



Class

92

Book

F223

General Theological Seminary Library

CHELSEA SQUARE, NEW YORK

Purchased from the fund bequeathed to the Seminary by
EUGENE AUGUSTUS HOFFMAN, D. D.

DEAN 1879-1902

« QUE VEUX-JE SINON QU'IL
FLAMBOIE »

GUILLAUME FAREL

1489-1565

BIOGRAPHIE NOUVELLE

ÉCRITE D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
PAR UN GROUPE D'HISTORIENS, PROFESSEURS ET PASTEURS
DE SUISSE, DE FRANCE ET D'ITALIE.

ORNÉE D'UN PORTRAIT EN COULEURS ET DE
VINGT-CINQ FLANCHES HORS TEXTE



ÉDITIONS DELACHAUX & NIESTLÉ S. A.

NEUCHÂTEL | PARIS VII

4, Rue de l'Hôpital | 26, Rue St-Dominique

1930

GUILLAUME FAREL

1489 - 1565



*Il a été tiré à part 50 exemplaires
numérotés, sur papier à la cuve des
Papeteries d'Arches.*



GUILLAUME FAREL

Tableau conservé à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

« QUE VEUX-JE SINON QU'IL
FLAMBOIE »

GUILLAUME FAREL

1489-1565

BIOGRAPHIE NOUVELLE

ÉCRITE D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
PAR UN GROUPE D'HISTORIENS, PROFESSEURS ET PASTEURS
DE SUISSE, DE FRANCE ET D'ITALIE.

ORNÉE D'UN PORTRAIT EN COULEURS ET DE
VINGT-CINQ PLANCHES HORS TEXTE



ÉDITIONS DELACHAUX & NIESTLÉ S. A.

NEUCHÂTEL

PARIS VII

4, Rue de l'Hôpital

26, Rue St-Dominique

1930

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

92
F 223

93157

CET OUVRAGE EST DÉDIÉ,
EN SOUVENIR RECONNAISSANT, AUX ÉRUDITS
DONT LES PATIENTES ET SAGACES RECHERCHES EN ONT RENDU POSSIBLE L'EXÉCUTION,
ET SPÉCIALEMENT A LA MÉMOIRE DE

FERDINAND-HENRI GAGNEBIN (1816-1890) DE NEUCHÂTEL,
AIMÉ-LOUIS HERMINJARD (1817-1900) DE LAUSANNE,
THÉOPHILE DUFOUR (1844-1922) DE GENÈVE,
NATHANAEL WEISS (1845-1928) DE PARIS.

CLASSE 101.100
YANU
JAN

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le pays de Neuchâtel célébrera cette année même le Quatrième centenaire de la Réformation. Guillaume Farel a été le principal ouvrier de cette révolution religieuse qui, spirituellement et politiquement, a transformé les destinées des Neuchâtelois, comme d'ailleurs celles du pays romand dans son ensemble.

On ne peut mieux commémorer la Réformation neuchâteloise qu'en rappelant ce que fut son Réformateur.

C'est ce qu'a pensé M. le pasteur Gustave Borel-Girard, président et animateur de la *Société d'histoire de l'Eglise neuchâteloise*. Sur son initiative, a été créé en 1925, un COMITÉ FAREL, qui a entrepris de publier la présente biographie.

L'œuvre à laquelle nous nous sommes voués, nous a été imposée par la force des choses. Il existe, en effet, de nombreuses histoires populaires et édifiantes de la vie de Farel. Les écrits les plus caractéristiques du Réformateur et un choix de ses œuvres ont déjà été publiés. Par contre on ne possédait aucune biographie de Farel, documentaire et critique, complète et exacte, inspirée par le seul souci de la vérité historique. Les ouvrages des Kirchhoffer, des Schmidt, des Goguel, des Junod, des Heyer, excellents en leur temps, n'ont pu utiliser les importants travaux d'érudition et de critique du dernier demi-siècle. Nous avons donc cherché à combler cette lacune et à mettre à la portée de tous la masse de renseignements nouveaux, rassemblés par les efforts des historiens.

Il eût sans doute été préférable de confier à un seul auteur la composition de la biographie historique et critique que nous projetions. Mais un ouvrage aussi considérable aurait alors exigé une vingtaine d'années de recherches. Nous fûmes donc amenés à demander le concours d'historiens, spécialisés dans l'étude du XVI^e siècle et choisis dans les contrées où Farel avait vécu et agi.

Le COMITÉ FAREL fut fort encouragé dans son dessein par l'accueil sympathique que reçut son projet. Presque tous ceux auxquels nous nous adressâmes, nous apportèrent leur collaboration bienveillante, parfois chaleureuse. Comment ne pas évoquer maintenant les figures des amis de la première heure qui, en 1925, prenaient leur part de la tâche commune, hélas ! pour si peu d'années ou de mois. La maladie arrêta M. James Paris, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel. La mort nous enleva trop tôt le modeste et patient chercheur qu'était Jules LeCoultre (1849-1925), le pasteur et historien Edouard Baehler (1870-1925), justement estimé de ses pairs, puis Aimé Chavan (1873-1927), le distingué professeur de la Faculté universitaire de théologie à Lausanne; enfin, coup d'autant plus sensible qu'il a été plus récent, Nathanael Weiss (1845-1928), l'érudit parisien versé, comme nul autre, dans l'histoire du protestantisme français. Pour-

tant, si grands que fussent ces vides, chaque fois des bonnes volontés se sont trouvées pour les combler.

Ainsi le présent ouvrage est bien l'œuvre commune de nos collaborateurs. Ils y ont travaillé avec autant de soin et de conscience que de science, et, il faut le souligner, ils l'ont tous fait à titre gracieux, avec le plus absolu désintéressement. Qu'ils trouvent ici, pour leurs efforts dévoués et persévérants, l'expression de notre gratitude sincère et profonde.

La nouvelle biographie de Farel est donc une œuvre collective, un monument élevé par le concours de tous à la mémoire du Réformateur. Chaque collaborateur a poursuivi ses recherches en pleine liberté et sous sa responsabilité. Le résultat de ces efforts communs n'est cependant pas un simple recueil de mélanges. Nous avons eu l'ambition, — le lecteur jugera si nous avons réussi, — de lui fournir une biographie suivie et ordonnée, inspirée en toutes ses parties par le même souci d'exactitude et d'objectivité. Les divers chapitres, œuvres d'auteurs différents, présentent forcément entre eux quelque disparate comme étendue, comme style, comme tractation du sujet. L'unité de l'ouvrage est néanmoins assurée, dans la mesure du possible, par l'identité des méthodes de recherches et par l'ordonnance strictement chronologique des matières. Et l'on remarquera que du simple récit des faits se dégage, malgré la diversité des auteurs, une seule et même image du Réformateur, celle dont les traits sont esquissés au début de l'ouvrage.

* * *

Le caractère et la disposition du livre nous ont été imposés par les conditions dans lesquelles il a été écrit.

Œuvre collective et documentaire, la nouvelle biographie de Farel ne pouvait être une vie populaire et édifiante : elle veut être précise et exacte ; elle entre dans les détails et appuie chacune de ses assertions sur des documents ; elle expose les faits et elle laisse au lecteur le soin d'en tirer les enseignements. Elle n'est pas non plus une apologie confessionnelle : si elle rapporte les violences d'une époque de luttes, elle s'efforce d'être juste en ses jugements. Le présent ouvrage n'est pas davantage un panégyrique, ni une « vie romancée ». Peut-être nous reprochera-t-on de n'avoir pas davantage exalté notre héros et fait plus grande la part de l'imagination. Nous estimons que rien n'honore mieux la mémoire d'un homme que la vérité et que la réalité l'emporte en intérêt sur les fictions ou les théories les plus brillantes.

On trouvera donc dans ces pages d'abord et avant tout une histoire, *le récit des faits* reconstitués d'après les traces qu'ils ont laissées, c'est-à-dire d'après les documents. Certes les documents, si nombreux soient-ils, ne révèlent jamais qu'une partie de l'activité d'un homme et bien peu de sa vie intérieure. Nous n'avons pas voulu cependant les compléter par l'imagination. Chaque lecteur le fera à son gré ; et s'il est chrétien, il trouvera dans la personnalité et l'activité de Farel les forces religieuses et morales qu'elles renferment.

* * *

Les conditions dans lesquelles notre ouvrage a été composé en expliquent aussi l'ordonnance et en ont d'abord dicté le plan.

Comme l'indique la *Table des matières*, ce livre comporte une introduction assez étendue, donnant d'une part une esquisse du caractère et de la pensée de Farel, d'autre part indiquant les sources de sa biographie, à savoir ses ouvrages et ses lettres, les « vies manuscrites » et les données traditionnelles, les portraits et images du Réformateur, la bibliographie générale de l'ouvrage. Vient ensuite la biographie proprement dite, divisée en trois parties : I. *La jeunesse de Farel et son activité au service de la Réforme française (1489-1526)*; II. *Farel, réformateur du pays romand (1526-1538)*; III. *Farel, pasteur à Neuchâtel et collaborateur de Calvin (1538-1565)*.

Les chapitres, marquant les diverses phases de cette vie, sont disposés, autant que faire se peut, selon l'ordre chronologique. Les subdivisions des chapitres, les titres courants au haut des pages, ont permis de mieux marquer les moments et les aspects divers d'une activité débordante, qui, parfois, s'exerçait en même temps dans des directions différentes. Des renvois dans le cours de l'ouvrage et, à la fin, un *Index des noms de personnes et de lieux* permettront de se retrouver aisément dans la multiplicité des personnages, des localités et des événements. Les illustrations : photographies de textes et d'ouvrages, portraits de Farel ou d'autres personnages, vues et plans de villes, carte, tableaux généalogiques, ont été choisis de façon à présenter quelque intérêt documentaire*.

Les chapitres du livre, œuvre des collaborateurs, sont des travaux originaux et, sauf un (ch. I), ils sont inédits. Leurs auteurs, utilisant de nombreuses collections de documents et ouvrages imprimés, fournissent ainsi une foule de renseignements dispersés dans des revues ou des livres parfois d'accès difficile. Nos collaborateurs, ayant découvert, dans leurs recherches d'archives, plusieurs documents non encore utilisés, ont pu, sur bien des points, apporter des précisions nouvelles.

Entre les chapitres, il existe des différences de longueur qui frapperont le lecteur, mais qu'il n'aura pas de peine à s'expliquer. Il est des périodes de la vie de Farel, ainsi celles vécues auprès de Calvin, qui sont déjà fort connues : il a suffi alors de rappeler et mentionner les événements, sans les raconter avec minutie. Ailleurs, au contraire, dans les parties neuves de cette biographie, on s'est efforcé de reconstituer les faits dans le détail; on a cherché à utiliser toutes les données recueillies; on a cité les documents et laissé parler leurs auteurs.

En outre, le présent volume étant un ouvrage commémoratif de la Réformation neuchâteloise, il fallait bien la raconter avec quelques développements, cela d'autant plus que Farel y a été intimement mêlé et qu'il a été plus de vingt-six ans pasteur de Neuchâtel. De fait, les chapitres consacrés à ces événements (Ch. VI, XII, XIII, XV-XIX) sont d'entre les plus longs. Ils constituent le premier récit suivi et détaillé de la Réformation neuchâteloise.

C'est qu'en effet, si la nouvelle biographie de Farel concerne l'historien, elle s'adresse également au grand public, aux amis du passé, à ceux qu'intéressent l'Eglise et la vie religieuse, autant dire à toute personne de quelque culture. Aussi nos colla-

* Le choix des portraits et images de Farel a été fait par M. Julien Bourquin. Pour les autres illustrations, nous avons été conseillés et aidés par MM. Georges de Manteyer, Louis Jacot, Léon Montandon et surtout par M. André Bovet, bibliothécaire à Neuchâtel.

borateurs ont-ils visé à composer une histoire claire et continue. *L'indication des sources, les discussions critiques, les références* sont données *en notes*; les *passages d'intérêt plus restreint*, ceux par exemple qui exposent la législation ecclésiastique, sont imprimés *en petits caractères*. Dans le texte, *les citations latines ou allemandes* sont *traduites* en français; l'on a rétabli dans la traduction le vousoiement dont les réformateurs usaient entre eux quand ils écrivaient dans leur langue maternelle. *Les citations en français du XVI^{me} siècle* sont en général reproduites textuellement; cependant, lorsque les mots ou les phrases sont de compréhension difficile et qu'ils nécessiteraient des notes explicatives, on a modernisé l'orthographe et même résumé ou expliqué le passage cité.

La tâche du COMITÉ FAREL a consisté à coordonner, à revoir et à relier entre eux les divers chapitres, de manière à renforcer l'unité de l'ouvrage et à éviter les répétitions. Les manuscrits des collaborateurs ont parfois été quelque peu modifiés et abrégés; mais les résultats originaux de leurs recherches sont soigneusement conservés. Le COMITÉ FAREL a rédigé l'esquisse de la personnalité et de la doctrine de Farel qui ouvre l'introduction. Il a établi l'*Index final*. Il s'est efforcé d'unifier, pour l'ensemble du volume, la manière d'indiquer les références et les abréviations.

Ces explications étaient indispensables. On voudra bien en excuser la longueur.

* * *

Au nom de nos collaborateurs comme au nôtre, il nous reste à nous acquitter d'un double et agréable devoir. Nous tenons d'abord à remercier vivement MM. les directeurs et le personnel des Archives et Bibliothèques de Berne, Bienne, Fribourg, Gap, Genève, Lausanne, Londres, Marseille, Metz, Neuchâtel, Paris, Soleure, Turin et Zurich, qui nous ont donné tant de preuves de leur obligeance et de leur science, ainsi que les détenteurs d'archives et de collections de famille, qui nous ont aimablement autorisés à les consulter.

Enfin et surtout nous voulons exprimer notre grande reconnaissance à nos éditeurs, MM. DELACHAUX & NIESTLÉ S. A., à Neuchâtel, qui, avec une belle audace, ont entrepris à leurs frais le lancement d'un ouvrage aussi considérable. Comme on le constatera, ils ont voué tous leurs soins et leur savoir-faire aux illustrations et à la présentation typographique. Ensemble nous nous sommes efforcés de mener à bien cette entreprise; nous avons voulu que GUILLAUME FAREL (1489-1565) soit vraiment digne du pays neuchâtelois et du Jubilé qu'il commémore.

Neuchâtel, octobre 1930.

COMITÉ FAREL.

« Sic semper nobis bene faveat et sospitet Deus. »

Olivier Perrot, titre de son Répertoire.



GUILLAUME FAREL

Buste contemporain, polychrome, en terre cuite, conservé au Musée historique de Neuchâtel.

COMITÉ FAREL

CONSTITUÉ EN 1925

- M. le pasteur G. BOREL-GIRARD, président.
- M. L. AUBERT, professeur, bibliothécaire de la Société pastorale.
- M. A. PIAGET, professeur, archiviste de l'Etat.
- M. J. PARIS, professeur à la Faculté de théologie de l'Université.
- M. J. PÉTREMAND, secrétaire, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise indépendante.

LISTE DES COLLABORATEURS

- M. Louis AUBERT, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise indépendante, bibliothécaire de la Société pastorale, Neuchâtel.
 - M. Jean BARNAUD, professeur à la Faculté libre de théologie protestante, Montpellier.
 - M^{lle} Gabrielle BERTHOUD, Neuchâtel.
 - M. Gustave BOREL-GIRARD, ancien pasteur, Neuchâtel.
 - M. Charles BORGEAUD, professeur aux Facultés de droit et des lettres de l'Université, Genève.
 - M. Julien BOURQUIN, pasteur à Cortaillod (Neuchâtel).
 - M. Robert CENTLIVRES, pasteur à Mont-la-Ville (Vaud).
 - M. Eugène CHOISY, fondateur du Musée historique de la Réformation, professeur à la Faculté de théologie de l'Université, Genève.
 - M. Robert GERBER, pasteur à Saint-Imier (Berne).
 - M. Charles GILLIARD, vice-président de la Société générale suisse d'histoire, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, Lausanne.
 - M. Jean JALLA, pasteur et professeur, conservateur du Musée vaudois, Torre-Pellice (Piémont, Italie).
 - M. Jean MEYHOFFER, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud, Lausanne.
 - M. Henri-Ph. MEYLAN, professeur à la Faculté de théologie de l'Université, Lausanne.
 - M. Jules PÉTREMAND, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise indépendante, Neuchâtel.
 - M. Charles SCHNETZLER, ancien pasteur, à Chailly près Lausanne.
 - M. Charles SIMON, pasteur à La Neuveville (Berne).
 - M. Charles SIMON fils, pasteur à Tramelan (Berne).
 - M. Otto STRASSER, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, pasteur de la Friedenskirche, privat-docent de l'Université de Berne.
 - M. Henri STROHL, doyen de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg.
 - † N. WEISS, secrétaire et bibliothécaire de la Société d'histoire du protestantisme français, Paris.
-

INTRODUCTION

LA PERSONNALITÉ DE GUILLAUME FAREL ET LES SOURCES DE SA BIOGRAPHIE.

A. LA PERSONNE DE FAREL : SON RÔLE, SON CARACTÈRE, SA MANIÈRE DE S'EXPRIMER ET SA PENSÉE

I. LA PORTÉE HISTORIQUE ET LA VALEUR ACTUELLE DE SON ŒUVRE.

AVANT de suivre dans sa carrière le héros de ce livre, il se peut qu'on désire d'abord le connaître, entrevoir sa physionomie et son caractère, savoir ce qu'il était comme orateur, comme écrivain, comme penseur, se rendre compte de la portée historique et de la valeur actuelle de son œuvre.

Que Farel ait été homme de foi et homme d'action plus que penseur, qu'il se dresse devant nous comme le prophète, l'évangéliste infatigable et passionné de la Réforme, c'est sur quoi s'accordent ses biographes; c'est l'aspect par lequel Farel a frappé ses contemporains et sous lequel il nous demeure familier.

Encore pour saisir la portée de son œuvre, ne faut-il pas s'en tenir à cette image trop simplifiée. La silhouette du prédicant cacherait le chef politique, l'homme d'Eglise, le pasteur, voire l'ami dévoué, le cœur simple, confiant et humain qu'il fut aussi. Un historien catholique auquel nous ferons ici de nombreux emprunts, Paul Imbart de la Tour¹, a su mettre en lumière l'emprisé sur les événements qu'eut Farel à un tournant de la Réforme française, et montrer qu'avant Calvin, il en fut, à son heure, le principal chef. A côté de l'action politique des Bernois, le rôle de Farel fut aussi de première importance dans la transformation religieuse du pays romand. On ne peut enfin étudier le dernier tiers de sa vie sans apercevoir la part qu'il a eue, derrière Calvin et justement parce qu'il se subordonnait à lui, dans l'œuvre immense de reconstruction dont le centre était à Genève. Suivons donc un instant du regard ces trois sillons que le montagnard dauphinois a tracé dans le sol du XVI^e siècle.

Vers 1523, la Réforme française, à laquelle Farel avait déjà consacré deux ans d'ardente propagande, était encore à ses débuts; les groupes de croyants, faibles et isolés, qui la constituaient, n'avaient alors ni organisation, ni culte régulier, ni corps

¹ *Les origines de la Réforme*, tome III : *l'Evangélisme (1521-1538)*. Paris 1914, p. 368-494.

de doctrines. Esclaves de la Bible, parce qu'elle est la seule et toute la Parole de Dieu, les premiers évangéliques de France y puisaient leur esprit de révolte contre l'autorité et les institutions de l'Eglise et leur négation démocratique de tout clergé et de toute hiérarchie. Leur foi simple et forte s'attachait à quelques croyances précises : perdition, salut par grâce, élection, reflet des idées de Luther. L'enthousiasme qui les portait et qui leur permettait d'affronter les pires persécutions, s'allumait à l'amour pour Jésus et à une immense espérance de rénovation spirituelle, de sainteté, de fraternité chrétienne.

Mais pour que la Réforme française durât et s'étendît, il fallait qu'elle s'unifiât, s'organisât, se donnât une doctrine, une forme de culte vraiment à elle. Farel, l'un des premiers, l'a compris et s'est efforcé de grouper les évangéliques français, de les constituer en parti religieux ayant des principes et des buts communs. Il a pensé que, pour conquérir son pays à sa foi, la propagande devait venir du dehors. Ce foyer d'action sur la France (et n'est-ce pas là un des motifs de ses déplacements ?), il a voulu successivement le créer à Bâle, à Strasbourg, à Lausanne, à Neuchâtel, enfin à Genève, dont il sut, avant Calvin, reconnaître la valeur stratégique au carrefour de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Il appelle, il dirige, il anime les réfugiés français; il les prépare en vue d'un prosélytisme qui ne connaisse ni tolérance, ni faiblesse. Il est, par ses amis et par ses lettres, en relations avec la plupart des novateurs et des conventicules qui surgissent dans le royaume. Il entrevoit quelle force acquerra la Réforme française en s'unissant à celle qui triomphe en pays germaniques. Il s'attache à ces politiques aux larges vues, Zwingli à Zurich, Bucer à Strasbourg, qui, déjà, rêvent le triomphe de l'Evangile dans la chrétienté entière, et il sera toujours acquis aux tentatives d'associer toutes les forces protestantes contre Rome.

Est-ce là tout ? Non, c'est Farel aussi qui, avec d'autres sans doute, dote la première Réforme française de libelles, d'exposés de doctrine, d'une liturgie, qui ne sont plus de simples traductions de traités allemands. Il fait bien plus encore : son esprit intransigeant a saisi que, dans la guerre à la foi ancienne, il faut aller aux extrêmes, rejeter de l'Eucharistie la présence réelle à laquelle tient Luther. En 1525, évinçant Lambert d'Avignon, Farel fera triompher, parmi les évangéliques de France, les idées de Zurich sur celles de Wittenberg; il leur inculque le sacramentarisme et le radicalisme doctrinal qui coupent à toujours les ponts entre eux et le catholicisme. Le protestantisme français deviendra le calvinisme, c'est évident; mais au moment de sa formation, il a reçu une forte impulsion du Réformateur dauphinois, et il lui en restera quelque chose.

Que Farel ait ensuite été le Réformateur par excellence du pays romand, la seconde partie de ce livre le montre avec évidence, alors même que la grandeur de l'œuvre de Berne est pleinement mise en lumière. C'est d'ailleurs un titre que nul ne songe à lui refuser et qu'il est inutile de longuement justifier. Aigle, Morat, Neuveville, l'Erguel et la Prévôté, Neuchâtel et Valangin, Payerne, Orbe, Grandson, et surtout Genève, dont il fut d'abord et durant quatre années le réformateur, ont commémoré ou vont célébrer le souvenir de celui qui commença, autant que cela dépend d'un homme, la transformation de leur vie et de leurs institutions ecclésiastiques.

Même la Suisse dans son ensemble ne doit-elle pas une pensée à Farel ?

Ce Dauphinois, qui resta toujours français de sentiments, n'a-t-il pas travaillé, comme agent de Berne, à rattacher aux treize cantons des contrées jusqu'alors savoyardes ou franc-comtoises ? surtout la Réforme, qu'il y prêcha le premier, n'a-t-elle pas, plus que toute autre cause, séparé le pays romand de la Savoie et de la France pour le relier à ses nouvelles destinées ? Ainsi l'homme qui subordonnait toute action politique à son but religieux, s'est trouvé avoir travaillé, pour sa petite part, à la formation de la Suisse moderne.

Par contre, dans la troisième phase de sa vie, alors que Farel est le lieutenant de Calvin et le pasteur de Neuchâtel, il est moins aisé de saisir la portée de son action. Il est comme noyé dans le rayonnement que, de Genève, projette son ami et son chef. Il est un frappant exemple de l'emprise spirituelle qu'exerçait le théologien picard. Avec une humilité touchante, Farel se soumet et se confie à son ami, pourtant de vingt ans son cadet ; il l'assiste et le défend de toutes manières. Lui, si hardi et si libre, il déteste les indisciplinés ; il sert, et il entend qu'on serve, parce que la cause de Calvin est pour lui celle de Christ, et la théologie de Genève, la forme achevée de l'Evangile. Et qui ne voit combien, pour le triomphe même de la cause commune, a été utile cet effacement du pionnier de la Réforme romande ?

Mais Farel s'est aussi associé activement à l'œuvre de conquête spirituelle qui, de Genève, s'étendra sur l'Europe. Comme le prédicant dauphinois a fixé les destinées de Calvin en le retenant à Genève en 1536, puis en le pressant d'y rentrer en 1541, de même il a défriché le sol romand ou genevois où s'épanouira le calvinisme et il s'est employé de toutes ses forces à le servir en Suisse et bien au delà. Le calvinisme, à côté de son originalité théologique, représente un renforcement religieux et moral de la Réforme française, un puissant effort pour transformer les mœurs et pour susciter une piété plus vive et plus personnelle. A cet effort, Farel s'est pleinement associé à Genève dès 1536, et dans cette voie, il n'a pas suivi Calvin, il a marché avec lui la main dans la main. D'ailleurs, dans l'œuvre commune des réformateurs romands, la part de Farel n'a pas été négligeable, soit pour secourir ses coreligionnaires persécutés, soit pour résister aux usurpations du pouvoir civil, soit pour unir les évangéliques de pays ou d'opinions différents.

L'influence de Farel est surtout visible sur le petit pays où il fut pasteur durant la fin de sa vie. Encore qu'on ne puisse ramener à lui toutes les institutions ecclésiastiques du pays neuchâtelois, comme le voulait la tradition, l'empreinte de sa personnalité est visible sur le clergé dont il était le chef et comme le père spirituel. On peut rattacher à Farel et à l'esprit de Farel quelques-uns des traits : dignité et austerité, esprit de corps et indépendance envers le magistrat, fermeté et simplicité dans la doctrine, qui caractériseront, jusqu'à sa disparition au XIX^e siècle, la « Classe de Neuchâtel ».

Après cela, il serait évidemment exagéré de comparer l'œuvre de Farel à celle de Calvin. Celui-ci a été un génie dans les domaines de la raison et de la volonté, de l'organisation, de l'action spirituelle. Celui-là, malgré sa foi et son zèle, ne pouvait, par l'intelligence, s'élever au premier rang. Il lui manquait la vigueur et l'originalité de la pensée, l'étendue des connaissances et la largeur des horizons spirituels, comme le tact psychologique et le sens politique. Aussi le rayonnement de sa personnalité a-t-il été limité dans l'espace et dans le temps.

Quelle est alors la valeur durable de cette figure ? Quel intérêt y a-t-il actuellement à revivre la vie de Farel, à relire ses écrits, à communier avec son âme ?

A cette question, chaque lecteur répondra selon ses goûts et ses idées. Peut-être le premier avantage d'une telle étude est-il de nous mettre en contact avec une âme simple, entièrement dominée par les puissances spirituelles qui, trop souvent à notre époque, ne sont plus que des mots, à savoir la foi absolue et l'actif dévouement à un idéal, à la vérité, ou plutôt à Dieu. « Je ne me soucie ni de vaincre, ni d'être vaincu, mais seulement que la vérité ait la victoire, » Il ne fut jamais un hésitant et un faible, l'homme qui écrivait : « La clef du Royaume céleste c'est la Parole de Dieu. Si quel-qu'un, de tout son cœur, croit les promesses de grâce, le ciel s'ouvre pour lui. »

Chez ce croyant robuste, et parce qu'il était croyant, l'homme moderne se heurte à une ardeur dans la lutte, à une assurance prophétique en la victoire de Dieu, à une puissante espérance de rénovation du monde par l'Evangile, qui déconcertent notre âge sceptique. La splendeur de la vision explique l'intransigeance et les brutalités du visionnaire. L'Eglise, telle qu'elle est comme institution humaine, lui apparaît une ridicule et hypocrite caricature du royaume de Christ. « Les peuples placent des chandelles devant les saints qui sont hors de ce monde et n'en ont que faire. Tandis que si ces saints étaient en vie et qu'ils eussent besoin de lumière pour lire l'Evangile, au lieu de leur donner des flambeaux, on leur crèverait les yeux. » Comme Luther ou Zwingli à leurs débuts, Farel a fortement perçu les puissances de rénovation spirituelle et sociale du christianisme.

L'évangéliste dauphinois ne frappe pas moins ceux qui l'étudient de nos jours par ce qu'il a de spontané et de populaire, par la saveur et les traits pittoresques de son langage. La liberté d'expression et la simplicité d'âme de Farel tranchent avec la sécheresse intellectuelle des théologiens. Son « Sommaire » ou certains d'entre ses traités charmeront, maintenant encore, le lettré épris de la langue du XVI^e siècle ; tout lecteur y trouvera des enseignements bienfaisants, des passages pleins de beauté et de force. A pénétrer cette âme simple, on s'aperçoit qu'elle n'en est pas moins profonde et riche. Que d'aspects imprévus ! Chez ce batailleur, que d'humilité parfois, que de douceur, d'humanité, de dépréoccupation de soi-même ! Dans ce fanatique, entier et intolérant, quels élans mystiques, quel amour pour Jésus, quel repos en la grâce divine !

Farel intéresse par ce qu'il a fait : quelle vie de réformateur est plus que la sienne héroïque et variée ! Il n'intéresse pas moins par ce qu'il a été, c'est-à-dire par son caractère et par sa piété.

2. L'ASPECT EXTÉRIEUR, LE CARACTÈRE, LA PIÉTÉ DE FAREL.

I H Σ. QUID VOLO NISI UT ARDEAT, V F G.

JHESUS! QUE VEULX-IE SINON QU'IL FLAMBOIE, (le glaive de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu ?) Devise du sceau de Farel. Pl. II.

Farel a trouvé là une devise admirable pour exprimer ce qu'il a voulu être et ce qu'il fut sans doute. Les trois premières lettres I H Σ du nom grec de Jésus étaient l'abréviation employée par les éditeurs du Nouveau-Testament et, après eux,

par les humanistes; elles rappellent celui pour qui et par qui le Réformateur veut combattre, celui que si souvent les hommes du XVI^e siècle invoquaient en tête de leurs lettres. La devise elle-même: QUE VEULX-IE SINON QU'IL FLAMBOIE rappelle le feu qui était en lui, la vie, l'ardeur, la passion, la lutte, que la tradition rattachera également au souvenir du Réformateur¹. Le sujet du verbe: ARDEAT, n'est pas exprimé: il ne saurait être que le glaive enflammé, qui figure sur le sceau et qui est, selon Ephésiens VI, v. 17, la Parole de Dieu. Farel n'a-t-il pas voulu être avant tout le héraut de l'Evangile et se laisser en tout conduire et inspirer par «la sainte escripture»? Quant aux trois lettres finales: V F G, qu'il faut lire de droite à gauche, on y verra sans doute, selon l'usage du temps, les initiales du nom et comme la signature de celui qui avait scellé: GUILLELMUS FARELLUS VAPINCENSIS, c'est-à-dire GUILLAUME FAREL DE GAP². Les historiens de Farel ont fait de sa devise le *motto* de leurs ouvrages. Si, durant sa longue carrière, il eut ses heures de calme, de réflexion, voire de détente, ils ne l'ont vu qu'en lutteur lancé dans la mêlée, les traits tendus pour la riposte, ou bouillonnant d'ardeur et donnant, par les «tonnerres» de sa parole, expression à sa violence. Mais peut-être cette attitude, à vrai dire fréquente chez Farel, leur a-t-elle caché d'autres côtés de sa nature.

L'aspect extérieur du Réformateur nous renseignera-t-il mieux sur son caractère? Certes l'examen des effigies les plus anciennes, du portrait de la Bibliothèque de la ville (Frontispice) ou du buste du Musée historique de Neuchâtel (Pl. I) en dira plus que toute description. Déjà, entre ces deux plus anciennes figures, se marquent des différences; et qui dira dans quelle mesure l'artiste a su rendre son modèle ou s'inspirer d'un type, déjà en train de se fixer? Par la suite, comme le montrent les autres images, rassemblées pour l'étude iconographique qu'on lira plus loin, le type du Réformateur se diversifie et sa figure reflète l'idéal qu'à chaque époque on se faisait du ministère ecclésiastique.

A plus forte raison les esquisses que les historiens ont tracées de l'évangéliste dauphinois et l'image qu'ils ont accréditée, s'inspiraient-elles de l'idée qu'ils se faisaient de sa personne.

L'un des derniers écrivains qui aient tenté de retracer l'image du prédicant dauphinois, Imbart de la Tour, se laisse guider dans son esquisse rapide et nette par le souvenir des plus anciens portraits, mais aussi par l'idée qu'il se fait de Farel:

«Une nature rêche, âpre, dominatrice, dominée elle-même par son rêve de conquête. Aucune grâce dans cette figure, longue, osseuse, exsangue, au poil roux, aux pommettes saillantes, au nez effilé, que souligne la bouche trop large, tendue comme

¹ On paraît avoir fait des jeux de mots sur le nom de Farel. «Il tonnait en prêchant et priant, ce qui fait que Baronius le nommait Ferrans, c'est-à-dire ferveur (?), parce qu'en ses disputes il semblait tour de fer.» (ROSSELET, *Vie de Farel*, p. 7.) De fait, ce nom est diversement estropié dans les documents: Pharel, Faret, Ferral, Varällus, Forellus, et même, sous la plume d'Erasmus, Phallieus.

² On a aussi interprété ces trois lettres V F G comme les initiales des trois mots: VERBI FLAMMEVS GLADIVS.

Sur le sceau de Farel, voir Bull. d'hist. du protest. français, 1917, p. 351 ss et 1918, p. 78.

L'écu des frères du réformateur, de Gauchier et Claude Farel, donzels de Senarclens, sans doute identique aux armes de la famille Farel, porte «d'argent au lion de gueules; le cimier, un lion issant du même, paré d'or». On les trouvera reproduites Pl. II, à côté du sceau. Voir Armorial de Pasche et PARIS, Bibl. nationale, Msc. fr. 27583, Pièces originales I. 099, dossier 25294 f^o 2; G. de MANTEYER, *Les Farel, les Aloa et les Riquet*, Gap 1912, p. 344; Gustave VALLIER, *Les armes de Guillaume Farel*, Gap 1890.

pour lancer le trait. Dans ce regard clair aucune ombre. Rien ne décèle ici l'agitation intérieure, les luttes intenses. C'est la confiance tranquille, l'audace sûre d'elle-même, la volonté implacable d'une conviction pénétrée de sa force ¹. »

Comme contribution à notre biographie, M. Julien Bourquin a étudié et comparé à peu près toutes les effigies que l'on possède du Réformateur. Il termine son étude iconographique par une esquisse, tracée d'un burin moins dur, mais plus détaillée et plus nuancée : « Farel, estime-t-il, était un homme de taille moyenne, plutôt petit, trapu, mais d'apparence délicate, chétive. Le teint de la figure était brun. Le front, assez étroit, se plissait de rides; d'autres sillons caractéristiques, à la racine du nez, indiquent une volonté tenace. Les yeux, caractérisés par un léger strabisme du gauche, étaient bruns, petits et ardents, terribles à l'occasion, mais bons, même doux, à l'ordinaire. Le nez, peu charnu, était long, à peine aquilin, aux narines largement ouvertes. Il surmontait une bouche lippue, large, aux coins plutôt relevés. La chevelure paraît avoir été foncée, la barbe d'un brun roux assez clair. Tout le visage respire l'énergie, la force, l'ardeur à la lutte, en même temps que la bonté. » En somme, comme le remarque le peintre Paul Bouvier, cette figure osseuse et large des pommettes n'est pas belle; mais on se sent ici en présence d'un homme, et un homme, digne de ce nom, n'est jamais laid.

S'il est peu aisé de s'accorder sur la physionomie d'un personnage historique, à plus forte raison est-il difficile d'en pénétrer l'être intime et d'en expliquer le caractère, même lorsqu'il s'agit d'une nature simple et de premier mouvement comme celle de Farel. De fait, ses portraits psychologiques diffèrent sensiblement selon ses biographes.

Longtemps ceux-ci ne furent que des panégyristes. Il fallait que les traits du caractère de Farel cadrassent avec la conception qu'on se faisait d'un réformateur, d'un Père de l'Eglise évangélique, ou, comme dans les nombreux passages que David Ancillon consacre à ce sujet, avec les qualités d'un « fidèle ministre de Jésus-Christ ». C'est le titre qu'il donne à sa biographie de Farel.

C'est encore un peu dans le ton du panégyrique, mais en marquant bien les traits essentiels du Réformateur dauphinois, que s'exprime M. Emile Doumergue :

« Ce qui fit le caractère particulier de cet homme fut un tempérament ardent et plein de feu, accompagné d'une grandeur d'âme qui le rendait incapable de trahir ses sentiments et qui le portait à entreprendre, hardiment et sans rien craindre, les choses les plus difficiles... Voilà l'homme, un autre Elie, un autre Jean-Baptiste, toujours courageux, parfois téméraire, violent par accès, volonté de fer, avec un esprit clair et lucide. Il s'efforce de se revêtir de douceur, il recommande la mansuétude, il se rappelle ce qu'on lui a dit tant de fois. Mais la fougue, la véhémence, la passion sont dans son naturel. Tandis que la douceur, la mansuétude sont de l'acquis; le naturel réparait sous l'acquis et menace de le déborder. Mais c'est Farel et ce n'est nul autre. »

La figure est plus dépouillée, simplifiée, les traits creusés davantage par Imbart de la Tour, qui voit en Farel surtout le sectaire et le fanatique ².

¹ IMBART, *ouv.* cité, p. 460.

² IMBART, *ouv.* cité, p. 461 et 462.

« De son passé catholique aucun regret, aucune émotion qui survive dans son cœur. Farel ne l'évoquera que pour le maudire. Maintenant il sait et il croit. Il a la vérité, et la possédant, il vit pour l'annoncer aux autres. Qu'on ne lui demande donc point un amour diminué, un zèle qui se dose au compte-gouttes. La vérité ne se cache point; la vérité ne transige pas.. Elle seule et elle toute ! Notre amour pour le Seigneur, écrira-t-il, ne sait point ce qu'est l'excès ! Les temps sont tels, écrira-t-il encore à Zwingli, qu'il faut craindre surtout ses amis.. Nous voyons combien de gens, trahissant le Christ, s'adonnent plus à leur ventre, à leur repos qu'à sa gloire.. Nous voyons ce qu'est dissimuler et vouloir servir Dieu et les hommes.

« On ne saurait mieux se définir. Une telle foi n'est plus le sentiment intérieur qui nous jette dans les bras de Jésus, comme dans l'asile de l'amour et de la paix, mais la proclamation hautaine et farouche des droits de Dieu. Elle n'est point faite de mansuétude, mais de colère. Elle fulmine et elle s'indigne : L'honneur du Père méconnu, sa maison détruite, le sanctuaire profané, que tout cela nous émeuve, si nous ne sommes pas dégénérés ! Elle persuade moins qu'elle ne s'impose : Terrifions les âmes des impies ! On devine ce que sera un apostolat inspiré de pareilles maximes. L'insulte, le mépris, l'indifférence sur les moyens, l'insolence calculatrice et provocatrice, un véritable fanatisme dont les adversaires s'effrayent, dont les amis mêmes s'inquiètent : Un effronté, un arrogant, dira Erasme. Évangéliser n'est pas maudire, lui écrira à son tour Œcolampade qui s'efforce de le modérer. Peine perdue d'ailleurs; son zèle de feu lui fait croire à l'infailibilité de son inspiration et de son message....

« A ces penchants d'un caractère altier et d'une foi impérieuse, un seul contre-poids était possible : la culture intellectuelle. Celle de Farel est médiocre. L'art ne le touche pas, il reste indifférent aux grâces de la forme comme aux beautés de la nature. La grammaire et les arts libéraux ne l'ont point conduit à la littérature. Il n'a point commencé, comme Calvin, par être un humaniste. Ainsi est-il tout un monde d'idées et de goûts qu'il ignore : la Renaissance. Alors que Zwingli est pénétré de l'antiquité, que Luther lui-même est en coquetterie avec elle, on la chercherait en vain dans l'œuvre de Farel. Tout souvenir classique en est absent. La Bible lui suffit, c'est sur elle que sa vision se concentre. Et la Bible même, ce n'est point en humaniste qu'il l'étudie. Dans quelle mesure sait-il l'hébreu et le grec, nous l'ignorons. En tout cas l'exégèse l'attire peu. Il n'a qu'une connaissance rapide des Pères. Son éducation théologique n'a rien de comparable à celle de Luther, d'Erasme ou de Calvin.

« Que lui importe d'ailleurs ? Il n'a pas le temps d'être érudit, d'éplucher des textes, de construire des raisonnements. Il est le missionnaire qu'attendent les foules, celui qui parle, qui écrit comme il passe, en courant. Le secret de son influence n'est pas dans ce savoir qui étonne les simples, dans les élégances calculées qui bercent. Il est une force parce qu'il est, avant tout, un homme de combat. »

Certes, voici un portrait haut en couleur, d'un relief puissant, dont les traits restent dans l'œil et semblent bien conformes aux données des documents. Cette reconstitution du caractère de Farel par un des maîtres de l'histoire est-elle complète et définitive, juste en tous points ? atteint-elle au fond essentiel et stable de la personnalité, identique chez le fougueux évangéliste de trente ans et chez le réformateur vieilli ? On peut se le demander. Essayons, à notre tour, de la compléter et, s'il y a lieu, de la rectifier.

Evidemment Farel appartient au type de l'homme d'action, chez lequel les idées peu nombreuses, peu envahissantes, se transforment immédiatement en convictions, parce que les idées y sont à la fois armature intérieure et armes pour le

combat. Il a la vivacité de tempérament du Méridional; il n'est pas l'homme qui calcule et réfléchit longuement. Il est un impulsif : la réaction est aussi rapide et parfois violente qu'a été vive l'impression. Il est un improvisateur : il lui faut le mouvement, l'effort de la lutte pour que les idées jaillissent et l'entraînent; il excellerait dans l'appel, la polémique, la harangue populaire, autant qu'il est médiocre prédicateur ou docteur. Surtout il ne se sent à l'aise que dans le feu du combat, que dans l'activité extérieure, en face des obstacles et des adversaires, avec lesquels il peut se prendre corps à corps. Mais les ressorts de cette activité, quels sont-ils ?

Le besoin de conquérir, de s'imposer, de dominer ? l'aspiration à réaliser dans l'humanité une doctrine, une théorie devenue pour lui vérité absolue et tyrannique ? « Une nature dominatrice, a-t-on dit, dominée elle-même par son rêve de conquête. » Est-ce bien cela ? — Parler ainsi, c'est ne tenir aucun compte de l'envers de ce combattant, des heures de dépression et de découragement, des crises de pessimisme par lesquelles il passe. C'est faire abstraction de ses aveux de faiblesse ou d'infériorité, de son humilité qui n'est pas feinte, et qui contraste si fort avec ses outrances. Ce qui le pousse en avant, toujours plus loin et jusqu'aux extrêmes, il le déclare lui-même, c'est une contrainte intérieure, un pressant et aigu sentiment de sa responsabilité. « Je n'ay rien écrit que par grande contrainte, et mesme quand j'ay écrit, je ne vouloye point que mon nom y fust mis. Car je desiroye plus que point d'autre chose que ce que j'escrivoye fust bien considéré en soy, et que pour mon nom il n'en fust ne plus ne moins ¹. » Et ailleurs, à propos de sa conversion : « Je n'estoye point fourré en la papauté pour chose qui fut de ce monde, assavoir pour aucun bien, honneur, gloire, ne profit terrien... et n'en ay rien laissé par haine du pape, ne des siens... le jugement et affection humaine ne m'en ont point retiré... mais ay esté pressé par la pure parole de Dieu, par son expres commandement ². » C'est sa conscience qui a jeté le montagnard dauphinois hors de l'Eglise et à travers les luttes du monde.

A côté du ressort moral, est-ce l'idée ? est-ce le sentiment qui domine l'activité de Farel ? Est-il le fanatique que sa doctrine domine sans contrepoids, à la façon d'une idée fixe, et entraîne brutalement, envers et contre tout ? « Il croit à l'infailibilité de son inspiration.. Il a la vérité et la possédant il vit pour l'annoncer aux autres.. Elle seule, elle toute ! » Oui, mais la vérité, pour lui, n'est pas une idée, c'est une personne et le lien qui le rattache à elle n'est pas d'abord intellectuel : « Notre amour pour le Seigneur ne sait point ce qu'est l'excès. » Chez l'homme « âpre et rêche », chez le fanatique qui méprise, insulte, appelle la punition des hommes et de Dieu sur les ennemis de son Seigneur, il y a aussi une vie de sentiments ardents et passionnés qui prêtent à la croyance leur chaleur et leur force. Ses lettres et sa carrière entière montrent la force de son amitié et de quel dévouement, de quelle fidélité, de quel oubli de soi-même, il était capable. Son attachement à toute sa parenté selon la chair, même à des indignes, l'a poussé à se dépenser pour les siens, pour ses frères en particulier, et lui a inspiré des démarches ou des décisions qui ne furent pas toujours heureuses.

¹ Guillaume FAREL, *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ*, suivi de divers écrits du même auteur, Neuchâtel 1865, p. 4 (ch. II).

² *Ibidem*, p. 175 (dans l'*Epistre à tous seigneurs et peuple*).

Sans doute ne trouve-t-on presque aucune trace de préoccupations sexuelles et sentimentales dans les écrits du Réformateur dauphinois. Il s'est marié fort tard, déjà affaibli par la maladie et pour être entouré de soins et d'affection plus que pour toute autre raison. Les attaques de ses adversaires n'ont guère porté sur sa vie privée, et, même après sa mort, la calomnie ne lui a attribué que peu de ces désordres de mœurs dont on a flétri la mémoire des réformateurs¹. C'est que, pour Farel, les impulsions de ce genre paraissent avoir passé à l'arrière-plan, préoccupé qu'il était par la lutte quotidienne et par l'œuvre de rénovation du monde à laquelle il s'était voué. C'est aussi que ses puissances affectives s'employaient toutes en sympathie et interventions en faveur de ses coreligionnaires persécutés, en perpétuels soucis des âmes qui se perdent, surtout en amour vraiment paternel pour les fidèles qu'il a amenés à la foi. « Dieu scay, écrit-il à ses disciples de Genève, combien d'entre vous y en a que j'aime en notre Seigneur... et combien que, avec le saint Apostre, [je] puyse dire vous avoir engendrez par l'Evangille, [et que je] ne suis pas sans affection de père envers vous, si [je] ne vous adresse à aultre père qu'à Dieu...² »

D'autres traits du caractère de Farel cadrent mal avec l'hypothèse d'un fanatisme tout idéal. Sans doute l'agitateur iconoclaste est fermé à la beauté et à l'art; il ne veut rien savoir de l'humanisme comme source de jouissances spirituelles, de culture païenne ou de développement de la personnalité. Certes il n'est ni humaniste, ni intellectuel, ni exégète et critique à la façon d'Erasme, son ennemi. Pour lui, la Bible est parole de Dieu bien plutôt qu'œuvre des anciens. Encore ne faut-il pas exagérer son défaut de culture. Il n'est pas sans connaître les Pères, comme le montrent par exemple les chapitres VI et X du *Vray usage de la Croix*. Ses lettres renferment des jeux de mots latins, voire grecs, qui supposent quelque habitude de ces deux langues. Il stigmatise le gouverneur Georges de Rive en le qualifiant d'« ennemi des lettres », et il faut bien qu'il ait eu quelque teinture d'hébreu puisque, par deux fois : à Bâle, en 1541, pour succéder à Carlstadt, à Lausanne, en 1546, sur la recommandation de Calvin, on a songé à lui pour enseigner la langue de l'Ancien Testament.

S'il n'est point un chercheur, ni un penseur, il s'est pourtant attaché à l'Écriture sainte comme à la source des eaux vives. Il s'en est pénétré en son esprit et parfois en sa langue, en sorte qu'il lui arrive de reprendre les mots mêmes d'un Elie ou d'un Ezéchiel : « Sache bien, dit-il à Hanoyer, que si tu ne reçois point d'une foi entière la Parole de Dieu que nous t'apportons et l'Écriture que nous avons avec nous, tu mourras de mort³ ! » Sa doctrine, sa vérité, est pour lui identique à l'enseignement scripturaire. C'est pourquoi il s'y attache de toute son énergie et entend que l'Écriture soit le guide en tout et pour tous : « Ainsi, en l'affaire du salut, en ce qui touche l'âme,

¹ La principale des calomnies de ce genre portées contre Farel, a été répandue par PRATEOLUS (Gabriel Dupréau, 1511-1588), docteur en théologie et professeur au Collège de Navarre. Selon le Dictionnaire de Bayle (5^e édit. 1740), Prateolus racontait que Farel, durant son séjour à Bâle de 1524, aurait été arrêté par les soldats du guet le soir du Vendredi saint dans un mauvais lieu. Inutile de dire que non seulement aucun document du temps ne fait allusion à cette arrestation, mais qu'Erasme, dont l'hostilité vigilante recueille tous les bruits défavorables à Farel, n'en sait rien. Comme on le verra (p. 129), c'est pour des motifs tout différents, et en juillet seulement, que Farel sera expulsé de Bâle. D'arrestation infamante, il n'est pas question.

² HERMINJARD, *Corr. des Réformateurs*, V, p. 177.

³ *Ibidem* II, p. 222.

ne faut proposer que choses très certaines, lesquelles on prend de l'Escriture sainte tant seulement, laquelle contient le conseil et la volonté de Dieu ¹. » Ceci n'est pas d'un théoricien et d'un rêveur, mais d'un homme qui a besoin d'objets de foi simples et concrets.

Le même caractère positif, populaire, un peu simpliste de Farel apparaît également dans sa conduite et son activité. Aucun des réformateurs français n'a sans doute été aussi près du peuple, écouté par les simples parce qu'il pense et parle comme eux, mêlant sans cesse aux plus graves questions les préoccupations et les détails prosaïques. S'il n'est pas un esprit systématique et organisateur comme Calvin, il a néanmoins du sens pratique lorsque son tempérament impétueux ne l'emporte pas aux excès et aux maladresses; il sait profiter des circonstances, se servir pour sa cause et pour les siens des alliés qui se présentent; même passer par-dessus les scrupules pour mieux atteindre son but. C'est ainsi qu'il intente des procès ou s'en attire pour pouvoir exposer publiquement son Evangile; il affiche des accusations qui feront scandale pour obliger les adversaires à se défendre ou à l'entendre. Il établit, en invoquant l'autorité de Dieu, les titres qu'il a à prêcher. Il fait paraître en 1535, sous le nom d'un notaire catholique et pour le faire lire par tous, un récit de sa dispute avec Furbiti, récit qu'il a lui-même écrit. Il sait recourir à l'intervention du magistrat pour faire triompher la vérité. Il y a chez lui une sorte d'habileté naïve, qui peut s'unir aux plus nobles élans d'idéalisme et de foi.

Le zèle ardent de Farel ne se comprendrait pas enfin sans le ressort religieux, ni son caractère sans sa piété qui en est à la fois le moteur et la manifestation. Son attitude religieuse semble au premier abord celle du soldat, qui pense servir Dieu en combattant, ou celle du prédicant qui apporte et impose une loi nouvelle, la volonté de Dieu, à laquelle il faut croire et obéir. La piété de Farel est tendue, austère, agressive; elle est conscience et terreur du péché, anéantissement devant Dieu, humilité et obéissance à la souveraine volonté qui se révèle dans l'Ecriture. Mais il y a autre chose aussi dans l'âme de Farel. Chez ce combattant, « dans cette offensive continue », Imbart de la Tour s'étonnait de trouver çà et là comme une détente : « un jet de vie intérieure, d'émotion religieuse est monté du cœur aux lèvres ² ». Et, en effet, la foi de Farel n'est pas seulement croyance ferme et dure; elle est aussi assurance intérieure, paix, force et joie dans la communion du Seigneur, expérience du salut. Le mot même se trouve sous la plume du Réformateur : « Il vaut beaucoup mieux savoir cecy par expérience que par livre ³. »

C'est que sa piété découle d'une conversion dont on lira l'histoire au premier chapitre de cette biographie, et qui ne fut pas seulement un brusque et total revirement d'idées. Farel a eu de la peine à se détacher de ses croyances anciennes et surtout de la vénération et de l'admiration de la messe, qui en avaient été le centre. Mais sa conversion lui apparaît comme le passage des ténèbres à la lumière; le souvenir en demeure vivant en lui jusque vers la fin de sa carrière. C'est cette expérience-là, ce n'est pas seulement le heurt des idées nouvelles et anciennes, qui explique l'opposi-

¹ FAREL, *Summaire* de 1534. Rééd. de 1867.

² IMBART, *ouv.* cité, p. 463.

³ *Summaire* de 1534. Rééd. Fick, p. 20.

tion farouche, absolue, affirmée par lui entre le règne de l'Antéchrist et celui du Seigneur. C'est surtout à cause de cette expérience qu'il s'est jeté entièrement et passionnément dans son œuvre d'évangéliste : « Si donc, disait-il, nous devons grandement louer et magnifier [Dieu.] que doy-je faire ? Ne seroye-je point merveilleusement ingrat si jour et nuit je ne pensoye à un si grand bien, si continuellement je ne remercioye Dieu de tout mon cœur, si je ne m'employe à tascher que tous soyent participants de tel et si grand bien, en travaillant que le mal, auquel j'ay tant esté détenu, soit chassé et que tous en soyent delivrez, pour louer, servir et invoker purement Dieu ¹ ? »

Un autre trait de la piété farellienne est sa couleur scripturaire. Non seulement les termes par lesquels elle s'exprime sont ceux de l'Écriture sainte, mais souvent les dispositions religieuses et morales de Farel s'apparentent tantôt à celles des auteurs de l'Ancien Testament, tantôt à celles des hommes de la première génération chrétienne. En face « des vilenies et paillardises, chansons deshonnêtes et folles, ordures, menteries et blasphèmes... corruption et perdition de tous estats », il partage les sentiments des prophètes et en appelle comme eux à la vengeance du Tout-Puissant : « Hee Dieu, quelle horreur ? O soleil, peulx-tu jeter tes rays sur tel pays ? O terre, peulx-tu porter telles gens et donner fruict à tel peuple.. ? Et vous Seigneur Dieu, estes-vous si miséricordieux et si tardif à ire et vengeance contre ung si tres grand outrage, faict contre vous ² ? » Ailleurs, c'est sur la miséricorde divine qu'il fonde nos devoirs de miséricorde, d'entr'aide et d'intercession pour tous les hommes : « Ainsi nous devons bien faire à nos amis et ennemis... ayant pitié et compassion de tous ceux qui ont nécessité quel qu'ilz soyent.. Et tout cecy devons faire tant seulement pour l'honneur et la gloire de nostre père qui est es cieulx.. en luy rendant graces, ayant continuelle souvenance de la grace et miséricorde qu'il nous a faict... fuyant la louange du monde, ne désirant estre veuz afin que la gloire soit à Dieu seul ³. »

Mais le trait le plus inattendu de la piété farellienne, c'est son caractère mystique tel qu'il se manifeste dans l'amour et l'adoration de Jésus. Cette source des plus pures et tendres effusions de la piété médiévale, Farel s'y est aussi abreuvé, et sans doute par le canal de l'Écriture. Comme au milieu de ses batailles et invectives, il avait ses instants d'élévation spirituelle et de prières, ainsi dans sa piété morale et pratique, et assez souvent dans ses écrits, il y a des élans du cœur, des mots d'une âme touchée par la grandeur du Christ en son humilité. A la fin du Sommaire de 1534, Farel reproduit ainsi ce « salut et oraison à Jesuchrist notre seul médiateur » qui est comme une réplique évangélique de l'Ave Maria : « Je te salue, Iesuchrist, roi de miséricorde. Je te salue, nostre vie, nostre doulceur et nostre espérance. Nous qui sommes les fils de Eve, bannis, crions à toy. Nous soupignons à toy, gémissant et pleurant en ceste vallee de misère... O benoist Jesus, monstre-nous la face de ton père après cest exil. O clément, o pitoyable, o doulx Iesuchrist. En toute nostre tribulation et angoisse, secours-nous, Iesuchrist nostre salut et gloire ⁴. »

¹ *Du vray usage de la croix*. Rééd. 1865, p. 179 (dans *l'Épître à tous seigneurs*).

² *Summaire* de 1534. Rééd. Fick, p. 88.

³ *Ibidem*, p. 54.

⁴ *Ibidem*, p. 159.

3. FAREL, TRIBUN POPULAIRE, PRÉDICATEUR ET ÉCRIVAIN.

Homme de foi et homme d'action, Farel a eu comme armes dans ses luttes la parole et la plume, la première lui étant sans doute plus familière que la seconde. Il a dépensé son ardeur tantôt dans des discussions, des appels, des plaidoyers, des harangues, qui sont davantage d'un tribun populaire que d'un évangéliste, tantôt dans ses enseignements et ses sermons comme prédicateur et pasteur.

Comme orateur populaire, il paraît avoir été hors de pair, au témoignage de ses ennemis comme de ses amis. De ses allocutions, forcément improvisées, il n'est malheureusement rien resté. Mais dans ses ouvrages, l'exposé est parfois interrompu par des appels ou des apostrophes virulents qui donnent une idée de ce qu'était son éloquence. Ses correspondants et son compagnon Antoine Froment y font allusion. Olivier Perrot, héritier d'une tradition qui remonte à Christophe Fabri, donne une idée de cette puissante improvisation dans un passage souvent cité :

« Ce pieux personnage, outre la piété, érudition, vie innocente et singulière modestie qui reluisoit en luy, étoit d'une constance héroïque, d'un vif esprit, *et parloit en telle véhémence qu'il sembloit tonner au lieu de parler particulièrement, priant Dieu de tel zèle qu'il ravissoit et élevoit au ciel ceux qui l'écoutoient*, de sorte que ce n'est chose étrange si tous ceux qui l'ont connu l'ont honoré et aimé ¹. »

Laïque et se sentant appelé par Dieu lui-même à son ministère, Farel était toujours prêt à rendre compte de sa foi, « dans la maison où il se cache, dans la chaire qu'il escalade, dans les prétoires où on le traîne, sur les places publiques où gronde la foule ». Sous le coup de la passion, sa phrase, lourde et confuse quand il écrit, s'anime et s'éclaire. « Nulle éloquence plus simple. Des raisonnements serrés, des démonstrations brèves, les uns et les autres rattachés à des textes précis, rien ne révèle mieux cette puissance de dialectique si redoutée dans les disputes publiques. Elle ne s'attarde pas aux digressions; elle dédaigne les nuances. En cela elle se grave du premier coup dans le cerveau des masses. Et passionnée elle-même, elle fait appel à la passion : Luther est égalé dans cette maîtrise alerte de l'ironie ou de l'insulte. Cette logique éclate en foudre. Elle aime l'image comme le mot qui fait image. Elle ne recule point devant le terme expressif, familier, parfois même ordurier, celui qui frappe le peuple, parce qu'il est peuple ². »

C'est aussi une page classique, et un tableau aux couleurs vives que le récit où Froment raconte la première altercation entre Farel et les prêtres de Genève :

« Vien ça meschant dyable de Farel : que vas-tu faisant ça et là, troublant toute la terre ?... A quoi respondit Farel et dit : Je ne suis point dyable, mais vais et viens ca ei là pour prescher Jesus, et iceluy crucifié... Et je ne trouble point la terre ne ceste ville comme vous dictes, mais vous répondrai comme fit Elie à Acap : C'est toi roy qui trouble tout Israel non pas moy. Aussi ce n'est pas moy qui ay troublé la terre ne ceste ville, mais ce a esté vous et les vostres qui avez troublé non seulement ceste ville, mais tout le monde par vos traditions et inventions humaynes

¹ O. PERROT, *Vie de Farel*, p. 10.

² IMBART, *ouvr. cité*, p. 463.

et vies tant dissolues. » Et comme, dans la bagarre qui suivit, on décharge contre lui une arquebuse qui se rompit sans faire de mal à personne : « Je ne tremble pas pour un pet, dit Farel, les pets ne me font point peur ¹. »

Mélange curieux de grandeur biblique et de trivialité ! Rappelons-nous que nous sommes au siècle de Rabelais ; nous nous en étonnerons moins et nous serons moins choqués par tant d'expressions grossières qui se rencontrent sous la plume du Réformateur. Ces fautes de goût font place ailleurs à des comparaisons ou à des images imprévues et heureuses. Ainsi, pour dissiper toute crainte des autorités ecclésiastiques, Farel dira que « leur excommuniement est autant à craindre comme une feuille qui tombe d'un arbre.. Ainsi l'on craint le mouvement d'une feuille de papier, ou petit de parchemin avec un peu de cire ou de plomb, comme la mort. Mais là où est foi, son adversaire ne peut rien par ses lettres et fulminations ². » Plus souvent, ce sont de foudroyantes attaques contre les hommes et les doctrines adverses, ou d'énergiques appels à ses compagnons de lutte : « O vrays champions et propugnateurs de la parolle de Dieu, ayez bon courage, la victoire vous est preste, le triomphe ordonné avec le grand capitaine Jésus ³. »

Un des procédés d'évangélisation de Farel, aussi ingénieux et curieux que discutable, est l'utilisation de la « clame criminelle » dont on le verra fréquemment se servir, en particulier à Neuveville, à Neuchâtel, à Orbe et à Grandson. Le Réformateur, pourtant peu processif lorsqu'il s'agit de ses intérêts propres, profite de chaque injure ou mauvais traitement qu'il a reçu pour intenter un procès à ses offenseurs ; ou encore il s'en fait intenter un, en traitant les prêtres de larrons et de meurtriers, sous prétexte qu'ils exploitent les fidèles ou font comme à nouveau mourir le Sauveur (!). Le but évident des « clames criminelles » n'est pas d'abord pour Farel d'obtenir une condamnation de ses adversaires ou un non-lieu pour lui-même, mais simplement de pouvoir exposer l'Évangile aux ignorants, aux faibles, à la foule abusée, et par une sanction judiciaire, de convaincre chacun que la doctrine nouvelle a pour elle le bon droit et la vérité. Le fils des notaires gapençais devait être redoutable dans ces discussions et prédications en tribunal, car souvent ses adversaires se dérobent et ses juges renvoient le procès à une instance supérieure.

Farel, comme pasteur, a conservé quelque chose de la vigueur de l'évangéliste, du moins lorsqu'il s'en prend au papisme et à ses défenseurs ou lorsqu'il censure véhémentement les vices et défauts des magistrats ou du peuple. Alors, dit Bèze, « nul n'a tonné avec plus de véhémence que lui ». Il faut cependant reconnaître chez lui l'infériorité du prédicateur comparé à l'orateur populaire, et cela à cause même des conditions et de l'état encore informe de la prédication protestante au XVI^e siècle. Il serait injuste de la juger d'après ce qu'elle est devenue ensuite de l'essor homilétique et de l'épanouissement classique du XVII^e siècle.

Le prêche qui formait, avec quelques prières libres et avec le chant des psaumes dans les églises urbaines, tout le culte réformé, était et ne voulait être que l'explication suivie des livres bibliques. Farel le dit nettement au chapitre 15 de son Sommaire : « Il faut traiter et mener l'Éscripture en crainte et révérence de Dieu duquel elle

¹ FROMMENT, *Actes et gestes*, Ed. Revilliod, Genève, p. 6 et 7.

² *Summaire* de 1534. Rééd. Fick, p. 80, 81.

³ *Ibidem*, p. 118.

parle, regardant diligemment : non point par pièces et morceaux, mais entièrement : considérant ce qui va devant et qui s'ensuit, et à quelle fin est écrite, et à quelle cause est dit ce que l'Écriture contient : regardant les autres lieux, ou ce qui est dict en un passage, s'il est dict [ailleurs] plus clairement et ouvertement : conférant un passage de l'Écriture avec l'autre. Car elle est escripte d'un même esprit... Et de ce vient que ung lieu éclaire l'autre ¹. » Ailleurs il pressera le pasteur de ne point mêler l'ordure humaine, c'est-à-dire les explications et développements personnels, à la pure Parole de Dieu.

Explication suivie de l'Écriture, le prêche du XVI^e siècle ne pouvait pas être un sermon construit et ordonné, mais simplement une homélie, une paraphrase du texte sacré. On n'avait aucune idée d'observer l'unité de sujet et de plan, l'enchaînement logique, la gradation rhétorique, tout ce que l'homilétique appelle la méthode synthétique. On expliquait et appliquait la Parole divine mot à mot, phrase après phrase, on en tirait tout ce que donnait le texte, on passait d'un sujet à un autre sans chercher des transitions. La plupart des ministres n'auraient pas eu le temps de préparer, composer, mémoriser des sermons, puisqu'ils devaient parfois parler tous les jours et deux fois le dimanche. Sur le canevas de leur prêche, ils improvisaient en chaire tant bien que mal, ils expliquaient et commentaient, polémisaient et censuraient, exhortaient et consolaient jusqu'à ce que le sablier à peu près vide les obligât à terminer ou à renvoyer la suite à un autre prêche ². Et encore Farel, dans sa fougue, a-t-il souvent dépassé le temps qui lui était prescrit ³.

Des prêches de Farel, comme de toute éloquence de la chaire, on ne pourrait juger équitablement qu'en les ayant entendus ou du moins lus. Or, les traités du Réformateur ne paraissent pas donner une exacte idée de sa prédication, et il n'en reste guère comme échantillon de celle-ci que le sermon de circonstance par lequel Farel a clos le 8 octobre 1536 la Dispute de Lausanne. On en trouvera un bref résumé au chapitre X de cette biographie; mais on en jugera mieux en le lisant ou en le relisant dans la langue savoureuse du XVI^e siècle ⁴. Farel développe un passage de l'Évangile selon Jean, chap. VIII, v. 45, 46 : « Si je vous dy la vérité, pourquoi ne croiez-vous à moy ? » etc. Son discours, en fait, reprend et résume les principaux points, discutés dans la Dispute dont il forme le dernier acte. On sera frappé ici par le souci de l'ordonnance et de la composition. Les longueurs et les répétitions sont moins gênantes que dans certains traités. Le style est clair, correct, parfois fort et éloquent. « L'entendement de l'homme est tout ravy, s'écrie le Réformateur, quand il contemple en Jésus la grande bonté et miséricorde de Dieu, et est tout émerveillé quand il considère la grande puissance qui s'est déclarée en la mort si victorieuse, et quand il pense à la grande sagesse qui a esté de détruire la mort par la mort, la chair par la chair... » Naturellement ne faut-il pas perdre de vue que même ces pages ne

¹ *Summaire* de 1534, ch. xv, p. 30.

² H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du pays de Vaud*, I, p. 327.

³ Sa prolixité paraît avoir encore augmenté avec l'âge. En 1556 on s'en plaint jusqu'à Genève et à Lausanne. Voir Calvin à Farel, 27 janvier (CALVINI opera, XII, col. 271 n° 1596) et Viret à Farel, 29 janvier (Ibidem, col. 274 n° 1597). Humblement Farel, le 6 février 1556, répond à Calvin : « Je souhaite que votre exhortation soit suivie [par moi] aussi sérieusement qu'elle m'est donnée. Le vouloir ne manque pas. J'espère que Dieu fera que le pouvoir réponde au vouloir (Ibidem, col. 280 n° 1602).

[Note de M. Louis Aubert.]

⁴ A. PIAGET, *Les Actes de la Dispute de Lausanne* 1536, p. 400-423.

renferment pas les paroles mêmes du prédicant dauphinois, mais seulement une rédaction faite par les greffiers de la Disputé et surtout par les rédacteurs des Actes de Lausanne, Louis Mercier et Pierre Viret.

Il est par contre plus aisé d'étudier Farel écrivain et de juger sur les pièces mêmes du procès, c'est-à-dire d'après ses lettres et ses traités, son écriture, sa langue, son style, sa manière de composer et de formuler sa pensée.

L'écriture de Farel (voir Pl. II et XVI) est à l'ordinaire petite, serrée, assez régulière. Mais la petitesse des caractères, l'emploi fréquent de signes d'abréviation, la forme de cette cursive en rendent la lecture difficile et pénible. Déjà certains des correspondants du Réformateur, Myconius entre autres, la déclaraient cruelle pour les yeux des personnes âgées. Herminjard, qui l'a pratiquée plus que tout autre, désespérait parfois de la déchiffrer. « L'écriture de Farel, avec ses caractères excessivement fins, serrés, enchevêtrés les uns dans les autres et compliquée de signes abrégés, défie parfois toutes les investigations ¹. »

Le style de Farel a été souvent discuté. Il est, cela va de soi, dépouillé de tout apprêt et de toute visée littéraire. La plume est ici une arme comme la parole, mais maniée moins aisément, à cause du tempérament oratoire du Réformateur. « Farel avait peu de goût pour un travail de plume lent et réfléchi; il reconnaît lui-même que lorsqu'il veut écrire, les idées se pressent sans ordre dans son esprit, avec une impétuosité qui ne lui permet pas de les élaborer et de chercher l'expression juste. Son style se ressent de cette disposition d'esprit; sa phrase est embarrassée et souvent peu claire ². » « Ces périodes interminables, dit aussi Th. Dufour ³, auxquelles s'accroche sans cesse un nouveau membre de phrase, cette netteté de la pensée, jointe à une certaine incohérence dans l'expression, appartiennent bien à l'homme d'action, dont le cœur ardent et le tempérament d'apôtre ne firent jamais un élégant écrivain. »

Le juge le plus sévère du style de Farel, c'est Farel lui-même, lorsque, le 27 août 1550, il écrit à Calvin : « Tout ce que j'ai, c'est que je ne suis jamais content de moi.... Ma tête est trop dure... et j'ai été si longtemps Farel que je ne puis être un autre en écrivant. Je ne puis chasser mes figures, mes barbarismes, mes solécismes. Mon style n'a aucune clarté... Voici mes lettres à Bucer. Je vous en prie, ne les lisez pas, mais faites-les lire par quelque oisif. Pourquoi vous fatiguerai-je de mes inepties ? Si vous avez un moment, faites-vous en lire un morceau... et vous me rendrez un bien agréable service en m'invectivant comme je le mérite ⁴. » Farel parle ici spécialement de ses lettres latines.

Le latin, langue de l'Eglise, était demeuré celle des réformateurs, comme de la plupart des hommes d'étude au XVI^e siècle et entre eux, ils l'employaient très fréquemment dans leur correspondance. Tandis que des lettrés comme Calvin ou Bèze l'écrivent admirablement, d'une manière aisée, lucide et châtiée, le latin de

¹ HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, VI, p. 34, note 8; cp. V, p. 411.

² H. HEYER, Art. Farel dans [LICHTENBERGER], *Encyclopédie des sciences religieuses*, IV, Paris 1878.

³ TH. DUFOUR, *Un opusculé inédit de Farel*, Genève 1885, p. 7.

⁴ Farel à Calvin, 27 août 1550, CALVINI, op. Epist. n° 1401, col. 631-634, cf. lettre du 26 décembre 1550 (ibidem, n° 1423).

Farel est celui d'usage courant dans l'Eglise à la fin du Moyen âge; c'est un latin barbare, grossier, fautif, obscur, non encore purifié par le retour aux maîtres de l'antiquité. Ici surtout, la phrase farellienne est souvent longue, lourde, embarrassée; elle est parfois coupée et reprise sous une forme différente; des barbarismes, des solécismes y abondent en effet, ainsi que des termes qui ne sont que du français latinisé. Des allusions, des jeux de mots dont le sens est obscur, faisaient de certaines parties de ses lettres, des énigmes, même pour ses amis, et en rendent encore difficile la traduction, voire la compréhension. Ce latin barbare, Farel paraît d'ailleurs l'avoir écrit couramment et facilement, mais, à l'inverse de Calvin, pensait-il probablement en français, alors même qu'il écrivait en latin.

Le style français de Farel est plus intéressant et de plus grande valeur. Il faut naturellement, pour l'apprécier, partir du français populaire ou roman des débuts du XVI^e siècle. Parce que Farel n'était pas un érudit, mais un orateur populaire, parce que la parole vivante et vibrante de sa langue maternelle était son arme favorite, on a pu dire qu'il la maniait mieux que des hommes qui le dominent pourtant par leur vigueur intellectuelle, comme Calvin et Bèze. Les latinismes y sont bien moins fréquents que dans les écrits des autres théologiens de son temps, sauf peut-être chez Viret. La phrase est plus claire, plus naturelle, et porte dans son allure dégagée ce cachet gaulois qui va bientôt disparaître sous l'influence du pédantisme et du mauvais goût italien¹. Plus claire que la phrase française de Calvin ? Sur ce point, on peut n'être pas d'accord. En français aussi, la phrase de Farel parfois s'alourdit et s'alonge démesurément.

Par contre, quiconque aime le parler du XVI^e siècle goûtera la saveur de cette langue si proche de l'usage journalier, les expressions variées et colorées, les comparaisons et les tours familiers, les invectives truculentes avec lesquelles contrastent par instant des accents d'une rare élévation. Ainsi, raillant la médiation du clergé, il écrit : « Que un ladre s'adresse à un meseau² et un pourry à un punays., asscavoir un pécheur à un plus grand pécheur, un povre laboureur qui est consumé de travail à un prestre oysif et bien reposé pour avoyr absolution et pardon de ses pechez et pour nectoyer sa bourse, la chose, si les gens avaient ne sens, ne entendement, est toute claire et manifeste n'estre de Dieu et n'avoir aucun propos, mais du tout insensée et déraisonnable. » Et un peu plus loin « mon amy, tu n'es pas si prest de demander grace à ce bon Jesus.. qu'il est prest de te faire miséricorde³. » Après cela, il faut reconnaître que Farel aurait été incapable de construire un ouvrage de longue haleine; il ne sait ni ordonner, ni éviter les répétitions; son ton est celui de l'exposé familial et de l'appel et ses écrits sont surtout des lettres ou des traités.

L'activité épistolaire de Farel, comme on le verra, a été considérable. On a signalé plus de 350 de ses lettres, et on peut conjecturer, d'après les mentions qui en sont faites, qu'il s'en est perdu plus d'une centaine. Ce sont quelquefois de simples billets, mais le plus souvent ce sont des épîtres assez développées, des réponses à des attaques, des exhortations, des démarches ecclésiastiques ou politiques, et elles

¹ Selon le professeur strasbourgeois Joh.-Wilh. BAUM (1809-1878), un des éditeurs des *Opera Calvini*, à la fin de sa préface au *Summaire* de 1534 (p. xiv et xv).

² Meseau, mezel, autres termes que ladre pour désigner un lépreux.

³ A. PIAGET, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, p. 409, 413.

constituent ainsi des documents historiques et psychologiques de première valeur.

On donnera plus loin la liste chronologique des ouvrages imprimés de Farel, dont plusieurs sont, dans l'édition originale, des pièces rares ou même uniques. La biographie elle-même indique dans quelles circonstances ces traités ont été composés et on étudie leur caractère et leur contenu. La plupart sont des épîtres développées ou de courts opuscules. Deux de ces ouvrages, la *Determinatio* et l'*Advertissement aux bestes de Sorbonne*, sont des pamphlets violents et personnels; un autre, la *Manière et façon*, est une liturgie; d'autres, le *Traicté de Purgatoire*, le *Glaive de la Parole*, le *Vray usage de la Croix* sont des traités de polémique. De tous, le mieux écrit et le plus important, le *Summaire*, est un exposé de doctrine évangélique, un « grand catéchisme » ou une petite dogmatique populaire, qui nous livre seule, de façon un peu systématique, la pensée de Farel.

4. LA DOCTRINE ET LA THÉOLOGIE DE FAREL.

Croyant, Farel avait besoin d'une doctrine claire et simple en laquelle s'exprime sa foi. Évangéliste, et fils de son temps, il lui fallait pour agir, un message nettement formulé, voire une théologie, à apporter aux âmes ou à utiliser comme règle directrice des Eglises qu'il fondait. Il a toujours prétendu et cru donner comme enseignement et comme loi la seule Écriture sainte. En réalité, il a compris et interprété la Parole de Dieu à la lumière de sa vie chrétienne et surtout à travers des idées, une doctrine et en définitive une théologie. Cette théologie, est-elle une création originale de sa pensée ou un reflet des idées ambiantes ? Est-elle demeurée la même durant toute sa carrière, comme Farel en avait l'impression, ou s'est-elle modifiée, comme ne l'attestent que trop ses écrits, spécialement le *Summaire* de 1552, comparé aux premières éditions de 1525 et 1534 ?

On suppose généralement que dans ses ouvrages antérieurs à 1536, Farel expose sa doctrine personnelle et originale, mais que, dominé par le génie de Calvin, il a ensuite fait sienne la théologie calviniste¹. Il est certain que l'emprise de Calvin sur son esprit a été très rapide et très forte. Dans l'édition de 1552 de son *Summaire*, il recommande à ses lecteurs de se reporter à l'*Institution* de Calvin, « laquelle regardant ilz n'ont plus besoin de ma petitesse et de prendre peine à lire ce petit Livret... car certainement son œuvre tant me plaist en nostre Seigneur que volontiers, s'il estoit en mon pouvoir, je retireroye ce Livret..² » De fait, dès 1538, Farel non seulement professe les doctrines calvinistes comme les siennes propres, mais encore il les défend de toutes ses forces contre Caroli, Chaponneau, Bolsec et tous autres adversaires. La cause paraît donc entendue : Farel a renoncé à ses idées personnelles pour s'inféoder entièrement à celles de son ami.

Des doutes peuvent pourtant subsister. Si la doctrine des premiers écrits est création originale de Farel et, pour lui, expression certaine de la vérité scripturaire, on se demande comment il a pu la modifier sous l'influence d'un homme, fût-ce même

¹ Ainsi le principal auteur qui en ait parlé, Henri HEYER, dans son *Guillaume Farel, essai sur le développement de ses idées théologiques*, Genève 1872.

² Dans l'*Epistre aux lecteurs fideles* du *Summaire* de 1552 (p. 231 et 232). Cp. Préface au *Summaire* de 1534, p. x et xi.

du grand théologien de Genève, et sans avoir lui-même l'impression qu'il la modifiait. Ce n'est d'ailleurs pas seulement après 1536 que se développe la pensée de Farel; le développement est plus marqué et plus profond dès ce moment, c'est évident; il apparaît pourtant déjà dans les lettres et écrits de 1524 à 1536. Enfin et surtout, car tout le problème est là, Farel est-il un penseur original, un théologien, qui hésite et se pose des questions, qui leur cherche des solutions logiques ? Il apparaît plutôt comme le croyant simple et conséquent qui, pour construire la doctrine dont il a besoin, pour lui et pour les autres, rassemble comme d'instinct les croyances ambiantes et les amalgame en vue de buts pratiques. Et dès lors, depuis qu'il a brisé avec la foi catholique, des influences diverses ont, à son insu, agi sur sa pensée.

Les cadres de cette introduction ne permettent pas de retracer dans ses détails l'histoire d'un développement que d'ailleurs la rareté des documents ne laisse saisir qu'imparfaitement. L'influence des idées de LeFèvre d'Étaples ne doit pas être exagérée. Farel doit beaucoup au « bonhomme Fabri » pour sa conversion et sa piété nouvelle; au contact de son vieux maître, il a senti vaciller en lui la foi en l'Église, aux saints, aux dévotions; par lui il a compris la valeur souveraine de l'Écriture, et son amour pour Jésus s'apparente à la douceur et à la vie mystique de LeFèvre. Mais les idées fabristes : interprétation symbolique et spirituelle de l'Écriture, ascension mystique avec la purgation, l'illumination, la perfection intérieure, affirmation de la présence réelle, du purgatoire, de la justification par l'amour autant que par la foi, accent mis sur la liberté humaine et sur la valeur des œuvres, tout cela ne se retrouve pas dans le *Summaire* et Farel a rudement condamné l'esprit réformiste, et non révolutionnaire, des Briçonnet, des Gérard Roussel et des LeFèvre.

L'Évangile luthérien, tel que chacun s'en entretenait en France dès 1519, tel qu'il y avait pénétré par les brochures de combat ou les traductions des écrits réformateurs et polémiques de Wittenberg, a eu sur la formation de la doctrine de Farel une action plus forte et manifeste. La corruption totale de la nature humaine, la négation du libre-arbitre et la doctrine de l'élection, le salut par pure grâce, la justification acte de Dieu, la foi, la piété toute laïque au sein du monde, toutes ces expériences ou croyances de Luther sont aussi à la base du *Summaire*, mais elles y sont recouvertes et transformées par d'autres éléments, soit ultra-spiritualistes, soit zwingliens.

On sait en effet que, dès 1522, s'est déchaîné en Allemagne un mouvement de réforme radicale et enthousiaste, une tendance opposée à l'Évangile luthérien que le réformateur saxon a violemment combattue et qualifiée de « *Schwaermerei* », c'est-à-dire d'illuminisme. Les premiers chefs du mouvement, les Carlstadt, les Munzer, ont lancé des revendications ecclésiastiques ou sociales, répandu des doctrines simplistes, telles la négation de la présence réelle dans l'Eucharistie ou le baptême des adultes, d'après lesquelles on les a qualifiés de sacramentaires ou de baptistes. Mais la force de leur propagande, le fondement de leurs revendications extrémistes était leur ultra-spiritualisme, c'est-à-dire la conviction qu'ils avaient d'être possédés et dirigés par l'Esprit, d'être les fils du Royaume divin qui va s'établir ici-bas. Par là même ils se plaçaient au-dessus des rites, des traditions et autorités humaines, voire de l'Écriture, car la Parole intérieure de Dieu est supérieure à la lettre.

Les remous de cette vague d'illuminisme qui déferle jusqu'en Alsace, ont-ils agité les premiers groupes d'évangéliques français, et atteint Farel ou ses amis ? Certains indices le laisseraient supposer¹. Le caractère radical, révolutionnaire du mouvement devait plaire au prédicant dauphinois. Mais l'attachement absolu, le respect, l'amour de Farel pour l'Écriture sainte l'en détournèrent et, dès son arrivée en Suisse, l'orientèrent vers la doctrine ferme et claire des Écolampade et des Zwingli. Le zwinglianisme sera jusque vers 1536 la forme que Farel donne à sa pensée; mais encore faut-il entendre qu'il a laissé le côté humaniste et intellectualiste de cette théologie pour n'en garder que l'enseignement pratique, moral, réformateur qui correspondait si bien à ses convictions.

Il a d'ailleurs subi également, dès 1525, et d'une manière croissante depuis 1536, l'influence des réformateurs strasbourgeois, Capiton et Bucer, puis, cela va sans dire, celle de Calvin qui, bientôt, deviendra prépondérante dans son esprit. Au reste, Farel n'a rien d'un disciple qui répète servilement les enseignements du maître. Il parle et écrit d'abondance, par conviction. Les diverses tendances du milieu ambiant, il les fait siennes, il s'en inspire inconsciemment, d'autant plus que les diverses tendances ou théologies des réformateurs sont en somme le développement de croyances et aspirations communes, saisies dans un esprit ou sous des aspects différents. Aussi la doctrine qu'enseigne Farel apparaît-elle une, simple, pratique, la moins théologique en somme des théologies du XVI^e siècle.

Le *Summaire*, qui est l'exposé le plus net de l'enseignement de Farel, ne doit pas être envisagé comme une dogmatique; c'est un traité de propagande réformatrice et, pourrait-on dire, d'édification. De là la construction antithétique et pratique de ce petit livre. « En ce temps auquel il plait à nostre Seigneur reveler la sainte clarté et lumière sur ceulx qui estoient es tres profondes tenebres... entendez tous ceulx [vous tous] qui aimez vérité : et ne vous fondez en voz entendemens, sagesse raison et prudence, mais en Dieu duquel le propos est immuable². »

De cette vérité divine, donnée dans l'Écriture, la première antithèse est celle de Dieu et de l'homme : Dieu est bonté, sagesse, puissance infinie, créateur du monde;

¹ Farel a été en relations avec le fameux chef baptiste de Zurich, Conrad Grebel. Son disciple, Jean Canaye, lui écrit de Paris qu'« il demande l'intelligence des choses sacrées à l'Esprit qui souffle où il veut, plutôt que de l'attendre de longues études ».

Farel paraît partager les sympathies momentanées que Capiton éprouvait à l'égard des anabaptistes, et l'admiration que le réformateur strasbourgeois avait pour Cellarius. Il prend la défense de la secte baptiste dans une lettre à Emile Perrot et donne à Bucer des conseils de modération vis-à-vis des sectaires. Sans proposer d'abolir le baptême des petits enfants, il aurait désiré qu'on en exigeât un second des nouveaux convertis. Sans doute, écrivant à Zwingli, il nomme les baptistes des imposteurs et par la suite se détache nettement d'eux, leur reprochant justement l'importance qu'ils attachent au rite baptismal. Il semble pourtant que les anabaptistes l'aient, un moment, envisagé comme l'un des leurs, si l'on en croit ce que Farel dit dans son *Epistre aux lecteurs fidèles* (« voire affirmans que j'estoye de telle opinion »). Par le peu d'importance qu'il accordait aux règles et par l'accent qu'il mettait sur l'amour, par son enthousiasme, il s'était rapproché d'eux, mais sa vénération pour la Sainte-Cène et surtout pour l'Écriture l'écarta entièrement du baptisme.

Cf. O. STRASSER, *Capitos Beziehungen mit Bern* : HERMINJARD, *Corr. des Réform.* II, p. 178, 166, 176 : Farel à Bucer, 10 mai 1529 : « La secte des Catabaptistes se desséchera aisément avec son eau, si l'on fait valoir une charité fervente. L'amour est le tout puissant bélier par lequel seront dispersés tous ceux qui voudraient nous réduire à la servitude de l'eau et des éléments. » (Extrait de l'étude de M. R. Centlivres.)

² *Summaire* de 1534, préface, p. 3, 4.

il nous a donné sur toutes créatures la seigneurie, perdue par notre désobéissance; mais Farel proclame aussi le Dieu rédempteur par « son seul filz, qui, par la vertu et puissance du père estant en luy, a destruit nostre mort, par merveilleuse sagesse destruisant le peché par le corps semblable a peché, donnant et restaurant pleine vie par son obediencia a ceulx qui estoient mortz par inobediencia [désobéissance]. Affin que (Farel appuie sur la doctrine de l'élection) le propos et ordonnance immuable de Dieu fust accompli, et que ceux qui avant le commencement du monde avoient esté ordonnez a vie en eussent jouyssance et possession. Laquelle chose, entendue et escripte au cœur, engendre telle confiance en la grande bonté de Dieu que rien ne nous peult separer de son amour ¹. » L'homme au contraire est « meschant, ne pouvant rien, fol et temeraire, ambitieux, plein de fausseté et d'hypocrisie, inconstant, variable, ne pensant que mal et peché, auquel il est nay et conçu »; il ne sait que se chercher lui-même en tout et par tout, n'estimer que soi et son profit, magnifier ses œuvres, puissances et vertus; il est plus âpre à garder ses inventions, lois et ordonnances que celles de Dieu, et ne supportant d'être humilié, il s'élève au-dessus de Dieu et de sa sainte Parole. Par là il est maudit, malheureux, menteur et du tout corrompu.

L'antithèse de Dieu et de l'homme appelle l'article du médiateur en qui ils se sont unis, « JesuChrist, vray filz de Dieu, le bras, puissance et sapience du père ». En Christ, Farel salue celui que Dieu a élu comme homme pour y demeurer, « le saint des saints.. où toute divinité habite, non pas en ombre et figure, mais comme au corps et vérité ». En lui toute l'œuvre de Dieu est consommée, toutes choses sont restaurées et parfaites tant au ciel qu'en la terre, et dès lors pleine vie, pleine puissance, vertu, sagesse, grâce et justice sont en lui. Son œuvre, Christ l'a accomplie par son obéissance, « ne demandant point sa gloire, ni sa volonté, mais celle du père », et par son abaissement jusqu'à la mort. « Par ceste mort et sacrifice, par ce beau don de son filz, le père veult que [nos âmes] soyent certaines de leur salut et que pleinement elles soyent purgees et laves de leurs iniquitez. Le père, pour l'amour de soy-mesme, et non pas pour l'amour de nous... il nous sauve, il nous vivifie, nous prenant pour ses filz et héritiers, héritiers avec JesuChrist, duquel sont faictz membres tous ceulx qui ont vraye foy en luy et pourtant [par conséquent sont] uniz et incorporez au corps de Jesus ². »

Cette sorte de profession de foi liminaire, ébauche des fortes expressions de Calvin, célèbre plutôt l'œuvre de Dieu en Christ que les mystères de l'essence divine. De fait, les dogmes ecclésiastiques de la Trinité et des deux natures n'y sont pas mentionnés. Aussi les adversaires de Farel l'attaqueront-ils sur ces points; Caroli, Chaponneau l'accuseront ou le soupçonneront d'arianisme; des polémistes catholiques comme Lindanus et Prateolus feront de lui un disciple de Paul de Samosate ³. Farel, suspecté, ainsi que Calvin, à cause des perfides insinuations de Caroli,

¹ *Summaire de 1534*, chap. I, de Dieu, p. 8, 9.

² *Ibidem*, chap. III, de JesuChrist, p. 10, 11, 12.

³ Guillaume Damase Lindanus (1525-1588), de Dordrecht, docteur en théologie de Louvain, inquisiteur et évêque de Ruremonde, a, dans sa *Panoplia evangelica* (1563), accusé Farel de « samosaténisme », c'est-à-dire d'avoir, comme le théologien Paul de Samosate, évêque d'Antioche de 260 à 269, nié la divinité essentielle de Christ pour ne lui accorder qu'une inspiration divine, et l'envisager comme élevé à la dignité de Fils de Dieu en récompense de son obéissance. Que l'accusation de Lindanus

déclarera dès 1538 qu'il a voulu parler de la divinité le plus clairement possible, afin de ne pas trop charger l'esprit des simples, en touchant le très haut mystère de la Trinité. Et, lors des éditions subséquentes du *Summaire*, il interpolera dans le chapitre I^{er}, assez maladroitement d'ailleurs, une formule de foi trinitaire¹. Il semble bien que Farel, tout en acceptant comme bibliques les dogmes trinitaire et christologique, n'y attachait guère sa pensée, comme le montrent encore ses relations avec l'antitrinitaire Claude d'Alod. Les troubles qui suivirent les discussions avec Caroli, puis surtout les tentatives de Servet et des antitrinitaires italiens pour dominer le mouvement réformateur, obligeront sur ces points les réformateurs à préciser leur doctrine.

Les chapitres IV à XV exposent également, sous forme d'antithèses frappantes, la loi et l'évangile, le péché et la justice, la chair et l'esprit, l'incrédulité et la foi, le mérite et la grâce, la tradition des hommes et la Sainte Ecriture, soit l'action salutaire de Dieu en nous.

La conception que Farel se fait de la loi et de son rôle est plus proche des idées luthériennes que des zwingliennes. Non seulement les cérémonies juives, les Dix Commandements eux-mêmes ne s'imposent plus aux chrétiens; mais l'amour pour Dieu les frères doit remplacer la loi de servitude que nul ne peut accomplir². La loi est là

soit erronée, on en trouve la preuve déjà dans les premiers mots du chapitre III du *Summaire*: « Jesu-Christ, *vray* fils de Dieu. » C'est plutôt de la christologie de Théodore de Mopsueste et des Antiochéniens du V^e siècle qu'on pourrait rapprocher les termes employés par Farel.

¹ Ainsi dans le *Summaire* de 1552, chapitre I^{er}: « ... Et ce que nous confessons et croyons estre [qu'il y a] un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Filz et le saint Esprit en unité d'essence et de nature, confessans la Trinité des personnes en vraye distinction personnelle et parfaite union d'essence et de substance, sans confondre les personnes, ne diviser l'Essence : nous l'entendons et croyons par la foy que nous avons à ce que Dieu nous a revelé par les saintes Escriptions, qui de ce nous rendent tesmoignage et non point par chose que nostre esprit puisse concevoir. »

² HERMINJARD, *Corr. des Réform.* II, p. 175 n° 256, Farel à Bucer, 10 mai 1529; *Ibidem*, III, p. 23 n° 409, Farel à Berthold Haller, 5 mars 1533.

Haller, obligé de discuter avec les anabaptistes sur la valeur de l'Ancien Testament et du Décalogue pour le chrétien, avait pris l'avis de Farel, alors pasteur à Morat. L'entretien oral fut suivi, sur les instances de Haller, d'une lettre, où Farel, pour tenir sa promesse, est amené, contre son gré, à traiter le sujet en théologien.

D'emblée, il pose avec vigueur deux affirmations : D'une part, l'inspiration de l'Ecriture : nous croyons que la loi et les prophètes sont des oracles divins (*oracula divina*), qu'ils sont la Parole du Seigneur, que les saints hommes, mus par l'Esprit divin, ont proférée. Et d'autre part, l'abolition de la Loi : nous professons que le vain bruit des cérémonies, la multitude des oblations et des sacrifices a disparu, nous ne sommes plus soumis à la loi de pierre.

Ces deux thèses, contraires pour l'homme charnel, se révèlent d'une admirable concordance, pour qui en a pénétré le mystère : nous savons que la loi est spirituelle; les œuvres extérieures trouvent leur accomplissement et leur fin dans l'œuvre du Christ, le tabernacle et l'arche sont remplacés par l'Eglise. Quant à la loi pénale, quant au droit de glaive, que les anabaptistes déclarent abolis dans la société chrétienne, il subsiste sans aucun doute à l'endroit des criminels; que Dieu donne seulement des juges intègres, conduits par son Esprit.

Mais c'est le Décalogue qui est en cause; est-il abrogé pour le chrétien, ou au contraire affirmé, comme certains le disent, tout en reconnaissant que le sabbat, par exemple, ne les oblige plus ? Farel en juge comme des autres institutions de l'Ancienne Alliance : la loi de Moïse n'est pas la loi du Christ. Au lieu du Décalogue promulgué dans les terreurs du Sinaï, c'est la loi de l'esprit, donnée par le Christ, qui révèle aux hommes la charité suprême du Père, laquelle bannit toute crainte; nous ne sommes plus appelés esclaves, mais fils, frères et amis. En présence de cet amour, qui ne dira : nous ne connaissons d'autre Dieu et Père que toi ? qui, ayant goûté la doctrine du Christ, ne dira par la foi : Seigneur, à qui irions-nous ? tu as les paroles de la vie éternelle. Cet amour divin est le principe de la morale, le vrai motif de la conduite des croyants : la charité du Christ les entraîne à la piété véritable; aimant le Père, ils l'adorent en esprit et en vérité, ils ne prennent pas en vain le saint nom du Seigneur, ils se

pour montrer aux hommes leurs fautes et leur égarement, pour leur rappeler le châ-timent des transgresseurs, « engendrant horreur et crainte servile », pour émouvoir et multiplier en nous le péché. Nulle œuvre humaine ne satisfait et n'est droitement selon la Loi; elle ne peut donc sauver, mais elle est simplement le pédagogue qui mène à Christ.

L'Évangile, au contraire, est la vraie puissance de Dieu en salut à tout croyant parce que, étant la joyeuse nouvelle de l'œuvre de Dieu en Christ, il nous rend par la foi enfants de Dieu. Par l'Évangile, le péché, nature corrompue et dépravée, source maudite de tout mal, fait place à la justice, vraie image de Dieu, luisante et claire, qui a été d'abord en Jésus seul et qui nous est donnée par la régénération; aussi le *Summaire* de 1552 développe-t-il l'article « de justice » en y traitant l'action de l'Esprit, la justification, l'effet sanctifiant de la Parole et la justice civile ou naturelle. Les deux principes adverses du péché et de la justice sont d'une part la chair ou vieil homme, qui hait Dieu et contrefait son œuvre, d'autre part l'Esprit, « mouvement et affection que Dieu baille à l'homme » pour le renouveler, guide qui combat sans trêve contre la chair, « qui a connaissance de Dieu, des choses profondes de Dieu, des célestielles auxquelles il pousse l'homme ». Aussi ne saurait-on trop examiner, par la sainte Parole, tous propos et institutions « pour savoir quel esprit c'est qui les suggère ».

Les autres aspects du péché ou de la justice, Farel les montre par le même procédé d'antithèse et de personnification : Incrédulité est sentir et croire de Dieu moins ou autrement qu'il ne convient. « Foi en rien ne doute des saintes promesses de Dieu qui ne peut mentir. Celui auquel elle croit, elle le tient embrassé par ses saintes promesses, étant puissamment armée contre tous ennemis. Mérite est voix pleine d'arrogance.. pour mettre à néant la grâce de notre Seigneur », tandis que la grâce est « l'amiable, bénin, favorable et miséricordieux regard de notre très bon Père », non une force magique communiquée par les sacrements, mais l'action directe du Dieu qui pardonne, adopte, renouvelle par la foi, et attire à l'amour de lui. Et alors que la doctrine et tradition des hommes est abomination, vanité, mensonge, quand elle veut se mêler des choses de Dieu, la sainte Ecriture contient purement ce que nous devons faire, c'est-à-dire croire et sentir de Dieu notre Père, comment le servir de cœur en esprit et en vérité, comment garder notre corps, qui est sa sainte habitation, en toute pureté et netteté.

La morale de Farel n'a rien de légaliste, ni d'intéressé. Elle se base sur le sentiment très vif qu'il a de la grandeur et de la majesté de Dieu, comme de sa justice et de sa miséricorde : « Il est vrai, mes amys, écrit-il aux évangéliques de Genève¹, que

reposent de leurs travaux, en confessant dans l'Eglise la louange du Père, ils ne peuvent pas ne pas aimer le prochain.

En un mot, l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par l'Esprit saint ne s'arrête nulle part, il marche droitement et saintement, ainsi que Paul l'a montré en décrivant ses manifestations (1 Cor. 13). Et cette loi spirituelle comporte les bénédictions que la loi promettait au peuple de Dieu, mais spirituelles elles aussi. Le châtiment des impies, un châtiment qui dépasse celui dont les prophètes menaçaient les hommes de leur temps, est réservé à ceux qui méprisent de telles grâces, le salut et la vie. C'est aux pasteurs de les en avertir, sans se départir de cette douceur que le Christ ordonne d'apprendre de lui.

[Note de M. H. Meylan.]

¹ Cf. les lettres de Farel aux évangéliques de Genève dans HERMINJARD, *Corr. des Réform.* II, p. 435 n° 387 et p. 459 n° 395.



GUILLAUME FAREL

Portrait de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel avant sa restauration de 1914.

Dieu selon sa justice veut ovrer [œuvrer] en vous et les autres... » Dans les fidèles, Dieu œuvre afin que ceux qui ont reçu l'Évangile travaillent à le propager et en fassent voir les fruits. Contrairement à ceux qui, faussant l'Écriture, osent enseigner que « charité bien ordonnée commence à soy mesme », Farel rappelle encore aux évangéliques genevois que la foi véritable produit l'espérance et les œuvres de l'amour fraternel. Que donc, avec l'aide de « lassus », c'est-à-dire de Celui qui est en haut, de Dieu, les croyants cheminent, forts et robustes, en toute vérité, sainteté, netteté de cœur et d'esprit, et qu'ils deviennent vraiment miroir à tous de bien cheminer et saintement. Farel ne manque point d'insister, parmi les devoirs du chrétien, sur la modestie et la bénignité, la douceur envers les faibles, la persévérance aimable et attractive, par laquelle Dieu est honoré en nous et notre prochain édifié en bien.

La dernière partie du *Summaire*, de beaucoup la plus longue (chap. XVI à XLII), montre les applications de l'Évangile dans la société religieuse et dans la société civile; et, en déduisant les conséquences pratiques des vérités scripturaires, Farel entend dénoncer, combattre et renverser les abus du règne de l'Antéchrist. Ce développement pratique et polémique a deux bases, la notion de l'Eglise et celle de l'Etat. Calvin développe aussi ces deux notions capitales dans le livre IV de son *Institution chrétienne*.

L'ecclésiologie farellienne, si rudimentaire soit-elle, reflète la haute spiritualité, l'ardente aspiration religieuse et fraternelle des premiers évangéliques de France : « L'Eglise de Jesuchrist est la sainte congregation des fideles, qui par vraye foy sont uniz et incorporez a Jesuchrist, duquel ilz sont membres... et par luy filz de Dieu... Ceste eglise ne consiste point en diversité de degrez, loix, ordonnances.. mais en la vraye union de foy en nostre Seigneur Jesus, oyant et croyant la sainte voix. Elle n'a point de lieu déterminé, mais ou sont assemblez deux ou trois au nom de Jesus, la il est. Et telle assemblée ne demande que ce qui est a l'honneur de Dieu... En ceste congregation n'y a rien petit, ni rien mesprisé : ains ce qui est moindre a plus d'honneur. Le plus grand sert au moindre : car les fidèles membres de Jesus ne servent point a eulx mesmes, mais aux autres. » Aucune institution juridique, aucun gouvernement ni autorité ecclésiastique : les clefs du royaume des cieus, c'est la parole de Dieu. Les sacrements, tout en étant compris symboliquement, sont des manifestations de la communion de foi des fidèles et des moyens de l'accroître; car le chrétien, remarque Farel, est plus ému de charité envers ceux qui confessent croire vraiment devant tous que par la mort et passion de Jésus... ils ont rémission de leurs péchés, et sont transplantés du vieil homme Adam en Jésus-Christ. Le signe de cette incorporation à Christ, c'est le baptême d'eau. La Sainte-Cène est une commémoration de la mort du Seigneur; mais elle est aussi une confession des fidèles que le Sauveur « a donné son corps en mourant pour nous unir tous en un corps, afin que pour l'amour de lui, nous nous aimions l'un l'autre comme il nous a aimés ». On verra ailleurs (chap. III) la place que la question eucharistique a eue dans les préoccupations du Réformateur et l'exposé qu'il en fait, en 1525, dans sa lettre à Pomeranus. Par la suite, il se montrera d'une largeur peu commune dans la controverse entre luthériens et sacramentaires. Alors qu'en 1533 Bucer scandalisait les théologiens bernois et zurichois par ses variations sur la doctrine de la présence réelle,

Farel se contente de demander au théologien strasbourgeois l'affirmation qu'il est d'accord avec les Suisses¹.

Partant de sa conception d'une Eglise de professants, Farel oppose la piété intérieure, toute spirituelle et morale, de l'évangélisme aux notions catholiques de la messe, de la pénitence, des bonnes œuvres, du jeûne, des oraisons, des aumônes, du culte des saints, des fêtes, de la confession et rémission des péchés, de l'excommunication : Pénitence est changement de vie, de propos, de courage. Aucun jeûne ne doit être prescrit; chacun, s'il a l'Esprit de Dieu, sait quand et comment il faut affliger le corps. « Oraison est un ardent parler avec Dieu, parler du cœur plus que de la bouche, car l'Esprit qui est es fidèles prie pour nous. Le pur service de Dieu est lui donner entièrement notre cœur. » Le fidèle n'a pas à distinguer entre jour et jour, temps et temps; toute sa vie n'est qu'un jour à sanctifier en toute pureté de cœur. La confession ne peut consister qu'à donner gloire à Dieu ou à se réconcilier avec son frère. L'excommuniement, pratiqué selon Matthieu XVIII, a pour objet la guérison du pauvre pécheur. Un traité spécial, d'une discussion vive et serrée, a été consacré par Farel à détruire la doctrine du Purgatoire. Dans le *Summaire*, le développement sur l'Eglise se termine par l'antithèse des faux bergers et des vrais pasteurs; pour ceux-ci, leur autorité et l'honneur qui leur est dû tiennent au fait qu'ils sont prédicateurs de la Parole, et non à quelque puissance spéciale qui leur serait déparée.

Le chapitre consacré au rôle et aux droits du pouvoir civil² s'inspire des grands écrits réformateurs de Luther : Par l'âme et l'esprit, membres du royaume céleste, nous sommes enfants de Dieu, sujets du Seigneur Jésus, tous égaux, élevés au-dessus de toute sujétion et de toute distinction de classe, de race ou de sexe. Mais, par notre corps, nous faisons partie du monde et nous devons nous soumettre à l'ordre et aux autorités que Dieu y a établis. En premier lieu au Magistrat, pour tout ce qui ne contrevient point aux commandements de Dieu.

Farel, comme son époque, croyait non seulement à l'institution divine du magistrat, mais aussi à l'Etat patriarcal, qui doit être « comme un bon père, soigneux de ses enfants, rendant à un chacun ce qui lui appartient, sans avoir aucun regard ni du pauvre, ni du riche. » Les sujets sont considérés comme des mineurs, n'ayant d'autres droits que d'obéir; mais le magistrat doit assurer leur bien temporel et spirituel, les préserver des superstitions et des erreurs, et par conséquent imposer la vérité dans ses domaines avec toute la puissance qu'il a pour cela reçue de Dieu. Les idées modernes de tolérance, de liberté de conscience, de liberté individuelle sont en dehors de l'horizon de Farel³. De même le Réformateur entend que les fidèles, pour garder la loi de Dieu, servent entièrement leurs seigneurs, même infidèles, comme il revendique pour ceux-ci le droit et le devoir de porter le glaive et d'avoir seigneurie temporelle et des serfs; c'est dire que, contre les anabaptistes, Farel sanctionne l'organisation sociale de l'époque. A ce chapitre sur l'Etat sont rattachées les questions du mariage et du célibat et les devoirs d'instruction et d'éducation à l'égard des enfants.

¹ Farel à Bucer, 22 octobre 1533. (*Ibidem*, III, p. 98 et notes, n° 434.)

² *Summaire* de 1534, chap. xxxvii, Du glaive et puissance de justice et supériorité corporelle.

³ Cf. H. VUILLEUMIER, *ouv.* cité I, p. 72-76.

Le *Summaire* se termine par trois chapitres traitant de la préparation à la mort, qui doit se poursuivre durant la vie entière, puis de la résurrection et du jour du jugement. En ce jour seront manifestés ceux que Dieu a prévus et élus, avant que le monde fût créé, et qu'Il a, de son propos immuable, ordonnés à vie, fussent-ils « nés et nourris au milieu de Turquie ou morts dedans le ventre de leur mère ».

La théologie, ou mieux la doctrine de Farel est faite, on le voit, d'affirmations plutôt que de déductions. Elle est moins le produit de la recherche et de la réflexion que l'expression de la foi, de la foi en Dieu, en Christ, en l'Evangile, mais aussi de la foi en l'action intérieure de l'Esprit et en l'avènement prochain du royaume des cieux sous la forme de l'Eglise nouvelle.

Ainsi, dans sa doctrine même, Farel est davantage homme d'action que de pensée. Ce qu'il fut apparaîtra donc, pour lui mieux que pour tout autre, dans le récit de ce qu'il a fait, dans sa biographie, dont il faut dire maintenant à l'aide de quels éléments elle sera écrite.

[COMITÉ FAREL.]

B. LES SOURCES DE LA BIOGRAPHIE DE FAREL

I. LES ÉCRITS DU RÉFORMATEUR,

par Charles Schnetzler *.

TOUTE histoire qui vise à quelque exactitude s'écrit d'abord à l'aide des documents de l'époque : ouvrages, traités, lettres, ordonnances et pièces officielles, actes notariés, et aussi portraits, images, gravures, objets mobiliers ou iconographiques. La première source d'une biographie de Farel, ce sera donc *ses écrits*, les lettres d'abord qu'il a envoyées ou reçues, les traités et opuscules ensuite, qu'il a composés et dont on a dit plus haut la valeur littéraire et documentaire.

Les lettres du Réformateur, citées ou mentionnées dans ce volume, sont au nombre de 300, dont 221 latines, 55 françaises et 24 perdues. On en trouvera la mention, à leur place chronologique, dans le texte et dans les références, ainsi que dans l'index. Les collaborateurs ont également signalé un certain nombre de lettres perdues, auxquelles font allusion Farel ou ses correspondants.

Il est malaisé d'établir le total des épîtres sorties de la plume du Réformateur ; il ne doit pas avoir été inférieur à 350 ou 400. Il existe environ 330 lettres qui sont aisément accessibles : elles se trouvent, publiées ou inédites, à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève et à la Bibliothèque des pasteurs, à Neuchâtel ; quelques-unes sont résumées par Olivier Perrot dans sa *Vie de Farel*. Le plus grand nombre a été imprimé, soit par Baum, Cunitz et Reuss dans les *Opera Calvini*, soit par Herminjard dans sa *Correspondance des Réformateurs*, avec l'indication des bibliothèques ou collections qui possèdent les originaux¹. Des lettres perdues, la majorité le fut sans doute au XVI^e siècle déjà. De celles qui s'égarèrent postérieurement, il est possible qu'on en retrouve encore quelques-unes ; mais le chiffre en sera minime. Il existe quelques lettres inédites de Farel ou de ses correspondants dans des collections privées en France ou ailleurs². Leurs possesseurs refusent de s'en dessaisir et

* [L'auteur de cette bibliographie ne cache pas sa préférence marquée pour un système qui unirait les diverses éditions d'un ouvrage déterminé à la suite de l'édition princeps, sous un même chiffre et en un seul article. Il se range néanmoins à l'ordre chronologique du comité Farel — *Cb. S.*]

¹ [M. Charles Schnetzler avait préparé une liste de 800 lettres, dont 300 de Farel, 131 de Calvin, 70 de Viret, 299 d'autres correspondants, que seul le manque de place nous a empêché de reproduire dans notre introduction.]

² C'est ainsi que deux lettres de Farel étaient signalées dans la collection Rhediger de la Bibliothèque de Breslau par J. L. UHL, *Sylloge nova epistolarum*, Nuremberg, 1701. Le comte de Sarrau, à Bordeaux, doit aussi être détenteur de quelques lettres du Réformateur. En 1919, M. Preserved SMITH publiait dans le *Harvard Theological Review*, t. XII, p. 206-210, une lettre inédite de Farel à Calvin du 25 mai 1551, dont l'original appartient à la Collection Dreer, Pennsylvania historical society, à Philadelphie.

renvoient de les publier. Il ne faudrait sans doute pas attendre de leur publication des renseignements sensationnels.

Quant aux *traités et opuscules de Farel*, documents rares et parfois exemplaires uniques, nous avons cherché à en reconstituer la liste aussi complète que possible. Au cours de la biographie, comme ci-dessus dans l'introduction, on trouvera des renseignements sur le caractère et le contenu de ces ouvrages comme sur les circonstances dans lesquelles ils furent composés. La liste qui suit est surtout bibliographique : elle énumère dans leur ordre chronologique les œuvres littéraires du Réformateur ; elle donne les titres complets et quelques renseignements critiques ; elle indique les bibliothèques qui détiennent des exemplaires de ces documents, ardemment convoités par les bibliophiles.

Les données, extraites des ouvrages et surtout de la correspondance du Réformateur, ont été trop peu utilisées jusqu'ici par les biographes de Farel, réserve faite de l'*Épître à tous seigneurs*. Au contraire, ce sont d'abord de tels éléments qu'ont utilisés les auteurs du présent volume. On comprend que ces renseignements sont de première valeur, mais aussi, qu'à cause du caractère de Farel et des luttes auxquelles il fut mêlé, ils sont loin de représenter un témoignage objectif et impartial. Aussi les données des ouvrages et des lettres du Réformateur, seront-elles sans cesse contrôlées ou complétées par les autres documents contemporains.

a) *Liste bibliographique et chronologique des traités et opuscules de Farel.*

1523

I. Une *traduction, probablement faite par Farel*, d'un ouvrage latin de Hinne Rode, recteur de l'Ecole des Frères de la vie commune à Utrecht (p. 118 et 119), parut à Bâle en 1523 sous ce titre :

La Summe de l'escripture sainte et l'ordinaire des chrestiens enseignant la vraye foy chrestienne: par laquelle nous sommes tous iustifiez. Et de la vertu du baptesme selon la doctrine de l'evangile et des Apostres. Avec une information comment tous estatx doibvent vivre selon Levangile. Imprime a Basle par Thomas Wolff. Lan mil cinq cens vingt et trois.

Le seul exemplaire connu se trouve au British Museum (cote C. 37. A. 20). — Pour l'attribution à Farel, voir plus loin p. 118 et 119.

1524

II. A la dispute publique que Farel soutint à Bâle le 23 février 1524 se rattachent deux pièces imprimées. La première est de Farel lui-même :

GVLLIELMVS FARELLVS CHRISTIANIS LECTORIBVS. Invitation à la dispute, suivie des XIII thèses qui devaient y être discutées. Original latin imprimé à Bâle. Un exemplaire de cette pièce très rare se trouve aux Archives d'Etat de Zurich.

La seconde est un mandement du Conseil de Ville pour autoriser la dispute publique, malgré l'avis négatif de l'évêque et des recteurs de l'Université :

Mandat von einem ersamen Rat der Stat Basel gegen des Bischoffs Vicari rector

und Regenten der Universität daselbss.... ussgangen. 1524. Ce mandat renferme une traduction allemande des XIII thèses de Farel. 8 pages.

Cette pièce, plus connue que la précédente, existe à l'Universitäts Bibl. de Bâle sous trois formes à peu près semblables, à Strasbourg (Bibl. nation. et univ. en deux éditions, cote E. 130,569/70), à Paris (Bibl. hist. prot. franç.), à Breslau (Stadtbibl.), à Genève (Bibl. univ.) et à Neuchâtel (Bibl. des pasteurs). Herminj. a traduit en français le Mandat dans sa Corr. des Réform. I, p. 195-198, n° 92. La trad. franç. des thèses est donnée dans le présent ouvrage, p. 122 et 123.

III. C'est aussi au début de 1524 que Farel publia, avec un commentaire agressif et satirique qui la ridiculisait, la sentence (*determinatio*) par laquelle la Faculté de théologie de Paris avait condamné le 1^{er} décembre 1523 les doctrines prêchées à Meaux. L'ouvrage français de 79 feuillets non chiffrés porte le titre latin :

Determinatio Facultatis Theologie Parisiensis, super aliquibus propositionibus, certis ē locis nuper ad eam delatis, de veneratione sanctorum, de canone missae deque sustentatione ministrorum altaris et ceteris quibusdam: cū familiari expositione, in qua hereticorum rationes confutantur. Norimbergae apud Jo. Patreium. MDXXVIII.

Pamphlet d'une rare violence et qui eut un succès de scandale, la *Determinatio* était censée écrite par le Dr Murman (le franciscain Thomas Murner). Elle paraît bien avoir été publiée à Nuremberg où Anémond de Coct en avait porté le manuscrit; elle parut en vue de la foire de Francfort qui avait lieu le 27 mars. L'ouvrage est bien de Farel : Erasme, dans une lettre du 6 sept. 1524, le désigne comme l'auteur du pamphlet. Farel fait aussi allusion à la sentence des Sorbonnistes dans son Sommaire de 1534, p. 62 : [les docteurs].... estimantz tant seulement leur nom et [celui] de leurs universitez avec leur *determination* et sentences contre ce qui ne leur plaît. » (Cp. Bull. hist. prot. franç. 1919, p. 201-214 et ici-même, p. 120 et 121.)

On connaît quatre exemplaires de la *Determinatio*, à Londres (British Museum, 846 b. 13) et à Paris (Bibl. Mazarine, Bibl. hist. prot. franç., R. 13170 et bibl. privée de N. Weiss).

IV. De Montbéliard Farel fit imprimer à Bâle dans le courant d'août 1524 un « petit livret que facilement on pourra porter en la main ». C'était :

L'Orayson dominicale et les articles de la joy contenux au credo, avec familière exposition de tous deux pour les simples (p. 139).

Ce petit traité est perdu. Mais on en possède la préface dont le brouillon, jeté par Farel au dos d'une lettre de G. Maessger, de Soleure, a été publié par HERMINJARD. Corr. des Réf. I, p. 246-248, n° 107.

V. Dans son *Epistre aux lecteurs fideles*, v. n° XIII, Farel déclare avoir écrit, avant même de mettre la main à son Sommaire, donc encore en 1524, une *petite liturgie du baptême des enfants*. Mais cet ouvrage, qui fut imprimé fin 1524 ou début de 1525, ne traitait-il que du baptême ? Bien des indices laissent supposer qu'il s'agissait d'une petite liturgie française, dont le besoin se faisait sentir dans les Eglises nouvellement fondées, et qui était analogue à la *Form und Gestalt*, composée en ces mêmes années par Œcolampade. Ainsi Farel aurait alors fait paraître une première ébauche de la *Manière et Fasson*, qu'il développera et publiera en 1533. Peut-être, comme le premier essai d'Œcolampade, la première *Manière et Fasson* de Farel ne renfermait-elle que les trois formulaires de la Cène, du baptême et de la visitation aux malades. Elle aurait été antérieure aux liturgies bernoises de 1528 et 1529, et les aurait peut-être inspirées (p. 141). Jusqu'ici on n'a retrouvé aucun exemplaire de la première esquisse liturgique de Farel.

1525

VI. A l'instigation d'Æcolampade et autres bons personnages, Farel a composé à Montbéliard, dès l'été et durant l'automne 1524, l'ouvrage le plus important qui soit sorti de sa plume, son *Sommaire*, qui parut à Bâle au début de 1525 sous le titre, rappelant le traité de Hinne Rode :

Summaire et bri / efve declaration / d'aulcuns lieux fort / necessaires à ung chas / -cun chrestien / pour mettre sa confiance en dieu / et ayder son prochain /. Jaques chap. I / En mansuetude et doulceur / recepvez la parolle de dieu / laquelle est puissante de sauver / noz ames /. Imprimé a Turin Lan de grace 1525. (Voir Pl. IV et p. 143.)

C'est un petit volume de 82 sur 130 mm., comptant 208 pages non chiffrées, imprimé en caractères gothiques. L'unique exemplaire connu de cette édition princeps ignorée des historiens jusqu'en 1928, est propriété du British Museum, où il est coté C. 37. A. 21. Première dogmatique populaire de la Réforme, justement apprécié comme ouvrage d'édification, et de beaucoup supérieur aux autres écrits de Farel, le *Sommaire* a été fréquemment réédité, spécialement en 1529, 1534, 1538, 1542 et 1552, d'abord reproduction textuelle de l'original, plus tard revu, augmenté et avec un caractère polémique ou dogmatique plus marqué¹.

Farel a aussi écrit en 1524 des pamphlets violents contre Érasme, dont l'un était peut-être intitulé « *Antichristus* » (p. 140 note 1).

Bien plus important était le traité « *sur le pain et le vin du sacrement* ». (De pane et vino sacramentario) auquel il travaillait en 1524 et dont quelques éléments avaient été oubliés à Metz chez le chevalier d'Esch. Cet ouvrage ne fut sans doute ni achevé, ni imprimé (Herminj. I, p. 368, ligne 11 et V, p. 411 et note 51)².

1529

Farel a rendu aussi des services comme traducteur. En décembre 1527, il avait traduit l'invitation et les articles de la Dispute de Berne à la requête du sous-secrétaire bernois Martin Krumm. On ne connaît aucun exemplaire imprimé de cet écrit; l'original de la main de Farel, est aux Archives de Berne K A vol. 77, p. 118.

En avril 1529, il traduit, également pour les Bernois, un formulaire de la cène et du baptême et un « catéchisme mural », qu'ils lui ont envoyés. (Voir p. 186)³.

VI². Deuxième édition du *Summaire et briefve declaration... Imprimé à Venise à l'enseigne du Pigeon blanc, le 12 de novembre 1529.*

Il ne subsiste aucun exemplaire de cette édition. Mais la cour du parlement, à Dôle, affirmant que le livre avait été imprimé à Bâle, le prohiba sévèrement (Bull. hist. prot. franç. 1911, p. 184).

1530

VII. Farel, ayant affiché à Neuchâtel des placards contre les prêtres, et cité par eux en justice, composa un factum contre le pape et les siens qu'il envoya à ses adversaires et à ses juges :

¹ En 1525, Farel avait laissé à Toussain, pour le faire imprimer à Bâle, un *Index*, destiné peut-être à être ajouté au *Sommaire*, mais dont il ne reste aucune trace (Toussain à Farel, 18 sept. 1525 : « Indicem tuum dederam Jo. Vaugris, nescio si curavit imprimi. » Herminj. I, p. 385.)

² En 1528, Farel adressait à Berchtold Haller une *lettre théologique sur le libre arbitre*, que Bucer désirait lire, mais qui est maintenant perdue (HERMINJARD, Corr. des Réform. II p. 113 note 3, p. 175 note 8).

³ En juin 1530, Farel, à la requête de MM. de Bienne, fait à Morat une traduction française de l'*Agendbüchli* bernois, première liturgie des Eglises de l'Évêché de Bâle. Il ne reste aucun exemplaire de ce livret.

Aulcunes remonstrances prechees par Guillaume Farel de l'estat du pape, affin que ceulx qui par ignorance ont estez abusez retournent a purté evangelicque, delaissans leurs iniquitez et Dieu leur sera propice. (Voir p. 222.)

NEUCHÂTEL, Archives de l'Etat, document manuscrit, publié dans le *Musée neuchâtelois*, 1897, p. 100 et 101; FRIBOURG, Archives de l'Etat, Geistliche Sachen, n° 1704.

VIII. A la même époque, Farel, dans un procès qu'il a intenté à un prêtre, riposte à la défense de son adversaire par un mémoire intitulé :

Jésus sur tout et rien sur lui. (Voir p. 223.)

Orig. à Neuchâtel, Archives de l'Etat, imprimé dans le *Musée neuchâtelois*, 1897, p. 103-112.

1533

V². Avec le *Sommaire*, le plus intéressant ouvrage du Réformateur est sa liturgie, qu'H. Vuilleumier estimait une adaptation de l'Agendbüchli bernois de 1529, mais qui paraît être plutôt un développement de l'essai de 1524. C'est

La maniere et fasson qu'on tient en baillant le saint baptisme en la sainte congregation de dieu: et en epousant ceux qui viennent au saint mariage, et à la sainte Cene de nostre seigneur, es lieux lesquels dieu de sa grace a visités faisant que selon sa sainte parolle ce qu'il a deffendu en son eglise soit reiecté, et ce qu'il a commandé soit tenu. Aussi la maniere comment la predication commence, moyenne et finit, avec les prières et exhortations qu'on fait à tous et pour tous, et de la visitation des malades.

Petit in-8° de 44 feuilles de 19 lignes à la page, imprimé en caractères gothiques analogues à la Bible de 1535 à Neufchâtel, chez Pierre de Vingle en 1533.

Une édition moderne de la liturgie farellienne de 1533 a été éditée par J. G. BAUM, *Maniere et fasson qu'on tient es lieux que Dieu de sa grace a visités, première liturgie des Eglises réformées de France*, Strassbourg, Reuttel et Wurtz, Paris, J. Cherbuliez, 1859, in-12° de 87 p.

1534

VI³. Troisième édition du *Sommaire* sous le titre suivant : *Sumaire / & briesve / declaration d'aucuns lieux / fort nécessaires a ung / chascun chrestien / pour mettre sa / confiance en Dieu / et ayder / son / prochain. / Acheve de imprimer le XXIII iour du / mois de Decembre 1534.*

In-16 de 104 p. imprimé à Neuchâtel par Pierre de Vingle. Exemplaire à Zurich (Zentralbibliothek, Res. 1335).

Le *Sommaire* est ici suivi du *traité de Purgatoire*, d'un rondeau sur le même sujet et du *salut & oraison a Iesuchrist*. L'ouvrage a été reproduit en fac-similé par J. G. BAUM, *Le Sommaire de Guillaume Farel, réimprimé d'après l'édition de l'an 1534*. Genève, Jules Guillaume Fick, 1867. L'introduction de cette réédition est particulièrement importante au point de vue bibliographique.

IX. Avec le *Sommaire* de 1534 fut donc publié

Item ung traicte de Purgatoire nouvellement adiousté sur la fin (p. 128-157).

Ce *Traité de Purgatoire*, remarquable par son ton d'ironie et par la connaissance du sujet qu'il suppose, allègue contre la doctrine incriminée des passages établissant le salut par grâce par la foi seule, puis il étudie les textes qu'on fait valoir en faveur du Purgatoire. Déjà dans sa lettre à Zwingli du 9 juin 1527, Farel dit qu'il s'en préoccupe et les notes, alors rassemblées, lui servirent sept ans plus tard pour composer son traité¹.

¹ HERMINJARD, *Corr. des Réf.* II, p. 20 et note 12 : *Purgatorium speciatim deturbare sum adgressus.*

No 133
 1020
 Sommaire & Bre-
 ve declaration
 d'aucuns lieux fort
 necessaires a Dng chas-
 cun chrestien pour mettre
 sa confiance en dieu et
 apder son pro-
 chain.

Jaques Lhap-1

En manuscripte et doulx
 recepuz la parolse de dieu / la-
 quelle est puissante de salut
 noz ames.

L'Imprime a Turin Lan de
 grace 1529

PAGE DE TITRE DU « *Summaire* » DE FAREL
 TURIN (BALE), 1525.
 (Exemplaire unique de la première édition.)
 Londres, British Museum.

ORAISON

TRES DEVOTE
 en laquelle est faict la con-
 fession des pechez, des
 fidelles qui ainsi
 orient apres
 Dieu.

COMPOSEE PAR M.
 Guillaume Farel prescheur du
 saint Euvangille de nostre
 Seigneur.

Psalm. 90

Je suis avec toy en la tribulation;
 invoque moy, & ie te secourray.

PAGE DE TITRE DE L'« *Oraison très dévote* »
 1534.

Exemplaire de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

1535

X. Pour faire connaître, même dans les milieux catholiques, les résultats de la dispute, soutenue en janvier et février 1534 par le dominicain Guy Furbity contre Farel et Viret, le Réformateur en rédigea un compte-rendu qu'il présenta comme la lettre d'un notaire genevois, adressée à un de ses amis de Vienne et communiquée par ce dernier à l'imprimeur Pierre de Vingle, qui la publia en effet à Neuchâtel vers la fin de mai 1535 (p. 403). Cette fiction littéraire a pour titre :

Letres certaines d'au | cuns grandz troubles et tumultes adve | nuz a Geneve, avec la disputation faicte l'an 1534. Par monsieur nostre Maistre | frere Guy Furbiti, docteur de Paris en | la faculte de Theologie, de l'ordre de S. | Dominique, du couvent des freres prescheurs de Montmellian. Alen | contre d'aucuns qu'on appelle | predicantz, qui estoient | avec les ambassadeurs de la seigneurie de | Berne.

Ephesiens vj. Vestez vous de l'armeure de Dieu: | affin que puissiez estre fermes contre les embusches | du diable. Petit in-8° de 48 feuillets, en caractères gothiques, sans date, ni lieu d'impression.

La fraude pieuse que constitue ce petit écrit a été signalée par Kirchhofer, par Vuillemin et par Herminjard, qui reproduit l'avertissement de l'imprimeur au lecteur (Corr. des réf. III, p. 296-298, n° 510).

L'ouvrage qu'on estimait écrit par un catholique anonyme, fut réédité au XVII^e siècle : *Dispute tenue à Genève l'an MDXXXIV.... Tournée de françois en latin par François Manget, ministre du S. Evangile de J. C. N. S. avec quelques remarques et observations. A Geneve. De l'imprimerie de Jacques de la Pierre MDCXXXIV.* Lausanne (Bibl. de la Faculté de l'Eglise libre) et Bâle (Univers. Bibliothek).

XI. Farel a également laissé un compte-rendu de la Dispute de Rive du 30 mai au 24 juin 1535 :

Le Recueil et Conclusion faicte sur les articles disputez en la disputation publicque faicte a Geneve, commenceant le trentiesme jour de may mil cinq cens trente cinq et finissant le vingt quatriesme juing au dict an. (Voir p. 325.)

D'abord donné dans les Mémoires et documents de la Société genevoise d'histoire, t. XXII, 1885, p. 201-240, l'ouvrage fut publié, à l'occasion du 350^e anniversaire de la Réforme à Genève, par Théophile DUFOUR, *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé de la Dispute de Rive (1535).* Genève, A. Cherbuliez & C^{ie}, 1885, 42 p.

1536

XII. Le rôle de Farel ne fut pas moins considérable à la dispute de Lausanne du 1^{er} au 8 octobre 1536. Il a rédigé les thèses sur lesquelles on disputa et prononcé les exhortations par lesquelles s'ouvrit et se clôtura la discussion, à laquelle il prit aussi une large part.

Des X thèses, il existe un placard original, imprimé à Genève par Wigand Koeln (19/25 cm.) et dont un fac-similé réduit a été reproduit par M. Arthur Piaget, *Actes de la Dispute de Lausanne 1536*, Neuchâtel 1928. Le titre en est en latin et en français : *Conclusiones Lausanne provincia nova Bernensi disputande prima octobris 1536.*

Les conclusions qui doibvent estre disputees a Lausanne, nouvelle province de Berne, le premier jour d'octobre l'an 1536.

Les thèses, les discussions et les discours de Farel font partie des *Acta disputationis Lausannensis*, un petit in-folio de 302 feuillets utilisés, coté Mss Hist. Helv.

III, 139 (BERNE, Stadtbibliothek). L'Exhortation liminaire remplit les f^{os} 3 v^o à 10 recto; le sermon de Farel qui termina ces journées, les f^{os} 281 à 302. Sans doute ces textes sont sortis, non de la plume du Réformateur, mais de celles des secrétaires, de la rédaction de Pierre Viret et de la copie de Louis Mercier. On peut estimer cependant qu'ils représentent bien la pensée et même le style de Farel. (Cp. p. 342.)

(Voir Arth. PIAGET, ouv. cité, p. VI-XII, 7-13, 400-423; cp. Katalog der Handschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern, Berne 1895, p. 93.)

1538

VI⁴. Selon J. G. Baum dans sa préface au *Sommaire de Guillaume Farel* (1867), une quatrième édition de cet ouvrage aurait été publiée en 1538.

En effet dans son *Epistre aux lecteurs fideles*, Farel dit : « Il est certain, mes tres chers en nostre Seigneur Jesus, que desja il y a environ treze ou quatorze ans, le bon et fidele serviteur de Dieu, docteur et pasteur de l'eglise, Jean Ecolampade, a la requeste d'aucuns bons personnages, m'admonesta d'escire en langue vulgaire.... » Le Sommaire de 1524/25 fut la réponse à cette admonestation du réformateur de Bâle; ce petit livret « fut mis en avant le plus brievement que pour lors me fut possible », lorsque Farel était à Montbéliard, « ayant été requis du peuple et du consentement du prince qui avoit cognoissance de l'Evangile » (Ulrich de Wurtemberg). Or 1525 plus 13 ans font bien 1538. C'est alors que Farel a réédité son *Sommaire* en le transformant pour répondre aux attaques de Caroli et aux soupçons d'hétérodoxie qu'elles avaient éveillés. C'est alors que Farel ajouta pour la première fois au *Sommaire* l'*Epistre aux lecteurs fideles*. Au reste, de cette édition de 1538, il ne reste aucun exemplaire et on ne sait où elle fut publiée; ce fut probablement à Genève.

XIII. L'*Epistre aux lecteurs fideles*, bien qu'elle n'existe que dans le *Sommaire* de 1552, doit être ici mentionnée. Son vrai titre est : *La raison pourquoy ceste œuvre a esté faicte & tant différée d'estre reveue & pourquoy a esté augmentee par Guillaume Farel*.

Ces 21 pages d'impression très serrée sont un document précieux pour l'histoire de la vie comme pour celle du développement religieux et théologique du Réformateur.

V³. Cette même année 1538 fut rééditée à Genève la liturgie de Farel, avec un ordre de matières légèrement différent. Le titre est aussi modifié :

L'ordre et manière qu'on tient en administrant les saints sacremens, assavoir : le Baptisme et la Cène de nostre Seigneur.

Item en la celebration du mariage et en la visitation des malades.

Avec la forme qu'on observe es predications principalement quant aux exhortations et prieres qu'on y fait.

Es lieux lesquels Dieu de sa grace a visités, faisant que selon sa sainte Parolle ce qu'il a deffendu en son Eglise soit rejetté et ce qu'il a commandé soit retenu.

Imprimé par Jehan Michel demeurant en la place Saint Pierre devant la grande Eglise 1538. Petit in-8° non paginé, Exemplaires à Neuchâtel (Bibl. de la Ville) et à Paris (Bibl. N. Weiss).

1542

VI⁵. La cinquième édition du *Sommaire* reproduit la quatrième; elle est aussi suivie de l'*Epistre aux lecteurs fideles* et présente des remaniements inspirés de

l'*Institution* de Calvin, qui, après la première édition de 1536, avait paru en français en 1537 et en 1541¹. Le titre de ce *Sommaire* est peu modifié :

Summaire, c'est une briefve declaration d'aucuns lieux fort necessaires a un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain, corrigé, reveu et augmenté par Guillaume Farel auteur d'iceluy. 1542.

Petit in-8° de 274 p. Exemplaire à Neuchâtel (Bibl. des pasteurs). Très rare.

Cette édition renferme (p. 3-10) une épître liminaire :

XIV. *A tous ceux qui ayment nostre Seigneur et ont désir de congnoistre la vérité.*

1543

A la suite de ses tentatives d'évangélisation à Metz et du conflit nouveau avec Caroly, en 1542 et 1543, Farel publia à Genève, chez Jehan Gérard :

XV. *Epistre envoyée au duc de Lorraine par Guillaume Farel, prescheur du S. Evangile.* 118 p. Exemplaires à Berne (Stadt und Hochschulbibl.) et à Zurich (Zentralbibl. Gal. T. 3/1234).

XVI. *La seconde Epistre envoyée au Docteur Pierre Caroly par Guillaume Farel, prescheur de l'Evangile.* De Strasbourg, 25 juin 1543, petit in-8° de 16 p.

Mêmes bibliothèques que l'ouvrage précédent; cp. Catalogue Bibl. Stroehlin, 2^{me} partie, p. 81.

XVII. *La response de M. Guillaume Farel contre M. Pierre Caroly, docteur de Sorbonne du 21 de may 1543.* Msc. original à Neuchâtel (Bibl. des pasteurs A. 7); exemplaire imprimé, à Berne (Stadt und Hochschulbibl.).

C'est également ensuite de son activité à Metz et pour les évangéliques de cette ville que Farel a composé un ouvrage débordant de piété et de cœur :

XVIII. *Oraison très dévotte / en laquelle est faite la confession des péchés des / fidelles, qui ainsy / crient après / Dieu. Composee par M. Guillaume Farel, prescheur du Sainct Evangile de nostre Seigneur. 1543.* (Voir le frontispice de cet ouvrage, Pl. IV).

Petit in-8° de 27 ff. non paginés, imprimé chez J. Knobloch, à Strasbourg.

Ecrite au lendemain de l'affaire de Gorze, l'*Oraison très dévotte* est divisée en trois parties : 1. Prière à Dieu en laquelle est faite la confession des péchés. 2. Requeste aux Eglises de nostre Seigneur. 3. Requeste aux Princes et Seigneurs. Cp. HERMINJARD, *Corr. des Réform.* VIII, p. 346 et suiv. et note 2.

Ouvrage très rare, il se trouve à Neuchâtel (Bibl. de la Ville) et à Paris (Bibl. d'hist. prot. franç. Rés. André 1173), Catal. Bibl. Stroehlin 2^e partie n° 654.

1544

Parmi les mesures prises en France pour arrêter la diffusion des idées nouvelles, figurait l'établissement par la Sorbonne d'un catalogue des livres dangereux, dont la première édition parut en 1544 et parvint très vite à Genève. Cette publication provoqua immédiatement une riposte intitulée :

XIX. *Advertis / sement sur la cen / sure qu'ont faite / les Bestes de Sorbonne, touchant / les livres qu'ilz appellent / heretiques.*

Petit in-8° de 16 ff. non paginés ni foliotés. Marque de l'épée (Jehan Girard, Genève), 1544. Il en existe un exemplaire à Genève (Bibl. univ.) et un autre à Zurich (Zentralbibl. Gal. XVIII. 2002).

¹ Cp. *Revue d'hist. et de phil. relig. de Strasbourg*, VIII, 6 (nov.-déc. 1928), p. 513-534. J. Pannier, *Une première « Institution » française dès 1537?*

Ce dernier volume contient les épîtres de Caroli avec réponse de Farel, le traité des reliques de Calvin, le petit traité de la salutation angélique de P. Viret et l'Advertissement, lequel est ici accompagné de l'indication significative : *Adjoint à l'épître envoyée au duc de Lorraine par G. F. prescheur du S. Evangile*. Que l'Advertissement soit bien de la plume de Farel, c'est ce qu'atteste une lettre de Jérémie Pictet du 3 ou 13 déc. 1655 : « Je ne scay si vous avez veu une petite pièce qu'il [Farel] fit imprimer par deça l'an 1544 et qui est intitulée *Advertissement sur la censure qu'ont faite les bestes de Sorbonne touchant les livres qu'ils appellent beretiques*. »

Cette savoureuse plaquette, supérieure par la concision du style à d'autres ouvrages du Réformateur, souligne avec une mordante ironie les bévues des Sorbonnistes dans l'indication des livres condamnés; elle raille la façon dont leurs sentences sont rendues; elle dénonce la sottise de leurs confessionnaires et de leur droit canon et elle se termine par un dizain sur « les veaux en Sorbonne ».

Voir Revue d'histoire suisse 1928, p. 371-377 : N. WEISS, *Une plaquette inconnue de Farel*.

XX. *Epistre exhortatoire a tous ceux qui ont cognoissance de l'Evangile, les admonestant de cheminer purement et vivre selon iceluy, glorifiant Dieu et edifiant le prochain par parolles et par œuvres et sainte conversation, par Guillaume Farel de Gap. MDXLIIII.*

In-8° de 63 p. Dans le titre, marque de l'épée (Jehan Girard, Genève).

Un exemplaire à Paris (Bibl. de l'Arsenal T. 9020).

XXI. *Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antechrist, par Guillaume Farel, prescheur de l'Evangile de Jésus-Christ. 1544.*

In-12 de 8 ff. Exempl. à Paris (Bibl. nationale, R. D² 7640).

1545

XVIII². *Réédition de l'Oraison très dévote sous le titre suivant :*

Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte predication de l'Evangile, et le vray et droit usage des sacremens avec confession des péchés, qui sont cause de la ruine de l'Eglise et de toute la chrestienté.

Ensemble une epistre adressee a ceux qui sont en tel desir. Par Guillaume Farel. A Geneve par Jehan Girard 1545.

Exemplaires à Neuchâtel (Bibl. des pasteurs) et à Lausanne (Bibl. de la Faculté de l'Eglise libre).

L'adjonction apportée à cette réédition de l'Oraison très dévote, c'est :

XXII. *A tous cœurs affamés du désir de la predication du Saint Evangile et du vray usage des Sacremens.*

Chs Schmidt mentionne cette épître et affirme l'avoir eue en mains : mais était-ce comme écrit distinct ou comme adjonction à l'Oraison ? (Voir le catalogue des écrits de Farel dans *Leben und ausgew. Schriften der Väter und Begründer der reform. Kirche*, Elberfeld 1860, Bd. IX.)

1547

XIX². *Seconde édition de l'Advertissement aux Bestes de Sorbonne*, identique à la première. Marque Pressa valentior. Exemplaire à Paris (Bibl. nat. R. D² 13785).

1548

En cette année, Farel publia l'épître où il raconte les expériences religieuses de sa jeunesse et comment il a quitté l'Eglise romaine pour embrasser la cause de l'Evangile. Ce document, précieux pour la biographie du Réformateur, s'adresse :

XXIII. *A tous seigneurs et peuples et pasteurs a qui le Seigneur m'a donné accès, qui m'ont aidé et assisté en l'œuvre de nostre Seigneur Jesus et envers lesquels Dieu s'est servy de moy en la predication de son saint Evangile, grace, paix, salut & vie vous soit donnees.*

Le Msc. original et inédit, de la main et avec des corrections de Farel, se trouve à Neuchâtel (Bibl. des pasteurs, Portefeuille I, Lettres de Farel, Liasse II, n° 7). Ce texte fut recopié, sur l'ordre d'O. Perrot, à la suite de sa Vie de Farel dans le Msc. 3459 de la même bibliothèque et reproduit dans les copies postérieures de l'ouvrage de Perrot, ainsi dans le Msc. h. g. 147 de la Bibl. univ. de Genève. C'est d'après ces copies que l'*Epistre à tous seigneurs* a été imprimée plusieurs fois, et d'abord dans Ruchat-Vullie-min, Hist. de la Réformation de la Suisse, Lausanne 1835-36, II, p. 528-542.

On a parfois fait remonter à 1530 la composition de cet ouvrage de 24 p. in-8°. Mais la mention qui y est faite de l'Interim confirme l'année 1548 comme date de publication¹. (Voir p. 592.)

1550

Vers le milieu du XVI^e siècle, la secte des Libertins spirituels, qui s'était développée grâce aux efforts de ses chefs, les Quintin et les Pocquet (p. 593), constitua un vrai danger pour la Réformation de langue française. Calvin l'a combattue. Farel écrivit d'un seul jet, sans division en chapitres, une vive riposte aux doctrines panthéistes et souvent immorales des Libertins. C'est :

XXIV. *Le glaive de la Parole véritable, tiré contre le bouclier de deffense, duquel un Cordelier Libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnables opinions. Par M. Guillaume Farel. A Geneve par Jehan Girard 1550.*

Préface de 7 ff. 488 p. in-8°. Cet ouvrage est le plus volumineux, mais aussi le plus lourd et le plus diffus du Réformateur. Il en reste de nombreux exemplaires, ainsi à Neuchâtel (Bibl. de la Ville), à Lausanne (Bibl. Fac. de l'Eglise libre), à Genève (Bibl. univ.), à St-Gall (Vadiana), à Stuttgart (Landesbibl.), et à Paris (Bibl. nat. D² 7641, et Bibl. hist. prot. franç. R. André 1178). — Sur le *Glaive de la Parole*, cp. art. de K. Müller dans la Zeitschrift für Kirchengesch. 1922.

1552

VI^e. *Sixième édition du Sommaire*, corrigé et complété conformément à la théologie calviniste, d'ailleurs avec le même titre et accompagné également de l'*Epistre aux lecteurs fideles* :

Sommaire: c'est une brieve declaration d'aucuns lieux fort nécessaires a un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et a ayder son prochain. Par Guillaume Farel. Avec une Epistre en laquelle le dit auteur rend raison pourquoy cest œuvre a esté faict, puis corrigé, reveu et augmenté. / De l'imprimerie Jean Gerard, MDLII. / In-12° de 240 p.

Exemplaire à Saint-Gall (Stadtbiibl. Vadiana).

¹ Cp. *Du vray usage de la croix* (réédit. Fick 1865) p. 181, lignes 5-14 : tellement que tout ainsy que tels misérables ne se fians en Dieu... seroyent tout prests à donner quelque couleur à l'abomination de la Messe, ... ainsy qu'ilz n'ont en detestation l'interim tant contraire à la doctrine chrestienne.

1553

XXIV. *De la Sainte Cène de Nostre Seigneur Jesus et de son testament, confirmé par sa mort et sa passion. Traicte très utile a tous chrestiens pour cognoistre la vraye institution et administration d'icelle Cène selon la vraye doctrine de l'Evangile. Composé nouvellement par M. Guillaume Farel.* De l'imprimerie de Jehan Crespin. MDLIII. Petit in-8° de 191 p. Exemplaire à Lausanne (Bibl. Fac. Egl. libre).

1560

Le dernier et, avec la *Manière et Fasson*, le *Sommaire* et le *Glaive de la Parole*, le traité le plus considérable de Farel, c'est son livre :

XXV. *Du vray usage de la croix de Jésus Christ et de l'abus et de l'idolatrie commise autour d'icelle: et de l'autorité de la parolle de Dieu et des traditions humaines.* Par Guillaume Farel. Avec un advertissement de Pierre Viret touchant l'idolatrie & les empechemens qu'elle baille au salut des hommes. Jean Rivery, 1560. Avec privilège.

Ouvrage très rare de 20 ff. pour l'Epistre aux lecteurs (de Viret) et de 254 p. in-8°. Il est dédié à « très illustre prince, Jean conte de Nassau ».

Le titre dit suffisamment le contenu de ce livre. Il traite un sujet qui avait hanté Farel, dès le temps qu'il était disciple de LeFèvre d'Étaples, comme il le dit dans son *Epistre à tous seigneurs et peuples*; et durant toute sa carrière, il a été préoccupé par le danger de l'idolâtrie et révolté par l'exploitation de la superstition.

Des exemplaires du *Vray usage de la Croix* existent à Neuchâtel (Bibl. de la Ville), à Genève (Bibl. univ. et Musée de la Réformation) et à Paris (Bibl. hist. prot. franç. et Bibl. de l'Arsenal T. 9156).

C'est l'ouvrage que l'Eglise neuchâteloise fit réimprimer pour commémorer le tri-centenaire de la mort de Farel :

Du vray usage de la croix de Jesus-Christ. Genève, J. G. Fick 1865.

Ce volume in-8° de XV-320 p. contient aussi d'autres traités du Réformateur, à savoir la *Préface au Traité sur l'Oraison dominicale*, l'*Epistre à tous seigneurs et peuples*, la *Confession de foi de 1537*, de larges extraits du *Sommaire de 1552*, les épîtres *A tous cœurs affamés*, *Aux Eglises du Seigneur*, la *Forme d'oraison*, la préface à l'*Epître dédicatoire du Glaive de la Parole*, le *Testament de Farel* et quelques lettres.

IX² *Traité de purgatoire*, 2^e édition, Lyon Jean Michel 1561 (Neuchâtel. Bibl. de la ville).

b) Ouvrages parfois attribués à Farel:

On a jadis envisagé le Réformateur dauphinois comme l'auteur de la *Déclaration de la Messe* (1534) à laquelle Farel fait allusion dans son *Sommaire*, mais qui est d'Antoine Marcourt.

Le *Syllabus synodorum et colloquiorum* (1628) indique aussi comme étant de Farel *Le livret auquel, sans s'arrester à toutes les autres disputes et différends, est demandée seulement la refformation de la liturgie pour pouvoir prier Dieu tous ensemble et parvenir peu à peu à une réconciliation.* 1536, in-16.

Nous n'avons pas pu nous procurer ce petit écrit, dont aucune autre bibliographie farellienne ne fait mention. L'esprit et le but de cet ouvrage, tels qu'ils se révèlent dans le titre, ne sont guère dans la manière de Farel.

Par contre, on se demande encore parfois qui, des deux réformateurs alors à Genève, a rédigé la

Confession de foy laquelle tous bourgeois et habitans de Genève & subjects du pays doibvent jurer de garder & tenir... Genève, Wigand Koeln, in-24. 1537.

Ruchat et Senebier la croyaient de Farel. Théophile Dufour estime que Calvin en est l'auteur (Th. DUFOUR, *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin*, Genève, Fick, 1878, p. 46-48. Voir aussi, p. 354 de la présente biographie de Farel).

II. LES VIES MANUSCRITES ET LA TRADITION FARELLIENNE,

par Jules Pétremand.

C E n'est cependant pas des ouvrages et de la correspondance de Farel que se sont en général inspirés les biographes du Réformateur, mais plutôt des récits qui, très vite et surtout dans le pays de Neuchâtel, furent composés sur sa vie ou sur tels épisodes de sa carrière. Que sont et que valent ces sources, demeurées pour la plupart manuscrites ? Y a-t-il eu une véritable « tradition farellienne », et fournirait-elle des données qui complètent les sources documentaires et qui méritent créance ? C'est ce qu'il faut maintenant examiner ¹.

a) *Le Livre de raison de Farel.*

Les papiers de Farel avaient été laissés à son disciple et successeur Christophe Fabri et passèrent ensuite aux mains d'Olivier Perrot, tuteur des deux petits-fils de Fabri et l'un des premiers biographes du Réformateur. Outre des lettres, actes et traités, ainsi *l'Epître à tous seigneurs*, ces papiers comprenaient, au dire de Perrot lui-même, un *Livre de raison* ou *Journal* de Farel :

« Un sien livre de raison, écrit lorsqu'il faisait ses études à Paris, parle du progrès d'icelles en l'an 1519 et 20, 21 et 22 ². »

Cependant, avec le XVII^e siècle se poursuivait l'œuvre de la Contre-Réformation, et, épisode infime de cette lutte, un cordelier, Martin Meurisse, évêque in-partibus de Madaure, administrateur de l'évêché de Metz, s'en était pris, dans un livre maintenant très rare ³, à la Réformation messine et à la personne de Farel. Les réformés de Metz chargèrent l'un d'eux, Paul Ferry, qui fut leur pasteur (1610 à 1669), de réfuter les allégations du « sieur de Madaure ». C'est à Neuchâtel que Ferry réclama les documents et renseignements qui lui permettraient de composer l'apologie qu'on lui demandait, et que d'ailleurs il n'a pas achevée. A Ferry, les pasteurs neuchâtelois envoyèrent, vers 1655, une grande partie des papiers de Farel que détenait Olivier Perrot. Ils ne devaient jamais les revoir. Une partie des matériaux,

¹ Cp. P. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, tome III : *L'Évangélisme*, 1521-38. Paris 1914, p. 456, note. J. PÉTREMAND, *Les Vies manuscrites de Farel*. Musée neuchâtelois 1922, p. 5-22,

² Olivier PERROT, *Vie de Guillaume Farel*, p. 4.

³ *Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et le pays messin*, par le R. P. Meurisse, docteur et naguère professeur en théologie à Paris, évêque de Madaure et suffragant de l'évêché de Metz, dédiée à Messieurs de la Religion prétendue réformée de la ville de Metz. — A Metz, par Jean Antoine, imprimeur-juré de Mgr l'Evesque et du baillage, demeurant dessous le Tillot en Chambre 1642, petit in-4^o de 574 p. (Paris, Bibl. de la Soc. d'hist. du protest. français n^o 1597).

réunis par Ferry pour son apologie, ont fini par être recueillis et se trouvent à Paris, à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français. Mais l'autre partie, avec les documents neuchâtelais, demeura en possession de celui qui devait achever, à sa façon, l'apologie de Farel, David Ancillon, qui, originaire de Metz, y fut pasteur de 1652 à 1685 et se réfugia ensuite à Berlin.

Ancillon avait-il reçu de Ferry et emporté avec lui en Allemagne le *Livre de raison* de Farel ? La plupart des biographes du Réformateur l'ont cru ; ils y voyaient un véritable « journal » racontant la vie de Farel et en constituant une des sources les plus précieuses ; ils en déploraient la perte et ne désespéraient pas de le retrouver un jour. Ils se fondaient sur les assertions et citations de David Ancillon¹ lui-même. Mais l'examen attentif de ces citations prouve qu'Ancillon s'est trompé et qu'il a tout simplement pris pour le *Livre de raison* une copie de la *Vie de Farel* par Olivier Perrot. C'est ce que M. Henri Ph. Meylan établit par la comparaison des textes dans une étude que nous résumons ici :

En 1749, Jean Conrad Fuesslin de Zurich faisait paraître le t. IV de ses *Beiträge zur Erläuterung der Kirchen Reformations Geschichten*. Entre autres documents il y éditait le « Mandat » du Conseil de Bâle de février 1524 (p. 37 et 38) et consignait dans sa préface le résultat de ses recherches sur le séjour de Farel à Bâle. Il recourait pour cela à l'ouvrage d'Ancillon et au journal (Tagregister) que le Réformateur avait composé de sa propre main. La même année, le *Museum Helveticum* (Tiguri 1749, particula XIV, p. 304-319) donnait en latin une recension assez sévère du recueil de Fuesslin. L'auteur ne manque pas de relever l'emploi que Fuesslin avait fait du livre d'Ancillon et du Journal ; il ajoute que ce dernier document, un manuscrit inédit intitulé : « *Diarium memoriae ac rerum a Farello gestarum* », est tombé par aventure entre ses mains. Il peut donc rectifier certaines assertions aventureuses de Fuesslin ; il cite un long passage du manuscrit relatant l'arrivée de Farel à Strasbourg, son amitié avec Capiton et Bucer, puis, à Bâle, ses relations avec Œcolampade et Pellikan, et il conclut que le soi-disant « journal » de Farel ne peut avoir été ni composé par lui, ni rédigé de sa propre main. De fait, la citation donnée dans la recension du *Museum helveticum*, se retrouve textuellement à la page 4 de la *Vie de Farel* par O. Perrot, et le *Diarium* n'est pas autre chose que cette *Vie*.

L'article du *Museum helveticum*, reproduit à la suite de la copie de Lausanne de l'ouvrage de Perrot (p. 53 note 3), demeura malheureusement ignoré. Aussi Melchior Kirchhofer, l'un des premiers biographes modernes de Farel, cherchait-il, en 1831, des traces du mythique *Livre de raison*. Il recevait du comte d'Arnim, ministre de Prusse en Suisse, l'assurance qu'il n'existait aucun manuscrit de ce genre dans les papiers d'Ancillon². Cela n'empêchait pas l'archiviste H. L. Bordier (1817-88) de souhaiter qu'on retrouvât un jour « ce précieux petit livret, égaré en Prusse », et qu'il se représentait comme un carnet, servant à inscrire les événements de chaque jour³. Le même espoir était partagé par beaucoup d'autres chercheurs. Herminjard, il est vrai, avait reconnu que le Journal cité par Ancillon est identique à l'ouvrage d'O. Perrot⁴. Mais, encore en 1914, Imbart de la Tour disait, à propos des sources

¹ DAVID ANCILLON, *L'idée du fidèle ministre de Jésus-Christ*, Amsterdam 1691, p. 65, 98, 110, 202, 210, etc. (Sur ce livre voir p. 55).

² KIRCHHOFER, *Das Leben Wilhelm Farel's*, Zurich 1831, p. IV.

³ BORDIER, art. *Farel* dans la *France protestante*.

⁴ Corresp. des réform. VIII, p. 159, note 2.

de la vie de Farel : « Malheureusement nous n'avons plus son Journal, utilisé par ses premiers biographes et par Ancillon au XVII^e siècle¹. » Pour trancher définitivement la question, il fallait reprendre les passages qu'Ancillon attribue au Journal de Farel et, par une comparaison de textes, établir d'où ils proviennent. C'est ce que M. Meylan a fait. L'historien que la question intéresse voudra bien rapprocher les passages suivants d'Ancillon : p. 110, 202, 210, 65 et les textes correspondants de Perrot : p. 9, 13, 124, 125 de la copie de Lausanne. Il constatera que chaque fois Ancillon cite ou résume Perrot. Bien plus, les nombreux incidents qu'Ancillon, dans la fin de son ouvrage, prétend rapporter d'après les lettres de Farel ou de ses correspondants, sont extraits des sommaires que Perrot avait faits de ces documents².

Mais si Ancillon n'a jamais eu en mains le Journal de Farel, ne se pourrait-il faire que Perrot ait envoyé à Paul Ferry, à Metz, le *Livre de raison* que, lui, possédait en tout cas ? Un passage pourrait à première lecture le laisser supposer. Le célèbre pasteur et agent contiste, David Girard († 1716), qui connut personnellement Perrot, écrit dans un de ses quatre « *recueils de sermons et écrits divers* » (*Neuchâtel*, Bibl. des pasteurs, Msc. n° 7368) : « Monsieur Perrot avoit des mémoires fort remarquables, mais les ayant envoyés à Monsieur Fery, ministre de Metz, on ne les a jamais peu ravoïr, ce qui seroit fort à désirer à cause de plusieurs choses remarquables qu'il y a encore sur divers sujets. Cependant il m'a raconté plus d'une fois deux actions de ce bon Farel... » (Suivent les récits de l'hostie de Montbéliard et de l'hostie de Valangin.) Ces « mémoires » néanmoins, à cause des récits mentionnés, ne doivent être ni le *Livre de raison*, ni la *Vie* par Perrot, mais peut-être la « *Vie anonyme* » (p. 52).

Il n'en reste pas moins que le *Livre de raison* a existé, puisque Perrot l'a eu en mains et le cite. Sans doute, mais il ne le cite que pour les années 1519 à 1522, et les renseignements qu'il en tire sont de peu d'importance. Ainsi le *Livre de raison*, dont on voulait faire un journal de toute la carrière du Réformateur, n'était probablement qu'un livre de comptes, où il consignait durant ces années les dépenses faites pour des boursiers (p. 103), et dont, malgré quelques annotations qu'il pouvait contenir sur les événements, la perte est de moindre d'importance pour l'histoire.

b) *La Chronique de Fromment.*

C'est le nom par lequel on a longtemps désigné les *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève*, dont l'auteur, Anthoyne Froment³, ne put obtenir en décembre 1554 de la Seigneurie l'autorisation de les publier, et que Gustave Revilliod devait réimprimer en 1854.

¹ IMBART, ouvr. cité, III, p. 456, note 1.

² Faute de place, nous ne pouvons donner parallèlement cette série de passages.

³ C'est sans doute ici le lieu de donner quelques indications sommaires sur la vie et la personnalité d'Antoine Froment dont le nom reparaitra fréquemment dans la suite de la biographie de Farel.

Originaire de Mens en Dauphiné, Antoine Froment (1509-1581) paraît avoir été d'abord entraîné par le souffle de la Renaissance, puis gagné à la Réforme dans les milieux dauphinois évangélisés par Farel. En 1529, il rejoint son compatriote, l'accompagne dans ses campagnes d'évangélisation, puis il est ministre à Yvonand, et de novembre 1532 à la fin de l'année, il évangélise Genève. Ensuite de son

Après une carrière déjà longue, mouvementée et pas toujours édifiante, Froment, l'un des premiers compagnons d'évangélisation de Farel, fut de 1549 à 1551 comme « escrivain » au service du célèbre prieur de Saint-Victor, François Bonivard (1493-1570), qui rédigeait alors ses *Chroniques de Genève*. Pour ce travail de secrétaire, Froment recevait son entretien et deux écus par mois. Mais il amassait des matériaux et se préparait à être lui-même le chroniqueur de cette cité où, vingt-deux ans plus tôt, il avait l'un des premiers prêché l'Evangile. Son œuvre achevée, il fit paraître en septembre 1554 deux *épîtres préparatoires*, dédiées l'une au Sénat, l'autre au peuple de Genève. Seulement lorsqu'il eut fait imprimer ses *Actes et Gestes*, le Conseil en fit retirer et sans doute détruire tous les exemplaires. Grand écrivassier, il composa d'autres ouvrages, tel son *Livre de la sédition du 16 mai 1555*, et il fit plusieurs rédactions pour certaines parties de son œuvre capitale. Le manuscrit original des *Actes et Gestes* se trouve aux Archives de l'Etat à Genève¹, Revilliod dit avoir également utilisé pour son édition le Msc. fr. 139 de la Bibliothèque universitaire; copie à laquelle manque l'Avis au lecteur, ainsi que les ch. XLII et XLVII. Mais la même bibliothèque possède également deux cahiers f° non cotés de 40 pages, intitulés : *Les actes, histoires et troubles, survenus dans Genève à cause de la religion changée*. C'est une copie du XVI^e siècle, sur quelques points différente du manuscrit original. Il existe d'ailleurs d'autres copies, complètes ou partielles, ainsi dans le Msc. hist. 67, où se trouve p. 183 des « *extraits de l'histoire d'Antoine Fromment* ».

Les *Actes et Gestes* sont une histoire de la Réformation à Genève et, comme il est naturel, le rôle qu'y joua Froment est particulièrement mis en lumière. Mais le premier chapitre des *Actes et Gestes* rapporte la visite de Farel et Saunier à Genève, en 1532, et donne un résumé succinct de ce qu'avait fait auparavant le Réformateur de Gap. Il semble qu'il faille voir dans ces renseignements, non une source spéciale, mais les souvenirs de Froment et ce qu'il avait entendu raconter par et sur Farel.

Les *Actes et Gestes* sont de bien moindre valeur historique que les *Chroniques* de Bonivard ou de Roset. Le récit est coloré, vivant, mouvementé; le style plaît par sa naïveté, par ses expressions et ses tournures populaires, mais la phrase y est

prêche du 1^{er} janvier au Molard, Froment doit s'enfuir à Berne, il est prêchant à Bôle et Cortaillod, et à la fin de cette année 1533, il regagne Genève où il seconde Farel et Viret, prêche à l'église Saint-Gervais, ainsi qu'à Collonges-Bellerive et dans le Chablais. En 1537, les Bernois le nomment diacre à Thonon, puis en 1539, pasteur à Massongy. Froment avait épousé en 1533 la veuve de Simon Robert, Marie Dentières ou d'Ennetières, ex-abbesse des Augustines de Tournay, une femme intrigante, ambitieuse et intéressée, mais plus cultivée que son mari, qu'elle dominait; elle est l'auteur de l'*Epistre très utile* (1535) et de la *Guerre et délivrance de Genève* (1536). Pasteur dans le Chablais, l'évangéliste zélé de jadis combina la prédication de l'Evangile avec un petit commerce d'épicerie, spécula sur les huiles et les vins, s'intéressa à une sorte de pensionnat de jeunes filles, et ensuite de longs et vifs démêlés avec ses collègues qu'il scandalisait, Froment abandonna la carrière ecclésiastique après la mort de sa femme (1548). Secrétaire de Bonivard, Froment fut admis à la bourgeoisie et au notariat (1553), nommé membre des Deux-Cents (1558), et comme il s'était remarié, il avait reçu, outre ses deux écus mensuels de traitement, la jouissance d'un logis « en la maison de la vieille sautière » (1551). Mais, veuf une seconde fois, il se laisse aller à une vie de boisson et d'inconduite. En janvier 1561, il peut encore se disculper d'une accusation de paillardise; mais en février 1562, sous suspicion du même délit, il est mis en prison et « desjetté des Deux-Cents ». Il récidive, est emprisonné pour trois jours au pain et à l'eau et banni à perpétuité. A fin mai, Froment est sévèrement averti parce qu'il séjourne près de la ville et veut « faire son plaisir de Judith, femme répudiée de Léonard de Mazel ». Il va se fixer à Vevey comme commerçant et demeure au Bourg du Sauveur (l'actuelle rue du Lac) jusqu'à fin 1571. Les rigueurs de Genève se sont en effet adoucies à l'égard du vieux pécheur repentant; Froment pourra rentrer dans la cité comme étranger, y résider pour se réconcilier avec le Consistoire, achever les *Actes* dont il a jadis commencé la rédaction. On le décharge du guet parce qu'il est vieux; on l'autorise même à reprendre l'exercice du notariat peu avant sa mort. (Voir HERMINJARD, IV, p. 324-326, V, p. 295-304, VI, p. 173 n, 401-404, *Registre du Conseil de Genève* aux années 1549-1551 et 1562-1574, *Papiers Tb. Dufour* aux Archives de l'Etat de Genève, Dictionn. hist. biogr. de la Suisse, art. Froment, et *Revue historique vaudoise* 1929, p. 224.)

¹ « *Les Actes et Gestes merveilleux de la cité de Geneve, nouvellement convertie à l'Evangille, faictz du temps de leur Reformation et comment ilz l'ont recueue* », rédigé par escript en fourme de Chroniques, Annales ou Hystoyres, commençant l'an MDXXXII, par Anthoine Fromment (Genève, Archives de l'Etat, Msc. hist. n° ancien 141, n° nouveau 5.

souvent filandreuse, surchargée d'incidentes. Froment, malgré quelques prétentions littéraires, y apparaît comme un homme de peu de culture. Son récit est celui d'un témoin oculaire ou à même d'être bien renseigné. Néanmoins les assertions de Froment s'imposent-elles sans conteste ? Il écrit bien après les événements et avec le désir de se faire valoir. Comme les chroniqueurs du temps, il est naturellement partial et poursuit un but patriotique et édifiant. Son *épître aux Magnifiques et très honorez Seigneurs... de Genève* est un bien long sermon. Il aime à colorer ses histoires d'une teinte religieuse et à rapprocher des récits de l'Ancien Testament les événements qu'il rapporte, leur donnant ainsi, parfois, une allure épique. Si, en ce qui concerne Farel, on compare les *Actes et Gestes* avec les lettres et autres documents de l'époque, on constate que la Chronique de Fromment garde bien le souvenir des faits, mais résumés, condensés, parfois déformés et avec des lacunes considérables. C'est cependant les données de la Chronique de Fromment qui seront reprises, développées et enjolivées par la plupart des biographes de Farel, d'abord par l'auteur de la « *Vie anonyme* », et qui sont à la base de la tradition farellienne.

Comme pendant, du côté catholique, aux *Actes et Gestes* de Fromment, il faudrait mentionner le *Récit de l'apostasie de Genève*, qu'écrivit, en 1546, la clarisse Jeanne de Jussie et qui sera publié en 1611 sous le titre « *Le Levain du Calvinisme* », puis les célèbres *Mémoires* rédigés probablement par Guillaume de Pierrefleur, syndic d'Orbe († 1579), enfin les *Mémoires ou Journal du curé du Locle, Etienne Besancene* († 1539), et dont quelques pages ont été conservées par Choupard et par Ruchat. Mais ces ouvrages, si intéressants soient-ils pour l'histoire de la Réformation en pays romand, ne concernent pas directement la biographie de Farel et n'ont pas été utilisés par les auteurs des « *Vies* » manuscrites.

c) La « *Vie anonyme* ».

Le Msc. 3459 de la Bibliothèque des pasteurs, à Neuchâtel, à la suite de la *Vie de Farel* par O. Perrot et d'une copie de l'*Épître à tous seigneurs*, renferme une biographie du Réformateur, d'une autre main, mais écrite ou plutôt copiée également au XVII^e siècle. Il apparaît immédiatement que ce texte est très semblable à celui de la Chronique de Fromment. De fait l'auteur a reproduit, non pas le texte des *Actes et Gestes*, mais celui des *Actes, histoires et troubles*, que possède la Bibliothèque universitaire de Genève. Seulement, et c'est par là que ce document est intéressant, l'auteur a développé sur plusieurs points la Chronique de Fromment, en y ajoutant des récits originaux sur Farel, tels l'histoire de la châsse Saint-Antoine à Montbéliard, la visite à Neuchâtel en 1526, l'arrivée à Serrières auprès d'Emer Beynon, l'hostie arrachée des mains du prêtre en l'église de Valangin. A propos de ce dernier fait et des mauvais traitements que subirent alors Farel et Froment, l'auteur remarque que Valangin est seigneurie vassale de Neuchâtel et appartient à René de Challant. L'auteur a donc écrit avant 1565. Quant à l'auteur de ces adjonctions à la Chronique de Fromment, il nous demeure inconnu; aussi désignerons-nous ces récits et toute l'histoire de Farel, copiée à la fin du Msc. 3459, comme la « *Vie anonyme* » du Réformateur. C'est par elle que la Chronique de Fromment a été utilisée et enjolivée par les biographes neuchâtelois de Farel, par Rosselet, par Choupard et par Boyve.

Les récits particuliers à la « *Vie anonyme* », et qui, par la suite, se surchargeront de détails imaginaires, paraissent assez proches des événements. Souvent ils sont en opposition avec les actes officiels et les lettres de l'époque¹. Sont-ce des scholies qu'un auteur anonyme de Genève ou de Neuchâtel aurait ajoutées au récit de Froment ? Sont-ce des récits populaires qu'il aurait recueillis ? Il est difficile de le dire. Leur crédibilité ne s'impose donc pas, et dans chaque cas, la valeur de ces récits devra être étudiée par la comparaison avec des documents authentiques.

d) *Les « Souvenirs » et le « Sommaire » de Christophe Fabri.*

Il est possible que d'autres mémoires neuchâtelois aient été écrits sur la Réformation et sur Farel. On en a attribué plus tard à Jehan Merveilleux. On sait en tout cas que Christophe Fabri, dont le nom reparaitra fréquemment dans ce volume, avait laissé des « *souvenirs* » auxquels O. Perrot emprunte le récit de son arrivée à Morat. Le pasteur Chevalier de Neuchâtel, répondant en 1655 à Paul Ferry, pasteur à Metz, mentionne que Fabri avait composé, et qu'on possédait encore à cette époque, un « *Sommaire de la vie de Monsieur Farel* ». L'ouvrage était-il composé par Fabri d'après les « *souvenirs* » ou même identique à eux ? En tout cas, il serait précieux à consulter. Mais il n'a pas été possible de le retrouver².

e) *La Vie de Guillaume Farel par Olivier Perrot.*

C'est la plus ancienne *Vie* manuscrite qui nous ait été conservée et sans doute la plus importante. Son auteur, Olivier Perrot (1598-1669), a été pasteur à Cornaux, à Neuchâtel de 1637 à 1655, puis à Colombier, Cortaillod et Boudry. En même temps que Ferry était chargé à Metz de répondre à l'ouvrage de Meurisse de 1642, le brave Perrot entreprenait de son chef l'apologie du Réformateur. L'ouvrage a été écrit entre 1643 et 1650 probablement, puisqu'il est mentionné dès 1653 dans le « *Répertoire* » du même auteur. « *La Vie de Guillaume Farel, Pasteur de la Ville de Neuchâtel en Suisse* », écrite de la main même d'Olivier Perrot, se trouve dans le n° 3459 Msc. de la Bibliothèque des pasteurs, dont elle remplit les 141 premières pages. Elle est suivie d'une copie de l'*Epistre à tous seigneurs*, qui est d'une autre écriture, et, comme on l'a vu, de la *Vie anonyme*, copiée par une main différente³.

¹ Voir plus loin les faits et documents se rapportant à ces récits de la « *Vie anonyme* ». Voir également l'étude de M. John VIENOT, *Histoire de la Réformation du pays de Montbéliard*, II. p. 316-319 sur la valeur de cette source.

² O. PERROT, *Vie de Guillaume Farel*, p. 16 : « et comme il [Fabri] dit en l'histoire de son arrivée en Suisse et de son avancement... » (O. Perrot, *Vie* c p. 24).

³ Il existe plusieurs copies du Msc. d'O. Perrot, en général fidèles et qui seront citées au cours du présent ouvrage. La plus ancienne et la plus connue, qui est du XVII^e siècle, est le Msc. h. g. 147 de la Bibliothèque universitaire de Genève. Au XVIII^e siècle une autre copie a été faite en 1771 et se trouve maintenant à la Bibliothèque cantonale à Lausanne; c'est *La vie de feu beureuze Memoire M. Guillaume Farel, pasteur de la ville de Neuchâtel en Suisse* (Msc. J. 630). Le « *Diarium memoriae ac rerum a Farelllo gestarum* » en était une autre copie plus ancienne, ou une traduction, maintenant perdue.

Au XIX^e siècle, l'ouvrage d'O. Perrot a été copié d'abord par Henri-Auguste Perret (1797-1865), professeur de théologie à Neuchâtel (cette copie se trouve à la Bibliothèque des pasteurs, à Neuchâtel), puis par F. H. Gagnebin, copie la plus récente qu'a acquise la Bibliothèque de la Soc. d'hist. prot. français, à Paris.

Sur O. Perrot, voir *Musée neuchâtelois*, 1920, l'article de M. Louis AUBERT, *Une visite d'Eglise à Neuchâtel en 1654*.

Perrot se déclare obligé comme ministre « à défendre la personne et l'honneur du sacré ministère de ce Farel qui possède la couronne incorruptible de gloire, mais qu'un disciple de Balaam (Meurisse) a assailli d'outrages. » Il le fera en recherchant, comme il le dit, « tout ce qui a pu être de : 1^o son extraction, 2^o profession, 3^o vocation, 4^o ministère, 5^o vie et conversation et 6^o de sa mort », c'est-à-dire en s'efforçant de faire œuvre historique. Et, en effet, d'entre toutes les « Vies manuscrites », celle-ci est la seule fondée solidement sur des textes et la plus sûre. « Tout ce qui est mis en lumière à l'honneur de cet excellent serviteur de Dieu, affirme-t-il, est tiré tant de ses écrits propres que de ceux d'autres illustres personnages, lesquels ont entretenu avec luy une sainte communication pendant sa vie ¹. » Ses sources ont été le *Livre de raison* de Farel, les *Souvenirs* et sans doute le *Sommaire* de Fabri, mais surtout la collection des lettres du Réformateur et de ses correspondants que conservaient les archives de la Vénérable Classe. La plupart de ces lettres ont été publiées dans les *Opera Calvini* ou dans la *Correspondance des Réformateurs* d'Herminjard; quelques-unes ne subsistent que par le résumé qu'en donne Perrot; quelques autres inédites ont été utilisées pour notre ouvrage. Perrot a connu les traditions que rapportent la Chronique de Fromment et la *Vie anonyme*; il ne les reproduit pas, et même, en un passage, il paraît nettement les démentir ². Dans l'utilisation de ses sources, il reconnaît avoir omis plusieurs choses « quoique autrement dignes de remarques, à cause de la vieillesse des écrits et de la difficulté à les lire ». D'ailleurs le style de Perrot est sec, terne et pauvre, la phrase filandreuse, les constructions parfois si incorrectes que le sens en est obscur. Les réflexions personnelles qui accompagnent les récits ne sont guère originales. Perrot met tout sur le même pied, grands et petits événements, affaires locales ou privées et informations sur la Réformation dans son ensemble. Sa pauvreté d'imagination est une garantie de plus de la fidélité et du sérieux avec lesquels il reproduit les données de ses sources. De fait, la seconde partie de sa biographie, celle qui va de 1538 à 1565 (p. 43-141), est plus encore que la première un sec résumé de lettres dans leur ordre chronologique. Dès le début de son ouvrage, il annonce (p. 3) son intention de le faire suivre de l'*Épître à tous seigneurs*, comme pour faire confirmer, par la bouche même du Réformateur, la vérité de ses dires.

Ainsi *La Vie de Guillaume Farel* de Perrot est un panégyrique, préoccupé de tout dire, de ne rien oublier surtout des louanges et formules respectueuses que méritent les grands ministres de Dieu, mais c'est une œuvre de bonne foi, attestant le scrupule d'être exact, et par là bien supérieure aux « Vies manuscrites » plus récentes. Seulement le travail probe d'O. Perrot, en dehors de ce qu'il nous a conservé du *Livre de raison* de Farel et des mémoires de Fabri, ne nous donne rien de plus que les lettres originales des réformateurs, et n'a même extrait de celles-ci, qu'une partie des renseignements qu'elles renferment.

Mais O. Perrot est l'auteur d'un autre ouvrage, son « *Répertoire* », qui, sans être une biographie de Farel, renferme nombre de données sur lui et surtout sur les ins-

¹ O. PERROT, *Vie de Guillaume Farel*, p. 2.

² Racontant l'arrivée de Farel à Neuchâtel en décembre 1529, O. Perrot ne dit rien de Serrières et d'Émer Beynon que connaît la « Vie anonyme »; bien plus il ajoute, après avoir cité la lettre à Du Moulin : « Hors d'icelle ne se trouve aucun monument de l'arrivée (de Farel) à Neufchâtel. » (f^o 12). Pourtant, comme l'atteste David Girard (p. 50), Perrot connaissait la « Vie anonyme ».

titutions et les débuts de l'Eglise neuchâteloise. Pasteur de Neuchâtel et doyen de la Classe en 1654, O. Perrot fut mêlé à des conflits avec le Conseil de Ville et avec le Gouverneur, et paraît avoir été fort imbu de ses droits, et surtout de ceux du clergé. C'est sur l'ordre de la Compagnie des pasteurs, et pour fournir des bases à ses revendications, que Perrot rédigea en 1654 et 1655 son *Répertoire des choses qui regardent la Classe de Neufchâstel en ses ordres, droits et libertez*¹. La matière du *Répertoire*, comme le dit le titre, est extraite « des livres et monuments anciens qui se trouvent dans les coffres de la Classe, et rapportés ici le tout fidèlement »; elle n'est nullement disposée par ordre chronologique, mais par sujets répartis en 18 cahiers. Le « *Répertoire* » devait « servir pour avoir dûe connaissance au temps présent sur les incidents d'affaire »: c'est un dossier pour défendre les prétentions de la Classe, et tout naturellement, O. Perrot a reporté aux origines de l'Eglise neuchâteloise les règles et usages de son temps, il y a vu des institutions de Farel et exalté les privilèges du clergé aux dépens des droits du pouvoir séculier. Le *Répertoire* n'en est pas moins une mine précieuse de renseignements: les Archives de la Classe étaient plus riches alors que maintenant; Perrot a reproduit ou traduit des documents dès lors perdus; par bien des traits, il atteste l'idée qu'on se faisait à son époque du Réformateur et la manière dont s'était transformée la tradition le concernant. Les réflexions et déductions d'O. Perrot, malgré leur longueur et la façon parfois erronée dont il interprète les ordonnances et articles, nous renseignent sur l'état d'esprit des milieux pastoraux où grandissait la vénération pour le père de l'Eglise neuchâteloise. Mais ses affirmations que reprendront Choupard et Boyve, ne peuvent naturellement pas être acceptées sans contrôle.

f) *Les ouvrages d'Ancillon (1691) et de Rosselet (1712).*

Héritier de la tâche et d'une partie des documents de Paul Ferry, le pasteur David Ancillon acheva l'apologie en traité d'édification et publia celui-ci en 1691 à Amsterdam sous forme d'un petit in-32 intitulé *L'idée du fidèle ministre de Jésus-Christ ou la Vie de Guillaume Farel*². Cet opuscule de 280 pages expose dans les chapitres I-IV la naissance, les biens temporels, les études de Farel, pour exalter chaque fois le Réformateur; les données biographiques y sont très peu de chose. Dans les chapitres V-VIII, Ancillon répond aux attaques de Meurisse; dans les chapitres IX-XII, il expose et justifie la vocation de Farel, son zèle, sa manière de prêcher, ses combats. Les chapitres XIII-XVI racontent les travaux du Réformateur, son mariage, son dernier voyage à Metz et sa mort. Sauf dans cette dernière partie, les éléments historiques sont rares et comme noyés dans des considérations de panégyrique et d'apologétique, où Ancillon déverse ce qu'il connaît des Ecritures, des Pères ou des théologiens réformés du XVII^e siècle. Le style est ampoulé et grandiloquent. L'ouvrage montre, par ses louanges hyperboliques, de quelle vénération la

¹ Le manuscrit original est le n° 2453 Msc. de la Bibliothèque des pasteurs, un in-quarto de 639 f° (O. Perrot, *Répert.*). Il en existe des extraits, faits probablement au XVIII^e siècle (*Répert.* c) et une copie récente, commencée par le pasteur Charles Châtelain (1839-1899) et achevée par les soins du Dr R. Godet (*Répert.* c).

² L'ouvrage d'Ancillon se trouve aussi à Neuchâtel, Bibl. des pasteurs, n° 3427.

tradition des milieux réformés auréolait, en la déformant, la personnalité du Réformateur. Ancillon, on l'a vu plus haut, s'est donc inspiré d'abord de la *Vie de Farel* d'O. Perrot. Il a aussi utilisé la *Vie anonyme*, le *Testament de Farel* et d'autres de ses lettres, y compris l'*Épître à tous seigneurs*, mais également une chronique de Metz, les histoires de Crespin, de Bèze et d'autres.

C'est aussi un panégyrique emphatique, mais formant une biographie plus courte et plus claire, que dix ans après composa Abram Rosselet, bourgeois de Neuchâtel, qui la remit à la Compagnie des pasteurs et reçut d'elle par reconnaissance dix écus petits¹. Rosselet, qui a une haute idée de son œuvre et la compare à un « nouveau Phoenix », a voulu faire, non une apologie, mais une biographie du Réformateur qu'il compare au soleil, et il la fait de son chef à l'honneur de son petit pays et pour qu'elle serve de témoignage à la postérité. Il a trouvé les éléments de son ouvrage dans les documents et dans les études sur Farel que possédaient encore les Archives de la Classe. Peut-être connaît-il Perrot, dont il suit en gros l'ordonnance; lui aussi cite, mais moins longuement, les lettres des Réformateurs; il paraît comprendre assez aisément ces textes, même latins, bien qu'il estrope fréquemment les noms propres. Il mentionne quelques traités de Calvin, Bèze, et dans un passage Baronius, par quoi il faut entendre sans doute un des continuateurs des « *Annales ecclésiastiques* ». Mais surtout il est directement dépendant de la « *Vie anonyme* » et, c'est ce qui fait l'intérêt de la *Vie de Guillaume Farel par Rosselet*, il développe davantage encore cette chronique. Il le fait de trois manières : d'abord en précisant les péripéties de la carrière de Farel, que par exemple, après Paris et Gap, il promènera à Metz (1522), en Suisse et en Allemagne jusqu'auprès de Luther (1523), à Bâle (1524), Montbéliard, Strasbourg, Montbéliard et Aigle; puis en recueillant de véritables traditions ou légendes populaires comme l'anecdote sur l'image de saint Jean ou celle sur le vol des têtes d'argent lors de la Réformation à Neuchâtel; enfin, en rapportant des récits qui se basent sur un fait vrai, mais exagéré, déformé ou faussé, telles la scène de Corcelles où Farel aurait risqué d'être poignardé (1530) et la conférence qu'il aurait eue au Locle avec le curé Besancenet (1532). Au reste Rosselet commet de grosses bévues historiques; il paraît d'une culture plutôt moyenne; il ne semble pas avoir utilisé de sources anciennes et originales, il voit les événements du XVI^e siècle à travers les jugements de ses prédécesseurs. Il a pourtant le mérite d'avoir esquissé le genre de « *Vie de Farel* » que développeront Choupard, qui l'a reproduit, et d'autres après lui.

g) *L'œuvre de Choupard.*

Le XVIII^e siècle a été marqué, aussi dans le pays romand, par un réveil ou un accroissement du goût de l'histoire étudiée pour elle-même. Sans doute, quand il s'agit de l'histoire locale et ecclésiastique, l'intérêt était-il encore faible; les méthodes critiques, le sens de l'évolution et de la relativité, les vues d'ensemble, font encore défaut, mais non l'érudition, ni la recherche des documents, ni la préoccupation

¹ « *La vie de Guillaume Farel, natif de Gap en Dauphiné, Réformateur des Eglises de Montbéliard, de Genève, de Neuchâtel, de Lausanne et d'Aigle au pays de Vaud, avec l'histoire de la Réformation de la Religion arrivée aux dits lieux 1712.* » Cahier f^o de 65 pages, n^o 14989 Msc. de la Bibl. des pasteurs. Une copie se trouve aux Archives de la famille Chambrier. Abram Rosselet « l'aîné », en dehors de son essai n'est mentionné que dans les Actes de la Classe de Neuchâtel, vol. VIII, 6 janvier 1712.



D'après les Icones de Th. de Bèze, 1580.



GUILLAUME FAREL

Portrait de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

d'exactitude dans le détail. De fait les débuts du XVIII^e siècle ont eu un véritable historien, le premier du pays de Vaud, le pasteur et professeur Abraham Ruchat (1680-1750), qui publie son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud* (Berne 1707), puis son *Histoire de la Réformation de la Suisse de 1516 à 1556* (Genève 1727), dans laquelle une grande place est faite à Farel. Ce dernier ouvrage, surtout avec les adjonctions qu'y fera au siècle suivant Louis Vulliemin (1797-1879), demeure encore indispensable à l'historien de la Réformation du pays romand, tant Ruchat a su sagement se servir et des chroniques et des documents d'archives.

Il n'en est pas de même d'un contemporain de Ruchat, de dix ans son aîné, mais qui n'avait ni sa maîtrise d'historien, ni sa clarté d'esprit, ni son talent de constructeur. Jean-Louis Chouard (1669-1740), allié Chambrier, fut pasteur à Lignières, puis, dès 1699 « diacre » et dès 1726, pasteur de Neuchâtel. La Vénérable Classe le délégua en 1726 à Berlin, avec Abraham Perrot, à l'occasion de différends avec le Conseil d'Etat, ce qui lui valut d'être anobli par le roi, l'année suivante. Collaborateur du *Dictionnaire de Moréri*, le « diacre Chouard » a été un passionné fouilleur d'archives et un patient compilateur; des dossiers de ses notes, d'une écriture fine et assez claire, se trouvent aux Archives de la famille Chambrier. Ses deux principaux ouvrages sont à Neuchâtel, à la Bibliothèque de la Ville: c'est d'abord un *Recueil d'Actes sur l'Histoire de la maison de Neuchâtel, des abbayes de Fontaine-André, de St Jean et des prieurés, et servans à l'histoire de ce pays, de 1143 à 1565*, deux forts volumes petit in-4^o reliés, dont il existe une bonne copie. L'autre, c'est *l'Histoire de la Vie de Guillaume Farel*, petit in-4^o relié, de 798 pages. Cette « histoire », rédigée probablement vers 1730, comporte une première ébauche de 27 pages, puis la biographie du Réformateur jusqu'en 1534; c'est plutôt un amas de renseignements qu'un livre ordonné. Chouard donne de longs développements sur les personnages: Zwingli (p. 77-84), Œcolampade (p. 86-90), Erasme (p. 92-103), les réformateurs de Strasbourg ou Wittenberg (p. 113-132), avec lesquels Farel fut en relations, ou sur les institutions chrétiennes et leur déformation par le catholicisme (p. 6-44), ou sur les discussions eucharistiques entre évangéliques (p. 200-282). Cette compilation est tirée de nombreux livres du temps sur la Réformation; Chouard cite ceux du théologien de Sorbonne et historien Louis-Ellies Dupin (1657-1719), de l'historiographe protestant Antoine Teissier (1632-1715), et surtout de Ruchat, dont l'ouvrage l'incita sans doute à écrire le sien. Mais, et c'est ce qui fait l'intérêt de *l'Histoire de la Vie de Guillaume Farel*, elle est une mosaïque d'extraits, tirés de nombreux actes, lettres et autres documents, parmi lesquels on reconnaît facilement ceux dont nous venons de parler¹. Chouard n'a pas su dominer ses documents, les comparer ou en critiquer les données. Il se contente de juxtaposer et harmoniser, et il ajoute ses propres hypothèses. Il est le premier de ces biographes de Farel, dont l'imagination devait étayer les incertitudes et combler les lacunes des documents. Mais il ne paraît pas que Chouard, sauf les Mémoires de Besancenet, ait connu d'autres « vies manuscrites » que celles que nous avons encore.

¹ Les documents des Archives de la Classe sont maintenant cités sous leur cote qu'il est aisé d'identifier. Chez Chouard, la lettre cotée 100 est *l'Epistre à tous seigneurs*, celle cotée C, la lettre de Farel à Noël Galéot; la vie manuscrite, cotée 20, la plus fréquemment citée, est le Msc. 3459, soit la « *Vie anonyme* » (cp. p. 73, 192, 289, 352, 456, etc.), tandis que le document coté AA est le cahier de Rosselet (cp. p. 458, 490); quant à Ancillon et Perrot, Chouard les cite par leur nom (cp. p. 75 et 138).

h) *Les « Annales » de Boyve.*

Ce n'est évidemment pas une biographie de Farel, mais cet ouvrage est à la base de l'histoire du pays de Neuchâtel, il est fréquemment cité, et il renferme dans son Livre II (tome II et début du tome III) la matière d'une vie du Réformateur, telle qu'elle s'était fixée par tradition au XVIII^e siècle. Jonas Boyve (1654-1739), depuis 1705 pasteur à Fontaines (Val-de-Ruz), aurait, selon son petit-neveu, « fouillé quarante années durant l'Etat, les dépôts publics et chez tous les particuliers » pour y trouver les éléments de son grand ouvrage, les *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valengin depuis Jules-César jusqu'en 1722*, qui fut achevé en 1727. Boyve soumit son travail pour examen à la Classe; les rapporteurs déclarèrent le 4 septembre 1731 qu'il y avait plusieurs choses à abrégé ou à retrancher. Boyve, en effet, était partisan du prince de Conti et il en transparaissait quelque chose dans l'histoire des années 1699 et 1707. Abram Boyve, pasteur aux Verrières, corrigea, après la mort de son père, les passages incriminés; néanmoins la Classe refusa son approbation officielle et tout appui financier¹. C'est seulement entre 1854 et 1861 que les *Annales de Boyve* furent publiées par les soins de Gonzalve Petitpierre.

Ces cinq volumes ont été utilisés par tous ceux, à peu près, qui ont étudié l'histoire neuchâteloise, mais l'étude critique de l'œuvre et de ses sources n'a pas encore été faite. Dans le livre II, qui seul intéresse Farel, on peut distinguer, semble-t-il, trois sortes de matériaux d'inégale valeur. Ce sont d'abord des actes officiels, ordonnances, contrats, arrêts, correspondances, tirés des archives de l'Etat, de la Ville ou de particuliers plutôt que de celles de la Classe. La comparaison avec les pièces originales que l'on possède encore montre que dans sa transcription Boyve a modernisé la langue, parfois résumé plus que copié, fait souvent des confusions de dates ou même de sens, mais que le plus fréquemment, il a reproduit exactement les textes. On comprend la valeur de telles données pour l'histoire, surtout lorsque l'original est perdu; ce sont elles qui font le prix des *Annales*. Une seconde espèce de matériaux, ce sont les éléments qu'on pourrait appeler traditionnels, ceux-là mêmes qu'avait aussi utilisés Choupard, « vies manuscrites », traditions locales ou familiales, récits à tendance apologétique ou adjonctions édifiantes, c'est-à-dire des matériaux dont la solidité doit être chaque fois éprouvée. Enfin Boyve a compris ou relié entre elles les données de ses documents par des idées et des conjectures personnelles qui reflètent les conceptions de son milieu et de son temps et ne peuvent que déformer la réalité. Les *Annales de Boyve* ont longtemps fait autorité. L'historien remarque de plus en plus combien souvent les données de cet ouvrage sont contredites par les documents authentiques. On ne saura donc user de trop de précautions à l'égard des faits attestés par les seules « Annales ».

L'étude sommaire des « Vies manuscrites » et des « Annales » de Boyve amène à quelques constatations ou conclusions critiques.

Il paraît bien qu'il y eut au temps de la Réformation, spécialement en pays neuchâtelois, des récits populaires et traditions orales, déformations d'un fait ou pures légendes : tels dans Boyve le récit de l'image de saint Jean ou celui du vol des

¹ Voir *Annales* V, Supplément, p. VIII; *Musée neuchâtelois*, 1879, p. 48, 1882, p. 105.

têtes d'argent; telles aussi des histoires locales exaltant le zèle de Farel ou rapportant les mauvais traitements qu'il aurait soufferts pour l'Evangile. Les premiers biographes de Farel ont-ils recueilli de tels récits ? Peut-être quelquefois, mais ce n'est pas là la source à laquelle ils ont puisé. Il ne paraît pas qu'il y ait eu une « vie » formant un ensemble et qui se serait transmise oralement dans le peuple. Par contre, il y a bien une « tradition farellienne », mais écrite, si l'on entend par là une biographie primitive, retravaillée et enrichie au cours des siècles. La biographie primitive c'est la Chronique de Fromment, déjà développée par l'auteur de la « *Vie anonyme* », puis par Rosselet, Choupard, Boyve. On a vu la médiocre importance qu'il faut attribuer aux données qui nous sont parvenues par ce canal. Mais la « tradition farellienne » s'est enrichie d'autres éléments qui lui venaient des papiers de Farel et qu'ont conservés Olivier Perrot et Ancillon. Ces éléments méritent évidemment toute l'attention de l'historien, mais ils ne sont qu'en minime quantité, et ne constituent pas ce qu'on peut appeler une tradition indépendante.

En définitive la « tradition farellienne » ne représente pour le biographe de Farel qu'un apport secondaire en quantité comme en qualité. Les écrits du Réformateur, ses lettres, les actes et la correspondance de l'époque demeurent les vraies et riches mines de sûrs renseignements. Des « vies manuscrites », il faut tenir compte naturellement : on y trouvera des récits vivants et colorés, un style savoureux, empreint de bonhomie et de poésie populaire, des jugements naïfs et quelques détails originaux. Mais il n'en faut accepter les données que sous bénéfice d'inventaire, dans la mesure où elles sont confirmées, ou du moins ne sont pas contredites, par les documents authentiques.

III. LES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES : BUSTE, PORTRAITS, IMAGES ET MÉDAILLES DE FAREL,

par Julien Bourquin.

L'IMAGINATION populaire se représente volontiers l'aspect d'un homme d'après ce qu'elle croit savoir de son caractère. La physionomie, suppose-t-on, reflète l'âme. C'est vrai en une certaine mesure; l'attitude, les traits, les gestes sont souvent influencés par nos habitudes, nos sentiments ou nos passions. On se rend compte néanmoins combien l'image qu'on se crée ainsi, est subjective et fantaisiste. C'est des traits qu'il faudrait déduire le caractère, plutôt que l'inverse.

Or les traits, l'apparence extérieure d'un personnage du passé, on ne les connaît objectivement que de deux manières : soit par le témoignage et les descriptions de ceux qui l'ont vu et observé, soit par les portraits et les autres documents iconographiques qui sont parvenus jusqu'à nous. Malheureusement les descriptions de Farel ou les allusions à son aspect sont bien peu de chose. Plus importants, les documents iconographiques qui le concernent ne sont pourtant pas très nombreux.

Ses adversaires disaient de lui « qu'il n'avait point de blanc es yeulx, qu'en chascun cheveu de sa barbe se tenait ung dyable, ayant des cornes sur la teste et les pieds comme un bœuf, et filz d'un Juif de Carpentras »¹. Le raconter est pittoresque, mais comme signalement du Réformateur, il laisse à désirer. Amis et ennemis le représentent comme un chétif prédicant à la barbe rousse, portant costume, non de prêtre mais de laïque; c'est ainsi que la tradition et les auteurs plus récents se sont aussi plu à le dépeindre².

Quant aux portraits et images de Farel, il ne faudrait pas s'étonner qu'il y en ait eu plusieurs. Les Eglises et les particuliers aimaient à posséder les effigies des

¹ FROMMENT, *Actes et Gestes*, p. 86.

² Jeanne de JUSSIE, *Le levain du Calvinisme*, p. 46. Des témoins, qui connaissaient mal le Réformateur, ont parfois pris pour lui l'un de ses frères. Ainsi, après le synode d'Angrogne de 1535, Jeannet Peyret, parlant « des Ministres qui enseignent la bonne loy », dépose qu'« entre les autres il y en avoit un qui s'appeloit M. Farel, qui avoit la barbe rouge et un beau cheval blanc, et deux autres en sa compagnie, desquels l'un avoit un cheval quasi noir, et l'autre estoit de grande stature, un peu boiteux. » Ces derniers étaient Saunier et Olivétan. Le Farel ici mentionné peut être Claude ou Gaucher, mais non Guillaume, alors retenu à Genève. (HERMINJARD, *Corr. des Réform.* III, p. 352, note 2.) Pierre Gilles, qui rapporte cette déposition en 1644, estime qu'il s'agissait du synode de 1532, et par conséquent de Guillaume Farel.

C'est la tradition du petit Français à la barbe rousse et inculte, à l'œil de feu, ou ce sont les portraits du Réformateur qui ont inspiré les descriptions souvent divergentes et fantaisistes des biographes et écrivains modernes, tels G. GOGUEL, *La vie de Guillaume Farel*, 1841, p. 75, J. B. NIMSGERN, *Histoire de la ville et du pays de Gorze*, Paris 1853, p. 80, Philippe GODET, *Les Réalités*, poésies (Episodes de la Réforme, p. 83).

pasteurs qu'ils vénéraient. Si ennemie des « idoles » et iconoclaste qu'ait été la Réforme, ses chefs, Calvin le premier, admettaient fort bien la « peinture d'histoire, qui comporte enseignement, ou celle d'arbres, montaignes, rivières ou personnages qui n'est que pour donner plaisir¹ ». Il y avait à Genève plusieurs peintres qui tenaient tout prêts beaucoup de portraits de Calvin, et sans doute d'autres réformateurs². Fatigué d'être accusé d'idolâtrie, un gentilhomme catholique reprochait ainsi à Théodore de Bèze d'avoir une « sallette », nous dirions un salon, renfermant une véritable collection de portraits.

« Il y a fait mettre les portraits au vif de son Calvin, Martyr, Muscule et autres tels personnages, qu'il fait veoir à ceux qui le visitent pour témoigner que leur mémoire est heureuse mais croyez qu'il ne s'y est ja oublié. Il s'y est fait portraire en deux divers tableaux, l'un en sa morguante jeunesse, et l'autre en l'eage de septante-huit ans....³ »

La collection de Bèze a passé par héritage dans la famille Tronchin avec le très beau portrait de Calvin, qui orne maintenant la salle Ami Lullin de la Bibliothèque publique de Genève.

Un texte fait même directement allusion à un portrait de Farel. Annonçant à son ami le voyage du pasteur Zébedée, Viret lui dit dans sa lettre du 24 janvier 1553 : « Je n'en sais pas très bien la cause. D'après ce que l'on m'écrit, on dit à Orbe que Zébedée est parti avec quelque autre pour Berne et qu'il y a porté le portrait de Calvin, le vôtre et le mien; nous nous serions fait peindre pour être adorés, selon la calomnie de quelques-uns⁴. » Etait-ce une rumeur vaine ? Zébedée apporta-t-il à Berne, où l'on n'en retrouve d'ailleurs aucune trace, les portraits indiqués ? Peu importe, puisque la phrase de Viret prouve en tout cas l'existence de ces derniers.

Si les traits du Réformateur dauphinois ont pu être fréquemment reproduits de son vivant, on ne possède comme documents iconographiques du XVI^e siècle qu'un

¹ Cp. Emile DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*, en appendice : Dr H. Maillart-Gosse, *Catalogue des portraits gravés de Calvin* et Eug. Demole, *Inventaire des médailles concernant Calvin*. Lausanne 1909.

² *Calvini opera* XVIII, col. 35, Prevôt à Gualther : « Après avoir lu votre lettre, mon très cher Gualther, je me suis immédiatement rendu chez le peintre Isaac, un des plus estimés. Il m'a montré beaucoup de portraits; j'en ai choisi deux seulement qui m'ont paru le mieux donner les traits de Calvin. Je n'en ai point trouvé sur papier, ni sur parchemin... C'est pourquoi j'ai préféré vous envoyer ces deux portraits; l'un est peint sur toile... »

³ Doumergue, *Iconographie* p. 50, 51 : *Lettre d'un gentilhomme savoysien à un gentil-homme lyonnais.. Discours fort gracieux*. 1598, p. 19, 20, et la riposte de Bèze : *Response à la lettre d'un gentil-homme savoysien ne se nommant point..* Genève. De l'imprimerie de M. Berjon MDXCVIII, p. 58-60.

⁴ *Calvini Opera* XV. col. 396.

⁵ Chaque fois que nous avons classé un portrait de Farel qui a son pendant dans les portraits de Calvin, nous emploierons autant que possible les termes utilisés par M. Maillart-Gosse afin de faciliter les recherches ultérieures.

Nous sommes heureux de dire ici à M. le Dr Maillart toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition sa magnifique collection de portraits des réformateurs. Nous remercions non moins vivement les conservateurs des nombreuses collections que nous avons dû consulter, spécialement MM. Fernand Aubert, bibliothécaire, Denkinger et Choisy, du Musée de la Réformation de Genève; André Bovet, directeur de la Bibliothèque de la Ville, les archivistes d'Etat à Neuchâtel; Théophile Dubois, directeur du Musée historiographique vaudois à Lausanne; et Dr Perrochet à la Chaux-de-Fonds; les conservateurs des cabinets d'estampes des bibliothèques et musées de Berne, Bâle, Zurich, Chaux-de-Fonds, Paris, Dijon. J. B.

buste polychrome, les deux portraits à l'huile des bibliothèques publiques de Neuchâtel et de Genève, et quelques gravures sur bois ou sur cuivre. Nous commencerons donc par étudier ces documents.

Mais il y a d'autres effigies dont les originaux peuvent s'être perdus et dont il reste des copies, plus ou moins modifiées au cours des âges. De fait, dans la multitude des portraits gravés de Farel, les types de physionomie diffèrent parfois sensiblement, et pas seulement à cause de la fantaisie des artistes qui les ont reproduits. Suivant donc la méthode employée par le Dr Maillart-Gosse pour l'iconographie calvinienne, nous avons rassemblé pour Farel une collection aussi complète que possible des gravures ou photographies de portraits et de dessins, plus de deux cents, et nous nous efforçons de grouper ces diverses effigies en familles, remontant à un type commun qui, dans certains cas, peut être une image fort ancienne, voire du XVI^e siècle. Cette méthode aura le double avantage de faire passer sous les yeux des lecteurs les diverses représentations qu'on s'est faites de la figure de Farel, et de déterminer aussi la valeur et la fidélité de ces multiples reproductions par le pinceau, par le burin, par l'impression et même par le modelage.

a) *Le buste du Musée historique de Neuchâtel.*

Voir Pl. I.

Ce document peu connu, qu'avait déjà signalé le peintre Auguste Bachelin¹, nous paraît d'assez grande valeur. C'est un buste en terre cuite coloriée, un peu plus petit que grandeur naturelle. Le Réformateur a le teint jaunâtre, brûlé du soleil; les yeux sont noir-brun, le gauche accusant un léger strabisme qu'on retrouve dans plusieurs de ses portraits. Le nez est long, légèrement aquilin, descendant vers la bouche. Actuellement la barbe est noire, parsemée de fils d'argent, fourchue. La moustache mince et longue se confond avec la barbe. La lèvre inférieure, très forte, avance au delà de la supérieure et pend légèrement. Habillement : robe pastorale, bérêt noir et, chose curieuse, chemise actuellement rouge.

La tradition voulait que ce buste ait été exécuté à Aigle durant le séjour qu'y fit Farel de 1526 à 1529, c'est-à-dire avant sa quarantième année. De fait, cette terre cuite paraît bien être un travail du XVI^e siècle. Elle avait été conservée dans la cure d'Aigle et fut achetée en 1855 par la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, qui la déposa dans un vestibule, avant de la remettre au Musée historique. Le buste de Farel paraît avoir été maladroitement repeint et, lors de son arrivée à Neuchâtel, il subit une malheureuse restauration. Pour le consolider, on coula du plâtre à l'intérieur et l'on fit ainsi disparaître la date de 1549, qu'il portait alors². Il est très probable que ce buste a donc été fait à Aigle en 1549, lors d'une visite du Réformateur

¹ *Musée neuchâtelois* 1865, p. 217. Auguste Bachelin, *Deux portraits de Farel avec lithographie du buste.*

² M. André Bovet nous a communiqué l'extrait suivant des procès verbaux de la Commission de la Bibliothèque en date du 5 novembre 1855 : « On propose aussi d'acheter un buste original de Farel portant la date de 1549 et conservé depuis cette époque jusqu'à nos jours dans la cure d'Aigle; il est en vente au prix de Fr. 60. » [La Correspondance des réformateurs ne mentionne aucun séjour de Farel à Aigle en 1549.]

et alors qu'il était dans sa soixantième année, comme l'attestent aussi les traits et les rides du visage.

Les couleurs de cette terre cuite soulèvent aussi une grosse difficulté. La chemise rouge paraît étrange; et la barbe du Réformateur est ici noire, alors que la tradition et les portraits la présentent rouge ou blond ardent. Il est possible que la couleur primitive ait été brune ou rousse, mais que, renfermant des sels de fer, de plomb ou de mercure, elle se soit altérée et ait noirci avec le temps. De plus il est certain que le buste a été repeint. En procédant à un nettoyage sommaire, nous avons découvert des cheveux et poils de couleur brune sous l'enduit foncé, près des tempes et à la naissance de la barbe. Nous estimons donc que la terre cuite du Musée historique de Neuchâtel est un document authentique et des plus intéressants pour l'iconographie farellienne. Elle offre une réelle ressemblance avec la figure du portrait le plus ancien que nous ayons de Farel, comme le montre le dessin parallèle qu'a donné Bachelin de ces deux documents.

Le buste de Farel a inspiré les lithographies faites pour le tricentenaire de sa mort (1865). C'est d'abord le médaillon qui figure dans la réimpression *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ* (cercle de 70 mm., visage de face de 43 mm. de haut sur 37) et qui a été reproduit sans médaillon dans la biographie du Réformateur par Louis Junod. C'est ensuite la *lithographie de Bachelin* (200 mm. sur 140; voir *Musée neuchâtelois* 1865) tirée à part avec une légende empruntée à Ancillon. Le dessinateur Henri Jacot du Locle, sous notre direction s'est inspiré de cette dernière lithographie pour dessiner la médaille du IV^e centenaire de la Réformation dans le Jura bernois (1928).

b) *Le portrait à l'huile de la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel.*
(Voir la gravure en couleurs à la tête du volume.)

Neuchâtel possède aussi ce qu'on pourrait appeler l'image classique de Guillaume Farel, un tableau à l'huile de la fin du XVI^e ou des débuts du XVII^e siècle, propriété de la Bibliothèque de la Ville qui nous a aimablement autorisés à le reproduire à la tête du présent ouvrage.

Entouré d'un cadre ancien de style Renaissance, ce tableau de 63 cm. de haut sur 81 cm. de large a offert jusqu'en 1914 un aspect extraordinaire et une image presque difforme de Farel. Le Réformateur est représenté sur un fond sombre, à l'entrée d'une grotte de laquelle on aperçoit la ville et une partie du lac de Neuchâtel. Le dessin du corps était des plus défectueux; l'épaule gauche était surélevée, contrairement aux lois de la perspective, et de moitié moins large que l'épaule droite qui s'abaissait lamentablement. La tête, dont le port est fier, était gâtée par d'autres difformités : une grosseur au-dessous d'une oreille, qui est trop petite et placée trop haut, et une ligne inexplicable, tracée dans le vide à un ou deux centimètres de la tête. On trouvera la reproduction de ce tableau étrange et presque caricatural dans l'ouvrage de G. de Manteyer, *Les Farel, les Aloat et les Riquet*. Gap 1912, Pl. 1, et ici-même (Pl. III.)¹.

¹ Outre la reproduction donnée par Manteyer, le Farel de la Bibliothèque de la Ville sous son ancienne forme a servi, pour le buste, de modèle à un dessin sur bois, caractéristique par son énergie, qui a paru dans le *Messenger boiteux de Neuchâtel* 1853 (125 × 120 mm.), à la *seconde lithographie de Bachelin* de 1865 (220 × 160 mm.) et à une *eau-forte de Jules Dieuze d'Evreux* (100 × 75 mm.), zyncographiée par l'imprimerie A. Delapraz, Neuchâtel. Le tableau dans son ensemble se trouve aussi reproduit dans Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel 1903, p. 83, et dans Aug. Laue, *Monographien zur Weltgeschichte*, Bielefeld-Leipzig 1913.

Mais en 1914, le portrait de la Bibliothèque de la Ville a été porté à Paris et remis en état par M. Durando, restaurateur des tableaux du Musée du Louvre¹. La restauration a fait reparaitre le col de la robe pastorale et disparaître par conséquent la difformité de l'épaule et celle de la tête. La ligne inexplicable parallèle à la nuque s'est révélée un liséré blanc, sans doute le haut d'un col de lingerie. La robe a retrouvé ses plis et pris plus d'ampleur; le béret noir a été légèrement surélevé; quelques jeux de lumière ont rendu le visage plus vivant. Par cette restauration heureuse, l'expression d'austérité et d'amertume est atténuée, mais les traits de la figure sont d'autant mieux mis en valeur. La ligne des yeux, effet de perspective, oblique à droite; les sourcils sont bien arqués, le gauche paraît présenter une cicatrice que l'on retrouvera sur d'autres portraits. Les yeux sont petits; le gauche, comme sur le buste, louche légèrement. Le front est étroit et plissé. Le nez busqué, charnu, attire les regards avec ses narines ouvertes et saillantes. La bouche est large, la lèvre inférieure est forte. Les cheveux sont ras; la barbe longue, ondulée, partagée, assez fournie, est grise. C'est le portrait d'un vieillard encore robuste².

Le fond du tableau de la Bibliothèque de la Ville n'est pas moins intéressant que la figure du Réformateur elle-même, et cela par deux de ses détails: la vue du lac et de la ville semble n'être pas de pure fantaisie, mais reproduire un paysage réel; ce serait donc la plus ancienne image que l'on possède de Neuchâtel. Non moins curieux et significatif est le rayon de soleil qui tombe sur la ville, ou plutôt sur le château et la collégiale avec la légende latine qui y est inscrite obliquement: « Men sIs bIs qVIntI CaepIt ter qVIntVs et oCto ReLLIgIo, et FareLL pastor hIC IntVs erat. » « Le vingt-trois du dixième mois la religion y commença et Farel y fut pasteur. » Mais la traduction de cette légende n'en est pas le plus important. Comme l'atteste la disposition des majuscules dans les mots, il s'agit ici d'une inscription cryptographique. Le peintre a voulu indiquer le chronogramme de la Réformation en pays neuchâtelois. Qu'on additionne les majuscules, inscrites dans ce texte, on obtiendra: M soit 1000, plus trois C (CCC ou 300), plus quatre L (LLLL = 200), plus quatre V (VVVV = 20), plus dix I (IIIIIIIIII = 10), au total 1530, date de la Réformation neuchâteloise.

Que vaut le tableau de la Bibliothèque de Neuchâtel comme document? date-t-il du vivant de Farel? quand et par qui a-t-il été peint? C'est à ces questions que nous chercherons une réponse, après avoir étudié le portrait des « *Icones* », qui décèle une étroite parenté avec celui dont nous venons de parler.

c) *Le Farel des « Icones » de Théodore de Bèze.*

(Pl. V.)

L'ouvrage fameux de Théodore de Bèze³, dans ses éditions latine (1580) et

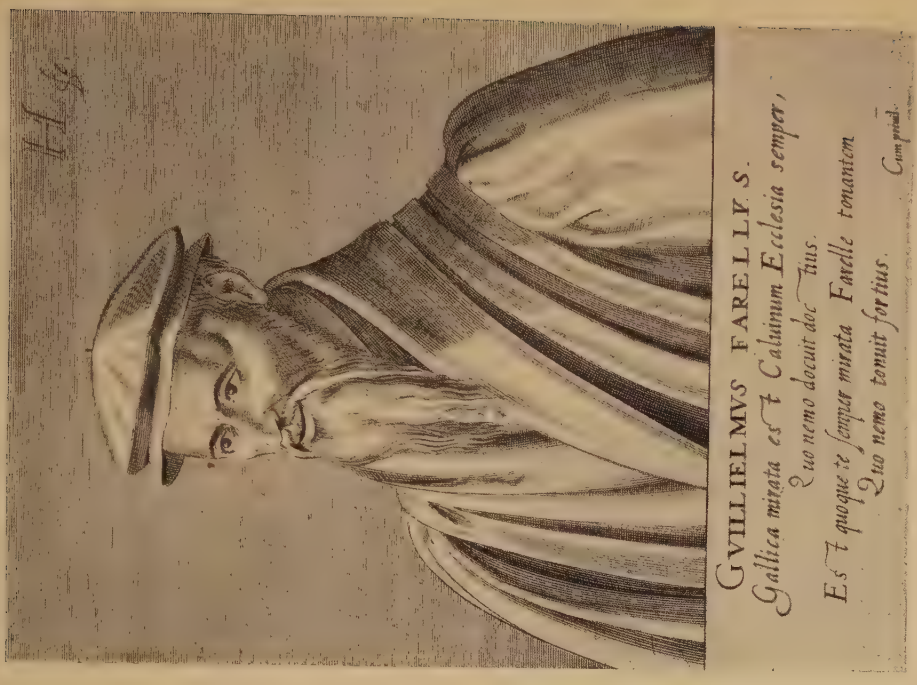
¹ Renseignement de † M. Boy de la Tour.

² Le tableau restauré a été reproduit dans le *Dict. bist. biogr. de la Suisse à l'art. Farel* (110 mm. de large par 80 de haut) et en 1928 pour le jubilé de la Réformation au Jura bernois (140 × 110), comme aussi la « Cause » l'a édité en carte postale.

³ *Icones, id est verae imagines virorum doctrina simul ac pietate illustrium, quorum praecipue ministerio partim bonorum literarum studia sunt restituta, partim vera Religio in variis orbis christiani regio-*



Portrait gravé par Carl Barlb.
Die Männer der Reformation, (coll. J. B.).



Portrait gravé par HUNDIUS
La Haye 1599, (coll. J. Bourquin).

GUILLAUME FAREL



GUILLAUME FAREL

Portrait-lithographie, Goussier del. Neuchâtel 1830.



Portrait de la salle des Pasteurs, Neuchâtel.

française (1581), donne de Farel, comme des autres hommes illustres du XVI^e siècle, une gravure sur bois, également bien connue. Ces « icones » sont des gravures de 13 cm. de haut sur 10 ½ de large; l'effigie, de 7 sur 8 ou 9 cm., se détache sur un fond blanc formant médaillon et entouré d'un cadre de style renaissance, constitué pour Farel par différents fruits. Une courte notice accompagne chaque portrait.

L'auteur présumé de ces gravures est un huguenot, Pierre Cruche ou Eskrich, ou du Vase, transposition d'un nom allemand comme Krug ou Krieg¹. Venu de Lyon à Genève vers 1552, il demeura dans cette ville jusqu'en 1566, soit durant les treize dernières années de la vie de Farel. Cruche a travaillé pour les éditeurs et amis de Calvin; Bèze l'a bien connu et a assisté comme tuteur et conseiller au mariage d'une de ses filles en 1590². « Cet artiste, dit M. Alfred Cartier, est certainement un des plus habiles illustrateurs de la seconde moitié du XVI^e siècle.... D'abord imitateur de Petit-Bernard, à Lyon, il développa sa personnalité à Genève vers 1555. Dessinateur extrêmement inventif et fécond, il a su se créer un style propre et aisément reconnaissable.... Son dessin est parfois un peu tortueux, mais plein d'énergie, de vigueur et d'une crânerie qui s'impose. La taille est fine, très fouillée, mais un peu sèche et aiguë.... Dans les dernières années de sa carrière, P. Cruche a souvent exagéré la sécheresse de son crayon et l'étrangeté de ses types. Ses planches trop chargées manquent d'air et de relief.... »³ Nous savons d'autre part, et la correspondance inédite conservée au Musée de la Réformation en fait foi, combien Théodore de Bèze s'est préoccupé d'avoir l'image exacte des personnages dont il a donné les portraits dans ses « Icones ».

Dans cet ouvrage, la figure de Farel se présente de trois quarts à droite, c'est-à-dire exactement dans la même position que celle du tableau de la Bibliothèque de Neuchâtel, qui, depuis sa restauration, lui ressemble étrangement. Les deux images paraissent dessinées d'après un modèle commun : même position et semblables vêtements. Dans les « Icones », la figure de Farel apparaît cependant plus énergique, plus ridée, avec des traits plus durs. [Voir Pl. V].

De ces deux images, laquelle est antérieure à l'autre ? Il semble bien que ce soit le bois des « Icones ». En effet, si le dessin de P. Cruche avait été une copie du tableau de Neuchâtel, la position de la figure de Farel ne serait pas la même sur les deux images. Le dessinateur copiant le personnage comme il est sur le tableau, Farel, à cause de l'impression, aurait été, sur la gravure, tourné dans un sens exactement opposé. En outre, l'inscription du tableau de Neuchâtel suppose que cette peinture a été

nibus, nostra patrumque memoria fuit instaurata: additis eorundem vitae et operae descriptionibus, quibus adjectae sunt nonnullae picturae quas Emblemata vocant. Theodoro Beza auctore. Genevae apud Joannem Laonium MDLXXX.

Les vrais pourtraicts des hommes illustres en piété et doctrine, du travail desquels Dieu s'est servy en ces derniers temps pour remettre sus la vraye religion en divers pays de la chrestienté, avec les descriptions de leur vie et de leurs faits les plus mémorables. Plus quarante quatre emblèmes chrestiens. Traduits du latin de Théodore de Bèze. A Genève, par Jean de Laon, MDLXXXI.

¹ *Schweizerisches Künstler Lexikon*, 1905. Art. d'Alfred Cartier sur Pierre Cruche.

² Né à Paris entre 1518 et 1520, Cruche fait baptiser un enfant à Genève en 1552; il est reçu habitant, sous le nom de Pierre Vase, en 1554 et bourgeois le 16 mai 1560. Ayant quitté Genève en 1566, Pierre Escriche dit Cruche demande en vain à s'y établir à nouveau en 1578; le Conseil lui en refuse l'autorisation, « d'autant qu'il n'est point venu rendre son devoir en la nécessité et qu'il est suspect »; le 13 mai, on lui réitère le commandement de quitter la ville. (Genève, Archives d'Etat, *Registre du Conseil*, vol. 7, f^o 94^{vo}, 98 et vol. 7 f^o 82 (25 juin 1590).

³ *Schweiz. Künstler Lexikon*, Alf. Cartier, art. cité.

exécutée en vue d'un anniversaire de la Réformation neuchâteloise¹, et sans doute du premier cinquantenaire (1580). Or les « Icones » ont paru justement en 1580. Elles ne peuvent donc copier le portrait de Neuchâtel. Il est très probable que le bois des « Icones » a été lui-même dessiné d'après un portrait de Cruche, appartenant à Théodore de Bèze. Il y a une grande analogie de travail entre le portrait du successeur de Calvin dans la collection Tronchin (que M. E. Doumergue attribue à P. Cruche) et le tableau de la Bibliothèque de Neuchâtel.

Quoi qu'il en soit, Bèze, ami personnel de Farel, ayant édité les « Icones » avec beaucoup de conscience, on peut estimer que le bois des « Icones » et le portrait de Neuchâtel, nous ont transmis le portrait le plus fidèle du Réformateur. De plus, comme l'ouvrage de Bèze a été fort répandu dans le monde protestant, c'est lui qui a inspiré, à part les graveurs neuchâtelois, la plupart des artistes qui devaient populariser dans le monde les traits de Farel².

d) *La gravure sur cuivre de Hondius.*

(Pl. VI.)

En 1599, le graveur hollandais Henri Hondius ou Hondt le Jeune (1580-1644) a publié, sous le titre d'Icones³ également, un album contenant une cinquantaine d'effigies d'hommes de la Réformation. En 1602, l'ouvrage fut réédité avec des notices biographiques de Jacob Verheiden⁴, qui indique dans sa préface que certains

[¹ Cette inscription rappelle celle qui, selon Boyve (*Annales* II, p. 311), était gravée dans le chapeau de la chaire de la collégiale. Boyve ne dit malheureusement pas quand on y mit cette inscription. En 1580 ? ou en 1630 ? Cette dernière date est plus probable pour l'inscription de la chaire et pour celle du tableau.]

² Le bois des *Icones* a été souvent reproduit. Celui de l'édition latine (1580) a servi à illustrer les ouvrages de V. ROSSEL, *Hist. litt. de la Suisse romande*, et *Histoire du Jura bernois*, de H. DENKINGER, *Histoire populaire du canton de Genève*, de J. PARIS, *Ouvriers et champions de la Réforme en Suisse*, Neuchâtel 1917, comme *Les júbilé de Genève en 1909* (cliché Atar, 76 × 102 mm.), etc.

Le bois de l'édition française avec la légende : *Guillaume Farel de Gap en Dauphiné, ministre de Neufchâstel*, se retrouve, par exemple, dans Paul LACROIX, *La vie militaire et religieuse au Moyen-Age* (Bibliophile Jacob), Paris 1873, etc.

Indiquons quelques effigies du Réformateur qui sont apparentées de plus ou moins loin au portrait des « Icones », mais qui diffèrent aussi quelque peu du style classique :

Telle est la gravure sur cuivre de la fin du XVII^e siècle, dans un rectangle de 16 sur 12 mm., qui illustre l'ouvrage de Frédéric SPANNHEIM, *Orig. de Christianae religionis restitut. apud genevenses Historia...* Genevae, Sumptibus Petri Chouet 1672. Telle aussi la jolie gravure en pointillé (13 × 8,5 cm.), légende en majuscules italiques (*FARELL*), qu'a faite Pfenniger vers 1820 à 1830, et qui est reproduite dans Eug. CHOISY, *Jean Calvin, sa vie et son œuvre*, Genève 1909. Ou encore, les lithographies de Vignerot (Pierre Roch, 1789-1872), de Toulouse (Lég. *Willem Farel*), et de C. Motte (un Farel au regard dur, barbe noire et pointue), qu'a dessinées Damane (Michel François Demartrais, de Paris, 1763-1827). Du dessin de Damane dépendent une petite lithographie, médaillon demi-ovale de 80 sur 75 mm., signé *Zelia S.*, qui parut en 1827 dans les *Archives du Christianisme au XIX^e siècle*, et une petite eau-forte (100 sur 65 mm., portrait trois quarts à gauche, béret plat strié, moustache courte) qui n'est ni signée, ni datée. Enfin une gravure anglaise sur acier de la collection Maillart (58 × 72 mm.), fond de hachures horizontales, légende : *William Farel who propagated the doctrine of Calvin in conjunction with Peter Viret*. From the original Drawing in the Possession of Dr Gifford of the British Museum.

³ *Icones virorum nostra patrumque memoria illustrium, quorum opera cum literarum studia, tum vera religio fuit restaurata, ab Henrico Hondio sculptae aerisque typis excussae 1599* (Exempl. à Montpellier, Bibl. de la Faculté de théol. prot.).

⁴ JACOB VERHEIDEN, *Praestantium aliquot theologorum qui Rom. Antichristum oppugnarunt effigies : quibus addita elogia, librorumque catalogi, f^o Hagae Comitum, 1602*. On lit dans la préface : « Spectas

portraits ont été empruntés à Dürer, que d'autres ont été faits d'après les meilleurs modèles qu'on a pu se procurer, qu'enfin les effigies originales proviennent de Hondius. Mais celui-ci, de quels modèles s'est-il inspiré ?

A propos du portrait de Calvin par Hondius, M. E. Doumergue estime que l'original employé par le graveur hollandais doit être attribué à René Boyvin (?1530-?1625), dessinateur, graveur et orfèvre d'Angers, « un des plus considérables et des plus anciens graveurs au burin, dans la grande manière, qu'ait eu la France du XVI^e siècle¹ ». Nous avons feuilleté à Paris, à la Bibliothèque nationale, la plupart des œuvres de Boyvin sans y rencontrer aucune gravure représentant Farel. Mais, est-il besoin de recourir à un intermédiaire comme Boyvin ? Le Farel de Hondius s'inspire tout simplement de celui des *Icones* de Théodore de Bèze, seulement la figure est maintenant modifiée, adoucie et surtout rajeunie.

« Si nous étudions, écrivait N. Weiss, les trente-cinq estampes communes à Hondius et au graveur dont s'est servi Bèze, nous ne pouvons nous défendre de l'impression que non seulement Hondius a copié ce prédécesseur, mais qu'il a prétendu améliorer son œuvre; en effet les traits sont adoucis, souvent modifiés assez maladroitement pour qu'on se dise que la ressemblance est du côté du recueil genevois. Or cette présomption se change en certitude, lorsqu'on remarque que presque toutes ces têtes de Hondius sont tournées du côté opposé à celui qu'elles regardent dans le volume français.... Le graveur hollandais, copiant et améliorant l'épreuve qu'il avait sous les yeux a obtenu fatalement une épreuve imprimée tournée du côté opposé. C'est le cas pour vingt-cinq de ces trente-cinq portraits (parmi lesquels ceux de J. Hus, Zwingli, G. Farel, Viret, etc.).... Il nous paraît donc évident que Hondius a copié Bèze et que, malgré la supériorité de sa gravure, la ressemblance de ses portraits est inférieure à celle des frustes compositions, sorties des presses de Jean de Laon². »

La gravure sur cuivre de Hondius présente Farel en demi-corps, tourné à moitié à gauche, se détachant sur un rectangle à hachures horizontales de 168 sur 120 mm. L'aspect est celui d'un homme de quarante à cinquante ans; l'expression est moins caractéristique, moins mâle que dans les *Icones*. Le front plus élevé, plus uni, n'a que deux rides accentuées, en demi-cercle, au-dessus des sourcils. Les yeux sont plus grands, moins perçants. L'oreille gauche, seule visible, est pointue; le nez long, effilé, est légèrement bossué vers le milieu. La moustache étroite, longue, pendante, rejoint la barbe plutôt claire, aux poils droits et unis, mais tordue dans la partie gauche, comme elle l'est à la droite dans les *Icones*. Robe pastorale à grands plis et larges manches, laissant sur le devant apparaître le haut du vêtement de dessous. La légende,

hic licet quasdam Effigies ad Alberti illius Dureri Iconographiam expressas : Quasdam praeterea non editas antea, quas docti Sculptoris Hondii manus jam primum effinxit, pioque Spectatori exhibuit. » Edit. hollandaise : Jacob VERHEIDEN, *Af-Beeldingen van Mannen die bestreden hebben den Room. Antichrist...* 4^o S'Graven Haghe 1603.

¹ Art. de Robert DUSMÉNIL sur R. Boyvin dans *Le Peintre français*, VIII (1850) p. 11.

² Bulletin de la société d'histoire du prot. franç. Tome XXXI (1887) N. WEISS, *Rapport entre les gravures de Hondius et les vrais portraits*. — D'ailleurs, dans le catalogue des ouvrages de Bèze que contient l'œuvre de Hondius (p. 213), il est dit expressément après le titre des « *Icones* » du théologien de Genève : « quo Libro et nos hoc in Opere usi sumus », c'est à dire : ce livre a été employé par nous dans cet ouvrage.

gravée dans le rectangle, porte en latin le nom du Réformateur et un quatrain, tiré de deux phrases de Bèze :

GUILLIELMUS FARELLUS

*Gallia mirata est Calvinum Ecclesia semper | Quo nemo docuit doctius |
Est quoque te semper mirata, Farelle, tonantem | Quo nemo tonuit fortius. |*

La gravure de Hondius a été reproduite surtout sous la forme qu'elle a prise dans l'album intitulé *Le miroir des Réformateurs* où les figures sont présentées avec plus de goût dans des cadres ovales, avec à la base un cartouche portant le nom. Pour Farel la légende est GUILLIELMUS FARELLUS *Theologus Neocomensis*. Soigneusement regravé en taille-douce, le même portrait (149 sur 115 mm.) parut plus tard à Paris chez Daumont rue St Martin, ou aussi gravé par E. Desroches (graveur protestant, 1661-1741) à Paris, rue du foin près la rue St Jacques. Une autre impression de cette gravure, mais d'un travail plus grossier, en fut faite au XVIII^e siècle avec la légende : *Gulielmus Farellus, Ecclesiae gallicanae reformatior*.

La figure du même type, mais moins fine que chez Hondius reparaît dans deux ouvrages¹, la première réédition de Verheiden, que publia en 1726, à Herrnstadt en Silésie, l'éditeur Frédéric Rothscholtz, et un album de portraits sans notices paru la même année chez le même éditeur).

D'après le *Miroir des Réformateurs*, Abram-Louis Girardet (1772-1820) grava finement un petit portrait de Farel pour les *Etrennes bist. et intéressantes concernant le Comté de Neuchâtel et Valangin pour 1795*. « D'après l'estampe rare de Hondius », le graveur anglais Will. Holl donna sur acier une image de « William Farel » anglicisé et assez fantaisiste, buste plus svelte, barbe claire et pointue, l'index de la main droite posé sur un livre fermé que tient la gauche (125 sur 95 mm., chez Blackie & Son, Glasgow & London). Certaines collections possèdent deux petits portraits en taille-douce (73 sur 42 mm.), l'un de Calvin qu'on retrouve agrandi dans la *Vie de Calvin* (Lyon 1664) de Jérôme Bolsec, l'autre de Farel avec la légende : GVILIELM. FARELLVS, *Theol. Novocom*, et qui sont tous deux de la lignée de Boyvin ou de Hondius. (Pl. VIII. I.) De ces gravures est dépendante la lithographie (Farel trois quarts à droite, 124 x 180 mm., chez C.-A. Jenny, Berne, que dessina le cartographe-éditeur Jean-Frédéric d'Ostervald (1773-1850) ou sa fille Marie-Rose d'Ostervald (1796-1831).

A cette lignée se rattache encore la gravure sur cuivre des Bibl. de Bâle et de Zurich : Sur un rectangle à hachures carrées (125 sur 75 mm.), la figure de Farel se détache tournée demi à gauche, avec la moustache et la barbe blanches et très fortes, front ridé, yeux petits, nez aquilin, légende : GUILIELM. FARELLUS *Reform. Novoc. Aquileg. Morat m. 1565*. Il y a deux éditions de ces gravures, elles ont probablement pour auteur Chovin, graveur vaudois établi à Bâle de 1720 à 1766².

e) La gravure « Pseudo-Holbein ».

(Pl VI.)

En 1860, pour commémorer le tricentenaire de la mort de Mélanchton, parut à Hildburghausen un recueil in-4^o de portraits, de biographies et d'autographes, intitulé *Die Männer der Reformation* (Bibliograph. Institut Hildburghausen). Cette publication qui reproduit des gravures de Dürer et de Cranach, fut faite ensuite de la découverte d'une collection de dessins attribués au grand artiste Hans Holbein, qui aurait esquissé directement les portraits de ses amis, parmi lesquels les réformateurs suisses. Provenant d'une succession bâloise, cette collection dont les pièces portent le monogramme H L, a été conservée dans une famille de Zurich. On confia à un

¹ *Jacobi Verbeideni Hagacomitis, Imagines et elogia praestantium aliquot theologorum cum catalogis librorum ab iisdem editorum, opera Frederici Roib-Scholtzi Hernstadio Silesii, secunda editio* Hagae Comit. A^o MDCCXXVI.

² *Quinquaginta Imagines eruditiorum virorum imprimis praestantissimorum aliquot theologorum qui ante et post tempora reformationis vixerunt et in negotio religionis laudabilem operam praestiterunt. — Horum memoriam nunquam inter morituram hac collectione renovavit Fredericus Roib-Scholtzius, Herens-tadio Silesino Norimbergae et Aldorfii. Apud haeredes Joh. Dan. Tauberi. A. C. MDCCXXVI.*

³ Cette gravure de Farel n'a été imprimée à notre connaissance, que dans l'ouvrage de Ernst MARTI, *Menschenrat und Gottesrat, Geschichte der Berner-Reformation*, Bern, Buchler & C^o, 1927.

excellent graveur, Karl Barth, le soin de reproduire et même, là où les traits en avaient été effacés, de reconstituer les soi-disant dessins d'Holbein.

Evidemment, ce serait une singulière aubaine de retrouver un portrait de Farel fait de son vivant, et par le plus grand peintre allemand du XVI^e siècle. Mais l'histoire de la collection de famille mystérieusement conservée durant trois siècles et l'examen attentif des dessins qui la constituent laissent plus que songeur.

Un des meilleurs connaisseurs d'Holbein, M. le professeur Paul Ganz de Bâle, nous a déclaré que la dite collection lui était inconnue et qu'au reste, Holbein lui-même n'a jamais employé le monogramme H L. D'ailleurs, Hans Holbein le Jeune (1497-1543), né à Augsburg, a passé à Bâle en 1515 et y a séjourné de 1528 à 1531, après deux ans de séjour en Angleterre où il se fixera de nouveau durant les douze dernières années de sa vie. A Bâle, il était en relations avec le cercle humaniste des Erasme, des Froben, des Amerbach; il ne paraît pas avoir été lié avec les réformateurs suisses, et surtout pas avec Farel qu'Erasme détestait et qui, de 1528 à 1531, était tout occupé à la Réformation du pays romand.

En outre, dans la collection des pseudo-Holbein, un seul portrait est daté, celui de Grynaeus qui porte la date de 1526 (ou est-ce 1626 ?); il représente un vieillard; or en 1526, Grynaeus, né en 1493, n'avait que 33 ans. Enfin, l'examen des pseudo-Holbein montre leur étroite parenté avec les figures des Icones et de Hondius. Et justement ce dernier, comme aussi Verheiden, emploient des monogrammes qui renferment tous la lettre H. Or les portraits de la collection *Die Männer der Reformation* sont signés « nach Hl ou Hb et CB. » Il est donc bien probable que les dessins donnés pour des Holbein sont simplement des copies de Hondius.

Le portrait de Farel (130 sur 115 mm.), gravé par Karl Barth, n'en offre pas moins une belle image du Réformateur, grands yeux, nez fort et busqué, lèvres supérieure taillée en pointe d'écusson, expression pensive. Le béret, la robe et les parties sombres du portrait sont rendus par des hachures en losange.

f) *Le portrait de la Salle des pasteurs à Neuchâtel.*

(Pl. VII.)

La « Société des pasteurs et ministres neuchâtelois » possède une belle peinture à l'huile de Farel, dont la tête posée de demi à gauche émerge presque seule du fond sombre avec lequel sa robe se confond. La barbe forte et broussailleuse, nettement rousse, y jette une note lumineuse. A la différence du type classique des « Icones », c'est un Farel dans la force de l'âge, au nez empâté et moins long, à la bouche moins grande, bien que ressorte davantage encore la lèvre inférieure, col de lingerie plus bas, béret moins élevé et posé obliquement.

Ce n'est donc nullement, comme le croyait Auguste Bachelin, une copie du portrait de la Bibliothèque de la Ville. D'après l'expertise qu'en a faite pour nous M. Alfred Blailé, artiste-peintre à Neuchâtel, c'est une peinture du XVIII^e siècle, comme l'attestent les clous et la toile employés. « C'est une copie; on a le sentiment d'un travail fidèle de copiste, mais d'un copiste qui a lutté avec sa technique. »

Une copie fidèle, mais faite par qui ? et de quoi ? Nous n'avons pu élucider ces problèmes.

Il n'existe qu'une seule gravure qui soit vraiment inspirée par le portrait de la Salle des pasteurs, c'est celle de *Henri-Louis Convert* (1789-1863) publiée en 1830 à l'occasion du troisième centenaire de la Réformation en pays neuchâtelois (Pl. VII). L'artiste, dans son dessin, a complété le portrait qui lui a servi de modèle en coiffant le Réformateur, fait unique, d'un bonnet qui se termine en pointe. Lég: *Convert del. Litb. Gagnebin à Neuchâtel. Dédié à la vénérable compagnie des pasteurs du canton de Neuchâtel, à l'occasion de la 3^e fête séculaire de la Réformation. GUILLAUME FAREL, né à Gap en 1489, mort à Neuchâtel le 13^e 7bre 1565.*

Le même portrait retouché, a été édité avec la légende suivante, après le nom et les dates de naissance et de mort :... *Il introduisit la réformation dans la ville de Neuchâtel, le 23^e octobre en 1530 à la suite d'un sermon véhément.* Lithographie de Prince-Wittnauer. Les deux gravures : buste demi à droite dans un ovale de 155 × 198 mm.

g) *Le Farel, type Woeiriot.*

(Pl. VIII. III.)

Les portraits dont nous venons de parler sont intéressants en ce qu'ils diffèrent du type classique des «Icones», mais on ne peut démontrer qu'ils se rattachent à quelque œuvre ancienne et originale. Il n'en est pas de même du type de Woeiriot et des portraits de Farel au serre-tête, qui pourraient bien remonter à des modèles du XVI^e siècle.

La collection du Dr Maillart-Gosse, à Genève, possède en effet une pièce unique, une pointe-sèche sur feuille de papier à la cuve de 21 sur 13,5 cm. Dans un ovale de 68 × 58 mm., elle représente un Farel en buste demi à droite, au port noble, nez long et pointu, yeux placés sur une ligne horizontale et assez grands, sourcils et orbites très marqués, robe plissée et pauvre au col relevé, laissant voir une pièce de lingerie. L'aspect est celui d'un homme de quarante à cinquante ans. Sous le médaillon, en italiques inhabiles : *Farel 1489*. Sans cela la gravure, très claire, n'a ni nom d'auteur, ni indication d'origine.

Une copie de cette pointe-sèche, de dimensions semblables, mais naturellement de sens inverse, donc demi à gauche, se trouve dans les *Fragments biographiques et historiques*, de Grenus, publiés à Genève en 1815. Une indication sur les illustrations, d'ailleurs de médiocre valeur artistique, est donnée dans l'avertissement (p. VII) : « Les gravures ont été faites à l'eau forte par M. Grand, peintre hollandais, qui n'a connu aucune des personnes qu'elles représentent et qui n'a eu quelquefois pour types de leur physionomie que d'anciennes gravures ou de vieux portraits d'une exécution tout à fait grossière. » L'apparence est celle d'un Farel plus âgé et plus débile que sur l'original.

Le même type, mais rajeuni, d'aspect mélancolique et peu énergique, le bérêt surmonté d'un bouton plat, se retrouve dans une gravure que A. Gandon a exécutée, sans la signer, pour l'édition Revilliod des *Actes et Gestes de la cité de Genève*, d'Ant. Fromment (Genève, 1854). Rajeuni, mais bien enlaidi, ce même Farel a été dessiné sur bois par Henri Hébert pour le livre d'Alex. Guillot, *Les débuts de la Réformation à Genève* (1885).

Il reste à déterminer de qui est l'original de la pointe-sèche de la collection Maillart-Gosse. Comme une pièce sœur, une eau-forte de la même collection représentant Calvin, reproduit une gravure faite en 1566 par Pierre Woeiriot, nous nous demandons si le modèle représentant Farel et copié par Grand ne peut pas être attribué à ce même artiste lorrain du XVI^e siècle, qui, né vers 1531 à Neufchâteau ou à Damblan, s'est fixé à Lyon dès 1555 et y publia un ouvrage devenu extrêmement rare : le *Pinax ironicus antiquorum ac variorum in sepulturis rituum ex Lilio Gregorio excerpta*, petit in-8°. Au reste, si le document original est de Woeiriot, rien ne permet d'affirmer qu'il ait été dessiné d'après nature.

h) *Les portraits de Farel au serre-tête.*

(Pl. VIII IV.)

Farel, ainsi qu'on a pu le constater, est généralement représenté avec un béret à rebord, c'est-à-dire avec une coiffure de sortie et de voyage. Calvin, au contraire, porte sur ses portraits le serre-tête, bonnet d'intérieur qui couvre la nuque et cache en partie les oreilles. On connaît cependant deux images de Farel coiffé du serre-tête et d'un âge avancé.

Dans l'atlas de Gerard Mercator, il existe une *Chorographie ou description du lac Léman et lieux circonvoisins, autore Jac. G. Genevensi*. Cette planche, dessinée par Jacques Goulart, fils du pasteur et théologien bien connu de Genève, Simon Goulart (1543-1628), porte à sa partie inférieure, dans cinq rectangles avec volutes de 52 × 120 mm., de petits médaillons de 50 mm. de diamètre renfermant les bustes de Calvin, Farel, Viret, Bèze et Simon Goulart, avec une courte notice latine¹. La petite gravure sur cuivre, très finement dessinée, montre Farel de trois quarts à gauche, à un âge avancé, front très ridé, pommettes très saillantes, yeux un peu en amande sur ligne horizontale avec strabisme du gauche, nez très aquilin, presque crochu, bouche moyenne à la lèvre inférieure proéminente, barbe blanche, mais expression encore vive et énergique. A côté de la figure se trouve ce texte: *Guillelmus Farellus, Delphinus Gappensis, nobili familie ortus, Neocomensis ecclesie pastor diligentiss. Hic enim est qui millis difficultatibus fractus; Morbergenses, Lausannenses, Genevenses, denique et alios luciferit, Obijt an 1565, die 13 septemb. annum vitæ agens 76*. Ce portrait a été repris par G. Goyau, *Une cité-Eglise, Genève 1535-1907*, Paris 1909.

L'autre portrait de Farel en serre-tête est le tableau à l'huile qui se trouve dans la Salle Ami Lullin de la Bibliothèque universitaire de Genève. Mais ce portrait est si différent de toutes les autres effigies du Réformateur dauphinois qu'on peut se demander s'il représente bien Farel et qu'il faut l'étudier pour lui-même.

i) *Le portrait de Farel de la Bibliothèque de Genève.*

(Pl. IX.)

« Le 17 août 1703, Mons. l'ancien Auditeur Jean Pictet a donné les portraits de Luther, Zwingli, Farel et Viret. » Outre cette mention du livre des donations de la bibliothèque, on sait que le portrait de Farel fut restauré en 1775 par François Ferrier, et que Gaullieur y ajouta en 1815 l'inscription en majuscules or : GUILL. FAREL. Ce tableau de 59 sur 48 ½ cm., comme ceux de Calvin, Zwingli et Viret, est bien, au dire des connaisseurs, de la fin du XVI^e ou des débuts du XVII^e siècle, comme le prouvent et le cadre, et les couleurs, et l'altération qu'elles ont subie.

¹ (Gérard Kremer, dit) MERCATOR, *Atlas sive Cosmographicae meditationes de fabricamundi et fabricati figura* (an 4^o Duisburg 1595). Les notices latines accompagnant les portraits, et sans doute la Chorographie, sont de 1601 : de Bèze (m. en 1606); il est dit : *bactenus claruit et vivit adhuc*, et de Simon Goulart, consacré à Genève le 20 octobre 1566 : *il a été le fidèle berger de l'Eglise pendant environ 35 ans*. La bibliothèque de Zurich possède un exemplaire de l'édition de 1607, celle de Lausanne un exemplaire de 1628 (H. Hondij, Amsterdam) que nous avons consulté, celle de Genève un exemplaire de la V^e éd. qui n'a plus ces portraits. DOUMERGUE, *Iconogr. calv.* p. 67.

Le personnage qui y est peint est très âgé et coiffé du serre-tête. Les yeux, grands et noirs, brillent dans des orbites dont l'ouverture se relève vers des sourcils hauts et presque horizontaux. Le nez est long, à peine aquilin. La bouche est petite, aux lèvres serrées, l'inférieure n'ayant nullement l'épaisseur caractéristique de tous les autres portraits de Farel. La barbe blanche et fournie est longue de 9 à 10 cm. Le front est plus étroit et plus élevé, le nez plus classique de forme, les oreilles placées plus bas que dans le type des *Icones*. Le corps même diffère et perd son apparence trapue; les épaules tombent et s'effacent.

Les divergences entre ce portrait et toutes les autres représentations du Réformateur dauphinois sont telles qu'elles ne se peuvent expliquer par des déformations que l'artiste aurait fait subir à son modèle. Elles obligent à se demander si le personnage représenté est bien Farel, et si nous n'aurions pas ici quelqu'un d'autre, peut-être un Viret âgé*. Les traits du visage et l'expression rappellent déjà l'effigie que les *Icones* donnent du réformateur vaudois. Mais la ressemblance est bien plus frappante encore avec une gravure sur cuivre du XVI^e ou du XVII^e siècle de 172 sur 120 mm., qui est peu connue et que nous avons trouvée dans la collection Maillart-Gosse. On voudra bien comparer cette gravure et le portrait de Genève que nous donnons sur la même page, et on se convaincra que tous les deux ne peuvent pas représenter un seul et même personnage, peint à des époques différentes de sa vie. Du reste, une autre question se pose: le tableau actuel de la Bibliothèque de Genève, avec l'inscription « GUILL. FAREL », est-il identique à celui donné en 1703? On peut se le demander: d'après Aug. Bachelin¹ et d'autres, ce tableau de 1703 portait comme légende: « Farel (Guillaume), réformateur de la Suisse romande, né à Gap en 1489, mort à Neuchâtel en 1565 », légende dont on ne retrouve aucune trace sur l'actuel portrait de la Salle Lullin. Le vrai portrait aurait-il été transporté ailleurs? ou détérioré, puis égaré? La question reste ouverte.

Quoi qu'il en soit, plusieurs reproductions en ont été faites, et naturellement pour représenter Farel. L'une est une miniature sur vélin de 15 sur 13 cm. faisant partie d'un legs de dix petits portraits qui se trouvent aussi à la Bibliothèque de Genève. Signées, données et probablement peintes par M^{lle} Rath, ces miniatures représentent Calvin, Farel, Bèze, Luther, Mélanchton, le duc et la duchesse de Rohan, Coligny, Zwingli et Erasme. Ce sont des copies de portraits de valeur différente. Dans une expertise de M. Le Grand-Roy du 1^{er} février 1908, on lit ceci: « Le Calvin, Th. de Bèze, Coligny, Luther, Zwingli, Mélanchton paraissent avoir été signés de la même main... Ces cinq portraits sont du reste très adroitement peints, le métier est habile... Le Farel par contre ne présente aucune habileté de main, c'est maladroit; la signature paraît la même que pour Erasme, qui a des qualités qui ne se retrouvent pas dans le Farel. Si ces portraits ont tous été exécutés par M^{lle} Rath, on pourrait expliquer le peu de similitude qui frappe dans leur facture par le fait que les portraits originaux ou les documents que l'artiste copiait, avaient eux-mêmes pour auteur des artistes de valeur très différente et qu'elle s'était efforcée d'en donner une reproduction exacte. Ils peuvent aussi avoir été faits à des époques différentes. » La miniature de M^{lle} Rath copie fidèlement, mais en plus vivant, le Farel de la Bibliothèque.

La même effigie est celle de deux lithographies, parues en 1836 (11 ½ sur 10 ½ cm.), l'une pour le *Nouveau Messager suisse* (trois quarts à gauche), l'autre pour l'*Almanach de Genève* (trois quarts à droite), toutes deux non signées. C'est celle encore d'une estampe lithographique coloriée de 38 sur 25 cm., représentant les réformateurs de Genève: Fromment, Viret, Calvin, Bèze, Farel (*C. Stegerer fec. Litb. Dunant*) Une reproduction phototypique du tableau de Genève a été choisie par M. John Viénot pour son *Histoire de la Réforme française des Origines à l'Edit de Nantes*, Paris 1926.

* [LE COMITÉ FAREL n'entend pas ici faire sienne l'hypothèse de M. Julien Bourquin].

¹ BACHELIN, *Iconographie neuchâteloise*, p. 205.



I



II



III



IV

Farel 1489

PORTRAITS DE FAREL

I. Type R. Boyvin, XVII^e siècle, (coll. Maillart). II. Type R. Boyvin, attribué à Chovin, XVIII^e siècle. (Bibl. de Bâle et de Zurich). III. Projet de gravure, type Woeiriot-Grant. 1815, (coll. Maillart). IV. Gravure de Jacques Goulat, Atlas Mercator 1601, (coll. Maillart).



GUILLAUME FAREL

Tableau de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.



PETRVS VIRETVS
VIRETA SECTARIS TVA,
QVO DISSIDENT.GENTILIVM
RITVS SACRIS SCRVTANS MODO,
VIRETE VERBORVM POTENS,
EXOSVS HINC MAGNIS SOPHIS,
ARCANA QVI DETEXERIS.

PIERRE VIRET

Gravure sur cuivre de la collection Maillart-Gosse, Genève.

j) *Caricatures.*

Quant aux si nombreuses *caricatures* du XVI^e siècle, Farel en est à peu près absent, tandis que Calvin y figure fréquemment. On ne peut signaler que deux caricatures protestantes dans lesquelles paraît Farel, et encore non comme personnage, mais en tant que son portrait y est placé. Il figure avec cinq autres figures dans la caricature hollandaise dite *Le Chandelier*, parce qu'un cardinal, un démon, un pape, un moine, cherchent en vain à éteindre la chandelle allumée sur une table, autour de laquelle sont placés quinze réformateurs. Farel ne se trouve pas parmi eux; son portrait est suspendu seulement au fond de la salle. La caricature est des débuts du XVII^e siècle (Jan Houwens, exc. Amsterdam by C. D. na de copy van London). L'autre caricature, où Farel ne figure que de la même manière effacée, c'est *la Balance* énorme, dont un des plateaux reste fixé au sol, parce qu'il porte la Bible, tandis que deux moines pèsent vainement de toutes leurs forces pour abaisser l'autre plateau, sur lequel sont déposés un livre, une tiare et les clefs de Saint Pierre. D'un côté des réformateurs, entre autres Luther et Calvin; de l'autre le pape Pie, deux cardinaux, Loyola, des enfants de chœur, assistent à ce jugement des deux confessions chrétiennes (gravure hollandaise signée *Martinus van Bense*)¹.

Le document le plus satirique concernant Farel n'est pas une caricature, mais la légende qui accompagne le portrait du Réformateur dans une réplique catholique des «Icones»: «G. Farel, natif de Gap en Dauphiné, vint sucer chez Berthoul Haller, Hulrich Zwingli et Jean Œcolampade, le lait maternel d'une pesteuse hérésie, infecta les villes et provinces de Montbéliard, de Neuf-Chastel, de Lausanne et d'Œlin [Aigle] au pays de Berne, et sur toutes en la ville de Genève alluma de révolte et de sédition les habitants et citoyens, tant contre leur Evêque que contre leur prince souverain temporel, anima plusieurs autres massacres en ses presches, bref fut cruel en toutes sortes. Ceste révolte qu'il fit à Genève fut l'année 1537. Depuis il revint à Neuf-Chastel où il mourut de colère au mois de septembre de l'année 1565. J'ai voué ces vers à sa mémoire, sugois de son anagramme :

*Genève au bord d'un lac bourbeux | Farel son prophète présume, |
Il y souffla un vent si pesteux | Qu'en fin un feu larg'il alume. |*

Les derniers mots du quatrième vers forment en effet l'anagramme de Guillaume Farel.

(*Les véritables Eloges ou contr' Images de Théodore de Bèze, fidèlement recueillies de la pure vérité des histoires par C. P. V. R. 1624, in-16, p. 62, 63, citées par G. Goguel dans sa Vie de Guillaume Farel 1841.*)

On le voit, les caricatures et satires comptent pour bien peu dans les documents iconographiques que nous venons de passer en revue.

De cet examen, *nos conclusions iconographiques* se dégagent d'elles-mêmes. Une seule œuvre aurait été faite du vivant du Réformateur : c'est le buste en terre

¹ Une reproduction exacte est signée Carel Allardt. Une autre, faite à Genève, de P. Magister, comprend 10 quatrains en vieux français. (Cuivre original au Musée hist. de la Réformation, qui en a donné un tirage en 1902.)

cuite du Musée historique de Neuchâtel, si celui-ci date réellement de 1549. Et encore faudrait-il en connaître l'auteur et son habileté artistique pour être certain de la ressemblance avec le modèle.

Des portraits, le plus ancien et le meilleur, c'est la gravure des *Icones*, exécutée en 1579, donc après la mort de Farel, mais peut-être d'après un tableau peint d'après nature. Le portrait de la bibliothèque de Neuchâtel, apparenté à celui des *Icones*, est encore un document de valeur, tandis que les Hondius et les gravures plus récentes montrent l'affadissement de l'effigie classique. Les portraits de types différents, celui de la Salle des pasteurs à Neuchâtel, celui de Grand-Woeiriot ou celui de Jacques Goulart, sont aussi des documents intéressants; mais quelle valeur attribuer à ce qui leur est spécial? comment déterminer si leur archétype remonte jusqu'au temps de Farel et s'il a été dessiné d'après nature, ou s'il est la libre interprétation d'un portrait ou d'une gravure de type classique?

Ainsi, sauf peut-être le buste d'Aigle, aucun des documents iconographiques, pris isolément, n'apporte sur Farel un témoignage immédiat. Mais les divers documents que nous venons d'étudier, s'appuient l'un l'autre et donnent ainsi des renseignements sûrs. Presque tous présentent des traits communs: tenue du corps, forme du visage, des yeux, de la moustache et de la barbe, strabisme de l'œil gauche, proéminence de la lèvre inférieure, qui ne sont ni invention d'un peintre, ni copie d'un modèle unique, mais qui proviennent bien de Farel lui-même. C'est en utilisant ces données objectives, comme aussi les rares témoignages écrits, que nous avons retracé, de l'apparence extérieure du Réformateur, la description qu'on aura lue plus haut (p. 16).

Appendice.

k) *Les effigies modernes de Farel: portraits de fantaisie, statues et médailles.*

Pour être complet, il nous faut encore mentionner les représentations modernes qu'on s'est faites de notre héros, soit par libre imagination créatrice, soit par interprétation des documents. Ces effigies modernes n'ont sans doute aucune valeur documentaire. Elles intéressent pourtant l'artiste, le romancier, et la grande masse des lecteurs, puisque c'est en général par les tableaux d'histoire ou par les médailles que la physionomie du Réformateur leur est familière. Le créateur d'un de ces types de fantaisie, d'un Farel âgé, à la barbe pleine, au manteau avec col de fourrure, c'est le peintre d'histoire genevois, Joseph Hornung (1792-1870), qui le fait figurer dans ses tableaux souvent reproduits: *Dernière visite de Farel à Calvin*, et *Adieux de Calvin aux pasteurs et syndics de Genève*. Ce type a été repris, mais rajeuni par J. L. Luardon (1801-1884) dans son fameux *Calvin retenu à Genève par Farel* ou dans le joli dessin sur bois, *Farel et Calvin* (1855) qui exprime si bien l'amitié des deux réformateurs¹. On retrouve le Farel au col de fourrure, mais âgé, dans la belle lithographie (11 1/2 sur 9 1/2) d'A. Etienne (Metz 1853) qui illustre l'*Histoire* déjà citée de la ville et du pays de Gorze², comme aussi dans le médaillon, gravure sur bois, qui est

¹ Publié dans Ch. SCHAUH et H. GAULLIEUR, *La Suisse historique et pittoresque*, 1855.

² Cette gravure a été reproduite sur bois dans Frank PUAUX, *Vie de Calvin* (Strasbourg, 1854), et dans la *Galerie des personnalités célèbres* (1862). Elle doit avoir été distribuée dans le canton de Neuchâtel comme moyen de propagande pour l'érection de la statue de Farel.

en tête de la biographie du Réformateur par Frances Bevan. Ce dernier travail a été fait avec peu de soin, comme diverses illustrations d'ouvrages d'instruction et d'édification populaire : ainsi la lithographie de J. Hébert, *Farel devant les Deux Cents (1535)*, dans l'*Histoire de Genève* (Jullien 1843) ou la gravure sur bois d'Ed. Lossier, *Farel devant le grand vicaire (1532)*, reproduite dans la brochure de H. Denkinger sur *J. Calvin* (1909). Farel figure également, parlant à des soldats, dans les fresques qu'en 1905 peignit à l'Arsenal de Genève Gustave de Beaumont; et François Bocion l'a représenté, fort peu ressemblant d'ailleurs, dans son grand tableau, *La dispute religieuse de Lausanne de 1536* (Palais de Rumine). Au contraire, le souci de la vérité historique s'unit à une haute tenue artistique dans les belles estampes à l'eau-forte d'E. van Muyden que la Compagnie des pasteurs de Genève édita pour le *Jubilé de Calvin* (1909), et dans les riches planches coloriées d'E. Elzingre, composées pour l'ouvrage de luxe, *Le siècle de la Réforme à Genève* (1917). C'est du type des *Icones* que Van Muyden s'est inspiré dans son *Farel retient Calvin à Genève*, dans son *Farel et Calvin bannis de Genève* (la seule image équestre du Réformateur), comme dans le *Farel, Bèze et Viret chez Calvin malade* ou dans *la mort de Calvin*.

Les deux statues en pied du Réformateur, celle de J. F. Iguel (1827-1897) à Neuchâtel et celle de Paul Landouzky et Henri Bouchard dans le Monument de la Réformation à Genève sont bien connues et d'ailleurs reproduites sur notre Pl. XX.

Les médailles de Farel ne sont que six ou sept, alors que 96 pièces numismatiques rappellent la mémoire de Calvin. Elles ont presque toutes été frappées à l'occasion d'un anniversaire de la Réformation du pays romand. [Voir Pl. XXV.]

Celle gravée par Jean Dassier (1676-1763), probablement pour le *second centenaire de la Réformation à Genève (1735)*, a un module de 28 mm. et représente Farel buste trois quarts à droite, mais le visage (c'en est le seul exemple) est entièrement de profil, très finement dessiné, un peu embelli, énéigique néanmoins. L'inscription de 12 lignes au revers, dit : *Guillelmus | Farellus | Gallus Theologus | religionis christianae | Genevae et alibi | instaurator | Pastoris munere | Genevae | et Neocomi | junctus est | Obiit an. 1565 | aet. 75.* (Frappes en cuivre, bronze et argent.)

Oeuvre d'Ami Jean-Jacques Landry (1800-1856), la médaille, frappée en 1830 pour le *troisième Centenaire de la Réformation neuchâteloise*, présente, en un relief qui dépasse 2 mm. d'épaisseur, le Farel des *Icones*, demi à droite, âgé, l'oreille un peu plus bas que sur le modèle. Médaille de 40 mm., frappée en étain, bronze et argent. Légendes : à l'avvers et en demi-cercle, GUILLAUME FAREL RÉFORMATEUR; au revers : *Sanctifie-les | par ta vérité ; | ta parole | est la vérité | St Jean XVII, 17 | 3^e jubilé de la Réformation | à Neuchâtel. | 1830.*

La médaille du *3^e centenaire de la Réformation genevoise*, due au médailleur et sculpteur Antoine Bovy (1795-1877) et de 61 mm. de diamètre, paraît reproduire à l'avvers quatre médailles de Dassier, en quatre médaillons formant croix. Ces quatre médaillons portent : en haut Calvin, à droite Viret, en bas Bèze et à gauche Farel. Celui-ci est du type de la médaille Dassier, mais figuré ici dans la quarantaine et avec le nez fortement aquilin. Autour du médaillon, l'écusson et la devise de Genève; à l'arrière-plan, l'intérieur de Saint-Pierre et l'inscription : *Jubil. Reformat. Relig. Genev. Tert. saec. celebr.* Aug. D. XXIII. An. MDCCCXXXV. Le beau motif du revers montre deux femmes, la Foi et la Raison, qui, unissant leurs mains, soutiennent la

Bible ouverte sur un lutrin gothique. Surmonté d'une colombe rayonnante, le Livre porte inscrit à sa première page : BIBLIA SACRA, et au-dessous : LIBER APERTUS EST QUI EST VITA. En arc de cercle : BIBLIA FIDEI ET RATIONIS RESTITUTA.

Cette médaille, dernière œuvre d'Antoine Bovy, a été frappée en cuivre, cuivre doré, bronze et argent ¹.

La quatrième médaille a été gravée par Fritz Ulysse Landry (1842-1927) pour l'inauguration de la statue de Farel à Neuchâtel en 1875. Cette médaille sobre et nette, du module de 45 mm., frappée en bronze et en argent, représente la statue même de Farel, qu'entoure l'inscription : 1489 GUILLAUME FAREL RÉFORMATEUR 1565. Au revers : *La parole de Dieu | Est vivante et efficace | Et plus pénétrante | Qu'un glaive | A deux tranchants. | Neuchâtel. 1875.*

La médaille du 350^e anniversaire de la Réforme à Genève (1885) est l'œuvre de trois graveurs et peintres genevois, F. Edouard Lossier (1852-1925), Hugues Bovy (1841-1903) et Chs Jean Richard. Elle ne se contente plus de donner la figure du Réformateur; elle présente sur ses deux faces des compositions symboliques. A l'avvers, deux écussons sont appuyés au tronc d'un laurier soutenant une Bible ouverte; l'un aux armes de la Ville, l'autre aux armes de l'Eglise de Genève, c'est-à-dire avec le soleil rayonnant et le signe de Jésus (IHS); autour, une banderole avec « Post tenebras lux » et en pourtour, l'indication de l'anniversaire commémoré. Au revers, une femme vêtue à l'antique et couronnée d'une tour, Genève, pose son pied droit sur une mitre d'évêque; sa main gauche s'appuie sur son écu; la droite repose sur une Bible que lui présente Farel. A gauche, Calvin, la main droite levée vers le ciel, la gauche tenant un livre fermé. Entre Genève et Farel, au second plan, Viret; à l'arrière-plan, les tours de Saint-Pierre. Au-dessous, en exergue, 1535-1885. Cette médaille de 60 mm. n'a été exécutée qu'en bronze.

Farel y est donc représenté en pied, dans toute la force de l'âge, avec la robe pastorale et le béret à rebord habituel; le visage de 4-5 mm. est pourtant reconnaissable.

La sixième médaille, qui commémore le *Quatrième centenaire de la Réformation dans le Jura bernois* (1928), a été dessinée sous notre direction par M. Henri Jacot et frappée par la maison Huguenin frères, au Locle, en deux modules : 30 mm., bronze et argent, pour le module courant; 147 mm., en bronze seulement, pour le grand module qui constitue un portrait de Farel.

De cette médaille de 1928, l'avvers porte au centre dans un écu les armoiries de Moutier (un portail d'église, flanqué de deux tours) et la légende circulaire : IV^{me} CENTENAIRE DE LA RÉFORMATION AU JURA. MOUTIER 17 MAI 1928. Au revers, entouré de l'inscription : GUILLAUME FAREL 1489-1565, le buste de profil à droite du Réformateur. Le Farel, qui y est représenté en pleine vigueur, est une synthèse des *Icones*, du tableau de Neuchâtel et du buste en terre cuite, d'après le dessin qu'en a fait Bachelin.

Enfin une septième médaille doit être frappée, également par la maison Huguenin frères, pour commémorer le *Jubilé de la Réformation neuchâteloise de 1930*. Elle représentera un Farel de face, d'après le buste en terre cuite, conservé au Musée de Neuchâtel.

¹ Eug. DEMOLE, *Visite au cabinet de numismatique*, Genève 1914. Les trois premières et la cinquième médailles de Farel sont décrites dans la Revue belge de numismatique, 1886, p. 446-453 et pl. XVIII, XIX : G. VALLIER, *Les médailles de la Réforme religieuse en Suisse*.

IV. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET ABRÉVIATIONS UTILISÉES POUR LES RÉFÉRENCES.

a) BIOGRAPHIES DE FAREL ET ARTICLES BIOGRAPHIQUES. *par Charles Schnetzler.*

XVI^e siècle

- Vie anonyme. *Extraits modifiés et développés de la Chronique de Fromment.* (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, n° 3459 et copies, voir p. 52).
- BÈZE, Icones. Th. de BEZE, *Icones, id est verae imagines virorum doctrina simul & pietate illustrium*, in-4°, Genève 1580.
- BÈZE, Pourtraits. Th. de BEZE, *Les vrais pourtraits des hommes illustres en piété et doctrine* (trad. par Simon Goulart), in-4°, Genève 1581.
- PRATEOLUS. Gabriel DUPREAU, *De vitis, sectis et dogmatibus haereticorum*, in-f°, Cologne 1569.
G. D. LINDANUS, *Panoplia evangelica*. 1563.

XVII^e siècle

- J. VERHEIDEN, *Praestantium aliquot theologorum qui rom. antichristum oppugnarunt effigies, quibus addita elogia librorumque catalogi*, in-4°, Hagae 1602.
- Melchior ADAM, *Decades duae continentes vitas theologorum exterorum, qui Ecclesiam Christi superiori saeculo propagarunt et propugnarunt*, in-8°, Francfort 1618.
3^{me} édit. in-f°, Francfort 1705.
- O. PERROT, Vie. Olivier PERROT, *Vie de Guillaume Farel, pasteur de la ville de Neuchâtel en Suisse.* (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, n° 3459 Msc.)
- O. PERROT, Repert. Olivier PERROT, *Répertoire des choses qui regardent la Classe de Neuchâtel.* (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs.)
(Pour les copies de la Vie de G. Farel par PERROT que possèdent les bibliothèques de Genève, Lausanne, Paris, Neuchâtel, et pour celles du Répertoire, voir p. 53.)
- MORERI. Louis MORERI, *Le grand dictionnaire historique avec le mélange curieux de l'histoire sainte et profane.* (Lyon 1674. 18^e édit., 1740, tome IV, p. 21, 22, art. de Choupard.)
- ANCILLON. David ANCILLON, *L'idée du fidèle ministre de J. C. ou la vie de Guillaume Farel*, in-32, Amsterdam 1691.
- BAYLE. Pierre BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, 1697. (Cité d'après la 5^e édit., Amsterdam 1740, qui, de même que la troisième, donne en notes le premier essai critique d'une biographie de Farel.)

XVIII^e siècle

- ROSSELET. Abram ROSSELET, *La vie de Guillaume Farel, natif de Gap en Dauphiné*, 1712. (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, n° 14,989 Msc.)
- RUCHAT. Abram RUCHAT, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, 6 vol., Genève 1727. (Cité d'après la réédition de Louis VULLIEMIN, 7 vol., Lausanne 1835-1838.)
- CHOUPARD. Jean-Louis de CHOUPARD, *Histoire de la vie de Guillaume Farel.* (NEUCHÂTEL, Bibl. de la Ville, petit in-4° Msc.)
- LA CROIX DU MAINE ET DU VERDIER, *Les bibliothèques françaises*, Paris 1772 (I, p. 326).
- Jean SENEHIER, *Histoire littéraire de Genève*, 3 vol., Genève 1786 (I, p. 139-150).
- Hans Jacob LEU, *Allgemeines Helvetisches Eydenössisches oder Schweizerisches Lexicon*. 20 vol. 4°. Zürich 1748-1765. VII Theil, p. 34-40.

XIX^e siècle

- L. G. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris 1815 (T. XIV, p. 152).
- Guillaume Tell DOIN, *Musée des protestants célèbres*, 5 vol., Paris 1821-1824 (T. II, p. 100-123).
- Melchior KIRCHHOFER, *Über W. Farel's literarische Thätigkeit*. (Theol. Studien und Kritiken, IV, p. 282-300, Hambourg 1831.)
- KIRCHHOFER. Melchior KIRCHHOFER, *Das Leben Wilhelm Farel's aus den Quellen bearbeitet*, 2 tomes, Zurich, 1831-1833. Trad. anglaise, *The Life of Farel*, London 1837.
- Charles CHENEVIÈRE, *Farel, Froment, Viret, réformateurs religieux*, in-8°, Genève 1835.
- Art. *Farel*, avec la liste de ses ouvrages imprimés, dans la *France protestante*, 2^e édit. retravaillée par Henri BORDIER, Tome VI, Paris. 1888, col. 385-415.
- Paul HENRY, *Das Leben Johann Calvins*, 3 vol., Hambourg 1835. (T. I, p. 140 et 161.)
- J. H. MERLE D'AUBIGNÉ, *Histoire de la Réformation du XVI^e siècle*, 5 vol., Paris 1838-1853. 2^e édit. 1860-1862. (Cf. T. III et IV.)
- G. GOGUEL, *Précis hist. de la Réformation et des Eglises protestantes dans le pays de Montbéliard, suivi de la vie de G. Farel*, 2 t. Paris 1841.
- GOGUEL. G. GOGUEL, *Histoire de Guillaume Farel avec quelques-unes de ses lettres et de celles de Pierre Toussaint*, in-12, Montbéliard et Neuchâtel 1873.
- M. MIGNET, *Notices et mémoires historiques*, Bruxelles 1843. (T. II, p. 243-250.)
- André SAYOUS, *Guillaume Farel. Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, Paris 1841.
- Charles SCHMIDT, *Etudes sur Guillaume Farel*, Strasbourg 1834.
- SCHMIDT. Charles SCHMIDT, *W. Farel dans les Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformierten Kirche*, Elberfeld 1860. (Tome IX.)
- Georges-Frédéric BOURQUIN, *Vie de G. Farel* (thèse), Montauban 1860.
- JUNOD. Louis JUNOD, *Farel, réformateur de la Suisse romande et pasteur de l'Eglise de Neuchâtel*. Neuchâtel et Paris 1865. 2^e édit. 1872.
- Auguste BACHELIN, *Deux portraits de Farel* (Musée neuchâtelois, 1865, p. 217).
- Félix BUNGNER, *Farel. Quelques pages pour la jeunesse*. Neuchâtel 1865.
- William-M. BLACKBURN, *William Farel and the story of the Swiss Reform*. Edimbourg 1867.
- H.-B.-L. CARAYON, *Guillaume Farel, sa vie, son œuvre* (thèse), Toulouse 1869.
- A.-Albert ROMAN, *Guillaume Farel, homme d'action* (thèse), Toulouse 1871.
- HEYER. Henri HEYER, *Guillaume Farel. Essai sur le développement de ses idées théologiques*. Genève 1872.
- C.-O. VIGUET, *Farel (Galerie suisse, I, Lausanne 1873)*.
- Henri HEYER, Art. *Farel*. (Encyclopédie des sciences religieuses, IV, p. 676-680, Paris 1878.)
- Mrs Frances BEVAN, *Vie de Guillaume Farel* (trad. de l'anglais), Lausanne 1885; trad. allem. par Dönges : *Wilhelm Farel, ein Reformator der französ. Schweiz*, Dillenburg 1897.
- Fernand PENISSOU, *Treize années du ministère de G. Farel* (thèse), Montauban 1883.
- Amy ROCH, *Guillaume Farel. Etude psychologique* (thèse), Lausanne 1883.
- G. VALLIER, *Les médailles de la Réforme religieuse en Suisse : Guillaume Farel (1489-1565)*. Extrait de la Revue belge de numismatique, Bruxelles 1886.
- Thomson J. RADFORD, *William Farel, the evangelist of French Switzerland*. London, The religious Tract Society, 1895.
- Mgr F. CHÈVRE, *Farel et son œuvre*. (Revue de la Suisse catholique, 22. 1891.)
- Gustave VALLIER, *Les armes de Guillaume Farel*. Gap 1890.

XX^e siècle

- Henri GAGNEBIN, *Etudes historiques sur la Réformation au XVI^e siècle en Allemagne, en Suisse et en France* (revues et complétées par Alfred SCHROEDER), Lausanne 1917.
- Emile DOUMERGUE, *Jean Calvin*, T. II, Lausanne 1902 : *Farel, l'évangéliste de la Suisse romande*.
- F. DUERLEMANN, *Farel d'après Farel*, br. éd. de la Cause.
- R. MULOT, *Wilhelm Farel, der Reformator der französ. Schweiz*. (Theol. Studien und Kritiken 1908.)

b) SOURCES POUR LA PRÉSENTE BIOGRAPHIE DE GUILLAUME FAREL *.

1. Recueils de documents, lettres et actes.

- H.** Aimé-Louis HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, 9 vol. Genève, Paris 1866-1897.
- P.** PAPIERS HERMINJARD, notes et fiches manuscrites, Musée de la Réformation, à Genève.
- Arthur PIAGET, *Documents inédits sur Guillaume Farel*, Musée neuchâtelois, 1897.
- Arthur PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, I, 1530-1538. Neuchâtel 1908.
- PIAGET, Actes.** Arthur PIAGET, *Les Actes de la Dispute de Lausanne*, 1536. Neuchâtel 1928.
- BLAURER.** Traugott SCHIESS, *Briefwechsel der Brüder Ambrosius und Thomas Blaurer*, 1509-1548. Freiburg in Br. 1908 et 1910.
- BUCER.** Max LENZ, *Briefwechsel Landgraf Philipps des Grossmütigen von Hessen mit Bucer*. Vol. II, 1887, III, 1891.
- CALV. op.** CALVINI opera quae supersunt omnia. Ed. BAUM, CUNITZ et REUSS, Brunsvigae et Berolinae 1863-1900. 59 vol. in-4°.
- Jean CALVIN, *Recueil des opuscules, c'est-à-dire petits traictez, les uns reveus et corrigez sur le latin, les autres translatez nouvellement de latin en françois*. Genève 1566.
- Jean CALVIN, *Le catéchisme français de Calvin publié en 1537, réimprimé...* par Alb. RILLIET et Th. DUFOUR. Genève 1878.
- Jo. CALVINI, *Epistolae et responsa. Eiusdem vita a Tb. Beza descripta*. Genevae 1575.
- ERASME.** Desid. ERASMI, *Opera omnia*, ed. J. Clericus, 10 vol. Leide 1703-1706.
- Desiderii ERASMI, *Epistolarum libri XXXI*. Londres 1642.
- ALLEN, Et. epist.** P.-S. ALLEN, *Opus Epistolarum Des. Erasmi Roterodami, denuo recognitum et auctum*, Oxford 1906-1928. 7 vol. parus.
- LUTHERS, Werke.** Martin LUTHERS Werke. Kritische Gesamtausgabe, Weimar dès 1883, en cours de publication.
- ENDERS.** Martin LUTHERS, *Sämliche Werke*. Ed.-J.-K. Irmischer, J.-G. Plochmann et E.-L. Enders, Erlangen et Francfort 1853-1870. (Lettres T. 53-56.)
- Martin LUTHER, *Briefe, Sendschreiben und Bedenken gesammelt, Krit. und hist. bearbeitet von W. M. L. de WETTE*, Berlin, 5 vol., 1825-1828.
- MELANCHTON.** *Opera quae supersunt omnia*. Corpus Reformatorum I-XXVIII. Ed. Breitschneider et Bindseil, 14 vol. in-4°. Halis Saxonum 1834-1860.
- Supplementa Melancthoniana*, Leipzig dès 1910. (En cours de publication.)
- ECOLAMPADE.** Jo. Ecolampadii et Huld. Zwinglii *epistolarum libri quatuor*. Bassileae 1536.
- TOUSSAIN.** John VIÉNOT, *Histoire de la Réformation dans le pays de Montbéliard*, vol. II. Montbéliard 1900.
- VIRET.** Jean BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*, Saint-Amans 1911.
- ZWINGLI op.** Huldreich ZWINGLI, *Sämliche Werke*. Ed.-Em. Egli, G. Finsler et W. Köhler. Corpus Reformatorum, vol. 88, 89, 95. Berlin, puis Leipzig dès 1905 en cours de publication.
- Eidg. Abschiede.** *Ämliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede*, ou *Recès des diètes fédérales*, Band IV. Lucerne 1878.
- E. DURR, *Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation*, I. Bâle 1921.
- Aktens.** R. STECK et G. TOBLER, *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation*, 1521-1532. Berne 1923.
- J. STRICKLER, *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte*. 5 vol. Zurich 1878-1884.
- ARGENTRE.** Charles DUPLESSIS d'ARGENTRE, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui in ecclesia proscripti sunt*. Paris 1755, 3 vol. f°.
- DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*. (T. VI.)
- P. FREDERICO, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*. Gand et la Haye, 5 vol., 1889-1902.

* La liste des écrits de Farel lui-même a été donnée plus haut, p. 36 ss. Les bibliothèques, archives et collections consultées et les documents manuscrits utilisés sont indiqués en note, soit à la tête des chapitres, soit au cours de l'exposé. On trouvera également dans les notes des renseignements bibliographiques sur tel événement ou sur tel personnage particulier, comme Lambert d'Avignon, LeFèvre d'Étaples, Pomeranus, etc., qui n'ont pu être mentionnés ici. (Voir *Index des noms de personnes et de lieux*.)

- CRESPIN. Jean CRESPIN, *Acta martyrum... ab Wicleffo et Husso ad nunc usque diem*. Genevae 1556.
- Jean CRESPIN, *Histoire des vrayes tesmoins de la vérité de l'Evangile qui de leur sang l'ont signé depuis Jean Hus jusques au temps présent*. 1^{re}, Genève 1570. Rééd. par Benoit, 3 vol. Toulouse 1885-1889.
- Hist. eccl. *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au Royaume de France*. Ed. par G. BAUM et Ed. CUNITZ, 3 vol. 4^e. Paris 1883-1889.
- Cronique du roy Francoys, premier de ce nom, 1515-1542*. Ed. G. Guiffrey. Paris 1868.
- Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François 1^{er}, 1515-1536*. Ed. Lalanne. Paris 1854. Ed. V. L. Bourvilley, Paris 1910.
- (GRENU), *Documens relatifs à l'histoire du pays de Vaud dès 1293 à 1750*. Genève 1817.
- N. WEISS, *La Chambre ardente. Etude sur la liberté de conscience en France sous François 1^{er} et Henri II (1540-1550)*, suivie d'environ 500 arrêts inédits, rendus par le Parlement de Paris de mai 1547 à mars 1550. Paris 1889.
- Arturo SEGRE, *Documenti di Storia Sabauda dal 1510 al 1536*. (Miscellanea di Storia Italiana, XXXIX, Turin 1903.)
- Ed. ROTT, *Inventaire sommaire des manuscrits relatifs à l'histoire de la Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris, 1882-1894*.
- Copie des documents utilisés par Ed. Rott, Neuchâtel, Bibl. de la Ville.

2. Revues, Périodiques, Dictionnaires et Encyclopédies,

- Actes de la Société jurassienne d'émulation*, Porrentruy, dès 1849.
- Annales fribourgeoises*.
- Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*. Berne, dès 1848.
- Anzeiger für schweizerische Geschichte* ou *Indicateur d'histoire suisse*, Zurich 1855-1920.
- Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertums Kunde*, Bâle.
- Beiträge zur Geschichte der schweiz.-reform. Kirche*. Berne 1841-1842.
- Bull. h. p. fr. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Paris, dès 1852-1853, en cours de publication.
- Etudes théologiques et religieuses*, publiées par la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier dès 1926.
- Jahrbuch für schweizerische Geschichte*. Zurich 1875-1920.
- MDS *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. Chambéry, dès 1856.
- MDG *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, dès 1821.
- Mémoires et documents. *Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*. Lausanne, dès 1838.
- Monatrosen*. Organe de la Société des étudiants suisses (catholiques), dès 1857.
- M. N. *Musée neuchâtelois*. Organe de la Soc. d'hist. et d'archéol. du canton de Neuchâtel. Dès 1864. Nouvelle série, dès 1914.
- Quellen und Forschungen zur Reformationsgeschichte*. Herausgegeben vom Verein für Reformationsgeschichte. Leipzig dès 1911.
- Quellen zur schweizerischen Reformationsgeschichte*. Ed. par le Zwingliverein, dès 1901.
- Rev. hist. vaud. *Revue historique vaudoise*. Bulletin historique de la Suisse romande. Lausanne, dès 1893.
- Revue chrétienne*, Paris de 1854 à 1926.
- Revue théologique*, puis *Nouvelle revue de théologie et des questions religieuses*. Montauban de 1870 à 1915.
- Revue de Lausanne. *Revue de théologie et de philosophie*. Lausanne de 1868 à 1911. Nouvelle série dès 1913.
- Revue de Strasbourg. *Revue de théologie et de philosophie chrétiennes*, Strasbourg 1850-1869. Continué par la *Revue de théologie et de philosophie religieuses*, publiée par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, dès 1920.
- Revue d'histoire ecclésiastique suisse*. Stans, dès 1906.
- Revue critique d'histoire et de littérature*. Paris, dès 1866.
- Revue historique*. Paris, dès 1876.
- Revue des questions historiques*. Paris, dès 1866.

- Zeitschrift für Schweizerische Geschichte* ou *Revue d'histoire suisse*, publiée par la Société générale suisse d'histoire. Zurich, dès 1920.
Schweizerische theologische Zeitschrift. Zurich 1884-1920.
Schweizerisches Gutenbergmuseums. Musée Gutenberg suisse. Berne, dès 1914.
Zeitschrift für Kirchengeschichte. Gotha, dès 1876.
Zwingliana. Mitteilungen zur Geschichte Zwinglis und der Reformation. Zurich, dès 1897.
 [Fréd. LICHTENBERGER], *Encyclopédie des sciences religieuses*, 13 vol. Paris 1877-1882.
 France protest. Eug. et Emile HAAG, *La France protestante*, 10 vol. Paris 1846-1859, 2^e édit. retravaillée par H. BORDIER, inachevée, vol. I-VI. Paris 1877-1888.
Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, 24 vol. Leipzig 1896-1913.
 RGG *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, 5 vol. Tubingue 1908-1914. 2^e édit. en cours de publication, dès 1927.
 DHBS *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Neuchâtel, dès 1921, 5 vol. parus (jusqu'à Schelling).

3. Ouvrages d'histoire politique et ecclésiastique.

- FROMMENT. Antoine FROMMENT, *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève*. Edit. G. Revilliod, Genève 1854.
 Jeanne de JUSSIE, *Le levain du Calvinisme*. Réimpr. Fick. Genève 1853.
 SLEIDAN, *De statu religionis et reipublicae, Carolo quinto Caesare commentarii*, f^o Argentorati 1555.
 SLEIDAN. Jean PHILIPSON ou SLEIDAN, *Histoire de la Réformation ou mémoire sur l'état de la religion et de la république sous l'empire de Charles-Quint*. Trad. par Pierre-François LeCourtayer, 3 vol. 4^o. La Haye 1767.
 FLORIMOND DE RAEMOND, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. Paris 1605.
 SCULTETI, *Annalium evangelii passim per Europam decimo quinto salutis partae saeculo renovatae decades*, II. Heidelberg 1620.
 J. M. D. GERDES, *Introductio in historiam Evangelii saec. XVI passim per Europam renovati...* Accedunt varia... monumenta pietatis atque rei litterariae, Groningae et Bremae, 4 vol., 1744-1752.
 J.-J. HOTTINGER, *Helvetische Kirchengeschichte*. Zurich 1708.
 Al. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. Bruxelles et Leipzig, 10 vol., 1858-1860.
 J.-K. FUESSLIN, *Beiträge zur Erläuterung der Kirchen-Reformations-Geschichten*. T. IV. Zurich 1749.
 Louis VULLIEMIN, *Le Chroniqueur*. Lausanne 1836.
 E. LAVISSE et A. RAMBAUD, *Histoire générale*, vol. IV (1894) et V (1895).
 Gustav KRUEGER, *Handbuch der Kirchengeschichte*. III, *Reformation und Gegenreformation*. Tubingue 1911.
 Karl LAMPRECHT, *Deutsche Geschichte*, vol. V (1894), 3^e édit. 1904.
 W. MOELLER, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*. III, *Reformation und Gegenreformation*, 3^e édit. retrav. par G. Kawerau, Fribourg en B. 1907.
 E. LAVISSE, *Histoire de France*, Paris T. V (1903) et VI (1904).
 G. de FÉLICE, *Histoire des protestants de France*, 5^e édit. Toulouse 1873.
 John VIÉNOT, *Histoire de la Réforme française des origines à l'Edit de Nantes*. Paris 1926.
 J. DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse* (trad. par Aug. REYMOND, Lausanne T. II (1912) et III (1910)).
 Ed. ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, 9 vol. parus, dès 1900. T. II. Berne 1902.
 Emil BLOESCH, *Geschichte der schweizerisch-reformierten Kirchen*, 2 vol. Berne 1898 et 1899.
 VUILLEUMIER. Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du pays de Vaud sous le régime bernois*. T. I: *L'âge de la Réforme*. Lausanne 1927.
 Henri NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève*. Paris 1922.
 Henri HAUSER, *Etudes sur la Réforme française*. Paris 1909.

- Lucien ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion : I. Henri II et l'Italie (1547-1555)*. Paris 1913. II. *La fin de la magnificence extérieure. Le roi contre les protestants (1555-1559)*. 1914.
- Lucien ROMIER, *Le Royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de religion*. Paris 1922. 2 vol.
- Lucien ROMIER, *La conjuration d'Amboise. Le règne et la mort de François. II*. Paris 1923.
- Lucien ROMIER, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX. Les Etats généraux d'Orléans. Le Colloque de Poissy. Le massacre de Vassy (1560-1562)*. Paris 1924.

4. Ouvrages d'histoire littéraire et théologique.

- Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformierten Kirche*. 10 vol. Elberfeld 1857-1863.
- A. SAYOUS, *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*. 2 vol. Paris 1854.
- Charles SCHMIDT, *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle*. 2 vol. Paris 1879.
- Charles SCHMIDT, Gérard Roussel, *prédicateur de la reine de Navarre*. Strasbourg 1845.
- (Chs SCHMIDT), *Les Libertins spirituels. Traités mystiques écrits dans les années 1547-1549*. Strasbourg 1876.
- Emile PICOT, *Notice sur Jehan Chaponneau, metteur en scène du mystère des Actes des apôtres en 1536*. Paris 1879.
- Emile PICOT, *Théâtre mystique de Pierre du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVI^e siècle*. Paris 1882.
- Philippe GODET, *Histoire littéraire de la Suisse française*. 2^e édit. Paris 1895.
- Virgile ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours*. 2 vol. Genève 1889-1891.
- P. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme. I, La France moderne*. Paris 1905. II, *L'Eglise catholique. La crise de la Renaissance*. 1909. III, *L'Evangélisme (1521-1538)*. 1914 (inachevé).
- Jean BARNAUD, Jacques LeFèvre d'Étaples, *son influence sur les origines de la Réformation française*. Cahors 1900.
- Jean BARNAUD, *Pierre Viret. Sa vie et son œuvre (1511-1571)*. Saint-Amans 1911.
- Emile DOUMERGUE, *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*. 7 vol. in-4^e. Lausanne 1899-1927.
- Emile DOUMERGUE, *Iconographie calvinienne*. Lausanne 1909.
- Jules LECOULTRE, *Maturin Cordier*. Neuchâtel 1926.
- E. TROELTSCH, *Luther, der Protestantismus und die moderne Welt*. (Gesammelte Schriften. Tubingue 1925.)
- Henri STROHL, *L'épanouissement de la pensée religieuse de Luther*, Strasbourg 1924.
- Reinh. SEEBERG, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 2^e édit. Leipzig 1908-1920, § 79 (sur la théologie de Calvin).
- Paul WERNLE, *Johannes Calvin*. 1909.
- K. BETH, *Calvin als reformierter Systematiker*. (Zeitsch. für Theologie und Kirche XIX (1909), p. 329 ss.)
- Rudolf STAEHELIN, *Huldreich Zwingli, sein Leben und Wirken*, 2 vol. Bâle 1894 et 1897.
- Walther KOEHLER, *Zwingli und Luther, I*. (Quellen und Forsch. zur Ref. Gesch. Bd. VI.) Leipzig 1924.
- J.-J. HERZOG, *Écolampade, le réformateur de Bâle* (trad. et abrégé par de Mestral). Neuchâtel 1848.
- STAEHELIN Ernst, *Staehelein, Briefe und Akten zum Leben Écolampads*. Quellen und Forsch. X. Leipzig 1927.
- N. TOLLIN, *Das Lehrsystem Michael Servets*. 3 vol. Gütersloh 1876.
- Ad. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmen Geschichte*, III, p. 664 ss.
- C.-B. HUNDESHAGEN, *Die Konflikte des Zwinglianismus, Luthertums und Calvinismus in der Bernischen Landeskirche von 1532-1558*. Berne 1842.
- MOORE W. G., *La Réforme allemande et la littérature française*, Strasbourg 1930.

c) BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALE, CONCERNANT LES DIVERS CHAPITRES
ET LOCALITÉS

1. Bâle. (Ch. III, Jean Meyhoffer.)

- R. WACKERNAGEL, *Geschichte der Stadt Basel*.
 ERNST STAEHELIN, *Das Buch der Basler Reformation*. Bâle 1929.
 ERNST STAEHELIN, *Ökolampads Beziehungen zu den Romanen*, Bâle 1917.
 ERNST STAEHELIN, *Ökolampad-Bibliographie*. Bâle 1918.
 De HOOP SCHEFFER, *Geschiedenis der Kerkberverming in Nederland van haar ontstaan tot 1531*. 2 vol. Amsterdam 1873.
 A. ECKHOF, *De Avondsmaalsbrief van Cornelis Hoen (1525) : Epistola Christi*. La Haye 1917.
 DIDIER ERASME, *Ad reverendum principem Christophorum episcopum Basil, epistola apologetica*. Lutetiae 1523.
 DIDIER ERASME, *In evangelium Matthaei paraphrasis*. Basileae 1522.
 DIDIER ERASME, *Modus orandi Deum*. Basileae 1524.
 DIDIER ERASME, *Precatio dominica*. Basileae 1524.
 L. FEBVRE, *Une édition de 1529 du Sommaire de Farel*. (Bull. h. p. f. 60^e année. Paris 1911.)
 N. WEISS, *Guillaume Farel. La dispute de Bâle. Le conflit avec Erasme*. 1524. (Ibidem 69^e année. Paris 1920.)
 ÖCOLAMPADE, *Form und gestalt*. Wie das Herren Nachtmal, der Kinder Tauff, Der Krancken haymsuchung, zu Basel gebraucht und gehalten werden. Sans lieu ni date. (Bâle 1525.)
 ÖCOLAMPADE, *Form und gestalt, etc.... jetz zu Basel von elichen Predicanten gehalten werden*. (Bâle) 1526.
 Ein kurtze gmaine form kinder ze touffen... wie es zü Bern gebrucht wird. (Berne) 1528.
 Ordnung unnd satzung desz Egerichts, straff dess Eebruchs und Hüry ze Bern, etc. (Berne) 1529.

2. Berne. (Ch. IV-XIII, XV-XIX.)

- [SCHEUREN], *Bernerisches Mausoleum*. Berne 1740.
 Valerius ANSHELM, *Die Berner Chronik*. T. I. Berne 1884.
 EDUARD BAEHLER, *Dreibundert Jahre im bernischen Kirchendienst. Geschichte einer Pfarrerfamilie von 1500-1800*. Berne 1901.
 ED. BAEHLER, *Erlebnisse und Wirksamkeit des Predigers Johann Haller in Augsburg*. (Revue d'histoire suisse, II, Zurich 1922.)
 ED. BAEHLER, *Nikolaus Zurkinden von Bern*. (Jahrb. für schweiz. Geschichte Bd. XXXVI et XXXVII. Zurich 1904.)
 KARL GEISER, *Die Verfassung des alten Bern*. Festschrift zur VII Saecularfeier der Grundung Berns. Berne 1891.
 ED. von ROHT, *Bern im 16 Jahrhundert*. Berne 1904.
 Th. de QUERVAIN, *Kirchliche und soziale Zustände in Bern unmittelbar nach der Einführung der Reformation*. Berne 1906.
 [Bernh. Albr. GRUNER], *Deliciae urbis Bernae*. Zurich 1732.
 BERCHTOLD HALLER, *Bern in seinen Ratsmanualen 1465-1565*. Berne 1902.
 JOHANNES HALLER, *Ephemerides. Quibus ab anno 1548 ad 1565 continetur quidquid fere in utroque statu Bernae accidit, cum nonnullis aliis*. Museum Helveticum. V. Tiguri 1747.
 G.-J. KUHN, *Die Reformatoren Berns im XVI Jahrhundert*. Berne 1828.
 KARL-FR.-L. LOHNER, *Die reformierten Kirchen und ihre Vorsteher im eidgenössischen Freistaate Bern*. Thoune 1864-1865.
Sammlung Bernischer Biographien. Herausgegeben von dem historischen Verein des Kantons Bern. Berne 1884.
 GEORG SCHUHMAN, *Die « grosse » Disputation zu Bern*. Revue d'hist. eccl. suisse. III. Stans 1909.
 RUDOLF STECK, *Ein katholisches Urteil über die Berner Disputation von 1528* (Schweiz. theol. Zeitschrift, XXVII. Zurich 1910.)

- O. STRASSER, *Capitos*. Otto STRASSER, *Capitos Beziehungen zu Bern*. Berne 1928.
 M. VON STURLER, *Urkunden der Bernischen Kirchenreform*. Berne 1862.
 Anton von TILLIER, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern*. III. Berne 1838.
 DE QUERVAIN. Theodor de QUERVAIN, *Geschichte der bernischen Kirchenreformation*. Berner Reformationsfeier 1928. Gedenkschrift. Berne 1928.

3. Besançon et Franche-Comté. (Ch. III et XII.)

- LOUIS GOLLUT, *Mémoires historiques de la république séquanoise*. Dijon 1647.
 DUNOD de CHARNAGE, *Histoire de l'Eglise, ville et diocèse de Besançon*. I. 1750.
 Auguste CASTAN, *Granvelle et le petit empereur de Besançon*. Revue hist. I.
 BARDY, *Notice sur Belfort*. Revue d'Alsace 1873.
 M. CADIX, *Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVI^e siècle*. Montauban 1905.
 L. FEBVRE, *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté*. Paris 1912.
 AL. GUENARD, *Description historique des monuments et établissements publics de Besançon*. Besançon 1860.

4. Bienne, Neuveville, Soleure et l'évêché de Bâle : Erguel. Prévôté, Ajoie. (Ch. V et XVIII. R. Gerber.)

- C.-A. BLOESCH, *Geschichte der Stadt Biel und ihres Pannergebietes*. Bienne 1855-1856.
 W. BOURQUIN, *Beiträge zur Geschichte Biels*. Bienne 1922.
 H. TUEHLER, *Kirchliche Verhältnisse in Biel vor der Reformation*. (Neues Berner Taschenbuch 1903.)
 A. THELLUNG, *Wytenbach und die Reformation in Biel*. (Kirchl. Jahrbuch für den Kanton Bern, 1893.)
 H. TUEHLER, *Dr Thomas Wytenbach*. (Bieler Jahrbuch 1927.)
 Chs SCHNETZLER, *Thomas Wytenbach, le Réformateur de Bienne*. Lausanne 1906.
 A. GROSS et C.-L. SCHNIDER, *Histoire de la Neuveville*. Neuveville 1914.
 Ed. BESSON, *Un épisode de la Réforme de la Montagne de Diesse*. (Arch. de la Société d'histoire du canton de Berne, T. VII.)
 [E. KOCHER et A. FURRER], *Gegenschrift der Solothurner Protestanten*. Balsthal 1917.
 L.-R. SCHMIDLIN, *Solothurns Glaubenskampf und Reformation*. Soleure 1904.
 J. AMIET, *Das St-Ursus-Pfarrstift der Stadt Solothurn*. Soleure 1878.
 FIALA, *Die letzten Chorherren des Collegialstiftes St-Imer in Solothurn*. (Archiv für schweiz. Reformationsgeschichte, Bd. III, Freiburg 1875.)
 J. TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*. Porrentruy 1852-1867. 5 vol.
 Mgr VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*. III. Einsiedeln 1886.
 E. BONJOUR, *Die Bauernbewegung des Jahres 1525 im Staate Bern*. Berne 1923.
 CHARIATTE, *Aufzeichnungen über die Reformation in Münster-Granfelden*. (Archiv für schweiz. Reformationsgeschichte, Bd. I. Freiburg 1869.)
 U. FREUDENBERGER, *Beschreibung des im Bistum Basel gelegenen Munstertales*. Berne 1758.
 P. MANDELERT, *Bellelay : traditions, monuments, histoire*. (Actes de la Soc. jurass. d'émulation, 1857.)
 E. KRIEG, *L'Eglise de Grandval et ses pasteurs*. (Même revue 1899.)
 S. SCHWAB, *Les Eglises de Saint-Imier*. (Même revue, 1885-1888.)
 P. KISTLER, *Das Burgrecht zwischen Bern und dem Munstertal*. Zurich 1914.
 P.-S. SAUCY, *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*. Porrentruy 1869.
 A. MONTANDON, *Notice historique sur la Réformation de la partie française de l'ancien évêché de Bâle*. Neuchâtel et Paris 1891.
 E.-F. de MUELINEN, *Notice historique sur le Chapitre de Saint-Imier*. (Actes de la Soc. jurass. d'émulation, 1867.)
 A. DAUCOURT, *Histoire de la ville de Delémont*. Porrentruy 1901.
 A. DAUCOURT, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle*. Porrentruy 1906.

- K. GAUSS, *Reformationsversuche in der Basler Bischofsstadt Pruntrut*. Leipzig 1913.
 K. GAUSS, *Die Reformation im baslerisch-bischöflichen Laufen*. (Basler Jahrbuch 1917.)
 K. GAUSS, *Die Gegenreformation im basl. bisch. Laufen*. (Ibidem 1918 et 1919.)
 J. BURCKHARDT, *Die Gegenreformation in den ehemaligen Vogteien Zwingen, Pfefingen und Birseck*. Bâle 1855.
 Réform. du Jura W. BOURQUIN, R. GERBER, Ch. SIMON, *La Réformation dans le Jura bernois*. Etudes historiques pour le Quatrième centenaire de la Réformation bernoise. III. Berne 1928.

5. France : Gap, Paris, Meaux. (Ch. I et II : J. Barnaud et J. Meyhoffer.)

- MANTEYER. Georges de MANTEYER, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*. Gap 1905.
 Georges de MANTEYER, *Les Farel, les Aloat et les Riquet*. Gap 1912.
 Joseph ROMAN, *Histoire de la ville de Gap*. Gap 1896.
 Joseph ROMAN, *Notes inédites sur la famille Farel*. (Bull. h. p. f. 15 février 1888, p. 80 ss.)
 Chs CHARRONNET, *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes, 1560-1589*. Gap 1861.
 E. ARNAUD, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris 1875.
 N. WEISS, *La Réforme du XVI^e siècle. Son caractère, ses origines et ses premières manifestations jusqu'en 1523*. (Bull. h. p. fr., 66^e année. Paris 1917.)
 N. WEISS, *Louis de Berquin. Son premier procès et sa rétractation d'après quelques documents inédits. 1523*. (Bull. h. p. fr., 67^e année. Paris 1918.)
 N. WEISS, *Le premier traité protestant en langue française. La Summe de l'Escripiture sainte. 1523*. (Ibidem, 68^e année, Paris 1919.)
 N. WEISS, *Guillaume Farel. Ses premiers travaux. 1521-1524*. (Ibidem.)
 N. WEISS, *Les débuts de la Réforme en France d'après quelques documents inédits*. (Ibidem, 70^e année et 74^e année. Paris 1921 et 1925.)
 TOUSSAINTS. TOUSSAINTS DU PLESSIS, *Histoire de l'Eglise de Meaux*. 2 vol. Paris 1731.
 Th.-Aug. BECKER, *Marguerite, duchesse d'Alençon et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, d'après leur correspondance*. (Bull. h. p. fr. 49^e année. Paris 1900.)
 J. MEYHOFFER, *Didier Abria*. (Bull. h. p. fr. 58^e année. Paris 1909.)
 J. MEYHOFFER, *Une édition de 1525 du Sommaire de Farel*. (Ibidem, 80^e année. Paris 1930.)
 J. LEFÈVRE, *Commentarii initiatorii in quatuor evangelia*. Basileae 1523.
 Benj. VAURIGAUD, *Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne, 1535-1808*. 3 vol. Paris 1870.
 Philippe LEGENDRE, *Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen, avec notice d'E. LESSENS*. Paris 1874.

6. Genève. (Ch. IX, XI, XIII-XIX.)

- Reg. Conseil. Victor van BERCHEM et Emile RIVOIRE, *Les Registres du Conseil de Genève*. I-X (1409-1527).
 J. FLOURNOIS, *Extraits des Registres publics, 1532-1536*. Publiés par Gustave REVILLIOD à la suite de son édit. des *Actes et Gestes* de Fromment.
 GRENUS. GRENUS, *Fragments extraits des Registres du Conseil, 1505-1792*. Genève 1815.
 Alfred COVELLE, *Le livre des bourgeois*. Genève 1897.
 Michel ROSET, *Les Chroniques de Genève*, publiées par Henri Fazy. Genève 1894.
 Wilhelm OECHSLI, *Les alliances de Genève avec les cantons suisses*. (Extraits d'un mémoire traduit et annoté par V. van Berchem.) Mém. et doc. de Genève. T. IV. 1915.
 Ed. FAVRE, *Combourgeois*. Genève 1926.
 J.-A. GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. 2 vol. Genève 1829 et 1830.
 ROGET. Amédée ROGET, *Etrennes genevoises*, 6 tomes. Genève 1877-1883.
 Amédée ROGET, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, 7 vol. Genève 1870-1883.

- Amédée ROGET, *Les Suisses et Genève*. Genève 1864.
 Jean-Antoine GAUTIER, *Histoire de Genève, des origines à l'année 1691*. 9 vol. Genève 1896-1914.
 Henri HEYER, *L'Eglise de Genève, 1535-1909*. Genève 1909.
 Al. GUILLOT, *Les débuts de la Réformation à Genève*. Genève 1885.
 Jacques GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815*. 3 vol. Genève 1855-1862.
 Victor van BERCHEM, *Le premier lieu de culte public des Evangéliques à Genève*. (Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève. 1913.)
 Chs BORGEAUD, *Le bas-relief suisse dans le monument international de la Réformation*. (Extrait de l'*Almanach du Léman* pour 1918.)
 Th. DUFOUR, *La Dispute de Rive. Un opuscule inédit de Farel*. Genève 1885.
 Georges GOYAU, *Une Ville-Eglise*. Genève et Paris 1919.
 Albert de MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués...* 2 vol. Lausanne 1877-1878.
Genève ecclésiastique ou liste des spectacles pasteurs et professeurs qui ont été dans cette Eglise depuis la Réformation jusqu'à nos jours. Genève 1861.
 Joh.-Wilh. BAUM, *Theodor Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*. 2 vol. Leipzig 1843-1851.
 Th. de BÈZE, *L'histoire de la vie et mort de feu M^r Jean Calvin, fidèle serviteur de J.-C.* Genève 1657.
 Chs BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*. I. *L'Académie de Calvin, 1559-1798*. II. *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon, 1798-1814*. In-4°. Genève 1900-1909.
 — — *L'adoption de la Réforme par le peuple de Genève 1536*. Genève 1923.
 — — *Philibert Berthelier, Bezançon Hugues, père de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne*. Etrennes genevoises 1927.
 Ed. FAVRE, *Combourgeois*. Genève 1926.
 Henri NAEF, *Fribourg au secours de Genève. 1525-1526*. Fribourg 1927.
 Georges WERNER, *Le Procureur général de l'ancienne République de Genève*. Etrennes genevoises 1929.

7. Lausanne et le pays de Vaud savoyard. (Ch. X, Chs Gilliard.)

Aigle et les Quatre-Mandements. (Ch. IV, R. Centlivres.)

- Gaston CASTELLA, *L'intervention de Fribourg lors de la conquête du pays de Vaud*. Annales fribourgeoises. VII. 1919.
 Ernest CHAVANNES, *Extraits des manuels du Conseil de Lausanne*. Mémoires et documents, T. XXXVI. 1882.
 Aymon de CROUSAZ, *L'organisation judiciaire du Canton de Vaud pendant les périodes de Savoie et de Berne*. Extrait du Journal des tribunaux et Revue de Jurisprudence, T. XXXIII. Lausanne 1885.
 Francis De CRUE, *La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536*. Jahrb. schweiz. Geschichte, T. XLI. 1916.
 Dionys IMESCH, *Die Erwerbung von Evian und Montbey, 1536*. (Blätter aus der Walliser Geschichte, T. II. 1901.)
 E. LUTHI, *Berns Politik in der Reformation von Genf und Waadt*. Berne 1885.
 W.-F. von MUELINEN, *Waadtländische Kriegsberichte des H.-F. Nägeli*. Archiv des hist. Vereins des Kt Bern, T. XII. 1888.
 Wilhelm OECHSLI, *Le traité de Lausanne*. (Trad.), Berne 1906.
 Alb. RILLIET, *Restitution de l'écrit intitulé La guerre et délivrance de la ville de Genève (1536)*, M. D. G. Tome XX.
 R. von SINNER, *Hans Franz Nägeli. Ein biographischer Versuch*. Berner Taschenbuch auf das Jahr 1873.
 M. von STURLER, *Die Staatspolitik Berns gegenüber Genf vom Burgunderkriege bis zur Freiwerdung der Genfer durch die Berner Waffen 1536*. Archiv des hist. Vereins des Kt. Bern, T. VII. 1871.
 Ed. BAEHLER, *Au secours de Genève*. Rev. hist. vaud. T. XXIII. 1915.
 Chs GILLIARD, *La combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg*. Lausanne 1925.

- Kuss, *Histoire d'Aigle*. 1895.
 Alfred MILLIOUD, *Histoire de Bex. I. Documents*. Bex 1910.
 MARTIGNIER et de CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*. Lausanne 1867.
 Eugène MOTTAZ, *Dict. hist. géogr. et statist. du canton de Vaud*. Lausanne 1914 et 1921.

8. Metz. (Ch. XIV : H. Strobl.)

- Chr. mess. J.-F. HUGUENIN, *Les Chroniques de la ville de Metz*. Metz 1838.
 MEURISSE. MEURISSE, *Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*. Metz 1642.
 FERRY. Paul FERRY, *Observations séculaires*. Notes manuscrites concernant la Réforme de Metz. Bibliothèque de Metz.
 Hist. eccl. Metz. *Histoire ecclésiastique de Metz et du pays messin*, dans BÈZE, *Histoire ecclésiastique*, III, p. 526-613 (édit. par Rod. Reuss). Paris 1889.
 THIRION. BONNET-MAURY, *La Réforme à Metz*. (Bull. h. p. f. 32^e année, 1883, p. 193.)
 Maurice THIRION, *Etude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin*. Nancy 1884.
 DIETSCH. F. DIETSCH, *Die evangelische Kirche von Metz*. 2^e édit. Metz 1910.
 KLEINW. Emil KLEINWAECHTER, *Der Metzter Reformationsversuch 1542-1543*. Marbourg 1894.
 WINK. Otto WINKELMANN, *Der Anteil der deutschen Protestanten an den kirchlichen Reformbestrebungen in Metz bis 1543*. (Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, Metz 1897, p. 202 ss.)
 ZELLER. Gaston ZELLER, *La réunion de Metz à la France* (1552-1648). Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Fascicules 35 et 36.
 Charles RAHLENBECK, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*. Bruxelles 1880.

9. Montbéliard. (Ch. III : J. Meyhoffer.)

- DUVERNOY. Ch. DUVERNOY, *Ephémérides du comté de Montbéliard*. Besançon 1832.
 O. CUVIER, *Trois martyrs de la Réforme*. Paris 1889.
 G. GOGUEL, *Précis historique de la Réformation et des Eglises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard et ses dépendances, suivi de la Vie de Guillaume Farel*. Paris 1841.
 HEYD. L.-Fr. HEYD, *Ulrich, Herzog zu Württemberg*. 3 vol. Tubingue 1841-1844.
 F. MABILLE, *Histoire succincte de la Réforme au pays de Montbéliard*. Genève 1873.
 TOURNIER, *Le protestantisme dans le pays de Montbéliard*. Besançon 1889.
 J. VIÉNOT. John VIÉNOT, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard depuis les origines jusqu'à la mort de P. Toussain*. 1524-1573. 2 vol. Montbéliard 1900.

10. Morat et les bailliages communs à Berne et à Fribourg : Orbe et Grandson.

(Ch. VII : H. Meylan.)

- J.-F.-L. ENGELHARD, *Der Stadt Murten Chronik und Bürgerbuch*. Berne 1828.
 — *Statistisch-historisch-topographische Darstellung des Bezirkes Murten*. Berne 1840.
 Chs GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*. Mémoires et documents, 2^e série, T. XIV. Lausanne 1929.
 G.-F. OCHSENBEIN, *Der Kampf zwischen Bern und Freiburg um die Reformation in der Herrschaft Murten*. Berne 1886.
 Mémoires du Banderet. *Mémoires de Pierrefleur, grand banderet d'Orbe...* publiés par A. VERDEIL. Lausanne 1856.
 A. CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*. Genève 1859.
 F. de GINGINS, *Histoire de la ville d'Orbe*. Lausanne 1855.
 Henri VUILLEUMIER, *Notre Pierre Viret*. Lausanne 1911.
 A. BUECHI, *Peter Girod und der Ausbruch der Reformbewegung in Freiburg*. Revue d'hist. ecclés. suisse, XVIII (1924).
 FLUECKIGER, *Die Reformation in der Gemeinen Herrschaft Murten und die Geschichte der reformierten Kirche im Murtenbiet und im Kanton Freiburg*. Berne 1930.
 Th. RIVIER, *La Réformation dans le bailliage de Morat, Fribourg* 1930.

II. Neuchâtel. (Ch. VI, XII, XIII, XV-XIX : L. Aubert et J. Pétremand.)

- Cartulaire des pasteurs neuchâtelois*. Catalogue des paroisses avec les pasteurs qui les ont desservies dès l'origine. Msc. Bibl. des pasteurs, Neuchâtel.
- G. BOREL-GIRARD, A. DUPASQUIER et G. WAVRE, *Rôle alphabétique des pasteurs neuchâtelois*, Msc. (Ibidem.)
- Ferd.-Henri GAGNEBIN, *Notices sur quelques pasteurs et églises du pays de Neuchâtel*. Msc. (Ibidem n° 16,840 et 16,841.)
- *Cartulaire* (en blanc) *suivi de plusieurs études sur quelques paroisses du pays de Neuchâtel*. (Ibidem n° 17,477.)
- Actes publics et mémoires historiques touchant Neuchâtel et Valangin de 1249 à 1668*, f° Msc. (Ibidem.)
- Histoire de Neuchâtel jusqu'au milieu du XVI^e siècle*, avec appendices concernant spécialement le Locle, f° Msc. (Ibidem.)
- BOYVE. Jonas BOYVE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules César jusqu'en 1722*. Publié par Gonzalve Petitpierre. 5 vol. Berne et Neuchâtel 1854-1857.
- [Chambrier d'Oleyres], *Notices préliminaires sur des recherches historiques relatives à l'Etat de Neuchâtel et Vallengin*. Parme 1789.
- F. de CHAMBRIER. Frédéric-Alex. de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*. Neuchâtel 1840.
- Samuel de CHAMBRIER, *Description topographique et économique de la Mairie de Neuchâtel*. Neuchâtel 1840.
- MATILE, Hist. Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la seigneurie de Neuchâtel et Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*. Neuchâtel 1852.
- Musée hist. — *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*. 3 vol. Neuchâtel 1841-1845.
- MATILE, Instit. — *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin*. 1838.
- *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. 2 vol. f° 1844.
- *Dissertation sur l'église collégiale Notre-Dame avec plans et dessins*. Neuchâtel 1847
- F.-A.-M. JEANNERET, J. BONHOTE, abbé F. JEUNET, *Etrennes neuchâtelaises*, années. 1-4. Locle 1862-1863.
- F.-A.-M. JEANNERET et J. BONHOTE, *Biographie neuchâtelaise*. 2 vol. Locle 1863.
- Frédéric GODET, *Histoire de la Réformation et du Refuge dans le pays de Neuchâtel*. Neuchâtel 1857.
- Louis JUNOD, *Histoire populaire du pays de Neuchâtel depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1845*, avec un appendice. Neuchâtel 1863.
- Albert HENRY, *Histoire abrégée du canton de Neuchâtel*. Locle 1878.
- [Fritz CHABLOZ], *La question des biens ecclésiastiques à Neuchâtel par un Neuchâtelois*. Neuchâtel 1873.
- Gustave de PURY, *Les biens de l'Eglise réformée neuchâtelaise, 1530-1848*. Neuchâtel 1873.
- Edmond BERTHOUD, *Des rapports de droit entre l'Etat et l'Eglise dans le canton de Neuchâtel de la Réformation à nos jours*. Neuchâtel 1895.
- Fritz CHABLOZ, *La Réformation à la Béroche*. Lausanne 1899.
- Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel*. Revue historique et monographique des communes du canton. 4 séries en 6 vol. dont pour le dernier (Val-de-Ruz) huit livraisons parues, 1897-1925. — Manquent les districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds.
- *Les familles bourgeoises de Neuchâtel. Essais généalogiques*. Neuchâtel 1903.
- [W. WAVRE], *Comptes de la Bourserie de la Ville*. (Musée neuchâtelois, 1905.)
- Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours*. Ouvrage publié par le Département de l'Instruction publique. Neuchâtel 1914.
- W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse-romand*. Neuchâtel 1926.
- J. JEANJAQUET. Jules JEANJAQUET, *Traité d'Alliance et de Combourgeoisie de Neuchâtel avec les villes et cantons suisses. 1290-1815*. Neuchâtel 1923.
- Jules PÉTREMAND, *Etudes sur les origines de l'Eglise réformée neuchâtelaise*. (Musée neuchâtelois, 1925, et Revue d'histoire suisse, 1928.)
- Le Musée neuchâtelois renferme, sur le XVI^e siècle neuchâtelois, un grand nombre d'études et de documents qui seront mentionnés en notes.

12. Piémont, Vallées vaudoises (Ch. VIII) et Savoie. (Ch. IX et X.)

- Scipione LENTOLO, *Historia delle grandi et crudeli persecuzioni.* 1595. (Msc. de Berne, édité par Teofilo GAY en 1906.)
- J.-P. PERRIN, *Histoire des Vaudois.* Genève 1619.
- GILLES. Pierre GILLES, *Histoire ecclésiastique des églises réformées, recueillies en quelques vallées de Piémont et circonvoisines, autrefois appelées églises Vaudoises.* A Genève, 1643. Nouv. édit. 1881.
- Jean LÉGER, *Histoire générale des Eglises vaudoises.* 1669.
- Antoine MONASTIER, *Histoire de l'Eglise vaudoise.* vol. I. Paris 1847.
- J.-J. HERZOG, *Die romanischen Waldenser.* Halle 1853.
- Ed. MONTET, *Histoire littéraire des Vaudois du Piémont.* Paris 1885.
- Samuel BERGER, *Les Bibles provençales et vaudoises.* Paris 1889. (Romania, T. XVIII.)
- Emilio COMBA, *Storia dei valdesi avanti la Riforma.* 1880.
- Emile COMBA, *Histoire des Vaudois d'Italie.* Première partie. Paris 1887. Remaniée et rééditée en 1898.
- *L'introduction de la Réforme dans les vallées vaudoises du Piémont.* (Bull. h. p. fr. 1894, p. 7-35.)
- Teofilo GAY, *Histoire des Vaudois refaite d'après les plus récentes recherches.* Florence 1912.
- Jean JALLA, *Storia della Riforma in Piemonte.* Torre Pellice 1914.
- G. MEYER VON KNONAU, *Die evangelischen Kantone und die Waldenser.* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte 1921.)
- D. CARUTTI, *Regesta Comitum Sabaudiae.* Aoste 1889.
- Th. CLAPARÈDE, *Histoire de la Réformation en Savoie.* Genève, Paris 1893.

13. Strasbourg, l'Alsace et l'Allemagne du Sud. (Ch. III et XIV à XIX.)

- Hans BIRCK et Otto WINKELMANN, *Pol. Corr. der Stadt Strasb. im Zeitalter der Reformation.* 3 vol. Strasbourg 1882-1898. Spécial. Band III.
- Rodolphe REUSS, *Pierre Brully, ancien dominicain de Metz, ministre de l'Eglise française de Strasbourg, 1539-1545.* Etude biographique. Strasbourg 1879.
- *Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise française de Strasbourg, 1538-1794.* Strasbourg 1880.
- *Histoire de Strasbourg.*
- Alfred ERICHSON, *L'Eglise française de Strasbourg au XVI^e siècle, d'après des documents inédits.* Paris 1886.
- Joh. Wilh. BAUM, *Franz Lambert von Avignon,* Strasbourg et Paris 1840.
- Chs SCHMIDT, *La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg.* Paris 1855.
- Gustav ANRICH, *Die Strassburger Reformation nach ihrer religiösen Eigenart und ihrer Bedeutung für den Gesamtprotestantismus.* (Christliche Welt 1905, n^{os} 25 et 27.)
- Camill GERBERT, *Geschichte der Strassburger Sektenbewegung zur Zeit der Reformation,* 1889.
- Claude ROUGET, *Une Eglise calviniste au XVI^e siècle, 1550-1581. Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).* Publiée par E. MUHLNBECK. Paris et Strasbourg 1881.
- Pfälzisches Memorabile, Theil XIV:* F.-W. CUNO, *Die Pfälzischen reformierten Gemeinden.* Stuttgart 1886.
- Fried.-Clemens EBRARD, *Die französische reformierte Gemeinde in Frankfurt a. M. 1554-1904.* Francfort 1906.

PREMIÈRE PARTIE

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE FAREL SON ACTIVITÉ AU SERVICE DE LA RÉFORME FRANÇAISE (1489-1526)

Pas ne fault que vous escrive mon desir, pour lequel volontiers
me feroye une souris pour entrer en lieu ou puysses servir a .

Celui a qui je doys tout. Car en verité le chrestien cueur
touché de foy ne fait rien sinon pour glorifier le nom de

Dieu et pour attirer les aultres a Dieu... Et sur tout
faut garder la doulceur de Iesus, laquelle il veut que

nous aprenions de luy, et ainsy que nostre Sei-

gneur longtemps attend apres les pecheurs

qu'ilz se convertissent, ainsy fault qu'atten-

dions ceulx que Nostre Seigneur veut at-

tyrer.... De quoy encore vous prie :

Iesus soit tenant et possedant tout

vostre cueur, affin qu'il ne pense a

aultre chose que a Iesus, et ne

face rien sinon pour Iesus,

tellement que icy et apres

soiés tousiours en Iesus.

Farel au chevalier d'Esch,

16 octobre 1526.

CHAPITRE I^{er}

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE FAREL A GAP ET A PARIS SES ÉTUDES ET SON DÉVELOPPEMENT RELIGIEUX JUSQU'À SA CONVERSION (1489-1521)

par Jean Barnaud.

I. GAP ET LA FAMILLE FAREL¹.

GUILLAUME FAREL de Gap, Farel le Réformateur dauphinois, ces expressions viennent d'elles-mêmes sous la plume de ses biographes, tant sa cité cachée dans les montagnes lui est demeurée chère, tant son rude pays et sa race l'ont marqué de leur empreinte.

La ville de Gap est située dans les hautes Alpes, au sud-est du massif du Devoluy. Elle occupe le fond d'une étroite vallée que bordent les collines de Saint-Mains et de Puymaure et qu'arrose la Luye, petit affluent de la Durance.

¹ Cette étude sur la jeunesse et l'enfance de Farel a paru dans la revue de la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier, *Études théologiques et religieuses*, janvier-février 1929. Mais elle avait été écrite en vue du présent volume et elle y figure avec des remaniements et des adjonctions importantes.

Les ouvrages utilisés sont indiqués dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE sous Gap et sous France (ch. I), p. 85. Nous désignons par *H* la Correspondance des Réformateurs d'Herminjard, et par Bull. h. p. fr. le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français.

Les sources de l'histoire du Gapençais se trouvent aux Archives des Hautes-Alpes, qui ne possèdent que peu de documents antérieurs au XVI^e siècle, puis aux Archives de l'Isère, et surtout à celles des Bouches-du-Rhône, qui conservent le fonds de la Commanderie des Hospitaliers.

Joseph Roman a écrit en 1892 l'*Histoire de la ville de Gap*; il a fourni les données généalogiques de l'art. Farel, dans la *France protestante*, et publié quelques études sur le Réformateur dans Bull. h. p. fr.

Mais c'est surtout M. Georges de Manteyer qui a mis en lumière les origines de la famille Farel et réuni sur elle de nombreux et précieux documents qu'il a fait paraître dans l'ouvrage que nous avons largement utilisé : *Les Farel, les Aloat et les Riquet. Milieu social où naquit la Réforme dans les Alpes*, Gap, 1912.

M. de Manteyer, et nous l'en remercions vivement, a bien voulu nous signaler ou nous communiquer quelques documents inédits que nous indiquons ici :

a) Archives des Hautes-Alpes : F. 1561. Contrat de mariage rédigé le 8 avril 1505 à Sisteron entre Sébastien Farel et Honorade, fille de Blaise Leydette et de Marguerite Richier; l'épouse apporte une dot de 600 florins. Acte du notaire M^e Arnaud Mison; le texte latin en est cité plus loin.

b) Archives des Hautes-Alpes : G. 1569. Acte de partage de biens du 13 janvier 1545 entre noble Philibert de Montorcier, écuyer, et Jeanne, fille de feu Guillaume de Montorcier et de Marguerite Rambaud, et veuve de Jean Farel, fils de Sébastien.

c) Archives des Hautes-Alpes : I E. 2335, f^o 119 recto-122 verso. Testament de François Farel, fils de Sébastien, apothicaire à Gap, rédigé à Gap par le notaire M^e Raymond Juvénis, le 20 novembre 1557; François Farel, outre divers legs, donne à son fils naturel François 200 fl. et nomme comme héritière sa sœur Marie Farel.

Cette vallée, jadis marécageuse et, sur les flancs des hauteurs, couverte de forêts de chênes, devint salubre et habitable lorsque, à l'époque préhistorique, eut été emporté le barrage naturel des eaux de la Durance, qui se trouvait à la hauteur de Sisteron.

Longtemps avant la conquête romaine, la région fut peuplée par la tribu gauloise des Caturiges et par leurs clients, les Avantici. Ces premiers habitants y construisirent un camp retranché, en aplanissant le sommet de la colline de Saint-Mains. Plus tard une voie romaine emprunta le passage naturel des Alpes que crée la vallée de la Durance. Du Mont-Genèvre au torrent de la Couche, la « via Domitia » courait parallèlement à la rivière, puis elle inclinait nettement vers l'ouest, après avoir franchi le seuil de la Bâtie-Neuve, jusqu'au point où une bifurcation des chemins déterminait, à la croisée des routes, la création de la petite ville de Vapincum.

Telles sont les premières origines de Gap. On ignore à quelle époque le pays fut christianisé. On sait seulement qu'au Concile d'Orange (441), Gap était déjà la résidence d'un évêque, saint Constantin. Du V^e au XI^e siècle, l'histoire de cette région reste enveloppée d'ombres épaisses. Les invasions des Burgondes, des Lombards, des Saxons, plus tard des Hongrois, des Normands, des Sarrasins, qui franchirent les Alpes, semèrent probablement de ruines tout le pays. D'autre part cette province frontière, tout à la fois écrasée et abritée par les contreforts des Alpes, participa au sort des provinces qui bornent les grands Etats; elle passa maintes fois d'un maître à l'autre. Au XI^e siècle, elle était sous la dépendance des rois de Bourgogne.

À la mort de Rodolphe III, le comte de Provence, Guillaume Bertrand, prit possession de Gap. Il partagea d'abord le pouvoir avec l'évêque de Die, Féraud, qui s'était associé à cette usurpation, mais bientôt l'évêque et le comte se brouillèrent. La cité fut divisée en deux : le comte garda la ville forte entourée de murailles; l'évêque eut le reste, avec des droits et des propriétés en quantités égales. Il restait encore, au XVI^e siècle, des traces de cette division. Les vieux murs, à moitié démolis, séparaient les deux seigneuries.

Au XIII^e siècle, les Dauphins qui convoitaient depuis longtemps la contrée de Gap et d'Embrun, l'occupèrent et l'acquirent définitivement en 1232. Le Dauphin fut d'abord le vassal de l'évêque, mais bientôt les deux pouvoirs, civil et ecclésiastique, entrèrent en rivalité. Durant deux siècles, la lutte mit aux prises tantôt le Dauphin contre l'évêque, tantôt l'évêque et le Dauphin contre les Gapençais. Impossible de raconter ici ces conflits. Il faut néanmoins les mentionner, car, en se prolongeant, ils eurent comme résultat d'ébranler en quelque mesure l'autorité de

d) Archives des Hautes-Alpes : I E. 2335, feuillet volant entre les f^{os} 118 et 119. Requête, du 7 janvier 1580 au juge de Gap, de *Marie Farel, veuve de sire Honoré Eyssautier*, demandant expédition du testament ci-dessus fait par feu François Farel, son frère.

e) Archives des Hautes-Alpes : G. 1592, f^o 429 recto-432 recto. Testament fait à Ancelle le 5 octobre 1580 par noble *Jacques de Rambaud*, fils de Galis, seigneur de Fumeyer, coseigneur de Veynes et Montgardin, prévôt de l'Eglise cathédrale de Gap. Cet acte mentionne un fils naturel, Jean, un frère, Gabriel, et sept sœurs du testataire, qui choisit comme héritier le fils de l'une d'entre elles, Gaspard de Montauban, sieur du Villar.

f) Archives des Bouches-du-Rhône : B. 3341, f^o 882. Acte de M^e Jacques des Arts, Valleyr (Genève), 26 août 1603. Caution donnée à *David de Farel*, fils de feu noble Jacques de Farel, écuyer, par Antoine Bonier et Etienne Buhet, exigée par arrêt du Parlement de Provence du 20 juin 1603 pour le remploi de la dot de Lucrèce de Catin, femme du dit noble David.

Pour les personnages susmentionnés, voir le *Tableau généalogique de la famille Farel*, Pl. XI.

l'Eglise dans les esprits. Ces conflits se poursuivirent d'ailleurs après que le Dauphin Humbert II, ruiné et privé d'héritiers, se fut, en 1349, dépouillé de ses Etats au profit du fils aîné du roi de France. Le Gapençais était dès lors absorbé dans la grande unité française.

C'est au XV^e siècle seulement que disparurent les derniers vestiges du pouvoir politique des évêques, après bien des émeutes, provoquées par leurs prétentions à étendre leur juridiction à des affaires civiles. L'évêque de Gap possédait une clientèle nombreuse et des richesses considérables. Il était appuyé par un clergé important, composé tant de séculiers que de réguliers, moines hospitaliers comme ceux de la Commanderie de Saint-Martin de Gap ou de Saint-Antoine, moines prêcheurs, comme les Dominicains qui, en 1320, avaient fondé une maison au centre de la ville. Avec tant de couvents et d'églises, l'influence de l'évêché était grande, mais les conflits de 1440 et de 1462 avaient soulevé contre lui la bourgeoisie gapençaise.

Le joug épiscopal était dur déjà sous Gauchier de Forcalquier, un vrai féodal, qui entendait disposer à son gré de la vie et des biens de ses sujets. A sa mort, en 1484, le scandale grandit encore : deux évêques, nommés l'un par le pape, l'autre par le chapitre, se disputèrent le diocèse et maintinrent âprement leurs droits. Ce fut pire encore, lorsque, après ce conflit, l'évêché fut occupé par un nouveau titulaire, Gabriel de Sclaffanatis ; ses mœurs suspectes et ses violences mécontentèrent une population, à laquelle il ne ménageait ni les excommunications, ni l'interdit. Heureusement le roi Louis XII passa à Gap en 1502 : il rattacha définitivement au Dauphiné le Gapençais, jusqu'alors tiraillé entre cette province et la Provence, et il porta le dernier coup au pouvoir temporel des évêques de Gap.

C'est justement au cours de ces débats entre la bourgeoisie et l'évêché qu'accède à la vie publique la famille Farel, en la personne de François, notaire épiscopal, chargé par les bourgeois de mener les négociations avec l'évêque. Dans les documents, les Farel sont parfois qualifiés « nobles ». Aussi a-t-on souvent dit qu'ils appartenaient à la noblesse. En réalité c'étaient plutôt des bourgeois aisés. Depuis plusieurs générations, la profession honorée de notaire était héréditaire dans la famille. Ils étaient ainsi montés sur l'échelle sociale ; mais ils étaient de souche paysanne.

Les Farel tirent leur nom du hameau des Fareaux¹, sur le territoire de Gap aux limites même de la paroisse de Laye. Ils y possédaient quelques biens, ainsi que dans le quartier voisin de Pelaporco ou Pellapuerc. « Ils se présentent comme des cultivateurs de la banlieue, venant chercher fortune à Gap². »

Le premier du nom, à nous connu, est Guillaume Farel, notaire à Laye en 1367. Il eut deux fils, dont l'un, Jacques, embrassa et légua à ses fils la profession paternelle, tandis que l'autre, au bout de trois générations, donna souche de forestiers. Une deuxième série de notaires, Guillaume et Jacques, — laissons de côté tous autres collatéraux — nous conduit à une cinquième génération d'enfants que les documents ne nomment pas, sans doute parce qu'ils étaient mineurs, mais dont il semble bien que l'un d'eux fut François, le fondateur de la fortune, modeste mais réelle pour l'époque, de sa famille.

Ce François Farel naquit vers 1427. Il vint se fixer à Gap où il acquit, le 30

¹ Hameau qu'il ne faut pas confondre avec celui des Farelles sur le territoire de la Fare.

² MANTEYER, ouvr. cité p. 44.

novembre 1458, un office de notaire et où il épousa Jacqueline Frouin. Celle-ci apportait en dot au notaire des immeubles valant près de 600 florins. Il acquit deux maisons sur la place Saint-Etienne, au centre de la ville, derrière l'église municipale de ce nom, que devait remplacer, dans la première moitié du XVI^e siècle, une grande place de marché. Maître François Farel figure dans les actes comme notaire impérial delphinal, dès le 1^{er} mars 1462, mais ce qui assura sa fortune, ce fut la fructueuse aubaine qui lui échut quand il réussit à se faire charger des affaires de l'Eglise. Il ajouta alors à ces titres ceux de notaire apostolique et de secrétaire du procureur du vénérable chapitre de l'Eglise cathédrale de Gap. Sans doute est-ce à cette qualité qu'il dut de représenter la ville dans les pourparlers qui suivirent le conflit de 1462 entre le Dauphin, l'évêque et les citoyens.

François Farel eut plusieurs fils. Laissons de côté un fils naturel, Jean, qui porta le nom de son père et le transmit à ses enfants, et ne retenons ici que les deux descendants légitimes du notaire, Antoine et Sébastien. Bien avant la mort de son père, dont le testament est du 14 août 1508, l'ainé, Antoine, pratiquait le notariat. Il paraît dans quelques actes dès l'année 1483, et aux fonctions paternelles, Antoine joint celles de greffier des cours spirituelles et temporelles de Gap. On remarquera la curieuse coïncidence, et pas purement fortuite, qui fait sortir de deux familles de tabellions les deux principaux réformateurs de langue française. Gérard Cauvin, le père de Jean Calvin, était lui aussi « notaire apostolique, procureur fiscal du comté, scribe en cour d'Eglise, secrétaire de l'évêché et promoteur du chapitre à Noyon ¹. »

Le second fils de François Farel, Sébastien, se fit apothicaire. Dans cette profession lucrative, il ne tarda pas à devenir plus riche qu'Antoine. De ces deux hommes sont issues deux branches parallèles de la famille, celle des notaires, qui, en grande partie, embrassa la Réforme, et celle des apothicaires qui semble être demeurée obstinément catholique ².

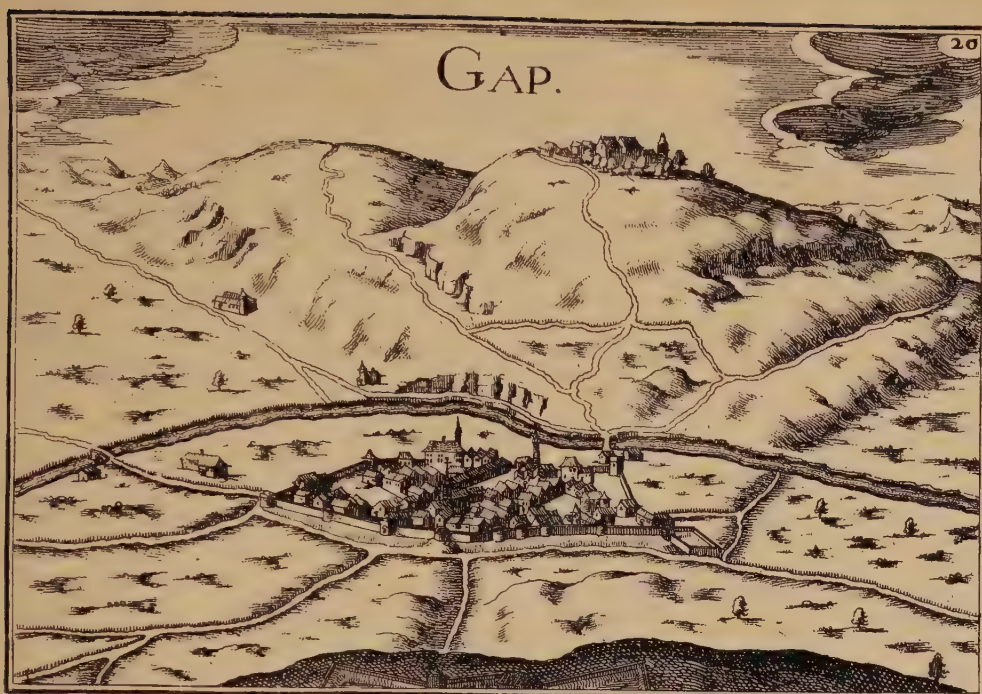
De sa femme, noble Anastasie d'Orcières, Antoine Farel eut six fils et une fille ³. Les documents gapençais mentionnent François, Gauchier, Claude, Jean-Gabriel, Jean-Jacques et Philippine, mais ne disent rien de Guillaume, que signalent les documents suisses, et qui était le cadet de Gauchier et de Claude et l'ainé de Jean-Jacques. Nous savons en gros ce qu'il advint de toute cette famille. Philippine épousa Honorat Riquet, coseigneur de Sièyès, près de Digne. François, qui fut ecclésiastique, devint curé-prieur de N.-D. de Puy Servier, à Valserres. Gauchier et Claude, dont les noms reparaitront souvent dans l'histoire de la Réforme, furent notaires. Jean-Gabriel, après des études au célèbre collège apostolique de Roure à Avignon, fut nommé recteur de la chapellenie de l'Eglise cathédrale de Gap; son frère, Jean-Jacques, chanoine du Chapitre cathédral, lui succéda dans son rectorat.

La piété et la dévotion étaient traditionnelles chez les Farel : preuve en soit les libéralités et fondations pieuses de François et d'Antoine Farel et le choix de la

¹ E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, I, p. 20.

² Sauf une fille de Sébastien, Catherine, qui épousa un capitaine huguenot, Jean Vial.

³ L'église Saint-Etienne tombait déjà en ruines vers 1515. Le terrain sur lequel elle s'élevait et le cimetière qui l'entourait ont formé une place au milieu de laquelle est une fontaine, surmontée d'un buste du sculpteur gapençais, Jean Marcellin. La maison natale de Farel est en face de cette fontaine; la façade en est toute moderne et ne se distingue en rien de celles des maisons voisines (DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. I, p. 88, note 5). Le notaire Antoine Farel possédait la maison qui portera le n° 23,



VUE DE GAP AU XVII^e SIÈCLE

*D'après l'ouvrage du S^r Tassin, géographe ordinaire de Sa Majesté
« Plans et Profils des principales villes et lieux considérables de France ». Paris 1652.*



LÉGENDE :

1. Porte Colombe.
 2. Tour du Comte.
 3. Porte Lignolle.
 4. Bastion des Cordeliers.
 5. Porte Joussaude.
 6. Porte Borelle.
 7. Porte Garcine.
 8. Porte St-Arey.
 9. Tour St-Jean.
 10. Eglise St-Etienne.
 11. Place St-Arnoux.
 12. Eglise St-Jean le Rond.
et Commanderie de St-Jean.
 13. Maison-forte et temple
des Réformés dès 1577.
 14. Palais Delphinal.
 15. Ban de la ville ou Pilori.
 16. Maison commune.
 17. Commanderie St-An-
toine.
 18. Hôpital Ste-Claire.
 19. Hôpital St-Christophe.
 20. Couvent des Domini-
cains.
- + Maison où est né
Guillaume Farel.

PLAN DE GAP AU XVI^e SIÈCLE

D'après la reconstitution qu'en a faite J. Roman dans son « Histoire de Gap ».

carrière sacerdotale pour trois de leurs petits-fils et fils. Quant à la famille d'Anastasia d'Orcières, elle était, pour ainsi dire, entièrement vouée à l'Eglise. La mère du futur Réformateur avait comme oncle Chérubin d'Orcières, qui fut chanoine de Gap et de Sisteron, évêque de Digne (1536-1545) et aumônier de la reine¹. Ses neveux, fils de son frère Claude, étaient curé d'Orcières ou religieux. Il est d'autant plus remarquable que d'un milieu si clérical soit sorti celui qui fut, par son tempérament et par son activité, si véhémentement anticlérical.

2. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE GUILLAUME FAREL A GAP (1489-1509).

Guillaume Farel est né à Gap en 1489. Son prénom lui aurait peut-être été donné sur le désir de sa grand-mère et en souvenir de son aïeul, Guillaume Frouin. On ignore le jour de sa naissance, et on ne sait que très peu de chose de son enfance et de sa première éducation. Une fois, il mentionne la petite école qu'il suivit : « J'estoye fort petit, dit-il, et à peine je savoye lire... Et le plus savant qui avoit la charge de l'escole, estoit aussi habile comme Reiolis », comparaison sans doute ironique dont le sens nous échappe, mais qui ne suppose pas une grande estime pour l'enseignement alors reçu. Il s'agissait probablement d'une de ces petites écoles organisées jadis à l'ombre de l'Eglise, et dont les documents d'archives signalent l'existence dans les villes, les bourgs, et même dans les villages.

L'enseignement était fort élémentaire. On y apprenait la lecture, l'écriture, le calcul, l'instruction religieuse, et pour les jeunes gens qui se destinaient à l'Eglise, les éléments de la grammaire et du latin. Des maîtres trop souvent ignorants, d'habitude les desservants des paroisses, y appliquaient des méthodes si défectueuses qu'elles rebutaient les élèves, et accompagnaient de mauvais traitements leur enseignement barbare. Ces sortes d'écoles primaires de la fin du XV^e siècle n'étaient cependant pas dépourvues de toute valeur. Une sorte de manuel, paru à Gap en 1480, le *Matutinaire des Frères Fine*, donne une idée assez favorable des petites écoles du Briançonnais. Il renferme des enluminures, au dessin un peu caricatural, mais très vivantes, témoignant d'une piété candide², qui n'était peut-être pas sans action sur les âmes enfantines.

En tout cas pour Farel, le temps d'école à Gap n'a guère porté de fruits, si l'on en juge par le nombre d'années qu'il devra passer plus tard à Paris pour obtenir le grade de maître ès arts, et par le latin lourd, incorrect, embarrassé, qu'il écrira toujours.

Les parents de Guillaume Farel auraient voulu que leur fils embrassât la carrière des armes, sûr moyen, selon eux, d'atteindre à cette dignité nobiliaire vers

l'apothicaire Sébastien habitait celle du n° 21 de la place St-Etienne; Guillaume Farel est donc né dans la première de ces maisons, actuellement le n° 3 de la place Jean-Marcelin, à Gap (MANTEYER, ouvr. cité, p. 79-81 et renseignements inédits). Voir le plan de Gap, Pl. X.

Avant 1614, chacun lui reconnaissait Gap comme lieu de naissance. Ce sont les *Annales des Capucins*, parues cette année-là, qui indiquèrent le village des Fareaux comme lieu de naissance de Farel. Mais cette indication, qui n'a été que trop reproduite, est sans valeur (cp. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. I, p. 88, n° 3).

¹ Sur la famille d'Orcières, voir MANTEYER, p. 47, 48. Sur la famille Farel, voir aussi le *Tableau généalogique*, Pl. XI. et plus loin Ch. XV. 2.

² Communiqué par M. de Manteyer (Archives de Gap n° 2360).

laquelle le notariat les orientait depuis plusieurs générations¹. Les guerres d'Italie, en jetant des armées sur les routes des Alpes, faisaient passer à Gap les rois de France et leurs soldats. Pendant un demi-siècle, les escadrons y défilèrent. Charles VIII traversa la ville en 1490, Louis XII en 1502, et François I^{er}, s'il n'y entra pas en 1515, longea du moins ses murs. Ces passages incessants de troupes, ardentes et pleines d'espoir à l'aller, décimées et découragées au retour, étaient presque aussi redoutés que des invasions de barbares. Souvent à l'approche des soldats, les habitants des villages fuyaient dans les hautes montagnes, avec leurs troupeaux, pour redescendre quand les bandes quittaient le pays. Plusieurs fois, telle ville paya d'un siège en règle, qui laissait, après des assauts furieux, la moitié des habitants morts ou blessés, l'imprudence d'avoir fermé ses portes devant des armées dont on craignait qu'elles ne se livrassent au pillage. Mais ces excès ne détournaient pas les jeunes hommes du métier des armes. Une grande partie de la jeunesse du Gapençais prit part aux guerres d'Italie, soit qu'elle en espérait gloire et profit, soit qu'elle fût entraînée, malgré elle, à la suite du souverain. Avec son caractère ardent, impétueux, qui faisait de lui un véritable chevalier, Guillaume Farel semblait né pour cette existence aventureuse. Ce sont d'autres combats qui l'attendaient, et c'est sur un autre terrain que son tempérament batailleur devait se donner libre cours.

Dès sa tendre enfance, il avait subi l'influence religieuse de sa famille et suivi l'exemple de foi aveugle, de piété dévote et superstitieuse que lui donnaient ses parents. « Mon père et ma mère croyaient tout », écrira-t-il en 1560, et comme exemple de cette crédulité superstitieuse, il raconte le premier pèlerinage auquel il ait assisté :

« La première notable idolâtrie dont il me souvienne et le premier pèlerinage auquel j'ay esté, a esté à la sainte croix qui est en une montagne Tallard, au diocèse de Gap, laquelle comme on dit, sert à recouvrer la veue.... et dit-on qu'elle est du bois de la croix en laquelle Jésus-Christ a esté crucifié. Et le bois d'icelle croix est de couleur de cendres et est un bois tout rude, lequel n'est rien applané; et c'est du tout contraire à la croix que j'ay adorée et baisée à Paris au lieu qu'on appelle la sainte chapelle et aussi à ce qu'on m'a montré en des autres lieux.... Le prestre nous disoit que quand aucun mauvais temps venoit, toute la croix frémissait : mais surtout cela advenoit à un petit crucifix mal en ordre qui estoit en la croix.... Le crucifix, comme le prestre le disoit, se mouvoit tellement qu'il sembloit qu'il se deust destacher de la croix comme voullant courir contre le diable. Et davantage, il disoit que ce crucifix jetoit des étincelles de feu et que si cela ne se faisoit, il ne demeureroit rien sur la terre que tout ne fust gasté². »

Assurément ce n'est pas là tout ce que le jeune Farel a connu du catholicisme. La dévotion des Gapençais n'avait pas qu'un caractère rituel et formaliste. La présence des ordres hospitaliers montre qu'elle s'épanouissait aussi dans des œuvres

¹ Et qu'ils s'attribuaient, du moins hors du Dauphiné. M. G. de Manteyer a bien voulu nous communiquer le contrat de mariage, rédigé à Sisteron le 8 avril 1505 « inter virum *nobilem* Sebastianum Farelli, apothecarium, filium *nobilis* et honorabilis viri magistri Francisci Farelli, notarii, incole civitatis Vapinci, et nobilem filiam Honoratam, filiam... Blasii Leydeti. (Archives des Hautes-Alpes, F. 1561.)

² *Du vray usage de la croix* (Réédit. Fick, 1865), p. 149, 150.

de charité. La piété même de Farel, telle qu'elle se manifesta plus tard et sans avoir connu, semble-t-il, de temps de froideur, a dû se nourrir d'autres aliments. Mais de pareils abus, lorsqu'ils sont découverts, expliquent le décri dans lequel tombe l'autorité ecclésiastique, qui les exploite ou qui ne rompt pas toute solidarité avec leurs auteurs.

Jusqu'à près de vingt ans, Guillaume vécut à l'ombre de la vieille église Saint-Etienne. L'aîné de ses frères était déjà prêtre. Gauchier et Claude s'étaient préparés au notariat, auquel Claude se formait à Marseille. Jean-Gabriel abordait le droit canon en Avignon, Philippine avait épousé le gros marchand de Digne, Honorat Riquet, qui aidait de ses prêts ses beaux-frères dans leurs études. Guillaume, lui, refusait de servir dans l'armée et repoussait également la carrière sacerdotale, que lui conseillait son père. D'une piété encore toute catholique et timorée, il était épouvanté par le mystère sacré de la Messe dans son auguste solennité : « Je ne me pensoye digne de la chanter », dira-t-il à Lausanne en 1536¹. Mais il demandait à poursuivre ses études.

La résistance de ses parents fut vive². Il ne s'agissait pas moins que d'abandonner la maison paternelle pour aller à Paris, sans formation suffisante, suivre des cours et préparer des examens qu'abordaient d'ordinaire des élèves beaucoup plus jeunes. Cependant l'autorisation fut enfin arrachée. Les parents de Farel, qui possédaient des immeubles et de l'argent liquide, pouvaient subvenir à ses besoins; ils consentirent à le laisser partir.

3. LES ÉTUDES A PARIS (1509-1517) ET LE FÈVRE D'ETAPLES.

Du long voyage que fit Farel à travers la France, seul son passage à Lyon est mentionné dans une phrase de sa correspondance. Son sentiment religieux s'émerveillait de la profusion des églises dans une ville où fleurissaient toutes les dévotions, mais la corruption dont il fut le témoin, l'affecta douloureusement : « A Lyon où jour et nuit cloches sonnaient.... seulement en passant par la ville et ne m'arrestant guère, encore que je fusse du tout papiste, j'estoy ravy que Dieu du tout n'abimast une telle ville. »

Le jeune Dauphinois arrivait à Paris en 1509; il avait donc vingt ans. C'était un peu tard pour entreprendre des études que la majorité des écoliers, bien mieux préparés que lui, commençaient à quatorze ou quinze ans. Cependant des étudiants âgés se mêlaient assez fréquemment aux plus jeunes. Exemples classiques, Ronsard, avec son ami Baïf, s'enfermera à vingt-quatre ans dans les murs du collège de Carteret, comme Ignace de Loyola viendra, à trente-sept ans, s'asseoir sur les bancs du collège Montaigu³. Comme élève, puis comme maître, Farel allait passer environ douze ans à Paris.

L'Université de Paris était alors la plus célèbre de l'Europe par sa faculté des arts, qui groupait de nombreux collèges autour de la montagne Ste-Geneviève, et

¹ Lors de la Dispute de Lausanne (PIAGET, *Actes*, p. 200).

² H. II, p. 43. « Cum a parentibus vix impetrassem ad litteras concessum. »

³ Puis au Collège Sainte-Barbe, 1529, cf. J. LECOULTRE (*Maturin Cordier*, p. 9). Cet ouvrage contient d'intéressants renseignements sur les collèges de Paris et les méthodes d'enseignement.

par sa faculté de théologie que l'on considérait comme le plus ferme boulevard de la scolastique. Organisée sous le patronage de l'Eglise, elle était encore un corps ecclésiastique.

Dans la faculté des arts, le corps professoral était sans cesse renouvelé par les continuels départs et arrivées de maîtres qui envisageaient l'enseignement comme un stage plutôt que comme une profession, et qui n'entraient dans l'université que pour y acquérir des bénéfices et en sortir au plus vite. Cela n'empêchait pas la routine la plus invétérée de tout régler, la méthode comme la doctrine. On y admettait les élèves qui, après avoir appris la lecture, l'écriture et les éléments de la grammaire latine, étaient jugés capables de suivre un cours de logique.

Pour se faire une idée de l'enseignement que l'on donnait alors, il faut lire les satires cinglantes de Rabelais. Des maîtres ignorants et grossiers commentaient des livres insipides, tels que le *doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, base de l'étude du latin, ou les *distiques de Caton* qu'il fallait apprendre par cœur. L'étude des belles lettres était reléguée à la dernière place; elle se réduisait à la seule grammaire ou à la mémorisation des sentences dans lesquelles s'exprimait la morale antique. Seule, la logique, science des sciences, régnait en souveraine. Elle trouvait son application dans les *disputes*, discussions stériles où prévalait une dialectique formelle, incapable de faire arriver à une connaissance vraie des choses. Les disputes prenaient, à certaines époques de l'année, une importance considérable, car elles faisaient partie des épreuves que devaient subir les candidats au baccalauréat. On les appelait alors *déterminances*, c'est-à-dire positions de thèses.

Nul ne pouvait s'y présenter sans être âgé d'au moins quatorze ans, et sans avoir suivi pendant deux ans un cours de logique, à Paris ou dans une autre université. L'examen comportait trois épreuves : la *déterminance* avant Noël, l'interrogation de grammaire et de logique, et enfin les disputes durant le Carême, dont l'importance était bien moindre. Chaque maître posait au candidat au moins une question sur chacun des livres qu'il devait avoir lus, ou plus exactement « entendus ». L'examen terminé, la liste des nouveaux bacheliers était établie, signée par les examinateurs, scellée du sceau du procureur et lue en public par le bedeau. Tous les bacheliers prêtaient serment entre les mains du procureur.

Généralement les bacheliers étaient reçus à la licence l'année suivante, après un examen purement philosophique auquel ils se préparaient en suivant des cours sur la Physique et la Métaphysique d'Aristote et sur les mathématiques. Les examens n'étaient pas difficiles, les maîtres pas incorruptibles, et maintes fois la faculté des arts conféra des grades à des hommes tout à fait ignorants. La maîtrise ne paraît pas avoir donné lieu à un examen spécial. Les licenciés se faisaient agréger dans la corporation des maîtres par l'acte solennel que l'on appelait *inceptio*; ils prêtaient serment, juraient qu'ils étaient âgés d'au moins vingt et un ans, qu'ils avaient étudié les arts pendant six ans, et ils recevaient enfin le bonnet. — Tel est le chemin que pas à pas suivit Farel : à cause de son insuffisante préparation, il mit huit ou neuf ans à atteindre la maîtrise. De ces années de collège comme de ses maîtres, Farel n'a pas conservé une bien haute idée, et plus tard il n'épargnera pas les « bestes de Sorbonne ». Par contre, il a rendu un hommage de reconnaissance et d'affection à celui dont l'influence devait être décisive dans l'éveil de son esprit et de son âme.

Jacques LeFèvre d'Étaples (1455-1536) est une des grandes figures des débuts du XVI^e siècle¹. Ce petit vieillard, frêle, chétif, timide, d'une extrême modestie, âme hautement mystique et tendrement humaine, était alors au centre du mouvement intellectuel. De fait, il a entrepris de renouveler l'enseignement de la philosophie en substituant au Pseudo-Aristote de la scolastique la véritable doctrine du Stagyrite et en donnant aux étudiants une traduction latine d'Aristote, conforme à l'original grec et accompagnée d'introductions et de dialogues éloquentes. LeFèvre n'a pas un rôle moins important dans le développement de la Renaissance en France : tandis qu'Erasme va renouveler l'éducation humaniste par son idéal de la « piété lettrée » et rendre à la chrétienté le texte original du Nouveau Testament, lui, combat avec les Guillaume Petit, les Robert Gaguin, les Robert Estienne pour le triomphe de la culture nouvelle; il lutte courageusement, malgré sa timidité, contre les superstitions et contre leurs défenseurs, il anime de son esprit tout un groupe d'humanistes comme Josse Clichtoue, Gérard Roussel, Michel d'Arande, Guillaume Budé, Vatable, Henri Lorrit et d'autres. Surtout LeFèvre, bien avant Erasme, s'efforce par ses travaux bibliques de faire rayonner cette lumière de l'Évangile dont son âme a été illuminée². « Dans le lointain, écrit-il en 1509, une lumière si brillante a frappé mes regards que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. » Son commentaire sur les Psaumes, *Psalterium Quincuplex* (1509), dont se servira Luther, et celui sur les *Épîtres de Paul* (1512), seront suivis d'autres publications, inspirées moins par le souci de l'érudition que par une piété profonde, et qui aboutiront à la fameuse traduction française de la Bible de 1528.

C'est que LeFèvre d'Étaples s'était persuadé, comme le montre son *Commentaire sur les Psaumes*, de l'obligation de s'en tenir à l'Écriture sainte comme source et règle du vrai christianisme; il avait compris l'insuffisance des œuvres comme moyen de salut et saisi la justification par la foi comme une expérience vivante. LeFèvre représente un type de piété et de pensée originales, aussi différent du conservatisme catholique que de l'humanisme rationalisant d'Erasme ou de l'évangélisme de Luther. Il a donné l'impulsion à un mouvement réformiste qui visait à la restauration de l'Église par les autorités ecclésiastiques. Son action, comme on le verra, sera importante sur les débuts de la Réformation en France, et durant une vingtaine d'années, sa vie a été mêlée plus ou moins étroitement à celle de Farel.

Comment le jeune et ardent Dauphinois a-t-il fait connaissance du paisible et savant Picard ? L'incertitude où nous sommes des circonstances de la vie de LeFèvre ne permet pas de le dire avec sûreté. Sans doute LeFèvre avait professé au collège

¹ Sur LeFèvre, voir entre autres ouvrages : C. H. GRAF, *Essai sur la vie et les écrits de J. LeFèvre d'Étaples*, Strasbourg, 1842; Jean BARNAUD, *Jacques LeFèvre d'Étaples*, 1900; E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, I. 1899, *Appendice*; IMBART DE LA TOUR, *Origines de la Réforme*, t. II : *L'Église catholique, la crise et la Renaissance*, p. 385, et t. III : *L'Évangélisme*, p. 109-153; RENAUDET, *Humanisme et Pré-réforme*, 1916. On trouvera dans ces derniers ouvrages un tableau de la situation spirituelle de la France à cette époque et des tentatives vaines de réforme et de réveil religieux, faites à Paris et dans certains ordres monastiques.

² H. I, p. 4, note 1.

Cardinal LeMoine jusqu'à la fin du XV^e siècle, et peut-être encore entre les voyages qu'il fit dès 1500 à Rome ou en Allemagne. Mais en 1507, Guillaume Briçonnet (1470-1534), que le roi, en récompense du succès de sa mission auprès du pape Jules II, avait fait abbé de St-Germain-des-Prés, invitait LeFèvre à se retirer dans son abbaye et mettait à la disposition du savant la riche bibliothèque du couvent. C'est alors, soit deux ans avant l'arrivée de Farel à Paris, que LeFèvre paraît avoir renoncé à son enseignement du collège. Mais Briçonnet, après le départ de ses moines, qui refusaient de se plier à une tentative de réformer leur ordre, donna asile dans les cellules vides du cloître à nombre de savants, hébraïsants et hellénistes, et à leurs disciples. St-Germain-des-Prés devint un centre d'études religieuses, et peut-être LeFèvre y continuait-il son professorat. C'est donc à St-Germain-des-Prés que Farel entra, de bonne heure, en relations avec le pieux maître et pénétra plus avant qu'aucun autre dans son intimité.

Bientôt les liens d'une étroite affection unirent les deux hommes. Lorsqu'en 1517, Farel eut obtenu le grade de maître ès arts, ce fut sur les conseils de LeFèvre qu'il sollicita une place de professeur au collège Cardinal LeMoine. Il usait ainsi d'un droit dont jouissaient tous les nouveaux gradués. La coutume voulait qu'ils se fissent inscrire sur un rôle qui réglait leur accès à un bénéfice ecclésiastique. En janvier 1517, Farel choisit pour collateur Jules de Médicis, ancien évêque d'Embrun, alors archevêque de Narbonne, qui occupera plus tard le trône pontifical sous le nom de Clément VII (1523-1534). Ainsi Farel obtint d'être nommé régent dans ce collège où il n'avait peut-être pas été élève, mais où il noua des amitiés durables et retrouva les traditions de LeFèvre.

D'après les statuts du collège Cardinal LeMoine, la théologie devait occuper la première place dans l'enseignement. En fait, bien que constamment étudiée, elle n'y fut jamais l'objet de leçons régulières. Au contraire, l'étude du programme de la Faculté des Arts y avait pris une importance extrême. Farel remplit donc les fonctions de maître de grammaire et de philosophie. Parmi ses élèves, il compta Jean Canaye, un fidèle de St-Germain-des-Prés, qui sera longtemps un de ses intimes¹ et d'entre les premiers membres de l'Eglise réformée de Paris. De l'activité professorale de Farel, il ne reste malheureusement aucun souvenir. On ne saurait s'en étonner : Farel n'était ni humaniste, ni pédagogue, et un professeur si jeune et qui ne le fut, en somme, que peu d'années, ne pouvait laisser une empreinte bien profonde.

Le programme d'instruction de la jeunesse que Farel exposera en 1524 dans son *Sommaire*, paraît inspiré par les idées de LeFèvre sur ce sujet². La première chose qu'il désire, c'est qu'on apprenne aux enfants « de craindre et aymer Dieu ». Cet enseignement doit se fonder sur l'Ecriture Sainte. Aussi Farel recommande-t-il l'étude des langues principales, le latin, le grec, l'hébreu, langues de la Bible à laquelle il faut savoir remonter « afin de boire en la fontaine et lire l'Ecriture en son propre langage ». Ensuite doivent venir l'histoire naturelle, pour qu'on puisse admirer les œuvres de Dieu, l'histoire et la politique, la dialectique, « pour s'en servir, non pour s'y arrêter », la rhétorique et les autres « arts libéraux », arithmétique, géométrie, musique et astronomie.

¹ H. I, p. 241 : « Una diu, eadem studia... tu praeceptor, ego discipulus. »

² Par ex. LEFÈVRE, *In Politico annotationes*, lib. VIII, cap. VI, f° 219^{vo}.

A la réserve des langues sacrées qu'il apprenait lui-même à cette époque, Farel aura sans doute, comme son maître, donné des leçons de toutes ces sciences. Sans trop d'in vraisemblance, on peut supposer qu'il avait déjà fait siennes les idées qu'on trouve dans le *Summaire*, et qu'il cherchait à les appliquer dans son enseignement. On remarquera non seulement l'importance qu'il assigne aux langues anciennes à cause de l'Écriture, mais aussi le caractère pédagogique et purement formel qu'il attribue à la dialectique, c'est-à-dire à tout ce qui constituait alors la philosophie. Il serait difficile de se dégager plus explicitement d'une tradition séculaire, trop portée à confondre la méthode du savoir avec le savoir lui-même.

Professant au collège Cardinal LeMoine, Farel poursuivait-il en même temps des études de théologie ? « Farel, *clerc gapençais*, dit du Boulay, exerça longtemps les fonctions de régent au collège Cardinal LeMoine.¹ » O. Perrot (*Vie* p. 3) écrit aussi : « Il avança fort dans la Philosophie et dès la Philosophie s'efforça de connaître quelque chose aux langues, surtout d'avoir la science de la langue grecque et hébraïque. » Si ces études furent commencées, elles ne s'achevèrent pas ; car Farel n'aurait pu être « bachelier formé en théologie » avant trente-cinq ans, et à cet âge il avait déjà quitté la France. Par contre Olivier Perrot rapporte, d'après le *Livre de raison* (cf. p. 50), que « plusieurs dévots personnages avaient [Farel] en telle estime de piété qu'ils lui confioient, estans à Paris, diverses sommes d'argent, destinées à l'instruction des pauvres escoliers dont il faisoit la dispensation nécessaire selon le cas et de cestte distribution le ménagement fidèle en est spécifié au dict livre². »

Ses progrès dans la piété, c'est à LeFèvre aussi que Farel en est redevable et il l'a rappelé en plusieurs passages de ses écrits :

« Je puis dire en vérité du bonhomme Jacques Faber Stapulensis qu'avant la manifestation de l'Évangile laquelle nous avons eue de nostre temps, je n'ay point connu de tel personnage et je crie merci à Dieu de ce que j'ay tant tasché à l'ensuivre³. »

Et dans l'*Épistre à tous seigneurs* :

« Dieu de sa grâce en grand patience... fait que je trouve un qui passoit tous les autres, car jamais je n'avois vu chanteur de messe qui en plus grande révérence la chantast... Cestuy, afin que je le nomme, s'appeloit maistre Jacques Faber, qui faisoit les plus grandes révérences aux images qu'autres personnages que j'ay cogneus et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, à quoy souvent je lui ay tenu compagnie, fort joyeux d'avoir accès à un tel homme qui, combien qu'il fust es lacqs du pape et qu'il teint les choses les plus détestables de la papauté, comme est la messe et toute l'idolâtrie papale, néanmoins souventes fois me disoit que Dieu renouvellerait le monde et que je le verroye⁴. » « Ce pieux vieillard, dira-t-il encore à Pellican en 1556, Jacques Faber que vous connaissez, m'ayant pris la main, il y a plus de quarante ans, me disoit : Guillaume, il faut que le

¹ César Egasse DU BOULAY († 1678), professeur et recteur du Collège de Navarre, a laissé une *Histoire de l'Université de Paris*, en six vol. in-10.

² O. PERROT, *Vie*, p. 4.

³ *Du vray usage de la croix* (rééd. Fick, 1865), p. 129.

⁴ Ibid. p. 170.

monde soit changé et tu le verras. J'étais alors cher au vieillard et il continua à être pour moi comme un père¹. »

Ces témoignages du respect et de l'affection de Farel pour LeFèvre s'expliquent par l'action décisive que le vieux maître exerça sur le développement religieux et la conversion de son disciple. La conversion de Farel a été un événement important dans l'histoire de la Réforme française comme pour toute la carrière du Réformateur; elle pose des problèmes d'ordre psychologique et religieux et d'ordre historique, qu'il importe d'élucider. Mais leur solution ne va pas sans difficultés, étant donné la rareté des documents dont nous disposons, leur caractère tardif, et d'autre part, la diversité et l'incertitude, sous leur apparente précision, des renseignements qu'ils nous fournissent.

4. LA CONVERSION DE FAREL².

De quelle nature a été la conversion de Farel ? ensuite de quel travail intérieur s'est-elle produite ? Voilà le problème d'ordre psychologique.

Telle que Farel nous la raconte, cette conversion a un aspect entièrement dogmatique :

« J'estoye tellement souillé de borbier et fiente papale, dit-il dans le *Vray usage de la croix*, p. 3, et tant profondément abysmé en icelle que tout ce qui est au ciel et en la terre ne m'en eust peu retirer si ce bon Dieu et ce doux et amiable sauveur, Jésus-Christ, de sa grande grâce ne m'en eust retiré en m'attirant à son Evangile. »

Ce bref résumé est repris et développé dans l'*Epistre à tous seigneurs* :

« Puis-je penser que tous les dyables d'enfer aient plus pu ensorceler ny enchanter un povre cœur que le mien a esté. Pour vray la papauté n'estoit et n'est tant papale que mon cœur l'a esté. Le dyable me desvoyoit tant et plus de Dieu, de toute la vérité, de toute voye, foi et doctrine chrestienne... me faisant prendre et tenir son service diabolique et y estre tant fourré et enraciné que rien plus, et ce afin que jamais je n'en pusse sortir. Car tellement il avoit aveuglé mes yeux et perverti tout en moy que s'il y avoit personnage qui fust approuvé selon le pape, il m'estoit comme Dieu : si quelqu'un faisoit ou disoit quelque chose d'où le pape et son estat en fust en quelque mépris, j'eusse voulu qu'un tel et... que tout ce qui tant soit peu contrevenoit au pape fust du tout abattu, ruiné et détruit... J'ai creu tout de la Vierge Marie... et des autres aussy [des saints]... de la croix, des pèlerinages, images, vœux, os et autres dyableries auxquelles j'ay esté plongé jusques aux abysmes de toute iniquité, idolatrie, malédiction... Mais quand il est question de l'idolâtrie de la messe, je ne puis autrement juger, fors que légions innumérables de dyables d'enfer ne m'aient

¹ H. I, p. 481, extrait de J. H. HOTTINGER, *Historia ecclesiastica Novi Testamenti*. Tiguri, 1665, in-8°. Pars VI, p. 18. Herminjard, après Graf, rapporte à l'année 1512 la prophétie de LeFèvre à Farel, parce que le sens coïncide avec certains passages du *Commentaire sur les Romains*. La lettre à Pellican de 1556 dit simplement : « il y a plus de quarante ans », ce qui ramène à 1514 ou 1515.

² Les sources pour l'étude de cet événement sont la lettre (7 septembre 1527) de Farel au docteur Noël Galéot ou Gaillot, alors fixé à Lausanne, mais que Farel avait connu lors de ses études à Paris ou peut-être à Meaux. C'est aussi l'*Epistre à tous seigneurs*, qui est de 1548 (p. 45).

du tout saisi et ravi à eux pour renoncer plus qu'on ne sauroit dire tout ce qui est de Dieu, tout ce que la Sainte Escriptrue en contient et commande qu'on tienne et croie... Pour [ceste domination] comme un serviteur du dyable, j'ay tant fait, tant souffert en âme, en corps, en bien... » Par là, il faut entendre les mortifications de toute nature, angoisses, pénitences, offrandes que Farel s'est infligées; « aussi, conclut-il, Satan avoit logé le pape, la papauté, tout ce qui est de luy en mon cœur¹. »

Ainsi Farel s'est en vain adonné à la lecture de l'Ecriture sainte. Elle jouissait à ses yeux de l'autorité que lui donne l'Eglise : « [Le pape] n'a osé nier la Sainte Escriptrue et il souffre qu'on appelle les livres du Vieil et Nouveau Testament la sainte Bible, *qui a esté en partie cause que je l'ay lue avec plus de joy et de révérence.* »

Cette lecture l'a « fort esbahi », car il a vu « tout au contraire sur la terre en vie et doctrine et que tout estoit autrement que ne porte la sainte Escriptrue »; mais il est demeuré autant « séduit et abusé que paravant et il n'a rien laissé de toutes les abominacions papales ». Sans doute, pense-t-il, c'est qu'il comprend mal la Bible : il faut s'en tenir à « l'ordonnance et intelligence de l'Eglise ». Et quand un docteur lui représente qu'il est incapable de lire l'Ecriture utilement avant d'avoir appris la philosophie, il lui répond qu'il se soumet au jugement du pape et des siens : « Et ainsy je persévère, ayant mon pantéon en mon cœur... tellement que je pouvoye bien estre tenu pour un registre papal, pour martyrologe. »

C'est alors qu'il rencontre LeFèvre et que, avec lui, il multiplie les dévotions, « demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant [les images] à quoy souvent je lui ay tenu compagnie ». Mais voici l'heure décisive : « par sa parole me retira de la fausse opinion du mérite, et *m'enseigna que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu*, sans qu'aucun l'aie mérité, *ce que je creu si tost qu'il me fust dict* ». Il faut souligner d'un double trait cette dernière phrase; elle a un caractère de précision tout à fait remarquable. Elle marque le moment où l'âme de Farel, angoissée, a été libérée, parce qu'un rayon de lumière a pénétré en elle. C'est ici le terrain de l'expérience chrétienne. Quand l'homme, courbé sous le sentiment profond du péché, souffrant de sa misère morale, désespérant de se transformer lui-même et d'accomplir les œuvres méritoires qu'on lui demande, se tourne vers Dieu et implore le pardon, la paix, le salut, la vie qu'il ne peut obtenir autrement, alors se produit cette expérience décisive qui s'appelle la conversion.

Après des années de vie pieuse, la conversion de Farel, comme celle de Luther, semble bien avoir été soudaine. Il la fait remonter à LeFèvre d'Etaples comme à celui qui lui a apporté sa libération spirituelle. Moins explicite sur ce point, la lettre à Noël Galéot confirme cependant les données de l'*Epistre à tous seigneurs*. Après avoir décrit ses efforts impuissants pour être chrétien « avec Aristote », pour apaiser sa soif de dévotion par la lecture de la vie des saints et même de l'Ecriture, il ajoute :

« Mais quand Dieu ce père très clément, prenant en pitié mon erreur, se fit connaître à moi par le moyen d'un pieux frère [LeFèvre], comme le Dieu qui seul veut être aimé et vénéré, le seul qui puisse sauver et rendre heureux, le seul qui efface les péchés par Christ, médiateur et avocat, propitiateur des péchés parce qu'il

¹ *Epistre à tous seigneurs (Du vray usage de la croix, rééd. Fick, p. 166, 167)*. Les citations suivantes sont empruntées au même passage.

purifie tout par son sang, mon esprit conduit à Lui par des circonstances diverses, ayant trouvé le port, s'attacha à Lui seul. Dès lors toutes choses prirent un nouvel aspect, l'Écriture devint mieux connue, les prophètes plus évidents, les apôtres plus clairs, la voix du Christ reconnue comme celle du berger, du maître, du guide¹. »

Si postérieures soient-elles, ces déclarations sont assez précises pour fixer le caractère des faits qu'elles racontent. Les exhortations du vieux maître disant à son jeune disciple ce qu'il enseigne depuis longtemps, à savoir que la foi seule justifie, que l'homme est sauvé quand il renonce à atteindre une impossible sainteté légale pour s'abandonner à la miséricorde de Dieu qui deviendra en lui principe de vraie sainteté; le témoignage du disciple déclarant que, dès le moment où il a accepté ces affirmations, une vie nouvelle a commencé pour lui, tout cela nous place sur le terrain duquel les réformateurs sont partis. Autorité de l'Écriture sainte, justification par la foi, ce sont les deux principes inséparables qui se conditionnent, s'appuient, trouvent leur force dans leur indissoluble unité. La justification par la foi ne pourra être acceptée et devenir objet d'expérience que pour ceux qui recevront les affirmations de l'Écriture; mais l'autorité de l'Écriture ne pourra faire échec à l'autorité d'une tradition séculaire que lorsque l'expérience de la justification par la foi aura affranchi les âmes de l'emprise de cette tradition. C'est l'histoire de Farel aussi bien que de Luther.

Mais à quelle époque, et à la suite de quelles circonstances, cette crise du développement religieux s'est-elle produite pour Farel ? C'est le problème historique qu'il reste à examiner. On en a donné des solutions différentes. Tandis qu'Herminjard pense que la conversion de Farel a eu lieu en 1522 ou 1521 au plus tôt, M. E. Doumergue remonte un peu plus haut, en 1520 ou même 1519.

Un premier texte est fourni par Farel dans une lettre à Bullinger du 3 mars 1549. Il dit qu'en 1524², lors de sa première visite à Zwingle, il n'était encore qu'un « jeune néophyte », ce qui suppose que sa conversion était relativement récente. Une autre indication est fournie par un passage des *Actes de la Dispute de Lausanne* : « Je vous assure, disait Farel en 1536, que, *estant à Paris, quand il fut fait mention de l'Évangile*, par troys ans et plus ay esté priant à Dieu qu'il me donnast grace d'entendre le droict chemin, lisant avec ce souvent à genoux le nouveau testament, conférant comme m'estoit donné le grec avec le latin, traitant avec grandz et petitiz pour estre instruit sans mespriser personne³. » Ce témoignage est important; il confirme que la crise fut longue et douloureuse, mais la date est encore incertaine.

Les premiers rapports de Farel avec LeFèvre sont antérieurs à la mort de Louis XII. « C'estoit, dit-il, le temps d'or, car lors regnoit Louis douzième. » Or, ce souverain est mort dans la nuit du 31 décembre 1514 au 1^{er} janvier 1515⁴. C'est donc peu après la publication du commentaire de 1512 que Farel entra en relations avec LeFèvre à St-Germain-des-Prés. « Ce personnage néantmoins demourait en sa

¹ H. II, p. 43, lignes 17-25.

² H. I, p. 215, note 1 : « Quoties istic magnus ille Zuinglius me, licet juvenem neophytum, dum bis tantum cum Gallis Lugdunensibus comitatus istuc venissem, arguit ».

³ PIAGET, *Actes*, p. 211.

⁴ Revue hist. moderne 1903, t. V, p. 172, H. HAUSER, *Sur la date exacte de la mort de Louis XII*, et Bull. h. p. fr. 1917, p. 208.

vieillesse papale et faisoit que j'y fusse davantage enragé et que je me plongeasse plus profond en toute idolâtrie. Mais d'autant qu'il avoit du scavoir beaucoup plus que tous les docteurs de Paris et qu'il estoit persécuté par iceulx... *l'estime des docteurs fut abattue en mon cœur*, aussy par sa parole *me retira de la fausse opinion du mérite*¹. »

Quand LeFèvre fut-il persécuté par les théologiens ? N. Weiss pense qu'il s'agit ici des controverses de 1518. Au début de cette année, LeFèvre publia une dissertation sur Marie-Madeleine, dans laquelle il soutenait, contrairement à la liturgie de l'Eglise, que Marie-Madeleine, Marie sœur de Lazare et la pécheresse de l'Evangile (Luc VII, v. 35) n'étaient pas une seule et même femme². Aussitôt s'éleva une opposition véhémente, haineuse et fanatique : « Au feu le livre, au feu l'auteur », criaient les moines. Les attaques des théologiens, la riposte de LeFèvre, qui, courageusement, réédita son livre en l'enrichissant d'une deuxième dissertation, alimentèrent une polémique qui dura trois ans. Le 9 novembre 1521, la Sorbonne condamnait le livre de LeFèvre. On comprend que la vivacité de cette dispute et la condamnation de son maître ait abattu chez Farel l'estime qu'il avait pour les docteurs. Mais à cause de la longueur de cette controverse, on aura peine à en déduire une date précise pour la conversion de Farel. D'ailleurs ce n'était pas là le premier choc de LeFèvre avec les théologiens de la Sorbonne. La correspondance de Beatus Rhenanus nous apprend qu'en 1514 le cardinal de la Rovère avait écrit une « apologie », actuellement perdue, pour défendre LeFèvre³. De quelles attaques ? Probablement de celles que lui valait son amitié pour Reuchlin. En 1513 et 1514, en effet, le procès que les théologiens de Cologne avaient intenté au célèbre hébraïsant souabe, se plaçait devant la faculté de théologie de Paris. LeFèvre avait pris avec chaleur le parti de Reuchlin et se solidarisait avec lui : « Si vous l'emportez, lui écrit-il, nous l'emporterons avec vous⁴. » Mais en vain a-t-il plaidé la cause de Reuchlin comme la sienne propre ; l'obscurantisme eut le dessus et la Sorbonne condamna le savant allemand. Faut-il s'étonner si les défenseurs de Reuchlin (car LeFèvre n'était pas seul) ont attiré sur eux-mêmes la suspicion et l'hostilité des traditionalistes, et si, à leur tour, ils ont eu besoin d'être défendus ? Au reste, déjà lorsque LeFèvre fit paraître son *Commentaire sur les Epîtres de Paul*, en 1512, quelques Sorbonnistes réclamèrent la condamnation d'opinions qu'ils jugeaient téméraires. Un des fidèles de LeFèvre, Josse Clichtoue, dut en 1515 prendre sa défense dans une « apologie » en règle du commentaire incriminé. Il ne fallut rien moins que la faveur dont LeFèvre jouissait auprès du roi pour le soustraire à des poursuites.

Revenons maintenant au texte des *Actes de la Dispute de Lausanne* : « Estant à Paris, aurait dit Farel, quand il fut fait mention de l'Evangile. » Farel parle aussi dans son traité *Du vray usage de la croix* (p. 206) de la « manifestation de l'Evangile, laquelle nous avons eue de nostre temps ». Une lettre de Gérard Roussel à Farel du

¹ *Epistre à tous seigneurs*, passage cité.

² FABER STAPULENSIS, *De Maria Magdalena et triduo Cbristi disceptatio*, Paris, 1517. La seconde édition de décembre 1518 est intitulée : *De Maria-Magdalena, triduo Cbristi et una ex tribus Maria disceptatio*, in-4°.

³ IMBART, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 576.

⁴ H. I, p. 12 note : « Si vinces, tecum vicimus. »

6 juillet 1524¹, emploie une expression tout à fait semblable : « Puissions-nous voir grandir, s'écrie-t-il, l'amour qui nous unissait avant *la manifestation de l'Evangile* (ante illustrationem Evangelii) ». Que faut-il entendre par là ? à quel moment placer cette manifestation de l'Evangile ?

Herminjard estime qu'il n'a pu être fait mention de l'Evangile à Paris avant 1518. On ne peut entendre par là ni l'activité de LeFèvre, ni l'apparition de son *Commentaire sur les Epîtres de Paul*. Farel stigmatise « l'idolâtrie » de LeFèvre encore si grande en 1514, lorsqu'il faisait remplacer par une croix noire une image de la déesse Isis, devant laquelle les bonnes femmes disaient leurs prières². Et quant au *Commentaire*, « l'influence de cet écrit, dit Herminjard, fut restreinte; la Sorbonne n'en incrimina pas les doctrines, ce qu'elle eût fait infailliblement si le livre avait produit quelque fermentation dans l'opinion. La manifestation de l'Evangile, ce fut l'influence du mouvement inauguré par Luther, qui, pénétrant en France, fit éclore et fructifier les germes d'émancipation religieuse demeurés jusque-là, chez LeFèvre et dans son entourage, vivant sans doute, mais cachés³. » Herminjard fixe en somme entre 1521 et 1522 la conversion de Farel.

Partisan de l'originalité de la Réforme française, M. E. Doumergue combat cette conclusion qui, dit-il, fait de Farel le converti de LeFèvre, converti lui-même par Luther. La conversion de Farel a comporté une série de crises, séparées par des intervalles plus ou moins longs; cette conversion était achevée en 1520, un an avant que Farel ait dû quitter Paris, parce qu'il professait la foi évangélique. Donc trois ans et plus avant 1520 ramènent au moins à 1516 : « Si les luttes et les angoisses ont commencé en 1516, rien n'empêche d'admettre que les premières hésitations et les premiers doutes ne remontent, comme Farel l'écrivit lui-même, au règne de Louis douzième⁴. »

Dans une fort intéressante étude sur le sujet, N. Weiss introduit une idée nouvelle. Selon lui, la « mention de l'Evangile » c'est l'arrivée en France, au mois de mai 1516, du Nouveau Testament grec d'Erasmus. Ainsi s'expliquerait que Farel ait pu « conférer le grec avec le latin », comme il le disait à Lausanne. La conjecture est ingénieuse. En effet, le Nouveau Testament d'Erasmus fut accueilli avec empressement par tout le public lettré du temps; il ne lui manqua dès son apparition rien de ce qui pouvait assurer son succès, ni la réputation de son auteur qui exerçait une véritable royauté intellectuelle, ni les attaques jalouses des théologiens, ni les louanges du pape Léon X qui approuva sans réserve les deux premières éditions rapidement enlevées. C'est pourquoi l'œuvre d'Erasmus exerça une influence aussi étendue que profonde et put paraître une véritable « manifestation de l'Evangile »⁵.

Voici comment, en nous appuyant sur les autorités que nous venons de mentionner, nous fixerions les moments principaux de la crise religieuse que traversa

¹ H. I, n° 104, p. 231-240.

² *Du vray usage de la croix*, ch. LVI, p. 129-132.

³ H. II, p. 148.

⁴ E. DOUMERGUE, *Jean Calvin I*, p. 546. *Appendice : LeFèvre réformateur français*.

⁵ Bull. h. p. fr. 1917, p. 178. Notons cependant qu'il ne peut s'agir que de la première édition du Nouveau Testament d'Erasmus, la deuxième étant de 1519. Or, à ce moment, deux éditions du *commentaire* de LeFèvre sur les épîtres de Paul ont déjà paru; et Farel peut aussi avoir eu recours aux manuscrits grecs que possédait son vieux maître.

Farel : Peu après son arrivée à Paris (en 1511 ou 1512), Farel est entré en relations avec LeFèvre d'Étaples. Au contact de la piété mystique et timorée de cet homme, encore «ès lacqs du pape», sa propre piété s'est avivée au point qu'il est devenu «enragé et plongé plus profondément en toute idolâtrie». Mais les attaques des théologiens contre son maître vénéré, ses vains efforts pour apaiser une conscience que ne satisfaisaient pas les pénitences qu'il s'infligeait «en âme, en corps et en bien», l'ont amené à chercher une autre voie que celle de la soumission à l'autorité des docteurs et de la confiance au mérite des œuvres.

Alors, prêtant une oreille docile aux enseignements de LeFèvre, il a «creu si tost qu'il lui fust dict... que nous n'avions point de mérite, mais que tout venoit de grace et par la miséricorde de Dieu, sans qu'aucun l'ait mérité». Il n'en fallut pas davantage pour opérer en lui une transformation radicale et définitive. Il a saisi le secret du pardon et de la paix intérieure qu'il ne perdra plus jamais. C'est là, à nos yeux, le moment de sa conversion religieuse, dont les conséquences se dérouleront plus tard, mais qui est réalisée dans son principe. Rien n'empêche de placer en 1516 cette illumination intérieure.

Mais Farel est encore catholique de doctrine. Il croit à l'invocation des saints. Son maître, LeFèvre d'Étaples, ne s'en est pas encore détourné puisque, en 1518, il rédige les vies des saints du calendrier. Ce fut seulement après avoir imprimé celles des martyrs des deux premiers mois de l'année que «voyant la grosse idolâtrie qui estoit ès prières des saints et que ces légendes y servent comme le souphre à allumer le feu, il laissa tout et se mist du tout après la Sainte Escripiture¹.» C'est un de leurs compagnons de travaux et de pensée, dont la vie est très peu connue, mais qui faisait lire l'Écriture à la reine-mère, Louise de Savoie, et qui devint plus tard aumônier de Marguerite de Navarre, c'est Michel d'Arande qui les détourna l'un et l'autre de l'invocation des saints. «Là, dit Farel, fust du tout ébranlée la papauté en mon cœur et lors je commençois à la détester comme diabolique, estant marry d'avoir esté si longtemps détenu par icelle et la sainte parolle de Dieu commença à avoir le premier lieu en mon cœur².» Nous voici parvenus probablement en 1518, mais nous ne sommes pas encore au terme de la crise. Il reste une «grosse racine de l'enchantement de Satan». «Je ne pouvoye, écrit Farel, rejeter ceste messe, j'estoye encore ensorcelé d'icelle... d'autant que ceux qui m'en devoient retirer m'y fourroyent plus avant et craignoient que je n'en parlasse... surtout la séduction m'a longtemps aveuglé à cause de l'adoration du pain et du vin³.» Et ainsi «petit à petit la papauté est tombée de son cœur». Ce qui l'a abattue, «c'est la cognoissance générale de la dignité de la parole de Dieu, et la persuasion que tout ce qui n'estoit selon icelle estoit du tout exécration».

La transformation a été longue, elle continuera peut-être encore sur quelques points de détail dans les années qui suivront. Pour l'essentiel, elle est accomplie en tout cas au début de 1521. Un homme qui ne croit plus au mérite des œuvres, qui repousse l'invocation et le culte des saints pour rendre à Dieu toute adoration et toute gloire, qui déteste la papauté comme diabolique et qui rejette le sacrifice de

¹ *H*, I, p. 206, note 5 et p. 41, note 1.

² *Épître à tous seigneurs*, p. 172, 173.

³ *Ibid.* p. 174.

la messe comme une séduction, au nom de l'Écriture sainte, cet homme-là n'appartient plus à l'Eglise romaine. Avec son caractère ardent et entier, il ne tardera pas à entrer en conflit avec elle.

D'ailleurs il n'était pas homme à cacher ses convictions, et celles-ci, s'il faut en croire un de ses premiers biographes, soulevèrent contre lui, dans le milieu scolaire où il vivait, l'animosité de ses collègues. « S'estant fait appercevoir dans sa profession, ayant de bons sentiments de la vraye doctrine, il ne subsista guère paisible avec icelle ¹. » On ne sait rien des tracasseries qui, pour Farel, auraient rendu la vie impossible au collègue Cardinal LeMoine. En cette année 1521, il allait « entrer en ouvrage »; il répondit avec empressement à l'appel de Briçonnet et de LeFèvre qui entreprenaient de réformer, selon l'idéal fabriste, le diocèse de Meaux.

Mais derrière cet effort restreint et timide, tout un vaste mouvement d'émancipation spirituelle, d'agitation religieuse, remuait la France. Farel ne va pas seulement être entraîné, il va se jeter avec toute sa fougue dans l'activité qui s'offre à lui, s'ancrer toujours plus dans ses convictions nouvelles, combattre par tous les moyens les doctrines et coutumes de l'idolâtrie. C'est une vie toute différente qui commence pour lui : celle de l'évangéliste, celle d'agent et bientôt celle de dirigeant de la Réforme française.

¹ O. PERROT, *Vie* p. 4. C'est peut-être d'ailleurs une simple hypothèse d'O. Perrot; il ajoute immédiatement après : « Car la persécution esmeue contre l'Eglise de Meaux en l'an 1523, il fut contraint de pourvoir à sa seureté ailleurs qu'en France. » Il semble au contraire que l'on avait conservé de l'estime et de l'affection pour LeFèvre et Farel dans le collège où ils avaient enseigné, comme le prouve, entre autres, la lettre de Toussain à Farel du 9 déc. 1526 : « Fratres qui in hoc collegio sunt, hoc est Cardinalis Monachi, in quo ago in praesentia, te salutant. » (*H.* I, p. 464, lignes 25-27, cp. n° 83 et 105.)

CHAPITRE II

FAREL, OUVRIER DE LA RÉFORME FRANÇAISE PREMIERS TRAVAUX A MEAUX, EN DAUPHINÉ, A PARIS, ET PREMIER SÉJOUR A BALE (JUIN 1521 — JUILLET 1524)

par † N. Weiss et Jean Meyhoffer¹.

I. LA TENTATIVE DE RÉFORME DE BRIÇONNET, L'ACTIVITÉ DE FAREL DANS LE DIOCÈSE DE MEAUX ET EN DAUPHINÉ, A PARIS ET EN GUYENNE. (JUIN 1521 A JUILLET 1523)

L'ACTIVITÉ réformatrice de Guillaume Farel, après la longue crise qui l'avait conquis à la « sainte parole de Dieu », débuta au cours de l'été 1521. Ce fut alors que, pour la première fois, il eut l'occasion « d'entrer en ouvrage », désigné sans doute par son maître LeFèvre d'Étaples à Guillaume Briçonnet, auquel le roi avait donné en 1516, l'évêché de Meaux. Farel fut donc du nombre de « ces habiles gens » que l'évêque de Meaux groupa autour de lui pour travailler à la réforme de son diocèse².

¹ Pour ce chapitre et pour le suivant, nous avons consulté comme manuscrits : MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône : H. 383 : *Monitoire de Gap*. GRENOBLE, Arch. départ. de l'Isère. Arch. hospit. : B. 1, pièce 3 : *Testament de Hugues Coci*. SOLEURE, Staatsarchiv. Copiae Missiven. Schwarz Bd. 14 : *Lettre à l'archevêque de Besançon*. BESANÇON, Collection Duvernoy : *Manuscrits Moreau*. LAUSANNE, Bibliothèque cantonale, J. 630 : *copie d'O. Perrot*. NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. n° 3459 et n° 7368.

Pour les imprimés utilisés, voir *Liste des écrits de Farel* (p. 37) et dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, *Recueil de documents imprimés*, ainsi que *France et Bâle* (ch. II). — H. désigne la Corresp. des Réform. d'Herminjard; Bull. h. p. f., le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français; ALLEN, Ep. Er., la collection des lettres d'Erasme.

C'est à feu M. N. Weiss, le très regretté secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, qu'avait été confiée la rédaction des chapitres consacrés à l'activité de Farel en France et dans le Montbéliard. Nul mieux que lui n'eût pu la raconter. Les articles aux vues si neuves, qu'il a consacrés aux débuts de la Réforme française dans le Bull. d'hist. du protest. français, révèlent à quelles perspicaces et fructueuses recherches il s'était livré.

Les études de M. Weiss, utilisées parfois textuellement, nous ont servi à écrire le présent chapitre; des notes qu'il avait amassées nous ont aidé à rédiger dans le chapitre suivant l'histoire de l'activité de Farel dans le Montbéliard. (J. M.)

(Voir Bull. h. p. fr., 66^e année (1917), p. 178; 67^e année (1918), p. 162; 68^e année (1919), p. 63 et 179; 69^e année (1920), p. 115; 70^e année (1921), p. 197; 74^e année (1925), p. 1.

² TOUSSAINTS DU PLESSIS, I. p. 327 et s. — LeFèvre, et peut-être Farel avec lui, vint à Meaux entre avril et juin 1521. Cp. ZWINGLI OPER. Ed. Schuler et Schultess, VII, p. 176, IMBART, III, p. 115.

Briçonnet, comme tant d'autres âmes pieuses, était douloureusement frappé de la décadence de l'Eglise et persuadé de la nécessité d'une réforme. Toutefois il ne concevait cette réforme qu'entreprise et accomplie par les seules autorités ecclésiastiques. Il n'entendait pas toucher aux sacrements, aux cérémonies ou aux usages reçus. Il voulait combattre surtout l'ignorance et l'immoralité, et par la prédication, comme par la traduction en langue vulgaire des Evangiles, répandre un vivifiant enseignement. Tout en prêchant lui-même, il avait fait appel à de nombreux collaborateurs, auxquels il confiait la charge d'évangéliser son diocèse. Tandis que LeFèvre était nommé directeur de l'Hôpital de Meaux et vicaire général, l'évêque confiait à Gérard Roussel, connu à l'Université pour sa science du grec, la cure de Saint-Saintien à Meaux, avant d'en faire un chanoine et le trésorier de la cathédrale; François Vatable, hébraïsant qui avait, avec LeFèvre, habité l'abbaye de St-Germain-des-Prés, devenait curé de Quincy, puis chanoine de Saint-Etienne; Martial Mazurier, docteur en théologie, principal du collège Saint-Michel à Paris, était chargé de desservir la paroisse de Saint-Martin, au grand marché de Meaux; Pierre Caroli, docteur en théologie et chanoine de l'Eglise de Sens, recevait la cure de Fresne, puis celle de Tancron, près de Meaux. Guillaume Farel, n'étant ni théologien ni prêtre, ne pouvait être pourvu d'une charge ecclésiastique; mais, avec d'autres, comme Jean Lecomte de la Croix, lui aussi disciple de LeFèvre, et qui devint plus tard un des réformateurs de la Suisse romande, il fit office de prédicateur dans telle des trente-deux stations entre lesquelles l'évêque avait divisé son diocèse.

Briçonnet, en outre, pour mettre le texte même de la Bible entre les mains du peuple, chargeait LeFèvre, Roussel et Vatable, de la traduire, de l'expliquer pour les prédicateurs, de joindre de courtes homélies aux péricopes en usage¹. Un fervent esprit d'amour et de respect présidait à cette étude des saints livres et poussait à leur propagation. « La parole de Christ, écrivait LeFèvre, est une bonne nouvelle de paix, de liberté et de joie; une bonne nouvelle de rédemption et de vie.² »

Il semble que le groupe de Meaux se soit même chargé de préparer, à ce ministère de prédication, des jeunes gens qualifiés. Marguerite d'Alençon, dont la sympathie effective était un appui pour Briçonnet, lui recommandait, en effet, au printemps 1522, un jeune homme qu'elle lui envoyait « afin qu'il puisse apprendre à l'escolle de votre compagnie... sy vous semble bon de le mettre au college que vous me dictes pour apprendre le chemin de vérité³. » Les efforts de Briçonnet semblaient

¹ Ce dernier travail donna naissance à l'ouvrage : *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux semaines de l'an commenceans au premier dimanche de Ladvant*, s. l. n. d. (1525). (PARIS, Biblioth. hist. prot. français, coté R. 3717.)

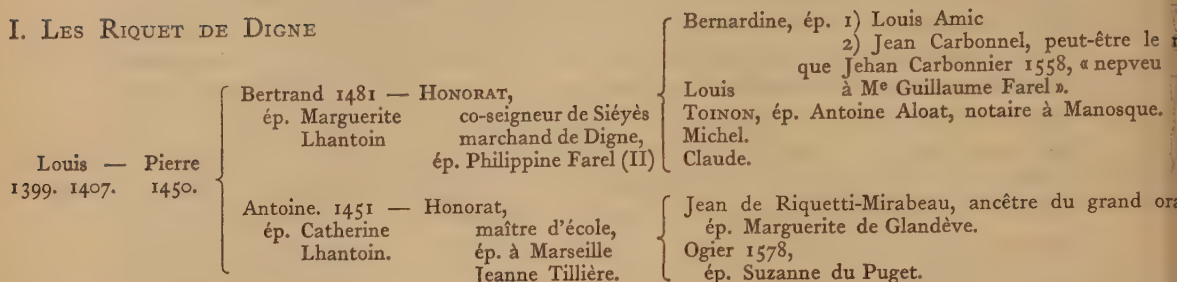
Jean Lecomte de la Croix, né à Etaples en 1500, collabora aux « 52 dimanches ». Il voulut, en 1542, alors qu'il était prédicant à Grandson, en faire réimprimer à Genève une édition plus développée, mais le permis lui en fut refusé. Cf. H. VUILLEUMIER, *Quelques pages inédites d'un réformateur trop peu connu*, dans *Revue de Lausanne*, 1886, p. 313 ss., et particul. p. 338; — VUILLEUMIER, I, p. 86; — BAEHLER, *Jean Lecomte de la Croix* (trad. par E. Buttiaz).

² LEFÈVRE, *Commentarii initiatorii in quat. evangelia*, Meaux 1521, au début de la préface. — LeFèvre passait, dans les milieux obscurantistes, pour un insigne hérétique, un des quatre précurseurs de l'Antéchrist : lui en France, avec Reuchlin en Allemagne, Erasme en Brabant et un frère mineur (peut-être Bernard Ochino) en Italie. ALLEN, *Erasmi Epist.*, IV, n° 1192, lettre d'Erasme à Alexandre Schweiss, du 13 mars 1521.

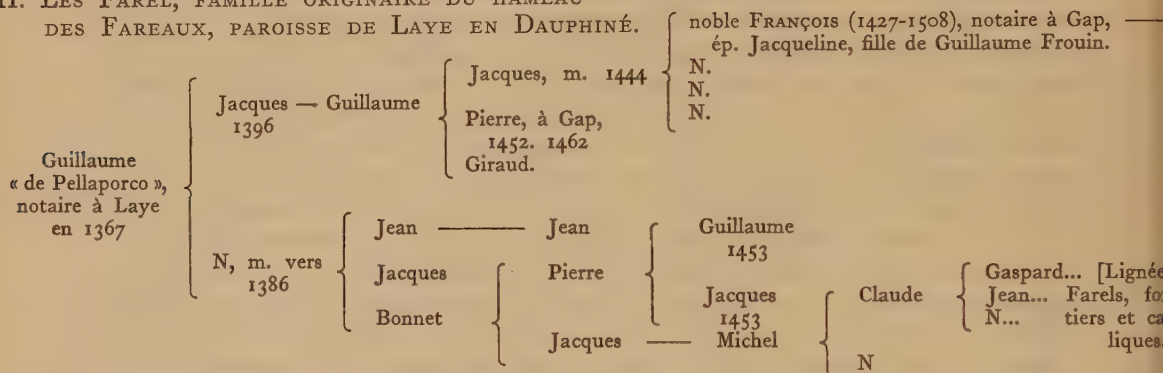
³ Bull. h. p. fr., 49^e année (1900), p. 419-420. Peut-être s'agit-il de J. Pauvan « qui avoit aussi esté attiré à Meaux par l'Evesque, jeune homme, mais lettré, & de grande sincérité ». Il subit le martyre en 1526. Cf. *Hist. eccl. des Egl. réf.*, I, p. 6. — H., I, n° 124.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE

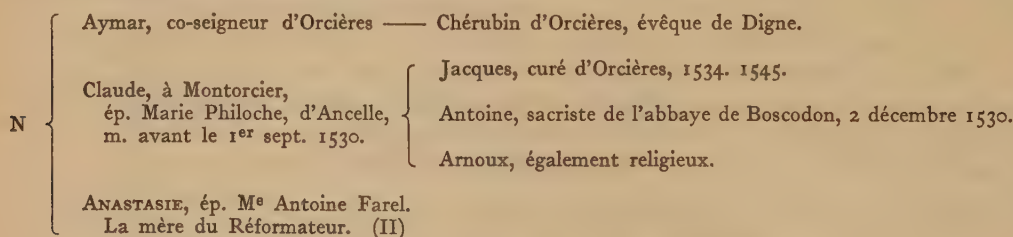
I. LES RIQUET DE DIGNE



II. LES FAREL, FAMILLE ORIGINAIRE DU HAMEAU DES FAREAUX, PAROISSE DE LAYE EN DAUPHINÉ.



III. FAMILLE NOBLE D'ORCIÈRES EN DAUPHINÉ.



¹ Les éléments de ce tableau généalogique ont été fournis par les Archives de Genève, Lausanne et Gap, grâce aux obl recherches de MM. Paul E. Martin, Roch, M. Reymond, Ph. H. Meylan, Chs Schnetzler, D^r E. Piguet, et surtout de M. Georges de M dont le volume *Les Farel, les Aloa et les Riquet* (Gap, 1912) nous a grandement servi, et qui a bien voulu nous communiquer de ments inédits et précieux.

Les chiffres, accompagnant les noms, indiquent les dates des documents où ces personnages sont cités comme encore viv m. 1880 = mort en 1880.

² Nous n'avons pu établir comment Trimond était cousin des Farel. Dans ses lettres, il se dit parent de Rambaud, seig Furmeyer. Son nom est inconnu dans le Gapençais.

³ Les Archives de Genève ne possèdent aucun document concernant la famille de JEAN JACQUES FAREL. Fut-il même ma France protestante, reproduisant une conclusion erronée de Joseph Roman, lui donne comme femme Jeanne de Montorsier, qui ép réalité Jean, fils de Sébastien Farel, et lui attribue deux fils : David, en réalité son petit-neveu, et Jean, en réalité son petit-cousi

DE FAREL ET DES FAMILLES ALLIÉES¹

		V. LES RAMBAUD ET LES MONTORCIER.	
		Guillaume de Montorcier, ép. Marguerite Rambaud. Jeanne ³ , ép. Jean Farel.	
Farel, fils naturel, r à Gap, m. vers 1560.		Galis de Rambaud.	
		Jacques, m. 1594, sept sœurs, Gabriel. seigneur de Fumeyer, prévôt à Gap, converti par Farel, ép. Louise de Moustiers; fils naturel : Jean de Rambaud, 1580. Abraham.	
Pierre, m. vers 1576, ép. Alexandrine de Cazeneuve.		Catherine Marthe Jeanne Isabeau	
Georges		Claudine, ép. Antoine Georges, boulanger à Gap.	
		Claude — Estaise, ép. 1660 Noël Rostain.	
		Jean-Zacharie, m. vers 1578 — Françoise.	
François, prieur à Valserre, m. vers 1561. noble GAUCHER, ép. Françoise de Beauvois, notaire et consul à Gap, donzel de Senardclens, m. 1558.		noble Jacques, 1581, ép. 1) Charlotte de Breuil; 2) N.	
		Israël, m. 1577 — Esther	
		Antoine (12 sept. 1558) — Marie	
		Françoise, ép. 1) Gaspard Carmel, m. 1560; 2) M. Girard Berchier, 1572.	
		Déborah, ép. Pierre de Ladessoubz, de Cossonay, 1572.	
noble CLAUDE, ép. Louise de Beauvois, notaire, donzel de Senardclens, m. vers 1575.		Marthe, ép. Claude de Bretignier, donzel à l'Isle. Suzanne, ép. Pierre Vaulet, à Grandson.	
GUILLAUME (1489-1565), le Réformateur, ép. Maria Thorel de Rouen		Marie, ép. 1) Jacques Solliard, notaire à Cossonay. Elisabeth. 2) Michel Favéy de Cossonay, 1583.	
Jean-Gabriel, chapelain à Gap, m. vers 1531.		Sébastien, prieur de Valserres, 1567-1571. Thézard, 1591.	
JEAN-JACQUES, chapelain à Gap, bourgeois et apothicaire de Genève ³ .		Jean de Farel, m. 1627, ép. Isabeau Buisson.	
Philippe ou Philippine, ép. HONORAT RIQUET, marchand à Digne (I).		Benoite ou Beynette, ép. 1570 M ^e Pierre Reynaud, not. à Orpierre.	
noble Antoine (1515-1585), ép. Françoise Garret-Cattin, apothicaire à Gap.		N, ép. Auzias Guitard. Pierre, ép. Clermonde de Cazeneuve, 1582 — Catherine, ép. Jean ³ .	
Jean (? 1510 - ? 1540) ép. 1) N. Finette 2) Jeanne de Montorcier ³ (V)		1) M ^e Antoine Gailhard 2) Jean Vial, capitaine huguenot.	
François, 1558 — Marie, 1579.			
Catherine.			
Marie, ép. 1) Jean Pierre Rochas, 1547. 2) Jean Antoine Gautier, 1558 — Anne, 25 octobre 1571. 3) Honoré Eyssautier. — Isabeau, Agnès, 25 octobre 1571.			
		ép. 1) Etienne Burle, avocat huguenot à Gap. 2) Pierre du Faure, — Anne du Faure, — Etienne François 22 décembre 1558. ép. Balthazar de Poncet, 4 avril 1637. ép. Madeleine de Riquetti, 4 avril 1637.	
ERRE DIT OZIAS TRIMOND ² usin des Farel, soudard, puis steur aux Verrières (Neuchâtel).		Jérémie. Jouanas.	
		François de Poncet, ép. Marie Ursule Pinet, 27 juillet 1697. Jacques François, ép. Thérèse Bouffier, 20 mai 1737. Lucrèce Thérèse, ép. François d'Abon, 22 juillet 1749. Charles Louis d'Abon, m. 28 février 1817. Victoire Aimée d'Abon, m. 27 mai 1880. Félix Pinet de Manteyer, m. 8 octobre 1908. Georges de Manteyer, né le 16 mai 1867.	

assurés de la protection de François I^{er} en personne. Par lettres patentes du 7 janvier 1521, le roi avait ordonné la mise à exécution de monitions et de prohibitions de l'évêque au sujet des danses publiques, les dimanches et jours de fête, dans le diocèse. Ce premier succès permettait d'en envisager d'autres; Briçonnet songeait à substituer le français au latin dans le culte, et désirait surtout qu'un clergé prodigieusement ignorant¹, pût recevoir une suffisante instruction.

Mais déjà Farel, semble-t-il, rêvait d'une action plus énergique. Il s'impatientait à attendre des autorités civiles ou religieuses les mesures réformatrices. Elles échoueraient, si des âmes ardentes ne s'efforçaient de les réaliser. Ces réformes mêmes, il les voulait bien plus radicales que ce qui se faisait dans le diocèse de Meaux : il entendait substituer à la souveraineté de l'Eglise et du pape, celle de l'Evangile et de Jésus-Christ. Il envisageait une propagande active, agressive même, et qui impliquait, il ne se le dissimulait pas, l'acceptation des persécutions et de la mort². Il fut le premier Français qui rompit avec la conception meldienne de la Réforme.

De la tâche qui fut la sienne dans son premier champ d'expérience, nous ne savons rien de précis. Mais sa foi, acquise au prix de longues luttes intérieures, ses convictions personnelles et fortes, il brûlait sans aucun doute, de les faire partager à ceux pour qui la religion ne consistait guère qu'en cérémonies et en observances traditionnelles.

En 1522, Farel interrompit son séjour à Meaux, et se rendit dans le Dauphiné.

« ... Désirant édifier ceux de son pays, [il] s'en alla à Gap où, voulant prescher, il n'y fut pas admis parce qu'il n'estoit moine ni prestre, auxquels seuls est permis de prescher selon les statuts du pape. De la il fut deschassé, voire fort rudement, tant par l'evesque que par ceulx de la ville, trouvant sa doctrine fort estrange, sans jamais en avoir ouy parler³. »

Premier message à Gap du pur Evangile, la visite de Farel, malgré sa brusque fin, n'y fut pas dénuée de résultats. Non seulement il est possible qu'il y ait fait la conquête d'un homme qui allait généreusement consacrer sa trop courte vie aux progrès de la Réforme, mais, missionnaire ardent, il dut incliner aux doctrines nouvelles un assez grand nombre d'âmes. C'est probablement à la suite de sa propagande, en effet, que des poursuites pour hérésie furent intentées dans le diocèse de Gap, dès les dernières semaines de 1522 ou tout au début de 1523. A la requête de noble Antoine de Montorsier, diverses personnes accusées ou convaincues d'hérésie furent sommées de comparaître devant l'officialité pour se justifier ou subir la peine par elles encourue. Comme elles n'avaient pas obtempéré à cette citation, l'official de l'évêque, revenant à la charge, adressait, le 28 mars 1523, aux chapelains et curés du diocèse un *monitoire* ordonnant d'excommunier les coupables qui avaient refusé ou négligé

¹ BECKER, *Marguerite et Briçonnet*, Bull. h. p. fr., 49^e année (1900), p. 397.

² « Ay esté constraint par la bonne volonté de nostre Père d'entrer en ouvrage trop plus fort que tout homme.... c'est d'adnuncer le s. Evangile de nostre Seigneur Jésus, lequel luy-mesme preschant en est mort, luy et ses apostres, et autres qui semblablement l'ont presché. » Farel aux Clarisses de Vevey, 14 décembre 1527 (*H.* II, p. 65).

³ *H.*, I, p. 180 n. qui cite la « Vie anonyme » (NEUCHÂTEL, Msc. 3459, GENÈVE, Bibl. univ. Msc. 147). — On n'a pas retrouvé à Gap de traces de ce séjour de Farel (IMBART, III, p. 173); toutefois le texte que cite Herminjard reçoit une confirmation des deux faits suivants, que nous exposons : les poursuites intentées par l'official de Gap et la conversion du chevalier de Coct.

de fournir les satisfactions demandées, c'est-à-dire, sans doute, de faire amende honorable¹. Au nombre de ceux dont les enseignements de Farel avaient ouvert l'esprit à une religion moins superstitieuse et plus pure, put-il compter ses propres frères ? Il ne le semble pas. Gauchier et Claude Farel, qui furent notaires dès 1526-1527, Jean-Jacques, futur chanoine de la cathédrale, conservèrent pendant plusieurs années encore des attaches étroites avec les milieux catholiques et ecclésiastiques de leur ville; ce n'est que dix ans plus tard qu'ils marcheront résolument sur les traces de leur frère Guillaume².

Mais celui-ci, nous l'avons dit, avait fait un disciple convaincu : ce fut le chevalier Anémond ou Ennemond de Coct, fils de Hugues de Coct, seigneur de Châtelard, dans la vallée du Drac. Anémond embrassa avec enthousiasme les idées de Farel; les rapports entre les deux hommes ne cessèrent d'être étroits. Le jeune chevalier, qui semble avoir été assez dépensier (son père le dit dans son testament)³, recourut à diverses reprises à la bourse de son ami, qui ne lui refusa jamais de l'aide. Anémond s'excusera même de ne pas s'acquitter envers Farel avant de satisfaire d'autres créanciers, pour être « plus privé de lui que de eulx...⁴ »

Lorsque des plaintes contre le semeur d'hérésie furent déposées auprès de l'officiel et que Farel fut assez précipitamment contraint de s'éloigner, il est possible qu'il partit accompagné d'Anémond de Coct. Tandis que Farel retournait à Meaux, Coct, dans le désir d'approfondir ses connaissances religieuses et pour connaître l'initiateur du grand mouvement qui remuait les esprits, prit le chemin de Wittenberg. Immatriculé à l'Université le 26 avril, il reçut bon accueil de Luther qui lui donna pour Spalatin, vers le 20 mai, une lettre de chaleureuse recommandation⁵.

Avant de quitter le Dauphiné, Anémond de Coct était entré en relations avec un moine cistercien, docteur en théologie, depuis 1514 fixé à Grenoble, où il était fort apprécié comme prédicateur. Il était de Hesdin en Artois, et s'appelait Pierre de Sibiville⁶. Coct apprit à le connaître au cours de la seconde moitié de l'année 1522. Sibiville était alors logé dans une dépendance de l'hôtel de ville de Grenoble, depuis que le couvent des franciscains, où il avait d'abord été reçu, avait été fermé. Au carême de 1523, ses prédications manifestèrent des tendances nettement « luthériennes » : elles étaient l'écho des entretiens qu'il avait eus avec le disciple de Guillaume Farel⁷.

¹ Voir MANTEYER, p. 108. — Le document original du monitoire (Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, H 383), sur papier, est très abîmé; il a probablement été transcrit dans l'ouvrage de Manteyer, d'après une copie qui contenait des erreurs de lecture et des restitutions inexactes et arbitraires. Le texte, d'ailleurs, est en très mauvais état; la paléographie en est hérissée de difficultés et le latin en est rempli de barbarismes. Le scribe, évidemment, ne comprenait que très imparfaitement ce qu'il écrivait. (Communication de M. Busquet, archiviste du départ. des Bouches-du-Rhône, qui pense que ce n'était pas, comme on l'a dit, Guillaume Boyer qui était alors officiel. Le monitoire est signé Jeune (?) off.)

² Voir, sur les frères de Farel, l'étude de G. de MANTEYER, dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, XXVII (1908), p. 48 ss.

³ *Sciens eundem nobilem Eynemondum, eius filium fuisse et esse prodigum*. Archives de l'Isère, B. I., cf. Bull. h. p. fr. 70^e année (1921), p. 198.

⁴ C'est-à-dire plus lié avec lui qu'avec eux. *H*, I, p. 327.

⁵ *H*, I, p. 129 note 2.

⁶ Il était donc originaire des Pays-Bas. En novembre 1521, Hesdin, mis au pillage par les généraux de François I^{er}, passa momentanément à la France.

⁷ Voir, sur Anémond de Coct : Bull. h. p. fr., 68^e année (1919), p. 184-187; 70^e année (1921), p. 198; — sur Pierre de Sibiville, Bull. h. p. fr., *ibid.* p. 199-205.

De retour à Meaux, peut-être encore avant la fin de 1522, Farel n'y demeura pas plus de quelques mois. Les « novateurs faisoient du progrès » au point que l'évêque, qui n'entendait point faire figure d'hérétique, fut pris d'inquiétude. Il eût voulu les modérer, mais une rupture était inévitable. Des hommes à qui, comme à Farel, Dieu avait « donné à cognoistre qu'il le faut seul invoquer, & que tout [autre] service est vraye idolatrie »¹, ne pouvaient s'empêcher d'attaquer bien des formes et des superstitions de la piété courante, et ils compromettaient ainsi gravement l'autorité de qui ils dépendaient. Le 12 avril 1523, avant même que fussent sortis de presse les *Evangelies* de LeFèvre, si ardemment désirés², Briçonnet crut devoir renvoyer quelques-uns des prédicateurs qui en avaient donné une trop précise interprétation, et qui, selon ses propres expressions, « sous apparence de piété, les ont adultérés »³. La chaire leur fut interdite, et Briçonnet, désavouant plusieurs de ceux qu'il avait appelés à partager ses soins pastoraux, publia, peu après, deux mandements synodaux dont l'un condamnait les écrits de Luther, et l'autre donnait l'ordre de prier pour les morts, de croire au purgatoire et d'invoquer la Vierge et les saints, en répétant souvent les litanies à cet effet⁴.

Farel, contraint de quitter Meaux, se rendit d'abord à Paris, où « il subsista tant qu'il peut »⁵. Pendant le très bref séjour qu'il y fit, il prêcha, sans doute, dans des réunions particulières, et apporta par sa parole persuasive un enseignement qui trouva le chemin de bien des cœurs. Miles Perrot, régent au collège Cardinal Le-Moine, un de ses anciens collègues, Jean Canaye, un étudiant sur qui Farel avait exercé un très grand ascendant, saluèrent son retour avec joie⁶. Nature profonde et religieuse, Jean Canaye s'était attaché à Farel précisément parce qu'il avait apprécié en lui, non pas tant le savoir du maître, que l'amour du chrétien. « Ce sera toujours, je le confesse, lui écrira-t-il peu après que Farel eût quitté Paris, la chose unique qui m'attachera le plus à vous. » Dans cette même lettre, il rappelait, en se plaignant du manque de toute prédication depuis le départ de son ami, combien Farel avait su hautement proclamer « l'autorité et la majesté de l'Evangile », combien il s'était fait le messenger de « la piété évangélique ». — « Mais tout a bien changé depuis que vous êtes parti d'ici. L'observance des anciennes traditions, le renforcement de l'ancienne autorité, ont abattu misérablement la parole de Dieu?... »

C'est que la persécution venait, en effet, d'éclater avec violence. Elle visait avant tout le cercle de Meaux, mais elle portait aussi un coup douloureux au premier groupement évangélique parisien. Dès le 16 juin, huit jours après l'apparition de la traduction des *Evangelies*, la Faculté incriminait LeFèvre, Érasme, Berquin

¹ Cp. *Epistre à tous seigneurs*, dans *Du vray usage de la croix* (Genève 1865), p. 172.

² Les *Evangelies* traduits en français par LeFèvre parurent le 8 juin 1523; la seconde partie du N. T. ne sortit de presse que le 6 novembre. Bull. h. p. fr., 49^e ann. (1900), p. 443 et 68^e ann. (1919), p. 192.

³ *H. I*, p. 157 n. 3.

⁴ Briçonnet aux fidèles de son diocèse (*H. I*, p. 153, n° 77) et à son clergé (*H. I*, p. 156, n° 78), 15 octobre 1523.

⁵ *Hist. eccl. des Egl. réf.*, I, 6.

⁶ Il est impossible que Pierre Viret ait fait alors partie de ce cercle d'hommes inclinés vers les idées évangéliques et qu'il ait connu Farel à Paris, comme Théodore de Bèze l'a affirmé, évidemment par erreur. (*Icones*, fol. s ij). — Viret, en 1523, n'avait que 12 ans; il n'a pas dû rencontrer Farel avant que celui-ci vint à Orbe en avril 1531. Cf. *H. II*, p. 372 n.

⁷ *H. I*, n° 105. Canaye à Farel, 13 juillet (1524 ?). Dans Bull. h. p. fr., 68^e ann. (1919), p. 190-192, se trouve une traduction de cette lettre que N. Weiss restitue à l'année 1523.

dont, le 8 août, les livres et les papiers étaient brûlés au parvis Notre-Dame. Le même jour, au même lieu était amené un ermite augustin qui dut « crier mercy à Dieu et à sa dicte mère », après quoi, « en grant assemblée il fut mené en ung tombereau où l'on porte les immondices de la ville au marché aux pourceaux », et là, après qu'on lui eut coupé la langue, il fut brûlé vif. C'était Jehan Vallière, le premier martyr luthérien exécuté à Paris¹, quelques semaines après que les protomartyrs de la Réforme, moines augustins comme lui, eurent été brûlés sur le grand marché de Bruxelles.

Farel avait brusquement dû abandonner Paris, comme déjà il avait été contraint de fuir de Gap et de Meaux. Il gagna la Guyenne, sans que puissent être discernées les causes qui le déterminèrent à choisir cette province pour y tenter un nouvel essai d'évangélisation. Mais là encore, l'opposition du clergé fut si énergique qu'il n'y put demeurer. Ses prédications publiques suscitèrent contre lui les poursuites d'un moine qui l'obligèrent à partir précipitamment². Ce moine, dressé contre Farel pour défendre l'ancien état de choses, était-il le futur inquisiteur et cruel persécuteur des Vaudois, Jean de Roma ? Farel rappela plus tard une conversation qu'il eut avec ce sinistre personnage à propos du Nouveau Testament de LeFèvre qui venait d'être imprimé en français³; de Roma aurait dit alors : « Moy et autres comme moy lèverons une cruciade [croisade] de gens et ferons chasser le Roy de son Royaume par ses subjectz propres s'il permet que l'Evangile soit presché⁴. » Une *cruciade* chassa Farel : « La persécution allumée à Meaux le contraignit de pourveoir à sa securité ailleurs qu'en France⁵. » Il prit la résolution de se rendre à Bâle, « attiré, comme il le dira lui-même, de l'extrémité de la France, par la réputation de science et de pitié de cette illustre cité⁶ ».

2. LES DÉBUTS DU SÉJOUR DE FAREL A BALE.

SES RELATIONS AVEC ŒCOLAMPADÉ ET AVEC HINNE RODE, SA PREMIÈRE VISITE A STRASBOURG, LA « DETERMINATIO », LES THÈSES ET LA DISPUTE DU 3 MARS 1524.

Bâle, au moment où Farel y arriva, brillait d'un vif éclat dans le domaine de la vie intellectuelle et artistique. Depuis les jours du concile réformateur (1431-1448), elle était devenue un des foyers de la Renaissance au nord des Alpes. Erudits, lettrés, artistes, savants, imprimeurs, aimaient à s'y retrouver et à s'y fixer. Trente ans après Dürer, Hans Holbein y peignait. L'helléniste Jean Reuchlin, un des pionniers de l'humanisme allemand, y avait accompagné Jean Heynlin vom Stein, un des introducteurs de l'imprimerie en France. Le poète Sébastien Brant, l'auteur de

¹ Sur Jehan Vallière, voir : Bull. h. p. fr., 66^e ann. (1917), p. 228, et sources ibid.

² « *nam* (et non *jam*) monacho, quod publice evangelizares te persequente ». Lettre de Jean Canaye, déjà citée, H. I, p. 242.

³ Donc au plus tôt en juin 1523. Voir p. 115, note 2.

⁴ « Mais, ajoutait Farel, ce moyne ne se en alla sans réponse, telle que doit donner un qui craint Dieu, et qui est bon et loyal, et qui aime son Prince. » FAREL, *Epistre au duc de Lorraine*, Genève, 1543, p. 43-44, cité H. I, p. 483.

⁵ O. PERROT, *Vie* ^{fo} 3, GENÈVE, Bibl. univ. Msc. 147, reproduit par ANCILLON, p. 110.

⁶ H. I, p. 359 : Farel au Sénat de Bâle, 6 juillet 1525.

la *Nef des fous*, venait d'y mourir au moment où s'y fixait celui auquel regardaient les novateurs, Erasme de Rotterdam. Un cercle brillant d'humanistes et de bourgeois cultivés, tels Jean Amerbach et ses fils, Boniface et Basile, entourait le prince des humanistes, dont l'influence se faisait sentir jusque sur les magistrats bâlois.

Christophe de Utenheim, prélat favorable à l'humanisme et qui fut évêque de Bâle de 1502 à 1527, avait vainement tenté de corriger les mœurs et l'ignorance de son clergé. Depuis que sa cité était devenue canton suisse (13 juillet 1501), l'évêque l'avait vue s'émanciper de plus en plus de son pouvoir temporel, et en 1521, les Bâlois étaient devenus indépendants en supprimant le serment à l'évêque et en nommant eux-mêmes leur Conseil et leur bourgmestre. La révolution politique ne pouvait que préparer les transformations religieuses, bien que jusqu'en 1528 le Conseil ait été dans sa majorité conservateur et se soit occupé avec prudence et circonspection des affaires ecclésiastiques. Déjà en 1518, Capito, curé de la cathédrale, entrait en relations avec Luther dont l'imprimeur Jean Froben publiait les écrits avec le plus grand succès. En 1521, Guillaume Reublin prêchait contre la Messe, le purgatoire, le culte des saints, et il avait été chassé de la ville pour avoir, lors d'une procession, remplacé les reliques par une Bible. Wolfgang Wissenburg, prédicateur de l'Hôpital, avait osé dire la Messe en langue vulgaire, Conrad Pellican, gardien du Couvent des franciscains, donnait ses soins à l'impression des écrits de Luther. Surtout, en novembre 1522, Œcolampade, de son vrai nom Jean Hüssgen (1482-1531), était nommé vicaire de Saint-Martin et allait donner une impulsion nouvelle à la réforme bâloise.

Or ces événements avaient été suivis avec attention par les évangéliques parisiens dans le cercle desquels avait vécu Farel. Paris comptait en effet nombre de Suisses et spécialement de Bâlois favorables aux idées nouvelles : le Bâlois Guillaume Cop était médecin de François I^{er}. Henri Lorit, dit Glareanus, avait amené tout un groupe d'étudiants de Bâle à Paris, où il resta jusqu'en 1522. Le libraire Conrad Resch tenait boutique à « l'Ecu de Bâle », rue Saint-Jacques et y vendait, dès mai 1516, le Nouveau Testament d'Erasme. L'imprimeur Petri, en correspondance avec LeFèvre, recevait de Bâle les écrits de Luther qui y étaient réimprimés. En rapports suivis avec ces hommes, les évangéliques parisiens étaient, par eux, mis au courant de ce qui se passait à Bâle. En mai 1523, ils avaient ainsi appris que le magistrat bâlois publiait un mandement, recommandant aux prédicateurs de n'annoncer que le pur Evangile, tout en respectant les anciennes traditions¹. Et même Christophe de Utenheim en avait été si affecté qu'il quittait peu après sa ville et faisait de Porrentruy sa résidence. Aux évangéliques de Paris, Bâle apparaissait, selon les expressions de Jean Canaye, comme « le port de salut, l'asile, la ville vraiment royale, puisque le Roi des rois peut y faire promulguer, lire et vivre son Evangile². »

Rien d'étonnant dès lors à ce que Farel, forcé de s'expatrier, se soit dirigé vers Bâle et y ait reçu d'Œcolampade un accueil fraternel et une hospitalité, pour laquelle le Réformateur dauphinois ne pourra faire accepter au Bâlois aucune rétribution³. La maison d'Œcolampade était le foyer accueillant, largement ouvert à tous les

¹ Cp. STAEHELIN, *Buch der Basler Reformation*, p. 57.

² Canaye à Farel, 13 juillet (1524), *H. I*, p. 242 : .. Basileam, inquam, vere βασιλικήν...

³ *H. I*, p. 336, Œcolampade à Farel, 6 février 1525. Sur le rôle d'Œcolampade, spécialement à l'égard des Latins, voir STAEHELIN, *Œkolampads Beziehungen zu den Romanen*, Bâle, 1917.

réfugiés pour la foi. Dès son arrivée, Farel se trouva donc dans ce milieu en relations directes avec toutes sortes de gens qui travaillaient, comme lui, aux progrès de l'Evangile. Parmi eux, il fit connaissance d'un Hollandais, Hinne Rode, qui allait, semble-t-il, placer sur la conscience non seulement de Farel, mais de bien d'autres évangéliques de la Haute-Allemagne, un problème brûlant, celui de la notion symbolique du sacrement.

Ancien recteur de l'Ecole St-Jérôme des Frères de la vie commune, à Utrecht, Hinne Rode avait été destitué « à cause de Luther »¹. Il partageait, en effet, les vues de son ami, Cornelis Hendryck Hoen, avocat à la Haye, qui, comme leur commun inspirateur, Jean Wessel, ne pouvait admettre la présence réelle du corps et du sang du Seigneur dans les éléments eucharistiques. Hoen reconnaissait à Luther « tout jugement [vrai] de la Sainte-Ecriture », mais, estimant qu'il se trompait sur ce point, il lui avait écrit une lettre² qu'Hinne Rode porta à Wittenberg en 1521. Luther, esclave du sens littéral, n'avait pu admettre l'interprétation que donnaient les Hollandais des paroles de l'institution de la Cène. Ce dissentiment est aux origines de tout le vaste conflit entre luthériens et sacramentaires.

Cependant Hinne Rode s'était rendu à Bâle, en tout cas dès janvier 1523³, pour y surveiller l'impression des œuvres de ce Jean Wessel (Gansfort, 1420-1489), en qui on a souvent salué un des précurseurs de la Réformation. Il séjournera à Bâle jusqu'en l'automne 1524 et se rendra de là à Strasbourg. Hinne Rode avait apporté avec lui un ouvrage latin, une *Summa*, dont une traduction flamande paraîtra avant le 23 mars 1524⁴, et qui sans doute était de sa plume ou de celle de Cornélis Hoen. Or une traduction française de cet ouvrage fut imprimée à Bâle par Thomas Wolff en 1523, sous le titre de *La Summe de l'Escripture sainte et l'ordinaire des chrestiens enseignant la vraye foy chrestienne*⁵.... Ce livre se présente comme un abrégé de ce que

¹ « Propter Lutherum depositus est », dans FREDERICQ, *Corpus Inquisitionis*, IV, n° 114. Sur Hinne Rode (D. Johannes Roy), voir De HOOP SCHEFFER, *Geschied der Kerkberv in Nederland*, 1531, p. 90-107.

² Cette lettre, publiée par Zwingli en septembre 1525, est réimprimée dans GERDES I, *Monument*, p. 231. — En février, Cornelis Hoen et plusieurs autres suspects d'hérésie luthérienne furent emprisonnés à la requête de l'inquisiteur général François van der Hulst. La cour de Hollande protesta vivement auprès de la Régente des Pays-Bas contre cette atteinte à ses privilèges et contre les sévices exercés par l'inquisiteur à l'encontre de « maistre Cornelis Hoen, homme eagié, bien doct, dévotieulx, grand amosnier, d'honneste vie et conversation... et aultrement tout bien renommé ». (FREDERICQ, *Corpus* IV, p. 180. — Cf. A. EENHOG, *De Avondmaalsbrief van Cornelis Hoen*, La Haye, 1917.)

³ Le 22 janvier 1523, Rode déjeuna avec Œcolampade chez l'imprimeur Cratander. Bull. h. p. fr. 68^e année (1919), p. 72.

⁴ FREDERICQ, *Corpus* IV, p. 265 : Ordonnance de Charles-Quint du 23 mars 1523 (nouveau style, 1524), adressée au Conseil de Hollande contre les imprimeurs, vendeurs ou détenteurs de livres hérétiques.

La question controversée de savoir à qui attribuer la *Summa vanden godelycken scrifturen*, dont on a voulu découvrir l'auteur en Henri Bommelius, est discutée dans le Bull. h. p. fr., 68^e année (1919) p. 63-79 et dans *Realencyklopédie* XIX, p. 162 (*Summa* par S. B. van Veen.) Ce dernier ouvrage donne le 23 mars 1523 comme la date avant laquelle aurait paru la *Summe* en néerlandais; mais il s'agit bien de 1524 nouveau style. — En effet l'ordonnance qui condamne la *Summa*, interdit aussi l'*Ewangelië van Ste Matheus* « mit die glose dair inne gestelt ». Or, la première édition des Evangiles traduits en néerlandais d'après la version de Luther (avec « voor elck Capittel een corte beludenisse ») a été terminée le 28 août 1523, et peut-être ne parut-elle qu'une fois tout le Nouveau Testament imprimé (de HOOP SCHEFFER, I, p. 257). Elle ne peut donc avoir été citée le 23 mars précédent.

⁵ Pour le titre complet de la *Summe de l'Escripture sainte*, voir plus haut la *Liste bibliographique* n° I.

la Bible, et surtout le Nouveau Testament, enseignent sur la foi, le baptême, et la manière dont, dans les divers états et professions où il se trouve, le chrétien doit vivre « selon l'Évangile ».

Qui donc, à Bâle, a pu traduire en français la *Summa* et en assumer la publication ? La Réforme, réalisée dans le cadre de l'ordre existant, telle que la propose la *Summe*, rentre tout à fait dans les tendances de LeFèvre d'Étaples. Mais il était alors à Meaux, occupé par les traductions de son Nouveau Testament et du Psautier, comme par la rédaction de ses *Cinquante-deux Semaines*. Anémond de Coct, Lambert d'Avignon ou d'autres novateurs, préoccupés de fournir au public français des traités d'instruction, ne semblent pas en 1523 avoir séjourné à Bâle assez longtemps pour avoir pu mettre sur pied et faire imprimer un ouvrage aussi considérable que la *Summe*. Reste Guillaume Farel, qui peut avoir entrepris cette traduction à l'instigation d'Écolampade. Celui-ci faisait paraître à la même époque son traité sur la Sainte-Cène, où se discernent les effets de la visite d'Hinne Rode¹.

Sans doute, l'attribution à Farel de la traduction de la *Summe* soulève certaines objections : Aucune allusion de pareil fait ne se rencontre dans la correspondance de cette époque, et l'on peut se demander si un programme de réformes aussi restreint que celui du Néerlandais pouvait satisfaire l'entier et fougueux Dauphinois. Certes ces deux objections sont de poids. Remarquons, par contre, que la correspondance de Farel est très fragmentaire et qu'on n'a pas une lettre de lui antérieure à 1524. En outre une réserve, faite par le traducteur (ou par l'auteur ?) dans le prologue, est significative : « Mon intention estoit de ne pas publier le présent livre, mais, veu que j'en suis ainsy requis, je l'ai translaté. » Enfin, il faut remarquer que, lorsqu'il écrira l'année suivante son premier ouvrage, le *Summaire et briefve déclaration*, indépendamment d'ailleurs de l'œuvre de Hinne Rode, Farel s'inspirera du titre de la *Summe de l'Esriture sainte*.

C'est aussi dans cet automne 1523, alors que Farel s'efforçait de prendre contact avec les chefs de la Réforme, qu'eut lieu sans doute la première visite que, selon Olivier Perrot, il aurait faite à Strasbourg. D'après son biographe, Farel (ce qui est inexact), se serait rendu directement de Meaux à Strasbourg :

« Car la persecution esmeue contre l'Eglise de Meaux en l'an 1523, il fust contrainct de pourvoir à sa seureté ailleurs qu'en France et de changer de place. Et dès que ceste resolution fut prinse, Dieu fit voir l'efficace d'une vocation divine, le disposant à avancer la vraye Religion. Car sur le bruit de succez de la réformation mise en terme tant en Allemagne qu'en Suisse, il fust porté d'un instinct et mouvement divin à s'y rendre, non seulement pour poser de meilleurs fondemens de la vérité par le moyen d'amyables conferences, ains pour employer les dons et cognoissances receues à l'avancement du Règne du Sauveur partout où la providence de Dieu luy en feroit ouverture. — Arrivé qu'il fust à Strasbourg, il y rencontra deux excellens personnages, pasteurs de la ville, Wolfgang Capito et Martin Bucer, auxquels d'entrée se fit connoistre et captiva tellement leur bienveillance que sur les témoignages de piété, courage, zèle et suffisance, lesquels il leur fit recevoir pour leur estre joint en l'œuvre du Seigneur, ils luy donnèrent la main d'association et contractèrent par ensemble une amitié si sincère et sainte que jusques à leur mort ils

¹ *Das Testament Jesu Christi, das man byszber genennt hat dye Messz, verteutscht durch Ioannem Ecolampadium, anno MDxxiij.* On en connaît six éditions en cette année-là. (Cf. ERN. STAHELIN, *Ecolampad. Bibl.*, n° 85-90.)

ont nourri par lettres une communication de sentimens, avis, conseils sur tous incidens et affaires concernans la Religion ¹. »

Tandis que Farel était à Strasbourg ou plus probablement depuis son retour à Bâle, Gérard Roussel lui fit parvenir, sans doute au cours de décembre 1523, un petit volume imprimé le 2 à Paris, et dont le contenu le touchait très particulièrement. C'était la *Determinatio* ou sentence rédigée par la Faculté de Théologie de Paris, portant nette condamnation des erreurs prêchées à Meaux ². Arrêtée le 14 novembre, cette censure fut terminée le 1^{er} décembre, et lue solennellement ce jour-là, après un sermon du doyen de la Faculté, devant plus de cinquante maîtres et étudiants. Le lendemain elle était imprimée ³. Farel fut indigné. Ceux que l'excommunication doctorale traitait d'hérétiques, n'avaient voulu que proclamer l'Evangile dans son intégrité et sa simplicité. Il résolut de répondre. D'une plume rapide, mais trop peu retenue, il réédita la *Determinatio*, en y adjoignant un commentaire agressif et satirique des décisions sorbonniques, où il ridiculisait, en les nommant, les principaux meneurs de la réaction. Il justifiait, par ailleurs, toutes les propositions condamnées.

Ce pamphlet, publié avec le titre même de la brochure qu'il voulait combattre, *Determinatio Facultatis Theologie Parisiensis* ⁴, eut un succès de scandale. Tout rempli d'allusions souvent mordantes ou peu édifiantes à une série de personnages en vue, dans l'Eglise ou l'Université, il parut sous le pseudonyme du Docteur Murman, sobriquet donné au franciscain Thomas Murner, lequel était à Strasbourg à cette époque ⁵. Une préface dans laquelle l'auteur s'adresse à un certain maître harangueur du

¹ O. PERROT, *Vie*, Msc. 3459, p. 4-5; Ms de LAUSANNE, J. 630, p. 9-10. — Perrot, qui n'est pas très au net sur l'ordre des événements de 1523-1526, est le seul à mentionner expressément cette première visite de Farel à Strasbourg. Mais la « *Determinatio* » renferme des allusions directes à cette ville et ainsi confirme le renseignement de Perrot. Quand Farel y a été dans l'automne 1523, il n'y a probablement pas rencontré Capiton, puisque le 14 mai 1524, Œcolampade écrira au Réformateur strasbourgeois pour lui annoncer et recommander deux Français, du Blet et Farel (*H.* I, p. 214 n° 100). En tout cas, que ce soit alors ou plus tard qu'ils se soient connus, Capiton et Bucer seront pour Farel des amis précieux et fidèles, qu'on retrouvera souvent au cours de cette biographie.

Wolfgang Koepfel (Capito, 1478-1541), de Hagenau, professeur à l'Université de Bâle en 1515, avait été appelé en 1520 comme chancelier à la cour de l'Electeur de Mayence. Il venait, en mai 1523, de se retirer à Strasbourg où il jouissait d'un canonicat de l'Eglise St-Thomas. Il ne tarda pas à prêcher et à se déclarer pour l'Evangile.

Martin Bucer ou Butzer (Aretius Felinus), né en 1491 à Selestat, m. à Cambridge en 1551, était entré à quinze ans dans l'ordre des Dominicains. Il avait pris ses grades à Heidelberg où il avait fait en 1518 la connaissance personnelle de Luther. Dès 1519, il se prononçait avec enthousiasme pour les doctrines nouvelles et faisait réimprimer en langue vulgaire les écrits de Luther à Strasbourg et à Bâle. Il fut ensuite pasteur évangélique du château d'Ebernbourg auprès de Franz de Sickingen. Fixé à Wissembourg, il en fut chassé à cause de ses idées et gagna aussi Strasbourg en mai 1523. Comme il était fils de bourgeois de cette ville, le magistrat refusa de le livrer malgré les sommations de l'évêque Guillaume de Hohnstein. Bucer reçut l'autorisation de prêcher : il sera le véritable organisateur de la nouvelle Eglise strasbourgeoise; bien plus, il deviendra, à côté de Luther, Mélanchton ou Zwingli, l'un des grands chefs de la Réformation de langue allemande et il exercera une action indéniable sur Farel et Calvin comme sur la Réforme de langue française.

² G. Roussel en reparle à Farel dans une lettre du 6 juillet 1524, lui rappelant qu'il le lui avait adressé quelque temps auparavant : *banc dudum ad te missam curavi*. *H.* I, p. 234.

³ On en connaît deux exemplaires, l'un à Paris, à la Biblioth. Nat., l'autre à la Bibliothèque de Chartres, ce dernier coté : Th. n° 6968 bis 103.

⁴ Titre complet dans la Liste bibliographique n° II.

⁵ Thomas Murner, D^r en théologie (1475-1537), esprit versatile et instable, avait, dans des satires d'une crudité et d'un cynisme souvent révoltants, flagellé les abus de l'Eglise, et en particulier les mœurs relâchées des prêtres et des moines. Son poème « *Die Geuchmat* » (Bâle, 1519) est cité dans le pamphlet

droit canon, — peut-être Bédier, — ouvre le livre; elle est suivie d'une sorte d'introduction où est décrite de façon burlesque l'Université parisienne, « la mère de toutes les autres, fondée par saint Denys l'aréopagite en Grèce, qui vint à Paris avec deux compagnons, pour être trois en l'honneur de la Sainte Trinité... », ensuite de quoi elle est divisée en trois hiérarchies, des théologiens, des canonistes et des médecins. Une longue explication, destinée à « éclairer » les diverses propositions et censures des théologiens, forme le corps de l'ouvrage, qui se termine par une diatribe violente et touffue, sur le pouvoir absolu du pape : l'auteur, censé toujours être Murner, y argumente jusqu'à l'absurde par des renvois aux décrétales et des citations de droit canon, — ce qui prouve que Farel avait étudié les sources de la théologie catholique.

Æcolampade et Coct, Erasme aussi, savaient qui était l'auteur de ce factum, dont la tendance et la verve rappelaient les *Lettres des hommes obscurs*. On le jugea très sévèrement. « Farel, écrit Erasme, a publié un libelle des Parisiens et du pape. Que de grossièretés ! quelle inepte virulence ! que de gens désignés par leur nom ! et pourtant, lui seul n'y a pas mis le sien ¹. » Le livre fut imprimé à Nuremberg, sans doute par l'intermédiaire d'Anémond de Coct ² : il est probable que, ni à Bâle, ni à Strasbourg, on n'eût permis d'imprimer un ouvrage où étaient nommés tant de personnes importantes. Il dut paraître pour la foire de Francfort qui eut lieu avant le 27 mars. Le bienveillant LeFèvre, qui, à la fin de juin, en eut connaissance, en fut très froissé. Sans savoir que Guillaume Farel en fût l'auteur, il lui écrivait : « J'ai reçu aussi ce violent pamphlet qui, s'il tombe entre les mains de plusieurs, excitera fortement leur colère et enflammera leur haine contre nous qui n'en pouvons mais, comme s'il avait été fait à notre instigation. Si encore l'auteur de cette farce s'était abstenu de nommer ceux que j'aimerais mieux amener à résipiscence que de les marquer d'infamie ! Mais c'est là un don de Dieu ³ ! »

Tandis que son livre s'imprimait à Nuremberg, Farel, sans employer l'arme de l'ironie, allait trouver une autre occasion de combattre les doctrines traditionnelles et de faire, avec la plus grande dignité et dans un sincère esprit chrétien, un exposé des principes évangéliques. A diverses reprises déjà, à Bâle, des discussions publiques avaient permis aux représentants de la Réforme de faire connaître leurs vues et de se justifier devant l'opinion. Ainsi, le 30 août et le 6 septembre 1523, le Magistrat avait autorisé Æcolampade à répondre en une « dispute » à ceux qui l'accusaient de mépriser les docteurs, les bonnes œuvres, les saints, la tradition; le 16 février 1524, Etienne Stoer, curé de Liestal, avait pu, en une conférence contradictoire, dans la grande salle de l'Université, faire connaître les raisons qui l'avaient poussé à contracter un mariage. Et. Stoer, du reste, bien qu'il eût reçu l'approbation générale, et en

de Farel (fol. I iij v^o et I iiij r^o), dont le ton emporté et grossier cadrait bien avec le caractère des écrits de Murner (« de quo scripsi in meo libro von der geuch wegen » fait dire Farel à Murner). Celui-ci, qui avait pris une attitude hostile à l'égard des réformateurs de Strasbourg, prêchait énergiquement contre eux. Il avait traduit l'ouvrage d'Henri VIII contre Luther, ce qui lui avait valu une belle gratification du roi d'Angleterre. Plus tard, à Lucerne, où il établit une imprimerie, il continua à polémiser contre la Réforme. — Voir : Ch. SCHMIDT, *Hist. littér. de l'Alsace*, II, p. 239.

¹ Erasme à Melancthon, 6 sept. 1524, ALLEN, *Ep. Er.* V, n^o 1496, lignes 135-137. A partir de sept. 1524, Erasme affecte de désigner Farel sous le nom insultant de *Phallicus*. Erasme à J. Fisher, 4 sept. 1524. Ibid., n^o 1489, l. 35.

² Bull. h. p. fr., 68^e ann. (1919), p. 212-213.

³ « *Accepi illam acrem subsannationem.* » LeFèvre à Farel, 6 juillet 1524. *H. I.*, 223.

tout premier lieu celle de ses paroissiens, fut, par application de la loi, déposé par le Magistrat.... Cette discussion n'avait mis à nu qu'un des abus auxquels les réformateurs entendaient porter remède. Farel, brûlant du désir de participer activement à la libération des consciences, voulut placer le public en face d'une question beaucoup plus générale : le choix nécessaire entre l'Evangile de Christ et la tradition ecclésiastique. A cet effet, il rédigea, en latin, un appel suivi de treize thèses qu'il offrait de discuter le mardi après *Reminiscere*, c'est-à-dire le 23 février 1524, à huit heures du matin dans la grande salle du Collège.

« J'ai jugé bon, disait-il dans le placard d'invitation, d'apporter au milieu de vous quelques propositions desquelles dépend tout le résumé de la liberté chrétienne, et qui battent en brèche la tyrannie des ordonnances humaines.... Vous donc, pasteurs, à qui a été confié le soin du troupeau de Christ, et tous les autres, qui avez reçu charge d'enseigner, et vous, qui avez juré d'être les patrons de la vérité, et vous, qui voulez conserver les décrets de Rome, présentez-vous et rendez raison de la foi qui est en vous à celui qui le demande; et cela, en pleine lumière, comme des fils de lumière.... Accourez d'un cœur chrétien, faisant effort pour que la parole de Dieu seule remporte la victoire. »

Et voici les treize thèses :

1. Christ nous a prescrit une règle de vie définitive à laquelle il n'est permis de rien ajouter ou enlever.
2. Seules les choses à nous ordonnées par Dieu, peuvent être mises en pratique par la foi, de sorte qu'il est impie de se joindre à un parti ou de vivre sous d'autres préceptes que ceux de Christ, par lesquels il est ordonné à ceux qui ne peuvent vivre dans la continence, de se marier.
3. Il est contraire à la lumière de l'Evangile d'observer la coutume judaïque de la diversité des vêtements, des aliments et des cérémonies.
4. Les prières composées de beaucoup de paroles et qui ne sont pas conformes à la règle établie par Christ sont contraires à ce qu'il a prescrit et ne peuvent être instituées et récitées sans péril : il serait donc préférable que ce qui est donné pour elles fût distribué aux pauvres et ne contribuât point à alimenter de si grands maux....
5. Le devoir le plus strict des prêtres est d'étudier la parole de Dieu et de s'y appliquer au point de n'estimer rien au-dessus d'elle....
6. Il ne faut pas témérairement transformer les préceptes de Christ en conseils, ni faire l'inverse, car c'est là l'œuvre du diable....
7. Celui-là opprime l'Evangile qui le rend incertain, et celui-là a honte de Christ qui n'enseigne pas son frère sincèrement, craignant les hommes plus que Dieu.
8. Celui qui espère se sauver et être justifié par ses propres forces et son pouvoir, et non par la foi, s'élevant et se faisant Dieu par son libre arbitre, celui-là est aveuglé par l'impiété.
9. Ce qu'il faut demander par-dessus tout, c'est ce que suggère le Saint-Esprit; et les sacrifices des chrétiens ne doivent être offerts qu'à Dieu seul.
10. Ceux qui sont bien portants et dont le service de la parole de Dieu ne réclame pas toutes les forces, doivent, selon la parole de l'apôtre, travailler de leurs mains.
11. Le chrétien doit s'abstenir des bacchanales qui se célèbrent suivant la coutume des païens, ainsi que de l'hypocrisie judaïque dans les jeûnes et autres prati-

ques qui ne sont pas commandées par l'esprit; il doit par-dessus tout se garder des idoles.

12. Ce qui ressemble aux traditions et aux obligations judaïques, et qui répugne à la liberté chrétienne et la foule aux pieds, doit être supprimé par le peuple chrétien.

13. Il faut prendre soin que Christ, par la seule puissance duquel.... toutes choses sont gouvernées, apparaisse avec éclat à nos yeux. Nous espérons fermement que cela arrivera, si en chaque chose on se conforme à la règle évangélique, si toutes les dissensions.... sont supprimées pour que la paix de Dieu.... habite dans nos cœurs. Ainsi soit-il, ainsi soit-il¹.

Ainsi Farel ne polémisait, ni contre des doctrines particulières, ni contre un ordre spécial de personnes; mais ses thèses dénonçaient toute doctrine qui ne découle pas de la Parole de Dieu et toute personne qui profitait des abus existants. C'étaient les principes mêmes de la Réforme qui se trouvaient hardiment énoncés, en un langage plein de conviction, mais modeste et réservé.

Traduits en allemand par Œcolampade, les articles furent soumis au Magistrat qui accorda l'autorisation de les discuter publiquement. L'Université, par contre, fit à ce projet une opposition énergique. Le recteur et le vicaire de l'évêque, Henri de Schœnau, interdirent, sous peine de bannissement et d'exclusion de l'Université, à tout prêtre, étudiant ou suppôt de l'*alma mater* de prendre part à la dispute. Celle-ci ne put donc avoir lieu au jour fixé. Farel en référa au Magistrat qui publia et fit aussitôt imprimer (le samedi 27 février) un mandement en langue allemande, suivi du texte des thèses, par lequel il reprochait à l'Université son attitude hostile. L'Université, disait le mandement, a été fondée précisément pour que, par des débats publics et des discussions amicales, on puisse s'éclairer sur les questions controversées. En conséquence ordre est donné à tous les prédicateurs, prêtres, étudiants et suppôts de l'Université de prendre part à cette dispute, sous peine, pour les récalcitrants d'être privés de l'entrée et de l'usage des moulins, fours et marchés publics, ainsi que des bénéfices qu'ils tenaient de la ville². Cette énergique décision de l'autorité communale, belle manifestation de libéralisme, assura à Farel un considérable auditoire. La dispute eut lieu le jeudi 3 mars³. Un tabellion en rédigea le compte-rendu, qui est malheureusement perdu. L'on sait seulement que les opposants, malgré de multiples invites, n'y prirent guère la parole; « leurs fanfaronnades, écrivait peu de jours après Œcolampade, recherchent les coins obscurs⁴. » Farel, qui prononçait le latin à la française, fut traduit en allemand par le réformateur bâlois⁵. Dans son apologie de la vérité chrétienne, Farel, loin d'être intimidé par la présence d'hommes illustres et savants dont il percevait l'hostilité, se sentit, au contraire, soutenu et fortifié. « Quelle crainte, écrira-t-il plus tard à Calvin, en rappelant cette rencontre, pourrait s'emparer de ceux qui sont assurés, du moment qu'ils défendent la vérité, d'avoir, selon la promesse divine, une bouche et une sagesse auxquelles

¹ Cette traduction des thèses est donnée d'après E. DOUMERGUE, *J. Calvin*, II, p. 151.

² Le texte du mandement est donné : E. STAEHELIN, *Buch der Basl. Reform.*, p. 86-88; une traduction en français dans *H.* I, n° 92.

³ E. STAEHELIN, *op. cit.*, p. 86.

⁴ *H.* I, p. 202. Œcolampade à Zwingli, des premiers jours de mars 1524.

⁵ *H.*, *ibid.* — Cf. II, 61. Œcolampade à Farel, 25 nov. 1527, où il s'offre pour lui servir à nouveau d'interprète à la dispute de religion projetée à Berne.

tous les adversaires ne pourront résister, qui cherchent, non leur propre gloire, ni une victoire personnelle, mais celle de Christ et de la vérité, et qui la demandent dans leurs prières publiques et privées ¹ ? »

3. LA FIN DU SÉJOUR A BALE. LE VOYAGE A ZÜRICH ET CONSTANCE, LE CONFLIT AVEC ÉRASME ET LE BANNISSEMENT (DÉBUT DE MARS A DÉBUT DE JUILLET 1524).

La dispute du 3 mars avait fait connaître Farel. Son courage, sa piété, sa connaissance des Écritures lui gagnèrent de vives sympathies parmi les évangéliques bâlois. Il se lia ainsi d'amitié avec l'hébraïsant Conrad Pellican qui fut jusqu'en 1523 gardien des franciscains à Bâle, avec Jacques Immeli, curé de St-Ulric, dans la Rittergasse, avec Boniface Wolfhard, chapelain de St-Martin. L'attachement que lui témoignait Œcolampade lui fut particulièrement précieux; Farel en éprouva la solidité à bien des reprises, et en garda, au cours des années, un reconnaissant souvenir ². Cette affection sut être assez franche pour oser, en d'amicales conversations, reprendre l'impétueux Dauphinois sur son ardeur souvent trop peu mesurée ³.

Mais, par ailleurs, une opposition très nette se marquait contre Farel. Celui-ci nomme, au nombre de ceux qui, sans avoir peut-être pris l'initiative de faire interdire la dispute, avaient fort bien compris les dangereuses conséquences des XIII thèses : Erasme, Bär, Sichart et Chansonnette, — ces deux derniers juristes, les autres théologiens ⁴. L'adversaire le plus décidé et le plus dangereux de l'œu-

¹ CALVINI *op.*, vol. XI (II des lettres), n° 220, col. 48. — Dans les éditions antérieures des lettres de Calvin (*Calvini Epistolae*, Genève, 1575, p. 60, etc.), cette lettre de Farel à Calvin est datée du 11 juin 1543. Les éditeurs de Strasbourg la restituent à l'année 1540. (*H.* I, p. 202, note 7 : 1545 (?).)

² *Amicum semper habui a primo colloquio et non dubito ad extremum spiritum*. Farel à Bullinger, 27 mai 1556. CALVINI *op.*, vol. XVI (VII des lettres), n° 2468, col. 175.

³ Erasme, informé sans doute par Toussain, rapporte les reproches d'Œcolampade avec une agressive satisfaction : « Œcolampadius cujus mensa tum vtebatur [Pharellus], non semel obiurgavit hominem, quod obtrectandi nullum faceret finem, testatus se non posse ferre in convivio tam amarulentas obtrectiones. Id mihi narravit qui in eadem mensa accumbebat, vir integritatis rarissimae. » Desid. Erasmi *Responsio ad Epistol. apologeticam* (de Fribourg-en-Brig., 1^{er} août 1530) : ERASMI *opera*, éd. de Leide, 1703-1706, X, col. 1617 F à 1618 A.

⁴ CALVINI *op.* XII, col. 48 n° 220. — Louis Bär (1479-1554), de Bâle, étudia à Paris, où il fut premier aux examens de doctorat en théologie en 1512. Professeur à Bâle, il fut doyen de la Faculté de théologie en 1514-1515, recteur en 1514 et en 1520. Il reçut de l'évêque Christophe de Uttenheim la prévôté de l'Eglise St-Pierre. Nettement opposé à la Réformation, il fit tout ce qu'il put pour s'opposer à l'impression à Bâle des livres de Luther. Après le triomphe de la Réforme en 1529, il se fixa à Fribourg-en-Brigau. (Cf. ALLEN, II, p. 381 et sources *ibid.*)

Jean Sichart (c. 1499-1552), de Tauberbischofsheim, en Franconie, immatriculé en oct. 1514, à Ingolstadt, enseigna quelque temps (en 1519) dans une «schola poetica», à Munich. En 1521, à Fribourg, il était dans les ordres, mais en sortit et se maria. D'abord en sympathie avec la Réforme, il se décida en avril 1523 à se rendre à Bâle; toutefois des difficultés entre le parti protestant et lui l'amènèrent en avril 1530 à suivre Erasme à Fribourg. Docteur en droit en 1531, il accepta une chaire de juriste à Tubingue (1535), où il acquit une grande réputation comme conseiller juridique et comme professeur (Cf. ALLEN, VI, p. 252, et sources *ibid.*).

Claude Chansonnette (Cantiuncula), de Metz (c. 1490-1549), étudia à Louvain, puis à Bâle où, en 1518 il fut nommé professeur de droit civil, en 1519 recteur de l'Université, et en 1522 syndic de la ville.

vre réformatrice telle que la concevait Farel, était Erasme. Sa réputation mondiale attirait à Bâle de nombreux visiteurs; il jouissait dans la ville d'une très grande popularité et d'une considérable influence. Si, lors de la dispute de février-mars 1524, le Magistrat, jaloux de ses droits souverains, avait agi contre le conseil d'Erasme, il n'en tenait pas moins très grand compte des avis du célèbre humaniste; c'est à l'influence de ce dernier qu'il faut attribuer la lenteur et la prudence avec lesquelles on procéda dans la question religieuse. Erasme avait clairement fait connaître son point de vue. Il se défendait de traiter légèrement les lois ecclésiastiques : il voulait qu'à tout prix on évitât le scandale et ce qui eût pu émouvoir le peuple. Il était trop habile pour s'opposer ouvertement au désir du Magistrat de mettre l'opinion au courant des doctrines controversées; mais il était hostile à des débats publics et réprouvait explicitement les initiatives individuelles. Aux évêques de gouverner l'Eglise, à eux d'introduire des réformes, dont il n'avait pas craint, d'ailleurs, d'indiquer les raisons urgentes¹.

Parmi les pratiques religieuses dont il n'est pas question dans les Evangiles, mais qui tiennent une grande place dans l'Eglise, figure la confession auriculaire, dont on parla certainement au cours de la dispute soutenue par Farel. Erasme songea à la prendre comme sujet d'un nouveau traité, sorte d'élégante dissertation théologique à l'usage des gens du monde². Il y énumérait les bienfaits de la pénitence mais aussi ses inconvénients; il citait des exemples d'abus tellement graves du confessionnal qu'il paraissait parfois fournir des arguments à ceux qui s'élevaient contre elle. En résumé il déclarait la confession excellente, à condition que ni les confesseurs, ni les confessants, n'en abusassent. L'ouvrage d'Erasme fut si admiré par son ami Claude Chansonnette, qu'il le traduisit en français pour l'offrir (était-ce sur le conseil d'Erasme ?) à Marguerite d'Angoulême, l'amie de Briçonnet et de LeFèvre³. Ainsi, très habilement, Erasme, en se défendant de prendre parti, s'efforçait de conseiller à ceux qui, en France, s'intéressaient à la Réforme, de procéder prudemment en cette matière; il se disculpait, en même temps, du reproche d'être un fauteur d'hérésie, ce dont ses adversaires, en particulier Bédier, le syndic de la Faculté de théologie, s'efforçaient de persuader le roi⁴.

Le livre d'Erasme sur la Confession, eut le don d'exaspérer Farel qui en eut connaissance dès son apparition (avant Pâques 1524). Son indignation s'exhala en termes outrés qui rappelaient le style de la *Determinatio*. « Pour Erasme, s'écrie-t-il,

Devant le progrès des idées réformées, il quitta Bâle en 1523, bien qu'il ne leur eût point été hostile au début. En juillet 1523, il était à Paris. De 1525 à 1532, il fut chancelier de l'évêque de Metz, le cardinal de Lorraine; depuis 1540, chancelier de l'Autriche, avec résidence à Ensisheim. — BEGIN, *Biogr. de la Moselle*, I, p. 231-237. — RIVIER, *Claude Chansonnette*. (Cf. ALLEN, III, p. 349, et sources ibid.)

¹ Cf. *Ad reverend. princ. Christophorum ep. Basil. epistola apologetica Erasmi Roterodami*. Bâle, Froben, 1522 (6 août). (PARIS, Bibl. hist. prot. français coté R, 1207.) — Réimp. l'année suivante (mars 1523) à Paris, chez Vidoue. (LAUSANNE, Bibl. Fac. Eglise libre, coté LL 3750.)

² *Exomologesis sive modus confitendi* (Bâle, Froben, 1524), dédiée à François du Moulin, sieur de Rochefort, grand aumônier de François I^{er}.

³ Cette traduction, parue à Bâle le 26 avril 1524, a pour titre : *Manière de se confesser par Monsieur Erasme Roterodame*. Seul exemplaire connu : PARIS, Bibl. hist. prot. français, coté R 16072.

⁴ Claude Chansonnette se rendit à la cour avec sa traduction du traité de la Confession. Il vit le roi qui le chargea d'un billet autographe adressé à Erasme, pour inviter celui-ci à se rendre en France. « Je vous avertys que sy vous voulez venyr, que vous seres le byvenu. » 7 juillet. — N. Weiss restitue cette lettre à l'année 1524. ALLEN, V. n° 1375, dit : 1523. RIVIER, *Cl. Chans.*, p. 10 : 1522 ou 1523.

pour ce caméléon, pour ce pestilentiel adversaire de l'Evangile, qu'on prononce de pieuses prières afin qu'il se repente ou que devienne totale sa folie; elle est éclatante, même pour les aveugles, dans son traité sur la confession, livre inepte au suprême degré et qui ne vaut que d'être pollué d'ordures¹. » Il se hâta de nantir ses correspondants de Meaux de l'impression qu'il ressentait, et de leur faire part de ses sentiments de mépris envers Erasme²; ses lettres furent sans doute cause que Marguerite ne répondit pas aux avances d'Erasme, non plus que de Chansonnette.

A Bâle même, Farel continuait à polémiser. Pour témoigner de sa reconnaissance à la cité où il avait été si bien reçu, il ouvrit pour les étudiants un cours « destiné, dit-il lui-même, à développer la piété, la paix et la tranquillité dans l'Etat ». A cet effet il commentait l'apôtre Paul; mais ces leçons, où, sans doute, il ne pouvait s'empêcher de faire des personnalités, — puisqu'il y parlait des « ennemis de Dieu et du Magistrat qui ont tout bouleversé dans la république des chrétiens », — augmentèrent contre lui l'hostilité des conservateurs. Cela le décida, malgré les prières de plusieurs personnes pieuses et instruites, à interrompre son enseignement, et même à quitter momentanément la ville³.

Son départ eut lieu peu après la Pentecôte qui tombait, cette année-là, le 15 mai. Œcolampade lui remit deux lettres d'introduction, l'une pour Capiton, à Strasbourg, l'autre pour Luther⁴. Ces lettres recommandaient chaudement Farel et un autre Français qui devait voyager avec lui, le gentilhomme Antoine du Blet, de Lyon, qui s'occupait d'affaires de banque. Ils se proposaient de gagner Wittenberg en passant par Strasbourg. Œcolampade s'exprimait ainsi sur Farel dans sa lettre à Luther :

« Il a mis une grande ardeur chez nous à une dispute et à un cours publics : il est d'une instruction à désoler, si ce n'est même à ruiner toute la Sorbonne.... Farel, rien de plus loyal que lui. Quelques personnes lui voudraient un zèle moins agressif envers les ennemis de la vérité : moi, je trouve son courage admirable et ne crois pas, qu'à cette heure, il soit moins nécessaire que la douceur quand elle vient à propos. »

Les voyageurs renoncèrent à se rendre en Saxe, et n'allèrent pas plus loin que Zurich. Là, Farel vit Zwingli, dont il envoya des thèses à LeFèvre et dont il n'oublia pas la condescendance à l'égard de lui « jeune néophyte⁵ »; il entra aussi en relations avec Oswald Myconius, Conrad Grebel et d'autres. Puis Farel et du Blet passèrent par Schaffhouse et Constance, où ils se trouvaient avant le 6 juin⁶, et ils rentrèrent à Bâle, d'où du Blet regagna Lyon.

¹ KAPP, *Kleine Nachlese zur Erläuterung der Reformation-Geschichte*, Leipzig 1727, II, p. 604 : lettre de Farel à un inconnu, dont copie avait été prise par Georges Spalatin.

² Il avait, en leur écrivant, traité Erasme de renard et de singe. — « Non facile queat [Marguerite d'Angoulême] *vulpecule* de qua scribis dolis illaqueari. » Nicolas Le Sueur à Farel, 15 mai 1524. *H. I*, p. 218. — Nondum videre potui libellum illum de confessione auriculari, in quo se prodit *simia* illa quam suis belle depingis plumis. » Gérard Roussel au même, 6 juillet 1524. *H. I*, p. 238.

³ *H. I*, p. 360. — Voir *ibid.*, p. 358 à 364, la requête et justification que Farel adressa, le 6 juillet 1525, au Sénat de Bâle.

⁴ *H. I*, n° 100 : Œcolampade à Capiton, du 14 mai, et n° 101 : Œcolampade à Luther, du 15 mai 1524.

⁵ CALVINI *op.* vol. XIII (IV des lettres), n° 1156, col. 210 : Farel à Bullinger, 3 mars 1549. Farel, alors âgé de 34 à 35 ans, n'avait que cinq ans de moins que Zwingli.

⁶ ALLEN, *Ep. Er.*, V n° 1454, l. 18 : J. Botzheim à Erasme, de Constance, 6 juin 1524.

Farel, affectueusement accueilli à son retour, fut prié par « ceux qui aimaient l'Evangile » de prêcher aux gens de langue française qui habitaient Bâle ou qui y avaient cherché un refuge; parmi eux Anémond de Coct, Pierre Toussain, Didier Abria, Jean Vaugris¹.

Avant de monter en chaire, Farel prit l'avis de quelques-uns des principaux membres du Conseil, et attendit qu'un lieu de culte lui fût désigné². Ecolampade vainquit les scrupules que Farel, simple laïque, aurait pu avoir à entrer dans le ministère de la prédication³; et, l'engageant certainement à modérer la véhémence de ses attaques contre l'Eglise, il lui rappela que la prédication avait un autre but que de polémiser. « J'enseignerai, dira Farel, avec plus de retenue qu'on n'aurait osé en attendre de moi, en présentant en toute sincérité et en toute douceur aux âmes affligées, le Sauveur, notre avocat et notre médiateur auprès du Père⁴. » Mais ni cette retenue de Farel, ni l'affection qu'il portait à l'hospitalière cité, n'empêchèrent son ministère auprès de la petite communauté de langue française qu'il cherchait à constituer, d'être brutalement interrompu. Il n'avait prêché que trois fois encore,

¹ Pierre Toussain (c. 1498-1573), né à St-Laurent, sur la frontière lorraine, passa sa jeunesse à Metz. En octobre 1514, il vint suivre les cours de l'Université de Bâle, puis étudia à Cologne, à Paris et à Rome. En 1515, il reçut un canonicat à Metz. Il paraît s'être retiré à Bâle dans les premiers mois de 1524. Il fit en février 1525 une tentative pour prêcher à Metz; il la renouela, avec Farel, en juin : les deux fois vainement. Il se rendit en France, et fut peut-être quelque temps prédicateur de Marguerite de Valois. En 1531, il se réfugia à Zurich, puis rejoignit, en septembre, Farel à Grandson. En automne 1533, il était à Bâle; après divers voyages en Allemagne, il fut appelé à Montbéliard, où, à dix ans d'intervalle, il succédait, en juillet 1535, à Farel. Il fut pensionné en 1571, et mourut le 8 octobre 1573. — Voir J. VIÉNOT, *Hist. de la Réf. dans le pays de Montbéliard*, 1900.

Didier Abria ou Aubryot, « beau jeune homme et droit compagnon de M. Pierre [Toussain] » (FERRY, *Observ. sécul.*, II, 424, cité par J. Viénot) fut curé de la paroisse de Ste-Gorgonne à Metz depuis 1514. En 1524, ses sympathies pour la Réforme l'amènèrent à rejoindre Toussain à Bâle, où il séjourna jusque vers le mois de juin 1525. A ce moment, il rentra très brusquement à Metz, et Ecolampade craignait que ce ne fût pas pour évangéliser... Jeté en prison à Metz, il y passa huit à dix jours, puis se réfugia à Paris, où il évita Toussain. Josse Badius, l'imprimeur, le louait (1528) de ses mœurs, de sa connaissance des lettres et de son zèle à étudier la vraie religion. En 1531, il était de retour à Metz, chanoine de la cathédrale, mais toujours suspect : une procédure fut commencée contre lui par ordre du cardinal de Lorraine en 1532. Dès lors il disparaît. On peut se demander s'il ne faudrait pas l'identifier avec Didier Aubert, prêtre français, brûlé à Liège le 26 avril 1533. — Voir sur ce dernier point : Bull. h. p. fr., LVIII (1909), p. 478. — Sur Abria : O. CUVIER, *Trois martyrs*, p. 1 et 77; Bull. h. p. fr., pass. (Index). — VIÉNOT, op. cit., I, p. 43 et n. — H., I, pass. (Index).

Jean Vaugris, né vers 1488 à Charly, près Lyon, était l'aîné de quatre frères, tous libraires, dont le dernier se fixa à Venise. Il était neveu de Conrad Resch et de Jean Schabeler, dit Wattenschnee, imprimeurs de Bâle. Libraire à Lyon, Vaugris y représentait Schabeler, avec Michel Parmentier. Il épousa vers 1520, à Bâle, Andrea Weingartner, et en 1523 il s'établit à Bâle, dont il acquit la bourgeoisie en 1524. En 1527, il fonda un dépôt de librairie à Paris, dans une dépendance de la Licorne, rue St-Jacques. Il mourut à Nettancourt à la fin de cette même année. RENOARD, *Imprimeurs parisiens*, p. 340. — BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, X, p. 457 ss. — HEITZ et BERNOULLI, *Basler Büchermarken*, p. xxvii.

² « Par celui, dit Farel, auquel les magistrats avaient confié une église », c'est-à-dire, sans doute, par Ecolampade, vicaire du vieux curé de St-Martin, Antoine Zanker, dont l'âge et les infirmités avaient arrêté l'activité. Cf. H. I, p. 360.

³ « ... je n'eusse osé prescher, attendant que nostre Seigneur, de sa grace, envoyast personnages plus propres et plus suffisans que ne suis : toutefois comme en la predication à laquelle ce saint personnage [Ecolampade] ordonné de Dieu, et légitimement entré en l'Eglise de Dieu, m'incita avec l'invocation du nom de Dieu, je ne pensay qu'il me fust licite de résister... » (Il est possible que cette phrase ne se rapporte qu'à l'appel que reçut Farel, quelques semaines plus tard, de prêcher à Montbéliard.) *Epistre aux lecteurs fidèles*, postface du *Sommaire* de Farel, éd. de Genève, Jean Gérard, 1552, p. 219. (Bibl. de St-Gall.)

⁴ H. I, p. 360.

lorsque, subitement, un samedi de juillet 1524, le 2 ou le 9, un ordre péremptoire du Magistrat lui enjoignit de quitter la ville.

Il a laissé un récit vibrant de cette expulsion, pour lui complètement inattendue.

« La veille du dimanche où je devais prononcer mon quatrième sermon¹, je suis appelé à dix heures par le crieur public. J'accours, la conscience tranquille, et arrive à l'hôtel de ville si vite que le messenger pouvait à peine me suivre. Là, j'attends assez longtemps devant la porte. Enfin le sergent à verge m'appelle, et ne pouvant ni me comprendre, ni se faire comprendre de moi, me conduit dans le poêle, à l'angle de l'hôtel de ville. Là quelqu'un qui essayait de me parler latin me dit : « Nous voyons quel est votre Evangile. » Puis après une courte altercation : « Messieurs veulent que vous quittiez la ville aujourd'hui. » — Je lui répondis : « Je ne voudrais pas rester en ville contre la volonté de Messieurs, mais j'aimerais savoir si j'ai péché contre quelqu'un en quelque chose, ou ce que j'ai fait de mal.... Je ne refuse pas de mourir si je l'ai mérité.... » — Lui : « Messieurs veulent que vous vous en alliez, et vous vous engagerez par serment à ne rien réclamer de la cité ni d'aucun de ses citoyens et à ne pas la diffamer par vos lettres. » — « Je m'y suis déjà engagé, répliquai-je.... » Finalement il extorqua de moi le serment que je prêtais, de peur de le scandaliser, lié, d'ailleurs, par la loi de Christ qui est d'aimer ses ennemis, et non seulement ses amis. J'obéis avec le plus grand empressement, et Dieu sait que je n'ai jamais quitté une ville avec plus de joie, car je m'émerveillais d'y avoir tant d'amis, tant de frères très chers. Mais, à vrai dire, alors que j'avais déjà parcouru un mille, je commençai à me demander pour quelle cause j'avais dû m'en aller si précipitamment et une sorte de stupeur envahit mes pensées.... J'en vins à me convaincre que tout cela avait été fait à l'insu du Conseil, et à l'instigation de quelque bon ami....² »

Ce dernier mot vise évidemment Erasme, et la supposition de Farel se trouve être appuyée par la correspondance du rancuneux humaniste, dont l'intervention, d'ailleurs prudente et réservée, semble bien avoir contribué à provoquer l'expulsion du réformateur³. Mais comment expliquer qu'Erasme soit arrivé à provoquer, de la part du Magistrat bâlois, si circonspect, une décision qui n'aura certainement pas été prise sans motifs ? La virulente satire contre la Sorbonne et le pape, qui avait paru pour la foire de Francfort, circulait depuis quelque temps à Bâle et ailleurs. A Bâle, elle se vendait publiquement chez Cratander et Wattenschnee, et l'on admettait généralement que Farel en était l'auteur. Erasme, à qui tout ce qui se passait était rapporté, savait aussi que Farel le désignait par le surnom de Balaam⁴. Etre

¹ Farel, rentré à Bâle vers le 6 juin, aura prêché au plus tôt le dimanche 13, s'il put en obtenir pour ce dimanche déjà, l'autorisation. Ses trois prédications auraient donc eu lieu les 13, 20 et 27 juin, peut-être seulement les 20, 27 juin et 3 juillet. Un écrit d'Erasme, d'environ la fin de juillet 1524, — la 2^e édition du *Catalogus Lucubrationum*, — parle d'un entretien avec Farel *bisce diebus*, « il y a quelques jours ». Farel dut encore être à Bâle, et y rencontrer Erasme, dans les premiers jours de juillet. Expulsé un samedi, il est à peine possible que ç'ait été le 2 ; ce fut sans doute le 9. Il faut donc placer l'arrivée de Farel à Montbéliard au moins huit ou quinze jours plus tard que la fin de juin. Bull. h. p. fr., 69^e ann. (1920), p. 136 n. 2 ; ALLEN, I, p. 31.

² « ... inscio Senatu haec procurata ab aliquo amico nostro. » Justif. de Farel, H. I, p. 360-362.

³ « Vous me parlez d'un nouvel antagoniste, écrit Erasme à Vivès, le 27 décembre 1524. Vous faites sans doute allusion à Otto Brunsfeld... *Pballicus est plus fou encore*. Le Magistrat, par de sérieuses menaces, a réprimé l'insolence, du reste impuissante, de mes calomniateurs. » ALLEN, *Ep. Er.*, V, p. 612

⁴ *Balaam*, le prophète que Balak, le roi des Moabites, voulut persuader à prix d'argent de maudire les Israélites, mais que Dieu contraignit à les bénir par trois fois. *Nombres*, xxii à xxiv.



VUE DE LA VILLE DE BALE EN 1493

D'après « Die Basler Stadtbilder », publié par la Société historique et archéologique de Bâle.



PLAN DE BALE EN 1550

D'après « Die Basler Stadtbilder », publié par la Société historique et archéologique de Bâle.

A Bâle, en 1524, Farel a logé chez Oecolampade, près de l'église St-Martin.

traité de Balaam, c'est-à-dire être accusé d'avoir reçu de l'argent pour rendre odieux ceux dont au fond il approuvait le but, cela parut à Erasme une insulte intolérable. Il avait conscience de son incontestable supériorité intellectuelle; il se savait sincère dans ses efforts pour amener peu à peu, sans bouleverser ce qui existait, une réforme de l'Eglise. On comprend dès lors combien le blessaient les attaques qui se multipliaient autour de lui. Déjà susceptible par nature, il était d'autant plus sensible et irritable que des souffrances cruelles ne lui laissaient guère de répit.

Agacé par l'impétuosité et l'assurance imperturbables de Farel, il résolut d'avoir une explication avec lui. L'occasion s'en présenta lors d'une discussion agitée, qui mit aux prises plusieurs personnes, et à laquelle assista Erasme, sans que lui-même y ait pris part¹. De tels entretiens étaient sans doute fréquents, et dégénéraient facilement en violences².

« Ayant emmené mon homme à l'écart, raconte Erasme (n'oublions pas que nous n'avons que sa version³) — je commençai par lui demander s'il était bien vrai qu'il m'ait traité de Balaam », et « j'exigeai qu'il me dit pourquoi il l'avait fait ». — « Il bredouilla d'abord des explications confuses, sans rien nier, ni rien avouer. Enfin, comme je le pressais, il me répondit que ce propos avait été tenu par un marchand français qui était, depuis peu, parti d'ici⁴.... Comme j'insistais pour qu'il exposât les motifs qui lui faisaient penser que je méritasse ce blâme outrageant, il répliqua avoir entendu dire que je me vantais de posséder un plan pour éteindre complètement cet incendie luthérien, c'est-à-dire anéantir l'Evangile, car il ajouta lui-même cette explication. » Sur cette discussion toute personnelle, vint se greffer un rapide débat théologique. Erasme demanda à Farel ce qu'il pensait de l'adoration des saints, ceci afin de l'entraîner à nier qu'il fallût adorer le Saint-Esprit, puisque pas plus le second que le premier de ces cultes n'étaient enseignés par l'Ecriture. Farel ayant répondu par le verset « des trois témoins »⁵, Erasme rétorqua que ce passage ne se trouvait pas dans les anciens manuscrits, et n'était pas cité par les plus grands adversaires des ariens, Athanase, Cyrille et Hilaire. « La discussion s'arrêta, car la nuit approchait.... Je suis partisan de l'Evangile, conclut Erasme, mais je ne m'associerai pas à leur Evangile, à moins que je ne voie d'autres évangélistes et un autre peuple que ceux que je vois à présent. »

Tout ceci suffit pour laisser présumer que si Erasme n'a peut-être pas, par une plainte en due forme, réclamé le bannissement de Farel, le gouvernement bâlois

¹ « ... diremi disputationem qua cum aliis quibusdam altercabatur. » ALLEN, *Ep. Er.* V n° 1510, l. 16-17 : Erasme à Antoine Brognard, 27 oct. 1524.

² Farel, dans sa justification au Magistrat de Bâle, déjà citée, fait allusion à des troubles, à des désordres : « turbationes quae paulo ante fuerant. » *H.* I, p. 363.

³ Plusieurs récits de l'entrevue qu'il eut avec Farel nous ont été laissés par Erasme. L'un est adressé à son ami Jean de Botzheim, chanoine de Constance, dès la fin de juillet (*Catalogus Lucubrationum*, loc. cit., ci-dessus p. 128, note 1); un autre, le 6 sept., à Mélanchton (ALLEN, *Ep. Er.* V n° 1496); un troisième, le 27 octobre, à Antoine Brognard, chanoine de Montbéliard (ibid. n° 1510). — Le récit qu'en fit Farel à un ami à Constance est perdu : Erasme en eut communication sous-main; il déclare : « Nihil vidi vanius, nihil gloriosius, nihil virulentius. Sunt ibi interdum decem versus in quibus ne syllaba quidem vera est. » ALLEN, *Ep. Er.*, V n° 1496, l. 133-134.

⁴ Antoine du Blet.

⁵ I Jean V, 7 : « Car il y en a trois qui rendent témoignage : l'Esprit, l'eau et le sang, et les trois sont d'accord. » — Erasme avait supprimé ce verset dans la première édition de son Nouveau Testament, mais consentit à le rétablir ensuite.

aura néanmoins tenu à ne pas provoquer le mécontentement d'un hôte aussi célèbre, et qu'on désirait ménager. Soucieux d'éviter tout ce qui pouvait augmenter les troubles de l'heure, le Conseil n'aura pas hésité à expulser un étranger dont la présence était une occasion d'agitation et de conflits. Bientôt après, d'ailleurs, s'il ne l'avait pas fait déjà, Erasme agit directement contre Farel. Il écrivit une lettre au Magistrat bâlois, dans laquelle il lui dénonçait « ce séditieux, cet homme sans frein ni mesure », par qui il se plaignait d'être attaqué en des écrits anonymes, impunément répandus; il réclamait contre la liberté avec laquelle pouvait se vendre la *Determinatio*, « un pamphlet dans lequel beaucoup de personnes sont diffamées, principalement le Souverain Pontife », il demandait des perquisitions chez les libraires, et, déclarant tenir à sa réputation, il insinuait que bientôt le Magistrat, à moins de mesures énergiques, serait à son tour, atteint dans la sienne¹.

La rupture était complète entre deux tempéraments qui ne pouvaient s'entendre : l'ardeur agressive et parfois outrageante du rude montagnard dauphinois, et la prudence réfléchie, aggravée par une susceptibilité malade, du grand humaniste flamand. Mais il y avait là bien autre chose que quelques passes d'armes pour lesquelles se passionnait le public. Au lieu de partager les lenteurs, les hésitations avec lesquelles, jusqu'alors, on s'avancait dans les voies nouvelles, Farel, résolument, à ses risques et périls, déclarait sonnée l'heure des réalisations. Son appel à l'Université et au clergé bâlois, sous ses formes inoffensives, réclamait déjà une transformation radicale de tout l'état ecclésiastique et religieux. Puis, comme pour brûler ses vaisseaux, il avait attaqué, avec une rare violence, et en les nommant, non seulement les autorités religieuses responsables, mais encore ceux qui déploraient leur attitude et essayaient de leur persuader d'y remédier. L'obstacle qu'il fallait renverser, c'était tout le système papal et ceux qui, tout en le critiquant, voulaient le maintenir. Pour Farel, il fallait choisir entre l'Evangile et la papauté; la temporisation était infidélité².

¹ ALLEN, *Ep. Er.*, V n° 1508 : lettre d'Erasme au Magistrat de Bâle. (Trad. dans Bull. h. p. fr., 69^e ann. (1920), p. 140.) — Cette plainte d'Erasme n'est pas datée; elle est assignée par M. P. S. Allen au mois d'octobre 1524, à cause de ses rapports avec les n°s 1496 et 1510 (cités p. 129, note 3). — Mais ne serait-elle pas d'une date antérieure, et ne faudrait-il pas y voir la plainte qu'Erasme déposa en août auprès du Sénat de Bâle, en même temps qu'il écrivait à celui de Strasbourg, ainsi qu'il le dit dans une lettre du 2 septembre ? (Lettre à J.-Matth. Giberti, évêque de Vérone et dataire de Clément VII à Rome, ALLEN, V n° 1481 l. 28, 29.) Si l'on compare ce que dit Erasme à Giberti au sujet de la plainte qu'il a formulée contre la scélératesse audace de ceux qui *écrivent des libelles mensongers sans titres ou avec des titres fictifs*, de ceux que *Luiber lui-même ne supporterait pas*, — on discerne une telle analogie de pensée et même de termes entre sa lettre à Giberti et sa plainte au Sénat bâlois, qu'on est justifié à leur assigner des dates rapprochées. (Cf. ALLEN, *Ep. Er.*, V n°s 1481 et 1508.) Ce serait, donc, en août déjà, puisque avant le 2 septembre Erasme avait reçu leurs réponses, que les autorités de Bâle (et de Strasbourg) eurent à enregistrer les doléances catégoriques de l'humaniste irrité.

² N. WEISS, Bull. h. p. fr., 69^e ann. (1920) p. 142-145. — Nous rappelons que, par respect pour le travail de M. N. Weiss qui avait accepté de rédiger la présente étude, nous avons jusqu'ici utilisé, souvent dans leurs propres termes, les articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*. (J. M.)

CHAPITRE III

FAREL A MONTBÉLIARD ET A STRASBOURG

(MI-JUILLET 1524 — MI-OCTOBRE 1526)

par J. Meyboffer et J. Pétremand.

I. DÉBUTS DE MINISTÈRE A MONTBÉLIARD (MI-JUILLET A NOVEMBRE 1524),

par J. Meyboffer.

LE départ de Farel avait été précipité. Il fut obligé de quitter Bâle sans pouvoir mettre ordre à ses affaires, ni même prendre avec lui ses effets¹. Il dut se demander où diriger ses pas. Les amis nombreux qu'il avait laissés dans la ville s'en préoccupaient. « Tous les grands personnages avec lesquels il avoit conversé et conféré... trouvèrent enfin à propos le resouldre à applicquer son ministère envers les peuples de sa langue, et se disposer à mettre la main à l'œuvre de la réformation du costé de Montbeliard². » Farel accepta cette mission³ avec empressement. Arrivé à Montbéliard dans le courant de juillet, il fit demander au souverain du pays, l'autorisation « pour l'amour de Dieu de prêcher et d'annoncer la Parole de Dieu⁴ ». Après que des renseignements sur lui eussent, semble-t-il, été demandés à Bâle⁵, une réponse favorable fut faite à sa requête⁶.

Œcolampade avait levé les hésitations que Farel avait eues à entrer dans le ministère de la prédication; ses exhortations l'avaient décidé, déjà, à prêcher en français à Bâle. La vocation par le peuple paraissait à Farel constituer l'élection légi-

¹ Œcolampade, par la suite, s'occupa de les lui faire expédier, et de régler les quelques dettes qu'il avait pu laisser. « Nemo hactenus pecuniam tuo nomine postulavit a me. » *H. I*, p. 254, Œcolampade à Farel, 2 août 1524.

² O. PERROT, *Vie* (copie de Lausanne), p. 13-14.

³ « Evangelizatum.... missus es », lui écrira Œcolampade. *H. I*, p. 265, Œcolampade à Farel, 19 août 1524.

⁴ *H. I*, p. 268.

⁵ Cela paraît ressortir d'une lettre où Œcolampade fait allusion à des délégués qu'Ulric avait envoyés à Bâle. « De his quae apud me insumpsisti, nihil peto; *nihil etiam accepi a ministris ducalibus.* » *H. I*, p. 336 : Œcolampade à Farel, 6 février 1525.

⁶ «.... ce qu'en prince chrétien nous n'avons pas voulu lui refuser. » *H. I*, p. 268 : Ulric de Wurtemberg aux gouverneurs de Besançon, 20 août 1524.

time du pasteur¹ : à Montbéliard, donc, « estant requis & demandé du peuple & du consentement du Prince qui avoit connaissance de l'Evangile, [il] print la charge de prescher² ».

Le prince qui se montrait ainsi favorable à la Réforme, était Ulric, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard. Né en 1487, il avait succédé, à l'âge de dix ans, à son oncle Eberhard VI le Barbu. Celui-ci avait veillé sur l'éducation du petit prince, orphelin de mère dès sa naissance, et dont le père, le comte Henri de Wurtemberg, n'avait pas toute sa raison. Déclaré majeur à seize ans, le 16 juin 1503, Ulric avait, comme premier acte d'autorité, rappelé en Wurtemberg le célèbre Reuchlin qui en avait été exilé. En 1511, il épousa à Stuttgart, Sabine, fille d'Albert IV, duc de Bavière, et nièce de l'empereur Maximilien. Nature violente et emportée, Ulric convenait lui-même qu'il maltraitait sa femme; dans un accès de jalousie, il assassina un compagnon de chasse, le chevalier Jean de Hutten : aussi se vit-il abandonné de toute la noblesse et mis par l'empereur au ban de l'empire. Comme il s'apprêtait à faire résistance, le ban fut levé à condition qu'il payât une somme considérable aux Hutten, et cédat à un conseil d'Etat le gouvernement du duché (1517). Il n'exécuta aucune des clauses du contrat. En 1519, il pilla la ville impériale de Reutlingen pour venger un de ses forestiers, mis à mort par les bourgeois. Reutlingen faisait partie de la Ligue de Souabe; celle-ci leva une armée dont le commandement fut confié à Guillaume de Bavière, le beau-frère d'Ulric, et à François de Sickingen. Les confédérés s'emparèrent aisément du Wurtemberg, malgré l'alliance d'Ulric avec François I^{er}. Stuttgart tomba le 7 avril 1519, et le 24 mai était prise Asperg, dernière forteresse du duc. Le Wurtemberg fut annexé à l'Autriche.

Ulric chercha refuge dans les terres de langue française qui lui restaient : il s'établit à Montbéliard vers Noël 1519, et en fit, jusqu'en 1526, sa résidence principale, tout en séjournant fréquemment soit en Suisse, à Bâle, à Lucerne, à Soleure, soit, un peu plus tard, auprès de Philippe de Hesse³. Entré en rapports à Bâle avec Écolampade⁴, mis par lui en relations avec de nombreux proscrits pour la foi, Ulric se rattacha à la Réforme, grâce, particulièrement, à l'entremise du chevalier Hartmuth de Kronberg⁵. Ce fut ainsi que, sous les auspices du duc Ulric, le comté de Montbéliard devint le champ de l'activité réformatrice de Guillaume Farel⁶.

Celui-ci entreprit sa tâche avec ardeur, avec courage, presque avec fougue. Dès son arrivée, le comte lui avait confié la chaire de l'église du château, dédiée à saint

¹ A quoi Gérard Roussel répondait : « *Sed requiro antea populum fieri christianum et Dei agi spiritu.* » H. I, p. 236 : Roussel à Farel, 6 juillet 1524.

² *Epistre aux lecteurs fidèles*, postface du *Sommaire de Farel*, édit. de 1552 (déjà citée), p. 219.

³ Voir L. F. HEYD, *Ulrich, Herzog zu Württemberg*. Portrait du duc, voir Pl. XIII.

⁴ Originaire de Weinsberg, Écolampade était un ancien sujet d'Ulric.

⁵ HEYD, II, p. 118-120.

⁶ En 1524, le comté de Montbéliard comprenait cinquante-trois localités. Aux confins du comté et des « seigneuries », quinze villages dépendaient à la fois du comté et des seigneuries. Les seigneuries étaient celles de Blamont (15 villages), de Clerval (28 villages) et de Passavant (31 villages). Les seigneuries de Climont, Héricourt et Châtelet, la baronnie de Granges ainsi que les terres d'Alsace (Herbourg et Riquewihr) appartenaient, en cette année 1524, à l'archiduc Ferdinand d'Autriche. (Communication de l'archiviste de la ville de Montbéliard.) — Un traité de combourgeoisie des villes et comté de Montbéliard et de la seigneurie de Blamont avec le canton de Soleure avait, le 13 septembre 1517, été renouvelé pour une durée de vingt-cinq ans, moyennant un subside annuel de 20 florins d'or qui fut payé pour la dernière fois en 1524.

Maimbœuf, moine irlandais, martyrisé près de Froidefontaine, et dont les ossements y avaient été transférés¹. Outre les restes de saint Maimbœuf, l'église possédait une infinité de précieuses reliques : du lait de la Vierge, quelques-uns de ses cheveux et de ceux de sainte Madeleine, une pierre sur laquelle le Christ s'était assis, une autre du Saint Sépulcre, une pierre sur laquelle saint Jean fut décapité; un caillou de la lapidation de saint Etienne, de la terre dont Adam fut formé, du pain de la Sainte-Cène².... On les offrait à l'adoration des fidèles le jour de la Circoncision de notre Sauveur, et le lendemain, après la messe, on les montrait et les énumérait au peuple. L'église avait été érigée au XII^e siècle en collégiale; un chapitre de douze chanoines de Saint-Augustin était chargé du soin du monument, ainsi que de la direction d'une petite école, la seule que possédât alors Montbéliard. Les chanoines, richement dotés, appartenaient aux meilleures familles du pays.

Dès les premiers jours de son apostolat, Farel recueillit au milieu « d'un peuple qui avait soif de l'Evangile³ », et sous un prince qui le favorisait, de remarquables succès. Il en communiquait l'écho à Bâle, à Pierre Toussain qui s'étonnait de ces rapides progrès, et à Ecolampade qui s'en inquiétait. L'un et l'autre craignaient que la verve acérée du prédicateur touchât plus les esprits que les cœurs, et flattât l'amour des nouveautés plus qu'elle ne contribuait à l'édification. Toussain engageait Farel à ne pas trop compter sur la faveur du duc, dont, comme Zwingli, il avait mauvaise opinion⁴. Quant à Ecolampade, dans trois lettres successives au cours du mois d'août, il laissait percer de sérieuses appréhensions. Il craignait que des résultats si vite acquis ne fussent pas durables, et il mettait Farel en garde contre un zèle excessif. Ces lettres sont singulièrement révélatrices des méthodes et du tempérament du missionnaire dauphinois.

« Je suis heureux, écrivait Ecolampade, de la façon extraordinaire dont la cause de Christ a progressé par votre moyen.... Que vous ayez rencontré un champ si fertile, que si vite la semence ait levé, c'est bien; mais nous ne serons heureux que si le fruit porté l'est en Christ; que si notre espérance n'est pas trompée, ou que tout au moins elle ne le soit pas par notre faute; que si notre ministère est fidèle et n'ait pas à encourir de reproches. Efforcez-vous, non de rendre les gens savants, mais de les rendre meilleurs; ils seront alors de vrais savants, enseignés de Dieu. Il est facile de faire pénétrer quelques dogmes dans les oreilles de ses auditeurs; mais c'est une œuvre divine que de changer les cœurs. Il est donc urgent qu'avant toutes choses nous implorions l'Esprit saint, et que nous fassions valoir le talent que nous avons reçu.... Si nous voulons faire fructifier ce qui nous a été confié, nous avons besoin de douceur, de charité et surtout de foi; nous avons besoin de sagesse, non pas d'une sagesse charnelle, mais de celle d'en-haut, qui, à l'exemple de Christ, nous enseigne à nous adapter aux habitudes de chacun. Mais pourquoi vous donner des avis, à vous qui

¹ L'église avait 45 mètres de long, partagés à peu près également entre le chœur et la nef. Il y avait une tour haute de 135 mètres, se terminant par une coupole de cuivre rouge entourée d'une galerie; elle s'effondra en 1628. Des caveaux renfermaient les sépultures des princes.

² L'inventaire en fut dressé le 7 février 1523. L'énumération de ces trésors occupe huit grandes pages. J. VIÉNOT, II, p. 2-10.

³ « gentem istam ad quam te vocavit Altissimus, Jesu Christi, servatoris nostri gloriam mire sitire. » H. I, p. 250-251, Toussain à Farel, 2 août 1524.

⁴ Ibid, p. 251 n. Zwingli se demandait si, d'un Saül, il était devenu un Paul.

obéissez à ceux de l'Esprit ¹ ? » — « Je suis plein de l'espoir, écrivait-il encore le jour suivant, que la semence que vous jetez en terre portera du fruit. Ceux qui ici [à Bâle] sont bien disposés à votre égard et pour l'Evangile, craignent que l'impétuosité de votre zèle ne vous fasse, dans ces débuts, trop oser. Je vous ai suffisamment fait de recommandations avant votre départ pour n'y pas revenir; je ne veux pas croire que vous ayez oublié ce dont nous étions convenus, à savoir que plus vous étiez prédisposé à la violence, plus vous deviez vous exercer à la douceur, et modérer vos éclats léonins par la réserve de la colombe. Les hommes veulent être conduits, non entraînés. Notre seul but, c'est d'amener les âmes à Christ.... Tâchez d'imiter le Christ par votre vie et, j'y insiste, par votre manière d'enseigner. S'il a parlé avec sévérité aux pharisiens, cette race intraitable, il l'a fait avec plus de douceur que la plupart des interprètes des paroles de Matthieu ne le disent : ces termes, quelques-uns sont employés avec douleur, d'autres sont des avertissements, quelques-uns sont d'une délicate ironie, si bien que jamais sa bonté ne fut plus manifeste qu'à l'égard de ses ennemis et de ses adversaires les plus véhéments. C'est assez. Je sais que vous serez un médecin et non point un bourreau ². »

Mais Farel, l'histoire de sa propre conversion l'explique, envisageait autrement ses devoirs de prédicateur. Il considérait qu'il n'avait pas le droit de laisser les catholiques même pieux, pacifiques et convaincus, dans l'erreur où il avait lui-même été si longtemps. L'étude de l'Evangile et la fréquentation des premiers réformateurs l'avaient persuadé qu'il avait été indignement trompé par ceux qui croyaient au pape plus qu'à Jésus-Christ, et aux traditions plutôt qu'à l'Evangile. De là sa grande pitié pour ceux qu'il voyait plongés dans les mêmes superstitions auxquelles il avait cru pendant toute sa jeunesse; de là son indignation contre ceux qui, même de bonne foi, contribuaient à maintenir leurs ouailles dans cette crédulité; de là sa violence particulièrement contre les prêtres.

Cependant Anémond de Coct s'était rendu dès le 3 août à Montbéliard. Œcolampade le vit, après son retour à Bâle, qui eut lieu le 19, et il se sentit pressé de prendre une troisième fois la plume. Sa lettre tout entière, à part un post-scriptum, traduit les graves préoccupations que lui causait l'impétuosité de son ami.

« J'ai commencé par questionner N. [Coct ³] au sujet de votre mansuétude, la marque par laquelle doit se distinguer le chrétien et surtout l'apôtre. Tout en vantant votre zèle infatigable et votre inextinguible ardeur, ainsi que vos assez heureux succès, il m'a rapporté que vous déversiez sur les prêtres une grêle de reproches. Je n'ignore pas ce qu'ils méritent, ni sous quelles couleurs il est juste de les dépeindre, — mais je vous dirai néanmoins amicalement (c'est un ami et un frère qui parle à son frère), que vous ne semblez pas avoir entièrement conscience de votre charge. Vous avez été envoyé non pour maudire, mais pour évangéliser.... Vous paraissez, dans votre zèle immodéré, oublier la faiblesse de vos frères. Tous n'ont pas embrassé par de mauvais motifs la carrière sacerdotale : beaucoup l'ont fait par ignorance, beaucoup, contraints par leurs parents, beaucoup, attirés par la beauté du ministère, beaucoup, par superstition. S'ils ne sont pas entrés par la porte, ils n'avaient toute-

¹ H. I, p. 253, n° 110 : Œcolampade à Farel, 2 août (1524).

² H. I, p. 255, n° 111, Œcolampade à Farel, 3 août (1524).

³ Il n'est pas absolument certain que l'informateur d'Œcolampade ait été Coct : c'est cependant plus que vraisemblable. Cp. H. I, p. 254 n. 3 et 265 n. 2.

fois pas des âmes de voleurs¹.... Demandez-vous si c'est selon votre méthode que Christ traiterait toujours les endurcis, et faites ce que ferait pour vous le Christ vivant, de qui il faut apprendre et la douceur et l'humilité. J'admets, bien mieux, je loue le zèle, pourvu qu'il ne manque pas de mansuétude.... Efforcez-vous, cher frère, de me réjouir par la nouvelle qu'au moment opportun, vous versez le vin et l'huile, et que vous faites figure d'évangéliste et non de législateur tyrannique. Vous attribuerez la liberté que j'ai prise de vous exhorter à mon affection et à mon dévouement pour vous; je demande à Dieu qu'il fasse par vous beaucoup de choses². »

Que s'était-il passé à Montbéliard pour susciter ainsi les craintes et les sévères, mais affectueuses répréhensions d'Écolampade ? Des incidents assez violents avaient eu lieu, et si Farel s'était montré agressif, ses adversaires ne l'avaient pas été moins. Le dimanche 31 juillet 1524, tandis que Farel prêchait dans l'église de St-Maimbœuf, un assistant, le gardien des franciscains de Besançon, envoyé à Montbéliard par l'archevêque Antoine de Vergy³, se leva, avec un autre ecclésiastique au milieu de l'église; ils interrompirent le prédicateur, l'accusant de mentir et d'annoncer une fausse doctrine. Des assistants, allemands et français, prirent fait et cause pour Farel, et se mirent à murmurer tout haut, disant que c'était une moquerie et une pitié de supporter, dans un tel lieu, l'ignorance et l'impudence montrées par les moines. L'on s'attendait à un grand tumulte. Quelques-uns des serviteurs du duc qui étaient présents, coururent au château et prévinrent Ulric. Celui-ci se rendit aussitôt à l'église : mandant devant lui le doyen du chapitre, qui avait pris part à l'éclat du franciscain, il lui reprocha vivement l'inconvenance de sa conduite, « à peine tolérable dans des lieux deshonnêtes, mais inadmissible dans l'église où l'on annonce la parole de Dieu », et il lui ordonna d'avoir à se corriger. Il menaça de faire garder l'église par des soldats; puis il engagea le doyen, si le prédicateur parlait contre la vérité et le christianisme, à en prendre note pour pouvoir le réfuter avec bienséance : c'était là son devoir de doyen, et le duc lui promettait de l'aider dans l'accomplissement de cette tâche. Mais le gardien des franciscains ne tint aucun compte des sages observations adressées à lui-même aussi bien qu'au doyen. L'après-midi du même jour, il prêcha dans une autre église, et proféra les injures les plus graves, tant contre le prêche que contre la personne de Guillaume Farel. Devant la vive agitation, ainsi suscitée dans la ville, le duc se décida à faire arrêter le franciscain et aussi, selon la règle du temps, son adverse partie, c'est-à-dire Farel⁴. Mais au lieu de procéder par voie de justice et de faire condamner le perturbateur, le duc se contenta de réclamer du franciscain, ou bien qu'il démontrât que la doctrine et la prédication de Farel étaient fausses, antichrétiennes et hérétiques, — ou, s'il était incapable de justifier ses accusations, qu'il fit, par une rétractation publique, amende honorable à la Parole de Dieu. Le gardien profita de ces offres; il consentit de bon cœur à reconnaître ouvertement du haut de la chaire, au milieu de l'assem-

¹ Jean X, 1.

² H. I, p. 265, n° 115 : Écolampade à Farel, 19 août. Voir aussi H. I, p. 284, n° 121 : P. Toussain à Farel, 2 septembre 1524.

³ Antoine de Vergy (1488-1541), élu archevêque de Besançon en 1502 (à 14 ans), n'en assumait la charge qu'en 1513. Il fut quelque temps précepteur du futur empereur Charles. A la suite de querelles avec le Magistrat de Besançon, il transféra, en 1520, à Gy sa résidence et la cour de l'official.

⁴ *Chroniques de Metz*, p. 827. (Confession de Jean Le Clerc.)

blée, que le prêche de Farel était véritable, et à dire son regret de s'être laissé, en le contredisant, emporter par la colère. Il donnait, en outre, par écrit, le texte de ses déclarations. Ulric de Wurtemberg lui proposa de revenir deux ou trois mois plus tard, accompagné d'hommes savants, pour discuter publiquement des questions de doctrine. Il promettait des sauf-conduits à tous ceux qui voudraient participer à une conférence, où tout serait décidé par l'autorité de la parole de Dieu¹.

Ainsi terminé, l'incident ne put qu'ajouter à la notoriété que Farel avait rapidement acquise dans la petite ville. Le projet d'une dispute publique, dû sans doute à son inspiration², ne se réalisa pas : les partisans de l'ancienne foi, auxquels le duc en laissait l'initiative, ne jugèrent pas à propos de profiter de son offre.

Farel reprit avec ardeur son apostolat. S'il se heurtait à l'opposition et à la méfiance de quelques « grands »³, il recevait d'autre part, encouragements et approbations pour les succès remarquables et prompts qui récompensaient ses efforts. Un de ses correspondants, un étudiant montbéliardais, qui, à Bâle, avait peut-être suivi ses cours, lui écrivait pour lui exprimer sa joie de ce que ses compatriotes fussent évangélisés, et de ce que, par la parole de Dieu, sa patrie fût en voie d'être purifiée des souillures de la superstition. Un autre, en le félicitant, l'exhortait à ne pas se laisser effrayer par les tentatives des ennemis de Christ. Pierre Toussain lui apportait l'assurance de son intérêt chrétien : « Dieu m'est témoin que chaque jour je vous recommande à Lui avec sollicitude, vous et vos efforts⁴. » Ses adversaires eux-mêmes reconnaissaient ses succès. Erasme, sur un ton persifleur et haineux en faisait part, déjà en septembre 1524, à l'évêque de Rochester; et par la suite, avec tout aussi peu de sympathie, il était obligé de les constater à nouveau⁵.

¹ H. I, p. 267, n° 116 : Ulric de Wurtemberg aux gouverneurs de Besançon, 20 août 1524. Notre récit reproduit le compte-rendu que le duc fit de cet incident. Sa lettre, écrite en allemand, fut publiée en cette langue, ainsi qu'en latin. Une traduction française en fut faite par Anémond de Coct, qui pria Farel de la lui corriger, s'il le jugeait à propos. (H. I, p. 283.)

² Farel espérait beaucoup de bien de cette méthode de propagande. Il exhortait Gérard Roussel à faire à Paris ce que lui-même avait fait à Bâle : afficher des thèses pour provoquer les théologiens à un débat public. (H. I, p. 234.)

³ Il racontait plus tard à Calvin que des personnages importants, auprès desquels il n'était rien (*aliqui magni ut videbantur, ego vero nullus videbar*), disaient de lui : « Que vient faire ici ce malheureux ? Plût au ciel qu'il ne fût pas venu et n'ait pas été appelé. Il ne pourra pas se maintenir, et il nous entraînera tous dans la ruine. » CALVINI *op.*, vol. XI (II des lettres), n° 220 col. 48.

⁴ H. Heitzmann à Farel, 17 août 1524; Claude-Pius Peutinger à Farel, même date; Pierre Toussain à Farel, 2 septembre 1524. (H. I, p. 262, n° 113; p. 264, n° 114; p. 284, n° 121.)

⁵ Lettres : du 4 septembre 1524, où pour la première fois apparaît le sobriquet grossier par lequel Erasme se plaira à désigner Farel; — du 27 octobre, à Antoine Brognard, chanoine à Montbéliard, où sont ressassés tous les griefs contre l'« *hominem arrogantem* »; — du 10 décembre, au médecin Henri Stromer (lettre où se trouve la phrase : *Pballicus in Monte Bellicardi regnat pro sua libidine*, que l'abbé TOURNIER, *Protest. dans le pays de Montbéliard*, p. 60, interprète calomnieusement pour jeter le discrédit sur les mœurs de Farel); — enfin, du 29 décembre, à Léonard de Gruyères, official de l'Archevêque de Besançon. ALLEN, *Erasmii ep.*, V, nos 1489, 1510, 1522 et 1534. (Nous ne citons pas la lettre du 11 février 1525 au chanoine de Courtrai Jean De Hondt (citée par J. VIÉNOT, *Réforme dans le pays de Montbéliard*, I, p. 17 n. 5), car c'est Bâle et non Montbéliard qu'Erasme, dans ce texte, a en vue : « ... in Montem Bellicardi vocatus est Pharellus, ad praedicandum Evangelium hoc novum; cuius hic [ici : Bâle] mirus est successus.... Iam mihi tutum non est hic diutius vivere. » ALLEN, VI n° 1548.)

S'il fallait justifier l'honorabilité de Farel, il suffirait de citer l'opinion du Magistrat de Bâle qui parle de « seiner gut christlichen Gesinnung und Absicht » (février-mars 1524, donc, il est vrai, avant les plaintes d'Erasme), cf. 18 STAEHELIN, *das Buch der Basl. Ref.*, p. 87, où encore la recommandation donnée par Œcolampade à Farel par Luther : « Farello nil candidius est ». H. I, p. 216.

La conquête la plus marquante faite par Farel au cours de son ministère, fut celle d'un noble messin, depuis peu fixé à Montbéliard, le chevalier Nicolas d'Esch. Appartenant à l'une des premières familles de Metz, Nicolas d'Esch avait à deux reprises, en 1506 et en 1509, été maître-échevin de sa cité. C'était un homme « courtois, débonnaire, gracieux », ami de la justice, charitable envers les pauvres, « fort dévotieux », et très aimé du peuple¹. Il avait fait le pèlerinage de Terre-Sainte, d'où il était revenu portant le titre de chevalier. Peu après son retour, il perdit sa femme. Elle lui avait légué la plus grande partie de ses biens, et cet héritage fut l'occasion d'un long procès entre Nicolas d'Esch et son beau-père, François de Gournay. Débouté de ses prétentions, ce dernier refusa de se soumettre à la sentence du tribunal, et d'Esch, ne pouvant obtenir « bonne et brieve justice », résolut de quitter Metz. Il séjourna un assez long temps à Vesoul, puis vint s'établir à Montbéliard. Ce fut là, qu'au mois d'août 1524, il fit la connaissance de Farel et du chevalier Anémond de Coct, qui le gagnèrent à la Réforme. Il s'en montra un ferme soutien, et lorsqu'il revint dans sa ville natale, en février 1525, il y fut l'animateur de la congrégation évangélique naissante², dont le cardeur de Meaux, Jean Le Clerc, avait aidé à poser les fondements³.

Farel, bientôt, ne fut plus seul sur la brèche⁴; un collègue de langue allemande — *commilito in Christo* — vint le seconder dans son œuvre de prédication, ce que rendait nécessaire le groupe formé par les fonctionnaires et le personnel de l'entourage du duc⁵. Un appel régulier fut d'abord adressé à l'un des vicaires de l'église St-Martin de Bâle, Boniface Wolfhard, victime, semble-t-il, de certaines tracasseries, et qui ne passa que quelques semaines à Montbéliard. Il y arriva dans les premiers jours d'août, ayant, sans doute, fait le voyage en compagnie d'Anémond de Coct; mais le 2 septembre, déjà remplacé, il était de retour à Bâle⁶.

Le successeur qui lui avait été donné, Jean Gayling, avait des parents à la cour

¹ *Les Chroniques de la ville de Metz*, recueillies par J. F. HUGUENIN, 1838, p. 711, 712.

² Bull. h. p. fr., 25^e ann. (1876) p. 451. Sur Nicolas d'Esch, voir plus loin le Ch. XIV.

³ CRESPIN, *Liv. des Martyrs* (Toulouse 1885) I, p. 244.

⁴ ANCILLON, p. 206, suivi par DUVERNOY, *Ephémérides*, p. 309, et par J. VIÉNOT, op. cit., I, p. 14, dit que Farel avait avec lui deux collaborateurs, Jean du Mesnil et Guillaume du Moulin. Cette indication paraît résulter d'une confusion. Olivier PERROT (cf. H. II, p. 29) parle de ces deux compagnons d'œuvre de Farel comme ayant travaillé avec lui à Aigle et aux environs. Au début de juillet 1524, au moment de l'arrivée de Farel à Montbéliard, Jean du Mesnil — qui avait été compagnon de Michel d'Arande à Alençon (H. I, p. 222) et que PERROT dit personnage de grand savoir, — prêchait dans des paroisses du diocèse de Meaux. Arrêté, il avait, grâce, sans doute, à l'intervention de Marguerite, échappé au feu (ibid., p. 235). Il vint, par la suite, de Paris, rejoindre Farel à Aigle.

Guillaume du Moulin, originaire de Flandre, fut d'abord cordelier. Son nom apparaît pour la première fois sous la plume de Farel en mai 1529 (H. II, p. 179) comme étant pasteur à Noville. Mais Farel le connaissait précédemment déjà, si c'est bien de lui qu'il s'agit dans une lettre du 9 février 1529, par laquelle le Conseil de Berne avisait le bailli d'Aigle, J. R. Nægeli, qu'il lui adressait un docte personnage, « expédié » par les prédicateurs de Strasbourg sur la demande de Guillaume Farel, qui aurait à décider comment l'employer. (H. II, p. 168.)

⁵ Bull. h. p. fr., 51^e ann. (1902) p. 652. — HEYD, II, p. 123.

⁶ Que B. Wolfhard n'ait prêché qu'en allemand, cela ne peut faire de doute : il avouait, en 1529, ne pas savoir le français (H. II, p. 172). — Il était né à Burchen, diocèse de Wurtzbourg. En 1517, il avait commencé ses études à l'Université de Bâle. Vicaire de St-Martin, « dozent » à l'Université, il prit part en février 1524 à la dispute de religion provoquée par le curé de Liestal, Etienne Stoer, qui venait de se marier et désirait justifier publiquement son acte. Après son retour de Montbéliard, Wolfhard ne semble pas avoir repris ses fonctions à Bâle, où il passa, toutefois, la fin de l'année 1524 et les

du duc, et ce fut peut-être Ulric lui-même qui, à leur instigation, lui fit adresser vocation¹. Expulsé du Wurtemberg « à cause de la Parole », Gayling était venu chercher un refuge à Bâle, où Œcolampade s'intéressa à lui. Il lui donna une lettre pour Farel, à Montbéliard, à qui il adressait en termes cordiaux ce nouveau collaborateur, son compatriote. « Je vous recommande, lui disait-il, cet homme pieux et bien instruit de ce qui concerne le Christ. Précédemment déjà quelques nobles l'ont engagé à s'adresser au duc..... C'est bien certainement par la volonté de Dieu qu'il est envoyé dans la moisson². » Gayling, devenu l'aumônier du duc, semble avoir partagé les idées avancées de Farel qui souhaitait l'abolition de la messe. Il prêchait à St-Maimbœuf et y distribuait l'Eucharistie sous les deux espèces. Farel, lui, qui n'avait pas reçu les ordres, hésitait à prendre sur soi d'administrer les sacrements. Il s'y vit toutefois contraint par la nécessité. A la tête d'une congrégation sans cesse grandissante, comment eût-il pu se dispenser de répondre aux besoins des fidèles ? Il était arrivé à Montbéliard en simple *missionnaire*; sa seule consécration avait été l'« invocation du nom de Dieu » avec laquelle Œcolampade l'avait « incité à la prédication » auprès « du peuple qui le demandait ». Dès lors il était devenu *pasteur*, et toutes les fonctions du ministère s'imposaient à lui. Il lui fallait donc, lui laïque, oser, sans ordination ecclésiastique et rompant avec toute « tradition des hommes », agir en représentant de l'Eglise de Jésus-Christ. Il pesa le sérieux d'un acte si grave. On a l'écho de ses préoccupations dans le *Sommaire*, où il montre ce qu'est le vrai pasteur, et où se discernent la sagesse et la prudence avec lesquelles il sut prendre l'Evangile même pour inspirateur³. Sa décision arrêtée et exécutée, il crut de son devoir de l'expliquer aux théologiens de Bâle, et reçut leur approbation. Son ami Anémonde de Coct l'avait soutenu sans réserve : « J'ai défendu ce que avez bien fait, lui écrivait-il, offrant sur ce ma vie⁴. » Œcolampade, faisant part à Zwingli de cette grave innovation, lui disait : « Farel se justifie de ce qu'il a été obligé de s'ingérer à administrer les sacrements; quant à moi, je l'approuve⁵. »

premiers mois de 1525. Impliqué dans les mouvements insurrectionnels des paysans, il fut, en mai 1525, banni à vie. Il se retira à Strasbourg. En avril 1529, il fut pourtant rappelé à Bâle pour y enseigner l'hébreu. *H. I*, p. 254 et n., 256, 264 et n., 267, 363 n. et pass.; HERZOG, *Œkolampad*, II, p. 297; STAEHELIN, *Buch der Basl. Ref.*, p. 37, 82, 119.

¹ Il n'est pas certain que Jean Gayling ait été précédemment déjà au service du duc, ni même qu'il fût connu personnellement de lui. Mais sa parenté probable avec un certain Wolf Gayling, partisan d'Ulric déjà en 1520, peut expliquer son appel à Montbéliard. HEYD, *op. cit.*, II, p. 123 n.

² *H. I*, p. 266, *post-scriptum* à la lettre du 19 août où Œcolampade, impressionné par les récits d'Anémonde de Coct, redisait au fougueux dauphinois les craintes que lui causait son impétueuse ardeur. Il y appelait Gayling, son compatriote : Gayling était né à Ilsfeld en Souabe, mais, depuis 1504, cette ville appartenait au Wurtemberg, la patrie d'Œcolampade.

³ Cf. *Sommaire*, d'une part, les quatre chapitres : des faulx pasteurs, du bon pasteur, de la puissance des pasteurs, à quoy on est tenu aux vrais pasteurs, — et de l'autre, les chapitres : de l'église, des clefs du royaume des cieulx, et des sacrementz.

⁴ *H. I*, p. 305, n° 128 : Coct à Farel, 18 nov. 1524.

⁵ ZWINGLI *op.*, éd. Schüller et Schultess, VII, p. 369, Œcolampade à Zwingli, 21 nov. 1524.

La question de la consécration de Farel a préoccupé certains historiens : on a parlé de *vocation particulière*, *essentielle*, *accessoire*, *intérieure*, *extérieure* et de *vocation de la part de Dieu*. Cf. ANCILLON, p. 110.

2. L'ÉVANGÉLISATION PAR LA PLUME : LES ÉCRITS RÉDIGÉS A MONTBÉLIARD,

par J. Meyhoffer.

Ce ne fut pas par la parole seulement que Farel avait cherché à propager la connaissance de l'Évangile et à répondre aux besoins religieux de la population montbéliardaise. Il sentit très vite combien serait nécessaire d'y joindre des écrits mis à la portée du peuple, rédigés en langue vulgaire pour « les simples ». Doutant, toutefois, de ses capacités, il ne se résolut à prendre personnellement la plume que sur les instances d'Écolampade, qui « a la requeste d'aucuns bons personnages ¹ », — sans doute Anémond de Coct, le chevalier d'Esch, Pierre Toussain, — y encouragea vivement Farel. « Enhorté d'un si grand pasteur », il « mit peine et diligence » à rédiger trois importants écrits, fort divers d'ailleurs, se rapportant l'un à la vie chrétienne, un autre à l'organisation du culte, le troisième à la doctrine.

Il fit paraître en premier lieu un traité sur l'*Oraison dominicale*², écrit dès juillet et qui fut imprimé, à Bâle, dans le courant d'août 1524³. A la fin de ce même mois déjà, deux cents exemplaires lui en étaient expédiés à Montbéliard par les soins de Jean Vaugris et d'Anémond de Coct. Ce petit ouvrage, à tirage limité, a disparu. Toutefois, par d'assez curieuses circonstances, nous en avons encore la préface : le brouillon, jeté par Farel sur le dos d'une lettre qu'il avait reçue, a été conservé⁴.

¹ *Epistre aux lecteurs fideles* (Sommaire de 1552). Voir J. G. BAUM, *Sommaire* préface, p. iv-v, et H. I, p. 247, note 4.

² « Ce petit Livret, que facilement on pourra porter en la main » est caractérisé par Farel comme étant *l'orayson dominicale et les articles de la foy contenu au credo, avec familière exposition de tous deux pour les simples*. H. I, p. 247. — Un petit traité sur l'Oraison dominicale, édité d'abord d'après les cours de Luther par J. Schneider (Agricola) en 1518, réédité ensuite par Luther lui-même mécontent de cette édition, traduit enfin en latin en 1520, peut avoir été connu de Farel sous cette dernière forme. (*Explanatio Dominicae orationis*, etc., 1^{re} édit. latine, 1520, chez Melchior Lottherus, à Leipzig, puis, même année, chez Hillenius, à Anvers.) *Lubbers Werke*, éd. de Weimar, II, p. 79-80.

³ Pierre Toussain écrit à Farel que le lundi 8 août le traité sur l'*Oraison dominicale* devait être mis sous presse. Toussain à Farel, 2 août 1524. H. I, p. 252.

⁴ Lettre de G. Maessger, de Soleure, juillet 1524. La préface de Farel qui a été republiée par H. I, n° 107, ainsi que dans la réédition de 1865 du *Vray usage de la croix*, p. 159-161, a d'autre part été conservée, partiellement, d'une autre manière encore; toutefois, sans l'autographe de Farel, on n'aurait pu l'identifier. Elle se trouve presque textuellement au commencement du petit traité de Louis DE BERQUIN, *Brefue admonition de la manière de prier : selon la doctrine de Jesuchrist. Avec une brefue explanation du Pater Noster. Extraict des paraphrases de Erasme : sur saint Mattheu et sur saint Luc*. Ce traité parut chez Simon Dubois (et non chez Simon de Colines, cf. WEISS, Bull. h. p. fr., 43^e ann. (1894), p. 611-612) à la fin de 1524 ou en 1525. Louis de Berquin fait suivre la préface empruntée à Farel de la traduction de la paraphrase d'Erasme qu'il commence par ces mots : « Quant vous prierez nensuiez point la maniere des hypocrites.... » Cf. ERASME, *In evangelium Maubei Paraphrasis*, fol. f 5 v° ou fol. h 5 v° suivant les deux variétés de l'édition in-8° de mars 1522. (LAUSANNE, Bibl. Fac. Egl. libre, TE 1635 et cotés TE 533.)

Deux œuvres d'Erasme de la même année 1524 traitent aussi de la prière. Ce sont : a) la *Praecatio dominica* qui parut le 7 janvier chez Conrad Resch, avec privilège du Parlement (DELISLE, *Un registre*, etc., 60, LIII), et chez Jean Froben, avec privilège impérial (LAUSANNE, Bibl. Fac. Egl. libre, coté TS 447); et b) le *Modus Orandi Deum*, qui parut en octobre chez Jean Froben (LAUSANNE, Bibl. Fac. Egl. libre, coté LL 3687), et dont Coct s'empressa, dès la sortie de presse, d'envoyer un exemplaire à Farel, à Montbéliard (H. I, p. 305; la note 8 ibid. est à modifier). — Le traité de Berquin, condamné en 1525 par la Sorbonne, est indépendant de ces deux ouvrages; petite plaquette de 7 feuillets (H. II, p. 188 n. 28), il ne peut être, comme on l'a dit, la traduction du *Modus Orandi*. (Cf. ALLEN, *Er. ep.*, III, p. 505 n. et V, p. 559.)

Farel y insiste sur le respect et l'attention qui doivent être apportés à prononcer l'Oraison dominicale; il les oppose à l'habitude de « barboter des lèvres, sans rien entendre » qui, « par la grand' négligence » des prêtres, s'était partout répandue.

Le ballot qui apportait à Farel les deux cents *Oraysons*, contenait un autre petit traité destiné, lui aussi, à l'aider dans sa propagande : ses correspondants, Vaugris et Coct, l'avertissaient que cinquante *Epistolae* avaient été jointes à l'envoi. L'on peut conjecturer qu'il s'agissait là, non point d'un écrit de Farel, mais de la *Lettre de Luther au duc de Savoie*, qu'Anémond de Coct lui-même avait portée à la cour de Charles III, et qui fut, par ses soins, imprimée en 1524. Contenant un bref résumé de la doctrine luthérienne, cet écrit pouvait, à bon droit, servir à répandre la connaissance de l'Evangile¹. Jean Vaugris conseillait à Farel de remettre, pour la vente, les *Pater* et les *Epistolae* à des marchands ambulants, des merciers qui prendraient « apétit de vendre des livres » et se feraient peu à peu à ce genre de commerce². Bien souvent, dès lors, la balle des colporteurs transportera écrits réformateurs ou portions des Saintes Ecritures. Vaugris se préoccupait aussi d'une traduction en français du Nouveau Testament pour les pays de « Franss et Burgone et Savoie³ ».

L'on voit combien les réfugiés français, établis à Bâle, témoignaient d'intense intérêt à la propagation, dans les pays de leur langue, de la bonne parole. « Je désire que la France soit remplie de livres évangéliques, écrit Anémond de Coct à Farel; ce que je suis, ce que j'ai, ce que je serai, ce que j'aurai, mon intention est de le consacrer à la gloire de Dieu. » Pour y contribuer d'une manière efficace, il voulut recueillir des fonds en vue d'aider un érudit belge, Michel Bentin⁴, à monter à Bâle une

¹ H. I n° 119; *Luthers Briefe*, éd. de Wette, Berlin, 1826, II, p. 400-407; *Luthers Werke*, Erlangen, LIII, p. 205-212.

Herminjard (I, p. 279 n. 5) suppose que les *Epistolae* envoyées à Farel, devaient être l'un des pamphlets que celui-ci avait composés contre Erasme et dont plusieurs lettres de ce dernier nous révèlent l'existence. Mais pareille littérature eût-elle été indiquée pour une œuvre d'évangélisation ? Il ne le semble pas. Ce qui prouve, d'ailleurs, que l'*Epistola* n'était pas un de ces libelles, c'est qu'Erasme, dans la plainte haineuse qu'il porte contre Farel auprès du Magistrat de Bâle, mentionnait qu'à Lyon et à Constance on avait vu des pamphlets que cet « homo seditiosus, effreni tum lingua, tum calamo » avait publiés contre lui. (Erasme au Magistrat de Bâle, oct. (ou août ?) 1524 : ALLEN, *Er. ep.*, V n° 1508; cf. ci-dessus, p. 130, note 1.) Si pareils écrits avaient été répandus dans le Montbéliard, Erasme n'eût pas manqué de le savoir, et ne l'aurait pas passé sous silence. Les pamphlets de Farel sont perdus, mais le titre de l'un d'eux nous est peut-être resté. Anémond de Coct, en annonçant à Farel l'expédition des *Epistolae*, lui disait que le vieux Wattenschnee s'était refusé à mettre sous presse l'*Anticristus* : il est possible que cet opuscule, que nous ne connaissons pas, ait été l'un des écrits agressifs dont Erasme s'irritait. H. I, p. 281.

² Voici quel était le prix fixé par l'imprimeur pour les deux traités. Les *Oraysons dominicales* étaient vendues en gros, les 200, 2 florins, ou, au détail, 4 deniers la pièce. Les *Epistolae*, au détail 6 deniers, en gros, les 50, 13 sous. H. I, p. 279.

³ Il se demandait si les imprimeries bâloises étaient suffisamment bien outillées pour une pareille publication, et il se proposait, si c'était nécessaire, de faire venir de Paris ou de Lyon (où des libraires bâlois étaient établis) des caractères typographiques français. H. I, p. 280.

⁴ Michel Bentin, originaire de Flandre, semble y avoir exercé le métier de corroyeur (*sordido illi et illiberali opificio corario*, H. I, p. 400) qu'il fut heureux d'abandonner pour un travail intellectuel. En 1520, il était à Bâle, occupé par Froben chez qui il acquit la réputation d'être un excellent critique. Il était en sympathie avec le parti réformé. En 1523, il était retourné dans sa patrie, où il séjournait encore en mars 1524, et rendait visite, à la chartreuse du Bois-St-Martin, à Liévin van der Maude (Ammonius). De là, recommandé par Farel (qui l'avait peut-être connu à l'Université, ou était entré en relations avec lui à Bâle), il se rendit auprès de LeFèvre, à Meaux. Mais comme Bentin était sujet de l'empereur, son arrivée pouvait faire courir des risques soit aux évangéliques de Meaux, soit à lui-même, et il reprit le chemin de Bâle, où il s'établit au cours du second semestre de 1524, et se maria.

imprimerie française. Coct lui-même devait fournir à l'officine des traductions d'ouvrages allemands ou latins. Ce projet, à propos duquel il demandait à Farel son opinion, ne put être réalisé, et ce fut regrettable, car le Réformateur aurait reçu plus vite les écrits dont il avait grand besoin, et qu'il dut, parfois, attendre longtemps.

Après le traité de l'*Oraison dominicale*, qui devait apporter à la vie religieuse personnelle des lecteurs une utile direction et un bienfaisant aliment, Farel composa un autre ouvrage destiné, celui-ci, à établir et à asseoir la forme du culte public : la première liturgie de langue française voyait le jour. Elle n'est pas arrivée jusqu'à nous dans sa forme primitive : nous n'en possédons qu'une édition de 1533, intitulée la *Manière et façon*¹. Toutefois il ressort d'une affirmation de Farel lui-même que, dès 1524, il avait rédigé un écrit où il traitait du baptême, et où, sans doute, il donnait aussi des indications sur les autres actes du culte². Il avait compris, dès que lui incombait la responsabilité de l'organisation d'une Eglise, et qu'il eut pris sur lui d'administrer les sacrements, qu'il importait d'établir une règle et de fixer l'ordre des services qui se célébraient.

Sa liturgie a-t-elle été publiée alors qu'il se trouvait encore à Montbéliard ? Il est, jusqu'ici, impossible de l'affirmer ; certains indices, toutefois, permettent de le supposer³. Farel, par exemple, accusé plus tard de pencher vers l'anabaptisme, renvoyait à son écrit sur le baptême comme à un texte qui devait le laver de tout soupçon à cet égard ; il fallait donc bien que ce texte ait été publié⁴. Le titre *Manière*

Il espérait pouvoir retourner en France pour y prêcher. En juillet 1525, on le vit à Zurich ; en octobre à Lyon ; d'août à octobre 1526, à Strasbourg. Entre ces divers séjours, il travaillait à Bâle pour Curion, pour Cratander. C'est dans cette ville qu'il mourut de la peste, en novembre 1527, peu après sa femme et son enfant. (H. I, pass., II, p. 61 ; ALLEN, *Er. ep.* V, p. 423 où sont données des précisions sur son activité comme humaniste et critique ; p. 578.)

¹ Voir le titre de cet ouvrage de 1533 dans la *Liste bibliographique* n° V². L'unique exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque de Zurich.

² Farel, dans l'*Epître aux lecteurs fideles* dit ceci (p. 226) : « par effet & par escrit, avant que l'eusse mis la main en ce liure, j'ai testifié le Baptisme appartenir aux petitz enfans tant en les baptisant quen ostant les fatras et crachas du Pape, escriuant les prieres, exhortations, demandes & promesses que on garde quand les enfans sont presentez pour estre baptisez... y mettant le Saint Euangile qui declaire la grace de Iesus sur les enfans, et la part qu'ilz ont au royaume des cieux.... » Il affirme ainsi nettement avoir établi une liturgie du baptême avant de s'être mis à la rédaction du *Sommaire*. L'on sait que celui-ci, composé en 1524, parut en 1525 ; la rédaction de la liturgie du baptême est donc de 1524. — Les termes que Farel emploie dans la phrase ci-dessus reproduite, caractérisent d'une façon parfaite le texte liturgique de 1533 ; toutefois, comme c'est le texte de 1524 que Farel avait en vue en écrivant cette phrase, nous sommes amenés à conclure que le texte de 1533 a dû être une reproduction de celui de 1524.

Mais, la liturgie de 1524 (imprimée en 1525 ?) ne se rapportait-elle qu'au baptême ? — Si dans l'*Epître aux lecteurs fideles*, c'est de ce sacrement seul que parle Farel, c'est qu'en écrivant il avait pour but de protester contre les accusations calomnieuses d'« aucuns qui ont voulu rejeter les enfans des chrestiens de l'Eglise et affermer que le baptesme doit estre aucunement communiqué, voire affermans que j'estoye de telle opinion.... » (page 226). C'est sur ce point particulier qu'il voulait se défendre ; c'est donc du baptême qu'il était appelé à parler. Mais il est évident que cela n'implique nullement que la liturgie de 1524-1525 ne contint pas aussi ce qui touchait à d'autres actes de culte, particulièrement à la Cène et à la visitation des malades.

³ J.-G. BAUM le donne comme certain. (Introd. à la réédit. du *Sommaire*, 1867, p. vi.) Cette affirmation nous paraît trop catégorique.

⁴ Voir ci-dessus note 2. — L'*Epître aux Lecteurs*, que nous possédons dans une édition de 1552, est de 1537 ou 1538 (J.-G. BAUM, loc. cit., p. vii), et pourrait ainsi renvoyer au texte de la *Manière et Façon* de 1533. Mais Farel dit bien nettement qu'il pense à l'écrit rédigé avant le *Sommaire*, donc en 1524. — Un texte de 1527 vient confirmer ceci, et le montre hostile à l'anabaptisme : « non abarciendo parvulos ut nonnulli voluerunt. » H. II, p. 48, Farel à Noël Galéot, 7 septembre 1527.

et *fasson* rappelle singulièrement, d'autre part, celui de *Form und Gestalt* donné par Œcolampade à l'Agende qu'il rédigea pour Bâle, à la même époque. Cette conformité est une présomption en faveur de la contemporanéité des deux liturgies¹. Enfin, nous savons qu'en novembre 1524, plusieurs manuscrits d'ouvrages de Farel étaient prêts pour l'impression; le *Sommaire* était l'un d'eux, et la liturgie, déjà rédigée, devait en être un autre. Mais il fallut attendre: les presses de Conrad Resch et de Jean Wattenschnee, à qui devait être confiée leur publication, étaient occupées par un ouvrage de labeur, la réimpression du Nouveau Testament français de LeFèvre d'Étaples². Dès que celui-ci eut paru, en 1525, le *Sommaire* fut mis sous presse, et il y a tout lieu de présumer qu'il en fut de même de la *Manière et fasson*.

Nous ignorons quels étaient, en dehors de celui du baptême, les formulaires que contenait la première liturgie de Farel. Contemporaine de l'Agende de Bâle, en rappelait-elle la brièveté? Celle-ci ne comprenait que les formulaires de la Cène, du baptême et de la visitation des malades, — en termes d'ailleurs sensiblement différents de la rédaction de Farel (de 1533); elle ne donnait ni l'ordre du culte public³, ni la forme de la célébration du mariage.

En somme, tout ce qu'il nous est légitimement permis de conclure est ceci: il a existé, déjà à Montbéliard, rédigée par Farel en 1524, avant qu'il ait écrit le *Sommaire*, et vraisemblablement sous le titre *Manière et fasson*, une liturgie de langue française, comprenant essentiellement le formulaire du baptême, et dont l'édition de 1533, que nous connaissons, a été peut-être une reproduction, peut-être un développement; cette liturgie a, semble-t-il, été imprimée à Bâle en 1525⁴.

¹ *Form und Gestalt wie des Herren Nachtmal, der Kinder Tauff, der Kranken Haymsuchung zu Basel gebraucht und gehalten werden*, s. a. (1525 ?). — 2^e édition, légèrement modifiée, 1526. (Bibl. de l'Univ., Bâle, cotés respect. : Falk 931 et 932.) Cf. ERN. STAEHELIN, *Œkol.-Bibliogr.*, nos 117, 135.

Il est difficile d'établir qui a la priorité: rien n'indique si Farel a emprunté le titre, ou si c'est son travail qui l'a suggéré.

² « J'ai vu aujourd'hui chez Conrad, écrit Anémond de Coct à Farel le 18 novembre 1524, un Nouveau Testament achevé de imprimer le xij^e de octobre, en françois, corrigé par Stapulensis. Le dit Conrad le fera réimprimer en plusieurs exemplaires; car je ne doute pas, comme lui ay dit, que très grand nombre ne s'en depesche. Je luy ay parlé des livres françois que avez, et semble estre bon que, après ce que le Novel Testament sera imprimé, ilz soyent imprimés. » H. I, p. 306. La traduction française du Nouveau Testament de LeFèvre fut, en effet, réimprimée à Bâle en 1525, et Jean Vaugris voyait se réaliser, par les soins de ses oncles, le vœu qu'il avait exprimé.

³ Œcolampade, cependant, avait de très bonne heure innové en matière de culte. Dès 1522, alors qu'il était à Ebernburg, chapelain de François de Sickingen, il avait introduit dans la célébration de la messe la lecture en langue vulgaire de l'Épître et de l'Évangile. Dans une lettre à Hédion il justifiait cette manière de faire, et indiquait dans quel esprit de sérieux et de respect pour la parole divine il voulait agir. ŒCOLAMP. et ZWINGLI *Epistol.* lib. IV (Bâle, 1536), fol. 12 v^o — Cf. aussi: E. STAEHELIN, *Œkol.-Bibliogr.*, nos 65-67, 182.

⁴ La liturgie de Farel de 1533 est analysée en détail par H. Vuilleumier, qui la considère comme dépendante des livres liturgiques bernois: il cite l'*Agendbuchly* de 1529. (VUILLEUMIER, I, p. 311 et ss.) — Comme on le voit, c'est plus haut encore qu'il faut remonter pour trouver la filiation de la première liturgie française, et BERSIER, *Projet de revision de la liturgie* (Paris, 1888) p. xxxii, ne faisait peut-être pas erreur en voyant dans la *Manière et Fasson* l'original, et dans la liturgie bernoise une reproduction abrégée. Celle-ci, dit Herminjard, parut en allemand le 16 mars 1529 avec une préface des Conseils de Berne du 8 mars de la même année. (H. IV, p. 190 n.)

Notons qu'il existe une édition antérieure, petite plaquette de 16 pages in-16, de 1528, sous ce titre: *Ein Kurtze gmei || ne form / Kinder ze touffen / || Die Ee ze bestäten. Die Predig an- || zefahren und zü enden / wie es || zü Bernn gebrucht || wirdt.* || Anno MDXXVIII. — L'édition de 1529, beaucoup plus développée, comporte 64 pages in-16 (les 5 dernières blanches). Elle est intitulée *Ordnung unnd || satzung desz Eegerichts / straff || dess Eebruchs und Hüry ze Bernn.* || Auch form unnd gestalt

Nous avons mentionné un troisième ouvrage de Farel, plus important que les deux écrits dont il vient d'être question, et de plus grande étendue : la *Summaire et briefve declaration d'aucuns lieux fort necessaires a ung chascun chrestien*¹. Farel était à la recherche d'un manuel populaire qui présentât avec simplicité la substance de l'Evangile. Il avait prié ses amis de Bâle de tâcher de lui procurer pareil livre : mais leurs investigations avaient été vaines²; il n'existait point encore de catéchisme inspiré par la Réforme³. Pour suppléer à cette lacune, Farel se sentit contraint à mettre lui-même la main à la plume, et, sous la pression de la nécessité, il composa un excellent petit livre, le meilleur peut-être de ses ouvrages. Son traité, dont le titre rappelait celui de la *Summe de l'Escripture sainte*, constituait le premier exposé, sorti d'une plume française, des points principaux de la doctrine évangélique. En quarante-deux petits chapitres, écrits avec simplicité et piété, sous l'inspiration constante de la Bible, sont passés en revue les sujets qui préoccupent une âme chrétienne : Dieu, l'homme, Jésus-Christ, l'Evangile, le péché, la foi, le mérite, la grâce, l'Ecriture, l'Eglise, les sacrements, le pardon, la confession.... Farel y montrait la constante préoccupation de réveiller chez ses lecteurs la vie religieuse et la consécration; c'est là son désir, bien plus que de donner un enseignement intellectuel et théorique. Ce livre plein de fraîcheur, révèle sous un jour inattendu le caractère que devait avoir la parole du réformateur. Objectif⁴, calme dans l'exposé, il a, certes, parfois

der Eelüen || ynfürung / des Touffs unnd Herren Nachimal / wie es || ze Bernn gebrucht || wirdt. (Bibl. de la ville de Berne, coté Rar. 64 : les deux reliés ensemble.) — Les règles civiles concernant le mariage et les peines qui menaçaient l'adultère et la prostitution précèdent dans la seconde édition les formulaires liturgiques. Celui du baptême est très semblable à la *Manière et Fasson*. On en rapprochera particulièrement la phrase suivante, qui pourrait être du Farel : « Zvo dem ersten / diewyl Crisum, öl, Saltz, unnd gsägnat toufwasser / on grund der geschrift dem Touff angehenckt / unnd in söliche achtung Kommen / das der Touff on dise ding nit vollkommen / söllend sy fürhin underlassen werden. » Op. cit., fol. B vij v^o.

¹ Pour le titre complet voir Liste bibliographique n° VI, p. 36; pour le contenu de cet ouvrage, se reporter à l'Introduction, p. 29 et ss. Le seul exemplaire connu de l'édition de 1525, celui du British Museum coté C 37 A 21, est imprimé en caractères gothiques, sans aucun ornement, ni initiales gravées sur bois; il compte vingt lignes à la page. Le texte en est assez négligé. Il est déparé par bien des fautes : mots omis, phrases tronquées, termes maladroitement défigurés, — ce qui peut être expliqué par le fait que l'impression a dû se faire loin des yeux de l'auteur, et avoir été surveillée par des correcteurs dont le français n'était pas la langue maternelle. Voir J. MEYHOFFER, *Une édition du Sommaire de Farel de 1525*, dans Bull. h. p, fr., 78^e ann. (1929), p. 361 et ss.

² Anémond de Coct lui avait envoyé en septembre deux ouvrages : *De instituendis ministris ecclesiae*, et *De instituendis pueris*. Le premier est un traité de Luther qui parut à Wittenberg en 1523. Quant au second, le titre indiqué par Coct peut se rapporter à un ouvrage de Zwingli : *Quo pacto ingenui adolescentes formandi sint, Praeceptiones pauculae*, ou à un ouvrage d'Erasmus : *De ratione studiorum et instituendi liberos*. L'ouvrage devait bien probablement sortir d'une imprimerie bâloise : Coct l'envoyait à Farel en feuilles (ligando), non encore broché ou relié. Le traité de Zwingli fut imprimé à Bâle, chez Jean Bebel, en 1523. (LAUSANNE, Bibl. Fac. Egl. libre, coté Phil. 1056) Voir H. I, p. 283 — Mais ces ouvrages ne pouvaient répondre à ce que Farel désirait. Il demandait à son ami de continuer à chercher le livre qui lui serait si nécessaire. « Je m'efforceray encore, lui répondait Coct en novembre, de vous trouver une *catacbesis*. » H. I, p. 306. L'on peut se demander si le terme employé par Coct désignait d'une façon générale un catéchisme, ou s'il ne visait pas plutôt un ouvrage déterminé, peut-être la *Catacbresis de bona Dei voluntate erga quemois Christianum*, de Jean Lonicus (1523). H. I. p. 207 n. 4.

³ Les *Loci communes*, de Mélanchton, seuls avaient paru; mais cet ouvrage, destiné à des théologiens et écrit en latin, se proposait un but très différent de celui que Farel avait en vue. Le *De vero et falsa religione commentarius*, de Zwingli, parut à Zurich en mars 1525; les deux *Catéchismes* de Luther sont de 1529.

⁴ Tout au plus pourrait-on voir une allusion à un fait personnel dans la mention de la *Détermination* des Facultés de théologie. (Ed. Baum, p. 62.)

des éclats brusques et une certaine âpreté dans l'attaque des superstitions romaines : la messe, la moinerie ou le célibat ; mais se souvenant, sans doute, des objurgations d'Æcolampade, qui le suppliait de se comporter avec douceur et mansuétude, Farel sait se montrer, dans ce petit traité, singulièrement plus modéré que sa réputation de violence ne le laisserait supposer. L'amour qu'il avait pour les âmes se révèle par une sincérité émue et convaincante. Les éditions subséquentes, toutefois, deviendront plus agressives¹, et moins simples aussi².

La *Summaire et briefve déclaration*, — le *Sommaire*, comme on a pris l'habitude de la désigner, — fut composée au cours de l'été et de l'automne 1524. Farel lui-même a raconté comment il s'était appliqué, très vite après avoir été accepté comme prédicateur par le duc Ulric, à « mettre en avant ce petit livret », et il a donné, en même temps, de précieuses indications sur le but qu'il s'était proposé en l'écrivant³. Son manuscrit prêt, nous l'avons dit, en novembre 1524, ainsi que celui de la *Manière et fasson*, ne parut qu'en 1525. L'édition porte *Turin* comme lieu d'impression ; une édition subséquente, celle de 1529, *Venise* ; il est néanmoins certain que l'une et l'autre furent imprimées à Bâle⁴. Pareilles indications fictives devaient donner le change et éviter que, dès l'abord, le livre sentît l'hérésie, et ne fût rejeté par des lecteurs craintifs.

La production littéraire de Farel pendant son ministère à Montbéliard marque, on le voit, une date importante dans la Réforme de langue française. Elle enrichit les Eglises qui se fondaient, de leur première liturgie et de leur premier manuel de doctrine et de morale. Le *Sommaire* eut de nombreuses rééditions ; il devint si populaire et fut si aimé que Farel encourut des reproches pour l'avoir modifié dans la suite, presque comme s'il eût porté atteinte à un texte liturgique. Mais l'apparition de la traduction française de l'*Institution* de Calvin rejeta dans l'ombre le *Sommaire* de Farel. Lui-même engageait ses lecteurs à s'abreuver à des sources plus riches, « puisans trop plus grande abondance d'eau céleste en ladite Institution, qu'en

¹ Sur les différences du texte et la vigueur croissante de la polémique de l'édition de 1525 à celle de 1534, voir : *Une édition du Sommaire de Farel de 1525*, dans Bull. h. p. fr., 78^e ann. (1929).

² Cf. l'Introduction de BAUM en tête de sa réédition, p. x à xiii. — La notion de la Ste-Cène, par exemple, empruntée à la *Summe* de Hinne Rode, et qui est tout à fait celle à laquelle se rattacha Zwingli, — la communion étant uniquement le signe de l'union et de l'égalité des chrétiens entre eux, « la sainte table de nostre Seigneur est pour entendre que tous sommes ung », — cette notion ira par la suite, sous l'influence de l'*Institution* de Calvin, en se développant et se compliquant. Voir aussi : HEYER, *G. Farel*, p. 57 et 126.

³ « le plus brièvement que pour lors me fust possible, je mis en avant ce petit Livret, tachant de retirer les gens des abuz du Pape et de ses escoles, lesquelz sont en tel nombre et si grans que rien plus. A cause de quoy grandement desire, que ceux qui ont lu ce Livret qu'ilz considèrent contre qui j'ay rescrit, et contre qui j'ay parlé : savoir, contre les horribles abuz de l'Antechrist, qui du tout a travaillé d'abolir et destruire la vertu de Jesus, la grace, la Foy, et toute la doctrine Evangelique, et se voulant couvrir du nom de Jesus, prenant tout autrement la Parole de l'Evangile et les sacrements et l'usage des Clefs qu'il ne convient : donnant entendre une chose pour autre. Surquoy me sembloit, qu'il suffisoit pour lors, si brièvement et légèrement de gros en gros, sans si exquise declaration des chose qui sont ici traitées, j'eusse rescrit : laissant le labeur de plus exactement traiter ce que je touchoye à gens plus suffisans que moy. Et combien que ce petit Livret soit sorty par le moindre qui ait escrit, si n'a il point esté sans fruit. Mais, comme j'ay peu entendre, plusieurs en ont esté édifiez.... » — (*Epistre aux lecteurs fidèles*, p. 220.)

⁴ Voir : L. FEBVRE, *Une édition de 1529 du Sommaire de Farel*, Bull. h. p. fr., 60^e ann. (1911), p. 184. — Aug. Bernus († 1904) avait déjà relevé l'existence de cette édition dans les notes manuscrites de son exemplaire de la *France protestante* (article Farel).

VUE DE LA VILLE DE MONTBÉLIARD AU XVII^e SIÈCLE

LE DUC ULRICH DE WURTEMBERG, COMTE DE MONTBÉLIARD
D'après l'ouvrage de Viénot, « Hist. de la Réforme dans le pays de Montbéliard » I, 1900.

ces gouttes très petites, qui ont servi comme il a pleu au Seigneur, — de là, se transporter à la mer de toute doctrine, ès saintes Escritures¹. » La *Manière et façon* sera, elle aussi, peu à peu supplantée par la liturgie que Calvin avait, en 1542, rapportée de Strasbourg.

3. LA FIN DU MINISTÈRE A MONTBÉLIARD (NOVEMBRE 1524

A DÉBUT DE MARS 1525),

par J. Meyboffer.

L'archevêque de Besançon, on l'a vu plus haut, avait tenté de s'opposer à la prédication de l'hérésie dans le pays de Montbéliard : mais la mission confiée au gardien des franciscains avait tourné au désavantage des représentants de l'Eglise. Antoine de Vergy ne se tint pas pour battu ; les succès du réformateur, comme l'arrivée d'un second prédicant, l'engagèrent à renouveler ses efforts. Dès le mois d'août, il réunissait divers prélats en « un concile général pour obvier au maudit hérétique² ». Si un appel d'argent, adressé par l'archevêque en vue d'arrêter les progrès des idées réformatrices, n'eut pas grand succès³, son chapitre, par contre, le soutint fermement dans sa lutte contre l'hérésie. Déjà en avril 1523, les chanoines de Besançon avaient pris des décisions contre les idées de Luther⁴. Ils montrèrent leur zèle à l'occasion d'une procédure ouverte contre un soi-disant partisan de Farel. C'était un habitant de Besançon, riche et considéré, nommé Maublanc, qui avait osé dire, en parlant des incidents arrivés dans la ville voisine : « Si la loi de Montbéliard est bonne, elle durera, sinon elle prendra bientôt fin. » Maublanc ayant été arrêté par les autorités civiles, le chapitre s'opposa à ce qu'il fût libéré ; le malheureux croupit en prison jusqu'à sa mort et fut enfoui en terre non bénite⁵. Le 12 septembre, une autre assemblée était convoquée à Gray ; les présidents et conseillers du parlement de Dôle, avec les officiers des bailliages, s'y entretinrent « de certains faux prédicateurs tolérés et soutenus en la ville de Montbéliard, qui y semaient les erreurs de Luther⁶ ». Mais les terres du duc Ulric ne ressortissaient pas à leur juridiction, et toute intervention de leur part y était impossible.

Afin d'arriver à ses fins, Antoine de Vergy prit le parti de recourir à la diplomatie, et de s'adresser aux Cantons suisses, pour qu'ils agissent sur le duc. Ulric, l'archevêque le savait, avait intérêt à les ménager, dans l'espérance que leur appui pourrait l'aider à reconquérir le Wurtemberg. En conséquence, deux délégués, maître François Bonvalot, trésorier de l'Eglise de Besançon, et Jean Thomassin, furent

¹ *Epistre aux lecteurs fidèles*, loc. cit.

² Collection DUVERNOY, manuscr. Moreau, *Montbéliard sous Ulric*, t. II fol. 42 (cité par J. VIÉNOT, I, p. 20).

³ L'ordre de Cîteaux fixa le 26 septembre 1524 le chiffre de sa contribution volontaire à la très modeste somme de 68 livres, à répartir entre les monastères du comté de Bourgogne. Abbé BESSON, *Mém. bistor. sur l'abbaye de Cberlieu*, p. 79.

⁴ « *Contra opiniones Martini Lutheri haeretici*. » M. CADIX, *Essai bistor. sur la Réf. à Besançon*, p. 24.

⁵ J. VIÉNOT, I, p. 20 ; II, p. 11. — Lettre d'un petit-fils de Maublanc, prieur de la Chaux, qui se plaint d'être diffamé à cause du sort de son aïeul.

⁶ J. VIÉNOT, I, p. 21.

envoyés en mission à Berne et à Fribourg¹, tant au nom de l'archevêque que de la princesse d'Orange² et du parlement de Dôle. MM. de Berne déclarèrent qu'ils n'avaient aucune alliance avec Monsieur de Montbéliard, et se refusèrent à toute intervention, estimant « que le Saint-Père, l'empereur et Madame debvoient bien y entendre ». Mais les seigneurs de Fribourg, ayant « bonne et singulière affection au reboutement des faulx prescheurs », se montrèrent mieux disposés; ils engagèrent les députés bisontins à se rendre à la diète de Lucerne qui devait se réunir quelques jours plus tard, et leur promirent de les y faire appuyer. La démarche de Bonvalot à Lucerne fut couronnée de succès. A son instigation, la diète écrivit au duc Ulric une lettre sévère, datée du 8 novembre, pour l'exhorter à renvoyer les prédicants luthériens et à ne donner aucune protection à l'hérésie; sans quoi, ajoutait-on, toutes relations avec lui seraient rompues³. Copie de cette sommation fut apportée à la princesse d'Orange par le doyen de Montbéliard, heureux de cette occasion d'exhaler sa rancune contre le duc qui l'avait si vivement semoncé en juillet⁴. L'archevêque, de son côté, prononçait, le 10 novembre, l'excommunication contre Ulric, et contre Guillaume Farel et ses adhérents et complices, pour les blasphèmes et hérésies dont ils s'étaient rendus coupables; en outre, il mit en interdit la ville de Montbéliard. Pour obtenir un résultat effectif, il requit l'appui du Conseil municipal de Besançon; celui-ci s'y prêta sans enthousiasme, et se contenta d'apporter quelques entraves au commerce de ses ressortissants avec la ville excommuniée⁵.

Dans le temps même où se prenaient ces mesures en vue de contrecarrer l'hérésie, Farel et Gayling, plus nettement que jamais, affirmaient à Montbéliard leur opposition aux abus de Rome. Un prêtre avait fait annoncer par un chartreux sa prochaine arrivée et devait, le 13 novembre, organiser une vente d'indulgences dans la ville⁶. Il y avait même déjà prêché. Aussitôt qu'ils le surent, Farel et Gayling s'adressèrent au Conseil pour qu'il s'opposât à ces « blasphèmes et voleries ». Farel, en particulier, marqua, non sans virulence, combien pareil trafic était malfaisant, puis-

¹ En 1518, la cité de Besançon avait conclu un traité de « civilège et combourgeoisie » avec les trois villes suisses de Berne, Fribourg et Soleure, pour une durée de quinze ans. Lorsqu'en 1533 ce traité arriva à son terme, les Bernois, passés à la Réforme « furent bien aises de s'en voir débarassés ». RUCHAT, III, p. 162.

² Philiberte de Luxembourg, princesse douairière d'Orange, avait été chargée, en 1517, par Marguerite d'Autriche, de la direction des affaires dans le comté de Bourgogne : il lui était alloué de ce chef une pension annuelle de 1000 francs. HENNE, *Hist. de Charles-Quint*, II, p. 224.

³ Œcolampade, lorsqu'il eut connaissance de cette missive, s'en montra fort irrité. Œcolampade à Zwingli, 21 nov. 1524. ZWINGLI *opera*, éd. Schuler et Schultess, t. VII, p. 369.

⁴ Rapport de Thomassin au parlement de Dôle, 2 nov. 1524; lettre des Commis et desputés de la foi à Besançon, à la duchesse d'Orange, 29 nov. 1524 : J. VIÉNOT, II, p. 11 à 14. — Amtliche Samml. der älteren eidgenössischen Abschiede, IV, 1 a, p. 525.

⁵ *Délibérations municipales de Besançon*, 21 et 22 novembre 1524. Le Conseil décida que « par bons moyens, les marchans ayans cognoissance aud. Montbéliard advertiront ceux dud. Montbéliard non venir aud. Besançon pendant le temps qu'ils seront interditz et excommuniés », et, que l'on dirait « aux marchans qui ont à besoigner aud. Montbéliard aller recouvrer leurs marchandises et besoignes le plus secrètement et à briefz que faire se pourra ». CADIX, p. 26.

⁶ Il s'agissait, sans doute, de la proclamation de *Jubilé* octroyé par Clément VII. La date en était fixée au 11 décembre. Il fallait, pour obtenir le *grand pardon*, que les mercredi, vendredi et samedi après la publication, on jeunât, et que le dimanche suivant on reçût le *Corpus Domini* après avoir été confessé et avoir dit ses patenôtres. Marguerite d'Angoulême et sa mère s'y conformèrent à Lyon. Ce fut la bulle annonçant ce Jubilé qui, à Meaux, fut lacérée par des audacieux dont l'un avait été le malheureux Jean Le Clerc. H. I, p. 307, 321.

qu'il frustrait Dieu de l'honneur qui lui était dû et le pauvre peuple, du gain de son travail; il s'engageait même, en entraînant Gayling dans cette offre, à livrer son corps et sa vie aux châtements les plus sévères, au cas où ils ne pourraient prouver leurs dires. Mais le Magistrat refusa de se prononcer, estimant qu'une interdiction de cette portée ne pouvait être que du ressort du duc. Aussi les deux pasteurs lui adressèrent-ils une instante pétition, le suppliant de ne laisser le « trafiquant » vendre sa marchandise que s'il justifiait, par la Parole de Dieu, son droit et son pouvoir de le faire ¹.

Si la demande des pasteurs fut agréée par Ulric, ce fut leur dernier succès. Les démarches que l'archevêque de Besançon multipliait contre eux, et dont ce dernier événement ne pouvait que contribuer à augmenter l'insistance, ne tardèrent point à obtenir quelque résultat, malgré le peu d'empressement que montrait le duc. Celui-ci avait répondu d'une manière évasive à la lettre des Cantons : il les priaît d'avoir de lui la meilleure des opinions, puisqu'en toutes choses il se comporterait en fidèle allié ². Il laissait entendre, toutefois, qu'il prendrait des mesures contre la propagande anticatholique, et que les deux pasteurs quitteraient Montbéliard. Il se décida, même, à congédier l'un d'eux, Jean Gayling, son aumônier ³. Ce n'étaient là que des demi-mesures; elles ne purent contenter les cantons catholiques. A la diète de Baden, le 12 décembre, où Ulric s'était fait représenter par un Zurichois, Everard de Reischach, l'on déclara à celui-ci qu'il fallait que son maître prît bien garde de ne susciter aucun trouble dans les Cantons, et s'abstint d'y enrôler ou d'en emmener qui que ce fût, car on ne le tolérerait pas. Le bailli de Thurgovie reçut l'ordre d'y tenir la main ⁴. La diète communiqua par écrit cette délibération au duc, et, lui rappelant qu'il s'était engagé à renvoyer les prédicants et à extirper la secte luthérienne de la seigneurie de Montbéliard, elle s'étonnait que le message transmis par Reischach n'y fit aucune allusion ⁵.

Farel, cependant, conservait ses fonctions pastorales. Sa position, en décembre, était assez en vue ⁶, mais il s'acheminait vers les temps les plus difficiles de son court ministère à Montbéliard.

Au début de janvier 1525, le duc, tout à ses préoccupations politiques et militaires, quitta le comté. A court d'argent ⁷, il faisait flèche de tout bois, empruntant

¹ H. I, n° 127.

² *Eidg. Abschiede* (Diète d'Einsiedeln, 23 nov. 1524), t. cit. p. 531.

³ La date du départ de Gayling ne peut être fixée avec une absolue précision; il dut quitter Montbéliard entre la mi-novembre et la mi-décembre. Le 16 décembre, un député d'Ulric à la diète des Cantons déclarait que l'un des prêcheurs n'était plus dans la ville. H. I, p. 308. On peut inférer d'une lettre du 17 décembre d'Anémond de Coct que quelques jours auparavant, déjà, Gayling avait passé à Bâle, *ibid.* p. 309. — Il n'y a pas lieu, pour établir cette date, de faire état du fait que Farel avait commencé à distribuer les sacrements : rien n'indique que c'eût été le départ de son collègue qui l'y eût contraint, et qu'il ne l'ait pas fait plus tôt déjà. (J. VIÉNOT, I, p. 23 n.)

Jean Gayling, de fait, restait, au moins pour quelque temps, au service d'Ulric : il se rendit, par Bâle, à la forteresse de Hohentwiel, que le duc mettait en état comme base d'opérations pour reconquérir son duché. A la fin de l'année, il devint, à Heidelberg, prédicateur de cour du comte Palatin Frédéric. HEYD, II, p. 144-145.

⁴ *Eidg. Abschiede* (Diète de Baden, 12 déc. 1524), t. cit. p. 539.

⁵ H. I, p. 307, n° 129. La diète des cantons cathol. au duc Ulric, 16 déc. 1524.

⁶ Par manière de plaisanterie, Toussain lui adressait une lettre : *Guillelmo Farello Episcopi Bisuntini Montispellicardi Vicario*. H. I, p. 313. L. du 17 déc. 1524.

⁷ A la fin de son séjour au château de Montbéliard, le dénuement du duc était tel qu'il faisait prendre à crédit dans les hôtelleries de la ville le vin « tant rouge que claret » qui était destiné à sa table. J. VIÉNOT, I, p. 22.

à qui acceptait de lui prêter, jusqu'à un maître boucher de Schaffhouse¹, vendant aux Soleurois sa seigneurie de Blamont (11 janvier 1525)². Son intérêt pour la Réforme se confondait avec son désir de récupérer ses Etats héréditaires³. Farel, aux prises avec un clergé intraitable, que la présence du duc ne maintenait plus, se heurtait à une hostilité croissante. Aussi tenait-il d'autant plus à garder un étroit contact avec ses amis de Bâle. Coct, Œcolampade, Toussain l'informaient de leurs projets, le tenaient au courant des livres qui paraissaient, l'avaient des nouvelles; il trouvait lui-même le temps de leur écrire : la correspondance était un devoir d'amitié, et une nécessité.

En janvier 1525, Coct communiquait au pasteur de Montbéliard la condamnation, par arrêt du parlement de Paris, de la mystérieuse *Determinatio*. En lui envoyant « l'excommuniement contre Murmar et les Murmarins », il l'engageait à y répondre : « Il requiert, lui disait-il, une belle glose. Vous la pourrez bien faire, car n'est pas longue⁴. » Mais Farel avait à ce moment de bien autres préoccupations, et ce ne fut que près de vingt ans plus tard qu'il reprit la plume du pamphlétaire⁵. La direction effective d'une Eglise plaçait devant lui de graves problèmes; les lettres qu'il recevait nous les laissent deviner : le baptême des enfants, que Conrad Grebel attaquait à Zurich, l'abolition des images⁶, la question du dimanche⁷. Il se voyait bien dépouillé, en outre, par le départ de son fidèle ami, le chevalier d'Esch, qui, au début de février, « ayant trouvé quelque appointement avec son adverse partie », retournait à Metz, pour le plus grand bien du petit groupe évangélique de cette ville⁸.

Missionnaire, pasteur, organisateur, écrivain, Farel eut-il le temps et la possibilité, pendant son court séjour à Montbéliard, d'étendre son activité au delà des murs de la ville ? Les campagnes du comté, les localités plus lointaines, eurent-elles l'occasion d'entendre sa parole ardente ? Le tempérament audacieux et entreprenant de Farel, sa conviction que le message de Jésus-Christ devait être apporté en temps et hors de temps, l'auront assurément poussé, comme quelques traditions le rapportent, à élargir son champ d'action. Des précisions sont même données : à Besançon, on montre la maison où Farel aurait prêché; à Belfort, la pierre d'où il se

¹ HEYD, II, p. 154.

² DUVERNOY, *Ephémér. de Montbéliard*, p. 10. — La seigneurie de Blamont fut vendue par le duc 10,000 florins, et rachetée en 1532 par son frère Georges de Wurtemberg, 27,300. (Les chiffres d'après HEYD, II, p. 154.) — *Eidg. Abschiede*, tome cit. p. 581.

³ HEYD, II, p. 155.

⁴ H. I, p. 326, Coct à Farel, 25 janvier 1525. Coct écrivait de Wehr, dans le duché de Bade, où il s'était établi pour vivre plus économiquement, et pour mieux se consacrer à l'« estude et speculation », spécialement du « langage germain ». — Il savait évidemment que Farel était l'auteur de la *Determinatio* : sa phrase le sous-entend. C'est un indice de plus pour confirmer la supposition de N. WEISS que ce fut par l'intermédiaire de Coct lui-même que le manuscrit de Farel avait été envoyé à Nuremberg pour y être imprimé. Cf. ci-dessus p. 121, n. 2. — L'arrêt du parlement condamnant la *Determinatio* est du 9 décembre 1524; le lendemain paraissait contre le livre un monitoire de l'Official portant excommunication contre tous ceux qui ont ou retiennent le volume.

⁵ En 1544, dans l'*Advertissement sur la censure qu'ont faite les Bestes de Sorbonne*. Voir *Liste bibliographique* n° XIX, p. 43.

⁶ Il semble qu'en 1524 déjà, peu après l'arrivée de Farel, Ulric ait songé à enlever les images des églises. Collect. DUVERNOY, *Manusc. Moreau*, t. II f° 42 (cité par J. VIÉNOT, I, p. 19).

⁷ H. I, p. 335, n° 139, Œcolampade à Farel, 6 février 1525.

⁸ H. I, p. 337.

serait adressé à la foule accourue pour l'entendre.... Mais ces indications sont bien sujettes à caution, et aucun document sérieux ne les confirme¹. La brusque fin du ministère à Montbéliard empêcha, en tout cas, que pareilles tentatives, si elles ont eu lieu, aient pu être répétées.

Farel, en effet, au cours de la première quinzaine de mars 1525, quittait déjà la ville où, huit mois auparavant, il avait été appelé. Les circonstances qui déterminèrent son départ, ne sont pas éclaircies. Y eut-il renvoi formel, ordonné par le duc sous la pression des Confédérés suisses catholiques ? C'est peu probable. Depuis le mois de janvier, Ulric avait dû constater de plus en plus nettement que les autorités des Cantons, — même de ceux à tendances réformées, — ne feraient rien en sa faveur et ne le soutiendraient pas dans sa lutte pour reconquérir le Wurtemberg². L'expulsion de Farel ne lui eût, en aucune façon, rendu la bienveillance des cantons catholiques, et elle lui eût aliéné les partisans qu'il pouvait encore avoir à Bâle, à Schaffhouse et surtout à Zurich³. Si ce ne fut pas par ordre du duc Ulric que dut partir Farel, pourquoi, alors, la brusque fin de son ministère ? L'opposition du clergé se montra-t-elle si résolue qu'elle ait abouti à des voies de fait⁴, et Farel estima-t-il que ses efforts étaient désormais impuissants ? L'interdit jeté, à cause de lui, sur la ville, l'avait-il rendu si impopulaire que sa vie fût en danger ? Estimait-il peu viable une Eglise que l'appui du prince ne soutenait plus ? Les préoccupations sociales que suscitaient les grondements de la révolte des paysans, détournaient-elles les Montbéliardais d'une prédication uniquement évangélique ? Autant de raisons qui purent in-

¹ Voir pour Besançon : Bull. h. p. fr., 11^e ann. (1862) p. 9, 326, 416. GUÉNARD, *Descript. histoir. des monuments de Besançon*, p. 9. CADIX, op. cit. p. 28-29, où la question est discutée, mais non tranchée. — Pour Belfort : J. VIÉNOT, I, p. 24, qui cite BARDY, *Notice sur Belfort* dans la *Revue d'Alsace*, 1873, mais pour infirmer ses données. Les archives de Belfort, dit M. Viénot, ne renferment rien sur Farel.

² Zwingli, si opposé au service étranger, prêchait contre l'enrôlement dans l'armée que levait le duc dépossédé; Zurich faisait garder les routes pour empêcher ses ressortissants de gagner les frontières; à la fin de janvier, la diète (Lucerne, 27 janvier) rappelait les lansquenets suisses qui s'étaient mis à la disposition d'Ulric, et sommait celui-ci de ne susciter aucun trouble sur le territoire de la Confédération et de laisser « les nôtres » tranquilles. Le 1^{er} mars, à la suite d'une énergique protestation de la Ligue de Souabe contre les enrôlements de Suisses, la diète (Lucerne, 1^{er} mars) décida à l'unanimité, moins la voix de Schaffhouse, d'envoyer des messagers qui s'efforceraient de faire revenir les Suisses au service du duc. Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, des lansquenets et des paysans révoltés, surtout de Thurgovie, d'arriver constamment auprès d'Ulric, à Hohentwiel. — *Eidg. Abschiede*, t. cit. p. 570 F; 596 F, G; 598 zu G. HEYD, II, p. 146, 154-156.

³ Œcolampade, quelques mois plus tard, en parlant du duc à Farel, ne l'aurait pas appelé avec une sympathie marquée *dux noster*, si Ulric avait agi sans civilité à l'égard de Farel. Cf. H. I, p. 358, Œcolampade à Farel, 1^{er} juillet 1525.

⁴ HEYD, II, 125 dit ceci : « Gewisz ist, dasz er [Farel] um diese Zeit gefangen gesetzt wurde. Der Canton Solothurn legte bei dem Erzbischof von Besançon eine Fürsprache ein um seine Befreiung. — (Vom 28 Febr. 1525. Solothurner St. A.) »

L'intervention du Magistrat de la ville de Soleure a une tout autre portée que ne l'indique HEYD. Il n'est pas question dans la missive qu'il adresse à l'archevêque de Besançon d'un emprisonnement de Farel, mais uniquement des censures ecclésiastiques et de l'interdiction de libre commerce fulminées contre la ville à cause des prédications hérétiques qui y avaient été faites. Les autorités soleuroises qui, s'autorisant de leur traité de *civiléage* avec les Montbéliardais, s'étaient déjà adressées au Parlement de Dôle, intercèdent maintenant auprès de l'archevêque afin que soit levé l'interdit qui pèse sur Montbéliard; elles en déclarent les habitants prêts à accepter qu'une enquête soit ouverte par Antoine de Vergy, et cela d'autant mieux que Farel quittait la ville. « ...praesertim, cum jamdictus Guillelmus Farellus a praefato loco, quo requisitioni Rev. pat. ven. condescenderetur, discesserit. » ARCHIVES DE SOLEURE. Copiae missiven, schwarz Bd. 14, p. 42. *Sculietus et Consules urbis Solodorensis Rev. Domino Archiep. Bysent.*, 28 février 1525 (d'après une copie aimablement communiquée par l'archiviste cantonal de Soleure, M. le Dr Kaelin).

fluer sur sa décision, qui semble, d'ailleurs, lui avoir été imposée : il dut fuir Montbéliard¹.

En quittant le comté, c'est à Bâle qu'il se rendit, bien qu'il fût encore sous le coup d'une sentence d'expulsion, qu'il s'efforcera, d'ailleurs « de faire lever » — tellement il lui était naturel de compter sur l'appui amical d'Œcolampade. A son arrivée, une douloureuse nouvelle l'atteignit : il apprenait la grave maladie, et peu de jours après, la mort, de celui sur lequel il avait, à juste titre, fondé les plus grands espoirs, le chevalier Anémond de Coct. En voyage, de Zurich à Schaffhouse, peut-être pour le service d'Ulric de Wurtemberg², Coct avait commis l'imprudence, ayant très chaud, de boire de l'eau glacée : une fièvre se déclara, bientôt violente, en même temps que d'intolérables douleurs au côté gauche. Farel en fut immédiatement averti par un jeune homme attaché à Coct, qui lui apporta une lettre de Sébastien Hofmeister, de Schaffhouse³. Il se hâta, — comme à bien des reprises déjà il avait dû le faire, — de mettre quelque argent à la disposition du chevalier. Mais l'envoi, dû à son amicale sollicitude, n'était pas arrivé, que Coct rendait le dernier soupir⁴.

¹ Erasme le dit, en révélant une fois de plus son manque de sympathie pour Farel : « Pharellus, bone Christe, quam pius, quam innocens vir !... Sic rem gessit in Monte Pellicardi, ut bis inde profugerit. » *Responsio*, déjà citée (p. 124 n. 3), du 1^{er} août 1530. — FROMMENT, *Actes et Gestes*, p. 10, dit qu'il « fust dechassé ».

Il ne semble pas qu'il faille voir, ainsi qu'on l'a dit parfois, dans le départ de Farel la conséquence d'un acte violent dont il se serait rendu coupable, et qui aurait nécessité sa fuite. Aucun document contemporain n'en parle, et Erasme (comme le remarque avec raison KIRCHHOFER, p. 49) aurait usé avec empressement d'une occasion nouvelle de vilipender Farel, si l'incident de la châsse de St-Antoine était venu lui en donner le prétexte. Farel, rencontrant un jour sur le pont de l'Allaine une procession conduite par deux prêtres qui portaient sur leurs épaules le reliquaire du saint, le leur aurait enlevé, et l'aurait jeté à la rivière, en disant aux assistants : « Pauvres idolâtres, ne lairrez-vous jamais votre idolâtrie ? » Puis, presque miraculeusement, il aurait échappé à l'indignation et à la colère de la foule. — Cette anecdote, reprise par plusieurs historiens de Farel, tient de l'hagiographie plus que de l'histoire. Elle a été enrichie de détails de plus en plus précis : la date même de l'événement a été fixée : fin février 1525. (MERLE D'AUBIGNÉ, III, p. 632; JUNOD, p. 32.) Mais, d'abord, l'Eglise fête St Antoine le 17 janvier; et puis, parmi les innombrables reliques du trésor de St-Maimboeuf, il n'en est justement point de St Antoine. (J. VIÉNOT, II, 318.) — Le récit se rencontre pour la première fois dans la *Vie anonyme*. (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 3459.) L'événement y est placé à l'année 1527, — ce qui peut, d'ailleurs, être un *lapsus calami*. Un autre manuscrit de Neuchâtel, du pasteur David Girard (Msc. 7368, vol. I, 1661), relate aussi le fait : D. Girard dit tenir le récit d'Olivier Perrot, mais il parle d'une hostie (et non d'une châsse) arrachée par Farel des mains d'un prêtre et jetée à l'eau. « Cela obligeast mesme, ajoute le msc., Œcolampade à l'avertir de se modérer. » Cette dernière remarque reporterait l'incident au début du séjour de Farel à Montbéliard; à ce moment où le Réformateur se sentait protégé par le duc, le fait aurait moins d'in vraisemblance. Toutefois la *Vie* de O. Perrot, pas plus que la correspondance contemporaine, n'y font aucune allusion, à moins peut-être que la lettre d'Œcolampade du 19 août 1524, si énergique et si pleine d'inquiétude — il y parle de « zèle immodéré », de « violence comparable à celle d'Elie », il rappelle à Farel que sa tâche est « de bénir et non de maudire », il dit le besoin qu'il a « d'être rassuré », — ne se rapporte à un acte de violence que nous ignorons, ou peut-être simplement à des paroles, que la tradition, en s'en emparant, aura amplifiées, dramatisées et embellies.

Il y a lieu de noter qu'à Besançon existait une châsse de St Antoine. En 1529, le frère Pierre Coquillard ayant, alors qu'on prêchait devant cette châsse, tenu des « propos contre la foy », fut arrêté et « decartelez ». J. VIÉNOT, *Les origines de la réforme à Besançon*, dans *Études de Théologie et d'Histoire*, p. 353.

² Voir H. I, p. 340. — Coct revenait de Zurich où il avait un fils adoptif auquel s'était intéressé Conrad Grebel, et dont le sort préoccupera Myconius et Farel. Ibid., I, p. 327, 340-341, 343.

³ H. I, n° 142. — S. Hofmeister, né vers 1476 à Schaffhouse, étudia à Paris, et professa la théologie chez les Franciscains de Zurich, puis à Constance. Vers la fin de l'année 1522, il rentra dans sa ville natale, dont il fut le principal réformateur.

⁴ L'envoi de Farel — 4 couronnes d'or, — fut sans doute du 19 mars. Ce dut être ce jour même ou le lendemain que Coct mourut. H., ibid.

La doctrine évangélique perdait en lui un de ses plus fervents adhérents, et Farel, un de ses plus chers amis. Lettres, argent, secrets : ils avaient tout mis en commun¹; ils s'étaient unis par le même idéal et pour le même service. Myconius, sans retard, témoignait à Farel sa sympathie et lui écrivait : « Anémond s'en est allé auprès de Celui pour qui tout ce qu'il faisait était fait. Je ne doute pas qu'il ne reçoive la récompense de sa foi et de tous les sacrifices consentis pour sa foi. Vivons de telle sorte que, lorsque nous serons dégagés de ce corps, nous parvenions là où, nous l'espérons, l'esprit d'Anémond est déjà parvenu². »

Personne n'avait remplacé Farel lorsqu'il quitta Montbéliard. Son œuvre, entravée par l'abandon d'Ulric, compromise par les violences des « Bons hommes³ » dont beaucoup avaient associé le nom de Luther à leurs revendications, semble avoir été très ébranlée. Les semences jetées dans un terrain pierreux où elles avaient vite levé, séchèrent-elles, faute de racines, comme l'avait craint Ecolampade ? L'on discerne malaisément quelle était la force de la petite Eglise de langue française « dressée » à Montbéliard. Si elle sut se montrer assez forte pour résister aux tentatives des anabaptistes et ne pas se laisser entamer⁴, si son importance fut suffisante pour que l'archevêque de Besançon s'en préoccupât et excommuniât à nouveau, à cause d'elle, tous les habitants de la cité en 1527⁵, néanmoins, lorsque Pierre Toussain reprendra, dix ans plus tard, une succession tombée en déshérence, il lui semblera que presque tout fût à recommencer⁶. Pendant ces longues années où l'Eglise n'avait pas eu de conducteur, l'on ne signale que quelques prédications faites par un des initiateurs du mouvement réformateur à Genève, Guérin Muète, qui, réfugié à Yvonand en 1533, était venu de là visiter la petite congrégation montbéliardaise⁷. Il y eut bien,

¹ KIRCHHOFFER, I, p. 46.

² H. I, 343, n° 143, Myconius à Farel, 25 mars 1525. Laurent de Coct, le plus jeune frère et l'héritier d'Anémond, promit de rembourser à Farel toutes ses avances d'argent : le total en montait à 50 florins. Le frère aîné, Guigo, Sr. du Chastellard, se montra plus réservé. Détenteur de la fortune familiale, il ne voulut rien payer avant d'avoir une attestation officielle de la mort de son frère. « Il dit comme S. Thomas, écrivait Laurent à Farel, *nisi videro non credam*. » Un envoyé de Farel alla, à la fin de 1526, dans le Dauphiné, porteur d'un certificat de décès délivré à Schaffhouse; il ne put obtenir de Guigo que l'engagement de payer la somme due lors de la foire de Lyon (printemps 1527) : le mariage d'une fille et la dot à lui donner empêchaient le Sr. du Chastellard de s'acquitter sur le champ. H. I n° 180 et p. 484; II n° 194; V p. 380.

³ Les paysans révoltés. Ulric les avait d'abord protégés dans la pensée qu'ils pourraient l'aider à reconquérir son duché. Leurs bandes s'attaquèrent aux châteaux et aux couvents; elles furent écrasées à la fin de juillet 1525.

⁴ Des anabaptistes venus à Montbéliard en 1527 cherchèrent à y conquérir des adhérents. Bucer en avertissait Farel, alors à Aigle, et lui disait que les évangéliques avaient pu faire interdire leurs conventicules. H. II, p. 52-53, Bucer à Farel, 26 sept. 1527. Le prédicateur anabaptiste fut emprisonné pendant trois mois; il se plaignait, raconte Erasme, de n'avoir trouvé personne à Montbéliard qui voulût faire pénitence, aussi avait-il quitté la ville en secouant contre elle la poussière de ses souliers, et s'était rendu à Bâle. ERASME *Epist. lib. XXXI* (Londres, 1642), col. 1264 G, Erasme à L. Bär, 15 mars 1529.

⁵ Dès les premiers mois de 1527 jusqu'au 6 mai 1529, la ville fut mise en interdit à cause de « lutherie ». DUVERNOY, *Epbém.*, p. 163. — TOURNIER, *Le protest. à Montbéliard*, 423. En levant l'interdit, l'archevêque exclut les luthériens du bénéfice de cette mesure. J. VIÉNOT, I, p. 32.

⁶ Du 23 mars 1534 au 26 avril 1535, le comté de Montbéliard appartenait à François I^{er}, à qui Ulric l'avait vendu, sous réserve de rachat. Les bourgeois de la ville ne furent relevés que le 22 juin suivant du serment de fidélité prêté au roi. Pierre Toussain, arrivé avant le 1^{er} mai, ne put encore prêcher. Il appelle le champ de travail qui allait lui être confié *arduam provinciam*. Cf. H. III n°s 506, 508 et 520, Toussain à Farel, 1^{er} mai; Toussain à Ambroise Blaurer, 13 mai et 28 juillet 1535.

⁷ Guérin Muète, bonnetier de profession, avait, à Genève, à la suite des premières prédications de Fromment, commencé à présider des réunions religieuses où il expliquait l'Evangile. Farel lui écrivit,

dans la ville, attaché à la cour du comte Georges¹, un nouveau prédicateur allemand, Jean-Baptiste Fischer, partisan des idées nouvelles; mais il n'est guère probable, malgré l'étonnante liberté dont il jouit, qu'il ait pu avoir une action bien étendue sur la population de langue française².

Farel conserva un fidèle attachement à son premier champ de travail. Il retourna à Montbéliard, sans doute en 1526, soit depuis Strasbourg, soit alors qu'il se rendait d'Alsace en Suisse : il n'y put faire de séjour prolongé, et, à nouveau, il dut fuir la ville³. Mais il resta en relations suivies avec ses anciens paroissiens⁴. L'Eglise de Montbéliard, lorsque Toussain en eut pris la direction « lui défera toujours l'honneur d'une communication de ses affaires et d'une soigneuse recherche de ses pieux et sages avis [en] ses assauts, combats et esbranlements⁵ ». Et lui-même se sentait un immense amour envers elle⁶. N'était-ce pas à Montbéliard que pour la première fois il avait été appelé à toutes les charges d'un véritable ministère; là que, parmi d'autres conquêtes, il avait fait celle du chevalier Nicolas d'Esch; là qu'il avait donné à ceux de sa langue le fruit, sans doute le plus durable, de son rapide passage, le *Sommaire*, livre plein de sève qui apportait, bien au delà des frontières du comté, la parole évangélique et l'enseignement d'un vrai pasteur ?

4. FAREL A STRASBOURG D'AVRIL A SEPTEMBRE 1525; LA QUESTION EUCHARISTIQUE ET LE CONFLIT AVEC LAMBERT D'AVIGNON *,

par Jules Pétremand.

L'année 1525 a été une année de crise pour la Réformation. L'Allemagne frémissait encore du grave ébranlement social qu'avait été la « guerre des paysans », terminée d'avril à juin sur les champs de bataille de Boeblingen, Frankenhausen, Sulzdorf, tandis que le duc Antoine de Lorraine et son frère, Claude de Guise, massa-

en 1532, une lettre pleine de sages recommandations. *H. II* n° 395, lettre du 18 nov. 1532. — Le 12 mars 1533, un de ses serviteurs fut banni à perpétuité; lui-même dut quitter Genève. Son passage à Montbéliard doit se placer entre mai 1533 (le 5 de ce mois, il était encore à Genève, *H. III*, p. 50) et mars 1534, moment où le Montbéliard passa au roi de France.

¹ Ulric céda le comté à son demi-frère, le comte Georges de Wurtemberg, le 14 septembre 1526; il le lui racheta, pour immédiatement le revendre (ainsi que la seigneurie de Blamont restituée par le canton de Soleure) en 1534 à François I^{er}.

² Jean-Baptiste Fischer (*Piscator*) était, au témoignage d'Æcolampade, un homme savant et pieux. Lui-même, en racontant son appel à Montbéliard, déclarait n'avoir été chargé de la prédication qu'auprès du comte et de sa cour; il y jouissait d'une entière liberté pour annoncer l'Évangile : « Ubi liberius omnino quam credi potest Christus et verbum ejus annunciat. » *ÆCOL. et ZWINGLI Epp. libr. IV*, fol. 20 v^o, *Piscator* à Æcolampade, 15 déc. 1528.

³ C'est ce qui ressort de la phrase d'Érasme (écrite en 1530) déjà citée : « Pharellus... sic rem gessit in Monte Pellicardi ut bis inde profugerit. » Cf. p. 150, n. 1.

⁴ Après les troubles suscités par les anabaptistes à Montbéliard, Bucer espérait qu'une lettre de Farel apporterait l'apaisement à l'Eglise. *H. II*, p. 53, Bucer à Farel, 26 septembre 1527.

⁵ O. PERROT, *Vie de Farel* (copie de Lausanne) p. 20.

⁶ Trente ans après avoir quitté Montbéliard, Farel affirmait l'« ingens affectus qui me cogit Mumpelgardenses amare... » Farel à Simon Sulzer, 22 mars 1555. *CALVINI op.*, t. XV (VI des lettres), n° 2155, col. 512.

* [† N. Weiss espérait d'abord écrire toute la biographie de Farel hors de Suisse. Il n'a pu aborder l'activité du Réformateur à Strasbourg en 1525. L'histoire en est ici retracée surtout d'après la Correspondance des Réformateurs d'Herminjard. — J. P.]

craient à Saverne par milliers les Rustauds révoltés (18 mai)¹. La Réforme allemande, jusqu'alors populaire et enthousiaste, devenait la « Réforme des princes », politique et ecclésiastique. Outré et navré des révoltes comme des massacres, Luther, héros émancipateur, se muait en théologien et accentuait les éléments autoritaires et traditionnels de sa doctrine. Il achevait de briser les derniers liens avec l'humanisme par sa polémique avec Erasme « sur le serf arbitre ». Il embrassait dans une aversion redoublée les « illuminés », compromis dans la révolte agraire, et les « sacramentaires », à leur tête Carlstadt, Zwingli et Œcolampade, en sorte que l'abîme s'élargissait entre luthériens et réformés. Or, les évangéliques français comptaient pour le succès de leur cause sur l'appui de leurs coreligionnaires de Germanie, et ils estimaient d'importance capitale que la Réformation apparût unie, et non divisée, en face de ses adversaires. Cela d'autant plus que François I^{er}, libéré de sa captivité espagnole d'après Pavie, rentrera en France le 17 mars 1526, et qu'il paraissait favorable à quelque tolérance religieuse.

Ces circonstances expliquent l'activité de Farel durant les années 1525 et 1526 et permettent de saisir l'importance qu'a eue pour lui et pour son œuvre son séjour à Strasbourg. La métropole de l'Alsace était alors le centre politique et religieux de la Haute-Allemagne, comme la charnière entre la Réforme française et celle de l'Empire. Son « stadtmeier », Jacques Sturm de Sturmeck, ses théologiens, Bucer et Capiton, entrevoyaient la tâche et le but œcuménique de la Réformation; ils étaient donc acquis, comme Zwingli, à tout effort pour unifier le parti évangélique. Strasbourg était cité de refuge, tant pour les Français chassés de leur pays par les persécutions que pour les sectaires ou les ultra-spiritualistes isolés, que pourchassaient également en Allemagne catholiques et luthériens. Dans cette ville, carrefour d'idées comme de routes, s'était formée une congrégation française où venaient se retremper et s'approvisionner d'idées les missionnaires de la Réforme en France. Dans cette cité libérale se coudoyaient luthériens, sacramentaires, baptistes, quêtistes et mystiques. Comment Farel n'aurait-il pas été attiré par la chaleur et le rayonnement d'un tel foyer d'activité politique et religieuse ?

De fait, c'est durant le second séjour à Strasbourg qu'il se liera plus étroitement avec Capiton et Bucer et qu'il subira longuement et profondément leur influence. La belle lettre qu'il écrira le 16 octobre 1526 au chevalier d'Esch laisse entrevoir le travail de sa piété et de sa pensée. C'est alors qu'il fait surtout figure de chef de la Réforme française et que son action achève de gagner au sacramentarisme le groupe des réfugiés, que travaillait, en sens opposé, le luthéranisant Lambert d'Avignon. C'est de Strasbourg que Farel fait une première expédition d'évangélisation à Metz et demeure dès lors en relations avec le groupe des évangéliques messins. C'est enfin et surtout à Strasbourg, que, poursuivant son plan de pénétration en France, Farel entrevoit la valeur stratégique que peuvent avoir dans cette lutte l'appui de Berne et la possession spirituelle du pays romand. C'est de Strasbourg, en effet, qu'il se

¹ Que la « guerre des paysans » ait été la grande crise de la Réforme en Allemagne, la correspondance et les écrits d'Erasme comme ceux de Luther, l'attestent; et l'enchaînement des événements le prouve suffisamment. En France aussi cette révolte mi-sociale, mi-religieuse, eut un grand retentissement et fut connue en particulier par l'ouvrage de Nicole VOLLEYR DE SÉROUVILLE, *L'histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire, obtenue contre les seduyctz et abusez luthériens*. Paris, 1524. Cp. Bull. h. p. fr., 17^e année (1868), p. 561-582.

rendra au pays des Liges pour commencer à Aigle sa principale œuvre, infléchissant ainsi sa vie dans une direction nouvelle et définitive.

De Montbéliard, Farel avait regagné Bâle, dans la première quinzaine de mars 1525. Il y vécut incognito quinze jours à trois semaines, caché sans doute chez Œcolampade, car le décret d'expulsion le concernant gardait encore force de loi. Par son hôte et aussi par Oswald Myconius, alors à Zurich, Farel restait au courant de ce qui concernait la Réforme suisse, et spécialement des difficultés et troubles causés par les anabaptistes¹. Mais son inaction lui pesait : l'évangélisation de la France demeurait sa grande préoccupation, et déjà il voyait en la cité impériale de Metz un point stratégique à occuper et qui sait ? à utiliser par la suite comme foyer de propagande dans le Royaume.

Aussi, au début d'avril, Farel allait-il se fixer à Strasbourg. Durant dix-neuf mois environ, il sera l'hôte de son ami, le généreux et accueillant Wolfgang-Fabritius Capiton, qui demeurait alors dans la maison dite Zum Roemer, à la place St-Thomas². Se trouvant maintenant à l'un des centres de la Réformation, Farel en suivait, avec l'ardeur que l'on devine, les multiples péripéties et désormais son intérêt demeurera attaché à l'ensemble de la vaste lutte engagée dans le monde pour le triomphe de l'Évangile. L'objectif immédiat de ses efforts était cependant le développement de la Réforme française, et c'est pour y tendre qu'il poursuit la triple activité qui marque son séjour à Strasbourg, et d'abord sa première tentative de prédication à Metz.

La tradition, s'inspirant d'un mot d'O. Perrot³, s'est représentée Farel rayonnant depuis la capitale alsacienne pour évangéliser le haut pays rhénan. De fait, sa principale, sinon sa seule expédition en 1525, paraît avoir été celle qu'il tenta à Metz du 11 au 21 juin 1525. Ce que furent les origines de la Réformation messine, les péripéties et les résultats du séjour de Farel, les relations de Farel, de Toussain et aussi de Lambert avec les évangéliques de Metz, c'est ce que racontera le chapitre XIV de cette biographie. Nous n'avons donc pas à en parler ici. Mais ces événements ont aussi précipité le conflit entre Farel, que Toussain seconde ou excite, et Lambert d'Avignon, conflit qui avait d'ailleurs bien d'autres causes et une bien autre portée.

Jean Lambert (1486-1530) est une figure intéressante d'entre les personnages de second plan de la Réformation⁴. Orateur à la parole facile, et même éloquent, écrivain abondant, cet ancien franciscain avait plus de richesse d'idées et de clarté

¹ Myconius à Farel, 25 mars 1525 (*H. I*, n° 143, p. 343).

² DOUMERGUE, *Calvin*, II, p. 330, 331; Capiton logea ensuite Dechaney zum Jungen S. Petri, (2 impasse St Pierre le Jeune,) puis acheta en 1535 la maison Barbaragasse 2. (*Ibid.* p. 331-333). Voir Pl. XIV.

³ Pour les années 1524 à 1526, O. Perrot ne semble pas avoir tiré des lettres qu'il a compulsées, un récit clair et chronologiquement exact. Il parle, comme on l'a vu, d'un premier séjour de Farel à Strasbourg, et après avoir mentionné l'activité du Réformateur à Bâle et à Montbéliard, il continue : « Dieu ayant amené ceux de Montbéliard à l'obéissance de l'Évangile et mis par Farel au terme requis la Réformation, Iceluy, voyant l'Eglise dressée et l'œuvre de Dieu prospérer entre ses mains, se portoit de côté et d'autre pour faire grossir le nombre des fidèles en plusieurs lieux, et faisant souvent visite de ses amis et frères, allant tantôt à Bâle, tantôt à Strassbourg, tantôt ailleurs. » (O. PERROT, *Vie*, p. 8.)

⁴ Sur ce personnage, voir Joh. Wilh. BAUM, *Franz Lambert von Avignon*, Strasbourg, 1840, avec un appendice (*Lamberts Schriften*, p. 167-180) qui donne une liste de 21 écrits de l'ancien franciscain. Cp. F. W. HASSENKAMPF, *Franciscus Lambert von Avignon*; Louis RUFFET, *Lambert d'Avignon*, Paris,

d'esprit que de profondeur, une piété sincère et des convictions ardentes, mais également le sentiment de sa valeur et de sa mission. Il se croyait appelé à devenir pour la France ce que Luther était pour l'Allemagne, et s'il avait quitté Wittenberg pour Metz, puis pour Strasbourg, ce n'était pas seulement afin de gagner sa vie et celle de sa femme, mais aussi pour agir au service de la Réforme française et peut-être afin d'en prendre la tête. Lambert d'Avignon s'était formé théologiquement auprès de Luther qui l'avait reçu avec bienveillance et avait même, avec le chevalier Anémond de Coct, préfacé un de ses premiers traités, ses « *Commentaires évangéliques sur la règle des Minorites* » (1523)¹. A son tour Lambert, comme Anémond de Coct, avait pensé, dès 1523, à établir une imprimerie française à Hambourg pour répandre en France les traductions des écrits de Luther, et de fait il traduira à Strasbourg, d'entente avec le Zurichois Jean Müller de Rhelikon ou Rhellicanus, des sermons, puis des traités du Maître². Mais c'est d'abord par sa doctrine et par ses propres écrits qu'il travaillait à propager le luthéranisme parmi les évangéliques français.

La théologie de Lambert d'Avignon reflète en effet la double influence qu'il avait subie en Allemagne, celle de Luther, mais aussi celle des novateurs spiritualistes et radicaux comme Carlstadt. Luthérien par ses doctrines du conflit entre la loi et la foi, du péché, de la justification, du serf arbitre, il empruntait à Carlstadt l'idée maîtresse de sa théologie, à savoir son prophétisme, sa foi en l'Esprit, énergie divine qui agit directement dans l'individu comme dans la création et dans l'histoire de l'humanité. Dieu, par cette force agissante et cachée, illumine le croyant, et sous la Lettre de l'univers comme de la Bible, lui découvre sa vraie nature, lui communique sa vérité et sa vie. L'Esprit est la source de tout progrès. L'Esprit, le sens individuel, bien plus que les études théologiques ou littéraires, donne la vraie connaissance des Ecritures, et consacre l'authentique docteur chrétien, que Lambert estimait être. La tendance spiritualiste et radicale devait bientôt chez le franciscain enthousiaste dominer les idées luthériennes et l'inspirer en particulier dans sa doctrine des sacrements et surtout en ecclésiologie. Lambert, à la différence de Luther, cherchait à réorganiser les institutions ecclésiastiques d'après le modèle d'Eglise qu'il trouvait dans l'Ecriture. Consulté lors de la Réformation de la Hesse en 1526 par le landgrave Philippe, il proposera un type d'Eglise démocratique et puritaine, qui ne pourra être adopté, mais qui n'en était pas moins hardi et original. Cependant, au moment où Lambert se heurte à Farel, c'est l'Evangile luthérien qu'il entend prêcher et c'est sur l'autorité du grand Réformateur qu'il veut s'appuyer pour prendre la tête de la Réforme française. En particulier, alors que le conflit s'exaspérait

1873; W. KOEHLER, *Hessische Kirchenverfassung im Zeitalter der Reformation*, 1894; H. VUILLEUMIER, *L'Eglise du pays de Vaud aux temps de la Réformation*, 1902; IMBART, III, p. 172, 441, 442, 468; E. C. WEBER, *Die Einführung der Reformation in Hessen*, 1908.

¹ Fils d'un secrétaire ecclésiastique d'Avignon, mais originaire d'Orgelet en Franche-Comté, Lambert avait été une vingtaine d'années franciscain. Gagné aux idées luthériennes, il profite d'une mission que lui a confiée son ordre pour quitter Avignon vers le 8 juin 1522; il visite Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Zurich, Bâle, Eisenach pour se fixer à Wittenberg de la fin de 1522 à mars 1524. De Strasbourg, mis en relations par Jacques Sturm avec Philippe de Hesse, il se rendra dans les états de ce prince, où il terminera sa carrière.

² Rhellican à son cousin Jacob Rhellican, 22 mai 1523 (*H. I*, p. 129 n° 67); LAMBERT, *Quatre instructions fidèles*; N. WEISS, *Notes sur les traités de Luther traduits en français et imprimés en France* (Bull. h. p. fr., 36^e et 37^e années, 1887 et 1888).

entre luthériens et sacramentaires, Lambert affirmait nettement la présence réelle dans l'Eucharistie¹.

Après un court séjour à Metz, Lambert était arrivé à Strasbourg un an avant Farel, en avril 1524. Il publiait tout aussitôt le commentaire qu'il avait composé « sur le saint mariage » avec une *Epître au roi de France*, par laquelle il invitait François I^{er} à ruiner le pouvoir temporel des dignitaires ecclésiastiques et à s'emparer du Comtat-Venaissin, tant il croyait proche en France le triomphe de la Réforme réalisée par la royauté ! Lambert était entré en relations avec les réformateurs Bucer et Capiton : trois fois la semaine, au couvent des Carmes, le premier expliquait les Psaumes, le second, le prophète Jérémie. Lambert se joignit à eux, commentant Ezéchiel et combattant avec eux le Dr Thomas Murner, publiciste satirique, qui, lui, utilisait l'exégèse de la I^{re} épître aux Corinthiens pour défendre la Messe et la foi traditionnelle. Malheureusement, Lambert ignorait l'allemand ; le français ou le latin n'étaient familiers qu'à un nombre restreint de Strasbourgeois. Son enseignement ne lui procurait donc que peu de ressources ; sa situation matérielle était difficile. Il devait, pour vivre, demander des secours aux magistrats et faire appel à la bienveillance du doyen du Chapitre cathédral, Sigismond de Hohenlohe, correspondant de Marguerite d'Alençon et protecteur des réfugiés. C'est à ce chanoine libéral que Lambert dédia le *Commentaire sur le Cantique*, qu'il publia avec son traité *sur les causes de la cécité de beaucoup de siècles* (1524). D'autres ouvrages suivirent, des *Commentaires sur Luc*, *sur les petits prophètes*, et surtout en janvier 1525, la *Farrago omnium rerum theologicarum*, dédiée à l'évêque de Lausanne et qui développait en 385 thèses les 116 points de la discussion de Metz. Toute cette activité littéraire, non plus que le droit de bourgeoisie, reçu le 1^{er} novembre 1524, ne lui aidait à vivre. Il songeait de nouveau à Metz, et après le martyre de Jean Chastelain, il pressait les magistrats messins de lui accorder une dispute de religion dans leur ville ou à Strasbourg. On comprend que la tentative de Toussain, Farel et Nicolas d'Esch, en juin, ne l'ait guère enchanté.

Depuis son retour de Metz à Strasbourg, Farel paraît s'occuper des affaires messines dont l'entretenait Toussain, rentré à Bâle, et se préoccuper des moyens de rentrer en grâce auprès des magistrats bâlois. Œcolampade, dans la lettre du 1^{er} juillet 1525, lui parle d'une démarche, vainement tentée en sa faveur, auprès du « maître des corporations », Lucas Ziegler, que le soulèvement des paysans bâlois inquiétait davantage que l'amnistie de Farel. Celui-ci adresse, le 6 juillet, une requête au Conseil et aux bourgeois de Bâle ; il leur rappelle son activité dans leur ville et la façon brutale dont il en a été expulsé, et puisque le Zünftmeister n'a pas répondu à sa précédente supplique, il leur demande de lui rendre justice. Mais le bourgmestre, Adelberg Meyer, tout favorable qu'il fût à la Réforme, et le Conseil de Bâle, ne revinrent pas sur leur décision².

¹ Cp. *In Lucae Evangelium Commentarii* (Nuremberg, 1523), à propos de Luc XXII, v. 19, 20, Lambert écrit : « Observe que le Seigneur, distribuant le pain et le calice, dit du pain : ceci est mon corps, etc., mais de la coupe : cette coupe est, etc., afin que tu saches que lui-même est dans le sacrement avec le pain et le vin... Car rien n'empêche qu'il soit aussi dans le même lieu avec le même corps. Dans le pain et dans le vin, Christ est donc donné. »

² Farel avait envoyé une supplique à Lucas Ziegler et une lettre à Œcolampade, toutes deux perdues. Sur ses tentatives pour obtenir le pardon des Bâlois, voir Œcolampade à Farel, 1^{er} juillet (*H. I*, p. 357).

Cependant, bien plus que toute préoccupation personnelle, une pensée dominait son esprit : ce qui se passe en France, ce que devient son projet de rattacher les évangéliques de son pays à la Réforme suisse et sacramentaire. Le cordelier Jean Prévost, un des prédicants de Meaux, et un autre franciscain, venaient d'apporter à Toussain des nouvelles de Lyon. De Bâle, Prévost s'était rendu à Zurich auprès de Zwingli pour retrouver ensuite Farel à Strasbourg¹. Sans nul doute le triomphe de la foi sacramentaire est l'objectif commun de ces hommes : que le pain et le vin du sacrement soient simples images du corps et du sang du Seigneur, c'est pour eux l'évidence, la vérité qui ruinerait l'Antéchrist; c'est la doctrine par laquelle doit se faire l'unité de tous les évangéliques et par là c'est la victoire assurée de la Réformation en France. Quiconque ne lutte pas pour le sacramentarisme ou le combat risque de compromettre la cause du Seigneur et apparaît aux chefs réformés comme un insensé ou comme un traître. Toussain donne essor à ce sentiment passionné dans sa lettre à Farel du 14 juillet :

« Je pense que Prévost, dès son retour [de Zurich], vous rejoindra aussi, surtout afin de dire certaines choses à Lambert au nom des frères qui travaillent en France. A ce que j'entends dire, tous [en France] chérissent Zwingli, et si cette tête folle (stolidum caput, c'est Lambert) continue à l'attaquer de sa plume, elle se fera détester des amis qu'elle peut encore avoir là-bas. Dès lors il faut diligemment l'avertir de ne pas tenter quelque chose qui ne pourrait être ni glorieux pour lui, qui a tellement soif de louange, ni utile à la république chrétienne. Le [moine], porteur des présentes, pourra exhorter le personnage, quoique je craigne que ce ne soit raconter des contes à un sourd. Déjà beaucoup de chrétiens français se plaignent que Luther s'écarte, au sujet de l'Eucharistie, de l'opinion de Zwingli et des autres : « et il n'est pas besoin que Lambert suscite contre nous de nouvelles tragédies.... »² A la fin de la même lettre, Toussain rappelle à Farel que les matériaux qu'il avait réunis pour composer un traité « *Sur le pain et le vin du sacrement* » ont été oubliés à Metz dans la maison du chevalier Nicolas d'Esch.

Que la question de l'Eucharistie apparût alors comme capitale, c'est ce qui ressort également de la missive du 25 juillet, dans laquelle Œcolampade demandait à Farel, comme à Capiton, de revoir le livre qu'il vient d'achever sur la Sainte-Cène et d'en surveiller l'impression³. Encore le 31 juillet, Farel, écrivant au chevalier d'Esch, qui, pressé par Toussain, avait regagné sa ville de Metz, se plaignait de la mort d'un de leurs compagnons qui n'avait pas pu se mettre en rapport avec les réformateurs mellois : « [Je] suis marri qu'il n'est venu jusques à Meaux pour déclarer le Sacrement, car on en abuse grandement au dict lieu⁴. » Qu'est-ce à dire sinon que Gérard Roussel et ses collègues n'osaient s'attaquer à la présence réelle dans l'Eucharistie et, du point de vue du Réformateur, qu'ils dissimulaient la vérité. A Bâle même, Œcolampade célébrait encore la Messe avec les formes catholiques de loin

n° 150), Farel aux magistrats de Bâle, 6 juillet (*H. I*, p. 358 n° 151); Œcolampade à Farel, 25 juillet 1525 (*H. I*, p. 370 n° 154).

¹ Toussain à Farel, lettres des 9 et 14 juillet 1525 (*H. I*, p. 364 n° 152 et p. 366 n° 153).

² Toussain à Farel, 14 juillet 1525 (*H. I*, p. 367, lignes 8-19).

³ Œcolampade à Farel, 25 juillet 1525 (*H. I*, p. 370). Ce traité parut à Strasbourg en septembre 1525 sous le titre : *Ioannis Œcolampadii, De genuina verborum Domini, Hoc est corpus meum, juxta vetustissimos auctores expositione liber*.

⁴ Farel à Nicolas d'Esch, 31 juillet 1525 (*H. V*, p. 391, le post-scriptum).

en loin, bien qu'il fût clairement convaincu de la valeur toute symbolique de la Cène. Pellican et d'autres faisaient la même chose. Un autre pasteur bâlois, Wolfgang Wissenburg, prêchait avec zèle que le corps de Christ est présent dans la Cène, et le Conseil de Bâle ajournait *sine die* une dispute qu'il avait annoncée sur le sujet ¹. A Toussain qui donne ces renseignements, comme à Farel qui les reçoit, il semble que la Réforme piétine sur place ou même recule à cause de ce malheureux dogme de la présence réelle. Les passions étaient excitées : au soir du lundi 29 août, deux bourgeois de Zurich avaient à coups de pierres brisé toutes les fenêtres de la maison de Zwingli, tandis qu'à Strasbourg même le prédicant Vedaste, ami fidèle des réformateurs, avait eu le bras transpercé d'un coup de hallebarde. Mais dans le désarroi et les troubles de cet été 1525, le réformateur de Zurich tenait d'une main ferme le gouvernail de la Réforme suisse, inaccessible dans sa claire conviction à toute crainte comme à toute défaillance.

Avec Zwingli, et bien que leurs caractères fussent fort différents, Farel se sentait uni par un même esprit, un même but, un même zèle. Aussi lui adresse-t-il le 12 septembre une lettre latine où transparait le mieux son tempérament de soldat : qu'importent les persécutions, les calomnies, la haine des ennemis ! elles ne nous excitent qu'à plus de vigilance ! Mais combien misérables ces défections qui se multiplient parmi ceux qui furent les plus spirituels. Nous ne voyons que trop maintenant ce que c'est que de dissimuler la vérité et de vouloir servir ensemble Dieu et les hommes, et combien ont plus de zèle pour leur ventre ou leur repos, pour leur réputation ou leur autorité que pour la gloire de Dieu. Puissent les pasteurs vivre dans l'humilité et dépendre de Dieu seul ! De ces exhortations générales, Farel passe à des suggestions fort précises et pratiques : Zwingli ne pourrait-il s'entendre avec le bailli des cantons de Neuchâtel (c'était alors Bernhard Schiesser de Glaris) pour placer Vedaste comme prédicant dans cette ville. Et Farel, révélant ici sa pensée de derrière la tête, prie le réformateur zurichois de s'employer de toutes ses forces à ce projet « *afin que par cette voie quelque lumière se lève sur la malheureuse Gaule* ». La lettre finit par une allusion à ce François [Lambert] avec lequel il n'est pas possible de s'accorder : peut-être la pauvreté l'améliorera-t-elle, alors que la trop haute estime qu'il a de lui-même l'a rendu insolent et opiniâtre en ses erreurs ².

Farel, d'ailleurs, avait aussi semoncé Jacob Himeli, ancien curé de St-Ulrich, à Bâle, tandis que Capiton entreprenait Ecolampade. Une lettre de Toussain du 18 septembre constate que leurs efforts ne sont pas restés sans résultats. Mais à Bâle, le Loup (c'est Wolfgang Wissenburg), à Strasbourg Lambert persistent dans leur dangereuse doctrine de la présence réelle, et encore « la tête folle » (c'est Lambert) a-t-elle envoyé son serviteur auprès de Luther : quel projet étrange ne nourrit-elle pas, et funeste pour le troupeau du Christ. Que Farel traduise en français un excellent petit traité latin sur l'Eucharistie ³. Que surtout il s'emploie à convaincre les réformateurs strasbourgeois de déléguer enfin auprès de Luther un homme savant, comme Bucer, pour lui faire comprendre son erreur et le mal que son entêtement cause à l'Eglise de Dieu. Trois jours après, Toussain revenait à la charge tant il était troublé des divisions qui sont aujourd'hui entre les prédicateurs de la Parole de

¹ Toussain à Farel, 4 septembre 1525 (*H.* I, p. 375 n° 157).

² Farel à Zwingli, 12 septembre 1525 (*H.* I, p. 380 n° 159).

³ Toussain à Farel, 18 septembre 1525 (*H.* I, p. 383 n° 160).

Dieu¹. Farel, non plus que Bucer ou Capiton, n'avaient besoin de ces exhortations pour comprendre le péril de telles luttes intestines. Le 8 octobre, les pasteurs strasbourgeois envoyèrent à Luther un jeune homme, Grégoire Caselius, porteur d'une lettre dans laquelle ils suppliaient le réformateur de Wittenberg de mettre fin au scandale qu'étaient, pour les Français, les Flamands et les Germains de la Haute Allemagne, les discussions sur la Sainte-Cène entre évangéliques. Farel, répondant à un ouvrage que Pomeranus venait de publier à Wittenberg², joignit une lettre pour ce théologien à celle destinée à Luther. Dans sa *lettre à Pomeranus*, il expose avec force et clarté son point de vue sur l'Eucharistie. Ses conceptions sur la Sainte-Cène lui sont d'ailleurs inspirées davantage par les besoins pratiques, par les circonstances du moment, par le sens commun que par la réflexion théologique.

Partageant les souffrances du corps de Christ, Farel est pressé d'attirer l'attention de Pomeranus sur la désunion qui, à cause de l'Eucharistie, existe entre les fidèles du Christ. Pourquoi tirons-nous le glaive les uns contre les autres, nous que le Père a comblés de tous ses biens, puisqu'il nous a donné son propre Fils ? N'y a-t-il donc point de salut pour nous sans ce pain ? Où l'Écriture dit-elle que Christ ressuscité est devenu pain ? Si la seule foi en Christ nous sauve, pourquoi en revenir au pain ? Il n'y a pas pire péché contre la bonté de Dieu et contre sa Parole que de transformer en instrument de discorde ce qui doit le mieux nous unir dans la charité. C'est l'avis de tous [en Haute Allemagne] que le pain est chose extérieure; tandis qu'on le mange, l'esprit doit être tout occupé à rendre grâces à Dieu, à penser que le Père nous a ainsi aimés qu'il a donné son Fils unique, dont la mort nous sauve et le sang nous purifie. Le communiant, sachant qu'il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis, est prêt à le faire pour ses frères comme Christ l'a fait; il mange ainsi le pain purement et simplement, sans incantations magiques, ni apparat papistique, à l'exemple des apôtres qui, dans l'Eucharistie, élevaient leurs cœurs vers les choses qui sont en haut où Christ est à la droite de Dieu. Celui qui a si souvent exaucé nos prières, et Christ qui est la vérité, nous laisseraient-ils errer sur ce point capital ? Mais Luther, si grand et si pieux, aurait donc failli en la doctrine eucharistique ? et alors pourquoi pas sur d'autres points ? à qui croire désormais ? Bien loin d'être ébranlés, rappelons-nous que, puisque nous sommes membres d'un même corps, tous les dons ne sont pas pour un seul; une fois que la lumière a lui, il faut ou céder à la vérité, ou tomber dans l'aveuglement. Pourquoi Luther ne ferait-il pas comme Pierre et Paul qui n'ont pas craint, une fois convaincus, de changer d'avis. L'Antéchrist ne périra pas tant que subsistera sa tête qui est le dieu sous forme de pain. Mais l'union et la concorde de l'Eglise s'établiront très facilement quand nous aurons, selon l'exhortation de Paul, la même charité et le même sentiment.

¹ Toussain à Farel, 21 septembre 1525 (*H. I*, p. 386 n° 161).

² Farel à Jean Bugenhagen ou Pomeranus, 8 octobre 1525 (*H. I*, p. 393-398 n° 163). Bugenhagen venait de publier à Wittenberg sa « *Contra novum errorem de sacramento corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi epistola ad D. Job. Hessum Vratislaviensem.* » Originaire de Wollin en Poméranie, d'où son nom latin de Doctor Pomeranus, directeur d'école et chanoine à Treptow, Johann Bugenhagen (1485-1558) s'était fixé depuis le printemps 1521 à Wittenberg, où il devint doyen du Chapitre, disciple et suppléant de Luther. Fidèle au strict luthéranisme, il est l'un des premiers professeurs Wittenbergeois qui aient attaqué Zwingli. Pomeranus restera d'ailleurs en bonnes relations avec Farel et les réformateurs du pays romand. Il est moins connu comme théologien que comme organisateur des Églises de Brunswick (1528), Hambourg, Lubeck (1532), de Poméranie (1534-1535) et du Danemark (1537-1539). (*R. G. G. I*, col. 1426; O. VOGT, *Briefwechsel Bugenhagens*, *Baltische Studien*, XL, N. F. 2 & 3; G. GEISENHOF, *Bibliotheca Bugenhagiana*, 1908.)

Ainsi Farel apparaît ici tout acquis à la notion symbolique et zwinglienne du sacrement. Jamais, dit-il, il n'a pu croire à la présence réelle. Plus il avait été jadis soumis à l'enchantement de la Messe, plus maintenant il a horreur de tout ce qui peut la rappeler. Il faut que les évangéliques français, ceux de Meaux en particulier, rejettent comme lui la présence réelle et partagent, avec son intransigeance et son zèle, son audace révolutionnaire. C'est dans cet esprit qu'il a encore durant l'été harcelé le trop timide Gérard Roussel. Celui-ci lui avait écrit depuis Meaux pour l'informer des dangers que les mesures récentes du Parlement font courir aux frères de France; Roussel reconnaissait dans sa lettre que jusqu'ici on s'est trompé au sujet de l'Eucharistie en abandonnant l'adoration en esprit et en vérité¹.

Engagé dans un tel effort pour orienter vers le zwinglianisme la Réforme française, Farel devait juger funestes l'activité et les écrits de Lambert d'Avignon, et cela d'autant plus qu'aux réfugiés français, spécialement aux Messins déjà fixés à Strasbourg, allaient se joindre les principaux d'entre les « Bibliens » de Meaux, c'est-à-dire les chefs de l'évangélisme en France.

5. FAREL A STRASBOURG, D'OCTOBRE 1525 A NOVEMBRE 1526 : SÉJOUR DE ROUSSEL ET DE LEFÈVRE, DÉFAITE DE LAMBERT, FAREL HÉSITANT ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE, SON DÉPART POUR BALE, BERNE, NEUCHÂTEL (?) ET AIGLE,

par Jules Pétremand.

En France, cependant, les ennemis des idées nouvelles voulaient profiter de l'absence du roi, captif à Madrid, pour frapper les novateurs, et en premier lieu les Bibliens de Meaux qu'ils détestaient autant que les « Luthériens ». Par arrêt du 3 octobre 1525, le Parlement de Paris ordonna donc de « faire et parfaire le procès de M. Pierre Caroli et Martia^l Mazurier, docteurs en théologie, de M. Girard [Roussel], trésorier de l'Eglise de Meaux, et de M. Jacques Fabri [LeFèvre]... de faire prendre au corps lesdits Caroli, Girard et frère Jean Prévost partout où ils pourront estre appréhendés, de faire comparoir en personne les dicts Fabri et Mangin. La Cour écrira à Madame, mère du Roy, régente en France, que son plaisir soit envoyer un nommé M. Michel [d'Arande] par devers les dicts Juges.... » La duchesse Marguerite d'Alençon, protectrice des Réformistes de Meaux, écrivit aussitôt à son frère, alors captif à Madrid, et le 12 novembre François I^{er} enverra au Parlement un rescrit ordonnant de suspendre toutes poursuites contre LeFèvre, Caroli et Roussel². Mais en attendant il avait fallu fuir, et tout naturellement, tandis que Briçonnet demeurait dans son diocèse, LeFèvre et Roussel s'étaient réfugiés à Strasbourg, où se trouvait leur disciple et correspondant, Farel.

Pour ne pas compromettre leur protecteur par leur fuite dans une cité qui était un foyer de la Réforme, LeFèvre avait pris le pseudonyme d'Antonius Peregrinus ou de Coracinus, Roussel celui de Tolninus, et dans leur correspondance ils dési-

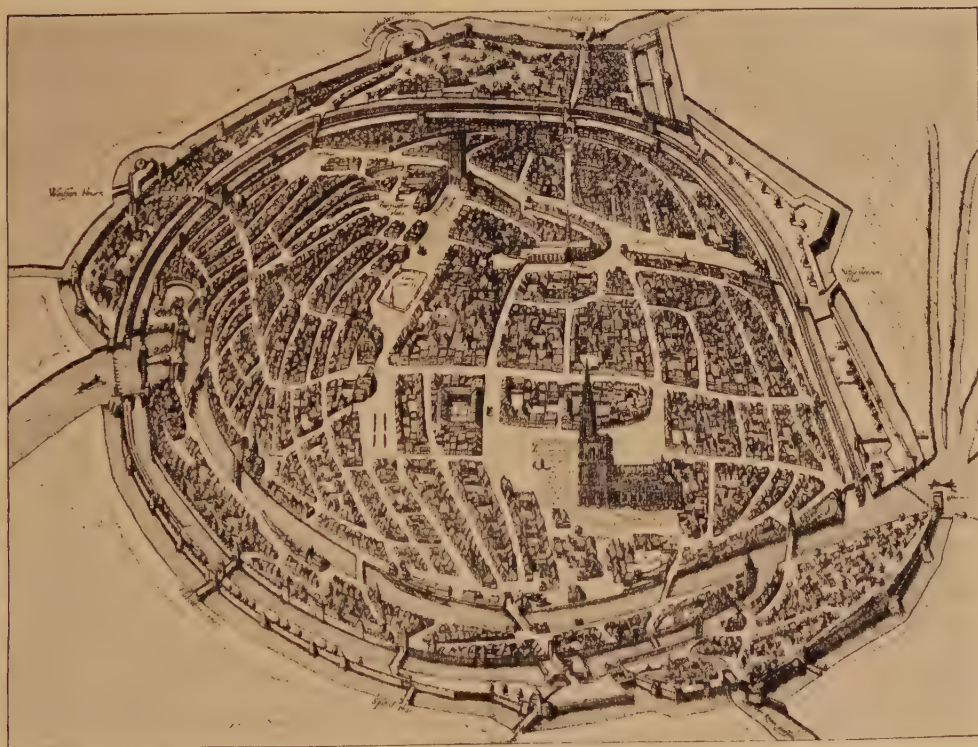
¹ Roussel à Farel, 25 septembre 1525 (*H. I*, p. 389 n° 162), réponse à deux lettres perdues de Farel que Roussel avait reçues après le 4 juin 1525.

² François I^{er} au Parlement de Paris, 12 novembre (*H. I*, p. 401 et note n° 165).



VUE DE LA VILLE DE STRASBOURG EN 1588

D'après la cosmographie de Sébastien Munster.



PLAN DE STRASBOURG AU XVI^e SIÈCLE

D'après la cosmographie de Sébastien Munster.

D'après la cosmographie de Sébastien Münster.
Chercher en bas, à gauche, la place St-Thomas, où demeurerait Capito, l'hôte de Farel.

gnaient Briçonnet par celui de Jean Marc. Rejoints bientôt par Michel d'Arande (Cornelius), et tous trois hébergés, comme Farel, Vedaste et Simon Robert, par l'hospitalier Capiton, les chefs de la Réforme de Meaux devaient séjourner à Strasbourg des débuts d'octobre 1525 à fin avril 1526. Ces sept mois furent consacrés par le groupe des réfugiés à préparer une traduction française de la Bible, qui ne devait jamais être imprimée. LeFèvre et Roussel étaient dans l'admiration des réformes que les Strasbourgeois avaient déjà apportées au culte, à l'école, aux institutions ecclésiastiques de leur cité. Modérés dans leurs désirs de changements, de caractère indécis, traditionalistes et redoutant les brusques révolutions, les anciens réformateurs de Meaux subissaient fortement l'influence de leur nouveau milieu; ils lisaient et approuvaient le traité d'Ecolampade sur l'Eucharistie; ils étaient dominés, peut-être non sans quelques secrètes résistances, par la personnalité et les projets de Farel¹. Lambert d'Avignon perdait décidément tout prestige et toute chance de s'imposer en France. Les magistrats de Strasbourg avaient sans doute accueilli la dédicace qu'il leur faisait de son commentaire sur les derniers petits prophètes (13 janvier 1526). Ils lui avaient donné quelques secours et pris des mesures pour pourvoir à son entretien, mais en l'invitant à ne plus rien imprimer désormais sans leur expresse autorisation. Lambert se rendait bien compte que sans l'appui des protégés de Marguerite d'Alençon, la France se fermait à ses espoirs et à ses ambitions. A Strasbourg même, les bourgeois se méfiaient de sa loquacité et critiquaient la tenue de sa maison; les intellectuels se moquaient de la multiplicité et de la superficialité de ses ouvrages. En appelant Lambert comme réformateur de la Hesse, six mois plus tard, le landgrave Philippe rendit un grand service à l'ancien franciscain et débarrassa Farel d'un rival qui, à vrai dire, n'était plus bien dangereux².

Cependant ni LeFèvre, ni Roussel, ni Michel d'Arande, n'entendaient demeurer à Strasbourg. Ils voulaient agir en France même par des moyens légaux et spirituels, non révolutionnaires. Ils comptaient sur la faveur royale et ils n'avaient pas tort. Marguerite avait intercédé pour les évangéliques auprès de son frère, lors de son voyage à Madrid (octobre à décembre 1525). Elle remerciait Sigismond de Hohenlohe des secours d'argent qu'il avait accordés à ses protégés, et lorsque François I^{er} fut libéré de sa captivité, elle s'employa davantage encore en leur faveur. Elle y réussit si bien que LeFèvre, au dire d'Erasmus, fut rappelé à la cour. Roussel reprenait ses prédications à Blois et Michel d'Arande, après avoir retrouvé en mai son aumônerie auprès de Marguerite, était entré le 17 juin en possession de son évêché dauphinois de St-Paul-Trois-Châteaux. Il n'y avait pas jusqu'à Pierre Toussain, qui, livré par les chanoines de Metz à l'Inquisition et emprisonné à Pont-à-Mousson, ne fût aussi libéré; protégé par la baronne d'Entragues en son château de Malesherbes, il allait être accueilli favorablement à Angoulême par Marguerite, avant de se fixer à Paris pour y professer au collège Cardinal LeMoine. En France, la situation paraissait des plus favorables à l'Evangile : qu'allait faire Farel ? y rejoindre ses amis, ou s'en tenir

¹ Roussel à Briçonnet, décembre 1525 (*H. I*, p. 404 n° 167); Roussel à LeSueur, l'Elu de Meaux, même date (*H. I*, p. 408 n° 168). La traduction, commencée à Strasbourg, et pour laquelle LeFèvre s'occupait de l'Ancien comme du Nouveau Testament, fut poursuivie à Blois par Roussel et peut-être utilisée pour la Bible d'Anvers de 1528.

² Préface du *Fr. Lamberti commentarii in Sophoniam, Aggeum, Zachariam et Malachiam, Argumentorati*, 1526. Cp. BAUM, *Lambert von Avignon*, p. 105 ss.

à son plan d'agir du dehors dans le royaume et trouver en Suisse une localité réformée, propice à cette action ?

Avec les réformateurs suisses, auxquels l'unissait la communauté de foi, Farel restait en étroites relations épistolaires. Il avait envoyé à Œcolampade, son hôte de jadis, qu'on disait dans une situation plus que modeste, quatre couronnes que celui-ci se défend d'accepter. Dans sa réponse du 9 mars 1526, Œcolampade informait Farel que le recteur de l'Université de Bâle, le célèbre humaniste et juriste Boniface Amerbach, a délivré une attestation en sa faveur. On continuait donc les démarches pour faire amnistier l'adversaire d'Erasme¹. Le 4 juin, Farel se tourne vers Zurich, où son « cher Pellican » a rejoint Zwingli, Leo Jud, Megander et Myconius. Écrivant à ce dernier, Farel l'informe du retour en France des exilés, comme des décès d'Antoine du Blet, de l'illustre helléniste Guillaume Budé, de François des Moulins, grand aumônier du roi. Après avoir mentionné l'institution à Strasbourg d'une école supérieure, Farel s'inquiète de l'entente des Conseils de Berne et des sept cantons catholiques pour interdire toute innovation en matière de foi (21 mai) et il souhaite heureuse issue à la Dispute de religion, qui se poursuivait alors à Bade du 21 mai au 7 juin 1526¹. Le résultat n'en fut pas celui qu'espéraient les réformateurs. Œcolampade, qui avait supporté le plus lourd de la dispute, ne fut approuvé que par ses collègues bâlois et par cinq ecclésiastiques d'Appenzell et Schaffhouse, tandis que quatre-vingt-deux d'entre les assistants signaient les thèses d'Eck. Les cantons catholiques triomphaient bruyamment et la foi nouvelle paraissait proscrite de la plupart des cantons, Berne y compris. On faisait courir jusqu'en France le bruit qu'Œcolampade lui-même allait rétracter ses erreurs. En cet été 1526, comment compter encore sur la Suisse comme sur un levier pour réformer la France ?

Au contraire, les appels et les nouvelles qui parvenaient de l'ouest, bien que se fondant en réalité sur les illusions, devaient, semble-t-il, séduire et attirer le Réformateur dauphinois. Après avoir remercié Capiton de son hospitalité, Gérard Roussel, redevenu l'aumônier de Marguerite, informait en effet Farel, depuis Blois, le 17 juin, qu'il travaillait à lui rouvrir le royaume et à le faire mettre en possession d'un héritage qui lui était échu. Roussel, le 27 août, exposait la suite de ses démarches, qu'il espère continuer encore avec plus de succès à Paris. La duchesse d'Angoulême a accueilli avec faveur la partie achevée de la traduction de la Bible : que donc Farel et Simon Robert poursuivent avec courage leur tâche dans la même œuvre. A la fin de cette seconde lettre, Roussel se montre timide et déprimé : aumônier de Marguerite, il est entouré d'envies et de haines, menacé dans sa vie ; il est aussi troublé, plus que jamais, par les dissentiments au sujet de la Sainte-Cène². Ce pessimisme dut alarmer d'autant plus Farel qu'il corroborait les nouvelles inquiétantes reçues de Tous-sain. La lettre du « bon Pierre » à Farel est perdue ; mais on possède celle qu'il écrivit le 26 juillet à Œcolampade et dont le contenu est probablement le même. Toussain

¹ Œcolampade à Farel, 9 mars 1526 (*H. I*, p. 417 n° 170) ; Farel à Myconius, 4 juin 1526 (*H. I*, p. 431 n° 176). Sur la Dispute de Bade, voir DIERAUER-REYMOND, *Hist. de la Confédération suisse*, III, p. 104-108 ; LÉONHARD VON MURALT, *Die Badenerdisputation 1526*, dans *Quellen und Abhandlungen zur schweizerischen Reformationgeschichte* III, Leipzig, 1926 ; Ch. SCHNETZLER, *La dispute de Baden*, *Revue de Lausanne*, 1927, n° 63, p. 123-133.

² Roussel à Farel, 17 juin (*H. I*, p. 438 n° 178 et p. 440, note 15), Roussel à Farel, 27 août 1526 (*H. I*, p. 448 n° 182).

raconte comment, après son emprisonnement et sa libération, il s'est rendu auprès de la duchesse d'Alençon qui l'a accueilli avec une extrême bonté et l'a entretenu de son vif désir de favoriser les progrès de l'Évangile. Toussain croit ce désir partagé par François I^{er} et par Louise de Savoie et déjà il entrevoit le prochain triomphe de l'Évangile. Mais à Blois, il a aussi conversé avec LeFèvre, Roussel et d'autres de leurs partisans, et Toussain, avec autant d'injustice que de passion, estime qu'à cause de leur timidité, de leurs préoccupations intéressées, ce sont les hommes de Meaux qui seront responsables de l'échec de l'Évangile : L'heure de l'action, disent-ils dans leur aveuglement, n'est pas encore venue. Ils sont des faux-prophètes comme Briçonnet, ou ils recherchent des bénéfices et des évêchés comme Roussel ou Michel d'Arande. Que ne ferait pas l'Allemagne, si l'Empereur et Ferdinand d'Autriche étaient aussi favorables à l'Évangile que le roi de France et sa sœur ¹ !

L'intransigeance, l'enthousiasme de Toussain, son besoin d'agir immédiatement correspondaient trop aux dispositions de Farel pour qu'il ne fût pas impressionné par une situation qu'on lui disait si critique. D'autant plus qu'après la lettre de Toussain en venait une autre de Michel d'Arande qui était une sommation à agir : « Maintenant c'est votre tour non seulement de vous montrer un chrétien, mais de vous consacrer entièrement à Christ, surtout puisque Dieu en a agi maintenant avec nous comme vous l'entendrez de ces chrétiens par excellence que vous avez connus. Au nom de tous ceux qui dans ce pays ont goûté Christ et sa sainte Parole, redoublez de prières pour votre chère France ² ! » De fait d'Arande et Roussel, tout en la redoutant peut-être, comptaient sur l'arrivée de Farel en France, et, comme on va le voir, le second lui trouvera le poste qui paraissait le mieux convenir à ses dons et à ses projets. Farel lui-même voyait bien que la Réforme française devait recevoir une impulsion hardie qu'aucun des Bibliens de Meaux ne pouvait lui donner, et encore à fin septembre, quand il écrivait sa réponse, maintenant perdue, à Gérard Roussel, il était bien décidé à aller en France. Pourquoi a-t-il brusquement changé d'opinion et en partant pour la Suisse, transformé sa carrière entière ? C'est un mystère qu'il n'est pas possible d'éclaircir complètement.

Durant son séjour à Strasbourg, Farel, sans en avoir le titre, avait été le pasteur du groupe des réfugiés de langue française, groupe formé surtout de Messins depuis le départ des réformateurs de Meaux, et c'est à celui qui l'avait sans doute constitué, au chevalier Nicolas d'Esch, que le Réformateur enverra les 16 et 17 octobre les deux dernières lettres qu'il ait alors datées de la capitale de l'Alsace ³. La seconde de ces lettres, signée par un personnage peut-être strasbourgeois, Estienne de Fraix, mais rédigée par Farel, donne de curieux renseignements sur le jeune fils de Nicolas d'Esch, sur l'action de l'Évangile, la mort affreuse de ceux qui le rejettent et le départ édifiant de ceux qui l'ont reçu, comme elle raconte l'explosion d'une tour de Bâle, près de l'Aeschenthor (19 septembre). Mais la première épître de Farel à son compagnon de lutte est l'une des plus belles et des plus intéressantes qu'il ait écrites, tant à cause des sentiments qui s'y expriment que parce qu'il passe en revue les questions qui le

¹ Toussain à Écolampade, 26 juillet 1526 (*H. I*, p. 444 n° 181).

² Michel d'Arande à Farel, été 1526 (*H. I*, p. 469 n° 188).

³ Farel au chevalier N. d'Esch à Metz, 16 octobre 1526 (*H. V*, p. 398 n° 182 a; Estienne de Fraix au même (par la plume de Farel), 17 octobre 1526 (*H. V*, p. 412 n° 182 b).

préoccupent alors : la justification par la foi en Jésus-Christ opposée au salut par les œuvres, les nouvelles de la diète de Spire (25 juin au 27 août 1526), le soi-disant projet de François I^{er} de convoquer une assemblée et d'autoriser la prédication de l'Evangile, Berne et Bâle se portant plus fortement vers l'Evangile depuis la disputation de Bade, la situation à Montbéliard, le désir de Farel d'évangéliser Metz où il pense accompagner Hartmuth de Kronberg, la douceur qu'il faut avoir envers les faibles à l'exemple de Jésus, ses notes sur le Sacrement qu'il faut lui renvoyer, la Bible portative que d'Esch trouvera à Paris et les traités allemands des réformateurs qu'il lui envoie, l'entrevue entre de Fraix et le comte Georges de Montbéliard, tout cela laisse entrevoir les directions variées dans lesquelles Farel agit et l'importance du rôle qu'il a joué de Strasbourg.

Sur ses projets, il donne des indications presque contradictoires. Par deux fois, il insiste sur son désir d'aller à Metz ¹. D'autre part, la cause de l'Evangile se relève à Berne et à Bâle; le revirement se prépare qui, en 1528, aboutira aux succès de la Réforme dans la Confédération. Un nouveau champ d'action s'ouvre pour lui, qui n'est plus la France et ce sont, semble-t-il, les réformateurs strasbourgeois et suisses qui le lui désignent : « En brief [je] doys aller à Basle, *ainsy qu'il semble bon aux frères.* » Quatre jours plus tard, en effet, il quittait Strasbourg pour la Suisse. Dans quel but ? Pour seconder les réformateurs suisses, et spécialement Berchtold Haller ? Pour tenter de réaliser son projet de faire pénétrer l'Evangile en France depuis le pays romand ? Mais alors pourquoi préfère-t-il un plan de pénétration aléatoire et à longue échéance au lieu de se rendre directement dans le Royaume ? Farel commençait-il à percevoir les divergences qui l'éloignaient de ses anciens compagnons de lutte, les LeFèvre, les Roussel, les Michel d'Arande ? Sentait-il vaguement qu'avec son tempérament populaire et révolutionnaire, il ne pourrait que compromettre la cause de l'Evangile auprès de Marguerite, « toujours claire et qui garde la vertu que le soleil de justice luy a donnée » ? Quoi qu'il en soit, le Réformateur dauphinois prit congé des frères avec lesquels il avait vécu en pleine communion d'esprit, Bucer et Capiton d'abord, mais aussi Gaspard Hedion, qui avait plaidé sa cause auprès d'Amerbach, Matthias Zell et sa femme, Catherine Schütz, la « mère des réformateurs », les pasteurs Symphorien Pollion et Jean Latome, et, le 20 octobre, il s'éloignait de la capitale alsacienne, escorté d'un guide dont il ne donne que le prénom de Thomas.

Le voyage jusqu'à Colmar fut des plus mouvementés. Partis trop tard et pataugeant dans la nuit sous des torrents de pluie, les deux compagnons durent s'arrêter chez un hôte qui parut vouloir leur faire payer les dommages que lui avaient autrefois infligés les Français. Le matin, à trois heures, tandis que Thomas s'arrangeait avec l'hôte, Farel veut prendre les devants; mais il s'engage dans le chemin des marais où il s'égare; le voilà errant dans les forêts, les bois, les flaques d'eau, obligé de contourner des étangs profonds; il s'en sort enfin et au petit jour s'aperçoit qu'il devait être entre Benfeld et Selestat. Il retrouve enfin Thomas et poursuit sa route avec lui. Mais, voulant couper au plus court pour gagner Colmar, il quitte son compagnon

¹ H. V, p. 405, 406 : « Me feroye une souris pour entrer en lieu [Metz] où puisse servir », passage que suit la mention de Didier Abria; et p. 408 : « Cronoberq... facilement fairoit sa demeure auprès de vous [à Metz] et méneroit avec luy celuy que vous ne haissés pas » (c'est-à-dire Farel lui-même).

vers trois heures après-midi; il se perd à nouveau parmi monts et vaux, champs et vignes, en sorte qu'il s'éloigne de la ville plutôt qu'il ne s'en rapproche et n'arrive que vers les dix heures au rendez-vous fixé à Colmar. Par cette suite extraordinaire d'erreurs, par ma faiblesse dans les petites choses, Dieu, remarque-t-il, m'a fait voir les limites de notre libre arbitre et à quoi se réduit le pouvoir de l'homme aussi pour les plus importantes décisions.

Le lendemain, le voyage fut plus aisé et les deux cavaliers atteignirent Mulhouse. Dans cette cité, alliée des Suisses, Farel s'entretint avec le secrétaire de ville, Jean Oswald de Ganshart, et avec le prédicant, Jacques Augsburguer. Il s'efforça d'établir la meilleure entente possible entre ces deux hommes, et prit bonne note que, le second pasteur, Nicolas Brückner, ayant quitté Mulhouse, il fallait procurer un nouvel aide à Augsburguer. Le même soir probablement, il retrouvait enfin Bâle et le logis hospitalier de son fidèle Œcolampade.

Farel ne pouvait rester à Bâle : la peste y faisait des ravages et surtout il était toujours sous le coup de l'arrêt d'expulsion du Conseil. Il attira néanmoins l'attention d'Œcolampade sur la nécessité de pourvoir Mulhouse d'un second prédicant, et il lui suggéra, comme d'ailleurs aux réformateurs strasbourgeois, d'y placer ce Boniface Wolfhard qui avait été jadis son collègue à Montbéliard et se trouvait alors à Strasbourg. Cette suggestion devait rester sans effet. Plus importants furent les entretiens que Farel eut alors avec le principal représentant des idées luthériennes à Bâle, avec Wolfgang Wissenburg. Ce « loup », comme l'avait qualifié Toussain, se montra d'assez bonne composition : il admit les explications de Farel contre la présence réelle et comprit le devoir d'édifier les fidèles en prêchant sur le vrai sens, tout spirituel, et le vrai but de la Sainte-Cène. C'était l'isolement qui avait fait de Wissenburg un adversaire d'Œcolampade, de Toussain et des réformateurs strasbourgeois. Aussi, en écrivant à ces derniers le 25 octobre, Farel leur recommande-t-il de demeurer en cordiales relations épistolaires avec Wissenburg ou Marc Bertschi comme avec Œcolampade¹. Le 30 novembre, Farel fera sa première prédication à Aigle. Comment il y est arrivé et ce qu'il a fait depuis son départ de Bâle, ce sont de nouveau des questions auxquelles on ne peut répondre que par des conjectures.

Était-il chargé d'une mission par les Strasbourgeois, celle de seconder Berchtold Haller ou de combattre l'influence luthérienne ? Quelques expressions le laisseraient supposer². Agit-il de son chef, en profitant des circonstances, avec le secret désir de trouver en pays romand le point d'appui pour agir sur la France ? Sa tentative à Neuchâtel (si elle est historique), son arrivée et son activité à Aigle, qui au début n'ont rien d'officiel, tendraient à le faire croire.

On pourrait supposer que, de Bâle, Farel s'est rendu à Zurich auprès de Zwingli, le vrai dirigeant de la Réforme suisse. Avec le réformateur de Zurich, il est et il sera à Aigle en étroites relations épistolaires; il a presque l'attitude d'un agent à l'égard de son chef. Il était assez indiqué qu'il le consultât avant d'entreprendre

¹ Farel à Capiton et Bucer, 25 octobre 1526 (*H.* I, p. 451 n° 183). C'est dans cette lettre que Farel raconte les péripéties de son voyage.

² *H.* V, p. 408 : aller à Basle ainsy qu'il semble bon aux frères. *H.* I, p. 454 : Si Dominus dederit, apud Bernam tentabo, si qua possit fieri ut Otto... adjungatur Bertholdo.

une œuvre d'évangélisation au pays des Ligues. Cependant aucun texte ne fait allusion à son passage à Zurich.

Selon la Chronique de Fromment, « *Farel qui auparavant avait commencé le premier à prescher en la langue Françoise, assavoir à Montbelliard, et de là fust déchassé, et s'en vint à Neufchastel en Suyse: mais aucuns qui le cognurent l'empeschèrent de prescher, disans que c'estoit celluy qui avoit faict trouble à Basle par disputes, et à Montbelliard par la prédication, tellement qu'il fust contrainct de s'en aller. Et s'en alla en une petite bourgade appelée Aille...*¹ » La « *Vie anonyme* » reprend et développe ce récit : « Finalement Farel fut contrainct de s'en aller de Montbéliard, il s'en vint incogneu au comté de Neufchastel et de prime abord lui fut donné licence de prescher dans la ville de Neufchastel. *Il fut contrainct se revestir d'un surplis de prestre d'autant que sans cela n'eust esté ouy. Aussi il se transfiguroit au commencement sans idolatrie en plusieurs manières pour avoir entrée de prescher en la langue françoise.* Mais voullant entrer en chaire dans leur temple fust cognu d'aucuns et fust empesché de prescher pour lors parce qu'ilz disoient aux autres qu'il avoit troublé Basle par ses disputes », etc.² Ce second récit n'est qu'un enjolivement de celui de Fromment, et il est bien difficile d'envisager comme une tradition locale la mention de la prédication en surplis dans « leur temple ». Quant au récit original de Fromment, on remarquera qu'il fait passer directement Farel de Montbéliard à Neuchâtel et à Aigle, c'est-à-dire qu'il ignore tout le séjour à Strasbourg et le passage à Bâle et à Berne. Faut-il dès lors déclarer impossible ou très improbable une première visite de Farel à Neuchâtel en 1526, visite dont le lointain souvenir aurait été recueilli par Fromment ? Si le Réformateur projetait déjà alors la conquête d'une ville romande pour agir sur la France, ce qu'il fera par la suite de Neuchâtel, puis de Genève, il semble assez naturel qu'il ait pensé d'abord à évangéliser la première de ces cités, qui était alors possession des Suisses et gouvernée par un Bâlois, le bailli Balthazar Hildebrand³.

Par contre, le passage de Farel à Berne à fin octobre ou aux premiers jours de novembre 1526, était dans les projets du Réformateur et est formellement attesté. Farel, en effet, avait chargé un de ses amis bâlois, Jean de Steinwort, des démarches nécessaires pour se faire rembourser les 50 écus qu'il avait jadis avancés à Anémond de Coct. Dans les courses que Steinwort fit en Suisse pour cet objet, avant de s'adresser à la famille Coct en Dauphiné, il passa à Berne au début de 1527, et Berchtold [Haller] lui parle du passage de Farel et de son départ pour Aigle, où il doit être ministre de la Parole⁴. Quand Farel arriva à Berne, les magistrats étaient encore loin d'être décidés pour la Réforme. Après la dispute de Bade, il y avait eu une forte réaction dans le sens catholique : Haller, dont la position était critique, n'avait que difficilement pu se dispenser de dire la Messe, comme il en avait reçu l'ordre le 25

¹ FROMMENT, *Actes et Gestes* (Ed. Revilliod), p. 10.

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 3459 f° 8 verso.

³ Fromment, ici comme partout, ne met en lumière que l'initiative de Farel et ignore les influences ou les circonstances qui ont pu agir sur lui. Le récit de la *Vie anonyme* a un caractère traditionnel bien marqué (« aussi il se transfiguroit au commencement sans idolâtrie, etc. »); si nous n'avions, pour l'appuyer, l'attestation de Fromment, nous pourrions envisager le récit de la visite de Farel en 1526 comme une des traditions, nées sur sol neuchâtelois pour y glorifier le Réformateur. D'ailleurs, à lui seul, le témoignage de Fromment est-il convaincant ?

⁴ Jean de Steinwort à Farel, 11 février 1527 (*H. II*, p. 11 n° 194).

juin: Mais dès lors, et justement dans l'automne de 1526, le Conseil de Berne commençait à être fatigué de la jactance des sept cantons catholiques et de leur prétention à tout régenter dans la Confédération. Cependant ce n'est pas avec Messieurs que Farel pouvait avoir alors affaire, et on ne voit pas qu'il ait tenté de faire nommer Othon Binder vicaire de Berchtold Haller, ainsi qu'il en avait eu le projet. Probablement s'entendit-il plutôt avec le réformateur bernois et avec le Fribourgeois Pierre Richard Giraud, qui, sous le nom de Giron ou Zyro, sera chancelier bernois de 1525 à 1561 et que Farel connaissait depuis Paris. C'est un de ces deux hommes, sans doute, qui lui aura suggéré de se diriger vers Aigle où il se fixait depuis la mi-novembre¹.

En France, cependant, les correspondants du Réformateur ignoraient son départ de Strasbourg et le croyaient, encore en décembre 1526, uniquement préoccupé de la cause pour laquelle ils luttèrent eux-mêmes. Toussain le savait à Bâle, mais le félicitait de la vocation reçue de Sedan et l'attendait à Paris².

C'est que le 7 décembre Gérard Roussel avait envoyé à Farel une lettre qui, si elle l'eût atteint deux mois plus tôt, aurait changé toute sa vie³. Dans cette réponse à ce que Farel lui avait écrit à fin septembre, Roussel parle des dangers auxquels il est exposé et du legs dont il a obtenu le versement par Jacques Groslot, bailli d'Orléans. Mais surtout il montre que Dieu offre enfin au Réformateur dauphinois l'occasion qu'il désirait si ardemment de travailler à l'avancement du règne de Christ. Roussel avait, en effet, rencontré à Paris les seigneurs de Saulcy et de Jametz, fils du prince Robert de la Marck⁴ et tout acquis à l'Evangile. Il les avait persuadés de faire prêcher la Parole à leurs sujets de Sedan et pour cela, d'appeler Farel comme leur réformateur. Farel logera dans la maison du prince; une imprimerie sera établie et mise à sa disposition; on l'attend à Sedan avant le carême de 1527, et Marguerite d'Angoulême, qui a à cœur l'avancement de l'Evangile, pense aussi que cet appel vient de Dieu. Répondez-y au plus vite; seulement il est bien entendu que vous vous absteniez de toute parole qui ferait naître quelque dissentiment au sujet de l'Eucharistie, et que vous vous contenterez de prêcher Christ et le véritable usage des sacrements. Comment Farel aurait-il accueilli la dernière restriction? Il n'eut pas à trancher ce cas de conscience.

Mystère des destinées. Il avait passionnément désiré l'œuvre qui lui permettrait d'évangéliser son pays, l'appui d'un souverain et une ville réformée d'où il pourrait agir, l'imprimerie qui lui donnerait le moyen de répandre au loin des traités et des pamphlets en français. Voici, tout cela lui était offert. Mais il était trop tard. Farel, maintenant, n'est plus d'abord le soldat de la Réforme française. Une autre tâche l'a pris: la réforme du pays romand. Une phase nouvelle de sa vie a commencé; ce n'est plus en France, c'est en Suisse surtout que désormais se déroulera le reste de sa carrière.

¹ Sur la situation religieuse de Berne après la Dispute de Bade, voir RUCHAT, I, p. 293, DIERAUER-REYMOND, III, p. 112, 113, Th. de QUERVAIN, *Geschichte der bernischen Kirchenreformation*, p. 99-116. Sur le chancelier Giron, cp. VUILLEUMIER, p. 249 et p. 30.

² Toussain à Farel, 9 décembre 1526 (*H. I*, p. 462 n° 185).

³ Roussel à Farel, 7 décembre 1526 (*H. I*, p. 457 n° 184).

⁴ Robert II (1465-1535), comte de La Marck, prince de Sedan, duc de Bouillon, sire de Fleuranges, Jametz et Saulcy, avait eu de Catherine de Croy, princesse de Chimay, six fils: Robert III de la Marck (1491-1537), seigneur de Fleuranges, écrivain et maréchal de France, Guillaume († 1529), sire de Jametz, Jean, sire de Saulcy, puis de Jametz, enfin Antoine, Philippe et Jacques, qui furent d'Eglise.

CARTE POLITIQUE DU PAYS ROMAND AU DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE

d'après l'atlas historique de la Suisse
de Mullhaupt et Perrier.

Évêchés
Abbayes, couvents et prieurés
Châteaux

0 10 20 30 km.

FRANCHE-COMTÉ
BOURGIGNONNE
(Possession de l'empereur Charles Quint)



GENEVOIS

- Canton de Berne et possessions bernoises.
- Cantons de Fribourg et Valais.
- Bailliages communs à Berne et à Fribourg.
- Possessions des évêques de Bâle, de Lausanne et de Genève.
- Comtés de Neuchâtel et de Gruyère.
- Seigneuries vassales. Combourgeoises avec Berne, Fribourg et Soleure.

DEUXIÈME PARTIE

FAREL RÉFORMATEUR DU PAYS ROMAND ET AGENT DE BERNE (1526-1538)

[C'est] pourquoy, mes frères, vous regarderez au très bon Père et à faire sa sainte volonté, et ne regarderez de plaire aux hommes pour desplaire à Dieu; mais du tout de vostre cœur, prendrez en main ce qui plait à Nostre Seigneur. Puy que sans foy l'on ne peut plaire à Dieu et que la foy est par l'ouye de la Parolle de Dieu, comme vrayes brebis de Jésus vous ouyrez sa sainte voix, sa sainte parolle, quelque répugnance, deffense ou contradiction qu'on vous face. Car trop mieux vaut obéyr à Dieu que aux hommes, et plus est à craindre Nostre Seigneur que les hommes. Ne regardez le nombre, ne la multitude des ennemis qui sont entour de vous, mais regardez Nostre Seigneur qui est plus fort que tout; en Luy vous fiez, en Luy soit vostre espoirance!

*Farel aux évangéliques
[de Genève], 26 juillet
1532.*

CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE CONQUÊTE DE LA RÉFORME EN PAYS ROMAND : LE SÉJOUR DE FAREL A AIGLE, DE NOVEMBRE 1526 A JANVIER 1530

par Robert Centlivres et Otto Strasser.

EN cette fin d'année 1526, les réformateurs, à Zurich comme à Strasbourg, et Farel avec eux, mettaient leur secret espoir dans l'évolution religieuse qui se préparait à Berne. Le triomphe de l'Evangile dans la puissante, prudente et énergique cité de l'Aar assurerait, non seulement le succès de la Réforme dans le pays des Liges, mais aussi son extension dans les contrées romandes que leurs souverains avaient jusqu'ici fermées aux idées nouvelles. Les visées politiques de Berne étaient connues de ses Confédérés : étendre vers le sud-ouest ses domaines, profiter de la faiblesse croissante de la Savoie, assurer à la Confédération les frontières de l'Helvétie, celles du Jura et des Alpes du Chablais. Ces projets remontaient aux guerres de Bourgogne, sinon plus haut; Berne et Fribourg avaient occupé le pays de Vaud de 1476 à 1478; l'action de la France et la jalousie des Confédérés avaient alors empêché les Bernois d'en demeurer les maîtres, mais ce n'était que partie remise.

Comme le montre la carte ci-jointe (Pl. XV), le pays romand était alors divisé en souverainetés diverses : le comté de Gruyère et celui de Neuchâtel, les évêchés de Lausanne et de Genève, le duché de Savoie. La partie savoyarde, de beaucoup la plus importante, était gouvernée par le bailli de Vaud et par celui du Chablais. Mais l'organisation féodale réduisait en fait leur autorité à peu de chose : terres et pouvoirs étaient répartis entre de nombreux dynastes, barons et seigneurs, vassaux du duc, entre les quatorze villes et bourgs francs, entre le Chapitre de Lausanne et plusieurs importantes abbayes. Un pays ainsi divisé et faible, d'ailleurs riche et bien cultivé, était une proie tentante pour les robustes cités de Fribourg et surtout de Berne.

Cette dernière ville, bien supérieure à l'autre en ressources et en habileté politique, avait une situation prépondérante dans le pays romand. Ensuite des guerres de Bourgogne et de la conférence de Fribourg (25 juillet au 16 août 1476), Berne avait obtenu en toute propriété la seigneurie de Cerlier au nord et celle d'Aigle au sud du territoire convoité. Elle occupait, en commun avec Fribourg, les bailliages de Morat, de Grandson, d'Orbe et Echallens. Elle avait conclu d'avantageuses alliances et combourgeoisies avec Bienne, Neuveville, Neuchâtel, Payerne, le Valais, Lausanne, Genève. L'ours n'avait, semble-t-il, qu'à étendre la patte sur sa proie.

Mais il était trop prudent pour ne pas tenir compte des obstacles, à savoir la sourde opposition de la France, la rivalité de Fribourg et même du Valais, la jalousie des autres Confédérés, surtout la différence de langue et de mentalité des populations qu'il s'agissait d'annexer. Et c'est ici que la crise religieuse, le concours de Farel et des prédicants français ou romands, seront de première importance pour les Bernois¹.

Les dirigeants bernois, on l'a récemment et justement relevé, n'ont pas été des politiques bassement réalistes et intéressés. Ils ont eu un idéal de patriotisme suisse, et, une fois décidés pour la Réforme, un idéal religieux : le triomphe de l'Évangile et de la cause de Dieu, qu'ils identifiaient d'ailleurs avec la puissance et la domination de leur cité. La réformation du pays romand va être d'abord et en majeure partie leur œuvre. Mais, dominés par le sens de l'ordre, par la prudence et la ténacité de leur race, préoccupés des intérêts et des droits de leur Etat, Messieurs de Berne entendaient diriger souverainement leur œuvre de conquête politique et religieuse, rester les maîtres des voies et moyens qu'ils emploieront pour atteindre leur but. Certes, ils apprécient et estiment Farel; ils l'encouragent, le soutiennent, le protègent, en sorte que, sans eux, l'action du Réformateur eût été bien plus limitée et moins efficace. Il est bien entendu néanmoins que Farel demeure leur agent.

Autre est l'attitude du Réformateur dauphinois. Sans doute il sert MM. de Berne, il se présente de leur part, il utilise leurs lettres de recommandation. A qui appartient l'initiative des opérations multiples qu'il entreprend, il n'est pas aisé de le dire; souvent, sans doute, vient-elle de Berne. Mais souvent aussi il agit de son chef, il se lance dans des entreprises hasardeuses où il parle et agit avec une fougue, une violence, qui contrecarrent ou compromettent les desseins de ses commettants. C'est que pour Farel, le chef suprême, c'est le Seigneur qui l'inspire et le guide; sa tâche, c'est de répandre sa Parole et d'amener cités et individus à accepter sa loi. Tout doit tendre à ce but supérieur, et d'abord l'appui du magistrat, donc la puissance et la politique bernoises, mais dans la mesure où elles servent la cause de Christ. Il est le prédicant de Messieurs, mais il protestera quand Berne, par prudence politique, lui paraît manquer de vigueur, ou bien il s'opposera aux ordonnances bernoises quand elles menacent les intérêts des Eglises qu'il a fondées.

Telles étaient les circonstances générales dans lesquelles le Réformateur du pays romand va commencer son œuvre, et tout naturellement l'entreprend-il dans la seule région où la domination des Bernois lui assurait quelques chances de succès, dans ce bailliage d'Aigle, « en icelle Seigneurie, remarque Fromment, qu'ils avoient alors seule Galloise ».

(COMITÉ FAREL.)

¹ DIERAUER, *Hist. de la Conféd. suisse*, II, p. 290-295; III, p. 259, 260; VUILLEUMIER, p. 1-31; Leonhard von MURALT, *Berns Westpolitik von 1525-1531*. Zwingliana, 1928, n° 1.

I. LES « QUATRE MANDEMENTS » WELCHES DE BERNE
ET L'ACTIVITÉ MISSIONNAIRE DE FAREL DANS LA SEIGNEURIE D'AIGLE
(MI-NOVEMBRE 1526 A FIN DÉCEMBRE 1527),

par Robert Centlivres*.

La contrée où Farel allait lutter comprenait les « Quatre Mandements » d'Aigle, Ollon, Bex et les Ormonts, soit le district actuel d'Aigle jusqu'à l'Eau-Froide, c'est-à-dire moins Villeneuve. Sous la suzeraineté de Berne, l'abbé de St-Maurice exerçait les droits seigneuriaux à Gryon et à Lavey¹. Berne était représentée à Aigle par un Gouverneur qui habitait et siégeait au Château. Après Nicolas de Graffenried, ces fonctions furent exercées de 1525 à juillet 1528 par le condottiere Jacques de Rovéréa, dont la mère, Perronette Matter, était Bernoise et favorable aux idées nouvelles, puis par Jean-Rodolphe Nægeli. Pendant ses fréquentes absences, Rovéréa était remplacé par ses lieutenants, Jean de Bex, depuis cinquante ans au service de Berne, et Félix de Diessbach, un « Junker » fort mal disposé à l'égard des prédicants².

Un frère de ce Félix, Nicolas de Diesbach, déjà prieur des Bénédictins de Grandson et coadjuteur de l'évêque de Bâle, était curé titulaire d'Aigle et de Bex. Il va de soi qu'il n'y résidait pas, non plus que Jean Grandis, chanoine de la cathédrale de Lausanne, dans sa cure des Ormonts³. Quatre paroisses au moins, Aigle, Bex, Ollon, les Ormonts, étaient desservies par des vicaires. Dans la paroisse du chef-lieu, outre Guillaume Orsinier, vicaire de l'Eglise paroissiale, on connaît les noms de deux autres prêtres : Claude de Fraxino, chapelain, et Claude Meliat, recteur de la chapelle de la Vierge⁴. Noville était desservi par son curé titulaire, Pierre Lideri⁵. Le prieuré d'Aigle, de l'ordre de St-Augustin, dépendait de l'Abbaye de St-Maurice; le prieur, Pierre d'Illens, venait justement, le 7 novembre 1526, de résigner son bénéfice en faveur du fils de l'ancien gouverneur, Pierre de Graffenried, qui n'avait que 19 ans.

* Notre regretté et vénéré maître, Henri Vuilleumier, dans son *Histoire de l'Eglise réformée dans le pays de Vaud* (I, p. 31-52 et 104-114) a donné un récit pittoresque et bien documenté du séjour de Farel à Aigle et de ses tentatives d'évangélisation à Lausanne. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur pour ce qui concerne la réformation du Gouvernement d'Aigle. Notre objectif se limite à raconter la vie de Farel durant les trois années qu'il passera dans cette contrée.

Après les recherches soigneuses et prolongées du professeur lausannois, il ne restait plus grand' chose à découvrir. A sa riche moisson, nous ne pouvons ajouter que quelques glanures, encore inédites. Nous les avons cherchées, comme sources manuscrites, aux ARCHIVES D'AIGLE dans le *Registre du Conseil*, et aux ARCHIVES DE BERNE, dans l'*Instruktions Buch A* (Inst. Buch) et dans les *Unnützliche Papiere*, dont font partie les *kirchliche Angelegenheiten* (Kirchl. Ang.), spécialement le vol. n° 71. R. C.

Les documents et ouvrages imprimés sont indiqués dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, et spécialement sous les rubriques *Aigle*, *Berne* et *Lausanne*. Herminjard = H.; STECK et TOBLER, *Akten-sammlung*... = Aktens. Bern. Ref.; Revue historique vaudoise = Rev. hist. vaudoise; Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande = Mémoires et documents.

¹ Dict. bist. vaudois, art. Aigle (bailliage) et Gryon.

² Même art. sur Rovéréa, voir Rev. hist. vaudoise (1917) XXV, de MULINEN, *Un condottiere vaudois*, et (1918) XXVI, p. 134, MEYLAN, *Notes sur l'histoire du Chablais vaudois*. Sur les lieutenants, H. II, p. 14, note 1; p. 27 ad finem, p. 105, note 1; VUILLEUMIER, p. 18.

³ H. II, p. 139 n° 237; VUILLEUMIER, p. 18.

⁴ ARCHIVES DE BERNE, Kirchl. Ang. vol. 71, petit cahier étroit, non paginé, relié à la fin du volume. Dernière page msc.

⁵ Aktens. Bern. Ref. n° 1465 et 1496.

Au reste, MM. de Berne avaient l'œil sur ces prébendes, ils surveillaient la collation des bénéfices et protégeaient leurs ressortissants jusqu'en cour de Rome contre les intrigues des courtisans¹. A l'égard de la Réforme, l'attitude du gouvernement bernois était réservée et hésitante. Si les mandats de 1523, 1524 et 1525 avaient pu donner quelque espoir aux Évangéliques, celui de mai 1526 semblait présager un retour en arrière, en maintenant et en imposant à chacun l'ancien ordre de choses. D'ailleurs des édits, hardis dans des questions de discipline ou de doctrine, interdisaient de toucher aux cérémonies traditionnelles, à la messe et aux sacrements².

Dans la seigneurie d'Aigle, tout comme dans le pays de Vaud³, on avait entendu parler de Luther et de Zwingli. Mais l'opinion publique y paraissait indifférente. Au dire de Farel, la population était arriérée et inculte⁴, et les gens d'Eglise jouissaient de peu de considération. Le haut clergé songeait surtout aux revenus des cures; les vicaires étaient, semble-t-il, de médiocre valeur morale et intellectuelle, et peu accessibles aux idées nouvelles. Que ce soit traditionalisme borné ou réel attachement des populations, les prêtres trouveront néanmoins à l'heure du danger des partisans nombreux et dévoués. Il existait cependant à Aigle un petit groupe de personnes sympathiques aux idées nouvelles, en particulier Hugues de Loës, notaire et secrétaire du Conseil, et quelques autres qui, comme lui, avaient voyagé. C'est peut-être aussi à ces Évangéliques que fait allusion le monitoire qu'adressa le pape Clément VII, le 16 novembre 1526, au Chapitre de Sion, et où il est dit que dans le diocèse certains esprits ne sont pas insensibles au « fléau luthérien »⁵. Le faible groupe évangélique était d'ailleurs sans influence : il faudra Farel pour annoncer la Parole et agiter les esprits, mais ce sont ces hommes qui, au début, accueillirent et soutinrent seuls le Réformateur lorsque vers la mi-novembre, à l'insu du Conseil de Berne, et sinon de son chef, du moins sous sa propre responsabilité, il vint se fixer parmi eux. Il était probablement, selon l'usage du temps, recommandé par ses amis de Bâle et de Berne.

A Aigle, Farel avait pris le pseudonyme d'Ursinus : pour honorer les Bernois, a supposé Kirchhofer, peut-être par allusion au nom de sa mère, d'Orcières ou d'Urcières (J. Roman), plus probablement, comme le remarque Manteyer, à cause d'un pré Ursin qui était en possession de la famille Farel⁶. En tout cas M. Ursinus ouvrit une école « pour instruire la jeunesse dans la vertu et la doctrine et pour se procurer les ressources nécessaires à sa subsistance ». On ne sait ni s'il y avait alors une autre école à Aigle, ni où Farel logeait, ni s'il recevait un traitement de la ville

¹ de MULINEN, *Helvetia sacra*, p. 147; WIRZ, *Bullen und Breven aus den italienischen Archiven, Quellen zur schweiz. Geschichte*, Band n° 21, p. 109. Aktens. Bern. Ref. n° 1027 et 1028. Sur les intrigues vaines de Rod. Bonery (Bovery) de Villeneuve pour obtenir le prieuré d'Aigle, voir Aktens. Bern. Ref. n° 520, 606 et 1085.

² De QUERVAIN, *Geschichte der bern. Kirchenref.* p. 56 ss; pour les édits, Aktens. Bern. Ref. n° 249, 510, 610, 892.

³ RUCHAT, I. p. 267 et 563.

⁴ H. II, p. 20, 46, 150.

⁵ H. II, p. 22 n° 198; III, p. 416, note 5; II, p. 14.

⁶ Sur l'origine de ce pseudonyme que Farel aurait pris par prudence, selon RUCHAT (I, p. 295) ou par goût, d'après la *France protestante* (2 éd. VI, p. 394, note 2), voir KIRCHHOFER, *Das Leben W. Farel* I, p. 67 (« Etwa die Berner zu ehren...? »), *France protestante* (loc. cit. : de Urseris) et MANTEYER (p. 72, note 44, et p. 40 : reconnaissance par P. Farel du pré Ursin).

ou de Berne, ou des écolages de ses élèves¹. Il avait entrepris, par Jean de Steinwort, des démarches pour se faire rembourser les 50 écus qu'il avait prêtés à Anémond de Coct; mais il ne touchera son argent qu'à fin avril 1527².

Le 30 novembre, Farel fit à Aigle son premier sermon, et lorsqu'en décembre le Gouverneur rentra de voyage, il sollicita l'autorisation de tenir école et de prêcher à ceux qui désiraient écouter la Parole; de Rovéréa lui accorda ce qu'il demandait à condition qu'il ne prêcherait que « la pure, claire et nette parole et doctrine de Dieu, d'après le Nouveau et l'Ancien Testament.... sans rien dire contre les sacrements ³ ». Bucer, Zwingli et Œcolampade suivaient de près leur ami. Le réformateur zuricois lui envoyait son « Epistola ad Petrum Gynoraeum » avec cette dédicace : « Ursino Aelae Episcopo »⁴. Œcolampade n'était pas sans inquiétude; il connaissait l'impétuosité du Méridional et ne savait que trop à quels dangers l'exposait son tempérament. « Le vieux serpent nous réserve dans sa fourberie plus d'une surprise; il faut pour le réduire user de pieux artifices et de ruses, comme les apôtres ⁵. » De fait, Farel se dominait. « J'avance lentement, confie-t-il à Zwingli, à cause de l'ignorance, pour ne pas dire de la stupidité des gens de ce pays et je tolère à contre-cœur bien des coutumes papistiques. » C'est qu'il ne voulait pas, par d'imprudents excès, compromettre les succès ultérieurs de la vérité. Il se bornait à attaquer le purgatoire, menaçant ainsi plusieurs usages, comme celui des anniversaires. Il s'en prenait également à l'immoralité, au manque de respect à l'égard des parents, à l'abus des réjouissances et des jours de fête, et il montrait qu'aucun homme n'accomplit les commandements⁶.

On peut bien penser que le fougueux missionnaire ne se contentait pas de parler à ses amis et ne restait pas confiné dans la salle de son école : il allait et venait dans le pays et son activité ne manqua pas d'attirer l'attention des prêtres du pays et par eux de Philippe de Platéa, évêque de Sion. Ce prélat promulgua un édit contre « aucuns prégeurs vagans qui prègent sans commission de luy ». Les vicaires d'Ollon et de Bex qui avaient affiché l'édit furent poursuivis en justice, par ordre du Conseil de Berne, pour avoir publié un acte émanant d'un prince étranger, et se virent infliger une amende de 10 livres. Mais en même temps, le Conseil ordonna au lieutenant Jean de Bex de faire cesser les prédications du « prégeur françoys qui prège en Alioz ». On rend justice à la science de ce prédicateur et à l'excellence de sa doctrine; malheureusement, il n'est pas ordonné prêtre. Si donc le vicaire d'Aigle ne sait pas prêcher, on devra en chercher un autre qui soit capable de publier les saints Evangiles au peuple « laquelle chose estimons autant estre necessaire comme les aultres offices d'esglise »⁷. La lettre à Jean de Bex est datée du 22 février 1527.

¹ H. II, p. 23; Maxime REYMOND, *Les Ecoles dans le Pays de Vaud avant 1536*. Bibliothèque univers. LXX (1913). Aigle faisait partie du Chablais, non du pays de Vaud.

² H. II, p. 11 n° 194.

³ H. II, p. 23 n° 198.

⁴ H. I, p. 461 note 15; p. 468 n° 187.

⁵ H. I, p. 468 n° 187. — Sur une lettre de Zwingli à Capiton, vers le 20 décembre 1526, Œcolampade ajoute cette note : « Farellus agit in Aelin, annunciat verbum Dei. Modo non plus vacat scribere. » E. STAEBELIN, *Briefe und Akten zum Leben Œkol.* Quellen u. Forsch. z. Reform. Gesch. Bnd X 1927, n° 448, p. 602.

⁶ H. II, p. 20 n° 197; p. 23-24 n° 198.

⁷ H. II, p. 14-15 n° 195. Cf. Akten. Bern. Ref. n°s 1132 et 1144. Est-ce à cet incident que se rapporte cette notice non datée du registre du Conseil d'Aigle : « Casus traditi D^o. Guill[em]jo Orsigniere, admo-

Voilà donc notre Réformateur arrêté après une activité d'à peine trois mois. Heureusement, deux semaines plus tard, le 8 mars, le Conseil de Berne autorisa Farel (cette fois il est nommé par son nom) à prêcher, jusqu'à ce que Nicolas de Diessbach ait trouvé un prêtre capable de remplir cet office ¹. Le curé ne s'étant pas soucié de sa paroisse, l'autorisation devint définitive.

Les décisions de Berne à l'égard de Farel révèlent un courant sympathique aux réformateurs. Cette tendance s'accrut et le 27 mai, après consultation des bailliages, les Conseils, jugeant que leurs précédents édits étaient contradictoires, et, dans certaines de leurs parties, contraires à la Parole, décidèrent de remettre en vigueur celui de 1523, nettement favorable aux novateurs. L'ordonnance du 27 mai et l'ancien édit furent envoyés dans tout le pays pour être lus en chaire et affichés à la porte des églises ². Le 27 juin, on décida de nouveau d'imprimer et de faire afficher ordonnance et édit ³. Quel jour exactement parurent-ils à Aigle ? il est difficile de le dire.

Si Farel avait Berne pour lui, il se heurtait à la violente opposition des « trois syndics » et des prêtres d'Aigle; pour eux, le Réformateur était un agent de discorde et par conséquent contrevenait aux édits. Les syndics ameutaient la population des Mandements; malgré les ordres contraires de Messieurs, ils voulaient chasser Farel ou obtenir son expulsion par les Jurés du Gouverneur, soit le tribunal de première instance. Ils relevaient contre lui certaines paroles du Gouverneur, alors absent. Ils refusaient en outre d'observer le mandat concernant les jours fériés. Le Lieutenant Jean de Bex, qui était favorable à Farel, repoussa leurs requêtes et s'efforça de faire rentrer ces séditeux dans l'ordre. Peu s'en fallut qu'on n'en vint aux mains entre le parti du syndic et celui de Berne ⁴. C'est à cette occasion que Farel écrivit à Messieurs pour se justifier et demander des précisions sur l'attitude du Conseil. « Pour moi, dit-il, dans le cas où j'aurais agi contre la Parole de Dieu, je me déclare prêt à en porter la peine, et même à subir la mort ⁵. »

Aussi le 3 juillet les Conseils, apprenant les résistances que Farel rencontrait à Aigle, firent savoir aux gouverneur, lieutenants, syndics et autres officiers du gouvernement d'Aigle, qu'ils devaient protéger le Réformateur et le laisser librement prêcher, comme un prédicateur sincère et se conformant aux édits. Berthold Haller, tout joyeux, écrivit le même jour à Vadian : « Farel, bien qu'il ne soit pas un prêtre, a été chargé d'annoncer la parole à Aigle et d'enseigner

diatorio novo ecclesiae p[arochia]lis... Primo quod per ipsum preserventur statuta noviter facta per mag[ni]f[ic]os d[omi]nos n[ost]ros bernenses in omnibus pontis (l. punctis) predicare et publicare s[an]c[t]um Dei evangelium ivel pensionem dare moderno praedicatori... » ARCHIVES D'AIGLE, Reg. du Conseil, Vol. I, fol. 17.

¹ Aktens. Bern. Ref. n° 1144.

² Aktens. Bern. Ref. n° 1221; H. II, p. 26, note 11; cf. de QUERVAIN, op. cit. p. 106 ss; M. v. STUR-IER, *Die Volksanfragen im alten Bern*. Archiv des histor. Vereins Bern, T. VII (1868-71), p. 225.

³ Aktens. Bern. Ref. n° 1239, 1245; H. II, p. 29, n° 8.

⁴ « Unnd wenig gefellt hett es wär ein gross blutt vergiessung daselbs beschechen. Dan die uff des santicques parthey wölltend die mitt miner hern mandat warend uber louffen. » « Rapport » (voir note suivante) sur l'édit du 24 nov. 1526, concernant les jours fériés. Cp. Aktens. Bern. Réf. n° 1021.

⁵ Voir H. II, p. 22-28, n° 198 (Aktens. Bern. Ref. n° 1243), la lettre non datée de Farel au Conseil de Berne, et le *Rapport non signé* mentionné par Herminjard, p. 106, n° 5, qui se trouve aux ARCHIVES DE BERNE, Kirchl. Ang. Vol. 71, fol. 78. Cf. RUCHAT I, p. 356, citant msc. Gross.

les petits enfants; nous le vénérons comme notre Mécène ¹ ! » Ainsi, au début de juillet, Farel était non plus seulement toléré à Aigle par le Petit Conseil, mais reconnu officiellement par les deux Conseils de la République.

Alors qu'au début de son séjour, notre Réformateur s'appliquait surtout à censurer les vices, « terrifiant les esprits impies en leur représentant leurs crimes, apportant aux affligés la bonne nouvelle de l'Evangile de la réconciliation », durant la seconde moitié de l'année 1527, il annonce ouvertement et régulièrement l'Evangile, sans doute de la chaire de l'Eglise paroissiale de St-Jacques. Sa tâche missionnaire n'absorbe d'ailleurs pas tout son temps : il était resté en rapports avec ses amis de Zurich, Bâle et Strasbourg et se tenait au courant de leurs démêlés avec les Luthériens et les Anabaptistes. En juin, il offre sa collaboration à Zwingli : « Si vous voyez dans cette très sainte entreprise quelque œuvre qui vaille la peine d'être faite, avertissez-moi; ordonnez, commandez ². » Bucer lui envoie ses ouvrages et sollicite ses observations ³. En septembre, « au milieu de beaucoup d'autres occupations », il trouve le temps de composer une longue lettre qui révèle l'inspiration de son apostolat. Elle est adressée à une de ses connaissances, le Docteur Noël Galéot, un théologien parisien résidant auprès de l'évêque de Lausanne ⁴. Farel commence par lui exposer comment il s'est peu à peu dégagé des superstitions et de l'idolâtrie du culte catholique. Puis il lui dit pourquoi il est venu dans ce pays retiré, au sein d'un peuple inculte, affronter des dangers qu'on lui avait prédits et qui n'ont, en effet, pas manqué. Mais son cœur brûlait de reconnaissance et d'amour pour le Christ qui s'est donné pour les hommes. Autour de lui, il voyait l'honneur de Dieu foulé aux pieds; il voyait une religion extérieure, superficielle, ne touchant pas les âmes; il voyait les prétendus disciples de Jésus ne songer qu'à leurs avantages matériels et les hommes livrés tout entiers à l'égoïsme, à l'amour de soi, racine de tous les maux. Il n'a pas pu résister; il a dû partir, rappeler aux hommes l'amour méconnu du Christ et les exhorter à demander le Saint-Esprit pour être en communion avec le Sauveur, qui seul peut les arracher à l'égoïsme.

Dans une lettre adressée aux Clarisses de Vevey, pour leur expliquer son attitude, Farel raconte tout au long l'altercation qu'il eut avec un moine quêteur. Cet incident est intéressant, parce qu'il nous permet de nous faire une idée, disons, de la méthode du Réformateur. Il saisissait toutes les occasions de provoquer un débat entre lui et ses adversaires. Voici ce dont il s'agit : MM. de Berne avaient autorisé exceptionnellement les Clarisses de Vevey à organiser une quête en leur terre d'Aigle. A la fin de novembre, un moine quêtait du vin. A Noville, il avait déclaré que la doctrine de Farel était contre Dieu et que ceux qui l'écoutaient étaient damnés. Le Réformateur en fut informé; il rejoignit le moine sur la route d'Aigle et cheminant à ses côtés, il le mit en demeure de prouver ses assertions; le moine invoqua un oui-dire. Un attroupement se forma bientôt et Farel prit les assistants à témoins. Le quêteur finit par lui reprocher d'avoir parlé contre les offrandes. Farel repartit qu'il

¹ H. II, p. 28 à 31, nos 199 et 200. Pour le sens du mot « Mécène » Herminjard (II, p. 31 n. 7) pense que Haller et Kolb veulent par là désigner la supériorité de Farel comme théologien.

² H. II, p. 18, n° 197, Farel à Zwingli, 9 juin 1527.

³ H. II, p. 51, n° 205, Bucer à Farel, 26 septembre.

⁴ H. II, p. 41, n° 204, Farel à N. Galéot, 7 septembre.

maintenait son dire : les offrandes sont instituées des hommes et « l'honneur de Dieu est qu'on secoure les pauvres et qu'on garde ses commandements; la reconnaissance est qu'on l'adore lui seul en esprit et en vérité, sans rechercher ça ne là, lui offrant notre cœur brisé et abattu ». Les assistants tâchaient de calmer le moine, et l'exhortaient à écouter son contradicteur; peine perdue, il devenait toujours plus furieux. Sur ces entrefaites arrive un officier qui conduit les deux interlocuteurs dans la prison du château, l'un dans une tour, l'autre dans celle d'en face. C'était le mardi 3 décembre; l'affaire eut son épilogue le samedi 7 devant les Jurés du Gouverneur. Le frère se mit à genoux de lui-même et reconnut avoir médit. Un Seigneur de Berne (probablement de Graffenried) ayant assisté à la fin de l'audience lui dit encore : MM. de Berne veulent que l'Evangile soit prêché; si votre adversaire ne le fait pas, montrez-le; le moine se rétracta derechef et promit tout ce que l'on voulut, y compris d'assister le lendemain au sermon de Farel. Mais il s'en fut sans autre et nul ne le revit plus dans ces parages ¹.

Cependant, avec la fin de l'année 1527, se préparait le grand événement qui allait changer la face des choses pour la Réformation dans la Suisse entière et spécialement dans le pays romand, à savoir la Dispute de Berne. Pour s'y rendre, Farel quitta Aigle les premiers jours de janvier 1528, et, comme on va le voir, il y prit une part qui ne sera pas sans importance.

Les treize premiers mois de son activité à Aigle, il s'était heurté à bien des résistances, et peut-être n'aurait-il pu se maintenir sans l'appui, tacite d'abord, puis effectif du Conseil de Berne. Quant aux résultats de ses efforts, c'était l'accroissement et l'assurance qu'avait pris la petite communauté évangélique; c'était surtout le message de la Réformation proclamé à Aigle dans toute sa pureté et dans toute sa vigueur; c'était encore la préparation de la réforme des Mandements, pour laquelle Farel, dès son retour, va de toutes ses forces seconder MM. de Berne.

2. FAREL ET LA DISPUTE DE BERNE (6 AU 26 JANVIER 1528),

par Otto Strasser *.

Le triomphe des idées nouvelles s'était longtemps fait attendre à Berne. Pourtant la Réformation y avait eu un printemps précoce. Berchtold Haller, dès 1519 prédicateur à la cathédrale, y annonçait de bonne heure l'Evangile. En plein carême 1523, Nicolas Manuel flétrissait dans ses jeux de carnaval les tares de la hiérarchie romaine. Toutefois une réaction ne tarda pas à se produire. Le vote des Bernois où, à la suite de la Diète de Bade, ils prirent, le lundi de Pentecôte 1526, la décision solennelle de res-

¹ H. II, p. 64, n° 210, Farel « aux nonnains de Vevey », 14 décembre 1527.

* Les sources manuscrites, utilisées pour cette étude, se trouvent aux ARCHIVES de l'Etat, à BERNE. Ce sont : 1) les *Deutsch Missiven* (D M); 2) les *Kirchliche Akten* (K A); 3) le *Ratsmanual* ou procès-verbaux du Conseil de Berne; et 4) les *Welsch Missiven* (W M). La plupart de ces pièces concernant la Réformation ont été imprimées par R. STECK et G. TOBLER dans leur *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation* (Aktens. Bern. Ref. ou simplement Aktens.)

Pour les documents et ouvrages imprimés, voir la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE et celle qui est donnée sous Berne.

ter fidèles à la foi de leurs ancêtres, marque l'apogée de cette résistance. Et pourtant, même pendant la période de réaction, la foi nouvelle continuait à pénétrer dans la ville et dans le territoire. Fidèle à ses principes de politique ecclésiastique, le gouvernement lui-même visait à soumettre de plus en plus les affaires de l'Eglise au contrôle de l'Etat. En 1527, le courant antihiérarchique prit le dessus. L'idée d'une confédération suisse possible, même en dehors de l'ancienne unité religieuse, ou la conception, chère à Zwingli, d'une confédération nouvelle à base évangélique, l'emportèrent sur le conservatisme bernois, qui redoutait, dans le déchirement de l'unité de foi, la rupture des vieilles alliances suisses. L'attachement aux anciens compagnons d'armes de Grandson et de Morat ne s'était jamais complètement démenti sur les bords de l'Aar. La dissension et plus encore la guerre religieuse répugnaient aux Bernois : preuve en soit leur attitude lors des guerres de Cappel¹. Mais en 1527, le souci de l'Evangile domine les ménagements patriotiques; l'introduction de la Réforme n'est plus qu'une question de temps et de forme; la Dispute de Berne va la trancher par une manifestation de grande envergure².

Dans l'organisation et dans le cours de ces débats, un rôle était réservé à Farel. Son activité à Aigle l'avait désigné à l'attention du Conseil; Haller l'estimait fort; il était protégé et favorisé par le secrétaire Pierre Giron, qui, boursier fribourgeois à Paris de 1516 à 1519, l'y avait alors bien connu³. Il était naturel que Farel fût chargé d'organiser et de diriger la partie française de la Dispute de Berne. De fait, il y intervint trois fois seulement : en traduisant en français l'invitation à la Dispute et les thèses; en participant aux pourparlers avec les délégués de l'évêque de Lausanne; enfin, en supportant le poids de la discussion lors de la dispute welche, qui se déroulera le 25 janvier.

La Dispute de Berne fut décidée le 15 novembre 1527 et le texte de l'invitation arrêté déjà le surlendemain. Ce document expliquait le motif et le but de l'assemblée et la façon dont on procéderait. L'invitation elle-même était suivie des dix thèses soumises à la discussion. Le tout fut d'abord rédigé en allemand. Le 19 novembre, au moment où l'imprimeur Froschauer en commençait l'impression à Zurich, Haller pria Zwingli de revoir et de corriger librement le texte, de traduire en latin les dix thèses et d'en faire tirer à part 100 exemplaires « pour que nous puissions les envoyer à Lausanne, à Aigle et dans les autres lieux où l'on parle le français⁴ ». Farel, à son tour, par l'intermédiaire du sous-secrétaire bernois, Martin Krumm⁵, fut chargé par le Conseil de Berne de traduire en français l'invitation et les dix thèses. Il s'acquitta consciencieusement et aussi promptement que possible de son devoir.

Les circonstances extérieures n'étaient guère favorables à une rédaction paisible. Farel venait de sortir de la prison où, comme on vient de le raconter, le second lieutenant Félix de Diessbach l'avait consigné à la suite du différend avec le moine men-

¹ Pour l'attitude différente des Bernois et des Zurichois et pour le rôle de Zwingli dans la Réformation bernoise, voir W. KOEHLER, *Zwingli und Bern*, 1928.

² Sur la Dispute de Berne, envisagée surtout comme manifestation, cp. de QUERVAIN, p. 134; O. STRASSER, *Capito*, p. 32.

³ H. II, p. 7, note 1; VUILLEUMIER, p. 35 et M. SULZER, *Der Stadtschreiber Peter Cyro*, 1922.

⁴ ZWINGLI, op. IX, p. 31.

⁵ H. II, p. 63, n° 209, Farel à Martin Krumm, 8 décembre 1527: « Habes hic versum mandatum prout tumultuarie potui, ut relegendi vix spatium fuerit. »

diant de Noville. Le lendemain de sa sortie de prison, le 8 décembre, était un dimanche. Le Réformateur, malgré les deux prédications qui lui incombait, dut achever en toute hâte sa traduction, car le second lieutenant, par malveillance, avançait le départ du courrier pour Berne. Farel s'en plaint à Martin Krumm : « Voici le mandat traduit, pour autant que j'ai pu le faire, pressé comme je l'étais (tumultuarie), en sorte que j'ai à peine eu le temps de me relire. » Il indique même deux ou trois passages dont il déclare n'avoir pu rendre complètement le sens. Il prie ceux qui, à Berne, savent le français, d'en mettre au point les expressions. Le secrétaire Giron s'en chargea. Quelques annotations et corrections de sa main se trouvent dans le manuscrit de Farel, dont le travail est cependant peu remanié. Quand on compare le texte de Farel, traduit du latin, avec l'original allemand, on est frappé à la fois par la fidélité de la traduction et par la précision du langage. A plus d'un endroit les longues phrases allemandes sont avantageusement coupées et gagnent en clarté. Ce document est mieux qu'une traduction; par sa tenue, il atteint à la valeur d'un original ¹.

Farel avait promis de hâter son arrivée à Berne ². Les prêtres et les vicaires des Quatre Mandements n'arrivèrent par contre qu'après l'ouverture de la Dispute, et seulement sur les instances de Farel par l'intermédiaire de Hugues de Loës ³. Les ecclésiastiques des bailliages mixtes, bernois et fribourgeois, ensuite de la réclamation de Fribourg, ne se conformèrent pas à l'ordonnance de Berne ⁴. Mais surtout que devenaient les théologiens de l'évêque de Lausanne et que faisait ce prélat lui-même, dont le diocèse comprenait aussi tout le territoire bernois sur la rive gauche de l'Aar, donc la fière capitale elle-même ? Toute une correspondance s'échange alors entre Berne et l'évêque Sébastien de Montfalcon. Le distinguant des autres évêques intéressés, les Bernois l'avaient invité par missive spéciale en latin, le 17 novembre 1527 ⁵. Dix jours plus tard, nouvelle sollicitation; elle se termine par la conclusion fameuse : « puisqu'il appartient à l'office de votre Paternité non seulement de tondre, mais aussi de paître les brebis du Christ ⁶. » Comme le berger répond évasivement à ses ouailles le 18 décembre ⁷, le Conseil de Berne décide, le 23, de revenir à la charge ⁸. Enfin l'évêque se met en route, mais de Lucens, en date du 4 janvier 1528 ⁹, il avertit les Bernois qu'une malencontreuse chute de cheval l'empêche de poursuivre son voyage et d'assister à la Dispute, et il les exhorte à se désister de leur projet. Messieurs de Berne sont tenaces : si l'évêque lui-même ne peut venir, qu'il délègue du moins ses savants; sinon il sera déclaré déchu de sa charge d'évêque en

¹ L'invitation et les thèses, minute autographe de Farel, se trouvent aux ARCHIVES DE BERNE K A vol. 77, p. 118; la copie en français W M A. f^{os} 55-59; ce texte est donné par Herminj. II, p. 54, n° 206. L'original latin sans les thèses est aux mêmes Archives de l'Etat, L M vol. I, f° 246; l'original allemand, D M Q. f° 295-299. Cp. Aktens. Bern. Ref. n° 1373-1375.

² H. II, p. 63.

³ H. III, p. 403, n° 216 a, Farel à Hugues de Loës, 11 janvier 1528; cp. H. II, p. 80, note 4.

⁴ H. II, p. 94, note 4.

⁵ ARCHIVES DE BERNE, L M. J, 246, Aktens. Bern. Ref. n° 1373.

⁶ ARCHIVES DE BERNE, L M. I, p. 259, RUCHAT, I, p. 568. Aktens. n° 1385.

⁷ L'évêque de Lausanne au Conseil de Berne, 18 décembre 1527. ARCHIVES DE ZURICH, H. II, p. 74, n° 212.

⁸ ARCHIVES DE BERNE, R M, p. 215, 224; L M. J 269 b; Aktens. n° 1415, RUCHAT I, p. 569.

⁹ Aktens. n° 1446, d'après Stettler-Anshelm, BIBL. DE BERNE, Msc. hist. helv. I, 50, 125-127.

pays bernois. Un courrier monté lui porte cette sommation encore le 5 janvier¹. Sébastien de Montfalcon obtempère enfin à cet ultimatum. Trois « docteurs parisiens » firent leur apparition à Berne, dans l'église des Franciscains où avait lieu la Dispute, mais, alléguant leur ignorance de la langue allemande, et sans attendre la controverse latine, prévue pour la fin, ils s'éclipsèrent tôt après². Les prêtres des Quatre Mandements allaient les imiter; le Conseil les en empêcha³, à moins qu'ils ne souscrivissent aux dix thèses, ainsi que l'avaient fait beaucoup de délégués, parmi eux Farel. Comme les prêtres romands s'y refusaient, ils durent rester jusqu'à la fin de la Dispute.

Nous relatons ces incidents dans le détail, parce que Farel allait être mêlé directement à cette affaire. Ce fut lui en effet que le Conseil, fort irrité⁴, chargea d'écrire à l'évêque de Lausanne⁵ la lettre de protestation du 12 janvier, qui nous a aussi été conservée⁶. Déjà le début de la lettre sonne plus bref et sec que dans les précédentes missives. Farel rappelle ensuite à l'évêque son premier devoir de pasteur, comme le bien-fondé de la Dispute bernoise, et le vif déplaisir de Messieurs ensuite de la désertion des théologiens. Qu'ils se gardent de diffamer la sainte entreprise dont le résultat sera communiqué à Sa Paternité. L'évêque répondit le 21 janvier par une protestation⁷ dont les Bernois ne tinrent aucun compte. Une fois la Réformation décidée, les évêques furent déclarés déchus de leur souveraineté spirituelle et temporelle en terre bernoise. En mars 1528⁸, Berne intervint encore en faveur d'un moine Jean, emprisonné par l'évêque de Lausanne pour avoir loué la dispute bernoise. Sébastien de Montfalcon riposta par une fin de non-recevoir. La missive du 12 janvier renferme bien les « ultima verba » entre l'évêque et Berne, et ils furent écrits par Farel.

Quant à la part directe que Farel prit à la Dispute de Berne, il va de soi que lui, comme ses adversaires romands, furent réduits au rôle d'auditeurs, tant que se poursuivit la controverse en allemand. Mais une « Discussion welche » était prévue pour la fin⁹; elle eut lieu le samedi 25 janvier, veille de la clôture. Malheureusement les *Actes de cette dispute latine* sont restés introuvables, si jamais ils ont existé¹⁰.

¹ ARCHIVES DE BERNE, R M, 216, 24 88; L M. J 271 b. STURLER, p. 74, Aktens. n° 1449, H. II, p. 94, n° 216. Le Conseil de Berne à l'évêque de Lausanne, 5 janvier 1528.

² RUCHAT I, p. 573, H. II, p. 97, note 5. Cet incident est aussi raconté de Soleure par Jacobus Monasteriensis, le 29 janvier 1528. Cp. R. STECK, *Der Brief des Jakobus Monasteriensis*. Schweiz. theol. Zeitschrift 1911.

³ ARCHIVES DE BERNE, R M, 216, 45; W M, 281 b, Aktens. n° 1460. Sur la révocation de l'un d'eux, Jean Grandis, cp. DE QUERVAIN, p. 150, H. II, p. 101, 27 janvier 1528.

⁴ ARCHIVES DE BERNE, R M, 216, 45, Aktens. n° 1460.

⁵ H. II, p. 96, note 2.

⁶ ARCHIVES DE BERNE L M, 272 b, Aktens. n° 1462, RUCHAT I, p. 570; H. II, p. 96, n° 217: le Conseil de Berne à l'évêque de Lausanne, 12 janvier 1528.

⁷ ARCHIVES DE BERNE, K A, 77, 55; Aktens. n° 1478.

⁸ ARCHIVES DE BERNE, L M. J, 276; Aktens. n° 1560.

⁹ ARCHIVES DE BERNE, R M, 216, 26; Aktens, n° 1452, du 6 janvier 1528: « Sollen die weltschen in latin disputieren zuoletst. »

¹⁰ L'existence des *Actes latins de la Dispute de Berne* est admise par Herminjard (II, p. 99, note 3) à cause de la mention qu'en fait le grand bibliographe du XVI^e siècle, Conrad GESSNER: « *Exiat Farelli disputatio Bernae habita latine anno 1528.* » Par contre RUCHAT (I, p. 50), STRICKLER (Eidg. Abschiede IV, 1 a, p. 1266, note 125, et tout récemment de QUERVAIN (p. 50) contestent l'existence de ces *Actes latins*. H. VUILLEUMIER (p. 42) s'exprime avec une grande réserve. D'après les critiques négatifs, le Conseil de Berne aurait jugé une rédaction latine de peu d'importance. Or c'est le contraire qui est

A défaut d'un tel document qui seul permettrait de raconter exactement et dans le détail la Dispute welche, on peut s'en faire une idée par quelques indications trop sommaires. Bullinger, dans son *Histoire de la Réformation*¹, relate le caractère peu courtois et violent de cette rencontre. Anshelm² spécifie que c'est l'abbé de Cerlier, c'est-à-dire Rodolphe de Benoit, abbé du couvent de St-Jean, dont dépendait aussi l'île de St-Pierre³, qui opposa à Farel un docteur parisien. Le chroniqueur bernois souligne avec satisfaction la victoire du Réformateur qui, vaillamment, « liquida » (abgerichtet) son contradicteur. Celui-ci, du reste, paraît avoir brillé surtout par ses sophismes. Identifiant « l'adversaire avec lequel il faut s'accorder » (Matthieu V, v. 25) avec « l'Adversaire, c'est-à-dire le diable » (1 Pierre V, v. 8), le Sorbonniste en déduisait par un *a fortiori* l'obéissance due à l'autorité humaine et à celle de l'Eglise. Une hilarité générale accueillit ce tour d'exégèse, et le crédit de la Sorbonne n'en fut pas fortifié⁴.

Les prêtres des Quatre Mandements ne paraissent pas non plus avoir efficacement secondé le docteur parisien. Au reste, comme la discussion restait stérile, elle fut bientôt close. Les prêtres du gouvernement d'Aigle, dont Farel, avant la Dispute, avait pourtant signalé à Berne les bonnes dispositions pour la Parole⁵, refusèrent, même après la Dispute latine, de souscrire aux dix thèses. Bien plus, par une déclaration solennelle et courageuse, ils témoignèrent de leur volonté ferme : « de persister dans la sainte foi catholique dans laquelle, disent-ils, nos prédécesseurs ont vécu depuis mille ans en deçà et au delà [des monts]⁶ et qui a été approuvée par les conciles généraux de toute la chrétienté ». Ainsi le curé de Noville : Petrus Lederii, le vicaire d'Aigle : Guilielmus Orsineti, celui d'Ollon : Johannes Quiquotti, celui de Bex : Jacobus Colombi, et le vicaire des Ormonts : Petrus Goliosi, restaient réfractaires à la Réforme. Son introduction dans les Quatre Mandements n'allait donc

vrai. En réalité l'édition des *Actes latins* était chose décidée. En relatant sommairement la marche de la dispute entre Farel et ses adversaires, la préface des Actes imprimés de la Dispute allemande mentionne clairement le projet de l'édition latine. Le passage est si important pour le problème soulevé que nous citons le texte original : « Fürer ist zuo wüssen, als der welschen disputatz uf das end geschoben ist herfürgetreten ain welscher doctor und etlich welsch pfaffen ime zuogestanden; der hat wider die zeichen schlussred gedisputiert und ime Guilielmus Pharellus, predicant zuo Aelen, daruber geantwort : wirt mit der zyt in latinischer sprach intruck ouch usgan. » (Aktens. n° 1494.) Le 6 mai encore, le Conseil s'occupa de l'affaire et convoqua à cet effet pour le lendemain le Grand Conseil, qui décida définitivement l'impression des Actes de la Dispute latine. (ARCHIVES DE BERNE, R M 217, 198; 217, 202; Aktens. n°s 1662 et 1664.) Ce mandat fut-il exécuté ? Si oui, comme la mention qu'en fait Gessner porte à le croire, comment se fait-il qu'aucun exemplaire ne soit parvenu à la postérité ?

¹ BULLINGER, *Reform. Geschichte* I, p. 436; ZWINGLI, op. II, p. 76.

² STETTLER, *Berner Chronik ad 1528*, p. 165 ss. Anshelm V. 238.

³ L'abbé Rodolphe prit aussi la défense du prêtre Pierre Gabrielis, de Gléresse, qui s'opposait à la Réforme. Cp. Aktens. n° 1472, 16 janvier 1528; EF et WF von MULINEN, *Beiträge zur bernischen Heimatkunde*, Heft 6, p. 435.

⁴ STETTLER, *ouvr. cité*; HOTTINGER, *Helvet. Kirchen Gesch.* III, p. 405; BULLINGER, *ouvr. cité*, I, p. 436 : « des arguwierens lachet mencklich und was ein wilde kybeten. Wie dann die wäelschen strütten und schyend. Und ward dis gespräch ouch geendet, das die widerparth nüt herübracht. »

⁵ H. II, p. 63, Farel à Martin Krumm, 8 décembre 1527 : « Sacrificuli... omnes se dicunt Verbi sectatores, et neminem esse qui Verbo parere nolit », etc. ARCHIVES DE BERNE, K A, 77, 3; H. II, p. 482; Aktens. n° 1196.

⁶ Ce passage est lu dans l'original de différentes manières. Cp. Aktens. n° 1496 contre H. II, p. 482. Il en est de même pour les noms des signataires. Nous suivons Herminjard, confirmé par STETTLER, *Berner Chronik ad 1528*, p. 1686, 169 a.

pas être chose facile. Le 1^{er} février, Farel, pourvu d'une lettre patente et accompagné d'un huissier, regagna Aigle avec mission de prêcher dans les Quatre Mandements partout où ses services seraient requis¹.

La présence de Guillaume Farel à la Dispute de Berne a été de grande importance. Pour lui-même d'abord : il y apprit à connaître ou il revit les principaux promoteurs de la foi nouvelle en Suisse et dans l'Allemagne du Sud. Que d'heures bienfaisantes passées en compagnie de ses amis de Strasbourg ou avec ses fidèles correspondants, Œcolampade et Zwingli ! Quel encouragement pour le vaillant évangeliste, isolé aux avant-postes dans un coin perdu de la terre romande, de se trouver tout à coup entouré d'une foule et d'une élite de coreligionnaires ! Cependant, ce n'est pas Farel seul qui bénéficia de son séjour à Berne. Farel, évangeliste français, mais étroitement lié aux réformateurs de langue allemande, attestait par sa présence l'unité de la foi nouvelle et la possibilité qu'elle brillât bientôt sur ce territoire romand, objet des préoccupations toujours plus ardentes des Bernois. Quand ceux-ci appellent le Réformateur « notre cher Farel », c'est plus qu'une formule de politesse. S'il faut se rappeler que la réformation du pays romand va être comme portée par la cité que venait de refonder l'Evangile, il faut encore moins oublier l'influence spirituelle de Farel sur Berne et sur sa politique religieuse. La Réformation bernoise, telle qu'elle va se réaliser, ne se conçoit pas sans lui².

3. LA RÉFORMATION DES QUATRE MANDEMENTS :

FAREL, « ÉVÊQUE » D'AIGLE ET SES TENTATIVES D'ÉVANGÉLISATION A LAUSANNE
(FÉVRIER 1528 A JANVIER 1530),

par Robert Centlivres.

Au début de janvier, tandis que Farel était à Berne, le Conseil reçut une plainte des catholiques d'Aigle : certains audacieux s'étaient permis d'enlever les images et avaient proféré des paroles blasphématoires contre le sacrement. Le « banneret » d'Aigle fut chargé de faire enquête³ et Farel écrivit à son ami de Loès en le priant de modérer l'ardeur des « frères »⁴. Les Evangéliques d'Aigle envoyèrent aussitôt un long rapport à Berne où ils énuméraient tous les actes de violence dont s'étaient rendus coupables leurs adversaires, en commençant par l'échauffourée de juillet⁵. Quant aux images, disaient-ils, c'est le sacristain qui les a cachées ; il les place sur la chaire pendant le culte pour troubler la prédication. Le rapport donnait encore des explications sur les paroles offensantes pour le sacrement⁶, sur des déclarations

¹ ARCHIVES DE BERNE, R M, 216, 121. Aktens. n° 1501.

² Anshelm (V, p. 199) apprécie comme suit le ministère de Farel : « der gwaltig unser hergott semliche hilf gab, dass er vor Ostern sine prediger und predi starkt mit den trüwen gotifren meister Franz Kolben und dem Parisischen Wilhelm Farellen.... »

³ Aktens. n° 1458. La plainte des catholiques est perdue.

⁴ H. III, p. 403, n° 216 a.

⁵ Rapport mentionné plus haut, p. 176.

⁶ Der aber von dem Sacramen geredt hatt der sprach ee hett will er gwalt den Thuffel uff ze han dan Gott.

séditieuses du parti adverse et contenait enfin une plainte à propos du maître de l'Hôpital de Villeneuve. Les Evangéliques trouvaient que les revenus de cet hôpital auraient dû être destinés aux pauvres du pays et disaient leur intention de refuser les redevances à l'Hôpital. Au reçu de ce rapport, le Conseil ordonna en date du 21 janvier une enquête dont le lieutenant de Diessbach fut chargé; il devait rechercher et incarcérer les fauteurs de troubles. Chacun doit payer les redevances comme auparavant et attendre dans le calme l'issue de la Dispute¹. Farel, de son côté, écrivit une seconde lettre à Hugue de Loës, pour le tenir au courant de ces décisions et du cours de la dispute².

Farel fut mal reçu à son retour à Aigle : on le tourna en ridicule, on battit du tambour, ou on sonna les cloches pour couvrir sa voix; on alla, paraît-il, jusqu'à le chasser de la ville; les gens d'Aigle, probablement de nouveau sous l'instigation de leur syndic, tinrent des assemblées clandestines et séditieuses où l'on répandait des bruits alarmants : l'Empereur, la France et les Cantons catholiques allaient s'unir pour châtier les Bernois. Certains contestaient aux Conseils le droit de changer la religion dans les Mandements. A l'ouïe de ces nouvelles, Berne s'irrita et, dans une lettre du 14 février à Félix de Diessbach, exprima sa surprise de voir ses volontés méprisées; Farel doit pouvoir prêcher librement dans toutes les communes des Mandements. Cette lettre paraît n'être pas restée sans effet³.

L'édit de Réformation pour les bailliages de la campagne avait été publié le 7 février : la messe sera abolie ainsi que tous les rites catholiques; les objets de culte et les ornements des églises resteront en état jusqu'à ce que Berne prenne une décision à ce propos; les dîmes et les redevances continueront à être payées⁴. Des commissaires furent envoyés dans tous les bailliages pour expliquer aux populations les récentes décisions prises à l'issue de la Dispute de Berne et les convaincre du bien-fondé des changements projetés. Les commissaires pour Aigle reçurent leurs instructions le 12 mars; mais, déjà à fin février, Bex s'était prononcé contre la messe; les gens d'Aigle (le 2 mars) et ceux d'Ollon firent de même et les commissaires leur en exprimèrent leur satisfaction, espérant que les Quatre Mandements « tireraient bientôt à la même corde »⁵. Il semble ainsi que, pour les Mandements de la plaine, les choses marchaient rondement. Néanmoins le 1^{er} avril déjà, les Mandements adressaient une requête à Berne, demandant pour Noville et Chessel le maintien de la messe et pour les autres paroisses son rétablissement. Cette requête fut, bien entendu, repoussée; au contraire, les deux communes retardataires eurent à se « faire conformes » incontinent⁶.

¹ Aktens. nos 1477 et 1501.

² Farel à de Loës, 21 janv. 1528 (au musée historiogr. vaudois; cp. Mémoires et Documents de série T. X, p. 270). C'est la lettre latine reproduite Pl. XVI.

³ H. II, p. 105, n° 220 et RUCHAT I, p. 486 et 487, citant Msc. Gross et Msc. Des. Loës.

⁴ Aktens. n° 1513.

⁵ Aktens. nos 1540, 1545, 1554; H. II, p. 110 à 112, n° 222, Berne à Diessbach, 5 mars 1528. ARCHIVES DE LA VILLE D'AIGLE, Registre du Conseil, cahier 1, f° 18 : « De remocione imaginatum et cessatione officii ecclesie. »

Ibid. fol. 18 v. « Die dominica XXII marcii fuerunt ibidem oratores destinati a mag[nificis] dominis nostris berniensibus... Et ibidem fuit penitus et integre preceptum ut cessaret officium ecclesie. » (On avait rassemblé selon l'usage tous les hommes des Mandements depuis l'âge de 14 ans.)

⁶ H. II, p. 126, n° 229, Berne à Diessbach, 3 avril 1528; Aktens. nos 1593 et 1596.

Jusqu'à la fin de juillet, Berne eut de la peine à imposer sa volonté aux Mandements. Des fidèles allaient à St-Maurice ouïr la messe; des prêtres excitaient la population contre les prédicants; le prêche était souvent troublé. Le jour de Pâques, Dom Jean Biolley célébra clandestinement la messe. Le vicaire Guillaume Orsinier refusa de donner la clé de la cure. On colportait les prétendues déclarations d'un noble bernois, Adrien de Bubenbergh, qui aurait accusé le secrétaire Pierre Giron d'avoir de son propre chef forgé et expédié les lettres et les édits; il n'y aurait pas eu, selon lui, plus de deux ou trois luthériens parmi ces MM. de Berne. A Bex, la population se montra particulièrement récalcitrante, alors que cette localité avait été la première à abolir la messe. En avril, on voulut faire un mauvais parti à l'huissier Pierre Chappelet, alors qu'il était occupé à détruire les images. En mai, le vicaire Colombi prêchait encore et le châtelain lui-même refusa de recevoir le prédicant envoyé par Farel; et lorsque Messieurs nommèrent pasteur Simon Robert, ceux de Bex ne voulurent d'abord pas l'écouter. A Ollon, l'hostilité contre la foi nouvelle n'était pas moindre : Farel fut roué de coups par un nommé Guillaume Jajod, qui excita en outre contre lui une bande de femmes; Antoine Nicodey renversa la chaire. Ainsi, les premiers mois de l'année 1528 furent difficiles pour le Réformateur¹.

D'où venait la résistance de populations qui avaient pourtant accepté librement la Réformation ? Peut-être deux partis d'égale importance se disputaient-ils la direction des affaires paroissiales ? Peut-être la première décision avait-elle été prise hâtivement, par crainte du magistrat, sans que l'on sût exactement à quoi l'on s'engageait ? En outre, on doit supposer une active propagande de la part de prêtres, envoyés peut-être de St-Maurice et de Sion. Cette résistance, comme on sait, n'était pas isolée; plusieurs bailliages allemands, en particulier ceux de l'Oberland, s'opposèrent même par les armes aux efforts de MM. de Berne².

Ceux-ci ne cédèrent pas : en mai 1528, les curés de Bex et d'Aigle et celui des Ormonts furent destitués et privés de leurs rentes. De nouveaux commissaires furent envoyés pour installer le nouveau Gouverneur, Jean-Rodolphe Naegeli, chaud partisan de la Réformation; ces commissaires étaient aussi chargés de faire enquête sur les divers cas de désobéissance³. Rapport fut fait à Berne, et en août, les sanctions furent prononcées : chacun des coupables reçut selon ses œuvres; Guillaume Jajod, par exemple, dut payer 20 livres pour avoir frappé Farel, et chacune des femmes qui avaient participé à la batterie, verser une amende de 5 livres. Ainsi, les gens des Mandements furent bientôt réduits à l'obéissance et Farel ne fut plus guère inquiété⁴. Les Ormonens, eux, résistèrent longtemps encore, acceptant à contre cœur, au début de janvier 1529, un pasteur auquel ils firent la vie dure⁵.

Une fois que Berne eut imposé ses convictions à ses sujets et que ceux-ci, bon gré mal gré, s'y furent soumis, il restait encore à régler bien des questions, en particulier celle des richesses de l'Eglise. Les ornements des églises seront remis au Gou-

¹ ARCHIVES DE BERNE, *Instr. Buch.*, A f° 162, 195; Aktens. n°s 1593, 1683, 1841, 2089; RUCHAT, I, p. 488-491; H. II, p. 125, 135, 140, n°s 229, 234, 238, et p. 204, n° 265, note 5.

² VUILLEUMIER, p. 47-48; de QUERVAIN, p. 159-162, 189-213.

³ ARCHIVES DE BERNE, *Instr. Buch.* f°s 159 ss; Aktens. n°s 1700, 1728, 1753, 1758; H. II, p. 137 à 144, n°s 235 à 239.

⁴ ARCHIVES DE BERNE, *Instr. Buch.* A, f°s 194 ss; Aktens. n° 1841.

⁵ VUILLEUMIER, p. 49 à 50.

verneur; les « idoles » brûlées; quant aux dîmes et aux censes, bien entendu, elles « devaient rester en état ». Il se trouva à Aigle comme ailleurs des naïfs pour s'imaginer que les redevances étaient abolies en même temps que la messe et le clergé. Un nommé Michel Gaman prêta même semblables idées à Farel, trompé peut-être par ce que le Réformateur disait des offrandes. Une enquête fut ordonnée : Berne ne plaisantait pas sur ce chapitre. Farel se justifia et Gaman fut puni pour calomnie, avec d'autres qui refusaient les dîmes et les censes et pensaient tout mettre en commun¹. Ces biens furent utilisés pour payer le traitement des pasteurs ou pour entretenir les écoles. Au mois de février 1528, Messieurs posèrent en principe que Farel recevrait son traitement des biens d'église, puisque « n'est mestier d'avoir autant de prestres ». En attendant que cela fût possible, on chargea le Lieutenant de Diessbach de pourvoir à l'entretien du Réformateur et, au mois de mai, les paroissiens d'Aigle et de Bex sont avisés que leurs cures devenues vacantes seront occupées par les prédicants Farel et Robert. Des commissaires furent chargés en juillet d'établir la valeur de ces prébendes; au mois d'août, les deux prédicants eurent à choisir entre le revenu total de ces cures, à charge de le percevoir, et la jouissance de la maison avec jardin et dépendances, plus un traitement annuel de 200 florins². Les prédicateurs préférèrent le second parti³. En septembre, la cure d'Aigle fut amodiée aux Diessbach, sous condition qu'ils fourniraient une caution de 200 florins pour le traitement du prédicant. A ce moment, Farel se plaignait de n'avoir encore rien reçu⁴.

Restait l'organisation de l'Eglise, et ce fut la tâche propre de Farel. Il dut d'abord, et non sans risque, nous l'avons vu, prêcher, expliquer aux populations du gouvernement d'Aigle la Réformation de MM. de Berne. Il travailla à donner à l'œuvre de la Réforme une solide assise dans les cœurs. Puis il organisa le culte et la liturgie; c'est à lui qu'on envoya le formulaire de la cène et du baptême, le 31 mars, et le catéchisme mural le 25 avril. Le Réformateur fut chargé de rendre la liturgie du pays conforme à celle de Berne⁵. Enfin et surtout, il eut le souci de trouver des pasteurs pour les paroisses du Mandement⁶. Il devait dénoncer les prédicateurs insuffisants ou trop attachés aux vieilles doctrines, comme les tenaces vicaires de Bex et d'Ollon, et examiner les étrangers qui demandaient à annoncer la Parole dans les terres de Berne. Il méritait donc bien le titre d'« évêque d'Aigle » que lui décerneront MM. de Berne, dans une lettre de janvier 1530.

Pour se procurer des collaborateurs, Farel se mit en relations avec ses amis de Strasbourg, de Bâle et de Zurich. En février 1528, Capiton lui envoya un jeune Français, autrefois Frère mineur, qui pourra peut-être lui rendre des services comme

¹ Aktens. nos 1513, 1758; *Instr. Buch A*, f^{os} 162, 195.

² Aktens. nos 1553, 1554, 1643, 1700, 1758; *Instr. Buch A*, f^{os} 160, 194; *H. II*, p. 107, 130 (note 6), p. 137, 143, nos 220, 231, 235, 238.

³ Aktens. nos 1838, 1894. Nous ne savons sur quelle autorité s'appuient RUCHAT, I, p. 490, KIRCHOFER, I, p. 94, VUILLEUMIER, I, p. 47, pour affirmer le contraire.

⁴ Aktens. nos 1894, 1896.

⁵ Aktens. nos 1585, 1638; *H. II*, p. 129, n^o 231; VUILLEUMIER : La plus ancienne liturgie en usage dans les bailliages bernois du Pays de Vaud, *REVUE DE LAUSANNE* (1895) XXVIII, p. 495; *Une édition française du « Catéchisme mural »*. Ibidem (1898) XXXI, p. 292.

⁶ Aktens. nos 1553, 1596, 1643; *H. II*, p. 125, n^o 230.

évangéliste; au début de mars, Bucer dirigea sur Aigle deux Français, dont l'un devra être surveillé attentivement, car il est faible de caractère, tandis que l'autre est fort éloquent. Quinze jours plus tard, c'est Ecolampade qui lui recommande un Père défroqué, ressortissant de Metz, qu'il ne connaît pas et dont il ne sait que faire à Bâle, mais qui est disposé à partir pour Aigle. De ces quatre personnages, nous ne savons rien de précis, à moins que le dernier ne fût Claude Dieudonné, qui était natif de Metz et qui exerça le ministère à Ollon. Lequel des deux ex-moines fut envoyé par Farel à Lausanne, à la fin de mars ou au début d'avril, pour s'informer d'un Franciscain que l'évêque détenait dans ses prisons et pour le ramener si possible à Aigle ? Cet envoyé fut trahi par son compagnon de route et arrêté par le bailli de Chillon. Berne intervint en sa faveur, protestant que celui qu'on avait arrêté ne pouvait être un malfaiteur, autrement Farel ne l'aurait pas choisi pour « coadjuteur en la Parolle de Dieu »¹.

Simon Robert était un réfugié de Tournay, fixé à Strasbourg, où il ne se plaisait qu'à moitié; aussi, malgré la maladie de sa femme, se décida-t-il à rejoindre Farel. Ecolampade le vit lors de son passage à Bâle, au début de mai 1528, et fit l'éloge de son abnégation, dans une lettre à Farel du 11 mai 1528. Le 18, Maître Simon était nommé pasteur à Bex et un héraut l'accompagna de Berne à Aigle. Nous avons vu que ses débuts à Bex furent pénibles².

Un autre collègue, peu intéressant celui-là, fut un médecin, Christophe Arbalète, ou Baliste. A court d'hommes, Farel pria Zwingli de décider ce médecin à se vouer au soin des âmes dans le pays d'Aigle. Arbalète, sans occupation à Zurich, accepta; le 4 août 1528, il était nommé et envoyé comme pasteur à Chessel. Il ne se plut guère dans ce village et demanda au Conseil d'être « avancé » : il lui fut répondu qu'on le laisserait à Chessel jusqu'à ce qu'on puisse satisfaire à sa demande. Neuf mois plus tard, Farel s'en plaignait amèrement à Bucer et à Capiton : cet homme est sans doute goûté de la foule, mais il est paresseux, il aime ses aises et surtout il a mauvais caractère; il s'est fâché en lisant une lettre de Bucer qu'il a trouvée sur la table de Farel; il menace de quitter Aigle et de reprendre son froc. Farel le supportait faute de mieux : « Quoi qu'il en soit, il en résulte quelque gloire pour le Christ, et bien que les choses n'aillent pas comme nous le voudrions, du moins les loups sont tenus en respect par les mercenaires. » Ce collègue difficile causa à Farel beaucoup de tourments. Du reste, le recrutement des prédicants était pour l'évêque une source de soucis et de désillusions : « Il faudrait d'autres ouvriers, écrivait-il à Zwingli le 23 juillet 1528, mais le Seigneur les suscitera; si vous pouvez nous être de quelque utilité, n'épargnez pas votre peine, je vous en prie. L'Evangile aurait bien plus de partisans, s'il n'était accompagné de la croix, si l'esprit ouvrait la voie à la liberté de la chair ou du moins s'accordait avec elle³. » Aussi Farel fut-il heureux de recevoir en 1529 deux collègues sûrs : Guillaume du Moulin, que les Strasbourgeois envoyèrent à MM. de Berne, et que Farel plaça à Noville, et Jacques Camrol.

¹ H. II, p. 109 à 118 et 123, nos 221 à 226 et 228.

² Il semble qu'il ait dû quitter Bex durant quelques semaines, en été ou en automne 1528. *Instr. Buch* f° 162; Aktens. n° 1926; H. II, p. 135 et 140.

³ H. II, p. 145, 149, 151, 174, 178, nos 241, 244, 245, 256, 257; Aktens. n° 1814. *Instr. Buch A*, f° 194.

à qui fut confié le poste ingrat des Ormonts¹. En décembre 1529, LL. EE. le Conseil décida qu'on enverrait un prédicateur à Gryon, au moins une fois par semaine².

Farel continuait-il à tenir école pendant les années 1528 et 1529 ? Nous n'en savons rien; en décembre 1529, une note du Manual du Conseil de Berne apprend que l'on demandera à Farel de reconstituer l'école³. Ainsi, peu à peu, la Réformation s'affermissait et l'Eglise s'établissait dans le pays d'Aigle. Mais cette conquête ne suffisait plus au Réformateur; il aurait voulu que, par ce « peuple barbare », les régions plus cultivées de la Gaule fussent appelées à la piété. Il savait que, dans les contrées voisines, on demandait des prédicateurs de la Parole et se désolait de ne pouvoir répondre à ces appels. Aussi saisit-il volontiers l'occasion de tenter un effort dans la cité épiscopale de Lausanne⁴.

Liés à Lausanne⁵ par le traité d'alliance du 3 décembre 1525, MM. de Berne désiraient que la cité combourgeoise rendit à Dieu le culte en esprit et en vérité et quittât l'erreur papistique. Mais les Lausannois étaient peu disposés à imiter la République voisine : son zèle missionnaire, tout sincère qu'il fût, les importunait, pour ne pas dire plus. En juillet 1525 déjà, le Conseil de Lausanne avait interdit toute polémique relative à l'hérésie luthérienne. Dès lors, et à plusieurs reprises, les Lausannois avaient manifesté, dans leur grande majorité, leur volonté de vivre en bons chrétiens selon la coutume de leurs ancêtres, sans pour autant faire preuve de fanatisme ou de zèle exagéré pour leurs convictions catholiques. Ils avaient affirmé cette volonté et leur attachement à l'Eglise, notamment le 10 mars 1528, peu après la dispute de Berne, puis le 13 décembre de la même année, sans cependant s'astreindre à établir un statut spécial⁶. Ils ne s'en querellaient pas moins avec leur évêque et morigénaient souvent leurs turbulents chanoines.

Berne prit prétexte des accusations d'hérésie proférées à Lausanne contre son Réformateur et d'allégations mensongères de certains concernant la Dispute de 1528; Farel ayant proposé d'aller à Lausanne pour dissiper ces malentendus, Berne l'y autorisa et lui garantit sa protection. Le Conseil de Lausanne reçut, le 3 octobre, une lettre où Messieurs le priaient « pour l'avancement de l'Evangile » de bien recevoir maître Guillaume Farel, prêcheur de la paroisse et église d'Aigle, qui venait remettre les choses au point. Le prédicant fut expulsé de la ville par l'Evêque, lui et son hôte Etienne. Le 20 octobre, Berne exprima à Sébastien de Montfalcon sa surprise de voir l'Evêque et sa « cohorte sacrée » de chanoines refuser d'écouter, devant leur tribunal, des gens qui venaient se justifier : le Conseil attendait mieux de ceux qui devraient vouer tous leurs soins à propager l'Evangile. Farel va revenir, disait encore la lettre de Berne; nous comptons que vous lui donnerez audience, sinon, nous considérerons que vous nous faites insulte à nous-mêmes. Par contre le Conseil de Lausanne était

¹ H. II, p. 179, 181, 219, nos 257, 258, 274; Aktens. n° 2137.

² Ibid. n° 2670.

³ Mit dem Farello verschaffen ob die schull jenen mochte uftgericht werden, Aktens. n° 2670.

⁴ H. II, p. 150 à 179.

⁵ Sur la visite de Farel à Lausanne, voir : H. II, p. 197 à 205, nos 262 à 266; Aktens. nos 2551, 2612, 2617; CHAVANNES, *Extraits des Manuels du Conseil de Lausanne*, Mémoires et Documents, XXXVI, p. 100.

⁶ CHAVANNES, *ouvr. cité*, p. 41, 74, 86.

félicité et remercié pour sa bonne volonté, qui malheureusement a été contrecarrée par l'endurcissement du prélat.

«Ce nonobstant depuis que avons expérimenté vostre bon vouloir, affection et desir qu'avés de nous faire services, plaisirs et gratuïtés, et aussy qu'avons très-grand desir d'avancer la Parolle de Dieu, en laquelle seule est consolation, paix, salut et soubstentation, et davantaige, que entendons vous estre affectionnés de ouyr le Sainct Evangile et vivre selon iceluy.... avons bien voulduz renvoyer le dict maistre Guillaume Farel.... Vous très-affectueusement priant qu'il vous plaise icelluy paisiblement ouyr et escouter adnunceant et prescheant la pure Parolle de Nostre Seigneur....¹»

Le Conseil de Lausanne, fort embarrassé de la réputation dont il jouissait à Berne, s'en tira par une échappatoire : lorsque Farel parut, le 31 octobre, il déclara que cette affaire n'était pas de sa compétence, mais qu'il était du ressort de l'Evêque de « donner lieu » au prédicant. Sébastien de Montfalcon, qui n'était pas l'allié de MM. de Berne, renvoya le prédicateur. L'affaire prit alors une mauvaise tournure; le bruit courut à Lausanne, tout comme à Aigle l'année précédente, que le secrétaire bernois, Pierre Giron, avait écrit les lettres de son propre chef, à l'insu du Conseil. Berne exigea une enquête et des poursuites judiciaires. Entre temps, sous la pression de MM. de Berne et avec l'assentiment de la communauté, le Conseil de Lausanne autorisa Farel à parler dans sa ville. Le 18 novembre, Berne annonça une troisième visite de Farel et exhorta ses combourgeois à rechercher sans faiblesse l'honneur de Dieu. Nous n'avons pas de nouvelles de cette troisième tentative.

Le bruit de la visite de Farel s'était bientôt répandu dans le Pays de Vaud; des députés de Moudon, plus zélés que les membres du Conseil de Lausanne, vinrent le 10 novembre dans la cité épiscopale pour inviter l'Evêque, le Chapitre et le Conseil à « ne pas permettre que le prédicateur luthérien qui était venu à Lausanne y prêchât »; on voit que Farel avait la réputation d'être irrésistible et que les fidèles de l'ancien culte le redoutaient².

Le 24 décembre, le Pape envoya à l'Evêque de Lausanne un bref pour le féliciter d'avoir empêché le Farel, infecté de l'hérésie luthérienne, de prêcher dans sa ville et pour l'exhorter à veiller à l'intégrité du troupeau, afin que personne ne fût séduit³.

Farel passa le mois de décembre dans le pays de Neuchâtel et à Morat et rentra à Aigle au début de janvier. Le 22 janvier 1530, il reçut du Conseil de Berne l'ordre de partir pour Morat : l'Eglise étant organisée à Aigle, on avait besoin ailleurs du pionnier, pour défricher d'autres terres et y semer la Parole⁴.

Durant son séjour à Aigle, Farel n'eut guère de loisirs à consacrer à des travaux littéraires : En 1529 parut une seconde édition du Sommaire; encore n'est-il pas certain qu'il ait été au courant de cette publication⁵. Un écrit « de libero arbitrio »,

¹ H. II, p. 202.

² GILLIARD et de CERENVILLE, Histoire de Moudon sous le régime savoyard, Mémoires et Documents, 2^{de} série, T. XIV, p. 537.

³ WIRZ, Bullen und Breven. (Quellen z. Schw. Geschichte Bnd. XXI), n° 340, p. 328.

⁴ H. II, p. 211 à 220, n°s 269 à 275; p. 230, n° 281; Aktens. n° 2703.

⁵ KIRCHHOFER, Ueber W. F's literarische Tätigkeit, Studien v. Kritiken 1831, p. 282-300; Bull. h. p. fr. 60^e année (1911), p. 184.

envoyé à Haller en 1528, est perdu ¹. Il reste cependant de son séjour à Aigle un certain nombre de lettres qui permettent de se rendre compte des préoccupations du pasteur d'Aigle. Ce sont en particulier la lettre à Noël Galéot, les trois lettres à Martin Hanoyer et la correspondance avec Capiton, Bucer, Zwingli et Œcolampade.

Martin Hanoyer était une connaissance de Hugues de Loës et lui avait écrit pour lui reprocher son adhésion au luthéranisme. Farel prend la défense de son ami : de Loës ne s'est pas rattaché à Luther; il a simplement embrassé l'Evangile. Le Réformateur expose dans cette lettre ses vues sur la messe, l'eucharistie, les prières pour les morts, les images. Hanoyer n'ayant pas répondu, Farel revint à la charge et le pressa de se déclarer. Il reçut alors une lettre assez vive, à laquelle il répondit à son tour, sur les instances de Hugues, en adressant un dernier appel à Hanoyer ². Un autre correspondant est Emile Perrot : nous n'avons malheureusement conservé que les réponses de Perrot et pas les lettres de Farel; Perrot était un juriste, ancien élève de Farel à Paris et condisciple du Secrétaire de Berne, Pierre Giron; fixé à Turin, il renseignait Giron sur les événements de Savoie, et Farel le tenait au courant du mouvement des idées et des progrès de l'Evangile ³.

¹ *H.* II, p. 113, n° 223.

² Lettres à Hanoyer, *H.* II, p. 78, n° 214; p. 161, n° 251; p. 221, n° 276.

³ Lettres de Perrot, *H.* II, p. 164, n° 252; p. 207, n° 267; p. 209, n° 268; p. 235, n° 285.

CHAPITRE V

FAREL DANS LE SUD DE L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE

A LA FIN DE 1529 ET EN 1530 *

par Robert Gerber, Charles Simon père et Charles Simon fils.

I. L'ÉTAT POLITIQUE ET RELIGIEUX DE LA PRINCIPAUTÉ DE BÂLE EN 1529.

AU moment où Farel allait y pénétrer, l'évêché de Bâle — le Jura bernois d'aujourd'hui — formait une curieuse mosaïque de petits Etats très divers. On y distinguait pourtant deux groupes : les seigneuries du nord — Porrentruy, Delémont, Laufon, le Birseck et les Franches-Montagnes — étaient des terres exclusivement épiscopales. Le prince-prélat, chassé de Bâle par la Réformation, résidait au château de Porrentruy depuis 1528. — Les bailliages du sud, au contraire, gravitaient dans l'orbite de Berne, qui était l'alliée de Bienne et de l'Erguel, la combourgeoise de la Neuveville et de la Prévôté de Moutier-Grandval, et qui partageait, avec l'évêque, les droits souverains à la Montagne de Diesse.

Au point de vue ecclésiastique, la principauté relevait de trois diocèses. La Neuveville, Bienne et l'Erguel appartenaient à l'évêché de Lausanne. Tramelan et le pays de Porrentruy dépendaient de Besançon. Ailleurs le prince était tout à la fois chef temporel et spirituel de ses sujets.

Le sud du pays — la région qui allait plus spécialement voir et entendre Farel — comptait des centres religieux importants. C'était d'abord, près de Tavannes, la grande abbaye de Bellelay, de l'ordre des Prémontrés, dont les moines à frocs

* Les documents manuscrits qui ont servi pour ce chapitre se trouvent aux ARCHIVES DE BIENNE, à celles de l'ÉVÊCHÉ DE BÂLE et à celles de la commune de SAINT-IMIER.

Les documents et ouvrages imprimés sont mentionnés dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, spécialement sous *Bienne, Evêché et Neuveville*.

H. désigne la Corr. des Réf. d'Herminjard; P. les Documents inédits... d'A. Piaget; Eidg. Abschiede, les Recès de la Diète fédérale; Aktens. la collection des actes sur la Réformation bernoise de Steck et Tobler; STRICKLER, les *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte* (1879) de J. Strickler; *Réf. du Jura Bernois*, l'ouvrage de W. Bourquin, R. Gerber et Ch. Simon sur *La Réformation dans le Jura bernois* (1928).

Farel devait aussi tenter de réformer le nord de l'Evêché, l'Ajoie spécialement, mais seulement dans les années 1556 et 1557. Voir plus loin, Ch. XVIII. 2.

blancs desservait plusieurs paroisses du voisinage. Et c'étaient ensuite, dirigés chacun par un prévôt, les antiques chapitres séculiers de Moutier-Grandval et de St-Imier. Leurs deux vieilles collégiales sombres abritaient les restes grandement vénérés des saints Germain et Randoald, martyrs, et de saint Imier, ermite et confesseur. Beaucoup de prodiges, disait-on, s'étaient accomplis sur ces tombeaux. D'importants pèlerinages les visitaient chaque année.

Le clergé était nombreux. La Neuveville avait, en 1512, un curé et quatre vicaires pour une population d'à peu près 800 âmes. A Bienne, les douze autels de l'église St-Benoît faisaient vivre neuf chapelains, sans parler du docteur Thomas Wyttenbach, recteur, et du religieux de Bellelay qui était « ermite » à la lisière des bois de Falbringen. Les chapitres de Moutier et de St-Imier comptaient l'un quatorze et l'autre douze chanoines, dont la moitié environ résidaient. Et, en 1515, la minuscule paroisse de Sombeval — une chapelle et sept feux — possédait en propre un vicaire.

La tenue de ces prêtres laissait fort à désirer. Ils ignoraient l'Evangile, et, quand il s'agissait de prêcher, la plupart eussent répété avec Guillaume Gallon, chanoine de St-Imier et curé de Dombresson, « que ylz ne le seroyt [sauraient] faire, car ylz ne avoit pas lentendement »¹.

Ils avaient ordinairement peu de zèle. En 1526, l'abbé de Bellelay, collateur de l'église de Bévillard, refusa de laisser un de ses religieux résider au village « parce que la dite cure n'avoit point de dixmes »². La même année, des plaintes identiques s'élevèrent à Court, où le chapitre de Moutier réclamait de forts cens aux paroissiens, mais « négligeait de les pourvoir en prêtres et vicaires »³.

Ils se montraient volontiers âpres au gain. Depuis très longtemps, le peuple se plaignait des grosses amendes par lesquelles, dans le *plaid* annuel, le prévôt de Moutier punissait les écarts de morale. « Ces prestres sont bien prest por prendre tous jours — disaient les gens de Court, dont l'église tombait en ruine par la faute du chapitre — mais por mestre ils ne veulent »⁴. Et, en 1530, Jehan Prestre, de Tavannes, écrivait au sujet de son fils Jehanperrin Prestre, curé du village, décédé l'an d'avant : « Mon fils a eu tous mes biens.... Après sa mort, l'abbé de Bellelay en a hérité, parce que mon fils avait été religieux de l'ordre des Prémontrés.... Toutes mes réclamations furent vaines »⁵.

On négligeait d'entretenir les sanctuaires même les plus vénérés. La belle collégiale de St-Imier, ravagée par un incendie en 1512, n'était encore qu'à demi restaurée en 1527. Les biens d'église s'administraient souvent avec une surprenante légèreté. Plus d'une fois, dans les derniers temps, les chanoines de St-Imier bouclèrent leurs comptes par des déficits. En 1518, l'évêque de Lausanne dut même prier les Biennois d'exercer sur eux un contrôle spécial.

Enfin, la plupart des prêtres avaient des mœurs fort relâchées. « Dans le bas-

¹ P. p. 136.

² Accord entre Bellelay et les paroissiens de Bévillard, 1^{er} mars 1526 (ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ).

³ Aktens. n° 855

⁴ ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, *Bischoff Basel Buch*, Münsterthal J, p. 189, 13 juillet 1534.

⁵ ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, U P 79, 20, partiellement transcrit dans STRICKLER, II, 1409. Cette lettre semble bien annuler tout ce que Montandon ou le conventuel cité par lui racontent (*Notice*, p. 193 et 149) du curé Jean Perrine.

clergé, dit un historien soleurois et catholique, l'immoralité était pour ainsi dire la règle¹. » Certains prévôts jurassiens donnaient eux-mêmes — et largement — l'exemple du libertinage.

* * *

D'autre part, les principes de la Réforme avaient fait du chemin dans beaucoup d'esprits.

Définitivement revenu à Bienne en 1520, le docteur Thomas Wyttenbach, curé de l'église St-Benoît, y avait, malgré les obstacles, vaillamment prêché la doctrine évangélique. Quand il mourut, à la fin de 1526, la cause de l'Evangile ne l'avait sans doute pas encore emporté, mais, au dire même des adversaires, Bienne était un « nid d'hérétiques² ». L'influence de cette « hérésie » ne pouvait manquer de se faire sentir dans les contrées voisines, à la Neuveville, dans la Prévôté de Moutier, et surtout dans l'Erguel, où Bienne exerçait le droit de bannière, et dont les habitants descendaient fréquemment en ville pour leurs affaires ou leurs procès.

Puis ce fut Berne qui devint le foyer de la vérité évangélique. Pour tout le sud de la principauté, Berne était la combourgeoise et l'alliée, c'est-à-dire une puissance qui savait se faire obéir, mais qui se montrait en même temps conseillère avisée et protectrice fidèle. La Dispute de 1528 dut éveiller un intense intérêt. On savait que les curés Jacob Würben, de Bienne, et Jacques Boivin, de Diesse, s'y étaient rendus. Bientôt arrivèrent les grandes nouvelles : l'Evangile triomphe, Berne renverse les autels, Bienne aussi proscriit les idoles. Chacun comprit alors que, loin de mourir aux pieds du Jura, le souffle de la Réforme allait aussi pénétrer dans ces montagnes.

Le service militaire contribua, pour une bonne part, à propager les idées nouvelles. En 1527 déjà, Bienne et l'Erguel avaient fourni des soldats pour Zurich. En 1528, il fallut, par deux fois, aider Berne à réprimer le soulèvement de l'Oberland. En 1529, ce fut la première campagne de Cappel. Encore catholiques, les soldats du sud de l'Evêché vécurent donc en contact étroit avec les hommes d'armes réformés et leurs chefs. Ils écoutèrent ce qui se disait dans les rangs, au bivouac ou dans les prêches. Et beaucoup, sans doute, s'en revinrent gagnés à l'Evangile.

Après Cappel, Berne et Bienne se sentirent les mains libres. Elles avaient, chez elles, décidément rompu avec le catholicisme et institué une Eglise nouvelle. Au dehors, elles s'étaient récemment unies, par la *Combourgeoisie chrétienne*, à leurs coreligionnaires suisses. La paix de Steinhausen, conclue le 25 juin 1529, venait de leur assurer deux droits importants : dans les bailliages mixtes ou les terres alliées, il était désormais permis de prêcher l'Evangile à qui désirait l'entendre, et le nouveau culte pouvait se célébrer librement dans les paroisses où un « plus », c'est-à-dire une votation populaire, aurait aboli la messe.

Les deux villes se mirent aussitôt à l'œuvre. Bienne entreprit, en Erguel, une campagne méthodique, active et pourtant prudente, qui se poursuivit sans à-coups durant neuf mois. L'acte le plus heureux en fut sans doute l'installation à St-Imier, le 11 novembre 1529, du pasteur Jehan Vuillemin, dit Jehan du Pasquier, dont les

¹ Mgr. L. R. SCHMIDLIN, *Solothurns Glaubenskampf und Reformation*, p. 1.

² MONTANDON, p. 87.

prédications préparèrent la victoire de l'Evangile. De son côté, Berne s'occupa de ses demi-sujets de la Montagne de Diesse. A deux reprises, le 26 juillet et le 6 août 1529, elle donna l'ordre à son bailli de Nidau, messire Heinz Schleiff, de faire procéder là-haut à un « plus ». Mais le terrain était probablement mal préparé. Le curé Boivin avait déclaré, lors de la Dispute de Berne, en rester à la foi des pères et des conciles. Et la votation aboutit à un échec.

Alors Berne recourut à Guillaume Farel. Le 20 octobre 1529, de sa plume hâtive et laconique, le greffier du Conseil note en son registre la décision qu'on vient de prendre : « A Pharellus, une lettre ouverte pour qu'on le laisse prêcher la parole de Dieu sur les terres de Messieurs ¹. » C'était une autorisation générale, valable pour tous les combourgeois. Elle fut complétée, le 18 novembre, par une résolution qui confirmait ce laissez-passer, en assignant au Réformateur un premier objectif très précis : « Pharellus. Une lettre ouverte à tous ceux qui sont alliés de Messieurs; qu'on le laisse prêcher à la Neuveville ². »

Farel partit presque aussitôt. Sa parole ardente et son zèle d'apôtre allaient puissamment contribuer à la victoire de l'Evangile dans la partie méridionale de l'évêché de Bâle.

2. PREMIÈRES VISITES A LA NEUVEVILLE ET A DIESSE

(NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1529, AVRIL 1530).

Si bien des âmes, à la Neuveville, étaient mûres pour l'Evangile, Farel devait en revanche trouver, parmi les chefs de la cité, des adversaires résolus. Les conseillers craignaient de voir se reproduire, chez eux, les troubles suscités à Bienne par la prédication de Wyttenbach. Ils savaient que, jadis redoutable et tyrannique, l'autorité des princes-évêques s'était faite, avec le temps, plus respectueuse des franchises. Et ils ne voulaient pas ouvrir trop largement la porte à l'influence bernoise.

Farel arriva à la Neuveville vers la fin de novembre 1529 ³. « Nous avons appris, écrit le prince-évêque Philippe de Gundelsheim aux Bernois, en date du 10 décembre — qu'un prédicant français vient dans notre cité de la Neuveville et lieux circonvoisins, et que là, contrairement à la volonté de nos sujets des dits lieux, il s'arroge le droit de prêcher et se vante d'avoir été envoyé par vous.... Non content de cette intrusion arbitraire, il attaque notre honneur, nous traite de malhonnête homme et nous adresse beaucoup d'autres injures.... Nous vous prions amicalement de tenir la main à ce qu'il cesse de porter le trouble dans notre territoire ⁴. » Les « lieux cir-

¹ Aktens. n° 2569.

² *Ibidem* n° 2612.

³ Nous ignorons la date exacte de sa venue. Elle est en tout cas postérieure au 18 novembre, jour où MM. de Berne lui donnèrent son laissez-passer, et antérieure au 10 décembre, jour où l'évêque leur écrivit sa plainte. MONTANDON, *Notice historique*, p. 149 et 166 et GROSS-SCHNIDER, *Histoire de la Neuveville*, p. 33, admettent une première visite de Farel à la Neuveville en octobre 1529. Nous ne connaissons aucun texte qui justifie leur supposition.

⁴ H. II, p. 271.

convoisins », mentionnés par la missive, étaient vraisemblablement les villages de la paroisse de Diesse, et peut-être aussi Gléresse, où l'on parlait alors le français.

Le Réformateur rencontra de l'opposition. A la Neuveville, le conseiller Jehan Petitmaître, qui n'en était pas à son coup d'essai¹, proféra des paroles injurieuses à l'égard de Messieurs. « Aujourd'hui, à Berne, dit-il entre autres, certaines gens ne valent pas mieux que les moines dominicains condamnés au feu². » En outre, après un des sermons de Farel, un jeune chapelain de Sainte-Catherine³, messire Jehan Bosset⁴, prit la défense de la messe en déclarant devant la foule que le Réformateur « n'avait pas dit vrai⁵ ». Farel, « pour maintenir l'honneur de Dieu et de la vérité évangélique⁶ », demanda justice au Conseil de la Neuveville. L'audience, d'abord fixée au 15 décembre, fut ensuite reportée au 17. Elle eut probablement lieu dans l'antique Hôtel de ville, maintenant encore debout. Deux délégués de Berne y assistèrent. La question de l'eucharistie fut déclarée « obscure », et laissée aux théologiens. Petitmaître et Bosset reconnurent « ne rien savoir que de bon et d'honorable sur le compte de Messieurs de Berne⁷ ». Les adversaires restaient donc sur leurs positions.

A Diesse, ce ne fut aussi qu'un demi-succès. Le 20 décembre, le Conseil de Berne ordonna au bailli de Nidau « de s'informer auprès du *prédicant* si le peuple de la Montagne de Diesse est disposé à accepter la Réforme, et, si oui, de le faire de nouveau voter⁸ ». Un mot est curieux, dans ces lignes : Jacques Boivin n'est plus appelé curé, mais prédicant. Il a donc, à une date inconnue, accepté la foi nouvelle. On le voit même, quelques jours plus tard, présider un culte au temple pour les évangéliques. Mais le parti catholique ne tarde pas à réagir violemment. Le 26 décembre, jour de la Saint-Etienne, « tandis qu'il [Boivin] voulait prêcher et annoncer la salutaire parole de Dieu et Evangile, selon l'ordre de Christ notre Rédempteur, le maire, qui ne vaut rien, arriva.... et lui ordonna de quitter la chaire et de célébrer de nouveau, contre sa volonté, la messe idolâtre ». Cette opposition, dit encore le châtelain de Nidau dans le même rapport du 28 décembre, est le fait de « cinquante ou soixante méchants paysans qui veulent vous maîtriser; cependant, il en est [d'autres] qui sont de bonne volonté⁹ ».

Dans la seigneurie de Diesse aussi, la bataille restait donc indécise. Berne se borna à prendre les évangéliques et leur pasteur sous sa haute protection : « Vous avons pardonné pour ceste foy, écrit-elle au « maire et parrochiens de Diesse »,

¹ Le Conseil de Berne s'était déjà occupé de lui, pour des propos semblables, le 28 août 1528 (Aktens. n° 1850).

² *Eidg. Abschiede* Bd IV, Abt. I b, n° 236. Petitmaître faisait allusion à la fameuse affaire Jetzer, qui s'était terminée, le 31 mai 1509, par la mort sur le bûcher de quatre dominicains bernois.

³ La chapelle Ste-Catherine, attenante à la Halle aux blés, sur la place de la ville, occupait à peu près l'emplacement du temple actuel.

⁴ MONTANDON se trompe en disant que l'adversaire de Farel était Jean de Mett. Le texte des recès mentionne en toutes lettres « Jehan Bosset, Caplan zu N. ». (*Eidg. Abschiede* Bd IV, Abt. I b, n° 236.)

⁵ *Eidg. Abschiede* Bd. IV, Abt. I b, n° 236.

⁶ H. II, p. 272.

⁷ *Eidg. Abschiede* Bd. IV, Abt. I b, n° 236.

⁸ STRICKLER, II, n° 993.

⁹ Aktens. n° 2683.

vous advertissant que ce cy-après tieule ou semblable chose prétendés contre vostre dict curé et contre la Parolle de Dieu, que vous punirons rigeureusement en corps et biens ¹. »

* * *

L'hiver s'écoula sans que Farel, occupé ailleurs, pût reprendre la besogne ébauchée. Mais l'Evangile avait secrètement progressé. Et, à la Montagne comme au bord du lac, le printemps de l'année 1530 vit se produire une forte poussée vers la Réforme.

Elle fut provoquée, à Diesse, par l'intervention de Bienne. Les Biennois venaient de voir, au milieu de mars, leurs efforts aboutir au triomphe de l'Evangile en Erguel. Mais, à St-Imier et ailleurs dans la vallée, ils avaient entendu les partisans de la messe invoquer l'exemple de Diesse, où la très évangélique Berne n'avait encore rien aboli. Le 18 mars 1530, Bienne demanda donc à Berne de supprimer cette « abomination », « afin, ajoutait la lettre des conseillers, que nous puissions travailler d'autant plus joyeusement dans le val de St-Imier ². » Il est probable que Messieurs accédèrent sans retard au vœu de leurs alliés. La votation qu'ils organisèrent amena la victoire de l'Evangile. La date nous en est inconnue. On ne se trompera guère en la plaçant vers la fin de mars ou au début d'avril 1530. Boivin resta le pasteur de Diesse. Sa paroisse fut rattachée à la Classe de Nidau, et soumise aux lois de l'Eglise bernoise ³.

A la Neuveville, les évangéliques avaient depuis quelque temps pour chef un homme jeune et entreprenant. C'était ce même Jehan Bosset, chapelain de Sainte-Catherine et jadis adversaire de Farel. Gagné aux idées nouvelles, il se mit, le Jeudi-Saint 14 et le dimanche de Pâques 17 avril 1530, à célébrer, dans sa chapelle, la Sainte-Cène selon le rite réformé. Puis, le lundi 18, il se rendit à Morat, et en ramena Farel. Le Réformateur passa alors plusieurs jours à la Neuveville. Le mardi 19, cédant peut-être aux instances de Bosset et des réformés, le châtelain Anthony Burgonner fit procéder à un « plus ». La majorité s'y prononça pour l'ancienne foi. Mais, le 23, Farel était encore là, et prêchait.

Voici, d'ailleurs, comment le châtelain lui-même raconte les événements dans une lettre adressée, le 23 avril, à l'abbé de Bellelay, collateur de la paroisse :

« Votre Grâce sait ce qui avait été arrêté entre elle et Messieurs de la Neuveville. Ceux-ci s'en déclarent fort satisfaits. Et, là-dessus, M. le curé a mandé et installé un chapelain de Cluny, qui a prêché trois ou quatre dimanches et bien loyalement annoncé la Parole de Dieu. Et quand arriva le Jeudi-Saint, et que les bonnes gens recevaient le sacrement, voici que le vaurien Jehan Bosset se rendit à la chapelle, et coupa du pain, et leur donna le sacrement. Ils le prirent et mangèrent. Et lui-même

¹ H. II, p. 226, n° 278, Berne à la paroisse de Diesse, 8 janvier 1530.

² FUESSLIN, *Beyträge*, II, p. 323-324.

³ S'il faut en croire son successeur, Boivin fit preuve, pendant bien des années, d'une étonnante duplicité. Après avoir prêché au temple, il se rendait, pour y dire la messe, dans une maison voisine où l'on avait transporté « l'autel, les images et les autres meubles de la cuisine papale ». Il agissait de même à Nods. Il fut destitué, en 1566, « parce qu'il entretenait des superstitions et un mélange de religions ». (*Réf. du Jura bernois*, p. 77-78.)

Boivin avait épousé en secondes noces Barbelly Spiess, veuve du ministre Nicolas Foulon, de St-Imier. Il vivait encore en 1568, et avait alors deux enfants. (ARCHIVES COMMUNALES DE ST-IMIER, Testament de Barbelly Spiess.)

prit le calice plein de vin, et but, et fit de même le jour de Pâques. Et le lendemain, le même vaurien Jehan Bosset ¹ alla à Morat, et en ramena Faralus, qui, maintenant, prêche dans notre ville, et a ses apôtres et ses compagnons qui le soutiennent. Néanmoins, le mardi après Pâques, je réunis les Conseils et la communauté. Et nous fûmes unanimes à décider finalement que nous voulions vivre dans notre ancienne foi et la conserver, bien que cela ne plaise pas à chacun. Et quant aux images et tout le reste, nous en sommes restés à la situation ancienne ². »

Si le châtelain fait une mention spéciale des images, c'est qu'elles avaient beaucoup souffert, au cours de ces Pâques agitées. Des réformés avaient « coupé les nez aux idoles ³ », puis, craignant la colère de l'évêque, s'étaient réfugiés à Berne. Une autre lettre ajoute que ces « inconvenienz » avaient été faits « en notre mere Eglise », c'est-à-dire à l'église St-Ursanne ou Blanche-Eglise ⁴. Les termes qu'emploient les Bernois pour parler de ces mutilations laissent entendre qu'elles eurent lieu après le 21 avril, jour du « plus » ⁵. Quant à Bosset, son zèle pour la Réforme ne l'avait cependant pas empêché d'officier devant les autels pendant la semaine de Pâques. « Le grand Jeudi en la dite chappelle, et aussi le dit jour de derrier passez, le dit Jehan Bosset fit la cène en la dite chappelle [et puis] alla chanter messe a la grande eglise, que nous semble être chose fort estrange de faire les deux ⁶. »

Pour calmer un peu les esprits, Messieurs de Berne prièrent l'évêque « de pardonner à ceux qui, contre le contenu du « plus », avaient brisé les idoles; de fournir à la ville, avec l'aide de l'abbé de Bellelay, un prédicant qui leur annonce la Parole de Dieu, et d'enlever, si possible, les images de la chapelle. Item [ils décidèrent] de dire aux autres de ne rien entreprendre désormais contre le « plus », et d'attendre quelque chose de meilleur du seul effet de la prédication ⁷ ». C'était, en apparence, une solution moyenne et conciliante. Mais, en fait, les réformés remportaient un succès important. Ils avaient obtenu un temple, un pasteur — qui fut naturellement Jehan Bosset ⁸ — et le droit de vivre. Grâce à l'appui de Berne, le travail de Farel commençait à porter ses fruits : la communauté évangélique de la Neuveville était fondée.

¹ Le texte dit : « derselb böse *Knab* hanns boset ». Cette expression laisse évidemment entendre que Bosset était encore jeune. Il fournit d'ailleurs un assez long ministère après 1530.

² ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, N. CCLI, 4, uff sant Jorg tag a^o m. XXX (23 avril 1530).

³ ARCHIVES DE NEUVEVILLE, n^o 15, Berne à la Neuveville, 30 avril 1530.

⁴ ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, N. CCLI, 6, La Neuveville au prince, 3 mai 1530.

⁵ Aktens. n^o 2786 : « denen so über das mer *wider inbalt des mers* mit zergengung der götzen gehandelt, jetzmal ze vergäben » (15 mai 1530).

⁶ ARCHIVES DE NEUVEVILLE, n^o 25 (et GRÖSS-SCHNIDER, p. 34) : lettre de la Neuveville à Berne, 12 mai 1530.

⁷ Aktens. n^o 2786 (15 mai 1530).

⁸ *Jehan Bosset* fut prédicant à la Neuveville jusqu'en décembre 1536 (ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, N. 55, Grandisv. Monast., Pfarreien Corgémont und Sombeval, n^o 8), à Corgémont-Sombeval de 1536 à 1537 (*Ibidem*, et ARCHIVES DE BIENNE, XLVI, 69) puis à Court-Bévilard, où son nom apparaît en 1542 (ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, Bischoff Basel Buch, Münsterthal J, p. 343), à Moutier, où il est cité en 1547 (*Ibidem*, p. 365), et de nouveau à « Court et Malrey », où on le trouve en 1549 (*Ibidem*, p. 389). Il eut trois fils. Des descendants collatéraux vivent encore à Neuchâtel, où l'un d'eux avait acheté la bourgeoisie en 1729, et fut anobli par Frédéric-Guillaume II (Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 46).

3. FAREL EN ERGUEL (MAI 1530).

De toute ancienneté, Bienne exerçait le droit de bannière en Erguel. Elle était en outre devenue la protectrice attitrée — l'« avoué », comme on disait alors — du chapitre de St-Imier. Ces deux importantes prérogatives avaient permis à la ville d'intervenir dans les affaires religieuses du pays. Malgré certaines résistances, le prédicant Jehan du Pasquier, installé par elle à St-Imier en novembre 1529, avait courageusement accompli sa besogne de pionnier. Et quand, vers le milieu de mars 1530, les paroisses erguéliennes votèrent, l'Evangile fut partout accepté et les curés devinrent les premiers pasteurs de leurs églises. Cependant le peuple, et les anciens prêtres eux-mêmes, avaient grand besoin d'être instruits dans la vérité évangélique. Pour cette œuvre d'affermissement, le Conseil de Bienne recourut à Farel.

Ce voyage du Réformateur en Erguel ne fut longtemps connu que par une courte phrase d'Antoine Froment¹ : « Après avoir planté l'Evangile à Morat, dit-il, iceluy Farel, accompagné de Fromment, s'en alla sus la terre de Bienne par les montagnes, et en la Vau St Ymier » (*Actes et Gestes*, p. 11).

La *Vie anonyme* en raconte un peu plus :

« Farel poursuivant son dessin et affection de partir de Morat pour aller à Bienne.... étant là arrivé, il leur demanda licence de prescher en leurs terres qui parloient le langage François ou plustost savoysien lequel ilz appellent wallon ou roman, car une partie de la terre de ceux de Bienne parle ce langage-la et l'autre alleman et ont des ministres de l'une et l'autre langue². Il fut fort bien receu d'eux et lui accordèrent aysément sa demande étant fort joyeux de sa venue laquelle ilz avoient souvent souhaitée ayans ouy parler de luy. Après qu'il les eust confirmé par la Parolle de Dieu en la profession de l'Evangille se despartant de là il alla en une bourgade en laquelle l'Evangile n'estoit point encore connu laquelle est appelee Tavannes qui est voisine de Bienne. » (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 3459, *Vie anonyme* fo 10 et 11.)

Enfin les comptes de Bienne pour 1530 fournissent quelques détails précis :

« Ensuite, quand l'hôte public fut à Morat à cause de farellus, lorsqu'il voulut l'assurer, son entretien et son salaire se montèrent à 1 livre 6 sols.... « Ensuite, quand l'hôte public fut de nouveau à Morat à cause de gillame farellus, son entretien et son salaire s'élevèrent à 1 livre 10 sols³. » « Ensuite, quand Messieurs offrirent une collation à gillame farrellus, ainsi qu'à messire Jacob le prédicant et au maître d'école, ils dépensèrent 2 livres 13 sols 3 deniers⁴. » « Ensuite

¹ L'historien biennois Blösch, sans indiquer de date, dit que Farel vint prêcher en Erguel et à Orvin « pour affermir l'Evangile ». En le citant, MONTANDON (*Notice*, p. 117) supposait que ce voyage du Réformateur avait eu lieu en novembre 1529. Nous avons montré ailleurs (*Réf. du Jura Bernois*, p. 37) que Montandon fait erreur. Les lignes où il croyait voir une allusion à Farel concernent en réalité le prédicant Jehan du Pasquier.

² Le territoire de Bienne était exigu. En plus de la ville, il comprenait le village allemand de Vinelz ou Vigneules, et ceux de Boujean et Evillard, où l'on parlait français. Tout l'Erguel était et est encore français, sauf la paroisse allemande de Pieterlen (Perles), qui en a été détachée en 1815.

³ ARCHIVES DE BIENNE, CCXC, p. 12.

⁴ *Ibidem*, p. 13.

le banneret Jeger, le greffier de la ville et Adam le petit-sautier se rendirent à cheval à St-Imier à cause des lettres et à cause de farellus, et le salaire de tous se monta, avec le ferrage des chevaux, à 12 livres 17 sols 4 deniers ¹. » « Ensuite, une collation à varellus, à l'Hôtel de ville, du vin rouge, se monta à 13 sols ². »

De plus, une petite feuille volante, où le maître-bourgeois Hans Haas a noté quelques-unes de ses dépenses en 1530, porte entre autres ces mots :

« Ensuite, délivré à Wilhelm Leder, quand il fut X jours avec verellus dans la vallée, ferrage des chevaux y compris, 2 livres 16 sols. Ensuite verellus a dépensé avec ses serviteurs, à la Croix-Blanche et à l'Hôtel de ville, 5 livres 10 sols ³. »

On peut donc reconstituer le voyage du Réformateur de la façon suivante : Au printemps 1530, les Biennois envoyèrent par deux fois leur « hôte public » auprès de Farel à Morat. C'était l'un des conseillers, qui, en même temps, tenait taverne à l'Hôtel de ville ⁴. Il dut établir alors, avec le Réformateur, le plan d'un rapide voyage dans les paroisses erguéliennes. Peu après, Farel arriva à Bienne. On le reçut en lui offrant une de ces collations officielles pour lesquelles Messieurs du Conseil faisaient remplir, du vin de leurs vignes, les deux grandes channes de la ville ⁵. Farel avait avec lui quelques compagnons — ses « serviteurs », comme on disait parfois alors — parmi lesquels figurait Antoine Froment ⁶ et probablement un sujet de l'évêque, l'ancien prêtre Henri Pourcelet, dont nous aurons à reparler ⁷. Le Conseil paya leur dépense aux logis de la Croix-Blanche et de l'Hôtel de ville ⁸. Puis, accompagné de ses amis et du conseiller biennois Wilhelm Leder, le Réformateur se rendit à cheval en Erguel. Il y passa dix jours, présenté et peut-être même escorté jusqu'au bout par le banneret Jeger, premier magistrat de la ville, le greffier Ludwig Sterner ⁹, et le petit-sautier Adam Pfyffer, dont l'habit aux couleurs de la ville servait d'enseigne à la troupe.

Les comptes qui mentionnent cette visite n'en indiquent pas la date précise. Nous pouvons cependant la retrouver approximativement. En effet, dans le livre du boursier — où les dépenses paraissent consignées dans leur ordre chronologique — le second voyage de l'« hôte public » est encadré d'autres débours datés du 21 avril,

¹ ARCHIVES DE BIENNE, CCXC, p. 14.

² *Ibidem*, p. 35. Cette dépense figure sous la rubrique spéciale des « Schenkynen » ou collations. Elle est curieusement suivie d'une collation semblable offerte... aux chanoines de St-Imier venus à Bienne pour les dîmes.

³ ARCHIVES DE BIENNE, CXXIX, 61. Ces mêmes dépenses sont aussi consignées dans ARCHIVES DE BIENNE, CCXXXI, 104, p. 31.

⁴ D'après les comptes de 1530, p. 8, le même hôte public était allé, peu auparavant, avec le banneret et le sautier, faire brûler les images en Erguel. Il est alors désigné par ces mots : « der Husswirtt von der Burgern wegen » (l'hôte public, délégué des Bourgeois ou Grand-Conseil).

⁵ Sur l'usage des collations officielles à Bienne, voir H. TURLER, *Kirchliche Verhältnisse in Biel vor der Reformation*, Neues Berner Taschenbuch 1903, p. 156.

⁶ Les *Actes et Gestes*, p. 11, disent en effet : « Iceluy Farel, accompagné de Fromment, s'en alla sus la terre de Bienne... » Dans une lettre du 26 février 1531 (*H. IV*, p. 448, n° 326^b, Froment s'intitule lui-même « serviteur à maître Guillaume Farel »).

⁷ Voir plus loin p. 202.

⁸ Ces deux immeubles existent encore, mais ont été considérablement transformés. L'Hôtel de Ville, en 1530, était à la Rue Haute.

⁹ Sur ce curieux personnage, qui avait été l'un des plus ardents défenseurs du catholicisme à Bienne, voir DE QUERVAIN, p. 368-371, et *Réf. du Jura bernois*, p. 13-16.

« frytag vor Georgi », et du 2 mai, « montag nach dem meyg tag¹. » Il est donc probable que le délégué du Conseil se rendit à Morat vers la fin d'avril 1530. En outre, avant de parler de Farel, le caissier de la ville inscrivit ce qu'il avait payé pour l'installation du prédicant Simprecht Vogt à Bienne². Or, cette cérémonie eut lieu le 9 mai 1530³. Si la chronologie est exactement observée, l'arrivée du Réformateur serait donc postérieure à cette date. Enfin, une lettre de Berne à Bienne, écrite le 28 mai 1530, annonce que l'infatigable pionnier a quitté le pays pour courir à d'autres tâches : « Nous apprenons de source sûre que maître Guillaume Farel a été, ces jours passés, à Tavannes et à Dombresson; il y a prêché et a trouvé (à Dieu en soient honneur et louange) le peuple désireux d'entendre la divine Parole⁴. »

Du rapprochement de ces indices, il semble bien résulter que le séjour du Réformateur en Erguel commença vers le 10 mai pour finir vers le 20.

Dans les mois suivants — et en tout cas avant le milieu d'août — on recourut de nouveau à Farel pour donner une liturgie aux Eglises d'Erguel : « Item délivré une livre 18 sols à messire Jacob le prédicant, quand il alla deux fois à Morat pour faire écrire en français les livres sur la cène du Seigneur et sur le baptême des enfants, lesquels livres furent envoyés aux prédicants de la vallée⁵. » Il s'agissait probablement de traduire le *Cancell unnd Agendbüchly der kilchen zu Baern*, paru en 1529.

Quelques années plus tard, en 1535, Farel, écrivant à Messieurs de Bienne, leur parle incidemment de la « bourgoysie » qu'ils lui ont donnée⁶. On peut supposer que ce droit de cité lui fut accordé en récompense des services rendus en 1530.

4. DANS LA PRÉVÔTÉ ET A LA NEUVEVILLE (MAI-JUILLET 1530).

Lasse de l'Eglise, et fortement unie à Berne par sa combourgeoisie, la Prévôté de Moutier-Grandval était, de toutes les seigneuries du sud de l'Evêché, la mieux préparée à accueillir Farel.

La venue du Réformateur y avait été prévue. Le samedi 26 mars 1530, quatre des capitulaires de Moutier, l'archidiacre de Liechtenfels, le custode Guerne et les chanoines Hablützel et Wagner enlevèrent secrètement, de dessous le maître-autel de la collégiale, les corps des saints Germain et Randoald pour les mettre en un lieu plus sûr. « Nous avions journellement la grande crainte, disent-ils dans une déclaration rédigée en forme de procès-verbal, qu'il ne nous arrivât ce qui s'est passé pour nos chers et pieux seigneurs et voisins de St-Imier, auxquels ceux de Bienne, dans

¹ ARCHIVES DE BIENNE, CCXC, p. 12.

² *Ibidem*, p. 13.

³ *Ibidem*, Ratsprotokolle VII, p. 212.

⁴ *Ibidem*, XVIII, 236.

⁵ *Ibidem*, CXXIX, 61, dépenses du maître-bourgeois Haas en 1530. Peu après ce poste en figure un autre qui est daté « uff den 18. 19. tag ougstes ». Le prédicant dépêché à Farel était messire Jacob Würben, ancien franciscain (*Bernerisches Mausoleum*, p. 37) accepté comme chapelain en 1512 (TURLER, *Kirchliche Verhältnisse in Biel vor der Reformation*, p. 153) et devenu ministre en 1528 (ARCHIVES DE BIENNE, Ratsprotokolle, p. 62).

⁶ H. IV, p. 452, n° 507 a.

la semaine avant la date de cette lettre, ont pillé et brûlé leur collégiale et leurs images, et aussi misérablement brûlé le saint corps de Saint-Imerius ¹. » Le 23 avril, en racontant l'agitation qui venait de troubler les fêtes de Pâques à la Neuveville, le châtellain Burgonner donne un nouvel avertissement. « A ce que j'apprends, écrit-il à l'abbé de Bellelay, vous aurez bientôt Faralus chez vous ². »

Ces prévisions étaient justes. On vient de voir que le 28 mai 1530, les Bernois annonçaient aux Biennois le passage de Farel à Tavannes et à Dombresson ³.

Dans les *Actes et Gestes* (p. 71), Antoine Froment mentionne brièvement le passage du Réformateur à Tavannes :

« Iceluy Farel, accompagné de Fromment, s'en alla sus la terre de Bienne par les montagnes, et en La Vau St Ymier, et d'empuys en ung lieu appelé Tauanes, et aux lieux circonuoysins : auprès du pertuis de la montaigne percée que Iulles César fit percer, selon la commune opinion de tous les habitants d'icelle terre. »

La *Vie anonyme* est de nouveau plus explicite : « Il [le Réformateur] alla en une bourgade en laquelle l'Evangille n'estoit point encore connu laquelle est appelee Tavannes qui est voisine de Bienne. Il entra dans le temple d'icelle et ainsi que le prestre disoit encore sa messe, il fist un presche d'une telle vehemence et efficace qu'incontinent qu'il l'eust achevee tout le peuple assistant d'un accord mit bas les images et autels, dont le pauvre prestre qui chantoit messe ne la put parachever, ains tout estonné s'enfuit en sa maison estant encore tout revestu de ses habits avec lesquelz on chante messe, et cuidoit estre perdu car jamais n'avoit vu faire tel mesnage. Ceux des lieux circonvoisins ayans entendu la renommée de Farel et ne l'ayant ouy prescher desiroient fort de l'ouyr et le vinrent querre à Tavannes pour prescher en leurs places et contrees et receurent l'Evangille ainsy qu'avoient faict ceux de Tavannes, tellement que le bruit en fut grand par tout le pays, la et aux circonvoisins, puis s'en vint en la conté de Neufchastel, là où il avoit deja essaye de prescher pour voir si Dieu lui bailleroit point meilleure ouverture que l'autre fois. En tous ces lieux la il constitua des ministres. » (NEUCHATEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 3459, *Vie anonyme* fo 11.)

Nous ne savons rien du voyage de Farel chez les « circonvoisins » de Tavannes. Par contre, les archives nous disent qu'en cette paroisse même, et malgré l'accueil empressé du plus grand nombre, certaines voix s'élevèrent contre le Réformateur, et mirent en doute l'authenticité de son laissez-passer. Il fallut que les Bernois s'en occupassent, et, le 28 mai, le greffier du Conseil nota dans son registre : « Ecrire à Tavannes qu'ils protègent Pharellus contre tout acte de violence, et que la lettre n'est pas fausse. Item, faire accompagner Pharellus d'un courrier ⁴. » La paroisse

¹ ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, N. 55/3.

² *Ibidem* N. CCLI, 4.

³ ARCHIVES DE BIENNE, XVIII, 236. Il semble bien que ce fut là le premier contact de Farel avec la population de Tavannes. Herminjard (*H II*, p. 251, note 5) et Montandon (p. 192) admettent que le Réformateur vint déjà dans la Prévôté à fin avril ou le 1^{er} mai. Leur supposition ne se base sur aucun document précis. Montandon est également dans l'erreur, quand il prétend (p. 195) qu'une lettre de l'évêque, publiée dans l'*Apologia einer Stadt Bern* (p. 66), se plaint, le 9 mai déjà, des prédications de Farel à Tavannes et dans la Prévôté, et des excès commis à Court et à Sornetan, où les temples auraient été dévastés. Le texte de l'*Apologia*, à cet endroit, ne dit pas un mot de Farel dans la Prévôté.

⁴ Aktens. n° 2803.

s'était d'ailleurs prononcée selon les règles, car, le 1^{er} juin, les Bernois s'adressèrent à l'abbé de Bellelay, collateur de l'église de Tavannes, pour lui proposer un pasteur, qu'ils recommandèrent aussi aux paroissiens ¹.

Ceux-ci répondirent, le 5 juin : « A vostre humble grâce et signorie nous recommandons, vous mercians humblemen de cella que nous avés rescrip et tramis ung prêchieurs (prêcher) pour nous dénoncer la sainte Evangile de Dieu, laquelle nous avons receu et volons vivre à ilcelle et juxte vostre bonne réformations, et Dieu nous donne la grâce ! Amen ². » Pour occuper ce poste d'avant-garde, les Bernois semblent avoir hésité entre un de leurs sujets romands et un prédicant originaire de l'Evêché, car la lettre continue en disant : « Nostre très-redobtés Signieurs, nous vous prions pour Dieu que il vous playse de nous ordonner ilcelluy prêchieur de vostre païs, car, pour le mestre de nostre païs, nous doubtons que nous ne fussions déplaysir à Mons^r de Balle et ausy à Monsieur de Ballelay, qui est collateur de nostre parroche ³. » Il se pourrait que le candidat jurassien auquel on avait songé fût Henri Pourcelet, jadis curé de Péry, qui accompagna Farel dans la Prévôté ³. Peut-être aussi s'agit-il de Jacques Moeschler, religieux de Bellelay, en qui l'on a pensé reconnaître l'officiant tant effrayé par la venue de Farel ⁴. Finalement, c'est un ancien prêtre vaudois, Claude de Glantinis ou de Glant, qui fut nommé ⁵.

* * *

¹ STRICKLER, II, 1360.

² H. II, p. 251, n° 292 : Les paroissiens de Tavannes à MM. de Berne, 5 juin 1530.

³ Henri Pourcelet, sujet de l'évêque de Bâle, avait été nommé chapelain en l'église St-Benoît de Bienne en 1526, puis curé de Péry à la fin de 1527 ou au début de 1528. Il travailla avec Farel dans les terres bernoises d'Aigle et des Ormonts, puis accompagna le Réformateur dans l'Evêché de Bâle. « Il est allé avec Farel à Tavannes et ailleurs », disent les Bernois, dans une lettre à Bienne, le 1^{er} sept. 1530 (ARCHIVES DE BIENNE, XVIII, 205). « Pendant quelque temps il a couru le pays avec Farel, lorsque celui-ci nous insultait », écrit l'évêque à Berne, le 31 août. « Ils se sont maintenant séparés l'un de l'autre, peut-être par la faute du dit Pourcellet; c'est un misérable prêtre, un ignorant, qui ne connaît pas la Parolle de Dieu et n'a reçu aucune culture. » (HERMINJARD, II, 307.) Arrêté à la fin d'août 1530, à Saucy, dans la vallée de Delémont, il fut bientôt relâché grâce à l'active entremise de Berne et de Bienne. Il devint curé de Vauffelin où il est cité en 1531 et 1536. — Sur Pourcelet, voir *Ref. du Jura bernois*, p. 40, 55 et 135.

⁴ D'après LOHNER, (*Die reformirten Kirchen und ihre Vorsteher im eidgenössischen Freistaate Bern*, p. 696), le nom de Jacques Möschler, conventuel de Bellelay et curé de Tavannes, apparaît en 1529. GERMIGNET (*Clerus Rauraciae Reformatus*, Actes de la Soc. jur. d'Emulation, 1885-88, p. 89-90) et MONTANDON (*Notice*, p. 193) voient en Möschler le prêtre effrayé par l'irruption de Farel dans l'église. Montandon ajoute que Möschler était sous-prieur de Bellelay. Lohner fait erreur en disant (*Die ref. Kirchen*, p. 696) que Möschler fut pasteur à Tavannes dès 1531. Il est probable qu'il succéda dans cette paroisse à Claude de Glantinis en 1536. Son nom y apparaît en 1540 (ARCHIVES DE BIENNE, XXVI, 472), puis en 1560 et 1563 (SAUCY, *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*, p. 119). Le 10 février 1571, l'abbé de Bellelay annonce à Berne qu'il est mort, et qu'il a été remplacé à Tavannes par son fils David, jusque-là pasteur à Bévillard (ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, *Bischoff Basel Buch L* 95).

⁵ La lettre adressée par les paroissiens de Tavannes à Berne, le 5 juin 1530, est, paraît-il, de la main de Glantinis (H. II, p. 251). Claude de Glant était né à Yverdon, et avait reçu les ordres à Lausanne en 1521 (*Ibidem*). Il écrit de Tavannes aux Bernois le 2 février 1531 (H. II, p. 308, n° 325). En juin, il travaille avec Farel à Grandson (Aktens. nos 3021, 3025, 3032, 3041; VUILLEUMIER (p. 65-69). Le 17 juillet, il est rentré à Tavannes (H. II, p. 351, n° 348). Le 5 avril 1535, il est encore « predicant de tavanne », et le Conseil de Bienne intervient dans le conflit qui l'a mis aux prises avec son collègue de Corgémont, Alexandre LeBel (ARCHIVES DE BIENNE, *Ratsprotokolle VII*, p. 529). Le 8 juin 1536, il est depuis peu pasteur à Cudrefin, et le Synode d'Yverdon lui inflige un blâme sévère (H. IV, n° 562). Il fut destitué, puis rétabli dans le ministère en 1539; à sa mort, survenue après 1550, il était diacre et recteur de l'école d'Yverdon (VUILLEUMIER, p. 140).

Ce premier voyage de Farel dans la Prévôté dut être bref. Le 1^{er} juin 1530, en effet, le Réformateur comparait devant le Conseil de la Neuveville. Il vient de provoquer l'opposition du curé Pierre Clerc en prêchant « à l'encontre des sacrements ¹ ». Malgré une lettre assez pressante que Berne leur adressa le 8 juin, les magistrats neuvevillois renvoyèrent la cause devant l'évêque de Lausanne ². Officiellement escorté d'un courrier bernois ³, Farel comparut donc, le 15 juin, devant le vicaire et le conseil épiscopal, qui, en l'absence du prélat, remirent la sentence à plus tard ⁴.

Ce conflit eut, par ailleurs, une conclusion inattendue. Le 11 juillet 1530, Berne écrit à la Neuveville « que le dit Clerc est esté ver maistre Guillaume Farel à Morat et par luy enstruict en sorte qu'ilz veut accepter l'Evangile, et vivre selonn la Sainte Parolle de Dieu et laisser la loy papistique, nous sur ce priant luy vouloir pardonner ce qu'ilz a dict et faict contre nous et le dict Farel ⁵ ». Messieurs se montrèrent généreux, et ajoutèrent : « vous prions au dit domp Clerc laisser ses biens et jouir sa prébende ⁶. »

* * *

Après quelques semaines, Farel reprit la route de l'Evêché. Il semble avoir passé par la Neuveville et la Montagne de Diesse, puis s'arrêta de nouveau dans la Prévôté. C'est le prince-évêque Philippe de Gundelsheim qui, dans une plainte adressée le 29 juillet 1530 aux Bernois, nous renseigne lui-même sur ce nouveau voyage du Réformateur :

« Un nommé Farel parcourt notre territoire, dégorgeant beaucoup d'injures contre notre personne, ce qu'il n'a sans doute pas appris dans l'Evangile. Il s'est permis plus d'une fois de tenir cet offensant langage à la Neuveville, à Diesse et ailleurs, comme nous vous l'avons déjà écrit ⁷. Il ne se contente pas de se conduire ainsi dans les lieux dont nous sommes le seigneur temporel ⁸, mais il en fait autant là où nous possédons tout à la fois la puissance spirituelle et séculière, à savoir dans notre Evêché et particulièrement à Moutier-Grandval, avec l'intention de répandre ainsi sa doctrine parmi nos sujets, en nous insultant nous-même, comme il l'a fait ces jours derniers, contre la volonté de nos ressortissants. Il prétend avoir un ordre de vous, mais nous ne pouvons tolérer qu'un étranger vienne semer le trouble et la désunion parmi les nôtres et nous signale à leur mépris.... Nous vous prions instamment d'in-

¹ Un texte rédigé par le Conseil épiscopal de Lausanne parle du « débat mû entre Farel et Pierre Clerc, primicier de la Neuveville, lesquels ont été renvoyés par devant le seigneur évêque, en vertu d'une décision du Conseil de la Neuveville du 1^{er} juin ». (*H. II*, p. 257, note 1). Une lettre du Conseil de Fribourg à celui de Lausanne dit que Farel a « parlé à l'encontre des sacrements » (*H. II*, p. 255, n° 294). Quant à Pierre Clerc, moine de Bellelay, il avait été d'abord chapelain (*ARCHIVES DE BIENNE*, XXVII, 433), puis recteur de l'église St-Ursanne de Neuveville (*Ibidem* XXVII, 434). Les textes l'appellent tantôt *petrus clerici* (*Ibidem* XXVII, 433), tantôt Petrus de Cerlier (*Ibidem*, 434), tantôt pierre cerlier (*Ibidem* 436) tantôt Pierre Clerc (*H. II*, p. 257, n° 296).

² *H. II*, n°s 293, 294, 295, 296.

³ STRICKLER, II, 1385 a.

⁴ *H. II*, n°s 295, 296.

⁵ *Ibidem* IV, n° 296 a.

⁶ *Ibidem*, note. Pierre Clerc obtint, en effet, une rente sur les revenus de la chapelle Ste-Catherine. Le 23 septembre 1532, il l'échangea aux bourgeois de la Neuveville contre un capital en argent.

⁷ Allusion à sa lettre du 10 déc. 1529 aux Bernois (voir plus haut p. 194).

⁸ La Neuveville, Diesse, Bienne et l'Erguel avaient l'évêque de Bâle pour seigneur temporel, mais, au spirituel, relevaient du diocèse de Lausanne.

viter le dit Farel à laisser en paix les lieux de notre dépendance, et à se contenter de prêcher là où il est appelé et où l'on se fait plaisir de l'entendre ¹. »

Les Bernois répondirent, le 6 août, qu'ils entendaient respecter les droits de l'évêque, et qu'au reste Farel avait déjà quitté les terres de la principauté ². Le même jour, ils recommandèrent la prudence au Réformateur, qui, paraît-il, avait poussé l'ardeur jusqu'à organiser lui-même des « plus » : « Quelques personnes nous ont fait des réclamations et des plaintes tragiques contre vous, disant que vous agissez dans leurs terres et dominations avec une violence et une audace étonnantes, en brisant les images, en convoquant les communautés et les peuples, et en examinant vous-même s'il existe une majorité favorable à l'Evangile, ce qui n'appartient cependant qu'à la puissance séculière. Nous vous avertissons donc de ne pas dépasser les bornes que nous vous avons prescrites, mais de remplir exactement l'office d'un prédicateur de l'Evangile, et surtout de montrer et d'enseigner au peuple en quelles limites l'Evangile nous rend libres ³. »

Le 20 octobre 1530, une lettre de Heinz Schleiff, bailli de Nidau, à MM. de Berne, nous apporte un dernier écho du zèle fougueux de Farel dans la Prévôté. Le prédicant de Tavannes, dit-elle, a été récemment inquiété par le maire de Malleray « pour avoir regardé, sans y prêter lui-même la main, comment Farellus avait renversé une croix de bois en pleine campagne ⁴ ». Ce geste vif du Réformateur datait vraisemblablement encore de l'été précédent, et trouvait en automne seulement son épilogue devant la justice.

* * *

La tradition a naturellement conservé le souvenir des voyages de Farel. Elle parle d'un frugal repas que le Réformateur prit, sur la margelle d'une fontaine, à son arrivée à Moutier. Elle assure qu'il prêcha, à Grandval, sous les immenses tilleuls voisins du temple. A Bellelay, à l'auberge de l'Ours, elle montre la fenêtre d'où il aurait harangué les fidèles qui sortaient de l'église. Elle prétend qu'aux Genevez, dans le territoire ou « courtine » du couvent, il fut « rudement paumé » par les femmes du village, et elle raconte telle de ses courses nocturnes dans les grands bois de la montagne ⁵. Ces récits à demi légendaires reflètent la profonde impression laissée

¹ H. II, n° 298.

² H. II, n° 303.

³ H. II, n° 302.

⁴ STRICKLER, II, 1782.

⁵ Un bon exemple de ces récits traditionnels et de leurs déformations est donné par MONTANDON, *Notice*, p. 195 et 196 : « Pendant son séjour à Tavannes, Farel se rendit un dimanche à Bellelay, et d'une des fenêtres de l'auberge, que l'on montre encore, il se mit à prêcher au moment où les fidèles sortaient de l'église de l'abbaye, mais il fut violemment congédié par le peuple (P. MANDELERT, *Bellelay, traditions, monuments, bistoire*, dans les Actes de la Soc. jurassienne d'Emulation, 1857). Quelques jours plus tard, il se rend aux Genevez, accompagné de quelques réformés de Tramelan, et s'établit dans la maison d'une famille Voirol ou Voiroz, qui paraissait avoir quelque penchant pour l'Evangile. Aussitôt que le bruit de son arrivée se fut répandu dans le village, les femmes se réunirent pour chasser les prédicants. Contraints de se retirer devant le nombre des assaillants, ils furent poursuivis et atteints près d'un grand hêtre qui se trouve sur le sentier : là, il y eut une *fière* bataille, dans laquelle les *Genevézans* eurent l'avantage, et les *hérétiques* furent *rudement paumés*. Le lieu de cette rencontre reçut le nom de *bêtre des fous plumés* qu'il porte encore de nos jours (L. DUFOUR, *Recherches sur l'origine des Genevez*)... Cette tradition a-t-elle quelque fondement ? Nous sommes disposé à le croire, et nous citerons à l'ap-

au peuple par le courage, la parole puissante et l'extraordinaire activité du Réformateur.

A partir de l'été 1530, Farel, absorbé ailleurs, ne vint plus dans le sud de l'Evêché, ou ne fit qu'en traverser rapidement les vallées. Au reste, les semailles qu'il y avait faites ne tardèrent pas à porter leurs fruits. La Réforme triompha définitivement à la Neuveville dans un « plus » qui eut lieu vers le 15 décembre 1530. La plupart des paroisses prévôtoises l'acceptèrent à leur tour au début de l'année 1531¹. — L'ardeur de Farel et la ferme volonté des Bernois avaient ainsi remporté, dans la partie méridionale et à demi suisse de l'Evêché, une victoire qui devait être durable et féconde.

pui l'anecdote suivante que nous tenons d'un homme dont la véracité nous est parfaitement connue : « Surpris par la nuit et par un épais brouillard, il demanda aux Genevez un guide pour le conduire par la montagne jusqu'à Tramelan. On lui présenta un garçon d'environ quinze ans, très intelligent et qui connaissait parfaitement le sentier, puisqu'il le faisait presque chaque jour. Ils se mettent en route et entament une intéressante conversation. Tout à coup, le guide abandonne le sentier et fait un détour à gauche. Il répond à son compagnon qui l'avertit de son écart : Oh ! nous ne passons jamais de nuit sous le gros foyard parce que le diable, dit-on, y apparaît. — L'as-tu jamais vu ? demanda le voyageur. — Non, non, répond le garçon, et je ne le crois pas beaucoup, car j'ai passé par ici à toutes les heures de la nuit, j'ai regardé de tous mes yeux et je n'ai jamais pu l'apercevoir. — Viens avec moi, donne-moi la main, et nous irons nous en assurer par nous-mêmes. — Merci, je n'oserais pas dire aux Genevez que j'y ai passé, surtout pas avec vous, car vous êtes, voyez-vous, aussi un de ces hérétiques. »

¹ Les sept paroisses de Tavannes, Bévillard, Court, Sornetan, Chalières, Moutier et Grandval, qu'on appelait parfois la *Prévôté sur les Roches*, acceptèrent la Réforme. Plutôt orientée vers Delémont, la *Prévôté sous les Roches* (paroisse de Courrendlin, et villages de Courchapoix et Corban) demeura catholique, à l'exception de Mervelier, qui compta, jusqu'en 1545, une majorité évangélique.

CHAPITRE VI

L'APPARITION DE FAREL EN TERRE NEUCHATELOISE ET SES CONSÉQUENCES : LA CONQUÊTE DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL A LA RÉFORME (DÉCEMBRE 1529 A AVRIL 1531); L'ÉVANGÉLISATION ET LA RÉFORMATION DE LA SEIGNEURIE DE VALANGIN (1530-1538), *par Jules Pétremand.**

I. LA POINTE D'AVANT-GARDE SUR NEUCHÂTEL EN DÉCEMBRE 1529.

IL semble que les années 1529 à 1533 soient celles où Farel s'est dépensé avec le plus de fougue dans sa mission d'évangéliste *itinérant*. On l'a vu à Lausanne. On va le voir à Morat et rayonnant de là dans le pays romand. On vient de le suivre sur les terres du prince-évêque de Bâle. Or, c'est à cette activité à Neuveville ou dans l'Erguel que se lient son apparition et son action dans les contrées neuchâteloises qui deviendront comme sa seconde patrie. Venant de la Neuveville, Farel arrivait à Neuchâtel probablement le 1^{er} décem-

* Pour les documents imprimés, articles et ouvrages concernant ce chapitre, voir la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE et celle donnée sous *Neuchâtel*.

Des sources manuscrites pour l'histoire de la Réformation neuchâteloise existent aux ARCHIVES DE BERNE (cp. ci-dessus, p. 178), de BIENNE, de FRIBOURG, du LANDERON et de SOLEURE (Acta, Landeron, Copiae der Missiven, Schreiben von Neuenburg). Les plus importantes se trouvent à NEUCHÂTEL, dans les collections publiques ou privées qui suivent : a) ARCHIVES DE L'ÉTAT (Manuels du Conseil d'Etat, n° A durant l'occupation suisse, n° 1 de 1529 à 1552; procédures criminelles, recettes, reconnaissances, registres des notaires Cl. Baillod, Chalvin, Fornachon, Gallon, Girardot, Gribolet, Hory, Junod, Maillardet; coutumier, dossiers et actes). b) ARCHIVES DE LA VILLE (Corresp. avec LL EE de Berne, corresp. isolée; Rôle des bourgeois, Comptes de la Bourserie; liasse 1 sur Affaires d'Eglise; liasse Eglise et pasteurs). c) BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE (Msc. Choupard). d) BIBLIOTHÈQUE DES PASTEURS, qui possède les ARCHIVES DE LA CLASSE (Msc. orig. et copies d'Olivier Perrot et de Rosselet, liasses de lettres du XVI^e siècle, ordonnances, documents, avec copie de F. H. Gagnebin; « Cartulaire » soit Rôle des pasteurs neuchâtelois; Actes de la Classe dès 1560). e) ARCHIVES de la famille MERVEILLEUX (correspondance, actes, coutumiers). f) ARCHIVES de la famille CHAMBRIER (notes et papiers Choupard, copies de documents du XVI^e siècle, spécialement dans les vol. LXXI, LXXII, LXXVII, LXXXII, LXXXV, XVI, XXIII, XXXVIII, XXXIX, XL). g) *Documents manuscrits sur l'Eglise de Neuchâtel*, réunis par Carl Lardy, un vol. f° renfermant 56 pièces orig. des XVI^e et XVII^e siècles.

Nous exprimons ici notre vive gratitude à M^{me} Albert de Merveilleux, à M^{me} Carl Lardy et à M. Samuel de Chambrier pour nous avoir si aimablement donné accès à ces trois dernières collections.

J. P.

Comme abréviations, *H.* désigne la Corr. des Réf. d'Herminjard; *P.* les Documents inédits... d'A. Piaget; *M. N.*, le *Musée neuchâtelois*; *Aktens.*, le recueil de STECK et TOBLER, *Aktensammlung für die Geschichte der Berner Reformation*; *BOYVE*, les *Annales* II de Jonas Boyve.

bre 1529¹ et se rendait au logis de Jacques le Verrier, agent de Berne et déjà partisan décidé de la foi nouvelle. Ce personnage, Jacob Wildermuth ou peut-être Wildermeth, appartenait à une famille biennoise. Fils d'un soldat des guerres de Bourgogne, lui-même combattant des campagnes d'Italie, il prendra part aux expéditions de Genève de 1530 et de 1536; il organisera et dirigera celle de 1535; il sera également de la seconde guerre de Cappel, et les Neuchâtelois le chargeront de les représenter lors des pourparlers de paix entre Berne et les cinq cantons. Bourgeois de Neuchâtel, et considéré dans cette ville, Wildermuth n'était pas moins attaché à MM. de Berne. Le 8 mars 1529, il leur avait signalé qu'un cordelier de Grandson, Guy Régis, avait publiquement, de la chaire, parlé contre leurs Seigneuries et contre la foi chrétienne. Et justement une missive bernoise venait d'informer le Verrier de la prochaine arrivée de Farel et le pressait de faire taire au plus tôt le moine qui a repris ses discours agressifs².

Donc, en la compagnie et sous la protection du robuste capitaine, le Réformateur se présenta, le lendemain de son arrivée, aux autorités de la Ville et du Comté; il leur remit la lettre de recommandation qu'il tenait du pouvoir bernois et leur demanda l'autorisation d'annoncer l'Evangile en leur cité. Malgré le respect et la crainte qu'on avait de Berne, on répondit au « pauvre pieux Farel » par une interdiction catégorique. Mais ni le Réformateur, ni son hôte, n'étaient hommes à se laisser rebuter par un échec. Wildermuth riposta par une démarche auprès du gouverneur, Georges de Rive, et présentant la plainte officielle de Berne contre Guy Régis, il exigea que le moine insulteur fût cité en justice. Gouverneur et Conseil essayèrent d'abord des moyens dilatoires. « On me donne de bonnes paroles, écrivait Wildermuth le 3 décembre, mais elles ne viennent pas du cœur, je l'ai bien senti. » En même temps, le Verrier retenait Farel chez lui et le faisait prêcher « dans les chambres », le mettant en relations avec les bourgeois hostiles aux chanoines ou désireux de connaître la Réforme. Par là Wildermuth excitait des colères et s'attirait des menaces; « mais, disait-il, je puis bien apprendre à les braver, sachant que Dieu est plus fort que l'homme ou le diable ».

Y eut-il nouvelle missive ou démarche plus menaçante de Berne ? Probablement, car Guy Régis fut emprisonné; une ambassade vint à Berne de la part des Quatre-Ministres protester de l'affection et du dévouement des Neuchâtelois pour

¹ Pour la date de l'arrivée de Farel à Neuchâtel en 1529, on peut hésiter entre le 30 novembre, le 1^{er} ou le 2 décembre; la date donnée est la plus probable. — La *Vie anonyme*, Rosselet et surtout Choupard font de l'arrivée de Farel un récit tout différent et qui est devenu traditionnel. De Morat, Farel se serait rendu en barque à Serrières, où il aurait été accueilli par le curé Emer Beynon qui avait quelque goût de l'Evangile. Avec l'appui de ce pauvre prêtre, et malgré la défense du gouverneur, Farel aurait prêché à Serrières et évangélisé victorieusement Neuchâtel. La *Vie anonyme* suppose, et RUCHAT (II, p. 273) déclare que la scène de l'arrivée à Serrières eut lieu durant l'été 1530, ce qui serait déjà plus vraisemblable. Cette tradition n'en est pas moins légendaire. Olivier Perrot n'en sait rien et ne connaît d'autre document de la visite de décembre 1529 que la lettre de Farel à DuMoulin. La tradition de Serrières ignore tout de l'action de Berne, comme du caractère et du rôle véritables d'Emer Beynon; elle présente la visite et l'activité de Farel sous un jour tout autre que ce qu'elles furent d'après les documents de l'époque.

² Wildermuth à Berne, 3 décembre 1529 (H. II, p. 211, 212, n° 269; Aktens, n° 2638. « Ich enthalt den Varällus hie und lasse in bredien in den stuben »). MM. de Berne aux Quatre-Ministres, 12 déc. 1529 (H. II, p. 217, 218, n° 273, Aktens, n° 2658). C'est le 13 septembre que fut décidé à Berne l'envoi de Farel à Neuchâtel (Aktens. n° 2516).

leurs puissants alliés, et demander ce qu'il fallait faire du cordelier. Par lettre du 12 décembre, MM. de Berne ordonnent de garder Régis en prison et de le juger cinq jours plus tard; leurs délégués assisteront à sa comparution, exposeront leurs griefs et « feront partie » contre lui.

Cette quinzaine de pourparlers ne fut sans doute pas perdue par Farel. Avec son zèle et son tempérament passionné, il parla plus librement dans les maisons, puis aux portes de la ville, peut-être dans les rues, s'efforçant de gagner des partisans à la Réforme et plus encore de répandre la Parole de Christ. Le 15 décembre, Farel scellait du sceau de son hôte et expédiait à Noville, au pasteur Guillaume DuMoulin et à ses collègues du bailliage d'Aigle, une lettre où il leur parle de ses succès d'évangéliste à la Neuveville, dans les villages voisins, et aussi à Neuchâtel : « Frères très chers, leur disait-il, je ne voudrais pas vous cacher ce que Christ a fait chez les siens; car contre toute espérance, il a ici remué les cœurs de beaucoup, de telle sorte que malgré les préceptes tyranniques et les oppositions des tonsurés, ils se sont hâtés vers la Parole, que nous avons annoncée aux portes des villes, dans les villages, dans les cours et dans les maisons; ils m'écoutaient avidement et (chose admirable à dire) ils croyaient presque tout ce qu'ils ont entendu, même alors que ces [vérités] sont fortement combattues par des erreurs profondément imprimées [en leur esprit]¹. »

Le surlendemain, vendredi 17 décembre, comme on l'a vu plus haut, Farel se rendit à la Neuveville et avec les députés bernois, il soutint la plainte contre le curé Jean Bosset. La députation bernoise fut-elle le 18 à Neuchâtel et ne put-elle obtenir la condamnation de Guy Régis ? Ou, pour des motifs à nous inconnus, peut-être l'intervention de Fribourg, Berne retira-t-elle sa plainte ? En tout cas Régis fut libéré, et dans des conditions telles que publiquement, et avec plus d'audace, il reprit ses attaques contre les Bernois et la Réformation. Le 20, Messieurs informaient J. J. de Watteville de ces attaques que leur avait signalées Farel, et ils priaient l'avoyer d'enquêter sur cette affaire, pour qu'ils puissent défendre l'honneur de Dieu et le leur. On peut donc supposer que Farel, quittant Neuchâtel s'est arrêté le 19 à Morat, et par Berne a regagné ensuite sa paroisse d'Aigle².

Il allait la quitter définitivement un mois plus tard. Le Conseil de Morat, qui venait de l'entendre prêcher, pria le 22 décembre le Conseil de Berne de lui envoyer Farel comme pasteur. Morat s'étant le jour des Rois prononcé en majorité pour la foi nouvelle, Farel reçut le 22 janvier 1530 l'ordre de gagner sa nouvelle paroisse. Le messenger bernois et le Réformateur, partis d'Aigle le 26, furent fort grièvement injuriés par le vicaire de St-Martin de Vaud, près Oron, le lendemain; et le vendredi 28 Farel s'établissait à Morat comme pasteur français. Morat était pour la Réformation un point stratégique à fortifier; c'était un excellent centre de rayonnement pour agir dans le Vully et sur tout le pays romand; c'était en particulier un précieux poste d'observation pour surveiller l'évêché de Bâle et le pays neuchâtelois.

Ainsi le séjour à Neuchâtel de décembre 1529, dont la tradition devait embellir

¹ Farel à DuMoulin, 15 déc. 1529 (lat), *H.* II, n° 274, p. 218, 219, lignes 1-7.

² Berne à Watteville, 20 déc. 1529 (*H.* II, p. 220, 221, n° 275; *Aktens.* n° 2671). Sur l'affaire Jean Bosset, voir plus haut, p. 197. Pour la date exacte cp. *BIENNE*, Arch. XXVII, p. 432, 433, *Réform. dans le Jura bernois*, p. 89.

les détails et accroître l'importance, n'a été en somme qu'une pointe d'avant-garde¹, et sans doute Farel, comme les Bernois et Wildermuth, l'entendaient bien ainsi. Néanmoins ce passage du Réformateur ne fut pas sans conséquences. La question religieuse avait été posée à Neuchâtel; quelques bourgeois peut-être prenaient goût aux idées nouvelles; un plus grand nombre entrevoyaient les avantages que procurerait à leur ville la Réforme, déjà victorieuse à Berne et à Bienne. Le mouvement réformateur, maintenant lancé, allait sourdement se renforcer, puis conquérir la Ville et pénétrer dans la Seigneurie de Valangin, enfin s'étendre à presque tout le pays de Neuchâtel. Encore faut-il, avant de retracer ces événements, rappeler, au moins sommairement, la situation politique et ecclésiastique des deux petits Etats féodaux, dont l'action de Berne et l'activité de Farel et de ses compagnons vont modifier les destinées.

2. LA SITUATION POLITIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE DU COMTÉ DE NEUCHÂTEL VERS 1530.

Parmi les facteurs politiques qui contribuèrent au succès de la Réformation et à la manière dont elle s'est imposée dans la contrée de Neuchâtel, les deux plus importants furent d'abord les relations avec les Suisses, avec Berne spécialement, ensuite la faiblesse du pouvoir souverain dans ce petit Etat ou plus exactement le fractionnement de l'autorité qui caractérisait alors les pays non encore dégagés du régime féodal.

De par sa situation géographique, le « comté de NeufChâtel », bien qu'en relations étroites et fréquentes avec la Savoie, la France et surtout la Bourgogne, s'orientait vers le pays des Ligues. De fait, depuis le XIII^e siècle, comtes, chanoines, bourgeois avaient conclu des alliances et combourgeoisies avec Bienne, Neuveville, Payerne, mais surtout avec Fribourg, Soleure, Lucerne et avec le puissant Etat de

¹ Durant ces quinze jours, Farel, selon la tradition, aurait évangélisé non seulement Serrières, mais aussi le Landeron, Valangin et Boudry (Chopard). Aucun document ne confirme ces données; celles concernant l'évangélisation du Landeron, de Valangin, de Boudry, sont récentes et purement fantaisistes. Par contre, l'activité de Farel à Serrières, paroisse toute voisine de la ville et dépendant de MM. de Bienne, paraissait, jusqu'en 1927, bien établie. A côté de la tradition, n'avait-on pas une lettre du curé Beynon à MM. de Bienne du 17 janvier 1530 (*P.* p. 3, 4, note 10), dans laquelle le curé de Serrières demande un sauf-conduit pour aller à Bienne « oyr les demandes de vostre dict prescheur et de Jehan Uriet », à cause d'un grand « troublement » dont il s'est rendu coupable. C'était, semble-t-il, la suite d'une scène qui se serait produite près de l'église de Serrières, où la prédication de Farel aurait été troublée par l'intervention du curé et de ses paroissiens. Or comme le prouve une lettre de Jehan Houriet, maire de St-Imier, à MM. de Bienne du 9 janvier (1530), le procès engagé contre Emer Beynon se rapporte à une scène qui s'est passée, non à Serrières, mais dans la collégiale de St-Imier. « Et le curé de Sarrières ly a esté a la predication et a troblé le prédicant [au sujet] de l'eufretoyre [offertoire]... Beynon, chanoine de St-Imier et fort hostile aux idées nouvelles, a contredit violemment le prédicant de MM. de Bienne, qui était, non pas Farel, mais Jehan DuPasquier (Voir BIENNE, Arch. XLVI, p. 83, CXXVIII, p. 46, *Réform. dans le Jura bernois*, p. 38 et 39). Le texte de la lettre à DuMoulin ne prouve pas que Farel ait évangélisé les environs de Neuchâtel; les termes employés s'appliquent mieux aux localités voisines de Neuveville. Aucune trace non plus dans les débats entre Beynon et ses paroissiens de l'activité directe du Réformateur. Il semble bien que la tradition aura reporté en décembre 1529 les courses d'évangélisation que Farel a faites durant l'été 1530.

Berne¹. Comtes, chanoines, bourgeois, dont les intérêts étaient souvent divergents, obtenaient de ces alliances protection, sanction de leurs privilèges ou de leurs droits, garantie des relations de bon voisinage. Pour les cantons, le Comté et la Ville alliés couvraient la frontière du Jura et gardaient une des routes vers les contrées du blé, du vin et du sel, tandis que Berne y trouvait un point d'appui pour ses projets politiques.

Mais les alliances avec les cités suisses étaient un peu un protectorat. Elles n'empêchaient pas qu'on usât, cas échéant, de la manière forte vis-à-vis des combourgeois welches. Neuchâtel, qui avait pourtant renouvelé en 1504 ses combourgeoisies avec Berne et Fribourg, en avait fait par deux fois l'expérience. En janvier 1511, c'est Fribourg qui se montrait menaçante pour une question de droit d'asile. Philippe de Chauvirey, alors gouverneur du Comté, avait accueilli Georges Auf der Fluh ou Supersaxo, chef du parti français en Valais, grand ennemi du cardinal Schinner, que les Fribourgeois avaient emprisonné à la requête du pape Jules II et qui s'était enfui de leurs prisons. Fribourg fit aussitôt marcher contre son allié 300 hommes que commandait Dietrich d'Englisberg, Chauvirey n'évita les hostilités qu'en remettant Supersaxo à l'avoyer bernois Guillaume de Diessbach. Non seulement les Fribourgeois ne prêtèrent aucune attention à la protestation que, de Lucerne, le comte de Neuchâtel adressait à Bade à leur avoyer Pierre Falk (2 février 1511), mais en août encore, fort excités contre les Neuchâtelois, ils parlaient d'occuper leur ville².

C'était peu de chose d'ailleurs à côté du coup de force par lequel, l'an d'après, les Confédérés confisquèrent le Comté et l'administrèrent comme pays sujet durant dix-sept années. On sait comment, sous l'influence du cardinal Schinner, et à la suite des traités avec le pape (14 mars 1510) et avec l'empereur (7 février 1511), les Suisses, changeant de politique, déclaraient en avril 1511 la guerre à la France. Louis I^{er} d'Orléans-Longueville, comte de Neuchâtel, qui avait combattu pour le roi Louis XII et l'avait représenté à Zurich, devenait ainsi l'ennemi des Liges. Aussitôt, sous le prétexte d'une attaque possible des Français par le Jura, Berne et les trois autres cantons combourgeois, Soleure, Fribourg et Lucerne, occupaient la ville et le comté (mai 1512). Le 17 décembre, ils associèrent à leur conquête les huit autres cantons, qui la garantissaient, tout en reconnaissant les privilèges des anciennes combourgeoisies, celle de Berne surtout. Dès lors les cantons gardèrent le comté malgré les droits de Jeanne de Hochberg et malgré ses protestations et ses démarches pour recouvrer son patrimoine. Ils le firent administrer par des baillis, nommés à tour de rôle par les cantons pour deux années et dont le gouvernement ferme fut en somme équitable et bienfaisant. C'est treize ans après Marignan et après la paix perpétuelle entre la France et les Suisses que Jeanne, passant par Neuchâtel en avril 1529, se rendit avec son fils aîné à la Diète de Bade et obtint enfin que son comté lui fût restitué. Remise solennelle en fut faite à son oncle, le prévôt Olivier de Hochberg, par le banneret bernois Nicolas de Graffenried, escorté des députés de Fribourg et Soleure, le 30 juin 1529, juste six mois avant l'arrivée de Farel. Que l'occupation suisse ait préparé la crise qui la suivit de si près, c'est fort probable; mais de quelle manière et dans quel sens,

¹ Pour les 61 textes des traités conclus par les Neuchâtelois de 1290 à 1527, voir J. JEANJAQUET, *Traité d'Alliance et de Combourgeoisie de Neuchâtel avec les Villes et Cantons suisses*, 1923. Jeanne de Hochberg renouvela les combourgeoisies avec Lucerne, Berne, Soleure, Fribourg les 19 mai, 4 et 7 juin, 5 juillet 1529.

² BOYVE II, p. 217. M. N. 1881, p. 64-66.

il est plus difficile de le dire¹. Il semble bien que l'occupation suisse a renforcé la puissance et l'indépendance des bourgeois à l'égard de la Seigneurie, comme vis-à-vis des nobles et de l'Eglise. Peut-être au sein même de la bourgeoisie, se produisit-il alors une certaine opposition contre les dirigeants de la Ville et quelque hostilité entre pauvres et riches. Le règne des baillis ébranla aussi la confiance et le respect à l'égard de la souveraine; il inspira la crainte des Liges, spécialement celle de Berne, et l'habitude d'obéir aux ordres et volontés des Bernois. Le désir de la Ville d'accroître encore ses biens et sa puissance, l'hostilité des bourgeois contre le Chapitre et contre les religieux, trop riches et peu aimés, la formation d'une minorité avide de changements, c'étaient là bien des éléments de révolution politique qui allaient se combiner à la crise religieuse, lorsqu'un pouvoir débile aura remplacé la main ferme des Confédérés.

L'autre cause de faiblesse pour l'autorité séculière et de succès pour la Réforme, c'était l'organisation toute féodale du comté de Neuchâtel, sa division interne et le morcellement du pouvoir. Sous la suzeraineté de Madame se rangeaient non seulement la seigneurie vassale et quasi indépendante de Valangin, les fiefs de Vaumarcus et Gorgier, de Travers, de Colombier, le Chapitre de la Collégiale, les abbayes et prieurés, mais surtout les quatre bourgeoisies de Neuchâtel, du Landeron, de Boudry, du Vaux Travers, les châtelainies, mairies, paroisses, qui étaient chacune un petit monde à part ayant son esprit et ses intérêts particuliers. Aussi la Réformation s'établira-t-elle presque dans chaque paroisse d'une manière différente. Mais la grande cause d'affaiblissement du pouvoir comtal était la coexistence de ce que certains manuscrits appellent la *Seigneurie* et la *Coseigneurie*, c'est-à-dire le souverain et la Ville, le gouverneur du comté et les Quatre-Ministres.

Du 19 août 1503 au 23 septembre 1543, exception faite des dix-sept ans de l'occupation suisse, a régné sur le pays de Neuchâtel « illustre, très redoutée et souveraine Dame, Madame Jehanne de Hochberg, duchesse de Longueville, marquise de Rothelin, comtesse de Dunoy, Neufchâtel, Tancarville et Montgomery, princesse de Chastellaillon, viscontesse de Melun, dame de Seurre, St-Georges et autres lieux ». C'était une nature bienveillante, généreuse jusqu'à la prodigalité, dépourvue de sens pratique, un vrai bourreau d'argent. Attachée sincèrement à la foi ancienne par éducation et tradition, cette princesse n'avait ni l'instruction, ni l'intelligence qui ouvraient à la culture nouvelle l'esprit d'une Marguerite d'Angoulême ou d'une Renée de Ferrare; les attaques personnelles de Farel, les troubles et la diminution de son pouvoir que provoqua la crise religieuse, ne pouvaient que renforcer son hostilité à l'égard de la Réforme, dont elle profitera d'ailleurs pour en faire argent, n'ayant ni assez de foi, ni assez d'énergie pour la combattre. D'ailleurs, toujours désireuse de visiter ses bourgeois « de par delà » et de faire bonne chère avec eux, elle ne devait, depuis sa visite de 1529, plus remettre les pieds dans son héritage paternel².

¹ Pour l'occupation de Neuchâtel par les Suisses, consulter NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Manuel A du Conseil d'Etat; Eidg. Abschiede III, 2; BOYVE, II, p. 221-295; F. de CHAMBRIER, *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 264-291; J. JEANJAQUET, *ouv. cit.*, p. 238-263.

² Petite-fille de Rodolphe IV de Hochberg, qui avait hérité de son oncle Jean de Fribourg le comté de Neuchâtel, Jeanne était l'unique enfant de Philippe (1454-1503), serviteur du Téméraire, puis de Louis XI, grand maréchal de Bourgogne, gouverneur et sénéchal de Provence, et de Marie de Savoie. Fiancée d'abord à Philippe de Baden, Jeanne avait épousé en 1504, Louis I^{er} d'Orléans-Longueville,

Georges de Rive, sire de Prangins, qui gouverna le comté de Neuchâtel de juillet 1529 à sa mort, le 20 juin 1552, est le principal personnage auquel se heurteront Farel et les novateurs. Ce gouverneur a été un loyal et fidèle serviteur de ses souverains, et c'est à son dévouement éclairé et à sa prudence que Jeanne de Hochberg doit d'avoir conservé son petit Etat suisse durant la crise de la Réforme. De nature et par ses attaches de famille, Prangins était hostile à la foi nouvelle et à celui qui la prêchait. Mais bourgeois et vassal de Berne, il visera à éviter une nouvelle occupation du comté, et n'hésitera même pas, pour sauvegarder les intérêts de ses maîtres, à se rattacher à la nouvelle religion, une fois qu'elle aura triomphé dans le pays romand¹.

Comme gouverneur et lieutenant-général, Georges de Rive, en l'absence du souverain, présidait les Etats de Madame ou Audiences générales, cour suprême de justice féodale, composées des nobles, détenteurs de fiefs, de gens d'Eglise et d'officiers et bourgeois. Il exerçait le gouvernement avec la collaboration des « gens du conseil de Madame » ou Conseil d'Etat, et par le moyen des châtelains, maires et autres officiers. En 1530, le Conseil d'Etat, comme Farel venait d'en faire l'expérience, était hostile à la Réformation², à part deux de ses membres : Jean-Jacques de Watteville (1504-1565), seigneur de Colombier qui, huit fois avoyer et représentant de Berne dans le Comté, tenait à la religion de sa cité autant qu'à ses droits et sera l'agent actif de la Réforme, et d'autre part le châtelain de Thielle, Jehan Merveilleux (1497-1561), que ses alliances de famille à Fribourg auraient dû

arrière petit-fils de Dunois et par là de sang royal, fondateur de la dynastie française qui règnera deux siècles sur Neuchâtel. Veuve dès 1515 et duchesse douairière de Longueville, elle avait eu quatre enfants : Claude, tué déjà en novembre 1524, Louis II d'Orléans-Longueville, dont l'unique enfant, François, succédera à sa grand-mère en 1543, et dont la femme, Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise, se remariera avec Jacques V d'Ecosse et sera la mère de Marie Stuart; François, marquis de Rothelin, le futur époux de Jacqueline de Rohan et père de Léonor, à qui reviendra le comté à la mort de son cousin en 1551; Charlotte enfin, qui épousera en 1528 Philippe de Savoie. Sur les Hochberg, cp. E. BAUER, *Rodolphe de Hochberg*, 1928; A. BOVET, *Philippe de Hochberg*, 1918 (position de thèses); D H B S IV, p. 125 et le *Tableau généalogique*, Pl. XXIII. Le portrait de Jeanne est donné, Pl. XVII.

¹ D'une famille bourgeoise de Payerne, mais ambitieux, Rive avait servi en France (1499-1500) et devenu agent du Roi, il avait été emprisonné par Berne et menacé par Fribourg, pour avoir fait à Payerne des levées au service de Louis XII. Il eut un rôle actif auprès des Liges sous François I^{er}, et encore en 1530, à Lucerne, il promet aux cantons catholiques l'appui du Roi pour défendre leur foi. Dans l'entre-temps, de 1521 à 1528, Georges de Rive avait servi le duc de Savoie, Charles III, ainsi aux diètes de Lucerne (1524) ou encore à Payerne (1530); surtout dès 1518, il s'employa d'entente avec le célèbre avoyer fribourgeois, Pierre Falk (1470?-1519), à la restitution du comté de Neuchâtel. Sa situation sociale avait marché de pair avec sa carrière politique. Déjà bourgeois de Berne, Georges de Rive avait acquis en 1503 la baronnie de Prangins, avec les seigneuries de Grandcour, Genollier, Bellerive. Il avait épousé Isabelle, fille de Roland de Neuchâtel-Vaumarcus et de Sophie de Ringoltingen; sa femme lui apportait les fiefs de Hermligen et Merligen et lui donna trois filles; l'aînée, Françoise, épousera Franz auf der Fluh, puis en 1532 Jean Roch de Diessbach; la seconde, Jeanne, femme de Claude d'Allez, sire du Rosay, provoquera la crise de 1541-1542. Montraille, maître d'hôtel de Jeanne de Hochberg, souhaitait, sans succès d'ailleurs, qu'elle ne disposât de rien sans le conseil de Georges de Rive (1532); et Louis II d'Orléans écrivait au gouverneur, méconnu par sa mère et attaqué par la Ville : « ... J'ay en vous parfaite fiance, estant assuré que des rapportz qui me pourraient estre faicts de vous, je n'en aurai aucune créance, estant bien seur de vostre loyaulté et preudhomme. » Voir M. N., 1882, p. 57-64, 124-128, CHAMBRIER, *passim*.

² Le Conseil du prince était formé en 1530 de trois hommes d'Eglise : Olivier de Hochberg, oncle de Madame et prévôt du chapitre, et des chanoines Simon de Neuchâtel et Pontus de Soleillant; de quatre nobles : J.-J. de Watteville, Roland de Diesse, sire de Champey en Franche-Comté, Pierre Vallier et Jean Merveilleux, plus le notaire Claude Baillods.

rattacher à l'ancienne foi, mais que ses relations avec les Suisses comme truchement du roi de France, et ses convictions disposeront à soutenir et à renseigner les Réformateurs¹. Parmi les officiers du gouverneur, le notaire apostolique et séculier, Pierre Chambrier († 1545), châtelain de Boudry, du Landeron, maire de Neuchâtel, paraît avoir partagé les vues de Georges de Rive dont il était le bras droit. Claude Baillods († 1558), châtelain de Vaux Travers, dont la femme, Jeanne Franchet, resta secrètement catholique, adhèrera également à la Réforme triomphante, comme le châtelain de Boudry, Henri Vouga († 1542), hostile d'abord, puis favorable aux prédicants, tandis que Pierre Vallier, maître d'hôtel de Madame et Guillaume Vallier, châtelain du Landeron, restaient fidèles à la foi ancienne.

Mais en somme, ce qui devait déterminer politiquement la victoire de la Réformation, ce sera l'adhésion de la Ville de Neuchâtel, et rien ne prouve mieux le degré de puissance et d'autonomie auquel avaient atteint les bourgeois depuis leurs premières franchises d'avril 1214, imitées de celles de Besançon. Sans doute, la bourgeoisie se déclarait fidèle sujette de Madame, qui était représentée auprès d'elle par son châtelain et par son receveur ou « mayor » (maire) de Neuchâtel; Comté et Ville avaient des intérêts communs pour les relations extérieures, les lois, les affaires ecclésiastiques, et les réglaient ensemble. Mais la Ville, alliée de Berne dès 1406 et lui fournissant un contingent militaire, avait aussi sa politique, ses privilèges, ses intérêts et ses ambitions. Les actes de la Coseigneurie étaient signés des « Quatre-Ministralx, Conseilz et Communaulté de NeufChastel ». La « communauté », c'était l'ensemble des bourgeois qui seuls avaient des droits dans la cité, les simples « habitants » n'en ayant aucun; ils se divisaient en bourgeois « manants », résidant dans la ville et qui dès lors étaient de beaucoup les plus influents, et en bourgeois « forains », qui, habitant d'autres localités du Comté, se plaignaient d'être traités en inférieurs, mais n'en défendaient pas moins (et ils le feront lors de la Réforme) les intérêts et la politique de la Ville. L'assemblée plénière de la bourgeoisie, sorte de Conseil général appelé parfois « Conseil des Soixante » était consultée pour les affaires importantes. Le « Conseil des Quarante » avait été institué en 1522, par le bailli Nicolas Halter

¹ Fils de Guillaume Merveilleux (1470-1531), banneret de la Ville, châtelain de Thielle de 1517 à 1535, Jehan Mervylouse, Tschan Mermiliut ou Wunderlich, comme l'appelaient les Suisses, avait épousé Ursule Faulcon, la fille de l'avoyer Falk, puis Elisabeth de Praroman, toutes deux Fribourgeoises. Agent de François I^{er} à Lucerne en 1522, il fut chargé, de 1526 à 1553, de missions souvent importantes à Berne, Soleure, Fribourg, Genève, et surtout à Bade auprès des diètes, et il reçut le titre de secrétaire-interprète du Roi. Anobli par Jeanne et gratifié du tiers de la dime de Coffrane pour ses services lors de la restitution du comté, Merveilleux était assez riche pour acquérir de nouveaux fiefs, construire le château de Peseux, avancer à sa souveraine ou au comte de Valangin des centaines d'écus soleil. Conseiller, membre des Audiences, arbitre en 1539 entre Jeanne et les bourgeois, il était estimé homme prudent, sûr et de sage avis, et pas à Neuchâtel seulement. De sa probité et fidélité les ambassadeurs Ménage et Lyncourt écrivent en 1548 à Henri II : « Vostre truchement Merveilleux vous a fidellement et dextrement servy tellement que par son service nous pensons que les practiquans se sont plus promptement et avec moindres demandes résolus aveque nous. » En 1554, Sébastien de l'Aubespine dit aussi : « Sa bonne volonté est aultant entière et parfaicte à vostre service que de loyal et ancien serviteur qui soit vivant au monde, n'ayant goutte de sang sur luy, ni bien, qu'il ne vouldist employer en cest endroit; et s'il a desisté de venir aux journées çà et là, c'est pour sa vieillesse et incommodité et non faulte d'affection, car en ce qu'il peult, cependant il ne dort pas » (PARIS, B. N. f. f. 17890 f° 259, et f. f. 20991.) — Sur ce personnage, NEUCHÂTEL, Arch. MERVEILLEUX, Comptes de Jeh. Merv. pour régler les pensions de MM. des Liges (décembre 1529); 24 lettres de souverains et ambassadeurs français de 1528-1555; actes et titres. Cp. ROTT, *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, 1900, et E. ROTT, *Les Merveilleux* (M. N., 1898, p. 231).

et les Cantons pour apaiser le mécontentement¹ qui se faisait jour dans certains milieux et parmi les bourgeois forains; c'était une commission de 30 « manants » et 10 « forains » qui surveillait l'administration et les aliénations de biens, participait à la fixation des taxes, à la garde des sceaux, ou aux nominations. Mais le vrai gouvernement de la Ville était le « Conseil des Vingt-Quatre », conseil étroit ou sénat, dont les Quatre-Ministres, qui en faisaient partie, étaient le comité permanent et exécutif, un peu ce qu'était le bourgmestre ou l'avoyer dans les cités suisses². C'est l'attitude des Vingt-Quatre qui décidera de la victoire définitive de la Réforme dans la Ville et par suite dans le Comté. Ces bourgeois de Neuchâtel, vigneron, pêcheur, artisan, négociant, ayant en général courtill, champs ou vignes, formaient une population rude, prompte aux rixes et aux procès, âprement attachée à ses biens et à ses droits. Sans grandes préoccupations intellectuelles, ils étaient de foi traditionnelle et superstitieuse, sans révoltes contre la doctrine du passé, mais envieux des richesses de l'Eglise, impatients de son joug et de ses dîmes, irrités de l'avidité et de l'esprit de chicane de ses représentants.

A Neuchâtel, comme ailleurs, l'état de l'Eglise explique l'accueil favorable que plusieurs firent à Farel. Sans doute, comparée à ce qu'elle était un siècle auparavant³, la situation ecclésiastique s'était sensiblement améliorée. On avait institué de nouvelles paroisses, réparé et embelli ce qui servait au culte, et spécialement au début du XVI^e siècle, construit nombre d'églises et de chapelles⁴. Les manifestations extérieures de la piété ne manquaient pas. Les donations pieuses étaient fréquentes et faites non seulement au clergé local, mais aussi à Rome, bien qu'au dire de Boyve,

¹ Les délégués des Liges décidèrent le 4 mai 1520 « qu'on infligera une amende à la Ville pour les assemblées secrètes qu'elle tient contre le Conseil ». (Neuchâtel, ARCHIVES DE L'ETAT, Manuel A. Cp. Eidg. Abschiede III. 2. p. 1233.)

² Les Quatre-Ministres étaient, semble-t-il, en 1530, le banneret Guillaume Merveilleux, Blaise Hory, Guillaume Fossenet et Guillaume Tribolet; le boursier Jean Jaquemet; le secrétaire Antoine Bretel. A. PIAGET, ouvr. cité, p. 573, 574 donne les noms des membres du Conseil étroit. Malheureusement on ne sait rien des partis, oppositions de tendances, de fortunes, d'ambitions, de haines personnelles, qui pouvaient exister entre les bourgeois et déterminer leur attitude dans la révolution religieuse. La destruction des Registres du Conseil de Ville, par l'inondation de 1579, ne permet plus de retracer l'histoire de la vie intérieure de Neuchâtel au XVI^e siècle.

³ L'enquête que Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, fit faire dans son diocèse du 19 octobre 1416 au 27 juin 1417, présente un triste tableau du délabrement des sanctuaires, de l'ignorance, de la misère morale et matérielle du clergé. La relation latine des visiteurs renferme quelques traits caractéristiques : A Neuchâtel, des onze chanoines, quatre, plus le curé, ont chez eux des femmes suspectes. Au Val-de-Travers (Vallis transversa), qui ne forme alors qu'une paroisse de 120 feux, le curé Renaud Bugniet ne réside pas et n'a pas de dispense de résidence; son jeune chapelain, Aymo Gineta, souvent absent, est de petite science et n'a pas licence d'officier, non plus que celle de s'absenter; tous deux sont concubinaires. A Dombresson, le curé Aymo Bugniet était accusé par ses paroissiens d'être joueur et concubinaire, de tenir taverne et tripot, d'avoir détourné un marchand biennois, dépouillé son église et d'y avoir même enterré une courtisane. [DUCREST,] *La visite des Eglises du diocèse de Lausanne en 1416 et 1417* (Mémoires et Documents, II^e série, tome XI, Lausanne, 1921). — L'abbé François JEUNET dans *L'Eglise catholique dans le canton de Neuchâtel* (Etrennes neuchât., Locle, 1893) ou Gaston BOURGOIN dans *La Réforme en pays de Neuchâtel* (Monatrosen LXIX, LXX, Fribourg, 1925), paraissent avoir singulièrement embelli et adouci la réalité.

⁴ Au commencement du XVI^e siècle, on avait consacré à Cortaillod la chapelle St-Nicolas (3 juin 1505), celle des Verrières, dédiée au même saint, l'église de Saint-Blaise (1516), consacrée au patron du village et qui remplaçait l'ancienne chapelle Marie-Madeleine; et dans la seigneurie de Valangin, l'église de la Sagne (1499), la collégiale St-Pierre à Valangin (3 juin 1505) et la chapelle St-Humbert (1517) à la Chaux-de-Fonds.

le cordelier Bernardin Samson, marchand d'indulgences, ait été mal accueilli en 1518 par les Neuchâtelois¹. Les confréries étaient nombreuses et de tous genres; celles du Saint-Esprit et de la Sainte-Trinité étaient les plus connues; leurs fêtes comportaient une partie liturgique et religieuse². On jouait à Neuchâtel, comme ailleurs, des mystères de la Passion et de la Résurrection. On s'en allait volontiers en pèlerinage; on parla longtemps de celui que firent en 1519, jusqu'en Terre sainte dix-huit clercs et laïques, parmi eux le curé du Locle et l'avoyer Falk, qui n'en devait pas revenir.

Mais cette religion toute de rites, de formes, d'habitudes, ne paraît pas avoir eu grande action sur les sentiments, le Neuchâtelois étant en général peu mystique, ni sur la conduite; on ne verra par la suite que trop d'exemples de la grossièreté et de la licence des mœurs, et la noblesse, qui n'est guère plus morale que le peuple, utilisait son influence à s'affranchir des règles disciplinaires du catholicisme³. L'Eglise neuchâteloise d'avant la Réforme ne savait pas davantage éveiller les besoins intellectuels, ni répondre aux aspirations du temps. C'est en 1522 seulement que les députés de la Diète suisse, et non les chanoines, délibèrent d'appeler un prédicateur à Neuchâtel pour les dimanches et jours de fête⁴. L'Eglise surtout s'incarne dans le clergé, qui ici n'est sans doute ni meilleur, ni pire qu'ailleurs.

Le clergé régulier était représenté, dans le Comté, par la Chartreuse de la B. Marie du saint lieu de la Lance⁵, fondée en 1317, et dont les huit religieux avaient une maison et quelques vignes à Auvernier, puis par l'abbaye bénédictine de l'Isle St-Jehan, près Cerlier, qui, vendue d'ailleurs aux Bernois en 1517, venait d'être sécularisée, enfin et surtout par celle des Prémontrés de Fontaine-André (1143), enrichie par dons d'importants domaines et patronne des cures de Cressier et de Meyriez. Comme ces abbayes, les prieurés clunisiens de Bevaix (998), Corcelles (1092) et Môtiers-Travers (vers 1100) vivaient pour eux, sans appui séculier, et leurs droits et leurs domaines étaient une proie tentante.

¹ BOYVE II, p. 243.

² Une de ces confréries, fondée pour le tir à l'arquebuse, subsiste encore au Landeron (M. NOSÉDA, *L'honorable confrérie des SS Fabien et Sébastien*. M. N. 1927, p. 113.)

³ Ainsi, en 1506, plusieurs familles nobles obtiennent du pape Jules II le droit de prendre un confesseur de leur choix qui les absoudra de leurs fautes ou les dispensera de vœux gênants (BOYVE II, p. 206, 207.)

⁴ Eidg. Abschiede IV. 1, p. 192. L'abbé Jeunet signalait aux Archives de Turin une lettre de l'évêque de Genève, Pierre de la Baume, de 1527, mettant en garde ses diocésains contre la diffusion des livres pestilentiels et hérétiques, imprimés à Neuchâtel. Ce renseignement, s'il était exact, aurait impliqué une certaine activité intellectuelle dans cette ville et l'existence d'une tentative de réforme antérieure à celle de Farel. Il semble bien que l'abbé Jeunet a fait une confusion. Le surintendant des ARCHIVES DE TURIN, auquel nous nous sommes adressés et que nous remercions ici de son obligeance, a retrouvé deux lettres, mais de Charles-Quint à Pierre de la Baume, datées de 1526 et ne renfermant aucune allusion à l'hérésie: « Facendo ricerche nella categoria « Ginevra », si sono ritrovate due lettere del Imperatore Carlo V al detto vescovo il 28 e 30 aprile 1526. E' d'uopo tuttavia avvertire che esse non trattano affari religiosi, bensì affari politici. » (Communication du 2 février 1928.)

⁵ Sur la Chartreuse de la Lance, M. N. 1879, p. 223, 281: GREMAUD, *Nécrologie de la Chartreuse de la Lance* (Mémoires et Documents, II^e série, tome XXXIV). Sur l'abbaye de St-Jean[-le-Baptiste, abbazia Herilacensis], cp. DHBS, V, p. 677. Sur Fontaine-André, NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, *Obituaires*; M. N. 1865, p. 174; 1884, p. 132; 1900, p. 77, 124. Fr. Louis Colomb († 1539), bourgeois de Neuchâtel, qui en fut dès 1526 le dernier abbé, est souvent cité dans les actes du temps; il paraît s'être préoccupé surtout de l'administration de son temporel; il avait trois « norris », c'est-à-dire trois bâtards qu'il fera légitimer en 1530 et 1531 (Acte de légitimation de Louisa Colomb, P. p. 60, note 1).

Le clergé séculier avait à sa tête les chanoines, presque tous gens de noblesse ou même apparentés à la famille comtale. Le prévôt du chapitre, Olivier de Hochberg, seigneur de Ste-Croix, prieur de Brou, qui allait recevoir le prieuré de Vaux Travers, était en effet, l'oncle de Jeanne et le conseiller politique des Orléans-Longueville. Affable et rusé, celui que les réformateurs surnommeront le « prince-lépreux », ne pouvait avoir que mépris et répulsion pour les idées nouvelles. Mais fort attaché à sa famille, il en faisait passer les intérêts avant ceux de l'Eglise et avant ceux des chanoines. Ceux-ci ¹ étaient à couteaux tirés avec leur prévôt, comme ils avaient entre eux des conflits et des procès interminables. Logés tout près de leur Collégiale dans des maisons d'où ils dominaient la ville, jouissant de leur prébende et de nombreux privilèges, ils avaient comme office de « lyre et chanter le service de Dieu » ; ils étaient diplomates, administrateurs, possesseurs de nombreux bénéfices ; on eût vainement cherché parmi eux un théologien, plus encore un homme de foi, capable de tenir tête à Farel et d'unir les forces conservatrices contre la Réforme naissante. Le clergé de la ville, curé, hospitalier, chapelains, vicaires, se plaignait que le Chapitre le traitât chichement et lui refusât son dû. La Ville surtout était en lutte continuelle avec les chanoines qui mettaient autant de ténacité à exiger la dîme des vignes des bourgeois qu'à leur refuser l'éminage des champs du Chapitre. En face de tant d'envies ou de haines, que valaient les droits écrits, la combourgeoisie avec Berne, l'appui de la souveraine et du gouverneur, sur lesquels comptait aveuglément le Chapitre ?

Outre son égoïsme corporatif, le clergé de la fin du Moyen âge souffrait à Neuchâtel, comme ailleurs, de son asservissement aux pouvoirs et aux intérêts séculiers. L'autorité directe de l'évêque sur le clergé, nerf de l'organisation catholique, était quasi annihilée. Dans les procès ecclésiastiques, on recourait sans doute à l'officialité de Lausanne, puis à celle de Besançon ; mais à part cela, ni l'évêque Sébastien de Montfalcon, ni l'archevêque Antoine de Vergy ne pouvaient faire sentir leur autorité au clergé neuchâtelois. Dans leur serment ², chanoines et chapelains promettaient d'abord fidélité et obéissance au souverain. Si la plupart des clercs restaient attachés à la Sainte-Eglise comme à l'arche de leur salut, bien peu étaient prêts à se sacrifier pour elle, et moins encore à compter sur elle pour défendre leurs droits et leur indépendance. Surtout c'est la puissance séculière qui assurait au pauvre curé ou vicaire les revenus de son bénéfice, c'est-à-dire ses moyens d'existence. Ces revenus,

¹ Outre le prévôt, le Chapitre de Neuchâtel comprenait en 1530, le vice-prévôt Guy de Breuil, et son coadjuteur Guillaume Morel ; le procureur du Chapitre, Ponthus de Soleillant, comte de Lyon et curé de St-Germain († 1537) ; Jehan de Coeve ou de Cothenan, aussi chanoine de Porrentruy et curé de Saint-Blaise, Nicolas de Diessbach, coadjuteur de l'évêque de Bâle, curé d'Aigle et Bex, prévôt de Soleure, prieur de Grandson et Vacluse ; Simon de Neuchâtel, sire de Gorgier et Travers et frère de Claude de Vaumarcus ; Benoit Chambrier († 1571), qui sera receveur de Neuchâtel, conseiller d'Etat et lieutenant général ; Jacques Baillo, auquel on a attribué des « Mémoires » perdus et qu'on a identifié avec celui qui fut maire de la Côte en 1554 ; Jacques et Benoît de Pontareuse (Pontherose), qui furent aussi chargés de missions en France ; enfin Jean de Lugnez, Amé Favier, Jean Goumoens dit de Biolley, André de Rutte et un chanoine Thues (ou de Diesse ?), dont les noms seuls sont mentionnés.

² Voici ce serment : « *Ego N. Canonicus sive Capellanus insignis ecclesie, juro et promitto esse fidelis et obediens Illustri ac potenti Domino nostro, Domino Comiti Novicacstri nec non successoribus eius ac etiam venerabilibus Dominis meis, Domino praeposito et Capitulo ipsius ecclesie, utilitatem et commodum eorum procurare et damnum evitare ; Consuetudines, Constitutiones et ordinationes, statuta scripta et non scripta proposui observare, nulli secreta capituli pandere, nec alteri indicta Ecclesia juramentum praestare. Sic me Deus adjuvet et haec sancta Dei Evangelia.* » (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, cah. A n° 87, copié au-dessous du titre des Articles de 1541 par le notaire Abram Rossel.



JEHANNE DE HOCHBERG
DUCHESSÉ D'ORLÉANS-LONGUEVILLE, COMTESSE DE NEUCHÂTEL
Musée Neuchâtelois 1905.



MESS^{RE} REYNE COMTE DE CHALLANT
N.º 1518.36
RENÉ DE CHALLANT
GRAND MARÉCHAL DE SAVOIE, SEIGNEUR DE VALANGIN
Musée Neuchâtelois 1904.

en argent, mais surtout en nature¹, différaient beaucoup de valeur de paroisse à paroisse; mais nulle part les paroissiens ne les fournissaient de gaité de cœur, et, n'était-ce la crainte ou la contrainte des autorités civiles, ils se seraient dérobés aux corvées, dîmes et coutumes plus ou moins vexatoires de l'Eglise. Les droits de patronat des cures appartenaient à des chapitres, couvents, seigneurs ou villes; le titulaire d'un bénéfice dépendait de ceux qui l'avaient nommé et tremblait devant eux. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que, malgré d'honorables exceptions, curés, recteurs, desservants aient été dominés par les préoccupations matérielles, d'esprit terre à terre, sans développement intellectuel ni religieux, parfois de moralité inférieure. Il faut moins s'étonner encore que, dans les contrées où triomphera la Réforme, le bas clergé ait accepté le nouvel ordre de choses et prêché pour vivre la doctrine des gouvernants.

Ainsi, dans le pays de Neuchâtel, dont la population, au début de 1530, était encore presque toute attachée au passé, l'action des facteurs politiques et ecclésiastiques qu'on vient d'indiquer, et celle de Berne, auront leur large part dans le succès de la Réformation. Toutefois, au XVI^e siècle, les préoccupations et passions religieuses se mêlent étroitement aux autres intérêts et souvent les dominent. La Ville devait profiter de la révolution religieuse et en a assuré le succès, c'est vrai : mais les bourgeois ont été eux-mêmes entraînés par une minorité jeune et ardente, gagnés par des gens de foi, et Farel a plus qu'aucun autre contribué à allumer les convictions nouvelles, à exciter et précipiter la révolution religieuse.

3. LA FORMATION D'UN PARTI RÉFORMATEUR A NEUCHÂTEL, L'ARRIVÉE DE FAREL, LA LUTTE, LA RÉVOLUTION ET LE SUCCÈS DE LA RÉFORME (JANVIER A NOVEMBRE 1530 ²).

Un mois à peine après le passage de Farel à Neuchâtel, les agents bernois y signalent à leurs commettants des troubles et une agitation qui peut devenir dangereuse pour l'ordre public et pour l'autorité des souverains. Aussi le 15 janvier, MM. de Berne demandent à François I^{er} qu'il autorise la duchesse de Longueville à visiter son comté et « mettre ordre en quelques affaires qui sont troubles ». Ils écrivent aussi directement à Jeanne, la priant « pour son grand profit de se trans-

¹ La situation des curés était la suivante : Chaque paroisse avait sa *maison de cure* avec les poses de terre qui en dépendaient; les revenus du curé, outre le *casuel*, consistaient dans le produit de ces terres que les paroissiens devaient labourer et cultiver; c'était la corvée dite « *pose* », dont on pouvait se racheter par une petite somme d'argent. Venaient ensuite comme revenus et par foyer : une *émine de froment, orge ou avoine*, la *dîme des agneaux*, la *dîme du chanvre*; à quoi s'ajoutaient le « *ressat* » ou repas de Pâques pour le curé, la « *poule des relevailles* », les donations faites aux Eglises et ce qu'on payait pour obtenir des « *lettres d'épousailles* » ou, quand se mariait un membre de la Confrérie des garçons, « *la compe des nopces* », et les *aumônes pour les trépassés*, et les *droits sur les offrandes du 30^e jour* ou ceux pour faire inscrire un défunt en la « *Règle* » ou « *Livre de vie* ». (D'après les revenus des cures de Fontaines et du Locle, P., p. 289, 290; 313, 314.)

² Les documents de janvier à juin 1530 sont empruntés à la correspondance des Orléans-Longueville. Pour la raison indiquée plus haut, il ne reste aucun document provenant de la Ville, c'est-à-dire des milieux où croissait l'agitation. De là, dans notre récit, une certaine part faite aux conjectures.

porter en bref par deçà ¹ ». Le Conseil de Soleure joignait ses instances à celles des Bernois. Ni Jeanne, ni ses fils, retenus en France par leurs affaires ou leurs plaisirs, ne prêtèrent grande attention aux avertissements des Confédérés, tant ils avaient foi en l'attachement de leurs sujets « de par delà ». Ils n'avaient pas même pris l'élémentaire précaution, depuis vingt mois que le Comté leur avait été rendu, de se lier les bourgeois par le mutuel serment de fidélité de la Ville et du souverain. Il semble bien que la très grande majorité des Neuchâtelois était attachée aux Longueville, mais qu'un groupe restreint de mécontents ravivait l'hostilité contre les chanoines, et qui sait ? envisageait peut-être un changement politique et religieux, analogue à ce qui s'était produit à Berne et à Bienne. Ces mécontents étaient-ils des agents de Berne ? C'est peu probable, puisqu'alors MM. de Berne visent au *statu quo* dans le Comté, et viennent, on l'a vu, d'avertir Jeanne de Hochberg. Le groupe des mécontents et des novateurs se recrutait plus probablement parmi les Neuchâtelois qui, en 1527 et en 1528, avaient pris les armes sur l'ordre et au service de Berne ², ou bien parmi ceux qui, d'un œil attentif, avaient suivi la marche en Suisse des idées nouvelles, et qu'en décembre les entretiens et appels de Farel venaient de conquérir décidément à la Réformation.

Quels qu'ils aient été, ces gens ne demeurèrent pas inactifs durant les trois mois qui suivent. On s'en rend compte à l'inquiétude qui saisit les Longueville, informés par Georges de Rive du mécontentement croissant de leurs sujets. L'aîné des fils de Jeanne, Louis II d'Orléans-Longueville, dans une missive envoyée d'Angoulême aux bourgeois et aux Quatre-Ministres, leur rappelle l'amitié, obéissance et dévouement, qui les unissent à sa mère, et il les exhorte à persévérer dans la foi en Notre Seigneur et à honorer leur gouverneur. Au reste, puisque le roi interdit à la duchesse de quitter la France, on obtiendra qu'il laisse aller en Suisse au moins le frère cadet de Louis, le marquis François de Rothelin. C'est aussi l'arrivée du marquis dont le duc informe Georges de Rive dans une lettre annexe, le pressant d'entretenir en attendant les sujets du Comté « en bonne paix, amitié et obéissance envers Madame notre mère et nous ». Le gouverneur excusera auprès du Chapitre l'absence d'Olivier de Hochberg, retenu en France, et veillera à ce que notre oncle « ne perde rien tant de sa prévôté que de sa prébende ³ ».

Ce n'était cependant plus l'heure des luttes surnoises entre Chapitre et prévôt. Le conflit s'étendait et s'approfondissait entre bourgeois; son caractère religieux l'emportait de plus en plus sur son aspect politique. Le choix entre la foi ancienne ou la nouvelle se posait aux Neuchâtelois et provoquait sans doute parmi eux les passions, les discussions, les conflits que la Réforme suisse avait déchaînés dans d'autres cités. Si les Bernois entendaient maintenir l'ordre et le *statu quo* politiques dans la cité combourgeoise, ils ne pouvaient néanmoins que se féliciter de la marche des évé-

¹ BERNE, Welsches Miss. B. f^o 172; P., p. 26, note 1 : Le Conseil de Berne au Roi de France; le Conseil à Jeanne de Hochberg, 15 janvier 1530.

² A. PIAGET, *Revues militaires à Neuchâtel* (M. N. 1905, p. 88-91) donne les noms des 86 « eslehuz tirez par mandement de nos très redoubtez Seigneurs, Messeigneurs de Berne », le 12 mai 1527, et ceux des 36 hommes de la levée du 4 novembre 1528, qui firent campagne dans l'Oberland révolté.

³ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Q 16, n^o 18 et I 19, n^o 28 : données par A. PIAGET (M. N. 1897, p. 80, note) : Longueville à nos amez et féaux les Bourgeois et Quatre Ministres, 1^{er} mai 1530; P., p. 507 508, n^o 158 : Le même à M. de Prangins, 2 mai 1530.

nements; et l'on peut supposer que Wildermuth et d'autres de leurs partisans ne furent pas les derniers à appuyer le mouvement réformateur qui lierait la Ville, et par la suite le Comté, à Berne par la communauté de religion. Au contraire, le personnel dirigeant, au Château en tout cas, et peut-être aussi à l'Hôtel de ville, identifiait la fidélité à l'Eglise avec la foi au souverain et se préoccupait de l'hostilité croissante contre le clergé et contre les coutumes catholiques. A la fin de mai, Georges de Rive se rend en Bourgogne, sans doute pour cet objet. Le 13 juin, Jeanne de Hochberg, répondant à une lettre du gouverneur (du 13 mai), affirme avec une chaleur particulière son attachement à ses sujets neuchâtelois et son regret de n'avoir pu les aller voir et recevoir leur serment. Mais François I^{er} exige qu'elle assiste, à Paris, à l'entrée de la nouvelle reine de France, Eléonore, sœur de Charles-Quint. Jeanne traite également la question brûlante de la dîme du vin que les bourgeois refusent de payer au Chapitre; comme ils n'admettent pas que le litige soit réglé par voie de justice, le gouverneur séquestrera le produit de ces dîmes jusqu'à l'arrivée de la comtesse. Enfin, et surtout, Jeanne prie Georges de Rive « sur tant que ayez à me faire plaisir, que veuillez tenir la main et empêcher à ce que ceste nouvelle doctrine luthérienne ne puisse avoir lieu entre mes sujets ¹ ». C'était plus facile à dire qu'à faire : les novateurs n'étaient encore qu'un groupe restreint, mais plein d'ardeur, fort de l'appui secret de Berne, et Farel allait entrer en scène.

Résumant et simplifiant les faits, les *Actes et Gestes* (p. 11) rattachent l'arrivée de Farel à Neuchâtel à son activité dans l'Evêché : « De là [c'est-à-dire de Tavannes, Farel et Fromment] s'en allèrent à la Conté de NeufChastel: et iceluy Farel preschoit à grande difficulté et grand dangier de sa personne au milieu des places et des rues : car les Prebstrs, ne la Seigneurie, ne vouloient permettre dans les temples, ne moins dans la ville. Toutefois luy fust baillé place à prescher par le commun peuple dans l'Hospital : car aussi Iesus Christ est nay en povre lieu. » Développant ce récit, la *Vie anonyme* combine la venue depuis Tavannes avec la tradition de l'arrivée du Réformateur en barque à Serrières ². On a vu et on verra qu'en réalité l'activité de

¹ P., p. 5-8, n° 2, Arch. d'Etat C 5, n° 2 (a).

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 3459, *Vie anonyme* f° 10 : « Ceux des lieux circonvoisins ayant entendu la renommée de Farel... le vinrent querre à Tavannes... puis [il] s'en vint en la Conté de Neufchastel là où il avait déjà essayé de prêcher pour voir si Dieu lui baillerait point meilleure ouverture que l'autre fois (c'est-à-dire, pour l'auteur, lors de la tentative de Farel en novembre 1526, et non lors de la visite de décembre 1529). Il arriva en un village nommé Serrières près de la Ville de Neuchâtel, où le curé du lieu ayant quelque goût de l'Evangile le retira en sa maison et luy permit de prêcher dehors son temple, nonobstant les deffences que fit lors le Gouverneur du Comté nommé Georges de Rive, seigneur de Prangins, qu'on ne permit point prêcher Farel en lieu quelconque du Comté de Neuchâtel et que nul n'eût à l'écouter. Nonobstant les empeschements que donnèrent le susdit gouverneur et les Chanoines et les prêtres, Farel y prêcha et ayant été ouï d'aucuns de Neuchâtel auxquels Dieu avait donné connaissance de la vérité, ils le menèrent dans la ville où, bon gré ou malgré le gouverneur et les Prêtres, il prescha par les rues et en la place publique, là où il fit un sermon de si grande efficace que le peuple l'ayant entendu le mena malgré les prêtres prescher en l'Hôpital de la ville, dans lequel il fit plusieurs sermons en ce lieu-là. Entre les autres propos, il dit qu'ainsi que Christ était autrefois né en une étable pauvrement, aussi à Neuchâtel l'Evangile naîtrait à l'Hôpital (emprunté de Fromment). Ce que de fait advint, car il n'y prêcha pas longtemps et remontra aux auditeurs que l'on fit pour le moins autant d'honneur à l'Evangile que leurs prêtres faisaient à leur Messe d'être presché au Temple, ce que fut fait et le bruit en fut espars par tous les villages à l'environ, auxquels aussi il allait prescher. »

Ce résumé a été reproduit et amplifié par ROSSELET, par CHOUPARD, et combiné par RUCHAT

Farel d'avril à juin 1530, a été bien plus diverse et compliquée que ne le raconte la tradition. Son procès avec Pierre Clerc l'amène à Lausanne; à fin juin, il est assailli à coups de pierres par les femmes de Payerne. Durant ces deux mois, il dut passer par Neuchâtel, et bien probablement s'entendre avec les novateurs; mais il ne reste aucune trace de ces brèves visites. C'est, semble-t-il, la première semaine de juillet que le Réformateur, sollicité probablement par certains bourgeois, mais obéissant en tout cas aux ordres de Berne, vint se fixer avec Froment à Neuchâtel et concentra ses efforts sur la conquête spirituelle de cette cité.

Ce qu'on sait de l'esprit et des procédés de Farel permet de supposer qu'aussitôt l'agitation religieuse grandit, que les novateurs crurent en nombre et en audace. Les deux évangélistes prêchèrent sans doute d'abord « dans les rues et sur les places », ou entreprirent personnellement les bourgeois, au milieu de l'opposition, des interruptions, des violences. Bientôt, vers la mi-juillet probablement, les novateurs, soutenus par Berne, demandèrent aux Quatre-Ministres et, malgré l'opposition des prêtres, obtinrent qu'on leur concédât la chapelle de l'Hôpital, à côté d'une des portes de la ville. Elle fut immédiatement « purifiée des idoles », et elle devint le lieu de culte où commencèrent à prêcher régulièrement Farel et Froment, le centre d'action des évangéliques, tandis que leurs adversaires avaient pour eux le Château et qu'ils leur interdisaient l'accès de la Collégiale. L'effervescence grandit dans la population, remuée par les appels des réformateurs; il y eut des troubles iconoclastes et peut-être des échauffourées. Gouverneur et Conseil envoyèrent des députés à Berne pour se plaindre de Farel et des innovations qu'il cherchait à introduire, et pour prier Messieurs de rappeler leur prédicant. Au contraire, la minorité évangélique, forte de l'appui de Berne et trompée par l'agitation populaire, criait déjà ville gagnée. A leur tour, les évangéliques députèrent quelques-uns d'entre eux à Berne : ces bourgeois, appartenant probablement aux levées de 1528 et 1529, devaient rappeler à Messieurs leur concours lors des guerres d'Interlaken et de Bremgarten pour soutenir la Réformation; par là même, ils s'envisageaient comme compris dans la première « Landsfriede » du 26 juin 1529, et dès lors ils avaient le droit d'abolir, aussi à Neuchâtel, la Messe à la pluralité des suffrages. Le moment est venu d'agir : les évangéliques, disaient-ils, sont plus nombreux que les partisans de l'ancienne foi. MM. de Berne

avec les données des documents du temps. Sont-ce là des renseignements historiques ? Déjà chez Froment, plus encore dans la *Vie anonyme*, le souvenir des faits est bien faible et estompé. La *Vie anonyme* donne le récit apocryphe de l'arrivée à Serrières, mais elle ignore entièrement la visite de Farel en décembre 1529, l'action de Berne, le développement de la Réforme jusqu'en l'été 1530. Farel seul est le héraut de l'Evangile, et des événements qui se sont étendus sur quatre mois sont comme resserrés en l'espace de quelques jours.

Il en est de même de ce qu'on raconte des prédications de Farel en Ville. On rappelait que « Farel commença à prescher en haut d'un escalier de bois qui était à la Croix du marché. Les femmes voulurent une fois se défaire de ce prédicateur; mais Jean Merveilleux le fit escorter par quatre hommes armés d'espées ». L'appel de Farel au peuple sur la place publique a été embelli par ROSSELET et par CHOUFARD; celui-ci raconte que la plateforme d'où le Réformateur prononça sa harangue, serait celle « de la maison de M. de Marval, conseiller d'Etat, à la Croix du Marché » (maison qui ne date que des débuts du XVII^e siècle). Certes, il est fort possible que dans l'effervescence de juillet 1530, des scènes semblables se soient passées. Il faut remarquer cependant que le Manuel du Conseil de Berne ne mentionne nulle part ces voies de faits, tandis qu'à l'ordinaire Messieurs relèvent vertement toutes les attaques contre leur Réformateur. En fait, Farel a souvent été attaqué par des femmes fanatisées, ainsi à Payerne et à Orbe. La tradition, retraçant un tableau populaire de l'activité de Farel, y ajoutait naturellement ce trait, à moins qu'on n'y veuille voir un souvenir historique.

sont donc priés de déléguer des ambassadeurs pour surveiller le « plus »¹. Mieux renseignés par leurs agents sur le véritable état des esprits, MM. de Berne « préféreraient que la votation n'eût pas lieu, parce que la majorité ne se prononcerait pas pour la bonne cause; si la votation est en faveur de la Messe, on ne laisserait plus prêcher la Parole de Dieu et ceux qui la goûtent seront persécutés. » Il faut donc s'efforcer d'en assurer la libre prédication, dans l'espoir que plus tard la majorité deviendra d'autant plus forte pour abolir les cérémonies. Trop de hâte risque de ruiner toute l'entreprise. Aussi le 3 août, après avoir entendu tant les députés de la régence que ceux de la Ville, Messieurs décidèrent d'envoyer deux des leurs à Neuchâtel, et ils écrivirent à Georges de Rive pour l'informer de l'arrivée prochaine de ces pacificateurs, le priant de réunir son conseil et celui de la Ville pour les entendre et lui ordonnant d'assurer à la fois l'ordre public et la liberté de prédication pour Farel et pour son compagnon².

Quatre jours plus tard, les ambassadeurs bernois, Hans Franz Naegeli, le futur conquérant du pays de Vaud, et Bitzios ou Sulpicius Archer, membre du Petit-Conseil, se rendirent à Neuchâtel. Ils remirent à Farel une lettre de leurs commettants, qui enjoignaient au Réformateur de dominer son zèle excessif et son esprit d'indépendance, pour s'en tenir au côté spirituel de sa tâche. Ils l'informaient aussi des réclamations de l'évêque de Bâle contre ses invectives et son agitation à Neuchâtel, Diesse ou Tavannes. Naegeli et Archer avertirent également Farel qu'on s'était plaint de la violence dont il usait à Neuchâtel, des destructions d'ornements d'église (sans doute les images ornant la chapelle de l'Hôpital) dont il s'était rendu coupable. Berne lui interdit surtout d'agiter la foule et de faire voter de son propre chef sur la Parole de Dieu. Ayant ainsi remis le Réformateur à l'ordre, les deux ambassadeurs bernois réclameraient, pour calmer l'agitation déjà déchaînée, la liberté égale pour l'Evangile et pour la Messe : Gouverneur et Conseil de Ville feront en sorte que les deux partis, chacun de son côté, assistent soit au prêche de l'Hôpital, soit à la Messe à la Collégiale, en toute honnêteté, sans insultes réciproques, ni voies de fait, ni désordre.

Comment ne pas acquiescer à des suggestions si habiles et si modérées ? Gouverneur, Conseil de Madame et chanoines n'avaient aucun pouvoir sur les bourgeois, ni force pour combattre la Réforme qu'ils détestaient. En ville, les Vingt-Quatre et les Soixante étaient en partie favorables aux idées nouvelles. Personne n'osait s'opposer à la cité combourgeoise des bords de l'Aar. Donc le lundi avant St-Laurent, soit le 8 août, le « Conseil et Commung » de la Ville entendit les ambassadeurs bernois et édicta que :

« Tels qu'ils sont [ils] comptent que la Parolle de l'Evangile soit preschée et dénoncée purement et journellement, ès heures compétentes (et lieux que sera advisé par la Seigneurie). Et ceux et celles à qui il leur plaira de l'aller ouïr le pourront

¹ RUCHAT II, p. 274; H. II, p. 263, 264 : « Percepimus hodie ab oratoribus vestris, communitatisque legatis de Nuwenburg.... »

² Les intentions de MM. de Berne sont clairement exposées dans leurs instructions à leurs députés, H. II, p. 265, 266 (n° 300). Pour les décisions et lettres mentionnées, cp. BERNE, Ratsmanual, 3 août (Aktens. n° 2853, p. 1281) et H. II, p. 263-65 : le Conseil de Berne à G. de Rive, du 3 août; H. II, p. 265-67 : le même à ses députés, 6 août; H. II, p. 267, 268; et Aktens. n° 2855, p. 1282 : Berne à Farel, 6 août.

faire pour leur salut, et ceux ou celles à qui il plaira aller ouïr Messe ou autre service qui se fait à l'Eglise, semblablement le puissent faire, sans que nul, l'un à l'autre en général ou en particulier, se doivent dire injure les uns aux autres pour cette cause en quelque manière que ce soit, disant : Je suis meilleur que toi, Je crois mieux que toi, ou autrement. Ains ambes parties veulent et entendent vivre en paix ensemble, comme Jésus-Christ le nous commande. Et ce jusqu'à ce que plus amplement le doux Jésus de sa bonté ait inspiré leurs esprits à mieux son saint vouloir entendre. Et de châtier en ce les délinquants, (rendant à un chacun ce qui lui appartient). Entendant par le dit de l'Apôtre que un chacun portera sa charge ¹. »

Admirable mesure de tolérance et de paix ! Mais combien de temps serait-elle respectée ? et qui, de l'un et l'autre camp, se préoccupait de telles vertus dans le rude déchaînement des passions et des intérêts ?

Obligé pendant un mois de suspendre son action révolutionnaire, Farel redoublait de zèle dans son œuvre d'évangélisation, qu'il aurait, selon la tradition, poursuivie également dans les localités voisines. Le 15 août en tout cas, il se rendait, accompagné de Froment, à Cernier, et à son retour, il était, à Valangin, grièvement assailli et frappé ; on verra plus loin les détails de cet attentat et les suites qu'il eut pour le comté voisin. A Neuchâtel même, et à peine remis des coups reçus, il prêchait « aux lieux parmi la ville, dans les tavernes, en charrières publiques », et même bientôt dans ou près l'église collégiale, et ses prêches étaient mêlés d'attaques et d'invectives contre les prêtres. MM. de Berne, non sans intention probablement, lui avaient fait remettre une missive particulièrement chaleureuse, datée du 8 septembre, pour le recommander à leurs alliés et combourgeois, bons voisins et amis, officiers et sujets ² ; une telle pièce valait un sauf conduit, même en justice.

Pour obliger les Neuchâtelois à se prononcer, Farel n'hésita pas à rompre la trêve du 8 août, et à dénoncer publiquement les prêtres, dont l'influence maintenait dans la foi ancienne la masse passive de la population. Il afficha donc aux carrefours des placards, accusant « tous ceux qui disent la Messe d'être méchants, meurtriers, larrons, renieurs de la passion de Jésus-Christ et séducteurs du peuple, et offrant de le soutenir et prouver par la Ste Ecriture ». Les prêtres arrachèrent les placards, et le clergé entier, prévôt, chapitre et chapelains, porta plainte au criminel contre le Réformateur pour atteinte à l'honneur ; sans doute espérait-on obtenir au moins son éloignement de la cité. Ce procès, c'est tout ce que demandait Farel ; il allait pouvoir publiquement prouver ses dires et, par l'Ecriture comme par les ouvrages ecclésiastiques, dénoncer les ennemis de l'Evangile comme vrais meurtriers des âmes. Aussi fit-il parvenir à ses adversaires et à ses juges un factum, résumant ses accusations et qui est du meilleur Farel ³. Ces VII « remontrances » accusent le pape et les siens d'offrir autre moyen de salut que la seule foi, de vendre le paradis, de faire ordonnances contre Dieu et sa parole, et à cause de cette résistance même d'être aveugles

¹ Ce document et les suivants ont été conservés par le notaire Antoine BRETEL, greffier du Conseil de Ville, et reproduits par M. A. PIAGET dans ses Documents inédits sur Guillaume Farel, M. N. 1897, p. 77-122, 141-152. Pour la trêve du 8 août, voir p. 81.

² Reg. BRETEL f^o clvij et suiv. La lettre est reproduite M. N. 1897, p. 112-113.

³ « Aulcunes remonstrances preschées par Guillaume Farel de l'estat du pape, affin que ceulx qui par ignorance ont estez abusez retournent à purté évangélique, délaissant leurs iniquités et Dieu leur sera propice. » M. N. 1897, p. 100, 101.

conducteurs d'aveugles, lous ravissants, séducteurs du peuple, faux-Christes et faux prophètes. « Tout prêtre célébrant messe, disait la III^e remontrance, renonce [renie] la mort et passion de Jésus Christ, et est larron et meurtrier. » C'étaient là des accusations toutes générales contre l'Eglise papale et contre les prêtres, parce que prêtres. Le procès fut jugé le 24 septembre devant le maire Pierre Chambrier, tenant le bâton judicial, et treize bourgeois et conseillers de la Ville. Le clergé s'était fait représenter par les chanoines Jean de Lugnez et Guillaume Morel, curé de Colombier, par le recteur de l'Hôpital Jean Bosset et par Pierre Petter, chapelain de la Collégiale. Après que le « parlier » eut exposé la plainte, on lut les « remontrances » dont Farel entendait établir le bien-fondé. Mais les prêtres, qui réclamaient réparation de dix mille écus, se disaient atteints personnellement dans leur honneur et exigeaient, soit que Farel établît qu'ils avaient effectivement tué ou volé, soit que leur calomniateur fût condamné. Comment condamner le protégé de Berne ? Les juges neuchâtelois s'en tirèrent par le procédé d'usage, c'est-à-dire en renvoyant toute l'affaire à une instance supérieure, qui était « les honorés seigneurs, Messieurs les gouverneurs, conseillers et citoyens de Besançon ». Et à son tour le tribunal bisontin estimera l'affaire trop grave; en 1531, il la renverra à plus grande autorité, savoir au Concile général ou à l'Empereur.

Farel réussirait-il mieux à dénoncer publiquement les crimes qu'il imputait à Rome, dans un autre procès, où il était, lui, le plaignant ? Le jour de la Saint-Matthieu, 21 septembre, le vicaire Antoine Aubert, interpellant Jean Perregault dit Hanzo et Pierre Jacques, qui descendaient du haut de la ville, les invita à boire en sa maison. Sur leur refus, le vicaire leur demanda s'ils venaient d'entendre le prêcheur. Les deux bourgeois ayant répondu négativement, Aubert répliqua : « Vous faites bien de ne pas ouïr cet hérétique ! » Le mot fut entendu par Claude Perrin, qui passait là, descendant du prêche, et qui le rapporta à Farel. L'accusation d'hérésie était alors une des plus graves qui pût être faite et pour le Réformateur celle qui le blessait le plus et pouvait l'entraver dans son œuvre. Il demanda justice au maire et comme c'était affaire criminelle, il se constitua un garant en la personne de Jehan Paris, tandis que le vicaire Jehan Jaquellin représenterait son adversaire. Le vicaire Antoine Aubert, pour prouver son accusation, avança sept textes du Nouveau Testament qui établissaient dans sa pensée l'orthodoxie de son Eglise, par conséquent l'hérésie du Réformateur qui l'avait attaquée. Il offrait aussi de discuter avec Farel devant des théologiens comme Messieurs de l'université de Dôle ou les doctes clercs de Besançon. Farel réfuta les passages allégués par le vicaire dans un mémoire, qui porte en titre : *Jésus sur tout et rien sur lui*¹. L'affaire, plaidée le 30 septembre, aboutit de nouveau à un renvoi devant la cour de Besançon. Mais cette fois MM. de Berne intervinrent en faveur de leur prédicant; ils pressèrent Georges de Rive d'obtenir bonne justice pour ledit Farel, et ils exigèrent impérieusement qu'il ne fût pas obligé d'aller à Besançon. Intimidés, les juges neuchâtelois reprirent le procès le 17 décembre, mais pour conclure par un renvoi devant la justice spiri-

¹ « *Remaize de plaict d'entre bon. personne maistre Guillaume Farel d'une [part] et prévost, chapelain et chappellains d'icy d'autre* » M. N. 1897, p. 103-112. Les textes allégués par Antoine Aubert sont : Luc II, 14; 1 Cor. XI, 23-26; Matt. VI, 9; Jacques V, 14-16; Jean XX, 23; Matt. XXVIII, 19; Jean VI, 51-52.

tuelle de Mgr l'évêque de Lausanne. Mécontents, les Bernois insistaient encore le 10 janvier 1531 pour que le procès se vidât à Neuchâtel et non ailleurs.

Ces deux procès devaient avoir quelque retentissement. Pour l'affaire des placards, Farel rejetait la juridiction bizontaine et faisait appel aux Grands Etats de Madame, c'est-à-dire aux Audiences générales. Au Château aussi, on s'occupait des placards et du procès, dont G. de Rive avait informé sa souveraine; le Conseil de Madame estimait que Jeanne de Hochberg devrait écrire à MM. de Berne qu'ils autorisent le comté à conserver son ancienne foi selon les stipulations de la « Landsfriede » de 1529, et que par conséquent ils mandent aux prédicants de laisser chacun vivre en sa loi. La comtesse, pour donner plus de poids à sa démarche, devrait aussi demander au Roi de France qu'il écrive à Berne dans le même sens, puisqu'il est aussi partie dans la dite paix de Steinhausen. Quant à l'affaire des chanoines contre Farel, il sera bon de la renvoyer, comme le désire d'ailleurs le Réformateur, aux Audiences qui obligeront les parties à observer le traité de paix de 1529 et spécialement, selon l'article X, à s'abstenir sous peine d'amende de s'injurier et de se vilipender l'une l'autre. Cet avis du Conseil fut soumis à l'approbation des Orléans-Longueville. Louis II, qui se trouvait alors à Longwy, approuva ces mesures, sauf la demande de lettres à François I^{er} qu'il jugeait inutile, et il sanctionna l'avis le 13 février 1531¹.

Mais les événements allaient prendre une tournure telle que les décisions du Conseil de régence restèrent lettre morte. Le procès contre le vicaire Antoine Aubert avait, en effet, fourni aux adversaires des prédicants cette accusation d'hérésie qui stigmatisait le plus rudement les novateurs et excitait contre eux la méfiance et la colère du peuple, en particulier dans les campagnes. Farel lui-même en fit l'expérience lorsque le matin du 23 octobre il vint prêcher à Corcelles. Comme, après le prône du curé, le Réformateur voulait lui montrer en quoi il avait failli, deux ou trois vinrent contre lui et lui reprochèrent aigrement d'être hors de l'Eglise. « On t'a appelé hérétique, dit l'un, purge-toi; car nous ne voulons qu'un hérétique nous prêche. » « Va, fils de Juif, lui cria un autre, comme tu l'as connu en justice ! » Et plusieurs en étaient scandalisés. Or, c'est l'après-midi même du dimanche où Farel était ainsi rabroué à Corcelles, que par un coup de force imprévu, « la papisterie allait faire le grand saut » à Neuchâtel, « et personne n'y mit empêchement, fors M. de Prangins². »

* * *

L'émeute des 23 et 24 octobre 1530, à Neuchâtel, résulte à la fois de l'excitation croissante des partis parmi les bourgeois et de la répercussion qu'eurent parmi eux les luttes entre Genève et ses voisins. En septembre 1530, les Genevois, déjà assaillis

¹ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, p. 21, n° 16 : « *Advis du Conseil sur le fait du prédicant qui avait jeté des billets par la Ville contre la religion romaine.* » M. N. 1897, p. 117, 118, 119. Cp. MATILE. Instit. p. 78, 79.

² H. V, p. 417, 418 : Farel à J. J. de Watteville, 27 octobre 1530. C'est probablement à cette prédication du 23 octobre au matin que fait allusion Rosselet lorsqu'il écrit dans sa *Vie de Guillaume Farel* : « Il prêcha même au prieuré de Corcelles, nonobstant la fureur de plusieurs et la rage du prieur, Messire Rodolphe Benoit, qui voulut le poignarder. » Ici encore la lettre de Farel, rapportant, quatre jours après, ce qui s'est passé à Corcelles, permet de saisir comment la tradition a faussé (« au prieuré ») et exagéré les faits (l'attentat du prieur).

et bloqués par les gentilshommes de la Cuillère, étaient menacés par l'expédition que préparait le duc de Savoie et demandaient le secours de leurs alliés de Berne et Fribourg. Après de longues hésitations, l'expédition se mit en route le 3 octobre, forte de 7000 Bernois, 2000 Fribourgeois, 500 Soleurois, et fut encore renforcée par les contingents de Bienne, Neuveville, Payerne, Neuchâtel. Dans cette dernière ville, la « tirée » pour aller au secours de Genève se fit le 4 octobre et compta cent hommes de la Ville et cinquante du Comté, commandés par le capitaine Pierre Hardy et le banderet Jehan Chevalier¹. L'armée traversa le pays de Vaud et longea le Léman, pillant et saccageant couvents ou villages, brûlant le château de Rolle et les manoirs des nobles. Devant l'armée suisse, les gentilshommes de la Cuillère se dispersèrent. Fribourg et Berne ne se laissèrent pas arrêter par les tentatives de négociations du Savoyard. Leurs soldats atteignirent et délivrèrent Genève, à laquelle le duc de Savoie, par le traité de St-Julien (19 octobre), assurait paix, liberté et punition de tous agresseurs.

Avant même que l'expédition fût achevée, Berne s'en était servi pour faire pression sur le gouverneur de Neuchâtel, dont l'hostilité contre la Réforme était gênante. Parmi les châteaux menacés se trouvait celui de Georges de Rive. A ce dernier, MM. de Berne mandaient le 17 octobre : « Nous avons écrit aux nôtres, qui sont au camp, de préserver au retour votre maison de Prangins; aussi vous, de votre côté, veuillez avoir plus grande affection envers nous de garder notre honneur, en bien traitant notre serviteur, Maître Guillaume Farel, en le gardant de plusieurs ennuis et molestements, que lui font les chanoines, spécialement le vicaire... Vous nous ferez plaisir, si vous donnez place plus compétente audit Farel de prêcher la Parole de Dieu; car nous entendons [dire] que le bon Jésus est mis rièrre la porte et l'Antéchrist est avancé². » Rive ne pouvait décliner de telles invitations, même si ses intérêts personnels n'avaient pas été en jeu.

Depuis le début d'octobre, et ensuite des procès de Farel, il était inquiet de l'excitation croissante des esprits, surtout dans le parti évangélique. Aussi presse-t-il les souverains, sinon Jeanne, du moins l'un de ses fils, de tenir enfin leur promesse et de venir recevoir le serment des bourgeois. Pour les partisans de l'ancienne foi, c'est le seul moyen de réprimer l'audace des hérétiques. Les Longueville n'auraient pas demandé mieux. Louis II d'Orléans avait à nouveau prié le roi de laisser partir sa mère, et informé le gouverneur et le Conseil de ville, tant par lettre que par un messenger qu'ils lui avaient envoyé, de ses démarches et de son insuccès. François I^{er}, en effet, avait répondu le 13 octobre qu'il ne lui paraissait « pas bon ni à propos que [Jeanne de Hochberg] fasse ce voyage ». Rive ne se laissa pas rebuter; huit jours plus tard, il envoie encore des ambassadeurs par delà³, tant la situation lui paraît inquiétante.

¹ Voir la liste de ces soldats dans P., 14-25 : « Les esleus pour tirez avec noz bonorez Seigneurs, Messeigneurs de Berne, à Genesve sur le iiij jours d'octobre l'an mil V cent et trente » et « le Rolle des compaignions lesquelz sont estez pour tirez à Genesve ». Sur l'expédition même de 1530, voir RUCHAT II, p. 303-313, DIERAUER-REYMOND, III, p. 269-274.

² H. II, p. 287, 288 (n° 315). Le Conseil de Berne à Georges de Rive, 17 octobre 1530. Il semble que depuis la mi-septembre, Farel avait été autorisé à prêcher en plein air près de la collégiale, ses auditeurs ne trouvant plus place dans la chapelle de l'Hôpital. Ensuite de la lettre de MM. de Berne, il fut autorisé à parler dans l'église, mais seulement l'après-dîner. (H. II, p. 421, note 18.)

³ P., p. 25-26 et note 1. Longueville au Conseil de Neuchâtel, octobre 1530.

La paix venait d'être signée à St-Julien. Le jeudi vingtième d'octobre, MM. des deux villes et leur armée quittaient Genève pour regagner leurs foyers. Dans trois jours le contingent neuchâtelois sera rentré : que ne pouvait-on redouter de soldats, pour la plupart attachés au parti évangélique, et échauffés par leur campagne victorieuse contre des catholiques ?

De fait les troubles devaient commencer même avant leur retour. Le dimanche 23 octobre, Farel, selon l'autorisation qu'il avait reçue, prêchait l'après-midi en la collégiale. Probablement le Réformateur avait-il encore sur le cœur l'échec, subi le matin même, à Corcelles; il s'en prit, avec une violence redoublée, à l'abomination des idoles, qui encombraient le sanctuaire. En tout cas les bourgeois ses partisans, dans un même élan de rage iconoclaste, renversèrent quelques statues de saints et les « rompirent par pièces », ils en ruèrent d'autres hors de l'église et les jetèrent en bas du cloître dans le vallon où coulait le Seyon. Quant aux tableaux, de leurs couteaux ou bâtons, ils « coupèrent les nez aux images et percèrent les yeux, même à Notre Dame de Pitié », qu'avait jadis fait faire Marie de Savoie, la mère de Jeanne de Hochberg. Informé de ces déprédations, le gouverneur accourt; il fait remontrance aux iconoclastes et leur commande de la part de la souveraine, de ne pas procéder plus avant. Les assaillants ne tinrent aucun compte de ces objurgations; Georges de Rive et ses hommes ne purent que cacher au château les images et tableaux épargnés. Quant aux bourgeois, on peut supposer qu'ils se calmèrent et redescendirent en ville en apprenant le retour de la « tirée » de Genève.

Ces soldats, déjà fort échauffés contre les prêtres, apprenaient en rentrant chez eux ce qui venait de se passer à la collégiale. Rien d'étonnant à ce que quelques-uns de ces jeunes gens de guerre n'aient profité de l'occasion pour faire aussi un peu de tumulte et s'en prendre aux gens du Chapitre qu'ils détestaient. Dans la soirée, ils excitèrent et entraînèrent « les circonvoisins gens de guerre », c'est-à-dire leurs compagnons de Neuveville ou Bienne, « à rompre les portes d'aucuns Chanoines », et ils commençaient déjà par la demeure de Messire Jaques de Pontareuse, quand Georges de Rive intervint et par menace les empêcha de passer outre. Mais ce n'était que partie remise.

En effet, le lendemain, lundi 24 octobre, tous les évangéliques, conseillers, soldats, gens de métier s'armèrent de pioches, de haches, de marteaux, pour tirer bas les idoles; ils montent furieusement à la collégiale, ils y abattent les images les plus vénérées, le grand crucifix de Notre Seigneur, la statue de Notre Dame et celle de saint Jean; ils se saisissent des patènes où était le corps du Seigneur, ils les jettent en bas le cimetière qui s'étendait au sud devant l'église, et ils se partagent les hosties, les mangeant comme simple pain. Les autels furent tous brisés, la collégiale salie et violée, et quelques chanoines et chapelains furent battus et malmenés pour avoir cherché à protéger ce qu'ils envisageaient comme leur bien ¹. Et sans doute les cha-

¹ Ces événements sont reconstitués d'après la lettre de Farel à Watteville du 27 octobre et d'après le rapport que Georges de Rive envoya à Jeanne de Hochberg le 20 novembre 1530.

La tradition condense les faits. Farel prêchant le 23 octobre à la chapelle de l'Hôpital aurait dit à ses auditeurs qu'ils ne devaient pas faire moins d'honneur à l'Evangile que les papistes à la messe, et que puisqu'on la disait dans la grande église, l'Evangile aussi devait y être annoncé (cp. la phrase analogue de MM. de Berne, *H.* II, p. 288). Alors on l'aurait, avec tumulte, entraîné à la collégiale où Farel aurait prononcé un discours si véhément que le peuple se prit à crier à haute voix : « Nous voulons sui-

pelles des autres quartiers ou des environs ne furent-elles pas davantage épargnées. Farel, qui demeura maître de la collégiale dévastée, écrivait trois jours plus tard : « Par la grâce de Notre Seigneur, nous avons [maintenant pour prêcher] lieu beau et large; car il fait beau voir ce qui a été nettoyé de l'église, en laquelle, [à cause des] autels, [on] ne pouvait avoir place, fors après dîner ¹. »

Le coup de force des évangéliques avait été si brusque que le gouverneur en fut d'abord désemparé. Il n'avait probablement pas assez d'hommes d'armes pour s'opposer aux bourgeois et, comme les conservateurs d'alors et de tous les temps, il n'était pas pour une lutte ouverte. Il comprenait la gravité de la crise, la menace bernoise et les dangers que courait l'existence même du comté. Le mercredi 26 octobre, Georges de Rive réunit donc le « Conseil en commun », c'est-à-dire qu'il convoqua ensemble le Conseil d'Etat et le Conseil étroit, représentant la Ville, assemblée qui, par la suite, aura souvent à régler les questions ecclésiastiques. A ces conseillers, le gouverneur montra la nécessité de maintenir coûte que coûte l'ordre et la légalité, par conséquent de punir les fauteurs de troubles, et il les pressa d'exclure du Petit Conseil « tous ceux qui étaient consentants au rompement des autels ». Mais il se produisit alors un revirement imprévu. Au lieu de quelques évangéliques compromis, ce furent presque tous les conseillers de la Ville qui sortirent, se déclarant ainsi pour la foi nouvelle, et tous ceux qui aimaient la Parole de Dieu décidèrent d'avoir conseil ensemble. En vain Georges de Rive les pria-t-il de revenir au château; en vain se rendit-il lui-même à l'Hôtel de Ville et les pressa-t-il de réprimer la « luthérienne religion » pour être fidèles sujets de Madame, de « bailler sûreté et aide aux gens d'Eglise » pour éviter plus grande effusion de sang. « Les tenants du parti évangélique refusèrent totalement, en disant que pour le fait de Dieu, concernant les âmes [le gouverneur] n'avait rien à leur commander ni faire destourbier (empêchement). » Cette réponse était presque textuellement ce que MM. de Berne avaient écrit peu aupara-

vre la religion évangélique; nous voulons, nous et nos enfants, vivre et mourir en icelle. » En réalité la phrase a été dite par les bourgeois le 4 novembre (p. 229).

Plus tard on grava l'inscription : L'AN MDXXX, LE XXIII D'OCTOBRE FUT OSTÉE ET ABOLIE L'IDOLATRIE DE CEANS PAR LES BOURGEOIS. Le chapiteau de la chaire portera aussi le distique latin : oCtoBrIs qVvM soL IVIt ter qVIntVs In oCto LVx VItae CastrI LVXIIt In Vrbe noVI. C'est un chronogramme rappelant la date de la Réformation, soit 1530, et analogue à celui du tableau de la Bibliothèque de la Ville (p. 64).

La tradition rapporte encore deux anecdotes qu'elle rattache au mouvement iconoclaste du 23 octobre. ROSSELET, le premier, mentionne qu'un vieillard aurait volé dans la collégiale deux têtes d'argent, toutes noircies, mais dont il connaissait la valeur; c'étaient celles qu'en 1295, Jean et Thierry d'Aarberg-Valangin avaient dû donner en rançon au comte Rollin de Neuchâtel. BOVVE (II, p. 311, 312) raconte aussi que quelques jours après, deux vignerons passaient près la chapelle St-Jean au-dessus du Tertre; l'un d'eux, Fauche, aurait dit de la statue du saint : « Voilà une image dont je chaufferai demain mon fourneau. » Son voisin, Sauge, pendant la nuit lui aurait fait la farce de bourrer de poudre l'image, en sorte que le lendemain celle-ci éclata et fit sauter le fourneau où on l'avait allumée. Effrayé par la vengeance du saint, Fauche serait retourné au catholicisme et aurait émigré à Morteau avec toute sa famille. Cette dernière historiette, en tout cas, paraît bien légendaire.

¹ H. V, p. 421. La collégiale ne renfermait, semble-t-il, aucun tableau, ni image de grande valeur artistique. S. de CHAMBRIER (*Mairie*, p. 54) reproduit le dessin du vitrail de l'ouest, donné par le bailli Nicolas Halter au nom et avec les armes des douze cantons. La collégiale renfermait onze chapelles : celles de St-Guillaume, Ste-Marie, St-Jacques, la Vierge, les Trois-Rois, St-Grégoire, St-Antoine, St-Léonard, Ste-Marguerite, Ste-Catherine, St-Georges. Les chapelains de la collégiale desservaient également la chapelle de l'Hôpital et celle de Notre Dame à la porte St-Maurice, ainsi que les chapelles St-Nicolas à l'ouest, St-Jean au nord, celles de Vieux-Châtel et de la Maladière à l'est, plus la chapelle de Fenin. (S. de CHAMBRIER, *Mairie*, p. 55, note h.)

vant au gouverneur. Ainsi l'activité de Farel et Froment n'avait pas été sans fruit; la fière réponse des Vingt-Quatre attestait que si la population de Neuchâtel dans son ensemble était encore hésitante, les dirigeants étaient décidés pour la Réformation, et à la combattre on risquait de dresser la Ville contre la seigneurie.

Les conseillers du gouverneur, presque tous attachés à l'ancienne foi (Watteville était absent), auraient voulu qu'on tint tête aux bourgeois et que, pour rétablir l'ordre, on fit appel aux cités catholiques, Fribourg, Soleure et Lucerne. Avec la tension politique et religieuse qui existait alors en Suisse, ce dangereux conseil pouvait provoquer une guerre; le suivre, c'était en tout cas se brouiller avec Berne et aboutir à une nouvelle occupation, voire à la confiscation du comté. Georges de Rive eut la sagesse de le comprendre; bien qu'à contre-cœur, il n'hésita pas à sacrifier les droits et les intérêts de l'Eglise pour sauvegarder ceux de sa souveraine, et il se tourna vers Berne dont il demanda la médiation. Messieurs déléguèrent les conseillers Antoine Noll et Sulpicius Archer, ainsi que Jacques Tribolet, leur châtelain de l'Île St-Jean. Arrivés à Neuchâtel le vendredi matin 4 novembre, les trois ambassadeurs bernois eurent avec Georges de Rive une entrevue qui fut très chaude. Ils reprochèrent vivement au gouverneur d'empêcher la pure et vraie Parole, et l'avertirent qu'il se désistât de contrecarrer ainsi la politique bernoise; sinon, il pourrait en coûter à la comtesse son Etat et Seigneurie. Et comme Rive ripostait que Madame était également combourgeoise de Fribourg, Soleure et Lucerne, et qu'elle pourrait faire aussi appel à ces trois cantons, les députés bernois, au comble de l'irritation, se dressèrent contre lui, « disant que s'il le faisait, mal en adviendrait, car Messieurs avaient assez de grabuges » sans cela. Et ils insistèrent pour qu'une décision intervînt ce jour-même.

Cependant on avait appris en ville l'arrivée des ambassadeurs bernois. Les plus ardents des évangéliques étaient « jeunes gens de guerre, forts de leur personne, ayant le feu à la tête, remplis de la nouvelle religion et ayant part et faveur des Seigneurs de Berne »; ils ne pouvaient supporter davantage le pacte de tolérance du 8 août, ni que des prêtres chantent encore leurs prières dans les maisons; eux voulaient maintenant la votation qui leur avait été déconseillée trois mois plus tôt, et ils entendaient bien que le nouvel ordre de choses fût imposé à tous les habitants de la ville sans exception, comme on l'avait fait à Berne. Ils étaient décidés à avoir leur « plus » par tous les moyens, fût-ce l'épée à la main. Le gouverneur et les bourgeois, qui tenaient le parti du Saint-Sacrement, s'efforçaient de renvoyer la votation. Celle-ci, faite sous la pression des récents événements et en la présence des ambassadeurs bernois, risquait de tourner contre la messe; d'ailleurs il était impossible de rassembler immédiatement tous les bourgeois. En vain les partisans de l'ancienne foi cherchèrent-ils à obtenir des députés bernois le renvoi de la votation; l'un des Bernois leur dit même : « Tournez-vous de quel côté vous voudrez, si passerez-vous par là; car nos Seigneurs supérieurs jamais ne veulent abandonner » les évangéliques. Pousés à bout, les catholiques « voulaient mourir martyrs pour la sainte foi », c'est-à-dire qu'ils étaient décidés à combattre, à répondre à la violence par la violence. C'eût été la guerre civile, l'intervention bernoise, la perte du comté. Georges de Rive, se servant de l'ascendant qu'il avait sur ses coreligionnaires, obtint d'eux qu'ils ne prissent pas les armes et qu'ils se résignassent à la votation immédiate; en pleurant, ces gens lui

demandèrent que les noms et surnoms des bons et des pervers fussent écrits en perpétuelle mémoire, et protestèrent d'être bons et fidèles bourgeois « à l'égard de Madame et de lui faire service jusqu'à la mort ». De leur côté, les évangéliques, satisfaits d'être arrivés à leur fin, se déclarèrent aussi fidèles que les autres à leur souveraine, et prêts à lui obéir « en toute chose où il lui plaira les commander, sauf et réservée celle foi évangélique, dans laquelle ils veulent vivre et mourir ».

L'après-midi donc de ce même 4 novembre 1530, les bourgeois, s'étant assemblés sans doute devant la collégiale, procédèrent à la votation, et le « plus » donna comme résultat une majorité de 18 voix en faveur de la Réforme, qui triomphait ainsi à Neuchâtel même. Un « despart ou recès », sanctionné et probablement rédigé par les ambassadeurs bernois, réglait désormais les rapports du gouverneur et de la comtesse qu'il représentait, avec les Quatre-Ministres et le Conseil de Ville, comme parmi les bourgeois, entre les partisans de l'ancienne foi et les tenants de la nouvelle. Ce document¹, rappelant les violences des évangéliques comme l'obstination des prêtres à se refuser à toute dispute publique sur la messe, expose que les deux partis se sont entendus pour faire un « plus » qui a donné la majorité à la Réforme, et déclare que désormais « ambes parties » vivront entre elles « en paix et fraternelle amour », et que selon les articles de la Paix de Bremgarten la messe sera abolie. Les conséquences du « plus », fait par les bourgeois, ne s'étendront d'ailleurs qu'à la ville et paroisse de Neuchâtel; « toutefois si aucuns bourgeois *forains* étaient illuminés de la grâce de Dieu d'accepter la foi évangélique, ledit seigneur gouverneur ne les devra punir, ni châtier ». De leur côté, « les bourgeois s'engagent à ne faire ni moleste, ni innovation en l'abbaye de Fontaine-André, ni autres monastères et paroisses du comté. Ils promettent également de n'opprimer en rien les prêtres et autres gens, partisans de l'ancienne foi, de payer à Madame toutes dîmes et cens comme du passé et d'obéir au gouverneur en bons et féaux bourgeois, lui donnant force pour punir les délinquants qui contreviendraient à cette dite paix ».

La dite paix était plus aisée à établir sur le papier que dans les mœurs et dans les esprits. En fait les ambassadeurs bernois, le Conseil de Ville et les bourgeois évangéliques envisageaient les choses d'un tout autre œil que le gouverneur, les prêtres et leurs fidèles. Les premiers entendaient faire à Neuchâtel une Réformation sur le modèle de celle de Berne, c'est-à-dire qui fût réglementée par l'autorité sous la garantie de la cité combourgeoise, qui s'étendit à tout le comté et qui interdit à chacun, sous peine de 10 livres d'amende, de pratiquer le culte et les cérémonies catholiques. Le changement devait être radical et définitif, et la messe partout défendue, même au château de Madame. Seulement, malgré leurs prétentions, MM. les Quatre et le Conseil de Ville avaient en face d'eux la seigneurie et ils ne possédaient ni la puissance, ni la tenace énergie de MM. de Berne. De fait il leur faudra des années pour affermir leur réformation et l'imposer au comté; encore n'y parviendront-ils que grâce à l'appui des Bernois et après la conquête par ceux-ci du pays de Vaud. Au contraire, Georges de Rive et les bourgeois fidèles au papisme, comme les conservateurs dans toutes les révolutions, ne croyaient pas que le bouleversement religieux

¹ « *Despart fait en la journée tenue à Neufchâstel pour le fait de la Religion par les Ambassadeurs de Messieurs de Berne, le quatriesme novembre l'an 1530.* » Voir Arch. Merv. Coutunier A. f° 39, BOYVE II, p. 309-311; RUCHAT II, p. 277, 278.

pût être durable; un concile général rendra à l'Eglise son autorité; l'hégémonie bernoise peut être ébranlée, et on espérait bien que, quand Madame ou Monseigneur ou M. le marquis viendraient par deçà, toutes choses seraient rétablies dans leur ancien état. Pour le moment l'essentiel, c'est de sauvegarder les prérogatives des souverains, de soutenir sous main en ville les gens de l'ancienne foi, d'empêcher à tout prix que l'hérésie ne se répande dans le comté et de régler provisoirement la situation du clergé dépossédé.

C'est à quoi s'employa immédiatement le gouverneur. Malgré la pression des ambassadeurs bernois, il refusa de mettre à l'amende ceux qui demeuraient fidèles aux anciens usages et il continua à faire chanter messe au château. Averti que Bernois et bourgeois évangéliques travaillaient « jour et nuit pour faire une Réformation » dans le reste du comté, Georges de Rive convoqua devant lui les gouverneurs de toutes les justices et paroisses, et il obtint d'eux qu'ils déclarassent « vouloir vivre et mourir sous la protection » de Madame et lui « obéir comme bons sujets doivent le faire, sans changer l'ancienne foi jusqu'à ce qu'en soit ordonné » autrement par la souveraine. Quant à ce qui regardait le clergé et le culte, le gouverneur avait prudemment serré au château les reliques, ornements ou titres de la collégiale, qui avaient échappé à l'émeute des 23 et 24 octobre ou que détenaient les chanoines, et il fit de même pour les objets cultuels de l'abbaye de Fontaine-André, bien qu'elle fût protégée par un article spécial du « *Despart* » du 4 novembre. En attendant que Monseigneur vînt avec pleins pouvoirs de sa mère pour décider du sort du clergé, Georges de Rive assigna aux chanoines pour y demeurer et y célébrer le service divin le prieuré de VauxTravers, que le Chapitre considérait comme lui appartenant, mais dont Jeanne de Hochberg avait donné les revenus à son oncle le Prévôt; et même les enfants de chœur avaient déjà été envoyés à Môtiers pour y vaquer à l'office divin. Enfin dans la Ville, le gouverneur savait les bourgeois violemment divisés par la question religieuse; il soutint donc secrètement les partisans de l'ancienne foi, et attendit la réaction qui changerait peut-être en minorité la très faible majorité évangélique.

4. TENTATIVES DE RÉACTION CATHOLIQUE ET VICTOIRE DÉFINITIVE DE LA RÉFORME A NEUCHÂTEL. DÉPART DE FAREL ET VISITE DU MARQUIS DE ROTHÉLIN (NOVEMBRE 1530 À AVRIL 1531).

De fait, durant les deux derniers mois de 1530 et les premiers de l'an suivant, la situation des évangéliques fut des plus difficiles à Neuchâtel, et peut-être sans l'intervention de Berne, les espérances de Georges de Rive seraient-elles devenues réalité. La tension était vive entre les deux partis; les disputes, les accusations et les injures n'étaient que trop fréquentes et se terminaient souvent par des plaintes judiciaires, voire des appels aux Audiences. Tel le procès que le conseiller Jehan Perregault, dit Hanzault, intenta pour le fait de la messe au bourgeois Humbert Grenot, et que les Audiences générales du 8 avril 1532 devaient, comme les autres affaires du même genre, liquider conformément au traité de paix de Bremgarten du 24 novem-

bre 1531¹. Telle encore la dispute qui éclata au « vieil Mazel », c'est-à-dire en la salle à boire de l'Hôtel de Ville entre deux bourgeois, domiciliés à Peseux. L'un d'eux, Germain Martin, adepte de la Réforme, s'étant écrié : « Nous avons vécu par ci-devant comme Juifs », l'autre, Jehan Fornachon, fort attaché à l'ancienne foi, s'estima lésé dans son honneur, et fit clame contre son interlocuteur. Germain Martin demanda à l'un des réformateurs, peut-être à Marcourt, de lui écrire un plaidoyer qui établissait que « la loi du pape, inventée par les menteries des hommes, ordonne un sacrifice de pain et vin en la manière des Juifs, astreint le peuple aux pèlerinages, cérémonies, costumes liturgiques qui sont façons de judaïzer ». Les conseillers de justice, presque tous évangéliques, condamnèrent « les presches des caphards » et les « abuz » de jadis, et libérèrent Martin. Fornachon n'aura pas plus de succès devant les Audiences². Farel aussi fut pris à partie et menacé.

Disputes, injures mutuelles ou procès n'étaient d'ailleurs que peu de chose, comparés au travail persévérant que poursuivaient Georges de Rive et les amis des prêtres au sein de la bourgeoisie. La minorité catholique s'appuyait d'une part sur la noblesse, d'autre part sur le petit peuple, sur les pauvres pêcheurs ou vigneron, sur tous ceux qui enviaient les membres du Conseil et des corporations. Tous ces gens, foncièrement traditionalistes et superstitieux, tournaient le « *Despart* » du 4 novembre; ils trouvaient quelque prêtre ou vicaire pour dire la messe en secret dans leur maison. Ils faisaient baptiser leurs enfants hors la Ville selon le rite ancien. Ils s'arrangeaient à ce que les mesures de Réformation fussent lettre morte, en attendant qu'une nouvelle assemblée de la bourgeoisie les révoquât et leur assurât à eux-mêmes la majorité dans les Conseils.

Les Quatre-Ministres et les Vingt-Quatre qui, par leur adhésion, avaient fait triompher des idées nouvelles, étaient hésitants et n'osaient strictement imposer les règles de leur Réformation. Mais le parti évangélique sentit le danger, et inspirés probablement par le Réformateur ou par Wildermuth, ses chefs en appelèrent à Berne, la grande protectrice de la Réforme. Vers la mi-décembre, ils envoyèrent des députés auprès de Messieurs pour les informer des manœuvres de leurs adversaires et des progrès de la réaction. Le 17 décembre, le Conseil de Berne écrivait tant aux Quatre-Ministres et Conseil de Ville pour les presser de demeurer unis et de maintenir ce qui avait été solennellement décidé, qu'au gouverneur pour lui exposer ce qui se passait à Neuchâtel et lui rappeler sa promesse de faire observer le « *Despart* » du 4 novembre : « Ce qui nous étonne beaucoup c'est que vous supportiez un tel désaccord sur un point où les Quatre se sont entendus... Si la majorité s'était prononcée chez vous pour la messe avec ses accessoires, nous n'y aurions point mis d'opposition. C'est pourquoi il est juste... qu'on ne s'oppose pas non plus à la Parole de Dieu et à notre Réformation. » Ainsi les desseins secrets de Georges de Rive étaient percés à jour; lui-même, et sa souveraine, s'il y persistait, se trouvaient exposés au mécontentement de la puissante cité combourgeoise. Trois jours plus tard, nouvel et sévère avertissement. MM. de Berne viennent d'être informés par Bienne que le gouverneur et ses officiers veulent contraindre par serment les

¹ Voir PIAGET, p. 94.

² « *Appel fait par Jehan Fornachon contre Germain Martin.* » NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat G 23, n° 7, P., p. 34-42.

gens de Serrières à relever les images, à éloigner leur prédicateur chrétien et à opprimer ceux du bon parti : que le gouverneur et ses gens renoncent à de pareilles mesures et prennent bonne note de ce qu'on leur dit.

Devant les interventions menaçantes de Berne, le parti catholique estima-t-il qu'il fallait brusquer les choses et par un coup de force, comme l'avaient fait les évangéliques, s'assurer l'avantage en rétablissant l'ancien culte ? En tout cas, déjà le 22 décembre, on était averti à Berne que les Neuchâtelois « qui tiennent encore pour la messe s'agitent et veulent attaquer dans les églises, le jour de Noël, ceux qui ont reçu la Parole de Dieu, puis rétablir à main armée la messe et les anciennes pratiques ». Aussitôt le Conseil délégua à Neuchâtel des députés pour intervenir entre les partis et éviter une effusion de sang. Il écrivit également à Georges de Rive, qui s'était prudemment éloigné du comté, pour le sommer de regagner son poste et lui signifier que Berne se tient derrière les évangéliques neuchâtelois. « Vous pouvez bien penser que s'il s'élevait quelques troubles, bon nombre de gens voudraient s'en mêler, et l'affaire ne concernerait plus seulement nos combourgeois de Neuchâtel, mais nous-mêmes et d'autres » (c'est-à-dire Fribourg, Soleure et Lucerne)¹. Devant la menace d'une intervention bernoise, peut-être d'une guerre religieuse et de la perte du comté, que pouvait faire Georges de Rive, sinon s'incliner derechef et cesser de faire obstacle au mouvement réformateur ?

Un espoir lui restait encore, à lui et au parti catholique, espoir déjà tant de fois trompé et dont la réalisation devait être une déception d'autant plus grande : la venue d'un des princes dans le comté. Déjà au début de décembre, voyant les choses se gâter, les Conseil et Communauté de Neuchâtel avaient délégué deux conseillers, Henri Grisel et Jean Rosselet, auprès de Jeanne de Hochberg pour la renseigner sur la situation critique de la ville et la supplier, sinon elle, du moins l'un de ses fils, de venir par deçà, comme elle l'avait si souvent promis. Arrivés le 9 décembre à Blandy, les deux messagers présentèrent à la duchesse les lettres des Quatre-Ministres, puis ils se rendirent à Paris où se trouvaient Louis d'Orléans et le marquis de Rothelin pour les leur communiquer également ; on leur promit alors que le marquis se mettrait en route le 2 janvier et on les engagea à retourner à Blandy pour y attendre son départ. Durant qu'ils séjournèrent dans ce château, y arrivèrent Henri Vouga, châtelain de Boudry, et un commis de Jean Merveilleux, châtelain de Thielle, tous deux délégués probablement par Georges de Rive et apportant des lettres et narrations assez conformes à celles qu'avaient présentées Grisel et Rosselet. C'est dire que Vouga et son compagnon avisèrent la duchesse de ce qui se passait à Neuchâtel, y compris sans doute l'intervention de Berne, et prièrent qu'on hâtât le départ de Mgr le Marquis. Malheureusement on apprenait aussi à Blandy que l'entrée de la reine Eléonore à Paris allait enfin avoir lieu au début de février. Aussitôt le maître d'hôtel du Marquis se rend à Paris auprès du Roi afin d'obtenir congé pour son maître. Mais François I^{er} maintient son interdiction aux princes du sang de s'absenter avant la réception solennelle de sa seconde femme, et le voyage, déjà si souvent renvoyé,

¹ Pour la correspondance concernant ces événements, voir Aktens. p. 1311-1314 : n° 2920 (Bern an den Procurator zu Neuenburg, 17 déc.) ; n° 2921 (Bern an die Bürger von Neuenburg, même date) ; n° 2922 (Bern an den Landvogt von Neuenburg, 20 déc.) et n° 2924 (Bern an den Landvogt von Neuenburg, 23 déc., trad. par H. II, p. 299, n° 319).

se trouve retardé de trois mois. C'est ce que Grisel et Rosselet écrivent le 4 janvier à leurs commettants ¹.

Cependant à Neuchâtel, depuis les débuts de 1531, les esprits se calmaient quelque peu. Farel retournait dans sa paroisse de Morat, d'où il allait entreprendre ses campagnes d'évangélisation à Avenches et dans les bailliages mixtes d'Orbe et de Grandson ². Sur sa recommandation, le Conseil nommait pour le remplacer le réfugié lyonnais Antoine Marcourt, qui allait être de 1531 à 1537 le premier pasteur en titre de Neuchâtel. Le parti évangélique cherche à renforcer ses positions. Parmi ses chefs, les conseillers de ville, qui en sont les éléments modérés, se préparent à faire sanctionner leur Réforme par Mgr le Marquis et à rendre ainsi définitif le nouvel ordre de choses. Les bourgeois catholiques renonçaient aux mesures de violence devant les menaces de Berne, mais ils attendaient de l'arrivée de Monseigneur que tout fût rétabli en son premier état. De Blandy cependant, la situation paraissait encore bien embrouillée et inquiétante. Le 12 janvier, Jeanne de Hochberg, accusant réception à Georges de Rive de la missive remise par Vouga, espère encore que son fils, François de Rothelin, pourra être à Neuchâtel pour le 10 ou le 12 février. « Je vous prie, Monseigneur de Prangins, écrivait-elle, si voyez que mondit fils ne fût en sûreté de par delà, et que les choses ne se pussent remettre en leur premier état, que veuillez incontinent m'en avertir. » Olivier de Hochberg, qui s'était gagné la reconnaissance des Neuchâtelois par les sacrifices qu'il avait faits pour eux et par les égards qu'il avait témoignés à leurs messagers, devait se rendre le premier auprès du gouverneur, muni de blancs-seings de la comtesse; il discutera et réglera avec Claude de Vaumarcus et les autres conseillers d'Etat les questions litigieuses, et il préparera ainsi la visite de son petit-neveu, qu'il retrouvera à Dijon le 20 février ³. Le 2 février ayant passé sans qu'on vît à Paris la nouvelle reine de France, tous ces beaux projets n'aboutirent à rien.

Ce nouveau retard et l'incertitude qui en résultait pour le règlement légal de la question religieuse, aigrissent et excitèrent les uns contre les autres les partisans de la Réforme et les fidèles de la papauté. Au début de mars, la situation était derechef inquiétante à Neuchâtel. Les catholiques se plaignaient qu'en faisant le « plus » du 4 novembre, on avait usé de quelque finesse, c'est-à-dire que la votation avait été faussée parce que tous les bourgeois n'avaient pu y participer. Ils répandaient partout le bruit que « quand Monsieur le Comte viendra, on fera un autre plus pour relever la Messe ». Le 12 mars, MM. de Berne se plaignirent de ces menées par lettre au gouverneur et aux Quatre-Ministres. La semaine suivante, ils apprenaient que les catholiques neuchâtelois redoublaient d'audace et se déclaraient certains de triompher huit ou dix jours plus tard, à l'arrivée de leur seigneur. Et il est bien possible qu'une nouvelle votation, faite cette fois-ci en la présence de Mgr le Marquis et avec une pression en sens contraire, aurait eu des résultats fort différents de la précédente. Une fois de plus, l'énergie bernoise sut profiter de la nonchalance des Orléans-Longueville. Le 20 mars, le Conseil de Berne décida, en effet, d'envoyer à Neuchâtel une

¹ P., p. 27-31, n° 9; H. Grisel et J. Rosselet au Conseil de Neuchâtel, Châteaudun, 4 janvier 1531.

² Voir ci-après, ch. VII, 3. BOUYE II, p. 113 dit qu'en février 1531 le Conseil de Ville fit présent de la bourgeoisie de Neuchâtel à Farel ainsi qu'à Antoine Boyve. (?)

³ P., p. 31-34, n° 10: Jeanne de Hochberg à M. de Prangins, Blandy, 12 janvier 1531.

députation composée de J. J. de Watteville, de Bitzius Archer et de J. Tribolet. Ces députés signifèrent aux bourgeois que, leur marquis vienne-t-il ou non, Berne ne souffrira pas qu'on continue des machinations contre la vraie religion et s'exposera corps et biens pour la maintenir. Au gouverneur de Rive, les députés bernois firent entendre que sa position même est en jeu, s'il contrecarre la politique de Messieurs¹. La rude intervention bernoise modifia du tout au tout la situation et rendit courage et confiance au parti évangélique. Et pourtant cette intervention, François d'Orléans la prévenait avec un peu plus de promptitude et de décision.

Le 5 mars 1531, en effet, la sœur de Charles-Quint avait enfin été couronnée à Saint-Denis, et le 16, son entrée à Paris donnait lieu à de grandes festivités. François d'Orléans, marquis de Rothelin, aurait pu partir immédiatement après; de fait, il paraît n'être arrivé dans le comté de sa mère que les derniers jours de mars. Sa visite, qui dura jusqu'à fin mai, devait avoir une haute portée politique et religieuse. Mgr le Marquis, au nom de sa mère et de son frère aîné, comme au sien, venait avant tout pour prêter et recevoir ce serment d'allégeance des bourgeoisies, qui était resté en suspens depuis la restitution du comté par les Suisses. Et, en effet, la solennelle cérémonie des serments réciproques eut lieu à Neuchâtel le 6 avril, le 11 au Landeron, le 12 à la Châtellenie de Thielle, le 15 à Boudry et le 27 au Val-de-Travers; ces serments comportaient, de la part du souverain, reconnaissance des libertés et franchises de chacune des bourgeoisies. Mais une foule d'autres affaires devaient être réglées par François d'Orléans: délimitation des frontières du comté vers St-Jean comme entre le Vaux-Travers et le bailliage de Grandson, fixation des droits respectifs de justice à Lignièrès entre la seigneurie et l'évêque de Bâle, octroi de la haute justice au sire de Colombier, rentes accordées pour une confrérie, cession de fiefs, reconnaissance d'une dime donnée en février à l'abbaye de Fontaine-André, établissement ou confirmation de plusieurs officiers du comté.

La question religieuse, la plus importante de toutes, fut, selon Boyve², réglée indirectement par acte du 6 avril et ordonnance du 6 mai. Ayant donné et reçu le serment, François d'Orléans, dans la chapelle du château, jura sur les Evangiles d'inviolablement observer les franchises, libertés et coutumes de la Ville. Par acte signé de sa main, M. le Marquis accorda aux bourgeois droit de terrage sur certaines vignes de la Mairie, autorisation d'avoir leur javiole ou géole pour punir les délits non criminels, et surtout, à leur demande, François d'Orléans consentit à ce que désormais le clergé catholique soit exclu des Audiences générales; à l'avenir les Etats de Madame seront formés d'abord des nobles et vassaux, ensuite des officiers du comté, enfin de quatre bourgeois du Conseil de Ville et des quatre bannerets de Neuchâtel, Landeron, Boudry et Vaux-Travers. Par contre les bourgeois, dont « les uns, dit Boyve, tenaient le parti des cantons et les autres celui de la maison de Longueville », renoncèrent en échange aux droits qu'ils tenaient des baillis suisses, à savoir les halles, fours, moulins, bois et toutes autres choses sans exception, reconnaissant Madame et Messieurs ses

¹ Voir dans *H. II*, p. 318, n° 329 la lettre du 12 mars 1531: Le Conseil de Berne au Gouverneur et aux Ministres de Neuchâtel, et dans *Aktens*, p. 1341, n° 2977 les informations et décisions du Conseil de Berne du 20 mars.

² BOYVE II, p. 316-322, F. de CHAMBRIER, *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, p. 297, qui donne les cotes des documents.

enfants comme leurs seuls souverains. Le 22 avril, le frère Jean de Livron, dernier prieur de Bevaix, remit aux mains de François d'Orléans les titres de son prieuré et les reconnaissances de Pontareuse, et Henri Vouga, châtelain de Boudry, fut chargé, comme receveur de Bevaix, d'en percevoir les rentes pour le compte dudit prieur. Enfin, le 6 mai, François d'Orléans, bon catholique, ordonna à tous les receveurs de retirer, dans leur ressort, les revenus des biens d'Eglise, qu'il s'attribua de cette manière. Le nonce aurait voulu obliger Jeanne de Hochberg de rendre ces biens à l'Eglise romaine. Les pourparlers aboutirent à un traité par lequel la duchesse de Longueville, pour elle et ses descendants, s'engageait à rendre tous ces biens à l'Eglise au cas où le comté retournerait à l'ancienne foi, et en attendant à payer annuellement à Rome 12,000 livres de dédommagement ¹.

De telles mesures équivalaient à la reconnaissance de la Réformation pour l'ensemble du comté, ou du moins allaient singulièrement en faciliter le triomphe. Comment François d'Orléans, qui était venu « pour remettre les choses en leur premier état », a-t-il consenti à de telles mesures et affirmé la Réforme qu'il devait craindre et détester ? Comment le Conseil de Ville et les bourgeois évangéliques, hésitant un mois auparavant devant les menaces des catholiques, ont-ils su vouloir, imposer leur volonté, et atteindre à des résultats inespérés tant pour la puissance de la Ville que pour le succès de la foi nouvelle ? A ces questions on ne peut répondre que par des suppositions.

La restauration de l'ancienne foi, les Longueville la désiraient évidemment par conviction, par solidarité avec les nobles et les chanoines, pour mieux assurer leur pouvoir dans le comté et en face de la Ville. Mais elle avait contre elle le veto bernois et aussi le fait que les bourgeois catholiques ne promettaient et n'apportaient rien que leur fidélité, dont on était déjà sûr. Au contraire, le parti évangélique, qui comprenait, à côté d'un groupe d'exaltés et de révolutionnaires, la majorité des conseillers, avait su identifier les intérêts de la Ville et ceux de la Réforme, de manière à se rallier ainsi la masse des indécis. Tous les bourgeois au fond poursuivaient les mêmes objectifs qu'eux, à savoir détruire la puissance des chanoines détestés, et leur influence dans la seigneurie, s'approprier une partie de leurs biens et se substituer à eux dans la direction de l'Eglise, de façon à renforcer encore la puissance déjà grande de leur cité. A ces objectifs se liaient étroitement ceux des évangéliques décidés, des gens de l'entourage de Farel, puis de Marcourt, ceux qui voulaient faire ratifier l'abolition de la messe et imposer à tous l'Evangile. Unis, les bourgeois pouvaient tenir tête à la seigneurie.

Pour imposer en bloc leurs désirs à leurs souverains, ils surent habilement se servir de la menace bernoise. Sans doute les Neuchâtelois, pas plus que leurs voisins de Bienne ou de Neuveville, ne se souciaient de voir leur cité sujette de Berne. Mais auprès de François d'Orléans ils firent valoir le danger de l'occupation bernoise et ils lui mirent le marché en mains : ou sanctionner les revendications de la Ville et recevoir le serment des bourgeois, ou les rejeter et risquer de voir la Ville en appe-

¹ Quelques-uns des renseignements de BOYVE sont confirmés par M. A. PIAGET. Documents, p. 59-62 : *Pouvoir donné par le seigneur Georges de Rive à l'abbé de Fontaine-André, 30 août 1531*. La mainmise sur les biens d'Eglise et leur administration par les receveurs ressortent mieux encore des lettres de Jeanne de Hochberg et de Louis d'Orléans à Georges de Rive du 6 février 1532. *P.*, p. 78-81. Cp. aussi la décision des Audiences de 1532 (*ibid.* p. 58, 59).

ler à ses combourgeois de Berne et perdre le comté. François d'Orléans ne pouvait qu'accepter : « Pour ce que lesdits bourgeois ne veulent aucunement souffrir l'état de l'église au fait de la justice, mon dit seigneur (le marquis de Rothelin), pour bien de paix a substitué et mis par provision l'état de noblesse et ses vassaux au premier lieu, les officiers au second, et pour le tiers quatre des bourgeois de la dite ville de Neufchâstel, et avec eux en amplification les quatre banderets, assavoir de Neufchâstel, du Landeron, de Boudry et du Vauxtravers, lesquels jugeront et cognaitront aux Audiences generales, jusques à ce que plus amplement il y soit pourvu et avisé, comme du passé a été accoutumé¹. »

La mainmise sur les biens d'Eglise s'imposait également ensuite des troubles d'octobre 1530; et peut-être, comme le montre la démarche du prieur de Bevaix, fut-elle désirée par les ecclésiastiques qui estimaient ne pouvoir mieux sauvegarder leurs droits, titres et revenus qu'en les remettant à la seigneurie. Les Longueville étouffèrent leurs scrupules de catholiques par la pensée que les mesures contre l'Eglise n'étaient que provisoires et qu'avec le concile déjà attendu, tout retournerait à l'ordre ancien. Au reste, comme nombre d'autres princes, ils sauront faire argent de ces biens ecclésiastiques. Quant à l'abolition de la messe, c'était affaire de la Ville, et Monseigneur se garda bien de se prononcer pour ou contre le « despart » des ambassadeurs bernois. Les bourgeois évangéliques sauraient bien imposer leur Réforme à tous les habitants de leur ville et l'étendre au reste du comté. Soutenus par Berne, ne se savaient-ils pas les maîtres de la situation ? Mais ils l'étaient en fait à cause de la Réforme, à cause de l'impulsion qu'avait donnée et que maintenait le groupe des réformés convaincus, des fidèles de Farel et Marcourt, de ceux qui avaient jeté bas les idoles et qui allaient encore tenter à Saint-Blaise, à Valangin ou ailleurs de semblables expéditions pour l'Evangile.

Ainsi les décisions des 6 avril et 6 mai 1531, achevant l'œuvre commencée les 24 octobre et 4 novembre 1530, fondaient définitivement et légitimaient le nouvel ordre de choses à Neuchâtel. Mais avant de voir (*ch. XII*) comment il devait s'établir dans les autres paroisses du comté et se développer jusqu'au retour de Farel, il convient de raconter comment la Réformation a pénétré et s'est imposée dans la seigneurie voisine et vassale de Valangin.

5. LA SEIGNEURIE DE VALANGIN : LES PREMIERS ESSAIS DE RÉFORMATION DE MM. DE BIENNE ET D'ÉVANGÉLISATION DE FAREL EN 1530.

Petit Etat tout jurassien d'à peine trois mille âmes, la seigneurie de Valangin s'étendait sur les rudes vallées peu peuplées du Locle et de la Sagne et sur le Val-de-Ruz; encore Neuchâtel avait-il des droits sur la mairie de Boudevilliers et le Chapitre de Saint-Imier sur les cures de Dombresson et Savagnier. Mais Valangin était depuis 1276 possession de la famille d'Aarberg-Valangin², qui descendait de

¹ Cp. *P.*, p. 88, note, Arch. d'Etat T. 8, n° 18, *Coutumier* I, f° 61, Arch. Merv. *Coutumier* A. f°.

² Voir MATILE, *Hist.*, et art. du DHBS. Pour les traités avec Berne et Bienne, cp. JEAN-JAQUET, *ouvr. cit.*, p. 36-40.

la première dynastie comtale de Neuchâtel et portait comme armes, de gueule au pal d'or, chargé de trois chevrons de sable. Tout naturellement les comtes d'Aarberg-Valangin, de noble souche, alliés par le sang à de grandes familles suisses ou franc-comtoises, et qui eurent souvent un rôle politique en vue, s'efforcèrent constamment d'émanciper leur petit fief jurassien de l'autorité de leur suzerain; ils le tentèrent par les armes et par les alliances, en s'appuyant sur leur voisin, l'évêque de Bâle, ou sur les comtes de Montbéliard et, depuis Guillaume et son fils, Jean III, sur la puissance bernoise. Claude d'Aarberg (1447-1517), le second fils de Jean III et qui lui succéda dès 1497, poursuivit la même politique d'indépendance chicanière à l'égard de Jeanne et de Louis I^{er} de Longueville, tandis qu'il s'empressait de prêter hommage aux XII cantons (1513). Allié des Suisses à Dornach et en Italie, prince pieux et grand restaurateur ou constructeur d'églises, Claude eut à cœur, autant que ses droits, le bien de ses sujets et il confirma et accrut leurs franchises. Pourtant, du fait qu'il fut le dernier mâle de sa race, le comté qu'il aimait devait perdre avant la fin du siècle non seulement son autonomie, mais même son existence distincte. Claude d'Aarberg eut, en effet, plusieurs enfants naturels, mais de sa femme, Guillemette de Vergy, seulement une fille, Louise, qu'il maria en février 1503 au comte Philibert de Challant († en 1517), et qui laissa à sa mort en 1519 un fils unique, René de Challant¹, héritier des Aarberg-Valangin. Ainsi, au moment où la Réformation va pénétrer dans le petit comté jurassien, elle se heurtera à un jeune souverain de vingt-six ans, à son gouverneur, et à son aïeule, tous trois également, mais diversement hostiles aux idées nouvelles.

¹ Sur René de Challant, voir TURIN, Archives, Catal. Challant, et l'histoire manuscrite de Pierre Bosco et Vigilio Vescovi, *Historia della Casa di Challant e di Madruzzo*; les histoires de la Savoie au XVI^e siècle, et l'art. du chanoine F. G. FRUTAZ, M. N. 1904, p. 243-268.

Appartenant à une ancienne et fort illustre famille du Val d'Aoste, où il était né fin 1503 ou début 1504, René de Challant, seigneur de Châtillon, Aymaville, Ussel et St-Marcel, de Valangin et Bauffremont, devait pour son malheur être un des principaux personnages du duché de Savoie sous Charles III et sous Emmanuel Philibert, c'est-à-dire à une époque de misères et d'abaissement de cet Etat. René avait été élevé à Aoste par son oncle Charles, chanoine de St-Ours et sous la tutelle de ses deux aïeules. Chevalier de l'Annonciade, conseiller et chambellan de Savoie (1518), pensionné du roi de France, il fut fait prisonnier à Pavie par les Espagnols et obligé à une rançon de 3000 écus, pour lesquels il engagea la seigneurie de Bauffremont et exigea de ses sujets valanginois une aide de deux écus par feu, dont, vingt ans plus tard, il réclamait encore le paiement aux retardataires. En 1527, René était élevé à la plus haute charge militaire et diplomatique du duché et devenait le seizième et dernier maréchal de Savoie; comme tel et jusque vers 1560, il sera chargé de commandements militaires et de missions diplomatiques, dans lesquelles il dissipa par son faste le plus clair de sa fortune. Il avait acquis des seigneuries à Virieu, dans le Canavese, à Cognny, et vers la fin de sa vie, il possédait en titre vingt-quatre châteaux et forteresses et 30,000 écus de rentes. Mais en réalité presque tous ses biens étaient engagés, et il se débattait péniblement, écrasé par ses dettes dont les intérêts mangeaient les trois quarts de ses revenus. Sa captivité par les Français (1553-55) lui avait coûté son train de maison, évalué 40,000 écus, et une rançon de 30,000 écus.

René de Challant avait épousé, le 4 août 1522, la fille d'un usurier de Casale, Bianca Maria Gasparдоне, veuve d'Hermès Visconti, mais qui bientôt s'enfuit à Pavie, puis à Milan, où elle devint l'amante et la meurtrière du duc Ardue de Masino, ce qui la fit décapiter à Porta-Giovia le 20 octobre 1526. Grâce à Charles III, René se remaria le 7 janvier 1528 avec une princesse de haute lignée, Mencie de Portugal, fille du duc de Bragance et dame d'honneur de la duchesse; Mencie lui fut une épouse fidèle et dévouée, mais ne lui laissa à sa mort (3 sept. 1558) que deux filles, Philiberte et Isabelle, desquelles les haines, les procès et les destinées peu reluisantes sont tristement célèbres. Déjà âgé, René chercha à obtenir par ses mariages avec Marie de Varax et avec Péronne de la Chambre, une postérité mâle qui lui fut refusée. Sur ces mariages, cp. G. B. ADRIANI, *Historia*, Florence, 1583; N. Albert, *Les sires de Varax*; Actes du XVI^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, p. 223; M. N., mars-avril 1901.

Le jeune comte de Valangin, René de Challant, de vieille et illustre race valdôtaine, avait une des plus hautes situations à la cour de Savoie. Les circonstances politiques du duché, le fait qu'il sera le dernier mâle de sa lignée, mais aussi son caractère, provoqueront l'appauvrissement et la déchéance de sa famille, puis, trente ans après sa mort, la disparition comme seigneurie indépendante de son petit fief jurassien. Courageux certes, René n'avait pas les talents militaires de ses ancêtres; fermement attaché à sa foi et à son souverain, aussi dans la mauvaise fortune, fidèle défenseur de sa vallée contre l'étranger ou contre l'hérésie, il n'était peut-être pas à la hauteur des affaires auxquelles il fut mêlé. Ce dernier des comtes de Challant, avec son épaisse barbe noire, son nez busqué, ses sombres yeux à l'expression lasse ou timide, était en somme plus désireux de renom et de carrière brillante que vraiment ambitieux et homme d'action, et quand il mourut à Ambronay le 11 juillet 1565, rongé de soucis et d'ennuis, il avait amèrement goûté le néant de ses ambitions et illustré la devise de sa famille : « *Tout est monde et le monde n'est rien.* »

Assez aimé de ses sujets valanginois, parmi lesquels il résida rarement, René de Challant était peu sympathique à sa suzeraine, Jeanne de Hochberg, et moins encore aux bourgeois de Neuchâtel. Pour conserver le comté de Valangin, le pivot de sa politique fut en Suisse l'entente avec les Ligues et spécialement avec Berne : le 4 juin 1523, René de Challant se déclarait vassal des XII cantons pour la moitié de son comté qui dépendait de Neuchâtel, comme il prêtera aussi serment au prince-évêque de Bâle pour l'autre moitié du Val-de-Ruz, selon arrangement conclu en 1520. La puissance épiscopale, à laquelle avaient jadis fait appel les Aarberg-Valangin, chancelait et déclinait; le maréchal de Savoie comprenait qu'il ne pouvait plus l'utiliser, et alors même que, comme agent de Charles III, il sera l'adversaire de la politique bernoise, il demeurera, en tant que comte de Valangin, le combourgeois et l'allié de la puissante cité, qui n'avait qu'un geste à faire pour lui confisquer l'héritage maternel. Cette politique a conditionné l'attitude de René de Challant à l'égard de la Réforme. Certes, dévot et soldat de la foi ancienne, il ne pouvait avoir qu'hostilité et mépris à l'égard des novateurs. Il s'efforcera d'enrayer leurs progrès, mais dans la mesure où Berne le permettra. Aussi lorsqu'en 1536 la religion nouvelle aura triomphé dans l'ensemble du pays romand, il devra bien faire bonne figure à mauvais jeu, et lui, un Challant, catholique par tradition et par définition, il autorisera, il sanctionnera l'organisation et les ordonnances réformées de son comté. D'ailleurs, même au début, ce n'est pas de sa personne, c'est par ses représentants qu'il fut mêlé aux luttes religieuses.

L'un de ces représentants était le maître d'hôtel de René, Claude, sire de Bellegarde, qui fut gouverneur de Valangin de 1529 à 1545. Traditionaliste et autoritaire, mais surtout strict défenseur des droits et intérêts de son maître, Claude allait être un ennemi décidé de la Réformation, dont il combattit les progrès, non sans succès d'abord, en faisant pression sur ses administrés. Aussi sera-t-il détesté de Berne et plus encore des réformateurs qui l'ont surnommé le « Rouge », sans doute à cause de la couleur de ses cheveux¹.

¹ H. II, p. 344, note 7. Son dévouement à Valangin lui valut, de la part des bourgeois de Neuchâtel, une haine telle qu'il est en danger de mort dans leur ville et doit éviter en 1532 et 1535 d'assister aux Audiences générales, où il aurait dû représenter son maître, premier vassal de Madame. (P., p. 89-91, note 1.)

Mais celle qui gouvernait la seigneurie avec et souvent à la place de Challant, c'était sa grand'mère maternelle, Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Aarberg, et qui lui survivra jusqu'au 13 juillet 1543. La « pauvre ancienne dame », comme elle se désigne elle-même, était fille de Jean de Vergy, seigneur de Champvent et Montricher, tante par conséquent de cet Antoine de Vergy, qui fut archevêque de Besançon de 1502 à 1543. Appartenant à l'une des premières familles de la Bourgogne, Guillemette avait apporté à son mari la baronnie de Bauffremont, où elle aimait à séjourner; aussi, et non sans courage, saura-t-elle rappeler à MM. de Bienne ou même de Berne les égards dus à son sexe, à son âge, à sa race et à la dignité de sa vie. Par ailleurs nature de vieille paysanne pratique, tenace et avisée, Guillemette s'occupe avec le même soin de son ménage et du comté, fait élever les bâtards de feu son mari, défend tant qu'elle le peut les droits et la fortune de son prodigue « fils », comme elle appelle parfois René de Challant. Elle est pour la tradition la « bonne comtesse », et elle paraît, en effet, avoir compris et sauvegardé les intérêts de ses sujets, comme elle prend soin de ses gens ou intercède pour le vieux curé Gallon.

Guillemette de Vergy était dévote et sans doute sincèrement pieuse, ce qui ne l'empêchait pas d'aimer les distractions et le plaisir pour ses gens, sinon pour elle, et de payer fifres et tambourins pour faire danser sa petite cour. De moitié, et probablement davantage, dans toutes les fondations pieuses de Claude d'Aarberg, elle continue à être bienfaisante pour l'Eglise et les prêtres, et elle fait sculpter dans sa collégiale St-Pierre le monument de son mari où elle figure couchée à ses côtés. Mais naturellement son horizon spirituel était aussi étroit que celui de son castel : toute infraction aux coutumes, toute innovation ou réforme religieuse lui était incompréhensible; elle s'ébahissait fort qu'il y eût de nouveaux évangiles, et l'ancien consistait pour elle à observer les lois de l'Eglise, à faire des aumônes et autres bonnes œuvres, à vivre paisiblement et justement, en respectant les droits du prochain, mais en faisant surtout respecter les siens propres. La Dame de Valangin ne ressentait pas moins l'horreur et la haine de l'hérétique, et n'était la crainte de Berne, elle l'aurait combattu sans relâche et frappé sans pitié. L'entourage de la Dame de Valangin, et spécialement les chanoines, ne pouvaient que partager et entretenir ces sentiments¹. Sauf deux d'entre eux, c'étaient gens paisibles, sans culture, ni horizon étendu et d'une dévotion traditionnelle. On aurait difficilement trouvé parmi eux, ni à plus forte raison parmi les autres prêtres du comté, la foi personnelle, l'énergie du caractère, les besoins intellectuels qui font les réformateurs, et les clercs

¹ En 1505, pour accomplir un vœu, au dire de la tradition, mais surtout pour rendre leur clergé indépendant de celui de Neuchâtel, Claude et Guillemette avaient fait construire devant la porte du bourg « une esglise collégiale bien belle et plaisante », consacrée à saint Pierre et comportant quatre chapelles; l'évêque de Lausanne, Aymon de Monfalcon en avait confirmé la fondation et célébré la dédicace l'an d'après. Le Chapitre de Valangin, qui desservait cette petite collégiale, comprenait un « prévost, six chanouennes [résidents] et deux choriaux ». Des statuts en XX articles, approuvés du comte et de l'évêque, fixaient leurs offices, leurs prébendes et leurs droits sur les églises dépendant du Chapitre. Celui-ci avait, en effet, reçu à sa fondation les paroisses du Locle et de la Sagne, puis par bref du pape Jules II (27 décembre 1510) l'église St-Pierre d'Engollon et son annexe, St-Jacques de Boudévilliers, enfin en 1517, celles de Fontaines et St-Martin. Le Chapitre de Valangin n'était ni assez ancien, ni assez riche, pour avoir grande autorité et indépendance; ses membres paraissent être restés attachés à l'ancienne foi, préférant même, comme l'avant-dernier prévôt, Etienne Besancenet, mourir en exil plutôt que d'y renoncer. Ils étaient tous dévoués au comte et lui servaient de clercs ou même d'agents politiques. Le dernier prévôt, Claude Collier, un prêtre savoyard qui, dès son arrivée dans le comté,

valanginois, qui vont accepter et même servir la Réforme, paraissent l'avoir fait pour obéir à MM. de Bienne ou pour ne pas perdre leur situation et leur bénéfice.

Faudrait-il chercher plutôt dans les conditions sociales ou dans la politique intérieure du petit Etat les facteurs qui y auraient suscité ou favorisé le mouvement réformateur ? La population peu nombreuse se divisait en onze classes de sujets : nobles, bourgeois, censiers, geneveysans, francs-habergeants, taillables, etc., ayant chacune ses droits et ses devoirs. Les bourgeois, manants ou forains, quelque huit cents âmes, n'avaient nullement l'organisation et la puissance de ceux de Neuchâtel. Ils avaient eu de longs et tenaces démêlés avec Jean III et Claude d'Aarberg au sujet de leurs droits et franchises, leurs anciennes chartes, déposées au Chapitre de Neuchâtel, ayant été détruites par un incendie. Les sujets s'efforçant d'étendre leurs immunités, le seigneur contestant les concessions accordées par ses ancêtres, l'accord ne s'était fait que lentement et difficilement à force d'arbitrages, mais il s'était conclu, et grâce à Berne, principal arbitre, le plus souvent en faveur du seigneur. René de Challant, à son tour, sera souvent en difficultés avec ses sujets, surtout à cause de ses perpétuels besoins d'argent, et c'est seulement le 17 août 1550 que sera prêté le serment réciproque de fidélité entre eux et lui. De ces conflits, le plus grave et qui coïncide avec l'établissement de la Réforme, fut la rébellion des « taillables » de Dombresson et Villiers. La « taille », c'est la redevance que les serfs devaient à leur seigneur, parce que serfs. Elle n'était pas très lourde dans le comté de Valangin, un à trois muids d'avoine par feu ; mais elle était le reste et le signe du servage, et à cause d'elle, les pauvres « taillables » étaient méprisés et tenus à l'écart par les gens de conditions supérieures. En 1529, André et Antoine l'Espaye, Antoine Diacon, Juvet dit Morel, Guillaume Veuve, Jean Richardet, Guillaume de la Chenaux et d'autres taillables de Dombresson prétendirent avoir reçu des lettres d'affranchissement de Claude d'Aarberg et refusèrent de reconnaître leur servitude en payant leur « taille ». Ils se disaient d'ailleurs disposés à donner une juste compensation pour leur affranchissement définitif. Menacés de saisie de leurs biens, ces gens en appelèrent à Berne qui leur donna tort ; l'affaire fut alors portée devant les Etats de Valangin qui établirent la condition et les obligations des « taillables ». Ceux-ci contestèrent la sentence et la déclarèrent falsifiée par le maire Hugues Girardot ; d'où vive agitation à Dombresson et à Villiers. Berne, prise à nouveau comme arbitre, confirma la condamnation des taillables et leur imposa, outre une amende de 300 écus, l'obligation de crier merci à leur seigneur et à son tribunal qu'ils avaient diffamés. L'affaire traîna dix ans ¹. Le servage disparut surtout ensuite des embarras financiers du comte qui affranchit plusieurs de ses sujets contre remise du quart ou du tiers de leur avoir.

en 1528 probablement, avait su se faire nommer à la tête du Chapitre, était un type curieux d'intrigant et d'aventurier ecclésiastique. Comme il avait gagné la confiance de René de Challant en lui léguant ses biens, Collier le représentera et le conseillera à l'insu du fidèle Bellegarde, et saura acquérir un semblable et aussi dangereux ascendant sur Jeanne de Hochberg.

Vers 1530, le Chapitre, outre Collier, son prévôt, était formé de Etienne Pétremand-Besançenet, Jaques Bisard, Jehan Cordier, André Dunquet, Jehan Vieffrey, Pierre Monod, auxquels seront agrégés Guy Treppier (1536) et Sébastien Roch de Middelbourg (1539). Voir MATILE, *Hist. de la Seigneurie de Valangin*, 1852, p. 235-243.

¹ BERNE, Welsches Missivenbuch A^{fo} 140, NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat T⁵, n° 9; MATILE, *Histoire*, etc., p. 256-259 : P., p. 47, note 1.



VUE DU CHATEAU DE VALANGIN VERS 1785

D'après une aquarelle de B.-A. Dunker (1746-1807).



MAUSOLÉE DE CLAUDE D'AARBERG ET DE GUILLEMETTE DE VERGY

dans l'église collégiale de Valangin.

Il n'est pas impossible qu'il y ait eu quelques relations entre la rébellion des « taillables » et le mouvement réformateur, qui se développa d'abord justement à Dombresson. Les paroissiens de ce village, en août 1530, remercient Bienne de leur avoir donné un prédicant, et dans l'entourage de ce prédicant se retrouve l'un des taillables, Antoine L'Espaye. Parmi les paysans valanginois, il y avait, semble-t-il, quelque hostilité contre les curés et quelque mauvais vouloir à s'acquitter des redevances qui leur étaient dues. Il est probable aussi qu'à cause des étroites relations existant entre les gens du comté et ceux de l'Erguel, les troubles agraires qui se sont produits dans l'Evêché de Bâle, surtout en 1525 dans la Prévôté et dans l'Ajoie, ont eu quelques répercussions et ont renforcé le mécontentement, dont l'affaire des « taillables » est une manifestation. Mais les paysans valanginois étaient très loin de tenter aucune émeute, et si par mécontentement quelques-uns vont accueillir les idées nouvelles, la grande majorité, par attachement aux coutumes anciennes et par soumission aux autorités, se contentait de la foi et des cérémonies du passé.

Ce serait donc du roman que de représenter comme un mouvement populaire la réformation du comté de Valangin. Les documents établissent qu'elle y pénétra de deux côtés, au nord-est par la propagande de Bienne, du sud par l'action — parfois violente — des réformateurs et des bourgeois de Neuchâtel. Et encore ici, derrière cette attaque convergente, faut-il reconnaître, comme facteur déterminant, la puissance et la politique de Berne. Aussi le mouvement réformateur, se faisant sentir dès 1530, pénètre-t-il d'abord, non sans luttes, mais avec succès dans le comté; il y fléchit et recule dès 1533 sous la pression des autorités qui lui sont hostiles; il y triomphe et s'y organise dès 1536, ensuite de la conquête par Berne du pays de Vaud.

* * *

Bienne réformée s'était employée, comme on l'a vu plus haut, à réformer l'Erguel et s'était substituée au Chapitre de St-Imier dont elle avait été jadis l'avoué et la protectrice et qu'elle supprimait maintenant ¹. Or, ce Chapitre nommait à la cure de Dombresson et à son annexe de Savagnier; il avait appelé, en 1507, à la première de ces églises, un de ses membres, messire Guillaume Gallon, qui appartenait à une famille nombreuse et assez aisée du Grand Savagnier; c'était un prêtre âgé, de santé précaire, d'extérieur timide et paisible, tenace et retors quand il s'agissait de défendre ses droits, mais, tout chanoine qu'il fût, d'une ignorance crasse et pas toujours fidèle à son vœu de célibat ². Le desservant de Savagnier était Pierre Marmod, un prêtre des Geneveys sur Coffrane, qui, avec son frère Blaise possédait des terres dans ces deux villages, à Auvernier et ailleurs; plus ouvert que son constituant aux idées nouvelles et ambitieux, il allait devenir prédicant et se substituer à lui ³.

MM. de Bienne, en effet, s'estimaient héritiers de tous les droits temporels et revenus du Chapitre de St-Imier. De Tavannes, ils firent donc venir Farel à Dom-

¹ Voir plus haut, Ch. V, et *La Réformation dans le Jura bernois*, p. 27-47.

² Sur ce personnage, voir *P.*, p. 42-44, 129-139, 153-155, 306-308, 352-356. Par le testament de Guillaume Gallon (*P.*, p. 130-133, note 2), on sait qu'il était fils de Vuillommenet Gallon, frère de Pierre, Guillaume, Jean, d'une Mosset de Villiers, de Jehanne Girard et de Annellet Cuche. Il avait une fille, Henriette, mariée à Huguenin-Cuche.

³ Sur Pierre Marmod, voir *P.*, p. 96, note 1.

bresson le 26 ou 27 mai 1530 et comme, ensuite des appels du Réformateur, les partisans de l'Evangile osaient s'affirmer, ils écartèrent le vieux curé Gallon et installèrent à Dombresson, Pierre Marmod, pour y faire connaître leur Réformation¹. Peut-être les Biennois envoyèrent-ils alors des prédicants aussi à Savagnier et au Locle, paroisse avec laquelle les chanoines de St-Imier avaient eu de fréquentes relations². Mais au château de Valangin, on veillait à défendre la foi ancienne et les droits seigneuriaux. La comtesse et son maître d'hôtel estimaient que, si le Chapitre de St-Imier est supprimé, ses droits reviennent, non aux Biennois hérétiques, mais au souverain spirituel et temporel de l'Evêché de Bâle, c'est-à-dire à l'évêque Philippe de Gundelsheim. C'était d'ailleurs une bonne occasion d'empêcher l'intrusion d'une autorité étrangère dans la paroisse la plus orientale du Val-de-Ruz. Aussi, en l'absence du comte, Guillemette de Vergy et Claude de Bellegarde prirent-ils en juillet des mesures vigoureuses : ils interdirent aux sujets du comté de payer à MM. de Bienne les dîmes, jadis perçues par les chanoines, et ils expulsèrent le ou les prédicants, envoyés par Bienne, menaçant âprement ceux de leurs sujets qui leur étaient favorables.

Bienne protesta et en appela à ses alliés, MM. de Berne, qui écrivirent le 29 juillet 1530 à Guillemette de Vergy : MM. de Bienne sont collateurs d'églises dans le Val-de-Ruz ; ils ont le droit, quand bien même ils ont aboli les cérémonies papistiques, de percevoir les dîmes de ces bénéfices et d'y placer des prédicants, que d'ailleurs les populations sont avides d'entendre. La Dame de Valangin est donc priée de ne mettre empêchement, ni à la perception des dîmes, ni à l'Evangile, mais de concéder à ses sujets, au moins dans les paroisses en question, « un administrateur docte et fidèle de la Parole divine³ ». On n'a pas la réponse de la comtesse ; sans doute Guillemette ne put-elle qu'obéir aux injonctions polies de Berne, tout en se réservant de faire sur ses sujets une pression assez forte pour arrêter tout progrès de l'hérésie. Bienne, en tout cas, informa les paroissiens de Dombresson favorables à la foi nouvelle, qu'elle leur enverrait un prédicant et les pressa d'attester qu'ils étaient décidés « de oïr et d'ensuyvre l'Evangile ». Ces gens répondirent affirmativement, mais seulement le 28 août, sans signer de leurs noms et sans se rendre à Bienne, comme ils y étaient invités. Tant était grande leur crainte que « nostre Dame de Valangin n'en heusse cy après sevenance (souvenance) sur ceulx qui vous pourteraient la responce⁴ ».

Cependant, de Neuchâtel, une première tentative d'apporter l'Evangile dans le Val-de-Ruz avait eu lieu à la fête de l'Assomption, le 15 août 1530⁵. De son propre

¹ BIENNE, Arch. XVIII, p. 236; *Réform. du Jura bernois*, p. 46.

² Si du moins MM. de Berne étaient exactement renseignés, lorsqu'ils écrivirent à Guillemette de Vergy le 29 juillet 1530 : « ... ut omnes concionatores et pastores ovicularum illarum parrochiarum longe propellerentur jusseritis. » (*H. II*, p. 262 et note 9.) Herminjard suppose que ces paroisses étaient celles de Coffrane, Dombresson et Le Locle.

³ *H. II*, p. 260-263, n° 299.

⁴ *H. IV*, p. 444, n° 305 a : Les paroissiens de Dombresson au Conseil de Bienne, 28 août 1530.

⁵ La première tentative de Farel dans le comté de Valangin peut être retracée assez exactement grâce aux pièces du procès qui s'ensuivit et que M. A. Piaget a reproduites dans le *M. N.* 1897, p. 81-95. Froment, qui accompagnait Farel, a aussi rappelé l'attentat de Valangin comme exemple des périls que son maître et lui ont couru pour l'Evangile : « Et en allant prescher çà et là par les villaiges circonvoyssins, recepvaint souventes fois leurs censes, assavoir coups et outrages, et principalement

chef, semble-t-il, Farel, accompagné de son aide, Antoine Froment, se rendit ce jour-là à Cernier. La chapelle de cette localité était une annexe de l'Eglise de Fontaines et dédiée à notre Dame de l'Assomption; la solennité du jour y avait sans doute attiré bien des fidèles. Survenu inopinément et d'ailleurs, sauf à Dombresson, encore inconnu dans le Val-de-Ruz, Farel paraît y avoir parlé sans provoquer d'incidents¹. Mais au retour, les deux prédicants, accompagnés d'un bourgeois de Neuchâtel, Pierre Purry, qui avait entendu prêcher Farel et avait diné avec lui, devaient passer par Valangin.

Là « devant une croix vers l'Eglise veinrent six ou sept prestres qui commencèrent à interroger ledit Pharellus en latin et en françois en plusieurs arguments ». L'un de ces prêtres, tandis que se poursuivait la discussion, s'en fut alarmer le bourg et sans doute aussi le château. Aussi, lorsque ayant laissé leurs interlocuteurs, Farel, Froment et Purry reprirent leur route pour Neuchâtel et comme ils avaient même franchi le pont du Seyon, ils entendirent les dames et damoiselles de Guillemette les injurier des fenêtres du château en leur criant à haute voix : « Juifs, sarrazins, hérés-

une fois à Valangy, où les femmes et les prebstres les battirent tellement que le sang y est demeuré es pierres d'un petit temple plus de quatre ans, et voullaient les prebstres et les femmes que Farel adoura une ymage de bois, en disant : Crie merci à Nostre Dame. Et iceluy disoit : Je crie merci à Dieu et non à aultre, c'est celui que je ay offensé; à aultre ne debvons demander grâce ni merci. Et alors ils le battoient et pressoient sa teste contre les murailles; si ne se fallut guères qu'ils ne les tuèrent tous deux, et puis les menèrent en prison au Chasteau. Mais aucuns de NeufChastel vindrent et vouloint mettre le feu dans le Chastel, mais Farel les pria de ne leur faire outrage, car ils ne savent qu'ils font; le Seigneur leur donnera à entendre leurs faultes ung jour. » (*Actes et Gestes...* p. 11-12.)

Bien que d'un témoin oculaire, ce récit, écrit une vingtaine d'années après les événements, déforme déjà quelque peu les faits : il donne une couleur théologique aux paroles de Farel; il ajoute l'emprisonnement du Réformateur et l'agression des Neuchâtelois contre le château, ainsi qu'une conclusion édifiante. Le récit de Froment a servi de base à tout un développement de la tradition. La *Vie anonyme* reproduit en somme le récit de Froment, mais en le faisant précéder de l'épisode de l'hostie arrachée des mains du prêtre, qui aurait eu lieu dans « un village » du Val-de-Ruz (voir la note suivante). Un autre récit, reproduit par Choupard, met la prédication de Farel et la scène de l'hostie dans l'église de Valangin, dont les paroissiens auraient sonné les cloches et où ils auraient commencé à maltraiter Farel. Ici, comme pour Boyve (*Annales* II, p. 324), le compagnon de Farel n'est plus Froment, mais Antoine Boyve; l'auteur des *Annales* veut aussi que le prêtre soit venu célébrer la messe sur la place publique (!). Vulliemin supposa que le village, mentionné par la *Vie anonyme*, était Boudevilliers et il plaça dans l'église de cette localité la scène de l'hostie.

¹ Voici comment la *Vie anonyme* rapporte la scène qui se serait passée le 15 août avant l'attentat de Valangin, donc à Cernier : « Un jour qu'on appelle Nostre Dame d'aoust, lui estant accompagné d'un jeune homme natif du Dauphiné, il prêcha en une bourgade en la Vaux de Vallangin auprès de Neufchâtel, qui toutefois n'est pas du Comté, ains une seigneurie appartenante au Comte de Challant; ainsi comme il prêchoit, le prêtre aussi chantoit la messe : et le jeune homme qui lui avoit fait compagnie, voyant que le peuple s'arrêtoit après le prêtre et qu'il l'empêchoit d'ouïr prêcher Farel, ainsi que le prêtre levoit son Dieu, estant esmeu de zèle ne se put contenir qu'il ne l'arracha d'entre les mains d'icelui, et se tournant vers le peuple dit : Ce n'est pas ici le Dieu qu'il vous faut adorer; Il est là sus au ciel en la majesté du Père et non entre les mains des prêtres, comme vous cuidés, et comme ils vous donnent d'entendre. »

Le fait en lui-même n'aurait rien d'impossible; mais il est fort improbable qu'il se soit passé le 15 août à Cernier. On ne comprend pas alors le silence, sur cet incident capital, de Pierre Purry, qui aurait dû en être le témoin, et moins encore le silence de Froment qui en aurait été l'auteur. Le caractère tout accidentel de l'attentat de Valangin est également difficile à concevoir, si tout le Val-de-Ruz a été mis en rumeur ensuite du scandale provoqué par Froment à Cernier. Au reste le trait ne serait-il pas invention légendaire ? Les attaques contre le « Dieu de pâte », comme on appelle l'hostie, sont fréquentes au XVI^e siècle de la part des réformés, et la *Vie anonyme*, qui rapporte la première le trait de l'hostie arrachée des mains du prêtre, rappelle justement que la même chose s'est produite à Paris à la Sainte Chapelle.

tiques » et autres injures. Ils virent peu après un groupe de gens qui se mettaient à leur poursuite; Pierre Purry, se plaçant derrière Farel et Froment les pressa de se hâter, et lorsque les poursuivants les eurent rattrapés, Purry voyant leur fureur, leur cria : « Messires, prenez garde à ce que vous ferez; vous pourriez bien faire une chose de quoi vous vous repentirez ci-après ! » Eux, ayant laissé Purry qui n'était pas prédicant, « procédèrent furieusement contre ledit maître Guillaume, en l'interrogeant, puis commencèrent de le frapper et le tirer par les cheveux. Et partit un autre, noir.... un des bâtards de la maison de Valangin, avec son épée nue en la main... Et incontinent après vinrent plusieurs autres, comme ma demoiselle de Roncourt avec un piton en sa main, et sa fille avec une eschine de bois en sa main, et plusieurs autres femmes.... Aussi Conrard Janin avec une épée nue en sa main... et lui donnait paroles rigoureuses... aussi messire Jehan Cordier et messire Jaques Bisard, et... messire Cordier prit ledit maître Guillaume par les cheveux et le jeta par les chemins contre terre plusieurs fois et [ils] le traînaient en le battant et frappant dessus tête des poings, de piton, d'eschine, sus bras, épaules, visage, tellement que son visage était tout en sang. » Ainsi ces gens fanatisés traînèrent Farel par delà le pont jusqu'à une petite chapelle, construite aux pieds du château : « Ils le firent agenouiller devant ladite chapelle en lui disant : Juif, adore ton Dieu, adore qu'est dedans cette chapelle. Et le tenaient Orselin et messire Jehan Cordier contre ladite chapelle en frappant sa teste contre la chapelle, tellement que effusion de sang sortit de la teste dudit maistre Guillaume abondamment.. et que le sang demeura contre icelle chapelle. Lequel [Farel] répondait toujours qu'il voulait adorer JesusChrist le sauveur du monde, en demandant justice. Alors il fut mené au château où il fut lavé avec un peu d'eau. »

C'est ainsi que la scène fut rapportée en justice par ceux qui en avaient été les témoins, par Jacob Palpet, bourgeois de Bienne et sa femme, dame des Pontins, par Pierre Purry et par Melliquet, fils de feu monseigneur Claude des Pontins, bâtard de Guillaume et neveu de Claude d'Aarberg.

L'attentat de Valangin ne paraît donc pas, comme le crut Farel, avoir été prémédité et ordonné par Guillemette de Vergy. Peut-être les chanoines et prêtres de Valangin avaient-ils été informés de la présence du Réformateur par des gens revenant de Cernier; mais on l'ignorait, semble-t-il, au château, avant la discussion de Farel et des prêtres. S'il s'était agi d'un guet-apens, il était aisé à la comtesse de poster des hommes d'armes qui auraient barré la route et emmené prisonniers ou même fait disparaître Farel et ses deux compagnons. Mais la crainte de Berne était pour le Réformateur la meilleure sauvegarde. Ce fut une échauffourée, à laquelle il échappa meurtri et mal en point, et dont les acteurs furent des prêtres, des femmes et des gens de l'entourage de Guillemette. Néanmoins l'attentat contre le Réformateur provoqua une vive émotion à Neuchâtel, où le parti évangélique menaça de faire une expédition contre Valangin. Berne également se devait de venger son Réformateur, bien qu'elle n'approuvât pas toutes ses initiatives. Mais désireux d'éviter tout trouble et d'agir justement envers leur combourgeoise de Valangin, MM. de Berne décidèrent de remettre l'affaire du 15 août à la justice de la comtesse elle-même, et ils écrivirent par deux fois aux Quatre-Ministres pour les inviter à demander justice,

comme ils vont le faire eux-mêmes; en attendant « veuillés estre à repos et ne rien prétendre contre ceulx qui ont perpétré violence contre ledict Farel », veuillez aussi « parler à vos enfans qui menassent la dicte Dame en ses soubjects qu'ils se contentent du droit et n'usent point œuvres de faict, ni parolles rigoureuses ¹ ». Le procès fut jugé à Valangin le jeudi 25 et le samedi 27 août 1530. L'envoyé de Berne, J. J. de Watteville, assisté de deux maîtres-bourgeois de Neuchâtel, fit « clame et demande » contre huit personnes, nommément désignées, et contre les servantes du château qui avaient assailli Farel. Les huit inculpés étaient : une des dames d'honneur de Guillemette, Madame de Roncourt, son fils Orselin, sa fille Philippa et son gendre, « l'Espagnol », puis Conrard Jannin et son fils Jehan le bastard, enfin deux chanoines, Jehan Cordier et Jaques Bisard. Les faits étaient patents : Madame de Roncourt et sa fille reconnaissaient avoir « batuz et frapez ledit maistre Guillaume Ferral »; les autres se défendaient d'avoir participé à la bagarre ou prétendaient même être intervenus pour mettre paix. Les témoignages de Palpet, de Purry et de Melliquet étaient accablants. Néanmoins, comme il arrivait presque toujours dans les procès où la question religieuse était en jeu, les juges de Valangin se déclarèrent incompetents et renvoyèrent l'affaire devant les maire et conseillers de la Ville de Neuchâtel, et ceux-ci, à leur tour, la remirent au tribunal de Besançon. En janvier 1531, les députés bernois demandent encore et vainement que la sentence soit publiée, que ceux qui sont coupables soient punis et qu'on aille au fond de l'affaire. Car Farel désire qu'on apprenne des coupables quels étaient leurs complices et les instigateurs ². Si le procès n'aboutit à rien, l'attentat du 15 août ne fut pas sans influencer la marche de la Réformation dans le comté de Valangin : Berne eut occasion de s'en mêler plus directement, et de Neuchâtel vont partir des tentatives de propagande et même des expéditions armées, dès que la Ville sera elle-même gagnée à la Réforme.

En attendant, Claude de Bellegarde ayant rejoint son maître à Chambéry, Guillemette luttait seule pour préserver ses sujets de l'hérésie, et elle y réussissait assez bien. Elle avait eu la visite de deux ambassadeurs bernois; peut-être était-ce Hans Franz Naegeli et Sulpicius Archer, qui, envoyés en mission pacificatrice à Neuchâtel le 6 août, auraient profité de l'occasion pour s'entretenir avec elle. En tout cas la Dame de Valangin reçut l'assurance du bon vouloir de Berne pour elle et pour son petit-fils, et elle s'efforcera de conserver ce précieux appui en se soumettant en apparence aux injonctions bernoises, mais en maintenant en réalité ses droits, sa foi et sa volonté. La situation de son comté lui paraît encore favorable. Sans doute à Dombresson, MM. de Bienne ont maintenu ou réinstallé le prédicant Marmod, mais l'homme est peu dangereux et il est engagé, avec l'ancien curé Guillaume Gallon, dans un procès pour la possession de la cure, qui va traîner plus de sept ans. Aussi, le 2 septembre, Guillemette écrit-elle au Conseil de Berne que MM. de Bienne l'ont calomniée, qu'elle n'a jamais barré les dimes et biens de la cure de Dombresson, ni deschassé le prédicant; dimes, prédicant, procès entre Gallon et Marmod, elle laissera tout en suspens jusqu'au retour de René de Challant.

¹ Le Conseil de Berne aux Quatre-Ministres, 17 août (*H.* II, p. 269, 270, n° 304) et 21 août 1530 (*P.*, p. 9).

² *H.* II, p. 305, note 2.

Mais, Berne, peut-être par St-Imier et Bienne, est, plus qu'elle ne s'en doute, au courant de ce qui se passe réellement dans son comté, et Messieurs la prient « de laisser ouïr et prescher la Parolle de Dieu à ses sujets, mesmement à ses soubjectz du Loucle... qui desirent de l'ouyr ». Le 13 septembre, Guillemette répond qu'elle ignore tout de ce goût des gens du Locle pour les idées nouvelles. Elle et son petit-fils ont par édit fait défense à leurs sujets, « en peine de perdre corps et biens, qu'ils ne fissent point d'assemblée sans nos licences, et qu'ils vécussent comme ils l'ont fait du temps passé et comment ont fait leurs prédécesseurs, lesquels s'en sont bien trouvé ». Quelques-uns ne sont pas trop obéissants; mais il n'y a eu que ceux de Dombresson pour se permettre de faire appel à Bienne, et encore même ces derniers ont déclaré vouloir attendre l'arrivée de René de Challant pour régler la question du prédicant. C'est au comte qu'appartient la seigneurie : que MM. de Berne veuillent donc jusqu'à son retour laisser toutes choses en l'état, et « avertir maistre Guillaume Ferral qu'il ne procède plus avant ». Cette dernière recommandation laisse supposer que Farel, à peine remis, avait tenté ou projetait de recommencer ses courses d'évangélisation dans le Val-de-Ruz. Mais le Conseil de Berne n'abandonnait pas ses coreligionnaires. Le 16, c'est-à-dire presque par retour du courrier, il accuse réception à la Dame de Valangin de sa missive et des lettres de recommandation qu'elle avait obtenues, par son petit-fils, du duc Charles III de Savoie. Il demande nettement que la prédication de l'Evangile soit autorisée pour ceux qui désirent l'écouter, et qu'enfin, pour l'affaire Farel, on fixe un jour où la sentence soit promulguée.

Evidemment la tactique dilatoire de Guillemette de Vergy commençait à lasser la patience des Bernois, qui n'admettaient pas que Valangin seul interdit à ses sujets cet Evangile dans lequel ils se confiaient. Bienne s'estimait lésée dans ses droits, et Neuchâtel était poussée à agir par son hostilité contre ses voisins et frères de sang, par la rancune qu'avait laissée dans leur cœur l'attentat contre Farel, plus encore par le zèle de propagande qui animait les réformateurs et le parti évangélique de la Ville. Que ces trois villes favorables à la Réforme, combinent leur effort et ce sera la crise qui se produisit en effet au début de l'année 1531.

6. FAREL A DOMBRESSON ET LA CRISE DE 1531, LA RÉACTION CATHOLIQUE DE 1533 ET 1534, LA VICTOIRE DE LA RÉFORME ET LA SOUMISSION DES SEIGNEURS DE VALANGIN (1534-1538).

La politique religieuse de Berne et des cités évangéliques tendait alors à obtenir dans les pays catholiques la libre prédication de la Parole divine, par la menace, d'abord, quand il la fallait, puis par un « plus » ou votation sur la foi, quand on estimait la majorité acquise aux idées nouvelles, enfin, en cas d'insuccès, en recourant à la manière forte, telle qu'une émeute iconoclaste ou une intervention armée. Les trois procédés vont être employés au cours de l'année 1531 contre la petite seigneurie jurassienne, dont les souverains s'obstinent à interdire l'Evangile à leurs sujets.

La menace d'abord. Il semble (et cela confirmerait peut-être la réalité de tentatives d'évangélisation auxquelles, d'après la tradition, Farel aurait « procédé

durant les derniers mois de 1530 dans le Val-de-Ruz¹), que Guillemette s'inquiétait du mécontentement croissant d'une partie de ses sujets et de leur goût pour les nouveautés. Elle espérait, assez naïvement, que Berne qui avait, par le passé, et encore récemment dans l'affaire des « taillables », soutenu l'autorité du seigneur contre les réclamations des sujets valanginois, en agirait de même dans les circonstances actuelles, et que Messieurs, de par leurs engagements et devoirs de bourgeoisie, calmeraient les esprits.

Pour solliciter l'appui et l'intervention de MM. de Berne, elle envoya donc auprès d'eux Claude de Bellegarde, qui fut reçu le 11 février 1531. Non seulement le maître d'hôtel de Valangin échoua dans sa mission, mais il rapporta à la comtesse une lettre singulièrement grave et catégorique. Comme ses protecteurs et gardiens, MM. de Berne prient et admonestent très vivement la Dame de Valangin de ne plus molester, ni persécuter ceux qui veulent retourner à la foi de Jésus-Christ notre Seigneur; c'est quelque chose que Berne ne pourra souffrir et ce sera contre la bourgeoisie et amitié qu'elle a eue pour la maison d'Aarberg. Que personne ne soit contraint à croire, mais qu'à chacun soit laissée sa conscience, la Seigneurie se contentant de la juridiction sur les corps et les biens. Qu'on rende justice à Farel et qu'on cesse de faire injuste pression sur P. Marmod, sur son garant Claude Vuillame comme sur Pierre Corcelles et autres qui tiennent le parti de l'Evangile². Berne aurait même, selon Boyve³, délégué à Valangin le 16 février J. J. de Watteville et Jacques Tribolet, bailli de St-Jean, avec instructions d'interdire sous menace de guerre toutes persécutions contre les gens de bien, spécialement contre les évangéliques de Boudevilliers, et d'aviser que ni à Valangin même, ni ailleurs, Berne ne permettra le rétablissement de la messe (?). A ces sommations, Guillemette semble avoir fait la sourde oreille.

Ce fut alors au tour de Bienne à intervenir de façon à provoquer un « plus » à Dombresson et à y faire abolir la messe. La date de ce coup de force fut fixée au dimanche 19 février. Les évangéliques de Neuchâtel prêtaient leur concours. Farel, averti, s'était rendu de Morat à Neuchâtel, déjà le 12 février. Le samedi 18, emmenant avec lui deux bourgeois, Henry Bonvespre et Estienne l'arbalétrier, il passa à Valangin où lui et ses compagnons abattirent à coups de pierres la croix surmontant cette chapelle où sept mois auparavant le Réformateur avait été si brutalement meurtri. A Dombresson, Farel et les siens retrouvèrent Hans Tschanter et Wilhelm Leder, les

¹ « Après que Farel eût prêché quelquefois à Valangin, en passant et s'en allant à Boudevilliers, qui est du Comté de Neuchâtel, et où il pouvait prêcher en toute assurance, les bourgeois de Valangin commencèrent à goûter la doctrine de l'Evangile, tellement que la plupart se déclarèrent pour la religion réformée. » (BOYVE II, p. 314.)

² Berne à Guillemette de Vergy, 11 février 1531. (H. II, p. 304-306, n° 323; BERNE, Arch. W. Miss. Buch A f° 208.)

³ Pour BOYVE (II, p. 314-315), il y aurait eu le 11 février 1531 à Valangin un « plus » dans lequel la majorité des bourgeois se serait prononcée pour la Réformation. Le 16, Guillemette aurait envoyé Claude de Bellegarde et le banneret (Guillaume la Gerbe) à Berne pour s'y opposer. Leurs Excellences auraient répondu que la Dame de Valangin devait prendre garde de faire la guerre à Dieu et n'avait qu'à laisser chacun libre d'embrasser la religion qu'il lui plaît. Ce même 16 février, Berne aurait envoyé en mission à Valangin, Watteville et Tribolet, avec des instructions que Boyve reproduit et que termine l'avertissement à Georges de Rive de ne pas persécuter les gens de Boudevilliers qui ont reçu l'Evangile. Nombre de documents postérieurs montrent que la Réforme n'avait pas cause gagnée à Valangin ou Boudevilliers en 1531.

deux députés venus directement de Bienne. Les paroissiens favorables à l'Évangile avaient été avertis et remplissaient l'église le lendemain à l'heure du culte. Les députés de Bienne et les gens de Neuchâtel entrent à leur tour, alors que le curé Gallon disait la messe : « Pauvre homme, lui crie Farel, ne voulez-vous point cesser de ainsy blasphémer le nom de Jésus-Christ ? » « Véritablement, répond le prêtre, je ne scay pas que je le fasse, car quand je le connaîtrais, je ne le ferais en nulle manière. » « Donnez-moi votre livre, si vous plaît, reprit maître Guillaume, et je vous montrerai comment vous renoncez pleinement la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel s'est offert pour nous une fois, n'ayant plus besoin de s'offrir plusieurs fois, étant sacrificateur éternel (non pas semblable aux sacrificateurs lévites), et par icelle seule oblation, sommes purgés de nos péchés. » Convaincu par ces paroles et d'autres semblables, Gallon confesse devant ses paroissiens que Farel dit vrai, il se dépouille de ses habits sacerdotaux et promet à Dieu de ne plus jamais dire messe. Le Réformateur, se tournant alors vers l'assemblée, la presse de renoncer aux idoles et de mettre son espérance au seul Seigneur Dieu. « Et par la vertu et vouloir du Seigneur, à cette heure furent abattuz et breuslez les ydolles dudit Dombresson. » Les deux délégués de Bienne installèrent aussi Cunier comme pasteur de Savagnier¹.

Mais ce que Bienne avait ainsi détruit, Valangin allait aussitôt le relever. Les paroissiens catholiques de Dombresson, la majorité sans doute, s'étaient plaints de la suppression de leur culte. Le lieutenant du comte, Claude de Bellegarde, se rendit donc le mercredi 22 février auprès d'eux, il leur fit voter le maintien de la messe et ordonna au curé Gallon de célébrer les services accoutumés; trois jours plus tard, apprenant que le malheureux curé, tiraillé entre la peur de Bienne et celle de la seigneurie, n'accomplissait pas son office, Claude l'admoneste rudement, lui rappelle que défense est faite de troubler en quoi que ce soit les services d'Eglise, et lui ordonne ou de se trouver un remplaçant ou d'officier lui-même, « nonobstant toutes défenses de Bienne... qui n'a que faire de commander ou défendre en ceste seigneurie² ». La veille, soit le 24 février, Guillemette écrivait de son côté pour se plaindre à Berne du double attentat des Neuchâtelois et des Biennois à sa souveraineté, en invoquant tant les devoirs de combourgeoisie que les stipulations de la paix de Bremgarten : « Je ne veux, disait-elle, laisser la foi de Dieu et de l'Eglise que j'ai tenue jusqu'à maintenant, en laquelle je veux vivre et mourir, sans varier aucunement. Et d'ainsi vivre sont d'accord mes sujets et la plupart veulent la Messe et ne veulent pas que les prescheurs preschent contre la Messe. » Hier encore (le jeudi 23 février) Farel était à Engollon, continue la comtesse, et il a fait cesser la Messe pour prêcher, malgré l'opposition des paroissiens : « A qui me plaindre sinon à Dieu et à vous [mes combourgeois de Berne], espérant que [vous] ne voudrez endurer par votre moyen de tels outrages m'être faits... Autrement moi et mon pays sommes contraints, et je connais que c'est un monde nouveau, auquel seigneurie

¹ La scène du 19 février à Dombresson est mentionnée par Guillemette de Vergy dans sa lettre à MM. de Berne du 24 février 1531 (*H. II*, p. 310-313, n° 326) et retracée dans les « *Allegations par mez honorez seigneurs de Bienne comme collateurs de Dombresson contre Guillaume Gallon* », attestées par Farel, Bonvespre, Estienne et Symonier (*P.*, p. 134, 135). BIENNE, Arch. CCXXI, 104, p. 57.

² Bellegarde à Gallon, 25 février 1531 (BIENNE, Arch. CXXVIII, p. 54; *P.*, p. 43, note 2).

est forcée, justice rompue, vérité et loyauté perdues ¹. » A cet appel désespéré, Berne répondait trois jours après en affirmant qu'elle défendrait sans doute les droits de Valangin; mais « d'aider à châtier ceux qui n'ont fait d'autre offense, sinon ouïr la prédication de l'Evangile, et sur ce ont rompu, abattu et brûlé les idoles, sachez que cela jamais ne le ferons, car ce serait contre Dieu ». Bien plus, le 3 mars, Berne avertissait Guillemette d'avoir à respecter les droits de Bienne sur Dombresson et de ne plus retenir davantage la dîme de la dite cure. Messieurs s'émerveillaient grandement de l'audace de Claude de Bellegarde qui, par menace de confiscation de corps et de biens, a forcé les paroissiens à faire un autre « plus » et à reprendre l'abomination de la messe, tandis qu'il interdit à Marmod et à Cunier de prêcher l'Evangile, ce dont Antoine Froment, au nom de ces deux prêcheurs, s'était vivement plaint à Bienne ².

Evidemment Berne a comme premier objet de sa politique le triomphe de la foi nouvelle; les intérêts de la seigneurie de Valangin sont, pour elle, secondaires. Farel était resté du 18 au 26 février au pays neuchâtelois. Ce dimanche 26, il prêche dans la collégiale St-Pierre en présence et malgré la défense de la comtesse « et tout incontinent qu'il a eu presché luy a fallu aller à Morat par certaines causes de l'Evangile ». Dans une autre expédition, les bourgeois évangéliques abattent le grand crucifix qui se dressait devant l'église de la comtesse. Evidemment Berne le regrette et fait des représentations aux Quatre-Ministres, les priant d'éviter les violences. Mais c'est surtout à Claude de Bellegarde, principal agent de la résistance catholique, que Messieurs en veulent. Le 20 mars, ils chargent Watteville et Tribolet d'aller à Valangin et d'avertir le « Rouge », et très vigoureusement, qu'il s'abstienne de toute rigueur envers « les braves gens », qu'il ne réclame d'eux aucune amende pour avoir entendu la Parole de Dieu, et qu'il restitue celles qu'il a exigées; les mêmes instructions et menaces étaient renouvelées dans une lettre du 23 mai à Guillemette de Vergy ³. Berne entend surtout que les droits de ses bourgeois de Bienne soient respectés et que la seigneurie de Valangin laisse sortir les dîmes de la cure de Dombresson, retenues par Bellegarde au grand dommage des Biennois, et malgré les appels au secours du prédicant Marmod. C'est qu'en ce printemps 1531 les évangéliques suisses croyaient toucher au triomphe de la Réforme et s'irritaient contre tout ce qui le retardait. A Bienne, mais surtout à Neuchâtel, à cause des relations traditionnelles de mauvais voisinage, la colère montait contre la vieille comtesse, contre son maître d'hôtel et contre le comte de Challant, favori du catholique Savoyard, et l'idée se faisait jour de briser par la violence l'opposition à l'Evangile, qui s'incarnait dans les châtelains de Valangin.

Ce sont les Neuchâtelois qui entreprirent, le 4 juin 1531, cette expédition guerrière. Guillemette s'y attendait depuis le début de l'année; Bellegarde avait fait acheter en février du plomb et de la poudre d'arquebuse pour garder l'église. Ses hommes d'armes avaient fait « accoustrer » leurs épées. Toutes ces précautions ne

¹ Lettre citée plus haut de Guillemette à Berne, du 24 février (*H.* II, p. 310).

² Berne à Guillemette, 3 mars (*P.*, p. 44); Farel, Froment, Marmod, Cunier au Conseil de Bienne, 26 février 1531 (*H.* IV, p. 448, 449, n° 326 b).

³ Instructions de Berne à leurs délégués, BERNE, Arch., Instructions Buch f° 44 a (*H.* II, p. 444, note 7; *P.*, p. 46, note 3).

servirent pas à grand'chose. « Les Luthériens, note le curé du Locle, le quint jour du mois de juin 1531, qu'estoit le dimanche des bénédictions de Valangin, ruinèrent les autels dudit Valangin, dépecèrent les armes et sépulture de Monseigneur, que Dieu pardoint, deschirèrent les livres de l'Eglise, pillèrent les prebstres et firent de grandes vitupères à Madame. Dieu veuille que soit la fin ¹! » Dans ce brutal coup de force, il ne faut sans doute pas voir une entreprise concertée contre le château et la seigneurie de Valangin; les « Luthériens », comme les désigne Etienne Besancenet, c'était la bande des évangéliques de Neuchâtel qui en voulaient aux idoles et aux prêtres et qui avaient semblablement saccagé Fontaine-André ou l'église de St-Blaise. Ces expéditions iconoclastes étaient alors monnaie courante partout où s'était répandu l'Evangile réformé. Mais celle du 4 juin devait avoir un assez grand retentissement et des conséquences décisives pour la situation religieuse du comté. Guillemette voulut, alléguant des outrages et des violences si manifestes, provoquer en sa faveur un mouvement de réaction contre les « luthériens » révolutionnaires et fauteurs de désordres : déjà le lundi 5 juin, Jaques Palper, donzel des Ponthins, Guillaume la Gerbe, Jehan Vulpitz, se rendaient à Berne, comme ambassadeurs de Madame, pour réclamer justice et secours; le 7, Messieurs délèguèrent J. J. de Watteville et Jacques Tribolet pour enquêter sur les dégâts commis à Valangin; le 11, Guillaume la Gerbe et Jaquot Tissot retournent à Berne pour y soutenir devant le Conseil la plainte portée contre les bourgeois de Neuchâtel; le 16 enfin, Guillemette envoie Claude de Bellegarde à Chambéry pour exposer à René de Challant ce qui s'est passé dans sa seigneurie et pour solliciter l'appui du duc de Savoie. Ce prince ne pouvait pas grand'chose pour un pays qui était sous le protectorat bernois et de fait il se contenta de demander réparation à son bien-aimé et féal Georges de Rive, qui était le premier à déplorer l'attaque des bourgeois de Neuchâtel ². Leur incursion était si manifestement contraire au bon droit que Berne tança fermement les Quatre-Ministres et leur déclara qu'elle ne permettrait pas « qu'ennuis, force, ni autre trouble ne soient faits contre la Dame de Valangin ». Au reste, MM. de Berne profitaient de leur rôle de protecteurs pour obtenir la remise

¹ RUCHAT III, 543. Sur le curé du Locle, voir plus loin (p. 256). Besancenet a noté au jour où il a appris la nouvelle, le 5 juin, le sac de la collégiale St-Pierre, qui a eu lieu le 4. Outre la correspondance de l'été 1531, il est fait allusion à ces violences dans les Comptes de Claude de Bellegarde du 16 juin (P., p. 53, NEUCHÂTEL, Arch. M. 22, n° 39).

La tradition a tenté d'excuser le sac de l'église de Valangin. Au lieu de Marcourt, ce sont Farel et Boyve (!) qui, avec des bourgeois de Neuchâtel et de la Côte, se seraient rendus à Valangin pour y prêcher. « Il arriva pendant que [Farel] prêchait au milieu de la rue que le cocher de dame Guillemette amena à côté de cette assemblée une jument et un étalon, duquel il la fit couvrir, ce dont les assistants conçurent tant d'indignation qu'ils entrèrent avec impétuosité dans le temple appartenant à la comtesse, brisèrent les images, les reliques et les fenêtres, etc... les bourgeois demandèrent encore justice à dame Guillemette, en lui représentant le mépris qui leur avait été fait aussi bien qu'à leur pasteur et à la religion; de quoi, faisant semblant être émue et touchée, elle fit mettre son cocher en prison, quoiqu'il n'eût rien fait que par ses ordres, ainsi que ce domestique le déclara lorsqu'il fut examiné sur ce sujet. » (BOYVE II, p. 322, 323.) Inutile de dire que la mention de Boyve est une invention de l'auteur des *Annales*, que le 4 juin, Farel était occupé à tout autre chose que d'évangéliser le Val-de-Ruz et qu'aucun document ne fait allusion ni à Farel ni au procédé injurieux du mythique palefrenier. Il est difficile de croire que Wildermuth rappelle ce trait particulier, lorsqu'à propos de Claude de Bellegarde, il dit : « Le Rouge, cet ennemi de Dieu dont j'ai fait connaître récemment à Messieurs la scandaleuse conduite, et qui maintenant se comporte très mal. » (H. II, p. 344, 345.)

² Savoie à Rive, 21 juillet 1531 (P., p. 56).

à Bienne des dîmes de Dombresson, ce à quoi Guillemette se résigna le 11 juillet, et surtout pour exiger la libre prédication de l'Evangile.

Quant à la réparation des dégâts commis à Valangin, la Ville de Neuchâtel faisait la sourde oreille, bien que Berne soit revenue à la charge. Mais les choses changèrent avec le retour en Suisse du comte de Challant : celui-ci avait de puissants amis et ne pouvait laisser sans réparations les outrages faits à sa maison. Charles III de Savoie et son gouverneur du pays de Vaud, M. de Lullin, écrivirent à ce sujet à Berne en 1532. MM. de Berne, pris comme arbitres entre les deux parties, fixèrent le jeudi 15 décembre 1532 comme « journée » pour vider le différend, et ils prononcèrent deux jours après qu'entre le sire de Valangin et ses voisins, les bourgeois de Neuchâtel, il y aura ci-après bonne paix, union, tranquillité et oubli des anciens griefs, que les armes et effigie rompues seront réparées aux frais par moitié de la Ville et de Claude Guyot et autres de Corcelles, qu'enfin les droits et autorité du comte de Valangin seront maintenus sans aucun préjudice et qu'à l'avenir les bourgeois se déporteront de telles affaires ¹. Le sac de l'église de Valangin favorisa singulièrement les progrès de la Réformation dans le comté. Dirigeants, chanoines et prêtres furent effrayés, tandis que les sujets constataient la faiblesse de Valangin vis-à-vis de Berne et perdaient ainsi la crainte de la seigneurie et de l'Eglise ².

¹ Berne aux Quatre-Ministres, 12 octobre 1531 (NEUCHÂTEL, Arch. Ville, Corresp. avec Leurs Excellences I, n° 106; P., p. 102, note); Berne aux Quatre-Ministres, 18 novembre 1532 (BERNE, Arch. W. M. B. A f° 259; P., p. 102, note); « Pronunciation... du vii decembre 1532 au sujet de l'effigie... rompue en l'église de Valangin. » (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat H 11, n° 11; Arch. Ville D IV, n° 4; P., p. 101-103).

² Déjà le 10 juin 1531, le Chapitre de Valangin remettait à Guillemette de Vergy l'église paroissiale d'Engollon et l'annexe de Boudevilliers, parce que les chanoines ne pouvaient plus ni y célébrer, ni y faire célébrer « le service divin de messe et appartenances desdites églises ». (P., p. 49, n° 16.) La même crainte des incursions « évangéliques » des Neuchâtelois faisait trembler les titulaires des autres paroisses et suspendre dans plusieurs villages la célébration du culte, sans que pour autant les prêches de la foi nouvelle fussent régulièrement institués. Selon O. Perrot, *Christophe Fabry dit Libertet* fut dès mars 1532 pasteur à Engollon et Boudevilliers durant huit mois; il eut comme successeurs Jean de Bétencourt, puis Pierre Symonier, originaire de Fontaines et qui est appelé en 1532 « le prédicant d'Engollon ». Ainsi, il s'agit moins de ministères officiels que de tentatives d'évangélisation. De fait, le culte nouveau n'était célébré régulièrement qu'à Dombresson et Savagnier par les prédicants Pierre Marmod et Guillaume Cugnier, qu'avaient imposés MM. de Bienne. Le vieux curé Gallon ayant renoncé à la messe, MM. de Bienne l'auraient bien maintenu dans son bénéfice; mais lui-même leur avait répondu qu'il ne saurait prêcher l'Evangile et qu'il était trop « ancien » pour l'étudier. On lui servait donc une pension viagère, telle que la prébende de ses frères chanoines de St-Imier, à condition qu'il vidât la cure et renonçât à tous droits sur les biens et revenus curiaux. Gallon s'était déclaré d'accord et Marmod, son adversaire, était devenu pasteur de Dombresson, où il prêchait selon ses faibles moyens. Son collègue de Savagnier, Guillaume Cugnier, était aussi un enfant du pays, un prêtre originaire de Vilars près Fenin; il se heurtait à de grandes difficultés; la majorité des gens de Savagnier ne voulaient rien de la nouvelle foi et refusaient même au prédicant les clefs de l'église. Cugnier s'efforça néanmoins de demeurer à ce poste durant près de deux ans, déclinant le 20 mars 1532 l'offre que lui faisaient MM. de Bienne d'accepter la paroisse de Sombeval. Au début de 1533, il fut obligé de quitter Savagnier où l'ancien culte était rétabli et il fut appelé par les Quatre-Ministres comme prédicant à Fenin, sa paroisse natale.

De Neuchâtel également, on s'efforçait d'implanter les idées nouvelles dans le Val-de-Ruz et peut-être dans les Montagnes. Il est possible qu'en 1532 déjà, Jehan de Bély, natif de Crest en Dauphiné, ait commencé à Fontaines et Cernier l'œuvre qu'il y devait poursuivre comme pasteur. Au contraire, Pierre Symonier, sur l'ordre de Claude de Bellegarde, était expulsé de Saint-Martin, où il s'était rendu pour y baptiser un enfant selon les formes nouvelles. De même « les bonnes gens de la paroisse de Coffrenoz », en avril 1532, suppliaient humblement la Dame de Valangin de leur faire dire messe en l'église dudit lieu. L'église de Coffrane, filiale de celle de Corcelles, dépendait de ce prieuré auquel la Réforme mettait fin, et elle demeurait par conséquent sans desservant. Guillemette de Vergy, le 4 avril,

D'entre les prédicants, celui qui poursuit alors avec le plus d'audace « l'évangélisation » du comté jurassien, c'est le successeur de Farel, maître Antoine Marcourt, le pasteur de Neuchâtel. Comme son prédécesseur, il se sert des procès pour répandre les idées nouvelles dans le milieu réfractaire entre tous qu'étaient le château et le bourg de Valangin. Il avait fait clame contre un des chanoines, affaire qui avait été jugée par MM. de Berne le 26 janvier, mais qui lui valut des démêlés avec le banneret Guillaume la Gerbe, ceux-ci portés devant les juges de la seigneurie. Le Vendredi-Saint, 29 mars 1532, maître Antoine, accompagné de bourgeois de Neuchâtel, n'hésite pas à se présenter à la porte de la collégiale St-Pierre, où il veut entrer de force, malgré l'opposition et les objurgations des officiers de la comtesse, pour y annoncer l'Evangile. L'entrée de l'église lui étant refusée, il s'emporte contre les idolâtres en paroles violentes, cherchant à provoquer ainsi quelque dispute religieuse. Guillemette s'en plaint à Georges de Rive et le prie de faire « telles remontrances et ordonnances qu'il faudra » aux conseillers et prédicants de Neuchâtel pour éviter de semblables fâcheries et faire respecter le dernier traité de paix conclu entre les cantons catholiques et les réformés.

Dans son zèle à rendre témoignage à la vérité, Marcourt, cependant, tint peu de compte des remontrances du gouverneur. Accompagné d'autres prédicants, il profita de sa comparution à Valangin le 4 avril pour prononcer de « grosses et fâcheuses paroles », et surtout il tenta, dans l'été 1532, de faire connaître l'Evangile aux gens des Montagnes. Guillemette de Vergy, comme le note le curé Et. Besancenet, s'était rendue au Locle pour la fête de la Madeleine, le 22 juillet. Le prédicant de Neuchâtel (Marcourt) y fut aussi. Mais Madame ne voulut permettre qu'il prêchât. Ce fut le curé qui fit collation, c'est-à-dire qui conférençia, en la présence du prédicant et sans qu'il ne pût rien dire¹. En somme, durant cette année 1532, l'effort des évangéliques, tout violent qu'il fût, n'avait pas obtenu de résultats décisifs, mais partout la population valanginoise était remuée et placée en face de la Réforme. La réaction des deux années suivantes et la défense désespérée des traditions ne pourront que retarder de peu le triomphe du nouvel ordre de choses.

En 1533, semble-t-il, l'effort de conquête de la Réforme faiblit et fait place à un mouvement de répression. Le 24 janvier, Claude de Bellegarde explique que son maître, à la requête même des paroissiens de Savagnier, a rétabli la messe et les autres cérémonies d'Eglise; et Berne comme Bienne ne savent que s'incliner. A Dombreson, Guillaume Gallon, soi-disant sous les menaces de Madame, a abandonné la foi de Bienne pour revenir à ses anciennes croyances, et il intente au prédicant Marmod devant les juges de Valangin, dont ils sont tous deux justiciables, un procès qui devient affaire d'Etat, et qui aigrit plus encore les relations entre Bienne et

Bellegarde, le 18 décembre 1532, s'adressèrent à Georges de Rive, le priant comme gouverneur de donner ordre au prieur ou au curé de Corcelles, ou à autre prêtre compétent, pour continuer à Coffrane la célébration du culte catholique.

¹ La tradition a transformé l'apparition de Marcourt au Locle en une visite qu'y aurait faite Farel, accompagnant Guillemette de Vergy. Celle-ci lui aurait défendu de prêcher; mais le curé Et. Besancenet aurait reçu assez honnêtement Farel et l'aurait invité à la « collation » (!) qu'il aurait offerte à la comtesse (ROSSELET et BOYVE, II, p. 340, 341). C'est pourquoi BOYVE place en l'été 1532 l'adoption de la Réforme par les habitants des Montagnes neuchâteloises.

Guillemette de Vergy ¹. Les choses ne vont pas mieux avec Neuchâtel. Le 1^{er} janvier 1534, Guillemette se plaint à Georges de Rive que des gens de la Ville ont assailli et injurié sur les hauts chemins l'un de ses prêtres, messire Guillaume Bauley. Le samedi 24 janvier, c'est un homme qui est enlevé en plein bourg de Valangin et emmené prisonnier par une bande de Neuchâtelois. Le 27 avril, c'est le Conseil de Berne qui invite les Quatre-Ministres à veiller que, durant l'absence de Madame de Vergy qui s'est rendue en sa baronnie de Bauffremont, on ne fasse violence, ni à sa seigneurie, ni aux églises et aux prêtres, ce qui paraît supposer que les Neuchâtelois avaient repris ou projetaient de recommencer les incursions armées pour leur Réformation ².

La situation demeura la même durant les années 1534 et 1535. Les bourgeois de Neuchâtel continuent à défendre la cause et les propagateurs de la Réforme; les autorités de Valangin à jouer tous les mauvais tours possibles aux partisans des idées nouvelles. C'est ainsi qu'elles firent arrêter et mettre « en prison obscure » le prédicant André Pignol, qui s'était risqué à passer par Valangin. Ce personnage avait parlé contre Rome et déclaré que la messe est de la loi de l'Antéchrist, et partisans de cette loi ceux qui l'entendent et la maintiennent. Un bourgeois du Landeron, protégé de Soleure, Emé Menod, fit clame contre lui et provoqua son arrestation. Les Quatre-Ministres, par lettre du 10 août 1535, intervinrent en faveur de Pignol auprès de MM. de Soleure; ils envoyèrent à Valangin comme leur délégué Jehan Vuillame et obtinrent l'élargissement du prédicant. Peu après, le Conseil de Neuchâtel chargeait deux des siens, Jehan Chevallier et Jehan Charpillods, de porter à Valangin en tribunal la réplique de Pignol ³. Les deux délégués devaient également se rendre à Fontaines et en ramener l'enfant de Jehan Janin, qui avait été baptisé en la foi papistique. Donc dans ce village, et sans doute dans les autres localités du comté, sauf à Dombresson, régnaient encore les coutumes catholiques, et il ne semble

¹ En effet, Marmod, effrayé, demande le secours de Bienne, qui en écrit à Guillemette; celle-ci, le 1^{er} février, répond assez rudement aux Biennois qu'ils n'ont ni à se préoccuper des âmes de ses sujets, ni à agir en collateurs de la cure de Dombresson, et Berne n'intervient pas. Marmod, le 8 février, supplie MM. de Bienne de se porter ses garants, lorsqu'il comparaitra le 15 à Valangin. Le Conseil de Bienne soutient naturellement son prédicant et charge son receveur à St-Imier, Huguenin-Courvoisier, de s'entendre avec le curé Gallon et de lui offrir une prébende, s'il se désiste de son procès. Gallon ne demanderait pas mieux; mais la Dame et le maître d'hôtel de Valangin le lui défendent et entendent que le procès soit mené jusqu'au bout. Le procès fut plaidé le 3 mai 1533 à Valangin, la clame de Gallon étant présentée par son avoué, Claude Jehan Valet, de Chézard, bourgeois et conseiller de Valangin, tandis que Bienne exposait, comme collatrice de Dombresson, ses allégations contre le curé. Pour éviter une condamnation, Bienne en appela à l'arbitrage de MM. de Berne; ceux-ci amenèrent le curé Gallon à renoncer à tous ses droits sur la cure de Dombresson contre une pension que Bienne lui paierait. (Arbitrage du 13 décembre 1533. BIENNE, Arch. CXXVIII, 33; P., p. 153, n° 61.) Mais Guillemette de Vergy contesta aux Biennois le droit d'arracher ses sujets à leurs juges naturels pour les faire juger à Berne ou de remplacer Marmod, enfant du pays, par un autre prédicant, comme Bienne en manifestait l'intention.

Du côté catholique, on reconnaissait si peu les prétendus droits des Biennois que le 20 septembre, l'évêque de Lausanne nommait un successeur à Gallon et remettait le bénéfice de Dombresson à Guy Treppier, chapelain de Genève, qui résidait à Valangin, et qu'en 1543 Jeanne de Hochberg nommera titulaire de Fontaine-André. D'ailleurs l'office divin se célébrait toujours en la collégiale St-Pierre, et l'on s'imaginait si peu qu'il dût cesser qu'encore le 4 juin 1533, l'archevêque de Besançon, Antoine de Vergy, qui séjournait chez sa tante Guillemette, avait accordé quarante jours d'indulgence aux fidèles qui feraient leurs dévotions dans cette église. (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, P⁸, n° 12; P., p. 140, n° 54.)

² NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, corr. avec Berne I, n° 123; P., p. 174, n° 67.

³ Les Quatre-Ministres à Soleure, 10 août 1535, P., p. 215, n° 75.

pas que la Réforme y fût déjà rétablie et reconnue par les habitants¹. Cependant son triomphe était proche. Les petites minorités évangéliques avaient grandi dans chaque village, grâce au zèle des prédicants, ou à la propagande des gens de Neuchâtel, et elles étaient parfois devenues majorité, ainsi à Boudevilliers. Les gouverneurs des habitants et communauté de ce village, Guillaume Jehan de Francé et Claude Jehan Vallet, avaient demandé, au nom de leurs commettants, que le Chapitre de Valangin, comme patron des Eglises d'Engollon et Boudevilliers, payât le « serviteur » de leur paroisse, c'est-à-dire le prédicant (?) Symonier; ils s'en remettaient, pour ce point de droit, à la décision de Mgr René, comte de Challant et Valangin, et en attendant ils faisaient avec le prévôt Claude Collier et les chanoines un compromis selon lequel ils recevraient pour le traitement du dit pasteur deux muids de blé, qu'ils rendront, si leurs prétentions ne sont pas reconnues justes². D'ailleurs l'état d'incertitude et d'insécurité juridiques que suppose ce compromis ne pouvait longtemps durer. La seigneurie, bon gré mal gré, allait devoir reconnaître l'état de fait et assurer la situation matérielle des prédicants, et cela surtout sous la pression de Berne et ensuite du triomphe de la Réforme dans le pays romand.

La conquête du pays de Vaud, de janvier à avril 1536, dut faire vive impression sur Guillemette et surtout sur René de Challant, qui, comme maréchal de Savoie, avait vainement tenté de résister aux troupes bernoises : accepter la Réforme pour son comté de Valangin, c'était le seul moyen d'en éviter la confiscation. Il semble aussi que les évangéliques, de plus en plus nombreux dans le comté, aient été surexcités à l'ouïe des graves événements qui assuraient le triomphe de leur cause. Le 22 avril 1536, Guillemette se plaignait aux Quatre-Ministres qu'un de leurs bourgeois, Jehan Thomas, dit Fauche, et le prédicant qu'ils avaient installé à Fenin, Guillaume Cugnier, avaient dans la collégiale St-Pierre fait de grosses injures et vilénies à un prêtre, et même l'avaient menacé de leurs armes. Les Quatre répondent avec plus d'aménité que précédemment, en déclarant que Cugnier et Thomas nient ce qu'on leur reproche, mais que si l'accusation est fondée, ils en répondront devant la justice³.

On peut donc supposer que c'est en avril ou mai 1536 que la seigneurie de Valangin se résigna au nouvel ordre de choses; et en tout cas, les 23 et 24 août, elle le réglementa selon les avis et conseils, pour ne pas dire les ordres de MM. de Berne. Les ambassadeurs bernois, J. J. de Watteville, seigneur de Colombier, et Hans Huber, châtelain de l'Isle St-Jehan, se rendirent à Valangin, et Guillemette, d'accord avec eux, fixa d'abord la pension du pasteur de Cernier, puis, dans un acte plus général, celle des « ministres rière les terres et seigneurie de Valangin ». La jouissance des cures et terres, le droit aux cens, dîmes, corvées et toutes redevances, étaient simplement transférés des anciens curés et desservants aux ministres, qui étaient tenus

¹ Contrairement à Boyve, qui représente la messe abolie d'un coup par les villageois du comté de Valangin, comme cela fut le cas à Neuchâtel, et qui place en 1535 la réformation des Brenets. « .. Un village voisin de la Franche-Comté, voyant que ceux des Brenets se proposaient de briser les images, y envoya des députés pour les acheter. La négociation réussit : on convint de les échanger contre deux bœufs... etc. » (*Annales* II, p. 348, 349.)

² « *Compromis entre les chanoines de Vallangin et le village de Bodevillier pour payer le prédicant dudit Bodevillier* », NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat P²⁴, n° 7; P., p. 224-226.

³ Les Quatre-Ministres à Guillemette de Vergy, 27 avril 1536, P., p. 261, 262.

de « prêcher et annoncer l'Evangile et parole de Dieu selon la Sainte Ecriture, et tout ce qu'ils pourront maintenir tant par le Vieux Testament que par le Nouveau ¹ ». Selon Boyve, Guillemette aurait aussi, la même année, fermé la collégiale St-Pierre et fait dire désormais la messe par ses aumôniers dans la chapelle du château. Les chanoines qui s'étaient opposés de tout leur pouvoir à la Réformation, auraient été dispersés, le chapitre aboli et ses biens et revenus confisqués par la souveraine ².

Les antiques circonscriptions paroissiales ne furent pas modifiées. Elles étaient en général formées d'une église paroissiale et d'une chapelle annexe qui avait été élevée au rang d'église. Elles étaient peu nombreuses. Jetons-y un rapide coup d'œil.

La générale communauté de Coffrane, des Genevez sur Coffrane et de Montmollin n'était guère plus favorable à la foi nouvelle que quatre ans auparavant; il n'y avait point de prédicant. La petite église de Coffrane étant filiale du prieuré de Corcelles n'était sans doute plus desservie, et ces pauvres gens n'auront guère de secours religieux jusqu'à ce que le pasteur de Corcelles leur prêche l'Evangile.

A Fenin, la chapelle dédiée à saint Laurent avait comme patrons les Quatre-Ministres, héritiers du chapitre de Neuchâtel; ils y avaient placé comme pasteur Guillaume Cugnier, zélé pour la Réforme, plus ardent que prudent et qui y sera encore en 1544.

La paroisse centrale du Val-de-Ruz était celle d'Engollon et Boudevilliers. St-Pierre d'Engollon, l'antique église des gens de Valangin jusqu'au XVI^e siècle, était maintenant fréquentée par les évangéliques du bourg jusqu'à ce qu'on leur eût accordé un lieu de culte et un ministre à demeure. Mais l'annexe d'Engollon, St-Jacques de Boudevilliers, était le principal lieu de culte de la paroisse pour les évangéliques; Boudevilliers, en effet, avec les hameaux de Malvilliers et de la Jonchère, formait une mairie rattachée au comté de Neuchâtel, ce qui explique et les facilités qu'y avait eues Pierre Symonier d'y prêcher l'Evangile, et l'indépendance religieuse qu'y manifestait la communauté.

La paroisse voisine, celle de Fontaines et Cernier, avait à sa tête un Dauphinois, Jean de Bély, originaire de Crest, dont le long et fidèle ministère (1536-1574) a laissé des souvenirs et une impression profonde dans la population. Sa tâche ne fut pas aisée; la paroisse comprenait, outre les deux villages, les hameaux des Hauts-Geneveys, de Fontainemelon et du Grand-Chézard, et les gens n'y étaient guère disposés à s'acquitter de leurs redevances envers la cure; preuve en soit le conflit qu'aura de Bély à ce sujet avec la famille Collon (1544).

L'église « de Sancto-Martino in spinis » avait donné son nom au village de

¹ Voir les détails curieux, mais trop longs pour être ici reproduits, des biens et revenus des cures du Val-de-Ruz et du Locle dans le *Mandement de Guillemette de Vergy relatif à la pension de Jean de Belly*, et dans « *L'Acori pour la pension des ministres rière les terres et seigneurie de Valengin* » (P. n^o 94 et 95, p. 287-295).

² BOYVE (*Annales* II, p. 358, 359) estime que Guillemette retenait les gages des prêtres, dus aux ministres leurs successeurs, et que sur la plainte des Eglises, elle fut contrainte par Berne de les leur relâcher, mais que René de Challant les aurait par la suite diminués pour chaque ministre. Peut-être ces assertions de Boyve se fondent-elles sur des documents, aujourd'hui perdus. Mais les actes cités ci-dessus ne donnent pas l'impression d'avoir été arrachés par Berne de force à la comtesse. De l'aveu même de Boyve, l'attitude de la seigneurie de Valangin change dès 1536 à l'égard de la Réforme, dont le triomphe est maintenant assuré.

St-Martin, paroisse minuscule, longtemps attachée à l'ancienne foi; Pierre Symonier, fils d'Antoine et originaire de Fontaines, était venu s'y fixer, après son départ de Boudevilliers; il y demeura jusqu'en 1576.

Il était le voisin de l'honnête Pierre Marmod, alors seul à enseigner la doctrine réformée, selon ses faibles moyens, dans la vaste paroisse de Dombresson et Savagnier. On a vu comment la Réforme s'y était imposée et développée sous l'influence de MM. de Bienne: Marmod y était dans une situation assez embarrassée; l'église, dédiée à saint Brice, avait comme curé titulaire Guy Treppier, qui résidait à Valangin; l'ancien curé Gallon, dont la situation n'était pas encore réglée, retenait les dîmes de Savagnier, et le malheureux prédicant, harcelé d'autre part par les réclamations de l'ancien chapitre de St-Imier, propriétaire légitime du bénéfice¹, se débattait au milieu de ces difficultés matérielles et s'acquittait sans doute avec peine de sa tâche pastorale. A Savagnier, il n'y avait, semble-t-il, point de prédicant, et la messe, réintroduite trois ans auparavant, n'étant plus célébrée, les gens de ce village en étaient réduits aux prêches qu'y venait faire Marmod. Heureusement celui-ci se retira déjà en 1540 avec une petite pension, et Farel lui donna comme successeur *Robert Le Louvat*, ancien chanoine de Sézanne en Brie et disciple de Calvin à Strasbourg.

Ce qu'on appellera par la suite la « Montagne » neuchâteloise formait encore au début du XV^e siècle la seule paroisse du Locle, dont l'église principale, la chapelle Sainte-Marie-Magdeleine, reconstruite en 1506, avec la tour actuelle (1521), avait comme filiale la chapelle Sainte-Catherine à la « Saygnie ». A la fin du siècle, le « Clos de la franchise », protégé de Berne dès 1476, s'était beaucoup développé et la population, notablement accrue, avait colonisé la Brévine, la Chaux-du-Milieu, la Chaux-de-Fonds, où était inaugurée en 1528, la chapelle Saint-Hubert, et elle entraînait en relations plus étroites avec le Val de St-Imier. Aussi, en 1512, la Sagne avait été constituée en paroisse, et une église élevée aux Brenets, village qui, depuis quatre ans, était définitivement rattaché au comté de Valangin.

Celui qui fut le dernier curé du Locle, de 1509 à 1536, et qui en était originaire, *Etienne Pétremand-Besancenet*, était un personnage connu et respecté, et, semble-t-il, digne de l'être par sa conduite et par son ministère; membre et chef du chapitre de Valangin, chanoine de St-Imier, chevalier du Saint-Sauveur, ensuite de son pèlerinage de 1519, Etienne Besancenet avait secondé la comtesse, auprès de laquelle il était en faveur, dans ses reconstructions d'églises et il avait écrit un livre de remarques ou « *Mémoire de ce qui s'est passé au Locle* », dont les fragments attestent un esprit exact, timide et traditionnel, plutôt que cultivé. Si les idées des « Luthériens » ne pouvaient que le révolter dans son attachement à ses souverains et à l'Eglise, il n'était pas homme à les réfuter et à en préserver ses paroissiens. Il était âgé d'ailleurs, et son vicaire, *Etienne Jacot-Descombes*, aussi un Loclois, était, lui, favorable aux nouveautés. De fait, sous l'influence de Bienne, de Neuchâtel et de Berne, et sans qu'on connaisse les noms de leurs agents, il s'était formé au Locle un groupe « d'amateurs de l'Evangile », dont les chefs étaient Pierre Malliard, Jehan Robert et

¹ Voir les lettres de Guillemette à Bienne du 7 novembre, et de Marmod à Jean Belleney, prévôt de St-Imier, du 5 décembre 1536, de Guillemette à Berne, 7 avril et l'accord sur la pension de Guillaume Gallon du 20 juin 1537. (P., p. 306-308, 330-331, 352-355.)

Courthenin Perret. Lorsqu'ils osèrent s'affirmer au printemps de 1536, ils se heurtèrent à la violente opposition du maire, Guillaume Brant, qui paraît avoir voulu faire respecter les édits et l'autorité de la seigneurie. Les évangéliques en appelèrent à Berne et accusèrent le maire d'avoir dit que « Dieu a despit de l'Évangile et de qui le tient et maintient, c'est loi de chien ». C'était là une grave injure contre Berne qui envoya au Locle J. J. de Watteville; Brant fut jeté en prison et cité à Berne, où il parvint à se disculper. Les évangéliques cherchèrent à le faire déposer de son office, mais sans y parvenir. Le triomphe de la Réforme dans le reste du comté assurait aussi son succès au Locle. Le curé Besancenet ne put s'y résigner; il renonça à sa charge et adressa à Guillemette une supplique, rappelant ce qu'il avait fait et ce qu'étaient les revenus de son bénéfice et demandant une pension pour subvenir à sa vieillesse et pauvreté; il se retira en la « grande ville de Morteau », où il mourut à la fin d'avril 1539. Son vicaire, Etienne Descombes, devint le premier pasteur du Locle (1536-1550).

Le desservant de la Sagne, messire Guillaume Matile, chanoine de St-Imier, et probablement neveu de Besancenet, avait contribué à la reconstruction et à la consécration de l'église; comme son oncle, il ne put accepter la Réforme et se retira au couvent des Franciscains de Soleure jusqu'à sa mort en avril 1544. La prédication et la cure d'âmes furent assurées à la Sagne par un prédicant, *maître Symon*, dont le nom de famille est inconnu, puis par *Pierre Besson* qui y fut pasteur de 1536 à 1549. Les deux pasteurs du Locle et de la Sagne prêchaient aussi à tour de rôle à la Chaux-de-Fonds, où un ministre ne fut établi à demeure qu'en la personne de Pierre Legrand¹.

Ces premiers ministres de la Réforme dans le comté de Valangin étaient dans une situation plus difficile que leurs collègues du pays de Neuchâtel. Ils n'avaient pas comme ceux-ci l'appui d'une autorité séculière; ils se heurtaient à l'hostilité à peine voilée de la seigneurie, qui ne faisait rien pour les soutenir vis-à-vis de leurs paroissiens demeurés catholiques, ni pour leur aider dans les conflits que suscitait aux pasteurs la perception des redevances en nature ou en argent. Aucune organisation, ni réglementation ecclésiastiques, aucune compagnie des pasteurs dans le petit Etat de René de Challant. Rien d'étonnant dès lors à ce que les ministres de cet Etat aient regardé à la Classe de Neuchâtel, s'y soient rattachés et se soient pleinement soumis à ses ordres. Aussi bien René de Challant, pour écarter l'action d'un pouvoir étranger sur son clergé réformé, poussera-t-il beaucoup plus tard, et trop tard, à la formation d'une « Classe » spéciale du comté de Valangin (1561-1576). Enfin la suppression des cérémonies et des usages traditionnels, l'abandon de certains lieux de culte, l'émancipation des mille règles et superstitions qui enserraient la conduite, sans que cela fût compensé comme ailleurs par des ordonnances et un appareil disciplinaires, ne pouvaient que développer puissamment l'indifférence reli-

¹ Sur les Eglises et la Réforme dans les paroisses du comté, consulter l'étude de Ch^e Châtelain, *l'Eglise dans la Seigneurie de Valangin au XVI^e siècle*. M. N. 1898, p. 237, 265, et dans la même revue les monographies consacrées à ces diverses communes; sur Le Louvat, *H.* VII, p. 30, notes 2 et 3; sur Besancenet et la Réforme au Locle, *H.* IV, n^o 559 et 564, p. 56, 57, 66, 67; *P.*, p. 293-295 et la supplique ainsi que le testament du curé du Locle dans *P.*, n^o 103 et note, p. 308-314; cp. aussi BOYVE, *passim*; MATILE, *Hist. de Valangin*, p. 242, 243; *Réforme du Jura bernois*, p. 39, 51; Art. dans DHBS; R. GERBER, *Chez les derniers curés de Serrières et de Dombresson*, M. N. sept. oct. 1930.

gieuse et l'immoralité. Le mérite des premiers ministres réformés, malgré les déficits de leur caractère ou de leurs connaissances, n'en a été que plus grand d'avoir lutté contre ce double danger et d'avoir cherché à instruire et diriger le peuple.

La situation n'en était pas moins si critique que Berne interviendra, comme dans toutes les autres contrées réformées, pour presser les gouvernants d'instituer des ordonnances disciplinaires et des autorités consistoriales. C'est ce que MM. de Berne font auprès de Guillemette de Vergy en avril 1538, en insistant pour qu'elle crée un consistoire à Valangin, et l'année d'après paraîtra la première ordonnance édictée au nom de Mgr René, comte de Challant. C'est la période d'organisation du nouvel ordre de choses qui succède à la révolution religieuse. Une transformation analogue va se produire dans le comté de Neuchâtel, après un développement parallèle, quoique différent. Mais avant de le retracer, p. 362, il faut suivre l'activité de Farel comme conquérant religieux dans le pays de Vaud, chez les Vaudois du Piémont et surtout à Genève.

CHAPITRE VII

FAREL PASTEUR DE MORAT.

L'ÉVANGÉLISATION DES BAILLIAGES COMMUNS D'ORBE ET DE GRANDSON (1530-1533) *,

par Henri Meylan.

I. LA RÉFORMATION DES PÂROISSES DU BAILLIAGE DE MORAT.

FAREL était à peine rentré de ses tournées à Lausanne, à Neuchâtel et aux environs (octobre-décembre 1529) qu'une lettre de MM. de Berne venait l'enlever à sa communauté d'Aigle pour l'envoyer à Morat, sur les instances des évangéliques de ce lieu¹. C'est là, sur les terres médiates de Berne et de Fribourg, qu'il allait répandre le feu de la Parole, jusqu'à Orbe et Grandson, menaçant ainsi le pays de Vaud savoyard, où déjà l'on s'inquiétait de l'hérésie luthérienne².

L'agitation religieuse s'était propagée dans le bailliage de Morat, à la suite de la dispute de Berne (janv. 1528)³. Nombreux étaient les conflits locaux, qui créaient de graves difficultés aux deux villes souveraines; à Chiètres on brisait les images

* Pour ce chapitre, voir en ce qui concerne les documents et ouvrages imprimés, la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE et celles indiquées sous *Morat, et les baillages communs*. H. = Herminjard, Corr. des Réform.; Aktens. = Steck et Tobler, Aktensammlung zur Bern. Ref.

Pour les sources manuscrites, j'ai eu accès aux ARCHIVES cantonales vaudoises à LAUSANNE, aux ARCHIVES d'Etat de BERNE et de FRIBOURG, aux ARCHIVES communales de GRANDSON, MORAT, ORBE, PAYERNE et YVERDON.

Je tiens à remercier ici MM. les Archivistes et les autorités municipales pour la courtoisie avec laquelle ils ont facilité nos recherches, ainsi que M. Fluckiger, professeur au Collège de Morat, qui m'a libéralement communiqué ses fiches concernant Farel.

Je tiens surtout à dire la dette que j'ai contractée envers l'auteur de l'histoire de l'Eglise vaudoise, Henri VUILLEUMIER. Ceux qui l'ont eu pour maître n'oublieront jamais ses leçons dans l'auditoire de la Cité. Si son nom n'est que rarement mentionné au bas de ces pages, ce n'est point que j'aie la prétention d'ignorer son œuvre; suivant son exemple, je me suis efforcé de serrer les textes d'aussi près que je le pouvais. J'ai pu faire mon profit de quelques documents inédits ou nouvellement publiés, encore que soient rares les pièces qui ont échappé aux investigations d'Herminjard. Mais en rédigeant ces pages, je n'ai pu oublier les jugements si mesurés, si équitables qu'a portés VUILLEUMIER sur les péripéties et sur les acteurs du drame qui s'est joué dans les petites villes du pays romand.

H. M.

¹ Le Conseil de Berne à Farel, « Aquileiensi episcopo », 22 janvier 1530. (H. II, p. 230, n° 281.)

² C. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*. Mémoires et Documents, 2^e série, XIV, p. 557 ss.

³ Cp. G. F. OCHSENBEIN, *Der Kampf zwischen Bern und Freiburg um die Reformation in der Herrschaft Murten*, Berne 1886. FLUCKIGER. *Die Reformation in der gemeinen Herrschaft Murten, und die Geschichte der reformierten Kirche im Murtenbiet und im Kanton Freiburg*, Berne, 1930.

(janv. 1529), ce qui nécessita une enquête prolongée; Fribourg exhortait le Conseil de Morat à s'en tenir à la vieille foi et à repousser ceux qui prêchent la nouvelle, à quoi Berne répondait vivement en faisant protéger ceux qui voulaient se conformer à sa réformation; tôt après un prédicant était installé à Morat ¹.

On en était là, quand intervint, à la suite de la première guerre de Cappel, la paix de Steinhausen, qui fixait la procédure à suivre en matière religieuse dans les bailliages communs ², procédure qui fut bientôt appliquée d'un même accord dans les bailliages propres à Berne et Fribourg. Le travail du prédicant évangélique, dont le nom nous est inconnu, ne fut pas vain ³. En août 1529 déjà, les gens de Morat se proposaient de faire le « plus », et Berne leur déléguait à cet effet le seigneur de Colombier, J.-J. de Watteville, pour les assurer de sa protection au cas où la majorité se prononcerait pour l'Evangile ⁴. Les seigneurs de Fribourg, qui s'étaient émus, purent bientôt se rassurer, la vieille foi l'emporta et les images échappèrent à la destruction. Mais ce n'était que partie remise. Au début de décembre, Farel, alors de passage à Neuchâtel, vint prêcher à Morat; ses propos contre la messe, — la messe est un meurtre et qui la dit est pire qu'un brigand dans les bois — furent aussitôt rapportés à Fribourg ⁵. Sa prédication eut tant de succès que le 22 décembre, le Conseil de Morat demandait à MM. de Berne de bien vouloir leur laisser le prédicant Forellus, aussi pour les jours de fête, afin qu'ils pussent comprendre la Parole de Dieu ⁶. On ignore la réponse faite sur le moment à cette requête, mais il semble bien, à en juger par les allusions des manuels de Fribourg, que Farel ait passé là quelques jours. Ce qui est sûr, c'est que les évangéliques faisaient des progrès. Fribourg se plaint à Berne, le 2 janvier 1530, que les novateurs de Morat s'enhardissent jusqu'à faire parler leur prédicant à Motier en Vully, et ailleurs, et demande raison des propos de Farel contre la messe ⁷. A Chiètres, le « plus » fixé au 9 janvier est renvoyé ⁸. A Morat, par contre, les événements se précipitent : passant outre aux prescriptions de Fribourg qu'on eût à se tenir tranquille, les paroissiens demandent que l'on fasse le « plus » en présence d'am-

¹ OCHSENBEIN, ouv. cité, p. 39 ss.

² Cp. *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 281 s. — Cp. DIERAUER Reymond, III, p. 152, s. — Le bailliage commun de Morat, conquis par les Bernois et les Fribourgeois en 1475, comprenait les paroisses de Morat, Meyriez, Motier, Chiètres et une partie de celle de Ferenbalm.

³ RUCHAT (II, p. 175) déclare que Farel aurait prêché l'Evangile à Morat dès le commencement de l'été 1529; je ne sais sur quels documents il basait son affirmation, qui a été reprise par ENGELHARD, *Der Stadt Murten Chronik*, p. 68 et par OCHSENBEIN, ouv. cité, p. 43. Déjà Olivier PERROT, dans sa *Vie* msc. de Farel, mentionne deux séjours à Morat, en 1528 et en 1529 (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, msc. n° 3459, p. 15, s.). Mais ses indications chronologiques sont confuses, et il ne cite aucune lettre à l'appui. Il faut, je crois, renoncer à faire état de cette assertion.

⁴ *Instructions pour J. J. de Wattenwyl*, 19 août 1529. *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 329, n° 165. Cp. Aktens. p. 1120 et 1122, n° 2481 et 2484.

⁵ Manuel du Conseil de Fribourg, 9 décembre 1529 : « Der pfaff von Ellen hatt zu Murten geredt, die mess sig ein mort und weller mess hett, der ist bösser wan ein merder in dem wald, hat Summer geredt. » ARCH. DE FRIBOURG, *Ratsmanual*, n° 47. (Cf. OCHSENBEIN, ouv. cité, p. 49.)

⁶ L'original de cette lettre, citée dans RUCHAT, II, p. 182 et H. II, p. 231, note 4, se trouve aux ARCH. D'ÉTAT DE FRIBOURG, *Murtenbuch B*, p. 405.

⁷ Instructions données à J. Vögeli et P. Tossis, délégués de Fribourg. *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 501, n° 249. La date : dans la semaine des Rois, peut être précisée, à l'aide des manuels du Conseil : 2 janvier. (Il n'est pas encore question du « plus » à Morat.)

⁸ Lettre de Berne à la paroisse de Chiètres (30 décembre 1529), Aktens. p. 1205, n° 2686; et Berne à Fribourg, 3 janv. 1530, *ibid.*, p. 1211, n° 2690. C'est le 10 avril seulement que le « plus » eut lieu; la majorité se prononça pour la Réformation.

bassadeurs des deux villes, le 7 janvier ¹. Berne y acquiesça comme de juste, et nantit Fribourg; le « plus » eut lieu : il tourna en faveur de l'Évangile ².

Mais on n'était pas au bout des difficultés. La question des biens d'église, en particulier, n'était pas résolue; Fribourg menaçait d'en frustrer la ville de Morat et cherchait à intimider la majorité réformée, qui fit part à Berne de ses peines et de ses craintes ³. C'est dans ces conditions que, le 22 janvier, MM. de Berne, cédant à la requête de leurs sujets, appelaient Farel à quitter son ministère d'Aigle pour venir présider en pasteur vigilant aux destinées de l'Eglise de Morat ⁴. Farel partit sans tarder; malgré la présence du héraut de Berne qui l'accompagnait, il ne voyagea pas sans incidents; passant la nuit à Saint-Martin de Vaud (le 27 janvier), il fut insulté et malmené par le vicaire, dom Aymon Guilliotti, et deux autres prêtres ⁵; ce qui valut au seigneur du lieu, le comte de Gruyère, une verte remontrance de ses bourgeois de Berne ⁶. Farel était à peine sur les lieux, que les délégués de Fribourg se présentaient à Berne pour énumérer leurs griefs, et rappeler leurs alliés au respect des clauses de la paix ⁷. Au reçu de ces plaintes, on écrivit de Berne à Farel pour qu'il se tint tranquille à Morat ⁸. Néanmoins, MM. de Fribourg donnaient essor à leur humeur contre les gens de Morat en leur adressant une lettre fort vive, pour qu'ils eussent à s'abstenir de toute propagande dans les autres villages fidèles à la vieille foi; autrement on verrait bien si ceux de Morat étaient seigneurs de Fribourg ⁹. Le bris des images à Meyriez, auquel un évangélique de Morat, Moritz Griffen, avait participé, ne contribua pas à les apaiser ¹⁰. Ils donnèrent l'ordre à l'avoyer de Morat, non seulement de punir l'inculpé, mais encore d'empêcher que Farel ne prêchât à Meyriez, ni à Motier, et s'il passait outre, de l'arrêter, lui et ses partisans. Pour le coup, Berne riposta sur le même ton et fit savoir à Fribourg que sa patience n'irait pas plus loin ¹¹.

Cependant la prédication de Farel ne restait pas sans fruits; au milieu de février,

¹ Berne à Fribourg, 6 janvier 1530, Aktens. p. 1211, n° 2692.

² Les instructions données le 13 janvier aux délégués de Fribourg à Berne attestent que le « plus » a été fait; je ne sais si la « journée » prévue pour le 16 janvier à Chiètres et Morat fut tenue. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 514, n° 255.

³ Berne à Morat, 20 janvier 1530, ARCH. de MORAT, dans OCHSENBEIN, p. 56, s. Nouvelle plainte du secrétaire de la ville de Morat, P. Gilliardt, dans une lettre au secrétaire de la ville de Berne, P. Giron, 21 janvier 1530, ARCH. de FRIBOURG, *Murtenbuch* B, p. 409, citée par OCHSENBEIN, p. 57 : le vicaire de Motier, dom Burcquinet, a insulté Farel. Un procès fut engagé à ce propos devant la justice de Morat, cf. ARCH. de MORAT, *Gerichtsmanual*, 1530, les 9, 14, 15, 20 et 22 février.

⁴ Lettre citée plus haut, H. II, p. 230, n° 281.

⁵ Saint-Martin de Vaud, cton de Fribourg, district de la Veveyse, cp. P. Apollinaire DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. XI, 1961, p. 42 ss, 52.

⁶ Lettre du 30 janvier 1530, H. II, p. 233, n° 283. Cp. la décision du Conseil de Berne, dans Aktens. p. 1218, n° 2711.

⁷ Mission des délégués de Fribourg à Berne, le 31 janvier 1530, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 533, n° 264, Aktens. p. 1219, n° 2713. (Farel prêche en Vully, sans que le « plus » ait eu lieu.)

⁸ Lettre du 31 janvier 1530, H. II, p. 234, n° 284. La décision du Conseil est beaucoup plus catégorique que la lettre ne le laisse supposer : « Dem Pharello das er jetz im Wistellach stilstande... » Aktens. p. 1219, n° 2713.

⁹ Fribourg à Morat, 3 février 1530, ARCH. de FRIBOURG, *Missbuch* IX, fol. 60.

¹⁰ L'avoyer et conseil de Morat à Berne, 4 février 1530, ARCH. de FRIBOURG, *Murtenbuch* B, p. 411; Berne à Fribourg, 6 février 1530, Aktens. p. 1221, n° 2719.

¹¹ Berne à Fribourg, 7 février 1530, Aktens. p. 1222 ss, n° 2722.

profitant de la présence des délégués bernois et fribourgeois venus pour la liquidation des biens d'église à Morat, les gens du Vully, soit les paroissiens de Motier et des autres villages, demandèrent licence de faire le « plus ». Berne l'octroya aussitôt à ceux qui voulaient ainsi secouer le « joug papistique », et décréta que la votation se ferait, selon les clauses de la paix de 1529, que les seigneurs de Fribourg voulussent ou non s'y faire représenter¹. Derechef le « plus » favorisa les fidèles de la Parole : la messe fut abolie, un prédicant installé et les biens d'église répartis selon les règles de l'édit de réformation².

Restait cependant le village de Meyriez, aux portes de Morat ; l'affaire des images était encore pendante, et les évangéliques ne se résignaient pas au verdict du « plus » qui avait tourné en faveur de l'ancienne foi ; ils demandèrent à Berne un prédicant ; en attendant, Farel ne manqua pas de prêcher à Meyriez, ce qui provoqua de vives altercations avec le curé de l'endroit, un chanoine de Fontaine-André. C'est, comme de juste, la messe qui était en jeu, le curé se faisant fort de la défendre, tandis que Farel l'attaquait au nom de l'Écriture. Ce que voyant, les gens de Morat, que n'avait point ménagés leur voisin, eurent l'idée de le prendre au mot ; qu'il produisit en public ses raisons en faveur de la messe, et Farel lui donnerait la réplique. On s'en montra fort mécontent à Fribourg ; ceux de Morat se mêlaient donc d'instituer une dispute de religion entre Farel et le curé de Meyriez, contre le gré de celui-ci³.

A la journée de Berne (31 mars 1530), les parties furent renvoyées dos à dos ; mais sans être pour cela réconciliées. Tandis que Farel continuait d'insulter le prêtre et sa messe, le traitant de coquin et de voleur (*Bub und Dieb*), au dire de MM. de Fribourg⁴, MM. de Berne à leur tour se plaignaient que Claude Vulliemin, de Courgevaud, eût déclaré que ceux qui avaient renoncé la messe, avaient renoncé la foi ; il dut faire amende honorable, le dimanche des Rameaux (10 avril), précisément en l'église de Meyriez⁵. La scène n'alla pas, semble-t-il, sans quelque tumulte, où les réformés de Morat tinrent leur partie, car le lendemain, le Conseil de Fribourg chargeait son délégué à Morat de s'enquérir si ces provocations étaient le fait de particuliers ou si les autorités de la ville en étaient responsables⁶. Mais cela n'empêcha pas les évangéliques de Meyriez de s'adresser à Berne pour obtenir un prédicant ; et Farel persista à traiter son adversaire de meurtrier des âmes « Seelmörder »⁷. Peu de jours après, il fit pis encore ; passant aux actes, il foula aux pieds l'hostie consacrée, dans l'église même. Pour le coup Fribourg se plaignit à Berne, demandant qu'il fût puni par les deux villes. Berne répondit que Farel avait agi sans ordre, et qu'on ferait

¹ Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 543 s, n° 271. Cp. Aktens. p. 1224 s, n° 2724 et 2726.

² Journée des délégués de Berne et Fribourg à Chiètres, Morat, etc., vers le 6 mars, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 559 ss, n° 280 et 281.

³ Plaintes des Fribourgeois délégués à Berne, 31 mars 1530, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 597, n° 294.

⁴ *Plainte du délégué de Fribourg à Berne*, 7 avril, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 598, n° 295.

⁵ Clame contre Claude Vulliemin, 4 avril, rétractation dudit, 11 avril, ARCH. de MORAT, *Gerichtsmニュアル*. Cp. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 599 et 622.

⁶ *Instructions pour Hans Guglenberg, de Fribourg*, 11 avril 1530, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 599, n° 296.

⁷ Lettre de Fribourg à Berne, 13 avril 1530, Aktens. p. 1247, n° 2770. (*H. II*, p. 246, n° 288.)

enquête; les paroissiens de Meyriez auraient à se prononcer le lendemain, 24 avril, pour savoir si la majorité d'entre eux voulait un prédicant ¹.

Pour une raison que nous ignorons, la décision fut renvoyée, tandis que les affaires de Farel et de Paul de Praroman, un Fribourgeois passé à la nouvelle foi, occupaient les délibérations des Conseils à Fribourg et à Berne ².

C'est au dimanche 22 mai seulement que fut fixé, à la requête des gens de Meyriez, le « plus » qui devait rétablir la paix et mettre fin à la discorde; la majorité se prononça pour l'Evangile ³. Ainsi les paroisses du bailliage, Morat, Meyriez, Chiètres et Motier, avaient adopté la foi nouvelle; il restait à mettre en œuvre, malgré les résistances de MM. de Fribourg, la réformation telle que la prescrivaient les édits de MM. de Berne.

Dès la fin de mars, le Consistoire de Berne avait pris soin d'examiner les prédicants du bailliage, dont certains, semble-t-il, avaient plus de zèle que d'intelligence de la Parole. A cet effet, il avait mandé au Conseil de Morat de vouloir bien les citer à comparaître à Berne avec Farel, afin que l'on pût juger de leur capacité et de leur instruction dans la doctrine ⁴. Qui étaient ces prédicants, nous ne savons. Dans les mois qui suivirent, Farel reçut pour collègues à Morat, Hugues Turtaz d'Orbe et Conrad Herrmann, que nous apprendrons bientôt à connaître, à Motier en Vully, Henri de Miéville, enfin, Hans Félix, à Chiètres ⁵.

L'attribution des biens d'église se fit en général selon les prescriptions de l'édit de réformation de 1528; les ayants droit des fondateurs étaient autorisés à reprendre possession des biens et objets légués aux églises et chapelles: cette disposition ne concernait que les réformés, mais Fribourg, comme de juste, réclama qu'elle fût étendue à ceux de ses sujets qui restaient fidèles à l'ancienne foi, ce qui fut fait. Il fallait ensuite prélever sur les biens d'église de quoi assurer le traitement du prédi-

¹ *Instructions des délégués de Fribourg à Berne*, 23 avril 1530, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 621, s, n° 304; réponse de Berne, Aktens. p. 1250, n° 2778. *Instructions pour les délégués bernois à Morat*, 21 avril 1530, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 623, n° 306.

² Conseil de Fribourg, 10 mai 1530. ARCH. de FRIBOURG, *Ratsmanual*, 47. Réponse de Berne, 13 mai, Aktens. p. 1255, n° 2790. Sur *Paul de Praroman*, arrêté à Greng et détenu à Morat, cp. OCHSENBEIN, p. 79 ss.

³ Berne à Fribourg, 17 mai 1530, Aktens. p. 1256, n° 2793, cf. p. 1257, n° 2796; cp. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 658, n° 325. Le desservant n'avait pas attendu le résultat du vote pour se retirer, emportant avec lui les ornements et vases sacrés, ainsi que les titres de son église. On chargea le Conseil de Fribourg d'écrire à l'abbé de Fontaine-André, de qui dépendait l'église de Meyriez, pour obtenir restitution.

⁴ Le Consistoire de Berne au Conseil de Morat, 30 mars 1530, trad. franç. H. II, p. 245, n° 287.

⁵ H. II, p. 245, note 3. Un acte du 5 juin 1531 qualifie *Henri de Miéville* (de Media villa), prédicant de Motier. ARCH. de MORAT, *Gerichtsmanual*. J'ignore la date à laquelle l'ex-curé de Morat, dom Henri des Frères, fut nommé pasteur à Meyriez; il y resta jusqu'à sa mort (1557).

L'église paroissiale, sous le vocable de St-Maurice, à Montilier, fut affectée au culte allemand, tandis que la chapelle Notre-Dame, sise à l'intérieur de la ville, près du rempart, devenait l'église française de Morat; rebâtie au XVIII^e siècle (1710-1713), la grande église, c'est ainsi qu'on la désigne, fut attribuée en 1762 à la paroisse allemande; le culte français fut célébré dès lors dans l'ancienne chapelle Ste-Catherine.

Il est possible que Farel ait demeuré dans la maison du prébendier, proche Notre-Dame; ce qui est sûr, c'est qu'on eut soin de pourvoir aux nécessités de son ménage; rendant compte en 1535 de l'administration des biens ecclésiastiques dévolus à la ville, Hans Lando, de Morat, mentionne par deux fois l'achat de vaisselle à Fribourg pour Farel, ainsi que deux couvertures de lit. Le traitement annuel de chacun des deux prédicants s'élevait à 220 livres. Cp. ENGELHARD, *Darstellung des Bezirkes Murten*, p. 72 ss. OCHSENBEIN, *ouv.* cité, p. 120.

cant et du desservant catholique, là où la messe continuait d'être dite; occasion de nombreuses difficultés. Mais que ferait-on du reste ? Les gens de Morat, soutenus par Berne, demandaient qu'il leur fût remis, pour être affecté à l'école, à l'hôpital et à l'assistance des pauvres, tandis que Fribourg s'y opposait énergiquement, entendant bien garder pour soi ces dépouilles. Les fréquentes journées tenues à cet effet ne réussirent point à régler le litige, avant la fin de l'année 1532¹.

2. TENTATIVES SUR PAYERNE ET AVENCHES, JUIN 1530 ET MARS 1531.

Dès le printemps 1530 et jusqu'à la fin de 1531, Farel ne réside plus à Morat que par intermittence. On a vu plus haut son activité dans l'Evêché et son procès avec le primicier Pierre Clerc (p. 203). De Berne, où il se trouvait le 8 juin 1530, Farel s'était rendu une fois de plus à Lausanne en compagnie d'ambassadeurs bernois, qui se présentèrent devant le Conseil de ville avant d'aller trouver le vicaire général de l'évêque. Le Conseil épiscopal, en l'absence de Sébastien de Montfalcon, refusa de connaître du procès². Farel eut beau sommer quiconque prétendrait qu'il eût prêché contre la vérité de s'avancer, déclarant qu'il était prêt à répondre. Personne ne jugea à propos de relever le défi. On n'en répandit pas moins à Fribourg le bruit que maître Guillaume, à Lausanne, avait été vaincu et mis en fuite³. Du moins, rentré à Morat, eut-il la consolation de voir venir à lui et se faire instruire dans la vérité de l'Evangile, son adversaire de la Neuveville.

Alors aussi Farel put espérer qu'une porte s'ouvrait pour lui et qu'il pourrait évangéliser Payerne. Les bourgeois de cette ville, en effet, sollicités sans doute par le Conseil de Berne, avaient accepté le 23 juin que la Parole de Dieu fût prêchée, lue et discutée chez eux. Farel s'y rendit peu de jours après, mais il y fut mal reçu : les servantes des ecclésiastiques (« *Pfaffenburen* ») lui jetèrent des pierres, tandis que son compagnon, probablement Antoine Froment, était assailli dangereusement. Le Conseil de Berne intervint, à propos de cette affaire sans doute, auprès de ses combourgeois de Payerne pour commander que la Parole de Dieu fût purement annoncée, ce qui lui valut les remerciements émus des frères « désirans le saint Evangile⁴ ». A Moudon, on s'en montra moins réjoui. Sur le bruit que ceux de Payerne et ceux de Cudrefin avaient autorisé le « méchant » Farel à prêcher, le bailli de Vaud, les ambassadeurs des bonnes villes et deux bourgeois de Moudon partirent en délégation pour maintenir la foi catholique⁵. Berne n'insista pas, mais attendit le renouvellement de l'alliance avec Payerne en juin 1531 pour exiger du Conseil la promesse de laisser librement prêcher la Parole de Dieu et de protéger contre toute violence les prédicateurs et leurs adhérents.

¹ Sur la liquidation des biens d'église, cp. OCHSENBEIN, p. 89 et p. 115 ss.

² Cp. la lettre du vicaire général (ARCH. de BERNE, Kirchl. Angeleg. 79, n° 18). Le Conseil de Fribourg redoutait que Farel ne profitât de sa comparution à Lausanne pour y répandre sa doctrine. (Fribourg au Conseil de Lausanne, 13 juin 1530, *H.* II, p. 254, s, n° 294.)

³ *H.* II, p. 256 ss, n° 295, 296.

⁴ Aktens. p. 1268, n° 2823; p. 1271, n° 2832; p. 1278, n° 2847.

⁵ C. GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*. Mémoires et documents, 2^e série, XIV, p. 562 s.

Après sa tentative d'évangélisation à Payerne et jusqu'à la fin de l'année 1530, Farel, on l'a vu, avait été tout occupé par la réformation de l'Erguel et du pays neuchâtelois. Il ne regagna qu'à fin janvier 1531 son Eglise de Morat; il lui fallait trouver des prédicants français pour les contrées qu'il venait d'évangéliser¹. Après tant de semaines où il n'a plus eu le loisir d'écrire, même à ses amis les plus chers comme Capiton et Bucer, il peut se remettre à sa correspondance. Il écrit ainsi à Fortunat Andronicus, alors à Strasbourg, et porte un jugement d'une belle franchise sur l'état religieux des localités nouvellement réformées : Certes, il y a progrès sur le temps passé; les ruses de l'Antéchrist sont dévoilées et grande liberté est donnée de parler du Christ; mais à regarder le but, que de chemin à faire, que les hommes sont loin de la pureté, de l'innocence, de la charité qui conviennent aux chrétiens ! Il faut à ce travail des ouvriers durs à la peine, et qui sachent se contenter de peu, en attendant la moisson. Celui-là du moins qui veut prêcher le Christ le peut faire, au milieu de toutes ces épreuves, sans vaines controverses sur le baptême ou sur la Cène (on était à quatre mois du colloque de Marbourg), sur les cens et les dîmes, dans l'obéissance aux autorités établies, avec le seul souci de planter la foi qui agit par la charité. Les difficultés du ministère, Farel les énumère sans en rien cacher, pour mieux inciter le vaillant soldat à venir affronter un ennemi redoutable encore². Pour lui, il allait marcher à de nouveaux combats, hors de la seigneurie de MM. de Berne, à Avenches, sur les terres mêmes de l'évêque de Lausanne³.

Il y avait une année déjà que MM. de Berne étaient intervenus auprès de leurs alliés de Fribourg, en faveur d'un évangélique de cette ville, Antoine Bonjour, à qui l'on faisait un procès pour son attachement à la Parole; son délit était d'avoir lu devant le prêtre de l'endroit le texte même des Ecritures⁴. Le 6 mars 1531, Farel, à peine rentré d'une tournée dans le comté de Neuchâtel (p. 247), se rendit à Avenches, pour y prêcher, accompagné de gens de Morat qui lui faisaient escorte, ce qui suscita un beau tumulte des prêtres et du populaire, mais sans qu'on en vînt aux coups. Le 9 mars, Berne en écrivait au Conseil de la ville, pour l'avertir d'y mettre ordre ci-après, « que nous, nos serviteurs et la foi de Jésus-Christ notre Sauveur ne soit ainsi persécutée, ne ceux qui l'annoncent troublés ne molestés, et d'endurer que la parole de Dieu aie place en votre ville⁵ ». Fribourg, par contre, fit incarcérer ses sujets de Morat, à quoi Berne riposta le lendemain, en exigeant l'élargissement immédiat des prisonniers⁶. Un peu tard, l'évêque de Lausanne s'émut et assura ses très

¹ H. II, p. 304 : « fratres qui buc venerant, in messem missi sunt. »

² Farel à Fortunat Andronicus, 24 janvier 1531. (H. II, p. 302, n° 322.) Après de nouvelles instances de Farel, Fortunat Andronicus ou Fortuné André se décida à rejoindre le Réformateur. On le trouva à Bevaix dès mai 1531 (p. 367).

³ Au moment de l'expédition de Berne et Fribourg contre le duc de Savoie (octobre 1530), la ville d'Avenches avait eu des velléités de se rendre à ses puissants voisins; elle n'y donna pas suite. Cp. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 826, n° 421; p. 858, n° 439, et p. 889, n° 454. — Il ne semble pas que Farel ait desservi régulièrement la communauté évangélique de Payerne.

⁴ Berne à Fribourg, 26 janvier 1530, H. II, p. 231, s, n° 282.

⁵ Berne au Conseil d'Avenches, 9 mars 1531, RUCHAT, III, p. 9.

⁶ Berne à Fribourg, 10 mars 1531, Aktens. p. 1337, n° 2970. Cp. manual du Conseil de Fribourg, 10 mars 1531, « von deren von Murten wegen, so zu Wyblispurg mit Farello gesin ». ARCH. de FRIBOURG, *Ratsmanual* 47. ARCH. de MORAT. Comptes du bourgmestre de Morat 1531 : Item bin ich geritten mitt Forellum gen Bern nuns ze versprechen von denen die min Herren von Fryburg handt ingleitt die mit im gan Wibellspurg sindt Gsin, Heini Manodt auch.

chers et féaux sujets du bon gré qu'il leur voulait de s'être montrés vertueux, bons et vrais chrétiens et catholiques; et pour leur montrer le chemin qui mène à la gloire du paradis, — pour mieux combattre aussi les prédications de Farel, est-il permis d'ajouter — il leur adressa, en ce temps de carême, un vénérable docteur pour leur dire et prêcher ce qui est salulaire et profitable ¹. Mais si l'évêque Sébastien de Montfalcon promettait de se trouver toujours leur bon père spirituel, seigneur et prince, MM. de Berne ne montraient pas moins de sollicitude, et une sollicitude plus active, à l'endroit de la minorité évangélique d'Avenches. Le 20 mars, leur ambassadeur Nægeli revenait d'Avenches, ayant obtenu du Conseil des engagements écrits ². A moins de huit jours de là, on apprenait à Berne que maître Guillaume Farel et ceux qui désiraient ouïr la Parole de Dieu avaient eu de nouveaux démêlés avec le moine venu de Lausanne, sans que ceux qui les avaient voulu outrager eussent été punis. Et Fribourg ne craignait pas de faire défense d'aller écouter les prêches de Farel et menaçait de la prison les évangéliques d'Avenches qui se risqueraient sur son territoire. Cette fois, l'avertissement de Berne fut bref et catégorique ³.

Et les événements d'Avenches furent l'occasion d'une ambassade plus considérable et de grave conséquence. Jean-François Nægeli et Rodolphe de Diessbach recevaient, le 29 mars, du Conseil de Berne, leurs instructions, qui étaient de se rendre à Fribourg et d'exposer au Conseil, en termes très forts, « mit trungenlichen tapfern Worten », les griefs de Berne à ce sujet. De là, les « commis » bernois gagneront Avenches, en compagnie de Farel, pour rappeler les bourgeois au respect de leur promesse; toute atteinte faite à leur prédicant sera poursuivie par Messesseurs de Berne, comme s'ils l'avaient reçue en personne. Enfin, la petite troupe, toujours avec Farel, s'en ira à Orbe pour y faire plainte contre le prêcheur de carême ⁴.

Ce programme, qui révèle la volonté patiente et tenace de MM. de Berne de « donner lieu » à la Parole divine partout où elle rencontrait des « amateurs », fut exécuté de point en point. Le 1^{er} avril, Farel prêt à partir, écrivait encore de Morat à son ami Andronicus, à Strasbourg; le 7 avril, les délégués et le prédicant étaient de retour, et faisaient rapport à Berne sur les circonstances de leur mission ⁵.

3. FAREL A ORBE ET A GRANDSON

(2 AVRIL AU 8 AOUT 1531).

A Orbe aussi, les idées nouvelles avaient pénétré dès avant 1531, sans que nous sachions bien comment : Au début de janvier 1531, le Conseil d'Orbe envoyait une délégation à MM. de Fribourg pour les prier de « nous conseiller come l'on devoit faire, à cause que la loy nouvelle se espanschoit fort, à cause des predications que se

¹ L'évêque de Lausanne au Conseil d'Avenches, 14 mars 1531, *H.* II, p. 321 ss, n° 331.

² Aktens. p. 1341, n° 2977. (C'est sans doute Jean-François Nægeli.)

³ « Aultrement nous y adviserons.. en sourte que l'on voyra que nous ne voulons pas laisser faillir la Parole de Dieuz, ne ceulx qui la pourtent et désirent. » Berne au Conseil d'Avenches, 25 mars 1531. *H.* II, p. 322 s, n° 332.

⁴ Instructions pour les délégués de Berne, 29 mars 1531, *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 933, n° 481. Cp. Aktens. p. 1343, n° 2985.

⁵ *H.* II, p. 323 ss, n° 333. Aktens, p. 1344, n° 2988.

fesoyent es tavernes¹. Ce n'étaient encore que les agissements d'une petite minorité : On le vit bien lors du « plus » que prescrivit Fribourg; le 15 janvier 1531, il n'y eut que huit personnes qui affirmèrent ne point croire aux constitutions et ordonnances de l'Eglise, mais bien croire en Dieu et à l'Evangile². Minorité, certes, mais convaincue et remuante, prête à recourir au bailli bernois d'Echallens. Et les prédications de carême de deux religieux, le confesseur des Clarisses et le vicaire de Romainmotier, que le peuple aimait fort, n'étaient pas faites pour apaiser les esprits. On apprit bientôt à Berne qu'ils avaient parlé contre la foi chrétienne de Messeigneurs en la qualifiant d'hérétique; l'honneur de ceux-ci, voire l'honneur de Dieu, exigeait qu'on leur en demandât raison; aussi le bailli d'Echallens reçut-il, le 8 février, ordre de mettre la main sur eux, après quoi le seigneur de Colombier, J.-J. de Watteville, et maître Guillaume Farel se rendraient sur les lieux pour faire clame contre les deux moines³. L'affaire n'eut pas de suite sur le moment. Mais à la fin du carême, de nouveaux écarts de langage du même cordelier, Michel Juliani, provoquèrent l'intervention qu'on pouvait prévoir. Après la scène tumultueuse du jour de l'Annonciation, que décrit le « banderet », le « beau » père fut mis en prison par le bailli, quelque requête qu'eussent faite le Conseil et les gens de la ville⁴; et le dimanche suivant, Pâques fleuries, le 2 avril, arrivaient les ambassadeurs des deux villes; ceux de Berne, nous l'avons vu, avaient pris Farel avec eux pour confondre le malheureux confesseur.

A peine arrivé, maître Guillaume, « sans demander congé à personne s'en allast mettre en chaire à l'église pour prêcher », suivi de la foule, au milieu d'un vacarme tel « que l'on n'eust pas ouy Dieu tonner »; on en serait venu aux coups, si le bailli n'avait pris le Réformateur par le bras, pour le ramener chez son hôte. Farel ne réussit pas mieux, le lendemain matin à six heures, en voulant prêcher sur la place; et l'après-midi, au sortir de la séance du Conseil, ce fut pis encore : il tomba entre les mains des femmes d'Orbe qui l'attendaient et le prirent par la robe si doucement qu'elles le firent chanceler à terre⁵. La journée du mardi fut remplie par les actes du procès criminel intenté au cordelier : lecture des articles, tirés de ses prédications, dont il reconnut la plupart et production des témoins. Le mercredi matin, les ambassadeurs de Berne présentèrent la demande que le dit frère Michel leur fût adjugé corps et biens pour avoir parlé et prêché contre Dieu et contre l'autorité de nos magnifiques seigneurs. A quoi l'accusé répondit en présentant sa défense et en appuyant les assertions incriminées sur les textes de l'Ecriture. Farel ne fut point admis à lui donner la réplique. Comme on pouvait s'y attendre, la cour conclut en le déclarant absous de clame et de demande, ainsi que sa caution, noble Guillaume d'Arnex. Et quand les ambassadeurs le firent quérir par les sergents, il avait déjà quitté la maison des Clarisses, pour se retirer en lieu sûr, à Nozeroy⁶. Farel, qui avait assisté à toute la cause, eut beau faire lire par la justice, avant qu'elle fût levée, le mandement de MM. de Berne à tous leurs sujets, de donner audience à leur prédicant, partout où

¹ ARCH. D'ORBE, Comptes de 1530, p. 33.

² H. II, p. 328, note.

³ Berne au bailli d'Echallens, 8 février 1531, Aktens. p. 1331 s, n° 2956, cp. 2957.

⁴ *Mémoires du banderet*, éd. Verdeil, p. 14 ss.

⁵ *Ibid.*, p. 21 ss.

⁶ *Ibid.* p. 23 ss.

il voudrait parler. Avant même que le Conseil eût pu faire réponse, le « commun peuple » s'était mis à crier, tous d'une voix, « qu'il s'en allast et que l'on n'avait cure de luy, ni de sa predication ¹ ».

Puis chacun s'en alla « en sa contrée ». En passant par Yverdon, les Bernois et Farel s'entendirent traiter de diables, et les femmes faillirent noyer un jeune homme, le « serviteur de Farel », probablement Froment ². On conçoit que le rapport présenté à Berne par les délégués et par Farel n'ait point été favorable aux gens d'Orbe. Le jour même, partait à leur adresse une lettre rédigée en termes significatifs ³. Ce n'était pas seulement l'issue du procès, le fait d'avoir laissé échapper le moine, qu'on leur reprochait, mais plus encore d'avoir empêché Farel d'annoncer la sainte Parole de Dieu, et qui pis est, de lui avoir refusé de parler alors qu'il voulait en justice prouver par la Sainte Ecriture que le moine avait prêché publiquement contre l'honneur de Dieu et « notre réformation »; à Berne on était décidé à pousser l'affaire à fond. Il fallut bien s'exécuter : une délégation des bourgeois d'Orbe s'en vint à Fribourg et à Berne, exposer ses raisons, et présenter des excuses. De la sentence qui fut notifiée aux gens d'Orbe, le plus mortifiant n'était pas tant l'amende et les réparations exigées que l'obligation d'aller écouter Farel. Celui-ci, en effet, reviendrait à Orbe avec une délégation bernoise, pour y réfuter devant tout le peuple les articles du moine; il y resterait huit jours au moins ⁴. Et en effet, à partir du dimanche 23 avril, Farel prêcha toute la semaine, et deux fois par jour, en l'église Notre-Dame d'Orbe, au grand déplaisir de ses adversaires, qui firent tout pour combattre les effets de ses appels. Une députation du Conseil se rendit à Fribourg pour faire cesser « la prédication à Pharellus ». La démarche ne fut point inutile; le Conseil de Fribourg écrivit au bailli d'Echallens et interdit à ses sujets d'aller au prêche de Farel, nonobstant le mandement bernois qui en faisait une obligation à tout chef de famille. Après quoi il envoya encore une délégation à Berne, pour faire entendre ses griefs ⁵.

Dans les villages voisins, sur les terres de Savoie, on avait pris des mesures semblables. Le Conseil d'Yverdon, le mercredi 26 avril, dépêchait le crieur de la ville à Chavornay et à Corcelles « pour crier aux dits lieux que nul n'allât ouïr la prédication d'un mauvais homme, qui lors prêchait à Orbe contre la foi catholique »; le héraut passa par Orbe au retour pour voir si quelqu'un des dits lieux ou des sujets du très illustre prince — le duc Charles III, — avait passé outre à la défense ⁶.

Farel prêcha néanmoins en présence d'une dizaine de fidèles; quand il dut quitter Orbe, pour se rendre à Grandson, il laissait derrière lui des hommes capables d'annoncer à leur tour la Parole divine. Le 6 mai, Pierre Viret, fils du drapier Guillaume Viret, le 10 mai, Georges Grivat dit Calleys, le chantre, prononçaient leur premier sermon ⁷. Et le jour de Pentecôte, 28 mai, Farel, revenu de Grandson ⁸, put

¹ *Mémoires du banderet*, p. 32 ss.

² Aktens. p. 1344, n° 2988.

³ Berne au Conseil d'Orbe, 7 avril 1531, *H.* II, p. 327, n° 335.

⁴ Manual du Conseil de Berne, 14 avril 1531. Aktens. p. 1345, n° 2993.

⁵ Outre les *Mémoires du banderet*, p. 34 ss, cp. ARCH. D'ORBE, Compte de 1531, p. 44. Fribourg intervint à Berne, mais en vain, le 29 avril. Aktens. p. 1350, n° 3003, cp. la lettre de Berne à Fribourg, 4 mai 1531, *ibid.* n° 3006.

⁶ ARCH. D'YVERDON, Comptes de la ville, 1531.

⁷ *Mémoires du banderet*, p. 37, 40 ss. (Cf. *H.* III, p. 232 ss.)

⁸ Farel était revenu à Orbe, dès le milieu de mai. (Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 985.)

célébrer la première Cène évangélique, que la chronique décrit en ces termes : « premierement le dit Farel prescha a 6 heures de matin; estre presché, ils estendirent une toile sus un banc et y mirent sus des oublies ou osties et du vin; lors le dit Farel alla d'un costé dudit banc et tous les autres estoyent d'autre costé à genoux, puis Farel leur dit : pardonnez-vous tous les uns aux autres ? et ils dirent que ouy. Lors le dit Farel leur donna à chascun un loppin, disant qu'il leur donnait en memoire de la passion de Christ et puis leur donnoit à boire. Le nombre de ceux qui prindrent la ditte cène furent sept, assavoir : noble Hugonin d'Arney, Christoffe Holard, sa mère, Jehan Cordey, sa femme, Guillaume Viret et George Grivat alias Calley. Estre cela fait, nos dits luthériens se retirèrent, lors l'on commença à chanter la messe ¹. »

Ayant ainsi donné le coup de bélier, Farel pouvait s'en aller ailleurs faire de même; d'autres poursuivraient l'œuvre commencée; tel des évangéliques d'Orbe, un Christophe Hollard par exemple, ne demandait pas mieux que d'imiter le zèle du prédicant, en « dérochant » des croix de pierre, en abîmant images ou crucifix ². Ces violences, les continuels frottements entre gens des deux confessions, l'affaire des Clarisses, allaient rendre nécessaires de fréquentes démarches : délégations du Conseil d'Orbe à Berne et à Fribourg, ambassades à Orbe de MM. des deux villes, et des frais en conséquence; d'autant plus que les mêmes difficultés se produisaient maintenant dans l'autre bailliage commun, celui de Grandson. C'est là qu'il faut suivre Farel, avant de mentionner les nombreuses « journées » qui aboutirent au *modus vivendi* de janvier 1532.

* * *

Il y avait longtemps que Farel se proposait d'aller se mesurer avec les moines de cette petite ville ³, bénédictins du prieuré de Saint-Jean, cordeliers de la maison des bords du lac. On se souvient qu'à Neuchâtel déjà, en décembre 1529 (p. 207), il avait rencontré l'un d'entre eux, le gardien des Cordeliers de Grandson, frère Guy Régis. Mais ce n'est qu'au mois de mai 1531 qu'il put mettre à exécution son projet. Le prédicant de Tavannes, Claude de Glant, l'avait précédé de quelques jours; cet ancien prêtre était venu, en effet, soutenir devant la cour de Grandson le procès qu'il intentait à ceux qui jadis étaient ses collègues de la « clergie d'Yverdon ⁴ ». L'occasion était bonne d'annoncer l'Evangile; mais Claude de Glant eut beau exhiber les lettres de MM. de Berne dont il était porteur; le bailli, Hans Reiff de Fribourg, refusa de le laisser prêcher. Le 5 mai 1531, Farel arrivait d'Orbe à la rescousse, et demandait à son tour au bailli « lieu de prêcher », en vertu des lettres qu'il portait. Après avoir délibéré, celui-ci déclara qu'il en référerait à Fribourg ⁵. Sur quoi

¹ *Mémoires du banderet*, p. 44. (J'ai rétabli d'après le manuscrit, les mots sautés par l'éditeur, après « d'un costé », ligne 9.)

² *Ibid.* p. 41 ss.

³ En avril 1530, les délégués de Fribourg à Berne, se plaignent que Farel ait l'intention de prêcher à Grandson, en vertu des lettres patentes de Messeigneurs. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 622, n° 304 et Aktens. p. 1250, n° 2778.

⁴ Ceci ressort des *Comptes de la clergie d'Yverdon*, 1531, 1^{er} mai et ss. (ARCH. D'YVERDON.)

⁵ *H.* II, p. 486. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que Hans Reiff avait été jadis fort lié avec Cornelius Agrippa, du temps que ce dernier était médecin de la ville de Fribourg (1523-1524). Un correspondant de Strasbourg le qualifie alors de « omnium doctorum virorum amator »; on sait qu'il porta intérêt, lui aussi, aux sciences occultes. Si l'on en juge par sa manière d'agir à Grandson, il

Farel, sans plus attendre, s'en fut droit à l'église d'en-haut; il y trouva les portes closes. Entré dans le cloître du prieuré, il faillit y être enfermé par le sacristain; de Glant et d'autres s'y opposèrent, mais se virent bientôt entourés de moines, l'insulte et la menace à la bouche; le chapelain du prieur « sarrant le poing et levant la main » fit même le geste de saisir son couteau. Il fallut bien sortir de là et se résigner à prêcher hors de l'église, sur la place. Tôt après que Farel eût parlé contre la messe et les heures canoniques, le chantre intervint pour réfuter l'hérétique. Après dîner, quand Farel descendit aux Cordeliers, l'accueil fut encore plus rude: le gardien, frère Guy Régis, l'attendait à la porte pour lui défendre l'entrée: « Je prêche l'Evangile, disait-il, vous ne prêchez que diablerie et toute abusion, pour mettre erreur au peuple; je tiens l'estat apostolique et m'offre au feu de maintenir nostre ordre et ce que nous faisons qu'il est selon Dieu, et t'offre si tu veux venir à Besançon, a Dolle, Paris ou autre part, devant le roy, l'empereur, le duc de Savoye...; tu n'y entends rien, tu ne scais la théologie, car je suis docteur, moy, en théologie, et cognois mieux la vérité que toy, et la presche.... » Parmi les autres Cordeliers qui disaient « grosses injures » à Farel et de Glant, frère Hansmann Gruyère se distingua en le traitant de fils de Juif¹.

Ainsi rabroué, Farel dut regagner la ville d'Orbe, pour y reprendre le cours de ses prédications. Mais MM. de Berne n'entendaient pas laisser impunies les insultes faites à leurs prédicants et à leur réformation. Ils délèguèrent à cet effet, pour le 13 mai, Michel Augsbourger et Jacob Tribolet. Ceux-ci, venant de Neuchâtel, avaient pour instructions de mander Farel, qui leur ferait rapport sur les événements; ils requerraient les bourgeois de laisser annoncer la Parole, puisque certains le désiraient, de laisser ouverts les deux couvents et de contribuer à l'entretien des prédicants. Car Berne tenait absolument, ainsi qu'on l'avait écrit au bailli, à ce que la Parole fût prêchée. Quant à ceux qui avaient insulté les prédicants et tenté de les mettre à mal, ils seraient l'objet de clame en justice². Ces exigences, conformes à la politique religieuse de Berne dans ses bailliages médiats, reçurent satisfaction à la rencontre des ambassadeurs des deux villes, à Grandson. Ceux-ci commencèrent par faire inventorier les « ornements et accoutrements » des deux couvents, ce qui n'empêcha pas les moines de distraire ou de cacher les pièces les plus précieuses³. Après quoi, le peuple assemblé sur la place du château répondit, par la voix de François Bourgeois, que tous étaient d'accord d'ouïr la Parole de notre Seigneur et de la suivre avec la messe; leur prêcheur, le gardien des Cordeliers, leur suffisait. On leur répondit que la messe et l'Evangile sont aussi contraires que le feu et l'eau. Ils se résignèrent donc à ce que la Parole de Dieu fût prêchée à qui voudrait l'entendre, la majorité tenant le parti de la messe. L'ordonnance promulguée ce jour même portait que chacun devait demeurer à son libéral arbitre, « celui qui voudra la

ne partagea pas longtemps la sympathie du savant médecin pour les idées nouvelles. Cf. A. DAGUET, *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. II, 1858, p. 149 et note, p. 157 et 178.

¹ Sur toute l'affaire, cp. le rapport de Farel à MM. de Berne, milieu de mai 1531. H. II, p. 486 ss, et les instructions des délégués de Berne, Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 985, n° 509.

² Instructions aux délégués de Berne, citées note 1.

³ Cp. *Mémoires du banderet*, p. 42, et la déposition des moines, dans le rapport des délégués bernois, 2 juillet 1531, Aktens. p. 1369. L'inventaire des Cordeliers, 17 mai 1531, est conservé aux ARCH. DE BERNE, *Kirchl. Angel.* 79, n° 56.

messe et qui la voudra ouïr, qu'il y aille, et qui voudra l'Evangile, semblablement », sans que nul des deux partis ne se permit d'injurier, ni empêcher l'autre; le prêcheur évangélique parlerait le matin chez les moines, soit à l'église Saint-Jean, après dîner aux Cordeliers, à l'heure qu'il voudrait ¹.

En vertu de cette ordonnance, le lendemain, jour de l'Ascension, Viret descendit chez les Cordeliers pour y prêcher après dîner, comme de Glant l'avait fait chez les moines le matin. Mais le gardien s'y opposa formellement, et soutenu par les « papistes » il occupa lui-même la chaire. Ce que voyant, Viret s'en alla prêcher dans l'église des Bénédictins, malgré les défenses réitérées du bailli ².

Quant à Farel, il n'avait eu garde de laisser tomber, sans les relever, les paroles de défi de ses adversaires; c'était l'occasion, bienvenue, de faire la preuve de la vérité de l'Evangile devant une cour de justice. Contre le chantre et le sacristain de l'église Saint-Jean, contre le gardien des Cordeliers, il avait donc fait clameur.

Comme on pouvait le prévoir, les jurés de Grandson lui donnèrent tort; il fit appel sur le champ à l'instance supérieure, c'est-à-dire à Berne. Peu après, il était condamné à Grandson, sur la plainte du bailli et de maître Benoit, le charpentier; derechef il appela de cette sentence à Berne ³.

De son côté, Claude de Glant adressait au seigneur de Colombier ses doléances contre le mauvais vouloir du bailli fribourgeois, qui laissait dans la misère les prédicants de Messieurs ⁴. Voyant que la patience ne servait de rien et que les choses allaient de mal en pis, « je länger, je böser », Berne intervint, par deux lettres très vives, l'une au bailli, l'autre au Conseil de Grandson, pour les rappeler au respect de leurs seigneurs ⁵. L'appel des causes jugées à Grandson aurait lieu le 13 juin; au bailli de citer les intéressés à comparaître sans faute, devant MM. de Berne. C'est en vain que MM. de Fribourg, à qui le clergé de Grandson s'était plaint des procédés de Farel, intervinrent auprès de leurs alliés, en envoyant leurs délégués de compagnie avec les inculpés cités à Berne ⁶. L'ordre établi à Grandson fut maintenu; le bailli renoncerait à sa plainte contre Farel, celui-ci s'abstiendrait de nommer personne, mais continuerait de prêcher ce qu'il pouvait justifier par l'Ecriture. Quant aux appels, gain de cause fut donné à Farel, le 17 juin, soit contre Claude « de Boneto », le chantre, moine du prieuré de Saint-Jean, soit contre Guy Regis, le gardien des Cordeliers ⁷. En conséquence il y aura nouvelle audition des témoins, et dispute publique à Grandson où chacun défendra sa doctrine. Jean-Jacques de Watteville, seigneur

¹ Cp. les textes cités par Herminjard, t. II, p. 371 et 372, notes. Les gens d'Yverdon ne laissèrent pas d'offrir leurs services à leurs voisins inquiétés par Farel; le jour de l'Ascension, 18 mai, trois de leurs bourgeois s'en allaient à Grandson à cet effet : « eo quod Farellus filius iniquitatis, predicabat in Grandissono, pro ipsis dicendo parte ville Yverduni quod si nos possumus aliquid facere pro eis et in eorum favorem, quod libenter faceremus. » ARCH. D'YVERDON, *Comptes de 1531*.

² H. II, 372 ss.

³ Berne au Conseil de Grandson, 7 juin. H. II, p. 340, n° 342; et au bailli, même jour, Aktens. p. 1360, n° 3021.

⁴ Claude de Glant à J. J. de Watteville, 5 juin 1531. H. VI, p. 443, n° 340 a.

⁵ Lettres du 7 juin, citées note 8.

⁶ Manual du Conseil de Fribourg, 14 juin, ARCH. de FRIBOURG, Ratsmanual 48 et Aktens. p. 1362, n° 3025.

⁷ Cp. Aktens. p. 1363 s, nos 3027 et 3028; le texte de la sentence concernant Claude « de Boneto » dans RUCHAT, III, p. 535 ss.

de Colombier, fut délégué à Grandson, avec ordre d'y faire tout le nécessaire pour que les sentences rendues fussent publiées et mises à exécution¹.

Cependant un nouvel incident marqua la route de Farel au retour de Berne. Comme il se trouvait à Payerne, le dimanche 18 juin, en compagnie de Jacob Wildermuth, le verrier, on lui refusa l'entrée des églises; sans hésiter, il se mit à prêcher dehors, sur le cimetière, malgré la foule menaçante. Bientôt, pour le protéger, le banneret de la ville n'eut d'autre ressource que de le mettre en prison; on parlait déjà de le jeter à l'eau; il y avait là le Conseil et le commun, bien une centaine d'hommes, pleins de méchantes paroles. « Si j'avais eu vingt Bernois avec moi, écrivait Wildermuth, avec l'aide de Dieu, nous n'aurions pas laissé faire ce qui s'est fait². »

Mais ce n'était rien encore au regard des affaires de Grandson. Le samedi suivant, 24 juin, Farel qui venait d'arriver sur les lieux, s'en fut aux Cordeliers où prêchait un frère de Lausanne, le « custos » du couvent de Saint-François; il voulut le mettre à la raison, durant le sermon; mal lui en prit, les moines et les fidèles se jetèrent sur lui et sur ses compagnons, de Glant et Bernard³, pour les bourrer de coups de poing.

Le seigneur de Colombier, instruit de la chose par maître Claude de Glant, ne tarda pas davantage à s'acquitter du mandat que MM. de Berne lui avaient confié; arrivé à Grandson le dimanche matin, il se rendit en compagnie des deux prédicants à l'église des Franciscains pour entendre le moine de Lausanne. Il y avait foule dans la nef, on était venu d'Yverdon et d'ailleurs encore pour assister au prêche. Et cette fois les frères du couvent s'étaient concertés : assis sur les degrés qui donnaient accès au jubé, ils entendaient barrer le passage à Farel⁴; on l'empêcherait ainsi d'y monter et de se faire entendre des fidèles; de leur côté, les femmes de Grandson avaient leurs mouchoirs remplis de cendres pour les jeter à Farel, en pleine figure⁵. Quand le seigneur bernois voulut monter sur le jubé, les moines qui occupaient l'escalier, refusèrent de le laisser passer et ignorant sa qualité, ils voulaient le faire reculer. Ce que voyant, son serviteur passa devant et saisit l'un des moines; le « frère », qui tenait cachée sous son froc une hache, se débattit en vain, il lui fallut lâcher son arme; le valet, furieux, eût assommé son adversaire si M. de Colombier ne l'avait arrêté. On devine le tapage qui s'ensuivit dans l'église; personne d'ailleurs ne fut blessé⁶. Quand le bailli et le gouverneur de Grandson arrivèrent, le calme était rétabli, et le prédicateur put faire son sermon, non sans quelques interruptions de Farel,

¹ Berne à J. J. de Watteville, 21 juin 1531, Aktens. p. 1365 n° 3031.

² Jacob Wildermuth à Berne, 18 juin 1531, Aktens. p. 1364, n° 3029. Cp. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 1055, n° 548 et H. II, p. 343, n° 344.

³ Il s'agit probablement de Bernard Quiquan, l'aubergiste de la Croix-Rouge, un des évangéliques de Grandson (cp. H. II, p. 380, note et VI, p. 443, note).

⁴ Ce qui subsistait de l'église des Cordeliers, désaffectée après le « plus » de 1554, a été démolie, sauf la tour, à la fin du XIX^e siècle. Le peu que l'on en sait est réuni dans la brève notice de M. OBERST, *Die mittelalterliche Architektur der Dominikaner und Franziskaner in der Schweiz*, thèse de doctorat ès lettres de Lausanne, Zurich, 1927, p. 114 et pl. XXXIII. Il n'y a rien d'étonnant qu'elle ait eu un jubé, séparant de la nef des fidèles le chœur des religieux; c'était le cas dans les églises conventuelles des Prêcheurs à Bâle, à Berne et à Lausanne, des Cordeliers à Bâle, à Schaffhouse, à Berne, à Lucerne et à Königsfelden, *ibid.* p. 131.

⁵ « Dem Farello in das mul und ougen ze werfen. » Aktens. p. 1369, au bas.

⁶ Darzwüschien ist vil geschreis und ein wild leben gsin, das ich üch nit den zehenden teil zu schriben weiss, doch niemand kein leid beschehen. Aktens. p. 1366, n° 3032.

qui se promettait de répondre tout de suite à ses « mensonges ». Suivit une brève discussion, mais bientôt on vit le moine descendre de la chaire et quitter l'église, entouré de ses collègues; c'était, dirent-ils, l'heure de dîner ¹. Les deux moines, par contre, qui avaient barré le passage au seigneur bernois et dont l'un dissimulait une arme, ne s'en tirèrent pas à si bon compte; sur la plainte de l'offensé, ils furent arrêtés par le bailli et emprisonnés au château. L'affaire avait fait du bruit, on parlait déjà d'un complot des moines qui en voulaient à la vie des prédicants. Il y allait du prestige de Berne, dans ce bailliage et au delà, si l'on ne poursuivait pas rigoureusement les coupables ².

Berne intervint aussitôt; le bailli d'Echallens et Georg Schöni furent dépêchés sur les lieux, avec six valets. L'ordre était d'interroger les deux moines, par la torture au besoin, pour savoir le vrai de l'affaire, et si la préméditation se confirmait, d'incarcérer tous les moines ³. Ceux-ci, au dire d'Antoine de Marcourt, venu de Neuchâtel, n'étaient pas rassurés sur la fin de l'affaire, « qui sera fort bonne au plaisir Dieu ». Le prieur des Bénédictins, Nicolas de Diessbach, s'en allait en Bourgogne; le gardien des Cordeliers était absent « avec un aultre gros pater »; les deux Cordeliers étaient en prison, « et s'il ne vient aultre secours pour eulx, leur cas n'est pas bien seur ⁴ ». L'interrogatoire des prévenus, — le plus compromis, le moine à la hache, dut subir la question, — remit les choses au point; la hache était bien un peu gênante, d'autant que l'organiste s'était muni d'une pierre, mais tout cela n'était, disaient-ils, que pour se défendre en cas de besoin ⁵. D'ailleurs les moines ne se montraient pas tous réfractaires à la foi nouvelle; les plus jeunes d'entre eux, qui n'avaient pas tous reçu les ordres, seraient peut-être susceptibles de vivre selon l'Évangile, si on les protégeait contre les autres ⁶.

De leur côté, les délégués de Fribourg, qui se tenaient en rapports constants avec les moines, assignèrent Farel et de Glant devant la cour de Grandson, le vendredi 30 juin, pour avoir violé l'ordonnance de Messieurs en allant troubler le sermon du moine aux Cordeliers, le samedi 24 juin; passant outre au délai requis par Farel, ils firent entendre leurs témoins. Il fallut l'intervention énergique des députés de Berne, qui contestaient l'interprétation donnée du recès, pour interrompre le cours de la justice.

Les choses prirent néanmoins une tournure plus pacifique. Les gens de Grandson, ayant supplié qu'on les laissât jouir de leurs franchises, et qu'on voulût bien, par miséricorde, relâcher les moines, Berne acquiesça à leur demande en élargissant les inculpés, à peine pour le second, qui n'était pas du pays, de vider les lieux. La petite garnison qui occupait la maison des Cordeliers se retira; néanmoins les deux sentences obtenues par Farel contre le gardien et contre le chantre, devaient être

¹ J. J. de Watteville à Berne, 25 juin 1531, Aktens. p. 1365, n° 3032; *Mémoires du banderet*, p. 47 ss.

² Lettre citée note précédente.

³ ARCH. DE BERNE. Unnütz. Papiere 49, Les délégués bernois à Berne, 28 juin. Manual du Conseil et réponse aux délégués, 29 juin. Aktens. p. 1367, n° 3035 et 3036.

⁴ Marcourt aux Quatre-Ministres de Neuchâtel, 27 juin, PIAGET, *Doc. inédits*, p. 512, n° 160.

⁵ Interrogatoire dans le rapport cité plus haut, Aktens. p. 1368 ss. Cp. *Mémoires du banderet*, p. 49.

⁶ De fait, Blaise Gondo et Jean Tissot, les deux inculpés, se firent plus tard l'un et l'autre prédicants. Interrogatoire précité, Aktens. p. 1370 ss.

publiées devant la cour; et les femmes qui avaient voulu aveugler Farel, châtiées convenablement ¹.

Farel, pendant ce temps, n'était pas resté inactif; dans le village voisin de Fiez, ses prédications répétées obtinrent, le 2 juillet, un « plus » en faveur de la Parole, contre la messe ². Le Conseil de Fribourg ne manqua pas de dépêcher ses délégués à Berne, protestant contre les violations de l'ordonnance : Farel s'arrogeait le droit de faire le « plus » et voulait tout régenter. D'Orbe arrivait la nouvelle que Christophe Hollard avait « déroché » les autels ³. La réponse de Berne fut ce qu'elle devait être : Hollard serait arrêté et mis au pain et à l'eau deux jours et deux nuits, lui et ses complices. Farel s'abstiendrait de faire voter les gens; sa tâche à lui, c'est de prêcher; quand il jugera avoir assez édifié, qu'il s'adresse à Messeigneurs, à moins que la paroisse elle-même ne veuille faire le « plus ». Par gain de paix, on s'abstiendrait de prêcher désormais chez les Cordeliers ⁴.

Cependant Farel multipliait ses efforts, avec plus de zèle que de succès, tant à Orbe qu'à Grandson; rien n'ébranlait sa foi dans le triomphe du Seigneur sur les ennemis qui se lèvent contre Lui comme enragés et hors du sens ⁵. Pourtant ses prédications en l'église des Clarisses d'Orbe ne semblent avoir eu d'autre effet que d'ancrer plus solidement les religieuses dans leur foi catholique ⁶. Et son moyen favori de faire clame en justice, afin de contraindre ses adversaires à la dispute contradictoire, qu'ils évitaient le plus souvent, ne lui réussissait pas toujours ⁷. Aux magistrats de Neuchâtel qui réclamaient sa présence ou celle de son collègue Marcourt, il répondait, le 18 juillet, de Grandson, que les frères de ce lieu le suppliaient de rester en telle nécessité, car le bailli venait de mettre en cause certains d'entre eux « pour le rumpement d'aucuns autels » et d'autre part clame avait été faite sur le corps des moines ⁸, comme à Orbe sur les prêtres; faute de pouvoir courir à Neuchâtel, comme il en avait le désir, il y envoyait pour deux à trois jours « le serviteur de Nostre Seigneur qui nous a esté donné de Dieu a Orbe », Pierre Viret ⁹. Le 29 juillet, Farel s'excuse derechef auprès des autorités de Neuchâtel, de n'avoir pu les aller voir, ni lui, ni maître Antoine, et les prie d'avoir pitié de leurs frères qui sont « parmy les loups ¹⁰ ». Grâce à eux, la Parole se répand dans le reste du bailliage de Grandson,

¹ Manual du Conseil de Berne, 3 juillet, Aktens. p. 1327, n° 3038, et lettre de Berne à ses délégués, du même jour, Aktens. p. 1373, n° 3041.

² Lettre des délégués bernois, à Berne, 2 juillet 1530. Aktens. p. 1371.

³ Manual du Conseil de Berne, 7 juillet, Aktens. p. 1372, n° 3039. Cp. *Mémoires du banderet*, p. 50 ss.

⁴ Aktens. p. 1372, n° 3039. Cp. la lettre de Berne à Farel, à propos du « plus » de Fiez, 7 juillet, H. II, p. 350, n° 347, datée par erreur du 17 juillet, dans Aktens. p. 1376, n° 3049.

⁵ Farel aux Quatre-Ministres, 18 juillet, PIAGET, *Doc. inédits*, p. 514.

⁶ Cp. la lettre de Farel à Zwingli, datée d'Orbe, 1531, H. II, p. 355 ss, n° 351. Sur l'affaire des Clarisses, outre les *Mémoires du banderet*, passim, cp. H. II, p. 348 ss, n° 346, Aktens. p. 1372 ss, n° 3038 et 3040, 3055.

⁷ *Mémoires du banderet*, p. 52 ss et lettre de Berne à Fribourg, 23 juillet, Aktens. p. 1376, n° 3051.

⁸ « Clame criminelle sur tous prestres, moynes, cordeliers, religieux chantans messes et tenans les cérémonies papales. » Fribourg protesta vivement contre le procédé. Il est possible qu'à la journée de Grandson, fixée au 5 août, on ait discuté de cette affaire, en même temps que des démêlés de Farel avec le gardien des Cordeliers. Mais je ne connais pas le recès de cette « journée », à supposer qu'elle ait eu lieu. Sur la clame, cp. la lettre de Berne à Fribourg, 29 juillet, Aktens. p. 1377, n° 3053 et la réponse de Fribourg, 31 juillet, ARCH. cant. vaud. à LAUSANNE, B° 1/4, fol. 67.

⁹ Farel aux Quatre-Ministres de Neuchâtel, 18 juillet, PIAGET, *Doc. inédits*, p. 514 ss, n° 161.

¹⁰ Farel aux mêmes, 29 juillet, *ibid.* p. 516, n° 162.

et Farel peut se réjouir, le 8 août, du « portement des esglises de ça, lesquelles croysent en Nostre Seigneur en nombre et vertu ¹ ». Même à Yvonand la foi nouvelle avait trouvé des adhérents, malgré les ordres et prohibitions du bailli de Grandson, dont l'attitude hostile était fort sévèrement jugée à Berne, non moins que celle du bailli d'Echallens à Fribourg ².

4. LUTTES ET REVERS. LES ORDONNANCES DE 1532.

Ces succès mêmes allaient donner une nouvelle ardeur à la lutte. Le 17 août, on apprit à Fribourg que les évangéliques de Grandson, assistés de ceux d'Yvonand, avaient pénétré dans l'église des Cordeliers, tiré en bas les autels et gâté les images. Sans attendre que Berne eût député ses mandataires, Fribourg envoyait sur les lieux ses délégués, chargés de mettre en prison les coupables, et de ne pas les relâcher avant que les ambassadeurs des deux villes eussent délibéré ³. Le samedi 19 août, Farel et le second prédicant, ainsi que d'autres, étaient arrêtés; deux jours plus tard, c'était le tour de l'ancien régent d'Orbe, maître Marc Romain ⁴. Berne intervint aussitôt en ordonnant au bailli de les relâcher, sous caution ou serment; il s'en tint aux ordres reçus de Fribourg. Une nouvelle lettre de Berne à Fribourg, en grande hâte, le 22 août, requérant que les prisonniers fussent élargis sans délai, pour éviter de plus grands troubles, eut plus d'effet, semble-t-il ⁵.

L'accalmie ne dura guère; le 21 septembre, Farel écrivait au seigneur de Colombier, J. J. de Watteville, pour le supplier de les assister, lui et tous les amateurs de la Parole de notre Seigneur contre les assauts que leur livraient tous les jours les ennemis de la vérité ⁶. Il faut avouer que les évangéliques ne craignaient pas de provoquer leurs adversaires. Farel avait réussi, nous ne savons par quel moyen, à faire que la messe ne fût plus dite à Grandson; les lettres de MM. de Fribourg, défendant avec graves menaces que nul n'en empêchât la célébration, rendirent courage aux catholiques de la ville; ils firent chanter la messe « avec armes et bastons », le 23 septembre ⁷. Le lendemain, dimanche, Farel ayant prêché dans l'église du haut, descendit aux Cordeliers, où l'on disait la messe. Il trouva l'église bien gardée, et le bailli Hans Reiff devant la porte, qui lui dit : « Maître Guillaume, n'entrés point la dedans, car vous ferés du desbat ». Farel répliqua : « J'entrerai », et il entra; ce que

¹ Farel aux mêmes, 8 août 1531, *ibid.* p. 517 ss, n° 163.

² Berne à Fribourg, 29 juillet, Aktens. p. 1377, n° 3053.

³ Fribourg à Berne, 18 août 1531, Aktens. p. 1385, n° 3067.

⁴ Rapport des délégués de Fribourg, *H. II*, p. 488. (ARCH. cant. vaud. à LAUSANNE, B° 11 (carton).)

⁵ Berne à Fribourg, 20 et 22 août 1531, Aktens. p. 1385 s, n°s 3069 et 3071. Le 24 août déjà, à peine remis en liberté, Farel avec Froment, Guillaume Loup et d'autres s'en allaient à Onnens, où sans observer les formes du « plus », ils abolissaient la messe en renversant les autels (Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 1184, i), ailleurs encore, à Saint-Maurice et à Champagne. Aux Chartreux de la Lance, Farel faisait défense de célébrer la messe. Les délégués de Fribourg ne manquèrent pas d'en faire une vive remontrance, lors de la reddition des comptes du bailliage à Berne, les 5 et 6 septembre. (ARCH. DE FRIBOURG, *Instructionsbuch II*, fol. 22 ss.)

⁶ Farel à J. J. de Watteville, 21 sept. 1531, *H. II*, p. 362 s, n° 355.

⁷ Cp. *Mémoires du banderet*, p. 66.

voyant, le bailli fit clore la porte, que nul ne le suivît; en vain les autres évangéliques essayèrent-ils d'entrer, l'huïs résista; quant à la petite porte de côté, elle était occupée par les catholiques, « embastonnés » et dagues tirées. Cependant Farel, seul dans l'église, était tombé aux mains des femmes de Grandson, qui l'outragèrent et le malmenèrent copieusement, les plus enragées voulaient le faire passer dans l'autre monde.

L'après-midi de ce jour, au sortir du sermon, nouvelle altercation : comme Farel, avec les siens, montait à l'église Saint-Jean, il rencontra Girard Perceret qui lui barra le passage; Farel ayant voulu passer outre, l'autre le jeta à terre et le tint sous lui, mais fut à son tour renversé par Froment; à peine relevé, il se jeta derechef sur Farel, lui « graffonnant » le visage avec les ongles. Marc Romain, à terre lui aussi, reçut là de « bons coups », tandis que les adversaires, glaives nus, criaient : il faut tous tuer ces prédicants.

Le lundi, 25 septembre, les mêmes scènes se répétèrent à l'église St-Jean. Farel s'était placé devant le grand autel « dérué », avec beaucoup d'autres prédicants, pour empêcher qu'on ne dit la messe. Sur quoi, un domestique du prieur s'en fut sonner « l'affroit », pour amener la population; les catholiques en armes tombèrent alors sur les prédicants, Calesy, maître Thomas, maître Marc, Claude de Glant, qu'ils jetèrent hors de l'église, fort mal arrangés ¹. Farel dut sans doute à sa qualité de prédicant de Berne d'en être quitte à meilleur compte ². Le seigneur de Colombier, député par Berne, fit aussitôt ouvrir une enquête et adressa à ses commettants la déposition des témoins sur les batteries des jours précédents.

Quant aux villages des environs, Watteville s'accordait à penser avec Farel que, si MM. de Berne n'y prenaient garde, une réaction de l'ancienne foi se produirait partout; on recommençait à dire la messe dans certaines paroisses qui l'avaient abolie; il était d'autant plus urgent d'accorder à ceux d'Yvonand et des environs, qui ne veulent rien savoir de la messe, un prédicant à demeure ³. Les requêtes des villages présentées aux ambassadeurs des deux villes, au début d'octobre, confirment les craintes du délégué bernois : les gens de Champagne se plaignent que Guillaume Loup, Bernard Quiquan et Jehan Rodigez aient enlevé les autels en l'église de Saint-Maurice. De même ceux d'Onnens, où le « plus » a été fait dans des conditions irrégulières. Ceux de Provence demandent à conserver la messe, malgré qu'elle soit abolie dans l'église de Saint-Aubin, leur paroissiale; ceux de Fiez et Fontaine, où le « plus » avait été en faveur de l'Evangile, désirent vivre comme leurs voisins, et qu'on ne leur fasse pas d'insultes. Par contre ceux de Concise se plaignent de leur desservant qui veut garder la messe, ils n'y consentiront que si elle est prouvée bonne. A Yvonand, la majorité, une quarantaine de personnes, demande un prédicant avec la messe ⁴.

Une fois de plus, Berne et Fribourg déléguèrent sur place leurs ambassadeurs,

¹ Le notaire qui reçut les dépositions des témoins, le 28 septembre, déclara lui-même qu'on fit à maître Marc « casi comme les Juifs faisant à nostre Seigneur ».

² Ceci d'après les dépositions des témoins produites sous serment, le 28 septembre, reçues par le notaire Joh. Michaelis, sur l'ordre de J. J. de Watteville. ARCH. DE BERNE, *Kirchl. Angel.* 79, n° 96. Elles ne concordent pas entièrement avec le récit du banderet d'Orbe, éd. Verdeil, p. 66 s, qui a confondu, semble-t-il, les scènes du dimanche aux cordeliers et du lundi matin à St-Jean.

³ J. J. de Watteville au Conseil de Berne, 28 septembre 1531, Aktens. p. 1393, n° 3084.

⁴ Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 1183 et ss, n° 626.

pour une « journée » commune, le 2 octobre. Outre les affaires de Grandson, ils avaient à régler le sort des villages de la terre de Grandson, où la messe avait cessé d'être dite, au cours des derniers mois. Les instructions de Berne étaient formelles à cet égard : là où le « plus » avait eu lieu régulièrement, on ne reviendrait pas sur la décision; quant aux paroisses où les autels et images avaient été renversés, sans que la votation fût intervenue, les délégués bernois feraient tout leur possible pour qu'on en restât là, sans rétablir les cérémonies du passé¹. Malgré l'imminence de la guerre entre les cantons catholiques et les villes réformées, Berne entendait garder le terrain conquis dans ses bailliages communs.

Cette « journée » ne répondit point aux espérances qu'on avait mises en elle pour la pacification des esprits. A dire vrai, il n'était point facile de concilier les deux parties. Les catholiques de Grandson demandaient la paix et le respect de l'ordonnance faite par Messeigneurs : qu'on les laissât vivre et mourir en la sorte et manière de leurs ancêtres, qu'on les laissât jouir de leurs anciennes lois, libertés et franchises, et que contrainte ne fût faite à personne contre sa propre conscience, car à un chacun particulier appartient penser du salut de son âme. Enumérant, avec quelque complaisance, les procédés de leurs adversaires, « ces nouveaux évangeliques », qui ne faisaient que « dérocher » les autels, troubler le service de la messe et les heures canoniques, railler les cérémonies du culte et scandaliser les bonnes gens, ils concluaient leur requête en ces mots : « Pensés, très honorés Seigneurs, si toutes ses matières sont faictes selon l'Evangile². » Pas un mot des scènes violentes dont les églises et les rues de Grandson avaient été le théâtre, dix jours auparavant. Pour un peu oublierait-on, en lisant ces doléances, que les catholiques de Grandson avaient pour eux la grande majorité des bourgeois, les autorités de la ville et, qui plus est, le bailli Hans Reiff, sans compter l'appui de MM. de Fribourg. Il n'est que juste d'entendre la réplique de Farel, si l'on veut juger-équitablement de sa manière de faire.

Lui aussi peut relever les nombreuses infractions à l'ordonnance dont se sont rendus coupables les papistes, non contents d'avoir iniquement violé les saintes et pures ordonnances de Notre Seigneur; mais ce qu'il leur reproche par-dessus tout, c'est d'avoir maintenu leurs faux prêcheurs, qui ouvertement prêchent contre la vérité sans permettre qu'on ait réponse d'eux, ni raison de ce qu'ils ont prêché. Chaque fois que Farel et ses auxiliaires ont voulu publiquement les mettre à la raison, afin que le peuple vint à connaître la vérité, les moines, à commencer par le gardien, se sont dérobés. La dispute publique, prescrite par la sentence rendue à Berne en appel, n'a jamais eu lieu, le gardien et son compagnon s'étant retirés contre leur serment. Quand les évangeliques ont abattu les autels, les moines et prêtres n'en ont fait aucune instance en justice; c'est le bailli qui a pris la cause en mains; mais ni lui, ni ses jurés n'ont voulu ouïr aucunes raisons de l'Ecriture et de la Parole de Dieu.

¹ Berne à ses délégués, J. J. de Watteville et J. Tribolet, 2 oct., Aktens. p. 1394, n° 3086. Il n'est que juste d'opposer ces instructions aux griefs de Farel, qui écrivait à Zwingli, la veille : « Les Bernois n'ont pas pour la gloire de Christ la même diligence que les Fribourgeois pour les ordres du pape. Jadis le sénat de Berne n'aurait pas toléré, je crois, la moindre injure à l'un de ses hérauts, lui qui supporte maintenant les plus graves à l'endroit de l'Evangile. Tout est permis aux Fribourgeois contre les fidèles. » H. II, p. 364 s, n° 356.

² *Supplique des catholiques de Grandson* présentée aux délégués de Berne et Fribourg, le 5 octobre, H. II, p. 366 ss, n° 357.

En vain a-t-on fait clame criminelle contre tous les prêtres et moines, le châtelain a renvoyé tant qu'il a pu le jour de l'assignation, dénié audience aux accusateurs et différé la chose jusqu'aux comptes; les ecclésiastiques n'y ont point comparu, et jusqu'à ce jour ils n'ont su que fuir. Et Farel de conclure son exposé en demandant que cette fois enfin, il plaise à Messeigneurs administrer justice et donner audience, et que la clame soit « vidée »; que ceux qui se glorifient de leur « tant bonne foi » montrent que leur cas est de Dieu et que leur foi et doctrine mérite son nom, à peine pour leurs accusateurs de « grosse punition »; sinon que lieu soit donné de montrer que toute leur doctrine, vie et institution est méchante et contraire à Dieu, et telle qu'on ne doit souffrir ni permettre ¹.

On conçoit que les délégués des deux villes n'aient pu se mettre d'accord pour connaître de cette clame, que Farel s'offrait à vérifier pour l'honneur de Dieu. Les très redoutés et magnifiques seigneurs, dont les catholiques de Grandson attendaient la venue « comme jadis les saints pères désiraient l'avènement du vrai Messie, pour les délivrer de captivité » n'avaient point pouvoir de régler si gros débat; ils décidèrent d'en référer à leurs supérieurs, ordonnant aux deux parties de s'abstenir de toute insulte et voie de fait et de vivre en paix, en attendant que MM. de Berne et de Fribourg leur eussent prescrit un mode de vivre ².

Là-dessus survint la nouvelle de la bataille de Cappel, le 11 octobre, qui fit renvoyer à plus tard le règlement définitif de ces épineuses questions. Sur le moment, Berne ne pouvait songer à user à Grandson du moyen de droit que préconisait Farel; il fallait compter bien plutôt avec une offensive de Fribourg, qui allait exploiter en pays romand la victoire inespérée et glorieuse des petits cantons, des « Lendres » (Länder), comme on disait. La décision prise à Berne de rappeler Farel, qui regagna son église de Morat, dans le courant d'octobre, n'eut pas l'effet escompté ³. Loin que l'on s'en tint à l'ordonnance du mois de mai, en attendant un règlement de comptes général, on vit ici et là, grâce à MM. de Fribourg et à leur bailli, la messe restaurée là même où le « plus » l'avait abolie, les évangéliques molestés de toutes façons, les prédicants poursuivis à main armée ⁴. Dans une lettre du 15 décembre, adressée à MM. de Berne, Farel énumère tous ces faits, non sans quelque amertume; et non content de stigmatiser l'arbitraire du bailli, et son injustice envers les fidèles de la vraie foi, il revient à la charge, en demandant que l'on mette fin au déni de justice, et que l'on reçoive enfin la clame criminelle. C'est votre devoir de princes chrétiens, dit-il, de remettre à l'ordre les impies par l'équité et non par les armes, par la

¹ *Requête de Farel aux délégués des deux villes*, 5 octobre. H. II, p. 370 ss, n° 358 (sur la date, cp. Eidg. Abschiede, IV, 1 b, p. 1184, lettre n).

² Le 7 octobre, la cour de Grandson rejeta la clame criminelle faite contre les prêtres et religieux chantant messe (ARCH. DE BERNE, *Kirchl. Angel.* 79, n° 62).

³ Dès le 13 octobre, le Conseil de Berne répondait à celui de Fribourg qu'on ferait venir Farel et qu'on lui parlerait « pour qu'il eût à se modérer d'une manière sensible ». ARCH. DE BERNE, *Teutsch Miss. buch*, T, p. 146, cp. H. II, p. 376, note 22. Ce n'était peut-être pas inutile; le 17 octobre, le bailli de Grandson, écrivant au Conseil de Berne, lui demande de mettre à la raison les prédicants et leurs adhérents qui veulent chasser de leurs cures les anciens desservants. ARCH. DE BERNE, *Kirchl. Angelegenheiten*, 78, p. 375. J'ignore la date précise du rappel de Farel à Morat; une lettre de Berne à Fribourg, en date du 8 novembre, fait allusion à la chose, Aktens. p. 1464, n° 3214.

⁴ Cp. les doléances des évangéliques à Bonvillars, à Concise, adressées à Berne, à la fin de novembre, ARCH. DE BERNE, *Kirchl. Angelegenheiten* 81, n° 4, dont Herminjard a donné des extraits, t. II, p. 375, note, 379 ss, note.

raison et non par la violence : s'ils peuvent prouver que la messe et leurs cérémonies sont de Dieu, tout leur est pardonné; mais sinon, pour avoir eu l'arrogance de redresser une chose impie, prohibée par Dieu et par vos délégués, au mépris de Dieu et du magistrat, qu'ils reconnaissent que Dieu ne vous a pas confié en vain le pouvoir; faites-le servir à sa gloire, protégeant les bons, frappant les méchants ¹.

Où MM. de Berne temporisent, par respect de la légalité et par prudence politique, Farel les somme d'agir au nom de la vérité que doit servir le prince chrétien, s'il veut jouir de la protection de Dieu, le souverain prince. On peut contester la justesse et l'opportunité de ses vues; il faut reconnaître la franchise et la conséquence de son attitude ².

Plus tôt qu'on ne pouvait l'attendre, et contrairement au désir de Farel, MM. de Berne et de Fribourg se mirent d'accord sur un « mode de vivre » pour leurs sujets des bailliages d'Orbe et de Grandson. Ce qui les y poussa, ce furent les troubles qui marquèrent la Noël 1531, non seulement à Orbe, mais à Echallens, où les images furent abimées, et à Novalles, où les catholiques en armes maltraitèrent fort les évangéliques qui voulaient célébrer leur prêche dans l'église du lieu ³. Renonçant à faire venir sur les lieux une nouvelle ambassade, — le moyen s'était avéré inefficace, — Berne pria Fribourg de vouloir bien lui envoyer ses « commis » pour une « journée » commune, le 4 janvier, à laquelle seraient citées les parties ⁴. Malgré l'opposition de Fribourg ⁵, la rencontre eut lieu et l'on se mit d'accord sur un *modus vivendi* acceptable pour les habitants des deux bailliages : à Grandson comme à Orbe, les prêches évangéliques auraient lieu chaque jour à 7 heures en hiver, à 6 heures depuis Pâques, et ne dureraient qu'une heure, après quoi viendrait la messe; l'après-midi, de même le prêche, sans gêner les vêpres. Chacun serait libre d'aller à l'un ou à l'autre. De part et d'autre, on s'abstiendrait de toutes paroles injurieuses, railleries et voies de fait. Pour les contrevenants, un jour et une nuit de prison, au pain et à l'eau ⁶. Quant aux auteurs des derniers troubles, ils seraient punis, après enquête faite sur les lieux. Il fallut encore bien des lettres et des démarches, de part et d'autre, pour que les ordonnances ainsi faites, et datées du 30 janvier 1532, fussent enfin ratifiées à Fribourg ⁷. D'ailleurs, les bruits qu'on faisait courir sur le compte de Farel et du sei-

¹ Farel à Berne, 15 déc. 1531, *H. II*, p. 378 ss, n° 360 (trad. all. dans *Aktens*, p. 1485, n° 3261).

² Cp. VUILLEUMIER, p. 71 ss.

³ Sur les troubles de Noël, à Orbe, cp. la lettre du bailli d'Echallens à Berne, 26 décembre 1531, *Aktens*, p. 1489 n° 3271, et *Mémoires du banderet*, p. 74 ss. A Echallens, on accusa un serviteur du seigneur de Colombier d'avoir sur l'ordre de son maître enlevé les images (lettre de Berne à Fribourg, 27 février) à Novalles, cp. recès de la « journée » du 18 janvier à Grandson, *ARCH. cant. vaud. à LAUSANNE*, B^e 12.

⁴ Berne à Fribourg, 29 et 31 décembre 1531, *ARCH. DE BERNE, Teutsch Miss. buch T*, p. 299, 301.

⁵ Berne à Fribourg, 2 janvier 1532, *ibid.*, p. 303.

⁶ Manual du Conseil de Berne, 5 janv. 1532, *Aktens*, p. 1492, n° 3275.

⁷ Le texte des ordonnances du 30 janvier 1532 se trouve dans Herminjard, t. II, p. 401-404, et *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 1278, n° 680 (texte concernant Orbe). Deux articles restaient contestés, Berne tenait que la Parole fût prêchée le dimanche et le vendredi, après dîner, chez les Cordeliers de Grandson, à la Chartreuse de la Lance et dans l'église des Clarisses à Orbe; les seigneurs de Fribourg, qui s'y opposaient, finirent par avoir gain de cause. En revanche, Berne leur demandait d'accepter de contribuer aux frais du prédicant, dans les paroisses où le « plus » n'avait pas été fait. (Cp. *ARCH. DE BERNE, Teutsch. Miss. buch T*, p. 330, 338, 346, 357, 363 et 368; *ARCH. DE FRIBOURG, Miss. buch*, 10, fol. 45 v.)

gneur de Colombier n'étaient pas faits pour faciliter les négociations. Le 9 février, le Conseil de Fribourg se plaignait à Berne que Farel intriguât, malgré les décisions prises, pour faire le « plus » dans certains villages de la seigneurie de Grandson; si l'on ne mettait pas à la raison ce personnage turbulent, il faudrait aviser à d'autres moyens ¹. Berne, sans contrôler la vérité de ces assertions, prescrivit à ses prédicants de respecter la teneur des ordonnances, et à Farel en particulier, de s'abstenir de ces démarches dangereuses ². Farel, ainsi mis en cause, se rendit à Berne pour se plaindre des imputations dont on le chargeait injustement : il n'avait point été dans le bailliage de Grandson, ni donné l'ordre de faire le « plus » ³. Enfin, le premier dimanche de mars, les ordonnances purent être promulguées à Orbe et à Grandson. Le principe était posé que chacun eût son libre arbitre d'aller au sermon ou à la messe et autres offices de l'Eglise ⁴. Dans les paroisses du bailliage de Grandson où la messe, avec les cérémonies, avait été abolie par la plupart des paroissiens, elle ne serait pas relevée, pas davantage dans les villages où elle n'était plus célébrée, sans que le « plus » fût intervenu. Par contre là où la majorité voulait demeurer dans l'ancienne foi, la messe y serait dite, sans qu'on déniât à la minorité le droit d'ouïr l'Evangile. Telle est l'ordonnance qui pour longtemps devait faire règle dans les baillages communs de Berne et de Fribourg ⁵.

Ce n'est pas que tout sujet de débat entre les intéressés eux-mêmes eût été écarté, tant s'en faut; la correspondance restait active entre Berne et Fribourg au sujet des affaires religieuses de leurs baillages; dès le mois d'avril 1532, le cas de Christophe Hollard et de dom Bovey vint troubler la paix en la ville d'Orbe ⁶; de leur côté les évangeliques de Grandson ne cessaient de se plaindre de leur bailli ⁷. Ce qui ne les empêchait pas, au milieu d'août, de « dérocher » les autels et les images à Grandson; Farel y était, ainsi que les gens d'Yvonand. Le bailli répondit en incarcérant les coupables ⁸ (il n'était pas toujours disposé à intervenir contre ceux qui malmenaient le prédicant et renversaient la chaire). Ces différends, d'autres encore, furent réglés à Berne, lors de la journée des comptes baillivaux au début de septembre 1532 ⁹.

Il s'agissait maintenant d'organiser solidement la prédication de la Parole dans la terre de Grandson; depuis le milieu de mai un Picard, Jean le Comte de la Croix, y était à l'œuvre à demeure ¹⁰. C'est d'entente avec lui, que Farel fut chargé, le 9

¹ Fribourg à Berne, 9 février 1532, ARCH. DE FRIBOURG, *Miss. buch* 10, fol. 45.

² Le Conseil de Berne à Farel, à Morat, et aux autres prédicants, à Grandson et à Orbe, 10 févr. 1532, *H. II*, p. 405, n° 372.

³ Berne à Fribourg, 27 février 1532, ARCH. DE BERNE, *Teutsch Miss. buch* T, p. 363 ss : « Uff sollichs ist gedachter Farellus hut fur unns kommen und unns ze erkennen geben wie im daran ungutlich beschechen sÿe, dann er niendert daby noch mit gsin, noch von im selbs heissen mere machen, darab wir wollgefallen... » — Cependant Farel avait, depuis le début d'octobre, un procès pendant devant MM. de Berne : Pierre Mayor d'Avenches, demeurant à Grandson, l'actionnait en justice, pour paroles injurieuses; par deux fois le plaignant fit défaut; une nouvelle audience fut fixée au 11 mars 1532; l'affaire fut terminée par un arrêt libérant Farel. (Cf. *H. II*, p. 379, note.)

⁴ *Mémoires du banderet*, éd. Verdeil, p. 81 ss.

⁵ Cp. VUILLEUMIER, p. 81 ss.

⁶ *H. II*, p. 444, note; cp. *Mémoires du banderet*, p. 88 ss.

⁷ Berne à Fribourg, 22 août, ARCH. DE BERNE, *Teutsch Miss. buch* T, p. 610.

⁸ Berne à Fribourg, 23 août, ARCH. DE BERNE, *Teutsch Miss. buch* T, p. 612.

⁹ Cp. *Eidg. Abschiede*, IV, 1 b, p. 1393 ss, n° 748.

¹⁰ *H. II*, p. 434, note.

juillet 1532, par MM. de Berne, de se rendre à Grandson pour y procéder à l'examen des quatre prédicants qui desserviraient désormais les paroisses du bailliage, le premier à Grandson, Giez et Fiez, le second à Montagny, Vugelles et Novalles, le troisième à Bonvillars, Saint-Maurice et Champagne, le dernier à Concise; la tâche ne laissait pas d'être délicate, il fallait choisir les plus doctes et les plus capables d'enseigner, entre les sept candidats alors en fonctions ¹. Il s'agissait encore de constituer à ces ministres de l'Evangile des prébendes suffisant à leur entretien : on leur accorda à chacun 50 livres de Savoie, 4 muids de blé, 2 muids de seigle et un tonneau de vin, assignés sur les revenus des cures du bailliage ².

Le nombre des prédicants s'avéra bientôt insuffisant. Mais tandis que Farel et les pasteurs, réunis en congrégation à Neuchâtel, ordonnaient ministre de la Parole à Grandson, Jean Martel, d'Orléans, le choix de Jean Le Comte se portait sur Jacques « Regius »; MM. de Berne, qui ne voulaient point tolérer cet empiètement sur leur autorité, écartèrent pour le moment les deux candidats, quitte à accorder trois mois plus tard un cinquième pasteur (5 septembre 1534) ³. Ce n'était pas la dernière fois que les conceptions ecclésiastiques de Farel et de ses collègues devaient se heurter à celles qui prédominaient à Berne.

5. FAREL AU SYNODE DE BERNE. LA FIN DE SON MINISTÈRE A MORAT (NOVEMBRE 1532 A DÉCEMBRE 1533).

Le retour de Farel à Morat, sur l'ordre de MM. de Berne met fin à la période héroïque de son activité dans les bailliages communs. Malgré lui, peut-on dire, Farel suit les conseils de Zwingli, qui, dans sa dernière lettre, en septembre 1531, l'exhortait à ne pas s'exposer témérairement à tous les dangers ⁴. Ce n'est pas que tout péril fût écarté. Sur les terres de MM. de Berne il était en sûreté, mais non pas lorsqu'il s'aventurait au delà. Ainsi, le 4 mai 1533, revenant de Payerne en compagnie d'un autre prédicant, Hugues Turtaz, d'Orbe, il se vit arrêter sur les terres de MM. de Fribourg, par les paysans de Dompierre. L'alerte fut vive à Morat; mais on apprit bientôt que le bailli fribourgeois de Domdidier avait relâché les deux captifs, n'ayant point reçu de ses supérieurs l'ordre de les incarcérer ⁵.

La tâche qui l'attend, pour être moins bruyante, moins dangereuse, n'est guère plus facile; de missionnaire, Farel doit se faire évêque, conducteur d'Eglises et censeur des prédicants que Berne envoie dans ses terres romandes. Travail délicat, ingrat souvent, tant par la faute de ses collègues, que du fait des paroissiens, qu'il faut instruire et former selon la « réformation » de MM. de Berne.

¹ Berne à Farel, 9 juillet, *H. II*, p. 431 ss, n° 385.

² Berne au bailli d'Echallens, 2 décembre, *ARCH. DE FRIBOURG, Geistl. Sachen*, 159.

³ *H. III*, p. 187 ss, n° 471.

⁴ *H. II*, p. 366, note.

⁵ Il y avait eu erreur, c'est au prédicant d'Aigle qu'on en voulait. Voir la lettre du Conseil de Morat à Berne, 4 mai 1533, *ARCH. DE FRIBOURG, Murtenbuch B*, p. 407, et la lettre de Berne à ses délégués, à Fribourg, 5 mai, *Eidg. Abschiede*, t. IV, 1 c, p. 69, n° 46, cp. *H. III*, p. 62, note.

Je ne sais sur quoi se fonde Berchtold pour affirmer qu'une démarche fut faite auprès de Farel, à Vaumarcus, pour qu'il vînt prêcher à Estavayer, *Histoire du canton de Fribourg*, 1845, II, p. 173.

La défaite des Zurichois à Cappel, dont la politique bernoise était jugée responsable par plusieurs, avait été considérée comme un jugement de Dieu punissant les infidélités de ses serviteurs. C'est aux fins de remédier à des défauts, hélas ! trop visibles, que fut convoqué à Berne pour le 9 janvier 1532, un synode des ecclésiastiques bernois¹. Farel ne fit pas que d'y siéger; dès le 7 janvier, il était à la capitale, chez Berthold Haller, où il eut la joie de rencontrer Capiton, de Strasbourg²; on peut penser qu'il ne laissa pas de participer aux délibérations qui aboutirent à la promulgation officielle du *Synodus* élaboré par Capiton.

Le souci qu'il a des Eglises françaises du pays bernois se manifeste encore par la publication d'une liturgie de la Cène et du baptême. C'est, en effet, durant le séjour de Farel à Morat, le 29 août 1533, que sortit des presses de Pierre de Wingle, à Neuchâtel, la *Maniere et fasson qu'on tient en baillant le saint baptême...*, la première liturgie imprimée des Eglises réformées de langue française. (Vuilleumier.) On y trouve exposé « ce qui se pratique parmi les frères » touchant le baptême, le mariage et la sainte Cène³. Il est fort probable qu'avant de passer par les presses de Neuchâtel, ces livrets avaient circulé, manuscrits, parmi les prédicants des Eglises nouvellement fondées. On a vu plus haut que, dès 1530, la ville de Bienne envoyait par deux fois à Morat messire Jacob le prédicant⁴, pour faire écrire en français les livres sur la Cène du Seigneur et sur le baptême des enfants, lesquels livres furent envoyés aux prédicants de la Vallée⁵ (c'est-à-dire de l'Erguel).

Durant le temps du Synode de Berne (janvier 1532), c'était un de ses compatriotes qui le suppléait à Morat, Christophe Fabri, de Vienne sur le Rhône, jeune médecin accouru de Lyon pour le voir; non content de l'avoir soigné, — il l'avait trouvé « morfondu et crachant le sang » — il le remplaçait en prêchant⁶. Bientôt après, en mars 1532, de Lyon encore, lui arrivait un autre collaborateur, qu'il avait connu jadis à Meaux, Jean le Comte de la Croix; le revoir fut émouvant, tous deux versèrent des larmes. L'ancien protégé de la reine de Navarre seconda de son mieux Farel, en prêchant pour lui à Morat, jusqu'à la Pentecôte, et s'il le quitta, ce fut pour aller, sur sa recommandation, reprendre l'œuvre commencée à Grandson; c'est là que nous l'avons vu agir comme prédicant de MM. de Berne⁷.

On voit alors Farel agir en plein accord avec ses collègues du voisinage, Saunier, puis Viret à Payerne, Fromment à Yvonand, Fortuné à Orbe, Marcourt à Neuchâtel. Il est dans les meilleurs termes avec Berthold Haller de Berne et avec

¹ Sur le Synode de Berne, janvier 1532, cp. VUILLEUMIER, p. 211 ss et surtout STRASSER, *Capitos Beziehungen zu Bern*, p. 67-121.

² Farel à Christophe Fabri, Morat, 7 janvier 1532, *H. II*, p. 395, n° 367. Farel fit adjoindre Fabri à Ant. de Marcourt, pasteur à Neuchâtel. *H. II*, p. 456, note 1.

³ Pour le titre complet voir la *Liste bibliographique* (p. 40). Pour les origines de cet ouvrage, cp. p. 142 et VUILLEUMIER, p. 309 ss.

⁴ Il s'agit de Jakob Würben, ancien Cordelier à Bâle, prédicant à Bienne, dès le 26 mars 1528. Cp. p. 200 et *Réf. du Jura bernois*, p. 19.

⁵ *Ibidem*, p. 47. Il se peut fort bien que Farel n'ait fait que reprendre les formulaires en usage dans les Eglises des mandements d'Aigle.

⁶ C'est à lui que Farel s'adresse pour faire venir à Berne au Synode son collègue d'Yvonand, Antoine Froment, pour recevoir du curateur de Morat les deux couronnes nécessaires à sa dépense, et non moins pour que la communauté les assiste de ses prières, à cette heure difficile. (Farel à Fabri, 7 janvier 1532, *H. II*, p. 395, n° 367.)

⁷ BAEHLER, *Jean Le Comte de la Croix*, p. 22; BESSON, *Berner Taschenbuch*, 1877, p. 149 ss.

Simprecht Vogt, le pasteur de Bienne. Mais dans sa propre communauté de Morat, son collègue allemand, Conrad Herrmann, lui suscitait des difficultés. Cet ancien moine de Lucerne, qui n'avait pas le caractère facile, s'était brouillé avec Farel comme avec ses paroissiens; la chose fut portée devant le Consistoire de Berne, qui prit des informations à Morat ¹. La réponse du Conseil de cette ville fut aussi nette que possible, on n'avait jamais rien appris de peu honorable, de fâcheux sur le compte de Farel; par contre, le prédicant allemand s'était rendu insupportable par ses excès de parole et ses démarches inconsidérées; il ne ménageait pas non plus les «*prédicants welsches*» qui venaient à Morat, et qu'il en voulait chasser, sans épargner Farel lui-même. Tant et si bien que le Conseil de Morat était déterminé à lui donner son congé, pour mettre fin au scandale; on craignait même que le bon Farel, «*qui nous a si bien servi, et qui a tant fait pour nous*» ne finît par s'en aller, laissant la place à celui qui se vantait en chaire d'être seul le pasteur et l'évêque de Morat. C'est en automne seulement que ce difficile collègue dut quitter la place, pour aller régenter l'Eglise d'Aarau, au grand étonnement du pasteur de Bienne, qui n'en augurait rien de bon ². Il fut remplacé, non par le pasteur de Jegensdorf, dom Erhardt, qu'avait demandé le Conseil de Morat, mais par Hans Bastian, de Schaffhouse ³.

Ces différends intérieurs n'avaient pas empêché Farel de voir plus loin, et de former de nouveaux projets pour la conquête d'autres terres à l'Evangile, selon que l'occasion s'en offrait. Au mois d'août, il réunit un colloque de pasteurs à Grandson, pour saluer les délégués des Vallées vaudoises, qui venaient prendre contact avec les chefs de la Réformation évangélique en Suisse. Le résultat de cette rencontre fut le voyage de Farel et de ses deux compagnons, Antoine Saunier, le pasteur de Payerne, et Louis Olivier (Olivétan) au Synode vaudois du Val d'Angrogne (12 septembre) et la visite à Genève (4 octobre), que raconteront les deux chapitres suivants. Farel rentra chez lui par Orbe et Grandson ⁴ dès les premiers jours de novembre.

Farel a résidé à Morat de novembre 1532 à décembre 1533, non sans quelques absences; il assiste avec Jean le Comte, de Grandson, au Synode de Berne, 12-14 mai 1533; le 25 août, il est derechef chez Berchtold Haller, dix jours après que Saunier l'a quitté pour se rendre en Piémont. Un voyage à Strasbourg, que lui proposait Bucer, n'eut pas lieu ⁵. Durant cette année, l'*Ecclesiastes* de Morat avait repris sa tâche, dans son Eglise, où venaient le solliciter les visites et les lettres de ses amis. C'est Claude Bigothier, de la Bresse, maître d'école à Genève, qui se retire auprès de Farel ⁶; c'est un «*bon jeune frère*» de Paris, qui passe par Morat avant d'aller trouver Toussain à Bâle ⁷; c'est un «*vaudois*», Louis, qui a séjourné chez Viret, à Payerne, et s'est rendu à Bâle, lui aussi, laissant à Morat sa monture ⁸. C'est l'un de ses frères,

¹ Sur cette affaire qui dura des mois, voir les lettres réitérées du Conseil de Morat au Consistoire de Berne, 7 mai, 27 mai, 24 août, 7 sept., et la lettre de H. R. d'Erlach au Consistoire, 8 sept. 1532. ARCH. DE FRIBOURG, *Murtenbuch*, B, p. 421 ss; OCHSENBEIN, *ouv.* cité p. 101 ss.

² S. Vogt, de Bienne, à Farel, 9 déc. 1532. (*H. II*, p. 467, n° 398.)

³ *H. II*, p. 468 et note 7.

⁴ FROMMENT, *Actes et gestes*, éd. Revilliod, p. 9; *H. II*, p. 264, note 6 et p. 449, note.

⁵ *H. III*, p. 37, note; p. 75, note; p. 97, note.

⁶ *H. II*, p. 473, et p. 425, note 2.

⁷ *H. III*, p. 3 et note.

⁸ *H. II*, p. 463.

Claude Farel¹, qui passe quelques mois en Suisse. Et bien d'autres encore, dont les noms nous sont inconnus, réfugiés venus de France, plus riches de convictions que d'argent, auxquels Farel dispense des lettres de recommandation pour ses amis de Bâle; au point que certains en cette ville, las d'héberger toujours de nouveaux arrivants, se plaignent que « ce » Farel soit bien importun².

Farel ne se lasse pas pour autant; il intervient à Berne comme à Bâle. L'ex-doyen de Saint-Nicolas de Fribourg, Jean Hollard, n'était pas resté longtemps prêchant de la Neuveville, où la liberté de sa parole l'avait fait bientôt congédier; et son frère Christophe, loin de lui porter secours, semblait vouloir l'obliger à « épouser la besace ». C'est Farel encore qui prend soin de lui et s'entend avec le secrétaire de la ville de Berne, Pierre Giron, pour le faire nommer pasteur de Meyriez³; sans succès d'ailleurs, car MM. de Fribourg ne l'entendirent point ainsi. Du pays de Neuchâtel, Christophe Fabri, le pasteur de Boudry, et Jacques le Coq, de Corcelles, lui font part des peines et des joies de leur ministère⁴.

Mais déjà dans sa correspondance, les affaires de Genève tiennent une place importante⁵, les évangéliques de cette ville ne manquent pas de le tenir au courant de ce qui se passe chez eux et de recourir à ses bons offices auprès de MM. de Berne. Farel répond par des conseils et des encouragements, qui font de ses épîtres de véritables lettres pastorales. Bientôt il ne se contentera plus de secourir les frères de Genève par ses lettres et par ses démarches à Berne; il ira payer de sa personne dans la cité même où l'Évangile fait son chemin, malgré les mesures de l'autorité et les menées des « rasés » (ch. IX).

En décembre 1533, Farel quitte son Eglise de Morat et la petite ville qui tant de fois l'avait vu revenir d'une tournée au dehors, maltraité, mais non abattu. Son activité de missionnaire et de conducteur d'Eglises dans les bailliages communs de Berne et de Fribourg prend fin; il s'agit désormais de gagner et d'occuper un nouveau point stratégique, autrement plus important que Morat ou Grandson pour les destinées de la foi évangélique en terre romande.

¹ H. III, p. 75 et 82, notes.

² H. III, p. 5, cp. p. 88. Au reste le témoignage de Toussain sur l'hospitalité bâloise est fort suspect d'injustice, comme l'a montré Herminjard.

³ H. III, p. 12 ss. Cp. *Réforme du Jura bernois*, p. 98 ss.

⁴ H. II, p. 456 ss, n° 394 et p. 470 ss, n° 399.

⁵ H. II, p. 435 ss, n° 387; p. 459 ss, n° 395 et III, p. 46 ss, n° 416.

CHAPITRE VIII

FAREL ET LES VAUDOIS DU PIÉMONT *,

par Jean Jalla.

I. LA SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE DES VAUDOIS AU DÉBUT DU XVI^e SIÈCLE.

LES disciples du Lyonnais Pierre Valdez (1176), les « Pauvres du Christ » ou « Pauvres de Lyon » s'étaient répandus dès les débuts du XIII^e siècle, à travers la chrétienté. Détestés et persécutés par l'Eglise, ils avaient subsisté en bien des contrées; mais ils ne constituaient des populations un peu denses et ne pratiquaient ouvertement leur culte qu'en Provence, et surtout sur les deux versants des Alpes cottiennes, dans les « Vallées vaudoises » du Piémont et du Dauphiné.

Suivant les préceptes du Christ, ces montagnards avaient longtemps supporté, sans se révolter, confiscations, pillages et supplices. Mais en 1484, à l'instigation de leurs seigneurs féodaux, le duc de Savoie, Charles I^{er} (1482-1490) envahit, à la tête d'une armée, la vallée de Luserne. Pour protéger leurs familles et leurs pauvres champs, les Vaudois prirent les armes; leur résistance victorieuse et la manière dont ils se disculpèrent des calomnies portées contre eux, décidèrent Charles I^{er} à conclure avec eux une convention qui leur garantissait la liberté de conscience dans les limites de leurs vallées; mais ils devaient se munir d'un billet du curé, lorsqu'ils se rendaient dans le reste des Etats ducaux. Cet accord n'empêcha d'ailleurs pas les Vaudois du Piémont d'être en butte à de violentes hostilités en 1494, lors du passage de Charles VIII, roi de France, et durant le court règne de Philippe II de Savoie (1496-1497). Dès lors, se faisant oublier dans leurs montagnes, ils avaient connu quelque répit.

Leurs frères des vallées dauphinoises, de Pragela, de Freyssinière, du Queyras,

* La BIBLIOGRAPHIE sous Piémont indique les ouvrages utilisés pour ce chapitre. En fait de manuscrits, les archives spéciales des Vaudois, antérieures à 1692, ont été détruites. Aux ARCHIVES D'ÉTAT DE TURIN, les pièces du XVI^e siècle les concernant sont essentiellement groupées dans le *mazzo 15 de la Provincia di Pinerolo*, et dans les papiers recueillis sous le titre : *Inquisizione e Materie Ecclesiastiche*, catégorie 38 a 44.

Dans la categoria 38, le n^o 13 est représenté par deux volumes, mais incomplets, des *Sentences rendues par le Parlement de Turin* durant l'occupation française (années 1555, 1556, 1559).

On trouvera d'autres données encore dans la correspondance des ducs avec leurs ambassadeurs près la cour de Rome.

Mais les documents d'archives, concernant les Vaudois, sont en somme rares. C'est surtout d'après les dires des adversaires et par les écrits des réformateurs qu'on peut reconstituer en quelque mesure l'histoire des Vallées au début du XVI^e siècle.

sujets de la France, avaient passé par de semblables péripéties. Après la féroce croisade de Cattanée (1488), le bon roi Louis XII avait fait enquêter sur leur cas et donné un édit de réhabilitation en leur faveur. Les poursuites des juges séculiers et ecclésiastiques avaient cessé; mais, jusqu'à la mort de Louis XII, les détenteurs des biens confisqués aux hérétiques vaudois multiplièrent les chicanes pour éviter de les restituer, et François I^{er}, absorbé par ses rêves de conquêtes italiennes, ne se préoccupa pas de rendre justice à quelques montagnards. Ainsi dépouillés de leurs belles propriétés sur les rives de la Durance, les Vaudois du Dauphiné furent relégués dans le froid et aride vallon de Freyssinière et Dormillouse, que leurs descendants occupent encore tandis qu'ils ont été extirpés de la Vallouise, qu'ils avaient aussi colonisée. Quelques familles avaient rejoint leurs coreligionnaires du versant piémontais.

Pauvre et isolée, la population vaudoise était aussi dans son ensemble fort ignorante. Les enfants n'apprenaient en général pas à écrire, ni même à lire. Par contre, les Bibles imprimées étant très rares, ils mémorisaient de longues portions des Saintes Ecritures, au point que certains pouvaient réciter des épîtres ou un évangile en entier. Les mœurs de ces communautés alpestres étaient rudes, simples, traditionnelles; leur foi, vive et naïve, était pour eux un solide lien social. Le culte, qui les réunissait et leur apportait à peu près leur seul aliment intellectuel, ne consistait guère que dans la lecture de la Bible, accompagnée d'exhortations et de prières. On s'abstenait de chanter pour ne pas donner l'éveil aux adversaires. On recourait aux prêtres pour les mariages et les baptêmes. L'argent étant rare, un certain nombre de ces montagnards sortaient de leurs vallées pour faire du commerce ou descendaient s'engager dans la plaine comme faucheurs ou moissonneurs. Ceux-là, pour ne pas être inquiétés, devaient bien se rendre de temps à autre à la messe; leur fidélité et leur piété faiblissaient souvent ensuite de ces compromissions. C'est ce que remarquèrent les délégués des Frères de Bohême qui, en 1498, visitèrent les Vallées et ils reprochèrent aux Vaudois de cacher la lumière sous le boisseau.

L'âme des communautés vaudoises et de tout le peuple de Dieu, c'étaient les « Barbes » ou prédicateurs itinérants, derniers restes de l'antique organisation de la secte. Ils allaient, dans les vallées les plus reculées, encourager et instruire les frères, qui se groupaient autour d'eux, parfois en plein air, plus souvent dans une demeure privée ou dans la « maison des Barbes » (Gilles), construite dans les villages pour recevoir les prédicateurs. Mais les ministres vaudois, déguisés en colporteurs de bijoux ou d'objets de mercerie, visitaient avec non moins de zèle les fidèles épars dans la chrétienté, assez nombreux en France et répandus jusque dans les Pouilles et la Calabre.

Ce n'était en général pas de tout jeunes gens qui se préparaient à ce ministère, lequel n'assurait ni honneurs, ni profits, mais se poursuivait à travers mille dangers et privations. Les Barbes apprenaient un métier manuel ou une profession, dont l'exercice leur permettait de suffire à leurs besoins durant leurs longues tournées à travers des contrées où les fidèles étaient fort clairsemés. La plupart acquéraient aussi des notions de chirurgie et de médecine pratique, basée sur la connaissance des plantes de leurs montagnes. Ils se formaient intellectuellement et religieusement dans les quelques écoles élémentaires des vallées, puis dans un collège, l'Ecole des Barbes

qui, selon la tradition, aurait été élevé au « Pra-du-tour », près du groupe de maisons appelé maintenant encore « le Collège ». Ce qu'était cette formation théologique, il est difficile de le dire. Les ouvrages de la bibliothèque de l'Ecole¹ furent remis en 1655 à Morland, ambassadeur de Cromwell, qui les déposa à Cambridge. On y trouve une grammaire latine, un traité d'arithmétique, des instructions sur la nature des animaux, l'histoire de la création et du déluge, la naissance et les progrès de l'idolâtrie avec sa destruction par le christianisme, surtout de nombreux traités, en vers et en prose, de morale, de théologie et de polémique. Quelques-uns sont écrits en latin; le plus grand nombre, composés dans cette langue des vallées qui est un mélange de provençal, de dauphinois et de dialecte piémontais. Les Vaudois avaient des Bibles traduites dans leur langue. La tâche des Barbes était avant tout de répandre et d'expliquer l'Ecriture. L'essentiel de leur préparation consistait donc à l'étudier sous la direction de ministres âgés et à la copier, tant pour la connaître par cœur que pour en répandre les copies². Les Bibles vaudoises, comme toutes les versions du Moyen-Age, étaient naturellement traduites de la Vulgate, et Luther³ le reprochait à l'Israël des Alpes : « Dans d'autres temps, les saints Pères se sont trompés à cause de l'ignorance des langues anciennes. Voyez de nos jours les Vaudois, qui ne croient pas à l'utilité des langues. Bien que leur doctrine soit bonne, ils sont souvent privés du vrai sens des Ecritures et ils n'ont pas d'armes contre l'erreur. C'est pourquoi je crains que leur foi ne puisse se conserver pure. »

Le clergé vaudois, si l'on peut ainsi le nommer, représentait néanmoins l'élément le plus cultivé de la population. Au XIV^e siècle, il y avait eu dans ces milieux une floraison littéraire assez brillante, mais dès lors elle s'était flétrie. Les poèmes originaux étaient remplacés par la traduction ou l'imitation d'ouvrages sortis des communautés tchèques, dont on reconnaissait la supériorité comme culture religieuse. Des débuts du XVI^e siècle, il ne reste rien d'original des milieux vaudois, si ce n'est une épître du Barbe Barthélemy Tertian et un court sermon sur la danse.

Au reste, cette ignorance des langues anciennes et l'absence d'une culture originale n'empêchaient pas les Vaudois de l'emporter visiblement sur les populations catholiques voisines en intelligence, en moralité et surtout en attachement pour la Bible. L'archevêque de Turin, Claude de Seyssel, qui parcourut les vallées vaudoises en 1518, déclare que les habitants en sont plus intelligents que les catholiques : ils ne croient qu'à l'Evangile qu'ils expliquent à la lettre, dédaignant l'interprétation officielle de l'Eglise. Pour la plupart ils sont aussi de mœurs plus pures que les autres chrétiens et ils gardent leurs promesses de bonne foi. A l'offre que l'archevêque leur faisait d'acheter des indulgences, ces gens répondirent : « Nous n'avons que faire du pardon du pape : Christ nous suffit⁴. » Un docteur parisien, Claude Coussord, com-

¹ Le catalogue de cette bibliothèque de l'Ecole des Barbes est donné dans Jean LEGER, *Histoire générale des Eglises vaudoises*, Leyde 1669, I, p. 22.

² Des Bibles vaudoises se trouvent dans les bibliothèques de Zurich, Genève, Grenoble, Carpentras, Paris, Dublin. L'exemplaire de Strasbourg a été détruit lors du bombardement de 1870. Philippe Berger estimait que les plus anciennes traductions de la Bible en français comme en italien ont une origine vaudoise. Depuis la découverte du Msc. de Tepl., l'opinion a été émise qu'il en était de même pour la Bible allemande.

³ LUTHERS Werke. Dans sa lettre *A tous les magistrats et conseillers des villes d'Allemagne*.

⁴ R. P. Claudii SEISSELLI, archiepisc. Taurin. *Adversus errores et sectam Valdensium disputationes*. Parisiis MDXX, ap. Joh. Petitem.

battant les erreurs des Vaudois et de certains autres ¹, dit qu'ils ont nié la valeur des indulgences, bien avant la protestation du moine saxon; il s'indigne de la prétention des Vaudois de citer l'Ecriture en langue vulgaire et de lui donner un autre sens que celui que donne l'Eglise. Il ne leur reproche en ce qui concerne la moralité que de savoir trop bien cacher leurs mauvaises actions.

Si par leur hostilité contre l'Eglise romaine, par leur attachement à l'Ecriture, leur austérité morale et leur rejet des rites et des cérémonies, les Vaudois se rapprochaient de la Réformation, il n'en faudrait pas faire des précurseurs du protestantisme. Comme on le verra, les points principaux de l'Evangile luthérien, corruption et impuissance totale de l'homme, justification par la foi seule, prédestination, leur étaient étrangers et ne furent pas admis sans peine. En rattachant les Vaudois du Piémont au grand mouvement réformateur, Farel et ses compagnons devaient provoquer un renouveau de vitalité nationale et de piété dans ce petit peuple.

2. LES RELATIONS DES VAUDOIS AVEC LA RÉFORME EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE.

On sait avec quelle rapidité la nouvelle des graves événements religieux qui se passaient à Wittenberg, puis à Zurich, se répandit dans les pays voisins. Ensuite des guerres d'Italie, les relations entre le Piémont et la France étaient étroites et suivies. Les Barbes vaudois étaient aussi à l'affût de tous les mouvements d'opposition qui pouvaient se produire contre Rome. Ils durent en parler à leurs frères, et, si retirées que fussent les vallées vaudoises, elles ressentirent assez vite quelque chose de l'ébranlement spirituel qui allait secouer l'Europe.

Dès 1519, les traductions des écrits réformateurs pénétrèrent d'ailleurs en Piémont et les idées nouvelles furent ouvertement discutées à l'université de Turin. En 1521 un Barbe est encore poursuivi comme « maître de la secte des Vaudois ou Pauvres de Lyon ». Mais en 1523, l'évêque d'Aoste met ses diocésains en garde contre la « doctrine de Luther », officiellement condamnée. Et dès ce moment les idées réformées, malgré l'opposition du duc et du clergé, pénètrent dans tout le Piémont.

Comment les Vaudois réagirent au contact des idées nouvelles, il est difficile de le dire, en l'absence de tout document. On peut supposer qu'ils se réjouirent à la pensée qu'était ébranlé le pouvoir de l'Eglise, qui les avait tant et depuis si longtemps persécutés. Mais sans doute aussi beaucoup d'habitants des Vallées furent étonnés et effrayés en apprenant que les réformateurs proclamaient des vérités qui leur étaient encore étrangères et faisaient table rase de tant d'antiques usages pour élever un édifice nouveau sur le seul fondement de la Parole divine. Ces sentiments paraissent s'être fait jour lors de l'assemblée ou synode, qui, en septembre 1526, réunit 140 Barbes, représentant des milliers de fidèles de France et d'Italie. Cette assemblée, par prudence, se tint au vallon du Laux, en amont de Fénestrelles, dans un bassin riant mais étroit, caché au pied du sommet neigeux de l'Albergian. Jamais les délégués vaudois n'avaient été aussi nombreux, tant leurs congrégations se ren-

¹ *Valdensium ac quorundam aliorum errores*, Parisiis ap. Th. Richardum MDXLIII.

daient compte de l'importance qu'aurait pour elles l'attitude prise à l'égard de la Réformation. Les actes de l'assemblée de 1526 n'ont pas été conservés. Selon les premiers historiens vaudois, Perrin, Miolo, Gilles, on ne se prononça pas sur le fond de la question, on voulut avoir de plus amples informations et on décida d'envoyer en Allemagne deux d'entre les Barbes, l'un Georges, représentant des colonies nombreuses et prospères de la Calabre, l'autre, Martin Gonin d'Angrogne, un des plus jeunes ministres, puisqu'il n'avait que vingt-six ans.

Les deux hommes se rendirent à Wittenberg où ils apprirent à connaître la puissante et enthousiaste personnalité de Luther et d'où ils revinrent, porteurs des ouvrages qui exposaient la doctrine du Réformateur.

On ne sait rien des résultats immédiats de ce voyage. Les historiens catholiques, devançant les temps, fixent à ce moment le passage des Vaudois au luthéranisme, ce qui est manifestement inexact. L'Eglise unit dans ses anathèmes Vaudois et luthériens. Le duc de Savoie, Charles III (1504-1553), ayant exprimé au pape son désir de combattre l'hérésie que répandaient dans ses Etats les livres luthériens, Clément VII, par un décret du 13 janvier 1527, nomma Thomas Illyricus inquisiteur général pour le Piémont, la Savoie et le Dauphiné et le chargea d'agir « contre tous les luthériens, leurs complices et fauteurs, et contre les Pauvres de Lyon ou Vaudois ¹. »

Dans les milieux évangéliques, on se faisait de grandes illusions sur Charles III et l'on espérait amener à la cause de l'Evangile ce prince au caractère indécis. C'est dans ce but que le compagnon de lutttes de Farel, le chevalier Anémond de Coct, obtint de Luther la lettre du 7 septembre 1523 au duc de Savoie². Coct, qui avait déjà séjourné en Piémont, y revint et fit parvenir la lettre au duc qui n'en tint aucun compte.

Cependant, en 1528, arrivaient à Turin deux Parisiens, disciples et amis de Farel, Emile ou Miles Perrot et Jean Canaye, qui voulaient poursuivre leurs études de droit à Padoue, mais que la guerre contraignit à demeurer une vingtaine de mois dans la cité piémontaise. Perrot, qui logeait chez l'archiprêtre de Carmagnole au cloître St-Jean, et Canaye, en profitèrent pour poursuivre leurs études juridiques à l'Université, mais aussi pour s'occuper de la situation religieuse du Piémont et pour informer leurs correspondants en Suisse de ce qui les intéressait. Il semble que la doctrine évangélique gagnait bien des adhérents au sud des Alpes. Le médecin Ortensio Lando écrivait de Milan à Vadian : « Sachez que la cause chrétienne est très florissante dans presque toute l'Italie, quoique l'Antéchrist l'attaque ici et là, afin d'écraser son adversaire; mais j'estime qu'il le tentera en vain ³. » Farel, alors à Aigle, suivait par la pensée ses amis et l'état du milieu où ils se trouvaient; et à la fin de 1528, il avait envoyé à Perrot une lettre, maintenant perdue, pleine de charité, de piété et de chaleur de cœur. C'est dans cette lettre que Farel se montre bien disposé

¹ B. FONTANA, *Documenti vaticani contro l'eresia luterana*, dans Arch. della Societa romana di Storia Patria, année 1892, p. 92.

² LUTHERS Briefe, Berlin, 1826, II, p. 400 n° DXXVIII : « Le bruit est parvenu jusqu'à nous, et il nous a été confirmé par Anemondus Coctus, chevalier français... que le duc de Savoie est très favorable à la vraie religion et piété ».

³ Hortensius Landus à Vadian, fin novembre 1529. (SAINT-GALL, Bibl. de la ville, Manuscriptae epist. XI, p. 1.)

à l'égard des anabaptistes. Au début de 1529, Perrot répond à son ancien maître pour l'en remercier et se plaindre de la fausseté et du manque de piété de son entourage, en sorte que sa ferveur s'est refroidie ¹. La correspondance dut continuer durant toute l'année. En novembre, Perrot adressait au Réformateur un billet renfermant un pli que Farel doit faire parvenir le plus vite possible au secrétaire Pierre Giron. Ce pli, écrit par un Français (est-ce Jean Canaye ?), informait les magistrats bernois qu'un délégué des cantons catholiques avait passé par Turin, se rendant à Bologne auprès de Charles-Quint, afin d'engager l'Empereur à expédier contre les cantons hérétiques ². On voit que l'attention de Farel, comme celle de Berne, était attirée par les affaires de Savoie, et que par conséquent le Réformateur ne pouvait qu'être très intéressé à voir l'Évangile prendre pied parmi les sujets du duc.

Parmi les Vaudois, et comme suite à la mission de Georges et de Gonin, un nouveau synode avait été convoqué et il eut lieu en 1530, cette fois à Mérindol en Provence. On rédigea un long questionnaire concernant quarante-huit points de doctrine, de morale et de culte, sur lesquels on demanderait des explications aux réformateurs. Georges Morel et Pierre Masson furent chargés de se procurer les éclaircissements désirés. Les deux délégués, au lieu de se rendre à Wittenberg, comme leurs prédécesseurs, s'arrêtèrent à Berne, à Bâle et à Strasbourg ³. Il leur paraissait inutile d'aller plus loin, puisque les docteurs suisses ou alsaciens étaient pieux et éclairés et que ceux de Strasbourg pouvaient leur parler en leur langue. On n'a pas les réponses de Haller et de Farel, mais bien celles que donnèrent par écrit Œcolampade et Bucer. Œcolampade fut réjoui et surpris de constater que Vaudois et réformés étaient d'accord sur presque tous les points. Il blâma cependant les Vaudois de se soumettre encore à des cérémonies superstitieuses et idolâtres, de fréquenter la messe et de faire baptiser leurs enfants par les prêtres. Quant aux problèmes du libre arbitre et de la prédestination, qui troublaient les Vaudois, Œcolampade leur recommandait de ne pas chercher à sonder les mystères impénétrables de la volonté de Dieu. Questionnaire et réponses étaient rédigés en latin. Dans leur voyage de retour, les deux Barbes traversèrent la Bourgogne. Masson, semble-t-il, y était connu : à Dijon, il fut arrêté et envoyé au supplice. Morel regagna seul Mérindol. Il y traduisit en langue populaire le Questionnaire et les réponses ⁴. L'on décida

¹ Perrot à Farel, 6 janvier 1529 (*H. II*, p. 164, n° 252).

² Perrot à Farel, 27 novembre 1529 (*H. II*, p. 207, n° 267); Un Français à Pierre Giron; même date (*H. II*, p. 209, n° 268). A l'appui du renseignement ci-dessus, cp. B. Haller à Zwingli, 21 janvier 1530 (*ZWINGLI OP. VIII*, p. 400) et Un Français à P. Giron, mi-janvier 1530 (*H. II*, p. 228, n° 279), où l'auteur anonyme dit qu'il accompagnera le duc à Bologne.

³ RUCHAT, *Réform. de la Suisse*, éd. 1728, III, p. 252 ss, raconte que les députés vaudois auraient aussi consulté Farel à Neuchâtel, et qu'au retour l'un d'eux, Martin Gonin, aurait été exécuté à Grenoble. On voit immédiatement qu'il y a confusion entre la mission de 1530 et celle de 1532. Ce n'est pas Gonin, mais Morel et Masson qui virent Farel en 1530.

⁴ Le *Mémoire des Vaudois* et la réponse d'Œcolampade du 13 octobre 1530 ont été publiés dans SCULTETUS, *Annalium evangelii passim... decades II*, Heidelbergi, 1620, p. 294-316. La réponse de Bucer, encore inédite, se trouve à STRASBOURG, Arch. du Séminaire protest. Msc. orig. et une copie dans la collection Simler (cp. *H. II*, p. 449, note). La traduction en langage vaudois ou, comme dit Perrin, le « Livre de Georges Morel auquel sont contenues toutes les demandes que firent Georges Morel et Pierre Masson à Œcolampade et Bucer touchant la religion et les réponses desdits personnages » est conservée, encore inédite, à l'Université de Dublin. HERZOG, *Die romanischen Waldenser*, p. 333-380, en a donné de longs extraits.

d'avoir une nouvelle assemblée plénière, dans laquelle on se prononcerait définitivement pour ou contre la Réforme, et comme les Barbes les plus âgés et les plus influents étaient alors en Calabre et en Pouille, on fixa ce synode à l'année 1532. C'est à cette assemblée que Farel devait assister.

3. LE VOYAGE DE FAREL AUX VALLÉES VAUDOISES, LE SYNODE DE CHANFORAN ET L'ADHÉSION DES VAUDOIS A LA RÉFORME.

Farel doit avoir dès sa jeunesse entendu parler des Vaudois qui étaient nombreux dans la région d'Embrun, dans la vallée de Barcelonnette, la Drôme, le Valentino et le Gapençais. Mais, tant qu'il fut catholique, il ne put ressentir à leur égard que la haine qu'il éprouvait alors pour les ennemis du pape. Il n'eut sans doute pas le temps d'entrer en relations avec eux lors de son passage à Gap en 1522. De Turin, ses amis, Coct, Perrot, Canaye, l'entretenaient de ces populations, ennemies de Rome; il est probable aussi que les frères du Réformateur, à mesure qu'ils se détachaient de l'Eglise, et Antoine Saunier, qui, originaire de Moirans, dans l'Isère, connaissait les Vaudois, les montrèrent prêts à accueillir l'Evangile. Mais Farel apprit à les connaître et fut mis au courant de leurs aspirations lorsqu'il reçut à Neuchâtel en 1530 la visite de Morel et de Masson¹. Dès ce moment, il était invité à les visiter et il n'attendait que l'occasion de pouvoir le faire.

Cependant le duc de Savoie suppliait le pape et l'empereur de lui fournir les ressources en argent, nécessaires pour lutter contre Berne, qui menaçait à la fois ses possessions septentrionales et l'unité religieuse de ses Etats. Pour combattre les progrès de l'hérésie, des prédicateurs avaient été appelés à Turin. Mais ces docteurs commentaient les épîtres pauliniennes et annonçaient le salut par grâce. Aussi les résultats furent-ils tels que, par édit du 17 avril 1532, le duc Charles interdit ces prédications en même temps que la vente et la lecture de livres hérétiques.

En ces mêmes temps, dans les vallées vaudoises, on préparait l'assemblée où se déciderait l'attitude à prendre vis-à-vis de la Réforme. Le Barbe Martin Gonin et son jeune compagnon Guido partirent en juillet vers le nord : ils étaient chargés d'inviter et de ramener quelques-uns des réformateurs qu'avaient consultés Morel et Masson; on comptait sur l'intervention de ces théologiens, dans l'assemblée projetée, pour rallier les indécis et faire adopter la doctrine réformée. Les deux missionnaires vaudois s'adressèrent-ils à Œcolampade et à Bucer ? Ceux-ci ne pouvaient en tout cas pas quitter alors leur champ de travail. Gonin et Guido furent reçus favorablement par les prédicants du pays romand qui se réunirent en « synode » à Grandson, au début du mois d'août, et déléguèrent auprès des frères des Alpes leur chef, Farel, Antoine Saunier, qui dirigeait alors les évangéliques de Payerne, et Louis Olivier ou Olivétan, qui avait été maître d'école à Neuchâtel. Les trois hommes, accompagnés sans doute

¹ Le passage de Morel et Masson à Neuchâtel auprès de Farel en 1530 est attesté par cette phrase de Georges Morel : « Donca nos sen vengu premierament a li teo fraire liqual demoran a Noochastel, a Morant e a Berna, de liqual sen ista manda a Bassilea a Colampadio. » HERZOG, ouvr. cité p. 340; H. III, p. 66, 67, note.

de Gonin et de Guido, partirent vers la mi-août; on n'a aucun détail sur leur voyage; on peut supposer qu'ils prirent la route ordinaire, qui n'était pas sans danger, par la Savoie, les Alpes et le Piémont. Les agents du duc n'auraient pas épargné ces « contrebandiers de l'Évangile », s'ils avaient pu se saisir d'eux¹.

Pour l'assemblée, qui dut être fort nombreuse, des délégués vaudois étaient venus du Dauphiné, de la Provence, de Lorraine, du midi de l'Italie, et naturellement les montagnards des Vallées y étaient accourus. L'assemblée eut lieu dans le val d'Angrogne, sous les châtaigniers majestueux de Chanforan; c'était le « Champ forain » où s'assemblaient, ensuite des libertés accordées par leurs seigneurs féodaux, les chefs de famille du val d'Angrogne. Ouvert le 12 septembre 1532, le synode de Chanforan siégea douze jours. On discuta longuement et une à une les réponses au questionnaire de 1530. Il y eut un certain nombre d'opposants, parmi eux Daniel de Valence et Jean de Molines, qui n'entendaient pas renoncer aux croyances et usages de leurs pères et qui désiraient conserver la latitude d'user des choses indifférentes, c'est-à-dire des cérémonies catholiques, qui ne sont pas directement contraires à l'Évangile. Cependant, et sans doute ensuite des pressantes interventions de Farel et de Saunier, l'assemblée décida à une forte majorité d'approuver les réponses d'Æcolampade et de Bucer, et par là se prononça en faveur de la Réformation². Le synode prit une autre décision importante : Farel, en effet, « voyant les exemplaires du Vieil et du Nouveau Testament en langue vulgaire, escritz » par les Vaudois « depuis si longtemps qu'on n'en a point souvenance et qui ne pouvoient servir qu'à peu de gens, admonesta les frères qu'il seroit grandement expédient et nécessaire de repurger la Bible selon les langues ébraïque et grecque en langage françoys³ »; à quoi les montagnards des Vallées s'accordèrent joyeusement et de bon cœur et ils fournirent 500 écus d'or pour l'impression de la Bible, que Pierre de Wingle fera paraître en 1535. Sur le conseil de Saunier, on décida d'abord que cette traduction donnerait sur chaque page en deux colonnes le texte français et le latin, que le travail serait confié à Olivétan et revu par Farel. Le Réformateur et ses deux compagnons quittèrent les Vallées peu après la clôture de l'assemblée. Il est probable qu'ils traversèrent les Alpes et arrivèrent à Gap vers le 20 septembre. C'est à ce moment, en effet, que Gauchier, Claude et Jean-Jacques Farel se décident ouvertement pour la foi nouvelle. La venue de Guillaume expliquerait très bien leur conversion subite et complète⁴. En tout cas de Gap, à moins que ce ne soit directement des Vallées

¹ GILLES, *Hist. eccl.* p. 33; *H.* III, p. 63, n° 420.

² On n'a plus les actes du synode d'Angrogne, mais les décisions en sont conservées en italien dans le *Livre de Georges Morel*.

³ C'est ce que rappelle Olivétan lui-même dans l'*Épître à ses frères fidèles en Notre Seigneur Hilerme Cusemeth* (Farel) et *Antoine Almeutes* (Saunier), qui figure dans la Bible publiée à Neuchâtel le 4 juin 1535 (fo 3 recto).

⁴ MANTEYER, p. 52, 53. Gauchier Farel écrit, en effet, par deux fois en octobre 1532, à son neveu Antoine Aloa de Manosque pour offrir de lui céder son office de notaire apostolique. Aloa, accompagné de Pierre Masse, qui avait été au service du notaire Honoré Ferrand, se rend de Manosque à Gap, chez les frères Farel, à la fin de novembre. Chez les Farel, Aloa et Masse sont vivement endoctrinés par Jean-Jacques. Les deux hommes rentrent à Manosque, impressionnés par les enseignements qu'ils ont reçus. Pierre Masse, qui avait pris Jean-Jacques Farel pour le Réformateur, en parle à son patron Ferrand, qui avertit le minorite Louis Aloa de venir ramener son frère Antoine à la vraie foi. D'autre part un Barbe a paru à Manosque et a visité le gardien des cordeliers qui l'a fort mal reçu. D'où plainte à l'officialité de Sisteron et, en avril 1533, procès en hérésie contre Aloa et Masse, qui s'en tirent par

vaudoises, Farel, Saunier, et sans doute aussi Olivétan, gagnèrent à fin septembre Genève, d'où ils furent expulsés le 5 octobre (p. 305). Ils rentrèrent alors, Farel à Orbe, Saunier à Payerne. Mais ce dernier et Olivétan devaient peu après repartir pour le Piémont.

Il semble bien, en effet, que l'importante décision, prise par le synode de Chanforan, avait été emportée par la majorité des gens des Vallées, mais au grand mécontentement des Barbes les plus âgés et les plus influents. Parmi ces ministres, venus des diverses communautés vaudoises de France et d'Italie, un revirement se produisit dès après le départ des réformateurs. Fort irrités, les chefs de l'opposition, Daniel de Valence et Jean de Molines étaient partis immédiatement pour la Bohême se plaindre à leurs alliés, les dirigeants de l'Unité des frères¹, qu'on abandonnât les doctrines des pères et qu'on se divisât sous l'influence séductrice de gens venus de Suisse. De leur côté, les Barbes décidés pour la Réformation, avaient à leur tour pris peur et dépêché aussitôt Martin Gonin et Guido auprès des réformateurs romands. Farel ne pouvait repartir. Mais Saunier et Olivétan et les deux messagers vaudois, après un conciliabule chez Froment, alors pasteur à Yvonand, se mirent en route. Ils furent arrêtés par la maladie de Gonin à Bex et à Ollon chez le pasteur, maître Claude [Dieudonné]; bien que dans un piètre état, Olivétan malade de dysenterie, Guido à bout de forces, Gonin à demi mort, les quatre voyageurs passèrent par le Val Ferret où un charitable religieux du St-Bernard les secourut et ils atteignirent Aoste, puis Turin et les Vallées. « Les frères, mande Saunier à Farel, nous ont reçus avec joie, de même que le peuple, tandis que les principaux, circonvenus par de faux frères, nous sont hostiles et se refusent à admettre quelques parties [de notre doctrine]. Nous enseignons en secret les ministres et le peuple, qui nous écoute volontiers; quelques-uns font deux jours de marche pour venir entendre la Parole de vérité. Nous n'avons pas encore d'écoles publiques, mais nous en aurons bientôt². » Aussi Saunier termine-t-il sa lettre en priant Farel de lui faire parvenir des livres français. On ignore combien de temps Saunier poursuivit sa tâche auprès des Vaudois; il est probable que, par le Dauphiné, il regagna, avec Olivétan, le pays romand vers le printemps 1533, et peut-être la persécution l'avait-elle obligé à le faire.

L'année 1533 devait être doublement critique pour les gens des Vallées. L'assemblée de Chanforan avait, en effet, réveillé l'animosité de leurs ennemis. Des mesures plus rigoureuses étaient prises contre eux. L'évêque de Genève, Pierre de la Baume, possédait aussi la riche abbaye de Pignerol et par là il était seigneur d'une partie des Vallées. En 1533, justement, il demandait contre ses sujets hérétiques le secours du bras séculier. D'autre part, la division qui s'était produite ensuite du

une abjuration publique et des peines ecclésiastiques. Mais l'éveil est donné à Gap : l'official de cet évêché intente un procès aux trois frères Farel : Gauchier et Claude peuvent fuir; Jean-Jacques est condamné à la prison perpétuelle, à laquelle il se soustraira en 1536; les biens des trois frères sont confisqués au profit de divers seigneurs et surtout de l'évêque de Gap, Gabriel de Clermont, qui fait évangéliser son diocèse par le minorite Luc Richard et requiert les consuls d'y faire exécuter les bulles de Clément VII contre l'hérésie luthérienne (9 janvier 1534). Cf. MANTEYER, p. 53-58.

¹ En Bohême, après l'écrasement des Taborites (1453), il s'était formé autour des « bons » prêtres de petites communautés qui groupaient les restes des Taborites, des Vaudois et certains Utraquistes en une société secrète dite l'*Unité des Frères de Bohême*. Au début du XVI^e siècle l'*Unitas fratrum* comptait environ 400 communautés en Bohême et en Moravie.

² Adam (Antoine Saunier) à Farel, 5 novembre 1532 (*H.* II, p. 448, n° 393).

synode de Chanforan faisait péniblement sentir ses effets. Daniel de Valence et Jean de Molines sont revenus, porteurs d'une lettre des Frères de Bohême et de Moravie, très dure à l'égard des prédicants romands. Ces gens venus de Suisse sont cause du schisme et de la persécution dont souffrent les Vaudois. Aussi, pourquoi se laisser si facilement séduire par des docteurs étrangers ? Pourquoi ne pas en revenir aux sources du salut, c'est-à-dire à l'Écriture seule, et ne pas chercher en Jésus-Christ et en ses promesses l'unique consolation ? Une copie de cette lettre, écho des plaintes des Barbes Daniel et Jean, devait être envoyée à Farel¹.

Cependant, parmi les chefs comme parmi le peuple vaudois, la majorité était bien décidée pour la Réforme. Une nouvelle assemblée fut donc convoquée, qui, à cause des menaces de persécution, se réunit tout au fond du val Saint-Martin, dans la partie supérieure du vallon de Pral, à plus de 1700 m. d'altitude. On siégea du 15 au 18 août 1533; on confirma les décisions prises l'année précédente, et l'on rédigea à l'adresse des Frères de Bohême et de Moravie, une lettre qui devait remettre les choses au point et effacer l'impression produite par le récit des Barbes Daniel et Jean.

L'assemblée du val Saint-Martin avait-elle été avancée ? En tout cas Saunier qu'y envoyait Farel, arriva trop tard pour y assister. Il était, en effet, parti le 14 août et à Turin, il avait été retenu trois jours par des étudiants, auxquels il annonça l'Évangile. Il trouva dans les Vallées un certain nombre d'entre les délégués au synode, et ceux-ci lui adressèrent des reproches au sujet de « l'imprimerie », c'est-à-dire de la traduction et de l'impression de la Bible. Ils estimaient, si Farel était d'accord, que Saunier devait rejoindre Pierre de Wingle et se consacrer entièrement à cette affaire jusqu'à ce qu'elle fût terminée. Saunier, d'ailleurs, ne fit alors que passer par les Vallées. Il se rendit, en effet, à Gap, auprès de la femme de Gauchier Farel, à Villeneuve lès Avignon, chez Antoine Aloa, à Avignon même, cherchant comment s'employer en faveur de Jean-Jacques Farel, alors emprisonné, et s'efforçant de renseigner le Réformateur sur le sort des siens et sur les événements politiques. Car de Moirans, où il lui écrit, Saunier compte gagner Marseille pour apprendre ce que donnera l'entrevue entre François I^{er} et le pape Clément VII². Saunier paraît ensuite s'être fixé dans les Vallées. En 1534, Froment vint aussi les évangéliser et Olivétan travailler à sa traduction de la Bible, dont la préface est datée : « Des Alpes, 12 février 1535. » C'est le souci de mener à bien cette importante œuvre qui ramena les trois évangélistes dans le pays romand.

Une fois la Bible sortie de presse, en juin 1535, il fallait rendre compte de l'entreprise et remettre un certain nombre d'exemplaires du Livre aux frères du synode vaudois. Dans ce but, le 16 juillet, partirent de Genève une dizaine de personnes, à leur tête Saunier avec Gauchier et Claude Farel. Mais les Peneysans, avertis de leur départ par un espion catholique nommé Rousseau, les surprirent déjà à leur arrivée à Faverges près d'Annecy. Saunier échappa, se cacha dans un champ d'avoine et rentra à Genève. Les autres, qui voyageaient sous le nom de marchands proven-

¹ Les Frères de Bohême et de Moravie aux Églises vaudoises, 25 juin 1533 (*H. III*, p. 63, n° 420). C'est la copie faite pour Farel, et très fautive, qui se trouve à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, et qu'a utilisée Herminjard.

² Adam (Antoine Saunier) à Farel, 22 septembre 1533 (*H. III*, p. 80, n° 426).

çaux, payèrent rançon de treize ou quatorze écus et furent relâchés bien qu'on eût trouvé dans leurs effets « fines bibles, nouveaux testaments et traités de Zwingli ». Ils gagnèrent Turin où les amis des Vallées étaient venus à leur rencontre¹. Saunier et Olivétan, partis quelques semaines plus tard, purent assister, ainsi que Gauchier Farel, au synode de la mi-septembre 1535 à Chanforan et rendre compte de leur travail de traduction et d'impression. Mais, peu après l'assemblée, Saunier tombait aux mains des catholiques, pendant que la persécution sévissait contre les Vaudois de Provence et du Piémont.

Le duc de Savoie avait, en effet, chargé en 1534 Pantaléon Bersour, seigneur de Miradolo, dont les fiefs touchaient au val d'Angrogne, de rechercher les hérétiques dans ses Etats. En Provence, le Parlement d'Aix et l'inquisiteur Jean de Roma sévissaient contre les Vaudois. Bersour recueillit auprès du Parlement d'Aix les noms de nombreux sujets du duc, noms qui avaient été arrachés par la torture aux malheureux prisonniers de Jean de Roma. Bersour dressa une liste des Piémontais suspects d'hérésie et des étrangers qui les avaient assistés, et il fut autorisé par lettres patentes de Charles III (28 août 1535) à se saisir de leurs personnes. Avec cinq cents soudards, Bersour se jeta sur les frontières d'Angrogne, vers Rocheplate, et y surprit quelques hommes qui faisaient la garde. Il y avait parmi eux un certain Jeanet Peiret d'Angrogne, qui rapporta qu'à Chanforan se trouvait M. Farel (c'était Gauchier) et deux autres en sa compagnie (Saunier et Olivétan). Bersour, continuant ses exploits, prit un si grand nombre d'inculpés qu'il en remplit son château de Miradol, les prisons et couvents de Pignerol et l'Inquisition de Turin, où Benoît de Solariis, vicaire de l'inquisiteur, faisait leur procès. C'est ainsi que Saunier et un sien compagnon furent arrêtés et emprisonnés à Pignerol, puis livrés à l'Inquisition de Turin². Ils n'échappèrent au supplice que grâce aux démarches tenaces et énergiques et aux menaces de représailles du gouvernement bernois. Saunier fut libéré en avril 1536, l'année même où le Barbe Martin Gonin, l'intermédiaire le plus zélé entre son peuple et les réformateurs, scellait de son sang, à Grenoble, sa fidélité à l'Evangile.

Cependant, en cette même année 1536, la roue allait tourner et la puissance du duc de Savoie s'effondrer sous les coups de la France et de Berne. François I^{er} s'empara d'une grande partie du Piémont, et spécialement des contrées alpestres, à part la vallée d'Aoste. Or le roi de France s'était attaché, comme son représentant auprès des princes allemands et comme homme de guerre, le comte Guillaume de Furstemberg, fermement décidé pour la Réforme et que servait Gauchier Farel. Ayant, à la tête de ses lansquenets, forcé le Pas de Suze, Furstemberg fut nommé par François I^{er} gouverneur des Vallées vaudoises et il s'employa à protéger ses coreligionnaires. Lorsque Furstemberg dut accompagner le roi à Nice pour la fameuse entrevue entre le pape, l'empereur et François I^{er}, le comte confia son gouvernement des Vallées à Gauchier Farel (printemps 1537). La tradition a conservé quelques

¹ Cl. Dubéron (Claude Farel) à Domeine Franc (Guillaume Farel), 22 juillet 1535 (*H.* III, p. 318, n° 518) et La Grosonière (Gauchier Farel) à Charles d'Aspremont (Guillaume Farel), 24 juillet 1535 (*H.* III, p. 323, n° 519).

² GILLES, *Hist. eccl.*, p. 36-42; *H.* III, p. 351, n° 528 : Les évangéliques de Payerne au Conseil de Berne, 28 septembre 1535; p. 354, n° 529 : Berne au duc de Savoie, 30 septembre 1535. — Avec Saunier furent emprisonnés, puis délivrés, deux Genevois : Philippe et Lullin. Cp. ARCHINARD, *Les édifices religieux de Genève*. IX 64, p. 101.

traits¹ de cette lieutenance de Gauchier Farel, que les auteurs catholiques ont par la suite confondu avec son frère, le Réformateur. Il aurait soulevé les Vaudois contre les comtes de Luzerne, se serait emparé de leur château de la Tour et aurait rudement imposé la Réforme dans la vallée. A son départ pour Genève et Strasbourg (1538), Gauchier Farel aurait laissé à son lieutenant Arnoux le gouvernement de la contrée. Il est possible que cette tradition se rapporte à des faits historiques. En effet, le nouveau lieutenant Arnoux, s'étant montré moins énergique que son prédécesseur, les catholiques relevèrent la tête dans le val d'Angrogne et les Vaudois envoyèrent deux délégués à Guillaume Farel, qui, le 8 mars 1538, écrivait à son frère, « Monsieur le capitaine des Troys Vallées, Gauchier Farel, estant avec Monsieur l'ambassadeur de Berne, Monsieur Diesbach », pour le presser de regagner son poste². Gauchier n'en fit rien, et sans doute pour de bonnes raisons. A la fin de l'été 1538, un protégé de Montmorency, René de Montejean, envahit les Vallées; aidé des seigneurs féodaux, il saccagea les villages et fit de nombreux prisonniers, parmi eux les ministres qui furent enfermés au château de la Tour. Guillaume Farel, par des missives que portait son frère Gauchier, demanda aussitôt l'intervention de Berne, Bâle, Strasbourg et d'autres Etats protestants. Mais, au printemps 1539, un nouveau revirement se produisit : Furstemberg rentrait dans son gouvernement des Vallées, il libérait les prisonniers, punissait les excès de la soldatesque et confisquait les biens

¹ Le peu qu'on sait de cette activité de Gauchier Farel dans les Vallées est tiré des *Mémoires de J. B. Rorengo, seigneur de la Tour* et d'une partie d'Angrogne. L'original est malheureusement perdu, mais un jésuite, vers la seconde moitié du XVII^e siècle, en a inséré des extraits dans un Msc. qui se trouve à Turin à la Bibliothèque royale, et qui raconte ce qui suit : « Un jour de feste que tout le peuple estoit dans l'Eglise Saint-Laurent (le patron d'Angrogne), le curé estant sur le point de célébrer la messe, un homme vestu de rouge — c'estoit Guillaume (!) Farel — avec la botte et l'espée, entre, fend la foule et demande à parler au curé. Celui-ci s'avance et l'eut bientôt reconnu, car le soldat demande des éclaircissements sur quelques points de foy, l'attaque sur les paroles de la consécration et le pousse si vertement, à ce qu'ont dit les vieillards du lieu, que le curé qui n'avoit pas assez de capacité pour se desmêler dut céder, voulant cependant retourner à l'autel. Mais le soldat, l'espée au poing, le chasse de l'Eglise et, l'ayant tourné en ridicule dans l'assemblée, dont plusieurs étaient déjà disposés à s'en défaire, il monte en chaire armé et déclame avec tant de véhémence que le curé n'osa rentrer et quitta les Vallées.

« Cependant Farel ne se sentoit pas sûr tant que les comtes de Luzerne tenoient le château de la Tour qui estoit assez bon. Il pratiqua les principaux et les plus violents des divers villages et, comme les comtes avoient emprisonné quelques-uns qui refusoient d'aller à la messe, il offrit son service aux parents des prisonniers qui assemblèrent secrètement leurs gens. Farel les harangua, s'étonnant qu'ils supportassent ces injustices, et disant qu'il y avoit mérite à supporter autres choses (mais) non qu'on ravit la liberté de conscience. Il déclara en somme qu'il attaqueroit ouvertement le château et, s'il ne réussissoit pas, il aimeroit mieux se plaindre de mauvaise fortune que rougir de sa lâcheté. On l'acclama chef et, ayant donné des ordres pour assiéger le lieu ou estoient les prisonniers, il va attaquer le château et y entre par une bresche, en chasse les comtes et s'érige gouverneur de la place pendant deux ans qu'il remplit les vallées d'exploits, y mettant des personnages pour détruire le Catholicisme et établir la Réforme. Il estoit juge, magistrat, intendant de justice, directeur de ceux qui doutoient. Son métier le plus ordinaire estoit celui de prêchant.

« Son ambition n'étant pas satisfaite là, il alla à Genève et Strasbourg, laissant Arnoux son lieutenant au gouvernement du château. »

Lors d'un procès intenté en 1549 au curé de Luzerne, on lui reprocha de n'envoyer que deux ou trois fois l'an à Angrogne le vicaire qui aurait dû y officier, et de ne rien faire pour entretenir l'église d'Angrogne dont il retirait les dîmes et autres revenus. Les habitants refusent de contribuer aux réparations, soit parce que le curé ne veut rien faire, soit parce qu'ils sont Vaudois.

² Ce document, dont Herminjard n'avait pu faire état, se trouve à GENÈVE, Arch. d'Etat, P. H., 1206. Il a été publié dans le Bull. h. p. fr. de mai 1912 et dans J. JALLA, *Storia della riforma in Piemonte*, Torre Pellice 1914, p. 50.

des comtes Rorengo, dont François I^{er} lui attribua la jouissance. Au reste ce revirement favorable aux Vaudois ne fut que de courte durée. Furstemberg, en effet, sans cesse en butte à la malveillance de Montmorency, quittait bientôt le service du roi et ne pouvait plus rien pour ses protégés.

La trêve de Nice (18 juin 1538) unit au contraire François I^{er} et Charles-Quint dans la lutte contre l'hérésie, et elle garantit pour dix ans l'occupation du Piémont par les Français. Le roi, poussé par son entourage hostile à la Réforme, institua aussi à Turin un Parlement qui siégea dès le 10 octobre 1539 et qui, appliquant les édits royaux, procéda contre les réformés avec la même rigueur que les autres Parlements du royaume. Aussi Farel écrivait-il le 31 octobre 1540 à Calvin, alors à Worms : « Une persécution très grave est intentée aux Provençaux, et les Piémontais que le Roi avait donnés au comte Guillaume de Furstemberg en ont aussi leur part. Tâchez, je vous prie, de leur procurer du secours, si cela est possible ¹. » Quelques jours plus tard, le 18 novembre, François I^{er} lançait, en effet, un édit de proscription contre les Vaudois du Piémont; mais Annebault et du Bellay, qui gouvernaient pour le Roi au delà des monts, rendirent un magnifique témoignage à la fidélité de ces populations envers la France et suspendirent l'exécution de l'édit.

On verra plus loin comment les réformateurs romands, et spécialement Farel, se dépensèrent pour secourir les Vaudois de Provence. Le pasteur de Neuchâtel s'occupera encore souvent, en 1557, en 1561, des Vaudois du Piémont, pour qui il avait une estime et une affection particulières et qui le lui rendaient bien. Guillaume Farel n'a fait qu'une visite aux Vallées, celle de 1532, mais les effets en ont été puissants et étendus. Par lui le premier, les Vaudois du Piémont se sont rattachés à la Réforme et aux Eglises de Suisse. Ils avaient déjà envoyé dès 1532, sinon plus tôt, des ministres, tels Thomas et Louis, se former parmi ces Eglises. Ils firent, par la suite, instruire la plupart de leurs conducteurs spirituels dans les Académies de Lausanne, puis de Genève. Ils adoptèrent donc la théologie et surtout l'esprit du calvinisme, comme aussi son organisation ecclésiastique, qu'ils ont conservée. Ils subsistèrent ainsi, seul groupement réformé de l'Italie, à travers une histoire mouvementée et dramatique, alors que disparaissaient les communautés vaudoises de Provence, de Calabre ou des Pouilles.

Chez eux aussi la personne et l'œuvre de Farel sont justement honorées.

¹ H. VI, p. 345 : « Gravissima persecutio intentata est Provincialibus, imo passim in Galliis, nec sunt expertes Pedemontani, quos Rex dederat Comiti Guillelmo. Si juvari possunt, cura, quaeso. »

CHAPITRE IX

LA CONQUÊTE RELIGIEUSE DE GENÈVE * (1532-1536),

par Charles Borgeaud **.

I. LA PREMIÈRE LETTRE DE FAREL AUX GENEVOIS.

LA première épître de Farel aux Genevois, qu'autrefois on croyait adressée à l'Eglise de Paris, et que les patientes recherches d'Herminjard ont restituée à ses véritables destinataires, les réformés de Genève, est du 26 juillet 1532. C'est une exhortation à persévérer dans la foi en dépit de la puissance des princes et de l'iniquité de ceux qui se réclament de l'Eglise. La République de Berne, à qui les Genevois se sont adressés pour obtenir protection, toute réformée qu'elle est, depuis qu'elle a aboli la messe en 1528, a répondu froidement; elle est sur le point de céder aux intrigues du duc de Savoie et d'abandonner l'alliance jurée en 1526 avec Genève.

« Dieu, dit Farel, prendra sa place et protégera les siens. L'alliance qu'il a faite avec ses fidèles ne sera jamais cassée : ce qu'il a promis il tiendra. Il ne demande point vos biens, mais il veut vous donner un héritage, un royaume, et vous faire bourgeois d'une cité si noble, que vous serez si bien maintenus et aurez tant de libertés et franchises et tant de biens que jamais oreille n'ouït, œil ne vit, ni cœur d'homme ne pensa. »

Farel ajoute, afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens spirituel qu'il donne aux mots « bourgeois d'une cité » :

« Hélas mes frères, vous avez pris tant de peine pour une alliance d'un jour (car mille ans n'est que d'un jour) et pour être maintenus ès biens corporels et qui ne durent rien. Pourquoi ne prenez-vous courage pour l'alliance éternelle, pour pouvoir jouir des biens spirituels qui jamais n'ont fin... ¹ »

* La bibliographie complète de la Réformation genevoise est encore à faire. Les ouvrages consultés pour ce chapitre sont indiqués dans notre BIBLIOGRAPHIE, spécialement sous Genève.

Quant aux documents manuscrits, très nombreux, ils se trouvent dans les Archives et Bibliothèques de BERNE, FRIBOURG, LAUSANNE, NEUCHÂTEL, PARIS (Bibl. d'hist. prot. français) et TURIN, mais surtout à GENÈVE même. Outre quelques collections privées, les principaux dépôts de documents sont la BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, le MUSÉE DE LA RÉFORMATION (Papiers Herminjard) et en premier lieu les ARCHIVES D'ÉTAT, qui renferment, entre autres collections, celles des Manuscrits historiques, des Procès criminels, des Titres et droits de la seigneurie, des Manuscrits généalogiques de GALIFFE, des *Registres du Conseil* (Msc. depuis 1527 et cité ci-après : Reg. Conseil), le Msc. des *Actes et Gestes* et d'autres écrits de FROMMENT, les Papiers Th. DUFOUR, etc.

[** *A la demande de l'auteur, nous reproduisons textuellement son manuscrit.* — COMITÉ FAREL.]

¹ HERMINJARD, *Corresp. des Réformateurs* II, p. 439, n° 387 (désigné dans la suite par H.)

La communauté de réformés genevois à laquelle est adressée la lettre de Farel est sans pasteur. Par ses soins, elle sera bientôt groupée autour d'un évangéliste, bonnetier de son état, qu'on trouve d'emblée en correspondance régulière avec le Réformateur : Guérin Muète, Dauphinois comme lui, et qu'il fera venir l'année suivante à Yvonand, dans le pays de Vaud (1533), puis à Montbéliard et enfin dans le comté de Neuchâtel, comme pasteur en titre.

Avant « maître Guérin », Lambert d'Avignon, le moine franciscain qui allait être le réformateur de la Hesse, a prêché l'Évangile, sinon la Réforme, à Genève, lors de son passage dans la cité épiscopale, au mois de juin 1522, et c'est de cette année, — marquée également par la réception à la bourgeoisie d'un ami et correspondant de Lefèvre d'Étaples et de Capiton, le célèbre Cornelius Agrippa de Nettesheim ¹, — qu'on peut dater les origines du mouvement qui va y changer le cours de l'histoire.

A ce moment, il ne faut pas l'oublier, le duc de Savoie, Charles III, qui vient d'affirmer sa puissance dans la ville qu'il considère comme sienne, est encore l'allié de son neveu le roi de France et, on a des raisons de le croire, il est, comme François I^{er}, favorable à une réforme de l'Eglise établie. Luther lui écrira de Wittenberg, au commencement de septembre 1523, que la renommée lui a appris que le duc de Savoie fait preuve d'une piété sincère, « don très rare de Dieu aux princes du temps présent », et qu'il demande à Son Altesse d'étendre sa protection à ceux qui prêchent l'Évangile dans ses Etats ². Mais Adrien VI, le pape lettré, de qui Erasme a pu espérer la Réforme, est mort subitement, après quelques mois de résidence dans la Rome fastueuse et corrompue de ses prédécesseurs. Jules de Médicis, cousin de Léon X et chancelier de l'Eglise, est devenu Clément VII, à l'issue d'un conclave où le vote des cardinaux était au plus offrant. Pour durer, la Rome des Médicis a fait appel à l'Empire des Habsbourg et, les conseillers de Charles-Quint s'étant déclarés pour elle, tout espoir de réforme du clergé par le clergé lui-même est devenu caduc. Bientôt François I^{er} est vaincu par son rival à Pavie et Charles III se donne au vainqueur. Dès lors le duc de Savoie entreprend de comprimer l'hérésie. La persécution commence dans son duché. Un de ses officiers, Aymon de Lullin, gouverneur du pays de Vaud, nous apprend qu'à Genève, d'où il écrit à son prince en 1526, « un grand nombre de familles de la bourgeoisie sont infectées de cette abominable doctrine ³ ».

L'an d'après, un disciple de Zwingli, le Bernois Thomas de Hoffen, écrit, également de Genève, à son maître qu'il ne réussit pas à augmenter le nombre des confesseurs de Jésus-Christ ⁴. Mais sa lettre établit l'existence du mouvement et, semble-t-il, de la communauté qui a dû se former quelques années auparavant dans cette bourgeoisie cultivée que fréquentaient le médecin Cornelius Agrippa, le juriste Amé Lévrier, et qui lisait sans doute comme eux les écrits de Luther ⁵.

¹ Reg. Conseil, 11 juillet 1522. Agrippa était arrivé à Genève en mai 1521 avec la perspective de devenir médecin du duc de Savoie. Cf. *H.* I, p. 101, note 2.

² *H.* I, p. 152 ss.

³ Amédée ROGET, *Les Suisses et Genève*. Genève, 1864, II, p. 13.

⁴ *H.* II, p. 15.

⁵ Le dossier du procès de Lévrier, retrouvé aux ARCHIVES DE TURIN par M. Victor van Berchem, lui a permis d'établir qu'entre 1521 et 1524, le patriote martyr possédait, lisait et appréciait, comme bien d'autres à Fribourg et à Genève, les écrits de Luther. (Amé LÉVRIER — à l'occasion du 4^{me} centenaire de sa mort [13 mars 1524]. — *Etrennes genevoises*, 1925, p. 21.)

En 1529, l'empereur lui-même mande aux syndics, dans une lettre conservée à Turin, publiée par Gaberel et dont Th. Dufour a rectifié la date :

Nous avons appris que plusieurs prédicants tiennent des assemblées particulières et publiques dans votre cité et sur les pays frontières et propagent les erreurs de Luther, ce qui est toléré par vous. Ces pratiques causent le plus grand détriment à l'Eglise. La majesté pontificale et le pouvoir impérial se trouvent gravement insultés par votre conduite. C'est pourquoi nous vous ordonnons de saisir les dits ministres et de les faire punir selon la teneur des édits les plus sévères. Ce faisant, vous arracherez l'impiété de votre pays et ferez une chose agréable à Dieu et conforme à notre expresse volonté¹.

— De son côté le pape Clément VII fait recommander au duc de Savoie par l'évêque d'Aoste « d'avoir l'œil sur Genève qui se luthéranise beaucoup trop et qu'il faut dompter à tout prix² ».

Le 1^{er} octobre 1531 Farel, dans une lettre à Zwingli, qui devait être la dernière, écrira au Réformateur de Zurich :

« J'apprends que les Genevois s'occupent de l'Evangile. On dit que si Fribourg le tolérerait, ils seraient prêts à le recevoir. Les Bernois ne sont pas aussi zélés pour la gloire de Christ que les Fribourgeois pour les brefs du pape³. »

Mais on est à la veille de la bataille de Cappel (11 octobre), qui va porter un coup terrible à la Réforme en Suisse, et l'on s'explique sans peine la circonspection des Conseils de Berne.

L'occasion du premier éclat naquit en juin 1532. Ce fut, comme à Wittenberg,

¹ Lettre du 22 décembre 1529, ARCHIVES DE TURIN, Genève, catalogue 1, paquet 12, n° 45. Pièce publiée par Gaberel, 2^e édition, I, 101 avec la date erronée du 16 juillet.

² Lettre du 12 juillet 1529. *Ibid.*, Pièces justificatives, p. 32. Dans cette lettre où Pierre Gazzini, évêque d'Aoste, qui est ambassadeur du duc de Savoie à Rome, communique à son prince la recommandation de Clément VII, il rapporte en ces termes ce qu'il a dit au pape de l'état de la Savoie : « J'ai parlé ensuite à Sa Sainteté d'Aoste et de la Savoie qui eussent été absolument pervertis si Votre Excellence n'avait pas fait décapiter douze gentilshommes, principaux auteurs, qui sèment ces doctrines. Malgré cela, il ne manque pas de méchants babillards qui vont répandant encore ces maudites doctrines dans vos domaines, malgré la défense que Votre Excellence a faite, sous peine de rébellion et de mort, de parler d'une semblable secte. »

³ H. H, p. 364. — Il ressort d'un passage d'une lettre de Hugues Vandel à son frère, le syndic Robert, datée de Berne le 21 octobre 1529, lettre communiquée récemment par M. Victor van Berchem à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, que Farel, envoyé à Lausanne dès le milieu du mois, en aurait profité pour accompagner ce magistrat, au retour d'une ambassade, et pour faire une courte visite aux réformés genevois. Cette première démarche est confirmée par un rapport du gouverneur de Vaud au duc de Savoie, daté de Moudon, le 20 octobre 1529, et que MM. van Berchem et Emile Rivoire viennent de trouver aux Archives de Turin. Le baron de Lullin s'exprime en ces termes :

« Le prédicant de Luther, d'Allye [Aigle,] a esté vingt jours à Lausanne sans toutesfoys avoir presché. Mais attendoit ceux qui à ce dernier voyage ont esté de part Genesve à Berne et s'en est allé audit Genesve avec heux. J'ayt heu advis que le commung ne l'a pas accepté, ni voutu permectre de prescher, mais je ne le say pas de vray. Aucuns m'ont dit qu'il s'en estoit retourné en Allye, mays il est bien tout vray que ceux dudit Genesve avoient promis audit Berne de servir la loy de Luther et par le contraire se sont obligés par lectre à ceux de Fribourg. » (Texte relevé à Turin, par M. Victor van Berchem, le 16 mai 1930.)

Le travail des savants éditeurs du tome XI des registres du Conseil de Genève apporte, comme on voit, des documents nouveaux à l'étude des circonstances qui ont précédé l'introduction de la Réforme dans ce qui deviendra la cité de Calvin.

le trafic des indulgences qui le provoqua. Le pape Clément VII avait promulgué un jubilé universel et, pour en couvrir les frais, une émission d'indulgences. Ce « grand pardon » à prix d'argent fut affiché aux portes de toutes les églises. Le 8 juin au matin, qui était un dimanche, les fidèles venus aux offices trouvèrent, en regard de chacun des placards du grand vicaire, une affiche dont l'origine n'était pas douteuse. On sait que le contenu résumait la doctrine luthérienne. Mais aucun exemplaire n'en a été conservé¹.

Devant Saint-Pierre, la foule se presse autour du pilier où l'on peut lire les publications et un chanoine, Pierre Werly, de Fribourg, dans un mouvement de colère, arrache et lacère le placard luthérien. Sur quoi un Genevois, Jean Goulaz, qui est sans doute aux aguets, en sort un double de sa poche et le remet en place. Le chanoine, irrité, lui allonge un soufflet. Goulaz riposte par un coup d'épée qui atteint l'agresseur au bras. L'affaire se terminera devant le Conseil par une indemnité de 25 écus soleil à compter au chanoine — Messieurs de Fribourg ont fait valoir son droit — et un ordre aux deux adversaires d'avoir à se réconcilier par une embrassade, ordre qui est exécuté séance tenante.²

Mais le feu couve sous la cendre. Quelques jours plus tard, le même registre du Conseil nous apprend que le recteur des écoles, un recteur qui a été désigné l'année précédente en la personne de l'humaniste bressan Claude Bigottier, a commencé de lire l'Évangile à ses élèves. Le Conseil des Deux-Cents, auquel quelqu'un s'en est plaint, ordonne « que, pour le présent, le maître des écoles cesse de lire l'Évangile et qu'on prie M. le Vicaire qu'il ordonne que par toutes les paroisses et par tous les couvents on prêche l'Évangile et l'Épître du jour, selon la vérité, sans y mêler aucune fable ni autres inventions humaines, et que nous vivions de bon accord comme nos pères³. »

Si l'arrêté du 30 juin est formulé de telle sorte que chacun y trouve son compte, c'est, on n'en peut douter, que deux des syndics de 1532, Claude Savoie et Ami Porral, ainsi que le secrétaire du Conseil, Robert Wandel, et son adjoint Claude Roset font partie de la communauté réformée qui reçoit des lettres de Farel⁴. En

¹ Reg. Conseil, 4 juin 1532.

² Reg. Conseil, 8, 24 et 30 juin, 25 octobre, 6 décembre 1532.

³ Reg. Conseil, 30 juin 1532 : « *De praedicante Evangelii. Resolutum quod pro praesenti differat magister scolarum legere Evangelium. Et requiratur Dominus Vicarius quod jubeat per singulas parrochiales [ecclesias] et singulos conventus evangelium et epistolam dei, ad veritatem, nullis mixtis fabellis nec aliis inventionibus humanis, praedicari. Et vivamus ut patres unanimes nullis inventionibus adjunctis.* »

L'arrêté ci-dessus ne donne pas le nom du maître des écoles. On a cru qu'il s'agissait d'Olivétan, alors précepteur des enfants du riche marchand Jehan Chautemps. C'est ce qu'a soutenu Roget (l. c. II, 21). Herminjard a montré (II, 425, note) qu'il ne peut être question ici que de Claude Bigottier, nommé recteur des écoles l'année précédente (voir Reg. Conseil, 30 septembre 1531). On peut ajouter, ce qui est vraisemblable au moment où Farel commence à se préoccuper de Genève, que Bigottier, qui paraît lui avoir été envoyé à Neuchâtel, en 1530, par Sébastien Gryphe chez qui il était précepteur depuis deux ans (l. c., II, 298) a sans doute été acheminé sur notre ville par le Réformateur lui-même. Les termes de la lettre du 1^{er} octobre 1531, à Zwingli, suffisent à montrer à quel point Farel est renseigné sur ce qui s'y passe. On sait que Bigottier, à la suite de l'arrêté qui lui interdisait de lire l'Évangile dans les Ecoles, se retira auprès de Farel à Morat. (Voir H. II, p. 473.)

Si Bigottier est venu déjà, de Lausanne à Genève en octobre 1529, avec le syndic Wandel, ils ont pu alors se concerter entre eux pour faire appeler un évangélique au rectorat des écoles.

⁴ Robert Wandel est décédé à la fin de l'année 1532. Le 2 mars 1533, Claude Roset, qui a tenu le registre du Conseil « depuis plusieurs mois qu'il est mort, est chargé de sa succession ». (Cf. H. III, p. 51.)

Les noms des principaux membres de la première communauté des réformés genevois sont connus

tout cas on peut l'enregistrer comme le premier succès officiel du parti religieux qui commence à faire sentir son influence dans le Conseil et, si on le rapproche des édits par lesquels les villes réformées du pays des Ligues se sont engagées, quelques années auparavant, dans une voie nouvelle, on peut déjà y reconnaître le contre-coup de l'adoption de la Réforme par le plus puissant allié des Genevois, la République de Berne.

2. FAREL A GENÈVE EN 1532.

Il est vraisemblable que c'est la teneur de l'arrêté sur la prédication de l'Evangile qui a engagé Farel à passer par Genève à son retour des Vallées vaudoises, où il était allé avec Saunier et Olivétan, prendre part au fameux synode de Chanforan¹. On le voit arriver avec ses deux collègues à la fin du mois de septembre 1532, descendre au logis de la Tour-Perce et aussitôt y tenir des réunions de fidèles. C'est le premier contact personnel. Le témoignage de Jeanne de Jussie qui fait arriver Farel déjà en 1530, croyant qu'il prêche à Saint-Pierre comme aumônier de l'armée bernoise venue pour secourir Genève contre le duc de Savoie, est infirmé par le fait, bien établi, que Farel ne parlait pas l'allemand². L'aumônier en question, qui effec-

par une lettre de Farel à Guérin Muète, datée de Morat, le 18 novembre 1532, et à la fin de laquelle le Réformateur prie son correspondant de saluer « ceux qui ont entre les autres travaillé : le bon frère Claude Bernard, Claude [Salomon dit] Pate, Ami Perrin, Jean Goulaz, Estienne Chapeaurouge, Dominique d'Arlod, Jehan Chautemps, Bezançon d'Adda, Jehan Lambert, François Béguin, Henry Dolen, François Compte, Vandelli [Robert Wandel], le Grec, Joseph, Jean de la Montaigne, Porralis [Ami Porral] et tous ensemble (H. II, p. 461). « Le Grec » est le pseudonyme de Claude Roset. La Chronique de Froment permet d'ajouter à ces noms ceux de Claude Savoie, Jean Sonet, Baudichon [de la Maison neuve] et Claude Genève, ainsi que ceux des premières bourgeoises de qualité gagnées à la Réforme : Henriette Baudichon, Claudine Levét, la bonne grand-mère d'Ami Perrin et quelques autres. D'autres documents nous ont conservé les noms de Philibert de Compois, seigneur de Thorens, Janin de Coligny, Jean Lullin, François Favre (cf. Alex. GUILLLOT, *Les débuts de la Réformation à Genève*, p. 55) et enfin d'Olivétan qui consacra les loisirs que lui laissait sa fonction de précepteur des enfants de Jehan Chautemps aux travaux qui lui ont permis d'achever la traduction de la Bible en une année, de 1534 à 1535, aux Vallées vaudoises (H. III, p. 290). La présence d'Olivétan à Genève est attestée par la Chronique de Froment (*Actes et gestes*, éd. Révilliod, p. 49) et par celle de Michel Roset (éd. Henry Fazy, p. 169). Cf. DOUMERGUE, *Jean Calvin I*, p. 118.

De l'étude qu'il a faite de la correspondance des frères Wandel, M. Victor van Berchem a retiré l'impression que le chef des évangéliques genevois fut, jusqu'à sa mort, le syndic Robert Wandel. Il a trouvé dans deux lettres de son frère Hugues, datées des 20 et 24 octobre 1529, la mention confidentielle d'un projet de « mandement », préparé à Berne pour introduire la prédication de l'Evangile en pays romand, ainsi qu'une allusion au fait que le syndic faisait imprimer « les commandements de Dieu ». Il en conclut que les évangéliques de Lausanne et de Genève avaient formé le projet de gagner simultanément à la Réforme les deux villes épiscopales.

On sait que Farel, envoyé pour la seconde fois à Lausanne, à ce moment, échoua devant l'indécision du Conseil de ville, malgré les lettres d'introduction dont il était porteur, qu'il y revint le 20 novembre, obtenant cette fois de l'autorité civile l'autorisation de prêcher, mais, exclu de toutes les églises paroissiales par l'évêque et le chapitre, il dut se contenter de prêcher « en chambre ».

D'autre part une lettre du comte René de Challant, lieutenant-général du duc Charles III en Savoie, pièce nouvelle que MM. van Berchem et Rivoire ont trouvée aux Archives de Turin, parle d'un prêcheur luthérien à Genève « qui n'ose encor publiquement prescher, mais va de maison en maison ». Cette lettre est datée de Chambéry le 12 novembre. M. van Berchem en infère que ce prêcheur pourrait bien être Farel, venu encore une fois de Lausanne, pendant la première quinzaine de novembre. (Communication faite à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, le 17 mars 1930.)

¹ Cf. H. II, p. 451, 452, 455, notes.

² *Le levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève*. Réimp. de G. Revilliod, Genève, 1853, p. 20.

tivement a prêché l'Evangile dans Saint-Pierre à la garnison confédérée, du 10 au 20 octobre 1530, sur l'ordre de Messieurs de Berne, est le pasteur zuricois Gaspard Grossmann (*Megander*), appelé à Berne en 1528¹.

Lorsque Farel paraît à Genève, en 1532, il n'a d'autre sauvegarde qu'une lettre de recommandation du gouvernement bernois pour le Conseil des syndics. C'est assez pour qu'il y jouisse de leur protection. Mais cela ne lui assure nullement celle du grand vicaire et du Chapitre des chanoines qui, dès qu'ils ont connaissance de son séjour et de son activité missionnaire, le citent à comparaître devant le Conseil épiscopal. Les syndics, lui promettant « foi et fiance », l'engagent à accepter la conférence et à soutenir devant l'autorité compétente ce qu'il prétend enseigner au peuple. Lui-même a indiqué ce chemin dans sa lettre aux « amateurs de la Sainte Parolle », où il leur recommande de s'adresser à la raison : « Ayez gens qui puyssent maintenir ce qu'ilz disent » — ce sont ses propres expressions, — « tellement que ceux ancote qui veulent empescher le bien des âmes soyent convaincus, non-seulement par la Parole de Nostre Seigneur, mais aussy par rayson, laquelle de nul ne peut estre rejectée : c'est quant l'on offre le droict, que si l'on a mal dit, qu'on soit puny, et si l'on ne peut monstrier qu'on aye fallu [failli] en rien, qu'on laysse vivre et qu'on permette ce qui n'est point mal² ».

Le colloque s'engage chez le grand vicaire, Aymon de Gingsins, entre Farel, assisté de ses amis Saunier et Olivétan, et le procureur du Chapitre devant le Conseil épiscopal, entouré de dix chanoines et des deux syndics, Guillaume Hugues et Ami Porral. Mais la partie n'est pas égale. Le procureur, qui a prévenu ses chanoines, n'entend pas qu'on discute les dogmes de l'Eglise au nom de l'Evangile. Les prédicateurs sont là pour être censurés comme séducteurs du peuple, trompettes de sédition et, lorsque Farel se déclare envoyé de Jésus-Christ pour faire entendre sa parole de vérité, il est interrompu par des menaces de mort. C'est un jugement qu'on prépare. Le prononcé de l'official, Messire Guillaume de Vegio, protonotaire et professeur en droit, adouci par l'intervention des syndics, conclut seulement à l'expulsion immédiate de la ville, sous peine de mort. Et, comme les condamnés protestent et hésitent à sortir au-devant d'une foule de prêtres armée et menaçante, ils sont mis dehors par les chanoines à coups de poing et à coups de pied. Ce n'est que grâce à la conduite que leur font les deux syndics, accompagnés du guet, qu'ils peuvent regagner leur logis, Farel esquivant au passage un coup d'épée du chanoine Werly, dont un syndic retient le bras au bon moment, et un coup d'arquebuse qui fait long feu.

On avait ameuté la rue. Les fugitifs, nous dit Froment dans sa Chronique, ne durent qu'à la protection énergique du syndic Guillaume Hugues de pouvoir s'échapper par le lac avant d'être écharpés³. Il ajoute que les Genevois qui leur firent la conduite, au nombre de quatre, étaient Ami Perrin, Claude Bernard, Jean Goulaz et Pierre Verne. Le registre du Conseil ajoute à cette indication que les frais de la traversée, vingt florins, avaient été avancés par Claude Salomon, orfèvre, « à notre

¹ H. III, p. 218, note, et 417.

² H. II, p. 440 ss.

³ Froment, renseigné par Farel, parle des deux syndics Hugues et Balard. On sait que Balard était alors non pas syndic, mais lieutenant de la sommaire justice. C'est probablement comme tel qu'il assistait le premier syndic. Le second syndic présent était Ami Porral.

instigation » et qu'ils furent remboursés sur l'ordre du Conseil par Claude Bernard, receveur des extentes¹.

Une autre source officielle de renseignements, jusqu'ici oubliée et sur laquelle une note manuscrite de Théophile Dufour a attiré mon attention, est un procès-verbal de la comparution de Farel et de ses deux collègues le 3 octobre devant le Conseil épiscopal, procès-verbal conservé dans l'un des deux registres de la Cour du vicariat, les volumes de 1531 et 1532, restés aux archives de Genève lorsque les chanoines ont emporté les autres. On n'y trouve pas, cela va sans dire, les détails fournis par les fugitifs à Froment, lorsque ceux-ci le rejoignirent sur terre de Berne; mais ce texte permet de constater l'exactitude de son récit quant à l'essentiel : l'expulsion immédiate prononcée par le Conseil sous peine de mort. L'arrêt, qui est donné, porte : Il a été enjoint aux Luthériens susnommés (Farel, Saunier et Olivétan) de vider cette ville sur-le-champ, dans l'espace d'une heure, sous peine de la vie. Et le Conseil a ajouté que, sous la même peine, il interdisait aux dits luthériens d'entrer de nouveau dans la ville. Ce procès-verbal se termine brusquement par la mention d'une protestation des condamnés, qui demandent qu'on leur dise la raison d'un tel ordre, à défaut de quoi ils ne partiront pas. C'est à la suite de cette résistance, probablement prévue, qu'a dû se produire la scène de violence rapportée par Froment².

¹ Reg. Conseil, 8 novembre 1532.

² *Consilium episcopale tentum super materia sectae leutherianae contra Farellum & suos socios seu complices.* — In Venerabili episcopali consilio existentibus infra nominatis mandato Rev. d. Vicarii ex deliberatione consilii vocatis per me infrascripti et ipsi personaliter coram memoratos reverendo dom. Vicario & consilio interrogati, responderunt organo Guillelmi Farelli videlicet : quod esset nominis et cognominis videlicet Gs. Farellus vapensis diocesis, et qui est ille Guillelmus Farellus de quo fit sermo publicus qui apud Alium et Moratum et Bernam [et] Basiliam predicavit et quod ad hos fines declinavit cum suis infrascriptis sociis, occasione eandem doctrinam in hac civitate tandiu Christo suo placuerit predicando, et quod jam heri incepit sacram scripturam interpretari et verba Christi nuntiare ora prandii, et post cenam non nullis illum audire volentibus. Et interrogatus si sit graduatus aut aliquem ordinem ecclesiasticum susceperit, respondit quod non, licet studierit Parisiis nec vellet aliam habere gradum nec ordinem nisi sibi datum a Christo suo.

Interrogatus a quo habuerit licentiam in hac civitate predicandi et sacram scripturam interpretandi. Respondet se non habuisse nec habere velle, quoniam sibi sufficit preceptum sibi datum a Christo suo mandatis : *Ite et predicate Evangelium omni creature*. Interrogatus si unquam intraverit religionem et emiserit professionem alicujus religionis approbate. Respondet quod non et quod non vellet habere aliam quam suscepit in prima instructione baptismi.

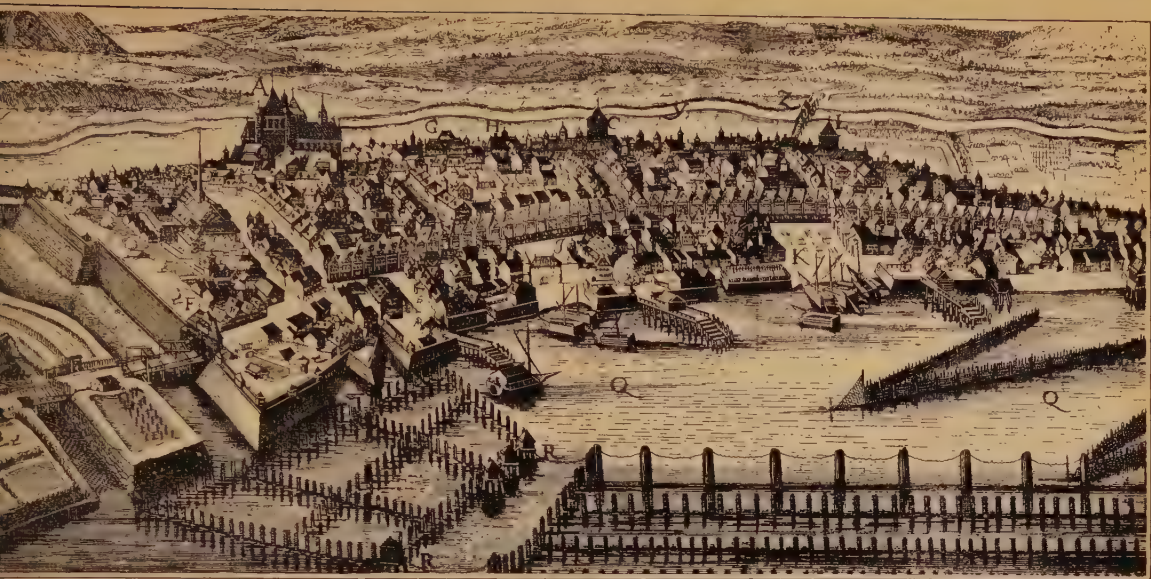
Interrogatus quare presumpsit predicare sine auctoritate reverendissimi D. nostri Episcopi et principis aut ejus reverendi D. Vicarii et locumtenentis. Respondet non indigere alia auctoritate et quod Christus nullum in terris habet vicarium. Et quod infrascripti duo socii similiter ad hos fines venerunt, et qui similiter interrogati dixerunt se ad hos fines venisse et nullum gradum nec ordinem suscepisse nisi a Christo suo.

Nomina horum qui interfuerunt in consilio predicto et pro parte consilii Episcopalis :

Rev. D. Aymon de Gingino Vicarius, Guillelmus de Vegio officialis, Johannes de Fabrica advocatus, Johannes Amici et Ludovicus Machard — et pro parte venerabilis capituli Ecclesiae Gebenn. Rev. D. Jacobus de Biolla, Franciscus Goyeti, Conradus Hugonis, Petrus Bollardi, Carolus Magni, Petrus Verly, Claudius Grueti, Hugonius de Orseris, et Thomas Vandelli, Canonici Gebenn et Andreas Verdeti, Protonotarius, — et pro parte Consilii Civitatis nobiles Guillelmus Hugonis et Amedeus Porralis consindici.

Nomina aliorum dominorum Leutherianorum : Antonius Saunerius, loci Moyren Gratianopolitanaensis diocesis, Petrus Ludovicus Olivetanus.

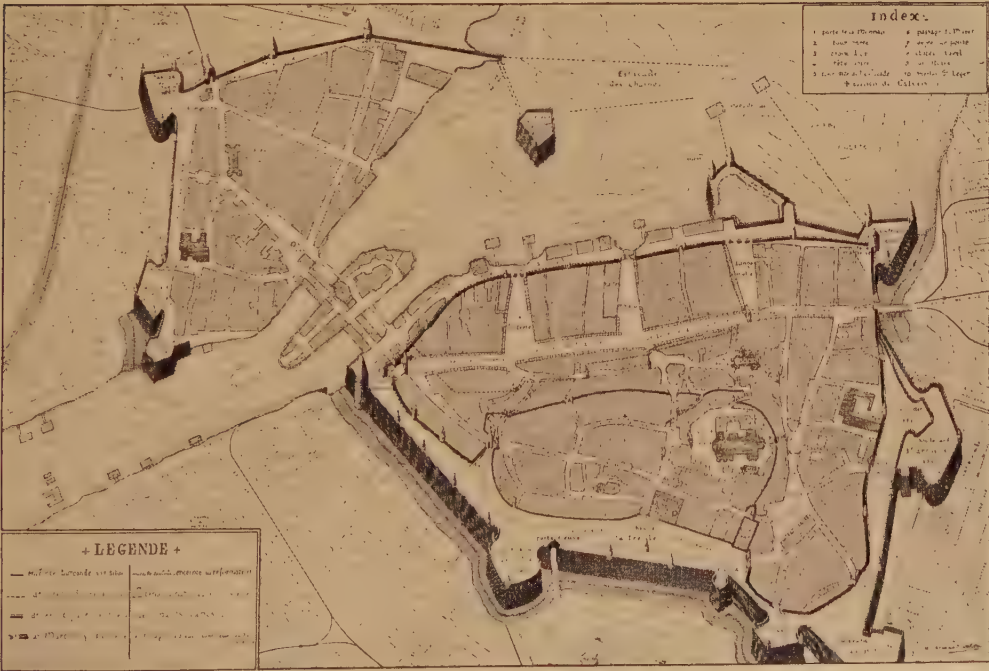
Bamprimentum contra Guillelmum Farellum et ejus complices lutheranos. — Ex arresto et ordinatione Venerabilis Episcopalis Consilii et dictorum Dominorum Canonorum ac nobilium sindicorum fuit supranominatis Leutheranis preceptum hanc civitatem per eos vacuari debere infra unam horam proximam sub pena vite et non ingredi de ceteri civitatem hujusmodi sub illa pena, qui non consentierunt petendo sibi declarari causam quare vacuare debeant alias se non vacuare protestantur. » (GENÈVE, Arch. d'Etat, *Registres de la Cour du Vicariat*, 1532, f° 238 ss.)



A. Cathédrale de St-Pierre. B. Madeleine. C. St-Germain. E. Hôpital. F. Porte de Rivé. G. Hôtel-de-Ville. H. Arsenal. J. Molard. K. Fusterie. L. Tour de la Tertasse. Q. Rhône. R. Chaines fermant le port. Y. Arve. Z. Pont d'Arve.

VUE DE LA VILLE DE GENÈVE AU XVII^e SIÈCLE

D'après Doumergue, « Jean Calvin ».



PLAN DE GENÈVE AU XVI^e SIÈCLE

Reconstitution. D'après Doumergue, « Jean Calvin ».

Les syndics présents, Guillaume Hugues et Ami Porral, ont fait ce qu'ils ont pu pour calmer les esprits, mais ils n'ont fait exécuter la sentence que deux jours plus tard. Les Luthériens ont encore prêché et parlé « en s'en allant parmi la ville ». Les chanoines en ont évidemment conçu un grand ressentiment et peut-être l'impression que Guillaume Hugues allait, comme ses collègues Porral et Claude Savoie, ce dernier alors en mission à Berne et à Fribourg avec le syndic Dumollard, embrasser le parti de la Réforme, ce qui eût mis contre eux la majorité des magistrats. Il est impossible de rien affirmer sur ce point, mais on doit constater qu'à partir de ce mois d'octobre 1532, des choses extraordinaires se passent dans le gouvernement de la cité; on n'en a encore ni signalé, ni suivi la trace dans le registre du Conseil.

Le 24 octobre, on parle au Conseil, mais sans prendre de décision, de demander aux prêtres de trouver parmi eux la somme nécessaire à désintéresser les Bâlois d'une avance faite au trésor de la ville. Le lendemain, Guillaume Hugues paraît à l'Hôtel de Ville pour la dernière fois. Le surlendemain, on y annonce que le grand vicaire a excommunié les syndics, pour un acte qu'il estime usurpatoire de la juridiction épiscopale dans le domaine civil, mais qui est hors de proportion avec la punition prononcée (27 octobre), communication que le Conseil des Deux-Cents, aussitôt convoqué à son tour, refuse d'entendre (28 oct.). Le 29 octobre, un syndic, Claude Savoie, quatre conseillers et le trésorier sont seuls présents « à cause, est-il spécifié, de la maladie et de l'absence des autres », *propter egritudinem et absentiam aliorum*. Le 31 au matin, on annonce que le Deux-Cents doit être réuni pour ratifier la présentation au Conseil général d'un successeur à Guillaume Hugues « qui est décédé la veille ¹ ». Le premier syndic a soudain été emporté par un mal mystérieux, signalé au Conseil sans aucun commentaire.

Il est difficile de ne pas rapprocher cette série d'événements singuliers, indices d'un état de tension aiguë dans les rapports entre la bourgeoisie et le clergé de Genève, de l'expulsion, survenue au commencement du mois, de Farel et de ses amis.

Sur le frêle esquif, quittant le port du Molard pour gagner la rive vaudoise dans la brume matinale du 5 octobre 1532, se sont éloignés, avec l'aide de quelques fidèles et grâce à la protection des syndics, les trois hommes qui représentent dans le pays romand le savoir et la foi de la Renaissance. Chassés de Genève par le clergé et la noblesse de Savoie, qui veulent y maintenir une domination ébranlée, ils reviendront, avant qu'il soit longtemps, sous l'égide de Berne, et y deviendront les champions de la bourgeoisie et du peuple. Ce sera alors au Chapitre et aux tenants du passé d'en sortir.

3. FROMENT AU MOLARD.

Rentré à Orbe, le correspondant français de Zwingli ne se désintéressa point de Genève. Il resta en relations suivies avec la communauté de luthériens qui s'y était formée et comprit bientôt qu'il était inutile de chercher à convaincre les chanoines de Saint-Pierre de la nécessité d'une réforme qui menaçait leurs privilèges. C'était au peuple lui-même qu'il fallait parler et pour cela il devenait nécessaire de

¹ Reg. Conseil, *ad diem*.

mander à Genève un nouveau missionnaire qui n'éveillât point l'attention du Conseil épiscopal. Dans ce but, Farel envoya son jeune secrétaire Froment (un autre Dauphinois, qu'il avait d'abord installé comme pasteur à Yvonand, près d'Yverdon) ouvrir une salle d'école aux Rues Basses de la Croix-d'Or. L'école prospéra et bientôt Froment qui, après ses leçons, lisait et expliquait l'Evangile à un auditoire de tout âge de plus en plus nombreux, — c'était alors une des tâches du maître d'école que de faire à ses élèves des lectures édifiantes, — bientôt Froment était conduit par ses auditeurs au Molard, la place voisine, où on le faisait prêcher du haut d'un banc de poissonnière. Ce sermon en plein vent, sur le texte de Saint-Matthieu : « Donnez-vous garde des faux prophètes... » est le premier acte public de la Réformation genevoise. On était au début de l'an 1533.

La place du Molard était alors un port intérieur, creusé jadis pour les barques qui amenaient par le lac les produits du pays des Liges, aux halles genevoises. Sur les rives où les bateliers attachaient leurs amarres et débarquaient leurs cargaisons s'assemblaient le peuple des artisans, les bourgeois des Rues Basses et ceux de Saint-Gervais. La Bibliothèque de Genève possède un manuscrit du XVI^e siècle où l'on trouve le récit de cette scène populaire, adressé selon toute probabilité par Froment lui-même à son maître et reproduit plus tard, en termes moins frappants, dans la chronique que le Conseil ne lui permit pas de publier :

« ... Froment ne cherchait autre chose que de prescher en public, afin qu'un chascun pût juger de sa doctrine. Or luy, estant monté sur un banc, hommes et femmes se escriaient encores plus fort luy disant : « Presche nous, presche nous la Parole de Dieu. » auxquels il répondit : *« C'est aussi celle qui demeure éternellement et donne vie éternelle à ceux qui croient. »* Puis il leur fit signe de la main qu'ils fissent silence et, après qu'ils se furent tus, il les exhorta d'invoquer Dieu en leur cœur suivant ses parolles et, après que tous se furent mis à genoux, il esleva sa voix afin que chacun l'entendît et commença son presche par la prière ¹. »

Cette prière, ainsi enseignée publiquement au peuple de Genève, c'était l'oraison dominicale dans le texte vieux français de la liturgie de Farel, tel qu'on peut le lire gravé au centre du monument international récemment élevé aux Bastions.

L'assemblée du Molard fut troublée par une injonction du sautier du Conseil, Pétremand Falquet, qui vint en personne interdire le prêche, injonction à laquelle Froment eut le tort de ne pas donner suite, et par une incursion des chanoines accourus en force de la ville haute par la Madeleine pour disperser le peuple.

Mais le levain de la Réforme continuait à fermenter dans les couches profondes de la population genevoise, chaque jour plus irritée contre un clergé ignorant, contre des moines qui ne respectaient plus les règles de leurs ordres, contre l'évêque Pierre de la Baume devenu, dans Genève, l'instrument du duc de Savoie, comme son prédécesseur, et bientôt on y trouve un parti populaire de luthériens, unis aux Eidguenots qui ont fait appel aux Suisses contre le duc Charles III. De l'autre côté sont les partisans de l'évêque, qu'on appelle les *Mamelous*.

La majorité des Conseils, profondément divisés sur la question religieuse, espère que l'autorité ecclésiastique se ralliera à son point de vue, qui est de maintenir l'or-

¹ O. PERROT, *Vie de Farel*. Copie de Genève, p. 181, verso.

dre dans la ville, à teneur de l'arrêté du 30 juin 1532, et ordonnera de ne prêcher dans les églises et les couvents que l'Evangile. Mais cet arrêté, pris au lendemain de l'affaire des placards, ne saurait avoir l'assentiment du grand vicaire et surtout il n'est pas possible à ce dernier d'y donner suite sans encourir la disgrâce de l'évêque et du pape. Alors le Conseil des Deux-Cents est sollicité d'y veiller lui-même. Comme les cordeliers du couvent de Rive ont fait venir un moine de leur ordre, Christophe Bocquet, qui prêche l'Evangile et que tous vont entendre volontiers, le Conseil décide de le retenir (2 janvier 1533). Ce qui lui vaut une lettre menaçante de ses bourgeois de Fribourg¹, laquelle l'oblige à congédier le prédicateur suspect².

4. L'APPEL AUX BERNOIS.

Les premières interventions des Fribourgeois, fondées sur la combourgeoisie qui les unit à ceux de Genève et qu'ils menacent de rompre s'ils apprennent que ceux-ci se font luthériens³, suggèrent aux réformés d'en appeler de leur côté à Messieurs de Berne, que le même traité unit aux Genevois depuis 1526, et d'obtenir par leur protection la liberté du culte évangélique. C'est également ce que leur conseille une lettre de la communauté de Payerne, qu'Herminjard estime devoir attribuer à son pasteur qui est alors Saunier⁴, et c'est ce qu'ils font, sans avoir auprès du Conseil de Berne le même succès que leurs correspondants. Les Bernois sont en négociations avec le duc de Savoie et trouvent le moment mal choisi pour agir à Genève comme ils en sont priés. A la place de son gouvernement, Farel a pris la plume et rédigé l'épître qu'on a vue aux luthériens genevois et dont le but est de rendre courage à la communauté déçue. Puis, afin de leur prouver qu'il ne s'en tient pas aux bonnes paroles, il est venu à eux en septembre 1532, avec Saunier. On peut supposer qu'Olivétan, qui l'a accompagné au synode de Chanforan et qui revient à Genève avec lui, n'est point étranger à l'intérêt qu'il a pris aux choses de la cité.

Au printemps de 1533, les Conseils de Berne seront mieux disposés et, cette fois, accessibles à une requête genevoise. Les violences dont Farel, malgré leur recom-

¹ H. III, p. 15 ss et 17 ss.

² Décret du 2 janvier 1533 : « Parce que plusieurs demandent la parole de Dieu, ordonné que celui qui a prêché le dernier advent au couvent de Saint-François de Rive, nommé Christoffe Bocquet, lequel presque tous ont agréable et entendent très volontiers, à ce qu'on dit, soit retenu pour prêcher jusques au Carême prochain aux dépens des sept curés de la ville : et si les Dominicains de Palais ne se pourvoyent pas d'un prédicateur de la Parole de Dieu qu'il demeure tout le carême : cependant qu'on leur die un mot afin qu'ils y pourvoyent du mieux qu'ils pourront. »

« ... Le 13 janvier, en Conseil des Deux-Cents, ordonné qu'on parle encore à Monsieur le vicaire général qu'il ait soin que les sept curés donnent au religieux qui prêche ce qui est nécessaire pour son entretien : s'il se refuse que les syndics y pourvoyent et on verra qui supportera ces dépens. »

9 février. « On lut des lettres de Messieurs de Fribourg touchant le prédicant. Ordonné de leur récrire que nous n'entendons pas de soutenir aucun prédicant luthérien, et que nous ne voudrions pas encourir leur indignation pour un Cordelier; et que quand leurs gens viendront, ils verront qu'ils ont sujets d'être contents. »

« Ordonné qu'on laisse aller le prédicateur qui a prêché l'Advent là où il est demandé pour prêcher, et qu'on luy face présent de 3 escus d'or. »

³ Reg. Conseil, 25 juillet 1532.

⁴ Les évangéliques de Payerne à ceux de Genève, 9 juillet 1532. (H. II, p. 426, n° 384.)

mandation, a été victime sont pour eux un juste sujet de plainte. De nouveaux estrifs ont mis aux prises luthériens et chanoines. Depuis le sermon de Froment qui les a obligés à descendre au Molard pour l'en faire chasser, ceux-ci vivent en armes. Leurs épées sont cachées sous leurs robes. Ceux-là ne quittent pas les leurs, tandis que d'ailleurs le Conseil s'évertue à décréter la paix.

Deux luthériens prennent alors sur eux d'aller solliciter eux-mêmes le secours de leurs combourgeois. C'est Claude Salomon, riche fabricant d'orfèvrerie, conseiller aux Deux-Cents, qui a failli être victime, chez le vicaire de la Madeleine, d'une discussion théologique au cours de laquelle les prêtres ont fait sonner le tocsin, et c'est Baudichon de la Maisonneuve, son confrère drapier, capitaine du quartier où est la rue des Allemands. Ils partirent secrètement pour Berne au commencement de mars. Leur chemin passait par Payerne. Il est vraisemblable que, s'y étant arrêtés pour consulter leurs coreligionnaires, ils y rencontrèrent en conférence Farel, alors pasteur à Morat, mais constamment en tournée dans le pays, et Viret, qui remplaçait Saunier, avant d'être appelé lui-même à Neuchâtel¹. En effet, le texte non daté de leur requête, qui a été conservé aux archives bernoises, est de la main de Viret et se trouve au verso d'un feuillet qui porte, de la main de Farel, une instruction, également sans date, sur la manière de distribuer la « Cène de Nostre Seigneur² ». On peut supposer qu'étant partis à l'improviste « sans avoir demandé conseil à personne », comme ils l'ont dit eux-mêmes, ils ont eu, en route seulement, l'idée de prendre les instructions de Farel, à la fois sur la liturgie à suivre pour la Cène de Pâques, que Guérin Muète devait distribuer pour la première fois le 10 avril suivant, et sur le meilleur moyen d'aborder les Bernois. Farel, après avoir griffonné, de son écriture fine et heurtée, sa note liturgique, a dû tendre la plume à Viret, son jeune collaborateur, pour qu'il note au verso les articles à soumettre à Messieurs de Berne³.

La démarche fut couronnée de succès. Le 25 mars, on recevait à Genève une lettre très ferme des Avoyer et Conseils, protestant à la fois contre les violences auxquelles les chanoines s'étaient portés contre Farel et ses compagnons et contre les entraves mises à la prédication de l'Evangile. « Veuillez permettre, y est-il dit, que la vérité ayt lieu et que soit licite et loysible que ceulx qui en vostre ville veulent parler et vivre selon le saint Evangile de Jésus-Christ, que cela puissent fayre, sans être molestés ni affligés, et que la Parole de Dieu soit libéralement annoncée⁴. »

¹ H. III, p. 449 et 455, notes.

² H. III, p. 28, note.

³ Le fait que les articles retrouvés aux archives de Berne ne portent ni suscription mentionnant les évangéliques de Genève, ni date, ni signature, montre bien qu'il s'agit d'une pièce de fortune, rédigée sur la demande et d'après les dires des deux Genevois au cours de leur voyage précipité. De l'existence de ce document, on a tiré la conclusion que Viret était venu à Genève dès le commencement de 1533. (H. III, p. 29, note, BARNAUD, *Pierre Viret*, Saint-Amans, 1911, p. 68.) Aucun autre texte ne confirme cette hypothèse, qui n'est pas indispensable pour expliquer son existence. Et s'il fallait l'adopter, on ne s'expliquerait pas pourquoi Viret, étant à Genève, se serait servi d'un feuillet de Farel, manifestement destiné aux Genevois, pour écrire des articles à soumettre aux Bernois.

Si d'autre part on devait supposer que la page des articles en question, préparée à Genève, a été portée à Farel, qui en aurait utilisé le revers pour sa note sur la Cène, on serait obligé d'admettre, non seulement qu'il n'y attachait pas d'importance, mais qu'il n'avait rien trouvé à y ajouter ou à en retrancher dans l'intérêt de ceux qui venaient le consulter. On échappe au contraire à toute difficulté d'interprétation des articles rédigés pour Messieurs de Berne, si on les suppose dictés par Farel à Viret, d'après les indications de Claude Salomon et de Baudichon de la Maisonneuve.

⁴ H. III, p. 33.

5. LES TUMULTES.

Ainsi débute l'intervention bernoise qui doit décider du sort de la Réforme dans Genève. Elle y soulève une tempête. Le Petit Conseil, qui a convoqué le plus grand Conseil des Soixante pour décider de la réponse à faire, est assailli par une troupe nombreuse et menaçante, conduite par les chefs du parti des chanoines : Thomas Moine, Barthélemy Faulchon, André Maillard, Perceval de Pesmes, François du Crest. Le premier expose « que nonobstant l'édit de vivre unanimement et de demeurer tous frères en une même loy et foi, quelques-uns s'efforcent de semer une autre loi et la discorde et qu'ils ont appris qu'il y en a qui s'en sont allés à Berne et ont informé Messieurs de Berne en sorte que les dits seigneurs de Berne ont écrit d'une manière qui trouble toute la ville ¹. » Il conclut en demandant les noms des traîtres et leur punition. Le Conseil congédie à grand'peine les manifestants. Ils se plaignent d'être injuriés par leurs adversaires, qui les appellent « papistes et pharisiens », et bientôt la ville est en armes.

Le 28 mars, comme le Conseil des Soixante est assemblé, on vient l'avertir que des bandes se forment, l'une autour de Saint-Pierre, l'autre en la maison de Baudichon de la Maisonneuve dans les Rues Basses. Les syndics sont envoyés à Saint-Pierre. Alors qu'ils font leurs défenses à ceux qui s'y trouvent et qu'ils entendent Pierre Vandel, frère du défunt secrétaire du Conseil et Jean Goulaz, venus du bas de la ville au nom des luthériens, l'un des secrétaires de l'évêque, Jean Portier, frappe Vandel d'un coup de poignard dans le dos. Presque aussitôt on entend sonner le tocsin « ce qui fit, lit-on dans le registre du Conseil, que presque tout le peuple courut de toutes parts en armes, sans savoir pourquoi ».

C'est le tumulte que la Chronique de Froment appelle, par une erreur qu'Hermijard a relevée, le « tumulte du vendredi saint », et qui a gardé ce nom ². Il semble établi qu'il fut provoqué de propos délibéré par les prêtres qui, pour la seconde fois, faisaient sonner le tocsin contre les réformés.

Après deux jours d'angoisses, au moment où la bataille est sur le point de s'engager entre ceux des Rues Basses réunis sous le commandement de Baudichon de la Maisonneuve et ceux qui descendent de la haute ville avec du canon, sous la bannière de Perceval de Pesmes, une trêve est négociée par des marchands de Fribourg en tournée; les syndics reçoivent des otages de l'un et de l'autre parti, et l'on s'accorde, le 30 mars, en Conseil des Deux-Cents, sur la base d'articles de paix dont la publication sur les places ramène le calme pour un peu de temps ³.

¹ Reg. Conseil, 26 mars 1533.

² En 1533, le Vendredi saint tombait, quinze jours plus tard, sur le 11 avril. (*H.* III, p. 39.)

³ Reg. Conseil, 30 mars 1533.

« Die Dominica trigesima martii 1533. — Nobiles sindici quatuor; Claudius Chast. Neuf, lieutenant, J. Balard, Jo. Philippe, Franciscus Fabri, Ma. Carreri, A. Chap. Ro. Luc. du Fort, C. Savoye, Bo. Offischer, A. Chicand, A. Bandière, A. Lect, F. Rey, thesaurarius.

Consilium ducentenarium. ... Nobiles Mi. Sept. Jo. Lullin, Ste. Chap. Ro., r. a. Franciscus Goyet, Jo. Malbosson, Jo. de Pesmes hostagarii et in hostagium dati, ex resolutione consilii venerunt et sederunt in consilio.

Tandem fuit processum ad modum componende pacis coram cunctis et inter cunctos. Factis ex

Mais le parti qui s'appelle « les bons chrétiens » et que Jeanne de Jussie oppose aux « canailles », parti qui défend non seulement ce qu'il considère comme l'orthodoxie chrétienne, mais une situation privilégiée, des bénéfices ecclésiastiques menacés, a un plan qui apparaît clairement à mesure qu'on avance dans la lecture des sources : étouffer, à la faveur de l'émeute et du sang versé, les revendications qu'il redoute. C'est ce qui explique l'état d'insurrection dans lequel il s'efforce de maintenir la ville. L'année 1533, qui a débuté par une élection de syndics ennemis des nouveautés, est pour les Genevois l'année du tocsin. On l'a sonné le 1^{er} janvier. On l'a sonné le 28 mars. On le sonne encore le 4 mai. Cette fois, c'est le signal de ce que les Chroniques ont enregistré sous ce nom : « La seconde Emotion ».

Au soir du dimanche de Jubilate, « entre jour et nuit », les militants des deux partis se sont réunis pour causer de leurs affaires, les luthériens autour d'Ami Perrin et de Pierre Vandel, au Molard, du côté de la Croix-d'Or, où sont les boutiques des chapeliers, leurs adversaires autour de Perceval de Pesmes, également au Molard, mais devant les Halles, du côté de Longemalle. On paraît s'être provoqués en paroles, même avoir mis la main à la garde des épées en manière de menace, d'une berge à

resolusione demonstrationibus hincinde, Deo juvante dante, concordite et unanimiter fuit resolutum, quod hodie, sumpto prandio, quilis et capitaneus hujus civitatis debeat congregare suos disennarios et per disennarios ceteros homines sue dictionis tam illos monere ad pacem eisdemque demonstrare suos defectus et legere hujus consilii resolutionem (52) de componenda pace factam, que hic inferius per tenorem describitur, cujus etiam duplum conceditur e. d. vicario, ut suos presbiteros adviset ut bene vivant. In cujus universalis civium firmate pacis signum cras fiant processiones per civitatem devote.

Resolutionis predictæ tenor est : « Au nom de Dieu, créateur et rédempteur, père et fils et saint Espiry, Amen ! Est pour bien de paix résolu : Que toutes ires, rancunes, injures et malveillances estans entre aucuns de nos concitoyens, bourgeois et habitans, tant ecclésiastiques que séculiers, tant batteries que oultrages et reproches faicts d'ung cousté et d'autre soyent totalement pardonnés.

« Item que iceux citoyens, bourgeois et habitans et toute la généralité de la cité, de quelque estat et condition qu'ils soyent, doibgent des icy en avant vivre en bonne paix et union soubt l'observance de commandemens de Dieu et ainsy que avons vescu par le passé, sans faire nouvelleté quelconque, ny de parole ny de faict, jusque que à ce que generalmente soit ordonné de vivre oultrement.

Item que nul ne soit osé ny si hardy parler contre les saintz sacrementz de l'Eglise, mais en ceste chose soit chascung laissé en sa liberté selon sa conscience, sans soy reprocher l'ung à l'autre, soit ecclésiastique ou laïc, chose que soit.

Item que nul ne soit osé ny si hardy de prescher sans licence du supérieur et de messrs les sindicques et conseil, et que le prescheur ne doibge dire chose qui ne soit prouvée par la sainte escripture.

Item que nul ne soit osé ny si hardy de manger de chair le vendredi ny le samedi ; ny faire aultre chose qui puisse scandaliser son prochain et frere crestien.

Item que nul ne soit osé chanter ny faire chanter chanson les ungs des aultres, ny touchant la foy et la loy.

Et à cette fin que la paix et union de toute la cité puisse durer perpétuellement, Dieu aydant, un chascung tant en general que en particulier levera la main en faisant le serement a Dieu, de observer l'appointement sus escript, sus poenne de soixante solz et de estre mis en prison trois jours au pain et à l'eau ; pour la tierce foy sus peine de soixante solz et de estre banny de la ville, pour ung an et jour.

Item que nul ne soit osé ny si hardy que de renouveler ny faire débat, noise, émotion qui soit contre l'accord, paix et appointement sus faict, sus poenne d'estre puny à la forme de la crie vendredi dernier passé faicte.

Item que gens mariés doibgent cecy à leurs femmes et enfans notifiez, affin que ils n'y contraignent, sus poenne d'estre chastiés pour eulx de la poenne pécuniaire punis. »

« Premissis actis hostagiarii fuerunt hincinde liberati et restituti.

Tandem prandio sumpto, civibus subitis suis capitaneis reductis et congregatis, nobiles domini sindici articulos predictos ex resolutione consilii publicaverunt in plateis et locis communibus populo audiente, Deo et consilio gratulante, ac Dominum Deum de tali pacis compositione laudante. »

(Copie faite par M. Emile Rivoire pour la publication des Registres du Conseil.)

l'autre du port intérieur qu'est encore le Molard, à cette époque, puis s'être entendus pour noyer la querelle dans un tonneau de vin du pays. Mais soudain, comme on allait vider le verre de la réconciliation, on vit descendre de la Madeleine, très échauffé, un parti de chanoines brandissant leurs armes, « Messire Pierre Werly de Fribourg et Messire Jaques de Biollée » à leur tête, criant : « A moi les bons chrétiens ! » et frappant autour d'eux de telle sorte qu'un des luthériens, Claude Bernard, fut blessé grièvement par Werly d'un coup de taille sur la tête. En même temps retentit le tocsin qu'on sonnait à toute volée à Saint-Pierre, où le gros du parti des chanoines était réuni et où le sang coulait encore; trois luthériens du Bourg-de-Four, qui essayaient de traverser la place pour rejoindre leurs amis dans le bas de la ville, y étaient frappés; l'un d'eux, littéralement couvert de blessures.

Le tumulte, cela va sans dire, reprit de plus belle au Molard. Les luthériens, qui y étaient les plus nombreux, eurent le dessus et le chanoine Werly, blessé à son tour, prit la fuite avec les siens, après que le syndic Jean Coquet, venu pour apaiser la querelle, eût été frappé à la tête. Le chanoine fribourgeois, se sauvant par les allées de la rue de la Poissonnerie, actuellement de la Croix-d'Or, fut atteint par un charretier, du nom de Pierre Comberet, qui lui porta un dernier coup. On devait trouver son corps, le lendemain matin, sur l'escalier d'une cour intérieure de la maison habitée par Jean Chautemps¹. Quelques jours après, on voyait arriver à la suite des parents du défunt, venus pour réclamer qu'on leur rende le corps solennellement inhumé au cloître de Saint-Pierre, une ambassade du canton de Fribourg se portant avec eux partie criminelle contre tous ceux qui étaient présents au Molard au temps du meurtre, même contre le syndic Coquet, blessé dans l'exercice de sa charge, et le conseiller Etienne de Chapeaurouge qui l'assistait².

Le récit de l'affaire, adressé de suite à Farel par Claude Salomon, porte que le bruit court dans Genève que le chanoine « fut tué des siens mêmes³ ». Une étude attentive des pièces de procédure, sans confirmer absolument ce fait, donne à penser qu'ils y ont eu plus de part qu'ils ne disent. En effet, le charretier Comberet, dit l'Hoste, se dérobera longtemps aux recherches de la justice, caché par les moines dans le couvent de Palais. D'autres indices permettent de supposer que le chanoine Werly, à cause de sa qualité de Fribourgeois et peut-être de son tempérament violent, a été poussé en avant par ses collègues, qui l'ont déjà fait agir à deux reprises, lors de l'estrif des placards et lors de l'expulsion de Farel, dans le but de provoquer plus sûrement une réclamation de ses compatriotes⁴.

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'on en juge à Berne: car, sur les pas de l'ambassade fribourgeoise, en arrive bientôt une autre qui se présente le même jour au Conseil (20 mai). Dès le 9 mai, le Conseil avait décrété d'arrestation ceux que les cha-

¹ Reg. Conseil, 5 mai 1533. *H. III*, p. 46. GENÈVE, Arch. d'Etat, Dossier du procès criminel nos 278-280.

² Reg. Conseil, 23 mai 1533.

³ Les évangéliques de Genève à Farel, 5 mai 1533. (*H. III*, n° 416, p. 49.)

⁴ Il ressort de la déposition de la servante du chanoine Werly au procès de ses meurtriers que, le soir du tumulte, il était allé se coucher de bonne heure, qu'il ne sortit de son lit que sur les instances d'un autre chanoine, venu le chercher pour le faire descendre au Molard, et qu'il ne s'y rendit, avec une épée et une hallebarde, que sur un nouvel appel de Jacques de Biollée qui l'entraîna. (*H. III*, p. 49.)

noines désignaient comme présents au moment du meurtre et complices : les luthériens Claude Salomon, Claude Genève, Antoine Barbey, Jaques Fichet, Henri Dolens et Jaques Rosette¹. Un mois plus tard, on décidait d'arrêter également quelques autres suspects, dont Pierre Comberet, qu'on ne put alors découvrir. Enfin, le 23 juin, l'affaire ayant été instruite, une sentence d'acquittement des détenus était prononcée par les syndics².

Entre temps, Fribourgeois et Bernois s'affrontaient aux séances des Conseils. Le 27 mai, le Conseil des Deux-Cents étant assemblé sur leur requête, l'ancien avoyer Sébastien de Diessbach, celui-là même qui a juré l'alliance de 1526, et le banerret de Weingarten déclarent qu'ils sont venus empêcher de nouvelles violences, que le seul moyen de « pacifier promptement toutes choses » est de « permettre à chacun de suivre les mouvements de sa conscience, en telle sorte que personne ne soit contraint, que les fêtes, la messe et les images demeurent pour ceux qui les veulent. Et pour ce qu'il y en a plusieurs qui désirent d'ouïr ceux qui prêchent l'Évangile, ils souhaiteraient qu'on leur donnât un prédicateur en l'une des sept églises paroissiales, ou en l'un des couvents, et que personne ne fût repris pour y être allé ou n'y être pas allé; comme aussi que ceux qui voudront aller à la messe y aillent, et qu'à cause de cela ils ne soient pas méprisés par les autres, au contraire que chacun demeure en sa volonté et en son franc arbitre; qu'on permette aussi, par le libraire, vendre les livres du Vieux et du Nouveau Testament »³.

Le Conseil répond qu'il désire s'en tenir à ses articles du 30 mars qui peuvent donner satisfaction sur tous les points relevant de son autorité.

6. ENTRÉE DE L'ÉVÊQUE PIERRE DE LA BAUME A GENÈVE LE 1^{ER} JUILLET ET SA FUITE LE 14 JUILLET 1533.

Pour satisfaire à un désir des Fribourgeois, on avait décidé d'envoyer une ambassade à l'évêque afin de l'inviter à rentrer dans sa bonne ville en l'assurant de la fidélité de ses sujets de Genève (21 mai). C'est à la suite de cette démarche que Pierre de la Baume fit son entrée le 1^{er} juillet, accompagné de l'avoyer de Fribourg Pétremand de Praroman et d'une escorte de Fribourgeois de marque. Il fut reçu, selon la coutume, par les syndics et Conseil à cheval, au bruit du canon tiré sur les places.

Pierre de la Baume avait fixé sa résidence dans son abbaye de Saint-Claude du Jura depuis que le duc Charles III avait tenté de le faire enlever par ses partisans, le 13 juillet 1527, au pont d'Arve. L'évêque de Genève était un cadet de la puissante maison de Montrevel en Bresse, déjà pourvu de nombreux bénéfices, chanoine et comte de Lyon, seigneur de la Tour de May, abbé de Suze et de Saint-Claude, prieur d'Arbois et de Lément, lorsque, préconisé à Rome évêque de Tarse *in partibus*, il devint coadjuteur de Jean de Savoie (1520) et lui succéda, deux ans plus tard, sur le

¹ FROMMENT, *Actes et Reg. Conseil*, 9 mai et 10 juin 1533.

² Reg. Conseil, 10 et 23 juin 1533.

³ Reg. Conseil, 27 mai 1533.

trône épiscopal. La belle mission s'offrait à lui de redresser en face de la maison de Savoie, en suivant d'illustres exemples, tout ensemble le principat de l'Eglise et l'indépendance de la cité impériale. Il a tenté de le faire avec le concours de citoyens, tels qu'Ami Lévrier et Bezanson Hugues, et l'appui de ceux de Fribourg. Mais Charles III a été le plus fort et le versatile évêque a déçu les espoirs des patriotes genevois. Entraîné dans la lutte que l'empereur a entreprise contre François I^{er} et que le duc a faite sienne, menacé dans ses bénéfices par celui qui en tenait les sources, Pierre de la Baume est devenu, tout comme le bâtard de Savoie, son prédécesseur, un instrument dans la main du maître. Ses sujets de Genève en ont eu plus d'une preuve et ce n'est pas sans inquiétude qu'ils assistèrent à sa rentrée solennelle, le 1^{er} juillet 1533.

Le surlendemain de cette journée de liesse, Pierre de la Baume ayant fait assembler le Conseil général, demande solennellement aux citoyens s'ils ne le reconnaissent pas pour prince souverain. La réponse est qu'ils sont prêts à lui obéir selon leurs libertés, coutumes et franchises, pourvu qu'il les observe lui-même, ainsi qu'il l'a juré jadis. Sur quoi, le 6 juillet, il déclare au Conseil qu'il entend évoquer à soi, « en sa qualité de prince et seigneur », la cause pendante sur la plainte de Messieurs de Fribourg. Le Conseil répond à teneur des Franchises que le procès, étant criminel, relève de la juridiction des syndics et que l'évêque ne peut évoquer la cause sinon, en cas de condamnation, pour faire grâce au criminel. L'évêque passe outre et, ayant convié à une conférence au château de l'évêché ceux des luthériens qu'on lui signale comme ayant été présents au Molard, le 4 juin, et qui ont été libérés par les syndics ou n'ont pas été jugés, il les retient aux fers dans ses prisons. C'est manifestement pour cela qu'il est revenu ¹.

Pierre de la Baume compte sur l'appui des Fribourgeois, dont une troupe armée, sous le nom de « parents de Werly », est assemblée aux portes de la ville autour des capitaines Jacques et Gaspard Werly, frères du défunt. Mais les syndics, rassurés par la présence des magistrats bernois, ne se laissent pas intimider comme au temps de Philibert Berthelier; le capitaine général Jean Philippe fait bonne garde, et Pierre de la Baume est contraint par Messieurs de Berne, d'accord en cela avec Messieurs de Fribourg, de remettre tous les prisonniers au Conseil pour être jugés à teneur des Franchises de la cité (10 et 12 juillet). L'évêque bon vivant n'est pas homme à regarder en face une situation difficile. Renseigné sans doute sur les circonstances véritables du sang versé, placé entre le Conseil de la ville et le Conseil des chanoines qui viennent de le mettre en mauvaise posture vis-à-vis des Suisses, il préfère ne point attendre que la procédure aboutisse à un nouveau non-lieu et à une nouvelle arrestation, celle de Comberet, réfugié au couvent des dominicains, qui paiera de sa tête l'aveu d'un coup mortel. Le 14 juillet, sans prendre congé des syndics et sans remplacer, comme leur Conseil décide de le lui demander, les membres de la cour ecclésiastique par d'autres officiers « qui administrent la justice équitablement sans colère ni rancune », le prince de Genève quitte nuitamment sa ville épiscopale, promettant,

¹ Les luthériens arrêtés par ordre de l'évêque sont : Philibert de Compois, Pierre Vandel, Claude Genève, Jean Pécolat, Ami Perrin, Jean Rosette, Jean Veillard, Dominique d'Arloed, Jacques Fichet et Jaquema, femme de Jean Chautemps, qui a assisté à l'agonie du chanoine, frappé au seuil de sa maison. (H. III, p. 71, note.)

il est vrai, à une députation du Conseil d'y revenir « à la fin d'août pour la communion ¹ ». Il n'y devait jamais rentrer.

Ce départ subit, qui vaudra à l'évêque la censure du pape, est ordinairement attribué à la peur. On a imaginé pour l'expliquer — sur une assertion sans preuve de Jeanne de Jussie — un complot contre sa vie qu'aucun document quelconque ne confirme. Il faut reconnaître au contraire que Pierre de la Baume, solidement appuyé par le gouvernement de Fribourg, n'avait, en 1533, rien à redouter du Conseil. Les luthériens n'y étaient représentés que par quelques magistrats et les autres conseillers, dès qu'ils eurent connaissance de son projet, décidaient de lui envoyer les syndics pour le prier avec instance de n'y pas donner suite. Il n'avait rien à risquer dans une ville où l'immense majorité des citoyens était encore formée de fidèles sujets de l'Eglise établie ².

Amé Lévrier, il est vrai, sacrifié à la vengeance ducale, a été décapité au château de Bonne en 1524; Bezanson Hugues, usé au service de sa patrie, vient de mourir prématurément, presque en même temps que son frère aîné, le syndic Guillaume Hugues. Mais la combourgeoisie de Fribourg n'est point encore dénoncée et ceux des Eidguenots qui l'ont conclue et qui y tiennent autant, certains même, beaucoup plus, qu'à celle de Berne sont toujours au pouvoir. L'un des syndics, Claude Baud, a été jusqu'à refuser de siéger au tribunal chargé par le Conseil de statuer sur la poursuite des meurtriers de Werly. Plutôt que d'exercer sa charge, il s'est absenté de la ville, se laissant condamner pour cela à 25 écus d'or d'amende ³.

La vérité paraît être plutôt que Pierre de la Baume, renseigné sur toutes les circonstances du sang versé et craignant que l'intrigue des chanoines n'apparût au grand jour, lorsque le procès s'instruirait devant d'autres juges que les siens, a voulu échapper à la mortification qui devait s'ensuivre. Au lendemain de son départ, et vraisemblablement pour satisfaire aux instances des ambassadeurs de Fribourg qui commencent à voir clair, l'ordre est donné de rechercher au couvent de Palais certains prévenus qui s'y tiennent encore cachés et en qui il est permis de soupçonner les véritables coupables ⁴. On n'y trouve que Pierre Comberet, l'homme de rien, auquel la torture arrache l'aveu du meurtre et qui, ayant avoué, sera décapité à Champel, tandis que les autres luthériens seront tous reconnus innocents ⁵.

L'attitude des différents acteurs du drame, au cours de ce procès pénal, qui, par le caractère des parties et les circonstances de la procédure, devient un procès politique, lui donne une importance qui dépasse de beaucoup les faits mêmes de l'attentat et de la punition nécessaire des coupables. C'est, en effet, au cours de ce procès, trop peu étudié jusqu'ici, bien qu'on en ait conservé les actes, que la situation politique se dessine d'où sortira la révolution religieuse qui va changer la destinée de Genève. Il met en conflit à son sujet, non seulement les cantons de Fribourg et de Berne, ses combourgeois de confessions opposées, mais ses Conseils et son prince, par qui on a fait réclamer le droit de faire justice lui-même et qui se l'est vu refuser

¹ Reg. Conseil, *ad diem*.

² Reg. Conseil, 14 juillet 1533. Evaluation du nombre des luthériens genevois, par Berthold Haller, à la fin de 1533 : un peu plus de 400. (Lettre du 31 décembre 1533 à Bullinger. *H. III*, p. 124, note.)

³ Reg. Conseil, 22 et 23 juin, 18 et 22 juillet, 20 décembre 1533.

⁴ Reg. Conseil, 17 juillet 1533.

⁵ Reg. Conseil, 6 et 8 août 1533.

comme contraire aux Franchises. Enfin il met en lumière la violence concertée du parti des prêtres qu'il déconsidère, en même temps que ses protecteurs fribourgeois, aux yeux des modérés et des patriotes, qui ne sont point des réformés, mais qui tiennent par-dessus tout à l'indépendance de leur cité.

7. LE RETOUR DE FAREL.

La rupture ainsi commencée entre les Conseils de la cité et le parti de la réaction religieuse s'accroît par l'attitude toujours plus maladroite de ce parti. Les Berinois ont l'ordre de réclamer la part d'indemnité encore due à leur gouvernement par les frais de l'occupation commune de Genève en 1530, réclamation d'autant plus justifiée que les Fribourgeois ont touché la leur¹. Les chanoines répondent à une requête des syndics dont le trésor est vide : « Nous quitterons la ville plutôt que de rien donner² ». L'évêque, auquel on demande également son appui, répond moins sèchement mais également par un refus³. Dès lors, le parti épiscopal voit diminuer chaque jour ce qui lui reste d'autorité dans les Conseils. Un nouveau sujet de contestation est apparu, au mois d'octobre, lorsque Pierre de la Baume a lancé un mandement à son clergé lui enjoignant « d'avoir à prescher selon les bonnes coutumes », ce qui est en contradiction évidente avec les termes de l'ordonnance de 1532, par laquelle le Conseil a ordonné de « prêcher l'Evangile selon la vérité, sans y mêler aucune fable, ni inventions humaines ». Consulté sur ce que les prêtres avaient à faire, le Conseil répondait, le 24 octobre, qu'ils eussent à prêcher l'Evangile et « rien qui ne se pût prouver par la Sainte Ecriture⁴ », tandis que, le 1^{er} janvier 1534, on allait apporter au Deux-Cents le texte des cries épiscopales faites le même jour dans les paroisses « de ne point lire les saintes lettres, ni le saint Evangile de Dieu »⁵.

Telle est la situation religieuse de Genève au moment où Farel y revient, le 20 décembre 1533, sur l'ordre et sous la protection de Messieurs de Berne. Il y est rejoint par Froment et aussitôt le procureur fiscal, Messire de Veigy, tente de soulever un nouveau tumulte au Molard pour les faire chasser comme précédemment. Mais cette fois Baudichon de la Maisonneuve, qui arrive justement de Berne, et ses amis, déjà molestés la veille, ont prévu l'esclandre et sont en force sur la place, en sorte que le peuple et les prêtres ameutés sont obligés de s'en tenir aux menaces⁶.

Alors les Conseils de Berne décident l'envoi d'une nouvelle ambassade de quatre des leurs, conduite par Sébastien de Diessbach et accompagnée de Viret⁷. Aux premiers jours de janvier 1534, tout l'état-major de la Réforme romande, — c'est le mot de Roget, — est à Genève. Il n'en sortira qu'après le triomphe de sa cause.

¹ Reg. Conseil, 25 juillet 1533.

² Reg. Conseil, 3 octobre. Cf. 30 août et 1^{er} septembre 1533.

³ Les 19 et 22 octobre.

⁴ Reg. Conseil, 24 octobre 1533.

⁵ *Ibidem*, *ad diem*.

⁶ Reg. Conseil, 22 décembre 1533.

⁷ H. III, p. 125 ss.

Pour prêcher l'Avent à Saint-Pierre, le grand vicaire a appelé de Chambéry un docteur de Sorbonne, Guy Furbity, qui ne s'est pas fait faute d'invectives contre la secte maudite et qui, par ses violences de langage, a du même coup gravement blessé Messieurs de Berne. Alexandre Dumoulin, dit Canus¹, et Froment, venus au lendemain du départ de l'évêque, ont repris publiquement le prédicateur emporté. Mais ils ont été menacés et aussitôt ils se sont rendus à Berne, où Baudichon de la Maisonneuve les a accompagnés, faisant connaître à Messieurs les injures du dominicain. Ceux-ci en ont pris occasion pour provoquer, sous couleur de réclamation aux syndics, une véritable dispute de religion devant le Conseil de Genève. C'est pour cela qu'une ambassade a suivi Farel et amené Viret².

Il est évident que, si cette ambassade obtient ce qu'elle demande et si le Conseil prend une décision basée sur les arrêtés qui enjoignent de prêcher l'Evangile, « sans y mêler aucune invention humaine », cette décision ne peut être qu'en faveur de la Réforme. C'est pourquoi on voit les ambassadeurs insister, conformément à leurs instructions, jusqu'à menacer par deux fois de rompre la combourgeoisie³. Ils renouvellent en même temps et avec d'autant plus de force leur réclamation de l'année précédente touchant le solde des frais de l'expédition de 1530. Enfin ils réitèrent également leur demande d'un pasteur et d'un lieu de culte pour leurs coreligionnaires⁴.

Après de longs pourparlers avec le Conseil épiscopal, qui ne veut pas entendre parler d'un jugement civil, en une affaire de prédication qu'il regarde comme purement ecclésiastique, les Conseils, cédant à la pression bernoise, décident de passer outre à ces protestations. Furbity est entendu par le Conseil des Deux-Cents contrairement avec les ambassadeurs, qui finiront par obtenir de lui une promesse de satisfaction quant à l'injure faite à leur seigneurie, et avec Farel et Viret qui le convainquent, sans beaucoup de peine, d'avoir prêché autre chose que l'Evangile⁵.

Comme on est sur le point de conclure, une nouvelle « émotion » s'empare de la cité, c'est le tumulte du 3 février, « quatrième ou cinquième émeute », provoquée autour de Saint-Pierre par les intéressés.

Deux luthériens, Etienne Dada et Nicolas Porral, arrivent au Conseil, le second grièvement blessé, demandant justice contre ceux qui les ont attaqués. Ils sont bientôt suivis par d'autres qui racontent que Nicolas Berger, chapelier, a été tué d'un

¹ Dominicain de Paris, réfugié à Neuchâtel pour cause de religion et martyr de sa foi, en France, pour avoir prêché à Lyon. Il fut brûlé à Paris le 18 juin 1534, sur le bûcher de la place Maubert. (H. III, p. 121 et 162.)

² 4 janvier 1534 (Reg. Conseil, *ad diem*).

³ Reg. Conseil, 7 et 25 janvier 1534. Les instructions de l'ambassade ont été publiées par M. Victor van Berchem (*Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, III (octobre 1912), p. 338 ss.)

⁴ « Zuletst söllend ir alles möglichsten fliss daran sin und verschaffenn, wo es jemer möglich, das die guttwilligen zu Jennff einen predicanten haben mogind, der inen göttlichs Wort verkünde, fry, unbeleidiget, und sy ouch das an alle straff hören und irer conscientzen unangebunden syend, dwyl sy doch hinwiderumb niemands von sinem glouben trängen wellend. Actum mittwuch ultima decembris Anno, etc. XXXIII^o. » (*Instructions*, l. c., 340). Cf. Reg. Conseil, 4 janvier - 4 février 1534.

⁵ Reg. Conseil, 29 et 30 janvier 1534. Le compte-rendu de la dispute a été publié par Farel chez Pierre de Wingle à Neuchâtel, l'année même, sous ce titre : *Lettres certaines d'aucuns grands troubles et tumultes survenus à Genève avec la disputation faite l'an 1534*. (Bibliothèque de Genève, Ba 1588.) En 1544, un notaire catholique, F. Manget, en a publié une seconde édition avec des remarques, sous le titre de *Dispute tenue à Genève l'an 1534*. Cf. H. III, 296 ss.

coup de poignard dans sa boutique, au Perron, puis par une foule irritée, « de plus de cinq cents hommes en armes », dit le secrétaire, offrant aux syndics de leur prêter main-forte pour arrêter les meurtriers. Ceux-ci, qu'on cherche d'abord au château épiscopal, sont découverts dans le clocher de Saint-Pierre. On les y trouvera, armés d'épées, de fourches de fer, de haches et de poignards¹. L'un d'eux, convaincu d'homicide, sera exécuté sur-le-champ; un autre sera également puni de mort, mais comme c'est Jean Portier, secrétaire de l'évêque, il y faudra un long procès au cours duquel on saisira chez lui des pièces à conviction décisives, entre autres un brevet en blanc signé par l'évêque pour constituer un conseiller de Fribourg, dont le nom est à remplir par qui voudra, gouverneur de la ville à sa place. Son procès est instruit par un magistrat nouveau, Jean Lambert, membre de la communauté luthérienne, qui reçoit le titre de *procureur général* parce que l'official de l'évêque, qui devrait connaître de la cause d'un clerc, est suspect de connivence. En vain l'évêque tente d'envoyer des lettres de grâce à son secrétaire; le traître est décapité à Champel en plein jour « parce que ceux qui pèchent contre la République ne méritent point de pardon² ».

On voit que la violence du parti des chanoines a été une fois de plus à fin contraire de leur but. Désormais la rupture se fait définitive entre eux et les Genevois qui ne veulent pas être autre chose que citoyens de Genève. Et c'est un pas nouveau de conséquence, dans la voie où Berne souhaite de les voir s'engager. L'élection des syndics, faite au milieu de ces circonstances, a pour résultat la nomination, à la place des magistrats conservateurs de 1533, de trois luthériens déclarés, Michel Sept, Ami de Chapeaurouge, Jean-Aimé Curtet, et d'un catholique froissé par l'attentat, François du Villard³.

Les révélations du procès de Portier donnent aux Genevois la certitude que leur évêque et le Chapitre ont partie liée avec le duc de Savoie pour réduire la ville à la servitude. Ils soupçonnent, d'après diverses relations, que les confédérés de Fribourg, en haine de la Réforme, favorisent cette nouvelle entreprise de Charles III. Dès le printemps, en effet, on apprend que Fribourg est décidé à rompre la combourgeoisie et, le 15 mai, deux députés de ce Canton viennent présenter aux Deux-Cents le sceau de Genève qu'ils ont détaché des lettres jurées. Quelques jours plus tard, on est averti que l'évêque est auprès du duc, à Chambéry, où une expédition se prépare. Elle aboutit, dans la nuit du 31 juillet, à une attaque, qui heureusement est déjouée mais qui ne laisse plus aucun doute à personne sur la collusion de l'évêque et du duc. De concert, ils ont préparé une escalade dont l'échec n'a tenu qu'au défaut de résolution d'un complice, le garde de la tour du lac, et à la bonne tenue de la ville en armes⁴.

¹ Reg. Conseil, 3 et 5 février 1534.

² 3, 4, 6 février et 10 mars 1534. Cf. Georges WERNER, *Les institutions politiques de Genève de 1519 à 1536 dans Etrennes genevoises*, 1926. A cette époque, le procureur général est un commissaire *ad actum*, nommé dans chaque cas particulier. Jean Lambert est établi procureur général pour la seconde fois, le 1^{er} août, afin de poursuivre une autre affaire de trahison. (Reg. Conseil, *ad diem*.)

³ Reg. Conseil, 8 février 1534. Cf. GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève*, I, 2^{me} édition, Annexes, 61.

⁴ Reg. Conseil, 23 juin, 7, 17, 28 et 31 juillet. Archives d'Etat de Genève, *Pièces historiques*, n^o 1102. Cf. les pièces des procès publiées par GABEREL, l. c. 62 ss.

8. L'ORGANISATION DU CULTE RÉFORMÉ.

Tandis que les derniers fidèles de l'évêque étaient ainsi desservis par leur prince, Farel organisait publiquement dans la ville le culte réformé. Sa liturgie, la plus ancienne des liturgies de langue française, venait de paraître sous ce titre : *La manière et façon qu'on tient en baillant le Sainct baptême es lieux que Dieu de sa grâce a visités*¹. On assiste aussitôt aux premiers baptêmes de l'Eglise de Genève selon le rite réformé.

Jusqu'alors « on faisait assemblées çà et là par les maisons, nous dit Froment, dans les jardins ou sur les places ² ».

Le procès-verbal, conservé aux archives d'Etat, d'une information ouverte, le 17 avril 1533, par le procureur fiscal de l'évêque, à l'instigation des syndics de l'année³, nettement hostiles aux novateurs, et qui n'a point encore été mis au jour, nous fait connaître, par les dépositions de témoins qu'il renferme, la physionomie d'une des premières réunions d'appel tenues par Guérin Muète. Elle a eu lieu dans le jardin d'Etienne Dada, « au courtil de Estienne Dade auprès du pré l'Evesque », comme dit Froment, l'avant-veille, c'est-à-dire le mardi de Pâques. On l'a annoncée dans le quartier de Saint-Gervais. Ces témoignages sont d'autant plus intéressants qu'ils émanent de citoyens manifestement attachés à l'Eglise établie et qui déclarent en suivre les offices. L'évangéliste, disent-ils, qui demeure chez un certain apothicaire de la rue de Rive, dans une maison voisine de celle de Claude Salomon, l'orfèvre, et qui est lui-même bonnetier de son état, est venu, sur les huit heures du matin. Il portait un collet gris, une barrette noire et un bonnet de même couleur à double rebras, c'est-à-dire à deux revers relevés sur les yeux. En l'attendant, quelques-uns jouaient aux quilles dans le jardin, d'autres regardaient le jeu. A la porte se tenait Baudichon de la Maisonneuve qui invitait les passants à venir entendre le prêcheur, disant : « Venez hardiment oyr la Parole de Dieu ! Si vous ne voulez croire ce qu'il dira, vous en ferez ce que bon vous semblera. *S'il vous plaît, faites ce qu'il dira et, s'il ne vous plaît, n'y retournez pas une autre fois. On ne contraint personne.* »

Maître Guérin, étant entré et se tenant tour à tour assis et debout dans un cabinet de jardin, devant une table, sur laquelle on peut deviner une des éditions de la Bible française, récemment parue, de Lefèvre d'Etaples, s'adresse à ses auditeurs, dans la langue de chacun « *lingua materna* », suivant sans nul doute les instructions de Farel qui lui a écrit de ne se servir que des paroles du Saint Livre, « fuyant les sentences et les façons de parler qui ne sont en l'Escripture et de l'Escripture ⁴ ».

Guérin Muète parle pendant une heure à un peu plus de soixante personnes. Le premier témoin, Eustache Rivollat, de Rumilly, habitant de Genève, le seul qui se risque à citer quelques passages de son discours, termine sa déposition en ces termes :

« Et, après que le Prédicant eut dit beaucoup de choses qu'il affirmait être contenues dans une certaine lettre (« *in quadam epistola* »), il ajouta :

¹ Imprimée, avant la Bible d'Olivétan, par Pierre de Wingle, à Neuchâtel, elle est datée du 29 août 1533.

² FROMMENT, *Actes et gestes*, p. 47, 66, 68, 71.

³ Reg. Conseil, 16 avril 1533.

⁴ Lettre du 18 novembre 1532. (*H. III*, p. 461.)

« Ces prêtres qui disent qu'ils sont serviteurs de Dieu, il n'en est rien, car Dieu n'avait point de serviteurs qui allassent vers les barbiers pour se raser les testes ainsi comment ils font. Et l'Eglise, qu'ils disent être le temple de Dieu, il n'est pas laz mayson de Dieu. Et celaz qu'ils vous donnent par la bouche, qu'ils disent être le corps de Dieu, il n'en est rien. Ils ne sont que abus, car nostre Dieu a pris corps et passion et n'en est point d'autre. Vous pourrés bien pourter vos chappeletz et dire beaucoup de *Pater* et *Ave Maria*, mes celaz ne vous vault rien : il ne vous fault autre chose sinon croyre en nostre Dieu.

« Et, après qu'il a continué à prêcher de la sorte à peu près l'espace de temps d'une heure et qu'il eut terminé de tels discours, tous sortirent. »

Un autre témoin ajoute que maître Guérin a annoncé, à la fin de son prêche, qu'il en ferait un second, l'après-midi, pour qui voudrait l'entendre.

Dès le lendemain ce témoin a été mandé auprès du lieutenant de la sommaire justice, Jean Ballard, qui a fait une première enquête dont le procès-verbal ne nous est pas parvenu. C'est à la suite de cette enquête que le Conseil épiscopal fut nanti et ordonna l'information du procureur fiscal, dont la conclusion fut un ordre d'arrestation, signé du grand vicaire Amé de Gingins, de l'official G. de Vegio, du juge des excès Claude Dufour et du vicaire de la foi c'est-à-dire d'un délégué de l'Inquisition de la foi, Claude Philippon.

Ce mandat d'arrestation devait être exécuté, s'il en était besoin, « avec l'aide des nobles syndics », le prisonnier ne devant point être relaxé sans un ordre du Conseil épiscopal¹.

Il est probable que c'est pour se soustraire à la justice épiscopale que maître Guérin, averti à temps, se tint dès lors caché quelques semaines, comme on le voit dans une lettre écrite à Farel par les évangéliques de Genève, le 5 mai 1533², puis quitta la ville à son tour « plus vite ment que le pas », comme le rapporte Froment³.

Les prêtres triomphaient d'avoir réduit leurs adversaires à se cacher et en prenaient occasion pour tourner en ridicule un culte réduit de la sorte au secret. Furbity, à Saint-Pierre, appelait les prédicants des « prescheurs de cheminées »⁴. Farel y met ordre dès qu'il en a les moyens. La jouissance d'un temple ne pouvant être concédée par le Conseil sans l'assentiment du grand Vicaire, c'est dans une maison que le seigneur de Thorens vient d'acquérir dans ce but d'un patricien bernois, en même temps qu'il a obtenu la bourgeoisie de Berne, et qui est voisine de celle du capitaine Baudichon, centre de ralliement des luthériens durant les tumultes, que seront célébrés les premiers cultes publics de la communauté réformée, notamment celui du 22 février 1534 qui est rappelé par le bas-relief suisse du monument international de la Réformation⁵.

Déjà l'année précédente, Guérin Muète, assisté d'un pasteur du bailliage de Grandson de passage à Genève, Pierre Masuyer, avait distribué la Cène de Pâques, conformément aux prescriptions de Farel, « au courtil d'Estienne Dade », quelques

¹ *Informationes secrete parte fisci sumpte contra Garinum lutheranum inquisitum*. GENÈVE, Arch. d'Etat, *Procès et informations*, 2^e série, n^o 287bis. Reg. Conseil, 16 avril 1533.

² H. III, p. 50.

³ FROMMENT, *Actes et gestes*, p. 48.

⁴ *Ibidem*, p. 68.

⁵ Victor van BERCHEM, *Le premier lieu de culte public des Evangéliques à Genève*. (Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1913.)

jours avant le culte qu'on a vu. Cette fois, c'est le premier baptême huguenot qui est administré par Pierre Viret.

Dans sa *Chronique* contemporaine, Froment nous apprend que deux enfants furent « portés » à telle occasion dans la maison du seigneur de Thorens par les principaux de l'ambassade bernoise. Les termes dont il se sert n'impliquent pas que ce fut le même jour, mais ils n'en excluent pas non plus l'hypothèse. On l'a faite pour fournir au ciseau des artistes la matière de leur composition. Le geste accompli de la sorte, au nom du puissant Canton réformé, en dit long. Ces deux enfants sont les premiers-nés d'une République nouvelle¹.

Mais Farel n'est pas homme à s'arrêter en tel chemin. Sitôt qu'il peut parler en public, il s'empare de la foule et, dès le 1^{er} mars, le flot des fidèles, qui emplit la salle et qui déborde dans la rue, le porte au couvent de Rive, l'installe de force dans le grand auditoire des Cordeliers qui peut contenir plusieurs milliers de personnes et où le culte peut être annoncé à son de cloche².

Il faut dire que ce jour-là, qui est un dimanche, l'ambassade a renouvelé sa demande d'un lieu de culte dans une des églises de la ville et que le Conseil des Deux-Cents vient de lui répondre que ce n'est pas à lui d'en disposer « mais que Messieurs de Berne sont puissants et que, s'ils prennent une place où il leur plaira, nous ne pouvons les en empêcher car nous ne sommes pas en état d'y contredire³ ». Une protestation est apportée à l'Hôtel de ville le lendemain. Les ambassadeurs, qui sont restés deux mois à Genève, en sont à leur audience de congé; ils déclarent aux syndics « qu'ils ne veulent ni ne peuvent ôter au peuple ce que Dieu lui a donné⁴ ». Une fois la question placée sur ce terrain, l'occupation des églises n'est plus qu'une affaire de temps. Les Bernois n'ont pas demandé autre chose qu'une chaire pour leurs prédicateurs. Mais à mesure que le troupeau grandit, — et les circonstances font qu'il grandit très vite, — comme il est formé des citoyens et habitants de la cité, il est naturel qu'il réclame une place toujours plus large dans les édifices du culte public.

Le dimanche de Pâques (4 avril 1534), quatre cents personnes recevront la Cène des mains de Farel au couvent de Rive⁵. C'est le chiffre fourni par un témoin oculaire et c'est également celui que mentionne Haller, dans une lettre à Bullinger, comme étant celui de toute la communauté des luthériens, l'année précédente. Il est permis de supposer que l'assistance comprend en outre un grand nombre de Genevois qui ne sont point encore des réformés.

¹ Les deux parrains furent le banneret Wolfgang de Weingarten, qui venait de succéder à Sébastien de Diessbach à la tête de l'ambassade, l'un des personnages les plus considérables de la Confédération d'alors, et le capitaine Bischof, commissaire militaire envoyé aux Genevois en même temps que la députation.

La reconstitution de la scène a été rendue possible par la déposition des témoins entendus au procès de Baudichon de la Maisonneuve, arrêté à Lyon, la même année, à la poursuite de l'Inquisition romaine. Le dossier de ce procès pour crime d'hérésie, mis au jour par Gaberel dans la seconde édition de son *Histoire de l'Eglise de Genève* (I, Genève 1858, *Pièces justificatives*) a été l'objet d'une seconde publication plus complète en 1873 par les soins du professeur Baum de l'Université de Strasbourg. (Cf. Charles BERGEAUD, *Le bas-relief suisse dans le Monument international de la Réformation*. Extrait de l'*Almanach du Léman pour 1918*.)

² Reg. Conseil, 2 avril 1534.

³ *Ibidem*, 1^{er} mars 1534.

⁴ *Ibidem*, 2 mars 1534.

⁵ A. ROGET, *ouvr. cité*, p. 103.

Au temps du Carême de 1535, un cordelier qui prêche « la parole de Dieu et la vérité évangélique » et auquel le grand vicaire, retiré à Gex, a refusé d'ouvrir une des églises de la ville, obtient du Conseil Saint-Germain, un logement chez le curé et un cadeau de dix-huit florins. Dès lors, malgré les protestations de ceux qui se contenteraient des offices accoutumés, on y voit s'établir le sermon du matin, pour lequel le curé Thomas Vandel, un des chanoines, reçoit l'ordre de faire sonner la cloche¹. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un luthérien, mais la résistance de l'autorité ecclésiastique montre clairement que cette initiative n'est pas faite pour lui plaire. Le cordelier qui annonce la parole de Dieu est le prédicateur selon le cœur du Conseil.

Farel et Viret ne se contentent pas de monter en chaire eux-mêmes; ils s'évertuent, dans le sens des décisions officielles, à contrôler le caractère évangélique des prédications faites dans les églises par le clergé qui y prendra la parole au nom du Christ. Ils recourent, le cas échéant, à l'autorité du magistrat. C'est ainsi qu'on les voit discuter à l'hôtel de ville avec le vicaire de Saint-Gervais, démontrer, la Bible à la main, qu'il est dans l'erreur sur des points essentiels et obtenir un ordre formel. Le vicaire promet au Conseil « de prêcher la vérité ». Alors le Conseil prie Farel de prendre le tout en bonne part et autorise le vicaire à continuer ses prédications pourvu qu'il prêche « l'Evangile selon la vérité »². Par contre le bris des images, œuvre des exaltés, qui commence, est puni de la prison et même de l'estrapade pour être en exemple. Le Conseil reconnaît que des images telles que celles qui ont été abattues au couvent de Rive « doivent être ôtées et détruites selon la loi de Dieu ». « Cependant ces gens ne l'ont pas dû faire sans ordre et permission, parce que c'est un acte appartenant au magistrat : et, parce qu'ils s'y sont ingérés, on prononce que les susnommés seront pris et mis en prison dès le même jour³. »

Après être descendus au logis de la Tête Noire, lors de leur venue à Genève, Farel et Viret avaient été reçus chez Claude Bernard. Ils y demeurèrent jusqu'en avril 1535, époque où les syndics furent chargés de les pourvoir d'une « demeure honnête » au couvent de Rive, en même temps qu'on assignait une chambre chez le curé de Saint-Germain au cordelier venu pour prêcher le carême⁴. Le Conseil attestait de la sorte qu'il les considérait comme à son service. Il y était contraint par une tentative d'empoisonnement à laquelle Viret faillit succomber et dont la coupable, incitée à ce crime par de plus savants qu'elle, était Antoina Vax, servante de Claude Bernard⁵.

¹ Reg. Conseil, 12, 13, 14, 21 février, 2 avril et 18 juin 1535.

² Reg. Conseil, 8 juin, 20, 21 et 24 juillet 1534. Les décisions du Conseil de Genève sont à rapprocher de celles que le Conseil de Bâle a prises dans la période qui a précédé sa « Reformationsordnung » du 1^{er} avril 1529. Cf. DUERR, *Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation*, Bâle, 1921, et R. WACKERNAGEL, *Humanismus und Reformation in Basel*, Bâle, 1924.

³ Reg. Conseil, 26 juillet 1534.

⁴ Reg. Conseil, 2 avril 1535.

⁵ L'empoisonnement de Viret, narré tout au long par Froment dans sa Chronique, a été mis en doute par Kampschulte. Il est bien établi par les pièces du procès d'Antoina Vax dont un résumé, conservé aux Archives de Berne, a été publié par Gaberel (*Histoire de l'Eglise de Genève*, 2^{me} édition, I, pièces justificatives, p. 80 ss) et dont le dossier original a été étudié par le Dr Léon Gautier, pour le doyen Doumergue, en vue de son ouvrage sur Calvin et son temps (*Jean Calvin*, II, 132-134, note). Antoina Vax, condamnée le 13 avril, ne fut exécutée qu'après un second informé, le 14 juillet 1535.

9. ÉTAT DE SIÈGE ET DESTRUCTION DES FAUBOURGS.

Au mois d'août 1534, la cour épiscopale ayant été transférée à Gex, le procureur fiscal, avec la confirmation du grand vicaire, lançait contre cent quatre-vingt-treize citoyens de Genève, comprenant à peu près la majorité des Conseils, une condamnation pour crime d'hérésie et de rébellion, entraînant saisie de leurs biens ¹. C'était la guerre ouverte. Le Conseil des Deux-Cents répondit par l'état de siège et la destruction des faubourgs où l'ennemi trouvait une protection pour ses entreprises ².

Les faubourgs, dont la démolition commença aussitôt, étaient habités par le tiers de la population genevoise, qui dut les abandonner sans que le trésor pût songer à une indemnité. A la limite des espaces ainsi dégagés, on allait construire l'enceinte fortifiée qui a été celle de la cité huguenote. C'est cette transformation héroïque que Bonivard a célébrée en deux vers latins, destinés à une estampe de la Genève réformée et qu'on peut traduire ainsi :

« A mon honneur j'ai sacrifié ma parure.

« Je fus belle autrefois. Je suis forte aujourd'hui et je m'appelle Genève ³. »

A partir de ce moment jusqu'au jour où la révolution religieuse se déchaînera, Genève est sur le pied de guerre. Les habitants des faubourgs, chassés de leurs demeures, qui sont ou qui deviennent partisans déclarés de l'évêque et du duc, quittent la ville et se donnent rendez-vous au château de Peney où un camp retranché s'organise, centre de ralliement des adversaires de la cité. Pendant plus d'une année, on va conduire aux portes de Genève la guerre d'embuscades et ce sera, chaque jour un peu plus, une guerre religieuse.

Derrière les Peneysans se tiennent leurs princes, qui leur préparent le secours en Bourgogne et en Savoie. Le 30 août 1534, l'évêque lance une bulle d'excommunication contre les Genevois. Les Peneysans sont invités à leur courir sus, où qu'ils les puissent rencontrer, et à saisir leurs récoltes et leurs biens ⁴. Défense est faite par les châtelains de Savoie de porter quoi que ce soit au marché de Genève. Toute la justice épiscopale est transférée à Gex. En conséquence, le 1^{er} octobre 1534, une députation du Conseil se présente devant le Chapitre de Saint-Pierre, le requérant au nom de la communauté « vouloir constituer vicaire officiel et juge des excès et des appellations ». L'acte, dont une expédition notariée est remise au Chapitre constata, et par cette constatation déclare, la vacance du siège épiscopal. Les Genevois excommuniés rompent de la sorte avec leur évêque avant d'avoir rompu avec l'Eglise elle-même ⁵.

On a remarqué que les syndics, bien qu'ils s'adressent au grand vicaire Aymon

¹ Voir le rôle des condamnés dans GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève*, 2^{me} éd. I, p. 59 ss.

² Reg. Conseil, 18 et 23 août 1534.

³ « *E pulchra fortis facta Geneva vocor.* » La démolition des faubourgs dura de 1534 à 1537. Cf. A. ROGET, ouvr. cité, p. 118 ss.

⁴ GENÈVE, Arch. d'Etat, *Pièces historiques*, 1108.

⁵ GENÈVE, Arch. d'Etat, *Pièces historiques*, 1110; Reg. Conseil, 1^{er} octobre 1534; H. III, p. 233. On relève encore, le 7 octobre, une décision du Conseil d'adresser un recours à Rome contre le transfert à Gex de la juridiction épiscopale (Reg. Conseil *ad diem.*).

de Gingins en personne, demandent au Chapitre de constituer non seulement un nouvel official et un nouveau juge des excès, mais un vicaire. Il faut ajouter qu'ils ont évité dès ce jour de donner ce titre à l'abbé de Bonmont et que, dans leur requête, ils lui attribuent celui d'« évêque élu de Genève » qu'il a porté en vertu de l'élection capitulaire avant la nomination par le pape de Jean de Savoie, en 1513. Il semble qu'Aymon de Gingins ait hésité un instant à donner suite à cette invite et à occuper lui-même le siège vacant. Il répondit en effet gravement que le Chapitre prendrait huit jours de réflexion pour examiner la requête de la ville et, la réflexion n'ayant pas eu le résultat qu'il en attendait, il ne paraît pas avoir donné suite à l'affaire. Du moins on ne trouve dans les registres du Conseil, d'autre trace d'une réponse, que le refus par ce dernier de reconnaître au juge des excès, Claude Dufour, à Gex, la qualité de vicaire, qu'il prendra au nom de l'évêque¹.

La garde est constamment aux fortifications qui s'élèvent à peine et qu'il s'agit de défendre doublement. Les réformateurs y font leur charge, comme au couvent de Rive, exhortant les leurs. Toute la ville est aux terreaux dont il faut faire des remparts.

« Et sus les murailles au guet durant la guerre, dit Froment, y avait l'ung des Prescheurs pour les instruyre et enseigner la crainte de Dieu... tellement que en icelles assemblées et guetz, l'on veult dire que aultant ou plus de gens ont été gaignés à l'évangille, de ceulx de Genève, que en preschant publicquement². » « Les souldiers aussi et ceulx qui alloynt ès hallarmes estoynet tousjours prestz ès armes, et pour estre plus prompts les pourtoynt au sermon, auquel estoynet fort diligens à ouyr prescher; mais quand venoit une hallarme, hommes et femmes y estoynet desja si accoustumés que personne ne se mouvoit du sermon, sinon les souldiers et les gens d'armes qui sourtoynt dehors, tous armés avec leurs arnoys, sans faire nul bruiet ne trouble. Et en faisant telles choses, d'une main on avoyt les armes, et de l'autre les instrumentz pour labourer et travailler sus les murailles, aux terraues, hommes, femmes, filles et jeunes enfans, ung chascun selon son pouvoir y faysoit son devoir³. »

Ainsi se forge, dès cette époque, sous le marteau du sort, une Genève nouvelle qui a déjà pour mot d'ordre celui que Cromwell donnera un jour aux soldats de la grande République puritaine : « Tenir sa poudre sèche et hanter les sermons. »

La guerre dite des Peneysans est la première école du courage militaire huguenot. L'étranger qui l'aura faite au service de la cité recevra gratuitement la bourgeoisie « attendu, dit le *Livre des Bourgeois*, qu'il a été icy du temps de la guerre et des tribulations de Genève »⁴.

Il faut dire que Berne, en négociations avec les Cantons catholiques, et par suite avec le duc de Savoie, n'est pas encore disposée à secourir de ses armées les Genevois aux abois. Elle répond par des conseils de prudence à toutes les sollicitations. C'est alors qu'on verra paraître, à travers le Jura, les Neuchâtelois de Farel, qui se sont levés à l'appel de Claude Savoie, et que Jacques Wildermuth

¹ Reg. Conseil, 13 octobre 1534. Cf. *ibidem*, 25 septembre 1534 et H. III, p. 214, note.

² FROMENT, *Actes et Gestes*, p. 126.

³ *Ibidem*, p. 180.

⁴ COVELLE, *Le livre des Bourgeois*, 238, cf. 219, 221, 223, 226, 237, 240, etc.

livrera aux gens du duc le combat victorieux de Gingins¹. Déjà en 1530, comme l'a montré M. Arthur Piaget, un fort contingent de Neuchâtelois est venu secourir Genève, sous les drapeaux de ses combourgeois des Ligues². C'est un nouveau témoignage des sentiments de fraternité religieuse qui les animent; mais il ne convient pas aux Bernois que l'expédition ait un lendemain et leurs chefs s'interposent pour renvoyer les braves montagnards du Jura dans leurs foyers.

10. LA DISPUTE DE RIVE.

Dans cette atmosphère de bataille, les réformateurs avaient senti de plus en plus vivement l'urgence de provoquer une décision formelle qui fixât clairement le point de vue des Conseils touchant la religion. Ils s'efforcèrent de l'obtenir. La chose semblait d'autant plus nécessaire que les élections de février 1535 venaient de remplacer les syndics luthériens de l'année précédente par des eidguenots, sans attaches confessionnelles : Antoine Chiccand, Aimé Bandière, Hudriod du Moulard et Jean Philippin, tandis que la majorité du Petit Conseil, formé par leurs prédécesseurs, restait favorable aux prêcheurs.

Ainsi que dans la plupart des villes suisses, la décision avait été précédée d'un débat solennel entre les partisans du nouveau culte et ceux de l'ancien, et comme la dispute commencée avec Furbity à l'instigation de l'ambassade bernoise avait été interrompue par les éclats de la conjuration de Portier, permission fut donnée, le 23 avril 1535, à frère Jacques Bernard, gardien du couvent de Rive, récemment converti, de soutenir une dispute publique en l'invitant à signifier ses propositions à Messieurs du Chapitre de Saint-Pierre « afin que les gens de l'Eglise étudiassent cette matière avec plus de diligence »³. Le mois suivant, le Conseil des Deux-Cents prend la dispute à son compte en arrêtant de faire publier à son de trompe, « puis que la fin à laquelle elle tend est de faire que, les esprits des auditeurs étant plus éclairés, la République en soit plus tranquille », « qu'on ne fasse aucune injure ou querelle à personne et que tout le monde soit de la ville soit du dehors puisse librement disputer ». Messieurs les syndics sont chargés de faire savoir ces choses aux prêtres et aux religieux⁴.

Pour être sûr que les conférences du couvent de Rive seront ce qu'elles doivent être, que tout s'y passera selon l'ordre et qu'on en aura des procès-verbaux fidèles, le Conseil nomme huit commissaires pour les présider et quatre secrétaires pour écrire ce qui sera dit⁵. Quelques jours auparavant, au grand vicaire qui demandait l'auto-

¹ Reg. Conseil, 10, 11 et 12 octobre 1535.

² Rôle des Neuchâtelois qui marchèrent au secours de Genève en 1530. (*Documents inédits sur la Réformation au Pays de Neuchâtel*, I, Neuchâtel, 1909, p. 14 ss.).

³ Reg. Conseil, 23 avril 1535.

⁴ *Ibid.*, 26 mai 1535.

⁵ Il faut noter, parce qu'on a cru pouvoir soutenir le contraire, que, dans le bureau ainsi formé, les deux opinions furent scrupuleusement représentées par un nombre égal de membres, à savoir celle des luthériens, par Michel Sept et Claude Savoie, Ami de Chapeaurouge et Jean-Aimé Curtet (commissaires auditeurs) avec Claude Roset et Aimé Viennois comme secrétaires, celle des catholiques par Jean Balard, Girardin de la Rive, Claude de Châteauneuf, Claude Richardet (commissaires) ainsi que par les notaires Richard Vellut et François Vuarrier, secrétaires.

risation de célébrer la Fête-Dieu, il a été répondu que, puisqu'il y avait une dispute établie, par laquelle on pourrait connaître si la procession en question est sainte, il dépendrait du résultat qu'on la fît proclamer ou non à son de trompe et pour tous. En attendant, était-il ajouté, « afin que les prêtres ne disent pas que nous voulons entièrement renverser leurs ordres, s'ils veulent aller en procession par leurs temples qu'ils le fassent, pourvu qu'ils n'aillent pas par la ville » ¹.

Le Conseil, évidemment novice en ces sortes de matières, s'imaginait que la dispute allait être soutenue par les meilleurs tenants de chaque opinion. Il put bientôt se convaincre de son erreur. Le 1^{er} juin, Bernard donna lecture de ses thèses, mais l'évêque et le duc avaient interdit à leurs partisans de prendre part à la conférence. Seuls le prieur du couvent de Palais, Jean Chapuis, qui devait plus tard embrasser la Réforme, Caroli, un docteur de Sorbonne, brouillé avec elle et fugitif, et le confesseur des clarisses, Jean Gachi, soutinrent faiblement la discussion contre Bernard, assisté de Farel et de Viret. Le triomphe de ceux-ci fut si facile que le Conseil ne se considéra pas comme suffisamment éclairé pour prononcer, ainsi qu'ils l'en prièrent, le 28 juin ².

Avant l'issue de la dispute, l'évêque avait fait publier en son nom la sentence ci-après, qui est datée de son prieuré d'Arbois, le 13 juin 1535 :

« Causant les erreurs qui s'engendrent en la cité de Genève par les prédications et doctrines d'aucuns prêcheurs luthériens, faux interpréteurs de la Sainte Evangile, prévaricateurs de nostre ancienne foi catholique et commandements de nostre sainte mère l'Eglise, supportés et maintenus par les syndiques et aucuns citoyens bourgeois et habitants en ladite cité, qui par admonitions gracieuses qui leur soient été faites ne se sont voulus amander ni corriger, ains ont renoncé tous les saints sacremens de nostre sainte mère l'Eglise, marié les prêtres et religieux, abattu et mis à terre les croix, images de Notre Dame, Saints et Saintes du Paradis et les églises, voulant du tout annihiler la chrétienté et mémoire de nostre Rédemption, la passion de nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ. Voulant obvier que l'infection de telle méchante secte luthérienne ne soit semée hors de la cité et diocèse de Genève, par la conversation, fréquentation et familiarité que l'on pourroit avoir avec ces dits faux et méchants prêcheurs, prophètes de l'Ante-Christ, et aussi syndiques, citoyens, bourgeois en ladite cité, fauteurs desdits faux prêcheurs, l'on admoneste de la part de très Rév. Père en Dieu, Mgr. l'Evêque et Prince de Genève toutes manières de gens de quelque état, condition et prééminence qu'ils soyent, que de cette heure en avant ne soient

¹ Reg. Conseil, 26 mai 1535.

² Reg. Conseil, *ad diem*. Un compte-rendu résumé de la Dispute de Rive a été rédigé par Farel et retrouvé par Théophile Dufour qui l'a publié. (*La Dispute de Rive. Un opuscule inédit de Farel*. Genève, 1885.)

Des thèses sur lesquelles on disputa à Rive, il ne reste aucun des exemplaires imprimés et affichés en 1535. Ces thèses de Jacques Bernard affirmaient : « la justification des hommes par Jésus-Christ seul, — le régime de l'Eglise dépendre de la seule parole de Dieu, — l'adoration d'un seul Dieu; — qu'il est suffisamment satisfait pour nos pechez par la seule oblation faite une fois par Jesus Christ, — que cestuy est seul moyenneur entre Dieu et les hommes, — desquelles [thèses] résultoit que ceux erroient qui s'attribuoient aucune puissance, pensans estre justifiez par leurs œuvres, — que les traditions humaines et papales qu'on appelloit de l'Eglise estoient pernitieuses, — que c'est idolatrie et contre Dieu, adorer de quelque honneur les saintz ny les images, — que la messe ne sert à nostre salut, ny les prières pour les mortz, — que les saintz ne sont noz advocatz.

« La dessus furent continuées les disputes plusieurs jours avec grande audience. » (Chronique de ROSET, livre III, ch. 35. GENÈVE, Arch. d'Etat, Msc. n° 136, p. 91.)

osés ni si hardis parler, converser, marchander, servir, donner faveur ni aide auxdits sindics, prêcheurs, citoyens, bourgeois et habitants en ladite cité, secrètement ni publiquement, par soi ni par autrui, aller ni venir en la dite cité sous peine d'excommunication et de 25 livres à devoir payer sans aucune rémission, la moitié à la partie qui les accusera et l'autre moitié au procureur fiscal de nostre dit seigneur de Genève, pour un chacun faisant du contraire; et ce durant le tems que lesdits faux prêcheurs seront en ladite cité, et jusqu'à ce que eux et lesdites erreurs soient déjettées, et que tous soient retournés à nostre sainte mère l'Eglise, et qu'ayons autre mandement de nostre dit seigneur de Genève ¹. »

La réponse des Genevois « citoyens, bourgeois et habitants » à leur évêque, fut l'installation de Farel dans l'église de Saint-Germain qui, pendant la dispute du mois de juin, lui avait été d'autant plus largement ouverte par le Conseil que le curé Thomas Vandel s'était rallié à lui, et où il continua de prêcher tout en conservant la grande salle du couvent de Rive. Les fidèles voulaient y ajouter la chaire de la Madeleine. Ils l'y appelèrent, le 22 juillet, mais le Conseil trouva que la Madeleine, centre du quartier habité par les partisans de l'évêque, était de trop et signifia à Farel et à ses compagnons d'avoir à se contenter de prêcher au couvent de Rive et à Saint-Germain « pour de bonnes raisons » ². Alors les événements se précipitent. Farel demande qu'on assemble le Deux-Cents « afin que ce qui y sera résolu demeure ferme ». Le dimanche suivant, 8 août, il se laisse porter par la foule à Saint-Pierre, où il prêche, après quoi on met bas les images ³.

Les noms qu'on trouve cette fois sous la plume du secrétaire Claude Roset, comme étant ceux des iconoclastes, ne sont plus comme précédemment ceux de petites gens. Il s'agit d'Ami Perrin, de Pierre Vandel, de Baudichon de la Maison-neuve. Ils ont conduit eux-mêmes le peuple qui a rompu les images et ils répondent au Conseil, où on les a mandés pour se justifier, qu'ils ne croient pas avoir manqué en cela « puisque ces choses ont été dressées contre la Parole de Dieu ⁴ ». C'est, en effet, l'une des conclusions qu'on va tirer de la dispute de Rive. A cet égard, le prononcé de l'autorité civile ne peut plus être retardé. On les renvoie au Conseil des Deux-Cents pour le lendemain. C'est à ce grand Conseil, assemblé à sa requête, que Farel, assisté de Viret, de Jacques Bernard et d'un autre cordelier que le registre appelle « frère Jacques », se présentèrent le 10 août « suppliants qu'on jugeât sur ladite dispute ».

Dans un discours, qui ne nous est connu que par un court résumé de procès-verbal officiel, mais où il doit avoir mis toute son éloquente persuasion, le Réformateur « exposa qu'on avait fait une dispute publique à laquelle les prêtres avaient été invités pour soutenir leur pratique, que lui et ses compagnons avaient offert de soutenir tout ce qu'ils avaient prêché, même jusqu'à la mort, comme ils se soumettaient encore à subir la mort s'ils avaient dit quelque chose contre les Saintes Ecritures et s'ils en étaient convaincus par les prêtres, desquels ils ne demandaient rien sinon de se convertir à Dieu ».

¹ A. ROGET, *ouvr. cité*, II, p. 146 ss.

² Reg. Conseil, 23 et 30 juillet 1535.

³ « Après Vespres », dit FROMMENT, *Actes et Gestes*, p. 144. Cf. Reg. Conseil, 1^{er} et 8 août 1535.

⁴ Reg. Conseil, 9 août 1535.

« Après avoir longtemps débattu sur toutes ces choses », continue le secrétaire Claude Roset, « on résolut qu'on appellerait les prêtres au Conseil et qu'on leur proposerait s'ils veulent soutenir les messes et les images; que si on trouve que l'on a mal fait d'avoir rompu les images, on y mettra de l'ordre, cependant qu'on ne les abatte pas davantage et qu'on ne célèbre point la messe jusqu'à ce qu'il en ait été connu, et qu'on écrive ces choses à Messieurs de Berne, afin que sur leur réponse on se puisse mieux conduire¹. »

C'est cet arrêté de suspension provisoire de la messe, arrêté confirmé, le 29 novembre, après une audience des prêtres, qui ont déclaré n'avoir pas « la suffisance et le savoir » pour la soutenir, qu'on est réduit à citer, lorsqu'on veut dater, comme on l'a fait jusqu'ici, de 1535 la Réformation genevoise². On s'attend à une décision plus catégorique, et cette lacune est si frappante que des historiens, tels que Spon, Leti, Ruchat et même Mignet, ont cru pouvoir faire état de décrets de Réforme imaginaires³.

Dans un livre retentissant, qu'il a consacré à Genève, et qui est aujourd'hui, en pays de langue française, la principale source d'information sur ce sujet, M. Georges Goyau soutient, à la suite d'écrivains qui l'ont induit en erreur, que la Rome protestante a renié la foi de ses pères parce que les Bernois lui réclamaient 9000 écus et qu'elle n'avait pas d'autre moyen de s'acquitter⁴. On vient de voir ce que les documents eux-mêmes permettent d'en penser. Nous devons ajouter que ce règlement pour lequel les Genevois trouvèrent à Berne même les cautions nécessaires, fut effectué sans contestation en quelques années⁵. Si l'on peut constater d'ailleurs avec M.

¹ Reg. Conseil, 10 août 1535.

² Reg. Conseil, 29 novembre 1535. Les religieux des couvents ont été mandés pour recevoir communication du sommaire de la Dispute, le 12 août. Ils ont déclaré l'un après l'autre « qu'ils ne savaient rien répondre, mais qu'ils étaient gens simples, accoutumés de vivre comme leurs pères leur avaient appris, ne s'enquérant point de semblables choses. C'est pourquoi ils suppliaient qu'on les laissât dans le service auquel ils ont été cy devant, s'offrant à servir la ville comme ils ont fait ». (Reg. Conseil, *ad diem*.)

Le même jour les chanoines, auxquels une députation a porté le sommaire « en la maison d'Aimé de Gingins, abbé de Bonmont, doyen des chanoines de Saint-Pierre », ont répondu « qu'ils ne voulaient rien ouïr de ce sommaire, ni de ce qui avait été dit et prêché par Farel, mais qu'ils voulaient vivre comme ils ont accoutumé, suppliant qu'on les laissât en leur état (in sua factione) ». (Reg. Conseil, 12 août 1535.)

On sait que le chapitre s'est retiré à Annecy. Le 29 novembre, le Petit Conseil étant assemblé pour exécuter le décret du 10 août et « défendre les sacrements inventés par les hommes », tous les prêtres ont comparu. On leur a fait « défenses de célébrer aucunes messes dès à présent, ni d'administrer aucuns sacrements des hommes, encore moins de séduire davantage le peuple. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir. On leur ordonna d'aller à l'un des sermons, afin d'entendre comme il faut vivre ». (Reg. Conseil, *ad diem*.) Au Conseil des Deux-Cents qui suivit, on décida de faire savoir aux prêtres que « s'ils ne voulaient pas aller audit sermon, ils sortissent de la ville, pour n'y plus rentrer ». (Reg. Conseil, 5 décembre 1535.) Le Petit Conseil ayant de nouveau mandé les prêtres leur communiqua l'ordre du Deux-Cents. « Ils répondirent que, s'ils allaient à ces prédications, ils n'oseraient pas puis après sortir pour aller à leurs affaires. Les uns demandaient permission de s'en aller, les autres d'aller et venir dans la ville et les autres dirent qu'ils voulaient demeurer à Genève. » A ces derniers, « on fit commandement exprès d'aller à la prédication et d'ouïr la parole de Dieu comme ci-dessus, de porter d'autres habits et d'autres bonnets et de vivre comme on vit communément en cette ville, et de quitter leurs habits et bonnets sacerdotaux ». (Reg. Conseil, 6 décembre 1535.)

³ Voir Th. DUFOUR, *La Dispute de Rive*, p. 16.

⁴ *Une Ville-Eglise*. Paris I, p. 11-12.

⁵ Il importe de remarquer que la réclamation des Bernois a été faite en faveur de sujets qu'ils ont obligés de se mettre en campagne pour secourir Genève et qui demandent à toucher leur solde parce

Georges Goyau que les soucis de la politique ont eu plus de part dans les déterminations des gouvernements que ceux de la religion, on doit reconnaître qu'il ne pouvait guère en être différemment, malgré le progrès surprenant de la Réforme elle-même.

En la Genève de ce temps, où les syndics seuls étaient issus de l'élection populaire, il n'est pas étonnant que l'action de l'opinion ait été lente à produire ses effets. Le Petit Conseil, principal siège de l'autorité gouvernementale, est formé de membres à vie, élus depuis quelques années par le Deux-Cents (1530). Le Conseil des Soixante, qui n'est qu'un élargissement du Petit Conseil, est issu tout entier d'une cooptation. Le Conseil des Deux-Cents, de création récente, — il a été importé de Berne en vue de conclure le traité de combourgeoisie de 1526 — est élu par le Petit Conseil, il est vrai, dans les divers quartiers de la ville, ce qui lui donne plus de contact avec la population et par suite plus d'autorité. Il n'est pas à proprement parler représentatif du peuple. C'est le Conseil général des citoyens qui seul est l'instance populaire. Mais il n'est réuni à l'ordinaire que pour l'élection des syndics. Enfin l'état de guerre dans lequel se débat la République naissante, les dangers qui la menacent de toutes parts sont une raison suffisante des hésitations de magistrats sur lesquels pèse une responsabilité infiniment grave. Leur recours instinctif au seul allié qui leur reste, Berne, n'a pas besoin d'être autrement expliqué.

que ceux de Fribourg ont touché la leur. On ne doit pas oublier que Berne vient d'édicter des règlements très sévères contre les pilleries dont les armées en campagne ont vécu jusqu'alors et que la solde promise doit remplacer le butin qui leur est interdit.

Texte de la réclamation pécuniaire des Bernois (1533) : « Magnifiques spectacles seigneurs singuliers amys très chers et feaulx combourgeois, nous vous avons esja plusieurs fois admonestés de nous contenter de la somme d'argent que vous nous debvez à cause du secours que vous avons faict, ains ancores n'avons receuz entiere response. A ceste cause vous voullons bien avoir finalement advertis que nous soubjects veuillent estre contentés de la dicte sortie, bien veuz que nous combourgeois de Fribourg ont contentés les leurs, et ne veulent plus attendre. Pour autant y mettes ordre et envoyés ladite somme le plus toust que possible seraz, affin que les puissions appaiser et plus grands inconvenients ne sourviennent. Sur ce vотре response par present porteur.

« Datae penultima Julii Anno 1533. — L'advoyer et Conseilz de Berne.

« Aux nobles magnifiques seigneurs sindicques et Conseilz de Genève nous singuliers amys très chers et feaulx combourgeois. — Receptae 3a Augusti 1533. » (GENÈVE, Arch. d'Etat, P. H. 1090).

La demande de protection pour Farel et ceux qui veulent « ouyr la parolle de Dieu en ses sermons » a été faite, le 16 mars 1534, en ces termes dont Herminjard a donné le texte complet :

« Nobles, magnifiques, saiges, pourvéables Seigneurs, singuliers amys et très-chiers combourgeois !

« Nous avons entenduz par nous ambassadeurs que sont esté per dever vous, comme maistre Guillaume Farel, nostre serviteur, soyt demeuré preschant la Parolle de Dieuz en vostre ville : laquelle chose nous est très-agréable. A cette cause, vous prions et admonestons avoir esgard que au dit Farel et à ceulx qui escoutent ses sermons, ne soyt faict déplaisir, molestement, ennuys, force ne trouble que soyt, ains tenir main que paysiblement [il] puisse annuncer la Parolle de Dieuz, et ceulx que la veulent ouyr, à cause de cella, ne soyent point molestés.

« En ce nous ferés plaisir; vous advertissant, comme aussi nous ambassadeurs en leur département ont fait, que sy quelque violence deust estre faicte, que l'aurons à grand regraict et y advise-rions comme y[l] soy apertiendra. Dieuz soyt garde de vous !

« Datum XVI martii, anno, etc., XXXIII. —

« L'Advoyer, Petit et Grand Conseilz de Berne. » (H. III, p. 155 ss.)

En 1531, les seigneurs de Berne avaient demandé que la somme qui leur était due fût prise sur les 7000 écus savoyards assignés aux Genevois par la sentence de Payerne et qui servirent, au lieu de cela, à désintéresser les Fribourgeois. (Reg. Conseil, 26 décembre 1531. Cf. GALIFFE, *Bezanson Hugues*, p. 231.)

II. LE PLÉBISCITE DE RÉFORMATION (21 MAI 1536).

C'est au décret provisoire du Conseil des Deux-Cents, suspendant la célébration des messes jusqu'à plus ample informé, qu'on a fait remonter l'établissement de la Réformation à Genève. Il marque, en effet, la première manifestation extérieure, indiscutable, de l'évolution décisive qui s'opère dans la politique hésitante du gouvernement. Mais il a fallu encore à peu près une année pour que le régime nouveau fût légalement et définitivement établi. Ce n'est qu'au lendemain de l'intervention d'une armée bernoise, victorieuse du duc de Savoie, et, il faut le relever également, d'une élection populaire de nouveaux syndics que, sur la proposition de Farel, le Conseil général des citoyens a été invité à consacrer par un plébiscite tous les édits de Réformation.

Berne s'est décidée, le 16 janvier 1536, à marcher contre Charles III qui bloquait Genève¹. Huit jours plus tard, ceux de Genève ont fait avec succès une première sortie à la rencontre du secours enfin obtenu. Le 29 janvier, ils ont pris Versoix et, le 2 février, Hans Franz Naegeli, à la tête de l'armée bernoise, qui compte aussi des contingents de Neuchâtel et de Lausanne, est dans leurs murs. Les troupes duciales reculent au delà des Alpes.

¹ La déclaration de guerre n'a été envoyée qu'après une consultation formelle de toutes les communes des bailliages, demandée en ces termes : « Nos combourgeois de Genève ayant embrassé la Parole divine et bien extirpé le papisme, non seulement le duc de Savoie, mais aussi leur évêque et d'autres, sont par là plus que jamais aigris et animés d'un esprit hostile contre eux et bien plus qu'auparavant répriment leur commerce, leur coupent les vivres, les assiègent, les enferment et les font prisonniers, tant qu'aucun d'eux n'ose sortir de la ville qu'au péril de sa vie et que même à toute heure ils s'attendent à une surprise, si bien que plusieurs fois ils nous ont exhortés et invoqués en vertu du traité d'alliance comme aussi de la charité chrétienne et fraternelle et pour la gloire de Dieu comme membres du Christ, de leur venir en aide et de faire lever le siège. Pour lors prenant en considération le temps présent avec ses préoccupations et dangers, troubles et pratiques, et nous rappelant avec cela qu'ils n'ont pas encore entièrement payé la solde qui est due, et que présentement il n'y a pas d'argent disponible, et qu'à nous et à vous il est onéreux de faire la guerre à nos frais, et que pourtant malgré cela vous pouvez bien juger, que les susmentionnés de Genève se trouvent en pareille détresse pour avoir embrassé la Parole de Dieu et qu'on ne veut leur laisser, leur maintenir, ni leur procurer les droits qu'ils ont acquis et qu'on leur a offerts; qu'en outre nous le devons et qu'il tient éminemment à notre honneur de considérer ce cas, nous avons voulu vous en informer et vous faire savoir en même temps que pour les causes susmentionnées et autres bonnes raisons nous nous trouvons engagés de résilier l'alliance que nous avons avec le dît duc de Savoie et de lui renvoyer les traités d'alliance, et ensuite de voir, aviser et faire ce qui conviendra tant à notre honneur qu'aux exigences du moment dans l'espérance indubitable et avec la ferme conviction que, comme cela touche avant tout à la gloire de Dieu et ensuite à la nôtre, et considérant que si nous devions abandonner les susmentionnés de Genève dans ce dernier danger de guerre et de famine, on nous le reprocherait en toute éternité, vous ne nous ferez défaut en rien dans cette circonstance, mais bien que vous vous montrerez et apparaîtrez en cette occasion braves et obéissants; attendant là dessus par écrit votre prompte décision, cette affaire ne souffrant pas un long délai. Datum XXVII Decembris, ineunte anno XXXVI. »

Protocole du Conseil, jeudi 13 janvier 1536.

« Présente : les Avoyers et Conseils,

« En outre les Bourgeois convoqués par la cloche.

« Entendu les réponses de la Ville et Campagne concernant la révolte et le secours armé à accorder à ceux de Genève.

« Par les Conseils et Bourgeois il fut voté de secourir les Genevois et de prendre en mûre considération comment cette affaire doit être traitée quant à sa forme et aux proportions qu'elle doit prendre relativement aux frais ainsi qu'aux forces à employer. »

(Traduction Tavel de Verd, publiée par GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève I*, 90 ss.)

Pour prix de ce secours, les chefs de l'armée victorieuse, obéissant aux instructions de leur gouvernement, réclamèrent « l'office du vidomnat, ensemble toute l'autorité, jurisprudence et prééminence que l'évêque de Genève avait accoutumé d'avoir dans Genève ». C'était l'annexion. Les syndics eurent le courage de dire : Non. Et le Conseil des Deux-Cents, aussitôt convoqué, eut l'habileté de répondre à la recharge, le 17 février, « que nos corps, nos biens et tout ce que nous avons sont encore à leur commandement et service, pour en user raisonnablement — nous savons bien que leurs Excellences en usent avec leurs bons amis, combourgeois et alliés — et que nous croyons parce que nous avons vu qu'ils ne sont point venus pour nous mettre en sujettion, mais pour nous délivrer de captivité et nous mettre en liberté, comme nous avons été anciennement; c'est pourquoi nous les supplions qu'il leur plaise de suivre le bon vouloir que Dieu leur a donné, et nous faire selon le commandement de Dieu, ainsi qu'ils voudroient qu'il leur fût fait ».

Le lendemain « 18 février, les Magnifiques, Capitaines, Banderets, Conseillers, et toute l'armée de Messieurs de Berne prirent leur chemin par le pays de Vaud...¹ ».

Nous ne savons rien de plus que ce que nous rapporte ainsi le secrétaire du Conseil. Et l'on se demande pourquoi Naegeli, maître de la ville, l'a quittée sans plus insister sur la cession de souveraineté qu'il avait par deux fois exigée. La seule explication qu'on en puisse donner est que Farel, avec l'aide de leur ami commun, le chancelier Girod, qui, nous le savons, était de son état-major, a obtenu de lui qu'il suivît « le commandement de Dieu »².

Si l'on réfléchit que Girod est l'homme d'Etat qui s'est tenu constamment derrière Farel dans l'œuvre de Réforme accomplie en pays romand sous l'égide de Messieurs de Berne, préparant les décisions, rédigeant de sa main toutes les missives françaises de son gouvernement, qu'il a été le patron des Genevois toutes les fois qu'ils ont eu à recourir à ses bons offices, on ne peut s'empêcher de constater, ce qui n'a point encore été fait, la part décisive qu'il a eue au maintien de leur indépendance. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que celui qui fut, de 1525 à 1561, le très écouté chancelier de Berne était un Fribourgeois, entré au service de la puissante République l'année même où Bezanson Hugues et les siens entreprenaient de la décider à signer, comme Fribourg, un pacte de combourgeoisie avec Genève et peu de temps avant qu'elle eût mis son épée au service de la Réforme³.

Aux élections du 6 février, le Conseil général élit quatre syndics qui sont parmi les chefs du parti luthérien : Claude Savoie, Ami Porral, Etienne de Chapeaurouge et Aimé Levet. De ceux-ci le dernier, on ne l'a pas assez remarqué, le

¹ Reg. Conseil, 5, 15 et 17 février 1536.

² On trouve dans le « Ratsmanual » de Berne, à la date du 19 juin 1536 et de la main de Cyro, ce commentaire de la décision des Conseils de garder le pays de Vaud : « Damit die biderb lüt by gricht und recht und Gotswort blyben mögind, das täglich zunimpt. » (M. SULSER, *Der Stadtschreiber Peter Cyro und die Bernische Kanzlei zur Zeit der Reformation*. Berne 1922, p. 34.) Le 1^{er} octobre de la même année, Naegeli tenait sur les fonts baptismaux du Münster, comme parrain, le troisième fils du chancelier (*Ibid.* p. 10), alors en mission à Lausanne, où il assistait au sermon d'ouverture de la Dispute de religion, prêché par Farel. (VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*. Lausanne 1927, p. 153 ss.)

³ Charles BERGEAUD, *Philibert Berthelier, Bezanson Hugues, pères de la Combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne*. Extrait des « *Etrennes genevoises*, 1927 ». Albert BUECHI, *Peter Girod und der Ausbruch der Reformbewegung in Freiburg*. (Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte, 1924.)

capitaine du quartier de Saint-Gervais, entré au Conseil des Deux-Cents en 1534, n'était point porté sur la liste de présentation officielle. C'est l'hôte de Froment, qu'il a soustrait en 1533 à la fureur des chanoines après le sermon du Molard, le mari de Claudine et le beau-frère de Paule Levet, les premières Genevoises qui ont fait lire l'Evangile dans leur entourage, celui dont le logis de Coutance, une officine d'apothicaire, a été le rendez-vous des luthériens du faubourg. Son élection inopinée assure la formation d'une majorité solide au Petit Conseil et la revision de la liste du Deux-Cents selon ses vœux.

« A la suite des vingt-cinq nobles seigneurs syndics et conseillers au Petit Conseil, figurent sur la liste du Grand Conseil des Deux-Cents, en l'année 1536, une dizaine de gentilshommes, tout autant de notaires, car tous n'étaient pas partis pour Peney, environ deux médecins, six praticiens, douze apothicaires, deux orfèvres, deux archers, quatre hôteliers, plus un grand nombre de commerçants, ayant à leur tête dix-huit merciers, douze drapiers, six pelletiers, etc., société de libres bourgeois et marchands qui avaient risqué leurs intérêts, leur fortune, leur repos et leur vie pour la cause de la liberté. De cette liberté ils firent part à leurs nouveaux sujets ¹. »

Aussitôt les Conseils de 1536 entrés en fonctions, nous les voyons assumer la responsabilité de la vie morale et religieuse des citoyens. On sait aujourd'hui, grâce aux plus récentes recherches des historiens, que les fameuses lois somptuaires de Calvin sont bien antérieures à lui et même antérieures à la Réformation dans toute l'Europe ². Déjà au XV^e siècle et au commencement du XVI^e, on trouve à Genève de nombreux édits sur les déguisements, sur les danses, sur les jeux, etc. Mais l'Eglise intervient également dans cette législation. Désormais, si l'Eglise ne se désintéresse pas de la conduite des citoyens, c'est l'Etat qui entreprend de prévenir leurs manquements par des édits appropriés. Le 16 avril 1535, à la demande de Farel, on a interdit les danses dans la rue. Le 28 février 1536, le Conseil des Deux-Cents adopte le règlement sur les tavernes qui servira de base à tous les autres. Le placard interdit qu'on blasphème le nom de Dieu, qu'on joue aux cartes ou aux dés, qu'on donne à boire pendant le sermon, ni de nuit après neuf heures, qu'on vende le pain ou le vin plus cher que de raison ³. Le 13 juin suivant, le Conseil interdit de chômer les fêtes autres que le dimanche, le 16 juin, il prescrit à tous les habitants de la ville d'aller au sermon à peine de trois sols d'amende, parce que le quatrième commandement ordonne de se souvenir du jour du repos pour le sanctifier.

Sur l'initiative de Farel, le nouvel ordre de choses est introduit dans les paroisses de la campagne par ordre du Conseil (10 mars 1536). Il les pourvoit de prédicants, (qui ont un mois pour commencer à lire l'Evangile), et de cloches et y fait publier les ordonnances. Comme le peuple du mandement de Thiez demande si, malgré l'excommunication prononcée par l'évêque, il peut se présenter à l'église pour Pâques (16 avril), il fait écrire aux vicaires du dit mandement qu'il le tient pour absous.

¹ F. DECRUE, *La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536*. Extrait du « *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* » (vol. XLI, 1916), p. 64.

² Voir J. M. VINCENT (Annual Report of the American Historical association, 1897), *European Blue Laws* et H. D. FOSTER, *Geneva before Calvin* (« *American Historical Review* », janvier 1903).

³ Voir H. D. FOSTER, *ouvr. cité*, p. 230.

Le procès-verbal de la journée d'élections populaires du 6 février 1536 inaugure la série des actes rédigés en français, et non plus en latin, par le secrétaire du Conseil. Après la mention de la convocation du Conseil général au son de la grosse cloche de Saint-Pierre, la Clémence, et de l'élection des syndics, on lit ceci :

« Il est à noter que icy, d'une commune accordante voix, par élévation de la main droite (« destre ») au ciel est esté fait serment à Dieu par bon arrest que un chacun doive aux dits syndics obéir, [que] nul ne doive refuser justice, les édits qui seront par bon conseil faicts se doivent observer; les injures jusques icy particulièrement faites soient remises, les actions qui se pourraient, à cause des déroches faites aux faubourgs, prétendre doivent être annulées; les choses jusques icy faites qui ne sont toutesfois point au déshonneur et dommage du bien public soient remises et laissées sans en devoir plus avoir de question, noise ni débat... Et que decy en avant en cette cité chacun doive vivre en bonne paix et union, sans reproche de chose que ce soit, comme est dessus dit. »

Ce serment d'obéissance et ce pacte d'amnistie ont été précédés de l'arrêté pris en Conseil que dorénavant on ne se dira plus jamais l'un à l'autre en terme de reproche : « Tu es ou fus papiste ou luthérien, mais que tous vivent sous le Sainct Evangile de Dieu. » Enfin, le 19 mai, sur une nouvelle admonition de Farel « de bien vivre selon Dieu et même de entretenir une bonne union entre le peuple », le Petit Conseil décide de demander aux Deux-Cents la convocation d'un Conseil général extraordinaire « pour y demander si chacun veult vivre selon la nouvelle Réformation de la foy ainsi qu'elle est preschée »¹.

C'est de ce Conseil général, tenu au cloître de Saint-Pierre le 21 mai 1536, que l'Eglise de Genève a commencé de célébrer l'anniversaire en 1923, comme étant celui de la ratification de l'œuvre de réforme par le véritable successeur du prince-évêque à la souveraineté : le peuple de Genève. Le professeur Amédée Roget, le premier, a publié le procès-verbal de cette assemblée mémorable entre toutes. Le voici avec quelques retouches qui rectifient ou complètent sa première lecture et que je dois aux savants et patients éditeurs des registres du Conseil, MM. Emile Rivoire et Victor van Berchem :

« Dimanche vingt et ung de may 1536...

« Le Conseil général, en Cloistre.

« Jouxte la résolution du Conseil ordinaire, est esté assemblé le Général au son de la clouche et de la trompette, ainsy qu'est de coustume. Et par la voix de Monsieur Claude Savoye, premier syndique, est proposé l'arrest du Conseil ordinaire et de Deux Cents touchant le mode de vivre. Et après ce (à) haulte voix est esté demandé s'il y avoit aulcuns qui sceusse[nt] et volsisse[nt] dire quelque chose contre la parolle et la doctrine qui nous est en ceste cité preschée, qu'il[s] le dyent et a sçavoir si trestous veulent pas vivre selon l'Evangile et la parolle de Dieu, ainsy que dempuys l'abolition des messes nous est esté presché et se presche tous les jours, sans plus aspirer ni voloir messes, ymaiges, ydoles, ny aultres abusions papalles quelles qu'elles soient. Sur quoy, sans point d'autre voix qu'une mesme, est esté généralement arresté et par élévation des mains en l'air conclud et à Dieu promys

¹ Reg. Conseil, 6 février et 19 mai 1536.

et juré que trestous unanimement, à l'ayde de Dieu, volons vivre en ceste sainte loix évangélique et parolle de Dieu, ainsy qu'elle nous est annoncée, veuillans délaissier toutes messes, et aultres sérémonies et abusions papales, ymaiges et ydoles, et tout ce que cela porroit toucher, vivre en union et obéissance de justice. »

M. Georges Goyau, qui a mentionné ce texte, dans un récit détaillé et aussi informé que le permettait une étude attentive des sources à sa disposition, dit que « ce plébiscite religieux, par lequel le peuple lui-même prenait congé du pape, était moins un *Credo* qu'une négation ». Peut-être y eût-il trouvé une signification plus positive, s'il n'eût omis de mentionner à sa suite la décision prise simultanément par le Conseil général de 1536 et qu'on trouve relatée immédiatement après, au registre officiel, en ces termes :

« *Scholae* ». « Icy est aussy esté proposé l'article des escolles et sur icelluy par une mesme voix est résolu que l'on taiche à avoir homme à cela faire sçavant, et que l'on le sallarie tellement qu'il puyse nurrir et enseigner les paovres sans leur rien demander de salaire, et aussy que chescung soit tenu envoyer ses enfants à l'escolle et les faire apprendre. Et tous escolliers et aussi pedagogues soyent tenus aller faire la résidence à la grande escolle où sera le recteur et ses bachelliers ¹. »

Vivre selon l'Evangile n'est plus cette formule vague, que M. Georges Goyau reproche à la Réformation genevoise, si l'Evangile même est mis à la portée de chacun par l'enseignement, si l'instruction, obligatoire pour tous, devient de plus gratuite pour ceux qui n'en peuvent supporter les frais.

L'école publique, ici décrétée par le peuple, n'est pas, on doit le reconnaître, la première école municipale de la cité. Déjà au XV^e siècle, un patricien généreux, François de Versonnex, a doté un collège, « la grande escolle » que mentionne le décret, dans laquelle ont grandi les générations de patriotes qui ont lutté pour l'indépendance, et particulièrement ceux qui viennent de comprendre la nécessité d'une rénovation religieuse. Mais le collège de Versonnex est désert. Il a été abandonné par maîtres et écoliers durant les troubles. Il faut en créer un autre, dont la ville fasse les frais, qui soit ouvert aux plus humbles et auquel nul ne puisse se dispenser d'envoyer ses fils. C'est celui dont on vient de voter la création, dont la charge va être confiée à Antoine Saunier, le réformateur dauphinois qui a secondé Farel dans toute son œuvre genevoise. Lorsque Farel aura eu le successeur qu'il attend et que ce successeur aura assuré à cette œuvre l'étendue et la durée, en organisant une Eglise nationale, le vieux collège sera remplacé par le collège de Calvin.

On doit supposer que les réformateurs qui ont rédigé la formule du plébiscite de 1536, soumise sur leurs instances au vote populaire, l'ont voulue telle qu'elle a été unanimement adoptée et qu'il a été « par élévation des mains en l'air conclud et à Dieu promys et juré ». La simplicité et l'ampleur qu'ils y ont mise répondent au génie de la Réforme, non seulement tel qu'il est apparu à ses premiers champions, mais tel qu'il s'est révélé à travers les siècles. L'école populaire, alors décrétée, s'est prolongée en collège des trois langues, puis en Académie d'études supérieures où des confessions de foi ont été tour à tour exigées, revisées, abolies. Après Calvin, sous

¹ Reg. Conseil, 21 mai 1536.

l'influence des professeurs de son Académie, le calvinisme a évolué dans le sens de la contrainte, au XVII^e siècle, mettant les consciences sous la règle littéraliste du synode de Dordrecht et du Consensus helvétique, puis dans le sens de la liberté la plus complète, au XVIII^e et au XIX^e siècle. A aucune époque, il ne s'est trouvé en désaccord avec les termes du décret populaire qui a consacré la Réforme genevoise, et l'on doit dire que c'est ce qui fait aujourd'hui, à nos yeux de réformés du XX^e siècle, le grand prix de ce plébiscite, trop longtemps oublié.

Si on l'envisage non plus seulement du point de vue religieux, mais de celui de la science politique, ce vote mémorable, dont Genève célèbre maintenant l'anniversaire annuel, marque une date également importante de son histoire nationale. C'est, sinon le premier acte de souveraineté du peuple genevois, depuis la déchéance du prince-évêque, puisqu'une élection de nouveaux syndics a eu lieu déjà au mois de février, du moins la première manifestation de son pouvoir constituant. Cette manifestation, il n'est pas superflu de le remarquer dans la patrie de l'auteur du *Contrat social*, a pris la forme d'un serment solennel. Et ce serment peut être mis au rang de ceux qui jalonnent l'histoire de la démocratie moderne. L'espace fait défaut pour montrer ici comment il se rattache, par la chaîne des événements, des hommes et des idées, aux serments des Huguenots de France, des Gueux de Hollande, des Puritains d'Angleterre, contemporains de Cromwell et des Pères pèlerins, fondateurs des premières colonies américaines. Je renvoie, pour cette leçon d'histoire, au monument international de la Réformation où des architectes et des sculpteurs ont accompli ce chef-d'œuvre de la faire surgir en traits saisissants, dans la langue universelle de l'art, devant le mur même que les Genevois ont élevé pour défendre la citadelle de leur foi.

C'est pour marquer cette relation que le trigramme rayonnant du nom de Jésus, cimier des armes de Genève, a été placé aux deux extrémités du mur monumental, au-dessus des dates de 1536 et de 1602, et que sous la première on lit : « LE 21 MAI LE PEUPLE DE GENÈVE A RATIFIÉ LES ÉDITS DE RÉFORMATION ET DÉCRÉTÉ L'INSTRUCTION PUBLIQUE OBLIGATOIRE ¹. »

12. L'APPEL AU PEUPLE GENEVOIS ET L'APPEL A CALVIN.

Il faut remarquer ici que c'est encore Farel qui, conformément à ce qui avait eu lieu à Zurich et à Berne, a demandé la convocation d'un Conseil général extraordinaire pour soumettre au peuple lui-même la question de la Réforme. La réponse unanime qui a été faite à cette question par le peuple souverain pouvait seule asseoir le régime nouveau sur une base solide.

Déjà, à deux reprises, au plus fort de la lutte et avant que l'aide de Berne fût assurée, Farel avait demandé au Conseil d'assembler le peuple à Saint-Pierre. Le 17 décembre 1535, sur une exhortation du Réformateur, les citoyens avaient été solennellement convoqués au son de la grosse cloche à venir « demain et les autres

¹ Charles BERGEAUD, *L'adoption de la Réforme par le peuple de Genève, 1536*. Exposé historique présenté au Temple de St-Gervais, le 21 mai 1923, à l'occasion du premier service commémoratif du plébiscite de Réformation. Genève 1923.

jours au temple de Saint-Pierre afin de prier Dieu pour la paix et pour la conservation de sa ville ». Le 7 janvier 1536, il s'était présenté de nouveau en Conseil accompagné de deux de ses collègues, « suppliant qu'on assemblât le peuple pour prier Dieu » et, le 10 janvier, devant le Conseil des Deux-Cents dont il avait demandé la convocation, il précisait sa pensée en exhortant le Conseil « à rétablir l'union entre le peuple, à se confier en Dieu et à faire que tout le peuple s'assemblât pour prier Dieu pour l'union, la tranquillité, la prospérité et le bien de la ville et de toute la chrestienté, de peur que Dieu ne s'irrite davantage contre nous ¹ ».

C'est à ces exhortations de Farel qu'on doit rattacher celle qu'on l'a entendu faire, le 19 mai, et qui a eu pour résultat la convocation du Conseil général du 21.

La force irrésistible du mouvement déchainé par Luther, après que l'évangélisme lettré d'Erasme et de Lefèvre d'Etaples se fut heurté au *non possumus* de Rome, est venue, on l'a constaté plus d'une fois, de l'appel au peuple par lequel il a débuté. En Allemagne, cette force a été remplacée, au moment de la révolte des paysans, par la puissance des princes, qui ont comprimé le mouvement populaire, mais dont les principaux entendaient soutenir la revendication religieuse et nationale de Luther et qui ont été son plus ferme appui. En Suisse, où le peuple était déjà majeur, l'œuvre de Zwingli est demeurée démocratique. Ni Zurich, ni Berne ne l'ont suivi sans que les édits de Réformation de leurs Conseils aient été ratifiés par le vote des populations. A Genève, Farel, disciple de Lefèvre d'Etaples, mais depuis lors correspondant de Zwingli et missionnaire de Berne, ne pouvait réussir qu'en s'adressant au peuple. Il le faisait tous les jours en chaire dans ses exhortations de « prédicant ». Il était naturel qu'il le fit comme réformateur. Placé entre les Conseils, longtemps indécis, d'un patriciat bourgeois, formé à côté du siège princier de l'évêque, et un Conseil général de citoyens, héritier naturel des droits du souverain déchu, tout l'engageait à demander pour le nouvel ordre de choses la sanction d'un vote solennel de ce Conseil général. C'est ce qu'il obtint, en 1536, d'un gouvernement qui sortait, rajeuni, de l'élection annuelle des syndics et dans lequel les réformés avaient enfin conquis le pouvoir.

Ainsi la Réformation genevoise a partagé, a accentué le caractère démocratique de la Réformation zwinglienne et, bien qu'elle dût à bref délai recevoir en Calvin, « le Français », comme l'appelle alors le secrétaire du Conseil, un chef qui alors ignorait tout de la démocratie suisse, elle lui en a peu à peu appris la leçon. Le Français s'est accommodé du Conseil général des Genevois, auquel il a soumis ses *Ordonnances ecclésiastiques*, et qu'il a ouvert tant de fois par la prière et par l'exhortation de sa charge. Et, après Calvin, le calvinisme, révolté contre l'incurie sanglante d'un Charles IX, complice du massacre de ses sujets huguenots, a proclamé, par la plume de Théodore de Bèze et de François Hotman, le principe de la souveraineté du peuple.

Là est la part de Genève dans la formation de l'Etat moderne. La démocratie y apparaît comme la face politique de la Réforme. Et la personnalité de Farel est inséparable de cet aspect de la révolution. C'est à lui qu'est due cette conquête de Genève, sans laquelle le nouvel ordre de choses n'eût pas eu son centre dans notre pays.

¹ Reg. Conseil, 17 décembre 1535, 7 et 10 janvier 1536.

La révolution faite, il s'agissait d'organiser une Eglise nouvelle. Farel sut en confier l'œuvre considérable et difficile entre toutes à l'homme qui était le plus qualifié pour l'entreprendre : Calvin.

L'histoire de cette vocation nous a été contée par Calvin lui-même.

Au milieu de juillet 1536, le jeune et déjà célèbre auteur de l'*Institution chrétienne*, qui se rendait en Alsace avec l'intention d'y poursuivre ses études, descendit dans une hôtellerie de la ville dont les citoyens venaient de voter la Réforme. Farel, averti, alla le voir et, lui ayant exposé la situation de Genève, le somma d'y rester. C'est dans la préface de ses *Commentaires sur les Psaumes* que Calvin nous en a laissé le témoignage saisissant : « Sur cela, dit-il, Farel, comme il brûlait d'un merveilleux zèle d'avancer l'Evangile, fit incontinent tous ses efforts pour me retenir et, après avoir entendu que j'avais quelques études particulières auxquelles je me voulais réserver libre, quand il vit qu'il ne gagnerait rien par prières, il vint jusqu'à une imprécation : « qu'il plût à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'études que je cherchais, si en une si grande nécessité je me retirais et refusais de donner secours et aide, lequel mot m'épouvanta et ébranla tellement que je me désistai du voyage que j'avais entrepris ¹. »

Non seulement Farel sut retenir Calvin à Genève, mais, ce qui est plus encore et qui doit être rappelé, il sut s'effacer devant lui, reconnaissant que la Réforme en pays de langue française avait désormais le législateur qu'il fallait suivre et soutenir au près et au loin.

Cet effacement est d'autant plus remarquable que les circonstances avaient fait de Farel le chef spirituel de Genève. Rien ne s'y faisait plus malgré lui, ni sans lui. Le 8 septembre 1536, on trouve au registre d'Etat un arrêté prescrivant à tous les conseillers d'aller l'entendre chaque jour dans le temple de Saint-Germain à six heures du matin « afin que le Conseil puisse commencer à sept heures ». Le 10 novembre, il présente au Conseil des Deux-Cents les articles *De regimine Ecclesiae* qui fixeront l'organisation religieuse de la cité. Lorsqu'il s'agit d'en exposer les motifs, il fait appel à Calvin, qui paraît avoir rédigé le mémoire justificatif, mais dont le secrétaire du Conseil ne mentionne pas encore le nom. C'est cependant Calvin qui désormais est à la tête de l'Eglise ainsi constituée. Farel, par un acte de libre volonté, devient l'auxiliaire de Calvin. Il doit toute sa vie revenir à son côté dans toutes les circonstances difficiles et, après avoir été son maître, rester son plus fidèle appui. Si Calvin est demeuré pour l'histoire le Réformateur de Genève, Farel a droit, lui aussi, au même titre, mais avec un sens différent. Il a jeté les fondements de l'édifice que Calvin a construit. On peut dire qu'il a été, avec son disciple vaudois Viret, le Réformateur de la Suisse romande et, avant Calvin, l'initiateur de la Réforme genevoise.

C'est ce que rappelle avec force le monument international de la Réformation, le mur symbolique bâti en hommes, dont les lignes architecturales ont été tracées par des artistes qui ont su se mettre à l'école de l'histoire. Le Farel de Landowski s'avance à la droite de leur groupe central, sa Bible française à la main, parce que c'est lui qui l'a ouverte aux yeux de notre population romande. Son poing est fermé par l'effort du combat qu'il a dû soutenir et par le ressentiment qu'il éprouve contre

¹ CALVINI op. XXXI, p. 26.

les ennemis de la République de Berne; il a saisi et il sait garder, dans sa dextre puissante, le flambeau de la Réforme. A côté de lui, un peu au-dessus de lui et un pas en avant, Calvin tient grand ouvert le Livre sacré. Il va parler à la foule immense qui attend le message de vie et l'on pense à ce glaive de la parole qui est sur le cachet de Farel et à sa devise : « Tout ce que je veux, c'est qu'il flamboie... », devise à laquelle le geste de Calvin donne tout son sens, toute sa portée en ajoutant... Et, qu'il éclaire, qu'il rayonne au loin.

CHAPITRE X

LE TRIOMPHE DE LA RÉFORMATION DANS LES CONTRÉES ROMANDES. CONQUÊTE ET ORGANISATION DU PAYS DE VAUD PAR LES BERNOIS.

FAREL ET LA DISPUTE DE LAUSANNE

(JANVIER A OCTOBRE 1536) *,

par Charles Gilliard.

I. LA GUERRE DE 1536 ET LA CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD.

C'EST à Berne que la Suisse romande doit d'être devenue suisse et d'avoir été gagnée à la Réforme.

Depuis longtemps la puissante république songeait à étendre son domaine jusqu'au Jura et jusqu'à Genève; mais c'est la Réforme seule qui lui a permis de réaliser ce rêve.

Sa combourgeoisie avec Lausanne en 1525 ¹, et avec Genève en 1526 ², n'avait pas donné les résultats espérés. La jalousie des cantons suisses, la crise religieuse, les intrigues des magistrats pensionnés par le duc de Savoie, les difficultés de la politique extérieure avaient empêché Berne de profiter de la faiblesse de Charles III. Au mépris de tous les traités signés par lui, celui-ci avait pu persécuter les Genevois sans que Berne osât intervenir autrement que par de vaines ambassades. En octobre 1535 encore, les magistrats bernois arrêtaient en pleine victoire le corps franc de Jacob Wildermuth ³. Les contemporains ne comprenaient rien à cette apparente faiblesse ⁴ et les historiens modernes y ont vu la preuve de calculs intéressés ⁵.

Tout à coup, dans les derniers jours de l'année 1535, l'attitude des conseils change ⁶ : le 27 décembre, ils se décident brusquement à rompre avec le duc; le 29,

* Pour les ouvrages et articles utilisés pour ce chapitre, voir la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE, et celle indiquée sous Lausanne et sous Genève.

¹ Ch. GILLIARD, *La combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg*.

² Ed. FAVRE, *Combourgeois*.

³ Ed. BAEHLER, *Revue bist. vaudoise*, XXIII, p. 137 ss.

⁴ Marie DENTIERE, M. D. G., XX, p. 374.

⁵ Ed. BAEHLER, *Rev. bist. vaud.*, XXIII, p. 142; voir au contraire STÜRLER, *Arch. Bern*, VII, p. 468; ÖCHSLI, *Traité de Lausanne*, p. 12.

⁶ On ne connaît pas exactement tous les motifs de ce revirement : L'un est la mort de François Sforza, survenue le 1^{er} novembre, et l'imminence d'une guerre entre Charles-Quint et François I^{er} pour la succession du Milanais. Un autre, la crainte que le roi ne réussît à s'emparer de Genève. TILLIER, III, p. 326 ss; SÈGRE, p. 113 ss; DE CRUE, *Jahr. Schw. Gesch.*, XLI, p. 251 ss; Eidg. Abschiede, IV, l. c., p. 603 ss.

un message était adressé au peuple bernois qui devait être consulté dans les bailliages sur l'opportunité de la guerre ¹.

Depuis que Genève avait passé à la Réforme, la communauté de la foi lui avait attiré les sympathies populaires, et l'opinion ne comprenait plus la circonspection du gouvernement : tous les bailliages sauf un se prononcèrent pour la rupture avec la Savoie ².

C'était la guerre et, le 16 janvier 1536, la lettre de défi était expédiée au duc « vous défiant par icettes (sic) », disait-elle « et déclarant la guerre contre vous et les vôtres, vous avertissant que, à l'aide de Dieu, invadrons vous, vos gens, pays et employerons tous nos efforts de vous dommager... ³ »

Le même jour, on prit les premières mesures militaires : 6000 hommes étaient mis sur pied pour le samedi 22; ils étaient placés sous le commandement de Hans Franz Nägeli ⁴. On ordonnait au général d'être impitoyable dans le maintien de la discipline : point de pillage ni de débauche, car cette guerre devait servir en première ligne à l'honneur de Dieu. C'était là un langage nouveau ⁵.

La temporisation n'est pas toujours un défaut : Berne bénéficia de ses hésitations passées; jusqu'au dernier moment, Charles III crut que la république ne marcherait pas plus que les autres fois; il n'avait fait aucun préparatif militaire. « Longtemps l'ours s'était laissé tirer le poil, — dit une chanson de l'époque ⁶. — Il cloche, il boite, disait-on. Il n'ose lever le pied.

« Il s'est levé pourtant et pour faire preuve de virilité, et la confusion est retombée sur ceux qui le regardaient par-dessus la tête. — Le vieil ours a fini par se lever... »

Le vieil ours, en effet, avait fini par se lever et rien ne devait l'arrêter dans sa marche. Partie de Berne le 22 janvier après-midi, l'armée couchait à Morat; puis, ralliant sur sa route les contingents de Bienne, de Neuchâtel, du Gessenay, de Châteaudevaux, d'Aigle et même de Lausanne ⁷, elle traversa le pays de Vaud sans rencontrer aucune résistance et, le mercredi 2 février, elle entra à Genève.

Depuis quelques jours, la ville était débloquée et ses soldats avaient pu s'emparer du château de Peney, le repaire de leurs ennemis. Les Genevois accueillirent néanmoins les Bernois comme des sauveurs; ceux-ci leur apportaient, en effet, la délivrance politique et religieuse qu'ils attendaient depuis si longtemps. La Chronique de Michel Roset mentionne l'accueil chaleureux qu'on leur fit ⁸, et plus sensible à l'émotion qu'un magistrat, Marie Dentièrre s'exprime sur leur compte en termes plus lyriques : « Iceulx [les Bernois], voyans l'extrémité qu'ils les [Genevois] n'en peuvent plus, sont venus, au nom de Dieu et en la puyssance que Dieu leur a donné pour deffendre les bons et deschasser les brigans, cheminant en bon ordre, bien armée

¹ *Chron.*, p. 213; SINNER, p. 8; STÜRLER, *Arch. Bern*, VII. Voir le texte, p. 255

² TILLIER, III, p. 348.

³ GRENUS, p. 194; PIERREFLEUR, p. 143.

⁴ TILLIER, III, p. 348.

⁵ LUETHI, p. 20; VUILLEUMIER, p. 124. — La lettre de commandement des officiers bernois se trouve dans RUCHAT, IV, p. 512.

⁶ *Chron.*, p. 248.

⁷ CHAVANNES, *Mémoires et documents*, XXXVI, p. 208 ss.

⁸ ROSET, p. 224.

et équipés, toujours en rent ¹ de bataille, à force d'artillerie, faysans bonne et droicts justice à ung chescun (ainsy que de tout temps ont faict les Allemands) ², baillans récompense aux affligez, punissant les meschans.... extirpant du païs toutes ydolatries et tout ce qui est contre Dieu, deffendans à leur gendarmerie toutes blasphèmes, tous jeux, toutes paillardises, ivrogneries, pilleries et larrecins... ³ »

Après avoir conquis encore le pays de Gex jusqu'au Fort de l'Ecluse et les rives du lac jusqu'à la Dranse, l'armée prit le chemin du retour; le 1^{er} mars, elle rentrait victorieuse, chantant l'ours de Berne, « la rude et vaillante bête », l'ours « bien connu par ses exploits, bien connu comme le défenseur des faibles et le serviteur de Dieu.. »

« Nous avons vaincu, — disaient-ils encore, — j'entends avec l'aide de Dieu, car tout succès vient de Lui. Nous avons accompli notre œuvre; assez maintenant et que nos cœurs cherchent leur repos en Dieu !

« ... Telle est ma prière, tel est mon chant. On dira qu'il a été chanté le jour que le vieil ours a vu ses fils rentrer chez eux... Aucun d'eux ne manquait à l'appel; aucun deuil ne troublait la joie de leur retour... ⁴ »

Quelques jours plus tard, une seconde campagne, plus facile encore que la première, faisait tomber entre les mains des Bernois Chillon, ainsi que l'évêché et la ville de Lausanne (31 mars).

Entre temps, la diplomatie parachevait l'œuvre des soldats. Avec François I^{er}, le partage des dépouilles savoyardes se fit sans peine; il en fut de même avec les Valaisans. Les négociations avec Fribourg furent plus difficiles. Finalement, les Fribourgeois durent renoncer à Vevey, mais ils gardèrent Estavayer, Rue, Romont et Châtel-St-Denis, villes qu'ils avaient occupées pour les conserver, disaient-ils, à la foi catholique ⁵.

Plus pénible encore fut le débat entre les vainqueurs et leurs alliés genevois. Devant les prétentions des Bernois qui voulaient s'emparer de leur ville, ces derniers déclarèrent qu'ils n'avaient pas lutté si longtemps contre le duc pour changer de maître. Cette fière réponse et le voisinage de François I^{er} engagèrent Berne à céder ⁶. Il n'en fut pas de même à Lausanne. Moins habiles, moins énergiques ou moins heureux que leurs voisins de Genève, les magistrats de cette ville échangèrent leur autonomie contre une part des domaines de l'évêque ⁷.

2. ORGANISATION DU PAYS DE VAUD PAR LES BERNOIS.

Berne ne donna pas au pays conquis par elle une organisation compliquée. La république se considérait comme l'héritière des droits souverains et domaniaux du duc et de l'évêque. Le gouvernement s'en empara et les fit exercer dorénavant d'une main bien plus ferme que ne l'avait été celle de ces deux faibles princes. Aux châ-

¹ Rang.

² C'est-à-dire les Suisses.

³ M. D. G., XX, p. 374.

⁴ Chron. p. 249.

⁵ CASTELLA, p. 100 ss.

⁶ ÖCHSLI, M. D. G., IV, p. 10-11.

⁷ CHAVANNES, *Mémoires et documents*, XXXVI, p. 303 ss.

telains et aux baillis savoyards ou épiscopaux succédèrent des baillis bernois, tous pris dans les conseils de la ville; ils veillaient à la sûreté du pays; ils faisaient rentrer les redevances dues à Messieurs et payaient les dépenses qui incombait au gouvernement; enfin, ils rendaient la justice en première ou seconde instance, suivant les cas.

En recevant la soumission des villes vaudoises, le général leur avait promis qu'on leur laisserait leurs libertés et franchises¹, le gouvernement tint parole, tout en se réservant de faire disparaître certains abus qui s'étaient glissés dans les « coutumes »². Il y eut, sans doute, au début quelques frottements et quelques froissements. Mais l'administration bernoise, en particulier celle de la justice, jouissait d'une bonne réputation dans les bailliages communs; des témoignages nombreux, et non suspects, mettent la chose hors de doute : dans une Epître dédicatoire, assez sévère par ailleurs pour MM. de Berne, le pasteur de Grandson, J. Le Comte leur dit : « Vos magistrats ne se laissent pas corrompre par de l'argent, de l'or ou des présents... Aussi votre nom si célèbre est-il prononcé partout avec de justes éloges. » Un autre Français réfugié, Thomas Malingre, engageant Clément Marot à venir demeurer au « Paradis terrestre » gouverné par MM. de Berne, dit à son tour que ces seigneurs sont à bon droit prisés et aimés des gens de bien par-dessus tous les princes; car ils sont

« Bons justiciers, équitables et droits,
Jugeant les leurs conformément aux droits
Impériaux, et selon la parole
Du Seigneur Dieu : cela que moult console
Leurs bons sujets, aussi les estrangers. »

Viret, à une époque où ses rapports avec Berne s'étaient déjà refroidis, affirme que « nos princes aiment la justice³ » et son compatriote, le banneret Pierrefleur, qui était resté catholique, ne s'exprime pas autrement en parlant de la conquête d'Orbe, Echallens et Grandson par Berne et Fribourg « lesquels dits deux Seigneurs des allora les ont tenues et tiennent encor de present, avec un grand contentement de leurs subjets et lesdits subjets de leurs Seigneurs⁴ ».

Nul doute que cette circonstance ait facilité le passage du régime savoyard au régime bernois. Le fait est que dans le pays de Vaud, qui ne fut pas un instant occupé militairement, il n'y eut ni essai de résistance ni même trace de protestation.

3. LA QUESTION RELIGIEUSE : LA « DISPUTE DE LAUSANNE »

(1^{er} AU 8 OCTOBRE 1536).

Un des premiers soucis du gouvernement bernois fut de régler la question religieuse.

Lors de la conquête, Nægeli s'était montré très libéral à ce sujet : partout, il avait déclaré à ceux qui se soumettaient qu'on ne contraindrait personne en matière

¹ *Rev. bist. vaud.*, IX, p. 379; LAUSANNE, Arch. cant. vaud., Bu 1 pass.

² GRENUS, p. 201.

³ VUILLEUMIER, I, p. 131 ss.

⁴ PIERREFLEUR, p. 3.

de foi, à condition que la libre prédication de l'Évangile fût assurée¹. A Yverdon seulement, qui avait fait mine de résister et avait dû se rendre à merci, la messe fut abolie dès le mois de mars². Partout ailleurs, le culte catholique continuait à être célébré.

Ce n'est pas que l'intention de MM. de Berne fût de le laisser subsister bien longtemps; dès le mois d'avril, le gouvernement envisageait déjà le moment où les « cérémonies papales » seraient « mises bas par le plus », c'est-à-dire abolies par un vote de la majorité des habitants³.

Il semble bien que les Bernois aient cru qu'il suffirait que l'Évangile fût prêché pour que la Réforme triomphât d'elle-même : une fois instruits en la vérité qui découle de la Parole de Dieu, les Vaudois, abusés jusqu'alors par les erreurs romaines, abandonneraient tout naturellement le catholicisme.

En attendant que cette prédication fît son effet, le gouvernement bernois observa scrupuleusement la parole donnée et réprima l'ardeur des réformés vaudois, peu nombreux, du reste, comme aussi les excès de zèle de ses fonctionnaires, qui brisaient des « images » ou « dérochaient » des autels⁴. Cette loyauté était aussi de la sagesse. Les Vaudois, qui n'avaient pas fait un geste pour défendre leur prince, tenaient à leur religion traditionnelle et ils étaient prêts à se donner aux Fribourgeois pour échapper à la Réforme : l'arrivée inopinée d'un pasteur à Moudon, le jour de Pâques, faillit provoquer une révolte⁵.

Mais lorsque Berne eut réglé avec Fribourg les questions qui divisaient les deux républiques, lorsque surtout l'autorité s'aperçut que la prédication de la Réforme tardait à amener les résultats attendus, elle songea à des mesures plus efficaces : une dispute de religion fut décidée. Les protestants aimaient ces discussions publiques en matière de foi. Cet appel à la conscience individuelle placée en face des vérités évangéliques était un des moyens préférés de leur propagande; leur connaissance des textes sacrés dans la langue originelle leur assurait dans ces débats une facile victoire sur des adversaires beaucoup moins bien préparés qu'eux à la lutte⁶.

Sans tenir compte ni de l'intervention de Fribourg⁷ ni de celle de Charles-Quint⁸, le Conseil ordonnait, le 16 juillet, que la dispute aurait lieu le 1^{er} octobre à Lausanne⁹. Déjà MM. de Berne avaient mandé auprès d'eux Farel, qui était alors à Genève¹⁰, et l'avaient chargé de rédiger en français et en latin les thèses sur lesquelles devait porter le débat. Imprimées à Genève¹¹, elles furent affichées aux portes

¹ MÜLINEN, *Arch. Bern*, XII, p. 255, 260; LAUSANNE, *Arch. cant. vaud.*, Bu 1 (Journal de Nægeli), pass.; *Mémoires et documents*, XXXVI, p. 243 en note.

² PIERREFLEUR, p. 151; *Eidg. Abschiede*, IV, c. 1, p. 673/4; LAUSANNE, *Arch. cant. vaud.*, Bu 1, 2^{me} part., fo 2 ss.

³ LUETHY, p. 22/3; *H.* IV, p. 28, n° 5; VUILLEUMIER, I, p. 133 ss.

⁴ VUILLEUMIER, I, p. 135 ss.

⁵ GRENU, p. 198 ss.

⁶ Il ressort de la correspondance entre Farel et Fabri que, dès le milieu d'avril, les réformateurs escomptaient cette dispute : *H.* IV, p. 33, 39.

⁷ *Mémoires et documents*, XXXVI, p. 274.

⁸ *Ibid.*; RUCHAT, IV, p. 176, 504; *H.* IV, p. 68.

⁹ RUCHAT, IV, p. 172 ss; 500 ss; PIERREFLEUR, p. 162 ss.

¹⁰ *H.* IV, p. 74, n° 1.

¹¹ Fluri a publié le fac-simile de ces deux affiches : *Die Beziehungen Berns zu den Buchdruckern in Basel, Zürich und Genf 1476-1536*. (Beilage zum Jahresbericht 1912 der schweizer. Gutenbergstube), p. 48 et 51; de même, M. Piaget, en tête des *Actes de la Dispute de Lausanne*.

de toutes les églises des nouvelles provinces avec l'édit qui instituait la dispute.

Celui-ci, où l'on peut retrouver l'influence de Farel, contenait en substance ce qui suit : Dans les terres « que justement par la grace de Dieu avons conquisees », de grands différends se sont élevés entre nos sujets, les uns voulant « vivre selon le saint Evangile de Jesus et les aultres à la manière accoustumee ». Nous espérons et nous désirions que, par la prédication de la Parole de Dieu, « le peuple viendroyt benignement en bonne paix et union à la congnoissance de verite, et de cueur prendroyt le chemin que nostre seigneur Jesus nous a commande par son Evangille ». Mais il n'en a rien été; pasteurs et fidèles ont été les objets des injures de la foule, les prêtres et les moines qui s'étaient offerts à discuter avec les prédicateurs se sont dérobés au dernier moment. C'est pourquoi, « désirans que tous noz soubjectz ¹ vivent saintement et purement selon Dieu et la pure verité evangelique, en bonne paix et union, ce qui ne peult estre sans estre unis en la vraye foy... » nous ordonnons que tous les ecclésiastiques du pays, tant catholiques que protestants, se rencontrent à Lausanne, au jour marqué, pour y rendre raison de leur foi selon les Evangiles; tous, à quelque culte qu'ils appartiennent, jouiront d'une entière liberté de parole et de discussion, à condition que leurs arguments soient tirés de l'Ecriture sainte; enfin, pour que tous nos sujets soient pleinement informés de la vérité et ne puissent être abusés par les prêtres, des représentants laïques de chaque paroisse doivent assister à la dispute du commencement à la fin ².

4. FAREL A LA DISPUTE DE LAUSANNE.

Les thèses nous intéressent encore davantage, puisqu'elles sont de la plume même du Réformateur : la première affirmait la justification par la foi seulement, la seconde déclare ne reconnaître que le seul Jésus-Christ comme « chief et Sacrificateur, vrayement souverain, mediateur et advocat de son Eglise »; la troisième nie la présence réelle; la quatrième réduit le nombre des sacrements à deux, le baptême et la Cène, les seuls qui aient été institués par Jésus-Christ; la cinquième proclame que l'Eglise n'a d'autres ministres que les prédicateurs de la Parole; la sixième, qu'elle ne reconnaît d'autre confession que celle faite à Dieu qui, seul, a le pouvoir de pardonner les péchés; la septième condamne toutes les cérémonies catholiques, en particulier le culte des images; la huitième affirme la suprématie du magistrat civil « en tant qu'il ne commande rien contre Dieu »; la neuvième, la sainteté du mariage, institué de Dieu pour toute personne « de quelconque estat que ce soit »; la dixième et dernière condamne les jeûnes et autres observances de cet ordre.

Le dimanche 1^{er} octobre 1536, la foule remplissant les gradins que l'on avait élevés dans la cathédrale ³, Farel ouvrit la dispute par un discours où il paraphrasait

¹ Sujets.

² VUILLEUMIER, I, p. 150.

³ Jusqu'à quel point le clergé catholique avait-il répondu à la convocation ? C'est ce que l'on ne sait pas exactement. Aux ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES, sous la cote C. IV, 705, il existe un Rôle des chanoines et gens d'Eglise cités à la dispute de Lausanne, que M. Piaget vient de publier *in extenso* dans les *Actes de la dispute*, p. 427 ss; mais cette pièce, incomplète et obscure, ne nous donne que des indications insuffisantes. H. IV, p. 89, n° 16, dit que, sur 337 prêtres, curés et vicaires qui avaient été convoqués, 174 environ se présentèrent.

l'édit de Messieurs; l'après-midi, le pasteur de Neuchâtel, Antoine de Marcourt, fit une prédication ¹.

Les députés bernois étant arrivés entre temps, la discussion proprement dite commença le lundi matin, en présence de l'ancien avoyer J.-J. de Watteville et du professeur Gaspard Mégander, ainsi que de quatre membres des Conseils de la république. Elle fut présidée par deux magistrats bernois, par un chanoine de Lausanne ², et par un des principaux bourgeois de cette ville; quatre notaires tenaient le procès-verbal.

C'est Farel encore qui ouvrit l'action par un bref appel à la vérité; un des secrétaires lut l'édit de convocation et J.-J. de Watteville exhorta l'assemblée à écouter paisiblement les divers orateurs. Puis Farel, reprenant la parole, lut et commenta la première thèse; après quoi, la discussion fut ouverte.

Les chanoines de la cathédrale lurent alors une protestation: les canons de l'Eglise, disait-elle entre autres, leur défendaient de disputer publiquement de la foi catholique; ils se refusaient donc à discuter devant des juges incompetents et s'en remettaient à l'Eglise et au concile, seules autorités auxquelles il appartient de juger en ces matières.

Comme Farel était en train de leur répondre, il fut interrompu par un dominicain, Dominique de Montbouson, qui, quelques mois auparavant, avait déjà eu querelle avec Viret ³. Le débat dévia alors et porta sur un point essentiel: quelle était, en matière de foi, l'autorité suprême? Farel, d'accord en cela avec le gouvernement bernois et tous les réformés, avait affirmé dans ses thèses l'autorité unique de l'Evangile, en dehors duquel aucun argument ne devait être pris. C'était trancher d'avance le débat en faveur des protestants et rendre la discussion impossible aux catholiques. Le dominicain défendait l'autorité de la tradition séculaire de l'Eglise et l'argumentation de Viret ne put le débusquer de cette position qui était, à vrai dire, la seule tenable pour un catholique. Lorsqu'un des présidents voulut le ramener au texte même de la thèse en discussion, il refusa le combat et se retira ⁴.

Dès lors, la dispute put se prolonger encore toute la semaine, à raison de deux séances par jour ⁵; l'intérêt de la controverse était fort diminué. Plusieurs thèses ⁶ ne furent pas même attaquées; d'autres ⁷ le furent à peine; un débat ne s'engagea vraiment que sur trois d'entre elles, la première, la troisième et la huitième. Encore les attaquants furent-ils des laïques, mal préparés à cette tâche, ou des ecclésiastiques de rang inférieur, qui n'étaient pas, eux non plus, des adversaires bien redoutables.

Il ne faudrait pas en conclure, cependant, qu'à vaincre sans péril, les réformateurs aient triomphé sans gloire: le silence même et l'ignorance des champions du catholicisme leur donnaient une magnifique occasion d'exposer leur science et leur foi devant un immense auditoire; le fait même qu'en cette circonstance solennelle, on ne leur répondit pas, ou insuffisamment, accentua encore leur succès. Qu'est-ce

¹ RUCHAT, IV, p. 181 ss; VUILLEUMIER, I, p. 153 ss; PIAGET, *Actes*, p. 7 ss.

² Le chanoine DUPRAZ, *Cathédrale de Lausanne*, p. 439, et M. Maxime REYMOND, *Mémoires et documents*, 2^{me} série, VIII, p. 330, pensent qu'il n'a pas fonctionné; cette hypothèse est contredite par le texte même des *Actes*; PIAGET, p. 15; cf. p. 487.

³ *Mémoires et documents*, XXXVI, p. 251; VUILLEUMIER, I, p. 120 et 156; PIAGET, *Actes*, p. 35 ss.

⁴ PIAGET, p. 59 ss; RUCHAT, IV, p. 194 ss.

⁵ Sauf le jeudi matin; *ibid.*, p. 266; PIAGET, p. 191.

⁶ La 2^{me}, la 6^{me} et la 7^{me}.

⁷ La 4^{me}, la 5^{me}, la 9^{me} et la 10^{me}; VUILLEUMIER, I, p. 161.

que les assistants purent bien penser d'une cause que ses partisans n'osaient pas, ou paraissaient ne pas oser défendre ?

Du côté réformé, on entendit une fois Christophe Fabri, le pasteur de Thonon, qui, le vendredi matin, introduisit la quatrième thèse¹, et Antoine de Marcourt, pasteur à Neuchâtel, qui, dans la dernière séance, fit un petit discours pour dire la pitié qu'on devait avoir pour le pauvre peuple, confié jusqu'ici à des bergers aveugles²; puis, deux hommes nouveaux, appelés l'un et l'autre à jouer un grand rôle, Pierre Caroli et Jean Calvin. Avec une connaissance profonde de l'Écriture et une remarquable culture théologique, le premier parla de la justification par la foi³; le second ne sortit de sa réserve que deux fois, pour parler contre le dogme de la présence réelle⁴.

Mais tout le poids de la discussion et de la prédication, puisque c'était à cela qu'aboutissait pratiquement la dispute, reposa sur Viret et sur Farel, tous deux, quoique à des titres divers, les vrais réformateurs du pays de Vaud, l'un comme missionnaire de MM. de Berne, l'autre comme enfant du pays. Ils étaient tous les deux des orateurs populaires; sans mépriser les arguments théologiques, ils aimaient à s'adresser directement à la foule, l'un avec une douceur insinuante, l'autre avec toute la fougue de son tempérament méridional.

En général, Viret exposait la thèse et Farel, à la fin de la discussion, en tirait les conclusions dogmatiques et pratiques, mais ils ne se faisaient pas faute, ni l'un ni l'autre, d'intervenir chaque fois que cela leur paraissait nécessaire; Farel ne ménageait pas ses adversaires et l'on pourrait relever dans ses paroles plusieurs traits qui ne manquent pas de verdeur.

En voici quelques exemples : à la protestation des chanoines qui proposaient qu'on attendît le concile qui devait se rassembler l'année suivante, il répliquait : C'est une chose étrange : il s'agit d'examiner quelle est la bonne pâture qu'on doit donner aux âmes, ce qui ne se peut faire avec trop de diligence. Et voici des pasteurs qui veulent renvoyer cela à l'année qui vient ! « Nous croions que, si on leur bailloit dilation de recevoir argent et repaistre leur ventre, jusques a ce que le concile viendroit, qu'ilz ne s'en tiendroient guere contents⁵ ! »

Il se moque agréablement du médecin Blancherose, aux propos extravagants, en lui rappelant le mot de Pline : « Les médecins sont ceux auxquels il est permis de tuer impunément » (*medicos esse quibus licet impune occidere*), en quoi ils ressemblaient aux monarques⁶ ! Et, lorsqu'on parla du célibat des prêtres, il ne put s'empêcher de faire remarquer l'absence significative de tous les chanoines, et de leur appliquer un mot assez cruel de Térence⁷.

Qu'on nous permette de citer encore ce passage, où retentit avec l'indignation d'une âme généreuse, toute la chaleur, et toute la sincérité, d'un sentiment vraiment évangélique : Que ne regardez-vous aussi à l'Écriture, « comme nous faisons

¹ PIAGET, p. 245 ss; RUCHAT, IV, p. 291.

² PIAGET, p. 392; RUCHAT, p. 359.

³ PIAGET, p. 72 ss; RUCHAT, p. 223 ss, 325.

⁴ PIAGET, p. 224 et 330; RUCHAT, p. 284; VUILLEUMIER, I, p. 171.

⁵ PIAGET, p. 35; RUCHAT, IV, p. 194.

⁶ PIAGET, p. 310; RUCHAT, p. 318.

⁷ PIAGET, p. 354; RUCHAT, p. 341.

selon la grace que Dieu nous donne, taschans de vivre selon sa parolle! Que toute idolatrie soit chassée, et blasphemes et juremens, débatz et frappe mens, adulteres, paillardises et tous bordeaux, tout soit chassé, et qu'on travaille et gaigne sa vie sans vivre inutilement!... » Vous demandez qui nous sommes. « Je... respondz que [nous] sommes povres pecheurs qui croions par Jesus avoir remission et salut, désirans par sa grace vivre en sa parolle purement, et à ce incitons et admonnestons tous, prestz de rendre raison de nostre foy et doctrine... et pour l'évangile exposons nostre vie. Mais je vous demande: qui estes-vous ^a ? Ung adorant autre que Dieu, povre idolatre, vous inclinant devant les images mortes, qui n'ont ne vie, ne sentement ^b, qui tenez ^c la loy et ordonnances de la ribaude de Romme, du pape qui a séduict la terre, et enivré tous les princes du vin de la paillardise.... Et ce que vous dictez ^d que nous vous lapidons, il le fault dire aux prestres et leurs adherents. Ilz ont assez bon couraige non seulement de lapider, comme souvent nous ont fait, Dieu leur face mercy et leur pardonne, car de bon cueur leur pardonnons. Mais ou ilz peuvent, ils font beau feu, et tourmentent horriblement ceux qui ne vont comme il leur plaist.... Nous querons vostre salut et [celui] de tous et que chacun congnoisse Jesus, se fiant en luy, le servant et adorant, non en l'oblye ^e.... mais qu'on adore Jesus en esprit et verité, la ou il est en gloire, à la dextre du pere ¹. »

Malgré la fatigue que devaient lui causer ces huit longues journées où il avait supporté tout le poids de la discussion, c'est encore Farel qui clôtura la dispute de Lausanne le dimanche 8 octobre. Le matin, il tira les conclusions de la dixième thèse en prononçant un dernier et virulent réquisitoire contre les abus de l'Eglise romaine, contre la tyrannie de la papauté qui a enlevé au peuple sa liberté en l'accablant d'ordonnances cérémonielles, contre la cruauté des ecclésiastiques qui ont sucé leurs ouailles et les ont rongées jusques aux os, et aussi contre les théologiens clairvoyants, mais lâches, qui, tout en reconnaissant ces erreurs, se taisent par souci de leur sécurité personnelle ².

L'après-midi, il fit un sermon en prenant pour texte cette parole du Christ : « Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu. » (Jean VIII, 46.)

Comme on pouvait s'y attendre, son discours fut long, courageux, incisif; il y disait à chacun son fait. Il commença par récapituler les thèses débattues, montrant que, fondées sur l'Evangile, elles tendaient toutes à l'honneur de Dieu, à la gloire de Jésus, notre unique Sauveur, et à l'édification du prochain. Ensuite, après avoir constaté le triomphe de la vérité contenue dans celles-ci, il s'adressa successivement aux diverses catégories d'auditeurs pour leur présenter de vives et fortes exhortations.

Il exhorta d'abord le peuple à se rendre attentif à la vérité et à la recevoir : « Soyons chrestiens, leur dit-il, ... et plus ne soyons papistes... [Qu'il vous] suffise de Jésus!... ³ »

^a Etes-vous.

^b Ni sentiment.

^c C'est-à-dire : vous suivez.

^d Dites.

^e L'oublie.

¹ PIAGET, p. 216; RUCHAT, IV, p. 279.

² PIAGET, p. 394 ss; RUCHAT, p. 360.

³ PIAGET, p. 418.

Il exhorta les gens d'Eglise à renoncer à leurs erreurs et à leurs pratiques, à étudier l'Ecriture et à la prendre pour la règle unique de leur foi. En retour de la grande charité que Jésus vous a témoignée, n'ayez point honte de confesser que vous avez failli. Au lieu de chanter en latin vos messes et vos vigiles, proposez au peuple l'Evangile dans sa propre langue; déjà vous avez ôté une partie des images; vous avez même retiré de ce temple la grosse idole que tant vous avez honorée; eh bien ! poursuivez, et montrez que vous voulez vivre en vrais chrétiens. Que les plus âgés d'entre vous donnent le bon exemple; que les plus jeunes étudient afin de pouvoir un jour servir dans le ministère de l'Evangile; que ceux qui ne se sentent pas la vocation apprennent quelque honnête métier afin de pouvoir gagner leur pain !

Enfin, se tournant vers les magistrats bernois, il leur dit : Confessez, Messieurs, que Dieu vous a pleinement conduits en la conquête de ce pays. Et puisqu'Il vous a soumis ce peuple comme un enfant à son père, faites en sorte que Dieu soit purement servi dans les terres qu'Il vous a commises. Pour moi et mes frères, je vous certifie que, selon la grâce que Dieu nous a donnée, nous n'avons pas épargné notre vie pour que le peuple de ce pays fût retiré des ténèbres où il a été jusqu'à présent. Quant aux erreurs ou aux iniquités qu'Il pourrait commettre dorénavant, je m'en déclare innocent. Que le Père tout bon et tout sage touche maintenant vos cœurs et vous donne d'y pourvoir comme vous y êtes tenus, afin que l'ire de Dieu ne soit ni sur vous ni sur votre peuple¹ !

L'avoyer de Watteville termina la cérémonie en remerciant les assistants de leur attention soutenue et en ordonnant à tous d'attendre tranquillement les ordres de MM. de Berne.

L'issue de la dispute ne pouvait être douteuse pour le gouvernement bernois, dont la décision était déjà prise. La piètre défense des catholiques semble avoir fait le plus mauvais effet sur la population². Aucune résistance sérieuse ne se manifesta lorsque parut, quelques jours après, le décret du 19 octobre par lequel l'autorité bernoise supprimait la messe et les images³. Un second édit, du 24 décembre, introduisait définitivement le culte réformé dans le pays de Vaud⁴.

Dans la fière péroration de son sermon du 8 octobre, Farel, le pionnier de la Réforme en terre vaudoise, avait décliné toute responsabilité pour l'avenir; maintenant que MM. de Berne étaient les maîtres du pays et que lui-même était fixé à Genève, il considérait sa tâche personnelle comme achevée dans le pays de Vaud; il s'en remettait à ses seigneurs de Berne pour qu'ils la parachèvent.

Sur ce point, sa confiance ne fut point trompée; il pouvait aller en paix à d'autres devoirs.

¹ PIAGET, p. 420 ss; RUCHAT, IV, p. 361; *Chroniqueur*, p. 335; VUILLEUMIER, I, p. 181 et 182, auquel j'ai emprunté presque textuellement toute cette page.

² *Ibid.*, p. 182.

³ RUCHAT, IV, p. 519 ss.

⁴ *Ibid.*, 522 ss; GRENUS, p. 203 ss. Quant à la confiscation des biens d'église et à la réorganisation ecclésiastique du pays de Vaud par les Bernois, on en trouvera l'exposé complet et détaillé dans VUILLEUMIER, I, p. 241-361. Ce n'est pas Farel, comme on l'a dit parfois, c'est Megander qui fut le conseiller de MM. de Berne et qui, en particulier, présenta le projet de règlement des Classes au synode de mai 1537.

CHAPITRE XI

FAREL A GENÈVE AVEC CALVIN, DE 1536 A 1538,

par Eugène Choisy.

DURANT les années (1526-1533) où Farel, par ses campagnes d'évangélisation, avait préparé la réformation du pays romand, l'évangéliste dauphinois s'était montré l'agent zélé de MM. de Berne, ces missionnaires politiques de la foi nouvelle. Maintenant, le catholicisme était définitivement vaincu dans ces contrées où Farel l'avait tant combattu. La Réforme était imposée : il s'agissait, tâche autrement difficile et importante, d'en faire une réalité dans les âmes et dans les mœurs.

D'autre part, et c'est ce que vient de raconter le chapitre IX de cet ouvrage, Farel, de fin 1533 à mai 1536, était devenu le Réformateur de Genève, soutenu, non plus seulement par MM. de Berne, mais aussi par le Conseil et le peuple genevois. Il avait, en outre, et l'on a vu dans quelles circonstances (p. 336) retenu auprès de lui pour le service du Seigneur l'auteur de l'*Institution chrétienne*. Calvin allait commencer sa nouvelle activité comme « lecteur en la Sainte-Ecriture en l'Eglise de Genève » par les leçons publiques qu'il donnera à Saint-Pierre sur les épîtres de l'apôtre Paul. Mais Farel obtint bientôt pour lui un subside modeste du Petit Conseil et Calvin ne tardera pas à jouer un des premiers rôles parmi les ministres. Il apportait son esprit clair, son génie puissant, ses dons d'organisateur, à l'heure critique où il fallait justement donner une constitution à la nouvelle Eglise genevoise et où Farel et Viret, réduits à leurs seules forces, risquaient de succomber à la tâche. On comprend dès lors l'ascendant que très vite le théologien picard va exercer sur l'évangéliste dauphinois.

Ainsi les deux années de ministère pastoral à Genève compteront, plus encore que celles de Strasbourg, dans la vie de Farel et dans le développement de sa pensée. C'est alors, en effet, qu'il se lie étroitement et s'inféode à Calvin, et cela pour le reste de sa carrière. Alors également Farel commence à percevoir toute la grandeur et les difficultés de son apostolat. Prêcher l'Evangile, il l'a fait et il a foi dans la puissance souveraine de la Parole de Dieu. Mais cet Evangile, il faut qu'il soit vivant dans les âmes, qu'il soit mis en pratique par tous les citoyens comme par les autorités des villes et pays qui l'ont accepté. Il faut en particulier amener tous les Genevois à se soumettre à la sainte loi évangélique et réaliser l'unité religieuse de la cité, en la dotant d'une constitution chrétienne.

La tâche était extrêmement délicate et difficile. Il y avait des gens, et d'entre les plus considérables, qui déclaraient que personne ne dominerait sur leur conscience

et qui protestaient hautement contre les mesures d'unification religieuse auxquelles on voulait les soumettre¹. Affranchis de l'autorité de l'évêque et du pape, ils n'entendaient pas se courber sous un nouveau joug. La population genevoise était fort mal préparée à recevoir l'Evangile. Dans les habitudes, les goûts et les opinions, il y avait beaucoup à édifier et beaucoup à détruire pour y introduire, à la place des pratiques du catholicisme, de l'amour du plaisir, de la légèreté des mœurs, une foi vivante et éclairée, une conduite pure, une morale austère. (Rilliet.) C'est pourtant ce résultat auquel Farel et Calvin prétendaient arriver. La hauteur du but entrevu fait la grandeur et le tragique de leur commune activité à Genève, comme elle en explique les défaillances et les erreurs.

Parce que Réformateur de Genève, parce que soutenu et même dominé par Calvin, Farel, durant les années 1536 à 1538, se rend de plus en plus indépendant des autorités et de la politique bernoises. Il a toujours mis en première place sa tâche spirituelle; celle-ci, se faisant plus difficile, l'occupe tout entier; il ne craindra donc pas de s'opposer à la politique ecclésiastique de Berne, voir à se brouiller avec Messieurs, lorsqu'il envisage que le succès de l'Evangile et le bien des Eglises nouvelles sont en jeu. D'ailleurs, tout pasteur de Genève qu'il soit, il n'en demeure pas moins le chef spirituel de la Réforme romande, et, germe de futurs conflits, son influence reste grande sur la majeure partie du clergé évangélique que MM. de Berne installent dans leurs nouvelles conquêtes. Les prédicants du Chablais, en particulier, dont le chef, Christophe Fabri, est le disciple et le fils spirituel de Farel, regardent aux pasteurs de Genève qui les assistent de leurs conseils, et souvent de leur présence.

I. L'ACTIVITÉ DE FAREL ET DE SON DISCIPLE FABRI DANS LE CHABLAIS.

Par leur guerre contre la Savoie, les Bernois s'étaient emparés en 1536, non seulement du pays de Vaud proprement dit, mais aussi de celui de Gex et d'une partie de la Savoie, le Chablais. Ces pays furent ainsi ouverts à la prédication de l'Evangile et à l'action missionnaire de Farel et de plusieurs de ses compatriotes. Parmi ceux-ci il faut mentionner en premier lieu Christophe Fabri, dit Libertet (1509-1588). Il était né à Vienne, en Dauphiné, et il avait commencé des études de médecine à Montpellier, lorsque attiré par « la religion vraie », il voulut voir Farel et le trouva à Morat à la fin de 1531. Après avoir remplacé le pasteur de Morat dans son église durant le synode de Berne de janvier 1532, Fabri avait séjourné plus ou moins longuement à Neuchâtel, à Boudevilliers dans le Val-de-Ruz, à Bôle dans la paroisse de Boudry, et il avait rejoint son maître à Genève en février 1536.

Durant le Carême de cette même année, Gérard Pariat, docteur en théologie, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, avait fait des prédications évangéliques à Thonon, et ainsi quelque peu préparé le terrain. Sur quoi « l'abbaye des enfants de la ville », confrérie de jeunes gens dont le chef était Michel de Blonay, joua une farce dans

¹ Albert RILLIET, *Notice sur le premier séjour de Calvin à Genève*, introd. historique au Catéchisme et à la Confession de foi de 1537. Genève, 1878. Voir aussi, CALVINI op. t. XXII (Annales), col. 201-231; E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, II, p. 175-290; W. WALKER, *Jean Calvin*, Genève, 1909, p. 197-236.

laquelle les censures les plus vives contre l'Eglise étaient mises dans la bouche de Farel. Le clergé de Thonon organisa une contre-manifestation dans laquelle on brûla en effigie Michel de Blonay. Celui-ci serait venu le mardi 11 avril à Genève demander à Farel de se rendre à Thonon ¹. Le Réformateur allait y faire de fréquentes apparitions et dès le milieu d'avril, Fabri s'y installait à demeure. Le 18, il y célébra la Sainte-Cène devant les commissaires bernois et un assez grand auditoire; le sermon était prêché avant la messe, et malgré l'opposition du clergé et de la majorité de la population, nombreux étaient ceux qui écoutaient et interrogeaient Fabri, même dans la rue, et qui se joignaient à la communauté naissante. Cependant, seul et à bout de forces, Fabri appela Farel à la rescousse ².

Celui-ci quitta donc Genève pour Thonon vers le 25 avril, et son disciple le remplaça à Genève. Le 2 mai déjà, Farel, qui continue à s'occuper, quoique absent, des affaires genevoises, raconte à Fabri qu'une bande armée a failli lui faire un mauvais parti. Il a d'ailleurs peu de succès et s'en irrite. Un prêtre, par raillerie, l'a envoyé promener à Veigy, près de la frontière genevoise, où il a plus de chance d'être écouté qu'à Thonon. « Nous sommes toujours, dit-il, au milieu des tempêtes ³. »

Le 6 mai, Farel rentre à Genève. Fabri, qui est venu le relayer, est insulté tandis qu'il était en chaire, et comme on allait emprisonner le coupable, une émeute se produit; la ville est en armes, Fabri est bloqué pendant une semaine chez le lieutenant du bailliage, empêché de poursuivre ses prédications. Fabri s'en plaint à Berne, à Megander et au secrétaire Girod. On envoie trois commissaires, Jean-Rodolphe de Graffenried et les deux frères Nægueli, qui, après leur retour du Valais, feront incarcérer les coupables ⁴.

A la suite de cette affaire, Berne supprima à Thonon l'exercice du culte catholique; les images furent enlevées de l'église Saint-Augustin aussi bien que de l'église

¹ Sur les débuts de la Réforme en Chablais, cp. Th. CLAPARÈDE, *Hist. de la Réformation en Savoie*, p. 83. — O. PERROT (*Vie de G. Farel*, p. 31) mentionne ces faits : « La renommée de Farel et de Fabri leur ouvrant le chemin dans tout le voisinage opéra aussi grandement en divers lieux et passa jusqu'à la ville de Thonon et bailliage d'alentour, appartenant au duc de Savoie, qui se ressentit de la vertu de Dieu, s'espandant par leur ministère. Et est à remarquer chose notable, comme occasion de la réformation qui survint puis après dans cette ville. C'est que l'abbé de la ville, nommé Michel de Blonay, de noble et ancienne maison, ayant au carême joué une comédie avec ses moines enfants de la ville, en laquelle il représentait la personne de Farel, il irrita par là tellement le clergé, que s'estans assembles à l'encontre de lui, ilz le condamnèrent à estre brûlé en effigie. Cestuy-ci, adverti de telle procédure, vint un mardi devant Pasques trouver Farel à Genève avec instance d'aller avec luy pour prescher à Tonon en l'an 1536. A quoy il s'accorda selon son zèle accoustumé, sans appréhension du danger, sous le congé de l'Eglise et des frères ».

RUCHAT (IV, p. 144), se méprenant sur le terme « d'abbé », raconte que Michel de Blonay et ses moines auraient, dans une farce impie, tourné en ridicule Farel et la prédication évangélique, ce contre quoi aurait protesté avec indignation le clergé séculier. Or si Thonon avait deux prieurés, l'un de bénédictins, l'autre d'augustins, cette ville ne possédait aucune abbaye. Michel de Blonay, seigneur de Maxilly ou de Machilly, beau-frère de Jacques de Rovérea, est un personnage plusieurs fois cité à cette époque et qui fait preuve, envers les deux partis, d'un esprit de large tolérance; mais il n'a jamais été d'Eglise.

² Fabri à Farel à Genève, 18 avril 1536 (H. IV, p. 31, n° 549); Farel à Fabri à Thonon, 22 avril 1536 (H. IV, p. 37, n° 551).

³ Fabri à Farel à Thonon, 29 avril (H. IV, p. 42, n° 553); Farel à Fabri à Genève, 2 mai (H. IV, p. 48, n° 555); du même au même, encore à Genève, 5 mai 1536 (H. IV, p. 50, n° 556).

⁴ Fabri à Farel à Genève, 7 mai (H. IV, p. 52, n° 557); du même au même, 12 mai 1536 (H. IV, p. 53, n° 558); du même au même, 24 mai (H. IV, p. 57, n° 560); du même au même, 27 mai 1536 (H. IV, p. 62, n° 561).

paroissiale de Saint-Hippolyte, dans laquelle avaient alternativement prêché Farel et Fabri. Le clergé comprit la nécessité de défendre la doctrine romaine et appela à son aide un capucin du couvent de Cluses, Claude Bruni.

Fabri invita le capucin à prouver la vérité de ses allégations dans une dispute publique, qu'il espérait voir fixée au 3 ou 5 juin. Selon l'usage du temps, il offrit de se constituer prisonnier, à condition que Bruni fit de même, jusqu'à ce que la discussion eût prouvé lequel des deux adversaires avait tort. Le capucin, obligé de se rendre au chapitre de son ordre, promit de revenir dans les six semaines, mais ne reparut point à la date fixée.

Cependant, depuis fin mai, le bailli de Thonon, Jean-Rodolphe Nægueli, occupait son poste et il devait être pour les réformateurs un protecteur précieux et un ami fidèle¹. D'autre part Berne, qui, dans le Chablais comme dans le pays de Vaud, s'était contentée jusqu'alors d'accorder aux prédicants son patronage et sa protection, allait mettre les populations nouvellement conquises en demeure d'accepter la Réforme. Ce fut le but de la Dispute de Lausanne, où Farel joua le rôle que l'on sait, et à laquelle Fabri assista, comme aussi les prêtres et religieux de Thonon. Seuls l'augustin Gérard Pariat et un autre de ses confrères, Claude Clémentis, firent profession de la foi évangélique. Les autres clercs chablaisiens se joignirent à la protestation des chanoines de Lausanne, et à leur déclaration qu'un concile avait seul le droit de trancher les questions de foi.

A la suite de la Dispute de Lausanne, MM. de Berne décrétèrent, le 19 octobre, la suppression de « toutes cérémonies, sacrifices, offices, institutions et traditions papistiques » et firent commandement à tous leurs sujets d'« ouïr la Parole de Dieu ». L'injonction de faire disparaître des lieux de culte les images et les autels ne donna lieu à aucune opposition dans les bailliages du Chablais, de Ternier et de Gex.

Enfin, ces décisions furent complétées le 24 décembre par un *édit de réformation*, qui fut exécuté avec ménagement, puisque les Bernois autorisèrent le baron de Viry à continuer dans la chapelle de son château la célébration du culte catholique et qu'ils laissèrent subsister l'antique chartreuse de Pommier, en considération des services que rendaient les religieux.

Les bailliages de Thonon et de Ternier formèrent une des sept *classes* ou circonscriptions établies par le synode de Lausanne du 13 mai 1537. Des maîtres d'école furent placés en diverses localités, notamment à Thonon, ainsi que des Consistoires pour l'exercice de la discipline et la répression des désordres moraux et des violations de l'édit de réformation. Au début, les pasteurs étaient en beaucoup trop petit nombre pour suffire à leur tâche, mais plus tard la Classe de Thonon en compta jusqu'à trente-quatre.

Fabri faisait des tournées de prédication dans les églises du Chablais. Les populations, averties d'avance par l'autorité bernoise, étaient tenues d'assister à ces prêches sous peine d'amende. C'était pour Fabri une mission fatigante et périlleuse; il était obligé de se faire accompagner d'une escorte de deux, trois ou quatre compagnons. Ce qui l'encourageait, c'était l'intérêt que beaucoup manifestaient pour l'étude des Ecritures.

¹ Voir la lettre de Farel à Hans Rudolf Nægeli, 14 novembre 1536 (*H. IV*, p. 102, n° 580).

Lorsque l'Eglise de Genève fut troublée par les agissements d'anabaptistes venus des Pays-Bas, Fabri, qui avait eu affaire avec l'un d'eux, et se rendait compte combien ces anarchistes ultra-individualistes étaient dangereux, écrivit aux ministres, ses collègues, dénonçant dans des termes virulents ces faux apôtres, qui se disent « spirituels », qui suscitent des dissensions dans l'Eglise et mettent obstacle aux progrès de l'Evangile. « Puisqu'ils condamnent la doctrine papale, dit-il, que ne vont-ils chez les papistes y fonder des Eglises de Jésus-Christ à force de foi, de charité et de travaux dévoués ? »

Un des auxiliaires de Fabri en Chablais fut le Dauphinois Antoine Froment. C'est à Froment que fut confiée temporairement la tâche de donner l'enseignement théologique aux jeunes gens et aux prêtres convertis, disposés à embrasser la carrière pastorale. Froment se fit ensuite nommer pasteur dans le village de Massongy; il y donna lieu à des plaintes si sérieuses qu'il fut destitué de ses fonctions par la Classe de Thonon en décembre 1540.

2. L'ORGANISATION DE L'EGLISE DE GENÈVE.

Après son retour à Genève, Farel, de concert avec Calvin, proposa dès le mois de novembre 1536, conformément à la décision prise en mai, des « *Articles sur le gouvernement de l'Eglise* ». Ces articles, adoptés en principe par le Conseil des Deux-Cents, furent renvoyés pour plus ample examen au Conseil ordinaire et ne furent définitivement votés qu'en janvier 1537. C'est dans cet intervalle que Calvin composa son catéchisme français, qu'il faut considérer comme partie intégrante des Articles de réformation. Déjà les formes extérieures du culte, les prières publiques, le rôle du sermon, les actes du baptême et de la sainte Cène, la célébration du mariage avaient été réglés d'après la liturgie rédigée par Farel et publiée en 1533 sous le titre : *La manière et façon qu'on tient es lieux que Dieu de sa grâce a visités*.

Quant aux fêtes religieuses, les Conseils de Genève les avaient toutes, non seulement supprimées, mais formellement interdites, sous peine d'amende pour ceux qui les chômeraient. Le dimanche seul devait être sanctifié et la stricte observation de ce jour était enjointe à tous avec menace de punition pour les récalcitrants.

« Par contre, les réformateurs proposent au pouvoir séculier, héritier des pouvoirs de l'évêque, des mesures propres à assurer l'éducation chrétienne du troupeau et à exclure de l'Eglise ceux qui n'en observent ni les doctrines, ni les commandements ¹. » Le mémoire justificatif qui renfermait le programme de reconstitution de l'Eglise de Genève ² fut examiné par le Petit Conseil le 16 janvier 1537. On y reconnaît le style de Calvin et les idées essentielles de l'*Institution*.

Les articles commencent par déclarer que le bon ordre ecclésiastique exige la *célébration sérieuse et fréquente de la Sainte Cène*. Calvin aurait voulu la communion chaque dimanche; mais, à cause de l'infirmité du peuple, il se contente qu'elle soit

¹ RILLIET, ouvr. cité, p. xviii.

² H. IV, 155-166. — W. WALKER croit, avec Cornelius, que les articles de janvier 1537 sont entièrement distincts de ceux de novembre 1536, lesquels auraient été de simples ordonnances anticatholiques (p. 202).



AU MONUMENT DE LA RÉFORMATION, GENÈVE
P. Landowski, sculp.



LES STATUES DE FAREL

DEVANT LA COLLÉGIALE, NEUCHÂTEL
C. F. Iguel, sculp.

célébrée une fois par mois. L'importance, le caractère sacré de cet acte exigent qu'on en exclue les indignes, qu'on rétablisse *l'excommunication* des mal vivants.

Les articles proposent donc une organisation disciplinaire systématique, l'établissement dans tous les quartiers de la ville de personnes qualifiées, qui, avec les ministres, admonesteraient ceux qui seraient en faute et les exhorteraient à se corriger. Si les coupables ne veulent rien entendre et persévèrent en la dureté de leur cœur, il sera temps de les excommunier et les tenir pour rejetés de la compagnie des chrétiens.

Une seconde demande a trait à l'adoption d'une *Confession de foi* à laquelle tous les habitants devront adhérer. Ce sera le moyen de connaître « lesquels accordent à l'Evangile, et lesquels aiment mieux être du Royaume du Pape que du Royaume de Jésus-Christ ». Les membres du Conseil feraient acte de magistrats chrétiens en donnant l'exemple. L'on supprimerait ainsi dans l'Eglise « toute incertitude, toute divergence et toute équivoque »¹.

Enfin, outre ces mesures d'élimination, Calvin et ses collègues proposent comme troisième moyen d'assurer le bien spirituel de la cité, l'éducation de la jeunesse dans la vérité religieuse par un *catéchisme*, un bref résumé de la foi chrétienne que l'on fera apprendre à tous les enfants.

Ce programme était d'une très grande portée et d'une extrême hardiesse. Tous les habitants devaient prendre parti entre le protestantisme et le catholicisme. Les opposants n'auraient qu'à quitter la ville. L'Eglise ainsi établie devait être maintenue pure grâce à l'éducation et grâce à la discipline.

La surveillance des mœurs et des opinions religieuses n'étaient nullement chose nouvelle, ni spéciale à Genève. Mais c'était une innovation de réclamer la nomination d'inspecteurs laïques pour seconder les ministres dans l'exercice de la discipline et surtout de faire de ces inspecteurs des organes du gouvernement ecclésiastique et non du gouvernement politique.

« L'originalité des recommandations de Calvin ne réside donc nullement dans sa réglementation de la conduite privée des citoyens — elle existait avant lui, — mais dans l'exercice indépendant de la discipline ecclésiastique au sein d'une Eglise créée dans une large mesure par l'Etat et sur laquelle l'Etat exerçait son contrôle. C'était un premier pas vers la restauration, sous une forme nouvelle et protestante, de cette ancienne indépendance ecclésiastique que presque partout la Réformation avait sacrifiée au besoin de l'appui de l'Etat »².

Une organisation analogue avait été proposée à Bâle par Œcolampade en 1530, mais elle avait échoué devant l'opposition de Zwingli et de Bullinger qui réservaient le droit d'excommunication au magistrat chrétien, au gouvernement politique. — Outre les recommandations principales, les articles prescrivaient le chant des psaumes dans le but de rendre le culte moins froid et recommandaient la nomination d'une commission civile destinée, avec le secours des ministres, à juger des causes matrimoniales suivant la « Parole de Dieu ».

Le Petit Conseil et celui des Deux-Cents adoptèrent immédiatement les *Articles* mais avec quelques réserves. Au lieu de la communion mensuelle, on ne devait célé-

¹ RILLIET, *ouvr. cité*, p. xxvii.

² W. WALKER, *ouvr. cité*, p. 207.

brer la Cène que quatre fois par an, et les questions matrimoniales devaient être réglées par le Petit Conseil après consultation des ministres. La discipline, partie essentielle du projet, continua à être discutée par les pasteurs et les magistrats.

Le gouvernement politique montrait sa bonne volonté en décidant une enquête sur les insolences et les mauvaises mœurs et en interdisant de chanter des chansons de folie, de jouer des jeux de hasard, de tenir le dimanche, pendant le sermon, aucune espèce de boutique ouverte, ou de crier dans la rue la vente des comestibles, de garder chez soi des images et des idoles. Ces restes de « papisme » devaient être remis entre les mains d'agents spéciaux pour être « brûlés et détruits »¹.

L'Etat veillant à la police extérieure de la ville-Eglise, les ministres s'occupaient du gouvernement spirituel de l'Eglise-nation, et soumettaient la Confession de foi au mois de mars à l'approbation du magistrat².

Quant au catéchisme, il était naturel que la rédaction en fût confiée à Calvin, dont Farel, avec une humilité touchante, reconnaissait hautement la supériorité littéraire et théologique.

Farel, comparant un peu plus tard son propre ouvrage : *La Sommaire et brève déclaration*, avec celui de son collègue, écrira : « Jean Calvin mon bon et entier frère a, en son *Institution*, si amplement traité tous les points touchés en mon livret, que, surmontant non seulement ce que j'ai touché en mon livret, mais ce que je pourrais toucher, il a ôté l'occasion à moi et aux autres, d'en vouloir plus pleinement écrire. Que tous ceux qui auront vu mon petit livre regardent donc cette belle *Institution*, laquelle regardant, ils n'ont plus besoin de ma petitesse, ni de prendre peine à lire mon petit livret. » (*Epître aux lecteurs fidèles.*)

Le *Catéchisme* de Calvin³ est le résumé magistral et comme la quintessence de son *Institution*. Il est beaucoup trop long, trop savant, trop détaillé pour pouvoir être appris et compris des enfants. Calvin n'avait guère l'expérience de l'instruction de la jeunesse. On y retrouve, comme dans les catéchismes précédents de la Réforme et du moyen âge, l'emploi des trois documents traditionnels : le Décalogue, le Symbole des apôtres et l'Oraison dominicale.

Quant à la *Confession de foi*, en vingt et un articles, elle est comme un abrégé succinct du *Catéchisme*; on en a parfois attribué la rédaction à Farel, mais la pensée est celle de Calvin. Comme Farel jouait alors le rôle principal dans l'Eglise de Genève, c'est lui qui en soumit le texte au Conseil. Le but direct de la Confession de foi était de distinguer entre les adhérents et les adversaires de la Réforme. Qui refuserait de jurer la confession de foi serait exilé.

3. FAREL ET CALVIN ACCUSÉS D'ARIANISME.

Le *Catéchisme* et la *Confession de foi* permirent fort à propos à Farel et Calvin, de se laver, ainsi que leurs collègues, de la très grave accusation d'arianisme lancée contre eux par Caroli. Ce personnage, qui n'avait pas de convictions bien arrêtées, docteur en théologie de Sorbonne, avait été nommé principal pasteur à Lausanne.

¹ Reg. Conseil, 16 janvier 1537.

² RILLIET, p. xxxi.

³ A. RILLIET et Th. DUFOUR, *Le catéchisme français de Calvin*, Genève, 1878.

Caroli insistait fortement sur la nécessité de souscrire aux trois Symboles des apôtres, de Nicée et d'Athanase, et il enseignait aussi l'utilité de la prière pour les morts, afin de hâter leur résurrection.

Calvin, se plaçant sur le terrain de l'autorité des Ecritures, avait volontairement évité d'user des termes de *Trinité* et de *personnes* en parlant du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans la *Confession de foi* et le *Catéchisme*. Farel avait aussi omis le mot « Trinité » dans son *Sommaire*. Mais si ces expressions étaient absentes de leur confession de foi, les réformateurs n'entendaient pas les proscrire, comme ils l'avaient prouvé en adhérant à la Confession Helvétique de Bâle (1536) où elles sont employées. Ils n'entendaient nullement nier, ni affaiblir en aucune manière la doctrine de la divinité éternelle du Fils de Dieu. Cette accusation d'arianisme devait révolter Calvin, d'autant plus qu'il voulait par-dessus tout être un théologien biblique et orthodoxe, interprète fidèle de la « Parole de Dieu ». L'affaire pouvait avoir de très graves conséquences; elle fut portée devant MM. de Berne.

« Vous ne sauriez croire, écrit Calvin à Gaspard Megander, à Berne, à quel point nos Eglises sont ébranlées par ce premier choc. Déjà l'on nous donne l'épithète d'imposteurs, parce que nous n'avons pas enseigné à prier pour les morts. Déjà les paysans nous objectent que nous devrions premièrement nous mettre d'accord entre nous, avant de chercher à convaincre les autres. Il est donc nécessaire que tous les ministres de langue française soient convoqués au synode, si possible avant Pâques, puisque certaines difficultés exigent une prompte solution ¹. »

Un synode se réunit, en effet, à Lausanne, le 14 mai, sous la présidence de deux ministres et de deux conseillers de Berne. Outre Farel, Calvin et Corault, on y comptait une centaine de ministres du pays de Vaud et une vingtaine de pasteurs du comté de Neuchâtel.

Une nouvelle assemblée eut lieu ensuite à Berne et s'occupa, les 2 et 3 juin, de l'affaire Caroli. Les accusations de ce personnage contre Farel et ses collègues, furent jugées calomnieuses, et sa doctrine contraire à l'Evangile. Les autorités bernoises le destituèrent et lui interdirent la prédication sur leur territoire. Dès la fin du mois d'août, Caroli écrivait à Lyon au pape Paul III, abjurant ses « erreurs », demandant au pontife d'annuler son mariage et de l'admettre à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique ². On voit à quelle sorte d'adversaire Farel et Calvin s'étaient heurtés ³. Ils ne devaient, par la suite, que trop souvent le rencontrer sur leur route.

L'affaire Caroli avait ému les Eglises réformées de Bâle, de Strasbourg et de Zurich. « Quand j'ai su, écrit Grynaeus de Bâle, à Calvin, que vous rejetiez les expressions consacrées pour désigner les personnes divines, j'ai éprouvé quelque trouble; mais depuis que votre Confession de foi nous est parvenue, nul n'y trouve à redire ⁴. »

Calvin rédigea une lettre justificative ⁵, que les pasteurs de Genève envoyèrent à ceux de Zurich, le 30 août (1537). Des explications étaient d'autant plus oppor-

¹ H. IV, p. 187.

² H. IV, p. 248.

³ « Brouillon, glorieux, indécis et d'une moralité peu scrupuleuse, il fut un fléau pour les autres ministres de l'Evangile. » *France protestante*, 2^{me} éd. III, p. 770.

⁴ H. IV, p. 251, n° 639, Grynaeus à Calvin, fin juin 1537.

⁵ H. IV p. 281, n° 654.

tunes que le Conseil de Berne, soucieux que ses prédicants « ne dévient pas de la coutume et manière de parler de la Trinité, reçue dans l'Eglise catholique », avait écrit peu de jours auparavant (le 13 août) à Farel et Calvin, leur reprochant de chercher toujours à inculquer à leurs collègues de la Terre de Gex et d'ailleurs leur opinion de la nullité des mots « Trinité » et « Personne ». En 1539, les ministres de Strasbourg désapprouvèrent à leur tour le refus de signer les trois Symboles.

Telles étaient les préventions et l'hostilité auxquelles se heurtaient nos réformateurs pour s'être placés uniquement sur le terrain biblique et avoir nettement et courageusement revendiqué leur liberté à l'égard des formules dogmatiques traditionnelles. Il ne leur fut pas facile de reconquérir la confiance dont ils avaient joui auparavant. Il fallut dissiper les soupçons et les doutes à Berne, Bâle, Zurich, Strasbourg et jusqu'auprès de Mélanchton.

4. LES OPPOSITIONS A LA CONFESSION DE FOI.

Tandis que Farel et Calvin luttèrent pour se justifier devant l'opinion étrangère des accusations de Caroli, ils furent attaqués à Genève même par deux anabaptistes néerlandais, qui contestaient le bien-fondé de leur interprétation de la « Parole de Dieu ». Sur les instances de Farel, le Petit Conseil consentit à un débat public qui dura deux jours (16 et 17 mars). Mais le Conseil des Deux-Cents, voyant l'excitation du sentiment populaire, ordonna de mettre fin à la dispute, saisit les papiers et écrits préparés des deux côtés, déclara les anabaptistes vaincus et les bannit sous peine de mort ¹. Après ces événements, on fit distribuer par les dizéniers, la *Confession de foi*, imprimée aux frais de l'Etat, à tous ceux qui devaient être appelés à la jurer (fin avril).

Mais cette exigence nouvelle se heurtait à des objections multiples. Beaucoup ne voulaient pas de discipline strictement appliquée. Les uns disaient qu'il était superflu de renouveler une profession de foi déjà faite dans le baptême : « Ne sommes-nous donc pas des chrétiens ? » Les autres trouvaient exorbitant et inadmissible d'imposer un engagement impossible à tenir : « Comment oserions-nous prêter serment d'observer toute la loi de Dieu ? »

Les attaques violentes contre la religion catholique, contenues dans la Confession de foi, déplaisaient fortement à ceux qui, élevés dans cette religion, « préféraient la désserter en silence plutôt que de la conspuer publiquement ² ».

Enfin, le serment était repoussé sans hésitation par les catholiques qui se refusaient ouvertement à reconnaître que la messe fût « mauvaise », et par les libres esprits qui déclaraient que « personne ne dominerait sur leur conscience ».

Les visites officielles à domicile dans les familles de la ville n'avaient pas eu tout

¹ Ces anabaptistes étaient l'imprimeur Jean Bomeromenus, Hermann de Gerbihan, Andry Benoit, de Anglen en Brabant et Jehan Tordeur, tourneur de Liège (Reg. Conseil, 9 et 30 mars 1537). Ils s'étaient gagnés quelques adhérents dans la population genevoise, entre autres un des évangélistes de la première heure, Jean Janin de Cologny, qui fut, sur ordre du Conseil, « détenu pour paroles touchant la foi, dont est suspecté katabaptiste »; puis, relâché en juillet. (Cf. Reg. Conseil, 26 et 27 juillet 1537.) Fabri le visita dans sa prison et fut, de ce fait, accusé d'être favorable aux sectaires.

² RILLIET, LXII.

le succès qu'on en avait espéré. Sur les instances de Farel et de Calvin, on résolut de procéder contre les réfractaires, et de convoquer les gens dizaine par dizaine, en l'église de Saint-Pierre. La lecture de la Confession de foi ayant été faite à Saint-Pierre par le secrétaire d'Etat, les membres du Petit Conseil donnèrent l'exemple de prêter le serment requis. En même temps, suivant le témoignage de Calvin, cette prestation de serment, imitée de ce qui s'était passé chez le peuple d'Israël sous les rois Josias et Asa et sous Esdras et Néhémie, fut accomplie par la population « avec autant de zèle que les magistrats en avaient mis à l'ordonner ».

Seulement on s'aperçut que ceux qui persistaient à refuser le serment s'étaient soigneusement abstenus d'assister à la convocation de Saint-Pierre. Et ils étaient si nombreux que le Conseil ne put mettre aussitôt à exécution sa résolution de leur imposer le bannissement s'ils ne voulaient jurer¹.

Farel et Calvin espéraient toujours qu'avec de la persévérance, on triompherait de toute opposition. On procéda donc à une seconde convocation des habitants à Saint-Pierre, le 11 novembre, mais sans grand succès et le Conseil ordinaire, approuvé par celui des Deux-Cents, commanda à ceux qui ne voulaient pas suivre la réformation jurée par les citoyens, d'avoir à vider la ville et aller demeurer autre part, « où ils vivront à leur plaisir ». En réalité, une telle mesure était inexécutable.

La prestation de serment devint entre les citoyens une vraie pomme de discorde. L'opposition exigea la convocation du Conseil général. Le gouvernement, qui soutenait les « prêcheurs », résolut de faire devant cette assemblée un exposé de la situation, d'insister sur le devoir de rétablir l'accord entre les citoyens, et de réclamer un vote de confiance pour les magistrats en charge. Or, cette réunion fut orageuse : l'on entendit des réclamations contre les réformateurs (contre Farel en particulier) et contre la politique du gouvernement. Jean Philippe, le chef de l'opposition, demanda la nomination d'une Commission destinée à entendre toutes les plaintes. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que le parti au pouvoir parvint à détourner l'orage.

L'échec était manifeste. L'effet s'en fit immédiatement sentir. « La double sanction, dit Rilliet, qu'on avait voulu donner à la Confession de foi : l'excommunication dans l'Eglise et le bannissement dans la cité fut, dès ce moment, suspendue. »

Non seulement le Petit Conseil ne parle plus de faire « vider la ville » à ceux qui refusent le serment, mais les Deux-Cents s'opposent même à ce que les « prêcheurs » les excluent de la Sainte-Cène².

C'était une dérogation formelle aux « *Articles sur le gouvernement de l'Eglise* » adoptés un an plus tôt, car le pouvoir d'exclure de la Cène les communicants jugés indignes y était expressément réservé à l'Eglise. C'est que les magistrats genevois, héritiers des pouvoirs de l'évêque, considéraient comme une prérogative essentielle de leur souveraineté de régler eux-mêmes une matière, qui paraissait à Farel et à Calvin ressortir exclusivement du domaine spirituel de l'Eglise. Or, les réformateurs, par leur résistance aux ordres du Conseil, fournissaient à leurs adversaires un grief que ceux-ci sauront exploiter avec succès.

¹ Reg. Conseil, 19 et 21 septembre 1537.

² Reg. Conseil, 4 janvier 1538.

On racontait d'ailleurs, que les députés de Berne, venus récemment à Genève, avaient dit, dans un repas, que ceux qui avaient prêté le serment étaient tous parjures, entendant par là que le serment était impossible à observer ¹.

Les opposants se servirent de cette épithète de « parjure » comme d'une arme de guerre. Le Conseil des Deux-Cents manda devant lui Farel et Calvin et leur exprima son mécontentement. Les réformateurs, comprenant l'importance de conserver le bon vouloir de Leurs Excellences, n'hésitèrent pas à se rendre à Berne pour donner au sujet de la Confession de foi les explications nécessaires.

Le résultat fut satisfaisant. Farel et Calvin rapportèrent la double assurance que le gouvernement bernois désavouait les paroles proférées par ses députés, au sujet de la *Confession de foi*, et qu'il tenait celle-ci pour « très bonne » ².

Cette approbation était expressément confirmée par des lettres. Mais l'intervention des Bernois ne désarma pas les mécontents. Farel, en particulier, était en butte à des attaques publiques et à des insinuations malveillantes. A Genève, on affirmait qu'il aurait dit à Berne que les « Genevois voulaient reprendre la messe ». Et d'autre part, à Berne, l'on prétendait qu'il avait dit que « tout le mal venait des Allemaignes » ³.

L'animosité contre les « prédicans » se faisait jour aussi dans des chansons satiriques, dans des apostrophes offensantes, dans des tumultes nocturnes, dans une agitation qui tenait la ville en émoi. On raillait « les frères en Christ » et le nom de Farel, travesti, défrayait les plaisanteries du vulgaire ⁴.

« L'Esprit narquois, dit Rilliet, prenait sa revanche sur l'esprit puritain, et l'esprit national sur l'influence étrangère ⁵. » En effet, les Français, réfugiés pour cause de religion, assez nombreux dans Genève, soutenaient fidèlement la cause des réformateurs, presque tous Français comme eux. Cet élément d'antagonisme, joint à tous les autres, contribua à accroître l'hostilité dont les ministres et leur « nouvelle réformation » étaient devenus l'objet.

5. TRIOMPHE DE L'OPPOSITION.

L'opposition triompha dans les élections politiques du mois de février 1538. Toutefois, les nouveaux magistrats ne se montrèrent pas d'emblée hostiles à Farel et à Calvin, mais l'accord ne dura pas et bientôt ce fut la guerre à outrance.

Un incident se rapportant aux relations étrangères de la république la déclancha. En février, un noble Savoyard au service de la France, le sieur de Montchenu, avait fait aux chefs des deux partis des propositions, très probablement inspirées par François I^{er}, dans le but de séparer Genève de son alliance avec Berne et de la placer sous le protectorat de la France.

Ces avances avaient été loyalement rejetées, mais, parmi ceux auxquels on

¹ Reg. Conseil, 26 novembre 1537.

² Reg. Conseil, 10 décembre 1537.

³ Reg. Conseil, 14 décembre 1537, 1^{er} janvier et 2 mars 1538.

⁴ Reg. Conseil, 16 janvier et 12 février 1538.

⁵ RILLIET, ouvr. cité, p. LXXVIII.

s'était adressé se trouvait un des principaux soutiens des réformateurs, Michel Sept. L'esprit de parti s'empara de l'affaire et le 11 mars, le Conseil des Deux-Cents, suspendit de leurs fonctions six membres du parti des réformateurs, parmi lesquels Michel Sept et trois des syndics de 1537, qui siégeaient au Petit Conseil.

Farel et Calvin ayant protesté publiquement contre cette injustice flagrante, les Deux-Cents leur ordonnèrent « de ne point se mêler du magistrat ». C'était porter une atteinte grave à la liberté de la chaire chrétienne. Les réformateurs genevois n'étaient pas hommes à l'accepter.

Dans leur colère contre les anciens magistrats, contre les Français réfugiés et contre les « prêcheurs », les violents du parti vainqueur demandaient qu'on intentât aux anciens syndics un procès criminel et qu'on expulsât les réfugiés.

Ils firent voter par le Conseil général du 11 mars de « vivre en la parole de Dieu, suivant les Ordonnances de Messieurs de Berne ». On savait que l'introduction de ces « Ordonnances » serait vue avec déplaisir par les « prédicants ». Cela signifiait que l'autorité politique, sans même consulter les ministres, décidait des matières spirituelles. C'était la destruction de toute indépendance ecclésiastique. Les « Ordonnances » dont il s'agit avaient été rendues en décembre 1537, par le gouvernement bernois, pour établir d'une manière définitive dans les pays romands récemment conquis, des usages liturgiques conformes à ceux de l'ancien territoire. Le synode de Lausanne s'y soumit quatre mois plus tard, et Messieurs de Berne désiraient que l'Eglise de Genève en fit autant. C'est ce qu'on appelait la « conformité des cérémonies bernoises ».

Il s'agissait d'admettre à Genève l'usage des fonts baptismaux, l'emploi des oublies dans la communion et l'introduction de quatre fêtes religieuses dans l'année, à côté des dimanches : celles de l'Incarnation ou Annonciation (25 mars), de la Nativité, de la Circoncision et de l'Ascension. — Farel et Calvin ne s'opposaient point en principe à cette « conformité », car ils rangeaient les changements demandés dans l'ordre des choses indifférentes ; mais ils se refusaient à admettre que le gouvernement politique légiférât seul et souverainement en matière spirituelle.

Quand la proposition fut officiellement présentée par Berne aux Conseils de Genève (avril 1538), ceux-ci signifèrent purement et simplement aux ministres, qu'ils eussent à observer les dites cérémonies.

Les réformateurs auraient voulu que le magistrat de Genève, au lieu d'exiger une réponse immédiate et catégorique, leur accordât un délai et consentît à discuter « amiablement » avec eux ¹.

Ils demandaient qu'on attendît la décision d'un synode des Eglises réformées suisses qui devait se tenir à Zurich. Ils sont prêts, si la cause de la Réforme l'exige, à sacrifier leurs préférences sur des points secondaires, mais ils sont soucieux de maintenir l'autorité de l'Eglise dans le domaine spirituel ; ils résistent pour l'honneur de leur ministère aux prétentions césaropapistes des magistrats de Berne et de Genève.

¹ H. IV, p. 424, note 7.

6. LA RUPTURE. LES RÉFORMATEURS SONT BANNIS.

On était résolu de part et d'autre à ne rien céder. Farel et Calvin refusaient absolument de se conformer, par contrainte, aux rites bernois, de renoncer à la liberté des prédications, à la faculté de blâmer, s'il le fallait, en chaire, les actes du gouvernement; et par-dessus tout, ils refusaient de recevoir à la table sainte des gens indignes d'y être admis. Cette résistance irritait de plus en plus l'opinion, qui manifestait son animosité par un redoublement de menaces et de mauvais propos.

Un des ministres, Elie Corault, ancien moine et orateur fougueux, indigné des attaques auxquelles ses collègues et lui étaient en butte, protesta publiquement le 7 avril, du haut de la chaire, contre l'impunité dont les magistrats couvraient les coupables. Mais il se laissa aller lui-même, dans sa prédication, à de regrettables excès de langage.

Là-dessus la chaire lui fut interdite par le Conseil, dans sa séance du 19 avril. Il n'en tint pas compte et dès le lendemain y monta de nouveau. On le fit immédiatement arrêter et jeter en prison, malgré la vive remontrance que Calvin (placé pour la première fois dans le registre avant Farel), Farel et plusieurs de leurs adhérents vinrent faire au Conseil. Il y eut des deux côtés « de grosses paroles » et Farel, rappelant tout ce qu'il avait fait et souffert pour donner à Genève l'Évangile et la liberté, s'écria : « Sans moi vous ne seriez pas ce que vous êtes ! » ; d'autres disaient : « Ils prêcheront, ils prêcheront ! » Mais le Conseil ne voulut point revenir sur son arrêt. Il ne consentit pas non plus à relâcher Corault sous bonne caution.

Ce qui contribuait, d'ailleurs, à envenimer le débat, c'est que les réformateurs avaient déclaré que, dans les circonstances actuelles, ils étaient résolus à ne point célébrer la Sainte-Cène à Pâques, alors que le Conseil leur avait enjoint de la faire selon la forme bernoise, sous peine de se voir interdire la prédication.

En supprimant la Cène, ils annulaient l'effet de l'arrêt du précédent Conseil qui défendait de la refuser à qui que ce fût et ils se mettaient en révolte ouverte contre le nouveau gouvernement.

L'émotion était grande dans la ville; amis et ennemis se demandaient avec impatience ce que feraient les « prêcheurs ».

Or, le 21 avril, jour de Pâques, malgré la défense du magistrat, Farel et Calvin montèrent chacun deux fois en chaire, Calvin à Saint-Pierre, Farel à Saint-Gervais pour déclarer qu'ils ne donneraient pas la Cène et pour expliquer les motifs de leur résolution. Ce n'est pas, disaient-ils, à cause de l'emploi des pains sans levain, car c'est une chose indifférente. Mais nous ne pouvons pas profaner le saint mystère de la communion de Jésus-Christ, en le célébrant au milieu des désordres et des abominations qui règnent aujourd'hui parmi le peuple de cette ville, tant en blasphèmes exécrables et moqueries de Dieu et de son Évangile, qu'en troubles et divisions; car publiquement, sans qu'aucune punition en soit faite, il se fait mille dérisions contre la parole de Dieu et même contre la Cène ¹. »

¹ H. IV, p. 425.

Il y allait à leurs yeux de l'honneur de leur ministère qu'ils étaient résolus à ne pas sacrifier.

La crise avait atteint son apogée. Le Petit Conseil, dont les ordres avaient été méconnus et bravés, en référa au Conseil des Deux-Cents et au Conseil général. Le premier de ces corps décida, le 22 avril, que l'on renverrait les « prédicans », en leur permettant toutefois, de demeurer jusqu'à ce que l'on en eût trouvé d'autres. Le Conseil général, convoqué le lendemain, décida « par la plus grande voix que *Faret* (le nouveau secrétaire du Conseil écrit toujours ce nom sous la forme que lui avait donné la raillerie populaire), Calvinus et les autres « prédicans » qui n'ont point voulu obéir au commandement du magistrat doivent vider la ville dans trois jours »¹.

Cette résolution fut immédiatement signifiée par le sautier aux deux réformateurs. A son retour, le sautier rapporta que Calvin lui avait répondu : « C'est bien ! A la bonne heure ! Si nous eussions servi les hommes nous fussions mal récompensés, mais nous servons un grand maître qui nous récompensera. » Et Farel ajouta : « A la bonne heure et bien, de par Dieu ! »

Sans attendre l'expiration du délai qui leur avait été fixé, les réformateurs quittaient la ville dès le lendemain.

Farel devait souffrir plus que Calvin en se voyant chassé de Genève pour la seconde fois, et en entendant (comme il le dit) retentir de nouveau à ses oreilles les cris : « Au Rhône ! Au Rhône ! » déjà vociférés contre lui quand il était venu en 1532, travailler à détacher de la papauté la cité épiscopale en brandissant « le glaive ardent de la Parole ».

Farel et Calvin se rendirent à Berne expliquer leur attitude. Messieurs de Berne éprouvèrent quelque confusion et du regret de la solution violente du conflit. Ils reconnurent que les cérémonies sont choses indifférentes en l'Eglise « et ils exhortèrent — sans aucun succès — les magistrats de Genève à « admodérer » les décisions rigoureuses qu'ils avaient prises à l'égard de Corault, Farel et Calvin.

Les réformateurs se dispersèrent. Corault alla à Orbe, où il mourut peu de mois après; Farel à Neuchâtel où il se fixa définitivement; Calvin à Bâle, puis à Strasbourg, d'où Farel, trois ans plus tard, par de nouvelles objurgations, le persuada de répondre à l'appel de l'Eglise de Genève et d'y reprendre son ministère (1541).

¹ Reg. Conseil, 22 et 23 avril 1538.

CHAPITRE XII

LES PROGRÈS DE LA RÉFORMATION ET LES DÉBUTS DE L'ÉGLISE NOUVELLE DANS LE COMTÉ DE NEUCHÂTEL DU DÉPART AU RETOUR DE FAREL (1531-1538),

par Jules Pétrémand.

DEPUIS la visite du marquis de Rothelin, venu pour restaurer l'ancienne foi, la Réforme triomphait définitivement dans la ville de Neuchâtel. Le succès provenait de l'action de Berne sans doute, mais aussi et surtout du fait que le groupe de la jeunesse avide de changement et les bourgeois conquis par Farel à l'Évangile s'étaient alliés aux gens du Conseil de Ville, préoccupés d'accroître la grandeur de leur petite cité, sa puissance et ses richesses. Une double tâche s'imposait aux vainqueurs : étendre leur Réforme à tout le comté et en tirer tous les avantages possibles, en modifiant les institutions existantes à leur profit et en accaparant le plus possible des dépouilles de l'ancienne Eglise. Plus tard, il faudrait songer également à réorganiser le culte, l'école, la discipline des mœurs.

Toute conquête de la Réforme dans les autres paroisses du comté ne pouvait que renforcer la puissance de la Ville; non seulement le Conseil et les habitants, mais aussi les bourgeois forains, doivent s'y employer. Néanmoins, la réformation du comté a été surtout un fait de prosélytisme religieux, l'œuvre, non pas tant des réformateurs Farel et Marcourt, que du groupe des novateurs et des évangéliques décidés qui, les 23 et 24 octobre, avaient marché contre la collégiale. La foi, au XVI^e siècle, s'accompagne souvent d'un besoin brutal de propagande qui cherche moins à convaincre qu'à contraindre, et chez les évangéliques zwingliens, la passion iconoclaste se déchaînait violemment contre toutes les formes d'idolâtrie. De là au début, les tumultueuses expéditions armées des bourgeois contre Fontaine-André, Saint-Blaise ou Valangin. Elles nous révoltent actuellement; probablement ne plaisaient-elles guère à MM. de Berne, ni même aux Quatre-Ministres.

I. L'EXTENSION DE LA RÉFORME DANS LE COMTÉ DE NEUCHÂTEL DE 1531 A 1533.

L'église dédiée à saint Blaise, et qui avait donné son nom à la paroisse située à l'est de la ville, dépendait du Chapitre de Neuchâtel, et l'un des chanoines, Jean de Couthenans, en était le curé titulaire, bien qu'il n'y résidât pas. Il avait comme remplaçant un simple chapelain, messire Jacques Prince, un membre de cette famille de Cormondrèche qui s'était fixée à Saint-Blaise au début du XV^e siècle. L'oncle du desser-

vant, Jaquet Prince, était lieutenant de la communauté, et tous deux, comme leurs administrés, étaient fervents partisans de l'ancienne foi. Jacques Prince sera même nommé en 1534, membre du Chapitre de Saint-Imier, qui était alors réfugié à Soleure.

Farel, revenant d'évangéliser le bailliage d'Orbe, passa à Neuchâtel, puis à *Saint-Blaise*, où il prêcha selon sa coutume. Mais le chapelain Prince, l'appelant hérétique, et le lieutenant, criant qu'on devrait le pendre, ameutèrent le peuple, l'assemblèrent en armes et le lancèrent sur le Réformateur qui fut près d'être massacré. Le 12 mai 1531, Berne envoya des députés qui demandèrent la punition du lieutenant et exigèrent que son neveu prouvât les accusations d'hérésie qu'il avait portées contre leur protégé. L'affaire était pendante lorsque intervinrent les bourgeois de Neuchâtel, peut-être pour venger Farel, peut-être tout simplement par passion iconoclaste. « Emmi le mois de mai 1531, rapporte le curé Besancenet, les Luthériens de Neuchâtel ont ruiné les autels de l'église de Saint-Blaise et de Fontaine-André. Dieu y mette fin. » A Fontaine-André, dont les moines étaient dispersés et où les ornements d'église avaient été mis en lieu sûr, les dégâts furent sans doute minimes; ils furent plus importants à Saint-Blaise, et surtout les gens de Neuchâtel emmenèrent et détinrent prisonniers quelques jours l'officier et le chapelain. C'était là une grave atteinte aux droits de la souveraine, la Ville n'ayant aucune juridiction sur la paroisse voisine et Jaquet Prince étant officier de Madame. L'affaire sera donc portée devant les Audiences de 1532, et celles-ci statueront que, si la Ville avouait comme sienne l'expédition à Saint-Blaise, le gouverneur demanderait justice contre les Quatre-Ministres et le Conseil devant MM. de Berne; si la Ville désavouait les insolences de ses ressortissants, les délinquants seraient personnellement cités devant un juge non suspect, afin que de tels outrages ne demeurent impunis. On ne sait quelles suites furent données à l'affaire; mais probablement les instigateurs furent-ils punis de prison et d'amende¹.

Cependant Jacques Prince, tout zélé qu'il fût pour l'Eglise, négligeait ses devoirs au point qu'en six mois, à peine avait-il célébré une messe. Les Neuchâtelois s'en plaignirent à Berne qui, à la fin de l'année, écrivit à ce sujet à Georges de Rive. Le gouverneur, sans doute sur la recommandation de Farel et de Berne, remplaça Prince par un jeune prédicant français, François Martoret du Rivier, qui sera pasteur de Saint-Blaise jusqu'en 1536. Homme de quelque culture et d'une piété sincère, François du Rivier, tant comme pasteur de Saint-Blaise que plus tard comme doyen de la Classe de Lausanne, devait être un des fidèles de Farel et Calvin.

La paroisse qui limitait à l'ouest le territoire de la Ville, celle de *Serrières et Peseux*, avait comme lieu de culte l'église Saint-Jean, bénéfice que le Chapitre de Saint-Imier, qui y avait droit de présentation, avait remis en 1514 à Emer Beynon (1489-1565). Ce contemporain de Farel, originaire de Villeret, était un des huit fils d'Houry Beynon, maire de Saint-Imier, qui le fit d'Eglise et lui procura une prébende de chanoine. Celui dont la légende a fait « le pauvre curé, ayant quelque goût de l'Evangile », le seul qui aurait accueilli Farel, semble avoir été en réalité un prêtre d'instruction à peu près nulle, de peu de spiritualité, surtout préoccupé d'assurer ses intérêts matériels, comme il n'y en avait que trop à cette époque.

¹ Sur la Réforme à Saint-Blaise, voir *P.*, p. 92, 93 et note 3; L. VUILLEMIN, *Le Chroniqueur*, Lausanne, 1836, p. 89; Aktens. n° 3273, p. 1490-91 (Bern an den Statthalter zu Neuenburg, 30 décembre

Dans la paroisse d'Emer Beynon, Farel a probablement prêché, sinon en décembre 1529, du moins dans les cinq derniers mois de 1530; mais la Réforme s'y est imposée surtout sous l'influence de Bienne et ensuite du changement d'attitude du curé lui-même. Après l'esclandre qu'il avait provoqué à Saint-Imier en troublant le prédicant du Pasquier au sujet de l'Offertoire, (p. 209 note 1) Emer Beynon, cité à Bienne et menacé de perdre son bénéfice, estima plus prudent de se ranger à la foi des autorités temporelles dont il dépendait. Mais l'attitude du curé révolta les gouverneurs et membres de sa paroisse qui lui reprochaient déjà d'avoir « vendu et transporté » des biens et terres de l'Eglise. L'opposition provenait moins des gens de Serrières que de ceux de Peseux, spécialement de l'ancien maire Pierre Jehan Rollet, parent d'un des chanoines de Saint-Imier, et des honnêtes Pierre Watel, Pierre Jacobel, Jean et Pierre Fornachon, Conrard Preudhon, qui s'estimaient peut-être négligés et paraissent avoir eu une vieille rancune contre Beynon. Du moment que leur curé refusait de dire messe, eux cessèrent de lui payer ses dîmes et redevances. Seulement, par là, ils s'en prenaient aux droits de MM. de Bienne, que d'autre part Georges de Rive lésait en « barrant » la dîme de vin de la paroisse. Rollet s'efforçait aussi de rattacher les gens de Peseux à l'Eglise de Corcelles plutôt qu'à celle de leur paroisse. De là avec Bienne un conflit et un échange de lettres un peu analogue à ce qui, en même temps, concernait Dombresson. Il y fut mis fin provisoirement, le 18 mars 1532, par l'arbitrage de Pierre Vallier, Pierre Chambrier, Guillaume Vallier et Louis Coinchely : les habitants de Peseux paieront à leur curé et prédicant la dîme et les censes et rentes dues, tandis que Beynon versera cent livres faibles comme fonds pour les desservants de la paroisse et un dédommagement pour les biens d'église dont il avait disposé.

Emer Beynon n'en avait pas fini avec les difficultés et les luttes : marié et père de deux enfants, il se plaint souvent à ses protecteurs, MM. de Bienne, du mauvais vouloir de Georges de Rive et de la confiscation de ses revenus. Autant il est soutenu par Farel, Watteville ou les chefs du parti évangélique, autant il est attaqué par les partisans de l'ancienne foi. Peut-être soudoyée par eux, peut-être de son propre mouvement, une hôtesse de mauvaises mœurs, Marguerite Claus, accuse en 1535 messire Beynon d'avoir voulu lui faire violence. Le pasteur de Serrières participe avec les soldats neuchâtelois à l'expédition de 1536 et est placé ensuite comme prêcheur à Villa, près d'Annemasse, où il séjourne environ une année et risque d'être assassiné par les catholiques. Dès 1537, il revient se fixer à Serrières, où son neveu Bonaventure était aussi établi comme scieur et fabricant de papier; Emer Beynon sera reçu bourgeois de Neuchâtel, il jouira de la confiance des réformateurs, et la Classe, si sévère au point de vue des mœurs, n'a jamais eu à sévir contre lui, durant un ministère qui fut encore long. L'influence religieuse du curé-prêcheur dut être médiocre, et les luttes continuelles auxquelles il fut mêlé, plus propres à susciter une légende pour ou contre lui qu'à favoriser la réformation de sa paroisse. Mais à Serrières il y avait des artisans ou des bourgeois de la Ville, partisans du nouvel ordre de choses, que favorisaient aussi l'action de Bienne et l'immédiate proximité

1531); H. II, p. 454, n° 25, III, p. 215-219 (n° 482, François du Rivier à Farel, Morat, 8 octobre 1534), IV, p. 92, ligne 7; M. N. 1886, p. 43, L. JUNOD, *Vie de Farel*. Le curé de St-Blaise, Jean de Couthe-nans ou de Cova a été chanoine de St-Imier de 1500 à 1512 et est mort avant 1536.

de Neuchâtel; quant aux opposants de Peseux, que purent-ils faire lorsque à Corcelles aussi la Réforme eut triomphé¹ ?

La paroisse de *Corcelles et Cormondrèche* s'était formée autour de l'antique prieuré bénédictin, fondé en 1092, qui dépendait de Romainmôtier et avait comme filiale la chapelle de Coffrane; le lieu de culte en était l'église des SS. Pierre et Paul, à Corcelles; le comte avait les droits d'avouerie; les sires de Colombier ceux de collature; et c'est un Watteville qui, en 1525, avait mis en possession le dernier prieur, un Vaudois, messire Rodolphe de Benoit, déjà prieur de Perroy et, dès 1503, du couvent bien plus important de l'Île Saint-Jean près Cerlier. Lorsque cette maison fut sécularisée en 1528 par les Bernois, Rodolphe de Benoit se retira, l'âme ulcérée, dans son prieuré de Corcelles et l'on a vu qu'il avait combattu de toute son énergie et de toute sa haine Farel et la Réforme. Les appels de Farel avaient sans doute eu quelque écho à Corcelles, car Claude Guyot et d'autres habitants de cette paroisse prendront part à l'expédition contre Valangin. Le curé², et Rodolphe de Benoit, de qui il dépendait, étaient, semble-t-il, peu aimés et sans influence personnelle. Le triomphe de la Réforme à Neuchâtel et la sécularisation des biens d'Eglise détruisirent l'autorité et le prestige du prieur, et ruinèrent la domination de la foi ancienne. Farel fit nommer comme prédicant à Corcelles un de ses fidèles, le réfugié parisien Jacques Le Coq, qui, de 1532 à 1536, s'employa avec zèle, et malgré bien des vexations, à enseigner l'Evangile à ses paroissiens, et plus encore à surveiller ce qui se passait dans la seigneurie de Valangin et à en informer le Réformateur. Une école aurait été créée à Corcelles pour les petits enfants.

Quant aux biens et droits du prieuré que se disputaient J. J. de Watteville et Georges de Rive au nom de sa souveraine, ils seront, par amiable prononciation du 6 juillet 1536, répartis par moitié entre les deux compétiteurs, les arbitres étant deux Bernois, Hans Rodolphe de Graffenried et Ludwig Ammann, et deux Neuchâtelois, Pierre Vallier et Claude Baillo³.

La paroisse de *Colombier et Auvernier*, avec son église Saint-Etienne, avait comme dernier curé un des chanoines de Neuchâtel, Guillaume Morel, qui avait succédé en 1525 à son oncle Jehan Pury. Mais cette paroisse faisait partie de la seigneurie de Colombier, dont le possesseur était justement le principal agent de la puissance

¹ Sur Serrières et Emer Beynon, voir *H. II*, p. 307, n; *III*, p. 393 note; *IV*, p. 92, 137, 143, 307; et *P.*, p. 10-13, les paroissiens de Serrières au Conseil de Bienne, 25 août 1530, Bienne à G. de Rive, 20 sept. 1530; G. de Rive à Bienne, 22 sept. 1530; p. 63-66, Bienne à G. de Rive, 24 sept. 1531, G. de Rive à Bienne, du même jour; p. 82-86, Arbitrage du 8 avril 1532; p. 146, Beynon à Bienne, 10 sept. 1533; 191-199, dépositions de Marguerite Claus; p. 273, Peseux à Bienne, 1^{er} juin 1536; p. 315, Beynon à Bienne, 20 février 1537, et dans les *Reconnaissances de Rochefort*, par G. Hory f^o VII ciiiij. Cp. *Réform. du Jura bernois*, p. 38, 39, et R. GERBER, *Chez les derniers curés de Serrières et de Dombresson*, M. N., n^o 5, septembre-octobre 1930.

² Selon BOYVE II, p. 315, qui reproduit la tradition courante, ce curé aurait été Jehan Droz, qui, fort hostile aux moines, aurait entraîné ses paroissiens à la Réforme et serait devenu le premier pasteur de Corcelles. Il y avait alors tant de Droz dans cette localité que ce n'est pas impossible. Néanmoins, le seul Jehan Droz que mentionnent les actes du temps était père de Jacques Droz, curé de Bevaix et oncle de Jean Droz, ministre de ce village. Jean Droz de Corcelles n'était donc pas prêtre; la tradition l'aura confondu avec son neveu. (*P.*, p. 444, note 3.)

³ Voir les lettres de Le Coq à Farel, 13 décembre 1532 et 19 juillet 1537 dans *H. II*, p. 470 (n^o 399) et *IV*, p. 262 (n^o 643). Le Coq, pasteur de Morges, se brouilla par la suite avec Calvin et Farel, qui lui reprochaient sa lâcheté à secourir les pestiférés. Le conflit au sujet du prieuré de Corcelles est exposé dans la « *Prononciation* » du 6 juillet 1536. (*P.*, p. 276-287.)

bernoise et de la Réforme en terre neuchâteloise, J. J. de Watteville. Avoyer de Berne, le sire de Colombier s'estimait à peu près indépendant à l'égard de Jeanne de Hochberg et s'efforçait d'arrondir les domaines qu'il tenait de sa femme, en faisant valoir ses droits sur Corcelles et sur Bevaix. Tout naturellement il imposa dans son fief la Réforme à la mode bernoise, sans consulter ses sujets. Le curé Morel, qui était serf et taillable de main morte, s'enfuit sans l'assentiment de son seigneur, qui confisqua ses biens. Watteville choisit pour le remplacer un prêtre du diocèse de Lausanne, Jehan Fathon, originaire d'Arguelle, dans le diocèse de Besançon, et que recommandait son sincère attachement à la foi nouvelle. Fathon, si l'on en juge d'après ses lettres, avait une piété profonde, une humble confiance en Dieu et un dévouement à ses amis, à Fabri spécialement, dont cette rude époque donne trop peu d'exemples. Il fut pasteur de Colombier jusqu'à sa mort (fin 1573) et il fut remplacé en 1574 par David Chaillet.

Dans cette paroisse, comme à Corcelles, le changement des coutumes religieuses n'alla pas sans provoquer des conflits assez graves, qu'aigrirent encore les exigences de Watteville. Les gens d'Auvernier refusèrent, en effet, au prêdicant les prémices, à savoir un setier de moût par habitant, qu'ils donnaient jusqu'alors au curé de Colombier. Sans doute les chefs de la communauté, Collet Grandjean, Jehan Convert, Blaise Junod, Philibert Nycod, estimaient-ils pouvoir aussi profiter de la révolution religieuse, et comptaient-ils sur l'appui de Madame, dont ils se déclaraient les sujets. Mais Watteville avait Berne derrière lui : les habitants d'Auvernier, cités à Walperswil le 4 septembre 1536 et s'étant refusés à comparaître, furent condamnés à 100 florins d'amende. Berne s'adressa, pour les contraindre, aux Quatre-Ministres et à G. de Rive, qui exigèrent que Watteville se reconnût sujet de Madame et que l'affaire fût jugée par les Audiences, comme étant une cause de sujets à sujet. En définitive le conflit fut réglé, non par les Audiences, mais, le 31 octobre 1537, par prononciation arbitrale de Georges de Rive et de Guillaume Vallier : les gens d'Auvernier étaient condamnés à s'acquitter des prémices de la vendange comme ci-devant et à payer à Watteville 150 livres faibles pour les prémices retenues et, pour les frais, 25 écus d'or soleil¹.

Bevaix était à la fois un prieuré bénédictin, autour duquel s'était formé le village, et une seigneurie qui appartenait au prieur, aux sires de Neuchâtel-Vaumarcus et à ceux de Colombier, chacun pour un tiers. L'église était dédiée à saint Etienne. Une famille noble du pays de Gex, celle de Livron, avait fourni plusieurs prieurs à Bevaix; le dernier, Jehan de Livron, ancien moine de Romainmôtier, qui était en charge depuis 1511, remit, on s'en souvient, les titres de son prieuré au marquis de Rothelin le 22 avril 1531, puis il se retira à Monthoux, près d'Annemasse. Jean de Livron s'estimait d'ailleurs toujours bénéficiaire du prieuré de Bevaix, dont il avait remis l'administration au curé de la paroisse, Jacques Droz². Le prieur était

¹ Voir les lettres de Jean Fathon à Catherine de Villarzel du 3 mai 1541, et à Fabri des 28 novembre 1542 et 26 janvier 1543 dans *H.* VII, p. 141 (n° 991); VIII, p. 197 (n° 1183), p. 250 (n° 1199) et II, p. 472. Sur le conflit entre Auvernier et Watteville, PIAGET, *Passim* et surtout la lettre du Conseil à Jeanne de Hochberg (n° 123) et la « Prononciation » (n° 125), p. 361-367 et p. 371-375. Le « *Cartulaire des pasteurs neuchâtelois* » donne à Jehan Fathon comme successeur son fils Jacques, ce qui est inexact.

² Il s'ensuivit aussi un procès. Le châtelain de Boudry, Henri Vouga, amodia le prieuré de Boudry sa vie durant et pour ses enfants dix années après sa mort; il payait au prieur une rente annuelle de

craint et peu aimé. Dès qu'il se fut éloigné, quelques habitants demandèrent un prédicant. De Morat, comme on l'a vu (p. 265), Farel entra en correspondance avec un humaniste français, Fortunatus Andronicus ou Fortuné André, réfugié à Strasbourg et lié avec Bucer. Andronicus finit par se laisser convaincre et se fixa comme prédicant à Bevaix avec sa femme, Maria Birchhamer, à fin avril ou mai 1531.

André devait se heurter, dans sa paroisse, à bien des oppositions et y être exposé à des voies de fait. La tradition¹ raconte en effet que le curé et les moines auraient organisé de vraies persécutions contre les évangéliques de Corcelles et de Bevaix. Ils auraient pris les armes et appelé les gens de Boudry pour chasser et maltraiter les ministres que les paroissiens désiraient avoir.

Il y a ici l'écho et la généralisation d'un fait exact. Farel y fait allusion dans sa lettre du 18 juillet aux Quatre-Ministres : « Je vous prie avoir pour recommandée l'affaire de noz frères de Bevaix que ordre y soit donné pour le prescheur [Fortuné André] affin qu'il puisse vivre, car comme ay peu entendre le chastellain [Henri Vouga] ne fait que soy moquer, tachant par povreté et misère le deschasser. Et son affection a été assez manifestée du passé et en yceux de sa chastellenie de Boudry, lesquelz voulient tuer le povre prescheur, venantz à espées traites [tirées] et les autres à pierres contre luy² ».

En avril 1533, Andronicus fut appelé comme prédicant à Orbe, et son ministère dans cette ville ne permet pas de supposer que les deux années qu'il passa à Bevaix aient laissé une trace bien profonde dans les âmes. Le pasteur qui le remplaça était un enfant du pays, un cousin du dernier curé, Jehan Droz, dont on ne connaît que le nom, assez souvent mentionné.

Entre les deux petites paroisses de Colombier et de Bevaix s'étendait celle, bien plus considérable, de *Pontareuse*, qui comprenait non seulement le bourg fortifié de *Boudry*, siège d'une châellenie et d'une cour de justice, commune formant une bourgeoisie spéciale, mais aussi les villages ou hameaux de *Bôle*, de *Rochefort*, des *Grattes* et de *Brot*. *Cortailod* n'en avait été détaché, comme paroisse, qu'en 1524, et en dépendait encore en quelque mesure. Les gens de Cortailod et ceux de Boudry se détestaient cordialement comme proches voisins, et il n'y avait pas moins de mépris et d'hostilité entre ces derniers et les habitants des villages. Tous s'assemblaient près de l'Areuse, dans l'église Saint-Pierre, construite à frais communs et qui fut utilisée jusqu'en 1647. Les gens de Cortailod avaient depuis 1503 leur chapelle à eux, dédiée à saint Nicolas, agrandie en 1526, et qu'auraient dû desservir à tour de rôle les curés de Bevaix et de Pontareuse. Ceux-ci s'y refusant, un conflit très violent s'était élevé entre les gens de Cortailod qui prétendaient avoir leur prêtre à eux,

80 écus d'or. Mais Jeanne de Hochberg accorda par la suite sur ce bénéfice à Jean Hardy 36 écus d'or et un revenu de trois muids de froment et de deux de vin. Vouga ne put plus s'acquitter de la rente due à Jean de Livron qui lui intenta un procès. L'affaire fut réglée par arbitrage le 14 mai 1538 : Vouga paya 60 écus d'indemnité et s'engagea à régler la pension prévue.

Voir la correspondance de Farel ou Bucer avec Andronicus dans *H.* II, p. 302, 307, 324, 376 (nos 322, 324, 333, 359 de 1531), III, p. 41, 99 (nos 415 et 435 de 1533).

Le curé Jacques Droz de Bevaix était mort en 1538, semble-t-il, dans la foi catholique. Sur le conflit entre Livron et Vouga, voir la « *Lettre de pacification et concorde entre le prieur de Bevaix et le chastellain de Boudry au subject de l'amodiation du prieuré de Bevaix* » (*P.* p. 444-451).

¹ RUCHAT, III, p. 58, d'après CHOUFARD; VULLIEMIN, *Le Chroniqueur*, p. 87.

² *P.* p. 515 n° 161 *ad finem*.

Renaud Masson, et le curé de Bevaix qui les avait excommuniés. La sentence arbitrale du 21 septembre 1524, ratifiée par les ambassadeurs des XII Cantons, avait abouti à la levée de l'excommunication et réglé la situation du recteur de Cortaillod, qui dépendrait des curés de Bevaix et de Pontareuse.

La cure de Pontareuse était le bénéfice de Pierre Gauthier, et depuis 1522, de Claude Gauthier, auquel son oncle, avec l'autorisation du pape Adrien VI, l'avait remise sous réserve qu'il en reprendrait possession, si Claude décédait avant lui. Ce Claude Gauthier paraît avoir eu un caractère plus marqué et plus énergique que ses collègues. Ses adversaires prétendaient qu'il avait d'abord prêché l'Évangile, puis fait volte-face et qu'il s'était efforcé de ramener ses paroissiens à l'ancienne foi. Peut-être faut-il voir en lui un prêtre désireux de réformes dans l'Église, mais révolté par les allures révolutionnaires des novateurs. En tout cas il a été un adversaire résolu des réformateurs et il les a combattus ardemment par la parole et même par la violence. Comme par ailleurs le châtelain de Boudry, Henri Vouga, avait alors la même attitude d'hostilité par fidélité à Madame et aux coutumes anciennes, la paroisse de Pontareuse constituait un assez gros obstacle au triomphe de l'Évangile dans le comté. Aussi le Conseil de Ville paraît-il avoir très tôt dirigé, pour gagner ces villages à sa foi, un tenace effort de propagande, dont les documents ne conservent que des traces trop espacées¹.

Le 9 août 1531 déjà, Berne se plaint que Georges de Rive ait empêché « le prédicant d'aller paidoyer à Courtaillod ». La même année, le boursier Jehan Jaquemet a délivré 20 sols à Ardré Mazelier et à Perrenet Trottet qui ont reçu l'ordre d'accompagner « le prédicant » à Cortaillod. Quel prédicant ? Probablement celui de Neu-châtel, maître Antoine Marcourt.

Dès 1532, à la requête des Quatre-Ministreaux, c'est le compagnon même de Farel, Antoine Froment, qui va consacrer le temps qu'il ne passe pas à Yvonand ou à Genève, à poursuivre la tentative d'évangélisation à Cortaillod et par ses violentes attaques contre les prêtres, il forme un noyau de réformés dans une population déjà hostile aux curés de Bevaix et de Pontareuse. Pendant ce même temps, et sans

¹ Sur l'église de Pontareuse, cp. G. de PURY, *Les biens de l'Eglise neuchâteloise*, 1873, p. 48 (note msc. de F. H. Gagnebin). Sur les curés et sur le conflit entre Cortaillod et la cure de Bevaix, P. p. 156, note 1, et BOYVE, II, p. 250, 253, 258, 267, 271.

Il est assez difficile de reconstituer l'histoire de la Réforme dans la paroisse de Pontareuse. Sauf un passage de la lettre de Berne à G. de Rive du 9 août 1531 (lignes 11-13) et une mention dans les Comptes de la Bourserie (VIII^{fo} 298), les documents se rapportent surtout aux années 1532-1534. Herminjard, partant de la lettre de Fabri à Farel, datée de Bôle 7 novembre 1532 (H. II, p. 456-458, n° 394), estimait que le prédicant qui réforma la paroisse de Pontareuse ne pouvait être que Fabri et il lui attribuait à tort la plainte des évangéliques à Berne (H. II, p. 473-477, n° 400). Mais M. Piaget a retrouvé et publié la lettre de Froment aux Quatre-Ministreaux du 24 juillet 1533, celle des réformés de Bôle et des Grattes aux mêmes du 26 décembre 1533, le procès-verbal des injures des gens de Boudry contre ceux des villages et la déposition de Froment contre le curé Gauthier (P. p. 155-170, n° 62, 63 et 64), et il établissait que la plainte des évangéliques de Bôle et des Grattes à Berne (H. II, n° 400) était du 26 décembre 1533 (et non 1532), écrite par Froment, non par Fabri. C'est donc Froment qui aurait été le réformateur de la paroisse de Pontareuse. Malheureusement cette seconde solution du problème, sans compter l'activité de Froment à Yvonand ou à Genève, se heurte à l'existence des lettres latines de Fabri à Farel et Viret des 7 novembre 1532, 12 janvier, 4 février, 10 mars, 6 mai 1535 (H. II, p. 456, n° 394, H. III, p. 245, n° 491, p. 254, n° 493, p. 274, n° 500, p. 286, n° 507). Les originaux de ces cinq lettres (NEUCHÂTEL, Bibl. des Pasteurs, portef. 5) sont bien de l'écriture de Fabri, datées de Bôle (« Bolae ») avec indication du jour et, sauf la troisième, de l'année, et signées de « Christophorus Libertinus ». On a donc essayé de concilier ces données contraires dans l'exposé qui suit.

doute à cause du voisinage de Corcelles et de Colombier, les idées nouvelles gagnent des adhérents, et même la majorité de la population, à l'autre extrémité de la paroisse, dans les villages de Bôle et des Grattes, même aux fermes de Trois-Rods, où les frères Liénard et David de Larchet sont tout dévoués à l'Évangile. Froment se dépensant avec la passion qu'on lui connaît à son travail de propagande, le nombre des évangéliques s'accrut dans la paroisse au point qu'ils réclamèrent l'usage de l'église paroissiale pour leur prédicant. Le jeudi 31 octobre, leurs chefs se rendent auprès de Georges de Rive; ils obtiennent pour leurs prêches l'usage de la partie de l'église la plus éloignée du chœur, et encore à condition que le culte des évangéliques prenne fin avant que commence la messe. Malheureusement Froment venait d'être envoyé à Genève où il séjournera du 1^{er} novembre 1532 au 2 janvier 1533.

Qui ferait le premier prêche dans l'église paroissiale ? De Neuchâtel, on envoya Christophe Fabri qui avait passé huit mois à Boudevilliers et allait séjourner à Bôle jusqu'à la fin de l'année 1532. C'est donc lui qui monta en chaire à Pontareuse le dimanche 3 novembre et qui rapporte à Farel quatre jours plus tard les péripéties, quasi dramatiques, de ce premier culte évangélique. Les catholiques de la paroisse, ceux de Boudry spécialement, ne pouvaient admettre la décision du gouverneur et, ce qui leur semblait une profanation, la prédication de l'hérésie dans leur église. Aussi le prédicant n'était-il pas arrivé à la moitié de son sermon, que les catholiques, armés selon leur coutume, pénétrèrent dans le sanctuaire et courent aux cloches. Fabri leur demande de lui laisser exposer la fin de son prêche. Ils refusent et s'irritent; il faut terminer sans tarder. A peine Fabri et le petit troupeau des évangéliques sont-ils sortis, les plus furieux de ces fanatiques se jettent sur eux l'épée nue; on les repousse et ferme la porte de l'église; ils la rouvrent de force, et se précipitent avec une rage de loups, menaçant de mort les évangéliques. Heureusement s'en tinrent-ils aux menaces.

Sur-le-champ, et contre l'avis de Fabri, les chefs des évangéliques vont se plaindre aux Quatre-Ministres de ces violences, et surtout du fait que le châtelain Vouga les a tolérées. Le jour même, la Ville envoie à Boudry des délégués qui adressent de vifs reproches au châtelain. Alertés, les paysans des villages « d'amont » prennent les armes et se préparent à rejoindre une troupe d'évangéliques qui, disait-on, accourrait de Neuchâtel. Ce n'était qu'un faux bruit. Georges de Rive intervint et, pour éviter que la Ville ne s'en occupât trop, il agit contre les auteurs du « complot » ou plus exactement de l'échauffourée. Le curé Gauthier et les gens de Boudry durent venir s'excuser auprès du gouverneur. La messe, décida le gouverneur, sera célébrée les dimanches dans la chapelle de Boudry, comme le prêche se fera dans l'église paroissiale de Pontareuse, laquelle d'ailleurs pourra être utilisée durant la semaine par les catholiques. On avisera à fixer la pension que les évangéliques réclament pour leur prédicant. Ainsi les violences subies par les évangéliques aboutissaient pour eux à un succès inespéré. Oui, mais en fait, à un succès tout illusoire. Les décisions prises par G. de Rive ne pouvaient être imposées à cause de l'opposition de Vouga et des autorités de Boudry, et l'année suivante allait être celle des plus violentes luttes entre catholiques et évangéliques dans la paroisse de Pontareuse.

Revenu en janvier 1533, Froment, avec son tempérament combattif, n'était pas homme à apaiser le conflit. On peut supposer qu'il avait repris à Bôle le logis de

Fabri, probablement rentré à Neuchâtel, et sans doute ravivait-il sans cesse dans le cœur des évangéliques non seulement leurs convictions mais, plus encore le souvenir de leurs griefs et de leurs droits. De son côté, le curé Gauthier excitait les gens de Boudry contre les hérétiques de Cortaillod ou des villages, et non sans verve, il attaquait en chaire les prédicants et leurs doctrines. C'est ainsi que, dans ses prédications des 30 mars et 6 avril, il avait soutenu, à peine de griève punition et même de mort, le pouvoir d'absolution et le célibat des prêtres, le libre arbitre, les fêtes et jeûnes ecclésiastiques, le purgatoire, la nécessité des bonnes œuvres ou celle du baptême des petits enfants. Gauthier opposait malicieusement aux apôtres qui n'allaient pas quérir armes pour se venger, les prédicants qui en appellent sans cesse à l'appui du magistrat en sorte que, pour une offense faite à l'un d'eux, on menace d'arraser (incendier) toute une ville. « Jesu Christ, remarquait Gauthier, dit que s'il portait tesmoignage de soi-même, son tesmoignage ne serait pas véritable. Mais il viendront des estrangers l'ung de Paris, l'autre de Lion, l'autre je ne scais d'où, et ils se feront appeler maîtres, l'ung maistre Antoine, l'autre maistre Barth[élemy], Guillaume, Froment, orge, avoine, contre ce que Jésus Christ dit Matth. 23¹. » Les prêtres sont souvent avaricieux : qu'on les punisse, mais qu'on ne détruise pas la maison de Dieu, qu'on ne ruine pas tout, autels, images, saint office et service de Dieu.

Tous ces propos, Froment les notait soigneusement, parce que, par-dessus sa tête, ils atteignaient la religion de MM. de Berne et de MM. de Neuchâtel. Il portait clame sur clame contre le curé sans que les autorités s'en émussent beaucoup. Le 24 juillet, il presse encore les Quatre-Ministres de l'assister et de lui faire rendre justice. En sept mois, les évangéliques de Bôle et des Grattes se seront présentés plus de cinquante fois, devant le châtelain de Boudry ou devant Georges de Rive, sans aucun résultat. La Réforme ne progressait plus. Ses adversaires, sonnant cloches, criant, se moquant, entrant et sortant, empêchaient d'ouïr la Parole de Dieu et fréquemment assaillaient les fidèles de l'Evangile. Le premier dimanche de décembre, alors que catholiques et réformés se pressaient autour de l'église, le châtelain Vouga, se disant envoyé par Georges de Rive, avait même lu un soi-disant traité de paix qui consterna et scandalisa les évangéliques : la messe y était dite sainte, vraie et digne de foi, tandis que l'Evangile y était présenté comme une croyance nouvelle.

Mais c'est le jour de Noël 1533 que le conflit éclata avec le plus de violence et, en attirant à nouveau l'intervention de Berne et du Conseil de Neuchâtel, amena la victoire de la cause réformée. Ce jour-là le curé Gauthier, après avoir déjà dit deux messes, s'attardait à son office de fête. Les évangéliques, groupés près du porche, attendaient l'heure, déjà depuis longtemps dépassée, de commencer leur culte; l'un d'eux, Pierre Pettavel de Bôle, alla quérir sur l'autel le calice, avec lequel les réformés célébraient la Sainte-Cène. Le curé Gauthier le lui arracha des mains; Pettavel le reprit, ce qui provoqua une échauffourée entre catholiques et « luthériens ». Les premiers s'arment d'échalas ou de pierres; « une grande multitude de ceux de Boudry, comme lions bruyants, se ruent sur les évangéliques » à grands coups de poings, de bâtons, voire de couteaux. Gauthier lui-même s'arme d'un épieu pour se jeter sur le prédicant, Antoine Froment, auquel ses fidèles font un rempart de leur corps. Les

¹ Le dimanche 6 avril 1533. P. p. 166.

évangéliques se retirent lentement au milieu des injures : « Loups ! traîtres ! méchants », escortés de ceux de Boudry qui crient à leurs vieux ennemis des villages : « Amont caignes (chiens), amont ! bou, bou ! à la Reuze ! » Enfin les réformés se réfugient à Trois-Rods, où ils peuvent ouïr le prêche en sûreté et tranquillité.

Le lendemain, par la plume de Froment, les évangéliques de Bôle et des Grattes écrivirent aux Quatre-Ministreaux le récit de ces sévices, comme auparavant ils s'étaient plaints à Berne de tout ce qu'ils avaient enduré durant l'année écoulée. Le 27 décembre, Georges de Rive, Jean Merveilleux, Pierre Chambrier et le commissaire Barillier se transportèrent à Boudry et entendirent sous serment les témoins des évangéliques. Il s'ensuivit un procès assez long, pour lequel Froment rédigea un rapport sur les « grandes hérésies, blasphèmes et calomnies, preschées et semées par le sacrificateur de Pontareuse (le curé Gauthier) contre le commandement de Dieu et de Monseigneur le gouverneur ». Le procès, qui dura pendant le mois de janvier 1534, tourna à la confusion des évangéliques. Froment n'y put sans doute pas assister, car il avait, au début de l'année, quitté définitivement la paroisse, et s'il en faut croire ses *Actes et gestes*, était retourné à Genève.

Les idées nouvelles allaient faire, durant cette année 1534, de rapides progrès dans la paroisse de Pontareuse, et même dans le bourg de Boudry. Les conservateurs que n'animait d'ailleurs aucune foi bien vive, et même le curé Gauthier, sentaient que pour eux la partie était perdue. L'artisan de ces progrès fut Christophe Fabri qui, probablement cette année-là, se réinstalla à Bôle. Il fut sollicité par les gens de Cortailod de s'établir dans leur village, mais préféra demeurer parmi ses fidèles « d'amont ». Il fut remplacé, peut-être déjà durant l'été 1535, comme pasteur de la paroisse par Barbarin, qui, après 1536, vint occuper la cure de Pontareuse, et plus tard se fixer à Boudry même. Cette avance du pasteur aura correspondu au recul d'influence du curé Gauthier, qui, abandonné par ses derniers partisans, vida les lieux vers 1535. Le châtelain Vouga, jusqu'alors favorable au curé, accepte maintenant le nouvel ordre de choses et apparaît dès 1537 comme un ami des prédicants et spécialement de son nouveau pasteur. Celui-ci, « discrète et scientifique personne maistre Thomas », s'appelait en réalité Thomas de la Planche dit Barbarin ; il était originaire de la Coste en Dauphiné, il avait étudié peut-être à Tubingue, en tout cas à Bâle et, chose rare parmi les prédicants français, il parlait l'allemand. C'était comme Fabri un fidèle de Farel, un esprit ferme et pondéré, de capacités moyennes, un homme d'Eglise de tout repos. On le retrouvera plus loin comme premier doyen de la Classe de Neuchâtel.

Dans la vaste paroisse de la *Béroche*, avec son église de *Saint-Aubin* et sa chapelle *Saint-Georges à Provence*, qui s'étendait jusqu'à la limite du comté, ce n'est plus seulement l'action de la Ville qui décida de la Réformation, mais celles aussi de Berne, des paroissiens eux-mêmes et de leur seigneur.

La *Béroche*, politiquement, constituait les deux fiefs de Vaumarcus et de Gorgier, qui, avec celui de Travers-Noiraigue, appartenaient aux frères, Claude et Simon de Neuchâtel-Vaumarcus. Ce Claude de Vaumarcus, héritier d'une branche bâtarde de la maison comtale, fils de Jean II, que Rodolphe de Hochberg avait dépouillé de ses fiefs, cherchait, comme aussi Challant ou Watteville, à

accroître sur ses terres son autorité et ses revenus ainsi qu'à devenir toujours plus indépendant vis-à-vis de sa suzeraine. L'alliance soit de Berne, soit de Fribourg, les troubles religieux de la Réforme, l'affaiblissement de l'autorité comtale en face de la Ville, tout cela ne lui fournirait-il pas l'occasion de réaliser ses projets ? Il le croyait ; nature réaliste et médiocre d'ambitieux, Claude de Vaumarcus ne verra dans la religion qu'un instrument au service de ses intérêts politiques.

Au printemps 1531, deux cordeliers de Grandson avaient dépensé leur zèle intempestif à prêcher à la Béroche et à y combattre la Réforme qui venait de triompher à Neuchâtel. La grande majorité des Bérochaux ne désirait rien changer aux vieux usages et n'avait aucun goût pour l'hérésie. Mais informés des attaques des cordeliers, les prédicants et quelques bons compagnons de Neuchâtel, au début de juin, se rendirent à Vaumarcus et demandèrent justice de ceux qui avaient séduit le peuple par leur scandaleux langage. Les attaques contre l'Evangile étaient si patentes que les moines s'enfuirent et laissèrent ceux qui les avaient cautionnés comparaître seuls en justice. Le curé de Saint-Aubin, prêtre âgé, fatigué et sans autorité, dom Henri Luisandy, ne voulait pas être compromis avec ces cordeliers. Il se décida, ou plutôt se résigna à cesser ses fonctions et par conséquent à abolir la messe. Claude de Vaumarcus saisit la balle au bond : il avait appelé auprès de lui, comme son intendant, l'agent bernois, Jacob Wildermuth ; il cherchait l'occasion de devenir le protégé et l'allié de la puissante république. La crise religieuse la lui fournissait, en lui permettant de prendre le parti de Berne. Il se déclara donc lui-même pour la Réforme et, par Wildermuth, il fit écrire à Messieurs : « J'ai pris la ferme résolution de me soumettre à l'avenir à la Parole de Dieu et de sacrifier pour elle ma vie et mes biens. » Cependant si le seigneur de Vaumarcus montrait un si beau zèle pour la foi nouvelle, les Bérochaux dans leur majorité n'en voulaient pas, et puisque leur vieux curé avait démissionné, ils estimaient que c'était à eux d'en appeler un autre et de percevoir en attendant les dîmes et revenus afférents à la cure. Claude, au contraire, voulait laisser le vieux curé en possession de son bénéfice, tout en disposant des revenus, et installer à côté de lui un prédicateur respectable et instruit qui prêcherait la Parole de Dieu aux gens de Saint-Aubin. Le traitement du prédicant serait assuré par les dîmes et censes de la cure, complétées, s'il le fallait, par une contribution du seigneur. Le prédicant était même trouvé en la personne de Claude Clerc. Seulement les paroissiens ne voulaient pas entendre raison, ni livrer au seigneur les redevances coutumières. Et le sire de Vaumarcus demandait aussi aux Bernois d'écrire aux gens de la Béroche et de faire pression sur la majorité renitente. Cette opposition catholique, il l'attribuait, non sans raison, aux relations de ses sujets avec les gens d'Estavayer et à l'action de MM. de Fribourg. Ceux-ci obtinrent du vieux curé qu'il se rendît auprès d'eux et leur résignât son bénéfice. C'était un avantage marqué dans la lutte contre la Réforme.

Claude en informa Berne par une lettre, maintenant perdue, et en députant un prêtre à sa dévotion, dom Henry de Miéville, vers le milieu de juillet. Les Bernois comprirent le danger et, le 21 juillet, ils avertirent nettement leurs voisins de Fribourg de se déporter de semblables manœuvres. En informant Claude de Vaumarcus de leurs démarches, MM. de Berne l'assurent qu'ils maintiendront son bon droit et la sainte parole de Dieu ; en conséquence le seigneur de Vaumarcus peut à son gré

disposer des dîmes de Saint-Aubin et les amodier à qui il veut; il recevra également les dîmes du village de Provence, qui, politiquement, rentrait dans le bailliage de Grandson, mais qui, ecclésiastiquement, dépendait de Saint-Aubin. Que si, par aventure, le châtelain de Chenaux, gouverneur d'Estavayer, tentait, sur l'ordre de Fribourg, de mettre un prêtre à Saint-Aubin ou d'amodier les revenus de cette cure, Claude n'a pas à s'en émouvoir, mais qu'il en avertisse simplement Berne qui y pourvoira. Sous la pression renforcée de Berne et de leur seigneur, il semble que les gens de la Béroche acceptèrent la Réforme le 20 septembre 1531.

La situation religieuse demeurait néanmoins fort trouble et le prédicant Claude Clerc allait se trouver en face de grandes difficultés, parce que Fribourg, copropriétaire avec Berne de Grandson, où se livrait une lutte furieuse entre les deux confessions, avait intérêt à empêcher les progrès des évangéliques dans les villages du bailliage et dans les contrées voisines¹.

Cependant, si l'Evangile triomphait à la Béroche grâce aux « grands travaux, coustes et missions » des Bernois, comme ils l'écrivent eux-mêmes, Claude de Vaumarcus n'avait retiré de son alliance avec eux aucun des avantages politiques ou financiers qu'il en attendait. Peut-être estima-t-il aussi qu'après Cappel, la fortune avait changé de camp. Il était en outre dans des embarras d'argent; les Bernois ne pouvaient l'en tirer. Ils s'entendaient directement avec les Bérochaux, devenus réformés, au lieu de les mettre, eux et leurs dîmes, à l'entière discrétion du sire de Vaumarcus. Claude se rapprocha donc de MM. de Fribourg; il obtint d'eux un prêt de 625 livres durant les premiers mois de 1533, et, le 16 mai, la bourgeoisie de leur ville. Naturellement

¹ Ainsi, à Provence, le parti évangélique avait, sous la conduite de Pierre Masuyer, prêcheur à Concise, « déroché la pierre sur laquelle ils disaient Messe », et sur l'ordre de Berne, le village s'était engagé à renoncer aux cérémonies catholiques. Le desservant, un prêtre de peu de culture et de caractère, avait eu une dispute avec le prédicant de Concise et avait reconnu que la messe est fausse et contre la Sainte Ecriture. « Je crie mercys à Dieu, avait-il dit, de ce que jusques à présent je l'a ioffencé et promet à Dieu et à vous que jamais je ne dirai Messe. » Seulement, peu après cette promesse, survenait la guerre de religion et le désastre de Cappel; les préoccupations et les forces militaires de Berne étaient tournées d'un tout autre côté que vers les rives du lac de Neuchâtel. Les catholiques de Provence avaient bientôt repris la haute main dans leur village, reconstruit leur autel et redemandé la messe, dans laquelle ils persévéraient encore le 26 novembre.

Trois semaines auparavant, le dimanche de la Toussaint, le prédicant Claude Clerc était venu prêcher suivant son habitude; mais les gens de Provence ne voulurent rien entendre de l'Evangile de MM. de Berne et ils poussèrent dehors la chapelle le malheureux prédicant, qui renonça dès lors à monter jusqu'à leur village. Cependant la guerre religieuse ayant pris fin sans affaiblir réellement la puissance de Berne, et Grandson demeurant bailliage mixte, les gens de Provence estimèrent plus prudent d'en revenir à la soumission à Berne et à la profession de la doctrine évangélique. Ceux qui y étaient restés fidèles, Claude Gatoillat, Jacques Girard, Claude Humbertin, Jehan Rollin, Vuillème Gatoillat, Guillaume Perrin, Pierre Bastard et d'autres écrivirent le 2 mars 1532 une belle lettre au Conseil de Berne pour demander un prédicant : « Depuis un certain temps en sa, le curé (prédicant) de Saint-Aubin, écrivaient-ils, nous a délaissés sans le déclarer, comme par avant avoit accoutuméz faire » (!) Ils avaient donc recours à Messieurs, les priant pour l'honneur de Dieu qu'un homme vienne leur exposer l'Evangile, ou le prédicant de Saint-Aubin, ou un tel qu'il plaira à leurs seigneuries. Ce fut Claude Clerc qu'on leur envoya, et le recès de Grandson du 5 mars reconnut que, sur leur demande, Monsieur de Vaumarcus et les paroissiens de Saint-Aubin auraient jouissance des fruits, dîmes et revenus de la chapelle Saint-Georges, à Provence, pour entretenir et sustenter les prédicants du saint Evangile. Ces arrangements avaient été pris par les « envoyés des cinq villages de Gorgier, Saint-Aubin, Fresens, Sauge et Montalchez », qui semblent donc alors décidément acquis à la foi nouvelle.

(Voir H. II, p. 341 (n° 343), p. 354 (n° 350), p. 407 (n° 374), III, p. 76 (n° 423), IV, p. 197, M. N. 1886, p. 45; Fritz CHABLOZ, *Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Aubin*, Neuchâtel, 1867. Sur Claude I^{er} de Neuchâtel-Vaumarcus, voir également BOYVE, II, p. 146, 397, G. A. MATILE, *Musée de Neuchâtel* II, p. 32, 33.)

Fribourg exigea, comme contre-partie, que le seigneur de Vaumarcus travaillerait au succès de la cause catholique et d'abord réintroduirait la messe dans ses domaines. A la mi-septembre, Claude de Vaumarcus se rendit donc à Saint-Aubin, accompagné d'hommes d'armes et du secrétaire de Fribourg, Anton Krumenstoll; il fit ouvrir de force les portes de l'église et de la cure, et installa comme curé le fils dudit secrétaire.

Seulement les Bérochaux, jadis si partagés et hésitants, s'étaient habitués au nouveau culte et ils s'unirent pour le défendre contre leur seigneur. Ils avertirent le Conseil de Berne qui, le 18 septembre 1532, envoya à Claude de Vaumarcus une missive très dure, mais juste, au sujet de sa « révolte », c'est-à-dire de son apostasie : « Nous eussions pensé... que vous eussiez mieux considéré le cas et pas si facilement changé courage et propos, ains persévéré comme à homme de bien [il] appartient. » Il lui était rappelé ses liens de bourgeoisie avec Berne et ses promesses, et il était sommé de retourner sur le chemin de la vérité, et surtout de laisser ses sujets « en tel état qu'ils sont, sans les charger, touchant la foi, en leur conscience ». Devant cet ultimatum auquel il fallait répondre par retour du courrier, le seigneur de Vaumarcus ne pouvait que s'incliner. Claude Clerc demeura pasteur de Saint-Aubin. Il était originaire de Fenin, et pas plus que les autres prédicants indigènes, il n'était grand théologien. Fabri le trouvait peu savant et peu propre à résoudre les difficultés de l'Écriture. Mais c'était un pasteur zélé et d'autant plus attaché aux chefs de la Réforme romande qu'il avait moins de vues originales. Il le montrera surtout lorsqu'il aura été appelé à diriger l'Eglise de la Neuveville dès la fin d'août 1537. Alors aussi, Claude de Vaumarcus était obligé de partager ses biens avec son fils Lancelot, qui s'en attribua la meilleure part. Octogénaire, presque privé de la vue, Claude traîna deux ans encore, soigné par sa seconde femme, Catherine de la Balme. Lancelot de Vaumarcus, qui régna de 1539 à 1559 et devait mourir dément en 1574, finira d'anéantir les rêves ambitieux qu'avait formés son père.

2. LES BOURGEOIS DE NEUCHÂTEL, CHAMPIONS DE LA RÉFORME, ET L'ÉNORME ACCROISSEMENT DE PUISSANCE DE LA VILLE AUX DÉPENS DE LA SEIGNEURIE (1531-1538).

On vient de constater la part considérable que les bourgeois de Neuchâtel avaient prise à l'expansion de la Réforme dans le comté. Eux et leurs magistrats étaient animés d'un attachement sincère et d'un zèle enthousiaste pour la cause évangélique. « Ay très grosse affection de voir vostre affection, zèle et ardent courage que Nostre Seigneur vous a donné, ainsy qu'en grosse joye d'esprit l'ay ouye estre en vous », leur écrit Farel le 8 août 1531¹. Sans doute le désastre de Cappel, trois mois plus tard, et la menace de la réaction catholique refroidirent leur enthousiasme; ce ne fut pas sans peine que les Neuchâtelois envoyèrent à Berne leurs contingents de secours². Mais l'alerte fut brève; dès après la paix d'Aarau, la confiance revint;

¹ P. p. 517, n° 163, lignes 6-8. L'affection et la confiance de Farel à l'égard des Quatre-Ministres et des Neuchâtelois apparaissent très vives dans les lettres qu'il leur écrit de Grandson les 18 et 29 juillet et le 8 août 1531 (P. nos 161, 162, 163).

² Pour accomplir ses devoirs de combourgeoisie, Neuchâtel envoya le 11 octobre, sous le commandement du capitaine André Mazelier, 50 hommes de la ville et 150 du comté, le 19 une nouvelle troupe

leur décision se fit plus ferme et plus persévérante de combattre pour la Réforme, dont le succès assurait la puissance grandissante de leur cité.

Outre la Réforme des paroisses voisines et de la seigneurie de Valangin, les bourgeois de Neuchâtel vont s'intéresser aux progrès de la foi nouvelle hors du comté, dans les cités de Dôle, de Besançon, de Montbéliard, comme dans le pays romand et en particulier à Genève. Dès le printemps 1531 jusqu'en 1533 et 1535, les Quatre-Ministres multiplient les démarches pour secourir un de leurs administrés, Jehan Hardy, qui, dans son zèle de néophyte, avait, à Dôle, violé un édit impérial sur la religion et qui passa pour ce crime plus de deux ans dans les prisons bourguignonnes ¹.

Non seulement les bourgeois individuellement, mais la Ville elle-même se sentaient menacés à cause de la foi nouvelle, comme d'ailleurs toutes les cités évangéliques. Berne en particulier, suivait attentivement la politique européenne et se faisait renseigner par ses agents sur les intentions de ses voisins. C'est ainsi que son Conseil, le 25 avril 1534, avertit les Quatre-Ministres qu'« à Montbéliard se faisait quelque assemblée de lansquenets, qui se vantaient d'avoir charge et commission de relever la messe ». Sans paraître attacher grande importance à cette menace, les Bernois pressent leurs combourgeois de se garder et « d'envoyer gens au dit Montbelliard et ailleurs en Bourgoignie » pour les renseigner. Les Neuchâtelois, par retour du courrier, répondent qu'ils prendront les précautions indiquées : « Saichés, écrivent-ils, que plus tost on nous mectroyt a la mort plus inhumaine que consentissons (à relever l'abomination de là messe) et ad ce exposerons nostre vie vertueusement, car comme dit l'Escripture, nul ne metz la main a la charrue et puyz regarde derrière qu'il soit capable du royaume de Dieu. Car à la doctrine sainte que avons commandez persisterons par l'aide de Nostre Saulveur a jammais. » Belles paroles, qu'heureusement ni les Quatre-Ministres, ni la cité, n'eurent à sceller de leur sang. Neuchâtel ne fut jamais, pour sa foi, exposée aux périls de Genève ².

sous Jehan de Cornaux, et le 20 novembre 200 soldats, à leur tête Louis Coinchely, sans compter 8 coulevriniers qui se rendirent le 24 octobre à Aigle qu'on croyait menacée par les Valaisans. (NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, Rolle des bourgeois, I (1358-1536); cf. *P.* p. 66-74, n° 26.)

¹ Fils du marchand Guillaume Hardy, Jean avait épousé Perronette Gourre de Mont-le-Bon et était par là entré en relations de famille et d'affaires avec la Bourgogne. A la nouvelle de son arrestation (avril 1531), les Quatre-Ministres s'adressent à Berne qui, le 7 mai, écrit au Parlement de Dôle de libérer Hardy, méchamment et fausement accusé par son adversaire Jean Fauche : « car si l'on s'en prenait à ceux qui sont de notre religion, nous craignons, disaient les Bernois, qu'il ne s'ensuive des troubles qui nous déplairaient autant qu'à vous ». Mais cette menace déguisée n'eut pas plus d'effet que les prières et les démarches de toutes sortes que multiplièrent les Bernois et les Neuchâtelois durant les deux années que dura la captivité de Hardy. En 1532, les gens de Neuchâtel firent même une expédition de représailles contre Morteau où ils enlevèrent du bétail. Enfin, le 6 janvier 1533, le Conseil de Berne envoya à Dôle, comme ambassadeur, J. J. de Watteville et écrivit à la princesse d'Orange, Philiberte de Luxembourg, pour l'intéresser au sort de Jean Hardy et la prier d'agir aussi par lettre et par députation auprès du Parlement. En mars 1533, Jean Hardy était libéré, et il devait par la suite, et surtout comme châtelain du Landeron, montrer son zèle pour sa ville et pour la Réforme. Son procès et les répercussions de son arrestation durèrent longtemps encore : Berne écrit le 6 décembre 1533 aux Quatre-Ministres pour faire rendre le bétail volé à Morteau; et le 9 novembre 1535 au Parlement de Dôle, pour le prier de régler enfin l'affaire Hardy.

En 1537, ceux de Neuchâtel chercheront encore à travailler leurs voisins d'outre-Doubs en envoyant un prédicant à Morteau. (Sur Hardy, cf. *P.* p. 445, note 1; *H.* II, p. 339, n° 337.)

² Berne aux Quatre-Ministres, 25 avril 1534; les Quatre-Ministres à Berne, 26 avril 1534. (*P.* p. 171-174, n° 65 et 66.)

L'attention des bourgeois de Neuchâtel se portait surtout sur ce qui se passait à Besançon, cité impériale dont les franchises avaient servi de modèle aux leurs et où ils allaient demander des conseils juridiques et recourir en dernier appel dans les procès ecclésiastiques. Dès 1524, il y avait eu à Besançon des évangéliques décidés et des martyrs. Un édit du Conseil des gouverneurs (17 février 1529) interdisait de favoriser la secte luthérienne et enjoignait de dénoncer toute attaque contre l'ancienne foi; en 1536, on interdira de prononcer même le nom de Luther et les chanoines s'efforceront de faire abroger l'étude des lettres grecques, semence d'hérésie. A Neuchâtel, on suivait attentivement le progrès des idées nouvelles à Besançon, et plus encore l'essai de révolution politique qui l'accompagnait, afin si possible de prêter main-forte aux novateurs bisonnins ¹.

¹ Comme beaucoup de cités du XVI^e siècle, Besançon était profondément divisée socialement et politiquement. Un parti communal tentait alors d'émanciper la ville du pouvoir des chanoines et de l'archevêque, et même de la domination impériale. La commune de Besançon était, en effet, administrée par le Conseil des Quatorze gouverneurs, assisté parfois des Vingt-huit notables, et qui jugeait aussi des causes criminelles et civiles. L'un de ces gouverneurs, *Simon Gauthiot d'Ancier*, dirigea les affaires de 1527 à 1537. C'était un personnage ambitieux, versatile et d'esprit chimérique, mais il avait acquis un tel ascendant sur les bourgeois qu'on l'appelait « le petit empereur de Besançon ». Il avait comme secrétaire de ville, le notaire *Jehan Lambelin*, zélé patriote, audacieux et entièrement dévoué à sa cité, qu'il avait représentée à la Diète de Worms. Lambelin, que Farel estimait fort et dans lequel il mettait de grands espoirs pour le triomphe de l'Evangile en Bourgogne, savait peut-être quelque chose de la Réforme. D'Ancier, comme les autres gouverneurs, était fort hostile à toute hérésie. Mais les deux hommes, dans leur projet d'assurer la grandeur de leur cité, se heurtaient aux mêmes adversaires : d'une part à l'Eglise, c'est-à-dire à l'archevêque, Antoine de Vergy, et à son suffragant, le théologien François Simard, évêque in-partibus de Nicopolis, comme aux chanoines, égoïstes et jouisseurs, et à un nombreux clergé; d'autre part, au représentant de l'empereur et de l'absolutisme impérial, au conseiller de Charles-Quint, l'illustre Granvelle, ou Antoine Perrenot (1517-1586), qui, né à Besançon, en surveillait soigneusement les destinées.

Dès lors d'Ancier et Lambelin devaient aisément envisager la Réformation comme une alliée contre leurs ennemis et comme la puissance qui émanciperait leur ville; ils n'avaient pas vu sans joie le mouvement réformateur gagner Berne, puis plus près d'eux, Neuchâtel. Pour assurer son triomphe et celui de ses projets, Gauthiot d'Ancier aurait-il comploté de livrer Besançon aux novateurs ? On l'en accusera. Sans doute ni la prudente ville de Berne, ni non plus les Quatre-Ministres ne se sont risqués dans pareilles aventures. Mais il se peut que le « petit empereur de Besançon » ait trouvé, parmi les bourgeois les plus décidés et les plus audacieux de Neuchâtel, des compagnons prêts à risquer un coup de main pour la cause évangélique. En 1537, Gauthiot d'Ancier leur aurait envoyé un messageur pour leur dire : « Il n'y a pas grandement à faire à prendre Besançon... il ne faudroit que pour ung soir seulement prendre tous les navois (bateaux) qui sont dez Baume à Besançon et qui sont à mon commandement... pour passer grant nombre de gens... et facilement entrer dans la cité; les plus gros de Besançon sont de nostre ligue et leuthériens. »

Mais grâce aux menées de Granvelle, les élections du 24 juin 1537 tournèrent contre le « petit empereur de Besançon », ses partisans furent éliminés du Conseil; lui-même s'enfuit et termina sa vie en Franche-Comté. C'est Jean Lambelin qui paya pour les deux. Charles-Quint ordonna de lui faire son procès pour malversations; le malheureux secrétaire, destitué de son office, fut arrêté; torturé, il eut les mains broyées, et il fut décapité le 12 juin 1538. Gauthiot et Lambelin étaient accusés d'avoir conclu une alliance de quinze ans avec quelques cantons des Suisses, d'avoir gaspillé l'argent de la ville, d'avoir voulu séduire le peuple de Besançon pour l'amener à adhérer à la secte luthérienne, d'avoir eu des intelligences pour faire venir des prédicants et des gens qui les soutiendraient. Mais, écrivait à cette occasion Farel, « Besançon, jusqu'à présent libre, et non la dernière parmi les cités impériales, a reçu des juges de Dôle, principalement dans la mort très inique de Lambelin, cet homme parfaitement innocent qu'ils ont condamné par un jugement criminel. »

(H. I, p. 371, n° 155; VI, p. 455, n° 597; P. p. 317, note 1; H. V, p. 54, 55; VI, p. 290, 291, surtout les notes 9 à 15, et les histoires de la ville de Besançon : Louis GOLLUT, *Mémoires historiques de la république séquanoise*, Dijon, 1647; DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*, 1750; Aug. CASTAN, *Granvelle et le « petit empereur de Besançon »* dans *Revue hist.* I; MATILE, *Musée de Neuchâtel*, I, p. 257.)

Officiellement, Neuchâtel et Berne intervinrent de nouveau pour secourir un coreligionnaire persécuté. L'orfèvre Pierre du Chemin avait été emprisonné parce qu'on avait trouvé chez lui une Bible en français. Les Quatre-Ministres, à la requête de Marcourt, écrivent le 30 décembre 1536 à Besançon pour prendre la défense de du Chemin, homme vertueux et honorable; croyant que la Bible confisquée était un exemplaire imprimé à Neuchâtel, ils affirment que cette Bible d'Olivétan ne renferme aucune hérésie, et ils intercèdent aussi pour un malheureux, nommé Paintre, qu'Antoine de Vergy avait fait mettre aux fers dans son château de Gy en Haute-Saône. La réponse de Besançon étant embarrassée, les Neuchâtelois en appelèrent à Berne, qui intervint de son côté; ils revinrent à la charge, et Berthod, le messager des Quatre-Ministres, se rendit plusieurs fois à Berne ou à Besançon « pour le fait de Pierre du Chemin, opprimé pour le Saint Evangile ». Enfin, grâce aux démarches des deux villes évangéliques, et surtout grâce à l'influence de Gauthiot d'Ancier qui voulait leur être agréable, la mère de Pierre du Chemin fut relâchée, puis l'orfèvre lui-même, après avoir subi deux mois de cachot et six vendredis de jeûne au pain et à l'eau. La Bible qu'on lui avait confisquée, se trouvait être non pas la traduction hérétique de Neuchâtel, mais celle faite par LeFèvre d'Etaples, imprimée à Anvers et que les gens d'Eglise déclarent bonne.

Les progrès de la Réforme dans les Liges et surtout dans le pays romand préoccupaient davantage encore les magistrats neuchâtelois. Ils étaient tenus au courant, soit par Berne, soit par Farel et par leurs prédicants, de l'effort poursuivi en ces années 1531-1536 à Orbe, Grandson, Avenches, Payerne ou Genève, et ils étaient tout prêts à seconder l'œuvre commune. C'est ainsi qu'en l'été 1531, ils laissent leur pasteur Marcourt s'absenter plus d'un mois pour évangéliser Grandson.

A plus forte raison se trouva-t-il, parmi les hommes qui avaient fait campagne avec les Bernois en 1530 et 1531, bien des volontaires qui ne demandaient pas mieux que de férir sur les papistes et de marcher au secours de Genève, surtout maintenant qu'on savait cette ville favorable à l'Evangile. Aussi lorsque les Genevois, abandonnés par Berne, envoyèrent Claude Savoie pour organiser une expédition de secours, le capitaine Wildermuth, l'hôte et l'ami de Farel, accepta-t-il avec enthousiasme les propositions du Genevois, et n'eut-il pas de peine à trouver, à Neuchâtel et à Valangin, comme à Bienne et à Neuveville, les 432 hommes avec lesquels il fit son héroïque expédition. On sait comment, partie du Val-de-Travers le 7 octobre 1535, la petite troupe passa par la vallée de Joux et celle des Rousses et atteignit Saint-Cergues et Gingins, où, le 10 octobre, elle se dégagea victorieusement d'une embuscade que lui avait tendue un parti savoyard, mais comment elle dut rebrousser chemin sur l'ordre de Berne. Sans doute c'était là une expédition de mercenaires, et Wildermuth fut longtemps en difficultés avec Genève pour en régler les frais. Néanmoins les passions confessionnelles animaient, tout autant que l'amitié pour les Genevois, ces soldats et surtout leur chef, lequel s'était fait accompagner comme aumônier du prédicant Denys Lambert¹.

Lorsque les Quatre-Ministres, par lettres des 16 et 28 janvier 1536, furent

¹ Sur l'expédition de Wildermuth en 1535, voir le rapport de Blanchod et Girod aux officiers de Gex (*H. IX*, p. 454, n° 530 a); BOYVE, II, p. 349 et 350; RUCHAT, IV, p. 510 ss; BAEHLER, *Rev. hist. vaud.* XXIII (1915), p. 137; DIERAUER, III, p. 281; VUILLEUMIER I, p. 123.

requis de « tirer » les compagnons qui iraient avec MM. de Berne au secours de Genève, et, le 20 février, de réquisitionner toutes les barques pour le siège d'Yverdon, ils le firent sans doute par fidélité à leur traité de combourgeoisie. Mais on peut bien supposer que les 436 Neuchâtelois qui partirent, accompagnés des trois prédicants, Thomas Malingre, Denys Lambert et Emer Beynon¹, envisagèrent un peu l'expédition comme une guerre religieuse, et la conquête du pays de Vaud comme le triomphe définitif de cette Réforme pour laquelle eux-mêmes s'étaient décidés six ans auparavant. La première liste des bourgeois qui participèrent à cette campagne de si grandes conséquences ne porte-t-elle pas comme en-tête :

GENESVE 1536. LIBERATOR NOSTER CHRISTUS. SI DEUS PRO NOBIS, QUIS CONTRA NOS ?

Si les bourgeois de Neuchâtel étaient si décidés pour la Réformation, c'était aussi qu'elle allait leur apporter un accroissement considérable de biens et surtout de puissance. Forte de son autonomie déjà ancienne et de l'appui de Berne, la Ville l'était surtout des arrangements sanctionnés par le marquis de Rothelin et de la faiblesse de la seigneurie. Georges de Rive cherchait bien à lutter contre l'expansion de la Réforme dans le comté et contre les empiètements des bourgeois. Mais il n'avait que peu d'autorité et il sera paralysé par la défiance croissante que lui témoignera sa souveraine et qu'il ressentira douloureusement. Jeanne de Hochberg, subordonnant tout à ses insatiables besoins d'argent, se laissera de plus en plus circonvenir par les bourgeois, qui, profitant de son incapacité, réduiront pratiquement son pouvoir, dès 1536, à bien peu de chose.

Par la confiscation des biens d'Eglise (p. 235), la seigneurie s'était liée au nouvel ordre de choses et donnait barre sur elle. Les biens ecclésiastiques étaient, pour les Longueville et pour le gouverneur, un dépôt dont l'Eglise catholique était la vraie propriétaire et qui lui serait rendu, si jamais elle était rétablie dans le comté. Farel et les prédicants les envisageaient aussi comme possession de l'Eglise du Seigneur et devant servir à la propagation de l'Evangile, c'est-à-dire à l'entretien des pasteurs et des écoles. Mais les bourgeois de Neuchâtel, comme Berne, voyaient dans les biens d'Eglise une propriété, soit de l'Etat, soit des descendants de ceux qui avaient fait des dons ou legs au chapitre et, au cas où ces descendants n'existaient plus, de la Ville elle-même.

Aussi était-il essentiel de pouvoir consulter le *Livre de vie*², c'est-à-dire le registre de ces dons, legs et rentes qu'avaient détenu les chanoines, et l'une des premières mesures des Quatre-Ministres avait été de demander sur ce point l'appui de leurs combourgeois. Le 9 août 1531, l'avoyer et le Conseil de Berne enjoignaient

¹ Voir NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, *Rolle des bourgeois* I (reproduit par P. p. 227-244).

² Le *Liber regulae, Livre de vie, Livre des anniversaires*, renfermait, à leurs dates, les legs et rentes faits à l'Eglise, les noms des donateurs, les « anniversaires » ou services à célébrer pour eux. Ce *Livre de vie* était consulté au Trésor de la Collégiale; les extraits qu'on en tirait valaient comme titres authentiques et faisaient autorité en justice. Les comtes de Neuchâtel, à leur avènement, juraient de défendre et maintenir, non seulement l'Eglise collégiale, mais aussi la « Règle, c'est assavoir le Livre des Anniversaires, croire et ajouter foi en toutes choses qui sont contenues dans la dite Règle », et personne n'était reçu bourgeois sans avoir pareillement juré de respecter la Règle de vie. Ce registre était une des premières choses que Georges de Rive avait mises en sûreté lors de l'attaque de la Collégiale.

(Sur le *Livre de vie*, voir les textes et l'article de M. A. PIAGET dans M. N., 1898, p. 204-211.)

à Georges de Rive de garder en sûreté ce précieux registre, de n'y rien changer et d'autoriser les gens de Neuchâtel à le consulter pour récupérer, des biens d'Eglise, ce à quoi ils ont droit. Rive, qui alors même octroyait à l'abbé Louis Colomb le droit de recouvrer les revenus de Fontaine-André (30 août), en référa à sa souveraine. Les Quatre-Ministres envoyèrent à Jeanne de Hochberg des délégués qui lui exposèrent les desiderata de la Ville. Madame trouva ces réclamations « étranges et exorbitantes », mais accorda tout, sauf de remettre aux bourgeois la Règle de vie. Le gouverneur, ainsi qu'elle le lui ordonna le 6 février 1532, conservera le précieux registre et n'en délivrera que des extraits.

Seulement si les bourgeois retiraient des biens ecclésiastiques ce à quoi ils prétendaient, la seigneurie pourrait-elle encore assurer aux chanoines les cent livres de revenu annuel que réclamait chacun d'eux ? Le 7 février, Louis d'Orléans recommande à Georges de Rive d'établir soigneusement, d'après les comptes des receveurs, quels sont les revenus des biens jadis légués à l'Eglise par les comtes de Neuchâtel et, assisté par un chanoine et par le délégué de Madame, Jean de Beaucaire, sire de Péguillon, d'en répartir le total comme prébendes au chapitre. Que d'abord le prévôt Olivier de Hochberg reçoive ce qui lui est dû. Il a été outragé au Val-de-Travers et cet outrage ne doit pas demeurer impuni. Toutefois, ajoute Louis d'Orléans — et ce trait révèle éloquemment l'impuissance et la faiblesse de la seigneurie en face de la Ville, — « j'entends que ce ne soit en sorte que ce qui sera fait ne soit point cause de faire émotion du peuple et que par ce moyen nous peussions perdre, ma dicte dame ma mère et moi, nostre estat de nostre Comté¹ ». Evidemment, le seul moyen de s'en tirer était, pour la seigneurie, de soumettre les graves problèmes soulevés par la Réforme, à la plus haute instance juridique du comté, à savoir aux Audiences générales.

Les Etats de Madame siégèrent en son hôtel le lundi de Quasimodo (8 avril 1532) pour régler toutes les appellations faites depuis 1529. La souveraine et ses fils étaient représentés par leur oncle, Olivier de Hochberg et par Georges de Rive. Pour la première fois l'Eglise était absente des Audiences; les trois états nécessaires pour que l'assemblée pût siéger, étaient formés des nobles, détenteurs de fiefs, des officiers de la seigneurie et du tiers état, savoir de quatre conseillers de la Ville, renforcés des quatre banderets de Neuchâtel, du Landeron, de Boudry et du Vaux-Travers, selon la promesse faite le 6 avril 1531 par Mgr le Marquis. Comme il était aisé de le prévoir, les nobles et les officiers, représentants de la tradition et de l'autorité, se coalisèrent contre le tiers et envisagèrent comme un outrage à Madame et aux Audiences les innovations imposées par les bourgeois. C'est ce qui ressort des « *Articles mis par devant les seigneurs des deux estatx, assavoir les nobles et les officiers, pour sur iceux avoir advis comme Madame s'y devra conduire* »². Sur tous les points, sauf un,

¹ Berne à Rive, 9 août 1531 (P. p. 58, 59); Jeanne de Hochberg à Rive, 6 février (P. p. 78, n° 29); Louis d'Orléans à sa mère, 7 février (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat Q 16, n° 16; P. p. 81, note 1) et le même à Rive, 7 février 1532 (P. p. 80, n° 30).

² Voici les Articles de 1532 : I. En ce qui concerne l'éloignement des ecclésiastiques et leur remplacement par les quatre banderets, ce à quoi Mgr le Marquis a été contraint, les Etats l'acceptent pour cette fois seulement, mais ils se refusent à y consentir comme à une innovation définitive et entendent qu'il y sera par la suite plus amplement avisé. II. Quant à la défense que les bourgeois ont faite à leur ennemi, Claude de Bellegarde, représentant du seigneur de Valangin, de paraître dans leur ville,

les prétentions des bourgeois étaient rejetées par les Audiences. Ils s'en tourmentèrent peu : bien des années passeront jusqu'à ce que se réunissent à nouveau les états de Madame, et d'ici là le temps et leur puissance croissante agiront pour eux et pour leur Réformation.

D'ailleurs ils avaient gain de cause pour le seul point qui leur tint vraiment à cœur, à savoir la reprise des biens ecclésiastiques. En effet, en réponse à une requête des Quatre-Ministres et Conseil de Ville, Georges de Rive était obligé d'instituer peu de temps après une « Justice légataire », dont les règles étaient les suivantes : Ce tribunal sera formé du maire et de huit conseillers de Neuchâtel. Il accordera aux plus proches descendants des donateurs, tant qu'ils pourront établir leur lignée et parentage, leur part des biens ecclésiastiques, étant bien entendu que ces biens seraient rendus si le catholicisme était rétabli dans le comté. Il en sera de même, jusqu'au quatrième degré, des biens donnés pour messes et anniversaires. Lesdits bourgeois ne pourront rien prétendre, ni rien disposer des biens aumônés par les comtes, par les chanoines ou par les nobles, non plus que de ce qui a été adjugé par justice au Chapitre et qui restera à Madame, comme aussi tous les biens pour lesquels il n'y aura que des héritiers dépassant le cinquième degré. Enfin les bâtards et descendances illégitimes sont exclus de toute reprise des biens ecclésiastiques¹. On com-

les Etats n'admettent pas cette exclusion; que la Ville, si elle en a des motifs, porte plainte contre Bellegarde; s'il est condamné, Mgr de Challant enverra un autre représentant, mais s'il est innocent, sa place, la première, est aux Etats de Madame. III. De même, les bourgeois ont interdit aux gens d'Eglise de comparaître pour défendre leurs intérêts, et à la requête du gouverneur, ils n'ont promis que de bouche, et non par écrit, qu'ils accorderont sûreté aux prêtres. C'est là un déni de justice; les Audiences une fois publiées, les parties intéressées ont droit d'y comparaître, et quiconque attaquera ou éloignera par violence ceux qui veulent s'y présenter, sera puni selon son démerite. IV. Les bourgeois se sont permis de faire pression sur le gouverneur pour qu'on ne dise plus messe au château de Madame; c'est là une exigence directement contraire au Recès du 4 novembre 1530, et M. de Prangins peut et doit faire dire messe en la maison de Madame. V. Quant aux batteries et coups de force, dont plusieurs bourgeois se sont rendus coupables, en particulier contre le curé et le lieutenant de Saint-Blaise, le gouverneur citera en justice soit la Ville, si elle avoue ses œuvres de fait et insolences, soit en cas contraire les délinquants individuellement. VI. Le cas de Henri L'Escuyer et son fils sera renvoyé à la justice ordinaire. VII. « Item, tant qu'il touche les biens aulmosnez à l'esglise dudit Neufchastel, lesditz bourgeois demandent retirer tant qu'ilz pourront monstrier estre de la lignée. Lesditz Estats sont d'avis que Madame eulx laisse iceulx biens retourner au contenu de la reformation de Messeigneurs de Berne. » VIII. Madame et son comté entendent être compris dans le traité de Bremgarten entre Berne et les Cinq Cantons (24 novembre 1531), puisqu'elle est bourgeoise des Quatre Villes. Ce traité aura force de loi dans le comté, et l'affaire de Jehan Perregault et Humbert Grenot pour le fait de la messe sera réglée conformément au contenu de ce traité de Bremgarten.

Le procès-verbal des Audiences de 1532 et l'acte d'octroy de la Justice légataire sont reproduits dans la plupart des Coutumiers et dans BOYVE, II, p. 330-336. P. p. 86-96 en donne les textes exacts d'après NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat I, f^{os} 269-274. Boyve et les coutumiers ajoutent aux tractations des Audiences de 1532 quelques points qui ne figurent pas dans le texte du procès-verbal, et qui n'y furent probablement pas débattus, ainsi l'imposition injuste des paysans de la Côte, la proposition d'établir un coutumier, l'interdiction de témoigner pour les parents jusqu'au cinquième degré, le droit d'héritage des pères et mères sur les biens de leurs enfants, l'appel des bourgeois de Neuchâtel et des gens d'Auvier contre J. J. de Watteville, l'exclusion du tiers état en tout ce qui concerne les fiefs.

Par contre Rive et les états édictèrent les *Règlements des vices touchant l'excès qui se commet dans le mariage* (12 juin 1532) (NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, Liasse C n° 26).

¹ La « Responce faicte aux Quatre Ministraux, Conseil, Communauté de la Ville de Neufchastel sur leur demande au faict des biens aulmonés à l'esglise de Nostre Dame dudit Neufchastel » est donnée par M. A. PIAGET (Doc. p. 95 n° 33) d'après NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat Z⁵ n° 8; elle se retrouve dans les Coutumiers, dans BOYVE II, p. 335 et MATILE, *Musée hist.* III, p. 155. Exemples de sentences de la « justice légataire » dans P. p. 343, n° 118 du 18 juin 1537 et p. 418, n° 129 du 16 décembre 1537.

prend de quelle importance était pour les bourgeois et pour la Réforme l'institution de la « justice légataire ». Tous ceux qui en bénéficieront deviendront par là-même des défenseurs du nouvel ordre de choses et des adversaires de toute restauration papiste.

La satisfaction des bourgeois fut de courte durée; ayant reçu le doigt, ils voulaient la main; ils prétendaient recouvrer les fondations faites par leurs prédécesseurs, non jusqu'à la quatrième, mais jusqu'à la quinzième lignée, et quant aux biens qui ne seraient pas réclamés, parce que la fondation était trop ancienne ou la famille du fondateur éteinte, ils entendaient que la souveraine en fit abandon à la communauté de Neuchâtel. Comme ils avaient constaté combien Jeanne de Hochberg était sensible à l'intimidation et aux promesses, ils allaient s'efforcer, par ceux des conseillers qui avaient l'oreille de la souveraine, de circonvenir celle-ci et de miner auprès d'elle l'influence de Georges de Rive. Blessé par l'ingratitude de Madame, le gouverneur de Neuchâtel était alors assailli par toutes sortes d'ennuis et de difficultés : conflits au Vaux-Travers et au Landeron, réclamation et audace grandissantes de la Ville, dettes et demandes d'argent toujours plus pressantes de la part de Madame, âpreté des chanoines à réclamer leurs biens et égoïsme d'Olivier de Hochberg dans sa lutte contre le Chapitre.

Le 16 octobre 1534, le gouverneur charge Claude Baillo, châtelain du Vaux-Travers, et Jehan Barrellier, commissaire du comté, de se rendre auprès de Jeanne de Hochberg et du duc Louis de Longueville et de leur demander des directions sur les affaires urgentes : les bourgeois exigent toujours plus avec des propos fort rudes. Jeanne, par un dernier sursaut d'énergie, mande qu'on s'en tienne aux ordonnances et punisse les contrevenants¹. Les Longueville cherchent à faire observer les stipulations du traité de Bremgarten, assurant aux chanoines et aux prêtres la liberté de culte et le respect de leur personne. L'abbé Colomb et quatre Prémontrés célèbrent encore les offices à Fontaine-André. Mais après le triomphe de la Réforme, qu'assure la conquête du pays de Vaud par les Bernois, l'intransigeance confessionnelle se fait plus brutale. Le duc Louis, le 18 avril, sa mère le 13 mai, pressent Georges de Rive de protéger certains chanoines que des compagnons revenant de la guerre de Savoie, ont maltraités et jetés hors de leur église². L'abbé Colomb, par un accord avec ses moines que ratifie le gouverneur, leur partage les biens et revenus de l'abbaye, où il reste seul et malade³.

Les Longueville ne pensent plus dès lors qu'à faire argent des droits et revenus qu'ils possèdent dans leur comté hérétique. Jeanne se laisse de plus en plus dominer par les Quatre-Ministres et par leurs envoyés, spécialement par le boursier Jehan

¹ « *Instruction a Claudé Baillo, chastellain de Vaultravers et a Jehan Barrellier, commissaire du contez... le jour feste saint Gal 1534* » dans P. p. 182, n° 70 d'après NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat C⁴ n° 12 (c). Il est impossible d'entrer dans le détail des multiples affaires discutées dans ces *Instructions* comme dans le *Mandement* de Madame concernant son oncle de Sainte-Croix et dans la *consultation* du sire de Montrasle, maître d'hôtel de Jeanne (P. p. 183-186, note 3).

² « *Pouvoir et mandement de Monsieur Louys d'Orléans, comte de Neufchâstel, au sieur Georges de Rive, pour adviser a la paix, repos et seureté des gens d'eglise du dict conté* » (P. p. 245, n° 82 reproduisant NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat X⁴ n° 25); Louis d'Orléans au Conseil de Neuchâtel, 19 avril (Arch. d'Etat, Q¹⁶ n° 19); mandement de Jeanne de Hochberg du 13 mai 1536 (Arch. d'Etat, W⁴ n° 2).

³ Accord entre les religieux de Fontaine-André, 27 avril (P. p. 248, n° 83); ratification par G. de Rive le 2 mai (P. p. 264, n° 87); procuration des religieux de Fontaine-André à Jean Dodiet, 27 avril 1536 (P. p. 255, n° 84).

Jaquemet, homme intelligent et de quelque éducation, beau-frère de Jean Merveilleux et qui devint plus tard châtelain de Boudry, puis dès 1544, seigneur d'Essert-Pittet et ensuite d'Orzens.

Ces influences, et surtout la nécessité où elle était de faire argent de tout, amenèrent Jeanne, contre les intérêts les plus évidents de sa famille, à amodier pour neuf ans aux Quatre-Ministreaux, le 27 juin 1536, tous les revenus du comté contre le paiement de mille écus soleil, ramenés trois jours après à 3000 livres faibles, et une pension annuelle de quatre cents livres au gouverneur, qui tombait ainsi sous la dépendance de la Ville. Les biens d'Eglise, il est vrai, ne rentraient pas dans cette amodiation, et le 26 octobre, Jeanne nommait receveurs généraux de ces biens, sauf des revenus du prieuré de Vaux-Travers et de Fontaine-André, Henri Grisel et Jacques Bourgeois dont les pouvoirs seront révoqués le 11 mai 1537. Le 12 août 1536, selon Boyve, Jeanne accordait aussi à la Ville, contre cent écus d'or, de nouvelles et appréciables franchises. Ces actes de faiblesse sénile s'expliquent peut-être par le fait que le duc Lotis d'Orléans-Longueville venait de mourir en juin, laissant un enfant d'une année, François, dont la mère, Marie de Lorraine, était tutrice.

Les Quatre-Ministreaux, faisant acte de souveraineté, congédièrent les officiers nommés par la comtesse, entre autres Jean Merveilleux, châtelain de Thielle. Ils supplièrent, au début de 1537, Jeanne de Hochberg d'adoucir quelques points de leurs franchises, ce à quoi elle consentit par acte du 8 mai; le lendemain, elle vendait à Jean Merveilleux pour 700 écus soleil les dîmes dites de la Prévôté, de Fontaine-André et de Coffrane. Le surlendemain, elle accordait encore aux bourgeois les graviers, pâquiers, lieux incultes sis dans la mairie de Neuchâtel, ainsi que ses bois du Peulx et de Serroue. Le 27 mai, de Dijon, la comtesse renouvelait les pouvoirs de Georges de Rive pour éviter que la Ville usurpât sur ses droits souverains, et elle lui confiait l'administration des revenus du chapitre de la Collégiale pour pourvoir aux prébendes des neuf chanoines encore présents, jusqu'à concurrence de cent livres par prébende. Georges de Rive profita de ces pouvoirs pour réunir et présider, les 9 et 16 août 1537, les Audiences générales; mais sauf une protestation de la noblesse contre la présence des bannerets des bourgeoisies parmi le tiers, protestation d'ailleurs sans effet, les Audiences de 1537 ne s'occupèrent que de cens et d'organisation judiciaire.

Le succès de la Réforme et l'accroissement de la Ville en puissance et en biens avaient correspondu, dans le gouvernement de la cité, au renforcement de pouvoir des Quatre-Ministreaux et du Conseil étroit qui, pratiquement, dirigeaient tout à leur gré. De là, dans une partie de la bourgeoisie, un mécontentement qui se manifesta par les réclamations des « bourgeois forains », c'est-à-dire de ceux qui habitaient hors de la ville. Ces gens avaient les charges des bourgeois demeurant dans la ville sans en avoir les droits et privilèges. Ils n'étaient pas convoqués aux générales communautés, à la reddition des comptes par le boursier, à l'élection du banderet, et pourtant on exigeait d'eux des impôts qui servaient à des buts locaux, comme le pavage des Halles; ils étaient obligés à garder la cité et à participer aux « tirées » en temps de guerre. Le Conseil des Quarante, dont MM. des Liges avaient autorisé l'institution justement pour les représenter, n'avait aucun pouvoir, et était même renouvelé ou complété par les Quatre-Ministreaux, sans que les bourgeois forains fussent seulement

consultés. Ils étaient traités, non comme des combourgeois, mais comme des esclaves. C'étaient surtout les bourgeois externes de la châtellenie de Thielle et des villages de la Côte qui ressentaient vivement ces inégalités et qui firent valoir par leurs délégués leurs réclamations auprès des Quatre-Ministres. Ils auraient pu ajouter qu'ils n'avaient pas été les derniers à faire triompher la Réforme dans les paroisses qu'ils habitaient. Mais les bourgeois forains n'étaient qu'une minorité; la tendance de l'époque, à Neuchâtel comme à Genève ou dans les villes suisses, allait à une concentration du pouvoir dans le Conseil étroit. Les délégués des bourgeois forains acceptèrent la proposition des Quatre-Ministres de faire régler leur différend par le gouverneur du comté; Georges de Rive, qui sans doute n'osait faire autrement, rejeta, par décision du 9 janvier 1538, les ministres Marcourt, Barbarin et Favre étant témoins, presque toutes les réclamations des bourgeois externes et sanctionna l'autorité sur la bourgeoisie de MM. les Quatre et des Vingt-Quatre. C'était d'ailleurs un bien pour la Ville dont les Quatre-Ministres allaient encore fructueusement soigner les intérêts.

La curée continuait en effet. Le 23 février, Jeanne, alors à Noyers, accensait aux Quatre-Ministres la mairie de Neuchâtel avec tous les droits, revenus et possessions qu'elle comportait. Elle recevait de la Ville pour cet accensement 2000 écus soleil et un cens annuel de deux cents livres faibles, et contre une promesse de garantie, datée de Dijon, la Ville empruntait encore pour elle, à Bâle, 7700 écus soleil. Les 3 et 4 mai, les Quatre-Ministres acquéraient de la comtesse tous les biens des chanoines de la Collégiale, ainsi que les cures de Boudry, de Cornaux et la moitié du prieuré de Corcelles; ils payaient le tout 3500 écus comptants, plus 600 écus, montant d'une dette du chapitre, et ils assuraient à chaque chanoine une prébende de cent livres faibles. Fontaine-André leur était également vendu pour 1000 écus comptants et 4000 qu'ils verseraient à Soleure pour régler une dette criarde de Jeanne. Jean Jaquemet, pour 1000 écus comptants et un cens annuel de cent écus, plus une rente de 50 florins à Nicolas de Diessbach, sa vie durant, et le gage des trois pasteurs, devenait amodiateur perpétuel du prieuré de Vaux-Travers. Il ne restait plus à vendre que le comté lui-même, ce que Jeanne tentera quatre ans plus tard. Mais en cette fin d'année 1538, dépouillée de tout ce qu'elle pouvait immédiatement réaliser, elle se rendait compte de la folie de telles dilapidations et elle tentait des démarches auprès de la Ville pour obtenir contre remboursement l'annulation des ventes des 23 février et 3 mai derniers. C'est ce qui donnera lieu à l'arbitrage et à l'arrangement du 21 février 1539¹.

Ainsi les bourgeois sont devenus maîtres et seigneurs dans le comté. Ce sont eux qui s'efforcent d'en achever la réformation, réussissant dans la châtellenie de Vaux-Travers, échouant dans celle du Landeron. Ce sont eux qui, dominant en fait le gouverneur et ses officiers, représentent le pouvoir séculier pour les prédicants et qui régleront les affaires ecclésiastiques, eux enfin qui, durant la fin du règne de Jeanne de Hochberg, ont atteint à un degré de puissance qu'ils ne retrouveront plus.

¹ On trouvera le texte de plusieurs des actes ci-dessus mentionnés dans *P.* p. 182, 190, 208, 245, 248, 255, 264, 302, 333, 336, 338, 424, 428, 433, 436, 441 et 470. Les autres données sont tirées de BOYVE II, p. 362, 365, 367-369, 371-374, 377-381, 385, qui a utilisé, plus ou moins fidèlement, des pièces maintenant perdues.

3. LES EFFORTS DES BOURGEOIS POUR ACHEVER LA RÉFORMATION DU COMTÉ; L'ADHÉSION DU VAL-DE-TRAVERS A LA FOI NOUVELLE; LA RÉSISTANCE DU LANDERON ET DE CRESSIER.

Le *Val-de-Travers* actuel comprenait au XVI^e siècle la seigneurie de Travers-Noiraigue, qui appartenait à Claude et Simon de Vaumarcus, et la châtelainie du Vaux-Travers, qui embrassait le reste de la vallée et que gouvernait, au nom de Madame, le châtelain Claude Baillod. Les trois paroisses de *Môtiers*, de *Saint-Sulpice* et des *Verrières*¹, gouvernées par un officier fidèle à Georges de Rive, favorisées, depuis novembre 1530, de la présence du Chapitre de Neuchâtel, d'ailleurs à l'écart des troubles et des bruits du siècle, paraissaient destinées à demeurer catholiques. Encore le 30 avril 1531, lors de la visite du marquis de Rothelin, les fidèles sujets du Vaux-Travers avaient juré que « luy serons bons, feaulx, loyaulx et obéyssans subgetz, scellon le contenu de nosdictes anciennes bonnes coutumes et communes usances », ce que, sinon les sujets, du moins le prince et le gouverneur, avaient entendu aussi des usages religieux et du maintien de la messe.

Deux facteurs cependant allaient travailler en faveur de la Réforme : le premier, c'était justement l'établissement des chanoines à Môtiers ; car, bien loin de subir leur autorité, la population, dans sa majorité, n'éprouva bientôt qu'aversion pour leur oisiveté et leurs prétentions. Les chanoines se plaçaient sur le terrain du droit strict, plutôt que des intérêts religieux ; à leur point de vue, le prieuré était leur possession, et depuis que Jeanne de Hochberg en attribuera les revenus à son oncle Olivier, ils ne cesseront de protester et de réclamer contre le prévôt qui, malgré son serment de défendre leurs droits, les trahissait et les dépouillait. En outre les chanoines, dont la raison d'être était la célébration des saints offices, paraissent s'être acquittés négligemment de leur tâche. Ils exigeaient pour l'accomplir régulièrement qu'on leur remit le trésor de la Collégiale, dont Georges de Rive avait pris soin, qu'on leur payât entières leurs prébendes et qu'on garantît leur sécurité. L'autre facteur favorable à la Réforme, c'était, ici comme dans le reste du comté, l'effort

¹ Le Val-de-Travers ou « Vallis transversa » avait formé au XV^e siècle une seule paroisse, dont le centre religieux, et sans doute aussi le foyer de civilisation, était depuis 1107, le prieuré bénédictin de Môtiers avec son antique église Saint-Pierre. Le pape Jules II, par bulle du 10 décembre 1507, avait donné le prieuré au Chapitre de Neuchâtel.

Au moment de la Réforme, l'unique Eglise de jadis était déjà subdivisée en trois paroisses : la paroisse-mère, celle de Môtiers, de beaucoup la plus considérable, s'étendait aux villages de Couvet, Travers, Noiraigue comme à ceux de Boveresse et Fleurier ; son église paroissiale, d'abord simple chapelle Notre-Dame, avait été reconstruite, agrandie et embellie à la fin du XV^e siècle. Le curé en était Pierre Barrelet, un prêtre ni meilleur, ni pire que beaucoup d'autres, qui vivait maritalement avec sa servante, Jacqua Lequin, et qui l'épousa en 1546, après l'établissement de la Réforme, tout en demeurant lui-même attaché à l'ancienne foi. Il avait comme vicaire Clément Perrot, le fils d'un maçon originaire de Montbenoit sur le Doubs.

La seconde paroisse, bien petite et pauvre, puisqu'elle n'avait comme lieux de culte que l'église de Saint-Sulpice et son annexe, la chapelle Saint-Maurice à Buttes, était desservie dès 1533 par Thomas Petitpierre, lui aussi d'une des plus anciennes familles de la contrée, mais qui, à la différence de Pierre Barrelet, devait en 1536, abandonner la prêtrise et, l'année d'après, devenir prédicant dans sa paroisse. Enfin, en 1517, on avait bâti aux Verrières de Joux la chapelle Saint-Nicolas que desservait, selon Boyve, messire Pierre de la Ruette et où les gens des Bayards, des Verrières et de la Côte-aux-Fées venaient faire leurs dévotions.

tenace de propagande que poursuivaient les bourgeois de Neuchâtel. Au Vaux-Travers, la Ville n'avait pas seulement des bourgeois influents, prêts à se faire ses agents; elle pouvait compter aussi sur le mécontentement croissant des populations qui se plaignaient amèrement des dîmes et corvées ecclésiastiques et voulaient profiter de la Réforme pour en alléger le fardeau, fallût-il pour cela recourir à la violence. Les mécontents étaient excités et groupés par un chef dont l'action a été grande, Anthoyne DuBied, banderet du Vaux-Travers et lieutenant de justice, un homme de moralité douteuse, mais ambitieux, énergique et qui ne craignait pas les responsabilités.

De fait, quand Louis d'Orléans se plaint, en février 1532, que son oncle, Olivier de Hochberg, a été outragé à Vaux-Travers, il demande la punition du coupable, mais de manière à éviter toute émotion parmi le peuple et à ne pas risquer de perdre le comté. Cette dernière recommandation suppose que la Ville se tenait derrière l'offenseur, qui n'est pas nommé, mais qu'on peut reconnaître par la suite des événements. Le 22 décembre de la même année 1532, le duc de Longueville signale de nouveau à G. de Rive que son « cousin, le chanoine (Simon) de Vaumarcou lui a escript le dommaige et injure que l'on luy a fait, et depuis s'est retiré au chasteau du Vaultravers, où le banderet (Anthoyne DuBied) l'est allé deffier et a sonné le tocsaint contre luy et a amassé plusieurs du Vault pour aller audict chasteau, [ce] qui est contre la souveraineté de Madame ma Mère et la myenne ». Cette émeute contre un des co-souverains de la seigneurie de Travers n'est d'ailleurs pas le seul grief que Louis d'Orléans allègue contre le banderet de Vaux-Travers. Anthoyne DuBied incite journellement le peuple pour le faire tomber dans la foi luthérienne, et d'entente sans doute avec les bourgeois de Neuchâtel, il fait venir des prêcheurs pour abolir la messe ¹.

C'est ainsi que Marcourt, accompagné de Berthod le messager, était monté plusieurs fois et avait prêché aux habitants, avec l'ardeur qu'on devine, contre les cérémonies papistiques ². Aussi, le 16 février 1533, Anthoyne DuBied fut-il révoqué de son office de banderet, tout en demeurant lieutenant de justice. Mais ce même jour, Georges de Rive, en présence des châtelains et de trois bourgeois de Neuchâtel, écoutait les doléances des gens du Vaux-Travers sur les lourdes redevances qu'ils devaient à leurs curés et vicaires, et pour atténuer leur mécontentement, il leur accordait un allègement de leurs charges : ils ne paieront désormais comme dime qu'une émine de moisson ou cinq sols en espèce, et trois sols de corvée pour chaque feu ³. Cependant ces mesures du gouverneur ne pouvaient avoir aucun effet sérieux. DuBied gardait son influence. La question religieuse se posait aux gens du Vaux-Travers sous l'angle où elle répondait le mieux à leurs préoccupations et à leurs intérêts; partout elle excitait et divisait les esprits et provoquait des discussions et disputes, dont les bourgeois de Neuchâtel savaient se servir.

¹ Louis d'Orléans à Rive, 7 février (*P.* p. 81, n° 30); le même au même, 22 décembre 1532 (*P.* p. 105-107, n° 39).

² NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, *Comptes de la Bourserie* (1532) VIII, f° 352 v° : Delivré au dict Emer [Paris] pour trois repas fait par Berthod le messagier lequel fut tramis avec maistre Anthoyne [Marcourt] a Vaultravers, pour ce icy xij s.

³ *Revocation d'Antoine du Bied et lettre de discharge au profit des paroissiens du Vaultravers* (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Z⁹ n° 3 § 1; *P.* p. 114, n° 46).

C'est ainsi qu'à Couvet, le dimanche 6 avril, un honorable juré de justice et avoué de Monsieur de Colombier, Jacquet Petitpierre, le propre frère du curé de Saint-Sulpice, avait commencé à dire, en devisant de religion : « Il vous siérait bien de vivre comme vos prédécesseurs, lesquels ont vécu comme gens de bien. » Son cousin et ennemi, Conrard Grandpierre, répondit qu'on ne devait point empêcher ni mépriser ceux qui portent la Parole de Dieu, mais qu'on les doit ouïr. Sur quoi Jacquet Petitpierre s'emporta à dire que « les prédicants qui sont par deçà sont étrangers et bannis de leur pays, qu'ils ne prêchent point la parole de Dieu mais celle du diable, qu'ils sont méchantes gens, eux et ceux qui les écoutent ». Conformément à l'usage bernois, et au leur, de relever toute injure contre l'Evangile, les Quatre-Ministres portèrent plainte contre Jacquet Petitpierre par devant le châtelain Claude Baillod, et c'est grâce aux dépositions de leurs témoins, entre autres de Nicolas Pelaton de Travers, qu'on est au courant de cet incident caractéristique¹.

Bientôt le Conseil de Ville soutint d'une façon plus directe les évangéliques du VauxTravers, et en particulier il leur envoya des délégués, Jehan de Cornaux et Jehan Michel, lorsqu'en cette année 1533, on chercha à faire triompher la Réforme par un « plus », qui ne paraît pas avoir eu l'issue désirée². Les passions religieuses et les haines locales s'exaspéraient et se satisfaisaient des pires procédés³. La situation des seigneurs chanoines était aussi bien difficile. Les princes, leurs protecteurs, leur reprochaient, malgré leurs engagements, de ne plus célébrer les offices au prieuré. Sauf cent livres de prébende par chanoine, les revenus, « contre équité et raison », étaient versés au prévôt, Olivier de Hochberg. Bâtiments, église, granges n'étaient plus entretenus et tombaient en ruine. Madame avait offert aux chanoines, qu'enveloppaient l'hostilité des populations, un asile dans sa terre de Seurre près Beaune. Mais

¹ Sur Jacquet Petitpierre, P. p. 118, 119, note 2. Cf. Plainte des Quatre-Ministres contre Jacquet Petitpierre, 11 avril 1533, et audition des témoins, même mois (NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, B I n° 26; P. p. 118, n° 48; p. 122, n° 49).

² NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, *Comptes de la Bourserie* (1533) VIII, f° 408 v°; A Jehan de Cornaux et a Jehan Michiel chascun deux journées a cheval qu'ilz furent transmis au Vaultravers pour assister a noz frères quant ilz furent en propos de faire un plus, pour ce ij livres.

³ Comme les catholiques tentaient de déshonorer Emer Beynon à Serrières, certains réformés s'en prenaient à l'honneur des prêtres du VauxTravers. Une ribaude, Jacqua Barrelet, racontait que le vicaire, messire Clément Perrot, lui avait fait violence un jour qu'elle rapportait du linge à messire Guillaume Chevalier. Arrêtée, Jacqua Barrelet rétracta ses accusations contre le vicaire, mais déclara que c'était le banderet DuBied et Hugonin Barrelet de Boveresse qui l'avaient incitée à répandre cette calomnie. Quand la ribaude disait-elle la vérité ? Elle fut mise à la torture par trois fois et toujours elle maintint et précisa ses accusations contre DuBied et son compagnon : ils lui avaient promis tous les biens du prêtre pour l'habiller et la bien marier et s'étaient vantés de boire le vin de Perrot sur le cimetière. Georges de Rive évoqua l'affaire à son tribunal; DuBied et Barrelet furent même emprisonnés, comme leur accusatrice, au château de Neuchâtel; on ne sait comment se termina le procès, sans doute par un double non-lieu.

Si Clément Perrot était accusé à tort, il n'avait cependant rien de la foi qui fait les martyrs, et pour plaire à chacun, il offrait à ses paroissiens de baptiser leurs enfants à leur gré, soit comme autrefois, soit d'eau pure, s'ils le préféraient. Cependant Perrot demeura catholique; il se retira en 1535 à Saint-Blaise et deux ans plus tard à Soleure.

Cp. sur le procès de Jacqua Barrelet, NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, A²³ n° 17 et le rapport de G. de Rive intitulé : *Memoire au fait de la fillee du Vaultravers* (Ibid. A³ n° 25 § 34; P. p. 200-206, n° 72 bis). Sur Clément Perrot, voir p. 147-148. — Un autre Perrot, Guillaume, consacré par Farel lui-même en 1563, fut pasteur à Saint-Imier de 1569 à 1616. Gédéon Perrot son fils, le fut à Tramelan, à Courtelary (1597-1621) et à Saint-Imier (1621-1623). Ce sont les ascendants d'Olivier Perrot, le biographe de Farel. [Communication de M. Robert Gerber.]

eux, vieux et caducs, refusaient de quitter leur prieuré et réclamaient sûreté pour leurs corps et pour leurs biens. Sinon, après les grosses et exécrables tribulations déjà subies, ils seront, disaient-ils, contraints par molestation de se retirer encore et de laisser interrompu le divin service ¹.

Le triomphe de Berne et surtout l'acensement du comté par la Ville décidèrent du succès de la Réforme au VauxTravers. Dès la fin de juin 1536, probablement, Antoine DuBied fut réintégré dans sa charge de banneret, et Guérin Muète, le bonnetier dauphinois ou provençal, qui avait travaillé pour la Réforme à Genève, de novembre 1532 à mai 1533, et qui prêchait l'Evangile au VauxTravers depuis quelque temps, remplaça comme prédicant le curé Barrelet dans la cure de Môtiers. La messe cessa également à Saint-Sulpice et à Buttes; le curé Petitpierre se retira à Couvet pour remonter en chaire, l'année d'après, dans son ancienne paroisse et y enseigner désormais à la luthérienne. Les paroissiens du VauxTravers, s'ils étaient satisfaits de la nouvelle doctrine, ne l'étaient pas des arrangements matériels pris par la Ville. Les prédicants avaient aussi quelque peine à faire rentrer les revenus de leur cure ². Guérin Muète fut pasteur de Môtiers jusqu'en 1541; il fut alors appelé à Blamont, dans le Montbéliard, et remplacé dans le VauxTravers par Gaspard Carmel, originaire de Vinay en Dauphiné, et dont le nom reparaitra fréquemment plus loin. Thomas Petitpierre, converti comme son frère Jacquet aux idées nouvelles, poursuivit paisiblement son ministère pastoral à Saint-Sulpice; il aurait eu, selon la tradition, plusieurs suffragants et serait mort en 1577 à l'âge de 99 ans. Aux Verrières, d'après

¹ Articles présentés par le Chapitre de Neuchâtel à Jeanne de Hochberg, 22 juillet 1535. (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat Z⁵ n° 7; P. p. 208-215, n° 74), analysés par MATILE, *Musée bist.* III, p. 157-159.)

² Guérin Muète, ayant voulu faucher à Travers deux petits prés dépendant de la cure de Môtiers, en était empêché par le représentant du seigneur de Vaumarcus, et demandait l'intervention de ses seigneurs, MM. les Quatre-Ministres. Le mécontentement des paroissiens était plus grave et provenait du fait que les charges pour le nouveau culte n'étaient pas moins lourdes que pour l'ancien : c'est, estiment-ils, au prieuré de VauxTravers et non à eux d'en faire les frais. Antoine DuBied s'était de nouveau fait le porte-parole de ces revendications, cette fois-ci contre ses anciens alliés de la Ville. Il se rendit auprès du châtelain nommé par les Quatre-Ministres, Jehan Perregault dit Hanzo, et le somma assez cavalièrement d'avertir ses supérieurs qu'ils fournissent eux-mêmes au prédicant le vivre et le couvert; les paroissiens estiment que c'est au prieuré qui est leur mère-église, non à eux-mêmes, de pourvoir aux besoins de l'ecclésiastique de Môtiers. La cure et l'église du village leur appartiennent, puisque leurs ancêtres les ont fait construire, et ils prétendent rentrer en possession de ces biens maintenant que les curés sont mis bas. Ils savaient que le dit prieuré de Saint-Pierre n'est acensé par Madame qu'avec la charge de nourrir et entretenir trois prédicants, à savoir ceux de Môtiers et Saint-Sulpice et celui de Boudevilliers. Ces raisons furent exposées devant le châtelain Perregaux et devant sept conseillers, à leur tête Pierre Clerc, ancien maire et lieutenant du comté, qui étaient montés de Neuchâtel le mardi 27 novembre 1538; ceux-ci répondirent en rappelant les allègements accordés par Georges de Rive et le serment juré au marquis de Rothelin. Les gens de Môtiers et Travers acceptèrent pour le passé et le présent de payer leur prédicant, mais pour l'avenir ils veulent soumettre l'affaire à Madame, ce qui ne dut guère tourner à leur avantage.

Probablement vers le même temps, apprenant que l'église du prieuré, acensée à Jehan Jaquemet, allait être transformée en grenier, ils adressèrent une supplique à Georges de Rive pour le prier d'empêcher ce sacrilège et de faire au contraire servir une partie de ces biens ecclésiastiques à l'entretien d'un diacre pour les malades et à l'établissement d'une école pour instruire les enfants et aussi former des jeunes gens du pays au ministère de l'Evangile. Mais que pouvait alors le gouverneur du comté en face des Quatre-Ministres ?

Cf. Guérin Muète aux Quatre-Ministres, 6 juillet 1538 (P. p. 453, n° 139); Acensement du prieuré de Môtiers à Jehan Jaquemet, 3 mai 1538 (P. p. 436, n° 135); *Propos tenus par les habitants du Vaux-travers au châtelain Hanzo et aux seigneurs ambassadeurs de Neuchâtel pour ce ordonner à cause du prédicant* (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat Z³ n° 3 § 2; P. p. 474, n° 153); Supplique des gens du Val-de-Travers à G. de Rive, sans date (Ibid. A³ n° 25 § 10; P. p. 480, n° 155).

Boyve, un mandement ¹ de G. de Rive, du 1^{er} mai 1534, enjoignait au maire de réprimer tout tumulte et bruit sur le cimetière durant la célébration de la messe comme pendant le prêche. Le premier prédicant, établi à demeure dans cette localité et qui y résidera de 1536 ou 1537 à 1540, puis de 1543 à 1545, était un Français, Michel Doubté, qui avait été, dès 1533, pasteur aux Ormonts-dessus et avait failli être mis à mort par les prêtres près de Lutry.

Il est probable que Doubté avait été placé aux Verrières par les bourgeois de Neuchâtel, qui pouvaient se féliciter d'avoir pleinement réformé la partie occidentale du comté. Dans la partie orientale, au contraire, leurs tenaces efforts et ceux des Bernois pour gagner les gens du Landeron et de Cressier déchaîneront des conflits qui dureront une grande partie du XVI^e siècle et qui aboutiront à un complet échec.

Sans doute la petite paroisse de *Cornaux-Wavre-Epagnier*, qui ressortissait de la châtelanie de Thielle, et dont l'église Saint-Pierre avait eu comme patrons les comtes de Neuchâtel, s'était rangée au nouvel ordre de choses. Le « sacrificateur de Cornaux », c'est-à-dire le chapelain de Saint-Blaise, Jacques Prince, qui y officiait, avait dû céder la place, et avait été remplacé, probablement dès 1536, par un prédicant, le digne Anthoine Thomassin, qui n'arrivera guère à gagner la confiance de ses nouveaux paroissiens.

Par contre la châtelanie du *Landeron*, c'est-à-dire ce bourg lui-même et la paroisse de *Cressier*, allaient opposer à la Réforme une résistance irréductible et rester les seules localités catholiques de tout le comté. Pourquoi cela ? Sans doute à cause de l'esprit très conservateur de la population et de ses chefs, voire du châtelain du Landeron, Guillaume Vallier, et ensuite de l'influence de la famille Vallier, à Cressier; aussi à cause du fort patriotisme local des bourgeois du Landeron, qui prétendaient n'admettre dans leurs affaires aucune ingérence des gens de Neuchâtel; enfin et surtout à cause des étroites relations du Landeron avec la ville de Soleure. La combourgeoisie entre les deux villes datait du 18 mars 1449 et avait été renouvelée en 1501 et 1512. Elle était précieuse, dans le grand conflit confessionnel, pour la catholique Soleure qui possédait ainsi un point d'appui avancé en face de Berne et des contrées réformées. L'alliance n'était pas moins utile pour le Landeron dont elle garantissait l'indépendance; et de fait Soleure allait tenir en échec ici non seulement G. de Rive et la Ville, mais même la puissante Berne, obligée par sa politique générale de ménager l'autre cité des bords de l'Aar.

Dès après leur réformation, au moment des expéditions guerrières pour l'Evangile, les bourgeois de Neuchâtel avaient préparé un coup de force contre le Landeron. Mais Soleure, avertie de la menace, fit entendre à Berne qu'elle ne le tolérerait pas. On était dans les mois de grave tension confessionnelle d'où allait sortir la seconde guerre de Cappel; on ne pouvait pour si peu allumer l'incendie. Aussi le Conseil de Berne envoya-t-il des délégués aux Landeronnais pour les exhorter amiablement à se ranger à leur Réforme, et il écrivit le 19 août 1531 aux Quatre-Ministres : « Nous sommes avertis comme trois ou quatre cents hommes en armes de vous, demain veulent aller au Landeron, et illec, si ceux du Landeron ne veulent prendre

¹ BOYVE II, p. 345. Michel Doubté a été de 1541 à 1543 pasteur d'Exincourt et Audincourt dans le Montbéliard.

la parolle de Dieu, [ils] veulent user de force et rompre les autels et idoles. Sur quoy vous prions et admonestons qu'à cela veuillés obvier; car si force deust estre faicte, [nous] l'aurions à grand regret et desplaisir, veuz que l'on ne doibt contrainsdre personne à la foy. » Les Quatre-Ministres envoyèrent des députés à Berne, et comme il ressort d'une autre lettre qui leur fut écrite le 22 août, ils se rangèrent aux conseils de modération des Bernois. Peut-être au début les gens du Landeron n'avaient-ils pas encore pris carrément parti pour l'ancienne foi; la brutale menace des évangéliques ne pouvait que les y décider¹.

En tout cas une lettre de Jeanne de Hochberg du 7 février 1532 montre qu'ils ont maintenant pris position, et cela conformément aux vœux et à la foi de leur souveraine; celle-ci les loue « de leur bon voulloir et constante vertu qu'ils ont eus à [conserver] l'état de l'Eglise et à l'observation ancienne des saints décrets et conciles d'icelles, nonobstant qu'ils aient été inquiétés et sollicités par leurs voisins (de Neuchâtel) qui ont trop facilement suivi les doctrines nouvelles d'autres étrangers sous ombre et couleur de liberté et volupté² ». Toutefois, dans les deux paroisses de la châtellenie, cette fidélité à l'ancienne foi n'était pas unanime.

Ainsi, en 1534, quelques habitants de Cressier réclament la liberté de culte sans nulle gêne. L'un d'entre eux, Anthoyne Jacottet, avait, par esprit de révolte contre tous usages ecclésiastiques, labouré sa vigne le Vendredi saint, ce qui lui valut une amende de 9 sols, infligée par les gouverneurs de la communauté et confirmée le 22 avril par le châtelain, Pierre Barillier, et par les juges du Landeron³. Ce Jacottet paraît avoir mis dans son opposition à l'Eglise une passion, une conviction personnelle et une détermination bien rares alors parmi les paysans. Il était demi-frère d'un habitant de Cornaux, Jacques Claude, lui-même parent du rebaptiseur Pierre Pelot. Jacottet s'en prenait alors au curé de Cressier, frère Louis Glâne, auquel les autres moines de Fontaine-André, collateurs de l'église Saint-Martin de Cressier, avaient remis ce bénéfice. Mais par la suite, il attaquera également les ministres réformés, et après 1540, se rattachera à l'anabaptisme. Au Landeron, au contraire, l'opposition au catholicisme avait comme chef Marc Rosselet, frère d'un bourgeois de Neuchâtel, qui partageait la foi réformée et la haine à l'égard des images des vrais disciples de Farel.

D'ailleurs, plus que de ces tentatives isolées et impuissantes de révolte intérieure contre l'Eglise, les dirigeants de la bourgeoisie du Landeron se préoccupaient des dangers qui, dès 1535, les menaçaient du dehors. Les Quatre-Ministres ont réclamé jusqu'à Soleure, le 10 août 1535, à cause du procès qu'Aimé Menoud et son frère Léonard, ardent catholique de Cressier, ont intenté au prédicant Pignol⁴. Les prédicants de Neuchâtel, Saint-Blaise, Neuveville et d'autres peut-être tentent

¹ BERNE, Arch. d'Etat, H. II, p. 335, note 5. S. de CHAMBRIER, *Mairie*, p. 486, reproduit le texte de la lettre du 19 août tel qu'il fut reçu par les Quatre-Ministres; au lieu de la déclaration libérale : « Ven que l'on ne doibt... », etc., cet exemplaire se terminait par ces mots : « nous avons aussy envoyé nostre ambassade au Landeron pour les prier d'accepter la parolle de Dieu, en espérant qu'[ils] le feront ». La lettre de Louis d'Orléans aux Quatre-Ministres, datée par S. de Chambrier et Herminjard du 25 mai 1531, paraît être de 1536.

² Jeanne de Hochberg au Conseil du Landeron, 7 février (P. p. 523, n° 166).

³ Rive au Conseil du Landeron, 25 mars 1537 (P. p. 321, n° 108 et la note 2).

⁴ Les Quatre-Ministres à Soleure, 10 août 1535 (P. p. 215-217, n° 75).

d'apporter l'Evangile dans la châteltenie du Landeron. Hans Huber, le châtelain de l'ancien couvent de Saint-Jean, ne cache pas son désir de faire disparaître cet îlot du papisme en pays réformé, et sans doute ses seigneurs de Berne ne le désavoueraient-ils pas s'il réussissait. Enfin, MM. de Soleure avertissent, le 10 août, leurs combourgeois du Landeron que Hans et Rodolphe Roggenbach, les chefs du parti réformé soleurois, bannis de leur cité, rôdent autour du bourg neuchâtelois. On savait que ces hommes, énergiques et prêts à tout pour le triomphe de la cause évangélique, s'étaient abouchés avec le châtelain de Saint-Jean; on redoutait un coup de main de leur part et les esprits étaient très montés contre eux. Hantés de ces craintes, peut-être imaginaires, les Landeronnais décidèrent de faire garder leur église Saint-Maurice par cinq ou six bourgeois armés à tour de rôle, ce qui devait leur valoir d'ennuyeuses affaires.

En effet, lorsqu'en août le sautier Jehan ou Hans Motarde, fanatique catholique, donna l'ordre à Marc Rosselet de faire son tour de garde à l'église, celui-ci refusa d'obéir et déclara que si son fils le remplaçait, il ne le reverrait de sa vie, que ni lui ni son fils n'ont à garder des « charoperies » comme sont les idoles de bois. Sur quoi, Motarde, furieux, lui répondit qu'il mentait comme un méchant homme en parlant ainsi des saints, et lui rappelant qu'il avait prêté serment de garder l'église, il lui infligea une amende. Marc Rosselet, indigné d'avoir été traité de méchant homme, intenta à Jehan Motarde un procès pour injure qui devait durer plus de deux ans et aller jusqu'aux Audiences générales. Pour justifier le terme qu'il avait appliqué aux images de saints et prouver qu'il n'avait pas à les garder, Marc Rosselet demanda des consultations théologiques, en allemand, à Megander de Berne, aux pasteurs Hans Bastian de Morat, Hans Ruef de Cerlier, au châtelain Huber, à Eberhard de Rumlang, comme en français à Marcourt, à François du Rivier, à Vincent Peinant et à Jehan Bosset de la Neuveville. Convaincus par un tel étalage de passages bibliques du néant des idoles, MM. des Trois-Etats donnèrent gain de cause à Marc Rosselet le 23 novembre 1537, mais Motarde fut simplement astreint à crier merci et à se réconcilier avec son adversaire, non à lui payer les cent écus que l'autre réclamait¹.

Peu après l'altercation entre Rosselet et Motarde était survenue une affaire plus grave à laquelle tous deux furent aussi mêlés. Hans et Rodolphe Roggenbach eurent le tort de se rendre au Landeron avec leur beau-frère, Antoine Blum et Jacob Schmaltz, fils du banderet de Nidau, ville qu'ils habitaient. Sous prétexte de faire réparer un baril qui coulait, ils se rendirent chez Marc Rosselet, qui était tonnelier, et ils s'entretenaient avec leur coreligionnaire devant sa maison, lorsqu'ils furent reconnus par le sautier Hans Motarde. Celui-ci, écartant Rosselet, porta un coup de dague à Blum qui l'évita et alla se cacher dans la maison. Puis Motarde frappa à la tête Rodolphe Roggenbach. Les deux frères dégainèrent et ils allaient assaillir le sautier, quand une foule de Landeronnais accourut, armée de halberdars, de fossoirs et de bâtons. Tandis que Jean Roggenbach et Schmaltz se cachaient chez Rosselet, Rodolphe Roggenbach, entraînant après lui la foule des assaillants, sortait du Landeron et fuyait vers la Thielle jusqu'à la « maison rouge » où il fit face à ses ennemis. Il aurait sans doute succombé sous leurs coups si le châtelain de Saint-Jean, Hans

¹ *Le passément de Marc Rosselet contre Jehan Motarde du Landeron* (P. p. 392-418, n° 128).

Huber, ne s'était interposé avec toute son autorité de bailli bernois. Huber se rendit ensuite au Landeron et délivra les trois réformés, cachés dans la maison de Marc Rosselet. De là un nouveau procès pour agression et injures. Tandis que la Diète s'occupait des démêlés des Roggenbach avec Soleure, la justice neuchâteloise jugeait leur procès, non pas contre Hans Motarde ou d'autres assaillants nommément, mais contre la bourgeoisie du Landeron, rendue responsable de l'attentat. L'affaire finit devant le tribunal de Jehan Michel, maire de la Côte pour Messieurs les Quatre-Ministreaux, qui, le 9 novembre 1537, renvoya les parties dos à dos, en leur répartissant par moitié les frais de justice¹.

A ces deux affaires s'en ajouta quelques mois plus tard une troisième, qui, si l'accusation est vraie, jetterait un curieux jour sur les mœurs de certains défenseurs de l'ancienne foi et sur leur respect des lieux saints. A la suite d'une enquête et de plusieurs dépositions, dont celle de Marc Rosselet, le châtelain de Saint-Jean, Hans Huber, accusa les bourgeois qui gardaient l'église du Landeron, d'y avoir un jour accueilli deux filles de joie, dont ils auraient fait leur plaisir, et d'en avoir même gardé une toute la nuit dans le sanctuaire. Le châtelain du Landeron, Pierre Barillier, devant qui l'affaire avait été portée, débouta Hans Huber le 3 juillet 1536. Malgré la précision et la concordance des détails, on ne saurait trop faire fond sur des témoignages recueillis auprès de filles publiques ou d'adversaires acharnés du catholicisme. Que de tels faits aient été racontés et crus, atteste déjà suffisamment la licence et la grossièreté des mœurs de ce temps².

Enfin, à Cressier, Anthoÿne Jacottet s'en prit au curé Louis Glâne et l'accusa de « tirer à lui la gloire de Dieu », entendant sans doute par là que, comme prêtre, le curé s'arrogeait des droits qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. Le digne prémontré, étonné de l'accusation, répondit qu'il s'estimait un pauvre pécheur, qu'il n'avait en rien porté atteinte à la gloire de Dieu et que c'était mentir que de l'affirmer. Jacottet releva aussitôt ce terme de menteur, porta plainte contre le frère Louis Glâne et commença un procès qui devait aller jusqu'au tribunal de G. de Rive et qui permettrait d'attaquer les doctrines papistes. La bourgeoisie du Landeron prit fait et cause pour le curé de Cressier. Jacottet fut aussitôt soutenu par les Quatre-Ministreaux et fit intervenir comme témoins les prédicants de Neuchâtel, Boudry, Saint-Blaise, Fontaine, Cornaux et Saint-Imier. Les Landeronnais protestèrent contre l'intervention des Neuchâtelois et mirent au courant du procès leurs alliés de Soleure; ceux-ci leur conseillèrent de ne pas se prêter à des discussions théologiques, les prédicants n'ayant ni assisté au débat, ni entendu les sermons du curé Glâne, mais de s'en tenir simplement aux stipulations de la paix de religion. Les réformés n'en arrivèrent pas moins à leurs fins, et en 1537, G. de Rive dut entendre la lecture d'une longue

¹ Sur les Roggenbach et leurs démêlés avec Soleure et le Landeron, cf. Soleure au Landeron, 10 août (Arch. du Landeron, N b n° 25); Landeron à Soleure, 12 août (SOLEURE, Arch. *Schreiben von Neuenburg*, I, n° 20); Landeron à Soleure, 30 août 1535 (Ibid. I, n° 18; P. p. 217-219, n° 76 et note 4); Berne aux Quatre-Ministreaux, 21 septembre 1536 (NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, *Corr. avec LL. EE. de Berne*, II, n° 140); *Passement d'audiance pour ceux du Landeron contre les Rockembach*, 6 novembre 1537 (Arch. du Landeron N b n° 220; P. p. 375-390, n° 126); Eidg. Abschiede. IV, Abt. I c; L. R. SCHMIDLIN, *Solothurns Glaubekampf und Reformation*, Soleure 1904, p. 322 ss.

² Voir l'acte d'accusation de Hans Huber contre les gardes de l'église du Landeron (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre des rappels du Landeron, 1532-1537; Arch. du Landeron N b n° 31, reproduit en note dans P. p. 392-397).

lettre des prédicants, qui établissaient par des textes scripturaux que le curé de Cressier avait tiré à lui la gloire de Dieu, puisque, comme prêtre, il donnait l'absolution au tribunal de pénitence et que dans la messe il prétendait célébrer l'oblation et le sacrifice propitiatoire en rémission des péchés, alors que Dieu seul peut pardonner et absoudre. Après quoi, le gouverneur ne put que donner raison à Jacottet et aux réformés¹.

Ces quatre procès n'étaient encore que des conflits individuels, bien que les autorités eussent été amenées, de part et d'autre, à s'en occuper. Mais parallèlement, Berne, puis Neuchâtel vont commencer une campagne suivie pour contraindre, malgré Soleure, les gens de Cressier et du Landeron à accepter la Réforme. L'Eglise du Landeron dépendait jusqu'en 1528 du couvent de Saint-Jean, dont Berne, qui l'avait sécularisé, se considérait comme l'héritière. Or en 1535, au départ ou à la mort du curé Antoine Poncet, les Landeronnais lui avaient choisi comme successeur Jean de Kurf, sans soumettre cette nomination à la ratification des Bernois. Hans Huber ordonna au nouvel élu de vider les lieux, et comme, d'accord avec ses paroissiens, il n'obtempérait pas à ces injonctions, MM. de Berne, le 20 octobre 1535, intimèrent l'ordre au Conseil du Landeron de congédier immédiatement leur curé et quand ils en auraient élu un autre, de le présenter à Messieurs pour ratification. Les Landeronnais obéirent à la première de ces injonctions, de sorte que, n'ayant pas voulu remplacer Jean de Kurf, ils se trouvèrent sans curé.

Soleure ne pouvait rien empêcher : elle s'inquiétait du triomphe de Berne dans le pays romand et des projets de confiscation de tous les biens d'Eglise et d'amodiation du comté à la Ville; elle cherchait à sauvegarder les propriétés ecclésiastiques du Landeron et de Cressier. MM. de Soleure pressent donc Jeanne de Hochberg de ne pas contraindre ses sujets catholiques à une foi qui n'est pas la sienne et ils lui demandent de rattacher à nouveau la châtellenie de Thielle à la bannière du Landeron.

C'est qu'avant d'agir eux-mêmes, les Bernois, en ce mois de mai 1536, poussaient leurs combourgeois de Neuchâtel à faire pression sur ceux du Landeron. Les Quatre-Ministres menacent de « faire force en leurs églises », et ils envoient le banneret Guillaume Merveilleux et le conseiller Pétremand Huguenaud pour remontrer aux Landeronnais de vivre selon l'Evangile. En vain Louis d'Orléans-Longueville écrit-il à Soleure pour assurer qu'il ne touchera pas aux biens des paroisses demeurées catholiques; en vain presse-t-il G. de Rive ou les Quatre-Ministres de ne permettre, ni tenter de coups de force. La Ville obéit davantage à ses intérêts et aux conseils de Berne qu'aux ordres du prince.

A l'action de la Ville, Berne désirait que s'ajoutât celle, plus légale, des autorités du comté. Le 12 juin, les ambassadeurs bernois, J. J. de Watteville et Hans Huber, revenant de leur mission à Valangin, s'arrêtent à Neuchâtel et ayant paru devant le gouverneur et les gens du Conseil de Madame, ils les pressent d'adresser par ambassade une sommation solennelle aux Landeronnais pour qu'ils se rangent enfin à la reli-

¹ Sur le procès de Jacottet contre le curé Glâne, cf. Rive au Landeron, 25 mars (*P.* p. 321, n° 108); les Quatre-Ministres au Landeron, 30 mars (*P.* p. 324, n° 109); Rive au Landeron, même date (*P.* p. 325, n° 110); Landeron à Soleure, 31 mars (*P.* p. 327, n° 111); Soleure au Landeron, 1^{er} avril (*P.* p. 328, n° 112); Landeron à Soleure, 19 avril 1537 (*P.* p. 331, n° 114), et O. PERROT, Répert. cah. XI, p. 285.

gion du reste du comté. Le 19 juin, quatre délégués, Didier de Diesse, sire de Champey, Lancelot de Neuchâtel, sire de Travers, Claude Baillod, châtelain du Vaux-Travers et Jean Barillier, commissaire général, se rendent au Landeron et au nom du Conseil de Madame, ils proposent au Conseil et Communauté de ce bourg trois articles, dont le premier avait trait à l'affaire des gardes de l'église et des ribaudes, et dont le troisième se rapportait au procès des Roggenbach. Mais le second article posait nettement la question de la Réforme, puisque « chose véritable est que tout le reste du Comté vit à la réformation de Messeigneurs de Berne et parceque, affin de pouvoir vivre avec nos voisins, nous devons vivre comme nos voisins ». Madame elle-même, si elle était bien informée des affaires de ce pays, induirait les Landeronnais à accepter la religion de son Comté. Seulement, averti de la démarche de Watteville et Huber, le Conseil du Landeron en avait informé Soleure, qui avait envoyé ses ambassadeurs pour le 19 juin. Le « Conseil de Madame » se trouva donc au Landeron en présence des délégués soleurois et ne put faire aucune pression; comme « les gens du Conseil » l'écrivaient le même jour à G. de Rive, les dits habitants, pour la question religieuse, prièrent « qu'on leur baillât terme compétent et raisonnable » pour réunir toute leur communauté, « attendu qu'icelui article touche la foy, et ils espèrent faire telle réponse que l'on aura cause de se contenter d'eux ». C'était un renvoi de la décision, non un refus définitif. Ce qui avait fait le plus d'effet dans les allocutions du Conseil d'Etat, c'était les menaces voilées des Bernois contre le Landeron et le comté, si la ville voisine de leurs frontières s'obstinait à rester catholique¹.

D'ailleurs Berne elle-même allait entrer en jeu contre l'obstinée petite cité. Elle l'invitait le 18 septembre à envoyer son curé à la dispute de religion qui allait se tenir à Lausanne. Fort embarrassé, le Conseil du Landeron demande leur avis à G. de Rive, qui conseille d'accepter, et à MM. de Soleure, qui les engagent à refuser : en ce pays des Liges, leur disent-ils, les curés doivent obéir à la loi du pays où ils résident; votre curé est débile et son absence est par là tout excusée; d'ailleurs les Bernois qui ont consenti à le confirmer, peuvent le laisser, lui et vous, dans votre foi catholique jusqu'au concile universel². Ces bonnes raisons de refuser furent naturellement transmises volontiers par le Landeron à Berne. Les Landeronnais avaient protesté auprès de Jeanne de Hochberg contre l'amodiation du comté à la Ville et refusé d'obéir aux amodiateurs, ce qui leur valut une lettre sévère de Louis d'Orléans contre leur désobéissance (19 octobre 1536). Cependant le curé Jean de Kurf, âgé et débile, cédant à la crainte ou aux sollicitations des Bernois, ses seigneurs, s'était absenté de sa paroisse, y laissant deux chapelains pour les offices divins. Aussitôt MM. de Berne adressèrent le 14 mars 1537 une belle lettre à leurs chers voisins du Landeron : « Le désir qu'est en nos cœurs d'avancer la gloire de Dieu éternel et de

¹ Berne au Conseil du Landeron, 20 oct. 1535 (*P.* p. 221); Soleure à Chambrier, 8 mai 1536 (*P.* p. 266); Soleure à Jeanne de Hochberg, du même jour (*P.* p. 268), Louis d'Orléans aux Quatre-Ministres, 25 mai (*H.* II, p. 334), à Soleure (*P.* p. 271) et à Rive, 26 mai (*P.* p. 272). Sur la démarche de Watteville et Huber, Landeron à Soleure, 16 juin 1536 (*P.* p. 275), *Articles proposés au Conseil et Commung du Landeron* (*P.* p. 527) et le Conseil d'Etat à G. de Rive, 19 juin (*P.* p. 529).

² Concernant l'invitation à la Dispute de Lausanne, cf. Berne au Landeron, 18 sept. (*P.* p. 296), Landeron à Soleure, 26 sept. (*P.* p. 297), Soleure au Landeron, 28 sept. (*P.* p. 299), mission de Jehan Quillet et réponse de Rive le 30 sept. (*P.* p. 297, note 1), et Landeron à Berne, 1^{er} octobre 1536 (*P.* p. 301).

son fils, notre seul Sauveur, nous émeut de vous écrire la présente, touchant les offices de votre église qu'entendons être abandonnés du curé... Dont espérant avoir l'occasion de vous exhorter à prendre l'Evangile de Jésus et délaisser les traditions humaines, pour augmenter aussi bonne paix et union de la pure religion, laquelle jusques au présent avez contrariée, [nous] vous prions par le salut que nous a conquis le fils de Dieu, qu'ayez égard à sa sainte parole, non tant pour nous complaire et vous conformer à tous vos circonvoisins, que pour obéir à Celui qui jugera le monde... » Le Conseil du Landeron fit naturellement appel à ses Mentors soleurois, qui lui conseillèrent de remercier les chers combourgeois de Berne de leur excellente lettre, mais de leur répondre que comme tous les fidèles de l'ancienne foi, le Landeron espérait avoir toujours eu et posséder encore le véritable Evangile et la sainte parole de Notre Seigneur. Peu après, le retour du curé Jean de Kurf dans sa paroisse enlevait aux Bernois le prétexte d'intervenir dans la vie religieuse de leurs voisins ¹.

Berne, cependant, ne pouvait admettre le refus des Landeronnais. Le 27 juin, Georges de Rive recevait une missive qui lui intimait l'ordre de revenir à la charge auprès d'eux, et le 4 juillet il leur communiquait la lettre de MM. de Berne, tout en sachant bien sa démarche inutile ². Mais MM. de Berne ne se tinrent pas pour battus. Sous leur influence probablement, un nouveau châtelain du Landeron avait été nommé en la personne de Jehan Hardy, ce bourgeois énergique et décidé pour la foi nouvelle, pour laquelle il avait été emprisonné à Dôle.

Le dimanche 18 août, Hardy, ayant invité son collègue, Ulrich Koch, châtelain de Saint-Jean, fit venir un prédicant, et sans consulter les autorités du Landeron, il le fit prêcher dans leur église Saint-Maurice : n'avait-il pas le droit, lui réformé, d'avoir une personne qui lui prêchât la Parole de Dieu ? Il ne contraignait aucun des habitants à l'entendre; mais si quelques Landeronnais voulaient profiter du prêche, pouvait-il les en empêcher ? Hardy, qui agissait de sa propre initiative, espérait qu'ainsi se formerait un groupe d'évangéliques, que l'autocratie du Conseil serait brisée et qu'une votation sur la religion pourrait intervenir. Mais devant cette intervention inattendue du châtelain, tout le petit bourg fut en ébullition : de quel droit Hardy se mêlait-il de leurs affaires et voulait-il contraindre leurs consciences ? Officier de Madame, n'avait-il pas juré de se conformer au serment prêté par Monseigneur le marquis, le 11 avril 1531, et qui garantissait leurs droits ? Conseil et communauté s'assemblent sur le cimetière, protestent et demandent des explications à Hardy, font rédiger par notaire une « *Lettre testimoniale* » de l'abus de force dont ils sont les victimes.

Le Conseil du Landeron fait mieux : il écrit immédiatement à MM. de Soleure, qui, le 20 août déjà, protestent à Berne et menacent de faire juger la question par voie de justice. Soleure, tenant au courant les Landeronnais de toutes ses démarches, fait agir son ancien avoyer, Nicolas Wengi, dont le caractère était respecté de tous, mais surtout, au nom des traités de combourgeoisie et des droits des sujets de

¹ Sur l'absence du curé et la sommation des Bernois d'embrasser l'Evangile, cf. Berne au Landeron, 14 mars 1537 (*H. IV*, p. 200); Landeron à Soleure, 16 mars (*P.* p. 319); Jean de Kurf à Berne, 26 mars (*P.* p. 320); Soleure à Landeron, 18 mars (*P.* p. 532).

² Sur la pression faite en juin, cf. Berne à G. de Rive, 27 juin (*P.* p. 356) et Rive au Conseil du Landeron, 4 juillet (*P.* p. 358).

Madame, les Soleurois écrivent le 26 août à G. de Rive, le pressant de destituer Jehan Hardy de son office. De son côté, le Conseil du Landeron s'était plaint à Jeanne de Hochberg, qui, le 27 août, tançait les Quatre-Ministres et répondait aux Landeronnais que Hardy n'était plus leur châtelain et qu'un des leurs, Guillaume Motarde, le remplacerait avec le titre de lieutenant. Que les gens du Landeron prennent patience jusqu'au retour du gouverneur, qui se trouvait alors à Payerne, et qui remettra tout en ordre.

Naturellement, les Landeronnais étaient tout disposés à obéir à Madame et refusèrent à Jehan Hardy le droit de présider leur tribunal. C'était l'anarchie et un nouvel affaiblissement du pouvoir comtal. Aussi G. de Rive leur écrivit-il de Payerne le 15 septembre, et son lieutenant à Neuchâtel, le maire Pierre Clerc dit Guy, les pressa le 20, d'être fidèles à leur serment et de reconnaître l'autorité du châtelain légitime qui est Jehan Hardy, le plaid de Saint-Maurice le 22 septembre et le jugement des cas criminels ne pouvant avoir lieu sans la présence de cet officier. Les gens du Landeron répondirent à Pierre Clerc qu'ils attendaient l'arrivée du gouverneur et qu'alors ils lui donneraient satisfaction. D'autre part les Quatre-Ministres et le Conseil de Ville, effrayés de la levée de boucliers qui s'était produite contre leur châtelain, appelaient le 4 septembre Berne à leur secours. Messieurs leur répondirent qu'ils emploieraient toutes diligences et travaux pour maintenir Hardy en son office et qu'ils avaient chargé leur avoyer et banneret Jean Rodolphe de Graffenried de s'entretenir de l'affaire avec G. de Rive et avec ceux du Landeron, qu'au reste les choses se calmeront d'elles-mêmes¹. C'est ce qui arriva en effet : Jehan Hardy, qui avait sans doute renoncé aux services de son prédicant, demeura châtelain jusqu'au 28 novembre 1539.

Quant à la campagne entreprise pour réformer le Landeron et Cressier, ce n'était que partie remise. Elle reprendra plus vive deux ans après ; bien d'autres prédicants seront appelés sans plus de succès, et Henri Grisel, le nouveau châtelain, lui aussi zélé réformé, ne mettra pas moins d'ardeur stérile que Hardy à convertir ses administrés.

4. LES DÉBUTS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE NEUCHATELOISE : PREMIERS PASTEURS ET PREMIÈRE ORGANISATION DU CLERGÉ ; NEUCHÂTEL, CENTRE DE PROPAGATION DE L'ÉVANGILE (1531-1535).

Depuis son départ jusqu'au moment où il se fixe à Genève, Farel ne cesse de s'intéresser à la ville qu'il vient d'amener à l'Évangile. A répétées fois, il passe ou s'arrête à Neuchâtel ; il demeure en relations avec ses magistrats, soit directement, soit par l'intermédiaire de MM. de Berne. C'est lui, qui, deux ans plus tard, visera à faire de la petite cité un centre de diffusion des écrits réformateurs, et c'est lui surtout qui domine presque tout le nouveau clergé du comté, formé en majorité

¹ Sur la tentative de Hardy, cf. *Lettre testimoniale de la force commise par J. H.*, 18 août (*P.* p. 458) ; Landeron à Soleure, même jour (*P.* p. 456) ; Soleure à Berne, 20 août (*P.* p. 459) ; Soleure au Landeron, même jour (*P.* p. 460) ; Berne à Soleure, 21 août (*P.* p. 461) ; Soleure à Niclaus von Wenge, 23 août (*P.* p. 462) ; Soleure au Landeron, même date (*P.* p. 464) ; Soleure au Landeron, 26 août (*P.* p. 465) ; Soleure au gouverneur de Neuchâtel, même jour (*H. V.*, p. 94) ; G. de Rive au Landeron, 15 septembre (*P.* p. 466) ; Pierre Clerc au Landeron, 20 septembre (*P.* p. 467) ; Landeron à P. Clerc (*P.* p. 468) ; Jeanne de Hochberg aux Quatre-Ministres, 27 août (*CHAMBRIER, Mairie*, p. 548) ; G. de Rive au Landeron, 11 octobre (*P.* p. 469) ; Neuchâtel à Berne, 4 septembre 1538 (*H. V.*, p. 101, 102).

de ses fidèles et qui ne cesse de correspondre avec lui. Mais de 1531 à 1538, Farel, tout occupé à la conquête du pays romand, n'est plus « le prédicant de Neuchâtel » ; un autre remplit cette charge, le plus remarquable avec LeComte de la Croix des réformateurs romands de second plan, Antoine de Marcourt.

Lyonnais d'origine, docteur en Sorbonne, recommandé à Farel par l'imprimeur et humaniste Sébastien Gryphe (1491-1556), auprès duquel il travaillait depuis deux ans, Marcourt allait devenir à la fois le réformateur et le premier pasteur de la ville, le conseiller religieux et l'agent des Quatre-Ministres, aussi un pamphlétaire qui eut son heure de célébrité. Ses seigneurs, comme il appelle MM. les Quatre, ne furent pas très généreux à son égard. Il fallut l'insistance de Berne, le 12 mai 1531, pour qu'on lui fixât une pension. Plus tard, le boursier de la Ville délivrera 3 livres pour un pourpoint et 5 pour une paire de chausses à Maître Anthoine; et LeComte, qui, à son arrivée en pays évangélique, logea chez Marcourt et se lia d'amitié avec lui, écrivait encore le 16 février 1538 aux Quatre-Ministres pour leur rappeler la valeur et les grands services de leur prédicant et les admonester charitablement d'avoir pitié de sa situation difficile.

Probablement de deux à trois ans l'aîné de Farel, Marcourt avait à sa charge une famille qui s'accrut encore durant son séjour à Neuchâtel. C'était un prédicant à la chevelure et à la barbe blanches, sujet à grosses et fréquentes maladies, sachant parler bien et modérément, sans aucun blâme. Selon LeComte, « il a, en toute patience et vertu, entretenu son église en toute paix, et à sa doctrine divine et irrépréhensible, il a toujours sa vie été conforme ». — « Nous l'avons toujours trouvé, attestaient les Quatre-Ministres lors de son départ, homme de paix, d'honneur et de bon savoir, désirant et procurant à son pouvoir la paix et tranquillité publique¹. » Il est vrai que les réformateurs dont il deviendra l'adversaire, l'ont jugé bien différemment, incriminant d'ailleurs ses idées et ses principes ecclésiastiques plutôt que son caractère. Lui-même a fanatiquement attaqué la messe et l'Antéchrist romain; il a participé à des expéditions et à des violences iconoclastes contre les catholiques, comme il dénoncera Viret aux magistrats bernois en 1542.

Ces traits, en apparence contradictoires, s'expliquent peut-être si l'on voit en Marcourt un des évangéliques français de la première heure, sans système doctrinal, strictement attachés à la Bible et détestant dans l'Eglise ce qui la contredit, concevant la Réforme comme une révolution que feront triompher les pouvoirs séculiers par un général et libre concile, et par conséquent voyant le premier devoir du prédicant dans le service du magistrat, et le gouvernement idéal de l'Eglise

¹ H. V, p. 32-33. Marcourt est à Genève dès le 22 juin 1538, appelé par les ennemis des réformateurs exilés. Il quitte cette ville, excédé, sans l'autorisation du magistrat, le 20 septembre 1540, passe à Neuchâtel le 1^{er} octobre et est nommé le 12 novembre pasteur de Cronay, Orzens, Essertines, puis dès 1543 de Versoix. Dès lors, il est toujours désireux de retrouver un poste plus important à Genève ou à Neuchâtel, et les ennemis de Farel tenteront de l'y faire nommer en 1546. L'estime où Marcourt était tenu, ressort aussi du quatrain bien connu de Malingre dans son *Epître en vers à Clément Marot* (1542) : « Tu as Marcourt, saige prédicateur, / D'honneur divin très ferme zéléteur, / Ministre tel que saint Paul nous décrit, / Lequel nous a plusieurs livres escrit. » /

Cp. RUCHAT, III, p. 132-134; H. III, p. 225; IV, 92, 120, 153, 311, 312; V, 32, 33, 62, 63, 87 n. 3; 208-210, 217-219, 290 n. 4; 303 n. 18 et 21; VI, 317, 383 n. 5; 396 n. 7; VII, 258 n. 10; VIII, 205, 238 n. 2; 259, n° 14; IX, 203; P. 316, 421, 451; PIAGET, *Actes*, xii-xxiv, et p. 391, 392; VUILLEUMIER, p. 451-453.

nouvelle dans le césaropapisme. « Marcourt, écrira Farel, a fait que rien n'est laissé à l'Eglise elle-même, mais il a tout accordé au magistrat. » On comprend dès lors que de telles conceptions ecclésiastiques aient opposé Marcourt et son ami LeComte à Farel et à Calvin, à mesure que les chefs de la Réforme romande, dans les conflits avec les Genevois et les Bernois, s'efforcèrent d'instaurer l'autonomie, l'organisation, la discipline de l'Eglise et une doctrine précise, qui sera la théologie calviniste. C'est aussi ce qui explique pourquoi Marcourt se sentira isolé au milieu des nouveaux pasteurs, fidèles à Farel, et parfois en opposition avec eux.

Recommandé, sinon ordonné, par Farel, Marcourt commence par plaider la cause de Maître Guillaume dans le procès qui suivit l'affaire de Saint-Blaise, et quand le Réformateur l'appela à collaborer à l'évangélisation de Grandson, maître Anthoine, avec l'autorisation des magistrats, s'y rendit dans la première quinzaine de juin et y prolongea son séjour jusqu'au début d'août 1531. Viret, encore tout au début de son activité, le remplaça quelques semaines dans la ville, demeurée sans pasteur. Mais Marcourt allait avoir bientôt des collègues, qui d'ailleurs ne demeureront, sauf Viret, que peu de temps à Neuchâtel.

Les Quatre-Ministres, une fois qu'ils eurent Marcourt comme pasteur, éprouvèrent aussi le besoin de pourvoir leur école d'un régent évangélique. Le dernier maître, peut-être Clément Perrin, avait abandonné sa tâche en octobre 1530, si ce n'est déjà auparavant. Farel, au début de l'automne 1531, envoya à Neuchâtel un fugitif picard, parent de Calvin et intime de Fabri, Louys Olivier ou Pierre-Robert Olivétan¹. C'était un intellectuel, de science et de piété éprouvées, qui avait été fort apprécié de Bucer et de Boniface Wolfhard durant les quatre années qu'il venait de passer à Strasbourg. Mais de caractère timide et de parole embarrassée, Olivétan ne pouvait ou n'osait pas prêcher l'Evangile. Il travaillait plus modestement à la Réforme en régentant les enfants. On ne sait s'il réussit à Neuchâtel. La situation matérielle que lui offrait le Conseil de Ville était si maigre qu'il dut abandonner sa tâche scolaire en septembre 1532 et qu'il partit avec Farel et Saunier pour les Vallées vaudoises (p. 291).

Cependant, à la suite d'un conflit qui s'était produit entre le bouillant pasteur Megander et les autorités séculières qui appuyaient Berchthold Haller, MM. de Berne firent venir le réformateur strasbourgeois Capiton, qui concilia les points de vue adverses, et ils profitèrent de sa présence pour convoquer un grand synode. Cette importante assemblée qui, sous la présidence de Capiton, siégea à Berne du

¹ Cf. H. II, p. 114, n. 223 ad finem; Bucer à Farel, 7 mars 1528; ibid. p. 377, n° 359; Andronicus à Farel, 22 novembre 1531. A Neuchâtel, Olivétan logeait à la rue des Moulins chez honnête Henri Bonvespre et sa femme, Pernette Clerc. Destitué de tous biens et à l'approche de l'hiver, il supplie MM. les Quatre de mettre fin à si misérable état et condition; il espère s'appliquer à sa tâche avec telle peine et diligence que ce sera à la gloire de Dieu, des seigneurs et de toute la comté de Neuchâtel. (Cf. P. p. 521, n. 165, Olivier aux Quatre-Ministres, 1531 : le seul autographe d'Olivétan.) Il se lia avec Martoret du Rivier, et avec la sœur ou pupille de celui-ci, Jeanne, qui s'envisageait un peu comme sa fiancée et à laquelle il légua la moitié de ses biens, tandis que Fabri héritera de l'autre moitié. Outre la traduction de la Bible qui porte son nom, Olivétan a publié d'autres écrits, en particulier en 1537, à Genève : « *L'instruction des enfants, contenant la manière de prononcer et écrire en françois* », qui est le second manuel scolaire de la Suisse française. Sa destinée fut tragique et demeure obscure pour certaines périodes de sa vie. Des Vallées vaudoises, il se rendit en 1535 à Genève et à Neuchâtel. Il se fixa à Genève en 1536 et 1537, et repartit en 1538 pour l'Italie où il mourut, dit-on, empoisonné à Rome. (H. passim et J. LeCOULTRE, Cordier, p. 136-138.)

9 au 13 janvier 1532 et réunit 220 prédicants, a en somme organisé l'Eglise bernoise, et par là même posé les règles qui s'imposeront à la Réforme romande, et d'abord à Neuchâtel. Les Actes de ce synode, inspirés, sinon rédigés par Capiton, constituent pour les pasteurs un véritable manuel, leur exposant la doctrine qu'ils doivent prêcher, la soumission au magistrat chrétien qu'ils doivent inculquer au peuple, la manière dont il faut instruire la jeunesse et pratiquer la cure d'âmes, les règles de conduite des pasteurs comme corporation et dans leur particulier ¹.

Mais le synode bernois de 1532 devait encore marquer d'une autre manière les débuts de l'Eglise neuchâteloise. Farel, comme on l'a vu précédemment, fit envoyer Christophe Fabri à Neuchâtel pour y seconder Marcourt dans son ministère. Cette décision, racontait plus tard Fabri, lui fut « fort griève, et plus amère que ne lui avait été la séparation d'avec père et mère ». Etabli à Neuchâtel sans doute dès fin janvier 1532, pasteur à Boudevilliers durant huit mois, puis à Neuchâtel et Bôle, comme on l'a vu plus haut, Fabri demeurera dans le comté jusqu'en mars 1536, commençant avec Farel cette correspondance intime et suivie par laquelle il le tenait au courant de ce qu'il apprenait et recevait de lui des directions pour les frères. Intime d'Olivétan, Fabri fut ainsi mis en rapport avec Calvin, dont il reçut peut-être la visite au printemps 1535 ². L'écriture de Fabri est claire et régulière. Il correspondait d'ordinaire en latin, dans une langue correcte et facile, qui atteste une instruction plus développée peut-être que celle de Farel. Mais il n'était pas un humaniste, ni un esprit original. C'était une nature sensée, pratique, un homme convaincu et dévoué, mais facilement dominé par des intelligences ou des caractères supérieurs. Excellent en sous-ordre, il sera de fait le rigide tenant du calvinisme en théologie, comme le fidèle serviteur et continuateur de Farel dans son activité.

C'est probablement peu après l'arrivée de Fabri que la nouvelle Eglise neuchâteloise reçut ses premiers rudiments d'organisation, soit que Farel les lui ait imposés, comme le prétendra la tradition postérieure, soit plus probablement qu'ils se soient créés spontanément pour répondre aux besoins. Il y avait, en effet, maintenant, en ville et dans les villages, quelques prédicants : Martoret, Fathon, André, Le Coq, Olivétan, Fabri, qui tous étaient attachés au pasteur de Morat, animés du même esprit et liés d'amitié entre eux. Sentant la nécessité de se rapprocher et de s'entr'aider, ces prédicants prirent l'habitude de se retrouver en des réunions plus ou moins régulières ou « *congrégations* », à l'exemple de leurs frères du bailliage d'Aigle ou du pays de Montbéliard, et sans doute selon les instructions de Farel. Ils s'y entretenaient de leurs préoccupations et difficultés pastorales; ils s'y communiquaient les nouvelles concernant la Réforme dans son ensemble comme dans le pays romand, et ils reprenaient sévèrement ceux de leurs actes qui leur paraissaient contraires à l'Evangile. L'institution disciplinaire de la « *censure* » fut la première règle qui lia entre eux les membres du nouveau clergé et par conséquent le germe de ce qui deviendra par la suite la Compagnie des pasteurs.

Au début, les nouveaux ministres, comme les curés leurs prédécesseurs, étaient

¹ *Les Actes du Synode de Berne* de 1532 ont été donnés en français par RUCHAT, III, p. 458-527. Sur le synode et le rôle de Capiton, cf. O. STRASSER, *Capitos Bezieb.*

² Cf. H. III, p. 347, note 3. On raconte ailleurs le départ de Fabri pour Genève et son ministère à Thonon, à la suite duquel il sera rappelé à Neuchâtel en 1546. (Voir ch. XI et XVI).

nommés par les autorités séculières, Marcourt par la Ville, du Rivier ou André par G. de Rive, Fathon par Watteville, Clerc par Claude de Vaumarcus, mais toujours en somme selon les instructions de Berne et des Quatre-Ministres, et en dernière analyse sur la recommandation de Farel. C'est aussi aux autorités séculières que les pasteurs neuchâtelois prêtaient un serment de fidélité qui ne devait pas beaucoup différer de celui auquel avaient été astreints les prêtres. Mais avec la formation d'une « congrégation », encore libre d'ailleurs et que Marcourt, par exemple, ne dut guère fréquenter, naquit un rudiment de pouvoir ecclésiastique; bientôt la « congrégation » recommandera, puis choisira les nouveaux ministres, et naturellement, alors que tant d'aventuriers se présentaient comme prédicants, elle n'admettra comme ministres que ceux qui offrent des garanties de moralité, d'instruction et de piété, et qui se soumettent à ses règles ¹. Puis, la « congrégation » deviendra, quatre ans plus tard, sous l'influence farellienne et à l'exemple de ce qui se passe dans le pays de Vaud, une corporation officielle et réglementée, la « Classe de Neuchâtel », qui exercera sur ses membres une autorité juridique fort étroite et qui s'efforcera, même en opposition avec la Ville, de diriger l'Eglise neuchâteloise.

En ces années 1532 et 1533, il n'y avait encore, outre Aigle et Neuveville, que Neuchâtel comme ville romande qui fût gagnée à la Réforme. Rien d'étonnant à ce qu'elle ait alors été le rendez-vous de nombreux prédicants de langue française, qui s'y réfugiaient ou y étaient envoyés par Farel. Rien d'étonnant non plus à ce que le Réformateur dauphinois, toujours préoccupé du progrès de l'Evangile en France, ait songé à faire de Neuchâtel un centre de propagande et à y établir un

¹ Il est assez difficile de se représenter avec quelque précision ce que fut à ses débuts la nouvelle Eglise neuchâteloise. La tradition, en effet, pour servir les intérêts de la Classe du XVII^e siècle, a reporté aux origines l'organisation ecclésiastique, telle qu'elle la connaissait, et elle l'a supposée instituée de toutes pièces par Farel. Ainsi O. PERRON, *Répert.* p. 41, a placé déjà en 1531 l'origine de la Classe; BOYVE II, p. 339, l'année suivante, mais, semble-t-il, en confondant synodes et Classe : « Farel, dit-il, considérant que les synodes étaient très utiles... établit une assemblée ordinaire de pasteurs, qui devait se tenir de temps en temps à Morat, mais le plus ordinairement à Neuchâtel, tous les *jeudis*... C'est en ce temps que la Classe de Neuchâtel ou la Compagnie des pasteurs commença à se former. Cette assemblée pourvoyait de pasteurs les églises qui devenaient vacantes.... La Classe donnait pour cet effet la vocation, par l'imposition des mains, à ceux qu'elle jugeait digne du saint-ministère, et destituait ceux qui commettaient quelque faute. Elle pourvoyait aux écoles du pays, en y établissant des régents pour enseigner la jeunesse, et elle délibérait généralement sur toutes les choses qui concernaient la religion et le ministère des pasteurs. »

Ce sont, en effet, les attributions de la Classe au XVII^e siècle. Mais en 1531, de qui aurait-elle été composée ? De 1531 à 1538, les nominations de Marcourt, Fathon, Martoret, Clerc, Viret, Chaponneau, Farel, sont faites par l'autorité séculière. Nous avons une lettre de Fabri à Farel et Viret du 6 mai 1535 qui parle de la « congrégation » réunie deux jours auparavant à Saint-Blaise, un *mardi* : « Superest nonnulla de ordine nostro ad vos, ut participes sitis consolationis et afflictionis scribere. Congregationes bino quoque *martis die* per singulos habemus pagos, quo ordine, quantoque fructu, Sonerius et Frumentus, si Dominus voluerit, ad vos reversi, vobis narrabunt. » (*H.* III, p. 289.) Il serait étrange que Saunier et Froment aient à renseigner Farel sur la congrégation neuchâteloise, son organisation et ses résultats, si Farel lui-même avait institué ces réunions régulières trois ans plus tôt. On verra plus loin comment la congrégation, en 1537 probablement, s'est transformée en « Classe ».

En tout cas, très tôt, les congrégations ont existé et censuré leurs membres, puisque le 8 juin 1536, le Synode d'Yverdon reprochait à Claude de Glant : « ... III. Item quia contempsit, *ab hinc quinquennium*, congregationes fratrum, colloquia, admonitiones, et censuras, neque visus est in aliquo emendatus, imo pejor effectus. » (*H.* IV, p. 64.) Ainsi, du moins dans le pays de Montbéliard et les contrées réformées de l'évêché de Bâle, congrégations, colloques, admonitions et censures, auraient existé cinq ans avant le synode d'Yverdon, soit dès 1531.

imprimeur pour ses ouvrages et pour ceux des autres prédicants. De fait la petite ville, nouvellement réformée, connut entre 1533 et 1535 une certaine vie littéraire qu'elle ne devait pas retrouver de longtemps.

Des prédicants qui résidèrent ou travaillèrent alors à Neuchâtel, le seul qui ait eu titre et charge de second pasteur, aux côtés de Marcourt, ce fut Pierre Viret, qui s'y établit au début d'avril 1533 et n'en partit définitivement qu'en février 1536. Mais il serait fort inexact de se représenter son activité comme celle d'un pasteur et de penser qu'il « demeura » ces trois années dans la ville. De fait, lieutenant de Farel et avec lui principal agent de Berne, le réformateur vaudois est sans cesse en route. C'est de Neuchâtel qu'il poursuivit l'évangélisation de Payerne, et c'est comme il arrivait de la première de ces localités à la seconde, qu'un prêtre le frappa grièvement d'un coup d'épée. Il se fixe à Payerne en novembre ou décembre, puis, sur l'ordre de MM. de Berne, se rend à Genève, d'où il ne rentre à Neuchâtel que dans la première quinzaine de mars 1534. Il repartait pour Genève six semaines plus tard. Cédé par la Ville de Neuchâtel, Viret, comme on l'a raconté au chapitre précédent, lutte durant quinze mois aux côtés de Farel pour la conquête religieuse de Genève. De septembre à novembre 1535, il plaide à Berne, à Bâle, dans d'autres cités d'Allemagne, la cause des Vaudois de Provence pour venir ensuite se réinstaller — et qui sait si ce fut même à demeure — à Neuchâtel.

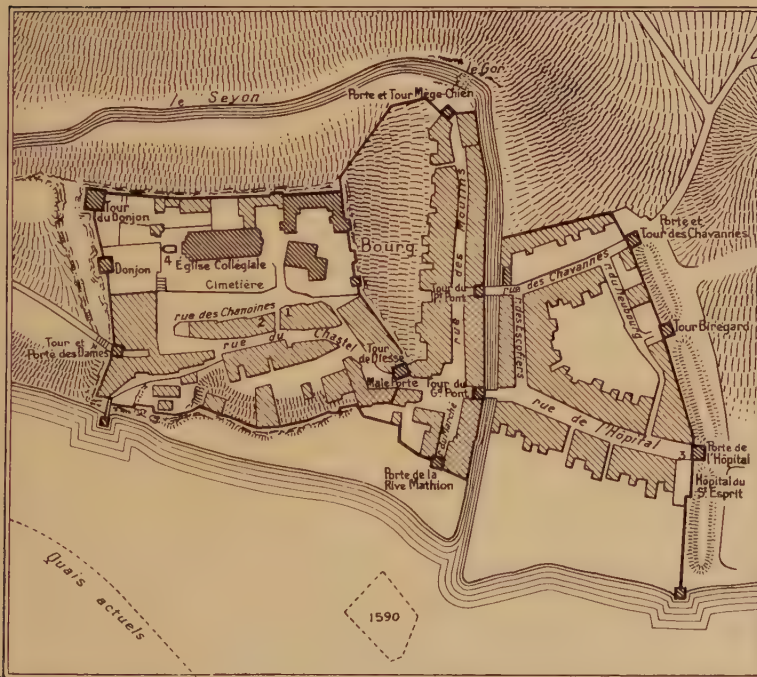
C'est probablement durant la première de ces longues absences de Viret, vers la fin de 1533, qu'apparut un réfugié de Savoie, Claude d'Aliod, venu de Moûtier en Tarentaise, connu de Farel et du pasteur biennois Simprecht Vogt, et qui dira par la suite avoir été prédicateur « in novo Castro, germanice Nuvemburg », c'est-à-dire à Neuchâtel. C'était un petit homme mal vêtu, chauve, aux pieux dehors, simple et innocent, mais fort obstiné dans ses vues et fanatique à les répandre, comme il arrive souvent aux autodidactes. De fait, Claude d'Aliod paraît s'être inspiré du livre latin « *sur les erreurs de la Trinité* » que Servet avait publié à Bâle en 1531; il est le premier représentant en pays romand de cette tendance antitrinitaire qui devait y susciter des luttes violentes et des drames sanglants. Pour Claude d'Aliod, « trois personnes ne peuvent être un Dieu unique; trois personnes, ce sont trois hommes, non un seul Dieu. Le terme « personne » n'est qu'un mot, non une réalité; il n'y a point de Trinité ». Après avoir affirmé que Jésus était un simple homme, Claude d'Aliod paraît avoir admis que Christ est le fils « naturel » de Dieu, qu'il est Dieu, mais non pas éternellement, comme le Saint-Esprit; il est simplement une créature de Dieu. Ces affirmations n'intéressèrent guère les Neuchâtelois; nulle trace que Marcourt ait tenté de contredire ou réfuter Claude d'Aliod. Celui-ci poursuivit son apostolat antitrinitaire, peut-être à Bienne ou en territoire bernois, en tout cas à Berne, où il eut une discussion avec Berchtold Haller, au début de mai, puis à Constance (août 1534) et à Strasbourg. Il finit par abjurer son hérésie au synode de Lausanne de 1537. Claude d'Aliod affirmait avoir été le collègue de Farel, qui aurait partagé ses opinions antitrinitaires. Ces assertions, certainement fausses, inquiétèrent un moment Haller sur l'orthodoxie du Réformateur, et inspirèrent peut-être à Caroli les dangereuses accusations d'arianisme que, trois ans plus tard, il portera contre Farel et Calvin ¹. (Voir p. 355).

¹ Cf. B. Haller à Bullinger, 7 mai 1534. (*H. III*, p. 172, notes 1 et 2, n° 464.)



VUE DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL AU XVII^e SIÈCLE

D'après la Topographie de Mérian. 1642.



LÉGENDE :

1. « Maison des prédicants » où Farel habita de 1538 à 1565.
2. « Maison des Classes » ou Ecole.
3. Chapelle de l'Hôpital, où Farel commença à prêcher dans l'été 1530.
4. Chapelle St-Guillaume où le Réformateur fut enseveli [act. emplacement de sa statue].

PLAN DU CHATEAU ET DU BOURG DE NEUCHÂTEL

A LA FIN DU MOYEN-AGE

Reconstitution d'Alexis Roulet, complétée par Ed. Quartier-la-Tente.

En même temps que Viret, c'est-à-dire depuis 1533, et le remplaçant sans doute durant ses absences comme prédicateur, s'était installé à Neuchâtel, Thomas, alias Matthieu Malingre, fils de noble Jehan Malingre, seigneur de Morvillers-Saint-Saturnin en Normandie, près d'Aumale. Ce dominicain, ou jacobin, comme on disait alors, avait vécu à Paris et à Blois, où il prêchait vers 1527 les idées nouvelles, « détestant publiquement la messe ». C'était un poète de la lignée de Clément Marot, cultivant l'acrostiche, tournant agréablement les vers, et qui par ses productions lyriques, par ses épîtres, voire par sa « *Moralité de la maladie de Chrestienté* » s'est fait un nom parmi les « poetæ minores » du XVI^e siècle; au demeurant un aimable homme et qui n'était pas ennemi du bon vin¹. Malingre fut rejoint, au début de 1535, par un autre novateur français qu'il connaissait déjà, le fameux Bonaventure Despériers (1500?-1544) ou Joannes Eutychus Desperius, qui, avant de devenir, à la suite d'Etienne Dolet, l'un des représentants en vue de la libre-pensée irréligieuse par son « *Cymbalum mundi* » (1537), paraissait alors goûter quelque chose de l'Evangile. D'autres encore, Olivétan, Saunier, Froment, s'étaient rendus à Neuchâtel en ce printemps 1535. Ce qui attirait et groupait tous ces hommes, ouvriers de la plume, c'était la présence d'un imprimeur, et même du plus ancien imprimeur de la Réforme romande.

Pierre de Vingle² se mit immédiatement à l'œuvre avec une activité fébrile, et il publia toute une série de livrets, qui seront pour la Réforme de langue française autant d'armes puissantes, parfois dangereuses. Le 22 août, c'était la violente satire de Marcourt contre la vénalité des prêtres, *Le livre des marchands* par le « sire Panta-

¹ Après Neuchâtel, Malingre sera le premier pasteur d'Yverdon, dès 1537 le premier doyen. En 1545, il dut quitter Yverdon pour avoir péché contre la sobriété, il fut pasteur à Aubonne et dès 1556, de nouveau à Yverdon, et il mourut en 1572 à la cure de Vuarrens, où il s'était retiré auprès de son fils. Sur ce poète, voir les histoires littéraires du XVI^e siècle, et VUILLEUMIER, I, p. 453-463.

² D'une famille originaire de Wingles, près Béthune, Pierre le Picard ou « Pirot-Picard » était fils d'un imprimeur lyonnais, Jehan, qui édita entre 1494 et 1513, et beau-fils d'un autre imprimeur, Claude Nourry, qui exerça son art de 1501 à 1533. Lui-même imprimait à Lyon depuis 1529, et gagné aux idées nouvelles, il avait fait paraître un ouvrage condamné par la Sorbonne (1531) et un Nouveau Testament de LeFèvre d'Étaples, ce qui l'obligea à quitter la France. Farel avait compris le prix d'un tel auxiliaire, et à sa requête MM. de Berne avaient remis, le 17 octobre 1532, à Pierre de Vingle, une lettre de recommandation pour les magistrats de Genève.

L'imprimeur n'en fit pas immédiatement usage; il parcourut les terres de Berne pour y répandre les « livrets » évangéliques sortis de ses presses; il fut quelque temps à Manosque à la fin de 1532 et fonda une imprimerie clandestine à Genève. Le procureur fiscal l'ayant découvert et lui ayant ordonné de quitter la ville, Pierre de Vingle se plaignit, le 18 février 1533, au Conseil de Genève et fit valoir la lettre bernoise de recommandation. On lui ordonna de soumettre ses livres au Conseil, qui traîna les choses en longueur. Viret, au nom des évangéliques genevois, s'en plaignit le 20 mars à MM. de Berne qui revinrent à la charge. Cependant, déjà le 13 mars, le Conseil avait autorisé Pierre de Vingle à imprimer la Bible française d'Anvers selon la traduction de LeFèvre, mais à condition de demander l'imprimatur des syndics pour tout autre ouvrage qu'il voudrait imprimer. On lui fit bientôt de nouvelles difficultés; Berne demandait, le 27 mai, qu'on l'autorisât à vendre ses Anciens et Nouveaux Testaments, puisque cela est de droit. Avec Jehan Chautems comme éditeur, Pierre de Vingle avait publié, semble-t-il, une Bible française, dont on lui interdisait la vente. Fatigué de ces tracasseries, « déchassé » peut-être par le Conseil, l'imprimeur picard quittait Genève, avec une partie de ses caractères et son ouvrier Grosne, et se fixait à Neuchâtel au début d'août 1533.

Une tradition tenace, et qui est née peut-être dans les mêmes milieux qui ont fait d'Emer Beynon un des héros de la Réforme, veut que Pierre de Vingle se soit établi, non à Neuchâtel mais à Serrières, et la traduction d'Olivétan est souvent appelée « Bible de Serrières ». Mais comme le font remarquer Herminjard et Th. Dufour, la Bible d'Olivétan et la *Manière et fasson* indiquent nettement que ces ouvrages ont été imprimés « dans la ville et comté de Neufchastel ».

pole, prochain voysin du seigneur Pantagruel », qui sera réédité l'année suivante et fréquemment dès 1544. Le 29 août paraissait l'admirable petite liturgie de Farel, *La manière et fasson*. Ce fut ensuite le tour des œuvres de Malingre : le recueil de 19 morceaux, intitulé *S'ensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons*, parmi lesquelles celle des dix commandements de Dieu, qu'on attribue à Antoine Saunier ; la « moralité » gaie, vive et piquante, et assez populaire au XVI^e siècle, intitulée *Moralité de la maladie de Chrestienté*, à treize personnages, et qui présente, sous une allégorie : « la décadence de l'Eglise par le papisme et sa guérison par la Réforme » ; des « *Noelz nouveaulx* », au nombre de vingt-quatre ; une seconde moralité de 1700 vers octosyllabes, « *La Vérité cachee devant cent ans* » à six personnages ; « *Les grands pardons et indulgences*, nouvellement imprimé à Gand par Pieter van Winghue ».

Vers la fin de l'année 1533, Pierre de Vingle mettait ses presses au service des pamphlets qu'allaient lancer les deux pasteurs de Neuchâtel, Marcourt et Viret. C'est à Marcourt qu'on peut attribuer *La Confession de maistre Noël Beda*, qui, sous le nom de ce bouillant ennemi des idées nouvelles, expose, après une épître dédicatoire à François I^{er}, vingt-deux points de la foi réformée. L'ouvrage fit scandale et irrita à tel point le roi de France que son ambassadeur à Soleure, Louis Dangerant, sire de Boisrigaud, fit de pressantes démarches auprès des seigneurs des Liges suisses et de MM. de Genève (20 février 1534), pour que les livres imprimés à Neuchâtel soient saisis et brûlés, et pour que leurs auteurs, « méchants abuseurs du peuple et sophisticateurs de la Parolle de Dieu », soient sévèrement punis. Les Cantons invitèrent Jeanne de Hochberg à procéder, sur le livre incriminé, à une enquête qui ne fut pas poussée très loin. L'imprimeur, bien loin d'être inquiété, devait, au contraire, être inscrit au rôle des bourgeois. Et l'auteur, aidé et peut-être aiguillé par Viret, récidivait en faisant paraître en octobre 1534, les fameux « placards » qui devaient avoir une si grave et si funeste action sur l'évolution de la Réforme en France.

Marcourt, occupé à composer son traité contre l'Eucharistie papiste, avait été frappé par le passage d'Ezéchiel III, v. 18 : « Si tu ne annonces à l'inique qu'il se convertisse de son mal, je requerrai son sang de ta main », et par l'exemple de Job (XXIX, v. 15) qui a « esté l'œil à l'aveugle ». L'ouvrage qu'il préparait n'atteindrait que le cercle restreint des prêtres : ne devait-il pas, par quelques articles tranchants et foudroyants, dissiper immédiatement les grandes ténèbres dans lesquelles mouraient tant d'âmes ? C'est ainsi qu'« esmeu de bonne affection », il composa les « *Articles veritables sur les horribles, grands et importables abus de la Messe papale* », qu'il espérait bien voir répandus par tous les lieux publics de la terre. Son souhait ne fut que trop vite exaucé. Les plus révolutionnaires d'entre les évangéliques français désiraient aussi frapper un grand coup sur l'opinion publique. Un des leurs, Féret, serviteur d'un apothicaire du Roi, passant à Neuchâtel, emporta les « vilains placards », qui furent affichés à Paris, Orléans, Amboise et autres villes dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, avec le retentissement et les conséquences que l'on sait.

Cependant Marcourt achevait et publiait, le 16 novembre, son « *Petit traicté très utile et salutaire de sainte eucharistie de nostre Seigneur Jesuchrist* », où, se fondant sur la règle que « toute parolle et ordonnance de Dieu doibt estre dicte et tenue sainte, et nulle autre », l'auteur s'en prend à la messe et demande aux rois et princes

la réunion d'un concile véritable et légitime pour faire triompher la vérité. Conclusion bien conforme au césaropapisme de Marcourt. Le *Petit traité de sainte eucharistie*, de ton grave, uniforme, modéré d'esprit, était peu populaire. Viret obtint de le remanier, simplifier et compléter, et sous le pseudonyme de « Cephass Geranius », il donna, vers le milieu de décembre 1534, la *Déclaration de la Messe, le fruit d'icelle, la cause et le moyen pourquoy et comment on la doit maintenir*. L'ouvrage reproduit en grande partie le *Petit traité de l'Eucharistie*, en sorte que, dans l'édition de 1544, il sera attribué à M. Anthoine Marcourt; mais il reprenait aussi plusieurs des articles des *Placards* et contenait des passages qui se retrouveront dans les *Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ* de Viret. L'appel au concile général était supprimé et quelques points de doctrine, ainsi l'erreur de la transsubstantiation, complétés. La *Déclaration de Messe* eut plus de succès que le *Petit traité* et Farel la cite dans la seconde édition de son *Sommaire*.

Cependant, les presses du Picard ne chômaient point. Il en était sorti le 23 décembre une nouvelle édition du *Summaire et briefve declaration* et le 30, la seconde du *Livre des Marchands*, puis deux opuscules de 23 et de 16 feuillets, *La maniere de lire l'Evangile* et *L'exhortation sur ces saintes parolles de nostre Seigneur Jesu: retournez-vous et croyez à l'Evangile*, d'auteurs inconnus. C'est encore à Pierre de Vingle, faute d'imprimeurs réformés à Genève, que Farel s'adressa pour faire paraître le faux littéraire qu'est le petit in-8° de 48 feuillets, intitulé *Lettres certaines d'aucuns grandz troubles et tumultes advenuz à Genève, avec la disputation faicte l'an 1534*. Farel désirait que la dispute de janvier et février avec Guy Furbity et ses résultats fussent largement connus, et surtout dans les milieux catholiques. Usant d'un procédé alors courant, mais qui n'en est pas moins condamnable, il fit un récit des événements tel qu'un notaire catholique de Genève (en réalité le greffier Michel Roset, partisan des réformateurs) l'aurait écrit à un ami de Vienne (c'était le lieu d'origine de Fabri). Puis Farel envoya le tout à son fidèle Fabri et le chargea, d'entente avec Marcourt, Froment et Saunier, de le faire imprimer pour fin mai par Pierre de Vingle, qui, dans une adresse au lecteur, authentifia encore l'origine catholique de l'ouvrage. L'ardeur des passions confessionnelles, la vivacité de la guerre de plume peuvent expliquer, elles ne sauraient justifier cette fraude pieuse.

Plus encore que par la publication des ouvrages de polémique et de propagande, le séjour de Pierre de Vingle devait illustrer Neuchâtel par l'impression d'une nouvelle traduction de la Bible, celle dite d'Olivétan. Déjà le 27 mars 1534, il avait publié « *Le nouveau testament de nostre seigneur et seul sauveur Jesus Christ* », reproduisant le texte de LeFèvre d'Étaples, mais en gros caractères gothiques « pour plus aysément et facilement lire une tant Sainte lecture ». « *Une briefve table des plus singulières et nécessaires matières* », dressée probablement par Malingre, donnait sur quatre colonnes et par ordre alphabétique, cent vingt sujets avec les passages s'y rapportant¹.

Le 4 juin 1535, paraissait le bel in-folio intitulé : « *LA BIBLE, qui est toute la Sainte escripture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau, translatez*

¹ On ne peut donner ici qu'une simple énumération de ces opuscules, qui mériteraient chacun une soigneuse étude critique et bibliographique. Ce travail a été fait en partie par HERMINJARD (III, p. 142-144, 224-229, 293-298), par Th. DUFOUR (*Le Catéchisme français de Calvin*, Introduction, p. cc-cvii) et par M. A. PIAGET (*Actes de la Dispute de Lausanne* Introduction, p. xiii-xxvii).

en François, *Le Vieil de Lebrieu et le Nouveau du Grec*. » Cette traduction avait toute une histoire. On a vu plus haut (p. 292) comment Farel et Saunier, désireux d'avoir une traduction française de la Bible, « répurée selon les langues ebraïque et grecque » avaient à Angrogne, en 1532, pressé les Vaudois de faire les frais de cet ouvrage. L'argent avait été fourni par les pauvres montagnards et remis à Pierre de Vingle. Mais il fallait un traducteur. Farel et Viret savaient que, parmi leurs collaborateurs, un seul avait une suffisante connaissance de l'hébreu, et que même il avait déjà préparé et presque achevé une traduction de l'Ancien Testament. C'était Pierre Robert Olivétan; ils le pressèrent à tel point que celui-ci, malgré ses hésitations, sa défiance de lui-même et sa modestie, accepta une telle tâche et y travailla de toutes ses forces durant son séjour dans les Vallées vaudoises, puis à Genève. Au printemps 1535, Olivétan apportait à Neuchâtel son œuvre achevée, et rejoint par Saunier, délégué des Vaudois, il demeurait dans cette ville pour surveiller l'impression. On se rend compte que la publication de la Bible d'Olivétan fut alors la grande préoccupation des réformateurs du pays romand, comme l'attestent les préfaces, dédicaces, pièces de vers, tables diverses et curieuses de ce gros in-folio¹.

Pierre de Vingle quitta Neuchâtel probablement au début de l'été 1535 et se

¹ Calvin, qui était cousin de l'auteur et qui vint alors le voir, a écrit la *préface latine* du début; il y expose à tous empereurs, rois, princes et peuples que si le présent ouvrage est imprimé sans privilège royal, c'est qu'il est diplômé du Roi des rois; la Bible doit être répandue et popularisée de toutes manières et l'on peut avoir toute confiance en celui qui l'a traduite. Dans la Bible d'Olivétan, Calvin est également l'auteur d'une préface française au Nouveau Testament, « *A tous amateurs de Jésus-Christ et de son Evangile* »; ce morceau, écrit d'abord en latin et traduit probablement par Olivétan, montre l'histoire et la valeur de la révélation divine.

A son tour Bonaventure Despériers célèbre la valeur de cette première traduction en français d'après les textes originaux, dans une pièce de douze distiques latins, dont les lettres initiales forment le nom de l'auteur : *Petrus Robertus Olivetanus*. C'est également Despériers qui s'est chargé de la « *Table de tous les mots Ebrieux, Chaldees, Grecs et Latins* », destinée à faciliter la compréhension du volume sacré et qui en constitue l'avant-dernière partie; ce n'est d'ailleurs qu'une reproduction de la *Table* analogue de la *Bible d'Anvers* de 1530, mais modifiée dans l'ordre des matières, allégée de notes historiques ou géographiques, complétée d'explications philologiques; en particulier les étymologies, ramenées de force à des racines hébraïques, sont des plus fantaisistes. A ce trait, on reconnaît qu'Olivétan a retouché le travail de Despériers.

Le troisième collaborateur a été Thomas Malingre (Mathieu Gramelin), à qui l'on doit « *L'indice des principales matières contenues en la Bible* », tableau des textes relatifs à des points de doctrine ou de morale, semblable à celui qui figurait dans le Nouveau Testament de 1534.

Par contre, Olivétan lui-même est l'auteur des autres morceaux, les plus intéressants, qui encadrent sa traduction : c'est, succédant à la préface latine de Calvin, la « *Préface française de P. Robert Olivetan humble et petit translateur à l'Eglise de Jésus Christ* », qui expose quel don excellent est l'écriture sainte et quelle puissance d'affranchissement pour l'Eglise. C'est ensuite l'« *Apologie du translateur* », qui rappelle comment il fut chargé de son travail par Farel, Viret et Saunier, à quelles difficultés il se heurta, et qui renferme de précieuses données historiques. C'est encore une autre dédicace, « *V. F. C. à nostre allié et confédéré, le peuple de l'alliance du Sinaï, salut* », qui est, placé sous les initiales de Viret, Farel et Calvin, un curieux appel au peuple juif pour qu'il se convertisse. C'est enfin une préface spéciale aux Apocryphes et une exhortation versifiée « au lecteur des deux Testaments contenant la volonté et parole de Dieu ». La traduction elle-même, tout entière est, y compris les notes, l'œuvre d'Olivétan, et est divisée en cinq collections : LE VIEIL TESTAMENT (186 feuillets ou 372 pages), LES PROPHÈTES (66 f., 131 p.), LES APOCRYPHES (60 f., 119 p.), LE NOUVEAU TESTAMENT ET LES EPISTRES (ces deux dernières comptant ensemble 78 f. ou 155 p.). La dernière page porte une pièce de vers, où les initiales de chaque mot forment le distique : « *Les Vaudois peuple évangélique / ont mis ce trésor en publique* ».

Quelle est la valeur de cette traduction ? Comme elle sera par la suite retravaillée par Calvin et les pasteurs de Genève et qu'elle est ainsi à la base des versions populaires et traditionnelles du protestantisme français, elle a été tantôt exaltée à l'excès comme œuvre originale par quelques protestants, tantôt traitée de simple plagiat par des auteurs catholiques. Pour estimer à sa juste valeur le travail

rendit, semble-t-il, à Genève, puis à Paris. On perd ensuite ses traces. Il mourut avant l'automne 1537¹. Les biens qu'il avait laissés à Neuchâtel, ses presses et son stock de livres furent recueillis sur l'ordre de Farel par Jean Merveilleux. On en constitua un fonds destiné à faciliter la publication d'ouvrages religieux. Vers la fin de la vie de Farel, ce fonds s'élevait à 246 livres 2 deniers, dont était détenteur un réfugié français, Esprit Nielle².

Tandis que les réformateurs s'efforçaient ainsi d'agir dans tous les pays de langue française en multipliant la littérature évangélique, MM. de Berne se préoccupaient, eux, de la réformation du pays romand en premier lieu. Aussi durant ces mêmes années 1534 et 1535, convoquèrent-ils trois « générales congrégations » ou, comme on dira plus tard, trois synodes qui commenceraient à unifier et à organiser

d'Olivétan, il faut se rappeler les conditions dans lesquelles il dut l'accomplir : situation matérielle difficile, peu d'ouvrages philologiques ou théologiques auxquels il pût recourir, les graves difficultés d'une langue non encore formée pour les usages littéraires et scientifiques, « comme si on voulait enseigner le corbeau enroué à chanter le chant du doux rossignol », et surtout un aussi énorme travail exécuté en une année, au dire de son auteur lui-même !

En un si court laps de temps, il était impossible de faire, comme le titre semble l'indiquer, une traduction vraiment originale. De fait, pour les trois dernières collections, Apocryphes, Nouveau Testament, Epîtres, dont l'original est grec, Olivétan a suivi de très près et souvent reproduit simplement la Bible d'Anvers de 1528, soit la traduction de LeFèvre; toutefois il s'est fréquemment reporté au texte grec ou à la Vulgate, et pour le Nouveau Testament, à l'édition d'Erasmus de 1527 et à ses Annotations.

Par contre, pour l'Ancien Testament, tout en ayant sous les yeux la Bible d'Anvers et en utilisant la traduction latine d'après l'hébreu du dominicain Santes Pagninus, qui venait d'être imprimée à Lyon en 1527, Olivétan paraît avoir étudié avec prédilection le texte original et recouru aux paraphrases araméennes et aux commentaires des rabbins, tels qu'il les trouvait dans la Bible rabbinique de Bomberg (Venise, 1518 et 1526). Les nombreuses notes et variantes dont il accompagne sa traduction, si étranges qu'elles nous paraissent, témoignent du sérieux de son effort.

Si Olivétan lui-même a senti le peu de valeur de sa traduction du Nouveau Testament, au point que, déjà dans l'été 1535, il demandera à Calvin de la revoir, il a fait pour l'Ancien Testament œuvre originale; et un maître moderne en ces matières, le théologien strasbourgeois, Ed. Reuss, n'a pas hésité à déclarer que « l'Ancien Testament d'Olivétan est non seulement une œuvre d'érudition et de mérite, mais un véritable chef-d'œuvre, bien entendu quand on a égard aux ressources littéraires et philologiques dont l'exégèse disposait à cette époque ».

Il ne faut pas perdre de vue l'objectif pratique et religieux que poursuivait « l'humble et petit translateur » : mettre la Parole divine à la portée de tout fidèle. Par là la Bible de Neuchâtel n'est pas seulement un intéressant document pour l'histoire de la langue française : on sera frappé également de voir combien Olivétan est modéré dans sa polémique anticatholique et quel souffle de sympathie l'inspire pour la petite Eglise à laquelle sa traduction devait apporter la nourriture spirituelle : « Or avant donc, Pauvre petite Eglise, qui est encore en estat de chambrière sous les furieuses trongnes et magistrales menaces de tant de Maîtres renfrongnez et rebarbatifs ! Va descrotter tes haillons tout poudreux et terreux d'avoir couru, viré et tracassé par la marche fangeuse de vaines traditions. Va laver tes mains toutes sales de faire l'œuvre servile d'iniquité. Va nettoyer tes yeux tout chassieux de superstition et d'hypocrisie.. Veux-tu toujours estre ainsi à Maître ? N'est-il pas temps que tu entendes à ton espoux, Christ ? »

Cf. E. REUSS, « *Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française* », Revue de théol. de Strasbourg, 1865, p. 217; 1866, p. 1 et p. 281. — Sur Pierre de Vingle, voir HERMINJARD, *passim*; Th. DUFOUR, *ouvr. cité*, p. CXVIII-CXXIX; MANTEYER, p. 84, 85; M. N. 1889, p. 53, 101.

¹ Voir la reconnaissance de dette de Jehan Michel, de Marrigny, imprimeur à Neuchâtel, envers noble homme Jehan Merveilleux pour transfert et remise de meubles, maison, presses lui appartenant, et laissés à lui naguère des biens de feu Pierre de Vingle, jadis imprimeur, avec une certaine quantité de bibles et autres livres, 19 octobre 1537. Nous n'avons pu voir l'original de cette pièce; mais son possesseur, le colonel Et. Merveilleux-du Vignaux, à Poitiers, nous en a obligeamment communiqué le résumé. — Ce Jean Michel, est probablement celui qui imprima à Genève, en 1538, la 3^{me} édition de la *Manière et fasson* (p. 42).

² Sur le reliquat de ce fonds et sur Esprit Nielle, cf. Fabri à Viret, 12 septembre 1561 (CALVINI, *op. xviii*, col. 712). Alors tous les livres n'étaient pas encore vendus.

les nouvelles communautés évangéliques. Il ne s'agissait plus de réunions privées, comme celles qui groupaient le clergé neuchâtelois, montbéliardais ou celui des Quatre-Mandements pour y traiter de ses affaires particulières. Les « générales congrégations » étaient des assemblées officielles, présidées ou surveillées par des représentants de l'autorité civile, et auxquelles étaient conviés les ouvriers de la Réforme dans les bailliages d'Orbe, de Grandson, à Payerne comme à Neuveville et à Neuchâtel. On y choisissait et proposait des pasteurs pour les postes à repourvoir; on y établissait des règles pour le nouveau clergé; on y discutait de tout ce qui intéressait la cause commune, toute décision devant d'ailleurs être ratifiée et appliquée par les autorités bernoises.

De ces trois « synodes », le premier siégea à Neuchâtel le vendredi 29 mai 1534. Berne y avait comme représentants le bailli de Morat, Jean Rodolphe d'Erlach, et son principal théologien et chef ecclésiastique, Kaspar Grossmann ou Megander (1495-1545), pasteur de la Collégiale bernoise et, comme ancien vicaire de Zwingle, adepte convaincu de la théologie zwinglienne¹. Georges de Rive, comme gouverneur du comté, aurait aussi été invité à ce synode, s'il n'eût encore été catholique. Farel se retrouvait ainsi dans la ville qu'il avait jadis réformée et avec lui tous les prédicants de langue française, parmi eux Jean LeComte de la Croix et son ami Marcourt, qui peut-être faisaient déjà figure d'opposants au Réformateur. On n'a plus les actes de ce synode de Neuchâtel et on ne connaît que quelques-unes des décisions qui y furent prises. Selon le désir de Farel on consacra, pour servir les Eglises du bailliage de Grandson, le régent Jean Martel d'Orléans; LeComte, de son côté, proposa, comme sixième pasteur du bailliage, Jacques LeRoy. Mais MM. de Berne, blessés de cette tentative des prédicants d'empiéter sur leurs droits, se refusèrent à ratifier les décisions du synode. Ils signifièrent à Farel et à LeComte que quatre pasteurs suffisaient pour le bailliage de Grandson et que « les prédicants n'ont pas à en élire davantage, car ce droit appartient à Messieurs seuls »². Jean Martel se retirera à Genève où il dirigera le collège de juillet 1534 à avril 1536.

Le synode de Neuchâtel aurait pris une autre mesure, d'assez grande importance, à laquelle Farel se réfère en 1546 : il aurait demandé au gouverneur de reconnaître à la congrégation des prédicants neuchâtelois un droit de présentation, voire d'élection, lorsqu'il y aura un poste pastoral à repourvoir dans le comté. Georges de Rive, peut-être pour porter pièce aux Quatre-Ministres, aurait accédé à ce vœu, reconnaissant ainsi officiellement la congrégation des pasteurs neuchâtelois, consacrant leur autorité sur l'Eglise et par là préparant la constitution de la Classe. De fait, trois ans plus tard, c'est aux pasteurs assemblés que l'on demande de « pourvoir les bonnes gens de Bevaix d'un fidèle ministre »³.

Le second synode s'assembla la même année, le mardi 3 novembre, à Grandson;

¹ Sur Megander, voir K. B. HUNDESHAGEN, *Konflikte des Zwinglianismus, Luthertums, Calvinismus*; VUILLEUMIER, I, p. 632; DHBS III, p. 645.

² H. III, p. 187 n° 471.

³ Vouga aux ministres neuchâtelois, 18 novembre 1537 (*P.* p. 390, n° 127). — Le synode de Neuchâtel est mentionné par le Journal de LeComte (RUCHAT, III, p. 299) et par HERMINJARD (III, p. 187, 188 et note 1, n° 471).

Dans une lettre du 25 février 1546, Farel écrit : « Dans la première assemblée (coetu) de tous les frères de langue française qui fut tenue ici (à Neuchâtel), à laquelle étaient présents Caspar Megander,

il compta quarante pasteurs, mais Farel et Viret, retenus à Genève, n'y purent assister. LeComte et Marcourt profitèrent sans doute de l'absence des réformateurs pour diriger à leur gré l'assemblée, et ils provoquèrent ainsi un conflit, peut-être au sujet de la discipline et de l'organisation du clergé, avec les fidèles de Farel. L'un d'entre eux, Marthoret du Rivier, fait une allusion significative aux « rabbins » qui veulent s'imposer à leurs frères. Au reste on ne sait quasi rien de ce second synode, et encore moins du troisième, qui se tint à la Neuveville le 25 mai 1535.

5. VIE INTÉRIEURE ET RENOUVELLEMENT DU CLERGÉ NEUCHÂTELOIS,
ARRIVÉE DE CAROLI ET DE CHAPONNEAU, ORGANISATION DE LA « CLASSE DE NEUCHÂTEL », DÉPART DE MARCOURT ET APPEL A FAREL (1536-1538).

Les années qui suivirent le synode de Neuchâtel furent marquées, pour le nouveau clergé réformé, par des troubles, en partie suscités par l'attitude de Marcourt et qui, pour autant que les trop rares documents le laissent supposer, se produisirent soit dans les « congrégations » des pasteurs, soit dans la ville elle-même.

Tandis que Farel et ses plus zélés auxiliaires étaient tout engagés dans la conquête religieuse de Genève (ch. IX), Marcourt et LeComte, pasteur de Grandson, s'estimaient les vrais chefs de l'œuvre réformatrice dans la contrée à l'ouest du lac de Neuchâtel. Jouissant de la confiance, le premier des Quatre-Ministres, le second de celle de MM. de Berne, les deux hommes entendaient diriger les Eglises nouvelles et leurs collègues, au service et au nom des seules autorités séculières. Au contraire, les pasteurs fidèles à Farel, entendaient que l'œuvre réformatrice fût l'affaire d'abord de leur « congrégation », c'est-à-dire en somme de l'Eglise, et qu'elle fût poursuivie dans un esprit ecclésiastique et religieux plutôt que politique. Le conflit dut être assez vif; il prépare et explique la brouille qui opposera par la suite Marcourt et les réformateurs. Il n'est pas possible de retracer les péripéties de cette lutte. En l'automne 1534, Farel, depuis Genève, presse ses amis de surmonter leur timidité et de ne pas craindre d'affirmer leur opinion. Le 8 octobre, en prévision du synode de Grandson, le pasteur de Saint-Blaise, Marthoret du Rivier, répond à Farel : « Nous sommes cependant disposés à résister en face à nos rabbins et à ne pas dissimuler davantage comme vous nous y avez souvent exhortés; mais qu'arrivera-t-il dès lors, sinon des cris, des vociférations, et enfin un grand scandale ? Cela ils ne le craignent pas, bien plus ils ne paraissent désirer rien tant que [ce scandale]

alors pasteur à Berne (il le fut jusqu'à fin décembre 1537) et le bailli de Morat, Jean Rodolphe d'Erlach — car il n'avait pas encore été donné au Gouverneur (G. de Rive) de professer l'Evangile, comme il le fait maintenant, — ... il a été décidé par tous que les pasteurs élisent, qu'ils présentent au magistrat et ensuite au peuple, et s'il n'y a rien qui puisse être objecté ni dans la vie ni dans la doctrine, que celui qui a été élu et présenté soit admis. » (CALVINI op. XII, p. 300; H. III, p. 187, n. 1; O. PERROT, *Vie de Farel* p. 88-89 et *Rép.* c, p. 105, où Perrot rapporte à tort le passage de Farel au synode du 9 mai 1542.)

Ce renseignement du Réformateur peut-il être retenu ? Il le semble. Sans doute G. de Rive n'assistait pas à l'assemblée du 29 mai 1534; mais il put en ratifier les décisions. Sans doute aussi dans plusieurs des nominations qui suivirent, les pasteurs neuchâtelois n'ont pas usé des prérogatives qui leur avaient alors été reconnues; ils pouvaient, par timidité, avoir renoncé à s'en prévaloir. Les affirmations de Farel sont nettes, et en 1546, avec la tension qui existait entre lui et G. de Rive, elles auraient été vivement relevées, si elles avaient été inexactes.

éclate afin qu'ils puissent en rejeter toute la faute sur nous ¹. » Et en effet, à Grandson, le 3 novembre, on murmura ouvertement contre les « rabbins » dominateurs.

Malheureusement les « congrégations » elles-mêmes, du fait que leurs membres pratiquaient la censure mutuelle ou qu'ils avaient à apaiser les disputes survenues entre pasteurs, même en dehors du comté, étaient aussi troublées par des conflits pénibles. C'est probablement dans une de ces assemblées, alors qu'on s'entretenait de la direction à donner au mouvement réformateur, qu'un prédicant extrémiste s'écria : « Et quoi ! Mourons tous, le monde entier soit bouleversé, le ciel se confonde avec la terre, les actes des impies soient révélés, les rochers se fendent.... pourvu que le vrai soit patent à tous ! » De qui ce cri de visionnaire ou de révolutionnaire fanatique ? On ne le sait ; Farel l'avait attribué à Georges Grivat, dit Calesius, ancien chantre d'Orbe, alors pasteur dans le Val Saint-Imier, qui s'en défend vivement ². On ne saurait non plus en inculper Marcourt ; bien qu'auteur des Placards de 1534, le prédicant des Quatre-Ministres n'était plus d'âge à de tels emportements, et surtout il était trop connu pour que Farel ait pu s'y tromper. Probablement s'agissait-il de quelque obscur réfugié français, encore sous l'impression des dures luttes qui se poursuivaient dans sa patrie.

Une autre de ces assemblées du clergé neuchâtelois s'efforça de mettre d'accord Claude de Glant et Alexandre Le Bel ³ dont les violentes disputes ne prirent fin qu'au synode d'Yverdon de 1536 par la destitution du premier.

La paroisse même de Marcourt, celle de Neuchâtel, n'apparaît pas moins troublée. Dans une lettre à Fabri du 11 septembre 1535, Martianus Lucanus (c'est un des pseudonymes de Calvin) dit en post-scriptum : « Parmi les objets de ma lettre, je ne sais comment m'avait échappé ce que je m'étais promis le moins d'oublier. Or c'est ceci, de vous exhorter, même en peu de mots, mais de tout cœur, vous et les autres frères, à poursuivre la paix. Il vous faut maintenant tous vous efforcer de la conserver d'autant plus énergiquement que Satan veille plus astucieusement pour la détruire. Vous pouvez penser avec quelle révolte d'âme, j'ai entendu parler de ce nouveau trouble suscité au sujet des lépreux par celui de qui je n'aurais jamais soupçonné rien de semblable. Mais enfin il a rejeté le venin dont il était gonflé par une dissimulation prolongée et il a fui, après avoir planté l'aiguillon [de la division] ⁴. Tout est énigme, les personnages et les faits, dans cette allusion qui, seule jette une clarté, et si faible, sur la vie intérieure de la paroisse de Neuchâtel. Ici, de nouveau, on ne peut savoir qui est visé ; ce n'est en tout cas pas Marcourt, ainsi que le prouvent les derniers mots. Sur les troubles « au sujet des lépreux » et sur leur cause, on en est réduit à des conjectures. On sait que, à Neuchâtel, les victimes de l'affreuse maladie étaient séquestrées à l'est de la ville, dans l'hospice appelé la Maladière, et qu'on y avait érigé en 1492, pour les « ladres », une chapelle relevant de la cure de Neuchâtel. Il y avait eu, entre les malades et les desservants qui prétendaient s'approprier, comme revenus de cette chapelle, les dons faits pour les lépreux, un conflit auquel

¹ H. III, p. 217, lignes 14-19. L'allusion « ad futurum nostrum concilium » ne permet pas, comme dans d'autres cas, d'attribuer ce terme de « rabbini » aux prêtres.

² Grivat à Farel, 11 décembre [1534], H. III, p. 232, n° 487 ; citation p. 233, lignes 18-21.

³ Lettres de Fabri à Farel et Viret des 4 février et 10 mars 1535 (H. III, p. 254, 274, n° 493 et 500).

⁴ H. III, p. 350, lignes 10-18.

mirent fin, en 1524, les délégués des cantons; seules les offrandes déposées sur l'autel appartiendraient aux prêtres; toutes les autres aumônes reviendraient aux lépreux dont un avoué soignerait les intérêts. Ce n'est sans doute pas ce pénible conflit qui renaissait en 1535, mais peut-être, comme ce sera le cas en 1544, un pasteur aura-t-il distribué la Sainte-Cène aux lépreux et provoqué la résistance d'un de ses collègues, qui aurait exploité cette affaire pour susciter de l'agitation parmi le peuple.

En 1536, la conquête du pays de Vaud et la libération de Genève eurent comme première répercussion dans le comté d'en renouveler sensiblement le clergé, surtout celui de la ville. Genève, maintenant cité réformée, désirait vivement avoir, comme pasteur à côté de Farel, celui qui avait si utilement et courageusement lutté pour la victoire de l'Evangile. Aussi, le 15 février, le Conseil de Genève écrivait-il à Viret lui-même pour lui adresser vocation et aux Quatre-Ministres pour leur demander d'autoriser son départ. Viret ne désirait rien tant que de se mettre au service de Genève et seconder maître Guillaume, chargé outre mesure. Mais les Quatre-Ministres répugnaient à le laisser partir, alors que journellement viennent et abondent en cette ville les adversaires du Saint-Evangile. Viret est indispensable pour répondre à de « tels malins ». Quand l'ancien moine Denys Lambert ou le prédicant Emer Beynon, qui accompagnent le contingent neuchâtelois, seront rentrés, ceux-là seront à la disposition des magnifiques seigneurs de Genève¹. Cependant, Berne intervenant, Viret quittait définitivement Neuchâtel vers le 22 février, et accompagné de Fabri et du commissaire bernois, il partait pour devenir pasteur à Lausanne, tandis que Fabri gagnait Genève et plus tard le Chablais.

Les nouvelles possessions bernoises étaient presque toutes dépourvues de prédicants; ceux qui travaillaient dans le pays de Neuchâtel, sous un gouverneur encore catholique et souvent en difficultés avec une partie de la population, ou sans que leur œuvre progressât visiblement, crurent avoir beaucoup gagné en entrant au service immédiat de MM. de Berne et en se trouvant placés à la tête des vastes paroisses vaudoises ou chablaisiennes; et quant aux Quatre-Ministres et au Conseil, ils ne pouvaient qu'obéir aux désirs de leurs puissants combourgeois. Le 25 février, Thomas Malingre était appelé à Yverdon comme premier pasteur, et dans le cours de l'année, partaient également Emer Beynon, Denys Lambert, Marthoret du Rivier, Jacques Le Coq, Guillaume Henry, et peut-être, pour peu de temps, Thomas Barbarin. Sauf Lambert, ils étaient tous des fidèles de Farel et, après leur départ, Marcourt se trouva plus que jamais « le prédicant de Neuchâtel ».

Comme auxiliaire ou second pasteur, en remplacement de Viret, le Conseil de Ville appela de Bâle un personnage déjà bien connu de la Réforme française et qui devait acquérir une plus grande, mais triste célébrité auprès des réformateurs romands, Pierre Caroli². Par son aversion à l'égard de Farel et par sa politique de ménagements envers les autorités séculières, Caroli se rapprochait de LeComte et de Marcourt, si différents de lui d'ailleurs par l'énergie de leur foi évangélique, et par

¹ Concernant le départ de Viret, cf. le Conseil de Genève au Réformateur (*H. III*, p. 391, n. 4), et au Conseil de Neuchâtel (*H. III*, p. 392, n. 1), ainsi que les réponses de Viret (*H. III*, p. 390, n° 540 et du Conseil de Neuchâtel (*H. III*, p. 392, n° 541) des 18 et 19 février 1536.

² Pierre Caroli, né en 1481 à Rosay en Brie, docteur de Sorbonne, chanoine de Sens, curé de Frénes lors de la Réforme melloise, était rentré à Paris en 1524. Il professa au collège de Cambrai sur les Romains et les Psaumes et prêcha à l'église Saint-Paul sur les épîtres pauliniennes; puis, après une

la suite, il appuiera Marcourt contre les réformateurs. Peut-être la recommandation de ce dernier fut-elle pour quelque chose dans le choix des Quatre-Ministres, qui, en avril 1536 probablement, envoyèrent le maire Pierre Clerc dit Guy et le messager Berthod à Bâle quérir « Monsieur Carolus ». On n'a que peu de renseignements sur l'activité pastorale de Caroli à Neuchâtel. On sait que, deux mois après son installation, il y épousa la fille de Louis Maître Jehan et de Symonette Hardy. Ce Louis Maître-jean était un bourgeois, quincailleur de son métier, possédant une maison à la rue des Escoffiers, et qui sera maire de Rochefort en 1537.

L'honnête Maîtrejean paraît s'être entiché de son brillant beau-fils. L'année suivante, Caroli ayant été condamné et destitué, un bourgeois se moqua du brave maire de Rochefort qui avait donné sa fille à un hérétique; Maîtrejean, en colère, riposta que c'était Farel, l'accusateur de Caroli, qui était « hérétique, Juif et fils de Juif ». L'accusation pouvait mener loin, si elle était relevée. Aussi Maîtrejean, ayant retrouvé son sang-froid, se rendit à la cure de Pontareuse auprès de son pasteur, Thomas Barbarin, et sous la dictée de celui-ci, il écrivit à Farel une humble missive, le suppliant de l'excuser et de faire arrêter le procès que MM. les Quatre lui avaient déjà intenté pour ses propos injurieux ¹.

rétractation, il parla à l'église Saint-Germain avec tant de hardiesse que la Sorbonne lui interdit de prêcher et d'enseigner. Après un procès, une enquête et des censures de la Faculté de théologie, Caroli fut, en mars 1526, condamné par le Parlement, exclu de la Faculté, privé de ses dignités académiques.

Il trouva protection auprès de la sœur de François I^{er}, Marguerite d'Angoulême, qui le nomma son aumônier et curé d'Alençon. Durant son séjour dans cette ville, Caroli composa une épître en vers au roi de France et publia une édition revue du Nouveau Testament français de LeFèvre et une traduction du psautier. Comme curé, Caroli contribua à l'arrestation de deux jeunes iconoclastes, qui furent par la suite exécutés, contre son gré. Après l'affaire des Placards, Caroli, avec nombre d'autres novateurs, fut cité comme hérétique devant le Parlement. Pour sauver sa vie, il se réfugia en février 1535 à Genève, et il y prit part à la dispute de Rive, défendant certaines thèses catholiques, mais de façon à s'acquiescer des sympathies parmi les évangéliques. Farel, néanmoins, se méfiait de Caroli qui le détestait.

De Genève, Caroli se rendit vers la fin d'août 1535 à Bâle; il y étudia à l'Université l'hébreu avec le célèbre Sébastien Münster et il y professa la dialectique; il y connut Erasme et Calvin qui surveillait alors l'impression de son « *Institution chrétienne* ». Il se lia surtout avec les deux chefs de la Réforme bâloise à cette époque, l'helléniste et théologien Simon Grynaeus (Grüner, 1493-1541) et le premier pasteur de la Cathédrale, Oswald Myconius (Geissbühler, 1488-1552). Sous leur influence, Caroli paraissait s'être décidé pour la Réforme. L'était-il vraiment, avait-il passé par une conversion réelle et partageait-il la foi des Myconius et des Calvin ? Il ne le semble pas.

Caroli voulait la réforme de l'Eglise par l'Eglise, un catholicisme qui conserverait la hiérarchie et la liturgie traditionnelles, mais qui serait enrichi et spiritualisé par l'Evangile. Ce docteur avait une connaissance étendue de l'Ecriture, des Pères et de la théologie scolastique; il était persuadé de la valeur et de la clarté des Saintes Ecritures pour chacun, même pour la plus pauvre femme, si elle est pieuse. Il affirmait que la grâce n'est pas acquise par les œuvres, même par l'accomplissement de tous les commandements de Dieu, mais qu'il faut croire, croire non d'une adhésion de l'intelligence, mais de la foi qui est confiance aux promesses de Dieu. Se fondant sur ce salut par la foi, Caroli rejetait la transsubstantiation et la religion des rites, des cérémonies et des images. Néanmoins, il n'envisageait pas la Réforme comme un renouvellement du monde et il ne voyait nullement la nécessité de dresser l'Eglise véritable en face de celle de Rome, ni de rompre tous les ponts avec cette dernière.

C'est que Caroli avait une très haute idée de ses mérites; plus âgé que Farel, il s'estimait plus à même de prendre la direction de la Réforme romande, en ménageant et en servant MM. de Berne. Vaniteux et ambitieux, il avait entrevu jadis une carrière brillante d'évêque libéral; pourquoi, maintenant qu'il avait donné des gages à la Réforme, n'y parviendrait-il pas, dans les possessions bernoises ? On vient de voir (*Cb. XI*) comment, nommé premier pasteur de Lausanne, il ruina sa carrière en s'en prenant à Farel et Calvin. (On trouvera dans VUILLEUMIER, I, p. 165-171, un bon résumé de la vie de Caroli jusqu'à la Dispute de Lausanne, d'après les nombreuses données d'HERMINJARD, vol. I-IV et d'après l'ouvrage de BAEHLER, *Peter Caroli und Johann Calvin*).

¹ P. p. 493-495, n° 1; Louis Maîtrejean à Farel, 13 août 1537. (*H. IV*, p. 277, 278.)

Mais en l'été 1536, les angoisses et les humiliations du brave Maîtrejean étaient encore cachées dans l'avenir. Caroli brillait de tout l'éclat de sa parole, de sa réputation et de la faveur du Magistrat. Le 25 septembre, il fut chargé de représenter l'Eglise de Neuchâtel à Bâle, lors de la conférence des théologiens devant laquelle Bucer et Capiton parlèrent de la « Concorde » de Wittenberg et de la nécessité d'un rapprochement avec Luther. La semaine suivante, Marcourt et Caroli se rendirent à la Dispute de Lausanne, et le second sut si bien se mettre en valeur que, ses intrigues aidant, il était, le 28 octobre, nommé premier pasteur de Lausanne. Ses plus hautes ambitions paraissaient sur le point d'être réalisées.

Aucun document ne précise la date à laquelle Caroli fut remplacé à Neuchâtel; mais les Quatre-Ministres ne pouvaient longtemps laisser à Marcourt seul la charge de toute la paroisse. Le 4 décembre, ils l'envoyaient à Genève et écrivaient au Conseil de cette ville pour demander Jacques Bernard; ayant essuyé un refus, ils nommèrent, peut-être vers la mi-décembre 1536, Jehan Chaponneaux (Capunculus)¹. Ce personnage a eu quelque action sur les débuts de l'Eglise réformée neuchâteloise comme ami de Marcourt et seul pasteur de la ville après son départ, puis comme collègue de Farel jusqu'en 1545.

Chaponneau était de bonnes mœurs et, au dire de Toussain, animé de la crainte du Seigneur. Bien que venant d'abandonner l'habit religieux, il avait, semble-t-il, de plus fermes convictions évangéliques que Caroli. Mais c'était un caractère tracassier, vaniteux et fort susceptible; il avait, avec quelque culture scolastique, un

¹ La plupart des renseignements sur Chaponneau sont extraits d'une étude manuscrite et inédite de M. Louis AUBERT, *Jehan Chaponneau et ses démêlés avec Farel et Calvin*, 66 p. Voir aussi H. IV-VIII, passim, *Histoire ecclésiastique du Royaume de France*, édit. Baum et Cunitz (1883), I, p. 19 et 74; E. PICOT, *Notice sur Jehan Chaponneau, metteur en scène du Mystère des Actes des Apôtres*, Paris, 1879; Raymond LEBÈGUE, *Le mystère des Actes des Apôtres*, Paris 1929.

Jehan Chaponneau, homme déjà âgé et célibataire, contemporain de Marcourt et de Caroli, avait étudié la théologie et obtenu le doctorat à Louvain, semble-t-il. Bénédictin, il était moine du couvent Saint-Ambroise, à Bourges. Calvin l'avait connu durant son séjour dans cette ville et rappelle que Chaponneau avait bruyamment protesté contre l'enseignement des langues et du droit civil, et en particulier contre le fameux juriste André Alciat, parce que celui-ci attaquait les « théologastres » de Louvain. Sur la plainte d'Alciat, Chaponneau aurait été réprimandé par les magistrats. Le moine de Saint-Ambroise et son confrère le bénédictin Jean Michel avaient, dès 1531, acquis quelque célébrité en prêchant assez librement et dès 1533, leur prédication se faisait nettement évangélique.

Théologien et prédicateur, Chaponneau avait aussi quelque renom comme littérateur; il n'était pas inconnu de Clément Marot et de Thomas Malingre, qui lui a consacré un quatrain ultra louangeur dans son *Epistre... envoyée à Clement Marot en laquelle est demandée la cause de son département de France*. Justement, en 1536, on devait jouer à Bourges le « *Mystère des Actes des Apôtres* » dont les auteurs, les frères Gréban, avaient confié la révision au chanoine Pierre Curet du Mans. Le travail du chanoine ne valait pas cher, probablement, car la pièce ne fut jouée qu'une fois. Les auteurs prièrent alors le procureur Jean Bouchet (1475-1550) de Poitiers, qui jouissait d'une grande réputation littéraire, de revoir leur mystère; celui-ci déclina l'offre, n'étant pas théologien, et recommanda Chaponneau, auquel il adressa, le 15 mai, une épître laudative, renfermant un passage significatif : « J'en suis bien adverty / Que vous, Monsieur, du Seigneur converty, / Aviez prins le fait de ceste affaire / Et qu'homme n'est qui le sceut si bien faire, / Veu qu'il dépend d'évangélisc scavoir / Que par telz gens que vous fault faire veoir. » (Cf. Jehan BOUCHET, *Epistres morales et familières du Traverseur*, Poitiers, 1545, citées par Em. Picot.) C'est sans doute par la révision et la représentation de ce « mystère » que le prêcheur de Saint-Ambroise fut retenu à Bourges jusqu'à son appel à Neuchâtel.

Signalé, peut-être par Malingre, au choix des Quatre-Ministres, Chaponneau paraît avoir fait bon ménage avec Marcourt, qui, à son départ, le recommanda comme « bon et savant personnage ». Par contre, Farel, et surtout Calvin, avaient petite idée de ses mérites; ils jouaient volontiers, et peu charitablement, sur son nom. Calvin lui reproche sa sottise, sa vaine arrogance, sa mauvaise foi. Il faut dire que Chaponneau soutiendra les adversaires des réformateurs (*Cb. XV*).

esprit minutieux, attaché aux détails, et une trop haute idée de ses mérites théologiques. Aussi entendait-il traiter en égaux, non en supérieurs, les réformateurs du pays romand, et avec Marcourt ou Caroli, leur tenir tête. Bien accueilli par ses collègues neuchâtelois, Chaponneau eut bientôt un rôle en vue dans la Classe, rédigeant ses règlements ou écrivant en son nom. Aussi ne dut-il guère être enchanté du retour de Farel, qui le rejetait à l'arrière-plan.

La conquête bernoise, et surtout, en 1537, la réorganisation ecclésiastique du pays de Vaud, eurent comme autre effet d'amener l'organisation du clergé neuchâtelois, c'est-à-dire la fondation de la *Classe de Neuchâtel*¹.

Le groupe des disciples de Farel était devenu une association de tous, ou presque tous les ministres des deux comtés. Ce n'était pas encore un organe officiel peut-être; c'était la seule organisation ecclésiastique alors existante, et comme le cœur de l'Eglise nouvelle. La « congrégation » veillait à la piété, à la moralité et à la valeur intellectuelle du nouveau clergé; elle y introduisait les nouveaux venus en les accueillant comme ses membres; elle proposait à la Ville et au gouverneur un pasteur pour les postes devenus vacants. Par tels de ses membres, elle demeurait en relations avec les chefs de la Réforme romande, et ses représentants assistaient aux synodes qui, non seulement présentaient des pasteurs pour les paroisses vaudoises, mais veillaient partout aux progrès de l'Evangile. On peut supposer qu'il se trouvait des pasteurs neuchâtelois au synode d'Yverdon du 8 juin 1536, puisque, parmi d'autres décisions, cette assemblée demanda à la Dame de Valangin de pourvoir à l'entretien des ministres de sa seigneurie. Marcourt, Caroli, Malingre, assistaient à la réunion des pasteurs qui, à la fin de la Dispute de Lausanne, le 8 octobre, élurent quinze ministres pour les « pays conquestés » par les Bernois. Et s'il n'y eut point de Neuchâtelois, semble-t-il, au synode de Berne des 16 au 18 octobre, ni à celui de Lausanne du 24 novembre, qui ne traita que d'affaires vaudoises, par contre l'année suivante, le 14 mai 1537 à Lausanne, il y en eut une vingtaine sur les cent pasteurs présents.

Ce furent de grandes assises, que Berne plaça sous la direction de ses délégués, les pasteurs Megander et Kunz, le banneret Jean-Rodolphe de Graffenried et le secrétaire Nicolas Zurkinden, et qui fixèrent l'organisation des six Classes des nouveaux pays bernois, celles de Lausanne, Payerne, Yverdon, Morges, Gex et Thonon. C'est le premier pasteur de Berne, Megander, qui composa en latin le règlement d'organisation des Classes avec le titre de « *Fusjurandum* », c'est-à-dire du « serment » qui devait être prêté par les ministres.

Les pasteurs neuchâtelois rapportèrent de Lausanne ce texte dont ils firent

¹ Le terme de « *Classe* » dans le sens de « division comportant des objets ou personnes de même ordre », servit à désigner les arrondissements ecclésiastiques des pays conquis et réformés par Berne; c'était l'analogue des « *Chapitres* » pour la partie allemande du canton. Seulement, tandis que les « *Chapitres* » correspondaient aux anciens décanats catholiques, les « *Classes* » étaient basées sur la division administrative et civile en bailliages. (VUILLEUMIER, p. 278, 279.) Le mot avait donc un sens territorial.

Pour les Neuchâtelois, la « *Classe* » fut identifiée avec la « *Congrégation* » des ministres, dont l'esprit, puis les institutions se différencieront toujours plus de ce qu'étaient les « *Classes* » vaudoises et se rapprocheront de ce que sera la vénérable « *Compagnie de ceux de Genève* ». Le terme de « *Classe* » est employé pour la première fois dans la suscription d'une lettre de la Classe de Payerne : « *Decano et Classi Neocomensi* » (1540 ? H. VI, p. 460.)

la base des constitutions de leur association. Sans doute, dans le comté, ce ne fut nullement comme dans les terres bernoises, une loi imposée par les autorités séculières, mais un règlement intérieur auquel devaient se soumettre tous ceux qui voulaient être pasteurs dans les comtés de Neuchâtel et de Valangin; car les prédicants du Val-de-Ruz et des Montagnes, sujets de souverains hostiles à leur foi et ne formant pas encore une Classe à part, ne pouvaient que se rattacher étroitement à la « congrégation » neuchâteloise.

Le « *Fusjurandum quod Ministri Novicastrî daturi sunt* ¹ » ou « Serment qu'auront à prêter les pasteurs à Neuchâtel », dont l'original latin était de la main de Chaponneau, fut probablement rédigé dans la seconde moitié de 1537 ou les débuts de 1538. Le règlement de Megander y était adapté à la situation spéciale du clergé neuchâtelois. Ce n'est pas seulement un serment, mais une véritable organisation de la Classe. Il comporte six parties : le serment lui-même; l'institution et les fonctions du doyen; l'institution et l'office des quatre jurés; des règles d'administration et l'ordre à suivre lors des assemblées régulières du clergé. Ces prescriptions révèlent curieusement la situation de fonctionnaires ecclésiastiques et civils, les coutumes, l'esprit grégaire des pasteurs à la tête desquels Farel sera placé l'année suivante et jusqu'à la fin de sa vie.

Chacun d'eux s'engageait, par serment individuel, à s'employer, avec le plus de zèle, de bonne foi et de diligence possible, à la gloire de Dieu et au bien public, tant des magnifiques seigneurs (de la ville) qu'à celui de la Dame de Neuchâtel. Chaque pasteur jurait également de rapporter de bonne foi ce qui dans la doctrine, la conduite ou la vie d'un autre serait opposé à Christ et à la vérité. De par son serment aussi, il garderait le secret des délibérations de la Classe; il se prononcerait librement dans les discussions, sans haine ni faveur, ni respect humain, enfin il attesterait comment les officiers, c'est-à-dire les fonctionnaires et employés des magnifiques seigneurs, s'acquittent de leurs fonctions.

Quant au gouvernement de l'Eglise, la Réforme farellienne avait horreur du pouvoir épiscopal, que ni Berne, ni même les Quatre-Ministres n'étaient curieux de voir réintroduire : c'est donc la Classe, comme collectivité qui, à côté du magistrat, dirigera les affaires ecclésiastiques, et dans ses congrégations, chaque pasteur aura le droit de présenter son avis, la majorité arrêtera la décision à prendre. Néanmoins, « afin de subvenir plus commodément à tous les maux et maladies de l'Eglise de Christ », les frères éliront comme doyen un homme probe et savant, auquel tous promettent d'accepter ses remontrances et d'être soumis, tant qu'il n'ordonnera rien de contraire à la Parole divine. Mais le doyen, n'ayant de pouvoir que comme leur délégué, peut être légitimement déposé et remplacé chaque fois que les frères l'estimeront nécessaire.

Les fonctions et droits du doyen sont assez importants : il prend garde que nul n'enseigne une doctrine nouvelle, ni ne l'introduise dans quelque église, avant d'en avoir conféré avec les ministres de la ville; il n'admettra quelqu'un au ministère dans le comté qu'avec « vocation légitime », c'est-à-dire sur la recommandation d'un doyen et de quatre jurés. Il empêchera un pasteur de s'ingérer dans la paroisse d'un collègue sans l'assentiment de ce dernier; il veillera à ce que tous les ministres conservent la forme des sacrements et les rites du mariage fixés par l'Eglise et que le catéchisme soit fidèlement enseigné. Il aura soin que les ministres mènent une vie digne de la prédication de la Parole. Qu'il survienne un scandale, il avertira le coupable, et si celui-ci ne vient à résipiscence, il lui fera quitter le comté.

Les quatre jurés, assesseurs du doyen, se répartissaient la surveillance des pasteurs et des paroisses; dans leurs visites, ils questionnaient les paroissiens sur l'activité et la vie du pasteur, comme ils avaient aussi à apaiser les dissensions qui pourraient se produire entre ministres. Le « *Fusjurandum* » fixait quelques règles générales avec la même préoccupation d'assurer la paix et la cohésion de la Classe : interdiction d'agréger à la Classe celui qui n'aura pas prouvé sa vocation légitime; défense d'ambitionner la charge d'un autre et de l'en chasser par des calomnies ou des flatteries; devoir à tout nouveau membre de payer deux écus de Savoie pour les dépenses de la Classe; obligation à tous les pasteurs de se réunir chaque semaine pour s'entretenir de la piété et pour traiter un passage de l'Ecriture.

¹ Le texte original du *Fusjurandum de Megander* n'existe plus; mais le contenu de ce document est résumé par RUCHAT, IV, p. 417-419. Le texte latin du serment lui-même se trouve recopié en tête des *Actes de la Classe de Lausanne* (tome I, f° g), qui ne datent que de 1598-1600. Une copie en latin du serment des doyens et de celui des jurés existe dans les *Actes de la Classe de Morges* (I, f° 3), datant de 1573. (VUILLEUMIER, I, p. 280, n° 3; 289 n° 1.)

L'original du *Fusjurandum de Chaponneau* est perdu, mais O. Perrot, qui l'a eu en mains, atteste que c'était bien l'écriture du second pasteur de Neuchâtel, et il l'a reproduit en latin dans son *Répert.*, cah. II. On trouvera une reconstitution de ce texte en note dans la Revue d'histoire suisse, 1928, p. 328-330, J. PÉTREMAND, *Etudes sur les origines de l'Eglise réformée neuchâteloise*.

A côté de ces réunions hebdomadaires, analogues aux « congrégations » des pasteurs genevois, il était prévu des générales congrégations de tout le clergé, que le « *fusjurandum* » appelle « *synodes* », et qui étaient consacrées à la censure des pasteurs selon la pure tradition farellienne. On interrogeait chacun d'abord sur sa foi et sa doctrine, ce qu'il croyait et enseignait de Dieu, de Christ, du Saint-Esprit, des Sacrements, des cérémonies; on le questionnait ensuite sur sa vie et sa famille; puis sur l'état de sa paroisse, sur ses paroissiens et sur ce qu'il y avait à corriger; enfin sur la conduite des gouverneurs et autres fonctionnaires civils, conformément à la règle fixée par Berne.

Si plusieurs traits de cette organisation sont communs à toutes les Classes, quelques-uns révèlent la préoccupation qui ira grandissant dans la Classe neuchâtoise de constituer une corporation autonome et privilégiée. Le clergé évangélique travailla en particulier à être affranchi des restes de servitude qui avaient pesé sur le bas-clergé catholique, et spécialement du « droit de main-morte ». C'était pour le serf l'obligation de laisser à sa mort tout ou partie de ses biens à son seigneur et par conséquent l'incapacité de tester. Sans doute, en réponse à une première supplique des ministres, Jeanne de Hochberg écrivait déjà le 27 mai 1537 à G. de Rive: « Item, nous donnons pouvoir, puissance et mandement spécial par ces présentes à nostre dict gouverneur d'affranchir de la main morte, que [nous] avyons sur les cures, les prédicants que à présent ilz sont et qu'ilz viendront par ci-après par advis de nostre conseil. » Par la suite, cette conquête de la Classe devait fréquemment être rappelée et confirmée.

La congrégation des prédicants était-elle alors envisagée comme un des corps de l'Etat? En tout cas le gouverneur et ses officiers lui reconnaissaient un droit de présentation et recouraient à ses services lors de la repourvue d'un poste de pasteur, comme le prouve la demande que le châtelain Henri Vouga, maintenant fidèle ami des prédicants, adresse aux frères assemblés à Bevaix: « Vous prie pour l'honneur de Dieu voulloir pourveoir à ces bonnes gens de Bevex d'ung fidele ministre, moy offrant, comme plusieurs fois j'ai dict au dit maistre Thomas, à payer au dit ministre qui y sera mis, telle pension que par monseigneur le gouverneur luy sera ordonnée. » L'an d'après, le gouverneur et les Quatre-Ministres permettent aux pasteurs des deux comtés d'ajouter des vœux aux ordonnances ecclésiastiques de 1538, et c'est peut-être dans le même temps ou peu d'années plus tard que s'établit l'usage du double serment collectif, celui des pasteurs et celui du gouverneur, qui consacrait la situation officielle du clergé¹.

Le premier doyen de la Classe de Neuchâtel paraît avoir été maître Thomas, c'est-à-dire le pasteur de Pontareuse, Thomas de la Planche, dit Barbarin, homme de bien et partisan de Farel, mais qui ne semblait désigné à cette haute dignité par aucun don transcendant de la volonté ou de l'intelligence. Chaponneau était nouveau venu; mais pourquoi Marcourt, premier pasteur de la Ville et presque depuis les débuts de la Réforme, n'avait-il pas été nommé doyen? Probablement parce que la tension avait augmenté entre lui et la majorité de ses collègues d'esprit farellien.

On n'a aucune trace du retour de Farel à Neuchâtel depuis 1534. Mais Saunier y

¹ Cp. *Instructions de J. de Hochberg à Rive* (P. p. 341, lignes 17-21); lettre de Vouga aux ministres du 18 novembre 1537 (P. p. 391, lignes 4-8); *Articles inbibés par les pasteurs* (P. p. 491).

Le formulaire du serment réciproque de la Classe et du gouverneur, qui pourrait dater des années 1542 ou suivantes, est conservé en sa forme originale à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier A, Msc. 78, b, et reproduit d'après ce document dans la Revue d'histoire suisse, 1928, p. 334-335. O. PERROT, *Répert.* c, II, cah. p. 31, et BOUYE, II, p. 329 le reproduisent partiellement et sous une forme modernisée.

séjourne en avril 1536, envoyé par MM. de Genève pour faire prendre patience à Wildermuth et André Georges dit Mazelier, les chefs de l'expédition de secours d'octobre 1535, qui n'avaient pas été défrayés de leurs dépenses et mettaient le séquestre sur les biens des Genevois dans le pays de Vaud. Calvin aussi passa probablement à Neuchâtel dans la première semaine d'août de la même année. Durant 1537, des dissentiments assez violents et une hostilité croissante s'étaient produits entre les réformateurs de Genève et Marcourt, qu'appuyaient probablement Chaponneau et LeComte. Le 12 novembre, Pierre Toussain, le réformateur de Montbéliard, écrivait à Farel : « A Neuchâtel, j'ai remis votre lettre à Marcourt et j'ai apaisé, comme j'ai pu, cet homme qu'à mon avis vous ramèneriez encore à vous par des lettres plus fréquentes et des témoignages d'affection. Et non seulement lui, mais aussi les autres frères que vous estimez s'être éloignés de vous... Quelques-uns pensent de vous que dans vos entretiens et dans vos lettres vous êtes trop prompts à censurer les frères. Quand Antoine [Marcourt] viendra à [Genève], recevez-le avec bienveillance et pardonnez-vous mutuellement vos torts. » C'est au contraire à la brouille définitive et à la guerre que les uns et les autres allaient aboutir¹.

Cependant, à Genève, étaient venus pour Farel et Calvin les sombres jours de l'hostilité bernoise, de la haine du Conseil et d'une partie de la population genevoise, de l'expulsion enfin, qu'a racontés le chapitre XI. On se représente les répercussions que ces événements eurent avoir au sein du clergé neuchâtelois, combien s'avivèrent encore les divisions et combien devenait difficile la situation de Marcourt, favorable aux magistrats, en face de collègues indignés de l'outrage fait aux réformateurs et à l'Évangile.

Le jour même où Farel et Calvin s'éloignaient de Genève, le 24 avril 1538, le Conseil de cette ville adressait vocation à Marcourt et à Jean Morand, pasteur à Cully. Ce dernier passa le lendemain à Neuchâtel, se rendant à Bevaix, où il se mariait. Sans doute eut-il un entretien avec Marcourt. Celui-ci était accablé de soucis et de maladies, fatigué de la lésinerie des autorités neuchâteloises; il répondit le 12 mai à MM. de Genève que leur appel comblait ses désirs, mais qu'il se sentait peu de chose pour entreprendre « une si grande œuvre dans une cité tant populeuse et magnifique », et qu'il lui fallait obtenir l'autorisation du gouverneur, alors absent, et du Conseil de ville. MM. de Genève s'adressèrent donc au Conseil de Neuchâtel, qui, le 17 juin, écrivit à Genève, se louant fort de maître Antoine de Marcourt et le concédant très amiablement à « nos bons amys et voisins ». Maître Antoine quittait Neuchâtel le jour suivant, accompagné de Bénédict Cordier, et le 22 juin il écrivait aux Quatre-Ministres² pour les remercier de l'honneur, bien et faveurs, qu'ils lui ont toujours montrés, pour leur recommander sa femme et ses petits enfants, qui ne le rejoindront que plus tard, et pour souhaiter bonne paix et amitié entre tous ses anciens paroissiens. Il va avoir à Genève une pension, d'ailleurs insuffisante, de 300 florins, plus, depuis fin novembre 1539, une « aulmosne » de douze coupes de froment.

¹ Cf. Farel à Fabri, 22 avril 1536 (*H.* p. 38 et nos 7 et 8); Lucanius (Calvin) à Daniel, 13 octobre 1536 (*H.* p. 87, n° 5); Toussain à Farel, 12 novembre 1537 (*H.* IV, p. 312, lignes 3-12, n° 666).

² Cf. Viret à Berne, 25 avril (*H.* p. 422, lignes 2 et 3); Marcourt à Genève, 12 mai (*H.* V, p. 10, n° 711); le Conseil de Neuchâtel à Genève, 17 juin (*H.* V, p. 32, n° 719); Marcourt aux Quatre-Ministres, 22 juin 1538 (*P.* p. 451).

Mais il se heurtera à l'hostilité tenace des réformateurs et de leurs partisans, pour qui il est un traître à l'Évangile, et dans la population genevoise, à de telles difficultés qu'il abandonnera Genève le 20 septembre 1540.

Cependant, après les pénibles événements qui avaient suivi leur expulsion de Genève, Farel et Calvin avaient quitté à fin mai Viret et Coraud, demeurés à Lausanne; le 3 juin, ils avaient demandé audience au Conseil de Berne, qui refusa de les recevoir, mais leur fit dire qu'au cas où on aurait besoin de prédicants, on se souviendrait d'eux. Quittant Berne le même jour, les deux réformateurs arrivèrent le 5 ou 6 juin à Bâle, où les accueillait l'amitié dévouée de Grynaeus et de Myconius, et ils logèrent là chez l'imprimeur et philologue Oporin (Jean Herbst, 1507-1568), y attendant la voie que le Seigneur leur ouvrirait. C'est de là que Farel adressa le 19 juin à ses partisans de Genève, la belle lettre où il les presse de n'accuser ni celui-ci, ni cet autre, mais soi-même, et que « toute détraction et mal parler des autres soient loin de vous, et singulièrement affection de vengeance ». Le 20 juillet, Farel et Calvin, se refusant le vif plaisir de revoir Viret à Bâle, lui conseillaient de renoncer à la visite qu'il projetait pour ne pas indisposer davantage les magistrats genevois contre eux ou contre lui. Peu de jours après, Capiton, le réformateur de Strasbourg, pressait Farel d'accepter l'appel qu'il avait reçu des Neuchâtelois. Cette lettre de Capiton ne devait plus le trouver à Bâle¹.

À Neuchâtel, le remplacement de Marcourt préoccupait clergé, magistrats et peuple. Le pasteur de Grandson, LeComte de la Croix, espérait succéder à son ami Marcourt, et dans le même esprit. Mais LeComte était, semble-t-il, peu connu de la population, peu aimé des pasteurs, et spécialement de Chaponneau, auquel il a manqué d'égards lors d'une visite qu'avait faite à Grandson le susceptible collègue de Marcourt. Farel, au contraire, était pour les Neuchâtelois le Réformateur par excellence, celui qui n'avait cessé de s'intéresser à leur petite cité et dont les luttes, les succès et les récentes épreuves grandissaient la figure. La plupart des pasteurs étaient ses disciples ou ses fidèles; ils comprenaient quel accroissement d'autorité et de puissance recevrait leur congrégation lorsqu'il en serait le chef.

L'élection et la vocation de Farel sont rapportées exactement, sous la redondance des phrases latines, dans une lettre, rédigée par Maturin Cordier, que la Classe enverra, le 10 octobre 1541, aux pasteurs des villes évangéliques pour obtenir leur intervention en faveur du Réformateur²:

« Comme il y a trois ans cette Eglise de Neuchâtel désirait un pasteur et avait appris que Guillaume Farel était en ce temps à Bâle, elle fut alors poussée par quelque subit élan du cœur, ou plutôt par un instinct divin, à le requérir, et cela d'autant plus que cette Eglise avait reçu de (Farel) lui-même les premiers rudiments de l'Évangile et de la foi chrétienne. C'est pourquoi, après de pieuses prières et l'invocation du nom de Dieu, lorsque furent assemblés en curie les vingt-quatre sénateurs [c'est le Conseil étroit], les Quarante et aussi les Soixante — ce nombre tient lieu de toute la cité, — par les suffrages et le parfait accord de tous, on décida que Farel

¹ Farel et Calvin à Viret, 6 et 14 juin (*H. V*, p. 19, n° 716, p. 30, n° 718), Farel à l'Eglise de Genève, 19 juin 1536 (*H. V*, p. 33, n° 720, p. 36, lignes 3-7, 15-17).

² La Classe de Neuchâtel aux pasteurs des villes évangéliques du 10 octobre 1541 (*H. VII*, p. 274, n° 1050, les 28 premières lignes de la lettre).

serait appelé. Afin que cet [appel] en devînt plus pressant et plus honorifique, on envoya l'un des premiers du Conseil étroit, avec des mandements et lettres, débordant de piété chrétienne; par ces [lettres], on demandait que Farel vînt promptement ici pour être pasteur de cette Eglise et ministre en la prédication de l'Evangile afin de poursuivre la construction de l'édifice, dont, il y a quelques années, il avait très fidèlement jeté les fondements avec l'aide du Seigneur Jésus. En ce même temps, nous aussi de la Classe (*regiunculae*), qui est appelée d'ordinaire «les pasteurs et ministres en la Parole de Dieu du Comté de Neuchâtel», nous envoyâmes en notre nom deux d'entre nos frères qui adjureraient Farel au nom de Jésus-Christ de ne pas refuser d'accepter une si chrétienne demande et de ne pas tarder à ratifier une si honorable et sainte élection. Plusieurs des Eglises voisines et aussi de la Germanie elle-même firent la même chose. Farel donc, bien que beaucoup de choses fussent en cause et qu'il eût bien des motifs pour un parti contraire, fut pourtant poussé à bout par une si grande hâte et un tel zèle des Eglises et il prit enfin la décision de suivre cette vocation à laquelle l'Esprit saint l'exhortait par un mouvement manifeste.»

Les lettres que Farel écrivit ou reçut durant la première quinzaine d'août, permettent de compléter et de préciser ces renseignements. Il semble que les deux délégués de la Classe lui furent envoyés avant l'élection; ils étaient chargés de décider Farel, mais aussi de presser Calvin de se joindre à son compagnon de luttés, de venir à Neuchâtel et d'accepter ensuite le poste de pasteur à la Neuveville. Mais Bucer et les amis bâlois des réformateurs dissuadèrent Calvin de se rapprocher de Genève, au risque de raviver les anciens conflits, autant qu'ils pressaient Farel d'accepter l'appel qui allait lui être adressé. Farel, comme il l'écrira à l'Eglise de Genève, avait l'intention «de reposer en attendant la grâce de Dieu sans prendre aucune charge, sinon qu'il y eut très évidemment, non seulement vocation, mais contrainte de Dieu. Et tant qu'il m'était possible [je] les priais qu'ils me laissassent en repos... Mais pour prière que j'aie fait, ils n'ont [pas] désisté, mais tant m'ont sollicité d'un côté et de l'autre que non seulement ont eu le consentement de la plupart des frères qui prêchent, mais de tous, tant Conseil que Commung, sans aucun discordant.»

Il semble donc bien que les amis des réformateurs, dès qu'ils connurent le départ de Marcourt, ont agi tant sur Farel qu'à Neuchâtel pour y faire nommer le Réformateur. La date exacte de l'élection n'est pas connue; ce fut probablement un dimanche, peut-être le 21 juillet. Le Conseil des Vingt-Quatre délégua le maire de la ville, Pierre Clerc dit Guy, qui arriva à Bâle, accompagné du doyen de la Classe, Thomas Barbarin. Les deux hommes ne parlèrent pas seulement à Farel; leur connaissance de l'allemand leur permit d'agir auprès des pasteurs et conseillers bâlois. Le Réformateur finit par se rendre à leur avis unanime; il se décida si brusquement à quitter Bâle qu'il ne put prendre congé de son ami Grynaeus, et accompagné de Pierre Clerc et de Barbarin, il arriva à Neuchâtel le 26 ou le 27 juillet 1538¹.

Une phase nouvelle de développement commençait pour la Réforme et l'Eglise neuchâteloise; une troisième période s'ouvrait dans la vie de Farel, le ministère non plus de l'évangéliste, mais du pasteur et de l'homme d'Eglise, la carrière non plus de l'agent de Berne, mais du lieutenant de Calvin.

¹ Farel et Calvin à Viret, du 20 juillet (*H. V.*, p. 57, n° 727), Capiton à Farel, du 23^e juillet (*H. V.*, p. 59, 61, lignes 19-30), Farel à l'Eglise de Genève, du 7 août 1538 (*H. V.*, p. 73, n° 732, p. 74, lignes 2-23); sur la date du retour de Farel à Neuchâtel, *H. V.*, p. 70, n. 1.

TROISIÈME PARTIE

FAREL PASTEUR DE NEUCHÂTEL ET COLLABORATEUR DE CALVIN (1538-1565)

« Il ne faut dire combien de fois je pense à vous et de vous, non pas l'année ne le mois, mais chascune heure et de jour et de nuit. Et m'avient comme à la mère qui a eu beaucoup de peine. Car tant plus il luy a cousté, plus elle l'aime et n'a aucun repos en son cœur, quand elle est loin de son enfant; craignant que mal ne luy avienne, et singulièrement s'il est en lieu dangereux. Et n'y a personne qui puisse déclarer une telle affection que celui qui l'a sentie. » (Farel aux évangéliques de Metz dans son *Epistre a tous cueurs affamez du desir de la predication*. 1545.)

« Il n'est rien que j'aie en plus haute estime... que les autorités supérieures. Mon entretien et ma prébende, je n'y attache aucune importance... le Seigneur est assez riche pour m'entretenir, car pour avancer sa gloire, je suis prêt à sacrifier corps et biens jusqu'au milieu des Turcs. Mais quitter les Eglises cela ne m'est pas permis. Je n'oublie pas tous les bienfaits que Messeigneurs m'ont accordés, ainsi qu'à mes frères; mais il ne faut pas opprimer ma conscience. » (Farel en Conseil de Berne, le 20 janvier 1541.)

Farel, au moment de la mort de Calvin: « O que ne suis-je en son lieu retiré, et que luy tant utile n'est en santé icy, longuement servant aux Eglises de nostre Seigneur. Lequel soit benit et loué que, de sa grâce, là où je n'y avoie jamais pensé, me l'a faict rencontrer et contre ce qu'il avoit délibéré, l'a faict arrester à Genesve. » (Farel à Fabri, 6 juin 1564.)

CHAPITRE XIII

LES DÉBUTS DU MINISTÈRE A NEUCHÂTEL DE 1538 A 1545.

A. L'ACTIVITÉ DE FAREL AU SERVICE DE LA RÉFORME CALVINISTE :
PREMIÈRES ORDONNANCES ECCLÉSIASTIQUES,
RAPPORTS AVEC CALVIN ET AVEC CAROLI, LA CRISE DE 1541-1542,
LA LUTTE POUR LA DISCIPLINE, LES RELATIONS AVEC TOUSSAIN
ET LE MONTBÉLIARD,
par Jules Pétremand.

COLLABORATEUR de Calvin, pasteur de Neuchâtel, tels sont les deux aspects sous lesquels peut être envisagé Farel durant les vingt-cinq dernières années de son activité *. La distinction, cela va de soi, est faite surtout pour les besoins de l'exposé; une inspiration unique dicte les travaux si nombreux, si divers et si intimement entremêlés du réformateur et du pasteur. Encore faut-il entendre les deux termes dans leur exacte acception.

Farel, collaborateur de Calvin : certes il va l'être avec une humilité et un dévouement absolus, par affection et par admiration, dans la conviction surtout qu'en défendant le calvinisme, c'est la cause même du Christ qu'il s'efforce de faire triompher. Cependant, il ne l'est point passivement, il ne se considère point comme un simple instrument dans la main du maître; il collabore librement, il prend souvent des initiatives, pas toujours approuvées à Genève, et des responsabilités. Réformateur, il continue à l'être, non seulement par l'intérêt qu'il porte à tout ce qui se passe à Genève, Lausanne, Berne ou Zurich, par ses tentatives d'évangélisation à Lignières, dans le pays d'En-Haut, en Ajoie, à Metz, à Gap, par les multiples démarches, lettres, voyages que nécessite la cause de l'Evangile en Suisse, en Savoie, en France et dans l'Empire. Farel est aussi réformateur quand il lutte pour faire triompher partout, et d'abord dans la ville et le pays de Neuchâtel, les principes du calvinisme : la discipline, l'autonomie du clergé, l'austère morale, la théologie de Genève. Car, on se le rappelle, depuis que Farel et Calvin ont lutté ensemble, leur objectif n'est plus seulement de libérer du catholicisme et de propager une doctrine nouvelle, il est de réformer dans le plein sens du

* La dernière partie de la vie de Farel est la moins bien connue. Les historiens n'en rapportent que des épisodes. On s'efforce d'en faire ici une reconstitution suivie. Il subsiste néanmoins, faute de documents, bien des lacunes; en particulier on n'a pu retracer la vie intérieure de la cité où vivait Farel, à cause de la perte des registres du Conseil de ville.

mot, c'est-à-dire de transformer, selon l'idéal calviniste, les institutions et les mœurs.

Farel, pasteur de Neuchâtel, oui, mais comme on l'entendait au XVI^e siècle : premier et non pas seul pasteur de la ville, membre et non pas chef du clergé, obligé, autant qu'à l'enseignement et à la cure d'âmes, à des tâches de polémiste, de politique ecclésiastique, à d'incessantes revendications envers le magistrat et à un constant effort pour maintenir son autorité sur le peuple. La tradition envisage le rôle de Farel à Neuchâtel comme analogue à celui de Calvin à Genève et lui attribue la création des institutions, ordonnances, règles, usages ecclésiastiques du clergé neuchâtelois¹. Mais Farel n'avait point le génie organisateur de son ami; il n'a jamais possédé l'autorité souveraine sur la Classe et sur la cité, à laquelle parviendra Calvin. De fait, et sans nier l'action très réelle du Réformateur sur les événements, ni diminuer sa part d'influence, il faut reconnaître que les premières ordonnances neuchâteloises qui aient eu force de loi, celles de 1538, 1539, 1542, ont été établies par le magistrat, et que l'autonomie de la Classe des pasteurs, son pouvoir absolu sur l'Eglise, ses conceptions particulières, ne se sont imposées que lentement et ensuite de luttes qui dépassent le XVI^e siècle. Cette réserve ne signifie pas que Farel, pasteur de Neuchâtel, n'ait pas fait figure de chef et de père spirituel dans un clergé en majorité formé de ses disciples; et les affaires neuchâteloises, les grandes comme les petites, remplissent sa correspondance dans les années 1538 à 1565.

De la dernière partie, la plus étendue, de sa carrière, les années 1538 à 1545 forment « les débuts du ministère à Neuchâtel ». Ces sept ans sont remplis par les efforts du Réformateur pour affermir sa situation, par des luttes pour la discipline et pour l'autonomie de l'Eglise, pour l'école et pour l'emploi des biens ecclésiastiques, par divers conflits, spécialement avec le pasteur Chaponneau. Les débuts du ministère à Neuchâtel sont aussi coupés par le long séjour que Farel fit à Metz, à Gorce, à Strasbourg de 1542 à 1543 (chap. XIV). Nous retracerons donc maintenant l'activité réformatrice de notre héros de 1538 à 1545, réservant pour un autre chapitre, le XV^e, les affaires intérieures de la Classe et du pays neuchâtelois, comme les préoccupations domestiques de Farel, durant les mêmes années.

I. LES ORDONNANCES DE 1538 ET 1539 ET L'ÉTAT MORAL DU PAYS NEUCHÂTELOIS AU RETOUR DE FAREL.

Avec la conception patriarcale que le XVI^e siècle se faisait des gouvernants, les autorités séculières organisèrent et dirigèrent presque souverainement les affaires

¹ Selon BOYVE II, p. 381-384, Farel, n'étant retourné à Neuchâtel que sur la promesse qu'on y établirait une discipline ecclésiastique, travailla aussitôt à l'introduire. Il se rendit à Berne où on lui dit que LL. EE. avaient écrit le 15 avril au Conseil de ville de Neuchâtel pour le même objet. Aussi Farel ne trouva plus d'opposition à son dessein. On fit donc à Neuchâtel des ordonnances ecclésiastiques et on y érigea un « consistoire seigneurial » à la façon de ceux de Berne. C'était, pense Boyve, un tribunal de mœurs que le Conseil d'Etat, pour éviter toute usurpation de pouvoir à l'égard de ses propres tribunaux, aurait par la suite transformé en consistoire « monitif », c'est-à-dire purement ecclésiastique. C'est Berne qui aurait obligé Guillemette de Vergy à établir également à Valangin une justice consistoriale pour tout son comté.

Boyve méconnaît l'initiative des Bernois pour l'Ordonnance de 1538 comme l'esprit de ce document; il confond l'ordonnance et les consistoires de 1538 avec les Articles calvinistes de 1541. Sur les consistoires seigneuriaux et admonitifs, voir chap. XVII.

ecclésiastiques en pays réformés, et elles virent leur devoir à imposer à leurs sujets ce qu'il fallait croire et faire. L'Évangile fut compris comme une loi morale et sociale que le magistrat doit imposer. De même que la Confession de foi, formulée par le clergé, fixe la doctrine qu'il faut croire et enseigner, ainsi l'Ordonnance ecclésiastique institue, de par le souverain, les cérémonies et sacrements du culte nouveau, la situation et les devoirs du clergé; elle réglemente les mœurs publiques et privées, les affaires matrimoniales ou l'administration des biens d'Eglise. La réforme des mœurs, la foi, la vie nouvelle selon l'Évangile, telles que les prêchaient et les rêvaient les réformateurs, devenaient en somme affaire de police.

Dans le comté de Neuchâtel, on l'a vu plus haut, l'autorité directrice et organisatrice pour les affaires d'Eglise était les Quatre-Ministres et les Vingt-Quatre, complétés par le Conseil de Madame et spécialement par le gouverneur qui sanctionnait et imposait dans les châtellenies et paroisses les décisions prises d'abord par et pour la Ville. Les Audiences générales demeuraient sans doute l'instance judiciaire et législative suprême. Mais avant et surtout depuis le triomphe de la Réformation, le Conseil avait « par arrêt » donné ou « revu et renouvelé des mandements, ordonnances et defences ». Il n'en reste rien, sauf les mesures prises en 1536 par les Etats de Madame pour réglementer les affaires matrimoniales et interdire entre autres les mariages entre cousins germains¹. Les mesures prises n'étaient que de simple police et peu observées sans doute, puisqu'en 1538, MM. de Berne rappelaient aux Quatre-Ministres qu'ils avaient encore à « corriger, esmander et chastier les vices comme sont blasphèmes, yvrogerie, jeulx, dances, palliardises et aultres semblables² ».

C'est Berne, en effet, qui entend donner l'impulsion à la réforme des mœurs dans tout le pays romand, comme elle y a fait triompher la foi nouvelle. A ses conquêtes vaudoises, elle avait imposé, le 24 décembre 1536, l'*Ordonnance de Réformation des seigneurs de Berne*. Bienne, suivant l'exemple bernois, publiait des *Ordonnances et matrimoniales constitutions*, puis, en décembre 1537, des statuts plus importants qui furent traduits d'allemand en français en 1538 sous le titre de *Communes ordonnances et constitutions*, etc.³. Le tour de Neuchâtel et Valengin venait maintenant, et par lettre du 15 avril 1538, l'avoyer et Conseil de Berne mirent en demeure le Lieutenant, Ministres et Conseil de Neuffchâtel de faire « semblables ordonnances que nous et estre conforme à nous afin que ne peult estre dict de vous que soyés auditeurs seulement de la Parole de Dieu, et non point facteurs⁴ ». Bien qu'ils n'eussent peut-être pas encore ressenti vivement le besoin de conformer leurs mœurs à

¹ Deux mandements du gouverneur G. de Rive du 12 juin 1536, NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, liasse C (Eglise et pasteurs) n° 1 et 2. BOYVE, II, p. 359, 360, donne aussi, mais à la date du 12 avril 1536, un édit de Jeanne de Hochberg instituant sur avis et consentement des Trois-Etats une justice spéciale pour affaires matrimoniales que jugeront deux nobles, deux officiers et deux bourgeois de Neuchâtel. C'était l'analogue du « Chorgericht » bernois.

² P. p. 484, lignes 1-18.

³ L'ordonnance bernoise du 24 décembre 1536 se trouve en deux copies à LAUSANNE, Arch. canton. Ba. I, f°s 6 ss et 54 ss, et dans RUCHAT IV, p. 522-531; cp. M. N. 1925, p. 161-163 et VUILLEUMIER I, p. 203. C'est de ce texte que paraissent inspirés plusieurs autres édits du même genre, et déjà probablement l'Ordonnance biennoise que possèdent les ARCHIVES DE BIENNE CXXIX 27, cp. Réform. du Jura bernois, p. 56-59.

⁴ P. p. 431 (n° 133); cp. le texte fautif et fantaisiste qu'en donne BOYVE II, p. 382, et d'après lui, H. IV, p. 417.

leur foi nouvelle, gouverneur et Conseil de ville ne purent qu'obéir aux injonctions de leur puissante combourgeoise. Ainsi fut édictée en 1538, et probablement avant le retour de Farel, la première ordonnance neuchâteloise, les *Articles servans à la refformation des vices*, que le notaire Antoine Bretel copia et publia et dont copies furent envoyées aux châtelains¹.

Les « ordonnances du Saint Evangille », qui ne sont nullement calquées sur celles de Berne, comportent un préambule se plaignant des débordements et vices qui règnent aujourd'hui; ces excès témoignent du peu de compte que l'on fait de la Parole de Dieu, du peu d'estime où l'on tient les efforts et mandements de la seigneurie, de la coupable négligence des officiers à faire observer les lois. Les ordonnances elles-mêmes sont au nombre de XXIII, sanctionnées par des admonestations, amendes ou châtimens de la justice criminelle.

Les six premiers articles et le onzième enjoignent de fréquenter dévotement les sermons du dimanche et d'assister autant que faire se pourra aux prêches sur semaine et jours de prières, de tenir en discipline et envoyer aux catéchismes enfants, serviteurs et servantes, de respecter jour du repos et prêches en évitant de jouer et vagabonder alors par les rues, ou aux hôtes et hôtesse de bailler à boire à personne, enfin d'employer spécialement les jours de célébration de la Sainte-Cène à méditer les grâces du Seigneur. Les prescriptions concernant le culte public sont suivies d'interdictions (Art. VI-X, XII-XXII) : défense de prononcer jurements profanes, de recourir aux devins et sorciers, de chanter chansons déshonnêtes, danser ou se déguiser; interdiction aux pauvres et aux tâcherons de fréquenter les cabarets, et aux taverniers de les accueillir ni de donner à boire après neuf heures du soir; de même que nul ne joue pour or ou argent, que les enfants obéissent à leurs supérieurs; que désormais chacun fuie paillardise, oisiveté, gourmandise, ivrognerie, médisance, usure, chicane. On prescrit la sobriété et les actions de grâces en usant des biens de Dieu pour assister plus libéralement les pauvres, et par conséquent on défend d'offrir, lors des fiançailles ou baptêmes, festin à plus de dix personnes, ou d'inviter trop de monde aux noces. Interdiction également des festins et banquets après funérailles, ce qu'on appelle communément « boire le corps »; défendu enfin d'inciter à boire, d'avoir mets ou vêtements somptueux, ou de transformer le baptême en cérémonie profane en y invitant trop de parrains et marraines.

Le plus long et le plus intéressant de ces articles, le XXIII^e, expose les mesures à prendre pour faire observer les Ordonnances : il enjoint « aux anciens de l'Eglise et surveillants qui sont les coadjuteurs des pasteurs », aux ministres eux-mêmes et à tous officiers ou justiciers de rapporter toutes infractions aux Ordonnances qui seraient parvenues à leur connaissance, et pour cela de s'assembler tous les trois mois en « concistoire de chesque ressort », qui reprendra et corrigera les défallants ou les fera châtier par le magistrat. Le produit des amendes sera réparti pour un tiers au délateur, pour un tiers à la seigneurie, le dernier tiers servant à payer le repas de l'assemblée trimestrielle desdits ministres, anciens et justiciers. La mention de ces « anciens », coadjuteurs des ministres, et de ces « consistoires », de création toute séculière, est des plus intéressantes et révèle une organisation paroissiale et ecclésiastique bien antérieure à celle que créa Calvin et d'esprit différent, semblable à ce qu'avait imposé la Réforme suisse². Avec ses traits essentiels, surveillance des mœurs, délation et répréhension, l'institution des Consistoires et des Anciens demeurera la même au cours des âges en pays neuchâtelois.

Les Ordonnances de 1538 étaient, on le voit, des mesures de police, ordonnées par le gouverneur G. de Rive, à qui devaient être transmis deux fois l'an les rapports des greffiers de consistoires. Il n'était cependant pas possible que de telles mesures fussent édictées sans que la Classe eût été consultée. Et, en effet, les Ordonnances elles-mêmes se terminent par neuf articles que « les pasteurs des églises des comtez de Neuchâstel et Vallangin prient bien humblement la Seigneurie.. d'inhiber aux Ordonnances ecclésiastiques ». Or, chose curieuse, ces suppliques du clergé n'ont aucun caractère proprement religieux et ecclésiastique; ce sont aussi des mesures de police : qu'il soit commandé aux pères et mères de bien instruire leurs enfants, de les envoyer à l'école et de ne leur permettre de gâter, piller ni marauder; que le saint dimanche ne soit souillé et violé par œuvres profanes et mécaniques; que nul ne parle contre l'honneur, ni n'estrive contre princes, magistrats, officiers, ministres de la Parole exécutant leur charge, mais qu'on leur rende l'honneur que Dieu commande. Défense aux pauvres de jouer, à

¹ Un exemplaire adressé au capitaine et au châtelain du Vaux Travers ou à son suppléant se trouve à NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, C I n° 7; P. p. 483-492 n° 156.

² BOYVE II, p. 383, veut qu'on ait établi alors trois « consistoires seigneuriaux », à Neuchâtel, à Môtiers et à Saint-Aubin. Celui de Neuchâtel aurait été présidé par le maire et composé d'un des pasteurs comme premier assesseur et des anciens d'Eglise. On y aurait fait comparaître des habitants de tout le Vignoble (!), repris et châtiés les fautes non criminelles. — Il y a ici confusion avec des institutions postérieures (voir chap. XVII).

tous de parier, ou de rôder de nuit et faire aubade. Défense d'adresser des reproches contraires à la charité, de faire arbitrage entre les saintes-cènes et, pour les tisserands, de porter le dimanche leur toile de village en village. Ni les objets, ni le ton de telles demandes ne rappellent le collaborateur de Calvin, et ces timides et prosaïques suppliques correspondent bien mal à la soif de réformer les mœurs qui se manifeste dans les lettres de Farel. On peut donc supposer que la Classe a libellé ces articles avant le retour du Réformateur.

Les Ordonnances et consistoires de 1538 eurent force de loi, théoriquement, jusqu'en 1542. Cette organisation ecclésiastique ne demeura pas lettre morte. Les ministres de Strasbourg y feront allusion, lorsque, le 7 octobre 1540, ils écrivent à G. de Rive : « Vous avez enseignement et ordre, aussi chastement des vices, beaucoup plus vers vous que n'apercevons vers beaucoup d'églises ¹. » Mais elle n'avait que peu de portée morale et religieuse; comme toutes les réclamations officielles en matière somptuaire, elle ne fut sans doute guère appliquée et n'eut que peu d'effets. Farel, on le verra plus loin, estimait qu'à Neuchâtel tout était à édifier, que tout était dissipé; Calvin et lui n'avaient aucune confiance dans de telles institutions et attendaient tout progrès d'une ferme discipline ecclésiastique. La moralité publique des Neuchâtelois laissait sans doute encore beaucoup à désirer; l'œuvre de réformation morale et religieuse était encore à faire. Cependant les Ordonnances de 1538 s'y efforçaient aussi en quelque mesure et tentaient d'imposer au moins la fréquentation des prêches et quelque austérité extérieure dans les mœurs. Mais qu'était-ce cela pour les réformateurs qui visaient à transformer les peuples conquis à l'Évangile en nations de chrétiens !

En même temps qu'à Neuchâtel, Berne s'était adressé à sa combourgeoise, la seigneurie de Valangin, pour qu'elle réalisât une semblable réforme des mœurs. Guillemette de Vergy, à qui la demande avait été faite, était fort âgée (elle devait mourir le 13 juillet 1543) et ne savait que trop l'inutilité de toute résistance. René de Challant ne pouvait aussi qu'acquiescer; il se savait dans la main des Bernois auxquels il devait emprunter une grosse somme en avril 1539. Sans doute Claude de Bellegarde, ennemi acharné de la Réforme, demeurait toujours son conseiller; mais ce serviteur hardi et entreprenant, dont le tempérament d'aventurier et de libertin allait presque compromettre René vis-à-vis de Berne, était maintenant gênant à Valangin. Challant avait donc choisi comme son maître d'hôtel et homme de confiance un Vaudois, François de Martines, sire de Burjod et plus tard châtelain de Corbières, qui avait des relations à Berne et n'était sans doute pas un adversaire de la foi nouvelle. Pour satisfaire les Bernois, René de Challant aurait, selon Boyve, institué pour sa seigneurie une « Justice consistoriale », tribunal de mœurs tout séculier, dont il confia la présidence à François de Martines et dont il nomma comme assesseurs le maire de Valangin, Jean Clerc dit Vulpitz, le banneret Claude Brand et les deux maires du Locle et des Brenets, Amé Gallon et Jacob Tissot ². En suivant d'ailleurs de très près l'*Ordonnance bernoise de décembre 1536*, ces hommes auraient rédigé les *Constitutions et ordonnances pour la Réformation évangélique* du comté de Valangin, que René sanctionna et promulgua le 16 juillet 1539.

¹ H. VII, p. 498 n° 897 a, Capito et autres ministres de l'Évangile de Strasbourg au seigneur Georges de Rive.

² BOYVE II, p. 382, 383, cp. p. 479-484.

La partie la plus ancienne du document, sous sa forme primitive¹, comprenait huit objets : Le premier a trait au ministère évangélique, qui ne peut être exercé que par des pasteurs légitimes, présentés par leurs collègues et autorisés par la seigneurie, et à l'obligation pour tous de fréquenter les sermons le dimanche et le jour de la prière; des amendes frapperont ceux qui le dimanche trafiqueront, ouvriront leur auberge, se tiendront « à l'entour par les charrières », se livreront à quelque travail manuel comme aussi les écervelés qui troubleront les ministres dans l'exercice de leurs fonctions. Viennent ensuite les prescriptions sur l'administration des sacrements : le baptême peut être célébré chaque jour où il y a prédication, mais le sera surtout le dimanche au commencement ou à la fin du culte; la Cène sera donnée à Noël, Pâques et Pentecôte; les mariages, annoncés par triple ban, seront bénis au début du culte, « les espouses se présentant en habits honnestes, sans tresses, entortillements de cheveux, parure ny d'or, d'argent, ny de perles ».

Les troisième et quatrième articles visent à réprimer ces vices indécents et damnables que sont « gourmandise et yvrognerie », « adultère et paillardise », par des châtimens sévères et des mesures contre les femmes de mauvaise vie, ruffiens et maquerelles. Viennent ensuite des prescriptions contre les blasphémateurs, « tenus de se prosterner à terre et la baiser », contre les danses, défendues « à ban de 60 solz », contre « les jeux de sort », tels que cartes et dés, « varotz » (?tarot), quilles « au rappeau », c'est-à-dire avec enjeux. Enfin, ordre est donné aux ministres de reprendre « ceux qui usent de folles et sales parolles », et à tout sujet de la Seigneurie de révéler sous serment dans les vingt-quatre heures toutes transgressions des Ordonnances. « Et pour mieux veiller sur les mésusants sont ordonnés en chaque paroisse, village ou voisinance certains personnages craignant Dieu, communément nommés Anciens et Jurés d'Eglise, lesquels auront la charge de veiller un chacun sur leur quartier pour en faire déclaration et bon rapport à ceux auxquels il appartiendra. »

Les Ordonnances de 1539, dont on relèvera aisément la dépendance d'avec celles de Berne, de Bienne et de Neuchâtel, sont la base de la législation ecclésiastique du comté de Valangin. Elles furent remaniées dans leur texte et leurs prescriptions, et surtout complétées par une seconde partie, intitulée : « *Autres ordonnances dressées par feu mondict seigneur pour faict des mariages.* » La Justice consistoriale « de Valangin, selon Boyve² », édicta des lois et constitutions matrimoniales, que René de Challant confirma et scella le 21 juillet 1541 et qui sont identiques aux « *Autres ordonnances.. pour faict des mariages* ». Elles enjoignent aux jeunes filles de ne conclure des promesses de mariage que devant deux témoins pour ne pas risquer d'être abandonnées. Elles fixent, sous peine de nullité, que les mariages ne pourront avoir lieu que depuis le quatrième degré de consanguinité, qu'on punira quiconque se vantera d'avoir abusé d'une fille. Elles régularisent les mariages de mineurs, en statuant que le marié devra avoir au moins 18 ans et la mariée 14, et que la promesse aura dû être faite devant témoins. Quiconque aura défloré une vierge la devra prendre pour femme, conformément à Exode chap. XXII et Deutéronome chap. XXII. Enfin pour préserver les mariages de tous blâmes, il est ordonné que les promesses en seront solennellement proclamées, que durant ces trois proclamations les fiancés n'habiteront pas ensemble, que les mariages seront bénis devant l'Eglise assemblée, seront dûment enregistrés et qu'aucun ministre ne mariera les ressortissants d'une autre paroisse, sauf autorisation écrite de son collègue.

Ces ordonnances et prescriptions eurent-elles plus d'action sur les sujets de la seigneurie de Valangin que celles de 1538 sur les gens du comté de Neuchâtel ? C'est peu probable. La défense faite aux noces de pénétrer avec tambourins et cornemuses dans le temple pendant le sermon suppose que le respect du populaire pour la religion n'était pas très grand. La situation des pasteurs du Val-de-Ruz et de la Montagne (c'étaient encore les mêmes qu'en 1536), n'était guère plus favorable qu'au moment de la Réforme. Ils gagnaient lentement et difficilement la confiance de leurs paroissiens, et bien qu'astreints à les surveiller et à les reprendre officiellement, ils ne

¹ Les « *Constitutions et ordonnances pour la Refformation evangélique faictes et dressees par feu noble mémoyre hault et puissant seigneur, Mgr Regné, conte de Challant, souverain seigneur de Vallangin, etc., Lesquelles il a voulu en son vivant estre observées en la Seigneurie de Valengin, et annuellement une fois publiées ou plusieurs, ainsy que de besoin sera* », sont conservées, NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier A, n° 3, et copiées dans le Recueil Gagnebin, I, p. 7-9. L'exemplaire manuscrit est du XVI^e siècle, mais, comme l'indique déjà le titre, il a été rédigé après la mort de René de Challant (12 juillet 1565) et avant les Audiences de Valangin de 1588, dont un décret est ajouté d'une autre écriture à la fin du document. Les Ordonnances de 1539 sont également reproduites, assez librement et dans une langue modernisée, par BOYVE II, p. 401-405, mais, semble-t-il, d'après un texte plus ancien que celui du Msc. de la Bibliothèque des pasteurs. Cp. M N 1925, p. 208-216, où ce texte est imprimé.

² BOYVE II, p. 415.

trouvaient que peu d'appui auprès des autorités de commune, moins encore à Valangin. Ils étaient pauvrement rétribués et on leur disputait parfois les revenus de leur cure.

C'est ainsi qu'entre 1543 et 1546, le puissant seigneur de Colombier, J.-J. de Watteville et sa femme, Rose de Chauvirey, réclamèrent devant la justice légataire de Valangin des cens assez considérables qu'avait légués à la cure de Dombresson la famille LeBel dont ils se disaient héritiers au sixième degré. Le pasteur de Dombresson, Robert Le Louvat, qui ne pouvait faire labourer les terres de la dîme de Savagnier, en appela à ses collateurs, MM. de Bienne. Ceux-ci ne voulurent pas se porter partie contre l'avoyer bernois, bien qu'il eût manifestement tort dans ses prétentions. Le pauvre ministre de Dombresson, isolé, ne pouvait obtenir gain de cause; sachant que René de Challant lui était défavorable, il n'osa se présenter à Valangin et Watteville obtint « passément par défaut », le 20 mars 1546¹. Il est vrai que, par arrangement conclu à Bienne le 27 octobre, l'évêque de Bâle accorda un dédommagement à la cure de Dombresson.

Ne pouvant se constituer en compagnie particulière et éprouvant d'autant plus le besoin d'être secourus par leurs frères dans le ministère, les pasteurs du Val-de-Ruz et des Montagnes demeuraient membres fidèles de la Classe de Neuchâtel. C'est elle qui intervenait pour eux et aidait au recrutement de leur clergé, souvent en faisant agir Berne. En 1540, par exemple, Messieurs écrivent le 15 juillet à Guillemette de Vergy d'ouvrir au prédicant du bourg de Valangin l'église dudit lieu et selon l'arrangement fait avec René de Challant, de veiller à ce que les chanoines de Valangin assistent aux prêches et ne chantent plus messe en leur maison, comme aussi d'autoriser le seigneur de Watteville et Colombier à pourvoir d'un prédicant ceux des Brenets. A Valangin même, il n'y a pas eu de pasteurs à demeure jusqu'en 1558 ou plutôt en 1563². Des prêches auraient eu lieu, selon Boyve, dans la nef de la collégiale Saint-Pierre, dont le chœur, isolé par une séparation, aurait été affecté à l'ancien culte jusqu'en 1556.

Au reste, comme on le verra par la suite, la situation précaire et encore provisoire de l'Eglise réformée dans la seigneurie de Valangin sera modifiée en 1547. Le peu de renseignements qui nous sont parvenus sur la vie des paroisses valanginoises entre 1536 et 1547, attestent la minime importance qu'avait cette seigneurie pour la cause de l'Evangile maintenant que la crise de la Réforme y avait pris fin. C'est la ville où s'était définitivement fixé Farel qui sera désormais le seul centre ecclésiastique et religieux du pays neuchâtelois.

2. LES PREMIERS OBJECTIFS DU RÉFORMATEUR DE NEUCHÂTEL : SON ACTIVITÉ AU SERVICE DE CALVIN, SA NOUVELLE RENCONTRE AVEC CAROLI (1538-1541).

Appelé par les vœux unanimes de la Classe, du Conseil de ville et du peuple à la charge de premier pasteur, Farel s'installait à Neuchâtel, il ne faut pas l'oublier, peu de temps après que lui, Calvin et Coraut avaient été si brutalement et, à leur

¹ BOYVE II, p. 461, 462; H. IX, p. 25 n° 1279 : Le Louvat à Bienne.

² Jacques Veluzat, de Troyes, y fut bien nommé pasteur en 1540; mais il n'y put rester faute d'argent. Jacques Sorel de Sezanne en Brie, qu'HERMINJARD (VI, p. 231 n. 5; p. 390 n. 26) croit avoir été « prédicant de Valangin » était pasteur d'Engollon et Boudevilliers. Voir plus loin ch. XIX.

point de vue, si injustement, expulsés de Genève. Certes Farel avait dominé l'amertume et l'irritation contre Genevois et Bernois, bien que la cicatrice demeurât sensible dans son âme. Mais l'expulsion des réformateurs par les ennemis de Dieu et de sa loi était, pour la cause de Christ, un échec qu'il fallait réparer. Genève avait été pour Farel et Calvin la cité où s'était presque imposée la volonté du Seigneur et presque réalisé leur idéal ecclésiastique, la ville où ils comptaient de nombreux fidèles, d'où ils espéraient agir sur la France. Et tant de projets, conçus pour l'Evangile, seraient anéantis ! Était-ce admissible ? Le premier objectif du pasteur de Neuchâtel, réformateur avant d'être pasteur, devait viser à reconquérir Genève, non pas en obtenant pour lui, Farel, une réparation d'honneur ou son rappel dans la cité qu'il avait amenée à l'Evangile, mais en y réinstallant Calvin comme chef.

De fait ce projet le hante en 1538 et il y reviendra souvent jusqu'à ce qu'il parvienne à le réaliser en 1541. Farel était aussi tout rempli de cette pensée à cause du sentiment de la responsabilité qu'il avait envers les Genevois demeurés fidèles, envers le parti des Guillermins, qui, vaincu, allait être frappé en ses chefs et dans l'Ecole, et surtout à cause de l'amour profond qui le rattachait à ses frères en la foi, à la véritable Eglise de Genève. De Bâle, le 19 juin, il leur avait adressé un magnifique appel, non à maudire les adversaires communs, et à s'en venger, mais à s'humilier et à les vaincre par patience et charité. C'est aussi aux frères de Genève qu'il adresse, le 4 août, la première lettre qu'il ait écrite de Neuchâtel pour leur expliquer les raisons qu'il a eues d'accepter le poste auquel le Seigneur l'appelait. Le 8 novembre encore, il les fortifie longuement « dans l'horrible dissipation et désolation de leur Eglise », les assurant que quant à lui, « il serait trop bien, s'ils n'étaient si mal ¹ ».

Les encourager oui, mais travailler, et tout de suite, à leur ramener Calvin, c'était bien dans le tempérament du prédicant dauphinois. Tandis que les Strasbourgeois estimaient sagement qu'il fallait laisser les passions se calmer et un revirement politique préparer le triomphe de la bonne cause, Farel, comme ses amis de Genève ou comme Toussain, entendait qu'on agit et qu'on agit promptement.

Le synode qui avait siégé à Zurich du 28 avril au 4 mai 1538 avait donné raison aux deux réformateurs, tout en leur recommandant de se conformer aux usages bernois et de montrer plus de douceur et de patience envers un peuple indiscipliné. Les autorités bernoises avaient reçu la mission, où elles avaient échoué, d'obtenir le retour de Farel et de Calvin à Genève. Il fallait maintenant achever ce qui n'avait été qu'ébauché; il fallait réunir cette assemblée générale (*conventus*) des représentants des Eglises évangéliques, dont une délégation des Guillermins allait demander la convocation et qu'attendaient Calvin, Capiton et Bucer. Ce véritable concile évangélique édicterait des mesures disciplinaires pour l'ensemble des Eglises, justifierait entièrement les deux réformateurs, coupables seulement de trop de zèle, et demanderait le retour de Calvin à Genève. Comment les Genevois demeureraient-ils indifférents à la pression de toutes les cités et Eglises évangéliques ? Qui sait si un revirement politique ne rendrait pas le pouvoir aux Guillermins ? Et surtout Calvin, malgré sa rancœur et sa crainte de se retrouver en butte aux luttes de factions et à l'hostilité bernoise, pourrait-il se dérober à la tâche que lui confieraient les représen-

¹ Farel à l'Eglise de Genève, 19 juin (*H. V.*, p. 33 n° 720); Farel à la même, Neuchâtel, 7 août (*H. V.*, p. 73 n° 732); le même à la même, 8 novembre 1538 (*H. V.*, p. 172 n° 756).

tants de l'Eglise dans son ensemble ? Aussi Farel aurait-il voulu avoir son frère d'armes à ses côtés, à Neuchâtel ou du moins le plus près possible, pour surveiller les événements. Dans sa lettre du 8 août, il informe Calvin de ce que viennent de lui raconter son disciple, Christophe Fabri, et Ami Perrin, le chef guillermine, envoyés de Genève avec un messenger : « Les pieux frères, écrit-il, demandent que vous admettiez l'idée de vous charger de l'église de la Neuveville, dans laquelle vous pourriez être utile à l'Eglise du Christ et poursuivre vos études. »

Un obstacle presque aussi redoutable que la haine des adversaires genevois, c'était l'hostilité et la méfiance des Bernois à l'égard de Calvin, celles en particulier du pasteur luthéranisant, Pierre Kunz, et de l'avoyer Jean-Jacques de Watteville. Le premier était travaillé en faveur des réformateurs par son collègue Simon Sultzer et par ses correspondants, Capiton et Bucer. Le second, Farel alla le trouver en septembre dans son château de Colombier; l'entretien ne donna pas ce qu'il en attendait. Peut-être parvint-il à dissiper les préventions du Bernois contre le caractère de Calvin; mais l'opposition entre les conceptions ecclésiastiques des réformateurs et celles de Berne éclata dans toute sa force, et Farel lui-même allait trois ans plus tard en éprouver les effets. L'hostilité de Watteville et des Bernois était d'ailleurs entretenue par la campagne que poursuivaient, contre les deux réformateurs, leurs successeurs à Genève et aussi le pasteur de Grandson. LeComte de la Croix, en effet, ne partageait pas les idées calvinistes; en outre il avait espéré un appel de Neuchâtel, et il en voulait à Farel de lui avoir été préféré¹.

Cependant les pasteurs de Strasbourg, Capiton et surtout Bucer, ne pouvaient partager les illusions de Farel et désiraient attirer auprès d'eux Calvin dont ils appréciaient la valeur. Au début de juillet, ce dernier avait fait le voyage de Strasbourg, mais, lié à Farel par leurs communes luttes, il n'avait pu se décider à y rester. Il demeurait à Bâle, où sévissait la peste et où il assistait à ses derniers moments un neveu de Farel, enlevé le 20 août par l'épidémie. Il était hésitant : il laissait agir Farel qui le pressait de le rejoindre, lui demandant seulement, au nom du Seigneur, de ne rien décider sur son compte sans l'en avertir un peu d'avance. Il sentait d'autre part la sagesse de ses amis strasbourgeois qui le sollicitaient, lui si violent de tempérament, de ne pas rejoindre son irascible compagnon, et de ne même pas rester à Bâle, « où sa blessure est chaque jour irritée par de nouvelles incisions ». L'idée de se retrouver à Genève lui faisait horreur. Il se décida subitement au début de septembre. Ensuite d'une sommation menaçante de Bucer, il jugea que la volonté de Dieu le menait autre part, et il alla se fixer à Strasbourg, où il prêcha le dimanche 8 pour la première fois².

Farel accepta non sans regret la décision de Calvin. Lui rapportant l'exil de Gaspard Carmel et d'Eynard Pichon, la destitution d'Amé Lévrier, le rétablissement des lupanars, tout ce qui désolait l'Eglise de Genève et dont il exagérait peut-être

¹ Cp. les lettres de Calvin à du Tillet, 10 juillet (*H. V.*, p. 43, lignes 15-25); celles à Farel des 4, 8 et 20 août (*H. V.*, p. 70 et 83); celles de Farel à Calvin du 8 août (*H. V.*, p. 76 n° 733) et de date inconnue (*H. V.*, p. 78, n° 733 bis). Sur l'entretien avec Watteville, voir *H. V.*, p. 142, lignes 9 et 10 et notes 7 et 9.

² Lettres du 20 août de Calvin à Farel (*H. V.*, p. 86 n° 736), du 11 septembre du même au même (*ibid.* p. 109 n° 743), du 18 septembre de Farel à Calvin (*ibid.* p. 115 n° 745); cp. DOUMERGUE II, p. 273-298.

encore la gravité, il s'écriait : « Tous nous supportons péniblement que vous vous soyez tant éloigné et qu'ici nous soyons privés de votre ministère, qui nous est plus nécessaire que jamais. » Restait l'espoir du synode réparateur. Un des amis bâlois des réformateurs, Simon Grynaeus, qui devait épouser Catherine Lombard à la fin de septembre, invitait à ses noces les pasteurs de plusieurs villes évangéliques pour qu'on pût s'entendre au sujet du synode projeté et discuter en colloque des intérêts généraux de la cause réformée. Mais cela aussi échoua. Seuls les Strasbourgeois se rendirent à Bâle. Farel fut retenu par l'opposition de la Classe neuchâteloise, qui devait se réunir au début d'octobre et tenait pour cette assemblée à la présence de son Réformateur.

Ce synode, ou plutôt cette congrégation, à laquelle assistèrent les pasteurs genevois Marcourt et Morand rentrant de Berne, siégea les 1^{er} et 2 octobre 1538. On ne peut que conjecturer ce qui s'y fit. L'importance que Calvin attachera à ce synode ne permet pas de penser que les pasteurs y rédigèrent seulement les « articles inhibés » aux Ordonnances de 1538. Probablement Farel chercha-t-il, sans succès, à faire adopter par ses collègues un règlement disciplinaire, conforme à ses vues, et a-t-on seulement pris quelques mesures en vue d'une célébration plus sérieuse et plus décente de la Sainte-Cène.

En tout cas déjà le 3 octobre, Farel, qui avait appris le grave état de santé de son ancien compagnon de lutte, Elie Coraud, partit subitement pour Orbe, où il arriva après la mort du pasteur aveugle ¹. Demeurant deux jours à Orbe, Farel y bénit, le 6 octobre, le mariage de Viret avec Elisabeth Turtaz. Puis il se rend à Lausanne, où il parle aux frères de la situation ecclésiastique du pays romand. Passant de là à Thonon, où Farel prêche le jeudi 10 en la congrégation des ministres de cette Classe, il s'entretient longuement avec son fidèle Fabri et s'efforce de réconcilier entre elles ses deux belles-sœurs, femmes de Claude et Gaucher Farel qui demeuraient alors à Ripaille. Il apprit aussi de personnes venues de Genève l'emprisonnement de l'ancien syndic, Claude Savoye, et l'attitude des quatre pasteurs qu'il appelle les « larrons de l'Evangile ». A son retour par Lausanne, il a une conférence avec Viret, LeComte, le pasteur de Grandson, et Jacques LeCoq, celui de Morges ².

De cette sorte de tournée d'inspection, l'ancien Réformateur du pays romand rentrait à Neuchâtel, tristement préoccupé de ce qu'il avait vu et entendu. A Genève, la lutte entre Articulants et Guillermins s'aigrissait toujours davantage et allait aboutir à la destitution des régents, partisans de Calvin. A Thonon, Fabri avait été deux fois frappé par la maladie, et sa mort serait la ruine de l'œuvre religieuse dans le Chablais; l'ex-augustin Gérard Pariat, patronné par Pierre Kunz, mais qui devait aux réformateurs le peu de théologie évangélique qu'il prêchait, intriguait contre Fabri, auquel il succéderait comme doyen, cependant que Froment commençait, par les multiples métiers qu'il pratiquait à côté de son ministère, à être en scandale à ses collègues. Les « pestes », Claude de Gland et Alexandre LeBel, rebelles à

¹ Rien ne révèle mieux le trouble et l'amertume des deux réformateurs que le soupçon dont ils s'entretenaient alors au sujet d'Andronicus; ils prêtèrent l'oreille au bruit affreux, et faux d'ailleurs, que le malheureux Coraud aurait été empoisonné par la femme de Fortuné André, et à l'instigation de celui-ci, que Coraud avait remplacé à Orbe.

² Sur le « synode » d'octobre à Neuchâtel et le voyage de Farel à Orbe et Thonon voir *H. V.* p. 149 n° 752, Farel à Calvin, 14 octobre; et p. 158 n° 753, Farel à Grynaeus, même date.

tout ordre ecclésiastique, se détestaient plus encore qu'ils n'en voulaient à Farel, et troublaient les Eglises. Plusieurs d'entre les pasteurs et doyens vaudois n'en faisaient qu'à leur tête. En France, à Grenoble surtout, les évangéliques étaient cruellement traités dans les prisons où ils avaient été jetés, et, pour les Vaudois persécutés, Saunier s'était rendu à Bâle et à Strasbourg solliciter en leur faveur l'intervention des magistrats. En Allemagne, la Chambre impériale de Spire avait mis au ban de l'Empire la ville réformée de Minden, qui s'était attribué un revenu de 60 florins appartenant à l'Eglise catholique, et l'on parlait de menace de guerre. C'est assombrie par de telles inquiétudes que se terminait pour Farel l'année 1538; la suivante allait lui apporter encore d'autres soucis, et en particulier le retour de son ancien adversaire, Pierre Caroli.

Cependant, dans la situation ecclésiastique du pays romand, le mieux devait sortir de l'excès du mal. Bucer et Capiton, qui voyaient combien les progrès de la Réforme étaient ralentis par la guerre entre les pasteurs de Genève et les deux réformateurs, pressaient le chef du clergé bernois, Pierre Kunz, de réconcilier les adversaires. Le gouvernement et l'Eglise bernoise en sentaient la nécessité et le chargeaient aussi de s'en occuper. Kunz commença par écrire à Farel, qui ne repoussa pas la main tendue. Par sa réponse du 15 janvier 1539, Farel engagea une correspondance grâce à laquelle bien des préventions se dissipèrent. D'instinct, Farel répugnait à un accord avec les quatre pasteurs de Genève; il sentait combien l'entente projetée serait pénible à ses partisans et consoliderait dans cette ville la situation de leurs adversaires. Mais il comprenait de quelle utilité, pour la cause évangélique dans son ensemble, serait une réconciliation officielle de tous les pasteurs romands. Il appuya donc l'initiative prise par les prédicants bernois de réunir à Morges avec les Genevois deux délégués de chaque Classe; il assista à cette assemblée du 12 mars 1539, et contribua à la rédaction de la « *Concorde* » par laquelle les injures et griefs anciens étaient oubliés, l'injustice à l'égard des réformateurs désavouée, l'engagement pris par les pasteurs de Genève de mieux veiller sur la discipline, le soin des pauvres et l'école, et à laquelle Calvin aussi adhérerait. Seulement la pacification relative de l'Eglise de Genève et l'autorité rendue à ses pasteurs, n'était-ce pas la ruine du projet si cher à Farel de revoir son ami à la tête de la Réforme romande ¹ ?

De fait, dans les mois qui suivent, la correspondance du pasteur de Neuchâtel avec celui de Strasbourg est remplie des nouvelles de France et d'Allemagne ou des projets de mariage que forme Calvin (19 mai), ou des affaires ecclésiastiques au milieu desquelles, angoisse et souci nouveaux pour Farel, Pierre Caroli reparait brusquement à Neuchâtel durant la première quinzaine de juillet 1539 ².

¹ Sur la « *Concorde* » de Morges, voir surtout H. V, p. 222 n° 766, Farel à Kunz, 15 janvier 1539 et H. V, p. 243 n° 771, le texte de l'acte de réconciliation du 12 mars. Cp. O. PERROT, *Vie de Farel* p. 59.

² En juin 1537, Caroli s'était rendu, de Soleure par Neuchâtel, à Lyon auprès du cardinal François de Tournon qui l'accueillit favorablement, espérant utiliser ses services contre Genève et la Réforme. Caroli, malgré sa lettre d'abjuration au pape Paul III, ne s'y sentit pas plus à l'aise que dans l'Eglise bernoise. Aucun riche bénéfice, aucune situation en vue n'avait apaisé sa vanité, sa soif de jouer un rôle digne de ses mérites. Attaché à la tradition ecclésiastique, il était cependant trop pénétré des idées évangéliques pour être satisfait du catholicisme tout politique de son entourage. Sa conscience lui reprochait peut-être son apostasie et surtout l'abandon de sa femme et de son enfant, auxquels il enverrait plus de 80 écus.

Peut-être, en l'automne 1537, visita-t-il Mantoue où les débuts du concile réformateur selon la papauté durent lui faire davantage sentir la distance qui le séparait de Rome.

De Lyon, Caroli s'était rendu à Montpellier, où vers le 20 décembre 1537 il prêcha devant le chan-

Farel en fut atterré. Ses collègues, par contre, et le gouverneur G. de Rive accueillirent favorablement le renégat repentant. La Classe, pour donner à Caroli toute latitude de s'expliquer, décida qu'une « conférence amiable » aurait lieu le 15 juillet à la Neuveville. Elle y délégua son doyen Maître Thomas (Barbarin), Farel, Chaponneau et d'autres frères; Pierre Viret et André Zébedée, qui se rendaient à Berne pour plaider la cause des Vaudois persécutés, se joignirent à leurs collègues neuchâtelois. Les autorités de la Ville, représentées par le conseiller Jacques Bourgeois et par le notaire Antoine Bretelz, et celles de l'évêché et de Neuveville, Pierre de Gléresse, châtelain du Schlossberg, Turin Clare, Jehan Dote, Jehan Ymer, Jehan Petit-Maistre, « tous bourgeois et conseillers de ladite Bonneville », assistaient à ce colloque qui devenait ainsi un petit événement ecclésiastique. Comme le montre le procès-verbal de la conférence, les pasteurs neuchâtelois, et Farel d'abord, procédèrent à l'égard de leur ancien adversaire avec une largeur et une charité vraiment chrétiennes. On lui demanda s'il maintenait encore les accusations d'arianisme et de sabellianisme qu'il avait portées contre Farel, Viret et Calvin, et d'hérésie contre la doctrine évangélique? Comment a-t-il pu, ayant épousé « femme de bonne race et gens de bien », lui faire injure, ainsi qu'à la Parole de Dieu, en blâmant le saint état de mariage? Caroli répondit qu'il avait été troublé parce que les réformateurs ne voulaient pas signer les symboles œcuméniques et disaient que Jésus-Christ était Jéhovah, mais qu'il les tenait maintenant pour bons chrétiens et vrais ministres de Dieu; qu'au reste sa supplication au pape avait été retouchée par l'Official de Lyon, et qu'en particulier tout ce qui concerne sa femme vient de là et que jamais il ne l'y a mis. Les pasteurs neuchâtelois, « grandement joyeux de lui et de sa venue », lui affirmèrent leur entière adhésion à la doctrine trinitaire et ils lui expliquèrent dans quel sens ils avaient identifié Jésus et Jéhovah. « Vous ne prendrez point à mal, lui dirent-ils ensuite, si l'on veut savoir ce que vous sentez » de la messe. Approuvant les critiques qui en étaient faites, Caroli déclara que le nom de messe n'est point en l'Ecriture, que « c'est un renoncement de l'efficace de la mort et passion de Jésus-Christ », que la transsubstantiation est aussi antiscrituraire, l'adoration de l'hostie une vraie idolâtrie, et que la prière en langage latin, qui n'est point entendu du peuple, est contre le commandement de Dieu. Au reste depuis cinq ans, il n'a plus célébré la messe. Enfin, à la question s'il tenait à la doctrine du purgatoire et à la prière pour les trépassés, Caroli affirma que tout suffrage, prières et toutes autres choses qui sont faites pour retirer les âmes du purgatoire, sont chose vaine, superstitieuse et folle. « Sur quoi fut prié le Seigneur, en lui rendant grâces du bien qu'il

celier Antoine DuBourg et de hauts prélats la justification par la foi, ce qui l'oblige à fuir le royaume et à se réfugier en Avignon au début de 1538. Il demeure ensuite dans cette ville ou à Carpentras, protégé par le libéral cardinal Sadolet, enseignant selon l'Evangile et assistant les évangéliques du Comtat-Venaissin, même les prisonniers.

Caroli, qui s'était imposé aux Bernois par sa réputation de théologien, par ses professions d'orthodoxie, par son aplomb, avait conservé, malgré tout, des partisans dans le clergé réformé, tels Kunz, Séb. Meyer, LeComte, Marcourt. A Neuchâtel, grâce aux démarches de son beau-père, Louis Maitre-jean, il avait des amis et même parmi les pasteurs, le doyen Thomas Barbarin peut-être, en tout cas Chaponneau. Pourquoi dès lors ne pas essayer d'une réconciliation avec les prédicants, en faisant pénitence publique et en désavouant les reniements de Soleure et Lyon? Avec une légèreté frisant l'inconscience, Caroli oubliait ses attaques contre les réformateurs et contre Berne; il se voyait déjà reprenant le ministère évangélique, retrouvant femme et enfant et obtenant quelque bonne paroisse du pays romand.

nous fait de nous donner grâce de vivre en bonne paix et union, en tâchant [travaillant] à l'édification de tous, avançant toutes choses bonnes et détruisant toutes choses mauvaises, tellement que de cœur entier nous servions à Dieu en vraie et vive foi ouvrante [opérante] par charité¹. »

Telle fut la conférence vraiment « amiable » de la Neuveville. Tandis que les censures de la Classe étaient souvent si sévères et méticuleuses, on avait ici admis sans discussion toutes les déclarations de Caroli et on n'avait, avec une légèreté que relèvera Calvin, pris aucune précaution, ni réclamé aucune pénitence à l'égard de l'ancien renégat. Farel, avec sa spontanéité et sa chaleur de cœur, accordait la même confiance à la brebis égarée et maintenant rentrée au bercail. G. de Rive offrait à Caroli de prêcher l'Evangile au Landeron, où ses idées trouveraient peut-être accueil. Mais MM. de Berne, eux, se méfiaient et n'oubliaient pas les injures de Caroli contre l'Evangile et surtout contre eux-mêmes. Informés par Viret et Zébédée de ce qui s'était passé à la Neuveville, Messieurs avertirent aussitôt (17 juillet) les autorités de Bienne et de Nidau de surveiller Caroli et de le citer en justice où qu'il puisse arriver; à leurs bourgeois de Neuveville, ils ordonnèrent de tenir le renégat sous bonne garde en attendant l'ambassade qu'ils enverront pour enquêter sur ses calomnies.

C'est qu'en effet, le châtelain du Landeron, Jehan Hardy, avait arrêté le prédicant suspect et l'avait fait conduire dans les prisons de la Neuveville. A l'instigation de Farel, la Classe de Neuchâtel décida d'intéresser les pasteurs bernois au sort du malheureux. Le 19 juillet, elle envoya à Berne son doyen, Thomas Barbarin, porteur d'une lettre officielle de Chaponneau qui atteste que Caroli « a rendu les armes à la vérité », que dès lors l'Etat chrétien ne doit pas être plus sévère pour lui que ne le fut le pape, et qu'il doit être assisté par tous les frères dans les poursuites auxquelles il est exposé. Farel lui-même, accablé par un mal de tête, n'a pu écrire, mais il ajoute à la lettre ce post-scriptum : « Je vous prie, au nom du Seigneur Jésus, d'être secourables à notre frère, afin qu'il ne soit pas trop accablé de tristesse. » La démarche des pasteurs neuchâtelois ne servit à rien. Le 21 juillet, le Conseil de Berne délégua deux de ses membres, Jean-Rodolphe de Diessbach et Louis Ammann, « pour obtenir réparation des fausses, méchantes et injurieuses paroles que Karollus avait dites et opposées sur les Seigneurs de Berne », et pour savoir de lui quels étaient dans l'entourage du cardinal de Tournon les auteurs du complot préparé en mars 1538, sous la direction de Marin de Montchenu, afin de livrer Genève à la France. Le procès eut lieu le 23 juillet devant le Conseil de la Neuveville, présidé par Pierre de Gléresse; Caroli ne put qu'implorer la miséricorde des Bernois : il fut condamné à crier merci à Dieu, aux seigneurs de Berne et aux prédicants et à payer trois livres et soixante sols d'amende, ainsi que les frais de la cause. Farel, qui n'assistait pas aux débats, arriva, tout trempé de pluie, après le prononcé du jugement; il supplia Diessbach et Ammann d'agir auprès du Conseil pour qu'on fit grâce à Caroli, même de cette légère peine, et il finit par obtenir d'eux pour son protégé une promesse de pardon².

Farel avait conseillé à Caroli de se rendre à Bâle, où par sa bonne conduite il se ferait des amis, et, recommandé par eux, il obtiendrait par la suite quelque poste en pays romand. Mais, se fiant à ses talents d'intrigue, et peut-être sans grandes ressources, Caroli préféra, par Bienne, l'Evêché et Delle, gagner Montbéliard, où il se croyait inconnu et où il espérait obtenir du comte Georges une place favorable. En agissant ainsi à l'insu du corps pastoral, Caroli indisposa les pasteurs du Montbéliard et surtout leur chef, Pierre Toussain, qui déjà se méfiait du renégat. Toussain le contraignit, à fin juillet déjà, de quitter Montbéliard, et naturellement Caroli, par Pont de Roide et Saint-Hippolyte, se dirigea vers ce pays de Neuchâtel où il croyait avoir des amis.

De Saint-Hippolyte, il avertit les frères de son arrivée. Ceux-ci en furent médiocrement enchantés : se réconcilier avec Caroli, oui, mais l'avoir comme collègue ! Pour prévenir son arrivée intempestive, Farel et Fathon, pasteur de Colombier, furent envoyés à sa rencontre. Par le Val-de-Ruz, ils gagnèrent les Montagnes. Farel se demandait s'il ne pourrait caser l'indésirable nouveau venu dans le hameau perdu qu'était alors la Chaux-de-Fonds; mais le pasteur du Locle, qui desservait cette localité, avec son collègue de la Sagne, n'en voulut pas entendre parler. Farel rejoignit Caroli probablement à Charquemont, où celui-ci se morfondait. Il chercha à le détourner de ses projets; il lui représenta que ni le clergé, ni les fidèles ne voulaient de lui. Aveuglé par la haute idée qu'il avait de lui-même, l'ex-pasteur

¹ Le procès-verbal de la Conférence de Neuveville, rédigé par Bretelz le 29 janvier 1540, contre-signé par les magistrats de l'évêché le 31, se trouve à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, A. 86 et Copie Gagnebin I, p. 221, et il a été imprimé en appendice par Herminjard (V, p. 457-462). Sur cette troisième phase des relations de Caroli avec les réformateurs, voir la lettre de Farel à Calvin du 21 octobre 1539 (H. VI, 82 n° 830), RUCHAT, V, p. 129-136, DOUMERGUE II, p. 264, 397 et surtout VUILLEUMIER I, p. 603-617.

² Cf. la lettre de Chaponneau et Farel aux pasteurs bernois (H V, p. 352 n° 803 et l'Arrêt du Conseil de la Neuveville contre Caroli (H V, p. 355 n° 804).

de Lausanne ne comprit pas : maintenant qu'il était réconcilié avec le clergé évangélique, il estimait qu'un poste lui était dû ; il en avait besoin d'ailleurs pour reconstituer son foyer et reprendre son ministère.

De nouveau Farel fit tout pour lui venir en aide ; il entreprit un à un les membres de la Classe, mais chez tous, et d'abord chez ceux qui avaient été le plus favorables à Caroli, il se heurta à une hostilité, qui gagnait tout le pays romand. On en voulait aux pasteurs neuchâtelois d'avoir accueilli le renégat à la Neuveville ; on les accusait de répandre les actes de cette conférence pour l'imposer. Il était celui qui avait trahi l'Evangile, celui surtout dont les Bernois ne voulaient pas. On l'obligea à quitter la seigneurie de Valangin, où il s'était fixé. A Saint-Aubin ou à Provence, Caroli eut une entrevue avec le pasteur de Grandson, LeComte, et avec Malingre, le doyen de la Classe d'Yverdon ; mais ces anciens amis qui, deux ans auparavant, le prênaient comme le champion de l'orthodoxie, comme un Athanase luttant contre les nouveaux Arius qu'étaient Farel et Calvin, ne firent non plus rien pour lui. Après quelques relations, funestes pour lui, avec Alexandre LeBel, le pasteur réprouvé de Saint-Aubin, Caroli revint à Neuchâtel où il demandait qu'on lui accordât un poste, si petit fût-il, pour s'y établir ; Farel, désolé de ne rien trouver, l'exhortait « à se remettre tout au Seigneur, de la volonté duquel il dépendait, et à supporter ce que Dieu lui enverrait, si dur que cela soit ». Mais Caroli trouvait cette chanson ingrate, et il multipliait les démarches auprès de Fathon et de Watteville comme auprès du doyen Barbarin : « que les Bernois me confient la paroisse la plus obscure et ne m'accordent qu'un traitement de deux cents florins, c'est tout ce que je demande ! »

A fin septembre, Caroli finit par où il aurait dû commencer : il partit avec LeBel pour Bâle, recommandé par les pasteurs neuchâtelois à Grynæus qui lui remit une lettre pour les frères de Strasbourg. Au début d'octobre, il arrivait dans la ville où demeurait Calvin ; il espérait y être mieux compris et secouru qu'il ne l'avait été dans son ancienne paroisse de Neuchâtel.

En recevant la nouvelle de la réconciliation de Caroli à la Neuveville, Calvin et Bucer avaient bien ri de la naïveté de Farel et des pasteurs neuchâtelois. Pourtant les pasteurs Capiton, Bucer, Hédion, Zell et les professeurs Jacques Bédrot et Jean Sturm accordèrent aussi une entrevue au docteur de Sorbonne dans la première semaine d'octobre et se réconcilièrent avec lui. Par « l'accord avec Caroli conclu à Strasbourg¹ », ce dernier adhérait à la confession d'Augsbourg tout en affirmant son attachement aux symboles de l'orthodoxie. Il fut interrogé, et répondit à la satisfaction de tous, sur les points du serf arbitre, des messes et de l'eucharistie, de l'imposition des mains dans l'ordination, de la confession et de l'absolution privée, comme sur l'extrême-onction, l'invocation des saints, le purgatoire et les prières pour les morts. Il renia les erreurs papistes, affirma n'avoir jamais délaissé la justification par la foi, ni chanté messe, ni abandonné sa femme, comme en faisaient foi une lettre du cardinal Sadolet et l'accord de la Neuveville. Sur quoi les pasteurs strasbourgeois lui déclarèrent au nom du Christ le pardon de ses péchés, le réconcilièrent avec leur Eglise et avec eux et le reconnurent comme frère et collègue. Comme on ne pouvait lui confier immédiatement un poste, on décida de pourvoir à son entretien et à celui de son domestique en les hébergeant chez les pasteurs à tour de rôle. Humilié de cette aumône déguisée, Caroli se rendit à Jametz en Barrois, où il devint le chapelain d'un grand seigneur réformé, Jean de la Marck, duc de Bouillon. Il se brouilla bientôt avec son protecteur et se fixa à Metz d'où, comme on le verra dans un chapitre suivant, il attaquera avec violence les réformateurs.

Ces mois de juillet à octobre 1539 avaient, en effet, empli le cœur de Caroli de déceptions, de rancœurs et d'une amertume qui se transforma en une haine intense à l'égard des évangéliques, et spécialement envers celui qui l'avait traité avec le plus de générosité, envers Farel. Cette générosité valut d'ailleurs d'autres ennuis au pasteur de Neuchâtel. Calvin, dont Bucer redoutait la violence et la clairvoyance, avait été tenu à l'écart de la conférence de Strasbourg. Il en avait signé les actes et, une fois Caroli réconcilié, il avait recommandé la bonté à son égard. Mais l'accord lui-même l'avait jeté dans une colère folle, provoquant une scène violente avec ses collègues strasbourgeois. Néanmoins Calvin avait signé surtout pour ne pas désavouer Farel, qu'il jugeait responsable du retour de Caroli ; il s'en prit donc à son vieux compagnon de luttes et, dans sa lettre du 8 octobre, l'admonesta avec rudesse : « Vous ne pouvez vous laver du reproche ou d'inattention ou de faiblesse. Et pour parler fran-

¹ « *Consensio cum Carolo Argentorati iniita* » dans CALVINI opera X, ii, p. 374-396 ; cp. H. VI, p. 40-51.

chement, on désirerait à juste titre en vous plus de gravité, de constance, de modération. » Et plus loin : « J'aurais mieux réussi, si vous ne m'en aviez empêché. Imputez donc à vous-même ce qu'il peut y avoir de mauvais. D'abord parce que vous n'avez pas tempéré la réconciliation par la modération qui convenait; ... ensuite parce que vous ne m'avez pas écrit comment tout a été fait ¹. » Dans sa réponse du 21 octobre, Farel reconnaît ses torts et s'humilie d'avoir pu, par son impulsive bonté, causer quelque dommage à l'Eglise de Christ.

Bien loin d'en vouloir à Calvin, Farel continuait à ne voir que par lui et à se préoccuper de ce qui concernait son ami ou des questions qui l'intéressaient. Aussi leur correspondance d'octobre 1539 à fin juillet 1541 traite-t-elle surtout de trois objets : les événements politiques et religieux, auxquels Calvin va être de plus en plus mêlé, les projets de mariage de Calvin, les démarches en vue du retour de Calvin à Genève.

3. FAREL ET LES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DU PROTESTANTISME; SA PRÉSENCE AUX COLLOQUES DE HAGUENAU ET DE WORMS; SA PARTICIPATION AU RAPPEL DE CALVIN A GENÈVE (NOVEMBRE 1539 A SEPTEMBRE 1541).

Pour le Dauphinois comme pour le Picard, le triomphe de l'Evangile en France demeurait l'un des buts essentiels de leur vie et dépendait, pensaient-ils, du succès de la Réformation dans l'Empire. Or la trêve de Nice (2 juin), arrangée par le pape, et l'entrevue d'Aigues-Mortes (14 juillet 1538), avaient rapproché l'empereur et le roi et inauguré une politique d'entente qui visait à délivrer la chrétienté du Turc et à y rétablir l'unité de foi. On avait convenu, comme l'écrit Charles-Quint, « en premier lieu de persuader aux desvoyez de nostre ancienne foy de se réduire et accorder amyablement, et le dict seigneur roy et moy par ensemble y tiendront la main ». Cette politique, à laquelle le connétable Anne de Montmorency avait amené son maître en lui faisant espérer la cession du Milanais ², devait dans le royaume, provoquer un redoublement de persécutions et, dans l'empire, conduire les protestants,

¹ *H. VI*, p. 55. Cp. Calvin à Farel, 8 octobre (*H. VI*, p. 52 n° 823); Farel à Calvin, 21 octobre 1539 (*H. VI*, p. 82-107 n° 830).

² Une autre conséquence de la nouvelle politique de François I^{er}, contre-coup d'importance secondaire, mais qui touchait directement les réformateurs et dont Calvin parle à Farel dans sa lettre du 20 novembre, fut de ruiner la carrière politique et militaire qu'avait poursuivie en France le comte Guillaume de Furstemberg. Ce personnage, qui avait servi successivement François I^{er}, Maximilien, Ulrich de Wurtemberg contre Ferdinand (1534), était, depuis 1535, chef des mercenaires allemands au service français. C'était un soldat courageux et apprécié du roi, un rude soudard, mais fier et qui, à Nice, s'était refusé à baiser le pied du pape. Partisan décidé de la Réforme, Furstemberg avait servi d'intermédiaire entre son maître et la ligue de Smalcalde. Il avait pris sous sa protection les Vaudois du Piémont, qu'opprimait durement le maréchal gouverneur de Turin, René de Montejean. Le connétable de Montmorency, cousin de Montejean et d'ailleurs bien décidé à ruiner le crédit de Furstemberg auprès du roi, engagea contre l'Allemand une guerre sournoise : c'est lui probablement qui poussa le capitaine Sébastien Vogelsberg à se révolter contre son chef et à l'assaillir de libelles, en sorte qu'en mai ou juin 1539, Furstemberg avait quitté le service français. Maintenant il était à Strasbourg, défendant sa réputation avec l'aide de Calvin lui-même, et prêt à servir les évangéliques. Ces détails ne pouvaient laisser Farel indifférent, puisque son frère Gaucher était l'homme de confiance de Furstemberg et que le Réformateur le connaissait et en était apprécié. On verra plus loin que lui et les évangéliques messins trouveront en Furstemberg un fidèle défenseur. (*H. VI*, p. 123-127, notes 5-21.)

qui ne pouvaient plus compter sur l'appui de la France, aux tentatives de conciliation avec les catholiques dont les Colloques de Haguenau, de Worms, de Ratisbonne marqueront à la fois la réalisation et l'échec.

L'intérêt des réformateurs s'attachait donc avec force à ce que feraient les princes allemands; la ligue de Smalcalde n'était-elle pas, en effet, avec les Cantons évangéliques, la seule puissance qui pût agir en Europe pour le succès politique de la Réformation, la seule qui la représentât en face de la papauté et des Etats catholiques, la seule même qui pût influencer François I^{er} en faveur des réformés français. Aussi, tandis que Farel, durant la fin de l'année 1539, était frappé assez gravement par la maladie et soigné par un jeune Français cultivé, Nicolas Parent, qui se préparait au saint ministère, Calvin tenait son ami au courant de la partie qui se jouait sur l'échiquier européen.

Le Recès de Francfort du 19 avril 1539, arrêté entre les représentants de l'empereur et les princes luthériens, mais que d'ailleurs Charles-Quint ne ratifia pas, établissait pour quinze ans la suspension de tous les procès en cours devant la Chambre impériale et prévoyait déjà un colloque religieux à Nuremberg. Les cités et princes luthériens, — Calvin était au courant de ces faits par son ami Jean Sturm, délégué de Strasbourg, — réunirent leurs représentants à Arnstadt en Thuringe, le 19 novembre; ils y prirent des mesures de défense; ils y discutèrent de l'emploi des biens ecclésiastiques; ils décidèrent d'envoyer des légations à Henri VIII d'Angleterre qui allait épouser Anne de Clèves et pouvait être ainsi rattaché à la cause protestante, puis au roi, pour la protection des évangéliques français et le maintien de son amitié, enfin à l'empereur pour s'assurer de sa politique de tolérance et obtenir de lui le colloque projeté.

Après Arnstadt, les princes, les délégués des cités et les théologiens luthériens siégèrent à Smalcalde depuis le 1^{er} mars; se rendant compte de l'inanité de leurs tentatives pour gagner Henri VIII à la foi évangélique, ils étaient prêts à prendre la main que leur tendait le nouveau garde des sceaux et homme de confiance de Charles-Quint. Le fameux Granvelle, plus insinuant que son prédécesseur Held, n'était pas moins adversaire de l'hérésie. Mais, trompés par son apparente bienveillance, les princes luthériens lui firent parvenir, le 11 avril, deux jours avant la clôture de leur assemblée, sous forme de « *réponse à Granvelle* », un exposé fort modéré de leur politique et de leurs convictions, exposé qui contrastait vivement avec celui qu'avait fait à l'empereur, du point de vue curialiste, le cardinal Farnèse. La « *responsio* » à Granvelle fut traduite en français par Jean du Fresne en trois exemplaires, dont l'un fut envoyé à Charles-Quint, l'autre remis pour le roi à l'ambassadeur français à Soleure. Le troisième, Calvin l'expédia, vers le 13 mai, à Farel; c'est probablement de cet exemplaire qu'a été tirée « *La Response donnée par les Princes d'Allemagne, en matière de la Religion chrétienne* », imprimée à Genève en 1541. De son côté, Farel avait, un mois auparavant, transmis à Calvin la nouvelle de la persécution qui faisait rage à Agen, Toulouse, Grenoble, Paris; et, dans ce mois de mai 1540, François I^{er} décernait lettres patentes au Parlement d'Aix pour poursuivre les Vaudois de Provence.

Cependant, à une proposition de l'empereur de traiter en diète la question religieuse, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse répondaient, le 9 mai, en

montrant qu'il fallait d'abord étudier en colloque les points en litige. Ainsi, sur la base du Recès de Francfort, eut lieu du 12 juin au 16 juillet le Colloque de Haguenau, qui n'aboutit à rien sinon à décider un nouveau colloque à Worms pour l'automne et à admettre la Confession d'Augsbourg comme base pour l'essai de conciliation. Calvin s'était plusieurs fois rendu à Haguenau, non officiellement, mais « par manière d'esbat », et il y avait été accueilli avec faveur par les théologiens protestants. Il eut aussi la joie, vers le 24 juin, de recevoir à Strasbourg la visite de Farel, qui le mit au courant des événements de Genève. Durant son séjour, qui prit fin déjà vers le 4 ou 5 juillet, Farel demanda l'appui des théologiens strasbourgeois pour agir à Berne; peut-être participa-t-il aux conférences que le délégué des Vaudois de Bohême, Matthias Czerwenka, eut alors avec Calvin et ses collègues. En tout cas il fit une apparition au Colloque de Haguenau, chargé probablement par Georges de Rive de le renseigner sur ce qui s'y passait ¹.

Farel ne pensait guère se retrouver à Strasbourg un mois plus tard. Il y retournait pourtant vers le 10 août, et cette fois-ci pour bénir le mariage de Calvin. Depuis dix-huit mois, celui-ci entretenait son ami, pourtant de vingt ans son aîné et célibataire, de ses multiples plans de mariage. Farel était même déjà venu en juin 1539 afin de sceller un projet d'union, qui s'était rompu au dernier moment. Maintenant, et sur le conseil de Bucer, Calvin se décidait enfin à épouser Idelette ou Odilette de Bure, et la nouvelle de ce mariage avait été accueillie avec satisfaction par les clergés fidèles au Réformateur, autant que par ses amis. La Classe de Neuchâtel délégua même à la cérémonie le pasteur de Fontaines, Jehan de Bély, et naturellement Farel, que Calvin avait pressé de donner la bénédiction nuptiale. Ce que les délégués avaient rapporté de cette union, remplit de joie le cœur des frères, et le 6 septembre, Farel, au nom de ses collègues, félicite Calvin et sa femme de ce que la clémence divine les a unis l'un à l'autre avec tant de bonté; il souhaite que tout leur soit favorable, et « selon l'espoir que les frères ont conçu de ce que je leur ai raconté, que tout réussisse plus encore que nous ne pouvons l'espérer et le demander. Le Seigneur le fasse en vous ! Et ne trouvez pas mauvais si nous ne vous mettons pas au bénéfice du précepte de Deutéronome 24, v. 5, et si, avant l'année écoulée, nous vous réclamons à Neuchâtel ² ».

Calvin projetait de se rendre à Neuchâtel avec Capiton et Bucer; sa santé l'en empêcha, puis celle de sa femme. C'est Farel, au contraire, qui retourne à Strasbourg, vers le 10 octobre, chargé par la Classe d'insister auprès de son ami pour qu'il accepte de rentrer à Genève. Mais les problèmes que posait la tentative de conciliation entre catholiques et protestants reprenaient toute leur acuité.

Ferdinand d'Autriche, puis son frère Charles-Quint, avaient fixé au 28 octobre l'ouverture du Colloque de Worms. Granvelle ne s'y rendit que le 22 novembre. Sa

¹ Sur ces événements, voir SLEIDAN, *ouvr. cité*, vol. 2, p. 69-114, E. LAVISSE, *Hist. de France*, VII, p. 92-107, H. VI, p. 154 (n° 843), p. 160 (n° 845), p. 198 (n° 857), p. 215 (n° 863), p. 234 (n° 868) et VII, p. 498 n. 1.

² H. VI, p. 289, 290 n° 887, lignes 1-8. Le Deutéronome dit : « Lorsqu'un homme sera nouvellement marié, il n'ira point à la guerre et on ne lui imposera aucune charge; il sera exempté par raison de famille pendant un an, et il réjouira la femme qu'il a prise. » DOUMERGUE, *Jean Calvin*, II, p. 448-450 et 462-468, raconte dans le détail les projets de mariage de Calvin et parle longuement de son union avec Idelette de Bure, et de sa vie conjugale.

présence et le retentissement donné à cette rencontre inquiétèrent les princes et cités évangéliques, qui envoyèrent leurs meilleurs théologiens. Calvin était arrivé avec ses collègues de Strasbourg le 2 novembre; les évangéliques se sentaient plus unis que jamais, et tandis que le représentant de Granvelle, le Luxembourgeois Jean de Naves, préparait le terrain, les théologiens protestants avaient de nombreuses conférences dans lesquelles Calvin prit fréquemment la parole. Le Colloque lui-même devait comporter, outre les discours d'apparat de Granvelle le 25 novembre et du nonce Thomas Campeggio le 10 décembre, des discussions sur les doctrines de la Confession d'Augsbourg, auxquelles participeraient onze théologiens catholiques et onze protestants. Mais les catholiques, moins aptes à la discussion ou craignant des défections parmi ceux des leurs qui étaient de tendance humaniste, multiplièrent les chicanes et l'on remit finalement à Eck et à Mélanchton le soin d'étudier les divers dogmes où l'on était en désaccord.

Ce sont ces faits que, dans sa lettre du 14 ou 15 décembre 1540, Calvin expose à Farel pour qu'il les communique à Viret et aux évangéliques romands. Mais déjà le bouillant Dauphinois se préparait à rejoindre son ami. Ensuite des persécutions plus violentes en France, celles de Mérindol en particulier, les pasteurs neuchâtelois chargeaient, en effet, leur Réformateur de se rendre à Berne, où il se trouva le 14 décembre, à Bâle, à Strasbourg, à Worms, pour intéresser princes et cités évangéliques au sort de leurs malheureux coreligionnaires. Farel rejoignit donc son ami le 22 ou le 23 et il demeura à Worms, retenu par les frères, jusqu'au 26 décembre. Pour l'objet même de sa mission, les théologiens évangéliques de Worms n'arrivèrent qu'à peu de résultats. Mais Farel eut l'occasion de faire connaissance de Mélanchton et de dissiper les préventions que l'illustre théologien avait conservées contre lui. Il fut surtout saisi par l'esprit de solidarité et de charité évangéliques des frères et dominé dès lors par la pensée de l'unité protestante : « Je ne pourrais exprimer, écrira-t-il aux pasteurs zurichois, ce que j'ai trouvé dans cette assemblée [de frères] ! Nos ennemis étaient forcés d'admirer leur piété, leur érudition, leur bienveillance, leur affabilité. Et pour moi je louais le Seigneur que de telles lumières eussent été données au monde pour restaurer les Eglises. » Farel rapporta aux ministres neuchâtelois une lettre de Calvin et une autre des prédicateurs protestants, rédigée par Mélanchton lui-même. « Farel, disait-il, homme doué d'une piété et d'une science remarquable, nous a exposé, et l'accord en la vraie doctrine (qui règne) en vos Eglises, et votre zèle et persévérance. Aussi avons-nous eu grand plaisir à l'entendre.. » Et vers la fin de sa missive, le théologien luthérien annonce à ses frères de Neuchâtel que les délégués des princes encore hésitants, à savoir l'Electeur palatin, l'Electeur de Brandebourg et le duc de [Clèves et] Juliers, approuvent notre doctrine ¹.

En effet, Eck et Mélanchton avaient discuté le point du péché originel et allaient aborder celui de la justification. C'est alors que les chefs catholiques, s'apercevant que les théologiens du Brandebourg, du Palatinat, de Clèves, même de Cologne, tout catholiques qu'ils fussent officiellement, inclinaient aux formules mélanchtoniennes, avertirent l'empereur, qui mit brusquement fin au Colloque et en annonça la reprise dans la ville où devait se réunir la Diète, à Ratisbonne. Les dernières discussions, commen-

¹ H. VI, p. 405 (n° 928), p. 415 (n° 929) et p. 418 (n° 930).

cées le 13, prirent fin le lundi 17 janvier 1541; Calvin avait, le 23, regagné Strasbourg.

Il n'y resta qu'un mois à peine. Désigné par le Conseil pour représenter les pasteurs strasbourgeois à Ratisbonne avec Bucer et d'autres, il repartit le 22 février, malgré les objurgations de Farel qui aurait voulu le voir à Genève plutôt qu'en Allemagne. D'Ulm, où il était le 1^{er} mars, Calvin, descendant le Danube en barque, arriva, vers le 7, dans la cité où Charles-Quint attendait encore les princes pour la Diète et pour le troisième colloque. Après l'assemblée des princes et Etats qui, le 6 avril, se prononça pour la lutte contre le Turc et la réforme religieuse, l'empereur qui avait obtenu du pape la présence du plus conciliant et du plus distingué d'entre les cardinaux, Gaspard Contarini, remit le 21 avril à une commission de trois catholiques, Pflug, Gropper et Eck, et de trois évangéliques, Mélanchton, Bucer et Pistorius, l'étude du « *Liber ratisbonensis* ». Cet ouvrage, composé sur l'ordre de Granvelle, devait servir de base de discussion, et ses articles pouvaient être modifiés, complétés ou transformés par les théologiens. Comme dans toutes les tentatives de conciliation, on trouva des formules d'entente sur plusieurs dogmes, même pour la justification; mais les problèmes concernant l'Eucharistie firent éclater l'irréductible opposition des deux confessions. Les théologiens protestants, Calvin le premier, ne purent rien céder sur la transsubstantiation ou l'adoration de l'hostie. Une tentative secrète du margrave de Brandebourg auprès de Luther lui-même n'aboutit pas davantage. Sur ces points comme sur les autres doctrines contestées, Pflug, Gropper, Mélanchton et Bucer ne purent présenter à l'empereur, le 31 mai, que des thèses contradictoires. Charles-Quint, qui déjà songeait à imposer à l'Allemagne une Réformation impériale qui sera l'Intérim, remercia les théologiens et décida de sanctionner les formules sur lesquelles on était tombé d'accord, tout en tolérant la diversité d'opinions sur les autres points¹.

Cependant, au commencement de mai, des frères de Provence et du Dauphiné étaient venus supplier le pasteur de Neuchâtel et par lui les cités et Eglises évangéliques d'intervenir en faveur des fidèles persécutés avec rage non seulement en Provence, mais aussi à Orléans, Angers, Dijon, Romans et Grenoble. Nulle cause n'était plus chère à Farel; lui, la Classe et sans doute les Quatre-Ministres décidèrent d'intéresser aux persécutés les Conseils de Bâle, Zurich, Berne, Schaffhouse, Saint-Gall, Constance, Mulhouse, Strasbourg et les autres princes, seigneurs et villes qui avaient reçu l'Evangile. Farel, bien qu'encore souffrant de la gorge, repart pour cette mission. Le 5 mai, il est reçu, avec les Français qui l'accompagnent, par le Conseil de Bâle, et tandis que le bourgmestre Jacob Meyger écrit à Berne, lui, recommandé par un billet de Grynaeus à Bullinger, se rend à Zurich, à Schaffhouse, finalement à Strasbourg où il arrivait le jeudi 12 mai. Toutes les cités consultées étaient d'accord pour que Strasbourg chargeât ses délégués à Ratisbonne de s'entendre avec les princes et cités évangéliques d'Allemagne; on agirait soit auprès de l'ambassadeur français, soit directement auprès de François I^{er} par une ambassade ou au moins par une missive commune.

¹ Sur Ratisbonne, voir les lettres de Calvin à Farel des 4, 11, 12 mai et du 6 juillet (*H. VII*, p. 105 n° 971; p. 111 n° 975; p. 114 n° 976 et p. 176 n° 1009), celle de Gualther à Myconius du 28 avril (*H. VII*, p. 94 n° 969) et l'opuscule que publia Calvin, « *Les Articles de la journée impériale tenue en la cité de Regesbourg*.. Genève, Jehan Gérard, MDXLI ».

Calvin mit naturellement toute son influence et ses talents diplomatiques au service d'une telle cause. Les circonstances paraissaient favorables. On pressentait un nouveau conflit entre la France et l'Espagne. François I^{er}, joué par Charles-Quint dans l'affaire du Milanais, avait repris sa politique traditionnelle et voulait obtenir le concours de la ligue de Smalcalde. Mais l'empereur, sentant que la trêve de Nice touchait à sa fin, faisait, de son côté, surveiller les princes allemands; ceux-ci n'osaient rien faire qui pût compromettre la politique pacifique que Charles-Quint avait pratiquée à leur égard dans le domaine religieux. C'est pourquoi on ne put ni discuter directement avec l'ambassadeur du roi, ni envoyer une ambassade à Paris. On résolut donc d'écrire, le 23 mai, à François I^{er} une lettre signée des « princes, délégués, Etats et ordres, conjoints à la Confession d'Augsbourg en la doctrine chrétienne, maintenant assemblés à Ratisbonne ». Cette lettre que Mélanchton et Calvin auraient voulue plus énergique, obtint d'ailleurs la même fin de non-recevoir que celle envoyée le 25 juin dans le même but par les Cantons suisses.

Pendant son séjour à Ratisbonne qu'il quitta vers le 17 juin, Calvin s'était employé, d'entente avec ses amis, l'ambassadeur Morelet du Museau et le futur historien Jean Sleidan, à préparer une alliance des princes protestants avec François I^{er}, et cela avec tant de zèle que « le dit seigneur était merveilleusement satisfait de ses bons services », comme l'écrivait Marguerite de Navarre. L'activité politique de Calvin, qu'approuve Farel, s'explique sans doute parce que, pour les deux hommes, François I^{er} demeurerait leur roi et qu'ils espéraient encore et malgré tout que, comme sa sœur, il serait un jour favorable à l'Évangile. Surtout Calvin et Farel désiraient par leurs services, convaincre le roi de la loyauté des évangéliques, arrêter la persécution et favoriser la Réforme en France. Peut-être aussi, comme jadis Zwingli, voyaient-ils, dans la puissance des Habsbourg, le plus solide point d'appui du catholicisme.

Pour Farel, esprit moins diplomatique, plus combattif et missionnaire, les voies de la politique étaient trop compliquées : le meilleur moyen d'agir sur la France, c'était de l'évangéliser, et par conséquent, ce qui était redevenu sa constante préoccupation, de ramener Calvin à Genève. La préparation de cet événement, qui reste capital dans l'histoire du XVI^e siècle, a été souvent racontée; la plupart des pasteurs et théologiens en vue, les autorités séculières et les clergés, s'y employèrent. On ne veut ici que rappeler la part qu'y eut Farel, et qu'elle fut grande¹.

Tandis que Calvin, absorbé par le souci de la Réformation dans son ensemble et par les multiples problèmes de la politique européenne, s'était détourné de Genève, l'esprit plus prosaïque et le cœur affectueux de Farel y restaient attachés. Il demeurerait hors de Genève l'appui et le conseiller des Guillermins, bien qu'il sût, non sans une secrète tristesse probablement, que c'était sur Calvin, non sur lui, qu'on comptait pour réorganiser l'Eglise genevoise. Les Articulants et aussi les autorités bernoises, envisageaient Farel comme un des chefs de leurs adversaires; ils cherchèrent donc à l'impliquer dans l'échauffourée du 6 juin, à Genève; il faudra même une attes-

¹ H. VII, p. 107 n° 972, Bâle à Berne, 6 mai; p. 109 n° 973, Grynaeus à Bullinger, même date; p. 110 n° 974, Mulhouse à Bâle, 8 mai; p. 120 n° 978, Strasbourg à Bâle, 13 mai; p. 126 n° 983, les Protestants d'Allemagne à François I^{er}, 23 mai; p. 212 n° 1020, François I^{er} aux Conseils des villes suisses, du 31 juillet, et p. 198 n° 1017, la reine de Navarre à Calvin, 25 juillet 1541.



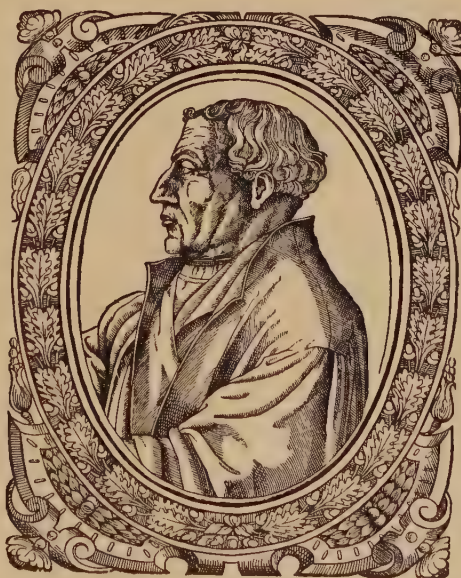
JEAN OECOLAMPADE, DE BALE



JEAN CALVIN, DE NOYON



JAQUES LEFÈVRE, D'ETAPLES



MARTIN BUCER, DE SELESTAD

LES AMIS DE FAREL

D'après les Icoïnes de Tb. de Bèze.

tation officielle de G. de Rive et du Conseil de ville pour persuader MM. de Berne que ce jour-là, Farel était bien à Neuchâtel¹. Si, en effet, Farel et Calvin pouvaient maintenant compter sur l'appui des pasteurs bernois, les autorités séculières, à Berne, se méfiaient toujours des deux prédicants français, et même d'autant plus que Genève osait désormais faire acte d'indépendance envers elles. Néanmoins, et surtout depuis le revirement de la politique genevoise, il fallait ramener Calvin à Genève.

L'accord de Morges n'avait pu donner aux pasteurs de Genève le zèle et les talents que, sauf Marcourt, ils ne possédaient pas, ni non plus, malgré les exhortations des réformateurs, accroître la considération des fidèles à leur égard. Au contraire, la publication de la *Réponse à Sadolet* obligeait tous les Genevois attachés à l'Evangile à reconnaître ce qu'ils avaient perdu en chassant Calvin. Surtout en se servant de Berne pour évincer les réformateurs, les Jean Philippe, les Lullin, Chapeaurouge, Monathon, s'étaient inféodés à la politique bernoise qui tendait à l'asservissement de leur cité; le traité du 30 mars 1539, trop favorable aux Bernois, soulevait un mécontentement croissant et allait amener le triomphe politique des Guillermins. Arrêtés le 27 janvier 1640, les maladroits négociateurs furent relâchés cinq jours plus tard, et, aux élections du 8 février, deux syndics étaient choisis dans chaque parti. Mais, après l'arrivée d'une députation bernoise, les passions s'exaspérèrent; Lullin, Chapeaurouge, Richardet s'enfuirent; les Guillermins obtinrent ainsi une majorité au Petit-Conseil (22 mai); enfin, après les troubles du 6 juin, le capitaine général Jean Philippe était décapité, dix-huit de ses partisans jetés en prison. Les pasteurs, protégés et créatures du parti vaincu, étaient découragés et désireux de s'en aller.

C'est pour donner ces nouvelles à son ami que Farel était allé le rejoindre à Strasbourg le 24 juin : le retour de Calvin, plus que jamais désirable, devient maintenant possible; et les fidèles de l'Eglise genevoise y comptent. Mais il n'y avait encore aucun appel officiel. Le 25 septembre, Fabri informe Farel que le Conseil général de Genève rappelle celui qu'il a jadis exilé, qu'on s'adressera à Berne en faisant valoir le départ de Morand et Marcourt, puis à Strasbourg, et qu'on compte sur l'aide des pasteurs neuchâtelois. Aussitôt Farel prend l'affaire en mains : il écrit à Berne une lettre qu'au nom de la Classe signe le doyen Barbarin dès son retour de Thonon; il envoie des missives, maintenant perdues, à Bâle et à Strasbourg. A la congrégation qui réunit ses collègues, le 1^{er} octobre, il les presse de tout faire pour hâter le retour de Calvin: et pour vaincre ses hésitations, que tous ceux qui ont quelque influence agissent. L'ancien adversaire des réformateurs, Marcourt, le pasteur d'Orbe, Zébédée, qui se trouvent alors à Neuchâtel, envoient chacun son message. Maturin Cordier écrit aussi à son ancien élève. Farel lui-même est désigné pour retourner à Strasbourg et par sa présence emporter l'adhésion de son ami.

On ignorait encore à Neuchâtel et à Genève la prochaine convocation du Colloque de Worms, et que Calvin y était délégué. Celui-ci redoute toujours autant l'appel des Genevois : il fait valoir sa mission à Worms, vis-à-vis de Farel qui, depuis Bâle, insistait encore pour qu'il acceptât. Il allègue le même empêchement à Michel du Bois qui arrive vers le 21 octobre avec une lettre du Conseil de Genève datée du 13. Cepen-

¹ H. VII, p. 461 n° 870 a, G. de Rive au Conseil de Berne, 13 juillet 1540.

dant, le 22 octobre, les autorités genevoises adressent solennellement vocation « à Monsieur Calvin, leur bon frère et singulier amy, au nom des Petit, Grand et Général Conseil, » et elles chargent un conseiller âgé et vénérable, noble Loys du Four, de se rendre à Berne pour obtenir de Messieurs des lettres de recommandation pour Strasbourg, puis d'aller à Neuchâtel requérir encore l'appui de Farel, auquel elles ont aussi écrit, et avec lequel, si possible, du Four gagnera Strasbourg. Farel qui venait de Strasbourg, ne pouvait y retourner, et c'est avec Michel du Bois que du Four rejoint Calvin à Worms le 10 novembre. Dans ses réponses du 24 octobre et du 12 novembre, Calvin ne peut que redire combien il est touché de la gracieuseté des Genevois et attaché à leur Eglise; mais il se doit à ses seigneurs de Strasbourg et plus encore aux intérêts de la Réformation dans son ensemble. Qu'on fasse plutôt appel à Viret, et « incontinent que Dieu m'aura donné le loisir et opportunité [c'est-à-dire dès après le Colloque], je vous assure que en toutes sortes qu'il me sera possible de m'employer pour subvenir à vostre église, j'en ferai mon devoir...¹ » Par là Calvin entendait sans doute ne s'engager que temporairement pour remettre ordre dans l'Eglise de Genève avec le concours de Bucer. Les Genevois et Farel comprirent qu'il viendrait, dès après Worms, définitivement et comme pasteur. Et c'est pourquoi lorsque, le 31 janvier, Calvin avertit son ami que, de par l'expresse volonté de Mélanchton, il va devoir partir pour Ratisbonne, Farel y voit un oubli des engagements pris; le 9 février, il le lui reproche avec une extrême violence. « Vos foudres, lui répond Calvin le 1^{er} mars, m'ont sans doute vivement troublé et consterné; je me demande pour quelle raison vous les déchargez ainsi sur moi. Vous savez, en effet, que si l'appel (des Genevois) m'a effrayé, je ne m'y suis pourtant pas dérobé. Pourquoi donc a-t-il été nécessaire que vous vous portiez contre moi d'un tel élan que vous paraissiez presque renier notre amitié ?² »

Après le Colloque de Ratisbonne, Farel ne peut plus attendre le moment où le but qu'il s'est fixé depuis trois ans sera enfin atteint. Le 5 août, il gourmande Viret et les magistrats genevois : « Je ne puis assez m'étonner que vous ne vous préoccupiez pas plus diligemment, et auprès de Calvin, et auprès de tous les Strasbourgeois, pasteurs et Conseil, de faire venir non seulement Calvin lui-même, mais aussi les autres [Bucer et un pasteur bâlois] afin que tout puisse être ordonné mieux et plus saintement³. » Le Conseil de Genève décide d'envoyer quérir Calvin et charge, le 21 août, le sieur Jehan Le Plumassiez de porter des lettres pour Farel ainsi que pour Calvin et les magistrats strasbourgeois. Aussitôt, et bien que depuis le retour de Bucer (1^{er} août) Calvin fasse ses préparatifs de départ, le pasteur de Neuchâtel le presse de se hâter : « Déjà vous auriez dû vous envoler, puisque tous vous réclament... Attendez-vous que les pierres crient ? Les ennemis eux-mêmes sont forcés d'avouer que vous êtes appelé par Dieu, et que vous ne pouvez [agir] autrement, si vous ne voulez combattre contre le Seigneur⁴. »

¹ H. VI, p. 352 n° 910 et p. 333 n° 901.

² H. VII, p. 41, lignes 4-9.

³ H. VII, p. 215 n° 1021.

⁴ H. VII, p. 223 n° 1023, lignes 5, 6, 8-10. — Pour la correspondance concernant le retour de Calvin, voir Fabri à Farel, 25 sept. 1540 (H. VI, p. 309 n° 891) avec l'adjonction de Farel (p. 311); les lettres du 1^{er} octobre de Marcourt, Cordier, Zébédée (H. VI, p. 317 n° 894; p. 318 n° 895; p. 321 n° 896; Farel à Calvin, 31 octobre (H. VI, p. 345 n° 907); Genève à Farel, 26 novembre (H. VI, p. 377,

Calvin aurait aimé ne commencer sa nouvelle tâche qu'une fois apaisé le différend politique qui opposait Genève et Berne, et dont la solution était remise à l'arbitrage du bourgmestre de Bâle. Le 1^{er} ou le 2 septembre, il quitta néanmoins Strasbourg, chargé par les autorités civiles et religieuses de lettres de recommandation pour Berne et pour Genève; il en reçut d'autres à Bâle, où il était le 4. De Soleure, il gagne Neuchâtel, non seulement pour y revoir Farel et Toussain, auxquels il avait donné rendez-vous, mais parce que, dans cette Eglise, avaient éclaté de graves troubles qu'il s'efforce vainement d'apaiser durant la journée du 7 septembre. Il s'en fut ensuite à Berne pour y connaître les dispositions des gouvernants envers Genève et envers lui, et il y eut un entretien avec le pasteur Simon Sultzer. De Morat, Calvin rend compte le 10 à son ami de cette visite. Puis il arrive à Genève et s'y présente le mardi 13 septembre devant le Conseil, auquel il demande immédiatement de mettre ordre en l'Eglise et de faire rédiger dans ce but des « ordonnances sus l'église et le consistoire ».

Farel aurait pu accompagner Calvin et avoir sa part de cette juste réparation et de ce retour triomphal. Les syndics de Genève l'y avaient invité et ils avaient demandé aux Quatre-Ministres d'autoriser leur prédicant à faire ce voyage. C'est Farel qui a renoncé à cette joie, parce qu'il savait qu'en s'absentant alors de Neuchâtel, il risquait de n'y pouvoir plus rentrer. Pendant tout le mois d'août 1541, alors qu'il se dépensait au dehors pour le triomphe de son ami, il se trouvait lui-même en face de graves difficultés intérieures. Par une tragique coïncidence, au moment où Calvin redevenait le chef de l'Eglise qui l'avait jadis expulsé, Farel risquait d'être chassé de celle qui l'avait accueilli unanimement trois ans auparavant.

4. LA CRISE DE 1541 A 1542 AU SUJET DE MADAME DU ROSAY :

LE CONFLIT DE FAREL AVEC GEORGES DE RIVE, AVEC LES « LIBERTINS »

NEUCHATELOIS ET AVEC MESSIEURS DE BERNE¹.

Par sa gravité, cette crise se place immédiatement après celle de 1538, qui, à Genève, avait abouti à l'expulsion des réformateurs. De nouveau c'est le sort, le ministère, la dignité de Farel dont il est question. Ce sont aussi, sous la mesquinerie des

n° 918); celles citées plus haut; enfin les documents de septembre 1541 : le 1^{er}, le Conseil et les pasteurs de Strasbourg au Conseil de Genève (*H.* VII, p. 227 n° 1028 et p. 231 n° 1029); le 7, Calvin à Genève (p. 239 n° 1033); le 9, le Conseil de Neuchâtel à celui de Genève (p. 241 n° 1034) et le 10, la lettre de Calvin à Farel (p. 242 n° 1035).

¹ La crise de 1541-1542 est racontée par O. PERROT, *Vie de Farel*, p. 60 ss, qu'ont suivi les biographes du Réformateur (Cp. BOYVE II, p. 417-421, CHOUPARD, RUCHAT V, p. 256-528). Ce récit traditionnel est sommaire et non exempt d'erreurs, il tait le nom de celle qui provoqua le conflit. C'est HERMINJARD qui a établi qu'il s'agissait de la fille de G. de Rive, Madame du Rosay.

Nous retraçons ces événements d'après les lettres de ceux qui en furent les témoins et les acteurs et qui fournissent une foule de détails inédits. La crise de 1541 à 1542 remplit alors la correspondance des réformateurs, des clergés et des magistrats des cités suisses. Voir spécialement les récits qu'en donnent les lettres de la Classe de Neuchâtel aux pasteurs du pays romand (15 septembre) et aux Villes évangéliques (octobre 1541), celle d'Antoine Thomassin à ses collègues de Bienne (17 septembre 1541), la correspondance entre Farel et Calvin, celle entre les magistrats et les clergés des cités réformées, entre Neuchâtel et Berne, les articles des farellistes et ceux des antifarellistes et les autres textes cités plus loin.

circonstances, de graves principes qui sont en jeu : la défense de la famille et la morale égale pour tous, l'autorité et l'indépendance du ministère évangélique, le rejet ou la reconnaissance par le Magistrat des principes calvinistes, spécialement du droit de répréhension et de la discipline. Lorsque la crise se fut terminée, non sans peine, par la victoire de Farel, François DuPont, pasteur d'Orbe, lui écrira : « En cette affaire, on avait ouvert la porte pour répudier, pour n'importe quel motif, les ministres de la Parole qui s'acquittent droitement de leur office. Vous avez été délivré de l'injustice de vos adversaires à leur plus grande honte. Ainsi, Celui qui a vaincu le monde a coutume de délivrer les siens, lorsqu'ils attendent patiemment la fin de leur épreuve¹. » Chacun, sans doute, ne jugera pas comme l'honnête DuPont.

Les causes de la crise de 1541-1542 ont été multiples : la conduite, scandaleuse pour l'époque, de Madame du Rosay, l'hostilité de son père à l'égard de Farel, l'intransigeance morale et les rudesses de langage du Réformateur, l'opposition de plusieurs bourgeois à toute contrainte disciplinaire, la prudence et la méfiance bernoises. Le lecteur appréciera, à la lumière des documents, l'importance relative de ces divers facteurs. Il ne pourra cependant refuser à Farel son admiration pour la fermeté morale et la force de conviction qui l'ont inspiré durant cette longue, et parfois fastidieuse affaire.

Le principal adversaire du Réformateur fut du commencement à la fin le gouverneur du comté. Georges de Rive, par politique sans doute, s'était rangé en 1537 à la foi nouvelle que professaient MM. de Berne, ses suzerains et combourgeois, et MM. les Quatre-Ministres, alors puissants dans le comté. Sans avoir personnellement grandes convictions évangéliques, il s'était décidé à soutenir loyalement la Réformation et il s'était attiré à ce sujet les louanges des ministres de Strasbourg. Encore entendait-il qu'au moins cette Réformation fût selon le modèle fixé par MM. de Berne et qu'en particulier les prédicants, pour lesquels il n'avait qu'une médiocre révérence, fussent les dociles serviteurs de la seigneurie. Par sa fidélité extérieure à la Réforme, Rive assurait à lui et à sa suzeraine la toute-puissante protection de Berne.

Malheureusement Georges de Rive avait dans sa famille même des sujets d'inquiétude et de conflits avec Berne. Sa fille aînée, Françoise, avait épousé Hans Roch de Diessbach (1501-1546), demeuré farouchement catholique et fixé à Grandcour, où il contrecarrait les efforts de Berne pour réformer cette seigneurie. La seconde fille du gouverneur de Neuchâtel, Jeanne, était mariée, depuis 1532 probablement, avec Claude d'Alliez, seigneur de la Corbière, de Chalex dans le pays de Gex et surtout du château de Rosay près Rolle, que les Bernois avaient brûlé en 1536, parce que Claude pactisait avec leurs ennemis, les « chevaliers de la Cuiller ». Les Bernois, cependant, prirent le parti de Claude, maintenant leur sujet, dans les démêlés qu'il eut avec sa femme. Madame du Rosay, après quatre à cinq ans de mariage, et mère de deux enfants, avait, en effet, quitté son mari au début de 1537 et était venue habiter chez ses parents au château de Neuchâtel. Pourquoi cette séparation ? Les ministres ont appelé Madame du Rosay « femme adultère », mais c'est là une parole d'adversaires. Plus probablement était-ce simplement incompatibilité d'humeur. Au XVI^e siècle, la fuite du domicile conjugal était un scandale et un crime, puisqu'elle portait atteinte

¹ H. VII, p. 414, lignes 3-7, n° 1091, DuPont à Farel, 2 février 1542.

à la famille et par là à l'Etat. Celui-ci, héritier des droits épiscopaux en matière matrimoniale, et bien décidé à faire observer la discipline, ne pouvait tolérer un tel désordre.

De fait, le 18 avril 1537, le Consistoire de Berne écrit à Georges de Rive de renvoyer sa fille à son mari, le seigneur du Rosay; quatre mois plus tard, le Petit Conseil insistait par une lettre amicale auprès du gouverneur et de sa femme. Mais Rive, qui prenait dans cette affaire entièrement le parti de sa fille, n'avait rien pu, ni voulu faire, et Madame du Rosay, en dépit de la puissance et de la justice bernoises ou des mandements de son père, vivait loin de son mari et de ses enfants.

Tels étaient le problème disciplinaire et le scandale en face desquels se trouva Farel dès son retour à Neuchâtel. D'abord le Réformateur s'adressa en particulier à la coupable et à son entourage. Le fit-il avec tout le tact désirable pour des démarches aussi délicates ? se méfiait-on de lui ? en vint-il à parler trop rudement ? En tout cas il échoua dans sa tentative de répréhension fraternelle. Farel chercha alors, par la contrainte, à ramener Madame du Rosay à son devoir ou à l'éloigner de Neuchâtel, sa conduite étant occasion de discussions parmi les bourgeois. Il recourut donc aux Quatre-Ministres et au Conseil de ville pour faire observer les lois disciplinaires; on lui répondit que le château, maison de Madame, où résidait la coupable, ne rentrait dans le for ni des tribunaux ordinaires, ni du Consistoire. Inflexible dans l'accomplissement de son devoir de répréhension, le pasteur de Neuchâtel s'adressa au Conseil de Berne; sa lettre du 15 janvier 1539 priait le pasteur Pierre Kunz d'agir auprès de Messieurs, qui pourront facilement mettre fin au scandale, puisque le père de la coupable est leur combourgeois et leur vassal pour les seigneuries de Prangins, Grandcour et Genollier. Kunz ne se soucia-t-il pas de rappeler aux magistrats bernois leur devoir d'intervenir dans une affaire où ils avaient échoué peu auparavant ? ou plutôt le Conseil de Berne tenait-il à ménager Georges de Rive ? La démarche de Farel à Berne n'eut pas plus de succès que ses autres prières, exhortations et répréhensions. Il ne restait plus qu'à agir sur l'opinion publique, et le principal instrument que Farel avait pour l'influencer, c'était sa parole ardente et populaire.

A Neuchâtel, comme autrefois à Genève, Farel portait en chaire toute question qui lui paraissait intéresser la cause de Dieu : il y avait chez lui du tribun et il ne craignait pas de parler avec véhémence, si des questions de justice ou de moralité étaient en jeu, même contre les autorités, même contre les riches et les puissants. C'est ainsi que, justement dans les débuts de cette année 1539, et à propos de la dilapidation des biens d'Eglise, il avait osé attaquer rudement en chaire la souveraine elle-même. Le 18 mai, Jeanne de Hochberg, d'Epoisses près Semur où elle résidait, écrivait aux Quatre-Ministres : « J'ay esté advertie comme maistre Guillaume Farel a tenu publiquement en ses prédications plusieurs faulx et mauvais propos de moy, dont je ne suis aulcunement contente. Mais je veux scavoir d'où cela vient et qui l'a mehu [mû] de cela faire pour en faire la raison qu'il appartiendra, vous priant que si avez désir de me faire plaisir, le veuillez chasser et trouver quelque honneste homme à mettre en sa place; car je ne veux qu'il parle nullement de moy, ni en bien, ni en mal...¹ » Le fait que cette requête n'eut aucune suite, prouve assez

¹ H. V, p. 327 n° 794.

et le peu d'autorité de la souveraine, et la popularité que Farel avait alors parmi les bourgeois.

Faudrait-il expliquer par de semblables et trop vives attaques contre le gouverneur et sa fille la crise qui va éclater ? Les ministres neuchâtelois le nieront : « Mais, écriront-ils, dès que le pasteur [de Neuchâtel] voit que prières et admonitions ne servent de rien, comme si l'on récitait une fable à des sourds, déjà décidé à ne rien dissimuler, il commença dans les sermons à déclamer ouvertement contre les crimes de ce genre, cependant en telle sorte qu'il ne désignait personne par son nom ¹. » Peut-être, mais ceux dont les vices étaient ainsi flagellés, avec tant de verdeur et de persévérance, chacun les nommait dans l'auditoire. Farel en parlait en temps et hors de temps, il ne voyait plus que cette faute, d'autant plus grave à ses yeux que plus élevés étaient les coupables. « Celui qui tient la première place, se plaignait-il à ses collègues de Zurich, est aussi le premier et le principal par sa famille à scandaliser l'Eglise ². » Il avait aussi repris, en particulier ou collectivement, ses sommations aux conseillers de faire disparaître une telle plaie de leur cité. Sous la pression de Berne, les Quatre-Ministres étaient revenus à la charge auprès de G. de Rive sans plus de résultats ³. « Alors contraint par l'indignité de la chose, il commença plus vivement à dénoncer la faute commune du peuple et du magistrat, criant chaque jour que c'est un forfait indigne qu'une telle peste soit si longtemps supportée dans l'Eglise ⁴. »

Cette campagne acharnée, inspirée par une intransigeance morale qui a sa grandeur, mais qui était aussi maladroite et fanatique, n'avait suscité que révolte dans le cœur de celle qui en était l'objet, et qui s'était éloignée des prêches et de la Sainte-Cène. Ses parents, sa famille, les serviteurs et fournisseurs du Château, éprouvaient pour le dénonciateur du scandale une haine croissante. D'autres adversaires allaient se joindre aux gens du château et faire éclater la crise. A l'instigation de Farel, en effet, et pour lutter contre la corruption des mœurs dont l'affaire du Rosay était la plus frappante manifestation, la Classe chercha, semble-t-il, en mai ou juin 1541, à instituer « un certain genre de discipline dans l'Eglise du Seigneur ». Cette discipline ecclésiastique, qui consistait sans doute en appels et répréhensions, fut fort mal accueillie, surtout de la part de ceux qui entendaient avoir toute liberté et licence de mœurs. Et comme Farel, par fidélité à son office de pasteur, admonestait et châtiât de paroles justement les hommes les plus perdus, ils firent une conjuration contre lui pour l'obliger à quitter leur cité ⁵.

Le dimanche 31 juillet ⁶, Farel, dans son prêche à la collégiale, reprit ses attaques contre la dépravation des mœurs et la lâcheté des gouvernants, et peut-être, par un geste désigna-t-il le château tout proche et la « peste » qui l'habitait. Aussitôt éclatèrent des protestations, des vociférations et un violent tumulte. On discuta.

¹ H. VII, p. 276, lignes 13-17.

² H. VII, p. 103, lignes 13, 14.

³ NEUCHÂTEL, Archives de la Ville, Corresp. avec LL. EE. de Berne, II, n° 155.

⁴ H. VII, p. 276, lignes 28-31.

⁵ H. VII, p. 277.

⁶ La date du 31 juillet provient chez O. PERROT et BOYVE de l'expression mal comprise des farellistes : « le dimanche de juillet dernier passé » (cp. H. VII, p. 394), comme s'il y avait : « le dernier dimanche de juillet passé ». Mais la date est probablement exacte.

Herminjard a pensé au 24 juillet, parce que le jour fixé pour le prononcé de la sentence (le 25 septembre) se trouve juste deux mois après cette date.

vivement sur le cimetière. Les plus acharnés contre Farel se réunirent hors de la ville; ils se constituèrent en parti et ils se jurèrent les uns aux autres d'obliger leur ennemi à quitter Neuchâtel. Il n'y eut, semble-t-il, ni convocation, ni vote régulier, comme les participants le raconteront plus tard aux députés bernois; mais les assistants conclurent unanimement : « Il ne nous plaît pas que désormais Farel continue à prêcher dans cette ville ¹. » Inquiet du tumulte, des divisions et de l'excitation des esprits, le Conseil de ville en discuta les 1^{er} et 2 août; le vendredi 5, il siégea avec le gouverneur et le Conseil de Madame; on ne vota pas l'expulsion de Farel et on reconnut qu'il n'y avait rien à reprendre en sa doctrine, vie ou conversation.

Une assemblée populaire, régulièrement convoquée, eut lieu le dimanche 7 août à l'issue du culte. Les esprits étaient échauffés, les avis furent partagés. Le groupe des ennemis acharnés de Farel, les gens du château et leurs amis parmi les bourgeois, entendaient que Farel fût traîné en justice pour y rendre compte de ses attaques. La masse plus considérable de ceux qu'on pourrait appeler les « libertins neuchâtelois » voulaient simplement qu'il cédât la place à un autre pasteur (ils pensaient probablement à Marcourt) et qu'il quittât la ville. Un troisième groupe, les partisans du Réformateur, les bourgeois qui avaient reçu de lui l'Evangile en 1530 et qui étaient, sinon les plus nombreux, du moins les plus respectés par leur âge, leur situation de fortune et leur rôle dans le Conseil, déclaraient que Farel devait rester. Comme on ne pouvait s'entendre, on ajourna l'assemblée sans prendre de décision. Le gouverneur, Georges de Rive, en constatant que le parti antifarelliste ne pouvait brusquer les choses, proposa de servir d'arbitre entre le Réformateur et ses adversaires et promit de rendre son arrêt le 21 août. La lutte traîna ensuite durant tout le mois d'août sans qu'on sache comment elle s'est poursuivie. Au commencement de septembre, trois faits nouveaux : l'appel des Genevois à Farel, l'intervention de Berne, l'action de la Classe, modifièrent la marche du conflit et y mêlèrent clergés et magistrats des cités évangéliques.

On a vu que, par lettres du 30 août aux Quatre-Ministres et à Farel, le Conseil de Genève avait invité le Réformateur neuchâtelois à assister au retour triomphal de Calvin. Ceux des ennemis de Farel qui voulaient à tout prix son départ, feignirent de comprendre cette invitation comme un appel à l'un des postes de pasteur de Genève; ils pressèrent Farel de l'accepter, au moins de se rendre auprès de Calvin, ne fût-ce que par gain de paix. Le pasteur de Neuchâtel s'y refusa absolument pour des raisons hautes et fortes que ses partisans reproduiront jusqu'à la fin du conflit : « La vocation par laquelle il a été appelé en son église actuelle, répondit-il, est si certaine, si manifestement dirigée par Dieu qu'en bonne conscience il ne peut s'y dérober, surtout dans des circonstances aussi troublées, sans véhémentement offenser le Seigneur. N'a-t-il pas été appelé par le Conseil, le peuple, la Classe, avec l'approbation des autres clergés et villes évangéliques ? Le tumulte, ému contre lui, est injuste et n'est le fait que de quelques-uns seulement, d'hommes qui ne craignent pas Dieu et n'obéissent pas à sa Parole. Nul n'a dit jusqu'ici qu'il n'édifiait plus l'Eglise. Au contraire, la majorité désire le conserver. Son départ serait le déshonneur de la Parole divine, le triomphe des papistes, la ruine du ministère. Partir maintenant pour

¹ H. VII, p. 277.

Genève, ce serait une seconde fois partir en exil, et ce serait susciter dans l'Eglise neuchâteloise des troubles, des divisions et des schismes. Son devoir clair et absolu, c'est de persister dans son ministère à Neuchâtel¹. » Cette fin de non-recevoir excita davantage encore les « libertins » neuchâtelois et aggrava l'émotion parmi les bourgeois.

Noble Jehan Merveilleux, l'ami de la Réforme et des réformateurs, estima bon de mettre au courant des événements l'ancien avoyer Jean-Jacques de Watteville, qui séjournait dans sa propriété de Villars-les-Moines près Morat, et celui-ci en informa aussitôt ses seigneurs de Berne. Tuteurs des nouvelles Eglises en pays romand, Messieurs se hâtèrent d'intervenir. Ils avisèrent, le 7 septembre, Watteville, qu'il eût à rejoindre le trésorier Michel Augspurger, qu'ils muniraient de leurs instructions. Le samedi 10, les deux délégués étaient à Morat, quelques heures avant que Calvin y passât, et le même soir ils arrivèrent à Neuchâtel, où ils restèrent jusqu'au matin du mardi 13. Leur mission était simplement de renseigner leurs commettants. Ils apprirent donc « les causes et commencements du différend esmeu entre la plupart des bourgeois et maistre Guillaume Farel », et que l'affaire avait été mise en amiable arrêt jusqu'au dimanche 25 septembre; ce jour-là, la contre-partie du dit Farel entend vider l'affaire et obtenir qu'on congédie son adversaire. Comme on le voit, Watteville et Augspurger (était-ce pur hasard ?) paraissent n'avoir été renseignés que par le parti des « libertins », ennemis du Réformateur; et malheureusement ce sont ces renseignements partiels, y compris le soi-disant appel pastoral à Genève, que les deux délégués « récitèrent » le mercredi 14 au Conseil de Berne. Le même jour, Messieurs écrivaient au Conseil de Neuchâtel de ne rien précipiter et de supporter leur prédicant encore un peu de temps. Leur missive à Farel lui signifiait ceci : « Selon les circonstances desdicts troubles, [il] nous semble que, s'il plaît au Seigneur de vous ailleurs employer en son service, [vous] ne doibjes [devez] estre à sa vocation désobéissant, vehu [vu] que les cœurs de la plupart du peuple de Neufchastel sont tellement aliénés de vous que n'en pouvez espérer que scandale sans fruit². » Berne ne donnait-elle ce conseil que pour pacifier Neuchâtel? ou obéissait-elle à son antipathie contre l'ami, et contre les idées de Calvin ?

De l'attitude nouvelle de Berne, Farel, ni surtout Calvin ne se doutaient; ce dernier écrivait à son ami : « Nous espérons que, par l'autorité des Bernois et des Biennois, ces troubles seront totalement apaisés. Puisque vous combattez avec Satan et guerroyez sous les enseignes du Christ, il vous donnera la victoire, Celui qui vous a armé pour ce combat. Nous désirons seulement qu'autant que le permettra votre ministère, vous vous accommodiez davantage au peuple. Il y a, comme vous le savez, deux espèces de popularité : d'après l'une, nous recherchons la faveur [publique] par ambition et désir de plaire; selon l'autre, nous attirons les esprits par notre modération et notre équité afin qu'ils se montrent dociles à nous³. »

Si Farel allait trouver dans le Conseil de Berne un nouveau et dangereux adver-

¹ *H. VII*, p. 247.

² Berne aux Quatre-Ministres (*H. VII*, p. 244 n° 1036); Berne à Farel, 14 septembre (*H. VII*, p. 245 n° 1037); la Classe de Neuchâtel aux pasteurs du pays romand, 15 septembre (*H. VII*, p. 246 n° 1038); Cordier à Calvin, 16 septembre (*H. VII*, p. 250 n° 1040) et Thomassin à Rhellican et Würben, 17 septembre (*H. VII*, p. 256 n° 1043).

³ Calvin à Farel, 16 septembre (*H. VII*, p. 249 n° 1039, citation de p. 250, lignes 5-15).

saire, la Classe de Neuchâtel, par contre, prenait unanimement son parti, et, dans son assemblée du jeudi 15 septembre, elle décidait d'envoyer aux clergés du pays romand une circulaire qui retraçait les événements et demandait à chaque Classe de donner son avis. Les pasteurs neuchâtelois déclaraient ne pas agir par parti-pris et affection charnelle. Ils faisaient valoir, sans doute, l'esprit de concorde de Farel envers ses collègues, sa fidélité dans le ministère, son érudition et sa science, dont tous profitaient. Mais surtout ils soulignaient les principes qui étaient en question. Si Farel est coupable, c'est à ses frères dans le ministère à le juger et à le déposer; s'il est innocent, les Classes ne peuvent pas permettre qu'il soit victime d'une cabale et chassé par l'autorité séculière. Il y va de la dignité du ministère et de l'autonomie de l'Eglise. C'est ce que comprirent, non seulement Calvin et Viret, mais tous les clergés réformés de langue française. Genève, Thonon, dont les épîtres ont été conservées, comme Montbéliard, Morges, Bienne, résolurent d'envoyer à Neuchâtel un délégué et une missive pour affirmer leur plein accord de principes avec leurs frères neuchâtelois et pour recommander qu'on garde Farel. Le pasteur de Cornaux, Antoine Thomassin, fut chargé d'agir auprès des ministres biennois, Jacob Würben et Jean Rhellican, afin que ceux-ci mettent au service de la bonne cause l'influence qu'ils pouvaient avoir sur les pasteurs et magistrats bernois. De tous les ministres délégués, Viret, envoyé par Genève, était le plus en vue et celui dont l'intervention pouvait être le plus efficace à Neuchâtel où il était bien connu. Les instructions qu'il reçut le 29 septembre et qu'avait rédigées Calvin, étaient particulièrement claires, fortes et modérées. Ainsi les pasteurs neuchâtelois assuraient à leur collègue menacé une aide précieuse, à savoir l'opinion unanime des Eglises, vis-à-vis de laquelle Berne même devra compter. Ce secours était d'autant plus nécessaire que le jugement devait prochainement être prononcé¹.

Le différend, né le 31 juillet, aurait dû être tranché par Georges de Rive le 25 septembre. Mais les Bernois estimèrent qu'ils avaient leur mot à dire dans l'affaire ou que Rive, jugeant seul, y serait trop scandaleusement juge et partie; ils obtinrent des deux camps que leurs délégués, Watteville et Augspurger, participeraient comme assesseurs du gouverneur à la solution du différend, et ils demandèrent que le jugement fût pour cela renvoyé de huit jours, c'est-à-dire au dimanche 2 octobre. C'est ce dont Farel informe Calvin, le 27 septembre, dans une lettre singulièrement violente à l'égard de Madame du Rosay, « cette Jézabel et cette fille d'Hérodiade » de son père, « ce nouveau Judas », et de toute la séquelle du château, d'où vient tout le mal. Le 2 octobre donc, après une entrevue des délégués des Eglises avec Watteville, l'affaire fut exposée dans la salle du Conseil de ville, où le peuple aussi s'était pressé. Selon ses instructions, Viret, rappelant les devoirs qu'implique la communion des saints, commença par excuser ses collègues genevois et lui-même d'intervenir dans une affaire toute neuchâteloise : il rappela ensuite que, selon l'Ecriture, un ministre ne doit être déposé que « par forme de jugement voire spirituel, et non point par

¹ Farel à Calvin et Viret, 27 septembre (*H. VII*, p. 263 n° 1046); la Classe de Thonon à celle de Neuchâtel, 29 septembre (*H. VII*, p. 267 n° 1047). La lettre a été écrite par Gérard Pariat. Les pasteurs de Genève au Conseil de Neuchâtel, 29 septembre (*H. VII*, p. 272 n° 1049); la lettre, rédigée par Calvin, est suivie des instructions pour Viret : *La somme des choses que nous désirons que nostre frère, maistre Pierre Viret, remonstre à la seigneurie de Neufchastel*. (*Ibidem* p. 273, 274.) C'est d'après cette pièce que nous reconstituons le discours de Viret, le 2 octobre.

sédition ni tumulte » sous peine d'offenser Dieu lui-même. Farel a toujours loyalement travaillé à l'œuvre du Seigneur : le priver du ministère contre droit et raison, « ce sera pour diffamer l'Evangile de Notre Seigneur entre les meschants, offenser tous les bons, troubler les infirmes, et comme votre esglise a esté bien renommée, elle sera d'autant plus descritee ». Bien plus, en ville, les partis s'enflammeront jusqu'à mutineries et batteries et quelque schisme pourrait survenir entre les ministres. Viret termina en rappelant quelques exemples, tirés non des affaires genevoises entre 1538 et 1541, comme l'aurait voulu Farel, mais de l'histoire ancienne, sans doute l'exemple classique de Chrysostome; et il adjura ses auditeurs de ne pas s'exposer à l'ire de Dieu par leur injustice et ingratitude envers l'un de ses serviteurs. D'autres discours furent probablement prononcés, spécialement par les ennemis de Farel; mais au dire de Calvin, c'est celui de Viret qui fit le plus d'impression pour rassurer les bons, confondre les méchants et rallier les indécis.

Le lundi 3 octobre, Watteville prononça publiquement la sentence d'arbitrage. Farel restera encore deux mois à Neuchâtel, soit jusqu'au 4 décembre, prêchant et vaquant à toutes les fonctions du ministère, sans que nul le trouble par dits ou par faits, et les partis s'engageant pendant ce temps à demeurer dans la paix et la tranquillité. Si d'ici à deux mois, le Seigneur Dieu tourne les cœurs de telle sorte que Farel regagne la confiance de tous, il conservera son poste; s'il en arrive autrement, on délibérera alors plus amplement de l'affaire. Cet arrêt singulièrement modéré et qui comblait les vœux des farellistes, les magistrats bernois l'avaient rendu pour apaiser les esprits. Peut-être avaient-ils été impressionnés par le discours de Viret et par l'appui des Classes romandes à Farel. Ils avaient aussi tenu compte du nombre, de la situation et de la fermeté des bourgeois farellistes; ceux-ci, en effet, n'avaient accepté leur arbitrage que « réserve faite de la gloire et de l'honneur de Dieu, en évitant tout scandale pour les églises et tout dommage ou honte pour le ministère de Farel ».

Mais cette sentence publique n'était là que pour la façade. Berne en portait en réalité une beaucoup plus sévère. Le même jour, en effet, dans un entretien privé, Watteville signifia à Farel que, durant les deux mois qui lui étaient accordés, il eût à se pourvoir d'un autre poste, d'autant plus qu'il avait reçu appel de Genève. Le pasteur de Neuchâtel se dressa alors contre le noble bernois et, dans un violent accès d'indignation, il menaça des plus graves châtiments de Dieu celui qui infligeait une telle plaie à l'Eglise et au ministère. D'ailleurs cet ordre n'était-il pas en contradiction avec la sentence publique, rendue peu auparavant ? Lui, Farel, n'abandonnerait pas, sans la meilleure raison, l'Eglise que Dieu lui avait confiée; il n'ouvrirait pas la porte à une horrible confusion; il ne serait pas félon envers Christ lui-même et son Eglise. De cette sortie, Watteville ne retint que l'offense qui lui était faite, et malgré une démarche de Viret, deux jours plus tard, il ne pardonna pas. L'ancien ami des réformateurs n'était plus sensible aux arguments de Farel. Le seigneur de Colombier, après avoir reçu tant de lumière et des grâces insignes, s'était, au jugement de Calvin, détourné de Dieu depuis qu'il s'était approprié des biens ecclésiastiques. Dans un entretien avec un ministre, Viret peut-être, qui lui faisait valoir combien devait être considérée comme sainte une vocation du Seigneur, il avait répliqué : « Comme si quelqu'un pouvait m'obliger à garder chez moi un domestique

qui me déplait ! Je règle le salaire d'un domestique qui me déplait et le chasse : pourquoi pas un ministre ¹ ? »

Ainsi les farellistes, la Classe de Neuchâtel et les pasteurs romands voyaient clairement que le principal danger pour Farel et pour les principes dont il était le porte-drapeau, ne venait plus tant du gouverneur et des « libertins » qui perdaient du terrain parmi les bourgeois, que de la décision de Berne, et c'est donc sur les magistrats bernois qu'il fallait agir. Et comment y parvenir, sinon par les représentations des clergés et des autorités des villes évangéliques ? Aussi, dans la « congrégation » du 6 octobre, la Classe chargea-t-elle Maturin Cordier de rédiger une nouvelle circulaire, qui reprendrait en détail toute l'affaire jusqu'à la sentence du 3 et adjurerait les destinataires, pour le salut du ministère évangélique, d'employer toutes leurs forces, pensée, soin, esprit et habileté, pour cette très sainte cause du Christ. Que chaque Classe écrive donc au magistrat et au peuple neuchâtelois, et aux autorités des autres cités, mais en premier lieu aux Bernois, qui de tous ont le plus de pouvoir dans cette affaire. Cette circulaire du 10 octobre, recopiée par le Bordelais Jean L'Archer, secrétaire de la Classe, fut confiée au Dauphinois Eynard Pichon qui devait la soumettre à Calvin, à Genève, puis la porter à Bâle et à Strasbourg ². Tandis que conseillers et pasteurs des villes évangéliques se préoccupaient des affaires de Neuchâtel, celles-ci, comme Farel le raconte le 8 novembre à Calvin ³, prenaient une nouvelle tournure. La peste qui avait déjà ravagé Strasbourg, y faisant périr Capiton, avait rampé jusque dans les villes suisses et atteint aussi Neuchâtel. La Classe, suivant l'exemple des pasteurs strasbourgeois et genevois, décida, en face du fléau comme aussi devant la menace du Turc, d'inviter le peuple aux prières et, le 6 novembre, à un solennel service de Sainte-Cène. Farel, en annonçant cette décision de la

¹ Calvin à Bucer, 15 octobre (*H. VII*, p. 289 n° 1053; le mot de Watteville est relevé p. 291).

² La Classe de Neuchâtel aux pasteurs des villes évangéliques, entre le 6 et le 10 octobre (*H. VII*, p. 274 n° 1050). Pichon avait été l'aide de Maturin Cordier à Neuchâtel, et celui de Fabri dans le Chablais, puis il avait étudié à Strasbourg où il était apprécié; il était l'agent zélé des réformateurs et bien fait pour la mission importante qu'on lui confiait.

Calvin, de son côté, avait reçu du pasteur bernois Sultzer l'assurance que lui et son collègue Kunz l'appuieraient dans les questions de discipline. Informant Bucer le 15 octobre des dessous du conflit entre Farel et Watteville, Calvin pria les Strasbourgeois d'agir sur le clergé et le Conseil de Berne. Quinze jours après commençaient à arriver les réponses et le concours promis des Eglises-sœurs : c'est Bâle d'abord où Myconius, après avoir, par un billet à Bullinger, recommandé Eynard Pichon le 24 octobre, écrivit six jours plus tard à Farel au nom de ses collègues et, le 3 novembre, aux ministres et au Conseil de Neuchâtel. Le Conseil de Bâle aussi, à la sollicitation de ses pasteurs, avertit, le 7, Messieurs de Berne de prendre garde, si Farel était chassé, que toute l'œuvre entreprise pour la correction des vices en pays réformé n'en fût compromise. La missive bâloise toucha à ce point le Conseil de Berne que, le 10, il expliqua aux Bâlois son attitude, prétendant que le maintien de Farel ne pourrait se faire sans effusion de sang, tant les passions étaient excitées. De Strasbourg également, Bucer envoya le 30 octobre un message à Farel, qui n'a pas été conservé, et à l'Eglise neuchâteloise une longue épître, qui était un véritable sermon. Les 14 et 15 novembre, c'est enfin le tour de Zurich, dont les bourgmestre et Conseil remettent à Berne le soin d'apaiser les troubles et de maintenir en son Eglise, qu'il a réformée et édifiée, « Monsieur le susmentionné Docteur »; les ministres zurichois exhortent longuement et sérieusement le clergé, les magistrats et le peuple de Neuchâtel. Voir Sultzer à Calvin, 6 octobre (*H. VII*, p. 284, n° 1051); Myconius à Bullinger, 24 octobre (*H. VII*, p. 295 n° 1054); les pasteurs de Bâle à Farel, 30 octobre (*H. VII*, p. 296 n° 1055); les pasteurs de Strasbourg à l'Eglise de Neuchâtel, fin octobre (*H. VII*, p. 300 n° 1057); les pasteurs de Bâle à la Classe et au Conseil de Neuchâtel, 3 novembre (*H. VII*, p. 320 n° 1059); Bâle à Berne, 7 novembre (*H. VII*, p. 324 n° 1060); Berne à Bâle, 10 novembre (*H. VII*, p. 330 n° 1062).

³ Farel à Calvin, 8 novembre (*H. VII*, p. 326 n° 1061); Calvin à Farel, 11 novembre (*H. VII*, p. 333 n° 1064).

chaire le 30 octobre, pressa ses auditeurs de retourner à Notre Seigneur et de revenir à parfaite union, afin que la main de Dieu cessât de s'appesantir sur son peuple. Il les admonesta de venir à la table sainte pour y recevoir, sous le signe visible, la grâce invisible, et par conséquent, à n'y venir qu'en reconnaissant le pasteur que Dieu leur a donné. Néanmoins, le dimanche suivant, l'auditoire fut très nombreux; parmi ceux qui communiaient, Farel reconnu, à côté de ses partisans, beaucoup d'adversaires que son courage vis-à-vis de l'épidémie et la douceur toute nouvelle de ses prêches lui avaient ralliés. Il estimait que seuls quinze ou seize de ses ennemis demeuraient implacables; mais en ceci, il se faisait de grandes illusions, comme la suite le montrera. Les ennemis de Farel furent fort irrités. Ils virent, dans l'organisation de la cérémonie du 6 novembre, un habile procédé des ministres pour établir, avant la fin du délai prescrit, que la population de Neuchâtel s'était réconciliée avec son pasteur. Aussi le lendemain, un des irréductibles ennemis de Farel, un homme de petite réputation, s'écria publiquement, en parlant des victimes de la peste, que ceux-là sont plus droits que Farel et les milliers qui lui ressemblent. Le propos fut vivement relevé par un farelliste. L'autre mit la main à sa dague, appelant à l'aide ses partisans. Des farellistes accoururent aussi, mais les modérés intervinrent, ordonnèrent aux deux partis de s'apaiser et ils évitèrent ainsi une batterie. Ce minime incident fut grossi par le bruit public; on parla d'une émeute suscitée par l'affaire Farel; les Bâlois, en ayant eu connaissance, furent consternés, et le 24 novembre, leurs ministres écrivirent à ceux de Neuchâtel qu'il valait mieux que Farel cède et parte, plutôt que du sang soit répandu et que la Réforme puisse être accusée de prêter un Evangile de sédition. Il ne fut pas difficile aux pasteurs neuchâtelois, dans leur réponse du 30, de calmer ces appréhensions, désormais sans objet ¹.

Les adversaires de Farel comptaient sur le gouverneur Georges de Rive, alors absent et dont ils attendaient le retour pour agir; mais ils espéraient surtout en un nouveau coup de griffe de l'ours bernois, et ici leur espoir allait être singulièrement déçu. Berne, en effet, ne pouvait faire abstraction de l'opinion unanime des cités évangéliques, ses alliées, et des arguments qu'elles faisaient valoir en faveur de Farel. Justement le 23 novembre, Eynard Pichon, qui rentrait de sa mission à Bâle, Strasbourg, Constance, Zurich et qui avait été, le 20, envoyé de Neuchâtel à Berne pour porter les messages de ces villes aux Bernois, comparaisait devant Messieurs, patronné par le pasteur Sultzer. Il revint à Neuchâtel le vendredi 25, avec un messager qui intima l'ordre à Farel de se rendre immédiatement à Berne. Le Réformateur dut quérir un cheval et un compagnon, en sorte qu'il n'arriva que tard dans la nuit chez son hôte, le chancelier Giraud. Le lendemain, il se rendit chez l'avoyer qui lui ordonna de se trouver à la séance du Conseil. Mais auparavant avaient lieu les funérailles du conseiller Louis Ammann, auxquelles Farel assista et où il put s'entretenir avec les pasteurs Kunz et Sultzer. C'est seulement à onze heures passées qu'il fut introduit en Conseil.

¹ Les pasteurs de Bâle à ceux de Neuchâtel, 24 novembre (*H. VII*, p. 347 n° 1068); les pasteurs de Neuchâtel à leurs frères bâlois, 30 novembre (*H. VII*, p. 361 n° 1073). Cp. aussi Fabri à Farel, 24 novembre (*H. VII*, p. 349 n° 1069); Zurich à Berne, 14 novembre (*H. VII*, p. 335 n° 1065); les pasteurs de Zurich aux clergé, Conseil et peuple de Neuchâtel, 15 novembre (*H. VII*, p. 336 n° 1066), lettre à laquelle la Classe neuchâteloise ne répondit, par la plume de Maturin Cordier, que le 28 février 1542 (*H. VII*, p. 427 n° 1099).

L'avoyer lui demanda pourquoi il ne se soumettait pas à la sentence du 3 octobre, que les ambassadeurs bernois n'avaient prononcée que pour éviter une effusion de sang. Pourquoi n'a-t-il pas profité du délai accordé et n'est-il pas parti pour Genève, où il aurait un ministère plus fructueux et d'où peut-être il serait plus tard rappelé à Neuchâtel, comme Calvin l'avait été à Genève? Eux, les Bernois, liés aux Neuchâtelois par un traité de combourgeoisie, devront sanctionner, s'ils en sont requis, ce que la majorité aura décidé. Farel répondit qu'il ne pouvait abandonner l'Eglise à lui confiée par le Seigneur et provoquer par son départ un tel scandale ici et en Gaule; il sait que les autres Eglises ne l'abandonneront pas, qu'aucune votation n'a été faite à son sujet, qu'actuellement ses ennemis sont en très petit nombre, que beaucoup de ses adversaires sont venus à la Sainte-Cène et que quelques-uns même ont reconnu leur faute. La brusque comparution et l'interrogatoire de Farel s'expliquent parce que le Conseil de Berne avait à prendre une grave décision concernant la crise neuchâteloise.

Le même samedi 26 novembre, en effet, Messieurs envoyaient à leurs combourgeois de Neuchâtel une missive, « les priant et requérant, ensuite des bonnes et louables remontrances des renommées villes Zurich, Bâle, Strasbourg et Constance, de laisser la prononciation [faite le 3 octobre par Watteville et Augspurger], et de retenir ledit Farel en son ministère, lequel a toujours par le passé fidèlement travaillé en la vigne du Seigneur Dieu ¹ ». On savait à Berne que le Conseil de Neuchâtel siégerait ce même jour et qu'il avait convoqué pour le lendemain après le culte la « générale communauté » de la Ville pour qu'elle statue sur le sort de son pasteur. Farel, repartant dans la nuit, arriva encore à temps pour célébrer dans sa paroisse l'office divin, et il put annoncer encore ce dimanche, qu'on avait décidé de le garder. Mais la séance du Conseil général, le dimanche 27, avait été chaude.

Le Conseil de ville était en majorité farelliste; il pouvait se réclamer de l'appui des cités évangéliques et surtout, ce qui était capital, de la récente et nouvelle décision des Bernois. Les adversaires de Farel, à ce qu'ils prétendront, auraient été de soixante à quatre-vingts : lorsqu'on lut la lettre de Berne et qu'on arriva au passage qui disait que les ennemis de Farel n'étaient que quinze ou seize implacables, un tumulte s'éleva dangereux et grand, et plus de la moitié des opposants sortirent en s'écriant : « [Nous] ne voullons point icy estre meurtrys ! » Le maître-bourgeois admonesta, de par leur serment de bourgeois, les assistants de demeurer, et vingt-trois des opposants restèrent. Le président demanda alors à l'assemblée comment on répondrait aux Bernois. Pierre Chambrier, lieutenant du gouverneur absent, proposa, comme avis personnel, qu'on s'en tienne à la prononciation du 3 octobre et qu'on ne prenne aucune décision nouvelle avant le retour de Georges de Rive. Naturellement les vingt-trois opposants appuyèrent sa proposition, tandis que le Conseil et la majorité farelliste voulaient que, selon le conseil des Bernois, on votât immédiatement de garder Farel. Le tumulte reprit alors avec plus de force, les uns criant : « Nous l'aurons ! », les autres : « Ne l'auront pas ! »

L'assemblée suivit finalement le préavis du Conseil et adopta une « *Ordonnance touchant maistre Guillaume Farel* ». Aux termes de cet édit, « iceluy différend, suscité

¹ Berne aux Quatre-Ministres, 26 novembre 1541 (H. VII, p. 353 n° 1070).

naguères entre maistre Guillaume Farel et aulcuns particuliers, doibt dès maintenant estre et demourer mort, abattu et aboli du tout et pour le tout, ensemble toutes haynes, rancunes et malveuillances, pour cest essfet dressées, sans que ores ni à l'advenir, en soit faicte aulcune mention... sur peine d'estre chastié de cinq livres pour la première fois, et pour la seconde ou la tierce plus griesvement... Et le dict Farel [devra] tousjours demourer et subsister à son ministère et office, d'autant qu'il n'est suspect, ny à reprendre de sa vie et doctrine, considérant aussy qu'il est le premier qui nous a amenés à la vérité evangelique et par lequel le Seigneur Dieu nous a faict de grandes grâces et miséricorde. » Quant à leur réponse à Berne, les Quatre-Ministreaux disaient seulement : « sommes resoluz par ensemble de non faire chose qui soit en préjudice au ministère du dict Pharel, ni à son déshonneur... Et combien que sommes en volonté, non de le déjeter, ains [mais] plustot de le retenir toujours en son ministère, toutesfois après que le dict seigneur [G. de Rive] sera de retour nous vous avertirons plus applain de l'affaire. » Farel et les farellistes croyaient alors la partie gagnée. Leurs adversaires, inspirés par Rive, allaient leur livrer, durant deux mois, une dernière et rude bataille ¹.

Tandis que les réformateurs se congratulaient, que Farel remerciait Kunz ², et Maturin Cordier, les ministres bâlois, en magnifiant les voies du Seigneur, Georges de Rive était rentré au château et aussitôt, malgré l'ordonnance du 27 novembre, complots, excitations, mauvais propos reprenaient. Les Quatre-Ministreaux, sachant bien d'où venait le mal, s'adressèrent à Monseigneur le gouverneur et lui rappelèrent que la volonté de Berne et la leur étaient maintenant qu'on gardât Farel et qu'on vécût en paix. Rive se déclara d'accord, mais le mécontentement et les divisions ne cessèrent pas. Les partisans du gouverneur, qui s'étaient juré de se venger de Farel et qui n'avaient pas accepté d'être majorisés, décidèrent d'envoyer à Berne des « commis » ou députés de leur parti qui mettraient Messieurs au courant de la véritable situation. En vain, le Conseil et Farel lui-même offrirent-ils que l'affaire fût tranchée par voie de justice. Les partisans de Rive n'étaient pas curieux de voir par là même jugée Madame du Rosay; ils répondirent que, d'après les coutumes neuchâtelaises, un prédicant dans l'exercice de son ministère ne peut être traîné en justice, mais qu'il relève seulement des Quatre-Ministreaux. Sur quoi le Conseil de ville s'adressa une fois de plus à Berne pour informer Messieurs des difficultés qui renaissaient dans leur cité, et les prier de faire aux mécontents telles remontrances qu'ils ne recommencent pas leurs troubles et séditions (12 décembre).

On comprend dans quelles dispositions les conseillers bernois reçurent cette lettre. Ils avaient déjà été avisés par leur informateur ordinaire, Jehan Merveilleux, de la reprise de l'éternelle et ennuyeuse affaire. Ils étaient particulièrement mécontents d'avoir basé leur décision du 26 novembre sur un renseignement inexact, celui que la minorité des opposants n'aurait été que de quinze ou seize personnes; Farel leur avait écrit, le 9 novembre, pour expliquer qu'il entendait par ce chiffre seulement celui des meneurs, non l'ensemble de ses adversaires. Le 19 décembre comparurent

¹ L'ordonnance concernant Farel, 27 novembre (*H. VII*, p. 355, 356; *BOYVE II*, p. 418, 419, mais avec une date inexacte, 28 novembre); les Quatre-Ministreaux à Berne, 27 novembre (*H. VII*, p. 354 n° 1071); Farel à Calvin, 1^{er} décembre (*H. VII*, p. 375 n° 1075).

² Farel à Kunz, vers le 29 ou 30 novembre (*H. VII*, p. 364 n° 1074).

devant le Conseil de Berne les « commis » des adversaires de Farel et des Quatre-Ministres. Ils présentaient une liste de 102 noms de leurs adhérents; ils demandaient qu'on recherchât celui qui avait trompé Berne au sujet du chiffre des opposants [c'est-à-dire le Réformateur]; ils voulaient qu'on s'en tint à la prononciation du 3 octobre. Messieurs leur répondirent que l'écrit du maire et des Ministres présentait les choses sous un autre aspect, qu'il fallait encore consulter le gouverneur avant de prendre une résolution; et comme les conseillers bernois étaient peu nombreux, ils ajournèrent leur réponse aux adversaires de Farel, en leur recommandant la paix et la tranquillité.

Le 23 décembre, Georges de Rive fut cité à Berne : il exposa que les Neuchâtelois étaient aussi divisés qu'auparavant et aussi décidés les uns pour le départ, les autres pour le maintien de leur pasteur. MM. de Berne, au lieu d'adhérer simplement à la demande des autorités neuchâteloises, leur écrivirent, ce même 23 novembre, que l'affaire n'était pas en si bon ordre qu'ils pensaient, et qu'ils leur enverraient une nouvelle ambassade pour le samedi 7 janvier 1542. Dans leur réponse du 31 décembre 1541, le maire et les Quatre-Ministres remercièrent Berne pour sa promesse d'envoyer de nouveaux ambassadeurs, mais déclarèrent qu'ils n'avaient rien dit de contraire à la vérité: « Si Farel avait perpétré quelque chose contre notre souveraine Dame et Princesse ou contre la Ville ou contre quelques particuliers, nous ne l'assisterions pas. Mais le renvoyer sans le laisser se justifier, ce serait contre Dieu et contre toute raison ¹. »

Comme ambassadeurs, Berne choisit le conseiller Jean-Rodolphe d'Erlach (1504-1553) et Jacob Tribolet, qui étaient bien au courant des affaires neuchâteloises. Les deux partis avaient rédigé l'exposé de leurs revendications : le Conseil et les farellistes remirent aux délégués bernois des « Articles » qui reprenaient, depuis le début, l'histoire du conflit; leurs adversaires avaient préparé un mémoire, qui, retravaillé, deviendra leur réponse du 18 janvier aux Articles farellistes. Le dimanche 8 janvier, d'Erlach et Tribolet exhortèrent vainement l'assemblée générale des bourgeois à une pleine réconciliation et au maintien de Farel; les opposants demeurèrent irréductibles, et dix jours plus tard les représentants des deux partis se retrouvaient à Berne et étalaient une fois de plus leurs griefs, plaintes et décisions devant le Conseil. A la fin de leur réponse, les opposants, comme une menace, rappelaient les troubles qui, à Genève, avaient fait couler le sang et amené l'exécution de Jean Philippe ².

Devant cet entêtement de la minorité, Messieurs furent fort embarrassés; ils cherchèrent à obtenir de Farel qu'il se retirât. Le même soir on le cite à nouveau à Berne. Le vendredi 20 janvier, il comparait devant le Conseil : il s'y entend reprocher plusieurs des griefs que ses adversaires articulaient contre lui, en particulier d'avoir trompé le Conseil sur le chiffre de ses ennemis. Le Réformateur fait face à l'accusation : « Il n'y en a pas plus de seize, dit-il, qui ont suscité ce différend et entraîné les autres. Que six même se calment, et les autres se réconcilieront. On m'accuse

¹ Farel à MM. de Berne, 9 décembre (*H. VII*, p. 375 n° 1077); les Quatre-Ministres à MM. de Berne, 12 décembre (*H. VII*, p. 378 n° 1078); réponse des Bernois du 23 décembre (*H. VII*, p. 384 n° 1081); les Quatre-Ministres à MM. de Berne, 31 décembre (*H. VII*, p. 386 n° 1082).

² *Articles des Farellistes*, 7 janvier 1542 (*H. VII*, p. 393 n° 1085); *Articles des Antifarellistes*, 18 janvier (*H. VII*, p. 402 n° 1087).

faussetment de beaucoup de choses, par exemple, que j'aspire à m'emparer de l'autorité du magistrat. Or il n'est rien que j'aie en plus haute estime, ni que je juge plus nécessaires que les autorités supérieures. Mon entretien et ma prébende, je n'y attache aucune importance; ce n'est pas cela qui m'empêche de m'en aller; le Seigneur est assez riche pour m'entretenir, car pour avancer sa gloire, je suis prêt à sacrifier corps et biens, jusqu'au milieu des Turcs, s'il le fallait. Mais quitter les Eglises, cela ne m'est pas permis. Je n'oublie pas tous les bienfaits que mes seigneurs m'ont accordés, ainsi qu'à mes frères, mais il ne faut pas m'opprimer à cause de ma conscience.» Ainsi Farel, mais pour des raisons singulièrement plus hautes, ne voulait pas non plus céder. Il ne restait qu'un moyen possible : une votation des bourgeois, faite dans de telles conditions que le résultat s'imposât à tous. C'est là ce que, dans leur missive du 20 janvier, Messieurs recommandent aux Quatre-Ministres : « Nous semble, écrivent-ils, que les deux premiers contentieux « plus » [étant] abolis et levés, pour savoir l'entière vérité du vouloir de la plupart d'entre vous, l'on doit de nouveau faire le « plus » bien évident et non suspect. »

Pour surveiller la votation, Messieurs désignèrent leurs conseillers, Jean-Rodolphe d'Erlach et Jean-Rodolphe de Diessbach (1482-1546); il leur était recommandé de veiller à ce que tout se passe avec ordre, et en particulier de faire retirer de l'assemblée ceux qui s'y glisseraient sans être bourgeois et dans l'intention de provoquer des désordres. A Neuchâtel, les ambassadeurs bernois reçurent la visite de six représentants des farellistes et de six antifarellistes, dirigés par Pierre Chambrier : on leur demanda, et Messieurs devaient le confirmer par leur lettre du 13 février, que la votation, ordonnée et surveillée par Berne, eût lieu cette seule et unique fois, qu'elle ne constituât pas un précédent et qu'elle ne portât aucun préjudice à la haute et basse juridiction de Madame, non plus qu'aux libertés et franchises de la Ville. L'assemblée générale des bourgeois eut lieu le dimanche 29 janvier et elle se prononça, par les deux tiers des voix, en faveur de Farel. Cette fois-ci, c'était le succès définitif et la situation du Réformateur était solidement assurée dans son Eglise. Aussi sa reconnaissance et celle de ses collègues se manifestent-elles encore dans la lettre que le 28 février Maturin Cordier envoyait, au nom de la Classe, aux ministres zurichois et dans celle par laquelle Farel lui-même les remercie le 19 avril ¹.

Déjà le 17 janvier, Calvin et Viret avaient demandé au Conseil de Genève d'envoyer un ambassadeur pour défendre leur ami contre les blâmes de Monsieur de Prangins. Ils revinrent à la charge en apprenant le succès du 29 janvier et ils obtinrent qu'on réitérât à Farel l'invitation, et qu'on lui accordât la réparation, auxquelles il avait dû se dérober en août passé. Les Syndics et Conseil de Genève chargèrent donc un des leurs de se rendre à Neuchâtel pour demander à Farel qu'il veuille bien venir à Genève, et aux Quatre-Ministres qu'on lui en donne l'autorisation. A son retour le délégué genevois devait s'arrêter à Orbe et y faire une réparation d'honneur à la mémoire d'Elie Corauld, le troisième des exilés de 1538. Les Quatre-Ministres, « d'un franc cœur et vertueux désir, donnèrent au dit Farel congé pour

¹ Berne à Farel, 18 janvier (*H.* VII, p. 406 n° 1088); Berne aux Quatre-Ministres, 23 janvier (*H.* VII, p. 407 n° 1089); RUCHAT V, p. 526-528; BERNE, Ratsmanual, cité par HERMINJARD (VII, p. 406, n. 2); Calvin et Viret à Farel, 5 février (*H.* VII, p. 416 n° 1092); Berne aux Quatre-Ministres, 13 février (*H.* VII, p. 422 n° 1095); Farel aux pasteurs de Zurich, 19 avril (*H.* VII, p. 456 n° 1108).

vous aller visiter... pour un mois seulement ¹. » Le 27 février 1542, le Réformateur, accompagné des syndics Claude Perdtemps et Claude Roset qui rentraient de Bâle, regagnait la ville qui l'avait chassé quatre ans auparavant. Il exposa le grand désir et grand cœur qu'il avait de servir la ville de Genève. On lui répondit que, durant son séjour à Genève, il fera sa dépense avec maître Calvin et on leur baillera ce qui sera nécessaire. Ce mois passé parmi ses anciens paroissiens fut pour Farel un moment de détente, de paix et de joie. Il admira l'édifice ecclésiastique qu'élevaient le zèle de Viret et l'effort persévérant de Calvin. Il se sentit revivre dans la société de ses deux amis; il retrouva ses fidèles de jadis, « les sept mille qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal », et qui maintenant sont le parti dirigeant de leur cité. Il fut rejoint par le doyen Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, qui l'avait soutenu dans ses récentes luttes. Mais déjà le 23 ou 24 mars, maître Guillaume dut rentrer à Neuchâtel, où l'attendaient d'autres travaux. Les Genevois lui avaient remis un cheval et, au lieu d'un héraut pour l'accompagner, quelque chose « pour faire ses dépens et aumônes ».

5. L'EFFORT DE FAREL ET DE LA CLASSE POUR « CALVINISER » L'EGLISE NEUCHÂTELOISE : LES ARTICLES DE 1541 ET LES ORDONNANCES DE 1542.

Parmi les doctrines originales du calvinisme, celles de l'Eglise et des sacrements répondaient le mieux aux aspirations d'une grande partie des Eglises évangéliques, et étaient aussi le plus susceptibles d'applications pratiques. Après la période des conquêtes de la Réforme s'imposait une action en profondeur, afin de transformer les mœurs et de vivifier la piété des peuples évangélisés, comme celle des nouveaux clergés. Le magistrat, bien qu'on l'envisageât, lui aussi, comme le ministre du Tout-Puissant, pouvait-il exercer une telle action par la loi, par l'enseignement évangélique, par les mesures policières ? Il y fallait une puissance d'un autre ordre, celle de la vie et de la société chrétienne. Tout naturellement ceux qui entrevoyaient l'orientation nouvelle à donner à la Réformation, visèrent à développer l'autonomie et l'organisation de l'Eglise, à renforcer la dignité et l'autorité du ministère, qui en était comme le cœur et le bras; ils chercheront à accroître la spiritualité des cérémonies chrétiennes, spécialement de la Sainte-Cène, à élever le niveau intellectuel et moral du peuple, et pour cela à développer l'école et à introduire la discipline ecclésiastique.

A Genève déjà, Farel et Calvin avaient vu la voie nouvelle où il fallait s'engager et ils y avaient marché avec plus de hardiesse que de prudence. Au synode de Zurich, du 29 avril au 4 mai 1538, les deux réformateurs ne firent pas que se défendre, en démontrant l'injustice de leur expulsion et leur volonté d'entente avec Berne; leurs « *Quatorze Articles* », rédigés par Calvin et soutenus par Bucer devant les délégués des Eglises suisses, esquissaient déjà tout un programme de réformes religieuses, comportant l'institution d'une discipline ecclésiastique, l'usage de l'excommunication, la fixation d'un ordre légitime pour la vocation des pasteurs, la célébration plus fréquente et plus digne de la Sainte-Cène, l'introduction dans le culte du chant des psaumes ². Les pasteurs bâlois et zurichois admirèrent un tel programme, que

¹ Les Quatre-Ministres aux syndics et Conseil de Genève, 24 février (H. VII, p. 424 n° 1097).

² H. V, p. 3-6 n° 708; cp. H. IV, p. 155-166 n° 602 et p. 367 n° 685 et 686.

recommandèrent chaleureusement les réformateurs de Strasbourg, Bucer et Capiton¹.

Farel apportait donc à Neuchâtel la préoccupation toute chaude d'y réformer les mœurs, et si l'on ose employer ce terme, vrai surtout dès 1541, d'en « calviniser » les institutions ecclésiastiques. Cette tâche, Farel l'entreprit avec vigueur durant les quatre premières années; il devait la poursuivre jusqu'au terme de son ministère. Il se heurta aux conceptions zwingliennes de ceux qui comprenaient la Réformation à la mode bernoise, mais surtout à l'opposition du Conseil de ville. Ceux mêmes qui le soutenaient contre Georges de Rive, n'étaient nullement disposés à céder quoi que ce fût de leur droit et de leur autorité dans le domaine ecclésiastique. Aussi, dans la lutte pour la discipline, et bien que quelques-uns de ses collègues n'en fussent peut-être pas chauds partisans, c'est par la Classe comme corporation que Farel s'efforcera d'agir. D'ailleurs, pour le triomphe de la discipline ecclésiastique, comme pour leur rentrée à Genève, les deux Réformateurs comptaient moins sur l'adhésion des autorités séculières que sur les décisions du synode général évangélique et sur la pression des Eglises suisses et de l'opinion publique. Aussi, durant les premières années de son ministère à Neuchâtel, Farel a-t-il beaucoup tenté, mais peu réussi, dans le domaine de la discipline ecclésiastique.

Si vraiment Farel a posé comme condition de son retour à Neuchâtel, qu'il pût y établir une discipline, le Conseil de ville estima sans doute avoir assez fait en édictant les « *Articles servans à la refformation des vices* ». C'est tout autre chose que voulait le Réformateur. Comme Bucer, il entendait introduire une discipline évangélique, se fondant sur Matthieu XVIII, v. 15-18 avec les sanctions que prévoit ce texte : démarche privée, répréhension officielle, avertissement et jugement de l'Eglise, excommunication à l'égard des renitents². Il chercha peut-être à faire adopter des mesures de ce genre par la Classe, dans la « congrégation » des 1^{er} et 2 octobre 1538. Il n'obtint, peut-on supposer, que quelques vœux des ministres en faveur d'une meilleure célébration de la Sainte-Cène, vœux que confirma le Conseil de ville. A ce sujet Calvin lui écrivait : « J'attends un long récit de ce qui a été soit discuté, soit décidé dans votre assemblée. Je serais très content qu'on eût arrêté quelque chose qui contribuât à former l'Eglise. Les nôtres [les réformateurs de Strasbourg] tendent d'un grand effort à instaurer une discipline, mais en le cachant, de peur que si les méchants le comprennent, ils n'y mettent des empêchements dès les débuts. Si quelque ordre tolérable pouvait être établi ici, j'y vois le seul moyen qu'on le fasse passer chez vous,

¹ Sur les réformateurs strasbourgeois et sur les liens qui les unissaient à Farel, voir plus haut, chap. II et III. Politicien ecclésiastique autant que théologien, Martin Bucer s'était efforcé de rapprocher zwingliens et luthériens; pour lutter contre l'illumisme, il insistait sur la nécessité de l'Eglise et des sacrements comme intermédiaires de la grâce; il voulait lui aussi renforcer l'autorité du clergé et des institutions ecclésiastiques, spécialement de la discipline. Son collègue, Wolfgang Capiton, humaniste sensible et mélancolique, favorable aux spiritualistes et aux révolutionnaires, avait d'abord placé l'expérience chrétienne sur le même niveau que la Bible et l'Eglise; mais il avait fortement subi l'influence de Bucer et par l'ardeur de sa piété, par son souci de voir réellement établi dans les mœurs le règne du Christ, il était très proche des réformateurs romands. Cp. Capiton à Farel, 9 août 1537 (*H. IV*, p. 274 n° 649). Sur Bucer, consulter A. LANG, *Der Evangelienkommentar M. Butzers und die Grundzüge seiner Theologie*, 1900; sur Capiton, O.-E. STRASSER, *Capitos Beziehungen zu Bern*, Leipzig 1927.

² Sur la lutte pour la discipline dans le pays de Neuchâtel, cp. Revue d'histoire suisse, 1928 p. 319-370, « J. PÉTREMAND, *Etudes sur les origines de l'Eglise réformée neuchâteloise* », où sont reproduits plusieurs des documents cités ci-après, et dont les données sont ici rectifiées et complétées.

pourvu que dans la prochaine assemblée on le demande par une commune délibération des frères ¹. » Le 27 décembre 1538, Farel informe son ami des résultats, bien petits, de l'assemblée d'octobre : « Nous avons célébré deux Saintes-Cènes, l'une le dimanche 22, l'autre à Noël, ni l'une, ni l'autre avec l'ordre, le respect, l'honnêteté qui conviennent ². »

On ne trouve aucune trace du problème disciplinaire durant l'année 1539. Cependant Farel continue à s'en occuper et Calvin l'en félicite dans sa lettre, du 31 décembre. De même, durant l'année 1540, la question n'est abordée que dans l'épître adressée de Worms aux ministres neuchâtelois par Mélanchton, le 26 décembre. Porte-parole des prédicants allemands, alsaciens et suisses, Philippe rappelle combien il est nécessaire que les peuples évangéliques luttent contre les attaques provenant du dedans, autant que contre les ennemis du dehors, et par conséquent répriment les désordres des mœurs. « Puisque chez vous, dit-il aux Neuchâtelois, comme ailleurs aussi, il y en a quelques-uns de petites mœurs, soit parmi les pasteurs, soit dans le peuple, nous prions, à cause de Christ, les magistrats pieux, avec la collaboration du jugement de quelques pasteurs, de réprimer ceux qui sont coupables de crimes manifestes. » Mais ces coupables, le magistrat ne veut ou ne peut les punir. Mélanchton désire donc l'introduction à Neuchâtel de trois sortes d'institutions qui ont fait leurs preuves dans certaines Eglises. D'abord les consistoires ecclésiastiques : « Mais il serait souhaitable d'établir des tribunaux officiels de l'Eglise, dont les juges [seraient choisis] d'entre les pasteurs et les hommes les plus sérieux du peuple. »

Ensuite, une législation matrimoniale de l'Eglise pour faire cesser les scandales causés par les affaires de divorce et d'adultère. Enfin, un examen et une instruction pour les communicants adultes avant chaque Sainte-Cène, afin que celle-ci ne soit plus profanée : « Nous souhaitons, en effet, que la coutume soit établie avant la synaxe [le culte eucharistique] d'écouter et d'instruire ceux qui viennent à la Cène du Seigneur. » Cet entretien sera utile pour éclairer les ignorants, faire comprendre à tous la doctrine de la foi et du pardon des péchés, raffermir les âmes effrayées et amener à vraie repentance les obstinés ³.

Les recommandations de Mélanchton, a-t-on cherché à les faire observer dans les paroisses ? Dans sa lettre aux pasteurs de Zurich du 30 avril 1541, Farel leur fait part de son angoisse devant la profanation des mystères sacrés, « alors que la très sainte Cène est offerte aux plus profanes et aux plus impies des hommes ! A peine la refuse-t-on aux chiens eux-mêmes ⁴ ! » Ce n'est donc pas la réglementation de la Cène, mais peut-être un essai d'appliquer les règles de la discipline évangélique selon Matthieu XVIII que comporta « cette certaine espèce de discipline publique » qu'en mai ou juin 1541, Farel et ses collègues s'efforçaient d'établir, et contre laquelle se révoltèrent les libertins neuchâtelois ⁵. Farel, d'ailleurs, on vient de le raconter, allait être tout occupé, et sa situation même menacée, par son

¹ Calvin à Farel, vers le 10 octobre (*H. V*, p. 143, 144).

² Farel à Calvin, 27 décembre (*H. V*, n° 762 p. 205, 206).

³ Les prédicants réunis à Worms aux pasteurs neuchâtelois, 26 décembre 1540 (*H. VI*, n° 930, p. 419, ligne 16 à p. 421, ligne 6).

⁴ *H. VII*, p. 102 et 103.

⁵ *H. VII*, p. 277, lignes 3-7. (Voir ici même, p. 446.)

conflit avec Georges de Rive. Il n'avait pas non plus la hauteur de vues et le sens pratique qui font les vrais législateurs ecclésiastiques. Mais celui qui possédait de tels dons à un degré éminent va être rappelé à la direction de l'Eglise genevoise, dans laquelle il appliquera ses idées disciplinaires. Rien d'étonnant dès lors si Farel et la Classe se sont efforcés, dès octobre 1541, d'adapter et d'introduire l'ordonnance calviniste dans leur Eglise.

Le jour même où Calvin parut devant le Conseil de Genève, le 13 septembre, il pria les magistrats de « mettre ordre sus l'Eglise » et d'élire des conseillers pour discuter avec les pasteurs le projet d'ordonnance que le Réformateur avait rédigé ou allait rédiger. Le projet, quelque peu modifié ensuite des conférences avec les gens du Conseil, ne fut adopté que neuf à dix semaines plus tard et devint les *Ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Genève* du 20 novembre 1541. Une copie du projet de Calvin, sans les modifications qu'imposèrent les délégués du Conseil, fut apportée aux frères de Neuchâtel, probablement par Viret quand, du 2 au 5 octobre 1541, il vint secourir Farel. La copie du projet de Calvin, qui se trouve aux Archives de la Classe, était déjà adaptée aux circonstances de l'Eglise et de la Ville de Neuchâtel¹.

La copie, faite pour la Classe, maintient la mention de l'imposition des mains lors de l'installation des pasteurs; elle attribue à la Classe l'enquête pour toute faute grave d'un pasteur et le devoir de faire rapport au magistrat qui destitue. Les articles 24 à 29 des *Ordonnances de Genève*, concernant le nombre, lieu et temps des prédications, sont biffés dans la copie neuchâteloise et remplacés par cette indication intéressante sur les cultes : « Le dimanche au matin, qu'il y ait un sermon à l'hospital, puis un général après, au temple dessus [à la collégiale]; à midy le catéchisme des enfants, puis sur le vespre le sermon. Sur la semaine trois jours à l'hospital, les lundy, mercredy et vendredy ». L'élection des Anciens devait aussi être autre qu'à Genève : Comme cette Eglise de Neuchatel est disposée, il serait bon d'en élire deux du Conseil étroit et quatre du Conseil général, ou deux du Conseil de Madame et quatre de la Ville. « Messieurs du Conseil estroit advisent de nommer les plus propres qu'on pourra trouver et les plus suffisans et pourront faire appeler les ministres pour en communiquer avec eux, puis qu'ilz présentent ceux qu'ils auront choisis au Conseil des Quatre Ministraux lequel les approuvera s'ils en sont dignes. » L'article 87 et dernier des *Ordonnances genevoises* n'existait pas non plus dans la copie adressée à Neuchâtel.

Ces diverses corrections avaient-elles été faites sur l'ordre de Calvin ou de Farel ? En tout cas, elles prouvent qu'on espérait voir les *Ordonnances calviniennes* adoptées sans discussions, au moins par la Classe et peut-être par le Conseil de ville et le gouverneur. Il n'en fut rien. La tentative de réglementer, selon Calvin, l'Eglise neuchâteloise survenait juste au plus fort du conflit de Farel avec G. de Rive, avec une partie des bourgeois et avec Berne, alors que chacun tenait à affirmer l'autorité du magistrat sur l'Eglise. Comment espérer que le Conseil de ville prendrait en considération le projet de Calvin ? On n'osa probablement pas même le lui présenter. Mais les pasteurs, eux aussi, malgré leur déférence pour le théologien de Genève, n'admettaient pas tel quel son projet. Dans la « congrégation » du 6 et durant les mois d'octobre et novembre, ils le remanièrent considérablement, en diluant et développant les articles. Ce remaniement, ce sont les « *Articles concernans la Réformation de l'Eglise de Neufchastel et de l'ordre qui se doit tenir et garder en icelle, dressez aux mois octobre et novembre l'an de grâce nostre seigneur courant 1541* », dans lesquels les termes des *Ordonnances* se retrouvent, souvent textuellement².

Conformément donc à l'ecclésiologie calviniste, les *Articles de 1541* commencent par affirmer « qu'il y a quatre ordres d'offices que nostre Seigneur a instituez pour le gouvernement de son Eglise, ascavoir premièrement les Pasteurs, puis les Docteurs, après les Anciens, quartement les Diacres ».

¹ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. VI/6/6 a, huit pages f^o, écriture petite et nette. Le texte de ce document est reproduit en gros caractères dans *Revue d'histoire suisse*, 1928, art. cité, p. 356 à 370. On constatera que les *Articles de 1541* n'en sont qu'un développement. Les corrections du Msc. VI/6/6 a paraissent supposer une connaissance exacte des choses neuchâteloises. A l'art. 38, l'auteur distingue entre le « Conseil estroit » et le « Conseil des Quatre Ministraux ».

² Des *Articles de 1541*, il reste à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. A. 78, une copie faite probablement vers la fin du XVI^e siècle par le diacre et pasteur de Travers, David du Piotay. O. PERROT (*Répert.* t. p. 25) en cite la première moitié : il pense que ces *Articles sur l'office des pasteurs* ont été conçus et dictés par la Classe au nom des pasteurs de la ville et soumis aux autorités pour que cette discipline soit imposée aux autres Eglises. Il a fort bien vu que ces *Articles de 1541* ne sont pas originaux, mais qu'ils dépendent directement de l'*Ordonnance genevoise* de Calvin. Dès lors on comprend d'autant moins qu'O. PERROT considère la seconde moitié des *Articles de 1541*, soit de l'office de docteur à la fin, comme étant le contenu des *Ordonnances des 1^{er} et 5 juillet 1542*.

Ils exposent dans leur première partie ce qu'est l'office des pasteurs; ceux-ci ne le sont légitimement qu'après avoir subi un examen sur leur doctrine et leur vie; ils sont élus par les ministres de la Classe, confirmés par la seigneurie, à laquelle ils prêtent serment, et présentés au peuple en la prédication. Les pasteurs doivent s'assembler chaque semaine en conférence pour l'étude de la Sainte-Ecriture et se soumettre à la censure de leurs frères de trois en trois mois. Les *Articles* traitent ensuite des trois autres ordres, des docteurs, c'est-à-dire de l'école, des anciens et des diacres ou de l'assistance et de l'hôpital; ils fournissent au sujet de l'école et de l'hôpital des renseignements détaillés, qui seront utilisés plus loin. Les *Articles* enfin donnent des règles concernant les sacrements: le baptême, pour lequel on fera les inscriptions nécessaires, se célébrera autant que possible en présence de l'Eglise; la Sainte-Cène devra être administrée une fois le mois en la ville, et en outre partout trois fois l'an, à Pâques, Pentecôte et Noël; on n'y admet pas les enfants et on n'y reçoit les étrangers qu'après qu'ils se sont présentés à l'Eglise et, cas échéant, fait instruire. Il est également question du mariage, des chants ecclésiastiques dans le culte, de la sépulture, de la visitation des malades et de celle des prisonniers, de l'ordre qu'on devra tenir concernant les petits enfants, de la police en l'Eglise, c'est-à-dire des consistoires ecclésiastiques.

Parmi ces prescriptions calviniennes, les auteurs des *Articles* ont appuyé sur celles qui, se rapprochant des règles et coutumes de l'Eglise neuchâteloise, pourraient ainsi être plus aisément confirmées par le magistrat. De fait les *Articles* s'achèvent ainsi: « Que ceste police soit non seulement pour la ville, mais aussi pour tous les villages du Conté de nostre souveraine Dame et princesse, ascavoir ceux qui sont de nostre mesme foy et religion evangelicque, de quoi nous supplions la grâce et bénignité de Monseigneur le Gouverneur de cela permettre. » Ainsi la Classe a soumis les *Articles de 1541* à Georges de Rive, et par lui au Conseil, pour qu'en les sanctionnant, ils en fassent une ordonnance ecclésiastique officielle. On ignore si et comment il fut répondu à cette demande. Sans doute par une fin de non-recevoir. Les *Articles de 1541*, et c'est ce qui les a fait conserver et recopier, vont demeurer à la base des revendications de la Classe; mais, alors même que celle-ci et Farel n'eussent pas été en conflit avec le gouverneur, l'inspiration cléricale et théocratique des *Articles de 1541* ne pouvait les recommander aux autorités séculières. De fait, pendant longtemps aucun document officiel ne les mentionne; la Classe présentera durant bien des années comme des vœux plusieurs stipulations de 1541; et fait encore plus caractéristique, le Conseil de ville et le gouverneur, quelques jours après la votation en faveur de Farel, vont édicter une ordonnance ecclésiastique d'esprit fort différent.

Les « *Constitutions et Ordonnances de 1542* » en vingt-six articles comportent, en effet, des lois et règlements de police concernant les ministres et les cérémonies cultuelles ainsi que les mœurs, mais envisagées du point de vue du magistrat, et si l'on ose dire, dans un esprit plus laïque que les *Articles de 1541*. Elles rappellent ou reprennent les ordonnances de 1538 et 1539, les mandements matrimoniaux de 1540 et probablement les règlements plus anciens édictés par les Quatre-Ministres pour la ville; elles répondent aussi aux circonstances récentes, spécialement aux dangers de troubles et de divisions, manifestés par la crise qui venait de prendre fin.

Les « *Constitutions et Ordonnances de 1542* », dans leurs six premiers articles traitent de l'exercice public de la religion, et d'abord « de la très sainte Cène de notre Seigneur »: elle doit être célébrée, comme le voulait Berne, avec du pain sans levain; tous les fidèles s'y rendront en bon ordre et « ceux qui la vilipenderaient ou mespriseraient les ministres qui l'administrent seront châtiés selon l'exigence du cas »; les chefs de famille et les hôteliers veilleront à ce qu'enfants, domestiques et étrangers suivent les cultes et soient instruits pour pouvoir communier. Le baptême ne peut être administré que par les ministres, qui baptiseront au baptistère dressé dans le temple, en temps opportun, en la présence du père ou des parents; ils enregisteront les noms et la date de la cérémonie et ne recevront au baptême que leurs paroissiens. Nul ne devra être marié hors de sa paroisse; les « épousailles » seront précédées du triple ban accoutumé; on ne mariera des étrangers qu'avec l'expresse autorisation du magistrat. Ces prescriptions sont suivies de la défense d'ouïr messe pour quelle cause que ce soit, de l'ordre à tous d'observer le saint dimanche, et de l'interdiction de blasphémer le nom de Dieu ou d'user de paroles qu'il n'est pas licite à des chrétiens de dire.

¹ « *Constitutions et ordonnances faictes et dressees pour l'ordre des ceremonies evangeliques, admonition et correction des vices, / passees par honorable et sage homme Pierre Chambrier, à présent commis et député lieutenant en ce conté de Neufchastel, / d'appart Monseigneur le gouverneur general d'iceluy, au nom de nostre souveraine Dame et de MM. les Quatre Ministraux, Conseils grand et petit de icelle ville de Neufchastel, / le 1 jour de fevrier l'an courant après la Nativité de N S J C 1542, et publiees en l'Eglise de ceste ville le dimanche 5^e jour du dici mois et année 1542.* » De ce document, une copie du XVI^e siècle se trouve à NEUCHÂTEL, Archives de la Ville, Affaires d'Eglise, liasse 1, n° 8. BOYVE II, p. 423 à 428, a reproduit ce texte en le modernisant légèrement, mais exactement, sauf deux petites omissions. O. PERROT, par contre (*Répert.* p. 99-101) résume les « *Constitutions et Ordonnances* », en omettant les art. 15 et 16, et à la fin de l'art. 18, il écrit: « Depuis est faict: 1. Deffences (ce sont les art. 19-24), 2. Ordonnances (art. 25 et 26). »

Les ordonnances 8 à 17 sont dirigées « contre ceux qui injurient, poussent ou battent père et mère », contre les adultères et fornicateurs, contre les ruffiens et ruffiennes, contre ceux qui incitent de jeunes personnes à mal faire contre Dieu et raison. Elles visent aussi les ivrognes, les joueurs, les « oiseux qui sont aux rues durant le saint dimanche tandis que l'on presche l'Évangile », les officiers qui n'assisteraient pas au sermon, les hôteliers qui bailleraient à manger à l'heure du culte, tous ceux qui, le dimanche, feraient œuvres mécaniques ou se permettraient les danses interdites en 1540. L'article 18, traitant « de ceux qui parlent contre nos prédicans », est doublement intéressant : ceux, en effet, qui se sentiraient scandalisés et offensés, comme l'avaient été les adversaires de Farel, par le prêche d'un ministre, ne doivent détracter d'aucune manière, ni lui, ni son ministère, mais rapporter exactement les paroles de scandale aux Quatre-Ministres qui feront comparaître devant eux le pasteur incriminé et en useront avec lui « comme il est déclaré aux ordonnances pour cet effet dressées au livre de notre dit Conseil ¹. »

Les ordonnances 19 à 24 interdisent de porter en ville deux « bâtons d'armes » ou glaives, des « paters nosters » ou chapelets, des habits somptueux et chausses découpées. Elles poursuivent les devins et sorcières, les Egyptiens ou Sarrazins, c'est-à-dire les Bohémiens, qui doivent être chassés du pays, comme aussi les usuriers, soit quiconque prêterait à plus de 5 0/0. L'avant-dernier article invite chaque chef de famille à rendre grâces et louanges à Dieu avant et après le repas. Le dernier article menace de peines sévères « ceux qui se bandent et routent », ou ceux qui, comme les antifarellistes, solliciteront le peuple pour l'émouvoir à séditions, mutinations et troubles.

Farel chercha, semble-t-il, à faire introduire dans les « *Ordonnances et Constitutions de 1542* » les revendications de la Classe, la discipline et les consistoires ecclésiastiques auxquels il tenait tant. Il n'obtint rien et les pasteurs ne furent sans doute pas même consultés. Calvin, qui se faisait peu d'illusions, écrit à son ami le 5 février, donc avant de connaître les ordonnances : « Ce que vous demandez au sujet du nouveau mandat, à moins que l'espoir ne nous fasse un peu défaut, ne sera obtenu par aucuns pourparlers. En attendant, ayez bon courage et en même temps faites provision de patience ². »

On comprend que l'ordonnance du gouverneur et des Quatre-Ministres n'ait que médiocrement satisfait les deux réformateurs. Pour arriver à quelque chose, on ne pouvait de nouveau mettre son espoir qu'en un synode. Farel ne put rien faire avant son retour de Genève à la fin de mars. Mais dès lors, la question de la discipline le préoccupe à nouveau ; Bucer le conseille à ce sujet ; la « congrégation » de la Classe met, le 20 avril, la question à son ordre du jour ³. Farel demande et obtient du gouverneur l'autorisation de convoquer à Neuchâtel un synode, qui réunira les pasteurs du comté et même plusieurs autres. Le 2 mai, il informe Calvin, auquel il en avait déjà fait part, que ce synode lui a été accordé et siégera le 9 mai. « Les frères souhaiteraient que vous ou Viret y soyez présents, comme je l'ai déjà écrit à Viret : si cela se pouvait, permettez que je vous le demande. Ce qui vous brûle, ne peut me laisser en paix. Le Seigneur nous ouvre une voie par laquelle il peut être saintement pourvu au bien de toutes les Eglises, et que tous nous pouvons suivre, en renvoyant à plus tard toutes autres questions ⁴. »

¹ Le règlement du Conseil de ville auquel il est fait allusion, serait, selon Herminjard, les « *Premières ordonnances ecclésiastiques de Neuchâtel* », qu'après O. Perrot, Ruchat, Vuillemin, il estime avoir été édictées par le Synode de 1534, mais que nous croyons dater plutôt de juillet 1542 (voir ci-après). En tout cas le Registre du Conseil de ville renfermait des mesures concernant les excès de langue des pasteurs, que les décisions de juillet 1542 n'auraient fait que renouveler. Il y a une allusion à des mesures de ce genre dans le factum des antifarellistes du 18 janvier 1542 : « De prendre le dict maistre Guillaume par Justice, ce serait contre toutes franchises et coutumes du pays, vehuz que nul ministre ne se mest point par Justice, ains ne se doit aussi rejeter par Justice. » (*H. VII*, p. 404, lignes 20-24 et note 15.)

² *H. VII*, p. 416, 417.

³ Farel à Calvin, 19 avril (*H. VII*, n° 1107, p. 455, lignes 1-7).

⁴ Farel à Calvin, 2 mai 1542 (*H. VIII*, n° 1110, p. 3 et 4).

Pour parvenir à ses fins dans cette grave question de la discipline ecclésiastique, Farel avait agi à Berne; le 4 mai, il prie Messieurs de lui être secourable pour la tenue de ce synode afin qu'une meilleure « censure », conforme à celle de Berne, soit instituée à Neuchâtel. Aussi, le même jour, Messieurs recommandent par une lettre aux Quatre-Ministres « le chappitre général en vue du Consistoire » et les prient de n'y pas résister, mais de tenir la main pour que le bien soit toujours avancé et le mal oppressé¹. La correspondance des réformateurs est malheureusement muette sur le « chapitre général » du 9 mai à Neuchâtel. On peut néanmoins connaître ce qui y fut décidé et demandé au magistrat, si, comme nous le croyons, les décisions prises sont identiques aux « *Articles dressez par les ministres de Neufchastel* »².

Les dits *Articles* rappellent d'abord le serment que la Classe de Neuchâtel prête aux autorités et les engagements qu'il comporte. Les ministres demandent par contre au magistrat : 1. de ne pas admettre dans le comté un pasteur qui ne se soumette pas à toutes les règles de la Classe; 2. d'instituer un « dyacre », c'est-à-dire un pasteur auxiliaire, fixé à Neuchâtel où il subviendra aux besoins des pauvres et des malades, prêchera et administrera les sacrements, si c'est nécessaire, et aidera « aux grandes necessitez des Eglises »; 3. d'instruire les enfants et leur procurer des livres; 4. de publier dans tout le comté les ordonnances [de février 1542], qui, sans doute, n'avaient été édictées que dans la ville. En ce qui concerne la discipline ecclésiastique, Farel et ses collègues, faute de pouvoir introduire le régime calviniste, demandent « au nom de Dieu que, à tout le moins, puissions rester ainsi que sont Messieurs de Berne jusqu'autant que les choses soyent mieux entendues, c'est asavoir de eslire et commettre gens de bien et pleins de la crainte de Dieu, en une chascune paroisse deux ou quatre ou autant que pourront suffire pour l'exigence du lieu par l'advis du ministre dudit lieu ». L'office de ces anciens sera, d'entente avec le pasteur, de reprendre et admonester charitablement les vicieux selon la Parole de Dieu et de rapporter les transgressions des ordonnances au Consistoire, qui aura autorité de la seigneurie pour contraindre et faire comparaître les transgresseurs, les obstinés et les rebelles.

On voit que les Ordonnances et consistoires de 1538 n'étaient plus respectés, et on remarquera que sous couleur d'imiter les usages bernois, c'était en fait la discipline calviniste que la Classe recommandait. Les « *Articles dressez par les ministres de Neufchastel* » visaient aussi à obtenir une plus fréquente célébration de la Sainte-Cène, l'interdiction de la coutume qu'on envoie les enfants aux « frivoles cérémonies papistiques », l'obligation que tous enfants, valets ou chambrières soient instruits en la foi et contraints d'assister chaque dimanche au « catéchisme ». Les *Articles* des pasteurs réclamaient encore la défense à tous d'aller aux bénédictions [bénichons] papistiques, l'obligation pour tous prêtres demeurant dans le comté de suivre les prêches et de rendre compte de leur foi, la prescription aux parents et chefs de famille de venir à la Sainte-Cène avec leur ménage, l'expulsion des paillardes qui couraient d'une taverne à l'autre et jusqu'alors osaient y loger une nuitée. Mais c'est le treizième et dernier des *Articles* qui révèle le mieux l'esprit clérical dont ils sont inspirés : « Item, [nous] vous supplions qu'il vous plaise appeler les ministres de l'Evangile quand vous voudrez traicter les choses concernantes la police ecclésiastique et l'ordre de l'Eglise, desquelles choses on ne peut droitement juger sans la parole de Dieu, Supplians très respectueusement Monseign: le Gouverneur, tous les nobles et estats de nostre Seigneurie et Coseigneurie que leur bon plaisir soit, pour l'honneur et la gloire de Dieu, d'avoir esgard à tous les articles dessus mentionnez, et qu'il leur plaise rendre briefve response sur ung chascun article. »

Ni Calvin, ni Viret, n'avaient pu assister au synode du 9 mai, qui, semble-t-il, ne dépassa guère en importance une assemblée ordinaire de la Classe. Les Bernois n'avaient aucune raison pour appuyer des décisions, sans doute assez différentes de

¹ MM. de Berne au Conseil de Neuchâtel, 4 mai (H. VIII, p. 6 n° 1111).

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Liasse. VI/6/6 c (quatre pages, écriture grande, allongée, surchargée, sans date, ni signature). La réponse à cette pièce, laquelle est du 21 juillet 1542, en indique la date approximative; les destinataires et le contenu correspondent bien à la situation de mai de cette année-là. Voir le texte de ce document dans Revue d'histoire suisse, 1928, art. cité, p. 348 à 350.

O. PERROT, *Répert.* c p. 31, pense que le synode du 9 mai 1542 a fixé l'ordre et formalité à suivre pour les élections des pasteurs. Mais la règle qu'il indique se retrouve dans des documents antérieurs et elle ne correspond pas au début des *Articles dressez par les ministres*. Ce n'est nullement cet objet que la lettre de Berne indique comme celui qui devait être traité le 9 mai.

celles qu'ils prévoyaient. Le Conseil de ville et Georges de Rive ne pouvaient « avoir égard » sans plus à des articles si contraires à leurs idées et à leurs intérêts. Une discussion par correspondance s'engagea entre le Conseil et la Classe. Le Conseil reproche aux pasteurs d'usurper « quelque partie de l'office du Magistrat, comme les moines faisaient », et par là d'abattre ou diminuer les libertés et franchises de la Ville pour s'attribuer un plus grand pouvoir, comme aussi de réclamer quelque maîtrise sur les biens ecclésiastiques. Les bourgeois de Neuchâtel, pas plus que les Genevois, n'ont envie d'être battus de deux verges, la civile et l'ecclésiastique, et les Quatre-Ministres n'entendent pas perdre leur autorité de police sur leurs ressortissants. « Nous aimerions mieux mourir, répond la Classe, que d'avoir la pensée de nous mêler aucunement de la justice ou autre gouvernement ou police criminelle. Nous ne voulons suivre ni le pape, ni les chanoines, mais nous vous demandons d'ouïr Jésus-Christ. Bien loin de penser à tyranniser, nous voulons nous employer à maintenir et défendre vos libertés et franchises ¹. »

Le Conseil de ville, loin d'être persuadé, continua à se méfier et le 1^{er} juillet 1542, il édicta des *Ordonnances pour la Ville*, qui renfermaient en particulier cinq articles significatifs pour restreindre le rôle et l'autorité que les pasteurs prétendaient avoir dans la cité.

Le premier de ces articles, probablement basés sur des règlements antérieurs, ordonne aux pasteurs de ne prêcher que ce qu'ils peuvent facilement démontrer par la Parole de Dieu; sinon, après trois bénignes remontrances en Conseil, ils seront congédiés. Le second article défend, sous les mêmes sanctions, d'introduire « la pratique et usage d'excommunication qu'ils appellent autrement correction ou discipline de l'Eglise, puisque sur les vices et péchés avons ordonnances et statuts portant punition corporelle et pécuniaire, passés par la Seigneurie et Coseigneurie, et ce jusqu'à ce que voyons autres églises voisines de notre Réformation recevoir la dite discipline ecclésiastique ou que le Seigneur notre Dieu nous ait plus amplement touché le cœur et fortifié la foi en son saint nom ». Par le troisième article, ordre aux ministres de ne s'entremettre en rien, sinon en tant que l'Ecriture sainte le portera, de la Seigneurie et Coseigneurie, mais de s'occuper seulement de ce qui procède de leur ministère évangélique. L'article quatrième statue que les pasteurs ne pourront pas refuser la Cène à personne d'âge suffisant et qui rende bonne confession de sa foi, sauf expresse défense de la seigneurie ou indignité notoire du communiant. Enfin, et en cinquième lieu, le Conseil déclarait ne vouloir nullement fermer la bouche de nos ministres en la prédication de la Parole, en sorte qu'ils puissent ouvertement, sans contredit en leurs sermons, admonester les vices et péchés en général, cependant sans nommer lieux, ni personnes ².

Ayant ainsi affirmé la supériorité du temporel sur le spirituel, le Conseil pouvait répondre aux « *Articles dressez par les ministres de Neufchastel* ». Il le fit le dimanche avant la Madeleine (21 juillet) par ses « *Responses à quelques articles dressez par les ministres de Neufchastel et députez au Conseil de la Ville* ³. »

¹ De cette correspondance, il ne reste (NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Liasse. VI/6/6 b) que le brouillon d'un fragment de la réponse de la Classe à Rive, aux Quatre-Ministres, Conseil et Communauté de la Ville de Neufchastel.

² De ces cinq articles, une copie du XVI^e siècle, faite sans doute d'après le Registre du Conseil de ville, sans date, ni signature, se trouve à NEUCHÂTEL, Archives de la Ville, Eglise et pasteurs, Liasse C n° 21. O. PERROT (*Répert.* c, p. 27 et 24), les a reproduits en les attribuant au synode de 1534. RUCHAT (II, p. 520, 521), qui les a, le premier, imprimés, et après lui VUILLIEMIN et HERMINJARD, les ont envisagés aussi comme la « première ordonnance ecclésiastique » neuchâteloise, attribution contre laquelle s'est prononcé M. A. PIAGET (*Documents*, p. 483, note 1). En effet, le contenu de ces cinq articles et même leur forme établissent assez qu'ils ne peuvent être de 1534 et les rattachent aux événements de 1542. — On a vu qu'O. Perrot a faussement entendu par les *Ordonnances de juillet 1542*, la seconde partie des *Articles de 1541*.

³ NEUCHÂTEL, Archives de l'Etat, D 9 n° 29. Msc. original.

Il octroyait le diacre demandé, mais à condition que les ministres le nourrissent. La Ville aidera aussi à une demi-douzaine d'enfants des plus capables pour les entretenir aux écoles. Les ordonnances seront publiées dans toutes les paroisses; les valets et chambrrières contraints d'assister au catéchisme; les chefs de famille invités à se faire accompagner de leur ménage à la Sainte-Cène; les prêtres obligés de fréquenter les cultes et de rendre compte de leur foi. Mais c'est tout ce que la Classe obtenait. On s'en tiendra aux ordonnances établies en ce qui concerne la Sainte-Cène, célébrée seulement quatre fois l'an, comme pour l'instruction des enfants, qui ne doit comporter aucune contrainte vis-à-vis des parents, ou pour la police à l'égard des femmes publiques, qu'on hébergera pour une seule nuit, comme avant. Quant aux points essentiels des demandes de la Classe, c'était une sèche fin de non-recevoir : pour le Consistoire, « on n'en doit plus parler, attendu que nous avons naguère dressé des ordonnances, selon le contenu desquelles nous nous devons ranger, suivre et gouverner ». Le Conseil surtout s'opposait au premier et au dernier des *Articles dressés par les ministres*, c'est-à-dire à la reconnaissance de la Classe comme un des corps de l'Etat et à l'obligation de consulter les pasteurs dans les affaires de police et d'ordre ecclésiastiques.

Ainsi, c'est à un nouvel échec qu'aboutissait ce second effort pour « calviniser » l'Eglise neuchâteloise. Peu après, vers le 8 ou 9 août, Farel quittait sa paroisse pour se jeter, avec son ancienne ardeur d'évangéliste, à la conquête de Metz; son séjour dans cette ville, à Gorze et à Strasbourg, que racontera le chapitre suivant (chap. XIV), ne lui permettra de regagner Neuchâtel que le 24 août 1543.

Cependant la Classe était si bien gagnée aux idées calvinistes et si attachée à Farel qu'en l'absence même du Réformateur, elle ne pouvait renoncer à ses revendications, d'autant plus qu'en cette fin d'été 1542, la dispute à propos de la Sainte-Cène reprenait à Berne entre le zwinglien Erasme Ritter et les pasteurs Kunz et Sultzer, partisans des idées de Bucer. Bien plus, depuis qu'en août Viret était rentré à Lausanne pour appliquer les conceptions de Calvin dont il était enthousiaste, les Classes vaudoises allaient affirmer leur autonomie vis-à-vis de Berne et provoquer un conflit justement sur les mêmes questions, emploi des biens ecclésiastiques, consistoires, discipline, que leurs frères neuchâtelois venaient vainement de soumettre au magistrat¹. En l'absence de Farel, la lutte pour la discipline ecclésiastique s'est sans doute ralentie; rares sont les passages de la correspondance des réformateurs qui y font allusion.

Cependant, dans la lettre que Farel envoya de Montigny à la Classe le 23 octobre, il exhorte ses frères à « courageusement poursuivre tout ce qui reste à faire et à dresser tout en bon ordre² ». Au printemps de l'année suivante, Jean L'Archer, renseignant Farel, alors à Gorze, sur l'esprit de révolte et de dissension du peuple et même de ceux qui l'instruisent, rapporte les plaintes des ministres : on n'obéit plus à l'Evangile; on ne fait plus cas de ceux qui le prêchent. « La cause du mal est que beaucoup [de pasteurs] ne font pas leur devoir et que le peuple n'est pas régi par une discipline³. »

Depuis son retour, on ne voit pas que Farel ait fait de nouvelles tentatives pour vaincre l'opposition du Conseil de ville et du gouverneur. Peut-être pensait-il comme Calvin, qu'il fallait laisser agir le temps. D'ailleurs Farel assista, semble-t-il, le 4 janvier 1544, à la noce d'Alexandre Sédeille à Thonon et se rendit de là à Genève où sa prédication pour exhorter les Genevois à signer le traité avec Berne lui valut de

¹ Voir VUILLEUMIER I, p. 638, 639; 657 à 659, et dans le présent ouvrage, Ch. XVI.

² O. PERROT, *Vie de Farel*, p. 27; Farel aux pasteurs de Neuchâtel, 23 octobre. (H. VIII, p. 160 n° 1169.) La lettre elle-même est perdue.

³ L'Archer à Farel, 27 mars 1543. (H. VIII n° 1215, p. 300, 302.)

sérieux ennuis¹. Il passa aussi, au printemps 1544, par une maladie assez sérieuse. Et surtout, depuis la mort de Jeanne de Hochberg (23 septembre 1543) et ensuite de la régence de Claude de Guise, la question des biens ecclésiastiques passe au premier rang des préoccupations de la Classe; la situation de Maturin Cordier et de l'école sont compromises; le Conseil de ville, pour conserver le plus possible des biens et droits acquis lors de la Réforme, fait bon marché des intérêts mêmes de l'Eglise réformée. Il fallait bien suspendre momentanément l'effort pour « calviniser » l'Eglise neuchâteloise; mais, comme on le verra plus loin, les luttes de la Classe en faveur de la censure, ses démarches pour l'indépendance des élections pastorales et pour l'utilisation religieuse des biens d'Eglise, tout cela se ramène à ce même et premier objectif de Farel.

6. LES RAPPORTS DE FAREL AVEC TOUSSAIN ET LE MONTBÉLIARD DE 1538 A 1545.

On ne s'étonnera pas que le Réformateur de Neuchâtel, dans son activité au dehors du comté comme dans ses préoccupations, ait réservé une place à part au pays de Montbéliard. N'y avait-il pas débuté dans le ministère pastoral ? Les relations n'étaient-elles pas étroites entre les ministres montbéliardais et la Classe neuchâteloise ? Surtout Toussain, le réformateur de Montbéliard, était un des premiers et des plus zélés disciples de Farel², et par lui on était renseigné à Neuchâtel sur ce qui se passait à Besançon ou sur ce qui pouvait être tenté à Metz.

Lorsqu'en 1534, le duc Ulrich de Wurtemberg reconquit son duché et décida de le réformer, il racheta également le comté de Montbéliard, engagé à François I^{er} et en remit le gouvernement à son frère Georges. Il y envoya alors, comme évangeliste, Toussain qui se trouvait à Tubingue et qui ne se fixa définitivement dans son nouveau poste qu'après le départ des Français. En quatre années, Toussain, secondé par le régent Michel Mulot, puis par le pasteur Nicolas de la Garenne, avait, par ses seuls efforts, groupé quatre-vingts enfants dans l'école évangélique et formé une congrégation vivante, pour laquelle il composait une liturgie, inspirée en bonne partie de la « *Manière et Fasson* » de Farel.

La neutralité bienveillante du comte Georges ou la sympathie du bailli Heckle de Steineck et du chancelier Sigismond Stier ne suffisaient cependant pas à Toussain; comme le Réformateur de Neuchâtel, auquel il s'en plaignait, il voyait le devoir du Magistrat à imposer la vérité évangélique. Le 17 novembre 1538, il peut enfin infor-

¹ H. IX, p. 486.

² Sur Toussain, voir John VIÉNOT, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, et ici même les chap. II et III. Cet évangeliste lorrain, connu des réformateurs allemands comme des français, était une nature ardente et désintéressée, un esprit simple, pratique, peu porté à la spéculation; zwinglien et sacramentaire comme Farel, il était moins apte que lui à s'approprier la théologie de Calvin, pour lequel Toussain avait d'ailleurs une grande admiration. N'ayant pas la rigidité doctrinale des réformateurs romands, il se brouilla avec eux vers 1553 à cause de ses relations avec les humanistes qui entouraient à Bâle Sébastien Casteillon, à cause de son refus d'admettre la prédestination calviniste et de sanctionner l'exécution de Michel Servet. D'ailleurs, assez fréquemment malade et souffrant de la gravelle, le « bon Toussain » connaissait des heures de dépression et de découragement; à l'égard de son ami, il demandait plus qu'il ne donnait, et ses nombreuses lettres, souvent de simples billets, reflètent surtout ses préoccupations. Il est vrai que presque toutes les réponses de Farel à Toussain sont perdues.

mer Farel que l'abomination papiste est abolie dans la ville par le comte Georges. La Réforme n'alla pas toute seule; nombre de chanoines s'enfuirent à Besançon, dont l'archevêque excommunia la cité hérétique. On ne célébra la première Sainte-Cène évangélique à Montbéliard que le 6 avril 1539 et, seulement une année plus tard, les treize paroisses du comté virent partir leurs curés.

C'est à Farel et aux réformateurs romands que Toussain demanda des pasteurs pour les remplacer. Du clergé neuchâtelois, il en vint au moins trois, Jean de Béthen-court, Guérin Muète et Robert Le Louvat; d'autres, Michel Doubté et Gaspard Carmel, qui remplaça Mulot à la direction de l'école, joueront par la suite un certain rôle dans la Classe de Neuchâtel. Même, lorsque Le Louvat, accompagnant Thomas Cucuel, gagnait en août 1540, sa nouvelle paroisse, les deux ministres furent arrêtés à Saint-Hippolyte et jetés à Vesoul « en estroicte et dure prison ». Les pasteurs de Montbéliard, par la plume de Toussain, crièrent au secours et leurs frères neuchâtelois en appelèrent à Berne, qui, parlant au nom du « droict commun » comme de ses relations de combourgeoisie, obtint la libération de « ceux qui sont de la religion de Jésus-Christ ¹ ».

Sur le conseil de Toussain, qui entendait aussi imposer une réforme des mœurs, le comte Georges édicta une loi de police et un édit interdisant à ses sujets d'aller ouïr messe là où elle était encore célébrée. De là, à Montbéliard, et parmi les neuf bourgeois-jurés qui en formaient le Conseil de ville, un tel mécontentement que l'édit dut être retiré. Toussain ne se découragea pas, mais soumit au comte un mémoire qui proposait des mesures sévères contre les violateurs des ordonnances et même l'institution de consistoires, c'est-à-dire l'analogue de ce qu'alors même les ministres neuchâtelois réclamaient du Magistrat. Dans la seigneurie de Blamont, la messe ne disparut qu'en septembre 1540, à la suite du travail de Pierre Forêt, auparavant pasteur à Coppet.

Son clergé une fois constitué, Toussain le pourvut d'une règle semblable à celle des Classes du pays romand. Ce règlement qu'il avait, semble-t-il, soumis à Farel, imposait les censures fraternelles entre pasteurs. C'est à quoi le pasteur de Blamont, Pierre Forêt, au début de 1541, refusa de se soumettre pour lui-même, combattant les dites censures au nom de l'Écriture. A Coppet déjà, Forêt avait négligé les devoirs de son ministère et refusé de frayer avec ses collègues; il était parti brusquement, sans congé régulier, sous le prétexte, faux d'ailleurs, que le sire de Viry et son intendant Veret ne lui avaient pas payé le traitement auquel il avait droit. Pour cette affaire, Toussain se rendit auprès de Farel en mars 1541, puis à Genève, afin d'obtenir des preuves de l'indignité de son adversaire. Pendant ce temps, Forêt excita contre Toussain le pasteur Michel Doubté et même le régent Gaspard Carmel. Toussain était fort tourmenté par ce conflit qui divisait la Classe de Montbéliard et qui attestait une vive opposition contre sa personne et contre son autorité. Aussi, bien qu'il eût pour lui la majorité de ses collègues, fut-il heureux que ses adversaires fussent obligés de regagner le pays romand; Pierre Forêt, destitué par le comte Georges, devint, déjà dans l'été 1541, pasteur de Moudon; Doubté et Carmel vont bientôt faire parler d'eux dans le clergé neuchâtelois. Farel tenait à la cohésion du clergé

¹ H. VI, p. 276 n° 882, la Classe de Montbéliard à celle de Neuchâtel; *ibidem*, p. 277, note 8; H. VI, p. 277 n° 883, le Conseil de Berne aux magistrats de Saint-Hippolyte, 27 août 1540.

et aux censures; il n'admettait guère qu'on fit bande à part, il avait écrit à Doubté qui s'était moqué de ses reproches. Il approuva donc pleinement son ami Toussain en cette affaire dont il subira bientôt le contre-coup dans sa propre Eglise. Il ne lui ménagea pas moins son appui dans une nouvelle et plus grave tempête qui, dès l'année suivante, atteignait les frères du Montbéliard.

En 1542, le duc Ulrich de Wurtemberg se brouilla avec son frère, le comte Georges, qui se retira dans sa seigneurie de Riquewihr, en Alsace. Le duc confia alors le gouvernement du Montbéliard à son fils, le prince héritier, Christophe (1515-1570), qui était luthérien décidé et qui entendit imposer au comté des institutions luthériennes¹. Inquiet, Toussain n'osait ni protester, ni informer les réformateurs romands, ni s'éloigner de sa paroisse et rejoindre Farel comme il le lui avait promis. C'est Michel Doubté qui rapporta de Montbéliard en mars 1543 la nouvelle que le duc ordonnait d'y dresser des statues du Christ, d'y faire des prières pour les défunts et d'autres cérémonies, dont les pasteurs neuchâtelois firent des gorges-chaudes ou se scandalisèrent comme d'un retour aux superstitions papistes.

Cependant Christophe avait demandé à Erhard Schnepf, auteur de l'*Ordonnance wurtembergeoise de 1536*, de lui rédiger un règlement ecclésiastique pour son comté, et de lui fournir un pasteur, luthérien décidé, pour le faire appliquer. Le règlement, ce fut la *Règle des rites et cérémonies ecclésiastiques du duché de Wurtemberg*, traduite de l'allemand en latin à l'usage de certaines paroisses qui ne savent pas l'allemand, et que Schnepf fit paraître à Tubingue en 1543, l'année même où il y était nommé professeur de théologie.

Quant au pasteur envoyé par Schnepf et placé par le prince à la tête de l'Eglise montbéliardaise, c'était un certain Jean Engelmann ou Angelandier, qui ne pensait qu'à se conformer aux principes de son maître et à les appliquer sans ménagement. Le bon Toussain, qui accueillit fraternellement son collègue bavaïois et lui fit confiance, demeurait fort embarrassé : il lui était dur de voir sa liturgie et son catéchisme remplacés par ceux de Schnepf et de Brenz, d'esprit si différent; surtout il craignait que les innovations imposées par le prince ne troublassent profondément les âmes et ne ramenassent au catholicisme des populations qui venaient d'en sortir. Dans son embarras, il consulta au début d'octobre les frères du sud du Jura. Farel était rentré de Metz; on n'a plus la réponse de la Classe de Neuchâtel, mais son avis était conforme à celui de Calvin : céder sur les points où les principes ne sont pas engagés, accepter l'examen des communicants, l'administration de la Cène aux malades et les fêtes commémorant l'œuvre de Christ, mais résister à l'idolâtrie et aux superstitions, telles que les fêtes de la Vierge et des saints, l'ondoïement par les sages-femmes ou l'adoration de l'hostie et les images.

Pour Toussain et ses partisans, il ne s'agissait plus seulement de cérémonies.

¹ Christophe de Wurtemberg était luthérien par conviction et avait fermement affirmé ses principes évangéliques dans l'entourage de François I^{er} et jusqu'en présence du pape, à Nice. Il était aussi luthérien d'éducation, et même, comme son père, par politique, puisque les princes protestants d'Allemagne ne voulaient secourir qu'un monarque de même confession qu'eux. La Réformation wurtembergeoise, après avoir au début subi quelque peu l'influence du zwinglianisme, s'était orientée, depuis l'éloignement d'Ambrosius Blaarer, vers un luthéranisme rigide et de couleur un peu catholicisante dans les cérémonies du culte. Le théologien du Wurtemberg était, en effet, Erhard Schnepf (1495-1558), un Souabe sectateur fanatique de Luther, mal disposé à l'égard des réformateurs romands.

On leur demandait maintenant compte de leur foi aux sacrements et spécialement en l'Eucharistie. Ils répondirent, le 4 janvier 1544, en rattachant leur confession de foi à saint Augustin. « La Cène du Seigneur, dirent-ils, est un sacrement, c'est-à-dire qu'elle est le signe d'une chose sacrée et la forme visible d'une grâce invisible. Le signe et la forme visible, c'est le pain et le vin, le repas; mais la chose sacrée et la grâce invisible qui est donnée avec le signe, c'est le corps de Christ livré pour nous et son sang répandu pour nous. » Engelmann et les luthériens se contentèrent de cette affirmation de la présence spirituelle de Christ dans la Cène. Mais, au grand désespoir de Toussain, ils exigèrent qu'il admit tous les usages et cérémonies du Wurtemberg, y compris les images et les fêtes de la Vierge ou des saints. Bien plus, comme les deux pasteurs français de Montbéliard renitaient, Engelmann et Schnepf intriguèrent à Stuttgart pour y faire citer Toussain et La Garenne et les faire destituer, s'ils ne se soumettaient immédiatement (24 mars 1544).

Cependant, le prince Christophe étant rentré à Montbéliard, c'est là que, le samedi 23 avril, Engelmann somma ses deux collègues français, au nom du duc Ulrich, de se soumettre sans discuter, ce à quoi ils se refusèrent. De plus, Engelmann, ayant réintroduit les sonneries de cloches à l'heure de l'Ave Maria, Toussain protesta en chaire contre cette mesure malencontreuse qui, en bien des endroits, poussa les catholiques à relever la tête et à réintroduire les anciennes superstitions. Toussain dut comparaître devant le chancelier, puis devant le prince lui-même; il se défendit victorieusement contre l'accusation de sédition; mais, malgré ses protestations, il reçut l'ordre de se conformer à toute l'ordonnance de 1536.

Ces événements, rapportés aux Eglises de Suisse par le nouveau maître du collège de Montbéliard, Erasme Cormier ou Corneille et par les lettres de Toussain, y firent grande impression et inquiétèrent Calvin, Viret, Farel et Bullinger. Une contrée à laquelle ils avaient apporté l'Evangile, était ravie à leur influence; Christophe donnait un nouvel exemple de l'oppression des Eglises et des consciences par le pouvoir séculier, et ici on ne pouvait faire intervenir, comme en 1541, les magistrats des cités évangéliques. Des lettres de chacun des chefs réformés encouragèrent Toussain à tenir bon.

Le 6 mai 1544, soit trois jours après Viret et deux jours avant Calvin, Farel écrit longuement aux pasteurs du Montbéliard : il leur rappelle l'exemple de Paul qui résista à Pierre et aux apôtres de Jérusalem sur la question de la circoncision et qui libéra les Colossiens de l'esclavage des cérémonies et des fêtes juives. « Ils rejettent Paul, et par là Jésus lui-même, ceux qui acceptent d'en revenir au joug ancien. Avant tout ne pas scandaliser le peuple qui est confié aux pasteurs ! Plutôt supporter non pas une, mais mille morts ! Quant au baptême donné par des sages-femmes, quelle profanation du sacrement ! La femme à qui il est interdit d'enseigner et ordonné de se taire dans l'assemblée, en souvenir de ce qu'elle a été séduite, laverait en rémission des péchés, ce qui ne doit pas se faire sans enseignement ! Que les ministres du Montbéliard ne laissent pas non plus supprimer leurs synodes qui font d'eux une sainte association; il s'agit de la cause de Dieu, non de la leur; qu'ils ne sacrifient pas les choses invisibles et éternelles pour sauver celles qui ne sont que d'un moment ¹ ! »

¹ Farel à la Classe de Montbéliard, 6 mai 1544. (*H. IX*, p. 209 n° 1349.)

La lutte se poursuivait encore une année. Engelmann et son collègue Blaesi étaient soutenus par le prince Christophe et par Stuttgart et ils célébraient au château les cérémonies luthériennes; Toussain n'avait comme appui que le comte Georges, fixé à Riquewihl. Enfin, fatigué des mauvais procédés de ses adversaires, découragé du peu de résultats de sa prédication parmi le peuple, s'exagérant les faiblesses du corps pastoral qu'il avait formé, Toussain écrivit le 19 avril à son prince qu'il ne pouvait voir sans vive douleur le rétablissement de cérémonies empruntées au catholicisme et qu'il demandait à être relevé de ses fonctions. Toussain se retira à Bâle, d'où, sept mois plus tard, le duc Ulrich le rappellera à Montbéliard pour un ministère qui dura encore plus de vingt-cinq ans. Toussain sera, par la suite, mêlé de nouveau à la vie de Farel, mais dans des circonstances et d'une manière bien différentes (chap. XVI et XVIII.)

CHAPITRE XIV

FAREL ET LA RÉFORME A METZ,

par Henri Strobl *

DURANT quarante années, Farel a témoigné pour Metz d'un vif intérêt et les évangéliques messins ont eu une des premières places dans ses affections. Il est venu à Metz une première fois en 1525, une dernière fois en 1565, peu avant sa mort, et il y a fait, en 1542, un séjour décisif pour l'établissement du culte protestant dans cette ville.

I. LA SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE A METZ, LA PRÉRÉFORME ET LE MARTYRE DE CHATELAIN, LES AMIS DE FAREL, LA VISITE DU RÉFORMATEUR EN 1525 ET LE SUPPLICE DE LECLERC.

Metz était au XVI^e siècle une cité libre, de langue française, qui n'était plus rattachée que par un lien très fragile au Saint-Empire ¹. Anciennement cité épiscopale,

* L'histoire de la Réformation à Metz a déjà été racontée plusieurs fois, par A. Gaston BONNET-MAURY dans le Bull. h. p. fr. 1884, vol. 32, p. 193 ss, par Maurice THIRION et par F. DIETSCH. L'examen détaillé des documents de l'époque nous permet de montrer avec plus de précision l'enchaînement des faits et de mieux mettre en lumière le caractère des personnages de ce drame.

L'indication des sources utilisées pour ce chapitre est donnée dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE sous Metz et sous Strasbourg. Comme elles sont assez nombreuses, nous rappelons les abréviations par lesquelles elles sont désignées ci-après.

A la Bibliothèque de Metz, se trouvent les notes que le pasteur Paul FERRY a recueillies au XVII^e siècle sous le titre d'*Observations séculaires* (citées F). A la Bibliothèque de la Soc. de l'hist. du prot. français, à PARIS, existent des copies de différents documents conservés par FERRY et que nous désignons par F. cop. de PARIS. La même bibliothèque possède un exemplaire de l'ouvrage de Martin MEURISSE, *Hist. de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie..* (Metz 1670), renfermant des documents qui ne se trouvent pas ailleurs (cité MEURISSE). CRESPIN indique l'*Histoire des martyrs* de Jean CRESPIN (Toulouse 1885); H. E., - *L'Histoire ecclés. des Eglises de France*, T. III, Paris 1889, publiée par R. REUSS; Chr., - les *Chroniques de la ville de Metz*, publiées par J.-F. HUGUENIN, en 1838.

Les sources imprimées et les histoires consultées sont données sous les abréviations suivantes : THIRION, - *Etude sur l'hist. du protest. à Metz et dans le pays messin*, par Maurice THIRION, Nancy 1884.

DIETSCH, - *Die evangelische Kirche von Metz*, 2^e éd. Metz 1910, par F. DIETSCH.

KLEINW., - *Der Metzzer Reformationsversuch 1542-1543* (1894), par Emil KLEINWAECHTER.

WINK., - Otto WINKELMANN, *Der Anteil der deutschen Protestanten an den kirchlichen Reformbestrebungen in Metz bis 1543* (Jahrb. Gesells. lothr. Geschichte. Metz 1897, p. 202 ss.)

Polit. Corr. Strasb. - Otto WINKELMANN, *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, Band III, 1898.

LENZ, - *Briefwechsel Landgraf Philipps des Grossmütigen von Hessen mit Bucer*, B. II (1887) et III (1891), édité par Max LENZ; STAEHELIN, *Briefe und Akten zum Leben Ækolampads*, édité par STAEHELIN, Leipzig 1927.

ZELLER, - *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, par Gaston ZELLER. Public. de la Fac. des lettres de l'Univ. de Strasbourg.

RAHLENBECK, - *Metz et Thionville sous Charles-Quint* (Bruxelles 1880), par Chs RAHLENBECK.

MOORE, - *La Réforme allemande et la littérature française* (Strasbourg 1930), par W.-G. MOORE.

¹ Cette affirmation peut être maintenue contre KLEINW. et WINK. Voir ZELLER, I, p. 207-240.

elle s'était émancipée au XII^e siècle de son évêque qui avait dû transférer sa résidence à Vic-sur-Seille. La ville, jadis opulente, avait vu son commerce décliner depuis la fin du XV^e siècle¹. Les familles patriciennes, les abbayes et les couvents tiraient des revenus considérables des seigneuries et propriétés qu'ils possédaient dans les alentours de Metz, réputés encore aujourd'hui pour leurs vignobles, leurs vergers et leurs riches cultures.

Depuis le XIV^e siècle, le pouvoir était aux mains d'une oligarchie organisée en six paraiges qui fournissaient à la ville le maître-échevin, chef de Metz, son Conseil, élu à vie, et les administrateurs de la cité, le Conseil des Treize, renouvelé annuellement². Les familles patriciennes se disputaient la prépondérance, et les conflits concernant la religion devaient aggraver leurs dissensions. Les familles les plus influentes étaient, dans la première moitié du XVI^e siècle, les de Gournay qui se firent les défenseurs de l'Eglise traditionnelle, et les de Heu, de plus en plus fervents partisans d'une réforme³.

Depuis 1484, l'évêché était aux mains de la famille de Lorraine dont un cadet, Jean de Lorraine, en fut pourvu en 1505, à l'âge de 7 ans⁴. A Metz, l'Eglise était représentée par le Chapitre de la cathédrale, par 20 églises et 30 couvents avec environ 500 clercs séculiers et réguliers. Cette Eglise avait un passé glorieux. La légende faisait remonter sa création à Clément, disciple de Pierre, qui l'aurait fondée en l'an 47. Des fouilles ont certifié que le christianisme y a existé avant Constantin, apporté par des marchands ou des militaires venus par la voie romaine qui allait de Marseille par Lyon, Besançon, Strasbourg et Saverne à Trèves. A l'époque mérovingienne et carolingienne, de grandes abbayes y ont assuré le rayonnement de l'idée chrétienne. Pour renforcer la discipline et favoriser les études du clergé, l'évêque Chrodegang avait établi au VIII^e siècle, à Metz, la vie commune des chanoines, introduite à son exemple sous Charlemagne et Louis le Débonnaire dans tout le royaume des Francs. Au X^e et au XI^e siècle, la réforme de Cluny a provoqué une réforme lorraine plus conforme à l'idéal bénédictin. La piété des fidèles dota richement églises et couvents dans les siècles suivants.

Comme ailleurs, le XIV^e et le XV^e siècle furent, par suite de l'excès de richesse et de puissance de l'Eglise et des abus qui s'ensuivirent, une période de décadence

¹ ZELLER, p. 192 ss.

² Voir A. PROST, *Le patriciat dans la cité de Metz*, Paris 1873; KLEINW., p. 57 ss. Zur Stadtverfassung der Stadt Metz im 16. Jahrhundert.

³ Nicolas de Heu avait épousé en premières noces la fille unique de Pierre de Gournay, Catherine, qui lui apporta en dot la terre de Blétange, âprement disputée, pendant un quart de siècle, à la famille de Heu par les cousins de Catherine, fils de François de Gournay, après que Catherine fut décédée sans laisser d'enfants. De son second mariage avec Marguerite de Brandebourg, Nicolas de Heu eut quatorze enfants dont cinq fils et cinq filles survécurent. Trois de ces fils, Martin, Gaspard et Nicolas ont exercé les fonctions de maître-échevin. François de Gournay avait cinq fils, trois gendres et deux beaux-frères. Les de Baudoche et de Raigecourt étaient partisans des de Gournay; les d'Esch, des de Heu. Un procès interminable mit également aux prises Nicolas d'Esch et son beau-père, François de Gournay, qui réclamait la dot de sa fille décédée. Voir dans RAHLENBECK, le chapitre : La famille des de Heu, p. 103-170.

⁴ Il avait été nommé coadjuteur de l'évêque à trois ans. Il cumula dans la suite de nombreux bénéfices ecclésiastiques : l'évêché de Toul en 1517, l'archevêché de Narbonne en 1520, l'archevêché de Valence en 1521, l'archevêché de Reims en 1533, l'archevêché de Lyon en 1537, etc., etc., en tout douze archevêchés et évêchés. En 1520, il y avait trente-deux ans qu'un évêque n'avait paru à Metz. Voir THIRION, p. 28 ss; KLEINW. p. 9.

de la ferveur religieuse, des études et de la discipline dans les milieux ecclésiastiques. Trop d'hommes entraient dans l'Eglise pour se servir des avantages qu'elle pouvait offrir et non pour servir la cause du Christ. L'organisation ecclésiastique n'incarnait plus une grande idée. Il ne partait plus d'elle l'impulsion divine que les âmes en attendent. Cette façade imposante masquait de moins en moins l'indigence spirituelle de ceux qui bénéficiaient des richesses accumulées par des siècles de foi.

Au XVI^e siècle, tout en gardant son autorité extérieure, l'Eglise vivait sur le capital de prestige que d'autres avaient conquis. La désaffection grandissait à l'égard du clergé. L'Eglise, au lieu d'y parer par un redoublement d'efforts, croyait pouvoir en arrêter les manifestations par la force. La révolte grondait dans un peuple qui se souvenait du passé, qui avait encore la vision de tous les saints hommes par qui avait été jadis plantée dans la région la bannière du Christ; on souffrait de voir la distance entre l'idéal et ceux qui prétendaient le représenter¹. Les prêtres vraiment consacrés avaient soif de plus de sainteté; les esprits cultivés, de plus de lumière; le peuple, du contact avec le Dieu vivant remplacé par une institution dont l'esprit s'était retiré. Cette situation générale, plus que quelques scandales accidentels relatés par les *Chroniques*, explique, à Metz, l'indifférence ou l'hostilité à l'égard des institutions traditionnelles et l'enthousiasme passionné que provoqua la prédication d'hommes saisis eux-mêmes par Dieu. On espérait, en les suivant, retrouver le chemin qui mène à la source où l'on puise la paix du cœur et la force qui aide à vaincre le monde. Le 7 septembre 1542, quelques bourgeois « aimant l'honneur et la parole du Seigneur » supplient le Magistrat de Strasbourg de leur aider à obtenir l'autorisation de faire prêcher Farel; car ils ont grand'peine à contenir le peuple « qui crie à la faim après la sainte parole de Dieu », et c'est « une grande compassion de voir un tel ardent désir et si longue attente du peuple² ».

La première visite de Farel à Metz, en 1525, n'a été qu'un épisode d'une période très troublée pendant laquelle l'Eglise réussit à réprimer toutes les tentatives d'ébranler ses positions. Il faut donc suivre d'abord ces poussées de l'esprit nouveau qui constituent la « préreforme » à Metz.

Avant 1524, aucun événement saillant n'est à noter. Quelques ecclésiastiques et quelques hommes éclairés s'intéressent à la renaissance des lettres et au mouvement religieux. De 1518 à 1520, Henri Cornelius Agrippa de Nettelsheim séjourna à Metz en qualité d'avocat et d'orateur public au service de la cité. Il fréquenta Nicolas de Heu, qui devait devenir maître-échevin en 1528, Roger Brennon, curé de Sainte-Croix, ami de LeFèvre d'Etaples, et le libraire Jacques³ de la boutique duquel il garda un souvenir attendri⁴. Agrippa s'attira la colère de l'Inquisiteur Nicolas Savin, parce que, par son insistance à demander une procédure régulière, il avait obtenu qu'on relâchât une paysanne de Woippy incriminée de sorcellerie. Comme il soutenait la thèse de LeFèvre sur sainte Anne, il rencontra des contra-

¹ FERRY (II, 283, n^o 2) remarque que la Réformation était désirée à Metz au commencement du XVI^e siècle parce qu'à cette époque on y avait établi l'inquisition et qu'on l'y exerçait.

² Polit. Corr. Strasb. p. 316.

³ H. I, p. 259, note 6.

⁴ H. I, p. 309, note 8.

dicteurs violents et inquiétants, notamment Claude Salini, docteur en Sorbonne et prieur du couvent des Dominicains; ne se sentant plus en sûreté à Metz, il se démit de ses fonctions, qualifiant la ville de « marâtre des belles lettres et de toutes les vertus ¹ ». Son successeur, Jean Bruno de Niedbrück ², médecin et « conseiller, orateur, avocat et pensionnaire » de la cité, prit sa place dans le groupe des novateurs, cénacle auquel s'étaient joints Didier Abria, curé de Sainte-Gorgone, et Pierre Tous-sain, étudiant encore, mais déjà bénéficiaire d'un canonicat à la cathédrale ³.

En 1524, la tragédie de Jean Châtelain, moine augustin originaire de Tournay, devait fournir à ce groupe et au peuple l'occasion de prendre conscience de leurs devoirs et à l'Eglise celle de donner sa mesure ⁴.

Châtelain avait prêché l'avent à Vic, en 1523, et était venu pour le Carême à Metz en 1524. C'était, selon la chronique, un homme « assés ancien et de belle manière.. grand prédicateur et très éloquent ⁵ » qui dénonçait les « vices et peschiez » des prêtres « disant qu'ils abusoient le poure peuple ». « Tant plus qu'étoit en grace des seigneurs et du peuple », les prêtres « l'avaient en hayne et détestation ».

Appelé à comparaître devant Théodore de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine de Viennois, vicaire général du cardinal de Lorraine, et devant le chanoine Martin Pinguet ⁶, gouverneur de Gorze pour l'évêque, il se défendit fièrement du

¹ Agrippa à LeFèvre, de Metz fin avril 1519 (*H. I*, p. 46, n° 21); LeFèvre à Agrippa, 20 mai (*H. I*, p. 48 n° 23); Agrippa à LeFèvre, 22 mai (*H. I*, p. 50 n° 24); LeFèvre à Agrippa, 20 juin (*H. I*, p. 52 n° 25); Agrippa à LeFèvre, octobre (*H. I*, p. 57 n° 29) et LeFèvre à Agrippa, 14 novembre 1519 (*H. I*, p. 59 n° 30).

² Plus tard, fervent partisan de la Réforme, il est désigné dans les documents strasbourgeois sous le nom de Dr Hans von Metz. Il devint, en 1546, le beau-père de l'historien Sleidan. Cp. ZELLER, I, p. 82 ss.

³ Né en 1499, à Saint-Laurent-sur-Othain, il avait fait des études solides à Bâle, à Paris et à Rome (*H. I*, 250) et avait été pourvu, dès 1515, d'un canonicat à la cathédrale de Metz où son oncle Nicolas était primicier. Sur Toussain, voir plus haut les chap. II, III et XIII.

⁴ Il existe sur l'activité de Châtelain différentes relations qui ne sont pas concordantes :

1) Le récit de CRESPIN (I, p. 247-250) attribué par Herminjard à Nicolas d'Esch, correspond exactement à ce que Farel a demandé à celui-ci le 31 juillet 1525 (*H. V*, p. 389 ss), à savoir de raconter « purement et simplement comment on a procédé contre Châtelain, sans favoriser à personne : ce que demandent ceux qui aiment la vérité ». Il est dit dans ce récit que Châtelain « appelé à la connaissance de Dieu » a soutenu « la vérité et la doctrine du Fils de Dieu » et qu'il « jeta les premiers fondements de la doctrine de l'Evangile dans la ville de Metz », sans mentionner s'il s'est déclaré influencé ou non par Luther. L'acte d'accusation inséré dans ce récit lui reproche toutefois d'avoir prêché « maintes propositions.. totalement pleines de l'hérésie luthérienne ».

2) Le récit des *Chroniques messines* (p. 807-814) parle avec tant de sympathie de Châtelain que Herminjard a cru pouvoir en faire remonter l'origine également à Nicolas d'Esch (*H. V*, p. 390), ce qui ne nous paraît pas probable. Car ce récit, qui, par ses détails, donne l'impression d'être celui d'un témoin oculaire, insiste fortement sur l'affirmation de Châtelain de ne rien devoir à Luther. Il contredit les affirmations de la troisième source.

3) Lambert d'Avignon veut faire de Châtelain un protagoniste de la Réforme luthérienne (*H. I*, p. 345). Lambert avait été bien accueilli par Châtelain, mais trop personnel, il semble s'être fait de lui un portrait à son image. Bien que n'ayant séjourné à Metz que pendant huit jours, Lambert déclare que Châtelain a été de ses « intimes », qu'ils étaient « liés comme David et Jonathan ». (*H. I*, p. 346.)

En 1525, le secrétaire du duc de Lorraine, Voleyr, a fait paraître un « *Traicté nouveau de la desecration et exécution actuelle de Jehan Castellan hérétique, faite à Vyc en Austrasie le XII jour de janvier, avec une oraison de joy laquelle prouffitera beaucoup à la religion chrestienne* », voir W. G. MOORE, ouvr. cité, p. 249.

⁵ Selon Lambert, Châtelain avait environ 50 ans; il possédait une instruction solide.. il avait un caractère réfléchi, ferme, courageux, un extérieur imposant, une éloquence brûlante. (Cp. *H. I*, p. 346.)

⁶ Sur ce personnage, voir *H. VIII*, p. 399.

reproche d'hérésie et dut être relâché. Il continua ses fonctions avec un succès croissant, protégé contre les autorités ecclésiastiques par Philippe d'Esch ¹.

Au moment où le succès de Châtelain était à son apogée, vers Pâques, Lambert d'Avignon vint à Metz. A Genève, Lambert avait rencontré Agrippa qui a pu lui parler de Metz. Poussé par une vocation impérieuse à se rapprocher de ses frères de France, il avait laissé au sort le soin de décider s'il se rendrait à Strasbourg ou à Metz ². Dès son arrivée dans cette dernière ville, Lambert sollicita des Treize l'autorisation de prêcher et, mis en présence des représentants du clergé, il leur soumit, sur leur invitation, 116 thèses qu'il se déclarait prêt à soutenir. Elles provoquèrent une levée de boucliers contre lui, et l'inquisition « lui auroit fait un mauvais parti, si le conseil n'y eût mis obstacle ». Il quitta Metz où il n'avait passé que huit jours et se rendit à Strasbourg ³.

Un autre moine défrôqué, Jean Védaste, originaire de Lille, ayant peu après également sollicité l'autorisation de prêcher, fut abandonné par les Treize à l'autorité ecclésiastique qui l'enferma à la Cour l'Evêque, l'hôtel épiscopal.

Châtelain, sous prétexte que le provincial de son ordre le mandait hors de ville, fut attiré dans un guet-apens, le 5 mai, jour de l'Ascension, arrêté à Gorze et interné au château de Nomény. Le Magistrat et le peuple furent exaspérés de ce procédé des gens d'Eglise qui privaient la population de son prédicateur favori et tentaient de soustraire Châtelain à la juridiction de la ville pour le livrer à celle de l'official résidant à Vic. Les Messins s'emparèrent de seize habitants « de la terre et juridiction dudit Gorze » et ne les relâchèrent que sur la promesse de l'abbé de Saint-Antoine de « faire monts et merveilles » pour délivrer Châtelain. « Mais il n'en fit rien. »

Sentant qu'une tempête se préparait, Toussain et Abria, évidemment suspectés, se réfugièrent à Bâle.

Pendant la captivité de Châtelain et de Védaste, Lambert ne cessa de harceler le Conseil de Metz de ses offres de venir discuter avec les prêtres et de ses déclarations pathétiques qu'il verrait en Châtelain et en Védaste de saints martyrs s'il leur arrivait malheur. Ces interventions, quelque peu présomptueuses de la part d'un inconnu, étaient singulièrement compromettantes pour Châtelain et ne pouvaient que fournir à ses juges des arguments pour l'accuser d'hérésie. Elles étaient des plus inopportunes à un moment où le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, alors à Rome, s'efforçait d'associer le pape Clément VII à une action contre Châtelain ⁴. Elles exaspéraient Toussain ⁵ qui, par contre, souhaitait vivement le retour à Metz du frère de

¹ Chr., p. 808, commet une erreur de date en plaçant au jour de Pentecôte l'intervention de Philippe d'Esch pour empêcher que Châtelain fût remplacé par un Jacobin. — Philippe d'Esch était un homme très populaire, rompu aux sports, et réputé pour son équité, sa générosité et sa piété. Voir Chr., p. 711.

² H. I, p. 259, note 5; p. 313, note 3; p. 348. Sur Lambert d'Avignon et son caractère, voir plus haut, chap. III.

³ H. I, p. 260.

⁴ Cp. THIRION, p. 39.

⁵ Le 17 décembre, Toussain se plaint à Farel des « sottises lettres » que Lambert continue d'écrire à Metz « au grand détriment de la Parole de Dieu » et le supplie de lui imposer silence. Il prie Anémond de Coct d'agir dans le même sens (H. I, p. 312 ss). Depuis ce moment, Lambert est pour Toussain un *solidum caput* (14 juillet 1525, H. I, p. 367, note 7) dont il faut surveiller les agissements (18 sept. 1525, H. I, p. 384).

Farel et Bucer aussi le jugeaient présomptueux et encombrant (12 sept. 1525, H. I, p. 383, note

Philippe d'Esch, Nicolas, qu'il savait gagné à la Réforme par Farel et capable, une fois rentré chez lui, d'agir efficacement en faveur de Châtelain.

Après une captivité de neuf mois, Châtelain fut condamné, dégradé le 12 janvier au matin ¹, et mené au supplice, à Vic, l'après-midi, non en chemise et déchaussé, comme il le désirait « disant que nostre saulveur Jhesucrist avait moult plus souffert pour nous », mais vêtu d'une « méchante vieille jaicquette de gris avec ung pource chapiaul [chapeau] d'allemand ». Il souffrit tout « comme ung aignel » [agneau]. Il ne disait que : « Dieu soit en mon ayde. » Au moment de monter sur le bûcher, il pria en latin et en français et « eslevant la face au ciel » il dit « que de loing temps avoit eu désir de venir où il était et de souffrir mort pour la foy et pour soubtenir vérité ». Il déclara n'avoir prêché autre chose que saint Augustin et saint Ambroise. « L'on ait dit que je suis luthérien, semant la foy Luther; mais je prens sur ma mort et sur ma part de paradis que jamais Luther je ne vis, ne ne tiens rien de luy ne de sa doctrine, et m'en vais mourir sur cela ². » Ses dernières paroles furent : « Le nom de Jhesus me soit en ayde. » Le peuple de Metz et de Vic auquel « il avait fait tant de si biaux sermons » fut « grandement esmeu ».

L'abbé de Saint-Antoine ayant eu la témérité de se rendre à la cathédrale de Metz le samedi suivant, 14 janvier, accompagné du maître-échevin Nicole Roucel, plusieurs vigneron ³ et gens de métier l'insultèrent, l'appelant Caïphe et Pilate. Grâce à l'intervention de Philippe de Raigecourt et de Philippe d'Esch, ami de Châtelain, mais ennemi de toute violence, il put se réfugier à Pont-à-Mousson sur terre lorraine. Le peuple, exaspéré, pilla la maison et les propriétés du gouverneur de Gorze et délivra de prison Védaste qui, avec l'aide des seigneurs, put se réfugier à Strasbourg ⁴. Le Magistrat réussit à rétablir l'ordre, ordonna la restitution des biens volés et fit noyer trois des organisateurs du pillage. D'autres furent bannis ou battus de verges.

Si le pouvoir ecclésiastique sut étouffer la voix du prophète, l'Eglise n'en resta pas moins gravement compromise; car il était clair aux yeux de tous que l'accusation d'hérésie n'avait été qu'un prétexte, et que la cause véritable du supplice de Châtelain avait été le courage avec lequel il avait fait entendre la voix de la conscience chrétienne. Il semble avoir été un réformateur catholique, analogue à Geiler de Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg jusqu'en 1510, une de ces nobles âmes qui ne pouvaient pas prendre leur parti de la déchéance de l'institution qu'ils servaient ⁵.

La Réforme elle-même eut comme premiers propagateurs à Metz le chevalier Nicolas d'Esch et le chanoine Pierre Toussain, qui devait y amener Farel.

10). Cette présomption se manifeste dans le ton des offres de services faites par Lambert, le 15 août 1525, au sénat de Besançon : « Plaise à Dieu que ma chère Bourgogne et surtout mes chers Bizontins accueillent la bénédiction que Metz a rejetée. » (*H. I*, p. 373.)

¹ CRESPIN donne tous les détails de cette dégradation.

² Chr., p. 810.

³ H. E. prétend que le fait d'avoir affublé Châtelain d'un costume de vigneron avait été considéré par la corporation des vignerons comme une insulte. Mais la cause de la colère était plus profonde. Chr. (p. 810) dit que, pendant le supplice de Châtelain, « le cœur crevait à aucuns » et qu'ils « ploroient de pitié ».

⁴ Chr., p. 807 et 812.

⁵ Voir l'abbé L. DACHEUX, *Un réformateur catholique, Jean Geiler*. Paris et Strasbourg 1876.

Nicolas d'Esch¹ était un patricien d'âge mûr. Marié à une fille de François de Gournay, il avait été maître-échevin en 1506 et 1509 et il avait fait, en 1520, le pèlerinage de Jérusalem d'où il avait rapporté le titre de chevalier. Sa femme étant morte peu après son retour, son beau-père lui avait disputé les biens qu'elle lui léguait et il refusait de se soumettre à la sentence du tribunal qui l'avait débouté de ses prétentions. Dépité, le chevalier avait quitté la ville et, après diverses pérégrinations, s'était établi à Montbéliard. Là, il fit la connaissance de Farel et d'Anémond de Coct qui le gagnèrent à la Réforme et qui le tenaient en haute estime².

Dès que Toussain apprit la conversion de cet ancien ami de son oncle, Nicolas Toussain, primicier de la Cathédrale, il compta sur l'appui que Nicolas d'Esch pourrait prêter à la cause de l'Evangile dans sa ville natale³. L'intraitable François de Gournay étant décédé le 1^{er} janvier 1524⁴, Toussain était convaincu qu'un arrangement avec la famille de Gournay était possible. C'est pourquoi il avait poussé, le 17 décembre, au retour du chevalier. Celui-ci ne rentra toutefois à Metz qu'en février 1525⁵. Les partisans d'une réforme n'y étaient nullement découragés. L'émeute avait montré quelle puissante résonnance les critiques de Châtelain avaient dans l'âme du peuple. Les chefs de la cité n'étaient pas tous disposés à se solidariser d'une façon absolue avec le clergé discrédité et à devenir l'objet des rancunes populaires. Philippe d'Esch avait protégé l'abbé de Sainte-Croix; il n'en fit pas moins bon accueil à son frère, qu'il voyait presque tous les jours et qui l'intéressa à ses projets.

On a raconté ailleurs (p. 127) l'arrivée de Toussain à Bâle, quelques semaines avant le 2 août 1524, et comment, habitant chez Œcolampade, il s'était lié d'amitié avec Farel. Cependant, le jeune chanoine était encore hésitant et incertain. Il ne voulait pas se compromettre d'une façon définitive, ni rompre avec Erasme, déjà hostile à Œcolampade; il profita, pendant plus d'un an encore, de la sympathie que le grand savant lui témoignait pour se faire patronner par lui. Une lettre à Farel, du 2 septembre⁶, montre que Toussain a cédé à diverses pressions exercées sur lui par ses amis et parents messins, qui s'inquiètent de le savoir en contact avec des hommes d'idées avancées. Il s'en excuse; il remercie Farel de l'avoir exhorté amicalement à ne pas abandonner la lecture des Saintes Ecritures; il explique qu'un parent à lui, qui autrefois lui a témoigné une vive affection⁷, l'a sommé à plusieurs reprises de se rendre à Paris, d'éviter en tout cas tout contact avec les « luthériens »; que, cédant enfin aux instances de sa vieille mère malade, il a quitté la maison d'Œcolampade et s'est logé chez un prêtre dont il ne partage pas les convictions. La maison d'Erasme lui aurait été ouverte, mais il ne s'est « pas jugé digne de l'intimité d'un si grand homme », qui l'a fait appeler chez lui et ne lui a pas caché son aversion pour Farel. En terminant, Toussain affirme qu'il continuera toutefois à considérer Farel comme un ami.

¹ Voir *H. V*, p. 385, note 1.

² Le 2 et le 3 août, Œcolampade fait remercier le très illustre chevalier de ses salutations. (*H. I*, p. 254, 256.) Le 2 septembre, Anémond de Coct fait saluer « christianissimum equitem nostrum Nicolaum ». (*H. I*, p. 283; p. 306, 328.)

³ *H. I*, p. 252.

⁴ *Chr.*, p. 807; *H. I*, p. 312.

⁵ Le 6 février, Œcolampade se réjouit que « notre chevalier » retourne à Metz. (*H. I*, p. 335.)

⁶ *H. I*, p. 284.

⁷ Il ne peut s'agir, comme je suppose Hermijard (*I*, p. 285, note 5), du primicier qui était décédé en 1520. (Cp. STAEHELIN, n° 215, note 1.)

A la tiédeur de cette missive, on voit que Toussain est tiraillé entre Erasme et ses amis protestants. Dans la suite, Toussain est tombé malade et a passé par une période de marasme auquel ses conflits intérieurs n'étaient probablement pas étrangers¹. Mais il se reprend, il change de nouveau de pension et devient l'hôte de Marc Bertschi², collègue d'Æcolampade, avec qui il se préoccupe de la situation à Metz. C'est à ce moment que, plein d'anxiété, il s'enhardit à écrire lui-même à son compatriote le chevalier et qu'il supplie instamment Farel, ainsi qu'Anémond de Coct, de mettre tout en œuvre pour décider d'Esch à retourner à Metz³ et pour réduire au silence le maladroit Lambert. Après le martyre de Châtelain, au commencement de février, le chevalier est rentré à Metz. Il a évidemment le projet d'appeler tôt ou tard Farel à Metz et de le faire introduire par Toussain, car, le 11 février, Toussain exprime à Farel la joie que lui a procurée l'annonce de l'arrivée du chevalier à Metz et il lui annonce qu'il rejoindra d'Esch aussitôt que possible⁴. Il ajoute : « Dieu nous doint la grâce que une fois povyons venir⁵ à Metz, pour l'honneur et exaltation de la Parolle de nostre Seigneur. »

Le 28 février, Toussain était à Metz. Se prévalant de son titre de chanoine, il demanda l'autorisation de prêcher le carême. C'est en plein chapitre qu'il soumit sa demande à ses collègues, mais elle fut repoussée « avec mespris et moquerie ».

On rejeta ses idées et on lui reprocha de manquer de talent oratoire⁶. Evidemment on ne voulait pas une réédition de l'activité de Châtelain.

Toussain s'en retourna à Bâle et, craignant peut-être un procès, pria Erasme d'intercéder en sa faveur auprès du cardinal de Lorraine. Bon prince, Erasme lui rendit ce service, le 22 mars 1525, dans une lettre qui est un petit chef-d'œuvre de diplomatie⁷. Le jeune chanoine lui était sympathique. Il pouvait le croire momentanément entraîné par son entourage et il voulait le sauver en le disculpant⁸.

A Metz, les esprits ne se calmaient pas, et le chevalier d'Esch ne perdait pas l'espoir de voir cette fermentation aboutir à une réforme. Des concessions au peuple mécontent de la situation religieuse, politique et sociale semblaient s'imposer. Dans cette année terrible, qui vit, en mai, la guerre des paysans, des craintes légitimes,

¹ H. I, p. 312.

² H. I, p. 339.

³ Toussain à Farel, 17 décembre 1524 (H. I, p. 312 n° 131) : « Je vous prie, pour l'honneur de Dieu, que teniez main.. qu'il retourne à Metz. » Toussain a certainement inspiré la lettre d'Anémond de Coct à Farel exprimant le même désir. (H. I, p. 309.)

⁴ Toussain annonce que Didier se joindra à lui, mais celui-ci, plus craintif, ne devait exécuter son projet qu'en juin. (H. I, p. 337 et 357 ss.)

⁵ Evidemment : tous les deux.

⁶ Chr. dit qu'il soumit sa demande en séance du chapitre. Les autres indications sont fournies par MEURISSE, p. 16 et 17, qui dit aussi qu'une perquisition opérée chez Toussain amena la découverte de livres hérétiques. Le fait de la perquisition est confirmé par Toussain. (H. V, p. 384.)

⁷ STAEHELIN, p. 314. Sans nier que Toussain eût habité chez Æcolampade, Erasme disait qu'il l'avait fait sur le conseil de Cantiuncula (Claude Chansonnette), professeur de droit, originaire de Metz, par intérêt pour la science et non par sympathie pour l'hérésie. Reconnaisant que Toussain avait parfois fréquenté des hommes qui ne haïssaient pas Luther, Erasme déclarait que, dans une ville telle que Bâle, toute pleine de luthériens, c'était difficile à éviter. — Il est à remarquer qu'en septembre 1524, Erasme avait rompu publiquement avec Luther en publiant contre lui sa *Diatribè*.

⁸ Le 25 déc. 1525, Erasme écrit à Æcolampade qu'il regrette qu'un *iuvenis optimus* se soit compromis par ses relations avec Farel et ait besoin d'implorer son secours. STAEHELIN (p. 355, note 8) admet qu'il pourrait être question de Toussain qui avait, en octobre 1525, encore une fois sollicité un service d'Erasme et obtenu une recommandation pour Budé. (Cp. H. I, p. 386, note 7.)

mais aussi des paniques injustifiées s'emparèrent souvent des gens d'Eglise et de tous les privilégiés; car les rancunes accumulées par l'insuffisance de l'Eglise et par l'incompréhension des puissants s'enchevêtraient et menaçaient la société tantôt d'une révolution sociale, tantôt d'un grand bouleversement de l'édifice ecclésiastique. En avril, le bruit se répandit que 500 « luthériens » s'étaient conjurés pour organiser un grand massacre de prêtres le jour de la procession de Saint-Marc. Pour parer au danger, probablement imaginaire, le Magistrat fit publier le 23 avril, devant toutes les églises, une ordonnance disant que « nul ne voulût croire ni tenir autre loi que celle que nos prédécesseurs ont tenue », et le jour de la Saint-Marc, le 25 avril, un service d'ordre imposant fut organisé; mais aucune tentative de rébellion n'eut lieu¹.

Pendant le « soulèvement des Rustaubs », à Metz, où, à la différence de presque toutes les villes d'Empire, le peuple n'avait aucune part dans l'administration de la cité, les sympathies populaires étaient du côté des paysans², et les seigneurs durent faire de grands efforts pour calmer l'effervescence³. Quand, en mai, le duc Antoine de Lorraine et son frère Claude, duc de Guise, eurent, avec une sauvagerie « inhumaine »⁴, massacré à Saverne les paysans défaits près de là, malgré la parole donnée et le sauf-conduit assuré, l'exaspération fut à son comble à Metz. Le 6 juin, le Conseil dut bannir de la ville, malgré leurs supplications, plusieurs compagnons de métiers qui avaient participé à la tuerie, tant ils inspiraient d'horreur à leurs concitoyens. Les partisans de la réaction n'en déléguèrent pas moins, quelques jours après, Regnault de Gournay et Philippe de Raigecourt à la journée de Haguenau où devaient être discutées les mesures à prendre pour abattre définitivement la révolte⁵.

Si ceux-ci ne connaissaient que la manière forte, d'autres envisageaient des solutions différentes. Jean Leclerc, le deuxième martyr de Metz, raconta à ses juges, lors de son procès, qu'un mois après son arrivée à Metz, donc en mai, Nicolas d'Esch l'avait fait mander chez lui par le libraire Jacques⁶ et s'était entretenu avec lui de Farel qu'il avait connu à Meaux et d'Esch à Montbéliard. Le chevalier avait prié Leclerc et les réfugiés de Meaux de ne pas quitter Metz où il ferait venir Farel et, s'il le pouvait, le ferait prêcher⁷.

Nous ne connaissons rien des négociations entreprises en vue du premier voyage de Farel à Metz⁸. Le Réformateur, obligé de quitter Montbéliard en mars 1525,

¹ Chr., p. 819 ss; MEURISSE, p. 17.

² Chr., p. 815-818; p. 820 : « iceulx bourres (Bauern) se faisoient aimer de tous ceulx où ilz passoient.. ilz ne prenoient rien de personne, sans paier, forsque sur l'église, espécialement sur les abbayes. mal réformées. »

³ Chr., p. 821.

⁴ Chr., p. 822.

⁵ Chr., p. 823. La Lorraine s'efforçait de faire admettre une relation de cause à effet entre les idées de Luther et la révolte des paysans. Cette thèse fut développée en 1526 par le secrétaire du duc, Voleyr, dans son « Histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyts. et absusez luthériens mescreans du pays d'Aulsays et autres ». Voir W.-G. MOORE, *La réforme allemande et la littérature française*. Strasbourg 1930, p. 249 ss.

⁶ Le chevalier était un habitué de sa librairie. (H. I, p. 309.)

⁷ Chr. p. 827.

⁸ Une lettre du 3 juin 1525, de Toussain à Farel, est mentionnée dans un catalogue de 1850, mais elle n'a pu être retrouvée. C'est le seul document qui pourrait renseigner sur les préparatifs de la nouvelle tentative de frayer une voie à la Réforme à Metz. (Cp. H. I, p. 356.)

avait trouvé en avril un refuge à Strasbourg, dans la maison de Capiton. Se trouvant sans emploi, il devait être disposé à répondre à un appel du chevalier. Toussain, et cela parle en faveur de sa conscience et de son courage, se décida à prendre une part active à cette aventure qui n'était pas sans danger. C'est le 11 juin que Toussain amena Farel à Metz¹. Nicolas d'Esch les reçut dans sa maison et invita plusieurs fois Jean Leclerc à prendre le repas avec eux. Il en fit peut-être de même avec d'autres réfugiés de Meaux que Farel fait saluer, le 31 juillet, par son intermédiaire². Farel vit aussi Philippe d'Esch et son fils Regnault qui devait devenir maître-échevin en 1526. Il les comprend dans sa lettre citée parmi « ceux qui aiment notre Seigneur ». Nicole Roucel, qui avait été maître-échevin en 1524, était aussi favorable à Toussain³. Avec des appuis pareils, il n'était pas téméraire d'espérer convaincre les autorités civiles que l'entreprise projetée n'était pas hérétique, pas « contre l'Esriture ou contre Sainte Eglise⁴ » comme s'exprime Toussain. Celui-ci ne voyait pas encore clairement qu'une scission se consommait dans la chrétienté occidentale entre les tenants de l'une ou de l'autre autorité et qu'il faudrait un jour fixer son choix.

Pendant ce deuxième séjour, Toussain ne s'adressa plus au Chapitre, mais uniquement aux Treize qui refusèrent toutefois de l'écouter. Le maître-échevin Androuin Roucel, dont il sollicita l'intervention à plusieurs reprises, ne voulut pas engager sa responsabilité dans une pareille affaire. Le cas Toussain « fut mis à non challoir, et fut pendue sa plainte au croc ». Vers le 21 juin, Toussain et Farel « en grant danger d'estre prins au corps.. bien vistement s'en sont partis de Metz et chevauchaient toute la nuyt de peur d'être happés ». Ceux qui les avaient escortés furent en danger d'être bannis.

Toussain était retourné à Bâle et Farel à Strasbourg où le chevalier vint le rejoindre apportant de mauvaises nouvelles⁵. D'Esch fréquentait Bucer, Capiton et les autres pasteurs, ainsi que Védaste⁶ et ne semblait pas pressé de retourner à Metz, ce qui exaspéra Toussain, vivement préoccupé du sort des amis laissés à Metz « encore merveilleusement débilz et infirmes en la foy » et ayant « grandement besoing d'ung tel capitaine ». Le 16 juillet, Toussain insista auprès d'Esch pour qu'il retournât au plus tôt à Metz et pria Farel « pour l'honneur de Dieu » qu'il se joignît à ses instances⁷. Les amis dont Toussain se préoccupaient, étaient « ce bon pasteur » Roger

¹ Nous sommes renseignés sur ce séjour par Chr. (le récit, p. 823, la déposition de Leclerc, p. 827) et pouvons tirer quelques précisions de la correspondance des réformateurs. Chr. fixe l'arrivée au 11 et le départ au 21 juin. MEURISSE, p. 18, donne comme date de l'arrivée le 11 juillet. Cette date est certainement inexacte; le séjour a duré plusieurs jours et Toussain est de retour à Bâle depuis quelque temps, le 14 juillet. Chr. dit que Farel était encore accompagné d'un messenger d'Allemagne. La correspondance parle plusieurs fois d'un compère de Farel, impossible à identifier. (Herminjard, I, p. 376, note 6 et 387, note 7, suppose que c'était le capitaine Henri Frank.)

² H. V, p. 388.

³ H. V, p. 387.

⁴ H. V, p. 387.

⁵ H. V, p. 386.

⁶ H. V, p. 391.

⁷ Toussain à Farel, 14 juillet : « Si eques noster isthic adhuc agit (quod nollem) » (H. I, p. 368); Toussain à d'Esch, 16 juillet (H. V, p. 385) et lettre de Toussain à Farel que Herminjard avait datée du 9 juillet, mais qui doit être partie par le même courrier que celle au chevalier, le contenu des lettres étant partiellement identique et Toussain priant Farel de lire la lettre au chevalier et de la brûler s'il la juge inopportune. (H. I, p. 365.)

Brennon et Didier Abria qui était rentré à Metz et se montrait très hésitant ¹. Toussain avait aussi un intérêt personnel au retour du chevalier. Il comptait faire transmettre par lui à ses cousins, au service de Robert de la Marck, des lettres dans lesquelles il les priaît d'obtenir du seigneur de Sedan une intervention en sa faveur auprès du Chapitre et du Conseil de Metz. Il espérait qu'une fois rentré en grâce, il pourrait, selon le conseil d'Æcolampade, échanger son canonicat contre une cure et se consacrer ensuite à la prédication évangélique ². Toussain n'avait pas non plus abandonné le projet de s'adresser directement à son évêque, le cardinal de Lorraine, « ayant toujours ouy dire qu'il n'est totalement ennemy de la Parolle de Dieu » et comptant sur le bon souvenir que son oncle le primicier avait laissé à ce prélat. Ayant obtenu, en mars, qu'Erasmus voulût bien le disculper aux yeux du cardinal, Toussain espérait que ce prince ne « lui serait sy rigoureux que mes vénérables juges ³ ».

Les craintes de Toussain au sujet des amis laissés à Metz n'étaient pas vaines. La justice enquêtait à leur sujet. Elle découvrit un groupe, composé surtout de femmes qui, par besoin religieux, pratiquaient le sacerdoce universel, lisaient entre elles l'Evangile et déclaraient pouvoir se passer d'un intermédiaire entre Dieu et elles. Elles s'appelaient « évangéliennes » et avaient leurs « prieuses ». Après s'être copieusement moqué d'elles en plein auditoire, on les relâcha. Mais on jugea le cas plus sévèrement quand, quelques jours après, un patricien, gendre d'une des « souveraines » de ce groupement évidemment spiritualiste, mourut en refusant de se confesser à un prêtre. L'opinion publique se préoccupant de plus en plus « d'icelle luthererie », on emprisonna les prêtres suspects de la favoriser, entre autres Roger Brennon et Didier Abria ⁴. Le chevalier d'Esch céda aux instances de Toussain et dès dimanche, le 23 juillet, nous le retrouvons à Metz, remettant à son frère Philippe et à Jean Leclerc les livres qu'il avait rapportés de Strasbourg ⁵.

Le soir de ce même jour, Leclerc se laissa aller à mutiler, au cimetière de Saint-Louis, quelques statues de la Vierge et de l'enfant Jésus qui, à ses yeux, étaient des « idoles » condamnées par l'Ecriture. Il était accompagné du libraire Jacques et du clerc du palais, Guérard, qui désapprouvèrent son acte, mais ne l'empêchèrent pas. Jacques et Leclerc furent saisis le lendemain au moment où ils s'apprêtaient à prendre la fuite; Guérard, qui avait quitté Metz, fut arrêté à Marange et détenu à Thion-

¹ H. I, p. 365 et V, p. 386 : « Le curé de Sainte-Gorgone auroit plus de courage s'il vous veoit à l'œil. » Æcolampade avait annoncé à Farel, le 1^{er} juillet, qu'Abria s'était subitement décidé à retourner à Metz sans faire ses adieux à Æcolampade qui n'augurait pas bien de son zèle. (H. I, p. 357 ss.)

² H. V, p. 382 ss et p. 385. La réaction catholique qui suivit le martyre de Leclerc empêcha l'expédition de ces lettres qui restèrent entre les mains du chevalier.

³ H. I, p. 365.

⁴ Chr., p. 823 ss. Abria, qui avait été très prudent et qui n'avait plus jamais écrit à Toussain, fut relâché après neuf ou dix jours et se rendit à Paris. (H. I, p. 375 ss.) Son élargissement a dû précéder la violente réaction catholique qui suivit le martyre de Leclerc. Le 31 juillet, Farel n'en avait pas encore connaissance, car il se préoccupait de lui faire porter secours. (H. V, p. 388.)

⁵ Chr., p. 827, d'Esch offrit à Leclerc un traité intitulé : « *La vraye et parfaite subjection des Crestiens.* » Comme le cardeur de laine demanda l'autorisation de copier ce traité et qu'il ne savait certainement ni l'allemand ni le latin, il ne peut s'agir que d'un opuscule en français.

En 1551, la Sorbonne condamna un « *Livre très utile de la parfaite subjection des Chrestiens et ensemble de la sacrée franchise qu'ils ont au Saint-Esprit* ». (Cp. MOORE, ouvr. cité p. 291). S'agit-il du même ouvrage ? Et serait-ce un indice qu'une adaptation de la « *Liberté chrétienne* » de Luther existait en français dès 1525 ?

ville. Leclerc, inculpé de sacrilège, sut si bien tenir tête à l'inquisiteur devant les Treize qu'on résolut de ne pas l'exposer, conformément à l'usage, pendant plusieurs heures au pilori avant qu'il fût brûlé, de peur que le condamné « merveilleusement bien enlanguaigé » n'en convertisse « plusieurs à son erreur ». Mais l'exécution¹ fut entourée d'une solennité particulière et eut lieu en pleine ville, au « champ-à-Seille », le samedi 29 juillet, jour de marché, à 2 heures de l'après-midi, en présence d'une immense affluence de curieux, tenus en respect par un fort effectif de soldats et d'artilleurs. Le jugement, dont lecture fut donnée, mentionnait avec force détails les bons rapports de Leclerc et de Nicolas d'Esch et impliquait indirectement Philippe d'Esch dans l'affaire. Après que le greffier eut fini sa lecture, Leclerc, embrassant du regard la foule, s'écria : « Je compatis profondément au malheur de ce peuple si misérablement trompé par l'enseignement des faux prophètes qu'il s' imagine que j'ai commis un péché en brisant la tête d'une idole². » Repris par l'inquisiteur Nicolas Savin, Leclerc le regardant « du travers » lui riposta : « Dites-vous, bial père : toutefois je vous ai disputé au palais de trois articles ausquelx n'avés sceu donner response. » Sommé de demander à chacun un Pater et un Ave Maria, il demanda le Pater, mais pas l'Ave. Le bourreau lui arracha le nez avec des tenailles rougies au feu et lui coupa la main droite « avec un large couteau et un maillet », et, chaque fois, Leclerc dit, sans un cri : « Sire, prends de moi ceci en sacrifice. » Il mourut en chantant dans les flammes des psaumes, en dernier lieu : « Quand Israël sortit d'Egypte³. » Le libraire Jacques ayant été attaché au carcan de la « chuppe », c'est-à-dire d'une « fosse bourbeuse où l'on faisait quelquefois barboter les criminels⁴ », eut les deux oreilles coupées et fut banni de la ville pour jamais.

Huit jours après, le 5 août, on fit un « huchement » public devant la cathédrale, c'est-à-dire que le héraut proclama une ordonnance rendue par le Magistrat. Elle interdisait à tout un chacun, de quelque condition qu'il fût⁵, de professer des doctrines luthériennes, de lire ou de faire lire des livres hérétiques, sous peine de confiscation de corps et biens; elle ordonnait de livrer aux autorités tous les ouvrages de ce genre et d'en dénoncer les propriétaires sous peine de fortes amendes. Elle interdisait en outre à tous libraires d'introduire à Metz ou de vendre des livres réprouvés.

C'est le Magistrat qui avait fait mettre à mort Leclerc. Le chevalier était très compromis par la déposition de l'honnête cardeur de laine qui, dans la simplicité de son âme, n'avait omis dans sa déposition aucun petit détail susceptible de compromettre son bienfaiteur. D'Esch était visé par l'ordonnance du Magistrat, et, quoique fort bien apparenté, il était lui-même en danger⁶. Il ne pouvait rien faire pour ses coreligionnaires. Ceux-ci étaient si effrayés qu'ils n'osaient écrire à Toussain. Ce n'est qu'au commencement de septembre qu'un messenger lui apportant une lettre

¹ Chr., p. 824-828 donne l'histoire détaillée du martyre de Leclerc. Lambert en fait un récit abrégé dans sa lettre du 15 août 1525 au sénat de Besançon. (*H.* I, p. 371.) H. E. (III, p. 526 ss) place le martyre de Leclerc à tort en 1523.

² C'est ainsi que Lambert relate ces paroles.

³ Lambert : « ce beau psaume principalement dirigé contre les idoles ». H. E. : Psaume 115 : « leurs idoles sont d'or et d'argent... »

⁴ Détail donné par MEURISSE, p. 21.

⁵ Le texte est donné par MEURISSE, p. 21.

⁶ Voir lettre de Toussain du 18 sept. (*H.* I, p. 385.)

anonyme cousue dans son pourpoint, le renseigna verbalement sur le sort de Leclerc, Jacques, Guérard, Abria et d'autres et lui annonça également qu'à Metz, on s'efforçait d'obtenir son bannissement à perpétuité¹. Quinze jours plus tard, la situation des évangéliques messins apparaît désespérée à Toussain; il craint pour le chevalier lui-même et supplie Farel de s'abstenir de toute correspondance avec les frères². Lui-même est devenu plus courageux après avoir affronté un réel danger. Les tergiversations d'Æcolampade qui a peu à risquer, le mettent hors de lui. Il exhorte Farel à mobiliser Bucer et Capiton afin qu'ils réveillent le zèle de leur ami qui s'endort³. Le 21 septembre, il se préoccupe du conflit qui a éclaté entre les réformateurs à propos de la Sainte-Cène et voudrait le voir conjuré dans l'intérêt d'une action commune⁴. Mais ses propres projets nous restent obscurs.

Une lettre dans laquelle Erasme recommande Toussain à Budé est datée du 2 octobre 1525⁵. Toussain s'est-il décidé d'aller à Paris pour se conformer au désir de son parent influent⁶? Comment a-t-il pu à nouveau s'assurer la protection d'Erasme? Quoi qu'il en soit et quelles qu'aient été ses pérégrinations en automne et pendant l'hiver, nous le retrouvons à Metz au commencement de février 1526⁷. Est-ce l'élection de Regnault d'Esch comme maître-échevin qui lui a donné le courage de tenter l'aventure? Celle-ci tourna mal. Livré par ses confrères à l'abbé de Saint-Antoine, vicaire général du cardinal de Lorraine, il fut incarcéré le 14 février à Pont-à-Mousson⁸, sur territoire lorrain⁹, condamné après examen de sa bibliothèque, à la confiscation de ses biens et banni de la ville, le 11 mars.

2. FAREL A METZ ET A GORZE EN 1542 ET 1543.

LES PROGRÈS DE L'EVANGILE A METZ DEPUIS 1526, LE RETOUR DE FAREL,

LE TRAITÉ DU 16 MARS 1543 ET LA CATASTROPHE DE GORZE.

A Metz, la situation du catholicisme était moins assurée qu'il ne paraissait. Les relations commerciales avec Strasbourg favorisaient un échange d'idées entre les habitants de Metz et ceux d'une cité où, dès 1524, les autorités civiles avaient assumé la responsabilité de réorganiser les cultes et où on se félicitait hautement

¹ *H. I*, p. 376.

² *H. I*, p. 385; aussi p. 388.

³ *H. I*, p. 376 ss. « Quare non literis excitant dormientem Æcolampadium? »

⁴ *H. I*, p. 386 ss.

⁵ *H. I*, p. 286 note 7.

⁶ *H. I*, p. 285.

⁷ *Histoire de Metz*, par les religieux bénédictins. T. III, p. 11 et 12; citée par DIETSCH, p. 27. Le 26 sept. 1526, Toussain se dit « olim canonicus Metensis ». (*H. I*, p. 448.) Chr., p. 824, constate le fait de sa destitution, sans indiquer de date.

⁸ Æcolampade à Farel, 9 mars 1526. (*H. I*, p. 418.)

⁹ Né à Saint-Laurent sur Othain, dans le duché de Lorraine (voir C. PFISTER, *La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés*, Paris 1912, p. 101), Toussain pouvait être considéré comme sujet lorrain et tomber sous le coup des lois sévères publiées par Antoine de Lorraine. Le duc, qui venait de se faire acclamer à Nancy comme sauveur de la chrétienté pour avoir vaincu les paysans, et qui avait fait brûler, à Nancy, le curé de Saint-Hippolyte près Sélestat, pouvait avoir intérêt à empêcher que l'un de ses sujets ne favorisât l'hérésie dans le diocèse de son frère. Celui-ci semble avoir été quelque peu gêné par le procédé employé à l'égard de Toussain. — Le parti catholique, à Metz, enviait la Lorraine d'avoir un prince si hostile à toute réforme. (THIRION, p. 55.)

des réformes accomplies¹. Ces contacts n'étaient pas favorables au maintien des prérogatives du clergé messin. Aussi voyons-nous la charge de maître-échevin échoir presque régulièrement à des hommes réputés pour leur indépendance.

En 1526, Renault d'Esch est chef de la cité; l'année suivante, son père, Philippe d'Esch; en 1528, Nicolas de Heu, fils; en 1529, de nouveau Renault d'Esch; en 1531, Humbert de Serrières, plus agressif encore que ses prédécesseurs, tous plus ou moins favorables aux « luthériens » et hostiles aux mesures de rigueur en matière religieuse². En cette année 1531, les plaintes réitérées de l'official, concernant les entraves apportées à l'exercice de la juridiction spirituelle par l'autorité civile, déterminèrent le cardinal de Lorraine à protester énergiquement contre la diminution de ses droits³. Mais, en guise de réponse, l'autorité civile procéda, quelques semaines plus tard, à un inventaire détaillé du trésor des églises et des monastères⁴. Philippe d'Esch était de la commission chargée de cette mission. Peu après, il manifesta son mécontentement d'une façon plus audacieuse et plus provocante. Préposé aux travaux publics, il fit confectionner, par l'orfèvre Mariatte qui avait participé aux inventaires, une plaque commémorative de la réparation de la porte des Allemands et inséra dans le texte de l'inscription plusieurs phrases qui ne laissaient aucun doute sur ses sentiments. Il y était question de Luther « qui a découvert la vraie malice, hypocrisie et abus des papistes », des gens d'Eglise qui, en persécutant les prédicateurs de « la Parole de Dieu » ont donné « à connaître au peuple la vérité des abus » dénoncés. Etaient énumérés tous les Etats ayant adhéré à la Réforme et désirant la convocation d'un concile, différé par « le pape et sa séquelle ». L'inscription ne fut pas placée en évidence, mais emmurée sous l'arche du pont. La chronique ne mentionne que le fait qui a dû défrayer longtemps les conversations⁵.

En 1533, les discussions entre les familles régnantes, concernant l'attitude à prendre à l'égard du projet de convoquer un concile semblent avoir été particulièrement vives et avoir risqué de provoquer des brouilles⁶. Fait significatif, cette même année, le maître-échevin, Robert de Heu, entre en relations suivies avec l'électeur de Saxe, marié à Sybille de Clèves et il entreprend de négocier un mariage entre une sœur de cette princesse et l'héritier du duc de Lorraine, projet que l'empereur estima dangereux et fit échouer⁷.

Le 31 août 1535, une année après que Strasbourg eut définitivement organisé son Eglise, le maître-échevin Nicole de Gournay, accompagné de quelques-uns des Treize et de certains paroissiens de Sainte-Gorgone, « tous partisans de Luther », entrèrent impétueusement au chapitre de la cathédrale pour sommer les chanoines de mettre Abria en possession d'un canonat, ce qui fut refusé, Abria étant suspect d'hérésie⁸. Abria, réfugié à Paris en 1526, avait rompu avec Toussain et avec les réformés et avait dû obtenir de Jean de Lorraine l'autorisation de reprendre sa cure⁹. La démarche du maître-échevin

¹ Chr., p. 824. MEURISSE, p. 26 et 27 et une lettre que Herminjard croit avoir été écrite par un Messin à Bucer, en 1526 ou en 1527, voir *H. I*, p. 470.

² MEURISSE, p. 27 : « Lorsque le maître-échevin ou quelque puissant et fameux entre les Treize... sentait le fagot, on ne voyait que mépris des gens d'Eglise, qu'entreprises sur l'autorité et juridiction ecclésiastiques. »

³ MEURISSE, p. 27, donne le texte de cette lettre.

⁴ Chr., p. 835, raconte l'événement avec force détails. Il a donc frappé les imaginations. Pour MEURISSE, p. 28, ce fut un attentat impie et sacrilège. En 1906 encore, les inventaires ordonnés en France lors de l'application de la loi de séparation ont été considérés par de nombreux catholiques comme une ingérence intolérable dans un domaine sacré.

⁵ Chr., p. 837.

⁶ Chr., p. 838, Robert de Heu, maître-échevin, « n'a voulu assister en personne à aucune des conférences pour la religion, pour ne donner occasion de demander le concile national ». Il s'était marié en 1531 à une petite-fille de François de Gournay. Le petit-fils de Nicolas d'Esch, Michel de Bairisey, avait épousé la même année une autre petite-fille de François de Gournay, fille de Renault de Gournay; ce dernier semble avoir été sympathique aux « luthériens », de même que son fils Nicole, maître-échevin en 1535. Michel de Bairisey fut maître-échevin en 1532 et le redevint en 1536. Les liens de parenté entre les deux clans de l'aristocratie étaient multiples et complexes et pouvaient, avec le temps, influencer l'attitude religieuse des uns et des autres. Nicolas d'Esch est mentionné pour la dernière fois en 1535.

⁷ WINK., p. 210 ss.

⁸ MEURISSE, p. 31.

⁹ Le 16 oct. 1526, Farel prie d'Esch d'inciter Abria à tâcher, « d'insérer la vraie foy au cuer des esleuz de Nostre Seigneur.. sans s'arrester aux choses de dehors », car « une âme est plus que toutes les choses externes : pour la quelle on doit tout faire qu'on peut sans offenser notre Seigneur ». (*H. V*, p. 406.) Par la même lettre, Farel annonce à d'Esch l'envoi d'écrits de Melancton, d'Ecolampade, de Luther et de Zwingli.

prouve qu'en 1535, la population était de plus en plus mécontente de l'insuffisance de son haut clergé et qu'Abria était, de tous les clercs de Metz, celui qui jouissait auprès de la partie éclairée de la population de la plus haute estime et de la plus grande confiance. Cette tentative de procurer un bénéfice à Abria semble avoir entraîné des ennuis pour ce dernier qui jouit toutefois à nouveau de la protection de Jean de Lorraine et paraît enfin avoir obtenu un canonicat, au grand déplaisir du Chapitre.

Dès 1529, l'année où Strasbourg abolit la messe, pendant la magistrature de Renault d'Esch, on tenta de ramener Toussain à Metz et de lui faire rendre ses bénéfices. Farel, alors à Aigle, mentionne cette tentative dans une lettre à Capiton, du 10 mai¹. Vers la fin de 1537, Toussain, chargé par le comte Georges d'organiser et diriger l'Eglise de Montbéliard, reprit, à Metz même, contact personnel avec ses amis²; il resta depuis ce moment, en correspondance suivie avec eux³ et les tint au courant des faits et gestes de Farel⁴. Sa visite a dû être tenue secrète, aucun document messin n'en faisant mention; elle n'en ranima pas moins la foi des fidèles; car Toussain écrit que les Messins commencent à manifester un grand zèle pour embrasser la vérité, entendre et lire la Parole de Dieu⁵, mais qu'ils ont à craindre le fanatisme de leurs adversaires⁶.

La violence avec laquelle on procéda contre trois anabaptistes appréhendés le 27 août 1538, ne doit toutefois pas être mise sur le compte des adversaires décidés de toute réforme. Ce sont les Treize, le maître-échevin Nicole de Gournay, l'ami d'Abria, en tête, qui firent condamner ces anabaptistes à être noyés⁷. Ils savaient certainement qu'à Zurich, on avait procédé de même et qu'à Strasbourg, on avait banni les sectaires après le grand synode de 1533. Les patriciens, sympathiques à quelques concessions aux « luthériens », n'entendaient pas se compromettre en tolérant des sectaires réprouvés par les cités protestantes elles-mêmes⁸. Calvin, qui s'est beaucoup occupé de combattre les derniers vestiges de l'anabaptisme à Strasbourg, fait part, le 11 septembre 1538, à Farel de sa crainte que « cette peste » n'ait, à Metz, infesté le bas peuple, qui partout se montre particulièrement accessible à la propagande des sectaires⁹. L'apparition des anabaptistes fut néfaste à la cause protestante. Les adversaires de toute réforme en tiraient argument pour éloigner tous les étrangers soupçonnés d'encourager les « luthériens ».

Antoine Calvin, frère de Jean, que celui-ci avait envoyé, en septembre 1539,

¹ H. II, p. 179.

² H. IV, p. 336. Toussain à Farel, fin déc. 1537.

³ Le 16 juillet 1538, Toussain écrit à Farel qu'il a reçu deux lettres de Metz en une semaine. (H. V, p. 54.)

⁴ H. V, p. 85.

⁵ Toussain à Blaurer, 13 mai 1538. (H. V, p. 12.) Il ne peut s'agir que de lectures en petit cercle ou en famille.

⁶ 16 juillet 1538 : « furiunt adversarii supramodum ». (H. V, p. 54.)

Une lettre de Calvin à Farel du 11 sept. 1538 confirme le fait. (H. V, p. 112)

⁷ Chr., p. 839.

⁸ Il est dit des anabaptistes de Metz qu'ils pratiquaient le baptême des adultes et qu'ils enseignaient le sommeil des justes jusqu'au jugement, doctrine contre laquelle Calvin a écrit sa *Psychopannychia*. L'hostilité des pouvoirs publics contre les anabaptistes s'explique surtout par le fait que très souvent ceux-ci professaient, dans leur idéalisme exalté, des doctrines anarchistes. Selon eux, dans une société chrétienne, tout emploi de la force, donc toute autorité civile, devrait être aboli. En 1535, à Munster, au contraire, des partisans de la manière forte avaient tenté d'établir une dictature du prolétariat chrétien et provoqué une farouche répression.

⁹ H. V, p. 113.

à Metz, pour se renseigner sur la situation, en fit l'expérience. Malgré ses énergiques protestations d'innocence, il fut expulsé, et les Treize décidèrent qu'à l'avenir, aucun étranger suspect ne serait toléré dans la ville¹. Vers la même époque, Farel semble avoir voulu tenter une visite à Metz. Mais ses amis s'y opposèrent énergiquement. Toussain lui déclare avec force, le 19 septembre 1539, que selon tous les renseignements qu'il a reçus, une tentative d'évangélisation est pour le moment impossible². Le 27 octobre, Calvin, de son côté, confirme à Farel qu'à Metz, pour le moment, la porte est fermée³. L'impatience de Farel semble avoir été difficile à maîtriser.

Moins d'un an plus tard, les protestants de Metz relevaient la tête⁴. L'amitié d'hommes comme Toussain, Farel, Bucer et Calvin galvanisait leur énergie. Ils voyaient l'empereur tenter une conciliation des deux partis religieux par le moyen des colloques de Haguenau, de Worms, bientôt de Ratisbonne auxquels étaient conviés Bucer et Calvin. N'était-ce pas reconnaître officiellement la puissance spirituelle du protestantisme et la puissance politique des Etats protestants de l'Empire, fédérés dans la Ligue de Smalcalde. Les protestants messins pouvaient espérer que le moment n'était pas éloigné où ils obtiendraient des concessions, au besoin avec l'aide de la Ligue. L'annonce de la visite de l'empereur, qui se rendait à Ratisbonne pour la diète, ne les effraya donc pas.

Charles-Quint redoutait une nouvelle attaque de François I^{er}, dont il connaissait les accointances avec la Ligue. Il tenait donc à s'assurer les sympathies de Metz; il connaissait l'importance de la place, clef de la route qui mène de France en Allemagne. Accompagné de son conseiller Boysot, il fit son entrée dans la ville, en janvier 1541, par un froid glacial. Les chroniques messines parlent abondamment de cet événement⁵. Les discours qui devaient être adressés à l'empereur par l'orateur Félix furent longuement discutés. Tous les Messins, sans distinction, étaient d'accord pour demander à l'empereur de reconnaître les « privilèges, franchises et libertés » de leur cité. Quant aux projets de déclarations à faire concernant la question religieuse, ils nous semblent révéler deux courants.

La délégation chargée de remettre à l'empereur, résidant à Luxembourg, l'invitation solennelle de la ville, délégation dont faisaient partie Michel et Claude de Gournay, devait dire à l'empereur qu'il a été constitué en la dignité impériale pour « conserver la chrétienté en sa sainte foi catholique et la préserver de tous ses ennemis⁶ ». Mais, à Metz même, Jean d'Esch, fils de Philippe, fit haranguer l'empereur ainsi : « N'est-ce pas vous, sire, qui venez consoler la chrétienté tant désolée ? N'est-ce pas vous qui venez la réunir, tant divisée ? » C'était, nous semble-t-il, exprimer l'espoir que les colloques aboutiraient à une entente et non pas au rejet de toutes les thèses protestantes. La visite de l'empereur eut toutefois pour conséquence qu'un jeune dominicain, Pierre Brully, qui avait prêché conformément aux idées nouvelles, fut expulsé de Metz. Il alla implorer le secours des protestants à Ratisbonne, où les délégués de Strasbourg l'accueillirent avec sympathie et l'envoyèrent dans leur cité. Brully y devint le successeur de Calvin, et sa présence à Strasbourg contribua à resserrer les liens d'amitié entre les protestants des deux villes impériales.

A Ratisbonne, les circonstances politiques décidèrent l'empereur, attaqué à l'est par les Hongrois et par les Turcs, menacé à l'ouest par François I^{er}, à accorder, le 29 août 1541 et jusqu'à nouvel ordre, une tolérance réciproque des catholiques

¹ H. VI, p. 114.

² H. VII, p. 491.

³ H. VI, p. 114.

⁴ Le 29 juillet 1540, Toussain a bon espoir (H. VII, p. 497); le 7 août, il a de nouveau reçu de bonnes nouvelles (H. VI, p. 262); le 27 août, il apprend qu'on chante « pseaulmes et cantiques ». Sans doute s'agit-il du recueil, publié par Calvin, *Aulcuns Pseaulmes et Cantiques mis en chant. A Strasbourg, 1539.* (H. VI, p. 279.) Le 14 avril 1541, Toussain est plus confiant que jamais. (H. VII, p. 84.)

⁵ Chr., p. 840-860

⁶ Chr., p. 845.

⁷ Chr., p. 851.

et des protestants, à reconnaître aux Etats protestants le droit de propriété des biens sécularisés et à les autoriser à continuer « une réforme chrétienne des églises et des couvents ». Dans ces circonstances, les protestants messins crurent pouvoir aller de l'avant, bien que leur cas ne fût pas spécialement mentionné dans les décisions de la diète. Nombre d'entre eux avaient assisté aux délibérations de la diète et aux discussions religieuses; ils avaient subi l'ascendant de Bucer, principal champion de la cause protestante, et de Calvin, délégué officiel de la ville de Strasbourg. Pendant un certain temps, Calvin caressa même le projet de se fixer à Metz où, protégé par Strasbourg et ses alliés, il aurait pu créer un foyer protestant en pays de langue française¹. Mais les appels pressants de Genève lui firent abandonner son projet d'aller à Metz, où d'ailleurs les obstacles abondaient encore.

Avant la fin de 1541, deux moines du couvent des Dominicains de Metz recommencèrent à prêcher l'Evangile. C'étaient le prieur Watrin du Bois et un lecteur, dont le nom n'est pas donné². Mais les deux prédicants se virent réduits au silence par le provincial de leur ordre.

Par contre le provincial de l'ordre des Carmélites, venu de Paris, Matthieu de la Lande, fut autorisé à prêcher contre l'hérésie. En vain les réformateurs de Strasbourg tentèrent-ils d'obtenir l'autorisation de discuter avec lui publiquement³.

En février et en mars 1542, bon nombre de citoyens, s'appuyant sur les décisions imprécises de la diète, présentèrent deux requêtes au maître-échevin Robert de Heu et aux Treize dans lesquelles ils les suppliaient humblement, mais instamment, de ne pas leur laisser enlever les deux prédicateurs qui jouissaient de leur confiance⁴. Les autorités firent la sourde oreille. En mars, elles confiscèrent 600 exemplaires de « *La Manière de faire prières...* » imprimés en 1542 par les soins de Brully, à Strasbourg (le petit livre dit : à Rome, par le commandement du pape) et envoyés à Metz, et elles refusèrent de les rendre⁵.

La situation changea du tout au tout le 21 mars 1542. Robert de Heu fut remplacé à la tête de la cité par son frère cadet, Gaspard. C'était un homme jeune, droit, une âme chevaleresque; il était courageux jusqu'à la témérité; sincèrement pieux, il comprenait et partageait les aspirations religieuses du peuple⁶. Il devait tenter un grand effort pour faire accorder à tous le libre exercice d'un culte répondant à

¹ Bucer aux ministres de Berne, juin 1540. (*H.* VI, p. 243.) Dès le 20 juillet, Toussain était au courant de ce projet. (*H.* VII, p. 192.) Le 25 juillet 1541, Calvin écrit à Farel qu'il a appris par les marchands messins venus à la foire de Strasbourg qu'une révolte prochaine est à craindre à Metz si les autorités n'accordent enfin un prédicateur aux protestants. (*H.* VII, p. 196.)

² Ce lecteur pourrait être Brully, si celui-ci était, entre temps, retourné à Metz. Mais il pourrait aussi s'agir d'un troisième partisan de la Réforme. (Cp. KLEINW., p. 32, note 1 et WINK, p. 212, note 3.) Comme Brully devint le successeur de Calvin à Strasbourg, il y est donc resté ou il y est retourné peu de temps après son nouveau séjour à Metz.

³ *H.* VIII, p. 489; VII, p. 444-447. Est-ce l'auteur d'un petit livre de la Bibliothèque de Strasbourg, F. MATHIEU DE LA LANDE, *Manuel des abus de l'homme ingrat*. Avec la copie des lettres de Martin Bucer. Strasbourg 1544? [Indiqué par W. G. MOORE.]

⁴ Hist. ecclés. III, p. 528. Le texte de la requête est donné par THIRION, p. 411 ss.

⁵ Polit. Corr. Strasb. III, p. 253.

⁶ Les Treize de Strasbourg, qui l'ont vu, le caractérisent ainsi dans une lettre au landgrave : « Ein junger, aber in Sachen der Religion ganz eifriger und ernsthafter Mann. » 21 oct. 1542. (Polit. Corr. Strasb. p. 331.)

leurs convictions. Les circonstances lui en fournirent l'occasion, et, à un moment critique, Farel parut à Metz pour mettre sa fougue et son intrépidité au service de la cause protestante. Ce fut l'année dramatique de la Réformation messine ¹.

La guerre entre François I^{er} et Charles-Quint avait éclaté à nouveau. François I^{er} dirigea sur Luxembourg une armée commandée par Claude de Guise, catholique fervent. D'autre part, le comte de Fürstenberg, possessionné à Nomény, recruta pour le roi 3000 hommes qu'il envoya au début de juillet au duc d'Orléans ². Lui-même se retrancha à Gorze, que le roi de France, qui était son débiteur, lui avait donné en gage ³. Les Messins du parti d'Androuin Roucel, très préoccupés de maintenir leur indépendance, étaient inquiets de la présence de tous ces gens de guerre dont on ne savait s'ils étaient venus en amis ou en ennemis et dont les uns étaient « chrétiens », les autres « en erreur de notre foy catholique ⁴ ». Quelques protestants, excités par la proximité de Fürstenberg, déclarèrent aux Treize qu'ils étaient décidés à organiser un prêche, quelle que fût la volonté des autorités.

Fürstenberg ayant pénétré, le 9 juillet, avec une petite escorte dans la ville, fut insulté par la partie catholique de la population, et perdit un homme dans la bagarre. Les Treize, exaspérés contre Gaspard de Heu qui avait autorisé cette incursion et qui permettait à des étrangers « luthériens » de circuler librement en ville, décidèrent que le maître-échevin n'aurait plus aucun droit sur les portes de la ville. Fürstenberg, outré de l'affront subi, demanda à la ville une réparation d'honneur. Les Treize firent incarcérer cinq personnes qui avaient contribué à provoquer les troubles, mais ils ne furent pas pressés de les juger, prétextant que la peste, qui régnait à Metz, empêchait la réunion du tribunal ⁵. Fürstenberg quitta la région avant que cette affaire fût réglée; pour maintenir les Messins en haleine, il laissa cependant à Gorze une forte garnison sous le commandement de Hans Schwab ⁶.

En août, les protestants de Metz adressèrent au Magistrat une nouvelle supplique, très ferme et très digne, déclarant qu'ils désapprouvaient les sommations irrespectueuses de quelques concitoyens exaspérés; ils ne songeaient à aucune rébellion; ils ne désiraient que « paix, union et concorde »; ils ne voulaient obtenir, et cela par voie légale, que l'occasion d'entendre « purement et simplement la pure doctrine de notre Seigneur Jésus ». Ils avertissaient les autorités de la ville que, si elles rejetaient leur demande, ils soumettraient le cas aux villes impériales et aux États de l'Empire ⁷.

Les Treize, continuant à n'accorder aucune attention à ces suppliques, les pro-

¹ MEURISSE, p. 35-94 — Chr., p. 860-863, n'est pas toujours exact. Farel a raconté son séjour à Metz dans une lettre à Myconius. (H. VIII, p. 320 ss.) La correspondance des réformateurs et celle des alliés fournissent de nombreux détails complémentaires. Sur les événements du 2 oct., nous possédons notamment un rapport de Jean de Niedbrück, correspondant de de Heu, au Magistrat de Strasbourg (Polit. Corr. Strasb., p. 324 ss) et deux lettres de Bucer (H. VIII, p. 125 n° 1157, Bucer à Farel, 13 septembre 1542; *ibidem*, p. 146 n° 1164, Bucer à Calvin, 6 octobre 1542.)

² ZELLER, p. 256 ss.

³ Polit. Corr. Strasb., p. 287, note 1; WINK., p. 216 ss; ZELLER, I, p. 258.

⁴ MEURISSE, p. 47.

⁵ MEURISSE, p. 39-41; 61-64. Le récit de Chr. est inexact.

⁶ Le 28 juillet 1542, Fürstenberg est à Strasbourg et se rend, avec une partie de ses troupes, en Allemagne où il devait participer à la guerre contre Henri de Brunswick. Il demande aux Strasbourgeois, pour évangéliser Gorze, le professeur au gymnase, Gerhard Sevenus. (Polit. Corr. Strasb., p. 286, qui donne, p. 355, le nom du commandant.)

⁷ Voir le texte de la supplique des évangéliques messins dans THIRION, p. 418 ss.

testants s'enhardirent jusqu'à appeler à Metz un prédicateur. Ils s'adressèrent à Jacques le Coq, pasteur à Morges ¹, qui fut très dépité d'apprendre que Farel s'était, de sa propre initiative, mis en route pour Metz ². Calvin suivait avec une sympathie anxieuse l'entreprise périlleuse de son bouillant ami ³. L'Eglise de Neuchâtel semble avoir encouragé Farel à entreprendre cette tâche ⁴.

Farel, accompagné de son frère Claude ⁵, prit en passant conseil de ses amis strasbourgeois; il arriva à Metz, semble-t-il, dans la seconde quinzaine d'août. Il commença par prendre contact avec quelques citoyens influents, notamment avec le maître-échevin, dans la maison du marchand Gaspard Gamaut, qui l'avait accueilli. Il fut décidé, probablement sur le conseil de Bucer, que l'on enverrait immédiatement une députation à Strasbourg pour demander que les protestants de Metz fussent mis sous la protection de la Ligue ⁶ et en outre que l'on organiserait un culte.

Le 3 septembre, Farel prêcha devant une assistance nombreuse au cimetière des Jacobins sur une chaire de pierre sculptée qui se trouvait à l'extérieur de l'église. Pendant qu'il parlait, deux moines vinrent le sommer de quitter la chaire, mais quelques bourgeois les firent reculer. Rentrés dans leur cloître, les moines se mirent à sonner la cloche à toute volée pour couvrir la parole du prédicateur; néanmoins la voix puissante de Farel dominait le bruit. Survinrent trois sergents, envoyés par les Treize, pour lui imposer silence; le Réformateur riposta qu'il ne se tairait pas, même s'il devait risquer sa vie. Il termina son sermon que ses auditeurs déclarèrent très « catholique », c'est-à-dire chrétien.

L'émoi fut grand. Les Jacobins firent abattre le lendemain la chaire, afin qu'elle ne fût plus profanée ⁷. Les membres catholiques des Treize, dont le chef était Androuin Roucel ⁸, demandèrent des comptes au maître-échevin et parlèrent d'appeler un prince-voisin pour mâter les luthériens ⁹. Gaspard de Heu avait espéré créer un fait accompli; devant l'opposition soulevée, il se décida à temporiser. « Les principaux évangéliques et le maître-échevin obtinrent de Farel qu'il s'abstiendrait de prêcher en public pour laisser agir le temps, en sorte que la prédication puisse avoir lieu sans

¹ Le Coq (Gallus) était connu à Metz où, au début de 1542, il avait groupé, dans des maisons amies, quelques personnes autour de la Parole. Toussain écrit, le 23 mai 1542, à Farel, que deux exilés sont venus à Montbéliard, bannis pour avoir entendu Jacques (Le Coq). Ils ont raconté qu'un troisième citoyen, Jean-Pierre Martin, avait des ennuis pour avoir fait parler chez lui le Coq en présence de plusieurs amis qu'il refusait de dénoncer aux autorités. (*H. VIII*, p. 33 ss.)

² Calvin à Farel, 30 août 1542. (*H. VIII*, p. 116.) Le 8 décembre, Calvin réproche les éternelles récriminations de le Coq. (*H. VIII*, p. 215 s.)

³ Le 30 août, il lui souhaite « sagesse, prudence, modération, zèle et bravoure ». (*H. VIII*, p. 115.)

⁴ *H. VIII*, p. 394.

⁵ *H. VIII*, p. 124 et n. 24. — La lettre de Farel à Calvin du 7 sept. 1542 est perdue.

⁶ Jean de Niedbrück et Carchien se chargèrent de porter la supplique des Messins à Strasbourg. Les Treize de Strasbourg leur donnèrent une lettre, datée du 31 août, pour le landgrave et l'électeur de Saxe. Ils la remirent au landgrave à Cassel, n'ayant plus trouvé les deux princes à Brunswick. (*Polit. Corr. Strasb.* p. 310.) Bucer les recommande très chaudement au landgrave par lettre du 1^{er} septembre. (*LENZ*, II, p. 83.) Dans cette lettre, Bucer réfute d'avance les arguments en vertu desquels on pourrait refuser l'appui de la Ligue de Smalcalde aux Messins. Voir aussi la lettre de Bucer à Calvin du 8 oct. (*H. VIII*, p. 148 ss.)

⁷ Chr., p. 861.

⁸ Cela ressort d'une chanson, relatée par Chr., p. 861, et d'un document publié par MEURISSE, p. 46 ss.

⁹ *H. VIII*, p. 126.

crainte de troubles, ce qui ne pourrait pas tarder¹ ». Mais le peuple était impatient. Trois mille personnes s'assemblèrent, le 4 septembre, pour entendre Farel; le maître-échevin les renvoya doucement en leur promettant prompte satisfaction. Le même jour, Farel fut cité devant les Treize; sommé de déclarer sur l'ordre de qui il avait prêché et qui l'avait appelé, il répondit : « Sur l'ordre du Christ et à la demande de ses disciples », en refusant de donner aucun nom. Pendant que les Treize délibéraient, Farel fut ramené chez son hôte et, pour assurer sa sécurité, ses amis accompagnèrent hors la ville un cavalier qui lui ressemblait².

Les Strasbourgeois, mis au courant de ce début par la lettre du 7 septembre 1542, citée plus haut (n. 1. et 2), n'approuvèrent, ni de Heu de s'être laissé intimider, ni Farel d'avoir cédé à ses instances. Bucer informe Farel, le 13 septembre, que, de l'avis du Magistrat et des pasteurs, il aurait fallu ou continuer ou ne rien commencer avant le retour de la délégation envoyée à Strasbourg³. C'était aussi l'avis de Farel. Il s'accusa plus tard de ne pas avoir fait prévaloir son opinion de militant expérimenté⁴. Le Magistrat de Strasbourg écrivit le 24 aux « VII de la guerre », commission importante du gouvernement messin, et il encouragea vivement, par lettres particulières, Gaspard de Heu à soutenir sa requête d'accorder pour le moins une église aux évangéliques pour y faire prêcher et administrer les sacrements⁵.

Strasbourg avait gagné le landgrave au projet de recevoir dans la Ligue protestante la ville de Metz « en sa plus saine partie » et celui-ci s'efforçait de gagner l'électeur de Saxe⁶. Sans attendre le résultat des négociations, vu qu'il y avait péril en la demeure, le landgrave, Francfort et Strasbourg dépêchèrent, le 28 septembre, trois délégués à Metz pour réclamer la liberté du culte et la remise d'un temple aux protestants⁷. Le fait que Strasbourg choisit comme délégué son meilleur diplomate, Jacques Sturm, montre l'importance attribuée à cette mission⁸, qui, espérait-on, encouragerait les Messins à faire prêcher Farel, même sans autorisation⁹. La délégation fut mal reçue. Les Treize lui interdirent l'accès de la ville. Les négociations eurent lieu le 1^{er} octobre dans une maison de campagne. Les jurés déclarèrent à la délégation que le Conseil ne pourrait se réunir pour délibérer sur les propositions faites, la peste régnant encore dans la ville, et que d'ailleurs jamais ils n'accorderaient ce qu'on leur demandait. Seul Gaspard de Heu voulait autoriser le prêché, mais même son frère lui résista¹⁰. La délégation était de retour à Strasbourg le 5 octobre, ignorant d'ailleurs ce qui, entre temps, s'était passé à Metz.

Dès après le départ des députés des Etats protestants, donc le 2 octobre, envi-

¹ H. VIII, p. 143 ss; Polit. Corr. Strasb., p. 316.

² *Ibidem*.

³ H. VIII, p. 125. Bucer était encore de cet avis le 27 nov. 1547 (LENZ, II, p. 210) : « hett man in nit durch menschliche Clugheit uffgehalten, so were heut Metz... bei Christo ».

⁴ Farel à Myconius, 20 avril 1543, H. VIII, p. 321 n° 1222; voir le traité dédié aux Messins que cite CRESPIN. (H. VIII, p. 127, note 3.)

⁵ H. VIII, p. 127 et Polit. Corr. Strasb., p. 319.

⁶ H. VIII, p. 149.

⁷ Polit. Corr. Strasb., p. 320.

⁸ Dans sa lettre du 1^{er} septembre, Bucer avait fait remarquer au landgrave l'importance d'un succès à Metz pour le progrès de l'Evangile en France et dans les Pays-Bas.

⁹ H. VIII, p. 149.

¹⁰ H. VIII, p. 150 ss; Polit. Corr. Strasb., p. 320; KLEINW. p. 42-56.

ron 400 évangéliques s'assemblèrent de grand matin près de l'église de Saint-Pierre-aux-Images et voulurent entendre prêcher Farel¹. De Heu, qui les trouva là en se rendant au Palais, ayant entendu leur désir, pressa en vain ses collègues d'autoriser ce prêche. Ne se sentant pas en droit de ne pas tenir compte d'un désir si légitime, il prit sur lui, « dût-ce lui coûter la vie » de laisser parler Farel, mais pas en ville où il aurait été en danger. Il invita la foule à l'attendre à 9 heures à la porte Serpenoise, monta à cheval, alla prendre Farel chez Gamaut et le fit également monter à cheval, et, en tête d'un cortège de 600 personnes, il se rendit pour le culte à Montigny où son frère Jean possédait un château. En quittant la ville, il mit tous ses adversaires en garde de venir les y molester, Montigny étant sous la protection de la Ligue². Le lendemain, la foule étant retournée à Montigny, les Treize se vengèrent en fermant les portes de la ville de bonne heure et en obligeant même le maître-échevin à passer la nuit à Montigny.

Fürstenberg, s'associant à la politique de Strasbourg³, écrivit le 8 octobre aux Treize de Metz : Leur attitude rigoureuse à l'égard des luthériens permet de supposer que lui non plus n'a pas été protégé contre les insultes de la populace à cause de sa religion. Les Treize auraient donc un moyen très simple de se laver de ce soupçon : qu'ils renoncent à procéder contre ses coreligionnaires et à interdire la prédication de la Parole divine⁴. Les Treize lui répondirent par l'entremise de son ami Robert de Heu qu'ils envisageaient des sanctions pour les coupables, mais qu'en matière religieuse, ils s'en tiendraient aux désirs exprimés par l'empereur⁵. Le 9 octobre, le Magistrat de Strasbourg, très vexé du mauvais accueil fait à son délégué et renseigné sur la suite des événements par de Niedbrück, écrivit également aux Treize, très énergiquement, pour réitérer sa demande d'accorder aux protestants au moins une église⁶. Les membres catholiques des Treize de Metz, en présence de ces interventions, cherchèrent, eux aussi, du secours. Ils rapportèrent les agissements de de Heu et de Farel au cardinal de Lorraine, au duc de Lorraine et à la sœur de l'empereur, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas⁷. Escomptant l'aide de ces princes, ils répon-

¹ Le rapport de Niedbrück est la source la plus sûre pour les événements du 2 octobre, car Niedbrück était informé par de Heu.

² Selon Hist. Eccl. III, p. 529, Farel aurait aussi harangué la foule et fait une prédiction : « Vous ne voulez point recevoir Jésus-Christ, mais je vous dis qu'il viendra une nation qui vous déjettera de votre autorité et ne serez maîtres ni de vos maisons ni de vos biens. »

MEURISSE, p. 52, cite une autre version, de 1619, où il est question d'un tyran qui les asservirait du tout et leur ôterait la liberté de leur république ». On se servait au XVII^e siècle de ce texte pour exciter les autorités françaises contre les protestants. Ferry doute de l'authenticité de la deuxième version et le tout est probablement légendaire, car avant l'Hist. Eccl., on n'en trouve aucune trace.

³ MEURISSE, p. 45 dit que l'affaire Fürstenberg a été le prétexte de l'intervention des alliés. Mais le 1^{er} octobre, il n'en fut pas question. Ce n'est que dans la suite que les deux questions furent liées.

⁴ H. VIII, p. 151.

⁵ Cp. la réponse dans MEURISSE, p. 63; voir aussi p. 56.

⁶ H. VIII, p. 154. Cp. le texte dans Polit. Corr. Strasb., p. 323.

⁷ Cp. la lettre dans THIRION, p. 422. Elle décrit les événements depuis l'arrivée de Farel jusqu'au 13 octobre. Les familles patriciennes, très divisées, se reprochent mutuellement d'attenter à l'indépendance de la cité et de vouloir la livrer à l'étranger. Les de Heu sont accusés par les de Gournay d'appeler les Français (le duc d'Orléans) à leur secours par l'intermédiaire de Fürstenberg. Ils le nient, et l'imputation paraît bien improbable, vu les efforts persévérants des Messins protestants pour trouver un appui auprès de la Ligue et la déclaration formelle de Gaspard de Heu aux alliés, en octobre 1541, d'avoir refusé la protection que le duc d'Orléans avait offerte aux protestants messins. (WINK., p. 224.) De leur côté, les catholiques cherchent un appui auprès de la Lorraine, de la régente des Pays-Bas et du roi de France. Voir ZELLER, I, p. 258-267.

dirent à Strasbourg, le 15 octobre, qu'ils étaient dans l'impossibilité de modifier l'état religieux de leur cité¹.

Le 22 octobre, de Heu vint défendre lui-même sa cause devant le Magistrat de Strasbourg et il obtint que celui-ci transmît, le 24 octobre, au landgrave sa demande formelle de recevoir « la meilleure partie » des habitants de Metz et leur chef dans la Ligue. Le landgrave devait solliciter l'assentiment de la Saxe à ce projet et écrire, de concert avec la Saxe, en faveur du maître-échevin aux puissances dont les catholiques avaient invoqué le secours contre lui et contre Farel². Le Magistrat donna, en outre, des instructions à ses ambassadeurs auprès des alliés réunis à Schweinfurt, en vue de la réussite de ces projets³. Le landgrave se déclara d'accord et pria Strasbourg de prêter provisoirement son appui aux Messins⁴. Strasbourg s'acquitta de cette mission en écrivant de nouveau, le 13 décembre, au Conseil de Metz⁵. Le 7 novembre, une lettre rédigée par Mélanchton avait été envoyée, au nom des princes protestants, au duc de Lorraine pour lui expliquer que le seul but des princes était d'obtenir à Metz la tolérance réciproque des deux confessions, tolérance qui avait été salutaire pour bien des villes d'Empire⁶.

Mais le parti catholique, à Metz, ne voulait pas de cette tolérance. Il était décidé à en finir avec les agissements des protestants. Ayant obtenu de la reine Marie l'assurance que son représentant à Luxembourg lui prêterait main-forte, les conseillers catholiques, dès le commencement de janvier 1543, ne tinrent aucun compte des protestations du maître-échevin; ils firent emprisonner, bannir, priver de leurs biens plusieurs bourgeois et ils laissèrent molester et rançonner par les troupes bourguignonnes ceux qui se rendaient à Montigny. Pour exciter la population contre le maître-échevin et la décider à s'associer à son opposition, ils répandirent le bruit que de Heu voulait livrer la ville aux alliés. Afin d'empêcher l'extirpation totale de l'Evangile à Metz, de Heu décida donc de se rendre avec quelques-uns de ses amis à la diète de Nuremberg pour invoquer personnellement le secours des Etats protestants et il partit pour Strasbourg afin d'y obtenir des lettres de recommandation⁷. Pendant son absence, Farel fut mis en lieu sûr, à Gorze⁸.

¹ Polit. Corr. Strasb., p. 328.

² Lettre du 24 octobre 1542 (*ibidem*, p. 331).

³ *Ibidem*, p. 333.

⁴ *Ibidem*, p. 337.

⁵ *Ibidem*, p. 341.

⁶ *Ibidem*, p. 337, note 2; *H. VIII*, p. 181 ss.

⁷ Cp. Polit. Corr. Strasb., p. 351. L'éditeur de cet ouvrage prétend à tort que de Heu fut destitué. La supplique de de Heu au Magistrat de Strasbourg, du 13 janvier, qui n'existe qu'en traduction, dit que ses adversaires ont « in mein Amt gegriffen », l'ont « meiner gepuerenden Gewalt wider recht und Gewonheit entsetzt » (ont entravé l'exercice de ses droits) et que « wiewohl ich mich etlich mal rechtens für die ro. Kai. mt. und insonder die gemeinen des heiligen reichs stend berufen » (bien que j'aie invoqué plusieurs fois les droits qui me revenaient de par la constitution, ou : bien que j'aie invoqué la déclaration impériale et les décisions des Etats (à Ratisbonne), ou : bien que j'en aie appelé plusieurs fois aux Etats d'Empire; les trois interprétations sont possibles, la seconde, la plus probable) « so sind sie doch auf ihrem Trotz verharret », etc. — Le rançonnement par les troupes bourguignonnes est attesté par Farel. (*H. VIII*, p. 322.)

⁸ Le pasteur Fathon de Colombier, près Neuchâtel, reçut, le 24 janvier, la visite de Claude Farel qui avait quitté Metz en compagnie de six seigneurs dont était le maître-échevin. Claude Farel raconta que « cependant que les dits ambassadeurs et bons seigneurs seront à la journée, a été vu bon que Me. Guillaume se retirât de la ville ». (*H. VII*, p. 252.) — MEURISSE, p. 66-68, dit que Farel resta plus de deux mois à Montigny et fut à Noël à Gorze, où, ayant provoqué un scandale au culte, il fut malmené par

Nous savons très peu de chose sur l'activité de Farel à Montigny. Son frère Claude était auprès de lui. Un appel avait été adressé, dès octobre, par les protestants messins à Toussain, afin qu'il vînt seconder son ami, mais le comte Georges ne lui avait pas accordé de congé¹. Viret² et Bucer assistaient Farel de leurs conseils, mais en décembre, le réformateur strasbourgeois partit en voyage pour près d'un an et il ne lui fut plus possible de suivre de près les événements de Metz. Il avait écrit à Farel le 11 octobre. Il l'engage à éviter des méprises sur la doctrine de la justification par la foi si souvent mal comprise, à insister sur les fruits de la justification, les effets salutaires du contact direct avec Dieu, et à poser les fondements d'une discipline ecclésiastique, idée chère à Bucer et que Calvin devait réaliser plus complètement à Genève que Bucer n'y avait réussi à Strasbourg. Il le prie aussi de ne pas céder aux suggestions de ceux qui désirent surtout entendre développer un programme négatif, d'éviter tout ce qui pourrait blesser ou offenser, toute attaque violente des usages surannés, de ne parler des abus que pour en déplorer les dangers et de convaincre ainsi tous les esprits bien intentionnés que seul l'amour des âmes inspire son activité. A trois reprises, Bucer exprime le vœu que Farel puisse rentrer définitivement dans Metz³ avec l'aide de Gaspard de Heu auquel il conseille de présenter les exemples du jeune David, du jeune Josias et de faire comprendre sa mission glorieuse de sauver son peuple⁴. Farel a parlé plus tard avec émotion de son auditoire de Montigny, le plus ardent qu'il ait jamais rencontré, et avec cela si réfléchi, si animé d'un sain esprit critique⁵.

Que devinrent les protestants de Metz en l'absence du maître-échevin ? Les Treize donnèrent libre cours à leurs ressentiments. Le 16 et le 20 janvier, ils ordonnèrent le bannissement des protestants les plus notoires. La liste de ceux-ci⁶ nous montre que la Réforme avait ses plus fervents partisans parmi les marchands que leurs voyages aux foires de Strasbourg et de Bâle mettaient régulièrement en contact avec des populations protestantes, et parmi les drapiers, teinturiers, huiliers. Quelques artisans, un apothicaire et un maître d'école s'étaient également signalés à l'attention des autorités par leur zèle évangélique ou par leur ardeur anticléricale. Les bannis trouvèrent, comme Farel, un refuge à Gorze⁷.

Gaspard de Heu n'avait pas obtenu satisfaction à Nuremberg. Le Magistrat de Strasbourg lui avait donné une lettre pour Jacques Sturm et avait écrit au landgrave, qui tenta de disculper le maître-échevin auprès de la reine Marie. Mais les princes protestants refusèrent de recevoir de Heu et son parti dans l'alliance et même

les femmes. Ce récit doit être considéré comme légendaire, bien qu'il soit exact que Farel ait eu peu de succès auprès de la population de Gorze; voir le *Journal de Jean de Coulon*, p. 4, cité par DIETSCH, p. 51. — Farel lui-même a mis son départ en relation avec les agissements des soldats bourguignons. (*H. VIII*, p. 322.)

¹ Cp. la lettre de Fathon, confirmée par une lettre de Toussain. (*H. VIII*, p. 190.)

² *H. VIII*, p. 194.

³ Le pasteur Fathon dit, le 28 nov. 1542, avoir appris que Farel est « rentré dedans la ville de Metz », mais aucun autre document ne le confirme. Le baptême dont parle Fathon a eu lieu à Montigny le 13 oct. (lettre à la reine Marie, Cp. THIRION, p. 425; *H. VIII*, p. 200).

⁴ *H. VIII*, p. 154.

⁵ *H. VIII*, p. 320.

⁶ Voir *H. VIII*, p. 153, qui cite Ferry et MEURISSE, p. 58-60.

⁷ Chr., p. 863.

de leur assurer leur protection, ne se sentant pas autorisés à défendre les protestants messins contre leurs autorités légitimes¹. Ils promirent seulement d'écrire des lettres en leur faveur et de leur assurer au besoin un refuge².

C'est l'affaire Fürstenberg, encore pendante, qui fournit aux alliés l'occasion d'une intervention efficace. Le comte avait rappelé aux Messins qu'il attendait toujours la réparation d'honneur promise. Les Treize lui promirent, le 23 janvier, qu'il obtiendrait satisfaction³. Fürstenberg demanda en février à Strasbourg, à Francfort et au landgrave de négocier la paix, en leur déclarant qu'il s'agissait pour lui avant tout d'obtenir la liberté religieuse pour Metz⁴. Sa demande fut agréée, et le Wurtemberg offrit de s'associer à ces efforts⁵. Le parti catholique, pour s'assurer l'appui d'un prince de son bord, demanda et obtint la participation du duc de Lorraine à cet essai de conciliation⁶.

Une première rencontre des délégués eut lieu à Pont-à-Mousson, une deuxième à Metz⁷. Le 16 mars, il fut décidé : 1^o que « les citoyens de Metz et nommément les ecclésiastiques feraient réparation d'honneur au comte; 2^o qu'il y aurait à Metz « un prédicant qui, en toute liberté, prêcherait l'Evangile⁸ ». Il fut en outre arrêté que le maître-échevin demanderait aux princes réunis à Nuremberg de prêter assistance à la ville au cas où l'introduction du nouveau culte lui attirerait des ennuis. Le traité fut scellé du sceau du comte de Fürstenberg et de celui des « Sept de la guerre » au nom de la ville et du clergé⁹. Une prochaine conférence devait régler les questions encore pendantes et si l'accord ne s'établissait pas, les alliés prononceraient une sentence d'arbitrage¹⁰. Fürstenberg congédia les troupes qui avaient dû tenir en respect les Messins et, ne laissant à Gorze qu'un piquet sous le commandement du capitaine Henri Frank, se retira définitivement à Strasbourg où il possédait une maison.

¹ La diète de Ratisbonne de 1541 avait interdit de détourner des sujets d'autorités catholiques de leur devoir d'obéissance. (WINCK., p. 220.)

² Polit. Corr. Strasb., p. 352, note 2. Luther avait déconseillé à la Saxe de s'engager dans une affaire aussi peu claire.

³ FERRY, II, n^o 407.

⁴ Polit. Corr. Strasb., p. 355; p. 344.

⁵ Peut-être sous l'influence de Toussain.

⁶ C'est certainement la raison pour laquelle Farel écrivit le 11 février au duc Antoine pour l'assurer qu'il n'était ni un communiste anarchiste, désireux d'abolir seigneuries et puissances, ni un ennemi de la foi chrétienne, mais un ministre de la parole de Dieu, un prédicateur de la pure doctrine de l'Evangile telle que les apôtres l'ont prêchée. (H. VIII, p. 268 ss., l'*Epître envoyée au duc de Lorraine...* A Genève par Jehan Girard, 1543.)

⁷ Cp. l'instruction du Magistrat de Strasbourg à ses délégués Philippe de Kageneck et le Dr Henri Kopp (spécialiste pour la correspondance en langue française), du 24 février : les délégués doivent demander le rappel des bannis et l'autorisation d'un culte protestant. Ils doivent insister auprès de Fürstenberg, afin qu'il s'en contente. (Polit. Corr. Strasb., p. 355.)

Dans leur rapport du 28 mars (*Ibidem*, p. 362 ss), les délégués racontent qu'à Gorze, ils ont prié Fürstenberg de réduire la garnison coûteuse (600 soldats et 100 cavaliers), pour l'entretien de laquelle le comte veut exiger des Messins une indemnité de 50,000 couronnes. Le comte a demandé que les alliés seuls soient arbitres, à l'exclusion du duc de Lorraine, ce que Metz a enfin accepté. Les négociations ont alors été continuées, à partir du 2 mars, à Metz.

⁸ Le prédicateur, sur le choix duquel on s'est entendu après une discussion qui dura quatre jours, était Watrin du Bois, homme pacifique mais convaincu, qui, provisoirement, ne devait prêcher que le dimanche, dans la chapelle de l'hôpital, qui ne dépendait pas du cardinal. (H. VIII, p. 329 et Polit. Corr. Strasb., p. 363.)

⁹ Cp. Fürstenberg à Berne, 29 mars. (H. VII, p. 305 et MEURISSE, p. 73-77.)

¹⁰ Polit. Corr. Strasb., p. 368.

La magistrature de Gaspard de Heu se terminait ainsi par un succès inespéré ¹.

Mais le 21 mars, il dut céder le pouvoir à Richard de Raigecourt, l'un des chefs du parti adverse. Les puissances que celui-ci avait intéressées à sa cause, intervinrent inopinément à leur façon. Claude de Guise avait décidé de déloger de Gorze les soldats de Fürstenberg et les protestants ². Il fit avancer secrètement, dans la direction de Gorze, un fort détachement commandé par son fils François qui devait plus tard se rendre tristement célèbre par le massacre de Vassy.

Le 25 mars 1543, jour de Pâques, environ 200 Messins, en partie des parents des bannis, se rendirent à Gorze pour y célébrer la Cène qui n'était pas encore autorisée à Metz ³. Après la communion, donnée de grand matin, les Messins ayant pris une collation chez leurs hôtes, s'apprêtaient à se rendre pour 10 heures une seconde fois au prêche qui avait lieu au château. C'est à ce moment que la troupe fit irruption dans la ville et se fit signaler les protestants par les habitants.

Les soldats semblent avoir voulu surtout effrayer les protestants et faire quelque butin. Mais un vieillard, Adam le drapier, trouva la mort ⁴ en défendant sa bourse contre quelques cavaliers. Sept femmes et jeunes filles furent emmenées, puis relâchées contre rançon, sans avoir subi d'outrages, au grand soulagement des protestants qui n'avaient cessé de prier pour elles ⁵. Epouvantée, la foule prit la fuite dans la direction du pont de Jouy-aux-Arches, poursuivie par les soldats auxquels se joignirent les habitants d'Ancy qui lancèrent des pierres aux fuyards et en poussèrent quelques-uns dans l'eau. La plupart réussirent à gagner l'autre rive à la nage; cependant Barbe la revenderesse et sa chambrière périrent ⁶.

Les bannis avaient réussi à pénétrer dans le château que la petite garnison défendit vaillamment. Farel réconforta ses compagnons d'infortune par ses prières ferventes et ses exhortations et en chantant avec eux des psaumes.

De Heu se rendit immédiatement à Strasbourg pour chercher du secours ⁷, et

¹ Ce succès était dû en partie au fait que, cette fois-ci, Gaspard de Heu fut secondé par son frère Robert « étroitement attaché au comte de Fürstenberg ». (MEURISSE, p. 172.)

² On ne sait exactement qui l'y a incité. MEURISSE, p. 80, réclame cet honneur pour le cardinal, et dit que Claude aurait obtenu le consentement du roi de France. D'après FERRY cité par THIRION, p. 82, qui n'avance rien sans preuves, les catholiques de Metz auraient prié directement le roi de faire chasser les Allemands de Gorze. François I^{er} pouvait avoir intérêt à faire occuper Gorze par un serviteur plus sûr que Fürstenberg, que l'on soupçonnait de vouloir rentrer au service de l'empereur et dont les soldats molestaient les voisins et faisaient des incursions fréquentes jusque dans l'évêché de Verdun. Le 17 février, la Lorraine avait proposé à Fürstenberg, qui tenait Gorze en gage, le rachat de Gorze pour 80,000 francs (voir Pol. Corr. Strasb. 362). Fürstenberg avait fourni des troupes au duc d'Orléans. C'est en l'absence de ce dernier que le duc de Guise reprit les châteaux enlevés par les troupes de Fürstenberg et surprit la petite garnison laissée à Gorze. (Cp. ZELLER, I, p. 264 ss.) Voir la version officielle du roi dans Polit. Corr. Strasb. p. 394.

³ Nous connaissons les événements de cette journée : 1^o par le récit détaillé de Farel, du 20 avril (H. VIII, p. 323 ss); 2^o par le rapport de Pierre Sturm, nouveau délégué de Strasbourg, arrivé à Metz le 25 du même mois. Son rapport au Magistrat de Strasbourg, est daté du 26 (Polit. Corr. Strasb., p. 360); 3^o par la Chr., p. 863, concordant à peu près avec le récit de Farel; 4^o par la lettre de Fürstenberg au Conseil de Berne, du 29 mars. Les actes de cruauté sont racontés tels que la rumeur les avait amplifiés.

⁴ Le 26, on racontait à Metz, que 10 à 12 hommes avaient été tués. (Sturm.)

⁵ C'est la version de Farel. Dans la première alarme, on raconta à Metz qu'elles avaient été violées (rapport de P. Sturm). Hist. Eccl. et MEURISSE répètent ce faux bruit.

⁶ Selon la Chr. Farel dit qu'en outre deux hommes se noyèrent. Sturm relate le bruit qu'un grand nombre d'hommes sont morts dans cette journée.

⁷ H. VIII, p. 315.

Fürstenberg écrivit au Magistrat de Berne dont Farel était citoyen pour demander l'aide des cantons suisses¹. Mais dès le mercredi, 28 mars, la garnison dut capituler. Elle ne se rendit qu'après avoir obtenu pour les Messins l'autorisation de quitter la ville avec elle. On en voulait surtout à Farel dont la tête était mise à prix².

Pour sauver la vie de Farel, le commandant lui fit changer de costume et le plaça sur une voiture chargée de malades³. En route, le char s'embourba. La troupe continua sa route, et pendant une demi-heure Farel dut subir les horions des soldats ennemis qui, heureusement, ne le reconnurent pas. Ayant enfin traversé la Moselle en bac à Novéant, la petite troupe arriva vers le soir à Nomény où l'officier de police l'obligea à continuer sa route jusqu'à Domèvre. De là Farel et ses compagnons gagnèrent en petites étapes Strasbourg.

3. FAREL A STRASBOURG EN 1543.

LE DERNIER CONFLIT AVEC CAROLI. VAINES TENTATIVES DE RENTRER A METZ.

INTERVENTION DE L'EMPEREUR.

L'affaire de Gorze fit grand bruit et produisit un émoi énorme. A Strasbourg, des bruits inquiétants couraient. On apprit que les cavaliers de Guise rôdaient autour de Metz et, qu'à l'instigation de quelques Messins, ils molestaient les protestants obligés de sortir de la ville pour leurs affaires⁴. A l'arrivée des bannis, l'excitation fut à son comble. Ils demandaient à cor et à cri qu'on leur aidât à réintégrer leurs foyers et ils inspiraient une profonde pitié. Le 5 avril, le Magistrat s'occupa de leur affaire. Il décida d'informer les alliés à Nuremberg et y fit porter ses lettres par Carchien, l'un des bannis dont la femme avait été emmenée par les soldats⁵. Il écrivit au Conseil de Metz⁶ et au duc Antoine qui avait récemment collaboré à la pacification de la ville et auquel on demanda des explications sur l'agression de Gorze.

A Metz, Gaspard de Heu, courageusement sur la brèche, attendait avec impatience une intervention plus énergique. Il brûlait de retourner à Strasbourg, mais Messieurs de Strasbourg l'avaient vivement engagé à rester à son poste, malgré le danger qu'il y courait. Rongeant son frein, il supplia, menaça, dans une lettre à Farel du 10 avril : « Si on ne me tient ce qu'on a promis, vous aurez nouvelle, avec l'aide de Dieu, que Gaspard de Heu n'est point encore mort⁷ ».

Fürstenberg songeait à rétablir une garnison dans la région de Metz ou à Metz

¹ H. VIII, p. 304 et 309.

² H. VIII, p. 328.

³ C'est la version de Farel. Hist. eccl. III, p. 530, dit que c'étaient des ladres; MEURISSE, p. 82, le répète et ajoute que l'on avait enfariné le visage de Farel et qu'on lui avait mis en mains des cliquettes (pour avertir les passants du danger de contagion). C'est ainsi que la légende amplifie. La garnison n'emmenait pas de lépreux.

⁴ On disait que l'on avait remis à ces soldats une liste de protestants (H. VIII, p. 323; Polit. Corr. Strasb., p. 369, note 8) et que le seigneur de Talanges les leur désignait. (*Ibidem*, p. 368.)

⁵ *Ibidem*, p. 367 ss. Le landgrave, au service duquel entra Carchien, écrivit de son côté au Conseil et au clergé de Metz. (*Ibidem*, p. 371.)

⁶ H. VIII, p. 311; Polit. Corr. Strasb., p. 369. Le 9, les Messins, sans faire allusion aux incidents de Gorze, répondirent qu'ils faisaient tout leur possible pour protéger tous les citoyens contre toute attaque et toute injure. (*Ibidem*, p. 370 et H. VIII, p. 311 et 314.)

⁷ H. VIII, p. 315.

même; il obtint des subsides du landgrave, il demanda à Strasbourg des canons et de Heu lui offrit ses châteaux que menaçaient les bandes de Guise¹. Mais Messieurs de Strasbourg déjouèrent ces projets². Rompus aux négociations diplomatiques, ils espéraient aboutir à un meilleur résultat par des moyens pacifiques. Le duc de Lorraine les ayant informés que son frère avait agi par ordre du roi³, ils écrivirent à François I^{er}; ils le priaient d'ordonner à Guise qu'il s'abstint de toute intervention dans les affaires religieuses de Metz et qu'il laissât la Ligue régler ces questions⁴. Le roi répondit qu'il ne s'en préoccupait pas. Quant à Gorze, Fürstenberg y a été par ordre royal; il devait y laisser pénétrer tous les gens du roi, ce qu'il a refusé de faire. C'est pourquoi le roi a dû faire évacuer la place. Quant à Guise, il nie toute offense faite aux Messins. En tout cas le roi déclarait n'y être pour rien⁵. La nouvelle qu'à Metz, l'activité de Watrin était entravée⁶, que, par contre, un ennemi personnel de Farel, Caroli⁷, était autorisé à y prêcher tous les jours, provoqua une nouvelle intervention du Magistrat de Strasbourg⁸, qui obtint enfin que les négociations, interrompues le 16 mars, fussent reprises.

Une conférence fut convoquée à Strasbourg pour le 14 mai. Les Messins y déléguèrent Michel et Nicolas de Gournay. Des représentants inofficiels des deux partis se rendirent également dans la métropole alsacienne pour opérer dans la coulisse : les chanoines, d'une part, qui tentèrent en vain de se faire admettre à la conférence, Gaspard de Heu, d'autre part, accompagné de quatre-vingts partisans⁹.

Les arbitres étaient les représentants du duc de Wurtemberg, du landgrave de Hesse et des villes de Strasbourg et de Francfort. Les débats durèrent sept jours, du 15 au 21 mai¹⁰. Il fut relativement facile de s'entendre sur le retour des bannis; on reconnut qu'ils n'avaient pas agi par mépris du conseil, mais « pour l'amour de leur conscience¹¹ ». On s'entendit également pour accorder aux protestants une deuxième église, plus grande que celle dont ils avaient joui depuis le 16 mars, avec l'autorisation d'avoir trois pasteurs pour la prédication et l'administration des sacre-

¹ Polit. Corr. Strasb., p. 379, 371, 372, 374.

² Strasbourg refusa de s'y associer (*Ibidem*, p. 373) et gagna le landgrave à sa politique. (*Ibidem*, p. 375 et 378.)

³ H. VII, p. 494; Polit. Corr. Strasb., p. 365.

⁴ *Ibidem*, p. 376 et 394, note 14. Une lettre trop énergique des alliés fut retenue à Strasbourg où elle est encore. (*Ibidem*, p. 378 et 392.) Fürstenberg tenta en vain d'obtenir des cantons suisses, également alliés du roi, une intervention auprès de François I^{er}. (H. VIII, p. 311.)

⁵ Polit. Corr. Strasb., p. 394. Strasbourg demanda au landgrave si on ne pourrait obtenir du roi la destitution de Guise qui ne travaillait que pour son frère. (*Ibidem*, p. 394.)

⁶ Nous sommes renseignés sur la situation à Metz par les lettres de Virot, disciple de Farel, qui y vivait caché. Il avait été envoyé par Farel à Metz pour s'y consacrer à l'enseignement, mais il ne pouvait faire que des visites aux malades et réunir quelques femmes pour des cultes privés. (Cp. H. IX, p. 467 ss.)

⁷ Sa présence est mentionnée par P. Sturm le 26 mars. (Polit. Corr. Strasb., p. 359.)

⁸ H. VIII, p. 329 et 335.

⁹ Au nom des protestants de Metz, une supplique, rédigée par Farel, fut remise aux seigneurs arbitres, demandant que, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, ils les fissent gouverner par la pure Parole. (H. VIII, p. 346.)

¹⁰ Voir le procès-verbal dans Polit. Corr. Strasb., p. 380.

¹¹ Treize bannis, dont Gamaut et Carchien, pourront rentrer immédiatement. Pour les douze autres, accusés d'autres méfaits encore que d'avoir fréquenté le culte, on espérait que le Conseil les gracierait sur l'intercession des alliés.

ments¹. Les protestants désiraient vivement que l'on mît fin à l'activité de Caroli, l'ancien collègue de Farel, devenu, depuis son retour au catholicisme, l'ennemi implacable du Réformateur dont il s'efforçait de détruire l'œuvre à Metz. De Heu avait fait remettre à la conférence des extraits de sermons de Caroli attestés par dix témoins². Les arbitres proposèrent de lui interdire de calomnier les réformateurs ou, du moins, d'autoriser Farel et Calvin à venir à Metz pour se défendre. On s'accorda pour proposer au Conseil de Metz ou l'éloignement de Caroli ou sa confrontation avec « ceux qu'il avait accusés » et sa punition s'il était convaincu de calomnie. Fürstenberg renonça à se faire restituer les frais d'entretien de la garnison de Gorze, dans l'espoir, disait-il, que la ville indemniserait généreusement les bannis et que le clergé doterait d'autant plus largement le culte protestant. Ces points furent fixés le 21 mai et devaient être ratifiés dans les quinze jours par le Conseil. S'il y avait des difficultés, on négocierait et en dernière analyse les arbitres décideraient³.

Pour les alliés, la ratification était une question de pure forme, les nouvelles stipulations n'étant considérées que comme un complément de l'accord signé et scellé par les « VII de la guerre ». C'est pourquoi la Ligue et les protestants de Metz continuèrent toujours à invoquer ce traité garanti par la Ligue comme la charte des protestants et ne voulurent jamais reconnaître ni à l'empereur, ni au roi de France le droit de l'invalider. Avec une ténacité exaspérante pour des souverains absolutistes, la Ligue et ses protégés à Metz opposèrent toujours à tout acte d'autorité de l'empereur ou du roi, les franchises de la ville qu'ils avaient tous deux juré de maintenir et l'inviolabilité d'un traité conclu en bonne forme. Ce sera la lutte opiniâtre de ceux qui représentaient les libertés républicaines et le droit des Etats d'Empire à s'entr'aider contre un pouvoir central décidé à abolir ces franchises, mais obligé d'en tenir compte encore pendant plusieurs générations.

Caroli n'avait aucune envie d'être confronté à Metz avec Farel qui le connaissait trop bien. Ayant sans doute eu connaissance des propositions que de Heu ferait à Strasbourg, il avait adressé à Farel, le jour du début de la conférence, une lettre qui est l'œuvre d'un mégalomane. En un style grandiloquent, il somme Farel de venir discuter avec lui devant le pape, l'empereur ou le roi de France ou devant les docteurs d'une université réputée et il lui enjoint de laisser « cette noble ville de Metz en paix » jusqu'à ce qu'ils se soient affrontés devant un des tribunaux mentionnés⁴. Le jour de la clôture de la conférence, Farel répondit longuement. Rappelant à Caroli qu'il n'avait « jamais trouvé ami sur terre qui ait plus tâché à son bien et salut » que lui, il essaya de le ramener à la raison, s'offrit à venir discuter à Metz où Caroli avait l'avantage⁵. Que « nous parlions devant tous ouvertement et paisiblement, comme il convient de parler des choses de notre Seigneur en toute crainte

¹ Ces pasteurs devaient être rétribués sur les fonds des Eglises de Metz.

² H. VIII, p. 377. (PARIS, Bibl. soc. hist. prot. français, copie FERRY, n° 765.)

³ Polit. Corr. Strasb., p. 387; CALVINI op. XI, p. 555. Le brouillon, une copie et un extrait français des accords se trouvent à Strasbourg. Les accords furent scellés par les délégués et par Fürstenberg, car, officiellement, il s'agissait de régler le différend de ce dernier avec Metz.

⁴ H. VIII, p. 349 n° 1230, Caroli à Farel, 14 mai 1543.

⁵ « Que voulons-nous aller si loin, puisque tu as les abbés, prêtres et moines et tant de gens de bien, comme tu dis, et que tu es comme le coq sur son fumier. Tu es tant fort. Moi je n'ai autre que Dieu. » (H. VIII, p. 372.)

et révérence. Porte-toi vaillamment, comme droit champion, et devant celui que tu blâmes en absence, montre en sa présence, si tu peux soutenir que tu as dit vrai ¹. » Pour s'assurer l'appui de Calvin, selon les propositions de de Heu, Farel exposa, le 31 mai, au Conseil de Genève, l'avantage qu'il y aurait à ce que Calvin vint à Metz, « pour montrer à ce pauvre ventre glorieux sa pauvreté devant tous ² ». Ces précautions étaient prématurées.

Le 1^{er} juin ³, le Conseil de Metz fit savoir au Conseil de Strasbourg qu'il acceptait l'accord concernant le retour des bannis, mais que, pour les autres points, il devait en référer à sa Majesté l'empereur dont il tenait à respecter tous les droits et à suivre les conseils. Ces bons républicains, qui, en 1541 encore, s'étaient montrés si épris des franchises, libertés et immunités de leur cité, s'étaient découverts bien à propos une âme d'humbles sujets, tant, à cette époque, la politique est commandée par la religion. Quant à Caroli, le Conseil ajoutait le procès-verbal d'un interrogatoire auquel celui-ci avait été soumis. Caroli y réfutait les griefs de Gaspard de Heu que les arbitres avaient fait leurs; il se déclarait ravi de la perspective de confondre Farel et même Calvin, mais il proposait Cologne comme lieu de rencontre; car une dispute à Metz, où il n'y a pas d'Ecole approuvée par le Saint-Siège, pourrait porter préjudice à la doctrine et à l'Eglise catholiques. La lettre du Conseil se terminait par le vœu candide ou malicieux que le Créateur veuille donner aux « honorables, chers et bons amis... l'entier de leurs désirs ».

Le 5 juin, les protestants de Metz écrivirent une lettre presque désespérée à Farel ⁴: On ne leur a pas encore donné l'église promise; ils sont molestés au culte par Androuin Roucel; Caroli est plus effronté que jamais; les bannis n'ont pas été réintégrés dans leurs fonctions; les frères de Heu ont risqué de succomber à une agression dans leur château de Buy. Le 11 juin, Farel soumet une traduction de cette lettre au Magistrat de Strasbourg, et le jeu des interventions reprend ⁵. Comme suite aux démarches des Strasbourgeois, le Conseil de Metz décida de mettre à la disposition de Watrin la chapelle de Saint-Nicolas du Neufbourg, à partir de la Saint-Jean, et même de faire annoncer les prêches du prédicant au prône de chaque paroisse ⁶. Mais Caroli continuait également à prêcher et avec toujours plus de passion, en sorte que le 24 juin, Watrin faillit être écharpé par la populace fanatisée ⁷.

A la suite des déclarations de Caroli du 1^{er} juin, Calvin, en vertu des accords du 21 mai, crut de son devoir de venir au secours de son ami. Vers le 19 juin, il quitta Genève, en mission officielle du Conseil de la République qui le fit accompagner par un héraut et le munit d'une lettre priant le Magistrat de Strasbourg de favoriser son entreprise ⁸. Viret se joignit à lui, mais Messieurs de Berne le dissuadèrent de se rendre à Metz, tandis qu'ils prêtèrent leur appui à Calvin. Viret retourna à Lausanne,

¹ H. VIII, p. 369 ss.

² H. VIII, p. 387.

³ H. VIII, p. 403.

⁴ Polit. Corr. Strasb., p. 392. La lettre ne se trouve pas dans Herminjard.

⁵ Polit. Corr. Strasb., p. 394. Strasbourg écrivit à Metz de réintégrer les bannis dans leurs fonctions et de punir ceux qui troublaient le culte protestant; on informa aussi, le 12 juin, le landgrave.

⁶ MEURISSE, p. 78; FERRY, II, p. 431 n° 391.

⁷ H. VIII, p. 437.

⁸ H. VIII, p. 417.

en passant par Neuchâtel¹. Le 23², Calvin continua seul sa route; il reçut à Bâle l'aide du Magistrat et il arriva à Strasbourg le 28³.

Trois jours auparavant, Farel avait expédié à Caroli une longue missive qui met admirablement en lumière l'homme et le chrétien qu'il était⁴. Il y disait que la lecture du document envoyé par les Messins lui donne l'impression que Caroli a « mis de l'eau dans son vin » et ne paraît plus aussi « aliéné » qu'au moment où il avait lancé son défi. Puis, il exhale toute son amertume de l'outrage qu'il a subi. Pourtant il n'a fait que travailler « de cœur entier » pour l'honneur du Seigneur et pour la restauration de son Eglise; Caroli, qui ose le diffamer, a été un ministre indigne et maintenant ne fait qu'une œuvre de haine. Soudain Farel laisse parler son cœur qui n'a cessé d'aimer ce frère de jadis devenu un traître. Il songe avec angoisse à la ville que Caroli pervertit :

« Je te demande en bonne amitié, Caroli, notre bon Père, le Dieu de paix et d'union, ayant pitié du pauvre peuple de Metz qui, la plus part, désire de suivre la vérité de notre Seigneur, ne peut-il pas faire que par son Esprit nous soyons touchés pour convenir et être d'un bon accord, pour inciter le peuple à bonne paix et union, et à tenir ce que le S. Esprit demande être tenu en son Eglise ? Et ceci ne le veux-tu pas ? Ne le demandes-tu pas ? De moi, Dieu me frappe soudainement si je demande autre chose fors que bonne paix et union en la vraie et pure foi et doctrine de notre Seigneur Jésus : que la ville de Metz soit conduite, gouvernée, régie par son Esprit. Et pour ce voudrais être de grand accord et avec toi et avec tous : et que tout le monde s'employât, et que je le dusse acheter de ma propre vie, car elle serait bien employée pour une si bonne affaire.. Mon Dieu et ma propre conscience m'est à témoin que je ne me soucie d'autre chose fors que Dieu soit honoré, que la vérité ait lieu, et que de tous soit reçue, et que tous soient édifiés.... Je ne me soucie ni de vaincre ni d'être vaincu : mais seulement que la vérité ait la victoire.... Au nom de notre Seigneur Jésus, qu'on travaille, non point à nous ronger et manger les uns les autres, car cela est affaire des diables. Jésus n'a fait ainsi... Suivons Jésus et tout ce qu'il commande.... Si tu montres que j'ai mal enseigné., tiens-toi pour certain que tu ne fis jamais remontrance à un homme qui t'en sut meilleur gré.... Dieu ne permette jamais que je vienne à cette pauvreté que j'aime mieux maintenir fausseté et mensonge que de confesser vérité et justice.... Tu sais comment, par toi et moi, ce peuple de Metz est tiré d'un côté et d'autre : il y a grandes amertumes, haines et détractions. Tu m'as prêché hautement, et de ton pouvoir as allumé le feu. De toi je n'ai jamais parlé, car sur tout, j'ai travaillé que Jésus fût connu....

Ainsi, avec l'aide de Dieu, conférons ensemble d'une grande affection à notre prochain, d'un chrétien désir d'aider à l'Eglise et de profiter à tous : et avec grande crainte et révérence du saint Nom de Dieu devant lequel nous parlons qui est Juge, aimant vérité, droiture et rondeur.... Que pensons-nous autre chose advenir qu'une grande bénédiction de Dieu sur nous et tous ?... O si sa sainte Eglise ici était édifiée.. j'aimerais trop mieux être non seulement à la porte pour être portier, mais pour être serviteur des serviteurs des portiers... O Caroli, au nom de notre Seigneur Jésus qui t'a tant de fois appelé et tant attendu, aie pitié de tant de pauvres âmes tant chèrement achetées.. n'empêche l'honneur de Dieu, ni sa gloire, ni le salut des pauvres âmes... ne fais et ne dis rien contre ta conscience... Si en requérant merci à Dieu de tes fautes passées, tu t'emploies ainsi à l'édification de cette Eglise, le Seigneur tant bénin, pitoyable et miséricordieux Père, te reçoive pour son cher et aimé enfant... et fasse... qu'en son Eglise tu aies tel lieu que tu sois de plus grand fruit et édification. »

Peu de pages reflètent mieux le cœur de Farel et font aussi bien comprendre son action sur les âmes droites et la trace indélébile qu'il laissait là où il passait.

Calvin et Farel, ayant remis les lettres de recommandation au Magistrat de Strasbourg, celui-ci les pria de lui exposer leurs désirs. Ils demandent alors, ou qu'on les fasse conduire sans autre à Metz, ou qu'on somme préalablement le Conseil de Metz de leur donner audience, ou qu'on prie les alliés réunis à Smalcalde de pren-

¹ H. VIII, p. 434.

² H. VIII, p. 435, note 5.

³ H. VIII, p. 437.

⁴ H. VIII, p. 421.

dre la cause en mains. Le premier projet fut considéré comme trop périlleux, le second comme voué à l'insuccès, le troisième comme le meilleur. Les deux réformateurs furent chargés de rédiger un exposé de ce que l'on communiquerait et demanderait à la Ligue ¹. Un messenger partit pour Smalcalde le 2 juillet, et il fallut se résigner à attendre une réponse ². De Metz aussi, une délégation de quatre bourgeois, sous la conduite de Gaspard de Heu, se rendit à Smalcalde pour solliciter une nouvelle intervention ³.

La longue attente mit la patience de tous à l'épreuve. Le 16 et le 17 juillet, les pasteurs, les Quatre-Ministres et le gouverneur de Neuchâtel prient le Conseil de Strasbourg de prêter assistance à Farel ⁴. Le 24 juillet, Calvin informe enfin le Conseil de Genève que dès l'achèvement de travaux urgents, les alliés promettent d'organiser, à Metz même, une nouvelle journée pour achever ce qui a été commencé, les Messins ne voulant « aller outre, si on ne les pousse ». Calvin ajoute que le Magistrat de Strasbourg l'a prié, ainsi que Farel, de rester, si possible, jusqu'au retour des ambassadeurs de la ville, attendus dans les huit jours, afin qu'on pût aviser ⁵.

Le 4 août, le Magistrat informe Calvin et Farel que le 20 juillet, les alliés ont envoyé, avant de se séparer, une lettre au Conseil de Metz pour le prier de respecter le pacte conclu, de contenir Caroli, de protéger Watrin, et pour lui offrir, s'il le désire, d'envoyer des théologiens qui rendront compte des principes de la religion évangélique et discuteront avec leurs adversaires ⁶. Le 13 août, Calvin informe le Conseil de Genève que les Messins n'ont même pas répondu, mais ont, par contre, de nouveau soumis la décision à l'empereur pour avoir un prétexte de ne faire aucune concession ⁷. Les ambassadeurs étaient revenus entre temps, mais sans Jacques Sturm qui s'était rendu chez l'empereur pour lui soumettre les vœux de la Ligue. Très découragé, Calvin se décide le 13, à attendre encore trois jours et à retourner ensuite à Genève, à moins que Jacques Sturm n'apporte la nouvelle que « l'entrée fût prête déjà à Metz » ⁸. Le 15 août, Calvin et Farel demandent au Magistrat ce qu'ils doivent faire; celui-ci leur conseille de rentrer. Le 16 août, le Magistrat de Strasbourg écrit à celui de Genève qu'il avait dû se décider à laisser partir Calvin, mais qu'il le rappellerait si la dispute devait avoir lieu plus tard ⁹. Le même jour, le Magistrat informait le Conseil de Neuchâtel du retour prochain de Farel, mais ajoutait que, sur la demande instantane des « frères de l'Evangile à Metz », Farel resterait encore à Strasbourg jusqu'au retour de Jacques Sturm qui aurait certainement des affaires importantes, concernant Metz, à discuter avec Farel. Les nouvelles apportées par Sturm ont dû être décevantes. Au commencement de septembre, Farel aussi avait repris son activité à Neuchâtel, après une absence de plus d'un an.

¹ H. VIII, p. 437.

² Lire le récit de ces négociations dans les lettres de Calvin au Conseil et aux pasteurs de Genève. (H. VIII, p. 441 et 444.)

³ H. VIII, p. 458.

⁴ H. VIII, p. 453, 454, 455.

⁵ H. VIII, p. 457 n° 1262.

⁶ H. VIII, p. 472, note 2 et 474; Polit. Corr. Strasb., p. 425, note 2.

⁷ H. VIII, p. 472 n° 1269.

⁸ *Ibidem*.

⁹ H. VIII, p. 473 n° 1270.

Le parti catholique de Metz, probablement informé des démarches de Sturm, avait, de son côté, envoyé Michel de Gournay et Claude Baudoché à Coblenz où se tenait l'empereur qui, le 18 août, leur donna l'assurance qu'ils seraient soutenus dans leur résistance. Pour les protestants, en effet, la situation était désespérée¹.

Fin septembre, Charles-Quint envoya en mission à Metz son conseiller Boysot, qui l'y avait accompagné déjà en 1541 et qui fit sentir la main de fer de sa Majesté². Boysot fit expulser Watrin et dicta, le 13 octobre, au Conseil, une ordonnance draconienne, interdisant, sous peines sévères, toute manifestation de sentiments protestants et toute relation avec les princes protestants³. Watrin et de nombreux bannis ou exilés volontaires se réfugièrent à Strasbourg. Les autres durent se soumettre, du moins extérieurement. La république de Metz s'était donné un maître⁴.

En juin 1544, l'empereur vint lui-même passer trois semaines à Metz et put s'assurer du plein succès des mesures ordonnées. Il s'appretait à retirer aux protestants messins leurs derniers appuis. Le 14 septembre, en signant la paix de Crépy avec François I^{er}, il obtint de celui-ci l'engagement secret de ne plus conclure d'alliance avec les princes protestants d'Allemagne que l'empereur était résolu d'écraser. Le 23 novembre, Farel écrit à Calvin que seul un miracle pourrait sauver l'Eglise de Metz⁵.

Si les protestants de Metz avaient été réduits au silence, l'oppression subie ne fit qu'approfondir leur piété et renforcer leur désir d'être délivrés de la tyrannie subie.

Ils se sentaient entourés de la sympathie de leurs coreligionnaires et soutenus par leurs prières; ils recevaient de temps en temps en secret des visites qui ranimaient leur courage ou des lettres qui les reconfortaient. C'est ainsi que Farel leur adressa de Neuchâtel, le 11 janvier 1545, une lettre pastorale émouvante dans laquelle

¹ La Ligue de Smalcalde avait manqué l'occasion de faire triompher la cause protestante dans les pays rhénans et dans les Pays-Bas, en abandonnant le duc de Clèves et de Juliers auquel l'empereur disputait le comté de Gueldre. Le duc de Clèves, Guillaume IV, bien apparenté, époux de Jeanne d'Albret, beau-frère de Henri VIII d'Angleterre et de l'électeur de Saxe, était favorable au protestantisme, et l'électeur de Cologne n'attendait que le succès de ce prince pour réformer son propre territoire, englobé dans les terres de Juliers. Le landgrave, si longtemps l'élément le plus agressif de la Ligue, était maintenant paralysé par sa honteuse affaire de bigamie. L'empereur la lui avait pardonnée, mais à condition qu'il emploierait son influence pour maintenir le duc de Clèves dans l'isolement. Le roi de France aussi n'avait soutenu que mollement Guillaume IV, et Henri VIII, après son divorce avec Anne de Clèves, lui avait retiré son appui. Dans ces conditions, l'empereur put aisément l'écraser, lui arracher la Gueldre et l'obliger à renoncer à la Réforme. Le 6 septembre 1543, par le traité de Venlo, l'empereur victorieux lui avait imposé ses conditions. Maintenant il s'appretait à tirer parti de sa victoire, à Metz comme ailleurs.

² Ch. RAHLENBECK, *ouvr. cité* : La mission du conseiller Boysot, p. 33-100.

³ Voir le texte de cette ordonnance dans MEURISSE, p. 90-94.

⁴ Nous ne mentionnons que pour mémoire les tentatives infructueuses d'arracher à Charles-Quint des concessions. Sur la prière de Gaspard de Heu, venu personnellement à Strasbourg, le Magistrat écrivit le 16 novembre au landgrave pour prier la Hesse et la Saxe de rappeler à l'empereur le respect du traité du 16 mars. (Polit. Corr. Strasb., p. 443.) Les deux puissances écrivirent à l'empereur en décembre. (*Ibidem*, p. 448.) Le landgrave engagea Strasbourg à élaborer de son côté une protestation et de la faire signer par tous les garants du traité. (*Ibidem*, p. 448.) En 1544, Bucer se plaint au landgrave de l'égoïsme des princes qui abandonnent Metz (lettre du 29 avril), et le 1^{er} mai, le Magistrat de Strasbourg plaide pour que les Etats protestants réclament la tolérance (Friede und Recht) pour ceux qui voudraient se rallier à l'Evangile, car « on ne peut en bonne conscience les livrer à la boucherie » (die man mit gutem Gewissen nicht auf die Fleischbank liefern kann). (*Ibidem*, p. 493.) En 1545, Strasbourg s'efforce de faire restituer aux bannis leurs biens. (*Ibidem*, p. 609.)

⁵ H. IX, p. 369.

il les assure qu'il songe à eux comme une mère à son enfant à chaque heure du jour et de la nuit ¹. Il avait ajouté à cette lettre un formulaire de prière « pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vrai et droit usage des sacrements ² ».

Pendant que l'empereur préparait l'attaque contre la Ligue de Smalcalde, en juin 1546, Farel remuait ciel et terre pour secourir les Messins et il obtint que le Magistrat de Strasbourg rappelât encore une fois à celui de Metz le respect du traité de 1543 ³. C'était certainement plus une déclaration de principe, destinée à ne pas laisser s'endormir le souvenir du droit de la ville à disposer d'elle-même, qu'une démarche dont on pouvait attendre quelque effet immédiat.

En 1546 et en 1547, ce fut la défaite de la Ligue de Smalcalde, l'emprisonnement de l'électeur de Saxe et du landgrave, l'humiliation de Strasbourg dont le délégué, l'auguste vieillard Jacques Sturm, dut implorer à genoux le pardon de l'empereur, et dont le réformateur, Bucer, fut banni. A la diète d'Augsbourg, l'empereur comptait dicter à tout l'Empire ses volontés. C'était, semble-t-il, la fin de la Réformation en Allemagne, et, en tout cas, à Metz.

4. METZ SOUS HENRI II ET FRANÇOIS II. LES VICISSITUDES DES PROTESTANTS ET LES INTERVENTIONS DE FAREL (1548-1560).

Dans la griserie du succès, Charles-Quint avait dépassé la mesure et trop abaissé les princes et les Etats. Même à Metz, on regimba, semble-t-il, contre la menace de perdre toute indépendance. Les élections de 1548 ramenèrent à la tête de la ville Gaspard de Heu, le vaillant défenseur des traditions républicaines, le champion de l'idée de tolérance. Robert Baudoché lui succéda en 1549 et en 1550, et l'ordonnance dictée par Boysot fut de nouveau strictement appliquée. Mais, au début de la deuxième magistrature de Baudoché, les protestants, qui se disaient « la plus grande partie des bourgeois et habitants de cette cité », réclamèrent au Conseil la liberté d'exercer leur culte et osèrent menacer d'en appeler à la Chambre impériale pour se faire restituer leurs privilèges, ce qui eut pour unique résultat l'expulsion de quelques-uns de leurs chefs, entre autres de Jean Braconnier.

Un revirement inattendu allait se produire.

Maurice de Saxe qui avait épousé la cause de l'empereur, ne put tolérer à la longue, ni les outrages faits à son beau-père le landgrave, ni les allures despotiques de l'empereur qui rêvait d'asservir à tout jamais l'Allemagne à la maison de Habsbourg. Maurice se mit à la tête des Etats prêts à se révolter contre ce qu'ils appelaient « une servitude bestiale » et chercha à nouveau l'alliance de la France, où Henri II avait succédé à François I^{er}. Le 15 janvier 1552, une députation dont Strasbourg faisait partie, signa le traité de Chambord qui donnait au roi les Trois Evêchés en garantie de subsides importants, accordés par la France. Le roi devait occuper Metz, Toul et Verdun, villes de langue française, en qualité de vicaire du Saint-Empire. Rien n'était stipulé quant à leur situation religieuse.

Metz fut occupé le 10 avril 1552 par le connétable de Montmorency. On a prétendu que l'évêque Robert de Lenoncourt ⁴ et que les frères de Heu, Gaspard et Robert, étaient de connivence avec lui, mais c'est peu probable. Lenoncourt ne songeait qu'à faire revivre les droits de souveraineté de l'évêque sur la cité et ne pouvait compter sur l'aide de la France pour y réussir. Les de Heu, fervents partisans de la « neutralité » de la cité, étaient hostiles à toute occupation de la ville par des « protecteurs » étrangers, que ce fussent des soldats impériaux ou des Français ⁵. Vu l'impossibilité de résister à l'ar-

¹ CRESPIN, I, p. 369.

² Voir le texte dans Bull. h. p. fr. XIV (1867), p. 356.

³ CALVINI op XII, p. 351.

⁴ Jean de Lorraine était mort en 1550. Charles de Lorraine lui avait succédé. Celui-ci céda l'évêché à Lenoncourt, en se réservant le droit de reprise. N'étant pas de la maison de Lorraine qu'on soupçonnait d'avoir des visées sur Metz, Lenoncourt avait été autorisé à résider dans la ville. (ZELLER, I, p. 285 ss.) Il avait aussi le titre de cardinal.

⁵ Baudoché et ses amis avaient proposé de faire protéger la « neutralité » de la cité par des impériaux. (ZELLER, I, p. 309.)

mée française qui était aux portes de la ville, les de Heu durent bien faire bonne mine à Montmorency¹. Les variations de leur politique, ni allemande ni française, s'expliquent par leur unique souci de sauver l'indépendance de la République et de conquérir la liberté religieuse².

Huit jours après, Henri II fit son entrée dans la ville; il reçut, en qualité de vicaire du Saint-Empire, le serment de fidélité des Treize et de son côté, il jura sur l'Évangile de défendre les libertés de la cité. Sa politique débuta cruellement les de Heu; Robert fut écarté par les Guise de la charge de maître-échevin et mourut en 1553; Gaspard dut s'exiler la même année, échangeant ses terres en France contre une seigneurie dans le comté de Neuchâtel où il retrouva Farel³.

Les représentants du roi n'estimaient pas devoir aux protestants messins une liberté qui n'existait pas en France, où Henri II venait de proclamer l'édit de Châteaubriant, si sévère pour les religieux. Le premier gouverneur, de Gonnor, maintint en matière religieuse le régime établi. François de Lorraine, devenu duc de Guise, soutint avec éclat, d'octobre à décembre, le siège de la ville que Charles-Quint voulait reconquérir à la tête d'une armée de 75,000 hommes, et rehaussa la fête de la victoire en faisant brûler publiquement les livres hérétiques confisqués⁴.

En 1553, le cardinal de Lenoncourt réclama pour lui le droit de désigner le maître-échevin et s'efforça de faire du collège des Treize une institution à sa dévotion en y faisant entrer, contre tout droit, des bourgeois et des ecclésiastiques⁵. Il ordonna aux curés de faire comparaître devant l'official tous ceux qui n'avaient pas fait leurs Pâques.

Le nouveau gouverneur, François de Scepeaux (1510-1571), maréchal de Vieilleville, qui remplaça de Gonnor au commencement de 1553, vit le danger qu'il y avait de pousser à bout les protestants. Son but était de faire accepter par tous la domination française, de faire aimer la France. Il craignait que les protestants, exaspérés par leurs adversaires, ne provoquassent une intervention des princes évangéliques d'Allemagne, redevenus puissants, ou même ne désirassent un prompt retour à l'Empire; car, entre 1552 et 1555, se négociait la paix de religion qui mettra fin à toute persécution. Il interdit donc de vexer les protestants dont le seul crime était de s'abstenir des cérémonies catholiques.

Après que la paix de religion d'Augsbourg eut été conclue dans l'Empire, la France continua seule la guerre contre l'empereur et l'Espagne. La situation des Français, à Metz, devenait précaire. Metz était continuellement menacée par la garnison de Thionville dont Jean de Heu était le capitaine; en même temps il y avait des complots fréquents à réprimer dans la ville, tramés tantôt par des catholiques et tantôt par des protestants⁶. Vieilleville tint à pouvoir agir en toute liberté. Il obtint que le cardinal de Lorraine retirât, le 1^{er} janvier 1556, l'évêché au cardinal de Lenoncourt et interdit au nouveau titulaire, François de Beaucaire de Peguillon, toute immixtion dans l'administration de la cité⁷. En 1557, Vieilleville choisit lui-même les membres du Conseil et y fit entrer neuf protestants. Enhardis par cette générosité, les protestants osèrent de nouveau s'assembler pour des cultes familiers. Vieilleville l'interdit, mais sans punir sévèrement les contraventions, comme le clergé l'aurait désiré⁸. Aussi les assemblées continuèrent-elles et devinrent-elles plus fréquentes en 1558, pendant que les Français assiégeaient Thionville et que le passage de troupes à Metz rendait la surveillance plus difficile. A ce moment, des livres protestants furent introduits en grand nombre dans la ville et un prédicant nommé Villeroche, envoyé de Lausanne, vint s'y installer; il y travailla avec grand succès et gagna plusieurs nobles, entre autres Ory du Châtelet⁹, gendre de Vieilleville, Jean Lenfant, seigneur de Chambrey, et l'un des plus puissants seigneurs du pays messin, Claude de Vienne, baron de

¹ SLEIDAN (protestant) parle de l'aide que le connétable trouva chez Lenoncourt; TAVANNES (catholique) de celle que lui accordèrent les deux frères de Heu. (Cp. REUSS dans Hist. Eccl. III, p. 534.) Les contemporains ont été frappés de voir une bonne entente régner entre l'évêque et les de Heu. Elle s'explique aisément. Robert de Heu avait épousé en deuxième nocces Claudine de Châtelet, veuve du seigneur de Clervant et nièce du cardinal de Lenoncourt. (Cp. RAHLENBECK, ouv. cité, p. 135 ss.) En outre, prévoyant la chute prochaine de l'ancien régime dans la ville et le succès des projets de l'évêque, les de Heu voulaient s'assurer une part dans la nouvelle administration de la cité. (Cp. ZELLER, I, p. 301.) Robert de Heu pouvait y prétendre en qualité de sénéchal héréditaire de l'évêché.

² Cp. ZELLER, I, p. 301-316, 334-357.

³ RAHLENBECK, ouv. cité, p. 165.

⁴ Hist. eccl. III, p. 535 et MEURISSE, p. 112.

⁵ ZELLER, II, p. 5-7.

⁶ RAHLENBECK, ouv. cité p. 225-286: les adversaires du maréchal de Vieilleville.

⁷ Le cardinal de Lorraine resta administrateur perpétuel du temporel de l'évêché et bénéficiaire principal de ses revenus. Le nouveau titulaire de l'évêché dut céder au roi «notre dite cité de Metz» et le chapitre reconnaître cette cession le 12 mars 1556.

⁸ Hist. eccl. p. 540; MEURISSE, p. 123 et ss.

⁹ Voir CALV. op. XVII, p. 326.

Clervant, époux de la fille unique de Robert de Heu. Clervant organisa des cultes dans sa maison ¹. Villeroche fut éloigné peu après; plusieurs nobles se retirèrent à Strasbourg ou à Sainte-Marie ² et de nouveaux les protestants eurent lieu de gémir ³. Farel « leur père et maître » se préoccupa de leur aider. Il leur écrivit; il consulta Calvin ⁴; il fit, avec Chambrey, des démarches personnelles auprès du Magistrat de Strasbourg et des comtes palatins en vue d'obtenir une nouvelle intervention des princes auprès du Conseil de Metz et du gouverneur ⁵.

D'un autre côté, Gaspard de Heu poursuivait le projet, beaucoup plus vaste, de libérer tous les protestants de France de la tyrannie de leur roi et des Guise par l'intervention du roi de Navarre, auquel il s'efforçait de procurer l'aide des princes protestants d'Allemagne. Cette alliance lui semblait moins contre nature que celle conclue par la Ligue avec le roi de France contre l'empereur. Il espérait que le roi vaincu rendrait à Metz son indépendance et que grâce à la paix de religion d'Augsbourg, la ville jouirait enfin de la tolérance. Arrêté par ordre des Guise et interné au château de Vincennes, Gaspard de Heu fut exécuté en grand secret, non à cause de ses véritables projets qu'il ne révéla pas, mais parce qu'on lui imputait à tort les menées de Farel, qui, pourtant, ne visaient qu'à obtenir du roi lui-même la tolérance pour Metz ⁶. Par sa femme, Gaspard de Heu était le beau-frère de La Renaudie, l'auteur de la « *Conjuration d'Amboise* » (LA PLACE, *Commentaire de l'état de la religion et de la république sous les rois Heury et François seconds et Charles neuvième*. 1565, f° 69 v°).

En octobre 1558, parvinrent à Metz coup sur coup les lettres des princes que Farel avait sollicitées. Toutes demandaient la liberté du culte au nom des accords de 1543 et de la paix de religion de 1555 ⁷.

Conformément au conseil de Calvin, les protestants de Metz avaient fait venir de Sainte-Marie-aux-Mines un pasteur, François Peintre dit la Chapelle, et fin octobre une centaine de personnes célébrèrent un culte à huis ouverts dans la maison de Jean Etienne en présence du seigneur de Clervant. Vieilleville fit disperser l'assemblée par le maître-échevin et bannit le prédicateur et les protestants les plus notables ⁸. Clervant alla rejoindre Calvin à Genève.

Pour ne pas donner aux princes allemands une nouvelle occasion d'intervenir dans les affaires messines, Vieilleville autorisa peu après les bannis à rentrer à Metz, et fit remettre Peintre au duc de Deux-Ponts qui le réclamait comme son sujet ⁹. Au commencement de février 1559, Clervant revint, ramenant de Genève Pierre de Cologne ¹⁰, que Calvin avait désigné comme pasteur pour Metz et il s'établit avec lui dans sa seigneurie de Montoy.

Immédiatement la demande d'autoriser un culte fut renouvelée, avec, à l'appui, une copie authentique des accords de Strasbourg, délivrée par la République de Strasbourg ¹¹, et, dès avril, une nouvelle

¹ RAHLENBECK, *ouvr.* cité, p. 348, dit que le seigneur de Clervant et le seigneur de Chambrey sont un seul et même personnage. C'est une erreur. Pierre de Cologne écrit à Calvin, le 15 mars 1559 (CALV. op. XVII, p. 473), qu'il se trouve chez le seigneur de Clervant. Celui-ci et sa femme (vere pia mulier) font saluer Calvin. Dans cette lettre, P. de Cologne parle de deux délégués que Metz a envoyés à Augsbourg. Le 23 juin 1559, il dit que l'un de ces deux délégués, encore en mission à Augsbourg, est Chambrey (CALV. op. XVII, p. 567) et il salue de nouveau Calvin de la part de son hôte, le seigneur de Clervant, qui se trouve donc à Metz. Les noms complets sont : 1) *Claude de Vienne*, baron de Coppet, devenu par son mariage avec Catherine de Heu, *seigneur de Clervant et de Montoy* (CALV. op. XVII, p. 326 et 703); 2) *Lenfant* (Infantius, CALV. op. XVII, p. 359), *sieur de Chambrey* (CALV. op. XVII, p. 567), Chambrey (H. E. III, p. 543) ou Cambrai (CALV. op. XVII, p. 359) ou Chamblay ou Chambrain. Lenfant avait déjà été envoyé en mission à Heidelberg en 1556 (CALV. op. XVI, p. 335) et y accompagna Farel en 1558 (CALV. op. XVII, p. 359).

² Sainte-Marie-aux-Mines faisait partie de la seigneurie de Ribeaupierre qui appartenait au duc de Deux-Ponts, ami du seigneur de Clervant.

³ Le 16 sept. ils prièrent leurs puissants coreligionnaires, réfugiés à Strasbourg, d'intervenir en leur faveur. (CALV. op. XVII, p. 338.)

⁴ CALV. op. XVII, p. 323 et 326.

⁵ Hist. eccl. III, p. 543, dit qu'en automne 1558, Farel eut une entrevue avec les députés de Metz à Strasbourg et qu'il fit un voyage en Allemagne. CALV. op. XVII, p. 358 et 359, il est question d'un « *persönliches Ansuchen* » de Farel et de Cambrai à Heidelberg, en octobre 1558. MEURISSE, p. 130, place cette entrevue et ce voyage en février 1559. (Voir plus loin chap. XVIII.)

⁶ Cp. RAHLENBECK, *ouvr.* cité, p. 157-161, 168 ss. et le procès-verbal de l'exécution de Gaspard de Heu. (Bull. h. p. fr. XXV, p. 164.)

⁷ FERRY, III, n° 1881.

⁸ Hist. eccl. III, p. 545; CALV. op. XVII, p. 471 ss; MEURISSE, p. 126 ss.

⁹ Hist. eccl. III, p. 546.

¹⁰ Colonius.

¹¹ En date du 25 février 1559 (MEURISSE, p. 130); Hist. eccl. III, p. 543, fixe cet événement trop tôt.

série de lettres de princes allemands, sollicitées par Farel, vint harceler le Conseil de Metz. Ces démarches eurent pour unique effet d'exaspérer Vieilleville qui, après avoir ignoré les cultes célébrés à Montoy, fit emprisonner l'apothicaire français, Guillaume Palisseau, qui avait fait baptiser son enfant « à la huguenote » par Pierre de Cologne¹. Le Conseil se retrancha derrière l'autorité du roi, vicaire de l'Empire pour Metz, et pria les princes d'adresser leurs plaintes et leurs requêtes à la couronne de France.

La mort du roi Henri II, survenue inopinément le 10 juillet 1559, aggrava la situation des protestants. A la cour, François de Guise et son frère, le cardinal Charles de Lorraine, devinrent les maîtres, et à Metz, le nouveau gouverneur, de Senneterre, exécutait fidèlement leurs ordres. Il interdit aux protestants toute réunion « sous peine d'être brûlés ou arquebusés sur-le-champ » et, pour les intimider, fit mener Palisseau enchaîné à Auxerre². Le 5 octobre, ordre fut donné à tous ceux qui ne voudraient pas professer et pratiquer la religion catholique de quitter la ville, le culte protestant n'y ayant pas été célébré en 1552 et le roi s'étant engagé à maintenir la ville dans l'état où il l'avait trouvée. Clervant et son pasteur durent quitter la ville dans laquelle toute manifestation de sentiments protestants était sévèrement réprimée. Soixante familles émigrèrent à Strasbourg. Clervant se rendit à Deux-Ponts et de là à Strasbourg, Pierre de Cologne à Heidelberg sous la protection de l'électeur palatin³. En vain, les Treize eux-mêmes, craignant la ruine de la ville, tentèrent-ils d'intercéder auprès de la cour⁴. Le cardinal resta inflexible et n'accorda qu'un délai d'un an aux bannis pour régler leurs affaires⁵. En vain plusieurs princes renouvelèrent-ils, le 4 août 1560, leurs appels au Conseil; en vain le recteur Jean Sturm et ses amis réussirent-ils à décider plus de cinquante princes et comtes d'Empire à écrire des lettres individuelles au roi de France pour le sommer de restituer les Trois Evêchés⁶. Cette avalanche de papier ne changea rien à l'intransigeance du cardinal. C'est la maladie du roi qui provoqua un arrêt de la persécution, et, sa mort étant survenue le 5 décembre 1560, une situation toute nouvelle se présenta.

5. LE TRIOMPHE DE FAREL : LE RÉTABLISSEMENT DU CULTE PROTESTANT, L'ORGANISATION DE L'EGLISE RÉFORMÉE A METZ ET LA DERNIÈRE VISITE DU RÉFORMATEUR (1561-1565).

A la cour, la régente, Catherine de Médicis, pour contrebalancer l'influence démesurée des Guise, chercha le concours des protestants et entra dans les vues conciliantes de Michel de l'Hôpital. A Metz, des circonstances locales amenèrent un rapprochement des deux partis. Le gouverneur ayant entrepris la construction d'une citadelle dans laquelle les Messins voyaient une menace pour leur liberté, ceux-ci envoyèrent une délégation officielle à Orléans où se tenaient les Etats généraux pour exposer l'inutilité d'une telle mesure. Les protestants, de leur côté, y envoyèrent, en décembre 1560, deux délégués dont Emmanuel Trémellius, juif converti, savant réputé et négociateur fort habile, pour demander le libre exercice de leur religion, le retour des bannis et l'élargissement de Palisseau. Les délégués de la Ville, impuissants à se faire écouter et voyant l'ascendant croissant qu'acquerrait Trémel-

¹ Hist. eccl. III, p. 546.

² Hist. eccl. III, p. 546 ss. Les juges d'Auxerre le livrèrent à ceux de Toul qui refusèrent de le juger. (CALV. op. XVII, p. 698.)

³ CALV. op. XVII, p. 698 et 704. Calvin écrivit une très belle lettre à Clervant pour l'encourager à rester ferme et confiant. *Ibidem* XVII, p. 703.

⁴ Le 5 novembre. (Hist. eccl. III, p. 548.) Le texte dans THIRION, p. 436; cp. aussi Hotman à Calvin, 14 novembre, CALV. op. XVII, p. 672; Pierre de Cologne à Calvin, 8 décembre, *ibidem*, p. 692.

⁵ Hist. eccl. III, p. 549. C'était l'application rigoureuse du principe accepté en 1555 à Augsbourg : *cuius regio, eius religio*. La tolérance de sujets dissidents sur le territoire était facultative, et aussi l'exception.

⁶ CALV. op. XVII, p. 279. Le traité de Cateau-Cambrésis, conclu en 1559 entre Philippe II et Henri II, avait laissé les Trois Evêchés provisoirement à la France. Jean Sturm faisait cette politique en son nom personnel. (Voir ZELLER, II, p. 50.)

lius, lui demandèrent de mettre son talent diplomatique à leur service, ce qu'il accepta, à la condition que « l'article du libre exercice de la religion fût aussi inséré dans leur requête ». L'agent de liaison entre les deux délégations avait été Drouin Olry, délégué de la ville et protestant. Quant à la construction de la citadelle, Trémellius ne reçut pas de réponse; par contre, grâce à l'intervention de Vieilleville, il obtint en janvier 1561, la promesse que les protestants se verraient assigner un lieu de culte, que les exilés seraient rappelés et Guillaume Palisseau relâché¹. C'est en vertu de la paix de la religion accordée en 1555 aux villes impériales que ces concessions furent accordées.

Les protestants, sans attendre la confirmation officielle de ces bonnes nouvelles, firent revenir, dès avril, de Heidelberg, Pierre de Cologne, et obtinrent de Strasbourg l'envoi d'un deuxième pasteur, Jean Taffin. L'Eglise commença à s'organiser. Senneterre n'était pas homme à tolérer qu'on n'attendît pas ses ordres. Ayant appris que le pasteur devait baptiser, le 6 mai 1561, un enfant dans la maison de Jean Le Braconnier, il surprit et dispersa l'assemblée, il fit emprisonner le pasteur et son hôte et resta sourd à toutes remontrances². Le 9 mai, 19 notables dont un sieur de Gournay, passé au protestantisme, adressèrent au roi, en leur qualité d'anciens et de diacres, une plainte énergique contre Senneterre³ qui reçut enfin des ordres de la cour. Les protestants se virent assigner l'église de Saint-Privé, l'ancienne laderie, à une demi-lieue de Metz, et y célébrèrent leur premier culte le 25 mai 1561, le lundi de Pentecôte. Pierre de Cologne et Taffin officièrent. Le premier avait été relâché, mais banni. Résidant à Grigy, hors du territoire de Metz, il ne pouvait venir à Saint-Privé que « sous bonne garde⁴ ». L'affluence des fidèles au culte était considérable et augmentait de mois en mois⁵. On en comptait 4000 en juillet, 5000 en août, 7000 en septembre.

Vieilleville, qui reprit le poste de gouverneur à la fin de juillet, permit à Pierre de Cologne de rentrer en ville et pratiqua loyalement la tolérance. Dès le premier jour, il avait été favorable à un transfert du culte en ville, malgré l'opposition des catholiques⁶. Il accorda à Le Braconnier, emprisonné par son prédécesseur, une réparation éclatante, en le nommant, le 4 avril, maître-échevin. Il fit établir officiellement par lui et par le Conseil qu'avant 1552, il y avait eu à Metz un culte protestant célébré par Watrin du Bois dans l'église Saint-Nicolas, culte institué conformément à un accord avec les princes protestants d'Allemagne et annoncé par ordre du Magistrat dans toutes les paroisses, et il donna ainsi aux revendications des protestants un fondement légal⁷. Il appuya la requête des protestants à la régente afin qu'on leur accordât, conformément à leur droit confirmé par la pièce susdite, des temples spacieux en ville, la fréquentation du culte à Saint-Privé entraînant des inconvénients multiples⁸. Enfin, la réponse de la cour se faisant attendre, il autorisa,

¹ Hist. eccl., p. 551 à 553.

² Hist. eccl. III, p. 554.

³ Le texte de cette plainte se trouve dans MEURISSE, p. 160 ss, qui dit l'avoir copié de l'original.

⁴ Hist. eccl. III, p. 560.

⁵ *Ibidem*, p. 553-558. Une chronique anonyme, rédigée par un témoin oculaire (Msc. 117 de la Bibl. de Metz, p. 130) le dit également. (Cp. THIRION, p. 132; DIETSCH, p. 96, 99 ss.)

⁶ MEURISSE, p. 176.

⁷ Texte dans MEURISSE, p. 179 ss.

⁸ Texte, *ibidem*, p. 182 ss.

sans se préoccuper des protestations du clergé¹, la célébration du culte en ville, à partir du 24 septembre, et la construction d'un temple sur un emplacement que François de Guise avait fait raser lors du siège et appelé le Retranchement Guise ou aussi Grandmeis. Ce temple, très légèrement construit, fut inauguré le 14 décembre².

L'organisation de l'Eglise, dont nous trouvons la première mention dans la requête du 9 mai, fut activement poussée par Pierre de Cologne qui fit largement participer les laïques à la vie de l'Eglise. Il institua vingt anciens répartis sur quatre quartiers, en outre quatre collecteurs et deux diacres par quartier et il maintint un contact suivi avec eux dans les séances du consistoire qui avaient lieu deux fois par semaine³.

Meurisse dit que c'est dès le début du ministère de ce pasteur que l'Eglise de Metz passa subitement du luthéranisme au calvinisme⁴. Il semble avoir tiré cette assertion de la déclaration du clergé du 23 septembre 1561. Celui-ci avait intérêt à démontrer à la cour que les protestants de Metz ne pouvaient aucunement invoquer la paix de religion de 1555, uniquement accordée à ceux qui professaient la confession d'Augsbourg, parce que « leur doctrine » était « totalement calviniste et réprouvée par toutes les Eglises protestantes d'Allemagne⁵ ». C'était imputer aux protestants messins un calvinisme plus conscient qu'ils ne le professaient alors. Il est incontestable que l'Eglise de Metz s'est donné, sous l'impulsion de Pierre de Cologne, une organisation conforme à celle de Genève et qu'en cela, elle a mis en pratique l'enseignement de Calvin concernant l'importance primordiale de l'Eglise pour la formation des fidèles. Jusque-là les protestants de Metz avaient été luthériens en ce sens que, conformément aux principes de Luther, une seule chose leur semblait nécessaire pour créer une vie spirituelle conforme à l'Evangile: d'avoir l'occasion d'entendre des témoins convaincus et autorisés de l'Evangile, de pouvoir se laisser édifier par la Parole vivante.

Mais ces protestants n'avaient pas remarqué jusque-là, et n'ont pas constaté à cette époque, de différence doctrinale sensible entre luthériens et calvinistes. Ils avaient été assistés dans les années difficiles, aux environs de 1543, par l'Eglise de Strasbourg où Calvin avait été pasteur et professeur de 1538 à 1541, et où Farel ne comptait que des amis. Il est vrai qu'à partir de 1543, Farel n'avait plus rien fait de décisif pour Metz sans consulter Calvin⁶ et que les successeurs de Calvin, à Strasbourg, avaient agi de même⁷. Mais les relations personnelles expliquaient ce fait. Cela n'avait pas empêché Farel de mobiliser, en 1558, en 1559 et en 1560, en faveur de Metz, les princes et les Etats allemands, amis de Strasbourg. Toujours on avait fait appel à la solidarité protestante et jamais on ne l'avait fait en vain. L'organisation de l'Eglise dont s'inspira Pierre de Cologne n'était d'ailleurs pas une particularité de Genève. Elle répondait à l'idéal de Bucer qui n'avait pu le réaliser qu'imparfaitement à Strasbourg où le Magistrat protestant gardait la haute main sur l'Eglise⁸. Les Messins se sentaient donc d'accord avec l'ensemble du protestantisme, sans distinction de tendances, malgré leurs relations plus intimes avec les réformateurs de langue française.

Toutefois, le ministère de Pierre de Cologne marque effectivement un tournant dans l'histoire du protestantisme à Metz. Seulement, l'évolution qu'il inaugura fut non pas brusque, mais lente. Jusqu'ici, conformément à l'espoir de Luther, le témoignage de Farel et d'autres avait mis les âmes individuelles en contact avec le Dieu

¹ Texte de la protestation datée du 23 septembre, MEURISSE, p. 185 ss.

² Hist. eccl. III, p. 561 ss; CALV. op. XIX, p. 80. Colonius et Taffin aux ministres de Genève; THIRION, p. 135.

³ Hist. eccl. III, p. 558-560.

⁴ Fin 1558. MEURISSE, p. 129.

⁵ *Ibidem*, p. 187.

⁶ Voir par exemple les lettres de Farel à Calvin, du 23 nov. 1544 et du 4 sept. 1558. (CALV. op. XI, p. 771 et XVII, p. 328.)

⁷ CALV. op. XII, p. 778, Valérand Poullain à Calvin.

⁸ G. ANRICH, *Strassburg und die calvinische Kirchenverfassung*. Tubingue 1928. Qu'on se rappelle aussi les amplifications caractéristiques que l'*Institution chrétienne* subit en 1539 et en 1543 sous l'influence du séjour de Calvin à Strasbourg et de son contact avec Bucer. Cp. aussi G. ANRICH, *Ein Bedacht Bucers über die Einrichtung von « Christlichen Gemeinschaften »*. Leipzig 1929.

vivant et avait fait naître en elles ce que la Réforme appelle la foi. Cette expérience de Dieu avait créé des personnalités religieuses, des âmes fortes que rien ne pouvait plus ébranler, des consciences liées à une conviction personnelle confirmée par celle des apôtres et par celle des réformateurs en qui elle revivait. Ces âmes, unies par le lien purement spirituel d'une vie intérieure commune, pouvaient être dispersées par la persécution, mais elles se retrouvaient dès que les circonstances le permettaient. Le protestantisme avait survécu à Metz grâce à leur fermeté inébranlable. Il y avait eu à Metz des protestants; il n'y avait pas encore d'Eglise protestante organisée.

C'est ce qui changea avec Pierre de Cologne. Maintenant les protestants se groupèrent en une Eglise solidement constituée, avec des ministères variés. Ils apprirent à pratiquer l'entr'aide matérielle et spirituelle et à se soumettre à une discipline ecclésiastique. Ils n'étaient plus des atomes s'agrégeant et se désagrégeant selon les circonstances; ils n'étaient plus seulement des membres de « l'Eglise invisible », mais les membres d'un corps qui formait une unité organique, une « Eglise visible ». Ils y avaient des droits et des devoirs. Ils lui étaient redevables d'un appui précieux et se sentaient envers lui des obligations. A partir de ce moment, le sort du protestantisme ne dépendit plus seulement de la fidélité des croyants individuels, mais de la solidité du faisceau qu'ils formaient. La théorie suivit la pratique. Les protestants de Metz comprirent peu à peu pourquoi Calvin proclamait que nul ne peut avoir Dieu pour Père s'il n'a l'Eglise pour Mère¹.

C'est ainsi que sous la direction de Pierre de Cologne, théologien distingué, tout pénétré de l'esprit de Calvin et qui put exercer son ministère à Metz jusqu'en 1568, les Messins évoluèrent progressivement vers un calvinisme plus prononcé, tandis qu'à la même époque, Strasbourg, sous l'influence de Marbach et de Pappus, tendait à un luthéranisme rigide et reniait la tradition de Bucer, ce champion presque fanatique de l'union de tous les protestants.

Jetons un coup d'œil sur les progrès du protestantisme à Metz après qu'il eut obtenu la liberté de s'affirmer. Vieilleville avait eu la satisfaction de voir les protestants lui témoigner leur reconnaissance en ne s'opposant plus à la construction de la citadelle, et en renonçant à s'adresser aux princes de l'Empire. Les protestants furent des sujets loyaux, dès qu'ils jouirent de la liberté religieuse, preuve que réellement ils n'avaient désiré qu'elle et n'avaient pas poursuivi des buts politiques que la France devait réprouver et contrecarrer². Aussi se virent-ils traités avec égards par le gouverneur et son lieutenant, d'Auzance, de même que par le nouveau président de la ville, de Senneton, dont la femme et la fille appartenaient secrètement à la religion réformée³. Le nombre des protestants augmentait de jour en jour, tant par des conversions à Metz même, que par l'afflux de réfugiés⁴. Leur influence grandis-

¹ Cp. *Institution chrétienne*, Livre IV.

² MEURISSE, p. 155, le reconnaît : le dessein « de leur établissement les tenait pourtant alors bien plus fort au cœur » que toute autre préoccupation. Le souci de leur âme commandait toute leur attitude politique.

³ *Ibidem*, p. 228.

⁴ MEURISSE certifie le fait en parlant des effroyables progrès de l'hérésie (p. 214, 224, 227), de l'apostasie de nombreux prêtres, religieux et religieuses (p. 226, voir Hist. eccl. III, p. 563), de l'invasion d'un « nombre infini de religionnaires » venus de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et surtout de Lorraine (p. 225).

sait aussi. En 1563, François d'Ingersheim fut nommé maître-échevin. Il était protestant, de même que six membres du collège des Treize.

Dans un grand nombre de villages environnants, des cultes s'improvisèrent. À Metz, et dans ces villages, des écoles s'ouvrirent. Des libraires et imprimeurs, venus de Genève et d'ailleurs, s'établirent à Metz, et des colporteurs activaient la vente de livres d'édification et de polémique¹.

Avec un zèle infatigable, les deux pasteurs se dépensaient. Dès 1562, Pierre de Cologne, qui possédait aussi la langue allemande, dut se charger de prédications en cette langue pour rendre service aux réfugiés. On lui adjoignit un pasteur auxiliaire, Jean Albin, pour le seconder dans sa tâche². Quelque temps après, un nouveau pasteur, Jean Garnier, fut installé pour aider à Metz et pour diriger les cultes dans les villages. Garnier avait été pasteur de l'Eglise française à Strasbourg et était surtout connu comme controversiste redoutable³. Quelques autres auxiliaires secondaient Cologne et Garnier pour la prédication, la cure d'âmes, les travaux littéraires et la desserte des villages; c'était notamment Louis Desmasures, poète et ancien secrétaire du cardinal Jean de Lorraine et de la duchesse Christine de Lorraine⁴, et François Christophe⁵.

On pourrait s'étonner de la tolérance du gouvernement quand on songe qu'à cette époque, à la suite du massacre de Vassy, le 1^{er} mars 1562, la guerre de religion ensanglantait la France. Mais les protestants de Metz se tenant à l'écart de ce conflit, on voulait éviter tout ce qui aurait pu les décider à renouveler leurs protestations auprès de leurs anciens alliés⁶. De ceux-ci, Henri de Guise avait obtenu la neutralité par l'entremise du duc Christophe de Wurtemberg, qu'il avait si bien berné à Saverne, le 15 février 1562. L'indifférence presque complète des Messins dans le conflit religieux confirme qu'à ce moment, ils n'étaient pas encore de fervents calvinistes et ne se sentaient pas solidaires des Eglises de France. Dès que la paix fut rétablie, en mars 1563, le clergé de Metz, évêque en tête, se préoccupa de remédier à la situation. Comme il n'obtenait rien des autorités locales, il se plaignit à la cour, le 8 avril 1564. La régente ayant envoyé le baron de Lanza à Metz, les protestants lui rappelèrent leur fidélité et lui exposèrent, de leur côté, leurs griefs et leur vœu d'avoir, comme en 1543, un lieu de culte plus rapproché du centre de la ville et mieux approprié à son but⁷. Ils insistaient sur la tolérance réciproque pratiquée dans un grand nombre de villes impériales et sur le fait que les protestants formaient « beaucoup plus de la

¹ MEURISSE, p. 230-233.

² Msc. 117 de la Bibl. de Metz, p. 149, cité par DIETSCH, p. 101.

³ Garnier a été pasteur de Strasbourg de 1545 à 1549 et de 1551 à 1555, professeur à Marbourg de 1549 à 1551 et de 1555 à 1562. (Cp. la note de R. REUSS, Hist. eccl. III, p. 564.) L'Hist. eccl. III, p. 566, dit de lui qu'il « déchiffrait la messe d'une terrible façon et à la vérité par trop violente ». C'est ce qui explique l'affirmation de MEURISSE, p. 237, que sa virulence faisait horreur à son propre parti. (Cp. aussi Hist. eccl. III, p. 571.)

⁴ Voir la note de R. REUSS, Hist. Eccl., III, p. 565.

⁵ Voir la note de R. REUSS, *ibidem* III, p. 580.

⁶ *Ibidem*, III, p. 563 : « Ceux de la religion furent en grande tranquillité, nonobstant la guerre civile en France, et que quelques-uns de la noblesse mêmes tant de la ville que du pais Messin, avec quelques soldats fussent allés à Orléans trouver le Prince de Condé, ayant été mandé de la Cour à Auzance d'entretenir ceux de la religion le plus paisiblement qu'il pourrait, de peur d'irriter les Alemans. »

⁷ Texte dans MEURISSE, p. 261-264.

moitié de la noblesse et bourgeoisie ». Pour donner une petite satisfaction aux catholiques, Lanzac se contenta d'imposer aux protestants l'obligation de fermer leurs boutiques pendant les processions ¹.

Les protestants se virent à l'honneur quand François de Châtillon, seigneur d'Andelot, le frère de Cologne, vint à Metz pour épouser, le 2 septembre, dans le château du comte de Clervant, à Montoy, Anne de Salm, veuve du comte Gaspard d'Haussonville; il assista, en effet, au culte le surlendemain et il prit part à la Cène avec sa femme. Dix mille personnes se pressèrent ce jour-là dans le temple et à ses abords ².

C'est au moment de la plus grande prospérité de l'Eglise de Metz que Farel, âgé de 76 ans, fut « convié par ses anciennes brebis de venir voir le fruit de la semence » qu'il avait jetée avec tant de larmes dans les sillons. Malgré ses infirmités, il se mit en route et arriva à Metz le 12 mai. Il y prêcha le 13 « avec une incroyable consolation de toute l'assemblée ³ ». Le chroniqueur, que nous avons plusieurs fois cité, relate cette visite en ces termes : « Le jeudy devant, Maistre Guillaume farel arriva à Metz avec trois borgois de Metz envoyé de l'eglise assavoir Jehan Standroz, Nicolas Guiot et Anthoine le noir, marchand; le dit maistre Guillaume farel prescha le dimanche au soir et y avait des assistans en auditoire en nombre infini ⁴. » Ce fut une des dernières joies que Farel eut sur terre de pouvoir répéter à Metz le cantique de Siméon. (Voir plus loin chap. XIX.)

* * *

L'Eglise de Metz passa encore par bien des vicissitudes jusqu'à ce que Henri IV accordât par lettres patentes, délivrées au camp de Senlis, le 23 mai 1592, une tolérance qu'il croyait définitive ⁵.

Le temple dans lequel Farel a prêché, n'existe plus. Il fut détruit en 1569, lors de la visite de Charles IX à Metz, pour célébrer la mort de Condé et la défaite de Coligny à Jarnac. Après 1592, l'Eglise de Metz retrouva la prospérité qu'elle avait connue en 1565 et devint une des Eglises protestantes les plus florissantes de France, sous la direction de pasteurs remarquables tels que Paul Ferry et David Ancillon. Mais, en 1685, elle partagea le sort du protestantisme français et fut anéantie par suite de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Ce n'est qu'avec l'ère de la tolérance que les derniers survivants du protestantisme messin purent songer à se regrouper. A la suite de la loi du 18 germinal, les autorités leur accordèrent, pour y célébrer leur culte, l'ancien oratoire des Trinitaires. Au cours du XIX^e siècle, une forte Eglise s'est reconstituée dans la ville et dans le pays messin. Le souvenir des origines du protestantisme dans la région y subsiste, et lors de la construction d'un nouveau temple à Metz, en 1904, on y érigea un monument au Réformateur par lequel l'Eglise de Metz s'enorgueillit d'avoir été fondée, GUILLAUME FAREL.

¹ MEURISSE, p. 265.

² Hist. eccl. III, p. 568; Msc. 117 de la Bibl. de Metz, p. 247 ss; cité par D., p. 106 ss.

³ Hist. eccl. III, p. 569.

⁴ Msc. de la Bibl. de Metz, 117, p. 254.

⁵ Le texte chez MEURISSE, p. 476-480. Le roi agit encore en qualité de protecteur d'une ville d'Empire.

CHAPITRE XV

LES DÉBUTS DU MINISTÈRE A NEUCHÂTEL (1538-1545)

B) L'ACTIVITÉ DU PASTEUR : LES DIFFICULTÉS AU SUJET DE L'ÉCOLE
ET DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES, LES PARENTS DU RÉFORMATEUR,
LA SITUATION DES PAROISSES ET DU CLERGÉ, LES CONFLITS
ENTRE FAREL ET CHAPONNEAU,
par Jules Pétremand.

I. SITUATION POLITIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE DE 1538 A 1545 : CORDIER A NEUCHÂTEL, LES DIFFICULTÉS AU SUJET DE L'ÉCOLE ET DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

CHEZ Farel, l'activité du réformateur et celle du pasteur s'unissent et se mêlent étroitement. Les décisions concernant la cause de l'Evangile en Europe et le succès du calvinisme dans son ensemble, il les prend souvent sous l'influence et au milieu de conflits locaux ou préoccupé d'intérêts de famille. Et d'autre part, il attribue une grande importance aux objets prochains et prosaïques, aux affaires, parfois minimes, de la Ville, du comté, de la Classe ou de ses frères, une importance que nous ne leur reconnaissons plus : il rattache ces luttes obscures à la cause du Seigneur et il s'y jette avec la fougue et le parti-pris de sa nature impétueuse, entière et personnelle. Cependant, de tels événements locaux mettent souvent en jeu des principes élevés ou portent atteinte à la situation du Réformateur, à sa réputation, à sa paix intérieure. Ils méritent dès lors d'être rappelés. C'est le cas d'abord de la situation politique et ecclésiastique du pays neuchâtelois à la fin du règne de Jeanne de Hochberg et sous la régence de Claude de Guise.

L'arrivée de Farel, en 1538, coïncidait, comme l'a expliqué le chapitre XII, avec le moment où les bourgeois de Neuchâtel, comblés de richesses et de privilèges par leur prodigue, faible et vieille souveraine, avaient atteint à l'apogée de leur puissance. Mais la grandeur même des avantages obtenus devait provoquer une réaction qui, commencée en 1539 déjà, ira en grandissant après la mort de Jeanne.

Le gouverneur Georges de Rive, froissé par la faveur dont jouissaient les bourgeois et par leur orgueil, inquiet des énormes aliénations de revenus déjà concédées, et de l'affaiblissement du pouvoir comtal, se rendit auprès de Madame et il obtint

d'elle qu'elle revint sur les concessions et emprunts de février et mai 1538. Rive et un envoyé de Jeanne, M. de Rattières, engagèrent des pourparlers avec le Conseil de Ville. Evidemment, la bourgeoisie de Neuchâtel désirait fort garder tout ce qu'elle avait gagné. Mais les concessions de Jeanne seraient-elles ratifiées par ses héritiers ? Ne valait-il pas mieux sacrifier quelques droits et revenus pour s'assurer des avantages encore considérables ? Aussi la Ville accepta-t-elle de soumettre les acensements et ventes de 1538 à l'arbitrage de quatre notables, Jehan Merveilleux, Pierre Chambrier, Claude Baillod et Jehan Barillier, qui, comme garantie de leur impartialité, furent dégagés de leurs serments envers la Seigneurie et envers la Ville. La sentence arbitrale du 21 février 1539, signée pour les arbitres par Barillier et pour la Ville par le conseiller Guillaume Hory, fut transmise à la princesse; les concessions laissées aux bourgeois furent précisées par un acte du 13 avril, confirmé par Jeanne le 10 et par la Ville le 20 mai¹.

Les pourparlers qui avaient abouti à la sentence arbitrale du 21 février 1539, préoccupaient Farel à un double point de vue, au sujet de l'emploi des biens ecclésiastiques et pour la situation faite au régent qui venait d'être appelé à Neuchâtel, Maturin Cordier.

¹ Le texte de la sentence arbitrale du 21 février et celui de l'acte d'octroi du 13 avril sont donnés par BOYVE, II, p. 388-395. (Cp. F. de CHAMBRIER, *ouv. cit.*, p. 305-308.) Voici les points essentiels de cet arrangement :

Les biens d'Eglise devant être employés pour Dieu et à de pieux usages, Madame remettait à la Ville l'Hôpital et, comme les revenus en étaient insuffisants, les dîmes et revenus du chapitre, qui sont dans les limites de la Mairie de Neuchâtel, plus la « maison des prédicants », la cure et la maison Saint-Guillaume, près la porte de l'Oriette, tandis que tous les autres immeubles et terres des chanoines faisaient retour à la seigneurie. La Ville aura à sa charge l'entretien des deux prédicants de Neuchâtel et de celui de Fenin; elle servira une rente annuelle de 100 livres aux sept chanoines survivants, leur vie durant, ainsi qu'à l'ancien hospitalier, Jehan Bosset, à qui sera aussi laissé la jouissance des censés qu'il recevait jusqu'alors. Pour faire face à ces charges, la Ville percevra, en revanche, les dîmes de Fontaines, Boudevilliers, Fenin et Saint-Blaise.

Un second point concernait l'institution d'une « sûreté, sauvegarde et assurance dans la ville et le comté », c'est-à-dire une loi de police contre les injures, coups ou blessures qui n'étaient que trop fréquents entre bourgeois. Des « sûretés » de ce genre existaient dans toutes les villes voisines; les Quatre-Ministres en avaient rejeté l'introduction, au temps des baillis suisses, à moins que la Ville n'en perçût toutes les amendes. Une loi du 10 mai 1539 instituait cette police et partageait le produit des amendes entre la seigneurie et les bourgeois; cette loi n'entrera en vigueur qu'en 1542.

En troisième lieu, et ce fut là une stipulation dure à accepter, la Ville renonçait à la Mairie, que Jeanne lui avait cédée. Il demeurerait néanmoins entendu que désormais le Maire, nommé par la seigneurie, serait choisi dans le Conseil des Vingt-Quatre.

Enfin, les Quatre-Ministres rendaient, outre la Mairie, tous les biens ecclésiastiques situés hors de la ville, spécialement ceux de Fontaine-André et de Vaux-Travers. La comtesse s'engageait à rembourser les emprunts gagés sur ces biens et estimés à 7700 écus; encore, est-ce la Ville qui fit et garantit un emprunt pour ce remboursement. (Cp. NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat, IV 6, n° 13 : autorisation pour la Ville de renvoyer de trois ans le remboursement de 7700 écus d'or, empruntés pour Jeanne de Hochberg, acte daté du 6 janvier 1542.)

La position de la bourgeoisie n'en demeure pas moins prépondérante dans le comté. « Ainsi et tout à la fois, explique Frédéric de CHAMBRIER (p. 307 et 308), les bourgeois de la ville semblaient aux yeux du souverain représenter seuls, en fait de lois, le peuple tout entier, et aux yeux du peuple, ils étaient le vrai souverain du pays, puisqu'ils en retiraient les revenus et que leurs officiers tenaient partout le sceptre de la justice. Envisagés comme la loi vivante, c'est auprès d'eux que les tribunaux du pays continuaient à venir prendre les entraves et que... les particuliers eux-mêmes venaient s'enquérir de la coutume de l'Etat... Cependant les bannerets du Landeron, de Boudry et du Vaux-Travers faisaient leurs doléances de ce... qu'il fallait aller plaider à grands frais à Neuchâtel devant la justice légataire et la justice matrimoniale et on se plaignait de ce qu'aux Audiences générales... les bourgeois de Neuchâtel... étaient en quelque sorte les arbitres des jugements. »

Dans la lettre du 5 février, qu'il adressait à Calvin encore à Strasbourg, il lui disait : « Notre Cordier vit ici de la façon la plus misérable. Les bourgeois ont des luttes violentes avec le prince sur les biens ecclésiastiques; il s'en suit qu'on n'a guère pensé à lui. Je crains qu'il ne reste plus bien longtemps chez nous; Viret cherche à le gagner. » Et plus loin : « Je désirerais, si c'était possible, que cette église fût calmée en ce qui concerne les biens ecclésiastiques. Faites en sorte, avec les frères, de nous indiquer, je vous prie, quelque voie possible afin que les [biens] ecclésiastiques soient laissés aux pauvres, comme pour l'éducation de la jeunesse et pour les autres affaires d'Eglise. Je crains fort que ceux qui doivent être là [pour défendre nos intérêts] n'y soient pas assez ¹. » Et, en effet, si Farel comptait sur les conseillers de la Ville pour défendre les intérêts de l'Eglise, ses craintes n'étaient que trop fondées. Les conseillers neuchâtelois étaient d'abord soucieux de conserver les droits et biens octroyés à la Ville; quant aux charges pastorales et à l'école, ils estimaient que c'était à eux, non à la Classe, de les gérer souverainement.

Jusqu'ici, en effet, les Quatre-Ministres avaient appelé et salarié les régents d'avant la Réforme comme aussi Louis Olivétan, de 1531 à 1532, et ce sont eux, en 1536, qui avaient fait venir de Berne un maître d'école qui ne resta pas longtemps à Neuchâtel. La Ville ne faisait pas seulement des économies sur le traitement de son personnel enseignant; elle lui attribuait comme classe et logement des locaux misérables qu'elle louait à des particuliers. Ensuite des arrangements avec Jeanne de Hochberg, les Quatre-Ministres décidèrent d'utiliser pour l'école l'immeuble Saint-Guillaume. Mais celui-ci ne convenait décidément pas; les Quatre-Ministres l'échangèrent, le 25 février 1539, contre une des anciennes demeures des chanoines, qu'avaient acquise Pierre Gaberel, pasteur à Gléresse, et le conseiller Guillaume Hory. Cette maison « soubz le cimetière », actuellement nos 6 et 8 de la rue de la Collégiale, comprenait deux salles de classe : ce sera désormais la maison des Classes ou Collège. Ce changement coïncida avec l'arrivée du célèbre pédagogue évangélique, Maturin Cordier (1479-1564), que les Quatre-Ministres, probablement sur le conseil de Farel, mirent à la tête de l'Ecole et qui habita Neuchâtel de janvier 1539 au début de 1546 ².

Cordier, après avoir régenté à Paris aux collèges de Lisieux, de Sainte-Barbe et de la Marche, où il eut Calvin comme élève en 1523, avait enseigné à Nevers, où s'étaient affirmées ses convictions évangéliques, et après un second séjour à Paris, il avait professé à Bordeaux, au Collège de Guyenne dès 1534. Il avait alors accepté l'appel de Farel et de Calvin qui voulaient réorganiser l'Ecole de Genève. Sa présence avait donné quelque éclat à cette école, pour laquelle il a, semble-t-il, rédigé une sorte de prospectus, « *Ordre et manière d'enseigner en la Ville de Genève* ». Cordier n'en avait pas moins été chassé fin décembre 1538, avec les trois autres maîtres d'école, à cause de leur attachement à Calvin et à Farel.

Les élèves neuchâtelois étaient sans doute peu nombreux et pas très brillants :

¹ H. V, p. 236, lignes 15-17 et p. 238, lignes 10-14.

² Jules LECOULTRE, dans son « *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française* » (Neuchâtel 1926), a écrit un ouvrage définitif sur ce personnage. On trouvera, p. 135 à 172, tous les renseignements, qui ne peuvent figurer ici, sur le séjour de Cordier à Neuchâtel et sur ce qu'était alors l'instruction publique.

Cordier ne s'en attacha pas moins à eux, et dirigeant les plus âgés, tandis qu'un sous-maître s'occupait des plus jeunes, il mit tout son zèle à les former à la langue latine, matière essentielle de son enseignement. C'est alors aussi que Cordier composa ses « *Exempla de latino declinatu partium orationis* » qu'il fit paraître à Paris chez Robert Estienne en 1540, et dans les années suivantes, un traité « *De pueris exercendis* », actuellement perdu. Comme les régents de ce temps-là, il avait chez lui des pensionnaires, des Bâlois surtout. Même Nicolas de Watteville, frère du seigneur de Colombier, mais grand ami des réformateurs, lui confiera en 1543, l'éducation de son fils. Avec Cordier, la petite école latine de Neuchâtel acquit quelque renommée, et on savait si bien à qui elle était due qu'en 1539 déjà, puis en 1540, Viret cherchait à attirer Cordier à Lausanne, et que, le 9 juin 1541, c'étaient les Genevois qui tentaient de le ramener dans leur cité¹.

C'est que, pédagogue consciencieux, aimant les enfants et préoccupé de les éduquer dans le sens le plus élevé du mot, en leur communiquant la culture latine qui lui paraissait à la fois l'ornement de l'esprit et le ressort de la conscience, Maturin Cordier unissait à un degré rare l'idéal de l'humanisme chrétien, à la façon des Erasme et des Budé, et des convictions nettement protestantes. Attaché à Calvin et à Farel, il partageait leurs idées sur l'Eglise, dont il s'estimait le serviteur, plus encore que celui de la Ville. Aussi était-il membre de la Classe, où il était fort considéré; on le chargeait de rédiger les circulaires aux pasteurs ou aux magistrats des autres cités, comme on l'a vu lors des troubles de 1541 à 1542; et pour Farel, il était précieux d'avoir comme appui un homme de ce caractère et de dix ans son aîné.

Déjà peu après son arrivée, Cordier avait eu affaire avec un certain Basile le Napolitain, qui avait vainement demandé à Genève une dispute publique pour y exposer ses vues particulières, et qui pensait plus aisément les répandre à Neuchâtel. Basile n'était pas un anabaptiste, ni probablement un émissaire secret des prêtres, comme le croyait Farel, mais plutôt un de ces esprits hardis et inquiets, comme il devait en venir en si grand nombre d'Italie, qui trouvaient timide et insuffisante la Réforme évangélique². Le bon Cordier, qui l'avait accueilli avec confiance, paraît avoir été fort affecté de ses idées. Durant tout son séjour en pays neuchâtelois, Cordier a eu une correspondance suivie, mais dont il ne reste que des lettres de 1541 et 1542, avec Calvin. Il se rendit lui-même à Genève dans l'été 1542 et y fit la connaissance personnelle de son collègue, Sébastien Castellion³. Il est probable qu'il fut aussi mêlé aux préoccupations, discussions et démarches de Farel et de la Classe au sujet de l'Ecole, de l'Hôpital et des biens d'Eglise, dans lesquelles, comme à propos de la discipline, se heurtèrent magistrats et pasteurs neuchâtelois.

Pour le calvinisme, l'Eglise n'est pas seulement l'assemblée invisible des élus, ni un simple département de l'activité du Magistrat; elle est une société visible, unie sans doute à la société civile, mais qui a sa nature, ses institutions, sa législation particulières, son but spécial. Pour atteindre ce dernier, elle doit avoir ses offices

¹ H. V, p. 237, ligne 1, et VII, p. 153 n° 999. Le Conseil de Neuchâtel à celui de Genève, 9 juin 1541.

² H. V, p. 239, 240 et 251, Calvin à Farel, 16 mars 1539.

³ H. VII, p. 250 n° 1040, Calvin à Cordier, 16 septembre 1541; H. VIII, p. 78: « quod... per Corderium scripsimus », Calvin à Farel, 28 juillet 1542; H. IX, p. 191 n° 1339, Farel à Nicolas de Watteville, 28 mars 1544, qui renferme un bel éloge de Cordier.

à elle, ordonnés par la Parole de Dieu, et on se rappelle que tant les Articles neuchâtois que les Ordonnances genevoises de 1541, fixaient comme offices, à côté du pastorat et de l'anciennat, ceux de docteurs et de diacres. « L'office propre des docteurs, avait écrit Calvin, est d'enseigner les fidèles afin que la pureté de l'Evangile ne soit corrompue par ignorance ou par mauvaises opinions. Toutefois, selon que les choses sont au temps présent disposées, nous comprenons en lieu du tiltre [de Docteur] les aydes et moyens pour conserver la doctrine de Dieu et faire que l'Eglise ne soit désolée par faulte de pasteurs et ministres. Par quoy pour user d'un mot plus intelligible, nous entendons que ce doit estre l'ordre des Escholes ¹. » On ne pouvait dire plus nettement que l'Ecole était et devait être affaire ecclésiastique; mais c'est là ce que les Quatre-Ministres ne pouvaient guère admettre, ni même comprendre.

Précisant les directives de Calvin et les appliquant à leurs circonstances particulières, Farel et la Classe présentaient, dans les Articles d'octobre-novembre 1541, des suggestions ambitieuses concernant l'école : « Fauldra regarder, disaient-ils, un lieu propre tant pour faire les leçons publiques que pour tenir les enfants de la ville, du comté et d'ailleurs, lesquels y voudront profiter, et avoir un homme de bien, docte, scavant, propre et bien expert en telle affaire, que dessous lui [il y] ait d'autres maistres ou personnages pour enseigner les enfants aux sciences humaines, concernant choses utiles pour la maintenance et conservation de la chose publicque, moyennant qu'ils aient estat suffisant, pris sur les biens d'Eglise ². » Qu'est-ce à dire sinon qu'au lieu de la pauvre école de la Ville, les pasteurs rêvaient à Neuchâtel, comme à Genève, un véritable collège, avec plusieurs maîtres, qui aurait comme principal cet homme docte et bien expert qu'était Cordier, et dont la surveillance appartiendrait à la Classe. « Et s'il est vu que iceluy bien et revenu [d'Eglise] ne soit suffisant pour dresser ledict collège.... [nous, pasteurs] entendons et remontrons une fois pour toutes que présentement on doive regarder d'accroistre la maison de l'eschole ou icelle changer avec une autre plus commode et plus propre... Et s'il est possible, de faire que l'eschole soit franche en augmentant la pension du maistre tellement qu'il puisse vivre honestement... ³ » Les deux demandes des ministres, l'érection d'un vrai collège et la gratuité de l'enseignement, le Conseil de Ville ne pouvait que les écarter comme les autres articles de 1541.

Pour une autre raison encore, Farel et ses collègues tenaient à développer et surveiller l'Ecole; ils y voyaient, comme Calvin, le moyen de recruter le nouveau clergé évangélique et de le former à leur gré. C'était, pour eux, une affaire capitale; trop souvent, Farel avait eu et allait avoir affaire à des aventuriers, qui ne voyaient dans le pastorat qu'une carrière facile et avantageuse et qui se glissaient dans la faveur du magistrat et des paroisses. Les règlements des Classes avaient vainement multiplié les mesures contre ces indésirables. L'avenir de la Réformation et, pour les réformateurs, le succès de leurs idées, ne seraient assurés que lorsqu'ils auraient formé par l'école un jeune clergé, pieux, moral, instruit et pénétré de leur esprit. Aussi, faute d'obtenir le collège espéré, Farel et la Classe demandèrent-ils qu'au moins la Ville, héritière d'une grande part des biens d'Eglise, fit étudier à ses frais

¹ Ordonnances genevoises de 1541, art. 30. (Cp. *Revue suisse d'histoire*, 1928, p. 360.)

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. 78.

³ *Ibidem*.

quelques jeunes gens en vue du saint-ministère. De fait, les Quatre-Ministreaux n'avaient pas attendu la demande des ministres pour aider à leurs ressortissants qui voulaient se vouer au pastorat; ainsi, le 16 avril 1539, ils avaient recommandé à Messieurs de Berne Henri, fils de Jean Petter, de Neuchâtel, qui désirait étudier la théologie et que les pasteurs bernois en avaient jugé capable¹. Le 16 mars 1541, Cordier recommandait dans le même but un jeune homme à Calvin². Aussi le 21 juillet 1542, les Quatre-Ministreaux acquiescèrent-ils à la fondation d'une sorte d'internat ou plutôt de bourses pour pourvoir aux études supérieures des plus doués d'entre les élèves de Cordier: « La Ville aydera à demi-douzaine d'enfants des plus capables pour les entretenir aux escholes affin de les apprendre.... considérant que cela est de Dieu et qu'il en pourra redonder une grande utilité et profict à la Ville de Neufchastel³. » Dès la fin de l'année probablement, il était donné suite à cette décision, et le 15 juin 1543, les Quatre-Ministreaux écrivaient à Farel, alors à Strasbourg: « Quant à instruire enfants aux escolles et estudes, sous la main de bons et scavans personnages, affin que ci-après ils puissent servir au ministère de l'Evangile, vu la nécessité d'autant que la moisson est grande, [nous] y avons pourvu, en ayant souvenance de votre sainte inhortation et [de celles] d'autres bons personnages, tellement qu'aujourd'huy sont nourris quatre enfants, au respect que dit est, sous la main de maistre Maturin Corderius, recteur de notre escolle, pour le commencement de leur fondement, et dès sa dite main, plus outre [nous] entendons les poursuivre⁴. » Et, en effet, dès septembre, ces quatre pensionnaires de la Ville continuent leurs études à Zurich, puis, en 1544, à Strasbourg. Ensuite, on perd leurs traces; il semble bien que ces quatre jeunes gens aient été les seuls que les Quatre-Ministreaux aient formés en vue du pastorat, et qu'ensuite, on verra pourquoi, l'institution des boursiers ait disparu⁵.

Si magistrats et pasteurs pouvaient encore s'entendre pour l'enseignement de la jeunesse, il n'en était plus de même pour l'emploi des biens d'Eglise. Leur acquisition avait été pour le Conseil un des objectifs de la révolution religieuse et de la politique suivie envers Jeanne de Hochberg. Les biens des chanoines, si convoités et dont on s'était enfin assuré la plus grande part ensuite de la sentence du 21 février 1539, sont donc la propriété de la Ville, qui dispose souverainement de leurs revenus, quitte à pourvoir à l'entretien du culte, c'est-à-dire des prédicants, et aux besoins de l'Hôpital, soit des malades et des indigents. Mais, pour Calvin, l'Eglise évangélique est identique à la société sainte, instituée par le Christ et maintenant purifiée des erreurs papistes. Les dons et legs, faits au cours des siècles à Dieu et à l'Eglise, ne peuvent sans vol sacrilège, être détournés de leur véritable destination. Que le magistrat administre ces biens, soit, mais uniquement pour le service de l'Eglise, des prédicants, de l'école et des pauvres. Et encore, le clergé doit avoir sa part de surveillance dans cette administration et le droit d'en nommer les administrateurs, puisque ceux-ci constituent en fait un des quatre offices ecclésiastiques: « Il y a toujours

¹ NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville. Correspondance avec LL. EE. de Berne, II (1535-1538) n° 154.

² H. VII, p. 442.

³ NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat, D 9 n° 29: Responces à quelques articles..., 2^e point.

⁴ H. VIII, p. 412. Le Conseil de Neuchâtel à Farel, n° 1245, p. 410.

⁵ H. IX, p. 15 et p. 272. Cp. J. LECOULTRE, *Maturin Cordier*, p. 145, 146.

eu, prétend Calvin, deux sortes de diacres en l'Eglise ancienne : les uns ont esté deputez à recepvoir, dispenser et conserver les biens des pauvres tant en aumosnes quotidiennes qu'en possessions, rentes et pensions; les aultres pour soigner et panser les malades et administrer la pitance aux pauvres, laquelle coutume nous tenons encore de présent, car nous avons procureurs et hospitaliers ¹. »

Partageant ce point de vue, Farel et les ministres neuchâtelois, dans leurs *Articles de 1541*, réclamèrent audacieusement « affin que nulli ne soit frustré de sa bonne intention, principalement notre très vertueuse Dame et princesse,.. que tous et singuliers biens et revenus qu'il a plu à la grâce et bonté de notre dite Dame, et à feu ses nobles progéniteurs, nos Princes et Seigneurs, de donner et bailler audict Hôpital, soient employés et distribués aux pauvres dudict Hospital et aux autres pauvres domestiques de notre foi et religion... tellement que n'en soit distrait la valeur d'une maille pour employer et mêler avec les deniers et recettes de la Ville ». La Classe entendait aussi que les maires, une fois défalqués les frais de la Justice légataire, rendent compte de la gestion des biens d'Eglise dans leur ressort; que les fonds de la Confrérie [du Saint-Esprit] demeurent pour l'Hôpital. Bien plus, les pasteurs prétendaient que ci-devant on élise l'hospitalier comme on le doit faire pour les anciens, en suivant « la reigle et forme que baille S. Paul des Diacres en la 1^{re} à Timothée ch. 3 »; ils veulent même que les ministres et anciens surveillent l'administration de l'Hôpital et « que pour ce faire tous les mois l'un desdicts ministres et Anciens fasse visitation audict hospital pour voir si tout est bien reiglé et mené par bon ordre ² ». De telles exigences suffisaient à elles seules pour faire rejeter par le magistrat les *Articles de 1541*.

Néanmoins, Farel et ses collègues persistèrent opiniâtement dans leurs revendications. Parmi les griefs qu'énumèrent les Quatre-Ministreaux au printemps de 1542, ils reprochent à la Classe leur demande d'avoir quelque autorité et maîtrise sur les biens d'Eglise ³. C'est aussi pour avoir égard aux pauvres et aux malades de la Ville, et sans doute pour seconder dans leur ministère Farel et Chaponneau, déjà âgés l'un et l'autre, que les pasteurs supplient alors les Quatre-Ministreaux qu'on leur adjoigne un « diacre », par quoi ils n'entendaient nullement ce que Calvin désigne par ce mot, mais simplement un pasteur auxiliaire. Il leur fut accordé le 21 juillet « mais Messieurs sont d'avis que les ministres le doivent nourrir et entretenir ⁴ ». Avec la mort de Jeanne de Hochberg et l'avènement de son petit-fils, la situation politique allait s'assombrir, et pour la Ville, et pour l'Eglise, en sorte que les tentatives d'améliorer l'Ecole ou la situation des pasteurs durent être renvoyées à des temps plus favorables. Farel et la Classe devront lutter pour conserver au moins ce qu'ils ont obtenu.

Jeanne de Hochberg était morte le 23 septembre 1543, après avoir, en ses quatre dernières années, dilapidé ses biens avec une prodigalité qu'accroissait sa faiblesse sénile ⁵. Dans le partage qui suivit son décès, le comté de Neuchâtel, indivisible,

¹ *Ordonnances genevoises de 1541*, art. 39. Cp. *Revue d'histoire suisse*, 1928, p. 362.

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Liasse 78.

³ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Msc. VI/6/6 b : 3^e grief.

⁴ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, D. 9, n^o 29 : 1^{er} point; Bibl. des pasteurs, Liasse VI/6/6 b.

⁵ Le 7 mai 1541, on avait publié à Dijon le mandement par lequel François I^{er}, le 21 avril 1540, prononçait l'interdiction de son « amée cousine » et défendait, à tous en son royaume, de conclure avec

revint au représentant de la branche aînée, le petit duc François d'Orléans-Longueville (1535-1551), fils de Louis II et de Marie de Guise, devenue par son second mariage régente d'Ecosse. François de Rothelin ne fit pas opposition à cet arrangement, et l'ordre que sa sœur, Charlotte de Nemours, donna déjà le 9 juin 1543, à son procureur Desmarets, d'occuper le tiers du comté pour affirmer ses droits, ne fut qu'une protestation en l'air¹.

Seulement, François d'Orléans n'avait que huit ans et sa mère ne pouvait exercer la régence; ce fut donc le grand-père maternel et tuteur du petit prince, Claude I^{er} de Guise (1496-1550) qui gouverna en son nom. Fils du duc René II de Lorraine, époux d'Antoinette de Bourbon, et duc d'Aumale, Claude n'a pas lui-même joué un rôle politique de premier plan en France, mais il y a préparé la grandeur de sa maison et de ses dix enfants, en particulier de François de Guise et du cardinal Charles de Lorraine. Evidemment, Claude de Guise ne pouvait éprouver qu'une violente aversion à l'égard de la Réforme. La Ville, la Classe et surtout Farel, depuis Metz particulièrement détesté des Lorrains, ne pouvaient que s'inquiéter de voir l'autorité souveraine exercée par le vieux duc. Claude semble d'ailleurs avoir consciencieusement géré les intérêts de son petit-fils, mais en partant de l'idée que François d'Orléans-Longueville devait être avant tout prince français et que son comté d'outre-Jura était là pour lui fournir le plus de ressources possible. Aussi Claude, d'accord avec le marquis de Rothelin, s'efforcera-t-il de faire annuler les aliénations ou promesses faites par Jeanne au seigneur de Valangin et aux villes de Fribourg, Soleure et Berne, comme aussi d'amener les bourgeois à renoncer à la sentence de 1539 et

elle aucun contrat d'achat et d'aliénation de biens. Mais, malgré la donation générale de sa fortune, en 1519, en faveur de ses enfants, Jeanne, fixée alors à Blandy, entendait faire argent de son comté de par delà et en disposer au gré de son bon cœur ou de sa perpétuelle impécuniosité.

En mars et août 1541, elle aurait, au dire de BOYVE, II, p. 415 et 416, richement avantagé son domestique, Loys Pierre Pétremand, beau-fils du conseiller Henri Grisel, pour l'avoir servi dès sa jeunesse et avoir supporté pour elle dangers et blessures. L'acte de garantie de Jehan Merveilleux pour Loys Pierre Pétremand (NEUCHÂTEL, Arch. Merveilleux) présente ce personnage sous un jour différent, et nullement comme un aventurier.

Surtout, Madamé prenait comme agent financier, l'intrigant prévôt de Valangin, Claude Collier, qu'elle laissa libre du choix des moyens, pourvu qu'il lui fournit de l'argent liquide. Le 23 novembre 1542, Collier commençait des pourparlers avec son seigneur, René de Challant, et offrait de lui vendre pour 9000 livres les droits des Longueville sur le comté de Valangin et sur la mairie de Boudevilliers, droits sur lesquels Jeanne avait déjà emprunté 6000 livres le 15 septembre 1540. (BOYVE II, p. 430, 431. NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat W 25 n° 18 : copie allemande d'une lettre de Jeanne de Hochberg à Claude Collier, du 8 avril 1543.)

Profitant du blanc-seing qu'il avait obtenu de la comtesse, Claude Collier offrit à MM. de Fribourg, qui s'y montrèrent favorables, d'acheter le comté de Neuchâtel lui-même pour 60,000 écus d'or. Mais, le morceau étant un peu gros, Fribourg eut le tort de s'en ouvrir à Berne. Georges de Rive en fut avisé. Il dépêcha Claude Baillois et Jehan Charpillod auprès de la souveraine qui, effrayée du scandale et des complications possibles, désavoua Collier et ses combinaisons financières. Elle n'en empruntait pas moins, encore le 24 juin, 1600 écus à Soleure. (F. de CHAMBRIER, *ouvr. cité*, p. 312, 313. NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat I, 8 n° 6. Cédula de Jeanne de Hochberg à Soleure du 24 juin 1543, pour un emprunt de 1600 écus sol. à 80 écus d'intérêt annuel.) Pour défendre leurs droits, les héritiers de Jeanne avaient procédé à un partage le 6 mars 1543.

¹ Sur les partages de biens des Longueville et sur l'avènement de François, voir NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat : E 16 n° 1 : *Partage de biens entre François de Rothelin et François d'Orléans*, du 6 mars 1543; L 5 n° 7 : même date, *partage de biens entre Orléans, Rothelin et Charlotte de Nemours*; D 5 n° 32 : ordres de Charlotte à Desmarets du 6 juin 1543. A n° 17 et M 5 n° 2, documents des 26 et 27 mai 1544 sur la succession au comté de Neuchâtel, et dans BOYVE II, p. 442-446, la ratification du partage du 6 novembre 1543.

de récupérer les biens ecclésiastiques; c'est pour les mêmes raisons financières que Claude de Guise fera, en 1549 et 1550, négocier secrètement l'acquisition du comté par Berne ou même par la Ville de Neuchâtel, pour parler aux quels mettront fin la mort du prince lorrain et celle de François de Longueville¹.

Claude de Guise envoya le maître d'hôtel du jeune prince, Jean de Beaucaire, sire de Péguillon, dans le comté pour en prendre possession au nom de François de Longueville (5 décembre 1543); il devait aussi réparer, d'accord avec Georges de Rive, les erreurs financières du précédent règne, régler la question des biens d'Eglise, enfin renouveler les combourgeoisies anciennes avec Lucerne, Berne (11 mai), Fribourg (13 mai) et Soleure (16 mai 1544)². Bien qu'également menacées, la Ville et la Classe ne surent pas s'entendre, ni recourir, comme jadis, à l'appui de Berne. Le clergé chargea, en 1544 sans doute, le pasteur Jean Chaponneau, moins suspect que Farel, d'écrire une « *supplication* » ou mémoire explicatif qui s'inspirait entièrement des idées calvinistes.

Dans ce document, la Classe affirmait, de cœur et de par le saint commandement de Dieu, son affection et obéissance entière à « notre Prince et Seigneur »; elle demandait que les biens d'Eglise soient employés aux droits usages à quoi ils doivent servir, à savoir : d'abord à conserver en l'Eglise la sainte doctrine de Jésus, afin que le pauvre peuple soit enseigné purement à laisser et fuir le péché et à recourir à Jésus; et pour cela il faut de fidèles pasteurs qui soient entretenus des biens d'Eglise : il faut ensuite entretenir écoles et écoliers pour que de nouveaux pasteurs continuent en saine doctrine; il faut aussi secourir, non les mendiants oisifs, comme ci-devant, mais les veuves, pupilles, malades, impotents et autres nécessiteux. Il faut également à l'Eglise lieu propre et convenable pour s'assembler, donc maintenir en bon état temples, hôpitaux, maisons de pasteurs et écoles.

C'est chose épouvantable de voir comment jusqu'ici les biens d'Eglise ont été dissipés en ce pays, et tandis que les seigneurs de Berne font de grosses aumônes, ici, quand les pauvres viennent aux abbayes et prieurés, ils n'ont aucune aide, mais trouvent devant la porte quelque gros chien pour les mordre, qui est chose très cruelle. Eux, les pasteurs, ne demandent nullement à administrer et dispenser les biens d'Eglise; leur charge de prédicateurs de l'Evangile est assez lourde et redoutable; mais que notre souverain Prince nous veuille assister, non seulement pour conserver les dits biens, mais pour les faire dispenser par « gens pleins de foi et du Saint-Esprit, propres à cela et élus saintement, comme furent au temps des Saints-Apôtres », c'est-à-dire par des diacres au sens calviniste du terme.

Dans la fin de la « *Supplication* », les pasteurs exposent ce qu'est leur Réforme, attestant qu'ils n'ont recherché ni nouveauté, ni gloire humaine, mais exposé la doctrine du Père et la fiance en Jésus pour éclairer et sauver les pauvres âmes parce que rien n'était gardé comme au temps des Apôtres. Au reste, les pasteurs ne demandent qu'à être convaincus de leurs erreurs, s'il s'en trouvait, par la Parole de Dieu; ils ne veulent faire, dire, ni penser aucune chose contre l'honneur, la foi, la loi ou l'Eglise de Dieu, et ils ne souhaitent qu'une vraie union et accord en Jésus-Christ. « Estre vaincu icy à l'honneur de Dieu est plus que toute victoire; estre méprisé afin que Dieu soit honoré surmonte toute gloire; estre appauvri afin que les âmes soient enrichies de salut passe toute richesse, et mourir afin que la vie soit connue, cela surmonte toute vie³. »

La Classe avait fait tenir à Jean de Beaucaire, par l'intermédiaire du gouverneur, « *aucuns adverstissements de la dispensation des biens ecclésiastiques, et aussy une supplication faicte par manière d'articles* », qui furent soumis au Conseil du prince à Neuchâtel, puis au Conseil de Madame de Guise. De ces pièces, la première, qui est probablement celle que nous venons de résumer plus haut, fut annotée et renvoyée à Georges de Rive, qui la garda dans ses papiers. Quant à la « *supplication en manière d'articles* », qui énumérait sans doute les revendications précises de la Classe, Jean de Beaucaire déclarera plus tard qu'il n'en a rien vu, ni oui. C'est que Georges de Rive n'avait pas d'amour perdu pour les ministres et ne faisait rien pour leur faciliter la tâche. Après bien des démarches, les délégués de la Classe

¹ Sur la régence de Claude de Guise, cp. F. de CHAMBRIER, *ouvr. cité*, p. 317-322.

² Le texte de ces renouvellements de combourgeoisie est donné par J. JEANJAQUET, *ouvr. cité*, p. 291-307.

³ « *Supplication faicte aux Seigneurs Ambassadeurs de nostre souverain et très illustre Prince par les pasteurs et prescheurs du saint Evangile de la congrégation de Neufchâtel.* » NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cah. A n° 51, copie Gagnebin, p. 115. Imprimée par J. LeCoultré, Maturin Cordier, p. 493-496.

furent enfin reçus, peut-être en automne 1544, par l'envoyé de Claude de Guise : Jean de Beaucaire leur affirma que le Prince ne prétendait pas pour lui à un seul denier des biens d'Eglise et voulait même racheter l'hypothèque qui pesait sur Fontaine-André et en employer les revenus, ainsi que tous autres biens, à de saints usages, selon l'avis du Conseil du comté. D'ailleurs le dit seigneur de Péguillon est peu au courant de ces questions; il ne sait rien des biens du chapitre, il renvoie au gouverneur qui doit savoir ce qu'on en fait. Et quant à l'emploi des dîmes, qu'on s'adresse à ceux de la Ville. Le prince et lui-même, Jean de Beaucaire, s'en lavent les mains et seraient heureux que ces revenus fussent employés en saints usages¹. C'était une aimable fin de non recevoir.

Par la fin de cet entretien, on devine sur quel point éclatait le conflit entre la Classe et la Ville. Engagés dans des discussions serrées avec la seigneurie au sujet des donations de Jeanne de Hochberg. les Quatre-Ministres voulaient au moins être affranchis des dîmes sur les vignes, quitte à sacrifier pour cela, s'il le fallait, les intérêts de l'Eglise. C'est à quoi on en arriva. Par la transaction du 25 avril 1545, que Claude de Guise ratifia le 17 août, les Quatre-Ministres reconnaissaient le bien-fondé de l'acte de donation du 1^{er} janvier 1519 et par conséquent renonçaient aux octrois que Jeanne leur avait faits en 1538 et 1539. En revanche, les bourgeois résidant en ville étaient affranchis des prémices et de la dîme des vignes qu'ils possédaient ou qu'ils acquerraient par la suite dans la mairie, cependant avec la clause d'usage que prémices et dîmes seraient rendues à l'Eglise, si celle-ci, par concile ou autrement, en revenait à son ancien état. Sur le revenu des biens du chapitre, la Ville entretiendrait aussi les deux ministres prédicants de Neuchâtel et le pasteur de Fenin ainsi que celui de Boudevilliers, avec droit de leur choisir des successeurs, moyennant approbation de la Classe. On laissait aussi aux bourgeois la propriété de la maison d'école, mais on supprimait les traitements des régents, réduits à vivre du produit des écolages². C'était, on le voit, tout le contraire des vœux qu'avait présentés la Classe pour le développement et la gratuité de l'école. La Ville laissa « le vieux », comme les Quatre-Ministres appelaient Maturin Cordier, dans une situation si précaire qu'il devra bientôt quitter Neuchâtel; Genève et Lausanne se le disputaient; le 8 octobre, il était nommé principal du Collège de cette dernière ville. Son départ, ainsi que la peste qui sévissait alors, amena pour un temps la fermeture de l'école de Neuchâtel, qui fut rouverte le 3 novembre; on y appela comme principal un fidèle de Farel, Erasme Cormier ou Corneille, jusqu'ici régent à Montbéliard, mais il la quitta déjà en février 1546 pour Genève, et elle périclita sous ses successeurs.

Berne s'était inquiétée de ces événements et du fléchissement d'intérêt et de zèle pour l'Evangile qu'ils manifestaient chez ses combourgeois neuchâtelois; le 11 mai, le 8 octobre, Messieurs faisaient à ce sujet des représentations aux Quatre-Ministres. Pour la Classe, la question des biens ecclésiastiques demeurait ouverte, et on verra plus loin qu'elle le demeurera longtemps encore. Quant à Farel, il avait suivi les négociations et appris la transaction entre Guise et les Quatre-Ministres avec une anxiété et un pessimisme, qui touchaient presque à la dépression. Au début de juin 1545, il épanchait sa rancœur dans une lettre à Nicolas de Watteville : « Nous espérons que Dieu fera en sorte que les projets les plus funestes et de la pire perfidie viennent enfin à la lumière et que le mauvais projet fasse le plus de mal à celui qui l'a conseillé. Mais, en attendant, il ne faut pas tenter Dieu, ni négliger les moyens qui se présentent. Si je ne fais complète erreur, on se prépare à rétablir le papisme et les chanoines; personne n'ignore que ce sont là les vœux de ceux qui nous gouvernent. Comme ils ne l'ignorent pas, ceux qui sont mal disposés demeurent toujours étrangers à la piété; en partie par des récompenses, en partie par des promesses, on cherche à briser et énerver la résistance des autres, afin qu'ils ne s'opposent pas pour [l'honneur de] Dieu, aux machinations injustes, par lesquelles on trompe honteusement le peuple qui se laisse entraîner de côté et d'autre par ses dirigeants³. »

¹ Réponse de M. de Péguillon. Bibl. des pasteurs, Cah. A n° 51. Copie Gagnebin, p. 118; O. PERROT, *Répert.* c, p. 176. J. LECOULTRE, *ouvr. cité*, p. 496, 497.

² F. de CHAMBRIER, *ouvr. cité*, p. 319. J. LECOULTRE, *Maturin Cordier*, p. 159-162.

³ CALVINI opera, XII, col. 90 n° 650, Farelus Wattevillio. Cp. L. AUBERT, *Les pasteurs de Neuchâtel en 1545 et 1546*. (M. N. 1929, p. 97, 98.)

Farel sait le gouverneur mal disposé pour lui, le Conseil, en proie à des troubles et à des divisions, et, en effet, il y eut cet été 1545 des dissensions entre la seigneurie et la Ville, entre le Conseil des Vingt-Quatre et celui des Quarante au sujet de la réception de nouveaux bourgeois, et l'arrangement au sujet des biens d'Eglise apparaissait au Réformateur comme un outrage et un vol fait à Dieu. Voyait-il les choses trop en noir ? En tout cas, lui, qui était resté si énergiquement attaché, en 1541, à son Eglise de Neuchâtel, il était maintenant prêt à la quitter. Une occasion favorable se présenta pour lui. Un poste pastoral était vacant à Genève. Le 22 juin, Calvin avait pressenti les magistrats ; les pasteurs genevois portaient leur choix sur Farel, et la ratification par le Conseil n'aurait pas fait difficulté. De son côté, la Classe de Neuchâtel, dans sa majorité, était disposée à céder le premier pasteur de la Ville, mais à condition qu'on lui trouvât d'abord le remplaçant qu'il fallait. Ce fut là l'obstacle auquel se heurta la conscience de Farel. Abandonner une tâche dont il sentait alors tout le poids et les difficultés, quelle tentation ! Retrouver l'Eglise qu'il avait fondée et devenir de nouveau le compagnon de luttes de Calvin, quel couronnement de sa carrière ! Oui, mais en dehors de lui, qui aurait assez d'ascendant et d'autorité pour faire face à la situation à Neuchâtel ? C'est ce que lui rappelait le pasteur de Berne, Simon Sultzer. Les candidats qu'on avait en vue, Gaspard Carmel, Jacques Sorel, n'avaient pas les qualités, ni le prestige nécessaires ; celui qui eût le mieux convenu, Pierre Toussain, alors exilé à Bâle, regardait vers Metz et surtout vers Montbéliard. Farel ne se sentit pas libre d'accepter l'appel des Genevois, qui, le 24 septembre, nommèrent comme pasteur Michel Cop.

2. LA DEMEURE, LES RESSOURCES, LA FAMILLE DU PREMIER PASTEUR DE NEUCHÂTEL ; GAUCHIER ET CLAUDE FAREL, L'AFFAIRE TRIMUND.

La dernière maison au haut de la rue de la Collégiale, le n° 10, porte une inscription, placée en 1917 et mentionnant que le Réformateur y demeura de 1538 à 1565. Cette rue de la Collégiale s'appelait au XIV^e siècle « li rue du chastel devers l'église », elle était bordée de maisons basses et étroites, qui étaient les demeures des chanoines. Les deux plus proches du Château, qui appartenaient, en 1333, au chanoine Jehan de Ruez et à Loys de Blonay, prévôt de Saint-Imier, avaient été par la suite « réduites en une ». Ayant séquestré cette maison au moment de la Réforme, comme les autres biens des chanoines, le gouverneur de Madame l'avait attribuée comme logement au pasteur en titre de la Ville, dont la seigneurie devait fournir l'entretien. Marcourt y logea sans doute. C'était devenu la « maison des prédicants », que devers vent, une ruelle séparait de la « maison des classes » où habitait Cordier. La sentence arbitrale du 21 février 1539 laisse à la Ville entre autres « les deux maisons des prédicants, dont l'une est assise dessous le cimetière... qui touche devers le vent une allée servant icelle maison... devers bise le chéseaux de dessous notre Château, devers joran la place dessous le cimetière et devers uberre la charrière publique [l'actuelle rue du Château]. Là, d'après un acte du 25 février 1539 « de présent demeure maistre Guillaume Farel, prédicateur et ministre de l'Evangille de Nostre Seigneur ¹ ». La maison, un peu en contre-bas et n'ayant qu'un rez-de-chaussée au nord, dominait vers le midi l'horizon de la vieille ville, du lac et des Alpes. Elle avait sur le devant un petit courtil ou jardin. Elle suffisait largement pour le premier pasteur de Neuchâtel tant qu'il y fut seul. Mais bientôt il aura à héberger ses frères et belles-sœurs, et la Classe admettra volontiers qu'il soit exempt du devoir pastoral d'accueillir et loger chez lui les collègues en voyage ou les prédicants étrangers.

¹ NEUCHÂTEL, Arch. de la Ville, I n° 16. Alexis ROULET, *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353*, Neuchâtel, James Attinger 1863 ; BOYVE II, p. 388, 392 ; LECOULTRE, *Maturin Cordier*, p. 143 et 159.

HERMINJARD (V, p. 82, note 18) dit que Farel, après son retour à Neuchâtel, dut abandonner sa cure qui menaçait ruine et se loger « en maison de louage ». Mais cette « maison de louage », d'après la supplique de la Classe de 1552, est justement la « maison des prédicants ».

À côté du logement, le traitement que la seigneurie, puis la Ville allouait à Farel et à Chaponneau, était fixé par la sentence arbitrale de février 1539 à 9 muids de froment, 9 muids de vin, 2 muids d'avoine en argent, et, 200 livres faibles à chacun. L'acte du 21 avril 1545, donne exactement les mêmes chiffres. Ce traitement était assez élevé; inférieur à celui de Calvin, il était bien supérieur à celui de Viret qui, en 1537, ne recevait qu'un muid de froment, un char de vin et 300 florins. Farel, qui était économe et sobre, s'en contentait. Le premier pasteur de Neuchâtel n'avait point de cheval à lui; il devait en louer un pour les déplacements ou voyages, assez fréquents, qu'il avait à faire.

Jadis, évangéliste itinérant et agent passionné de la révolution religieuse, il n'aurait pu se marier. Maintenant qu'il avait une situation stable et un intérieur, il ne ressentait pas, semble-t-il, le besoin de se créer un foyer, comme Calvin l'avait fait à Strasbourg. Sa carrière demeurerait celle d'un soldat; les amitiés dont il avait besoin, étaient celles de ses compagnons de lutte. Il se passera encore plus de vingt ans avant que, pour lui-même, il songe au mariage. Il y avait cependant un groupe humain auquel le Réformateur demeurait fortement attaché par les liens du sang : c'était sa famille, à Gap, ses frères surtout avec lesquels il était resté en relations, qu'il avait probablement influencés dans leur changement de croyance, et dont deux vont justement le rejoindre pour quelque temps à Neuchâtel.

Des cinq frères du Réformateur¹, l'aîné, le prieur François, mourut entre 1560 et 1562 dans l'Eglise romaine, du moins officiellement. Le second, dom Jean Gabriel, recteur de la chapelle des SS Giraud et Paul, dans la cathédrale de Gap, était mort déjà avant 1531 et son bénéfice avait passé au cadet de tous les frères, le seul qui fût plus jeune que Guillaume, Jean-Jacques, chanoine de Gap. Tout chanoine qu'il fût, Jean-Jacques Farel s'était, en 1532, décidé pour la Réforme; comme on l'a vu, condamné à la prison perpétuelle par l'official de Gap, il s'était enfui en 1536 et réfugié à Genève où il fut reçu bourgeois en même temps que ses frères Guillaume et Claude (14 février 1537) et où il s'établit comme apothicaire. Des six fils de maître Antoine Farel, les plus intelligents et les plus entreprenants, en dehors du Réformateur, étaient, sans doute, le troisième et le quatrième, Gauchier et Claude, notaires comme leur père, et qui avaient épousé deux sœurs, Françoise et Louise de Beauvois.

Gaucher paraît avoir été la forte tête de tout ce petit monde. Secrétaire du chapitre comme son père, dès 1528, consul de Gap en 1531, évangélisé probablement, l'année suivante, par son frère Guillaume, il était parvenu à des convictions décidées et, ensuite du procès intenté par l'official de Gap, il s'était réfugié, avec son frère Claude, en pays évangéliques. La veuve d'Antoine Farel, Anastasie d'Ornières, assistait, angoissée, à la fuite et à la ruine de ses fils. Dès que le Réformateur apprit les coups qui atteignaient ses frères, il usa en leur faveur de toute son influence, et spécialement à Berne. Le 7 juin 1533, Messieurs envoyaient, par l'ambassadeur Maigret, à François I^{er} et à la reine de Navarre, des lettres de recommandation pour les frères du Réformateur et avant tout pour la libération du cadet. Le roi, qu'irritait cette intervention, commanda en Dauphiné que, d'ici un mois, on fasse justice des coupables. Une nouvelle intervention des Bernois en faveur de Jean-Jacques provoqua une rude réponse de François I^{er}, alors à Marseille. Tenacement, les Bernois revinrent à la charge, et le 29 novembre, ils envoyaient leur avoyer, Jean-Jacques de Watteville, avec des missives pour les hauts personnages de la cour. François I^{er} reçut fort honorablement l'avoyer bernois, mais il renvoya l'affaire Farel à son chancelier. Le 25 avril 1534, le Réformateur lui-même supplia par lettre Marguerite de Navarre d'intercéder pour Jean-Jacques. De même il écrivit à Bienne, dont il est bourgeois, pour demander si ses frères ne pourraient se prévaloir de ce titre à Gap pour obtenir sa part de l'héritage confisqué². Le tout sans grand succès. Probablement sur le conseil et par l'intermédiaire de Guillaume, Gaucher, vers la fin de 1535, entra au service du comte Guillaume de Fürstenberg. Claude, rejoint par Jean-Jacques, libéré vers la fin de l'automne 1536, se fixa à Genève auprès du Réformateur. Ayant reçu gratuitement la bourgeoisie genevoise, les Farel cessaient d'être sujets du roi de France. Environ six semaines après, vers fin mars 1537, les Bernois nommèrent Claude Farel administrateur du prieuré de Ripaille, où Gaucher le retrouva encore la même année, après avoir accompli pour Fürstenberg, diverses missions à Strasbourg, Bâle et Genève.

Pendant la nuit du 14 au 15 février 1538, une trentaine d'hommes d'armes, soudoyés par l'ancien évêque de Lausanne, Sébastien de Montfalcon, descendirent du Faucigny par la vallée de la Drance et envahirent brusquement le prieuré. Gaucher et Claude s'étaient heureusement absentes; les soudards prirent leur argent et leurs chevaux et poursuivirent leur domestique. Cette alerte n'empêcha pas les deux frères Farel de faire venir, peu après, leurs femmes à Ripaille; mais quoique ou parce que sœurs, Françoise et Louise ne s'entendaient guère. On se rappelle que le voyage de Guillaume Farel à Thonon, au commencement d'octobre 1538, avait justement pour objet de réconcilier entre elles ses belles-sœurs. La paix, à mettre qu'il l'ait rétablie, ne dura guère entre les deux femmes, et au début de l'été 1539,

¹ Sur la famille et les frères de Farel, voir le *Tableau généalogique* (Pl. XI) et les chap. I et VIII, p. 96 et 292.

² H. III, p. 80 n° 426, Saunier à Farel, 22 septembre 1533; p. 95 n° 433, François I^{er} à MM. de Berne, 20 octobre 1533; p. 96, 97, note 7; p. 169 n° 463, Farel à Marguerite de Navarre, 25 avril 1534; H. IV, p. 452 n° 507 a, Farel au Conseil de Bienne, 12 mai 1535.

Françoise Farel, la femme de Gaucher, alla habiter à Neuchâtel avec ses enfants chez son beau-frère le Réformateur. Ce départ coïncidait avec un changement important dans la situation de Gaucher et Claude Farel.

Parmi les biens ecclésiastiques confisqués par Berne lors de la conquête du pays de Vaud, se trouvait la commanderie des chevaliers de Saint-Jean, fondée dès 1315 à la Chaux, à trois quarts de lieue à l'ouest de Cossonay. Cet important domaine avait été amodié au dernier commandeur, qui était mort en janvier ou février 1539. Les frères Farel avaient, au sujet de Ripaille, des difficultés avec le receveur général de Berne à Thonon, qu'ils trouvaient trop exigeant et minutieux. Ils obtinrent donc, et c'est Gaucher qui s'engagea pour les deux, l'amodiation de la Commanderie de la Chaux au plus juste prix (19 juillet). Les deux hommes avaient-ils des besoins d'argent ? En tout cas, Louise Farel, la femme de Claude, s'était également fixée à Neuchâtel, où l'avaient précédée un cousin des Farel, Pierre dit Ozias Trimund, qui avait travaillé à Ripaille, et avec lui sa femme et leur fils. C'était toute une tribu qui se groupait autour du Réformateur.

La question qui préoccupait tous ces Farel c'était d'obtenir la révision du jugement qui avait abouti à la confiscation de leurs biens. Gaucher et Claude eurent le tort de confier le soin de leurs intérêts à leur cousin Ozias Trimund dont ils ignoraient, comme on le verra plus loin, le vrai caractère. Parti en décembre 1539 pour le Dauphiné, Trimund fut arrêté à son retour à Saint-Jean de Maurienne, puis emmené à Chambéry, où on lui fit son procès pour cause de religion, à ce qu'il prétendait. Dès que la nouvelle en parvint à Neuchâtel, on s'agit en faveur du soi-disant martyr. Le 3 mars 1540, MM. de Berne réclament à Chambéry et obtiennent la libération du prisonnier quinze jours plus tard. Rentré à Neuchâtel, Trimund, le 14 mai, y convoque ses cousins de la Chaux pour un conseil de famille et il prépare pour le secrétaire du Conseil de Ville un memorandum à envoyer à Berne afin de recouvrer les biens que les magistrats de Chambéry lui avaient soi-disant saisis¹.

Cependant, le 25 août 1540, Gaucher et Claude Farel avaient vendu la commanderie de la Chaux pour 2500 écus d'or à messire Robert de Fresneville et avaient retrouvé leurs épouses à Neuchâtel, d'où d'ailleurs ils étaient souvent absents pour leurs affaires ou pour d'autres missions. C'est ainsi, on se le rappelle, que Claude accompagne le Réformateur à Metz et en rapporte des nouvelles le 24 janvier 1543, alors que Gaucher va le remplacer auprès de Guillaume. Claude, à la différence de son aîné, paraît avoir fait d'assez bonnes études, et c'est pourquoi les âmes pieuses, Fathon et Fabri entre autres, le voyaient déjà prêt à se consacrer au ministère pastoral. En fait, lui et son frère étaient surtout préoccupés de se faire rendre leurs biens confisqués. Informés par le comte de Fürstenberg que les circonstances étaient favorables, les deux frères partirent pour la France avec des lettres de recommandation de Berne à fin septembre 1543. Claude, en tout cas, se rendit à Paris et il obtint, le 8 décembre, des lettres patentes de François I^{er}, ordonnant que les biens confisqués à Gap fussent rendus à la famille Farel. Claude gagna ensuite Grenoble. Il présenta les lettres royales au Parlement du Dauphiné, mais le président, catholique décidé et sans doute sollicité par l'évêque de Gap, avait tant fait que le Parlement refusa de les entériner. Il fallut retourner à Paris et reprendre les démarches pour obtenir que la décision du roi fût exécutée².

Jehan Fathon, pasteur de Colombier, renseignant Fabri sur ce qui se passait dans la famille du Réformateur, lui écrivait le 16 mai 1544 : « Des nouvelles de par deçà, nous avons tant de maladies que c'est grand pitié. Le bon Dieu nous assiste ! chauds maux, fièvre quotidienne, et tierce, et quarte, et pestilentielle ! Maître Guillaume a été ces jours passés fort malade. Mais le Seigneur a eu pitié de son église et l'a encore réservé pour avoir encore plus de peines. Et notre bon frère, maître Michel [Mulot] de Saint-Blaise, venant, il y eut jeudi passé huit jours, en la congrégation, fut saisi par le chemin de ladite maladie chaude [en sorte] qu'il est encore fort malade en la maison de maître Guillaume, lequel, avec nous, [nous] recommandons à vos saintes prières et à [celles de] tous les frères de par delà. Claude Farel rescrivit dernièrement, s'en partant de Paris pour aller droit à Grenoble : lequel a obtenu des lettres du Roi telles qu'il les a demandées, et doit arriver, comme je pense, cette semaine à Lyon, espérant avec l'aide de Dieu venir à quelque bon port de leur affaire³. » Le port était plus éloigné que ne le croyaient les bons amis de la famille Farel.

Gaucher, rentré de France, alla en juin implorer les magistrats de Bâle et ceux de Strasbourg en faveur des Vaudois de Provence. Claude retourna à Grenoble. Le 20 octobre, les deux frères repartaient de Neuchâtel pour la France. Pour satisfaire MM. de Berne, puissants protecteurs des deux frères, les fonctionnaires royaux accordèrent de nouvelles lettres patentes les 17 mars, 18 avril, 15 juillet 1544 et encore le 22 janvier 1545. Le 4 mars, enfin, le gouverneur du Dauphiné prononça, en faveur

¹ H. III, p. 387 n° 539, Guillaume à Gaucher Farel, 4 janvier 1536; H. IV, p. 372, note 1; H. V, p. 152, note 18; p. 309 n° 787, Pierre Trimund à Gaucher et Claude Farel, 8 mai 1539; p. 369, notes 6, 7, 8; H. VI, p. 225 n° 864, Pierre Trimund à Gaucher et Claude Farel, 14 mai 1540.

² H. VII, p. 162, note 23.

³ H. IX, p. 230, lignes 12-26. Cp. Farel à J. J. de Watteville, 29 février (H. IX, p. 175 n° 1333) et Fathon à Fabri, 16 mai 1544 (H. IX, p. 233 n° 1355).

des Farel, un appel comme d'abus contre les sentences de confiscation de 1533. Le Parlement de Grenoble condamna, le 22 décembre, un des acquéreurs des biens confisqués à les rendre et un arrêt du 17 avril 1546 ordonna à l'évêque de Gap de restituer dans le délai d'un mois ce qu'il détenait injustement. Mais l'évêque, messire Gabriel de Clermont, fit le mort jusqu'au 2 novembre; puis il engagea des pourparlers qui aboutirent finalement à la transaction du 27 mars 1547 entre le procureur épiscopal, Antoine Olphi Gaillard, et Gaucher Farel : celui-ci donnait quittance à l'évêque contre paiement d'une somme de 800 écus d'or soleil à 45 sous la pièce¹.

Dans la famille Farel, un autre événement avait marqué l'automne 1543 : Gaucher Farel avait marié l'aînée de ses filles, Catherine, à Gaspard Carmel, un Dauphinois également, originaire de Vinay, fort apprécié du Réformateur et qui, après avoir dirigé l'école de Montbéliard, était pasteur à Môtiers-Travers. Ce mariage paraît avoir été fait avec quelque solennité et avoir eu un certain retentissement. Un document conservé par Choupard, en parle et mentionne comme témoins au « traité », c'est-à-dire au contrat, les ministres Guillaume Cunier de Fenin, Claude Clerc de Neuveville, Jean Fathon de Colombier, Guillaume Farel et Jean Chaponneau de Neuchâtel, Ozias Trimund des Verrières et Maturin Cordier, maître d'école². Il semblait alors que la famille de l'ancien notaire de Gap, arrachée du sol dauphinois, allait prendre racine et faire souche en pays neuchâtelois.

Mais, repris par leur soif de noblesse et par leur désir de faire figure de gros propriétaires terriens, Gaucher et Claude Farel achetèrent, en 1549, de dame Rose de Cossonay, veuve du donzel Guillaume de Bionnens, le fief noble et la maison forte de Senarclens et les biens qui y étaient attachés à Itens, à la Chaux et à Grancy. Anoblis par là, Gaucher et Claude prirent comme armes d'argent au lion de gueules. Gaucher, qui est mort au printemps de 1556, a laissé trois fils : Jean-Zacharie, Jacques et Israël, et deux filles : Catherine qui, après la mort de Carmel, épousa maître Girard Berchier, de Combremont, et Débora, qui fut la femme d'égrège Pierre de Ladessoubz, demeurant à Cossonay.

Claude Farel parvint à un âge avancé (il est mort entre 1572 et 1578). Il n'a pas laissé de postérité mâle. De ses quatre filles, l'aînée, Marthe, épousa noble Claude de Bretignier, donzel à Lisle; la seconde, Suzanne, Pierre Vaulet, à Grandson; la troisième, Marie, fut femme de Jacques Solliard, notaire et bourgeois de Cossonay, puis de Michel Favey, tandis que la cadette, Elisabeth, demeura célibataire. L'acquisition de Senarclens paraît avoir été une lourde charge pour la famille Farel; dès 1571, nobles Jacques et Israël Farel vendent, au nom de la famille, à leurs cousins de Gap les biens qu'ils possédaient encore dans cette ville; en 1576 et 1577, lors de la « discussion », ou partage de biens, des hoirs de Gaucher Farel, noble Pierre Charrière, de Cossonay, acquit de Jacques et d'Israël la part que cette branche de la famille avait du fief noble, c'est-à-dire la maison de Senarclens. Le 5 mars 1578, la veuve de Gaucher, Françoise de Beauvois, vendait tous ses biens meubles à son fils aîné, Jean-Zacharie Farel. Enfin, noble Georges-François Charrière, fils de Pierre, acheta, le 9 juillet 1584, des filles de Claude Farel, le reste du domaine et les droits y afférents. Encore le 6 février 1597, Marthe et Elisabeth Farel vendaient au même personnage leur part de vignes à Bussigny. Cependant, Pierre Charrière avait concédé, le 22 mai 1579, à Jacques Solliard et à sa femme, Marie Farel, le droit de racheter une maison, sise à Senarclens, et qui provenait de la vente de ce domaine. De son côté, Pierre Vaulet, le mari de Suzanne Farel, vendait le 30 août 1583, tous les biens auxquels sa femme avait droit à Senarclens, à deux habitants de cette localité, Pierre Bron et Abraham Convers, et à Michel Favey de Cossonay. Les derniers représentants de la famille Farel en pays vaudois s'éteignirent dans une situation très modeste; Catherine, avec sa sœur Louise, dernière représentante du nom, était fournière à Cossonay, en 1697, et elle eut comme successeur dans son modeste emploi, un de ses arrière-petits-cousins, Pierre de Bretignier, en 1713³.

En somme, dès 1549 en tout cas, Guillaume Farel avait vu s'éloigner ses frères et belles-sœurs. Mais pour son malheur et sa honte, son cousin Pierre dit Ozias Trimund lui était resté et avait été nommé,

¹ Manteyer, ouvr. cité, p. 87, 88, 245.

² H. IX, p. 106, 107, note 5. Ce renseignement n'est pas de Besancenet, mort en 1539.

³ Cp. le *Tableau généalogique* (Pl. XI). Les détails ci-dessous sont tirés de MANTEYER, ouvr. cité, p. 281, 283, 286, 287, 289, 291, 324, 329, 332; J. ROMAN (Bull. h. p. fr. VII. (1888), p. 80, 82); Mémoires et documents, 1845 (V, 1), p. 153, notes 500, 501, 502; 1847 (V, 2), p. 193, notes 573, 574, p. 194, note 577, p. 220, p. 234, note 701; 1858 (XV), p. 166 et note 3, p. 240, 315, 705; 1870 (XXVI), p. 31; MARTIGNIER et CROUSAZ, *Dictionnaire hist. géogr. et statist. du canton de Vaud*, art. Senarclens; P. GRELLET et Fr. GILLIARD, *Les Châteaux vaudois* (1929), renseignements aimablement fournis par M. Dr E. Piguët, à Neuchâtel. M. le professeur H. Meylan a bien voulu nous communiquer trois documents inédits, tirés du minutaire du notaire J. Barral, à Morges (LAUSANNE, Archives cantonales vaudoises) : a) Vente par noble Françoise de Beauvois, veuve de noble Gauthier Farel, de Senarclens, à son fils Jean Zacharie Farel de tous ses biens meubles, 5 mars 1578; b) Droit de rachat d'une maison sise à Senarclens, concédé par noble Pierre Charrière à Jacques Solliard, 22 mai 1579; c) Vente par Pierre Vaulet, bourgeois de Grandson, de tous les biens meubles et immeubles de Suzanne Farel, sa femme, 30 août 1583.

sans doute par considération pour le Réformateur, pasteur des Verrières, après le départ de Michel Doubté, à la fin de 1543. Il avait au moins deux fils, Jérémie, qui étudia à Genève et Jouanas. On ne sait trop comment il était cousin des Farel; mais il l'était et il n'avait que trop capté leur confiance. Peut-être a-t-il partagé leurs croyances, et même sincèrement. Mais c'était par ailleurs un de ces aventuriers, comme il y en avait tant, qui voyaient dans la Réformation d'abord une occasion d'assurer leur avenir.

Tandis que Trimund passait en pays romand pour un fidèle confesseur de l'Evangile, il avait mené en France et en Savoie une vie de soudard. Lors de son arrestation à Chambéry, on l'accusa d'avoir participé, avec ses compagnons, à un meurtre et « violement de filles »; il s'en défendra d'ailleurs avec d'assez bonnes raisons, en attestant Dieu qu'à la date indiquée, il se trouvait seul soudard à Chambéry¹. Chargé, comme on l'a vu, des intérêts des Farel, il prétend qu'on lui a confisqué 31 écus et une haquenée, appartenant à son cousin Gaucher, et il ne peut rendre compte d'une autre somme de 47 écus. Il s'emporte contre ses cousins : « J'ay dict qu'ilz m'ont fait tort et que j'avais assez apporté pour les en faire repentir, si je n'avais le vouloir. Et que je ne voudrais leur faire tant de maux qu'ilz m'ont fait et à mes enfants; et en ayant le pouvoir, je n'ai le vouloir, car c'est mon sang. » De quoi aussi Trimund devra faire réparation à maître Guillaume et reconnaître ses torts envers Gaucher et Claude.

Surtout Ozias Trimund paraît avoir été un de ces tristes individus qu'il n'est pas prudent de laisser seul avec une femme. Apprenant que Gaspard Carmel est descendu en ville « pour proposer en colloque », Trimund va des Verrières passer la nuit à la cure de Môtiers et reçu en parent, il fait des propositions honteuses à sa cousine Catherine Carmel. Plainte est portée à la congrégation du 22 mars 1548; la Classe recommande à Trimund d'abandonner volontairement le ministère; sur ses promesses et ses prières, la Classe le garde comme membre et elle le réconcilie avec maître Guillaume et maître Gaspard, mais dans l'espoir qu'il quittera le pays. Il refuse, se révolte contre la Classe. Une enquête est décidée qui révèle toutes sortes de turpitudes :

Le pasteur des Verrières, depuis la grave maladie de sa femme, poursuit de ses assiduités ses chambrières et gardeuse de bétail, et comme il se prétend des talents médicaux, il profite des soins qu'il donne à des femmes pour essayer de les séduire. Devenu veuf, il provoque la rupture des promesses de mariage qu'il avait faites à sa chambrière, pour s'engager, à Blamont dans le Montbéliard, avec la fille de Guérin Muète. Une fois les langues déliées, plaintes et racontars affluent : Trimund étant à Bordeaux y a pailardé avec son hôtesse et idolâtré; il acceptait argent ou fromages pour baptiser les enfants illégitimes; il aurait dit en arrivant dans ce pays « qu'il avait de quoi nous faire tous menteurs »; il aurait donné de l'argent pour qu'on ne l'inquiétât pas au sujet de larcins commis avec Jehan Petit; il aurait gâté des blés au Vaux-Travers pour indisposer les paysans contre les ministres, et venant à la Chaux-de-Fonds avec sa belle-mère, il y aurait fait scandale par ses dépenses et joué au gros seigneur. De plusieurs de ces racontars, Trimund pouvait aisément se disculper, mais non des plaintes concernant ses mœurs.

Cette affaire devait, durant deux années, occuper et troubler la Classe et son doyen, Christophe Fabri, second pasteur de Neuchâtel depuis la mort de Chaponneau. Privé de son poste de pasteur aux

¹ L'affaire Ozias Trimund, encore inédite, est exposée dans une série de documents manuscrits qui se trouvent à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, portefeuille n° 9 (Liasse Trimund) et sont reproduits dans la Copie Gagnebin. Ce sont : outre la requête de la Classe, à Berne, pour la libération de Trimund et la lettre d'Ozias aux frères Farel, déjà imprimées par HERMINJARD, les pièces suivantes :

a) n° 111, le curé Barrelet à Jehan Fathon, 21 mai 1548, racontant comment Trimund, à Môtiers, a bu, juré et diffamé Catherine Carmel; b) n° 82 a : « *Articles contenant la poursuite que je, Christophe Fabri, ministre de Neuchâtel et doyen de la Classe, ay faite selon mon office et devoir contre maistre Ozias Trimond, jadis ministre des Verrières.* » Ces Articles sont suivis d'un compte-rendu de la Congrégation du 3 mai 1548; c) Compte-rendu de la congrégation du 24 mai 1548 : « *S'ensuit ce qui est proposé audit jour en la congrégation générale par devant la noble assistance des cinq susdicts seigneurs.* » C'est le résultat de la première enquête de la Classe; d) n° 82 b : « *La cause d'Ozias ou accusations contre Me Ozias Trimund* », comprenant huit chefs d'accusation : propositions coupables à sa chambrière, nièce de Me Thomas, ministre de Saint-Sulpice; à une autre chambrière, fille du maire Gorlet; à sa gardeuse de bétail, fille de Claude Gryphon le vieil; à une autre domestique, fille de Claude du Villard, celle à qui il a dit : « Ne te soucie pas, ma femme ne passera ce chaud temps qu'elle ne meure, et lors je te prendrai à femme », et de laquelle il a obtenu, par une pression odieuse, qu'elle rompe d'elle-même cet engagement; enfin à la bru de Claude Boulle ou Bolle, lequel, caché dans un bosset [tonneau], est intervenu pour protéger sa belle-fille. Dans ce réquisitoire, figurent aussi les propos tenus contre Trimund au four de Môtiers, l'affaire de la Guyeta Favre et de Nicolas Barbezat, l'argent donné à propos des larcins, les cadeaux acceptés pour baptiser clandestinement des bâtarde; e) n° 114 : Brouillon de la lettre de Trimund à Georges de Rive, du 24 septembre 1549; f) n° 112 : Fabri à Ozias Trimund, à Blamont, 18 novembre; g) n° 113 : Trimund à Fabri, 24 novembre 1549; h) n° 115 : Fathon à Trimund, 2 février 1550; i) n° 82 c : La Classe par Fabri à Trimund, 21 février 1550.

Verrières, Trimund s'agite et prétend que Fabri et la Classe l'ont injustement traité en refusant de l'écouter, de le conseiller, de lui indiquer les raisons pour lesquelles on le condamne. Dans la « congrégation » du 3 mai 1548, à laquelle assistaient le châtelain Jehan Barillier et le receveur Benoît Chambrier, Fabri n'eut pas de peine à se disculper des accusations de Trimund. Pour vider l'affaire, on fixa une nouvelle congrégation générale au jeudi après la Pentecôte, 24 mai 1548, et on y invita le gouverneur ou le châtelain Jean Merveilleux pour représenter la seigneurie, et le banderet Pétremand Huguenaud avec le boursier Guillaume Hory comme délégués de la Ville. C'est alors qu'on exposa les résultats de l'enquête faite sur la conduite du ministre des Verrières et l'on décida, selon le préavis de Fabri, que Trimund serait privé du ministère, invité à faire réparation d'honneur aux Farel, à payer les débours du doyen pour son enquête, et ayant fait pénitence, à vivre désormais en chrétien, mais comme simple laïque.

La condamnation était dure pour le malheureux qui se trouvait ainsi privé de son gagne-pain. Il prolongea le plus possible son séjour dans sa paroisse et chercha inutilement à se faire bien venir du gouverneur. Finalement, après s'être encore recommandé à Georges de Rive, il partit pour Blamont, mais avec le dessein de reprendre sa place dans le clergé neuchâtelois, une fois que l'oubli aurait passé sur ses fautes. Peu de jours après, Christophe Fabri lui écrivait, le 18 novembre 1549, avec beaucoup de bienveillance : il le presse d'avouer franchement, s'il les a réellement commises, quelques-unes des fautes qu'on lui reproche, et surtout de faire en Classe une publique reconnaissance de ses péchés, comme le fit David; alors les frères le recevront à nouveau dans leur communion et par là il sera « rejoint au corps bienheureux de Jésus-Christ ». Quant au lieu et habitation qui lui seront attribués, « nous ne sommes, dit Fabri, ni seigneur, ni magistrats ».

Dans sa réponse du 24 novembre, l'exilé loue le Seigneur d'être ainsi admonesté par les frères; il se disculpe, autant qu'il le peut, des griefs articulés contre lui et répète amplement la prière du péager. Comme il ne trouve rien dans le pays de Montbéliard, il supplie la Classe neuchâteloise de le recevoir en grâce et de lui permettre de demeurer aux terres de la Réformation. Il s'en est ouvert au nouveau doyen, maître Jehan Fathon, et s'excuse de n'avoir pu venir pour la congrégation de décembre à cause de l'abondance des neiges dans les montagnes. Ce n'est qu'un mois après avoir écrit sa lettre qu'il a pu trouver un messenger pour la porter. Le doyen Fathon le renseigne, le 2 février 1550, sur l'impression que sa lettre a produite en Classe; elle a été nettement défavorable. Les frères n'ont vu dans ses excuses que tergiversations et simulation; il a refusé de s'humilier réellement, oublié les secours et l'assistance qui lui ont été donnés, oublié surtout de démentir les accusations qu'il a portées contre les ministres, les déclarant plus inhumains à son égard que les Turcs. Sur une nouvelle protestation de Trimund, Fabri lui envoie le 21 février une troisième et dernière sommation d'avoir à faire œuvre de vraie pénitence évangélique. « Vous en êtes, lui disait-il, plus éloigné que jamais; vous ne faites à Dieu que la confession générale de péché à laquelle est astreint tout chrétien. Vous ne cherchez qu'à vous blanchir devant les hommes, et ne craignez pas pour cela de nous noircir nous-mêmes. »

C'était le rejet définitif de la brebis galeuse hors de l'Eglise neuchâteloise. Pour Farel, le départ de Trimund fut sans doute un vrai soulagement. Maître Guillaume avait tout fait pour secourir son malheureux cousin, « présentant jusqu'à sa robe pour l'assister en quelque honneste condition et le retirer du ministère par moyen qui ne fut en ruine de l'Eglise ¹. » Mais la présence d'Ozias était un opprobre pour sa famille, et on se rend aisément compte combien les tristes discussions sur le personnage devaient être pénibles pour le premier pasteur de Neuchâtel.

3. FAREL ET LA VIE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE NEUCHÂTELOISE ENTRE 1538 ET 1545.

Comme premier pasteur de la Ville, Farel avait à assurer, avec son collègue Chaponneau, d'abord le ministère de la Parole, c'est-à-dire les prédications régulières, telles que les avaient fixées la coutume et sans doute les ordres des Quatre-Ministres. Il y avait alors « le dimanche au matin ung sermon à l'hospital puis ung [sermon] général après, au temple dessus [c'est-à-dire à la Collégiale]. A midy le catéchisme des enfants; puis sur le vespre [probablement vers 4 ou 5 heures du soir] ung sermon. Sur la sepmaine, trois jours [de prédication] à l'Hospital, les lundy,

¹ Au dire de Fathon. Copie Gagnebin, p. 253.

mercredy et vendredy¹. » La fréquentation de ces cultes, de celui du dimanche matin en tout cas, était obligatoire; les ordonnances prescrivaient et le magistrat prenait soin qu'on ne travaillât, ni ne jouât, ni n'errât par les rues pendant la célébration des offices divins. C'étaient des solennités civiles, autant et plus que religieuses, et que ne caractérisaient probablement ni l'onction chez le prédicateur, ni le recueillement de l'auditoire. Il en était de même des services de Sainte-Cène, célébrés régulièrement à Pâques, Pentecôte et Noël. Farel n'avait pas obtenu qu'on pût communier chaque mois, mais dans les circonstances graves, épidémies, menaces de guerre, magistrats et peuple s'assemblaient solennellement et, par la communion, manifestaient leur caractère de cité chrétienne et leur retour à Dieu pour qu'il les délivrât. Farel, avec son sens religieux et ses convictions calvinistes, ressentait péniblement ce que ces communions civiles avaient de formaliste, d'extérieur et parfois de grossier, tandis que son collègue n'en demandait pas davantage.

Les pasteurs administraient le baptême à l'heure des cultes : officiers d'état civil, ils enregistraient à la date les noms des enfants et des parents et avertissaient Messieurs du Conseil, lorsqu'il se trouvait quelque bâtard. Ils mariaient à l'heure du prêche et après trois bans solennels, publiés les trois dimanches précédents. Il n'y avait, semble-t-il, point de services funèbres; par contre, quiconque était malade plus de trois jours devait en avvertir les ministres, chargés aussi de se rendre auprès d'eux, spécialement auprès des agonisants, pour leur apporter quelque admonition ou doctrine salutaire. Un jour de la semaine, l'un des pasteurs allait aussi exhorter les prisonniers et assister spécialement les condamnés à mort, s'il y avait lieu. La Classe n'ayant pas obtenu l'institution du diaconat calviniste, la surveillance et la cure d'âmes à l'hôpital rentraient aussi dans les fonctions de Farel et de Chaponneau.

Hors des murailles, les deux pasteurs avaient aussi à apporter les secours de la religion aux lépreux, cloîtrés à la Maladière, et l'on se représente aisément quels sentiments d'aigreur et d'amertume, quelles divisions et quelles révoltes naissaient parmi ces vivants, condamnés à une mort lente. Or, il se trouvait des gens, parmi eux Courtois, le gendre de Chaponneau, pour exciter les « ladres » et leur faire partager les rivalités et les haines qui divisaient bourgeois ou pasteurs. Le 23 février 1544, Farel, en termes voilés, effleure ce sujet dans une lettre à Calvin : « Il ne vous a pas échappé ce que [veut] ce misérable Courtois, qui, chez les Messins, et ici et là, s'est efforcé de tout détruire en haine de nous, et qui, afin de mieux pouvoir dominer, a voulu *provoquer une tragédie parmi les lépreux*. L'un d'entre eux était appelé, qui demandait qu'on lui accordât je ne sais quels adoucissements à sa situation; il accusait mon collègue [Chaponneau] de parler autrement qu'il ne pensait, du moins tout en prenant mon parti en paroles, d'être de cœur avec mes adversaires². » D'après cette peu claire allusion, on pourrait supposer que, poussé par Courtois, qui voulait ainsi se faire de la popularité, un lépreux avait demandé du Conseil de Ville la permission de sortir de la léproserie, et que les pasteurs, Farel avec décision, Chaponneau

¹ D'après les *Articles de 1541* qui attestent les usages neuchâtelois alors régnant. (Voir p. 461.)

² *H. IX*, p. 172 n° 1332, Farel à Calvin, 23 février 1544, surtout p. 172, lignes 16-19 et p. 173, lignes 1-4. Que telle ait été l'attitude de Farel, on en pourrait trouver un indice dans la suite de la lettre, et en particulier dans la phrase : « Pervadunt aedes leprosi, aliqui corpore.. », etc. (*H. IX*, p. 174.)

à contre-cœur, avaient conseillé de s'en tenir aux règles établies, ce qui avait causé une surexcitation violente parmi les pauvres habitants de la Maladière, et par contre-coup en Ville, où le Réformateur gardait bien des adversaires et où peut-être s'agitaient alors quelques anabaptistes.

La paroisse de la Ville était d'ailleurs loin d'être unie. On l'a vu lors des troubles de 1541 à 1542; on le reverra à propos des dissensions entre Farel et Chaponneau. Au printemps 1544, la situation était particulièrement troublée. Marcourt travaillait sous main et préparait son retour. Même des questions de cure d'âmes et en particulier la distribution de la Cène à domicile, aux vieillards ou aux malades, provoquaient des conflits.

« Nous avons ici, expliquait Farel à Calvin le 21 avril, quelques vieillards qui, depuis près de quatre ou cinq ans, n'ont pas quitté leur maison; tant que je n'étais pas ici on ne tenait aucun compte d'eux. Personne ne les visitait, personne ne leur parlait de Christ, non plus qu'aux autres malades, à moins qu'ils ne priassent quelque ministre de venir. Mais ceux qui venaient à la Cène, gardaient une miette du pain qu'ils donnaient aux vieillards. Lorsque nous eûmes plus fréquemment visité ces derniers et repris les [communiants] qui ne mangeaient pas le pain [entièrement], de braves gens demandèrent [à domicile] la Cène du Seigneur. J'en conférai avec les frères afin de maintenir la concorde [entre nous]. Il parut qu'on pouvait demander [la Cène à domicile] en temps de communion, comme quelques-uns parmi nous le font [déjà]. Seul, mon collègue [Chaponneau] disait qu'il ne fallait admettre la chose pour aucune raison, et il affirmait que les anciens, les modernes et l'usage de l'Eglise y répugnaient directement. Nous, [nous disions] le contraire, en petit nombre j'en conviens, mais parmi nous était en premier lieu le consul [? le doyen]. Ils approuvaient qu'on donnât la Cène [à domicile]. Bien que sachant que mon collègue le désapprouvait, afin de ne pas être trop injuste, je l'ai donnée à ceux qui la demandaient dans une seule maison; les [communiants] furent beaucoup plus nombreux dans cette maison que chez les lépreux [auxquels probablement Chaponneau avait donné la communion]. Mon collègue ne fit pas mention des lépreux, mais il me parla des vieillards plus amèrement qu'il ne l'avait jamais fait, et pour que la chose pesât davantage à mes oreilles, il préféra la dire en grec, bien qu'il s'exprimât en français : il osa m'appeler « schismatique », et cela tandis que nous regagnions la maison après le repas [pastoral] auquel nous avions été conviés l'un et l'autre. Il alla [le rapporter] chez le gouverneur, peu favorable dès le début à la prédication de l'Evangile; ce qu'il est maintenant, Dieu le sait ! Tout est en confusion, jamais les troubles n'ont été plus grands ! Déjà mon collègue espère devenir maître de la situation ¹. »

Que la rivalité des deux pasteurs ait provoqué ce dissentiment, c'est évident; ce conflit cependant manifeste aussi des divergences dans les conceptions de la cure d'âmes et de la Cène. Chaponneau, probablement, estimait, comme Bullinger et les ministres zurichois, que la Communion est affaire de la cité plus que des individus et qu'il ne faut pas innover dans les cérémonies, spécialement dans l'administration de la Cène aux malades. Les deux collègues auraient-ils été plus d'accord pour la pratique calviniste de la discipline ? C'est peu probable. Mais, on l'a vu, le Magistrat avait mis le holà ! aux velléités de Farel d'introduire des consistoires tout ecclésiastiques, et pour lutter contre les vices; les deux pasteurs ne pouvaient donc recourir qu'aux répréhensions individuelles ou aux reproches collectifs du haut de la chaire. Et sans doute ne se faisaient-ils pas faute d'en user.

Toutes ces tâches et occupations du ministère étaient beaucoup pour les pasteurs de la Ville, tous deux âgés, et c'est aussi pour leur venir en aide que la Classe avait obtenu, en juillet 1542, la nomination d'un diacre, qui pourvoirait aux nécessités des Eglises du comté, mais aussi qui s'occuperait des pauvres, des malades, prêcherait et administrerait les sacrements en ville, où il résidait. On sait qu'un de ces pre-

¹ H. IX, p. 203, lignes 6-27 et p. 204, lignes 1-6; n° 1347, Farel à Calvin, 21 avril 1544.

miers diacres fut Louis Hubert. Il est probable qu'il y en eut dès 1543, puisqu'un arrêt du Conseil de 1546, ordonne de faire diligence « pour se procurer un dyacre comme cy-devant ». Ce ministre en sous-ordre était l'équivalent des pasteurs auxiliaires (« Helfer »), vicaires ou desservants, que la Réforme suisse avait conservés du catholicisme et dont l'institution était aussi contraire au diaconat qu'à l'esprit collégial du calvinisme¹.

Autant qu'à son activité dans sa paroisse spéciale, Farel prêtait attention à la vie des autres Eglises du pays. Les « congrégations » de la Classe siégeaient en général le jeudi à Neuchâtel, et si l'on y discutait toutes les questions intéressant la Réformation dans son ensemble ou concernant les intérêts, droits et devoirs du clergé, on ne se préoccupait pas moins, ainsi d'ailleurs que le voulaient les règlements, de la conduite des pasteurs et de l'état des Eglises.

Au moment du retour de Farel, c'est la paroisse la plus méridionale du comté, celle de Saint-Aubin, qui préoccupait le plus les membres de la Classe, et dans sa longue lettre à Calvin du 21 octobre 1539², le Réformateur neuchâtelois raconte, non sans humour, la carrière mouvementée de celui qui en était le pasteur. Alexandre LeBel, un Auvergnat, recommandé en 1530 à Farel par le sire de Robertval, qui devint par la suite lieutenant du maréchal de La Marck, avait, grâce au Réformateur, obtenu des postes de prédicant à Tavannes, Sornetan, Court, Moutier-Grandval puis à Corgémont. Mais cet Alexandre était accompagné d'une Hélène, une fort méchante femme, à cause de laquelle il s'était battu avec l'épineux ministre, Claude de Glant; d'où, entre ces deux hommes également violents, insociables et personnels, une guerre prolongée qui avait fait scandale et abouti à l'excommunication de l'un et de l'autre. Après avoir occupé à Lullin, dans le Chablais, un poste exposé d'ailleurs aux coups de mains des catholiques du Faucigny, LeBel avait appris que par le départ de Claude Clerc pour la Neuveville, la grande et agréable paroisse de la Béroche se trouvait sans pasteur. Il avait aussitôt envoyé sur les lieux sa femme, qui avait su s'insinuer dans la faveur de Catherine de la Balme, la seconde femme du vieux comte aveugle, Claude de Neuchâtel-Vaumarcus, et elle avait vanté son mari comme l'un des meilleurs prédicateurs de ce temps.

Appelé à la cure de Saint-Aubin, LeBel avait naturellement accepté ce poste qui comblait tous ses vœux, tant par les revenus y afférents que pour l'indépendance assurée vis-à-vis des organisations ecclésiastiques. Le nouveau pasteur de Saint-Aubin n'avait obtenu ni l'autorisation de la Classe de Thonon pour quitter Lullin, ni celle de la Classe de Neuchâtel pour s'établir à Saint-Aubin; son élection était désavouée tant par ces deux clergés que par le synode de Lausanne de 1538. LeBel, d'ailleurs, se tourmentait peu des colères ecclésiastiques. Il avait pour lui quelques gros personnages de Berne; il avait gagné la faveur de ses paroissiens et même fait bon ménage avec le prêtre catholique qui continuait à dire la messe à Montalchez; surtout il comptait sur l'appui du seigneur dont il dépendait directement. Cette indépendance à l'égard de la Classe était, aux yeux du clergé neuchâtelois, une véritable trahison, puisqu'elle ébranlait le droit d'agrégation, l'autorité et la surveillance que la Classe prétendait exercer à l'égard des pasteurs.

LeBel était aussi suspecté dans sa piété et dans sa moralité. Bientôt il porta à son comble et justifia l'horreur qu'il inspirait à ses collègues. En continuelles brouilles avec sa femme, il avait, en effet, demandé et obtenu son divorce auprès du « Chorgericht » de Berne. C'était, dans le pays romand, le premier divorce d'un pasteur, et ce pasteur était Français! On comprend la honte et la répulsion des réformateurs : « On se moque du ministère, dit Farel à Calvin, à cause de ce si impudent drôle, qui ose même recevoir chez lui celle qui a été répudiée et dormir sur son sein... Nous tous [les pasteurs] et le plus haut magistrat [le gouverneur], nous nous sommes assemblés. On a procédé contre Alexandre [LeBel]; il a reçu l'ordre de s'en aller, et on nous a demandé de penser à [quelqu'un qui fût] propre [à cette tâche]. Mais lui, il commence à nous menacer et maudire bien davantage, à exciter le peuple contre nous. Comme s'il redoutait un acte de violence, il s'entend avec le peuple pour courir aux cloches, si quelques-uns [de nous] viennent... Comme donc il n'obéit pas au magistrat, qu'il excite le peuple, qu'il s'est méchamment introduit [dans son église] et qu'il est devenu toujours pire, étant en très grand scandale à la Parole, nous les avons livrés à Satan, tant lui que Claude de Glant. L'un et l'autre

¹ S. de CHAMBRIER, *Mairie*, p. 339, note h; VUILLEUMIER, p. 269.

² H. VI, p. 82-107 n° 830, Farel à Calvin, 21 octobre 1539, surtout p. 97-102. VUILLEUMIER p. 382, 383.

s'en sont moqués; mais de Glant a été enfin réconcilié avec les frères, tandis qu'Alexandre n'a jamais demandé pardon, ni [voulu] être réconcilié ¹. »

Cependant, cet adversaire obstiné de la Classe quittait, déjà en septembre 1539, la cure de Saint-Aubin, où le remplacera Guillaume Henry, et après s'être rendu à Strasbourg avec Caroli, LeBel se réfugia le mois suivant, au château de Clinchant, dans les Ardennes, pour y être l'aumônier du châtelain, M. de Rognac. Dès lors son nom disparaît de la correspondance des réformateurs. En cette même année 1539, LeBel avait perdu son protecteur, le vieux seigneur de Vaumarcus. Des deux fils de celui-ci, le second, Claude, hérita la seigneurie de Travers où il alla se fixer, mais il mourut sans héritier déjà en 1541. L'aîné, Lancelot, seigneur de Gorgier et de Vaumarcus, précipita, par ses fautes et sa faiblesse mentale, le déclin de sa maison. Le 27 octobre 1546, il hypothéqua à Bâle la seigneurie de Travers, propriété de son fils Jean, puis celle de Vaumarcus et de Gorgier. Interdit par les Audiences de 1559, il se brouillera, au sujet de ses droits de chasse, avec ses sujets de Gorgier, qui feront un traité de combourgeoisie avec Berne et tenteront de faire racheter la baronnie par Fribourg ².

Au contraire, le sire de Colombier, Jean-Jacques de Watteville, continue avec la ténacité, et d'ailleurs l'autorité et la puissance du magistrat bernois, à agrandir sa seigneurie, aux dépens du comté et au mécontentement de la Ville. Ayant des droits sur Bevaix, il enserre la châtellenie de Boudry et la paroisse de Pontareuse, sur laquelle il a mieux que des prétentions puisque, le 4 octobre 1544, il affranchit les Boudrisans des corvées, razes et prémices qu'ils devaient au ministre de cette paroisse. Il est maître du village de Cortailod. Le 15 avril 1545, il échange, contre les droits et censés qu'il possède sur les domaines de Lancelot et contre 150 écus, les titres que la seigneurie de Vaumarcus avait encore sur Bevaix, dont il devient le seul maître. Il s'est ainsi constitué une seigneurie quasi indépendante dont l'existence, surtout si elle devenait propriété de Berne, menaçait l'intégrité du comté. Aussi bien Léonor d'Orléans et la Ville n'hésiteront pas, en 1563, à la racheter pour 60,000 écus ³.

On se souvient du violent dissentiment que la crise de 1541 à 1542 avait provoqué entre Farel et le seigneur de Colombier. Le ressentiment de ce dernier s'était adouci au point qu'il mit son influence au service de Gaucher et Claude Farel dans leurs affaires de France. Cette réconciliation était l'œuvre, sans doute, des deux frères de Jean-Jacques, Nicolas et Reinhard de Watteville, qui « ont très bonne opinion de nostre chier frère maistre Guillaume et l'ont en grande révérence, comme il faut avoir ung droict serviteur de Dieu ⁴ ». Mais elle provenait aussi de l'influence qu'exerçait sur Jean-Jacques de Watteville les deux pasteurs qu'il consultait le plus souvent, ceux de Boudry et de Colombier. Tous deux, on l'a vu, étaient avec leur intime ami, Christophe Fabri, pasteur à Thonon, les fidèles de Farel, et presque toutes les lettres des réformateurs renferment des salutations pour maître Thomas [Barbarin] et pour [Jehan] Fathon.

Le premier comme doyen a été mêlé à toutes les affaires de la Classe et l'a représentée fréquemment dans des conférences ou des synodes étrangers. Encore au début de septembre 1543, il assistait au synode de Zurich et en revenait pour diriger les débats de la Classe, lors de la congrégation du 4, à Neuchâtel. Par son bon sens, sa pondération et sa fermeté, Barbarin s'était acquis l'estime générale : lorsque, par suite de l'âge, il aura renoncé au décanat, c'est lui qu'on adjoindra comme pasteur aux délégués du comté et de la Ville pour juger, en 1548, l'affaire Trimund, comme en 1544, c'est lui et Pierre Pettavel que la famille Baillod de Bôle choisit comme arbitre dans une question d'héritage, à laquelle était aussi intéressée Hugonette Baillod, la femme de Fabri.

Quant à Jehan Fathon, il est une des plus belles figures d'entre les premiers

¹ H. VI, p. 101, lignes 14-18, et p. 102, lignes 1-12.

² BOYVE II, p. 487, F. de CHAMBRIER, *ouv.* cité, p. 328.

³ BOYVE II, p. 450, F. de CHAMBRIER, p. 329, 330.

⁴ H. IX, p. 240, lignes 21, 22.

pasteurs neuchâtelois. D'une piété profonde et confiante, d'une touchante humilité, il était un ami sûr et serviable. Il l'était spécialement à l'égard de Fabri, le tenant au courant de ce qui se passe dans la famille Baillod, le conseillant pour l'achat de vignes, l'informant de l'état du bétail que l'ancien pasteur de Bôle y a conservé. Ses lettres à Fabri ne sont pas moins intéressantes par leurs consolations et leurs appels religieux (Fabri venait de perdre son fils et sa mère), que par les nouvelles de Farel et de ses fidèles ¹.

Fathon paraît avoir été connu au loin pour son bon cœur et sa piété. C'est à lui, qu'au printemps de 1541, s'adresse la noble Catherine de Villarzel, jadis religieuse de Sainte-Claire, à Genève, et depuis 1527, prieure des Dominicaines d'Estavayer. Les idées nouvelles avaient, sans qu'on sache comment, pénétré jusque dans la petite ville fribourgeoise et jusque dans le couvent des Dominicaines. Catherine était fille d'un seigneur vaudois, Jean de Villarzel, et de Jeanne de Saint-Saphorin. Déjà âgées, elle et quelques-unes de ses religieuses avaient été troublées dans leur cœur et leur conscience par l'écho lointain de la Réformation. Elles étaient fatiguées de la piété formaliste et des observances; elles aspiraient à une foi plus personnelle, plus large, plus agissante, et c'est de cela que la vieille prieure s'était ouverte par lettre au pasteur de Colombier. Entendant « le bien bon vouloir et chrétienne affection qu'avez de servir à Dieu et de vivre selon sa sainte Parole », Fathon en bénit Dieu et le prie pour ses correspondantes, afin que le Seigneur les délivre « de l'horrible joug et importable fardeau, sous lequel vous et nous avons été démenés. Qu'étant délivrées, vous puissiez en pleine assurance, en vraie et vive foi, laquelle toujours besogne par charité, servir Dieu, l'adorant en esprit et en vérité (car autrement ne veut-il être adoré), et toutes superstitions, doctrines humaines et idolâtrie [étant] chassées de nos cœurs, nous nous arrêtions entièrement à la seule Parole de Dieu. » Fathon termine en recommandant sur toutes choses aux Dominicaines « l'honneur et la gloire de Dieu, la consolation des pauvres par vraie charité, et singulièrement que n'oubliez en vos saintes prières les affligés et persécutés pour la parole de Dieu ». Cette correspondance clandestine prit brusquement fin : sans doute les autorités de l'Eglise et celles de Fribourg en furent-elles informées et y mirent-elles bon ordre. Catherine de Villarzel mourut d'ailleurs le 17 janvier 1546, et fut remplacée par Sébastienne de Gruyère. Il y eut cependant, parmi les Dominicaines d'Estavayer, quelques nonnes secrètement affiliées à la foi nouvelle, puisqu'en 1550, l'une d'entre elles, Françoise de la Balme, se retira à Payerne et y devint maîtresse d'école ².

Faut-il voir aussi l'influence de Fathon et de Barbarin dans le fait que pendant les années 1540 et suivantes, le village de Cortailod eut son propre prédicant, entretenu et nommé sans doute par J. J. de Watteville? Ce village faisait partie de la paroisse de Pontareuse; mais il avait eu son desservant et possédait sa chapelle à lui. De ces ministres de Cortailod, le premier n'est connu que par son prénom, maître Thomas. La peste l'emporta ainsi que sa femme, en novembre 1542. Fathon raconte comment Barbarin, Eynard Pichon et lui soignèrent ces malheureux jusqu'à leur trépas, ignorant de quel mal ils étaient atteints. On en voulut beaucoup aux trois pasteurs de ce qu'ils n'avaient pas signalé la contagion, ni écarté les paroissiens de la maison de leur pasteur, en sorte que cinq ou six personnes moururent de la peste à Cortailod. Pour remplacer le malheureux maître Thomas, on appela Eynard Pichon, aussi un fidèle de Farel et de Calvin, celui qu'ils employaient fréquemment comme leur messa-

¹ H. VIII, p. 197 n° 1183, Fathon à Fabri, 28 novembre 1542; p. 250 n° 1199, Fathon à Fabri, 26 janvier 1543; H. IX, p. 233 n° 1355, Fathon à Fabri, 16 mai 1544.

² H. VII, p. 141 n° 991, Fathon à Catherine de Villarzel, 31 mai 1541.

ger et homme de confiance¹. Rien ne signale alors les pasteurs de Bevaix et de Corcelles², non plus qu'Emer Beynon à Serrières.

Le clergé du VauxTravers, à l'exception du vieux pasteur de Saint-Sulpice, Thomas Petitpierre, était entièrement modifié. Le prédicant de Môtiers, Guérin Muète, fatigué de sa situation financière assez misérable, était parti à la fin de 1541 pour le Montbéliard, où on lui confia la paroisse de Blamont. Il fut remplacé au VauxTravers par ce Gaspard Carmel, qui allait devenir le neveu par alliance de Farel. Carmel avait poursuivi d'octobre 1538 à janvier 1540, à Strasbourg, des études que Calvin aurait aimé le voir prolonger. Mais la pauvreté de Carmel et sa crainte fort honorable de s'endetter l'avaient engagé à accepter, en avril 1540, le poste de régent à Montbéliard. Quand Carmel revint à Neuchâtel, à fin octobre 1541, Farel le retint, sachant par Calvin et Toussain qu'il pouvait compter sur lui. On était alors en pleine crise; le gouverneur, désireux de réserver pour Marcourt, soit le poste de Farel, en cas de départ du Réformateur, soit une autre paroisse, ne se montrait guère disposé à ratifier l'agrégation de Carmel au clergé neuchâtelois. C'est probablement au début de 1542 que Carmel vint occuper la cure de Môtiers. Fidèle à Farel, sérieux et ferme en ses convictions, il se fera une place parmi ses collègues, dont quelques-uns penseront même à lui, en 1545, pour remplacer son oncle en ville. Il sera pasteur de Môtiers jusque vers 1557³.

Michel Doubté, qui fut, semble-t-il, le premier pasteur en titre des Verrières, venait aussi du pays de Montbéliard, où il avait été à la tête de la paroisse d'Exincourt, de mai 1540 à 1542. Beau-fils d'un libraire de Lausanne, Godefroy Dieherr, Doubté paraît avoir été un esprit assez indépendant, peu disposé à se plier aux règles des hommes et défendant ses opinions avec une ténacité que Toussain qualifiait d'opiniâtreté anabaptiste et diabolique. De fait, avec Pierre Foret et Carmel, Doubté s'était révolté contre la constitution ecclésiastique du Montbéliard, et en particulier contre les censures pastorales. Les auteurs de ces règles, aimait-il à répéter, ne sont que des hommes; lui se préoccupe peu que Farel et ses collègues imposent des mesures tyranniques; les textes dont le Réformateur se sert pour les justifier, ne prouvent rien, les remontrances qu'il lui a faites à ce sujet ne sont pas fondées. Ces propos furent naturellement rapportés au pasteur de Neuchâtel. Déjà fort mal disposé pour les indisciplinés et les brouillons, Farel rangea Doubté, comme Foret, parmi ceux qui ont déserté l'Eglise à laquelle Dieu les a appelés; Doubté l'aurait fait parce que lui et les siens supportaient mal le climat du Montbéliard. En réalité, il était parti parce qu'il s'était rendu la position intenable par son opposition à Toussain.

Avec de tels antécédents, on s'étonne que Doubté ait été accueilli par la Classe de Neuchâtel. C'est qu'à cette opposition près, on devait reconnaître en lui un bon prédicant, en qui Calvin avait confiance, de qui les frères du Montbéliard, interrogés par Carmel, avaient dû rendre un bon témoignage. C'est surtout que Farel était à Metz, quand Michel Doubté arriva, en octobre ou novembre 1542. Mais le nouveau pasteur des Verrières n'était pas homme à garder pour lui ses opinions. Déjà le 24 mars 1543, Jean L'Archer avertissait Farel : « Michel Doubté suscite une discussion [en Congrégation] au sujet du passage Matth. XVIII et dit que votre article [sur les censures pastorales] combat l'enseignement que Christ a ici donné. Michel [Mulot] de Saint-Blaise et Gaspard [Carmel] sont d'accord avec lui⁴. » Ainsi, éclatait la dispute au sujet des censures pastorales, qui prendra par la suite, et grâce à Chaponneau, une extension et une âpreté redoutables.

Les censures pastorales ou « corrections fraternelles », on l'a vu, avaient été, sinon instituées par Farel, du moins pratiquées très tôt par le groupe de ses fidèles au sein du clergé neuchâtelois. Le règlement du synode de Lausanne de 1537, et par conséquent celui de la Classe de Neuchâtel, édictait l'ordre à suivre dans les congrégations des ministres : après examen de la foi et de la doctrine de chaque ministre, on s'enquerra de sa vie privée et de sa famille, de l'état de sa paroisse, de la façon dont les châtelains et autres officiers vaquent à leurs fonctions. Naturellement, quand Calvin donna son organisation à l'Eglise et au clergé, il garda les censures fraternelles comme une règle concernant uniquement les pasteurs et appliquée entre

¹ H. VIII, p. 198, lignes 30-34 et p. 199, lignes 1-14; H. IX, p. 10 n° 1275, Eynard Pichon à Rodolphe Gualther (beau-fils de Zwingli), 3 septembre 1543. Sur Eynard Pichon, voir Ch. XIX.

² Après Jacques Le Coq, on ne sait qui fut pasteur de Corcelles et Coffrane. Le « Cartulaire des pasteurs neuchâtelois » lui donne comme successeur dès 1541, Jacques Paraschée, qui serait parti pour Vienne en 1562 et mort à Corcelles en 1569. (Voir aussi Chap. XIX.)

³ On retrouvera plus loin Gaspard Carmel (Ch. XIX) et on verra la suite de sa carrière en France.

⁴ H. VIII, p. 302, lignes 16-19.

eux et à huis clos. Il attribuait à cette règle une importance spéciale. Il y voyait un moyen précieux d'affermir la moralité, et par là la dignité et l'autorité du nouveau clergé réformé. Les *Ordonnances genevoises*, et après elles les *Articles neuchâtelois de 1541*, disent, en effet : « Pour obvier à tous scandales de vie, il sera mestier qu'il y ait quelque façon de correction à laquelle tous se soumettent; qui sera aussi le moyen que le ministère soit conservé en révérence et que la Parolle de Dieu ne soit, par le mauvais bruit [renom] des ministres, en deshonneur ou mespris ¹. » Les *Ordonnances de 1541* énumèrent dix-huit crimes, du tout intolérables en les ministres, et pour lesquels le délinquant devait être renvoyé au Consistoire, et s'il méritait d'être déposé, au Magistrat; puis elles mentionnent dix-sept vices, à propos desquels s'exerçait spécialement la correction fraternelle. Pour maintenir cette discipline en son état, de trois en trois mois les ministres auront spécialement regard s'il y a rien à redire entre eux pour y remédier comme de raison.

La Classe de Neuchâtel entendait qu'on y procédât selon l'ordre que notre Seigneur a déclaré en St-Matthieu, 18^e chap., et de fait, en 1543 ou 1544, on exerçait comme suit la « correction fraternelle » des pasteurs : la congrégation, une fois réunie pour ce qu'on appellera plus tard le « grabeau », celui qui devait être exhorté recevait l'ordre de sortir. Le doyen s'enquérât alors auprès des voisins et amis du pasteur admonesté, s'ils connaissent en ce frère quelque chose qui nuise publiquement à l'Eglise et qui aurait pour conséquence de faire obstacle à l'édification des fidèles et d'attirer le blâme sur le ministère du pasteur, soit à cause de lui-même, soit à cause de sa famille. On demandait ensuite à chacun des frères, l'un après l'autre, ce qu'ils pensent être absolument digne d'admonestation. Dès que tous avaient donné leur avis, on rappelait le pasteur ainsi soumis à la censure, et, conformément à l'avis et au jugement de tous, on l'exhortait à faire saintement son devoir et à édifier l'Eglise ².

Les « corrections fraternelles » n'étaient pas seulement pénibles pour celui qui les subissait et propres à développer la délation dans le corps pastoral, on pouvait encore leur faire à Neuchâtel deux objections sérieuses. Si la censure était une coutume fixée dans les règlements et entrée dans les mœurs du clergé, elle n'était cependant pas une institution officielle et imposée par le magistrat, puisque ni le gouverneur, ni le Conseil de Ville, n'avaient sanctionné les *Articles de 1541*; par conséquent, un ministre d'esprit indépendant pouvait refuser de s'y soumettre sans violer son serment envers la seigneurie. Puis, alors que Calvin, Farel ou Toussain prétendaient fonder leur censure pastorale sur Matthieu, chap. XVIII, il est bien évident, comme le remarquèrent Doubté et Chaponneau, que l'institution calviniste était tout autre chose que la répréhension fraternelle, recommandée par le premier Evangile. Il ne s'agissait pas d'abord de reprendre et ramener au bien un frère égaré, mais plutôt de sauvegarder la moralité et l'honorabilité du clergé, et par là l'autorité et l'influence de l'Eglise. La censure pastorale était une institution ecclésiastique plus encore que disciplinaire, et cela à cause du rôle réservé au clergé par l'ecclésiologie calviniste; les corrections fraternelles formaient une pièce maîtresse de l'édifice de

¹ Revue d'histoire suisse, 1928, p. 358-360. Voir aussi plus haut, p. 461.

² Ces détails sont donnés dans un post-scriptum à la circulaire des pasteurs neuchâtelois du 28 octobre 1544. (*H.* IX, p. 348, 349.)

l'Eglise et les faits ne montraient que trop combien elles étaient nécessaires. C'est pourquoi elles se sont maintenues dans le clergé neuchâtelois plus de trois siècles, et pourquoi Farel y tenait tellement.

Aussi, au reçu de la lettre de L'Archer, éprouva-t-il une irritation d'autant plus vive qu'il était alors à Strasbourg, en butte aux dernières attaques de Caroli. Il s'en prit non seulement à l'impudent Doubté, qui troublait l'Eglise de Neuchâtel après celle du Montbéliard, mais aussi à ceux qui l'ont admis au ministère et à ceux qui lui ont confié la paroisse des Verrières. Dans ses deux lettres du 31 mai 1543, Farel reproche aux premiers, c'est-à-dire aux pasteurs du pays romand, de ne pas suivre l'exemple des apôtres lors de l'élection de Matthias ou pour celle de Saul et Barnabas, mais d'imposer les mains trop hâtivement, pour ne pas dire trop à la légère, ce qui a été la cause de bien des maux. Aux seconds, c'est-à-dire à la Classe de Neuchâtel, il rappelle qui sont ces gens, Doubté et Courtois, à qui on a fait confiance, des individus qui désertent leur paroisse ou se révoltent contre les congrégations de leurs frères. De ces reproches, Farel s'élève à une de ses plus belles exhortations; avec feu, il expose à ses frères la grandeur, la sainteté, les exigences du ministère. Au lieu de ne consulter que ses aises et ses intérêts, le pasteur comprendra que ni la pauvreté de la population ou de la localité, ni la petitesse ou l'obscurité d'une paroisse, ne doivent le détourner de sa tâche. Quoi que ce soit que Dieu nous a confié, nous ne pouvons l'abandonner à moins qu'Il ne nous appelle ailleurs !

Les pasteurs neuchâtelois trouvèrent la mercuriale un peu dure et injuste, et leur doyen lui-même écrivit à Farel, le 16 juin, pour remettre les choses au point¹. Ses explications ne dispulèrent pas le pasteur des Verrières aux yeux de Farel, et lorsque le Réformateur eut regagné son Eglise neuchâteloise, Michel Doubté ne s'y sentit plus guère à son aise. MM. de Berne l'autorisent à séjourner, en janvier 1544, à Lausanne, d'où ils l'appellent comme pasteur à Aigle. Mais ce départ ne mettait pas fin au conflit au sujet de la censure pastorale, et la victoire de Farel devait, en définitive, être funeste à la paroisse des Verrières et à lui-même, puisque le successeur de Doubté sera ce cousin du Réformateur, Ozias ou Pierre Trimund, dont on a raconté plus haut le lamentable ministère.

Au nord du comté, les châtelaneries de Thielle et du Landeron réservaient aussi leur part de déboires à Farel et à la Classe. A Saint-Blaise, le pieux et distingué Martoret du Rivier avait été remplacé dès le printemps 1539, par Michel Mulot, qui, régent à Montbéliard, avait, une année auparavant, passé à Neuchâtel avant de se rendre à Strasbourg pour s'y préparer au saint ministère. Au dire de Calvin, c'était un brave homme, mais obstiné dans ses idées et assez présomptueux, toujours prêt à des entreprises qui dépassaient ses moyens. De fait, quelques douze ans plus tard, il occupera un moment le devant de la scène. En 1543, le pasteur de Saint-Blaise est seulement celui qui précipita le conflit entre son voisin, Antoine Thomassin, et les paroissiens de Cornaux. Ce conflit mériterait à peine une mention, s'il ne manifestait l'apparition d'une menace, peut-être d'un péril assez grave pour la Classe, à savoir la propagande anabaptiste au sein de la population neuchâteloise.

¹ H. VIII, p. 388 n° 1239, Farel aux pasteurs des pays romands; p. 392 n° 1240, Farel à la Classe de Neuchâtel, 31 mai 1543; p. 413 n° 1246, La Classe de Neuchâtel, par son doyen Thomas Barbarin, à Farel, 16 juin 1543.

Quelques sectaires anabaptistes¹, s'étaient fixés à la Neuveville, et de là travaillaient le comté de Neuchâtel et peut-être aussi la Ville. Pourquoi et comment se gagnèrent-ils une partie de la population de Cornaux ?

Ce village, dont l'église était fréquentée aussi par les gens de Wavre, de Thielle et d'Epagnier, avait servi de résidence au curé de Saint-Blaise, et sans doute Martoret du Rivier y venait-il prêcher de Saint-Blaise jusqu'au moment où un pasteur y fut placé à demeure en la personne d'Antoine Thomassin. Ce pasteur, en relation avec ses collègues de Bienne et qui était intervenu auprès d'eux en faveur de Farel en 1541, n'était, semble-t-il, ni grand orateur ni bon logicien; il était, par contre, fort convaincu de ses devoirs et de ses droits pastoraux, mais il n'avait su ni comprendre, ni gagner tout le troupeau qui lui avait été confié. Il faut dire que la paroisse était difficile : plusieurs paroissiens, ayant abandonné les usages catholiques sans acquérir la foi évangélique, étaient indifférents, voir irréguliers. En 1539 ou 1540, une femme de Cornaux avait été mise en prison à Neuchâtel, accusée « d'un des plus horribles blasphèmes qui fut jamais, ni sera en toute la chrétienté. Car elle avait nié l'un des principaux points de la foi et du salut de tous vrais chrétiens, c'est à savoir la résurrection de notre Sauveur Jésus-Christ et de tous les morts, disant que l'âme des personnes mourait avec le corps, et qu'il n'y avait nulle différence entre l'âme d'une bête et celle d'une personne. Par quoi, après la prison, [elle] fut contrainte d'en crier merci publiquement au moûtier [à l'église] après la prédication ».

Auprès de paroissiens aussi étrangers à toutes convictions chrétiennes, la propagande anabaptiste devait facilement réussir, du moins à les exciter contre leur

¹ Dans la révolution religieuse du XVI^e siècle, les anabaptistes qui en représentaient la tendance extrémiste, avaient été, dans l'Empire, surtout vers 1535, un courant puissant et violent, dont l'action s'est fait sentir sur toute la Réformation et en a précipité ou ralenti la marche. L'anabaptisme n'avait pas été moins actif et moins dangereux dans les cités suisses qu'en Allemagne : il avait, à Zurich, lutté contre Zwingli, pénétré les campagnes bernoises, cherché à dominer, même par la violence, Bâle et Saint-Gall. Aussi, par le concordat d'août 1527, Zurich, Berne et Saint-Gall s'entendirent pour anéantir ce dangereux parti : les anabaptistes furent obligés de se rallier à l'Eglise officielle, sous peine d'amende en cas de refus et de mort en cas de récidive. Ils n'en continuèrent pas moins leur propagande ouverte ou secrète. On sait qu'à Genève, Farel et Calvin avaient eu affaire en 1537, à des agents de cette secte, originaires des Pays-Bas et qui avaient gagné quelques adhérents. Berne luttait rudement contre eux et, de 1528 à 1571, en fera supplicier plus de quarante. C'est que ces « rebaptiseurs » étaient des croyants fanatiques; ils avaient l'oreille du petit peuple et des paysans et ils donnaient fort à faire aux pasteurs.

Les anabaptistes, en effet, formaient une communauté de saints, qui se croyaient directement inspirés de Dieu et s'affirmaient les prémices du royaume de Christ sur la terre. Comme tels, ils se séparaient du monde corrompu, impie, voué à une prochaine destruction. Ils n'avaient que haine et mépris pour le Magistrat, instrument de Satan, et pour les prêtres ou les pasteurs, ses valets. Ennemis de la tradition ecclésiastique, ils réclamaient l'observation littérale des préceptes de l'Evangile; ils critiquaient la doctrine et la théologie des Eglises, et plus encore les clergés. Ultra-spiritualistes, ils rejetaient tout sacramentalisme et spécialement les rites et cérémonies ecclésiastiques, avant tout le baptême des enfants qu'ils avaient en horreur. Adversaires du mariage officiel, du serment, du service militaire, les anabaptistes se plaçaient ainsi hors la société civile; ils étaient pour les réformateurs « les plus perdus des hommes ». Réformateurs sociaux, souvent communistes, ils annonçaient le règne de justice, prêchaient la ruine des puissants et excitaient contre ceux-ci les pauvres et les opprimés.

Il va de soi que les paisibles mennonites actuels, qui sont venus se fixer au XVII^e siècle dans l'évêché de Bâle et se sont de là répandus dans le Jura, ne doivent pas être confondus avec les révolutionnaires du XVI^e siècle. Les ouvrages qui traitent des sectaires du XVI^e siècle sont très nombreux. Voir entre autres E. TROELTSCH, *Die Sozialleben der christlichen Kirche*, 1912; H. LUEDEMANN, *Reformation und Täuferium*, 1896; R. WOLKAN, *Die Lieder der Wiedertäufer*, 1903; E. EGLI, *Die Züricher Wiedertäufer*, 1878; E. MUELLER, *Geschichte der bernischen Täufer*, 1895; P. BURKHARDT, *Die Basler Täufer*, 1898.

pasteur. Justement, l'agent des sectaires, le rebaptiseur Pierre Pelot, était bien connu dans le village; il demeurait chez un de ses parents, Jacques Claude, et son beau-frère n'était autre que cet Antoine Jacottet qu'on a vu à la tête des évangéliques de Cressier et en procès avec le curé Glâne. L'activité et les propos de Pierre Pelot, l'humeur pénible et processive de Jacottet provoquèrent une intervention du gouverneur : Pelot, peut-être sur plainte de la Classe, fut banni du comté, Jacottet, mis en prison. Le pasteur Thomassin se défendit d'être pour rien dans les mesures prises; mais ses paroissiens de Cornaux, les disciples secrets de l'anabaptisme comme ceux que mécontentaient les dîmes, n'en furent que plus irrités à l'égard des ministres. Le 11 mars 1543, les pasteurs de Saint-Blaise et de Cornaux ayant fait échange de chaires, Michel Mulot, avant le prêche, procédait au baptême d'un enfant. « Insulte et grande insolence lui fut faite... jusqu'à lui dire qu'il nous faudrait d'autres livres [que la liturgie] et à lui dire : Où trouvez-vous en la sainte écriture qu'il faille baptiser les petits enfants ? »

Navré de ces propos hérétiques comme de l'outrage fait à son collègue, l'honnête Thomassin prépara pour le dimanche suivant, jour des Rameaux, un beau sermon, afin de ramener ses paroissiens à la vérité. Choissant comme texte le baptême de Jésus par Jean-Baptiste, il reprit bien fort un tel scandale et blasphème de dire qu'il ne faut point baptiser les enfants. L'Écriture, dites-vous, ne l'enseigne pas expressément : ordonne-t-elle davantage de baptiser les femmes ? Pourquoi écoutez-vous le rebaptiseur Pierre Pelot, au lieu de votre pasteur légitime ? Les rebaptiseurs ne savent que prêcher leur doctrine en secret pour séduire les simples ignorants, eux qui sont des ignorants malicieux. Du mal de la papisterie, qui était fort grand à Cornaux, la paroisse est tombée en bien pire mal, en l'impiété et l'erreur; en supportant le rebaptiseur, elle a pactisé avec l'esprit malin. Comme Paul a arraché les Galates aux enchantements dont ils étaient victimes, c'est la tâche du pasteur de dénoncer la séduction des rebaptiseurs, comme c'est le devoir des gens de Cornaux de se soumettre à leur conducteur, ainsi que le font ceux de Wavre et d'Epagnier. Sans doute, Thomassin avait-il ajouté d'autres arguments et développements à ces exhortations, qui froissèrent vivement ses paroissiens et leur parurent bon prétexte pour se débarrasser de leur pasteur. Des assemblées eurent lieu au temple le 22 avril, au four banal le 12 mai, où l'on reprocha vivement à Thomassin ses calomnies et ses menées.

Cependant on commençait à parler de ce conflit; la Classe ne paraît pas être intervenue; mais Georges de Rive reçut, le 15 mai, une plainte en règle des gens de Cornaux, qui arguaient contre leur pasteur sept articles : 1. Il les a gravement offensés en les accusant de nier le baptême des enfants; 2. Il a menti, étant incapable de désigner celui qui aurait interrompu Michel Mulot, et affirmant que les rebaptiseurs ne prêchent qu'en secret, alors que Pierre Pelot avait demandé à Thomassin une discussion publique, que celui-ci lui a refusée; 3. Il a dénoncé Pierre Pelot comme mené par le souffle de Satan, et les paroissiens qui l'ont si longtemps fréquenté, comme d'accord avec l'esprit malin, ce qu'ils ne veulent être; 4. Il a blâmé méchamment les gens de Cornaux disant que quelques-uns d'entre eux n'avaient ni Dieu, ni âme; 5. Il a faussement accusé Antoine Jacottet d'avoir dit que les ministres vendent l'Evangile; 6. Au lieu de reprendre charitablement un certain Thomas de Cornaux pour avoir parlé contre saint Paul, il le fit emprisonner par le châtelain; 7. Il a enfin fait venir à Saint-Blaise quelques-uns de ses paroissiens pour leur faire crier merci et toucher sa main. Les susdits articles furent développés par le « parlier » des gens de Cornaux; celui-ci n'était autre que Jacques Claude, le cousin de Pelot, et on peut penser qu'il ne ménagea guère Thomassin.

Le gouverneur commit, pour examiner l'affaire sur place, le châtelain de Thielle, Jacques Louys, et le maître-bourgeois de la Ville, Guillaume Hory. Ceux-ci se rendirent à Cornaux le 20 mai; ils firent comparaître devant eux Thomassin et Jacques Claude, qui eurent sans résultats une vive altercation. Rentré chez lui, Thomassin rédigea une *« réponse sur les articles dressez... par ceux de la paroisse de Cornaux »*¹, qu'il fit remettre à Georges de Rive, et par laquelle il combattait comme suit les sept accusations de ses adversaires : Que ceux-ci soient rebaptiseurs, la question posée à Michel Mulot le prouve bien, et celui-ci seul pourrait désigner le coupable. Que Pelot et ses sectaires prêchent en secret, cela ressort de St-Jean ch. III, où Jésus dit que quiconque fait choses vicieuses, hait la lumière. Qu'ils disent ne vouloir être de l'esprit malin, c'est bien, mais ils ne devaient pas si longtemps tolérer le suppot

¹ La réponse de Thomassin est le seul document qui permette de reconstituer ce curieux conflit. Elle se trouve à NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Q 21 n° 11. (H. VIII, p. 357-368 n° 1232.)

de Satan [Pelot], dont le nom n'a d'ailleurs pas été prononcé de la chaire. Quant à leur reproche d'avoir été méchamment blâmés par leur pasteur, qu'ils s'en prennent à eux seuls : qu'ils se rappellent l'impiété d'une des leurs, la façon dont ils violent les ordonnances contre les danses, le fait que, chez eux, le père néglige même d'assister au baptême de son enfant, leur abandon du sermon de Vêpre et même de la Sainte-Cène. Quant à Jacottet, le châtelain aussi est témoin de ce qu'il a dit contre les ministres. Thomas a été justement emprisonné selon l'honneur de Dieu, et après remontrance faite par le pasteur. Quant aux coupables cités à Saint-Blaise, c'est au nom et en l'autorité de l'Eglise qu'ils ont dû faire pénitence et ils ont été réconciliés, en touchant la main, non seulement du pasteur, mais aussi du « gouverneur » de la paroisse. On ne sait comment le procès se termina. Ce ne fut en tout cas pas au désavantage de Thomassin, qui ne fut pas chassé de Cornaux, où il était encore pasteur en 1560.

Ces événements, minimes en eux-mêmes, avaient ouvert les yeux des pasteurs neuchâtelois; ils comprenaient d'où venaient la méfiance, l'opposition sourde auxquelles ils se heurtaient jusqu'en ville même. Ils pressentaient la propagande anabaptiste et s'en inquiétaient. Au début de 1544, un fait grave vint confirmer leurs appréhensions. Le rebaptiseur Pierre Pelot ou le Pelloux avait fait traduire par un de ses affiliés, habitant Neuchâtel, un opusculé allemand, publié en 1525 à Nuremberg, par le célèbre prédicant anabaptiste de Waldshut, Balthazar Hubmaier. Cette traduction du traité sur « le baptême chrétien des croyants » fut imprimée en Suisse allemande à quinze cents exemplaires, que Pelot faisait répandre en pays romand. Farel la signale et en envoie un exemplaire à Calvin, le 23 février 1544, ajoutant que son collègue [Chaponneau] est un intime du traducteur et au courant de l'apparition de l'opusculé. « Les frères, continuait-il, estiment qu'il est nécessaire d'y répondre, non que le livre en soit digne, mais à cause des simples, chez lesquels il y a quelque crainte de Dieu. Ils vous demandent donc, au nom du Seigneur, que vous vous chargiez de cette tâche », bien qu'étant occupé par tant d'autres travaux de plus d'intérêt.

Le 28 mars, ce sont MM. de Berne qui invitent le Conseil de la Neuveville à arrêter auteurs et livres dangereux, bien que ceux-ci soient déjà répandus dans le comté de Neuchâtel. Trois jours plus tard, Farel presse son ami d'achever sa réfutation des erreurs anabaptistes, et regrette que les Bernois traitent ces misérables sectaires d'une façon trop rude et trop expéditive¹. Il vaudrait mieux se faire écouter d'eux et les convaincre. De fait, et sans qu'on en sache la date exacte ni les résultats, Farel eut, en avril ou en mai, un colloque à la Neuveville avec les rebaptiseurs.

Le 1^{er} juin 1544, Calvin faisait enfin paraître à Genève, chez l'imprimeur Jehan Girard, sa « *Brieve instruction pour armer tous bons fideles contre les erreurs de la secte commune des Anabaptistes* » dont la préface est adressée « aux Ministres des Eglises du Conté de Neufchastel »².

Dans cet ouvrage, Calvin distingue entre les anabaptistes qui, dans leur folie, reconnaissent pourtant l'autorité de la Bible, et les libertins spirituels qui ne suivent que leur sens propre, faisant du mal le bien, et dont il s'occupera à une autre occasion. Les anabaptistes, divisés entre eux, s'accordent pourtant sur sept articles, dont l'exposé et la réfutation constituent le fond du traité. Les thèses des rebaptiseurs, en apparence assez proches des doctrines réformées, sont l'affirmation que seul est chrétien le baptême des croyants, donc des adultes, la pratique stricte de la discipline selon Matthieu XVIII pour avoir une vraie communauté des saints, la Cène donnée à ceux-là seuls qui sont du corps de Christ. Pour le chrétien, tout usage des armes est chose diabolique; les pasteurs, bien loin d'avoir

¹ H. IX, p. 172 n° 1332, Farel à Calvin, 23 février (surtout p. 173, 174); p. 193 n° 1340, le Conseil de Berne à celui de Neuveville, 28 mars; p. 193 n° 1341, Farel à Calvin, 31 mars (p. 194, lignes 1-13).

² CALVINI op. VIII, p. 45-142.

une charge à demeure, doivent, comme jadis les disciples, aller de lieu en lieu; si Dieu a institué pour le monde le glaive de la justice, on ne doit user en la perfection du Christ comme suprême sanction que de l'excommunication et non de la peine de mort; aux chrétiens tous serments sont défendus. Après avoir démontré la folie de toutes ces « erreurs », Calvin termine en combattant deux autres idées, pires encore, des sectaires, celle que le corps de Jésus n'aurait été qu'apparence, et celle que les âmes, séparées du corps, dormiraient jusqu'au jour du jugement.

La « *Briève Instruction* » fut à juste titre chaudement admirée et louée par les pasteurs neuchâtelois. Peut-être ramena-t-elle au bercail quelques sectaires. Ce qui les contraignit au silence et à la paix, ce furent surtout les mesures prises par l'autorité séculière, et spécialement le mandement qu'à l'exemple de Berne, Georges de Rive édicta le 12 avril 1544 contre les anabaptistes. Les rebaptiseurs seront emprisonnés au pain et à l'eau jusqu'à leur abjuration, mis à la torture s'ils s'obstinent, obligés à pénitence publique s'ils se repentent, décapités s'ils retombent dans leur pernicieuse erreur¹. Ce n'était qu'un épisode dans la lutte acharnée que poursuivaient Eglises officielles et autorités séculières pour exterminer les révolutionnaires religieux et sociaux.

A environ deux lieues au nord-est de Cornaux, par delà la forêt de l'Eter, le village de Lignièrès formait la frontière entre le comté et l'évêché de Bâle. Le village rentrait dans la paroisse du Landeron, mais les habitants en étaient les uns sujets de Madame et ressortissants de son châtelain du Landeron, les autres, sujets de l'évêque et de son officier de la Neuveville. Les deux souverains y exerçaient la justice, et les appels étaient jugés en la cour de Lignièrès par quatre conseillers de Neuveville et quatre du Landeron, le châtelain de ce bourg présidant le tribunal et les amendes revenant au souverain de Neuchâtel, comme haut justicier. Les relations étaient particulièrement étroites entre gens de Lignièrès et Neuvevillois. Peut-être Farel avait-il prêché dans ce village, en 1529 ou 1530, mais sans s'être gagné beaucoup d'adhérents.

Les 8, 15 et 22 juillet 1543, le châtelain et quelques conseillers de Neuveville montèrent à Lignièrès avec un ministre qu'ils y firent parler de l'Evangile, selon le désir de quelques habitants du village. C'étaient des gens de l'évêque, d'ailleurs une douzaine au plus, qui étaient favorables à la foi nouvelle à cause de leurs liens avec les Neuvevillois, tandis que les sujets neuchâtelois, de par leurs relations avec le Landeron, demeuraient catholiques et faisaient empêchement aux tentatives de réforme. Une partie des évangéliques furent effrayés de cette opposition; les autres demandèrent l'aide du Conseil de la Neuveville, qui, ne pouvant agir lui-même sur les gens du Landeron, en appela à l'intervention de Berne, le 15 juillet 1543.

En attendant la réponse bernoise, les Neuvevillois et les « luthériens » de Cressier tentèrent de conquérir à la Réforme le village voisin : ils appelèrent et accompagnèrent Farel lui-même à Lignièrès où il prêcha le 21 octobre. Aussitôt grand tumulte dans le camp catholique : Soleure, avertie le jour même par ses combourgeois du Landeron, adresse le 22, des représentations à Georges de Rive, aux Quatre-Ministres et au Conseil de la Neuveville. De leur côté, les gens du Landeron faisaient de rudes et grosses menaces contre Maître Guillaume. Neuchâtel envoya des ambassa-

¹ F. de CHAMBRIER, *ouv.* cité, p. 310, 311.

deurs à Berne, pour consulter, sur la situation, ses puissants combourgeois évangéliques. Le 2 novembre, MM. de Berne répondent que « pour le présent et en tel état, tant de changement de seigneur par le trépas de Madame, que d'autres menées qui s'adressent, comme [vous] voyez, sur le Conté de Neufchâstel, il ne nous semble être expédient d'attenter aucune innovation, pour éviter toutes occasions de trouble et inconvénient, que facilement l'on pourrait susciter par telles procédures précipitées. Desquelles [il] conviendra avertir maistre Guillaume Pharell de s'en garder, espérant que le Seigneur avancera quelque jour les moyens pour sa gloire amplifier ¹. » MM. de Berne conseillaient aux Neuchâtelois d'écrire, s'il le fallait, aux Soleurois que « maistre Guillaume, comme ardent serviteur de Dieu et à l'instigation de sa conscience, est allé prêcher à Lignièrès sans votre su et commandement, en toute tranquillité, pensant non mal faire, ni offenser personne, vu que ceux dudit lieu sont du Conté de Neufchâstel, et qu'ils devraient vivre plutôt en la religion de la plupart de leurs consorts que de tenir une religion particulière comme séparés des autres ². »

Le bruit et les répercussions politiques qu'eurent la prédication du 21 octobre 1543, tiennent sans doute au fait que Lignièrès dépendait du Landeron et que, dans la même année et dans les suivantes, les évangéliques tentaient à nouveau de conquérir à leur foi la seule châtellenie du comté qui s'obstinât à repousser la Réformation. On trouvera au chapitre suivant le récit de ces tentatives et de leur échec.

4. LES CONFLITS ENTRE FAREL ET CHAPONNEAU.

Tandis que l'activité du Réformateur se déployait ainsi au dehors ou à l'intérieur du pays neuchâtelois, sa tranquillité d'âme et son action sur ses paroissiens immédiats, étaient sans cesse troublées par la secrète hostilité de Chaponneau et les perpétuels conflits ou chicanes avec ce collègue. La correspondance des réformateurs montre combien cette inimitié fut pénible à Farel et comment les conflits entre Chaponneau et Calvin ou lui furent parfois assez graves pour provoquer l'intervention des autres Eglises ³.

Désireux de jouer un rôle en vue, ayant d'ailleurs été en bons termes avec Marcourt, Chaponneau n'avait sans doute pas été enchanté de l'arrivée de Farel comme premier pasteur de la Ville. Au début, cependant, il voulut, semble-t-il, loyalement

¹ Sur Lignièrès, voir BOYVE II, p. 319, 320; F. de CHAMBRIER, p. 309; H. VIII, p. 452 n° 1259, Neuveville à Berne, 15 juillet 1543.

² H. IX, p. 90 n° 1301, MM. de Berne au Conseil de Neuchâtel, 2 novembre 1543. Pour la correspondance de Soleure au sujet de cette affaire, voir Recès des diètes suisses.

C'est à cette année 1543 que la tradition a rattaché une scène de violence dont Farel aurait été la victime au Landeron. Il existait, paraît-il, dans un coin obscur de l'hôtel de ville de ce bourg, une chaire de bois grossier, à moitié vermoulue, dite « chaire du Réformateur », et portant ces vers : « Farel preschant en cette chaire, / Le jour devant la Passion, / Fust assaillé à coups de pierres, / Par filles et femmes du Landeron. » / (Louis de MEURON, *Description topographique de la Châtellenie du Landeron*, 1828, p. 59.) Mais le « jour devant la Passion », soit le 17 mars 1543, Farel était à Gorze. Si le fait avait quelque fondement, il se placerait donc dans les années suivantes; à notre connaissance, aucun document, entre 1545 et 1565, ne signale une tentative d'évangélisation faite au Landeron par Farel lui-même.

³ Pour ce sujet, nous utilisons l'exacte et récente étude manuscrite de M. Louis AUBERT, *Jean Chaponneau et ses démêlés avec Farel et Calvin*, que nous avons mentionnée précédemment. (Chap. XII, p. 411.)

collaborer avec lui. « Mon collègue, dit Farel à Calvin, s'adapte [à la nouvelle situation] selon ses forces ¹. » Mais Chaponneau avait ses idées à lui; il était pénétré du sentiment de son importance et fort susceptible; il pensait que les réformateurs ne l'estimaient pas à sa juste valeur. De son côté, Farel, nature tendue vers l'action, ne s'attardait pas à ménager des susceptibilités vaniteuses, ni à comprendre une mentalité et des idées différentes des siennes. Au service de Christ, il faut subordonner pensées et volonté particulières à la cause de l'Evangile dont lui, Farel, est le serviteur, et comme Chaponneau le contrecarre, il aura le tort d'agir en dehors et souvent à l'insu de son collègue. D'ailleurs Farel, comme Calvin, tenait Chaponneau pour un petit esprit; ils faisaient entre eux des plaisanteries faciles sur son nom, en abrégant la forme latine (*Capunculus*) en « *cappus* », c'est-à-dire chapon; « moi aussi, dira Calvin à son ami, je le suspecte de sottise, d'arrogance vaine et de mauvaise foi ². »

Chaponneau se rattachait à ce groupe de prédicants, tels Marcourt et LeComte, qui entendaient demeurer indépendants à l'égard de la personne et de la doctrine des réformateurs. Docteur en théologie, il s'estimait leur égal en science. Se méfiant de la pensée de Calvin, qu'il ne comprenait pas, et cherchant dans l'« *Institution* » des déclarations suspectes, Chaponneau n'avait pas lui-même une doctrine très arrêtée; il entendait avant tout demeurer orthodoxe, c'est-à-dire attaché à la tradition et aux Pères. Aussi, quatre mois de ministère commun entre les deux hommes ne s'étaient pas écoulés que Farel « prenait à partie son collègue, plus âgé cependant, lui reprochant de négliger les Ecritures et de n'attribuer la compréhension de la vérité qu'aux seuls anciens ³. » Qu'on plaçât des autorités humaines sur le même rang que l'Ecriture, d'où jaillit toute vérité, c'est ce que ne pouvait admettre le bouillant Dauphinois. Les reproches de Farel parurent durs à son collègue. Isolé, ce dernier tenta de se rapprocher de son voisin, LeComte de la Croix; celui-ci l'accueillit froidement, lors d'une visite que Chaponneau lui fit à Grandson. Les deux pasteurs se brouillèrent et dès lors celui de Neuchâtel se plaint de LeComte et le dénonce comme l'auteur des dissensions dont souffre le clergé romand, sans pour cela moins débâter contre les réformateurs. Aussi Calvin écrivait-il à Farel en octobre 1538 : « C'est celui qui devrait vous aider qui vous causera le plus d'ennuis, mais en patientant vous finirez par sortir de peine ⁴. »

Ayant pris une attitude de mécontent et d'opposant au sein de la Classe, Chaponneau aurait volontiers soutenu ceux qui rompaient avec la discipline du clergé. Il paraît même avoir pris le parti des deux « pestes », Claude de Glant et Alexandre LeBel, et « il ne savait que dire » lorsque la Classe les frappa d'anathème ⁵. A cause de son hostilité contre Farel, Chaponneau était bien vu de Georges de Rive, et dans la ville, il avait un petit groupe de gens à sa dévotion, en particulier Louis Maîtrejean, le beau-père de Caroli, à qui Chaponneau demeura attaché, même après l'apostasie du pasteur de Lausanne. Aussi Maîtrejean et Chaponneau avaient-ils accueilli favorablement un prédicant français, assez semblable à Caroli par son caractère et par son passé, Michaelius, peut-être Gilles Michaux, qui arrivait à Neuchâtel pourvu de lettres de recommandation de Grynée et de Carlstadt. Au dire de Farel, c'était un drôle, qui avait renié Christ en France et renierait Dieu mille fois plutôt que de subir la discipline. Il voudrait obtenir une paroisse et troubler l'Eglise neuchâteloise, comme il l'a fait dans d'autres Eglises. Ses intrigues, même avec l'appui secret de Chaponneau, ne purent rien contre les règlements de la Classe ⁶. Néanmoins, le 13 mars 1539, Calvin plaint à nouveau Farel d'avoir un tel collègue : « Je vois que par N [Chaponneau] vous n'aurez pas peu d'affaires, aussi longtemps qu'il continuera à se démener ainsi. Mais, puisqu'il ne peut être enlevé, il est nécessaire de le supporter. Je pense qu'il vous a été donné par le Seigneur pour exercer votre patience ⁷. »

Or, au contraire, durant trois années, l'accord va régner entre les deux pasteurs de Neuchâtel. Les correspondants de Farel lui recommandent de saluer son collègue

¹ H. V, p. 82, « *collega sese adformat pro viribus* ».

² H. V, p. 448, lignes 11, 12 (29 décembre 1538).

³ H. V, p. 155 (14 octobre 1538).

⁴ H. V, p. 171 (24 octobre 1538).

⁵ H. V, p. 206, « *Capunculus quid diceret nesciebat* » (27 décembre 1538).

⁶ H. V, p. 235, 236 (5 février 1539).

⁷ H. V, p. 249, 250 (16 mars 1539).

de leur part, et dans les dissentiments que le retour de Caroli a suscités dans l'automne 1539, Chaponneau s'oppose à LeComte et soutient en ami le Réformateur. D'où vient ce revirement dans les dispositions du second pasteur de la ville ? Peut-être du retour de Caroli, que Chaponneau avait favorisé et pour lequel, on l'a vu, il s'était mis en avant. Comment n'aurait-il pas été touché par la générosité de Farel qui avait, non seulement participé aux démarches de la Classe en faveur de Caroli, mais même secouru son ancien ennemi, alors que la réprobation de tous l'accablait. D'autre part l'isolement de Chaponneau a cessé : en 1540, il épouse une veuve, dont la fille se mariera l'année d'après avec Jean Courtois, alors pasteur à Villars-les-Blamont, dans le Montbéliard. Aussi, tandis qu'en février 1539, Farel se félicite d'avoir rompu toutes relations avec Chaponneau et Maîtrejean, en avril 1540, c'est lui qui donne des nouvelles de la santé de son collègue, alors souffrant d'un abcès dans le dos¹. Et durant toute la crise de 1541 à 1542, on ne voit pas que Chaponneau ait tiré dans les jambes des pasteurs, ni pris parti pour Georges de Rive, ni travaillé d'aucune manière à la défaite et à l'exil du Réformateur.

Cette attitude bienveillante ne devait pas durer. Farel eut probablement le tort d'agir sans lui, et peut-être de le laisser de côté dans l'effort que poursuivait alors la Classe en faveur de l'autonomie et de la discipline ecclésiastiques. Chaponneau en fut vexé. Rancunier et tracassier, il multiplia à nouveau les mauvais procédés à l'égard de son collègue.

Calvin trouvait que c'en était décidément assez et que la Classe devrait intervenir pour remettre à l'ordre Chaponneau. Il termine ainsi sa lettre à Farel du 28 juillet 1542 : « J'ai toujours vivement apprécié votre modération dans la façon dont vous supportez votre collègue, et je vous ai toujours exhorté à continuer. Mais quand j'entends comment il se comporte, je ne puis pas ne pas reconnaître qu'il faut procéder à son égard plus ouvertement. Ce qui me plaît le moins, c'est ce remède [que vous employez pour être tranquille] de vous garer de lui et de toujours dissimuler. Il remarque qu'on le tient pour suspect et il en devient pire : il vaudrait donc beaucoup mieux que vous l'avertissiez ouvertement². » Les dispositions aigres-douces de Chaponneau s'aigrirent durant le séjour de Farel à Metz, Gorze et Strasbourg. Bien qu'il fût alors maître et seigneur dans la paroisse, Chaponneau s'irrite de ce que le Réformateur ne le tient pas au courant de ce qu'il fait et des progrès de l'œuvre du Seigneur. Farel lui écrit cependant, à la fin de 1542, une lettre, maintenant perdue, et qu'il signait d'un pseudonyme.

La réponse de Chaponneau de janvier 1543 reflète bien le caractère et l'état d'esprit de son auteur : « Contre toute espérance, j'ai reçu, très invincible ministre de l'Evangile du Christ, votre lettre; à peine ai-je compris, à première lecture, qu'elle provenait de vous, parce que votre nom y était dissimulé. Mais en la relisant, j'ai subodoré, tant à la suscription qu'à l'exorde, qu'elle m'avait été adressée par vous. Dès le commencement, vous dites, en effet, que j'ai été fâché parce que vous ne m'aviez pas écrit en particulier. J'aimerais bien que l'on m'indiquât les personnes qui ont insinué cela soit de vive voix, soit par écrit : ils se montreraient ensuite plus réservés à mon égard ! Je ne voudrais néanmoins pas en cela les accuser de mensonge, ne pouvant user à votre égard de dissimulation (que je voudrais que tous aussi fussent tels !) Déjà, depuis longtemps, je l'avoue, j'ai supporté avec quelque peine que, me mettant de côté, vous ayez écrit à la plupart de longues lettres sur des choses dont je devais être informé; et j'ai été affecté d'un grand chagrin, quand j'entendais des gens, même de la dernière condition, s'entretenir dans la rue de l'état et de la situation de vos affaires. Pour quelle raison j'ai eu tant de peine à le supporter, comme on vous l'a indiqué, je ne vous le dirai pas maintenant de peur que vous, homme tout occupé des affaires de l'Evangile et couvert de sueur dans le combat du chrétien, je ne vous rende plus soucieux. Mais lorsqu'il me sera donné de m'entretenir plus librement avec vous, par lettre ou de vive voix, vous saurez ce que je porte secrètement dans mon cœur. Le Seigneur Jésus-Christ vous aide dans les durs travaux que vous accomplissez à son service³ ! »

¹ H. VI, p. 205 n° 860, Farel à Calvin, 16 avril 1540.

² H. VIII, p. 78 n° 1139, Calvin à Farel, 28 juillet 1542; citation, p. 81.

³ H. VIII, p. 259, Chaponneau à Farel, janvier 1543.

Amertume et rancune, Chaponneau allait, dès le début de 1543, donner essor à ces sentiments, non contre Farel protégé par l'éloignement, mais contre Calvin, le théologien et le docteur de la Réforme française. Seulement Chaponneau ne se découvrit pas lui-même; il fit d'abord agir son beau-fils, Jean Courtois (Cortesijs). Comme Pierre Foret, opposé aux censures pastorales et à Toussain, Courtois avait, en effet, quitté le pays de Montbéliard et s'était retiré avec sa femme à Neuchâtel en 1542. Sans grandes ressources, il espérait obtenir une paroisse. Caractère brouillon et peu sûr, il commença, au sein de la Classe, par attaquer grossièrement Toussain, pour expliquer son propre départ du Montbéliard; il gagna ainsi quelques pasteurs à sa cause. Mais, après une altercation avec Toussain, il se vit désavoué par tous, obligé de reconnaître la faute pour laquelle le prince l'avait chassé et de demander pardon¹.

Ce Courtois, Chaponneau le chargea de rédiger des articles, actuellement perdus, dans lesquels étaient dénoncées les soi-disant hérésies de Calvin. Le beau travail une fois rédigé, Chaponneau et Courtois en parlèrent à leurs collègues et troublèrent les pasteurs neuchâtelois, peu diserts en théologie et alors privés de Farel. La Classe envoya donc les articles accusateurs à Genève et pria Calvin de venir y répondre à Neuchâtel, à un jour très prochain qu'elle avait fixé pour cela. Mais le messenger de la Classe, le chirurgien Jean Rogier, ne délivra missive et articles que six jours plus tard. Calvin, qui ne pouvait plus, et d'ailleurs ne voulait pas se rendre à cette sommation, écrivit le 27 mai 1543 à Viret : « Chaponneau comme vous l'avez appris, trouble maintenant la Classe de Neuchâtel; il pense agir habilement en se servant d'un boute-feu [Courtois] pour y répandre l'incendie... Je répondrai par écrit quelque chose par Michel [Doubté]; je n'ai pu le faire plus vite². » Et, en effet, le lendemain déjà, il écrivait sa réponse aux pasteurs neuchâtelois. Elle débute par une terrible volée de bois vert à son vaniteux adversaire :

Calvin ne s'étonne pas que Chaponneau trouble les Eglises, connaissant son esprit tracassier, mais il ne comprend pas qu'il l'attaque, lui, par qui il n'a pas été provoqué, avec qui il est censé combattre sous les enseignes du Christ. Chaponneau, Calvin ne le connaît que trop depuis le temps de ses études à Bourges. Ce théologastre de Louvain n'a jamais bien pu apprendre la grammaire et il prétend s'imposer dans toutes sortes de sciences ! il s'est ridiculisé jadis par ses attaques contre le grand juriste Alciat ! Qu'il comprenne que le moment de la retraite est venu pour lui et qu'il laisse les autres en paix ! Ne peut-il du moins rester tranquille dans son coin, cet homme qui s'est vanté orgueilleusement sur la place publique d'avoir presque porté la main sur son collègue [Farel] ! qui, s'il n'y est forcé par le magistrat, refuse d'obéir à l'assemblée des frères [pour les censures pastorales] ! qui garde chez lui et soutient son gendre Courtois, vrai fouet de sédition ! C'est Chaponneau qui a suggéré à Courtois les griefs d'hérésie qu'il porte contre Calvin. De telles accusations étaient dangereuses pour les réformateurs qui puisaient le meilleur de leur autorité dans leur titre d'interprètes de l'Écriture, de dispensateurs de la vérité divine. Calvin ne se sent pas atteint par les attaques de Chaponneau contre sa doctrine. Il tient cependant à s'expliquer sur un point, sur une doctrine qui paraît singulièrement subtile et que Chaponneau a choisie justement parce qu'elle l'est.

Le second pasteur de Neuchâtel déclare hérétiques ceux qui affirment que « Christ est par soi-même, en tant qu'il est Dieu ». Qu'est-ce à dire, riposte le théologien de Genève : niera-t-on que Christ soit Dieu vrai et parfait, et à moins qu'on ne veuille partager l'essence divine, ne devra-t-on pas reconnaître, comme le dit Paul, que la plénitude de la divinité habite en lui ? or n'y est-elle pas par elle-même ?

Chaponneau objecte que le Fils est par le Père : qui le nie ? Mais le nom de Fils est dit d'une des personnes de la Trinité et implique une idée de relation. Il n'est plus question de relation, là où il s'agit simplement de la divinité de Christ. A l'appui de son affirmation que Christ est par soi-même, en tant qu'il est Dieu, Calvin fait valoir trois passages d'Augustin.

¹ H. VIII, p. 301, L'Archer à Farel, 27 mars 1543.

² H. VIII, p. 376, Calvin à Viret, 27 mai 1543.

Quant aux autres articles de Chaponneau, quelles puérilités ! Discuter si l'essence de Dieu a été connue des Pères avant la venue de Christ, ou si l'Esprit et la colombe se sont unies en une personne, ou si l'esprit de prophétie persiste toujours chez les prophètes, ou encore si Ananias et Saphira n'ont pas été frappés pour un autre crime que leur mensonge, quelle logomachie ! quelles spéculations vaines¹ ! En fait, dit Calvin, ce n'est pas moi seul qui suis attaqué, mais vous aussi, tous les pasteurs neuchâtelois, qui avez accepté la confession de foi, contenant les termes incriminés. Il vous appartient de poursuivre au nom de tous l'injure qui vous est infligée, à vous et à la vérité. Si vous n'agissez pas vous-mêmes, j'ai décidé pour mon compte de ne pas m'en tenir là et de poursuivre l'auteur de ces accusations s'il vient à Genève¹. Après pareille riposte, la Classe ne se risqua plus à citer Calvin devant elle, et les deux adversaires du réformateur mirent pour quelque temps une sourdine à leurs déclamations contre lui.

Cependant Farel, accompagné de Calvin, qui poursuivait sa route sur Genève, était rentré de Strasbourg à Neuchâtel vers le 25 août. Il eut peu après un assez long entretien privé avec Courtois. Celui-ci s'adressa au Réformateur en désespoir de cause : il lui fallait un poste pastoral pour vivre et faire vivre les siens. Il s'était rendu à Strasbourg et à Montbéliard où il s'était réconcilié avec Toussain, mais il n'avait trouvé aucun emploi. Farel lui conseilla de s'accorder avec Calvin et Viret et de ne plus briser l'unité doctrinale de l'Eglise. Pourquoi ne pas souscrire à l'aséité du Christ ? Pourquoi s'achopper à la déclaration de Jean V, v. 26 : « Comme le Père a la vie en lui, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie ? » Courtois paraissait disposé à se ranger à ses conseils.

Le mardi 4 septembre, la Classe neuchâteloise tint une assemblée extraordinaire ou « synode », à laquelle assistaient quelques pasteurs du dehors, pour mettre fin aux troubles suscités par Courtois et Chaponneau. Au premier, on montra comme seule issue la voie de réconciliation que lui avait indiquée Farel. Quant à Chaponneau, ses subtilités théologiques excédaient les « frères » ; lorsqu'il reprit à la fin de la séance ses attaques contre l'aséité du Christ, on en fut fatigué et on convint qu'il mettrait par écrit ses arguments et transmettrait ses articles à Calvin qui en tiendrait compte « dans la mesure de ce qui est bien² ». Une année devait passer avant que Chaponneau eût achevé ce travail.

Cependant, son beau-fils se rendit à Lausanne auprès de Viret, puis à Genève où il eut aussi une discussion doctrinale prolongée avec Calvin, et il finit par s'entendre avec lui. Dans une lettre qu'il adresse, après le 15 septembre, aux pasteurs neuchâtelois, Calvin leur rend compte de cette entrevue et de l'impression moins défavorable qu'il a de Courtois. « Le Seigneur, disait-il, l'a pourvu de quelques dons, qu'il ne faut pas laisser inutilisés, s'il a l'intention de les faire servir à l'édification de l'Eglise, et je suis persuadé qu'il le fera³. » La bonne opinion qu'il avait du personnage changera d'ailleurs vers la fin de l'année. Courtois, en effet, retourna à Genève, chargé par son beau-père de s'occuper d'une affaire d'héritage. Agnet Bussier, pasteur à Satigny, était mort dans l'été 1542, après avoir vécu la dernière année de sa vie chez un pasteur de Genève, Edme Champereau. Bussier laissait à son ami Chaponneau le peu qu'il possédait, à réserve de legs pour les pauvres. Courtois, chargé de recueillir l'héritage, chercha à retenir aussi l'argent des pauvres et refusa

¹ H. VIII, p. 378 n° 1236, Calvin aux pasteurs de Neuchâtel, 28 mai 1543.

² H. IX, p. 16 n° 1277, Farel à Calvin, 8 septembre 1543. Mais la lettre ne fut envoyée que le 10 octobre, lorsque Farel eut trouvé un messenger de confiance. (H. IX, p. 22, note 38.)

³ H. IX, p. 47, cp. p. 44-47 n° 1287, Calvin aux pasteurs neuchâtelois.

de rembourser à Champereau les dépenses faites pour Bussier. La Classe de Genève lui donna tort ¹.

Pendant ce temps, Chaponneau avait repris à Neuchâtel sa lutte sourde contre Farel et contre la discipline de la Classe. Il aimait les racontars et se plaisait à relever tout ce qui allait mal dans l'Eglise. C'est ainsi qu'il s'empessa de rapporter à Courtois la manière scandaleuse dont ses collègues en usaient avec les plus hautes doctrines chrétiennes, quelques-uns allant jusqu'à appeler la Trinité une « treyne gueyne ». D'autre part, la campagne menée contre Farel par Chaponneau et Courtois au sujet des lépreux et de la communion à domicile, n'avait pas été sans ébranler la situation du Réformateur à Neuchâtel. On l'accusait de « tout troubler, de ne suivre que son opinion ou ses impulsions et de ne se laisser convaincre par aucune raison, de ne pas tenir ses promesses, d'être trop prolix, trop rude, que sais-je encore » ! Chaponneau, semble-t-il, d'entente avec Georges de Rive, comptait cette fois-ci sur le départ de son adversaire. Marcourt, le remplaçant éventuel, était venu à Neuchâtel. Le gouverneur et le Conseil de Ville, pour mettre fin aux troubles et au mécontentement, envoyèrent des délégués à une assemblée spéciale de la Classe. Mais dans cette assemblée, les pasteurs prirent fermement le parti de Farel contre Chaponneau et les délégués du Magistrat finirent par laisser au clergé le soin de mettre fin au conflit. C'était la victoire de Farel, tandis que son collègue allait se compromettre définitivement en s'opposant aux censures pastorales et par là à la Classe (avril 1544 ²).

Pour Chaponneau, pasteur âgé, à la tête de la principale paroisse du comté, sans cesse en conflit avec son collègue, il devait être particulièrement pénible de subir les corrections fraternelles, et son gendre Courtois n'avait pu que l'exciter encore contre cette institution farellienne. Chaponneau n'avait jamais accepté qu'à contre-cœur la censure pastorale; au printemps 1544, il était, sur ce point, en révolte ouverte vis-à-vis de la Classe. Répondant à une lettre perdue de Farel, Calvin lui écrivait le 24 juin qu'il n'y a pas autre chose à faire que de conduire le récalcitrant devant le Magistrat pour l'obliger à rentrer dans l'ordre; s'il continue à résister, que la Classe lui déclare ne plus le reconnaître comme frère et lui ordonne de s'en aller ³. Le premier de ces conseils ne pouvait guère être suivi à Neuchâtel, où les censures n'étaient pas, comme à Genève, une institution sanctionnée par le Conseil. La seconde mesure était bien radicale.

La Classe, dans sa congrégation du 23 octobre, décida, en accord avec Chaponneau, de demander, sur la question, l'avis des Eglises ⁴. On rédigea donc une circulaire qui rappelait les buts de la censure et l'opposition d'un seul, et qui en appelait à la décision des autres clergés : « Il vous appartiendra, pères et frères, en tant que vous avez du zèle pour la gloire de Dieu, de prononcer un jugement saint sur cette affaire pour conserver notre coutume, si vous la jugez sainte et pieuse. » Un appendice exposait comment se pratiquait la censure de la Classe. Les pasteurs neuchâtelois, dans un sentiment élevé de justice et d'impartialité, voulurent que les Eglises sœurs connussent aussi les arguments de leur

¹ H. IX, p. 251 n° 1360, Calvin à la Classe de Neuchâtel, 28 mai 1544.

² Farel y fait allusion à la fin de sa lettre du 21 avril 1544. (H. IX, p. 204.)

³ H. IX, p. 285, Calvin à Farel, 24 juin 1544 (p. 287, lignes 1-9).

⁴ H. IX, p. 346 n° 1401, Farel à Calvin, 24 octobre 1544; circulaire de la Classe aux Eglises, 28 octobre 1544 (H. IX, p. 348 n° 1402); articles de Chaponneau dans la lettre de Farel à Bullinger du 28 octobre (H. IX, p. 349 n° 1403).

adversaire. Ils invitèrent donc Chaponneau à exposer également son point de vue par écrit : l'« adversaire », comme on l'appellera sans le nommer, le fit en six thèses affirmant : 1. que la correction fraternelle est un acte de charité conformément au commandement de Dieu, et que personne ne doit être exempté de cette obligation; 2. que, quoique positif, le précepte de la censure fraternelle n'est pas obligatoire à tout moment fixé; 3. qu'il sera donc permis, non seulement de différer, mais aussi quelquefois de supprimer entièrement cette censure dont l'objet est l'amendement d'un frère coupable; 4. que conformément au précepte du Christ : « Si ton frère a péché contre toi, etc. » la répréhension privée doit précéder la dénonciation publique; 5. que quiconque est animé de charité chrétienne envers un frère, même coupable d'un péché notoire, agira saintement en l'avertissant d'abord en secret, puis, s'il n'écoute pas, en le reprenant une seconde fois en présence d'un ou deux témoins, selon l'ordre du Christ, enfin en le dénonçant à l'Eglise, s'il n'a pas cédé à des admonitions répétées; 6. que la dénonciation doit être faite, non auprès d'une Eglise quelconque, mais à celle dont est membre celui qui persévère dans la rébellion.

Le terrain choisi par Chaponneau était solide puisqu'il s'en tenait au précepte de Matthieu XVIII, v. 15-17, qui faisait autorité pour lui comme pour ses adversaires. Mais il ne tenait pas compte des besoins des Eglises, ni des circonstances de l'époque, et il tendait à opposer le peuple de l'Eglise au clergé. Farel remarquait que, selon Chaponneau, un pasteur serait admonesté publiquement *devant l'Eglise qu'il enseigne*, et *jamais devant l'Eglise qui enseigne*, c'est-à-dire devant ses collègues. Et pour montrer l'insuffisance de ce mode de faire, il rappelait l'exemple des Claude de Glant et des Alexandre LeBel que le peuple des Eglises avait soutenus contre les Classes, quitte à les exécrer plus tard.

Le 28 octobre, la circulaire des pasteurs neuchâtelois et les six articles de leur « adversaire », furent envoyés au clergé des Eglises de langue française et, bien que Chaponneau s'y opposât, à celui des Eglises réformées de langue allemande. Les réponses, dont plusieurs n'ont pas été conservées, arrivèrent dès le début de novembre¹. La Classe de Morges, réunie le 4 à Bursins, pria les frères de Neuchâtel de persévérer en « l'ordre et police de laquelle vous et nous avons usé et à présent usons, [et qui] nous semble bonne et chrestienne. » Tout aussi brève, la réponse de la Classe de Gex, expédiée le 6 de Saconnex, était au contraire, plutôt favorable à Chaponneau : les pasteurs gessiens se déclaraient insuffisamment informés du conflit pour le juger, et estimaient que les articles de l'adversaire, bons et véritables, ne contrariaient point à la correction fraternelle et chrétienne. Strasbourg apportait le 29 décembre une dissertation toute générale sur la censure ecclésiastique : Bucer, qui en était l'auteur, approuve l'usage neuchâtelois, et reprenant les articles de Chaponneau, il ne les condamne pas, mais il ajoute à chacun d'eux quelque observation : « Christ le Seigneur est au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom; c'est pourquoi nous ne doutons pas que cette admonition faite au nom de tous, bien plus [au nom] de Christ lui-même, ne soit d'une grande efficace. » L'avis des Bâlois, que transmettait une lettre de Myconius à Farel, des 23 et 26 décembre, était plus net encore : si « l'adversaire » ne veut pas se soumettre à une coutume excellente, qu'il s'en aille. C'est Ecolampade, homme très docte et très pieux, qui a institué la censure à Bâle; mais elle est appliquée seulement une fois l'an dans des « prosynodes » où siègent, à côté des pasteurs, des représentants laïques du Conseil.

La réponse la plus vigoureuse et la plus catégorique fut naturellement celle que Calvin rédigea au nom de tous les pasteurs genevois déjà le 7 novembre. Calvin établit d'abord que l'usage attaqué par Chaponneau est saint et légitime et il adjure dans le Seigneur le récalcitrant de ne pas persister dans sa révolte et de se souvenir que Paul requiert du pasteur qu'il ne soit pas attaché à son propre jugement. Calvin reprend ensuite chacune des affirmations de Chaponneau pour en montrer la faiblesse. La censure, acte de charité envers tous ? Sans doute, mais Chaponneau oublie qu'il s'agit, non de la répréhension fraternelle, devoir de tout chrétien, mais de l'administration de l'Eglise et des mesures à prendre à l'égard des pasteurs, qui sont soumis à une discipline spéciale comme par exemple les conseillers d'une cité le sont à leurs lois particulières. La censure, un commandement de Dieu ? Certes, dans son principe, mais les formes n'en sont pas prescrites et peuvent être fixées par les ministres pour servir le mieux à l'édification. La discipline doit tendre à l'amendement du coupable ? Oui, mais aussi à l'ordre public et au bien de l'Eglise. Cependant l'ordre précis du Seigneur en Matthieu XVIII ? Il s'agit, le texte le dit expressément, des fautes cachées, et pour celles-ci, nous l'admettons pleinement. Au contraire, la censure a pour objet de réprimer ou prévenir les scandales, c'est-à-dire les fautes publiques.

L'épître de Calvin fut accueillie avec joie et approbation par les pasteurs neuchâtelois. Un seul était tourmenté et en demanda communication pour y répondre. Farel, ainsi qu'il le raconte à Calvin, exhorta à la paix, à l'entente et à la charité.

¹ Voir les réponses des Classes de Morges, 4 novembre (*H. IX*, p. 350 n° 1404), de Gex (*ibid.* p. 352 n° 1406), de Genève, 7 novembre (*ibid.* p. 353 n° 1407), de Bâle, 23 décembre (*ibid.* p. 429 n° 1427) et de Strasbourg, 29 décembre 1544 (*ibid.* p. 436 n° 1429).

« Je ne veux pas me vanter moi-même, dit-il naïvement, mais, au jugement des autres comme au mien, j'ai ressenti que le Seigneur m'avait donné de prononcer un discours qui devait émouvoir des rochers. Cependant lui [Chaponneau] n'a été ému ni par mon discours, ni par votre lettre, à laquelle personne ne peut contredire; il faut reconnaître qu'elle vient du Seigneur lui-même, à moins d'être un ennemi juré de Christ ¹. » Calvin, demandant le 25 novembre à Bullinger, d'approuver les pasteurs neuchâtelois en cette affaire de la censure, explique que tout le mal vient de l'obstination et importunité d'un seul qui oblige les frères à nous ennuyer de ce sujet. De nature, Chaponneau est né pour contredire; il s'irrite de ne pas trouver chez les autres autant d'estime qu'il en a pour lui-même. A Genève, il serait vite réduit au silence, mais à Neuchâtel le gouverneur le soutient ².

Chaponneau n'était pas homme à accepter, sans protester, de telles condamnations. A fin novembre, dans une lettre où d'ailleurs il reprend son attaque contre la doctrine calviniste, Chaponneau accuse tout uniment le réformateur de Genève d'avoir, le 7 novembre, exposé son propre point de vue plutôt que celui des pasteurs genevois ³. Il n'a pas été convaincu par des arguments qui ne sont qu'artifices de paroles et son ennemi apprendra bientôt ce qu'il en pense. Les pasteurs genevois ne laisseront pas sans réponse la lettre de Chaponneau : elle est, lui firent-ils savoir, le 19 décembre, un monument insigne d'effronterie et de légèreté; comment un pasteur âgé, tel qu'il l'est, n'a-t-il pas honte de ne pas savoir distinguer entre répréhension fraternelle et censure pastorale ? S'il nie celle-ci, c'est qu'il a lieu davantage encore de redouter celle-là. Les pasteurs genevois attestent que Calvin a bien été leur porteparole et si, dans sa réponse du 7 novembre, il n'a pas nommé Chaponneau, c'est par égard. Il serait temps que les pasteurs neuchâtelois répriment l'arrogance et l'effronterie d'un tel homme pour l'obliger à se connaître lui-même et à rentrer dans la bonne voie ⁴. Si Genève parlait si rudement, c'est que Chaponneau, pour mieux atteindre Calvin, recommençait la dispute sur l'aséité de Christ.

Vers le 17 septembre, Calvin, revenant de Berne, avait passé par Neuchâtel. Chaponneau lui avait alors remis une liste de passages tirés de l'*Institution chrétienne* et lui en avait demandé l'explication. Le chef religieux de Genève était surchargé de besogne, et d'une tout autre importance. Il fit donc attendre assez longtemps ses explications, et dans une lettre maintenant perdue, il les envoya fort brèves. Cela ne faisait pas l'affaire de Chaponneau qui comptait sur de longs commentaires, à propos desquels il pourrait amplement ratiociner. Il en fut blessé et vit là une marque de dédain de la part de Calvin. Aussi, dans sa lettre de fin novembre, écrit-il à Calvin : « Poussé par le zèle pour la maison de Dieu, et pour autant que le Seigneur nous en donnera la force, nous nous emploierons à mettre en garde vos candidats en théologie contre votre *Institution* qui a été écrite pour eux, afin qu'ils ne se heurtent pas à ces écueils et que l'Eglise, insuffisamment nourrie, ne péricle pas par la lecture assidue de votre livre ⁵. »

¹ H. IX, p. 367-370 n° 1412, Farel à Calvin, 23 novembre 1544.

² H. IX, p. 370-375 n° 1413, Calvin à Bullinger, 25 novembre 1544.

³ H. IX, p. 384-386 n° 1417, Chaponneau à Calvin, fin novembre 1544.

⁴ H. IX, p. 420 n° 1424, les pasteurs de Genève à la Classe de Neuchâtel, 19 décembre.

⁵ H. IX, p. 384 n° 1417, Chaponneau à Calvin, fin novembre (p. 385, lignes 2-5).

Ce n'était là que le coup d'envoi; la grosse artillerie allait entrer en action sous la forme d'une longue épître, un véritable traité à la fois bourd et filandreux, dans lequel, depuis une année, Chaponneau accumulait ses arguments et qu'il adressa à son adversaire, les premiers jours de décembre 1544¹. Un semblable ouvrage ne s'analyse pas en détail, d'autant qu'il reprend et délaie les raisons déjà opposées à l'aséité de Christ. Chaponneau ne peut envisager que comme une hérésie la déclaration calvinienne que Christ, en tant qu'il est Dieu, est par lui-même. La parole de Jean V, v. 26, décisive pour ce point de doctrine, établit que si le Fils a la vie, c'est que le Père la lui a donnée; donc il ne l'a pas de lui-même. Dira-t-on que ce texte ne s'applique qu'à Christ, homme-Dieu, comme instrument du Père ici-bas? Mais c'est évidemment au Fils éternel de Dieu, en l'engendrant éternellement, que le Père a donné d'avoir la vie en lui-même. L'Eglise n'enseigne-t-elle pas que l'activité divine est celle commune des trois personnes de la Trinité, tant dans l'éternel engendrement du Fils ou procession de l'Esprit que dans l'œuvre du salut? Affirmer comme Calvin l'aséité de Christ, c'est donc nier la communauté d'essence et d'action des trois personnes de la Trinité, nier l'engendrement du Fils par le Père, nier en définitive que Christ soit Fils de Dieu! Tout fier de sa belle démonstration, Chaponneau l'entremêle longuement de citations des Pères et la ponctue d'épithètes injurieuses à l'égard du renard trompeur, de l'avocat brouillon, qui l'a méprisé.

Le Réformateur de Genève fut exaspéré, non seulement par le ton de ce traité, mais plus encore par l'accusation d'hérésie et d'impiété. Farel et lui n'avaient jamais eu une aveugle admiration à l'égard de la théologie patristique. Ils avaient été accusés d'arianisme par Caroli et dès lors longtemps suspectés. Chaponneau allait-il réveiller de telles polémiques et dénoncer les réformateurs comme des ennemis de la tradition ecclésiastique? Ecrivant le 13 décembre à son ami, Calvin l'informe que ses collègues de Genève vont répondre à l'insulteur, mais il ne peut cacher combien il est blessé: « Quand je pense que des monstres de cette espèce appartiennent à l'Eglise de Dieu et dorment pour ainsi dire dans notre sein, je ne puis empêcher ma colère de bouillonner². » Deux jours après, Calvin en parle aussi à Viret; il pense porter plainte auprès de la Classe de Neuchâtel contre Chaponneau; une telle brute n'est pas digne d'une réponse³. Dix jours plus tard, ayant appris que le pasteur de Lausanne se rend à Neuchâtel, il le charge d'y porter le traité et la lettre de son adversaire avec l'épître des pasteurs genevois. Cependant, le 21 janvier, il a achevé la réfutation du factum de Chaponneau, moins longue, heureusement, et autrement claire.

Après avoir dénoncé le style prétentieux et obscur, la logique bizarre et la soif de disputes de son adversaire, Calvin expose les raisons déjà citées, en faveur de l'aséité de Christ, la distinction entre l'essence et la personne, l'application du texte Jean V, v. 26 au Sauveur incarné, malgré l'avis contraire des Pères. Chaponneau lui-même l'a compris ainsi dans un opuscule « sur l'immortalité des âmes ». D'ailleurs il va bien sans dire que le Christ homme a reçu cette prérogative du Père, parce qu'il est Dieu manifesté en chair. L'Ecriture, spécialement le chapitre I^{er} des Hébreux, affirme la pleine divinité de Christ, l'identifie à Jéhovah, et puisqu'il est de même essence que le Père, on a bien droit de dire qu'il existe par lui-même. Calvin termine en sommant les pasteurs neuchâtelois, auxquels sa réfutation est adressée, d'agir énergiquement et de purifier leur Eglise de cette fange et de cette souillure qu'est Chaponneau⁴. La Classe de Neuchâtel ne pouvait chasser celui que protégeait le Gouverneur, et plusieurs de ses membres ne l'auraient pas voulu; ils connaissaient Chaponneau mieux que Calvin, et sous la vanité, la combativité et le conservatisme doctrinal de leur vieux collègue, ils appréciaient une piété sincère.

Durant les neuf premiers mois de l'an 1545, il semble que les dispositions du second pasteur de la Ville se modifient; se sentant peut-être atteint déjà dans sa santé, il se rapproche, sinon de Farel, du moins de ses autres collègues et il accepte de se soumettre à la censure. Farel et Calvin sont toujours aussi défiants à son égard, mais le premier en parle avec plus de réserve: « En ce qui concerne l'affaire de l'eunuque [allusion à l'animal dont Chaponneau est le diminutif], elle est à peu près arrangée, dit-il le 14 juin; il a reçu l'ordre de ne pas se mettre au-dessus des hommes, mais de vivre d'après les règles des hommes. La chose a été conduite par les nôtres

¹ Le « libellus » original, de la main même de Chaponneau, se trouve à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, ainsi qu'un autre exemplaire manuscrit du même traité. Il est reproduit dans *H. IX*, p. 388-413 n° 1419.

² *H. IX*, p. 413 n° 1420, Calvin à Farel, 13 décembre (p. 415, lignes 2-5).

³ *H. IX*, p. 435-436 n° 1428, Calvin à Viret, 25 décembre 1544.

⁴ « *Refutatio propositionum Capunculi de Christi ARTOTICIA* », CALVINI opera, XII, col. 13-19.

avec une grande modération, en toute simplicité et vérité¹. » Envers les réformateurs, Chaponneau demeurait néanmoins fort hostile. Au début d'avril, il avait informé la Classe de Gex qui lui était favorable, de son intention d'écrire un livre contre Calvin, et Antoine Marcourt, pasteur à Versoix, et alors fort souffrant, avait tenu à apporter lui-même cette mauvaise nouvelle au réformateur de Genève². De même, lors de la réconciliation de Chaponneau avec la Classe de Neuchâtel, Farel s'était tenu à l'écart des pourparlers pour éviter sa haine et pour faciliter l'accord. « Si Dieu permettait que l'homme s'en aille, concluait-il, nous nous efforcerions d'en revenir à ce qui était plus grand et meilleur alors qu'il n'était pas là; il nous a été à peu près aussi utile pour bien agir que le serait un fétu pour bien voir³. » Mais contre toute attente, il allait se produire chez Chaponneau, à l'égard des réformateurs eux-mêmes, un revirement dans ses sentiments, qui parut aux pasteurs neuchâtelois un vrai miracle du Seigneur.

Le 4 octobre déjà, Farel notait que son collègue était maintenant tout à fait d'accord avec lui et criait aussi contre les sacrilèges et les voleurs [des biens d'Eglise]. Il demande que Dieu donne accroissement à ces bonnes dispositions, n'osant trop croire à la sincérité et à la solidité d'une semblable transformation⁴. Mais Chaponneau était gravement atteint, et durant les dix-sept jours qu'il eut encore à vivre, il allait être en singulière édification à ceux qu'avait trop souvent scandalisés son tempérament irritable. Sa fin édifiante, attestée par Farel et Viret, est racontée de façon naïve et touchante dans une lettre qu'à la fin de l'année 1545, adressèrent à leurs frères de Genève, les pasteurs neuchâtelois, et que signèrent Jean Fathon, Eynard Pichon, Michel Mulot, Faucher, Thomas de La Planche [Barbarin], Robert Le Louvat, et Farel lui-même⁵.

Ces frères rappellent d'abord comment Chaponneau, après avoir eu connaissance des réponses des Eglises germaniques, spécialement de celle de Zurich, envoyée par Bullinger le 12 mars 1545, se soumit à la censure et fut dès lors tellement transformé par la grâce de Dieu qu'il supportait difficilement de ne pas converser avec Farel ou de s'éloigner de lui.... « Quand il fut saisi par la maladie, il ordonna de brûler devant ses yeux de nombreux écrits, que lui-même avait composés, comme il avouait, longtemps auparavant contre Calvin; pour cela il eut recours à l'aide de notre frère Louis [Hubert], le diacre, ajoutant qu'il ne voulait laisser après sa mort rien qui pût troubler les Eglises. Désirant vivement nous adresser la parole à tous en public, ou du moins privément à Farel, il envoya coup sur coup des messagers pour nous appeler; lorsqu'enfin il constata la présence de quelques-uns de nous, il recommanda de prendre le plus possible soin des Eglises et il se répandait lui-même en prières, accompagnées de grands soupirs, pour leur conservation pleine et entière et pour leur constance dans la foi. Il recommanda surtout que l'on exhortât diligemment, en son nom, notre Eglise neuchâteloise à la paix et à la concorde afin qu'elle fût un seul corps en Christ, puis qu'on veillât à ce que les biens ecclésiastiques fussent restitués

¹ CALVINI *opera*, XII, col. 93 n° 652, Farel à Calvin, 14 juin 1545.

² *Ibidem*, col. 62-64 n° 633, Calvin à Farel, 25 avril 1545.

³ *Ibidem*, col. 94, lignes 14-18.

⁴ *Ibidem*, col. 181-183 n° 707, Farel à Calvin, 5 octobre 1545.

⁵ *Ibidem*, col. 226-228 n° 737, les pasteurs de Neuchâtel à ceux de Genève, 6 décembre 1545.

à l'Eglise et qu'elle prît garde de ne pas souiller ses mains par le sacrilège le plus impur et le plus criminel. Il demanda encore qu'on transmitt de sa part beaucoup de salutations à Calvin et à Viret. Puis il commença à implorer notre pardon pour tant de maux (comme il disait lui-même) qu'il nous avait autrefois causés. Enfin, lorsqu'il fit son testament, il voulut que fût laissée à Calvin la décision au sujet des manuscrits de saint Augustin, qui sont à Genève, chez Annonius. Nous prions Calvin, au nom de notre frère décédé, de bien vouloir s'en occuper et nous avons confiance qu'il le fera volontiers. Il ne faut pas non plus passer sous silence que pendant les quatre jours qui ont précédé sa mort, ce bon vieillard a disserté jusqu'au bout de foi, d'espérance et de charité, et de Christ notre unique médiateur. Vous voyez, frères, quel dénouement le Seigneur a donné à cette tragédie. Avertis par un tel exemple, nous, tant que nous sommes, nous ne devons pas, aussi longtemps qu'il respire, désespérer de quelqu'un des mortels. »

Jehan Chaponneaulx s'éteignit le 22 octobre 1545. Une situation nouvelle se présentait et pour l'Eglise neuchâteloise et pour son premier pasteur.

CHAPITRE XVI

L'ACTIVITÉ DE FAREL DE 1545 A 1550 DANS LE PAYS DE NEUCHÂTEL ET AU DEHORS.

SA PARTICIPATION AU « CONSENSUS TIGURINUS »,

par Louis Aubert *

* Les ouvrages et les sources imprimées, utilisés pour les quatre derniers chapitres, sont indiqués dans la BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE et spécialement sous *Neuchâtel*. Nous mentionnerons en note les sources qui n'ont pas encore été indiquées. Avec l'année 1545 se termine le IX^e volume de la *Correspondance des réformateurs*, d'HERMINJARD. La plupart des lettres imprimées de Farel et de ses correspondants sont désormais empruntées aux *Opera CALVINI*, vol. XII-XX, que nous désignons par CALV. op. ou par C. op.

Les sources manuscrites se trouvent dans les bibliothèques et archives énumérées au début du chap. VI (p. 206), mais surtout à la bibliothèque des pasteurs neuchâtelois, plus exactement aux anciennes ARCHIVES de la CLASSE, qui sont propriété de cette bibliothèque. Nous donnons ici un aperçu général des documents manuscrits qui en font partie, de manière à faire aisément comprendre les renvois qui y sont faits dans tout le cours de l'ouvrage, et plus fréquemment encore dans les chap. XVI à XIX.

Les ARCHIVES de la CLASSE possèdent : a) *neuf grands portefeuilles* f^o, contenant des lettres des réformateurs ou de leurs correspondants, plus quelques lettres d'une époque un peu postérieure. Dans chaque portefeuille (Pf.), les lettres sont généralement réparties en plusieurs liasses (ex. de citation : Pf. 1, liasse 3 n^o 4); b) *deux portefeuilles plus petits* (Petit Pf. I et II) contenant des documents divers; c) *un grand nombre de lettres de diverses époques*, simplement réunies en liasses. Ces liasses ont été jadis classées en groupes plus ou moins considérables, soi-disant d'après la nature du contenu. Les groupes de liasses sont désignés par des chiffres romains (I, II, III, etc.). Chaque groupe comprend plusieurs liasses désignées par des chiffres arabes (1, 2, 3, etc.). Quand la liasse était trop grosse, il en a été fait plusieurs paquets, désignés à leur tour par des chiffres romains, mais mis en exposant du chiffre arabe. Ainsi Liasse VI, 7^{vi} n^o 15 signifie que la pièce citée est le n^o 15 du paquet vii de la liasse 7 appartenant au groupe VI. Cette numérotation compliquée n'existe que pour quelques liasses; on se contentera de mentionner en général le groupe, la liasse et le numéro de la pièce (ex. III, 4 n^o 2).

D'autres sources importantes des ARCHIVES de la CLASSE sont deux grands cahiers f^o formés de pièces cousues ensemble : d) l'un, nommé *Cabier A*, comprend à la suite des pièces cousues (n^{os} 1-76), divers documents non cousus, mais compris dans la table des matières du cahier (n^{os} 77-88) et cités parfois sous Cah. A; e) l'autre, nommé *Cabier Alepb* (nous transcrivons cette désignation en lettres latines), comprend 112 numéros; f) un troisième cahier f^o sous couverture de parchemin, dit *Cabier B*, ne renferme que quelques pièces.

Les ARCHIVES de la CLASSE possèdent en outre : g) les *Actes de la Classe*, 18 grands volumes msc., la plupart f^o, qui vont de 1560 à 1848; h) le *Répertoire* d'Olivier PERROT (*Répertoire des choses qui regardent la Classe de Neuchâtel en ses ordres, droits et libertez et au Régime et conduite des deux Contes depuis la Réformation*) : cet ouvrage, daté de 1654-1655, existe sous trois formes, à savoir le manuscrit original, puis des extraits de date postérieure (? XVIII^e siècle), rédigés par ordre chronologique et allant jusqu'en 1583, enfin la copie moderne et complète, faite par les soins du pasteur Charles CHATELAIN et du médecin Rodolphe GODET; i) des *livres de comptes*, entre autres le *Livre des comptes du boursier des pauvres* (1556-1560), dont un extrait a été publié par M^{lle} Gabrielle BERTHOUD (M. N. 1928, p. 146-154); j) les *Actes des Colloques* de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers, des Montagnes, incomplets pour les débuts et dont aucun ne remonte au XVI^e siècle; k) les *Manuels du Consis-*

I. FAREL, PÂTEUR A NEUCHÂTEL : LA NOMINATION DE FABRI COMME SON COLLÈGUE, L'EFFORT POUR ÉVANGÉLISER CRESSIER EN 1546, TACHES ET SOUCIS DIVERS ¹.

LE remplacement de Chaponneau était une affaire d'importance, aussi bien pour Farel que pour la Classe de Neuchâtel. Après les pénibles démêlés avec son collègue défunt, le Réformateur sentait d'autant plus la nécessité, pour le succès de son ministère, d'avoir un collaborateur selon son cœur. Le clergé évangélique, de son côté, entendait affirmer et faire sanctionner ses droits dans les élections pastorales. Marcourt, Caroli, Chaponneau avaient été appelés par le Magistrat, Farel par le commun assentiment de la Classe, des Conseils et du peuple. C'était la première fois que les pasteurs neuchâtelois pouvaient faire valoir pour la Ville leur droit de présentation.

La nomination se serait faite aisément et rapidement si Pierre Toussain, auquel Chaponneau lui-même avait pensé, n'avait pas eu plus que jamais les yeux tournés vers le Montbéliard. La Classe le choisit le 5 novembre 1545 ², mais le « bon Pierre » refusa de venir à Neuchâtel, et il se manifesta aussitôt une vive opposition contre Farel et contre les pasteurs, opposition qui allait retarder de près de quatre mois l'élection désirée, et soulever des questions de personnes et de principes.

Les adversaires du Réformateur, et d'abord le gouverneur Georges de Rive, pensèrent à celui qui, en 1541 déjà, avait été le candidat selon leur cœur, à Marcourt, qui était alors pasteur à Versoix. Aucune candidature ne pouvait être plus désagréable à Farel et à la Classe : Marcourt n'avait-il pas remplacé à Genève les réformateurs expulsés en 1538, et ne s'était-il pas dès lors montré souvent leur adversaire ? Mais il était, à ce moment-là, frappé de paralysie. La Classe en profita pour ne pas le mettre au nombre des candidats possibles.

Aux objections contre la candidature de Marcourt s'ajoutait la question de principe : à qui doit appartenir l'élection des pasteurs ? La Classe entendait maintenir le droit, qui lui avait été reconnu au synode de Neuchâtel de 1534 ³, et qu'elle avait formulé à nouveau dans les « *Articles concernant la Réformation de Neufchâtel* »

toire seigneurial du Val-de-Travers, vol. I-VII (1699-1825). Nous ne mentionnons pas les autres pièces postérieures au XVI^e siècle.

l) De sa belle et claire écriture, Ferd. Henri GAGNEBIN a copié en entier les Cahiers A et Aleph; cette *Copie Gagnebin* I et II forme un même volume grand in-f^o. A la fin de chaque partie, F. H. GAGNEBIN a reproduit des documents provenant des ARCHIVES de la CLASSE ou de celles de BERNE. m) Il a également, dans un autre volume f^o, donné une *copie des Actes de la Classe* jusqu'en 1655.

Les volumes appartenant aux ARCHIVES de la CLASSE n'ont pas de numéro d'ordre, quelques-uns ont été incorporés à la Bibliothèque des pasteurs avec un numéro d'entrée, ainsi la *Copie Gagnebin*, la *Vie de Farel* d'Olivier PERROT (n^o 3459) et la copie qu'en a faite le professeur H. A. PERRET (n^o 3459 bis), les différents exemplaires du *Cartulaire*, c'est-à-dire du rôle des paroisses et des pasteurs, tous incomplets (sauf un, constamment tenu à jour), trois cahiers de F. H. GAGNEBIN, contenant des notes et travaux sur les Eglises et les pasteurs neuchâtelois.

¹ Les volumes des CALV. *opera* concernant les lettres citées dans le chap. XVI, sont : le vol XII pour les lettres 601 à 1041; le vol. XIII pour les lettres 1042 à 1426. Pour les lettres postérieures, le vol. est indiqué dans les notes.

² C. op. Epist. n^o 722, 2 nov. de Calvin; n^o 724, 3 nov. de Viret. Sur la date de la lettre du 2 nov., voir note des éditeurs des CALVINI *opera*, XII, p. 206, n^o 5.

³ Voir M. N. 1929, p. 97 ss, 132 ss.

d'octobre et novembre 1541¹, de choisir le pasteur le plus capable pour un poste vacant et de le présenter ensuite au gouverneur, pour que son élection fût confirmée, puis à l'Eglise en cause, pour qu'il fût agréé par elle. Les adversaires, c'est-à-dire les bourgeois ennemis de Farel, soutenus par la majorité des membres du Conseil de Ville et par le gouverneur, estimaient que c'est au peuple à choisir son pasteur. L'admission au pastorat est sans doute l'affaire de la Classe, seule compétente pour reconnaître ceux qui sont dignes et capables d'exercer le ministère; mais dès que quelqu'un a été reçu par elle, rien n'empêche les Eglises de l'appeler à un poste vacant, surtout que, pour Marcourt, il s'agissait d'un ministre qui avait déjà occupé le poste précédemment.

La lutte fut longue entre les deux partis. Les amis de Marcourt, apprenant qu'il allait mieux, firent des démarches auprès de lui; Marcourt se déclara disposé à accepter une élection, sans trop se soucier des sentiments de ses anciens collègues et de la discipline ecclésiastique; il lui suffisait d'avoir pour lui les magistrats et le peuple². La Classe, elle, persista à le tenir à l'écart; elle fit néanmoins quelques concessions en présentant au gouverneur et au Conseil de Ville non pas un seul, mais quatre candidats entre lesquels on choisirait. C'était une infraction à ses principes; elle s'y résigna par désir de paix³, d'ailleurs sans que ce fût nécessaire, Marcourt ne figurant pas parmi les quatre candidats proposés.

On arriva ainsi à la fin de janvier 1546. Les autorités de la Ville avaient été partiellement renouvelées et la majorité du Conseil des Quatre-Ministres était maintenant acquise aux partisans de Farel et de la Classe. Avant de déposer leur mandat, les adversaires voulurent brusquer les choses et faire triompher leur point de vue. Ils décrétèrent qu'une assemblée du peuple aurait lieu pour la nomination du nouveau pasteur, le mercredi 27 janvier, soit le jour même où la nouvelle autorité devait entrer en fonctions. Grâce aux démarches de la Classe, l'assemblée (les Comices, comme dit Farel) fut, il est vrai, renvoyée au dimanche suivant (31 janvier), mais le danger demeurait pressant. On mit tout en œuvre pour le conjurer : on appela Viret de Lausanne pour soutenir les frères de Neuchâtel; on recourut aux Quatre-Ministres nouvellement élus; on menaça de porter l'affaire devant les Eglises suisses. En outre, le jour même où Viret entra à Neuchâtel (29 janvier), l'avoyer Nicolas de Watteville arrivait à Colombier et il réussit à convaincre le gouverneur, qui lui fit visite le lendemain, d'user de plus de prudence. Le résultat fut que l'assemblée populaire du 31 janvier n'eut pas lieu⁴.

Farel n'était pas rassuré. Dans une lettre du 4 février à Calvin⁵, il laisse percer toute sa défiance vis-à-vis du gouverneur qu'il gratifie des noms les moins aimables : c'est un ennemi des lettres, bien plus un ennemi de Christ, qui ne pense qu'à renverser les choses servant à la piété, un « vieux routier », un « renard » qui dirige tout à son gré avec une extrême habileté. Et Farel se demande en conséquence s'il n'y

¹ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, A, 78. Voir plus haut, p. 461.

² C. op. Epist. nos 759, 762, 767; NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat : lettres de Marcourt.

³ C. op. Epist. n° 867, placée à tort par les éditeurs à la fin de 1546; elle est du 27 déc. 1545, voir M. N. 1929, p. 100; C. op. Epist. 767 (Mémoire de Calvin), voir Bibl. des pasteurs, A. 25.

⁴ C. op. Epist. n° 762, Viret à Calvin, 8 févr. 1546. Cette lettre raconte en détail ce qui s'est passé du 27 janvier aux premiers jours de février, en particulier la part que Viret a prise aux événements.

⁵ C. op. Epist. n° 759.

aurait pas lieu de recourir à l'intervention des Bernois. L'idée était malheureuse; il la laissa tomber devant les objections de Calvin.

Le gouverneur n'avait pas toutes les mauvaises intentions que Farel lui attribue. Il sut prendre les mesures d'apaisement nécessaires. D'accord avec la Classe et le Conseil de Ville, il convoqua au Château, le 12 février¹, une conférence des représentants des différents partis pour fixer la procédure à suivre dans l'élection du nouveau pasteur. Farel y fut naturellement le porte-parole de la Classe. Il développa longuement les preuves scripturaires en faveur du droit de la Classe d'élire les nouveaux pasteurs, même s'ils avaient déjà occupé précédemment le poste vacant, puis il rappela les décisions du synode de 1534 et une déclaration du gouverneur lui-même qui, dans une assemblée générale tant du peuple que des magistrats, quelques années auparavant², avait exprimé l'avis qu'il fallait garder « cet ordre ». Georges de Rive affirma qu'il n'y avait rien changé et qu'il continuerait à le maintenir. Nous ne savons pas ce que répondirent les adversaires de la Classe à l'argumentation de Farel. En fin de compte, il fut décidé que l'élection du nouveau pasteur serait faite par la Classe, mais en présence du gouverneur et des autres personnes qui seraient avec lui : représentants des autorités de la Ville et représentants du peuple³.

La séance d'élection eut lieu le 19 ou, au plus tard, le 20 février⁴. Les pasteurs, déjà réunis le matin, durent attendre jusqu'à l'après-midi que Rive fût prêt à les recevoir. Ils en profitèrent pour se mettre d'accord sur ce qu'ils avaient à faire. Quand enfin tous ceux qui devaient être présents furent réunis au Château⁵, les pasteurs furent admis à leur tour. Le gouverneur fit prêter le serment habituel à ceux qui ne l'avaient pas encore prêté, puis Farel adressa à tous une véhémence exhortation de ne penser qu'au bien de l'Eglise et, après une prière, il demanda, devant toute l'assemblée, à chaque ministre le nom de son candidat. Christophe Fabri, alors pasteur à Thonon, fut nommé à l'unanimité. C'était évidemment le candidat sur lequel les membres de la Classe s'étaient entendus dans leurs délibérations précédentes. Il avait été déjà pasteur dans le pays de Neuchâtel; c'était un ami de Farel et de Cal-

¹ La date exacte est donnée par les comptes de la boursierie de Neuchâtel. Voir Extrait de ces comptes, M. N. 1907, p. 43. Le détail de la séance figure dans une lettre de Farel à Calvin, du 25 février. C. op. Epist. n° 773.

² La date de cette assemblée générale est inconnue, voir M. N. 1929, p. 134. Voir, même page, les indications relatives au synode de 1534.

³ Farel informa immédiatement Calvin (dans une lettre perdue) de cet heureux résultat. Calvin avait envoyé le 12 février, trop tard pour qu'on pût en faire usage, un mémoire dans lequel il formulait magistralement les raisons que les pasteurs de Neuchâtel devaient faire valoir devant le gouverneur en faveur de leur droit (Bibl. des pasteurs, A, 25; C. op. Epist. n° 767). Le mémoire était accompagné d'une lettre (C. op. Epist. 768), dans laquelle Calvin mettait en garde les Neuchâtelois contre un recours à Berne. — La décision prise le 12 février est en gros conforme à un arrêt du Conseil de Ville, à la date du 14 février, donc deux jours plus tard, sur la manière dont devaient se faire à l'avenir les élections pastorales; voir S. de CHAMBRIER, *Mairie*, p. 342, note. En réalité, les choses se passèrent dans la suite d'une façon un peu différente.

⁴ Farel écrivit à Fabri le 20 février pour lui annoncer sa nomination; voir Bibl. des pasteurs, Pf. V, lettres de Fabri, n° 48. Le détail de la séance d'élection figure dans la lettre déjà citée du 25 février, de Farel à Calvin, voir M. N. 1929, p. 135.

⁵ Sur les personnes présentes, voir une pièce de 1577 (Bibl. des pasteurs, A, 55) qui rappelle la votation du 19 (ou 20) février 1546, mais qui nous paraît avoir oublié les représentants des bourgeois autres que les autorités. (M. N. 1929, p. 135.)

vin, un homme instruit, au caractère conciliant, un ministre fidèle; nul mieux que lui ne pouvait faire taire toutes les oppositions ¹.

L'élection faite, l'assemblée rendit grâces et implora sur le nouvel élu les bénédictions de Dieu. Le gouverneur se déclara heureux de l'accord des « frères »; il leur ordonna de s'entendre avec Fabri et les autres ministres, tandis que lui-même traiterait avec les Bernois, desquels dépendait le pasteur de Thonon. Il ne suffisait pas, en effet, que Fabri fût élu par la Classe, même dans les conditions extraordinaires que nous venons de voir. Il fallait encore qu'il acceptât lui-même l'appel qui lui était adressé; ensuite, que la Classe de Thonon consentît à son départ, puis que les Bernois y donnassent leur approbation, enfin que Fabri fût agréé par l'Eglise à laquelle il était destiné.

Tout cela se fit sans trop de difficultés ². Les délégués de la Classe de Neuchâtel ³, envoyés immédiatement à Thonon, rapportèrent, le 5 mars, l'acceptation de Fabri et le consentement de la Classe du Chablais, pour lequel Calvin leur avait prêté son appui. Le gouverneur aurait alors voulu qu'on consultât le peuple de Neuchâtel pour savoir s'il agréait Fabri, mais les Quatre-Ministres insistèrent pour que l'on demandât en premier lieu si les Bernois approuvaient le départ de Fabri. On prit un moyen terme. Le Conseil de Ville ou des Vingt-Quatre et le Conseil des Quarante furent réunis; ils admirent à une grande majorité le ministre que la Classe avait élu et décidèrent que si les Bernois informés étaient d'accord, l'affaire serait réglée: une acceptation par le peuple n'avait plus de raison d'être ⁴.

MM. de Berne se déclarèrent d'accord (10 mars 1546) et, le 23 mars, Fabri, que l'on fit venir en toute hâte de Thonon ⁵, fut installé comme pasteur de Neuchâtel par l'imposition des mains. C'était un mardi, afin que les pasteurs des autres paroisses pussent assister à la cérémonie. Viret et Calvin, instamment invités, furent empêchés de venir.

L'élection de Fabri à Neuchâtel assura d'une manière définitive à la Classe le droit qu'elle réclamait d'élire les pasteurs pour tout poste vacant, étant réservé la confirmation par le gouverneur et l'agrément de la paroisse. Dans la suite, en temps ordinaire, la confirmation par le gouverneur fut généralement accordée sans difficulté, et l'acceptation par la paroisse fut le plus souvent escomptée d'avance, sauf quand il s'agissait de la Ville.

Farel avait été, dans l'hiver 1545-1546, le protagoniste de la Classe. Il se montra, comme d'habitude, ardent dans la lutte, tout entier dévoué à ce qui était pour lui la cause de l'Evangile, n'épargnant ni les démarches, ni les objurgations virulentes.

¹ Sur Fabri, voir plus haut dans le présent volume, chap. VII, XI et XII.

² Ces renseignements sont fournis par deux lettres de Farel à Calvin, du 9 mars et du 13 mars, C. op. Epist. n^{os} 776 et 777, et par une lettre de Farel à Viret du 10 avril, *ibidem* n^o 787.

³ Jean Fathon, pasteur de Colombier et Thomas Barbarin, pasteur de Boudry.

⁴ Il nous paraît que nous avons ici, à propos d'une mesure occasionnelle, le point de départ de la règle, suivie postérieurement, qui voulait que le ou les candidats choisis par la Classe pour un poste vacant dans l'Eglise de Neuchâtel, fussent présentés, non au peuple, mais aux Conseils de la Ville envisagés comme le « résumé » du peuple. M. N. 1929, p. 137.

⁵ Fabri a raconté plus tard dans deux lettres adressées à la Classe, ou plutôt deux projets de lettres de la fin de 1559 (Bibl. des pasteurs, Pf. V, n^{os} 47 et 48), son départ de Thonon. Il dut partir si précipitamment, avec femme, enfants et tout son bagage, que ses meubles souffrirent beaucoup du voyage, et il eut en outre de si fortes dépenses qu'il lui fallut trois ans pour payer ses dettes. Encore en 1559, il était en instance auprès de la Classe pour obtenir le solde d'un dédommagement dont le gouverneur de Bonstetten avait reconnu la légitimité.

Toutefois, son impétuosité naturelle était accompagnée d'une grande sensibilité, jointe à une réelle humilité. Il souffrit vivement des attaques de ses adversaires, qu'il soupçonnait de rechercher méchamment sa mort en l'obligeant, par leur opposition, « à porter seul » le lourd fardeau qui lui incombait quand, la peste faisant rage, il n'avait plus à Neuchâtel ni collègue, ni diacre pour le seconder ¹. Ce qui l'attristait davantage, ce fut le peu de ménagements qu'il trouva même auprès de ses partisans. Ceux-ci reconnaissaient toutes ses qualités; en revanche, ils ne se faisaient pas faute de relever ses déficits ². Ses paroissiens, et Calvin également, dans une certaine mesure, trouvaient qu'il ne répondait plus complètement aux besoins de l'Eglise et ils insistaient sur la nécessité d'avoir, à côté de lui, un pasteur bien qualifié. Farel avait alors 57 ans, et il est toujours douloureux, pour un homme qui vieillit, de constater qu'on tourne les yeux vers des forces plus jeunes. Il ne se révoltait pas, du reste, contre le jugement de ses amis. « Je loue Dieu, dit-il à Calvin, dans sa lettre du 13 mars 1546, de ce qu'il m'admoneste par ce moyen. Je suis certainement trop petit pour diriger la plus petite province dans l'Eglise du Seigneur. Que Dieu, dans sa miséricorde, fasse en sorte que, ce qui me manque, Fabri le compense complètement. »

A l'inverse de Chaponneau, Fabri était le collègue même que souhaitait Farel. Si les deux pasteurs ne furent pas toujours d'accord, ils travaillèrent dans un même esprit au bien de l'Eglise de Neuchâtel, et il n'y eut pas entre eux de dissentiments profonds.

Il fut heureux pour Neuchâtel qu'une nouvelle tentative d'appeler Farel au dehors, peu après l'arrivée de Fabri, ne réussit pas. Il s'agissait de nouveau de Lausanne. Viret, fatigué par sa double tâche de pasteur et de professeur de théologie au collège fondé par les Bernois en 1537, donna sa démission en 1546. Les Bernois créèrent alors une chaire spéciale pour l'enseignement théologique, distincte du pastorat, et on chercha un titulaire. Viret demanda l'avis de Calvin sur deux hommes auxquels il avait pensé; l'un d'eux était Farel, nous ne savons pas le nom de l'autre, la lettre de Viret étant perdue. Calvin recommanda Farel ³ « qui, dit-il, est beaucoup plus versé dans la lecture des Ecritures et qui en sera un plus fidèle interprète, sans parler de sa connaissance de l'hébreu ». Et à mon avis, ajoutait-il, « on ne pourrait trouver aucune occupation qui convienne mieux à la vieillesse de l'excellent homme, tout en lui assurant quelque repos. Car il désapprend de jour en jour à être populaire. » L'avis de Calvin fut écouté; la Classe de Lausanne désirait avoir Farel et le proposa au Conseil de Berne. Mais celui-ci fit savoir à Viret que « pour de certaines raisons », qu'on se gardait de spécifier, il ne pouvait être question de Farel, qu'il fallait proposer quelqu'un d'autre ⁴. Les Bernois ne tenaient pas à avoir à Lausanne un homme qui, en sa qualité de fidèle ami et grand admirateur de Calvin, partageait ses vues en matière ecclésiastique, et mettait une ardeur que l'âge n'avait pas éteinte à les faire prévaloir contre l'étatisme bernois. Farel resta donc à Neuchâtel ⁵.

¹ C. op. XII, p. 298, dans la lettre du 25 février.

² C. op. Epist. n° 777, Farel à Calvin, 13 mars 1546 : « Je voudrais que les braves gens dont j'apprécie le plus le jugement, montrassent plus de charité dans les déficits qu'ils signalent en moi, au lieu de relever les qualités qu'ils m'attribuent. »

³ C. op. Epist. n° 816, Calvin à Viret, 9 août 1546.

⁴ ARCHIVES DE BERNE, Welsch. Missivb., 125^b, lettre à Viret du 15 décembre 1546.

⁵ Sur toute cette tentative de nomination de Farel à Lausanne, voir VUILLEUMIER, I, p. 407; RUCHAT, V, p. 298-299.

Pour le Réformateur et pour la Classe, comme pour les bourgeois de Neuchâtel, la persistance du catholicisme dans la châtellenie du Landeron était un sujet constant d'irritation et de scandale. Le 1^{er} mai 1541, le « plus » avait donné une grande majorité au parti catholique; une nouvelle assemblée au Landeron, le 14 mai 1542, confirma nettement, pour le Landeron tout au moins, la votation de 1541. Pour Cressier¹, la situation était moins nette. Il semble que la décision du 14 mai 1542 concernait également cette paroisse², mais MM. de Berne, dans une lettre du 19 mai au gouverneur de Neuchâtel³, lui demandent « d'ordonner et de commettre à ceux de Cressier, qui sont pour la plupart de l'Evangile, un prédicant qui soit de bon savoir et de mûr conseil », et ils ajoutent qu'il n'en pourra avoir aucun reproche, vu que la cure est à Madame et le « plus » fait pour l'Evangile. Cette lettre explique toutes les démarches faites de 1542 à 1546 auprès du gouverneur pour l'établissement d'un pasteur à Cressier; mais il est étonnant que le « plus » dont elle parle soit, dans la suite des événements, complètement passé sous silence. Il eût été pourtant l'argument décisif en faveur de la nomination d'un ministre. Il est probable que MM. de Berne ont été mal informés et que le soi-disant « plus » n'était que le vote d'une assemblée non officielle, convoquée par les « évangeliques » de Cressier, pendant que les représentants officiels de la paroisse étaient au Landeron.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur ne devait pas se sentir sur un terrain solide, car il ne s'empessa pas de donner suite aux recommandations de MM. de Berne, malgré les démarches des « évangeliques » de Cressier, celles des Quatre-Ministres⁴, en leur qualité de combourgeois de Cressier et celles de la Classe⁵. En fin de compte, pour avoir la paix, il promit qu'il nommerait un ministre quand mourrait Louis Glâne, le curé de Cressier alors en charge⁶.

Le curé mourut vers la Saint-Michel (29 sept.) 1546. Les Quatre-Ministres se hâtèrent de rappeler au gouverneur sa promesse. Il se montra tout d'abord bien disposé et fit coup sur coup plusieurs démarches à Cressier pour décider les gens de ce village à accepter un pasteur plutôt qu'un curé. Ceux-ci refusèrent et s'adressèrent pour les soutenir à leurs combourgeois de Soleure. Déjà le 9 octobre, MM. de Soleure écrivirent à Georges de Rive pour lui rappeler qu'à Cressier, on n'avait jamais accepté la Réformation, et pour le prier de nommer « un curé et vicaire, vu que la plupart du lieu le désirent », sinon ils se plaindront « en lieux et temps⁷ ». Le gouverneur, fort embarrassé, demanda conseil à Berne. Les Bernois se montrèrent dans toute l'affaire d'une circonspection rare. Evidemment ils ne tenaient pas à entrer en conflit avec les Soleurois. A plusieurs reprises, ils répondirent à une demande d'intervention que le Conseil n'était pas en nombre pour délibérer. Ils conseillèrent de temporiser. Ils laissèrent au gouverneur le soin de répondre lui-même à la lettre de Soleure du 9 octobre. En revanche, les Neuchâtelois, Quatre-Ministres et Classe, devenaient toujours plus pressants⁸.

Le dimanche 14 novembre, le gouverneur tenta une première fois d'exécuter sa promesse. Il conduisit à Cressier, pour le faire prêcher dans l'église Saint-Martin et ensuite le déclarer ministre de la paroisse, Thomas Barbarin, pasteur de Boudry. Mais la tentative réussit mal, malgré le conciliabule qu'il eut tout d'abord avec les gens de Cressier. G. de Rive et Barbarin furent expulsés du cimetière qui entourait l'église; le pasteur ne put prêcher qu'à côté du cimetière. L'installation fut renvoyée à plus tard. Le gouverneur semble avoir supporté assez philosophiquement les injures dont il avait été couvert.

Malgré une nouvelle intervention de MM. de Soleure⁹, qui déclarèrent vouloir en appeler à Claude de Guise, et contestèrent à G. de Rive le droit de représenter le prince « en ce qui regarde la foi », le gouverneur, craignant d'encourir les reproches de Berne, fit une nouvelle tentative, le dimanche 5 décembre¹⁰. Cette fois-ci il se montra plus énergique que trois semaines auparavant. Cependant, quoi-

¹ Voir M. N. 1881, p. 17 ss, 43 ss, le récit détaillé de F. H. GAGNEBIN; *ibidem*, 1890, janvier-mars, celui de Victor HUMBERT; *ibidem*, 1897, p. 147-148, l'article d'Arthur PIAGET; Ed. QUARTIER-LA-TENTE, Neuchâtel III, p. 291 ss.

² Voir la lettre des Conseils de Neuchâtel au Conseil de Berne, du 5 mai 1542 : H. VIII, p. 7.

³ H. VIII, p. 32.

⁴ Sur les démarches des Quatre-Ministres, voir Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, n° 123 : lettre des Quatre-Ministres à Berne, du 25 octobre 1546.

⁵ Sur les démarches de la Classe, voir Bibl. des pasteurs, A, n° 1.

⁶ Sur les curés de Cressier avant 1546, voir M. N. 1881, p. 142 ss, p. 205 ss. GAGNEBIN (M. N. 1880, p. 289) nomme à tort Adam Fabry qui avait été déposé en 1526, parce qu'il était sourd.

⁷ Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, n° 121. — Le n° 120 est une lettre du gouverneur qui raconte ses démarches et transmet à Berne la lettre de Soleure.

⁸ Voir sur cette première phase de l'affaire, Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, nos 122 à 127; M. N. 1887, p. 21; voir pour la suite jusqu'au 8 décembre, Bibl. des pasteurs, A, n° 34; requête de la Classe à LL. EE. de Berne, qui raconte les événements en détail, et qui a servi de base au récit de F. H. GAGNEBIN.

⁹ M. N. 1890, p. 48.

¹⁰ Ou le 28 novembre. Le document, Bibl. des pasteurs, A, n° 34, semble indiquer le 28 novembre, mais les autres documents font plutôt pencher pour le 5 décembre.

qu'il eût fait ouvrir de force la porte de l'église, il n'autorisa pas Thomas Barbarin à y entrer, mais il le fit prêcher devant la porte. C'était une demi-installation. Dans la conférence qui suivit, avec les autorisés de Cressier, Rive maintint sa décision malgré les reproches qu'on lui faisait d'outrepasser ses droits, et il ordonna au châtelain du Landeron, Pierre Vallier (un bon catholique), de veiller à la sûreté de Barbarin et au libre exercice de la charge à lui confiée. Il fit en même temps publier dans le village « que nul n'eût à faire outrage au ministre ni aux siens sous peine de confiscation de « corps » et de biens ». Mais, d'autre part, il déclara aux gens de Cressier qu'il ne voulait point contraindre leur conscience ni toucher à leur « moustier ». Ainsi le gouverneur, tout en établissant un ministre, ne supprimait pas le culte catholique et il admettait, sans doute, que le « moustier », dans lequel on laisserait subsister les autels, les images et le reste, servirait aux deux confessions. Dans l'état des esprits, c'était une solution intenable.

Dans les jours qui suivirent, les catholiques barricadèrent l'église pour empêcher Barbarin d'y pénétrer. Le ministre s'adressa en vain à Vallier, qui ne voulut rien promettre, ni pour le mercredi 8 décembre, jour de grande fête catholique (Conception de N. D.), ni pour le dimanche suivant. Il encouragea cependant, en secret, le pasteur à essayer de prêcher le 8 décembre. C'est ce que fit Barbarin, accompagné ce jour-là de son ami Jean Fathon, pasteur de Colombier, qui était venu lui prêter assistance. Les deux ministres montèrent au moustier, escortés du châtelain qui se rendit à la messe pendant qu'eux-mêmes attendaient sur le cimetière que le culte catholique fût terminé pour célébrer le leur. Mal leur en prit. Les catholiques sortirent excités de l'église et, voyant les deux ministres, ils tombèrent sur eux à coups de poings et d'épée. Les deux malheureux furent très mal arrangés et n'échappèrent à la mort qu'en s'enfuyant le plus vite possible à Cornaux où ils arrivèrent en fort triste état.

Après cela, de nouvelles négociations commencèrent entre Berne et Soleure, qui avait porté devant la diète des cantons suisses, alors réunie à Baden¹, l'affaire du 5 décembre. Ces pourparlers ne concernent qu'indirectement la vie de Farel et sont trop longs pour que nous puissions les raconter ici en détail². Le Réformateur prenait cependant une vive part à ce qui se passait à Cressier. Dans une lettre à Calvin du 20 octobre 1546, il donne essor à sa défiance habituelle vis-à-vis de G. de Rive; c'était le moment où le gouverneur tergiversait encore. « Je recommande, dit Farel à Calvin, nos Eglises à vos prières, surtout celle à laquelle nous cherchons (remarquez ce « nous » qui trahit le grand rôle que la Classe a joué dans toute l'histoire) maintenant à donner un pasteur à la place du loup qui est mort. Le gouverneur vomit son venin, et il n'use plus de dissimulation comme auparavant. Plût à Dieu qu'il se fût toujours montré notre ennemi, au lieu de feindre, d'une manière si funeste, d'être un ami³. »

Le 23 décembre, Farel tient un autre langage. Les pourparlers continuaient entre Berne, Soleure et Neuchâtel⁴. Les Soleurois, encouragés par l'appui du duc de Guise, défendaient énergiquement la cause des catholiques de Cressier. Les Bernois réclamaient le droit, que leur reconnaissait leur traité de combourgeoisie avec le prince de Neuchâtel, de citer, en cas de litige, les parties devant leur Conseil souverain et de prononcer le jugement final. Mais en même temps, ils exprimaient le désir d'une entente avec les Soleurois et ils recommandaient au gouverneur de Neuchâtel d'user de prudence. G. de Rive et les Neuchâtelois n'admettaient pas du tout les prétentions de Soleure. Au milieu de ces discussions, Farel écrit à Calvin le 23 décembre⁵ : « Si je m'en souviens bien, je vous ai parlé du village de Cressier qui a un traité de combourgeoisie avec les Soleurois. Le gouverneur y avait établi Barbarin. Deux fois on s'est conduit envers le gouverneur avec une grande insolence, mais une troisième fois Barbarin y fut traité plus grossièrement encore. L'affaire en était arrivée au point que ceux qui avaient outragé.... agirent auprès des leurs de telle façon que ceux-ci prétendirent avoir un juste motif de guerre. La guerre aurait entraîné presque tout le monde. Mais le Seigneur a retenu les Neuchâtelois et les a empêchés de rien tenter par les armes, et les Bernois, par leur énergie, ont arrêté tout projet fâcheux, afin que le différend soit réglé juridiquement et non par les armes. Ici le Seigneur se montre admirable et bon au delà de tout ce qu'on peut dire.... » Farel revient plus loin sur la journée du 8 décembre et parle spécialement du compagnon de Barbarin : « Le bon Fathon, qui avait été envoyé à Cressier pour recevoir une lettre, a eu sa part des injures et des coups. Au lieu de la lettre il a rapporté tout autre chose et, comme il est d'une santé délicate, on ne sait si ses blessures n'auront pas des suites [graves] ou même s'il n'en mourra pas. — Le gouverneur aura une conférence avec ceux de Soleure, ou plutôt ceux-ci avec lui, le lundi 10 janvier. Si le gouverneur fait son devoir, tout ira bien. Si, au contraire, il ne tient pas ses promesses, il devra aller à Berne avec nos députés. Nous avons bon espoir. Priez le Seigneur qu'il nous soit en aide. Les récalcitrants s'efforcent de tout entraîner avec eux. Il est impossible de dire

¹ Sur les démarches auprès de la Diète de Baden, cp. M. N. 1890, p. 49; Bibl. des pasteurs, Copie-Gagnebin II, nos 130 et 131.

² Voir les détails dans M. N., janvier-mars 1880.

³ CALV. op. Epist. n° 843.

⁴ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, nos 132 a-c, 133, 134, 135 a-b; Arch. de l'Etat D, 13, n° 25.

⁵ CALV. op. Epist. n° 867.

tout le mouvement que Satan se donne dans ce petit village. Que Dieu reprenne un si méchant ennemi. »

On voit combien vive était l'excitation des esprits, et menaçant le danger de guerre. La requête de la Classe disait déjà que le dimanche après le premier prêche de Barbarin, « on ne pouvait quasi tenir le peuple, tant de la ville que du dehors, d'aller à Cressier, voyant que tant d'outrages étaient faits à Dieu et à la seigneurie ». Mais les documents ne disent rien de la levée de 900 hommes faite par les Soleurois et de celle de 10,000 hommes faite par les Bernois, que mentionne F. H. Gagnebin¹. Jusqu'à plus ample informé, il y a lieu de mettre en doute ces grands préparatifs de guerre. On aura aussi remarqué qu'à la fin de sa lettre, Farel laisse de nouveau percer son peu de confiance dans le gouverneur, tandis qu'il ne doute pas de l'appui des Bernois. En réalité, G. de Rive a montré, à la fin de 1546, une grande fermeté vis-à-vis des Soleurois. Ceux-ci lui avaient assigné un rendez-vous à Biemme pour le 10 janvier 1547². Il répondit fièrement que les gens de Soleure, en vertu de leur traité de combourgeoisie avec le comte de Neuchâtel, antérieur à celui qu'ils avaient conclu avec le Landeron et Cressier, n'avaient rien à commander ni à interdire dans le pays de Neuchâtel, l'autorité suprême ecclésiastique et laïque appartenant à son maître. L'affaire pendante doit se régler dans le pays même; c'est ici qu'il se tiendra à la disposition des Soleurois au jour fixé par eux, soit le lundi après les Rois (10 janvier)³. En revanche, les Bernois, qu'il avait sans doute informés de la nouvelle démarche des Soleurois et dont il avait demandé l'appui, répondirent de nouveau qu'ils n'étaient pas en nombre pour délibérer⁴. Ils continuaient à se dérober dès que Soleure était en cause, et c'est bien en vain que Farel comptait sur leur appui.

Aucun document ne raconte la conférence du 10 janvier entre le gouverneur et les députés de Soleure. Nous n'en avons un écho que dans une troisième lettre de Farel à Calvin, du 25 janvier 1547⁵. « Dans l'affaire de Cressier, dit Farel, on se joue étonnamment du gouverneur. Il a agi de telle façon qu'il semble avoir remis la cause entre les mains du duc de Guise. Celui-ci écrit [à Soleure] qu'il fait des vœux pour qu'on extirpe une religion qu'il qualifie d'épithète « sorbonnique », mais il affirme que cela regarde le gouverneur. Il ordonne qu'on établisse [à Cressier] un tonsuré qui fasse connaître, pour le salut des âmes, Dieu, les saints et les saintes, et célèbre la messe. Et le gouverneur demande que ce qu'il a fait soit approuvé ! C'est ainsi qu'on se joue de lui. On agit de même dans les autres affaires. Priez le Seigneur pour nous. »

Le langage de Farel manque quelque peu de clarté, mais il nous paraît résulter de sa lettre que, dans la conférence du 10 janvier, le gouverneur avait déclaré qu'il soumettrait l'affaire de Cressier au duc de Guise. Il pensait sans doute que le duc, qui n'était que tuteur du comte encore mineur, le laisserait agir comme il le jugerait bon, en vertu des pleins pouvoirs qu'il avait reçus précédemment. Mais Farel, connaissant les sentiments du duc et sachant ce qu'il avait écrit à Soleure, n'avait pas la même confiance. Il prévoyait qu'en fin de compte le gouverneur serait obligé de céder et que le parti adverse l'emporterait.

La suite devait lui donner raison. Les Soleurois continuèrent à intriguer auprès de Claude de Guise⁶. Ils osèrent même demander qu'on leur amodiât la protection et la garde des gens de Cressier et du Landeron, jusqu'à ce que les affaires de la religion fussent réglées par un concile chrétien ou par le prince lui-même ! Ils firent intervenir les autres cantons catholiques qui écrivirent au gouverneur, le 23 juin, une lettre pour insister sur l'installation d'un prêtre à Cressier⁷. Le duc de Guise ne leur amodia pas le Landeron et Cressier, mais il ordonna au châtelain du Landeron, à défaut du gouverneur qui s'y refusait, d'installer un curé à Cressier. L'installation se fit dans le courant de juillet ou au commencement d'août. Le 17 août 1547, écrivant au châtelain Pierre Vallier, les Soleurois le félicitent de cette installation et expriment le vœu que « ces » fâcheries prennent fin. L'affaire était réglée. Elle eut encore des remous, mais qui ne rentrent pas dans notre histoire.

La tentative de Georges de Rive d'établir un pasteur à Cressier ne fut ainsi qu'un coup de force en faveur d'une minorité évangélique, fort remuante, qui n'a cependant pas su agir vigoureusement dans les journées les plus agitées. L'insuccès final ne dut étonner personne.

¹ Récit de F. H. GAGNEBIN, M. N. 1881, p. 50. Les 900 hommes de Soleure sont également mentionnés par BOYVE II, p. 463, dans le récit, d'ailleurs très bref et inexact, qu'il consacre aux événements de Cressier en 1546, et dans RUCHAT V, p. 284; mais les 10,000 hommes de Berne ne figurent nulle part.

² M. N. 1890, p. 50.

³ M. N. 1890, p. 50-51.

⁴ Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, n° 137^a.

⁵ C. op. Epist. n° 876. La traduction de Gagnebin II, n° 1376 est franchement mauvaise. Elle est plus correcte, sans être absolument exacte, dans M. N. 1881, p. 52.

⁶ Voir pour les détails M. N. 1890, p. 72-76.

⁷ NEUCHÂTEL, Arch. de l'Etat, P. 15, n° 7.

Des autres paroisses du comté et des Eglises proches voisines, Farel n'eut pas de sujets de préoccupations, sauf en une faible mesure, pour la Neuveville où il avait prêché la Réforme. Les relations intimes d'amitié et d'aide mutuelle qui existaient entre cette Eglise et celle de Neuchâtel, furent peut-être un peu moins cordiales en 1546. Après la mort de leur prédicant Claude Clerc, les Neuvevillois appelèrent Vincent Peinant, qui avait été déjà leur pasteur avant 1537, mais qu'ils avaient alors cédé à l'Eglise de Vevey. Les Neuchâtelois auraient volontiers reçu Peinant dans leur Compagnie, mais les Neuvevillois ne voulurent pas que leur ministre fût nommé par les gens d'une autre Classe¹. Vincent Peinant revint effectivement à la Neuveville. Il ne contribua pas à resserrer les liens entre les deux Eglises : il craignait sans doute l'influence de Farel, car il le tint autant que possible à l'écart de sa paroisse, jusqu'au moment de son départ, ou de sa mort, en 1553. Farel, en revanche, fut de nouveau consulté pour la nomination de son successeur².

Par contre, et pour autant que le laisse deviner le peu de renseignements que nous avons sur la vie intérieure de l'Eglise de Neuchâtel, le Réformateur s'inquiétait vivement de ce qui se passait dans la ville. A en juger par sa lettre à Calvin du 25 janvier 1547³, il n'est pas très édifié par la conduite de ceux qui dirigent le pays, sans doute dans la question des biens d'Eglise. Comme des plaintes analogues figurent encore dans une lettre de Farel à Bucer (fin 1549)⁴, nous pouvons nous représenter que ses relations avec les autorités n'ont pas été, pendant toute cette période, d'une très grande intimité. Farel était trop dominé par ses conceptions spécifiquement religieuses pour trouver des excuses aux compromissions des hommes politiques, et, d'autre part, trop exigeant aux yeux de beaucoup, dans ses réclamations en faveur d'une piété vraiment conséquente, pour ne pas susciter une certaine opposition dans une partie de la population. On le respectait à cause de son zèle, de sa consécration sans réserve au service de Dieu; on ne pouvait pas ne pas subir l'action de son éloquence entraînante; on l'envisageait évidemment comme un maître, mais on ne se croyait pas obligé d'être toujours d'accord avec lui; et quand on ne l'était pas, il l'envisageait volontiers comme une infidélité vis-à-vis de Dieu. De là ses plaintes sur l'« état de son église », comme dit son premier biographe, lesquelles nous retrouvons non pas seulement dans notre période, mais plus tard encore.

Farel était quelquefois plus sévère dans ses jugements que Viret et Calvin. C'est ainsi qu'il critique vivement une pièce dramatique jouée par les étudiants à Lausanne. Viret prit la défense de cette représentation⁵, invoquant « le sujet (que nous ne connaissons pas), la forme et le but de toute l'action. »

A côté des biens ecclésiastiques, le problème des consistoires et celui des écoles

¹ J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Viret*, n° V, du 5 décembre 1546, à Farel.

² C. op. XIV Epist. n° 1837, Farel à Calvin, 26 octobre 1553. Nous n'aurons pas à revenir ailleurs sur les pasteurs de la Neuveville. Nous relevons seulement que l'un d'entre eux, Jean de Beaulieu, retourné en France, ne manque pas dans ses lettres à Farel ou à la Classe, de recommander l'Eglise de la Bonneville (Neuveville), voir C. op. XIX Epist. n° 3546, à Farel, 3 octobre 1561; *ibid.* n° 3605, à la Classe, 7 novembre 1561.

³ C. op. Epist. n° 876.

⁴ Lettre à laquelle Bucer répondit le 12 janvier 1550. (Cp. p. 591, note 1.) La lettre de Farel est perdue, mais la réponse de Bucer permet d'en deviner en partie le contenu.

⁵ O. PERROT, *Vie de Farel*, p. 97, 13 décembre 1548. Voir sur les pièces dramatiques au temps de la Réformation : VUILLEUMIER I, p. 459 ss. Calvin, comme Farel, ne les aimait guère, mais il les tolérait.

préoccupaient Farel et les autres pasteurs neuchâtelais. C'est à propos de ces différentes questions que Fabri fut envoyé à Berne, en août 1548. Il écrivit le 18¹ à Farel qu'il avait obtenu, sur ces différents points, une réponse favorable et qu'il espérait de son voyage d'heureuses conséquences. Malheureusement, comme il arrive souvent, la lettre ne dit pas ce qui nous intéresserait le plus, à savoir, dans le cas particulier, ce que Fabri était chargé de demander et ce qu'on lui avait promis. En tout cas, les promesses ne durent pas être tenues immédiatement, car nous n'entendons plus parler, pour un temps, de ces différentes affaires. Fabri profita de son séjour à Berne pour recommander Viret à la bienveillance de l'avoyer, et prendre la défense de Calvin, qu'on accusait à Berne d'être un fauteur de dissensions².

A la fin de 1548 et au commencement de 1549, se régla une vieille affaire dont les premières origines remontaient à quinze ans en arrière. En août 1534³, Berne avait envoyé à Genève quatre ambassadeurs, parmi lesquels Jacques Tribolet, ancien banneret, membre du Petit Conseil, pour régler les affaires pendantes entre la Ville et le duc de Savoie. Un placard injurieux contre les ambassadeurs bernois fut affiché sur les murs. Farel, dans la simplicité de son âme, leur en apporta un exemplaire, sans même l'avoir lu. Tribolet, qui y était spécialement nommé, crut que Farel en était l'auteur et l'accabla d'injures malgré ses dénégations. Dans la suite, il continua à le regarder de mauvais œil et il ne manquait pas une occasion de le dénigrer. Un jour, étant à Neuchâtel, sans doute dans le courant de 1548, il se laissa aller à dire dans une assemblée de nobles personnages, que Farel était un « polisson » (Bube) qui enseignait de fausses doctrines sur la Cène. Le propos se répandit dans la ville où il n'y eut que trop de gens disposés à l'écouter. La conséquence fut que, dès lors, plusieurs personnes abandonnèrent le culte. Comme son autorité et son influence étaient en jeu, et que l'Evangile risquait d'en souffrir, Farel porta plainte à Berne contre Tribolet. Mais le fier patricien n'était pas homme à céder facilement. « Ce qu'il avait dit, déclarait-il, il l'avait dit et il voulait le maintenir. » Il ne tint donc aucun compte d'une première convocation devant le Conseil. Farel, en revanche, était allé à Berne au jour fixé, mais il fut reçu aussi peu amicalement que possible par les

¹ C. op. Epist. n° 1062. Les éditeurs des *CALVINI opera* n'ont pas reproduit la lettre au complet. Ils ont laissé de côté ce qui concernait les biens ecclésiastiques (hôpital), les consistoires et les écoles. Voir en revanche O. PERROT, *Vie de Farel* p. 96.

² Fabri avait, outre ce que nous avons dit, une mission spéciale qui était probablement le premier but de son voyage. Il devait informer LL. EE. d'un complot qui se tramait à Neuchâtel, sans que nous sachions exactement de quoi il s'agit. En tout cas l'affaire parut très grave à l'avoyer qui, après avoir entendu Fabri, fit immédiatement convoquer les membres du Conseil présents à Berne. Fabri dut redire devant eux ce qu'il avait révélé à l'avoyer, puis le mettre par écrit. On le traduisit immédiatement en allemand et on envoya deux courriers le porter, cette même nuit, aux deux ambassadeurs de Berne qui se trouvaient à Neuchâtel : J. J. de Watteville et Michel Augspurger. « Que le Seigneur, ajoute Fabri, qui a révélé d'une façon si étonnante et si inattendue la fourberie d'un si grand ennemi de notre foi, fasse retomber sur sa tête ses plans et ses efforts, comme il le fit autrefois pour Ahitophel. » Les éditeurs des *CALVINI opera* supposent qu'il s'agissait d'une tentative contre l'Evangile organisée par une faction qui comptait sur l'appui des Français. En fait nous ne savons rien; les historiens futurs élucideront peut-être ce problème. — Les lettres suivantes, C. op. Epist. n°s 1063 et 1064, parlent d'un tumulte qui eut lieu, à ce moment-là, dans le pays de Vaud, à propos de l'affaire Viret (voir p. 576), mais il est peu probable que les deux choses aient quelque connexion.

³ Voir pour la date, RUCHAT III, p. 328, où il n'est, du reste, pas question du placard. Nous ne connaissons pas d'autre occasion dans laquelle Tribolet ait figuré en 1534 ou 1536, parmi les ambassadeurs bernois à Genève.

deux avoyers; l'un d'eux prit même la défense de Tribolet en répétant les accusations courantes dans certains milieux contre la doctrine des réformateurs romands sur la Cène. Le Conseil décida cependant que l'ancien banneret serait de nouveau appelé, par lettre cette fois-ci, à comparaître devant lui. Mais Tribolet demanda et obtint un changement de jour, et Farel fit de nouveau, le 2 janvier 1549¹, un voyage inutile à Berne. Ces allées et venues lui étaient naturellement à charge et il s'en plaignait à ses amis Viret et Calvin², qui cherchaient à le consoler en lui promettant que ses démarches auraient enfin un heureux succès³, le Sénat de Berne ne pouvait manquer d'arranger l'affaire.

Le 28 janvier, Farel annonça à Calvin qu'il était définitivement convoqué à Berne pour le 11 février⁴. Après avoir rappelé le peu de bonne volonté que Tribolet avait montré jusqu'alors, il ajoutait que bien des personnes à Neuchâtel lui conseillaient de faire prévaloir rigoureusement son droit. « Mais lui-même, dit-il, n'y est pas disposé. Il veut plutôt faire éclater publiquement ce qui est le devoir de chacun quand il traite une affaire avec son prochain, c'est-à-dire accorder de cœur, même à un homme indigne, ce que réclament la complaisance et la bonne volonté. »

Avec de pareilles dispositions chez un des adversaires, la séance du 11 février ne pouvait avoir qu'une heureuse issue, d'autant plus que Farel avait su intéresser à sa cause plusieurs personnages influents. Après avoir entendu le « plaintiff » de Farel et la réponse de Tribolet, le Conseil rendit un jugement portant que les « dites paroles » (le propos de Tribolet inspiré par sa vieille rancune) ne devaient porter aucun préjudice à l'honneur des deux parties, que le Conseil les envisageait comme « non dites ni proférées », et qu'en conséquence ni l'une ni l'autre partie ne devaient plus en faire « mention ni reproche », mais qu'elles devaient se pardonner l'une à l'autre et être « bons amis ensemble ». Les frais du procès étaient mis à la charge de chaque partie pour son compte.

Une copie officielle de ce jugement⁵, munie du sceau de la ville de Berne, fut remise à Farel qui put revenir à Neuchâtel avec le sentiment que son honneur était sauvegardé et que l'incident ne serait plus un obstacle à son ministère⁶. Jacques Tribolet changea-t-il vraiment de dispositions à son égard? C'est une autre question. En tout cas, il dut, à l'avenir, mieux tenir sa langue car nous n'entendons plus parler de lui. S'il n'avait pas été conseiller, il aurait été sans doute traité plus rigoureusement⁷.

Un peu plus tard, dans l'année 1549, Fabri eut à son tour un procès. Louis Castroz, un bourgeois d'Estavayer, avait dit un jour en public « que les prêtres étaient aussi gens de bien et davantage que les ministres ». Fabri, estimant le propos injurieux, porta plainte en justice contre Castroz devant le maire de Neuchâtel,

¹ Voir C. op. Epist. n° 1116, Haller à Bullinger, 2 janvier 1549.

² *Ibid.* n° 1115, Farel à Viret, 2 janvier 1549; *ibid.* n° 1133, Farel à Calvin, 28 janvier.

³ *Ibid.* n° 1121, Viret à Farel, 12 janvier 1549 (fragment), voir O. PERROT, *Vie de Farel* p. 98; *ibid.* n° 1130, Calvin à Farel, 23 janvier.

⁴ La lettre de convocation était datée du 10 janvier. Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 8, n° 6.

⁵ Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 8, n° 5.

⁶ Viret le félicita de l'heureuse issue de son procès dans une lettre du 14 février, incomplète dans C. op. Epist. n° 1150; voir O. PERROT, *Vie de Farel*, p. 99.

⁷ Sur Jacques Tribolet, voir H. J. LEU, *Schweiz. Lexicon*, art. Tribolet : il ne parle pas de son différend avec Farel.

Henri Grisel. Castroz commença par nier; mais cinq témoins déposèrent qu'il avait effectivement prononcé cette parole. Il dut la retirer et déclarer par écrit qu'il tenait les ministres pour gens de bien et d'honneur : sentence rendue à Neuchâtel le 15 mai 1549. Signé : Lardy¹. Nous retrouverons un cas analogue en 1555.

Plus graves furent les différends qui s'élevèrent en 1550 entre les pasteurs de Neuchâtel et les autorités de l'Etat, puis de la Ville. A vrai dire, nous ne savons pas exactement de quoi il s'agissait au commencement de l'année. Il y eut à ce moment-là plusieurs rencontres ou projets de rencontre des réformateurs romands. Au mois de janvier, Viret attendait Farel et Calvin à Lausanne²; Farel y alla en tout cas au mois de mars³; — le 3 mai, Calvin et Viret vinrent à Neuchâtel⁴. Cela suppose des affaires importantes : d'après une lettre de Viret à Calvin du 16 mars⁵, Farel avait à se plaindre du gouverneur et de ses attaques contre l'Eglise; une autre lettre, du 18 mars⁶, parle de troubles qui avaient eu lieu à Neuchâtel et d'une ambassade à Berne, dont Viret demande le résultat. Mais nous n'en sommes pas plus au clair. Le différend portait-il sur les consistoires seigneuriaux, qui furent justement l'objet d'un mandement du gouverneur en mars 1550 ? C'est possible, mais non certain. Les occasions de frottement ne manquaient pas entre Farel et Georges de Rive.

Nous sommes en revanche mieux informés des dissentiments qui suivirent, avec les autorités de la Ville. La peste commença de nouveau à sévir à Neuchâtel, et les autorités décidèrent qu'un des pasteurs serait tenu de visiter les malades ou d'avoir un diacre qui se chargerait de cet office. « Beaucoup, ajoute Carmel⁷ dans la lettre où il communique ce renseignement à Calvin⁸, espèrent, d'après ce que j'ai pu comprendre des dires d'un brave homme, que de cette façon mourront en peu de temps ceux dont les Eglises du Seigneur ont eu grandement besoin jusqu'à présent. » Farel craignait que la nomination d'un diacre ne fit naître des dissentiments. Viret lui écrit à ce propos le 30 juin : « Si le diacre répond aux sentiments de ceux qui ne sont ni vos amis, ni ceux du ministère, ni ceux de l'Eglise, l'affaire risque d'amener les dissentiments que vous prévoyez. S'il n'y répond pas, de quelles calomnies ne vous accablerez-t-on pas, disant que vous êtes des gens peureux, qui ne montrez pas contre les périls de la mort le ferme courage que vous prêchez aux autres et que réclame votre devoir. On ne voit pas du reste comment il [le diacre] donnera satisfaction aux impies et comment vous fermerez la porte à toute calomnie... Il faut donc considérer ce qui sera le plus utile à l'Eglise, et traiter de cette affaire avec les gens pieux, afin qu'eux au moins soient satisfaits⁹. » Le 19 juillet¹⁰, Viret écrit de

¹ Voir O. PERROT, *Répertoire*, p. 286-287, et M. N. 1886, p. 68-71, suite d'un article de Ch. CHATELAIN consacré à Michel Mulot.

² C. op. Epist. n° 1338, Viret à Farel, 26 janvier 1550; *ibid.* n° 1340, 1^{er} février, même demande.

³ *Ibid.* n° 1359, Calvin à Viret, 27 mars.

⁴ Voir même lettre 1359, puis lettre de Viret à Farel, 3 avril, O. PERROT, *Vie*, p. 104; C. op. Epist. n° 1360, Viret à Farel, 18 avril.

⁵ *Ibid.*, 1357.

⁶ O. PERROT, *Vie*, p. 104, Viret à Farel.

⁷ Le neveu de Farel dont nous avons déjà parlé et dont nous aurons l'occasion de parler encore.

⁸ C. op. Epist. n° 1377, 9 juin 1550.

⁹ J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites de Viret*, n° 13.

¹⁰ C. op. Epist. n° 1386.

nouveau à Farel dans le même sens. Il parle d'une lettre de Calvin qui doit lui avoir exprimé son avis sur ce que devraient faire les Neuchâtelois. Cette lettre est malheureusement perdue. Viret ajoute : « Je vois où tendent les plans de vos ennemis. Examinez comment vous servirez le mieux l'Eglise. C'est avec peine que vous obtiendrez un diacre de tels gens, mais Dieu vous donnera ce qu'il jugera le plus à propos. »

Il y avait déjà un diacre à Neuchâtel avant 1550¹. Il s'agissait donc d'un nouveau pasteur auxiliaire, sans doute temporaire, à l'occasion du surcroît d'ouvrage qu'apportait aux pasteurs la visite des pestiférés et les précautions qu'ils devaient prendre pour ne pas succomber eux-mêmes trop tôt à la contagion. Ce surnuméraire leur fut-il accordé ? C'est assez peu probable, car Calvin, dans une lettre à Farel de la fin de juillet, constate que la peste s'est déjà relâchée de sa rigueur à Neuchâtel².

Il s'agit donc plutôt du diacre ordinaire quand, six mois plus tard, le 4 janvier 1551³, Calvin parle à Farel de Pierre Fornelet, auquel ce poste a été offert. Calvin avait eu la visite de Fornelet qui lui avait demandé conseil. Mais ne voulant pas se compromettre, car il avait quelques hésitations à son égard, il lui conseilla simplement de se rendre à Neuchâtel, de se présenter aux frères, puis de revenir prendre son poste. Calvin se reprocha de ne pas lui avoir fait, à son retour, d'amicales observations sur sa conduite antérieure ; il a été retenu par la crainte de paraître jouer auprès de lui le rôle d'un moniteur ; mais il constate que dès lors Fornelet s'est comporté modestement et tranquillement. C'était en fait une recommandation. Aussi Fornelet ne tarda pas à être appelé définitivement à Neuchâtel. Nous le retrouverons dans la suite de notre histoire⁴.

Les réformateurs ne craignaient pas entre eux la plaisanterie. Dans la même lettre de fin juillet 1550, où Calvin dit que la peste a fait relâche à Neuchâtel, il s'étonne que Fabri et Jean Merveilleux⁵ aient manqué à son égard. Farel communiqua la lettre à Fabri qui déclara ignorer absolument de quoi il s'agissait. Farel demanda des explications⁶. « Mon cher Christophe, répondit Calvin dans une lettre adressée aux deux pasteurs neuchâtelois⁷, vous qui avouez, au commencement de votre lettre⁸, que vous n'avez pas été fidèle à votre promesse, je ne comprends pas qu'il ne vous soit pas venu immédiatement à l'esprit en quoi vous avez manqué. Vous et Merveilleux ne deviez-vous pas être à Genève au temps de la Pentecôte ? » Les deux Neuchâtelois n'avaient pas visité Calvin. Farel dira le 27 août : « Mon collègue vous salue et reconnaît sa faute⁹. »

¹ Voir *Cartulaire*. — Voir, entre autres, la lettre de Farel du 29 octobre 1545, à propos de la mort de Chaponneau, et celle de Calvin du 21 novembre 1548, à propos de Louis Hubert (p. 573, ss).

² C. op. Epist. n° 1388 : jam pestis apud vos remiserat.

³ *Ibid.* XIV, n° 1430.

⁴ Sur Pierre Fornelet, voir chap. XVIII.

⁵ Sur Jean Merveilleux, voir chap. VI et passim.

⁶ C. op. Epist. n° 1394, 3 août.

⁷ *Ibid.* n° 1398, 19 août.

⁸ Lettre perdue.

⁹ C. op. Epist. n° 1401 : « Collega te salutet et culpam agnoscit. »

2. FAREL RÉFORMATEUR : SON ATTITUDE DANS LA CRISE DE LA RÉFORMATION
EN ALLEMAGNE ET AU MONTBÉLIARD, SES INTERVENTIONS AU SERVICE DE CALVIN
ET EN FAVEUR DE VIRET DE 1545 A 1550.

Les cinq années qui précédèrent et les cinq qui suivirent le milieu du XVI^e siècle furent une époque de crise pour la Réformation. Des événements comme la convocation du concile de Trente et surtout l'écrasement de la Ligue de Smalcalde par l'empereur, puis le relèvement du luthéranisme en Allemagne, secouèrent violemment tous les milieux évangéliques, et l'âme des réformateurs romands en particulier.

Déjà en avril 1545, le massacre de huit cents Vaudois de Provence, la destruction de Mérindol, de Cabrières et de vingt-deux villages voisins par les bandes cruelles du baron d'Oppède et de Polin de la Garde, souleva un mouvement d'horreur en Suisse et en Allemagne, et Farel n'avait pas été le dernier à s'employer, à Berne d'abord, en faveur de ces populations dispersées¹. L'année suivante, tandis que, par la volonté et sous l'inspiration du pape Paul III, siégeait à Trente, dès décembre 1545, le concile depuis si longtemps espéré, Charles-Quint profitait des fautes des princes pour abattre l'hérésie allemande; par sa victoire de Muhlberg (24 avril 1547), il s'emparait de l'électeur de Saxe et de Philippe de Hesse et ayant brisé toute résistance, il était en mesure, semblait-il, d'unifier l'Allemagne dans la foi catholique. Mais, se heurtant à l'intransigeance doctrinale du concile, que la Curie transférait à Bologne, en mars 1547, pour le soustraire à d'autres influences que la sienne, et à l'opposition du pape qui redoutait surtout la toute-puissance impériale, Charles-Quint dut imposer son propre projet d'unification religieuse. A la Diète d'Augsbourg de septembre 1547, il fit établir un compromis qui, malgré quelques concessions aux protestants, était d'esprit nettement catholique tant pour la doctrine que pour les cérémonies. Ce compromis, avec la Sainte Cène sous les deux espèces et le mariage des prêtres qu'il autorisait, aurait force de loi « en attendant » un nouveau concile qui réconcilierait définitivement catholiques et protestants : de là son nom d'« Interim » d'Augsbourg (20 juillet 1548). On sait comment l'Interim impérial, accepté par les princes luthériens, imposé par la force aux cités évangéliques du sud de l'Allemagne, souleva une vive opposition, nationale et religieuse, dans le clergé luthérien et parmi les populations; comment il se forma un complot parmi les princes et comment Maurice de Saxe, chargé de réduire la ville de Magdebourg, qu'il prit

¹ Sur les Vaudois, voir plus haut le chap. VIII. Le 18 novembre 1540, le Parlement d'Aix avait condamné au feu dix-sept habitants de Mérindol, banni leurs femmes et leurs enfants, confisqué leurs biens, ordonné la destruction de leur ville. Sollicité par Guillaume du Bellay et par les princes luthériens, François I^{er} faisait remise de l'arrêt en février 1541, à condition que les condamnés se convertissent dans les trois mois; puis, en 1545, sous d'autres influences, le roi avait autorisé l'exécution du jugement. Les fanatiques ennemis des Vaudois, le baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, et les évêques de Provence n'avaient pas abandonné la procédure contre les hérétiques. D'Oppède profita de la versatilité du roi. Il réunit les gentilshommes de la région, il se fit amener par Polin de la Garde une partie des troupes royales, alors réunies à Marseille, et dirigea une véritable croisade contre des populations inoffensives et désarmées. François I^{er}, qui n'était pas cruel et qui se sentait déjà atteint dans sa santé (il est mort le 31 mars 1547), fut fort affecté de ce massacre. D'Oppède et Polin furent poursuivis au début du règne d'Henri II, mais absous, après une longue procédure. (LAVISSE, *Hist. de France*, T. V, Livre VII, p. 121.)

le 4 novembre 1551, leva alors l'étendard de la révolte contre la tyrannie impériale, battit Charles-Quint et l'obligea à signer le traité de Passau (2 août 1552); comment enfin la « Paix de religion d'Augsbourg » (1555) établit l'égalité de droits entre princes et cités des deux confessions et institua ainsi en Allemagne deux confédérations, le « corps des évangéliques », c'est-à-dire des seuls luthériens, et le « corps des catholiques », chaque Etat maintenant sur son territoire l'unité de foi et ayant le droit d'expulser ceux de ses sujets qui s'en écarteraient.

De 1546 à 1551, les lettres des réformateurs suisses abondent en nouvelles, qu'ils se communiquent les uns aux autres, en regrets et en jugements sur les affaires d'Allemagne, que les villes et les Eglises suisses suivaient avec la plus grande attention. En janvier 1547, le Conseil de Genève envoya même Calvin en mission spéciale à Zurich, Bâle et Berne pour s'informer exactement de ce qui se passait. Le voyage de Calvin dura près de deux semaines ¹. — Farel n'était pas le dernier à s'intéresser aux événements, sur lesquels le renseignaient Toussain et Bucer. Il recevait d'eux des nouvelles qui éveillaient dans son âme un vif écho. Le concile de Trente provoqua son indignation. Il encourage Calvin, qui hésitait à achever le traité qu'il avait commencé contre cette assemblée de prélats ², et, quand l'ouvrage lui fut envoyé ³, il écrit à Calvin qu'il a passé une nuit à le lire ⁴. Calvin répond que son livre commence à lui plaire depuis que Farel l'a si fort loué ⁵. Farel n'approuve pas moins l'ouvrage que Calvin composa l'année suivante contre l'Intérim ⁶. Il appelle l'Intérim une œuvre du diable et il voudrait qu'on instituât partout des prières contre ceux qui montrent tant de zèle à détruire l'Eglise, spécialement contre les gens qui, pour être envisagés plus que d'autres comme enfants de Dieu, sont les auteurs du pire dommage ⁷. La chute de Constance, prise par les troupes impériales et dépouillée de ses libertés, lui inspire d'amères réflexions ⁸. Les théologiens de Strasbourg avaient écrit les difficultés de leur situation; ils sont menacés d'être chassés, l'empereur et l'évêque leur commandent de prêcher selon l'Intérim et eux ne peuvent s'y résoudre ⁹. Farel s'élève vivement contre quiconque pactise avec l'Antéchrist dans une lettre à Berne, dont voici quelques passages :

Parlant des défenseurs de l'Intérim, Farel s'écrit : « Quel crime redoutable de rejeter, de mépriser le Christ que l'on a connu, son doux Evangile, les sacrements qu'il a donnés !... Qu'est-ce que l'Evangile de la vie a de commun avec la messe qui perd les âmes ? les sacrements avec la superstition papale qui vient de l'enfer ? Où donc ces misérables se précipitent-ils ? Ils sont assez audacieux pour vouloir monter sur « le trône » de Dieu et l'en chasser afin qu'on les prenne eux-mêmes pour des dieux et qu'on

¹ CALVINI opera, XXI, Annales, 23 janvier et 10 février 1547. C. op. Epist. n° 876, Farel à Calvin, 24 janvier 1547.

² 12 août 1547. O. PERROT, *Vie*, p. 95. C. op. Epist. n° 935.

³ *Acta synodi Tridentinae. Cum antidoto*. 1547.

⁴ C. op. Epist. n° 978, 21 décembre 1547.

⁵ C. op. Epist. n° 983, 26 décembre 1547.

⁶ *Interim adultero-germanum, cui adjecta est Vera christianae pacificationis et Ecclesiae reformationis ratio*. s. l. 1549. L'impression était achevée déjà en novembre 1548. Des scrupules du Conseil de Genève retardèrent de quelques semaines la publication.

⁷ C. op. Epist. n° 1110, Farel à Calvin, 18 décembre 1548.

⁸ Voir RUCHAT V, p. 350-354, qui raconte en détail les malheurs de Constance à la suite de l'Intérim.

⁹ C. op. Epist. n° 1135, lettre du 5 février 1549, adressée aux pasteurs du Montbéliard. — Pour la lettre du 5 mars 1549, à Bucer, voir KIRCHHOFER II, p. 98-99.

leur obéisse plus qu'à Dieu. » S'adressant ensuite à Bucer, il a l'air de supposer que celui-ci et ses collègues pactisent avec l'ennemi : « Ceux dont j'aurais juré que seuls ils demeureraient fidèles au Seigneur, même quand tout le monde ferait défection, ceux que j'estime si haut et qui me sont si chers, vous, le père, le berger, un serviteur de Christ si distingué, et vos collègues, ces lumières qui brillaient d'un tel éclat, les voilà si plongés dans les ténèbres qu'ils commandent eux-mêmes des choses maudites, ne leur opposant point de résistance, ne disant rien et n'entreprenant rien contre ce vaste enfer, contre ces légions de diables, mais bien plutôt ils les favorisent ! O Seigneur Jésus, ouvre leurs yeux afin qu'ils voient ! Souviens-toi de tes serviteurs et de ce que tu as accompli autrefois par eux. » Plus loin, Farel se reprend et déclare qu'il a seulement voulu montrer à ses correspondants, dans un horrible tableau, le péché qu'ils ne doivent pas commettre. Evidemment, il aurait pu le dire plus simplement ; le pathétique, l'excessif, la redondance de l'orateur dominant ici l'épistolier. En tout cas, Farel ne cache pas son horreur vis-à-vis de l'Intérim. Quant à Maurice de Saxe, avant son retour à la cause protestante, il est pour lui le pire des scélérats. « On pourrait plutôt, écrit-il à Calvin, espérer apprivoiser une tigresse ou tromper Satan que de ramener au bien un traître d'une telle perversité. »

Les ministres de Strasbourg, bien loin d'accéder à l'Intérim, durent, en partie, quitter la ville à cause de leur résistance (6 avril 1549). Bucer, appelé par l'archevêque Cranmer, alla en Angleterre où il donna des cours à l'université de Cambridge et aida à consolider l'œuvre de la Réformation. Nous retrouverons son nom dans d'autres chapitres de cette histoire.

Dans le pays de Montbéliard, auquel Farel était si attaché, l'introduction de l'Intérim devait amener des bouleversements extraordinaires. Pierre Toussain, on l'a vu, avait quitté volontairement Montbéliard en 1545. Le duc Ulrich de Wurtemberg, à la suite d'une conférence qu'il eut avec Toussain à Stuttgart, avait fait de sérieuses concessions dans l'application du règlement de 1543 et laissé aux ministres la liberté de professer librement leur doctrine sur la Cène. Toussain put donc reprendre son poste le 1^{er} janvier 1546 ; Farel, dans une lettre du 27 décembre 1545¹, écrit à Calvin sa joie de l'heureuse issue des événements.

L'année 1546 fut une année relativement tranquille pour l'Eglise du Montbéliard. Mais, en 1547, la crainte de l'empereur et la pression de l'archevêque de Besançon allaient forcer le comte Christophe et son père, le duc Ulrich, à appliquer intégralement l'Intérim, y compris le rétablissement des prêtres catholiques dans les cures qu'ils avaient précédemment occupées. Les pasteurs furent destitués et ils auraient dû tous quitter le pays si le comte Christophe, resté bon protestant, n'en avait conservé huit d'entre eux comme catéchistes pour prêcher la Parole de Dieu, puis donner la Cène sous les deux espèces à ceux qui le requéraient et baptiser en langue vulgaire, les prêtres refusant, sur ces deux points, d'exécuter les prescriptions de l'Intérim. On n'a pas de peine à se représenter la douleur de Toussain qui pouvait croire définitivement compromise toute l'œuvre qu'il avait accomplie.

Au commencement de 1547², il pouvait encore donner à Farel de bonnes nouvelles de l'état de son Eglise, et il ajoutait que les princes, quoique fort inquiets de leur propre sort, demeureraient coûte que coûte fidèles à l'Evangile. Plus tard, il change de ton. Il annonce à Farel, le 12 novembre 1548, que le duc de Wurtemberg est disposé à accepter l'Intérim « sur le conseil de prétendus grands théologiens³ ». En 1549, il est prêt à quitter le pays. Il demande l'avis de Farel ; les ministres de Bâle lui conseillent de ne pas partir ; de même ceux de Strasbourg, dans une lettre dont il

¹ Cette lettre est placée à tort par O. PERROT à la fin de 1546.

² Le 8 janvier et le 16 avril (O. PERROT, *Vie*, p. 93, 94 ; BOYVE II, p. 485.)

³ O. PERROT, *Vie*, p. 96.

envoie la copie ¹. Ces derniers estiment que Toussain doit rester à son poste aussi longtemps que l'on peut encore prêcher l'Évangile ². Ce fut également l'avis de Farel. Toussain resta. Il a des luttes avec les prêtres, quelquefois des dissentiments avec les pasteurs destitués qui, tous, voudraient aussi des places de catéchistes. Dans ses difficultés, il réclame les prières de Farel ³; ses propres soucis ne l'empêchent pas, cependant, de rendre service à d'autres. Sur la demande de son ami, il envoie à Neuchâtel un régent bien qualifié ⁴. Il lui recommande les pasteurs congédiés qui allaient chercher de nouveaux postes en Suisse romande ⁵.

Les ministres restés dans le Montbéliard avaient une situation matérielle difficile. Farel pensa à leur venir en aide et pria Viret d'organiser une quête en leur faveur ⁶. Viret fut d'accord et en écrivit à Calvin. Celui-ci estima que la collecte devait être faite par l'Eglise de Neuchâtel. Nos documents ne disent pas si elle le fut vraiment et quel accueil elle rencontra. En tout cas, l'idée même prouve l'intérêt que Farel portait à l'Eglise qu'il avait contribué à fonder.

A la fin de 1551, Toussain désespérait de la situation, et dans la Suisse romande, on avait de vives craintes à son sujet. Viret prie Farel de veiller, de s'informer et d'avertir promptement leur ami commun si on apprend à Neuchâtel qu'il y a du danger pour lui à demeurer à Montbéliard ⁷.

En 1552, la situation s'éclaircit, et quoique, en juillet, Toussain déplore encore dans une lettre à Farel le malheur des temps, il peut lui écrire, le 16 octobre, que la tranquillité est revenue à Montbéliard, et il pressa Farel de lui envoyer des hommes bien qualifiés pour repourvoir les postes de pasteurs rétablis après le renvoi des prêtres ⁸. Averti par l'expérience, il ne veut admettre que des ministres munis d'un bon témoignage par des personnes compétentes. Toussain s'adressa dans le même sens à Lausanne et à Genève. On le trouva quelque peu exigeant, d'autant plus qu'en Suisse française, on estimait qu'il n'avait pas été assez énergique dans la lutte contre l'Intérim. Les ministres de Montbéliard écrivirent à Lausanne pour justifier leur demande : l'Eglise protestante reconstituée ne devait avoir que des serviteurs qui fussent complètement à la hauteur de leur tâche ⁹.

En 1553, Christophe, devenu duc de Wurtemberg à la mort de son père (6 nov. 1550), céda en toute souveraineté le comté de Montbéliard à son oncle Georges, qui avait déjà administré le pays avant 1542. Georges était un homme pieux et un protestant décidé. Il soutint fidèlement les efforts de Toussain pour réparer les désor-

¹ 15 février 1549. *Ibidem*, p. 98.

² Même si l'administration des sacrements était enlevée aux ministres (ce qui ne fut pas le cas). Une Eglise peut vivre sans les sacrements, mais non pas sans la Parole. Si la piété du prince devait ployer pour un temps sous la violence, elle pourra, Dieu lui en fournissant le moyen, rétablir le tout en son premier état. *Ibidem*, p. 98.

³ Lettres du 10 août 1549 et 12 février 1550. *Ibidem*, p. 100, 104.

⁴ 15 mars 1550. *Ibid.*, p. 104.

⁵ 28 juin 1551. *Ibid.*, p. 107.

⁶ O. P. *Ibid.*, p. 105, Viret à Farel, 3 août 1550; l'indication du mois est probablement inexacte.

⁷ 5 décembre 1551. *Ibid.*, p. 107.

⁸ 16 octobre 1552. *Ibid.*, p. 110.

⁹ J. VIÉNOT, *Histoire de la Réforme dans le Pays de Montbéliard*, p. 189. Voir C. op. XIV, Epist. n° 1681, Viret à Calvin, 2 décembre; n° 1683, Viret à Farel, 5 décembre 1552; n° 1697, les ministres du Montbéliard aux Lausannois, 23 janvier 1553.

dres qu'avait amenés l'Intérim et assurer la bonne marche de l'Eglise. Son règne (1553-1558) fut une époque heureuse pour le Montbéliard.

Mais c'est aussi à partir de 1553 que les relations de Toussain avec les réformateurs de la Suisse française commencèrent à se gâter. Le surintendant des Eglises de Montbéliard (c'est le titre que Toussain reçut fin 1552), dont la tâche était fort compliquée, ne pouvait sur tous les points être d'accord avec ses anciens amis et céder à toutes leurs suggestions. Farel lui avait manifesté le désir de revoir le Montbéliard. Il déclina la visite dans une lettre du 26 juin 1553¹, sous prétexte que son ami était âgé et valétudinaire et que les chemins étaient fâcheux. En réalité, il craignait que Farel, par son impétuosité et ses idées arrêtées, ne vînt compliquer la situation. La vieille amitié subsistait encore, mais elle ne devait pas tarder à subir de sérieux accrocs.

Les inquiétudes que causait aux réformateurs romands la situation du protestantisme germanique se doublaient d'autres soucis, plus lourds encore, que leur créaient les conflits toujours plus âpres, auxquels étaient mêlés Calvin à Genève et Viret à Lausanne. A Neuchâtel, leur vieux compagnon de luttes ne pouvait s'en désintéresser, d'autant moins que ces conflits avaient pour cause profonde la fidélité aux principes de la Réforme calviniste.

A Genève, les adversaires auxquels, durant dix années, allait se heurter Calvin, étaient animés du même esprit contre lequel, lui et Farel, avaient tant et si vainement lutté en 1537 et 1538. Les gens que les réformateurs appelaient « les débauchés, les méchants, les ennemis de la Parole de Dieu », formaient, en réalité, le parti des anciens Genevois, de ceux qui n'acceptaient ni l'autorité prépondérante d'un étranger comme Calvin, ni l'introduction dans leur cité de lois disciplinaires, réprimant durement les impulsions de la vie naturelle. Ce parti, dont François Favre et sa famille étaient d'entre les principaux représentants, avait comme chef, justement depuis 1546, un ancien ami des réformateurs, Ami Perrin, que son désir de jouer un rôle dans la cité et aussi l'influence de sa femme, l'intelligente, orgueilleuse et effrontée Françoise Favre, avaient rattaché au camp adverse. Les adversaires de Calvin ou les « perrinistes » seront par la suite faussement nommés « libertins ». Le XVI^e siècle n'a connu sous le nom de « libertins » qu'une secte mystique et panthéiste, répandue dans les Pays-Bas et en France et que Farel combattrait par la plume vers 1550².

Farel et Viret vinrent à Genève à l'occasion du premier conflit de l'an 1546, l'affaire du fabricant de cartes à jouer, Pierre Ameaux, qui, dans un banquet, avait appelé Calvin « picard [hérétique] et méchant homme », et l'avait accusé de vouloir se faire évêque de Genève³. Ils purent visiter dans la prison Ameaux et le prédicant Henri de la Mare, enfermé pour un délit analogue. Le Conseil, appréciant leur intervention, les pria, s'ils le pouvaient, de rester à Genève; il leur paya leurs frais de voyage et les fit accompagner au retour jusqu'à Lausanne⁴.

Les hôtes du syndic Amblard Corne ayant dansé à une noce, le 25 mars, furent

¹ O. PERROT, *Vie*, p. III.

² E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VI, p. 99-100, 118-119; W. WALKER, *Jean Calvin*, p. 304-347.

³ A. ROGET, *Hist. du peuple de Genève*, II, p. 211. DOUMERGUE, loc. cit., voit dans Ameaux un rêveur mystique, peut-être influencé par les Libertins spirituels. Tandis que plusieurs ne voulaient exiger d'Ameaux qu'une réparation privée, Calvin exigea et obtint, le 8 avril, qu'elle serait publique, comme l'avait été l'offense (W. WALKER, *ouv. cit.*, p. 318-320).

⁴ CALVINI *opera*, XXI, *Annales*, 2 avril 1546.

cités devant le Consistoire. Parmi les inculpés se trouvait Françoise Perrin qui lança à Calvin cette violente apostrophe : « Méchant homme, vous voulez boire le sang de notre famille [les Favre], mais vous sortirez de Genève avant nous ¹ ! » C'est dès ce moment qu'éclata l'hostilité d'Ami Perrin; une lettre fort digne de Calvin, une pressante admonestation de Farel, envoyée le 25 août, ne firent que le raidir dans son opposition aux ministres ².

En 1547, durant une délégation d'Ami Perrin en France, sa femme redoubla d'imputations injurieuses contre Calvin. Farel s'efforce de consoler son ami et, en termes dithyrambiques, célèbre l'œuvre du Réformateur de Genève :

« Céleste est le don pour lequel je vous félicite, et je prie Celui qui vous l'a donné de l'augmenter et de le parfaire.... Vous voyez, par la grâce de Dieu, ce qu'il convient [de faire], quand et comment il faut le faire, et vous l'exécutez exactement. Plût à Dieu que les autres veuillent imiter ce que vous faites avec tant de circonspection, en considérant non pas seulement ce qu'ils ont sous leurs yeux, mais toutes choses. Il y aurait moins de troubles et plus d'édification..... Si vous n'aviez pas obéi à l'appel de Dieu, que serait-il arrivé de cette malheureuse cité ? Elle est maintenant devant vous toute parée et munie des grâces et des dons de Dieu, et cependant elle retourne si souvent à ses dispositions naturelles, manifestant ouvertement sa turpitude et sa faiblesse d'autrefois. Mais le Seigneur, par votre ministère, lui a donné magnificence et stabilité..... Qui a jamais administré une Eglise avec plus de fidélité et une diligence plus grande, et qui, à la fidélité, a su unir plus de prudence et de sagesse ³ ? »

L'admiration de Farel fut peut-être un baume sur le cœur de Calvin; elle ne supprimait pas les difficultés. Penthésilée (Calvin désignait ainsi Françoise Perrin) et son père durent, en août, quitter momentanément Genève. A son retour, en septembre, Ami Perrin fit pression sur le Conseil pour que sa femme et son beau-père fussent réadmis dans la cité; il s'y prit de telle façon que tous les trois furent mis en prison ⁴. Grande colère, grands débats devant le Conseil, grande agitation dans la ville, tant à cause des plaintes portées contre Perrin, qu'ensuite des accusations des « perrinistes » contre Laurent Meigret, dit le Magnifique. On prétendait que Meigret avait trahi Genève et demandé l'occupation de la cité par des troupes françaises. Les Bernois intervenaient de leur côté en faveur de Perrin et contre Meigret qu'ils détestaient ⁵. Calvin passa des jours difficiles; il était près de perdre courage. Ses amis ne l'abandonnèrent pas. Farel et Viret revinrent à Genève dans le courant de septembre ⁶ et ils y restèrent huit jours. Ils visitèrent Perrin, tombé malade dans sa prison, et surtout ils s'efforcèrent de rétablir la paix, mais en vain. A la visite succéda la correspondance. Calvin tint ses amis au courant de ce qui se passait à Genève; eux-mêmes répondirent en l'encourageant ⁷.

¹ C. op. Epist. n° 791, Calvin à Viret et Farel, avril 1546; l'indication du jour manque; cette lettre doit être placée entre le 15 et le 20 (voir note 3 des éditeurs).

² C. op. XXI, *Annales*, 25 août 1546. Farel avait joint sa lettre au message qu'il adressa à Calvin le 25 août, laissant à celui-ci le soin de la remettre au destinataire s'il le jugeait bon. (C. op. Epist. n° 822.) Calvin trouva la lettre un peu sévère, mais il ne crut pas devoir la supprimer. Il la fit porter à Perrin par le messager qui était venu de Neuchâtel, pour que Perrin ne se doutât pas qu'il en avait pris connaissance. « S'il tonne suivant sa coutume, ajoute Calvin, ses foudres ne seront que de vains éclats. » (C. op. Epist. n° 824, 1^{er} sept. 1536.)

³ C. op. Epist. n° 942, 27 août 1547.

⁴ E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, VI, p. 102.

⁵ RUCHAT V, p. 524-526. Ruchat place à tort le 16 septembre l'émeute du 16 décembre.

⁶ 26 décembre 1547. DOUMERGUE, *ouvr. cité*, VI, p. 111, note. — C. op. Epist. n° 948, Calvin à M. de Falais, 29 septembre 1547.

⁷ C. op. Epist. n° 965, 13 novembre, de Viret; *ibid.* n° 967, 16 décembre, de Farel; *ibid.* n° 978, 21 décembre, de Farel.

Malgré la libération d'Ami Perrin, destitué, il est vrai, de tous ses emplois (29 novembre), une émeute éclata le 16 décembre. Calvin lui-même se précipita au milieu de la foule et réussit à la calmer, puis il prononça un grand discours de pacification devant le Conseil des Deux-Cents¹. Le 22 décembre, il se présenta de nouveau devant le Conseil, avec son collègue Abel Poupin, pour réclamer un bon accord sur tous les points. On décida qu'il fallait en premier lieu réconcilier les ministres et Perrin.

Le 21 décembre, Farel avait écrit à Calvin pour le fortifier dans ses difficultés, en lui citant de nombreux passages empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. Le réformateur de Genève y fut sensible; mais il avait besoin surtout de la présence de ses amis. Il écrivit², le 26 décembre, à Viret qui, avec Farel, arriva au commencement de janvier. Ils parurent devant le Conseil le 9 janvier 1548 et « firent de belles admonestations et remontrances d'avoir la paix, reconciliation de ceux du Conseil et en-après de tous autres; que les magistrats et les ministres avec le peuple soient unis et vivent selon la parole de Dieu ». Le jour suivant, le Conseil des Deux-Cents fut réuni pour les entendre. Ils firent de nouveau de belles remontrances, après quoi ils prirent congé de la seigneurie³. Leur intervention ne fut pas inutile. Perrin fut rétabli le 15 janvier dans sa charge de membre des Deux-Cents, et Laurent Meigret, à la grande joie de Calvin, fut relâché le jour suivant et complètement absous de toutes les accusations portées contre lui⁴. Une concorde relative régna pendant quelques mois⁵.

Au mois d'août 1548, une nouvelle affaire, de minime importance, apporta un nouvel aliment à la lutte des partis. Une lettre de Calvin, datant de 1545⁶, avait été volée à Viret par Louis Mercier, son serviteur. Elle était tombée entre les mains d'un ancien moine, Jean Trolliet, qui, écarté du ministère, était devenu homme de loi et partisan d'Ami Perrin. Trolliet qui avait inexactement traduit en français la lettre de Calvin, la colportait de côté et d'autre, comme si elle contenait de très méchants propos de l'auteur à l'égard du Conseil de Genève. De là, dans la cité, les plus folles rumeurs⁷. En réalité, le seul passage de la lettre qu'on pût incriminer, disait des nouveaux syndics et de quelques nouveaux conseillers : « Eux-mêmes veulent qu'on attende beaucoup [d'eux]. Quant à moi, je ne sais ce que je dois espérer, car sous le couvert de Christ, ils veulent gouverner sans Christ. » Impatienté par toutes les calomnies que l'on répandait, Calvin s'adressa lui-même au Conseil et porta plainte contre Trolliet. On lui montra la lettre. Il reconnut l'avoir écrite et fit des excuses⁸. L'affaire aurait pu en rester là, mais ses adversaires ayant trouvé un bon

¹ C. op. Epist. n° 977, Calvin à Viret, 17 décembre 1547.

² C. op. Epist. n° 981, si la lettre est bien du 26 décembre 1547, ce qui est très probable, quoique dans la manière habituelle de compter à ce moment-là, 26 décembre 1547 = 26 décembre 1548.

³ C. op. XXI, *Annales*, 9-10 janvier 1548.

⁴ C. op. Epist. n° 989, Calvin à Viret, 19 janvier 1548.

⁵ Nous avons complètement laissé de côté, en 1547, le procès de Gruet auquel Farel demeura étranger. Sur ce procès, voir DOUMERGUE, *ouvr. cité*, VI, p. 120-130.

⁶ 12 février 1545, voir C. op. Epist. n° 613.

⁷ C. op. Epist. n° 1075, Calvin à Farel, 8 septembre 1548; *ibid.* n° 1071, Calvin à Viret, 1^{er} septembre.

⁸ C. op., *Annales*, 14 septembre 1548; voir *ibid.* Epist. n° 1078, Calvin à Viret, 20 septembre 1548, et note des éditeurs.

moyen de lui nuire firent traîner les choses en longueur. Calvin pria Viret d'intervenir et de réclamer la lettre qui lui appartenait ¹. Farel ne manqua pas d'arriver à la rescousse, et ce fut lui qui, par sa parole éloquente, mit fin aux racontars et aux discussions. Il harangua les conseillers genevois et leur reprocha leur conduite mesquine vis-à-vis d'un homme qui avait les plus grands droits à leur reconnaissance, ayant exposé sa vie pour eux et ne pensant jamais qu'au bien de leur cité. Pour tant de services, on ne sait que « tirer la langue après lui ». Le coup porta; la lettre fut rendue; Calvin fut simplement exhorté à se montrer plus prudent à l'avenir, et « bonne conciliation » ordonnée par le Conseil ².

A la suite de cet incident, et d'un autre analogue de la même époque ³, les réformateurs prirent plus de précautions à propos de leur correspondance. Ils veillèrent à ce que leurs lettres ne tombassent pas entre des mains étrangères, ils n'y mirent plus des choses qui pouvaient les compromettre et chargèrent leurs messagers de compléter de vive voix ce qu'ils craignaient de confier au papier; naturellement ils s'efforcèrent de ne choisir que des messagers sûrs, mais ils ne purent échapper complètement aux indiscretions ou à la négligence des porteurs ⁴.

La « bonne réconciliation » du mois d'octobre n'empêcha pas les troubles et les discussions de continuer à Genève. Déjà à la fin de l'année, Farel déplore vivement la situation difficile de Calvin et lui exprime toutes ses doléances ⁵. (Perrin avait été réélu syndic au mois de novembre.) Au commencement de 1549, Farel s'indigne qu'on ne procède pas plus sévèrement contre certains pasteurs qui ne marchent pas dans les voies droites de l'Evangile ⁶. Il dépassait ainsi la juste mesure. Calvin ne se laissa pas émouvoir. « Farel, écrit-il à Viret, s'agite à sa façon. Mais si je supporte volontiers qu'il invective un peu trop rudement de « telles pestes » [les pasteurs en question], je ne pense pas que je doive le suivre, de peur que nous ne fassions en vain montre de notre fidélité ⁷. » Aussi, ne voyons-nous plus, dans les années 1549 et 1550, Farel intervenir en personne dans les affaires de Genève. Les deux réformateurs eurent d'autres occasions d'unir leurs efforts pour l'œuvre commune ⁸, et spécialement pour élaborer le Consensus de 1549.

¹ Lettre du 20 septembre. Viret vint effectivement à Genève, mais n'obtint rien. (C. op., *Annales*, 1^{er} et 2 octobre 1548.)

² *Ibid.*, 15, 16 et 18 octobre. Le tout est rédigé de curieuse façon; Viret n'était plus à Genève au milieu d'octobre.

³ Lettre que Béat Comte aurait dû remettre à Calvin et n'avait pas remise. (C. op. Epist. n° 1104, Bullinger à Viret, 6 décembre 1548; *ibid.* n° 1108, Haller à Bullinger, 13 décembre.) La lettre était finalement parvenue à Calvin.

⁴ Voir, par exemple, la lettre de Viret à Farel du 17 mars 1551. (C. op. XIV, Epist. n° 1467), où Viret raconte les méfaits d'un messager infidèle.

⁵ C. op. Epist. n° 1105, 7 décembre 1548.

⁶ *Ibid.* n° 1115, 2 janvier 1549.

⁷ C. op. Epist. n° 1124, 16 janvier 1549.

⁸ Avant de quitter Genève pour un temps, rappelons deux événements de la vie de Calvin, qui, certainement, ne trouvèrent pas Farel insensible, quoique des témoignages directs de ses sentiments ne nous aient pas été conservés. Le premier est l'adultère de la femme d'Antoine Calvin, frère du réformateur, qui vint augmenter les peines de Calvin dans les derniers mois de 1548. (C. op., *Annales*, 27 septembre 1548.) Le second est la mort d'Idelette de Bure, la femme dévouée et tendrement aimée du réformateur, le 29 mars 1549. (Sur la date exacte de ce deuil, cp. C. op. XIII, p. 226, note des éditeurs.) Calvin en informe directement Farel le 2 avril et lui raconte en détail, avec une émotion contenue, les derniers moments d'Idelette. « Maintenant, ajoute-t-il, je dévore ma douleur sans interrompre en rien

Durant les mêmes années, Viret se débattait au milieu de difficultés qui, pour être différentes, n'en étaient pas moindres. Calviniste convaincu en matières dogmatiques et ecclésiastiques, le pasteur de Lausanne n'était pour MM. de Berne qu'un de leurs fonctionnaires, et l'Eglise vaudoise dont il était le chef, une simple circonscription de l'Eglise bernoise. Déjà suspecté à cause de son amitié pour Calvin, Viret et les pasteurs qui partageaient ses idées, devaient forcément entrer en conflit avec le Magistrat dans la mesure où ils défendaient les principes proprement calvinistes, tels ceux de la prédestination, de la notion spirituelle de la Cène, de l'autonomie de l'Eglise et du corps pastoral, de la discipline ecclésiastique. Le récit de ces luttes a été fait de main de maître ¹. Ne rappelons ici que celles auxquelles Farel fut directement mêlé, laissant d'ailleurs les disputes eucharistiques bernoises qui, un peu plus loin, sont rattachées à l'étude sur le Consensus Tigurinus (p. 578).

Déjà en 1543, Viret et un de ses collègues, André Zébédée, avaient failli être déposés parce qu'ils avaient assisté à une assemblée de la Classe de Neuchâtel où l'on discutait les innovations luthériennes imposées alors dans le Montbéliard ².

Bien plus grave fut le conflit que souleva en 1548 André Zébédée, professeur au collège et directeur de l'internat des « douze écoliers » auxquels MM. de Berne assuraient gratuitement le vivre et le couvert ³. Zébédée avait été l'ami de Viret et de Calvin, mais, zwinglien décidé, il était devenu franchement anti-calviniste et par là-même adversaire de Viret. Au colloque de Lausanne, en janvier 1548, une violente altercation se produisit entre les deux hommes. A l'occasion de l'examen d'un candidat au saint ministère, Guillaume Houbrague, que nous retrouverons plus tard, Viret avait affirmé « que le récit de l'ascension de J. C. dans Luc ne prouve rien contre la présence réelle et corporelle de Christ dans la cène ».

mes fonctions. » (C. op. Epist. n° 1171.) Le 7 avril, il écrit à Viret : « Vous savez combien mon cœur est sensible pour ne pas dire faible. Je suis privé de la plus excellente compagne qui, s'il était arrivé quelque chose de très fâcheux, m'aurait suivi certainement, non seulement dans l'exil et la pauvreté, mais jusqu'à la mort. Tant qu'elle a vécu, elle a été une aide fidèle de mon ministère. Jamais elle n'a été pour moi la moindre entrave. » (*Ibid.* n° 1173.) Viret, empêché d'aller à Genève à ce moment-là, pria Farel de le remplacer et de porter à Calvin les consolations de tous les deux. (*Ibid.* n° 1174, 9 avril.) On ne sait si Farel a pu donner suite à cette prière qui répondait, nous n'en doutons pas, à ses désirs.

Quoique très occupé à Genève, Calvin n'oubliait pas les personnages qu'on lui demandait ailleurs pour des postes divers. Il avait recommandé aux Neuchâtelois, comme diacre, Louis Hubert, qui avait été accepté par le Conseil et par les ministres et avait vaillamment accompli sa tâche en temps de peste. (C. op. Epist. n° 683, Calvin à Farel, 24 août 1545.) Mais en 1548, on n'était plus content de lui, et on avait décidé de le renvoyer, peut-être à cause d'une certaine difficulté de parler que Calvin mentionne dans sa lettre de recommandation. (*Ibid.* n° 683.) Calvin se hâta d'intervenir et, dans une lettre du 21 novembre 1548, adressée aux ministres neuchâtelois, il exprima son étonnement qu'on traitât Hubert qui avait été un diacre fidèle, comme un serviteur à gages dont on résilie le contrat. Calvin demandait aux ministres de faire tous leurs efforts pour réparer cette iniquité. Nous ignorons quel fut le résultat de sa démarche. (C. op. Epist. n° 4153. Les éditeurs disent que la date de 1548, dans la copie manuscrite, n'est pas sûre.)

D'après HERMINJARD (IV, p. 288, note), Louis Hubert dirigeait, en 1537, le collège de La Roche, dans le Faucigny. Il assista aux derniers moments de Chaponneau. (Voir C. op. Epist. n° 720, Farel à Calvin, 29 octobre 1545.)

¹ J. BARNAUD, *Pierre Viret*, p. 327 ss; H. VUILLEUMIER, I, p. 654 ss.

² VUILLEUMIER, I, p. 568-569.

³ Sur A. Zébédée, voir VUILLEUMIER I, p. 403-404, 567-574. Originaire du Brabant, professeur au collège de Guyenne, à Bordeaux, en 1533, Zébédée avait été pasteur à Orbe en 1539, à Yverdon en 1542, puis de nouveau à Orbe, professeur à Lausanne en 1547. — Sur les « Douze escholiers de Messieurs », voir *ibid.* p. 400 ss.

Zébedée en prit occasion pour l'accuser d'être d'accord avec les luthériens et d'enseigner une doctrine contraire à celle de l'Eglise bernoise, et il fit rapport à Berne¹. A cela s'ajouta, peu après, un autre incident : Viret fit afficher à la porte de la cathédrale, 99 (d'autres disent 90) thèses sur le pouvoir des clefs et la dignité du ministère. Nouvelle plainte à Berne où Viret et d'autres frères de Lausanne furent appelés, dans le courant de mars, pour rendre compte de leurs opinions. Le Conseil garda les 99 thèses et les soumit au Consistoire, augmenté de quelques conseillers et de tous les ministres de la ville, pour lui faire rapport. On les traduisit en allemand. En grande majorité, les ministres les condamnèrent, croyant voir dans les revendications de Viret en faveur de l'autorité du ministère, le rétablissement d'une nouvelle papauté et du pouvoir des clefs à la façon catholique. Seuls Simon Sultzer et ceux qui pensaient comme lui les déclarèrent conformes à l'Ecriture et offrirent de les défendre devant le Conseil. Ce fut la perte de Sultzer et de ses amis. Le Conseil, lassé par toutes les disputes précédentes, condamna les thèses et profita de l'occasion pour destituer ceux qui les avaient défendues dans le Conseil ecclésiastique (24 avril 1548). Il laissait aux ministres congédiés la faculté de rentrer en grâce, s'ils voulaient reconnaître qu'ils avaient agi contre leur serment de fidélité aux Actes de la Dispute de Berne (1528) et du synode de 1532. Ils refusèrent et la sentence de bannissement fut déclarée exécutoire le 11 mai.

La condamnation des ministres bernois congédiés entraînait logiquement celle de Viret et des Lausannois. Le Conseil hésita pourtant à pousser les choses à l'extrême, considérant les services que Viret avait rendus à l'Eglise vaudoise dans les années précédentes et sachant que ses collègues étaient d'accord avec lui contre Zébedée. Dans les jours qui suivirent le 24 avril, ils ne décidèrent rien. Farel était immédiatement accouru de Neuchâtel au secours de son ami et il avait défendu la cause des Vaudois avec son énergie habituelle². Calvin s'apprêtait également à se rendre à Berne, mais il rebroussa chemin quand il apprit que l'affaire avait été renvoyée et que les Lausannois étaient rentrés chez eux³. La situation n'en restait pas moins difficile, et Viret s'attendait à être congédié si on ne trouvait pas un moyen d'apaiser le différend sans qu'il fût obligé de se rétracter, ce qu'il ne voulait pas faire. Sur le conseil de Calvin, il pensait en appeler aux Zurichois. Calvin et Farel étaient prêts à aller personnellement solliciter leur intervention. Ils allèrent effectivement à Zurich, mais seulement vers la fin du mois, et n'obtinrent rien⁴, quoique les Zuri-

¹ Bêat Comte, dans une lettre aux Zurichois du 23 février 1548 (C. op. Epist. n° 996), prétend que c'est Viret qui a porté plainte contre Zébedée. En revanche, Calvin, 28 février (C. op. Epist. n° 997), dit que Viret est cité à Berne.

² C. op. Epist. n° 1015, Viret à Calvin, 3 mai 1548.

³ *Ibid.* n° 1011, Calvin à Viret, 26 avril; *ibid.* n° 1012, Calvin aux ministres de Lausanne, 29 avril; *ibid.* n° 1013, Calvin à Farel, 30 avril; *ibid.* n° 1018, Calvin à Viret, 9 mai; *ibid.* n° 1019, Viret à Calvin, 9 mai; *ibid.* n° 1022, Viret à Calvin, 11 mai; *ibid.* n° 1023, Calvin à Viret, 12 mai; *ibid.* n° 1024, Viret à Calvin, 15 mai.

⁴ Dans une lettre du 26 mai à Calvin, Bullinger ne dit rien de la visite de Farel et de Calvin, qui n'avait donc pas encore eu lieu. En revanche, Gwalter, collègue de Bullinger, dans une lettre à Viret du 1^{er} juin, la mentionne et, à ce propos, parle à Viret de ses thèses sur la dignité du ministère. Elles lui avaient paru, avant la dite visite, respirer un certain orgueil et élever trop, non pas tant le ministère de la parole que les personnes des ministres. Maintenant, Gwalter est disposé à croire que ce n'était pas la pensée de Viret, mais il l'exhorte à parler moins de l'excellence du ministère que de l'humilité qui convient aux ministres. Gwalter était un sage. Il ajoutait que, les idées de Viret étant mieux com-

chois eussent Farel en grande considération. Un des pasteurs de la ville dit de lui à cette occasion : « Sa singulière piété et son zèle ardent pour la gloire de Christ et le salut de l'Eglise sont depuis longtemps abondamment reconnus de nous tous ¹. » Le voyage de Farel et Calvin eut cependant pour conséquence de dissiper en partie les préventions qu'on avait à Zurich contre Viret et les Lausannois, et de rapprocher Zurichois et Romands.

L'homme qui contribua le plus à une heureuse solution de l'affaire fut Jean Haller qui commençait son ministère à Berne (10 mai 1548) au beau milieu de l'agitation causée par la destitution de Sultzer et de ses amis ². Il venait de Zurich où il était le suffragant de Bullinger; d'abord prêté seulement par les Zurichois aux Bernois, il finit par leur être cédé définitivement. C'était un homme de valeur, de nature pondérée, bien doué pour l'exercice du pastorat et pour la direction des affaires ecclésiastiques. Aussi, malgré sa jeunesse (il était né en 1523), acquit-il bientôt une grande influence qu'il mit au service de la concorde entre les partis opposés, soit à Berne, soit à Lausanne. Sur le conseil de Bullinger, il entra en relations avec Calvin et grâce à lui les rapports entre Romands et Bernois devinrent, pour un temps, moins difficiles. Cela ne l'empêchait pas de conserver sa nature de bon Suisse allemand. Tout en reconnaissant les mérites de ses collègues de la Suisse française, il avait quelque peine à se familiariser avec leur pétulance et leur tournure d'esprit. Il dira de Calvin, dont il appréciait les travaux et l'intelligence : « Tous aiment son érudition, mais déplorent son ondoyante mobilité d'esprit ³ », et ailleurs : « Calvin est un homme pieux et savant, qui exerce en France la plus grande influence, mais il est d'un esprit fort inquiet ⁴. » Quant à Viret, il le caractérise comme un homme savant, mais « tatillon » (kybig) et loquace. Prévoyant que le synode dont nous allons parler se passera curieusement, les Welsches étant querelleurs de nature, il ajoute : « Je suis tout à fait rassasié et fatigué (« gar voll und müde ») de leur manière d'être ⁵. » Nous n'avons pas de jugement de lui sur Farel. En revanche Farel le couvre d'éloges dans ses lettres à Bullinger, auquel il ne cesse de demander que les Zurichois le cèdent définitivement à Berne ⁶.

Nous ne pouvons pas raconter en détail la suite de l'affaire. Disons seulement qu'une séance définitive, qui devait avoir lieu à Berne le 13 août ⁷, n'eut probablement pas lieu, nous ignorons pour quelle raison, et qu'à partir de ce moment-là, la position de Viret à Lausanne, qui était restée très chancelante, fut raffermie et qu'il n'eut plus à craindre une démission forcée. Mais son adversaire, Zébédée, restait à

prises, les Zurichois pourraient plus facilement intervenir à Berne. Ils ne firent probablement rien. Calvin écrivait le 18 (?) juin à Sultzer qu'il n'y avait rien à attendre d'eux. (C. op. Epist. n° 1035.)

¹ Gwalter, lettre citée.

² Sur Jean Haller, d'origine thurgovienne, dont le père était curé à Amsoldingen (Berne) et fut le premier prêtre bernois à contracter mariage, voir VUILLEUMIER I, p. 260-262.

³ C. op. Epist. n° 1038, 24 juin 1548, à Bullinger.

⁴ C. op. Epist. n° 1158, 7 mars 1549, à Bullinger.

⁵ C. op. Epist. n° 1122, 14 janvier 1549, à Bullinger.

⁶ Voir par exemple C. op. Epist. n° 1106, 10 décembre 1548 et n° 1155, 3 mars 1549.

⁷ C. op. Epist. n° 1057, 8 août 1548, de Haller à Bullinger; *ibid.* n° 1058, Viret à Calvin, 10 août. Les lettres suivantes ne parlent nulle part de cette séance du 13 août. On peut croire qu'elle a été renvoyée *sine die*, peut-être pour étudier de plus près l'ouvrage que Viret, afin de mieux exposer son point de vue, venait de publier sur le ministère. Sur cet ouvrage, voir VUILLEUMIER I, p. 523-524.

Lausanne. D'autres querelles surgirent¹, et l'agitation continua jusqu'aux deux synodes qui eurent lieu à Berne en mars 1549 : un synode allemand, 12 mars et jours suivants, un synode français, 20 mars et suivants, auquel n'assistèrent ni Farel ni Calvin. Le synode français, qui inspirait d'avance des craintes à Haller et qui fit effectivement sur lui la plus fâcheuse impression, à cause de la vivacité des orateurs, n'en eut pas moins pour conséquence un apaisement des esprits². Zébédée fut, peu de temps après, privé de sa charge de professeur et envoyé de nouveau comme pasteur à Yverdon. Comme il était le plus remuant des adversaires de Viret, on peut dire que ce fut la fin du conflit qui avait commencé plus d'une année auparavant³.

À côté de l'aide qu'il apportait à Viret, Farel s'intéressait, dans le pays de Vaud, spécialement à l'Eglise d'Orbe, qu'il avait fondée en 1531 (chap. VII). C'est à lui que l'on recourait toutes les fois qu'il y avait des difficultés dans cette ville encore en majorité catholique ou qu'il s'agissait de raffermir le zèle des fidèles. C'est lui qui, en 1544, les réconcilia avec leur pasteur André Zébédée⁴, transféré à Yverdon en 1545. Le successeur de Zébédée mourut après quelques mois d'activité. C'est encore Farel qui trouva un remplaçant provisoire en la personne de Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, et qui recommanda à la Classe d'Yverdon, pour une nomination définitive, Robert Le Louvat, pasteur à Dombresson (1546). Le Louvat était déjà vieux, mais quoiqu'il n'ait pas toujours trouvé chez ses paroissiens le respect dû à son âge et à ses fonctions⁵, il resta fidèlement, et non sans succès, à son poste jusqu'à sa mort en 1558. Il fut soutenu et encouragé par de nombreuses visites de Viret et de Farel. En mars 1553, le village d'Oulens, près d'Orbe, accepta la Réforme et le culte catholique y fut aboli⁶. Les réformés d'Orbe, émus à jalousie par ce succès, se demandèrent si le moment n'était pas venu pour eux aussi de procéder à un « plus »

¹ Sur l'incident Corbeil, voir VUILLEUMIER I, p. 414-415.

² Sur le synode français de Berne, voir les lettres de Viret à Calvin (31 mars) et à Farel (9 avril), celle de Haller à Calvin (29 avril), C. op. Epist. nos 1170, 1174, 1178, — et J. HALLER, *Ephémérides, Museum Helveticum* part. V, p. 86. Typique est la différence d'appréciation entre Viret et Haller. Viret estime que, si certaines choses ont laissé à désirer, le synode s'est en somme bien passé et qu'on peut y voir l'œuvre de Dieu. Les « bons » se sont tirés d'affaire et ont remporté des louanges; les ennemis ont recueilli l'ignominie et le mépris. Haller, en revanche, n'en revient pas de la pétulance des membres du synode, qui s'accusaient les uns les autres et se défendaient avec une violence incroyable; les Welsches ont un amour de la dispute que ne connaissent pas les Allemands; à la façon allemande, tout est traité plus gravement, plus brièvement aussi et avec grand fruit. Haller se félicite qu'il y ait eu des représentants du Conseil pour diriger les débats, sinon on ne sait ce qui serait arrivé. Le synode aurait failli se terminer plutôt comme le festin des Lapithes que comme un synode chrétien.

³ Nous notons ici pour mémoire que c'est en 1548 que les seigneurs de Berne, pour mieux assurer l'unité de la doctrine dans toutes les Églises de leur ressort, imposèrent aux pasteurs romands l'obligation de prêter serment de fidélité aux thèses de la Dispute de 1528, qui avaient inspiré les thèses de la Dispute de Lausanne de 1536. Puis ils supprimèrent, en 1549, les colloques hebdomadaires ou mensuels des pasteurs de chaque district, où l'on parlait trop, à leur avis, pour ne laisser subsister que les réunions moins fréquentes des députés des Classes, ce qui donna lieu à de grandes, mais vaines réclamations, appuyées par Farel et Calvin. Enfin, de longtemps, on n'autorisa plus, en haut lieu, la convocation d'un synode romand.

⁴ Farel à Calvin, 2 octobre 1544. (*H. IX*, p. 334. C. op. Epist. n° 574.)

⁵ C. op. XIV, Epist. 1457, Calvin à Farel, mars 1551. Calvin, constatant les avanies que Le Louvat avait à supporter, propose de le remplacer par son neveu, Jacques Sorel, pasteur à Engollon, et de lui trouver un poste plus facile dans le pays de Neuchâtel. Mais Le Louvat ne se prêta pas sans doute à la combinaison, car il resta à Orbe.

⁶ Voir VUILLEUMIER, I, p. 575-576, et les lettres de Viret à Farel (30 mars et 1^{er} juin 1553), à Gwalter (8 avril), dans J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, nos 24-26.

qui leur serait favorable. Ils avaient constamment augmenté en nombre depuis les débuts de la prédication de l'Evangile dans leur ville. Mais l'opposition de Fribourg, à qui appartenait, en même temps qu'à Berne, l'autorité sur ce bailliage commun, rendait l'affaire difficile, et plusieurs auraient désiré qu'on temporisât encore. Dans sa lettre du 1^{er} juin 1553, Viret exprime à Farel, qui relevait à peine d'une grave maladie, le désir qu'il aille à Orbe où la situation est troublée : « On y a besoin de bons stimulants pour affermir les hésitants. » Le 13 août, il lui écrit de nouveau ses inquiétudes, et on peut conclure de l'ensemble de sa lettre que la question de la prédestination, qui agitait alors les esprits dans les milieux ecclésiastiques, n'était pas étrangère aux discussions en cours à Orbe. Cependant, vers la fin de l'année, le « plus » fut demandé par les réformés. Berne fut naturellement d'accord ; Fribourg finit par y consentir, mais au jour fixé pour l'assemblée du peuple (24 janv. 1554), ses délégués firent défaut, et l'affaire dut être renvoyée ¹.

Après bien des pourparlers entre Berne et Fribourg, qui finirent par soumettre leur différend à un arbitrage des autres cantons suisses, la votation eut lieu le 30 juillet 1554. Une majorité de 123 voix sur 227 votants se prononça en faveur de la Réforme. Le culte catholique fut aboli et les biens d'Eglise en grande partie sécularisés ². Viret, malade, n'avait pas pu assister à la votation du 30 juillet. Il en écrivit l'heureux résultat à Farel le 1^{er} août ³, à Calvin le 2 août ⁴. Le 10 août ⁵, il annonça à Farel que les autels et les images avaient été démolis à Orbe, et le 24 août ⁶, qu'il avait reçu à Orbe, où il s'était rendu pour la visite de l'Eglise, sa lettre, apportée par Mulot. Cette lettre, et sans doute d'autres de la même époque, ne nous ont pas été conservées. Nous ne saurions donc pas avec quels sentiments Farel a accueilli le triomphe de l'Evangile à Orbe, si, à la première nouvelle du succès, il n'avait ajouté un post-scriptum à une lettre qu'il adressait à Bullinger le 1^{er} août : « Avant-hier, dit-il, le Seigneur, pour consoler Viret, a bien voulu visiter Orbe, sa ville natale, en chassant le culte pontifical afin que l'Evangile seul eût place en ce lieu. Puisse-t-il en arriver ainsi partout, et Christ être le seul roi ⁷. » A la même joie du triomphe de la bonne cause s'ajoutait pour Viret la satisfaction personnelle de savoir sa ville natale gagnée à ses idées et pour lui d'un accès plus facile que précédemment ⁸.

¹ VUILLEUMIER, I, p. 577-578, et les lettres de Viret à Farel (3 déc., 5 déc., 18 déc. 1553), dans J. BARNAUD, *Quelques lettres méditées*, nos 27-29, puis ses lettres à Calvin (17 janv., 23 janv., 11 févr. 1554) : C. op. XV, Epist. nos 1898, 1900, 1905, et deux lettres de Calvin, une à Viret, le 6 février, pour le consoler du renvoi, l'autre aux réformés d'Orbe, le 20 février, pour qu'ils s'attachent toujours plus fidèlement à l'Evangile, et ils finiront par obtenir la victoire : C. op. Epist. nos 1903, 1920. — La lettre du 20 février est écrite en latin comme les autres. VUILLEUMIER admet que c'est le texte original et que les notables d'Orbe étaient capables de comprendre le latin. Les éditeurs des *CALVINI opera* pensent que la lettre fut écrite en français et traduite plus tard en latin par Th. de Bèze, pour figurer dans une collection des lettres du Réformateur. Cette opinion nous paraît plus plausible.

² Voir VUILLEUMIER, I, p. 578-583. Voir également sur toute cette histoire d'Orbe : RUCHAT, VI, p. 70-80, et les *Mémoires de Pierrefleur*.

³ O. PERROT, *Vie*, p. 117.

⁴ C. op. Epist. n° 1993.

⁵ O. PERROT, *Vie*, p. 117.

⁶ Ibid.

⁷ C. op. XV, Epist. n° 1992, Farel à Bullinger, 1^{er} août 1554.

⁸ Voir lettre du 1^{er} août.

3. FAREL RÉFORMATEUR : LES CONFLITS EUCHARISTIQUES DANS LES ÉGLISES SUISSES ET L'ACCORD DE ZÜRICH (CONSENSUS TIGURINUS) DE 1549.

On sait la place qu'ont occupée, à l'époque de la Réformation, les disputes concernant la Sainte-Cène et quelles luttes prolongées et douloureuses elles ont déchaînées, non seulement entre protestants et catholiques, entre réformés et luthériens, mais même au sein des cités et Eglises évangéliques de la Suisse. Ce sera le grand mérite du *Consensus Tigurinus* de mettre le point final, dans les derniers jours de mai 1549, à ces luttes intestines et d'unir les réformés, zwingliens et calvinistes, par une formule définitive du dogme eucharistique. Farel, inspiré par la préoccupation de rapprocher tous les évangéliques, a joué un rôle important, non pas sans doute dans la rédaction du *Consensus*, mais dans les nombreuses tractations qui l'ont précédé. Mais avant de retracer ces pourparlers et d'exposer l'accord de 1549, il est nécessaire de rappeler, au moins sommairement, ce qu'avaient été en Suisse, les disputes sacramentaires avant même que Calvin et Farel y fussent mêlés.

À l'origine, les Eglises réformées de Suisse, celles de Bâle et de Berne, comme celle de Zurich, professaient la doctrine zwinglienne que la Sainte-Cène est un mémorial de la mort de Christ. C'est ce qu'attestent la Dispute de Berne de 1528, l'attitude de Zwingli et d'Æcolampade à Marbourg, en 1529, les Actes du synode de Berne de 1532, et encore la Dispute de Lausanne de 1536, en particulier le discours de Viret relatif à la 3^e conclusion¹.

Déjà avant 1536, l'unité de vues n'était cependant plus complète, et cela ensuite des tentatives du réformateur strasbourgeois Bucer, pour rapprocher tous les évangéliques d'Allemagne. Afin de préparer le succès de sa « *Concorde de Wittemberg* » avec Luther et d'y englober aussi les Suisses, Bucer avait provoqué la réunion, à Bâle, en 1536, d'une conférence où les délégués des cantons réformés et des villes alliées du sud de l'Allemagne adoptèrent la *Confession helvétique*². L'article sur la Cène n'y était plus purement zwinglien : le pain et le vin y sont présentés sans doute comme des symboles, mais ils servent aussi d'*aliment de la vie spirituelle et éternelle*. Les représentants de Zurich, Bullinger³ et Léon Jude⁴, signèrent néanmoins la première *Confession helvétique*.

Cependant, la « *Concorde de Wittemberg* » (mai 1536), signée par Bucer, Mélanchton et même Luther, parce qu'elle affirmait la présence réelle, l'union sacramentelle

¹ Cp. *Actes du synode de Berne de 1532*, chap. XXII, De la Cène du Seigneur (RUCHAT, 473-476); pour la Dispute de Lausanne, A. PIAGET, *Actes*, p. 168-169 et, d'après le Répertoire alphabétique, les passages où figure le mot « Cène ».

² La *Confessio helvetica prior* (la seconde est de 1562) *seu Basileensis posterior* (en opposition à la *Confessio Basileensis* de 1534, en allemand) a été composée en janvier 1536 par Bullinger et Myconius, avec le concours de Grynaeus et de Megander. Traduite du latin en allemand par Léon Jude, elle fut adoptée en mars 1536 par les représentants de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne. Pour favoriser les projets de rapprochement de Bucer, la Cène y est qualifiée un « repas mystique » et les espèces « nourriture en vie éternelle ».

³ Henri Bullinger, né en 1504, successeur de Zwingli dès 1531, chef incontesté de l'Eglise zurichoise jusqu'à sa mort en 1575. Il était en correspondance suivie avec les réformateurs romands. Nous retrouverons souvent son nom.

⁴ Léon Jude (Leo Judae), né en 1482, ami et collaborateur de Zwingli, auteur d'une traduction allemande de la Bible (Bible suisse), mort en 1542.

et l'action objective du sacrement, révolta les Suisses. On en voulut à Bucer de ses concessions au luthéranisme, on disait même, de sa complicité. A Berne où, à côté de pasteurs strictement zwingliens comme Gaspard Megander¹ et Erasme Ritter², il y en avait d'autres d'esprit quelque peu luthéranisant, comme Pierre Kunz³ et Sébastien Meyer⁴; le réformateur strasbourgeois avait beaucoup d'influence, et, passé le premier mouvement de mécontentement, il réussit pleinement à se disculper au synode bernois de septembre 1537. Bien plus, Bucer obtint qu'on reviserait un catéchisme, composé par Megander, et qu'il jugeait insuffisant sur l'article des sacrements. En définitive, cette révision fut faite par Bucer seul, Megander étant tombé en disgrâce et ayant été congédié avant la fin de l'année 1537. Le professeur de théologie qui remplaça Megander, Simon Sultzer⁵, étant, comme Kunz, luthérien, et Ritter représentant seul le zwinglianisme, la tendance luthéranisante ou bucérienne prédomina à Berne dès 1538, c'est-à-dire peu après le moment où les réformateurs romands commencèrent à être mêlés à ces débats.

Farel et Viret, eux aussi, étaient, à l'origine, zwingliens, et le sont encore lors de la Dispute de Lausanne. Ils affirment cependant, plus que Zwingli, la grâce objective dans les symboles du pain et du vin. Calvin allait plus loin : il demandait que l'on tint compte, non seulement des paroles de l'institution sagement interprétées, mais aussi de l'élément mystique que réclame la conscience chrétienne. Il réclamait une formule qui exprimât à la fois la présence réelle et la présence spirituelle de Christ dans les symboles visibles de son corps et de son sang. Il était d'autre part partisan d'un rapprochement de tous les protestants et il sympathisait avec les efforts de Bucer.

C'est à l'instigation de ce dernier et de Capiton, que les trois réformateurs romands furent invités au synode de Berne de septembre 1537, et c'est à leur demande

¹ Sur Grossmann ou, en grec, Megander, voir p. 412. Il était à Berne, comme pasteur et professeur de théologie, depuis 1523.

² *Erasme Ritter*, originaire de Bavière, vint en 1522 à Schaffhouse pour combattre le prédicateur protestant, mais fut converti par lui et travailla ensuite avec lui à la réformation de Schaffhouse, achevée en 1529; il se rendit à Berne en 1536, où il fut nommé doyen à la mort de Berthold Haller; il est mort en 1546.

³ *Pierre Kunz* (Conzenus), bernois d'origine, avait, comme curé d'Erlenbach, adopté la Réforme avant la Dispute de 1528. De caractère autoritaire, il fut second pasteur à la cathédrale dès 1536, et défenseur acharné de la concorde avec les luthériens. Il mourut en 1544.

⁴ *Sébastien Meyer*, né en 1465, alsacien d'origine, docteur en théologie, avait, quoique moine franciscain, travaillé avec Berthold Haller à la réformation de Berne de 1521 à 1524; expulsé, il se retira à Strasbourg, abandonna le froc, se maria, devint prédicant à Strasbourg même, puis, de 1531 à 1535, à Augsbourg; en 1536, il fut rappelé à Berne et fut pasteur de la cathédrale, à côté de Ritter et Kunz; il était alors âgé de 70 ans. Comme Kunz, il a été un défenseur des conceptions luthériennes. Il prit sa retraite en 1541 et mourut à Strasbourg en 1545. Il fut remplacé par Béat Gehrung, un autre Alsacien, expulsé en 1548 pour ses tendances luthériennes.

⁵ *Simon Sultzer* ou *Sulzer* (Sulzerus), né le 22 septembre 1508, fils illégitime du prélat d'Interlaken, fut, à cause de sa vive intelligence, doté d'une bourse du gouvernement, qui lui permit de faire des études philosophiques et théologiques. Il fut appelé à Berne en 1533, comme lecteur ès-arts, pour réorganiser les écoles de Berne; ayant obtenu un congé de 1536 à 1538, il remplaça Megander comme professeur de théologie et fut en outre chargé en 1544, à la mort de Kunz, des fonctions pastorales de ce dernier. Caractère conciliant, bucérien de tendance, et, comme Bucer, aimant les formules ambiguës, Sultzer eut d'excellentes relations avec les réformateurs romands, quoique ceux-ci ne partageassent pas toutes ses idées. Déposé en 1548 (voir p. 574), il alla à Bâle, où il exerça une grande influence comme pasteur, antistes, professeur de théologie dès 1554, et fit prévaloir ses tendances luthéranisantes. Mais après sa mort (22 juin 1585), Bâle redevint franchement réformée, grâce aux efforts de Jacob Grynaeus. Sur ces personnalités, cp. VUILLEUMIER, I, p. 258-265.

qu'ils rédigèrent une *Confessio fidei de eucharistia*, que les Strasbourgeois s'empresèrent de signer¹. En voici le passage principal : « Nous reconnaissons que l'Esprit de J. C. est le lien de notre communion avec lui, mais de telle manière que cet Esprit nous nourrit véritablement de la substance de la chair et du sang du Seigneur pour l'immortalité et nous vivifie en nous en rendant participants. Cette communion de sa chair et de son sang, Jésus-Christ nous l'offre dans la Sainte-Cène, sous les symboles du pain et du vin, et il la donne effectivement à ceux qui célèbrent la Cène comme il convient, suivant sa légitime institution. »

Calvin était évidemment le rédacteur de la pièce. Il met une certaine insistance à dire que la vie spirituelle que le Christ nous accorde ne consiste pas seulement dans une pure action intérieure de son Esprit, mais que le Christ nous vivifie en nous rendant, par la vertu de ce même Esprit, participants de sa chair vivifiante, de telle sorte que par cette participation nous sommes nourris en vie éternelle. Il y a là une importance donnée à la chair de Christ qui étonne un peu. Mais, dans la pensée de Calvin, il s'agit du corps glorifié de Jésus, qui n'existe que dans les cieux, non pas d'un corps matériellement présent. Le corps glorifié est partie intégrante de la personne de Jésus, et par l'Esprit, la personne de Jésus est tout entière présente au moment de la célébration de la Cène. Calvin voulait ainsi relever ce qu'il y avait de fondé dans la doctrine de Luther. Plus tard, pour ne pas donner prise à des interprétations fâcheuses, il renonça à employer les mêmes termes, afin que l'on comprit bien que pour lui l'action de Christ dans la Cène s'opérait uniquement par le moyen de l'Esprit.

La signature des théologiens de Strasbourg est précédée d'une attestation rédigée par Bucer, dans laquelle il déclare orthodoxe la confession des réformateurs romands. Il reconnaît que le corps de Christ n'existe que dans les cieux et ne peut être matériellement présent sur la terre. Mais il ajoute que par la foi nous sommes élevés avec Christ dans les lieux célestes « de telle sorte que le pain que nous rompons et le calice par lequel nous annonçons J. C. sont véritablement pour nous la communion de son corps et de son sang ». Il reprenait d'une main ce qu'il accordait de l'autre. Et la phrase finale trahit également le désir de ne pas contredire ouvertement Luther : « D'ailleurs nous regardons comme une erreur, qu'on ne doit pas tolérer dans l'Eglise, de dire que Jésus-Christ n'a établi dans la Sainte-Cène que des signes vides et nus et de ne pas croire qu'on y reçoit le corps même et le sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire le Seigneur lui-même, vrai Dieu et vrai homme. »

Bucer louvoyait. Aussi Calvin qui, avec Farel et Viret, avait été affligé du renvoi de Megander², lui fait-il part, le 12 janvier 1538³, de sa crainte que la concorde projetée entre luthériens et zwingliens ne soit fatale à beaucoup d'hommes pieux. Il ne doute pas de la piété de Luther, mais il voudrait que sa fidélité ne fût pas mêlée à tant d'obstination. S'adressant à Bucer lui-même, il lui reproche de ménager l'erreur aux dépens de la vérité. Il n'en eut pas moins avec lui les meilleures relations pendant son séjour à Strasbourg (1538-1541)⁴.

A Berne, cependant, les disputes sacramentaires s'étaient poursuivies. L'in-

¹ Voir CALV. op. IX, p. 711 ss; RUCHAT, V, p. 502 ss, et la traduction, *ibid.*, p. 108 ss.

² Farel à Christophe Fabri, 14 janvier 1538 (*H.* IV, p. 352) : « Vous êtes affligés de la perte de Megander, nous ne le sommes pas moins que vous, et à juste titre. Que le Seigneur prenne soin de son Eglise, car elle est gravement menacée. »

³ *H.* IV, 338-349; C. op. X^b. Epist. n° 87, p. 133-144.

⁴ Durant son séjour à Strasbourg, Calvin se lia avec les réformateurs allemands, il les apprécia, il travailla à unir toutes les forces protestantes et n'hésita pas à signer la confession d'Augsbourg, amendée par Mélancthon.

Le 13 mai 1539, Calvin écrivit à Zébédée, le pasteur d'Orbe qui s'agitait fort contre les luthéranisants bernois et clamait son zwinglianisme intransigeant. (*H.* V, p. 315-319.) Aux vers dithyrambiques que Zébédée répandait en l'honneur de Zwingli, et en particulier au distique, cité par chacun : « Un plus grand jamais ne verrons, / Tout au plus égal trouverons /, Calvin agacé répondit, dans une lettre à Farel du 27 février 1540 (*H.* VI, p. 191; CALV. op. Epist. n° 211), par un jugement que les zwingliens lui ont souvent reproché : « Il serait impie, sans doute, de ne pas honorer la mémoire d'un tel homme, mais il s'en faut bien que je sois de l'avis de Zébédée. Déjà maintenant j'en vois bon nombre de plus grands, j'en espère encore quelques autres, et je voudrais que tous le devinssent. » — Son attachement

fluence de Bucer diminuait à mesure que le doyen Ritter défendait plus énergiquement la cause du zwinglianisme, et les efforts des autorités ne calmèrent pas le différend. Ensuite de la mort de Kunz, en février 1544, le parti d'Erasmus Ritter, soutenu par les doyens de la campagne, l'emporta la même année au synode de novembre. Le gouvernement revint aux traditions premières de l'Eglise bernoise. Il ordonna que l'enseignement religieux fût conforme aux thèses de 1528 et aux Actes du synode de 1532; le catéchisme de Megander, modifié par Bucer, fut restauré dans son premier état. On choisit dès lors des zwingliens décidés pour les postes vacants dans la ville de Berne. Le successeur de Kunz à la cathédrale fut, il est vrai, le bucérien Sultzer, déjà professeur de théologie; mais en 1546, le doyen Ritter fut remplacé par Jodocus Kilchmeyer¹, le plus farouche des zwingliens.

Les luttes naturellement continuèrent, mais les rôles étaient changés. Les cryptoluthériens, au lieu d'être le parti dominant, en furent réduits à se défendre. Au commencement de 1545, le Conseil avait imposé silence aux deux partis; mais Viret, dans une lettre à Calvin du 7 février², constate que, si les esprits se sont un peu adoucis de part et d'autre, il n'y a pas d'espoir d'une concorde durable. Le pasteur de Lausanne espérait alors que les réformateurs romands pourraient servir de médiateurs et amener un véritable apaisement. Il ne se rendait pas compte que ses amis et lui étaient à peu près aussi suspects aux zwingliens décidés que Bucer et les bucériens de Berne, avec lesquels ils entretenaient des relations amicales. On ne savait pas très bien discerner entre leur doctrine et celle de Bucer³, et il fallait plutôt les défendre contre ceux qui ne les aimaient pas.

En 1545, les esprits étaient très montés en Suisse contre Luther à l'occasion d'un livre qu'il venait de publier contre les partisans des idées de Zwingli⁴. Les Zurichois répondirent par un autre livre où, au dire de Calvin⁵, ils traitaient Luther un peu trop rudement. La lutte devint encore plus âpre entre Suisses et Allemands; elle dura jusqu'à la mort de Luther, 18 février 1546, et même au delà.

Les rapprochements entre Suisses de tendances différentes n'en furent pas facilités. L'année 1546 fut, à Berne, fort agitée. Dans plusieurs lettres à Calvin, Sultzer se plaint des discordes qui règnent dans la ville, et spécialement des violences de Kilchmeyer⁶; constatant que sa position devient de plus en plus précaire, il désire s'en aller. Les réformateurs romands sympathisaient avec lui, sans partager ses idées⁷.

pour les Strasbourgeois, qu'on qualifiait de papistes, et son respect pour leur piété ne l'empêchaient pas de maintenir son point de vue sur la Cène, qu'il exposa de nouveau dans son « *Petit traité sur la Cène* » paru en 1541. (VUILLEUMIER I, p. 637-638.)

¹ Jodocus (Jost) Kilchmeyer, bernois de naissance, ancien chanoine de Saint-Vincent, signa les thèses de 1528. Pasteur à Rapperswyl (Zurich), il rentra après Cappel dans le canton de Berne; il séjourna d'abord dans la campagne, et fut appelé dans la capitale peu avant d'être nommé doyen; il est mort en 1552. (VUILLEUMIER I, p. 260.) Dans une lettre à Bullinger du 7 septembre 1551 (C. op. XIV, Epist. n° 1529), Haller dit que le nom de Calvin est à peu près aussi odieux à Kilchmeyer que celui du pape.

² C. op. Epist. n° 612.

³ Voir la lettre de Jo. Leop. Fry, pasteur à Bienne, à Bullinger, 6 juin 1546. (C. op. Epist. n° 801.)

⁴ Voir la lettre de Viret du 7 février que nous venons de citer.

⁵ Rapporté par Conrad Pellican, professeur de grec et d'hébreu à Zurich, dans une lettre à un pasteur frison, 18 mai 1545. (C. op. Epist. n° 644.)

⁶ 20 octobre, 10 novembre, 25 novembre 1546. (C. op. Epist. nos 842, 849, 856.)

⁷ Voir dans la lettre de Calvin à Farel et Viret, avril 1546 (C. op. Epist. n° 791), le passage relatif à Sultzer et la note des éditeurs; et les lettres de Calvin à Viret du 3 décembre et du 14 décembre 1546. (C. op. Epist. nos 858, 863.)

Un des griefs de Sultzzer était le renvoi de Thomas Grynaeus¹, professeur de grec, et son remplacement par Eberhard von Rümlang² qui, au dire de Sultzzer, ne le valait pas.

Tandis que l'étoile de Sultzzer pâlisait à Berne, Bullinger continuait à jouir à Zurich d'une autorité incontestée, et on s'adressait volontiers à lui du dehors pour avoir son opinion sur la Cène. Nous résumons, pour fixer sa pensée à ce moment-là, une longue lettre qu'il écrivit, le 14 novembre 1546, à un professeur allemand³.

Il commence par déclarer que l'« impanation » luthérienne est un non-sens, puisque le corps de Christ, qui doit être dans le pain, n'y est ni *qualitative*, ni *quantitative*, ni *inquantum in loco*, c'est-à-dire en fait sans rien de ce qui lui appartient. En revanche, les Zurichois affirment que le corps du Seigneur et son sang sont vraiment mangé et bu (Jean VI), mais par la foi et spirituellement. Cela est vrai même en dehors de la Cène, toutes les fois qu'un homme, ayant entendu la Parole, croit et s'unit à Christ. La Cène est un mémorial (Luc XXII), un témoignage, le sceau du corps brisé et du sang répandu, du salut accompli et de la vie qui nous est offerte par la foi dans la mort de Christ. Ceux qui participent à la Cène avec foi reçoivent le gage visible que, rachetés par la mort de Christ, ils sont déjà sauvés; ils sont un avec Christ qui est une nourriture de vie (1 Cor. X) : cette vie est une vie que l'on sent, non pas une vie imaginative; une vie présente, non pas une vie absente. Car la foi n'est pas une chose vide et vaine. Les croyants sentent au-dedans d'eux une force, le Seigneur vivant en eux⁴.

On voit que Bullinger ajoutait à l'idée d'un mémorial de la mort de Christ l'idée d'une communication de vie faite au croyant dans la Cène. Il n'y avait pas loin de son opinion à celle de Calvin. Il exposa plus complètement sa manière de voir dans un traité sur les sacrements qu'il publia à la même époque⁵. Il soumit ce livre à l'appréciation de Calvin qui lui répondit, le 25 février 1547⁶, par une longue lettre dans laquelle, tout en se déclarant d'accord pour l'ensemble, il relevait les points qu'il aurait voulu voir formulés d'une autre façon. La critique était bienveillante d'intention, mais claire et nette dans les termes. Aussi, quoique Viret se flattât que cette réponse aurait d'heureux effets pour le rapprochement des esprits⁷, produisit-elle plutôt l'effet contraire. Bullinger prit assez mal les remarques de Calvin et cessa de lui écrire pendant près d'une année.

L'année 1547 fut marquée à Berne par une recrudescence du zwinglianisme⁸, qui inspira de vives craintes à Farel, parce que l'on paraissait affirmer la divinité de Christ aux dépens de son humanité⁹. Viret aussi se sentit pressé d'écrire à Bullinger pour le prier de faire tout ce qui était en son pouvoir en vue de rétablir la concorde¹⁰. C'est seulement à la fin de 1547 ou au commencement de 1548 que Bullinger répondit aux remarques de Calvin sur son livre¹¹. Calvin fut médiocrement édifié de cette réponse. En la transmettant à Viret, le 23 janvier 1548, il lui écrit¹² : « Vous verrez que [cette lettre] fait preuve d'un étonnant amour-propre. Je vous ai déjà dit, au sujet des Zurichois, qu'ils chantent toujours la même chanson (semper unum canere). Puissent-ils, sous prétexte de constance, ne pas arriver à une orgueilleuse opiniâtreté. Vous comprendrez que vous vous êtes trompé, quand vous pensiez que j'arriverais à quelque chose par la lettre à laquelle il répond comme si je l'avais provoqué à nous mesurer dans l'arène. »

¹ Thomas Grynaeus, né en 1512, professeur à Berne dès 1538, puis à Bâle, mort en 1564. Père de J. J. Grynaeus, qui joua plus tard un grand rôle à Bâle, où il fut en conflit avec Sultzzer.

² Eberhard von Rümlang, originaire de Winterthour, vécut dans le canton de Berne où il occupa différents postes. Il n'était pas consacré et ne fut jamais pasteur; il assista à la Dispute de 1528, dont il rédigea avec d'autres les procès-verbaux; grand ami de Bullinger, auquel il écrivait souvent, il retourna au catholicisme et mourut probablement au couvent de Saint-Urbain. (VUILLEUMIER I, p. 265.)

³ A Theobald Thamer, alors professeur à Marbourg, qui lui avait écrit le 28 octobre. (C. op. Epist. n° 846.)

⁴ C. op. Epist. n° 851.

⁵ *Absoluta de Christi Domini et catholicae ejus ecclesiae sacramentis tractatio*, Londres, Jo. a Lasco, 1551.

⁶ C. op. Epist. n° 880.

⁷ Voir ci-dessous.

⁸ Voir avant-dernier alinéa de la lettre de Calvin à Bullinger, du 25 février.

⁹ Voir sa lettre à Calvin du 12 août 1547 (C. op. Epist. n° 935), Fabri était allé à Berne et lui avait rapporté des nouvelles : « A Berne jamais les choses n'ont été plus mal. »

¹⁰ 28 septembre 1547. (C. op. Epist. n° 947.)

¹¹ La lettre n'existe plus.

¹² C. op. Epist. n° 990.

Farel, qui avait eu connaissance de la lettre de Bullinger, intervint pour calmer la mauvaise humeur de Calvin. Il s'intéressait très vivement à toutes les disputes sur la Cène et il soupirait ardemment après la concorde. Il n'avait pas été étranger à ce qu'avait fait son collègue de Genève les années précédentes. Il lui écrivit, le 5 février 1548¹, pour l'engager à continuer ses efforts en vue d'une entente entre les théologiens suisses, et en même temps pour lui recommander la modération et la prudence : « Le sujet qui est traité dans la lettre est d'une grande importance, et si Dieu, grâce à vous et à Viret, n'arrange pas les choses, je ne vois point d'issue. Vous, je vous prie instamment² de persévérer dans vos démarches, de telle façon que les Zurichoïses et tous les autres avec eux constatent, si vous réussissez à vous faire entendre, que vous devez votre succès non seulement à l'excellence de vos opinions, mais à votre modération et à votre charité. » Ce n'est pas la seule fois que le bouillant Farel rappelle à Calvin qu'il faut agir « fortiter in re, suaviter in modo ». A l'occasion, du reste, Calvin lui donnait exactement le même conseil³.

Tandis que, dans le pays de Vaud, Zébédée et Viret compliquaient les disputes eucharistiques de leur conflit sur l'autorité du ministère, Calvin, selon le conseil de Farel, poursuivait sa correspondance avec Bullinger⁴ sur un ton très radouci. Il ne veut pas, lui dit-il le 1^{er} mars 1548, rentrer en discussion avec lui. Il s'est acquitté en ami de la tâche d'examiner son livre, mais Bullinger est libre de penser autrement que lui. Une différence d'opinions ne doit pas empêcher leurs bonnes relations. « Nous ne cesserons pas d'avoir le même Christ et d'être un en Lui. Peut-être nous sera-t-il donné un jour d'arriver à un accord plus complet. » Bullinger répondit à Calvin le 26 mai, sur le même ton radouci. Lui non plus ne veut pas rentrer dans la discussion, mais Dieu est témoin que de son côté, il ne peut pas sentir autrement qu'il l'a fait.

Entre le 26 mai et le 1^{er} juin, comme on l'a vu, Farel et Calvin se rendirent à Zurich pour intervenir en faveur de Viret. Sans doute fut-il aussi question de la Cène, mais nous n'avons pas de détails à ce sujet. En tout cas, on ne fit rien d'important. Mais la lettre que Gwalter écrivit à cette occasion à Viret⁵, faillit indisposer Calvin, à qui elle fut communiquée. Elle se terminait par ces mots : « Je pense donc, mon cher Viret, qu'il faut revenir à l'ancienne simplicité, de peur que nous ne nous rendions suspects à l'Eglise et que nous ne troubliions gravement la paix, en admettant tous les jours de nouvelles formules sous prétexte de l'établir. » Ancienne simplicité ! Nouvelles formules ! Calvin se sentit visé et il résolut d'écrire à Bullinger pour se défendre, lui et ses collègues. Mais il n'envoya sa lettre qu'après l'avoir soumise à Viret qui craignait qu'il ne se montrât trop vif. Cette lettre, datée du 26 juin⁶, est intéressante parce que Calvin y précise⁷ les points sur lesquels il est d'accord avec les Zurichoïses et le seul point où il y a divergence, à savoir la façon de préciser la grâce que nous apportent les symboles du pain et du vin. « Quand nous répondons brièvement que nous sommes devenus participants de la chair et du sang de Christ, afin qu'il habite en nous et nous en lui, et que nous jouissons ainsi de tous les biens qui sont en lui, qu'y a-t-il là, je vous en conjure, s'écrie Calvin, d'absurde ou d'obscur ? Surtout que nous excluons par des déclarations très nettes toutes les folies

¹ *Ibid.*, n° 995.

² « *Supra modum.* »

³ Les trois réformateurs romands étaient si étroitement unis qu'ils ne craignaient pas de s'adresser l'un à l'autre des exhortations, des avertissements, ou même des blâmes avec une entière liberté. Dans la question de la Cène, ils étaient entièrement d'accord. Farel et Viret s'étaient rattachés sans peine aux opinions de Calvin qui l'emportait sur ses collègues par la vigueur et la netteté de son intelligence; aussi, quand il est question de l'un, faut-il penser que les deux autres sont derrière lui.

⁴ Contrairement à ce que dit VUILLEUMIER I, p. 640. Du reste, le savant auteur de l'*Histoire de l'Eglise réformée du canton de Vaud* raconte un peu sommairement les relations de Calvin et Bullinger à ce moment-là. Ce qu'il dit de leur correspondance s'applique non pas aux lettres qu'ils échangèrent avant le conflit Viret-Zébédée, mais aux lettres qu'ils écrivirent pendant et après le conflit.

⁵ Voir plus haut, p. 574, note 4.

⁶ C. op. Epist. n° 1039 (XII, p. 726-731.)

⁷ *Ibid.*, p. 728.

qui pourraient venir à l'esprit. Et cependant on nous attaque comme si nous nous détournions de la pure et simple doctrine de l'Evangile. Je voudrais bien savoir quelle est cette simplicité à laquelle on nous rappelle.»

Nous ne savons ce que répondit Bullinger qui, du reste, ne reçut la lettre de Calvin que vers la fin de juillet¹. Mais il dut le faire d'une manière conciliante, car nous apprenons par une lettre de Haller du 10 novembre², que Calvin lui fit, nous ne savons pas exactement à quelle date, des propositions formelles en vue d'une entente. Ces propositions sont évidemment les courtes thèses que Calvin avait soumises à l'appréciation de Bullinger et que celui-ci lui renvoya avec ses *annotations* au mois de novembre³. Calvin composa une *réplique*⁴ aux annotations de Bullinger, qu'il accompagna d'une lettre datée du 21 janvier 1549⁵. Dans sa lettre, Calvin reproche assez librement à Bullinger de ne pas l'avoir toujours bien compris, d'avoir des soupçons qui n'ont pas de raison d'être, de maintenir ses opinions à l'extrême plutôt que d'admettre ce qui est vrai. D'autre part il affirme sa pleine liberté vis-à-vis de Bucer, quoiqu'il continue à cultiver son amitié. Il ne comprend pas que Bullinger ait pu lui dire que les choses iront bien, pourvu qu'on n'envisage pas les Zurichois comme des ennemis. Il n'a jamais parlé d'eux, ni pensé à eux, sinon avec affection.

Bullinger ne fut pas complètement convaincu par la réplique de Calvin. Il lui renvoya des *observations*⁶, mais il y joignit une fort belle lettre (15 mars 1549⁷), dans laquelle il s'excuse d'avoir montré si peu de compréhension dans ses premières annotations. Il saisit mieux, maintenant, la pensée de Calvin, et il ne voit pas en quoi ils seraient en désaccord. Il espère que Calvin ne le verra pas non plus quand il aura lu ses observations. « Aimons-nous d'un amour sincère et édifions l'Eglise. » Les deux hommes étaient près de s'entendre; il n'y avait plus qu'un texte à trouver.

En même temps qu'avec les Zurichois, Calvin cherchait l'accord avec les Bernois. Il composa à cet effet, en vingt articles, la profession de foi de l'Eglise de Genève sur la Cène, et l'envoya à Haller pour la soumettre au synode bernois de langue allemande qui siégea le 12 mars et les jours suivants⁸; il espérait que le synode approuverait cette profession de foi et reconnaîtrait ainsi l'unité de doctrine entre les deux Eglises sur une question si controversée. Calvin, écrivant au nom des pasteurs genevois, justifiait leur démarche en rappelant que les territoires de Berne et de Genève sont voisins, que souvent des pasteurs passent d'un pays à l'autre; il importe donc beaucoup qu'on sache qu'ils ont la même foi, pour éviter les soupçons fâcheux et

¹ Voir la lettre de Viret à Bullinger du 23 juillet, dans laquelle il dit qu'il lui envoie la lettre de Calvin. (C. op. Epist. n° 1051.) — Il faut dire que Calvin avait revu, d'après les avis de Viret, sa lettre du 26 juin et ne la lui avait envoyée que le 18 juillet. (C. op. Epist. n° 1048.)

² C. op. Epist. n° 1093, à Bullinger. Haller, dans sa lettre, parle à mots couverts. Bullinger lui avait sans doute communiqué en secret la démarche de Calvin, et il promet de n'en pas parler à d'autres.

³ Voir la lettre de Bullinger à Calvin, en novembre (date du jour non indiquée), (C. op. Epist. n° 1101 et C. op. VII, p. 693 ss). Les thèses de Calvin, annotées par Bullinger, sont un document important pour une histoire détaillée du *Consensus*; il n'est pas possible de les résumer ici. Nous faisons la même remarque pour les documents qui suivent.

⁴ C. op. VII, à la suite des *annotations* de Bullinger.

⁵ C. op. Epist. n° 1129.

⁶ C. op. VII, p. 707 ss.

⁷ C. op. Epist. n° 1165.

⁸ Voir plus haut, p. 576.

fermer la bouche aux mal intentionnés¹. Les vingt articles étaient à la fois brefs et nets. Ils ont, deux à trois mois plus tard, servi de base au *Consensus Tigurinus*, mais ils ne furent pas communiqués par Haller au synode bernois. Haller s'en excusa dans une lettre à Calvin du 29 avril 1549; dans l'état actuel des esprits, les dits articles n'auraient fait qu'augmenter les soupçons plutôt que de les dissiper. Ceci suppose qu'à Berne on était encore excédé des disputes sur la Cène, qu'on avait en horreur tout ce qui ressemblait de loin aux doctrines de Bucer et qu'on regardait de mauvais œil tout ce qui venait du pays romand².

Calvin, profondément chagriné par la mort de sa femme³, aurait peut-être renoncé à de nouveaux efforts, si Farel, qui avait suivi attentivement les pourparlers avec Bullinger, n'était intervenu pour les faire aboutir à un accord définitif. Il pressa Calvin, dans une lettre aujourd'hui perdue, de se rendre en personne à Zurich. Calvin ne lui ayant pas répondu, il revient à la charge le 3 mai⁴, avec une insistance particulière : « C'est là ce que vous devez faire en y mettant tous vos soins et sans tarder⁵. » Si Calvin ne peut aller à Zurich, il doit au moins écrire le plus vite possible. Farel, qui a lu la lettre de Bullinger, constate que, sans doute sur certains points, c'est toujours la même cantilène, mais elle donne plus d'espoir de réussir. Calvin répondit le 7 mai⁶. Il se montre peu disposé à entreprendre le voyage de Zurich; il serait obligé de négliger bien des choses. Il ne sait quel prétexte donner pour demander au Conseil la permission de partir; puis, il n'a qu'à moitié envie d'affronter les Zurichois, ces « gens qui ont un sentiment si élevé d'eux-mêmes⁷ » et qui craindraient peut-être de se compromettre.

Il se ravisa pourtant le même jour. L'occasion qu'il cherchait, pour demander au Conseil la permission de partir, lui fut fournie par une affaire publique. A cette époque, le roi de France, Henri II, faisait des démarches auprès des Etats confédérés pour obtenir un renouvellement de l'alliance qu'ils avaient conclue avec son père⁸.

¹ C. op. Epist. n° 1161, les pasteurs de Genève aux pasteurs bernois, 13 mars 1549. Pour les vingt articles, cp. C. op. VII, p. 717 ss; voir ci-dessus, p. 584, note 3.

² La lettre de Haller déjà citée p. 576, note 2, (C. op. Epist. n° 1178) contient une série d'observations sur les articles de Calvin. (Voir C. op. VII, p. 723 ss.) Dans une lettre à Viret du 7 mai (C. op. Epist. n° 1186), Calvin dit qu'elles sont pour la plupart légères et futiles (nugatoria).

³ Nous rappelons qu'Idellette de Bure est morte au milieu de tous ces débats, le 29 mars 1549.

⁴ C. op. Epist. n° 1183.

⁵ Id tibi diligenter et cito faciendum.

⁶ C. op. Epist. n° 1185.

⁷ « alta pectora. »

⁸ Calvin et Farel, on l'a vu à propos du Colloque de Ratisbonne, secondaient la politique française, au point que des envoyés du roi les envisageaient comme des agents à son service. Calvin, et son point de vue était celui des autres réformateurs romands comme aussi du Conseil de Genève, désirait le renouvellement de l'alliance conclue en 1516 entre la France et les Liges.

Sans doute, reconnaît le réformateur de Genève, « les alliances avec les rois impies sont peu désirables parce qu'elles renferment toujours en elles-mêmes un grand danger... Il est question pour vous [Zurichois] d'avoir affaire avec un ennemi ouvert de Christ et qui persécute tous les jours nos frères. Il mérite peu de confiance, lui qui désirerait nous voir anéantis, nous et le Christ. » (Calvin à Bullinger, 7 mai 1549. CALV. op. XIII, p. 267, 268.) Et dans une autre lettre à Bullinger, d'octobre 1555 (CALV. op. XV, p. 841), il dira : « Quant à mon aversion pour le roi de France, elle est assez manifestée par cette seule parole que le Conseil de Genève a souvent entendue de ma bouche : Si quelque souffle venait de là, il vaudrait mieux renverser une partie des édifices et élever une haute muraille pour éloigner de nous cette flatterie pestilentielle. »

Néanmoins, « Dieu, dit-il, n'a pas condamné toutes les alliances avec les impies... Il nous faut prendre garde dans notre si grande détresse de ne pas refuser des secours dont nous pouvons user sans

Les Confédérés ne s'y montraient guère disposés. En revanche, Calvin désirait beaucoup que l'alliance fût renouvelée, dans la pensée qu'elle servirait à améliorer la situation des protestants français. Qu'est-ce qui le poussa, le 7 mai, à intervenir personnellement ? nous ne savons. Mais après avoir envoyé à Farel, la lettre dont nous venons de parler, il informe le même jour Bullinger¹ que, si celui-ci le trouve expédient, il ira à Zurich pour mettre la dernière main à leur entente relative à la Cène. Presque plus rien ne les sépare; ils sont d'accord même pour les mots : « Ce n'est pas moi, ajoute-t-il, qui empêcherai jamais que nous ne nous unissions dans une solide paix afin que tous, d'une même voix, nous professions le même Christ. » Il s'efforce aussi de bien disposer Bullinger en faveur des propositions du roi de France.

La réponse du pasteur zurichois (11 mai²) n'est guère encourageante : Bullinger ne voit pas la nécessité que Calvin vienne à Zurich pour l'affaire de la Cène, et il lui donne peu d'espérance pour le renouvellement de l'alliance avec le roi de France. Les Zurichois n'en veulent pas³. Mais quand cette lettre arriva à Genève, Calvin

offenser Dieu ». (Lettre à Bullinger du 7 mai 1549.) Trois raisons militent en faveur du renouvellement de l'alliance entre le roi et les Liges : d'abord la sécurité de Genève; « quand je réfléchis de quelle importance est ce coin de terre pour la propagation du règne de Christ, c'est à bon droit que je suis préoccupé de le protéger » (Calvin à Farel, 9 juillet 1549, CALV. op. XIII, p. 325); ensuite des raisons de politique générale : il faut éviter un rapprochement entre Henri II et Charles-Quint, funeste à la cause protestante en Europe; enfin et surtout parce que l'alliance des cantons avec la France, spécialement de Zurich et de Berne, permet en une certaine mesure d'agir sur Henri II en faveur des évangéliques et des martyrs en France. Au contraire, les conseillers et les pasteurs de Zurich et de Berne s'inspiraient de la répugnance zwinglienne pour les alliances étrangères et refusaient avec horreur de se lier avec le roi persécuteur.

Les ambassadeurs de Henri II, Guillaume du Plessis, Sr de Lyancourt, et Louis Dagerant, Sr de Boisrigault, ainsi que l'envoyé extraordinaire, Claude de Bombelles, Sr de Lavau, comprirent la difficulté de leur mission. Dès leur arrivée en Diète (30 juillet 1548), ils virent que l'alliance ne se ferait « que par moyen d'argent et bienfaictz ». Dès après leur audience (4 août), Boisrigault et Lavau commencèrent à recruter dans chaque Etat suisse des « praticquants » qui entreprendraient à forfait de convertir leur commune ou leur canton à l'idée du renouvellement de l'alliance. Farel et Calvin sont nommés parmi ces « praticquants », évidemment, non pour avoir répandu l'or français et acheté les consciences (ils reçurent, sans doute par l'entremise de Jehan Merveilleux, au total 40 livres et 10 sols, soit environ 50 francs or, comme débours pour leur voyage), mais en usant de l'influence personnelle qu'ils avaient sur les magistrats et pasteurs de Zurich et de Berne, qu'il importait surtout de convaincre.

De fait, le 20 mai 1547, « d'aulcuns bons personnages » conseillent à Calvin de se rendre à Zurich pour persuader les ministres « de vouloir condescendre à l'alliance ». Le 7 mai 1549, Calvin repart, avec Farel, pour Zurich pour tenter dans le même sens un dernier effort, conformément aux intérêts de la politique française sans doute, mais surtout à ses propres idées et au bien de Genève comme de ses coreligionnaires de France. Les deux réformateurs échouèrent. L'alliance entre la France et les Liges fut renouvelée à Soleure, le 7 juin 1549, par Lyancourt, mais seulement avec onze cantons, Berne et Zurich s'étant obstinément refusés à y entrer.

Sur cette affaire, voir PARIS, Bibliothèque nationale, f. f. 16947, f^o 102 des Comptes de la trésorerie des Liges (Dépenses du 2 au 16 juin 1549) : « 40 l. 10 sols tournois [affectés au remboursement de] maistre Jehan Calvyn et Guillaume Farel pour estre allez es quantons des protestants pour le faict de renouvellement de la dicte alliance ». Et *ibidem* f. f. 17888 f^o 330, Mémoire de ce que M. de Bassefontaine [Sébastien de l'Aubespine] peult rapporter au Roy pour ses affaires en Suyssse (17 juin 1549) : « Et sur ce peut dire ce que Calvyn a faict avec les praticquants et comme nous y avons depuis envoyé le docteur de Lausanne » [? Bêat Comte]. Cp. Ed. ROTT, *Les Merveilleux*, M. N. 1898, p. 234; Ch. CHATELAIN, M. N. 1898, p. 292; Ed. ROTT, *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, Berne 1900, I, p. 456; E. DOUMERGUE, *Jean Calvin VI*, p. 38 et 142, et communications particulières. [Extrait d'une étude manuscrite de M. G. BOREL-GIRARD.]

¹ CALV. op. Epist. n^o 1187.

² *Ibid.*, n^o 1194.

³ Et Bullinger moins que personne. C'est lui qui décida le Conseil de Zurich à refuser et Berne suivit l'exemple de Zurich. (Cp. note des éditeurs des *CALVINI opera* et RUCHAT V, p. 364.)

était déjà parti. Il avait obtenu du Conseil, le 20 mai ¹, le congé demandé, et il s'était mis en route le même jour, porteur d'une lettre (inutile !) de recommandation de Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, à Bullinger ². Passant par Neuchâtel, il persuada facilement Farel d'affronter le péril avec lui. Les deux compagnons, intentionnellement, ne s'arrêtèrent pas à Berne et allèrent directement à Zurich où, à peine arrivés, ils eurent un colloque avec les pasteurs de la ville. « Chose que je n'avais espérée, écrit plus tard Calvin au pasteur bâlois Myconius ³, et que personne n'aurait jamais espérée après les préludes de l'affaire, Dieu a béni cette première assemblée de telle façon qu'en deux heures, nous avons établi le texte qui vous a été communiqué. Tout le mérite de cette négociation revient à Farel, car il était le seul à y penser. » Il y eut, en tout cas, une seconde assemblée, peut-être une troisième, mais on ne changea rien d'essentiel au projet. Les Zurichois se chargèrent d'informer les autres Eglises et, après un court séjour, Calvin et Farel rentrèrent directement à la maison.

On ne sait pas la date exacte de la première rédaction du *Consensus*, mais on peut la fixer d'une façon approximative. Calvin était parti de Genève le 20 mai, et déjà le 2 juin, les Bernois étaient en possession de cette première rédaction ⁴. Elle a donc été faite dans les derniers jours de mai.

Nous parlons des Bernois et d'une première rédaction. C'est aux Bernois, en effet, que, de Zurich, on communiqua en premier lieu les termes de l'accord. Malheureusement le texte du document et la lettre qui l'accompagnaient sont perdus. Nous n'en pouvons pas connaître la teneur, ni comparer le premier texte du *Consensus* avec celui qui fut définitivement adopté. La différence, sans doute, ne devait pas être très grande, mais elle serait intéressante à noter dans le détail. Les modifications principales, sans importance pour la portée même du document, nous sont connues par ailleurs, et voici comment :

Les Bernois ne furent qu'à moitié édifiés de ce qui s'était fait à Zurich. Ils étaient en somme d'accord avec les termes du *Consensus*, mais ils avaient peine à admettre qu'on les eût laissés en dehors des délibérations, et en particulier que Farel et Calvin ne se fussent, ni à l'aller ni au retour, arrêtés à Berne. En outre, on craignait qu'une nouvelle formule ne ramenât les disputes dont on avait tant souffert. Les Bernois déclarèrent donc qu'ils ne signeraient pas officiellement le *Consensus*, pour ne pas troubler leurs Eglises, chaque pasteur restant libre de le faire pour son compte. Ils ne voulaient pas empêcher les Zurichois de publier le document, mais ils estimaient qu'il vaudrait mieux s'en abstenir ⁵.

Dans le but de gagner les Bernois, les ministres de Zurich demandèrent à Calvin (lettre du 7 juillet 1549 ⁶), pour leur rendre le *Consensus* plus acceptable, d'en retrancher le prologue et l'épilogue et

¹ CALV. op., *Annales*, 20 mai 1549.

² Le 20 mai. (CALV. op. Epist. n° 1193.)

³ Oswald Myconius (1488-1552) avait succédé à Œcolampade comme antistes et professeur de théologie. Les théologiens bâlois n'étaient pas contents que le *Consensus Tigurinus* eût été rédigé sans leur concours. Calvin raconte à Myconius dans sa lettre du 26 novembre 1549 (C. op. Epist. n° 1309) comment les choses se sont passées : Il est parti subitement de Genève pour Zurich; deux jours auparavant, il n'y pensait pas. Personne n'aurait pu être averti d'avance. Si, à son retour il n'a pas passé par Bâle, c'est que les Zurichois s'étaient chargés d'informer les autres Eglises (voir lettre à Sultzer, du même jour, *ibid.* n° 1310).

⁴ Nous ajoutons que Calvin était de retour à Genève le 6 juin, voir *Annales*.

⁵ Lettre des ministres bernois aux ministres zurichois, du 2 juin, signée par Haller au nom de tous, et lettre particulière du même jour de Haller à Bullinger. (C. op. Epist. nos 1197, 1198.) — En réponse à une nouvelle démarche des Zurichois, même réponse des Bernois, le 27 juin, et lettre particulière de Haller (en allemand). (C. op. Epist. nos 1214, 1215.) — Dans sa lettre particulière, Haller relève, comme dans les précédentes, que Calvin et Farel sont « noti et suspecti » (bekannt u. suspect) à la plupart des conseillers, de sorte que les ministres craindraient de demander au Conseil une acceptation officielle du *Consensus*. — Musculus (Wolfgang Müsslin), né en 1497, professeur de théologie à Berne dès 1549, mort en 1563, loue, en revanche, fortement le *Consensus*, mais est aussi d'avis qu'il ne faut pas le publier. (Voir C. op. Epist. n° 1199, 2 juin, et n° 1210, 21 juin.)

⁶ C. op. Epist. n° 1220. Haller, consulté sur les deux projets de lettres, se déclara d'accord, sauf sur un point, mais demanda en outre que les Zurichois adressent une lettre particulière aux pasteurs bernois, à laquelle ceux-ci répondraient, ce qui équivaldrait à une acceptation du *Consensus*, sans qu'ils

de remplacer le prologue par une lettre que Calvin adresserait aux pasteurs de Zurich, tandis que l'épilogue serait remplacé par une lettre des pasteurs de Zurich à Calvin. Cela donnerait à leur accord le caractère d'une convention entre eux et lui, et non pas d'une formule générale destinée à tout le monde. Tous, sans doute, seraient invités à la signer, mais on ne pourrait plus reprocher à ses auteurs d'avoir voulu imposer aux autres une confession pour laquelle ils n'avaient pas été consultés. Calvin se rendit à l'avis des Zurichois; le prologue fut remplacé par une lettre de Calvin qui porte la date du 1^{er} août 1549, et l'épilogue par une lettre des Zurichois qui porte la date du 30 août.

En outre, Viret, auquel Calvin avait communiqué le texte du *Consensus*, proposa d'y ajouter deux ou trois articles qui rendraient le document plus clair. Calvin accepta la proposition, la soumit aux Zurichois qui approuvèrent à leur tour ces articles sous la forme que leur donna Calvin (art. 5 et 22 du projet définitif¹). A la fin d'octobre, le texte, avec les deux lettres, introductive et conclusive, était définitivement fixé et aurait pu être livré à l'impression. Mais les Zurichois, tenant compte des objections des Bernois, retardèrent la publication, contre le sentiment de Farel qui aurait voulu qu'on le publiât immédiatement². En revanche, ils autorisèrent déjà en septembre, donc avant le terme final des tractations (17 oct.), des copies manuscrites que l'on pouvait envoyer de côté et d'autre.

Le *Consensus*, quoique non imprimé, ne tarda pas à être adopté par plusieurs Eglises comme règle de foi sur le point des sacrements. Les premières Eglises qui le signèrent, furent celles de Saint-Gall et de Schaffhouse³; vint ensuite Neuchâtel⁴ où il fut signé par le doyen, les jurés et les ministres de la Ville au nom de tous; puis Genève⁵ et naturellement Zurich, quoique nous ne connaissions pas la date exacte de l'acceptation officielle. Berne, en revanche, continua pendant un temps à ne pas vouloir le signer, mais presque tous les ministres donnèrent privément leur adhésion. A Bâle, où les ministres, exclus des conversations, n'auguraient rien de bon de l'accord de Zurich, on déclara que la *Confessio helvetica* de 1536 disait à peu près la même chose et que, pour le moment, on en voulait rester là. Dans le pays de Vaud, qui dépendait de Berne, Viret et la plupart des ministres signèrent en leur nom personnel, à l'exemple de leurs collègues de langue allemande⁶. Le *Consensus* fut, d'autre part, bien accueilli en France⁷ et dans les autres Eglises réformées de l'étranger.

Sans avoir jamais été considéré comme une confession de foi au même titre que les confessions normatives des différentes Eglises, il a servi de formule définitive dans la question des sacrements. Dès lors les querelles sacramentaires ont cessé entre Eglises du type réformé; elles ont continué d'autant plus vives avec les luthériens, qui attaquèrent le *Consensus* avec une extrême violence⁸; mais c'est pour ses auteurs un mérite suffisant d'avoir créé une concorde durable dans toute une portion de l'Eglise chrétienne sur un point qui avait donné lieu à tant d'opinions divergentes. On ne peut que louer Calvin et Bullinger de l'œuvre qu'ils ont accomplie, mais la première louange revient à Farel, qui n'a pas eu de repos jusqu'à ce que ces deux hommes se fussent mis d'accord.

eussent besoin de passer par le Conseil pour une signature officielle. (C. op. Epist. n° 1226.) — A notre connaissance, on ne donna pas suite à cette suggestion.

¹ C. op. Epist. n° 1211, Calvin à Bullinger, 26 juin 1549; n° 1238, le même au même, 13 août; n° 1276, Bullinger à Calvin, 30 septembre; n° 1289, Calvin à Farel, 17 octobre; n° 1289 bis, Calvin à Bullinger, même jour (texte adopté sur tous les points).

² C. op. Epist. n° 1260, 1262, 1265, 1266 (Berne), 1263 (Farel), toutes du mois de septembre.

³ C. op. Epist. n° 1276, 30 septembre.

⁴ *Ibid.* n° 1308, 25 novembre, et 1322, Farel à Calvin, 5 décembre.

⁵ *Ibid.* n° 1324, Calvin à Bullinger, 7 décembre.

⁶ *Ibid.* n° 1292, Viret à Bullinger, 19 octobre 1549; n° 1306, Calvin à Farel, 18 novembre.

⁷ Voir lettre du 5 décembre citée note 4.

⁸ Sur les luttes avec les luthériens, dans lesquelles nous ne pouvons pas entrer, voir E. Doumergue, *Jean Calvin*, VI, p. 503-526.

Le *Consensus* fut publié, sous sa forme latine, à peu près en même temps, à Zurich et à Genève, en février-mars 1551¹. Peu après, encore au printemps 1551, parurent une traduction française faite par Calvin² et une traduction allemande par Bullinger. Nous renonçons à parler des éditions subséquentes.

Quant à son contenu, le *Consensus* comprend 26 articles, précédés de la lettre introductive de Calvin et suivis de la lettre des Zurichois. Dans sa lettre, Calvin expose les raisons qui l'ont engagé à s'entendre avec les Zurichois au sujet de la Cène et à publier, de concert avec eux, le résultat de leurs délibérations. Il a voulu venir en aide à ceux qu'étonnaient et scandalisaient les divisions et les disputes dans l'Eglise. Nous citons de cette lettre deux passages qui nous intéressent spécialement³ : « Pour ce que je ne voyais remède plus propre à ôter ce scandale que si, en devisant privément ensemble⁴, nous puissions trouver quelque bon moyen de montrer et certifier la convenance [accord] qui est entre nous, j'entrepris naguère, comme vous savez, un voyage en votre ville. Et notre honoré Frère, Guillaume Farel, comme celui qui ne se lasse jamais de servir à Dieu et à son Eglise, ne refusa point de m'y tenir compagnie : combien que [quoique] c'était plutôt à lui de m'être guide et conducteur.... » — « Tout ce qui est ici contenu a été approuvé et ratifié par tous nos frères et compagnons de l'œuvre du Seigneur, soit de la ville et territoire de Genève, ou de la Comté de Neuchâtel. »

De la lettre des Zurichois, nous citons le passage suivant : « Nous ne trouvons nulle voie ni moyen plus propre pour décider les différends de la religion ou ôter toutes vaines suspensions qu'on peut avoir.... que celui que vous avez suivi : c'est que les parties qui semblent être contraires, ou le sont de fait, déclarent ouvertement, tant de bouche que par écrit, ce qu'elles pensent et tiennent des matières qui sont en controverse. Mais il ne profiterait guère que les dites parties gardassent entre elles la vérité après l'avoir cherchée et trouvée, sinon qu'elle soit aussi déclarée aux autres.... Nous avons bonne confiance que tous les ministres de l'Eglise chrétienne qui sont au pays de Suisse reconnaîtront que nous avons droitement exprimé la doctrine des sacrements.... tellement qu'ils ne seront pas séparés de nous en cette confession de la vérité. »

Et maintenant, voici les articles principaux du *Consensus* :

Art. 7 : Vrai est que cette foi convient aussi aux sacrements : qu'ils soient marques et mereaux [gages visibles] de la confession de notre chrétienté et de la compagnie fraternelle que nous avons ensemble, qu'ils nous incitent à rendre grâce à Dieu, qu'ils nous soient comme exercices pour nous confirmer [affermir] en foi et sainte vie et finalement qu'ils soient comme cédulas et instruments nous obligeant à cela. Mais le principal de leur office est que Dieu par iceux nous testifie sa grâce, nous la représente et scelle. Car combien que [quoique] ils ne signifient rien que ce qui nous est annoncé par la parole, toutefois c'est un grand bien et singulier que Dieu mette devant nos yeux comme des images vives qui touchent mieux tous nos sens, comme si nous étions amenés à la chose même, à savoir que la mort de Christ, avec tous les biens qui nous y ont été acquis, nous est mise au devant pour mieux exercer notre foi. Et aussi ce n'est point peu de chose que ce que Dieu avait prononcé de sa bouche soit confirmé [confirmé] et ratifié par sceaux.

Art. 8 : Au reste, puisque les témoignages et sceaux que Dieu nous a donnés de sa grâce sont vrais, il n'y a doute qu'il n'accomplisse vraiment dedans nous par son Esprit tout ce que les sacrements figurent par dehors ; c'est que nous jouissons de Christ, comme de la fontaine de tous biens, afin que par le moyen de sa mort nous soyons réconciliés avec Dieu et renouvelés en sainteté de vie, et conséquemment que nous rendions grâces de tels biens qui nous ont été une fois donnés et que par [la] foi nous recevons chaque jour.

¹ Voir C. op. Epist. n^{os} 1446, 1449, 1458, 1460, 1463, 1468, 1486, 1489 (février à avril 1551) et l'Introduction des éditeurs, VII, p. LII à LV. — Titre latin : *Consensio mutua in re sacramentaria ministrorum Tigurinorum et D. Joannis Calvini, ministri Genevensis ecclesiae, jam nunc ab ipsis auctoribus edita*. — I Cor. I (v. 10) : *Obsecro autem vos, fratres, etc.* — L'édition de Zurich porte : Tiguri. Ex officina Rodolphi Vuissenbachij, s. d.; celle de Genève : Genevae. Ex officina Joannis Crispini. MDLI. Le manque de date dans l'édition de Zurich a fait croire qu'il s'agissait d'une première édition antérieure à celle de 1551; c'est une erreur, les deux éditions sont de la même année, quoiqu'il y ait entre elles quelques petites différences de style, du reste sans conséquences; celle de Genève a un latin plus correct.

² Titre de la traduction française : *L'accord passe et conclud touchant la matiere des sacrements entre les ministres de l'Eglise de Zurich et Maistre Jehan Calvin, ministre de l'Eglise de Geneve*. I Cor. I (v. 10) : *Je vous prie, mes frères, etc.* A Genève. De l'imprimerie de Jehan Crespin. MDLI. — Le texte latin se trouve dans C. op. VII, p. 732-743, et dans toutes les collections de confessions de foi des Eglises réformées. Le texte français se trouve dans : *Recueil des opuscules c'est à dire Petits traictex de M. Jean Calvin*. A Geneve. Imprimé par Baptiste Pinereul MDLXVI, p. 1137-1145. — Nous citons d'après l'édition française, en modernisant l'orthographe.

³ Nous citons d'après la traduction française de Calvin lui-même.

⁴ Nous rappelons que Calvin s'adresse aux Zurichois.

Art. 9 : Par quoi, combien que nous mettions distinction, comme il est expédient, entre les signes et les choses figurées, nous ne séparons pas la vérité d'avec les signes, [confessant] que tous ceux qui reçoivent là les promesses à eux offertes reçoivent aussi Christ spirituellement avec toutes ses richesses spirituelles, et même que ceux qui avaient été auparavant faits participants de lui restaurent et continuent la communication qu'ils en ont déjà.

Art. 14 : Nous concluons donc qu'il n'y a que Christ qui baptise intérieurement, qui nous fait participants de soi en la cène et qui accomplit ce que les sacrements figurent. Et qu'il use tellement [de telle façon] de les aider que toute la vertu procède de son Esprit, et que tout l'effet y réside.

On peut résumer la doctrine du *Consensus* en disant que le sacrement n'a aucune valeur en lui-même, mais qu'il est accompagné d'une promesse de grâce et que celui qui le reçoit avec foi, reçoit, par la puissance de l'Esprit, les grâces qui sont préfigurées dans les éléments matériels. La Sainte-Cène n'est donc pas une simple commémoration de la mort de Christ, mais un « instrument » par lequel Dieu communique au croyant, avec la confirmation du pardon qui lui est acquis par la mort de Christ, une puissance de vie nouvelle, ou mieux un moyen par lequel Christ glorifié se communique tout entier au croyant, le rendant participant par son Esprit de tout ce qu'il possède lui-même en vertu du don qu'il a fait de son corps et de son sang sur la croix ¹.

Que pensait Bucer de cet accord entre réformés sur la Cène, lui qui l'avait tant recherché entre tous les évangeliques ? Bucer avait dû, à cause de l'Intérim, quitter Strasbourg le 5 avril 1549 et s'était retiré en Angleterre. Calvin lui écrit déjà le 28 juin en lui envoyant une copie du *Consensus*. Le tout ne lui arriva que le 11 août ². Il répondit le 14 août par une longue lettre, destinée également à Farel et à Viret, dans laquelle il exprime sa joie de l'accord intervenu, mais il relève différentes choses avec lesquelles il n'est pas pleinement d'accord. S'adressant spécialement à Farel, il le remercie de tout cœur pour ses consolations et ses avertissements fraternels. « Mais, ajoute-t-il, sachez, mon cher Farel, que je suis complètement d'accord avec vous sur la réformation des Eglises; elle doit être faite le plus purement et le plus complètement possible selon la Parole de Dieu, de telle sorte que, si cela se peut, le souvenir des erreurs soit aboli et que disparaissent avec leurs noms toutes les superstitions de l'Antéchrist. » Bucer donne, d'autre part, des renseignements sur les Eglises anglaises où il désirerait plus de simplicité apostolique.

Dans le courant d'octobre ³, Calvin, en lui donnant quelques nouvelles et quelques renseignements relatifs au *Consensus*, cherche de nouveau à le consoler de ses difficultés passées et présentes : « Que vous soyez jeune et gai, quand il y a des raisons si variées et si multiples d'être triste, cela ne serait ni digne de votre piété, ni expédient, et nous ne pouvons pas le souhaiter non plus. Ce que nous souhaitons, c'est que vous soit donnée l'aide dont vous avez besoin pour servir Dieu et l'Eglise, aussi longtemps que cela vous sera permis. Vous avez déjà fourni une ample carrière, mais vous ne savez combien il vous reste de chemin à parcourir. Moi, je suis plus près déjà du terme final. Mais la direction et le terme de notre course est entre les mains de Dieu. » A la lettre de Calvin était jointe une lettre perdue de Farel, avec cette indication : « Farel vous a écrit abondamment, comme vous le verrez. »

¹ C'est encore la doctrine de nos liturgies. — Nous relevons avec H. VUILLEUMIER, I, p. 643, que « l'idée spécifiquement calvinienne d'une action en quelque sorte miraculeuse de la chair vivifiante de Christ, par le moyen du Saint-Esprit » ne figure pas dans le *Consensus*. Elle donnait trop grande prise à des accusations de crypto-luthéranisme, quoique Calvin ne fût pas d'accord avec Bucer, et relevât avec insistance que l'Esprit seul était l'intermédiaire de cette action.

² Voir les premières lignes de sa réponse : C. op. Epist. n° 1240, 14 août. La lettre de Calvin du 28 juin est perdue.

³ C. op. Epist. n° 1297, voir note 10 des éditeurs.

Non moins copieuse fut la réponse de Bucer à Farel¹. Impossible de la résumer en détail. Bucer raconte qu'il a été souffrant pendant cinq mois, qu'il a commencé des leçons particulières dans sa maison et qu'il inaugure, le lundi suivant, des leçons publiques : si ces leçons ne portent pas quelques fruits, il ira se cacher en quelque coin pour y gémir, attendant que Dieu le retire du présent siècle fourmillant de papistes et d'épicuriens. Comme Farel s'était plaint dans sa lettre des magistrats de Neuchâtel qui appliquaient mal la sévérité et la douceur, Bucer relève que lui aussi a eu et a encore à formuler les mêmes plaintes, d'autant plus que les magistrats, non contents de ne pas bien s'acquitter de leur tâche, veulent encore empêcher la fidèle administration de l'Eglise. On perçoit ici l'écho des luttes qui avaient lieu à Neuchâtel à ce moment-là.

La lettre du 12 janvier 1550 est la dernière de Bucer à Farel². Bucer mourut le 28 février 1551. Voici son oraison funèbre par Farel dans une lettre à Calvin du 27 avril 1551³ : « Ainsi donc Bucer est arrivé heureusement au but, pendant que nous luttons encore péniblement dans la lice. Déplorons notre sort et celui de l'Eglise que nous soyons privés d'un tel homme, non seulement utile, mais indispensable pour l'œuvre du Seigneur. Rendons cependant grâces à notre Sauveur d'avoir conservé jusqu'à la fin celui qu'il avait choisi et auquel il a enfin ordonné d'aller là où il est lui-même. Il a été exposé aux attaques des ennemis, non pas autant qu'ils l'auraient voulu, mais dans la mesure où Dieu l'a permis à Satan et à ses acolytes. Maintenant, il est en sûreté auprès de Christ, loin de tout danger. La consolation dont il jouit nous attend. Seulement, ne nous laissons pas briser par les persécutions des méchants, que Dieu qui les tolère saura rendre moins dures, afin que nous les supportions comme lui. Recherchons, quoi que fasse Satan, le fruit de toute bonne œuvre, et poursuivons la tâche qui nous est imposée. Nous savons pour qui nous luttons⁴. »

4. L'ACTIVITÉ LITTÉRAIRE DE FAREL ENTRE 1545 ET 1550.

A l'activité politique et ecclésiastique s'ajoutait celle de la plume. Quelques-uns des plus intéressants écrits du Réformateur datent de la période que nous venons de retracer.

C'est d'abord la *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vray et droit usage des sacrements*, qui date de 1545. Le livre est évidemment une réédition notablement augmentée de l'*Oraison très dévote*, que Farel avait publiée, en 1543, après l'affaire de Gorze, et qui, par le souffle religieux et l'émo-

¹ 12 janvier 1550. Cette réponse ne se trouve pas dans les CALVINI *opera*. En revanche, elle est citée par KIRCHHOFER II, p. 107, et presque entièrement reproduite par O. PERROT dans sa *Vie de Farel* (copie, p. 74-76). L'original se trouve à la Bibl. des pasteurs, Pf. 4.

² En tout cas la dernière dont nous ayons connaissance.

³ C. op. Epist. n° 1487, qui porte à tort la date de 1552 (voir note des éditeurs). Le passage relatif à Bucer a été reproduit à peu près intégralement par KIRCHHOFER II, p. 107.

⁴ Nous trouvons les mêmes regrets dans la lettre de Calvin à Bullinger du 23 avril (C. op. Epist. n° 1482) : « Nous sentirons bientôt quelle grande perte a fait l'Eglise de Dieu. Pendant qu'il vivait, je disais assez de quels dons remarquables il était doué; maintenant qu'il n'est plus, je vois encore mieux combien il nous serait encore utile. Je me sens d'autant plus pressé de demander au Seigneur qu'il vous conserve tous longtemps pour lui-même et pour l'aide qu'il attend de vous. »

tion, est bien supérieure à la *Forme d'oraison*. Ce dernier ouvrage, trois fois plus long, ne reproduit pas le Psaume CXX versifié qui figure dans l'*Oraison très dévote*, mais il renferme l'épître *A tous cueurs affamez du desir de la predication du Saint Evangile*. On trouve dans la *Forme d'oraison* de très belles pages, d'une réelle force oratoire, mais l'ouvrage est alourdi par des surcharges et par les adjonctions que Farel avait notées en marge du manuscrit. L'auteur aurait désiré que Calvin et Viret amendassent son ouvrage. Ils en surveillèrent simplement l'impression. Selon Viret, le pasteur de Neuchâtel est ici toujours semblable à lui-même, sérieux et plein de cœur, se donnant tout entier dans ses prières au Seigneur. Viret rapproche ce livre des *Confessions* de saint Augustin, bien que le sujet soit tout différent et que Farel parle en se mettant à la place de ceux qui sont affamés de l'Evangile¹.

Vers 1548, probablement, Farel acheva l'un de ses traités le plus fréquemment cités, l'*Epistre à tous seigneurs et peuples*, qui n'est pas, malgré le caractère général de l'adresse, un simple ouvrage d'édification; elle est aussi un écrit d'occasion, un garde à vous pour des gens qui, ayant embrassé l'Evangile de la grâce, seraient prêts, afin d'avoir la paix, à revenir en arrière et admettre des choses auxquelles ils n'attribuent aucune valeur réelle. C'est pourquoi, dans l'*Epistre à tous seigneurs et peuples*, Farel insiste tellement sur la peine qu'il a eue à se dégager des croyances et des formes de la piété catholique. C'est dire que l'ouvrage a été écrit sous l'impression des défections que l'Interim provoquait en Allemagne, et un passage le montre de toute évidence : Puisque la conquête de la vérité est si difficile, il faut bien se garder d'en retrancher quelque chose, sous quelque prétexte que ce soit. Ce sont de méchants conducteurs, des ennemis de Dieu, des traîtres à l'Evangile et aux Eglises chrétiennes que ceux qui conseillent qu'on fasse comme les autres, qu'on assiste à la messe, qu'on se prosterner devant les images et qu'on se donne en toutes choses l'apparence d'un vrai papiste, dans la pensée que c'est une folie de laisser son pays pour fuir l'idolâtrie. Ces gens-là seraient prêts à donner une couleur acceptable même à l'Alcoran de Mahomet, « comme déjà ils n'ont en nulle détestation l'*interim* tant contraire à la doctrine chrestienne ». Qu'ils n'embobelinent pas plus longtemps les simples qui les écoutent, mais que personne ne soit assez inintelligent pour ne pas reconnaître et détester « l'infection papale ».

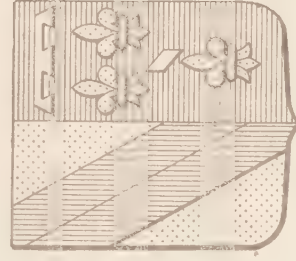
De tout autres circonstances engagèrent Farel à composer son plus long traité, le *Glaive de la Parole véritable tiré contre le Bouclier de défense, duquel un Cordelier Libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnables opinions*, traité qui fut publié en 1550. Les réformateurs de langue française ont, en effet, eu à polémiser, non seulement contre les anabaptistes, mais aussi contre des mystiques des Pays-Bas et de France, qui s'appelaient eux-mêmes les « Spirituels » et que Calvin a stigmatisés du terme, qui leur est resté, de « Libertins ».

Bien que deux de leurs chefs aient passé quelque temps à Genève, ces gens ne furent sans doute pour rien dans l'opposition qui rendait la vie dure à Calvin. Mais celui-ci et Farel estimaient que les Libertins spirituels et leurs idées faisaient courir de graves dangers aux communautés évangéliques de France, déjà suffisamment éprouvées par la persécution.

¹ CALV. op. XII, Epist. n° 609, p. 21 ss, Viret à Calvin, 7 février 1545.

des

Armes des Hochberg



Marquis
de Bade
de Hochberg + 1231

Rodolphe II + 1351

Rodolphe III + 1428

*Armes de
Jeanne de Hochberg*

RODOLPHE IV, 1457-1487
COMTE DE NEUCHÂTEL
ép. Marguerite de Vienne

Hugues

(Enfant

Catherine
ép. Philippe
de Fontenay

Barbe
ép. Philippe
de Chastellus

Olivier de Hochberg
prévôt du Chapitre
de Neuchâtel

Claude
(1508-1524)

Louis II d'Orléans
(1510-1537)
ép. Marie de Guise

François, marquis de Roibelin
 (1513-1546)
 éd. Jacqueline de Roban

ép. *Faqueline de Roban*
† 1586, régente de 1551-15

ép. Philippe de Savoie-Nemours
(1312-1349)
(1490-1533)

FRANÇOIS (1535-1551)
COMTE DE NEUCHÂTEL dès 1543
sous la régence de *Claude de Guise*

LÉONOR (1540-1573)
COMTE DE NEUCHÂTEL dès 155
sous la régence de sa mère
ép. *Marie de Bourbon-St-Paul*
(1539-1601)
régente de Neuchâtel dès 1573

Françoise (1543-1601)
ép. Louis de Condé
(1530-1569)

JACQUES DE SAVOIE
COPROPÉTAIRE DU COMTÉ AVEC
LÉONOR de 1551-1557

HENRI ler (1563-1595)

COMTE DE NEUCHÂTEL dès 1573
sous la régence de sa mère
ép. Catherine de Gonzague
(1568-1629)

Eléonore — Léonor
D. Charles de Matignon,
comte de Thorigny

Charles

Marguerite
+ 1615

Catherine
+ 1638

HENRI II (1595-1663)

COMTE DE NEUCHÂTEL sous la régence de sa mère jusqu'en 1617
 ép. 1) en 1617, Louise de Bourbon-Soissons
 2) en 1642, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé,
 régente pour ses fils dès 1663

ép

François de St-Paul
ép. Anne de Caumont
de Fronsac

Léonor

MARIE DE NEMOURS

(1625-1707)
COMTESSE DE NEUCHÂTEL
de 1694-1707

N	N	Henri
1625	+ 1628	+ 1634

LOUIS-CHARLES
(1648-1694)
duc de Longueville
abbé d'Orléans, comte
COMTE DE NEUCHÂTEL
de 1662-1668

CHARLES-PARIS
comte de St-Pol
(1649-1672)

de 1694-1707

abbé d'Orléans, COMTE DE NEUCHÂTEL
COMTE DE NEUCHÂTEL de 1663-1672
de 1662-1668

et de 1672-1694 sous
la régence de sa mère,
puis de sa sœur.

Léonard de Chauvirey, 1488-1511; Philibert de Chauvirey, 1511-1512. Baillis durant l'occupation du comté par les cantons suisses : 1512, Louis de Diesbach de Berne; 1514, Antoine Haas de Lucerne; Jean Imhoff, puis Jacques Troger d'Uri; 1518, Paul Bremgartner de Schwyz; 1520, Nicolas Halter d'Unterwald; 1522, Oswald Toss de Zoug; 1524, Bernard Schiesser de Glaris; 1526, *Baltazar Hildebrand* de Bâle; 1528, Jean Guggelberg de Fribourg. Gouverneurs des Orléans-Longueville : *Georges de Rive*, vaudois, seigneur de Prangins, 1529-1552; *Jean-Jacques de Bonstetten*, bernois, seigneur d'Urtenen et Mattstetten, 1553-1576; Georges de Diesbach, 1577-1584, de Fribourg; Pierre Vallier, 1584-1594, de Soleure; Jacques Valier, 1596-162, tous catholiques, sauf Bonstetten.

[* Les noms des souverains de Neuchâtel sont imprimés en capitales; ceux des autres personnages cités dans ce livre, en italiques. — Ce tableau généalogique a été établi d'après celui de la Bibliothèque de Neuchâtel, dressé par GRELLET, d'après BOYVE, *Annales II et III*. F. de CHAMBERIER, *Histoire de Neuchâtel* et E. BAUER, *Rodolphe de Hochberg*. — J. P.]

Les Libertins spirituels¹ paraissent issus du mouvement mystique et quêtiste qui, durant le Moyen-âge, avait pris un vaste développement en Allemagne et aux Pays-Bas. Leur grande doctrine eschatologique, héritée de Joachim de Flore ou des Frères du libre Esprit, enseignait qu'après l'âge du Père et de la Loi, après celui du Fils et de l'Évangile littéral, est venu maintenant le règne de l'Esprit. La loi est par conséquent abolie, même la loi nouvelle donnée par le Seigneur et ses apôtres. Le Christ selon la chair n'est pas le Sauveur des hommes, mais le modèle que nous devons suivre; le seul vrai Christ est le Christ selon l'Esprit, qui doit, par l'Esprit, naître dans nos cœurs et nous communiquer ce qu'il est lui-même devenu. Le chrétien spirituel n'a plus besoin des enseignements de l'Écriture, ni des sacrements, ni d'aucune des institutions ecclésiastiques. Il n'a qu'à suivre les inspirations de l'Esprit qui demeure en lui. Les Libertins, cependant, ne rejetaient pas la Bible, mais ils distinguaient entre le sens littéral de l'Écriture, qui n'a plus aucune valeur, et le sens spirituel, caché sous la lettre, qu'ils croyaient découvrir au moyen d'une interprétation allégorique tout à fait fantaisiste.

Il ne semble pas que les Libertins spirituels aient eu tous exactement les mêmes idées. Les uns étaient, dans leurs affirmations, plus radicaux que d'autres. C'est du moins ce qui paraît résulter de la polémique de Calvin et de Farel contre les deux représentants de la secte qui séjournèrent à Genève, pendant un certain temps, en 1542 et 1543, le tailleur Quintin et Antoine Pocquet (ou Pocques). Les affirmations que les réformateurs leur attribuent, les caractérisent comme de francs panthéistes. Dieu, l'Esprit universel et infini, répandu partout, est le véritable auteur de tout ce qui arrive dans le monde, donc aussi de nos actes et de nos pensées. Comme Dieu ne peut faire le mal, le mal n'existe pas; il n'existe que dans notre imagination, quand nous croyons faire nous-mêmes quelque chose et que nous distinguons entre le bien et le mal; c'est là une illusion dont nous devons nous débarrasser. Ailleurs, les « Quintinistes » diront bien que Dieu a créé l'homme avec une inclination mauvaise et une nature vicieuse, et sembleront distinguer entre le bien et le mal. C'est une contradiction apparente que Calvin ne manque pas de leur reprocher, mais pour les « Quintinistes », il n'y avait pas vraie contradiction. Tout ce que Dieu fait est bon, même si c'est le mal, quand il doit servir à la réalisation de ses desseins. Le péché consiste uniquement dans le « cuider » [le « croire »], la prétention d'être quelque chose, alors que l'homme n'est qu'une parcelle de la divinité, destinée à retourner dans le grand tout. Il va sans dire que, dans une telle doctrine, il ne peut être question de rédemption. Le Christ n'a fait que nous montrer un exemple à suivre pour rentrer en Dieu. Il va de soi également que cette doctrine ouvrait la porte à tous les relâchements moraux, quoique les chefs de la secte ne soient pas accusés d'avoir eu une vie particulièrement scandaleuse.

Calvin avait écrit contre eux, en 1545, un ouvrage intitulé : *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se disent spirituels*, où il se livre à une condamnation impitoyable de tout leur système². Plus tard, ayant appris qu'un cordelier de Rouen, où la secte avait de nombreux représentants, interprétait le dogme de la prédestination dans le sens libertin et trouvait beaucoup d'admirateurs, surtout parmi les femmes, il écrivit à l'Église de Rouen, le 22 août 1547, son « *Épître contre un certain Cordelier, supposé de la secte des Libertins, lequel est prisonnier à Roan* »³. Le cordelier, dont le nom n'a pas été transmis à la postérité, répondit par le *Bouclier de défense* qui n'est connu que par les extraits qu'en donne Farel.

C'est Farel, en effet, qui, entrant à son tour dans la lice, répliqua au cordelier. Il le fit dans le « *Glaive de la Parole véritable* », un ouvrage qui ne compte pas moins de 488 pages, sans division en chapitres pour en faciliter la lecture⁴.

Ce que nous avons dit de la doctrine des Libertins permet de deviner d'avance les points sur lesquels insiste Farel. Il semble du reste avoir suivi page après page le *Bouclier de défense* du Cordelier,

¹ Pour juger les « Libertins spirituels », nous n'en sommes pas réduits aux affirmations de leurs adversaires. Il reste des « traités mystiques » et un « théâtre spirituel » sortis de ces milieux. Sur les « Libertins spirituels », voir Ch. SCHMIDT, *Les Libertins spirituels*, Paris, 1876; Emile PICOT, *Le théâtre mystique de Pierre Du Val*, Paris, 1886; G. GAUJARD, *Essai sur les Libertins spirituels de Genève*, 1890.

² CALV. op. VII, p. 145 ss.

³ CALV. op. VII, p. 341 ss. Calvin composa plus tard un troisième écrit contre les Libertins : c'est la « *Response à un certain Holandois lequel sous ombre de faire des Chrestiens tout spirituels leur permet de polluer leur corps en toutes idolatries* », 1562.

⁴ Mais non pas sans alinéas, comme on l'a dit quelquefois.

dont il reprend les affirmations pour y opposer chaque fois la véritable doctrine de l'Écriture. Cela ne va naturellement pas sans de nombreuses répétitions, et en outre, à plusieurs reprises, quand Farel aborde un sujet qui lui tient à cœur, il le développe au delà de ce qui serait nécessaire pour confondre son adversaire. Il consacre ainsi plus de cent pages¹ à développer la doctrine paulinienne des deux Adam. Il le fait sans doute pour mieux montrer l'importance de la personne et de l'œuvre de Christ, que les Libertins diminuaient dans la mesure du possible, mais il aurait pu être plus bref sans nuire à l'effet de sa démonstration.

On admire, d'autre part, la façon topique dont il critique l'exégèse fantaisiste du cordelier, n'oubliant aucun des détails qui doivent établir le vrai sens d'une parole ou d'une histoire bibliques. Il insiste sur le devoir de distinguer entre le bien et le mal, sur le droit de blâmer les coupables et de punir les pécheurs, sur la corruption de l'homme depuis le jour de la chute, sur la nécessité du salut en Jésus-Christ, de la foi « besognant par charité », de la prédication de la Parole, de l'usage des sacrements, etc. Nous notons cette expression caractéristique : « Le Libertin se fait une idole diabolique, en jugeant de Dieu hors de Jésus, et de ce qu'il commande². » A laquelle nous ajoutons cette autre qui peint la piété de Farel : « Ce à quoy tous devons jeter notre veue, c'est après Jésus, et apres ce que ses claires estoiles Prophetes et Apostres nous montrent, et qu'ils nous président. Soyons apres ce beau ciel de la sainte Escriture, pour surtout et du tout nous arrester au soleil de justice³. »

Farel avait soumis son ouvrage à Viret qui l'envoya ensuite à Calvin, en l'accompagnant d'une lettre⁴ dans laquelle il donne son impression : C'est le style de Farel ; il est difficile de changer quelque chose, si on ne veut pas tout changer. Dans quelques endroits, il est plus clair et plus facile que de coutume, dans d'autres tellement obscur que Viret ne peut le comprendre qu'en y mettant la plus grande attention. Les injures abondent ; Viret demande à Calvin de voir si elles ne peuvent pas offenser les lecteurs. Calvin ne voulut rien corriger. Il s'en explique dans une lettre à Farel⁵, en disant qu'il a rejeté tout ce fardeau sur Viret. Il se défie de son jugement, quand il s'agit des écrits de Farel et de Viret, parce que leur manière d'écrire est bien différente de la sienne. Il a un grand respect pour saint Augustin, mais il ne dissimule pas que sa prolixité lui déplaît. Sa brièveté à lui-même est peut-être trop concise ; il ne veut pas discuter maintenant quelle manière est la meilleure, seulement il craint que le style quelque peu embrouillé de Farel et ses trop longues tractations ne nuisent aux lumières qu'il voit dans son livre. Il sait qu'on n'attend de Farel que quelque chose de remarquable, et il s'en réjouit. Son dernier livre est de ce genre. Mais, parce que les oreilles de notre siècle sont si délicates et que la subtilité d'esprit n'est pas grande, il voudrait que le discours fût moins exubérant, afin d'attirer par sa facilité et de faire ressortir toute l'érudition qui se cache, enveloppée dans les choses qu'il dit.

Viret avait envoyé auparavant ses observations à Farel⁶. Celui-ci fut affligé d'avoir donné tant d'ennuis à ses amis⁷, mais c'est, dit-il, un peu la faute de Viret qui a été un des instigateurs de son livre et aurait dû lui dire comment il devait s'y prendre, afin d'éviter une trop grande prolixité. Il est maintenant difficile d'y remédier. Cependant Farel autorise Calvin, s'il le juge bon, à remettre son livre à l'imprimeur. Calvin ne manqua pas de le faire, et Viret chercha de son côté à consoler

¹ *Glaive de la Parole*, p. 326-448.

² *Ibid.*, p. 465.

³ *Ibid.*, p. 487.

⁴ C. op. XIII, Epist. n° 1230, p. 334 ss (20 juillet 1549).

⁵ *Ibid.* Epist. n° 1253, p. 373 ss, 1^{er} septembre.

⁶ *Ibid.* Epist. n° 1237, p. 346 ss, 8 août ; n° 1244, p. 363, 17 août.

⁷ Lettre à Calvin, 12 septembre (*ibid.* Epist. n° 1263, p. 388 ss).

Farel en l'assurant que son ouvrage ne déplairait pas tant aux autres, qu'il ne lui déplaisait maintenant à lui-même¹.

La secte des « Quintinistes » ne subsista pas longtemps. La lettre de Calvin à un Hollandais est le dernier écho que nous ayons de son existence. Quintin périt à Tournay sur un bûcher² déjà en 1546, et Pocquet, retiré à Pau, disparut de la scène. Il est mort après 1560³. Du reste, les ouvrages de Calvin et de Farel ne sont sans doute pas étrangers à la rapide disparition de cette secte.

Nous mentionnons enfin le traité que Farel fit paraître quelques années plus tard, en 1553, et qui est intitulé : *De la sainte Cène de nostre Seigneur Jésus et de son Testament confirmé par sa mort et sa passion*.

Composé quatre ans après le *Consensus Tigurinus*, au milieu des attaques violentes des ultra-luthériens contre la doctrine formulée par Calvin et Bullinger, l'ouvrage devrait, semble-t-il, être polémique et théologique. Or, il n'en est rien. Le traité de la Cène, inspiré peut-être par les discussions qui avaient occupé et qui occupaient encore une très grande place dans les Eglises évangéliques, est avant tout d'ordre pratique. On dirait que Farel a voulu, avec intention, détourner les esprits de ces âpres disputes pour mieux assurer à la Cène la place qui lui revient dans la vie du vrai chrétien.

Dans l'*Epître aux lecteurs fidèles*, qui fait partie de la préface, il relève qu'il avait tout d'abord l'intention de revoir et de compléter ce qu'il avait auparavant écrit sur la messe. Toutefois, il lui a semblé bon de parler premièrement de la Cène. L'allusion « à ce qu'il a écrit déjà sur la messe » pourrait faire croire à un ouvrage spécial sur ce sujet. Mais on n'a pas connaissance d'un ouvrage semblable, et l'on sait que la « *Déclaration de la Messe* », qui lui a été quelquefois attribuée, est de Marcourt et non pas de lui. Il faut donc penser, non pas à un livre spécial, mais aux passages que Farel a consacrés à la messe dans ses autres ouvrages. Ce qu'il dit dans son « *Epître aux lecteurs fidèles* » nous semble signifier qu'il avait d'abord conçu le projet de donner à son nouvel écrit une tournure polémique; il y a renoncé justement parce qu'il veut faire œuvre pratique, montrer la vraie signification de la Cène, la façon dont elle doit être célébrée, les conditions qu'il faut remplir pour y recevoir les grandes bénédictions qu'elle apporte au croyant, la manière dont il faut se conduire après y avoir pris part. Cela ne l'empêche pas, dans le cours de son exposition, de montrer que la messe est en absolue contradiction avec les récits évangéliques qui racontent l'institution de la Cène et avec tout l'ensemble de la révélation du Nouveau Testament. Dieu ne réclame qu'un culte en esprit et en vérité. La parole divine donne aux sacrements leur valeur, et la foi seule rend participant des grâces dont ils sont les symboles visibles.

Le traité de la Cène, si l'on décompte le titre et la préface, a 185 pages serrées, presque sans alinéas; le format, il est vrai, est petit (in-16°); de nouveau la brièveté que se proposait Farel s'est transformée, à mesure qu'il écrivait, en une longue exposition. Nous ne pouvons indiquer en détail la marche de la pensée; l'auteur revient à bien des reprises sur les mêmes exhortations et sur les mêmes arguments; il le fait à propos d'une nouvelle affirmation principielle qui lui est suggérée par ce qu'il vient de dire. Cela rappelle le style johannique.

À la base est la conception de la Cène, telle qu'elle a été formulée dans le *Consensus Tigurinus*; communication spirituelle du corps et du sang de Christ, c'est-à-dire, de la personne même de Christ, à celui qui prend le pain et le vin avec la foi pleine et entière au salut gratuit qui nous est acquis par sa mort et sa résurrection. La Cène n'apporte rien à celui qui veut ajouter les œuvres à la foi, et d'autre part personne ne doit se croire trop mauvais pour répondre à l'appel du Seigneur : « Prenez, mangez, ceci est mon corps... » L'appel s'adresse à tous : ne pas y répondre sous prétexte qu'on n'est pas élu, c'est faire Dieu menteur et obéir aux suggestions du diable. L'élection se manifeste justement dans le fait qu'on croit à la parole de Dieu et non point à celle de Satan. Mais celui qui a reçu dans la Cène,

¹ Le livre suscita cependant encore de l'émoi avant son apparition. Pendant un temps, on le crut perdu. Il n'était plus chez Calvin, il n'était pas chez Viret, Farel ne l'avait pas reçu. Heureusement, on le retrouva chez l'imprimeur Girard. (CALV. op. XIV, Epist. n^{os} 1270, 1271, 1280, 1281.)

² CALV. op. VII, p. 361.

³ Ch. PAILLARD, *Le procès de Pierre Brully*, p. 196.

par l'Esprit, la personne même de Jésus-Christ, ne doit plus vivre selon la chair; puisque le Seigneur habite en lui, il doit vivre selon le Seigneur, pour cela se soumettre toujours plus réellement à l'action de son Esprit, afin de lui devenir un jour complètement semblable.

Farel consacre de nombreuses pages à montrer que tel est l'enseignement de l'Ecriture, et l'on ne peut qu'admirer la finesse et la maîtrise avec lesquelles il sait tirer des passages qu'il cite tous les arguments qui militent en faveur de « la vraie doctrine ». A côté de la messe catholique, il combat le point de vue extra-spiritualiste des Libertins, qui ne donnent aucune importance aux sacrements et placent ce qu'ils appellent les inspirations de l'Esprit au-dessus de la Parole de Dieu. Fidèle au grand principe réformateur de la seule autorité de l'Ecriture en matière de foi, de doctrine et d'organisation ecclésiastique, il réclame qu'on n'ajoute rien, mais aussi qu'on ne retranche rien à ce que, bien interprétée, elle enseigne clairement dans la question de la Cène, comme en toute autre matière.

CHAPITRE XVII

L'ACTIVITÉ DE FAREL DE 1550 A 1555. NOUVELLES ORDONNANCES ECCLÉSIASTIQUES ET ÉVÉNEMENTS DIVERS DANS L'ÉGLISE NEUCHATELOISE, RELATIONS AVEC LES AUTRES ÉGLISES, FAREL A GENÈVE LORS DU SUPPLICE DE SERVET, *

par Louis Aubert.

I. CHANGEMENTS POLITIQUES DANS LE PAYS DE NEUCHÂTEL, CONSISTOIRES SEIGNEURIAUX ET DISCUSSIONS SUR LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

DANS la biographie du Réformateur, la période de 1550 à 1555, au sortir des luttes des dix dernières années et avant les entreprises nouvelles de 1556 à 1560, paraît paisible et surtout remplie par les problèmes et les travaux journaliers de son ministère. Farel vient de dépasser la soixantaine. La Réformation a clos en Allemagne et en Angleterre l'âge héroïque, dans lequel, par contre, elle va entrer en France, en Ecosse, aux Pays-Bas. A Genève, le triomphe de Calvin est proche; dans le pays de Vaud, en revanche, l'opposition subsiste entre conceptions bernoises et conceptions calvinistes. Dans le comté de Neuchâtel, la génération de la Réforme disparaît; d'autres souverains, un autre gouverneur s'occupent des affaires. C'est le moment où l'Eglise neuchâteloise tend à s'organiser, l'heure des synodes et du développement des institutions ecclésiastiques. La Classe, dont Farel demeure l'inspirateur, s'efforce de faire admettre, dans cette œuvre de réorganisation, ses conceptions calvinistes et prend toujours plus le caractère de corps dirigeant des affaires religieuses. C'est donc des changements politiques et de la législation de l'Eglise et des mœurs qu'il faut d'abord parler.

On a vu que François d'Orléans, duc de Longueville, petit-fils de Jeanne de Hochberg, avait été investi du pouvoir le 5 décembre 1543. Il était alors âgé de 8 ans. Il mourut le 21 septembre 1551 à l'âge de 16 ans, avant d'avoir atteint sa majorité. Ses tuteurs étaient Claude, duc de Guise, et le cardinal Charles de Lorraine.

* Le manque de place nous oblige à résumer passablement l'étude de M. Louis Aubert et à laisser de côté une foule de petits détails locaux. Nous nous en excusons envers l'auteur. Les notes et l'indication des documents consultés, que nous conservons le plus possible, feront comprendre avec quel soin méticuleux cette étude a été faite.

[COMITÉ FAREL.]

A sa mort, la possession du comté de Neuchâtel fut réclamée par ses deux cousins : Léonor d'Orléans, marquis de Rothelin, devenu, par la mort de son père, duc de Longueville, et Jacques de Savoie, duc de Nemours ¹. Ils étaient l'un et l'autre petits-fils de Jeanne de Hochberg, le premier par son père François, marquis de Rothelin, qui avait épousé Jacqueline de Rohan, le second par sa mère, Charlotte, qui avait épousé, en 1528, Philippe de Savoie, duc de Nemours.

Après bien des pourparlers, pendant un interrègne qui dura sept mois et demi, ils furent mis conjointement en possession du comté par une sentence des Audiences générales du 6 mai 1552, mais avec l'obligation de s'entendre entre eux pour donner un seul chef à l'Etat. C'était une sentence boiteuse ². Ils régnèrent ensemble du 6 mai 1552 au 19 août 1557, soit pendant cinq ans et quelques mois. Léonor d'Orléans n'avait en 1552, que 12 ans; il eut comme tutrice sa mère, Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin.

L'obligation où ces deux princes étaient de s'accorder pour donner un seul chef à l'Etat, fut l'occasion de nombreux pourparlers et de grandes discussions. En fin de compte, le comté de Neuchâtel échut, contre compensation, au seul Léonor d'Orléans, par sentence de MM. de Berne, du 19 août 1557 ³. Léonor devint majeur en 1558, mais, toujours au service du roi de France, il continua à associer sa mère à l'administration du comté ou plutôt à lui en laisser presque complètement la charge. Jacqueline de Rohan était protestante et le resta jusqu'à sa mort (1586). Elle avait également élevé son fils dans la religion réformée, mais celui-ci passa au catholicisme en 1565 ⁴. Léonor fut reconnu comme « prince du sang » par Charles IX, en décembre 1571. Il mourut à Blois le 7 août 1573, d'une fièvre pestilentielle, âgé de 33 ans ⁵. Jacqueline de Rohan, comme nous le verrons par la suite, fit plusieurs séjours à Neuchâtel.

Léonor avait épousé Marie de Bourbon, de laquelle il eut huit enfants, dont quatre filles. Deux des garçons moururent jeunes. L'aîné des survivants lui succéda sous le nom d'Henri I^{er}, duc de Longueville. Comme il n'avait guère que neuf ans, il eut comme tutrice sa mère, Marie de Bourbon, qui administra le comté de Neuchâtel pendant toute la durée de la vie de son fils, même après que celui-ci eut atteint sa majorité ⁶.

Jacqueline, puis Marie, qui furent les vrais souverains du comté de Neuchâtel durant près de soixante ans, l'ont administré d'une façon remarquable, dans des circonstances difficiles; c'est à elles que le comté doit d'avoir échappé aux conséquences désastreuses du règne de Jeanne de Hochberg et d'avoir acquis une stabilité et une étendue qu'on n'aurait pas osé espérer en 1543.

A la mort de Georges de Rive, l'adversaire de Farel, qui succomba à la phtisie, le 20 juin 1552, au château de Neuchâtel, le comté avait deux souverains, il ne pou-

¹ La mère de François d'Orléans, Marie de Guise, ayant épousé en 1536, Jacques V d'Ecosse, perdait tous droits à la succession. Sur les Orléans-Longueville, voir le Tableau généalogique de cette famille, Pl. XXIII.

² BOYVE III, p. 19-21.

³ *Ibid.*, p. 72-74; F. de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel*, p. 326.

⁴ Si Léonor se fit catholique, sa sœur Françoise, épouse du prince de Condé, resta protestante.

⁵ Sur l'activité militaire de Léonor en France, cp. BOYVE III, p. 190.

⁶ Sur ces souverains, cp. BOYVE III, p. 190-199, 332-333.

vait pas avoir deux gouverneurs. Jacqueline de Rohan prit l'initiative et nomma Jean-Jacques de Bonstetten, bourgeois de Berne, baron d'Empire, seigneur d'Urtenen et de Mattstetten. Elle obtint ensuite le consentement de Jacques de Savoie¹. Bonstetten prêta le serment de gouverneur au château de Neuchâtel le 28 mai 1553². Il mourut de la peste au mois de juillet 1576; il fut donc lui aussi, comme G. de Rive, gouverneur pendant vingt-trois ans³.

Jean-Jacques de Bonstetten était un bon protestant, tandis que Georges de Rive n'avait accepté la Réforme que pour des motifs politiques. Le nouveau gouverneur ne fut cependant pas non plus un très grand ami de Farel. Bourgeois de Berne, il partageait sans doute les préventions de ses compatriotes contre les conceptions calvinistes auxquelles Farel était inféodé en matière de doctrine et de discipline ecclésiastique. Il ne se pressera pas d'accorder à la Classe les consistoires purement ecclésiastiques qu'elle désirait. Lors du mariage de Farel, il se moqua agréablement du Réformateur et, de son côté, Farel déplorait qu'il prêtât une oreille trop complaisante aux adversaires de la prédestination⁴. Mais il n'y eut pas entre les deux hommes les conflits aigus qui s'étaient produits au temps de G. de Rive. J. J. de Bonstetten aura comme successeurs, à la fin de 1576, Georges de Diessbach, de Fribourg, qui mourut en 1584, puis Pierre Vallier, de Soleure, conseiller d'Etat et châtelain du Landeron.

Dans le comté de Valangin, René de Challant, après la mort de sa grand'mère, Guillemette de Vergy, exerça seul la souveraineté et, quoiqu'il fût fervent catholique, il se montra généralement bon prince vis-à-vis de ses sujets protestants. La seigneurie de Valangin a plusieurs fois devancé le comté de Neuchâtel dans l'organisation ecclésiastique. Le comte était souvent absent, mais il avait dans son maître d'hôtel François de Martines et dans le commissaire Blaise Junod des coadjuteurs intelligents, auxquels il pouvait remettre en toute confiance l'administration du comté. Il mourut en 1565, ne laissant que deux filles : Philiberte (morte en 1578), qui avait épousé Joseph, comte de Torniel, et Isabelle (morte entre 1586 et 1590), qui avait épousé Jean-Frédéric de Madrutz, comte d'Avy. Elles se disputèrent la propriété du comté de Valangin pendant de nombreuses années, si bien qu'en fin de compte, elles en furent toutes deux dépossédées et qu'en 1592, le comté fut réuni à la directe (Neuchâtel), grâce à l'habileté et à la sagesse de Marie de Bourbon⁵.

La grande préoccupation du Magistrat, comme de la Classe, demeurait la réforme des mœurs et l'on ne voyait pas de meilleur instrument pour la réaliser que les consistoires. Ces tribunaux de mœurs pouvaient être de deux sortes : les uns, les « consistoires seigneuriaux », étaient des institutions purement civiles qui punissaient les gens de mauvaise vie, d'amendes et même de peines plus sévères, comme la prison, le carcan, l'exil. Les autres, les « consistoires admonitifs ou monitifs », étaient essen-

¹ NEUCHÂTEL, Registre du Conseil d'Etat I, p. 5, 17 novembre 1552 : J. J. de Bonstetten est établi gouverneur pour Jacques de Savoie, comme il l'était déjà pour Léonor d'Orléans.

² BOYVE III, p. 26.

³ Sur les enfants de Bonstetten, voir BOYVE III, p. 225.

⁴ Bibl. des pasteurs, Pf. I, liasse 4, n° 7, Farel à Fabri, 5 décembre 1563; CALV. op. Epist. n° 4071 p. 241, Farel à Fabri, 13 janvier 1564.

⁵ Sur les péripéties des luttes entre les filles de René de Challant, cp. BOYVE III, p. 143-316 *passim*.

tiellement ecclésiastiques, selon les vœux des réformateurs; formés de pasteurs et d'anciens, ils reprenaient les écarts de conduite et n'avaient comme peine la plus forte que l'excommunication. Il faudra bien des efforts de la Classe pour en obtenir l'institution.

Les « Consistoires seigneuriaux » avaient été décidés par les *Ordonnances de 1538 et 1539* (chap. XIII). Ils furent peut-être organisés dans le comté de Neuchâtel, mais, contrairement à ce que se représente Boyve¹, ils disparurent assez rapidement. Dans les années 1540 à 1550, un « consistoire seigneurial » ne fonctionna réellement qu'à Valangin. On a vu que, présidé par François de Martines, il était composé du maire et du banneret de Valangin, des maires du Locle et des Brenets, tous officiers de René de Challant, sans qu'aucun pasteur en fit partie.

En 1547, le « consistoire seigneurial » de Valangin fut réorganisé, à la suite d'une requête des ministres de la seigneurie. Les ministres demandaient : a) l'établissement de la discipline ecclésiastique par l'institution dans chaque Eglise de consistoires [admonitifs], composés du pasteur de l'Eglise, d'assesseurs choisis parmi le troupeau, justiciers ou autres, l'officier du maire pouvant y assister, s'il le jugeait à propos; b) la liberté pour les pasteurs de s'assembler à leur convenance, vu que, dans leurs assemblées, ils ne traitent que de matières purement ecclésiastiques; c) l'admission des pasteurs au jugement des causes matrimoniales².

On ne leur accorda pas ce qu'ils demandaient, mais on modifia la composition du « consistoire seigneurial » en y introduisant deux ministres : les premiers furent les pasteurs de Fontaines et d'Engollon³. Ce tribunal de mœurs était d'autre part chargé des causes matrimoniales. Son autorité fut renforcée et étendue; à côté des causes matrimoniales, il jugeait de tous les délits contre les mœurs et de tous les désordres qui se produisaient dans les Eglises du comté. Dans chaque paroisse, il n'y avait qu'un surveillant chargé de signaler les coupables⁴.

¹ BOYVE II, p. 381-384. Il faut prendre avec circonspection les informations de cet auteur. Ce qu'il dit des pasteurs et de la discipline qu'ils exerçaient en 1538 est prématuré.

² Le texte de cette requête est donné dans BOYVE II, p. 479-482.

³ Jean DeBély et Jacques Sorel (et non Soret). Les autres membres du Consistoire de Valangin étaient de Martines, le maire Jean Clerc dit Vulpe, le banneret Claude Brand, le maire du Locle, Amey Gallon et celui des Brenets, Jacob Tissot.

⁴ Voir dans BOYVE II, p. 483, la série des délits qu'il avait à connaître et les peines qu'il pouvait infliger. D'après le même passage, le « consistoire seigneurial » se réunissait fréquemment. En réalité, une décrétale de René de Challant, du 8 juin 1552, fixe à quatre le nombre des séances par année : huit jours avant la célébration de la Sainte-Cène de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de Saint-Michel. La même décrétale interdit aux ministres d'imposer à personne une réparation publique avant que le Consistoire ait pris connaissance de la faute commise et prononcé son jugement; ils ne doivent rien exiger de plus que ce qui a été décidé en consistoire. (Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 30 et BOYVE III (plus complet), p. 22-23.) Les ministres ne furent qu'à moitié contents de cette décrétale du 8 juin 1552. Ils adressèrent à René de Challant une requête. Voir Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 29, qui contient à la fois la demande des ministres et, à propos de chaque article, la réponse de René de Challant et des hommes de son conseil. L'appointement est du 21 juin 1552. De cette requête, le premier article concerne le consistoire : les ministres demandent que les quatre réunions annuelles soient *franches*, c'est-à-dire sans frais pour ceux qui seront appelés à y comparaître, afin que ceux-ci sachent bien qu'on ne veut que leur salut et non pas « les mettre en frais et dépens ». En outre les ministres demandent l'établissement d'un juge consistorial, afin qu'on sache à qui il faut s'adresser quand on veut faire assembler le Consistoire. — Réponse : Les quatre [séances des] consistoires ont été établies justement à propos de la Sainte-Cène pour meilleure préparation à icelle. Les gens qui ne seront appelés que pour être admonestés ne payeront rien. Quant à ceux qui auront commis une offense digne de punition ou viendront porter plainte contre quelqu'un, ils sont laissés à la discrétion et à la prudence des juges. Comme

Pendant que Valangin réorganisait ainsi son tribunal de mœurs, la question des consistoires commençait à s'agiter dans le comté de Neuchâtel. Nous avons vu que Fabri, dans son voyage à Berne en août 1548, devait soumettre à LL. EE. une requête de la Classe à ce sujet, mais nous ignorons le détail. Aux audiences générales du 7 juin 1547, où l'on avait décidé la publication d'un coutumier et nommé quatre personnes pour le préparer, on avait ajouté cet article : « Tant que touche le fait du consistoire, l'on a remis le fait aux quatre élus pour faire le dit livre coutumier, qu'ils advisent ce qu'il sera nécessaire de faire, et le coucher par écrit, afin de le passer avec autres articles pour la corroboration du dit consistoire ¹. » — Le coutumier devait être revu et admis en 1549. — Le 6 novembre 1549, MM. de Berne écrivirent au Conseil de Ville de Neuchâtel pour l'exhorter à établir un consistoire destiné à la correction des pécheurs ². Il nous paraît résulter de ces différentes indications qu'il n'y avait pas, jusqu'à la fin de 1549, de consistoire d'aucune sorte dans le comté de Neuchâtel, mais qu'on sentait le besoin de remédier à cette lacune ³.

C'est ce que fit le gouverneur G. de Rive, d'accord avec les Quatre-Ministres, le 24 mars 1550, dans un arrêté intitulé : « *Articles des consistoires du Comté de Neuchâtel auxquels les justices matrimoniales sont comprises comme n'ayant que les mêmes juges.* » En même temps furent publiées sur le mariage de nouvelles ordonnances, reproduisant et complétant celles qui avaient été données précédemment ⁴.

Les « consistoires seigneuriaux » furent au nombre de cinq d'après l'arrêt du 24 mars 1550 : un dans la ville de Neuchâtel, un dans chacune des trois châtellenies de Boudry, Thielle, Vaux-Travers, et un dans la mairie de la Côte, à laquelle était adjointe la mairie de Boudevilliers. Un sixième fut ajouté un peu plus tard (5 février 1553) dans la châtellenie du Landeron, de la même forme que les précédents. Dans chaque châtellenie, le consistoire se composait de 7 membres : l'officier (appelé aussi juge), le ministre du lieu, 5 jurés ⁵. A Neuchâtel, la composition a varié; le consistoire a fini par comprendre huit personnes : l'officier qui présidait, trois membres du Conseil d'Etat, trois membres de la justice du lieu et un ministre, sans compter le notaire, chargé du secrétariat, et le sautier ⁶. Il y avait en outre [dans chaque localité ?] des « surveillants jurés » qui devaient veiller sur tous les vices « comme pailardise, adultère, ivrognerie, jeux, blasphèmes, mépris des mandements de la souveraineté, et généralement sur tous cas illicites et dommageables à la réformation chrétienne et à toute bonne vertu ». Une première fois, si la faute n'était pas trop grave, les surveillants pouvaient se contenter d'admonester les coupables; mais si elle était digne de châtimement ou si les délinquants persévéraient dans leur mauvaise conduite, les surveillants devaient transmettre le cas à l'officier de la souveraineté [au président du consistoire] afin que justice se fasse. Les consistoires étaient en outre chargés des causes

juge consistorial, René de Challant désigna l'un de ses deux maîtres d'hôtel, à savoir Bellegarde ou de Martines, ou, s'ils sont les deux absents, le commissaire Junod. — Même après l'établissement des « consistoires admonitifs », le « consistoire seigneurial » de Valangin conserva une grande autorité. Il fut le plus vivace des consistoires seigneuriaux établis dans le pays de Neuchâtel et causa à la Classe de nombreux ennuis.

¹ BOYVE II, p. 478.

² *Ibid.*, p. 491.

³ S'il en existait un dans la Ville, comme le dit BOYVE II, p. 493, il devait n'avoir que la consistance d'une ombre. Mais tout ce que BOYVE II, p. 492-493, dit sur les ordonnances du Conseil de Ville, en 1550, est sujet à caution.

⁴ Voir BOYVE II, p. 493-504; nous relevons seulement qu'à la page 504, BOYVE fixe la date des ordonnances matrimoniales au 21 mars 1550, tandis que les articles du consistoire sont du 24 mars. Nous soupçonnons le 21 mars d'être une faute de copiste. Voir Fréd. de CHAMBRIER, *Histoire*, p. 377, qui place le tout au 24 mars.

⁵ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, p. 11, 5 février 1553.

⁶ Voir F. de CHAMBRIER, *ouvr. cité*, p. 377. Sur une composition différente, cp. BOYVE II, p. 394. L'indication de Chambrier ne vaut, du reste, que pour les années antérieures à 1567, car alors le consistoire de Neuchâtel subit de profonds changements.

matrimoniales, mais les cas de divorce étaient réservés au seul consistoire de la Ville. Les « *Articles des consistaires* » furent révisés en 1552 et en 1553, sans subir du reste de grands changements¹.

Le consistoire de Neuchâtel devait compter parmi ses membres un pasteur. Ce ministre fut Farel, du moins au début. Cela résulte clairement de la lettre qu'il adressa à Calvin le 27 avril 1551². « On a commencé, dit-il, à m'appeler pour les causes de mariage. Nous avons ordonné à l'un de prendre celle qu'il repoussait, mais à laquelle il avait donné sa foi. A propos d'un autre, absent pendant 8 ans..... ils prononcèrent qu'il n'était pas [ou plus] le mari, la femme ayant été déclarée libre. Mais il y a un péché de la part de l'une et de l'autre qui ont obtenu ce qu'elles demandaient, car elles ont eu affaire avec ceux qu'elles auront pour maris. Ici j'aurais eu

¹ Les documents relatifs aux consistaires seigneuriaux de 1550 à 1553, offrent quelques obscurités. Pour les articles du 24 mars 1550, nous avons à notre disposition trois documents : BOYVE II, p. 393-394, une copie ancienne (Bibl. des pasteurs, liasse VI, 6, n° 7) et une copie moderne (*Ibid.*, liasse VI, 6 n° 1). Dans BOYVE même, il y a contradiction entre p. 393 (5 consistaires) et p. 504 (6 consistaires); la copie ancienne parle de 6 consistaires et la copie moderne de 5. Evidemment, certaines copies ont corrigé le chiffre primitif 5 en 6, quand le consistoire du Landeron exista à côté des cinq premiers, tandis que d'autres conservaient le texte original. — BOYVE II, p. 493, parle de 5 jurés; p. 504, de 4, et il omet ici le consistoire de la mairie de la Côte : correction intentionnelle d'après une modification postérieure dans l'organisation des consistaires, ou faute dans la copie dont Boyve s'est servi ? — II, p. 494, le 2^e alinéa qui commence par parler du consistoire de la mairie de la Côte n'est pas en ordre : il semble dire que « les surveillants jurés » n'appartiennent qu'à ce consistoire; en réalité chaque consistoire avait les siens. (Voir ci-dessous, document de 1553.)

A côté des manuscrits relatifs aux articles de 1550, la Bibliothèque des pasteurs en possède deux autres. L'un (cah. A, n° 79 c) est intitulé : « *Règlement pour les consistaires par le gouverneur J. J. de Bonstetten, du 27 févr. 1553, amplifiant celui du 1^{er} févr. 1552.* » Il commence par quelques courts paragraphes portant sur les offices ecclésiastiques et la discipline : 1) annonce de la Parole de Dieu par les ministres d'icelle en ce dit comté; 2) du dit baptême; 3) annonces de ceux qui se marient en la papauté; 4) de ceux qui travaillent sur le lac et ailleurs le jour du repos; 5) des batteurs sur ce dit jour; 6) des blasphémateurs. Puis vient le chapitre relatif aux consistaires, intitulé : « *Des consistaires de ce dit comté esquels les justices matrimoniales sont entées [incorporées] pour n'être qu'une même chose.* » Il se trouve que le texte qui suit n'est, avec de nombreuses variantes, dont plusieurs sont sans doute des fautes de copistes, que la reproduction des articles de 1550. Les plus grandes différences sont : que le manuscrit 79 c compte 6 consistaires (Landeron compris) au lieu de 5; — qu'il indique sans doute pour tous les consistaires la même composition que BOYVE II, p. 493 (un juge, un ministre et 5 jurés), mais n'indique pas une composition spéciale du consistoire de Neuchâtel pour fait de mariage (comme BOYVE II, p. 494); — qu'il met ce qui concerne le consistoire de la mairie de la Côte dans un alinéa spécial, puis commence un nouvel alinéa avec ces mots : « Les dits surveillants jurés des dits consistaires... »

L'autre document (Pf. 8, liasse III, n° 4, autrefois n° 84 de la liste des documents indiqués dans la table du Cahier A) est une pièce non datée, mais appartenant certainement aux années 1550-1553. Elle est intitulée : « *La délibération pour le fait des consistaires nouvellement admis* (en écriture ancienne) » ou : « *Ordonnances concernant les consistaires nouvellement établis* (en écriture moderne) ». Il s'agit de modifications proposées par le Gouverneur (et soumises au Conseil de Ville ?). Les articles pour lesquels il est proposé des modifications sont numérotés. Ils se suivent dans l'ordre des ordonnances de 1550 (consistaires et causes matrimoniales), mais celles-ci n'étant pas numérotées, le contrôle n'est pas rigoureux. On peut supposer cependant qu'il s'agit d'une révision des dites ordonnances. Le premier article concerne les consistaires et règle les émoluments accordés aux jurés. Nous notons que le ministre ne reçoit rien parce qu'il est salarié [qu'il a un traitement], de même l'officier qui doit se contenter de ses gages. L'article ne mentionne que cinq consistaires, celui de Neuchâtel et ceux des quatre châtellenies du Landeron, de Thielle, du Vaux-Travers et de Boudry. La mairie de la Côte avec Boudevilliers est expressément rattachée à Neuchâtel. Comme le Landeron est mentionné, il ne peut pas s'agir d'un projet pour la révision du 1^{er} février 1552, plutôt d'un projet pour la révision du 27 février 1553 (qui, dans ce cas, n'aurait pas été suivi), ou peut-être d'une autre révision un peu postérieure, qui en fin de compte serait restée à l'état de projet.

² Lettre déjà citée à propos de la mort de Bucer. CALV. op. XIV, Epist. n° 1487, p. III, qui porte à tort la date de 1552.

besoin d'un conseil, car je suis nouveau dans ces choses et isolé. On m'appelle « père », mais c'est un père dont les fils s'inquiètent peu et qu'ils aident peu. » Evidemment, les deux cas dont parle Farel avaient été traités dans le consistoire; mais l'un et l'autre lui inspiraient des scrupules, quoiqu'il eût donné son assentiment au premier (nous avons ordonné), tandis que, pour le second, il n'avait pas voté avec les autres membres du consistoire (ils prononcèrent).

Une lettre de Farel à Ambrosius Blaurer, pasteur à Bienne¹, du 18 octobre 1552², témoigne aussi des sentiments qui animaient le Réformateur. Farel se défend contre les louanges de Blaurer qu'il envisage comme excessives. Ce qu'il demande, ce n'est pas que Blaurer le loue, mais qu'il le reprenne et il ajoute : « Ceux qui paraissent être les meilleurs amis, sans oublier mon collègue, ne cessent de jour en jour de m'adresser des objurgations pour que je me corrige d'un tas de choses et ils constatent que je n'en deviens pas meilleur. Ils voudraient que je sois plus doux, que je ne m'érige pas en pontife, etc. Je me suis enfermé [ancré] dans une certaine manière de faire qui ne plaît à presque personne. La bienveillance et l'empressement manquent complètement.... » A la fin de la lettre, Farel aborde la question d'une discipline ecclésiastique qui remplace la discipline insuffisante des magistrats. « Car, quant à ce qui concerne le Magistrat, tous savent combien il néglige son devoir dès qu'il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Quoiqu'il soit l'autorité supérieure venant de Dieu, l'Eglise doit veiller cependant à ce qui lui appartient dans le Seigneur. C'est pourquoi, que ceux qui ont pu obtenir d'avoir les anciens élus par le peuple, délibérant avec les anciens de leur conseil, n'admettent pas [à la Cène] des pécheurs notoires, avant que ceux-ci aient demandé pardon à Dieu et imploré les prières de l'Eglise pour que leur soit pardonné aussi tout ce qu'ils ont commis contre l'Eglise. Là où cela est observé, il en résulte grand fruit et édification. Puis, si celui qui a lésé son frère doit reconnaître sa faute et se réconcilier avec lui, à plus forte raison est-ce le devoir de celui qui a offensé l'Eglise entière. » On voit que Farel n'était pas satisfait de la correction des vices telle qu'elle était pratiquée par les « consistoires seigneuriaux ». Il n'était pas seul à penser ainsi; de là les efforts pour l'établissement, à côté de ceux-là ou à leur place, de « consistoires admonitifs » qui seraient l'affaire de l'Eglise et veilleraient avec plus de soin à la bonne conduite des membres du troupeau.

Une série de lettres de mai 1552³ nous donne connaissance d'un cas curieux dont eut à s'occuper le « consistoire seigneurial » de Neuchâtel, agissant comme justice matrimoniale. Un homme marié à une femme honnête s'était fort mal conduit avec elle et enfin l'avait contrainte « par menaces et violences » à demander le divorce. Il avait même fourni devant les juges des témoins pour prouver qu'il était adultère. Mais les juges n'avaient pas voulu prononcer le divorce. Ils avaient exilé le mari et ordonné à la femme de rester en état de « viduité », avec défense de se remarier ailleurs sans permission. Cependant la femme avait contracté un nouveau mariage « sans nouvelle connaissance de cause », c'est-à-dire sans informer le ministre, qui y présidait, de ce qui s'était passé auparavant. Maintenant le premier mari, qui voulait également se remarier, invoquait le second mariage de sa femme et demandait, puisqu'elle avait rompu ouvertement la première union, que le divorce fût effectivement prononcé, de telle sorte qu'il eût la liberté de prendre une autre femme.

Ce cas embarrassait extrêmement Farel, qui demanda conseil à Blaurer, à Calvin et à Viret. Ces deux derniers répondirent par des considérations juridiques dont Calvin était évidemment l'auteur :

¹ Sur Ambroise Blaurer, voir plus loin p. 624.

² CALV. op. XIV, Epist. n° 1664, p. 392.

³ CALV. op. XIV, p. 318-340, Epist. n°s 1622, 1623, 1624, 1625, 1627, 1635.

1) Le mari coupable, qui a cherché à obtenir le divorce par des moyens détournés et condamnables, n'y a aucun droit; sinon il suffirait que quelqu'un prouve qu'il a paillardé pour être séparé de sa femme; 2) le second mariage de la femme contracté « sans connaissance de cause » n'est pas un mariage légitime, mais paillardise; 3) par là, cependant, le premier mari n'est pas libéré, car il est le premier coupable; il ne mérite donc d'avoir la liberté de se remarier que quand il aura fait son possible pour reprendre sa femme légitime. — En d'autres termes, Calvin et Viret déclaraient que l'homme ne devait pas être autorisé à se remarier, mais qu'il devait reprendre sa première femme, celle-ci étant d'autre part obligée d'abandonner son second mari. C'était évidemment beaucoup demander. Aussi Viret, dans une lettre particulière à Farel, jointe à la déclaration juridique, suppose-t-il qu'il n'y sera pas donné suite, et que les juges accorderont à l'homme l'autorisation de contracter un nouveau mariage. Dans ce cas, ajoute-t-il, son avis et celui de Calvin est que le ministre qui sera appelé à présider au nouveau mariage ne doit pas se récuser, car s'il y a faute, elle ne sera pas la sienne, mais la faute de ceux qui auront prononcé la sentence. Les ministres ne peuvent pas prendre la place des juges constitués. « Quand vous aurez fait entendre vos avertissements, vous vous serez acquittés de la tâche qui vous revient. »

Farel n'était pas homme à entrer dans toutes ces considérations. Il prononçait des jugements plus sommaires. Il ne dut pas continuer longtemps à être membre du « consistoire seigneurial », car, dans la suite, ses lettres ne parlent plus des perplexités que lui causaient les affaires qui y étaient traitées. Il fut sans doute remplacé par son collègue Fabri, beaucoup plus souple que lui.

Dans sa lettre à Blaurer du 18 octobre 1552, Farel fait indirectement allusion à une discussion sur la discipline qui éclata dans les années 1552 à 1553, et dans ce qu'il en dit, on perçoit l'opposition latente qui existait dans les milieux religieux contre les « consistoires seigneuriaux » et qui préparait l'introduction des « consistoires admonitifs ». Haller expose clairement l'affaire dans une lettre à Bullinger du 18 mars 1553¹:

« Il est né quelque dissentiment dans la Classe de Neuchâtel au sujet de la discipline soit à maintenir, soit à établir là où elle n'existe pas encore. Quelques Eglises du comté de Valengin au Val-de-Ruz, ont jusqu'ici pratiqué l'excommunication des pécheurs notoires et n'ont admis de nouveau les coupables à la Cène qu'après une confession publique de leurs fautes et un acte de pénitence. Cette discipline, à ce que j'apprends, a été aussi introduite à Bienne par Blaurer. Mais comme elle paraît intolérable à beaucoup, les ministres commencent à se disputer entre eux, les uns désirant maintenir la coutume établie, les autres objectant l'exemple de nos Eglises [où on ne pratiquait pas l'excommunication]. La lutte est rendue plus vive par ceux qui s'efforcent des mains et des pieds d'introduire la même coutume dans les Eglises qui ne l'ont pas encore, et traitent ceux qui n'en veulent pas de gens peu apostoliques. C'est pourquoi les frères de Neuchâtel ont soumis la question à quelques Eglises, les priant de donner leur avis. »

La demande, adressée tout d'abord à l'Eglise de Genève, déjà dans le courant de 1552, était ainsi formulée : « Est-il conforme à la Parole de Dieu que celui qui a péché gravement en offensant publiquement l'Eglise soit contraint par l'autorité du pasteur et des anciens de donner un témoignage solennel de repentance ? » A Genève, on répondit franchement oui, en rappelant que tout homme qui a été lésé a droit à une réparation, à combien plus forte raison l'Eglise, et en citant plusieurs passages de l'Ecriture. La lettre, ou plutôt la déclaration, est signée par les pasteurs de Genève et, en outre, par Blaurer et Toussain, auxquels elle avait été communiquée².

Les Bernois, consultés plus tardivement, flairant un piège, ne voulurent pas la signer, et répondirent qu'il y avait besoin absolu d'une discipline dans l'Eglise, mais que toutes les Eglises ne pouvaient pas l'exercer de la même façon, que chacune devait se servir de la forme accoutumée ou de celle qui contribuait le mieux à l'édification³. Les Zurichoïses ne furent pas consultés; en tout cas, ils auraient répondu comme les Bernois. Dans une lettre à Haller⁴, Bullinger déclare qu'il n'est pas d'accord avec

¹ CALV. op. XIV, p. 505, Epist. n° 1714.

² *Ibid.*, p. 345 n° 1641. La déclaration des Genevois ne portait primitivement pas de date. Une main inconnue a ajouté : 29 juillet 1552. Il n'y a aucune raison sérieuse de mettre cette date en doute. En tout cas, la déclaration est antérieure à la lettre de Haller de plusieurs semaines, et rien n'empêche de penser à plusieurs mois.

³ Voir la lettre de Haller, citée ci-dessus.

⁴ CALV. op. XIV, p. 507, Epist. n° 1716, du 24 mars 1553 (date ajoutée postérieurement).

les Romands sur la manière dont ils entendent la discipline. Il craint que les mesures qu'ils prennent ne ramènent la coutume catholique de la confession, que la Cène qui est destinée à tous ne soit accordée qu'à un petit nombre et qu'elle ne devienne comme un brevet de bonnes mœurs. Il n'aime pas les nouveautés, spécialement quand elles sont provoquées par des gens qui sont toujours prêts à faire du nouveau. « Puisse Dieu faire qu'ils soient d'un esprit plus tranquille¹. »

La réponse des Bernois a-t-elle calmé pour un temps l'ardeur de ceux qui réclamaient l'excommunication, en donnant raison à leurs adversaires ? Nous ne savons, mais l'affaire traîna en longueur. On finit par s'adresser aussi aux Bâlois qui répondirent par une lettre de Sultzer le 28 juillet 1554² : ils approuvent sans réserve la règle de l'excommunication et les réparations publiques à faire par les coupables avant d'être de nouveau reçus à la Sainte-Cène. Nous doutons cependant que leur lettre ait amené à Neuchâtel un accord définitif sur la question. Le premier biographe de Farel semble, il est vrai, l'admettre, car il fait suivre la lettre de Sultzer de cette remarque : « Quoique la coutume ait été contestée, choquée de temps en temps par plusieurs autredits et oppositions fâcheuses, néanmoins elle a encore lieu aujourd'hui [au milieu du XVII^e siècle], et s'observe régulièrement dans toutes les églises des deux comtés de Neuchâtel et Valangin, voire même à l'égard des meurtriers » ; mais nous n'avons qu'au synode de 1562 la preuve positive qu'elle faisait définitivement partie des ordonnances ecclésiastiques que la Classe soumettait à l'approbation du souverain.

2. CONSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES ET MANDEMENTS SUR LES MŒURS, VIE INTÉRIEURE DES PAROISSES.

Les ordonnances réformatrices du XVI^e siècle, édictées ou sanctionnées par le Magistrat étaient, d'esprit et de contenu, à la fois ecclésiastiques et civiles³. A l'époque où nous sommes arrivés, on peut distinguer, dans la législation neuchâteloise, entre les « constitutions ecclésiastiques » qui, proposées par les synodes et ratifiées par le prince, réglementaient l'organisation particulière de l'Eglise et ses cérémonies, et d'autre part les « mandements sur les mœurs » que les autorités civiles donnaient, en s'inspirant de la loi divine, tant pour réprimer les vices que les atteintes à la piété et au respect de la divinité. Il n'y avait donc pas une nette délimitation entre ces deux sortes de lois.

Des « ordonnances et constitutions ecclésiastiques » doivent, selon Boyve⁴, avoir

¹ « Animis quietioribus. » Musculus de Berne partageait les sentiments de Haller et de Bullinger sur la discipline : CALV. op. XIV, p. 538, Epist. n° 1743, 29 mai 1553, à Bullinger. Nous notons comme particulièrement intéressante la lettre (*Ibid.*, p. 540, Epist. n° 1744, 30 mai 1553) de Haller à Bullinger, dans laquelle Haller expose de quelle manière la discipline était exercée dans l'Eglise bernoise. L'excommunication n'était pas admise, quoique beaucoup envisageassent cela comme un déficit. Dans les campagnes, chaque paroisse avait un consistoire (on employait aussi ce terme), composé du pasteur et de quatre anciens, et qui avait le droit de citer les coupables, de les avertir, de les admonester, de leur adresser de vives répréhensions, mais n'imposait pas d'autre peine. Les récalcitrants étaient renvoyés au Consistoire de la Ville qui seul avait le droit de punir.

² La lettre de Sultzer ne se trouve pas dans les CALVINI opera. Voir, en revanche, O. PERROT, *Vie*, p. 113, qui donne le contenu en détail.

³ Voir par exemple, à ce point de vue, les *Constitutions et ordonnances du 5 février 1542*.

⁴ BOYVE II, p. 461-462. BOYVE ne donne pas le texte des dites ordonnances, et nous ne l'avons retrouvé nulle part. Le court résumé de Boyve concerne la sanctification du dimanche et la célébration des mariages qui doivent être bénis à la face de l'Eglise, un mois au plus tard après les fiançailles.

été données le 30 avril 1546 par le Gouverneur et le Conseil de Ville, et ensuite publiées pour servir de règle dans tout l'Etat. Ce que nous en savons n'a qu'une importance secondaire. Des ordonnances du Conseil de Ville du 27 janvier 1550, déjà mentionnées ¹, nous n'avons également qu'un résumé ². Il faut, en revanche, signaler une ordonnance de René de Challant, du 19 septembre 1550 ³, qui complète les ordonnances antérieures de 1539, 1541, 1547. Après avoir rappelé les degrés de parenté licites pour le mariage, le comte autorise le « consistoire seigneurial » à accorder des dispenses dans certains cas, cependant après avoir demandé l'avis des ministres, qui n'en liera d'ailleurs pas les juges. Le consistoire aura pleins pouvoirs pour donner des dispenses, en bonne conscience, ainsi que conviendra. Il ne faut donc plus pour cela s'adresser au comte lui-même, puisqu'il en a donné charge à d'autres ⁴.

D'une tout autre importance fut le synode du 4 mars 1551, convoqué pour traiter, comme dit Farel à Calvin ⁵, de choses qui devaient contribuer à la paix et à l'édification des Eglises. Dans une lettre précédente que nous n'avons pas retrouvée, Farel devait avoir indiqué un nombre assez considérable de sujets à traiter. Calvin lui recommande de ne pas aborder trop de choses à la fois; il vaut mieux s'en tenir à deux ou trois chapitres ⁶.

L'autorisation d'avoir un synode avait été demandée à la seigneurie qui l'avait accordée, en permettant aux ministres de convoquer des pasteurs du dehors. Haller de Berne, Viret et Calvin furent invités. MM. de Berne, qui n'aimaient guère ces synodes, refusèrent à Haller la permission de venir à Neuchâtel ⁷. Viret en fut empêché par la maladie ⁸, Calvin seul fut donc présent au synode avec les pasteurs neuchâtelois et les représentants de l'autorité civile. Nous avons sur les délibérations deux documents, différents dans la forme mais d'accord sur le fond. L'un a été rédigé par Calvin (que ne demandait-on pas à Calvin ?), dont on voulait avoir un résumé précis de ce qui s'était passé ⁹, l'autre, par un membre de la classe de Neuchâtel

¹ Voir p. 601, note 3.

² BOYVE II, p. 492-493.

³ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 27. C'est sans doute à cet acte que BOYVE fait allusion quand il dit (II, p. 507) que René de Challant établit en 1550 une justice matrimoniale, à l'instar de celle de Neuchâtel. Les derniers mots sont inexacts. La chambre matrimoniale faisait partie du consistoire seigneurial réorganisé en 1547. En 1550, René de Challant a précisé que c'était à elle et non pas à lui qu'il fallait s'adresser pour dispenses du mariage. Un nouvel exemple qu'à notre époque, Valangin a plutôt devancé que suivi Neuchâtel dans les ordonnances ecclésiastiques, matrimoniales ou disciplinaires.

⁴ Les licences les plus souvent demandées étaient entre parents consanguins dont l'un était du 3^e et l'autre du 4^e degré. En droit, d'après les ordonnances de 1541, ils auraient dû être toujours l'un et l'autre au moins du 4^e degré. On comptait les degrés en ligne directe : 1^{er} degré = frère; 2^e = cousin germain; 3^e = cousin issu de germains; 4^e = cousin « remué » d'issu de germains.

⁵ CALV. op. XIV, p. 48, Epist. n° 1449, 14 février 1551.

⁶ *Ibid.*, p. 41, Epist. n° 1445, 3 février 1551.

⁷ Haller à Farel, 4 février 1551, O. PERROT, *Vie*, p. 106; Calvin à Farel, 3 février; Farel à Calvin, 14 février. (Cp. les deux notes précédentes.)

⁸ CALV. op. XIV, p. 52, Epist. n° 1451, Viret à Farel, 26 février.

⁹ *Ibid.*, p. 52-64, Epist. n° 1456; Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 28. Ce document n'est pas, comme le pensait H. F. Gagnebin (Copie, p. 48), une rédaction des articles à proposer au synode, mais bien une rédaction des délibérations, comme le prouve le post-scriptum en latin, adressé spécialement à Farel : « J'ignorais, lorsque je vous ai quitté, que vous aviez réglé à l'auberge tout ce que j'avais pris. A quoi m'a-t-il donc servi de vous avoir vanté ma richesse ? Mais je me vengerai prochainement de cette injure, du moins pour une part. »

au nom de celle-ci¹. Le premier énumère 16 articles et résume brièvement le reste; le second a 28 articles. Si nous les comparons, nous constatons que les sujets traités au synode furent essentiellement des questions de discipline.

Calvin mentionne en premier lieu l'établissement des consistoires et il y consacre un assez long paragraphe; l'autre document est plus court sur ce sujet, auquel Calvin attachait évidemment une importance particulière. La distinction entre « consistoires seigneuriaux » et « consistoires admonitifs » n'est pas encore nettement formulée. On admet les consistoires [seigneuriaux] qui ont déjà été institués; mais en même temps, on demande qu'il en soit établi là où il n'en existe pas encore, et on réclame pour ces consistoires une organisation et une activité qui ne cadrent qu'à moitié avec ce qui était prévu pour les « consistoires seigneuriaux ». Le second document parle de police ecclésiastique et, sans entrer dans les détails, déclare qu'elle doit être conforme aux prescriptions de Matthieu XVIII, v. 15-18, ce qui suppose que l'excommunication est seule admise comme châtement des pécheurs endurcis².

A côté du consistoire, la question la plus débattue fut celle du mariage et du divorce. Elle ne comprend pas moins de cinq articles dans le résumé de Calvin. Un des articles concerne la cérémonie du mariage au point de vue purement extérieur : qu'on n'aille pas à l'église avec ménestriers et tambourins; que les épouses ne se fassent pas remarquer par leur chevelure, mais viennent dans une tenue honnête et chrétienne. — Un autre article traite de la séparation d'époux dont l'un est atteint de la lèpre. La règle posée est que la lèpre n'est pas plus une raison de divorce que toute autre maladie grave qui empêche le malade de continuer les relations conjugales. Si l'époux sain ne veut pas se séparer de la partie malade, il doit vivre à l'écart avec elle, comme c'est la règle pour les lépreux; s'il veut continuer à vivre dans la société, il ne doit pas avoir de relations avec le conjoint malade et vivre dans la continence, tout en restant marié. Calvin, dans son résumé, ajoute que si le magistrat veut aller plus loin [c'est-à-dire accorder le divorce], il faut que cela se fasse, non pas comme si la chose était licite, mais par égard à la dureté des temps, comme jadis quand la lettre de divorce était remise³. — Un article curieux vise les cas de gens rendus « impuissants » par sorcellerie. Calvin ne relève que l'exhortation à adresser aux « enchantés » [ensorcelés] de retourner à Dieu et de le prier pour qu'il les délivre de la puissance de Satan. En tout cas, ce n'est pas une raison de divorce. L'autre document commence par dire qu'il faut porter plainte à la seigneurie contre les sorciers et autres instruments du diable, afin que, les ayant trouvés, on en fasse bonne et brève justice. Par ce moyen, le « chariement » ou sorcellerie sera passé, « car quand la bête est morte, elle ne peut plus mordre ni jeter son venin ». Calvin, moins superstitieux, n'a pas jugé bon d'insister sur cette façon sommaire de procéder.

¹ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79 a : *Les points qui ont été traités au synode tenu à Neuchâtel, le 4 mars 1551.*

² *Ibid.*, art. II. Calvin, plus explicite dans sa rédaction, ne parle pas du tout des consistoires déjà existants. Il demande qu'on établisse partout des gens de bonne vie et honnêtes, craignant Dieu et de bon zèle, qui puissent avoir autorité d'admonester et de reprendre ceux qui auront failli. Ils doivent tout d'abord appeler les coupables, les admonester paisiblement et, si les coupables acceptent ce qu'on leur dira, les renvoyer en paix. Si les coupables résistent.... excommunication. Les consistoires doivent être dressés et conformés à cette règle, afin que Jésus-Christ gouverne par sa parole, tellement que l'Eglise soit entretenue en vraie pureté... et que par cela il ne soit en rien dérogé à la justice et que le cours n'en soit point empêché en façon que ce soit. En d'autres termes, Calvin précise que les consistoires doivent être avant tout des « consistoires admonitifs », mais il n'emploie pas le terme, et il ne dit pas dans quels rapports ces consistoires seront avec les « consistoires seigneuriaux ». Il subsiste donc un certain vague; mais on voit ce que désirait l'Eglise.

³ Cp. Matth. XIX, v. 8. Nous apprenons par une lettre de Farel à Calvin du 7 septembre 1555 (CALV. op. XV, p. 746, Epist. n° 2282) que la question du divorce en cas de lèpre fut soulevée à nouveau en 1555. La femme du pasteur de Bevaix, Jehan Droz, était devenue lépreuse. Quoique Droz eût assisté au synode de 1551 et approuvé les décisions qui furent prises alors, il demanda le divorce et l'autorisation de prendre une autre femme. Il avait cependant vécu avec sa femme déjà malade et avait eu d'elle un enfant moins de deux ans auparavant. La femme se refusait au divorce; puisqu'elle n'avait plus longtemps à vivre, elle demandait à son mari qui la pressait, d'attendre sa mort et, s'il ne voulait pas, d'examiner si le divorce dans un cas semblable était conforme à la Parole de Dieu : si oui, elle se soumettra. Droz s'adressa à Watteville, seigneur de Colombier, qui fit demander à la Classe les raisons pour lesquelles elle jugeait qu'un cas de lèpre n'autorisait pas le divorce; à Berne on était moins sévère. Les frères chargèrent Farel de répondre; celui-ci ne consentit qu'après avoir été longtemps prié et avoir reçu l'autorisation de consulter d'autres personnes sur la question. Dans sa lettre, il demande le conseil de Calvin. Malheureusement, la réponse de Calvin ne nous a pas été conservée, et nous ne savons pas non plus ce qui fut décidé au sujet de Jehan Droz. Il est probable qu'il obtint gain de cause, le Magistrat, à cause de la dureté des cœurs, étant plus indulgent que ne l'aurait voulu Farel.

Parmi les autres objets traités, il fut question : a) des baptêmes « in extremis » des petits enfants qui ne sont pas absolument défendus, mais ils n'ont pas de raison d'être dans les villes où il y a tous les jours un culte, dans lequel les enfants peuvent être baptisés. Dans les campagnes, le pasteur est autorisé à célébrer extraordinairement le baptême d'un enfant qui va mourir, mais le matin, à l'heure de la prédication et « à la condition qu'il y vienne compagnie », c'est-à-dire qu'il y ait avec les parents d'autres personnes pour assister à la cérémonie. Il faut du reste faire bien entendre aux parents que le salut des enfants ne consiste pas dans le baptême, mais dans la promesse que Dieu a donnée même avant qu'ils soient nés; en conséquence, leurs âmes ne sont point rejetées de Dieu, s'ils décèdent avant d'avoir été baptisés.

b) des enterrements. Dans certains villages, on sonne les cloches plus longtemps pour un enterrement que pour le culte du dimanche. C'est un abus. « Car il est trop indécent que la sépulture d'un mort soit préférée à la convocation de tous les vivants. » (Calvin.) « Il suffit de « bêcher » [frapper avec le battant d'un seul côté de la cloche] ou de sonner bien peu quelque clochette pour un signe [comme signal] à ceux qui se veulent assembler pour consoler les parents du défunt et ensevelir alors sans cérémonies, superstitions et dépenses. Si on sonne « à tout le moins que ce soit sobrement et sans pompe et que cela soit non pas comme pour profiter aux âmes des trépassés, mais pour signifier aux vivants la sépulture, et si le ministre est requis, qu'il fasse une brève exhortation, selon qu'il verra être expédient ».

c) du dimanche des Bordes [ou Brandons] ¹. On avait mis sur ce jour-là toutes espèces de convocations pour affaires diverses. Le synode demande qu'on supprime les convocations et qu'on les mette sur un autre jour [comme cela avait déjà été fait à Neuchâtel Ville], si possible un dimanche de janvier, afin de faire cesser les débordements qui ont lieu ce jour-là.

d) des écoles. Que les ministres accompagnés d'un ou de deux représentants de la seigneurie fassent deux fois par année l'examen des écoles (en mai et en octobre).

e) A propos de l'Eglise de la Bonneville [Neuveville], moins étroitement unie à celle de Neuchâtel que durant la vie de Claude Clerc, « il serait besoin de remontrer au ministre actuel [Vincent Peinant] qu'il doit se tenir en union et fraternité » avec les ministres neuchâtelois. Ceux-ci supplient Monsieur le Gouverneur et Messieurs de leur prêter aide « en cet endroit » ².

f) Quant aux démoniaques, les ministres ne doivent point procéder par exorcisme, car les pasteurs ne sont point « conjurateurs » ou « charmeurs », mais agir à leur égard comme envers les autres malades. « Nous n'avons que la parole et la prière, et avons bien l'expérience d'aucuns auxquels le Seigneur a assisté par ces moyens ordinaires. »

g) Pour les visites pastorales, il faut s'efforcer de voir les pestiférés sans que le peuple s'y oppose, c'est-à-dire de manière à ne pas « scandaliser » les autres et à n'être pas ensuite empêché de visiter le reste de l'Eglise. — Quant aux prisonniers, les pasteurs s'en occuperont comme ils le font des malades. Si on les en empêche, ils seront nets du sang de « ceux qui pourraient mourir mal édifiés et au scandale de l'Eglise ».

h) Il y a des personnages influents qui ruinent les Eglises par « leurs horribles usures, pilleries, paillardises, violences et dissolutions, tenant tout le pauvre peuple sous leur tyrannie et comme à leur merci ». La seigneurie doit les mettre à l'ordre.

i) Les ministres ont quelques pauvres pupilles qu'ils « entretiennent aux écoles », et il y a d'autres enfants de bon esprit qu'on pourrait préparer pour le ministère dans les temps à venir. Les pasteurs ne peuvent pas en avoir toute la charge; ils ont besoin de l'aide de l'Eglise ou au moins des particuliers, desquels Dieu veuille toucher le cœur ³.

¹ Le dimanche des Brandons était le 1^{er} dimanche du Carême, dans lequel on se livrait à des divertissements d'origine païenne.

² Voir sur Vincent Peinant, « le ministre actuel » de la Neuveville, chap. XVI, 1.

³ Les art. g, h, i, ne se trouvent pas dans le document Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79^a.

Un résumé beaucoup plus sommaire des Actes du synode se trouve dans une lettre de Farel à Haller, du 16 mars 1551 (CALV. op. XIV, p. 77, Epist. n° 1466). Farel s'arrête surtout à la question du divorce en cas de lèpre et spécifie qu'elle avait été soulevée et résolue négativement à cause d'un cas spécial [celui de la femme du pasteur de Bevaix]. Farel est plus sommaire sur le reste et, en outre, incomplet. Mais ce qu'il dit concorde avec les renseignements que nous avons d'autre part.

Nous avons suivi dans notre exposé l'ordre des documents, spécialement du résumé de Calvin. On voit que les articles se succédaient sans être groupés systématiquement. Les décisions du synode devaient être approuvées par le gouverneur pour avoir force de loi. Nous ne savons ni quand, ni dans quelle mesure elles furent « appointées ». Le premier article du synode de 1553 demande qu'elles soient maintenues et exécutées. D'après une lettre de Farel à Calvin, du 21 mars, c'était le lundi suivant que le gouverneur devait donner sa réponse, mais cette réponse ne nous est pas parvenue. (CALV. op. XIV, p. 81, Epist. n° 1468.)

C'est à tort que les Annales, dans les CALVINI opera, indiquent la date du 26 mars comme celle de

Le synode de 1551 discuta bien d'autres questions. Un article auquel la Classe tenait tout particulièrement, mais qui demeura de sa part un vœu pieux, c'était la demande qu'un synode fût réuni toutes les années, ou au moins tous les deux ans, pour « entretenir les Eglises et ôter les scandales qui seront survenus ¹ ». Néanmoins un nouveau synode fut réuni à Neuchâtel le 15 mai 1553 ². Nous n'avons pas pour ce synode, comme pour celui de 1551, un simple résumé des délibérations, mais la rédaction des articles admis par l'assemblée et présentés à l'autorité supérieure [seigneurie] pour ratification. L'appointement est à la marge ³.

Le premier article commence par cet alinéa : Premièrement que tout ce qui a été passé au Synode tenu en 1551 soit gardé et exécuté. Appointement : Ce premier article est accordé. Mais c'était une façon de parler, car tous les articles du synode de 1551 n'ont pas été exécutés.

Après ce début, le premier article concerne les consistoires : Demande que ceux qui sont appelés devant les consistoires pour les remontrances, admonitions et corrections du ressort de la police ecclésiastique ne soient astreints à aucune peine pécuniaire. Demande en outre que ceux qu'on élira pour les consistoires soient choisis par le Gouverneur et « autres bons personnages », qui s'informeront dans chaque paroisse des hommes les plus propres à en faire partie. Un alinéa spécial demande qu'on établisse dans chaque village des hommes qui aient la charge d'anciens, pour veiller sur les vices et scandales et admonester avec le pasteur les « défaillants », mais ayant le pouvoir de renvoyer devant le consistoire ceux qui seront rebelles. C'était insister de nouveau pour obtenir des « consistoires admonitifs » et, comme à Valangin, chercher à éviter que les « consistoires seigneuriaux » infligent des peines pécuniaires, quand il s'agit de répréhension d'ordre ecclésiastique ⁴. — Réponse : Il a été établi dernièrement ⁵ par le Gouverneur des consistoires dans lesquels on tient compte des demandes du présent article. La décision du Gouverneur sera mise à exécution. Donc l'article est sans objet.

Le second article vise les régents qui peuvent prêcher l'erreur aux enfants, être nonchalants ou vicieux. Qu'on admette à cette fonction seulement des hommes qui aient été examinés sur leur foi et leur savoir et aient un bon témoignage de leur conduite. Les pasteurs sont chargés de cet examen. — Réponse : Passé [admis], parce qu'il est bien raisonnable. Le dit article sera ajouté par écrit aux articles dressés dernièrement par la seigneurie sur le fait des consistoires.

Le troisième article parle des « gens qu'on fait prêcher » et qui n'ont pas, soit au point de vue de la doctrine, soit au point de vue de la conduite, les qualités voulues. Donc, que personne [aucun ministre] ne fasse prêcher quelqu'un qui n'ait un bon témoignage et duquel il ne puisse répondre. — Réponse : Idem. Cet article sera écrit comme est dit ci-devant.

Le quatrième article demande l'établissement d'un diacre pour tout le comté, destiné à remplacer le doyen et les juges quand ils visitent les Eglises. — Cet article n'a pas été appointé, donc n'a pas l'approbation donnée par le gouverneur aux décisions du synode du 4 mars, d'après RUCHAT V, p. 424. RUCHAT parle de l'année 1550 et des articles du 24 mars. La date du 26 mars est, chez lui, une erreur pour 24 mars. — En 1551, Pâques tombait le 29 mars; donc le lundi dont parle Farel n'était pas le 26 mars, mais le 23 ou le 30 mars.

¹ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79 a, art. 5. Calvin, dans son résumé, dit : toutes les années.

² On a mis en doute l'exactitude de cette date en interprétant faussement une lettre de Fabri à Calvin, écrite le jour suivant. (CALV. op. XIV, p. 528, Epist. n° 1736.) Calvin n'avait pas pu assister au synode. Fabri lui écrit : « Au reste, nous avons supporté d'autant plus facilement votre absence que nous avons sûrement conjecturé que votre présence aurait été désagréable aux ennemis qui s'efforcent de troubler l'unité de l'Eglise de Christ. Rien n'a été conclu, mais on a renvoyé toutes choses à quinze jours. » Les éditeurs des CALVINI opera concluent de là que le synode a été reporté à la fin du mois. Ce qui a été renvoyé, ce n'est pas le synode, mais l'acceptation des décisions par l'autorité compétente. — Viret, écrivant le 1^{er} juin à Farel, lui dit qu'il n'a reçu sa dernière lettre que quand le synode était déjà passé. Ceci suppose que le synode eut lieu non pas à la fin de mai, mais plus tôt. (Cp. J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n° 26.)

³ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 32.

⁴ Pour Valangin, voir plus haut, p. 600, note 4.

⁵ L'ordonnance sur les consistoires faite par le présent gouverneur, J. J. de Bonstetten, à laquelle renvoie la réponse, est sans doute celle du 27 février 1553. (Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79 c.) Cette ordonnance ne parle pas des anciens; il y est question de « surveillants jurés », nommés par le gouverneur, qui admonesteront, sans frais pour les délinquants; ils feront rapport au consistoire seigneurial, si les coupables se montrent rebelles ou si leurs fautes méritent punition. Les consistoires admonitifs étaient encore mal vus de l'autorité civile.

été admis. On le retrouve dans d'autres requêtes adressées à l'autorité, mais il n'a jamais trouvé un accueil favorable.

Les articles 5, 6 et 8 concernent le respect et la fréquentation des cultes, la fréquentation de la Sainte-Cène, les mariages; l'article 7, l'admission des enfants à la Sainte-Cène.

L'article 9 traite de la mendicité, présentée comme source de plusieurs maux; elle est une école de méchanceté, elle conduit les enfants à l'oisiveté, elle pousse les filles à tomber en déshonneur. Il faut remédier à ce mal, pour cela constituer « bon ordre et police » et spécialement pourvoir aux besoins des vrais pauvres; dans ce but, instituer des collectes dans chaque Eglise. — Réponse : Monseigneur le Gouverneur et le Conseil y ont pourvu. — Il faut croire qu'ils l'avaient fait insuffisamment, puisque les ministres reviennent à la charge.

Après les neuf articles numérotés en viennent plusieurs autres « très raisonnables », qui ont déjà été soumis « au feu Gouverneur et à MM. du Conseil et apostillés par eux, puis proposés à vous, les ambassadeurs de nos Souverains Princes ¹. » Il y fut répondu par le Conseil d'Etat. De ces articles non numérotés, nous n'en retenons qu'un, le sixième et avant-dernier, à cause des détails qu'il rapporte sur une curieuse coutume de l'époque : « Puisque la propre vertu des filles est de se contenir dans l'humilité et modestie, c'est un grand abus digne d'être corrigé que commettent les filles, singulièrement au mois de mai, où elles s'assemblent en grandes troupes ayant une « espouse déchevelée », et ôtant les bonnets des hommes et compagnons de dessus leurs têtes pour avoir de l'argent, afin d'acheter du vin et banqueter par ensemble, dont elles apprennent par ce moyen à être trop hardies et effrontées. Par quoi il plaira à la Seigneurie de donner ordre à un tel débordement ². »

Aux articles du synode de 1553, se rattachent deux requêtes présentées par la Classe aux ambassadeurs des princes ³ et un mandement du consistoire seigneurial de Valangin, du 2 juin 1553 ⁴. Ce dernier document comporte deux articles : le premier concerne ceux qui méprisent les répréhensions à eux adressées par le pasteur, les anciens et autres gens de bien craignant Dieu ⁵, répondent par des paroles inju-

¹ Les ambassadeurs des deux princes étaient, en 1553, Pierre de Menthon, écuyer, seigneur des Marest, chevalier du Conseil et baillif du Genevois, et Jean d'Eschelles, écuyer, seigneur d'Ongues. (BOYVE III, p. 36.)

² Voir d'après W. PIERREHUMBERT, *Parler Neuchâtelois*, art. Mai, sur cette coutume et d'autres analogues; *Archives suisses des traditions populaires* : Années 1897, 1898, 1902, 1916.

³ La première de ces deux requêtes (Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 33) est intitulée par M. Gagnebin, dans sa copie : « *Requête de la Classe aux ambassadeurs des deux princes concernant certains points traités ou à traiter dans les synodes de 1551 et 1553.* » D'après Olivier Perrot, elle est de l'année 1552 et de la main de Christophe Fabri. — La date de 1552 ne nous paraît pas sûre, mais elle est possible. Est-ce à l'occasion de cette requête que Viret et Bèze furent invités à venir à Neuchâtel ? On désirait sans doute leur présence à une assemblée importante de la Classe, mais ils ne purent pas quitter Lausanne. (CALV. op. XIV, p. 314, Epist. n° 1620, Viret à Farel, 11 mai 1552.) — Le préambule fait allusion à une autre requête comportant cinq articles, qui a été présentée trois mois auparavant « à l'excellence de nos dits Seigneurs ». Ces articles contenaient des choses saintes, honnêtes et raisonnables, qui figurent en partie dans la nouvelle requête, laquelle ne comprend elle-même que « des articles déjà postillés et signés », dont la Classe réclame une fois de plus l'exécution, « après que par l'espace de dix ans ou environ, on les a portés en France par plusieurs fois, et, quelques sollicitations qu'on en ait fait, n'en avons pu avoir expédition, sinon en partie d'aucuns points, comme M. le Gouverneur le sait bien, et nous en pourrions faire déclaration quand il vous plaira ». On voit combien dans « ce bon vieux temps » les choses traînaient en longueur.

La seconde requête qui se rattache au synode de 1553, est le document Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 42; elle a été appointée le 24 juin 1556.

⁴ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 33 bis. « *Donné.... pour être publié par les ministres en chacune paroisse de cette Seigneurie.... sous le seing manuel de moi, le dit Blaise Junod, commissaire et secrétaire du dit consistoire, et le scel (sceau) du dit Seigneur Président François de Martines.... le 2^e jour du mois de juin, l'an 1553.* » BOYVE a placé par erreur ce mandement le 2 juin 1552, voir III, p. 23.

⁵ M. Gagnebin, dans sa copie, appelle le pasteur, les anciens et autres gens de bien, « consistoire de paroisse ». Le terme est prématuré. Notre texte suppose, il est vrai, que les anciens existent (ils existaient depuis longtemps), mais ils ne constituent pas encore, avec le pasteur, un « consistoire de paroisse » officiellement reconnu. Notre document évite soigneusement ce terme, et l'adjonction « autres gens de bien craignant Dieu » montre que les anciens n'ont aucun pouvoir spécial. Ils ne sont que les coadjuteurs du pasteur et ne jouent qu'un rôle encore assez mal défini dans la paroisse.

rieuses et refusent de se laisser conduire dans une voie meilleure. Ceux qui persistent dans leur résistance doivent être renvoyés au consistoire seigneurial, « qui en usera, suivant le cas, par prison, amendes ou autrement ». Le second article interdit les coutumes fâcheuses qui s'étaient établies lors de la célébration d'un mariage à l'église. Les gens venaient au milieu du sermon, où lorsqu'il était presque achevé, avec tambourins, cornemuses, hautbois ou autres instruments « veyre jusque dessus le cimetière et souvent en troublant et empêchant le ministre en son sermon ». Le mandement défend au ministre de marier quelqu'un à l'avenir sinon avant le sermon.

Pour donner suite aux actes du synode du 15 mai, l'autorité civile publia, trois mois plus tard, un mandement qui, d'après le préambule, contient les « *Constitutions et ordonnances ecclésiastiques dressées par le Gouverneur Jean-Jacques de Bonstetten et par le Conseil d'Etat, le 25 juillet 1553* »¹. Ces constitutions et ordonnances sont, en effet, une mise au point de celles du 5 février 1542, pour tenir compte des demandes des ministres dans la mesure où elles avaient été « appointées ». « L'appointement » à lui tout seul ne suffisait pas, il fallait encore que les articles appointés fussent repris par l'autorité civile dans un mandement qui émanât d'elle².

Les ordonnances relatives à la correction des mœurs furent renouvelées par les Conseils de la Ville de Neuchâtel, le 27 janvier 1557. C'était une répétition des ordonnances publiées par le Gouverneur le 25 juillet 1553³. En 1559, les Conseils de Ville et la Générale Communauté étant assemblés le 5 septembre (ou le 3 septembre ?), confirmèrent de nouveau tous les articles passés le 27 janvier 1557, en y ajoutant quelques articles nouveaux⁴. Ceux-ci n'avaient pas tous une portée religieuse ou

¹ BOYVE III, p. 27-33. En les introduisant, Boyve ajoute qu'elles ne sont qu'une amplification de celles qui furent publiées en 1542. Ce n'est que relativement vrai. BOYVE, qui mentionne à peine le synode du 15 mai (III, 41), ne s'est pas rendu compte que ce synode a déterminé la publication du mandement du 25 juillet et amené de notables modifications aux ordonnances de 1542.

² En comparant les « Constitutions et ordonnances de 1553 » et celles de 1542, on constate que le texte de part et d'autre est à peu près le même, que les articles se suivent généralement dans le même ordre et qu'il y en a très peu de nouveaux. Comme les ordonnances de 1542 ont été résumées dans un précédent chapitre, comme d'autre part, les deux documents figurent en entier dans les Annales de Boyve, nous nous abstenons d'entrer dans les détails. Nous ne relevons que quelques points :

1. Contrairement à un désir exprimé par les ministres au synode de 1551, une adjonction à l'article 4 (épousailles, 3 en 1542) ordonne aux ministres de publier les bans de ceux qui se marient en la papauté, sous peine d'être châtiés par la seigneurie selon l'exigence du cas.

2. L'article 16 (1553) précise les heures de fermeture des auberges : 8 heures en hiver, 9 heures en été, sauf nécessité.

3. L'article 21 (18 en 1542) est intitulé : De ceux qui parlent contre nos ministres (prédicants en 1542). En réalité, il est bien plutôt dirigé contre les ministres, qui censurent en chaire à tort et à travers, que contre les gens qui n'admettent pas ces censures et se répandent en critiques et accusations dans les lieux publics ou dans la rue : au lieu de tant crier, qu'ils portent plainte devant le Magistrat. Aussi l'article porte-t-il en 1553, cette adjonction : Ils (les ministres) annonceront purement la sainte parole de Dieu, ne mettant en avant par leur doctrine et enseignement autre chose que ce qu'ils pourront prouver par la Sainte Ecriture du vieux et du nouveau Testament. Ceci rappelle l'article 1^{er} des « premières ordonnances ecclésiastiques de Neuchâtel » qu'on a placées en 1533, mais qui sont plutôt de 1542. On continuait à se défier des intempérances de langage des ministres.

4. L'article 28 a conservé l'article 25 de 1542, ordonnant aux parents ayant enfants suffisamment instruits (et quand ils n'en avaient pas ?) de rendre grâces avant et après le repas. « Et semblablement les hôtes (hôteliers et aubergistes) en doivent ainsi user et faire pour toujours donner bons exemples à nos frères chrétiens. »

³ BOYVE III, p. 56-57.

⁴ *Ibid.*, p. 94-95.

morale¹, par exemple celui qui défendait de porter des chandelles ou du feu sans lanterne, ou celui qui interdisait de « raper » ou de grapiller dans ses propres vignes, pendant qu'il y avait encore une seule vigne à vendanger. Les ordonnances relatives aux mœurs n'étaient pas toujours nettement distinguées des simples ordonnances de police.

Les constitutions et mandements des années 1551 à 1553 et les autres documents de l'époque ne renseignent pas seulement sur la lutte qui se poursuit sourdement entre la Classe et l'autorité civile, entre ceux qui, regardant à Genève, poursuivent l'application intégrale des commandements de la Sainte Ecriture, et ceux qui, remettant comme à Berne la répression des vices au Magistrat, ne veulent pas qu'on pousse trop loin les exigences de la religion. Ces vieux textes fournissent encore une foule de détails sur la vie intérieure de l'Eglise neuchâteloise et de ses paroisses, sur les cultes, les écoles, les pasteurs. Il est impossible de reproduire ici tous ces renseignements; on ne donnera que les plus importants et ceux spécialement qui intéressent Farel.

Le clergé des deux comtés, contrairement à ce qu'ont supposé O. Perrot et H. F. Gagnebin², ne formait jusqu'à 1560, qu'une seule Classe, qui intervenait dans la nomination des pasteurs ou pour la défense de leurs intérêts au Val-de-Ruz et aux Montagnes, comme dans le comté de Neuchâtel.

La situation des ecclésiastiques était souvent misérable tant à cause de l'étendue des paroisses que par suite de la modicité des revenus et de la dégradation d'un trop grand nombre de cures. En particulier, la paroisse de Môtiers, au Val-de-Travers, était dans la situation la plus fâcheuse. Le pasteur, Gaspard Carmel, par sa femme neveu de Farel, s'en plaignait en ces termes, dans sa lettre à Calvin du 9 juin 1550³:

« Quoique les frères voient et sachent que je suis dans l'église qui m'a été confiée comme submergé par le grand nombre des occupations, personne jusqu'ici ne m'a été adjoint, qui prendrait une partie de la tâche.... Pendant neuf ans déjà, j'ai supporté seul un fardeau beaucoup trop lourd pour

¹ Signalons tout de suite une discussion relative au degré de parenté admis pour le mariage. En 1559 (6 juillet), les Audiences générales, après une consultation de la Classe, avaient décidé que le quatrième degré devait être atteint de part et d'autre, et cette décision avait été publiée en mandement spécial, le 28 mars 1560, par le Gouverneur J. J. de Bonstetten. (Voir BOYVE III, p. 99.) Mais le Gouverneur ayant autorisé un mariage dans lequel l'un des conjoints était du 3^e degré et l'autre du 4^e degré, la Classe adressa une réclamation à Jaqueline de Rohan. Elle reconnaissait que, consultée par le Gouverneur et les Trois-Etats dans cette question de parenté entre conjoints, elle avait répondu que, dans la Sainte Ecriture, elle ne trouve pas une expresse défense de mariage entre parents du 2^e degré (cousins germains) et du 3^e degré; elle a pensé que le 3^e degré devait être dépassé de part et d'autre. Cependant, si l'on veut admettre comme légitime le 3^e degré, elle n'y répugnera pas, mais la même loi doit être appliquée à tous. Le Gouverneur avait contrevenu à son propre mandement en autorisant un mariage entre parents du 3^e et du 4^e degré. Comme le mandement réservait l'approbation du souverain, la Classe demandait à Jaqueline de Rohan de faire connaître sa volonté. — Jaqueline de Rohan répondit que le 4^e degré devait être atteint ou dépassé de part et d'autre. (Voir Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph, n° III.)

² H. F. GAGNEBIN intitule la copie de l'acte n° 35 : *Accord fait par les deux Classes de Neuchâtel et Valangin pour régler la pension des pasteurs de Valangin et d'Engollon, après la réunion de Valangin à Boudevilliers et de Fenin à Engollon*. Mais nous mettons en doute l'existence des deux Classes à ce moment-là. L'acte lui-même n'emploie pas cette expression. O. PERROT, il est vrai, l'emploie déjà à propos d'un acte du 7 juin 1550 (Cahier A, n° 26), mais cet acte non plus ne parle pas de deux Classes. En fait, il n'y eut qu'une Classe jusqu'en 1560.

³ CALV. op. XIII, p. 586, Epist. n° 1377, reproduite en traduction dans QUARTIER-LA-TENTE. *Le canton de Neuchâtel* : Le district du Val-de-Travers, p. 354-355. Il ne semble pas, comme le supposent les éditeurs des CALVINI *opera*, qu'il désirait obtenir à Neuchâtel le poste de diacre pour les pestiférés. Calvin, écrivant à Farel, fin juillet 1550 (CALV. op. XIII, p. 604, Epist. n° 1388) n'y fait aucune allusion.

mes épaules et auquel je commence à succomber. Je suis à la tête de deux Eglises [Môtiers et Travers; Travers avait un lieu de culte mais point de pasteur], dont les temples sont très éloignés l'un de l'autre. Le chemin, surtout en hiver, est extrêmement pénible à cause du mauvais temps. Il n'est pas rare que, assis sur mon cheval, je sois presque raidi par le froid, ou d'autres fois, que je doive monter en chaire tout trempé par la pluie. Et l'étendue est également extraordinaire. Elle atteint quatre milles de longueur et tout autant en largeur. Peu s'en faut que je ne m'use complètement. Si les frères ne veulent pas entendre raison, je serai bientôt inutile à l'Eglise du Seigneur, car la multitude des affaires ne me permet de donner aucune place à l'étude. A mes autres travaux s'ajoute ce qui est pour moi, je l'avoue, aussi douloureux que la mort, la nécessité d'aller pendant tout l'hiver, de porte en porte, chercher les vivres dont j'ai besoin; souvent je suis maintenant obligé d'aller dans la même maison non pas une fois, mais dix fois. Il m'arrive de m'éloigner sans avoir rien fait, poursuivi, le cœur ulcéré, par les malédictions de bien des gens.... »

Au synode de 1551, la Classe demanda qu'un pasteur fût nommé à Travers et que le pasteur de Môtiers fût déchargé du recouvrement des dîmes qui lui valait chaque année les plus grands désagréments. La Classe revint à la charge dans les deux requêtes aux ambassadeurs des princes, comme dans le synode de 1553¹. On décida enfin de créer à Travers un nouveau poste de pasteur, dans le courant de 1557².

C'est alors aussi, qu'après bien des requêtes de la Classe³, et des pourparlers entre Valangin et Neuchâtel, souveraine de la mairie de Boudevilliers, on procéda à une « permutation » entre la paroisse d'Engollon et celle de Fenin. On « s'accorda à ce que l'Eglise de Boudevilliers, jusqu'alors desservie par le pasteur d'Engollon, fût conjointe à celle de Valangin pour être servie par un même ministre, qui fera sa résidence à Valangin, semblablement aussi que l'Eglise de Fenin fût conjointe avec l'Eglise d'Engollon », où demeurait le pasteur de cette paroisse. Ces décisions, prises en 1558, n'entrèrent en vigueur qu'en 1563, à la suite d'une demande de la Classe de Valangin, ratifiée par J. J. de Bonstetten et de Blaise Junod, au nom des deux seigneuries⁴. Daniel Barbarin remplaça, dans la cure de Valangin, Antoine Hérault, et Sébastien Flory devint pasteur de Fenin-Engollon⁵.

La collégiale Saint-Pierre avait été progressivement affectée au culte protestant. En 1540, René de Challant n'avait accordé pour le prêche que la partie ouest de l'église, sombre vestibule, séparé par un mur de la nef elle-même; en 1556, il fit transporter dans la chapelle du château les objets servant au culte catholique. Après un refus en 1558, il finit par céder à une nouvelle demande des gens de Valangin en 1563⁶. En 1550, François de Martines créa également la paroisse de la Chaux-de-Fonds, détachée de celles du Locle et de la Sagne⁷.

¹ Sur ces désagréments, voir *Actes du Synode de 1551* (Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79). Sur les requêtes aux ambassadeurs, *ibid.*, Cah. A, n°s 33 et 42, et sur celle au synode de 1553, *ibid.* n° 32.

² C'est ce que nous apprend le post-scriptum d'une lettre de Du Moncel à Fabri, datée de Paris, du 20 octobre 1557 : « J'avais oublié [de] vous écrire que Madame a ordonné, par un cahier d'affaires qu'elle a signé [et] duquel Monsieur le Châtelain vous fera communication, qu'elle entend que la pension du Ministre élu par le Conseil de Travers soit prise sur le revenu du Prieuré. » (Bibl. des pasteurs, lettre originale, Pf. 9, liasse 9, n° 16; Actes du synode de 1553, Copie Gagnebin, note du copiste). Du Moncel était homme de confiance de la princesse. Le premier pasteur de Travers fut Olivier Mérienne. (M. N. 1873, p. 104 ss; H. F. GAGNEBIN, *Notice sur l'Eglise du Val-de-Travers au XVI^e siècle.*)

³ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n°s 29, 33, 42.

⁴ BOYVE III, p. 78.

⁵ Bibl. des pasteurs, *Actes de la Classe de Valangin*, Introductions des cures, p. 87 et 88.

⁶ Sur ces différentes dates, voir BOYVE II, p. 413; III, p. 54, 77, 112. En 1540, Jacques Veluzat de Troyes, en Champagne, ne put, faute de ressources, demeurer à Valangin. En 1563, René de Challant augmenta de 50 livres la pension du pasteur de Valangin-Boudevilliers.

⁷ Acte du 12 octobre 1550 (BOYVE II, p. 508-509); Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 29.

L'érection de maisons de cure à Valangin et à la Chaux-de-Fonds, la restauration de celles, bien délabrées, du Locle, de la Sagne, des Verrières, de Cornaux, voire de Neuchâtel, préoccupèrent aussi la Classe et firent l'objet de requêtes aux ambassadeurs, comme d'articles du synode de 1551, et surtout de celui de 1553. La première requête aux ambassadeurs expose l'état pitoyable de la demeure de Guillaume Farel, où il est en louage, quoique ce soit une maison d'église : « les sommiers et traux de la cave commencent à défaillir, ce qui pourrait amener sa ruine totale et elle est toute découverte. Si la dite maison était réparée, comme il est nécessaire, et était ordonnée [réservée] pour l'un des ministres de la Ville, l'autre maison où l'on a refait les murailles, étant racoustrée [réparée] comme il convient, pourrait être pour le second ministre, et [ils] ne seraient [plus] ainsi en maison de louage et pourmenés comme par ci-devant. » Pauvre Farel et pauvre Fabri ! ils étaient décidément bien mal logés. On y a pourvu en partie, mais nous constatons qu'à Neuchâtel, les maisons de cure (Collégiale 4 et Collégiale 10) n'ont jamais été très cossues¹.

Si les logements laissaient à désirer, les revenus des cures n'étaient guère brillants et parfois tout à fait insuffisants. Les Actes du synode de 1551, après l'article 21 concernant le ministre de Môtiers, demandent qu'on libère d'autres pasteurs, ceux de Saint-Sulpice, des Brenets, de la Sagne, de Fenin en particulier, du labourage et autres occupations « terriennes » en leur constituant des prébendes raisonnables. A Saint-Blaise, le pasteur, Michel Mulot, était obligé de « faire l'économe » en temps de vendanges pour augmenter ses ressources². Celui de Saint-Sulpice a recouru à la justice pour obtenir ce qu'il demandait³. La situation de Fenin fut réglée par son rattachement à la paroisse d'Engollon et les mesures prises à ce moment-là (1558). A force de temps et de patience, on finit par arriver à une amélioration des pensions les plus faibles ; mais d'une manière générale, la pauvreté continuait à s'asseoir au foyer de la plupart des ministres, quand ils n'avaient pas à leur disposition quelque fortune personnelle.

Aussi, quand ils laissaient à leur mort une veuve et de nombreux enfants, fallait-il recourir à des démarches spéciales pour venir en aide aux survivants. Les requêtes aux ambassadeurs contiennent à ce sujet deux suppliques. La première présente une demande de secours en faveur de la veuve et des six enfants de Thomas Barbarin, pasteur de Boudry, l'ancien doyen de la Classe et le fidèle de Farel, lequel était mort en 1551, et, sans indiquer les noms, en faveur d'autres veuves et orphelins

¹ La maison où habitait Guillaume Farel n'était pas encore bien confortable en 1566. Christophe Fabri, à son retour de Lyon, désirait y aller demeurer. Le Conseil d'Etat n'y consentit pas pour diverses raisons, dont l'une était que la maison « était caduque et malmaisonnée ». Les autres motifs étaient que M. le Gouverneur la réclamait pour lui, et qu'on ne voulait pas obliger la veuve de Farel à la quitter, vu les longs services du Réformateur. (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Reg. du Conseil d'Etat, I, p. 147^b.)

² H. VI, p. 296 et note, lettre de Farel à Calvin. — Herminjard explique « qu'il remplissait les fonctions de « partisseur », nom par lequel on désigne dans la Suisse romande [mais pas à Neuchâtel] celui qui stationne constamment au pressoir pour tenir le compte exact de la vendange, compte d'après lequel on « partit » [partage] le vin entre le propriétaire du sol et le vigneron ». — A ce moment-là cependant, Mulot sortait de maladie et n'avait pas encore pu reprendre ses fonctions pastorales. Au pressoir, il devait mettre plus que ses forces (tamen cogitur supra vires in vindemiis his oeconomum agere).

³ Voir NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Reg. du Conseil d'Etat, I (29 déc. 1552) : la pension du ministre de Saint-Sulpice-Buttes a été augmentée d'un second muid de blé et de 20 livres en argent.

de ministres ou de maîtres d'école. La seconde requête contient une demande analogue en faveur de la pauvre veuve de M^e François Marthoret, aussi un des pasteurs les plus dévoués au Réformateur¹, « qui a servi longtemps [à St-Blaise] au commencement [de la Réformation] sans avoir le revenu de la cure, mais n'ayant que petite prébende, et a beaucoup travaillé et enduré en la dite église. Après y avoir été rappelé (1552), il est mort (1554), laissant une veuve et sept enfants. MM. de Berne ont reçu l'ainé au nombre des Douze Ecoliers de Lausanne²; ils ont fait beaucoup de bien et de secours à la dite veuve, et aux autres six enfants, et ils les ont recommandés à Mgr le Gouverneur, par lettre, à cause que ce bon personnage s'est bien conduit en son office, par quoi il vous plaira faire assistance à la dite veuve et pupilles ». — Il fut répondu : « Quand Messeigneurs les Comtes auront fait leur partage, il y sera pourvu comme de raison. » Le partage de biens entre Léonor d'Orléans et Jacques de Nemours s'est fait en 1557. Espérons que, jusqu'alors, la femme de Marthoret et ses enfants auront trouvé du secours ailleurs.

La célébration des cultes était restée à Neuchâtel telle que l'attestent les *Articles de 1541*. Leur fréquentation, le dimanche, et à plus forte raison la semaine, devait laisser à désirer, bien qu'elle fût imposée par les autorités civiles qui multiplient les règlements à ce sujet³. Pour réagir contre l'abus des fêtes religieuses du catholicisme, le calvinisme les avait toutes supprimées et n'ordonnait de chômer que le dimanche. Mais il y avait ici et là des regrets du passé. Le dixième des *Articles du Synode de 1551*, rédigé par Calvin, demande que les fêtes abolies, comme celle de la Circoncision, ne soient point rétablies, mais plutôt supprimées partout. Les Neuchâtelois, cependant, célébraient encore Noël; cette fête sera supprimée en 1582, à la demande de la Classe, comme donnant lieu à d'horribles superstitions⁴.

L'école demeurerait aussi un des constants soucis de la Classe, plus que des magistrats. Depuis le départ de Cordier, Farel et les pasteurs espéraient toujours voir se créer une véritable Ecole supérieure qui leur permettrait de former sur place les futurs serviteurs de l'Eglise. Leur insistance à ce sujet lors des synodes de 1551,

¹ Sur François Marthoret, voir plus loin. Il a été deux fois pasteur à Saint-Blaise. Entre temps, il avait été pasteur à Vevey; de là, l'intérêt qu'avaient pour sa veuve et ses enfants MM. de Berne. Ces derniers n'étaient pas toujours aussi généreux. En 1549, Blaise Hory de Neuchâtel, étudiant à Lausanne, ne put pas être admis parmi les « douze escoliers » de Messieurs; une lettre du Sénat avait interdit aux pasteurs de recommander de nouveaux jeunes gens pour un stipendium. Voir J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n° 9; Viret à Farel, 19 mai 1549.

² Sur les « Douze escoliers de Messieurs », voir VUILLEUMIER I, p. 400 ss.

³ Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79, art. 23; BOYVE II, p. 462; 492-493; p. 518; Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 79, art. 26; *ibid.* n° 32; BOYVE III, p. 42. A Neuchâtel, les ordonnances du 27 janvier 1550 auraient été renouvelées le 27 janvier 1557. La coïncidence des dates nous fait penser que BOYVE a commis une erreur et qu'on n'a pas deux fois, un 27 janvier, publié à Neuchâtel des ordonnances sur les mœurs. Cette supposition est confirmée par le résumé que BOYVE donne de ces deux documents. Il s'agit de part et d'autre des mêmes choses avec une rédaction à peine différente; celle de 1557 est seulement un peu plus complète vers la fin. Il y a lieu, croyons-nous, d'admettre qu'il s'agit d'un seul document, et que la date de 1557 est la plus exacte, d'autant plus que ce que Boyve ajoute en 1550 sur le consistoire seigneurial de Neuchâtel à cette époque est sujet à caution, parce qu'il est en contradiction avec ce qu'il dit lui-même (II, p. 491) et ne concorde pas avec ce qui suit. (Articles sur les consistoires de G. de Rive.) — Le mandement sur les mœurs fut de nouveau édicté le 3 ou le 5 septembre 1559, et plusieurs fois dès lors.

⁴ Sur la fête de Noël dans le comté de Valangin, voir BOYVE III, p. 162. Elle fut rétablie en 1703. Les fêtes de l'Ascension et du Vendredi-saint furent introduites la même année (1703).

et surtout de 1553, n'aboutit à rien. C'est au XVIII^e siècle seulement que Neuchâtel eut un vrai collège, et au XIX^e, une académie. Quant aux écoles du degré inférieur, il y en avait bien peu et les postes de régents avec traitement assuré étaient rares. Les pasteurs s'occupaient dans la mesure du possible, seuls ou avec des aides temporaires, à instruire la jeunesse dans l'art de lire et d'écrire. En 1552, la seigneurie de Valangin n'avait encore aucun maître d'école; on en installa plus tard un à Valangin, on ne sait à quelle date. Dans le comté de Neuchâtel, Môtiers possédait un régent, mais pas de maison d'école. Le synode de 1553 demande qu'on en installe un aux Verrières et un autre pour les quatre villages de Corcelles, Cormondrèche, Peseux et Auvernier.

Nous apprenons par le « *Livre des comptes de la Classe pour les pauvres, 1556-1560* », (voir M. N. 1928, p. 146-154, art. de M^{lle} G. BERTHOUD) qu'il y avait des régents à Travers, aux Verrières, à Corcelles, à Cernier, à Boudry; il y en avait sans doute d'autres encore, mais ceux-ci ne figurent pas parmi les nécessaires qu'on devait secourir. — Celui de Travers s'appelait M^e Jean, celui des Verrières M^e Reney, celui de Corcelles M^e Honorat, puis, Honorat étant mort, M^e Nicolas. Le nom de celui de Cernier n'est pas indiqué. Celui de Boudry était l'ancien pasteur des Brenets, Hélié [Elie] Limosin. — Les libéralités de la Classe s'étendaient jusqu'au régent de Saint-Imier, dont le nom n'est pas indiqué.

Souvent, d'ailleurs, un ministre était maître d'école avant de devenir pasteur, ou un maître d'école était, faute d'un ministre, envoyé comme évangéliste dans les localités encore catholiques. Les régents étaient requis, comme membres du clergé, d'assister aux congrégations générales ou aux colloques. La Classe, évidemment, ne demandait qu'à développer la piété et l'instruction. Mais les ressources pour agir lui faisaient défaut. La mainmise de l'Etat sur les biens d'Eglise lui avait enlevé toute possibilité d'agir par elle-même, et ne lui laissait, en fait d'initiatives, que le droit de présenter des suppliques au Magistrat¹.

3. LES RELATIONS DE FAREL AVEC SES COLLÈGUES, GRAVIER, MULOT, MARTHORET, BLAURER. GRAVE MALADIE DU RÉFORMATEUR. DIFFÉREND AVEC FABRI A PROPOS D'UN BAPTÊME.

Depuis douze années que Farel était pasteur de Neuchâtel, la physionomie de la Classe s'était naturellement bien modifiée. Pour le comté de Valangin, François de Martines, par acte du 7 juin 1550², sanctionne les mutations et nominations faites alors par la Classe, à savoir celles d'Etienne Descombes, pasteur du Locle, envoyé pour raison de santé à Cortaillod, de Pierre Besson, pasteur à la Sagne, qui le remplace au Locle, de Guillaume Philippin de Cormondrèche, jusqu'alors sans paroisse, qui fut désigné pour la Sagne. Pour le comté de Neuchâtel, les relations de Farel

¹ Voir au sujet des écoles, un article de Ch. CHATELAIN, dans M. N., 1886, p. 138-143; J. LECOULTRE, Maturin Cordier, et : *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours*. Ouvrage publié par le Département de l'Instruction publique. Neuchâtel 1914.

² Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 26. O. PERROT, dans son Répertoire, dit à propos de la paroisse de la Sagne : « Le premier pasteur de la Sagne fut Pierre Besson, qui en sortit le 20 juin 1550 pour aller au Locle. A ce Pierre Besson succéda Guillaume Philippin de Cormondrèche, qui servit à la Sagne environ quatre ans, au bout desquels fut introduit Claude Berthod de Boudevilliers, le 10 juin 1554. » La suite des premiers pasteurs dans les Eglises du comté de Valangin est donnée, non pas sans lacunes, mais sur la base d'actes contemporains, dans le vol. des *Actes de la Classe de Valangin*.

avec ses collègues étaient plus fréquentes et plus immédiates, et au lieu d'une sèche énumération des changements survenus, il vaut mieux parler avec quelques détails des pasteurs au sort desquels il s'intéressa, spécialement de Hugues Gravier, de Michel Mulot et de François Marthoret.

Le premier nom est celui d'un martyr cité par Crespin et Théodore de Bèze. Originaire de Viré en Normandie, Hugues Gravier avait été d'abord maître d'école à Cortaillod. Les frères l'ayant appelé à exercer le ministère pastoral, il voulut, avant de commencer ses nouvelles fonctions, visiter sa patrie. Sur le chemin du retour, il fut arrêté à Mâcon avec cinq frères et une jeune fille noble qui l'accompagnaient. Ceux-ci ne tardèrent pas à être relâchés, comme l'espérait Calvin dans la lettre qu'il écrivait aux pasteurs neuchâtelois le 5 septembre 1551¹. Mais Hugues Gravier fut retenu en prison, et malgré tous les efforts pour le délivrer, y compris une intervention des Bernois auprès du roi de France en sa faveur, il fut brûlé à Bourg-en-Bresse au mois de janvier 1552.

Le nom de Mulot a déjà été mentionné plusieurs fois; c'est celui d'un des disciples dévoués de Farel que les correspondants du Réformateur joignent fréquemment dans leurs salutations à celui de Fathon. Michel Mulot dit des Ruisseaux était arrivé de France (on ne sait de quelle localité) à Genève en automne 1537. Emmené en octobre par Toussain à Montbéliard, il y avait été maître d'école, mais sans grand succès, à cause de sa mauvaise écriture². Lui-même, trouvant sa tâche ingrate, aurait désiré obtenir la direction d'une Eglise hors du Montbéliard, si possible près de Farel³. A partir d'octobre 1538, il séjourna quelque temps à Strasbourg pour se préparer à la carrière pastorale. Il aurait bien voulu remplacer Corauld, le pasteur d'Orbe, mort le 4 octobre 1538, mais Calvin ne le jugeait pas capable de remplir une tâche si difficile et lui déconseilla de l'accepter. Cependant Calvin ne doutait pas de sa probité et le tenait en tout point pour un homme excellent. « Il est d'une telle sincérité qu'on n'a pas à craindre un dehors trompeur. Il ne brille pas par la finesse du jugement, mais ce défaut lui vient de sa trop grande bonté. Il est disposé à aimer tout le monde, de sorte que, parfois, il attribue à des indignes des qualités qu'ils n'ont pas. Cependant il a une telle horreur du vice qu'il ne soutient jamais ceux qu'il sait méchants. Il pêche souvent par timidité, car il craint tellement d'offenser les autres le moins du monde, qu'il se laisse troubler par des riens.... Il dépend tout entier de ceux dont il respecte la piété et la doctrine⁴. »

A Saint-Blaise, la tâche était moins compliquée qu'à Orbe. Après le départ de François Marthoret du Rivier, le premier pasteur de cette église, Michel Mulot y fut installé à la fin de mars 1539; le jour exact n'est pas connu⁵.

¹ CALV. op. XIV, p. 176, Epist. n° 1528, note des éditeurs. — Sur Hugues Gravier, voir Th. de BÈZE, *Hist. ecclés.* I, p. 86; J. CRESPIN, *Histoire des martyrs* (édit. de 1570), f° 39 a; Raoul GOETSCHMANN, art. dans M. N. 1929.

² H. IV, p. 288, note. « Il avait environ 80 enfants, auxquels, de jour en jour, s'ajoutaient de nouveaux, non seulement de la ville, mais des environs et d'ailleurs... » et pour cela on lui donnait un traitement de cent livres par année. Voir lettres de Toussain dans H. IV, p. 313 et note (12 nov. 1537), IV, p. 333-335 (28 déc. 1537), IV, p. 363 ss (18 févr. 1538).

³ H. V, p. 83 ss, Calvin à Farel, du 8 août 1538.

⁴ H. V, p. 167, Calvin à Farel, du 24 octobre 1538.

⁵ H. V, p. 260 et 267, note; 270, note; 314, note. C'est en 1538-1539 que Calvin fit ses premiers essais pour créer un psautier réformé (H. V, p. 446-454, lettre de Calvin du 29 déc. 1538), essais qui

Michel Mulot était pauvre et chargé de famille, mais il avait bon cœur¹. Quand, en juillet 1541, Calvin recommanda deux jeunes Français à Farel et à Viret, Mulot voulut en avoir un chez lui. Mais le jeune homme, constatant sa pauvreté et les vols par lesquels il avait été dépouillé, préféra s'en aller à Orbe pour y vivre de son travail et ne pas écraser tout à fait un homme déjà accablé².

Mulot fut mêlé aux disputes que souleva Chaponneau à propos des censures pastorales, mais Jean L'Archer de la Neuveville l'accuse à tort de ne pas avoir admis l'interprétation que donnaient Farel et ses amis de Matthieu XVIII, v. 15-17; il n'était pas du parti de Chaponneau³. On se souvient qu'il fut aussi mêlé incidemment aux luttes d'Antoine Thomassin, pasteur à Cornaux, contre les anabaptistes de ce village, sans y prendre une part importante⁴.

En mai 1544, Mulot fut gravement malade. Le 3 décembre 1545, il signa avec d'autres la lettre par laquelle les pasteurs de Neuchâtel annonçaient à ceux de Genève la mort édifiante de Chaponneau⁵. C'est lui qui alla chercher Viret à Lausanne le 29 janvier 1546, lors des disputes qui précédèrent l'élection de Fabri, et nous avons vu que le voyage de retour fut fort mouvementé⁶. Quand le *Consensus Tigurinus* fut adopté par la Classe de Neuchâtel, Mulot seul fit quelque opposition. Il ne pactisait pas avec les Zwingliens renforcés de Berne et du pays de Vaud, mais il avait plutôt une tendance luthéranisante. Il supportait mal, dit Farel⁷, que les sacrements n'apportassent rien aux fidèles par leur propre vertu. Son opposition fut une des raisons pour lesquelles le *Consensus* ne fut pas signé par tous les membres de la Classe individuellement, mais par le doyen avec les jurés et les pasteurs de la Ville au nom de tous. Elle ne créa du reste aucun dissentiment durable entre lui et ses collègues,

aboutirent à la publication d'un premier recueil de « *Pseaumes et cantiques, mys en chants* », publiés par Calvin à Strasbourg en 1539 (*H.* VI, p. 58, note). HERMINJARD pense que Michel Mulot y fut intéressé, car c'est à Mulot qu'il applique un passage d'une lettre de Calvin à Farel du 27 octobre 1539 : « Je ne puis pas maintenant écrire à Michel. Je voudrais cependant que vous lui enjoigniez de m'écrire par le prochain messenger ce qui a été fait au sujet des Psaumes. Je lui avais commandé d'en envoyer 100 exemplaires à Genève. C'est seulement maintenant que je me rends compte que cela n'a pas été fait. Il y a mis évidemment trop de négligence et c'est pourquoi il a différé si longtemps de me l'annoncer. » — On peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt de l'imprimeur-libraire Jean Michel, ou de son collègue Michel Dubois.

¹ Mulot qui était encore célibataire en décembre 1537, dut se marier peu après, car, le 16 avril 1540, Farel annonce à Calvin que Mulot est de nouveau père de famille et qu'il en résulte pour lui une lourde charge domestique. « C'est ainsi, ajoute-t-il, que le Seigneur l'exerce. » Il avait épousé la fille de Godefroy Dihén, d'abord relieur à Dôle et à Bâle, puis libraire à Lausanne. (*H.* VI, p. 209, note.)

Un petit trait montre sa bonté d'âme. Etant allé à Genève, nous ne savons pour quelle raison, il fut chargé par Calvin d'une lettre que celui-ci écrivait aux pasteurs neuchâtelois, à propos de ses démêlés avec Chaponneau, relativement à la divinité du Christ. Les pasteurs neuchâtelois ne voulurent pas la communiquer à Chaponneau, mais à force de prières, Chaponneau obtint de Mulot la copie d'un fragment. Dans ce fragment, Calvin avait employé les mots *asini isti* [ces ânes] pour désigner ses adversaires. Mulot, dans sa copie, les remplaça par *aliqui* [quelques-uns]. C'était sans conséquence : Chaponneau ne s'en douta pas et Calvin ne releva pas ce détail dans sa dernière réponse à Chaponneau. Mais il fait honneur à l'esprit irénique de Michel Mulot. (*H.* IX, p. 410-411, note; cp. VIII, p. 379, note.)

² *H.* VII, p. 197 : Farel à Viret, 25 juillet 1541; *ibid.*, p. 216 : Farel à Viret, 5 août.

³ *H.* VIII, p. 302 : L'Archer à Farel, 27 mars 1543.

⁴ *H.* VIII, p. 357-368 : Thomassin au Gouverneur de Neuchâtel, de mai 1543. — Voir affaire Thomassin, chap. XV.

⁵ CALV. op. XII, p. 228, Epist. n° 737.

⁶ Voir plus haut XVI, 1; CALV. op. XII, p. 270, Epist. n° 762, Viret à Calvin, 8 février 1546. Cp. l'art. de L. AUBERT, M. N. 1929.

⁷ CALV. op. XIII, p. 482, Epist. n° 1322, Farel à Calvin, 5 décembre 1549.

et il finit sans doute par se rallier sans réserve à l'opinion de Farel et de Calvin, qu'il envisageait comme ses maîtres.

Le ministère de cet homme irénique finit à Saint-Blaise par une catastrophe, et une catastrophe due à une intempérance de langage¹.

Le 3 juin 1551, on jugeait à Saint-Blaise un criminel accusé de 43 vols. Une foule nombreuse était accourue des lieux voisins pour assister aux débats et à la condamnation. Quand les juges se furent retirés dans une chambre spéciale pour le prononcé du jugement, Michel Mulot, conformément à la coutume et au devoir de son ministère, se leva pour haranguer la foule et, afin d'être mieux entendu, monta sur l'escabeau sur lequel il était assis jusque-là.

Il commença par consoler le criminel repentant et contrit, qui était resté dans la salle du Tribunal, afin qu'il ne fût pas anéanti par une trop grande crainte venant de sa mauvaise conscience et du sort qui l'attendait. Puis, tourné vers les assistants, il les engagea à tirer une sérieuse leçon de la circonstance présente. Si cet homme avait eu l'habitude d'assister aux saintes Assemblées, du moins le dimanche, pour entendre la Parole de Dieu, pour la garder dans son cœur et ensuite la mettre en pratique, il ne serait pas exposé à une si honteuse condamnation pour servir d'exemple aux autres. « Prenez garde, s'écria le prédicateur, qu'il ne vous arrive la même chose et que vous ne soyez exposés à une condamnation plus terrible encore, au suprême jugement de Dieu que personne ne peut éviter. Les fautes de cet homme sont venues au jour; ne pensez pas que les vôtres puissent être cachées devant cet autre tribunal. Il s'est laissé entraîner toujours plus loin dans le péché; considérez que le péché engendre le péché et qu'à un moment donné, il n'est plus possible de revenir en arrière. Et cet homme n'a péché que contre les commandements de la seconde table qui concernent le prochain; infiniment plus graves sont les transgressions des commandements de la première. Si on multipliait par cent chacun des crimes qu'il a commis, ces 4300 crimes ne pourraient équivaloir en gravité à quelques-unes seulement des transgressions contre les commandements de la première table, qui défendent d'adorer les images, de prendre le nom de Dieu en vain, et ordonnent d'observer le sabbat. »

Là-dessus Mulot décrit le sort terrible des impies, et peu à peu il en arrive à « ces misérables papistes qui mettent leur confiance non pas en Dieu, mais dans leurs mérites (et quels mérites !), dans les œuvres que Dieu défend et abomine, comme le culte des images, auxquelles ils donnent la gloire et l'honneur appartenant à Dieu seul. » Ils vont au devant d'un terrible jugement que le prédicateur appelle de ses vœux : « O Seigneur, quand viendra ce jour heureux où tu sépareras les damnés des heureux en leur disant : Retirez-vous de moi, maudits, allez dans le feu éternel qui est réservé au diable et à ses anges. O terrible et redoutable sentence, qui sera pour eux dure à entendre... Qu'arrivera-t-il alors, lorsque le temps ne sera plus de demander grâce... — car c'est maintenant qu'il faut demander grâce. Comment oseront comparaître ces pauvres papistes qui maintenant refusent la grâce, qui, s'y étant enracinés, persévèrent le cœur endurci dans le blasphème si immonde, si puant de la messe détestable. O messe sacrilège dans laquelle on renonce au mérite de la mort et passion de Jésus-Christ, tandis que ces méchants prêtres font chercher salut, grâce, justification et vie éternelle dans un morceau de pain auquel ils insufflent [une force magique] par leurs chants et qu'ils exorcisent par leurs incantations. O Seigneur, ouvre les yeux aux pauvres ignorants et abusés, afin qu'ils aient la vraie connaissance, et veuille « abîmer » cette maudite papauté comme tu as abîmé Sodome et Gomorrhe. Et sur nos voisins qui voient, connaissent et entendent la vérité, et retiennent le pauvre peuple en tel blasphème et erreur, déclare [manifeste], ô Seigneur, ta fureur, afin que ton nom soit glorifié... pour la ruine de tous tes ennemis, et que les autres apprennent à te servir, à t'honorer, à te craindre et à te glorifier... »²

Heureusement, Mulot revient à des sentiments plus doux : « Prions ce bon Dieu et Père et miséricorde pour qu'il ait pitié de nous et pardonne les offenses par lesquelles nous l'avons irrité et provoqué, pour qu'il nous considère non pas tels que nous sommes par nous-mêmes, car il ne verrait en nous que des choses dignes de condamnation et de mort, mais tels que nous sommes en J. C. son Fils bien-aimé, notre Sauveur... Nous lui demandons d'user de miséricorde à l'égard de ce malheureux coupable, le priant de lui donner la vraie foi, la repentance et la patience, afin qu'il supporte avec courage, et en louant Dieu, le supplice auquel il va être condamné, de telle sorte que lui, qui a vécu autrefois contrairement à l'honneur et à la gloire de Dieu et en scandale au prochain, contribue maintenant à la gloire de Dieu

¹ Cette histoire a déjà été racontée en partie par Ch. CHATELAIN dans le M. N. 1886, p. 65-68, d'après le récit d'Olivier PERROT (*Répertoire*, p. 287-291). Voir la lettre de Mulot à la Classe, dans laquelle il raconte lui-même en détail ce qu'il a dit à Saint-Blaise. (Bibl. des past., Pf. 9, liasse 8, n° 1.)

² Le passage entre guillemets a figuré textuellement dans le procès de Michel Mulot.

et à l'édification de tous, si le Seigneur veut qu'il soit frappé plus durement [que nous]. Que Dieu dans sa grande clémence, lui pardonne à lui et à nous tous ses péchés et tous les nôtres....¹ »

Le discours de Mulot avait eu d'autres auditeurs que ses paroissiens de Saint-Blaise. Il y avait dans la foule des gens de Cornaux et du Landeron. Naturellement ceux du Landeron en furent fort irrités et rapportèrent à leurs combourgeois ce qu'ils avaient entendu. Ceux-ci se plaignirent à Soleure², qui porta l'affaire devant les autres cantons catholiques. On chercha des témoins, et la cause vint, le 1^{er} septembre, devant le Conseil d'Etat de Neuchâtel. Mulot produisit pour se justifier une copie de son discours, mais on en tira justement le passage que nous avons signalé plus haut et on demanda réparation : le pasteur de Saint-Blaise devait payer pour les frais du procès 200 écus d'or « au soleil ». Mulot répliqua qu'il n'avait pas attaqué les gens du Landeron, que s'il avait parlé de « circonvoisins », il entendait par là les gens de Bourgogne, que, du reste, il avait prêché dans sa paroisse, selon sa charge, qu'il n'avait rien dit qui ne fût conforme aux commandements de Dieu et à la parole des apôtres et des prophètes, et qu'à Saint-Blaise, la prédication de l'Evangile n'était pas défendue. Il ajouta que les catholiques, de leur côté, ne se gênaient pas de maudire les protestants, les appelant hérétiques pires que des chiens, monstrueux luthériens. Mais on précisa l'accusation en disant que le sermon de Mulot était contraire au traité de Bremgarten et les ambassadeurs des cantons catholiques réclamèrent que le pasteur coupable fût châtié non seulement dans ses biens, mais dans son corps, comme il l'avait mérité. G. de Rive déclara qu'il ne permettrait pas que les catholiques fussent l'objet de blâmes, d'outrages et de mépris, ni qu'on portât atteinte au traité de Bremgarten, mais il refusa d'emprisonner Mulot avant le jugement définitif qui devait être prononcé dans une séance des Trois-Etats.

Cette séance eut lieu le 7 octobre. L'accusation et la défense furent les mêmes que le 1^{er} septembre; Mulot ajouta seulement qu'il ignorait le traité de Bremgarten quand il avait prononcé son discours. Les juges reconnurent qu'il avait employé des expressions et des exclamations fâcheuses et qu'il avait contrevenu au dit traité. « Il eût été plus honnête et raisonnable de prier Dieu pour ceux qu'il condamnait. » Cependant les juges ne veulent pas toucher au ministère de l'Evangile, ni empêcher les pasteurs d'annoncer purement et simplement la Parole de Dieu « avec inculpation des vices et des péchés ». Ils déclarèrent donc Mulot coupable et remirent au gouverneur le soin de lui imposer la peine qu'il jugerait la plus convenable. Le gouverneur condamna Mulot à l'exil, « parce qu'il était d'ailleurs un étranger », ajoute un historien³. C'était une dure condamnation⁴. Elle l'eût sans doute été moins,

¹ Nous n'avons pas donné le discours de Mulot en entier. Notre résumé est pourtant assez complet pour montrer ce que pouvait être un sermon neuchâtelois en ce temps-là. C'est le seul qui nous ait été conservé en dehors de ceux qui figurent dans les Actes de la Dispute de Lausanne. A ce point de vue il nous intéresse, quoique nous ne devions pas oublier que c'est un sermon d'occasion. La rédaction a été faite de mémoire, mais pas très longtemps après l'événement, car Mulot pouvait en donner une copie le 1^{er} septembre. Le texte que nous possédons est une autre copie destinée à la Classe, alors que Mulot n'était plus pasteur à Saint-Blaise, comme il le dit au début.

² Le 10 juin 1551 (Archives du LANDERON).

³ BOYVE II, p. 511.

⁴ D'autant plus qu'elle fut accompagnée d'une amende de 50 livres. Farel fut aussi condamné à une amende de même somme pour avoir soi-disant proféré des paroles outrageuses lorsque les députés des cantons catholiques se trouvaient à Neuchâtel pour y déposer leur plainte contre Mulot. Farel pro-

si Mulot n'avait pas été un pauvre homme, toujours besogneux, n'ayant dans le pays aucune famille influente pour le soutenir. Il était cependant aimé de ses collègues au près et au loin.

Farel fut désolé de ce qui arrivait. Il écrit à Calvin le 7 novembre¹ : « Le pauvre Michel est obligé de quitter le pays. C'est ainsi que Dieu veut ici-bas exercer les siens, afin qu'ils se souviennent qu'ils sont étrangers et qu'une autre terre les attend. Plaise à Dieu que cela nous instruisse et nous rende plus prudents, faisant et disant toutes choses avec plus de circonspection, prenant garde aux hommes sans abandonner jamais la voie de la vérité... Qu'y a-t-il de plus absurde que ce qui a été fait, avec un si grand échauffement, dans tant d'assemblées. Enfin la vérité se fera jour. Que le juste juge qui habite dans les cieux prenne en main sa cause et rende aux méchants ce qu'ils ont mérité. Nous voyons maintenant très clairement ce que nous devinions chez la plupart. Il s'en faut de beaucoup que tout ce qui brille soit de l'or. C'est en vain qu'ils s'efforcent de servir deux maîtres, ceux qui, cherchant la faveur de l'un, font semblant de vouloir servir l'autre. » — Les méchants sont les accusateurs de Mulot; les gens qui veulent servir deux maîtres, le gouverneur et les juges des Trois-Etats². »

testa en vain contre le sens donné à ses paroles. Les juges de Neuchâtel intercédèrent en sa faveur. Rien n'y fit : l'amende de 50 livres dut être payée. (Voir la lettre de G. de Rive à Soleure, 19 mai 1552; dans Eidg. Abschiede IV, 1 a, p. 655; cp. *ibid.*, p. 611 et 633.)

¹ CALV. op. XIV, p. 199, Epist. n° 1547.

² On chercha à sauver Mulot, et de Neuchâtel, on demanda conseil à Viret et à Calvin, mais on renonça à demander une révision du jugement. Viret écrivait à Farel le 6 novembre 1551 (CALV. op. Epist. n° 1546, p. 198) : « A quoi bon faire intervenir les décrets et la sanction des lois... lorsqu'on ne craint pas les lois, que : cedit viribus aequum, victaque pugnaci jura sub ense latent. » [La force l'emporte sur l'équité et le droit vaincu gît sous l'épée, OVIDE, Trist. V, vers 47.] Les trois réformateurs, réunis à Lausanne dans la première quinzaine de novembre, décidèrent sans doute de recommander Mulot à la bienveillance des Bernois, qui se montrèrent disposés à lui venir en aide. Ils recommandèrent aux pasteurs romands de le placer dans la Classe de Gex ou dans celle de Thonon, afin qu'il fût éloigné des Fribourgeois. Il ne pouvait être question de lui pour Vevey qui allait devenir vacant ensuite du départ de Marthoret dont nous parlerons tout à l'heure; c'était trop près de Fribourg.

En attendant, Mulot passa quelques semaines à Genève; il porta probablement à Bullinger une lettre de Calvin. (CALV. op. XIV, p. 207, Epist. n° 1558.) Mulot est en tout cas mentionné dans une lettre de Calvin à Farel du 8 décembre. (*Ibid.* XIV, p. 218, Epist. n° 1571), où Calvin dit qu'il restera à Genève jusqu'à la fin de la semaine. De là, il dut aller à Lausanne où il tomba malade. (Voir lettre de Viret à Farel du 5 janv. 1552 dans J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n° 18.) C'est dans cette lettre que Viret dit que les Bernois n'accepteraient pas que Mulot fût nommé à Vevey. — Il revint ensuite pour quelque temps à Neuchâtel, où l'on n'avait donc pas pressé l'exécution de la sentence d'exil. (Voir lettre de Viret à Farel du 21 févr. 1552 dans J. BARNAUD, *ouvr. cité* n° 19.) Viret prie Farel d'exhorter Mulot à se transporter à Lausanne en vue d'un poste dans la Classe de Gex, le Conseil de Berne ayant chargé la Classe de Lausanne de le placer soit dans la Classe de Gex, soit dans celle de Thonon, loin des Fribourgeois. Fribourg était le plus rapproché des cantons catholiques qui avaient exigé la condamnation de Mulot. — Les deux lettres de Viret du 5 janvier et du 21 février se trouvent à la Bibl. des pasteurs, Pf. 3.

En février 1552, la Classe de Lausanne le recommanda à celle de Gex, mais l'affaire ne réussit pas. Nous le trouvons plus tard à la tête d'une paroisse de la Classe de Thonon; il y fut installé probablement dans les premiers mois de 1552. Le nom de la paroisse n'est pas indiqué. Michel Mulot était un grand admirateur de Calvin, qu'il visita, entre autres, à Genève en octobre 1555. (CALV. op. Epist. n° 2322, Calvin à Farel, 24 octobre.) Ses convictions calvinistes lui attirèrent une nouvelle destitution. Quoique MM. de Berne eussent défendu, en 1555, de porter en chaire dans les églises de leur ressort la question de la prédestination, il avait continué à la prêcher ouvertement avec d'autres de ses collègues de la Classe de Thonon. Les calvinistes fervents du pays de Vaud en faisaient du reste autant. Impatientés, les Bernois voulurent faire un exemple, et au commencement de 1558, ils expulsèrent quatre ministres de la Classe de Thonon, parmi lesquels Michel Mulot.

La date de 1558, qui a été contestée, est donnée par les *Registres du Conseil de Genève*, mention-

Cependant, à Saint-Blaise, Mulot avait été remplacé par celui-là même à qui il avait succédé, François Marthoret du Rivier, alors pasteur à Vevey. Cette nomination se fit par une sorte de coup de force dont Farel fut le principal agent. Si nous comprenons bien la lettre de Viret du 21 février 1552, la Classe de Lausanne pensait faire appel à un ministre de la Classe de Thonon ou de celle de Gex, de façon qu'il se trouvât dans l'une de ces circonscriptions un poste libre pour Michel Mulot.

La Classe de Neuchâtel employa le même procédé de mutation pour repourvoir le poste de Saint-Blaise, mais elle y mit moins de ménagements que la Classe de Lausanne à l'égard des deux Classes voisines. Farel alla à Lausanne pour consulter les pasteurs; ils répondirent ne rien pouvoir faire sans l'assentiment du principal intéressé. Farel poussa alors jusqu'à Vevey pour parler à Marthoret, mais Marthoret était absent. Sans faire d'autres démarches, la Classe de Neuchâtel le nomma au poste de Saint-Blaise et pria le Conseil de Berne de donner son assentiment à cette nomination. C'est ce que firent les autorités bernoises sans demander l'avis de la Classe de Lausanne, sans même consulter Marthoret et sans tenir aucun compte des sentiments des Veveysans.

Il y avait là une infraction à toutes les règles établies; aussi Viret ne manqua-t-il

nant le 31 mars 1558 (voir CALV. op. XXI, p. 687) une décision prise au sujet des quatre ministres de Massongier (Massongy). Armence (Hermance), Douenne (Douvaine), le 4^e nom laissé en blanc (Corsier, d'après Th. CLAPARÈDE, *Hist. de la Réformation en Savoie*, p. 135) qui ont été bannis par les seigneurs de Berne, parce qu'ils ont parlé de la prédestination et de la doctrine de la réprobation et de l'élection éternelle de Dieu. Il s'agissait de savoir si on les recevrait pour habitants. « Arrêté qu'on leur permet d'habiter ici, vu qu'ils sont déchassés pour bonne doctrine. » — Voir J. BARNAUD, *Pierre Viret*, p. 447 et RUCHAT VI, p. 256, qui dit n'avoir découvert que les noms de deux d'entre eux : Chamorrier et Mulot, mais sans préciser de quelles paroisses ils étaient ministres. Chamorrier devait l'être de la paroisse de Massongy (d'après la *France Protestante*), mais peut-être est-ce à tort que RUCHAT le met au nombre des ministres bannis en 1558, car, d'après d'autres renseignements, il était déjà ministre à Blois en 1556. En tout cas, Michel Mulot était l'un des quatre, mais nous n'avons pas réussi à apprendre le nom de sa paroisse.

Le 2 avril, Calvin écrivit au Conseil de Berne pour intercéder en leur faveur. (CALV. op. XIII, p. 119, Epist. n° 2842, à tort datée de 1555.) La Classe de Lausanne en fit autant; eux-mêmes allèrent à Berne demander grâce. Ce fut en vain. Les Bernois maintinrent leur décision et les quatre ministres, qui s'étaient réfugiés à Genève, durent y rester jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un nouveau poste. Ils n'y restèrent d'ailleurs pas longtemps. En octobre de la même année, Michel Mulot fut envoyé à Lyon où il exerça pendant quelques mois les fonctions pastorales. Il s'en alla de là à Soubize (environs de Rochefort, Charente inférieure), et malgré son âge, y développa une activité remarquable à laquelle Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, rend un juste hommage. C'est le dernier renseignement que nous ayons pu trouver à son sujet. Nous ne savons ni comment, ni quand, ni où il est mort.

Sur l'activité de Mulot à Lyon et à Soubize, voir A. ROGER, *Histoire du peuple de Genève* V, p. 187; Bull. h. p. fr. XII, p. 482, où se trouve une liste des pasteurs de Lyon, et une citation d'un passage de A. CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, qui n'est d'ailleurs pas très exact (Mulot n'est pas venu en Suisse à l'occasion des massacres de Cabrière en 1545, Crottet dit 1550, car il avait quitté la France déjà en 1537), et Th. de BÈZE, *Hist. ecclés.* I, p. 201 et 206, où on lit : « Le 24 du dit mois de mai (1559) arriva à Soubize un bon vieillard, âgé de plus de 60 ans, qui avait passé plus de la moitié de sa vie prêchant es terres de Neuchâtel et de Berne, appelé Michel Mulot, dit des Ruisseaux.... Le seigneur du lieu, homme de singulière vertu et de zèle envers Dieu, avait déjà tellement fait que plusieurs de sa terre étaient bien instruits. Ce que voyant, ce bon vieillard s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur que chacun prenait pour une œuvre miraculeuse le labeur qu'il prenait, étant toutes les nuits son ouvrier (à cause qu'on n'osait s'assembler que de nuit et bien secrètement), esques il allait par les lieux circonvoisins, étant souvent contraint de se sauver dans les bois et y passer les nuits. En somme le Seigneur se servit de lui tellement qu'en peu de temps tout à l'environ la messe fut quittée d'une grande partie du peuple. » — A la p. 206, BÈZE dit : « L'île d'Oléron, séparée de Marennes (au sud de Rochefort) par un golfe large d'une lieue, fut visitée premièrement par.... de la Fontaine, et depuis, par un bon vieil homme de Soubize qui y comença quelques prêches et fit quelques baptêmes. »

pas de faire de grands reproches à Farel dans une lettre du 5 janvier 1552¹. Il ne comprend pas que Farel ait été l'instigateur d'une nomination aussi irrégulière. Si les Lausannois se plaignent à Berne, on leur objectera que Farel n'est pas de leur avis. Marthoret estime que, puisqu'on ne l'avait pas trouvé à la maison, on aurait dû lui écrire ou l'appeler à Neuchâtel pour discuter familièrement de l'affaire. Il ne sait maintenant de quel côté se tourner. Il ne veut pas s'opposer à un appel du Seigneur, mais il ne pense pas que l'appel qui lui a été adressé soit vraiment légitime. En outre, les Veveysans envisagent de mauvais œil qu'on leur prenne leur pasteur. Plus loin, Viret relève qu'on ne s'est pas occupé de la manière dont Marthoret transporterait sa famille à Saint-Blaise. L'hiver est là; lui-même est appesanti par l'âge, son épouse n'est pas d'une très forte santé; il a des enfants en bas âge et en grand nombre. Criblé de dettes, il a, à côté des difficultés du ministère, des soucis domestiques fort nombreux². Viret aimerait que les Neuchâtelois examinassent encore s'ils ne peuvent pas pourvoir l'Eglise de Saint-Blaise d'une autre façon. Il aurait en tout cas beaucoup mieux valu chercher un pasteur dont le départ serait plus facile et qui serait moins âgé. Marthoret est un homme qu'il ne convient pas de charger de beaucoup d'ennuis.

Les Neuchâtelois ne voulurent pas ou ne purent pas revenir en arrière. Les Bernois avaient, en effet, décidé que Marthoret devait accepter son élection, peut-être bien pour se débarrasser de lui. Marthoret dut donc se résoudre à venir à Saint-Blaise, nous ne savons ni comment, ni exactement quand. En tout cas, il y était au mois de novembre, car, dans une lettre du 23 novembre, Viret prie Farel de lui communiquer les nouvelles qu'il envoie³. Comme la peste sévissait alors dans le pays de Vaud, il est possible que son déménagement n'eut lieu qu'assez tard dans l'année. Il avait emmené avec lui son fils aîné, étudiant à Lausanne, un des Douze Ecoliers de Messieurs. Le 21 décembre, Viret prie Farel de lui signifier qu'il doit le renvoyer à Lausanne, sinon il risquerait de perdre sa place : la peste est en décroissance⁴. François Marthoret mourut déjà au commencement de 1554.

Mulot et Marthoret, collaborateurs de Farel depuis peu ou beaucoup d'années, n'avaient été pour lui que des disciples. C'est un égal, et par conséquent un appui, que le pasteur de Neuchâtel va trouver dans son collègue de Bienne, l'éminent

¹ J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n° 18. Voir aussi CALV. op. XIV, p. 236, Epist. n° 1582, Viret à Calvin, 7 janvier 1552. Le « Franciscus senior » dont il est question dans cette lettre est Marthoret. Il y avait alors à Vevey un autre François, François de Saint-Paul, qui était anti-prédestination. BARNAUD, dans une note ajoutée à la lettre n° 18, dit que c'était pour soustraire Marthoret à l'influence de cet autre François que Farel l'avait fait nommer à Saint-Blaise. C'est possible, mais non certain, quoique VUILLEUMIER I, p. 648, soit aussi de cet avis.

² C'étaient sans doute les enfants d'un second mariage, ou Marthoret, qu'on dit appesanti par l'âge, s'était marié tard. La lettre de Viret du 5 janvier est mentionnée dans la *Vie de Farel* d'Olivier PERROT, mais très résumée et mise par erreur en 1551. C'est de là que BOYVE (III, p. 15) a tiré sa courte notice; mais ni l'un ni l'autre n'ont l'air de se douter que le François dont ils parlent est Marthoret du Rivier.

³ Les éditeurs des CALVINI *opera* disent à tort, dans une note ajoutée à la lettre de Viret du 7 janvier, que Marthoret resta encore toute l'année 1552 à Vevey et qu'il n'arriva à Saint-Blaise qu'au mois de décembre, indication répétée par BARNAUD (l. c., note). Voir les lettres du 23 novembre et du 21 décembre 1552, de Viret à Farel, dans Bibl. des pasteurs, Pf. III et dans BARNAUD, ouvr. cité, n° 22 et 23.

⁴ Ce fils aîné, du nom de Jean, était retourné à Lausanne, car il était le porteur d'une lettre du 9 avril 1554, que Viret envoyait à Farel. (Voir BARNAUD, ouvr. cité, n° 31.)

réformateur du Wurtemberg et de Constance, Ambroise Blaurer ou Blaarer¹. Il apparaît, dès 1552, dans le cercle des amis et des correspondants habituels de Farel. Déjà auparavant, celui-ci le connaissait et l'avait recommandé à Berne pour un poste vacant en 1546²; mais des relations étroites ne s'établirent entre les deux hommes qu'après la nomination de Blaurer comme pasteur à Bienne en 1551³.

Blaurer était un grand admirateur de Calvin et de Farel. Le 28 février 1552, en réponse à une lettre d'encouragement et de consolation que Farel lui avait adressée, il lui écrit qu'il a un très grand désir de s'entretenir avec lui et il le loue pour le zèle et le courage qu'il a montrés en tous dangers. Dès lors les lettres furent fréquentes de part et d'autre. Farel consultait volontiers Blaurer dans les cas qui l'embarrassaient. Nous en avons signalé un, lorsque Farel était membre du Consistoire seigneurial de Neuchâtel⁴. Mais les questions qui reviennent le plus souvent dans leur correspondance sont celles qui concernent le pays de Porrentruy et le Montbéliard. Blaurer, à Bienne, était bien informé de ce qui se passait dans l'évêché de Bâle, et à cause de ses anciennes relations avec le Wurtemberg, il portait un grand intérêt aux affaires du Montbéliard, possession du duc de Wurtemberg. Les conseils qu'il donne à Farel sont empreints de la prudence qui manquait souvent au Réformateur de Neuchâtel. Comme preuve de l'estime qu'on avait pour lui, nous notons en passant qu'il fut de nouveau question de l'appeler à Berne à la fin de 1552 et que les Bâlois le demandèrent en vain aux Biennois à peu près à la même époque⁵.

À l'occasion, Blaurer transmettait à Neuchâtel ou à Lausanne un message qu'il avait reçu d'ailleurs : telle la demande d'une collecte pour Magdebourg. Cette ville, assiégée par Maurice de Saxe pour le compte de l'empereur, avait dû se rendre (4 nov. 1551); elle n'avait pas été durement traitée, mais le long siège avait amené une grande misère. Les magistrats envoyèrent en Suisse un représentant chargé de solliciter la libéralité des gouvernements et des particuliers. Le messenger était allé à Bienne et probablement à Neuchâtel; il se rendit aussi à Genève, mais non à Lausanne, Haller de Berne lui ayant dit que les ministres vaudois étaient déjà assez chargés. En revanche, Blaurer recommanda à Viret d'organiser une collecte. Viret ne comprit pas très bien ce que voulait Blaurer. S'agissait-il seulement d'une collecte à organiser entre ministres, ou bien fallait-il porter l'affaire devant les magistrats ? Dans la lettre du 21 février 1552⁶, Viret demanda des éclaircissements à Farel qu'il supposait mieux informé que lui. Nous ne savons ce que répondit Farel, mais nous

¹ Ambroise Blaurer est né à Constance le 12 avril 1492. Il étudia à Tubingue où il devint l'ami de Mélanchton, passa, en 1522, au protestantisme, prêcha dès 1525 à Constance qui accepta l'Evangile en 1531 (pour retourner au catholicisme à la suite de l'Intérim), puis dans le sud de l'Allemagne. Il fut pasteur de Constance de 1538 à 1548, s'établit à Winterthour en 1549, refusa un appel à Berne et devint pasteur de Bienne en 1551. Il resta à Bienne jusqu'en 1559, alla ensuite à Leutmarken (Thurgovie), puis à Winterthour, où il mourut le 6 décembre 1564. Voir Th. PRESSEL, dans le vol. IX de *Leben u. ausgewählte Schriften der Väter u. Begründer der reform. Kirche*.

² Voir lettre de Farel à Calvin du 13 avril 1546 : O. PERROT, *Vie*, p. 91. Le résumé d'O. PERROT contient du reste un anachronisme, car il désigne déjà alors Blaurer comme pasteur à Bienne.

³ Voir la lettre de Thomas Blaurer du 22 octobre 1551, qui recommande à Calvin son frère Ambroise, maintenant pasteur à Bienne. (CALV. op. XIV, p. 188. Epist. n° 1536.)

⁴ Voir plus haut, p. 603.

⁵ Voir la lettre de Viret du 25 novembre 1552 et celle de Blaurer du 10 février 1553 dans O. PERROT, *Vie*, p. 110.

⁶ Déjà citée. BARNAUD, *Quelques lettres inédites* n° 19.

apprenons, par une lettre de Sultzer recommandant à Calvin l'envoyé de Magdebourg¹, qu'il s'agissait bien d'une collecte générale à laquelle les magistrats étaient priés de contribuer. Nous n'avons malheureusement pas pu découvrir la part qu'y prirent les pays romands. Ils ne firent certainement pas la sourde oreille.

Dans la paroisse même de Neuchâtel, les événements mentionnés par les documents sont d'ordre intime : le mariage et la maladie de Fabri, celle de Farel, les relations des deux pasteurs entre eux.

Fabri, installé à Neuchâtel en 1546 avec femme et enfants, y avait perdu sa compagne, Hugonette Baillod. Il se remaria au commencement de 1553 avec Guillama Marquis de Neuchâtel. Il avait invité Calvin à ses noces. Mais, retenu à Genève par l'affaire du pasteur de Ecclesia et ses luttes avec les Libertins, Calvin lui exprima ses grands regrets de ne pouvoir y assister. Il est très heureux que Fabri ait pu contracter une nouvelle union qui, au jugement des frères, lui rendra la vie plus facile et servira au bien de toute l'Eglise. Quoique lui-même ne connaisse pas la jeune fille, il pense avoir de nombreuses raisons de croire qu'il en sera effectivement ainsi. Donc les frères de Genève félicitent le pasteur de Neuchâtel et rendent sincèrement grâces à Dieu. Calvin ne devait être qu'à moitié bien informé, car nous apprenons par une lettre, très postérieure du reste, de Fabri, que sa nouvelle compagne n'était pas d'une humeur facile.

Deux ans avant son mariage, Fabri avait fait imprimer pour la première fois le *Catéchisme* par demandes et réponses, dont il se servait dans son enseignement aux enfants depuis les débuts de son ministère. La préface est datée du 1^{er} janvier 1551. Fabri dédia cette première édition au jeune prince de Neuchâtel, François d'Orléans, « qu'il cherchait à allecher », dira-t-il plus tard, « si possible estoit, a ceste excellente table spirituelle et comme lui coingnant les miettes qui tomboient d'icelle, en lui declairant asses que ses subjects estoient en cest endroit (qui est le plus grand et principal bien qu'on doit cercher avant toutes choses) plus riches et heureux que luy² ».

¹ CALV. op. XIV, p. 269, Epist. n° 1594, 25 janvier 1552.

² Une nouvelle édition parut en 1554; elle est mentionnée dans la « *France protestante* » (2^e édit.), qui en donne le titre : *Catéchisme, c'est-à-dire familière instruction chrestienne des enfans, selon la forme qu'on tient en l'Eglise de Neufchastel, composé et reveu par Christophe Fabri, de Vienne en Dauphiné, ministre du saint Evangile audict Neufchastel*. Genève, de l'imprimerie de J. Crespin, 1554; petit in-8°, 110 pages. Calvin signale cette nouvelle édition dans une lettre du 1^{er} novembre 1554 adressée à Farel. (CALV. op. XV, p. 298, Epist. n° 2037). Une autre édition parut en 1561 (ou 1562), d'après une lettre que Fabri adressa à Léonor d'Orléans en lui dédiant le volume. (Bibl. des pasteurs, Pf. 5, n° 49, lettre inédite.) La lettre n'est pas datée, mais on ne peut guère hésiter sur le moment où elle a été écrite. Fabri est encore sujet de Léonor, donc à Neuchâtel; il dit être ministre de l'Evangile depuis environ trente et un ans; enfin, il fait allusion au changement survenu dans la situation des protestants de France. — Nous ne savons rien des éditions subséquentes. Du reste, le seul exemplaire connu du catéchisme imprimé de Fabri est celui dont parle la « *France protestante* ». Il ne nous a pas été possible de l'examiner. A en juger d'après le fragment manuscrit que possède la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel, le catéchisme de Fabri était fort simple. Les réponses sont beaucoup plus courtes que dans le catéchisme de Calvin de 1553. — Le fragment manuscrit de ce *Catéchisme* se trouve Bibl. des pasteurs, liasse 1, 9^b, n° 12, cahier 1^o, qui était précédé et suivi d'autres cahiers maintenant perdus. Le cahier conservé donne la dernière partie du *Catéchisme*, pages numérotées 63-87. Il n'est pas de la main de Fabri, mais c'est en tout cas une copie fort ancienne, car, dans les renvois à l'Ecriture, la numérotation par versets (qui date de 1551) n'est pas encore employée. — Dans les trois dernières pages du cahier se trouve, écrit par une seconde main, le commencement d'un autre ouvrage de Fabri. D'abord

Fabri avait été malade au milieu de 1552¹; il le fut de nouveau peu après son mariage, en avril 1553. Il écrivait à Calvin le 16 mai, le jour après le synode de 1553² : « Nous devons rendre grâces à Dieu, comme si d'une double mort il m'avait rappelé à la vie; il lui a paru bon d'agir miséricordieusement avec moi, le plus indigne du moindre de ses bienfaits, quoique je n'aie jamais désiré plus, d'un cœur content et tranquille, le repos avec Christ. Puisqu'il a plu à Dieu, tout de suite après la maladie de mon père [Farel] de me visiter avec tant de bienveillance, priez, je vous en conjure, vous et les frères, que cette résurrection de l'un et de l'autre contribue à avancer la gloire de Dieu et l'édification de l'Eglise. »

La maladie avait frappé également Farel, déjà en 1552. Le 6 février, il écrivait à Calvin³ : « J'ai été tout entier occupé à soigner ce misérable corps rabougri », et, au mois de juin, Viret lui exprime sa joie d'apprendre qu'il est maintenant en bonne santé⁴.

Mais, en mars 1553, le Réformateur de Neuchâtel fut atteint d'une pneumonie qui mit ses jours sérieusement en danger. Lui-même et ses amis croyaient qu'il n'en réchapperait pas⁵. Le médecin ne laissait guère d'espérance. Calvin accourut de Genève pour le visiter. Il arriva à Neuchâtel le 13 mars⁶, et, deux jours après, Farel fit son testament en la présence de son ami et d'autres personnes spécialement convoquées. Le jour suivant, ou au plus tard le 17 mars⁷, Calvin, toujours pressé, le quitta, après lui avoir fait ses derniers adieux, pour retourner à ses affaires. Calvin était si persuadé que son compagnon d'œuvre était mourant, qu'il annonça sa mort prochaine à ceux qu'il rencontrait. Il s'en excusa auprès de Farel dans une lettre du 27 mars, que nous reproduisons en partie : « Après m'être acquitté de ce que je croyais être les derniers devoirs d'un ami, j'ai voulu échapper par un rapide départ à la douleur de vous voir mourir; j'ai été puni de cette hâte, comme je le méritais. Mais ce qui est plus grave, j'ai fait partager ma douleur à d'autres. Cependant, ranimé

la page du titre : « *Le petit Sentier de musique, par lequel un chascun ayant la voix propre et le desir pourra à part soy apprendre à chanter les pseumes pour louer Dieu avec les fideles en l'assemblee et ailleurs en rejectant toutes chansons impudiques et mondaines. Composé par Christophe Faure (on avait d'abord écrit Fabre) de Vienne en Dauphiné, ministre du S. Evangile à Neufchâstel.* — Jaq. 5. d (= Jacq. V, 13). Y a il quelcun d'entre vous allegre ? Qu'il chante. — Coloss. 3, c (= Col. III, v. 15). Enseignez et admonestez les autres en pseumes, en louanges, et chansons spirituelles avec graces, chantans au Seigneur en vostre cuer. — Puis vient, dans les deux pages suivantes (fin du cahier) le commencement d'une lettre à Calvin, où Fabri célèbre l'excellence de la musique pour édifier les hommes, tandis que l'Antéchrist l'a détournée de sa vraie destination et l'a fait servir à toute incitation et amorcement de paillardise et spirituelle et corporelle.... — « *Le petit Sentier de Musique* » a-t-il jamais été publié ? En tout cas on ne signale nulle part l'existence d'un exemplaire ayant subsisté jusqu'à aujourd'hui.

¹ CALV. op. XIV, p. 348, Epist. n° 1637, Calvin à Farel, 10 juillet 1552.

² *Ibid.* 1736; c'est la lettre dans laquelle il dit que rien n'a été conclu au synode, mais que tout a été renvoyé à quinze jours.

³ CALV. op. Epist. n° 1602.

⁴ J. BARNAUD, *Viret, Lettres inédites*, n° 20. La maladie de son collègue lui ayant imposé de grandes fatigues, Calvin l'invita à venir à Genève pour se reposer. CALV. op. XIV, p. 343, Epist. n° 1637, 10 juillet 1552, déjà citée.

⁵ Voir *ibid.*, p. 505, Epist. n° 1714, Haller à Bullinger, 18 mars 1553; *ibid.*, p. 511, Epist. n° 1721; DuMoulin à Bullinger, 2 avril (Pâques) 1553; *ibid.*, p. 513, Epist. n° 1724; Calvin à Bullinger, 6 ou 7 avril 1553.

⁶ Voir lettre de DuMoulin.

⁷ Voir *ibid.* XIV, p. 506, Epist. n° 1715, Calvin aux frères Zollikoffer, 18 mars 1553, où il dit qu'il vient d'arriver à Lausanne (venant évidemment de Neuchâtel).

maintenant par un message plus réjouissant, j'oublie ma sottise et ma crainte [de vous voir mourir]. Ce grand bienfait de Dieu doit faire disparaître toute tristesse. Relevé de maladie, vous devrez prendre soin de retrouver peu à peu la vigueur de l'esprit... et les forces du corps.... Plaise à Dieu, puisque je vous ai enseveli avant le temps, que l'Eglise vous voie vivre après moi. Et cela dans mon propre intérêt aussi bien que dans celui des fidèles : parce qu'ainsi ma course sera plus brève et que je n'aurai pas à pleurer votre mort. Cependant, si Dieu le veut, j'aimerais que votre vie fût assez prolongée pour que j'aie encore devant moi dix ans de labeur... » Le vœu de Calvin a été réalisé. Il est mort onze ans plus tard, et Farel lui a survécu d'une année¹.

Viret vint aussi de Lausanne visiter Farel; c'était le 23 ou le 24 mars². Le so-disant moribond commençait à échapper à la mort, car le changement dans son état semble avoir été merveilleusement brusque; il l'admettait lui-même avec peine, désirant toujours plus être auprès de Christ; mais Viret put retourner à la maison avec d'autres sentiments que Calvin. Quant au testament de Farel, il sera étudié à la fin de cet ouvrage (p. 724). Les sentiments de Farel en 1565 étaient les mêmes qu'en 1553.

Les deux pasteurs de Neuchâtel avaient l'un pour l'autre une grande affection; il leur arrivait cependant de n'être pas toujours d'accord. Farel aurait voulu que son collègue, plus jeune, se consacrat, avec lui, uniquement à l'œuvre du ministère et ne se prêtât pas avec complaisance à des offices qui ne servaient pas directement à l'avancement du règne de Dieu. Un premier écho de ces dissentiments apparaît dans une lettre de Farel à Calvin du 7 avril 1551^{2b}. Farel se plaint d'une absence prolongée de son collègue, qui n'a pas l'air de s'inquiéter beaucoup de sa maison, de son Eglise et de tous ceux qu'il a laissés à Neuchâtel. Et cependant lui, Farel, est déjà âgé et peu capable de presser les autres qui auraient besoin d'être constamment poussés vers le bien. Il aimerait évidemment n'être pas seul à la tâche. D'autre part, Fabri, avec bien des gens à Neuchâtel, trouvait Farel trop sévère et l'exhortait à se montrer plus accommodant³.

Un véritable conflit se produisit à propos d'un baptême en juillet 1553⁴. Une veuve, nommée Rosette, connue par sa mauvaise conduite antérieure, vivait non loin de Neuchâtel dans un endroit catholique. Elle avait marié sa fille, élevée par elle dans la religion protestante, à un catholique, et la jeune femme avait abandonné l'Evangile pour suivre la religion de son mari. Une petite fille étant née de cette union, la grand'mère demanda aux pasteurs de Neuchâtel⁵ de la baptiser. Farel refusa carrément : l'enfant n'était pas dans l'alliance de Dieu, puisque aucun de ses parents n'appartenait à la vraie Eglise de Christ. En revanche, Fabri prétendait que la grand'mère était dans l'alliance puisqu'elle avait été [autrefois] reçue dans l'Eglise et admise

¹ CALV. op. XIV, p. 509, Epist. n° 1717, 27 mars 1553.

² J. BARNAUD, *ouv.* cité, n°s 24 et 25 : à Farel, 30 mars; à Gwalter, 8 avril. Viret partit pour Neuchâtel le jour où arriva à Lausanne un messager de Berne lui apportant une lettre de LL. EE. du 22 mars. Il devait, le 26 mars, installer un pasteur à Oulens.

^{2b} CALV. op. XIV, p. III, Epist. n° 1487.

³ *Ibid.* XIV, p. 392, Epist. n° 1664, 18 octobre 1552, de Farel à Blaurer; voir plus haut, p. 603.

⁴ *Ibid.* p. 567, Epist. n° 1758, Farel à Calvin, 14 juillet 1553.

⁵ La jeune mère demeurait à Neuchâtel; la grand'mère vivait sans doute à Cressier ou au Landeron.

à la Sainte-Cène. Comme elle promettait de se charger de sa petite-fille et de l'élever selon l'Evangile aussi longtemps qu'elle vivrait, rien n'empêchait d'admettre l'enfant au baptême. Farel protestait. C'était se moquer de l'Eglise : est-ce que cette mère qui avait livré sa fille à Satan prendrait vraiment soin que sa petite-fille, qui lui était moins chère, fût élevée dans l'Evangile ? La largeur de Fabri aboutirait à tout profaner et à faire admettre dans l'Eglise les plus indignes.

Le différend fut porté devant la Classe. Après une discussion peu approfondie [dit Farel], il y eut trois opinions : les uns voulaient qu'on baptisât l'enfant, d'autres ne le voulaient pas, des troisièmes demandaient qu'on soumit le cas aux autres Eglises. Pour beaucoup de frères, il fallait prendre en considération l'opinion du vulgaire qui estime qu'il ne faut pas refuser le baptême à qui le demande. Fabri, avec d'autres, se montra assez vif. Aussi Farel, dans la lettre où il raconte toute l'histoire à Calvin, l'accuse-t-il d'être trop obstiné et de s'arroger plus d'autorité qu'il ne lui en revient. Et il ajoute : Il lui sera facile d'arriver à ses fins par le consistoire ¹, si je n'avise pas à autre chose. Cette autre chose était sans doute, dans le cas particulier, la consultation des autres clergés qui avait été proposée dans la séance de la Classe et qui n'avait pas été écartée. Aussi la lettre de Farel se termine-t-elle par la prière qu'il adresse à Calvin de lui exposer son avis et celui des frères de Genève; Calvin ne doit rien ajouter de plus, parce qu'il s'agit d'une information à transmettre à la Classe.

Avant de consulter Calvin, Farel avait déjà écrit à Haller et à Musculus de Berne. Mais les deux Bernois ne s'étaient pas compromis. Haller avait répondu qu'il en parlerait avec ses collègues, et Musculus, qu'il fallait demander l'avis de Calvin et ensuite le lui communiquer ². En revanche, la réponse de Calvin fut nette et catégorique ³ :

« Vous demandez notre avis, frère et collègue vénéré dans le Seigneur, sur un point qui est discuté chez vous : Est-il permis à des ministres de notre ordre, qui professent la pure doctrine de l'Evangile, d'admettre au baptême un enfant dont le père est étranger à nos Eglises et dont la mère a passé à la papauté, de sorte que les parents sont tous deux des papistes ? Nous répondons qu'il est absurde que nous baptisions ceux qui ne peuvent être envisagés comme membres de notre corps. Puisque les enfants des papistes sont dans ce cas, nous ne voyons pas comment il serait permis de leur administrer le baptême. À cela s'ajoute une autre raison : nous réclavons de ceux qui les présentent que, quand les enfants seront devenus grands, ils les élèvent dans la foi dans laquelle ils ont été baptisés. Si personne ne s'engage, il est certain que le baptême est profané; si ceux qui s'engagent promettent ce qu'il n'est pas en leur pouvoir de tenir, on se joue ouvertement de Dieu, surtout quand il est notoire que la promesse n'est pas faite sérieusement, mais uniquement par manière d'acquit.... Mais nous voyons que votre principale difficulté gît en ceci : que la grand'mère demande, au lieu de la mère, le baptême pour son petit-fils ou sa petite-fille. Car, puisque Dieu étend sa grâce sur plusieurs générations, il ne nous appartient pas de la restreindre et c'est ici le lieu d'appliquer la règle courante que les faveurs doivent être largement accordées. Mais il y a deux choses à considérer : tout d'abord, si la grand'mère se charge de l'éducation de l'enfant et si elle a le droit de le faire, de telle sorte que l'Eglise ait la garantie que celui qui aura été reçu restera dans son sein. On ne doit pas baptiser un petit-fils en faveur d'une grand'mère, si elle n'a pas de droits sur lui et s'il est étranger à sa famille. La circoncision fut étendue à tous les esclaves d'Abraham, non seulement à ceux qui étaient nés dans sa maison, mais aussi à ceux qu'il avait achetés; en revanche, elle ne s'étendit point à Lot qui était sorti de la maison. En second lieu, il faut voir si la grand'mère elle-même est membre de notre corps et si elle a sa place dans l'assemblée des fidèles. » Dans la suite de la lettre, Calvin constate qu'il n'en est rien; que la femme s'est privée

¹ Il nous paraît résulter de là que Fabri était alors membre du consistoire seigneurial à la place de Farel. Voir plus haut, p. 604.

² Voir fin de la lettre de Farel à Calvin du 14 juillet 1553.

³ Nous parlons de sa réponse officielle du 17 juillet 1553, dans laquelle il se borne, suivant la demande, à traiter le cas qui lui a été soumis. (CALV. op. XIV, p. 570, Épist. n° 1759.)

du droit de faire une promesse quelconque en mariant sa fille hors de l'Eglise; que, s'il existait une vraie discipline, elle mériterait d'être excommuniée pour avoir fraudé l'Eglise d'une seule brebis. On pourrait lui pardonner si elle se repentait, mais elle n'en donne aucune preuve, elle est au contraire une femme débauchée et profane, prête à prostituer toute sa race à Satan. Ce serait, en conséquence, une trop grande lâcheté d'exposer le baptême à être ouvertement son jouet. « Celle qui est indigne de la communion de l'Eglise peut encore beaucoup moins en ouvrir la porte à d'autres. »

Calvin et ses collègues prenaient donc très carrément le parti de Farel contre Fabri. Mais, dans une lettre particulière¹ que Calvin ajouta à sa réponse officielle, il exhorte sérieusement son ami à la modération et au support dans un débat où, dit-il, il n'y a point d'inimitié en cause. Son collègue ne met ni haine, ni désir de faire du bruit dans le différend qui les sépare. Calvin sait bien ce qui lui manque, mais il ne veut pas s'y arrêter pour le moment. « Malgré tout, nous le connaissons comme un homme pieux et plein de zèle pour s'acquitter de son devoir. A cela s'ajoute que non seulement il vous aime et désire votre approbation, mais qu'il vous considère et vous respecte comme son père. La grande raison pour laquelle il montre quelquefois moins de retenue qu'il ne faudrait, me semble être celle-ci : il vous juge trop sévère et trop chagrin et il affecte un certain amour pour le peuple afin de calmer les mécontents. C'est parce que le brave homme veut veiller à votre repos et éloigner l'animosité, à laquelle il doute que vous soyez ensemble capables de résister, qu'il ne garde pas la fermeté et la gravité dignes d'un ministre de Christ. Il vous impose par là la nécessité de lui tenir tête et il fournit aux méchants des armes dont ils se servent pour attaquer votre commun ministère. Que ce soit là chose blâmable et pénible, je le sais bien, et il ne m'échappe pas que son défaut mérite la répréhension. Mais il appartient à votre équité et à votre prudence de considérer en revanche toutes les raisons qui sont de nature à diminuer sa faute. S'il fait preuve d'une confiance immodérée en lui-même, vous savez néanmoins qu'il ne s'y mêle aucun venin de méchanceté; s'il montre quelque obstination, il n'a jamais la moindre intention de troubler l'Eglise ou de triompher de l'échec de ses frères. Pourquoi donc ne lui pardonneriez-vous pas son manque de prudence ? Vous avez supporté Chaponneau, qui non seulement n'avait rien d'un homme, mais qui, né pour les chicanes, foulait aux pieds par son fol orgueil tout l'ordre établi dans l'Eglise, qui, par ses sarcasmes empoisonnés, s'efforçait impudemment de renverser tout ce qui avait été justement institué, qui était poussé à nuire par son fatal caractère aussi bien que par sa fougue enragée, qui, grâce à l'aide qu'il leur prêtait, encourageait tous les factieux à ruiner l'Eglise : combien plutôt ne devez-vous pas cultiver la paix avec un homme qui désire servir fidèlement Dieu avec vous et a horreur des dissensions. Et il ne vous faut pas seulement maintenir la paix, mais rechercher l'affection mutuelle. Car, si vous pensez combien peu nombreux aujourd'hui sont les ministres tolérables, vous ne mépriserez en aucune façon cet homme probe, diligent et pourvu d'autres qualités dignes de louange. Au reste, s'il convient peut-être de couvrir du voile du silence le mécontentement qu'il vous a inspiré jusqu'ici, à l'avenir il vaudra mieux, s'il commet quelque faute, que vous lui en demandiez librement compte, pourvu que cela ne dégénère pas en dissension. Qu'il comprenne seulement qu'il est aimé, vous le trouverez modeste et docile. »

Cette lettre de Calvin fait honneur à la sagesse de celui qui l'a écrite. Elle nous permet d'autre part de nous rendre compte de l'atmosphère qui régnait dans l'Eglise de Neuchâtel, des tendances diverses qui s'y faisaient jour et des sentiments mêlés qui agitaient le cœur de Farel. Il souffrait de n'être pas toujours écouté, comme il pensait en avoir le droit, vu son âge et les grands services qu'il avait rendus à la cause de Christ. Mais il avait d'autre part la plus profonde humilité et il acceptait volontiers les critiques de ses amis.

Il répondit à Calvin le 27 juillet² : « Il ne vous a pas suffi de nous donner votre avis; vous avez bien voulu y ajouter cette autre lettre si aimable et si pleine de conseils chrétiens. Vous connaissez bien l'esprit de mon collègue; il désire de tout son cœur servir Christ, mais il est accablé par bien des choses qui ne servent en rien à la charge qu'il a acceptée; il met en tout une grande insistance et une grande précipitation; ne consultant que sa propre manière de voir, il n'acquiesce que difficilement aux opinions des autres et il aime mieux vaincre par le grand nombre des suffrages que par leur poids... Je désire pour mon compte que mon collègue ne soit pas si sage pour les deux, mais que ce soient les avis les meilleurs et les plus sûrs que nous nous appliquions à suivre. » On sent que Farel est encore un peu vibrant quand il pense à Fabri, mais parlant de lui-même, il ajoute : « Vous me témoignez trop d'indulgence; vous auriez dû me reprendre non pas moins, mais plus encore que mon collègue, parce que je ne confère avec lui que trop rarement. Vous me priez d'apporter un bon esprit et vous auriez dû m'y presser avec toute la vigueur possible. S'il faut aimer nos ennemis, à combien plus forte raison un frère et un ami comme celui-là qui appartient au même ordre et qui m'est si sincèrement dévoué. Avec quel soin ne faut-il pas veiller à ce que l'Eglise n'éprouve aucun détriment, sans parler des autres raisons qui doivent nous maintenir étroitement unis en toutes choses. »

¹ CALV. op. XIV, p. 572, Epist. n° 1760, du 19 juillet 1553.

² CALV. op. XIV, p. 580, Epist. n° 1766.

Nous ne savons pas si, dans la pratique, Farel se montra dès lors moins réservé à l'égard de son collègue et le supporta plus facilement. Nous ignorons également si Fabri se rangea sans trop de peine à l'avis de Calvin et des Genevois. Mais on peut supposer avec assez de certitude qu'après ces jours de crise, les deux collègues eurent de nouveau des relations amicales. En tout cas, nous n'entendons plus parler d'un différend grave entre eux et nous savons qu'ils ne cessèrent jamais d'être de sincères amis.

En 1554, Fabri fut l'objet de graves calomnies, mais nous ne savons ni de la part de qui, ni à propos de quoi. En tout cas, il ne s'agissait pas d'attaques venant de partisans de Farel, et d'autre part Farel ne semble pas avoir été englobé dans les accusations portées contre Fabri. Les lettres relatives à cet événement sont trop peu explicites pour que nous en puissions tirer le moindre renseignement utile, sinon celui que Calvin n'a jamais cru aux choses fâcheuses que l'on rapportait du second pasteur de Neuchâtel : « Nous ne sommes, écrit-il à Farel, ni si sottement crédules, ni si injustes envers lui, pour avoir jamais eu le moindre soupçon au sujet de sa foi ¹. »

4. FROTTEMENTS ENTRE RÉFORMÉS ET CATHOLIQUES DANS LE COMTÉ.

LE CURÉ DE CRESSIER CONTRE FAREL. GUILLAUME HOUBRAQUE ET LA RÉFORMATION DE LIGNIÈRES.

Après les échecs répétés des tentatives faites, encore de 1546 à 1547, pour rattacher la châtellenie du Landeron à la religion du reste du comté, il semble que la Classe aurait dû abandonner tout espoir d'y faire pénétrer l'Évangile. Ce n'était cependant pas le cas; les bourgeois, et surtout les pasteurs neuchâtelois, supportaient difficilement la coexistence de deux confessions, entre lesquelles (l'affaire Mulet en est un exemple) il se produisait fréquemment des frottements. Il y avait d'autre part au Landeron, à Cressier et à Lignières, des minorités évangéliques envers lesquelles les réformés se sentaient des devoirs et grâce auxquelles ils espéraient un jour l'emporter sur l'obstination des Landeronnais.

En 1553 déjà, les évangéliques habitant Cressier demandèrent de nouveau un ministre à la Classe. Celle-ci envoya Farel à Berne solliciter l'appui des pasteurs bernois, mais sans grand succès, car l'affaire ne paraît pas avoir eu de suite ².

En 1554, ce fut le tour du Landeron. La collature de cette Eglise appartenait à MM. de Berne qui avaient jusqu'alors refusé d'y nommer un curé, en sorte que les paroissiens du Landeron devaient entretenir à leurs frais les deux prêtres dont ils avaient réclamé le ministère. Farel, de son propre chef ou poussé par ses collègues, projetait d'y faire nommer un pasteur par les Bernois. Il consulta Calvin qui se montra plutôt froid. Dans une lettre du 12 mars ³, il déclare à Viret que l'affaire ne peut réussir que si les Bernois, ayant trouvé un homme éprouvé, dans l'intégrité duquel ils aient pleine confiance,

¹ Les lettres qui parlent de ces attaques contre Fabri sont : CALV. op. XV, p. 71, Epist. n° 1923, Farel à Calvin, 8 mars 1554; *ibid.*, p. 120, n° 1945, Farel à Viret, 26 avril 1554; *ibid.*, p. 147, n° 1960, Fabri à Calvin, 2 juin 1554; *ibid.*, p. 148, n° 1962, Calvin à Farel, 8 juin 1554. Les deux premières font allusion à des événements que nous ne connaissons pas; Fabri se plaint de calomnies répandues contre lui et affirme leur fausseté, mais ne dit pas sur quoi elles portaient; Calvin rassure Fabri, comme nous l'avons vu ci-dessus, mais il ne nous tire pas d'affaire : il semble dire que la foi de Fabri était en jeu, mais n'y avait-il que cela ? et de quelle fausse doctrine accusait-on Fabri ? Nous ne savons. — Nous ne citons pas une autre lettre de la même époque : (*ibid.*, XV, p. 152, Epist. n° 1964, Farel à Calvin, 11 juin 1554) où Farel, à la page 154, parle sans doute de Fabri; il relève seulement que Fabri a trouvé expédient d'aller à Genève alors que Calvin ne demandait le secours de personne : « S'il lui reste du temps au milieu de toutes les autres choses qu'il embrasse, il pourra vous rapporter comment vont nos affaires, quoique ses récits soient la plupart du temps colorés par ses sentiments. »

² CALV. op. XIV, p. 567, Epist. n° 1758, Farel à Calvin, 14 juillet 1553; voir le début de la lettre et la note des éditeurs.

³ *Ibid.* XV, p. 78, Epist. n° 1928, Calvin à Viret, 12 mars 1554.

l'établissent eux-mêmes au Landeron conformément à leur droit. Mais ils n'approuveront jamais personne qui ait été recommandé par les pasteurs de Lausanne. Un entretien serait nécessaire et Calvin serait disposé à aller après Pâques à Neuchâtel, s'il n'était retenu par la raison que leurs rencontres provoquent tant de suspicions et de jugements fâcheux. Il remet donc à Viret le soin de voir ce qui conviendrait le mieux et de lui transmettre son avis par Bèze qui était à ce moment-là attendu à Genève. Au Landeron, comme à Cressier, l'affaire en resta là.

Les Landeronnais avaient-ils eu vent du projet de Farel ? En tout cas, ils insistent dès l'année suivante pour que les Bernois remplissent leur devoir de collateurs de leur paroisse et leur donnent un curé. Les débats durèrent deux ans. L'affaire fut portée devant la diète de Baden et réglée définitivement en 1557 par le jugement de deux arbitres. Les droits de collature de Berne furent sauvegardés, mais Berne aurait à installer au Landeron un curé catholique et à rendre les biens donnés en faveur de l'Eglise¹.

Les catholiques ne se contentaient pas de défendre leurs droits; ils attaquaient la foi adverse et portaient sur les promoteurs de la Réforme les jugements les plus fâcheux. Ainsi, en 1555, Pierre de l'Eglise, curé de Cressier, déclara en public que Farel « était un méchant homme et un banni qu'avait caché et battu la vérité et avait deux diables ». Le Réformateur, qui ne voulait pas rester sous le coup d'une accusation préjudiciable à son ministère, et la bourgeoisie de Neuchâtel portèrent plainte contre le diffamateur auprès du gouverneur J. J. de Bonstetten. Celui-ci proposa un arrangement à l'amiable devant le Conseil d'Etat. Les plaignants n'acceptèrent pas et l'affaire fut portée devant les Trois-Etats, le 28 août 1555. Le curé de Cressier prétendit tout d'abord qu'il n'avait pas prononcé les paroles dont on l'accusait, mais seulement qu'il avait oui dire que Farel était un méchant homme, qu'il serait marri que Farel fût tel, car il ne savait de lui que tout bien et honneur; qu'il avait bien dit que la vérité était cachée, mais non que ce fût par Farel, et il termina en priant le Réformateur de prendre le tout en meilleure part et de lui pardonner. Farel ne se contenta pas de cette excuse mensongère; il fit citer des témoins qui, interrogés à huis clos, déclarèrent tous, sauf deux, que Pierre de l'Eglise avait bien prononcé les paroles incriminées.

Le 4 novembre, eut lieu une nouvelle assemblée des Trois-Etats pour les débats et le prononcé du jugement. Le curé reconnut, dès l'ouverture de la séance, qu'il avait effectivement proféré les paroles dont on l'accusait et il pria Farel et MM. des Trois-Etats de lui pardonner. Farel et les bourgeois de Neuchâtel eurent grand-peine à admettre, malgré les insistances de Bonstetten lui-même, qu'il n'y aurait pas jugement proprement dit, mais sentence à l'amiable prononcée par le gouverneur et les Trois-Etats. Farel déclarait « que si le curé lui avait fait injure particulière, ce serait peu de cas, mais les blasphèmes et injures regardent la gloire de Dieu et son saint ministère, choses étant de trop grande conséquence : par quoy ne voudrait être si traistre et déloyal à J. C., son Sauveur et Maître, de laisser fouler aux pieds son saint nom, son honneur et sa gloire, attendu qu'il avait exercé son office au plus prez de sa conscience; toutefois si le dit curé de Cressier ou autres savoyent quelque chose de reprehension en lui, fut en doctrine ou en conversation et que n'eut prêché la pure et sainte parole de Dieu, il les admonestoit le vouloir déclarer devant toute l'assistance, afin qu'il fût puni sans nulle miséricorde. » Finalement, après avoir consulté la communauté, les demandeurs déclarèrent le jour suivant qu'ils étaient d'accord, et les Trois-Etats prononcèrent non pas comme juge, mais comme arbitre, une sentence portant : que le curé de Cressier crierait merci au dit Farel devant Monseigneur le gouverneur et tous assistants, disant mot à mot : Maître Guillaume Farel, je ne vous connais qu'homme de bien et d'honneur, ni ne connais en vos doctrines et vie nul fait de reprehension parce que la doctrine que vous avez preschée et que vous preschez encore de présent, est la vraie, pure, véritable, ancienne, très certaine, indubitable parole de Dieu et cela que j'ay dit contre vous, j'ay très mal parlé contre vous et votre saint ministère, dont vous crie merci, vous priant au nom de nostre Seigneur J. C. de m'en vouloir pardonner. » Le même jour, Pierre de l'Eglise s'exécuta devant les Trois-Etats, et le 18 novembre, il répéta la cérémonie au Landeron devant les notables de l'endroit². — On se demande ce qu'aurait été la sentence, si le jugement n'avait pas été fait à l'amiable.

Malgré l'opposition qu'ils rencontraient, les protestants du Landeron n'avaient pas perdu tout espoir d'obtenir un pasteur. De nouveau, en 1561, ils s'adressèrent au gouverneur et au Conseil d'Etat pour qu'on leur envoyât un ministre ou un maître d'école. Le Conseil d'Etat, fort embarrassé, décida que, vu les difficultés qui étaient à craindre, il fallait quérir l'opinion de MM. de Berne et qu'on agirait d'après leurs conseils. Les Bernois, toujours prudents, répondirent qu'il fallait demander aussi l'avis de MM. de Soleure. Celui-ci fut naturellement négatif, et les Bernois conseillèrent de s'en tenir là et de « remontrer » aux ministres de la ville et « aux dits honnêtes gens [du Landeron] » qu'ils usent de patience

¹ E. QUARTIER-LA-TENTE, *Le canton de Neuchâtel* : Le district de Neuchâtel III, p. 384-385.

² Sur toute cette histoire, voir O. PERROT, *Répertoire*, p. 291-299; pour le détail de la sentence, BOYVE III, p. 49. L'histoire a été racontée, d'après PERROT, dans le M. N. 1886, p. 68-71, et par E. QUARTIER-LA-TENTE, *Canton de Neuchâtel* : District de Neuchâtel III, p. 303-305.

et attendent jusqu'à ce que Dieu y pourvoie. La dite remontrance fut faite aux uns et aux autres, et l'affaire en resta là¹.

La tentative de Farel de réformer Lignières, en 1543, n'avait pas réussi. Dès lors, et durant dix années, le groupe des évangéliques de ce village parut se résigner. En 1554, l'agitation recommença, et de Lignières même partit l'initiative de demander un prédicant. Le 30 juin, seize habitants demandèrent au gouverneur, dans une pièce rédigée par notaire en présence de témoins, d'établir un pasteur évangélique en leur Eglise paroissiale du Landeron². La raison qu'ils invoquent est que, dans un temps de grande peste, probablement celle de 1550, qui avait emporté plus de cent quarante personnes, ils n'avaient eu ni prêtre ni ministre pour leur apporter les consolations de la religion. Evidemment, les cent quarante victimes n'appartenaient pas toutes à la localité de Lignières, qui n'avait pas une population aussi considérable³, mais à l'ensemble de la paroisse du Landeron dont le village faisait partie. Les demandeurs avançaient ce motif, mais leur vraie raison, c'était que la Réforme ayant fait des progrès à Lignières, ils estimaient le moment venu de réclamer un pasteur. Parlant de l'ensemble de la paroisse, ils pensaient évidemment avant tout à leur village. Parmi les seize personnes qui figurent en tête de la pièce notariée, se retrouvent les noms de quelques-unes déjà signalées comme protestantes en 1543, dans une liste envoyée par Soleure au gouverneur de Neuchâtel. Il y a plusieurs noms nouveaux, entre autres ceux de deux personnes⁴ comptées comme catholiques dans la liste de Soleure de 1543. Le maire était protestant. Les catholiques étaient peut-être encore en majorité, mais ils ne constituaient plus une opposition irréductible et le vent était à la Réforme. L'opposition devait venir du Landeron et de ses alliés de Soleure.

La Classe, informée de la demande des gens de Lignières, leur envoya des ministres pour leur annoncer l'Evangile. Poussé par le clergé du Landeron, Soleure protesta à Neuchâtel et à Berne. Embarrassé, J. J. de Bonstetten demanda, par un délégué, conseil à MM. de Berne. Berne répondit que, puisque la prédication de l'Evangile était libre⁵, il ne fallait ni commander ni défendre aux ministres d'aller prêcher à Lignières. L'avis fut adopté par le Conseil d'Etat qui engagea en même temps le gouverneur à « ne pas répondre aux seigneurs de Soleure, jusqu'à ce qu'il en soit davantage sollicité par eux⁶ ».

MM. de Berne écrivirent d'autre part à la Classe pour lui recommander la prudence, en attendant l'occasion favorable⁷. La Classe répondit, le 8 février 1554, par une lettre que Christophe Fabri fut chargé de porter à Berne et de compléter par de plus amples explications verbales. La lettre contenait deux choses : « Tout d'abord la Classe exposait à MM. de Berne qu'elle n'avait pas pu résister à la demande des gens de Lignières, laissés sans secours spirituel pendant la peste qui avait enlevé plus de cent quarante personnes, « et qu'elle avait expérimenté dès lors que le Seigneur conduisait cette affaire, car le nombre des fidèles croissait de jour en jour, tellement que de plus en plus ils priaient de ne pas les abandonner ». La Classe se défendait ensuite contre le reproche de ne pas avoir usé de prudence : « Nous avons procédé en telle modestie que même les adversaires se trouvant là n'ont pu prendre occasion de trouble ni de scandale; seulement ils défendent de n'entreprendre d'avoir la chapelle, de laquelle nous nous dépourrions volontiers, estimant la prédication de l'Evangile et l'administration des sacrements pouvoir être aussi bien administrés en une grange, comme J. C. a été mis dans la crèche. » Et la Classe terminait en priant MM. de Berne de bien vouloir l'assister dans cette affaire, car l'heure favorable est venue et, en continuant à procéder comme on l'a fait, on n'a pas à craindre le moindre inconvénient.

La réponse était fort sage; mais MM. de Soleure intervinrent auprès du gouverneur de Neuchâtel, et fort mécontents de la lettre que celui-ci leur adressa le 12 février⁸, ils se montrèrent si mena-

¹ Voir NEUCHÂTEL, Archives d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, au 22 février et au 17 mars 1561. — BOYVE (III, p. 49) a placé par erreur la nouvelle demande des gens du Landeron peu de temps après l'histoire du curé de Cressier, et il parle des gens de Cressier et du Landeron, tandis que le Registre du Conseil d'Etat ne parle que de ceux du Landeron.

² La pièce se trouve aux Archives de Lignières. Elle a été publiée pour la première fois par Ch. Daniel VAUCHER, *La Mairie de Lignières*, Neuchâtel 1801, p. 104, et elle a été reproduite par QUARTIER-LA-TENTE, *ouvr. cité*, III, p. 435-436.

³ D'après la liste fournie par Soleure au gouvernement de Neuchâtel en 1543, pour établir la proportion des protestants et des catholiques à Lignières, il n'y avait pas plus de trente familles habitant la localité. (Voir *ibid.*, p. 433.)

⁴ Jean Chanel et Nicollet Loclat.

⁵ On fit intervenir à plusieurs reprises, dans les discussions relatives à Lignières, le serment prêté en 1531 par François d'Orléans, marquis de Rothelin, au nom de sa mère et de son frère Louis, de laisser tous les Neuchâtelois libres de suivre celle des deux religions qui leur plairait.

⁶ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, 4 décembre 1553. Voir aussi Manuel du Conseil de Berne, 17 novembre 1553.

⁷ ARCHIVES DE BERNE, Welsch. Mis. D. f 5. = Bibl. des pasteurs, Copie Gagnebin II, 116.

⁸ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, 12 février 1554.

çants que J. J. de Bonstetten recourut encore à Berne, et Berne, de nouveau, l'engagea, lui et les pasteurs de la Classe, à ne rien hâter, mais à attendre le moment qu'il plairait à Dieu de leur indiquer¹. A Neuchâtel, on jugea qu'il n'était pas possible d'en rester là. On chercha à amadouer les Soleurois en leur envoyant le châtelain du Landeron, Pierre Vallier, chargé de leur faire comprendre que, vu le serment de François d'Orléans qui accordait à tous les Neuchâtelois la liberté de suivre celle des deux religions qui leur plairait, on ne pouvait pas empêcher les gens de Lignières de suivre la religion évangélique et que, si les ministres étaient allés leur prêcher la parole de Dieu, ils l'avaient fait de leur propre chef, sans commandement de la seigneurie qui n'a ni le droit de les y obliger, ni le droit de les en empêcher. Cependant, le gouverneur s'engage à les inviter à ne plus le faire, jusqu'à ce que la majorité (le « plus ») réclame leurs services². C'était une sorte de compromis. Le 19 avril, Pierre Vallier rendit compte au Conseil d'Etat de sa mission. Il rapporta que MM. de Soleure avaient accueilli favorablement ses explications, mais insistaient pour que le gouverneur « induisît les prédicants à se déporter des prêches au dit lieu de Lignières, pour bien de paix et de repos³. »

On ne sait comment les choses se passèrent pendant près d'une année. Sans doute J. J. de Bonstetten insista auprès des pasteurs pour qu'on n'envoyât plus de prédicateurs à Lignières, et d'autre part le petit troupeau de ce village réclamait plus instamment la Parole de Dieu. Dans la première moitié de 1555, la Classe recourut à un expédient souvent employé ailleurs. Elle envoya à Lignières un maître d'école, qui, à côté de l'instruction des enfants, avait pour mission de prêcher l'Evangile à ceux qui voudraient l'entendre. Fût-ce à la suite d'une nouvelle démarche des protestants de la localité ? Nous ne savons pas, mais il est probable que MM. de Berne furent informés et qu'ils ne firent pas opposition.

Ce maître d'école fut un prédicant, Guillaume Houbraque, dont l'examen avait été, en janvier 1548, l'occasion d'une dispute violente dans la Classe de Lausanne⁴, et qui dès lors avait exercé le ministère à plusieurs endroits dans le canton de Vaud. Nous ignorons le moment précis de son arrivée à Lignières, et nous ne savons pas non plus pourquoi on pensa à lui plutôt qu'à un autre prédicant⁵. Il commença par prêcher dans une grange comme l'avaient fait avant lui les ministres visitants, mais le maire lui accorda à un moment donné l'usage de la chapelle. Cela déplut vivement aux catholiques du Landeron qui députèrent quatre d'entre eux pour assister, le 28 juillet, au prêche de Lignières. Il y eut ce jour-là un grand tumulte.

Comme, après la prière, Houbraque s'appropriait à lire dans l'Evangile, les quatre hommes se lèvent dans l'assemblée, disant être envoyés de la part du Conseil du Landeron, et l'un d'eux demande à Houbraque qui lui a donné charge de prêcher dans la chapelle. — C'est Dieu, répondit-il. — Dieu serait-il ton serf [serviteur] qu'il t'en ait ouvert la porte ?

A ces mots, le maire de Lignières, Jean Perrin, se lève et déclare que c'est lui qui a fait ouvrir la porte à M^e Guillaume. Le tumulte augmente. Les Landeronnais accusent Houbraque d'être un menteur et un banni et de ne point prêcher la vérité. — Houbraque proteste. — Si tu étais un homme de bien, tu serais dans ton pays. — J'ai dû quitter mon pays parce que je disais la vérité que je veux continuer à prêcher et parce que je censurais les prêtres qui voulaient à cause de cela me faire brûler.

Là-dessus, l'un des quatre, le maître-bourgeois du Landeron [appelé tantôt Jean Mabillon, tantôt Hans Ziggerli], empoigne la Bible et la jette violemment à terre : Va la prêcher ailleurs, dit-il à Houbraque, toi qui n'as pas épousé ta femme, mais qui l'as dérobée à un couvent de nonnes et en as fait ta paillarderie. Houbraque, indigné, répète qu'il est un homme de bien, qu'il est la victime des prêtres, parce qu'il les a repris de leurs abus et qu'il leur a dit que la messe est une chose diabolique, faite par le diable et les faux prophètes : « Les prêtres de maintenant font pire en leur sacrifice de la messe et commettent une plus grande faute que ne faisaient ceux de Jérusalem en ce dont les reprenait J. C. ⁶ ».

Houbraque avait dans sa réplique quelque peu dépassé les limites de la prudence. Les Landeronnais lui demandèrent de mettre par écrit les accusations qu'il avait portées contre les prêtres et la messe. Houbraque hésita, mais il finit par donner ce qu'on lui demandait ; c'était une erreur. D'autre part, il porta plainte, le 3 août, devant la justice de Lignières contre ceux qui avaient interrompu brusquement son culte le 28 juillet. Le procès traîna en longueur et en fin de compte n'aboutit pas, parce que

¹ 25 février, voir M. N. 1875 (11^e année), p. 125.

² NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, 21 mars 1554.

³ *Ibid.*, 19 avril 1554.

⁴ Voir VUILLEUMIER I, p. 641. — Voir plus haut, p. 573.

⁵ Dans une lettre du 26 février 1555, adressée à Farel (voir O. PERROT, *Vie*, p. 119), Viret dit que Calvin et lui-même avaient été invités à Neuchâtel pour assister à une assemblée de la Classe. Calvin s'y rendit ; Viret en fut empêché par une indisposition. Cette assemblée devait être particulièrement importante ; nous nous demandons si ce n'est pas alors qu'on décida l'envoi d'un magister à Lignières et qu'on choisit G. Houbraque.

⁶ Résumé d'après les dépositions des témoins (voir ci-après) et d'après une pièce des archives du Landeron que donne QUARTIER-LA-TENTE, *ouvr. cit.*, p. 439.

le gouverneur donna ordre de ne pas poursuivre l'affaire et prescrivit que chaque partie paierait ses frais « jusqu'à définition de cause »¹.

La raison pour laquelle le procès fut suspendu est clairement indiquée dans une lettre de Farel du 7 septembre² : « Guillaume Houbraque, auquel ceux du Landeron ont un jour coupé la parole en lui arrachant la sainte Bible et la jetant à terre, a aussi un procès contre ceux qui l'ont couvert d'injures. Il a écrit sur la messe certaines choses, dont l'un d'eux s'est emparé pour pousser les Suisses qui suivent la messe à agir à son égard comme ils l'ont fait à l'égard de Michel [Mulot]. En attendant, le bonhomme continue son œuvre avec plus de succès qu'auparavant. Il prêche librement et administre les sacrements. »

Evidemment l'écrit dont parle Farel est la rédaction qu'on avait demandée à Houbraque, le 28 juillet, de ses accusations contre la messe. Pendant que lui-même intentait un procès à ses adversaires, les gens du Landeron se servaient de ce factum pour l'accuser à Soleure. Soleure porta l'affaire devant les six autres cantons catholiques, et il y eut, comme le prévoyait Farel, une réédition de ce qui s'était passé pour Michel Mulot. Houbraque fut sacrifié pour apaiser les catholiques, qui, d'autre part, durent reconnaître que les gens de Lignières ne pouvaient pas être privés de la liberté de religion garantie à tous les Neuchâtelois³. Les Bernois ne semblent avoir pris que mollement la défense d'Houbraque, car le 23 janvier 1556, ils écrivent à la Classe⁴ pour lui faire part du mécontentement des sept cantons catholiques au sujet des paroles prononcées par le maître d'école de Lignières, « paroles qui ne servent à édification ains [mais] plutôt à scandales et à troubles », et ils invitent la Classe à y apporter si bon ordre « qu'on ne se portât point dans les sermons à disputer, ains à annoncer la parole de Dieu, à ce qu'il fût glorifié, et les aveugles et ignorants plutôt attirés qu'enaigris, et tous inconvenients invités ». On oubliait un peu, que, dans le cas particulier, ce n'était pas Houbraque qui avait commencé la dispute, mais l'agneau a toujours tort devant le loup. Il est cependant bon d'ajouter que, comme le montre la suite de son histoire, Houbraque n'avait pas une nature spécialement irénique.

Quand les pourparlers furent-ils terminés, et quand Houbraque dut-il définitivement quitter Lignières⁵ ? Le 30 mai 1556, Farel écrivait encore à Calvin⁶ : « Nous sommes particulièrement dans l'angoisse au sujet d'Houbraque avec lequel on agit de la façon la plus injuste pour satisfaire l'improbité de quelques-uns. » Calvin répondit le 4 juin⁷ : « Votre manière de faire au sujet d'Houbraque m'étonne. Etant donné la folie implacable de la partie adverse, la lâcheté et la timidité des dirigeants, à quoi sert de poursuivre l'affaire ? Il vaut mieux que ce pieux frère aille ailleurs se mettre au service de l'Eglise de Christ plutôt que d'être continuellement dans l'incertitude : son absence calmera peut-être la haine, et certes, après avoir si longtemps poursuivi sa cause, ce sera pour lui un honnête prétexte de s'éloigner, sans avoir l'air de fuir. » Et Calvin, rappelant qu'il y a longtemps que l'Eglise de Francfort réclame un

¹ Voir Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 87, pièce reproduite intégralement par F. H. GAGNEBIN dans M. N. 1875, p. 143-148 : Compte-rendu [catholique] par main de notaire des séances de la justice à Cressier, les 9 nov., 15 nov., 22 nov., avec les dépositions des témoins ; ces dépositions ne concernent pas uniquement la scène du 28 juillet mais, vers la fin, une autre scène qui eut lieu à Lignières, en l'hôtellerie. Houbraque y fut injurié et mis à la porte par le châtelain Vallier et Hans Bonjour, qui étaient allés faire une enquête. — Le procès n'était que suspendu par le mandement du gouverneur. Houbraque, devant payer les frais lui incombant, fut cautionné par Jacques Claude de Cornaux ; le 21 mars 1559, il fit faire un acte en faveur de ce dernier, l'autorisant à poursuivre sa cause par les meilleures voies qu'il connaîtrait. (O. PERROT, *Répertoire*, p. 305.) Le procès ne fut cependant, sans doute, jamais repris.

² CALV. op. XV, p. 746, Epist. n° 2282, p. 746, de Farel à Calvin, la même lettre où il parle de ses démêlés avec le curé de Cressier.

³ NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, 20 janvier 1556, où il est question d'un compromis d'après lequel toutes les parties seraient satisfaites, moyennant l'éloignement du comté du maître d'école de Lignières. A cette date, les Soleurois ne sont pas encore décidés à l'accepter, mais déclarent vouloir le transmettre aux autres cantons catholiques ; ils rapporteront plus tard ce qui aura été décidé entre eux. Le « compromis » était intervenu dans une séance que le gouverneur avait convoquée pour donner satisfaction aux Soleurois, qui, dans une lettre du 31 décembre 1555 (Arch. de l'Etat, D 15, n° 16), s'étaient plaints d'une façon comminatoire qu'on traînât les choses en longueur.

⁴ Bibl. des pasteurs, Pf. 8, liasse 2, n° 1. Voir Copie Gagnebin II, p. 118.

⁵ Le 13 novembre 1555, Viret parle à Farel d'un voyage d'Houbraque à Orbe et à Lausanne. (CALV. op. XV, p. 857, Epist. n° 2342.) Aurait-il déjà alors quitté Lignières ? En tout cas son procès continuait. En janvier 1556, l'affaire n'était pas terminée ; voir *ibid.* XVI, p. 9, Epist. n° 2378, Farel à Bèze et à Vallier, 19 janvier 1556, où Farel dit que la cause d'Houbraque ne peut pas être abandonnée et qu'elle ne finira pas de si tôt.

⁶ *Ibid.* XVI, p. 179, n° 2469.

⁷ *Ibid.*, p. 181, n° 2471.

pasteur¹, conseille d'y envoyer Houbraque : si les Neuchâtelois sont d'accord, il enverra sa propre recommandation en temps voulu. Le 9 juin², il revient à la charge. Il ne comprend pas que les Neuchâtelois veuillent retenir Houbraque, quand il risque d'être bientôt expulsé par les ennemis de Christ avec une note de déshonneur. Il faut absolument l'envoyer à Francfort où les affaires vont très mal. Le 13 juin³, Viret écrit à Calvin que l'espoir d'obtenir Houbraque est plus grand, si ce qu'il a appris de l'issue de sa cause est exact. Le même jour cependant⁴, Farel annonçait à Calvin « qu'il était seul à vouloir venir en aide à l'Eglise de Francfort. Houbraque, qui jusqu'ici avait remplacé vaillamment et non sans fruit Eynard Pichon⁵, allait prendre la place d'Elie [Limosin ?]⁶, qui lui-même prendrait la sienne. C'est ce qu'avaient décidé les frères qui, contre leur gré, avaient voulu donner satisfaction à la haine des adversaires. Lui-même, Farel, a connu des moments critiques dans cette inique affaire d'Houbraque, mais le Seigneur a adouci les choses qui étaient si exacerbées; il reste pourtant quelque chose des aiguillons qui ont été plantés un peu trop rudement ».

Dans le post-scriptum de la lettre, datée du 16 juin, brusque changement. Farel annonce que, ce jour-là, Houbraque a été recommandé au Seigneur avec l'assentiment de tous les frères. Tous ont souscrit à son appel pour Francfort, quoiqu'ils ne le laissassent partir qu'avec peine. Ils avaient, en effet, été tous convoqués pour voir si la chose pouvait se faire facilement, et Dieu a écarté les objections de tous. Farel termine en exprimant l'espoir qu'Houbraque contribuera à la paix et à la concorde.

Ainsi la Classe, entêtée à garder Houbraque dans le comté, faisait volte-face et le laissait partir pour Francfort⁷, sans doute parce que le jugement porté contre lui, comportait son éloignement du pays et parce que le gouverneur n'aurait jamais ratifié sa nomination aux Brenets. Mais, pour autant, la Classe n'abandonna pas Lignières et elle y plaça un autre maître d'école. Le 10 juin 1556, MM. de Soleure se plaignent de ce que le moderne maître d'école de Lignières fait encore pis que le précédent et demandent qu'il soit déposé⁸. Cette fois, le Conseil d'Etat ne se laissa pas intimider. Il répondit qu'il ne pouvait violer la liberté de foi et de conscience octroyée par feu le marquis François à tous ceux du comté en général, que les gens de Lignières avaient pris un nouveau maître d'école, comme le premier, sans demander l'assentiment du gouverneur et du Conseil d'Etat, et qu'on ne pouvait le déposer sans enfreindre la dite liberté, à moins qu'il n'ait contrevenu au traité fait avec l'évêque de Bâle; dans ce cas, le Conseil y mettrait bon ordre.

Cette réponse ne mit pas fin à toutes les protestations de MM. de Soleure, qui trouvaient un appui auprès de Jacques de Savoie, l'un des deux princes souverains de Neuchâtel⁹, mais Jacques de Savoie

¹ Calvin avait déjà pensé à lui pour Francfort au mois de mars; voir lettre du 3 mars 1556 à l'Eglise de Francfort (CALV. op. XVI, p. 55, Epist. n° 2402), mais il fallait alors l'attendre encore deux mois. En revanche, Calvin pense à lui le 17 mars pour l'Eglise de Genève. (*Ibid.* p. 75, Epist. n° 3412, Calvin à Farel.)

² *Ibid.*, p. 183, Epist. n° 2473.

³ *Ibid.*, p. 189, Epist. n° 2476.

⁴ *Ibid.*, p. 190, Epist. n° 2478.

⁵ Eynard Pichon, pasteur à Dombresson, avait été envoyé momentanément à Paris, en février 1556, pour organiser l'Eglise de cette ville; nous en reparlerons au chapitre XIX.

⁶ Le texte dit seulement Elie. Il pourrait s'agir d'Elie Philippin, mais nous ne savons rien de lui à ce moment-là. Il s'agit, sans doute, plutôt d'Elie (Hélie) Limosin qui, d'après d'autres renseignements, quittait les Brenets.

⁷ Calvin recommanda chaudement Houbraque à l'Eglise de Francfort, soit dans une lettre à Valerand Poulain (CALV. op. XVI, p. 204, Epist. n° 2483, du 24 juin 1556), soit dans une lettre à l'Eglise elle-même. (*Ibid.*, p. 210, Epist. n° 2486, même date.) Houbraque arriva à Francfort le 10 juillet 1556. (H. F. GAGNEBIN, M. N. 1875, p. 138.) Il exerça le ministère dans l'Eglise réformée française de Francfort jusqu'à la fin de 1559; il finit par être déposé, parce qu'il ne s'entendait pas avec son collègue François Perrucel; il alla ensuite à Strasbourg, où il fut pasteur de l'Eglise réformée française jusqu'à la suppression de celle-ci par les magistrats, sous l'influence du parti luthérien, en 1563. Houbraque alla de là à Heidelberg, et fut nommé pasteur wallon à Frankenthal par l'électeur Frédéric III. Il était encore à Frankenthal en 1580. Il assista au synode de la Rochelle en 1571 et y joua un rôle important. Dès 1580, nous perdons sa trace. Il a eu une correspondance suivie avec les réformateurs romands, spécialement avec Calvin, pendant son séjour à Francfort et à Strasbourg. Cp. EBRARD, *Die französische reform. Gemeinde in Frankfurt a. M., 1554-1904*, p. 97, note 1, et *Pfälzisches Memorabile*, Theil XIV, p. 58-78.

⁸ GAGNEBIN, M. N. 1875, p. 138.

⁹ Jacques de Savoie à MM. de Soleure, 4 septembre 1556, dans QUARTIER-LA-TENTE, ouvr. cité, p. 441. — En revanche, J. de Rohan écrivait le 9 novembre 1556, de Blandy, au gouverneur qu'elle n'était pas d'accord « pour la dejection du maistre des escolles de Linières » et qu'elle entendait « que la chose demeure en surcéance », jusqu'à son arrivée dans le pays. (Arch. de l'Etat, T. 4, n° 4, ecc.)

était trop occupé ailleurs pour suivre de près les affaires de Neuchâtel, et il y avait à côté de lui un autre souverain qui allait devenir seul chef du comté en 1557. Les Soleurois durent donc renoncer à s'appuyer sur Jacques de Savoie, et finalement les gens de Lignières purent continuer, sans nouveaux tracassés, à suivre la voie dans laquelle ils étaient entrés. On ne sait quand eut lieu le « plus ». En tout cas, le village paraît définitivement gagné au protestantisme.

Le nouveau maître d'école était Jehan de Beaulieu, qui avait été probablement pasteur dans le Montbéliard¹. Il ne resta à Lignières que jusqu'en 1559; il devint ensuite pasteur à la Neuveville; en 1561, il alla en France², et il ne semble pas être revenu dans le pays de Neuchâtel. Son successeur à Lignières fut Nicolas Beauvais, dont nous parlerons plus loin; à Beauvais succéda Jehan Fayot qui mourut à la fin de 1562³, et fut remplacé, le 6 janvier 1563, par Noël Thorel, beau-frère de Farel, alors maître d'école à Neuchâtel. La Classe avait pensé tout d'abord à J. Rossel, pasteur à Môtiers, mais il avait refusé son élection (5 novembre 1562), et Noël Thorel fut nommé à sa place. Ce fut un excellent pasteur qui, sauf une interruption de trois ans et demi (15 août 1576—20 janvier 1580) pendant lesquels il dut reprendre les fonctions de maître d'école à Neuchâtel, demeura fidèle à ses paroissiens, dont il était fort aimé, jusqu'au moment de sa mort⁴.

5. RELATIONS DE FAREL AVEC LES PAYS VOISINS, SPÉCIALEMENT AVEC GENÈVE.

SON ROLE LORS DE LA MORT DE SERVET.

Farel, mêlé à tous les événements de l'Eglise de Neuchâtel, continuait d'autre part à s'intéresser à ce qui se passait hors des limites du comté. En particulier, il prenait une vive part aux souffrances des persécutés de son pays natal. C'est ainsi qu'en mars 1552, comme, ensuite de l'Edit de Châteaubriand, la persécution redoublait en France, malgré l'alliance d'Henri II avec les princes allemands, il fit avec Calvin un voyage à Berne et à Bâle pour engager ces villes à envoyer des ambassadeurs qui intercédassent auprès du roi en faveur des réformés. Les Bernois estimèrent le moment mal choisi et les Bâlois, sans doute, pensèrent de même. Les deux réformateurs avaient l'intention d'aller aussi à Zurich; on les assura à Berne que leur voyage serait inutile et ils y renoncèrent⁵. Déjà auparavant, en janvier 1552, les ministres de Lausanne, Genève et Neuchâtel, avaient prié les quatre cantons d'intervenir par lettres en faveur de quelques prisonniers qu'ils nomment, entre autres

¹ Son nom, que n'avait pas trouvé GAGNEBIN, est donné par le « *Livre des comptes pour pauvres* » de la Classe, qui porte, à la date du 20 janvier 1557, le don d'un écu (5 florins) pour Jehan de Beaulieu, pasteur de Lignières (remarquez le titre de *pasteur*), don provenant de M. le châtelain Merveilleux. On ne s'étonne pas que le pasteur de Lignières figurât au nombre des pauvres assistés, quand on sait combien petite était sa prébende. Voir sur cette prébende GAGNEBIN, art. cité M. N. 1875, p. 139-140. — C'est probablement le même Jehan de Beaulieu qui était à Blamont dans le Montbéliard : voir sa lettre à Farel, du 21 décembre 1554. (Bibl. des pasteurs, Pf. 6, liasse 3); voir aussi J. VIÉNOT, *Histoire de la Réformation dans le Montbéliard*, II, p. 153-156. — Nous ne savons pas ce que Beaulieu a fait avant son activité dans le Montbéliard.

² Nous parlerons plus loin (chap. XIX) du départ de Beaulieu pour la France en 1561. — Sur Nicolas Beauvais et Jehan Fayot, voir lettre de Nicolas Beauvais du 3 août 1561. (Bibl. des pasteurs, liasse VI, 7 VII, n° 41.) Beauvais mentionne positivement Fayot comme son successeur, et la teneur de la lettre prouve qu'il a été lui-même pasteur à Lignières.

³ Voir GAGNEBIN, art. cité p. 138.

⁴ Voir *Actes de la Classe* à ces différentes dates et le récit complet de GAGNEBIN, art. cité, p. 140-141. — Noël Thorel était un frère de Marie Torel (Thorel), femme de Farel. Voir lettre de Claude Farel à Marie Torel, du 28 février 1566. (Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9, n° 30.)

⁵ CALV. op. XIV, p. 280, Epist. n° 1602, Farel à Calvin, 6 février 1552; *ibid.* p. 301 n° 1611, Haller et Musculus à Bullinger, 8 mars 1552; *ibid.*, p. 302 n° 1612, Calvin à Bullinger, 13 mars 1552; *ibid.*, p. 305 n° 1613, Haller à Bullinger, 15 mars 1552.

Hugues Gravier ¹. Mais leur démarche n'eut pas davantage de succès. Quelques-uns des prisonniers, H. Gravier et Claude Monnier, avaient déjà été envoyés au supplice et les autres ne devaient pas tarder à les y suivre.

Les victimes de la persécution continuèrent dans la suite à être nombreuses. Parmi celles dont le sort provoqua le plus d'émotion dans la Suisse romande, il faut mentionner spécialement les cinq prisonniers de Chambéry ², auxquels Calvin adressa à plusieurs reprises des lettres de consolation et d'encouragement, et qui, de leur côté, le tinrent au courant des différentes péripéties de leur procès ³. Nous apprenons par une des lettres de Calvin ⁴ que Farel leur écrivit de son côté pour leur exprimer sa sympathie et les exhorter à la persévérance. Cela ne nous étonne pas de la part du Réformateur de Neuchâtel qui vibrât à toutes les infortunes de ses frères en la foi, et nous pouvons admettre que les prisonniers de Chambéry ne furent pas les seuls, en France, à recevoir de lui des preuves de son ardente sollicitude ⁵.

Il ne pensait du reste pas seulement à ses coreligionnaires de France. Quand les réformés de Locarno ⁶, mal soutenus par les Cantons protestants, durent, sur l'ordre des Cantons catholiques, quitter leur ville et se retirer soit à Zurich, soit dans les Grisons (mars 1555), Farel ne fut pas le dernier à se préoccuper de leur malheureux sort. Il avait été heureux d'apprendre que les Zurichois, seuls parmi les cantons réformés, avaient tenté sérieusement de s'opposer à l'action des Cantons catholiques et il en exprimait sa joie à Calvin dans une lettre du 4 janvier 1555, et dans une autre à Bullinger, de la même époque ⁷. Après le départ des exilés (3 mars), il s'intéressa à la collecte qui fut organisée à Berne en leur faveur dès le jour suivant, et, à sa demande, le gouverneur de Bonstetten en fit faire une également dans le comté de Neuchâtel; Farel en transmit le produit à Bullinger, le 4 juin ⁸. Touché du malheur des exilés, il était grandement réjoui de la constance qu'ils avaient montrée en préférant l'exil à l'abandon de leur croyance. Le 16 avril, il écrivait à Bullinger : « Qui est-ce qui, en apprenant ce que Dieu a fait aux Locarnais, ne rendrait grâces à ce Père des miséricordes ? Satan, malgré ses violents efforts, n'a rien pu sur les cœurs de ces gens de bien par un effet de la divine Providence, qui a animé de foi ses élus pour résister puissamment à l'ennemi.... Qu'ils sont heureux d'avoir préféré l'Evangile à tous les avantages de ce monde. Si c'est un plaisir si doux pour ceux qui aiment J. C. d'entendre raconter ces choses, combien plus doit-il l'avoir été d'en être les spectateurs, de voir un père quitter ses enfants pour la Parole de Dieu; un enfant

¹ CALV. op. XIV, p. 277 n° 1599.

² Voir J. CRESPIN, *Histoire des martyrs*, édit. de 1570, f. 340 ss.

³ CALV. op. XV, p. 689-808, Epist. n°s 2248, 2251, 2257, 2280, 2312, 2315, 18 juillet au 8 octobre 1555. Ils furent brûlés le 12 octobre.

⁴ *Ibid.* XV, p. 707, Epist. n° 2257. La lettre de Farel n'a pas été conservée.

⁵ Une histoire analogue à celle des cinq prisonniers de Chambéry est celle des cinq étudiants, venant de Suisse où ils s'étaient préparés au ministère évangélique, arrêtés à Lyon et brûlés le 16 mai 1553, malgré l'intervention de Berne en leur faveur. Voir RUCHAT V, p. 480-488; E. GUERS, *Epoques de l'Eglise de Lyon*, Genève-Lyon 1854; H^{ri} MARTIN, *Les cinq étudiants de l'Académie de Lausanne....* 1863; J. BARNAUD, *Viret*, p. 380-385.

⁶ Sur les réformés de Locarno, voir RUCHAT V, p. 390-397; VI, p. 22-23, 85-111; BLOESCH I, p. 333-336.

⁷ CALV. op. XV, p. 366, 369, Epist. n°s 2075 et 2076.

⁸ *Ibid.* XV, Epist. n° 2215.

faire plus de cas de J. C. que de son père et de sa mère; des jeunes filles abandonner père, mère, frères et sœurs, quoiqu'elles les aimassent tendrement, plutôt que de renoncer à l'Évangile! Quel Pharaon, quelque endurci qu'il fût, ne serait touché d'un si pieux spectacle¹!»

A un moment donné, dans la même année 1555, Farel faillit entrer en relations avec les Eglises de Pologne. Un représentant de ces Eglises, François Lismanin, originaire de Corcyre, passant en Suisse, lui fut recommandé par Blaurer de Bienne², et Lismanin, ne pouvant venir à Neuchâtel, lui envoya de Morat une lettre³ pour l'engager à écrire à un certain nombre de princes et de gentilshommes polonais dont il lui indiquait les noms, et même au roi Sigismond, disant qu'il ferait ainsi chose agréable à Dieu, nécessaire au roi et digne de son zèle divin. Quoique Lismanin ait joui pendant un certain temps d'une grande considération dans le pays romand et que Calvin ait écrit à plusieurs reprises aux Eglises de Pologne, il ne semble pas que Farel ait répondu à l'invite qui lui était adressée. Il laissa à son ami Blaurer⁴ et à Calvin le soin de s'intéresser à ces Eglises lointaines.

Il va sans dire que, dans les années 1550-1555, c'est avec Viret et Calvin que Farel eut, comme les années précédentes, les relations les plus suivies. Il ne se passait, dans le pays de Vaud, ni à Genève, aucun événement important sans que Farel témoignât, d'une façon ou de l'autre, à ses amis la part qu'il prenait à leurs inquiétudes ou à leurs joies. C'est ce que prouve leur correspondance suivie. Mais on aurait tort de croire qu'ils ne s'occupaient jamais entre eux que de choses intéressant directement les Eglises.

C'est ainsi que Viret, qui voulait dédier au gouverneur de Neuchâtel et aux autorités de la Ville son livre : « *Des Actes des vrais successeurs de Jésus Christ* », pour leur témoigner ses sentiments de déférence et de bonne amitié, demande à ce sujet l'avis de Farel; puis, quand le livre est imprimé, il lui annonce qu'il doit attendre encore quelques jours avant d'envoyer à Neuchâtel les deux exemplaires dont il destine l'un au gouverneur et l'autre aux Conseils de la Ville et aux Quatre-Ministres, parce qu'il n'a pas encore pu les faire relier. En revanche, il en envoie un simplement cousu à Farel, avec la lettre qu'il projette d'écrire aux destinataires, quand les volumes seront prêts, afin que Farel lui dise s'il est d'accord avec la manière dont il s'exprime dans cette lettre. Etant donné les circonstances, il aime mieux, ajoute-t-il, écrire une lettre que d'apporter lui-même les volumes à Neuchâtel. Peut-être y avait-il alors quelque tension entre Viret et le gouverneur de Neuchâtel, quoiqu'il entretînt généralement de bons rapports avec lui et chargeât souvent Farel de le saluer de sa part⁵.

Quelque temps auparavant, Viret avait fait don à Farel des deux ouvrages

¹ CALV. op. XV, Epist. n° 2185. Nous donnons la traduction de RUCHAT VI, p. 106.

² O. PERROT, *Vie*, p. 123, lettre du 4 décembre 1555.

³ *Ibid.*, p. 123, Lismanin à Farel, 11 décembre. — Sur Lismanin, voir LICHTENBERGER, *Encyclopédie*, vol. XII.

⁴ Voir lettre de Félix Cruciger, surintendant des Eglises de la petite Pologne à Blaurer, du 20 août 1556. (O. PERROT, *Vie*, p. 124.) Félix Cruciger est un autre personnage que Gaspard Cruciger, l'ami de Luther et de Mélanchthon.

⁵ Voir CALV. op. XV, p. 163, Epist. n° 1972, Viret à Farel, 14 juin 1554; J. BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n°s 33 et 34, 1^{er} et 10 août, à Farel. L'épître dédicatoire du volume paru en 1554 porte la date du 1^{er} juillet.

écrits par lui en latin : *De vero Verbi Dei, Sacramentorum et Ecclesiae Ministerio* (Du vrai ministère de la Parole de Dieu, des Sacrements et de l'Eglise), et *De origine, continuatione, usu, autoritate atque praestantia Ministerii Verbi Dei et Sacramentorum..* (De l'origine, de la continuation, de l'usage, de l'autorité et de l'excellence du Ministère de la Parole de Dieu et des Sacrements), et il lui demandait, s'il avait le temps d'en lire quelque chose, qu'il voulût bien lui indiquer les fautes à corriger, en vue d'une nouvelle édition¹. Ce n'est pas du reste la première fois qu'un réformateur romand réclamait la critique d'un collègue. Nous avons vu plus haut que Farel en agissait de même vis-à-vis de Viret ou de Calvin.

Dans d'autres occasions, le service demandé était de moindre importance. Calvin prie Fabri, par l'entremise de Farel, d'accompagner à Berne un réfugié qui demeurait dans le district de Thonon et qui avait été expulsé par le préfet bernois parce qu'il était allé à Genève pour y prendre part à la Sainte-Cène². Farel demande à Calvin s'il connaîtrait à Genève un maître teinturier, habile et brave, auprès duquel un filleul à lui, fils de Jonas Merveilleux, pourrait apprendre son métier, et Calvin se donne la peine de répondre qu'il y a deux maîtres teinturiers à Genève, mais qu'ils ne sont l'un et l'autre que médiocrement habiles. Il y en avait un troisième, plus expérimenté, mais c'était un homme de mauvaise foi, et il est parti. Les deux qui restent sont de braves gens et le jeune homme pourra tirer profit d'un séjour chez eux³. Un autre détail : Calvin avait reçu de personnes généreuses, qu'il ne nomme pas, de l'argent pour venir en aide aux pauvres exilés résidant dans notre pays. Les donateurs avaient stipulé qu'une partie (un tiers) serait distribuée à Genève et les deux autres parties aux Neuchâtelois et aux Lausannois. Dans une lettre du 31 décembre 1553, Calvin annonce à Farel que Th. de Bèze lui remettra en conséquence une somme de 25 écus d'or au soleil. Mais comme les exilés ne sont pas nombreux à Neuchâtel, il prie Farel d'en user avec prudence : non pas de renvoyer à Genève ce dont on n'aurait pas besoin à Neuchâtel, mais de le transmettre à Strasbourg pour les pauvres exilés demeurant dans cette ville⁴.

Les années 1550 à 1555 furent pour Calvin celles des grands conflits doctrinaux. On comprend que, sans perdre de vue les luttes dans lesquelles Viret se trouvait également engagé, Farel ait alors été surtout préoccupé de ce qui se passait à Genève et y soit fréquemment intervenu.

La prédestination était un dogme capital pour le calvinisme, tandis que les théologiens et surtout les magistrats de la Suisse allemande, tout en adhérant à cette doctrine, préféraient qu'on n'en parlât pas trop. C'est le point sur lequel un ancien

¹ Le premier de ces deux ouvrages avait paru en 1553; le second venait de paraître (1554). Tous les deux étaient des traductions amplifiées d'un ouvrage français que Viret avait publié en 1548 : *De la vertu et usage du ministère de la parole de Dieu et des sacrements dependans d'icelle*. — La lettre de Viret à Farel est du 9 avril 1554, voir BARNAUD, ouvr. cité, n° 31.

² CALV. op. XV, p. 802, Epist. n° 2308, 29 septembre 1555.

³ *Ibid.* XV, p. 822, n° 2325, Farel à Calvin, 17 octobre 1555; *ibid.*, p. 841, Epist. n° 2332, Calvin à Farel, 24 octobre. Dans les mêmes lettres et dans une lettre précédente du 10 octobre, il est question de commentaires sur l'Ancien Testament que Farel demande à Calvin après la publication de son *Harmonie des Evangiles*; Calvin répond qu'il faudrait toute une vie, dans le plus grand loisir, pour donner satisfaction aux désirs de Farel.

⁴ *Ibid.* XIV, p. 723, Epist. n° 1885.

carme, Jérôme Hermès Bolsec¹, médecin de M. de Falais² à Veigy, puis le notaire Jean Trolliet attaquèrent Calvin. On ne peut ici retracer ces conflits d'ailleurs souvent racontés. Contre Bolsec, Calvin, après les arguments, recourut à la consultation des Eglises suisses. Une seule réponse lui donna pleine satisfaction, en affirmant le caractère scripturaire et l'importance capitale de la prédestination, telle qu'il l'enseignait. C'était la réponse des Neuchâtelois du 22 décembre 1551³.

Pour Farel, comme pour Calvin ou Viret, nier la prédestination revenait à ruiner l'Evangile; on se doute de la violence avec laquelle le pasteur de Neuchâtel parle de Bolsec : « Bon Dieu ! combien de traîtres Judas a connus cette Eglise de Genève au dedans et au dehors... Jérôme, personnage entièrement profane, qui se vautre dans les choses sacrées comme un porc immonde fouillant le sol avec son groin impur... Que Dieu de sa main puissante frappe le perturbateur impie, à moins qu'il ne vienne à résipiscence. » Les autres réponses furent moins conformes à ce qu'espérait Calvin. Farel, craignant qu'il ne répondît trop vertement, se crut obligé de l'inviter à la modération : « Confions-nous, nous et l'Eglise, au Seigneur. Je vous l'ai demandé et je vous le demande de nouveau, et je vous supplie de me l'accorder, ne vous hâtez pas de révéler cette juste douleur et de vous plaindre de l'injure si grave qui vous a été faite par ceux qui, sous l'influence de Falais, ou pour un autre motif, ont agi si misérablement, et faites-vous violence pour les gagner à Christ... Dès qu'ils reviendront à eux, et ils reviendront sans doute, ils verront quel ami intègre ils ont en vous, qui, si grièvement blessé, n'aurez donné aucun signe d'un changement d'esprit à leur égard... A cause des Eglises et pour la paix et l'édification communes, il faut faire et supporter beaucoup⁴. » Le 23 décembre 1551, le Conseil de Genève exilait Bolsec de la cité.

L'année suivante, outre des démêlés avec Berne à cause d'un pasteur calviniste expulsé pour avoir attaqué le maintien des fêtes religieuses sur semaine, Calvin dut soutenir contre Trolliet et les adversaires de la théocratie, une lutte épuisante, qui tira en longueur, dans plusieurs séances du Conseil, jusqu'au mois de novembre. Enfin, le 9 novembre, le Conseil déclara : que le livre de l'*Institution* était bien et saintement fait et que la doctrine en était sainte doctrine de Dieu; que l'on tenait Calvin pour bon et vrai ministre de la cité et qu'à l'avenir, personne ne devait parler contre le dit livre, ni contre la dite doctrine. Calvin obtenait gain de cause. Ce n'était cependant qu'une demi-victoire; car quelques jours plus tard, le 15 novembre, le Conseil accordait à Trolliet, sur sa demande, l'attestation qu'il était « bon citoyen et homme de bien »⁵.

Ces cinq mois de luttes continuelles avaient été particulièrement pénibles pour Calvin. Aussi pria-t-il à plusieurs reprises ses amis Farel et Viret de venir l'assister

¹ Jérôme Bolsec, qui s'appela lui-même plus tard Jérôme Hermès Bolsec, né à Paris, fut d'abord carme, mais poursuivi pour la hardiesse de sa prédication, il se retira à Ferrare, chez la duchesse Renée, où il embrassa la Réforme, se maria et se voua à la médecine. Ayant dû quitter Ferrare à cause de son mauvais caractère, il s'établit à Veigy, dans le Chablais, à 3 lieues de Genève, où il devint le médecin de Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais, ami de Calvin.

² Jacques de Bourgogne, ayant pris le parti de Bolsec, brisa ainsi les relations d'amitié qu'il avait entretenues avec Calvin.

³ CALV. op. XIV, p. 221, Epist. n° 1574.

⁴ *Ibid.* XIV, p. 240, Epist. n° 1584, 11 janvier 1552.

⁵ Cp. CALV. op. XXI, Annales, et XIV, les lettres de l'époque (DOUMERGUE VI, p. 162-169).

de leur présence et de leurs paroles. Le 10 juillet ¹, l'invitation qu'il adressa à Farel lui était inspirée aussi par un autre motif. Farel avait été malade et Calvin voulait lui assurer quelques jours de repos, mais il avait évidemment, de son côté, le besoin de la présence d'un frère éprouvé. « Ne fuyez pas les malheureux », ajoute-t-il, pour donner à son invitation plus de force. Farel ne résista pas; le 29 juillet, il assista à une séance du Conseil, dans laquelle il appuya les plaintes de Calvin et pria qu'on eût « de bonne part » la Parole de Dieu, le dit ministre [Calvin] et aussi les étrangers ². Viret, appelé au mois de septembre, ne put rien faire, Trollet étant tombé malade. Les deux amis, à la demande de Calvin ³, revinrent à Genève au commencement de novembre. Ils assistèrent aux séances du Conseil, les 7, 8, 9, 10 et 14 novembre, et par leurs « belles et grandes remontrances », contribuèrent à l'heureuse issue des débats.

L'année 1553 a été marquée pour Calvin, pour Genève et pour la Réformation de langue française, par le drame du procès et du supplice de Michel Servet ⁴. Par là, la Réformation brise avec son extrême gauche et répudie l'antitrinitarisme, qui espérait la dépasser et la dominer; elle s'affirme scripturaire et autoritaire. Pour Calvin, sa victoire sur l'hérésiarque, avec lequel se sont compromis quelques-uns de ses adversaires politiques, prépare son triomphe et sa domination sur Genève. La mort de Servet provoque aussi dans la conscience de quelques-uns une véhémence protestation et soulève, pour la première fois, le problème de la tolérance. Ce n'est pas d'ailleurs que Servet ait été le libre-penseur qu'on a glorifié par la suite. Il était un fils de la Renaissance par son goût des sciences et la hardiesse de ses vues, mais il était aussi un mystique quelque peu panthéiste, un rénovateur de la religion dans sa *Christianismi restitutio*, en même temps qu'apparenté aux anabaptistes par son esprit révolutionnaire et ses conceptions eschatologiques. Fort différent de ses successeurs, les antitrinitaires italiens et les sociniens, ce médecin espagnol n'était pas moins fanatique que Calvin dans la défense de ses idées.

Condamné au bûcher par l'officialité de Vienne en Dauphiné, le 17 juin 1553, errant en fugitif, Servet eut le malheur de passer par Genève, où Calvin le faisait arrêter le 13 août en son hôtel. Le drame qui suivit a été trop souvent étudié, et l'histoire en est trop longue, pour que nous puissions la raconter ici. Nous nous bornerons à rappeler la part qu'y prit Farel, et qui ne fut importante que dans les tout derniers jours du condamné. Sans doute Calvin informait son ami déjà le 20 août ⁵, que Servet, passant par Genève, avait été mis en prison; il ajoutait qu'il désirait sa condamnation à mort, mais non pas une peine atroce. Farel, cela va sans dire, n'était pas mieux disposé envers le docteur antitrinitaire ⁶, mais pendant tout le courant de septembre, ni lui, ni Viret ne se sentirent la liberté de se rendre à Genève, Calvin ne

¹ CALV. op. XIV, p. 343, Epist. n° 1637.

² *Ibid.*, Annales, à la date indiquée.

³ Voir les lettres de Viret à Farel du 28 septembre et du 21 octobre 1552 : O. PERROT, *Vie*, p. 109-110.

⁴ Le procès de Servet est raconté tout au long dans DOUMERGUE VI, p. 187-364. Les ouvrages sur Servet et son procès sont extrêmement nombreux. Voir la bibliographie que donne à l'article Servet la *Real Encyklopädie*, 3¹⁰ Aufl.

⁵ CALV. op. XIV, p. 589, Epist. n° 1772.

⁶ *Ibid.* XIV, p. 612, Epist. n° 1792, 8 septembre.

réclamant pas leur présence ¹. A la fin du mois, Farel alla jusqu'à Lausanne pour s'entendre à ce sujet avec Viret. Les nouvelles de Genève étant meilleures, il ne poussa pas plus loin, mais revint à Neuchâtel; à regret, ajoute-t-il dans sa lettre du 30 septembre ², car il aurait aimé voir Calvin. Il est prêt à faire tout ce que celui-ci lui demandera. Dans le procès de Servet, il ne s'agit pas seulement de la cause de Calvin, mais de celle de Christ et de l'Eglise.

Dans sa réponse du 14 octobre ³, Calvin explique à son ami qu'il ne l'a pas encore appelé pour ne pas le déranger trop tôt. Maintenant il désire sa présence, ainsi que celle de Viret, car, le moment de la sentence approche et craignant du tumulte, Calvin voudrait que ses amis assistent à la séance du Conseil. Il les attend avant le dimanche 22 octobre, jour où Viret doit être à Genève pour un mariage. Par la faute du messenger ou pour toute autre raison, la lettre de Calvin et une autre de Viret du 16 octobre ⁴, qui priaient Farel de le précéder à Genève, n'étaient pas encore arrivées à destination le 20 octobre; ce jour-là ⁵, en effet, Farel demande à Calvin s'il doit aller à Genève ou rester à Neuchâtel. Calvin ne répondit que le 26 octobre ⁶, le jour même de la condamnation de Servet. Il estima sans doute que c'était trop tard pour réclamer encore la venue de Farel. Il lui annonce donc seulement que les Eglises de Suisse qui avaient été consultées sur le cas de Servet, avaient toutes répondu qu'il avait mérité la mort; en conséquence, le Conseil a ce jour même condamné le criminel au bûcher; les ministres ont réclamé une mort plus douce, mais n'ont pu l'obtenir, et le lendemain déjà, Servet sera conduit au supplice. Cette lettre non plus ne devait pas arriver à destination. Au moment même où Calvin l'écrivait, Farel, impatient d'avoir des nouvelles, et pressé par le désir de s'associer aux peines de son ami, avait, sans plus attendre, quitté Neuchâtel; il ne devait même pas être très loin de Genève, où il arriva encore dans le courant de la journée du 26, car le 27, jour du supplice, il était présent dès le matin.

C'est à lui qu'on doit le récit détaillé de ce qui se passa ce jour-là ⁷. Il avait été spécialement chargé d'assister le condamné dans ses derniers moments. Le matin il le visita dans sa prison. Servet, apprenant que c'était son dernier jour, se livra tout d'abord à une scène de désespoir, criant en espagnol : *Misericordia, misericordia*. Quand il fut calmé, Farel l'exhorta à renier ses erreurs; il refusa, demandant qu'on lui montrât où Christ avait été appelé Fils de Dieu avant d'être fait homme. Une entrevue avec Calvin, à laquelle le Conseil avait consenti sur le désir de Farel, n'eut pas plus de succès. Il faut dire qu'à notre point de vue, la manière dont Farel et Calvin ont compris leur tâche à ce moment-là, fait une impression plutôt pénible. Ils ne cherchent pas, laissant de côté les erreurs de Servet, à lui apporter quelque consolation dans son infortune. Ils veulent tout d'abord une rétractation, et, comme Servet n'y consent pas, ils demeurent froids et sévères. Il en fut de même l'après-midi, après qu'on eut lu à Servet la sentence, fort longue, qui le condamnait au supplice du feu. Au premier moment, Servet, épouvanté, sembla vouloir céder : « Il s'écria, dit Farel, que s'il s'était trompé, il l'avait fait par erreur, pensant écrire selon l'Ecriture, et il demanda que sa peine et son genre de mort fussent adoucis. J'in-

¹ CALV. op. XIV, p. 611, Epist. n° 1791, Viret à Farel, 7 septembre; *ibid.*, p. 616 n° 1794, Viret à Farel, 9 septembre; *ibid.*, p. 617 n° 1795, Viret à Calvin, 10 septembre.

² *Ibid.*, p. 630, Epist. n° 1811.

³ *Ibid.*, p. 640, Epist. n° 1827.

⁴ *Ibid.*, p. 643, Epist. n° 1830. Voir aussi (*ibid.*, p. 650 n° 1835) une autre lettre de Viret du 20 octobre, dans laquelle Viret regrette que Farel n'ait pas encore passé par Lausanne, mais il l'excuse de son retard, parce qu'il a appris que Farel a été malade et qu'il a eu d'autres ennuis.

⁵ *Ibid.* XIV, p. 652 n° 1837.

⁶ *Ibid.* XIV, p. 656 n° 1839.

⁷ Dans une lettre à Blaurer du 10 décembre 1553 (*Ibid.*, p. 694, Epist. n° 1869), en réponse à une demande qui lui avait été adressée par le pasteur de Bienne.

sistai avec d'autres pour qu'il demandât grâce à Dieu et reconnût son erreur. En apparence, il semblait concéder quelque chose, mais il n'arriva pas jusque-là. »

« Pendant qu'on allait au lieu du supplice, continue Farel, comme quelques-uns des frères l'exhortaient à avouer franchement sa faute et à détester ses erreurs, il déclara qu'il était victime et souffrait injustement, et qu'il priait Dieu d'être miséricordieux envers ses accusateurs. Moi, aussitôt, je lui répondis : Après avoir commis le plus grave des péchés, tu te justifies ! Si tu continues ainsi, je t'abandonne au jugement de Dieu et je ne t'accompagnerai pas plus loin. J'avais résolu d'être près de toi et d'exhorter tout le monde à prier pour toi, espérant que tu édifierais la foule. Je ne voulais pas te quitter jusqu'à ce que tu eusses rendu le dernier soupir, comme on dit. Alors il se tut et ne dit plus rien de pareil. Il demandait grâce, il est vrai, pour ses erreurs, son ignorance, ses péchés, mais jamais il ne fit une confession complète. Souvent, sur notre exhortation, il pria pour nous ; même il demanda plusieurs fois aux assistants de prier le Seigneur pour lui ; mais nous n'avons pu obtenir qu'il reconnût ouvertement ses erreurs et confessât Christ comme le Fils éternel de Dieu ¹. »

Attaché au bûcher, Servet, après un premier cri d'effroi, supporta courageusement la mort atroce à laquelle il avait été condamné. Il demeura jusqu'à la fin fidèle à ses idées. Il fut à sa façon un martyr. Mais pour Farel et Calvin, c'était un martyr de l'erreur, tandis que les protestants brûlés en France étaient des martyrs de la vérité. Lui, il avait mérité le sort qui le frappait ; les autres étaient des innocents persécutés. Sauf quelques rares exceptions, les chefs religieux de l'époque partageaient le sentiment des deux réformateurs ².

Farel resta à Genève quelques jours après le supplice de Servet. Le dimanche 29 octobre, il assista à la séance du Conseil ; il demanda qu'on « mît en public en lumière toute l'affaire de Servet, ses faits et conditions ». Il fut décidé qu'on aviserait ³. Le mercredi 1^{er} novembre, Farel prêcha à la Madeleine un sermon virulent dans lequel « il exhorta et redargua grandement la jeunesse ⁴ ». Il piqua au vif plusieurs représentants du parti « libertin », qui portèrent plainte contre lui devant le Conseil deux jours plus tard : « Il a prêché, que la jeunesse de ceste cité sont pires que brigands, meurtriers, larrons, paillards, attaistes [athéistes] et autres.. à grandes injures des enfants de la Ville : pourquoi ils en demandent justice et que, si l'on ne veut icy en congnoistre, qu'on leur donne conseil des Deux-Cents... et cependant ils font partie contre luy s'il est en la cité, et, s'il n'y est, que l'on leur permette qu'ils le puissent suivre ailleurs pour en avoir justice ⁵. »

Farel avait quitté Genève après son sermon. Le Conseil décida qu'on écrirait aux magistrats de Neuchâtel pour les prier de le renvoyer à Genève afin de répondre de l'accusation portée contre lui. Immédiatement Calvin avertit son ami de ce qui se tramait et, comme le messenger qui devait porter la lettre du Conseil à Neuchâtel, n'était pas encore parti le samedi matin, 5 novembre, il lui écrit de nouveau ce jour-là pour l'engager à venir, sans attendre la citation officielle ⁶. Le messenger du Conseil finit par aller à Neuchâtel, mais les magistrats neuchâtelois, peu soucieux de se mêler

¹ Traduction de DOUMERGUE VI, p. 358-359.

² Viret n'est pas mentionné dans le récit du supplice de Servet, le 27 octobre ; il est probable qu'il n'était pas à Genève ce jour-là, mais il va sans dire qu'il était en parfait accord avec ses amis.

³ *Registre du Conseil* à la date indiquée. Calvin publia effectivement un peu plus tard (févr. 1554), en latin puis en français, le livre intitulé : « *Déclaration pour maintenir la vraye foi que tiennent tous chrestiens de la Trinité des personnes en un seul Dieu. Contre les erreurs détestables de Michel Servet Espagnol.* »

⁴ *Registre du Conseil*.

⁵ *Ibidem*.

⁶ CALV. op. XIV, p. 662, Epist. n° 1845.

de cette affaire, répondirent, le 8 novembre, qu'elle n'était pas de leur compétence et n'ordonnèrent rien à Farel¹. Farel n'était pas homme à reculer devant une attaque. Il partit de son plein gré et il était à Genève déjà le 9 novembre. Le Conseil, informé de son arrivée, lui fit « dire gracieusement » qu'il devait s'abstenir de prêcher jusqu'à ce qu'il se soit « purgé de ce qui est querimonié contre lui ». Sa présence provoqua une vive agitation². Il parut devant le Conseil le lundi 13 novembre. Calvin et d'autres ministres vinrent pour le soutenir, suivis d'un grand nombre de personnes amies de Farel, dont l'arrivée impressionna vivement le Conseil.

Calvin et les autres ministres firent de grandes remontrances, demandant « que l'on veuille avoir avis que l'honneur de Dieu et de l'Eglise soit soutenu et gardé », puis Farel prit la parole : il déclara que dans son sermon, il n'avait pas voulu parler de tout le monde, mais seulement de quelques-uns, d'une manière conforme à l'Ecriture, et que ce qu'il a dit n'est que correction et remontrance fraternelles, pour que les vicieux se corrigent de leurs vices. Il n'a point voulu blâmer le commun, ni la jeunesse, car il espère qu'il y a beaucoup de gens de bien, et il croit que, si les plaignants avaient assisté au sermon, ils ne se seraient pas plaints. Pour lui, il prétend toujours aimer et servir Genève, et jamais il ne l'oubliera.

Le discours de Farel eut grand succès. Tous déclarèrent qu'ils tenaient Farel pour homme de bien, « feable » ministre et père spirituel. Il fut arrêté que bonne paix et union devaient être entre tous et aussi avec les ministres, notamment le dit Farel; que chacun devait lui faire honneur et qu'il dînerait avec ceux qui vont dîner ensemble; qu'il pourrait prêcher quand il lui plairait, demain s'il le voulait et qu'il serait défrayé; qu'à son départ, on lui donnerait une lettre pour ceux de Neuchâtel³, attestant que l'affaire était paisiblement réglée. Item, il fut arrêté que toutes les parties devaient « s'entrebrasser » en signe de paix et « ordonné » que chacun touche la main du dit Farel, et qu'il soit tenu pour bon ministre et père spirituel comme on l'a toujours accordé [reconnu]⁴.

Cependant, si heureux qu'il fût de se voir justifié aux yeux des Genevois, Farel demeurait anxieux en songeant aux difficultés et aux luttes auxquelles son ami devait faire face. Déjà durant le procès de Servet, avait commencé sur la question de l'excommunication et sur le point de savoir s'il appartenait au Conseil ou au Consistoire, à l'Etat ou à l'Eglise de l'infliger, la lutte acharnée qui se terminera par la ruine des adversaires de la théocratie. Lorsqu'en juin 1554, au plus fort de cette

¹ Lettre du Conseil de Genève aux magistrats de Neuchâtel : voir A. ROGET IV, *Histoire du peuple de Genève*, p. 137; réponse des magistrats de Neuchâtel : voir ARCHIVES DE GENÈVE, P. H. n° 1529 (d'après GAUTIER, *Hist. de Genève III*, p. 514, note des éditeurs).

² Selon L. JUNOD, *Farel*, p. 260, le Réformateur aurait été entouré au moment de son arrivée d'une troupe de libertins qui criaient : Au Rhône ! Au Rhône ! et auxquels il aurait répondu, appuyé sur son bâton : « Oui, au Rhône, voilà bien les cris que les prêtres et les papistes faisaient entendre autour de moi, il y a vingt ans. Vous n'êtes guère changés ? » Nous n'osons affirmer avec certitude l'historicité de cette scène. Mais une chronique du temps raconte que des menaces couraient contre lui, de rue en rue, comme s'il eût mérité d'être jeté au Rhône, et qu'en revanche, Dieu suscita le cœur de deux jeunes citoyens craignant Dieu : l'un d'eux intervint auprès du syndic, puis ensemble, ils parcoururent la ville, allant de maison en maison chez ceux qu'ils savaient bien disposés pour les inviter à venir défendre Farel, quand le Conseil serait assemblé.

³ Voir cote originale, ARCHIVES DE GENÈVE. P. H. n° 1545; la lettre est reproduite par ROGET, *Ouvr. cité IV*, p. 141.

⁴ Registre du Conseil du 13 novembre.

lutte, Calvin porta plainte contre Pierre Vandel¹, qui avait lu en Petit Conseil un pamphlet calomnieux contre lui, la Classe de Neuchâtel écrivit le 18 juin aux pasteurs de Genève qu'elle était prête à les soutenir, et Farel se rendit effectivement à Genève à la fin du mois. Il assista à la séance du Conseil du 2 juillet, appuyant les plaintes de Calvin « de belles grandes remontrances » au nom des ministres neuchâtelois et demandant que justice fût faite. Et le pamphlet fut condamné par le Conseil.

Les ennemis de Calvin ayant repris comme arme de guerre les attaques contre la prédestination, la campagne contre le réformateur de Genève gagna le pays de Vaud où les André Zébédée, les Bolsec et Jean Lange, pasteurs de Bursins, manœuvraient la grosse artillerie théologique, tandis que le gouvernement bernois, mal disposé pour Calvin, les laissait faire. Le grand théologien ayant porté plainte contre ses détracteurs, le Conseil de Berne, après de longues discussions, prononça, le 3 avril 1555, que « le différend entre lui et eux devait être et demeurer entièrement assoupi et abattu comme si jamais n'en eût été fait mention² ». Les Neuchâtelois étaient représentés à Berne, le 3 avril, par Farel et Fabri³; Fabri qui était déjà intervenu en leur nom dans une séance précédente⁴ et s'était fait écouter, semble avoir été également ce jour-là leur principal délégué. Farel n'assista pas à toute la séance, nous ne savons pour quel motif, et il alla à Bienne, où il attendit Calvin⁵ pour avoir plus tôt des nouvelles de l'issue des délibérations.

La sentence du 3 avril fut d'autant plus pénible à Calvin qu'elle fut accompagnée d'une déclaration, portant qu'il n'appartenait pas au Conseil de Berne d'approuver ni de condamner sa doctrine, mais que, s'il se trouvait sur terre bernoise des livres composés par lui ou ses collègues, « qui fussent contrariais ou répugnants à la Réformation de Berne », ils seraient livrés au feu. En outre, le même jour, le Conseil décida qu'une mission serait envoyée à toutes les Classes du pays romand pour leur prescrire la stricte observation des édits bernois relatifs à la Réformation, et l'emploi exclusif de la liturgie et du catéchisme qui leur avaient été octroyés : « au lieu de disputer des secrets imperscrutables de Dieu », ils devaient enseigner aux troupeaux la vérité évangélique « concordablement, purement et simplement, comme il appartient à de bons et fidèles pasteurs ». Le même jour encore, il fut interdit d'employer l'*Institution* de Calvin dans l'enseignement donné aux étudiants de l'Académie de Lausanne.

On sait comment le parti des Ami Perrin, des Pierre Vandel, des Philibert et Daniel Berthelier ayant perdu la majorité dans les Conseils, chercha à agiter le peu-

¹ Sur Pierre Vandel, voir DOUMERGUE VI, p. 107. — Viret suppose que l'auteur du pamphlet était Bolsec, toujours établi en terre bernoise de l'autre côté du lac; il avait probablement quitté Veigy pour Thonon. D'autres pensent à Casteillon.

² Voir un résumé très clair de toute l'affaire dans VUILLEUMIER I, p. 648-653; pour le détail les nombreuses lettres des CALVINI *opera* de fin 1554 à juin 1555, et registres de Genève. Voir aussi RUCHAT VI, p. 121-130 et ROGET IV, p. 202-224.

³ Voir lettre des ministres neuchâtelois à Calvin du 30 mars 1555, CALV. op. XV, p. 535, Epist. n° 2172; voir également *ibid.* p. 537 n° 2173, Calvin au Conseil de Berne, 30 ou 31 mars, et *ibid.* p. 564 n° 2184, Haller à Bullinger, 15 avril.

⁴ 11 mars; voir *ibid.*, p. 503, Epist. n° 2150, Calvin à Farel, 19 mars; et *ibid.*, p. 521 n° 2161, Farel à Calvin, 24 mars.

⁵ Voir *ibid.*, p. 564, Epist. n° 2184, Haller à Bullinger, 15 avril; Haller raconte en détail ce qui s'est fait aux différentes séances du Conseil bernois.

ple et comment l'émeute du 16 mai 1555 amena sa perte. Ensuite de ces graves événements, Farel en juin, Viret en juillet allèrent une fois de plus à Genève et assistèrent au procès des émeutiers. Maintenant, écrit Viret à Farel le 18 juillet ¹, l'Eglise [de Genève] est tout à fait tranquille. Les deux amis se réjouissaient du triomphe définitif de leur chef et de ses partisans. Dès lors leurs visites à Genève furent reçues avec la plus grande cordialité.

Au commencement de 1556, le registre du Conseil mentionne deux fois la présence de Farel, 22 mars et 27 avril, une fois celle de Viret, 26-28 avril. Le 27 avril, Farel remercie pour les biens et honneurs qu'il a reçus, « il loue Messieurs des grâces et bénédictions qu'il voit par la grâce de Dieu régner à Genève.... et fait de grandes remontrances, exhortations et admonitions du service de Dieu ». — On voit que Farel ne pouvait s'empêcher de prêcher un peu. — Le 28 avril, « pour récompenser MM. Viret et Farel des grandes peines et labeurs qu'ils prennent journellement pour nous.... a été arrêté que leur soient présentées et données aucunes [quelques] confitures et dragées à la discrétion des syndics ». Ils avaient été appelés à Genève à propos de la nomination d'un nouveau ministre ².

Sous l'impression de cette visite, Farel écrivait, peu de temps après, à Haller ³ : « Plus je considère ce que Dieu a fait et fait encore dans l'Eglise de Genève, plus je suis ravi d'étonnement, et je ne sais que dire sinon rendre enfin grâces à Christ et féliciter cette Eglise de la magnifique couronne qui lui est échue devant Dieu et devant les hommes. » Ce sentiment d'admiration, Farel l'exprimait l'année suivante d'une façon encore plus frappante dans une lettre à Blaurer ⁴ : « Jamais, dit-il, je n'ai trouvé autant de plaisir à Genève que dans une visite récente, si bien que je ne pouvais presque pas m'en arracher : non que je désire enseigner dans une assemblée si nombreuse et si zélée, mais j'aimerais y être pour écouter et pour apprendre comme un homme du peuple. Je n'ai pas du tout le sentiment de celui qui aimait mieux être le premier dans les montagnes que le second à Rome, car je préférerais de beaucoup être le tout dernier à Genève que le premier ailleurs. Si Dieu et l'affection que j'ai pour ceux qui sont confiés à ma fidélité ne me commandaient pas autre chose, personne ne m'empêcherait, uni que je suis de cœur à une si grande Eglise, d'y être toujours présent de corps ⁵. »

Aussi, durant les longs pourparlers qui se poursuivirent de 1555 à 1557 pour

¹ CALV. op. XV, p. 688, Epist. n° 2247; voir en outre, *ibid.* n°s 2243, 2244, 2245, p. 676-687; BARNAUD, ouvr. cité, n° 37, du 1^{er} juillet.

² CALV. op. XVI, p. 114, Epist. n° 2434, Calvin à Viret, 19 avril 1556.

³ *Ibid.* XVI, p. 138, Epist. n° 2450, 9 mai 1556.

⁴ *Ibid.*, Epist. n° 2616, 13 avril 1557.

⁵ Le registre du Conseil mentionne une nouvelle visite de Farel et de Viret à la fin d'août. Farel assista à une séance du Conseil, le 24 août, à propos des démêlés de Calvin avec certains pasteurs vaudois. Viret, lui, était venu pour se faire soigner. Il logeait chez Calvin, alors absent (il était parti pour Francfort afin de rétablir la paix dans l'Eglise française, troublée par des divisions). Le Conseil le recommande le 31 août aux bons soins d'Antoine Calvin et décide de le pourvoir de médecin et apothicaire, aux dépens de la seigneurie, « d'autant qu'il a bien servi ici et est digne par la grâce de Dieu de grande rémunération ». Le 29 septembre, il assiste à la séance du Conseil et prononce un discours : S'il est venu à Genève pour se faire soigner, c'est parce qu'il savait en recevoir de la joie, et il y a été incité par Farel et par Calvin. Il remercie le Conseil de la bienveillance dont il a été l'objet. Il voulait payer ses dépenses, mais il a appris d'Antoine Calvin que la seigneurie les prenait à sa charge; il n'ose pas refuser, pour qu'on ne prenne pas son refus en mauvaise part.

renouveler l'alliance entre Genève et Berne, le Réformateur de Neuchâtel écrit-il à plusieurs reprises à Bullinger afin qu'il use de son influence à Berne en faveur des Genevois¹. Et lorsque l'alliance perpétuelle fut signée le 9 janvier 1558 entre les deux cités réformées, il exprime à Calvin sa joie, mais il ajoute immédiatement² : « Cela n'empêche en rien que nous dépendions tout entiers de Dieu seul; moins que jamais nous ne devons compter sur la chair ou nous appuyer sur le bras des hommes; que le Seigneur soit tout pour nous. » Il n'avait pas tort, l'alliance ne mit pas fin aux difficultés qui existaient entre les Bernois et les Genevois et la foi de Calvin fut encore souvent mise à une rude épreuve³.

Les Neuchâtelois, on vient de le voir, avaient pris ardemment le parti de Calvin dans ses démêlés avec les anti-prédestinations vaudois. Il y avait pourtant parmi eux au moins un pasteur de tendance opposée. C'était Jean L'Archer (Arcuarius, Arquerius, Sagittarius), pasteur à Cortaillod⁴. Il avait publié en 1553, chez Oporin

¹ Voir spécialement CALV. op. XVI, p. 33, Epist. n° 2389, 16 février 1556; *ibid.*, p. 200, Epist. n° 2482, 23 juin 1556.

² *Ibid.* XVII, p. 28, Epist. n° 2797, 29 janvier 1558.

³ Les ministres de Berne firent leur possible, dans les divers événements que nous venons de rappeler, pour atténuer le mauvais vouloir des magistrats à l'égard de Calvin et le défendre contre les attaques dont il était l'objet dans le public; mais ils n'étaient pas eux-mêmes toujours édifiés de sa conduite. Farel et Viret étaient plus ou moins englobés dans la défaveur générale. Voir CALV. op. XV, p. 718, Epist. n° 2263, Haller à Bullinger, 6 août 1555.

En revanche, Marcourt, qui n'avait pour Calvin qu'une affection limitée, composa des vers en son honneur, après son triomphe sur les « libertins ». Voir *ibid.* XV, p. 860, Epist. n° 2345, Calvin à Farel, 24 novembre 1555. Les vers de Marcourt ne semblent pas avoir été conservés.

⁴ Sur Jean L'Archer, voir *France protestante*, 2^e édit. V, p. 320-333. Nous ajoutons quelques précisions. Il résulte de la lettre citée dans la *France protestante* (27 mars, non pas 27 mai 1543) que L'Archer était à la Neuveville au moment où il l'écrivait, mais la lettre ne prouve pas qu'il y fût à demeure. Rien dans le contenu ne conduit spécialement à la Neuveville; dans sa lettre, il déclare vouloir partir pour la France avant un mois. L'Archer était à Neuchâtel en 1541. Toussain écrivait à Farel le 14 avril 1541 (*H. VII*, p. 83) : « Si nous ne pouvons pas obtenir Erasme et le retenir, nous appellerons par le même messager ou par un messager spécial Arquerius; j'ai promis aux nôtres que vous nous l'enverriez, si besoin était. » Et, d'après HERMINJARD, la copie de la lettre envoyée par la Classe à Farel entre le 3 et le 10 octobre 1541 est de la main de L'Archer (*H. VII*, p. 274). En outre, HERMINJARD suppose qu'il s'agit de lui dans une lettre de Farel à Fabri du 28 août 1540 (*H. VI*, p. 284), où il est question d'un homme qui a souffert pour Christ et qui est récemment arrivé à Thonon : Farel prie Fabri de l'examiner et, s'il le trouve capable, de l'envoyer à Neuchâtel; il y avait une place vacante dans le comté de Valangin que le personnage en question pourrait obtenir, à la condition qu'il visitât d'abord la comtesse (Dominam, Guillemette de Vergy) et les « frères qui sont ici ». Obtint-il cette place vacante ? Nous ne pouvons le dire, car nous ne savons pas exactement de quelle place il s'agissait, les cartulaires étant fort imprécis sur les ministres des différentes paroisses dans les années 1540. Le nom de L'Archer figure dans l'un d'entre eux, à la suite de Hugues Gravier, en 1552, dans la liste des pasteurs de Cortaillod; un autre cartulaire le place peu avant 1563, dans la liste des pasteurs de Fenin. Herminjard, à propos de la lettre du 28 août 1540 (voir ci-dessus), pense à Fenin ou aux Brenets, et la *France protestante* pense à Fenin, à propos d'un passage de la préface des *Canones conciliorum* (voir I, 2^e édit., p. 329, n° 5). Il est possible que L'Archer ait été un certain temps pasteur à Fenin vers 1552-1553, mais il n'y resta en tout cas pas longtemps; il n'y était ni en 1541, ni en 1563; les renseignements que nous avons d'autre part sur cette paroisse s'y opposent. Nous supposons qu'il a été tout d'abord maître d'école dans différents endroits, puis il finit par devenir pasteur à Cortaillod; c'est là que nous conduit une lettre du 5 novembre 1558, où il raconte la mort d'un jeune paroissien, Guillaume Aubert, qu'il aimait beaucoup (G. Aubert, de Cortaillod, était étudiant à Bâle dès 1555), puis une lettre du 5 octobre 1562, où il parle d'Esaië Besson, fils de son plus proche voisin (= Pierre Besson, alors pasteur à Boudry). Les deux lettres en question, adressées à Castellion, montrent L'Archer sous son jour le plus favorable : il s'intéressait avec affection aux jeunes gens qu'il connaissait. Il n'en était pas moins un personnage d'humeur difficile, comme le montrent son départ de Cortaillod en 1563, sans l'assentiment de la Classe, et sa conduite subséquente dans le Montbéliard, où il devint l'adversaire de Toussain et du parti modéré, et un des instruments du luthéranisme intransigeant.

à Bâle, un gros recueil des Canons des conciles¹, qui n'était pas une œuvre originale, mais l'extrait d'un ouvrage plus considérable publié à Cologne par le chartroux Laurent Surius. Le travail de L'Archer était fait du reste avec une grande connaissance de la matière et avec plus d'exactitude que l'original. Quoique le livre de l'Archer fût dédié à Jean Merveilleux, et que l'auteur déclarât dans sa préface qu'il n'avait jamais été détourné de son dessein de l'écrire par ses plus chers collègues, le livre provoqua cependant un assez gros scandale. On l'envisagea comme un ouvrage dangereux. Viret le soumit à une vive critique et envoya ses censures et ses remarques à la Classe de Neuchâtel. Celle-ci obligea L'Archer à signer une rétractation qu'il promit de faire imprimer, ce qu'il ne fit du reste jamais². Nous ne savons pas, car cela n'est dit nulle part, quelles étaient les critiques que l'on formulait contre les Canons des conciles. On les accusait sans doute, par la trop grande importance donnée aux décrets des Pères, de porter atteinte à la doctrine des réformateurs. Ce n'était pas le seul motif des suspensions qu'on eut dès lors à l'égard de L'Archer. Viret parle dans ses lettres³, à mots couverts, de choses qu'il ne veut exposer en détail que de vive voix et qui lui paraissent plus graves que le reste, et il vise évidemment les relations de L'Archer avec Sébastien Castellion, adversaire résolu de Calvin sur des points chers aux réformateurs de la Suisse française⁴. Nous en avons la preuve dans une lettre de Bèze, le collègue de Viret à Lausanne, adressée à Farel peu après la rétractation de L'Archer et datée du 16 mars 1556 : « Je ne vous féliciterai au sujet de l'Archer que quand il aura montré effectivement qu'il n'use d'aucune feinte et qu'il aura renoncé explicitement à son Castellion⁵. » Comme L'Archer ne mettait alors en doute ni la doctrine de la Trinité, ni la légitimité du baptême des enfants, ni le droit de punir les hérétiques⁶, on lui en voulait surtout de ses réserves sur la prédestination au sens calviniste. Il demeura en froid avec ses collègues jusqu'au moment de son départ en 1563. Il fut alors appelé à Héricourt dans le Montbéliard; il demanda à la Classe l'autorisation de partir; elle lui fut refusée⁷; mais cela ne l'arrêta pas. Il abandonna son poste et partit avec sa famille pour Héricourt. Nous ne le suivrons pas dans le Montbéliard, où il resta jusqu'à sa mort en 1588. Là aussi, il eut de nombreux démêlés avec ses collègues, qui recoururent en vain à la Classe de Neuchâtel pour ruiner, par des renseignements sur son acti-

¹ *Canones conciliorum omnium, qui a primo apostolorum concilio usque ad postremum sub Eugenio IV, Pont. Max., celebratum, a S. Patribus sunt constituti. Opus... magna parte ex tribus conciliorum tomis nuper Coloniae Agrippinae excusis, decerptum : Joanne Sagittario, Burdegalsensi, collectore, Basileae, per Joannem Oporinum (MDLIII, mense septembri).*

² Voir deux lettres de Viret à Farel, l'une du 24 octobre 1555 (O. PERROT, *Vie*, p. 122), l'autre du 13 novembre 1555 (CALV. op. XV, p. 857, Epist. n° 2342). Voir surtout la lettre de la Classe aux ministres du Montbéliard du 18 août 1570, où la Classe raconte ses démêlés avec L'Archer. VIÉNOT, ouvr. cité, p. 292, dit n'avoir pas retrouvé cette lettre; elle se trouve Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph n° 40, et elle a été reproduite *in extenso* dans la *France protestante* I, p. 325-327. Ce qui n'a pas été retrouvé, c'est une lettre précédente de la Classe au maire de Montbéliard, Ant. Carray, du commencement de 1565, qui disait du reste à peu près les mêmes choses que celle de 1570.

³ Lettres citées dans la note précédente.

⁴ Sur Sébastien Castellion, voir Ferd. Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre (1515 à 1563)*. 2. v. Paris 1892.

⁵ Voir W. BAUM, *Theodorus Beza* I, p. 457.

⁶ Voir la lettre à Castellion du 30 juillet 1554, dans la *France protestante* I, p. 330-332.

⁷ *Actes de la Classe de Neuchâtel*, au 6 mai 1563.

tivité antérieure, l'ascendant qu'il avait réussi à prendre sur l'autorité ecclésiastique par sa conversion au luthéranisme le plus accentué¹.

¹ Avant de quitter L'Archer, nous notons encore deux détails : a) Les éditeurs des *CALVINI opera* ont placé en 1554 une lettre non datée de Calvin, dans laquelle il est question d'un personnage qui ne veut pas se soumettre à la Classe, et que Calvin conseille d'exclure du clergé; les éditeurs pensent qu'il s'agit de L'Archer. Mais les termes employés par Calvin ne conviennent pas au cas de L'Archer. Aussi, HERMINJARD place-t-il la lettre en 1544 (*H.* IX, p. 287) et pense-t-il qu'il s'agit de Chaponneau; nous estimons qu'il a raison. — b) L'Archer, à Neuchâtel, n'était pas sans influence sur le gouverneur J. J. de Bonstetten. Voir lettre de Farel du 5 décembre 1563 (*Bibl. des pasteurs*, Pf. 1, liasse 4, n° 7), où Farel se plaint que le gouverneur se montre favorable aux idées de Bolsec et à celles de L'Archer.

CHAPITRE XVIII.

L'ACTIVITÉ DE FAREL DE 1556 A 1560. NOUVELLES ENTREPRISES. LE MARIAGE DU RÉFORMATEUR. AFFAIRES GENEVOISES ET VAUDOISES,

par Louis Aubert et Robert Gerber.

I. LA VISITE AU PAYS D'EN-HAUT. LA RUPTURE AVEC TOUSSAIN ET LE MONTBÉLIARD. LA TENTATIVE D'UNION AVEC LES LUTHÉRIENS,

par Louis Aubert.

CHEZ le pasteur de Neuchâtel et le Réformateur demeurait vivace l'âme du pionnier, la passion d'évangéliser. Aussi, à l'approche des soixante-dix ans, Farel n'hésite-t-il pas à se lancer dans de nouvelles entreprises, prédications dans le pays d'En-Haut, tentative de réformation dans le nord de l'évêché de Bâle, et tandis que se brisent les liens qui l'avaient jadis si étroitement rattaché à son disciple Toussain et au Montbéliard, il se risque dans une tentative aventurée de rapprochement avec les luthériens. Peut-être la tranquillité de sa paroisse et de son Eglise de Neuchâtel, probablement les circonstances politiques qu'il jugeait favorables, lui suggérèrent-elles et lui rendirent-elles possibles ces entreprises.

En 1554, le comte Michel de Gruyère, criblé de dettes, avait dû céder ses terres aux deux villes de Fribourg et de Berne qui l'avaient cautionné et qui se partagèrent amiablement son comté. Fribourg en obtint les deux tiers [le district de Gruyère actuel] et Berne le tiers [le Pays d'En-Haut et le Gessenay]. Quand le partage fut réglé, Berne s'empressa de faire prêcher la réforme dans le nouveau territoire qui lui était échu. Elle y envoya, vers la fin de 1555, Haller pour la partie allemande et Viret pour la partie française. Les deux prédicateurs obtinrent de réels succès; leurs prédications, toutefois, n'auraient pas suffi à la conversion complète du pays, si elles n'avaient été appuyées par les mesures de contrainte que les Bernois ne se firent pas faute d'employer ¹.

La pensée d'un nouveau pays à évangéliser ne pouvait laisser Farel indifférent, d'autant plus qu'il l'avait visité autrefois, quand il prêchait la réforme dans le district d'Aigle. Une lettre de Viret du 1^{er} février 1556 ² dut augmenter son zèle. Viret, lui annonçant la mort de son fils Pierre, relevait que dans son affliction il était gran-

¹ Voir BARNAUD, *Viret*, p. 395-397; RUCHAT VI, p. 165-167; VUILLEUMIER I, p. 590-595.

² O. PERROT, *Vie*, p. 123-124.

dement consolé par la pensée que, lors de son récent voyage en « Gruyère », il avait acquis par son ministère plusieurs enfants à Jésus-Christ. Il avait rencontré là-haut, ajoutait-il, plusieurs bons et dévots personnages qui révéraient et chérissaient Farel, entre autres un certain Claude Faurodo, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui disait être bien connu du Réformateur auquel il avait prêté secours dans un grave danger, quand il réformait Aigle et Oron. Ce personnage et tous les amis de l'Evangile désiraient revoir Farel et l'entendre; Viret leur avait donné bon espoir; Farel pourrait l'accompagner dans un nouveau voyage.

Farel ne demandait pas mieux. Aussi pressait-il Viret d'entreprendre le voyage projeté. C'est ce qu'il écrit à Calvin le 19 avril ¹, mais Viret avait alors autre chose à faire. Le voyage, cependant, ne tarda pas, car, le 5 mai, Viret annonce à Calvin ² que Farel et lui sont revenus le jour précédent de la Gruyère, c'est-à-dire du pays d'En-Haut, sains et saufs et que Farel est reparti immédiatement pour Neuchâtel; et le 9 mai, Farel écrit à Haller ³ : « Nous avons visité l'Eglise du Gessenay (qui allait avec le pays d'En-Haut), que vous avez été le premier à fonder ⁴; nous y avons vu l'excellent Béatus, duquel nous espérons beaucoup non seulement pour cette Eglise, mais aussi pour le pays voisin. Nous étions tout à fait ravis d'étonnement en voyant l'œuvre que le Seigneur a accomplie chez ces gens-là, qui avaient goûté de la Parole pour la première fois. Sans doute des restes des anciennes ténèbres et superstitions en troublent quelques-uns, mais Dieu opère tellement que c'est un grand miracle ⁵. » Et, le jour suivant (10 mai), il écrit à Calvin : « Nous avons achevé notre voyage assez heureusement, quoique les montagnes de la Gruyère nous aient imposé de dures fatigues. Mais d'avoir vu ce peuple nouveau nous a rendu les peines plus agréables et plus légères. Le pasteur allemand [l'excellent Beatus ⁶] qui enseigne à Gessenay, nous a beaucoup plu. » Nous aimerions avoir quelques détails sur l'activité de Farel et de Viret dans le cours de leur visite, mais ni l'un ni l'autre n'en donnent. La visite ne fut du reste pas longue, puisque, le 19 avril, elle était renvoyée d'au moins quelques jours et que, le 4 mai, les deux amis étaient déjà rentrés à Lausanne. Farel ne semble pas l'avoir renouvelée.

On a vu précédemment (chap. III, XV, XVI) quelles intimes relations d'amitié Farel avait entretenues avec Toussain, le principal personnage de l'Eglise du Montbéliard, jusqu'en 1553. Dès ce moment, leur amitié se refroidit et fit place à une mécontente croissante. Il est impossible de citer toutes les lettres de Farel qui témoignent du changement de ses sentiments à l'égard de Toussain. Il faut se borner à marquer les phases de cette brouille ⁷.

¹ CALV. op. XVI, p. 108, Epist. n° 2432.

² *Ibid.* XX, p. 575, Epist. n° 4261 (dans le supplément). L'année n'est pas indiquée, mais cette lettre est sûrement de 1556.

³ *Ibid.* XVI, p. 139, Epist. n° 2450.

⁴ HALLER, *Ephémérides, Museum Helveticum* V, p. 109.

⁵ En réalité, la réformation du Pays d'En-Haut et du Gessenay fut plus longue et plus difficile que ne le pensait Farel en 1556. Il y fallut la main-forte et la persévérance des Bernois. Voir VUILLEUMIER I, pages citées, spécialement p. 594-595.

⁶ Nous ne savons pas qui était cet excellent Beatus. C'était probablement l'aide qui accompagnait Haller dans la mission dont il avait été chargé à la fin de 1555. Voir LOHNER, *Die reformirten Kirchen... im Freistaate Bern* (Thun. s. d.), p. 274.

⁷ Cp. J. VIÉNOT, ouvr. cité, p. 195-208.

Le supplice de Servet en fut la première cause. Ami de la tolérance, Toussain n'approuva pas ce qui s'était fait à Genève. Déjà, le 21 septembre 1553, donc avant la mort de Servet, il écrivait à Farel : « Je ne pense pas que nous puissions poursuivre à mort qui que ce soit pour motif de religion, à moins qu'il ne s'y ajoute une sédition ou d'autres graves raisons de faire intervenir le magistrat. » Et, le supplice consommé, il persista naturellement dans la même opinion. Par là, Toussain se rapprochait de Castellion qui fut, à ce moment-là, le plus vigoureux défenseur de la liberté de conscience. Or, on sait combien Castellion était mal vu de Calvin et de ses collègues de Lausanne et de Neuchâtel, et leur aversion avait encore grandi depuis que le professeur de Bâle, sous le pseudonyme de Bellius, avait publié son ouvrage retentissant contre le droit de punir les hérétiques.

En outre, dans le débat relatif à la prédestination, Toussain ne fut pas non plus de l'avis de Calvin. Il ne pouvait pas admettre une doctrine qui semblait faire de Dieu l'auteur du mal. Nouvelle raison pour les réformateurs de la Suisse française de penser que Toussain pactisait avec Castellion et leurs autres contradicteurs. De là des suspicions, augmentées par de vagues racontars ou par des renseignements tendancieux¹, qui présentaient l'Eglise de Montbéliard comme infectée par l'hérésie, puisque les idées de Toussain étaient partagées par la plupart de ses collègues. Toussain protesta, le 23 mars 1554, dans une lettre à Blaurer, contre ce reproche d'hérésie et pria le pasteur de Bienne d'intervenir auprès de Calvin, de Farel et de Viret, pour qu'ils ne prêtassent pas l'oreille aux bruits calomnieux qu'on répandait contre lui. Il joignit à sa lettre les « Articles sur lesquels les ministres de Montbéliard doivent être examinés », de novembre 1552, pour montrer que la doctrine qu'ils étaient appelés à prêcher était conforme à l'Evangile. Mais la lettre apologétique de Toussain ne rétablit pas la communion d'esprit.

Il y avait, en effet, une autre cause profonde de dissentiment. Le Montbéliard avait été à l'origine évangélisé par des Suisses ou des Français et l'Eglise appartenait au type réformé. Mais Christophe de Wurtemberg, luthérien, avait voulu luthéraniser son comté, ce qui provoqua le brusque départ de Toussain en 1545. Toussain avait repris sa place à Montbéliard ensuite de quelques concessions de son souverain, en cédant toutefois quelque chose des principes réformés (1^{er} janv. 1546). L'Intérim faillit amener un retour au catholicisme. Une fois le danger écarté, l'Eglise reprit sa marche normale, mais c'était une Eglise à demi luthérienne. De nature opportuniste, Toussain accepta la situation telle qu'elle était donnée et de concert avec le comte George, souverain effectif du pays de 1552 à 1558, il se tint dans un juste milieu entre le luthéranisme strict et les conceptions réformées qui avaient été les siennes à l'origine, mais il supportait mal que des ministres d'une autre tendance vinssent troubler la paix par des conceptions dogmatiques ou des pratiques ecclésiastiques qui n'étaient pas celles de la majorité.

Or, dans le Montbéliard, certains pasteurs étaient restés franchement calvinistes; ils prêchaient la prédestination et entendaient exercer la discipline comme à Genève. Ils étaient mal vus, mais plus on cherchait à les convaincre de se confor-

¹ De Pierre Alexandre. Sur le rôle de ce personnage dans le Montbéliard, cp. J. VIÉNOT, *ouvr. cité*, p. 198. Sur sa vie entière, voir la thèse de Osw. MICHOTTE, *Un Réformateur, Pierre Alexandre*, Nessouvaux 1913.

mer à l'ordre établi, plus ils persévéraient dans leur manière de faire. Ils s'encourageaient l'un l'autre à la résistance. Une lettre de Jean de Beaulieu¹ à Farel, du 21 décembre 1554, fait allusion à des faits que nous ne connaissons pas; elle atteste clairement qu'un groupe, au sein du clergé montbelliardais, était en contestation avec Toussain. Ces calvinistes, pour pouvoir demeurer en communion avec leurs collègues, posaient leurs conditions: ils réclamaient, entre autres, que les livres de Bellius [Casteillon] et de Servet fussent déclarés hérétiques par tous et que, dans la suite, personne ne se permit plus de défendre les doctrines erronées, ensuite qu'une vraie discipline fût établie dans l'Eglise, parmi les ministres tout d'abord, puis dans le peuple. En terminant sa lettre, Beaulieu demande « que, s'il est besoin, tous les bons serviteurs de Dieu qui sont de delà [de Neuchâtel, Vaud, Genève] s'emploient à secourir ceste povre Eglise [du Montbéliard] tant par lettres que par tous aultres moyens qu'ils cognoistront propres à cela ».

Farel était naturellement disposé à intervenir et Viret eut d'abord l'idée malheureuse de lui conseiller de se rendre en personne à Montbéliard pour y défendre auprès du souverain la cause des ministres réformés². Mais Viret ne tarda pas à se rendre compte qu'avec son caractère impétueux, Farel risquait de tout gêner; il lui recommanda un peu plus tard en tout cas de ne pas aller seul, mais de prendre avec lui Blaurer et d'user de la plus grande prudence et de la plus grande douceur³. En fin de compte, Farel n'alla pas à Montbéliard. Toussain redoutait sa venue et écrivit à Blaurer pour que celui-ci le dissuadât d'entreprendre un voyage qui serait inutile à l'Eglise et aux frères, et désagréable au prince malade et plus qu'obsédé par toutes les disputes qui avaient eu lieu⁴.

Le voyage, en effet, aurait été inutile; les quatre ministres les plus intransigeants furent congédiés par le comte George, en février 1555, et leur expulsion fut maintenue malgré une tentative qu'ils firent de rentrer en grâce. La conduite de Toussain à ce moment-là fut quelque peu équivoque. D'un côté, pressé par le désir de ne pas rompre avec les réformateurs de la Suisse française, il accueillit avec une certaine bienveillance les quatre ministres congédiés, momentanément revenus à Montbéliard sur le conseil de leurs amis de Suisse; d'autre part, voulant ménager les susceptibilités du comte George, il leur imposa, pour les réadmettre dans l'Eglise, l'acceptation intégrale du règlement ecclésiastique établi dans le pays et émanant du comte lui-même. Les ministres refusèrent et l'expulsion devint définitive. Dans une lettre postérieure (7 mai 1558), le comte les appelle des « loups » qui étaient venus se fourrer dans les Eglises du Montbéliard pour y porter le trouble⁵. Néanmoins, chose curieuse, c'est à Lausanne que Toussain écrivit pour leur trouver des remplaçants⁶. Il eut peu de succès.

L'expulsion des quatre ministres, suivie plus tard de plusieurs autres, acheva, en effet, de distendre les relations entre Toussain et les réformateurs romands.

¹ Jean de Beaulieu est probablement le même qui vint plus tard à Neuchâtel. Sa lettre se trouve Bibl. des pasteurs, Pf. 6, liasse 3; voir VIÉNOT II, p. 153-156.

² CALV. op. XV, p. 365, Epist. n° 2074, 4 janvier 1555.

³ *Ibid.*, p. 451, Epist. n° 2122, 25 février 1555.

⁴ *Ibid.*, p. 469, Epist. n° 2130.

⁵ VIÉNOT, ouvr. cité I, p. 200.

⁶ CALV. op. XV, p. 506, Epist. n° 2152, Bèze à Farel, 21 mars 1555.

Farel, qui avait eu pour lui la plus grande affection, se montra le plus exaspéré; il donne libre cours à son indignation dans nombre de lettres de cette époque, qu'il écrit à Blaurer ¹, à Sultzer ² ou à Bullinger ³. Nous ne citons que quelques passages de deux lettres à Blaurer :

« Que le Seigneur Jésus touche et change le cœur de Toussain. Car, à ce que je vois, il agit fort peu correctement; il suit les mauvais conseils, il n'écoute pas les bons. Il met en avant la volonté et les sentiments du prince; il ne parle pas de lui-même, alors qu'il est seul à agir. Que le Christ voie et avise, qu'il manifeste les mensonges et mette en lumière la véracité de tous. » — « Pour moi, je l'avoue ingénument, j'espère peu d'un homme qui est si gravement tombé, qui depuis une année et demie a combattu une juste cause, usant de faux semblants et de mensonges à l'égard de frères sincères, et n'a pu être amené à agir selon la Parole de Dieu. C'est maintenant un homme tout autre. Plût à Dieu qu'il mît autant de zèle pour le bien et l'édification, qu'il en met pour le mal et la ruine que je le vois poursuivre. Pour moi, je ne puis rien ouïr qui me « brûle » davantage que ce que je suis obligé d'entendre de ce malheureux Toussain. »

Farel, ne pouvant lui-même qu'à se répandre en accusations passionnées, chercha à faire intervenir auprès du comte de Montbéliard Blaurer, qui avait gardé des relations amicales avec ce prince depuis le temps où il prêchait la Réforme dans une partie du Wurtemberg. Farel y était du reste encouragé par Bèze, Viret et Calvin. Blaurer s'adressa tout d'abord au chancelier du Montbéliard et à Toussain. Farel désirait davantage. Il espérait que Blaurer irait à Montbéliard et s'adresserait directement au prince, à l'insu de ses conseillers et de Toussain. Le pasteur de Bienne, sachant un tel projet irréalisable, ne voulut pas tenter un voyage inutile. En revanche, il envoya à George de Wurtemberg une lettre particulière, qu'il avait soumise préalablement au jugement de Farel ⁴. Le comte répondit également par une lettre personnelle le 19 août 1555 ⁵. Mais la lettre, très aimable pour Blaurer lui-même, était en réalité une fin de non-recevoir. Le prince y prenait la défense de Toussain, déclarant qu'il prêchait la pure doctrine évangélique depuis de longues années et que toutes les mesures qu'on lui reprochait avaient été faites avec sagesse et conformément aux fonctions de sa charge. Il n'y avait plus rien à tenter de ce côté-là.

Farel n'en continua pas moins à se préoccuper du Montbéliard; il craignait que les ministres ayant des sympathies « réformées » ne fussent exclus du pays comme ceux qui avaient déjà été congédiés. Il s'adressa déjà en 1555 ⁶, puis en 1556, à Sultzer de Bâle pour le prier d'agir en leur faveur. Sultzer se montra prudent. Il prit des informations auprès des personnages importants qu'il connaissait dans le pays; il s'adressa même à Toussain et à Schaedlin, le pasteur allemand du comte George, comme il l'écrit à Blaurer, le 24 avril 1556 ⁷. On lui répondit que toutes choses se

¹ CALV. op. XV, p. 507, Epist. n° 2153, 21 mars 1555; *ibid.*, p. 592, n° 2197, 4 mai; *ibid.*, p. 632, n° 2216, 4 juin; *ibid.*, p. 713, n° 2260.

² *Ibid.*, p. 511, n° 2155, s. d.

³ *Ibid.*, p. 568, n° 2185, 16 avril 1555; *ibid.*, p. 631, n° 2215, 4 juin.

⁴ Voir O. PERROT, *Vie*, p. 119-122, les lettres de Blaurer du 20 mars, de Viret du 28 avril, de Blaurer du 2 et du 31 mai, de Farel du 4 juin (voir note ci-dessus), de Blaurer du 7 juin et du 2 septembre; à cette dernière lettre, Blaurer avait joint la réponse du comte George (19 août), après l'avoir préalablement traduite en français.

⁵ CALV. op. XV, p. 731, Epist. n° 2273.

⁶ Voir O. PERROT, *Vie*, p. 121, la lettre de Viret du 18 juillet 1555. Voir aussi CALV. op. XV, p. 592, Epist. n° 2197.

⁷ *Ibid.* XVI, p. 117, Epist. n° 2437.

passaient tranquillement, que les ministres [objet des craintes de Farel] étaient aimés du prince et qu'il n'y avait rien à craindre pour eux, à condition qu'ils continuassent à vivre en paix comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Toussain et Schaedlin se plaignirent des fâcheux soupçons et des calomnies dont ils avaient été accablés; ils protestèrent qu'ils étaient tout disposés à maintenir la paix et l'amitié fraternelle et à le montrer dans la mesure où cela dépendait d'eux. Aussi Sultzer ne poursuivit-il pas plus loin sa mission, convaincu que la paix continuerait à subsister, si les frères qui avaient des choses à blâmer dans la constitution de l'Eglise ne s'attribuaient pas le droit de les changer de leur propre chef, mais recouraient à l'autorité du prince par les voies légitimes.

Farel ne fut pas convaincu. Il continua à déplorer ce qui se passait au Montbéliard, persuadé que les dirigeants s'exposaient, par leur conduite, aux peines éternelles¹. On retrouve ces accusations encore dans deux lettres à Calvin de 1558, à l'occasion de l'expulsion de deux nouveaux ministres en conflit avec Toussain². Il n'avait évidemment pas changé de sentiment.

Calvin, au début du conflit, n'avait pas pris une position aussi décidée que Farel. Il connaissait la valeur de Toussain et désirait éviter une rupture avec lui. Il lui écrivit le 15 octobre 1554³ : « Qui a jamais songé à dire que vous êtes un disciple de Servet.... Je puis moi-même témoigner avec quelle fidélité et quelle intégrité vous avez servi Christ, avec quel dévouement vous vous êtes acquitté de votre devoir et avec quelle constance vous avez supporté les peines et les combats par lesquels Dieu vous a éprouvé, et j'ai pleine confiance que vous demeurerez dans l'avenir constamment semblable à vous-même. » Cependant, déjà alors, Calvin n'était pas absolument rassuré sur tous les points. Il trouvait que Toussain ne serait pas si facilement disposé à déclarer qu'il ne fallait pas punir les hérétiques, s'il avait été lui-même à la brèche, et il craignait qu'il n'y eût quelque chose de vrai dans ce qu'on disait de ses sentiments sur la prédestination.

Un peu plus tard, 18 janvier 1555⁴, en lui envoyant son livre contre les luthériens intransigeants, il aborde avec une prudente circonspection le sujet des quatre ministres réformés impénitents : « Je vous prie au nom de notre amitié, vous, à qui il appartient de montrer l'exemple aux autres, je vous exhorte et je vous conjure, au nom de notre ministère commun, de mettre le plus grand zèle possible à gagner les frères que vous voyez désireux de travailler à la gloire de Christ; et en frappant sévèrement les mauvais sujets qui infectent de leur ivraie le champ du Seigneur, vous prouverez encore mieux votre sagesse à tous les hommes de cœur que brûle et que crucifie la faiblesse dont vous usez dans votre tolérance. C'est le seul point que j'aie tenu à toucher brièvement dans des choses si embrouillées et encore mal connues, afin de ne pas manquer par mon silence au devoir d'un ami.... La liberté que j'ai prise, inspirée par une sincère amitié, ne vous offensera pas, je le pense. » Plus tard, gagné par l'irritation de Farel, Calvin prêta l'oreille aux bruits plus ou moins faux que l'on répandait sur l'attitude et les jugements de Toussain. Il finit par

¹ CALV. op. XVI, p. 216, n° 2490, à Calvin, 28 juin 1556.

² *Ibid.* XVII, p. 123, n° 2844, 4 avril 1558; *ibid.*, p. 146, n° 2857, 28 avril.

³ *Ibid.* XV, p. 269, n° 2032.

⁴ *Ibid.* XV, p. 384, n° 2087.

lui écrire, le 22 octobre 1558¹, une lettre de vifs reproches, lettre qui se terminait par ces mots : « Me persuader que vous restez mon ami, cela est à peu près impossible aussi longtemps que vous conspirez avec mes ennemis déclarés. Cependant, je ne cesserai pas de prier Dieu pour qu'il vous dirige par son esprit, qu'il vous garde sain et sauf et qu'il bénisse vos travaux. »

A cette déclaration positive de rupture, Toussain répondit le 4 avril 1559². Il proteste qu'il n'a dit ni fait les choses que Calvin lui reproche et, pour ce qui concerne son Eglise, il n'a pu que se soumettre à l'autorité légitime du prince, telle qu'elle existe dans le Montbéliard, comme dans le Wurtemberg et les autres Etats allemands. Cependant il ne cherche pas à renouer avec Calvin. Il termine sa lettre en disant qu'il ne désire rien tant que la paix et l'édification de toutes les Eglises et en priant Dieu de conserver à Calvin le plus longtemps possible la santé qui lui avait été rendue. Point d'autres vœux, c'était bien la fin des anciennes relations.

Du reste, Toussain allait se trouver en face de tout autres difficultés que celles qui avaient motivé son différend avec les réformateurs romands. Le comte George mourut en 1558; son fils Frédéric étant encore au berceau, le comté de Montbéliard tomba sous la direction du duc de Wurtemberg et de deux autres tuteurs de l'enfant, tous ardents luthériens. Il s'ensuivit une luthéranisation toujours plus complète du pays, si bien qu'au commencement de 1573, Toussain fut mis à la retraite. Il mourut quelques mois plus tard, le 5 octobre 1573³.

Si Farel supportait mal que, dans un pays déjà à demi « luthéranisé », on usât de rigueur à l'égard des calvinistes impénitents, il n'en était pas moins, depuis les jours où il eut l'occasion de voir de près les protestants allemands⁴, un partisan décidé de l'union entre luthériens et réformés. Lui qui, lors du « *Consensus Tigurinus* », avait contribué plus que d'autres à l'apaisement en Suisse des luttes eucharistiques, il estimait que ce n'était là qu'un commencement et qu'il fallait absolument chercher un terrain d'entente entre toutes les Eglises évangéliques.

Seulement les circonstances n'étaient guère favorables. Le *Consensus*, s'il avait uni les Eglises suisses, avait par contre provoqué l'animosité des ultra-luthériens. Dès 1552, le pasteur de Hambourg, Joachim Westphal, se livra à une série d'attaques très violentes contre l'accord de Zurich et tout spécialement contre Calvin. Bullinger, qui estimait d'abord qu'il ne fallait rien répondre, changea d'idée et engagea Calvin à prendre la défense du *Consensus*. Calvin le fit à trois reprises, de 1555 à 1557, dans des opuscules où la verve du langage allait en augmentant⁵. La vio-

¹ CALV. op. XVII, p. 361, Epist. n° 2972.

² *Ibid.* XVII, p. 490, Epist. n° 3039.

³ Toussain représentait dans le Montbéliard le parti modéré, qui acceptait la confession d'Augsbourg et certaines pratiques luthériennes dans le culte et l'administration de l'Eglise, mais sans renier le passé. Il avait, à gauche, les calvinistes intransigeants qu'il réussit à éloigner du pays, à droite, les luthériens extrêmes devant lesquels il finit par succomber. Farel, qui avait un tout autre caractère que le sien, n'a rien compris à son opportunisme; mais plus de fermeté à un moment donné aurait peut-être permis à Toussain d'éviter la défaite totale. Il faut dire que son amitié pour le comte George explique sa conduite quelque peu louvoyante à partir de 1552.

⁴ Voir plus haut chap. XVI.

⁵ Voir *Recueil des opuscules de M. Jean Calvin* (Genève 1566) p. 1469 ss, 1498 ss, 1578 ss, suivi de la « *Déclaration naïve* » contre Heshusius, 1561. — Cp. dans les *CALVINI opera* IX, p. 15-136, 141-352, 461-524 (contre Heshusius).

lence opposée à la violence ne facilitait pas l'entente. Farel, qui le sentait bien, invita, sans grand succès, Calvin à user de modération, à combattre son adversaire non comme un ennemi, mais comme un frère, qu'il faut désarmer sans l'écraser¹. Calvin lui répliqua : « Vous appelez frères ceux qui non seulement repoussent, mais détestent le nom de frères que nous leur offrons. Comme nous serions ridicules de nous vanter de ce nom de frères auprès de ceux pour qui nous sommes les pires hérétiques². »

Calvin, cependant, n'était pas du tout opposé à une entente avec les luthériens ; mais il ne la croyait possible qu'avec les luthériens modérés qu'il envisageait comme formant la majorité. Sans avoir grande confiance dans l'énergie de Mélanchton, il espérait pourtant qu'avec son appui, un colloque aurait quelque chance de réussite. En revanche, les Zurichois, mieux instruits par l'expérience du passé, n'attendaient absolument rien d'une rencontre de ce genre et se montraient extrêmement peu disposés à y donner leur assentiment. Bullinger, en particulier, fut toujours hostile à une semblable tentative ; il ne se laissa pas convaincre par une longue lettre que Farel lui écrivit, un jour, pour le persuader qu'un colloque vaut mieux que toutes les lettres. La parole vivante est plus efficace que la parole écrite³.

À ces difficultés d'ordre général s'ajoutaient, pour Farel, les limites qu'à cause de son âge, ses amis croyaient devoir imposer à son activité. Au mois de juillet 1556, à l'arrivée d'un frère qui apportait de tristes nouvelles de France, il conçut le projet d'aller, comme il en avait l'habitude, dit-il, implorer l'intervention des Allemands en faveur des persécutés et, en même temps, travailler à la réunion du colloque protestant. Il demanda à ce sujet l'avis de Calvin, promettant de suivre les instructions qui lui seraient données⁴. Viret, informé du projet de Farel, n'en fut qu'à moitié enchanté. Il expose son hésitation à Calvin dans une lettre du 7 juillet⁵ : il est arrêté par l'âge de Farel qui risque de ne pas supporter les fatigues d'un si long voyage ; il se demande également si Farel possède toutes les qualités voulues pour se charger d'une semblable ambassade. « Vous connaissez la piété et le caractère de cet homme, ce qu'on peut attendre de son zèle, à l'avantage ou au détriment de l'affaire. » Calvin ne se montra guère plus favorable que Viret, qui lui écrivit de nouveau le 16 juillet⁶, en la présence de Farel venu à Lausanne : « Après avoir recueilli les avis des autres, et bien pesé ce que vous avez écrit, nous avons pensé qu'il fallait tout renvoyer à un autre temps, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion plus opportune, ou que nous cherchions à la faire naître, et en attendant agir par lettres de concert avec nos amis. »

La même sollicitude pour la santé de Farel, accompagnée d'autres sentiments, se manifesta un mois plus tard quand Calvin partit pour Francfort, afin de réconcilier, si possible, les partis opposés de l'Eglise française de cette ville. Au lieu de passer par Neuchâtel, craignant que Farel ne voulût l'accompagner, il passa par Payerne.

¹ CALV. op. XVI, p. 534, Epist. n° 2659, 3 juillet 1557 ; voir aussi *ibid.*, p. 512, n° 2647, 13 juin.

² *Ibid.* XVI, p. 551, n° 2673, 1^{er} août 1557.

³ *Ibid.* XVI, p. 175, n° 2468, 27 mai 1556. Sur la lutte contre Westphal et les tentatives d'un colloque avec les luthériens, voir DOUMERGUE VI, p. 503-554.

⁴ CALV. op. XVI, p. 220, Epist. n° 2493, 4 juillet 1556.

⁵ *Ibid.*, p. 222, n° 2495, 7 juillet.

⁶ *Ibid.*, p. 228, n° 2499.

« Il n'est pas question, écrivait-il à Viret¹, de consentir à ce que Farel soit notre compagnon de voyage [Calvin avait avec lui des hommes chargés par le Conseil de Genève de veiller sur lui pendant le voyage].... Il ne peut affronter tant de labeur pour un rapide voyage qui n'est pas sans danger, car on dit que la peste sévit là-bas, et les frais seront considérables.... A quoi servirait-il que le pieux vieillard s'exposât à ces dangers et s'attirât une grande fatigue? » Cependant Calvin laissait aux Lausannois le soin de décider en dernier ressort. Ils décidèrent pour la négative, et Farel resta à Neuchâtel. On craignait évidemment son intervention dans une affaire qui devait être traitée avec plus de prudence que ne le comportait son ardeur habituelle.

L'occasion d'un voyage en Allemagne ne tarda pourtant point à se présenter, et, cette fois-ci, on ne parla plus de son âge ni des grandes fatigues qu'il aurait à affronter. Le 27 novembre 1556², le roi Henri II lança contre les Vaudois d'Italie, spécialement ceux des vallées de Luserne, de Saint-Martin et d'Angrogne, qui étaient sous la domination des rois de France depuis un certain temps, un terrible édit de persécution (chap. VIII, p. 297). Ils devaient livrer, sous peine de confiscation de corps et de biens, leurs ministres, leurs maîtres d'école et les autres « dogmatisants ». Un délai, qui fut du reste quelque peu prolongé, était fixé pour l'exécution intégrale de l'édit. Les Vaudois recoururent à leurs amis de Neuchâtel et de Genève. Farel et Bèze furent chargés de demander en leur faveur l'intervention des cités évangéliques de la Suisse et des princes allemands. Les deux négociateurs arrivèrent à Berne le 23 avril 1557; ils furent bien reçus par le Conseil qui les recommanda aux autres villes réformées et se chargea des frais de l'ambassade. Ils passèrent ensuite à Zurich, à Schaffhouse et à Bâle, où l'accueil ne fut pas moins favorable³. Les villes suisses envoyèrent, dans le courant de mai, une ambassade à Henri II qui consentit à suspendre l'exécution de l'édit contre les Vaudois.

Pendant ce temps, Farel et Bèze continuaient leur voyage. Le Conseil de Strasbourg les accueillit avec bienveillance, il les recommanda à l'Electeur palatin et au duc de Wurtemberg. A Heidelberg, le prédicateur de l'Electeur palatin, Michel Diller, se montra bien disposé, mais il leur demanda une confession de foi pour pouvoir mieux apaiser le mauvais vouloir des gens qui tenaient en suspicion les Vaudois et les Réformés suisses. Quoique Bèze jugeât la chose inutile, puisque l'*Institution* de Calvin était suffisamment explicite sur la doctrine professée par les réformés, il rédigea hâtivement une confession de foi qu'il présenta comme celle des Eglises suisses et de l'Eglise vaudoise. Elle fut jugée pleinement suffisante par Diller et par son maître. Après avoir été quelque peu remaniée, elle fut présentée quelques jours plus tard au duc de Wurtemberg, alors à Göppingen. Le duc désirait, lui aussi, connaître l'opinion sur la Cène des Eglises qui imploraient son intervention, afin de pouvoir agir en leur faveur en toute bonne conscience. Il se déclara satisfait et promit chaleureusement son appui : il ne manquera pas de s'entendre avec les autres princes allemands pour des démarches auprès du roi de France. Farel et Bèze furent enchantés de son accueil et revinrent à la maison heureux d'avoir réussi dans leur mission

¹ CALV. op. XVI, p. 264, n° 2522, 21 août 1556.

² Voir RUCHAT VI, p. 194.

³ CALV. op., p. 459, Epist. n° 2621, Bèze et Farel (de Bâle) à Bullinger, 29 avril 1557; voir note des éditeurs.

et d'avoir en même temps, comme ils le croyaient, préparé le terrain pour un futur colloque d'entente entre les luthériens et les réformés¹. Ils avaient pour cela rédigé leur confession de foi, en allant aussi loin que possible dans l'adaptation du point de vue réformé aux conceptions luthériennes. Nous la reproduisons à peu près complètement² :

1. Nous savons, non par des raisonnements humains, mais par la parole de Dieu, nous croyons et nous confessons que Christ nous a été fait, à nous qui croyons, sagesse, justice, sanctification et rédemption, et que, pour cela, il faut avant tout et par-dessus tout rechercher en vue de notre salut non pas seulement l'efficace des bienfaits de Christ, mais le Christ lui-même, c'est-à-dire la propre substance de Christ qui nous est communiquée par la foi, laquelle est un don, de Dieu.
3. Nous reconnaissons donc que, dans la Cène du Seigneur, non seulement tous les autres bénéfices de Christ, mais aussi la substance du Fils de l'homme lui-même, c'est-à-dire sa vraie chair... et son vrai sang... ne sont pas seulement signifiés ou proposés symboliquement, typiquement ou en figure, mais ils sont vraiment présentés, donnés et offerts pour qu'on se les approprie. Les symboles ne sont pas vides, mais, pour Dieu qui promet et qui offre, ils contiennent véritablement et certainement la chose elle-même, qu'ils soient offerts à des fidèles ou à des infidèles.
4. Quant à la manière dont la chose elle-même, c'est-à-dire le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, est jointe aux symboles, nous disons qu'elle est symbolique ou sacramentelle, et nous l'appelons sacramentelle, parce que le sacrement n'est pas une simple figure, mais apporte vraiment et certainement sous l'apparence des choses visibles ce que Dieu donne et offre avec les symboles... De telle sorte qu'il est bien clair que nous retenons et nous soutenons la présence du corps même et du sang dans la Cène. Si nous nous écartons en quelque chose à cet égard des sentiments de nos frères pieux et savants, la controverse porte non plus sur la chose elle-même, sur la présence, mais seulement sur le mode de la présence qui est connu de Dieu seul et auquel nous croyons.
5. Quant à la manière en laquelle les symboles nous sont communiqués, nous savons qu'elle est physique [une affaire du corps], car c'est physiquement que nous prenons les choses qui se voient et qui se touchent. Mais pour ce qui concerne la manière dont la chose elle-même nous est véritablement et certainement communiquée, nous ne prétendons pas qu'elle soit de nature physique, et nous n'imaginons pas non plus une union locale, ni une diffusion de la nature humaine de Christ, ni ce mélange grossier et matériel de la substance de Jésus-Christ avec la nôtre, ni non plus cette grossière transsubstantiation, mais nous disons que le mode est spirituel, c'est-à-dire que la communication s'opère par la seule vertu incompréhensible de l'Esprit du Dieu tout puissant, vertu qu'il a manifestée dans cette parole : Ceci est mon corps.
6. Nous conjurons donc tous les frères, amis de la paix et de la concorde, de juger, avec des esprits dépouillés de passion, si l'on doit considérer comme des infidèles et des hérétiques les gens qui pensent et enseignent de cette manière sur les sacrements de Christ. Si en outre, il y a quelque chose en quoi tous ne soient pas absolument du même avis, puisqu'ils sont d'accord sur le point qui est essentiel, nous espérons, s'il est possible qu'une assemblée d'hommes réellement pieux soit réunie par la grâce de Christ, que le Seigneur dans sa miséricorde nous accordera ou bien d'avoir le même sentiment sur tous les points, ou bien de supporter chrétiennement l'infirmité les uns des autres, et qu'il nous éclairera afin que nous attaquions l'ennemi commun avec nos armes et nos forces enfin réunies...

Ainsi fait et écrit par moi, Théodore de Bèze, à Göppingen, ville du très illustre duc de Wurtemberg et offert à Sa Grandeur le 14 mai, année du salut 1557. — A signé aussi Farel, à Strasbourg dans la maison de Joannes Pappus³.

¹ Hotman de Strasbourg, dans une lettre à Bullinger, exprime le même espoir : « Les nôtres seront entendus au colloque de Worms. Farel est tout à fait l'homme pour cela, car sa vieillesse jointe à la parfaite intégrité de sa vie le rend *persona grata* auprès de ceux qui aiment la piété. A cela s'ajoute qu'il n'a encore provoqué par aucun écrit la haine de ces gens-là. » CALV. op. XVI, p. 465, Epist. n° 2626, 13 mai 1557.

² Elle est donnée tout entière en latin dans CALV. op. XVI, p. 469, Epist. n° 2628.

³ Cette confession de foi a été reproduite, presque en entier, par L. JUNOD, *Vie de Farel*, mais JUNOD l'envisage, par erreur, comme ayant été composée dans le second voyage de Bèze et de Farel, dont nous parlerons plus loin, et il ajoute aux signatures de Bèze et de Farel celles des autres compagnons de ce second voyage.

Il nous paraît que, dans les paragraphes 3 et 4, Bèze et Farel avaient dépassé la juste mesure de ce qu'ils auraient dû dire; ils sous-entendaient évidemment, sous les termes de couleur luthérienne, les conceptions calvinistes, comme ils le font entendre au paragraphe 5, mais on pouvait s'y tromper et on s'y est effectivement trompé. Les luthériens triomphèrent, firent reproduire la confession de Bèze et la communiquèrent à leurs amis. Les théologiens de la Suisse allemande, en particulier Bullinger, furent en revanche fort indignés de ce qu'ils envisageaient comme une trahison. Et cela d'autant plus que Bèze et Farel, à leur retour d'Allemagne, ne dirent absolument rien à personne, pas même à Calvin, de la confession qu'ils avaient présentée. Ils étaient si heureux des succès obtenus qu'ils se bornèrent à les raconter et oublièrent, dirent-ils plus tard, complètement ce détail. Pour eux, c'était bien un détail, car Bèze eut de la peine ¹ à retrouver dans ses papiers le brouillon de la pièce présentée au prince palatin. Les deux réformateurs n'avaient pensé qu'à leur mission, et leur confession, sans valeur officielle, n'était qu'un moyen de montrer aux princes allemands, dont ils voulaient gagner la faveur, que la Suisse et les Vaudois n'étaient pas si loin de penser comme eux sur la question de la Cène. La confession écrite n'avait pas plus d'importance que les paroles qu'ils avaient pu prononcer. Leur oubli d'en parler, fut-il aussi involontaire qu'ils le prétendirent ? On peut en douter, car Bèze dit, dans une lettre à Calvin ², qu'en passant par Zurich à son retour, il ne l'a pas mentionnée, parce que le bon espoir qu'il avait dans le colloque, lui faisait craindre d'effaroucher quelqu'un. Il l'aurait bien communiquée à Pierre Martyr [alors à Zurich], mais il ne voulait pas le faire à un seul. Du reste, il ne se doutait pas qu'elle serait si agréable « aux adversaires » et qu'ils s'empresseraient de la divulguer. S'il y eut oubli complet, ce fut de la part de Farel plutôt que de celle de Bèze.

Quoi qu'il en soit, l'affaire fit grand tapage en Suisse. Calvin fut informé de l'existence de la confession par Hotman de Strasbourg; il demanda à Bèze ce que cela signifiait. Bèze lui répondit en lui racontant ce qui s'était passé et en lui envoyant un exemplaire de la confession retrouvé dans ses papiers ³. Il estimait du reste, ajoute-t-il, qu'elle était tout à fait conforme à ce que Calvin pense lui-même. Nous supposons que Calvin aurait été plus prudent et se serait exprimé avec plus de clarté, mais il prit bravement la défense de Bèze contre les attaques qui lui vinrent de la Suisse allemande. C'est ce que Bèze lui demandait dans la lettre du 17 juillet déjà citée : Le mal est fait; efforcez-vous de le réparer, de peur qu'il ne subsiste quelque soupçon fâcheux. Au point où en sont les choses, il faut distinguer entre « l'imprudence et la crainte qui a suivi » et « la malice et l'improbité ». Lui, Bèze, a été imprudent parce qu'inexpérimenté; mais il appartenait à Farel de voir plus clairement ce que la situation exigeait ⁴.

Les théologiens de la Suisse allemande en furent tout d'abord informés par des bruits venant d'Allemagne. Ils ne connurent le texte de la confession que par Velerand Poulain [alors à Francfort], qui l'envoya, accompagné de méchants commen-

¹ CALV. op. XVI, p. 512, Epist. n° 2646, 13 juin 1557.

² *Ibid.*, p. 539, n° 2663, 17 juillet.

³ Voir note 1 ci-dessus.

⁴ Les éditeurs des CALVINI *opera* ajoutent en note : « Il rejette la faute sur son collègue ».

taires, à Pierre Martyr, à Zurich¹. Cette confession fut très mal accueillie; Bullinger eut peine à croire tout d'abord qu'elle fût de Bèze², puis, exactement informé, il se montra fort mécontent de ce que ce document avait été présenté comme la confession des Eglises suisses³ et, pendant plusieurs mois, il ne cessa de déplorer la manière ambiguë dont il avait été rédigé⁴. Les pasteurs bernois partageaient ses sentiments⁵. Haller, déjà avant de connaître la confession, disait à Bullinger qu'il n'avait pas confiance dans les deux délégués envoyés en Allemagne : « Ils se contentent trop facilement; parce qu'ils ont été reçus une fois avec humanité, ils pensent qu'on peut obtenir une concorde universelle⁶. » Pierre Martyr, à Zurich, était plus modéré dans ses critiques, mais lui non plus n'approuvait pas ses collègues romands⁷.

Bèze fit son possible pour apaiser Bullinger. Tout en regrettant son imprudence, il chercha à lui montrer que sa confession, bien interprétée, n'était pas contraire à l'Ecriture⁸. Farel, appelé à la rescousse⁹, écrivit de son côté à Bullinger pour se défendre, lui et son collègue : S'ils n'ont pas parlé de la confession à leur retour, c'est par simple oubli : cela ne leur est pas venu à l'esprit. S'ils l'ont présentée au duc de Wurtemberg, c'est que celui-ci la demandait et qu'ils étaient eux-mêmes dominés par le désir de faire réussir leur mission en faveur des Vaudois; puis Farel, tout particulièrement, y voyait un moyen d'arriver à la concorde entre les Eglises. « Car je pense, dit-il, qu'il n'y a personne qui soit plus tourmenté par le grand scandale de la « division » qui retarde les progrès de l'Evangile. »

Ce fut Calvin qui s'employa le plus activement à dissiper la mauvaise humeur de Bullinger et de ses collègues de la Suisse allemande. Nous ne citons que sa lettre du 31 août, où il déclare tout d'abord que la confession de Bèze n'est pas en désaccord avec la doctrine des Eglises suisses; même le terme de « substance » employé par Bèze n'est pas inadmissible, si on l'interprète bien. Calvin avoue cependant que l'auteur aurait dû s'exprimer plus clairement. Mais le temps ne le permettait pas, et cela n'eût pas été expédient non plus, puisqu'il s'agissait d'une brève justification et non pas d'un exposé complet. Lui-même ne pense pas qu'il y ait aucun danger à craindre et il garantit la bonne foi de Bèze¹⁰.

L'émotion causée par l'initiative dogmatique de Bèze et de Farel en 1557, se serait sans doute plus vite apaisée, si ce voyage en Allemagne n'avait pas été suivi d'un second qui eut lieu en septembre de la même année. Il s'agissait cette fois-ci des protestants de Paris, à l'occasion d'une affaire connue sous le nom d'« Affaire

¹ CALV. op. XVI, p. 538, Epist. n° 2662, Bullinger à Bèze, 16 juillet 1557; *ibid.*, p. 551, n° 2673, Calvin à Farel, 1^{er} août 1557.

² Voir Epist. n° 2662.

³ *Ibid.*, p. 567, n° 2682, brouillon d'une lettre à Calvin, qui n'a probablement pas été envoyée.

⁴ *Ibid.*, p. 571, n° 2686, Bullinger à Calvin, 20 août 1557; *ibid.*, p. 652, n° 2730, le même au même, 6 octobre 1557.

⁵ *Ibid.*, p. 574, n° 2687, Musculus à Bullinger, 20 août 1557.

⁶ *Ibid.*, p. 508, n° 2646, commencement de juin 1557.

⁷ *Ibid.*, p. 545, n° 2668, Pierre Martyr à Calvin, 20 juillet 1557; *ibid.*, p. 586, n° 2690, le même au même, 29 août.

⁸ *Ibid.*, p. 576-586, n° 2689, 24 août 1557; *ibid.*, p. 609-615, n° 2705, commencement de septembre 1557.

⁹ *Ibid.*, p. 587, n° 2691, 30 août 1557.

¹⁰ *Ibid.*, p. 590, n° 2693, Calvin à Bullinger, 31 août 1557. Voir autres lettres; *ibid.*, p. 544, n° 2667, Calvin à Pierre Martyr, 20 juillet; *ibid.* n° 2740, Calvin à Bullinger, 13 octobre.

de la Rue Saint-Jacques¹ ». Une Eglise protestante s'était, malgré les persécutions, constituée à Paris² et comptait plusieurs centaines de personnes. Les réunions avaient lieu en secret, mais, le 4 septembre 1557, l'assemblée fut découverte par des prêtres qui habitaient en face du lieu de réunion, à la rue Saint-Jacques; ils prévirent le guet et ameutèrent la foule qui, munie d'armes et de pierres, assaillit la maison. Une partie des assistants réussirent à se frayer un passage à travers la foule, mais les autres, spécialement les femmes et les enfants, empêchés de les suivre, furent faits prisonniers et emmenés au milieu des injures et des mauvais traitements de la populace à la prison du Châtelet où ils furent enfermés. L'instruction judiciaire contre eux commença, et les exécutions cruelles se succédèrent rapidement, pendant que la persécution redoublait dans d'autres lieux. Les protestants français implorèrent le secours de leurs amis de Suisse. Gaspard Carmel, le neveu de Farel, alors pasteur à Paris, apporta leurs messages à Genève où l'on décida qu'une nouvelle ambassade serait envoyée aux villes suisses et aux princes allemands, pour les prier d'intervenir de nouveau auprès du roi Henri II. L'ambassade était composée de Gaspard Carmel, de Bèze, de Jean Budé, de Genève, et de Farel, que Calvin semble avoir voulu primitivement laisser de côté, mais qui alla rejoindre les trois autres à Zurich.

Farel était, en effet, très désireux de retourner en Allemagne pour défendre la cause de l'union des Eglises. Un colloque devait s'ouvrir à Worms, le 11 septembre, pour tenter une réconciliation entre protestants et catholiques et rétablir, si possible, l'unité de l'Eglise. Les réformateurs romands espéraient, si la réconciliation avec les catholiques ne réussissait pas, que l'entente pourrait tout au moins se faire entre luthériens et réformés, Mélancthon, sur les instances de Calvin, ayant promis de s'y employer de tout son pouvoir. Les Zurichois et les Bernois n'attendaient rien de ce collègue, car ils ne croyaient pas [et avec raison] à l'énergie de Mélancthon pour mener à bien une si grande entreprise³. Mais c'était le rêve de Farel; déjà le 8 septembre, donc avant qu'on sût l'affaire de la rue Saint-Jacques, il écrivait à Calvin pour le prier d'aller à Worms et il lui offrait de l'accompagner; en route, ils pourraient s'adjoindre Blaurer à Bienne. Si Calvin refuse, il se propose d'aller seul, quoique son plus grand désir serait d'avoir, à défaut de Calvin, Bèze avec lui⁴. Ainsi, Farel ne pouvait manquer de se joindre à l'ambassade, une fois qu'elle fut décidée.

Les délégués étaient à Berne le 17 septembre⁵. Ils passèrent de là à Zurich, où l'on parla de la confession de Bèze et Farel. Les auteurs promirent d'être plus circonspects à l'avenir, et l'on se sépara, dit Bullinger⁶, en parfaite intelligence. De Zurich, les délégués allèrent à Schaffhouse, puis à Bâle où ils étaient le 27 septembre. Ils furent, ce jour-là, reçus avec bienveillance par le Conseil qui les recom-

¹ Sur l'affaire de la rue Saint-Jacques, voir J. VIÉNOT, *Hist. de la Réforme française*, p. 230 ss.

² CALV. op. XVI, p. 619, Epist. n° 2708, Calvin à Bullinger, 13 septembre; *ibid.*, p. 620, n° 2709, Calvin à Bèze, même jour; *ibid.*, p. 622, n° 2710, Calvin à Farel, 14 septembre.

³ *Ibid.*, p. 616, n° 2706, Bullinger à Calvin, 10 septembre. Voir aussi la lettre, citée plus haut, de Haller à Bullinger.

⁴ *Ibid.*, p. 605, n° 2702.

⁵ *Ibid.* XVI, p. 649, note.

⁶ *Ibid.*, p. 642, Epist. n° 2722, Bullinger à Calvin, 26 septembre 1557 : ce qui n'empêcha pas Bullinger, quelques jours plus tard (6 octobre, Epist. n° 2730), de déplorer une fois de plus l'existence de la dite confession.

manda au Magistrat de Strasbourg¹. En revanche, ils s'attirèrent une petite histoire avec les humanistes de la ville, grâce à une intempérance de langage de Farel. Ils logeaient à l'hôtel du Sauvage, et pendant le repas, la conversation étant tombée sur Erasme, Farel déclara qu'il était le pire de tous les mortels, un mauvais sujet de la dernière espèce, et Bèze ajouta que c'était un arien. Les humanistes, Boniface Ammerbach, Jérôme Froben et Nicolas Bischoff, l'ayant appris, leur écrivirent une lettre fort vive dans laquelle ils qualifiaient leurs paroles de pure calomnie et de mauvaise action, et déclaraient qu'un homme comme Erasme, ne pouvait ni ne devait être l'objet de pareilles injures de la part de ceux qui sont de braves et honnêtes gens. Même les lois civiles leur commandent de prendre la défense de sa mémoire². L'incident ne semble pas avoir eu de suite.

De Strasbourg, où ils n'obtinrent pas grand'chose³, les délégués se rendirent directement à Worms, où on commença par leur demander un exposé de la confession de foi des Eglises françaises, afin de pouvoir recommander aux princes allemands une intervention en faveur des persécutés. Bèze se remit donc à l'œuvre et rédigea une nouvelle déclaration⁴. Instruit par l'expérience, il s'exprima plus prudemment que la première fois.

Après avoir déclaré que les Eglises de France, dont ses compagnons et lui sont membres aussi bien que les prisonniers pour lesquels ils sont venus à Worms, ont pour règle de foi les écrits des apôtres et des prophètes, le symbole des apôtres, les symboles de Nicée et d'Athanase, il continue en ces termes : « Et, comme nous avons lu votre confession de foi, qui a été présentée à Augsbourg l'an 1530, nous jugeons qu'elle est entièrement d'accord dans tous ses articles avec la doctrine de nos Eglises, et nous la recevons à l'exception d'un seul article, celui de la Cène du Seigneur, encore sujet à des disputes à propos desquelles nous avons toujours désiré avoir des conférences avec vos docteurs, espérant qu'on pourra y mettre fin, si l'on veut écouter l'explication des gens savants et pieux. Nous n'avons jamais cru ni enseigné que la Cène ne soit qu'un sceau ajouté à la profession de notre foi⁵, comme le pensent les anabaptistes et comme l'écrit Schwenkfeld, ou que ce soit seulement une figure qui représente le Christ absent.

« Nous condamnons les papistes qui enseignent le changement du pain et son adoration, qui accumulent d'une façon horrible idoles sur idoles et qui adorent le pain, quand on le porte ça et là, quand on le remet en place, quand on l'élève et quand on l'offre. Nous confessons que nous condamnons ces idoles, et nous soutenons cette proposition : Qu'il n'y a sacrement que dans la cérémonie instituée. Nous affirmons, sans jamais varier, que le Fils de Dieu est venu pour instituer l'assemblée de l'Eglise, qu'il y est toujours présent par son action et qu'il témoigne dans la Cène qu'il nous fait devenir membres de son corps. Nous sommes d'accord avec Paul quand il dit : « Le pain est la communion du corps [de Christ] » ; quand nous le prenons, le Fils de Dieu est véritablement présent, il nous fait par la foi devenir membres de son corps et il témoigne qu'il nous donne et octroie la rémission des péchés, le Saint-Esprit et la vie éternelle. Nous retenons aussi cette parole de saint Hilaire : « Ces choses étant prises et consommées font que Christ est en nous et nous en lui ». Enfin, nous souhaitons extrêmement que des gens savants et pieux confèrent sur toute cette matière.

« Quant à tous les autres articles, nous jugeons que la doctrine de nos Eglises est entièrement d'accord avec votre confession, et notre sentiment est que, vous et nous, nous sommes ensemble une seule et vraie Eglise du Fils de Dieu; nous condamnons avec vous les idoles papistiques et les défenseurs des idoles, nous invoquons avec vous le vrai Dieu éternel, Père de notre Seigneur J. C. et nous souhai-

¹ CALV. op. XVI, p. 643, n° 2723, der Rath zu Basel an den zu Strassburg, 27 septembre.

² *Ibid.*, p. 649, n° 2728, s. d., Literati Basileenses Farello et Bezae. La lettre dit que la conversation au « Sauvage » a eu lieu le 20 septembre; mais c'est une erreur. Les délégués ne pouvaient pas être à Bâle ce jour-là. La lettre du Conseil indique le 27.

³ *Ibid.*, p. 713, n° 2765, Hotman à Calvin, 29 novembre.

⁴ *Ibid.*, p. 659, n° 2736, 8 octobre. Voir la traduction française dans RUCHAT VI, p. 214-217, et L. JUNOD, *Vie de Farel*, p. 279-282. RUCHAT fait la même confusion que JUNOD et place à Worms la première confession faite quelques mois plus tôt.

⁵ « Signum professionis. »

tons une pieuse et éternelle conformité de sentiments avec vos Eglises, pour la gloire de Dieu et le salut du plus grand nombre. » — Suivent les signatures des députés :

Nous, députés des Eglises de France, auprès des très illustres et véritablement pieux princes d'Allemagne, nous avons signé ceci au nom de ces Eglises : Guillaume Farel, pasteur de l'Eglise de Neuchâtel, Jean Budé, citoyen de Genève, Gaspard Carmel, ministre de l'Eglise de Paris, Théodore de Bèze, docteur de l'Académie de Lausanne; et nous avons remis cet écrit signé de nos mains aux vénérables pères et docteurs : Philippe Mélanchton, Jean Brenz, Jean Pistorius, Michel Diller, Jean Marbach, George Karg, et Jacque Andreae. Année 1557, 8 octobre, à Worms.

Les théologiens protestants se déclarèrent satisfaits par cette déclaration de foi et remirent en conséquence aux délégués suisses une lettre de recommandation, adressée aux princes allemands, pour les prier d'intervenir en faveur des Français persécutés¹. Mais c'est en réalité tout ce que les délégués suisses obtinrent à Worms. Il n'y eut pas de place pour eux au colloque où les luthériens intransigeants demandèrent avant tout la condamnation des Eglises réformées. Ne l'ayant pas obtenue, ils étaient, il est vrai, déjà rentrés chez eux au commencement d'octobre; mais l'atmosphère restait lourde, et, tant que les luthériens étaient divisés, il ne pouvait être question d'une entente quelconque avec d'autres Eglises. Bèze et Farel durent abandonner leurs beaux espoirs de concorde. Les délégués suisses ne tardèrent du reste pas à quitter Worms pour remplir leur mission auprès des princes allemands. Ils furent bien accueillis par ceux du sud de l'Allemagne, en particulier par l'Electeur palatin qui avait déjà, peu de jours auparavant, écrit au roi de France, et par le duc de Wurtemberg, et ils reçurent la promesse que les démarches demandées seraient faites à Paris. Ils rentrèrent ensuite directement dans leur pays par Strasbourg et Bâle².

Pendant qu'ils étaient en Allemagne, les quatre cantons évangéliques avaient décidé l'envoi d'une ambassade au roi de France. Les ambassadeurs étaient les mêmes que ceux du mois de juin (Joh. Wyss de Berne, Joh. Escher de Zurich, Jacob Goetz de Bâle et Ludwig Oechslis de Schaffhouse), avec deux autres représentants de Berne en plus : Claude May (de Madiis) et Jean Merveilleux de Neuchâtel³. Une lettre intéressante de Fabri raconte leur arrivée à Neuchâtel le 16 octobre⁴. Ils comparèrent les instructions qu'ils avaient reçues, et, les trouvant trop prolixes, ils rédigèrent, sur les indications du gouverneur et de Merveilleux, une adresse plus courte à présenter au roi. On leur avait d'autre part annoncé qu'ils trouveraient à Neuchâtel l'argent nécessaire pour le voyage, mais l'argent n'était pas là. Farel leur promit qu'il leur serait rendu par les fidèles qui étaient les initiateurs de l'ambassade, ou par ceux en faveur desquels ils entreprenaient leur voyage. Ils demandèrent en outre une liste nominative des prisonniers ou, au moins, des villes et des provinces dans lesquelles il y avait des protestants incarcérés, puis les noms des « nicodèmes » [c'est-à-dire des protestants haut placés, qui ne s'étaient pas encore déclarés ouver-

¹ CALV. op. XVI, p. 662, Epist. n° 2737, les Théologiens protestants rassemblés à Worms aux Princes protestants, 9 octobre 1557. Dans cette lettre, les théologiens allemands désapprouvent cependant les assemblées secrètes des réformés français; ils estiment que ceux-ci devraient se borner à célébrer leur culte, chacun dans sa maison et ne participer aux sacrements que dans les lieux où il y a des Eglises publiques et bien établies.

² Sur toute cette histoire, voir BAUM, *Theodor Beza* I, p. 291-318.

³ *Ibid.*, p. 272 et 311-312.

⁴ CALV. op. XVI, p. 669, Epist. n° 2743, Fabri à Calvin, 17 octobre. (Fabri a écrit par erreur 17 septembre.)

tement pour l'Evangile], auxquels ils devaient s'adresser pour arriver plus facilement auprès du roi. Fabri leur répondit que l'ambassade n'avait pas été demandée en faveur de quelques captifs seulement, mais de tous et en vue d'un apaisement des persécutions dans toute la France. Quant aux « nicodèmes », ils se présenteraient d'eux-mêmes dès l'arrivée des députés à Paris. J. J. de Bonstetten promit de son côté d'écrire à Jacqueline de Rohan, mère du prince de Neuchâtel, zélée protestante, qui devait alors se trouver à Paris; et, après avoir soupé avec lui, les députés partirent le lendemain de bonne heure ¹.

Il résulte de la lettre de Fabri que la préparation de l'ambassade avait été insuffisante. En outre, les délégués partirent trop tard et, comme ils passèrent par le Montbéliard et ne voyagèrent qu'à petites journées, ils n'arrivèrent à Paris qu'à la fin d'octobre. Pendant ce temps, les exécutions sanglantes continuaient. On comprend que Calvin ait été mécontent. Il avait lui-même composé l'adresse qu'il fallait présenter au roi et l'avait envoyée à Bèze, à Worms, mais Bèze l'avait modifiée [adoucie] sur quelques points avant de la renvoyer à Neuchâtel, où elle avait encore subi quelques changements ². Calvin aurait aussi désiré que Gaspard Carmel, au lieu de suivre ses trois compagnons en Allemagne, fût resté à Berne pour exposer oralement la situation aux délégués envoyés à Paris, hâter leur départ, trouver l'argent nécessaire et partir avec eux ³. Il n'en écrivit pas moins à Paris pour annoncer l'arrivée des délégués quand le moment fut venu. Mais la députation continua à se mal tirer de son office. Au lieu de s'adresser directement au roi, comme Calvin, Bèze et d'autres l'avaient recommandé, elle se laissa circonvenir par le cardinal de Guise, un catholique impitoyable, et lui remit le soin de présenter au monarque la supplique qu'elle avait préparée. Conséquence : elle reçut le 5 novembre une réponse hautaine dans laquelle le roi pria les Confédérés de ne plus s'inquiéter, à l'avenir, de ce qu'il faisait dans son royaume, spécialement en ce qui concerne les choses de la religion; il voulait continuer à suivre l'exemple de ses devanciers. Indignés et découragés, les députés reprirent, sans plus tarder, le chemin de la Suisse ⁴.

L'intervention des princes allemands eut un peu plus de succès, grâce surtout aux circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait le royaume, grâce aussi peut-être au fait que les juges se lassaient d'envoyer au supplice des gens qui mouraient avec tant de courage et de joyeuse résignation, que leur mort devenait une prédica-

¹ Les ambassadeurs ne seraient pas partis du tout s'ils avaient ajouté foi à une lettre de Paris qui leur fut apportée de Berne, le 16 au soir. C'était la réponse à une missive que les Bernois avaient déjà écrite, le 5 octobre, en faveur des prisonniers. Les auteurs de la réponse disaient qu'ils avaient visité toutes les prisons de Paris et qu'ils n'y avaient pas trouvé un seul prisonnier pour cause de religion ! Voir la lettre de Fabri.

² C'était sans doute, sous la forme que Bèze lui avait donnée, une des instructions qu'on avait trouvées trop prolixes. Voir le commencement de la lettre de Fabri, qui parle d'une lettre envoyée par les députés suisses d'Allemagne à Merveilleux, et qui fut comparée avec les instructions apportées par les Zurichois et les Schaffhousois. Sur l'instruction envoyée par Calvin à Bèze, voir CALV. op., p. 700, Epist. n° 2761, Bèze à Calvin, 24 novembre 1557.

³ CALV. op. XVI, p. 690, Epist. n° 2754, Bèze à Farel, 11 novembre. — Les deux lettres n°s 2754 et 2761, quoique écrites en novembre, parlent, au début, de choses antérieures au retour des délégués envoyés en Allemagne. — Il sera question de Carmel au chap. XIX.

⁴ Voir la lettre de Nicolas des Gallars, signée N. Salicetus [Nic. des Gallars était sieur de Saules] à Calvin : *Ibid.*, p. 693, Epist. n° 2756, 18 novembre 1557. Des Gallars déplore le départ précipité des députés suisses.

tion en faveur de leur cause. Les exécutions sanglantes diminuèrent; des prisonniers furent relâchés et l'on procéda envers les autres avec plus de douceur.

Malgré la fâcheuse issue du colloque de Worms, ni Bèze ni Farel ne désespéraient d'arriver à l'union de toutes les Eglises évangéliques. Ils avaient trouvé à Worms, à côté de l'opposition violente des luthériens intransigeants, une bienveillante attention chez Mélanchton et d'autres théologiens du même bord, et l'accueil aimable des princes allemands les avait convaincus qu'un accord n'était pas impossible. Bèze s'en ouvrit aux ministres zurichois, le 24 novembre 1557¹, mais ceux-ci, irrités par la condamnation de Zwingli à Worms, ne voulurent rien entendre²; les Bernois écrivent dans le même sens³, de sorte que Bèze, pour le moment, n'insista pas davantage⁴.

Il dut néanmoins entreprendre un troisième voyage en Allemagne au commencement de 1558. Henri II, après avoir demandé l'assentiment du pape, avait, par un édit spécial, introduit en France l'inquisition dont le Parlement ne voulait pas, et mis à la tête de ce nouveau tribunal le cardinal de Lorraine et deux autres cardinaux qui n'étaient que des ombres du premier, comme dit Calvin⁵. Il avait en outre, par un autre édit, accordé aux évêques le plein droit de juridiction contre les hérétiques, de sorte que les tribunaux civils n'avaient plus qu'à livrer au supplice les malheureux que les évêques avaient condamnés. Les deux mesures avaient pour but l'extermination complète des protestants.

La situation était grave. Pour y parer, Bèze fut chargé de recourir de nouveau à l'intervention des princes allemands, alors réunis à Francfort en vue de la nomination définitive du nouvel empereur, Ferdinand d'Autriche. Il accepta cette mission, malgré toutes les raisons qu'il aurait eues de la refuser, entre autres l'état de sa santé. Il demanda au Conseil de Berne l'autorisation de partir. On la lui accorda, mais avec la défense expresse de s'occuper d'autre chose que de l'affaire des protestants français sous peine de châtement, et les pasteurs bernois insistèrent dans le même sens⁶. Après avoir passé par Strasbourg⁷, Bèze, accompagné de Jean Budé et de Luc de Bertin de Genève, arriva à Francfort au milieu de l'agitation et des fêtes du couronnement impérial. Il trouva néanmoins les princes protestants fort bien disposés : ils envoyèrent sans tarder (19 mars) au roi de France une lettre fort sérieuse, même sévère, dans laquelle ils lui déclaraient que la cause des protestants français était également la leur⁸. Elle ne produisit pourtant pas grand effet. Le roi se contenta de dire au porteur qu'il enverrait prochainement sa réponse aux princes allemands et qu'il estimait que ceux-ci s'en contenteraient⁹. Les persécutions continuèrent.

¹ CALV. op. XVI, p. 703-711, Epist. n° 2762.

² *Ibid.*, p. 735-744, n° 2776, 15 décembre 1557.

³ *Ibid.* XVII, p. 1-3, n° 2783, les pasteurs de Berne à Bèze, 1^{er} janvier 1558.

⁴ Voir sur ces différentes lettres BAUM. ouvr. cité I, p. 318-331. Cp. CALV. op. XVII, p. 17, Epist. n° 2792, 13 janvier 1558, à Farel, et *ibid.*, p. 20, n° 2794, 18 janvier, à Calvin.

⁵ *Ibid.*, p. 62, Epist. n° 2814, Calvin à Farel, 24 février 1558.

⁶ *Ibid.*, p. 66, n° 2817, Haller à Bullinger, 27 février [dimanche *Invocavit*].

⁷ *Ibid.*, p. 72, n° 2820, s. d., Hotman à Calvin; *ibid.*, p. 76, n° 2824, les députés de Genève au Conseil de Strasbourg, 5 mars; *ibid.*, p. 79, n° 2825, le Conseil de Strasbourg au landgrave Philippe.

⁸ *Ibid.*, p. 100, n° 2835, les princes protestants d'Allemagne au roi de France, 19 mars.

⁹ Voir J. CRESPIN, *Hist. des martyrs*. La réponse du roi, datée du 20 mai 1558, se trouve dans CALV. op. XVII, p. 171, Epist. n° 2872.

Bèze a raconté lui-même son voyage dans deux lettres, l'une à Farel¹, l'autre à Bullinger². Il résulte de son récit qu'il ne put pas s'empêcher en route de parler des questions relatives à l'union des Eglises; il y était amené par ses interlocuteurs eux-mêmes; il ne fit cependant aucune démarche compromettante.

Dans sa lettre du 13 janvier 1558, constatant que les Bernois et les Zurichois étaient absolument contraires à un colloque et blâmaient même sa seconde confession de foi, celle de Worms, il avait demandé à Farel, responsable comme lui, tandis qu'on n'attaquait que lui-même, de répondre de son côté à leurs contradicteurs. Farel y était naturellement disposé, car il continuait à croire à la possibilité d'une conférence qui rapprocherait luthériens et réformés, et il déplorait que les Zurichois se montrassent si hostiles à toute tentative de cette nature³. « Je m'étonne, écrivait-il à Calvin, que ceux qui devraient être les premiers de tous à réclamer une chose si nécessaire, et recommander très fort ce que Dieu a fait par le moyen de Bèze, le condamnent deux fois de suite et disent toujours la même chanson. Ils interprètent au pire les actions des autres et ils ne descendent pas en eux-mêmes. J'estime que la confession d'Augsbourg est admissible et qu'il ne faut pas en avoir une si grande horreur. » Et dans la même lettre, il se demande si on ne pourrait pas, par l'intermédiaire de l'avoyer Naegeli, obtenir plus facilement l'assentiment de tous, Naegeli étant ensuite chargé de s'adresser au duc de Wurtemberg. C'était une belle illusion.

En avril, étant à Berne pour l'affaire de Porrentruy, Farel reprit avec les pasteurs la discussion au sujet du colloque dont il désirait la convocation. Les Bernois lui déclarèrent qu'il n'y avait aucun espoir de le voir aboutir, parce que les luthériens posaient comme condition *sine qua non* l'adhésion à la confession d'Augsbourg et qu'eux-mêmes ne pouvaient pas souscrire à tous les articles. Farel répondit que le seul article vraiment sujet à controverse était celui de la Cène, mais que la confession, bien interprétée dans l'esprit de son auteur, pouvait être admise même sur ce point, et qu'il n'y avait pas lieu de repousser la condition que les luthériens mettaient à une entente. « C'est tout ce qu'ils demandent de nous. Nous, nous repoussons volontairement ce que le Seigneur nous offre, et nous ne nous bornons pas à le repousser, mais nous cherchons même d'autres choses qui nous séparent davantage, qui ruinent les Eglises et peu à peu scandalisent tout le monde. » Les Bernois ne furent pas convaincus, et Farel ne peut qu'ajouter : « Que Christ veuille les rendre beaucoup plus zélés pour la paix et l'édification et leur donner une plus juste compréhension des choses⁴. »

Calvin, pour sa part, continua sur ce point la discussion avec Bullinger, mais il n'eut pas plus de succès, et il finit par écrire une lettre assez vive dans laquelle il reprochait aux Zurichois d'avoir leur part dans l'insuccès des tentatives de concorde avec les luthériens. Lui-même sentait vivement la manière injuste et passionnée dont les luthériens traitaient les réformés, mais il estimait qu'au lieu de se fâcher, il valait mieux rechercher s'ils n'avaient pas quelque raison de se plaindre de ceux

¹ CALV. op. XVI, p. 149, Epist. n° 2859, 29 avril.

² *Ibid.*, p. 141, n° 2854, 19 avril. — Sur le troisième voyage de Bèze, cp. BAUM, ouvr. cité, I, p. 334-345. — Sur les persécutions qui suivirent, voir les nombreuses lettres de Jean Macard [successeur de des Gallars à Paris] à Calvin dans CALV. op. XVII, p. 80-357 (Epist. n°s 2826, 2838, 2841, etc., jusqu'à son retour à Genève, 6 mars 1558—12 octobre 1558).

³ *Ibid.* XVII, p. 28, Epist. n° 2797, 29 janvier 1558.

⁴ *Ibid.*, p. 137, n° 2852, Farel à Calvin, 17 avril 1558.

dont ils attendaient un appui. Cependant Calvin n'a pas la moindre intention, parce qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec Bullinger, de rompre l'amitié qui les unit.

Cette dernière phrase montre que les tentatives d'union avec les luthériens avait créé entre romands et suisses allemands une tension qui avait quelque peine à disparaître. Les luthériens intransigeants ont rendu un véritable service aux Eglises suisses en repoussant avec hauteur toute idée de concorde. Le colloque que rêvait Farel, et qu'il ne cessa jamais de souhaiter, eût presque infailliblement divisé ceux qu'avait unis le *Consensus Tigurinus*. Il ne faut pas oublier que Haller écrivait un jour à Bullinger, en parlant de Calvin : « Je n'ai pas pleine confiance dans l'esprit ingénieux des Français ¹. »

2. LES TENTATIVES DE FAREL

POUR ÉVANGÉLISER LE NORD DE L'ÉVÊCHÉ DE BALE EN 1556 ET 1557,

par Robert Gerber.

Fortement entamée par la Réformation, la principauté de Bâle ne comptait plus, au printemps 1531, que trois régions fidèles à l'Eglise romaine : les Franches-Montagnes, Delémont et Porrentruy, où la cour épiscopale, chassée de son antique résidence par les troubles religieux, était venue s'établir en 1528.

Là même, d'ailleurs, le terrain était peu solide. En 1532, on signale la présence de prédicants prévôtois à Porrentruy. En 1534, l'official enquête contre « les fils d'iniquité.... qui ne craignent pas d'approuver la damnable et très pernicieuse hérésie de Martin Luther ou d'Ulric Svingli ² ». En 1543, un évangelique trop obstiné est banni de la ville. Et comme le prince Philippe de Gundelsheim, mort le 19 septembre 1553, n'avait pu être immédiatement remplacé, les bourgeois de Porrentruy profitèrent de cet interrègne pour réclamer le libre exercice du culte réformé, tandis que les villages du val de Delémont et des Franches-Montagnes conclurent, au début de décembre, un traité de combourgeoisie avec Bâle.

En plusieurs villes de la Suisse protestante, on suivait ces événements avec intérêt. L'infatigable Farel, qui avait jadis si bien besogné en terre jurassienne, en fut aussi informé. Cependant il n'intervint pas, jugeant sans doute, avec ses amis, que le fruit n'était pas encore mûr.

Mais, en 1556, le mouvement vers l'Evangile parut s'accroître. Le maître d'école de Porrentruy était alors un Franc-Comtois, Bernard Lesbourdeau, qu'on appelait aussi, du nom de sa bourgade natale, Bernard de Clairefontaine. Arrivé en 1552, il vivait dans l'irrégularité ³, mais se sentait attiré par la Réforme. A la Pentecôte, puis à la Saint-Martin 1556, il fit représenter trois « moralités » : le *Juge-*

¹ CALV. op. XVI, p. 433, n° 2619, 21 avril 1557.

² ARCH. ÉVÊCHÉ N 151, *Abfall einiger Pruntruier von der kath. Religion*, n° 1, 10 septembre 1534 (copie postérieure).

³ « 1555, le 17^e d'Octobre, fut baptisé Jean Pierre, fils de maître Bernard LESBOURDEAU dit de Clairefontaine, recteur des écoles, et de Claudine, sa concubine. Dont les parrains furent Jean Penol, prêtre, curé de Porrentruy.... » *Registre des naissances de Porrentruy*, cité par A. KOHLER, *Le théâtre jurassien*, Actes de la Société jurassienne d'émulation, 1904, p. 11.

ment de Salomon, le *Sacrifice d'Abraham* et l'*Histoire de Goliath*. Ces petites pièces furent jouées avec succès, par la jeunesse de la ville, devant le peuple et même en présence du prince Melchior de Liechtenfels et de sa cour. Avec leur texte « extirpé et extrait de la sainte Bible selon la vraie imitation des escriptures¹ », elles aidèrent à répandre les idées nouvelles.

Bien qu'on fût en plein hiver, Farel partit alors pour l'évêché. Le 10 décembre 1556, il arriva à Saignelégier, dans les Franches-Montagnes, en compagnie de Jean du Pasquier, pasteur à Saint-Imier². Les magistrats, avertis, leur demandèrent « sur quel intenduz et à quel propos il estoient venu audit lieu et de quelle auctorités ». Les prédicants répondirent qu'ils n'estoient de nul ci envoyez que de haulx prince et souverain Seigneur de Dieu le Créateur ». Sur quoi, les officiers épiscopaux les renvoyèrent en leur disant : « puisqu'ils estoient venuz au nom de Dieu, que au nom de Dieu se eussent a retirer, et que de eulx ny de leurs doctrines mestier ne nous faisoient³ ».

Mais le peuple était loin d'éprouver la même aversion pour l'Evangile. « Quoique nous ayons ordonné à nos officiers de s'y opposer, écrit le prince, le 14 décembre, nous pensons bien que si nos sujets de là-haut, à cause de leur combourgeoisie récemment conclue avec Bâle, prêtent l'oreille à ces nouveautés et songent à accepter la dite doctrine, nous ne pourrions en rien les en empêcher⁴. » L'évêque, d'ailleurs, était fort inquiet. On l'avait secrètement averti que certains de ses voisins allemands songeaient à s'emparer par surprise de sa capitale, de son château et de sa personne. Il savait aussi que Bâle et Soleure ne demandaient qu'à s'agrandir aux dépens de sa principauté. Ajoutées aux soucis que lui donnait l'indocilité croissante des bourgeois de Porrentruy, ces craintes le poussèrent à rechercher l'alliance des sept cantons catholiques.

De son côté, Clairefontaine s'enhardit. Le dimanche 7 février 1557, il ordonna à ses élèves de ne plus chanter à la messe. Le 14, il les fit sortir de l'église après l'Evangile. Quand vint le carême, il rompit ouvertement le jeûne, entraînant quelques amis par son exemple. Et l'on entendait déjà dire « qu'aux Pâques prochaines, un prédicant luthérien serait dans la chaire de l'église de la paroisse ou de l'Hôpital, à Porrentruy, et établirait et planterait la nouvelle religion et secte⁵ ».

Aussitôt Farel se remit en route. Accompagné d'Emer Beynon, pasteur à Serrières⁶, il s'arrêta d'abord à Saignelégier. « J'enseignai sans contradiction, écrit-il.

¹ A. KOHLER, *ouv. cit.*, p. 14.

² Jean Vuillemin, dit aussi Jean du Pasquier, avait été installé par les Biennois, le 11 novembre 1529, en qualité de prédicant à Saint-Imier. Après la Réformation, il devint le premier pasteur de la paroisse, qu'il desservit jusqu'en 1561. (Voir BOURQUIN, GERBER et SIMON, *La Réformation dans le Jura bernois*, p. 37, 38 et 54.)

³ Lettre des maître-bourgeois et Conseil de la Franche-Montagne, 10 décembre 1556, publiée dans le *Musée Neuchâtelois*, 1867, p. 277-278. Aujourd'hui, cette pièce n'est plus aux ARCHIVES de l'EVÊCHÉ.

⁴ ARCH. EVÊCHÉ, N 119, *Gesuchtes Bündniss mit den VII katb. Orten*, n° 4, Instruction à Leonhardt Linck, 14 décembre 1556.

⁵ ARCH. EVÊCHÉ, N 119, n° 11, 27 février 1557.

⁶ Dans sa lettre, Farel dit : *cum viciniore ministro*. Ce ministre le plus voisin de Neuchâtel, ne peut être que celui de Serrières. RUCHAT (VI, 218) indique d'ailleurs le nom de Lalliet, qui, sous la forme plus courante de Lailliat ou Laiglat, était précisément un sobriquet de la famille Beynon.

Tous les assistants écoutaient... Lorsque je me fus éloigné, plusieurs centaines de personnes accoururent encore, désirant m'entendre ¹. »

Puis ils arrivèrent à Porrentruy. On les accueillit avec empressement. Le maître-bourgeois et le greffier soupèrent avec eux, et, le lendemain, le Conseil de la cité leur donna audience. « Jamais, écrit le Réformateur, nous ne sommes entrés dans une ville où nous ayons été reçus plus amicalement et avec plus d'honneur. Lorsque nous nous offrîmes, nous et nos biens, en nous déclarant prêts à donner notre sang et notre vie pour Christ, pour l'Evangile, pour leur salut et celui du peuple dont Dieu leur avait confié le gouvernement paternel, les conseillers nous écoutèrent avec la plus grande attention, et, comme on pouvait le deviner à leur visage, avec beaucoup d'émotion et de faveur.... L'occasion de parler était magnifique ². »

Mais l'évêque veillait. Appelé au château, Farel se vit apostrophé violemment par le syndic du chapitre ³, qui lui reprocha de semer l'ivraie dans une cité d'où le prince l'avait autrefois déjà chassé, et l'engagea à ne pas exposer ses cheveux blancs à de grands périls. Après avoir expliqué qu'il venait pour la première fois à Porrentruy, le Réformateur ajouta : « J'ai prêché Christ seul, et Christ crucifié, vraiment sage, juste, parfait, entièrement bon.... Une prédication si sainte et pure ne saurait être appelée semence d'ivraie.... Et si j'ai exposé mes cheveux blancs à quelque danger à cause de l'Evangile, rien ne saurait m'être meilleur ⁴. » Le jour suivant, il repartit.

Une lettre de la cour, écrite au lendemain des événements, le 3 avril 1557, confirme le récit du Réformateur. Elle ajoute quelques détails encore inédits. C'est « le dernier jour de mars, vers le soir » que les deux ministres arrivèrent à Porrentruy. Après la séance du 1^{er} avril, « l'un d'eux fut raccompagné avec grands égards à son hôtellerie par un conseiller et le grand sautier, et Varellus, le principal meneur, resta encore près de deux heures au conseil ». Enfin « le maître-bourgeois, les deux greffiers [ancien et nouveau], Jean Ruseku et d'autres parmi les plus en vue du Conseil leur tinrent compagnie avec grands égards durant tout le temps qu'ils furent à Porrentruy, et les écoutèrent tout à fait honorablement, — à quoi, ajoute l'évêque avec amertume, l'on peut de nouveau et aisément voir combien ceux de Porrentruy sont hostiles à la religion nouvellement inventée !... Si nous n'y prenons sérieusement garde, nos sujets de Porrentruy se lanceront dans la nouvelle secte séductrice, et, de là, ce poison pourrait bien pénétrer dans tous nos pays ⁵ ».

Se sentant gravement menacé, le prince reprit ses négociations avec la Suisse primitive. Elles n'aboutirent pas. Mais, le 4 et le 28 avril, aux diètes de Baden et de Lucerne, les cantons catholiques, qui avaient une vieille rancune contre Farel ⁶, décidèrent de le faire incarcérer, s'il reparaisait dans l'évêché, et s'engagèrent aussi

¹ CALV. op. XVI, p. 446, Farellus Blauro, 13 avril 1557.

² *Ibidem*.

³ Farel appelle cet officier Joannes Vendelinus. Il se nommait en réalité Wendel Zipper, et était docteur en droit. (ARCH. ÉVÊCHÉ, N 119, n° 3.)

⁴ Lettre à Blauro, du 13 avril 1557.

⁵ ARCH. ÉVÊCHÉ, N 119, n° 17, *Instruction pour Sébastien de Landenberg*, 3 avril 1557.

⁶ Le recès de Baden dit : « Il y a bien des années, lorsque Messieurs des VII cantons avaient intenté un procès au prédicant de Neuchâtel à cause des insultes qu'il avait proférées, il (Varrallus) prit son parti et déclara alors nettement à nos envoyés : Si le prédicant a tort, qu'on l'exécute, mais il n'a dit que la vérité ! Par ces paroles, il (Varrallus) a entaché l'honneur de nos seigneurs et supérieurs. » (ARCH. ÉVÊCHÉ, N 119, n° 18, 4 avril 1557.)

à soutenir l'évêque, au cas où cette arrestation lui vaudrait des désagréments.

En même temps, l'archevêque de Besançon, de qui Porrentruy dépendait au spirituel, intervint aussi. Affligé de ce que le peuple se fût laissé séduire « par des hommes très perdus, ministres de Satan, enseignants de voluptés et de blasphèmes, ennemis de la croix de Christ et de ses souffrances ¹ », il envoya son vicaire général et des inquisiteurs, parmi lesquels « quatre docteurs accompagne dung gros moyne et gras ² », — un « caplard », comme l'appelle la Classe de Neuchâtel ³. Ils arrivèrent le 8 avril ⁴, apportèrent toute sorte d'indulgences, haranguèrent le peuple, admonestèrent le Conseil, et s'en prirent surtout à Clairefontaine. « Jestoye accuse.... de milles songeries, écrit le maître d'école; que jestoye ung grand Heretique; que javoie faict une playe a porrentruy et es contrees cyrconvoisines.... que a jamais ne seroit garie....; que pour mieulx parvenir a mon intention sans cesse je mestois applicque de jouer Histoyres publiques, affin de non seulement convertir la ville de porentruy a Here-sie, mais quant et quant les circonvoisins. Et que par celuy moyen lon ne faisoit plus de comptes des prebstres; Item que incontinent qu'il venoit ung ennemys et adversaire de leglise romaine, que jen faisoie mon dieu et que dernièrement m^{re} guillaume farelle estoit este en porrentruy et que publicquement je lavoie adresse et assiste, voire que vous avoie mande.... ⁵ »

Exhortant le Réformateur à ne pas abandonner l'œuvre commencée, Clairefontaine termine sa lettre en parlant d'organiser à Porrentruy une dispute de religion à laquelle Farel, et même Viret et Calvin, assisteraient. « Je vous escript que serat le vray moyen pour parvenir, et tout ce que desire le poure peuple attendant la grace de Dieu ⁶. »

Si elle n'avait pu « destourner ces bonnes gens de leur bon propos », l'ambassade de l'archevêque avait cependant réussi à « esbranler aucuns infirmes ⁷ ». Pour leur rendre courage, la Classe de Neuchâtel envoya Jacques Sorel, pasteur de Boudry ⁸. Il arriva à Porrentruy le 23 avril, et il causait dans la rue avec quelques bourgeois qui chômaient la Saint-Georges, quand, après l'avoir violemment insulté, le curé Jean Penol ⁹ le fit battre à grands coups de massue par un gentilhomme du voisinage, le sire d'Asuel.

La Classe en informa Berne. « Nous ne vous proposons pas ce faict comme desirans vengeance, ains demandons votre bon conseil et adsistance, si peut estre par ce moyen pourriez estre cause que levangile soit la receu...., car deja a Delemont et en la montagne des bois publicquement ils disent quincontinent que porentru aura fait le sault, ilz le feront apres....¹⁰ ». Berne entra dans ces vues, et écrivit à l'évêque et

¹ ARCH. ÉVÊCHÉ, N 151, n° 4, 7 avril 1557 (copie postérieure).

² NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier Aleph, n° 37, lettre non datée ni signée, mais évidemment écrite à la Classe de Neuchâtel par Clairefontaine en avril 1557.

³ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier Aleph, n° 36.

⁴ ARCH. ÉVÊCHÉ, N 119, n° 24, lettre de l'évêque à Soleure, 12 avril 1557.

⁵ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier Aleph, n° 37, lettre de Clairefontaine.

⁶ *Ibid.*, n° 37.

⁷ *Ibid.*, n° 36.

⁸ Sur Jacques Sorel, voir chap. XIX, 1.

⁹ Jean Penol ou Penot, de Vermondant, fut curé de Porrentruy de 1551 à 1572. (DAUCOURT, *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle* V, p. 297). On a vu plus haut qu'il avait commencé par être l'ami de Clairefontaine.

¹⁰ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, Cahier Aleph, n° 36.

au Conseil deux lettres que Farel, accompagné de Sorel et de Beynon, porta lui-même à Porrentruy, le 21 juin ¹. « Le prédicant Varellus, avec deux de ses disciples sectaires, a été de nouveau ici, à Porrentruy, la semaine dernière, écrit le prince en date du 29 juin. Il a entrepris de soulever toute espèce de troubles contre nos conseillers et d'autres. Il a aussi prêché en public. Il s'est offert à disputer contre l'officialité et les autres chers savants de notre aimable et cher seigneur et père en Dieu, l'archevêque de Besançon. Et il a ainsi remué le pauvre commun peuple ignorant, au point que beaucoup d'entre eux approuvent sa menteuse doctrine, et la croient invincible et irréfutable ². »

Arrivés le mercredi, le Réformateur et ses compagnons restèrent jusqu'au dimanche suivant. Mais ils n'aboutirent à rien. L'évêque se refusa à châtier son syndic pour l'insulte faite à Farel, en avril, au château. On ne parvint pas non plus à punir les agresseurs de Sorel : le sire d'Asuel avait passé la frontière, et le curé relevait de Besançon. Toujours aimable pour les prédicants, le Conseil, il est vrai, décida de nouveau « que lon devoit payer leurs despens ³ ». Mais il déclara qu'il n'avait pas les pouvoirs de convoquer une dispute de religion.

Près d'un an s'écoula dans un calme qui, d'avance, présageait à coup sûr l'insuccès final des réformés. Puis, au printemps 1558, le feu parut se rallumer. Appelé à Porrentruy pour y prêcher le Carême, Claude de la Thielle, docteur de Sorbonne, inquisiteur de la foi et prieur des dominicains de Besançon, attaqua violemment Farel, Viret et Calvin. Farel courut à Berne. C'était jour de communion, et le Conseil ne siégeait pas. L'avoyer Naegeli écouta cependant le Réformateur avec bienveillance, mais son collègue de Wattenwyl se montra sec et hautain : « Il me fit attendre près d'une heure à sa porte, écrit le vieillard.... J'étais gelé... » Finalement, les conseillers se réunirent et décidèrent d'écrire à Porrentruy pour se plaindre du moine insulteur. Et Farel, de son côté, se reprit à rêver d'une grande dispute. « Il y aura du travail et de la peine, et de la dépense, disait-il à Calvin, mais ce ne sera pas sans fruit ⁴. »

Son espoir fut pourtant déçu. Le pasteur Toussain, de Montbéliard, qui n'était pas sans influence à Porrentruy, jugeait sévèrement Farel : « Il est grandement à craindre que, par les projets téméraires de cet homme et de ses pareils, les progrès de l'Evangile ne soient entravés chez nous et même en d'autres peuples.... ⁵ » Le prince continua à se dérober, disant qu'il fallait adresser les plaintes à Besançon. Clairefontaine n'était plus là : on l'avait déposé de sa charge et banni de la ville. Craignant sans doute des complications avec les cantons catholiques, Berne et Bâle se tenaient sur la réserve. Et le Conseil de Porrentruy se montrait visiblement refroidi.

D'ailleurs, Calvin lui-même ne voulut pas intervenir. « Malgré votre espoir, écrivait-il le 23 avril à Farel, je crains sûrement un échec plein d'ignominie, ou des manœuvres obliques par lesquelles il sera facile à nos ennemis de se jouer de nous.... Je vous demande de m'épargner. Bien plus, s'il me reste une étincelle de raison, je crois que

¹ Cette date exacte est fournie par X. KOHLER, *Porrentruy au 16^e siècle*, Actes de la Soc. jurassienne d'émulation, 1858, p. 10.

² ARCH. ÉVÊCHÉ, N 119, n° 39, lettre de l'évêque aux Sept cantons, 29 juin 1557.

³ X. KOHLER, *Porrentruy au 16^e siècle*, Arch. de la Soc. jur. d'émulation, 1858, p. 10.

⁴ CALV. op. XVII, p. 137, Farellus Calvino, 14 avril 1558.

⁵ *Ibid.*, p. 106, Tossanus Blaurero, 19 mars 1558.

Viret, en ce moment, ne doit absolument pas être entraîné dans ce conflit¹. » Farel essaya de revenir à la charge : « Il ne s'agit pas seulement de Porrentruy, mais de tous les sujets de l'évêque. Depuis notre victoire de Genève, il n'y a pas eu pareil élan vers l'Evangile....² » Mais Calvin demeura inébranlable : « Je suis décidé à ne rien tenter, si Dieu ne nous ouvre une porte nouvelle³. »

L'effort de Farel dans le Jura-Nord aboutit donc à un échec. Entrepris à une heure favorable, mené avec élan, bien accueilli par les bourgeois de Porrentruy, il sembla d'abord plein de promesses et avait inspiré au prince les plus vives inquiétudes. Pour réussir, il lui manqua ce qui, vingt-sept ans auparavant, avait assuré le triomphe de la Réforme dans le Jura-Sud : la combourgeoisie, et, par conséquent, la puissante protection de Berne.

Un groupe évangélique se maintint cependant à Porrentruy. Il fut définitivement étranglé, en 1580, par le rude évêque contre-réformateur Jacques-Christophe Blarer de Wartensee.

3. MARIAGE DE FAREL ET NOUVEAUX VOYAGES,

par Louis Aubert.

Farel se maria en 1558, à l'âge de 69 ans. Encore aujourd'hui, on s'étonne volontiers de cette décision tardive. Elle n'a pourtant rien de très extraordinaire. Farel n'avait jamais été un contempteur du mariage. Il le présente dans son *Sommaire* comme divinement institué et comme étant l'état normal de l'homme sur la terre. Après avoir parlé du célibat des prêtres et des moines, il s'écrie⁴ : « O saint estat de mariage que vous estes souillé et deshonoré [par les prêtres]. O monde brutal et destitué de tout sens et entendement, es tu sans yeulx, es tu si aveugle que tu chemine a taston en plein midy comme es profondes tenebres ? Pensez vous que en aucun temps ce saint estat soit deffendu ? et que accomplir le commandement de Dieu soit peché ? et que venir clairement contre le pur et expres commandement de Dieu soit moindre et plus petit peché, que de garder le commandement de Dieu ? Helas chrestiens retournez vous, et si ne meprisez ce que Jesus vostre Sauveur a honoré, Enfans de Dieu tenez a bon ce que vostre pere a ordonné et ne vous laissez plus seduire par ces faulx antechristz, ennemys de Jesus. »

Cependant, sa vie itinérante, ses occupations comme pasteur et réformateur, les soins qu'il avait pris de ses frères et belles-sœurs, n'avaient pas laissé à Farel, durant sa longue carrière, le loisir de penser à lui-même. Peut-être ne se fût-il jamais résolu au mariage, si une affection tardive ne s'était emparée de son cœur. Il avait recueilli dans sa maison la veuve d'Alexandre Torel [ou Thorel]⁵, de Rouen, femme très pieuse, qui, chassée par la persécution, s'était réfugiée à Neuchâtel avec sa fille

¹ CALV. op. XVII, p. 145, Calvinus Farello, 22 avril 1558.

² *Ibid.*, p. 146-147, Farellus Calvino, 28 avril 1558.

³ *Ibid.*, p. 157, Calvinus Farello, 5 mai 1558.

⁴ *Sommaire* (rééd. Fick, 1866), p. 104.

⁵ Nous écrivons : *Tborel*, car c'est l'orthographe usuelle du nom de Noël Thorel dans les *Actes de la Classe*. C'est aussi l'orthographe des Thorel qui étaient restés à Rouen; voir Phil. LEGENDRE, *Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen*, p. 68 et 183.

Marie et son fils Noël. On ne sait à quelle date exacte arriva cette famille; on peut penser à l'année 1557, après l'affaire de la rue Saint-Jacques, que suivit un peu partout un redoublement de persécution. A ce moment-là, Farel était fort préoccupé par la situation difficile de la famille de son frère Gauchier qui venait de mourir; elle lui tenait d'autant plus à cœur qu'il logeait chez lui, depuis le commencement de l'année, une fille de Gauchier, la femme de Gaspard Carmel, ce dernier ayant été envoyé comme pasteur temporaire à Paris au mois de février. Comme nous l'avons vu, Carmel, venu en Suisse en septembre à l'occasion de l'affaire de la rue Saint-Jacques, fut un des quatre délégués à Worms. Il eut quelque peine à repartir, inquiet du sort de sa femme dans les circonstances où se trouvait la famille de Gauchier Farel. Il ne l'emmena pourtant pas avec lui, quand il alla reprendre son poste au mois de novembre ¹. Mais elle ne tarda pas à le suivre, car il ne devait pas lui-même revenir à Neuchâtel. Son poste de Môtiers fut définitivement occupé en 1558 par Mathurin de la Brosse. Il y avait donc de la place dans la maison de Farel, et la veuve d'Alexandre Thorel put y trouver l'abri qu'elle cherchait ². Elle se chargea de la direction du ménage du Réformateur.

Marie, la future épouse de Guillaume Farel, était encore une jeune fille, quand elle arriva avec sa mère à Neuchâtel. C'est à tort qu'Olivier Perrot, et, après lui, presque tous les biographes de Farel, la présentent comme une fille « avancée en bon âge ». Le gouverneur de Bonstetten exagère peut-être quand il dit, dans une lettre adressée à Jacqueline de Rohan, où il annonce le mariage de Farel, qu'elle n'avait que seize ou dix-sept ans, mais elle n'était certainement pas « avancée en bon âge », car, en parlant d'elle, Calvin l'appelle « une si jeune fille ». Malgré sa jeunesse, ou peut-être à cause même de sa jeunesse, elle ne tarda pas à prendre une grande place dans les sentiments du Réformateur. Elle était pieuse comme sa mère, et elle avait apporté dans la maison de Farel le charme de la jeune fille modeste et aimante qui illumine

¹ Sur la famille de Gauchier Farel, fin 1557, et les inquiétudes qu'elle causait au Réformateur, voir CALV. op. XVI, p. 696, Epist. n° 2757, Farel à Calvin, 19 novembre 1557. Le passage de cette lettre relatif à la femme de Carmel n'est pas d'une clarté parfaite. Si nous comprenons bien, il signifie que la femme de Carmel est d'accord avec Farel pour penser que son mari ne doit pas abandonner l'Eglise de Paris, à moins que le Seigneur ne l'appelle ailleurs et ne le lui donne d'une façon claire. — Voir en outre, sur les inquiétudes de Carmel au sujet de sa femme avant son retour à Paris, *ibid.*, p. 690, Epist. n° 2754, Bèze à Farel, 11 novembre.

² Nous ne savons pas ce que fit son fils Noël jusqu'en 1560. Peut-être devint-il l'aide de François de Cherpont qui avait succédé à Mathurin de la Brosse comme maître d'école, et auquel il succéda lui-même en 1560. En tout cas, il dut, pendant ce temps, recevoir la consécration au saint ministère, s'il ne l'avait pas déjà reçue auparavant, car il passa de l'école de Neuchâtel au pastorat de Lignières en 1563, sans que sa consécration figure dans les *Actes de la Classe*, qui commencent en 1560. Nous ignorons son âge. Il mourut comme pasteur de Lignières en 1598, après avoir fait entre temps (15 août 1576—20 janvier 1580), sur l'ordre de la Classe, un nouveau stage à Neuchâtel comme maître d'école. Le fait que la Classe l'obligea à reprendre pour plus de trois ans l'école de la Ville prouve qu'on appréciait ses talents pédagogiques, et son insistance pour retourner à Lignières, qu'il y avait entre lui et ses paroissiens un grand attachement mutuel.

La preuve que Noël Thorel est bien le frère de Marie, donc le fils de la veuve d'Alex. Thorel, est indubitablement donnée par une lettre que Claude Farel écrit à sa belle-sœur Marie, après la mort du Réformateur. Il dit dans un post-scriptum : « Je prie estre recommandé à la bonne grace de M^{re} Noel, vostre frère, sans oublier la [mot illisible] vostre mère et Jehan mon bien amé nepveu. » Frère, mère, fils, c'est la famille étroite de la veuve du Réformateur. Il ne peut pas être question de prendre le mot frère dans le sens de « frère dans le Seigneur ». Dans un autre post-scriptum, parlant d'une personne qui n'est pas au même degré membre de la famille, Claude Farel dira : « la sœur Ysabée »; c'était la belle-mère de Noël Thorel, la mère de Grégoire Michaud, beau-frère de Noël. Voir *Actes de la Classe*, août 1576.

un foyer. Paternelle sans doute au début, l'affection de Farel ne tarda pas à prendre un autre caractère et, avec l'impétuosité de sa nature que l'âge n'avait pas calmée, il se lança dans une voie que quelque temps auparavant, il aurait été bien étonné de suivre : il demanda la jeune fille en mariage. Marie ne dit pas non.

Farel ne se dissimula pas que son projet de mariage allait provoquer un étonnement général et les critiques de beaucoup, sans parler des remarques déplaisantes de ceux qui ne l'aimaient pas. Il se garda de l'annoncer immédiatement à Neuchâtel, mais il alla à Genève, nous ne savons pas exactement à quel moment, peut-être déjà dans le courant de juillet, pour informer Calvin et lui demander son appui¹. Calvin le reçut peu gracieusement. Il lui fit d'amers reproches et refusa de venir à Neuchâtel pour ses fiançailles et pour son mariage. Il lui conseilla de hâter les fiançailles, afin d'éviter les bruits fâcheux, et jusqu'au mariage, l'un ou l'autre, Marie Thorel ou Farel, devrait quitter la maison. Calvin pensait plutôt à la fiancée; Farel se fit sans doute scrupule de l'envoyer ailleurs et préféra partir lui-même.

Le prétexte qu'il lui fallait pour s'absenter lui fut fourni par une lettre des protestants de Metz², qui demandaient l'appui de leurs coreligionnaires en vue d'obtenir le libre exercice de leur culte. Farel envoya cette lettre à Calvin le 4 septembre et lui écrivit le même jour qu'il était disposé à aller auprès du prince palatin et d'autres pour intercéder en faveur des Messins, et il l'invitait en même temps de nouveau à ses fiançailles³. Dès ce moment, il ne temporisa plus. Il annonça publiquement ses fiançailles et les « bans » furent publiés à l'église déjà le 14 septembre. Ils furent suivant la coutume, répétés deux fois : le 25 septembre et le 2 octobre⁴. Farel dut quitter Neuchâtel immédiatement après la première publication, si ce n'est déjà auparavant. La lettre que Calvin lui écrivit le 12 septembre⁵ n'avait donc plus de raison d'être. Calvin s'étonne que Farel l'ait de nouveau invité à ses fiançailles; il ne peut pas y assister à cause de ses nombreuses occupations; surtout il ne veut pas, en venant à Neuchâtel, fournir aux malveillants l'occasion de redoubler leurs comérages. Il regrette que Farel n'ait pas publié ses fiançailles immédiatement après son retour de Genève, comme il le lui avait conseillé; car l'affaire est plus connue qu'il ne s'en doute et les chuchoteries vont leur train. Elles éclateront ensuite d'autant plus librement. — Calvin, d'autre part, n'approuve guère le projet de Farel de partir pour l'Allemagne.

Comme on le voit, la lettre n'était qu'à moitié aimable; elle l'était davantage néanmoins que celle adressée par Calvin, le 26 septembre, « aux ministres de l'Eglise de Neuchâtel⁶ », et pourtant le but de l'auteur était de prendre la défense de Farel contre ses collègues. Ceux-ci étaient absolument hors d'eux-mêmes; ils envisageaient

¹ Voir les lettres que nous allons citer.

² Voir BÈZE, *Hist. ecclésiastique* (édit. Baum et Cunitz), p. 542-547 (en marge 441-444), et CALV. op. XVII, p. 326, Epist. n° 2955, Calvin aux fidèles de Metz, 10 septembre 1558; *ibid.*, p. 338, n° 2960, les fidèles de Metz à leurs frères émigrés à Strasbourg, 16 septembre.

³ *Ibid.*, p. 323, Epist. n° 2952.

⁴ Les bans de mariage de Farel se trouvent Bibl. des pasteurs, Pf. 1, liasse 5. Ils sont d'une extrême simplicité : « Dieu benie la Promesse de mariage entre Guill. Farel et Marie, fille de feu Alexandre Torel de la ville de Rouan. — Annoncé le 11 de septembre, le 25 et le 2 d'oct. 1558. » — Une autre main a ajouté : « Espousez un mardi 20 de decembre avant Noël 1558. »

⁵ CALV. op. XVII, p. 335, Epist. n° 2958.

⁶ *Ibid.*, p. 351, Epist. n° 2966.

le mariage de Farel comme un scandale inouï et ils se mettaient en quête d'un moyen de le rompre, avant qu'il fût définitivement conclu. Calvin les rappelle à la raison. Si le mal avait pu être empêché d'avance, il aurait fallu s'y employer; mais le mal est fait, il n'y a plus à revenir en arrière; ce serait augmenter le scandale, car on dirait que les ministres réclament pour eux des privilèges qu'ils n'accordent pas aux autres.

« Si on allègue, continue Calvin, que telle promesse, estant contre lordre et honnesteté de nature, ne doit pas tenir, advisez si ce vice n'est point à supporter comme beaucoup d'autres, quand on ne les peut corriger. Il y a demy an que le povere frere eust prononcé hardiment qu'il eust failly attacher comme ung homme radotté celluy qui en si grand'vieillesse eust pretendu davoyr une si jeune fille : mais la chose estant faite, il nest pas aysé la casser du tout. Quant a moy, pour ce que je ne jugeoys pas quil sen peust delivrer, ni que nous eussions le moyen de ce faire, je luy dits quil sen valloyt mieux depescher quen recullant allumer de plus en plus les braitz. Sil y eust fraude ou circonvencion dun costé ou dautre le remede y seroyt bon et propre; mais puisquil ne reste que une seule raison de linéqualité de laage, je tenoys le fait comme une malladie incurable, laquelle ne fait que saigrir et empirer par les medecines. Voyla pourquoy, après luy avoir faict mes complaints assez picquantes et ameres, je luy dits que je mabstenoy de luy en dire plus avant de peur de le mettre du tout en desespoir. Et de fait jay toujours craint et deviné que cecy luy causeroyt la mort par les consequences que jay preveues. Si pour le moins il eust suyvi mon conseil de ne se point retirer du lieu, on eust trouvé quelque voye plus douce et moderee. Maintenant son absence a esté cause quon y a tenu plus rude procedure et violence, en quoy jay double pitie de luy. Mais je suis confus de mesme, dautant quil semble quil sest voulu exclure de tous moyens. Toutesfois je ne laisseray point de vous prier de vous souvenir comment il s'est emplye par l'espace de XXXVI ans et plus à servir Dieu et edifier leglise, combien ces labeurs ont profité et de quel zeile il a travaillé, et mesmes les biens que vous avez receus de luy et que cella vous induise à quelque humanité, non point pour approuver le mal, mais pour nuser point de rigueur extreme.... » Calvin partageait évidemment le sentiment des pasteurs neuchâtelois sur la « folie de Farel », mais, plus sage qu'eux, il voulait le laisser à sa « folie » « pour que le povere frere ne soit point abysmé de tristesse ».

Sa lettre arrêta les tentatives de rompre violemment les fiançailles; elle ne mit pas fin aux critiques amères des anciens amis et aux commentaires malveillants des « méchants ». Pendant qu'on s'occupait ainsi de lui à Neuchâtel, Farel, qui avait écrit déjà au commencement de septembre aux fidèles de Metz¹, avait gagné Strasbourg pour organiser de là son voyage en leur faveur auprès des princes allemands. Il y rencontra Jean Lenfant (Infantius), sieur de Chambrey², qui, de Metz, s'était enfui dans cette ville, et il s'entendit avec lui et des envoyés messins pour les démarches à faire. Il écrivit vers le 25 septembre au Conseil de Strasbourg; le 28, le Conseil de Strasbourg lui remit, pour lui et Lenfant, une lettre de recommandation auprès des comtes de Spanheim et de Weldentz dans le Palatinat. Ceux-ci les reçurent amicalement et les recommandèrent à leur tour au landgrave Philippe de Hesse (20 octobre³). Mais, à ce moment-là, les deux compagnons se séparèrent. Farel revint à Strasbourg pour hâter la constitution d'une Eglise protestante à Metz et Lenfant continua seul le voyage en Allemagne. Il rendit compte à Farel de sa mission dans une lettre du 6 novembre⁴, écrite de Heidelberg à son retour du nord, au moment où il se préparait à aller à Stuttgart. Il ne semble pas avoir connu l'adresse de Farel à ce moment-là. Son voyage, comme on l'a vu précédemment (chap. XIV, p. 505), contribua à assurer aux protestants de Metz une plus grande liberté de mouvement.

¹ Voir lettre des Messins citée plus haut.

² Sur *Lenfant* (Infantius), voir la *France Protestante* et ici-même, p. 555, note 1. — Chambrey est une seigneurie de Normandie.

³ CALV. op. XVII, p. 358, Epist. n° 2971, et note des éditeurs.

⁴ Bibl. des pasteurs, Pf. 8, liasse 3, n° 6, et O. PERROT, *Vie*, p. 128.

La lettre de Lenfant ne trouva pas Farel à Strasbourg, ni quelque part en pays allemand. Le 31 octobre, il était à la Neuveville et écrivait à Fabri :

« Je suis très affligé que, vous et les autres frères, vous soyez obligés de supporter tant de désagréments à mon sujet; il m'arrive toujours que, voulant remédier à un mal, je tombe dans un plus grand. Mais s'il fallait s'affliger de toutes choses selon que l'affaire le requiert, les plaintes n'auraient point de fin. Demandons au Seigneur de changer le deuil en joie, comme nous l'avons expérimenté dans ce voyage que je vous raconterai de vive voix. Au reste, pour que la rage des méchants ne soit pas augmentée, faites en sorte que la jeune fille qui m'est fiancée soit reçue dans la maison de Pierre Bolot, persécuté à cause de Christ et exilé, mais citoyen des Cieux et actif dans la maison du Seigneur, de peur que les ennemis ne puissent se plaindre qu'elle a été dans ma maison, moi étant présent. J'espère que Bolot, à cause de moi et à cause de Christ, fera cela et qu'il ne veillera pas moins que moi à ce que la jeune fille vive saintement et purement, elle que j'ai éduquée chez moi, comme une fille, dans le Seigneur. Si vous avez en outre quelque avis qui puisse servir auprès des gens de bien et faire cesser les attaques des méchants, dites-le. Adieu. Agathopolis (Neuveville) 31 octobre 1558. » La date de l'année et la signature [tuus frater et collega Farellus] sont seules de la main du Réformateur. La lettre a été dictée¹.

Evidemment Farel veut préparer sa rentrée à Neuchâtel après son absence d'au moins six semaines à propos des affaires de Metz, où il n'alla du reste pas dans le cours de ce voyage². Mais la lettre nous place en présence d'une difficulté. Pourquoi Farel a-t-il laissé de côté un peu brusquement ses démarches en faveur des Messins, alors que Lenfant le croit encore occupé de cette affaire ? Avait-il reçu de mauvaises nouvelles de Neuchâtel ? La supposition est admissible, mais pas nécessaire. Pourquoi d'autre part, alors que le 31 octobre, il est à la Neuveville et qu'il semble sur le point de regagner son domicile à Neuchâtel, a-t-il attendu jusqu'à fin décembre pour se marier ? La dernière publication des bans de mariage avait été faite le 2 octobre; rien ne l'obligeait à prolonger les délais. A-t-il cru devoir retourner pour un temps à Strasbourg ? A-t-il attendu soit à la Neuveville, soit à Neuchâtel, que l'émotion fût un peu calmée ? Nous ne savons.

Ce qui est certain, c'est que son mariage ne fut béni que le 20 décembre. Fabri a résumé l'impression générale des contemporains dans cette note ajoutée au registre des bans³ : « Le mariage fust trouvé fort étrange et hors de saison de la pluspart et leur sembloit que puisqu'il avait atteint l'âge de 69 ans sans s'estre soucié de mariage, qu'il s'en eut pu encore dispenser étant sur le bord de la fosse⁴. » Sans doute, mais le cœur a des raisons que la raison n'a pas⁵.

¹ Bibl. des pasteurs, Pf. 1, liasse 4, n° 1, traduite en partie par O. PERROT, *Vie*, p. 127, 128. Mais O. PERROT se trompe quand il dit que la lettre a été écrite au moment du départ de Farel pour Metz (lisez : Strasbourg); elle l'a été après sa visite aux comtes palatins, voir ci-dessus.

² En revanche, il alla à Sainte-Marie-aux-Mines et probablement dans la contrée voisine de Saarbrück, appartenant au comte Adolphe de Nassau.

³ Ce « registre des bans » n'existe plus (Cp. O. PERROT, *Vie*, p. 127).

⁴ Ce qui suit ces mots, dans O. PERROT, n'est pas de Fabri, comme le croient les éditeurs des CALVINI opera, XXI, p. 703, mais de PERROT lui-même. Les éditeurs font la même erreur de date que PERROT au sujet du départ pour Strasbourg et de la recommandation de placer Marie Thorel chez Bolot. — Nicolas Zurkinden de Berne partageait l'avis des pasteurs de Neuchâtel sur le mariage de Farel, mais il l'exprime d'une manière fort aimable dans une lettre du 12 février 1559 : « Je ne condamne pas ce que vous avez fait, mais je vous approuverais, si vous ne l'aviez pas fait. Le jugement des adversaires et des ennemis importe peu. Mais de beaucoup plus de valeur est le jugement des hommes pieux, qui préféreraient que vous vous fussiez attaché à la parole de Paul, quand il montre combien il est plus facile et plus expédient pour un célibataire que pour un homme marié de se mouvoir dans les afflictions présentes. » CALV. op. XVII, p. 435, Epist. n° 3008.

⁵ Florimond de RAEMOND, *Hist. de l'hérésie*. Livre VII, chap. XVIII, p. 929, parlant du mariage de Farel en 1558, se moque du Réformateur en des termes que l'on peut deviner et que nous ne voulons pas rappeler.

L'impression produite par son mariage ne tarda pas à passer, comme toutes les choses de ce monde, et nous ne voyons pas que dans les années suivantes on ait tenu rigueur à Farel, ni qu'il ait perdu quelque chose de la considération dont il jouissait auparavant. Au bout de six ans il eut un fils, nommé Jean, qui fut baptisé le 22 juin 1564, et eut pour parrains le gouverneur J. J. de Bonstetten et Jean Fathon, pasteur à Colombier. L'enfant mourut déjà en 1568 (la date exacte n'est pas indiquée¹).

Le mariage n'empêcha pas Farel d'entreprendre de nouvelles courses dans l'intérêt des Eglises étrangères. Déjà dans les premiers mois de 1559, il retourna à Strasbourg à propos des affaires de Metz². Les Messins protestants continuaient à demander la reconnaissance officielle de leur culte. Farel, dans sa lettre à Calvin, donne quelques nouvelles de ce qui se passe, mais il ne paraît pas avoir lui-même à ce moment-là fait des démarches d'une réelle importance. La seule chose qu'il relève est qu'on lui demande de décider Viret, chassé de Lausanne, à occuper le poste de pasteur à Metz, si les protestants reçoivent l'autorisation de célébrer publiquement leur culte³.

Est-ce dans le même voyage, ou déjà en octobre 1558, que Farel visita les protestants français auxquels le comte Adolphe de Nassau-Saarbrück avait donné asile dans ses Etats, leur permettant de défricher des terres encore incultes, d'y fonder des villages et de pratiquer librement leur religion, sans être obligés d'accepter les doctrines spéciales des luthériens ? La seconde supposition est la plus probable. Farel mentionne lui-même sa visite dans l'épître dédicatoire, adressée au comte Jean, successeur d'Adolphe, par laquelle commence son ouvrage : « *Du Vrai usage de la Croix de Jésus-Christ* », et qui est datée du 1^{er} mai 1560⁴. Il était alors accompagné de Jean Loquet, pasteur à Strasbourg. Plus tard, il écrivit à deux personnages importants du pays pour leur recommander les protestants français et insister sur la nécessité de leur donner des pasteurs qui se chargeraient de les instruire. Les ecclésiastiques luthériens étaient un peu inquiets de cette arrivée d'éléments nouveaux. L'un d'entre eux, Israël Achatius [ou Archetius], surintendant des Eglises du comté de Saarwerden, prit occasion de la lettre de Farel⁵ pour le remercier de l'intérêt qu'il portait aux Eglises étrangères, mais pour le prier en même temps de ne présenter comme pasteurs pour ces Eglises que des hommes disposés à accepter la confession d'Augsbourg. Les Français leur sont suspects sur la question de l'Eucharistie. Lui et ses collègues désirèrent, en conséquence, connaître les sentiments des hommes que Farel recommande, en particulier ceux de Loquet, qui entraînait le premier en ligne de compte.

La lettre d'Achatius est du 3 juin 1559⁶. Elle montre que les pasteurs n'étaient pas tout à fait d'accord avec les vues plus larges de leur souverain. Ils n'obtinrent pas gain de cause, car Loquet lui-même, nommé pasteur des réfugiés français, écrit

¹ O. PERROT, *Vie*, p. 141.

² CALV. op. XVII, p. 493, Epist. n° 3038, Farel à Calvin, 3 avril 1559.

³ Voir également *ibid.*, p. 506, Epist. n° 3046, l'Eglise de Metz aux ministres de Genève, 30 avril 1559. On sait que l'autorisation ne fut pas accordée alors, et Viret n'alla pas à Metz. Voir autres lettres sur les affaires de Metz, *ibid.*, nos 3079, 3087, 3088, 3110, 3136, 3143.

⁴ *Du vrai usage de la Croix de Jésus-Christ* (rééd. Fick, 1865), p. XVII-XXI.

⁵ Cette lettre n'a pas été conservée et n'est connue que par la réponse d'Achatius.

⁶ Bibl. des pasteurs, Pf. 8, liasse 3, n° 7. Cp. O. PERROT, *Vie*, p. 130.

le 16 août suivant ¹ à Calvin : « Nous craignons surtout que les surplis et les cérémonies saxonnes, qui sont ici en usage chez les ministres allemands, ne fussent mis en avant. Mais il n'en a pas été question. Et si, au commencement, notre doctrine était suspecte au surintendant, parce qu'il estimait qu'elle était sans doute zwinglienne, cependant après quelques entretiens familiers et d'allure paisible, il est devenu notre ami, lui qui paraissait auparavant devoir être un ennemi. Cet heureux succès est dû aux efforts de Farel et de Lenfant, grâce au secours divin dont nous attendons encore d'autres choses plus grandes. » Loquet était alors à Bouquenom [Bockenheim, actuellement Saar-Union dans le Bas-Rhin, à 65 km. de Strasbourg], où une Eglise nouvelle devait être établie. Il y resta en tout cas jusque dans la seconde moitié de 1560 ² et peut-être plus tard. Nous ignorons ce qu'il est devenu ³. Les communautés françaises continuèrent à subsister dans ce pays de langue allemande, mais nous n'avons pas à raconter leur histoire.

Plein de sollicitude pour les réformés de Metz et des lieux avoisinants, Farel ne l'était pas moins pour les Vaudois des Alpes. Il l'avait montré en entreprenant plusieurs voyages en leur faveur pendant qu'ils étaient persécutés, sous la domination française. La persécution n'avait pas cessé depuis que les Vaudois étaient, en 1559, redevenus sujets du duc de Savoie, Philibert Emmanuel. Ils finirent cependant par se soulever et tinrent tête victorieusement aux troupes duciales, en sorte que, par un traité conclu le 5 juin 1561, ils obtenaient la liberté de conscience, la faculté de tenir leurs assemblées en certains lieux déterminés, l'autorisation pour les exilés de rentrer dans leur pays. C'était un gros succès. Malheureusement les Vaudois avaient été épuisés par la guerre et manquaient de tout. Ils décidèrent de recourir à la libéralité de leurs coreligionnaires et envoyèrent quelques-uns de leurs ministres collecter en Suisse et en Allemagne ⁴. Ils commencèrent naturellement par la Suisse. Quand ils passèrent par Genève, Calvin écrivit aux ministres zurichois pour les recommander à leur bienveillance; les Zurichois devaient ensuite les recommander à Schaffhouse ⁵. A Neuchâtel, on se montra très empressé en leur faveur. Ils furent entendus par le Conseil, qui, de lui-même, offrit de faire ce qu'ils demandaient. Et comme le lendemain était un dimanche, la collecte en leur faveur commença après le culte. Enhardis par cette bonne volonté, ils demandèrent que Farel pût les accompagner dans leur tournée; le Conseil l'accorda sans peine et chargea Farel de leur venir en aide dans la mesure de ses forces. Le même jour, Farel partit avec eux pour la Neuveville et pour Bienne. A Bienne, apprenant ce qu'on avait commencé à Neuchâtel, le Conseil promit d'organiser la collecte parmi les particuliers et d'ajouter quelque

¹ CALV. op. XVII, p. 599, Epist. n° 3097.

² *Ibid.*, p. 678, n° 3136, Lenfant à Calvin, 21 novembre 1559; *ibid.* XVIII, p. 166, n° 3234, le même au même, 1^{er} août 1560.

³ L'ouvrage de DRION, *Notice bist. sur l'Eglise réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, Colmar 1858, et celui de MUHLENBECK, *Une Eglise calviniste au 16^e siècle*, d'après le récit original de Claude Rouget, avec notes et commentaires, Paris, Strasbourg 1881, qui parlent de Loquet, sont mal informés sur le début des Eglises réformées dans le district de Saarbrück, auquel appartenait Sainte-Marie-aux-Mines, et dans la contrée de Bouquenom. *Jean Loquet*, originaire de la Saintonge, avait été moine augustin à Bourges. Il avait quitté le couvent en 1533 avec Augustin Marlorat, dit du Pasquier, Jean de l'Espine et Richard Vauville.

⁴ RUCHAT VI, p. 392-395.

⁵ CALV. op. XVIII, p. 555, Epist. n° 3442, 14 juin 1561.

chose du trésor public; le tout serait envoyé à Neuchâtel pour être transmis à Genève. Farel et ses compagnons arrivèrent le mardi à Bâle; comme ils ne pouvaient être immédiatement reçus par le Conseil, ils poussèrent sans tarder jusqu'à Mulhouse; ils y rencontrèrent le meilleur accueil et on leur promit qu'une collecte publique et privée serait faite, et l'argent envoyé à Bâle. Revenus dans cette ville avant la fin de la semaine, ils trouvèrent le Conseil disposé à les écouter et, grâce à un long discours de Sultzer, qui émut toute l'assemblée, ils obtinrent non seulement l'assurance d'un secours en argent, mais l'engagement que des lettres seraient écrites à divers princes allemands, entre autres au duc de Wurtemberg et à l'Electeur palatin, pour que, de leur côté, ils s'intéressent à la cause des Vaudois sans ressources. Donnant suite à une suggestion de Farel, le Conseil bâlois décida même d'adresser au duc de Savoie et à son épouse des lettres pour recommander à leur bienveillance leurs sujets protestants, comme étant les plus fidèles à la Savoie. Selon le désir de Farel, on décida que le texte de ces lettres serait préparé par Calvin, mieux au courant de ce qu'on osait dire et de ce qu'il fallait taire¹.

Après une semaine aussi mouvementée, Farel aurait pu laisser les collecteurs vaudois continuer seuls leur voyage. Il trouva bon de les accompagner encore en Allemagne. Nous l'apprenons incidemment par deux lettres, l'une de Barthol. Hagen à Calvin du 21 août 1561², qui dit avoir rencontré ce jour-là Farel assez gravement malade à Stuttgart³, l'autre de Vorgerius de Tubingue au duc Christophe (26 août⁴), qui déclare avoir eu le jour précédent la visite de Farel et des siens. Les Vaudois n'eurent pas à se plaindre du résultat de leurs efforts. Entre autres sommes, ils reçurent mille florins du Rhin de l'Electeur Palatin, 600 livres des seigneurs de Berne, 600 florins d'or du duc de Wurtemberg, 60 de la ville de Schaffhouse. Nous ignorons la somme qu'ils recueillirent à Neuchâtel. — Le 8 septembre de la même année 1561, Claudio Bergion, ministre d'Angrogne, remercie le Conseil de Genève au nom du peuple des Vallées et demande un nouveau secours. Le lendemain, sur l'avis de Calvin, on leur accorda encore 50 écus⁵.

¹ Farel a raconté lui-même son voyage avec les Vaudois dans une lettre qu'il adressa, de Bâle, le 9 août 1561, à Calvin. (CALV. op. *ibid.*, p. 600, Epist. n° 3473.) Le 9 août était un samedi. C'était le dimanche précédent (3 août) que Farel avait quitté Neuchâtel.

² *Ibid.*, p. 624, Epist. n° 3486.

³ Hagen revient sur cette rencontre avec Farel dans une lettre à Calvin. (*Ibid.* XIX, p. 330, Epist. n° 3739, 12 mars 1562.)

⁴ *Ibid.*, p. 647, n° 3493.

⁵ RUCHAT VI, p. 394 et CALV. op. XXI, *Annales*, p. 759.

A propos des Vaudois, ajoutons encore que Fabri, dans une lettre à Viret, du 3 septembre 1561, mentionne que ce qui restait des livres laissés par Pierre de Wingle, est déposé en grande partie chez un nommé Esprit Nielle. Il en a parlé à Claude Berguis, un des collecteurs des Vallées, et il propose, si Nielle est d'accord, que ces livres soient vendus en faveur des Vaudois, « en déduction du reste des 800 écus qu'ils fournirent pour imprimer la Bible de 1535. Fabri a donné à Berguis et à son compagnon toutes les pièces et mémoriaux avec instruction ». Il a remis en outre à Berguis, le 3 septembre, une somme de 246 livres et deux deniers, qui provenaient de ce compte. [Voir plus haut, p. 405.]

Nous ne savons pas qui était Esprit Nielle, mais nous supposons qu'il demeurait à Neuchâtel, qu'il était dépositaire du reste non vendu des ouvrages imprimés par Pierre de Wingle, que certains de ces ouvrages avaient déjà trouvé des acquéreurs et que c'était de là que provenait la somme de 246 livres et 2 deniers dont parle Fabri. Viret se déclara-t-il d'accord avec la proposition du pasteur de Neuchâtel, et l'affaire fut-elle réglée à la satisfaction de tous ? Nous n'avons pu le découvrir. (CALV. op. p. 711, Epist. n° 3518, post-scriptum.)

4. FAREL ET LE PAYS ROMAND ENTRE 1555 ET 1560.

AFFAIRES GENEVOISES ET VAUDOISES. LÉONOR, SEUL SOUVERAIN DE NEUCHÂTEL ET LA VISITE DE JACQUELINE DE ROHAN (1557). LE DERNIER ÉCRIT DU RÉFORMATEUR :

DU VRAY USAGE DE LA CROIX (1560),

par Louis Aubert.

Depuis la victoire de Calvin, son collègue de Neuchâtel se passionne moins pour les affaires genevoises, et la correspondance entre les deux hommes est moins suivie. Cependant, Farel est toujours de cœur à Genève et avec le chef spirituel de la cité. Il approuve la sévérité avec laquelle les autorités interdisent aux « perrinistes » fugitifs le territoire genevois¹. Il déplore dans une lettre à Viret l'adultère de la belle-sœur de leur ami, la femme d'Antoine Calvin². On a vu combien il s'était intéressé à la conclusion du traité de combourgeoisie perpétuelle entre Berne et Genève, juré solennellement le 11 janvier 1558³ : comment aussi il suivait de près les difficultés entre Bernois et Genevois, difficultés auxquelles le traité n'avait pas mis fin et qui se produisirent, entre autres, lors de la destitution de Mulot et de ses collègues prédestinatiens, ou lorsque le Conseil de Genève demande la punition de Zébédée, pasteur de Nyon et anticalvinien intraitable⁴. Farel fut sans doute fort réjoui lorsque ensuite des événements de 1558, à Lausanne, et de l'exode des professeurs lausannois, le Collège de Genève put être solennellement inauguré le 5 juin 1559⁵. Il ne resta pas non plus indifférent à des mesures qui répondaient trop bien à ses propres préoccupations, à savoir la revision sur quelques points des édits genevois concernant le consistoire, afin de mieux préciser la distinction entre les juridictions civile et ecclésiastique.

Les articles révisés, présentés le 30 janvier 1560 par Calvin et Viret au Conseil, furent adoptés, sauf sur quelques points de détail, le jeudi suivant (1^{er} février) et ratifiés par les Deux-Cents⁶. Toute la question des édits concernant le Consistoire fut reprise en 1561. Calvin et Michel Roset furent chargés de coordonner les édits de 1541 et toutes les décisions qui avaient été prises dès lors en un seul tout. Les nouveaux édits ecclésiastiques furent approuvés par les Deux-Cents, le 12 novembre, et adoptés par le Conseil général, le 13 novembre 1561; on décida qu'ils seraient

¹ CALV. op. XVI, p. 224, Epist. n° 2497, 12 juillet 1556.

² *Ibid.*, p. 385, n° 2582, 15 janvier 1557; voir aussi *ibid.*, p. 393, n° 2585, 25 janvier 1557. Les Genevois entourèrent d'égards Antoine Calvin : le 2 mai 1559, il reçoit l'autorisation d'imprimer la nouvelle édition de l'*Institution chrétienne*. (CALV. op. XXI. Annales.) Le 31 octobre 1559, on lui fait don d'une maison à cause des services rendus à la cité par son frère.

³ *Ibid.* XVI, p. 200, Epist. n° 2482, Farel à Bullinger, 23 juin 1556. Déjà en 1554, les Genevois avaient demandé le renouvellement du traité, mais les Bernois firent la sourde oreille. RUCHAT VI, p. 131-132, 182-192; pour le renouvellement de l'alliance, *ibid.*, p. 228-232. HALLER, *Ephémérides*, p. 116. — D'après CALV. op. XXI, Annales, p. 684, il fut juré par le Conseil des Deux-Cents le dimanche 9 janvier.

⁴ *Ibid.* XVII, p. 155, Epist. n° 2861, 4 mai 1558.

⁵ *Ibid.* XXI, Annales, 10 mai 1558. Ch. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin de 1559-1798*. Un vol. 4°. Genève 1900.

⁶ CALV. op. XIX, p. 9, Epist. n° 3545, 3 octobre 1561. *Ibid.* XXI, Annales, p. 726-728. Voir A. ROGET, *ouvr. cit.*, V, p. 286-289.

imprimés « pour qu'ils puissent servir à l'instruction d'autres peuples et pour tesmoigner de nostre reformation ¹ ».

On demandait à Neuchâtel depuis longtemps un nouveau synode qui rédigerait des ordonnances ecclésiastiques conformes aux vœux de Farel et de la Classe. L'exemple donné par Genève était un puissant encouragement à poursuivre les démarches déjà faites, et à donner enfin à l'Eglise la charte tant désirée. On n'y manqua pas; et c'est dans ce but que se réunira le synode de 1562.

Si Farel prenait toujours un vif intérêt aux choses de Genève, on ne l'oubliait pas non plus dans la cité de Calvin. Preuve en soit la notice suivante que nous trouvons à la date du 20 mai 1561 dans le registre du Conseil : « A esté rapporté que Guillaume Farel est icy et dautant que ca esté le premier qui nous a annoncé levangile et a souffert beaucoup pour nous en ceste ville, a esté arresté quon luy presente le vin, quon le festoie et le deffraye et quon sinforme des ministres sil seroit bon de le retirer en ceste ville et luy bailler pencion affin de nestre reprins de ingratitude ². » La proposition était aimable, mais les ministres estimèrent, évidemment d'accord avec Farel lui-même, qu'il ne pouvait pas être question de l'enlever à Neuchâtel.

Tandis que Calvin et ses principes avaient triomphé à Genève, la lutte entre le calvinisme et le césaropapisme bernois aboutissait, après de nombreuses et pénibles péripéties, à la défaite de Viret et des fidèles de l'*Institution chrétienne* ³. Le dernier combat se livra sur la question de la discipline. La Classe de Lausanne entendait que les pasteurs pussent faire subir un examen à leurs paroissiens sur leur foi et leur conduite avant les dimanches de communion, et exclure les indignes de la Sainte-Cène. Berne n'admettait ni examen, ni excommunication, qui ramènent aux usages catholiques. La table du Seigneur est pour tous : seuls les garçons au-dessous de quatorze ans, les filles au-dessous de douze ans n'y sont pas admis, ainsi que les pécheurs notoires ou les gens « rudes et ignorants », qui sont déferés au consistoire, et par là on entendait des tribunaux de mœurs civils et non ecclésiastiques.

Un minime incident, le renvoi d'une semaine des communions de Noël, demandé par les pasteurs de Lausanne, exaspéra le gouvernement bernois et amena la fin dramatique de la crise. La célébration de la Cène fut interdite le 1^{er} janvier 1559; les deux pasteurs et le diacre de Lausanne furent destitués. La Classe, convoquée le 20 pour leur nommer des remplaçants, s'y refusa et fut trois jours incarcérée; les pasteurs Augustin Marlorat, de Vevey, et Antoine le Chevalier, de Montreux, que les commissaires bernois nommèrent d'office à Lausanne, n'acceptèrent pas leur nomination. La Classe de Lausanne fut citée *in corpore* à Berne pour la fin de février. En attendant, on tâcha de trouver encore un arrangement admissible pour toutes les parties. Il résulte d'une lettre de Zurkinden, écrite le 12 février ⁴, que Farel suggéra l'idée de convoquer un synode auquel on soumettrait l'affaire des Lausannois, mais la proposition eut peu de succès. MM. de Berne n'étaient pas disposés à soumettre leurs résolutions bien arrêtées aux décisions d'un synode.

¹ CALV. op. XXI, Annales, p. 765-766. Voir A. ROGET VI, p. 143-144. Les *Ordonnances ecclésiastiques de 1561* se trouvent dans CALV. op. X^b, p. 91-124.

² *Ibid.* XXI, Annales, p. 749-750.

³ Pour l'histoire mouvementée du pays de Vaud en 1558 et 1559, voir VUILLEUMIER I, p. 679-690; BARNAUD, *Viret*, p. 447-483.

⁴ CALV. op., p. 435, Epist. n° 3008, Zurkinden à Farel.

De Zurich et de Bâle, on exhorta Viret à la modération¹. Il avait lui-même peine à quitter Lausanne où tant de liens l'attachaient à ses anciens collègues, comme il l'écrivit lui-même à Farel le 6 février². Mais sa conscience ne lui permettait pas de céder³. Aussi quand, après la comparution des pasteurs de la Classe de Lausanne à Berne, du 23 au 25 février, et la sentence de bannissement prononcée contre ceux qui ne voulurent pas se soumettre, on lui fit de nouvelles ouvertures, espérant ramener, par son moyen, les récalcitrants, il refusa de répondre à l'invitation du gouvernement bernois. Messieurs, vivement irrités de son manque de respect, le condamnèrent alors au bannissement perpétuel. Viret se retira à Genève; le vendredi 3 mars, il offrait ses services au Conseil et, la semaine suivante, il était pourvu d'un logement. Il fut suivi des pasteurs et des professeurs du Collège qui avaient été bannis ou qui donnèrent leur démission, au total une trentaine de personnes; le 13 mars, ils furent reçus à Genève comme « habitants », en attendant qu'ils trouvassent un emploi ailleurs.

Farel aurait aimé attirer Viret à Neuchâtel. On lit dans le registre du Conseil d'Etat, à la date du 2 février, que les ministres ont demandé au Conseil qu'il soit écrit à Viret de chercher asile dans le pays de Neuchâtel. Il a été répondu qu'on n'écrirait pas à Viret, mais qu'on lui permettrait de s'établir dans le pays et que, si l'autorisation de prêcher lui était accordée par la souveraineté, par la Ville et les sieurs ministres, il pourrait le faire « pourvu qu'il ne détracte, ni particularise et ne tance personne, quelle qu'elle soit, pour lesquelles raisons ou occasions il est sécordé [démis] de son ministère ». Le Conseil d'Etat ne tenait évidemment pas beaucoup à la présence de Viret à Neuchâtel. On craignait qu'il ne provoquât des difficultés avec Berne. Le gouverneur de Bonstetten, en sa qualité de Bernois, ne pouvait d'ailleurs guère tenir le parti des pasteurs vaudois récalcitrants.

Après le départ de Viret et des autres exilés, la lutte continua dans l'Eglise entre les différentes tendances. En outre, bon nombre de pasteurs, qui étaient restés à leur poste ou qui s'étaient laissé nommer aux postes devenus vacants, envisageaient comme fâcheuses les ordonnances bernoises et supportaient avec peine la situation. Leur conscience n'était pas tranquille; ils se demandaient s'ils n'auraient pas mieux fait de suivre l'exemple de leurs frères exilés. Dans leur perplexité, ils demandèrent conseil aux ministres de Genève et de Neuchâtel, dans une lettre datée du 1^{er} septembre 1559⁴, dont nous extrayons le passage suivant :

« Le tout donc considéré, regardant à Dieu et à son Eglise, à nos consciences et devoir de nos offices, nous craignons d'offencer Dieu. Car si nous nous enallons, nous craignons que dommage n'en avienne au povere peuple, qui nous desire de verite ou par semblant. Au contraire, si nous demeurons, nous craignons que ne portions préjudice au ministère de nos freres qui ont esté dechassez, et que

¹ Voir *ibid.*, p. 416, n° 3001, Vermigli à Viret, 18 janvier 1559; *ibid.*, p. 469, n° 3025, Bullinger à Viret, 3 mars : cette dernière lettre n'arriva du reste qu'après le départ de Viret de Lausanne.

² Bibl. des pasteurs, Pf. 3. Voir BARNAUD, *Quelques lettres inédites*, n° 46, Viret à Farel, 6 février 1559.

³ Voir CALV. op. XVII, p. 511, Epist. n° 3048, Viret à Pierre Martyr, 4 mai 1559, où il fait l'apologie de sa conduite. Trad. française dans « *Pierre Viret d'après lui-même* ».

⁴ Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 4, n° 10; F. H. GAGNEBIN, *Une lettre inédite de Farel*, Neuchâtel 1875, qui contient la lettre des pasteurs vaudois et la réponse de Farel, texte latin et traduction française. Les articles sur lesquels les pasteurs vaudois demandaient avis et conseil sont en français dans l'original.

ne soyons en scandale a daucunes eglises et que par ainsi noffensions Dieu. Nous confians donc du scavoir et experience que le Seigneur vous a donné du gouvernement de son eglise, nous esperons davoit un tel conseil de vous que nous nous pourrons resoudre, aidant Dieu, en tous ces troubles et affaires tant difficiles. »

De Genève, on ne semble pas avoir répondu à cette supplique touchante. Pour Calvin, la décision à prendre allait d'elle-même et ne pouvait être différente de ce qu'avait fait Viret. En revanche, les Neuchâtelois donnèrent leur avis le 1^{er} octobre, dans une lettre, rédigée par Farel¹. Le Réformateur avait assisté, avec les frémissements de colère que l'on devine, à la condamnation de Viret et de ses partisans. Lui aussi, il n'a pas l'idée que les pasteurs vaudois puissent hésiter un instant sur le chemin à suivre :

« Vous avez bien commencé, leur dit-il, lorsque vous vous êtes laissés jeter dans les fers; le Seigneur était présent au milieu de vous; tous prophétisaient. D'où vient donc un tel changement ? D'où vient cette indécision, cette incertitude, cette inconstance, qui sont telles que non seulement il n'y a plus d'accord entre vous et ceux avec lesquels vous devriez vous trouver dans la plus parfaite harmonie, mais encore que chacun de vous en particulier chancelle et se trouve en désaccord avec lui-même ? Vous inclinez tantôt vers un parti, tantôt vers un autre, vous cherchez à droite et à gauche : et rien ne vous satisfait, parce que vous ne suivez pas Christ en toute droiture.... L'avis des frères [neuchâtelois] est que vous restiez dans vos Eglises, si l'on y conserve pures les institutions que Christ a établies, si l'on n'y rejette pas la discipline [y compris l'excommunication], mais qu'on lui laisse son plein exercice.... Donnez votre approbation aux ministres dignes de ce nom [aux expulsés], et, comme ils ont agi selon la vérité, enseignez que c'est comme eux qu'il faut agir. Ne souffrez pas qu'on les appelle méchamment des déserteurs, mais faites connaître ce qui est vrai, savoir : qu'on les a expulsés contre toute justice.... Criez contre les loups et les mercenaires qui commettent une telle impiété que d'entrer et de s'installer dans les Eglises où ils sont introduits d'une manière illégitime et où ils poursuivent leur ruine dans la perversité.... Que le Seigneur vous donne d'avoir un même sentiment, un même langage et une même conduite, ainsi qu'il l'a fait durant votre détention, et qu'il vous préserve de vous partager, irrésolus en des directions diverses. Bien vous soit si vous suivez les voies de la justice; sinon malheur à tous ceux qui n'édifient pas en Christ, mais qui se laissent diriger par l'opinion des hommes.... Nous disons ce que nous croyons; nous agissons comme nous voudrions qu'on agit à notre égard, prêts à écouter l'opinion des autres². » Signature : celui qui est le vôtre, si vous êtes à Christ, Farel, en son nom et au nom des autres frères avec lesquels il a conféré.

Farel avait frappé trop fort. Des conseils plus mesurés, tenant mieux compte de ce qui faisait hésiter les pasteurs vaudois, anxieux de l'avenir de leurs Eglises, eussent trouvé plus d'écho. En fait, il ne fut pas écouté. Quelques pasteurs donnèrent encore leur démission, mais la majorité continua à patienter, attendant des temps meilleurs³. La lutte se prolongea pendant deux ans encore entre les tendances diverses. Elle ne cessa qu'en 1562, grâce aux événements qui se passèrent en France et qui engagèrent les ministres d'origine française, toujours prêts à démissionner, à rester dans le pays de Vaud. Le gouvernement bernois donna l'ordre à ses baillis de veiller plus strictement à l'exercice de la discipline de concert avec les pasteurs et ceux-ci finirent par accepter la situation.

Tandis que se disputait ainsi dans le pays de Vaud la question de l'autonomie de l'Eglise, Farel et les pasteurs neuchâtelois étaient également préoccupés d'un procès politique qui mettait en jeu le sort du comté. Par décision du 6 mai 1552, Léonor d'Orléans, duc de Longueville et son cousin, Jacques de Savoie, duc de

¹ Bibl. des pasteurs, Pf. 1, liasse 4, n° 4.

² Traduction GAGNEBIN.

³ Voir RUCHAT VI, p. 282.

Nemours, avaient été désignés pour régner ensemble sur le pays de Neuchâtel¹. Ils ne s'entendirent pas et l'administration du comté resta en souffrance jusqu'en 1557, au grand mécontentement des Neuchâtelois. Au commencement de 1557, on apprit, en outre, que Jacques de Savoie faisait des démarches pour vendre sa part du comté à MM. de Soleure. Les Neuchâtelois s'émurent. Ils ne voulaient ni d'un partage du comté qui était contraire à tous les droits et coutumes du pays, ni d'une vente à des seigneurs catholiques qui auraient inmanquablement cherché à ramener le peuple « sous la loi papistique ». Le Conseil d'Etat décida en conséquence d'en appeler à MM. de Berne, 19 février 1557. Ce n'est pas le lieu d'exposer en détail la procédure qui suivit, et qui du reste a été déjà racontée ailleurs². Elle aboutit, le 19 août 1557, à l'adjudication de Neuchâtel au seul Léonor d'Orléans, en vertu d'une sentence de Messieurs de Berne. Jacques de Savoie reçut en compensation des terres situées en Bourgogne.

Durant ce procès, Jacqueline de Rohan, mère et tutrice de Léonor, vint elle-même à Neuchâtel pour défendre les droits de son fils. Elle gagna sans peine la faveur des autorités, du peuple et des ministres, en sa qualité de protestante³. Après avoir assisté, le 10 juin⁴, à une des séances entre les représentants des parties devant MM. de Berne, elle voulut, en attendant une nouvelle séance fixée au 10 juillet, voir Calvin à Genève. Farel annonça cette visite à son ami, une première fois le 15⁵, une seconde fois le 23 juin⁶, en lui recommandant la princesse : « Fasse Dieu, ajoute-t-il dans sa lettre du 23 juin, qu'elle revienne bien instruite et pleinement affermie dans la Parole. » Nous n'avons pas de détails sur le séjour à Genève de la marquise de Rothelin. Farel savait seulement qu'elle avait assisté aux assemblées, quand il signale son retour à Neuchâtel, dans une lettre du 3 juillet⁷. Elle avait certainement conçu pour Calvin une grande estime, car, dans la suite, elle se recommande à ses prières et à celles de l'Eglise de Genève⁸, et elle lui avait sans doute demandé de venir la voir à Neuchâtel en compagnie de Viret. Farel écrit à Calvin, le 11 juillet⁹, qu'il l'attend à Neuchâtel avec Viret, quand la princesse sera revenue de Berne, où elle était allée pour la séance du 10 juillet¹⁰, et Fabri insista dans le même sens un peu plus tard¹¹. Calvin, extrêmement occupé par d'autres choses et craignant que le Conseil de Genève ne vit de mauvais œil son absence à ce moment-là¹², répondit, le 1^{er} août¹³, qu'il ne pouvait pas venir immédiatement, mais il demandait à Farel de lui dire combien de temps la princesse demeurerait encore à Neuchâtel, afin qu'il pût arriver assez tôt, si elle hâtait son départ, ce qui lui semblait du reste peu probable.

¹ Voir plus haut, chap. XVII, § 1.

² Voir BOYVE III, p. 55-76 et F. de CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel*, p. 322-326.

³ L'époque de sa conversion au protestantisme n'est pas certaine; on la place généralement en 1557, mais elle peut avoir été préparée antérieurement. Voir CALV. op. XVII, p. 10, note.

⁴ *Ibid.* XVI, p. 508, Epist. n° 2645, Haller à Bullinger, juin 1557.

⁵ *Ibid.*, p. 512, n° 2647.

⁶ *Ibid.*, p. 527, n° 2653.

⁷ *Ibid.*, p. 534, n° 2659.

⁸ *Ibid.*, p. 605, n° 2702, 8 septembre.

⁹ *Ibid.*, p. 536, n° 2660.

¹⁰ Voir la lettre citée à la note précédente.

¹¹ La lettre de Fabri n'a pas été conservée. Elle est mentionnée dans la réponse de Calvin.

¹² C'était le moment des transactions avec Berne pour le renouvellement de la combourgeoisie.

¹³ CALV. op. XVI, p. 551, Epist. n° 2673, Calvin à Farel, 1^{er} août 1557.

En réalité, Calvin ne vint pas à Neuchâtel. Léonor, le fils de Jacqueline, ayant été fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557) et interné à Breda, la princesse n'eut plus d'autre souci que de retourner en France pour travailler à sa délivrance. Le 20 août, le jour après la sentence qui adjugeait le comté à son fils, elle écrivit à MM. de Berne pour se recommander, elle et lui, à leur bienveillante protection ¹. Le 22 août ², MM. de Berne lui exprimèrent leurs condoléances et l'engagèrent en même temps à ne pas rentrer en France par la Bourgogne, où elle courrait de sérieux dangers, mais de faire plutôt le détour par Genève. Jacqueline suivit leur conseil. Aussi Farel pouvait-il écrire, le 8 septembre ³, à Calvin, qu'il avait vivement désiré que Calvin pût venir à Neuchâtel plutôt que la princesse n'allât à Genève, mais qu'il rendait grâce à Dieu qu'elle eût renoncé à son premier projet et pris la route recommandée par MM. de Berne, ce qui lui a donné l'occasion d'entendre Calvin. « Cela, ajoute-t-il, ne s'est pas fait sans la dispensation de Dieu et ne manquera pas d'avoir d'heureuses conséquences. »

Jacqueline de Rohan ne trouva pas en France l'appui qu'elle cherchait. Elle ne tarda pas à revenir en Suisse et, pour obtenir les 30,000 écus d'or que l'on demandait pour la rançon de son fils, elle hypothéqua le comté de Neuchâtel aux Bernois. Nous renvoyons aux ouvrages cités pour les détails de la transaction et pour toutes les autres mesures qu'elle prit afin de mettre de l'ordre dans ses finances. Elle se montra bonne administratrice et régla avec sagesse et bienveillance bien des questions qui n'étaient pas complètement résolues. Elle accorda à la Ville la direction de l'hôpital, vendit aux Quatre-Ministres l'abbaye de Fontaine-André et le prieuré de Môtiers, mais elle réserva chaque fois le maintien des charges y afférentes pour l'entretien des ministres ou des maîtres d'école. Elle conserva avec la Classe les meilleures relations. Quand elle retourna en France, on craignait que le milieu dans lequel elle vivait ne l'empêchât de manifester sa foi nouvelle et ne finit par l'en détourner. Calvin lui écrivit, le 5 janvier 1558 ⁴, pour lui recommander de demeurer fidèle et de ne pas craindre de manifester ses convictions. Elle donnera par la suite bien des preuves de son attachement à la foi évangélique.

A la fin de cette période de sa vie, Farel, malgré son mariage et ses fréquents voyages de 1558 à 1559, trouva le temps de rédiger l'ouvrage intitulé : « *Du vray usage de la Croix de Jésus-Christ* », qui parut au commencement de 1560.

Parmi les traités du Réformateur, celui-ci est un des plus longs, mais, à la différence du *Glaive de la Parole*, par exemple, il est d'une lecture aisée. L'auteur a pris soin, en effet, de marquer la marche de sa pensée, en divisant son livre en une série de petits chapitres, en tête desquels il en résume chaque fois brièvement le contenu. Suivant sa coutume, Farel revient sans doute, à bien des reprises, sur les mêmes affirmations, mais celles-ci accompagnent les arguments nouveaux qui sont la trame de la démonstration, comme un refrain suit les strophes d'un cantique, et elles ne nuisent pas à la clarté de l'ensemble.

« *Du vray usage de la Croix* » n'est pas un écrit d'occasion. Farel y traite un sujet qui lui tenait à cœur, qu'il avait sans aucun doute souvent abordé dans ses discours, mais qu'il n'avait pas trouvé

¹ Lettre publiée par A. PIAGET dans M. N. 1929, p. 141-142.

² RUCHAT VI, p. 225.

³ CALV. op. XVI, Epist. n° 2702, citée p. 685, note 8.

⁴ *Ibid.* XVII, p. 9, Epist. n° 2788.

jusqu'alors le temps d'exposer dans un ouvrage spécial. Le sujet traité, c'est l'opposition, vivement ressentie par Farel, entre la doctrine évangélique, qui ne donne d'importance à la croix que pour autant qu'elle est identifiée avec le Christ crucifié, auteur de notre salut éternel, et la conception catholique qui attache à la croix elle-même, indépendamment de la mort du Sauveur, un magique pouvoir de délivrance : le signe de la croix est à lui seul capable d'écarter les démons; le port d'une croix prémunit contre les dangers et assure les bénédictions divines; la croix devient une idole qu'on invoque et dont on attend le secours au lieu de s'adresser à Dieu.

Farel en veut aux Pères de l'Eglise qui ont loué la croix plutôt que Jésus-Christ crucifié. Il en veut surtout à Hélène, la mère de l'empereur Constantin, qui a cherché à Jérusalem la croix ayant servi au supplice de Jésus, qui a cru l'avoir trouvée et pensait avoir ainsi procuré à l'Eglise le plus efficace moyen de salut. De là, toutes les superstitions attachées à la possession d'un morceau « de la vraie croix ». Farel s'indigne qu'on puisse mettre sa confiance dans un « bois mort », qui n'a point de valeur, plutôt que de la mettre dans le Sauveur qui est mort sur cette croix pour nous racheter de nos péchés et pour nous réconcilier avec Dieu. Il ne se lasse pas de démontrer que cela est contraire à l'Ecriture de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il aime à relever que les Pères de l'Eglise, eux aussi, ne veulent admettre et croire que ce qui est enseigné par l'Ecriture, mais il part de là pour les accuser d'inconséquence, quand ils parlent de la croix en termes que n'autorise pas la parole des prophètes et des apôtres. Il n'a peut-être pas toujours bien compris ce qu'il y a de rhétorique dans la manière dont les anciens célèbrent la croix; en fait, le plus souvent, ceux-ci ne la célèbrent pas indépendamment du Sauveur qui y est attaché, mais Farel ne veut pas que, même dans la forme oratoire, on s'éloigne de l'Ecriture, seule autorité en matière de foi. Elle seule indique ce qu'il faut croire et comment on doit le croire. En choisissant un autre langage, les anciens ont ouvert la porte à toutes les superstitions idolâtres qui ont suivi. La vraie croix, c'est la croix du Calvaire quand elle portait Jésus; toutes les autres croix ne sont rien; même la croix du Calvaire n'est plus rien, depuis que le Sauveur en a été descendu.

L'ouvrage est dédié au comte de Nassau-Saarbrück. Il n'y a d'ailleurs aucune relation entre la dédicace et le contenu du livre. Farel n'a voulu autre chose que témoigner sa reconnaissance et présenter ses hommages à un souverain qui était un fidèle défenseur de l'Evangile.

CHAPITRE XIX.

LES DERNIÈRES ANNÉES (1561-1565).

L'APPEL EN FRANCE DES PASTEURS NEUCHATELOIS, LA VISITE DE
FAREL A GAP, LÉONOR D'ORLÉANS ET SA MÈRE A NEUCHATEL.
LE SYNODE DE 1562, DERNIÈRE VISITE A METZ, DÉCLIN ET MORT DU
RÉFORMATEUR, LE TESTAMENT DE FAREL,

par Louis Aubert, Gabrielle Berthoud et Gustave Borel-Girard.

I. LES MISSIONS EN FRANCE DE DIVERS PASTEURS DU PAYS DE NEUCHATEL,

par Louis Aubert.

A PRÈS les règnes d'oppression et de persécution de Henri II (1547-1559) et de François II ou plutôt de ses oncles, les Guise (10 juillet 1559-5 décembre 1560), Catherine de Médicis, régente du royaume et le roi Charles IX paraissaient, au début du règne, relativement favorables aux protestants. C'est que, malgré les persécutions, la foi nouvelle avait fait sous les deux derniers rois d'énormes progrès : le protestantisme s'était étendu à la plupart des provinces françaises ; il avait pénétré après la bourgeoisie, la petite et la haute noblesse ; surtout il s'était constitué en Eglises organisées, fortement unies par leur confession de foi, leur discipline et leurs synodes, ceux de Paris (1559), de Poitiers (1561), d'Orléans (1562), de Lyon (1563), de Paris (1565). D'église enfin, les huguenots français, sous l'influence de la noblesse réformée, en premier lieu des princes du sang, le roi Antoine de Navarre et son frère Louis de Condé, étaient devenus un parti politique qui, par la Conjuration d'Amboise (mars 1560), avait vainement cherché, contre l'avis de Calvin, à arracher par la force le jeune roi François II à la tutelle des Guise. On comprend que Catherine de Médicis, en face de la division, des troubles et de la misère du royaume qui l'avait obligée à convoquer les Etats généraux à Orléans, ait tenté d'opposer le parti huguenot à la puissance des princes lorrains, redoutable pour la royauté. Conseillée par son chancelier, Michel de l'Hospital, elle s'efforça de rapprocher les partis ennemis, comme vingt ans auparavant, Charles-Quint l'avait essayé en Allemagne. De là, le colloque de Poissy (9 septembre au 18 octobre 1561), où s'affrontèrent Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine. De là, l'essai de politique gallicane vis-à-vis du Saint-Siège, et des mesures de tolérance à l'égard des protestants, dont la plus favorable fut l'Edit de Janvier (17 janvier 1562). Mais la politique d'union des Français, de conciliation,

de tolérance, s'avéra impossible au milieu du déchaînement des passions religieuses, des haines politiques, des conflits locaux. Son échec ne laissait plus de place qu'au choc armé des partis en présence : le massacre des huguenots à Vassy par les gens du duc de Guise (1^{er} mars 1562) donna le signal des « guerres de religion », qui allaient ensanglanter et ravager la France. La première, la seule qui se soit déchaînée encore du vivant de Farel, se termina par le traité boiteux et provisoire que sera la paix d'Amboise (9 mars 1563¹).

On se représente aisément l'intérêt passionné avec lequel cette grande crise de la France et de la Réforme française était suivie dans le pays romand. C'est de Genève, en effet, que l'impulsion religieuse et l'organisation ecclésiastique étaient données au protestantisme français dont Calvin est le chef spirituel. Non seulement lui et Farel, mais la majorité des pasteurs romands étaient Français d'origine, et leur plus ardente espérance était le triomphe de l'Évangile dans leur pays. Les puissants et rapides succès de la foi nouvelle, les Eglises « plantées » et bientôt « dressées », c'est-à-dire constituées selon le régime presbytérien-synodal, à l'instar de celle de Paris, la faveur que témoignaient au calvinisme certains représentants de la plus haute noblesse, tout cela, semble-t-il, justifiait tous les espoirs et présageait le prochain triomphe de la religion en France, la réalisation de l'objectif que Farel et Calvin avaient toujours envisagé à travers les vicissitudes de leur carrière. Les événements qui se précipitaient, la mort subite de Henri II dans un tournoi, au lendemain de l'arrestation des conseillers évangéliques du Parlement, le revirement politique qui suivit les exécutions d'Amboise et la mort de François II, l'influence croissante des chefs protestants, les Bourbons et les Châtillon, n'étaient-ce pas aussi des signes manifestes de l'action du Seigneur pour le triomphe de son règne ? Et maintenant que la Réformation était fermement établie dans le pays romand, quel attrait devait exercer sur tout pasteur zélé l'œuvre de pionnier et de combattant pour la cause de Christ qui s'offrait en France ! Et quel devoir sacré pour les Classes genevoise, neuchâteloise, ou vaudoise, d'envoyer pour cette lutte sainte les soldats qu'il fallait !

De fait, et pour s'en tenir au seul entourage de Farel, un grand nombre de pasteurs, Eynard Pichon, Gaspard Carmel, Nicolas Parent, Nicolas Beauvais, Pierre Clément, François Tenant, Jehan Elieser, Antoine Mermex, et d'autres encore, partirent du pays neuchâtelois en mission temporaire ou se fixèrent alors en France. Il faut les suivre, avant de raconter comment l'appel des Eglises huguenotes entraîna Fabri et Farel.

La première demande, en 1556, vint de l'Eglise de Paris, encore en formation. Elle avait à sa tête Jean le Maçon, dit Jean de La Rivière, qui ne suffisait pas à l'organiser. Lausanne et Genève ne pouvant fournir personne, on se tourna du côté de Neuchâtel, où il y eut à ce sujet de nombreuses délibérations. Houbraque, Mathurin de la Brosse, Jacques Sorel, successivement proposés, furent empêchés de partir

¹ Sur ces événements, dont l'histoire détaillée remplirait à elle seule un long chapitre, consulter les ouvrages consacrés aux règnes d'Henri II et de ses fils, et en particulier Lucien ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*, 5 vol. Paris 1913-1924 (le contenu de ces volumes est indiqué dans la bibliographie); voir aussi l'article que leur consacre Ch. BOST dans la *Revue de Lausanne*, 1929, p. 334-354; E. LAVISSE, *Hist. de France*, T. VI, livres I et II; H. NAEF, *La conjuration d'Amboise et Genève*, Paris 1922; G. de FÉLICE, *Hist. des protestants de France*, 5^e édit., Paris; J. VIÉNOT, *Hist. de la Réforme française, des origines à l'Edit de Nantes*, Paris 1926.

pour des raisons diverses. Farel, enfin, pensa à *Eynard* ou *Isnard Pichon*, pasteur de Dombresson, qui accepta la mission temporaire ¹ dont on le chargeait et qui fut remplacé dans sa paroisse par Guillaume Houbraque ². On ne sait à peu près rien de l'activité de Pichon à Paris, sinon qu'il y fut apprécié; on chercha à le garder aussi longtemps que possible et on le pria de revenir, quand il quitta Paris pour reprendre son poste à Dombresson ³. Son séjour fut du reste de courte durée. Parti de Suisse en mars 1556, il était de nouveau à Genève, retournant à Neuchâtel, le 1^{er} septembre. Son successeur à Paris fut François de Morel, sieur de Collonges, qui venait de Sainte-Marie-aux-Mines, où il avait été pasteur quelque temps ⁴.

La tâche devenant toujours plus grande, il fallut bientôt envoyer un nouveau pasteur à Paris. Le choix de la Classe de Neuchâtel tomba sur *Gaspard Carmel*, pasteur à Môiers dans le Val-de-Travers et, comme on sait, neveu de Farel par alliance. Sa femme et ses enfants, on l'a vu, se retirèrent dans la maison du Réformateur. Lui-même partit en mars 1557. Il passa par le chemin le plus sûr, c'est-à-dire par Genève où sa présence est signalée le 15 mars dans le registre de la « Vénérable Compagnie » ⁵. Carmel ⁶ contribua pour sa part au développement de

¹ Voir, sur toutes ces délibérations, CALV. op. XVI, p. 9, Epist. n° 2378, Farel à Bèze et à Vallier, 15 janvier 1556; *ibid.*, p. 10, n° 2381, Bèze à Calvin, 26 janvier; *ibid.*, p. 24, n° 2386, Bèze à Calvin, 9 février, où Bèze raconte en détail une visite à Neuchâtel et les délibérations qui y eurent lieu; *ibid.*, p. 36, n° 2391, Farel à Calvin, 17 février, qui annonce le départ de Pichon; *ibid.*, p. 39, n° 2393, et p. 73, n° 2411, Bèze à Farel, 19 février et 16 mars 1556.

Eynard Pichon (que le Cartulaire des pasteurs neuchâtelois appelle Eynard Junod dit Pichon), originaire du Dauphiné, était régent à Genève en 1538. Il fut chassé de la ville avec Gaspard Carmel, parce qu'il faisait opposition aux nouveaux pasteurs qui avaient remplacé Calvin et Farel. Après un séjour à Thonon, il alla à Strasbourg continuer ses études (1539). Il vint ensuite à Neuchâtel (sept. 1541, voir *H. VII*, p. 260); il succéda à M^e Thomas, mort de la peste en 1542, comme pasteur de Cortaillod (voir *H. VIII*, p. 198 : lettre du 28 nov. 1542, de son cousin Jean Fathon, qui pense à lui; et *ibid.*, p. 255, où le même Fathon de Colombier salue Fabri au nom de Thomas Barbarin et de M^e Eynard son cousin, sans doute ses deux plus proches voisins). En tout cas, lui-même dit positivement, dans une lettre du 3 septembre 1543 (*H. IX*, p. 12), qu'il est pasteur à Cortaillod. En 1544, il fut le délégué de la Classe auprès des Eglises dans l'affaire Chaponneau (*H. IX*, p. 353).

Pichon resta sans doute à Cortaillod jusqu'en 1546, et passa de là à Dombresson, après le départ de Robert Le Louvat pour Orbe (voir p. 576). Il était certainement à Dombresson en 1547 (voir *Bibl. des pasteurs*, n° 16840, msc. p. 119, indication de H. F. GAGNEBIN, d'après le *Registre du Consistoire seigneurial de Valangin*), et il ne quitta définitivement ce poste qu'en 1561. (Voir plus loin.)

² CALV. op. XVI, p. 190, Epist. n° 2478, Farel à Calvin, 13 juin, avec un post-scriptum du 16 juin 1556.

³ *Ibid.*, p. 146, n° 2455, Calvin à Farel, 18 mai 1556; *ibid.*, p. 216, n° 2490, Farel à Calvin, 28 juin; *ibid.*, p. 220, n° 2493, 4 juillet et p. 259, n° 2517, 16 août, le même au même; *ibid.*, p. 277, n° 2529, Viret (écrivain de Genève) à Calvin (à Francfort), 1^{er} septembre.

⁴ Sur François de Morel, voir *France protestante*,

⁵ CALV. op. XVI, p. 378, n° 2577, Calvin à Viret, 7 janvier 1557; *ibid.*, p. 381, n° 2579, Viret à Calvin, 9 janvier; *ibid.*, p. 385, n° 2581, Calvin à Viret, 13 janvier; *ibid.* n° 2582, Farel à Viret, 15 janvier; *ibid.*, p. 406, n° 2593, Calvin à Farel, 3 février. — D'après les *Annales*, XXI, p. 662, Morel était, au printemps 1557, en danger à Paris et l'on désirait son retour à Genève. (Cp. CALV. op. XVI, p. 450, Epist. n° 2617, Bèze à Farel, 13 avril 1557.) Il revint, en effet, et fut remplacé par Jean Macard, mais il retourna à Paris en 1558.

⁶ Au sujet de *Gaspard Carmel*, avant 1557, nous relevons que nous avons déjà parlé de lui et des difficultés de son ministère à Môiers; voir plus haut, chap. XVI, et l'article de F. H. GAGNEBIN dans *M. N.* 1873, p. 99 ss, *Notes sur l'Eglise du Val-de-Travers au 16^e siècle*, qui donne de nombreux renseignements concernant Carmel.

Né à Vinay en Dauphiné (voir *H. IX*, p. 107, indication tirée du journal d'Etienne Bezancenet, qui donne Vinay au lieu de Saint-Marcellin, comme lieu de naissance de Carmel), il était à Paris en 1534, au moment de l'affaire des « placards ». Il dut s'enfuir comme beaucoup d'autres et se réfugia

l'Eglise de Paris et jouit dans son nouveau poste d'une grande considération. Il était lié d'amitié avec le seigneur d'Andelot, frère de l'amiral Coligny. Son ministère fut interrompu, en automne 1557, par sa mission en Suisse à la suite de l'affaire de la rue Saint-Jacques et par son voyage avec Farel et Bèze. Rentré à Neuchâtel, il avait peine à se séparer des siens dans la situation difficile où les avait mis la mort de Gauchier Farel. Il fallut plusieurs interventions pressantes de Bèze et de Calvin pour qu'il se décidât enfin à retourner à son poste de Paris¹.

Peu après, il entreprit cependant un nouveau voyage. D'Andelot avait demandé à l'Eglise de Paris un pasteur pour l'accompagner dans ses terres de Bretagne, où il voulait répandre les lumières de l'Evangile; l'Eglise lui accorda Carmel qui prit alors le nom de Fleury ou de Fleurier². Ce voyage d'évangélisation, commencé en mars³, dura jusque dans le courant de mai. Carmel prêcha dans un grand nombre d'endroits, à Nantes, à Blain, à La Bretesche, ailleurs encore, et sa parole eut partout un grand succès⁴. On décida la fondation d'une Eglise au Croisic, qui fut ensuite organisée par Loucheur. A son retour, Carmel s'arrêta quelques jours à Angers et à Orléans. Quand il fut rentré à Paris, on projeta de l'envoyer en Normandie⁵, mais ce projet fut abandonné, parce qu'il était plus que d'autres en butte à l'espionnage des ennemis, et, comme ses affaires domestiques le rappelaient en Suisse, on lui accorda définitivement la démission qu'il avait déjà demandée et obtenue avant son départ pour la Bretagne⁶. Il resta cependant encore quelque temps à Paris⁷, mais un messenger lui ayant été envoyé pour le faire revenir, il dut hâter son départ. Au commencement de juillet, il était à Genève et il se préparait à se rendre à Neuchâtel⁸, où il séjourna sans doute quelque temps. Quoiqu'il eût promis

en Suisse. En 1535, il étudia à Bâle, où il se lie d'amitié avec Calvin. En 1536, il fut, avec Eynard Pichon, nommé bachelier du collège de Rive, dirigé par Antoine Saunier. En 1538, il fut banni de Genève, comme Pichon et pour les mêmes raisons. (CALV. op. XXI, Annales, p. 236, 10 sept. 1538.) Farel aurait voulu le retenir à Neuchâtel; il préféra aller à Strasbourg continuer ses études sous la direction de Calvin. De Strasbourg il alla, nous ne savons pas exactement à quelle date (probablement en 1540) à Montbéliard, où il fut maître d'école jusqu'en juin 1541. (Cp. VIÉNOT, ouvr. cité I, p. 83 et H. VII, p. 153, où Toussain dit de Carmel, dans une lettre à Farel : il pourra vous servir.) Il vint alors à Neuchâtel et ne tarda pas à être nommé, la même année, pasteur à Môtiers.

¹ CALV. op. XVI, p. 619-621 et 639, Epist. nos 2708 à 2710 et 2736 (confession de foi); *ibid.*, p. 690, n° 2754, Bèze à Farel, 11 novembre 1557; *ibid.*, p. 696, n° 2757, Farel à Calvin, 19 novembre; *ibid.*, p. 697, n° 2758, Bèze à Farel, 19 novembre; *ibid.*, XVII, p. 28, Epist. n° 2797, Farel à Calvin, 29 janvier 1558. (Carmel a donné de bonnes nouvelles de son voyage.)

² Mais non pas aussi de Loiseleur ou de Des Villiers, comme le dit la *France protestante*, 2^e édit. Loiseleur de Villiers est un autre personnage, plus connu du reste que Carmel; il reprit l'œuvre de Carmel en Bretagne.

³ Non pas en janvier comme disent les éditeurs des *CALVINI opera* XVII, p. 18 note et p. 28 note.

⁴ Voir les lettres de Macard à Calvin dans CALV. op. XVII, p. 63, Epist. n° 2816, 26 février 1558; p. 80, n° 2826, 6 mars; p. 134, n° 2850, 12 avril; p. 161, n° 2866, 9 mai, où il parle d'Angers; p. 163, n° 2867, 13 mai, où il parle d'Orléans; p. 177, n° 2875, 22 mai : D'Andelot est pris à partie par le roi après son retour. — Voir aussi BÈZE, *Hist. ecclés.* I, p. 141, 151-152 et 180.

⁵ Voir Epist. n° 2875 (vers la fin de la lettre). — Voir aussi VAURIGAUD, *Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne* I, p. 11-14, mais l'auteur ne nous semble pas rigoureusement exact dans la suite chronologique des événements.

⁶ *Ibid.*, p. 182, Epist. n° 2877, 25 mai 1558; voir aussi *ibid.*, p. 62, n° 2814, Calvin à Farel, 24 février.

⁷ *Ibid.*, p. 222, n° 2899, Farel à Calvin, 22 juin 1558. Cette lettre mentionne aussi le messenger qui lui fut envoyé pour le faire revenir en Suisse : Farel l'appelle Jacques; c'était sans doute Jacques Farel, fils de Gauchier et beau-frère de Carmel.

⁸ *Ibid.*, p. 227, Epist. n° 2903, Calvin à Farel, 1^{er} juillet.

de retourner à Paris¹, nous n'apprenons pas qu'il l'ait fait. Il n'exerça plus, il est vrai, de fonctions dans le pays de Neuchâtel, mais il était pasteur à Genève en 1560². Il mourut cette année-là, au milieu d'une grave épidémie de peste³.

Le revirement politique qui suivit la mort de François II, l'attitude plus bienveillante de la reine-mère, la poussée vers la Réforme et la fondation d'une quantité d'Eglises nouvelles nécessitèrent des Classes romandes, en 1561, l'envoi en France d'un grand nombre de pasteurs.

Du pays neuchâtelois, le premier qui partit fut le pasteur de Dombresson. Eynard Pichon, ensuite d'un fait qui nous demeure inconnu, avait été puni par l'exclusion temporaire de la Cène⁴. Pichon, qui, sans doute, jugeait bon de s'éloigner, demanda aux frères un témoignage qui lui permît de prendre la Cène partout où il irait. Une lettre de Grenoble du 26 octobre 1561⁵ nous apprend qu'il se rendit dans cette ville et qu'il y fut le véritable fondateur de l'Eglise réformée. La lettre porte cette curieuse adresse : A Monsieur Maistre Eynard Pichon, ministre de Grenoble à Dombresson près Neufchâstel, et l'auteur de la lettre, qui parle au nom des Eglises de la ville, prie Pichon de revenir à Grenoble le plus tôt possible; on se comportera mieux envers Dieu et envers lui que par le passé, et on a besoin de lui pour ramener dans la bonne voie ceux qui sont en train de se relâcher. Il résulte clairement de l'adresse et du contenu de la lettre que Pichon avait été à Grenoble avant l'automne 1561 et qu'il y avait exercé un ministère fructueux. On peut placer ce premier séjour de Pichon dans la capitale du Dauphiné en l'année 1560 ou au commencement de 1561. Avait-il ensuite repris son poste à Dombresson ? Cela nous semble peu probable, puisqu'il avait promis de retourner dans l'Eglise où on avait si vivement apprécié ses services. L'occasion de repartir, et cette fois définitivement, lui fut donnée en automne 1561, quand Farel, appelé à Gap, se décida à faire une visite prolongée dans sa ville natale⁶. Il accompagna Farel jusqu'à Grenoble, où ils arrivèrent dans les premiers jours de novembre. Farel prêcha à Grenoble et y laissa Pichon qui reprit ses fonctions pastorales, et les continua en tout cas jusqu'en 1565⁷. Nous ignorons ce qu'il fit dans la suite.

Pressé de s'en aller en France, un autre ministre, *Pierre Fornelet*, quitta Neuchâtel, où il était diacre depuis les débuts de 1551⁸, sans avoir obtenu de la Classe

¹ *Ibid.*, p. 248, n° 2915, Macard à Calvin, 11 juillet.

² HEYER, ouvr. cité, p. 207, dit qu'il fut installé comme pasteur de Genthod le 21 juin 1560, et son nom figure à côté de celui d'autres pasteurs genevois dans une lettre adressée par ceux-ci aux Vaudois établis en Bohême : CALV. op. XVIII, p. 128, Epist. n° 3222, 30 juin 1560.

³ *Ibid.*, p. 212, Epist. n° 3257, Calvin à des Gallars, 3 octobre 1560. C'est donc à tort que la *France protestante* dit qu'il exerça des fonctions à Rennes avant 1562; même erreur dans HEYER, ouvr. cité, p. 436.

⁴ C'est ce que mentionnent, à la date du 2 mai 1560, les *Actes de la Classe de Neuchâtel*, qui commencent justement cette année-là.

⁵ Bull. h. p. fr., XL (1891), p. 581-583.

⁶ Voir plus loin, p. 704.

⁷ Voir une lettre qu'il écrivit le 6 juillet 1565, à Fabri alors à Lyon. (Bibl. des pasteurs, Pf. 7, n° 3; Copie Gagnebin I, n° 105). Eloigné de Grenoble pour un mois, Pichon était alors à La Mure, localité voisine. Il donne des nouvelles de Grenoble, où l'on bâtit un temple tout près de la ville. Dans d'autres lieux voisins, on fait défense de prêcher l'Evangile, entre autres à Varce, où l'un de ses fils était pasteur. Il demande à la fin de sa lettre des renseignements sur certains livres qu'il nomme, puis sur Farel et Neuchâtel.

⁸ La date de 1551 est garantie par Fornelet lui-même qui, exagérant un peu, dit, dans son testa-

et des autorités neuchâteloises l'autorisation de partir. Calvin trouva le procédé incorrect et écrivit à ce sujet aux pasteurs de Neuchâtel¹. Les pasteurs neuchâtelois répondirent par la plume de Jacques Sorel². Ils avaient estimé que Fornelet avait mis trop de hâte à accepter un appel qui ne leur semblait pas légitime, et, sans vouloir le retenir, lui avaient déclaré que, s'il partait, il partirait sans leur aveu. Mais, à la suite de la lettre de Calvin, ils lui octroyaient maintenant son congé. Ils lui rendaient du reste un excellent témoignage pour sa conduite et son activité, et ils interviendraient auprès du gouverneur et du Conseil pour que ceux-ci l'autorisassent également à partir. L'autorisation fut accordée avant la fin du mois de mai³.

Fornelet se rendit dans le Perthois, district de la Champagne, puis à Châlons-sur-Marne, où sa prédication eut un succès extraordinaire, si bien qu'il réclamait dix à douze collaborateurs pour suffire aux besoins⁴. Il ne tarda pas à faire venir sa famille qu'il avait laissée à Neuchâtel, mais déjà à la fin de 1561, les difficultés commencèrent, et en juillet 1562, Fornelet fut expulsé de Châlons avec les siens. Une partie de son Eglise le suivit à Strasbourg. Lui-même n'y resta pas longtemps. Il fut appelé en 1563 comme pasteur à Sedan, où il exerça le ministère jusqu'en 1601 et mourut en 1604.

C'est en Champagne également que se rendit *Pierre Clément* ; il passa quelques mois en 1561 et 1562 à Vitry en Perthois, localité pour laquelle J. de Saussure avait demandé un pasteur à la Classe de Neuchâtel⁵. Il est mentionné comme étant en Champagne dans une lettre de J. Sorel du 13 octobre 1561⁶.

Il revint à Neuchâtel en 1562, quand les choses se gâtèrent en Champagne, et il ne retourna pas immédiatement en France⁷.

ment (Bull. h. p. fr. XLVI, p. 526), avoir passé douze ans à Neuchâtel. Voir CALV. op. XIV, p. 7, Epist. n° 1430, Calvin à Farel, 6 janvier 1551 et *ibid.*, p. 41, n° 1445, 3 février.

Originaire, d'après BÈZE, *Hist. ecclés.*, de Louan en Normandie (comme il n'y a pas de Louan en Normandie, il faut peut-être lire Rouen, ou Louan en Seine-et-Marne), *Fornelet* avait été destiné à la prêtrise. Attiré à l'Evangile à l'âge de 17 ans (1542), il alla à Genève, puis à Bâle et enfin à Strasbourg, où il fut consacré au ministère à l'âge de 19 ans (1544). En 1546, il se rend une première fois à Lyon et organise l'Eglise. Chassé par la persécution, il y retourne un peu plus tard, mais il quitte définitivement cette ville en 1550, et vient à Genève et de là à Neuchâtel, comme diacre, en 1551. Il fut un fidèle boursier des pauvres de 1556 à 1560 (voir Bibl. des pasteurs, le livre de comptes rédigé par lui), et dès 1560, il partagea cette charge avec Christophe Fabri. Pourquoi ne fut-il jamais appelé à un poste pastoral ? Nous l'ignorons, mais c'est peut-être la raison pour laquelle il retourna en France en 1561. — Sur toute l'histoire de P. Fornelet, voir dans le Bull. h. p. fr. XLVII (1899), p. 518-530, un article de A. BERNUS, *Testament autobiographique d'un des premiers pasteurs de France, Pierre Fornelet*, qui reproduit intégralement et commente le testament de Fornelet.

¹ CALV. op. XVIII, p. 438, Epist. n° 3381, 5 mai 1561 (en français).

² *Ibid.*, p. 452, n° 3390, 15 mai.

³ *Ibid.* XXI, Annales, à la date du 29 mai.

⁴ On trouve des témoignages sur l'activité de Fornelet dans CALV. op. XVIII, p. 713, Epist. n° 3519, J. de Saussure à Farel, 13 septembre 1561; *ibid.* XIX, p. 20, n° 3552, Fornelet à Calvin, 6 octobre; *ibid.*, p. 23, n° 3553, Fornelet à la Classe de Neuchâtel, même date; *ibid.*, p. 49, n° 3569, Jacques Sorel à Calvin, 12 octobre; *ibid.*, p. 50, n° 3570, le même à la Classe de Genève, 12 octobre. (Voir Bull. h. p. fr. XII (1863), p. 301 ss, XIV (1865), p. 364 ss.)

⁵ Voir lettre du 13 septembre 1561, citée plus haut.

⁶ Sur cette lettre, voir plus loin.

⁷ *Pierre Clément* avait été à Lausanne élève de Maturin Cordier, qui le recommanda, le 9 mars 1550, aux Quatre-Ministres comme principal maître d'école à Neuchâtel (voir la lettre de Cordier dans J. LECOULTRE, *Maturin Cordier*, p. 473). Il fut agréé et occupa ce poste de 1550 à 1551. (*Ibidem*, p. 170-171.) Le 15 octobre 1551 (cp. Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse n° 4; copie Gagnebin I, p. 225, n° 86^b), il fut nommé pasteur à Engollon; il passa de là à Dombresson, probablement après le premier

Nicolas Parent, précédemment pasteur aux Verrières, mais n'occupant aucun poste au début de 1561, était parti, comme Fornelet, sans avoir les pièces attestant qu'il était en règle avec la Classe et les autorités de Neuchâtel. En fait, il était pour tant porteur d'une lettre de Farel qui le recommandait à l'Eglise de Digne, où il se rendit avec le consentement de la Classe, en réponse à une démarche faite à Neuchâtel par un cousin de Farel et deux autres personnages¹. Son départ de Neuchâtel eut lieu déjà au mois d'avril. Il prêcha dans plusieurs endroits du Dauphiné, organisant les Eglises; le 29 avril, quinze jours après son départ, il était à Gap où il trouva une nombreuse assemblée qu'il exhorta à demander un bon pasteur. On lui promit qu'on adresserait un appel à Guillaume Farel². Mais le poste de Parent lui-même était l'Eglise de Digne, où il resta en tout cas jusqu'à la fin de l'année³. On ignore la suite de son histoire⁴.

Nicolas Beauvais⁵, pasteur de la Sagne, fut envoyé dans une tout autre con-

départ de Pichon en 1560 ou au commencement de 1561. Il n'y resta pas longtemps : Guillaume Jaquet fut, en effet, installé à Dombresson le 9 novembre 1561, alors que Clément était à Vitry. Il ne rentra de Vitry que peu avant juillet 1562 (*Actes de la Classe*, septembre) et ne retourna pas à Dombresson. Il remplaça le pasteur de Corcelles, envoyé momentanément en France, jusqu'en novembre (voir *ibid.*) et, étant sans emploi en juillet 1563, il fut quelques semaines diacre de Neuchâtel au lieu de Pierre Héraut, nommé à Cortaillod. Le nouveau diacre fut nommé le 18 août suivant (*Ibid.*). Ce que fit Clément à partir d'août 1563, nous ne le savons pas dans le détail. En tout cas, à un moment donné, il redevint principal du collège de Neuchâtel, prêté par son Eglise (en France), mais il demanda son congé en juillet 1576 pour retourner dans sa paroisse (NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I). Le 26 juillet 1576, la duchesse de Longueville, marquise de Rothelin, remercie la Classe pour l'envoi de P. Clément « à l'Eglise qui est en sa famille », pour suppléer au défaut de son pasteur naturel, M. de Belassise, et pour le temps qu'il sera absent seulement. Ceci suppose que l'Eglise où était Clément n'était pas éloignée de la demeure de la duchesse. — Après cela nous perdons la trace de Pierre Clément, à moins qu'il ne soit l'Antoine Clément (il s'appelait Pierre-Antoine, dit le Cartulaire) qui fut pasteur intérimaire des Brenets du 7 décembre 1587 à janvier 1588, pasteur à Orvin en 1588, à Travers de 1588 à 1591, à Neuchâtel de 1591 à 1605, à Valangin de 1605 à 1607, et mourut en 1607, mais cela nous semble peu probable.

¹ Voir les lettres (CALV. op., Epist. n^{os} 3381 et 3390), citées à propos de Fornelet.

² Lettre dans la collection LARDY. Cp. Bull. h. p. fr. XL (1891), p. 519-523.

³ Voir la lettre qu'il adresse à la Classe, le 1^{er} août 1561 (Bibl. des pasteurs, Liasse VI, 7 I, n^o 7.) et celle de Farel à Fabri, 4 novembre 1561 (CALV. op., XVII, p. 98, n^o 3600).

⁴ Nicolas Parent, originaire de France, vint de Genève à Neuchâtel en 1539. Il fut le secrétaire de Farel et le soigna pendant sa maladie. Il alla ensuite étudier à Strasbourg, où il fut consacré par Bucer et Calvin (*H. VI*, p. 371) et fut un temps diacre de l'Eglise française (*H. VI*, p. 400). En 1541, il revint à Neuchâtel. Il fut, nous ne savons à quelle date, nommé pasteur aux Brenets et il le resta jusqu'en 1549. Des Brenets, il alla aux Verrières. Peut-être fit-il entre les deux postes un séjour à Genève, car il figure au nombre des pasteurs genevois qui signèrent en 1551 une lettre contre Bolsec (CALV. op., XIII, p. 208), mais il n'occupait pas un poste pastoral proprement dit. Peut-être n'était-il à Genève que comme aide temporaire. Quoi qu'il en soit, il était encore pasteur des Verrières le 1^{er} janvier 1561 (voir Bibl. des pasteurs, Liasse I, 14, n^o 4 : autorisation de mariage accordée à des époux trop proches parents d'après les règles fixées). C'est peu après qu'il quitta sa paroisse (nous ignorons de nouveau pour quoi) et que, étant sans place, il fut envoyé à Digne.

⁵ Nicolas Beauvais. Il résulte d'une lettre (Bibl. des pasteurs, Liasse VI, 7 VI, n^o 41), si elle est bien de Nicolas Beauvais, qu'il a été pendant un temps pasteur à Lignièrès, en 1559-1560 (chap. XVIII, 4 fin). Fut-il nommé à la Sagne avant sa visite en France en 1561, ou seulement après ? Les *Actes de la Classe* ne le disent pas, mais disent positivement (22 juillet 1562) qu'il était pasteur de la Sagne avant Siméon Clerc, élu le 22 juillet. Nous supposons qu'avant d'aller à Lignièrès il fut, pendant un temps, maître d'école à Corcelles. Voir *Livre des comptes du boursier des pauvres*, M. N. 1928, p. 153, qui mentionne, en 1559, un maître d'école Nicolas à Corcelles. Pendant les années où nous connaissons son activité, Beauvais aurait donc été : maître d'école à Corcelles (1559), ministré à Lignièrès (1560), ministre à la Sagne (1561-1562) et aurait fait en 1561, pendant ou avant son ministère à la Sagne, une visite en France.

trée. Il était, le 3 août 1561, à Caudebec, en Normandie, d'où il écrit à la Classe une lettre intéressante sur les préparatifs du colloque de Poissy et sur son activité¹. Quoique la lettre ne soit signée que de son prénom Nicolas, nous n'hésitons pas à l'attribuer à Nicolas Beauvais, le seul Nicolas que nous connaissions à cette époque à côté de Nicolas Parent, parmi les maîtres d'école ou les ministres du pays de Neuchâtel. Son séjour en Normandie ne fut sans doute pas très long, mais il fut remplacé l'année suivante (1562) à la Sagne par Siméon Clerc, et la Classe l'envoya avec quatre autres à Vienne en Dauphiné. Christophe Fabri, qui avait quitté Neuchâtel pour Vienne au commencement de 1562 (voir plus loin), revint au milieu de l'année, accompagné d'un membre important de l'Eglise de Vienne pour demander du renfort. On lui accorda avec Nicolas Beauvais, qui ne revint plus au pays, *Jacques Parrachey*, ministre de Corcelles, *Sébastien Fleury* (ou Flory), ministre à Fenin, *Pierre de Paris*, maître d'école de la Neuveville, qui venaient d'être consacrés et *Guillaume Perrot*, de Morteau, qui devait l'être l'année suivante. (Actes de la Classe, 22 juillet 1562.) Les quatre derniers n'étaient que « prêts » pour un temps limité².

En 1561, *François Tenant*, pasteur à Grateloup, dans l'Agenois (Guyenne), vint à Neuchâtel, demander du renfort. La Classe lui accorda *Jehan Elieser* et *Antoine Mermet*, tous deux maîtres d'école, l'un en ville, l'autre à Dombresson, qu'elle venait de consacrer au saint ministère. Elle les présenta, par une lettre de Jacques Sorel du 10 juillet 1561³, aux ministres de Genève qui étaient priés de les recommander aux Eglises de France. Jehan Elieser était expressément destiné à l'Eglise de Moncla; quant à Mermet, les ministres de Genève pouvaient, d'accord avec Tenant, le placer là où les besoins étaient les plus grands. Les Genevois le destinèrent à Castellaure, comme le dit Mermet lui-même dans une lettre du 31 juillet, signée par lui et ses deux compagnons⁴. Les trois ministres étaient alors encore à Genève. Ils écrivent à la Classe qu'ils ne sont pas partis plus tôt pour profiter d'un bateau qui les conduirait à Aigues-Mortes. Ils donnent quelques nouvelles des Eglises de France. Nous n'entendrons après cela plus parler ni de Jehan Elieser, ni d'Antoine Mermet. Quant à François Tenant, il revint, à une date inconnue, dans le pays de Neuchâtel; il fut maître d'école aux Verrières, puis pasteur à Serrières dès 1566 et mourut en 1571. Il aurait obtenu en 1565 le poste des Verrières, si le pasteur de cette localité, Claude Berthoud, avait accepté d'être nommé à Serrières⁵.

Un des pasteurs les plus distingués du pays de Neuchâtel à l'époque de la Réformation était *Jacques Sorel*, qui, fixé à Boudry, dirigea depuis 1551, la paroisse de Pontareuse⁶. Précédemment pasteur d'Engollon-Boudevilliers, en tout cas depuis 1543, il sera nommé doyen de la Classe le 2 mai 1560. Au milieu de 1561, l'Eglise de Troyes, en Champagne, le demanda à la Classe de Neuchâtel. La Classe l'accorda pour six mois et le remplaça en attendant par un jeune ministre, à Pon-

¹ Lettre citée au commencement de la note précédente.

² Sur ces quatre personnages, voir Bibl. des pasteurs, *Rôle alphabétique des pasteurs neuchâtelois*. Pierre de Paris serait-il peut-être Pierre Héraut, qui fut diacre de Neuchâtel en 1562-1563, et nommé pasteur à Cortaillod en juillet 1563 ? (Voir *Actes de la Classe*.)

³ CALV. op. XVIII, p. 542, Epist. n° 3434.

⁴ Bibl. des pasteurs, Liasse VI, 71, n° 6.

⁵ *Actes de la Classe*.

⁶ 15 octobre. Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse n° 4. Copie Gagnebin I, p. 225, n° 86b.

tareuse¹. Mais, arrivé à Troyes, Sorel gagna en si peu de temps l'affection et la confiance de sa nouvelle Eglise que déjà le 13 octobre², il écrit à la Classe qu'on lui demande de rester définitivement. Si on lui accorde un congé définitif, il fera venir son ménage, en tout cas sa femme. Dans la même lettre, Sorel donne des nouvelles de son activité, comme de celle de Fornelet et de Jérémie Jean-Valet : tous obtiennent alors de grands succès. L'Eglise de Troyes avait un si vif désir de conserver Sorel que par trois fois elle écrivit à la Classe de le lui céder pour toujours³. Mais la duchesse de Longueville, Jacqueline de Rohan, y est opposée; elle avait envoyé à Sorel un messenger pour le sommer de revenir, suivant sa promesse, à son poste de Pontareuse : en son absence, les affaires sont en confusion, le synode retardé, les élections pastorales suspendues. Sorel écrit à la duchesse de prendre patience, et l'Eglise fait de nouvelles démarches⁴. En fin de compte, Sorel fut laissé définitivement à Troyes, car, le 17 avril 1562, la Classe procéda à son remplacement et mit à la tête de la paroisse de Pontareuse Pierre Besson, jusqu'alors pasteur au Locle. Sorel ne revint plus à Neuchâtel. Il mourut dans la troisième guerre de religion, misérablement assassiné par son propre neveu au Château de Saint-Mars, où il avait cherché un refuge⁵.

Une très sympathique figure est celle de *Jérémie Jean-Valet* (ou simplement Valet), originaire de Boudevilliers. On ignore quand il avait quitté le pays neuchâtelois. En 1561, il était ministre à Loisy, en Champagne, et bien que fort jeune et novice dans le ministère, il y eut une activité remarquable. Pierre Fornelet dit de lui, dans sa lettre du 6 octobre : « Il est de telle édification et par sa bonne doctrine et

¹ CALV. op. XVIII, p. 711, Epist. n° 3518, Fabri à Viret, 12 septembre 1561. Dans cette lettre, Fabri déclare que l'Eglise neuchâteloise n'a plus de ministre disponible pour la France. Cependant la Classe a décidé dans sa dernière assemblée que, quand de Genève on ne pourrait absolument plus envoyer personne, les Genevois devaient en informer Neuchâtel et qu'ici on choisirait les plus suffisants et qu'on mettrait à leur place des jeunes gens pour un temps, comme on venait de le faire pour Jacques Sorel. — C'est le même jour, 13 septembre, que de Saussure demande quelqu'un à Neuchâtel pour Vitry-en-Perthois.

² CALV. op. XIX, p. 50, Epist. n° 3570. Voir Bull. h. p. fr. XII (1863), p. 352 ss. L'original de la lettre, comme celui des lettres suivantes, se trouve à NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs. — Dans deux autres lettres, encore inédites, du 22 octobre et du 16 décembre 1561, Sorel demande qu'on envoie de nouveaux prédicateurs en France et qu'on nomme un bon pasteur à Pontareuse s'il obtient son congé. (*Ibid.*, liassé VI, 71, nos 8 et 9.)

³ CALV. op. XIX, p. 77, Epist. n° 3586 du 25 octobre, lettre signée J. Duchat; *ibid.*, p. 161, n° 3644 du 13 décembre, signée Jean Gravelle dit DuPin; *ibid.*, p. 175, n° 3650 du 15 décembre, signée « vos humbles serviteurs de l'Eglise de Troyes », lettre accompagnant la précédente, écrite par le pasteur ou un personnage considérable de l'Eglise. Voir aussi *ibid.*, p. 182, n° 3655, Sorel à Calvin, 16 décembre; *ibid.*, p. 183, n° 3656, l'Eglise de Troyes à Calvin, 17 décembre. Les lettres nos 3586, 3644 et 3650 se trouvent aussi dans le Bulletin du Protest. franç. XII, à la suite de la lettre 3570.

⁴ CALV. op., p. 296, Epist. n° 3721, Sorel à Calvin, 23 février 1562. Il ne raconte pas des événements tout récents. L'intervention de la duchesse doit être placée en décembre 1561, et les nouvelles démarches de l'Eglise de Troyes sont les lettres envoyées à Neuchâtel et à Calvin, au milieu de ce mois; voir la note précédente.

⁵ Sur Jacques Sorel, voir *France protestante* et Bull. h. p. fr., XII (1863), p. 350-351. Comme Robert Le Louvat, Sorel était originaire de Sezanne-en-Brie (Champagne). Il était à Strasbourg en 1539 et il vint à Neuchâtel en 1540, fin mai (*H. VII*, passim). Il fut, sans doute peu après et non pas seulement en 1543, nommé pasteur d'Engollon-Boudevilliers. Sur son activité dans le pays de Neuchâtel, voir Bull. h. p. fr. XII (article de F. H. GAGNEBIN); sur les troubles de Troyes en 1562, voir *France protestante*. Sorel dut quitter Troyes dans le courant de 1562. (Pour plus de détails, voir la notice de Gagnebin dans le n° 16840 (msc.) de la Bibl. des pasteurs.) Il se réfugia à Genève. Mais, l'Eglise de Troyes ayant été reconstituée en 1564, Sorel y fut appelé en mai et il y resta jusqu'à la troisième guerre de religion.

par sa sainte vie et conversation, que l'ancienneté [maturité] de science et de meur que le Seigneur a mis en luy supplée et récompense bien l'aage. » Et Fornelet ajoute un peu plus loin : « Pleust au Seigneur que le Val-de-Rux fust rempli de tels personnages que Maistre Jérémie Valée [Valet], pour nous en fournir jusqu'au nombre de cinq cens, car on les garderait bien d'estre oisifs, attendu la grande moisson qui est preste à cueillir. » Mais déjà alors, les parents de Valet le prient de revenir au pays. Sorel, dans une lettre du 13 octobre, espère qu'ils prendront patience encore pour un temps, car la présence de Valet est absolument nécessaire à Loisy¹. Forcé de rentrer à Neuchâtel ensuite de la réaction catholique de 1562, Valet fut nommé, le 5 novembre 1562, pasteur à Môtiers; son prédécesseur, Jacques Rossel, ayant refusé le poste de Lignièrès auquel la Classe le destinait, Valet fut maître d'école à Neuchâtel du 7 janvier au 9 juillet 1563. La Classe confirma alors son élection à Môtiers, où il resta jusqu'en 1567. L'état de sa santé engagea la Classe à le placer à Cortaillod, tandis qu'elle nommait à Môtiers le pasteur de Cortaillod, Pierre Héraut. Celui-ci se rendit bien à Môtiers, mais Jérémie Valet mourut avant d'avoir pu être installé à Cortaillod².

Nous comptons parmi les pasteurs neuchâtelois envoyés en France, *Jean de Beaulieu*, parce qu'il a eu des relations suivies avec Farel et qu'il a été en activité dans le pays; mais avant son départ, il était pasteur à la Neuveville³. Il fit tout d'abord un voyage dans le sud de la France, passa à Lyon, à Tournon en Agenais et autres lieux et, revenu à Genève, il s'adresse, le 3 octobre 1561⁴, à Farel pour lui exposer *le grand besoin qu'on a de pasteurs dans ces contrées*. « Plus de trois cents paroisses ont mis bas la messe. » Lui-même a accepté le poste de Séant en Othe (Champagne), à quatre lieues de Troyes. De Séant, il écrit le 6 novembre à Calvin; le 7, il donne aux pasteurs de Neuchâtel⁵ des nouvelles des Eglises de Champagne et il leur demande Mathurin de la Brosse pour l'Eglise de Sens, où il faut un pasteur expérimenté. Calvin appuya la demande de Beaulieu auprès de la Classe et du gouverneur de Neuchâtel⁶. Les événements de 1562 obligèrent sans doute Beaulieu à quitter la Champagne, mais il ne revint pas à Neuchâtel et on ne sait pas grand'chose de la fin de sa vie⁷.

¹ CALV. op. XIX, p. 23, Epist. n° 3553, Fornelet à la Classe de Neuchâtel, 6 octobre; *ibid.*, p. 50, Epist. n° 3570, Sorel à la Classe, 13 octobre.

² Sur Jérémie Jean-Valet, voir *Rôle alphabétique des pasteurs neuchâtelois* (article assez complet). M. N. 1873, p. 107-109 et Bull. h. p. fr. XII (1863), p. 359.

³ Voir la lettre de Nicolas Beauvais déjà citée. Bibl. des pasteurs, liasse VI, 7 VI, n° 41.

⁴ CALV. op. XIX, p. 9, Epist. n° 3545. Cp. O. PERROT, *Vie*, p. 132; Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9; (Copie Gagnebin II, p. 371, n° 139.)

⁵ CALV. op. XIX, p. 103, Epist. n° 3604, 6 novembre; *ibid.*, p. 104, n° 3605, 7 novembre; Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph, n° 95.

⁶ CALV. op. XIX, p. 122, Epist. n° 3618, 20 novembre.

⁷ Jean de Beaulieu, originaire de France, fut probablement pendant quelque temps pasteur à Blamont dans le Montbéliard. Il appartenait au parti calviniste en difficultés avec Toussain. (Voir dans J. VIÉNOT, *Hist. de la Réforme dans le pays de Montbéliard* I, p. 199 et II, p. 153-156, la lettre qu'il écrivit le 22 décembre 1554 à Farel, et reproduite *in extenso*; cette lettre se trouve Bibl. des pasteurs, Pf. 5, cah. 3.) Obligé de quitter le pays, il vint à Neuchâtel et fut, après le départ d'Houbrague, envoyé comme pasteur à Lignièrès. (Voir Bibl. des pasteurs, le *Livre des comptes du boursier des pauvres* qui signale un don de J. Merveilleux en sa faveur le 21 janvier 1557.) De Lignièrès il fut appelé à la Neuveville. (Voir lettre de Nicolas [Beauvais] du 3 août 1561 : prière de le saluer lui et sa femme; voir également sa lettre du 7 novembre 1561, où il recommande à la Classe de Neuchâtel l'Eglise de la Bonne-

La Classe avait accueilli favorablement la demande d'envoyer à Sens *Matburin de la Brosse*. Il écrivit, le 3 décembre 1561, une lettre adressée à Fabri pour prier la Classe de nommer à Môtiers quelqu'un d'autre à sa place, et de lui accorder à lui-même un congé définitif. On n'avait pensé sans doute tout d'abord qu'à un congé temporaire. Il désire cependant être toujours considéré comme membre de la Classe. Il entrevoyait donc la possibilité d'un retour, mais il devait être victime, quelques mois plus tard, des massacres qui ensanglantèrent Sens et la contrée avoisinante (12 avril 1562)¹.

En 1561, l'Eglise de Mâcon avait à sa tête ce *Pierre Bolot*², auquel, on s'en souvient, Farel avait confié pour un temps sa fiancée. Il ne répondait guère aux exigences du ministère dans une aussi grande ville, où les protestants appartenaient à toutes les couches de la population. L'Eglise de Mâcon demanda donc à Genève un pasteur plus capable. Elle suggéra de lui envoyer pour deux ou trois mois Guillaume Farel lui-même³. Calvin, sans trop insister, appuya la demande des Mâconnais. Il avait appris que le vieillard se disposait à faire une visite dans sa patrie, à Gap, et il préférait que Farel allât dans un autre lieu⁴. Mais la lettre arriva trop tard pour détourner Farel de son projet. Dans la même lettre, Calvin parlait d'Antoine Bonnet, dit Thomassin, pasteur à Cornaux depuis plus de vingt ans, que les Mâconnais désiraient avoir pour pasteur d'une manière définitive. Antoine Bonnet fut effectivement cédé par la Classe à l'Eglise de Mâcon⁵, qui renvoya alors Bolot, tout en le recommandant pour une Eglise moins considérable⁶. Pierre Bolot devint pasteur à Noyers,

ville.) Il quitta la Neuveville au commencement de juillet, voir plus loin, p. 711. En août, Nicolas Beauvais ignorait encore son départ. — Après son séjour à Séant-en-Othe, il fut envoyé au seigneur de Valence (Bull. h. p. fr. IX (1860), p. 296). En 1564, il était à La Mothe près Nogent-sur-Seine. (Voir CALV. op. XX, p. 290, Epist. n° 4097, sa lettre à Calvin du 14 avril 1564.) Le 15 mars 1582, s'il s'agit bien du même personnage, il signe une lettre du synode de l'Île de France à la Classe de Neuchâtel, demandant qu'on renvoie à Paris Gabriel d'Amours, alors pasteur à Boudry. (Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph, n° 79.) — Le Jean de Beaulieu qui était pasteur à Cudrefin en 1570 et emprunta alors un livre à la Classe de Neuchâtel (voir *Actes de la Classe* I), et fut ensuite pasteur à Morat (voir lettre du 8 mai 1587 où il recommande à la Classe un maître d'école de Morat : Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph, n° 106; copie Gagnebin II, n° 101, p. 351) est un autre personnage.

¹ Sur *Matburin de la Brosse*, voir J. LECOULTRE, *Maturin Cordier*, p. 171, et M. N. 1873, p. 107, l'art. de H. F. GAGNEBIN. C'était un homme distingué, instruit et pieux. Il écrivait un latin élégant. Il avait exercé la médecine à Paris. Recommandé par Calvin (CALV. op. XIV, p. 218, Epist. n° 1571; cp. p. 220, n° 1573), il vint à Neuchâtel en décembre 1551 et succéda à Pierre Clément comme maître principal du collège (1551-1558). Il se maria peu après (*ibid.*, p. 231, Epist. 1580, 2 janv. 1552) avec une personne de modeste condition, afin de pouvoir prendre des pensionnaires. En 1558, il fut nommé pasteur à Môtiers en remplacement de G. Carmel. Il fut doyen en 1559. BÈZE, dans son *Hist. ecclésiastique* II, p. 307, dit que, lors du massacre de Sens, il fut mis en sûreté par ses amis. Mais comme on ne le retrouve nulle part dès ce moment-là, il faut admettre que, s'il ne tomba pas sous les premiers coups des massacreurs, il finit cependant par être victime des événements. C'est à lui qu'on avait d'abord pensé lorsqu'on envoya Eynard Pichon à Paris en 1556. (CALV. op. XVI, p. 24, Epist. n° 2386.)

² *Ibid.*, Epist. n° 3545 (lettre de Beaulieu citée plus haut) et Bull. h. p. fr. IX (1860), p. 296 (« Me Pierre Boulot, revenu à la Sauveta », sans doute son lieu d'origine, et envoyé à Mascon).

³ CALV. op. XIX, p. 46, Epist. n° 3567 du 11 novembre. Cette date, donnée dans la lettre originale, est inexacte. La lettre est sûrement d'octobre. Aussi les éditeurs des CALVINI *opera* ont-ils corrigé en 11 octobre.

⁴ *Ibid.*, p. 89, n° 3591 du 29 octobre 1561. Quand cette lettre arriva à Neuchâtel, Farel était déjà en route pour Gap, comme on le verra plus loin, p. 703.

⁵ *Actes de la Classe* I, p. 67 (copie Gagnebin, p. 73).

⁶ Voir la lettre de Pierre Pasquier à Nicolas Colladon, du 9 janvier 1562, dans le Bull. h. p. fr. XLVII (1898), p. 36. Sur l'Eglise de Mâcon en 1561-1562, voir tout l'article de H. V. AUBERT, même

puis à Annonay (1562). Lors de la prise d'Annonay par le sieur de Saint-Chaumont, 31 octobre 1562, il fut mis en sûreté ainsi que son collègue, Pierre Aillet (Raillot ? Raillet ?), par les membres de son Eglise¹. Nous ne sommes pas sûrement informés de ses destinées subséquentes, mais c'est sans doute lui qui fut nommé maître d'école de Boudry le 6 octobre 1580, avec l'autorisation de prêcher quand il en serait requis par les frères².

Thomassin, le pasteur de Cornaux, dont on se rappelle les démêlés avec les anabaptistes, s'appelait de son vrai nom Antoine Bonnet [Bouvet] et était originaire de Mâcon³. On comprend qu'il ait répondu avec joie à l'appel de sa ville natale⁴. Son activité devait y être bien courte et se terminer tragiquement. Au début de la première guerre de religion, Mâcon, en effet, fut prise par les catholiques; les protestants fort maltraités, les deux pasteurs, Pierre Pasquier et Antoine Bonnet, mis à mort, le dernier d'une façon particulièrement inhumaine⁵.

Les dangers ne diminuaient pas l'enthousiasme pour l'évangélisation de la France. L'Eglise neuchâteloise, après tant de ses serviteurs, n'hésita pas à laisser partir ses chefs, les pasteurs de la ville, et d'abord *Christophe Fabri*.

Il fut en premier lieu prêté à l'Eglise de Châteaudun, à la suite d'une demande adressée par cette Eglise à Léonor d'Orléans et à sa mère⁶. Il partit, porteur de lettres de recommandation de MM. de Berne (3 janvier 1562) et du Magistrat de Neuchâtel (20 févr. 1562)⁷. Il laissa sa femme à Neuchâtel. Mais il avait reçu, après

vol., p. 28-36. Nous croyons du reste que l'auteur se trompe en disant que le M^e Pierre de la lettre du 11 novembre (CALV. op. XIX, p. 46, Epist. n° 3567) est Pierre Pasquier et non pas Pierre Bolot. — Voir, dans le même article, deux autres lettres de Mâcon à Genève, 27 septembre et 19 décembre 1561. Cette dernière mentionne Monsieur Pasquier, non comme insuffisant, mais comme étant trop chargé. On avait besoin de deux pasteurs à Mâcon.

¹ BÈZE, *Hist. ecclésiastique* III, p. 187. — D'après F. NAEF, *La Réforme en Bourgogne*, p. 91, Bolot revint à Genève le 20 avril 1563. — Il y eut un Pierre Bolot (Bollot) pasteur à Brevilliers, dans le Montbéliard, de 1570 à 1578, expulsé parce qu'il était de tendance calviniste; voir Bull. h. p. fr. XXIII (1874), p. 534. Était-ce le même ?

² Voir *Actes de la Classe* I, p. 64.

³ Sur Antoine Bonnet, voir *Notes sur le Livre des martyrs* par Arthur PIAGET et Gabrielle BERTHOUD avec la collaboration du Séminaire d'Histoire de la Réformation, Neuchâtel 1930.

⁴ Voir CALV. op. XVI, p. 179 et 181, Epist. n° 2469 et 2471, 30 mai et 7 juin 1556 : visite de Mâcon-nais à Genève et démarche de Bonnet pour recouvrer, par leur moyen, quelque chose de la fortune paternelle.

⁵ BÈZE, *Hist. ecclésiastique* III, p. 427-428, et l'ouvrage que nous venons de citer.

⁶ Voir lettre de Farel du 12 janvier 1562, citée plus loin et Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9 (copie Gagnebin I, n° 116, p. 254).

⁷ Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9 (copie Gagnebin I, n° 97, p. 244). *Ibid.* (copie Gagnebin I, n° 98, p. 244).

GAGNEBIN, admettant que Fabri alla directement à Vienne, suppose qu'il eut comme compagnon Antoine Héraut, pasteur de Valangin, qui partit, aussi pour Vienne, le 25 février 1562, d'après le *Registre de la Classe de Valangin*.

Voici quelques renseignements sur cet Antoine Héraut, ainsi que sur Laurent et de Cherpont qui allèrent également en France en 1561 et 1562.

Antoine Hérault ou Héraux, le 16 décembre 1549, se recommande par lettre à Farel et à Fabri pour être employé quelque part dans le pays de Neuchâtel (Bibl. des pasteurs, Pf. 8, liasse 2; copie Gagnebin I, 86 f). Il arriva à Neuchâtel en tout cas avant 1552, car, le 1^{er} avril 1552, il fut installé comme pasteur de Fenin-Valangin par Christophe Fabri et Jacques Sorel. (Cp. Introduction des cures de Valangin, dans *Actes de la Classe de Valangin*, p. 37.) — En 1562, Antoine Héraut était doyen de la Classe de Valangin. Il partit, le 25 février 1562, pour Vienne en Dauphiné. (*Actes de la Classe de Valangin*, p. 4.) Il n'y resta pas longtemps, il dut en partir à la fin de 1562. (Voir le *sauf-conduit accordé par Jacques de*

les décisions relatives à Châteaudun, une lettre de Vienne, datée du 22 décembre 1561¹, qui lui demandait de venir à Vienne soit pour un temps, soit d'une manière définitive. Cette lettre lui fit changer ses plans. Nous ne savons s'il alla effectivement jusqu'à Châteaudun. En tout cas il ne tarda pas à quitter cette ville et il se rendit dans sa ville natale avec l'intention de s'y établir définitivement. Sa femme et ses enfants le rejoignirent, nous ne savons ni quand, ni comment². Il fut remplacé à Neuchâtel par Guillaume Philippin, pasteur à Saint-Blaise³. Nous avons vu plus haut qu'il revint à Neuchâtel au milieu de l'année 1562, accompagné d'un avocat

Nemours à Christophe Fabri, Antoine Hérault et Pierre Paris pour s'en retourner par Lyon à Neuchâtel, 1^{er} novembre 1562; Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9; copie Gagnebin I, n° 100, p. 246.) Mais Antoine Hérault ne revint pas, sans doute, pas plus que Fabri, à Neuchâtel. En tout cas il ne figure nulle part, après 1562, dans les documents neuchâtelois. Nous perdons sa trace.

Georges Laurent, neveu d'Antoine Hérault, était un itinérant. Il est mentionné dans une lettre de Bèze à Farel du 29 avril 1558 (CALV. op. XVII, p. 149, Epist. 2859), mais nous ne savons quelles fonctions il remplissait dans le pays de Neuchâtel. Le 27 juin 1560, il fut proposé par la Classe comme maître d'école à Neuchâtel à défaut de M. Rubitus (Jean Ribbit; cp. VUILLEUMIER I, p. 318, 407, 667) si celui-ci ne voulait pas venir (*Actes de la Classe de Neuchâtel* I, p. 5). Mais il ne fut pas nommé, car le maître d'école de Neuchâtel de 1560 à 1563 fut Noël Thorel, le beau-frère de Farel. A la fin de 1560, Laurent fit l'intérim de la paroisse d'Engollon-Boudevilliers entre Pierre Clément et Daniel Barbarin, installé le 15 janvier 1561. — Georges Laurent avait passé par Issoire (Puy-de-Dôme) en 1558 et y avait prêché l'Evangile avec succès. Les délégués de l'Eglise, venus à Genève, écrivirent à la Classe le 12 novembre (1560, pendant qu'il était à Engollon) pour la prier de le leur céder comme pasteur (Bibl. des pasteurs, Cah. Aleph, n° 92). Mais il est peu probable que leur demande fût agréée, car dans une lettre du 22 octobre 1561 (Bibl. des pasteurs, liasse VI, 7 I, n° 8), Jacque Sorel suggère qu'on pourrait envoyer Georges Laurent de Neuchâtel desservir une des nombreuses Eglises de France, et Farel, dans sa lettre du 12 janvier 1562 (CALV. op., Epist. 3695), pense à lui pour les Eglises de Veynes ou de Serres, dans les environs de Gap. — Un Laurentius est mentionné dans une lettre de Calvin à Farel du 8 août 1538 (H. V, p. 83) et pourrait être notre Georges Laurent. Un Georges Laurent (est-ce le nôtre ?) a été pasteur dans le Montbéliard de 1552 à 1555 (voir J. VIÉNOT I, p. 190 et 199). Un personnage du même nom était ministre forain à Lausanne lors de la crise de 1558-59 (VUILLEUMIER I, p. 667); enfin, les *Actes de la Classe de Neuchâtel*, à la date du 14 octobre 1574 (p. 27) disent que M^r Laurent a été élu pasteur et ministre de l'Eglise de Provence. Il peut s'agir partout du même personnage.

François de Cherpont (Charpont, de Charpont, d'Escherpont) était le fils de François Poncher, évêque de Paris, et de Jeanne de Hautbois. (Voir *France protestante*, 2^e édit., à l'article Cherpont.) Il était à Genève en 1556 (voir *ibid.*); il devint, après le départ de Mathurin de la Brosse nommé pasteur à Môtiers, maître d'école à Neuchâtel en 1558. (CALV. op. XVII, p. 335, Epist. n° 2958 et Bibl. des pasteurs, *Livre des comptes des pauvres*, où Cherpont figure comme donateur le 9 novembre 1558.) Il fut ensuite pasteur à Constantine en 1559. (Voir le même *Livre des comptes*, à la date du 22 juin 1559 et du 4 janvier 1560.) En 1561, il était pasteur à Loudun. (Voir deux lettres de lui à Calvin où il se plaint des difficultés de son ministère par le fait d'un certain moine : CALV. op. XVIII, p. 394, Epist. n° 3356, et p. 451, Epist. 3381, 5 mars et 15 mai 1561). Plus tard, il est mentionné comme ayant été pasteur à Paris avant la Saint-Barthélemy (Bull. h. p. fr. XXXVII, 1888, p. 134 n.); après le massacre, il ne revint à Genève que le 9 octobre 1572 (*ibid.* p. 398). — Le *cartulaire des pasteurs neuchâtelois* dit qu'il a été ensuite maître d'école à Saint-Aubin, mais c'est probablement une erreur (voir M. N. XI (1874), p. 113). Le 6 mai 1574, Cherpont fut nommé diacre et maître d'école à Môtiers (voir *Actes de la Classe*), le 3 juillet 1579, pasteur à la Sagne (*ibid.*), en mars 1583, pasteur à Cornaux (*ibid.*), où il mourut le 22 décembre 1596 (cartulaire). La *France protestante* se trompe, quand elle dit qu'il exerça de 1572 à 1587 des fonctions pastorales en Bretagne. Il s'agit d'un autre Cherpont, peut-être d'un de ses fils. Sur ceux-ci, voir l'art. de la *France protestante*. — Au sujet de la femme de Fabri, voir lettre de Jean Fathon de fin mars 1562, citée ci-dessous.

¹ Bibl. des pasteurs, Pf. 7, n° 3 (copie Gagnebin I, n° 96, p. 244).

² Peut-être les prit-il avec lui, quand il revint à Neuchâtel au mois de juin.

³ Chose curieuse, les *Actes de la Classe* ne disent rien du départ de Fabri et de la nomination de G. Philippin, à Neuchâtel. Voir, en revanche, une lettre de Jean Fathon, qui n'est pas datée mais qui est sûrement de fin mars 1562. (Bibl. des pasteurs, Pf. 8, liasse 2, copie Gagnebin I, n° 99, p. 245.) A noter que, d'après la lettre de Fathon, G. Philippin n'était plus alors à Saint-Blaise, mais à la Neuveville.

de Vienne pour demander du renfort. Mais la première guerre de religion commençait. La ville de Vienne fut assiégée par le duc Jacques de Nemours (pendant un temps co-souverain de Neuchâtel), et pour ne pas tomber entre les mains du duc, Fabri se retira avec sa famille dans le château de Pipet, où il ne tarda pas à être fait prisonnier. Dépouillé et maltraité par les soldats, il fut retenu trois mois en prison, mais providentiellement délivré par l'entremise de plusieurs seigneurs, le comte de Montrevel, le sieur de Mandelot, et des Brailles, chirurgien du duc de Nemours; il se rendit avec sa famille à Lyon, où il exerça avec d'autres le ministère pastoral dès 1563 jusqu'en 1565¹. On racontera à la fin de ce livre son retour à Neuchâtel après la mort de Farel.

2. VISITE DE FAREL A GAP (NOVEMBRE 1561 A ? AVRIL 1562),

par Gabrielle Bertboud.

A la fin de 1561, alors que tant de pasteurs, répondant à l'appel des Eglises de France, retournaient dans leur pays natal, Farel fut atteint lui aussi d'humeur voyageuse. Il semble avoir eu, en septembre déjà, des velléités de s'en aller. Le 13 septembre, il avait reçu de Jean de Saussure une lettre qui appuyait la requête des fidèles de Vitry en Parthois, à la recherche d'un ministre « de grande doctrine, expérience, autorité et hardiesse² ». Personne n'étant disponible à Genève, Saussure se demandait si la Classe de Neuchâtel pourrait fournir quelque « homme bien docte »³. Farel fut tout disposé à répondre personnellement à cette demande, si l'on en croit la lettre adressée le 9 octobre à la Classe par l'Eglise de Vitry en Parthois : « Nous avons reçu les lettres qu'il vous a plu écrire qui nous ont grandement resjouys.... et remercions très affectueusement du bon secours que deliberez nous envoyer, qui est Monsieur Farel, comme nous a assuré ce porteur....⁴ ».

Mais les fidèles de Vitry en Parthois en furent pour leurs remerciements. Quand arriva leur messenger, Farel nourrissait déjà d'autres projets. Au début d'octobre, il avait reçu de Jean de Beaulieu la nouvelle que se trouvaient à Genève « gens de Gap », qui demandaient « ouvriers pour ceste moisson nouvelle⁵ ». Ces délégués étaient probablement ceux qu'annonçait, un peu plus tôt il est vrai, Nicolas Parent, écrivant le 29 avril 1561, aux ministres de Neuchâtel :

« Voicy jà le xv^e jour que je suis party et n'aye peu venir que jusques à ceste ville de Gap, là où aujourd'huy y a eu belle assemblée et fort attentive après la parole de Dieu.... Je leur aye monsté comment ilz devroient former leur Eglise, à l'exemple des autres chrestiennes. Je les aye vehementement exhorté à demander ung bon pasteur, leur monstrant les dangers où ilz tomberont sans cela. Et

¹ Sur ces événements de la vie de Fabri, deuxième moitié de 1562 et commencement de 1563, voir O. PERROT, *Vie*, p. 133-134, qui avait à sa disposition les *Mémoires de Fabri*, actuellement perdus; voir aussi Bibl. des pasteurs n° 16841 (msc.), notice sur Fabri par H. F. GAGNEBIN. — Fathon, dans sa lettre du 23 novembre 1565 (Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9; copie Gagnebin I, n° 106, p. 248), lettre dans laquelle il exhorte Fabri à accepter l'appel de Neuchâtel, invoque, entre autres raisons, que la Classe ne l'avait prêté que pour l'Eglise de Chateaudun et avait d'avance fixé le moment de son retour.

² Bull. h. p. fr. XL (1891), p. 474 ss.

³ Bull. h. p. fr. XII (1863), p. 360.

⁴ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel, Cahier Aleph, n° 91.

⁵ CALV. op. XIX, Epist. n° 3545, p. 9.

m'ont promis qu'après l'élection de leur magistrat qui doit estre faite à ce premier de may, qu'ilz envoyront gens pour demander leur cytoyen et combourgoys nostres trescher et honoré frere et père, M^e Guillaume; que s'il n'est possible de l'avoir, M^e Jacques Sorel en son lieu, car ilz ont besoing d'ung homme sçavant et puissant aux escriptures¹. »

Les Gapençais mirent du temps à accomplir leurs promesses. C'est le 20 septembre seulement qu'ils se décidèrent à écrire « au sire Jan Chappan, bourgeois à Geneve² », la lettre suivante :

« Trescher seigneur et frere,

Cognoissant la faulte que nous pourrions avoir faict parcy devant d'avoir esté si endormis, que n'aisons heu pasteur pour nous prescher la parolle de Dieu longie temps ya; (notamment qui soit esté residant avec nous), vray qu'il y en a heu toutjour quelqu'un qui en passant a arrousé ce qu'il a pleu à ce bon Dieu d'y planter, par le moyen des ministres qui ont esté icy. Nous avons advisé par la grace du Seigneur nous esveiller et prendre couraige à l'avancement de son regne, et demander pasteurs et ministres qui nous conduisent par la parolle de Dieu, nous instruisant en icelle, comme la seule reigle de verité et droicture. Parquoy, comme frere, bon amy et voysin, nous sommes pancés nous adresser à vous pour prendre la peyne de prier et supplier pour nostre eglise, Messieurs les pasteurs et ministres. de par della. Mesmes Monsieur Viret (qui nous a faict par cy devant de sa grace par ses lettres de tant saintes et louables admonitions et remonstrances à suivre Jesus-Christ).

Qu'il soit leur bon plaisir nous prouvoir [pourvoir] d'home docte et vertueux pour nous estre pour pasteur et ministre, tellement docte et versé aux escriptures saintes qui soit, pour resister et bien respondre (le cas se presentant) aux ergots et arguments de nos papistes qui le voudront ouyr et disputer avec luy, et puis a cause qu'il en y a en nostre troupe qui sont, la grace à Dieu, doctes et versés, lesquelz desirent avoir ung home de science et sçavoir pour apprendre davantaige de luy.

Il sera traicté et payé de nous de façon qu'il se contentera; et mesmes à vostre dicté, si Dieu nous avoit tellement aymés, que nous peussions avoir le dict Monsieur Viret et que fussions dignes de luy, nous nous sentirions fort contens et heureux. Mais nous creignons estre impossible, extimans bien qu'il sera requis en meilleurs lieux; au moins faites que ce soit home qui puisse faire teste quand besoing sera.

Nous avons entendu que vous vous retirés à la St-Michel en ce pais. De quoi sommes tres ayses. Qu'a esté cause que n'avons envoyé argent par ce porteur (qu'envoyons expres) pour amener le dict ministre, sçachans bien que vous nous ferés ce bien que de prester l'argent que sera requis pour luy et que viendrés avec luy. Et l'on vous assure et respond par ces presentes le vous randre de par deça ou quant il vous plaira.

Si ne pouvés venir avec ledict ministre et present porteur, il vous plaira nous escryre du temps, ensemble toutes nouvelles de ce colloque qu'à present se tient en France, et de la reception des ministres que y sont allés, saichans que en avés lettres ordinerement. Et quesse [qu'est-ce] qu'il nous fault faire en attendant et l'on se conduyra sellon vous advertissements.

Ce pendant, estans tous assurés que donnrés bon ordre à ce que cy dessus est escript, et que par vostre moyen, nous aurons pasteur tel que l'église le demande, nous prions ce bon Dieu vous augmenter ses graces, après nous estre recommandés à voz saintes prieres et oraisons.

De Gap, ce xx septembre 1561. — De la part de vos freres et au nom de l'église, Favat. Sebollogne. Callet. A. C. Garnate. Rostainge. Bernard. Nicolas Carla, chirurgien. Saint Germain. A. de Mallet³.

Il n'est, dans ce message, dit mot de Farel. Les Gapençais semblent y faire fi de leur compatriote et priser bien davantage « Monsieur Viret ». Mais celui-ci, qu'ils en fussent dignes ou non, leur fut refusé. Très malade à cette époque, il avait quitté Genève pour Nîmes, où, arrivé le 6 octobre, il pensait rester pour se soigner.

¹ Bull. h. p. fr. XL (1891), p. 519 et suiv.

² JEAN CHAPPAN était originaire de Gap et appartenait à la vieille bourgeoisie de cette ville. Probablement réfugié à Genève pour cause de religion, il y fut reçu bourgeois le 9 octobre 1551, « gratis pour respect qu'il a esté icy du temps de la guerre et a bien servy ». Le *Livre des Bourgeois de Genève* le dit apothicaire. La *France Protestante* (2^{me} édition, t. III, col. 186) parle d'un Jean-Jacques Chappan de Gap, médecin, dont les deux fils, Claude et Louis, jouèrent un certain rôle dans les guerres de religion. J.-J. Chappan médecin et J. Chappan apothicaire sont-ils parents ou ne forment-ils qu'un seul et même personnage?

³ Lettre inédite, Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Liasse VI, 7 vi, n° 42.

Les députés de Gap semblent s'être alors rendus à Neuchâtel, si l'on en croit Olivier Perrot qui, dans sa *Vie de Farel* relève : « Des memoires de Fabry se conste que l'an 1562, après la paix rendue aux Eglises de France, il veint des deputez de Gap pour demander Farel à son Eglise pour un temps ¹. »

Était-ce à l'instigation de Jean Chappan ou suivant les instructions orales de leurs compatriotes que ces envoyés Gapençais s'adressèrent à Farel ? Rien ne le dit.

En tout cas, Farel fut certainement facile à convaincre et vite disposé à retourner dans sa ville natale. Le bruit du voyage qu'il allait entreprendre courait déjà à Genève à la fin d'octobre et Calvin se montre mécontent de ce projet dans la lettre où il recommande bien plutôt à Farel la requête des Mâconnais qui se rendent à Neuchâtel pour y demander un pasteur ².

Mais la demande de Calvin et sa désapprobation arrivaient trop tard. Farel était déjà en route pour Gap, lorsque le trouvèrent à Serrières, le 1^{er} novembre, les députés de Mâcon. L'un était Rychèle, l'autre Antoine Bonnet, pasteur à Cornaux, rentré de Mâcon depuis peu et venant chercher l'autorisation d'y repartir.

C'étaient eux, sans doute, qui apportaient au gouverneur J.-J. de Bonstetten, une lettre de l'Eglise de Mâcon qui demandait que Bonnet lui fût accordé définitivement pour pasteur et ajoutait :

« Nous avons reçu nouvelles de Genève que Monsieur Farel se preparoit pour tenir son chemin à Gap. Et pour aultant que les chemins sont fort montueux et froictz pour luy, considéré son eage et les dangiers qui y sont, passant par Chambery et que venant par ceste ville qui n'est loingtaine de Geneve que de dix huit lieues, en quoy faisant ne se destourneroit de rien, mais plus tost auroit meilleure commodité en soulageant sa personne parce qu'on le peult conduyre jusques à Lyon par eau et de là à Grenoble n'y a que seze lieues plain pays, à quatorze lieues de Gap; nous sommes ingerez vous suplier au nom de ce bon Dieu nous faire tant de faveur que de nous octroier et permettre son chemyn allant à Gap par ceste ville où il ne fera sejour que ung moys ou tant peu de temps qu'il luy plaira, et cependant fera grande edification à la dicte esglise, laquelle le desire fort oyr.

A ceste cause, Monsieur, nous vous supplions derechef, au nom de nostre Seigneur, nous octroier ceste requeste; ce faisant, seront tenez prier Dieu tousjours plus amplement pour vostre prosperité et santé.

Surquoy, Monseigneur, nous nous recommandons humblement à vostre bonne grâce. De Mascon, le XXIIII^{me} d'octobre 1561.

Voz humbles serviteurs Dagoneau, Hugand, Brunet, Trillon et Rochete, deputez et connus de l'esglise de Mascon ³. »

Farel, mis au courant des vœux de l'Eglise de Mâcon, écrivit en hâte, depuis l'auberge de Serrières, quelques mots à la Classe. Il se déclare embarrassé. Doit-il passer par Mâcon, ce qui faciliterait mais allongerait beaucoup son voyage ? Calvin l'y engage plutôt, dans la lettre que lui ont remise de sa part les députés mâconnais. Ce conseil ébranle beaucoup Farel, mais il ne veut rien décider sans le consentement de la Classe de Neuchâtel. Qu'elle se réunisse au plus tôt et lui fasse connaître son avis ⁴.

¹ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. *Vie de Farel* par Olivier PERROT, p. 133. La date de 1562, que donne Perrot, est fausse. Farel est sans conteste parti pour Gap en 1561.

La *France protestante* (2^{me} éd. T. VI, col. 407) fait erreur aussi en prétendant que Farel se rendant en Dauphiné s'est arrêté à Genève au mois de mai. C'est en novembre seulement que le Réformateur se mit en route.

² CALV. op., XIX, p. 84. Epist. n° 3591.

³ Lettre inédite. Archives de l'Etat de Neuchâtel. E, 24. N° 14.

⁴ CALV. op. XIX, p. 95. Epist. n° 3598.

La Classe tarda sans doute quelque peu à s'assembler et à prendre une décision, car le mardi 4 novembre, Farel écrit de Genève à Fabri, une lettre impatiente. Il attend l'avis des frères de Neuchâtel, mais aurait souhaité le connaître plus tôt. Il aurait ainsi pu partir avec le frère Nicolas¹ et assister au synode qui doit se tenir sous peu en Provence. Que le député de Mâcon se hâte de revenir le trouver. Il désire le voir, si possible, le vendredi 7, au plus tard le samedi 8. La course ne lui a pas enlevé ses forces, tout au contraire, et on le sent dévoré de l'envie de se remettre en marche².

Il était même si impatient qu'il n'attendit pas plus tard que le 8 novembre; Rychèle, arrivant à Genève, le dimanche, au début de l'après-midi, n'y trouva plus personne. Son désappointement, son dépit, éclatent dans la lettre qu'il écrivit dès le lendemain à Christophe Fabri. N'ayant plus trouvé Farel, comme il était convenu, il l'a fait suivre en toute hâte « pour le faire retourner ». Mais rejoint, le Réformateur, qui n'avait pourtant fait qu'une demi-lieue, répondit « que puisqu'il estoit en chemin, il ne s'en retourneroit, ains passeroit oultre ». Mis au courant de l'affaire, Calvin, « fort esbahy », fut d'avis « d'aller après », ce que fit Rychèle pendant toute la nuit.

« Mais quant j'ay arrivé à son logis, écrit-il, pensant le treuver comme il avoit assuré à l'homme que paravant luy avois envoyé et luy communiquer vostre lectre et le destourner, ay sceu comme il estoit party à la poincte du jour. » Rychèle abandonna la poursuite, mais il déclare que « du faict quant à soy », il ne sait « comme l'appeler », et que Farel qui fait ainsi grand tort à l'Eglise de Mâcon, « ne se peult excuser »³.

Farel, lui, sans remords, poursuivait son chemin vers Gap. Il s'arrêta en cours de route à Grenoble, où il fit, dit l'*Histoire ecclésiastique*, « une vive et ardente exhortation », et laissa pour ministre Eynard Pichon qu'il avait emmené avec lui⁴.

Le samedi 15, au soir, il arrive à Gap. Il y est reçu mieux encore qu'il ne l'avait espéré. Dès le lendemain, il tient une assemblée dans la chapelle Sainte-Colombe; mais le local se trouve trop petit et la plus grande partie des auditeurs du Réformateur doit rester à l'extérieur. Tout se passe dans un ordre parfait, ordre auquel veille, sur la recommandation des syndics, le juge épiscopal. Le lundi et le mardi, les assemblées continuent. Mais le 18, après-midi, le vibaiilli, Benoît Olier de Montjou, fait appeler Farel et lui rappelle, en y mettant beaucoup d'égards d'ailleurs, l'édit de juillet qui n'autorise l'exercice du culte protestant que dans les maisons particulières; il lui demande à l'appel et aux prières de qui il obéit en venant prêcher ainsi.

Farel lui répond avec modération, puis se retire, laissant le vibaiilli délibérer avec ses gens. Rappelé, on lui signifie qu'il ait à cesser ses prêches jusqu'à ce que le Parlement de Grenoble et le Gouverneur du Dauphiné, La Motte-Gondrin, soient

¹ Probablement Nicolas Parent qui travaillait en ce moment à Digne en Dauphiné et se serait trouvé à Genève pour un temps.

² CALV. op. XIX, p. 98 Epist. n° 3600.

³ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Cahier Aleph, n° 103. — Le 21 novembre, l'Eglise de Mâcon n'était pas encore avertie de la manière dont Farel avait déçu ses espérances et comptait, par l'entremise de Calvin, l'avoir pour deux ou trois mois. CALV. op. XIX, p. 47 Epist. n° 3567.

⁴ Voir sur les débuts de l'Eglise de Grenoble : *Histoire ecclésiastique*, édit. Baum et Cunitz, t. I, p. 891, et ARNAUD, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, t. I, p. 71 ss. — Sur Eynard Pichon, voir plus haut, p. 690 et 692.

informés de l'affaire. Farel fait alors remarquer que l'intention du roi n'est point d'empêcher la prédication par son édit, ni d'attirer des désagréments aux ministres et à leurs paroissiens; à Lyon, ailleurs encore, des prédicants peuvent répandre l'Evangile ouvertement; il désirerait que les conditions faites aux Gapençais ne fussent pas plus défavorables. Tant de fidèles ont été maintenus dans les ténèbres et détournés de la bonne voie, qu'il est temps de leur montrer la lumière de l'Evangile et le chemin de la vérité. Tant qu'il y aura à Gap deux personnes pour l'écouter, lui Farel, souffrira plutôt la mort que d'empêcher sa bouche de prêcher.

Les jours suivants, le Réformateur continue son activité. Mais le samedi 22 novembre, on proclame à sons de trompe que toute assemblée réformée est interdite et que la chapelle doit être rendue. Obstinés, les protestants ne s'en réunissent pas moins le dimanche. Le vibailli fait alors envoyer son huissier à Farel, avec des lettres lui enjoignant de cesser ses prêches et d'abandonner le temple. Tous les fidèles se rendent aussitôt auprès du magistrat, défendant la cause de leur ministre. Ils lui montrent qu'ils agissent avec une parfaite tranquillité et que ses défenses ne feront qu'amener une sédition; il est vraiment de peu d'importance qu'ils occupent une chapelle ouverte d'habitude aux baladins, aux comédiens et aux trafiquants. Ils sont parfaitement soumis aux ordres du roi; si on y contrevient, le vibailli ne doit s'en prendre qu'à lui. Ils lui demandent de mettre par écrit tout ce qu'il ordonne, afin qu'ils en puissent informer le roi et ceux que cela concerne. Cela leur est accordé¹.

Benoît Olier de Montjou mit au courant de tous ces événements La Motte-Gondrin. Celui-ci fit savoir le 24 novembre au Conseil de la ville d'avoir à prêter main-forte au vibailli, auquel il ordonnait de s'emparer de Farel et de faire au Réformateur son procès pour désobéissance à l'édit de juillet, qui défendait sous peine de mort de prêcher publiquement dans une église.

Le vibailli semble n'avoir, pas plus que les consuls de Gap, tenu compte de ces ordres. Farel affirme, en effet, que le gouverneur se montra aussi modéré que le vibailli, qui, dans la suite, ne se départit pas de toute sa courtoisie à l'égard du Réformateur².

Il parut cependant plus prudent aux réformés de Gap, qui continuaient à s'assembler, et dont l'Eglise s'accroissait fort, d'abandonner la chapelle Sainte-Colombe. On mit à leur disposition deux maisons, autrefois propriétés des deux belles-sœurs de Farel, Françoise et Louise de Beauvais.

Et la paroisse se développa sans encombre. Farel semble, dans ses lettres, très absorbé par son travail. Les réunions quotidiennes ne sont jamais interrompues et les visiteurs le harcèlent. Il est secondé cependant par douze anciens, choisis parmi les plus âgés des fidèles et par un diacre, Pierre Reinard, qui a longtemps travaillé à Lausanne. Celui-ci est chargé de prononcer chaque matin une brève exhortation, à laquelle assiste un nombreux public, et de faire le catéchisme tous les dimanches.

Une tranquillité relative semble régner à Gap. Calvin, dans une lettre du 28 décembre, espère pour Farel que toute difficulté finira par s'aplanir, que ses ennemis

¹ Voir sur ces événements et ceux qui suivent : CALV. op. XIX, p. 137. Farel à Calvin, de Gap, 26 novembre 1561, Epist. n° 3627, et Farel aux ministres de Neuchâtel, de Gap, 13 décembre 1561, p. 162. Epist. n° 3645.

² ARNAUD, op. cit. t. I, p. 91.

s'apaiseront grâce à la présence du lieutenant général du roi, Antoine de Crussol, arrivé depuis peu en Dauphiné. A son collègue, Calvin qui n'aime pas beaucoup que l'on occupe les temples quand le roi l'interdit, recommande la modération¹.

Mais, au milieu de ses ennuis et de ses succès aussi, Farel n'oublie pas son Eglise de Neuchâtel qui, d'ailleurs, ne se laisse pas oublier et réclame à grands cris son pasteur. Celui-ci est fort embarrassé. Prié de rentrer par ses collègues, désireux de se trouver au synode qui se doit prochainement tenir à Neuchâtel, il n'ose abandonner son Eglise de Gap avant d'y être remplacé. Il demande conseil à Calvin, compte sur lui pour le tirer de peine et lui envoyer un remplaçant, soit provisoire soit définitif. Si, cependant, il ne peut rentrer à temps pour assister au synode, que Calvin veuille bien l'y remplacer.

A ses collègues de Neuchâtel aussi, Farel fait part de ses hésitations. Il se déclare « tout angoissé » à la lecture des lettres de la Classe qui le prie de revenir. Il voit « la nécessité » de l'Eglise de Gap qu'il ne peut laisser dépourvue de ministre sans « bataillier contre Dieu et de tout contrevenir à sa conscience et trahir l'Evangile ».

Il ne peut espérer du secours de la Classe de Neuchâtel; malgré le peu de nouvelles dont on l'a gratifié, il sait que Mathurin de la Brosse a été envoyé à Sens, Sorel à Troyes; il croit Fabri parti pour Châteaudun. Il a déjà demandé Georges Laurent pour « ceux de Veynes et de Serres ». Ainsi, il n'a guère d'espoir qu'en la Classe de Genève pour le tirer d'embarras².

Le remplaçant que Farel demandait n'arriva que plus tard, à un moment où le Réformateur n'était très probablement plus à Gap³. On ne sait d'ailleurs pas exactement la date à laquelle il quitta cette ville.

Lorsque, le 6 mars, il préside le synode de Montélimar⁴, est-il déjà sur le chemin du retour ou bien échappé pour quelque temps seulement à sa paroisse ? Reprit-il son poste en avril ? On ne le sait pas de manière certaine. En tout cas, en mai, il n'était plus à Gap.

¹ CALV. op. XIX, p. 208. Epist. n° 3670.

² CALV. op. XIX, Farel à Calvin, de Gap, 11 janvier 1562. P. 248. Epist. n° 3694, et Farel aux ministres de Neuchâtel, de Gap, 12 janvier 1562. P. 250. Epist. n° 3695.

³ Ce fut Jean Blanchard, un Dauphinois, qui remplaça Farel à Gap. En 1559, il était étudiant à Genève; en 1560, toujours dans la même ville, « maître des enfans du sieur Henry Aubert ». Le 23 octobre, il fut élu maître de l'hôpital. Il exerça cette fonction jusqu'en avril ou mai de cette même année, moment où il serait parti pour Gap. En effet, le 8 juin 1562, l'Eglise de Valence demande à Calvin de vouloir bien laisser aux Gapençais « Monsieur Blanchard pour pasteur qui deçà a faict jà grand-fruicts ». (Bull. h. p. fr., XIV (1865), p. 367.) Le 13 août seulement, l'Eglise de Gap écrit à celle de Genève pour la remercier de l'envoi de ce ministre, s'excusant d'y avoir mis tant de temps, et expliquant qu'elle n'a pu auparavant, à cause des guerres, des troubles et des passages fermés trouver homme « qui ait pu ou voulu entreprendre de voyager ». (J. ROMAN, *Histoire de la ville de Gap*, p. 128.)

(Les éditeurs des CALVINI opera ont fait erreur en datant du 13 août 1562, la demande que fit l'Eglise de Gap de Jean Blanchard. A cette date, Gap ne demande pas ce pasteur, elle remercie de l'avoir obtenu. (CALV. op. XXI, p. 781.) On ne comprend pas non plus que le 27 août 1562 (CALV. op., XXI, p. 787), on accorde à Gap Jean Blanchard, qui y était depuis plusieurs mois. N'aurait-il été envoyé en Dauphiné qu'à titre provisoire ou la date donnée par les CALVINI opera est-elle ici aussi erronée ?)

On ne sait trop jusqu'à quand J. Blanchard resta à Gap où il fut d'ailleurs, dès 1563, secondé par d'autres ministres. D'après Aug. BERNUS (Bull. h. p. fr. XLVIII (1899), p. 166), il aurait peut-être été ministre à Paris vers 1573 et serait mort à Beauvoir en Royans en 1598.

Suivant la *France Protestante* (2^e édit., t. II, col. 604), il aurait été pasteur à Valence en 1576. Jean Blanchard, pasteur de Beauvoir, serait un personnage différent.

⁴ E. ARNAUD, *Documents protestants inédits du XVI^e siècle*, Paris 1872, p. 35.

Il paraît, en rentrant, s'être arrêté à Grenoble où il aurait prêché au faubourg Tres-Cloîtres¹. Évangélisa-t-il d'autres villes encore au cours de son voyage²? Rentra-t-il directement à Neuchâtel? Ce sont autant de questions auxquelles on ne peut répondre avec certitude. La première lettre que nous possédons de lui après son retour à Neuchâtel est du 23 juin 1562 et Farel n'y fait aucune allusion à son séjour à Gap³.

Il pouvait être satisfait cependant de l'œuvre qu'il y avait accomplie. Il avait non seulement réveillé les Gapençais endormis et organisé l'Eglise, mais sous son influence encore s'étaient convertis deux personnages importants de Gap : Gabriel de Clermont, évêque de la ville, et Jacques Rambaud, prévôt du chapitre, qui jouèrent, le second surtout, un rôle important dans les événements postérieurs⁴. Et Farel semble avoir gardé de ce temps d'activité fructueuse un souvenir précieux. « Je désirerais, écrit-il à Calvin le 3 août, travailler comme j'ai travaillé chez les miens. C'est alors qu'il me semblait vivre⁵. »

Cette Eglise de Gap, si chère au vieux Réformateur, traversait des temps troublés. Toute l'année 1562 fut très agitée pour elle et les alternatives de succès et de revers du parti protestant ne prirent fin qu'après l'édit d'Amboise en mars 1563.

Le 12 octobre 1563, enfin, Fabri pouvait de Lyon écrire à Farel : « Je n'ay que bonnes nouvelles de Gap⁶. » Mais le pasteur de Neuchâtel s'inquiétait de la position précaire de l'Eglise pour laquelle il avait tant travaillé : « Vous m'eussiez fait plaisir, reproche-t-il à Fabri, d'en écrire du povre Gap où je crains que la proximité de la misérable Provence ne porte grand dommage comme elle a esté cause de la dissipation de l'Eglise⁷. »

Le 24 décembre, Fabri le rassure et donne des nouvelles plus détaillées : « Vostre Gap, qu'on vous en ayt escrit triumphe, mais on y presche hors de la ville. Ilz ont deux ou trois ministres. » Et il ajoute en post-scriptum : « Depuis avoir escrit ces lettres, ce mesme jour M. Lhostelier est venu en nostre congregation, nous presentant un congé qu'il a eu de l'Eglise de Gap, le 18 de ce mois. (M. Blanchard y estant

¹ En 1562, dit le Bull. h. p. fr., LI (1902), p. 223, qui cite un extrait du travail de M. A. PRUDHOMME sur *l'Enseignement secondaire à Grenoble*, « un recteur, nommé Claude Parent, fut destitué pour être allé assister aux prêches de Farel dans le faubourg Tres-Cloîtres ». Il se pourrait que la prédication qu'était allé écouter Cl. Parent eût été prononcée lors du passage de Farel à Grenoble en 1561. Mais comme, le 6 mars 1562, il avait été interdit de se réunir au faubourg de Grenoble (ARNAUD, *Hist. des Prot. du Dauphiné*, t. I, p. 100), la condamnation du recteur s'explique mieux si l'on place le prêché de Farel à la fin de mars ou en avril 1562.

² Suivant plusieurs auteurs, dont M. LONG (*La Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné*, Paris 1856) est le plus ancien en date, Farel se serait arrêté à Die où il aurait opéré une conversion générale (op. cit., p. 52). Il serait très naturel, Die étant sur le chemin du Réformateur, que celui-ci y eût prêché. Mais tout renseignement circonstancié, tout renvoi à des sources précises fait défaut là-dessus.

D'après *Les Guerres de religion et la Société protestante dans les hautes Alpes* (p. 31) de Ch. CHARRONNET, Farel n'aurait quitté Gap qu'en septembre 1562, abandonnant la ville avec tous ses coreligionnaires. Mais cette partie de l'ouvrage de CHARRONNET est basée sur les *Annales des Capucins* de Gap, qui tiennent plus du roman que de l'histoire et dont le récit fourmille d'erreurs. Celle-ci en est une parmi tant d'autres.

³ CALV. op. XIX, Farel à Calvin. De Neuchâtel, 23 juin 1563, p. 468. Epist. n° 3812.

⁴ Voir J. ROMAN, *Histoire de la ville de Gap*, 1892, p. 126 ss.

⁵ CALV. op. XIX, p. 491. Epist. n° 3831.

⁶ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Pf. 5, n° 50.

⁷ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Lettre du 17 novembre 1563. Pf. 1, liasse 4, n° 6.

arrivé).... J'ay devisé avec luy et m'a confirmé ce que je vous ay escrit de Gap. Il y a tousjours presché paisiblement hors la ville le dimanche, mercredi et vendredi, ayant la fleur de la ville, bien souvent plus de 2000 personnes. Vray est qu'il y eust quelque bruyt le jour de Toussaintz, mais ce n'est rien. Ilz ont grand cueur et y a grande edification graces à Dieu ¹. »

Le 13 janvier 1564, Farel remercie chaleureusement Fabri de ces réjouissantes nouvelles ², puis c'est le silence sur l'Eglise de Gap dans la correspondance des réformateurs.

3. VISITE A NEUCHÂTEL DE LÉONOR D'ORLÉANS ET DE SA MÈRE ³.

SYNODE DE 1562.

TRIOMPHE DE L'ORGANISATION CALVINISTE DANS L'EGLISE NEUCHATELOISE,

par Louis Aubert.

Quoique majeur depuis 1558, le prince Léonor d'Orléans n'avait pas encore, en 1561, renouvelé personnellement le traité d'alliance et de bourgeoisie du souverain de Neuchâtel avec Berne; il n'avait pas non plus *prêté* aux bourgeoisies *le serment* de les maintenir dans leurs franchises ni *reçu* de ses sujets *le serment* de fidélité. Le moment était venu de procéder à ces différentes cérémonies ⁴. Le comte et sa mère, Jacqueline de Rohan, arrivèrent à Neuchâtel le 11 décembre 1561 ⁵, et dès le jour suivant eurent lieu de grandes manifestations de réjouissance en leur honneur.

Le 26 décembre, ils partirent pour Berne accompagnés du gouverneur J. J. de Bonstetten. Ils couchèrent le même soir au Landeron. Le lendemain matin, pendant que le prince dormait encore, Jacqueline de Rohan voulut faire célébrer le culte du matin dans la chapelle [catholique] par Christophe Fabri, qu'elle avait emmené avec elle. Les Landeronnais s'y opposèrent de toutes leurs forces. Ni l'intervention du gouverneur, ni celle de Léonor lui-même, qu'on fit chercher en son logis, n'eurent raison des émeutiers, à la tête desquels se trouvait le banderet Georges Motarde qu'on a vu à la tête de la résistance catholique tant au Landeron en 1535, que dans les affaires de Lignières en 1555 ⁶. Jacqueline n'eut pas plus de succès en essayant de parlementer avec douceur. Bref, les Landeronnais, qui devenaient de plus en plus menaçants, refusèrent absolument d'obéir aux ordres de leur prince, qui se retira après avoir dressé un acte de protestation « contre l'insulte, félonie, furie, désobéis-

¹ Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Pf. 5, n° 51.

² Bibl. des pasteurs de Neuchâtel. Pf. 1, liasse 4, n° 8.

³ Voir BOYVE III, p. 103-109. — Sur l'incident du Landeron, voir *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* XXVI (1901), p. 69-144 : A. PIAGET, *La rebellion du Landeron en 1561*, que nous citons sous la forme abrégée : PIAGET, *Landeron*.

⁴ Les Bernois le rappelèrent au comte Léonor dans une lettre assez impérative, du 10 avril 1561; voir PIAGET, *Landeron*, p. 96-97. Ils comptaient sur la présence du prince pour régler plus facilement les difficultés que leur droit de collature provoquait au Landeron et à Cressier.

⁵ *Ibid.*, p. 97, BOYVE dit le 12 décembre.

⁶ Voir plus haut, chap. XII, 3 et XVII, 4.

sance, rebellion et crime de lèse-majesté », commis par ses sujets de la châtellenie du Landeron ¹.

L'affaire n'en resta pas là. Les Soleurois prirent fait et cause pour leurs combourgeois du Landeron, et accusèrent le prince et sa mère d'avoir voulu préparer un changement de religion dans une localité qui l'avait toujours obstinément refusé ². Les Bernois, tout en soutenant le parti de Jacqueline, qui, après le retour de son fils en France, demeura seule chargée de poursuivre l'affaire, montrèrent leur circonspection habituelle, toutes les fois qu'il s'agissait d'un différend avec Soleure et les autres cantons catholiques, et ils conseillèrent à la princesse de traîner les choses en longueur. On devait les régler à la diète de Soleure, le 27 avril 1562, mais la diète eut à s'occuper d'affaires plus importantes; l'émeute du Landeron fut passée sous silence, et dès lors on n'en parla plus ³. Jacqueline de Rohan n'obtint jamais la punition des sujets insolents et grossiers, qui ne lui avaient pas permis de célébrer son culte et celui de ses gens dans la chapelle du Landeron, le samedi 27 décembre 1561.

Les Landeronnais et les Soleurois, leurs défenseurs, crurent à une tentative calculée d'avance de préparer les voies à l'établissement d'un pasteur au Landeron ⁴. Avaient-ils absolument tort ? En tout cas, dès qu'il fut question de la visite à Neuchâtel de Léonor et de sa mère, ils soupçonnèrent que la présence de ce prince protestant pourrait être l'occasion de nouvelles tentatives d'introduire la Réforme au Landeron, et ils se préparèrent à la résistance. Leurs craintes n'étaient pas complètement vaines, car on exprimait ouvertement, du côté protestant, l'espoir que les prêtres seraient enfin expulsés et remplacés par un ministre. C'est ce qui résulte d'un passage de la lettre que Farel adressa de Gap, le 12 janvier 1562, à la Classe de Neuchâtel ⁵. Le Réformateur était alors loin du pays, mais il avait été informé du projet de Jacqueline de faire prêcher l'Evangile dans les localités catholiques : « J'ay esté fort joyeux d'entendre la venue tant désirée de Monseigneur nostre Prince et de Madame. Et de ce que toute la Cour qu'ils ont est fort crestienne. Et de ce qu'on a propousé de pourveoyr à Cressier et au Landeron de ministres, ce qu'on n'avoit peu obtenir.... » Quand Farel écrivait, il ignorait encore l'issue malheureuse de la journée du 27 décembre. Sa lettre, néanmoins, reflète clairement les sentiments avec lesquels ses collègues avaient salué l'arrivée du prince à Neuchâtel, et ce qu'on attendait de lui. La tentative de Jacqueline était donc préméditée; mais la résistance l'était aussi et les bourgeois du Landeron n'auraient rien perdu à se montrer plus respectueux ⁶.

Du Landeron, le prince et sa mère continuèrent, le 27 décembre, leur course du côté de Berne. Le dimanche 28, ils furent reçus avec magnificence par les autorités de la ville et par les bourgeois. Le 2 janvier, le traité d'alliance et de combourgeoisie

¹ Voir pour les détails, PIAGET, *Landeron*, p. 74-80, et les pièces justificatives, *ibid.*, p. 101-106.

² Instructions remises par MM. de Soleure à leurs ambassadeurs, *ibid.*, p. 106-108.

³ Il ne rentre pas dans le cadre de notre récit de raconter toutes les négociations qui eurent lieu. Nous renvoyons à l'article de M. Piaget.

⁴ Pièces justificatives II, III et IV, *ibid.*, p. 97-100.

⁵ CALV. op. XIX, p. 250, Epist. n° 3695; voir « *Du vrai usage de la croix de J. C.* ». Neuchâtel 1565, p. 310-314. La lettre a déjà été citée chap. XIX, 2.

⁶ Pour bien apprécier la situation, il ne faut pas oublier qu'il y avait au Landeron quelques protestants remuants qui, au commencement de 1561, avaient tenté une nouvelle démarche auprès du Conseil d'Etat pour obtenir un ministre, ou tout au moins un maître d'école.

avec Berne fut solennellement renouvelé. Le 26, Léonor prêta aux bourgeois de Neuchâtel le serment de les maintenir dans leurs franchises et reçut de leur part le serment de fidélité. Le même jour, la même cérémonie eut lieu à Boudry, et le prince quitta le pays pour rentrer en France, laissant sa mère derrière lui pour régler les affaires restées en suspens, en particulier celle du Landeron.

Durant la visite du comte Léonor, fut réuni à Neuchâtel, 14 janvier 1562, un nouveau synode dont les décisions seront de grande importance pour les destinées de l'Eglise neuchâteloise. Depuis longtemps la Classe en désirait la convocation, mais le gouverneur faisait la sourde oreille. Dès que la Compagnie des pasteurs apprit, dans le courant de 1561, que le prince et sa mère viendraient à Neuchâtel, elle résolut de leur adresser une supplique demandant la convocation de ce synode et le règlement de divers articles qui n'avaient jamais été pris en sérieuse considération, malgré ses instances répétées, ou que l'on se refusait à admettre quoiqu'ils eussent été « postillés au Conseil du prince et au Conseil de Ville » après le synode de 1551. Le châtelain du Val-de-Travers, mis au courant, conseilla aux membres de la Classe de venir à la rencontre des souverains dès qu'ils arriveraient dans le pays, par Pontarlier, et de leur présenter sans retard leur requête pour qu'il y soit fait droit avant toute autre affaire, conformément à une lettre de Madame. Jacqueline, en effet, avait écrit, nous ne savons pas exactement à quelle époque, que, quand elle et son fils seraient au pays, ils mettraient ordre aux affaires de Dieu et de son Eglise, avec le conseil de gens savants et experts en telle matière.

Ces renseignements figurent dans une lettre que Christophe Fabri écrivit au nom de la Classe, le 5 juillet 1561¹, aux ministres de Genève pour leur demander d'assister les ministres neuchâtelois de leurs conseils, afin que l'entreprise soit menée à bonne fin. Dans une pièce annexe, la Classe indiquait les articles laissés en souffrance, sur lesquels elle demandait l'avis des frères de Genève.

Cette pièce annexe n'a pas été conservée; dans la lettre elle-même, la Classe insiste surtout sur la forme des consistoires :

« Quant à la forme de Consistoire que je vous communique aussi presentement, Monsieur le Gouverneur, avant que de l'aveoir, nous promettoit tousjours de son costé que si nous pouvions amener ceux de la Ville à s'accorder de dresser un Consistoire, l'ordre tel qu'il appartient², qu'il s'y employeroit de tout son pouvoir. Mais il entendoit de le dresser au plus prais qu'il pourroit de celui de Berne. Et quand il a veu nostre formulaire il n'a point passé plus oultre, ains est tousjours en ceste opinion que nous regardions et jugions de ses ordonnances³. Desquelles je vous envoie aussi un double afin que vous voyez en quelle perplexité nous sommes. Encor Dieu me fist la grace dernièrement, pendant que mon cher pere [Farel] estait par dela⁴, que par remontrances et increpations que je leur fey en leur Conseil j'eue ceste response deux : Messieurs sont de bon vouloir de mettre tout bon ordre et police à leglise, et vous prient de faire un project de la manière de Consistoire nouveau que demandez, et de leur presenter au premier Conseil qu'on tiendra. Ce que je fis et eux ayant présenté ce formulaire audict Seigneur pour en conferer avec luy, il ne voulut disant : Ce cy ne sadresse point à moy. Depuis nous avons eu ce conseil du susdict Chastelain d'attendre un Synode, et que Monsieur et Madame sont de bon vouloir de ottroyer un et quen leur presence toute bonne réformation soit mise en avant et receue. » — La Classe avait l'intention d'envoyer un de ses membres à Genève pour demander aux frères de cette ville des directions

¹ CALV. op. XVIII, p. 530, Epist. n° 3428.

² Conformément à ce qui doit être.

³ Voir chap. XVII, les « Constitutions et ordonnances ecclésiastiques dressées par le Gouverneur Jean Jacques de Bonstetten et le Conseil d'Etat, le 25 juillet 1553.

⁴ Voir ici même chap. XVIII, p. 679.

sur la meilleure manière de procéder, mais elle a trouvé un messenger en Maître J. de Beaulieu¹, qui se rendait justement à Genève, et l'a chargé de cette mission. Elle espère que, malgré leurs nombreuses occupations, les frères de Genève voudront bien examiner les papiers qu'elle envoie et lui dire leurs sentiments.

Les frères de Genève ne furent pas insensibles à la prière des Neuchâtelois. Ils rédigèrent tout un projet d'ordonnances ecclésiastiques qui devait servir de base aux délibérations du synode demandé par la Classe. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Lorsque le prince et sa mère arrivèrent au Val-de-Travers, le vendredi 5 décembre², les membres de la Classe, suivant le conseil du brave châtelain, se hâtèrent sans doute d'envoyer une délégation pour présenter aux souverains leurs hommages et la supplique qu'ils avaient préparée. Si nous en jugeons d'après la suite des événements, Léonor et sa mère se montrèrent bien disposés et accordèrent la convocation d'un synode. Sur la date, il semble qu'on hésita; Calvin, invité par le prince et sa mère à y assister, écrit, le 28 décembre 1561, à Farel³, que le *jour fixé* est pour lui mal choisi, car il ne pourrait pas à ce moment quitter Genève; il espère qu'on retardera la réunion du synode, Jacqueline de Rohan lui ayant annoncé qu'on aurait égard à ses circonstances personnelles. Le 31 décembre, il écrit à Bèze⁴ que le duc de Longueville, Léonor d'Orléans, n'a pas osé venir à Genève avant d'avoir renouvelé le traité de combourgeoisie avec Berne, mais qu'il compte y venir prochainement, et que lui et sa mère désirent l'emmener au commencement de février à Neuchâtel, afin qu'il assiste au synode; Calvin suppose qu'il ne pourra pas se dérober à cette tâche, car le Conseil de Genève ne lui refusera pas l'autorisation de partir. L'histoire du Landeron déranger ces plans et le synode fut définitivement fixé au 14 janvier, Léonor ayant sans doute quelque hâte à quitter un pays où il avait rencontré des difficultés inattendues. Nous ignorons si le prince passa par Genève en retournant en France, mais nous savons que Calvin n'assista pas au synode. Farel, alors à Gap, en fut également absent, malgré la joie qu'il aurait eue à y participer et à faire connaissance du prince, et malgré le désir encore plus vif des pasteurs de voir leur chef à cette importante assemblée. On a vu pour quelle raison⁵ Farel ne put regagner Neuchâtel en janvier 1562.

Aucune relation détaillée ne nous a été conservée des délibérations de ce synode. Nous en exposons les décisions d'après trois pièces inédites, toutes trois conservées à la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel: un avant-projet, rédigé probablement par Théodore de Bèze⁶, l'*Ordre pour la discipline et conduite du corps de la Classe*,

¹ Sur Jean de Beaulieu, voir chap. XIX, 1. Il partait sans doute en juillet pour son voyage dans le sud de la France, qu'il raconte à Farel dans la lettre du 3 octobre 1561.

² Voir PIAGET, *Landeron*, pièce justificative III, p. 99.

³ CALV. op. XIX, p. 208, Épist. n° 3670.

⁴ *Ibid.*, p. 224, n° 3679.

⁵ *Ibid.*, p. 248, n° 3694. Farel de Gap à Calvin, 11 janvier; *ibid.* n° 3695, Farel aux ministres de Neuchâtel, 12 janvier 1562. (Cp. chap. XIX, 2.)

⁶ NEUCHÂTEL, Bibl. des pasteurs, liasse VI, 6, 4^a. C'est un cahier d'écriture très lisible avec des surcharges qui le sont moins, non daté, et ne contenant qu'une partie des ordonnances ecclésiastiques, car il s'arrête au baptême. Il y a lieu de supposer que ce premier cahier était accompagné d'un second qui a été perdu. — Il ne contient pas les ordonnances ecclésiastiques, telles qu'elles ont été fixées par le synode de 1562, car le document relève, à propos du serment des ministres et de celui des anciens, qu'il sera bon de fixer les termes exacts d'un article, et, à la dernière page du cahier (qui traite du baptême), l'auteur dit *je* dans un passage qu'il a du reste barré. A côté des corrections postérieures il y a dans le texte d'autres corrections qui viennent de lui. C'est, pensons-nous, le texte d'un avant-projet

règlement des Eglises du Comtez¹, et une rédaction, faite en 1564, des *Ordonnances ecclésiastiques de 1562*². BOYVE, *Annales* III, p. 116-128, a reproduit avec quelques

qui devait servir de base aux délibérations du synode. L'écriture a une grande ressemblance avec celle de Théodore de Bèze. Il y a donc lieu d'admettre que nous avons ici la réponse des pasteurs de Genève à la demande que les pasteurs de Neuchâtel leur avaient faite le 5 juillet 1561. L'auteur ne donne évidemment pas son opinion personnelle, mais celle de ses collègues et en particulier celle de Calvin, dont on reconnaît la maîtrise au style coulant et net et à la clarté de l'ensemble.

¹ Le document intitulé « *Ordre pour la discipline et conduite du corps de la Classe, le Règlement des Eglises du Comtez* », se trouve Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 47 : il forme un cahier 4° de 36 pages. C'est à ce document qu'Olivier PERROT se rattache quand il parle du synode de 1562. (Cp. O. PERROT, *Répertoire* c. p. 38 et la page 125 de l'original.) Le Cah. A, n° 47 n'est pas daté; il n'y a cependant pas lieu de douter que ce soit une rédaction authentique des décisions du synode de 1562. Ce qui complique les choses, c'est que dans la marge se trouve la mention « *omittenda* » à côté de passages qui ont pourtant été conservés dans la rédaction revue et mise au net de 1564 (voir ci-après). On peut en conclure que cette première rédaction a été soumise à des critiques, qui n'ont pas toutes été maintenues. En tout cas, il a un caractère mixte qui suppose, dans les sphères dirigeantes de la Classe, des variations d'opinion que nous ne pouvons malheureusement pas suivre dans le détail.

² Bibl. des pasteurs, Petit Portefeuille I, cahier f° de 24 pages, dont la dernière est blanche. Ce document, sans titre spécial, contient les Ordonnances ecclésiastiques de 1562, revues et rédigées d'une manière définitive en 1564 par une commission de membres de la Classe chargée « de coter et répondre aux Ordonnances présentées par Monseigneur le Gouverneur ». (Cp. *Actes de la Classe*, 1^{er} juin 1564.) Les membres de la commission étaient Guillaume Farel, Guillaume Philippin, Elye son frère, pasteur à Saint-Blaise, Jacques Fathon, du Locle, Jérémie Valet, de Môtiers, et Guillaume Jaquet, de Dombreson. Elle fit rapport à la Classe le 27 juillet (Générale d'août avancée), qui décida qu'on présenterait le « porget » des Ordonnances ecclésiastiques à Monseigneur le Gouverneur et à Messieurs les Ambassadeurs par les deux ministres de la Ville et par M^{re} Jean Fathon. (Cp. *Actes de la Classe*, 27 juillet 1564.) Le document se termine en conséquence par ces mots : « C'est icy le pourget, nos tres honorez Seigneur, contenant l'ordre qu'on doit tenir en la discipline ecclésiastique, suppliant qu'il soit gardez et observez comme nous le trouvons estre raisonnable. Et pour approbation, et verication [BOYVE : vérification] d'y celluy nous avons priez à nostre cher et bienayme le frere doyen se soussigner pour et au nom de tout la généralité de la Classe, passé et revu par devant tous les frères en la congrégation eschutte en août, anticipée et tenue le vingt-septième de juillet mil cinq cents soixante quatre. » La signature manque. Le doyen, en 1564, était Guillaume Farel.

Les trois documents sont d'accord dans les grandes lignes. Il ne rentre pas dans le cadre de notre histoire d'en relever les différentes variantes. Nous ne nous arrêtons que sur un point, celui des « consistoires admonitifs », auquel tenait particulièrement la Classe en 1562, et encore ne pouvons-nous pas entrer dans les détails. Il y a dans le texte primitif et même dans la rédaction de 1564 un certain flottement au sujet des anciens et des consistoires. Les anciens figurent déjà dans le chapitre consacré aux pasteurs : « En chasque paroisse seront choisis par la Commune deux ou plusieurs anciens dentre ceux qui se trouvent les plus gens de bien et affectionné à la gloire de Dieu pour veiller sur les scandales et les rapporter au pasteur affin de proceder par admonition particulière ou si besoin est par l'autorité du Consistoire. — Ces anciens auront le serment au magistrat qui les autorisera et feront leur charge un an durant, assavoir de visite en visite, et lors seront reconfirmés ou sera procédé en nouvelle election par le peuple en la présence des visitateurs. »

Les anciens figurent de nouveau dans le chapitre relatif aux consistoires : « Consistoires seront ordonnés en lieux les plus propres et commodes, et le tout selon la commodité des lieux. Ils seront composés des ministres de la Classe et de certain nombre d'assistants (appelés anciens dans la suite des articles concernant les consistoires)...., choisis par l'ordre qui s'ensuit : Les ministres s'estants enquis des plus propres qu'ils estiment, c'est assavoir de plus gens de bien et sans note, mieux instruit, et plus dignes d'une telle charge, en feront leur rapport au magistrat qui en donnera aussi son avis afin que ce qui en sera resolu de commun accord, par l'autorité du magistrat leurs noms soyent publiez un jour de dimanche au peuple du lieu dont il sera question, a ce qu'il soit libre à un chacun de rapporter fidèlement au ministre du lieu ou bien au magistrat s'il scait quelque chose pourquoy lection ne doibve tenir. Le tout sera jugé puis apres, et arrêté par l'autorité du dict magistrat pour confermer la dicte election ou bien proceder a une autre nouvelle sans aucune note d'infamie contre celui qui aura esté refusé. »

Il résulte des dispositions qui suivent que les dits consistoires sont purement ecclésiastiques, c'est-à-dire « qu'il n'y sera traité en maniere quelconque d'aucune autre matière que du fait des consciences. Ormis aussy que les causes matrimoniales seront traictées en premiere instance et ce pour en donner avis seulement au magistrat. — Ne pourra user le dict consistoire d'aucune corection person-



JAQUELINE DE ROHAN
MÈRE DE LÉONOR, COMTE DE NEUCHÂTEL
Musée Neuchâtelois 1906.



MARIE DE GUISE
MÈRE DE FRANÇOIS, COMTE DE NEUCHÂTEL ET DE MARIE STUART
Musée Neuchâtelois 1905.

omissions et fautes la rédaction de 1564. Il l'a fait précéder de l'épître introductive aux autorités civiles qui fait défaut dans la rédaction de 1564, telle que nous la possédons, mais qui est donnée par les deux autres documents ¹.

Comme le prouvent les textes que nous donnons en note, un des principaux buts et objets, sinon le principal, du synode de 1562, fut l'institution, dans les comtés de Neuchâtel et Valangin, des « consistoires admonitifs », c'est-à-dire purement ecclésiastiques, formés de pasteurs et d'anciens et procédant par des répréhensions et corrections purement religieuses (cp. chap. XVII, 1). Faute de renseignements précis, il n'est pas possible de se représenter, ni de retracer le développement de l'institution nouvelle. Si le principe des consistoires admonitifs a certainement triomphé au synode de 1562, on n'est pas arrivé du premier coup à une organisation définitive. Boyve dit, nous ne savons sur la base de quelle information, que le prince Léonor donna les mains à l'établissement de ces consistoires, comme étant très propres à extirper les vices et à porter les hommes à la piété ². Et il ajoute que le consistoire

nelle, condamner a prison ny esmande quelconque, ains seulement user des censures spirituelles et peines ecclésiastiques après bonne inquisition, et selon que la plus part des voix l'aura porté. »

Nulle part il n'est fait allusion aux consistoires seigneuriaux, à moins que ce ne soit de ceux-ci qu'il s'agisse quand, pour les fautes appartenant à la juridiction civile, il est ordonné d'en avertir soigneusement le magistrat pour incontinent y remédier selon la loi. Mais nous constatons que les consistoires ecclésiastiques ne sont pas établis dans chaque paroisse, seulement « aux lieux les plus propres et commodes ». En font partie tous les ministres de la circonscription et un certain nombre d'assistants (d'anciens) pris dans chaque paroisse.

En revanche une feuille annexe, ajoutée à l'*Ordre pour la discipline*, dit : « Il y aura en chacune paroisse un Consistoire qui sera composé du pasteur et de certain nombre d'anciens, eleuz et choisis tant par le pasteur que par les anciens. Les dicts anciens seront irrépréhensibles en leur vie et conversation gens de bien craignans Dieu et bien instruitz et dignes d'une telle charge. — Leur charge sera de veiller avec le pasteur sur le troupeau pour empêcher les scandales, lesquels survenus (l'ancien) rapportera au pasteur afin d'y procéder par admonition particulière selon l'exigence du cas, ou bien si besoin est, par l'autorité du Consistoire. » [Sans doute le consistoire paroissial, pasteur et anciens.] Cette annexe nous paraît marquer un pas de plus dans l'organisation des consistoires admonitifs. Tout d'abord prévus en nombre restreint, ils sont établis dans chaque paroisse et c'était bien là ce que désirait la Classe.

¹ Il convient de signaler, à côté de ces trois documents, une *Réponse faite par la Classe à des objections des Quatre-Ministres* (Bibl. des pasteurs, liasse VI, 4^b, 2 pages f°; voir O. PERROT, *Répertoire* (2^e cahier), p. 39 ss.) Les Quatre-Ministres n'étaient pas d'accord sur tous les points avec le texte qui leur avait été soumis; d'après la numérotation des articles, il s'agit probablement du texte de l'*Ordre pour la discipline*, qui, du reste, avait au début la même numérotation que le projet genevois. Le document VI, 4^b, ne contient que la réponse faite aux critiques portant sur les dix premiers articles. La Classe a-t-elle répondu à des objections portant sur d'autres points ? C'est possible, mais cette partie de sa réponse n'a pas été conservée. A côté de points sans grande importance, les Quatre-Ministres réclamaient que le ministre élu par la Classe leur fût présenté avant de l'être au gouverneur; puis que le nouveau pasteur prêtât serment aux autorités de la paroisse, comme au gouverneur. Sur le premier point, la Classe répond qu'elle a toujours présenté le ministre élu par elle immédiatement au gouverneur, et sur le second, que les pasteurs, pas plus que les prêtres, n'ont à prêter serment aux autorités paroissiales. Il suffit qu'ils prêtent serment au chef de l'Etat. Les autorités paroissiales n'ont pas à leur garantir la liberté d'exercer leur ministère. Si les hommes voulaient les empêcher de « proposer toute vérité librement », ils répondraient : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Aux documents énumérés, on peut en rattacher deux autres qui ne concernent pas directement le synode de 1562, mais exposent théoriquement le point de vue que la Classe défendait à ce moment-là :

a) *Réfutation de la doctrine de la prétendue autorité suprême du Magistrat sur les Ecclésiastiques, comme si l'Eglise n'avait aucune puissance distincte*. (Bibl. des pasteurs, Cah. A, n° 41; copie Gagnebin I, p. 71-73; voir O. PERROT, *Répertoire*, p. 167.)

b) *Traité de la discipline de l'Eglise*, avec cette épitaphe en grec à la première page : « Rien n'est beau ni vraiment chrétien chez les hommes comme le bon ordre. » (*Ibid.*, Cah. A, n° 79 e; copie Gagnebin I, p. 183-191.)

² Ce renseignement, que nous n'avons pas pu contrôler, ne nous paraît pas inexact, car il y a lieu

seigneurial de Valangin ne tarda pas à les organiser dans la sphère de son ressort. Le premier établi fut celui de Fontaines par les soins du pasteur Jean Debély. Le Consistoire seigneurial en nomma les membres le 10 mars 1562, mais, dans la suite, la nomination de nouveaux membres appartient aux consistoires admonitifs eux-mêmes ¹.

En revanche, le Consistoire de Neuchâtel continua pendant plusieurs années à garder les allures d'un consistoire seigneurial; ce n'est qu'en 1567 qu'il renonça à imposer des amendes ou la prison, et devint un consistoire admonitif analogue à ceux qui étaient établis ailleurs ². Nous pouvons conclure de là qu'il fallut du temps pour que, dans les différentes paroisses, les consistoires admonitifs prissent la place que le synode de 1562 et les discussions qui suivirent leur avaient assignée ³.

Il en fut de même des autres décisions du synode de 1562. Les ordonnances qu'il édicta et qui seront la base de la législation ecclésiastique neuchâteloise, passeront par bien des vicissitudes et se heurtèrent à de fortes oppositions. Preuve en soit que la Classe dut en donner une dernière rédaction en 1564, et que même alors elle la présente comme un projet qu'elle soumet à l'approbation du Conseil d'Etat.

Cela ressort également de la correspondance que Farel, de Neuchâtel, et Fabri, de Lyon, échangèrent en 1563 et 1564. Le 12 octobre 1563 ⁴, Fabri informe son collègue qu'il a recommandé les affaires de Neuchâtel, et spécialement celles de la Classe, au seigneur Vulpien, envoyé comme représentant du prince à Neuchâtel. Ce Vulpien était le maître d'hôtel de Léonor d'Orléans. Fabri l'avait rencontré à Lyon, où Léonor résidait de temps à autre. Il le présente comme un homme très affectionné dès longtemps aux choses de Dieu et pense qu'il ne refusera à la Classe aucune chose juste et utile. Nous apprenons aussi, par la lettre de Fabri, qu'on réclamait un nouveau synode à Neuchâtel, mais qu'il ne fallait pas y compter, parce qu'il n'y avait pas apparence que Madame (Jacqueline de Rohan) fit en ce moment une nouvelle visite dans le pays. Fabri met donc tout son espoir dans la bonne volonté du seigneur Vulpien. La demande d'un synode, peu après celui de 1562, nous étonne; elle laisse deviner que les choses ne marchaient pas au gré de la Classe, mais nous ne sommes pas en mesure de préciser les détails.

Farel répond à Fabri, le 19 octobre ⁵, qu'il a pu voir sans doute deux fois le seigneur Vulpien, mais qu'il n'a pas pu traiter d'affaires avec lui, parce qu'il a été malade peu après son arrivée à Neuchâtel. Farel constate du reste qu'on est *peu disposé*, parmi les personnes dirigeantes, y compris le gouverneur, à mettre ordre aux affaires ecclésiastiques, et il se demande si les ambassadeurs ⁶ du prince pourront vraiment intervenir d'une façon efficace.

de penser que l'influence du prince et de sa mère a contribué à vaincre l'opposition que l'établissement des « consistoires admonitifs » avait jusqu'alors rencontrée dans les sphères gouvernementales.

¹ BOYVE III, p. 109.

² *Ibid.*, p. 158. Voir NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, p. 162, 164^b et 165.

³ En 1711 seulement, à côté du Consistoire seigneurial de Travers, fut établi un consistoire purement admonitif; voir BOYVE V, p. 404. — Ce que devinrent les consistoires seigneuriaux, quand les consistoires admonitifs furent partout, ou à peu près partout constitués, serait le sujet d'une étude spéciale que nous ne pouvons pas entreprendre ici. Disons seulement qu'ils perdirent de leur importance, sauf celui de Valangin.

⁴ Bibl. des pasteurs, Pf. V (lettres de Fabri), n° 50.

⁵ *Ibid.*, Pf. I (lettres de Farel), liasse 4, n° 5.

⁶ Vulpien et les personnes qui l'accompagnaient.

Dans les lettres suivantes, du 17 novembre ¹ et du 5 décembre ², Farel n'est pas plus rassuré. Il se plaint qu'on ait introduit comme curé au Landeron un moine-cordelier contre toutes les règles, et que Vulpien, poussé par les envoyés de la ville de Bienne, y ait consenti. Il relève d'autre part que le gouverneur, favorable aux doctrines anti-prédestinatiennes de Jérôme Bolsec et de L'Archer, pasteur à Cor-taillod, exerce une influence fâcheuse et il craint que les ambassadeurs ne se laissent gagner par son influence. D'une manière générale, l'état de son Eglise lui inspire plu-tôt des inquiétudes.

Une lettre de Fabri du 24 décembre ³ est consacrée avant tout à des nouvelles de Lyon et de Gap où les choses vont bien, malgré les difficultés, puis à celles de Vienne où il en est tout autrement. Elle ne dit rien de spécial de Neuchâtel; elle nous permet pourtant de constater que Fabri n'avait pas, à l'égard du gouverneur, les mêmes sentiments que Farel. Il lui écrivait à l'occasion directement, de même qu'à Vulpien. Fabri cherchait à seconder Farel, mais sur un mode plus doux.

Le 13 janvier 1564 ⁴, Farel *se plaint* de nouveau du gouverneur, qui a été (et d'autres avec lui) détourné de la vérité sur plusieurs points par les méchants écrits de Castellion, mais il ne parle pas des affaires ecclésiastiques du pays. En revanche, le 6 juin 1564 ⁵, il prie Fabri de s'adresser au prince Léonor non seulement pour le toucher en son salut, mais pour obtenir si possible de lui qu'il y ait « ordre meilleur » à Neuchâtel. Il suppose que Fabri a vu le seigneur Vulpien et qu'il a appris de lui qu'on s'efforce d'empêcher tout ce qui est pour le bien de l'Eglise. Le 14 décembre ⁶, il déplore encore l'opposition qui est faite à l'exercice de la discipline par un notable ennemi dans son Eglise même; le 13 avril 1565 ⁷, il constate que rien n'a été effectué par les ambassadeurs que « sous grandes contestes », et cela lui inspire de grandes appréhensions pour l'avenir. A ce moment-là, Vulpien était retourné auprès du prince et on l'attendait tous les jours à Neuchâtel ⁸.

On voit que les ordonnances ecclésiastiques de 1562, même sous leur dernière forme agréée par la Classe en 1564, ont été l'objet de bien des contestations. Et nous n'avons pas la preuve qu'elles aient jamais été expressément ratifiées par l'autorité civile. Cette ratification n'est mentionnée nulle part, ni dans les Actes de la Classe, ni dans les Registres du Conseil d'Etat. Elles n'en sont pas moins restées la Constitution qui a fait règle dans la suite. Olivier Perrot (*Répertoire*, p. 125) dit à ce propos : « En 1562, on a modifié d'après l'expérience et mieux ajusté les choses qu'au synode de 1553; on les a conçues et digérées de telle façon qu'elles fussent comme un clou de dernier arrêt à s'en tenir pour l'avenir. Aussi, ajoute-t-il, est-il

¹ Bibl. des pasteurs, Pf. I, liasse 4, n° 6.

² *Ibid.*, n° 7.

³ Bibl. des pasteurs, Pf. V, n° 51. Voir aussi *ibid.*, n° 52, lettre du 11 août 1564.

⁴ *Ibid.* Pf. I, liasse 4, n° 8. Voir CALV. op. XX, p. 241, Epist. n° 4071.

⁵ Bibl. des pasteurs, Pf. I, liasse 4, n° 9. Cp. CALV. op. XX, p. 313, Epist. n° 4113 (nous retrouverons cette lettre plus loin à propos de la mort de Calvin) et « *Du vrai usage de la croix de J. C.* », 1865, p. 314-317.

⁶ Bibl. des pasteurs, Pf. I, liasse 4, n° 12.

⁷ *Ibid.*, n° 14.

⁸ Les lettres de Farel du 2 juillet 1564 (liasse 4, n° 10), du 12 novembre (*ibid.*, n° 11), du 6 février 1565 (*ibid.*, n° 13), — et celles de Fabri du 11 août 1564 (Pf. V, n° 52) et du 8 janvier 1565 (*ibid.*, n° 53), qui appartiennent à la même époque que les lettres précédentes, seront mentionnées plus loin.

certain que la pratique qui se voit aujourd'hui en la conduite des Eglises s'y rapporte entièrement quant à la substance, et il y a fort peu de variation. »

Comparées aux précédentes ordonnances ecclésiastiques, celles de 1562-1564 sont, en effet, l'aboutissement des efforts de la Classe pour organiser l'Eglise selon les principes calvinistes. Les *Constitutions et ordonnances* du 5 février 1542 et du 25 juillet 1553 comme les *Articles relatifs aux Consistoires* du 24 mars 1550, revus en 1552 et 1553, provenaient de l'autorité civile. Ils ne répondaient qu'insuffisamment à ce que la Classe demandait. Les décisions prises aux synodes de 1551 et de 1553, n'avaient pas été admises par le gouvernement ou n'avaient été appliquées que d'une manière imparfaite.

Les nouvelles ordonnances, en revanche, sont nettement ecclésiastiques. Elles ne reproduisent pas tous les articles relatifs à la réglementation des mœurs, laissant à l'autorité civile le soin de les faire observer. Elles ne parlent que de l'Eglise et de la manière dont elle doit être constituée et administrée. Elles sont la reprise, en tenant compte des changements amenés par les circonstances et des nécessités pratiques, des « *Articles concernant la Réformation des Eglises de Neuchâtel* » que la Classe avait dressés en octobre et novembre 1541, d'après les *Ordonnances de Genève*. Avec bien des divergences de détail, on retrouve de part et d'autre le même esprit et la même tendance. Les *Articles de 1541*, ont, au début tout au moins, une forme plus théorique, mais ils exprimaient bien ce qui était l'idéal de la Classe : une Eglise absolument conforme aux prescriptions de l'Ecriture, et la Classe est demeurée fidèle à cet idéal. Elle l'a poursuivi dans ses discussions avec l'autorité civile, pendant plus de vingt ans, et les *Ordonnances de 1562-1564* en sont la réalisation pratique. En voici un bref résumé :

L'épître introductive commence par établir que, « comme toute société civile ne se maintient que par bon ordre et police, l'Eglise de Dieu doit être entretenue par bonne et saine doctrine et discipline... La Parole de Dieu seule doit être la règle non seulement de la doctrine qui se doit prêcher en l'Eglise mais aussi de la discipline, car c'est le sceptre par lequel le Fils de Dieu veut régner en sa maison... Nous concluons donc que ce n'est ni aux hommes, ni même aux anges, de former une police ecclésiastique, non plus que d'établir une nouvelle doctrine, mais il faut s'en tenir à ce que le Fils de Dieu a ordonné dans sa parole... Cependant nous confessons qu'en une telle diversité de lieu, de temps et de personnes, il n'est pas possible de faire une règle perpétuelle et universelle...; il faut regarder ce que les circonstances peuvent porter en toute sainte et chrétienne prudence... Le devoir des magistrats est d'interroger la bouche du Seigneur en la personne des fidèles pasteurs, qui ont reçu cette charge du Fils de Dieu, et d'autoriser non pas ce qu'il plaira aux dits pasteurs, mais ce qu'ils montreront avoir été ordonné de Dieu. Les magistrats, et pareillement les pasteurs, doivent être les premiers à s'assujettir à la dite discipline, et amener le peuple à cette obéissance, savoir : les magistrats, selon le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu, en châtiant les rebelles selon l'exigence du cas, et les ministres et anciens, par admonitions et censures ecclésiastiques, en toute édification et sainte mesure. »

Dans le paragraphe final, les auteurs de la lettre déclarent qu'ils sont prêts à ajouter ou à corriger ce qui leur sera montré par la Parole de Dieu, mais ils affirment que c'est le seul zèle de la gloire de Dieu et le désir de s'acquitter du devoir de leur charge qui leur a fait rédiger les ordonnances qui suivent, lesquelles sont, ajoutent-ils « plutôt pour nous tenir en bride que pour nous attirer quelque autorité ambitieuse ».

Les *Ordonnances* sont divisées en six chapitres : 1. Des pasteurs et ministres de la Parole de Dieu et de leurs charges; 2. des maîtres d'école; 3. des consistoires; 4. des sacrements; 5. des diacres; 6. des mariages. Suivent, plutôt comme appendice : *Autres ordonnances pour les causes matrimoniales, sépultures, visitation des malades*, enfin quelques mots sur les mesures à prendre contre les pécheurs scandaleux et les choses qui ne doivent pas être publiées en chaire.

Le chapitre relatif aux *pasteurs* est le plus long. Leur office est d'annoncer la Parole de Dieu et d'administrer les sacrements, endoctriner les ignorants, confirmer les savants, admonester les tardifs, usant aussi des répréhensions ordonnées en la Parole de Dieu envers les rebelles, et le tout non point

à leur appétit, mais selon la Parole de Dieu. Ils doivent être d'une vie irrépréhensible et saine doctrine.

Pour leur nomination dans les paroisses, les Ordonnances ne font que répéter les règles précédemment admises : élection par la Classe, présentation au gouverneur, puis présentation à l'Eglise en cause, qui a le droit de refuser le ministre proposé, si on invoque contre lui des raisons valables. Le nombre des pasteurs doit correspondre aux besoins des troupeaux. Si les seigneurs, par avarice, laissent leur peuple sans pasteur, un horrible jugement de Dieu leur est réservé.

Avant d'entrer en charge, les pasteurs prêtent serment au magistrat : a) de s'acquitter fidèlement de leur ministère; b) d'observer les ordonnances ecclésiastiques; c) de garder l'honneur et le profit de la seigneurie; d) de se soumettre à la police et aux statuts de la seigneurie pour montrer bon exemple à tous. Les pasteurs, entre eux, auront des assemblées régulières pour s'exhorter et s'instruire les uns les autres. La Compagnie sera présidée par un doyen nommé pour une année. Elle s'assemblera tous les premiers jeudis de chaque mois. Le mercredi avant la congrégation générale de mai, il y aura une censure générale de tous les frères, les uns par les autres. Chacun sortira à son tour et le doyen lui transmettra, à sa rentrée en séance, les observations faites à son sujet.

Dans les cas graves, il y aura assemblée extraordinaire, et le coupable sera puni selon la gravité de la faute commise. On distinguera entre les fautes qui ne sont nullement à supporter et entraîneront la dégradation ou la suspension et les fautes plus légères qui ne seront dignes que d'une admonition fraternelle. Mais nul ministre ne sera interdit et déposé que premièrement il n'en ait été avisé par la Compagnie générale des ministres. Celui qui sera jugé indigne du ministère par ses frères et compagnons sera annoncé au magistrat qui, suivant cet avis, prononcera sa déposition.

Il y aura toutes les années, par les soins de la Classe, une visite de chaque Eglise au moyen des pasteurs qui auront été désignés pour cela. « Pour autoriser la dite visitation, il plaira au magistrat d'y comparaître ou son commis. »

Le magistrat enjoindra à tout le monde de fréquenter le culte et d'assister pour le moins aux sermons du dimanche, celui qui manquera sera tout d'abord admonesté par les anciens, puis censuré en consistoire, finalement envoyé au magistrat comme incorrigible. Les parents ou leurs représentants doivent mener ou faire mener leurs enfants aux catéchismes; sinon, mêmes peines que ci-dessus.

Tous les jeux seront interdits pendant les sermons et les catéchismes du dimanche, de même la fréquentation des tavernes.

Le chapitre des *maîtres d'école* correspond au chapitre intitulé « des docteurs » dans les *Articles de 1541*, mais ici la différence est grande. En 1541, on espérait avoir une école supérieure qui formerait des pasteurs et des magistrats. On y songe encore en 1564, mais comme à une institution devenue problématique : « Quand il plaira à Dieu d'établir un ou plusieurs docteurs en théologie, on procédera à l'élection d'iceux, comme dit a été des ministres et des pasteurs. » On a maintenant en vue des écoles que nous appellerions primaires : « Il serait très nécessaire que dans chaque paroisse il y eût un maître d'école, auquel fût donné un salaire médiocre (!). » La nomination des maîtres d'école est réservée à la Classe qui les présentera ensuite au magistrat. On pensait aussi à une maîtresse d'école pour les filles, « là où faire se pourra ».

Nous ne revenons sur les *consistoires* dont il vient d'être question, que pour mentionner le serment, également réclamé des anciens. A leur entrée en charge, ils promettaient : a) d'empêcher toutes idolâtries, blasphèmes, dissolution, etc., et d'admonester ceux qu'il appartiendra, selon que l'occasion leur sera donnée; b) de faire leur devoir fidèlement, rapportant au consistoire ce qu'ils connaîtront être expédient, sans haine ni faveur; c) de s'acquitter en bonne conscience de tout ce qui regarde leur charge et office.

Dans le chapitre relatif aux *sacrements*, nous relevons, au sujet du *baptême*, seulement qu'il doit être célébré par le ministre du lieu, avant ou après le sermon, depuis la chaire ou autre lieu, et nous notons cette phrase curieuse qui en dit long : « Les pères assisteront au baptême de leurs enfants s'il n'y a excuse bien légitime. » Les ministres devaient tenir un registre des baptêmes.

La *Sainte-Cène* était célébrée quatre fois par an. Les *Ordonnances* suggèrent qu'elle ait lieu tous les trois mois, le premier dimanche du trimestre. Liberté est accordée de la célébrer avec du pain levé ou du pain non levé. Le dimanche précédant la Cène, le ministre exhortera chacun à s'y préparer. Les enfants ne seront reçus à la Sainte-Cène que s'ils ont été examinés par le pasteur en présence des anciens et jugés suffisamment instruits. Les pères et mères seront soigneux de faire instruire leurs enfants, fils ou filles, tellement qu'ils puissent rendre raison de leur foi, à l'âge de 12 ans pour le moins.

Mais les personnes adultes sont souvent moins bien instruites que les jeunes. En conséquence, les pasteurs doivent chaque année examiner leurs brebis une à une. L'examen ne portera pas du reste sur ceux qui seront bien instruits. Il commencera six semaines avant la Cène en hiver, « durant lequel temps les pasteurs accompagnés de leurs anciens visiteront les familles l'une après l'autre ou bien les assembleront quelque nombre ensemble pour les interroger en toute douceur sur les principaux points de leur foi, sans la connaissance desquels ils ne sauraient venir à la Cène qu'à leur condamnation ». Ceux

qui se seront volontairement abstenus de la Cène, sans être suspendus ni excommuniés, en rendront compte en consistoire.

Le court chapitre consacré aux *diacres* constate que ceux qu'on appelle de ce nom ne le sont pas, à proprement parler, mais sont (comme aujourd'hui encore) de vrais pasteurs et ministres de la parole de Dieu, et exprime le vœu qu'on établisse de vrais diacres, chargés du soin des pauvres et de l'administration des deniers de l'Eglise, pendant que le pasteur s'applique au ministère de la Parole.

Les règles relatives aux mariages, aux sépultures, à la visite des malades, ne sont pas sensiblement différentes de celles qui existaient précédemment. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Malgré quelques incohérences de style et quelque flottement dans l'ordre des matières, les ordonnances de 1564 sont bien un document définitif. Farel n'était pas très rassuré, mais on peut dire qu'au moment où il allait disparaître de la scène, l'Eglise neuchâteloise était bien vraiment constituée suivant les principes que lui-même avait toujours défendus.

4. LE DÉCLIN. MORT DE CALVIN. DERNIER VOYAGE A METZ.

MORT DE FAREL,

par Louis Aubert.

Le voyage à Gap fut le couronnement de la période active de la vie de Farel. Revenu à Neuchâtel, il reprit naturellement ses fonctions pastorales, mais il n'avait plus les forces voulues pour aller de côté et d'autre porter le message de l'Evangile, ou prêter son concours aux Eglises qui passaient par des moments difficiles. Puis, il n'avait plus auprès de lui le collègue dévoué avec lequel il n'était pas toujours d'accord, mais qui le complétait et se chargeait de ses fonctions, quand lui-même était absent. Le successeur de Fabri, Guillaume Philippin, ne semble pas lui avoir jamais suscité des difficultés, du moins cela n'est dit nulle part, mais il ne lui apporta pas non plus ce dévouement filial que Fabri n'a, en aucune circonstance, cessé de témoigner à celui que, jusqu'à la fin, il a appelé son père.

Nous avons vu que Fabri revint de Vienne à Neuchâtel, en juin ou juillet 1562, chercher du renfort pour l'Eglise de sa ville natale et les Eglises avoisinantes. Quand il repartit, sa place était déjà occupée par un autre et Farel ne pouvait plus conserver aucun espoir de l'avoir de nouveau un jour comme collègue.

Une lettre du 3 août 1562¹, qu'il adresse à Calvin, au moment même où Fabri repartait pour Vienne et devait passer par Genève, exprime bien les sentiments qui l'agitent :

« Mon collègue [Fabri] vous rapportera ce que nous avons appris du prince et de sa mère et comment vont nos affaires. C'est pour moi une peine que mon collègue me quitte, quoique nous ne ferions [ici] que peu de chose ou presque rien, et que je le félicite de son succès qui, quand je rappelle mes souvenirs, me fait désirer d'être à l'œuvre, comme je le fus chez les nôtres [à Gap]. Car il me semblait alors que je vivais. Quels fruits remarquables et abondants signalent l'activité de notre Viret ! Mais, vous aussi vous êtes à la maison ! A la maison et au dehors vous agissez de telle façon que de jour en jour vous vous surpassez vous-même. Que Dieu accomplisse de plus en plus son œuvre en tous. Moi seul, je rampe et peu s'en faut que je ne recule. Je serais complètement abattu, si le bonheur qui est accordé aux autres ne m'empêchait de sentir mes misères. Je me réjouis si fort de ces grandes bénédictions du

¹ CALV. op. XIX, p. 491, Epist. n° 3831.

Seigneur que je suis presque sans douleur, en face des tentatives hostiles et des vigoureux efforts que l'on tente pour m'obliger à reculer. J'espère que, comme le Seigneur a abattu chez vous tous les ennemis, il le fera également ici. La mère du prince nous assistera, dès qu'elle sera informée, et vous, vous ne nous ferez pas défaut. Adieu, mon frère, le plus cher de tous, et ce que vous faites toujours, faites-le toujours mieux. Que le Seigneur vous multiplie ses dons et accomplisse absolument toutes choses à la gloire de son nom, pour le plein rétablissement et l'édification parfaite de toutes les Eglises, et que pour cela il vous conserve longtemps sain et sauf. »

Farel, on le voit, se sent dans une certaine mesure diminué, mis à l'écart; il regrette le temps où il pouvait exercer une pleine activité. Il en est réduit à se réjouir des succès que d'autres obtiennent, et à compter spécialement sur Calvin pour continuer les œuvres qui doivent servir au triomphe de l'Evangile dans toutes les Eglises.

De 1562 à 1565, deux grandes préoccupations remplissent sa vie. La première concerne Neuchâtel. Il y fait allusion dans la lettre à Calvin dont nous venons de citer une partie; il y revient constamment dans la correspondance assez suivie qu'il eut alors avec Fabri. Il se préoccupe de la question de l'organisation ecclésiastique et spécialement de la discipline, telle qu'elle avait été formulée par le synode de 1562. Il est tourmenté, nous venons de le voir, par l'opposition que rencontre l'établissement des « consistoires admonitifs ». La seconde grande préoccupation du vieux pasteur de Neuchâtel est le sort des Eglises de France, particulièrement de celles de Gap et de Lyon. Gap, en effet, c'est sa cité, et à Lyon, Fabri est à l'œuvre ainsi que le compagnon des anciens jours, le cher Viret, auquel son cœur est resté profondément attaché¹, et dont les grands succès le réconfortent.

De cette correspondance, pleine de renseignements sur l'œuvre de l'Evangile à Lyon, à Vienne ou à Gap, nous ne citerons que deux lettres, l'une de Fabri, l'autre de Farel, à cause des détails personnels qu'elles contiennent l'une et l'autre. Celle de Fabri est du 11 août 1564². Elle a été écrite dans un temps de peste succédant à une époque où la prédication de l'Evangile avait été interdite à Lyon :

« C'est un criblement maintenant en ceste eglise par lequel on cognait bien le grain et la paille. Les nôtres exercent une merveilleuse charité envers les pauvres pestiférés, non seulement aux nôtres mais aussi aux autres, dont il y a un très grand avancement de l'évangile avec les prédications, catéchismes et propositions ordinaires. Sans cela jamais pauvre eglise ne fust plus désolée que seroit ceste cy. Dieu nous assiste merveilleusement avec grandes croix et sur tous je ay une particulière si extreme que je ne pense jamais homme l'avoir eu plus pressante. Si je me laissez mener pour laisser ma propre vocation, je seroye délivré, mais comme le Seigneur mon bon Dieu et père m'a gardé d'abandonner l'église de Vienne en guerre jusques à la fin, aussi m'a il donné le cueur de tenir bon a ceste cy en temps d'affliction et de grandissimes dangers jusques au dernier poinct. Car ma vie ne femme ny enfans ne me sont pas si chers que mon Seigneur Jesus et son Eglise que je ne perface mon cours moyennant son adistance acoustumée de laquelle j'ay l'experience tous les jours et ne men deffieray jamais. J'escri a mes freres Faton et David que regardiez ensemble avec ses parens s'il y a moyen de l'emmener dicy [sa femme], combien que je n'eu jamais plus besoin de service et consolation qu'ici en ce temps et entrant en vieillesse, et ne scay que je doy conseiller en cest endroit a cause de mes pauvres enfans. Si la malheureuse estoit bien unie avec moy en foy jespereroie et attendroye le bon plaisir de nostre bon père. Mais si quelque chose advenait jamais Job n'en eust la 10^e partie de ce que je auroie à souffrir. Dieu scait combien elle m'empesche de faire mon office, combien que le Seigneur m'assiste contre toute esperance. Je lui ren graces de ce qu'il vous a donné un Isaac. La sœur Marie [la femme de Farel] confessa que je lui ay esté bon pronostiqueur. Le Seigneur vous maintienne longuement pour servir à sa gloire. »

¹ Il y avait en outre à Lyon un troisième pasteur auquel s'intéressait Farel. C'était David Chaillet, un Neuchâtelais qui faisait aux côtés de Fabri ses premières armes, mais qui devait plus tard occuper une position en vue dans le clergé de son pays natal.

² Bibl. des pasteurs, Pf. 5, n° 52.

La lettre de Farel est du 14 décembre 1564¹. Nous ne citons textuellement que quelques lignes : « Vous parlez du fils que nostre Seigneur nous a donné contre toute espérance comme père et mère sont, car la mère ne pouvoit juger qu'ainsi fust jusques à ce qu'elle eu veu et ouy. De moy je ne dy davantdaige. » Dans la suite, Farel parle de l'Eglise de Lyon. Il rend grâces à Dieu que dans cette ville si foncièrement papiste, livrée à toutes les pratiques de l'idolâtrie, souillée par toute espèce de vices, l'Evangile ait trouvé un si grand accès. Il y a passé étant encore « bon papiste » et il s'étonnait alors que Dieu ne la détruisît pas entièrement. Aussi est-ce pour lui une merveille de la bonté du Seigneur que malgré « la malice du monde, la rage du diable et les ruses de l'Antechrist » l'Eglise de Dieu, après de tout petits commencements, ait progressé et gagné un si grand nombre d'âmes. Mais l'ennemi n'a pas désarmé ! C'est pourquoi on doit prier Dieu pour qu'il rompe les entreprises des méchants, et garde et dirige les siens.

Cependant, aux angoisses et faiblesses de l'âge, allait s'ajouter un deuil qui sera celui du monde réformé tout entier, la mort de Calvin, le chef et l'ami. Sans doute, les relations du pasteur de Neuchâtel et de son collègue de Genève n'étaient plus aussi fréquentes que par le passé. L'Eglise genevoise ne passait plus par les difficultés qui avaient auparavant provoqué la sympathie et l'intervention de Farel. Calvin, d'autre part, était trop occupé pour s'intéresser bien directement aux affaires de Neuchâtel. Il était en outre limité dans son activité par l'état de sa santé qui devenait de plus en plus précaire. De 1558 à 1563, il n'y a pas d'années où les *Annales*² ne mentionnent une grave maladie qui l'a obligé, pendant un temps plus ou moins long, d'interrompre son travail, et, dans l'intervalle, il continue à souffrir. Sa vie est une lutte perpétuelle contre les infirmités physiques ou plutôt une série de morts quotidiennes, suivant une expression de Bèze³.

En 1564, c'est la fin. Le 6 février, il prononça son dernier sermon et dès lors n'enseigna plus. Le 24 mars, il assista pour la dernière fois aux censures des ministres; le 28 mars, à la séance du Consistoire; le 31 mars, à la séance de la Vénérable compagnie, où il dut être porté. Le jour de Pâques, 2 avril, quoique défaillant, il fut porté au temple sur une « sellula » et assista à tout le culte. Il reçut la Cène des mains de Bèze et, quoique d'une voix tremblante, chanta le cantique avec les autres : « Des signes évidents de joie brillaient sur le visage de ce moribond. » Il fit son testament le 25 avril, réunit deux jours après les membres du Conseil autour de son lit et leur adressa de suprêmes exhortations. Le 2 mai, il écrivit sa dernière lettre. Elle était adressée à Farel, qui lui avait annoncé sa visite. Ne voulant pas que son vieux compagnon fût pour le voir encore le voyage de Genève, il le prévient en prenant congé de lui⁴ :

¹ *Ibid.*, Pf. 1, liasse 4, n° 12.

² *Annales*, CALV. op. T. XXI.

³ CALV. op. XVIII, p. 410, Epist. n° 3365 : « Calvinus noster pergit suo more per quotidianas mortes ita vivere ut nihil sit eo valentius », c'est-à-dire Calvin continue, suivant sa coutume, à passer par des morts quotidiennes, de façon que rien ne soit plus fort que lui.

⁴ *Ibid.*, Epist. n° 4104. Les dates précédentes sont empruntées aux *Annales*. Nous donnons la lettre de Calvin dans la traduction de Bèze légèrement modernisée. La date n'est pas la même dans tous les manuscrits. L'original ne semble pas en avoir eu. Certains manuscrits portent le 1^{er} mai, Bèze dit le 2 mai.

« Bien vous soit, très bon et très cher frère; et puisqu'il plaît à Dieu que vous demeuriez après moi, vivez, vous souvenant de notre union, de laquelle le fruit nous attend au ciel, comme elle a été profitable à l'Eglise de Dieu. Je ne veux point que vous vous fatigiez pour moi. Je respire à fort grand'peine et attends d'heure en heure que l'haleine me manque. C'est assez que je vive et meure à Christ, qui est gain pour les siens en la vie et en la mort. Je vous recommande à Dieu avec les frères de par delà. »

Si la lettre parvint à Neuchâtel avant le départ de Farel, elle ne l'arrêta pas. La tradition veut qu'il ait fait la route à pied. On peut se représenter ce que fut l'entrevue des deux amis, de ces deux lutteurs infatigables dont l'un allait mourir, à l'âge de 55 ans, et l'autre n'avait plus que des forces défaillantes. « Ils discoururent, dit Bèze, et soupèrent ensemble, en souvenance de la continuation de leur amitié et union en l'œuvre du Seigneur. Le lendemain, le dit Farel prêcha en l'assemblée; ainsi, ayant dit le dernier adieu au dit Calvin, se retira en son Eglise de Neuchâtel. » C'est simple et grand; ce qu'ont ajouté certains récits est imaginé.

Calvin mourut le 27 mai (1564), vers huit heures du soir. « Voilà comment, dit encore Bèze, en un même instant, ce jour-là, le soleil se coucha : et la plus grande lumière qui fut en ce monde pour l'adresse de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel ¹. »

La nouvelle de la mort de Calvin ne parvint que tardivement à Neuchâtel. Farel, écrivant à Fabri le 6 juin, en parle comme d'un événement qu'il ne connaît que par ouï-dire ², ce qui ne l'empêche pas d'exprimer sa douleur.

« ... Combien que n'ay certainement entendu le trespas de nostre tant cher et tant nécessaire frère Calvin, neantmoins aucun bruit qu'on a fait et l'estat ou le laissay me presse grandement. O que ne suis je en son lieu retiré, et que luy tant utile tant servant n'est en santé ici, longuement servant aux églises de nostre Seigneur ! Lequel soit benit et loué que de sa grace la où je ny avoie jamais pensé, me l'a fait rencontrer, et contre ce qu'il avoit délibéré l'a fait arrester à Geneve et s'en est servy la, en autre part : estant pressé d'une part et d'autre plus qu'on ne sauroit dire, et singulierement par moy qui au nom de Dieu l'ay pressé a fere et prendre les affaires qui estoient plus durs que la mort. Et combien qu'il priast aucune fois au nom de Dieu d'avoir pitié de luy et le laisser servir autrement en Dieu, comme toujours il s'y est employé, neantmoins voiant que ce que je demandoie estoit selon Dieu, en se faisant violence il a plus fait et plus promptement que personne aie fait, surpassant non point les autres seulement mais soy mesme. O qu'il a couru heureusement une belle course ! Le Seigneur face que nous tous courions selon les graces quil nous fait, comme il a fait. »

Les deux amis ne devaient pas être longtemps séparés.

Farel, cependant, ne passa pas toute la dernière année de sa vie dans son logis de la rue des Chanoines. Il trouva encore la force de faire une dernière visite à l'une des Eglises qui lui étaient le plus chères, celle de Metz. En effet, comme l'a déjà raconté

¹ *Histoire de la vie et de la mort de feu M^e Jean Calvin*, Genève (Chouet) 1657, p. 131. La rencontre de Calvin et de Farel a été représentée par le peintre Hornung dans un tableau célèbre.

² Bibl. des pasteurs, Pf. 1, liasse 4, n° 9; CALV. op. XIX, Epist. n° 4113, et « *Du Vrai usage de la Croix* », 1865, p. 314 ss.

le chapitre XVIII, au moment de la plus grande prospérité de cette Eglise, « Farel fut convié par ses anciennes brebis de venir voir le fruit de sa semence, qui avait comme dormi en terre près de vingt ans ¹ », aussi ne résista-t-il pas à l'appel qui lui était adressé. A Neuchâtel, on s'efforça en vain de le dissuader d'entreprendre à soixante-seize ans un voyage aussi pénible. L'Eglise et la Classe finirent par consentir à son départ, mais le Conseil de ville lui donna comme compagnon un jeune homme, Jonas Favargier, chargé de veiller sur lui ². Il arriva à Metz le 12 mai et le lendemain y prêcha « avec une incroyable consolation de toute l'assemblée » ³. « On ne peut exprimer, ajoute un de ses biographes ⁴, les transports de joye et le ravissement de tous les Frères que Farel avait attiré à la communion du Seigneur. Les fidèles de Metz reçurent Farel avec une incroyable allégresse, ils le traitèrent avec un profond respect, ils l'écoutèrent avec une extraordinaire attention. »

Outre le récit d'Ancillon et la mention d'un chroniqueur anonyme (p. 511) ⁵, on possède, sur cette ultime activité du Réformateur, le témoignage de Farel lui-même. Dans la dernière lettre que nous possédions de lui, écrite le 20 juillet 1565 à Fabri, après son retour à Neuchâtel, il commence par parler de son voyage :

« Je vous avoye icy escrit ⁶ mes doléances, dont j'ay eu plus de matière encore, avant que j'allasse à Metz. Ay eu fort grande consolation de voir une telle esglise, mais le Seigneur m'a visité tellement, qu'estant la arrivé, je ne me pouvois soutenir, comme aussi en mon retour me suis trouvé tellement [faible] que ai fait que me traîner. J'ai fort bien esté consolé tant des pasteurs que des anciens et toute l'église, singulièrement des deux pasteurs tant en saint savoir et par traictement de la parole et grande prudence et modestie et toute diligence. Je voudroye bien que Garnier ⁷ leur ressemble qui me semble fort se plaie et vouloir que son advis ait lieu, parlant avec hardiesse et d'autorité comme on peut cognoistre, comme si seul y devoit conduire. J'avoye proposé pour Lorraine pour entretenir aucuns pasteurs et aussi escholiers. Mon homme amena les depens et fit ses comptes en quoy il disoit avoir passé la nuict, tellement quil n'y avoit moyen plus propre pour empescher tout comme celui quil tint et actens [attends] quil en face le pareil souvent ⁸. »

Il résulte de ces dernières lignes que Farel resta au moins quelques jours à Metz,

¹ BÈZE, *Hist. ecclésiastique*, III, p. 456. En réalité, il y avait plus de vingt ans depuis le séjour à Metz de 1542 à 1543. Voir ANCILLON, *L'idée du fidèle ministre de Jésus-Christ*, p. 263, 265, 266.

² O. PERROT, *Vie*, p. 139. PERROT et, d'après lui, BOYVE, disent à tort que Jonas Favargier était membre du Conseil de ville de Neuchâtel. Né en 1545, il n'avait alors que 20 ans. Les deux compagnons partirent le 25 avril et furent de retour le 27 mai. Ces détails sont fournis par le *Livre de raison de Jonas Favargier*, dont une copie nous a été aimablement communiquée par un descendant du compagnon de Farel, M. Pierre Favarger, avocat à Neuchâtel. Nous lui en sommes fort reconnaissants.

³ BÈZE, passage cité.

⁴ ANCILLON, *ouvr. cité*.

⁵ Bibl. de METZ, Msc. 117, p. 254, cité par M. STROHL. — On remarquera que le chroniqueur n'est pas tout à fait d'accord, sur la date de la prédication de Farel, avec Bèze et Ancillon : Farel arrive un jeudi et prêche le dimanche. Les trois bourgeois de Metz dont il parle avaient sans doute été envoyés au devant du vieux Réformateur. Ils sont mentionnés d'une façon un peu énigmatique dans le *Livre de raison de Jonas Favargier*.

⁶ Dans une lettre précédente écrite sur la même feuille.

⁷ Un des pasteurs de l'Eglise de Metz. Sur Garnier, voir *France protestante*, 2^e édit. VI, p. 847-850.

⁸ Bibl. des pasteurs, Pf. 1, liasse 4, n^o 14. C'est cette dernière lettre inédite qui est reproduite Pl. II. En voici la fin : « Icy nous avons nostre Courcelles fort soigneux pour soi et son ventre sans autre esgard. Dieu luy touche le cueur. Loué soit nostre Seigneur qui conserve et augmente ceste eglise et

puisqu'il eut avec les pasteurs et les anciens des conversations sur les moyens d'assurer la bonne marche future de l'Eglise, mais il ne tarda pas à reprendre le chemin de Neuchâtel¹, où il n'arriva qu'à grand'peine, le 27 mai.

Le voyage de Metz avait été trop fatigant pour Farel. Dès lors il demeure faible et souffrant, et au bout de quelques semaines il dut garder le lit². Pendant sa maladie, il fut visité par un grand nombre de personnes. Il profita de la connaissance exacte qu'il avait des hommes et des choses pour adresser à chacun, suivant sa position, des encouragements et de pressantes exhortations sur le devoir de poursuivre avec zèle et fidélité tout ce qui devait servir « à la maintenance des bons ordres, à la subsistance des bonnes lois et police, à la fermeté de l'Etat, à la prospérité de toutes les Eglises des deux comtés de Neuchâtel et Vallengin, à la propagation de la sainte et vraie doctrine, à l'avance du règne du Sauveur et au salut des âmes ». Il édifiait ceux qui l'approchaient par sa patience et par la confiance sereine avec laquelle il attendait la mort. Le vieux lutteur, qui n'avait craint « ni les grands dangers, ni les alarmes, assauts, combats, fâcheries et difficultés », qu'il avait eu à supporter et à surmonter pour la cause de Jésus-Christ, ne démentait pas son énergie dans le dernier combat de la vie, rassurant, fortifiant, affermissant ses amis et particulièrement ses frères dans le ministère, et glorifiant Dieu pour les grâces qui lui avaient été données.

Sa fin fut douce et paisible. Il mourut le 13 septembre 1565, quinze mois et seize jours après Calvin, à l'âge de 76 ans. Il fut enseveli dans la chapelle Saint-Guillaume, qui faisait suite à la Collégiale, du côté de l'ouest³. « Ce fut, dit son plus ancien biographe, un jour de grand deuil à l'Eglise, non seulement de la Ville de Neufchâtel ains [mais] à toutes les autres des deux comtez lesquelles avaient prevalu de son ministère⁴. »

vous assiste tant benignement. On dit que Monsieur de Birage est homme de bien. Dieu assiste a celuy qui est envoyé et face comme de sa grace a rendu la santé a son serviteur qui est comme un singulier et mien ami icy et qu'il a donné un bon mary a ma filliolle Marie que Dieu benisse de sa grace et qu'après la condannation des Jesuites a Paris le meschant seducteur s'est retiré vers le chef de seduction. Qu'ainsi nostre Seigneur face que tout le mal qu'opressoit ceste eglise soit tourné en bien, et au lieu des meschans ennemis de Dieu vous aiez des vrayement bons amys de l'evangile que de plus soit [mot illisible] a son esprit. Tous vous saluent en nostre Seigneur. Saluez tant et plus mon cher frere et compère, ma commère sa femme, Marie [mot illisible]. Vostre Seigneur vous conserve et garde tous. De Neufchâtel ce 20 de Juillet 1565. »

¹ Arrivé à Neuchâtel le 27 mai, d'après Jonas Favargier, Farel put assister le lendemain à la séance de la Classe (voir *Actes de la Classe*, qui ne sont du reste pas très explicites; en outre, le texte est fautif, il faut lire 28 mai, et non pas 28 juin).

² Les renseignements qui suivent sont donnés par O. PERROT, *Vie*, p. 140-141. Il n'y en a pas d'autres. BOYVE et les biographes de Farel ne font que répéter ce que dit PERROT.

³ Ce renseignement positif est fourni par Jonas Favargier, témoin oculaire, qui dit dans son *Livre de raison* que Farel fut enterré « dedans la chapelle St Guillaume ». Il nous a été confirmé d'autre part par M. A. PRAGET, archiviste de l'Etat. La tombe de Farel se trouvait donc à quelques pas de l'emplacement où est actuellement sa statue, entre ce monument et la Collégiale.

Une tradition, qu'a reproduite L. JUNOD, *Vie de Farel*, p. 306, plaçait la tombe du Réformateur « à cinq ou six pas du grand portail du côté de bise ». Cette indication inexacte est donnée d'abord par A. ROSSELET dans sa *Vie manuscrite de Guillaume Farel*, p. 65. ROSSELET ajoute : « Il se voit là une tombe où est la représentation d'une croix sous laquelle, au commun rapport, il a été enterré. Mais la croix n'étant pas le caractère de sa profession, on auroit lieu de douter que ce fût une marque assurée de sa sépulture. »

⁴ O. PERROT, *Vie*, p. 141.

5. LE TESTAMENT DE FAREL¹,

par Gustave Borel-Girard.

Ce document, déposé à la Bibliothèque des pasteurs, date du mercredi quinzième jour du mois de mai, l'an mil cinq cent cinquante-trois. L'acte fut rédigé par le notaire Guillaume Hory qui n'est pas nommé, mais son intervention est marquée par son paraphe, identique à celui que l'on trouve dans le registre des notaires neuchâtelois qui remonte au XV^e siècle.

Les témoins furent une dizaine. Six sont expressément nommés : Jean Calvin, Christophe Fabri, Eynard Pichon, Philibert Sarazin², les nobles et prudents Guillaume Cryde (ou Tryde) et Adrien de Briquemault à présent résidant à Genève³. Le texte ajoute : et plusieurs autres temoins à ce requis et specialement appelez. D'où venaient-ils ? Sans doute de l'endroit même, c'est-à-dire de Neuchâtel.

Le testament s'ouvre par une introduction :

« Pour ce que [parce que] le devoir de tous chrétiens est non seulement d'édifier leur vie durant par bon exemple et nourrir paix avec leurs prochains; mais aussi mettre payne que après leur mort la mesme paix et concorde soit entretenue et nourrie, et ainsi laisser bon exemple dont chacun soit édifié; a ceste fin Guillaume Farel, ministre de la parolle de Dieu, se sentant abattu quant au corps de maladie, et ne sachant quand il plaira à Dieu de le retirer de ce monde, après avoir invoqué le nom de ce bon Dieu, le priant qu'il lui plaise l'adresser par son esprit en vraye prudence et droiture, a fait telle declaration de sa dernière volonté, comme s'ensuit. »

Le malade se sent pressé de reconnaître les bontés dont il a été l'objet de la part de son Dieu :

« Premièrement après avoir recogneu la misericorde que Dieu luy a fait non seulement parce qu'il l'a mys au monde et entretenu pour sa créature, mais sus tout de ce qu'il l'a racheté par le sang de son fils de la malédiction sous laquelle le genre humain est enclos, et puy en le retirant des horribles tenebres de la papauté l'a appelé à la cognoissance de son Evangile au sein de son Eglise, il se

¹ Le testament de Farel, composé en 1553 (voir p. 626 du présent volume), a été réservé pour la place que nous lui assignons ici, parce que les sentiments que le Réformateur éprouvait à la fin de sa vie sont les mêmes que ceux qui l'animaient en 1553, et que son testament est ainsi un témoignage direct des pensées qui l'agitaient à l'heure de la mort. Les dispositions qu'il prenait au sujet de ses biens ont sans doute été modifiées par son mariage et par la naissance de son fils. Nous les conservons cependant, nous réservant d'ajouter en quoi a consisté sa succession en 1565. Nous nous bornons à signaler, parce que figurant ailleurs, ou nous mettons en note, les renseignements sur les personnes donnés par M. BOREL-GIRARD dans son travail. Là où nous modifions sa rédaction, nous mettons entre crochets ce qui n'est pas de lui.

² « Appelé Philippe dans le texte du testament, mais son prénom véritable est Philibert. Sa famille était originaire du Charolais. Philibert est le premier du nom qui vint s'établir à Genève aux environs de 1550. Reçu docteur à Perpignan, il pratiqua d'abord à Lyon, puis il se réfugia à Genève pour cause de religion. Reçu habitant, puis bourgeois, il paraît avoir eu une clientèle nombreuse et importante, dans laquelle il compta même un prince palatin. Il succéda à Textor comme médecin de Calvin et il le soigna jusque dans sa dernière maladie. C'est de Genève qu'il accourut en 1553 pour s'occuper de Farel dont il désespère d'abord. [N'y avait-il point de médecin à Neuchâtel ?] Il est mort le 3 mai 1573. (Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 20^e série, T. X, p. 41-42.) » B.-G.

³ « Cryde. Aucune trace de lui, dit J.-E. Choisy. C'était probablement un nom anglo-saxon. Nous pouvons admettre qu'il appartenait à la communauté écossaise qui s'était formée [ou réfugiée] dans la cité de Calvin. Quant au nom d'Ad. de Briquemault, il se trouve dans les minutes des archives de Genève orthographié diversement : Briquemault, Brigmault, Briquemaut. » B.-G.

confesse estre plus redevable a ce bon Dieu qu'il ne peut exprimer, et toutefois qu'il a esté un povre pecheur qui ne s'est gueres bien acquitté de son devoir de honorer un si bon père, mais en plusieurs sortes s'est rendu indigne de tant de biens qu'il avoit receu de luy. Parquoy il n'a autre refuge qu'a ceste bonté infinie [qui est] tousjours preste a recevoir les pecheurs a mercy. Au reste ayant confiance que ce pere des misericordes luy sera propice au nom de nostre Seigneur Jesus il se remet entre ses mains et le supplie qu'il recoyve son ame, et comme il l'a eu jusques icy en sa protection qu'il en soit fidele gardien jusques a ce qu'elle soit.... [rejointe à son corps] au jour de la resurrection. Et affin que ce bon Dieu l'accepte et avoue pour l'un des siens il proteste de se tenir tant a la vie qu'a la mort en l'union du corps de Jesus Christ par la foy qu'ont tous les fidelles en l'évangille. Et d'autant que Dieu non seulement luy a fait la grace en le retirant des abismes de la papauté de le faire membre de son eglise et le unir a son troupeau, mais aussi a se servir de luy a pourter sa parole et l'ordonner pasteur en son Eglise, il proteste que la doctrine qu'il a enseignée aux autres il la tient pour la pure verité de Dieu et le fondement de son salut, et qu'en pleyne assurance que Dieu l'advouera pour telle il se prepare et dispose a comparoir devant le tronne de sa majesté. Desirant que tous ceux qui ont esté enseignés par son moyen ayent ce temoignage que fidellement et en bonne conscience et pure il leur a annonce ce qu'il avoit receu d'en hault, et que ceste confession par laquelle il ratifie la foy quil a tenue serve aux survivants comme dune signature de son ministere et de sa charge qui luy a esté commise. »

Après cette belle profession, dont l'accent ne peut qu'émouvoir tous ceux qui sont capables d'être touchés, Farel pense à ses infirmités et s'en humilie :

« Au reste sachant bien qu'il s'en est beaucoup fallu qu'il ne se soit acquitté pleynement pour satisfaire a une si sainte vocation et si digne il demande pardon a Dieu de ce qu'il n'a pas respondu a son office en tout et partout, esperant que au nom de Jesus Christ Dieu ne laissera point d'avoir le service qu'il luy a rendu pour agreable, suppleant aux faultes et infirmités infinies qu'en sont intervenues. »

Cela dit, le malade pense aux choses terrestres. Et tout d'abord à son corps, miné par la maladie et que celle-ci peut abattre :

« Quant a son corps il demande et ordonne qu'il soit enterré au cimetiere de l'église de Neufchastel jusques a ce que Dieu au dernier jour en le retirant de la pourriture de la terre le resuscite en la gloire du ciel. »

Après le corps, les biens possédés :

« Touchant le peu de biens que Dieu luy a laissé de reste, affin que nul n'en prenne occasion de querelle ny debat, il declare en premier luy, puisque Dieu luy a donné ses deux freres assavoir Gauthier et Claude Farel qu'en les nommant ses heritiers selon qu'il veut observer l'ordre de nature, il les prie et exhorte au nom de Dieu de se contenter du nom et titre d'heritiers ayant declaration de l'amour fraternelle qu'il leur porte et qu'ils desirent ny convoytent point de se augmenter ny avoir profit de tant peu de biens que Dieu a mys en sa disposition, attendant mesmes qu'il n'a point succédé aux biens paternels de leur maison commune mais leur a laissé ce que luy en pouvoit appartenir, comme de present il leur quitte et cede les instituant par esgales portions ses heritiers de ce que luy est escheu du droict en la succession de leurs pere et mere. Cependant le plus grand heritage et le plus riche qu'il leur puisse laisser est de leur recommander paix et concorde entre eux, et s'ils desirent d'estre tenus de luy pour freres il les requiert et adjure en tant que besoin est au nom de Dieu d'éviter toutes querelles et differens, ne donnans point lieu a Sathan pour estre divisez l'un d'avec l'autre et n'ouvrant la bouche aux detracteurs pour blasphemer contre l'Evangille. »

Après les biens, les livres :

« Quant a ses livres, il veut et ordonne que la quatriesme partie soit à la bibliothèque commune des freres de la classe et que les trois autres parties soyent aux enfans masles de son frere Gauthier et à maistre Gaspard Carmel en le comprenant avec les dicts enfans pour une teste. »

Reste l'argent proprement dit ou ce qui peut être converti en numéraire :

« Du reste qui sera trouvé et qui luy peut appartenir tant en argent qu'en meubles ou en debtes, il en legue et donne la troisieme partie aux povres surtout aux domestiques de la foy et ce a l'advis et

discretion des freres de la Classe auxquels il en donne toute charge voyre d'en disposer la ou ils adviseront estre bon. Et le reste il le laisse a ses deux heritiers ci-dessus nommés avec la charge de payer et acquitter ses debtes s'ils s'en trouvent. »

Conclusion :

« Surtout il veut et ordonne que ce testament soit tenu pour bon et valide, desheritant et desboulant de tous ses biens ceux qui le voudraient rescinder ou y contrevenir en sorte que ce soit. Et que son dict testament vallue et doive valloir par droit de testament nundcupatif ou par droit de testament a cause de mort ou sy ne vault scellon les canoniques sancsions, que vallue ou doive valloir scellon les bons us et costumes du dict comté de Neufchastel ou par les meilleures formes, en revosquant tous autres que precedemment pourrait avoir fait tant par escript qu'en presence de gens. »

Suivent la date et les noms des témoins indiqués plus haut avec le paraphe du notaire.

Contre toute attente, Farel vécut encore douze ans après la rédaction de son testament. Celui-ci devint caduc par le fait de son mariage tardif et la naissance de son fils. Mais ce qui n'a subi aucune altération et qui reste émouvant dans son testament, c'est son humilité, sa reconnaissance envers Dieu, la fermeté de sa foi et sa joyeuse espérance. Ces sentiments avaient animé toute sa vie; ils éclatèrent d'une manière admirable dans ses douze dernières années, dans sa dernière maladie et à l'heure du départ.

[« En 1565, tout l'avoir de Farel, dit son premier biographe, dont la portée se trouve en l'inventaire des choses mises en monte après sa mort, ne monte qu'à environ trois cents livres ¹, monnoye de Neufchastel, qui font six vingt francs. Ceci ne doit estre trouvé estrange attendu les despenses extraordinaires que le bon serviteur de Dieu avoit faites en ses fréquens voyages, lesquels avoyent consumé comme ses forces, aussi sa chevance. Aussi n'eust son fils faute de moyens, car Dieu le logea prez de son pere en l'heritage celeste en l'année 1568. »

La succession de Farel donna cependant lieu à des négociations. Il ne faut pas oublier qu'à côté du reste de ses biens qui devaient échoir à ses héritiers, Farel avait fait des legs spéciaux. Etaient-ils également rendus caducs par son mariage et la naissance du petit Jehan ? Nous ne connaissons pas les détails, mais la preuve qu'il y eut des négociations est donnée par une lettre de Claude Farel à Marie Thorel, datée de Senarclens, le 28 février 1566 ². Comme elle n'a pas encore été publiée et qu'elle ne manque pas d'intérêt, nous la transcrivons en entier :

« Salut et paix par nostre Seigneur, ma sœur; depuis mon despart j'ay conféré avec ma seur ³ et neveux, pour les droits de mon neveu vostre fils et les ay trovés en bone volonté envers vous et luy. J'ay escript au long à Maistre Jehan Faton mon bon amy et vostre compere, et touchant de certain argent duquel nous parlames ensemble que feu mon frere pourroit avoir delivré, je suis encore apres pour m'enquerir tant sur mes papiers qu'autres, vous certifiant qu'en ce que j'en pourray estre certifié qu'il n'en sera en rien caché par mon moien; vous priant de perseverer tousjours de cheminer en la crainte du Seigneur avec continuelles prieres comme Dieu vous en a donné la grace, vous recommandant ce que scay que vous est recommandé, vostre fils mon petit neveu. A la miene volonté que quelque parti ne se presente a vostre gré pres de nous affin que je vous visitace plus sovent tous deux, car m'y voudrois employer a aultres choses pour vostre profit et honneur que sera a lendroyt ou je prieray nostre Seigneur vous avoier en sa sainte garde. De Senarclens cest derier de fevrier 1566, par l'entierement vostre frere et bon amy Claude Farel. »

¹ La livre faible valait fr. 0.55 de notre monnaie actuelle, le franc ou livre tournois fr. 1.38, mais la puissance d'achat de l'argent était alors beaucoup plus considérable que maintenant.

² Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9, n° 30.

³ Sa belle-sœur Françoise, veuve de Gauchier Farel.

Entre la date et la signature, il y a deux post-scriptum : 1) « Je prie estre recommandé à la bone grace de Mre Noel vostre frere sans oblier la (mot illisible) vostre mere et Jehan mon bien aimé neveu. — Ma femme vous presente a touz les semblables recommandations. — Je vous prie n'oblier la seur Isabee et sa fille vostre bele seur a noz recommandations. » 2) « Ma seur François ensemble toute sa mayson vous saluent touz ¹. »

Nous ne savons pas si Marie Thorel a répondu au désir de son beau-frère Claude et est allée s'établir plus tard dans son voisinage. Tout ce que nous savons, c'est que, quand Christophe Fabri revint à Neuchâtel, on ne lui permit pas de s'établir dans la maison qu'avait habitée Farel parce que, entre autres raisons, on ne pouvait en faire sortir la veuve du Réformateur, vu les longs services qu'il avait rendus ². Put-elle jouir longtemps de la maison ? Que devint-elle plus tard ? Nous n'avons pas réussi à l'apprendre.]

6. REMPLACEMENT DE FAREL A NEUCHÂTEL,

par Louis Aubert.

La première assemblée de la Classe après la mort du Réformateur eut lieu le 4 octobre suivant. Il fut arrêté ce jour-là à l'unanimité qu'on demanderait le conseil des frères de Genève pour la nomination de son successeur. Le doyen Elie Philippin fut délégué à Genève, muni d'une lettre de la Classe. Il fut décidé le même jour que les frères les plus anciens recueilleraient « les gestes, vie et conversation de nostre chier père M. Guillaume Farel comme en un projet et qu'on communiquerait ce projet tant aux frères de Genève qu'à ceux de l'Eglise de Lyon pour advis et ayde ».

Les pasteurs de Genève conseillèrent à ceux de Neuchâtel de nommer Pierre Viret comme successeur de Farel, et la Classe élut effectivement Viret le 17 octobre. Mais Viret n'accepta pas l'appel qui lui fut adressé ³ et, le 22 novembre, la Compagnie élut à sa place l'ancien collègue de Farel, Christophe Fabri, qui était parti pour la France au commencement de 1562. Nous n'avons pas la lettre que lui écrivit la Classe. En revanche, la lettre particulière que lui adressa en même temps Jean Fathon, pasteur de Colombier, a été conservée. Le « bon Fathon » qui n'avait pu, pour cause de maladie, assister à la séance du 22 novembre, l'engage très vivement à accepter l'appel de Neuchâtel. Il relève que la Classe, le gouverneur, les conseillers, le prince, toute la ville désirent sa venue. Il le prie de montrer « par effect » qu'il n'a pas oublié son long ministère à Neuchâtel qui lui avait été confié par le Seigneur et de venir en recueillir le fruit, car, ajoute-t-il, « de refuser telle vocation me semblerait qu'auriez

¹ Noël Thorel avait, d'après une indication des *Actes de la Classe* (août 1576) un beau-frère nommé Grégoire Michaud, qui le remplaça pendant un temps à Lignièrès. Comme il ne semble pas avoir eu lui-même de sœur autre que Marie, la femme de Guillaume Farel, il ne pouvait être beau-frère de Michaud que pour avoir épousé la sœur de celui-ci, et la dite sœur était devenue par là la belle-sœur de Marie. C'est d'elle qu'il est question dans la 3^e phrase du premier post-scriptum. La sœur [sœur au sens étendu] Ysabee était donc la mère de Grégoire Michaud et de la femme de Noël Thorel.

² NEUCHÂTEL, Arch. d'Etat, Registre du Conseil d'Etat I, p. 147^b, 7 janvier 1566.

³ La lettre adressée à Viret et sa réponse n'ont pas été conservées. Il était à ce moment-là expulsé de Lyon et, retiré dans la Valloire, il attendait le résultat des négociations entre prises pour faire rapporter le décret d'expulsion. Voir J. BARNAUD, *Viret*, p. 633.

bien changé de complexion, de mesme que Dieu n'en fut offensé ». La lettre est datée du 23 novembre ¹.

Fabri répondit au commencement de décembre ². Il n'accepte pas sans quelque crainte l'appel qui lui est adressé, considérant que la tâche est plus grande que jamais et que lui-même est devenu « pesant et valétudinaire, entrant en vieillesse ». Mais il espère que Dieu lui donnera toujours le courage nécessaire et que, l'Eglise et lui étant bien unis, ils verront avec l'aide du Seigneur des jours prospères, comme ils l'ont déjà souvent et longuement expérimenté.

Quoiqu'il eût désiré retarder son départ de Lyon pour régler ses affaires personnelles, il était déjà à Neuchâtel à la fin de décembre. Le 8 janvier 1566, la Classe décida qu'il serait présenté ce jour-là au Conseil du prince, au Conseil et à la communauté de la Ville pour être reçu et approuvé par eux comme il avait été reçu et approuvé unanimement par tous les frères. Il retourna à Lyon à la fin de mars chercher sa famille et son bagage ³. Il avait été pasteur de Neuchâtel seize ans, de 1546 à 1562; il devait l'être pendant vingt-trois nouvelles années, de 1565 à 1588, année de sa mort.

¹ Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9, n° 3.

² *Ibid.*, Pf. 5, n° 54; la date du jour n'est pas indiquée.

³ Voir deux passeports qui lui furent délivrés l'un par le gouverneur de Bonstetten, au nom de Léonor d'Orléans (fin mars, date couverte par le sceau), l'autre par René de Birague, lieutenant général de la ville de Lyon (en l'absence de Jacques de Nemours), 4 avril, spécialement pour le voyage de retour. Bibl. des pasteurs, Pf. 9, liasse 9, n°s 24 et 25.

ERRATA

P. 36, lignes 8 et 9. — Vérification faite, le chiffre exact des lettres de Farel, citées ou mentionnées dans ce volume, est de 264 dont 193 latines, 47 françaises et 24 perdues.

P. 112, pl. XI. — Parmi les enfants de Gaucher Farel, au lieu de Françoise, lire : Catherine, ép. 1) Gaspard Carmel, m. 1560; 2) M. Girard Berchier, 1572.

P. 86, ligne 6, lire : Jean Pierre, au lieu de Jacques GABEREL.

P. 154, ligne 32, lire FRANÇOIS, au lieu de Jean Lambert.

P. 213, note 1. — Fils de Guillaume Merveilleux (1470-1531) : la date de la mort, donnée par un tableau généalogique, est inexacte, le banneret Guillaume Merveilleux ayant encore été chargé d'une mission en 1536.

P. 235, à la fin du premier alinéa, ajouter ceci :

Ce que BOYVE ne dit pas, c'est que François de Rothelin, par son serment de 1531, aurait accordé à tous les Neuchâtelois la liberté de suivre celle des deux religions qui leur plairait. (Voir plus loin p. 632 et 633.)

P. 364, ligne 3.... sous l'influence de Bienne.... ajouter : qui, en août, en fit voter l'adoption par les gens de Serrières. (Voir GERBER, art. cité)....

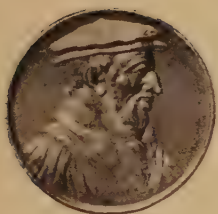
P. 708 (chap. XIX, 3), ligne 15, au lieu de : Georges Motarde qu'on a vu.... etc., corriger ainsi : Georges Motarde, de cette famille, qu'on a vu à la tête de la résistance....



Méd. Genève 1835, par Antoine Bovy.



*Méd. Genève 1885 par E. Lossier et
Cb. Jean Richard.*



*Méd. gravée par Jean
Dassier, 1730 env.*



Méd. Neuchâtel 1930. Huguenin frères.



*Méd. Moutier 1928,
frappe Huguenin frères.*



*Méd. Inauguration de la Statue de Farel,
Neuchâtel, 1875, gravée par F. Landry.*



*Méd. Neuchâtel 1830 par
A. J. J. Landry.*

LES MÉDAILLES DE FAREL

(Coll. J. Bourquin.)

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

[Dans cet Index, les NOMS DES LOCALITÉS sont imprimés en CAPITALES; ceux des auteurs contemporains, soit des XIX^e et XX^e siècles, en italiques; ceux des personnages des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, en romaines. Les chiffres des pages EN CARACTÈRES GRAS indiquent LES PASSAGES ESSENTIELS, concernant une localité ou une personne. On a donné également des renseignements sommaires qui permettent de distinguer les noms les uns des autres, et, pour les personnages les plus importants, la liste de leurs lettres, qui sont citées ou mentionnées dans le volume.

M. Paul COMTESSE, professeur à Neuchâtel, a bien voulu se charger d'établir la première moitié de cet Index (lettres A-F); il a ainsi beaucoup allégé notre tâche et nous lui en exprimons ici notre sincère reconnaissance. — COMITÉ FAREL.]

A

- AARAU, p. 283, 374.
d'Aarberg-Valangin, famille ou maison, p. 236, 237, 238, 247.
— Claude, p. 237, 239 et n. 1, 240.
— Jean, p. 227 note.
— Thierry, p. 227 note.
Abria (Aubryot), Didier, p. 127 n. 1, 164 n. 1, 474, 475, 478 n. 4, 481 et n. 1 et 4, 483, 484 et n. 9, 485.
Achatius, Israël, p. 678 et n. 5.
Adam, drapier, p. 495.
— petit-sautier, p. 199.
— Melchior, p. 77.
d'Adda, Bezançon, p. 302 note.
Adolphe de Nassau, p. 677 n. 2, 678.
Adriani, G. B., p. 237 n. 1.
Adrien VI [A. Florisse], pape, de 1522 à 1523, p. 299, 368.
AGATHOPOLIS (Neuveville), p. 677.
AGEN, p. 436.
Agrippa de Nettesheim, Henri-Cornelius, p. 269 n. 5, 299 et n. 1, 473, 474 n. 1, 475.
AIGLE (Aille, Alioz, *Aquileia*), p. 12, 56, 62 et n. 2, 74, 137 n. 4, 151 n. 4, 154, 160, 165, 166, 167, 171, 172, 173 et n. 1, 174 et n. 1, 175 et n. 7, 177, 178, 179, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 208, 259, 261, 282 n. 5, 289, 300 n. 3, 304 n. 2, 339, 375 note, 398, 399, 485, 650, 651.
— Officiers du bailliage d'Aigle, voir J. de Rovéréa, Jean de Bex, Félix de Diessbach.
— Pasteurs d'Aigle: Farel, 1528-1530; Jean de Tournay, 1537-1553.
AIGUES-MORTES, p. 435, 695.
Aillet, Pierre, p. 699.
AIX, parlement d', p. 295, 436, 565 n. 1.
AJOIE, p. 191 note, 241, 421.
L'ALBERGIAN, p. 288.
Albert IV, duc de Bavière, p. 132.
Albert, N., p. 237 n. 1.
Albin, Jean, p. 510.
Alciat, André, p. 411 n. 1, 543.
ALENÇON, p. 137 n. 4, 163, 410 note.
Alexandre, Pierre, p. 652 n. 1.
d'Aliod, Claude, p. 31, 400.
Allardt, Carel, p. 73.
Allen, P.-S., p. 79, 111 n. 1, 112 n. 2, 121 n. 1, 124 n. 4, 125 n. 4, 126 n. 6, 128 n. 1 et 3, 129 n. 1 et 3, 130 n. 1, 136 n. 5, 139 n. 4, 140 n. 1, 141 note.
d'Alliez, Claude, p. 212 n. 1, 444.
Aloat, famille, Pl. XI, p. 15 n. 2, 63, 93 n. 1.
— Antoine, p. 292 n. 4, 294.
— Louis, p. 292 n. 4.
AMBOISE, p. 402, 688, 689.
— édit d', p. 707.
Ambroise, Saint, p. 476.
AMBRONAY, p. 238.
Ameaux, Pierre, p. 569 et n. 3.
Amerbach, Basile, fils de Jean, p. 117.
— Boniface, fils de Jean, p. 117, 162, 663.
— Jean, p. 69, 117, 164.
Amici, Jean, p. 304 n. 2.
Amiet, J., p. 84.
Ammann, Louis, p. 365, 433, 452.
Ammonius, p. 140 n. 4, voir van der Maude.
d'Amours, Gabriel, p. 698 note.
AMSOLDINGEN, p. 575 n. 2.
ANCELLE, p. 94 note.
d'Ancier, voir Gauthiot.
Ancillon, David, p. 16, 49 et n. 1, 50, 55 et n. 2, 56, 57 n. 1, 59, 63, 77, 116 n. 5, 137 n. 4, 138 n. 5, 511, 722 et n. 1, 4, 5.
ANCY, p. 495.

- d'Anelot [François de Châtillon, 1521-1569], p. 691 et n. 4.
 André, voir Andronicus.
 Andrae, Jacques, p. 664.
 Andronicus (ou André), Fortunatus, p. 265 et n. 2, 266, 282, 367, 397 n. 1, 398, 399, 430 n. 1.
 Angeland, p. 468, voir Engelmann.
 ANGERS, p. 67, 439, 691 et n. 4.
 ANGOULÊME, p. 161, 218.
 ANGROGNE, p. 60 n. 2, 283, 289, 292 et n. 2, 295, 296 et n. 1, 404, 658, 680.
 Anne, Sainte, p. 473, 496.
 Annebault, p. 297.
 ANNECY, p. 327 n. 2.
 ANNEMASSE, p. 364, 366.
 ANNONAY, p. 699.
 Annonius, p. 550.
Anrich, Gustav, p. 89, 508 n. 8.
 Anshelm, Valerius [1475-1546], de Rottweil, médecin et chroniqueur bernois, p. 83, 182.
 Anthoine, marchand, p. 511.
 Antoine, Saint, p. 227 n. 1.
 — duc de Lorraine, voir Lorraine.
 — de Bourbon, roi de Navarre de 1548 à 1562, p. 688.
 — Jean, p. 48 n. 3.
 ANVERS, bible de 1528, p. 161 n. 1, 377, 401 n. 2, 405 note.
 — bible de 1530, p. 404 n. 1.
 AOSTE, p. 288, 293, 295.
 APPENZEL, p. 162.
 d'Arande, Michel, p. 101, 109, 137 n. 4, 160, 161, 163 et n. 2, 164.
 Arbalète (ou Baliste), Christophe, p. 187.
 ARBOIS, p. 325.
 Archer, Bitzios ou Sulpicius, p. 221, 228, 234, 245.
 L'Archer, voir sous L.
Archinard, p. 295 n. 2.
 Argentré, Duplessis d', Charles, p. 79.
 ARGUELLE, p. 366.
 Aristote, p. 100, 101.
 Arius, p. 434.
 d'Arlod, Dominique, p. 302 note, 313 n. 1.
 ARMENCE (Hermance), p. 622 note.
Arnaud, E., p. 85, 704 n. 4, 705 n. 2, 706 n. 4, 707 n. 1.
 d'Arnex, Guillaume, p. 267.
 d'Arney, Hugonin, p. 269.
d'Arnim, comte, p. 49.
 Arnoux, p. 296.
 ARNSTADT, p. 436.
 ASPERG, p. 132.
 d'Aspremont, Charles, p. 295 n. 1.
 d'Asuel, p. 672.
 Athanase, p. 129, 434, 663.
 Aubert, Antoine, vicaire à Neuchâtel, p. 223, 224.
 — Didier, martyr à Liège en 1533, p. 127 n. 1.
Aubert, Fernand, bibliothécaire à Genève, p. 61 n. 5.
 — Guillaume, de Cortailod, étudiant à Bâle, p. 647 n. 4.
 — Henry, Genevois, p. 706 n. 3.
Aubert, Hippolyte-Victor, directeur de la Bibl. de Genève, p. 698 n. 6.
 — *Louis*, prof. à Neuchâtel, p. 9, 24 n. 3, 53 n. 3, 411 n. 1, 521 n. 3, 540 n. 3, 551, 597 et note, 618 n. 6, 650, 673, 681, 688, 708, 718, 727.
 de l'Aubespine, Sébastien, p. 213 n. 1, 586 note.
 AUBONNE, p. 401 n. 1.
 AUDINCOURT, p. 388 n. 1.
 Auf der Fluh (Supersaxo), voir Fluh.
 AUGSBOURG, confession d', p. 437, 438, 440, 508, 580 n. 4, 656 n. 3, 663, 667, 678.
 — diète d', p. 503, 565.
 — intérim d', p. 565, 652.
 — paix de religion d', p. 504, 566.
 Augsburg, Jacques, p. 165.
 — Michel, p. 270, 448, 449, 453, 561.
 Augustin, saint, p. 469, 476, 543, 550, 592, 594.
 AUVERNIER, p. 241, 365, 366 et n. 1, 380 note, 616.
 AUXERRE, p. 506.
 AUZANCE, p. 510 n. 6.
 AVENCHES, p. 233, 264, 265 et n. 3 et 5, 266 et n. 1, 377.
 AVIGNON, p. 294, 432 note.
 AVY, p. 599.

B

- Bachelin, Auguste*, p. 62 et n. 1, 63 et n. 1, 69, 72 et n. 1, 78.
 BADE, p. 213 n. 1.
 — Diètes : (1524), p. 147; (1526), p. 178; (1529), p. 210; (1547), p. 558 et n. 1; (1555), p. 631; (1557), p. 670.
 — Dispute (1526), p. 162 et n. 1; 164, 166, 167 n. 1.
 — Recès, p. 670 n. 6.
 Badius, Josse, p. 127 n. 1.
Bäbler, Edouard, p. 5, 83, 86, 112 n. 1, 282 n. 7, 338 n. 3 et 5, 377 n. 1, 410 note.
 Baif, p. 99.
 Baillod, famille, p. 531, 532.
 — Claude, [† 1558], notaire, châtelain du Vaux-travers, p. 206 n. 1, 212 n. 2, 213, 365, 381 et n. 1, 384, 386, 393, 513, 519 note.
 — Jacques, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1.
 — Hugonette, première femme de Fabri, p. 531, 625.
 de Bairisey, Michel, p. 484 n. 6.
 Balaam, p. 128 et n. 4, 129.
 BALE, ville ou canton, p. 56, 61 n. 5, 69, 116, 117, 118, 119, 120 n. 1, 121, 124 et n. 4, 125, 126, 127 et n. 1, 128 et n. 1, 130 n. 1, 131 et n. 5, 132, 133, 134, 136 et n. 2 et 5, 137 et n. 6, 138, 139, 140 et n. 1 et 2, 142 et n. 2, 144, 147 n. 3, 148, 149, 150, 154 et n. 3, 156, 157, 158, 160, 163, 164, 165 et n. 2, 166, 167, 174, 177, 186, 187, 191, 272 n. 4, 282 n. 4, 283, 284, 290, 291 n. 1, 304 n. 2, 353, 355, 356, 361, 371, 383, 400, 409, 410 et note, 411, 416, 417, 429, 430, 431, 433, 434, 438, 439, 441, 451, 466 n. 2, 470, 474 n. 3, 475, 477, 478, 480 et n. 1, 500, 522, 523, 536, 546, 578, 579 n. 5, 587, 588, 618 n. 1,

- 636, 648, 652, 658, 663 n. 2, 664, 680 et n. 1, 683, 691 note, 693 note.
- BALE**, Conseil (ou Messieurs de Bâle, ou les Bâlois, ou simplement Bâle), p. 156, 158, 165, 296, 305, 321 n. 2, 440 n. 1, 443, 451 n. 2, 452, 524, 531, 546, 566, 578 n. 2, 582 n. 1, 605, 624, 636, 668, 669, 672, 680.
- Evêché ou évêque (voir Christophe de Utenheim, [H. de Schoenau, coadj.], Jacques-Phil. de Gundelsheim, Melchior de Lichtenfels, J. C. Blarer de Wartensee): p. 191 et note, 194, 202 n. 3, 203 et n. 8, 205, 206, 208, 221, 234, 237, 238, 241, 242, 399 n. 1, 427, 433 et n. 1, 536, 539, 624, 635, 668.
- Prédicants et pasteurs: Capiton, Röbli, Œcolampade, Farel, Immeli, Wissenburg.
- Doyens: Œcolampade, 1529-1531; Oswald Myconius, 1532-1552; 1553, Simon Sulzer; 1586-1618, Jean-Jacques Grynaeus.
- Baliste**, voir Arbalète.
- Ballard** (ou Balard), Jean, p. 303 note, 309 n. 3, 319, 324 n. 5.
- de la Balme, Catherine, femme de Claude de Vau-marcus, p. 374, 530.
- Françoise, dominicaine d'Estavayer, p. 532.
- Bandière**, Aimé, p. 309 n. 3, 324.
- Bär**, Louis, p. 124 n. 4.
- Barbarin** (surnom de Thomas de la Planche), p. 371, 383, 410, 414, 417, 430 et note, 433, 434, 441, 457, 531, 535 n. 1, 549, 555 n. 3, 557, 558, 559, 576, 614, 690 n. 1.
- Daniel, p. 613, 700 note.
- Barbe**, revendeuse, p. 495.
- Barbey**, Antoine, p. 312.
- Barbezat**, Nicolas, p. 526 n. 1.
- BARCELONETTE**, p. 291.
- Bardy**, p. 84, 149 n. 1.
- Barillier**, Jean [† 1553], notaire, commissaire, châ-telain de Boudry, p. 371, 381 et n. 1, 393, 513, 527.
- Pierre [† 1537], châtelain du Landeron, p. 389, 391.
- Barnaud**, Jean, p. 9, 79, 82, 93, 101 n. 1, 308 n. 3, 560 n. 1, 563 n. 9, 573 n. 1, 576 n. 6, 577 n. 1, 609 n. 2, 615 n. 1, 621 n. 2, 622 note, 623 n. 1, 3, 4, 624 n. 6, 626 n. 4, 627 n. 2, 637 n. 5, 638 n. 5, 639 n. 1, 646 n. 1, 650 n. 1, 682 n. 3, 683 n. 2, 727 n. 3.
- Baronius**, p. 15 n. 1, 56.
- Barral**, J., p. 525 n. 3.
- Barrelet**, Hugonin, à Boveresse, p. 386 n. 3.
- Jacqua, p. 386 n. 3.
- Pierre, curé de Môtiers, p. 384 n. 1, 387, 526 n. 1.
- BARROIS**, p. 483 n. 9.
- Barth**, Karl, graveur, p. 69.
- Basile** le Napolitain, p. 515.
- de Bassefontaine, p. 586 note, voir de l'Aubespine.
- Bastard**, Pierre, p. 373 n. 1.
- Bastian**, Hans, p. 283, 390.
- Baud**, Claude, p. 314.
- Baudichon**, voir de la Maisonneuve.
- Henriette, p. 302 note.
- de Baudoche, famille de Metz, p. 472 n. 3.
- Claude, p. 502.
- Robert, p. 503 et n. 5.
- Baudrier**, p. 127 n. 1.
- Bauer**, Eddy, p. 212 note.
- BAUFFREMONT**, p. 237 n. 1, 239, 253.
- Bauley**, Guillaume, p. 253.
- Baum**, Jean-Guillaume, p. 26, 36, 40, 42, 80, 86, 89, 139 n. 1, 141 n. 3 et 4, 143 n. 4, 144 n. 2, 154 n. 4, 161 n. 2, 320 n. 1, 411 n. 1, 648 n. 5, 664 n. 2, 667 n. 2, 704 n. 4.
- BAUME[S]**, p. 376 n. 1.
- de la Baume, Pierre, évêque de Genève de 1523 à 1542, p. 215 n. 4, 293, 306, 312, 313, 314, 315.
- BAYARDS**, p. 384 n. 1.
- Bayle**, Pierre, p. 77.
- Beatus**, p. 651 et n. 6.
- de Beaucaire, Jean, p. 379, 520, 521.
- de Péguillon, François, p. 504.
- de Beaulieu, Jean, pasteur à Blamont, Lignières, Neuveville, p. 560 n. 2, 636 et n. 1 et 2, 653 et n. 1, 697 et n. 7, 701, 711 et n. 1.
- Jean, pasteur à Cudrefin, p. 698 note.
- de Beaumont, Gustave, peintre genevois, p. 75.
- BEAUNE**, p. 386.
- Beauvais**, Nicolas, pasteur à la Sagne, p. 636 et n. 2, 689, 694 et n. 5, 695, 697 n. 3, 698 note.
- BEAUVOIR**, p. 706.
- de Beauvois (ou de Beauvais), Françoise, femme de Gaucher Farel, p. 523, 524, 525 et n. 3, 705, 726 n. 3, 727.
- (ou de Beauvais), Louise, femme de Claude Farel, p. 523, 524, 705.
- Bebel**, Jean, p. 143 n. 2.
- Becker**, Tb.-Aug., p. 85, 113 n. 1.
- Bédier**, p. 121, 125.
- Bédrot**, Jacques, p. 434.
- Bégin**, p. 125 note.
- Béguin**, François, p. 302 note.
- de Bellissime, p. 694 note.
- BELFORT**, p. 148, 149 n. 1.
- du Bellay, Guillaume [1491-1553], diplomate et homme d'Etat français, lieutenant de François 1^{er} à Turin, p. 297, 565 n. 1.
- de Bellegarde, Claude, maître d'hôtel de René de Challant, p. 238, 240 note, 242, 245, 247 et n. 3, 248 et n. 2, 249, 250 et n. 1, 251 n. 2, 252 et note, 379 n. 2, 425, 601 note.
- BELLELAY**, p. 191, 192 et n. 2, 196, 197, 201, 202 et n. 4, 203 n. 1, 204 et n. 5.
- Belleney**, Jean, p. 256 n. 1.
- BELLERIVE**, p. 212 n. 1.
- Bellius** (pseudonyme de Casteillon), p. 652, 653.
- de Bély (ou Belly), Jehan, p. 251 n. 2, 255 et n. 1, 437, 600 n. 3, 714.
- BENFELD**, p. 164.
- Benoît**, charpentier à Grandson, p. 271.
- Andry, anabaptiste du Brabant, p. 356 n. 1.
- de Benoît, Rodolphe, p. 182, 224 n. 2, 365.
- Bentin**, Michel, p. 140 n. 4.
- van Berchem*, Victor, p. 85, 86, 299 n. 5, 300 n. 3, 302 note, 319 n. 5, 332.

Berchier, Girard, p. 525, 728.

Berchtold, p. 281 n. 5.

Berger, Nicolas, p. 316.

Berger, Philippe, p. 287 n. 2.

— *Samuel*, p. 89.

Bergion ou Berguis, Claudio, ministre des Vaudois du Piémont, p. 680 et n. 6.

BERLIN, p. 57.

Bernard, évangélique de Gap, p. 702.

Bernard, Claude, de Genève, p. 302 note, 303, 304, 311, 321.

— Jacques, cordelier, puis pasteur à Genève, p. 324, 325 et n. 2, 326, 411.

BERNE, ville ou canton, p. 61 et n. 5, 146 et n. 1, 160, 162, 164, 166, 167 n. 1, 171, 173, 174, 180, 183, 193, 195, 196, 197, 209, 210 et n. 1, 211, 212 et n. 1, 213 et n. 1, 216, 218, 219, 225, 228, 229, 230, 235, 236 et n. 2, 238, 240, 241, 250, 256, 257, 259 et n. 3, 260 et n. 2, 264, 266, 269, 271, 272 et n. 4, 284, 290, 291 et n. 1, 298 note, 302 note, 304 n. 2, 305, 308, 309, 321 n. 5, 334, 337, 339, 356, 361, 374, 376 n. 1, 400, 416, 421, 422 n. 1, 424 note, 426, 430, 432, 433, 438, 439, 441, 443, 452, 465, 514, 540, 547, 561, 562, 565, 566, 574, 575, 579 et n. 1, 2, 4, 5, 580, 581, 582 et n. 1 et 9, 586 note, 599, 601, 607 n. 3, 622 note, 624, 630, 636, 639, 650, 658, 662, 665, 667, 672, 682, 683, 703, 709, 710.

— Messieurs de Berne, Leurs Excellences (LL. EE.), le gouvernement bernois, etc., ou simplement Berne, les Bernois, p. 146, 153, 162, 167, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181 et n. 10, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 194, 195 et n. 1, 196, 197, 198, 200, 201, 202 et n. 2, 3, 5, 203, 204, 205, 206 n. 1, 207 et n. 1, 208, 211, 217, 218 et n. 2, 220 et note, 221 et n. 1, 222, 223, 224, 225 et n. 1 et 2, 226 et n. 1, 227, 228, 229 et n. 1, 231, 232, 233, 234 et n. 1, 239, 241, 242 et n. 2, 244, 245, 246, 247 et n. 2 et 3, 249, 250, 251, 252, 253 et n. 1, 254, 255 n. 2, 256 et n. 1, 257, 258, 259, 260 et n. 8, 261 et notes, 262 et notes, 263 et notes, 264, 265 et notes, 266 et n. 3 et 4, 267, 269, 270 et n. 1 et 2, 271 et n. 3 et 5, 272 et n. 1, 273, 274, 275 et notes, 276, 277 et n. 1, 278 et n. 3 et 4, 279 et notes, 280 et notes, 281 et notes, 284, 295 n. 2, 296, 298, 300 et n. 3, 303, 305, 307, 308 n. 3, 309, 311, 314, 315, 316, 317, 320, 323, 324, 327 et n. 5, 328 et notes, 329, 330, 334, 335, 338, 339, 340, 341, 342, 345, 347 et n. 4, 348, 349, 350, 351, 355, 356, 358, 359, 362, 363, 366, 368, 370, 371, 372, 373 et n. 1, 374, 375 et n. 1, 377, 378, 380 note, 388, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 401 n. 2, 405, 406, 409, 410 note, 412 et n. 1, 414, 416, 422 n. 1, 423, 425, 427, 428, 429, 432, 433, 434, 440 n. 1, 443 et n. 1, 444, 446, 447, 448, 449, 450, 451 et n. 2, 452, 453, 454, 455, 456 et n. 1, 461, 463 et notes, 465, 467, 499, 517 et n. 1, 519 et note, 520, 521, 523 et n. 2, 524, 531, 536, 539, 540, 554, 555, 556, 557 et n. 8, 558, 559, 561, 562, 570, 573, 576 n. 3, 577, 578 n. 2, 584, 587, 588, 598,

601, 604, 606, 615 et n. 1, 617, 621 n. 2, 622 et note, 623, 630, 631, 632, 633 et n. 1, 634, 636, 637 n. 5, 640, 645, 647 et n. 3, 651 n. 5, 662, 665, 666, 667, 671, 672, 673, 680, 681 et n. 3, 682, 683, 685, 686, 708 et n. 4, 709, 710, 711.

BERNE, Lettres et ordonnances de MM. de Berne citées ou mentionnées :

1527, à l'évêque de Lausanne, 17 nov., p. 180 et n. 5. — 1528, à l'évêque de Lausanne, 5 janv., p. 181 et n. 1. — 1528, à l'évêque de Lausanne, 12 janv., (par Farel), p. 181 et n. 6. — 1528, au lieut. Félix de Diessbach, 14 févr., p. 184 et n. 3. — 1528, au lieut. Félix de Diessbach, 5 mars, p. 184 n. 5, 187 n. 1. — 1528, à l'évêque de Lausanne, 9 mars, p. 187 n. 1. — 1528, au Conseil de Lausanne, 15 mars, p. 187 n. 1. — 1528, au lieut. Félix de Diessbach, 3 avril, p. 184 n. 6. — 1528, au capitaine de Chillon, 3 avril, p. 187 n. 1. — 1529, au bailli d'Aigle, 7 févr., p. 137 n. 4. — 1529, au Conseil de Lausanne (laissez-passer), 20 oct., p. 189 n. 1, 194 et n. 1. — 1529, au Conseil de Lausanne, 18 nov., p. 194 et n. 2 et 3. — 1529, au châtelain et aux bourgeois de Vevey, 6 déc., p. 189 n. 4. — 1529, au maire et au Conseil de la Neuveville, 12 déc., p. 189 n. 4. — 1529, aux Quatre-Ministres, 12 déc., p. 189 n. 4. — 1529, à Watteville, 20 déc., p. 189 n. 4, 208 n. 2. — 1529, à la paroisse de Chiètres, 30 déc., p. 260 n. 8. — 1530, à Fribourg, 3 janv., p. 260 n. 8. — 1530, à Fribourg, 6 janv., p. 261 n. 1. — 1530, à la paroisse de Diesse, 8 janv., p. 196 et n. 1. — 1530, à Morat, 20 janv., p. 261 n. 3. — 1530, à Farel, 22 janv., p. 189 et n. 4, 259 et n. 1, 261 n. 4. — 1530, à Fribourg, 26 janv., p. 265 n. 4. — 1530, au comte de Gruyère, 30 janv., p. 261 n. 6. — 1530, à Farel, 31 janv., p. 261 n. 8. — 1530, à Fribourg, 6 févr., p. 261 n. 10. — 1530, à Fribourg, 7 févr., p. 261 n. 11. — 1530, à Fribourg, 13 mai, p. 263 n. 2. — 1530, à Fribourg, 17 mai, p. 263 n. 3. — 1530, à Bienne, 28 mai, p. 200 et n. 4. — 1530, à l'abbé de Bellelay, 1^{er} juin, p. 202. — 1530, à la Neuveville, 8 juin, p. 203 et n. 2. — 1530, à Fribourg, 23 juin, p. 203 n. 2 et 4, 264 n. 3. — 1530, à la Neuveville, 11 juillet, p. 203 n. 5. — 1530, à Guillemette de Vergy, 29 juillet, p. 242 et n. 2 et 3. — 1530, à G. de Rive, 3 août, p. 221 n. 2. — 1530, à l'évêque de Bâle, 6 août, p. 204 et n. 2. — 1530, à Farel, 6 août, p. 204 et n. 3, 221 n. 2. — 1530, à ses députés, 6 août, p. 221 n. 2. — 1530, aux Quatre-Ministres, 17 août, p. 244, 245 et n. 1. — 1530, aux Quatre-Ministres, 21 août, p. 244, 245 et n. 1. — 1530, à Guillemette de Vergy, 16 sept., p. 246. — 1530, à G. de Rive, 17 oct., p. 225 n. 2, 226 n. 1. — 1530, aux Quatre-Ministres, 17 déc., p. 231. — 1530, à G. de Rive, 17 déc., p. 232 et n. 1. — 1530, aux citoyens de Neuchâtel, 17 déc., p. 232 n. 1. — 1530, à G. de Rive, 20 déc., p. 232 n. 1. — 1530, à G. de Rive, 23 déc., p. 232 n. 1. — 1531, au bailli d'Échallens, 8 févr., p. 267 n. 3. — 1531, à Guillemette de Vergy, 11 févr., p. 247 et n. 2. — 1531, à Guillemette de Vergy, 27 févr., p. 249. — 1531, à Fribourg, 27 févr., p.

- 279 n. 3. — 1531, à Guillemette de Vergy, 3 mars, p. 249 et n. 2. — 1531, au Conseil d'Avenches, 9 mars, p. 265 n. 5. — 1531, à Fribourg, 10 mars, p. 265 n. 6. — 1531, au Gouverneur et aux Ministraux de Neuchâtel, 12 mars, p. 234 et n. 1. — 1531, instructions à leurs délégués, 20 mars, p. 249 et n. 3. — 1531, au Conseil d'Avenches, 25 mars, p. 266 n. 3. — 1531, au Conseil d'Orbe, 7 avril, p. 268 n. 3. — 1531, à Fribourg, 4 mai, p. 268 n. 5. — 1531, à Guillemette de Vergy, 23 mai, p. 249. — 1531, au Conseil de Grandson, 7 juin, p. 271 n. 3 et 5. — 1531, au bailli de Grandson, 7 juin, p. 271 n. 3 et 5. — 1531, à J.-J. de Watteville, 21 juin, p. 272 n. 1. — 1531, à ses délégués, à Grandson, 29 juin, p. 273 n. 3. — 1531, à ses délégués, à Grandson, 3 juillet, p. 274 n. 1. — 1531, aux Clarisses d'Orbe, 3 juillet, p. 274 n. 6. — 1531, à Farel, 7 juillet, p. 274 n. 4. — 1531, à Fribourg, 23 juillet, p. 274 n. 7. — 1531, à Fribourg, 29 juillet, p. 274 n. 8, 275 n. 2. — 1531, à G. de Rive, 9 août, p. 368 n. 1, 379 n. 1. — 1531, aux Quatre-Ministres, 19 août, p. 388, 389 n. 1. — 1531, à Fribourg, 20 août, p. 275 n. 5. — 1531, à Fribourg, 22 août, p. 275 n. 5. — 1531, aux Quatre-Ministres, 22 août, p. 389. — 1531, à ses délégués, 2 oct., p. 277 n. 1. — 1531, aux Quatre-Ministres, 12 oct., p. 250, 251 n. 1. — 1531, au Conseil de Fribourg, 13 oct., p. 278 n. 3. — 1531, à Fribourg, 8 nov., p. 278 n. 3. — 1531, à Fribourg, 29 déc., p. 279 n. 4. — 1531, au gouverneur de Neuchâtel, 30 déc., p. 363 n. 1. — 1531, à Fribourg, 31 déc., p. 279 n. 4. — 1532, à Fribourg, 2 janv., p. 279 n. 5. — 1532, Berne et Fribourg à leurs sujets de Grandson, 30 janv., p. 279 et n. 7. — 1532, à Farel et aux autres prédicants, 10 févr., p. 280 n. 2. — 1532, à Fribourg, 27 févr., p. 280 n. 3. — 1532, à Farel, 9 juillet, p. 281 n. 1. — 1532, à Fribourg, 22 août, p. 280 n. 7. — 1532, à Fribourg, 23 août, p. 280 n. 8. — 1532, à Claude de Vaumarcus, 18 sept., p. 374. — 1532, aux Quatre-Ministres, 18 nov., p. 251 n. 1. — 1532, au bailli d'Echallens, 2 déc., p. 281 n. 2. — 1533, à ses délégués, à Fribourg, 5 mai, p. 281 n. 5. — 1533, à François I^{er}, 7 juin, p. 523. — 1533, à Genève, 30 juillet, p. 328 note. — 1533, à Claude de Neuchâtel, 18 sept., p. 373 n. 1. — 1533, à la Cour de François I^{er}, 29 nov., p. 523. — 1533, aux Quatre-Ministres, 6 déc., p. 375 n. 1. — 1534, aux Quatre-Ministres, 24 janv., p. 253. — 1534, à Genève, 16 mars, p. 328 note. — 1534, aux Quatre-Ministres, 25 avril, p. 375 et n. 2. — 1534, à Farel et aux ministres de Grandson, 13 juin, p. 281 n. 3, 406 et n. 2. — 1535, au duc de Savoie, 30 sept., p. 295 n. 2. — 1535, au Conseil du Landeron, 20 oct., p. 393 n. 1. — 1535, au Parlement de Dôle, 9 nov., p. 375 n. 1. — 1535, aux communes des bailliages, 27 déc., p. 329 n. 1. — 1536, à G. de Rive, 27 juin, p. 394 n. 2. — 1536, à Soleure, 21 août, p. 395 n. 1. — 1536, au Landeron, 18 sept., p. 393 n. 2. — 1536, aux Quatre-Ministres, 21 sept., p. 391. — 1537, au Landeron, 14 mars, p. 394 n. 1. — 1538, aux Quatre-Ministres, 15 avril, p. 423. — 1540, à Guillemette de Vergy, 15 juillet, p. 427. — 1540, aux magistrats de Saint-Hippolyte, 27 août, p. 467 n. 1. — 1541, aux Quatre-Ministres, 14 sept., p. 448 et n. 2. — 1541, à Farel, 14 sept., p. 448 n. 2. — 1541, à Bâle, 10 nov., p. 451 n. 2. — 1541, aux Quatre-Ministres, 26 nov., p. 453 et n. 1. — 1541, aux Quatre-Ministres, 23 déc., p. 455 et n. 1. — 1542, à Farel, 18 janv., p. 456 n. 1. — 1542, aux Quatre-Ministres, 20 janv., p. 456 et n. 1. — 1542, aux Quatre-Ministres, 13 févr., p. 456 n. 1. — 1542, aux Quatre-Ministres, 4 mai, p. 463 et n. 1 et 2. — 1542, au Gouverneur de Neuchâtel, 19 mai, p. 557. — 1543, lettres de recommandation pour Gaucher et Claude Farel, fin sept., p. 524. — 1543, au Conseil de Neuchâtel, 2 nov., p. 540 et n. 2. — 1544, au Conseil de la Neuveville, 28 mars, p. 538 n. 1. — 1545, aux Quatre-Ministres, 11 mai, p. 521. — 1545, aux Quatre-Ministres, 8 oct., p. 521. — 1546, au Conseil de Neuchâtel, 10 mars, p. 555. — 1546, à Viret, 15 déc., p. 556 et n. 4. — 1549, au Conseil de Ville de Neuchâtel, 6 nov., p. 601. — 1553, à Viret, 22 mars, p. 627 n. 2. — 1554, à la Classe de Neuchâtel, 25 févr., p. 632. — 1556, à la Classe de Neuchâtel, 23 janv., p. 634 et n. 4. — 1557, à l'évêque de Porrentruy, juin, p. 671, 672 et n. 1. — 1557, au Conseil de Porrentruy, juin, p. 672 et n. 1. — 1557, à Jacqueline de Rohan, 22 août, p. 686 et n. 2. — 1562, à l'Eglise de Châteaudun (lettre de recommandation pour Christophe Fabri), 3 janv., p. 699 et n. 7.
- BERNE, Consistoire, p. 263 et n. 4, 283 et n. 1. — Dispute de (1528), p. 178, 179 et n. 2, 180, 181 et n. 10, 182, 183, 184, 188, 193, 259, 574, 578, 582 n. 2. — Synode (1532), p. 281, 282 et n. 1 et 6, 349, 397, 398 n. 1, 574, 578 et n. 1. — (1533), p. 283. — (1537), p. 579. — (1549), p. 576 et n. 2. — Doyens et pasteurs : 1528, Berchtold Haller, Franz Kolb, G. Megander; 1536, Erasme Ritter, Pierre Kunz, Sébastien Meyer; 1541, Bêat Gering; 1544, Simon Sultzer; 1547, Jost Kilchmeyer; 1548, Jean Haller.
- Bernoulli, p. 127 n. 1.
- Bernus, Auguste, p. 144 n. 4, 693 note, 706 n. 3.
- (LA) BÉROCHE, p. 371, 372, 373, 374, 530.
- de Berquin, Louis, p. 115, 139 n. 4.
- Bersier, Eugène, p. 142 n. 4.
- Bersour, Pantaléon, p. 295.
- Berthelier, Daniel [1519-1555], fils de Philibert, p. 645. — Philibert [1465-1519], le grand patriote de Genève, p. 313. — Philibert, frère de Daniel, p. 645.
- Berthod, le messager de Neuchâtel, p. 377, 385 et n. 2, 410. — ou Berthoud, Claude, de Boudevilliers, pasteur à la Sagne et aux Verrières, p. 616 n. 2, 695.
- Bertoud, Edmond, p. 88.
- Gabrielle, p. 9, 551, 616, 688, 699 n. 3, 701.
- de Bertin, Luc, p. 666.
- Bertrand, Guillaume, comte de Provence, p. 94.
- Bertschi, Marc, p. 165, 478.

- Besancenet, Etienne, p. 52, 57, 239 n. 1, 250 et n. 1, 252 et n. 1, 256, 257 et n. 1, 363, 525, 690 n. 6.
- BESANÇON, p. 111 n. 1, 131 n. 6, 135 et n. 3, 136 n. 5, 145, 146 et n. 1 et 5, 147, 148, 149 n. 1, 150 n. 1, 191, 213, 216, 223, 245, 253 n. 1, 270, 375, 376 et n. 1, 377, 466, 467, 472, 476 note, 482 n. 1, 567, 671, 672.
- Besson, abbé, p. 145 n. 3.
- *Ed.*, p. 84, 282 n. 7.
- Besson, Esaïe, fils de Pierre, p. 647 n. 4.
- Pierre, pasteur à la Sagne, au Locle, à Pontarreuse, p. 257, 616 et n. 2, 647 n. 4, 696.
- Beth, K. p. 82.
- de Béthencourt, Jean, p. 251 n. 2, 467.
- BEVAIX, p. 215, 235, 236, 265 n. 2, 365 n. 2, 366, 367 et note, 368, 414, 415, 531, 533, 607 n. 3, 608 n. 3.
- Curé : Jacques Droz. — Pasteurs : 1531, Fortunatus Andronicus; 1533, Jehan Droz.
- Bevan, Frances, p. 75, 78.
- BÉVILLARD, p. 192 et n. 2, 197 n. 8, 202 n. 4, 205 n. 1.
- BEX, p. 175, 182, 184, 185, 187 et n. 2, 293.
- de Bex, Jean, p. 173, 175, 176.
- Beynon, Bonaventure, neveu d'Emer, p. 364.
- Emer (ou Imer), curé et pasteur de Serrières, p. 52, 54, 207 note, 209 n. 1, 363, 364, 365 n. 1, 378, 386 n. 3, 401 n. 2, 409, 533, 669 et n. 6, 672.
- Houry, p. 363.
- de Bèze, Théodore, p. 23, 26, 56, 61 et n. 3, 64, 65, 66, 67 et n. 2, 68, 71 et n. 1, 72, 75, 86, 115 n. 6, 335, 610 n. 3, 617 et n. 1, 622 note, 631, 639, 654, 658 et n. 3, 659 et n. 3, 660, 661, 662, 663, 664, 665 et n. 2, 666, 667 et n. 2, 675 n. 2, 688, 690 n. 1, 691 n. 4, 693 note, 698 n. 1, 699 n. 1 et 5, 711, 712 note, 720 et n. 4, 721, 722 n. 1, 3, 5.
- Ouvrages cités ou mentionnés :
1557, *Confession de foi* (14 mai), p. 659 et n. 3, 661. — 1557, *Confession de foi, nouvelle déclaration* (8 oct.), p. 663 et n. 4. — 1562, *Ordre pour la discipline.... etc.*, p. 711 et n. 6, 712 et n. 1, 713 note. — 1565, *L'histoire de la vie et mort de feu M. Jean Calvin....* p. 86. — 1580, *Icones*; 1581, *Pourtraits*, p. 64 à 66, 67, 77, 115 n. 6. — 1580, *Histoire ecclésiastique*, p. 617 n. 1, 622 note, 675 n. 2, 691 n. 4, 693 note, 698 n. 1, 699 n. 1 et 5, 722 n. 1 et 3. — 1598, *Response à la lettre d'un gentil-homme savoisien....* p. 61 n. 3.
- Lettres citées ou mentionnées :
1555, à Farel, 21 mars, p. 653 n. 6. — 1556, à Calvin, 26 janv., p. 690 n. 1. — 1556, à Calvin, 9 févr., p. 690 n. 1. — 1556, à Farel, 16 mars, p. 648 et n. 5, 690 n. 1. — 1557, à Farel, 13 avril, p. 690 n. 5. — 1557 (avec Farel) à Bullinger, 29 avril, p. 658 n. 3. — 1557, à Calvin, 13 juin, p. 660 n. 1. — 1557, à Calvin, 17 juillet, p. 660 et n. 2. — 1557, à Bullinger, 24 août, p. 661 et n. 8. — 1557, à Farel, 30 août, p. 661 n. 9. — 1557, à Bullinger, commencement de sept., p. 661 et n. 8. — 1557, à Farel, 11 nov., p. 665 n. 3, 674 n. 1, 691 n. 1. — 1557, à Farel, 19 nov., p. 691 n. 1. — 1557, à Calvin, 24 nov., p. 665 n. 2. — 1557, aux ministres zurichois, 24 nov., p. 666 et n. 1. — 1558, à Farel, 13 janv., p. 666 n. 4, 667. — 1558, à Calvin, 18 janv., p. 666 n. 4. — 1558, à Bullinger, 19 avril, p. 667 et n. 2. — 1558, à Farel, 29 avril, p. 667 et n. 1, 700 note. — 1561, à Wolf, 25 mars, p. 720 et n. 3.
- BIENNE, p. 191 et note, 192, 193, 196, 198 et n. 2, 199 et n. 2, 200, 202 n. 3 et 5, 203 n. 8, 209, 225, 226, 235, 236 n. 2, 241, 244, 248, 249, 251, 282 n. 4, 283, 339, 364, 377, 400, 426, 427, 433, 443 n. 1, 536, 559, 603, 604, 623, 624, 638, 645, 669 n. 2.
- Messieurs de, p. 209 n. 1, 231, 236, 239, 240, 241, 242 et n. 4, 245, 246, 247, 248 et n. 1, 251 n. 2, 252, 253 n. 1, 256, 282, 364, 365 n. 1, 423, 427, 578 n. 2, 624, 679, 715.
- Curé : Thomas Wyttenbach de 1507 à 1515, et de 1520 à 1526. — Pasteurs : Jacob Würben, Rhellican, Blaurer.
- Bigothier (ou Bigottier), Claude, p. 283, 301 et n. 3.
- Binder, Othon, p. 167.
- de Biollée, Jacques, p. 304 n. 2, 311 et n. 4.
- Biolley, Jean, p. 185.
- de Biolley, surnom de Jean Goumoens.
- de Bionnens, Guillaume, p. 525.
- de Birage ou de Birague, René [1506-1583], gouverneur du Lyonnais, p. 723 note, 728 n. 3.
- Birchamer, Maria, femme de F. André, p. 367.
- Birck, Hans, p. 89.
- BIRSECK, p. 191.
- Bisard, Jacques, chanoine de Valangin, p. 240 note, 244, 245.
- Bischof, capitaine bernois, p. 320 n. 1.
- Nicolas [Episcopus, 1501-1564], imprimeur à Bâle, p. 663.
- Bläsi, p. 470.
- Blailé, Alfred, peintre à Neuchâtel, p. 69.
- BLAIN, p. 691.
- BLAMONT, p. 132 n. 6, 148 et n. 2, 152 n. 1, 387, 467, 526 et n. 1, 527, 533, 636 n. 1, 697 n. 7.
- Blanchard, Jean, p. 706 n. 3.
- Blancherose, p. 345.
- BLANDY, p. 232, 233 et n. 3, 519 note, 635 n. 9.
- Blarer (de Wartensee), Jacques-Christophe, évêque de Bâle de 1575 à 1608, p. 673.
- Blaurer (ou Blaarer), Ambroise, réformateur, p. 151 n. 6, 468 n. 1, 485 n. 5, 603 et n. 1, 604, 616, 624 et n. 1, 2, 3, 638, 646, 652, 653, 654, 662, 670 n. 1 et 4.
- Lettres citées ou mentionnées :
1552, à Farel, 28 févr., p. 624. — 1553, à Farel, 10 févr., p. 624 n. 5. — 1553, à Farel, 10 déc. p. 642 et n. 7. — 1555, à Farel, 14 févr. [Perrot, p. 119]. — 1555, à Farel, 20 mars, p. 654 n. 4. — 1555, à Farel, 2 mai, p. 654 n. 4. — 1555, à Farel, 31 mai, p. 654 n. 4. — 1555, à Farel, 7 juin, p. 654 n. 4. — 1555, à Farel, 2 sept., p. 654 n. 4. — 1555, à Farel, 4 déc., p. 638 n. 2.
- du Blet, Antoine, p. 120 n. 1, 126, 129 n. 4, 162.
- BLÉTANGE, p. 472 n. 3.

- Bloesch, César-Adolphe* [1804-1863], médecin et hist. de Bienne, p. 84, 637 n. 6.
- *Emil* [1838-1900], pasteur à Laupen, archiviste et biblioth., à Berne, p. 81, 198 n. 1.
- BLOIS**, p. 161 n. 1, 162, 163, 401, 598, 622 note.
- de Blonay, Michel, seigneur de Maxilly (Chablais), p. 349, 350 et n. 1.
- Loys, prévôt de Saint-Imier au XIV^e siècle, p. 522.
- Blum, Antoine, p. 390.
- Bocion, François*, p. 75.
- BOCKENHEIM** [Bouquenon], localité dans la Sarre, p. 679 et n. 3.
- Bocquet, Christophe, p. 307 et n. 2.
- BOEBLINGEN**, p. 152.
- du Bois, Michel, de Genève, p. 441, 442.
- Watrin, prédicant à Metz, p. 487, 494 n. 8, 497, 499, 501, 502, 507.
- BOISRIGAUD**, p. 402, 586 note.
- Boivin, Jacques, curé et pasteur à Diesse, p. 193, 194, 195, 196 et n. 3.
- BOLE**, p. 349, 367, 368 n. 1, 369, 370, 371, 398, 531, 532.
- Bollardi, Pierre, p. 304 n. 2.
- Bolle, voir Boule.
- BOLOGNE**, p. 290 et n. 2, 565.
- Bolot, ou Boulot, Pierre, p. 677, 698 et n. 2 et 6, 699 et n. 1.
- Bolsec, Jérôme, carme, médecin et théologien, p. 68, 640 et n. 1 et 2, 645 et n. 1, 649 n. 1, 694 n. 4, 715.
- de Bombelles, Claude, p. 586 note.
- Bomberg (bible de), p. 405 note.
- Bomeromenus, Jean, anabaptiste des Pays-Bas, p. 356 n. 1.
- Bommelius, Henri, p. 118 n. 4.
- de Boneto, Claude, p. 271 et n. 7.
- Bonier, Antoine, p. 94 note.
- Bonivard, François [? 1493-1570], prieur de Saint-Victor, p. 51, 322.
- Bonjour, Antoine, à Avenches, p. 265.
- Bonjour, E.*, p. 84.
- Bonjour, Hans, du Landeron, p. 634 n. 1.
- BONMONT**, p. 323, 327.
- BONNEVILLE**, p. 560 n. 2, 608. (Voir **NEUVE-VILLE**.)
- Bonnet, Antoine, voir Thomassin.
- Bonnet-Maury, A. Gaston*, p. 87, 471 note.
- Bonvalot, François, p. 145, 146.
- Bonvespre, Henry, p. 247, 248 n. 1, 397 n. 1.
- BONVILLARS**, p. 278 n. 4, 281.
- de Bonstetten, J.-J., p. 555 n. 5, 599 et n. 1 et 3, 602 n. 1, 609 n. 5, 611, 612 n. 1, 613, 631, 632, 633, 637, 649 n. 1, 665, 674, 678, 683, 703, 708, 710 n. 3, 728 n. 3.
- BORDEAUX**, p. 514, 526.
- Bordier, H.-L.*, p. 49 et n. 3, 81.
- Borel-Girard, Gustave*, p. 5, 9, 88, 586 note, 688, 724 et n. 1.
- Borgeaud, Charles*, p. 9, 86, 298, 320 n. 1, 330 n. 3, 334 n. 1, 681 n. 5.
- Bosset, Jean, p. 195 et n. 4, 196, 197 et n. 1 et 8, 208 et n. 2, 223, 390, 513 n. 1.
- Bost, Ch.*, p. 689 n. 1.
- de Botzheim, J., p. 126 n. 6, 129 n. 3.
- Bouchet, Jean, p. 411 n. 1.
- BOUDEVILLIERS**, p. 236, 239 n. 1, 243 note, 247 et n. 1 et 3, 251 n. 2, 254 et n. 2, 255, 256, 349, 369, 387 n. 2, 398, 427 n. 2, 513 n. 1, 519 note, 521, 601, 602 n. 1, 612 n. 2, 613 et n. 6, 616 n. 2, 695, 696 et n. 5, 700 note.
- Pasteurs, voir à Engollon et à Valangin.
- BOUDRY**, p. 53, 209 n. 1, 211, 213, 234, 235, 236, 284, 349, 366 n. 1, 367, 368 et n. 1, 369, 370, 371, 379, 382, 383, 391, 457, 513 n. 1, 531, 551, 555 n. 3, 557, 576, 601, 602 n. 1, 614, 616, 647 n. 4, 695, 698 note, 699, 710.
- Pasteurs, voir à Pontareuse.
- BOUJEAN**, p. 198 n. 2.
- Boule, ou Bolle, Claude, p. 526 n. 1.
- BOUQUENON**, voir **BOCKENHEIM**.
- de Bourbon, Antoinette, p. 519.
- BOURG-EN-BRESSE**, p. 617.
- Bourgeois, François, de Grandson, p. 270.
- Jacques, de Neuchâtel, p. 382, 432.
- BOURGES**, p. 411 n. 1, 543, 679 n. 3.
- Bourgoin, Gaston*, p. 214 note.
- Bourquin, Georges-Frédéric*, pasteur français, p. 78.
- Bourquin, Julien*, pasteur à Cortaillod, p. 7 note, 9, 16, 60, 72 note.
- Bourquin, Werner*, p. 84, 85, 191 note, 669 n. 2.
- Bowvier, Paul*, peintre neuchâtelois, p. 16.
- BOVERESSE**, p. 384 n. 1, 386 n. 3.
- Bovet, André*, bibliothécaire à Neuchâtel, p. 7 note, 61 n. 5, 62 n. 2, 212 note.
- Bovey, dom, p. 280.
- Bovy, Antoine* [1795-1877], médailleur de Genève, p. 75, 76.
- *Hugues* [1841-1903], médailleur et sculpteur de Genève, p. 76.
- Boy de la Tour, Maurice* [1862-1930], p. 61 n. 5, 64 n. 1.
- Boyer, Guillaume, p. 114.
- Boysot, p. 486, 502, 503.
- Boyve, Abram, fils de Jonas, pasteur aux Verrières, p. 58.
- Antoine, ancêtre des Boyve neuchâtelois, p. 233 n. 2, 243 note.
- Jonas [1645-1739], pasteur et chroniqueur neuchâtelois, p. 52, 55, 58, 59, 66 n. 1, 88, 207 note, 210 n. 2, 211 n. 1, 214, 215 n. 1 et 3, 227 note, 229 n. 1, 233 n. 2, 234 et n. 2, 235 n. 1, 243 note, 247 et n. 1 et 3, 250 n. 1, 252 n. 1, 254 n. 1, 255 et n. 2, 257 n. 1, 365 n. 2, 368 n. 1, 373 n. 1, 377 n. 1, 380 note et n. 1, 382, 383 n. 1, 384 n. 1, 388 et n. 1, 399 n. 1, 414 n. 1, 422 n. 1, 423 n. 1 et 4, 424 n. 2, 425 et n. 2, 426 et n. 1 et 2, 427 et n. 1, 443 n. 1, 446 n. 6, 454 n. 1, 461 n. 1, 513 n. 1, 519 note et n. 1, 522 n. 1, 531 n. 2 et 3, 540 n. 1, 567 n. 2, 598 n. 2, 5, 6, 599 n. 2, 3, 5, 600 et n. 1, 2, 4, 601 n. 1, 2, 3, 4, 6, 602 n. 1, 605 et n. 4, 606 n. 2 et 3, 610 n. 4, 611 n. 1, 2, 3, 4, 612 n. 1, 613 n. 4 et 6, 614 n. 1, 615 n. 3

- et 4, 620 n. 3, 623 n. 2, 631 n. 2, 632 n. 1, 685 n. 2, 708 n. 3 et 5, 712, 713, 714 n. 1 et 3, 722 n. 2, 723 n. 2.
- Boyvin, René, p. 67 et n. 1.
- Braconnier (ou Le Braconnier), Jean, p. 503, 507.
- de Bragance, duc, p. 237 n. 1.
- des Brailles, p. 701.
- Brand, Claude, banneret de Valangin, p. 425, 600 n. 3.
- BRANDEBOURG, p. 438, 439.
- Brant ou Brand, Guillaume, maire du Locle, p. 257.
- Sébastien, poète alsacien, p. 116.
- BREDA, p. 686.
- BREMGARTEN, p. 220.
- Traité du 24 novembre 1531, p. 230, 248, 380 note, 381, 620.
- BRENETS, p. 254 n. 1, 256, 425, 614, 616, 635 et n. 6, 647 n. 4, 694 n. 4.
- Brennon, Roger, p. 473, 481.
- Brenz, Jean, p. 468, 664.
- BRETAGNE, p. 691 et n. 2, 700 note.
- Bretel (ou Bretelz), Antoine, p. 214 n. 2, 222 n. 1, 424, 432, 433 n. 1.
- de Bretignier, Claude, donzel à l'Isle (Vaud), p. 525.
- Pierre, petit-fils de Claude, p. 525.
- de Breuil, Guy, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1.
- BREVILLERS, p. 699 n. 1.
- BRÉVINE, p. 256.
- Brice, saint, p. 256.
- Brigonet, Guillaume, évêque de Meaux, p. 28, 102, 110, 111, 112, 113, 115 et n. 4, 125, 160, 161 et n. 1, 163, 175.
- de Briquemault, Adrien, p. 724 et n. 3.
- Brogard, Antoine, p. 129 n. 1 et 3, 136 n. 5.
- Bron, Pierre, p. 525.
- de la Brosse, Mathurin, p. 674 et n. 2, 689, 697, 698 et n. 1, 700 note, 706.
- BROT, p. 367.
- BROU, p. 216.
- Brückner, Nicolas, p. 165.
- Brully, Pierre, de Metz, pasteur à Strasbourg, p. 486, 487 et n. 2.
- Brunet, p. 703.
- Bruni, Claude, p. 351.
- BRUNSWICK, p. 489 n. 6.
- de Brunswick, Henri, p. 488 n. 6.
- de Bubenbergh, Adrien [† 1564], petit-fils illég. du défenseur de Morat, p. 185.
- Bucer, ou Butzer, Martin, réformateur de Strasbourg, p. 12, 29 et n. 1, 33, 49, 119, 120 n. 1, 151 n. 4, 152 n. 4, 153, 156, 158, 159, 164, 177, 187, 265, 283, 290 n. 4, 291, 292, 367 et note, 411, 417, 428, 429, 431, 434, 437, 439, 442, 451 n. 2, 457, 458 et n. 1, 462, 465, 475 n. 5, 480, 483, 484 et n. 1, 486, 487 et n. 1 et 3, 488 n. 1, 489 et n. 6, 490 et n. 3 et 8, 493, 502 n. 4, 503, 508 et n. 8, 509, 546, 566, 567, 578 et n. 2, 579 et n. 5, 580, 581, 584, 585, 590 et n. 1, 591, 694 n. 4.
- Lettres citées ou mentionnées :
1527, à Farel, 26 sept., p. 151 n. 4, 152 n. 4, 177 n. 3. — 1528, à Farel, 7 mars, p. 39 n. 2, 187 n. 1, 190 n. 1, 397 n. 1. — 1530, réponse inédite au mémoire des Vaudois, p. 290 n. 4. — 1540, aux ministres de Berne, juin, p. 487 n. 1. — 1541, à Farel, 30 oct. (perdue), p. 451 n. 2. — 1541, à l'Eglise neuchâteloise, 30 oct., p. 451 n. 2. — 1542, au landgrave, 1^{er} sept., p. 489 n. 6, 490 n. 8. — 1542, à Farel, 13 sept., p. 488 n. 1, 489 n. 9, 490. — 1542, à Calvin, 6 oct., p. 488 n. 1, 489 n. 6, 490 n. 9. — 1542, à Farel, 11 oct., p. 493 et n. 4. — 1544, au landgrave, 29 avril, p. 502 n. 4. — 1547, au landgrave, 27 nov., p. 490 n. 3. — 1549, à Calvin, Farel et Viret, 14 août, p. 590 et n. 2. — 1550, à Farel, 12 janv., p. 560 n. 4, 591 et n. 1 et 2.
- Budé, Guillaume, p. 101, 162, 478 n. 8, 515.
- Jean, p. 662, 664, 666.
- Buechi, A., p. 87, 330 n. 3.
- Bugenhagen (Pomeranus), Jean, p. 159 et n. 2.
- Bugniet, Aymon, p. 214 n. 3.
- Bugniet, Renaud, p. 214 n. 3.
- Buhet, Etienne, p. 94 note.
- Buisson, Ferd., p. 648 n. 4.
- Bullinger, Henri, p. 106, 182 et n. 1, 314 n. 2, 320, 353, 400 n. 1, 439, 440 n. 1, 451 n. 2, 469, 529, 547 et n. 2, 549, 572 n. 3, 574 n. 4, 575, 578 et n. 2 et 3, 582 et n. 2, 583 et n. 4, 584 et n. 1 à 4, 585 et n. 8, 586 et n. 3, 587, 588, 589, 605 n. 1, 626 n. 5, 636 n. 5, 637, 645 n. 3 et 5, 647, 656, 657, 659, 660, 661 et n. 1, 4, 5, 10, 662 et n. 2, 3, 6, 666 n. 6, 667, 668, 681 n. 3, 683 n. 1, 685 n. 4.
- Bungener, Félix, p. 78.
- BURCHEN, p. 137 n. 6.
- Burckhardt, J., p. 85.
- Paul, p. 536.
- Burquinet, p. 261 n. 3.
- de Bure, Idelette, femme de Calvin, p. 437 et n. 2, 572 n. 8, 585 n. 3.
- Burgonner, Anthony, p. 196, 201.
- BURJOD, p. 425.
- BURSINS, p. 546, 645.
- Busquet, p. 114 n. 1.
- Bussier, Agnet, p. 544, 545.
- BUSSIGNY, p. 525.
- BUTES [Val-de-Travers], p. 384 n. 1, 387, 614 n. 4.
- Butticaz, E., p. 112 n. 1.

C

- CABRIÈRES, p. 565.
- Cadix, M., p. 84, 145 n. 4, 146 n. 5, 149 n. 1.
- Caiphe, p. 476.
- Calesius, Calles, Calley, Calesy (surnoms de Georges Grivat), p. 276, 408.
- Callet, évangélique de Gap, p. 702.
- Calvin, Antoine, frère du Réformateur, p. 485, 572 n. 8, 646 n. 5, 681 et n. 2.
- Calvin, Jean, p. 11, 12, 13, 17, 19, 26, 27, 29, 30, 33, 44, 45, 56, 61, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 96, 120 n. 1, 136 n. 3, 145, 256, 297, 321 n. 5, 333, 334, 335, 336, 337, 345, 348, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361,

363, 365 n. 3, 397, 400, 404 n. 1, 405 note, 410 note, 411 n. 1, 415 et n. 1, 416, 417, 419, 421, 422, 424 note, 425, 427, 428, 429 et n. 1 et 2, 430, 431, 432, 433, 434, 435 et notes, 436, 437 et n. 2, 438, 439, 440 et n. 1, 441, 442, 443 et n. 1, 447, 448 et n. 2 et 3, 449, 450, 451 et notes, 453, 456, 457, 460, 462, 463, 465, 466 n. 2, 468, 469, 485 et n. 6 et 8, 486 et n. 4, 487 et n. 1 et 2, 489, 493, 498, 500, 501, 508 et n. 6 et 8, 509, 515, 516, 517, 518, 522, 523, 533, 534, 536, 538 et n. 1, 539, 540, 541, 543, 544, 546, 547, 548, 549, 550, 554, 555, 556, 560 et n. 5, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 569 et n. 3, 571, 572, 573, 575, 576 et n. 3, 578, 579, 580 et n. 4, 582, 583, 584, 586 et note, 587, 588, 590 n. 1, 593, 594, 595, 597, 603, 607 et n. 2, 608, 617 et n. 5, 619, 624, 625, 626, 629, 630, 631 n. 5, 638, 639, 640, 641, 643, 644, 645, 646 n. 5, 647 et n. 3, 648, 654, 655, 656, 657, 660, 661, 662, 665, 667, 668, 671, 672, 673, 675, 676, 679, 680, 681, 682, 685, 686, 689, 690 n. 1, 691 et note, 693, 694 n. 4, 697, 698 et n. 1, 703, 705, 706, 711, 718, 719, 720, 724.

Ouvrages cités ou mentionnés :

1535. *Préfaces pour la Bible d'Olivétan*, p. 404 n. 1.
 1536. *Institution chrétienne*, p. 27, 33, 144 n. 2, 336, 352, 354, 410 note, 508 n. 8, 509 n. 1, 541, 547, 640, 645, 658, 681 n. 2, 682.
 1536. *Articles sur le gouvernement de l'Eglise*, p. 352, 353, 357.
 1536. *Catéchisme*, p. 352, 353, 354 et n. 3, 355, 403 n. 1.
 1537. *Confession de foi*, p. 353, 354, 355, 356, 357, 358, 691 n. 1.
 1538. *Quatorze Articles*, p. 457.
 1539. *Aulcuns Pseaumes et Cantiques mys en chants*, p. 486 n. 4, 618 note.
 1541. *Articles de la journée... de Ratisbonne*, p. 439 n. 1.
 1541. *Ordonnances ecclésiastiques de Genève*, p. 460 et n. 2, 516 n. 1, 518 n. 1, 534. (1561), p. 682 n. 1, 716.
 1541. *Petit traité sur la Cène*, p. 581 note.
 1542. *Psychopannychia*, p. 485 n. 8.
 1544. *Breve instruction... contre les erreurs... des Anabaptistes*, p. 538, 539.
 1545. *Contre la secte fantastique... des Libertins...*, p. 593.
 1545. *Refutatio propositionum Capunculi*, p. 548 n. 4.
 1547. *Acta Synodi Tridentinae*, p. 566 n. 3.
 1547. *Epître contre un certain cordelier...*, p. 593.
 1548. *Interim adultero-germanum*, p. 566 n. 6.
 1551. Traduction française du *Consensus*, p. 589 et n. 2.
 1551. Articles du Synode (de Neuchâtel), p. 606 et n. 9, 607 et n. 2, 609 n. 1, 615.
 1554. *Déclaration pour maintenir la vraie foi... contre... Michel Servet*, p. 643 n. 3.
 1562. *Réponse à un certain Hollandais...*, p. 593 n. 3.

1566. *Recueil des Opuscules de M. Jean Calvin*, p. 656 et n. 5.

Lettres citées ou mentionnées * :

1535, à Fabri, 11 sept., p. 408. — 1536, à Daniel, 13 oct., p. 415 n. 1. — 1537, à Gaspard Megander, 20 févr., p. 355 et n. 1 — les pasteurs de Genève aux pasteurs de Zurich, 30 août, p. 355 et n. 5. — 1538, à Bucer, 12 janv., p. 580 et n. 3 — à Bullinger, 21 févr., p. 457 et n. 2 — Calvin et Farel au Synode de Zurich, premiers jours de mai, p. 457 et n. 2 — à du Tillet, 10 juillet, p. 429 n. 1 — à Farel, 4 août, p. 429 n. 1 — à Farel, 8 août, p. 429 n. 1, 617 n. 3 — à Farel, 20 août, p. 429 n. 1 et 2 — à Farel, 11 sept., p. 429 n. 2, 485 et n. 6 — à Farel, vers le 10 oct., p. 429 n. 1, 458, 459 et n. 1 — à Farel, 24 oct., p. 541 et n. 4, 617 et n. 4 — à Farel, 29 déc., p. 541 et n. 2, 617 n. 5.

1539, à Farel, 16 mars, p. 515 n. 2, 541 et n. 7 — à Zébedée, 19 mai, p. 580 n. 4 — à Farel, 8 oct., p. 434, 435 n. 1 — à Farel, 27 oct., p. 486 et n. 1 et 3, 618 note — à Farel, 31 déc., p. 437 n. 1, 459.

1540, à Farel, 10 janv., p. 437 n. 1 — à Farel, 27 févr., p. 580 n. 4 — à Farel, 29 mars, p. 437 n. 1 — à Farel, vers le 13 mai, p. 437 n. 1 — à Farel, 21 juin, p. 437 n. 1 — à Jean Augusta, fin juin, p. 497 n. 3 — à Genève, 24 oct., p. 442 et n. 1 — à Genève, 12 nov., p. 442 et n. 1 — à Farel, 14 ou 15 déc., p. 438 et n. 1 — aux ministres neuchâtelois, 24 déc., p. 438 et n. 1.

1541, à Farel, 31 janv., p. 442 — à Farel, 1^{er} mars, p. 442 et n. 2 — à Farel, 4 mai, p. 439 n. 1 — à Farel, 11 mai, p. 439 n. 1 — à Farel, 12 mai, p. 439 n. 1 — à Farel, 6 juill., p. 439 n. 1 — à Farel, 25 juill., p. 487 n. 1 — à Genève, 7 sept., p. 443 note — à Farel, 10 sept., p. 443 note — à Farel, 16 sept., p. 448 n. 3 — les pasteurs de Genève au Conseil de Neuchâtel, 29 sept., p. 449 n. 1 — à Bucer, 15 oct., p. 451 n. 1 — à Farel, 11 nov., p. 451 n. 3.

1542, Calvin et Viret à Farel, 5 févr., p. 456 n. 1, 462 et n. 2 — à Farel, 28 juillet, p. 515 n. 3, 542 n. 2 — à Farel, 30 août, p. 489 et n. 2 et 3 — à Viret, 11 sept., p. 489 n. 5 — à Viret, 8 déc., p. 489 n. 2.

1543, à Viret, 27 mai, p. 498 n. 2, 543 et n. 2 — aux pasteurs de Neuchâtel, 28 mai, p. 544 n. 1 — Calvin et Farel au Conseil de Strasbourg, 29 ou 30 juin, p. 499 n. 7, 500 n. 3, 501 n. 1 — au Conseil de Genève, 1^{er} juillet, p. 501 n. 2 — aux pasteurs de Genève, 1^{er} juillet, p. 501 n. 2 — au Conseil de Genève, 24 juillet, p. 501 et n. 3 et 5 — au Conseil de Genève, 13 août, p. 501 et n. 7 et 8 — aux pasteurs de Neuchâtel, après le 15 sept., p. 544 et n. 3.

1544, à la Classe de Neuchâtel, 28 mai, p. 545 n. 1 — à Farel, vers le 24 juin, p. 545 n. 3, 649 n. 1 — à Chaponneau, sept. ou oct. (p.), p. 547 — à Bullinger, 25 nov., p. 547 et n. 2 — à Farel, 13 déc., p. 548 et n. 2 — à Viret, 15 déc., p. 548 et n. 3 — à Viret, 25 déc., p. 548 et n. 3.

* (p.) désigne une lettre perdue.

1545, à Viret, 12 févr., p. 571 et n. 6 — à Farel, 25 avril, p. 549 n. 2 — à Farel, 24 août, p. 573 note — à Farel, 2 nov., p. 552 et n. 2.

1546, aux pasteurs de Neuchâtel, 12 févr., lettre accompagnant un mémoire, p. 554 n. 3 — à Farel, 13 févr., p. 554 n. 3 — à Viret et Farel, entre le 15 et le 20 avril, p. 570 n. 1, 581 n. 7 — à Ami Perrin, p. 570 — à Viret, 9 août, p. 556 n. 3 — à Viret, 3 déc., p. 581 n. 7 — à Viret, 14 déc., p. 581 n. 7.

1547, à Bullinger, 25 févr., p. 582 et n. 6 et 8 — à M. de Falais, 29 sept., p. 570 n. 6 — à Viret, 17 déc., p. 571 n. 1 — à Viret, 26 déc., p. 571 et n. 2 — à Farel, 28 déc., p. 566 et n. 5.

1548, à Viret, 19 janv., p. 571 n. 4 — à Viret, 23 janv., p. 582 et n. 12 — à Viret, 28 févr., p. 574 n. 1 — à Bullinger, 1^{er} mars, p. 583 — à Viret, 26 avril, p. 574 n. 3 — aux ministres de Lausanne, 29 avril, p. 574 n. 3 — à Farel, 30 avril, p. 574 n. 3 — à Viret et Farel, 9 mai, p. 574 n. 3 — à Viret, 12 mai, p. 574 n. 3 — à Sulzer, 18 (?) juin, p. 575 note — à Bullinger, 26 juin, p. 583 et n. 6 — à Viret, 20 août, p. 561 n. 2 — à Viret, 1^{er} sept., p. 571 n. 7 — à Farel, 8 sept., p. 571 n. 7 — à Viret, 20 sept., p. 572 et n. 1 — aux ministres neuchâtelois, 21 nov., p. 564 n. 1, 573 note.

1549, à Viret, 16 janv., p. 572 et n. 7 — à Bullinger, 21 janv., p. 584 et n. 5 — à Farel, 23 janv., p. 562 n. 3 — aux pasteurs bernois, 13 mars, p. 584, 585 et n. 1 — à Farel, 2 avril, p. 572 n. 8 — à Viret, 7 avril, p. 573 note — à Viret, 7 mai, p. 585 n. 2 — à Farel, 7 mai, p. 585 et n. 6 — à Bullinger, 7 mai, p. 585 n. 8, 586 et n. 1 — à Bullinger, 26 juin, p. 588 n. 1 — à Bucer, 28 juin (p.), p. 590 et n. 2 — à Farel, 9 juillet, p. 586 note — aux pasteurs de Zurich, 1^{er} août, p. 588, 589 — à Bullinger, 13 août, p. 588 n. 1 — à Farel, 1^{er} sept., p. 594 et n. 5 — à Farel, 17 oct., p. 588 n. 1 — à Bullinger, 17 oct., p. 588 n. 1 — à Bucer, courant d'oct., p. 590 et n. 3 — à Farel, 18 nov., p. 588 n. 6 — à Myconius, 26 nov., p. 587 et n. 3 — à Bullinger, 7 déc., p. 588 n. 5.

1550, à Viret, 27 mars, p. 563 n. 3 — à Viret (p.), p. 564 — à Farel, fin juillet, p. 564 et n. 2, 612 n. 3 — à Farel et Fabri, 19 août, p. 564 et n. 7.

1551, à Farel, 4 janv., p. 564 et n. 3, 693 note — à Farel, 3 févr., p. 606 et n. 6 et 7, 693 note — à Farel, mars, p. 576 n. 5 — à Bullinger, 12 mars, p. 589 n. 1 — à Bullinger, 23 avril, p. 591 n. 4 — aux pasteurs neuchâtelois, 5 sept., p. 617 et n. 1 — à Farel, 8 déc., p. 621 n. 2, 698 n. 1 — à Bullinger, p. 621 n. 2.

1552, à Farel, 27 janv., p. 24 n. 3 — à Bullinger, 13 mars, p. 636 n. 5 — Calvin et Viret à Farel, 23 mai, p. 603 et n. 3 — à Farel, 10 juillet, p. 626 n. 1 et 4, 641 et n. 1.

1553, aux frères Zollikoffer, 18 mars, p. 626 n. 7 — à Farel, 27 mars, p. 626, 627 et n. 1 — à Bullinger, 6 ou 7 avril, p. 626 n. 5 — à Farel, 17 juillet, p. 628 et n. 3 — à Farel, 19 juillet, p. 629 et n. 1 — à Farel, 20 août, p. 641 et n. 5 — à Farel, 14 oct., p. 642 et n. 3 — à Farel, 26 oct., p. 642 et n. 6 — à Farel, 5 nov., p. 643 et n. 6 — à Farel, 31 déc., p. 639 et n. 4.

1554, à Viret, 6 févr., p. 577 n. 1 — aux réformés d'Orbe, 20 févr., p. 577 n. 1 — à Viret, 12 mars, p. 630 et n. 3 — à Farel, 8 juin, p. 630 et n. 1 — à Toussain, 15 oct., p. 655 et n. 3 — à Farel, 1^{er} nov., p. 625 n. 2.

1555, à Toussain, 18 janv., p. 655 et n. 4 — à Farel, 19 mars, p. 645 n. 4 — au Conseil de Berne, 30 ou 31 mars, p. 645 n. 3 — aux prisonniers de Chambéry, juillet, p. 637 et n. 3 — à Farel et Fabri, 29 sept., p. 639 et n. 2 — à Bullinger, oct., p. 585 n. 8 — aux prisonniers de Chambéry, 8 oct., p. 637 et n. 3 — à Farel, 10 oct., p. 639 n. 3 — à Farel, 24 oct., p. 621 n. 2, 639 et n. 3 — à Farel (p.), p. 607 n. 3 — à Farel, 24 nov., p. 647 n. 3.

1556, à l'Eglise de Francfort, 3 mars, p. 635 n. 1 — à Farel, 17 mars, p. 635 n. 1 — à Viret, 19 avril, p. 646 n. 2 — à Farel, 18 mai, p. 690 n. 3 — à Farel, 4 juin, p. 634 et n. 7 — à Farel, 9 juin, p. 635 et n. 2 — à l'Eglise de Francfort, 24 juin, p. 635 n. 7 — à Valerand Poulain, 24 juin, p. 635 n. 7 — à Viret, 21 août, p. 658 et n. 1.

1557, à Viret, 7 janv., p. 690 n. 5 — à Viret, 13 janv., p. 690 n. 5 — à Farel, 3 févr., p. 690 n. 5 — à Pierre Martyr, 20 juillet, p. 661 n. 10 — à Farel, 1^{er} août, p. 657 et n. 2, 661 n. 1, 685 et n. 13 — à Bullinger, 31 août, p. 661 et n. 10 — à Bullinger, 13 sept., p. 662 n. 2 — à Bèze, 13 sept., p. 662 n. 2 — à Farel, 14 sept., p. 662 n. 2 — à Bullinger, 13 oct., p. 661 n. 10.

1558, à Jacqueline de Rohan, 5 janv., p. 686 et n. 4. — à Farel, 24 févr., p. 666 n. 5, 691 n. 6 — au Conseil de Berne, 2 avril, p. 622 note — à Farel, 23 avril, p. 672, 673 et n. 1 — à Farel, 5 mai, p. 673 et n. 3 — à Farel, 1^{er} juillet, p. 691 n. 8 — aux fidèles de Metz, 10 sept., p. 675 n. 2 — à Farel, 12 sept., p. 675 et n. 5, 700 note — aux ministres de l'Eglise de Neuchâtel, 26 sept., p. 675 et n. 6, 676 — à Toussain, 22 oct., p. 656 et n. 1 — à Bullinger, p. 667.

1559, aux Messins, 19 juillet, p. 678 n. 3 — à Colonius, 19 juillet, p. 678 n. 3 — à Clervant, mi-déc., p. 506 n. 3.

1560, à des Gallars, 3 oct., p. 692 n. 3.

1561, aux pasteurs de Neuchâtel, 5 mai, p. 693 et n. 1, 694 n. 1 — aux ministres zurichois, 14 juillet, p. 679 et n. 5 — à Farel, 29 oct., p. 698 n. 4, 703 et n. 2 — aux ministres de Neuchâtel, 20 nov., p. 697 et n. 6 — à Farel, 28 déc., p. 705, 706 et n. 1, 711 et n. 3 — à Bèze, 31 déc., p. 711 et n. 4.

1564, à Farel, 2 mai, p. 720 et n. 4.

CAMBRAI, p. 409 n. 12.

CAMBRIDGE, p. 287, 567.

Campeggio, Thomas [1500-1564], évêque de Feltre, p. 438.

Camrol, Jacques, p. 187.

Canaye, Jean, p. 29 n. 1, 102, 115 et n. 7, 116 n. 2, 117 et n. 2, 289, 290, 291.

Capiton, Wolfgang-Fabricius, p. 29 et n. 1, 49, 117, 119, **120 n. 1**, 126, 153, 154 et n. 2, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 164, 179 n. 2, 186, 187, 265, 282 et n. 1, 299, 397, 398 et n. 1, 411, 416, 417

- n. 1, 428, 429, 431, 434, 437, 451, 458 et n. 1, 480, 483, 485, 579.
- CAPPEL, p. 179, 193, 207, 260, 278, 282, 300, 373 et n. 1, 374, 388, 581 n. 1.
- Carayon, H.-B.-L.*, p. 78.
- Carchien, p. 489 n. 6, 496 et n. 5, 497 n. 11.
- Carla, p. 702.
- de Carlstadt [Andreas Bodenstein, ? 1480-1541], p. 19, 28, 153, 541.
- CARMAGNOLE, p. 289.
- Carmel, Gaspard, p. 387, 429, 467, 522, 525, 526, 533 et n. 3, 563, 612, 662, 664, 665 et n. 3, 674 et n. 1, 689, 690 et n. 1 et 6, 691 note et n. 1, 2, 7, 698 n. 1, 725.
- Caroli, Pierre, p. 30, 31, 43, 44, 112, 160, 325, 345, 354, 355, 356, 400, 407, 409 et n. 1a, 410 et note, 411 et n. 1, 412, 421, 427, 431 et n. 2, 432 et note, 433 et n. 1 et 2, 434, 496, 497, 498 et n. 4, 499, 500, 501, 531, 535, 541, 542, 548, 552.
- CARPENTRAS, p. 60, 287 n. 2, 432 note.
- Carrau, Antoine, maire de Montbéliard, p. 648 n. 2.
- Carreri, Ma., conseiller genevois, p. 309 n. 3.
- Cartier, Alfred*, p. 65 et n. 1 et 3.
- Carutti, D.*, p. 89.
- CASALE, p. 237 n. 1.
- Caselius, Grégoire, p. 159.
- CASSEL, p. 489 n. 6.
- Castan, Auguste*, p. 84, 376 n. 1.
- Castella, Gaston*, p. 86, 340 n. 5.
- Casteillon, Sébastien, p. 466 n. 2, 515, 645 n. 1, 647 n. 4, 648 et n. 4, 652, 653.
- CASTELMAURE, p. 695.
- Castroz, Louis, p. 562.
- CATEAU-CAMBRESIS [traité des 2 et 3 avril 1559], p. 506 n. 6.
- Catherine, sainte, p. 227 n. 1.
- de Médicis, p. 506, 688.
- de Catin, Lucrèce, Pl. XI, p. 94 note.
- Catiuncula, voir Chansonnette.
- Caton (distiques), p. 100.
- Cattané, p. 286.
- CAUDEBEC, p. 695.
- Cauvin, Gérard, père du Réformateur, p. 96.
- Cenlivres, Robert*, p. 9, 29 n. 1, 171, 173, 183.
- CERLIER, p. 171, 182, 203 n. 1, 215, 365.
- CERNIER, p. 222, 243 et n. 1, 244, 251 n. 2, 254, 255, 616. [Pasteurs, voir Fontaines].
- CHABLAIS, p. 171, 349, 351, 352, 409, 451 n. 2, 555.
- Chabloz, Fritz*, p. 88, 373 n. 1.
- Chaillet, David, p. 366, 719 n. 1.
- de Challant, Guillaume, évêque de Lausanne de 1406 à 1431, p. 214 n. 3.
- Philibert, ép. de Louise d'Aarberg, p. 237.
- René, fils de Philibert, Pl. XVII, p. 52, 237 et n. 1, 238, 239, 240 et note, 245, 246, 249, 250, 251, 254, 255 n. 2, 257, 258, 302 note, 371, 380 note, 425, 426 et n. 1, 427, 519 note, 599 et n. 5, 600 et n. 4, 601 note, 606 et n. 3, 613 et n. 6.
- CHALIÈRES, p. 205 n. 1.
- CHALONS, p. 693.
- Chalvin, notaire neuchâtelois, p. 206 n. 1.
- CHAMBÉRY, p. 245, 250, 302 note, 316, 317, 524, 526, 637 et n. 5, 703.
- CHAMBORD [traité du 15 janv. 1552], p. 503.
- de Chambrey, p. 504, 505, 676 et n. 2.
- Chambrier, famille, p. 56 n. 1, 57, 206 n. 1.
- Benoit, p. 216, 527.
- Pierre, p. 213, 223, 364, 371, 453, 456, 461 n. 1, 513.
- d'Oleyres, Jean-Pierre [1753-1832], diplomate neuchâtelois, p. 88.
- de *Chambrier, Fréd.-Alex.* [1785-1856], conseiller d'Etat et hist. neuchâtelois, p. 88, 211 n. 1, 212 n. 1, 234 n. 2, 513 n. 1, 519 note, 520 n. 1, 521 n. 2, 531 n. 2 et 3, 539 n. 1, 540 n. 1, 598 n. 3, 601 n. 4 et 6, 685 n. 2.
- *Samuel* [1744-1823], conseiller et archiv. de Neuchâtel, p. 88, 227 n. 1, 389 n. 1, 395 n. 1, 530 n. 1, 554 n. 3.
- *Samuel*, p. 206 n. 1.
- CHAMPAGNE, p. 275 n. 5, 276, 281, 693.
- CHAMPEL, p. 314, 317.
- Champereau, Edme, p. 544, 545.
- CHAMPVENT, p. 239.
- Chanel, Jean, p. 632 n. 4.
- CHANFORAN [Vallées vaudoises], p. 292, 295.
- Synode de 1532, p. 291, 292, 293, 294, 302, 307.
- Synode de 1535, p. 295.
- Chanorrier, p. 622 note.
- Chansonnette, Claude, p. 124 n. 4, 125 et n. 4, 126, 478 n. 7.
- de Chapeaurouge, Ami [† 1545], syndic de Genève, p. 317, 324 n. 5, 441.
- Etienne [1500-1557], conseiller et syndic de Genève, p. 302 note, 311, 330.
- la Chapelle (surnom de François Peintre), p. 505.
- Chaponneau, Jean [Capunculus], p. 30, 399 n. 1, 407, 411 et n. 1, 413 note et n. 1, 414, 415, 416, 422, 432 et note, 433 et n. 2, 512, 518, 520, 523, 525, 526, 527, 528, 529, 534, 538, 540 et n. 3, 541 et n. 5, 542 et n. 3, 543, 544, 545 et n. 4, 546, 547 et n. 3 et 5, 548 et n. 1, 549, 550, 552, 556, 573 note, 618 et n. 1, 649 n. 1.
- Chappan, Claude, fils de Jean-Jacques, p. 702 n. 2.
- Jean, apothicaire à Genève, p. 702 et n. 2, 703.
- Jean-Jacques, médecin de Gap, p. 702 n. 2.
- Louis, fils de Jean-Jacques, p. 702 n. 2.
- Chappelet, Pierre, p. 185.
- Chapuis, Jean, p. 325.
- Chariatte*, p. 84.
- Charlemagne, p. 472.
- Charles I^{er}, duc de Savoie, p. 285.
- Charles III, duc de Savoie, p. 140, 212 n. 1, 237 n. 1, 238, 246, 251, 268, 289, 291, 295, 299, 302 note, 306, 312, 313, 317, 329, 338, 339.
- Charles-Quint, empereur de 1519 à 1555, p. 135 n. 3, 146 n. 2, 234, 290, 297, 299, 338 n. 6, 342, 376 n. 1, 435, 436, 437, 439, 440, 486, 488, 502 et n. 4, 503, 504, 565, 566, 586 note, 688.
- Charles VIII, roi de France, p. 98, 285.
- Charles IX, roi de France, p. 335, 511, 598, 688.
- Charlotte, femme de Philippe de Savoie, p. 598.
- Charpillod, Jean, p. 253, 519 note.

- CHARQUEMONT, p. 433.
Charronnet, Charles, p. 85, 707 n. 2.
 Charrière, Georges-François, p. 525.
 — Pierre, p. 525 et n. 3.
 CHASTELAILLON, p. 211.
 Chastelain, Jean, p. 156.
 CHATEAUBRIANT [édit du 27 juin 1551], p. 504, 636.
 CHATEAU-D'ŒX, p. 339.
 CHATEAUDUN, p. 233 n. 1, 699, 700, 701 n. 1, 705.
 de Châteauneuf, Claude, p. 309 n. 3, 324 n. 5.
Châtelain, Charles, p. 55 n. 1, 257 n. 1, 551, 563 n. 1, 586 note, 616 n. 1, 619 n. 1.
 Châtelain, Jean, p. 471, 474 et n. 4 et 5, 475 et n. 1, 476 et n. 3, 477, 478.
 CHATELARD, p. 114.
 CHATELET, p. 132 n. 6.
 du Châtelet, Claudine, femme de Robert de Heu, p. 504 n. 1.
 — Ory, gendre de Vieilleville, p. 504.
 CHATEL-ST-DENIS, p. 340.
 CHATILLON [Val d'Aoste], p. 237 n. 1.
 de Châtillon, François, voir d'Anelot.
 Chautemps, Jean, p. 301 n. 3, 302 note, 311, 313 n. 1, 401 n. 2.
 de Chauvierey, Philippe, seigneur de Colombier, Pl. XXIII, p. 210.
 — Rose, femme de J. J. de Watteville, p. 427.
 LA CHAUX, prieuré bourguignon, p. 145 n. 5.
 — près Cossonay, p. 524, 525.
 LA CHAUX-DE-FONDS, p. 61 n. 5, 214 n. 4, 256, 257, 433, 526, 614.
 LA CHAUX-DU-MILIEU, p. 256.
Chavan, Aimé, p. 5.
Chavannes, Ernest, p. 86, 188 n. 5 et 6, 339 n. 7, 340 n. 7.
 CHAVORNAY, p. 268.
 du Chemin, Pierre, p. 377.
Chenevière, Charles, p. 78.
 CHERLIEU, p. 145 n. 3.
 de Cherpont (ou Charpont), François, p. 674 n. 2, 699 n. 7, 700 note.
 — pasteur en Bretagne, ? fils de François, p. 700 note.
 Chevalier, Jean-Jacques, pasteur de Neuchâtel au XVII^e siècle, p. 53.
 — Guillaume, prêtre de Môtiers, p. 386 n. 3.
 — Jean, banderet de Neuchâtel, p. 225, 253.
 le Chevalier, Antoine [1507-1572], pasteur à Montreux, p. 682.
Chèvre, F., Mgr. p. 78.
 CHESSEL, p. 184, 187.
 Chicand, Antoine, p. 309 n. 3, 324.
 CHIÈTRES, p. 259, 260 et n. 2 et 8, 261 n. 2, 262 n. 2, 263.
 CHILLON, p. 187, 340.
 CHIMAY, p. 167 n. 4.
Choisy, Eugène, p. 9, 61 n. 5, 66 n. 2, 348, 724 n. 3.
 Choupard, p. 52, 55, 56, 57 et n. 1, 58, 59, 77, 206 n. 1, 207 note, 209 n. 1, 219 n. 2, 220 note, 243 note, 367 n. 1, 443 n. 1.
 Christophe de Wurtemberg, p. 468 et n. 1, 469, 470, 510, 567, 568, 652, 680.
 Chrodegang, p. 472.
 Chrysostome, p. 450.
 de Clairefontaine, Bernard, voir Lesbourdeau.
Claparède, Tb., p. 89, 350.
 Clare, Turin, p. 432.
 Claude I^{er} de Guise, voir Guise.
 Claude, sire de Vaumarcus, voir Neuchâtel-Vaumarcus.
 — Jacques, à Cornaux, p. 389, 537, 634 n. 1.
 Claudine, à Porrentruy, p. 668 n. 3; 671 et n. 2, 5, 9; 672.
 Claus, Marguerite, p. 364, 365 n. 1.
 Clément, saint, p. 472.
 — Antoine [† 1607], pasteur neuchâtelois, p. 694 note.
 — Pierre, régent à Neuchâtel, et pasteur, p. 689, 693 et n. 7, 694 note, 698 n. 1, 700 note.
 Clément VII [Jules de Médicis], pape de 1523 à 1534, p. 102, 130 n. 1, 146 n. 6, 174, 289, 293 note, 294, 299, 300 et n. 2, 301, 475.
 Clémentis, Claude, p. 351.
 Clerc, Claude, pasteur à Saint-Aubin et à Neuveville, p. 372, 373 et n. 1, 374, 399 et n. 1, 525, 530, 560, 608.
 — Jean (dit Vulpitz), maire de Valangin, p. 250, 425, 600 n. 3.
 — Pernette, p. 397 n. 1.
 — Pierre, prêtre de Neuveville, p. 203 et n. 1 et 6, 220, 264.
 — Pierre (dit Guy), conseiller de Neuchâtel, p. 387 n. 2, 395 et n. 1, 410, 417.
 — Siméon, pasteur de la Sagne, p. 694 n. 5, 695.
 de Clermont, Gabriel, p. 293 note, 525, 707.
 CLERVAL, p. 132 n. 6.
 de Clervant, p. 504 n. 1, 505, 506, 511.
 CLÈVES, p. 438.
 de Clèves, Anne [† 1557], fille de Jean III, femme d'Henri VIII, p. 436, 502 n. 1.
 — Sibylle [1510-1554], femme de Jean-Frédéric de Saxe, p. 484.
 Clichouze, Josse, p. 101, 107.
 CLIMONT, p. 132 n. 6.
 CLINCHANT, p. 531.
 CLOS DE LA FRANCHISE, p. 256.
 CLUNY, p. 196, 472.
 COBLENCÉ, p. 502.
 de Coct, Anémond, p. 113 n. 3, 114 et n. 7, 119, 121, 127, 134 et n. 3, 136 n. 1, 137, 138 et n. 2, 139 et n. 4, 140 et n. 1, 141, 142 n. 2, 143 n. 2, 147 n. 3, 148 et n. 4, 150 et n. 2 et 4, 151 et n. 2, 155, 166, 175, 289 et n. 2, 291, 475 n. 5, 477 et n. 2, 478 et n. 3.
 de Coct, Guigo, frère d'Anémond, p. 151 n. 2.
 — Hugues, père d'Anémond, p. 114.
 — Laurent, frère d'Anémond, p. 151 n. 2.
 de Cœve, voir de Cothenan.
 COFFRANE, p. 213 n. 1, 242 n. 2, 251 n. 2, 252 note, 255, 365, 382, 533 n. 2.
 — Pasteurs, voir Corcelles.
 Coinchely, Louis, p. 364, 375 note.

- de Coligny, Gaspard, [1519-1572], grand amiral de France, p. 72, 511, 691.
- de Colines, Simon, p. 139 n. 4.
- Collier, Claude, prévôt de Valangin, p. 239 n. 1, 240 note, 254, 519 note.
- Collon, famille, p. 255.
- COLLONGES, p. 690.
- COLMAR, p. 164, 165.
- COLOGNE, p. 127 n. 1, 438, 499, 648.
- de Cologne, Pierre, p. 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511.
- COLOGNY, p. 237 n. 1.
- de Cologny, Jean-Janin, p. 302 note, 356 n. 1.
- Colomb, Louis, abbé de Fontaine-André, p. 215 n. 5, 379, 381.
- Louisa, p. 215 n. 5.
- Colombi, Jacques, p. 182, 185.
- COLOMBIER, p. 53, 211, 365, 366, 369, 433, 531, 555 n. 3.
- Pasteurs : 1531, Jean Fathon; 1574, David Chaillet; 1577, Guillaume Philippin.
- Comba, Emilio*, p. 89.
- Comberet, Pierre, p. 311, 312, 313, 314.
- de Compois, Philibert, p. 302 note, 313 n. 1.
- Compte, François, p. 302 note.
- Comte, Béat, p. 572 n. 3, 574 n. 1, 586 note.
- Comtesse, Paul*, professeur à Neuchâtel, p. 729.
- CONCISE, p. 276, 278 n. 4, 281, 373 n. 1.
- de Condé [Louis I^{er} de Bourbon, 1530-1569], prince, p. 510 n. 6, 511, 598 n. 4, 688.
- CONSTANCE, p. 126, 140 n. 1, 400, 439, 452, 566 et n. 8, 624 et n. 1.
- Constantin, empereur de 306 à 337, p. 472.
- évêque, p. 94.
- CONSTANTINE, p. 700 note.
- Contarini, Gaspard [1483-1542], p. 439.
- de Conti, prince, p. 58.
- Convers, Abraham, p. 525.
- Convert, Henri-Louis*, p. 70.
- Convert, Jehan, p. 366.
- Conzenus, p. 579 et n. 3, voir Kunz, Pierre.
- Cop, Guillaume [† 1532], Bâlois, médecin de Louis XII et de François I^{er}, p. 117.
- Michel, fils de Guillaume, pasteur à Genève, p. 522.
- COPPÉT, p. 467.
- Coquet, Jean, syndic de Genève, p. 311.
- Coquillard, Pierre, religieux de Besançon, p. 150 n. 1.
- Coracinus (pseudonyme de Le Fèvre), p. 160.
- Corault (ou Coraut, ou Coraud), Elie, p. 355, 360, 361, 416, 427, 430 et n. 1, 456, 617.
- CORBAN, p. 205 n. 1.
- Corbeil, p. 576, 690 n. 1.
- CORBIÈRES, p. 425.
- CORCELLES (Neuchâtel), p. 56, 214 n. 4, 215, 224 et n. 2, 226, 251 et n. 2, 252 note, 255, 364, 365 et n. 2 et 3, 366, 367, 369, 383, 533 et n. 2, 616, 694 note et n. 5, 695.
- Pasteurs : Jacques Le Coq; 1541, Jacques Par-raschee; 1562, Pierre-Ant. Clément; 1569, David Chaillet.
- CORCELLES (Vaud), p. 268.
- Corcelles, Pierre, évangelique du Val-de-Ruz, p. 247.
- CORCYRE, p. 638.
- Cordey, Jehan, p. 269.
- Cordier, Bénédict, p. 415.
- Jean, chanoine de Valangin, p. 240 note, 244, 245.
- Maturin, p. 99 n. 3, 416, 441, 442 n. 4, 448 n. 2, 451 et n. 2, 452 n. 1, 454, 456, 466, 513, 514 et n. 2, 515 et n. 3, 516, 517, 521, 522, 525, 615, 616 n. 1, 693 n. 7.
- CORGÉMONT, p. 197 n. 8, 202 n. 5, 530.
- Cormier (ou Corneille), Erasme, p. 469, 521.
- CORMONDRECHE, p. 362, 365, 616 et n. 2.
- CORNAUX, p. 53, 383, 388, 389, 391, 449, 536, 537, 538, 539, 558, 614, 618, 620, 634 n. 1, 698, 699, 700 note, 703.
- Pasteurs : Antoine Bonnet dit Thomassin; 1562, Tite Veluzat; 1583, François de Cherpont; 1597, Guillaume Jaquet.
- de Cornaux, Jehan, p. 375 note, 386 et n. 2.
- Corne, Amblard, p. 569.
- Cornelius (surnom de Michel d'Arande), p. 161.
- Corneille, voir Cormier.
- CORSIER, p. 622 note.
- CORTAILLOD, p. 53, 367, 368, 371, 531, 616, 617, 647 et n. 4, 694 note, 695 n. 2, 697, 715.
- Pasteurs : Maître Thomas; Eynard Pichon; Hugues Gravier; 1551, Etienne Descombes; 1563, Pierre Héraut; 1567, Samuel Rosselet dit Charpillod.
- COSSONAY, p. 524, 525.
- de Cossonay, Rose, p. 525.
- LA COSTE (Dauphiné), p. 371.
- LA COTE, p. 250 n. 1, 380 note, 383, 601, 602 n. 1.
- LA COTE-AUX-FÉES, p. 384 n. 1.
- de Cothenan ou de Couthenans, Jean, ou de Cœve [de Cova], chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1, 362, 364 note.
- de Coulon, Jean, p. 493 note.
- Courcelles, p. 722 n. 8.
- COURCHAPOIS, p. 205 n. 1.
- COURGEVAUD, p. 262.
- COURRENDLIN, p. 205 n. 1.
- COURT, p. 192, 197 n. 8, 201 n. 3, 205 n. 5, 530.
- COURTELARY, p. 386 n. 3.
- Courtois (Cortesijs), Jean, p. 528, 542, 543, 544, 545.
- Coussord, Claude, p. 287.
- COUVET, p. 384 n. 1, 386, 387.
- Covelle, Alfred*, p. 85, 323 n. 4.
- Cranach, p. 68.
- Cratander, p. 118, 128, 141 note.
- CRÉPY [paix du 18 sept. 1544], p. 502.
- Crespin, Jean [† 1572], p. 46, 56, 80, 137 n. 3, 471 note, 474 n. 4, 476 n. 1, 490 n. 4, 589 n. 2, 617 et n. 1, 625 n. 2, 637 n. 2, 666 n. 9.
- CRESSIER, p. 215, 384, 388, 389, 391, 392, 395, 537, 539, 557 et n. 6, 558, 559 et n. 1, 627 n. 5, 630, 631, 632 n. 1, 634 n. 1 et 2, 708 n. 4.
- Curés : Adam Fabri; Louis Glâne; Pierre de l'Eglise.

du Crest, François, p. 309.
 LE CROISIC, p. 691.
 Cromwell, p. 287, 323, 334.
 Cronoberg, p. 164 n. 1 [voir de Kronberg, Hartmuth].
 Crottet, A., p. 87, 622 note.
 de Crousaz, Aymon, p. 86, 87, 525 n. 3.
 de Croy, Catherine, p. 167 n. 4.
 Cruche, Pierre, p. 65 et n. 1 et 2, 66.
 Cruciger, Félix, surintendant en Pologne, p. 638 n. 4.
 — Gaspard, [1504-1548], p. 638 n. 4.
 De Crue, Francis, p. 86, 338 n. 6.
 de Crussol, Antoine, p. 706.
 Cryde (ou Tryde), Guillaume, p. 724 et n. 3.
 Cuche, Annelet, p. 241 n. 2.
 Cucuel, Thomas, p. 467.
 CUDREFIN, p. 202 n. 5, 264, 698 note.
 Cugnier (ou Cunier), Guillaume, p. 248, 249, 251 n. 2, 254, 255, 525.
 Cuiller (chevaliers de la), p. 225, 444.
 CULLY, p. 415.
 Cunitz, p. 36, 80, 411 n. 1, 704 n. 2.
 Curet, Pierre, p. 411 n. 1.
 Curion, p. 141 note.
 Curtet, Jean-Aimé, p. 317, 324 n. 5.
 Cuvier, O., p. 87, 127 n. 1.
 Cyrille, p. 129.
 Cyro, Pierre, p. 179 n. 3, 330 n. 2, voir Giron.
 Czerwenka, Matthias, p. 437.

D

Dacheux, L., p. 476 n. 5.
 Dada (ou Dade), Etienne, p. 316, 318, 319.
 Dagoneau, p. 703.
 Daguet, Alexandre [1816-1894], professeur et historien fribourgeois, p. 270 note.
 Damane (Michel-François Demartrais), p. 66 n. 2.
 DAMBLAN, p. 70.
 Dangerant, Louis, sire de Boisrigault, ambass. français, p. 402, 586 note.
 Dassier, Jean, p. 75.
 Daucourt, A., p. 84, 671 n. 9.
 Daumont, p. 68.
 David, p. 719 (voir Chaillet, David).
 { Debély,
 { DeBély, voir de Bély.
 Decrue, Francis, prof. et historien genevois, p. 331 n. 1.
 Delapraz, A., p. 63 n. 1.
 DELÉMONT, p. 205 n. 1, 668.
 Delisle, p. 139 n. 4.
 DELLE, p. 433.
 Demole, Eugène, numismate genevois, p. 61 n. 1, 76 n. 1.
 Denkinger, Henri, pasteur et publiciste genevois, p. 61 n. 5, 66 n. 2, 75.
 Dentière(s), Marie, femme de S. Robert et de Froment, p. 51, 338 n. 4, 339.
 Denys l'aréopagiste (saint), p. 121.
 Descombes, Etienne, voir Jacot-Descombes.

Desmarets, p. 519 et n. 1.
 Despériers, Bonaventure, p. 401, 404 n. 1.
 Desroches, E., p. 68.
 Diacon, Antoine, « taillable » de Dombresson, p. 240.
 DIE, p. 707 n. 2.
 Dicherr, Godefroy, libraire à Lausanne, p. 533, 618 n. 1.
 Dierauer, Johannes [1842-1920], prof. et hist. saint-gallois, trad. par Auguste Reymond [1860-1929], biblioth. à Lausanne, p. 81, 162, 167 n. 1, 172 n. 1, 225, 260, 377 n. 1.
 de Diessbach, Félix, lieutenant à Aigle, p. 173, 179, 184, 186.
 — Georges, Fribourgeois, gouverneur de Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 599.
 — Guillaume [1442-1527], avoyer de Berne, p. 210.
 — Jean-Roch [1501-1546], Fribourgeois, baron de Grandcour, p. 212 n. 1, 444.
 — Jean-Rodolphe [1482-1546], bailli bernois, p. 266, 433, 456.
 — Nicolas [1478-1550], curé, frère de Félix, p. 173, 176, 216, 273, 383.
 — Sébastien [1481-1537], avoyer bernois, catholique, p. 312, 315, 320 n. 1.
 — ambassadeur de Berne [? Jost de Diessbach, 1501-1565], p. 296.
 DIESSE (et montagne de Diesse), p. 191, 193, 194, 195, 196, 203 et n. 8, 221.
 de Diesse, Didier [† 1538], p. 393.
 — Roland, p. 212 n. 2.
 Dietsch, F., p. 87, 471 note, 483 n. 7, 493 note, 507 n. 5.
 Dieudonné, Claude, p. 187, 293.
 Dieuze d'Evreux, Jules, p. 63 n. 1.
 DIGNE, p. 694, 704.
 DIJON, p. 61 n. 5, 233, 290, 382, 439, 518 n. 5.
 Diller, Michel, p. 658, 664.
 Dodiet, Jean, p. 381 n. 3.
 Doin, Guillaume Tell, p. 78.
 DOLE, p. 145, 146, 223, 270, 375 et n. 1, 376 n. 1, 394, 618 n. 1.
 Dolen(s), Henri, p. 302 note, 312.
 Dolet, Etienne, p. 401.
 DOMBRESSON, p. 192, 200, 214 n. 3, 236, 240, 241, 242 et n. 2 et 4, 243, 245, 246, 247, 248 et n. 1, 249, 251 et n. 2, 252, 253 et n. 1, 256, 364, 427, 576, 635 n. 5, 690 et n. 1, 692, 693 n. 7, 694 note, 712 n. 2. — Pasteurs : 1531, Pierre Marmod; 1540, Robert Le Louvat; 1546, Eynard Pichon; 1560 ou 1561, Pierre Clément; 1561, Guillaume Jaquet.
 DOMDIDIER, p. 281.
 DOMÈVRE, p. 496.
 DOMPIERRE, p. 281.
 DORDRECHT, Synode de, p. 334.
 DORNACH, p. 237.
 Dote, Jean, p. 432.
 Doubté, Michel, p. 388 et n. 1, 467, 468, 526, 533, 534, 535.
 DOUENNE (Douvaine), p. 622 note.
 Doumergue, Emile, p. 16, 61 n. 1 et 3, 66, 67, 71

- n. 1, 78, 82, 96 n. 1 et 3, 97 note, 101 n. 1, 106, 108 et n. 4, 123 n. 1, 154 n. 2, 302 note, 321 n. 5, 349 n. 1, 429 n. 2, 433 n. 1, 437 n. 2, 569 n. 2, 570 n. 4 et 6, 586 note, 588 n. 8, 640 n. 5, 643 n. 1, 645 n. 1, 657 n. 4.
- Dron*, p. 679 n. 3.
- Droz, Jacques, curé de Bevaix, p. 365 n. 2, 366, 367 note.
- Jehan, à Corcelles, p. 365 n. 2.
- Jean, pasteur de Bevaix, p. 365 n. 2, 607 n. 3.
- Dubéron, Claude, p. 295 n. 1.
- DuBied, Antoine, p. 385 et n. 3, 386 n. 3, 387 et n. 2.
- DUBLIN, p. 287 n. 2.
- Dubois, Michel, libraire à Genève, p. 618 note.
- Simon, imprimeur à Paris, p. 139 n. 4.
- Dubois, Théophile*, directeur du Musée historiog. à Lausanne, p. 61 n. 5.
- DuBoulay, César-Egasse, p. 79, 103 n. 1.
- DuBourg, Antoine, p. 432 note.
- Duchât, J., p. 696 n. 3.
- Ducrest*, p. 214 n. 3.
- Dufour, Claude, p. 319, 323.
- Dufour, Louis-Théophile* [1830-1906], archiviste d'Etat à Genève, p. 204 n. 5.
- *Théophile*, érudit genevois, frère de Louis, p. 4, 25, 41, 47, 86, 300, 304, 325, 327 n. 3, 354 n. 3, 401 n. 2, 403 n. 1.
- Dumollard, p. 305.
- Dumoulin, Alexandre, dit Canus, dominicain de Paris, martyr en 1534, p. 316 et n. 1.
- Guillaume, voir du Moulin.
- Dunod de Charnage, François Ignace [1679-1752], jurisconsulte et historien français, p. 84, 376 n. 1.
- Dunois, p. 212 note.
- DUNOYS, p. 211.
- Dunquet, André, p. 240 note.
- DuPasquier, Alexandre*, pasteur neuchâtelois, p. 88.
- Du Pasquier ou Vuillemin, Jehan, p. 193, 669.
- Dupin, Louis-Ellies*, p. 57.
- Duplessis d'Argentré, Charles, voir Argentré.
- DuPont, François, p. 444 et n. 1.
- Dupraz*, p. 344 n. 2.
- Durando*, p. 64.
- Dürer, p. 67, 68, 116.
- Dürlemann, Freddy*, p. 78.
- Dürr, Jean*, p. 79, 321 n. 2.
- Dusménil, Robert*, p. 67 n. 2.
- Duvernoy, Ch.*, p. 87, 137 n. 4, 145 n. 2, 148 n. 2 et 6, 151 n. 5.
- E
- Ebrard, Fried.-Clemens*, p. 89, 635 n. 7.
- Eberhard VI, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, p. 132.
- EBERNBOURG, château, p. 120 n. 1, 142 n. 3.
- ÉCHALLENS, p. 171, 267 et n. 3, 268, 279 et n. 3, 341.
- de Ecclesia [Philippe Ozias, dit], pasteur à Genève, p. 625.
- Eck, Jean, p. 162, 438, 439.
- Eenbog, A.*, p. 118 n. 2.
- Egli, E.*, p. 536.
- de l'Église, Pierre, curé de Cressier, p. 631.
- EINSIEDELN, p. 147 n. 2.
- Éléonore d'Autriche [1498-1558], reine de France, p. 219, 232.
- Elieser, Jehan, p. 689, 695.
- Elzingre, E.*, p. 75.
- EMBRUN [Hautes-Alpes], p. 94, 102, 291.
- Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, p. 237 n. 1.
- Engelbard, J.-F.-L.*, p. 87, 260 n. 3, 263 n. 5.
- Engelmann (Angelander), Jean, p. 468, 469, 470.
- d'Englisberg, Dietrich, p. 210.
- ENGOLLON (Val-de-Ruz), p. 239 n. 1, 248, 251 n. 2, 254, 255, 427 n. 2, 576 n. 5, 600, 612 n. 2, 613, 614, 693 n. 7, 695, 696 n. 5, 700 note.
- Pasteurs d'Engollon-Boudevilliers : Fabri, Jean de Bétencourt, Pierre Symonier, Jacques Sorel, Pierre Clément; de Fenin-Engollon, Sébastien Flory.
- EN-HAUT (Pays d') ou Gessenay (comté de Gruyère), Pl. XV, p. 421, 650, 651 et n. 5.
- d'Ennetières, voir Dentières.
- d'Entragues, baronne, p. 161.
- ÉPAGNIER, près Saint-Blaise (Neuchâtel), p. 388, 536, 537.
- Érasme, Didier, le « prince des humanistes », p. 15 n. 1, 17, 19, 38 n. 1, 57, 69, 72, 79, 83, 101, 115, 117, 121, 124 et n. 3 et 4, 125, 126 et n. 2, 128 et n. 1 et 3, 129 et n. 1, 3, 5, 130 et n. 1, 140 n. 1, 150 n. 1, 153 et n. 1, 161, 162, 299, 325, 410 note, 477, 478 et n. 7 et 8, 481, 483, 515, 663.
- Ouvrages cités ou mentionnés : 1516, Nouveau-Testament grec, p. 108 et n. 5, 117, 129 n. 5. — 1522, *In evang. Matthæi paraphrasis*, p. 139 n. 4. — 1524, *Catalogus lucubrationum* (2^e édit.), p. 128 n. 1, 129 n. 3. — 1524, *Diatribe*, p. 478 n. 7. — 1524, *Exomologesis*, p. 125 n. 2 et 3. — 1524, *Modus orandi*, p. 139 n. 4. — 1524, *Precatio dominica*, p. 139 n. 4. — 1527, Nouveau-Testament grec, p. 405 note.
- Lettres citées ou mentionnées : 1521, à Alex. Schweiss, 13 mars, p. 112 n. 2. — 1522, à Christophore, évêque de Bâle, 6 août, p. 125 n. 1. — 1524, aux magistrats de Bâle, août, p. 130 n. 1, 140 n. 1. — 1524, au Sénat de Strasbourg, août, p. 130 n. 1. — 1524, à J.-Matth. Giberti, 2 sept., p. 130 n. 1. — 1524, à l'évêque de Rochester, 4 sept., p. 136 n. 5. — 1524, à J. Fisher, 4 sept., p. 121 n. 1. — 1524, à Mélanchton, 6 sept., p. 121 n. 1, 129 n. 3. — 1524, à Antoine Brognard, 27 oct., p. 129 n. 1 et 3, 136 n. 5. — 1524, au médecin Henri Stromer, 10 déc., p. 136 n. 5. — 1524, à Vivès, 27 déc., p. 128 n. 3. — 1524, à Léonard de Gruyères, 29 déc., p. 136 n. 5. — 1525, à Jean de Hondt, chanoine de Courtrai, 11 févr., p. 136 n. 5. — 1525, au cardinal de Lorraine, 22 mars, p. 478. — 1525, à Budé, 2 oct., p. 483. — 1525, à Écolampade, 25 déc., p. 478 n. 8. — 1529, à L. Bär, 15 mars, p. 151 n. 4. 1530, *Responsio ad Epistolam apologeticam*, 1^{er} août, p. 124 n. 3, 150 n. 1, 152 n. 3.

ERGUEL, p. 191, 193, 196, 198 et n. 1 et 2, 199 et n. 4, 200, 203 n. 8, 206, 241, 265, 282.
 Erhardt, dom, p. 283.
Erichson, Alfred, p. 89.
 d'Erlach, Jean-Rod. [1504-1553], baron de Spiez, p. 283 n. 1, 406, 407 note, 455, 456.
 ERLENBACH, p. 579 n. 3.
 d'Esch, famille de Metz, p. 472 n. 3.
 — Jean, fils de Philippe, p. 486.
 — Nicolas, chevalier, p. 39, 91, 137, 139, 148, 152, 153, 156, 157, 163 et n. 3, 164, 472 n. 3, 474 n. 4, 476, 477, 478, 479, 480 et n. 7, 481 et n. 5, 482, 484 n. 6.
 — Philippe, frère de Nicolas, p. 475 et n. 1, 476, 477, 480, 481, 482, 484.
 — Re(g)nault, fils de Philippe, p. 480, 483, 484, 485.
 d'Eschelles, Jean, p. 610 n. 1.
 Escher, Joh., p. 664.
 d'Escherpont, p. 700 note, voir de Cherpont.
 Eschriche ou Eskrich, voir Cruche.
 l'Espaye, André, « taillable » de Dombresson, p. 240.
 — Antoine, « taillable » de Dombresson, p. 240, 241.
 de l'Espine, Jean, voir sous L.
 ESSERTINES, p. 396 n. 1.
 ESSERT-PITTET, seigneurie vaudoise, p. 382.
 ESTAVAYER, p. 281 n. 5, 340, 372, 373, 532.
 Estienne, « l'arbalétrier », de Neuchâtel, p. 247, 248 n. 1.
 — Robert [1503-1559], imprimeur et humaniste, p. 101.
 ÉTAPLES, p. 112 n. 1.
Etienne, A., p. 74.
 Étienne, Jean, à Metz, p. 505.
 ÉVILARD, près Bienne, p. 198 n. 2.
 EXINCOURT, dans le Montbéliard, p. 533.

F

Faber, Stapulensis ou Fabri, Jacques, p. 103, 107 n. 2, 160, voir Le Fèvre d'Étaples.
 Fabri, Adam, curé de Cressier, p. 557 n. 6.
 — Christophe, p. 22, 28, 53 et n. 2, 54, 251 n. 2, 282 et n. 2 et 6, 284, 345, **349, 350** et notes, 351, 352, 356 n. 1, 366 et n. 1, 368 n. 1, 369, 370, 371, 374, 397 et n. 1, 398 et n. 2, 403, 409, 429, 430, 441, 451 n. 2, 524 et n. 3, 526 et n. 1, 527, 531, 532 et n. 1, 552, 554, 555 et n. 1 et 5, 556, 561 et n. 1, 562, 564, 582 n. 9, 601, 604, 610 n. 3, 614 et n. 2, 616, 618, 625 et n. 2, 626, 627, 628 et n. 1, 629, 630 et n. 1, 632, 639, 645, 677 et n. 4, 680 n. 6, 685, 689, 690 n. 1, 693 note, 694 n. 3, 695, 696 n. 1, 699 et n. 7, 700 note et n. 3, 701 et n. 1, 703, 704, 706, 708, 714, 715, 718, 719 et n. 1, 722, 727, 728.
 Ouvrages cités ou mentionnés :
 1551. *Catechisme*, p. 625 et n. 2.
 . *Le petit sentier de musique...*, p. 626 note.
 Lettres citées ou mentionnées * :

* (p.) désigne une lettre perdue.

1532, à Farel, 7 nov., p. 284 n. 4, 368 n. 1.
1535, à Farel, 12 janv., p. 368 n. 1 — à Farel et Viret, 4 févr., p. 368 n. 1, 408 n. 3 — à Farel et Viret, 10 mars, p. 368 n. 1 — 408 n. 3 — à Farel et Viret, 6 mai, p. 368 n. 1, 399 n. 1.
1536, à Farel, 18 avril, p. 342 et n. 6, 350 n. 2 — à Farel, 29 avril, p. 350 n. 3 — à Farel, 7 mai, p. 350 n. 4 — à Farel, 12 mai, p. 350 n. 4 — à Farel, 24 mai, p. 350 n. 4 — à Farel, 27 mai, p. 350 n. 4.
1537, à Farel, 2 mars, p. 373 n. 1.
1540, à Farel, 25 sept., p. 442 n. 4.
1541, à Farel, 18 sept., p. 690 n. 1 — à Farel, 24 nov., p. 452 n. 1.
1548, à Farel, 18 août, p. 561 et n. 1.
1549, à Ozias Trimund, 18 nov., p. 526 n. 1, 527.
1550, à Trimund, 21 févr., p. 526 n. 1, 527 — à Calvin (p.), p. 564 n. 8.
1553, à Calvin, 16 mai, p. 609 n. 2, 626 et n. 2.
1554, à Calvin, 2 juin, p. 630 n. 1.
1557, à Calvin, 17 oct., p. 664 et n. 4, 665 et n. 1 et 2 — à Calvin (p.), p. 685 et n. 11.
1559, à la Classe, deux projets de lettres, p. 555 n. 5.
1561, au nom de la Classe, aux ministres de Genève, 5 juillet, p. 710 et n. 1. — à Viret, 3 sept., p. 680 n. 6 — à Viret, 12 sept., p. 405 n. 2, 696 n. 1.
1561 ou **1562**, à Léonor d'Orléans, p. 625 n. 2.
1563, à Farel, 12 oct., p. 707 et n. 6, 714 et n. 4 — à Farel, 24 déc., p. 707, 708 et n. 1, 715 et n. 3.
1564, à Farel, 11 août, p. 715 n. 3 et 8, 719 et n. 2.
1565, à Farel, 8 janv., p. 715 n. 8 — à la Classe, commencement de déc., p. 728 et n. 2.
 Fabri, François, conseiller de Genève, p. 309 n. 3.
 de Fabrica, Jean, p. 304 n. 2.
 FALAIS, p. 587.
 de Falais, p. 640. Voir Jacques de Bourgogne.
 FALBRINGEN, p. 192.
 Falk ou Faulcon, Pierre [† 1519], humaniste et homme d'État fribourgeois, p. 210, 212 n. 1, 213 n. 1, 215.
 Falquet, Petermann, sautier de Genève, p. 306.
 FAREAUX, p. 95.
 Farel, famille du Réformateur, p. 93 à 97, 292 à 296, 523 à 525. Voir aussi le Tableau généalogique Pl. XI.
 — Antoine, père du Réformateur, p. 96 et n. 3, 523.
 — Catherine, fille de Gaucher, femme de Gaspard Carmel, puis de Girard Berchier, p. 525, 526 et n. 1^a, 674 et n. 1.
 — Catherine, p. 525.
 — Claude, fils d'Antoine, p. 60 n. 2, 96, 99, 114, 284, 292, 293 note, 294, 295 n. 1, 430, 489, 492 n. 8, 493, 522, 523, 524, 525, 531, 636 n. 4, 674 n. 2, 725, 726, 727.
 — Débora, fille de Gaucher, femme de Pierre de Ladessoubz, p. 525.
 — Elisabeth, fille de Claude, p. 525.

- Farel, François, père d'Antoine et de Sébastien, p. 95, 98 n. 1.
- François, fils d'Antoine, p. 96, 523.
 - François, fils de Sébastien, p. 93 n. 1, 94 note.
 - François, fils naturel du précédent, p. 93 n. 1.
 - Gaucher (ou Gauchier), fils d'Antoine, p. 60 n. 2, 96, 99, 114, 292 et n. 4, 293 note, 294, 295 et n. 1, 296 et n. 1, 430, 435 n. 2, 522, 523, 524, 525 et n. 3, 526, 531, 674 et n. 1, 691 et n. 7, 725, 726 n. 3.
 - Guillaume I, notaire en 1367, p. 95.
 - Guillaume [fin du XIV^e siècle], notaire, p. 95.
 - Guillaume, le Réformateur, v. plus loin.
 - Israël, fils de Gaucher, p. 525.
 - Jacques [1396], fils de Guillaume I, p. 95.
 - Jacques [† 1444], p. 95.
 - Jacques, fils de Gaucher, p. 525, 691 n. 7.
 - Jean, fils naturel de François, p. 95.
 - Jean, fils de Sébastien, p. 93 n. 1.
 - Jean, fils du Réformateur, p. 678.
 - Jean-Gabriel, fils d'Antoine, p. 96, 99, 523.
 - Jean-Jacques, fils d'Antoine, p. 96, 114, 292 et n. 4, 293 note, 294, 523.
 - Jean-Zacharie, fils de Gaucher, p. 525 et n. 3.
 - Louise, p. 525.
 - Marie, fille de Claude, femme de Jacques Solliard, puis de Michel Favey, p. 525.
 - Marie, fille de Sébastien, p. 93 n. 1, 94 note.
 - Marthe, fille de Claude, femme de Claude de Bretnigier, p. 525.
 - Pierre [† vers 1576], p. 174 n. 6.
 - Philippine, fille d'Antoine, femme d'Honorat Riquet, p. 96, 99.
 - Sébastien, oncle du Réformateur, p. 93 n. 1, 96, 97 note, 98 n. 1.
 - Suzanne, fille de Claude, femme de Pierre Vaulet, p. 525 et n. 3.
- de Farel, David, p. 94 note.
- Jacques, p. 94 note.
- Farel, Guillaume, le Réformateur. — I. Sa carrière, ses séjours ou ses visites : à Gap, 1489-1509 (p. 97-99); à Lyon en 1509 (p. 99); à Paris, de 1509 à 1521 (p. 99-110); à Meaux, dès juin 1521 (p. 111-113); à Gap, en 1522 (p. 113, 114); à Meaux, de fin 1522 à avril 1523 (p. 115); à Paris, en 1523 (p. 115-116); en Guyenne, en 1523 (p. 116); à Lyon, 1523; à Bâle, été 1523 (p. 116-119); à Strasbourg, automne 1523 (p. 119, 120); à Bâle, fin 1523 à mai 1524 (p. 120-126); à Zurich, Schaffhouse et Constance (p. 126); à Bâle, 7 juin au 9 juillet 1524 (p. 127-130); à Montbéliard, mi-juillet 1524 au début de mars 1525 (p. 131-152); à Bâle, mars-avril (p. 150, 154); à Strasbourg, avril-mai (p. 154); à Metz, en juin 1525 (p. 154, 480); à Strasbourg, juillet 1525 au 20 octobre 1526 (p. 156-164); à Colmar, Mulhouse, Bâle (p. 164, 165); à ? Zurich, à ? Neuchâtel, à Berne, à Aigle, du 20 octobre à mi-novembre 1526 (p. 165-167).
- A Aigle, mi-novembre 1526 au début de janvier 1528 (p. 174-178); à Berne, janvier 1528 (p. 178-183); à Aigle, février 1528 à fin sept. 1529 (p. 184-188); à Lausanne et à Genève, oct. (p. 188, 300 n. 3); à Lausanne, le 31 octobre 1529 (p. 189); à Neuveville, Diesse, ? Gléresse, mi-nov. (p. 194, 195); à Neuchâtel, 1^{er}-16 déc. (p. 206-208); à Neuveville, 17 déc. (p. 195, 208); à Morat, Berne, Aigle, fin déc. 1529 (p. 208, 260); à Aigle, janv. 1530 (p. 208, 261). — A Saint-Martin de Vaud, 27 janv., Morat et Meyriez, janv. à avril 1530 (p. 261-264); à Neuveville, dès le 18 avril (p. 196); à Bienne, Tavannes, Dombresson, du 10 au 21 mai (p. 198-200); à Neuveville, 1^{er} juin, et à Lausanne, 15 juin (p. 203); à Morat et à Payerne, en juin 1530 (p. 264); à Neuchâtel, au début de juillet (p. 220); à Neuveville, Diesse et la Prévôté, vers le 20 juillet (p. 203, 204); à Neuchâtel, [avec l'expédition à Cernier et Valangin, le 15 août], de fin juillet 1530 à janv. 1531 (p. 220-233); à Morat (p. 265); à Neuchâtel, Valangin et Dombresson, du 12 au 20 février 1531 (p. 247, 248); à Avenches, 6 mars (p. 265, 266); à Morat, en mars; à Avenches, à Orbe, en avril (p. 266-268); à Grandson, 5 mai (p. 269, 270); à Orbe, 6 mai (p. 270); à Grandson, du 13 au 27 mai (p. 270, 271); à Orbe, le 28 mai (p. 268); à Grandson, [avec la seconde visite à Payerne, le 18 juin, et les prédications à Fiez], de juin 1531 à oct. 1531 (p. 271-278); à Morat et au synode de Berne, oct. 1531 à janv. 1532 (p. 278, 282); à Morat, à Berne ou à Grandson, janv. à sept. 1532 (p. 280, 281). — Vers les Vallées vaudoises, à Chanforan, puis à ? Gap, à Genève, Orbe et Grandson, des débuts de sept. au 5 oct. 1532 (p. 283, 292, 293, 302-305); à Grandson, en octobre (p. 283); à Morat, de nov. 1532 à fin avril 1533 (p. 283); à Payerne et Domdidier, 2-4 mai (p. 281); à Berne, pour le synode des 12-14 mai 1533 (p. 283); à Morat, de mi-mai à déc. 1533, avec visites à Berne (p. 283).
- A Genève, [avec quelques sorties, ainsi la participation au synode de Neuchâtel du 29 mai 1534 (p. 406)], du 20 déc. 1533 à sept. 1536 (p. 315-337); à Lausanne, pour la Dispute du 1^{er} au 8 oct. 1536 (p. 343-347); à Genève, d'oct. 1536 à avril 1537; à Thonon, du 25 avril au 6 mai (p. 350); à Lausanne et à Berne, du 13 mai au 7 juin (p. 355); à Genève, du 11 juin 1537 au 23 avril 1538 (p. 356-361); à Berne, Zurich, Berne, Nyon, Lausanne, Berne et Bâle, du 24 avril au 6 juin (p. 361, 476); à Bâle, du 6 juin au 27 juillet 1538 (p. 417).
- A Neuchâtel, du 27 juillet au 3 oct. (p. 428-430); à Orbe, Lausanne, Thonon, Lausanne, en octobre (p. 430); à Neuchâtel, [sauf les visites à Neuveville, des 15 et 23 juillet et le voyage à Charquemont pour Caroli (p. 432, 433)], d'oct. 1538 à juin 1540 (p. 431-435, 445, 446, 458); voyages à Strasbourg, 24 juin au 5 juillet, 10 août, 10 oct. (p. 437); à Berne, Bâle, Strasbourg et Worms, du 14 au 26 déc. 1540 (p. 438); à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Strasbourg, en mai 1541 (p. 439); à Neuchâtel, de juin 1540 à fin février 1542 (p. 440-456); à Genève, du 27 févr. au 24 mars 1542 (p. 457); à Neuchâtel, du 24 mars au 8 août 1542 (p. 462-465); à Metz, mi-août à fin sept. (p. 489, 490); à Montigny, d'oct. 1542 à janv. 1543 (p. 491, 492); à Gorze, 13 janv. au 25 mars 1543 (p. 493-496);

à Strasbourg, fin mars à fin août 1543 (p. 496-501); à Neuchâtel, de sept. 1543 à fin 1545, [avec évangélisation à Lignières le 21 oct. 1543, et visite à Thonon et à Genève en janv. 1544] (p. 465, 466, 539-550).

De 1546 à 1565, Farel est fixé à Neuchâtel, mais fait de fréquents voyages ou déplacements : à Genève, mars 1546 et sept. 1547 (p. 569-570), et 9 janv. 1548 (p. 571); à Berne, avril 1548 (p. 574); à Zurich, fin mai 1548 (p. 574, 575); à Genève, 15-18 oct. 1548 (p. 572); à Berne, 2 janv. et 11 févr. 1549 (p. 562); à Zurich, fin mai 1549 (p. 587); à Genève, 26 oct.-1^{er} nov. et 9 nov. 1553; à Genève, 22 mars et 27 avril 1556 (p. 646); dans le Pays d'En-Haut, fin avril 1556 (p. 651); à Genève, 24 août 1556 (p. 646 n. 5); à Saignelégier, déc. 1556 (p. 669); à Saignelégier et à Porrentruy, fin mars, 1^{er} et 2 avril 1557 (p. 670). — A Berne, Zurich, Schaffhouse, Bâle, Strasbourg, Heidelberg, Gœppingen, avril à juin 1557 (p. 658-660); même voyage jusqu'à Strasbourg et de là à Worms, de mi-sept. à fin oct. 1557 (p. 662-664); à Strasbourg, Neuveville, ? Strasbourg, sept. et oct. 1558 (p. 676, 677); à Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines, Saarbruck, au début de 1559 (p. 678); à Neuveville, Bienne, Bâle, Mulhouse, Stuttgart, Tubingue, fin juin à fin août 1561 (p. 679, 680); à Genève, Grenoble, Gap, Montélimar, Grenoble, de nov. 1561 à mars ou avril 1562 (p. 703-707); à Genève, en mai 1564 (p. 721); enfin, à Metz, 12-15 mai 1565 (p. 511 et 722).]

Farel, Guillaume, le Réformateur. — II. Personalalia :

Biographies du Réformateur, p. 48 à 59 — Portraits du Réformateur, p. 60 à 76 — Son aspect, son caractère, sa piété, p. 14 à 21 — Son écriture, p. 25 — Son style, en latin, p. 25; en français, p. 26 — Son sceau et ses armoiries, p. 15 n. 2 — Son pseudonyme d'Ursinus, p. 174 et n. 6 — Son éloquence, p. 22 à 24 — Son œuvre, p. 11 à 14 — Sa doctrine et sa théologie, p. 27 à 35 — Ses écrits, p. 36 à 47.

Farel, Guillaume, le Réformateur. — III. Ouvrages cités ou mentionnés :

- 1519-1522. *Livre de raison*, p. 48 à 50, 103.
 1523. *La Summe de l'Escripture*..., p. 37, 118 et n. 4 et 5, 119, 143.
 1524. Invitation à la dispute de Bâle, avec treize thèses, p. 37, 122.
 1524. *Determinatio*..., p. 38, 116, 120 et n. 1, 125, 130, 143 n. 4, 148 et n. 4.
 1524. *L'Oraison dominicale*..., p. 38, 139 et n. 2 et 3, 140 et n. 2, 141.
 1524. *Petite liturgie du baptême des enfants*, p. 38.
 1525. *Summaire*... (et rééditions de 1529, 1534, 1538, 1542, 1552), p. 27, 29, 31 et n. 1, 32 à 35, 39, 40, 42, 45, 103, 119, 138 et n. 3, 141 n. 2, 3, 4, 142, 143 et n. 1, 144 et notes, 152, 189, 354, 355, 403, 673.
 1527. Traduction en français de l'invitation et des articles de la dispute de Berne, p. 39, 179, 180 et n. 1.

1528. *De libero arbitrio* (perdu), p. 189.
 1529. Traduction d'un formulaire de la Cène et du baptême et d'un « catéchisme mural », p. 39, 186 n. 5.
 1530. *Aulcunes remontrances*..., p. 40, 222 et n. 3.
 1530. *Jésus sur tout et rien sur lui*, p. 40, 223.
 1533. *La manière et fasson*... (liturgie), p. 40, 141 et n. 1 et 4, 142 et n. 4, 143 note, 144, 145, 282 et n. 3, 318 et n. 1, 352, 401 n. 2, 402, 466.
 1534. *Traité du Purgatoire* (réédité en 1560), p. 40, 46.
 1535. *Lettres certaines*... (compte-rendu de la dispute de 1534 : Furbity contre Farel et Viret), p. 41.
 1535. *Le recueil et conclusion*... (résumé de la dispute de Rive), p. 41, 325 n. 2.
 1536. *Conclusiones Lausanne*... (dix thèses pour la Dispute de Lausanne), p. 41, 343.
 1536. *De regimine Ecclesiae*, p. 336.
 1538. *Epître aux lecteurs fidèles*... (rééditée en 1542 et 1552), p. 42, 45, 127 n. 3, 132 n. 2, 139 n. 1, 141 n. 2 et 4, 144 n. 3, 354.
 1538. *L'ordre et manière*... (réédition de *La manière et fasson*... de 1533), p. 42.
 1542. *A tous ceux qui aiment notre Seigneur*... (épître liminaire), p. 43.
 1543. *Epître au duc de Lorraine*..., p. 43.
 1543. ... *Epître*... au Docteur Pierre Caroly..., p. 43.
 1543. *La réponse*... contre M. Pierre Caroly..., p. 43.
 1543. *Oraison très dévote*..., p. 43, 591.
 1544. *Avertissement sur*... les Bestes de Sorbonne (réédité en 1547), p. 43, 44, 148 n. 5.
 1544. *Epître exhortatoire à tous ceux qui ont connaissance de l'Evangile*, p. 44.
 1544. *Epître*... aux reliques... de l'Antéchrist, p. 44.
 1545. *Forme d'oraison*... (réédition de l'*Oraison très dévote*), p. 44, 503, 591, 592.
 1545. *A tous cœurs affamés*..., p. 44, 419, 592.
 1548. *A tous seigneurs et peuples*..., p. 18 n. 2, 45, 103, 104 et n. 2, 105 et n. 1, 107 n. 1, 109 n. 2, 115 n. 1, 592.
 1550. *Le glaive de la Parole*..., p. 45, 592, 593, 594 et n. 1, 2, 3, 686.
 1553. *De la Sainte-Cène de notre Seigneur*..., p. 46, 595.
 1553. *Epître aux lecteurs fidèles*, préface du traité *De la Sainte-Cène*, p. 595.
 1560. *Du vray usage de la croix*... (réimprimé en 1865), p. 18 n. 1, 46, 103 n. 3, 104, 107, 108 n. 2, 139 n. 4, 678 et n. 4, 681, 686, 709 n. 5, 715 n. 5, 721 n. 2.

Farel, Guillaume, le Réformateur. — IV. Lettres citées ou mentionnées * :

1524, à un inconnu (l.), p. 126 et n. 1 (Kapp) — à Nicolas Le Sueur (p.), p. 126 n. 2 — à Gérard Roussel (p.), p. 126 n. 2 — Farel et Gayling au duc de Wurtemberg, 11 nov. (f.), p. 147 et n. 1 — à un ami à Constance (p.), p. 129 n. 3.

* (f.) désigne une lettre en français, (l.) une lettre en latin, (p.) une lettre perdue.

- 1525**, à Roussel, après le 4 juin (p.), p. 160 n. 1 — à Roussel, après le 4 juin (p.), p. 160 n. 1 — au Sénat de Bâle, 6 juillet (l.), p. 116 n. 6, 126 et n. 3, 127 n. 2 et 4, 128 et n. 2, 129 n. 2, 156 et n. 2, 157 note — à Nicolas d'Esch, 31 juillet (f.), p. 157 et n. 4, 474 n. 4 — Supplique à Lucas Ziegler (p.), p. 156 n. 2 — à Œcolampade (p.), p. 156 n. 2 — à Zwingli, 12 sept. (l.), p. 158 n. 2 — à Bugenhagen, 8 oct. (l.), p. 159 et n. 2.
- 1526**, à Myconius, 4 juin (l.), p. 162 n. 1 — au chevalier d'Esch, 16 oct. (f.), p. 91, 153, 163 et n. 3, 164 et n. 1, 165 n. 2, 484 n. 9 — Estienne de Fraix au chevalier d'Esch (par la plume de Farel), 17 oct. (f.), p. 163 et n. 3 — à Capiton et Bucer, 25 oct. (l.), p. 165 et n. 1 et 2.
- 1527**, à Zwingli, 9 juin (l.), p. 40 et n. 1, 174 n. 4, 175 et n. 6, 177 et n. 2 — au Conseil de Berne, fin juin (l.), p. 174 n. 5, 175 n. 1, 3, 6, 176 et n. 5 — à Noël Galéot, 7 sept. (l.), p. 57 n. 1, 99 n. 2, 104 n. 2, 105, 106 et n. 1, 141 n. 4, 174 n. 4, 177 et n. 4, 190 — à Martin Krumm, 8 déc. (l.), p. 179 n. 5, 180 et n. 2, 182 n. 5 — aux Clarisses de Vevey, 14 déc. (f.), p. 113 n. 2, 177, 178 et n. 1.
- 1528**, à Hanoyer (l.), p. 190 n. 2 — 1528 ou 1529, à Hanoyer (l.), p. 190 n. 2 — 1528, à Hugues de Loës, 11 janv. (l.), p. 180 n. 3, 183 et n. 4 — (pour le Conseil de Berne) à l'évêque de Lausanne, 12 janv. (l.), p. 181 et n. 6 — à Hugues de Loës, 21 janv. (l.), p. 184 et n. 2 — rapport non signé, fin janv. (l.), p. 176 n. 5, 183 et n. 5 — à Zwingli, 23 juillet (l.), p. 174 n. 4, 187 et n. 3, 188 n. 4 — à Berthold Haller (p.), p. 39 n. 2.
- 1529**, à Perrot, janv. (p.), p. 190 — à Bucer, 10 mai (l.), p. 29 n. 1, 31 n. 2, 187 et n. 3 — à Capiton, 10 mai (l.), p. 29 n. 1, 137 n. 4, 187 et n. 3, 188 n. 1 et 4, 485 — à Perrot, nov. (p.), p. 190 — à Dumoulin, 15 déc. (l.), p. 188 n. 1, 189 n. 4, 207 note, 208 et n. 1 — 1529 ou 1530, à Hanoyer (l.), p. 19 et n. 2, 190 n. 2.
- 1530**, à J.-J. de Watteville, 27 oct. (f.), p. 224 n. 2, 226 n. 1, 227 et n. 1.
- 1531**, à Andronicus, 24 janv. (l.), p. 265 n. 2, 367 note — à Andronicus, 12 févr. (l.), p. 367 note — Farel, Froment, Marmot, Cunier au Conseil de Bienne, 26 févr. (f.), p. 249 n. 2 — à Andronicus, 1^{er} avril (l.), p. 266 et n. 5, 367 note — rapport à MM. de Berne, milieu de mai (f.), p. 270 n. 1 — aux Quatre-Ministres, 18 juillet (f.), p. 274 n. 5 et 9, 367, 374 n. 1 — aux Quatre-Ministres, 29 juillet (f.), p. 274 n. 10, 374 n. 1 — à Zwingli, juillet ou août (l.), p. 274 n. 6 — aux Quatre-Ministres, 8 août (f.), p. 275 n. 1, 374 et n. 1 — à J.-J. de Watteville, 21 sept. (f.), p. 275 n. 6 — à Zwingli, 1^{er} oct. (l.), p. 277 n. 1, 300 et n. 3, 301 n. 3 — requête aux délégués de Berne et Fribourg, 5 oct. (f.), p. 271 n. 2, 278 n. 1 — à Berne, 15 déc. (l.), p. 279 n. 1.
- 1532**, à Christophe Fabri, 7 janv. (l.), p. 282 n. 2 et 6 — aux évangéliques de Genève, 26 juillet (f.), p. 32 n. 1, 169, 284 n. 5, 298 et n. 1, 303 et n. 2 — aux évangéliques de Genève, 18 nov. (p.), p. 32 n. 1 — à Guérin Muète, 18 nov. (f.), p. 151 n. 7, 152 note, 284 n. 5, 302 note.
- 1533**, à Berthold Haller, 5 mars (l.), p. 31 n. 2 — à Bucer, 22 oct. (l.), p. 34 n. 1.
- 1534**, à Marguerite de Navarre, 25 avril (f.), p. 523 et n. 2.
- 1535**, au Conseil de Bienne, 12 mai (f.), p. 200 et n. 6, 523 et n. 2.
- 1536**, à Gaucher Farel, 4 janv. (f.), p. 524 n. 1 — à Fabri, 22 avril (l.), p. 342 n. 6, 350 n. 2, 415 n. 1 — à Fabri, 2 mai (l.), p. 350 n. 3 — à Fabri, 5 mai (l.), p. 350 n. 3 — à Hans Rudolf Nægeli, 14 nov. (f.), p. 351 n. 1.
- 1538**, à Pellican, 22 févr. (l.), p. 457 n. 2 — Farel et Calvin au Conseil de Berne, 27 avril (f.), p. 360 et n. 1 — Farel et Calvin à Viret, 6 juin (l.), p. 416 n. 1 — Farel et Calvin à Viret, 14 juin (l.), p. 416 n. 1 — à l'Eglise de Genève, 19 juin (f.), p. 416 et n. 1, 428 et n. 1 — Farel et Calvin à Viret, 20 juillet (l.), p. 417 n. 1 — à Calvin, date inconnue (l.), p. 429 n. 1 — à Calvin, commencement août (l.), p. 541 et n. 1 — à l'Eglise de Genève, 7 août (f.), p. 417 et n. 1, 428 et n. 1 — à Calvin, 8 août (l.), p. 429 n. 1 — à Calvin, 18 sept. (l.), p. 429 n. 2 — à Calvin, 14 oct. (l.), p. 430 n. 2, 541 et n. 3 — à Grynaeus, 14 oct. (l.), p. 430 n. 2 — à l'Eglise de Genève, 8 nov. (f.), p. 19 et n. 2, 428 et n. 1 — à Calvin, 27 déc. (l.), p. 459 n. 2, 541 et n. 5.
- 1539**, à P. Kunz, 15 janv. (l.), p. 431 n. 1, 445 — à Calvin, 5 févr. (l.), p. 514 et n. 1, 515 n. 1 et 2, 541 et n. 6, 542 — Chaponneau et Farel aux pasteurs bernois, 19 juillet (l.), p. 433 n. 2 — à Calvin, 21 oct. (l.), p. 433 n. 1, 435 n. 1, 530 et n. 2.
- 1540**, à Calvin, 16 avril (l.), p. 542 et n. 1, 618 n. 1 — à Calvin, 11 juin (l.), p. 123, 124 et n. 1 — à Fabri, 28 août (l.), p. 647 n. 4 — à Calvin, 6 sept. (l.), p. 376 n. 1, 437 n. 2, 614 n. 3 — à Calvin, 31 oct. (l.), p. 297 et n. 1, 442 n. 4.
- 1541**, aux pasteurs zurichoïses, 30 avril (l.), p. 438, 446 et n. 2, 459 et n. 4 — à Calvin, 9 févr. (p.), p. 442 — à Viret, 25 juillet (l.), p. 618 n. 2 — à Viret, 5 août (l.), p. 442 et n. 3, 618 n. 2 — à Calvin, 25 août (l.), p. 442 et n. 4 — à Calvin et Viret, 27 sept. (l.), p. 449 n. 1 — à Calvin, 8 nov. (l.), p. 451 n. 3 — à Kunz, 29 ou 30 nov. (l.), p. 454 n. 2 — à Calvin, 1^{er} déc. (l.), p. 454 n. 1 — à MM. de Berne, 9 déc. (f.), p. 455 n. 1.
- 1542**, aux pasteurs de Zurich, 19 avril (l.), p. 456 n. 1 — à Calvin, 19 avril (l.), p. 462 n. 3 — à Calvin, 2 mai (l.), p. 462 et n. 4 — aux pasteurs de Neuchâtel, 23 oct. (p.), p. 465 et n. 2.
- 1543**, au duc Antoine de Lorraine, 11 févr. (f.), p. 494 n. 6 — à Myconius, 20 avril (l.), p. 490 n. 4, 492 n. 7, 493 n. 5, 495 n. 3, 496 n. 2, 497 n. 8 — à Caroli, 21 mai (f.), p. 498 et n. 5, 499 et n. 1 — au Conseil de Genève, 31 mai (f.), p. 499 et n. 2 — à la Classe de Neuchâtel, 31 mai (l.), p. 474 n. 6, 489 n. 4, 535 et n. 1 — aux pasteurs des pays romands, 31 mai (l.), p. 535 et n. 1 — à Caroli, 25 juin (f.), p. 500 et n. 4 — à Bullinger et Bibliander, 5 sept. (l.), p. 517 n. 5 — à Calvin, 8 sept. (l.), p. 544 n. 2.
- 1544**, à Calvin, 23 févr. (l.), p. 528 n. 2, 538 et n. 1 — à J.-J. de Watteville, 29 févr. (f.), p. 524

n. 3 — à Nicolas de Watteville, 28 mars (l.), p. 515
n. 3 — à Calvin, 31 mars (l.), p. 538 n. 1 — à Calvin,
21 avril (l.), p. 529 et n. 1, 545 n. 2 — à la Classe
de Montbéliard, 6 mai (l.), p. 469 et n. 1 — à Cal-
vin (p.), p. 545 — à Calvin, 2 oct. (l.), p. 576 n. 4 —
à Calvin, 24 oct. (l.), p. 545 n. 4 — à Bullinger, 28
oct. (l.), p. 545 n. 4 — à Calvin, 23 nov. (l.), p. 502
et n. 5, 508 n. 6, 546, 547 et n. 1.

1545, à l'Eglise de Metz, 11 janv. (f.), p. 502,
503 et n. 1 — à Nicolas de Watteville, début de
juin (l.), p. 521 et n. 3 — à Calvin, 14 juin (l.),
p. 548, 549 et n. 1 et 3 — à Calvin, 5 oct. (l.), p. 549
et n. 4 — à Calvin, 20 oct. (l.), p. 564 n. 1, 573 note
— à Calvin, 27 déc. (l.), p. 553 n. 3, 567 et n. 1.

1546, à Calvin, 4 févr. (l.), p. 553 et n. 5 —
à Fabri, 20 févr. (l.), p. 554 n. 4 — à Calvin, 25
févr. (l.), p. 406 n. 3, 554 n. 1 et 4, 556 n. 1 —
à Calvin, 9 mars (l.), p. 555 n. 2 — à Calvin, 13
mars (l.), p. 555 n. 2, 556 et n. 2 — à Viret, 10
avril (l.), p. 555 n. 2 — à Calvin, 13 avril (l.), p. 624
n. 2 — à Calvin, 16 juin (l.), p. 503 n. 3 — à Cal-
vin (p.), p. 554 n. 3 — à Ami Perrin, 25 août (p.),
p. 570 et n. 2 — à Calvin, 25 août (l.), p. 570 n. 2 —
à Calvin, 20 oct. (l.), p. 558 et n. 3 — à Calvin,
23 déc. (l.), p. 558 et n. 5.

1547, à Calvin, 25 janv. (l.), p. 559 et n. 5,
560 et n. 3, 566 n. 1 — à Calvin, 12 août (l.), p. 566
et n. 2, 582 n. 9 — à Calvin, 27 août (l.), p. 570 et
n. 3 — à Calvin, 16 déc. (l.), p. 570 n. 7 — à Cal-
vin, 21 déc. (l.), p. 566 et n. 4, 570 n. 7, 571.

1548, à Calvin, 5 févr. (l.), p. 583 et n. 1 —
à Calvin, 7 déc. (l.), p. 572 et n. 5 — à Bullinger,
10 déc. (l.), p. 575 n. 6 — à Calvin, 18 déc. (l.),
p. 566 et n. 7.

1549, à Viret, 2 janv. (l.), p. 562 et n. 2, 572 et
n. 6 — à Calvin, 28 janv. (l.), p. 562 et n. 2 — à
Bullinger, 3 mars (l.), p. 106 et n. 2, 126 n. 5, 575
n. 6 — à Bucer, 5 mars (l.), p. 566 — à Calvin,
3 mai (l.), p. 585 et n. 4 — à Calvin, 12 sept. (l.),
p. 588 n. 2, 594 et n. 7 — à Bucer, oct. (p.), p. 590 —
à Calvin, 25 nov. (l.), p. 588 n. 4 — à Calvin, 5
déc. (l.), p. 588 n. 4 et 7, 618 et n. 7 — à Bucer (p.),
p. 560 et n. 4 — à Calvin (p.), p. 585.

1550, à Calvin, 3 août (l.), p. 564 et n. 6 — à
Calvin, 27 août (l.), p. 25 n. 4, 564 et n. 9 — à Cal-
vin, 26 déc. (l.), p. 25 n. 4.

1551, à Calvin, 14 févr. (l.), p. 589 n. 1, 606 et
n. 5 et 7 — à Haller, 16 mars (l.), p. 608 n. 3 —
à Calvin, 21 mars (l.), p. 589 n. 1, 608 n. 3, 609
note — à Calvin, 27 avril (l.), p. 591 et n. 3, 602 et
n. 2, 627 et n. 2^b — à Calvin, 25 mai (l.), p. 36 n. 2
— à Calvin (p.), p. 606 — à Calvin, 7 nov. (l.),
p. 621 et n. 1.

1552, à Calvin, 11 janv. (l.), p. 640 et n. 4 —
à Calvin, 6 févr. (l.), p. 24 n. 3, 626 et n. 3, 636
n. 5 — à Blaurer, 17 mai (l.), p. 603 n. 3 — à Cal-
vin, mai (l.), p. 603 n. 3 — à Calvin, 30 mai (l.),
p. 603 n. 3 — à Blaurer, 30 juin (l.), p. 603 n. 3 —
à Blaurer, 18 oct. (l.), p. 603 et n. 2, 604, 627 n. 3.

1553, à Haller (p.), p. 628 — à Musculus (p.),
p. 628 — à Calvin, 14 juillet (l.), p. 627 n. 4, 628 et
n. 2, 630 n. 2 — à Calvin, 27 juillet (l.), p. 629 et

n. 2 — à Calvin, 8 sept. (l.), p. 641 et n. 6 — à Cal-
vin, 30 sept. (l.), p. 642 et n. 2 — à Calvin, 20 oct. (l.),
p. 642 et n. 5 — à Calvin, 26 oct. (l.), p. 560 n. 2 —
à Blaurer, 10 déc. (l.), p. 642 et n. 7, 643 et n. 1.

1554, à Calvin, 8 mars (l.), p. 630 n. 1 — à Viret,
26 avril (l.), p. 630 n. 1 — à Calvin, 11 juin (l.),
p. 630 n. 1 — à Bullinger, 1^{er} août (l.), p. 577 et
n. 7 et 8.

1555, à Calvin, 4 janv. (l.), p. 637 et n. 7 —
à Bullinger, janv. (l.), p. 637 et n. 7 — aux prison-
niers de Chambéry (p.), p. 637 et n. 4 — à Blaurer,
21 mars (l.), p. 654 et n. 1 — à Simon Sulzer, 22
mars (l.), p. 152 n. 6 — à Calvin, 24 mars (l.), p. 645
n. 4 — à Bullinger, 16 avril (l.), p. 637, 638 et n. 1,
654 et n. 3 — à Blaurer, 4 mai (l.), p. 654 et n. 1
et 6 — à Bullinger, 4 juin (l.), p. 637 et n. 8, 654
et n. 3 et 4 — à Blaurer, 4 juin (l.), p. 654 et n. 1 —
à Blaurer, 4 août (l.), p. 654 et n. 1 — à Sulzer,
sans date (l.), p. 654 et n. 2 et 6 — à Calvin, 7
sept. (l.), p. 607 n. 3, 634 et n. 2 — à Calvin, 17
oct. (l.), p. 639 et n. 3.

1556, à Bèze et à Valier, 19 janv. (l.), p. 634
n. 5, 690 n. 1 — à Bullinger, 16 févr. (l.), p. 647 et
n. 1 — à Calvin, 17 févr. (l.), p. 690 n. 1 — à Calvin,
17 avril (l.), p. 651 et n. 1 — à Haller, 9 mai (l.),
p. 646 et n. 3, 651 et n. 4 — à Calvin, 10 mai (l.),
p. 651 — à Bullinger, 27 mai (l.), p. 124 n. 2, 657
et n. 3 — à Calvin, 30 mai (l.), p. 634 et n. 6 — à
Calvin, 13 juin, avec P.-S. du 16 juin (l.), p. 635
et n. 4, 690 n. 2 — à Bullinger, 23 juin (l.), p. 647
et n. 1, 681 n. 3 — à Calvin, 28 juin (l.), p. 655 n. 1,
690 n. 3 — à Calvin, 4 juillet (l.), p. 657 et n. 5,
690 n. 3 — à Calvin, 12 juillet (l.), p. 681 et n. 1 —
à Calvin, 16 août (l.), p. 690 n. 3 — à Sulzer, sans
date (l.), p. 654.

1557, à Viret, 15 janv. (l.), p. 681 et n. 2, 690
n. 5 — à Calvin, 25 janv. (l.), p. 681 n. 2 — à Blau-
rer, 13 avril (l.), p. 646 et n. 4, 669, 670 et n. 1 et 4
— à Calvin, 15 juin (l.), p. 657 n. 1, 685 et n. 5 —
à Calvin, 24 juin (l.), p. 685 et n. 6 — à Calvin,
3 juillet (l.), p. 657 et n. 1, 685 et n. 7 — à Calvin,
11 juillet (l.), p. 685 et n. 9 — à Calvin, 8 sept. (l.),
p. 662 et n. 4, 686 et n. 3 — à Calvin, 19 nov. (l.),
p. 674 n. 1, 691 n. 1.

1558, à Calvin, 29 janv. (l.), p. 647 et n. 2, 667
et n. 3, 691 n. 1 — à Calvin, 4 avril (l.), p. 655 et
n. 2 — à Calvin, 14 avril (l.), p. 667 et n. 4, 672 et
n. 4 — à Calvin, 28 avril (l.), p. 655 et n. 2, 673 et
n. 2 — à Calvin, 22 juin (l.), p. 691 n. 7 — à Calvin,
4 sept. (l.), p. 505 et n. 4, 508 n. 6, 675 et n. 3 —
aux fidèles de Metz, 10 sept. (f.), p. 505 et n. 4,
676 — au Conseil de Strasbourg, vers le 25 sept. (l.),
p. 676 — à Fabri, 31 oct. (f.), p. 677 et n. 1.

1559, à Israël Achatius (p.), p. 678 et n. 5 —
à Calvin, 3 avril (l.), p. 678 et n. 2 — aux ministres
de Lausanne, 1^{er} oct. (l.), p. 683 n. 4, 684 et n. 1.

1560, aux Vaudois, 30 juin (l.), p. 692 n. 2.

1561, aux ministres de Neuchâtel, 5 mai (f.),
p. 693 n. 1, 694 n. 1 — à Calvin, 9 août (l.), p. 680
n. 1 — à l'Eglise de Digne (f.), p. 694 — aux minis-
tres de Neuchâtel, 1^{er} nov. (l.), p. 703 et n. 4 —
à Fabri, 4 nov. (l.), p. 694 n. 3, 704 et n. 2 — à Cal-

- vin, 26 nov. (l.), p. 705 n. 1 — aux ministres de Neuchâtel, 13 déc. (l.), p. 705 n. 1.
- 1562**, à Calvin, 11 janv. (l.), p. 706 n. 2, 711 n. 5 — aux ministres de Neuchâtel, 12 janv. (f.), p. 699 n. 6, 700 note, 706 n. 2, 709 et n. 5, 711 n. 5. — à Calvin, 23 juin (l.), p. 707 et n. 3 — à Calvin, 3 août (l.), p. 707 et n. 5, 718 et n. 1, 719.
- 1563**, à Fabri, 19 oct. (f.), p. 714 et n. 5 — à Fabri, 17 nov. (f.), p. 707 et n. 7, 715 et n. 1 — à Fabri, 5 déc. (f.), p. 599 n. 4, 649 n. 1, 715 et n. 2.
- 1564**, à Fabri, 13 janv. (f.), p. 599 n. 4, 708 et n. 2, 715 et n. 4 — à Fabri, 6 juin (f.), p. 419, 715 et n. 5, 721 et n. 2 — à Fabri, 2 juillet (f.), p. 715 n. 8 — à Fabri, 12 nov. (f.), p. 715 n. 8 — à Fabri, 14 déc. (f.), p. 715 et n. 6, 720 et n. 1.
- 1565**, à Fabri, 6 févr. (f.), p. 715 n. 8 — à Fabri, 13 avril (f.), p. 715 et n. 7 — à Fabri, avant le 20 juillet (f.), p. 722 n. 6 — à Fabri, 20 juillet (f.), p. 722 et n. 8.
- Farel, Guillaume, le Réformateur. — V. Légendes et traditions, p. 19 n. 1, 52, 56, 150 n. 1, 204 n. 5, 209 n. 1, 219 n. 2, 224 n. 2, 226 n. 1, 242 n. 5, 250 n. 1, 296 n. 1.
- [*Comité Farel*], p. 5, 8, 9, 11-35, 72 note, 79-82, 89, 93, 170, 171, 172, 419, 728, 729.
- FARELLES, p. 95 note.
- Faret (sobriquet de Farel), p. 361.
- Farnèse, cardinal, p. 436.
- Fathon, Jacques, fils de Jean, p. 366 n. 1, 712 n. 2.
- Jehan, pasteur de Colombier, p. 366 et n. 1, 398, 399 et n. 1, 433, 434, 492 n. 8, 493 n. 1 et 3, 524 et n. 3, 525, 526 n. 1, 527 et n. 1, 531, 532 et n. 1 et 2, 549, 555 n. 3, 558, 617, 678, 690 n. 1, 700 note et n. 3, 701 n. 1, 712 n. 2, 719, 726, 727.
- Fauche, p. 227 note.
- p. 254, voir Thomas, Jehan.
- Jean, p. 375 n. 1.
- Faucher, p. 549.
- Faulchon, Barthélemy, p. 309.
- Faulcon, Ursule, p. 213 n. 1.
- FAUCIGNY, p. 523, 530, 573 note.
- Faurodo, Claude, p. 651.
- Favarger, Jonas, p. 722 n. 2 et 5, 723 n. 1 et 3.
- Favarger, Pierre*, p. 722 n. 2.
- Favat, p. 702.
- FAVERGES, p. 294.
- Favey, Michel, p. 525.
- Favre, famille, à Genève, p. 570.
- ministre à Neuchâtel, p. 383.
- Favre, Ed.*, p. 85, 86, 338 n. 2.
- Favre, François, à Genève, p. 569.
- Françoise, fille de François, femme d'Ami Perrin, p. 569.
- Guyeta, au Val-de-Travers, p. 526 n. 1.
- Fayot, Jehan, p. 636 et n. 2.
- Febvre, L.*, p. 84, 144 n. 4.
- de Félice, Guillaume* [1803-1871], publiciste et historien français, p. 81, 689 n. 1.
- Félix, p. 486.
- FÉNESTRELLES, p. 288.
- FENIN, p. 251 n. 2, 254, 255, 374, 513 n. 1, 521, 525, 612 n. 2, 613, 614, 647 n. 4, 695, 699.
- FENIN, pasteurs: Guillaume Cugnier; 1563, Sébastien Flory.
- Féraud, évêque de Die, p. 94.
- Ferdinand, archiduc d'Autriche, empereur de 1558 à 1564, p. 132 n. 6, 163, 435 n. 2, 437, 666.
- FERENBALM, p. 260 n. 2.
- Féret, p. 402.
- Ferrand, Honoré, p. 292 n. 4.
- FERRARE, p. 640 n. 1.
- FERRET, Val, p. 293.
- Ferry, Paul, pasteur à Metz au XVII^e siècle, p. 48, 50, 53, 55, 87, 127, 471 note, 473 n. 1, 491 n. 2, 493 n. 6, 494 n. 3, 495 n. 2, 511.
- Fiala*, p. 84.
- Fichet, Jacques, p. 312, 313.
- Fick, J.-G.*, p. 45, 46, 47.
- FIEZ, p. 274, 276, 281.
- Fischer (Piscator), Jean-Baptiste, p. 152 et n. 2.
- FLEURIER, p. 384 n. 1.
- Fleury (ou Fleurier), p. 691 et n. 2 (voir Carmel).
- de Flore, Joachim [1145-1202], p. 593.
- Flory (ou Fleury), Sébastien, pasteur de Fenin, p. 613, 695.
- Flournois, J.*, p. 85.
- Flueckiger*, p. 87, 259 note.
- auf der Fluh, Franz, p. 210, 212 n. 1. (Voir Supersaxo.)
- Fluri*, p. 342 n. 11.
- FONTAINE (Vaud), p. 276.
- FONTAINE-ANDRÉ, près Neuchâtel, p. 215 et n. 5, 229, 230, 234, 235 n. 1, 250, 253 n. 1, 262, 263 n. 3, 362, 363, 379, 381 et n. 3, 382, 383, 389, 513 n. 1, 521, 686.
- FONTAINEMELON, p. 255.
- FONTAINES [Val-de-Ruz], p. 58, 217 n. 1, 239 n. 1, 243, 251 n. 2, 253, 255, 391, 513 n. 1, 600, 714.
- Pasteurs: 1536, Jean de Bély; 1574, Daniel Barbarin; 1587, Jacques Mélier.
- Fontana, B.*, p. 289 n. 1.
- de Forcalquier, Gauchier, p. 95.
- Forêt, Pierre, p. 467, 533, 543.
- Fornachon, Jean, à Peseux, p. 231, 364.
- Pierre, à Peseux, p. 364.
- Fornelet, Pierre, p. 564 et n. 4, 692 et n. 8, 693 note et n. 4, 694 et n. 1, 696, 697.
- du Fort, Luc, p. 309 n. 3.
- Fortuné (ou Fortunatus), voir Andronicus.
- Fossenet, Guillaume, conseiller de Neuchâtel, p. 214 n. 2.
- Foster, H. D.*, p. 331 n. 2 et 3.
- Foulon, Nicolas, p. 196.
- du Four, Loys, conseiller de Genève, p. 442.
- de Fraix, Estienne, p. 163 et n. 3, 164.
- Franc, Domeine, pseudonyme de Guillaume Farel, p. 295 n. 1.
- FRANCFORT, p. 121, 128, 490, 494, 497, 634, 635 et n. 1 et 7, 646 n. 5, 657, 660, 666.
- FRANCFORT, Recès de, p. 436, 437.
- FRANCHE-COMTÉ, p. 254 n. 1.
- FRANCHES-MONTAGNES, p. 191, 668, 669.
- Franchet, Jeanne, femme de Claude Baillods, p. 213.

François I^{er}, roi de France de 1515 à 1547, p. 98, 113, 114 n. 6, 117, 125 n. 2, 132, 151 n. 6, 152 n. 1, 153, 156, 160 et n. 2, 161, 163, 164, 212 n. 1, 213 n. 1, 217, 219, 224, 225, 232, 294, 295, 297, 299, 313, 338 n. 6, 340, 358, 402, 410 note, 435 n. 2, 436, 439, 440 et n. 1, 466, 468 n. 1, 486, 488, 495 n. 2, 497 et n. 4, 502, 503, 518 n. 5, 523 et n. 2, 524, 565 n. 1.

François II, roi de France de 1559 à 1560, p. 503, 688, 689.

François de Lorraine, p. 504.

— marquis de Rothelin, voir Rothelin.

— comte de Neuchâtel [voir Orléans-Longueville], p. 519 et n. 1, 520, 597, 625.

Françoise, femme du prince de Condé, p. 598 n. 4.

Frank, Henri, p. 480 n. 1, 494.

FRANKENHAUSEN, p. 152.

FRANKENTHAL, p. 635 n. 7.

de Fraxino, Claude, p. 173.

Frédéric, comte palatin, p. 147 n. 3.

Frédéric III, Electeur palatin de 1546 à 1576, p. 635 n. 7.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse de 1786 à 1797, p. 197 n. 8.

Frédéricq, P., p. 79, 118 n. 1, 2, 4.

FRÈNES, p. 409 n. 1a.

FRESENS, p. 373 n. 1.

du Fresne, Jean, p. 436.

de Fresneville, Robert, p. 524.

Freudenberg, U., p. 84.

FRIBOURG (en Brisgau), p. 124 n. 4.

FRIBOURG (en Suisse), ville ou canton, p. 146 et n. 1, 171, 172, 180, 208, 209, 210 et n. 1, 212 et n. 1, 213 n. 1, 225, 228, 232, 259 et n. 3, 260 et n. 2, 264, 268, 269, 284, 298 note, 299 n. 5, 301, 305, 650.

Messieurs de Fribourg, Conseil de Fribourg, ou simplement Fribourg, les Fribourgeois, p. 260 et 5 et 8, 261 et notes, 262 et notes, 263 et notes, 264 n. 2, 265 et notes, 266, 267, 268 et n. 5, 269 et n. 3, 271 et n. 6, 273, 274 et n. 7 et 8, 275 et notes, 276, 277 et n. 2, 278 et n. 3, 279 et notes, 280 et notes, 281, 284, 300 et n. 3, 301, 307 et n. 2, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 328 note, 340, 341, 342, 372, 373, 374, 519 et note, 520, 531, 532, 577, 621 n. 2.

Froben, Jean, fils du célèbre imprimeur de Bâle, p. 69, 117, 139 n. 4, 140 n. 4.

— Jérôme, frère de Jean, p. 663.

FROIDEFONTAINE, p. 133.

Froment (ou Fromment), Antoine, p. 22, 50 et n. 3, 51 et n. 1, 52, 59, 70, 81, 150 n. 1, 151 n. 7, 166 et n. 1 et 3, 172, 198, 199 et n. 6, 201, 219 n. 2, 220 et note, 222, 228, 242 n. 5, 243 et notes, 244, 249 et n. 2, 264, 268, 275 n. 5, 276, 282 et n. 6, 283 n. 4, 293, 294, 302 note, 303 et n. 3, 304, 305, 306, 308, 309, 315, 316, 318 et n. 2, 319 et n. 3, 320, 321 n. 5, 323 et n. 2, 326 n. 3, 331, 352, 368 et n. 1, 369, 370, 371, 401, 403.

Froschauer, p. 179.

Frouin, Guillaume, à Gap, p. 97.

Frouin, Jacqueline, femme de François Farel, Pl. XI, p. 96.

Fuesslin, Jean-Conrad [1704-1775], ecclésiastique zurichois, p. 49.

Furbity, Guy, dominicain de Montmélian, p. 20, 316, 319, 324, 403.

de Fürstemberg, Guillaume, p. 295, 296, 297, 435 n. 2, 488 et n. 6, 491 et n. 3 et 7, 494 et n. 7 et 9, 495 et n. 1, 2, 3, 496, 497 et n. 4, 498 et n. 3, 523, 524.

G

Gaberel, Jean-Pierre, pasteur et historien de Genève [1810-1889], p. 86, 320 n. 1, 321 n. 5, 322 n. 1.

Gaberel, Pierre, pasteur à Gléresse, p. 514.

Gabrielis, Pierre, prêtre à Gléresse, p. 182 n. 3.

Gachi, Jean, confesseur des Clarisses à Genève, p. 325.

Gagnebin, Ferd. Henri, pasteur et érudit neuchâtelais, p. 4, 88, 53 n. 3, 368 n. 1, 552 n., 559, 610 n. 5, 612 et n. 2, 634 n. 1, 635 n. 7, 636 n. 1, 683 n. 4, 696 n. 5, 699 n. 7.

— Henri, pasteur à Lausanne, p. 78.

Gaguin, Robert [1425-1501], diplomate, chroniqueur et humaniste français, p. 101.

Gaillard, Antoine Olphi, procureur épiscopal à Gap, p. 525.

— Antoine, à Gap, ép. de Catherine Farel, Pl. XI.

Galéot, Noël, théologien parisien, p. 57 n. 1, 104 n. 2, 141 n. 4, 177.

Galiffe, Jacq. Aug. dit James [1776-1853], hist. genevois, p. 85, 327 n. 5.

des Gallars, Nicolas, sieur de Saules [Salicetus], pasteur à Paris et Genève, p. 665 n. 4.

Gallon, Amé, notaire neuchâtelais, p. 206 note, 425, 600.

— Guillaume, curé de Dombresson, p. 241 et n. 2, 242, 245, 248, 251 n. 2, 252, 253 n. 1, 256.

Gaman, Michel, à Aigle, p. 186.

Gamaut, Gaspard, marchand à Metz, p. 489, 491, 497 n. 11.

Gandon, A., graveur genevois, p. 70.

de Ganshart, Jean Osva, Mulhousois, secrétaire de la ville, p. 165.

Ganz, Paul, professeur et critique d'art à Bâle, p. 69.

GAP, ville du Dauphiné [Hautes Alpes], Pl. X, p. 93, 94, 95, 96, 421, 523, 688, 694, 698, 699 n. 7, 702 n. 2, 706-708, 709, 711, 715, 718, 719.

— Pasteurs : 1562, Farel, Jean Blanchard, Lhostelier, Blanchard.

de la Garenne, Nicolas, pasteur à Montbéliard, p. 466, 469.

Garnate, A. C., évangélique de Gap, p. 702.

Garnier, Jean, pasteur à Metz, p. 510 et n. 3, 722.

Gatoillat, Claude, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1.

— Vuillème, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1. Gauthier, Claude, curé de Pontareuse, p. 368, 369, 370, 371.

— Pierre, curé de Pontareuse, p. 368.

- Gauthiot d'Ancier, Simon, « gouverneur » de Besançon, p. 376 n. 1, 377.
- Gautier, Jean Antoine, de Gap, ép. de Marie Farel, Pl. XI.
- Gay, Teofilo, pasteur et historien italien, p. 89.
- Gayling, Jean, Souabe, pasteur à Montbéliard, p. 137, 138 et n. 1 et 2, 146, 147 et n. 3.
- Wolf, du Wurtemberg, p. 138 n. 1.
- Gazzini, Pierre, évêque d'Aoste, p. 300 n. 2.
- Geiler, Jean, de Kaysersberg, prédicateur à Strasbourg, p. 476.
- Genève, Claude, genevois, p. 301 n. 4, 312, 313 n. 1.
- GENÈVE, évêché, cité savoisienne, puis suisse, Pl. XIX, p. 12, 171, 293, 294, 298-337, 338, 339, 342, 371, 377, 403, 409, 415, 416, 417, 419, 421, 435, 437, 441, 443, 448, 449, 456, 457, 514, 515, 521, 522, 523, 544, 545, 547, 548, 550, 561 et n. 3, 564, 568-572, 586 et n., 588, 589, 592, 593, 597, 618 n. 1, 621 n. 2, 624, 625, 628, 630 n. 1, 636, 638, 639, 641-647, 652, 653, 658, 662, 673, 675, 680, 681-685, 689-692 et n. 8, 694 n. 4, 695, 696 n. 1 et 5, 697, 698, 699 n. 7, 702 n. 2, 703 et n. 1, 704 et n. 1, 706 n. 3, 710, 724, 727.
- Evêques de Genève, voir Jean de Savoie et Pierre de la Baume.
- Réformateurs et pasteurs : Farel, Guérin Muète, Froment, Saunier, Viret, Jacques Bernard, Henri de la Mare; 1536, Farel, Calvin, Corault, Fabri, Jean Rhetis; 1538, Jean Morand, Antoine Marcourt; 1540, Edme Champereau, Viret, Pierre Blanchet, Aimé Maigret, Matthieu Ozias dit de Ecclesia; 1543, Abel Poupin; 1544, Jean Ferron, Nicolas Petit, Pierre de l'Elcluse, Louis Cugniez, Nicolas des Gallars, Pierre Ninaux; 1545, François Bourgoïn, Raymond Chauvet, Michel Cop; 1549, Jean Fabri; 1552, Jean de Saint-André; 1556, Claude Baduel, Louis Enoch; 1556, Jean Macard; 1557, Nicolas Colladon, François de Morel, Claude du Pont; Matt. Grandjean; 1558, Théodore de Bèze; 1559, Pierre Viret; Jean-Raymond Merlin; 1560, Pierre d'Anduze; 1562, Jean le Gaigneux; 1564, Jacques Desbordes, Jean Trembley, Charles Perrot, Charles Maubuet.
- GENEVEZ, paroisse de l'évêché de Bâle, p. 204 n. 5.
- sur Coffrane, comté de Valangin, p. 255.
- GENOLLIER, seigneurie vaudoise, p. 445.
- GENTHOD, près Genève, p. 692 n. 2.
- Georges, « barbe » vaudois, p. 289, 290.
- André, dit Mazelier. Voir Mazelier.
- de Gerbihan, Hermann, anabaptiste flamand, p. 356 n. 1.
- la Gerbe, Guillaume, banneret de Valangin, p. 250, 252.
- Gerber, Robert, past. à Saint-Imier, p. 9, 85, 191 et note, 257 n. 1, 365 n. 1, 386 n. 3, 650.
- Germain, saint et martyr, p. 192.
- GEX, bailliage, ville et « Classe » des possessions bernoises, p. 340, 349, 412, 546, 549, 622.
- Gilles, Pierre, hist. des Vallées vaudoises, p. 60 n. 2, 89, 286, 289.
- Gilliard Charles, prof. et hist. à Lausanne, p. 9, 86, 87, 259, n. 2.
- Gilliardt, P., secrétaire de Morat, p. 261 n. 3.
- Gineta, Aymo, chapelain de Vautravers en 1417, p. 214 n. 3.
- GINGINS, château et village vaudois, p. 377.
- de Gingsins, Aymon, grand vicaire de Genève, p. 303, 319, 322, 327 n. 2.
- Giraud, Pierre-Richard ou Giron [Gironus, Cyro], Fribourgeois, chancelier de Berne, p. 167, 179, 180, 189, 190, 261 n. 3, 284, 330, 350, 452.
- Girard, David, pasteur neuchâtelois du XVII^e siècle, p. 50, 54 n. 2, 150 n. 1.
- Jacques, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1.
- Jean ou Gérard Jehan, imprimeur à Genève, p. 43, 44, 45, 439 n. 1, 538, 595 n. 1.
- Girardet, Abram-Louis, graveur neuchâtelois, p. 68.
- Girardot, Hugues, notaire neuchâtelois, p. 206 note, 240.
- Giron, voir Giraud.
- Glâne, Louis, prémontré, curé de Cressier, p. 389, 391, 392 n. 1, 537, 557.
- de Glant ou de Glantinis, Claude, prêtre et prédicant, orig. d'Yverdon, p. 202 n. 5, 269-272, 273, 276, 408, 430, 530, 541, 546.
- GLÉRESSE, près de la Neuveville, p. 195.
- de Gléresse, Pierre, gouverneur épiscopal de la Neuveville, p. 432, 433.
- Godet, Frédéric, théol. neuchâtelois, p. 88.
- Philippe, homme de lettres à Neuchâtel, p. 60 n. 2.
- Rodolphe, médecin neuchâtelois, p. 55 n. 1, 551.
- GOEPPINGEN, résidence du duc de Wurtemberg, p. 658, 659.
- Goetz, Jacob, ambassadeur bâlois à Paris, p. 664.
- Goguel, G., pasteur et historien de Montbéliard, p. 5, 60 n. 2, 87.
- Golios, Pierre, vicaire des Ormonts, p. 182.
- Gollut, Louis [† 1595], hist. bourguignon, p. 84, 376 n. 1.
- Gondoz, Blaise, cordelier à Grandson, p. 273 n. 6.
- Gonin, Martin, « barbe » vaudois, p. 289-293, 295.
- de Gonnor, gouverneur de Metz, p. 504.
- GORCE ou GORZE, près Metz, p. 422, 476, 483, 488, 492, 495, 496, 497.
- GORGIER, village, château et fief neuchâtelois, p. 211, 371, 373 n. 1, 531.
- Goulart, Jacques, dessinateur genevois, p. 71, 74.
- Simon, pasteur et théologien à Genève, p. 71.
- Goulaz, Jean, syndic de Genève, p. 301, 303, 309.
- de Gournay, Claude, conseiller de Metz, p. 486.
- Catherine, fille de Pierre, femme de Nicolas de Heu, p. 472 n. 3.
- Michel, délégué de Metz, p. 486, 497, 502.
- François, de Metz, p. 137, 472 n. 3, 484 n. 6.
- Nicole, fils de Renault, maître-échevin à Metz, p. 484 et n. 6, 485, 497.
- Pierre, frère de François, p. 472 n. 3.
- Regnault, de Metz, p. 479, 484 n. 6.
- à Metz, protestant, p. 507.

- Gourre, Perronette, femme de Jean Hardy, p. 375 n. 1.
- Goyau, Georges, littérateur français, p. 86, 327, 328.
- Graf, Charles-Henri [1815-1869], Alsacien, prof. à Meissen, p. 101 n. 1.
- de Graffenried, Jean-Rodolphe [1505-1559], homme d'Etat bernois, p. 350, 365, 395, 412.
- Nicolas, bailli bernois, p. 173, 178, 210.
- Pierre, prieur d'Aigle, p. 173.
- GRANDCOUR, seigneurie vaudoise, p. 444, 445.
- Grandis, Jean, chanoine de Lausanne, p. 173, 181 n. 3.
- Grandjean, Collet, d'Auvernier, p. 366.
- Grandpierre, Conrard, à Couvet, p. 386.
- GRANDSON, ville vaudoise, bailliage commun de Berne et Fribourg, p. 12, 171, 234, 259, 269, 270, 271, 274, 276-281, 283, 341, 373, 374 n. 1, 377, 406, 407, 408, 541.
- La Réformation à Grandson, p. 269-281.
- Réformateurs et pasteurs de Grandson : Claude de Glant, Farel, Viret, Marcourt, Marc Romain, Pierre Masuyer, Georges Grivat, J. LeComte [1532-1554], Gaspard Vèze, Tristan Pilicier, Jean Daujon, LeComte [1567-1569].
- Granvelle [Antoine Perrenot], cardinal et homme d'Etat bizontin, p. 376 n. 1, 436, 437, 438.
- GRATELOUP, dans l'Agenois [Lot et Garonne], p. 695.
- LES GRATTES [la GRATTA], hameau près Rochefort, p. 367, 368 n. 1, 369.
- Gravier, Hugues, pasteur de Cortaillod, p. 616, 617 et n. 1, 637, 647.
- GRAY, ville franc-comtoise [Haute-Saône], p. 145.
- Grebel, Conrad, anabaptiste zurichois, p. 29 n. 1, 149.
- Gremaud, Jean [1823-1897], prêtre et historien fribourgeois, p. 215 n. 5.
- GRENOBLE [Gratianopolis], capitale du Dauphiné, p. 114, 431, 436, 439, 524, 692 et n. 7, 704, 707.
- Grenot, Humbert, à Neuchâtel, p. 230.
- Grenus, Franç. Tb. Louis [1785-1851], hist. vaudois, p. 85, 339 n. 3, 341 n. 2, 342 n. 5.
- Gribolet, Nicolas, notaire neuchâtelois, p. 206 note.
- Griffen, Moritz, de Morat, p. 261.
- Grisel, Henri, conseiller de Neuchâtel, p. 232, 233, 395, 518 n. 5, 565.
- Grivat dit Calleys, Georges, chantre d'Orbe et prédicant, p. 268, 269, 276, 408.
- Gropper, Jean, juriste et théologien allemand, de tendance érasmiennne, p. 439.
- Grosne, ouvrier imprimeur, p. 401 n. 1.
- Grossman, Gaspard, voir Megander.
- Gruyère, Hansmann, cordelier à Grandson, p. 270.
- de Gruyères, Léonard, officiel de Besançon, p. 136 n. 5.
- de Gruyère, Michel, comte de 1539 à 1554, p. 650.
- Sébastienne, dominicaine à Estavayer, p. 532.
- Grynaeus [Simon Gryner, 1493-1541], théol. et prof. à Bâle, p. 69, 410 note, 416, 417, 430, 541, 578 n. 2.
- GRYON, dans le Mandement de Bex, p. 188.
- Gryphe, Sébastien, imprimeur à Lyon, p. 301 n. 3, 396.
- Guénard, Alexandre, hist. bisontin, p. 84, 149 n. 1.
- Guérard, clerc messin, p. 481-483.
- Guerne, custode du Chapitre de Moutier, p. 200.
- Guido, « barbe » vaudois, p. 291, 293.
- Guillaume IV, duc de Clèves et Juliers, p. 502 n. 1.
- Guilliotti, Aymon, vicaire à Saint-Martin de Vaud, p. 261.
- Guillot, Alex. Henri, pasteur et écrivain genevois, p. 86.
- Guiot, Nicolas, bourgeois de Metz, p. 511.
- de Guise, Claude I^{er}, p. 152, 488, 495, 512, 519, 520, et n. 1, 521, 557, 558, 559, 597, 633.
- Charles. Voir Charles de Lorraine.
- François, fils de Claude, p. 495, 506, 508, 519, 688, 689.
- Henri, fils de François, p. 510.
- Marie, fille de Claude, femme de Jacques V d'Ecosse, Pl. XXIII et XXIV, p. 211 n. 2, 519, 598 n. 1.
- de Gundelsheim, Philippe, prince-évêque de Bâle de 1527 à 1553, p. 194, 203, 221.
- Guyot, Claude, de Corcelles, p. 251, 365.
- GY, château et ville près Gray [Haute-Saône], 135 n. 3, 177.

H

- Haas, Hans, maître-bourgeois de Bienne, p. 199.
- Hablützel, chanoine de Moutier, p. 200.
- Hagen, Bartholomäus, corr. souabe de Calvin, p. 680.
- HAGUENAU, en Alsace, p. 120 n. 1, 435, 436, 484.
- Haller Berchtold, réformateur de Berne, p. 39 n. 2, 164, 165, 166, 178, 179, 282, 283, 320, 579 n. 4.
- Jean, thurgovien, pasteur à Berne, p. 83, 575 et n. 2, 576 et n. 2, 584, 585, 604, 605 n. 1, 606, 628, 650, 651 et n. 6, 661, 668.
- Halter, Nicolas, d'Unterwald, bailli de Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 213, 227 n. 1.
- HAMBOURG, ville hanséatique, p. 155.
- Hanoyer, Martin, corr. de Farel, p. 190.
- Hardy, Guillaume, père de Jean, p. 375 n. 1.
- Jean, de Neuchâtel, p. 366 n. 2, 375 et n. 1, 394, 395, 433.
- Pierre, frère de Jean, capitaine neuchâtelois, p. 225.
- Symonette, femme de Louis Maîtrejean, p. 410.
- Hassenkamp, F. W., théol. et hist. allemand, p. 154 n. 4.
- d'Haussonville, Gaspard, noble français, p. 511.
- de Hautbois, Jeanne, p. 699 n. 7.
- Heckle de Steineck, bailli wurtembergeois, p. 466.
- Hédion, Gaspard [1494-1552], Badois, réformateur à Strasbourg, p. 142 n. 2, 164, 434.
- HEIDELBERG dans le Palatinat, p. 120 n. 1, 635 n. 7, 658, 676.
- Held, chancelier impérial, p. 436.
- Hélène, mère de l'empereur Constantin, p. 687.
- Henri II de Valois, roi de France de 1547 à 1559,

- p. 504, 506, 585 et n. 8, 586, 630, 658, 662, 666, 688, 689.
- Henri IV de Bourbon, roi de France de 1589 à 1610, p. 511.
- Henri VIII Tudor, roi d'Angleterre de 1509-1547, p. 120 n. 5, 436, 502 n. 1.
- Henry, Guillaume, prédicant neuchâtelois, p. 409, 531.
- Héraid, Antoine, pasteur à Valangin, p. 613, 699 n. 7.
- Pierre, pasteur à Cortaillod, p. 693 n. 7, 695 n. 2, 697.
- HÉRICOURT, seigneurie du Montbéliard, p. 132 n. 6.
- Hermijnard, Aimé-Louis*, pasteur et érudit vaudois, p. 4, 25 n. 1, 29 n. 1, 31 n. 2, 38, 39, 40, 41, 79, 104 n. 1, 106, 113 n. 3, 140 n. 1, 142 n. 4, 298, 307, 368 n. 1, 401 n. 2, 403 n. 1, 410 note, 522 n. 1, 614 n. 3, 617 n. 5, 647 n. 4, 649 n. 1.
- Hermann, Conrad, Lucernois, pasteur à Morat, p. 263, 283.
- Herzog, Jean-Jacques* [1805-1882], de Bâle, prof. à Lausanne et Halle, p. 82, 89, 137 n. 6, 290 n. 4, 291 n. 1.
- Hesshusius ou Hesshusen, Tileman [1527-1588], théol. luthérien, prof. à Heidelberg, p. 650 n. 5.
- de Hesse, Le landgrave, voir Philippe.
- de Heu, Catherine, femme de Claude de Vienne, p. 505 n. 1.
- Gaspard, fils de Nicolas, p. 472 n. 3, 487-493, 495-499, 501, 502 n. 4, 504, 505.
- Jean, capitaine à Thionville, p. 504.
- Martin, fils de Nicolas, p. 472 n. 3.
- Nicolas, maître-échevin de Metz, p. 472 n. 3, 473.
- Nicolas, fils de Nicolas, p. 472 n. 3, 484.
- Robert, fils de Nicolas, p. 484 et n. 6, 487, 491, 504 n. 1, 505.
- Heyd, L.-F.*, historien allemand, p. 87, 132 n. 5.
- Heyer, Henri* [1846-1919], pasteur et érudit genevois, p. 25 n. 2, 27 n. 1, 78, 86, 692 n. 2.
- Heynlin vom Stein, Jean, humaniste, prof. à Bâle, p. 116.
- Hilaire de Poitiers [?303-367], Père latin, p. 129.
- Hildebrand, Balthazar, Bâlois, bailli à Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 166.
- Himeli, voir Immeli.
- de Hochberg, Jeanne, comtesse de Neuchâtel, Pl. XVII et XXIII, p. 210, 211 et n. 2, 212, 217, 218, 219, 224, 225, 230, 231, 232, 235, 237, 238, 366 et n. 2, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 389, 392, 393, 402, 413, 414, 425 n. 1, 512-514, 518-519.
- Olivier, prévôt, prieur de Ste-Croix, Pl. XXIII, p. 210, 216, 218, 233, 379, 381, 385, 386.
- Philippe, comte de Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 211 n. 2.
- Rodolphe, comte de Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 211 n. 2, 218, 224, 371.
- Hoen, Cornelis Hendryck, avocat hollandais, p. 118, et n. 2.
- de Hoffen, Thomas, Bernois, p. 299.
- Hofmeister, Sébastien, réform. de Schaffhouse, p. 150 et n. 3.
- de Hohenlohe, Sigismond, chanoine de Strasbourg, p. 156.
- de Hohnstein, Guillaume, évêque de Strasbourg, p. 120 n. 1.
- Holbein, Hans, le grand peintre allemand, p. 68, 69, 116.
- Holl, William, graveur anglais, p. 68.
- Hollard, Christophe, d'Orbe, p. 274, 280, 284.
- Jean, doyen à Fribourg, p. 284.
- Hondius ou Hondt, Henri, graveur hollandais, p. 66, 67 et n. 2, 74.
- Maître Honorat, régent à Corcelles, p. 616.
- Hornung, Joseph*, peintre genevois, p. 74.
- Hory, Blaise, notaire de 1504 à 1538, conseiller de Neuchâtel, p. 214 n. 2.
- Blaise [1527-1576], fils de Pierre, secrétaire d'Etat et capitaine, p. 615 n. 1.
- Guillaume [† vers 1588], fils de Blaise, notaire et officier du comté, p. 513, 514, 527, 537, 724.
- de l'Hospital, Michel, chancelier de France, p. 506, 689.
- Hotman, François [1524-1590], juriste, prof. à Strasbourg, p. 335, 659 n. 1, 660.
- Houbrague, Guillaume, prédicant à Lignières, p. 573, 630, 633, 634 et n. 5, 635 et n. 7, 689, 690, 697 n. 7.
- Houriet ou Houry, Jehan, maire de Saint-Imier, p. 209 n. 1.
- Huber, Hans, Bernois, châtelain de Saint-Jean, p. 254, 390, 391, 392, 393.
- Hubert, Louis, « diacre » à Neuchâtel, p. 530, 549.
- Hubmaier, Balthazar [? 1485-1528], prédicant anabaptiste, p. 538.
- Hugand, évangélique de Mâcon, p. 703.
- Hugues, Bezanson, patriote genevois, p. 313, 314.
- Guillaume, syndic de Genève, p. 303, 305.
- Huguenaud ou Guenaud, Pétremand, conseiller de Neuchâtel, p. 392, 527.
- Huguenin-Courvoisier, receveur à Saint-Imier, p. 253 n. 1.
- van der Hulst, François, inquisiteur hollandais, p. 118 n. 2.
- Humbert II, dernier Dauphin [1333-1349], p. 95.
- Humbertin, Claude, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1.
- de Hutten, Jean, chevalier, p. 132.

I

- Iguel, Charles-François*, sculpteur à Neuchâtel et Genève, Pl. XX et p. 75.
- d'Illens, Pierre, prieur d'Aigle, p. 173.
- Illyricus, Thomas, inquisiteur général, p. 289.
- Imbart de la Tour, Paul*, historien français, p. 11, 15, 16, 20, 48 n. 1, 49, 50 n. 1, 101 n. 1, 107 n. 3, 113 n. 3.
- Imer ou Ymer, Jehan, conseiller de la Neuveville, p. 432.

Immeli ou Himeli, Jacques [Immelius, 1480 ou 1490-1543], curé bâlois, p. 124-158.
 INTERLAKEN, localité et abbaye bernoise, p. 220.
 ISSOIRE [Puy-de-Dôme], p. 699 n. 7.

J

Jacobel, Pierre, de Peseux, p. 364.
 Jacobus Monasteriensis, à Soleure, p. 181 n. 2.
 Jacot, Henri, dessinateur au Locle, p. 76.
 — Louis, imprimeur à Neuchâtel, p. 7 note.
 Jacot-Descombes, Etienne, pasteur au Locle, p. 257, 616.
 Jacottet, Antoine, de Cressier, p. 389, 391, 392 et n. 1, 537, 538.
 Jacqueline, duchesse de Longueville, marquise de Rothelin, voir Rohan.
 Jacques V, roi d'Ecosse de 1528 à 1542, p. 211 n. 2, 598 n. 1.
 — Pierre, à Neuchâtel, p. 223.
 — libraire à Metz, p. 473, 481-483.
 Jajod, Guillaume, à Ollon, p. 185.
 Jalla, Jean, prof. et hist. à Torre-Pellice (Piémont), p. 6, 89, 285, 296 n. 2.
 JAMETZ en Barrois, p. 34.
 de Jametz, voir de la Marck.
 Jannin, Conrad, de Valangin, p. 244, 245.
 — Jehan, de Valangin, p. 245, 253.
 Jaquet, Guillaume, pasteur à Dombresson, p. 693 n. 7, 712 n. 2.
 Jaquellin, Jehan, vicair à Neuchâtel, p. 223.
 Jaquemet, Jean, boursier de Neuchâtel, p. 214 n. 2, 368.
 Jean..., moine inconnu, p. 181.
 Jean-Frédéric I, Electeur dès 1532, duc de Saxe de 1547 à 1554, p. 484, 489 n. 6, 490, 565.
 Jean de Laon [Joannes Laonius], imprimeur à Genève, p. 64 n. 3, 67.
 Jeanjaquet, Jules, prof. à Neuchâtel, p. 88, 211 n. 1, 520 n. 2.
 Jeger, banneret et conseiller de Bienne, p. 199.
 Jean-Valet, Jérémie, voir Valet.
 Jehan-Valet, Claude, conseiller de Valangin, p. 253 n. 1, 254.
 Jésus, Iesuchrist (dans les citations de Farel), p. 21, 22, 23, 24, 26, 30 n. 2, 33, 34, 91, 169, 177, 222, 223, 225, 247, 248, 265, 299, 343, 346, 400, 417, 432, 433, 464, 467, 469, 476, 520, 527, 580, 687, 723, 725.
 Jeunet, François [1829-1901], de Vevey, prêtre et historien, p. 88, 215 n. 4.
 la JONCHÈRE, près Boudevilliers, p. 255.
 Jud ou Jude, Léo, professeur à Zurich, p. 162, 578 et n. 2 et 4.
 Jules II [Julien de la Rovère], pape de 1503-1513, p. 210, 215 n. 3, 384 n. 1.
 Juliani, Michel, cordelier à Orbe, p. 267.
 Junod, Blaise, d'Auvernier, p. 366, 599, 600 n. 4, 613.
 Junod, Louis [1820-1889], pasteur et hist. neuchâtelois, p. 5, 63, 78, 88, 644 n. 2, 663 n. 4.

de Jussie, Jeanne, clarisse à Genève et à Annecy, écrivain, p. 52, 60 n. 2, 302, 310.
 Juvenis, Raymond, notaire à Gap, p. 93 n. 1.
 Juvet dit Morel, « taillable » de Dombresson, p. 240.

K

de Kageneck, Philippe, délégué de Strasbourg, p. 494 n. 7.
 Kampschulte, Wilhelm [1831-1879], prof. à Bonn, hist. vieux-catholique, 321 n. 5.
 Karg, Georg [Parcimonius, 1512-1576], surintendant à Ansbach, p. 664.
 Kilchmeyer, Jost, Bernois, pasteur à Berne, p. 581 et n. 1.
 Kirchbojer, Melchior (1775-1853), pasteur et historien schaffhousois, p. 5, 49 et n. 2, 78, 150 n. 1, 151 n. 1, 174 et n. 6.
 Kleinwaechter, Em. p. 87, 471, 472 n. 4, 487 n. 2.
 Knobloch, Jean, imprimeur à Strasbourg, p. 43.
 Koch, Ulrich, châtelain de Saint-Jean, Bernois, p. 394.
 Koebler, Walther, d'Elberfeld, prof. à Zurich, p. 154 n. 4, 179 n. 1.
 Koeln, Wigand, imprimeur à Genève, p. 41.
 Kobler, Xavier, hist. du Jura bernois, p. 672 n. 1 et 3.
 Kopp, Henri, secrétaire français de Strasbourg, p. 494 n. 7.
 von Kronberg, Hartmuth, chevalier d'Empire, p. 132, 164.
 Krumenstoll, Anton, secrétaire de Fribourg, p. 374.
 Krumm, Martin, sous-secrétaire bernois, p. 39, 179, 180.
 Kunz ou Kuntz, Pierre [Conzenus], pasteur à Berne, p. 412, 429, 430, 431, 451 n. 2, 452, 454, 465, 579 et n. 3 et 5.
 de Kurf, Jean, prêtre au Landeron, p. 392, 393, 394.

L

de la Brosse, Maturin, médecin, régent, pasteur à Môtiers, p. 698 et n. 1.
 de Ladessoubz, Pierre, à Cossonay, Pl. XI, p. 525.
 Laillet, Lailat, Laiglat, surnom d'Emer Beynon, p. 669 n. 6.
 Lambelin, Jean, notaire à Besançon, p. 376 n. 1.
 Lambert, Denys, prédicant, pasteur à Veigy (Chablais), p. 377, 378, 409.
 — Jean, procureur général de Genève, p. 317.
 — d'Avignon, François, moine et réformateur, p. 12, 119, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 299, 474 n. 3, 478, 728.
 La Motte-Gondrin, gouverneur du Dauphiné, p. 704, 705.
 La LANCE, Chartreuse près de Concise, p. 215 et n. 5, 275 n. 5.
 LANDERON ou Le Landeron, bourg et châtellenie neuchâteloise, p. 211, 234, 384, 388-395, 539, 540, 557-559, 620, 627 n. 5, 630, 631, 632, 634, 708 et n. 3 et 4, 709, 710.

- Lando, Hans, à Morat, p. 263 n. 5.
 — Ortensio, médecin à Milan, p. 289.
 Landowsky, Paul, sculpteur à Genève, Pl. XX et p. 75, 336.
 Landry, Ami-Jean-Jacques, médailleur neuchâtelois, p. 75 et Pl. XXV.
 — Fritz-Ulysse, graveur neuchâtelois, p. 76 et Pl. XXV.
 Lange, Jean, pasteur à Bursins, p. 645.
 de Lanzac, p. 510, 511.
 L'Archer, Jean [Arcurius, Arquerus, Balista], Bordelais, pasteur à Cortaillod, p. 451, 465, 533, 535, 543, 618, **647 et n. 4**, 648 et n. 2, 649 n. 1, 715.
 de Larchet, David, paysan neuchâtelois, p. 369.
 — Léonard, paysan neuchâtelois, p. 369.
 Mme Lardy, Carl, à Bevaix, p. 206 note.
 La Renaudie, [Jehan du Barry, dit la Forest,] capitaine français, p. 505.
 LAUFON, seigneurie de l'Evêché de Bâle, p. 191.
 Laurent, Georges, pasteur en France, p. **699 n. 7**, 706.
 LAUSANNE, ville épiscopale et centre du pays de Vaud, p. 12, 171, 185, 188, 191, 259, 264, 300 n. 3, 338, 339, 341, 343, 346, 411, 412, 421, 556, 573-576, 610, 618 n. 1, 621 n. 2, 622, 623 et n. 4, 624, 627 et n. 2, 634 n. 5, 636, 645, 652, 653, 657, 681, 682, 683, 705.
 — Evêques de Lausanne. (Voir Aymon et Sébastien de Montfalcon.)
 — Pasteurs de Lausanne: Caroli, Viret, Béat Comte, diacre et pasteur; Viret, Jacques Valier, Arnaud Banc, diacre; Richard du Bois, Jean du Bosc, Jaques Langlois, diacre; Loys Treppereau, Samuel Marthoret, J. Lecomte, fils, diacre.
 LAUX, vallon en amont de Fenestrelle (Piémont), p. 288.
 LAVEY, dans le bailliage d'Aigle, p. 173.
 Le Bel, famille neuchâteloise, p. 427.
 — Alexandre, Auvergnat, pasteur dans la Prévôté et à Saint-Aubin, p. 202 n. 5, 430, 434, **530**, 541, 546.
 Le Braconnier, Jean, à Metz, p. 507.
 Le Clerc, Jean, cardeur de Meaux, p. 137, 471, 479, 480 et n. 1, 481-483.
 Le Chevalier, Antoine, voir le Chevalier.
 Le Comte de la Croix, Jean [1500-1572], Picard, pasteur de Grandson, p. 112 et n. 1, 280, 281, 283, 396, 406, 415, 416, 429, 434, 541, 542.
 Le Coq, Jacques [Gallus], pasteur à Corcelles et Morges, p. 284, 355 et n. 3, 409, 489 et n. 1, 533 n. 2.
 LeCoultre, Jules, prof. à Neuchâtel, p. 5, 82, 99 n. 3, 514.
 Leder, Wilhelm, conseiller de Bienne, p. 199, 247.
 de l'Eglise, Pierre, curé de Cressier, p. 631.
 LeFèvre d'Étapes [Faber Stapulensis, ? 1455-1536], humaniste biblique et réformateur mystique, p. 28, 85, 99, 101, 102-110, 112, 299, 335.
 Léger, Jean, hist. des Vaudois, 287 n. 1.
 Legrand, Pierre, pasteur à Chaux-de-Fonds, p. 257.
 L'Hostelier, pasteur à Gap, p. 707.
 Le Louvat, Robert, chanoine de Sézanne, pasteur à Dombresson, p. 256, 427, 467, 549, 576, 690 n. 1, 696 n. 5.
 Le Maçon, Jean, dit de La Rivière, pasteur à Paris, p. 689.
 Lenfant, Jean [Infantius], seigneur de Chambrey, p. 504, **505 n. 1**, 676 et n. 2, 677, 679.
 de Lenoncourt, Robert, évêque de Metz de 1550 à 1555, p. 503 et n. 4, 504.
 Léon X [Jean de Médicis], pape de 1513 à 1521, p. 108, 299.
 Léonor, comte de Neuchâtel, voir Orléans-Longueville.
 Le Plumassiez, Jehan, délégué genevois, p. 442.
 Lesbourdeau, Bernard, dit de Clairefontaine, régent à Porrentruy, p. 668, 671, 672.
 de l'Espine, Jean, religieux à Bourges, p. 679 n. 3.
 Levet, Aimé, syndic de Genève, p. 330.
 — Claudine, femme d'Aimé, p. 301 n. 4, 331.
 — Paule, sœur d'Aimé, p. 331.
 Lévrier, Amé, juriste genevois, p. 299 et n. 5, 313, 314, 429.
 Leti, Gregorio [1630-1701] de Milan, historien italien et protestant, p. 327.
 Leydette, Blaise, bourgeois de Sisteron, p. 93 n. 1.
 — Honorade, femme de Séb. Farel, Pl. XI, p. 93 n. 1.
 Lichtenfels, archidiacre de Moutier, p. 200.
 Lideri, Pierre, curé de Noville, p. 173, 182.
 de Liechtenfels, Melchior, évêque de Bâle de 1554 à 1575, p. 669.
 LIGNIÈRES, village près du Landeron, p. 234, 421, **539, 540**, 630, **632-636**, 697 et n. 7.
 — Prédicant et pasteurs : Farel, Houbraque, Beaulieu, Fayot, Noël Thorel.
 Limosin, Hélié, pasteur aux Brenets, p. 616, 635 et n. 6.
 Linck, Léonard, officier de l'évêque de Bâle, p. 669 n. 4.
 Lindanus, Guillaume Damase, théologien, inquisiteur et évêque hollandais, p. 30 n. 3.
 Lismanin, François, de Corcyre, réformateur en Pologne, p. 638 et n. 3.
 de Livron, Jean, prieur de Bevaix, p. 235, 366 et n. 2.
 LOCARNO, ville italienne et bailliage suisse, p. 637 et n. 6.
 LOCLE ou LE LOCLE, paroisse du comté de Valangin, p. 246, 252, 256, 614.
 — Clergé catholique : Etienne Besancenet, Etienne Jacot-Descombes. — Pasteurs : Etienne Jacot-Descombes, Pierre Besson, Jaques Fathon.
 de Loës, Hugues, secrétaire de ville à Aigle, Pl. XVI, p. 174, 180, 183, 184.
 Loiseleur de Villiers, pasteur en Bretagne, p. 691 n. 2.
 LOISY en Champagne, p. 696, 697.
 Lombard, Catherine, femme de S. Sultzer, p. 430.
 Lonicerus, Jean, p. 143 n. 2.
 Loquet, Jean, de Saintonge, pasteur dans la Sarre, p. 678, 679 n. 3.
 de Lorraine, Antoine, fils de René II, duc de 1508

- à 1544, p. 152, 479, 483 n. 9, 491, 492, 494 n. 6 et 7, 497.
- de Lorraine, Charles [1525-1574], fils de Claude, cardinal et homme d'Etat, p. 503 n. 4, 504 et n. 7, 506, 519, 597, 665, 666.
- Christine, p. 510.
- Claude, fils de René II. Voir Claude I^{er} de Guise.
- François, fils de Claude. Voir François de Guise.
- Jean [1499-1550], cardinal et homme d'Etat, p. 472, 475, 478, 484, 485, 491, 503, 510.
- Marie. Voir Marie de Guise.
- René II, duc de 1473 à 1508, p. 519.
- Lorrit, Henri, dit Glarean [1488-1563], disciple d'Erasme, p. 101.
- Lossier, F.-Edouard*, graveur genevois, p. 76.
- Lotherus, Melchior, imprimeur, à Leipzig, p. 139 n. 2.
- Loucheur, pasteur au Croisic (Bretagne), p. 691.
- LOUDUN [Vienna], p. 699 n. 7.
- Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, empereur de 814 à 840, p. 472.
- Louis XII, roi de France de 1498 à 1515, p. 95, 98, 106, 210, 212 n. 1.
- Louis [?], « barbe » vaudois, p. 283, 297.
- Loup, Guillaume, de Grandson, p. 275 n. 5, 276.
- LOUVAIN, ville et université des Pays-Bas, p. 543.
- Louys, Jacques, châtelain de Thielle, p. 537.
- de Loyola, Ignace [1491-1556], fondateur de l'ordre des Jésuites, p. 99.
- LUCENS, localité vaudoise, p. 180.
- LUCERNE, ville et canton suisse, p. 146, 209, 210, 228, 232, 520, 670.
- Lugardon, Jean-Léonard*, peintre genevois, p. 74.
- de Lugnez, Jean, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1, 223.
- Luisandy, Henri, curé de Saint-Aubin, p. 372.
- de Lullin, Aymon, gouverneur du bailliage de Vaud, p. 251, 299, 300 n. 3.
- Lullin, Jean, genevois, p. 301 n. 4, 441.
- LUSERNE, vallée vaudoise, p. 658.
- Luther, Martin (1483-1546), le chef de la Réforme allemande, p. 12, 14, 17, 34, 79, 101, 108, 114, 115, 117, 118, 120 n. 1, 126, 145, 151, 155, 159, 174, 288, 289, 299, 300, 335, 474 n. 1, 508, 580, 581.
- de Luxembourg, Philiberte, princesse d'Orange, p. 146 et n. 2, 375 n. 1.
- de Lyancourt, voir du Plessis.
- LYON [Lion, Lugdunum], p. 99, 621 n. 2, 697, 701, 705, 707, 714, 715, 719, 720, 724 n. 2, 727 n. 3, 728.
- M**
- Maillon, Jean, maître-bourgeois du Landeron, p. 633.
- Macard, Jean, pasteur à Paris, p. 667 n. 2.
- Maessger, G., Soleurois, corr. de Farel, p. 38.
- MACON, ville et évêché de Bourgogne, p. 698 et n. 6, 699, 703, 704.
- MADRID, p. 160.
- de Madrutz, Jean-Frédéric, époux d'Isabelle de Challant, p. 599.
- MAGDEBOURG, ville et archevêché saxon, p. 625.
- Maigret ou Meigret, ambassadeur de François I^{er}, p. 523.
- Maillard, André, Genevois, p. 309.
- Pierre, au Locle, p. 256.
- Maillart-Gosse*, Henri, médecin, collectionneur genevois, p. 61 n. 1 et 5.
- Maimbœuf, moine irlandais et martyr, p. 133.
- de la Maisonneuve, Baudichon [1848-1551], capitaine général et évangélique de Genève, p. 301 n. 4, 308 et n. 3, 318.
- Maîtrejean [Maistre Jehan], Louis, quincailler à Neuchâtel, beau-père de Caroli, p. 410, 541, 542.
- Malingre, Jehan, père de Thomas, p. 401.
- Thomas [Gramelin], poète français, pasteur d'Yverdon, p. 341, 378, 401 et n. 1, 403, 404 n. 1, 411 n. 1, 412.
- MALLERAY, paroisse de l'Evêché de Bâle, p. 204.
- de Mallet, A., évangélique de Gap, p. 702.
- MALVILLIERS, hameau du Val-de-Ruz, p. 255.
- de Mandelot, François [1529-1588], gouverneur du Lyonnais, p. 701.
- Mandelert*, historien du Jura bernois, p. 84, 204 n. 5.
- Manget, François, pasteur à Genève, p. 41.
- MANOSQUE, sur la Durance [Basses-Alpes], p. 401 n. 1.
- de Manteyer, Georges*, biblioth. et historien dauphinois, p. 7 note, 85, 93 n. 1, 97 n. 1 et 2, 98 n. 1, 174, 292 n. 4, 525 n. 1 et 3.
- MANTOUE, ville lombarde, p. 431 n. 2.
- Manuel, Nicolas [1484-1530], peintre et publiciste bernois, p. 178.
- Marbach, Jean [1521-1581], théologien à Strasbourg, p. 509, 664.
- MARBOURG, en Hesse [Colloque de 1529], p. 265, 578.
- de la Marck, Guillaume, fils de Robert II, sire de Jametz, p. 167 n. 4.
- Jean, fils de Robert II, duc de Bouillon, p. 167, 434.
- Robert II, prince de Sedan, duc de Bouillon, p. 167 et n. 4, 530.
- Robert III, prince de Sedan, p. 167 n. 4, 481.
- de Marcourt, Antoine, Lyonnais, pasteur à Neuchâtel et Genève, p. 46, 233, 235, 252 et n. 1, 273, 274, 344, 345, 362, 368, 370, 377, 383, 385, 389, 390, 396 et n. 1, 397, 398, 399, 400, 402, 403, 406, 407-412, 415, 416, 430, 522, 540, 541, 545, 549, 552, 553, 647 n. 3.
- de la Mare, Henri, pasteur à Genève, p. 569.
- Marguerite de Valois [1492-1549], duchesse d'Alençon, reine de Navarre, sœur de François I^{er}, p. 109, 112, 125, 127 n. 1, 146 n. 6, 156, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 410, 522.
- Marie de Habsbourg [1505-1558], reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, p. 491, 492, 493 n. 3.
- MARIGNAN, ville lombarde [bataille des 13 et 14 sept. 1515], p. 210.
- Marlorat, Augustin [1506-1562], dit du Pasquier,

- de Bar-le-Duc, pasteur à Vevey et Rouen, p. 679 n. 3, 682.
- Marmod, Pierre, desservant de Savagnier, pasteur de Dombresson, p. 242, 247, 249, 252, 256.
- Marot, Clément, poète français, p. 341, 401, 411 n. 1.
- Marquis, Guillauma, seconde femme de Fabri, p. 625.
- MARSEILLE, p. 294, 565 n. 1.
- Martel, Jean, d'Orléans, régent à Genève, p. 281, 406.
- Marthoret, Jean, fils de François, p. 623 et n. 4.
- du Rivier, François, pasteur à Saint-Blaise et à Vevey, p. 363, 389, 390, 391, 398, 399 n. 1, 407, 409, 535, 615 et n. 1, 617, 621 et n. 2, 622, 623.
- Martin, Germain, à Peseux, p. 231.
- Jean-Pierre, de Metz, p. 489 n. 1.
- de Martines, François [† vers 1564], sire de Burjod et Corbières, maître d'hôtel de René de Challant, p. 425, 599, 600, 613, 616.
- Martyr, Pierre [Pietro Vermigli, 1500-1563], réformateur italien, professeur à Strasbourg, à Oxford et à Zurich, p. 61, 660, 661.
- Masson, Pierre, « barbe » vaudois, p. 290, 291.
- Renaud, desservant de Cortailod, p. 363.
- MASSONGY, village du Chablais, p. 50 n. 3, 352, 622.
- Massuyer, Pierre, prédicant et pasteur de Concise, p. 319, 373 n. 1.
- Mathieu ou Matthieu de la Lande, F., provincial des Carmes de Paris, p. 486 et n. 3.
- Matile, Georges-Auguste, hist. neuchâtelois, p. 88, 224 n. 1, 239 n. 1, 257 n. 1.
- Matile, Guillaume, chanoine de Saint-Imier, p. 257.
- Matter, Perronette, mère de J. de Rovéréa, p. 173.
- Maublanc, à Besançon, p. 145 et n. 5.
- van der Maude, Lievin [Ammonius], chartreux flamand, p. 140 n. 4.
- Maurice, duc, puis Electeur de Saxe de 1547 à 1553, p. 503, 565, 567, 624.
- Maximilien de Habsbourg, empereur de 1493 à 1519, p. 132, 435 n. 2.
- May, Glado ou Claude [† 1568], ambassadeur bernois, p. 664.
- Mayor, Pierre, d'Avenches, p. 280 n. 3.
- Mazelier ou Georges, André, de Neuchâtel, p. 368, 374 n. 2, 415.
- Mazurier, Martial, de Limoges, professeur et prédicateur à Paris et à Meaux, p. 160.
- MEAUX, ville et évêché, p. 111, 112, 113, 115, 119, 120, 160, 161.
- de Médicis, Catherine, reine et régente de France, p. 506, 688.
- Jean. Voir Léon X.
- Jules. Voir Clément VII.
- Megander, [Gaspard Grossmann, 1495-1545] de Zurich, prof. à Berne, p. 162, 303, 344, 347 n. 4, 350, 355, 412, 413 n. 1, 578 n. 2, 579 et n. 5, 580, 581.
- Meigret, Laurent, Français réfugié à Genève, p. 570, 571.
- Mélancthon [Philippe Schwarzerd, 1497-1560], le théologien de la Réforme allemande, p. 79, 120 n. 1, 129 n. 3, 143 n. 3, 356, 438, 439, 440, 459, 580 n. 4, 624 n. 5, 657, 662, 664, 666.
- Meliat, Claude, recteur à Aigle, p. 173.
- Ménage, p. 213 n. 1.
- Menod ou Menoud, Aimé, de Cressier, p. 253, 389.
- Menoud, Léonard, frère d'Aimé, p. 389.
- de Menthon, Pierre, seigneur de Marest, délégué des princes de Neuchâtel, p. 610 n. 1.
- Mercator [Gérard Kremer, 1512-1594], mathématicien et géographe flamand, p. 71 et n. 1.
- Mercier, Louis, diacre à Lausanne, p. 25, 571.
- Mérienne, Olivier, pasteur de Travers, p. 613 n. 2.
- MERINDOL, ville vaudoise de Provence, p. 438, 565 et n. 1.
- Merle d'Aubigné, Henri [1794-1872], prof. à Genève, p. 150 n. 1.
- Mermet, Antoine, régent et pasteur, p. 689, 695.
- Mme de Merveilleux, Albert, à Neuchâtel, p. 206 note.
- Merveilleux-du Vignaux, Etienne, à Poitiers, p. 405 n. 1.
- Merveilleux, Guillaume, banneret de Neuchâtel, p. 213 n. 1, 391, 728.
- Jehan, Neuchâtelois, châtelain et conseiller de la Seigneurie, « truchement » du roi de France, p. 53, 212, 213 et n. 1, 232, 371, 382, 405 n. 1, 448, 454, 513, 527, 564, 585 n. 8, 636 n. 1, 648, 664, 665 n. 2.
- Jonas [† 1587], seigneur d'Essert, capitaine au service de Condé, p. 639.
- du Mesnil, Jean, réfugié français, p. 137 n. 4.
- de Mett, Jean, prêtre de la Neuveville, p. 195 n. 4.
- METZ, capitale de la Lorraine, p. 43, 48, 55, 56, 154, 155, 156, 157, 419, 421, 465, 466, 470-511, 675-679, 688, 718, 722, 723.
- Meurisse, Martin, évêque de Madaure (XVII^e siècle), p. 48 et n. 3, 87, 471 note, 491, 492, 495, 496, 508, 509 n. 2 et 4.
- Meyer, Adelberg, bourgmestre de Bâle, p. 156.
- Sébastien, Alsacien, pasteur à Berne, p. 579 et n. 4.
- Meyger, Jacob, bourgmestre de Bâle, p. 439.
- Meyboffer, Jean, prof. à Lausanne, p. 9, 85, 131, 139, 143 n. 1, 145.
- Meylan, Henri, prof. à Lausanne, Pl. XI, p. 9, 49, 50, 259 et note, 525 n. 3.
- MEYRIEZ, paroisse près de Morat, p. 215, 261, 262, 263, 284.
- Michaelis, Johann, notaire bernois, p. 276 n. 2.
- Michaelius [? Gilles Michaulx], prédicant français, p. 541.
- Michaud, Grégoire, beau-frère de N. Thorel, p. 674 n. 2.
- Ysabee, mère de Grégoire, p. 674 n. 2.
- Michel, Jean, bénédictin à Bourges, p. 411 n. 1.
- Jean imprimeur à Genève, p. 46, 405 n. 1.
- Jehan, maire de la Côte, Neuchâtelois, p. 391, de Miéville, Henri, pasteur à Môtier-Vully, p. 236 et n. 5, 372.
- Miolo, historien des Vaudois, p. 289.
- Mison, Arnaud, notaire à Sisteron, p. 93 n. 1.

- Moeschler, Jacques, religieux de Bellelay, p. 202 et n. 4.
- Moine, Thomas, Genevois, p. 309.
- MOIRANS en Dauphiné [Isère], p. 291, 294.
- de Molines, Jean, « barbe » vaudois, p. 292, 293, 294.
- Monnier, Claude, martyr en France, p. 637.
- Monod, Pierre, chanoine de Valangin, p. 240 note.
- de la Montaigne, Jean, Genevois, p. 301 n. 4.
- MONTAGNY, bailliage de Grandson, p. 281.
- MONTALCHEZ, près Vaumarcus, p. 530.
- Montandon, Auguste, pasteur à Tramelan, p. 84, 193 n. 2, 194 n. 3, 195 n. 4, 201 n. 3, 204 n. 5.
- Léon, sous-archiviste à Neuchâtel, p. 7 n.
- MONTBÉLIARD [Mumpelgard, Mons Bellicardi], comté et ville, Pl. XIII, p. 52, 56, 129 n. 3, 131-134, 138, 139, 145-151, 154, 165, 166, 375, 421, 433, 449, 466, 467, 469, 470, 477, 479, 485, 521, 527-535, 544, 567-569, 624, 647 n. 4, 650-653, 655, 656, 665.
- de Montbouson, Dominique, Jacobin à Lausanne, p. 344.
- de Montchenu, Marin, Savoyard au service de François 1^{er}, p. 358, 433.
- MONTELMAR [Drôme], p. 706.
- de Montejean, René, gouverneur français de Turin, p. 296, 435 n. 2.
- de Montfalcon, Aymon, évêque de Lausanne de 1491 à 1517, p. 239 n. 1.
- [Montfaucon], Sébastien, évêque de Lausanne de 1517 à 1560, p. 180, 181, 188, 189, 216, 224, 264, 265, 266, 523.
- MONTIGNY, près Metz, p. 491, 492.
- MONTHOUX, près Annemasse, p. 366.
- MONTMOLLIN, village près Coffrane (Valangin), p. 255.
- de Montmorency, Anne [1493-1567], connétable de France, p. 296, 297, 435 n. 2, 503, 504.
- de Montorcier, Antoine, à Gap, p. 113.
- de Montorcier, Guillaume, Pl. XI, p. 93 n. 1.
- Jeanne, veuve de Jean Farel, Pl. XI, p. 93 n. 1.
- Philibert, fils de Guillaume, Pl. XI, p. 93 n. 1.
- de Montrevel, p. 701.
- MONTPELLIER, cité républicaine du Languedoc [Hérault], p. 349, 431 n. 2.
- Moore, W. G., hist. anglais, prof. à Strasbourg, p. 82, 471 note, 473 n. 4, 481 n. 5, 487 n. 3.
- Morand, Jean, pasteur à Cully et Genève, p. 430, 441.
- MORAT, ville et bailliage commun, p. 171, 189, 197, 198, 199, 200, 208, 259-264, 281, 339, 349, 443, 448, 638.
- de Morel, François, pasteur à Paris, p. 690.
- Morel, Georges, « barbe » vaudois, p. 290, 291 et n. 1.
- Guillaume, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1, 223, 365, 366.
- Morelet du Museau, ambassadeur français, p. 440.
- MORGES, ville et « Classe » vaudoise, p. 412, 430, 431 et n. 1, 449, 489.
- Morland, Samuel [1625-1697], ambassadeur anglais, p. 287.
- MORTEAU, ville et couvent franc-comtois [Doubs] p. 375 n. 1.
- Motarde, Georges, conseiller du Landeron, p. 708, 728.
- Guillaume, bourgeois du Landeron, p. 395.
- Jean ou Hans, conseiller du Landeron, p. 390, 391.
- MOTIERS-TRAVERS, village, prieuré et paroisse neuchâteloise, p. 215 et n. 5, 384, 526, 612, 614, 616, 690, 697, 698, 699 n. 7.
- — Pasteurs : 1536, Guérin Muète; 1541, Gaspard Carmel; 1558, Mathurin de la Brosse; 1561, Jacques Rossel; 1563, Jérémie Jean-Valet; 1565, Esaïe Besson, diacre; 1567, Pierre Hérault.
- MOTIER en Vully, p. 260-263.
- MOUDON, « bonne ville » du bailliage de Vaud, p. 189, 264, 342.
- du Moulard, Hudriod, syndic de Genève, p. 324.
- du Moulin, François, aumônier de François 1^{er}, p. 125 n. 2, 162.
- Guillaume, pasteur à Noville, p. 137 n. 4, 187, 207 note, 208 et n. 1, 209 n. 1, 626 n. 5 et 6.
- MOUTIER et la PRÉVOTÉ, dans l'évêché de Bâle, p. 191, 192, 193, 200, 203, 205 n. 1, 241, 530.
- Chapitre et chanoines de Moutier, p. 192.
- MOUTIER EN TARENTEISE, p. 400.
- Muète, Guérin [Garinus], prédicant dauphinois, à Genève, Neuchâtel, Montbéliard, p. 151, 299, 308, 318, 319, 467, 526.
- MULHOUSE, en Alsace, p. 165, 439, 578 n. 2, 680.
- Mulot, Michel, régent et pasteur, p. 466, 467, 533, 535, 537, 549, 577, 614, 616-621 et n. 2, 623, 630, 634, 681.
- Müller, Karl, théol. et hist. allemand, p. 45.
- Münster, Sébastien [1489-1552], hébraïsant et cosmographe allemand, p. 410 note.
- Münzer, Thomas [1490-1525], illuminé et révolutionnaire allemand, p. 28.
- von Muralt, Léonard, p. 162 n. 1, 172 n. 1.
- Murner, Thomas [D^r Murman], pamphlétaire strasbourgeois, p. 38, 120 et n. 5, 148, 156.
- Musculus, Wolfgang (1497-1563) de Dieuze, réform. et prof. à Berne, p. 61, 587 n. 5, 605 n. 1, 628.
- van Muyden, Evert, dessinateur genevois, p. 75.
- Myconius [Oswald Geishüssler, 1488-1552], Lucernois, prof. à Bâle et Zurich, pasteur à Bâle, p. 25, 126, 151, 162, 410 note, 416, 451 n. 2, 546, 578 n. 2, 587 et n. 3.

N

- Nægeli, Jean-François [Hans-Franz Nægeli, 1500-1579], général et homme d'Etat bernois, p. 221, 245, 266 et n. 2, 329, 330, 339, 341, 350, 672.
- Jean-Rodolphe [Nægeli, Hans-Rudolf, † 1561], bailli bernois, p. 137 n. 4, 173, 185, 350, 351.
- de Nassau-Saarbrück, Adolphe, p. 678.
- de Nassau, Jean, successeur d'Adolphe, p. 678, 687.
- de Naves, Jean, Luxembourgeois, agent de Granvelle, p. 438.
- de Nemours, voir de Savoie-Nemours.
- NEUCHÂTEL, comté et seigneurie des Orléans-Longueville, p. 12, 209-217, 362-395, 422-425,

- 512, 513, 519, 520, 530-540, 557-559, 597-612, 630-636, 708-718.
- NEUCHÂTEL, Souverains de, voir Rodolphe, Philippe et Jeanne de Hochberg, Louis I^{er}, Louis II, François, Léonor d'Orléans, François de Rothe-
lin, Jacqueline de Rohan.
- Gouverneur ou lieutenant du comté, voir Georges de Rive, J. J. de Bonstetten.
- [NeufChâtel, Neocomum], ville et bourgeoisie, p. 160, 165, 166, 171, 189, **213**, **214**, 217, 219, 220, 221, 224, 225, 230, 233, 234, 235, 236, 238, 259, 260, 265, 339, 349, 361, 374-379, 381, 383, 389, 399, 400, 404, 406, 408, 411, 414, 416, 421, 422, 427, 431 et n. 2, 437, 441, 443-448, 452, 456, 458, 462, 466, 500, 501, 517, 520, 522, 523, 524, 535, 543, 544, 545, 547, 552, 555, 556, 558, 561-564, 569, 574, 602, 603, 606, 609, 614, 615 n. 3, 616, 621 n. 2, 623, 624, 625, n. 2, 626, 627 et n. 2, 633, 638, 639, 642, 643, 647 n. 4, 651, 657, 658, 675-677, 679, 680, 682, 683, 690, 691, 693, 697, 699, 707, 718, 719, 720-724, 727-728.
- Chapitre et chanoines de Neuchâtel, p. 216 et n. 1, 223, 226, 230, 381 n. 1, 384 et n. 1.
- « Classe » ou compagnie des pasteurs de Neuchâtel et Valangin, p. 433, 449, 451 et n. 2, 489, 516, 522, 530, 534, 535, 548, 549, 552, 554, 555, 559, 560, 618, 622, 634, 636, 648 et n. 2, 650, 671, 689, 690, 693, 697 et n. 7, 701, 703, 704, 706, 709, 710, 716, 717, 727.
- Magistrat (voir Quatre-Ministres) et Conseils de la Ville, soit Conseils des Vingt-Quatre, des Quarante et des Soixante, p. 214, 215, 416, 423, 522, 611.
- La Réformation de la Ville, p. 206-208, 217-236, 374-384, 399-406, 406-417.
- Réformateurs et pasteurs de la Ville : 1530, Farel; 1531, Marcourt; [1532, Fabri, Viret; 1533, Thomas Malingre]; 1536, Caroli; 1536, Chaponneau; 1538, Farel; 1546, Fabri; 1562, Guillaume Philippin; Fabri, 1565-1588.
- de Neuchâtel-Vaumarcus, Claude, p. 233, 366, 371, 372, 373 et n. 1, 374, 399, 530, 531.
- Claude, fils de Claude, p. 531.
- Isabelle, femme de G. de Rive, p. 212 n. 1.
- Jean II, père de Claude et de Simon, p. 371.
- Lancelot, fils de Claude, p. 374, 387, 393, 531.
- Jean, fils de Lancelot, p. 531.
- Simon, chanoine et conseiller d'Etat, p. 212 n. 2, 371, 385.
- NEUVEVILLE ou BONNEVILLE (Agathopolis), au sud de l'évêché de Bâle, p. 23, 171, 191, 193, 194, 196, 203 n. 1 et 8, 206, 221, 225, 235, 377, 389, 399, 406, 417, 432, **433** et n., **434**, 536, 538, 539, 560 et n. 2, 618, 636, 647 n. 4, 677, 697 et n. 7, 700 n. 3.
- Curés et chapelains : Jean de Mett, Pierre Clerc, Jean Bosset. — Réformateurs et pasteurs : Farel — 1531, Jean Bosset, Jean Hollard; 1532, Vincent Peinant; 1537, Claude Clerc; 1538 (? Jean l'Archer); 1559, Jean de Beaulieu.
- NEVERS (Noviodunum), ville, évêché et duché [Nièvre], p. 514.
- NICE [Trêve de 1538], p. 435 n. 2.
- Nicodey, Antoine, à Ollon, p. 185.
- Maître Nicolas, régent à Corcelles, p. 616. (Voir Beauvais, Nicolas.)
- NIDAU, ville et bailliage bernois, p. 196, 433.
- de Niedbrück, Jean, agent de Strasbourg, p. 488 n. 1, 489 n. 6, 491.
- Nielle, Esprit, réfugié français, p. 405 et n. 2, 680 n. 6.
- Niestlé, Robert, imprimeur à Neuchâtel, p. 8.
- Nimsgern, Jean-Baptiste, hist., p. 60 n. 2.
- NODS, village et annexe de Diesse (évêché de Bâle), p. 196 n. 3.
- Noll, Antoine, conseiller de Berne, p. 228.
- NOMENY, ville et château de Lorraine [Meurthe et Moselle], p. 475, 496.
- Nourry, Claude, imprimeur à Lyon, p. 401 n. 1.
- NOVALLES, bailliage de Grandson, p. 279, 281.
- NOVEANT, p. 496.
- NOVILLE, dans le bailliage d'Aigle, p. 137 n. 4, 173, 184, 187.
- NOZEROY [Jura], p. 267.
- NUREMBERG, ville d'Empire, p. 121, 436, 492, 494, 538.
- Nycod, Philibert, d'Auvergnier, p. 366.
- NYON, dans le pays de Vaud, p. 681.

O

- Occhino, Bernardino [1487-1564], de Sienne, général des Capucins, réformateur, p. 112 n. 2.
- Oberst, Johannes, architecte à Zurich, p. 272 n. 4.
- Ochsenein, Gouliel-Frédéric, pasteur à Fribourg, p. 259 n. 3, 260 n. 1, 261 n. 3, 263 n. 5, 264 n. 1.
- Œchsli, Ludwig, délégué de Schaffhouse à Paris, p. 664.
- Œchsli, Wilhelm [1851-1919], hist. de Zurich, p. 85, 86.
- Œcolampade [Jean Hussgen, Ikolampadius, 1482-1531], de Weinsberg (Palatinat), réformateur de Bâle, p. 17, 38, 42, 49, 57, 79, 83, 116, 117, 119, 121, 123, 124, 126, 131, 132, 133, 134, 138, 148, 149 n. 3, 151, 152 n. 2, 153, 156, 157, 161, 162, 165, 175, 187, 353, 477, 478, 483, 546, 578, 587 n. 3.
- Ecrits mentionnés ou cités : 1523, *Das Testament Jesu Christi* (p. 119 et n. 1); 1525, *Form und Gestalt* (p. 38, 142 et n. 1); *De genuina verborum Domini... expositione* (p. 157 n. 3).
- Lettres : 1524, à Capiton, 14 mai, p. 120 n. 1; à Luther, 15 mai (p. 126 n. 4); à Farel, 2 août, 3 août, 19 août (p. 134 n. 1, 2, 135 n. 2, 477 n. 2); à Zwingli, 21 nov. (p. 146 n. 3). — 1525, à Farel, 6 févr. (p. 148 n. 7); 1^{er} juillet (p. 149 n. 3); 25 juillet (p. 157 n. 3). — 1526, à Farel, 9 mars (p. 162 n. 1), 20 déc. (voir Zwingli à Capiton), 27 déc. (p. 175 et n. 5). — 1527, à Farel, 25 nov. (*H. II*, p. 60). — 1528, à Farel (p. 187 n. 1, n° 226; *H. II*, p. 117). — 1530, à Zwingli,

- 4 mai (*H. II*, p. 249). — 1531, à Farel, 4 avril (*H. II*, p. 325).
- OLERON, île d', [Charente inférieure], p. 621 n. 2.
- Olier de Montjou, Benoît, vibailli à Gap, p. 704, 705.
- Olivétan ou Olivier, Louis [Pierre-Robert], réformateur et maître d'école, p. 60 n. 2, 283, 291, 293, 301 n., 302, 303, 304, 307, 397, 398, 403, 404, 514.
- OLLON, un des Quatre-Mandements, p. 173, 184, 185, 186.
- Obry, Drouin, délégué de Metz à Orléans, p. 507.
- ONNENS, près Grandson, p. 275 n. 5, 276.
- Oporin [Jean Herbst], imprimeur à Bâle, p. 416.
- d'Oppède [Jean de Maynier, 1495-1558], président du Parlement d'Aix, p. 565 et n. 1.
- ORANGE (Arausio), ville de Provence [Vaucluse], p. 94.
- ORBE, ville vaudoise, bailliage commun de Berne et Fribourg, p. 12, 171, 259, 266-268, 270, 274, 279, 280, 281, 282, 283, 576, 577, 634 n. 5.
- Réformateurs et pasteurs : 1531, Farel, Viret; 1533, Fortuné André; 1538, Corault; 1538, André Zébédée; 1545, Claude des Champs, Arnaud Clérambaut, diacre; 1545, Thomas Barbarin; 1546, Robert Le Louvat; 1559, Jean Goudoz, Jacques Blécheret, diacre; 1559, René Perrotel.
- d'Orcières, Anastasie, femme d'Antoine Farel, mère du Réformateur, Pl. XI, p. 96, 97, 174, 523.
- Antoine, religieux, fils de Claude, Pl. XI, p. 97.
- Arnoux, religieux, fils de Claude, Pl. XI, p. 97.
- Chérubin, évêque de Digne, Pl. XI, p. 97.
- Claude, frère d'Anastasie, Pl. XI, p. 97.
- Jacques, curé d'Orcières, fils de Claude, Pl. XI, p. 97.
- ORLÉANS [Etats généraux, 1560], p. 402, 506, 688.
- d'Orléans-Longueville, famille princière et ducale, issue de Dunois, Pl. XXIII.
- — Charlotte, femme de Philippe de Savoie, p. 211 n. 2, 233, 235, 519.
- — Claude, p. 211 n. 2.
- — François, voir Rothelin.
- — Française, femme de Louis de Condé, p. 598 n. 4.
- — François, comte de Neuchâtel de 1543 à 1551, p. 519, 520, 597, 625.
- — Henri 1^{er}, comte de Neuchâtel, de 1573 à 1595, p. 598.
- — Jeanne, femme de Louis 1^{er}, voir Jeanne de Hochberg.
- — Léonor, comte de Neuchâtel de 1551 à 1573, p. 531, 598, 615, 625 n. 2, 684, 685, 686, 709-711, 713, 715.
- — Louis 1^{er}, comte de Neuchâtel de 1504 à 1515, p. 210, 211 n. 2, 237.
- — Louis II, p. 211 n. 2, 225, 232, 385, 393, 519.
- Les ORMONTS, un des Quatre-Mandements, p. 173, 185, 188.
- ORON, ville du pays de Vaud, p. 651.
- Orsinier, Guillaume, vicaire d'Aigle, p. 173, 175 n. 7, 182, 185.
- ORVIN, village près de Bienne, p. 198 n. 1, 694 note.
- d'Ostervald, Jean-Frédéric, cartographe à Berne, p. 68.
- Marie-Rose, dessinatrice à Berne, p. 68.
- OULENS, près Orbe, p. 576, 627 n. 2.
- Ovide, poète latin, p. 621 n. 2.

P

- Peintre, évangélique franc-comtois, p. 377.
- Palisseau, Guillaume, apothicaire et échevin à Metz, p. 506, 507.
- Palpet, Jacques, donzel des Pontins, bourgeois de Bienne, p. 244, 245, 250.
- Pannier, Jacques, historien à Paris, p. 43 n. 1.
- Pappus, Joannes, théologien luthérien à Strasbourg, p. 659.
- Paraschée ou Parrachey, Jacques, pasteur à Corcelles, p. 533 n. 2, 695.
- Parent, Claude, régent à Grenoble, p. 707 n. 1.
- Nicolas, Français, pasteur aux Verrières et à Digne, p. 436, 689, 694 et n. 4, 704 n. 1.
- Pariat, Gérard, religieux, puis pasteur à Thonon, p. 349, 351, 430.
- PARIS (ville, écoles, Eglise réformée), 4, 9, 38, 61 n. 5, 64, 65 n. 2, 97, 99, 102, 111, 436, 514, 661, 662, 665 et n. 1, 689, 690 n. 6, 691, 698 n. 1, 699 n. 7, 706 n. 3.
- Paris, James, prof. à Neuchâtel, p. 5.
- Paris, Jehan, à Neuchâtel, p. 223.
- de Paris, Pierre, régent à Neuveville [= Pierre Héraut ?], p. 695 et n. 2.
- Pasquier, Pierre, pasteur à Mâcon, p. 698 n. 6, 699.
- PASSAU, ville et évêché de Bavière, p. 566.
- Paul III [Alexandre Farnèse], pape de 1534 à 1549, p. 355, 430, 565.
- Paul de Samosate, théol. et évêque du III^e siècle, p. 30 n. 3.
- PAVIE, ville lombarde [bataille du 24 février 1525], p. 299.
- PAYERNE, ville vaudoise, combourgeoise de Berne, p. 12, 171, 209, 212 n. 1, 220 note, 235, 264, 265 n. 3, 272, 377, 412, 657.
- Réformateurs et pasteurs : Farel; 1532, Antoine Saunier, Pierre Viret, Hugues Turtaz; 1534, Jean de Tournay.
- Pecolat, Jean, Genevois, p. 313 n. 1.
- Peinant, Vincent, pasteur à la Neuveville, p. 389, 390, 560, 608 n. 2.
- Peintre, François, dit la Chapelle, pasteur à Metz, p. 505.
- Pelaton, Nicolas, de Travers, p. 386.
- Pellikan [Conrad Kurschner, 1478-1556], Alsacien, franciscain, prof. à Bâle et Zurich, p. 49, 124, 581 n. 5.
- Pelot, Pierre, ou le Peloux, anabaptiste, p. 389, 537, 538.
- PENEY, château près de Genève (Peneysans, « Gentilshommes de la Cuillère »), p. 225, 294, 322, 323, 339.

- Penol, Jean, curé de Porrentruy, p. 668 n. 3, 671 et n. 9.
- Perceret, Girard, de Grandson, p. 276.
- Perdtemps, Claude, syndic de Genève, p. 457.
- PERLES (all. Pieterlen), près Bienne, p. 198 n. 2.
- Perregault dit Hanzo, Jean, conseiller de Neuchâtel, p. 223.
- Perret, Courthenin, du Locle, p. 257.
- Perret, *Henri-Auguste*, professeur à Neuchâtel, p. 53 n. 3.
- Perrin, Ami, Genevois, p. 301 n. 4, 303, 310, 313 n. 1, 326, 429, 569, 570, 571, 645.
- Claude, à Neuchâtel, p. 223.
- Clément, régent à Neuchâtel, p. 397.
- Guillaume, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1.
- Jean, maire de Lignières, p. 633.
- Jean-Pierre, historien des Vaudois, p. 89, 289.
- Perrot, Abraham, pasteur neuchâtelois du XVIII^e siècle, p. 57.
- Clément, vicaire à Môtiers, p. 384 n. 1, 386 n. 3.
- Gédéon, pasteur à Courtelary, p. 386 n. 3.
- Guillaume, de Morveau, pasteur à Saint-Imier, p. 386 n. 3, 695.
- Emile ou Miles, maître et magistrat parisien, p. 29 n. 1, 115, 289, 290, 291.
- Olivier, pasteur neuchâtelois, biographe de Farel, p. 22 n. 1, 36, 48 et n. 2, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 116, 119, 120 n. 1, 130, 137 n. 4, 251 n. 2, 260 n. 3, 350 n. 1, 443, 460, 461, 463, 464, 551 n., 591 n. 1, 612 et n. 2, 624 n. 2, 631 n. 2, 654 n. 4, 674, 677 n. 4, 703 et n. 1, 712 n. 1, 713 n. 1, 715, 722 n. 2, 723 n. 2.
- PERROY, village et château vaudois, p. 365.
- Perrucel, François, pasteur à Francfort, p. 635 n. 7.
- PESEUX, village à l'ouest de Neuchâtel, p. 363, 364, 365, 616.
- de Pesme, Perceval, chef des catholiques genevois, p. 309, 310.
- Petit, Guillaume, humaniste français, p. 101.
- Petitmaître ou Petitmaître, Jehan, conseiller catholique de la Neuveville, p. 195 et n. 2, 432.
- Petitpierre, Gonzalve*, publiciste neuchâtelois, p. 58.
- Jacquet, de Couvet, p. 386, 387.
- Thomas, curé et pasteur de Saint-Sulpice, p. 384 n. 1, 387, 533.
- Pétremand, Loys-Pierre, bourgeois de Neuchâtel, p. 518 n. 5.
- Pétremand, Jules*, prof. à Neuchâtel, Pl. XI et XXIII, p. 9, 48 et n. 1, 88, 152, 160, 206, 362, 413 n. 1, 421, 458 n. 2, 512.
- Pétremand-Besancenet, Etienne, curé du Locle. Voir Besancenet.
- Petri, bâlois, imprimeur à Paris, p. 117.
- Pettavel, Pierre, de Bôle, p. 370, 531.
- Pétter, Pierre, chapelain à Neuchâtel, p. 223.
- Jean, à Neuchâtel, p. 517.
- Henri, fils de Jean, p. 517.
- Peyret, Jeannet, paysan des Vallées vaudoises, p. 60 n. 2, 295.
- Pfyffer, Adam, petit-sautier de Bienne, p. 199.
- de Pflug, Jules, évêque de Naumbourg, p. 439.
- Philibert-Emmanuel, duc de Savoie de 1553 à 1580, p. 679.
- Philippe, Landgrave de Hesse de 1518 à 1567, p. 132, 155, 161, 436, 489 n. 6, 490, 492, 497 et n. 2, 502 n. 1 et 4, 503, 565, 676.
- Philippe II, duc de Savoie de 1496 à 1497, p. 285.
- Jean, capitaine général à Genève, p. 313, 441, 455.
- Philippin, Elie, pasteur à Saint-Blaise, p. 635 n. 6, 712 n. 2.
- Guillaume, de Cormondrèche, pasteur à Saint-Blaise et à Neuchâtel, p. 616, 700 et n. 3, 712 n. 2, 718.
- Jean, syndic de Genève, p. 324.
- Philippon, Claude, inquisiteur à Genève, p. 319.
- Piaget, Aribur*, archiviste de l'Etat à Neuchâtel, p. 9, 41, 42, 79, 222 n. 1, 235 n. 1, 242 n. 5, 368 n. 1, 378 n. 2, 464, 686 n. 1, 699 n. 3, 708 n. 3, 723 n. 2.
- Pichon, Eynard, Dauphinois, pasteur à Cortaillod et Dombresson, p. 429, 451 et n. 2, 452, 532, 635 et n. 5, 689, 690 et n. 1, et 6, 692 et n. 7, 693 et n. 7, 698 n. 1, 704, 724.
- de Pierrefleur, Guillaume, syndic d'Orbe et chroniqueur, p. 52, 341.
- Pierrebumbert, William*, instituteur et linguiste neuchâtelois, p. 88, 610 n. 2.
- PIGNEROL [PINEROLO], ville du Piémont, château et abbaye, p. 293, 295.
- Pignol, André, prédicant, p. 253, 389.
- Pinguet, Martin, gouverneur épiscopal de Gorze, p. 474.
- Pistorius, Jean [+1583], pasteur et surintendant hessois, p. 439, 664.
- de la Planche, Thomas, pasteur à Boudry, voir Barbarin.
- de Platéa, Philippe, évêque de Sion de 1522 à 1529, p. 175.
- du Plessis, Guillaume, sieur de Lyancourt, ambassadeur de Henri II, p. 213 n. 1, 431 n. 2, 585 n. 8.
- Pocques ou Pocquet, Antoine, chef des Libertins spirituels, p. 45, 593, 595.
- POISSY [Colloque de 1561], p. 688, 695.
- POITIERS [Synode de 1561], p. 688.
- Polin de la Garde, p. 565.
- Pollion, Symphorien, pasteur à Strasbourg, p. 164.
- Pomeranus, voir Bugenhagen.
- Poncet, Antoine, curé du Landeron, p. 392.
- Poncher, François, évêque de Paris, p. 700 note.
- PONT-A-MOUSSON, en Lorraine, p. 476, 483.
- PONTAREUSE, paroisse neuchâteloise, p. 367, 368 et n. 1, 369, 371, 531, 695, 696.
- Prédicants et pasteurs : ? Marcourt, Fabri, Froment; Thomas Barbarin; 1551, Jacques Sorel; 1562, Pierre Besson; 1572, Gabriel d'Amours; 1584, Cyprien Isnard.
- des Pontins, Claude, bâtard de Guillaume d'Aarberg, p. 244.
- Melliquet, fils de Claude, p. 244, 245.
- de Pontherose (Pontareuse), Benoit, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1.

- de Pontherose (Pontareuse), Jacques, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1, 226.
- Porral [Porralis], Ami, syndic de Genève, p. 301 et n. 4, 305, 330.
- Nicolas, Genevois, p. 316.
- PORRENTROY en Ajoie, résidence de l'évêque de Bâle, p. 191, 667, **668-673**.
- Portier, Jean, secrétaire de l'évêque de Genève, p. 309, 317.
- Poulain, Valerand, pasteur à Francfort, p. 660.
- Poupin, Abel, pasteur à Genève, p. 571.
- Pourcelet, Henri, prêtre et pasteur de l'évêché de Bâle, p. 199, **202 et n. 3**.
- PRANGINS, seigneurie vaudoise à G. de Rive [M. de Prangins], p. 445.
- de Praroman, Elisabeth, Fribourgeoise, femme de J. Merveilleux.
- Paul, Fribourgeois, p. 263 et n. 2.
- Pétremand, avoyer de Fribourg, p. 312.
- Prateolus [Gabriel Dupréau], théol. catholique, p. 19 n. 1.
- Prestre, Jehan, à Tavannes, p. 192.
- Jehanperrin, curé de Tavannes, p. 192.
- Preudhon, Conrard, de Peseux, p. 364.
- Prévost, Jean, cordelier, prédicant à Meaux, p. 157, 160.
- Prince, Jacques, chapelain à Saint-Blaise, p. 362, 363, 536.
- Jaquet, lieutenant à Saint-Blaise, p. 363.
- PROVENCE, village du bailliage de Grandson, p. 276.
- Pury, Jehan, curé de Colombier, p. 365.
- de Pury, G., p. 368 n. 1.
- Purry, Pierre, bourgeois de Neuchâtel, p. 243 et n. 1, 244, 245.

Q

- Quartier-la-Tente, Edouard*, conseiller d'Etat et hist. neuchâtelois, p. 88, 197 n. 8, 632 n. 2, 633 n. 6.
- Quatre-Ministres ou MM. les Quatre, le « magistrat » de la ville de Neuchâtel, p. 229, 233, 362, 363, 367, 369, 370, 374 et n. 1, 375-383, 386, 387 n. 2, 392, 395, 396, 399, 406, 409, 410, 413, 415, 444, 445, 446, 513, 514, 518, 521, 527, 552, 553, 555, 557, 638, 643, 713 n. 1.
- de Quervain, Théodore, aumônier à Berne, p. 83, 84, 167 n. 1, 174 n. 2, 181 n. 10.
- Quintin, chef des « Libertins spirituels », p. 45, 593, 595.
- Quiquan, Bernard, à Grandson, p. 272 n. 3, 276.
- Quiquot, Jean, vicaire de Bex, p. 182.

R

- Rabelais, François, moine, humaniste et littérateur, p. 23.
- de Ræmond, Florimond, polémiste catholique, p. 81, 677 n. 5.
- Rablenbeck, Charles, p. 87, 471, 502 n. 2, 505 n. 6.
- de Raigecourt, Philippe, à Metz, p. 472 n. 3, 476, 479.

- de Rambaud, Galis, noble dauphinois, Pl. XI, p. 94 note.
- Jacques, prévôt à Gap, Pl. XI, p. 707.
- Marguerite, femme de Guill. de Montorcier, Pl. XI, p. 93 n. 1.
- Randoald, p. 192.
- RATISBONNE ou REGENSBURG [Colloque de 1541], p. 436, 439, 440, 442, 484.
- de Rattières, délégué de Jeanne de Hochberg, p. 513.
- Regis, Guy, cordelier de Grandson, p. 207, 208, 269, 270, 271.
- Regius [Le Roy], Jacques, prédicant français, p. 281.
- Reiff, Hans, bailli fribourgeois, p. 269 et n. 5, 275, 277.
- Reinard, Pierre, diacre de Gap, p. 705.
- de Reischach, Everard, Zurichois, p. 147.
- Renaudet*, p. 101.
- Renée, fille de Louis XII, princesse de Ferrare, p. 211.
- Maître Reney, régent aux Verrières, p. 616.
- Renouard, p. 127 n. 1.
- Resch, Conrad, Bâlois, imprimeur à Paris, p. 117, 127 n. 1, 139 n. 4, 142 et n. 2.
- Reublin, Guillaume [Wilh. Rœbli], Souabe, curé et pasteur, p. 117.
- Reuchlin, Jean [1455-1522], de Pforzheim, célèbre humaniste et hébraïsant, p. 107, 116, 132.
- Reuss, Edouard* (1804-1891), théologien et érudit de Strasbourg, p. 36, 404 n. 1.
- *Rodolphe*, bibl. à Strasbourg, prof. à Paris, p. 89, 471 note, 510 n. 4 et 5.
- REUTLINGEN, ville impériale, p. 132.
- Revilliod, Gustave*, bibliophile genevois, p. 50, 51.
- Reymond, Maxime*, arch. et hist. vaudois, p. 175 n. 1, 344 n. 2.
- Rhellican, Jacob, p. 155 n. 2.
- [Jean Müller], humaniste zurichois, pasteur à Biènné, p. 155 et n. 2, 449.
- Rhenanus, Beatus [Bild, dit Rheinauer, 1485-1547], Alsacien, fidèle d'Erasmus, p. 107.
- Richard, Ch.-Jean*, graveur genevois, p. 76.
- Richardet, Claude, Genevois, p. 324 n. 5, 441.
- Jean, « taillable » de Dombresson, p. 240.
- Richier, Marguerite, femme de Bl. Leydette, p. 93 n. 1.
- Rilliet, Albert*, hist. genevois, p. 86, 349 et n. 1, 357, 358.
- RIPAILLE, prieuré en Chablais, p. 523.
- Riquet ou Riquetti, coseigneur de Sièyès, ép. de Philippine Farel. (Pour sa famille, voir Pl. XI), p. 96, 99.
- RIQUEWIHR en Alsace, p. 468, 470.
- Ritter, Erasme, Bavaïrois, pasteur à Berne, p. 465, 579 et n. 1, 581.
- de Rive, Georges, sire de Prangins, gouverneur du comté de Neuchâtel, p. 207, 212, 218, 219, 221, 223, 224, 225, 228, 231, 232, 233, 364, 365, 366, 368 n. 1, 369, 371, 378-385, 386 n. 3, 387 n. 2, 388, 391, 392, 394, 395, 399, 406, 414, 424, 425, 433, 437, 443 n. 1, 444-447, 449, 452, 453, 455, 460, 461, 527, 537, 542, 545, 548, 552,

- 554, 555, 557-559, 563, 598, 599, 601, 606, 610, 620, 621.
 de Rive, Françoise, femme de H. R. de Diessbach, p. 444.
 — Jeanne, fille de Georges, voir Madame du Rosay.
 de la Rive, Girardin, Genevois, p. 324 n. 5.
 Rivery, Jean, imprimeur à Genève, p. 46.
 Rivier, *Tb.*, pasteur à Fribourg, p. 87, 124 n. 3, 125 n. 4.
 Rivoire, *Emile*, érudit genevois, p. 85, 300 n. 3, 310 note, 332.
 Rivollat, Eustache, habitant de Genève, p. 318.
 Robert, Jehan, au Locle, p. 256.
 — Simon, de Tournay, pasteur à Bex, p. 50 n. 3, 161, 162, 186, 187.
 de Robertval, lieutenant de Robert II de la Marck, p. 530.
 Roch, Sébastien, chanoine de Valangin, p. 240 note.
 ROCHEPLATE, près le Val d'Angrogne, p. 295.
 Rochète, député de Mâcon, p. 703.
 Rode, Hinne, recteur à Utrecht, p. 37, 39, 116, 118, 119, 144 n. 2.
 Rodigex, Jehan, de Grandson, p. 276.
 Rodolphe III, roi de Bourgogne de 993-1032, p. 94.
 Roget, *Amédée*, hist. genevois, p. 332, 622 note.
 Roggenbach, Hans, réformé soleurois, p. 390, 391, 393.
 — Rodolphe, frère de Hans, p. 390, 391, 393.
 Rogier, Jean, chirurgien, p. 543.
 de Rognac, seigneur de Clinchant, p. 531.
 de Rohan, Jacqueline, femme de François de Rothelin, Pl. XXIII et XXIV, p. 211 n. 2, 598, 599, 665, 681, 685, 686, 693 n. 7, 696 et n. 4, 708, 709, 710, 711, 714.
 Rollet, Pierre-Jehan, de Peseux, p. 364.
 Rollin, Jehan, de Provence (Grandson), p. 375 n. 1.
 de Roma, Jean, inquisiteur, p. 116, 295.
 Romain, Marc, régent d'Orbe, p. 275, 276.
 ROMAINMOTIER, abbaye vaudoise, p. 267, 365.
 ROMANS, p. 439.
 Roman, *Joseph*, archiv. à Gap, Pl. XI, p. 85, 93 n. 1, 174.
 ROME, siège de la papauté, p. 12, 288, 346, 410 note.
 Romier, *Lucien*, historien français, p. 82, 689 n. 1.
 ROMONT, ville de l'évêque de Lausanne, p. 340.
 M^{me} de Roncourt, dame d'honneur de G. de Vergy, p. 244, 245.
 — de Roncourt, Orselin, p. 244, 245.
 — Philippa, p. 244, 245.
 de Ronsard, Pierre [1524-1585], le poète chef de la Pléiade, p. 99.
 Rorengo, comtes piémontais, p. 296 n. 1, 297.
 ROSAY en Brie, p. 409 n. 2.
 — château, près Rolle, p. 444.
 du Rosay, Jeanne, femme de Claude d'Alliez, sire du Rosay, p. 443 et n. 1, 444, 445, 446, 449, 454.
 Roset, Claude dit le Grec, secrétaire du Conseil, à Genève, p. 301 et n. 4, 324 n. 5, 326, 327, 457.
 — Michel, secrétaire et chroniqueur genevois, p. 51, 85, 339, 681.
 Rosette, Jacques, Genevois, p. 312, 313 n. 1.
 — veuve de Neuchâtel, p. 627.
 Rossel, Abram, notaire neuchâtelois, p. 216 n. 2.
 Rossel, *Virgile*, juriste et littérateur à Lausanne, p. 63 n. 1.
 Rosselet, Abram, Neuchâtelois, biogr. de Farel, p. 52, 55, 56 et n. 1, 219 n. 2, 226 n. 1, 723 n. 3.
 — Jean, conseiller de Neuchâtel, p. 232, 233.
 — Marc, frère de Jean, au Landeron, p. 389, 390, 391.
 de Rothelin, François, p. 211 n. 2, 218, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 362, 366, 378, 379, 384, 387 n. 2, 519, 598, 632 n. 5, 728.
 Rott, *Edouard*, diplomate et historien neuchâtelois, p. 81, 82, 213 n. 1, 585 n. 8.
 ROUEN, capitale de la Normandie, p. 593.
 Roucel, Androuin, maître-échevin à Metz, p. 480, 488, 489, 499.
 — Nicole, maître-échevin à Metz, p. 476, 480.
 Rouget, Claude, 679 n. 3.
 Roussel, Gérard [Rufus, Tolminus, ? 1500-1550], réformateur, évêque d'Oloron, p. 28, 101, 157, 160, 161, 162, 163, 167.
 de la Rovère [della Rovere], cardinal, p. 107.
 de Rovéréa, Jacques, gouverneur d'Aigle, p. 173, 175, 350.
 Ruchat, Abram, professeur et hist. vaudois, p. 47, 57, 174 n. 6, 181 n. 10, 219 n. 2, 327, 350 n. 1, 433 n. 1, 608 note, 621 n. 2.
 RUE, ville de l'évêque de Lausanne, p. 340.
 Ruef, Hans, pasteur de Cerlier, p. 390.
 de la Ruette, Pierre, selon Boyve, desservant des Verrières, p. 384 n. 1.
 de Ruez, Jehan, chanoine neuchâtelois du XIV^e siècle, p. 522.
 Ruffet, *Louis*, professeur à Genève, p. 154 n. 4.
 de Rumlang, Eberhard, de Winterthour, professeur à Berne, p. 390, 582 et n. 2.
 Ruseku, conseiller de Porrentruy, p. 670.
 de Rutte, André, chanoine de Neuchâtel, p. 216 n. 1.
 Rychèle, député des réformés de Mâcon, p. 703, 704.

S

- Sadolet, Jacques, évêque de Carpentras et cardinal, p. 431 n. 2.
 LA SAGNE ou la Saygnie, paroisse des montagnes de Valangin, p. 256, 614, 616, 694 n. 5, 695.
 — Curé : Guillaume Matile. — Pasteurs : Maître Simon...; 1536, Pierre Besson; 1550, Guillaume Philippin; 1554, Claude Berthoud; 1561, Nicolas Beauvais; 1562, Siméon Clerc.
 SAINT-AUBIN, paroisse de la Béroche (Neuchâtel), p. 276, 374, 434, 530, 531, 699 n. 7.
 — Curé : Henri Luisandy. — Pasteurs : 1531, Claude Clerc; 1535, Guillaume Henry; 1583, Claude Berthoud; 1583, Antoine Royet; 1588, Guillaume Jaquet; 1588, Bernard Gélieu.
 SAINT-BLAISE, village près Neuchâtel, p. 362, 363, 386 n. 3, 388, 389, 513 n. 1, 535, 536, 617, 619, 620, 622, 623 et n. 3, 700.
 — Curé : Jean de Cothenans; desservant : Jacques Prince. — Pasteurs : 1531, François Marthoret du Rivier; 1539, Michel Mulot; 1552,

- Marthoret; 1554, Guillaume Philippin; 1561, Elie Philippin; 1583, Guillaume Philippin.
- SAINT-CERGUES, village vaudois, p. 377.
- SAINT-GALL, abbaye et ville alliées des Suisses, p. 439, 578 n. 2, 588.
- Saint-Germain, évangélique de Gap, p. 702.
- SAINT-HIPPOLYTE [Doubs], p. 433.
- près Sélestat (Alsace), p. 483 n. 9.
- Saint-Imier (Imer, Imerius), ermite et confesseur, p. 192, 201.
- SAINT-IMIER, ville de l'évêché de Bâle, centre de l'Erguel, p. 192, 196, 198.
- Chapitre et chanoines de Saint-Imier, p. 198, 241, 242, 363.
- Pasteurs : 1529, Jehan Vuillemin dit du Pasquier; Guillaume Perrot, 1569-1616.
- SAINT-JEAN ou l'Isle Saint-Jehan, abbaye bénédictine près Cerlier, p. 215 et n. 5, 234, 365.
- DE-MAURIENNE, p. 524.
- SAINT-JULIEN en Genevois [traité du 19 oct. 1530], p. 225, 226.
- SAINT-LAURENT-sur-Othain (Lorraine), p. 474 n. 3, 483 n. 9.
- SAINTE-MARIE-AUX-MINES, seign. de Ribeau-pierre, Alsace, p. 505 et n. 2, 690.
- SAINT-MARTIN, vallée vaudoise, p. 294, 658.
- [Val-de-Ruz], p. 251 n. 2, 255, 256.
- Pasteurs : 1536, Pierre Symonier; 1576, Esaïe Besson; 1580, Claude Berthoud; 1581, Tite Veluzat,
- DE VAUD, près Oron, p. 208, 261.
- SAINT-MAURICE, ville et abbaye du Valais, p. 173, 185.
- paroisse près Grandson, p. 275 n. 5.
- SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, évêché dauphinois, p. 161.
- de Saint-Paul, François, pasteur à Vevey, p. 623 n. 1.
- SAINT-PRIVE, près Metz, p. 507.
- SAINT-QUENTIN [bataille du 10 août 1557], p. 686.
- de Saint-Saphorin, Jeanne, femme de J. de Villarzel, p. 532.
- SAINT-SULPICE [Val-de-Travers], p. 384, 386, 387, 614 n. 4.
- Salini, Claude, prieur des Dominicains, à Metz, p. 474.
- de Salm, Anne, femme de G. d'Haussonville et de d'Andelot, p. 511.
- Salomon, Claude, dit Pâte, orfèvre genevois, p. 301 n. 4, 303, 308, 311.
- Samson, Bernard, cordelier, vendeur d'indulgences, p. 215.
- Sarazin, Philibert, médecin à Genève, p. 724 et n. 2.
- SATIGNY, près Genève, p. 544.
- SAUGE, village près Vaumarcus (Neuchâtel), p. 375 n. 1.
- Saunier, Antoine [Adam, Sonerius], réformateur, professeur et pasteur, p. 51, 282, 283, 291, 292, 293, 294, 302, 304, 307, 308, 401, 402, 403, 404, 690 n. 6.
- de Saussure, Jean, pasteur à Genève, p. 693, 701.
- SAVAGNIER, paroisse de Dombresson, p. 242, 251 n. 2, 252.
- Desservant : Pierre Marmod. — Prédicant : Guillaume Cugnier. (Voir Dombresson.)
- SAVERNE, en Alsace, p. 153, 472, 510.
- Savin, Nicolas, inquisiteur à Metz, p. 473, 482.
- Savoie, Claude, syndic de Genève, p. 301 et n. 4, 305, 323, 330, 377, 430.
- de Savoie, Charles III, duc de 1504 à 1553, p. 212 n. 1, 561. (Voir Charles III.)
- Jean, évêque de Genève de 1513 à 1522, p. 312, 323.
- Louise, mère de François I^{er}, p. 163.
- Marie, femme de Philippe de Hochberg, p. 226.
- de Savoie-Nemours, Jacques, souverain de Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 598, 599, 635, 684, 685.
- Philippe, Pl. XXIII, p. 211 n. 2, 598.
- de Saxe, Electeurs, voir Jean-Frédéric et Maurice de Saxe.
- Schædlin, aumônier allemand du comte Georges de Wurtemberg, p. 654.
- SCHAFFHOUSE, ville et canton suisse, p. 126, 149 et n. 2, 150, 439, 578 n. 2, 588, 658, 662, 664, 680.
- Schiesser, Bernard, de Glaris, bailli à Neuchâtel, Pl. XXIII, p. 158.
- Schinner, Matthieu [1470-1552], Valaisan, cardinal et politique, p. 210.
- Schleiff, Heinz, bailli de Nidau, p. 194, 195, 204.
- Schmaltz, Jacob, à Nidau, p. 390.
- Mgr Schmidlin, L.-R., p. 193 n. 1.
- Schmidt, Charles (1812-1895), professeur et historien strasbourgeois, p. 5, 78, 82, 89, 120 n. 5, 593 n. 1.
- Schnepf, Erhard, théologien du Wurtemberg, p. 468, 469.
- Schnetzler, Charles, ancien pasteur à Lausanne, p. 9, 36 et n. 1, 84, 162 n. 1.
- Schœni, Georg, délégué bernois, p. 273.
- Schütz, Catherine, femme de Matthias Zell, p. 164.
- Schwab, Hans, capitaine allemand, p. 488.
- de Sclaffanatis, Gabriel, évêque de Gap, p. 95.
- SEANT en Othe (Champagne), p. 697.
- Sebollogne, évangélique de Gap, p. 702.
- SEDAN, ville et principauté des La Marck, p. 167, 693.
- Sédeille, Alexandre, régent à Thonon, p. 465.
- SELESTAT [Schlestadt], en Alsace, p. 164.
- Senebier, Jean, écrivain genevois, p. 47, 77.
- SENARCLENS, château vaudois, p. 525 et n. 3, 726.
- de Senneterre, gouverneur de Metz, p. 506, 507.
- de Senneton, président de Metz, p. 509.
- SENS, p. 706.
- Sept, Michel, syndic de Genève, p. 317, 324 n. 5, 359.
- SERRES en Dauphiné, p. 699 n. 7, 706.
- de Serrières, Humbert, magistrat de Metz, p. 484.
- SERRIÈRES, village et paroisse près Neuchâtel, p. 52, 209 n. 1, 219 n. 2, 220 note, 363, 364, 669, 695, 703, 728.

- SERRIÈRES, curé : Emer Beynon. — Pasteurs : 1530, Emer Beynon; 1565, Claude Berthoud; 1566, François Tenant.
- Servet, Michel, médecin espagnol, théologien antitrinitaire, p. 400, 466 n. 2, 636, 641-644, 653.
- SEURRE, près Beaune, p. 386.
- Sevenus, Gerhard, prof. à Strasbourg, p. 488 n. 6.
- de Seyssel, Claude, archevêque de Turin, p. 287 et n. 4.
- SEZANNE-EN-BRIE (Champagne), p. 256, 696 n. 5.
- Sforza, François [1492-1535], dernier duc de Milan, p. 338 n. 6.
- de Sibiville, Pierre, d'Artois, cistercien, prédicant à Grenoble, p. 114 et n. 7.
- Sichart, Jean, humaniste et juriste allemand, p. 124 et n. 4.
- de Sickingen, Franz, chevalier d'Empire, p. 120 n. 1, 132, 142 n. 3.
- Sigismond II Auguste, roi de Pologne de 1548 à 1572, p. 638.
- de Schwenkfeld, Gaspard [1489-1561], théologien mystique et sectaire, p. 663.
- Simon, Charles, pasteur à la Neuveville, p. 9, 191. — Charles, pasteur à Tramelan, p. 9, 191.
- SION, ville et évêché du Valais, p. 175, 185.
- Sleidan [Jean Philipson, 1505-1556], agent polit. et historien, p. 81, 440.
- Smith Henry Preserved, prof. américain, p. 36 n. 2.
- de Soleillant, Ponthus, chanoine de Neuchâtel, p. 212 n. 2, 216 n. 1.
- SOLEURE, ville et canton suisse, p. 209, 210 n. 1, 228, 232, 388, 389, 391, 393, 431, 557-559, 620, 669, 709.
- Le Conseil ou MM. de Soleure, p. 218, 390, 392, 393, 394, 402, 520, 539, 540 n. 2, 632, 633, 709 n. 2.
- Lettres de MM. de Soleure au Landeron, 10 août 1535 (p. 391 n. 1); à Chambrier et à Jeanne de Hochberg, 8 mai; au Landeron, 28 sept. 1536 (p. 393 n. 1 et 2); au Landeron, 18 mars (p. 394 n. 1); au Landeron, 1^{er} avril 1537 (p. 392 n. 1); au Landeron, à Berne, 20 août; au Landeron, à Wengi, 23 août; au Landeron, à Rive, 26 août 1538 (p. 395 n. 1). — à Rive, 9 oct. et nov. 1546 (p. 557). à Bonstetten, 1543 (p. 632); à Bonstetten, 1554 (p. 633).
- Solliard, Jacques, notaire à Cossonay, Pl. XI, p. 525 et n. 3.
- SOMBEVAL, paroisse de l'évêché de Bâle, p. 192.
- Sonet, Jean, Genevois, p. 301 n. 4.
- Sorel, Jacques, de Sézanne-en-Brie, pasteur à Engollon (Valangin), p. 427 n. 2, 522, 689, 693, 695, 696 et n. 2 et 5, 699 n. 7, 706.
- Spalatin [Georg Burckhardt, 1484-1545], humaniste, secrétaire de l'Electeur de Saxe, p. 114, 126 n. 1.
- de Spanheim, comte du Palatinat, p. 676.
- Spanheim, Frédéric [1632-1701], prof. de théol. à Heidelberg et à Leyde, p. 66 n. 2.
- Spieß, Barbelly, femme de J. Boivin, pasteur à Diesse, p. 196 n. 3.
- SPIRE, ville impériale, p. 164, 431.
- Spon, Jacob [1647-1685], médecin et antiquaire, p. 327.
- Standroz, Jehan, bourgeois de Metz, p. 511.
- Staebelin, Rudolf, p. 82.
- Ernst, prof. et hist. bâlois, p. 82, 83, 117 n. 1 et 3, 119 n. 1, 123 n. 2 et 3, 175 n. 5.
- Steck, Rudolf, prof. et hist. bernois, p. 79, 83, 178 note.
- de Steinwort, Jean, Bâlois, p. 166 et n. 4.
- STRASBOURG, évêché et métropole de l'Alsace, p. 12, 57, 116, 119, 120, 121, 126, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 165, 171, 177, 348, 355, 356, 422, 429, 431, 434, 435 n. 2, 436, 437, 438, 439, 441, 442, 443, 451 et n. 2, 452, 453, 465, 472, 473, 483, 485, 487, 489, 492, 498, 503, 505, 506, 508, 509, 517, 233, 544, 546, 566, 576, 580, 590, 617, 635 n. 7, 658, 662, 678, 692 n. 8, 693, 694 n. 4, 696 n. 5.
- Evêque : Guillaume de Hohnstein. — Réformateurs et théologiens : Matthias Zell, Martin Bucer, Wolfgang Capiton, Gaspard Hédion, Symphorien Pollion, Jean Latome, Jean Sturm, Jacques Bédrot, Jean Calvin, Pierre Brully, Jean Marbach, Jean Pappus.
- Strasser, Otto, pasteur et professeur à Neuchâtel et à Berne, p. 9, 21 n. 1, 84, 171, 178.
- STEINHAUSEN (Paix de, conclue le 25 juin 1529), p. 193, 260.
- Sterner, Ludwig, greffier de Bienne, p. 199.
- Stier, Sigismond, chancelier du Montbéliard, p. 466.
- Strobl, Henri, prof. et doyen à Strasbourg, p. 9, 82, 471.
- Stromer, Henri, médecin, corr. d'Erasmus, p. 136 n. 5.
- von Sturler, p. 176 n. 1.
- Sturm de Sturmeck, Jacques, « Stadtmeier » de Strasbourg, p. 153, 490, 493, 501, 503.
- Jean, professeur strasbourgeois, p. 434, 436, 506 et n. 6.
- Pierre, délégué de Strasbourg à Metz, p. 495 n. 3 et 6, 497 n. 7.
- STUTTGART, capitale du Wurtemberg, p. 132, 469, 470, 567, 676.
- Sultzter, Simon [Sulcerus], Bernois, pasteur à Berne, p. 429, 451 n. 2, 452, 465, 522, 579 et n. 5, 581, 582, 605, 654, 655, 680.
- Supersaxo [Georges Auf der Fluh], Valaisan, p. 210.
- Surius, Laurent, chartreux à Cologne, canoniste, p. 648.
- maître Symon, prédicant à la Sagne, p. 257.
- Symonier, Pierre, prédicant et pasteur à Engollon, puis Saint-Martin, p. 251 n. 2, 255.

- Textor, médecin de Calvin, p. 724 n. 2.
- Thamer, Theobald, prof. à Marbourg, p. 582 n. 3.
- Théodore de Mopsueste, théologien du V^e siècle, p. 30 n. 3.
- THIELLE, château et châtellenie, p. 234, 388, 392, 536.
- de la Thielle, Claude, prieur des Dominicains de Besançon, p. 672.
- THIONVILLE en Lorraine, p. 481.
- maître Thomas, pasteur à Cortaillod, p. 532.
- Thomas, « barbe » vaudois, p. 297.
- dit Fauche, Jehan, bourgeois de Neuchâtel, p. 254.
- Thomassin, Antoine [Bonnet], de Mâcon, pasteur à Cornaux, p. 388, 391, 443 n. 1, 449, 535-537, 618, 698.
- Jean, p. 145.
- THONON, chef-lieu du Chablais, p. 50 n. 3, 349, 350, 351, 412, 430, 449, 524, 531, 554, 621 n. 2, 622, 645 n. 1, 690 n. 1.
- Thorel, Alexandre, de Rouen, p. 673.
- veuve d'Alexandre, p. 674.
- Marie, fille d'Alexandre, femme de Guillaume Farel, p. 636 n. 4, 674, 675, 719, 726, 727.
- Noël, fils d'Alexandre, régent à Neuchâtel, pasteur à Lignières, p. 636 et n. 4, 674 et n. 2, 727 et n. 1.
- Tissot, Jaquet ou Jacob, maire des Brenets, p. 250, 425, 600 n. 3.
- Jean, cordelier à Grandson, p. 273 n. 6.
- Tordeur, Jehan, anabaptiste de Liège, p. 356 n. 1.
- de Torniel, Joseph, époux de Philiberte de Châlant, p. 599.
- TOULOUSE, p. 436.
- Tournier, l'abbé*, historien catholique, p. 136 n. 5, 151 n. 5.
- de Tournon, François, cardinal et homme d'Etat français, p. 431 n. 2.
- Toussain, Nicolas, primicier de la cathédrale de Metz, p. 477.
- Pierre [Tossanus], réformateur et pasteur de Montbéliard, p. 127 et n. 1, 133 et n. 3, 136, 147 n. 6, 148, 151 n. 6, 154, 156, 157, 158, 161, 163, 165, 167, 283, 411, 421, 433, 466, 467, 469, 470, 474-478, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 522, 543, 552, 566-569, 604, 617, 647 n. 4, 650-656, 672.
- Lettres citées ou mentionnées : à Farel, 2 août (p. 133 n. 3), 2 sept. (p. 133, 135 n. 2), 17 déc. **1524** (p. 147 n. 6 et 475 n. 5) — à Farel, 3 juin (p. 479 n. 8), 20 juin (*H. VIII*, p. 479), 9 juillet, 14 juillet (p. 157 n. 1 et 2) — à F. de Trèves, 15 juillet (p. 481 n. 2) — à N. d'Esch, 16 juillet (p. 478 n. 6), 4 sept., 18 sept., 21 sept. **1525** (p. 158 n. 1 et 3, 159 n. 1) — à Farel, **1533** (p. 283 n. 7) — à Ocolampade, 26 juillet (p. 163 n. 1) — à Farel, 9 déc. **1526** (p. 167 n. 2) — à Farel, 1^{er} mai; à Blaurer, 13 mai, 28 juillet (p. 151 n. 6) **1535** — à Farel, fin déc. **1537** (p. 435 n. 2) — à Blaurer, 13 mai (p. 485 n. 5) — à Farel, 16 juillet (p. 485 n. 3 et 6), 18 août (p. 485 n. 4) **1538** — à Farel, 19 sept. (p. 486 n. 2) — à ses parents, 18 nov. [*H. VI*, p. 122], à Metz, 28 nov. [*H. VI*, p. 137] **1539** — à Farel, 4 avril [*H. VI*, p. 204], 17 avril [*H. VI*, p. 211], 29 juillet (p. 486 n. 4), 7 août (p. 486 n. 4), à Metz, 27 août (p. 486 n. 4), à Calvin, 22 oct. [*H. VII*, p. 500], à Farel, 30 nov. [*H. VI*, p. 385], à Farel, 14 déc. [*H. VI*, p. 400] **1540** — à Farel, 16 févr. [*H. VII*, p. 24], 14 avril (p. 486 n. 4), à Viret, 15 mai [*H. VII*, p. 124], à Farel, 29 mai, 7 juin, 9 juin, 18 juin, 2 juillet, 10 juillet [*H. VII*, p. 134, 147, 150, 162, 170, 181]; à Calvin, 20 juillet [*H. VII*, p. 192]; à Farel, 30 août, 3 sept., 17 sept., 15 nov., 31 déc. **1541** [*H. VII*, p. 225, 236, 255, 343, 388] — à Farel et Calvin 15 avril [*H. VII*, p. 450]; à Farel, 24 avril, [*H. VII*, p. 461], 7 mai, 23 mai, 10 juillet [*H. VIII*, p. 9, 33, 57]; à Erb, 20 nov. [*H. VIII*, p. 190] **1542** (p. 468-470) — à Erb, 1^{er} janv., 4 mars [*H. VIII*, p. 237, 291] — à Calvin, 24 mars [*H. VIII*, p. 299] — à Farel, 25 juin [*H. VIII*, p. 420] — à Erb, 29 juillet, 11 août [*H. VIII*, p. 462, 471], **1543** (p. 468-470) — à Farel, 8 janv., 16 avril **1547** (p. 567 n. 2) — à Farel, 12 nov. **1548** (p. 567 n. 3) — à Farel, 10 août 1549 (p. 568 n. 3) — à Farel, 12 févr., 15 mars 1550 (p. 568 n. 4) — à Farel, 28 juin **1551** (p. 568 n. 5) — à Farel, 16 oct. **1552** (p. 568 n. 8) — à Farel, 26 juin (p. 569 et n. 1), 21 sept. (p. 652) **1553** (cp. 651 n. 7) — à Blaurer, 23 mars **1554** (p. 652) — à Blaurer, mars **1555** (p. 653) — à Calvin, 4 avril 1559 (p. 656).
- TRAMELAN, évêché de Bâle, p. 191.
- TRAVERS [Val-de-Travers], village et fief neuchâtelois, p. 211, 371, 613 et n. 2; 616, 693 n. 7.
- Tremellius, Emmanuel, délégué de Metz, à Orléans, p. 506.
- Treppier, Guy, chanoine de Valangin, p. 240 note, 253 n. 1, 256.
- Tribolet, Guillaume, conseiller de Neuchâtel, p. 214 n. 2.
- Jacques, Bernois, châtelain de Saint-Jean, p. 228, 247 et n. 3, 249, 250, 270, 455, 561 et n. 3, 562 et n. 7.
- Trillon, évangélique de Mâcon, p. 703.
- Trimund, Jérémie, fils de Pierre, Pl. XI, p. 526.
- Jouanas, fils de Pierre, Pl. XI, p. 526.
- ou Trimond, Pierre, dit Ozias, soudard, pasteur aux Verrières, Pl. XI, p. **524-527**, 531.
- Trollet, Jean, moine, puis notaire à Genève, p. 571, 640, 641.
- TROIS-RODS, hameau au nord de Pontareuse, p. 369, 371.
- Trottet, Perrenet, de Neuchâtel, p. 368.
- TROYES en Champagne, p. 695, 696 et n. 5, 706.
- Tschanter, Hans, conseiller de Bienne, p. 247.
- TUBINGUE, p. 371, 468, 624 n. 1.
- TURIN, capitale du duché de Savoie, p. 285 note, 288, 289, 294.
- Turtaz, Elisabeth, femme de Viret, p. 430.
- Hugues, d'Orbe, pasteur à Morat, p. 263, 281.

U

- Uhl, Joh.-Ludw., érudit silésien, p. 36 n. 2.
 Ulric, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, Pl. XIII; p. 42, 131 n. 6, **132**, 136 et n. 1, 145, 146, 147, 150, 151, 435 n. 2, 466, 468, 470, 567.
 de Utenheim, Christophe, évêque de Bâle de 1502-1527, p. 117, 125 n. 1.

V

- VALANGIN**, seigneurie jurassienne des Aarberg et des Challant, vassale de Neuchâtel, p. 12, 209 et n. 1, 211, 214 n. 4, 222, **236-240**, 362, 377, 423, 425-427, 434, 609, 613 et n. 6, 614, 616, 693 n. 7, 714.
 — Souverains de Valangin, voir Guillemette de Vergy, René de Challant.
 — Chapitre et chanoines, p. 239 n. 1.
 — Réformateurs de Valangin : Farel, Marcourt, Jacques Veluzat; pasteurs de Valangin-Fenin: 1552, Antoine Héraut, Pierre Clément; de Valangin-Boudevilliers, 1563 : Daniel Barbarin; diacres : 1567, Jérémie Besson, 1568, Pierre Sarazin.
VALENCE, p. 706 n. 3.
 de Valence, Daniel, « barbe » vaudois, p. 292, 293, 294.
 Valdez ou Valdo, Pierre, fondateur de la secte des Vaudois, p. 285.
 Valet [Valée] ou Jean-Valet, Jérémie, de Boudevilliers, pasteur à Loisy et à Môtiers, p. 696, 697, 712 n. 2.
 Vallier, Guillaume, châtelain du Landeron, p. 213, 364, 366.
 — Pierre, gouverneur de Neuchâtel de 1584 à 1594. Pl. XXIII, p. 558, 559, 599, 633, 634.
 — Pierre, maître d'hôtel de Jeanne de Hochberg, p. 212 n. 2, 213, 364, 365.
 Vallières, Jehan, ermite augustin, martyr à Paris, p. 116 et n. 1.
VALLOUISE, vallée et paroisse près de Briançon (Dauphiné), p. 286.
 Vandel, Hugues, Genevois, p. 300 n. 3, 301 n. 4.
 — Pierre, Genevois, p. 309, 310, 313 n. 1, 326, 645 et n. 1.
 — ou Wandel, Robert, syndic de Genève, p. 300 n. 3, 301 et n. 4.
 — Thomas, curé à Genève, p. 321, 326.
VASSY ou **WASSY** [Haute-Marne, Massacre du 1^{er} mars 1562], p. 510, 689.
 Vatable ou Watebled, François [† 1547], helléniste et hébraïsant français, p. 101, 112.
 Vaugris, Jean, imprimeur à Lyon, Bâle et Paris, p. 39 n. 1, p. 101, 112, 127 et n. 1, 140.
 Vaulet, Pierre, bourgeois de Grandson, Pl. XI, p. 525 et n. 3.
VAUMARCUS, village, château et fief neuchâtelois, p. 211, 281 n. 5, 371, 372.
 de Vaumarcus, voir Neuchâtel-Vaumarcus.
 Vauville, Richard, religieux à Bourges, p. 679 n. 3.
VAUXTRAVERS [Val-de-Travers], vallée, paroisse, châtellenie neuchâteloise, p. 211, **384**,

- 387**. (Pour les curés et pasteurs, voir Môtiers.)
 Vax, Antoina, servante et empoisonneuse à Genève, p. 321 et n. 5.
 Vedaste, Jean, de Lille, prédicant, p. 158, 161, 475, 476, 480.
VEIGY, village chablaisien, p. 350, 645 n. 1.
 de Veigy ou de Vegio, Guillaume, official de Genève, p. 303, 315, 319.
 Veillard, Jean, Genevois, p. 313 n. 1.
 Vellut, Richard, Genevois, p. 324 n. 5.
 Veluzat, Jacques, de Troyes, prédicant, p. 427 n. 1, 613 n. 6.
 Veret, intendant de Viry, p. 467.
 de Vergy, Antoine, archevêque de Besançon de 1502 à 1541, p. 135 et n. 3, 145, 149 n. 4, 216, 253 n. 1, 376 n. 1, 377.
 — Guillemette, dame de Valangin, p. 237, 239, 242, 244, 246, 247, 248, 249, 253, 255, 422 n. 1, 425, 427, 599.
 — Jean, père de Guillemette, p. 239.
 Verheiden, Jacob, éditeur hollandais, p. 66 et n. 4, 77.
 Verly, voir Werly, Pierre.
 Verne, Pierre, Genevois, p. 303.
VERRIÈRES, Val-de-Travers, village et paroisse, p. 214 n. 4, 384 n. 1, 387, 388, 526, 527, 533, 616, 694 et n. 4, 695.
 — Pasteurs : 1537, Michel Doubté; 1543, Pierre dit Ozias Trimund; 1549, Nicolas Parent; 1554, Claude Berthoud; 1565, François Tenant.
 de Versonnex, François, patricien genevois du XV^e siècle, p. 333.
VERSOIX, près Genève, p. 396 n. 1, 552.
VESOUL [Haute-Saône], p. 137.
 Veuve, Guillaume, « taillable » de Dombresson, p. 240.
VEVEY, ville de l'évêque de Lausanne, p. 340, 622, 623 n. 3.
VEYNES, en Dauphiné [Hautes Alpes], p. 699 n. 7, 706.
 Vial, Jean, époux de Catherine Farel, Pl. XI, p. 96 n. 2.
VIC-SUR-SEILLE, p. 472, 474, 475.
 Vieffrey, Jehan, chanoine de Valangin, p. 240 n.
 de Vieilleville [François de Scépeaux], maréchal, gouverneur de Metz, p. 504, 505, 506, 507.
VIENNE en Dauphiné, p. 349, 641, 695, 700, 702, 718, 719.
 de Vienne, Claude, baron de Clervant, p. 504, **505 n. 1**, 506.
 Viennois, Aimé, Genevois, p. 324 n. 5.
Viénot, *John*, prof. et historien à Paris, p. 53 n. 1, 87, 127 n. 1, 145 n. 5 et 6, 147 n. 3 et 7, 148 n. 6, 150 n. 1, 151 n. 5, 466 n. 2, 689 n. 1, 697 n. 7.
VIGNEULES (all. Vinelz), village près de Bienne, p. 198 n. 2.
VILARS, hameau près Fenin (Val-de-Ruz), p. 251 n. 2.
VILLA, près Annemasse, p. 364.
 du Villard, François, syndic de Genève, p. 317.
 de Villarzel, Catherine, fille de Jean, dominicaine d'Estavayer, p. 532.

- de Villarzel, Jean, noble vaudois, p. 532.
 de Villedieu, Alexandre, p. 100.
 VILLENEUVE, dans le bailliage de Thonon, p. 173, 184.
 VILLENEUVE-lès-Avignon, Comtat-Venaissin, p. 294.
 VILLERET, village près Saint-Imier, p. 363.
 Villeroche, prêdicant à Metz, p. 504, 505.
 VILLIERS, hameau près Dombresson, p. 240.
 VINAY en Dauphiné, p. 387, 690 n. 6.
 VINCENNES, château royal près Paris, p. 505.
 de Vingle ou de Wingle, Jehan, imprimeur à Lyon, père de Pierre, p. 401 n. 1.
 — Pierre, imprimeur à Lyon, Genève, Neuchâtel, p. 40, 282, 292, 294, 401 et n. 2, 403, 404, 405 n. 1, 680, n. 6.
 Viret, Guillaume, à Orbe, p. 268, 269.
 — Pierre [1511-1571], d'Orbe, réformateur, pasteur en Suisse romande et en France, p. 24 n. 3, 25, 42, 44, 46, 61, 115 n. 6, 268, 274, 282, 283, 308, 315, 316, 320, 321, 325, 326, 341, 344, 345, 396, 397, 402, 403, 404 et n. 1, 409, 416, 430, 432, 433, 438, 442, 449, 450, 499, 515, 544, 549, 550, 553, 555, 556, 561-565, 568, 569, 571, 573-576 et n. 2, 577-581, 583, 590, 594, 606, 609 n. 2, 610 n. 3, 621 n. 2, 622, 623 et n. 3, 626, 627, 633 n. 5, 635, 638-642, 643 n. 2, 645 n. 1, 646 n. 5, 648 et n. 2, 650, 651, 653, 654, 657, 672, 678, 680 n. 6, 681-685, 718, 719, 727 et n. 3.
 — Ouvrages mentionnés : 1534, *La Déclaration de la Messe*, p. 403; 1548, *De la vertu et usage du ministère de la parole de Dieu*, p. 639 n. 1; 1553, *De vero Verbi Dei... ministerio*, p. 639; 1553, *Des actes des vrais successeurs de Jésus-Christ*, p. 403, 638; 1554, *De origine, continuatione, usu... ministerii Verbi Dei*, p. 639.
 — Lettres citées ou mentionnées :
 1536, à MM. de Genève, 18 févr. (p. 409 n. 2).
 1538, à MM. de Genève (p. 415 n. 2).
 1545, à Calvin, 7 févr. (p. 581 et n. 2 et 4, 592 n. 1), 3 nov. (p. 552 n. 2).
 1546, à Calvin, 8 févr. (p. 553 n. 4, p. 618 n. 6), et juillet (p. 556 n. 3).
 1547, à Bullinger, 20 sept. (p. 582 et n. 10) — à Calvin, 13 nov. (p. 570 et n. 7).
 1548, à Farel, 9 avril (p. 572 n. 8) — à Calvin, 3 mai (p. 574 n. 2), 9 mai, 11 mai, 15 mai (p. 574 n. 3) — à Bullinger, 23 juillet (p. 584 n. 1) — à Calvin, 10 août (p. 575 n. 7) — à Farel, 13 déc. (p. 560 n. 5).
 1549, à Farel, 12 janv. (p. 562 n. 3) et 4 févr. (p. 562 n. 6) — à Calvin, 20 juillet (p. 584 n. 4) — à Farel, 8 août et 17 août (p. 594 n. 6) — à Bullinger, 19 oct. (p. 588 n. 6).
 1550, à Farel, 26 janv. (p. 563 n. 2), 3 avril (p. 563 n. 4), 18 avril (p. 563 n. 4), 30 juin (p. 563 et n. 9), 3 août (p. 568 et n. 6).
 1551, à Farel, 26 févr. (p. 606 et n. 8), 17 mars (p. 572, n. 4), 6 nov. (p. 621 n. 2).
 1552, à Farel, 5 janv. (p. 623 n. 2), 7 janv. (p. 626), 21 févr. (p. 621 n. 2), en mai (p. 603 et n. 3), en juin (p. 626), 28 sept. et 21 oct. (p. 641 n. 3) — à Blaurer, 25 nov. (p. 624 n. 5) et à Farel (p. 623, n. 3).
 1553, à Farel, 24 janv. (p. 61), 7 sept. et 9 sept. (p. 642 n. 1); à Calvin, 10 sept. (p. 642 n. 1) — à Farel, 20 oct. (p. 642 n. 4) 3, 5 et 18 déc. (p. 577 n. 1).
 1554, à Calvin, 17 et 23 janv. (p. 577 n. 1) — à Farel, 11 févr. (p. 577 n. 1), 9 avril (p. 623 n. 4), 14 juin (p. 577) — à Bonstetten, 1^{er} juillet (p. 638 n. 5) — à Calvin, 2 août (p. 577) — à Farel, 1^{er} et 10 août (p. 638 n. 5 et p. 577), 24 août (p. 577).
 1555, à Farel, 4 janv. (p. 653), 25 févr. (p. 633 n. 5, 653), 28 avril (p. 654 n. 4), 18 juillet (p. 646, 654 n. 6), 24 oct. et 13 nov. (p. 648 n. 2).
 1556, à Farel, 29 janv. (p. 24 n. 2), 1^{er} févr. (p. 650) — à Calvin, 13 juin (p. 635), 7 juillet (p. 657) et 1^{er} sept. (p. 690 n. 3).
 1557, à Calvin, 9 janv. (p. 690 n. 5).
 1559, à Pierre Martyr (p. 683 n. 3).
 1565, oct., à la Classe de Neuchâtel, lettre perdue (p. 727 n. 3).
 Viret, Pierre, fils de Pierre, p. 650.
 Virot, prêdicant à Metz, p. 497 n. 6.
 de Viry, p. 351, 467.
 VITRY en Parthois ou en Perthois, p. 701.
 Vivès, Jean-Louis [1492-1540], humaniste espagnol, p. 128 n. 3.
 Vogelsberg, Sébastien, capitaine allemand, p. 435 n. 2.
 Vogt, Simprecht, prêdicant et pasteur à Bienne, p. 200, 283, 400.
 Volleyr de Sérourville, Nicole, écrivain, secrétaire du duc de Lorraine, p. 153 n. 1, 474 n. 4.
 Vorgerius, corr. de Calvin à Tubingue, p. 680.
 Vouga, Henri, châtelain de Boudry, p. 213, 232, 233, 235, 366 n. 2, 367, 368, 371.
 Vuarrier, François, Genevois, p. 324 n. 5.
 VUGELLES, bailliage de Grandson, p. 281.
 Vuillame, Claude, au Val-de-Ruz, p. 247.
 Vuillemin, Jehan dit duPasquier, pasteur à Saint-Imier (voir aussi Jehan du Pasquier), p. 193.
 Vuilleumier, Henri, professeur et historien lausannois, p. 24 n. 2, 34 n. 3, 40, 81, 87, 142 n. 4, 172 n. 1, 173 note, 179, n. 3, 181 n. 10, 185 n. 2 et 5, 186 n. 3, 259 n. 282 n. 1, 330 n. 2, 339 n. 5, 341 n. 3, 343 n. 2, 344 n. 3, 347 n. 1 et 4, 396 n. 1, 410 note, 433 n. 1, 576 n. 6, 577 n. 1, 583 n. 4, 590 n. 1, 623 n. 1, 645 n. 2, 651 n. 5, 682 n. 3.
 VULLY, district du bailliage de Morat, p. 208, 262.
 Vuillemin, Claude, de Courgevau, p. 262.
 Vuillemin, Louis, hist. vaudois, p. 57, 81, 243 note, 363 n. 1.
 Vulpien, p. 714, 715.
 Vulpitz, Jehan, de Valangin, voir Clerc, Jean.

W

- Wagner, chanoine de Moûtier, p. 200.
 WALDSHUT, dans la Forêt-Noire, p. 538.
 Walker, Williston, hist. américain, p. 349 n. 1, 352 n. 2.

- WALPERSWIL, p. 366.
 Watel, Pierre, de Peseux, p. 364.
 Wattenschnee [Jean Schabeler], imprimeur à Bâle, p. 127 n. 1, 128, 142.
 de Watteville, Jean-Jacques, avoyer de Berne, sire de Colombier, p. 208, 212 et n. 2, 228, 234, 245, 247 et n. 3, 249, 250, 254, 260, 267, 271, 275, 276 n. 2, 277 n. 1, 280, 344, 347, 364, 365, 366, 371, 375 n. 1, 379 n. 2, 392, 399, 427, 429, 448, 449, 450, 453, 523, 531, 561 n. 2.
 de Watteville, Nicolas, frère de Jean-Jacques, p. 515, 521, 531, 553.
 — Reinhard, frère de Jean-Jacques, p. 531.
 WAVRE, village près de Thielle [Neuchâtel], p. 388, 536, 537.
 de Weingarten, Wolfgang, banneret bernois, p. 312, 320 n. 1.
 Weingartner, Andrea, femme de Jean Vaugris, p. 127 n. 1.
 de Weldentz, noble du Palatinat, p. 676.
 Wengi, Nicolas [Niklaus von Wenge], avoyer de Soleure, p. 394, 395 n. 1.
 Weiss, Natanaël, pasteur et érudit parisien, p. 4, 9, 44, 67 et n. 2, 80, 83, 85, 115 n. 7, 125 n. 4, 130 n. 2, 152 note, 155.
 Werly, Gaspard, capitaine fribourgeois, p. 313.
 — Jacques, capitaine fribourgeois, p. 313.
 — Pierre, Fribourgeois, chanoine à Genève, p. 301, 311, 314.
 Westphal, Joachim, théol. luthérien, pasteur à Hambourg, p. 656.
 Wildermuth, Jacob ou Jacques le Verrier, bourgeois de Bienne, p. 206, 207, 209, 232, 250 n. 1, 272, 323, 338, 372, 377, 415.
 WINGLES, près Béthune, en Picardie, p. 401 n. 1.
 de Wingle, Pierre, voir Vingle.
 Winkelmann, Otto, p. 87, 471, 488 n. 3.
 WISSEMBOURG en Alsace, p. 120 n. 1.
 Wissenburg, Wolfgang, prédicant et pasteur à Bâle, p. 117, 158, 165.
 WITTENBERG, capitale et université de la Saxe électorale, centre de la théologie luthérienne, p. 12, 159 n. 2, 288, 300, 411.
 Woeiriot, Pierre, graveur lorrain du XVI^e siècle, fixé à Lyon, p. 70, 74.
 Wolff, Thomas, imprimeur à Bâle, p. 37, 118.
 Wolfhard, Boniface, chapelain bâlois, p. 124, 137 et n. 6, 165, 397.
 WOLLIN en Poméranie, p. 155 n. 2.
 WORMS, ville impériale [Colloques de 1540-1541 et de 1557], p. 435-438, 459, 486, 663, 664, 665, 674.
 Würben, Jacob, curé et pasteur de Bienne, p. 193, 198, 200 et n. 5, 282 et n. 4, 449.
 de Wurtemberg, Christophe, duc de 1550 à 1568, voir Christophe.
 de Wurtemberg, Frédéric, fils de Georges, p. 656.
 — Eberhard VI, duc de 1495 à 1498, p. 132.
 — Georges, comte, frère d'Ulrich, p. 148 n. 2, 152, 164, 466, 467, 468, 470, 568, 652, 653, 654, 656.
 — Henri, comte, frère d'Eberhard, p. 132.
 — Ulrich, duc de 1498 à 1550. Voir Ulric.
 Wyss, Johann, délégué de Berne à Paris, p. 664.
 Wytttenbach, Thomas [1472-1526], prof. à Bâle, curé et réformateur à Bienne, p. 192, 193, 194.
- Y
- YVERDON, ville vaudoise, p. 268, 272.
 YVONAND, près d'Yverdon, p. 276, 282, 306.
- Z
- Zébédée, André, du Brabant, pasteur dans le pays de Vaud, p. 61, 432, 433, 441, 573 et n. 3, 574 et n. 1, 576.
 Zell, Matthias, réformateur strasbourgeois, p. 164, 434.
 Zeller, Gaston, p. 87, 471, 488 n. 2, 495 n. 2, 503 n. 5, 504 n. 2 et 5, 506 n. 6.
 Ziegler, Lucas, Bâlois, maître des corporations, p. 156.
 Ziggerli, Hans, voir Jean Mabillon, p. 633.
 Zipper, Wendel [Joannes Vendelinus], syndic du Chapitre de Porrentruy, p. 670 et n. 3.
 ZURICH, ville et canton suisse, foyer de la théologie zwinglienne ou réformée, p. 12, 124, 126, 149, 150, 158, 165, 174, 175, 177, 288, 335, 355, 356, 421, 439, 451 n. 2, 452, 453, 457, 459, 517, 536 n. 1, 574, 575, 578, 583, 586, 587, 588, 589, 637.
 — Pasteurs et théologiens de Zurich, voir Zwingli, Leo Jude, Pellican, Myconius, Grossmann, Bullinger, Pierre Martyr.
 Zurkinden, Nicolas, secrétaire de Berne, p. 412, 677 n. 4.
 Zwingli ou Zwingle, Huldrych [Zynlius, 1485-1531], le chef de la Réforme suisse, p. 12, 14, 17, 29 et n. 1, 57, 79, 126, 144 n. 2, 149 n. 2, 153, 157, 158, 159 n. 2, 162, 165, 177, 179, 187, 281, 335, 353, 440, 536 n. 1, 578 et n. 2, 580 n. 4, 581, 666, 668.
 — Ouvrages mentionnés : *Quo pacto ingenui adollescentes formandi sint, praeceptiones pauculae*, p. 143 n. 2. — *Epistola ad Petrum Gynoraemum*, p. 175.
 — Lettres utilisées : à Capiton, 20 déc. 1526 (p. 175 n. 5) — à Thomas de Hoffen, 4 janv. 1527 (p. 299) — à Farel, en sept. 1531, lettre perdue (p. 281).

APPENDICE.

RÉPERTOIRE DES COUTUMES, DOCTRINES ET INSTITUTIONS

MENTIONNÉES DANS CE VOLUME.

- ADORATION DES SAINTS, p. 129.
ANABAPTISME, p. 536 n. 1, cp. p. 29 n. 1, 356, 537-539.
ARIANISME [négarion de la divinité essentielle de Christ], p. 354-356.
ASCENSION MYSTIQUE [purification, illumination, perfection intérieure], p. 28.
ASÉITÉ [Christ existe par soi-même, *a se*, en tant que Dieu], p. 543, 548.
BACCHANALES et fêtes de paiens, p. 122, 123.
BANS DE MARIAGE [Neuchâtel], p. 675.
BAPTÊME d'un enfant catholique, p. 628, 629.
— *in extremis* d'un enfant, p. 608.
— Premiers baptêmes évangéliques, p. 320.
— Liturgie, voir *Manière et façon*.
BIENS D'ÉGLISE, p. 235, 236, 513, 517, 520, 521.
« BOIRE LE CORPS », usage funéraire, repas d'enterrement, p. 424.
BORDES ou BRANDONS, premier dimanche de carême, p. 608.
CENSURE MUTUELLE DES PASTEURS, p. 533, 534, 545, 546.
CHRIST et CHRISTOLOGIE pour Farel, p. 30, voir Index à Iesuchrist.
— Christ crucifié, p. 687.
CHRONOGRAMME [inscription comportant secrètement un chiffre, une date], voir Frontispice et p. 64, 226 n. 1.
CLAME [plainte en justice], p. 195, 223, 230, 231, 253.
CLASSE ou compagnie des pasteurs. Son organisation, spécialement à Neuchâtel, p. 257, 399 n. 1, 412, 413, 716, 717.
CONFESSION AURICULAIRE, p. 125, 126.
CONFRÉRIES CATHOLIQUES, p. 215. Confrérie ou abbaye de Thonon, p. 349, 350 et n. 1.
« CONGRÉGATIONS » pastorales, p. 398.
« CONSISTOIRES ADMONITIFS » ou ecclésiastiques, p. 710, 713.
« CONSISTOIRES SEIGNEURIAUX » ou tribunaux de mœurs, p. 425, 599-604.
COPIE DE PORTRAITS ou GRAVURES, p. 67.
CORRUPTION TOTALE de la nature humaine irrégénérée (selon Luther), p. 28, 30.
CRUCIADE ou croisade contre l'hérésie, p. 116.
CULTE, p. 116.
DÉMOCRATIE dans la Réforme suisse, p. 335.
DÉMONIAQUES, p. 608.
DIACRE au sens calviniste, p. 518.
— pasteur auxiliaire, p. 463, 465, 518, 563, 609.
DIEU pour Farel, p. 29, 30.
DIMES et revenus des cures, p. 217 n. 1, 242, 614.
DISPUTES DE RELIGION de Bâle 1524, p. 123, 124; de Bade 1526, p. 162; de Berne 1528, p. 181, 182; de Genève 1535, p. 324, 325; de Lausanne 1536, p. 342-346.
DIVORCE, p. 607 et n. 3.
ECCLÉSIOLOGIE de Farel, p. 33; de Lambert, p. 155.
ÉCOLES, p. 333, 514, 515, 608, 609, 616, 617.
ÉLECTIONS PASTORALES, p. 554, 717.
ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, catéchisme mural des Bernois, p. 186 et n. 5; catéchisme de Calvin, p. 353; de Fabri, p. 625.
ENSEVELISSEMENT, p. 608.
ÉTUDES SCOLASTIQUES à Paris, p. 99, 100.
EUCHARISTIE ou Sainte-Cène. Célébration par les évangéliques, p. 196, 197, 269.
— Usage des oublies dans la communion, p. 359.
— catholique ou messe, p. 104, 109, 248, 253.
— Disputes et doctrines eucharistiques, p. 33, 578-590, 659, 663, 664, 667.
EXCOMMUNIEMENT ou excommunication par le pape, p. 23, 24.
— Mesure disciplinaire, droit de l'Eglise, non de l'Etat, p. 357, 360.
FÊTES RELIGIEUSES, supprimées pour les calvinistes, p. 352.
— — maintenues par Berne, p. 359.
— — de mai pour les filles, p. 610 et n. 2.
FONTS BAPTISMAUX, maintenus par Berne, p. 359.
ILLUMINISME (Schwärmerei), p. 28, 29.
JUSTICE LÉGATAIRE à Neuchâtel, p. 380, 381.
JUSTIFICATION par l'amour et la foi, chez LeFèvre, p. 28.

- JUSTIFICATION par la grâce seule, p. 30.
 LÉPREUX [ladre, meseau], p. 26, 528, 607 et n. 3.
 LIBERTINS SPIRITUELS, p. 593.
 LIBRE ARBITRE [détruit en l'homme naturel, selon Luther], p. 28, 122.
 LOI, valeur et rôle pour le chrétien, p. 31 et n. 2, 32.
 MAGISTRAT ou pouvoir civil, ses droits et sa mission, p. 34.
 MARIAGE, sa célébration, p. 607.
 — Degrés de consanguinité où il est licite, p. 612 n. 1.
 — « lettre d'épousailles », p. 217 n. 1.
 — « compte des noces », p. 217 n. 1.
 MŒURS DU CLERGÉ CATHOLIQUE, p. 192, 215 n. 5, 216, 473.
 MŒURS DU CLERGÉ PROTESTANT, voir Ordonnances ecclésiastiques.
 MORALE de Farel, p. 32.
 NOËL, célébration de, p. 615.
 ORDONNANCES ECCLÉSIASTIQUES, de Berne 1536, p. 347, 351, 423; de Genève 1537, p. 352; de Bienne, p. 423; de Neuchâtel 1538, p. 424; de Valangin 1539, p. 426; de Neuchâtel, art. de 1541, p. 460; de 1542, p. 461; de 1551, p. 606-608; de 1553, p. 609, 611; de 1557, 1559, p. 611; de 1562, p. 716, 717.
 PAPAUTÉ, p. 104.
 PÉCHÉ ET JUSTICE pour Farel, p. 32.
 POLITIQUE française de Calvin et Farel, p. 440, 585 n. 8.
 « POSE » ou corvée due au curé, p. 217 n. 1.
 PRACTIQUANTS [agents qui gagnaient les chefs suisses à la politique française], p. 213 n. 1, 585 n. 8.
 PRÊCHES ou sermons au XVI^e siècle, p. 23, 24, 215, 318, 347, 360, 445, 446, 619.
 PRÉDESTINATION, ou élection, p. 35, 640, 645, 648.
 PRIÈRE POUR LES MORTS, p. 355.
 PURGATOIRE, p. 28, 34.
 RESSAT ou repas de Pâques, p. 217 n. 1.
 SACRAMENTARISME, négation de l'action magique ou spécifique des sacrements, p. 12, 28, 33, 118, 157, 159.
 « SALUT ET ORAISON A JESUCHRIST », p. 21, 40.
 SACREMENTS, voir Ordonnances ecclésiastiques.
 SAMOSATENISME, doctrine de l'inspiration divine et de la divinité morale de Jésus, p. 30 n. 3.
 SUPERSTITIONS, p. 98.
 SYNODES du clergé romand, à Neuchâtel 1534, Grandson 1534, Neuveville 1535, p. 406 et 407; à Neuchâtel 1542, p. 462, 463; 1551, p. 606; 1553, p. 609; 1562, p. 710-717.
 TAILLE [redevance spéciale des serfs], p. 240.
 TRINITÉ et docteurs antitrinitaires, p. 30, 31 et n. 1, 355, 356, 400.
 « TROIS TÉMOINS » [passage apocryphe de la 1^{re} ép. de Jean V, v. 7], p. 129 et n. 5.
 USURIERS, p. 462.

TABLE DES PLANCHES

GUILLAUME FAREL, reproduction en couleurs du portrait de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, après sa restauration. En frontispice.

	Page
I. GUILLAUME FAREL, buste en terre cuite du Musée de Neuchâtel	8
II. ARMES DES FAREL. — SCEAU DE GUILLAUME FAREL. — LETTRE FRANÇAISE INÉDITE DU RÉFORMATEUR	24
III. GUILLAUME FAREL, portrait de la Bibliothèque de Neuchâtel avant sa restauration	32
IV. TITRE DU « SOMMAIRE » DE 1525. — TITRE DE L'« ORAISON TRÈS DÉVOTE »	40
V. GUILLAUME FAREL, d'après les « <i>Icones</i> » et d'après le portrait de la Bibliothèque de Neuchâtel.	56
VI. GUILLAUME FAREL, portrait gravé par Barth et portrait gravé par Hondius	64
VII. GUILLAUME FAREL, lithographie de Convert et portrait de la Salle des pasteurs, à Neuchâtel (Copie du XVIII ^e siècle)	64
VIII. QUATRE PORTRAITS DE FAREL : gravures du type R. Boyvin du XVII ^e et du XVIII ^e siècle, du type Woeiriot-Grant, et de J. Goulart	72
IX. GUILLAUME FAREL, portrait de la Bibliothèque de Genève. — PIERRE VIRET, gravure sur cuivre	72
X. VUE DE GAP AU XVII ^e SIÈCLE. — PLAN DE GAP AU XVI ^e SIÈCLE.	96
XI. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE FAREL ET DES FAMILLES ALLIÉES	112
XII. VUE DE LA VILLE DE BALE EN 1493. — PLAN DE BALE EN 1550	128
XIII. VUE DE LA VILLE DE MONTBÉLIARD AU XVII ^e SIÈCLE. — PORTRAIT DU DUC ULRICH DE WURTEMBERG, COMTE DE MONTBÉLIARD	144
XIV. VUE DE LA VILLE DE STRASBOURG EN 1588. — PLAN DE STRASBOURG AU XVI ^e SIÈCLE	160
XV. CARTE POLITIQUE DU PAYS ROMAND au début du XVI ^e siècle	168
XVI. LETTRE LATINE DE FAREL à Hugues de Loës, écrite lors de la Dispute de Berne, le 21 janvier 1528	184
XVII. JEHANNE DE HOCHBERG, comtesse de Neuchâtel. — RENÉ, COMTE DE CHALLANT, seigneur de Valangin	216
XVIII. VUE DU CHATEAU DE VALANGIN VERS 1785. — MAUSOLÉE DE CLAUDE D'AARBERG ET DE GUILLEMETTE DE VERGY	240

	Page
XIX. VUE DE LA VILLE DE GENÈVE AU XVII ^e SIÈCLE. — PLAN DE GENÈVE AU XVI ^e SIÈCLE	304
XX. LES STATUES DE FAREL à Genève par Landowski et à Neuchâtel par Iguel	352
XXI. VUE DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL AU XVII ^e SIÈCLE. — PLAN DU CHATEAU ET DU BOURG DE NEUCHÂTEL A LA FIN DU MOYEN-ÂGE	400
XXII. QUATRE AMIS DE FAREL d'après les « <i>Icones</i> » de Th. de Bèze	440
XXIII. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS DE HOCHBERG ET D'ORLÉANS- LONGUEVILLE .. .	592
XXIV. JACQUELINE DE ROHAN. — MARIE DE GUISE	712
XXV. LES SEPT MÉDAILLES FRAPPÉES EN SOUVENIR DE FAREL	728

TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVERTISSEMENT AU LECTEUR	5
COMITÉ FAREL ET LISTE DES COLLABORATEURS	9

INTRODUCTION : LA PERSONNALITÉ DE GUILLAUME FAREL ET LES SOURCES DE SA BIOGRAPHIE

A. LA PERSONNE DE FAREL. (<i>Comité Farel</i>)	II
I. Son rôle historique et la valeur actuelle de son œuvre, p. II. — 2. Son aspect extérieur, son caractère, sa piété, p. 14. — 3. Sa pa- role et son style, p. 22. — 4. Sa pensée et sa doctrine, p. 27.	
B. LES SOURCES DE LA BIOGRAPHIE DE FAREL	36
I. Les écrits du Réformateur (<i>Ch. Schnetzler</i>), p. 36. — II. Les vies manuscrites et la tradition farellienne (<i>J. Pétremand</i>), p. 48 : Livre de raison, p. 48, Chronique de Fromment, p. 50, « Vie anonyme », p. 52, Fabri et O. Perrot, p. 53, Ancillon et Rosselet p. 55, Choupard p. 56, Boyve p. 58.	
III. Les Documents iconographiques (<i>J. Bourquin</i>), p. 60 : <i>a)</i> le buste, p. 62, <i>b)</i> le portrait de la Bibliothèque de Neuchâtel, p. 63, <i>c)</i> les « Icones », p. 64, <i>d)</i> Hondius p. 66, <i>e)</i> les « Pseudo-Holbein » p. 68, <i>f)</i> le portrait de la Salle des pasteurs à Neuchâtel, p. 69, <i>g)</i> Woeiriot, p. 70, <i>h)</i> le Farel au serre-tête et <i>i)</i> le Farel de Genève, p. 71, <i>j)</i> caricatures, conclusions, p. 73, <i>k)</i> Appendice : les effigies modernes, statues et médailles de Farel, p. 74.	
IV. Bibliographie générale : <i>a)</i> Biographies de Farel (<i>Ch. Schnetzler</i>), p. 77; <i>b)</i> Sources pour la nouvelle biographie : recueils de documents, revues, ouvrages historiques, p. 79; <i>c)</i> Bibliographies spéciales sur Bâle, Berne, Besançon, Bienne, France, Genève, Lausanne, Metz, Montbéliard, Morat, Neuchâtel, Piémont, Strasbourg, p. 83-89.	

PREMIÈRE PARTIE

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE FAREL
 SON ACTIVITÉ AU SERVICE DE LA RÉFORME FRANÇAISE Page
 (1489-1526) 91

- I. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE FAREL A GAP ET A PARIS JUSQU'A SA
 CONVERSION (1489-1521), par *J. Barnaud* 93
 1. Gap et la famille Farel, p. 93. — 2. L'enfance et la jeunesse à Gap,
 p. 97. — 3. Les études à Paris (1509-1517), p. 99. — 4. La conversion
 p. 104
- II. FAREL OUVRIER DE LA RÉFORME FRANÇAISE : PREMIERS TRAVAUX A
 MEAUX, EN DAUPHINÉ, A PARIS ET PREMIER SÉJOUR A BÂLE (1521-
 1524), par *† N. Weiss* et *J. Meyhoffer* 111
 1. L'activité de Farel dans le diocèse de Meaux et en Dauphiné, à
 Paris et en Guyenne (juin 1521 à juillet 1523), p. 111. — 2. Les
 débuts du séjour à Bâle : Œcolampade, Hinne Rode, première
 visite à Strasbourg, la *Determinatio*, les thèses et la dispute du 3 mars
 1524, p. 116. — 3. La fin du séjour à Bâle : voyage à Zurich et
 Constance, conflit avec Erasme, bannissement (mars à juillet 1524),
 p. 124.
- III. FAREL A MONTBÉLIARD ET A STRASBOURG (1524-1526), par *J. Mey-*
hoffer et *J. Pétremand* 131
 1. Débuts du ministère à Montbéliard (mi-juillet à novembre 1524)
 par *J. Meyhoffer*, p. 131. — 2. Les écrits rédigés à Montbéliard, par
J. Meyhoffer, p. 139. — 3. La fin du ministère à Montbéliard (no-
 vembre 1524 à mars 1525), par *J. Meyhoffer*, p. 145. — 4. Farel à
 Strasbourg, d'avril à septembre 1525, par *J. Pétremand*, p. 152. —
 5. Farel à Strasbourg, d'octobre 1525 à novembre 1526, par *J.*
Pétremand, p. 160.

DEUXIÈME PARTIE

FAREL RÉFORMATEUR DU PAYS ROMAND
 ET AGENT DE BERNE (1526-1538) 169

- IV. LA PREMIÈRE CONQUÊTE DE LA RÉFORME EN PAYS ROMAND; LE SÉJOUR
 DE FAREL A AIGLE (1526-1530), par *R. Centlivres* et *O. Strasser* . . . 171
 1. Activité missionnaire de Farel dans la seigneurie d'Aigle (mi-
 novembre 1526 à fin décembre 1527), par *R. Centlivres*, p. 173. —

	Page
2. Farel et la Dispute de Berne (6 au 26 janvier 1528), par <i>O. Strasser</i> , p. 178. — 3. La réformation des Quatre Mandements et les tentatives d'évangélisation à Lausanne (février 1528 à janvier 1530), par <i>R. Gentivres</i> , p. 183.	
V. FAREL DANS LE SUD DE L'EVÊCHÉ DE BALE A LA FIN DE 1529 ET EN 1530, par <i>R. Gerber</i> , <i>Ch. Simon père</i> et <i>Ch. Simon fils</i>	191
1. L'état politique et religieux de la principauté de Bâle, p. 191. — 2. Premières visites à la Neuveville et à Diesse en 1529 et 1530, p. 194. — 3. Farel en Erguel (mai 1530), p. 198. — 4. Dans la Prévôté et à la Neuveville (mai-juillet 1530), p. 200.	
VI. L'APPARITION DE FAREL EN TERRE NEUCHATELOISE : LA RÉFORMATION DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL (1529-1531) ET L'ÉVANGÉLISATION DE LA SEIGNEURIE DE VALANGIN (1530-1538), par <i>J. Pétremand</i>	206
1. La pointe d'avant-garde en décembre 1529, p. 206. — 2. La situation du comté de Neuchâtel en 1530, p. 209. — 3. Formation d'un parti réformateur à Neuchâtel, arrivée de Farel, lutte, révolution, succès de la Réforme (janvier à novembre 1530), p. 217. — 4. Tentatives de réaction et victoire définitive de la Réforme à Neuchâtel (novembre 1530-avril 1531) p. 230. — 5. La seigneurie de Valangin : premiers essais d'évangélisation par MM. de Bienne et par Farel en 1530, p. 236. — 6. Farel à Dombresson : crise de 1531, réaction de 1533 et 1534, réformation de Valangin (1534-1538), p. 246.	
VII. FAREL PASTEUR DE MORAT : L'ÉVANGÉLISATION DES BAILLIAGES COMMUNS D'ORBE ET DE GRANDSON (1530-1535), par <i>H. Meylan</i>	259
1. Réformation des paroisses du bailliage de Morat, p. 259. — 2. Tentatives sur Payerne et Avenches, juin 1530 et mars 1531, p. 264. — 3. Farel à Orbe et à Grandson, p. 266. — 4. Lutttes et revers. Les ordonnances de 1532, p. 275. — 5. Farel au synode de Berne de 1532; la fin du ministère à Morat (novembre 1532 à décembre 1533), p. 281.	
VIII. FAREL ET LES VAUDOIS DU PIÉMONT, par <i>J. Jalla</i>	285
1. Situation des Vaudois au début du XVI ^e siècle, p. 285. — 2. Leurs relations avec la Réforme en Allemagne et en Suisse, p. 288. — 3. Farel au synode de Chanforan en 1532 et l'adhésion des Vaudois à la Réforme, p. 291.	
IX. LA CONQUÊTE RELIGIEUSE DE GENÈVE (1532-1536), par <i>Ch. Borgeaud</i>	298
1. Première lettre de Farel aux Genevois, p. 298. — 2. Farel à Genève en 1532, p. 302. — 3. Froment au Molard, p. 305. — 4. L'appel aux Bernois, p. 307. — 5. Les tumultes, p. 309. — 6. L'évêque Pierre de la Baume à Genève, juillet 1533, p. 312. — 7. Le retour	

de Farel, p. 315. — 8. L'organisation du culte réformé, p. 318. — 9. Etat de siège, p. 322. — 10. La Dispute de Rive, p. 324. — 11. Le plébiscite de la Réformation (21 mai 1536), p. 329. — 12. L'appel aux Genevois et l'appel à Calvin, p. 334.

- X. TRIOMPHE DE LA RÉFORMATION DANS LES CONTRÉES ROMANDES : CONQUÊTE DU PAYS DE VAUD PAR LES BERNOIS ET DISPUTE DE LAUSANNE (1536), par *Gb. Gilliard* 338
1. La guerre de 1536 et la conquête du pays de Vaud, p. 338. — 2. Organisation du pays de Vaud par les Bernois, p. 340. — 3. La Dispute de Lausanne, p. 341. — 4. Farel à la Dispute de Lausanne, p. 343.
- XI. FAREL A GENÈVE AVEC CALVIN DE 1536 A 1538, par *E. Choisy* . . . 348
1. Activité de Farel et de Fabri dans le Chablais, p. 349. — 2. Organisation de l'Eglise de Genève, p. 352. — 3. Farel et Calvin accusés d'arianisme, p. 354. — 4. Oppositions à la Confession de foi, p. 356. — 5. Triomphe de l'opposition, p. 358. — 6. Rupture et bannissement des Réformateurs, p. 360.
- XII. LA RÉFORMATION DANS LE COMTÉ DE NEUCHÂTEL DU DÉPART AU RETOUR DE FAREL, par *J. Pétremand* 362
1. Extension de la Réforme dans le comté de 1531-1533, p. 362. — 2. Les bourgeois de Neuchâtel champions de la Réforme, p. 374. — 3. Réformation du Val-de-Travers, résistance du Landeron, p. 384. — 4. Les débuts de l'Eglise réformée neuchâteloise (1531-1535), p. 395. — 5. Renouveau et organisation du clergé; appel à Farel, p. 407.

TROISIÈME PARTIE

FAREL PASTEUR DE NEUCHÂTEL ET COLLABORATEUR DE CALVIN (1538-1565)

419

- XIII. LES DÉBUTS DU MINISTÈRE A NEUCHÂTEL, DE 1538 A 1545 : A) PREMIÈRES ORDONNANCES, RAPPORTS AVEC CALVIN ET AVEC CAROLI, CRISE DE 1541-1542, LUTTE POUR LA DISCIPLINE, RELATIONS AVEC TOUSSAIN, par *J. Pétremand* 421
1. Ordonnances de 1538 et 1539, p. 422. — 2. Farel réformateur : activité au service de Calvin, rencontre avec Caroli (1538-1541), p. 427. — 3. Farel à Strasbourg, à Haguenau, à Worms; rappel de Calvin à Genève, p. 435. — 4. La crise de 1541 à 1542, p. 443. — 5. Lutte pour la discipline, Articles de 1541. Ordonnances de 1542, p. 457. — 6. Relations avec le Montbéliard, p. 466.

	Page
XIV. FAREL ET LA RÉFORME A METZ, par <i>H. Strobl</i>	471
1. La préréforme à Metz et la visite de Farel en 1525, p. 471. —	
2. Farel à Metz et à Gorze en 1542 et 1543, p. 483. — 3. Farel à Stras-	
bourg en 1543; dernier conflit avec Caroli, p. 496. — 4. Metz sous	
Henri II et François II et les interventions de Farel, p. 503. —	
5. Le triomphe de Farel à Metz et sa dernière visite en 1565, p. 506.	
XV. LES DÉBUTS DU MINISTÈRE A NEUCHÂTEL DE 1538 A 1545 : B) DIFFI-	
CULTÉS AU SUJET DE L'ÉCOLE ET DES BIENS D'ÉGLISE, LES PARENTS DE	
FAREL, SITUATION DES PAROISSES ET DU CLERGÉ, CONFLITS AVEC	
CHAPONNEAU, par <i>J. Pétremand</i>	512
1. Situation politique et ecclésiastique de 1538-1545, p. 512. — 2.	
La famille de Farel, l'affaire Trimund, p. 522. — 3. La vie intérieure	
de l'Eglise neuchâtoise, p. 527. — 4. Conflits entre Farel et Cha-	
ponneau, p. 540.	
XVI. ACTIVITÉ DE FAREL DE 1545 A 1550 DANS LE PAYS DE NEUCHÂTEL	
ET AU DEHORS, SA PARTICIPATION AU CONSENSUS TIGURINUS, par <i>L.</i>	
<i>Aubert</i>	551
1. Farel pasteur de Neuchâtel : nomination de Fabri, tentatives	
d'évangéliser Cressier, tâches et soucis divers, p. 552. — 2. Farel	
réformateur : son attitude dans la crise de la Réformation, interven-	
tions en faveur de Calvin et de Viret, p. 565. — 3. Farel réformateur :	
les conflits eucharistiques en Suisse et l'accord de Zurich de 1549,	
p. 578. — 4. Activité littéraire entre 1545 et 1550, p. 591.	
XVII. ACTIVITÉ DE FAREL DE 1550 A 1555 : NOUVELLES ORDONNANCES ET	
ÉVÉNEMENTS DIVERS DANS L'ÉGLISE NEUCHÂTELOISE, RELATIONS	
AVEC D'AUTRES ÉGLISES, FAREL A GENÈVE LORS DU SUPPLICE DE	
SERVET, par <i>L. Aubert</i>	597
1. Changements politiques dans le comté, consistoires seigneuriaux,	
discussion sur la discipline, p. 597. — 2. Constitutions ecclésiastiques,	
vie intérieure des paroisses, p. 605. — 3. Relations de Farel avec ses	
collègues, grave maladie du Réformateur, différend avec Fabri,	
p. 616. — 4. Frottements entre réformés et catholiques : Farel et	
le curé de Cressier, Houbraque et la réformation de Lignières, p. 630.	
— 5. Relations de Farel avec les pays voisins, spécialement avec	
Genève, p. 636.	
XVIII. L'ACTIVITÉ DE FAREL DE 1556 A 1560 : NOUVELLES ENTREPRISES,	
MARIAGE DU RÉFORMATEUR, AFFAIRES GENEVOISES ET VAUDOISES,	
par <i>L. Aubert</i> et <i>R. Gerber</i>	650
1. Visite au Pays d'En-Haut, rupture avec Toussain, tentatives	
d'union avec les luthériens (<i>L. Aubert</i>), p. 650. — 2. Farel dans le	

- nord de l'évêché de Bâle en 1556 et 1557 (*R. Gerber*), p. 668. —
 3. Mariage de Farel et nouveaux voyages (*L. Aubert*), p. 673. —
 4. Affaires genevoises et vaudoises, visite de Jacqueline de Rohan
 à Neuchâtel, le dernier écrit du Réformateur (*L. Aubert*), p. 681.

XIX. LES DERNIÈRES ANNÉES (1561-1566), par *L. Aubert*, *G. Berthoud*, *G. Borel-Girard* 688

1. Missions en France de pasteurs neuchâtelois (*L. Aubert*), p. 688.
 — 2. Farel à Gap de 1561 à 1562 (*M^{lle} G. Berthoud*), p. 701. — 3.
 Visite à Neuchâtel de Léonor d'Orléans et de sa mère. Synode de
 1562 (*L. Aubert*), p. 708. — 4. Le déclin : mort de Calvin, dernier
 voyage à Metz, mort de Farel (*L. Aubert*), p. 718. — 5. Le testa-
 ment de Farel (*G. Borel-Girard*), p. 724. — 6. Fabri, successeur
 de Farel (*L. Aubert*), p. 727.

ERRATA	728
INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES	729
RÉPERTOIRE DES COUTUMES, DOCTRINES ET INSTITUTIONS	771
TABLE DES PLANCHES	773
TABLE DES MATIÈRES	775

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE DIX OCTOBRE MIL NEUF CENT TRENTE
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DELACHAUX ET NIESTLÉ S. A.
A NEUCHÂTEL, SUISSE

93157

92

[Comité Farel]

F223

Guillaume Farel

92

93157

F223

